This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

600048396-

399. d. 570

ENCYCLOPÉDIE
MÉTHODIQUE,
OU
PAR ORDRE DE MATIERES,

PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS DE LETTRES, DE SAVANS ET D'ARTISTES:

Précédée d'un Vocabulaire universel, *servant de Table pour tout l'Ouvrage; ornée des Portraits de MM.* DIDEROT *&* D'ALEMBERT, *premiers Éditeurs de l'*Encyclopédie.

ENCYCLOPÉDIE
MÉTHODIQUE.

HISTOIRE.

TOME QUATRIEME.

A PARIS,
Chez PANCKOUCKE, Libraire, hôtel de Thou, rue des Poitevins.

M. DCC. XC.
Avec Approbation et Privilège du Roi.

NAAMAN, (BEAU) (*Hiſt. ſacr.*) ſeigneur ſyrien, général de l'armée de Bénadad, homme riche & vaillant, & en grand crédit auprès de ſon maître. *Naaman* étoit tout couvert de lèpre; & n'ayant point trouvé de remède contre ſon mal, il ſuivit l'avis que lui donna une jeune fille juive qui étoit au ſervice de ſa femme, & il vint à Samarie trouver le prophète Eliſée. Quand il fut à la porte, le prophète, voulant éprouver la foi de ce ſeigneur, & lui montrer qu'un miniſtre de Dieu ne doit ſe laiſſer éblouir ni par l'éclat des richeſſes, ni par le faſte des grandeurs humaines, lui envoya dire par Giézi ſon ſerviteur, d'aller ſe laver ſept fois dans le Jourdain, & qu'il ſeroit guéri. *Naaman* mécontent de la réponſe du prophète, & de la manière peu civile dont il l'avoit reçu, s'en retournoit tout indigné; mais ſes ſerviteurs lui ayant repréſenté que le prophète exigeoit de lui une choſe très-aiſée, il les crut, alla ſe laver ſept fois dans le Jourdain, & en ſortit bien guéri. Alors il revint avec ſa ſuite vers l'homme de Dieu, pour lui témoigner ſa reconnoiſſance; & ſa guériſon paſſant juſqu'à l'ame, il rendit hommage au Dieu du prophète comme à celui qui devoit être adoré par tout le monde, & promit que dans la ſuite il ne ſacrifieroit qu'à lui ſeul; c'eſt pourquoi il conjura le prophète de lui permettre d'emporter la charge de deux mulets de la terre d'Iſraë, pour dreſſer un autel dans ſon pays ſur lequel il offriroit des holocauſtes au Seigneur. Eliſée, content de la bonne foi & de la diſpoſition du cœur de cet étranger, n'exigea rien de plus, & ne l'aſſujettit ni à la circonciſion ni aux obſervances légales. *Naaman* lui propoſa une queſtion, & lui demanda s'il lui étoit permis de continuer à accompagner ſon maître dans le temple de Remmon, & s'il offenſeroit le Seigneur en s'inclinant, lorſque le roi, appuyé ſur lui, s'inclineroit lui même; Eliſée lui répondit: *allez en paix;* & *Naaman* ſe ſépara de lui. Cette réponſe d'Eliſée fait entendre que ce ſaint prophète penſoit que *Naaman* pouvoit, ſans crime & ſans ſcandale, continuer une action qui n'étoit qu'un ſervice purement civil, & qu'il rendoit par-tout ailleurs au roi; ainſi les aſſiſtans ne pouvoient regarder cette génuflexion comme un acte de religion, parce que le changement de *Naaman* ne pouvoit être ſecret en Syrie, mais ſeulement comme une fonction indiſpenſable de ſa charge, qui l'obligeoit de donner la main au roi dans toutes les cérémonies publiques. Cependant quelques interprètes, craignant avec raiſon l'abus que l'on pourroit faire de la réponſe d'Eliſée, pour autoriſer des actions ſemblables dans d'autres circonſtances où elles ſeroient criminelles, traduiſent cet endroit par le paſſé, & font demander pardon à *Naaman d'avoir adoré dans le temple de Remmon, lorſque ſon maître s'appuyoit ſur lui.* Cet étranger purifié de la lèpre par l'eau du Jourdain, eſt une excellente image du peuple gentil, appellé, par un choix tout gratuit de Dieu, à la foi & au baptême de Jéſus-Chriſt. Ce peuple puiſſant & riche avoit de grandes qualités naturelles, mais tout étoit gâté par la lèpre d'infidélité. Ce fut une pauvre femme du pays d'Iſraël, qui annonça à *Naaman* qu'il y avoit dans Iſraël un prophète à qui il falloit qu'il s'adreſſât pour être guéri, & la parole du ſalut fut portée aux Gentils par des Juifs aſſujettis à la domination romaine, & mépriſés de tous les autres peuples. Jéſus-Chriſt n'eſt point allé en perſonne les chercher, mais il les a fait inviter par ſes ſerviteurs de venir à lui: ils ſe ſont préſentés pour entrer dans la maiſon du prophète qui eſt l'Egliſe; mais ils n'y ont pas d'abord été introduits. On les a arrêtés à la porte comme catéchumènes; & là, on les a inſtruits de la néceſſité & des admirables effets du baptême. Les ſages & les grands du monde ne pouvoient ſe réſoudre à s'abaiſſer devant des hommes qui n'offroient rien à leurs yeux de ce que le ſiècle eſtime: ils traitoient de folies les merveilleux changemens que l'on attribuoit à l'application de foibles élémens, tels que l'eau commune; mais les perſonnes ſimples qui crurent les premières, engagèrent enfin les ſages du paganiſme à chercher leur guériſon dans les eaux ſalutaires du baptême, où ils prirent une nouvelle naiſſance, & ſe purifièrent de leur première ſouillure. (L'hiſtoire de la lèpre de *Naaman* & de ſa guériſon eſt rapportée au quatrième livre des Rois, chapitre V.) (*A. R.*)

NAAS, (*Hiſt. ſacr.*) roi des Ammonites vaincu par Saül. Son hiſtoire ſe trouve au premier livre des Rois, chapitre XI. (*A. R.*)

NAB

NABAB, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) C'eſt le nom que l'on donne dans l'Indoſtan aux gouverneurs prépoſés à une ville ou à un diſtrict par le grand-mogol. Dans les premiers temps, ce prince a conféré le titre de *nabab* à des étrangers: c'eſt ainſi que M. Dupleix, gouverneur de la ville de Pondichery pour la compagnie des Indes de France, a été nommé *nabab* ou gouverneur d'Arcate par le grand-

mogol. Les gouverneurs du premier ordre ſe nomment *ſoubas;* ils ont pluſieurs *nababs* ſous leurs ordres. (*A. R.*)

NABAL, Fou, (*Hiſt. ſacr.*) (*voyez* Abigail.) iſraélite de la tribu de Juda, fort riche, mais avare & brutal, qui demeuroit à Maon, & dont les troupeaux nombreux paiſſoient ſur le Carmel. Un jour David, ayant appris qu'à l'occaſion de la tondaille de ſes brebis il faiſoit une grande fête, il envoya dix de ſes gens pour le ſaluer de ſa part, & lui demander quelques vivres pour ſa troupe. Cet homme inſolent reçut avec une fierté brutale les députés de David, parla avec outrage de leur maître, & les renvoya avec mépris. David, inſtruit par le rapport de ſes gens, entra en fureur; & faiſant prendre les armes à quatre cents hommes de ſa ſuite, il marcha vers la maiſon de *Nabal*, dans le deſſein de l'exterminer lui & toute ſa famille. Cependant Abigail, femme de *Nabal*, inſtruite par un ſerviteur, de la manière dont ſon mari avoit reçu les gens de David, & craignant le reſſentiment de ce dernier, fit ſecrètement charger ſur des ânes, des proviſions de toute eſpèce, & courut au-devant de David: elle le rencontra dans une vallée, ne reſpirant que la vengeance; mais ſa beauté, ſa ſageſſe & ſes diſcours ſoumis déſarmèrent la colère de ce prince, & elle obtint le pardon de ſon mari. *Nabal*, qui étoit ivre, n'apprit que le lendemain ce qui venoit de ſe paſſer; & il fut tellement frappé du danger qu'il avoit couru, qu'il en mourut de frayeur dix jours après. *Nabal*, qui fait de vaines proſuſions en feſtins, & qui refuſe avec dureté & inſulte quelques ſecours à des malheureux, eſt l'image de tant de riches qui ne ſe refuſent rien, & à qui rien ne coûte quand il s'agit de ſe ſatisfaire eux-mêmes, ou de ſe donner chez les autres une réputation de généroſité ou de magnificence, tandis qu'ils ont la cruauté de refuſer une aumône légère à leurs frères qui manquent de tout. (*A. R.*)

NABARZANES & BESSUS. (*Hiſt. anc.*) Rien de plus célèbre dans l'hiſtoire d'Alexandre & de Darius, (*voyez* l'article Alexandre) que la perfidie de Beſſus & de *Nabarzanes* envers Darius, après qu'il eut perdu la bataille d'Arbelles. *Nabarzanes*, un des plus grands ſeigneurs de Perſe, étoit général de la cavalerie de Darius; Beſſus étoit général des Bactriens qui ſervoient dans l'armée perſane; Alexandre vainqueur pourſuivoit Darius; ces deux traîtres lièrent & enchaînèrent leur roi, & le conduiſirent vers la Bactriane dans un chariot couvert. Leur deſſein étoit, s'ils étoient atteints par Alexandre, de traiter avec lui en lui livrant Darius; &, s'ils pouvoient échapper à ſa pourſuite, de tuer Darius & de ſe faire rois. Lorſqu'ils virent approcher Alexandre, quoiqu'ils fuſſent ſupérieurs en forces, effrayés par leur crime & par ſa gloire, ils ne ſongèrent qu'à la fuite; ils propoſèrent à Darius de monter à cheval & de fuir avec eux; ſur ſon refus, ils le percèrent de traits, & le laiſsèrent expirant. Les premiers Macédoniens, envoyés à la pourſuite des Perſes, recueillirent ſes derniers ſoupirs, mais il étoit mort lorſqu'Alexandre arriva; *Nabarzanes* s'étoit enfui en Hircanie, Beſſus dans la Bactriane; celui-ci, trahi par Spitamènes ſon confident, comme il avoit trahi Darius, fut remis entre les mains d'Alexandre, qui le remit lui-même dans celles d'Oxatrès, frère de Darius, pour qu'il vengeât la mémoire de ce roi malheureux.

Beſſus, après avoir eu le nez & les oreilles coupées, mourut dans les tourmens; le ſupplice qu'il ſubit répond à ce que nous appellons *écarteler*.

Du perfide Beſſus regarde le ſupplice,

dit Axiane à Taxile dans la tragédie d'*Alexandre*; *Nabarzanes*, plus ſage & plus heureux, avoit traité avec Alexandre, avoit reçu ſa foi & s'étoit remis entre ſes mains, il lui remit auſſi l'eunuque Bagoas: il falloit qu'un eunuque fût alors une choſe bien précieuſe, ou que celui-ci eût un grand talent de plaire; il gouverna preſque Alexandre comme il avoit gouverné Darius. On cherche pourquoi tant d'états & de princes ont été gouvernés par tant d'eunuques miniſtres, on en trouve une raiſon dans les états, où la ſucceſſion à la couronne n'eſt pas parfaitement réglée, c'eſt que la qualité d'eunuque a preſque toujours & par-tout exclu du trône; le préjugé que le trône ne pouvoit être rempli par un eunuque, parce que le vœu public attendoit de chaque ſouverain un héritier né de lui, étoit vraiſemblablement le principe de la confiance des ſouverains dans cette eſpèce d'hommes, qui ne pouvoient être pour eux un objet de jalouſie, ni dans leurs plaiſirs ni dans leur ambition; mais on peut dire de ces eunuques miniſtres, ce que Pline diſoit à Trajan, des affranchis, qui avoient été ſi puiſſans ſous les empereurs Claude & Néron: *ſcis præcipuum eſſe indicium non magni principis magnos libertos.*

Un affranchi puiſſant ſuppoſe un prince foible.

Cependant Alexandre ne l'étoit pas.

NABIS, (*Hiſt anc.*) tyran de Sparte, odieux aux citoyens par ſes extorſions & ſes violences, aux étrangers par ſes infidélités. On raconte ſur le premier article des traits qui paroiſſent fabuleux, quoique rapportés par Polybe. M. de Voltaire s'eſt beaucoup moqué de ce qu'il appelle la *poupée de Nabis;* c'eſt-à-dire, de cette machine, qui repréſentoit Apéga, femme du tyran, & qui embraſſant d'un air affectueux ceux qui refuſoient de payer les contributions exigées par *Nabis*, leur enfonçoit dans le corps des pointes de fer aiguës cachées ſous ſes habits. M. de Voltaire reproche ſur ce point trop de crédulité à M. Rollin; & en effet, l'expreſſion d'un doute à cet égard n'eût pas été une irrévérence envers les anciens. Quant aux

infidélités politiques de *Nabis*, il les ſignala ſur-tout dans la guerre de Philippe, roi de Macédoine, contre les Romains; il trahit tour-à-tour & les Romains & Philippe. Celui-ci avoit mis en dépôt entre ſes mains la ville d'Argos, à condition que s'il étoit heureux dans cette guerre, *Nabis* la lui remettroit; que dans le cas contraire *Nabis* garderoit cette ville pour l'empêcher de tomber au pouvoir des Romains. *Nabis* commença par y exercer les mêmes violences & les mêmes brigandages qu'à Sparte; il fit enſuite alliance avec les Romains contre Philippe, mais, n'ayant pas été plus fidèle aux Romains, ceux-ci lui déclarèrent la guerre & l'aſſiégèrent dans Sparte. Il demanda la paix, l'obtint, la viola, & s'étant procuré quelque ſuccès par artifice, fut obligé enfin de ſouſcrire à cette même paix, qu'on voulut bien encore lui accorder. L'illuſtre Philopémen, général de la ligue achéenne, fit auſſi la guerre à *Nabis*; il fut battu ſur mer; mais il remporta ſur terre, près de Sparte, une victoire complète ſur le tyran. Les ennemis de celui-ci ſe multiplioient; la fourberie qu'il employoit contre eux ſe tourna enfin contre lui, ſelon l'uſage: les Etoliens, auxquels il demandoit du ſecours, & qu'il auroit auſſi trahis à la première occaſion, réſolurent de le prévenir; ils envoyèrent le ſecours demandé, mais dans l'intention de le faire ſervir à ſurprendre Sparte. Alexamène, qui commandoit ce ſecours, s'étudia ſur-tout à gagner la confiance du tyran; ils ſortoient tous les jours enſemble avec leurs troupes pour les exercer ſur les bords de l'Eurotas. Un jour il tire *Nabis* à l'écart, fait un ſigne à ſes cavaliers qui s'approchent en diligence, alors il attaque *Nabis*, les cavaliers l'achèvent; il court au palais du tyran pour s'en rendre maître; le reſte de l'entrepriſe ne réuſſit pas, & Alexamène y périt; mais *Nabis* avoit péri le premier, laiſſant un nom déteſté. C'étoit vers l'an 191 avant J. C.

NABONASSAR. (*Chronologie.*) L'ère de *Nabonaſſar* eſt célèbre: nous ne ſavons preſque rien de l'hiſtoire de ce prince, ſinon qu'il étoit roi de Babylone, & qu'on l'appelloit auſſi Beleſus, quoique, ſuivant quelques auteurs, il ſoit le même que le Baladan dont il eſt parlé dans Iſaïe, *xxxix*, & dans le quatrième livre des Rois, *xx*, 12. Quelques-uns même conjecturent qu'il étoit mède, & qu'il fut élevé ſur le trône par les Babyloniens, après qu'ils eurent ſecoué le joug des Mèdes.

Le commencement du règne de ce prince eſt une époque fort importante dans la chronologie, par la raiſon que c'étoit, ſelon Ptolémée, l'époque du commencement des obſervations aſtronomiques des Chaldéens; c'eſt pour cela que Ptolémée & les autres aſtronomes commencent à compter les années à l'ère de *Nabonaſſar*.

Il réſulte des obſervations rapportées par Ptolémée, que la première année de cette ère eſt environ la 747ᵉ année avant Jéſus Chriſt, & la 3967ᵉ de la période Julienne.

Les années de cette époque ſont des années égyptiennes de 365 jours chacune, commençant au 29 février & à midi, ſelon le calcul des aſtronomes. (*G.*)

NABOPOLASSAR, (*Hiſt. anc.*) général des armées de Saracus, roi des Aſſyriens, ſe révolta contre lui, & fit alliance avec Cyaxare, roi des Mèdes; ayant réuni leurs forces, ils aſſiégèrent & prirent Ninive, tuèrent Saracus, & partagèrent ſes dépouilles. Babylone & la Chaldée furent le partage de *Nabopolaſſar*; il y régna vingt & un ans. Le roi d'Egypte Néchao lui fit la guerre avec avantage; pluſieurs provinces ſe détachèrent de l'obéiſſance de *Nabopolaſſar*, & il ne trouva d'autre moyen d'affermir la couronne ſur ſa tête, que d'y aſſocier Nabuchodonoſor II, ſon fils, dit le Grand. *Nabopolaſſar* vivoit plus de ſix ſiècles avant Jéſus-Chriſt. (*A. R.*)

NABOTH, *prophétie*, (*Hiſt. ſacr.*) de la ville de Jezraël, avoit une vigne près le palais d'Achab. Ce prince, voulant faire un jardin potager, preſſa pluſieurs fois *Naboth* de lui vendre ſa vigne ou de la changer contre une meilleure; mais *Naboth*, très-fidèle obſervateur de la loi, refuſa de vendre l'héritage de ſes pères. Achab en conçut tant de chagrin, qu'il ſe mit au lit, & ne voulut prendre aucune nourriture. Jézabel, inſtruite du ſujet de ſa triſteſſe, le railla de ſa foibleſſe, & ſe chargea de lui faire livrer la vigne qu'il deſiroit. Auſſi-tôt elle écrivit aux premiers de la ville où *Naboth* demeuroit, des lettres qu'elle cacheta avec le cachet du roi, par leſquelles elle leur ordonnoit de publier un jeûne, de faire aſſeoir *Naboth* entre les premiers du peuple, de gagner de faux témoins, qui dépoſaſſent qu'il avoit blaſphémé contre Dieu, & maudit le roi, & de le condamner à mort. Les premiers de la ville exécutèrent cet ordre: deux témoins dépoſèrent contre *Naboth*, qui fut lapidé le même jour. Jézabel, en ayant appris la nouvelle, courut la porter au roi qui partit auſſi-tôt pour prendre poſſeſſion de ſa vigne; mais le prophète Elie vint troubler ſa joie, lui reprocha ſon crime, & lui prédit que les chiens lécheroient ſon ſang au même lieu où il avoit répandu celui d'un innocent. Quoique le refus que fait *Naboth* de vendre ſa vigne à Achab, paroiſſe d'abord condamnable aux yeux de la chair, la foi en juge autrement. *Naboth*, en refuſant de vendre à Achab l'héritage de ſes pères, obéiſſoit à la loi qui défendoit aux Iſraélites d'aliéner leurs terres à perpétuité. Tout héritage vendu retournoit l'année du jubilé à ſon premier maître ou à ſes héritiers. Or la prétention d'Achab étoit d'acquérir la vigne de *Naboth* ſans eſpérance de retrait, puiſqu'il vouloit l'enfermer dans ſon parc. La même loi ne permettoit de vendre ſon bien, que lorſqu'on y étoit contraint par la pauvreté: & *Naboth*, qui étoit riche & des premiers de la ville, ne ſe trouvoit point dans ce cas. Il aima donc mieux

s'expoſer à la diſgrace de ſon prince, que de le ſatisfaire en déſobéiſſant à Dieu. (La vigne de *Naboth* eſt paſſée en proverbe pour déſigner le foible héritage d'un pauvre comparé aux vaſtes domaines d'un riche oppreſſeur. L'hiſtoire de *Naboth* eſt rapportée au troiſième livre des Rois, chapitre 21.) (*A. R.*)

NABUCHODONOSOR, *pleurs de la génération*, (ou SAOSDUCHIN) (*Hiſt. ſacr.*) roi d'Aſſyrie, fils d'Aſſaradon, commença à régner à Ninive, l'an du monde 3335. Ce prince, enflé de la victoire qu'il avoit remportée ſur Arphaxad ou Déjocès, roi des Mèdes, dans les plaines de Ragau, entreprit de réunir toute la terre à ſon empire. Il envoya donc ſommer les nations qui s'étendent juſqu'aux confins de l'Ethiopie, de le reconnoître pour roi ; mais ces peuples renvoyèrent avec mépris les ambaſſadeurs, & firent peu de cas de ſes menaces. *Nabuchodonoſor*, outré de colère, jura de s'en venger; & ayant levé une armée formidable, il en donna le commandement à Holopherne, avec ordre d'exterminer tous ceux qui avoient fait inſulte à ſes ambaſſadeurs. Ce général, après avoir porté la déſolation dans une grande étendue de pays, vint enfin échouer à Béthulie, où il trouva le terme de ſes conquêtes & de ſa vie. *Nabuchodonoſor*, ayant appris le mauvais ſuccès de ſes armes, en mourut de chagrin, après avoir régné près de vingt ans. *Judith*, 1, 2, & *ſeq.* (*A R.*)

NABUCHODONOSOR, autrement NABOPOLASSAR. (*Hiſt. ſacr.*) père du grand *Nabuchodonoſor*, ſi fameux dans l'écriture, étoit babylonien, & commandoit les armées de Saracus, roi d'Aſſyrie. Il ſe joignit à Aſtyages pour renverſer cet empire : ils aſſiégèrent Saracus dans ſa capitale ; & ayant pris cette ville, ils établirent ſur les débris de l'empire d'Aſſyrie deux royaumes, celui des Mèdes qui appartint à Aſtyages, & celui des Chaldéens, ſur lequel fut établi *Nabopolaſſar*, l'an du monde 3378. (*voyez* ci-deſſus l'article NAPOPOLASSAR.) (*A. R.*)

NABUCHODONOSOR, (*Hiſt. ſacr.*) fils de celui dont nous venons de parler, avoit été aſſocié à l'empire de Chaldée du vivant de ſon père, qui l'avoit employé à diverſes expéditions. Ce jeune prince, après avoir châtié pluſieurs gouverneurs qui s'étoient révoltés, marcha contre Pharaon Néchao, roi d'Egypte, & ayant rencontré l'armée de ſes ennemis près de l'Euphrate, il la vainquit & fondit ſur le royaume de Juda, dont le roi étoit tributaire de Néchao. Il aſſiégea ce prince dans Jéruſalem, prit la ville, fit le roi priſonnier, & vouloit d'abord le mener à Babylone chargé de chaînes ; mais ayant changé de ſentiment, il lui rendit la couronne & la liberté, à condition qu'il lui demeureroit aſſujetti, & qu'il lui paieroit tribut. Il ſe contenta d'enlever pluſieurs jeunes enfans du ſang royal, du nombre deſquels furent Daniel, Ananias, Miſaël & Azarias, qu'il fit conduire à Babylone pour être élevés dans ſon palais : c'eſt de cet événement, qui arriva l'an du monde 3398, que l'on commence à compter les ſoixante & dix années de la captivité de Babylone. Nabopolaſſar étant mort, ſon fils ſe hâta de retourner à Babylone pour monter ſur le trône de ſon père ; dès qu'il y fut arrivé, il diſtribua par colonies ſes captifs, & mit dans le temple de Vénus les vaſes ſacrés du temple de Jéruſalem, & les riches dépouilles qu'il avoit remportées ſur ſes ennemis. Ce prince, la deuxième année de ſon règne, eut un ſonge myſtérieux, dont il fut effrayé, mais qu'il oublia entièrement. Il conſulta les ſages de ſon royaume pour ſavoir d'eux ce qu'il avoit vu en ſonge ; mais aucun n'ayant pu le deviner, le roi, outré de colère, les condamna tous à la mort. Daniel, qui ſe trouvoit enveloppé dans cet arrêt, comme étant du nombre des ſages, alla trouver le roi, & le pria de lui accorder quelque délai pour chercher l'explication de ce qu'il deſiroit. Il l'obtint ; & après qu'il eut implóré la miſéricorde du Dieu du ciel, avec ſes trois compagnons, le myſtère lui fut découvert dans une viſion pendant la nuit ; alors il retourna vers le roi, & lui dit qu'il avoit vu en ſonge une ſtatue d'une hauteur énorme, dont la tête étoit d'or, la poitrine & les bras d'argent, le ventre & les cuiſſes d'airain, & les jambes de fer : que pendant qu'il étoit attentif à cette viſion, une pierre ſe détachant de la montagne avoit frappé la ſtatue par les pieds & l'avoit réduite en poudre, & que cette pierre devenue une grande montagne avoit rempli toute la terre. *Voilà votre ſonge, ô roi*, ajouta Daniel, & en voici l'interprétation : « vous êtes le » roi des rois, & le Dieu du ciel a ſoumis toutes » choſes à votre puiſſance. C'eſt donc vous qui » êtes la tête d'or. Après vous il s'élevera un autre » royaume qui ſera d'argent, enſuite un troi- » ſième qui ſera d'airain, & auquel toute la terre » ſera ſoumiſe. Le quatrième ſera de fer, & » réduira tout en poudre. Ce ſera alors que Dieu » ſuſcitera un royaume qui ne ſera jamais détruit, » qui anéantira tous les autres, & qui ſubſiſtera » éternellement. *Dan.* 11, 37 & *ſeq.* »

Nabuchodonoſor, ravi d'admiration, rendit gloire au vrai Dieu, & éleva Daniel aux plus grands honneurs. Ces quatre empires repréſentés par les quatre différens métaux de la ſtatue, étoient ceux des Aſſyriens, des Perſes, des Grecs & des Romains. Ces quatre empires ſe ſuccèdent ; les uns ſont envahis par les autres, & il ſe forme ainſi un liaiſon entr'eux, exprimée par l'unité de la ſtatue où ſe trouvent joints les quatre métaux. Le premier eſt celui des Babyloniens, dont la grandeur & la magnificence étoient marquées par l'or, le plus précieux des métaux. Cyrus fonda le ſecond empire, & la ſageſſe de ſon gouvernement forma un ſiècle d'argent ; cet empire s'agrandit ſous ſes ſucceſſeurs, & finit à Darius-Codoman.

L'empire des Grecs, figuré par le ventre & les cuiſſes d'airain, fut établi par Alexandre ; & les guerres ſanglantes qui le caractériſent, ainſi que la dureté de la plupart des ſucceſſeurs du gouvernement de ce prince, répondent très-bien à l'airain. Les jambes de fer figuroient la monarchie des Romains, qui ne s'établit & ne ſe ſoutint que par des guerres perpétuelles, & qui, par la force invincible de ſes armes, ſubjugua toutes les nations. La pierre détachée de la montagne, qui réduit tout en poudre, eſt la figure de Jéſus-Chriſt, qui deſcend du ciel dans le ſein d'une vierge pour former ſon Egliſe, mettre ſous le joug les plus redoutables puiſſances de l'univers, anéantir l'idolâtrie, & ſubjuguer, par la croix, tous les royaumes du monde, pour n'en faire qu'un ſeul empire à qui l'éternité eſt promiſe. Cependant Joakim, ſe laſſant de payer tribut aux Chaldéens, ſe ſouleva contre eux. *Nabuchodonoſor*, occupé à régler les affaires de ſon empire, & ne pouvant marcher contre ce rebelle, y envoya une puiſſante armée qui déſola toute la Judée. Joakim lui-même fut pris dans Jéruſalem, mis à mort & jeté à la voirie, ſuivant la prédiction de Jérémie. Jéchonias, ſon fils, qui lui ſuccéda, s'étant auſſi révolté contre le roi de Babylone, ce prince vint l'aſſiéger, le mena captif à Babylone, avec ſa mère, ſa femme, & dix mille hommes de Jéruſalem : entre les priſonniers ſe trouvèrent Mardochée & Ezéchiel. *Nabuchodonoſor* enleva tous les tréſors du temple, briſa les vaſes d'or que Salomon y avoit mis, & établit à la place de Jéchonias, l'oncle paternel de ce prince, auquel il donna le nom de *Sédécias*. Ce nouveau roi marcha ſur les traces de ſes prédéceſſeurs, & fit une ligue avec les princes voiſins contre celui à qui il étoit redevable de la couronne. Le roi de Babylone vint encore en Judée avec une armée formidable ; & après avoir réduit les principales places du pays, il fit le ſiége de Jéruſalem. Il fut contraint de le lever pour marcher contre Pharaon Ephra, roi d'Egypte, qui venoit au ſecours de Sédécias ; mais ayant battu ce prince & l'ayant forcé de rentrer en Egypte, il fut reprendre le ſiége. Sédécias, voyant qu'il n'y avoit plus d'eſpérance de défendre la ville, s'enfuit, fut pris en chemin & mené à *Nabuchodonoſor*, qui étoit alors à Réblatha en Syrie. Ce prince, après lui avoir reproché ſon infidélité & ſon ingratitude, fit égorger ſes enfans en ſa préſence, lui fit crever les yeux, le chargea de chaînes & le fit mener à Babylone. L'armée des Chaldéens entra dans Jéruſalem, & y exerça des cruautés inouies : on égorgea tout ſans diſtinction d'âge ni de ſexe. Nabuzardan, chargé d'exécuter les ordres de ſon maître, fit mettre le feu au temple du Seigneur, au palais du roi, aux maiſons de la ville, & à toutes celles des grands, après en avoir tiré tout ce qu'il y avoit de plus précieux, & les réduiſit en cendres. Les murailles de la ville furent démolies ; on chargea de chaînes tout ce qui reſtoit d'habitans, après avoir égorgé ſoixante des premiers du peuple aux yeux de *Nabuchodonoſor* ; & Nabuzardan ne laiſſa dans le pays de Juda que les plus pauvres, à qui il donna des vignes & des terres à cultiver. Ainſi périrent pour la première fois, ſous la main de *Nabuchodonoſor*, Jéruſalem & ſes princes. Jérémie ne ceſſoit de leur dire que Dieu même les avoit livrés à ce roi, & qu'il n'y avoit de ſalut pour eux qu'à ſubir le joug ; ils ne crurent point à ſa parole. Pendant que ce prince les tenoit étroitement enfermés par les prodigieux travaux dont il avoit entouré leur ville, ils ſe laiſſoient enchanter par leurs faux prophètes. Le peuple, ſéduit par ces impoſteurs, ſouffrit les plus rudes extrémités, & fit tant par ſon audace inſenſée, que la ville fut renverſée, le temple brûlé, & tout perdu ſans reſſource. Le même prodige de ſéduction, de témérité & d'endurciſſement ſe remarqua à la dernière ruine de Jéruſalem, par Tite, envoyé de Dieu, comme *Nabuchodonoſor*, pour exercer ſa vengeance ſur ce peuple rebelle. Ils furent réduits aux mêmes extrémités, la même rebellion, la même famine, les mêmes voies du ſalut ouvertes, la même chûte ; & pour que tout fût ſemblable, le ſecond temple fut brûlé ſous Tite, le même mois & le même jour que l'avoit été le premier ſous *Nabuchodonoſor*. Ce prince, de retour à Babylone, au lieu de faire hommage à Dieu des victoires qu'il avoit remportées par ſon ſecours, en fit honneur à ſes idoles, & fit dreſſer dans la plaine de Dura une ſtatue d'or, haute de ſoixante coudées, en l'honneur d'une fauſſe divinité que l'écriture ne nomme pas. La dédicace s'en fit avec pompe ; les grands de l'état & les gouverneurs des provinces furent appellés à la cérémonie, & tous eurent ordre, ſous peine de mort, de ſe proſterner devant l'idole & de l'adorer. Les ſeuls compagnons de Daniel ayant refuſé de le faire, le roi irrité les fit jeter dans une fournaiſe ardente, où ils furent miraculeuſement préſervés des flammes par l'ange du Seigneur. Alors *Nabuchodonoſor*, frappé de ce prodige, les fit retirer, & donna un édit, dans lequel il publia la grandeur du roi des Juifs, & défendit à qui que ce fût, ſous peine de la vie, de blaſphémer ſon nom. Deux ans après la guerre des Juifs, *Nabuchodonoſor*, qui avoit été le fléau de la juſtice divine contre Jéruſalem & la Judée, lui prêta ſon miniſtère pour punir les Tyriens, les Philiſtins, les Moabites & pluſieurs autres peuples voiſins & ennemis des Juifs, qui éprouvèrent à leur tour la ſévérité des jugemens de Dieu. Il alla d'abord mettre le ſiége devant Tyr, ville maritime, illuſtre par ſon commerce. Ce ſiége dura treize ans ; & dans cet intervalle, l'armée du roi déſola les pays dont nous venons de parler. Tyr enfin fut priſe & ſaccagée. Dieu, pour dédommager ce prince des maux qu'il avoit ſoufferts à ce ſiége,

lui abandonna l'Egypte dont il fit la conquête, & d'où il remporta un butin immenſe. C'étoit pour cela qu'il l'y avoit appellé, comme il s'en explique lui-même dans Ezéchiel : *Fils de l'homme*, dit Dieu lui-même au prophète, *Nabuchodonoſor, roi de Babylone, m'a rendu avec ſon armée un grand ſervice au ſiége de Tyr. Toutes les têtes de ſes gens en ont perdu les cheveux, & toutes leurs épaules en ſont écorchées, & néanmoins ils n'ont reçu aucune récompenſe. C'eſt pourquoi je vais donner à Nabuchodonoſor le pays d'Egypte. Il en enlevera le peuple & les dépouilles ; il y fera un grand butin, & ſon armée recevra ainſi ſa récompenſe.* Ce prince, de retour de ſon expédition, s'appliqua à embellir ſa capitale & à y faire conſtruire de ſuperbes bâtimens. Il fit élever ces fameux jardins ſuſpendus ſur des voûtes, que l'on a mis au rang des merveilles du monde. Il eut dans le même temps un ſonge qui lui donna de grandes inquiétudes. Il crut voir un arbre qui touchoit le ciel de ſa cime, qui couvroit la terre de ſes branches, & à l'ombre duquel tous les animaux ſe retiroient. Tout d'un coup un ange deſcendit du ciel, fit couper & abattre l'arbre, & ordonna qu'il fût réduit pendant ſept ans dans l'état des animaux, broutant l'herbe de la terre, & expoſé à la roſée du ciel. Les ſages de Babylone n'ayant pu donner au roi aucune explication de ce ſonge ; Daniel lui dit qu'il ſignifioit le changement qui devoit arriver en ſa perſonne : *C'eſt vous*, lui dit-il, *qui êtes déſigné par ce grand arbre ; vous ſerez abattu, réduit à l'état d'une bête & chaſſé de la compagnie des hommes ; mais après avoir été ſept ans en cet état, lorſque vous aurez reconnu que toute puiſſance vient du ciel, vous redeviendrez homme.* La prédiction s'accomplit un an après. Ce prince, victorieux de toute l'Aſie, ſe promenant dans ſon palais, livré aux mouvemens de vanité que lui inſpiroient ſes conquêtes & la magnificence de Babylone qu'il venoit de rendre une des plus ſuperbes villes du monde, entendit une voix du ciel qui lui prononça ſon arrêt. A l'heure même il perdit le ſens ; on le chaſſa de ſon trône & de la ſociété des hommes, & il fut réduit à la condition des bêtes. Après avoir paſſé ſept ans à vivre dans la campagne comme une bête farouche, il recouvra la raiſon, & le premier uſage qu'il en fit, fut de bénir & de glorifier le Très-Haut qu'il avoit ſi long-temps méconnu. Il reprit ſa première dignité, & continua de régner avec le même éclat qu'auparavant. Alors il publia dans toute l'étendue de ſa domination les merveilles étonnantes que Dieu venoit de faire en ſa perſonne, & il en termina le récit par ces paroles : « Maintenant donc je loue le roi du ciel, & je » publie hautement ſa grandeur & ſa gloire, » parce que toutes ſes œuvres ſont ſelon la » vérité, que ſes voies ſont pleines de juſtice, » & qu'il peut, quand il lui plaît, humilier les » ſuperbes. » Ce prince mourut ſur la fin de la même année, après avoir régné quarante-trois ans depuis la mort de ſon père Nabopolaſſar, qui l'avoit aſſocié à l'empire deux ans auparavant. Il y a pluſieurs ſentimens ſur la métamorphoſe de *Nabuchodonoſor*, dont le plus ſuivi eſt que ce prince s'imaginant fortement être devenu bête, broutoit l'herbe, ſembloit frapper des cornes, laiſſoit croître ſes cheveux & ſes ongles, & imitoit à l'extérieur toutes les actions d'une bête : ce changement, qui probablement n'avoit lieu que dans ſon cerveau altéré, ou dans ſon imagination échauffée, étoit un effet de la lycantropie, maladie dans laquelle l'homme ſe perſuade qu'il eſt changé en loup, en chien, ou en un autre animal. (*A. R.*)

NAC

NACHOR. (*Hiſt. ſacr.*) On en trouve deux dans l'écriture ſainte ; *Nachor*, fils de Sarug & père de Tharé, & *Nachor*, fils de Tharé & père d'Abraham.

NAD

NADAB. (*Hiſt. ſacr.*) Il y en a deux auſſi dans l'écriture ſainte, *Nadab*, fils d'Aaron & frère d'Abiu, dévoré avec celui-ci par le feu céleſte, (*Léviti. c. 10.*) & *Nadab*, roi d'Iſraël, fils & ſucceſſeur de Jéroboam, tué en trahiſon avec toute ſa race par Baaſa, l'un de ſes généraux. *Troiſième livre des Rois, chap. 14, 15, 16.*

(Il y a même encore un troiſième *Nadab*, fils de Semei. *Paralip. liv. 1, c. 2, verſ. 28.*)

NADAB, (*Hiſt. mod.*) nom du ſouverain pontife ou grand-prêtre des Perſans, dont la dignité répond à celle du muphti en Turquie, avec cette différence unique, que le *nadab* peut ſe dépouiller de ſa dignité religieuſe ou eccléſiaſtique, & aſpirer aux emplois civils ; ce qui n'eſt pas permis au muphti. Le *nadab* prend place après l'athmatdulet, ou premier miniſtre. Il a ſous lui deux juges, appellés l'un *ſeeik*, l'autre *caſi*, qui connoiſſent, décident de toutes les matières de religion, qui permettent les divorces, aſſiſtent aux contrats & actes publics. Ils ont des ſubſtituts ou lieutenans dans toutes les villes du royaume. (+)

NADAL, (AUGUSTIN) (*Hiſt. litt. mod.*) de l'académie des belles-lettres, n'a point d'éloge (on ne ſait pourquoi) dans le recueil de cette académie. Il y avoit été reçu élève en 1706, aſſocié en 1712, vétéran en 1714. On a de lui, dans le recueil de l'académie, une diſſertation ſur l'uſage où étoient les ſoldats romains de dire des vers ſatyriques contre les triomphateurs ; une hiſtoire des Veſtales, des diſſertations ſur le luxe des dames romaines. L'abbé *Nadal* a travaillé pour le théâtre ; il prenoit ordinairement ſes ſujets dans l'écriture ſainte, ou dans l'hiſtoire des Juifs : *Saül*, *Hérode*, *Antiochus* ou *les Machabées*, *Mariamne*. Il fit

auſſi une tragédie d'*Oſarphis*, cet Oſarphis étoit *Moiſe*, dont l'hiſtoire véritable étoit ornée de beaucoup d'incidens fabuleux ; le cardinal de Fleury, qu'il appelle une perſonne *éminemment* reſpectable, ne voulut pas permettre que cette pièce fût jouée ; elle eſt imprimée. L'abbé *Nadal* a donné auſſi à la comédie italienne une parodie de *Zaïre*, dont le titre ſeul eſt une injure : c'eſt *Arlequin au Parnaſſe* ou *la folie de Melpomène*. Il a eu le malheur d'écrire encore contre cette charmante pièce une lettre, où il dit qu'Oroſmane eſt un ſcélérat, & Néreſtan un perſonnage avili. Il avoit auſſi fort maltraité, dans des remarques particulières, la tragédie d'*Hérode & Mariamne* de M. de Voltaire. Ce grand poëte lui a payé toutes ſes dettes par une ſeule épigramme, dont il n'y a même que le tiers, pour l'abbé *Nadal*, qui a pour aſſociés deux autres détracteurs de M. de Voltaire ; encore M. Titon du Tillet, auteur du Parnaſſe françois, entre-t-il en partage avec tous les trois. C'eſt à lui que l'épigramme eſt adreſſée :

Dépêchez-vous, Monſieur Titon,
Enrichiſſez votre Hélicon,
Placez-y ſur un piédeſtal
Saint-Didier, Danchet & *Nadal* ;
Qu'on voie armés du même archet
Nadal, Saint-Didier & Danchet,
Et couverts du même laurier
Danchet, *Nadal* & Saint-Didier.

L'abbé *Nadal* n'avoit pas aſſez de talent pour pouvoir rendre juſtice à M. de Voltaire ; il n'avoit pas non plus aſſez d'eſprit pour la rendre à M. de la Motte qu'il juge très-ſévèrement. Il y a quelques idées raiſonnables dans ſes obſervations ſur la tragédie ancienne & moderne ; mais c'eſt toujours la même injuſtice envers M. de Voltaire. L'abbé *Nadal* a auſſi des *penſées ſur l'éducation*, mais on a plus & mieux penſé depuis ſur ce ſujet. On a encore de lui quelques poéſies fugitives, où il y a peu de poéſie. Ce n'étoit en tout, ni un homme de génie, ni un homme de beaucoup d'eſprit, ni un homme d'un goût ſûr ; mais c'étoit un littérateur inſtruit & eſtimable. Il mourut en 1740 ou 1741, âgé de 82 ans ; il avoit été, en 1712, ſecrétaire d'ambaſſade ou de l'ambaſſadeur (le duc d'Aumont) auprès de la reine Anne en Angleterre.

NADASTI, (*Hiſt. de Hongrie.*) Deux gentilshommes hongrois de ce nom figurent dans l'hiſtoire, Thomas & François. Thomas, comte de *Nadaſti*, ſujet fidèle de Ferdinand, roi de Hongrie & de l'empereur Charles-Quint ſon frère, défendit vaillamment, en 1531, la ville de Bude, contre l'empereur des Turcs, Soliman II ; ſa valeur fut trahie ; la garniſon ſéduite livra aux Turcs la ville & le château, & le livra lui-même à Soliman ; mais ce prince, qui avoit de la grandeur, punit les traîtres, en profitant de la trahiſon ; il combla d'éloges, il honora *Nadaſti*, & le renvoya ſous une eſcorte ſûre au roi de Hongrie. Nadaſti continua de ſervir Charles & Ferdinand. Le fameux Ferdinand de Tolède, duc d'Albe, qui avoit ſervi ſous lui, ſe faiſoit honneur de ſe dire ſon diſciple, & *Nadaſti* prédit & annonça de bonne heure ce que ſeroit un jour le duc d'Albe.

François de *Nadaſti*, de la même famille, qui étoit une des plus anciennes & des plus conſidérables de la Hongrie, étoit préſident du conſeil ſouverain de Hongrie ; il n'eut pas la même fidélité que Thomas. Mécontent de n'avoir pu obtenir de l'empereur Léopold la dignité de palatin, il entra en 1665 dans la révolte des comtes de Serin & de Frangipani. (*Voyez* leurs articles ; & à l'article FRANGIPANI, à l'époque de leur ſupplice, liſez 1671 au lieu de 1771.) Non content d'être un rebelle, il fut un ſcélérat ; il ne mit point de bornes à ſon reſſentiment ni à ſa vengeance ; cette vengeance fut atroce ; il n'en vouloit pas moins qu'à la vie de l'empereur ; il mit, dit-on, le feu au palais impérial, dans l'eſpérance que ce prince, ou ſeroit brûlé, ou pourroit aiſément être tué, dans la confuſion & le tumulte que produiroit l'incendie. Ce moyen n'ayant pas réuſſi, malgré l'embraſement du palais, qui s'exécuta le 23 février 1668, il tenta le poiſon ; il fit, dit-on, empoiſonner les puits, dont il crut que l'eau étoit employée dans les cuiſines de l'empereur ; & ce nouveau crime étant encore reſté ſans effet, il invita l'empereur, l'impératrice & toute la cour à venir prendre chez lui le divertiſſement de la pêche, le 5 avril 1668. L'empereur aimoit extrêmement la pâtiſſerie ; *Nadaſti* donna ordre qu'on ſervît devant lui une tourte de pigeonneaux qu'il fit empoiſonner par ſon cuiſinier. La comteſſe de *Nadaſti*, inſtruite du complot, le fit manquer ; elle ordonna au cuiſinier de faire promptement une tourte ſemblable à la tourte empoiſonnée, & ce fut celle-là qu'elle prit ſoin de faire ſervir. Enfin, un des complices ayant été arrêté, & ſes papiers ayant fait connoître la part que le comte de *Nadaſti* avoit à la conjuration, celui-ci aſſembla cinq cents hommes, avec leſquels il vouloit s'enfuir à Veniſe ; mais il fut prévenu & arrêté dans ſon château. Il avoua tout, & fut condamné à avoir le poing coupé & la tête tranchée. L'empereur lui remit une partie de la peine, il n'eut pas le poing coupé. Sa famille fut dégradée de nobleſſe ; ſes enfans quittèrent leur nom & leurs armes, & prirent le nom de Cruzemberg. *Nadaſti* fut décapité le 30 avril 1671, dans l'hôtel-de-ville de Vienne.

Dans la guerre de 1741, un général *Nadaſti* commandoit les armées de la reine de Hongrie. Ce fut lui qui, au mois de ſeptembre 1746, força la ville de Gênes de capituler, & le ſénat d'envoyer le doge avec ſix ſénateurs, implorer la clémence de la reine de Hongrie, comme la même ville de Gênes avoit imploré, en 1682, celle de Louis XIV.

NADER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) C'eſt le nom d'un des principaux officiers de la cour du grand-mogol, qui commande à tous les eunuques du palais. Il eſt chargé de maintenir l'ordre dans le maal ou ſerrail, ce qui ſuppoſe une très-grande ſévérité. Il règle la dépenſe des ſultanes & des princeſſes; il eſt garde du tréſor & des joyaux, & grand-maître de la garde-robe du monarque; enfin, c'eſt lui qui fait toute la dépenſe de ſa maiſon. Cette place éminente eſt toujours remplie par un eunuque, qui a communément un crédit ſans borne. (*A. R.*)

NAE

NAEP, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) *terme de relation*; juge ſubalterne établi par les cadis dans les villages de Turquie, ou par les mulas des grandes villes, pour être comme leurs lieutenans. (*D. J.*)

NÆV

NÆVIUS, (CNEIUS) (*Hiſt. rom.*) poëte latin, auteur de comédies & d'autres poëmes, mort plus de deux ſiècles avant l'ère chrétienne. Son principal ouvrage étoit *une hiſtoire de la première guerre punique*; il ne reſte de lui que des fragmens dans le *corpus poëtarum* de Maittaire. Horace parle du reſpect qu'on avoit de ſon temps pour *Nævius*, parce qu'il étoit ancien:

Nævius in manibus non eſt, & mentibus hæret
Pene recens, adeò ſanctum eſt vetus omne poëma.

NAH

NAHER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) noble indien. Les habitans du Malabar ſe diviſent en caſtes ou tribus, qu'on appelle des *nambouris*, des *bramines* & des *nahers*. Les nambouris ſont prêtres, les bramines philoſophes, les *nahers* nobles. Ceux-ci portent ſeuls les armes; le commerce leur eſt interdit; ils ſe dégradent en le faiſant. Dans ces trois caſtes on peut s'approcher, ſe parler, ſe toucher ſans ſe laver; mais on ſe croit ſouillé par l'attouchement le plus léger de quelqu'un qui n'en eſt pas. (*A. R.*)

NAHUM, (*Hiſt. ſacr.*) le ſeptième des douze petits prophètes. Sa prophétie eſt compoſée de trois chapitres. Il paroît avoir prophétiſé ſous Ezéchias, lorſque Sennachérib portoit dans la Judée la déſolation & l'effroi. Ses prédictions, dirigées uniquement contre les Aſſyriens, auxquels il dénonce une entière deſtruction, ſemées, ſelon le goût oriental, de figures & d'emblèmes, ſervoient à conſoler les Juifs des maux qu'ils ſouffroient, par la vue de ceux qui devoient fondre ſur leurs ennemis. Elles furent accomplies dans le temps où Cyaxare & Nabucadnetzar, (Nabuchodonoſor) réuniſſant leurs forces, firent tomber la ſuperbe Ninive, & égalèrent enfin les vainqueurs aux vaincus.

NAIKS ou NAIGS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) C'eſt le nom ſous lequel on déſigne, dans quelques parties de l'Indoſtan, les nobles ou premiers officiers de l'état; c'eſt la même choſe que *naires*. (*Voyez* cet article.)

NAILLAC, (PHILIBERT DE) (*Hiſt. mod.*) élu en 1383 grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, réſident pour lors à Rhodes. Il combattit en 1396, à la funeſte journée de Nicopolis, à la tête de ſes chevaliers qui furent taillés en pièces. Mort à Rhodes en 1421.

NAILOR, (JACQUES) (*Hiſt. d'Ang.*) fameux impoſteur ou fanatique anglois, embraſſa la ſecte des *Quakers*; il fit, en 1756, une entrée triomphante dans Briſtol, pour imiter celle de J. C. dans Jéruſalem. Un homme & une femme tenoient les rênes de ſon cheval, & une foule de ſes ſectateurs & de ſes diſciples crioient: *ſaint, ſaint, ſaint, le ſeigneur dieu de ſabaoth*. Les magiſtrats lui firent faire une autre entrée dans la même ville de Briſtol, mais dans un autre appareil, il étoit encore à cheval, mais le viſage tourné vers la queue, & cette dériſion ignominieuſe, qui étoit peut-être la ſeule peine que méritât ſa folie, avoit été précédée d'un traitement plus rude; il avoit eu la langue percée d'un fer chaud, & le front marqué de la lettre *B*, c'eſt-à-dire, *blaſphémateur*, c'eſt-à-dire fou, mais on ne devroit point faire de mal aux fous; on ne doit tout au plus que les enfermer. On enferma celui-ci, & on le relâcha, car après tout ſa folie n'étoit pas dangereuſe. On le laiſſa prêcher & être le dieu de ſabaoth, tant qu'il voulut. Il mourut en 1660.

NAIN, (LOUIS-SÉBASTIEN LE NAIN DE TILLEMONT) (*Hiſt. litt. mod.*) ſavant vertueux & modeſte, fils de M. *le Nain*, maître des requêtes, avoit été élevé à Port-Royal; il paſſa une partie de ſa vie dans cette ſolitude de Port-Royal, & une autre dans l'agréable ſolitude de Tillemont, au-deſſus de Vincennes, à laquelle il a donné de la célébrité. C'eſt là qu'il a compoſé ces ſavans ouvrages, qui ont toute l'autorité des ſources même dans leſquelles il a puiſé. Les plus conſidérables ſont ſes *mémoires pour ſervir à l'hiſtoire eccléſiaſtique*, & ſon *hiſtoire des empereurs*. Il ne ſortit jamais de ſa retraite, que pour aller voir en Flandre M. Arnauld, & en Hollande un évêque perſécuté auſſi pour le janſéniſme. M. de Sacy l'engagea, en 1676, à recevoir l'ordre de prêtriſe; & M. de Buzanval évêque de Beauvais, vouloit l'avoir pour ſucceſſeur; mais il ſe refuſa conſtamment aux vues de ce prélat. Cet homme, plein de douceur, eut une diſpute littéraire contre le P. Lami, de l'oratoire, ſur un point d'érudition eccléſiaſtique; c'étoit, diſoit Nicole, un modèle de la manière dont les chrétiens devroient diſputer entr'eux. Boſſuet, qui mêloit aux vertus chrétiennes bien d'autres qualités, diſoit au contraire à M. de Tillemont,

Tillemont, ſur ce ſujet : *ne ſoyez pas toujours aux genoux de votre adverſaire, & relevez-vous quelquefois.* M. de Tillemont étoit né en 1637 ; il commença dès l'âge de 18 ans à recueillir des matériaux pour ſon hiſtoire eccléſiaſtique ; il mourut en 1698, après quarante-deux ans & plus de ſolitude, de travail & de bonheur. L'abbé Tronchai, chanoine de Laval, a écrit ſa vie.

Dom Pierre *le Nain*, ſon frère, ſolitaire de la Trappe, a écrit la vie de l'abbé de Rancé, réformateur de cette abbaye, & l'hiſtoire de l'ordre de Cîteaux. On a auſſi de lui une traduction françoiſe de Saint Dorothée, père de l'Egliſe grecque, & divers ouvrages de piété. Né en 1643, mort en 1713.

Cette famille des *le Nain*, récemment éteinte, avoit produit beaucoup de magiſtrats diſtingués par leur vertu & leur capacité, entr'autres un ſous-doyen du parlement, père des précédens, mort en 1655 ; un maître des requêtes, ſon fils, homme du plus grand mérite, mort en 1698 ; un doyen du parlement, fils de celui-ci, mort le 20 ſeptembre 1719 ; un avocat-général, fils de ce dernier, & mort avant lui, le 24 octobre 1709, dont M. le chancelier d'Agueſſeau, alors ſon confrère au parquet du parlement, a fait un fort éloquent & fort juſte éloge. « Au-deſſus des plus » grandes affaires par l'étendue de ſon génie, & » ſe croyant preſque au-deſſous des plus petites, » par l'exactitude de ſa religion ; eſprit auſſi lumineux que ſolide, les principes y naiſſoient comme » dans leur ſource, & la même juſteſſe qui les » produiſoit, les plaçoit ſans effort dans leur » ordre naturel ; ſes paroles remplies, & comme » pénétrées de la ſubſtance des choſes mêmes, » ſortoient moins de ſa bouche que de la profondeur de ſon jugement, & l'on eût dit, en l'écoutant, que c'étoit la raiſon même qui parloit » à la juſtice..... Il devoit encore aujourd'hui faire entendre cette voix, dont la douce » inſinuation ſembloit donner du poids à la juſtice, » & du crédit à la vertu. Que ne nous eſt-il » permis de le faire parler au lieu de nous ! Mais, » puiſque nous ſommes privés de cette ſatisfaction, » que pouvons-nous faire de mieux que de vous » parler de lui ? Son éloquence même ne lui étoit » pas néceſſaire pour inſpirer l'amour de la vertu ; » il n'avoit, pour la rendre aimable, qu'à ſe peindre » dans ſes diſcours, & parler d'après lui-même. » Né dans le ſein de la juſtice, digne fils d'un père, » auſſi heureux de lui avoir donné la vie, que » malheureux de lui ſurvivre ; élevé ſous les yeux » d'un aïeul vénérable, objet de la tendreſſe & de » la complaiſance de cet homme vrai, qui n'a » point connu les foibleſſes du ſang, & qui, dans » ſes propres enfans, n'a jamais loué que la vérité, il avoit ſu allier heureuſement à la vertu » héréditaire de ſa famille, des graces innocentes » qui, ſans lui rien faire perdre de ſa droiture » inflexible, répandoient ſur elle ce charme ſecret » qui lui attire l'amour encore plus que l'admiration.

» Quelle facilité dans le commerce ! quel agrément dans les mœurs ! quelle douceur, ce n'eſt » pas aſſez dire, quel enchantement dans la ſociété ! ..... Vrai, ſimple, ſans faſte, ſans affectation, aucun fard ne corrompoit en lui la » vérité de la nature. Exempt de toute ambition, » il n'en avoit pas même pour les ouvrages de » ſon eſprit ; le deſir de bien faire n'a jamais été » avili dans ſon cœur par le deſir de paroître » avoir bien fait, & pour parvenir à la gloire, » il ne lui en avoit pas même coûté de la ſouhaiter. » On eût dit que ſon ame étoit le tranquille ſéjour » de la paix. Nul homme n'a jamais mieux ſu » vivre avec ſoi-même : nul homme n'a jamais » mieux ſu vivre avec les autres. Content dans la » ſolitude, content dans la ſociété, par-tout il » étoit à ſa place ; & ſachant toujours ſe rendre » heureux, il répandoit le même bonheur ſur » tous ceux qui l'environnoient.

» Le ciel n'a pas permis que nous ayons joui » plus long-temps de ce bonheur : il a rompu les » liens de cette union ſi douce, ſi intime, qui, » dans les peines & les travaux attachés à notre » miniſtère, étoit notre force, notre ſûreté, notre » gloire, nos délices.... Nous n'aurons plus le » plaiſir de l'avoir pour collègue & pour coadjuteur de nos fonctions ; mais nous l'aurons toujours pour modèle : & ſi nous ne pouvons plus » vivre avec lui, nous tâcherons au moins de vivre » comme lui. »

Le fils de l'avocat-général eſt mort intendant de Languedoc, avec la réputation d'un homme d'eſprit & d'un homme aimable ; ſon fils eſt mort très-jeune, intendant de Moulins ; & c'eſt dans la perſonne du fils de ce dernier, mort plus jeune encore, que cette famille s'eſt éteinte, il y a peu d'années. Les pères, & quelques collatéraux & contemporains de ces trois derniers perſonnages, dont la vie a été ſi courte, avoient rempli la plus longue carrière ; tels étoient le doyen des maîtres des requêtes, mort à 85 ans ; le doyen du parlement, mort à 87 ans ; & un autre que nous avons vu mourir à près de cent ans, doyen des correcteurs des comptes & de toute la chambre des comptes, & peut-être de toute la magiſtrature du royaume, & de celle du monde entier ; il avoit une figure plutôt antique que vieille, c'étoit un monument bien conſervé ; il étoit reſté poſſeſſeur pendant quelques années de la totalité de la première tontine (celle de 1689) qu'il avoit vu créer. Il avoit ſurvécu près de cinquante ans à un accident qui auroit pu lui coûter la vie. Ayant trouvé un ſoir le pont-tournant des Tuileries levé, il étoit tombé dans le foſſé, & s'étoit caſſé une jambe, qui fut mal remiſe, & dont il reſta boiteux. Les Maſcrany, les Portail, les d'Aſfeld, les Tilly de Blaru, les Charpentier, les Chamberjot, (*voyez* l'article BARATIER) les Bragelogne, &c.

les familles les plus connues dans le parlement & ailleurs, ſoit dans la robe, ſoit dans l'épée, étoient alliées de la famille des *le Nain*.

NAINS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) Ces ſortes de pygmées dans la race humaine ſont recherchés pour les amuſemens du grand-ſeigneur; ils tâchent de le divertir par leurs ſingeries, & ce prince les honore ſouvent de quelques coups de pieds. Lorſqu'il ſe trouve un *nain* qui eſt né ſourd, & par conſéquent muet, il eſt regardé comme le phénix du palais; on l'admire plus qu'on ne feroit le plus bel homme du monde, ſur-tout ſi ce magot eſt eunuque; cependant ces trois défauts qui devroient rendre un homme mépriſable, forment, à ce que dit M. de Tournefort, la plus parfaite de toutes les créatures, aux yeux & au jugement des Turcs. (*D. J.*)

NAIRES, NAHERS *ou* NAYERS; (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les Malabars donnent aux militaires de leur pays, qui forment une claſſe ou tribu très-nombreuſe, & qui, comme ailleurs, ſe croit infiniment au-deſſus du reſte de la nation; c'eſt dans cette tribu que les rois ou ſouverains du Malabar choiſiſſent leurs gardes-du-corps. Les Malabars portent l'orgueil de la naiſſance à un point d'extravagance encore plus grand qu'en aucune contrée de l'Europe; ils ne veulent pas même ſouffrir que leurs alimens ſoient préparés par des gens d'une tribu inférieure à la leur; ils ne ſouffrent pas que ces derniers entrent dans leurs maiſons; & quand par haſard cela eſt arrivé, un bramine eſt obligé de venir faire des prières pour purifier la maiſon. Une femme ne peut point épouſer un homme d'un rang inférieur au ſien; cette méſalliance ſeroit punie par la mort des deux parties: or, ſi la femme eſt de la tribu des nambouris, c'eſt-à-dire, du haut clergé ou de celle des bramines, le ſouverain la fait vendre comme une eſclave. Les faveurs d'une femme de qualité, accordées à un homme d'une tribu inférieure, non-ſeulement coûtent la vie à ce dernier, lorſque l'intrigue vient à ſe découvrir, mais encore les plus proches parens de la dame ont le droit pendant trois jours de maſſacrer impunément tous les parens du coupable.

Malgré la fierté des *naïres*, ils ſervent communément de guides aux étrangers & aux voyageurs, moyennant une rétribution très-légère. Ces *naïres* ſont, dit-on, ſi fidèles qu'ils ſe tuent, lorſque celui qu'ils conduiſent vient à être tué ſur la route. Les enfans des *naïres* portent un bâton qui indique leur naiſſance; ils ſervent auſſi de guides & de ſûreté aux étrangers, parce que les voleurs malabars ont pour principe de ne jamais faire de mal aux enfans. (*A. R.*)

NAK

NAKIB, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Turcs nomment un officier fort conſidéré, dont la fonction eſt de porter l'étendard de Mahomet. Il n'eſt point inférieur au muphti même; cette dignité eſt toujours conférée par le ſultan à un des émirs, deſcendans de la fille de Mahomet; & ſans ſon conſentement, le prince n'oſeroit offenſer aucun des émirs, ni lui faire aucun mal; le ſultan a ſoin de ne pas laiſſer un perſonnage de cette importance, jouir long-temps d'une dignité ſi incommode à ſon deſpotiſme; il change ſouvent de *nakib*, mais il ne lui en ôte que l'exercice; ſes émolumens lui reſtent comme les fruits d'un caractère indélébile. (*Voyez* CANTEMIR, Hiſt. ottomane.) (*A. R.*)

NAM

NAMAZ, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) C'eſt ainſi que les Mahométans nomment les prières qu'ils ſont obligés par leurs loix de faire tous les jours, elles ſe répètent cinq fois en vingt-quatre heures. Les Turcs ſont ſi ſcrupuleux, qu'ils croient que ſi on manque à une de ces prières à l'heure marquée, il eſt inutile de la réciter après. Les armées font leurs prières très-régulièrement; mais on peut y manquer ſans pécher, lorſque la bataille eſt commencée, parce qu'ils croient, que de tuer des chrétiens, eſt une action plus méritoire encore que de prier. Tel eſt l'aveuglement où porte l'eſprit d'intolérance.

Le vendredi on fait ſix prières, & on les appelle *ſalah namazi*. (*Voyez* CANTEMIR, Hiſt. ottom.) (*A. R.*)

NAMBOURIS; (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme chez les Malabars le premier ordre du clergé, dans lequel il y a une hiérarchie. Les *nambouris* exercent dans quelques cantons l'autorité ſouveraine & ſacerdotale à la fois: dans d'autres endroits, les ſouverains ſéculiers ne laiſſent pas d'être ſoumis à l'autorité ſpirituelle des *nambouris*, & même des bramines, qui ſont des prêtres du ſecond ordre. Les prêtres du troiſième ordre ſe nomment *buts*; ces derniers ſont regardés comme des ſorciers, & le peuple a pour eux une très-grande vénération. (*A. R.*)

NAN

NAN; (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Lappons nomment des eſpèces de mouches, communes dans leurs pays; ils ont dans l'idée que ces inſectes ſont des eſprits; ils les renferment dans des ſacs de cuir, & les portent avec eux, parce qu'ils eſpèrent, par leur moyen, ſe garantir des maladies. (*A. R.*)

NANCEL, (NICOLAS DE) (*Hiſt. litt. mod.*) ainſi nommé d'un village où il étoit né, entre Noyon & Soiſſons, plutôt médecin habile qu'homme ſenſé, grand partiſan du ſyſtême chimérique, en vertu duquel on voudroit appliquer

des règles de la poéſie métrique des anciens à la verſification françoiſe, écrivit contre Gallien, ſur l'immortalité de l'ame, & ſur ce qu'on appelle *le ſiége de l'ame* dans le corps humain. Son ouvrage le plus raiſonnable, eſt peut-être la vie (en latin comme ſes autres ouvrages) du célèbre Ramus, qui avoit été ſon maître. Mort en 1610.

NANGIS. (GUILLAUME DE) (*Hiſt. litt. mod.*) Cet auteur s'intitule : *Frater Guillelmus de Nangis, eccleſiæ ſancti Dioniſii in Franciâ indignus monachus.* Il pouvoit avoir vécu ſous ſaint Louis, dont il a écrit la vie, ainſi que celle de Philippe-le-Hardi, ſon fils ; & il vivoit ſûrement encore ſous Philippe-le-Bel, puiſque c'eſt à ce prince qu'il adreſſe ces deux ouvrages ; il vivoit même encore en 1300, puiſque ſa grande chronique comprend cette année. Cette chronique commence, ſelon l'uſage des anciens chroniqueurs, à la création du monde ; mais elle n'eſt, juſqu'à l'an 1113, que celle de Sigebert de Gemblours, dont Guillaume de *Nangis* devient enſuite le continuateur après en avoir été le copiſte. *Nangis* avoit auſſi compoſé une chronique des rois de France, qu'il avoit même traduite de latin en françois; mais elle n'a point été imprimée. Tous les auteurs qui ont travaillé ſucceſſivement à la compilation, connue ſous le nom des grandes chroniques de France, autrement de Saint-Denis, peuvent être regardés comme des continuateurs de Guillaume de *Nangis ;* mais il n'y en a que deux qui aient pris formellement ce titre : le premier eſt inconnu, on ne ſait pas même ſon nom ; on ſait ſeulement qu'il étoit moine de Saint-Denis auſſi bien que Guillaume de *Nangis*, car il l'appelle *venerabilis frater cœnobii noſtri, commonachus Guillelmus de Nangiaco.* Il parle comme témoin oculaire des faits qu'il raconte ; ſa continuation s'étend depuis l'an 1301 juſqu'à l'an 1348. Mais on voit, par quelques détails de cette même continuation, qu'elle n'eſt pas l'ouvrage d'un ſeul homme.

Le ſecond continuateur avoué ſe fait un peu plus connoître ; il nous apprend qu'il étoit né au village de Venette près de Compiègne, & c'eſt par ce nom de Venette qu'on le déſigne ; en 1315 il avoit ſept ou huit ans : il s'intitule *frater*, & on croit, mais ſans preuve certaine, qu'il étoit bénédictin, & qu'il demeuroit à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Sa continuation s'étend juſqu'à l'année 1368, & contient la fin du règne de Philippe de Valois, le règne entier du roi Jean, & une partie de celui de Charles-le-Sage. L'auteur y paroît un peu trop favorable au roi de Navarre Charles-le-Mauvais. La chronique des rois de France de Guillaume de *Nangis*, dont nous avons parlé, qu'il compoſa d'abord en latin, & qu'il traduiſit enſuite en françois, remonte à l'an 845, & s'étend juſqu'à l'an 1380, quoique Guillaume de *Nangis* n'ait vécu, ou du moins écrit que juſqu'en 1300 ; auſſi ce qu'on lit depuis cette époque, & même depuis l'an 1286 juſqu'en 1380, n'eſt-il qu'une mauvaiſe & très-défectueuſe copie de ces grandes chroniques de France, ou chroniques de Saint-Denis, qui ne ſont elles-mêmes qu'une copie de la grande chronique de Guillaume de *Nangis* & de ſa première continuation. On peut voir, dans les mémoires de littérature de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, tome 8, pages 560 & ſuivantes, un mémoire de M. de la Curne de Sainte-Palaye, ſur la vie & les ouvrages de Guillaume de *Nangis* & de ſes continuateurs.

On a des mémoires beaucoup plus modernes de Beauvais *Nangis*, homme vertueux, qui vivoit ſous Henri III & ſous Henri IV.

Sully, *Nangis*, Crillon, ces ennemis du crime
Que la ligue déteſte & que la ligue eſtime.

Ce *Nangis* ſe fit l'honneur de conſeiller à Henri III d'oſer faire juger le duc de Guiſe ſelon les loix, comme dans les commencemens de la ligue il avoit conſeillé à Henri III de l'étouffer & de prévenir les deſſeins du duc de Guiſe. Il en étoit temps alors, le duc de Guiſe avoit des projets vaſtes & des moyens bornés ; la ligue naiſſante n'avoit pas encore acquis ces forces redoutables ſous leſquelles la fortune de Henri III penſa ſuccomber. *Nangis* rapporte lui-même dans ſes mémoires, qu'ayant demandé un jour au duc de Guiſe ce qu'il prétendoit faire, ſi Henri III eût pris le parti ſage de l'attaquer : « me retirer en » Allemagne, lui répondit le duc, en attendant une » occaſion plus favorable. »

Il y a eu ſous Louis XV, un maréchal de France du nom de *Nangis*, créé à la promotion du 11 février 1741.

NANI, (JEAN-BAPTISTE) (*Hiſt. litt. mod.*) procurateur de Saint-Marc, ainſi que ſon père, formé par lui aux affaires, & employé comme lui aux ambaſſades, nommément en France, où il obtint du ſecours pour Candie. Il eſt ſur-tout connu par ſon *hiſtoire de Veniſe*, qui s'étend depuis 1613 juſqu'en 1671, & dont les Vénitiens furent contens, ce qui n'eſt pas une raiſon pour que les autres nations en ſoient contentes. L'abbé Tallemant en a traduit le premier volume *in*-4°, & un M. Maſchari le ſecond.

NANNI, (PIERRE) (NANNIUS) (*Hiſt. litt. mod.*) critique, grammairien, poète, né à Alcmaër en 1500. On a de lui des notes ſur la plupart des auteurs claſſiques, & des traductions latines de Démoſthène, d'Eſchine, de Synéſius, d'Apollonius, de Plutarque, de ſaint Baſile, de ſaint Chryſoſtôme, d'Athénagore & de preſque tous les ouvrages de ſaint Athanaſe ; une traduction des pſeaumes en vers latins eſtimés, des *dialogues des héroïnes*, qui ont été traduits en françois, &c. Mort en 1557.

NANNI, (Jean) eſt auſſi le nom d'Annius de Viterbe. (*Voyez* Annius.)

NANQUIER, (Simon *dit* le Coq) (*Hiſt. litt. mod.*) poëte latin du quinzième ſiècle, auteur de quelques épigrammes, d'un poëme : *De lubrico temporis curriculo, deque hominis miſeriâ*, & d'un autre poëme en forme d'églogue ſur la mort de Charles VIII, roi de France.

NANTERRE, (Matthieu de) (*Hiſt. de Fr.*) premier préſident au parlement de Paris, étoit d'une ancienne famille qui tiroit ſon nom du village de Nanterre près Paris. En 1465, Louis XI fit entre Matthieu de *Nanterre* & le préſident Dauvet un échange de places aſſez ſingulier. Dauvet étoit premier préſident du parlement de Toulouſe, il le fit premier préſident du parlement de Paris, & il envoya Matthieu de *Nanterre* tenir ſa place à Toulouſe. Matthieu de *Nanterre* revint dans la ſuite à Paris, & n'y fut plus que ſecond préſident. Il n'eſt pas aiſé de rendre raiſon des diſpoſitions de Louis XI. En général, il aimoit à placer & à déplacer arbitrairement & ſans raiſon apparente, ce qui produiſoit deux effets : l'un de ſoulever contre lui tous les officiers deſtitués ou déplacés, leurs parens & leurs amis; l'autre d'alarmer & d'effaroucher la nation, aux vœux de laquelle il fut obligé d'accorder, en 1467, la fameuſe loi de l'inamovibilité. Matthieu de *Nanterre* mourut en 1487.

NANTEUIL, (le comte de) (*Voyez* Schomberg.)

NANTEUIL, (Robert) (*Hiſt. mod.*) peintre, & ſur-tout graveur célèbre. Nous laiſſerons les maîtres de l'art juger de ſes talens, & nous ne l'enviſagerons que par les côtés qui intéreſſent l'hiſtoire. Il étoit de Reims; il montra dans l'enfance, pour les arts qui l'ont illuſtré, des diſpoſitions, qui, ſelon l'uſage, furent contrariées par ſes parens, auxquels ils ne parurent pas une route aſſez ſûre vers la fortune. Ses parens ſe trompoient. *Nanteuil* fit fortune par ſon talent, & devint l'appui de ſa famille. *Nanteuil*, plein de la dignité de ſon art, demanda en grace à Louis XIV, après l'avoir peint & gravé à la ſatisfaction de ce monarque & à celle de tout le monde, que l'art de la gravure ne fût jamais érigé en maîtriſe pour qu'il ne ceſſât point d'être compté avec honneur parmi les arts libéraux; ſa demande lui fut accordée. Ce privilège eſt connu ſous le nom d'*arrêt de ſaint Jean-de-Luz*.

Le portrait du premier préſident Pomponne de Bellièvre paſſe pour le chef-d'œuvre de *Nanteuil*; à propos du portrait de mademoiſelle de Scudéry, fait auſſi par *Nanteuil*, & flatté, de l'aveu même de mademoiſelle de Scudéry, cette fille célèbre fit pour lui ces quatre vers :

Nanteuil, en faiſant mon image,
A de ſon art divin ſignalé le pouvoir;
Je hais mes yeux dans le miroir,
Je les aime dans ſon ouvrage.

Nanteuil a auſſi gravé la fameuſe Chriſtine, reine de Suède & l'emphatique Scudéry, frère de l'auteur des vers précédens, mit les quatre vers ſuivans au bas du portrait de cette reine :

Chriſtine peut donner des loix
Aux cœurs des vainqueurs les plus braves;
Mais la terre a-t-elle des rois
Qui ſoient dignes d'en être eſclaves ?

Nanteuil grava preſque tous les grands hommes du règne de Louis XIV, & ceux qui, ſans être grands, étoient alors fameux. Dans le premier rang étoient certainement le grand Condé, Boſſuet, Colbert, peut-être le cardinal Mazarin; dans le ſecond, Voiture, & même Chapelain.

Nanteuil mourut à Paris, le 18 décembre 1678, âgé de 48 ans. On eſt ſurpris qu'ayant ſi peu vécu, ayant d'ailleurs aimé les plaiſirs au point de s'y livrer ſans ménagement, il ait trouvé le temps de compoſer le grand nombre d'ouvrages qui nous reſtent de lui. On trouve au cabinet des eſtampes de la bibliothèque du roi, quatre volumes *in-folio* de ſes œuvres.

On lit dans les mélanges d'hiſtoire & de littérature, que le père d'Argone, bénédictin, demandant un jour à *Nanteuil* s'il pourroit peindre une perſonne abſente ſur la deſcription qu'il lui en feroit : je la peindrai, répondit *Nanteuil*, pourvu que vous répondiez juſte à toutes les queſtions que je vous ferai ſur cette perſonne-là.

Nanteuil faiſoit auſſi des vers; on a de lui quelques poéſies françoiſes oubliées : voici des vers qu'il récita peu de temps avant ſa mort à Louis XIV, en lui demandant un délai pour achever un nouveau portrait de ce monarque qu'il avoit entrepris

Après les actions qui vous couvrent de gloire,
Après tant de faits éclatans,
Il me faudroit, grand roi, donner un peu de temps
Pour rendre votre image égale à votre hiſtoire.
On verroit dans les traits de votre majeſté
Une grandeur parfaite unie à la bonté,
Ce ſouris ſi charmant, cet air ſi magnanime,
Ces mouvemens cauſés par un eſprit ſublime,
Et tout ce qui compoſe & fait voir à la fois,
Dans un homme un grand homme & le plus grand des rois.
Mais pourquoi dans mes vers achever votre image ?
Tant d'écrivains ſur moi n'ont-ils pas l'avantage,
Quand nul autre graveur par ſa dextérité
Ne peut vous conſacrer à la poſtérité ?
Je me puis bien vanter, brûlant d'un zèle extrême,
Je ſais mon art, & j'aime.
Ainſi dans cet ouvrage on pourra voir un jour
Ce que peuvent enſemble & l'adreſſe & l'amour.

Excuſez ce tranſport, & pardonnez-moi, Sire,
Ce qu'un ſujet fidèle a bien oſé vous dire.

Nanteuil ſe rend juſtice ici comme poète & comme graveur; il pouvoit en effet ſe borner à la gravure.

Quam ſcit uterque, libens, cenſebo, exerceat artem.

NANTIGNI, (LOUIS CHASOT DE) (*Hiſt. litt. mod.*) né en 1690, à Saulx-le-Duc en Bourgogne, avoit fait une étude particulière des généalogies. On a de lui des généalogies hiſtoriques des rois, des empereurs, & de toutes les maiſons ſouveraines; quatre volumes *in-4o*; des tablettes géographiques, des tablettes hiſtoriques, généalogiques & chronologiques; des tablettes de Thémis; divers articles généalogiques dans le dictionnaire de Moréri. Il devint totalement aveugle en 1752, & mourut en 1755.

NANTILDE, (*Hiſt. de Fr.*) femme de Dagobert I, mère de Clovis II, dont elle eut la tutèle, & ſous la minorité duquel elle gouverna très-ſagement. Morte vers le milieu du ſeptième ſiècle.

NANTOUILLET. (*Voyez* MELUN) Boileau, dans la peinture du paſſage du Rhin, fait mention d'un chevalier de *Nantouillet*, qui ſe diſtingua dans cette occaſion:

Mais déjà devant eux une chaleur guerrière,
Emporte loin du bord le bouillant Leſdiguière,
Vivonne, *Nantouillet*, & Coiſlin & Salard.

Le même chevalier de *Nantouillet* eut la cuiſſe percée à la bataille de Caſſel en 1677, &, dit-on, à côté de Monſieur, qui commandoit à cette bataille.

NAR

NARCISSE, (*Hiſt. rom.*)

La cour de Claudius, en eſclaves fertile

Avoit élevé à la ſuprême puiſſance trois affranchis, Pallas, tréſorier de Claude, *Narciſſe*, ſon ſecrétaire, & Calliſte chargé de recevoir les requêtes adreſſées à l'empereur; ces trois hommes étoient, comme tant de miniſtres & de favoris,

Diviſés d'intérêt & pour le crime unis.

Narciſſe étoit le plus entreprenant & le plus audacieux, tous étoient très-avides; & on diſoit un jour à l'empereur Claude, qui ſe plaignoit de manquer d'argent, qu'il ſeroit bientôt riche, s'il pouvoit obtenir de ſes affranchis qu'ils vouluſſent bien partager avec lui ce qu'ils lui avoient volé. Toute la confiance de Claude & par conſéquent tout le pouvoir étoit partagé entre ſes femmes & ſes affranchis, & il fallut d'abord que ceux-ci ſe miſſent ſous la protection des femmes, & ſerviſſent leurs paſſions & leurs crimes. Meſſaline régnoit alors, & tous les vices avec elle. Appius Silanus, proconſul d'Eſpagne, avoit eu le bonheur de plaire à l'empereur, qui lui avoit fait épouſer Lépida, mère de Meſſaline, & qui avoit choiſi ſon fils pour gendre; mais ce même Appius Silanus avoit eu le malheur de plaire auſſi à Meſſaline, & n'avoit pas répondu à ſa paſſion; il pouvoit l'accuſer, elle réſolut de le perdre. Pour obtenir de Claude le ſacrifice de ſon meilleur ami, il ne falloit que lui repréſenter cet ami comme redoutable: Meſſaline s'étant concertée avec *Narciſſe*, qui affectoit de veiller avec un ſoin particulier à la conſervation de l'empereur, de la vie duquel il avoit en effet beſoin, *Narciſſe* entre un matin dans la chambre de ſon maître qui étoit encore au lit, & lui dit d'un air effrayé qu'il l'a vu en ſonge poignardé par Silanus. Meſſaline admire le rapport ſingulier de ce ſonge avec un ſonge tout pareil qui la tourmente toutes les nuits; voilà Silanus condamné:

Le ciel nous le fait voir un poignard à la main;
Le ciel eſt juſte & ſage, & ne fait rien en vain.

Dans le moment arrive Silanus que Meſſaline & *Narciſſe* avoient eu ſoin de faire mander de la part de l'empereur, afin qu'il arrivât dans le moment de la plus grande frayeur de ce prince: quoi! s'écria Meſſaline, vient il déjà conſommer ſon parricide? On le fait tuer à l'inſtant.

Depuis ce temps, la puiſſance de *Narciſſe* n'eut plus de bornes; il accompagnoit l'empereur au ſénat, s'y aſſeyoit à côté de lui, jugeoit avec lui les ſénateurs & les chevaliers romains, & les faiſoit appliquer à la torture, quoique Claude au commencement de ſon règne, eût promis avec ſerment de leur épargner toujours cette indignité; mais Claude & ſes ſermens n'étoient rien. Au milieu de tant de baſſeſſes, l'énergie romaine ſe relevoit quelquefois. Un affranchi de Furius Camillus Scribonianus, nommé Galéſus, oſa donner à *Narciſſe* une ſage & courageuſe leçon. *Narciſſe*, aſſis à côté de Claude, interrogeoit Galéſus ſur le complot de ſon maître qui s'étoit fait proclamer empereur: qu'auriez-vous fait, lui diſoit-il, ſi votre patron étoit réellement devenu empereur? « Je me ſerois » tenu debout derrière lui, répondit Galéſus, & » j'aurois gardé le ſilence. » Comparez ce mot de Galéſus avec la lâcheté de Vitellius, qui avoit parmi ſes dieux domeſtiques les images en or de *Narciſſe* & de Pallas.

Narciſſe croyoit ſon pouvoir reſpecté par-tout, comme il l'étoit à la cour & au ſénat: Claude envoyant dans la Grande-Bretagne une armée ſous la conduite de Plautius, les ſoldats réſiſtoient à leur général, & refuſoient de paſſer, diſoient-ils, dans un autre monde; *Narciſſe* vint les haranguer & monta ſur le tribunal de Plautius; les ſoldats, indignés de l'inſolence de cet eſclave, crièrent *aux ſaturnales*, pour lui reprocher les fers qu'il

avoit portés ; mais cette tentative de *Narciſſe* produiſit l'effet deſiré ; car, pour ne pas l'écouter, ils déclarèrent qu'ils étoient prêts à ſuivre leur général.

Claude étoit fait pour être trompé ; mais *Narciſſe* le trompoit avec une impudence trop criminelle. Les Bithyniens accuſant à Rome l'intendant Junius Cilo, que *Narciſſe* protégeoit, & déclamant contre lui avec tant d'emportement, que la confuſion des voix empêchoit l'empereur de les entendre, Claude demanda ce qu'ils diſoient, *Narciſſe* prit ſur lui de répondre qu'ils exaltoient Cilo juſqu'aux cieux, & qu'ils rendoient graces à l'empereur de le leur avoir donné. Eh bien ! dit l'empereur, puiſqu'ils en ſont ſi contens, qu'il reſte encore deux ans chez eux.

Lorſque Meſſaline eut épouſé Silius, les affranchis tremblèrent pour la vie de Claude & pour leur puiſſance. *Narciſſe* réſolut de perdre Meſſaline, & il y parvint ; (*voyez* l'article MESSALINE) mais, s'étant déclaré contre le mariage de Claude avec Agrippine, ſon crédit vint échouer contre la puiſſance de cette ſeconde femme ; elle s'apperçut que *Narciſſe*, après avoir fait périr Meſſaline, paroiſſoit prendre ſes enfans ſous ſa protection, & s'oppoſoit au deſſein qu'elle avoit de faire paſſer l'empire à Néron ; elle le rendit ſuſpect à Claude, & le fit éloigner : il alla en Campanie prendre les eaux pour la goutte ; là finit ſon pouvoir. Agrippine, délivrée d'un tel ſurveillant, ſe défit de Claude, après lui avoir fait adopter Néron ; &, devenue toute-puiſſante, elle obligea *Narciſſe* de ſe donner la mort dans ſa retraite. Ainſi *Narciſſe* ne commit point les crimes que Racine lui fait commettre dans *Britannicus* ; mais on voit qu'il étoit très-capable de les commettre. Néron n'eut point de part à ſa mort, & regretta en lui un confident qui eût été très-aſſorti à ſes vices encore cachés, *cujus abditis adhuc vitiis..... mirè congruebat.* Agrippine étoit parvenue à rendre *Narciſſe* preſque intéreſſant : 1°. Il avoit raiſon de vouloir que l'empire ne fût point enlevé à Britannicus par un étranger, & qu'un fils ne fût pas dépouillé de la ſucceſſion de ſon père. 2°. La prompte mort de Claude, arrivée auſſi-tôt que *Narciſſe* ceſſa d'être à portée de veiller ſur ſes jours, fit voir combien l'ambition même de *Narciſſe* & le deſir de conſerver ſa faveur, avoient été utiles à l'empereur Claude. 3°. *Narciſſe*, avant de mourir, fit une action louable. Dépoſitaire de papiers importans, qui auroient été dans la main d'Agrippine une ſource inépuiſable de reſſentimens & de vengeances contre les principaux citoyens, il eut grand ſoin de les brûler. Ce qui dépoſe le plus hautement contre lui, c'eſt ſa prodigieuſe fortune. Après avoir vécu avec tout le faſte des Lucullus & des Craſſus, il laiſſa quatre cents millions de ſeſterces (cinquante millions de nos livres.) Il méritoit ſon ſort ; mais on a eu raiſon de dire que, dans des occaſions éclatantes, il avoit montré une capacité & une fermeté au-deſſus de ſa condition. Il mourut l'an 54 de Jéſus-Chriſt.

Narciſſe eſt auſſi le nom d'un jeune athlète qui avoit eu le plus grand crédit ſous le règne de Commode, mais qui, étant enſuite entré dans la conſpiration contre ce prince, l'étrangla en feignant de lutter contre lui par jeu : l'empereur Sévère, cinq ans après, vengea Commode, en expoſant *Narciſſe* aux lions avec cet écriteau : *meurtrier de Commode.* (L'an 197 de Jéſus-Chriſt.)

Saint *Narciſſe*, évêque de Jéruſalem, vivoit dans le ſecond & le troiſième ſiècles de l'Egliſe. Son hiſtoire eſt très-remplie de prodiges & de merveilles, ce qui prouve qu'on ne la fait pas. Ce fut lui qui conféra le ſacerdoce à Origène. On croit qu'il mourut vers l'an 216 ; on dit qu'il avoit cent-ſeize ans, ce qui paroît faire partie des merveilles de ſon hiſtoire.

NARSÈS. Il y a deux perſonnages de ce nom, très-connus dans l'hiſtoire, à des époques & dans des états différens.

1°. NARSÈS *ou* NARSI, roi de Perſe, ſucceſſeur de Varanès ſon père ; il monta ſur le trône l'an 294, fit la guerre aux Romains, s'empara de la Méſopotamie & de l'Arménie, remporta même quelques avantages ſur Galérius, que Dioclétien avoit envoyé pour le combattre, mais fut enſuite complètement battu par ce même Galérius.

Tout trembloit, quand de loin nous vîmes dans la plaine
Sur le camp de *Narsès* fondre l'aigle romaine :
C'étoit Galérius, & tu vis quel revers
Mit en ce jour la Perſe & ſon roi dans nos fers.

(Brueys, tragédie de *Gabinie.*)

Narsès ne tomba point dans les fers des Romains ; mais il fut mis en fuite, & demanda la paix en ſuppliant. Quelques-uns jugeoient que le moment étoit arrivé de réduire la Perſe en province de l'empire romain ; mais Dioclétien ne voulut pas, dit-on, prendre ce qu'il n'étoit pas en état de garder ; ce prince avoit de la ſageſſe dans le caractère & de la modération dans les deſirs. Il ſavoit que Trajan s'étoit beaucoup occupé de ce projet, & n'y avoit pas réuſſi. Il voulut mettre à profit cet exemple. Il ſe contenta de faire avec la Perſe une paix ſolide & avantageuſe, qui dura quarante ans, phénomène rare dans l'hiſtoire de la guerre & de la paix.

2°. L'eunuque *Narsès*, illuſtre général de l'empire, ſous les empereurs Juſtinien & Juſtin II. Uni avec les Lombards, il avoit écraſé Totila & les Goths ; il devint ſuſpect pour avoir été trop utile : ſes conquêtes & les richeſſes qu'elles lui avoient procurées, avoient excité l'envie ; les Romains, qui le haïſſoient, le perdirent dans l'eſprit de Juſtin II, neveu & ſucceſſeur de Juſtinien, & ſurtout dans celui de l'impératrice Sophie. Juſtin crut

trop aiſément qu'un mot ſuffiroit pour perdre un homme tel que *Narsès;* il le rappella & envoya Longin pour commander à ſa place en Italie, ſous le nouveau titre d'exarque. L'indiſcrète & ſuperbe Sophie, joignant l'inſulte à l'injuſtice, écrivit à *Narsès: hâtez votre retour, les femmes vous attendent dans le gynécée pour filer avec vous; venez leur diſtribuer la laine, c'eſt l'emploi d'un eunuque.* Le fier *Narsès* lui répond: *je vais vous ourdir une trame que vous ne démêlerez de votre vie.* Il ſe retire à Naples plein de fureur, & ne reſpirant que vengeance; il appelle ces Lombards qui avoient déjà vaincu avec lui: *Quittez*, leur dit-il, *vos pauvres campagnes de Pannonie; venez partager avec moi les délices de cette fertile Italie.* Une pareille propoſition flattoit un peuple guerrier & un prince avide de conquêtes; Alboin, alors roi des Lombards, la reçut avec tranſport. Telle eſt la tradition la plus générale ſur l'introduction des Lombards en Italie. Anaſtaſe le bibliothécaire nous apprend que le reſſentiment de *Narsès* dura peu, que le pape Jean III courut à Naples auſſi-tôt que *Narsès* s'y fut retiré, qu'il écouta ſes plaintes, qu'il le conſola, qu'il le calma, & qu'à force d'inſtances il ſut le ramener à Rome; il paroît qu'il ſe chargea de le juſtifier auprès de l'empereur. *Narsès* étant rentré dans le devoir, & le pape répondant de lui à la cour impériale, on oublia un premier mouvement, pardonnable peut-être au mérite outragé; on laiſſa *Narsès* vivre à Rome en particulier paiſible. Il y mourut, & ſon corps porté à Conſtantinople, y fut enterré avec pompe.

Au reſte, les ſavans diſtinguent trois *Narsès* contemporains, tous trois célèbres, tous trois perſarméniens, tous trois attachés aux empereurs de Conſtantinople: l'eunuque, qui eſt le plus connu; un autre *Narsès*, frère d'Aratius & d'Iſaaces, dont parle Procope; enfin un troiſième, dont parle Théophylacte dans l'hiſtoire de l'empereur Maurice, & dont Théophane parle beaucoup auſſi ſous Juſtin II, ſous Tibère, ſous Maurice, & enfin ſous Phocas qui le fit brûler l'an 604.

On cherche quel eſt celui de ces trois *Narsès*, dont a parlé le poëte Corippus, auteur contemporain, dans le poëme qu'il a compoſé à la louange de Juſtin II: ce ne peut être l'eunuque; Corippus peint un jeune homme d'une beauté frappante, d'une parure recherchée & aſſortie à ſa figure; l'eunuque *Narsès* étoit alors dans l'extrême vieilleſſe: ce n'eſt pas non plus le ſecond, il avoit été tué ſous l'empire de Juſtinien dans la guerre des Perſes. Reſte que ce ſoit du troiſième *Narsès* que Corippus ait parlé.

NAS

NASI, ſ. m. (*Hiſt. anc. & mod.*) c'eſt-à-dire, en hébreu, prince, qui ſe trouve ſouvent dans les livres des Juifs. On le donnoit autrefois au ſouverain juge & grand préſident de leur ſanhédrin. Les Juifs modernes ont encore retenu ce titre; & leurs rabbins, qui s'imaginoient être les princes & les chefs de ce peuple diſperſé, s'attribuent cette autorité comme une marque de leur prétendue autorité. (*G.*)

NASSANGI-BACHI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) officier en Turquie, dont la charge eſt de ſceller tous les actes expédiés par le teskeregi-bachi ou premier ſecrétaire du grand-viſir, & quelquefois les ordres du ſultan.

Le nom de *nangi* ſe donne à tous les officiers du ſceau, & celui de *naſſangi-bachi* à leur chef. Il n'eſt pourtant pas proprement garde des ſceaux de l'empire ottoman, puiſque c'eſt le grand-viſir qui eſt chargé, par le ſultan même, du ſceau impérial, & qui le porte ordinairement dans ſon ſein. Le *naſſangi-bachi* a ſeulement la fonction de ſceller, ſous les ordres du premier miniſtre, ſes dépêches, les délibérations du divan, & les ordonnances ou katchériſs du grand-ſeigneur.

Si cet officier n'eſt que bacha à deux queues, ou ſimplement effendi, c'eſt-à-dire homme de loi, il n'entre point au divan; il applique ſeulement ſon ſceau ſur de la cire-vierge contenue dans une petite demi-pomme d'or creuſe, ſi l'ordre ou la dépêche s'adreſſe à des ſouverains, & ſur le papier pour les autres. Il ſe tient tous les jours de divan dans une petite chambre qui n'en eſt pas éloignée, où il cachette les dépêches & les ſacs d'aſpres & de ſultanins, qui doivent être portés au tréſor. S'il eſt bacha à trois queues, il a entrée & ſéance au conſeil parmi les viſirs de banc.

Tous les ordres du grand-ſeigneur qui émanent de la chancellerie du grand-viſir pour les provinces, de même que ceux qui ſortent du bureau du defterdar, doivent être lus au *naſſangi-bachi* par ſon ſecrétaire qu'on nomme *naſſangi-kaſſédar-effendi.* Il en tire une copie qu'il remet dans une caſſette. Les ordres qui ne s'étendent pas au-delà des murs de Conſtantinople, n'ont pas beſoin, pour avoir force de loi, d'être ſcellés par cet officier, il ſuffit qu'ils ſoient ſignés du grand-viſir.

Le *naſſangi-bachi* doit toujours être auprès de la perſonne du prince, & ne peut en être éloigné, que ſon emploi ne ſoit donné à un autre. Lorſque le grand-viſir marche à quelque expédition ſans le ſultan, le *naſſangi-bachi* le fait accompagner par *un naſſangi-effendi*, qui eſt comme ſon ſubſtitut. Enfin, aux ordres émanés immédiatement de ſa hauteſſe, le *naſſangi-bachi* applique lui-même le *tura*, ou l'empreinte du nom du monarque, non pas au bas de la feuille, comme cela ſe pratique chez les autres nations, mais au haut de la page avant la première ligne, comme les Romains en uſoient dans leurs lettres. Ce *tura* eſt ordinairement un chiffre en lettres arabes, formé des lettres du nom du grand-ſeigneur. Guer. *Mœurs des Turcs, tome II.* (*G.*)

NASSAU, (*Hiſt. mod.*) Grande & puiſſante maiſon qui tire ſon nom de la ville & comté de

Naſſau dans la Vétéravie, ſur le bord de la Lohn: cette maiſon a produit un empereur, (ADOLPHE) qui perdit la couronne & la vie l'an 1298, en combattant contre Albert d'Autriche I du nom; elle a donné un roi à l'Angleterre, (GUILLAUME III) pluſieurs ſtathouders à la Hollande, une foule de princes à l'Allemagne.

On voit les *Naſſau* à la tête des armées impériales, dès le commencement du dixième ſiècle, ſous les empereurs Henri l'Oiſeleur & Othon.

Walrame III & Robert ſon fils, furent des capitaines célèbres ſous Conrad III & Frédéric Barberouſſe, au douzième ſiècle.

Un Walrame, frère de l'empereur Adolphe fut tué à la guerre un an après lui, en 1299; & Robert, fils d'Adolphe, fut fait priſonnier à la bataille où ſon père fut tué. Il fiança la fille du roi de Bohème Wenceſlas IV, & commanda ſes armées.

Jean, comte de *Naſſau*, mort en 1480, fut un des grands capitaines de ſon temps, & Philippe ſon fils, mort en 1490, fut général des armées de l'empereur Maximilien I.

Balthaſar, comte de *Naſſau*, commandeur de l'ordre teutonique, tué en 1568.

Dans la branche de *Naſſau*-Sarbruck & Weilbourg, Craton tué à la guerre de la Hollande contre l'Eſpagne, ſous le prince d'Orange, en 1642.

Guſtave-Adolphe, général-major des troupes de l'empire & maréchal de bataille, bleſſé & fait priſonnier au combat de Kochbert, du 7 octobre 1677, & mort deux jours après, de ſes bleſſures, dans le camp des François où il avoit été mené priſonnier. Il eut un fils, Guſtave-Adolphe, tué à la chaſſe en 1683. L'aîné de ſes fils, Louis Craton, entra au ſervice de la France, ſe trouva aux batailles de Fleurus & de Nerwinde, & mourut lieutenant-général le 13 février 1713.

Dans la branche dite d'Idſtein, Guſtave-Adolphe, tué au combat de Saint-Gothart en 1664.

Frédéric-Louis ſon frère, tué d'un coup de canon à Dantzick, en 1656.

De la branche de Witgenſtein, Frédéric-Guillaume, tué au ſiége de Bade, le 13 août 1684.

De la branche de Dillembourg, Louis ou Ludovic, tué à la bataille, dite de Moukerkeide, près de Grave, le 14 avril 1574.

Adolphe ſon frère, tué d'un coup d'arquebuſe à un ſiége qu'il faiſoit dans la Friſe, le 23 mai 1568.

Henri leur frère, tué auſſi avec Louis ſon aîné, à Moukerkeide.

Leur mère, Julienne de Stolberg, avoit vu juſqu'à cent-ſoixante enfans & petits-enfans iſſus d'elle.

Un de ſes fils, Jean-le-Vieux, eut vingt-cinq enfans, & en vit juſqu'à quatre-vingt-cinq iſſus de lui.

Un des fils de Jean-le-Vieux, (Philippe, gouverneur de Nimègue), fut bleſſé & pris dans une eſcarmouche, en Zélande, & mourut de ſes bleſſures le premier ſeptembre 1595.

De la branche de Siégen, Adolphe, tué & percé de dix coups, en conduiſant dans le Luxembourg un parti hollandois, en 1608.

Maurice, neveu d'Adolphe tué en 1638.

Guillaume-Othon & Chriſtian, frères d'Adolphe, tués, le premier en 1641, le ſecond en 1644.

D'une autre branche, ſortie de celle de Dillembourg, & qui en a conſervé le nom, Adolphe, tué à la bataille de Fleurus en 1690.

De la branche de Dieſt, Erneſt-Caſimir, tué à l'attaque de Rurémonde le 5 juin 1632.

Henri-Caſimir ſon fils, commandeur de l'ordre teutonique, mort à vingt-neuf ans le 13 juin 1640, d'une bleſſure reçue le 6 du même mois en Flandre.

Guillaume-Frédéric, frère de Henri-Caſimir, mourut le 21 octobre 1664, d'une bleſſure qu'il s'étoit faite en maniant une arme.

Jean-Guillaume Friſon, prince de *Naſſau*-Dieſt, fut noyé le 4 juillet 1711, au paſſage du Moërdick.

Mais de toutes les branches de cette illuſtre maiſon de *Naſſau*, qui a verſé tant de ſang dans les combats, celle dont la gloire a été la plus éclatante, eſt la branche d'Orange.

Le comte Henri de *Naſſau*, de la branche de Dillembourg, vint en 1515 à Paris rendre hommage pour les comtés de Flandre, d'Artois & de Charolois, au nom de l'archiduc Charles ſon maître, qui fut depuis l'empereur Charles-Quint, & traiter avec François I ſur divers intérêts reſpectifs. On prétend qu'un article ſecret de ce traité, accordé de part & d'autre aux conjonctures, ſans aucune intention réciproque de l'exécuter, fut que le comte de *Naſſau* épouſeroit Claude de Châlon, ſœur de Philibert, prince d'Orange, qui étoit élevée auprès de la reine de France. Ce mariage, ſeul article du traité qui ait eu ſon exécution, fit paſſer la principauté d'Orange & tous les biens de la maiſon de Châlon dans celle de *Naſſau*, le prince Philibert étant mort en 1530 ſans enfans; il ſeroit remarquable que l'archiduc eût pris aſſez d'intérêt au mariage du comte de *Naſſau*, pour vouloir qu'on en fît un article ſecret du traité, comme s'il eût été pouſſé, par une eſpèce de fatalité, à procurer l'élévation de cette maiſon de *Naſſau*, qui devoit un jour faire perdre à la ſienne une partie des Pays-Bas.

Ce fut ce même comte de *Naſſau*, qui, général des troupes de l'empereur Charles-Quint en 1521, prit Mouzon, & fit le ſiége de Mézières que le chevalier Bayard lui fit lever.

René ſon fils, premier prince d'Orange de la maiſon de *Naſſau*, eut l'épaule caſſée d'un éclat de pierre au ſiége de Saint-Dizier, & en mourut au bout d'un jour, le 18 juillet 1544, à vingt-ſix ans.

Guillaume, ſon frère, fut le premier qui introduiſit dans ſes terres la religion proteſtante.

Guillaume, fils du précédent, fut le fondateur de la liberté des Pays-Bas. (*Voyez* l'article EGMONT, l'article ANJOU-ALENÇON, & l'article GÉRARD (BALTHASAR.)

Ce

Ce Guillaume, qui eſt le neuvième du nom parmi les comtes de *Naſſau*, eſt le premier parmi les ſtathouders de Hollande; il fut élu en 1579. Mort le 10 juin 1584.

Maurice, ſon ſecond fils, fut le ſecond ſtathouder. Ce fut le plus grand général de ſon temps; il étoit lui-même, ſans parler de lui, que Spinola étoit le ſecond. Il avança, il affermit l'ouvrage commencé par ſon père; il fit de la Hollande un état redoutable aux Eſpagnols: Turenne, ſon neveu, étoit ſon élève, & avoit fait ſous lui ſes premières armes. L'ambition de Maurice nuiſit à ſa gloire, & c'eſt une tache à la mémoire de ce grand homme, que la mort de *Barneveld* & l'empriſonnement de *Grotius*. (*Voyez* ces deux articles.) Il mourut le 23 avril 1627.

Henri-Frédéric de *Naſſau*, ſon frère, lui ſuccéda; il augmenta la puiſſance de la république; on l'appelloit *le père des ſoldats*, il ménageoit leur ſang, & ne les menoit qu'à des ſuccès certains, ménagés par ſa prudence. Ce fut de lui principalement que Turenne apprit à faire une guerre de combinaiſon, une guerre ſavante. Henri-Frédéric mourut le 14 mars 1647.

Henri-Frédéric & Maurice, avoient un frère aîné Philippe-Guillaume, qui, à la mort de Guillaume I ſon père, étoit entre les mains des Eſpagnols. Il fut toute ſa vie dans leurs intérêts, & fidèle à la religion catholique. Mort ſans poſtérité le 20 février 1618.

Henri-Frédéric eut pour ſucceſſeur Guillaume II ſon fils, quatrième ſtathouder; dévoué à la France & au cardinal Mazarin, il ne reſpiroit que la guerre contre l'Eſpagne, & ne pardonna jamais à la province de Hollande & à la ville d'Amſterdam l'influence qu'elles avoient eue ſur les états pour les déterminer à la paix de Munſter. Les princes d'Orange, après avoir affranchi leur patrie, avoient toujours aſpiré à l'aſſervir; ils avoient toujours menacé la liberté, qui avoit d'abord été leur ouvrage. Guillaume II, plus ambitieux que ſes prédeceſſeurs, relâchoit inſenſiblement, par ſa haine pour la Hollande, les nœuds qui uniſſoient cette province aux ſix autres: celles-ci étoient jalouſes de l'opulence de la Hollande, & du crédit que cette opulence lui donnoit dans les délibérations publiques. Le ſtatouder enflamma cette jalouſie, & chercha par toute ſorte de moyens, à faire partager ſa haine aux ſix autres provinces. Il ſe fit donner une commiſſion pour viſiter ſucceſſivement toutes les places de la Hollande, & ſolliciter dans chacune le déſaveu de quelques délibérations particulières de la province, oppoſées aux délibérations de la république entière. Cette commiſſion ne fut point reſpectée par la province de Hollande; elle réclama ſes priviléges; le ſtathouder allégua les loix générales de l'union. Les eſprits s'échauffèrent, on négocia cependant; les états de Hollande envoyèrent des députés au ſtathouder, qui, ſaiſiſſant l'occaſion d'exercer à la fois un acte de vengeance & de ſouveraineté, fit arrêter ſix de ces députés, & fit marcher ſecrétement des troupes pour ſurprendre Amſterdam. Les Amſterdamois furent avertis à temps, & dans le premier tranſport de leur colère, ils voulurent percer leurs digues & inonder leurs ennemis. Cette fureur ſe rallentit cependant, & fit place à la voie de la négociation, qui réuſſit. Tout s'appaiſa, tout rentra dans l'ordre; mais de Witt, qui avoit été un des ſix députés arrêtés, de Witt, père des fameux de Witt Jean & Corneille, ſe mit contre la maiſon d'Orange, à la tête du parti républicain. A la mort de Guillaume II, arrivée le 9 novembre 1650, trois mois après l'aventure d'Amſterdam, les deux frères de Witt firent rendre *l'édit perpétuel*, qui ſuppr ma le ſtathoudérat; mais dans la ſuite le parti d'Orange eut l'avantage, *l'édit perpétuel* fut révoqué, le ſtathoudérat rétabli en 1672, en faveur de Guillaume III. C'eſt ce fameux prince d'Orange, ce fameux roi d'Angleterre, Guillaume, ſouvent vaincu à la guerre, jamais défait, & toujours vainqueur dans les négociations. Le maréchal d'Eſtrades avoit prédit qu'on verroit revivre en lui Guillaume-le-Taciturne, Maurice & Frédéric-Henri; le duc d'Yorck Jacques II, qui fut malgré lui ſon beau-père & qui, en 1688, fut détrôné par lui, en avoit jugé de même, & l'événement prouva qu'ils l'avoient bien connu.

Le prince d'Orange, élevé au ſtathoudérat, commença par détruire dans la république tout autre pouvoir que le ſien; il ſouleva le peuple contre les de Witt qui furent maſſacrés. Jean de Witt, penſionnaire de Hollande, avoit pris ſoin de l'éducation de Guillaume III, comme Barneveld de celle de Maurice. Sur le prince d'Orange, devenu roi d'Angleterre, (*voyez* l'article GUILLAUME III, hiſtoire d'Angleterre.) Il mourut ſans enfans en 1702, & nomma pour ſon légataire ce jeune prince de *Naſſau*-Dieſt, qui ſe noya en 1711, au paſſage du Moërdick. Ce prince & ſon fils poſthume Guillaume-Charles-Henri Friſon, ne furent ſtathouders que de quelques provinces, & non de la république entière; mais en 1747, le ſtathoudérat général fut rétabli en faveur de ce dernier, & rendu héréditaire dans la maiſon d'Orange; il a paſſé, après ſa mort, au prince Guillaume ſon fils (le 22 octobre 1751.)

Que deviendra la liberté de la Hollande? M. de Voltaire, dans une apoſtrophe à la liberté s'exprime ainſi ſur ce ſujet:

> Aux marais du Batave on dit que tu chancelles;
> Tu peux te raſſurer: la race des *Naſſaux*
> Qui dreſſa ſept autels à tes loix immortelles,
> Maintiendra de ſes mains fidèles
> Et tes honneurs & tes faiſceaux.

Les bâtards de *Naſſau* n'ont point dégénéré de la valeur des princes légitimes. Maurice, ſecond ſtathouder, qui ne s'eſt point marié, n'en a pas

moins formé une race de héros. L'empereur Léopold leur a permis de porter le titre de comtes de *Naſſau*.

Guillaume, vice-Amiral de Hollande & d'Oueſt-Friſe, fils de Maurice, fut tué au ſiége de Grool en 1627.

Guillaume-Adrien, comte de *Naſſau*, fut plénipotentiaire pour la paix de Nimégue.

Henri ſon fils, capitaine des gardes du prince d'Orange, Guillaume III, depuis roi d'Angleterre, lui ſauva la vie à la bataille de Mons, dite de Saint-Denis.

Guillaume-Henri, ſeigneur de Blickembourg, fut tué d'un coup de canon à Liége en 1702.

Corneille, fils de Henri, fut bleſſé à la cuiſſe & à l'épaule au ſiége de Menin, le 11 août 1706; bleſſé encore à la bataille de Malplaquet, le 11 ſeptembre 1709; noyé à la déroute du camp près de Dénain, le 24 juillet 1712.

François, frère de Corneille, fut tué d'un coup de canon au combat d'Almenar en Catalogne, le 27 juillet 1710.

Frédéric fut tué, le 12 octobre 1672, en attaquant Woerden.

Henri, fils de Frédéric, fut tué au ſiége de Bonne en 1689.

Frédéric ou Guillaume, frère aîné de Henri, fut créé par le roi d'Angleterre, Guillaume III, comte de Rochefort & vicomte de Tumbridge, pair d'Angleterre le 10 mai 1695.

Guillaume ſon fils, comte de Rochefort, fut tué, comme François, (*voyez* ci deſſus) au combat d'Almenar en Catalogne.

NASSIB, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que les Turcs donnent au deſtin qui ſe trouve, ſelon eux, dans un livre qui a été écrit au ciel, & qui contient la bonne ou mauvaiſe fortune de tous les hommes, qu'ils ne peuvent éviter, quoi qu'ils faſſent, en quelque manière que ce ſoit. De cette créance naît en eux la perſuaſion d'une prédeſtination abſolue qui les porte à affronter les plus grands périls, parce qu'il n'en arrivera, diſent-ils, que ce que porte le *naſſib*; il faut pourtant obſerver que cette opinion n'eſt pas ſi générale parmi eux, qu'ils n'aient des ſectes qui reconnoiſſent l'exiſtence & le pouvoir du libre arbitre, mais le grand nombre tient pour le deſtin. Ricaut, de *l'emp. turc.* (G)

NAT

NATALIS COMES, (NOEL LE COMTE) (*Hiſt. litt mod.*) ſavant vénitien du onzième ſiècle. Il a traduit Athénée de grec en latin. Il a compoſé trente livres de l'hiſtoire de ſon temps, dix de mythologie, un poëme latin de la chaſſe, imprimé à Veniſe en 1551. Joſeph Scaliger l'appelloit *homo futiliſſimus*; mais les injures des ſavans ne ſignifient rien. On croit que Noël le Comte mourut en 1582.

NATHAN, *qui donne*, (*Hiſt. ſacr.*) prophète qui parut dans Iſraël du temps de David, qui déclara à ce prince qu'il ne bâtiroit point de temple au Seigneur, & que cet honneur étoit réſervé à ſon fils Salomon. Ce même prophète reçut ordre de Dieu d'aller trouver David après le meurtre d'Urie, pour lui reprocher ſon crime, & l'adultère qui y avoit donné lieu. *Nathan* lui rappella ſon crime ſous une image empruntée, en racontant à ce prince l'hiſtoire feinte d'un homme riche, qui ayant pluſieurs brebis avoit enlevé de force celle d'un homme pauvre qui n'en avoit qu'une. David ayant entendu le récit de *Nathan*, lui répondit: l'homme qui a fait cette action eſt digne de mort, il rendra la brebis au quadruple. *C'eſt vous-même, qui êtes cet homme*, repliqua *Nathan, vous avez ravi la femme d'Urie Héthéen, vous l'avez priſe pour vous, & vous l'avez lui-même fait périr par l'épée d'Ammon.* Le prophète ajouta enſuite les maux que Dieu alloit faire fondre ſur la maiſon de David en punition de ſon crime: il lui dit qu'il prendroit ſes femmes à ſes yeux, qu'il les donneroit à un autre qui dormiroit avec elles aux yeux du ſoleil & de tout Iſraël: c'eſt ce qu'exécuta Abſalon, fils de David, l'inſtrument dont Dieu ſe ſervit pour punir les péchés du père. *Nathan* contribua beaucoup à rendre inutile la brigue d'Adonias qui vouloit ſe faire déclarer roi, & à faire ſacrer Salomon. L'écriture ne nous apprend ni le temps ni la manière dont il mourut. On croit qu'il a eu part à l'hiſtoire des deux premiers livres des rois avec Gad & Samuel. On prétend même qu'il avoit écrit l'hiſtoire particulière de David & de Salomon. Il y a eu quelques autres perſonnes de ce nom, moins conſidérables.

Ce prophète offre aux miniſtres du Seigneur un modèle admirable de la manière dont ils doivent dire la vérité aux grands. C'eſt de la leur préſenter avec une ſainte liberté, laquelle n'exclut point les ſages ménagemens qui, ſans l'affoiblir, lui ôtent ce qu'elle auroit de dur pour des oreilles peu accoutumées à l'entendre. *Nathan*, pour ménager la délicateſſe du roi, évite de lui repréſenter directement ſa faute: il emprunte une image qui force David de prononcer lui-même ſon arrêt; mais à peine David s'eſt-il condamné, que le prophète, reprenant le ton & le langage d'un miniſtre du Seigneur, lui découvre l'énormité de ſes crimes, & lui annonce les châtimens que la juſtice divine lui prépare. (*A. R.*)

(*Nathan* eſt auſſi le nom d'un rabbin du quinzième ſiècle, connu par ſa *concordance hébraïque*, perfectionnée depuis par Buxtorf. (*Voyez* l'article BUXTORF.) C'eſt le premier des quatre *Buxtorf*, dont il y eſt parlé, qui a travaillé ſur la concordance hébraïque.)

NATHANAEL, (*Hiſt. ſacr.*) diſciple de Jéſus-

Chriſt, de la petite ville de Cana en Galilée, préſenté à Jéſus-Chriſt par l'apôtre ſaint Philippe: tout ce qu'on en dit ſe trouve dans l'évangile de ſaint Jean, chap. premier, depuis le verſet 45, juſques & compris le verſet 49, & chap. 21, verſet 2; mais ceux qui veulent toujours en ſavoir plus que l'écriture ſur les objets qu'on ne connoît que par l'écriture, ont prétendu, les uns que *Nathanaël* étoit le même que l'apôtre ſaint Barthélemi, les autres, qu'il étoit l'époux aux noces de Cana. Il eſt impoſſible aux ſavans de ſe réſoudre à ignorer ce qu'il eſt inutile qu'ils ſachent & ce qu'ils ignoreront toujours.

NATION, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) mot collectif dont on fait uſage pour exprimer une quantité conſidérable de peuple, qui habite une certaine étendue de pays, renfermée dans des certaines limites, & qui obéit au même gouvernement.

Chaque *nation* a ſon caractère particulier: c'eſt une eſpèce de proverbe que de dire: léger comme un françois, jaloux comme un italien, grave comme un eſpagnol, fier comme un écoſſois, ivrogne comme un allemand, pareſſeux comme un irlandois, fourbe comme un grec, &c.

Le mot de *nation* eſt auſſi en uſage dans quelques univerſités pour diſtinguer les ſuppôts ou membres qui les compoſent, ſelon les divers pays d'où ils ſont originaires.

La faculté de Paris eſt compoſée de quatre *nations*; ſavoir, celle de France, celle de Picardie, celle de Normandie, celle d'Allemagne: chacune de ces *nations*, excepté celle de Normandie, eſt encore diviſée en tribus, & chaque tribu a ſon doyen, ſon cenſeur, ſon procureur, ſon queſteur & ſes appariteurs ou maſſiers.

La *nation* d'Allemagne comprend toutes les *nations* étrangères, l'angloiſe, l'italienne, &c.

Les titres qu'elles prennent dans leurs aſſemblées, actes & affiches, &c. ſont pour la *nation* de France, *honoranda Gallorum natio*; pour celle de Picardie, *fideliſſima Picardorum natio*; on déſigne celle de Normandie par *veneranda Normanorum natio*, & celle d'Allemagne, par *conſtantiſſima Germanorum natio*. Chacune a ſes ſtatuts particuliers pour régler les élections, les honoraires, les rangs, en un mot, tout ce qui concerne la police de leur corps. Ils ſont homologués en parlement, & ont force de loi. (*A. R.*)

NATURALISATION, (*Hiſt. d'Anglet.*) acte du parlement qui donne à un étranger, après un certain ſéjour en Angleterre, les priviléges & les droits des naturels du pays.

Comme cet acte coûte une ſomme conſidérable que pluſieurs étrangers ne ſeroient pas en état de payer, on agite depuis long-temps dans la Grande-Bretagne la queſtion importante, s'il ſeroit avantageux ou déſavantageux à la nation de paſſer un acte en parlement qui naturaliſât généralement tous les étrangers, c'eſt-à-dire, qui exemptât des formalités & de la dépenſe d'un bill particulier, & de lettres-patentes de *naturaliſation*, tout étranger qui viendroit s'établir dans le pays, & les proteſtans par préférence.

Les perſonnes qui ſont pour la négative, craignent que cette *naturaliſation* générale n'attire d'un côté, en Angleterre, un grand nombre d'étrangers qui, par leur commerce ou leur induſtrie, ôteroient les moyens de ſubſiſter aux propres citoyens; & de l'autre côté, quantité de pauvres familles qui ſeroient à charge à l'état, au lieu de lui être utiles.

Les perſonnes qui tiennent pour l'affirmative (& ce ſont les gens les plus éclairés de la nation) répondent, 1°. que de nouveaux ſujets induſtrieux acquis à l'Angleterre, loin de lui être à charge, augmenteroient ſes richeſſes, en lui apportant de nouvelles connoiſſances, de manufacture ou de commerce, & en ajoutant leur induſtrie à celle de la nation; 2°. qu'il eſt vraiſemblable que parmi les étrangers, ceux-là principalement viendroient profiter du bienfait de la loi, qui auroient déjà dans leur fortune ou dans leur induſtrie des moyens de ſubſiſter; 3°. que quand même dix ou vingt mille autres étrangers pauvres, qu'on *naturaliſeroit*, ne retireroient de leur travail que la dépenſe de leur conſommation ſans aucun profit, l'état en ſeroit toujours plus fort de douze ou vingt mille hommes; 4°. que le produit des taxes ſur la conſommation en augmenteroit, en diminution des autres charges de l'état, qui n'augmenteroient aucunement par ces nouveaux habitans; 5°. que l'Angleterre peut aiſément nourrir une moitié en ſus de ſa population actuelle, ſi l'on en juge par ſes exportations de blé, & l'étendue de ſes terres incultes; que ce royaume eſt un des plus propres de l'Europe à une grande population par ſa fertilité, & par la facilité des communications entre ſes différentes provinces, au moyen des trajets de terre ou de mer aſſez courts qui les produiſent; 6°. que les avantages immenſes de la population juſtifient la néceſſité d'inviter les étrangers à venir l'augmenter.

Enfin, on cite aux Anglois jaloux, ou trop réſervés ſur la *naturaliſation* des étrangers, ce beau paſſage de Tacite, *liv. XII, de ſes annales*: « Nous repentons-nous d'avoir été chercher les » familles des Balbes en Eſpagne, & d'autres non » moins illuſtres dans la gaule narbonnoiſe? leur » poſtérité fleurit encore parmi nous, & ne nous » cède en rien dans leur amour pour la patrie. » Qu'eſt-ce qui a cauſé la ruine de Sparte & » d'Athènes, qui étoient ſi floriſſantes, que d'avoir » fermé l'entrée de leur république aux peuples » qu'ils avoient vaincus? Romulus, notre fondateur, fut bien plus ſage, de faire de ſes ennemis autant de citoyens dans un même jour. » Le chancelier Bacon ajoûteroit: « On ne doit pas

» tant exiger de nous, mais on peut nous dire : » naturaliſez vos amis, puiſque les avantages en » ſont palpables. » (*D. J.*)

NAV

NAVAGERO, (André) (*Hiſt. litt. mod.*) (NAUGERIUS) noble Vénitien, envoyé ſucceſſivement en ambaſſade par ſa république auprès de l'empereur Charles-Quint & auprès de François I; mais il ne parvint point auprès de ce dernier, étant mort en chemin en 1529. Il fut chargé d'écrire l'hiſtoire de ſa patrie depuis l'an 1486, & il l'écrivit en effet, mais il la brûla dans ſa dernière maladie, en étant ſans doute mécontent, ce qui doit arriver aſſez naturellement à un bon eſprit qui a écrit l'hiſtoire de Veniſe à Veniſe, c'eſt-à-dire, ſous les yeux de l'inquiſition politique, toujours alarmée de toute vérité. *Navagero* aimoit par-deſſus tout la retraite & l'étude. Ses œuvres ont été recueillies à Padoue en 1718, ſous ce titre : *Andreæ Navagerii, patrici Veneti, oratoris & poæte clariſſimi, opera omnia.* On y trouve des poéſies, des harangues, des lettres; il paroît que dans ſes poéſies il s'étoit principalement propoſé pour modèle la douceur & la délicateſſe de Catulle, & comme Martial lui paroiſſoit dégénérer du bon goût & de la ſimplicité de Catulle, il l'immoloit à ſon modèle chéri; il avoit pris la coutume de jeter au feu tous les ans, à un certain jour, qu'il regardoit comme conſacré aux muſes, un certain nombre d'exemplaires de Martial. C'eſt dans ce ſens que feu M. Diderot, qui, ſi ſes amis & ſes juſtes admirateurs permettent de le dire, feint quelquefois de l'enthouſiaſme, lorſqu'il n'en a pas, a dit dans l'éloge de Lafontaine, placé à la tête d'une jolie édition de ſes contes :

« Une fois chaque année j'irai viſiter ſa tombe. » Ce jour-là je déchirerai une fable de Lamotte, » un comte de Vergier, ou quelques-unes des meil- » leures pages de Grécourt. »

Eh! pourquoi déchirer? eh! pourquoi brûler? pourquoi ces holocauſtes pédanteſques, réels ou métaphoriques? mérite-t-on le feu parce qu'on eſt reſté inférieur à celui qui a le mieux fait dans le même genre? C'eſt peut-être à cette ſorte de froid & ſyſtématique enthouſiaſme qu'il faut imputer en partie la perte de tant de bons ouvrages de l'antiquité, qui pouvoient être encore d'un grand prix, quoiqu'inférieurs, à quelques égards, aux chefs-d'œuvre qui nous ſont reſtés. Dira-t-on, par exemple, que nous ne perdrions rien ſi tous les exemplaires de Martial avoient été immolés à Catulle? N'immolons rien & jouiſſons de tout.

NAVAILLES, (Montault-Benac de) (*Hiſt. de Fr.*) maiſon conſidérable du Bigorre. Jean de Montault, ſeigneur de Benac, ſervit utilement les rois Jean & Charles V contre les Anglois.

Jean-Paul, baron de Benac, fut tué à la bataille de ſaint Denis.

De quatre fils de Bernard, baron de Montault & de Benac, un fut tué au ſiége de Saint-Jean-d'Angéli en 1612. Les autres moururent de maladie, ſuite des fatigues de la guerre, Blaiſe au ſiége de la Rochelle, un ſeigneur de la Roque-*Navailles*, dans l'île de Rhé, où il commandoit la cavalerie; un quatrième au ſiége de Lamothe en 1634.

Philippe de Montault-Benac, leur frère aîné, ſénéchal de Bigorre, mort en 1654, fut créé duc de *Navailles* & pair de France.

Mais le perſonnage le plus célèbre de cette maiſon eſt le maréchal duc de *Navailles*, Philippe de Montault-Benac, fils du précédent; il étoit né proteſtant. A l'âge de quatorze ans, en 1635, il avoit été reçu page chez le cardinal de Richelieu, qui prit le ſoin de le convertir, lui & toute ſa famille : *Navailles* lui fut toujours fidèlement attaché, ainſi qu'à ſon ſucceſſeur le cardinal Mazarin. Il entra au ſervice en 1638, commanda l'armée d'Italie, en 1658, ſous le duc de Modène, & prit Mortare dans le Milanès, le 25 août. L'année ſuivante il commanda cette même armée en chef. En 1662 il fut, ainſi que ſa femme, la victime de cette fameuſe intrigue de Madame, de la comteſſe de Soiſſons, du comte de Guiche & du marquis de Vardes, où il s'agiſſoit d'inſtruire la reine, Marie-Thérèſe, de l'attachement de Louis XIV pour mademoiſelle de la Vallière; Vardes eut la perfide adreſſe de tourner les ſoupçons contre la ducheſſe de *Navailles*, dame d'honneur de la reine, mais qui étoit abſolument innocente du complot: la calomnie prévalut, elle fut obligée de vendre ſa charge à madame de Montauſier; le duc de *Navailles* fut forcé auſſi de vendre ſa charge de capitaine-lieutenant des chevaux-légers au duc de Chaulnes, & ſon gouvernement du Havre au duc de Saint-Aignan. Les *Navailles* étoient, dit M. le préſident Hénault, les plus honnêtes gens de la cour.

En 1669 le duc de *Navailles* commanda le ſecours que le roi envoyoit en Candie aux Vénitiens. Il eſſuya encore une diſgrace en cette occaſion : les Vénitiens ſe plaignirent de ſa conduite, &, ſur leurs plaintes, il fut relégué pendant trois ans dans une de ſes terres. Il prétend, dans ſes mémoires, qu'il ſe juſtifia pleinement. Il eut divers commandemens, en 1673 & 1674. Dans cette dernière année il commença la conquête de la Franche-Comté par la priſe de Grai, & cette même année il commandoit l'aile gauche au combat de Senef. En 1675 il fut un des huit maréchaux de France créés après la mort du vicomte de Turenne. En 1676 il alla commander en Rouſſillon. Le 4 juillet 1677, il battit le comte de Monterey dans le Lampourdan. Le 28 mai 1678, il prit Puycerda en Catalogne. En 1683, il fut fait gouverneur de M. le duc de Chartres, qui fut depuis régent du royaume. Il mourut le 5 février 1684. Les injuſtices qu'il avoit éprouvées autrefois avoient été réparées en grande

partie ; il avoit eu, outre le bâton de maréchal, qu'il avoit bien mérité par ſes ſervices, le gouvernement de la Rochelle & du pays d'Aunis. Quand au cordon-bleu, il l'avoit dès 1661, avant ſa diſgrace.

NAVARRE (*un des quatre vieux corps*) s'eſt ſignalé dans toutes les occaſions. Henri IV lui donna le premier rang au ſiége de Paris en 1589; au ſiége de Chartres en 1591, le ſort décida en faveur de Picardie, mais le roi voulut que *Navarre* eût rang enſuite. Sous Louis XIII, dans le temps des guerres civiles, en 1615, le maréchal de Bois-Dauphin, qui commandoit les troupes royales contre les rebelles, ſe ſervoit dans toutes les actions du régiment de *Navarre*, préférablement à celui de Picardie.

D'Aubigné, dans ſon *hiſtoire*, remarque une choſe ſingulière du régiment de *Navarre*; c'eſt qu'au ſiége d'Amiens par Henri IV, Porto-Carrero, qui en étoit gouverneur, ne faiſoit jamais de ſortie, lorſque ce régiment étoit de jour à la tranchée, tant il étoit redouté. A la bataille de Fleurus, à la journée de Saint-Denis & à celle de Spierbac, ce même régiment ſe diſtingua par une valeur extraordinaire. Son drapeau a le fond feuille-morte, la croix blanche au milieu, & au centre de la croix les armes de *Navarre*. *Milice françoiſe* de Daniel, *abr. en deux vol. 1773.* (*C.*)

NAVARRE, (PIERRE (*Hiſt. mod.*) Pierre *Navarre* ou de *Navarre* étoit un eſpagnol ou baſque, ſoldat de fortune, le premier ingénieur de l'Europe, & un des premiers capitaines; ſon mérite l'avoit élevé au commandement en Eſpagne. A la bataille de Ravenne, en 1512, où il commandoit l'infanterie eſpagnole, il avoit long-temps diſputé la victoire à Gaſton de Foix, général de l'armée françoiſe; il en coûta la vie à Gaſton & la liberté à *Navarre*. Le duc de Longueville ayant été pris, en 1513, à la bataille de Guinegaſte par les Impériaux, alliés des Eſpagnols, Louis XII lui donna *Navarre*, afin que la rançon qu'il en tireroit, l'aidât à payer la ſienne; mais Cardonne, vice-roi de Naples, lâche guerrier, qui avoit fui des premiers à la bataille de Ravenne, oſa imputer ſa défaite à *Navarre*, objet de ſa baſſe envie; le roi d'Eſpagne, Ferdinand le Catholique, par une économie déplacée, ſaiſit ce prétexte de refuſer la rançon de *Navarre*, qu'il ſavoit n'être pas en état de la payer. Louis XII & François I lui firent les offres les plus preſſantes pour l'attirer à leur ſervice; il en fit part à Ferdinand, ſon maître, qui ne daigna y faire aucune attention; enfin *Navarre* prit le parti de s'attacher à la France, en proteſtant contre ſon ingrate patrie, qui, pour prix de ſes ſervices, le condamnoit à une captivité éternelle. Lorſqu'en 1515, François I, à peine parvenu au trône, ſe diſpoſoit à porter la guerre dans le Milanès, Pierre de *Navarre* parut ſe plaire à ſe venger du roi d'Eſpagne & à le braver, en levant pour François I, ſur les frontières des deux royaumes, dix mille Gaſcons ou Baſques ſes compatriotes. C'eſt Pierre de *Navarre* qui inventa, ou du moins qui exerça le premier en Europe, avec un ſuccès marqué, l'art des mines par la poudre, ſi redoutable dans les ſiéges; on ne connoiſſoit avant lui que les mines par excavation; c'eſt-à-dire, qu'on creuſoit un terrein, qui reſtoit ſoutenu par des étançons, auxquels on mettoit le feu au moment où on vouloit faire jouer la mine; l'exploſion de la poudre produiſoit des effets bien plus ſubits & bien plus aiſés à préparer. Au ſiége de Milan, dans cette même année 1515, Pierre de *Navarre* ne ſe propoſoit pas moins que de faire ſauter en l'air le château de Milan, par le moyen de ſes mines; il penſa lui-même être la victime de ſon art terrible: une caſemate du boulevard qu'il fit ſauter, & dont il ſe trouvoit trop près, l'enſevelit ſous ſes ruines; on ne l'en tira qu'avec peine, preſque écraſé, couvert de bleſſures; les travaux, que lui ſeul ſavoit diriger, en ſouffrirent quelque temps. Dès qu'il fut en état de les continuer, les aſſiégés s'alarmèrent, la caſemate renverſée les menaçoit d'un péril plus grand. L'art des mines effrayoit d'autant plus, qu'il étoit plus nouveau, & que les ſecrets en étoient moins connus, le château de Milan pouvoit ſauter en l'air avec le duc & tous les aſſiégés. Le duc, après vingt jours de ſiége, remit aux François les châteaux de Milan & de Crémone, les deux ſeules places qui lui reſtoient dans le Milanès; & ce fut principalement l'effet de la terreur qu'inſpiroit Pierre de *Navarre*.

En 1522, lorſque Lautrec eut perdu le Milanès, Gênes, qui appartenoit alors à la France, ſe partageoit entr'elle & les Impériaux, les Adornes étoient pour Charles-Quint, les Frégoſes pour François I; le parti des Adornes ſe fortifioit de jour en jour par les ſuccès des Impériaux & des Eſpagnols en Italie. Octavien Frégoſe, qui commandoit dans Gênes pour François I, étoit malade & découragé; il réclamoit en vain les ſecours des François accablés. Pierre de *Navarre* eut ordre d'embarquer pour Gênes tout ce qu'il pourroit raſſembler de ſoldats; il ne put ſe procurer que deux galères montées de cent hommes chacune, avec leſquelles il entra dans le port de Gênes au moment où les promeſſes & les menaces du marquis de Peſcaire, général des Eſpagnols, commençoient d'ébranler les habitans. *Navarre* empêcha qu'il ne fût introduit alors dans la place, mais il ne put empêcher qu'on ne capitulât. On étoit convenu d'une ſuſpenſion d'armes pendant les conférences: les Génois, endormis ſur la foi de cette trêve, négligeoient la garde de leur ville; quelques ſoldats eſpagnols, en ſe promenant, ſans deſſein, autour de la place, apperçurent à la muraille une brêche qu'on avoit oublié de relever, ils s'en emparèrent; toute l'infanterie eſpagnole les ſuit, on entre dans la ville,

Adorne eſt proclamé doge ; Frégoſe, malade, eſt pris dans ſon lit ; l'évêque de Salerne ſon frère & quelques chefs du parti Frégoſe, s'enfuient ſur une barque à Marſeille. *Navarre* raſſemble à la hâte tout ce qu'il peut trouver de ſoldats, il gagne la place d'armes, range en bataille ſa petite troupe, fait la plus belle & la plus inutile réſiſtance, on l'enveloppe, il eſt pris.

En 1528, il étoit au ſiége de Naples dans l'armée du maréchal de Lautrec. Ce général étant mort, moitié de la peſte, moitié de chagrin des déſaſtres de l'armée françoiſe, & du mauvais ſuccès du ſiége, le marquis de Saluces, qui lui ſuccéda dans le commandement de l'armée, fut obligé d'ordonner la retraite, elle ſe fit pendant la nuit, & d'abord en aſſez bon ordre ; mais enſuite les ennemis en ayant été avertis, vinrent la troubler, ils défirent l'arrière-garde, &, pénétrant juſqu'au corps de bataille que commandoit Pierre de *Navarre*, ils firent celui ci priſonnier ; on le conduiſit à Naples où il mourut peu de temps après. On a écrit qu'il fut étouffé entre deux matelats par ordre de l'empereur, en punition de ce qu'il s'étoit attaché au ſervice de la France. Cependant lorſque le même Pierre de *Navarre* avoit été pris à Gênes par les mêmes Impériaux en 1522, il avoit été traité comme un priſonnier ordinaire ; il avoit été délivré moyennant une rançon, & l'on n'avoit point exigé qu'il quitât le ſervice de France. Quelle fureur ſoudaine auroit donc pu engager l'empereur à faire aſſaſſiner lâchement un vieillard qui n'étoit plus à craindre, & qui ne l'avoit point offenſé perſonnellement ? Car c'étoit comme nous l'avons dit, ſous Ferdinand-le-Catholique, que Pierre de *Navarre* avoit quitté le ſervice d'Eſpagne pour celui de France, parce qu'après la bataille de Ravenne, où il avoit été pris par les François, la cour d'Eſpagne avoit refuſé de payer ſa rançon. D'ailleurs ces défections étoient trop communes alors pour être punies, & ſi l'on eût voulut les réprimer par la terreur, Pierre de *Navarre* eût été livré publiquement au ſupplice, & non pas étouffé avec un ſecret qui autoriſe à douter de ce fait étrange.

Ce fut un excellent capitaine que la France perdit ; ſa longue expérience, cet art des mines, dont il fit un uſage ſi nouveau & ſi brillant, tant de ſiéges qu'il conduiſit, tant de malheurs qu'il éprouva, ſur-tout celui d'être pris juſqu'à trois fois, l'ont diſtingué parmi les capitaines de ſon temps. Conſalve-Ferdinand de Cordoue, petit-fils du grand Conſalve, moins célèbre, mais plus vertueux que ſon aïeul, généreux ami des héros malheureux, quoiqu'ennemis de ſon pays, rendit à la mémoire de Pierre de *Navarre*, les mêmes honneurs qu'il avoit rendus à celle de Lautrec : nouvelle raiſon de douter que Pierre de *Navarre* ſoit mort victime de l'injuſte vengeance de l'empereur ; il fit enterrer Pierre de *Navarre*, ainſi que Lautrec dans l'égliſe de Sainte-Marie la neuve, & lui érigea un tombeau avec une inſcription, où il dit que la prérogative de la vertu eſt de ſe faire admirer même dans un ennemi. Voici cette Inſcription : *Oſſibus & memoriæ Petri Navarri cantabri, ſolerti in expugnandis urbibus arte clariſſimi, Conſalvus Ferdinandus, Ludovici filius, magni Conſalvi Sueſſiæ principis nepos, ducem Gallorum partes ſecutum pro ſepulchri munere honeſtavit. HOC IN SE HABET VIRTUS UT VEL IN HOSTE SIT ADMIRABILIS.* Paul Jove & Philippe Tomaſſini ont écrit la vie de Pierre de *Navarre*.

NAVARRETTE, (FERDINAND) (*Hiſt. litt. mod.*) dominicain eſpagnol, miſſionnaire à la Chine, &, comme de raiſon, ennemi des Jéſuites ; Charles II. roi d'Eſpagne, le fit archevêque de Saint-Domingue. On a de lui un *traité hiſtorique, politique & moral de la monarchie de la Chine*, dont le premier volume *in folio* parut à Madrid en 1676, & le ſecond fut ſupprimé par l'inquiſition, qui ne permet pas plus à ſes miniſtres qu'aux autres d'oſer penſer. Mort en 1689.

NAU

NAUCLERUS, (JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) NAUCLERUS, NAUCLERC, c'eſt-à-dire, en grec, NAUTONNIER, & c'eſt ce que ſignifioit en allemand, le véritable nom de ce ſavant, qui étoit *Vergeau*. On a de lui une chronique latine depuis Adam juſqu'en l'an 1500, continuée par Baſelius juſqu'en 1514, & par Surius juſqu'en 1564. *Nauclerc* étoit d'une famille noble de Souabe, profeſſeur en droit dans l'univerſité de Tubinge, & prévôt de l'égliſe de cette ville ; il vivoit encore en 1501.

NAUCRATE, (*Hiſt. anc.*) poëte grec, un de ceux qui furent employés par Artémiſe à faire l'éloge de Mauſole ; il vivoit trois ſiècles & demi avant Jéſus-Chriſt.

NAUDÉ, (GABRIEL) (*Hiſt. litt. mod.*) né à Paris en 1600, bibliothécaire, d'abord du cardinal Bagni, enſuite du cardinal Barberin, enfin du cardinal Mazarin, & médecin de Louis XIII. Il eut un procès criminel à ſoutenir au ſujet de l'imitation de Jéſus-Chriſt, qui ne recommande & n'inſpire que la paix. Les bénédictins attribuoient ce livre à Jean Gerſen, abbé de Verceil, religieux de leur ordre, les génovéfains à Thomas à Kempis leur confrère. Les bénédictins ſe fondoient ſur l'autorité de quatre manuſcrits qui étoient à Rome. *Naudé* étant alors dans cette ville, le cardinal de Richelieu le chargea d'examiner ces manuſcrits. *Naudé* crut s'appercevoir que le nom de Gerſen, placé à la tête de quelques-uns de ces manuſcrits, étoit d'une écriture plus récente que les manuſcrits, il envoya ſes obſervations aux ſavans meſſieurs du Puy ; ceux-ci les communiquèrent au père Fronteau, génovéfain, qui ſe hâta de donner une édition de l'imitation, avec le nom de Thomas

à Kempis, & les obſervations de *Naudé*. Les bénédictins mécontens accuſèrent *Naudé* d'avoir falſifié les manuſcrits, & de les avoir vendus aux chanoines réguliers, pour un prieuré ſimple de leur ordre. Sur cela grand procès criminel, grandes écritures de part & d'autre, jugement enfin qui ſupprime une partie de ces écritures, c'eſt-à-dire, qui invite à les rechercher, & qui défend de plus d'imprimer l'imitation ſous le nom de Gerſen, attendu qu'elle eſt d'à Kempis; ce qui rendit pour un temps le public plus favorable à la cauſe de Gerſen, & des bénédictins: il étoit important que *Naudé*, auteur vivant, reſtât ou chargé ou abſous de la falſification dont on l'accuſoit: mais qu'importoit que le meilleur livre du monde fût d'un génovéfain ou d'un bénédictin? Il paroît que ſur ce point, on devoit mettre les parties hors de cour, abandonner cette queſtion à la critique littéraire, & ne la point décider par l'autorité judiciaire, de peur qu'un jour la critique ne vint à détruire l'autorité? En effet, depuis ce temps, on a encore beaucoup diſputé ſur cette inutile queſtion. (*Voyez* l'article KEMPIS (THOMAS A). La reine Chriſtine, invita *Naudé* à venir à ſa cour; il y alla, mais il ne s'y fixa point, & il ne fut pas le ſeul ſavant qui ne put ou ne voulut pas s'y fixer, après l'avoir connue. En revenant de Suède, il mourut à Abbeville en 1653. Ses ouvrages les plus connus ſont ſon *apologie pour les grands perſonnages faufſement accuſés de magie*; ſes *conſidérations politiques ſur les coups d'état*; le *jugement de tout ce qui a été imprimé contre le cardinal Mazarin*; ouvrage connu auſſi ſous le titre du *maſcurat de Naudé*; la *Marfore, ou diſcours contre les libelles*; *addition à la vie de Louis XI*; *de antiquitate ſcholæ medicæ pariſienſis*; *inſtruction à la France, ſur la vérité de l'hiſtoire des frères de la Roſe-Croix*; des poëmes, des épîtres, &c.

On a d'un Philippe *Naudé*, proteſtant, né à Metz en 1654, mort à Berlin en 1729, & de ſon fils, diverſes pièces dans les *miſcellanea berolinenſia*. On a auſſi du père une géométrie.

NAY

NAYBES, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que dans les îles Maldives on nomme des prêtres, ſur qui le roi ſe repoſe de tous les ſoins de la royauté. Ainſi les *naybes* réuniſſent la puiſſance ſpirituelle & temporelle, & jugent ſouverainement de toutes les affaires, chacun dans ſon gouvernement. Ils ont ſous eux des magiſtrats nommés *caribes*, qui rendent la juſtice en leur nom, & qui ſont auſſi tirés de l'ordre ſacerdotal. Le chef des *naybes* ſe nomme *Pandiare*. Il eſt le ſouverain pontife & le premier magiſtrat de la nation: ceux qui compoſent ſon conſeil ſe nomment *mozouris*; il eſt obligé de les conſulter dans les affaires importantes. (*A. R.*)

NAYS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme dans le royaume de Siam, les chefs ou officiers qui commandent aux troupes. Il y en a ſept eſpèces, diſtinguées par différentes dénominations, ſuivant le nombre des ſoldats qui ſont ſous leurs ordres. Le ſouverain ne leur donne point de ſolde, vu que tous les ſujets ſont ou ſoldats ou eſclaves; il ſe contente de leur fournir des armes, des eſclaves, des maiſons, & quelquefois des terres, qui retournent au roi après la mort du *nays* à qui il les avoit données. Ces dignités ne ſont point héréditaires, & les enfans d'un homme en place ſe trouvent ſouvent réduits aux fonctions les plus viles pour gagner leur ſubſiſtance. Les *nays* s'enrichiſſent par les extorſions qu'ils font ſouffrir au peuple, que le deſpote livre à leur avidité, ſans que les opprimés aient de reſſource contre leurs oppreſſeurs. (*A. R.*)

NAZ

NAZER (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom d'un des grands officiers de la cour du roi de Perſe, dont la dignité répond à celle du grand-maître de ſa maiſon. (*A. R.*)

NÉA

NÉARQUE, (NEARCHUS). (*Hiſt. anc.*) amiral d'Alexandre-le-Grand; ce prince l'envoya reconnoître la mer des Indes, depuis l'embouchure de l'Indus, juſqu'au fond du golphe perſique. Tandis qu'il ſe rendoit par terre à Babylone, *Néarque*, parti fort tard, parce que les vents étoient contraires, & côtoyant toujours les bords, parvint au golphe de Perſe, & arriva à l'île d'Harmuſia aujourd'hui Ormus. Il y apprit qu'Alexandre n'en étoit qu'à cinq journées; il mit ſa flotte en ſûreté, & alla rendre compte à ce prince des découvertes déjà faites; le roi, qui n'avoit point de nouvelles de ſa flotte, & qui en étoit fort inquiet, la crut perdue, lorſqu'il vit venir vers lui *Néarque*, accompagné ſeulement de quatre perſonnes; l'air fatigué & négligé que leur donnoit le voyage, confirmoit encore cette idée. Je vois bien, leur dit-il, que les vents ont diſſipé ou détruit ma flotte, & je ne m'en félicite pas moins de vous voir échappés au naufrage. Votre flotte, dit *Néarque*, n'eſt ni diſſipée ni détruite, & nous n'avons point fait naufrage, il acheva de le déſabuſer & de le remplir de joie, par le récit de ſon voyage. Alexandre, que ces découvertes flattoient plus encore, diſoit-il que la conquête de toute l'Aſie, renvoya *Néarque* remonter l'Euphrate juſqu'à Babylone. Arrien a donné un journal de cette navigation ſur les mémoires même de *Néarque*.

NÉB

NÉBRISSENSIS, (ANTOINE) (*Hiſt. litt. mod.*)

ſe faiſoit appeller *Ælius Antonius Nebriſſenſis*, parce qu'il étoit de Lébrixa, bourg de l'Andalouſie, qu'on appelloit en latin *Nebriſſa*. On le regarde comme le reſtaurateur des lettres en Eſpagne. Il enſeigna long-temps les langues, les belles lettres & diverſes ſciences, dans l'univerſité de Salamanque, & dans celle d'Alcala. Le cardinal Ximénès le fit travailler à ſa polyglotte, & le fit nommer hiſtoriographe du roi. *Nebriſſenſis* publia en 1509, deux décades de l'hiſtoire de Ferdinand & d'Iſabelle. On a de lui divers lexicons, dictionnaires & inſtructions de tout genre, ſur l'hébreu, le grec & le latin; des commentaires ſur Virgile, Perſe, Juvénal, Pline, &c.; une rhétorique tirée d'Ariſtote, de Cicéron & de Quintilien.; des traités des poids, des meſures, des nombres, &c. des anciens; une coſmographie, diverſes pièces en vers. C'étoit un homme d'un grand ſavoir; ſa femme, Eliſabeth de Solis, étoit ſavante auſſi, & ils eurent ſix fils tous ſavans.

Nebriſſenſis mourut à Alcala de Hénarès le 11 juillet 1522. Il étoit né en 1444.

NÉC

NÉCHAO. (*Hiſt. d'Egyp.*) Il y a deux rois d'Egypte de ce nom; le premier commença ſon règne, 691 ans avant la venue de J. C. & fut tué huit ans après, par Sabacon roi d'Ethiopie: il eut pour ſucceſſeur, Pſammétique ſon fils, qui fut père de *Néchao* ſecond: celui-ci, dont le règne commence à l'an 616 avant J. C., voulut joindre par un canal le Nil avec la mer Rouge, & abandonna ſon entrepriſe ſur ce qu'on lui repréſenta que c'étoit ouvrir aux étrangers une entrée de plus dans ſon pays, raiſon digne en effet du temps & du pays. On dit que d'habiles navigateurs de Phénicie, que ce prince prit à ſon ſervice, partis de la mer Rouge, avec ordre & dans l'intention de reconnoître les côtes d'Afrique, en firent le tour, & rentrèrent en Egypte par le détroit de Gibraltar, & par la Méditerranée, la troiſième année de leur navigation, & ſans le ſecours de la bouſſole, ayant doublé le cap de Bonne-Eſpérance, vingt & un ſiècles avant que le portugais Vaſquès de Gama retrouvât, pour aller aux Indes, (en 1497) cette même route du cap de Bonne-Eſpérance, par laquelle ces phéniciens étoient venus des Indes dans la mer Méditérannée. Le reſte de l'hiſtoire de *Néchao* rentre dans l'hiſtoire ſacrée, & ſe trouve dans la bible, au quatrième livre des Rois, chapitre 23, & au ſecond livre des Paralipomènes, chapitres 35 & 36.

NÉCROLOGE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) livre mortuaire dans lequel on écrit les noms des morts. Ce *mot* eſt formé du grec νεκρος *mort*, & de λογος *diſcours*. Les premiers chrétiens avoient dans chaque égliſe leur *nécrologe*, où ils marquoient ſoigneuſement le jour de la mort de leurs évêques. Les moines en ont eu & en ont encore dans leurs monaſtères. On a donné auſſi le nom de *nécrologe* aux catalogues des ſaints, où le jour de leur mort & de leur mémoire eſt marqué, &, à parler exactement, ce nom leur convient mieux que celui de *martyrologe* qu'on donne communément à ces ſortes de recueils, puiſque tous ceux dont il y eſt fait mention ne ſont pas morts martyrs. Il paroît cependant que la dénomination de *martyrologe* a prévalu, parce que dans les premiers temps les Chrétiens n'inſcrivoient ſur ces regiſtres que les noms de ceux qui étoient morts pour la foi, & que, dans la collection qui en a été faite depuis, on y a ajouté ceux des autres perſonnages qui s'étoient diſtingués par la ſainteté de leur vie. (*G.*)

NECTAIRE, (*Hiſt. Eccl.*) ſucceſſeur de ſaint Grégoire de Nazianze, dans le ſiège de Conſtantinople, où il fut élevé en 381, n'étant encore que cathéchumène: ce fut ſous ſon patriarchat que la dignité de pénitencier fut ſupprimée dans l'égliſe de Conſtantinople. *Nectaire* mourut en 397.

NÉE

NÉE DE LA ROCHELLE, (JEAN-BAPTISTE) (*Hiſt. litt. mod.*) ſubdélégué de l'intendant d'Orléans à Clamecy, auteur des romans du *maréchal de Boucicaut & de la ducheſſe de Capoue*, & d'un *commentaire ſur la coutume d'Auxerre*. Mort en 1772.

NÉEL, (LOUIS-BALTHASAR,) (*Hiſt. litt mod.*) auteur du *voyage de Paris à Saint-Cloud, par mer & par terre*; d'une hiſtoire du maréchal de Saxe; d'une hiſtoire de Louis, duc d'Orléans, fils du régent, &c. *Néel* mourut en 1754.

NEERCASSEL (JEAN DE) (*Hiſt. Eccl.*) né à Gorkum, dans les pays-bas hollandois, fut oratorien à Paris, puis archevêque d'Utrecht ſous le titre d'évêque de Caſtorée. C'eſt cet évêque janſéniſte que M. de Tillemont (LE NAIN, *voyez* ſon article) alla voir en Hollande, comme M. Arnauld en Flandre: ſon *amor pœnitens* fit du bruit; le pape Alexandre VIII le condamna & en défendit la lecture. Les janſéniſtes diſent que le pape innocent XI, à qui ce livre avoit été déféré n'avoit jamais voulu le condamner, & qu'il avoit dit: *il libro è buono, è l'autore è un ſanto*; mais auſſi le pape Innocent XI eſt-il regardé comme ayant incliné vers le janſéniſme. *Néercaſſel* mourut en 1686, à ſoixante ans.

NEG

NEGORES, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne au Japon à un ordre de bonzes ou de moines militaires, inſtitués comme les chevaliers de Malte, pour défendre la religion. Le P. Charlevoix nous apprend qu'il n'eſt point de ſoldats plus aguerris & mieux diſciplinés que les *negores*. Ils font vœu de continence, & l'entrée de leur couvent eſt interdite aux femmes. (*A. R.*)

NEGUS ; (*Hiſt. d'Etiop.*) c'eſt le nom que les Ethiopiens & les Abyſſins donnent à leur ſouverain : ce mot ſignifie *roi* dans la langue de ces peuples. Ce prince prend lui-même le titre de *neguſa nagaſt zaitiopia* , c'eſt-à dire , *roi des rois d'Ethiopie*. Les Abyſſins croient que les rois qui les gouvernent, deſcendent de la reine de Saba , qui , étant allée à Jéruſalem pour admirer la ſageſſe de Salomon, eut, dit-on, de ce prince un fils appellé *Menilehech*, de qui ſont venus les *negus* , ou rois d'Ethiopie, qui occupent aujourd'hui le trône. Ce prince fut , dit-on, élevé à la cour du roi Salomon ſon père, d'où il amena pluſieurs docteurs juifs , qui apportèrent la loi de Moïſe dans ſes états : les rois d'Ethiopie ont depuis embraſſé le chriſtianiſme. Les anciens rois d'Ethiopie fourniſſent un exemple frappant de l'abus du pouvoir ſacerdotal ; Diodore de Sicile nous apprend que les prêtres de Méroé , les plus révérés de toute l'Ethiopie , ordonnoient quelquefois à leurs rois de ſe tuer eux-mêmes , & que ces princes dociles ne manquoient point de ſe conformer à cet ordre qui leur étoit ſignifié de la part des dieux. Le même auteur dit que ce pouvoir exorbitant des prêtres dura juſqu'au règne d'Ergamènes , qui , étant un prince guerrier , marcha à la tête d'une armée , pour réduire les pontifes impérieux qui avoient fait la loi à ſes prédéceſſeurs. (*A. R.*)

NEH

NEHEMIE, (*Hiſt. ſac.*) juif pieux & ſavant , échanſon d'Artaxercès Longuemain. Le ſecond livre d'Eſdras porte le nom de *Néhémie* , & contient l'hiſtoire de ce qu'il fit pour la reconſtruction de Jéruſalem , pour le rétabliſſement des ſacrifices, pour l'obſervation du ſabbat , la lecture & l'accompliſſement des écritures , & la correction des abus & des déſordres ; le début de ce ſecond livre d'Eſdras , les nouvelles que *Néhémie* reçoit du malheureux état de Jéruſalem , la profonde douleur dont il eſt pénétré , la prière qu'il adreſſe à Dieu , la grace qu'il demande à Artaxercès , qui s'apperçoit de ſa douleur, forment un tableau plein d'un intérêt touchant.

NEI

NEIPERG , (*Hiſt. litt. mod.*) un des généraux de l'empereur Charles VI, qui le fit arrêter pour avoir conclu avec les Turcs la paix de 1739 , ſoit d'après un plein pouvoir expédié en bonne forme, comme le prétendoit le comte de *Neiperg* , ſoit en excédant ſes pouvoirs , comme l'objectoit l'empereur, & en accordant trop aux ennemis , entr'autres la reſtitution de Belgrade. Auſſi-tôt après la mort de Charles VI , arrivée le 20 octobre 1740 , *Neiperg* fut mis en liberté , ainſi que le comte de Wallis & le comte de Seckendorff , arrêtés auſſi pour des torts de généraux , qui n'ont jamais été bien éclaircis. Le comte de *Neiperg* rentra entièrement en faveur, fut honoré de toute la confiance & de toute la bienveillance de la reine de Hongrie, fille de Charles VI. Il eut en 1741 le commandement de l'armée deſtinée à arrêter les progrès du roi de Pruſſe en Siléſie. Il perdit , le 10 avril , contre le roi de Pruſſe & le maréchal de Schwerin , la bataille de Molwitz, près de Neiſs ; mais la victoire fit plus d'honneur au roi de Pruſſe , que la défaite ne fit de tort au comte de *Neiperg* , qui , malgré cet échec , ſe ſoutint toute la campagne en Siléſie. C'eſt au ſujet de cette première victoire ſignalée du roi de Pruſſe , que M. de Voltaire s'écrioit , le 20 avril 1741 , dix jours après la bataille :

Eh bien ! mauvais plaiſans , critiques obſtinés ,
Prétendus beaux eſprits , à médire acharnés ,
Qui parlant ſans penſer , fiers avec ignorance ,
Mettez légèrement les rois dans la balance ;
Qui d'un ton déciſif, auſſi hardi que faux ,
Aſſurez qu'un ſavant ne peut être un héros ;
Ennemis de la gloire & de la poéſie ,
Grands critiques des rois , allez en Siléſie :
Voyez cent bataillons près de Neiſs écraſés.

Il eſt vrai que cet événement démentoit les détracteurs des lettres , & les ennemis du roi de Pruſſe ; mais pour un philoſophe humain , il n'y avoit pas de quoi triompher de ces cent bataillons écraſés. Le même Voltaire dit ailleurs au même roi :

J'aime peu les héros , ils font trop de fracas .....
Je vous aime pourtant , malgré tout ce carnage .....
Vous êtes un héros , mais vous êtes un ſage :
Votre raiſon maudit les exploits inhumains.....
Je vous pardonne tout , ſi vous en gémiſſez.

Ah ! c'eſt encore beaucoup trop d'indulgence.

NEK

NEKIR *ou* NEKER , ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom de l'un des anges inquiſiteurs qui examinent le mort dans le ſépulcre , ſelon la doctrine de l'alcoran.

Quelques-uns l'ont nomme *Gnanekir*, trompés par la particule arabe *gna* ; qui ſignifie *et*, dans ce paſſage, *Munkir gna Nekir* , c'eſt-à-dire , *Munkir* & *Nekir*, qui ſont les noms de ces deux prétendus anges.

Selon Mahomet , les ames & les corps ſont dans le ſépulcre juſqu'au jour du jugement , & d'abord après la ſépulture , *Munkir* & *Nekir* ſe préſentent aux morts , & leur font ces quatre demandes : » Quel eſt ton dieu , ton prophète , ta créance , » le lieu de ton adoration ? » Les muſulmans ne manquent pas de répondre avec confiance : » « Mon dieu eſt celui qui t'a créé auſſi-bien que » moi ; mon prophète eſt Mahomet ; ma créance » eſt *iſlam* , c'eſt-à dire , *la créance ſalutaire* ; & » le lieu de ma dévotion eſt *Kaaba* , ou le tem» ple de la Mecque. » En conſéquence ils re-

poſent en paix dans leurs tombeaux ; & par une petite fenêtre qu'on y ſuppoſe pratiquée, ils voient ce qui ſe paſſe dans le ciel. Au contraire, ceux qui ne ſont pas morts muſulmans, frappés de la ſtature extraordinaire de l'ange, le prennent pour Dieu, veulent l'adorer, mais il les renfonce à coups de maſſue dans leur ſépulcre, où ils demeurent ſans être favoriſés des viſions accordées aux fidéles croyans. Ricaut, *de l'empire ottoman.* (*A. R.*)

NEM

NEMBROD, *rebelle*, (*Hiſt. ſacrée*) fils de Chus, petit-fils de Cham, commença le premier à uſurper la puiſſance ſouveraine ſur les autres hommes. L'Ecriture dit de lui que c'étoit un puiſſant chaſſeur devant le ſeigneur ; (*Gen. X, 9*) c'eſt-à dire, qu'il fut le plus hardi, le plus adroit, & le plus infatigable de tous les hommes dans ce dangereux exercice. Il s'exerça d'abord à la chaſſe des bêtes les plus farouches, avec une troupe de jeunes gens fort hardis, qu'il endurcit au travail, & qu'il accoutuma à manier les armes avec adreſſe. Cette troupe groſſiſſant peu à peu, & pleine d'eſtime pour ſon courage, lui déféra ſans doute volontairement l'autorité, dans l'eſpérance que la crainte de ſes armes la mettroit à l'abri de l'injuſtice & de la violence des autres hommes ; mais *Nembrod*, ayant une fois goûté la douceur du gouvernement, ne mit plus de bornes à ſon ambition ; & avec le ſecours de cette jeuneſſe qu'il avoit aguerrie, il employa, à aſſervir les hommes, les armes dont il ne s'étoit ſervi que pour détruire les bêtes. La tour de Babel, dont il avoit été ſans doute un des entrepreneurs, lui ſervit de citadelle : il environna ce lieu de murailles, & en fit une ville appellée *Babylone*, qui fut le ſiége de ſon empire. Dans la ſuite, à meſure qu'il étendoit ſes conquêtes, il bâtit d'autres villes, dont la plus conſidérable fut Ninive ſur le Tigre. Il l'appella ainſi de ſon fils Ninus, qui ſuccéda à ſa puiſſance & à ſes ambitieux deſſeins, ſelon le ſentiment de ceux qui traduiſent ainſi le paſſage de Moïſe : *De terrâ illâ egreſſus eſt Aſſur. Gen. X, 11.* De ce lieu-là il ſortit pour aller en Aſſyrie, où il bâtit Ninive, &c. D'autres prennent *Aſſur* pour un nom d'homme, qu'ils diſtinguent de *Nembrod*, & qu'ils prétendent avoir donné ſon nom à l'Aſſyrie. *Gen. 10, Par. I, Mich. V.*

NÉMÉSIEN. C'eſt le nom,

1°. D'un ſaint, confeſſeur ou martyr ſous la perſécution de l'empereur Valérien, l'an 257 de J. C. Saint Cyprien a beaucoup loué ſa conſtance & ſes vertus, ainſi que celles de ſes collègues évêques, confeſſeurs & martyrs en Afrique.

2°. D'un poëte du même ſiècle, dont il nous reſte deux fragmens d'un poëme intitulé : *Ixeutique*, ou la chaſſe à la glu, dans le recueil des *Poëtæ rei venaticæ*, & dans le recueil intitulé, *Poëtæ latini minores.*

3°. D'un autre poëte latin du même ſiècle, né à Carthage, nommé *Aurelius Olympius Nemeſianus*, auteur d'églogues communément imprimées avec celles de Calpurnius ; nous avons des unes & des autres une traduction françoiſe qui a paru en 1744, dont l'abbé Desfontaines a dit beaucoup de bien, car elle étoit de ſon ami, M. Mairault, ennemi comme lui de tous les hommes à talent. On a encore des fragmens d'un poëme du même Néméſien, intitulé, *Cynegytica, ſive de venatione*, adreſſé aux empereurs Carin & Numérien : au lieu de poëmes ſur la chaſſe, il faudroit adreſſer aux princes les remontrances de l'humanité contre la chaſſe. Ce *Néméſien* vivoit vers l'an 281.

NÉMÉSIUS, (*Hiſt. eccl.*) philoſophe chrétien, évêque d'Emèſe dans la Phénicie, vivoit vers la fin du quatrième ſiècle, ou le commencement du cinquième : on a de lui un livre *de la nature de l'homme.* On lui attribue des découvertes ſur la qualité & l'uſage de la bile ; on dit même qu'il a connu la circulation du ſang.

NEMOURS, (*Hiſt. de Fr.*) ville du Gatinois, ſituée ſur le Loing, à 18 lieues de Paris, & poſſédée en différens temps par différentes maiſons. Elle appartenoit d'abord à une ancienne maiſon de *Nemours* de Guercheville dont étoit Gautier, ſieur de *Nemours*, maréchal de France, qui vivoit encore en 1265 ; Philippe ſon frère, vendit *Nemours* au roi ſaint Louis ; & Jean, autre frère, vendit auſſi en 1274, à Philippe-le-Hardi, les droits qu'il pouvoit avoir ſur *Nemours.* Le 19 juin 1404, Charles VI érigea *Nemours* en duché pairie en faveur de Charles III, dit le noble, roi de Navarre, à l'occaſion d'un échange de terres qu'il faiſoit avec ce prince. Par la mort de Charles-le-Noble, arrivée en 1425, *Nemours* étant retourné à la couronne, Louis XI le céda en 1461, à Jacques d'Armagnac, qui prétendoit y avoir quelques droits Il n'y avoit point encore eu juſques-là d'autres pairs de création que des princes du ſang. Avoit-on alors de l'extraction illuſtre de la maiſon d'Armagnac (iſſue de la première race de nos rois) quelque notion particulière qui engageât à lui conférer un honneur encore réſervé à la maiſon de France ? ou regardoit-on la maiſon d'Armagnac comme une puiſſance étrangère, parce que ſes domaines étoient à l'extrémité du royaume & ſur la frontière ? mais il n'y avoit pas encore eu d'érection en pairie en faveur même de princes étrangers, autres que des princes du ſang ; ou enfin n'étoit-ce qu'un effet ſingulier de la puiſſance & du crédit de cette maiſon, & de la politique de Louis XI. C'eſt ce même duc de *Nemours*, auquel le même Louis XI fit trancher la tête aux halles à Paris, le lundi 4 août 1477. Ce fut une des grandes violences & une des grandes iniquités de ce règne ; Louis XI n'avoit pu pardonner au duc de *Nemours* la part que ce duc & le

comte d'Armagnac, ſon couſin-germain, avoient eu autrefois à la formation de la ligue *du bien public*. Lorſque le ſire de Beaujeu vint, par ordre de Louis XI, inveſtir le duc de *Nemours* dans la ville de Carlat, qui paſſoit pour imprenable & où il y avoit des proviſions pour deux ou trois ans, le duc ne voulant pas ſe défendre contre ſon roi, ſe remit entre les mains du ſire de Beaujeu, ſous la condition expreſſe de la vie ſauve, condition dont Louis de Graville, ſeigneur de Montaigu, & Boffille de Juge, ſe rendirent garans perſonnellement. La ducheſſe de *Nemours*, fille du comte du Maine, & couſine-germaine de Louis XI, voyant qu'on venoit pour arrêter ſon mari, en étoit morte d'effroi & de douleur; circonſtance bien propre à déſarmer la haine, & que le duc de *Nemours* rappella au roi dans une lettre qu'il lui écrivit de ſa priſon pour lui demander grace. Le duc de *Nemours* conduit d'abord à Pierre-Enciſe, puis tranſféré à la Baſtille, fut enfermé dans une cage de fer : on forma une commiſſion pour le juger; Graville & Boffille de Juge furent de cette commiſſion; le chancelier Pierre Doriole qui la préſidoit, ayant fait au roi quelques repréſentations en faveur du duc de *Nemours*, devint ſuſpect à Louis XI, qui écrivit à un des commiſſaires qu'il falloit ſe défier de ce magiſtrat, & qui bientôt après le révoqua expreſſément, ainſi que quelques autres commiſſaires qui ne lui paroiſſoient pas aſſez mal diſpoſés à l'égard du duc de *Nemours*. A la vérité Louis XI envoya dans la ſuite la connoiſſance de cette affaire au parlement de Paris, où le duc de *Nemours* avoit toujours demandé d'être jugé, attendu ſa qualité de pair; mais ce fut ſur cette procédure, commencée par les commiſſaires, qu'il fut jugé. Le parlement prit les ordres du roi avant de rendre l'arrêt; & le roi, pour s'aſſurer davantage que ſes vues ſeroient remplies, tranſféra cette compagnie à Noyon, où il avoit projeté de ſe rendre en perſonne, tant il craignoit que l'arrêt ne fût pas aſſez ſévère; n'ayant pas pu venir, il y envoya, pour le repréſenter, le ſire de Beaujeu ſon gendre, qui avoit promis la vie ſauve au duc de *Nemours*, & qui avoit fait garantir cette condition eſſentielle du traité par Louis de Graville & Boffille de Juge; ce fut le ſire de Beaujeu qui recueillit les voix : le roi joignit au parlement les anciens commiſſaires qui avoient travaillé à l'inſtruction du procès, & beaucoup d'autres encore qu'il lui plut de commettre de nouveau : il voulut qu'ils euſſent tous voix délibérative; il eſt vrai que Beaujeu, Graville & Boffille ſentirent qu'il ne leur convenoit pas d'opiner, après tout ce qui s'étoit paſſé, mais ils avoient aſſiſté à toute la procédure, & les choſes étant diſpoſées ſelon les vues du roi, on ſavoit bien que trois voix de moins ne changeroient rien au jugement. Il paroît même que ce fut de concert avec le roi, & pour ne pas révolter le public par une indécence trop forte & d'ailleurs inutile, qu'ils s'abſtinrent d'opiner, puiſque le roi, loin de leur ſavoir mauvais gré de cette conſidération, partagea entre eux, par l'abus le plus condamnable, mais très-commun alors, la confiſcation du duc de *Nemours;* lui qui pouſſa l'animoſité dans cette affaire, juſqu'à priver de leurs offices trois conſeillers, parce qu'ils avoient opiné favorablement pour le duc de *Nemours;* lui qui répondit très-aigrement aux remontrances que le parlement lui fit à ce ſujet; lui qui, ne bornant point ſon reſſentiment à la condamnation & à l'exécution du duc de *Nemours*, voulut, par un raffinement de cruauté, juſques-là ſans exemple, que les enfans de cet infortuné fuſſent placés ſous l'échafaud de leur père, pour être arroſés de ſon ſang, quoique leur bas âge, quelque pût être le crime de leur père, les mît à l'abri de tout ſoupçon de complicité.

Au reſte, ce partage même de la confiſcation du duc de *Nemours* entre ſes principaux juges, ſurtout entre ceux qui avoient uſé d'artifice envers lui & qui l'avoient trompé par de fauſſes aſſurances de la vie ſauve, pour parvenir à ſe rendre maîtres de ſa perſonne, eſt une dernière iniquité, qui achève de rendre bien ſuſpect l'injuſtice du jugement prononcé contre lui : la confiſcation déjà odieuſe en elle-même le devient bien davantage, lorſqu'elle eſt le prix de la condeſcendance des juges pour les volontés d'un maître abſolu, qui laiſſe éclater ſi hautement le deſir de perdre un malheureux.

Aux états de Tours tenus ſous Charles VIII, en 1484, un avocat ſe préſenta pour plaider la cauſe des enfans du duc de *Nemours*, qui étoient hors d'état, par leur miſère & leur mauvaiſe ſanté, de paroître dans l'aſſemblée. L'aîné étoit malade au lit; ſes frères, qui ne ſe portoient guère mieux, étoient occupés à le ſervir. L'avocat repréſenta ces infortunés orphelins, arroſés du ſang de leur père, pleurant la mort de leur mère, couverts d'opprobres, ayant à peine où repoſer leur tête, & ne vivant que d'aumônes, c'eſt cependant, dit-il, le pur ſang de vos maîtres; leur mère étoit la couſine-germaine du roi. Le roi vous a chargés de lui dévoiler toutes les injuſtices qui déshonorent le gouvernement; ne lui laiſſez pas ignorer celle dont ils ſont les victimes. Ils rentrèrent en grace, ils ſervirent l'état; le dernier des trois, le duc de *Nemours*, Louis, vice-roi de Naples, pour le roi Louis XII, fut tué le 28 avril 1503, à la bataille de Cérignoles où il commandoit l'armée françoiſe. En lui s'éteignit la branche de *Nemours*-Armagnac.

Louis XII donna le duché de *Nemours* à ſon neveu, Gaſton de Foix, le héros de la France : *voyez* ſon article au mot *Foix*.

La ducheſſe d'Angoulême, Louiſe de Savoie, engagea François Ier ſon fils à donner, en 1515, le duché de *Nemours* à Julien de Médicis, frère du pape Léon X; Julien avoit épouſé Philiberte de Savoie, ſœur de la ducheſſe d'Angoulême & tante de François Ier; il mourut ſans enfans, le 17 mars 1516.

Le même François Ier, mariant en 1528 Philippe de Savoie ſon oncle, frère de Louiſe & de Philiberte de Savoie, avec Charlotte d'Orléans-Longueville, lui donna le duché de *Nemours*, qui eſt reſté dans cette branche de la maiſon de Savoie, juſqu'à ſon extinction en 1659. Le duché de *Nemours* appartient aujourd'hui à la maiſon d'Orléans.

NEN

NEN. (*Hiſt. mod.*) C'eſt ainſi qu'on nomme dans le royaume de Siam, de jeunes enfans que leurs parens conſacrent au ſervice des talapoins ou prêtres, & qui demeurent auprès d'eux dans leur couvent, & vieilliſſent dans cet état. Ils ont des écoles où ils vont prendre les leçons des moines leurs maîtres; ils reçoivent les aumônes pour eux, parce qu'il ne leur eſt pas permis de toucher de l'argent. Enfin, les *nens* arrachent les mauvaiſes herbes du jardin du couvent, ce que les talapoins ne pourroient faire eux-mêmes ſans pécher. (*A. R.*)

NEO

NEOMENIE. ſ. f. (*Chronol.*) C'eſt le jour de la nouvelle lune. Les *néoménies* ſont d'un uſage indiſpenſable dans le calcul du calendrier des Juifs, qui leur donnent le nom de *tolad*.

NEP

NEPER, (JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) gentilhomme écoſſois, mathématicien habile, inventeur des logarithmes. On a de lui ſur ce ſujet, *Arithmetica logarithmica* & *logarithmorum deſcriptio*. *Neper* vivoit au commencement du dix-ſeptième ſiècle.

NEPHTALI, (*Hiſt. ſacr.*) ſixième fils de Jacob, né de Bala, ſervante de Rachel, & chef de la tribu de ſon nom. Il en eſt parlé dans la Genèſe, chapitres 30, 46.

Voici quel fut ſon partage dans la bénédiction de Jacob mourant: « *Nephtali* ſera comme un » cerf qui s'échappe, & la grace ſera répandue » ſur ſes paroles. » *Genèſe*, chap. 49, v. 21.

NÉPOMUCENE, (SAINT JEAN) (*Hiſt. eccl.*) chanoine de Prague, confeſſeur & martyr, nommé *Népomucène*, parce qu'il étoit de Népomuck en Bohême. L'empereur Venceſlas le fit, dit-on, jeter dans la Moldave, l'an 1383, parce qu'il refuſoit de lui révéler la confeſſion de l'impératrice Jeanne ſa femme. Rome a béatifié ſaint Jean *Népomucène* en 1721. On a inſtitué ſous ſon nom une confrairie *pour demander le bon uſage de la langue*.

NÉPOS, (CORNELIUS) (*Hiſt. litt. anc.*) hiſtorien latin du ſiècle d'Auguſte, ami de Cicéron & d'Atticus; il ne nous reſte de lui que ſes vies des plus illuſtres capitaines grecs & romains. Il paroît qu'Æmilius Probus, qui vivoit du temps de Théodoſe, voulut s'attribuer cet ouvrage qu'il ne fit que publier. Nous en avons des traductions françoiſes du père Legras de l'oratoire, & de M. l'abbé Vallart.

Un autre *Népos* (FLAVIUS-JULIUS) avoit épouſé une nièce de la femme de Léon I, empereur d'Orient, qui le nomma empereur d'Occident, en 474, à la place de *Glycère* (FLAVIUS-GLYCERIUS); mais Oreſte, père d'Auguſtule, obligea *Népos* de quitter Ravenne, dont il avoit fait le ſiège de ſon empire, & des émiſſaires de Glycère l'aſſaſſinèrent en 480 dans la Dalmatie, ſa patrie, où il s'étoit retiré.

NÉPOTIEN, (FLAVIUS-POPILIUS-NEPOTIANUS) (*Hiſt. rom.*) neveu de Conſtantin par Eutropie ſa ſœur, prétendit à l'empire après la mort de l'empereur Conſtant ſon couſin; il ſe fit couronner à Rome le 3 juin 350; dans le même temps, Magnence (*voyez* cet article) uſurpoit la puiſſance impériale dans les Gaules. Anicet, préfet du prétoire de Magnence, fit périr Népotien, ſa mère & ſes principaux partiſans.

NÉPOTISME. ſ. m. (*Hiſt. mod.*) C'eſt ainſi que les Italiens appellent le crédit & le pouvoir que les papes accordent à leurs neveux & à leurs parens. Ils ſont communément revêtus des emplois les plus importans de l'état eccléſiaſtique; & l'hiſtoire fournit des exemples qui prouvent que ſouvent ils ont fait l'abus le plus étrange de leur autorité, qu'ils employoient à s'enrichir par toutes ſortes de voies, & à faire les extorſions les plus cruelles & les plus inouies ſur les ſujets du ſouverain pontife, qu'ils traitoient en ennemis. (*A. R.*)

NER

NÉRI, (SAINT PHILIPPE DE) (*Hiſt. eccléſ.*) fondateur de la congrégation des prêtres de l'oratoire en Italie. Il avoit fondé, en 1550, une confrairie pour le ſoulagement des pauvres étrangers, des pélerins, de ceux qui n'avoient point de retraite. Cette confrairie fut comme le berceau de la congrégation de l'oratoire, qui ne commença d'exiſter ſous ſa forme actuelle qu'en 1564. Le pape Grégoire XIII l'approuva l'an 1475. Les premiers coopérateurs de Philippe de *Néri*, furent Salviati, frère du cardinal, Tarugio, depuis cardinal, le fameux cardinal Baronius, en faveur duquel Philippe ſe démit du généralat. C'eſt cette même congrégation que le père de Bérulle, depuis cardinal, établit à Paris en 1612. Saint Philippe de *Néri*, né à Florence en 1515, mourut à Rome en 1595. Il fut canoniſé en 1622, par le pape Grégoire XV. (*Voyez* l'article BERULLE.)

On a d'un Antoine de *Néri*, un traité *dell'arte verraria*, imprimé à Florence en 1612.

Un dominicain, nommé Thomas *Néri* ou de *Néri*, s'eſt fait remarquer par ſon zèle pour la défenſe du malheureux Savonarole, ſon confrère. (*Voyez* l'article SAVONAROLE.)

NÉRICAULT-DESTOUCHES, (PHILIPPE) (*Hiſt. litt. mod.*) né à Tours en 1680, mort le 4 juillet 1754, auteur comique diſtingué, auteur du *philoſophe marié*, qui contient l'hiſtoire de ſon mariage, & les portraits de ſa femme & de ſa belle-ſœur; auteur du *Glorieux*. (*Voyez* ſur cette pièce l'article FRESNE.) (ABRAHAM-ALEXIS QUINAULT DU) Ces deux pièces ſont ſi ſupérieures à toutes les autres de Deſtouches, qu'il ſemble que tout ſoit dit pour ſon hiſtoire & pour ſon éloge, quand elles ſont nommées.

Le public applaudit aux vers du *Glorieux*,

a dit M. de Voltaire; & dans un billet d'invitation à M. Deſtouches, il lui dit encore:

Auteur ſolide, ingénieux,
Qui du théâtre êtes le maître,
Vous qui fîtes *le Glorieux*,
Il ne tiendroit qu'à vous de l'être:
Je le ſerai, j'en ſuis tenté,
Si mardi ma table s'honore
D'un convive ſi ſouhaité;
Mais je ſentirai plus encore
De plaiſir que de vanité.

Au-deſſous de ces deux comédies, qui ſont les deux fondemens inébranlables de la gloire de M. Deſtouches, il reſte à l'auteur beaucoup d'autres pièces d'un grand mérite, dont quelques-unes, telles que le *diſſipateur*, *la fauſſe agnès*, *le tambour nocturne*, *le triple mariage*, *l'obſtacle imprévu*, ſe jouent très-ſouvent à la comédie françoiſe; les autres, telles que le *curieux impertinent*, *l'ingrat*, *l'irréſolu*, *le médiſant*, ſe jouoient beaucoup autrefois. Toutes ſe liſent avec plaiſir. Le vers qui termine la pièce de *l'irréſolu*,

J'aurois mieux fait, je crois, d'épouſer Célimène,

eſt un trait de caractère qu'on a retenu & qu'on cite à tout propos. De toutes les comédies exiſtantes, celle-ci eſt peut-être la ſeule qui ait le mérite de finir ainſi par le trait de caractère le plus marqué.

Une tradition conſtante, appuyée même ſur des monumens anecdotes du temps, & jamais démentie par M. Deſtouches, avoit perſuadé à tout le monde qu'il avoit été quelque temps comédien. M. d'Alembert l'avoit dit dans l'éloge de M. Deſtouches, lu à l'académie le 25 août 1776. La famille a réclamé contre ce fait. Sur cette réclamation, M. d'Alembert a raſſemblé dans le cinquième volume de l'hiſtoire des membres de l'académie françoiſe, depuis la page 480 juſqu'à la page 498, toutes les raiſons de croire ce fait, & toutes les raiſons d'en douter; & il réſulte de cet examen, qu'il eſt difficile d'aſſigner le temps & le lieu où M. Deſtouches auroit exercé la profeſſion de comédien, quoique Romagnéſi & Lélio euſſent dit dans un couplet fait contre lui:

De ce ſublime auteur
Autrefois grand acteur,
La muſe excelle .....
Jadis à Chambéri
Les Savoyards ont ri
De ſa loquelle,
Le voyant empereur,
Soldat, criſpin, docteur,
Polichinelle.

Et quoique le poète roi eût dit dans la ſatyre du *coche*, que c'étoit en Suiſſe qu'il avoit joué la comédie, & que dans un *brevet de calotte*, il l'eût appellé,

Ce *Néricault* le dramatique,
Qui fit ſon cours de politique
Dans le rôle de gouverneur,
De confident, d'ambaſſadeur,
Qu'il jouoit à la comédie.

Il paroît plus certain qu'il ſervit pendant quelques années, & qu'il s'étoit trouvé à la guerre dans des occaſions périlleuſes, quoiqu'il y ait auſſi quelque difficulté à fixer l'époque de ſes ſervices militaires. Ce qui paroit conſtant par ſes écrits, c'eſt qu'il étoit fort jeune encore, & n'avoit pas vingt ans, lorſque M. le marquis de Puiſieux, ambaſſadeur en Suiſſe, l'ayant connu & goûté, ſe l'attacha, le forma aux affaires, & le fit entrer dans la carrière des négociations. Il s'y diſtingua auſſi-bien qu'au théâtre. En 1717, M. le régent l'envoya en Angleterre avec l'abbé Dubois, & après le retour de l'abbé Dubois en France, il reſta ſeul chargé à Londres des affaires de la cour. Il contribua même, dans une occaſion ſingulière, à l'étonnante fortune de l'abbé Dubois, auquel il devoit en partie ſa place. Le régent étoit alors, pour ainſi dire, en communauté d'intérêts & de vues politiques avec le roi d'Angleterre. L'abbé Dubois, attentif & habile à tourner à ſon profit particulier la faveur des conjonctures publiques, écrivit à M. Deſtouches d'engager Georges I à demander pour lui au régent l'archevêché de Cambrai. *Comment voulez-vous*, répondit Georges, *qu'un prince proteſtant ſe mêle de faire un archevêque en France? Le régent en rira & n'en fera rien. — Il en rira, ſire, mais il le fera*, répondit M. Deſtouches; & en même temps il lui préſenta une lettre, toute dreſſée & très-preſſante, à ſigner; Georges ſigna, & Dubois fut archevêque de Cambrai.

Le ſage Deſtouches eut de bonne heure le goût de la retraite; il acheta la terre de Fortoiſeau près de Melun, où il vécut heureux & tranquille. On voulut l'envoyer, en qualité de miniſtre, à Pétersbourg, auprès du czar Pierre I; & quelque intéreſſant qu'il pût être pour un philoſophe d'aller

voir de près un empereur, créateur des arts utiles dans ſon pays, & réformateur de ſa nation, il ſe montra plus philoſophe encore en préférant à tout ſa retraite, & en bornant ſon ambition à la gloire littéraire: il continua d'enrichir le théâtre de ſes pièces. Il avoit été reçu à l'académie françoiſe le 25 août 1723. Il mourut le 4 juillet 1754. Il a donné au théâtre lyrique *les amours de Ragonde*. Quant à la comédie, M. d'Alembert regarde Deſtouches comme l'inventeur du mélange des ſcènes touchantes avec les ſcènes comiques dans une même pièce, & comme le précurſeur de M. de la Chauſſée à cet égard. Une différence eſſentielle entre ces deux auteurs, eſt que c'eſt le comique qui domine dans les pièces de Deſtouches, & le touchant dans celles de la Chauſſée; mais on trouve, dans des auteurs précédens, & même chez les anciens, quelques traces du moins de ce genre touchant, mêlé au genre comique dans une même pièce.

Il y a ſur la comédie de *l'ambitieux* de Deſtouches une anecdote aſſez peu connue, & que l'auteur a peut-être ignorée lui-même. Cette pièce fut froidement accueillie. L'auteur, qui, d'après l'allégorie même dont la pièce étoit ſuſceptible, s'en étoit promis un très-grand ſuccès, ne put retenir les premiers mouvemens de ſa colère; il fit imprimer ſa pièce, & y mit une de ces préfaces chagrines, dont l'effet le plus ordinaire eſt de faire rire aux dépens de l'auteur. Heureuſement il avoit deux amis éclairés & zélés, qui ne dirent pas:

Cur ego amicum
Offendam in nugis?

& qui conclurent comme Horace:

Hæ nugæ ſeria ducent
In mala, deriſum ſemel exceptumque ſiniſtrè.

Deſtouches leur avoit envoyé ſa préface, & les avoit chargés de la faire imprimer. Ils ſe concertèrent; & jugeant bien que leur ami n'étoit pas en état d'entendre leurs repréſentations, ils firent la préface qu'on voit aujourd'hui à la tête de cette pièce, & où il ne reſte pas la moindre trace d'aigreur. Deſtouches, calmé par le temps & par la raiſon, crut avoir fait cette préface, où il retrouvoit toutes les raiſons qu'il avoit dites, & dû dire en faveur de ſa pièce; tout au plus crut-il que ſes amis ou le cenſeur avoient retranché quelques traits d'humeur, il ne les en remercia point, il ne ſe plaignit point à eux, il ne ſe plaignit point d'eux, il adopta la préface & n'en parla jamais.

NÉRONS, (*Hiſt. rom.*) le nom des *Nérons* fut long-temps cher à Rome. Elle conſervoit avec reſpect le ſouvenir de ce fameux Claudius *Néron*, conſul l'an de Rome 545, vainqueur d'Annibal & d'Aſdrubal, qui, trompant la vigilance du premier, au point de lui perſuader qu'il étoit toujours tranquille dans ſon camp aux environs de Capoue, & vis-à-vis d'Annibal, traverſoit toute l'Italie avec des forces conſidérables, alloit à l'extrémité oppoſée de cette contrée, accabler Aſdrubal, revenoit vainqueur dans ſon camp, faiſoit jeter la tête d'Aſdrubal dans le camp d'Annibal, & apprenoit, de cette manière terrible, à ce terrible Annibal, déjà deux fois vaincu par lui, qu'il venoit de lui enlever ſa dernière eſpérance. Du temps d'Auguſte, Horace diſoit encore:

Quid debeas, ô Roma! Neronibus
Teſtis metaurum flumen & Aſdrubal
Devictus, & pulcher fugatis
Ille dies Latio tenebris,
Qui primus almâ riſit adoreâ,
Dirus per urbes afer ut Italas
Ceu flamma per tædas, vel Eurus
Per ſiculas equitavit undas.
Poſt hoc ſecundis uſque laboribus
Romana pubes crevit, & impio
Vaſtata pœnorum tumultu
Fana Deos habuere rectos.
Dixitque tandem perfidus Annibal....
Carthagini jam non ego nuntios
Mittam ſuperbos: occidit, occidit
Spes omnis & fortuna noſtri
Nominis, Aſdrubale interempto.

Druſus, & ſur-tout Germanicus ſon fils, par ſes talens, ſes vertus & ſes malheurs, (*voyez* l'article GERMANICUS) ajoutèrent encore à l'intérêt & au reſpect qu'inſpiroit le nom de *Néron*, car ils étoient de la famille des Tiberius *Néron*; la fameuſe Livie, femme d'Auguſte, & fille de Livius Druſus, avoit épouſé, avant Auguſte, Tiberius *Néron*, dont elle avoit eu l'empereur Tibère & Druſus, qu'Auguſte leur beau-père éleva comme ſes enfans:

Videre rhetis bella ſub Alpibus
Druſum gerentem vindelici, & diù
Latèque victrices catervæ,
Conſiliis juvenis revictæ
Senſere quid mens ritè, quid indoles
Nutrita fauſtis ſub penetralibus
Poſſet, quid Auguſti paternus
In pueros animus Nerones.

L'empereur Tibère, à la vérité, répandit des ombres funeſtes ſur ce nom de *Néron*; mais Germanicus ſon neveu, encore plus aimé que Tibère n'étoit haï, ſoutint la gloire de ce même nom.

Qu'il imite, s'il peut, Germanicus mon père,

dit Agrippine dans *Britannicus*.

La deſtinée déplorable des enfans de Germanicus, *Néron* & Druſus, tous deux trahis par leurs femmes, (*voyez* l'article JULIE & l'article LEPIDA EMILIA) tous deux immolés, par la perfidie de Séjan, aux ſombres défiances de Tibère, continua de répandre ſur ce nom l'intérêt attaché au malheur.

C'eſt par les crimes de l'empereur *Néron*, que ce nom, ſi intéreſſant autrefois, eſt devenu

Aux plus cruels tyrans une cruelle injure.

Mais ce nom n'étoit pas le ſien. Son véritable nom étoit *Domitius;* il étoit de la race des Domitius Ænobarbus; (*voyez* l'article DOMITIUS) il étoit *Néron* par Agrippine ſa mère, fille de Germanicus, & de la première Agrippine. (*Voyez* l'article AGRIPPINE) Elle dit elle-même, dans *Britannicus*, en parlant de *Néron:*

Il ſe déguiſe en vain, je lis ſur ſon viſage
Des fiers Domitius l'humeur triſte & ſauvage;
Il mêle avec l'orgueil, qu'il a pris dans leur ſang,
La fierté des *Nérons* qu'il puiſa dans mon flanc.

Britannicus dit auſſi à *Néron:*

L'aſpect de ces lieux où vous la retenez, (Junie)
N'a rien dont mes regards doivent être étonnés.....
Ils ne nous ont pas vus l'un & l'autre élever,
Moi, pour vous obéir, & vous, pour me braver;
Et ne s'attendoient pas, lorſqu'ils nous virent naître,
Qu'un jour Domitius me dût parler en maître.

Sur la monſtrueuſe hiſtoire de ce Domitius-*Néron*, voyez les articles ANICET, AGRIPPINE, BRITANNICUS, BURRHUS, CORBULON, POPPÉE, SORANUS, SÉNÈQUE, THRASÉAS, &c. Indiquer ces articles, c'eſt donner la liſte de ſes principaux crimes. Renvoyer à *Vindex* & à *Galba*, c'eſt en indiquer le châtiment. On ſait comment *la longue patience du genre humain ſe laſſa enfin*, & avec quelle lâcheté mourut ce tyran qui s'étoit baigné dans le ſang; comment enfin ſe vérifia de point en point, la prédiction que lui fait Agrippine dans *Britannicus:*

Mais j'eſpère qu'enfin le ciel, las de tes crimes,
Ajoutera ta perte à tant d'autres victimes;
Qu'après t'être couvert de leur ſang & du mien,
Tu te verras forcé de répandre le tien.

La mort de *Néron* tombe à l'an 68 de l'ère chrétienne.

NERVA. (*Hiſt. rom.*) (*Voyez* COCCEIUS) 1°. Coccéius *Nerva*, aïeul de l'empereur *Nerva*, étoit un perſonnage conſulaire, un juriſconſulte célèbre & un homme de bien, quoiqu'ami de Tibère. Il accompagna cet empereur dans ſa retraite de Caprées, retraite trop voluptueuſe & trop criminelle, pour convenir à un homme de mœurs auſtères. Sa mort ne tarda pas à le juſtifier; elle prouva qu'il n'avoit ſuivi Tibère à Caprées, que pour remplir le devoir d'un ami & celui d'un citoyen, & que ſon motif avoit été celui qu'énonce Brutus, dans *la mort de Céſar:*

Ah! ne le quittons point dans ſes cruels deſſeins:
Et ſauvons, s'il ſe peut, Céſar & les Romains.

Quand il eut perdu l'eſpérance, il réſolut de quitter la vie, Tibère en fut averti & alarmé; il courut chez *Nerva*, il le conjura de vivre, il réclama les droits de l'amitié: vous me perdez de réputation, lui dit il; que penſera-t-on de moi, quand on verra mon ancien & meilleur ami ſe donner la mort ſans aucun motif apparent de haïr la vie, & n'ayant à ſe plaindre ni de la nature, ni de la fortune? Ces inſtances de Tibère ſembloient donner à *Nerva* de grands droits pour exiger à ſon tour que Tibère, par une conduite plus conforme à la juſtice & à l'humanité, lui rendit la vie deſirable; mais ſes réflexions étoient faites & ſon parti pris de ne plus voir les malheurs de ſa patrie; il s'enveloppa dans un profond ſilence, & ſe laiſſa mourir de faim. Tibère avoit perdu ſa confiance.

2°. Coccéius *Nerva*, petit-fils du précédent, eſt l'empereur *Nerva*. Il avoit été deux fois conſul, l'an 71 de Jéſus-Chriſt, avec Veſpaſien, & l'an 90, avec Domitien. Il eut le bonheur de ſuccéder à un tyran, & le mérite d'appeller Trajan pour lui ſuccéder; ſon gouvernement, doux & modéré, prépara le règne heureux & bienfaiſant de ſon ſucceſſeur. Il eut bien des déſordres à réparer, & il ne les répara pas tous, mais il commença l'ouvrage; il rappella les bannis, il punit les délateurs, il jura publiquement de ne faire mourir aucun ſénateur, & il tint parole, même à l'égard de Calpurnius Craſſus, qui avoit conſpiré contre lui. On a dit de lui, comme de Titus, qu'ayant fait aſſeoir les conjurés à côté de lui à un ſpectacle, il leur avoit remis les épées des gladiateurs, qu'on lui préſentoit ſelon l'uſage, en leur diſant d'exécuter leur complot, s'ils le vouloient, ou s'ils oſoient: ceux qui ont quelque uſage de l'hiſtoire, ſavent combien les hiſtoriens ſont ſujets à reproduire les mêmes faits ſous des noms différens, pour peu qu'il y ait quelque analogie entre les caractères. *Nerva* eſt aſſez voiſin du temps de Titus, pour qu'il ait pu y avoir à cet égard confuſion de perſonnes dans la mémoire des hiſtoriens. La violence des ſoldats du prétoire ne permit pas à *Nerva* de ſe livrer à toute ſa bonté; ils regrettoient Domitien, car la tyrannie eſt toujours favorable à la licence; ils enfermèrent *Nerva* dans ſon palais, & lui demandèrent, à grands cris, la mort des meurtriers de Domitien: s'ils ne l'obtinrent pas, ils n'en égorgèrent pas moins leurs

victimes, & ils forcèrent *Nerva* d'approuver publiquement leurs attentats.

Le grand défaut de *Nerva*, étoit la foibleſſe de ſon âge, (car il paſſoit de beaucoup ſoixante ans) & peut-être auſſi celle de ſon caractère. Il étoit au moins d'une extrême facilité. Il avoit un jour à ſa table Junius Mauricus, qu'il avoit rappellé de l'exil où Domitien l'avoit envoyé ſur d'injuſtes délations; mais il avoit auſſi à cette même table Fabricius Véiento, perſonnage conſulaire, mais perſonnage indigne de cet honneur, & qui avoit été un des plus coupables délateurs du règne de Domitien; on parla d'un autre délateur plus célèbre, Catullus Meſſalinus, qui ne vivoit plus; & *Nerva* s'applaudiſſant de ce que

Les déſerts autrefois peuplés de ſénateurs
N'étoient plus habités que par leurs délateurs,

dit avec ſatisfaction: *Que feroit maintenant ce Catulle, s'il vivoit encore? Hélas!* dit Mauricus, *il ſeroit peut-être fort tranquillement aſſis à table parmi nous.* Voyez à l'article d'ATTICUS, père d'Hérode Atticus, comment *Nerva* en uſa envers lui au ſujet d'un tréſor trouvé par cet Atticus.

Le règne de *Nerva*, encore plus court que celui de Titus, ne fut que de ſeize mois & quelques jours. Tacite appelle ce règne *primus beatiſſimi ſæculi ortus*, l'aurore du ſiècle le plus heureux: *Nerva Cæſar*, dit-il, *res olim diſſociabiles miſcuit, principatum ac libertatem.*

Il a ſu raffermir, par un accord heureux,
Des peuples & des rois les légitimes nœuds,
Et faire encor fleurir la liberté publique
Sous l'ombrage ſacré du pouvoir monarchique.

Nerva, en adoptant Trajan, en le nommant Céſar, en l'aſſociant à l'empire, fit tout le contraire de ce qui avoit été imputé à Auguſte, qui n'avoit, diſoit-on, nommé Tibère pour ſon ſucceſſeur, qu'afin que le parallèle lui fût favorable, & le fît regretter davantage. *Nerva*, dans le choix qu'il fit, ne ſongea qu'à ſe rendre inutile, & qu'à ſe faire oublier, ſi l'on pouvoit oublier un prince capable de conſulter avec un ſoin ſi généreux les intérêts de la république, & un vieillard qui, dans l'impuiſſance de faire tout le bien dont il a l'idée & le deſir, étaye ſa foibleſſe de toutes les reſſources que la force de l'âge & du courage donne au plus vertueux des Romains. Cette adoption fut la dernière action de *Nerva*. Il eût été difficile de mieux finir. Il mourut au mois de janvier de l'an 98 de Jéſus-Chriſt.

On a remarqué qu'il avoit été le premier empereur romain, qui ne fût pas d'origine romaine ou italienne. Il étoit né, à la vérité, à Narni dans l'Ombrie, mais ſa famille étoit originaire de l'île de Crète. On voit pluſieurs *Nerva*, ſes ancêtres, dans la liſte des conſuls.

NESLE. (*Voyez* MAILLY.)

NESLE. (N.... de) (*Hiſt. litt. mod.*) auteur du poëme du *ſanſonnet*, (imitation du VERVERT) & des ouvrages en proſe, intitulés: *l'Ariſtippe moderne; les préjugés du public; les préjugés des anciens & des nouveaux philoſophes ſur l'ame humaine; les préjugés du public ſur l'honneur.*

NESMOND, (*Hiſt. de Fr.*) famille noble, originaire de l'Angoumois.

De cette famille étoit le préſident de *Neſmond*, chef du conſeil du prince de Condé, & beau-frère du premier préſident Guillaume de Lamoignon. A la mort de Chrétien de Lamoignon, préſident à mortier, père du premier préſident, & beau-père du préſident de *Neſmond*, arrivée en 1636, le vœu de la famille avoit été de conſerver à ſon fils la charge de préſident à mortier; & comme ce fils, n'ayant encore que dix-huit ans, n'étoit point en âge de l'exercer, on en demanda l'agrément pour M. de *Neſmond*, ſon beau-frère, qui, dans l'intention de la famille, devoit la remettre à Guillaume de Lamoignon, à une époque dont on convint, ou dont on crut convenir. Le temps arrivé, M. de *Neſmond* ſe crut en droit de garder la charge: ne nous preſſons pas de le condamner; écoutons ſur ce point Guillaume de Lamoignon lui-même, c'eſt-à-dire la partie intéreſſée.

« Je ſuis obligé, dit-il, de rendre témoignage, » non-ſeulement à l'amitié & à la liaiſon très-» étroite que j'ai avec M. le préſident de *Neſ-*» *mond*, mais encore à la pure vérité, qui eſt que » je ſuis perſuadé qu'il a été toujours dans la » bonne foi toute entière, & que notre différend » ne venoit que de l'interprétation différente de » nos écrits; car je crois, dans la connoiſſance » très-exacte que j'ai de lui & de toute la conduite » de ſa vie, qu'il ne voudroit pas retenir un » royaume même, s'il ſe croyoit obligé par hon-» neur ou par conſcience à le rendre. »

Quant à madame de *Neſmond*, (Anne de Lamoignon) voici le témoignage que lui rend le même Guillaume de Lamoignon.

« J'ai eu toute ma vie la plus haute eſtime pour » ma ſœur de *Neſmond*, dans laquelle j'ai tou-» jours reconnu toutes les bonnes qualités qu'on » puiſſe ſouhaiter dans une femme accomplie, » ſans que j'en aie remarqué une ſeule où l'on » puiſſe dire qu'il y ait des défauts; néanmoins, ſa » conduite en cette affaire m'a paru encore plus » admirable que dans tout le reſte de ſa vie, ayant » toujours conſervé toutes les meſures d'une excel-» lente femme & d'une très-bonne ſœur, ſans » nulle confuſion de ces différens devoirs & de » ces diverſes affections. »

C'eſt ainſi que cette reſpectable famille, au milieu des diviſions que faiſoit naître dans ſon ſein un objet ſi important, ſavoit non-ſeulement conſerver la décence, mais entretenir l'union & la paix

paix. La diſcuſſion de ces grands intérêts n'étoit pour elle qu'une diverſité d'opinions, qui partage ſans déſunir.

Cette affaire finit de la manière la plus heureuſe. M. de Lamoignon, de ſimple maître de requêtes, fut fait premier préſident; le préſident de *Neſmond* garda ſa charge, & en obtint la ſurvivance pour ſon fils aîné, avec la promeſſe d'un évêché pour un autre de ſes fils, qui étoit dans l'état eccléſiaſtique.

L'aîné, qui fut préſident à mortier après ſon père, étoit un véritable magiſtrat, rempli de l'eſprit de ſon état, & preſque uniquement occupé de ſes devoirs. C'eſt de lui qu'une femme, qui l'auroit mieux aimé plus frivole, diſoit en parodiant un vers d'opéra:

N'aimons jamais ou *n'aimons* guères.

L'eccléſiaſtique fut évêque de Montauban, puis archevêque d'Albi, & enfin archevêque de Toulouſe; en cette dernière qualité, il fut ſouvent chargé de haranguer Louis XIV au nom de la province de Languedoc. Un jour en le haranguant, il manqua de mémoire; Louis XIV, toujours indulgent & obligeant, ſur-tout quand la décence y étoit intéreſſée, lui dit avec bonté: *Je ſuis bien aiſe que vous me donniez le temps de goûter les belles choſes que vous me dites.*

Cet archevêque ſe fit un nom dans le clergé par ſon éloquence, & ne ſe diſtingua pas moins par ſa charité envers les pauvres, & par ſa tolérance envers les proteſtans de ſon diocèſe. Il fut reçu à l'académie françoiſe le 30 juin 1710, à la place de M. Fléchier, évêque de Niſmes. Il cultivoit la poéſie; il adreſſa ces vers à une jeune femme qui ſe livroit à une coquetterie dont ſa jeuneſſe, dit M. d'Alembert, lui cachoit le danger:

Iris, vous comprendrez un jour
Le tort que vous vous faites;
Le mépris ſuit de près l'amour
Qu'inſpirent les coquettes;
Songez à vous faire eſtimer
Plus qu'à vous rendre aimable;
Le faux honneur de tout charmer
Détruit le véritable.

Ce ſermon, ajoute M. d'Alembert, en valoit bien un autre.

Mais il y a une choſe ſingulière à remarquer au ſujet de ce couplet, c'eſt que M. d'Alembert, qui l'attribue à M. de *Neſmond* dans le quatrième tome de l'hiſtoire des membres de l'académie françoiſe, page 393, oublie que dans le troiſième tome, page 350, il l'a attribué à M. de Fénélon, avec un très-léger changement d'expreſſions & de meſure. Voici celui de M. de Fénélon, qui, étant antérieur, eſt celui qui a été copié.

Iris, vous connoîtrez un jour
Quel eſt le danger où vous êtes;
Le mépris ſuit de près l'amour
Que ſavent donner les coquettes.
Cherchez à vous faire eſtimer,
Bien plus qu'à vous montrer aimable;
Le faux honneur de tout charmer
Détruit ſouvent le véritable.

Il y a de M. de Fénélon un ſecond couplet. Le voici:

Mille trompeurs, par leurs diſcours
Remplis d'une perfide adreſſe,
Chez vous s'efforcent tous les jours
De prouver leur feinte tendreſſe.
Fuyez leur charme ſéducteur,
Tôt ou tard il devient funeſte;
L'oreille eſt le chemin du cœur,
Et toujours le cœur l'eſt du reſte.

M. de *Neſmond* mourut en 1627.

Il eut un autre frère, célèbre dans la marine françoiſe, & qui remporta, ſur tout en 1695, 1696 & 1697, pluſieurs avantages ſignalés ſur les flottes ennemies. Son nom figure avec éclat parmi ceux des Châteaux-Renaud, des Tourville, des d'Eſtrées, des Pointis, des Dugué-Trouin, &c.

NESTORIUS, (*Hiſt. eccléſ.*) né à Germanicie dans la Syrie, d'abord moine près d'Antioche, évêque de Conſtantinople en 428, ſous l'empire de Théodoſe le jeune, ſe ſignala par un zèle un peu outré contre l'héréſie; à force de diſputer contre les hérétiques, & de les ſuivre dans les ſubtilités de la dialectique, il devint hérétique lui-même. Selon lui, Marie étoit mère du Chriſt, c'eſt-à-dire de l'homme, mais elle n'étoit pas mère de Dieu. Le verbe s'étoit incarné, non pas en naiſſant d'une femme, mais en s'uniſſant à la chaire du Chriſt, qu'il avoit priſe comme un temple pour y habiter; mais c'étoit l'homme, & non le Dieu qui étoit mort, & c'étoit le corps de l'homme que Dieu avoit reſſuſcité; enfin *Neſtorius* ſéparoit trop les deux natures qu'Eutychès confondit dans la ſuite. C'étoit pour éviter les difficultés qui naiſſent de la mort d'un Dieu; mais cette union du verbe avec le Chriſt, de la divinité avec l'humanité, laiſſoit ſubſiſter un aſſez grand myſtère, & ce n'étoit pas la peine d'innover. *Neſtorius* trouva dans ſaint Cyrille, évêque d'Alexandrie, un redoutable adverſaire, & il fut condamné, en 431, au concile d'Ephèſe, troiſième concile œcuménique. Il fut dépoſé, ce qui n'étoit peut-être pas néceſſaire; &, ce qui ne l'étoit certainement point, il fut relégué, en 432, dans la Thébaïde, où il mourut dans l'opprobre & dans la miſère, pour s'être trompé ſur la diſtinction des deux natures. Le père Doucin, jéſuite, a écrit l'hiſtoire du *Neſtorianiſme*, erreur qui, par elle

même & par les erreurs contraires, ou ſeulement différentes, qui en ſont nées, occupa long-temps l'Egliſe.

NET

NETOTILITZE, (*Hiſt. mod.*) eſpèce de danſe que l'on exécutoit en préſence du roi du Mexique, dans les cours de ſon palais. Cette danſe s'exécutoit au ſon de deux eſpèces de tambours tout différens, ce qui produiſoit une muſique peu agréable pour les Eſpagnols qui en furent témoins. Les principaux ſeigneurs, parés de leurs plus beaux ornemens & de plumes de différentes couleurs, étoient les acteurs de cette comédie. Dans les grandes occaſions, les danſeurs étoient quelquefois au nombre de dix mille : la danſe n'en étoit pas plus confuſe pour cela; elle étoit accompagnée de chants que le peuple répétoit en chœur, & de maſcarades. (*A. R.*)

NEU

NEUBRIDGE. (*Voyez* LITLE.)

NEUBURI, (*Hiſt. d'Anglet.*) bourg d'Angleterre, célèbre par deux batailles qui s'y donnèrent le 10 ſeptembre 1643, & le 27 ſeptembre 1644, entre les troupes de Charles I & les troupes parlementaires. Dans la première, l'avantage ou le déſavantage fut à peu près égal de part & d'autre. Dans la ſeconde, les parlementaires furent vainqueurs.

NEUCHATEAU ou NEUF-CHATEAU, (BARTHELEMI DE) en italien, de NOOCASTRO ou de NEUCASTRO, (*Hiſt. litt. mod.*) ſavant juriſconſulte de Meſſine au treizième ſiècle, eſt auteur d'une hiſtoire de Sicile, depuis la mort de l'empereur Frédéric II, en 1250, juſqu'à l'an 1293 inclusivement. Cet ouvrage, compoſé d'abord en vers, & mis enſuite en proſe par l'auteur même, a été inſéré de cette dernière manière, par Muratori, dans ſon recueil des écrivains de l'hiſtoire d'Italie.

NEVERS. (*Hiſt. de Fr.*) Céſar parle de cette ville dans ſes commentaires, il l'appelle *Noviodunum in Æduis;* il en avoit fait une place d'armes, & il y avoit un magaſin. D'autres auteurs latins lui ont donné des noms qui ſe rapprochent plus de celui de *Nevers*, tels que *Nivegæ*, *Nivernium*, *Nivernum*, *Nevernum; Nevers* a le titre de comté dès les premiers temps de notre hiſtoire. Une Adélaïde, fille de Hugues Capet, épouſa Renaud I, comte de *Nevers*, & une autre Adélaïde, fille du roi Robert, épouſa un autre Renaud, auſſi comte de *Nevers*. De cette première maiſon des comtes de *Nevers* étoient :

Guillaume IV, comte de *Nevers*, mort en 1168, dans la Paleſtine;

Renaud, comte de Tonnerre, ſon frère, mort en 1191, au ſiège d'Acre.

Après la mort de Guillaume V, leur neveu, arrivée en 1180, Agnès leur nièce, ſœur de Guillaume V, héritière des biens de ſa maiſon, épouſa Pierre II du nom, ſeigneur de Courtenay. Le comté de *Nevers* paſſa enſuite, de filles en filles, dans diverſes maiſons; dans celles de Donzi, de Châtillon, de Bourbon l'Archambaud; dans la première maiſon de Bourgogne, enfin dans la maiſon de Flandre, où il reſta plus d'un ſiècle, & d'où il paſſa dans la ſeconde maiſon de Bourgogne, par le mariage de Marguerite, héritière de Flandre, avec Philippe, dit le Hardi, tige de cette ſeconde maiſon de Bourgogne.

Le cruel Jean de Bourgogne, ſon fils, l'aſſaſſin du duc d'Orléans, portoit du vivant de ſon père, le titre de comte de *Nevers;* mais le comté de *Nevers* fut le partage d'un de ſes frères puînés, nommé Philippe comme leur père.

Ce fut en faveur de Jean de Bourgogne, ſon ſecond fils, que le comté de *Nevers* fut, pour la première fois, érigé en duché par le roi Charles VII, en 1457; ce qui fut vérifié en 1459, & ce qui fut encore confirmé par le roi Louis XI, en 1464.

Ce fut Eliſabeth, fille de Jean de Bourgogne, qui porta *Nevers* dans la maiſon de Clèves; mais la duché-pairie étoit éteinte avec la branche de Bourgogne, dont Eliſabeth étoit héritière, & *Nevers* paſſoit dans la maiſon de Clèves, avec ſon premier titre de comté.

On étoit encore alors au troiſième âge de la pairie, c'eſt-à-dire, à celui de la pairie de création, encore bornée aux princes du ſang; on étendit la pairie aux princes étrangers; Engilbert, duc de Clèves, fils de Jean I, duc de Clèves & d'Eliſabeth de Bourgogne, lequel épouſa par contrat du 23 février 1489, Charlotte de Bourbon, fille de Jean de Bourbon comte de Vendôme, & d'Iſabelle de Beauvau, & qui tenoit ainſi de tous côtés, par ſa mère & par ſa femme, à la maiſon de France, fut le premier prince étranger élevé au rang de pair de France; cette érection fut faite en 1505, ſous le règne de Louis XII.

Mais, en devenant pairie, *Nevers* reſta toujours comté, & ce ne fut qu'en 1538 que François l'érigea en duché-pairie en faveur de François de Clèves, premier du nom, & en conſidération de ſon mariage avec Marguerite de Bourbon, fille de Charles de Bourbon, duc de Vendôme & de Françoiſe d'Alençon; ce qui nous donne ici occaſion d'obſerver que, quand on paſſa du troiſième âge de la pairie au quatrième, c'eſt-à-dire, des érections de pairies en faveur des princes du ſang aux érections de pairies en faveur des princes étrangers, ce furent les alliances avec la maiſon de France qui formèrent, pour ainſi dire, le paſſage inſenſible du troiſième âge au quatrième, & des princes du ſang de France aux princes étrangers. Nous avons déjà vu qu'Engilbert, premier comte-pair de *Nevers*, & François, premier duc & pair du même *Nevers*, de la maiſon de Clèves, avoient l'un & l'autre pour femmes des princeſſes du ſang de France. Claude de Guiſe, qui fut le ſecond prince étranger élevé aux

honneurs de la pairie, (en 1527) avoit auſſi épouſé une princeſſe du ſang de France, Antoinette de Bourbon, fille de François, comte de Vendôme.

De la maiſon de Clèves, le duché de *Nevers* paſſa dans la maiſon de Gonzague. (*voyez* les articles CLEVES & GONZAGUE) par le mariage d'Henriette de Clèves, ducheſſe de *Nevers*, avec Louis de Gonzague. Ce fut des princes de la maiſon de Gonzague, que le cardinal Mazarin acquit le duché de *Nevers*. Il obtint au mois d'octobre 1660, de nouvelles lettres d'érection en duché-pairie, & il laiſſa ce duché à ſon neveu Philippe Mancini Mazarini, frère de toutes ces belles & brillantes Mancini, (*voyez* l'article MANCINI,) & tige des ducs de *Nevers* & de Nivernois dont le dernier, qui vit aujourd'hui pour le bien de l'état, & pour l'avantage des lettres, feroit deſirer que ſa race pût être immortelle, comme ſa gloire le ſera.

NEUF-CHATEL, (*Hiſt. mod.*) ville & comté ſouverain de Suiſſe, ſur le lac du même nom, avoit ſes comtes particuliers dès le commencement du neuvième ſiècle; il paſſa ſucceſſivement dans différentes maiſons, ſoit par des alliances, ſoit par des diſpoſitions teſtamentaires, juſqu'à ce que Jeanne, de la maiſon des marquis de Hochberg, le porta en dot à Louis d'Orléans, duc de Longueville, qu'elle épouſa en 1504 François, leur fils, étant mort ſans enfans en 1551, il y eut conteſtation entre Léonor d'Orléans - Longueville, marquis de Rothelin, ſon couſin & ſon héritier, & Jacques de Savoie, duc de Nemours, qui deſcendoit d'une ſœur de Louis d'Orléans duc de Longueville; le comté de *Neuf-Châtel* demeura au marquis de Rothelin & à ſa poſtérité. Le duc de Longueville Henri d'Orléans, petit-fils de Léonor & beau-frère du grand Condé & du premier prince de Conti, eut deux fils: Jean-Louis-Charles, qui ſe fit prêtre en 1669, & mourut fou le 4 février 1694, en qui finit la maiſon de Longueville; & Charles-Paris, tué en 1672, au paſſage du Rhin, à qui ſon aîné avoit cédé, en 1668, le comté de *Neuf-Châtel*, à condition d'y rentrer, ſi Charles-Paris mouroit ſans enfans, ce qui arriva en 1672; alors la ducheſſe de Nemours leur ſœur, femme de Henri de Savoie, duc de Nemours, prétendant qu'un prêtre ne pouvoit ſuccéder au comté de *Neuf-Châtel*, le réclama pour elle: les états décidèrent en faveur de Jean-Louis-Charles: mais à la mort de celui-ci les mêmes états du pays prononcèrent en faveur de la ducheſſe de Nemours, contre les prétentions du prince de Conti, François-Louis, inſtitué héritier par l'abbé de Longueville. (Jean-Louis-Charles) La ducheſſe de Nemours jouit paiſiblement du comté de *Neuf-Châtel* juſqu'à ſa mort arrivée le 16 juin 1707. Alors il ſe préſenta une foule de concurrens tant françois qu'étrangers. Les états adjugèrent leur ſouveraineté à l'électeur de Brandebourg, par leur ſentence du 3 novembre 1707; mais il n'en fut poſſeſſeur paiſible, qu'après, qu'à la paix d'Utrecht, conclue le 11 avril 1713, il eût été reconnu, par la France, roi de Pruſſe & ſeigneur ſouverain de la principauté de *Neuf Châtel* & de Wallengen.

Il y avoit autrefois une maiſon conſidérable de *Neuf-Châtel* dans le comté de Bourgogne; mais elle eſt éteinte depuis le ſeizième ſiècle.

NEUF GERMAIN, (LOUIS DE) (*Hiſt. litt. mod.*) poète françois du temps de Louis XIII, dont les poéſies, imprimées en deux volumes *in*-4°, ſont ignorées de tout le monde: ſon nom ne l'eſt pas, parce que Voiture, qui ne le ſera vraiſemblablement pas, puiſqu'il ne l'eſt pas encore, s'eſt moqué de lui, & parce que ce nom de *Neuf-Germain*, ſe trouve accollé avec celui de la Serre dans les ſatyres de Boileau; mais ce nom eſt tout ce qui eſt reſté de lui dans la mémoire des hommes; il y eſt reſté comme obſcurément ridicule & on ne ſait pas même, que par une baſſeſſe de courtiſan qui conſent à ſe charger d'un ridicule, pourvu qu'il en réſulte un amuſement pour les grands, il ſe qualifioit *poète hétéroclite de Monſieur, frere unique de ſa Majeſté.*

NEUFVILLE (*Voyez* VILLEROI.)

NEUHOFF. (THÉODORE DE) (*Voyez* THÉODORE.)

NEVISAN, (JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) juriſconſulte italien, profeſſeur de droit à Turin, auteur d'un livre intitulé: *Sylvæ nuptialis libri ſex, in quibus materia matrimonii, dotium, filiationis, adulteri diſcutitur.* Dans ce livre, à travers des diſcuſſions de juriſconſultes, ſe trouvent raſſemblées toutes les vieilles plaiſanteries que les hommes ont faites de tous temps ſur les femmes, & que les femmes ont toujours pu leur rendre avec uſure. On dit que les femmes de Turin le chaſsèrent à coups de pierre, & que, pour y rentrer, il fut obligé de leur faire amende honorable à genoux. Mort en 1540.

NEUMANN, (GASPARD) (*Hiſt. litt. mod.*) théologien allemand, paſteur, inſpecteur des égliſes & des écoles à Breſlau, auteur d'une grammaire hébraïque ſous ce titre: *clavis domûs heber*, & de deux autres ouvrages toujours relatifs à l'hébreu: *De punctis Hebræorum litterariis & genuſis linguæ ſanctæ.* Mort en 1715.

Un autre *Neumann*, théologien & homme de lettres bibliothécaire de l'univerſité de Wittemberg, eſt auteur de quelques ouvrages de controverſe. Mort en 1709.

NEURÉ, (MATHURIN DE) (*Hiſt. litt. mod.*) mathématicien du dix-ſeptième ſiècle, ami de Gaſſendi, qu'il défendit contre Morin. (*Voyez* l'article MORIN JEAN-BAPTISTE). *Neuré* fut chargé de l'éducation des princes de la maiſon de Longueville. On a de lui des vers latins.

NEUVILLE. (LE QUIEN DE LA) (*Voyez* QUIEN.)

NEUVILLE, (CHARLES & PIERRE-CLAUDE

FREY DE) (*Hiſt. litt. mod.*) deux frères, tous deux jéſuites, tous deux prédicateurs.

Les ſermons du père Charles Frey de *Neuville* jouiſſoient d'une grande célébrité long-temps avant l'impreſſion; ils n'ont rien perdu à paroître au grand jour; le public les a fort accueillis, & ils s'en eſt fait pluſieurs éditions en peu de temps. Cet orateur a une manière à lui, & ne reſſemble à perſonne. Ses deux oraiſons funèbres, l'une du cardinal de Fleury, l'autre du maréchal de Belle-Iſle, n'ont pas moins réuſſi que ſes ſermons, ſurtout la première, dans laquelle, parmi des tableaux de la plus grande force, le tableau ingénieux & antithétique du janſéniſme, n'a pas trop déplu aux janſéniſtes mêmes.

« Jours de préſomption & d'indocilité, où, par » un raffinement de ſoupleſſe & de diſſimulation » profonde, l'erreur vaſte & hardie dans ſes pro- » jets, timide & meſurée dans ſes démarches, » condamne l'Egliſe, & ne la quitte pas; reconnoît » l'autorité, & ne plie pas; dédaigne le joug de » la ſubordination, & ne le ſecoue pas; reſpecte » les paſteurs, & ne les ſuit pas; dénoue imper- » ceptiblement les liens de l'unité, & ne les rompt » pas; ſans paix & ſans guerre, ſans révolte & » ſans obéiſſance. »

On y remarque ſur-tout un portrait de la cour, dont tous les traits ſont ſentis, qui eſt d'un courtiſan profond, autant que d'un orateur éloquent, & qui finit par ce trait ſupérieur encore à tous les autres: « *où les heureux n'ont point d'amis, puiſ-* » *qu'il n'en reſte point aux malheureux.* »

Le père de *Neuville* avoit un frère aîné, jéſuite comme lui, moins célèbre que lui par le talent de la chaire, quoiqu'il l'eût exercé auſſi avec ſuccès; ſes confrères le jugèrent plus propre à d'autres emplois, & après l'avoir mis ſucceſſivement à la tête des principales maiſons de leur ordre, ils le firent deux fois provincial de la province de France. Après la diſſolution de la ſociété, il s'étoit retiré à Rennes, où il eſt mort au mois d'août 1773, dans ſa quatre-vingt-unième année, au même âge que ſon frère qui avoit un an de moins que lui, & qui eſt mort le 13 juillet 1774, environ un an après lui.

Soit humilité chrétienne, ſoit modeſtie d'auteur qui ne croit point avoir rempli l'idée qu'il s'eſt faite de ſon art, le père de *Neuville*, l'aîné, avoit condamné ſes ſermons à l'oubli, & avoit réſiſté à un prélat qui vouloit ſe charger de les faire imprimer: M. Frey de *Neuville*, ſon neveu, avocat du roi au préſidial de Rennes, a penſé différemment. En effet, les ſermons de Pierre-Claude, qui ſont au nombre de ſeize, huit dans chacun des volumes dont l'édition eſt compoſée, ne paroiſſent pas indignes de ce nom de *Neuville* que l'éloquence de Charles a illuſtré.

NEWCASTIE (*Voyez* CAVENDISH.)

NEWTON, (ISAAC) (*Hiſt. litt. mod.*) On peut appliquer à *Newton*, dit M. de Fontenelle, ce que Lucain a dit du Nil: *qu'il n'a pas été permis aux hommes de voir le Nil foible & naiſſant.*

Nec licuit populis parvum, te nile, videre.....
. . . . . Et gentes maluit ortus
Mirari quàm noſſe tuos.

Newton n'étudia point Euclide, il lui parut trop clair; il le ſavoit preſqu'avant que de l'avoir lu; il paſſa tout d'un coup à la géométrie de Deſcartes, aux optiques de Képler. Il y a des preuves que *Newton* avoit fait à vingt-quatre ans ſes grandes découvertes en géométrie, & poſé les fondemens de ſes deux célèbres ouvrages, les *principes*, &c. qui ne parurent qu'en 1687, l'auteur ayant alors quarante-cinq ans; & *l'optique*, qui ne parut qu'en 1704, l'auteur ayant ſoixante-deux ans. On ſait le grand procès qu'il y eut entre MM. Leibnitz & *Newton*, ou plutôt entre leurs nations, pour la découverte du calcul des infiniment petits: la ſociété royale de Londres, priſe pour juge par Leibnitz lui-même, a jugé en faveur de *Newton*; celui-ci, dit M. de Fontenelle, eſt certainement inventeur, ſa gloire eſt en ſûreté; il ne s'agit que de ſavoir ſi M. Leibnitz a pris de lui cette idée qu'il a publiée le premier. On peut croire qu'ils l'ont inventée chacun de leur côté, & M. de Fontenelle paroît approuver qu'on appelle *Newton* le premier inventeur, & Leibnitz le ſecond.

Un autre ouvrage de M. *Newton*, qui a fait révolution, eſt ſon ſyſtême de chronologie.

M. *Newton* étoit né le jour de Noël (vieux ſtyle) 1642, à Volſtrope dans la province de Lincoln; cette terre de Volſtrop étoit dans ſa famille depuis près de deux cents ans. Les *Newton* étoient originaires de *Newton* dans la province de Lancaſtre. Iſaac *Newton* ſortoit de la branche aînée de Jean *Newton*, chevalier baronnet. Malgré toute ſa gloire, il vécut heureux & tranquille, honoré dans ſon pays, qui s'honoroit d'avoir produit un tel homme, & qui ne ſouffroit aucun parallèle entre lui & Deſcartes. Pour qu'il ne manquât rien à la douceur de ſa vie, il fut riche: en 1696, le comte d'Halifax le fit créer garde des monnoies; trois ans après, il fut maître de la monnoie, emploi d'un revenu très-conſidérable, & qu'il a poſſédé juſqu'à ſa mort. Il fut pluſieurs fois député au parlement, il le fut au parlement de 1688, & au parlement de 1701.

En 1703, il fut élu préſident de la ſociété royale; & il l'a été pendant vingt-trois ans ſans interruption & juſqu'à ſa mort. Exemple unique, dit M. de Fontenelle, & dont on n'a pas cru devoir craindre les conſéquences.

La reine Anne le fit chevalier en 1705. Pour comble de bonheur, il jouit d'une ſanté parfaite juſqu'à l'âge de quatre-vingts ans. Il ſouffrit dans les derniers temps de ſa vie, & ſouffrit beaucoup,

car il avoit la pierre ; mais, accoutumé à la ſageſſe & à la modération, il ne donna pas un ſigne d'impatience, & les plus violentes douleurs ne lui arrachèrent jamais un cri. Il mourut le 20 mars (vieux ſtyle) 1727, à quatre-vingt-cinq ans. On lui rendit les plus grands honneurs. Son corps fut expoſé ſur un lit de parade dans la chambre de Jéruſalem ; c'eſt un appartement de l'abbaye de Weſtminſter, où étoit mort le roi Henri IV, premier roi de la maiſon de Lancaſtre, ce qui avoit fait ſuppoſer, après coup, une prophétie, ſuivant laquelle il devoit, diſoit-on, mourir dans Jéruſalem, & qui s'accomplit par cette équivoque. C'eſt, depuis ce temps, l'endroit où l'on porte au lieu de leur ſépulture les perſonnes du plus haut rang, & quelquefois les têtes couronnées. *Newton* fut porté dans l'abbaye de Weſtminſter, le poêle fut ſoutenu par ſix pairs d'Angleterre dont le grand-chancelier étoit un. « Il faudroit preſque, dit M. de Fontenelle, » remonter chez les anciens Grecs, ſi » l'on vouloit trouver des exemples d'une auſſi » grande vénération pour le ſavoir. »

» Deſcartes & *Newton*, ces deux grands hommes, dit M. de Fontenelle, » qui ſe trouvent dans une » ſi grande oppoſition, ont eu de grands rapports. » Tous deux ont été des génies du premier ordre, » nés pour dominer ſur les autres eſprits, & » pour fonder des empires. Tous deux, géomètres » excellens, ont vu la néceſſité de tranſporter la » géométrie dans la phyſique. Tous deux ont » fondé leur phyſique ſur une géométrie qu'ils ne » tenoient preſque que de leurs propres lumières. » Mais l'un, prenant un vol hardi, a voulu ſe » placer à la ſource de tout, ſe rendre maître des » premiers principes, par quelques idées claires » & fondamentales, pour n'avoir plus qu'à deſ- » cendre aux phénomènes de la nature, comme » à des conſéquences néceſſaires. L'autre, plus » timide ou plus modeſte, a commencé ſa marche » par s'appuyer ſur les phénomènes pour remonter » aux principes inconnus, réſolu de les admettre » quels que les pût donner l'enchaînement des con- » ſéquences. L'un part de ce qu'il entend net- » tement pour trouver la cauſe de ce qu'il voit. » L'autre part de ce qu'il voit pour en trouver la » cauſe, ſoit claire, ſoit obſcure. Les principes » évidens de l'un ne le conduiſent pas toujours » aux phénomènes tels qu'ils ſont. Les phéno- » mènes ne conduiſent pas toujours l'autre à des » principes aſſez évidens. Les bornes qui, dans ces » deux routes contraires, ont pu arrêter deux » hommes de cette eſpèce, ce ne ſont pas les bornes » de leur eſprit, mais celles de l'eſprit humain. »

Il étoit impoſſible à un cartéſien de tenir la balance plus égale entre ſon héros & le héros des Anglois, qui eſt devenu, avec le temps, celui de tout le monde.

« On a lu avec avidité, dit M. de Voltaire, & » l'on a traduit en anglois l'éloge de M. *Newton*, » que M. de Fontenelle a prononcé dans l'aca- » démie des ſciences. On attendoit en Angleterre » ſon jugement, comme une déclaration ſolem- » nelle de la ſupériorité de la philoſophie angloiſe ; » mais quand on a vu ..... qu'il comparoit » Deſcartes à *Newton*, toute la ſociété royale » de Londres s'eſt ſoulevée : loin d'acquieſcer au » jugement, on a fort critiqué le diſcours. Plu- » ſieurs même (& ceux-là ne ſont pas les plus » philoſophes) ont été choqués de cette compa- » raiſon, ſeulement parce que Deſcartes étoit » françois. »

Les Anglois n'ont pas eu le même reproche à faire à M. de Voltaire ; le parallèle qu'il fait de Deſcartes & de *Newton* eſt entièrement à l'avantage du dernier ; *Newton* eſt véritablement ſon héros ; il a expoſé & célébré ſa doctrine & en proſe & en vers, & dans des vers où le mérite de la plus grande difficulté vaincue eſt encore le moindre mérite. Il pouſſe enfin l'enthouſiaſme de la poéſie & celui de l'admiration juſqu'à s'écrier :

Conſidens du très-haut, ſubſtances éternelles,
Qui brûlez de ſes feux, qui couvrez de vos ailes
Le trône où votre maître eſt aſſis parmi vous,
Parlez ; du grand *Newton*, n'étiez-vous point jaloux ?

NGO

NGOMBOS, (*Hiſt. mod. Superſtition.*) prêtres impoſteurs des peuples idolâtres du royaume de Congo en Afrique. On nous les dépeint comme des fripons avides qui ont une infinité de moyens pour tirer des préſens des peuples ſuperſtitieux & crédules. Toutes les calamités publiques & particulières tournent à leur profit, parce qu'ils perſuadent aux peuples que ce ſont des effets de la colère des dieux, que l'on ne peut appaiſer que par des ſacrifices, & ſur-tout par des dons faits à leurs miniſtres. Comme ils prétendent être ſorciers & devins, on s'adreſſe à eux pour connoître l'avenir & les choſes cachées. Mais une ſource intariſſable de richeſſes pour les *ngombos*, c'eſt qu'ils perſuadent aux nègres qu'aucun d'eux ne meurt d'une mort naturelle, & qu'elle eſt due à quelqu'empoiſonnement ou maléfice dont ils veulent bien découvrir les auteurs, moyennant une rétribution ; & toujours ils font tomber la vengeance ſur ceux qui leur ont déplu, quelqu'innocens qu'ils puiſſent être. Sur la déclaration du prêtre, on ſaiſit le prétendu coupable, à qui l'on fait boire un breuvage préparé par le *ngombo*, & dans lequel il a eu ſoin de mêler un poiſon très-vif, qui empêche les innocens de pouvoir ſe juſtifier, en ſe tirant de l'épreuve. Les *ngombos* ont au-deſſous d'eux des prêtres ordinaires, appellés *gangas*, qui ne ſont que des fripons ſubalternes. (*A. R.*)

NIC

NICAISE. (*Hiſt. eccléſ.*) Il y a de ce nom deux

ſaints évêques & martyrs. Le plus connu eſt l'évêque de Reims au cinquième ſiècle, martyriſé par les Vandales ; l'autre l'étoit de Rouen, vers le milieu du troiſième ſiècle.

Un abbé *Nicaiſe* (CLAUDE), frère du procureur-général de la chambre des comptes de Dijon, quitta un canonicat de la Sainte-Chapelle de Dijon pour aller vivre à Rome, parmi les monumens des arts. Il eſt moins connu par l'explication d'un ancien monument trouvé en Guyenne, & par un diſcours ſur les ſirènes, où il prétend que c'étoient des oiſeaux & non pas des poiſſons, que par les correſpondances qu'il entretenoit avec preſque tous les ſavans de l'Europe ; ce qui a donné à La Monnoie l'idée de lui faire une épitaphe burleſque, qui contient l'énumération des principaux ſavans auxquels ſa mort va faire perdre des lettres ; elle finit par ce vers :

Mais nul n'y perd tant que la poſte.

Mort en 1701.

NICANDRE, (NICANDER) (*Hiſt. litt. anc.*) grammairien, poète & médecin grec, dont il reſte deux poëmes ; *theriaca* & *alexipharmaca*, dans le *corpus poëtarum græcorum*. On les trouve ſouvent cités avec éloge dans les anciens. *Nicandre* vivoit environ un ſiècle & demi avant Jéſus-Chriſt.

NICANOR, (*Hiſt. de Syrie & Hiſt. ſacr.*) général des armées du roi de Syrie, vaincu par Judas Machabée. Son hiſtoire ſe trouve au premier livre des Machabées, chapitres 3 & 7, & au ſecond livre, chap. 14 & 15.

Pour DÉMÉTRIUS NICANOR ou NICATOR, roi de Syrie, (*voyez* RODOGUNE) & pour SÉLEUCUS NICANOR, (*voyez* SÉLEUCUS.)

NICÉPHORE, (*Hiſt. des emp. d'Orient*) empereur d'Orient, & premier du nom, adminiſtra les finances ſous les règnes précédens avec tant d'intégrité, que ſa fortune n'excita point l'envie. Il fit paroître la même modération dans l'exercice de la dignité de chancelier, de ſorte que, quand il parvint à l'empire, les eſprits prévenus ſe flattèrent de voir renaître les temps heureux de la république. Les peuples fatigués de vivre ſous la domination d'Irène, le révérèrent comme le vengeur public. Ce fut pour ſervir le reſſentiment de la nation opprimée, qu'il relégua Irène dans l'île de Mételin. Dès qu'il fut armé du pouvoir, il en abuſa pour aſſouvir ſon avarice & ſes cruautés qu'il avoit tenues cachées dans ſon cœur. Les bornes de l'empire furent réglées par un traité qu'il conclut avec Charlemagne. Les exacteurs du peuple furent recherchés & punis ; mais au lieu de reſtituer les biens à ceux qui en avoient été dépouillés, il les confiſqua à ſon profit. Son fils Staurace fut déclaré auguſte pour perpétuer le trône dans ſa famille. Les révoltes éclatèrent dans toutes les provinces, qui ne pouvoient plus ſupporter le fardeau des impôts. *Nicéphore*, cruel par penchant & par politique, fit périr par le fer ou le poiſon les murmurateurs & les rebelles. Le ſang qu'il verſa devint la ſemence de nouvelles rebellions. Les légions d'Aſie proclamèrent empereur Bardane, ſurnommé le *Turc*, qui avoit le commandement des armées de l'Orient. Cette rebellion fut bientôt appaiſée. Conſtantinople, refuſant de reconnoître le nouvel empereur, donna un exemple qui fut ſuivi par toutes les provinces. Bardane conſentit, ſous promeſſe qu'on n'attenteroit point à ſa vie, de renoncer à l'empire, & il fut confiné dans un monaſtère, où, quelque temps après, on lui creva les yeux. Tous ſes complices périrent dans les tourmens. Tandis que *Nicéphore* ſe baignoit dans le ſang de ſes ſujets, les Sarraſins envahiſſoient la Cappadoce ; il marcha contre eux & fut vaincu. Ils auroient pouſſé plus loin leur conquête, s'il n'eût conſenti à leur payer un tribut annuel de trente-trois mille pièces d'or. Il fallut multiplier les impôts pour remplir cet engagement. On en mit ſur toutes les denrées. Chaque chef de famille fut taxé. Un moine ſe chargea de délivrer la nation d'un tyran ſans frein dans ſes cruautés ; mais il fut découvert & puni. Les Bulgares portèrent la déſolation dans la Thrace. *Nicéphore* marcha contre eux ; il fut attaqué pendant la nuit par les barbares ; il périt avec toute ſon armée. Crum, roi des Bulgares, féroce dans la victoire, exerça ſur ſon cadavre les plus affreuſes indignités. Il fit couper ſon crâne qu'il enchâſſa pour lui ſervir de coupe. Staurace, fils de *Nicéphore*, qu'il avoit aſſocié à l'empire, fut bleſſé dans la mêlée ; il eut le bonheur de ſe ſauver. Ses partiſans le reconnurent empereur. Mais Michel Curopalate, qui avoit épouſé ſa ſœur, le ſupplanta, & lui fit embraſſer la vie monaſtique. *Nicéphore* fut tué l'an 811 de Jéſus-Chriſt. (*T. N.*)

NICÉPHORE Phocas, ſecond du nom, monta ſur le trône d'Orient l'an 960 de Jéſus-Chriſt. Il étoit d'une des plus anciennes familles de Conſtantinople. L'éclat de ſa naiſſance & ſon courage éprouvé lui méritèrent l'affection des ſoldats. Théophane, veuve de Romain le jeune, lui donna l'empire & ſa main ; il marcha contre les Sarraſins qui, maîtres de Candie, de la Cilicie & de Cypre, faiſoient de fréquentes incurſions dans la Sicile & la Calabre ; il fut heureux & triomphant dans tous les lieux où il combattit en perſonne. Les Sarraſins défaits dans pluſieurs combats, furent contraints d'abandonner la Cilicie & l'Aſie mineure. Ce prince, grand à la tête d'une armée, ignoroit l'art de gouverner ; les provinces & la capitale, épuiſées par la rigueur des impoſitions, murmurèrent de ſa tyrannie ; il mépriſa les plaintes des peuples qu'il crut devoir opprimer pour les rendre plus dociles. La famine déſoloit les villes, tandis que l'abondance régnoit dans ſon camp. Il ſe forma une conſpiration, & ſa femme, qui ne pouvoit ſe

ſamiliariſer avec ſa laideur & ſes cruautés, ſe mit à la tête des conjurés. Jean Zimiſcès ſe chargea de l'exécution; il fut introduit, à la faveur des ténèbres, dans ſa chambre, avec cinq autres conjurés qui lui plongèrent leur poignard dans le ſein pendant qu'il dormoit. Il mourut en 969, dans la dixième année de ſon règne.

NICÉPHORE III, ſurnommé le *Botoniate*, ſe glorifioit d'être un rejeton de la famille des Fabiens, qui avoit donné des conſuls & des dictateurs à la république romaine. Il comptoit parmi ſes ancêtres l'empereur Phocas. Il fut proclamé empereur d'Orient le 10 octobre 1077, & couronné à Conſtantinople le 5 avril 1078. *Nicéphore* Brienne refuſa de le reconnoître; mais il fut vaincu par Alexis Comnène, qui lui fit crever les yeux. Baſilas ſe fit auſſi proclamer empereur; mais il fut défait dans un combat, & contraint de ſe réfugier à Theſſalonique, dont les habitans le livrèrent au vainqueur. Conſtantin Ducas, qui avoit eu la modération de refuſer l'empire que ſon frère Michel vouloit lui céder, ſe fit proclamer empereur par l'armée d'Orient dont il avoit le commandement. Ses troupes, qui venoient de le reconnoître, eurent la lâcheté de le livrer à *Nicéphore*, qui le relégua dans une île. Botoniate prépara ſa ruine en proſtituant ſa confiance à deux eſclavons qu'il fit ſes premiers miniſtres. Comme ils n'étoient point aimés des Comnène, qui craignoient de les voir parvenir à l'empire, ce fut pour les en exclure qu'ils perſuadèrent à Botoniate de déſigner ſon parent, nommé *Sinadène*, pour ſon ſucceſſeur. Sa femme fut la première à murmurer de ce choix qui excluoit du trône ſon fils Conſtantin Ducas qu'elle avoit eu de Michel. Les Comnène, également offenſés, aigrirent ſon reſſentiment. Dans le même temps, leur beau-frère Méliſſène prit la pourpre en Aſie. Alexis Comnène, qui étoit regardé comme le plus grand capitaine de l'empire, fut chargé de ſe mettre à la tête de l'armée pour le faire rentrer dans le devoir; mais il refuſa un emploi où le moindre revers pouvoit rendre ſa fidélité ſuſpecte. Botoniate, irrité de ce refus, réſolut de faire crever les yeux aux deux frères; il les manda dans ſon palais; mais, au lieu d'obéir, ils ſortirent ſecrètement de Conſtantinople, & ſe retirèrent dans la Thrace, où ils furent bientôt ſuivis de leurs partiſans, qui délibérèrent auquel des deux frères ils déféreroient l'empire. Alexis, qui en étoit le plus digne, le refuſoit par égard pour Iſaac qui étoit ſon aîné. Celui-ci applanit toutes les difficultés en chauſſant lui-même les brodequins de pourpre à ſon frère, qui ſur le champ fut proclamé empereur. Un corps de François, qui gardoit une des portes de Conſtantinople, l'ouvrit au nouvel empereur, dont les troupes commirent les mêmes excès que dans une ville priſe d'aſſaut. Botoniate n'eut d'autre moyen pour ſauver ſa vie que d'abdiquer. Il ſe réfugia dans l'égliſe de Sainte-Sophie, d'où Alexis le fit enlever pour le reléguer dans un couvent où il prit l'habit monaſtique: il mourut peu de temps après. (*T. N.*)

NICÉPHORE GREGORAS, (*Hiſt. litt. mod.*) hiſtorien grec, né vers la fin du treizième ſiècle, vivoit ſous l'empire des Andronics, de Jean Paléologue & de Cantacuzène. On a de lui une hiſtoire qui s'étend depuis l'an 1204, époque de la formation de l'empire des Latins, juſqu'en 1351. Elle fait partie de la Byzantine imprimée au Louvre.

NICERON. (*Hiſt. litt. mod.*) C'eſt le nom de deux ſavans religieux, l'un minime, (Jean-François) ami du P. Merſenne & de Deſcartes. Il a traduit de l'italien d'Antonio-Maria Coſpi, le livre intitulé: *Interprétation des chiffres*, ou *règles pour bien entendre & expliquer ſolidement toutes ſortes de chiffres ſimples*. Sa *perſpective curieuſe*, ou *magie artificielle des effets merveilleux de l'optique*, eſt imprimée *avec la catoptrique* du père Merſenne. On a de lui auſſi le *thaumaturgus opticus*. Mort en 1646, à 33 ans.

L'autre, barnabite (Jean-Pierre), de la même famille, & plus connu encore, l'eſt ſur-tout par ſes *mémoires pour ſervir à l'hiſtoire des hommes illuſtres dans la république des lettres*. Il a traduit auſſi divers ouvrages: les *réponſes de Woodward au docteur Camérarius, ſur la géographie phyſique*, ou *hiſtoire naturelle de la terre*; l'ouvrage anglois intitulé: *la converſion de l'Angleterre au chriſtianiſme, comparée avec ſa prétendue réformation*. Il a traduit encore de l'anglois de Jean Hanckock, *le grand fébrifuge, où l'on fait voir que l'eau commune eſt le meilleur remède pour les fièvres, & vraiſemblablement pour la peſte*. On a depuis réimprimé ce livre ſous ce titre plus ſimple: *traité de l'eau commune*.

On trouve l'éloge du père *Nicéron*, par l'abbé Goujet, dans le quarantième tome des mémoires pour ſervir à l'hiſtoire des hommes illuſtres, &c. Le père *Nicéron* étoit mort à Paris en 1738, le 8 juillet.

NICET, (FLAVIUS NICETIUS) (*Hiſt. litt.*) orateur & juriſconſulte des Gaules, ami de Sidoine Apollinaire. Sa harangue à la cérémonie du conſulat d'Aſtère, à Lyon en 449, fut célèbre.

NICETAS eſt le nom:

1°. D'un ſaint abbé de Céſarée en Bithynie, perſécuté ſous l'empire de Léon l'Arménien pour la foi & le culte des images; mort en 824.

2°. D'un hiſtorien grec, (*Nicetas* Achominate, ſurnommé *Choniate*, parce qu'il étoit de Chone en Phrygie) mort en 1206, à Nicée, où il s'étoit rétiré après la priſe de Conſtantinople par les Latins, en 1204. Son hiſtoire, qui s'étend depuis 1118 juſqu'en 1205, & qui fait partie de la Byzantine, imprimée au Louvre, a été traduite en françois par le préſident Couſin: *Nicétas* a écrit auſſi ſur des matières de religion.

NICHANGI-BACHI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que les Turcs donnent à un officier dont la fonction

tion eſt d'imprimer le nom du grand-ſeigneur ſur les lettres qu'il fait expédier. Ce ſceau s'applique, non au bas de l'écriture, mais au-deſſus de la première ligne. (*A. R.*)

NICIAS, (*Hiſt. anc.*) général athénien, longtemps le plus heureux capitaine de ſon pays dans la guerre de Péloponèſe, & qui, ſoit par un caractère naturellement pacifique, ſoit par la crainte que quelque revers ne vînt flétrir ſes lauriers, étoit parvenu à faire conclure entre les Athéniens & les Lacédémoniens une paix ou une trêve de cinquante ans. *Nicias* avoit alors pour rival de gloire & de puiſſance, dans la république d'Athènes, le célèbre Alcibiade. (*Voyez* ſon article.)

Alcibiade étoit en tout l'oppoſé de *Nicias*; celui-ci étoit à la tête du parti des vieillards qui n'aſpiroient qu'à la paix; Alcibiade étoit le chef du parti des jeunes gens qui ne reſpiroient que la guerre, & ce qu'ils appelloient la gloire. Alcibiade, piqué d'ailleurs de ce que les Lacédémoniens, dans leurs négociations avec Athènes, ne paroiſſoient faire aucun cas de lui, & ne s'adreſſoient qu'à *Nicias*, fit rompre le traité conclu par *Nicias*, & engagea les Athéniens dans la guerre de Sicile. Ce peuple, ébloui par les diſcours d'Alcibiade, regardoit la Sicile, non comme le but & l'objet de cette guerre, mais comme le commencement & le premier degré des exploits qu'il méditoit; il comptoit faire de la Sicile une place d'armes & un arſenal, d'où il partiroit pour conquérir d'un côté l'Italie & le Péloponèſe; de l'autre, Carthage & l'Afrique, & pour ſe rendre maître de la mer juſqu'aux colonnes d'Hercule. *Nicias* s'étant inutilement oppoſé à ces vaſtes projets de conquête, eſpéra de n'être pas chargé de l'exécution; il le fut, & conjointement avec Alcibiade, dont on vouloit que ſa ſageſſe tempérât l'ardeur. On leur aſſocia Lamachus dans le commandement. Peu de temps après, Alcibiade ayant été rappellé, s'étant ſauvé, ayant été condamné par contumace, (*voyez* ſon article) & s'étant retiré à Sparte, preſque toute l'autorité ſe trouva entre les mains de *Nicias*; bientôt même elle s'y réunit toute entière par la mort de Lamachus, tué dans un combat livré ſous les murs de Syracuſe, dont *Nicias* avoit formé le ſiége. La rivalité de *Nicias* & d'Alcibiade ſubſiſta plus que jamais après leur ſéparation; car ce fut Alcibiade qui, armant les Lacédémoniens contre les Athéniens, détermina les premiers à ſecourir les Syracuſains, & à faire même d'un autre côté une diverſion en leur faveur dans l'Attique. Cependant Syracuſe, réduite aux dernières extrémités, s'occupoit à régler les articles de la capitulation qu'elle vouloit propoſer à *Nicias*, lorſqu'on vit arriver Gylippe à la tête des Lacédémoniens; il envoya dire aux Athéniens qu'il leur donnoit cinq jours pour ſortir de la Sicile. Cette propoſition, à laquelle *Nicias* ne daigna faire aucune réponſe, fit rire ſes ſoldats qui demandèrent au héraut, avec mépris, *ſi la préſence d'une cappe lacédémonienne avoit la vertu d'apporter quelque changement à l'état déſeſpéré de la ville?* elle eut en effet cette vertu; les travaux de Gylippe renverſèrent ceux des aſſiégeans; on combattit, & Gylippe fut vainqueur. *Nicias*, fort embarraſſé à ſon tour, écrivit à Athènes pour demander du ſecours & un ſucceſſeur; on lui envoya du ſecours; mais on voulut qu'il conſervât le commandement, & qu'il le partageât ſeulement avec deux autres généraux, Eurymédon & Démoſthène, choiſis pour remplacer Alcibiade & Lamachus; &, en attendant l'arrivée de ces deux nouveaux collègues, il eut ordre de ſe concerter avec deux de ſes principaux officiers, Ménandre & Euthydème. Ce fut alors qu'on eut tout lieu de reconnoître l'inconvénient de cette multiplicité de chefs; Ménandre & Euthydème, dont l'autorité devoit ceſſer à l'arrivée des deux nouveaux généraux, voulurent prévenir cette arrivée, ils forcèrent *Nicias* à livrer un combat déſavantageux où les Athéniens furent vaincus; à l'inſtant même on voit arriver la flotte de Démoſthène & d'Eurymédon dans un appareil triomphant. Démoſthène, accuſant *Nicias* de lenteur & de foibleſſe, croit pouvoir emporter la ville d'emblée; les principaux officiers ſe rangent à ſon avis; *Nicias* ſeul réſiſte: il eſt entraîné, on combat de nouveau, & les Athéniens ſont défaits, d'abord ſur terre, enſuite ſur mer. Obligés de lever le ſiége, ils ne ſongent plus qu'à faire voile pour l'Attique, & bornent leur ambition à aller défendre Athènes, que les ennemis tenoient alors bloquée. La flotte lacédémonienne & ſyracuſaine, maîtreſſe de la mer, leur ferme le paſſage; ils veulent au moins ſe retirer par terre chez les alliés que leurs premiers ſuccès dans la Sicile leur avoient procurés, & à qui cette alliance commençoit à peſer. Ils ſont défaits de nouveau dans un combat de nuit; Démoſthène s'étoit rendu à diſcrétion; *Nicias*, malade, abattu, découragé, combattoit encore; il fut obligé enfin de ſuivre l'exemple de Démoſthène. Les Syracuſains, irrités, ordonnèrent que ces deux généraux ſeroient battus de verges, & mis à mort, & les autres priſonniers, envoyés aux carrières. Un vieillard ſyracuſain monte dans la tribune, aux harangues: « Citoyens, dit-il, j'ai » tout perdu; cette guerre m'a enlevé mes deux » fils, les ſeuls héritiers de mon nom & de mes » biens; je jure aux Athéniens une haine immor- » telle, mon cœur ne peut plus goûter d'autres » douceurs que celles de la vengeance; mais que » les dieux me préſervent d'être vengé par le » déshonneur de mon pays: ſoyons les ennemis » des Athéniens, & non pas leurs bourreaux. » Citoyens, révoquez cet infâme décret, qui nous » flétriroit à jamais dans la poſtérité; je vous le » demande par le ſang de mes fils, répandu pour » vous, par la gloire de leur nom, inſéparable de » celle du nom ſyracuſain; ne ſouillez pas ce » nom illuſtre & triomphant; ne déshonorez pas » votre victoire! » Le peuple fut étonné, il fut ému,

tenu; mais il reſta féroce & inflexible, le barbare décret eut ſon exécution; Gylippe réclama en vain les deux généraux qui étoient ſes priſonniers; il demanda qu'ils fuſſent conduits à Lacédémone. Sa réclamation fut rejetée avec l'auteur; Démoſthène & *Nicias* furent mis à mort, & les Athéniens, au lieu de venger leur mémoire & de conſoler leur famille par des honneurs, ne voulurent point que leurs noms fuſſent inſcrits parmi ceux des généraux morts pour la patrie, parce qu'ils n'étoient pas morts les armes à la main, & qu'ils s'étoient rendus aux ennemis.

NICOCLÈS. (*Hiſt. anc.*) L'hiſtoire ancienne nous offre divers perſonnages célèbres de ce nom.

1°. NICOCLÈS, fils d'Evagoras, roi de Salamine dans l'île de Cypre, plus de trois ſiècles & demi avant J. C., petit prince, dont l'exemple peut bien être propoſé aux plus grands princes. Voilà le compte qu'il rend lui-même, dans Iſocrate, des principes de ſon adminiſtration & de ſa conduite.

« Rappellez-vous dans quelles circonſtances je » montai ſur le trône. Le tréſor de l'état étoit » épuiſé.... tout demandoit les plus grands ſoins, » beaucoup d'attention & de dépenſes. Je n'ignorois pas que dans ces conjonctures.... on ſe voit » ſouvent forcé d'agir contre ſon caractère. Aucune » conſidération ne m'a fait abandonner mes principes; j'ai réglé tout avec l'intégrité la plus ſcrupuleuſe, ſans négliger ce qui pouvoit contribuer » à la gloire & à la proſpérité de mon royaume.

» Bien éloigné de cette ambition qui convoite » les poſſeſſions d'autrui, & qui, pour entreprendre » ſur ſes voiſins, n'a beſoin que de ſe croire des » forces ſupérieures, on m'a vu réſiſter aux exemples » que j'avois ſous les yeux, refuſer même les pays » qui m'étoient offerts.....

» Sur l'article de la continence, j'ai encore plus » à dire en ma faveur; je ſavois qu'il n'eſt rien » de plus cher aux hommes, que leurs femmes » & leurs enfans; que les injures faites à ces objets » de leur tendreſſe ſont celles qu'ils pardonnent » le moins; que de pareils outrages occaſionnent » les plus triſtes cataſtrophes, & que pluſieurs particuliers, des monarques même, en ont été les » victimes. A cet égard, je n'ai eu rien à me reprocher; & du premier moment de mon règne, » prenant un engagement légitime, je me ſuis » interdit tout autre goût; non que je ne ſuſſe » qu'on pardonne aiſément ces foibleſſes à un prince, » pourvu que dans ſes plaiſirs il ménage l'honneur » de ſes ſujets, mais j'ai voulu que ma conduite » fût à l'abri du plus léger reproche.... Sachant » que la foule des citoyens aime à prendre exemple » ſur ſes maîtres, j'eſtimois auſſi que les rois devoient être plus parfaits que de ſimples particuliers, en proportion de la ſupériorité de leur » rang; & il me ſemble que ce ſeroit en eux le » comble de l'injuſtice, de forcer leurs ſujets à ſe » tenir dans la règle, tandis qu'ils s'en affranchiroient eux-mêmes. D'ailleurs, voyant des ames » aſſez communes qui triomphoient des autres » paſſions, & de très-grands perſonnages qui s'étoient laiſſés vaincre par la volupté, je me ſuis » fait une gloire de réſiſter à ſes attraits, & de » m'élever par cet effort, non au-deſſus du ſimple » vulgaire, mais au-deſſus des héros les plus recommandables par toute autre vertu. Pour moi, » je ne connois rien de ſi criminel que ces princes » qu'on voit, au mépris d'un lien formé pour la » vie, changer d'objet tous les jours, &, par leur » inconſtance, affliger une compagne à laquelle » ils ne voudroient rien pardonner. Ces princes, » qui, fidèles à leurs autres engagemens, ne ſe » font aucun ſcrupule de violer le plus ſacré de » tous, & le plus inviolable, ne ſentent point » qu'une pareille conduite leur prépare, juſques » dans leur palais même, des diſſentions & des » troubles; mais un monarque ſage, non content » de maintenir la paix dans les états qu'il gouverne, » doit s'étudier à la faire régner dans ſa propre » maiſon, & dans tous les lieux qu'il habite. »

2°. NICOCLÈS, roi de Paphos, un peu plus de trois ſiècles avant J. C., connu par ſa fin tragique & celle de ſa famille. Dans les guerres des ſucceſſeurs d'Alexandre, placé entre Ptolémée & Antigone, il avoit fait alliance avec le dernier; le premier, pour l'en punir, chargea quelques officiers qu'il avoit dans l'île de Cypre de le faire mourir; *Nicoclès* les prévint, & ſe tua. Axithea, ſa femme, tua ſes filles de ſa propre main, & ſe tua elle-même après; & les ſœurs de *Nicoclès* & leurs maris s'entre-tuèrent tous après avoir mis le feu aux quatre coins du palais.

3°. NICOCLÈS, tyran de Sicyone, chaſſé par Aratus, qui rendit la liberté à Sicyone, deux ſiècles & demi avant J. C.

NICOCRÉON. (*Voyez* ANAXARQUE.)

NICODEME, (*Hiſt. ſac.*) diſciple de J. C. On peut s'en tenir ſur lui à ce qui en eſt dit dans l'évangile de ſaint Jean, chapitre 3, quoique la tradition y ait ajouté bien des choſes. On a un faux évangile ſous le nom de *Nicodème*.

NICOLAI, (OLLAUS) (*Hiſt. de Norwège.*) gentilhomme Norwégien, qui, l'an 1454, ſe forma un parti dans Berghes, arbora les armes du royaume, & ſe fit proclamer roi par une troupe de brigands comme lui. Ce tyran de la dernière claſſe ſe perſuada que ce n'étoit qu'en perſécutant les hommes qu'on obtenoit le droit de les gouverner. Il s'empara de toutes les marchandiſes qu'il put rencontrer, ou ſur la terre, ou ſur mer. C'étoit ainſi qu'il ſavoit répartir les impôts. Aſſiégé dans ſa maiſon, il s'enfuit dans l'égliſe de ſainte Brigide, où l'évêque ayant voulu embraſſer ſa défenſe, le peuple furieux lança des torches allumées ſur le temple, & tous deux expirèrent dans les flammes. Nous aurions laiſſé dans l'oubli le nom de cet homme

peu connu, s'il n'étoit pas important d'apprendre à ceux qui ſont nés avec un penchant funeſte pour les factions, quel eſt le ſort ordinaire de leurs ſemblables. (*M. de Sacy.*)

NICOLAI, (*Hiſt. de Fr.*) noble & ancienne famille, jouit d'une de ces illuſtrations qui diſtinguent le plus avantageuſement, parce qu'elles ſont uniques dans leur genre. Aymard-Charles-Marie *Nicolaï* eſt aujourd'hui le dixième premier préſident, de père en fils, qu'a produit cette famille ſucceſſivement & ſans interruption. Le premier *Nicolaï*, qui a été revêtu de cette charge en 1506, ſous Louis XII, dans un temps très-voiſin de celui où elle étoit remplie par les Beauvau, les Luxembourg, les Crouy, les Melun, les Coucy, & même les Bourbons, princes du ſang royal, avoit ſuivi Charles VIII à la conquête du royaume de Naples, & avoit été fait chancelier de ce royaume. Son père & ſon aïeul étoient déjà des perſonnages connus dans l'hiſtoire. Deux *Nicolaï* frères, ſont actuellement à la tête de deux compagnies ſouveraines des plus conſidérables. Aymard-Charles-François de *Nicolaï*, frère aîné du premier préſident de la chambre des comptes, eſt (en 1788) premier préſident du grand-conſeil. Antoine-Chrétien de *Nicolaï*, leur oncle, fut meſtre-de-camp d'un régiment de dragons, le 2 juillet 1731, après le premier préſident, ſon frère, qui avoit depuis pluſieurs années ce régiment de dragons, & à qui la mort d'un frère du premier lit, reçu dans la charge de premier préſident de la chambre des comptes, fit quitter alors l'épée pour la robe. Antoine-Chrétien ſuivit le ſervice, fut fait brigadier des armées du roi le 15 mars 1740, maréchal de camp le 2 mai 1744, lieutenant-général le 10 mai 1748, maréchal de France le 24 mars 1775. Le premier préſident & le maréchal de France avoient un frère, l'évêque de Verdun, diſtingué dans le clergé par ſon zèle, & à la cour, par la tendre amitié dont l'honora feu monſeigneur le dauphin, père du roi. Un des frères de MM. de *Nicolaï* d'aujourd'hui, eſt évêque de Beziers.

Il y a divers *Nicolaï* étrangers à cette maiſon, & un peu connus dans les lettres.

1°. Nicolas de *Nicolaï*, gentilhomme dauphinois, voyageur, & auteur d'une relation de ſes voyages ſous ce titre : *diſcours & hiſtoire véritables des navigations & voyages faits en Turquie.* Les figures dont cet ouvrage eſt orné ſont gravées d'après le Titien. Mort en 1583.

2°. Philippe *Nicolaï*, luthérien heſſois, vivant vers la fin du ſeizième ſiècle, auteur des ſatyres contre le pape, où il eſt dit que les deux antechriſts ſont le pape & Mahomet.

3°. Jean *Nicolaï*, dominicain, mort en 1673. On lui doit quelques écrits polémiques ſur la grace, & une édition eſtimée de la ſomme de ſaint Thomas, &c.

NICOLAS, (*Hiſt. de Danemarck*) roi de Danemarck, étoit fils de Suénon Eſtrith: Ubbon ſon frère ayant refuſé la couronne, les Danois la placèrent ſur la tête de *Nicolas* l'an 1106. Le luxe, toujours funeſte dans un pays ſtérile & dans un état pauvre, minoit ſourdement les forces du royaume; *Nicolas*, par de ſages loix & par l'exemple d'une vie frugale, rendit aux mœurs des Danois leur première ſimplicité; il congédia ſa garde, n'en voulant avoir d'autre que l'amour du peuple; il renvoya dans les champs la plupart de ſes domeſtiques & de ceux des ſeigneurs, afin que la terre ne demeurât point ſans culture: tels furent les plus beaux traits de ſa vie. Peu ſatisfait de la gloire attachée à un gouvernement paiſible, il voulut être conquérant, fit la guerre aux Vandales, aux Slaves & aux Suédois; tantôt vainqueur, tantôt vaincu, il montra pour la guerre des talens médiocres, & ce fut la fortune qui décida du ſuccès de ſes armes. Les habitans de Slêwigh s'étoient révoltés; il crut qu'il ſuffiroit de ſe préſenter à eux pour les faire rentrer dans le devoir. En vain on lui repréſenta qu'il avoit tout à craindre d'une populace mutinée: « il ſeroit trop honteux, » dit-il, de voir un roi fuir devant des cordonniers » & des corroyeurs. » Il entra dans Slêwigh ſuivi de quelques courtiſans; le peuple prit auſſi-tôt les armes, on lui conſeilla de chercher un aſyle dans une égliſe: « non, dit-il, je ne veux pas que » les autels ſoient ſouillés de mon ſang; je mourrai » dans le palais de mes pères. » Il y fut égorgé l'an 1135. (*M. de Sacy.*)

NICOLAS; (*Hiſt. eccl.*) ſaint plus célèbre que connu. On le croyoit évêque de Myr ou Myre en Lycie, on croyoit qu'il avoit vécu au quatrième ſiècle & qu'il avoit aſſiſté au concile de Nicée; mais les véritables actes de ce ſaint, écrits par Artemas ſon frère aîné qui lui ſurvécut, ont, dit-on, été découverts dans la bibliothèque du Vatican, par M. Falconi, archevêque de Sainte-Séverine, qui les a publiés à Naples en 1751. Selon ces actes, ſaint *Nicolas* ne fut pas évêque de Myr, mais de Pinara en Lycie. Il n'étoit pas né dans le temps du concile de Nicée; il ne naquit que vers la fin du cinquième ſiècle, & mourut dans le ſixième.

Il y a eu cinq papes du nom de *Nicolas*.

Sur le premier, nommé en 858, & mort en 867, *voyez* l'art. LOTHAIRE, roi de Lorraine, pour l'hiſtoire des amours de Lothaire & de Valdrade, condamnés par ce pape. L'empereur Louis II, frère aîné de ce jeune Lothaire, avoit eu, pendant qu'il étoit à Rome, de violentes conteſtations avec ce pontife ferme & fier, qui aimoit ſur-tout à commander aux rois: le pape, qui eût voulu éloigner Louis, le faiſoit inſulter tous les jours ſolemnellement par des moines, auxquels il ordonnoit de faire des proceſſions dans la ville & autour du palais de l'empereur, en chantant des pſeaumes & des antiennes contre les mauvais princes. L'outrage fut ſi marqué, qu'il ne put être diſſimulé.

On pria le pape d'arrêter ce déſordre; le déſordre continua, des ſoldats de l'empereur le firent ceſſer en chargeant à coups de bâton une de ces proceſſions; ce qui, au lieu d'irriter le pape, le rendit ſi docile, qu'il alla trouver l'empereur, lui fit des excuſes, & le pria d'oublier le paſſé.

NICOLAS II, nommé en 1058, mort en 1061. Dans un concile qu'il tint à Rome en 1059, il confirma, c'eſt-à-dire qu'il reconnut le droit qu'avoient les empereurs de confirmer l'élection des papes & d'inveſtir les évêques; il condamna dans ce même concile le fameux Bérenger, qui jeta lui même ſes écrits dans un feu qu'il alluma de ſes propres mains. *Nicolas* inveſtit Robert Guiſcard, fils aîné de Tancrède, des terres que ce prince poſſédoit en Italie, & que le pape ne pouvoit lui ôter; de-là le droit, quel qu'il ſoit, des papes ſur la mouvance des deux Siciles.

NICOLAS III, qui ſiégea de 1277 à 1280, étoit de la maiſon des Urſins. On l'appelloit, avant ſon exaltation, *le cardinal compoſé* ou *recueilli*, *cardinalis compoſitus*, parce qu'il ſe diſtinguoit par ſa prudence & ſa réſerve. Il fut ennemi de Charles d'Anjou, tige de la première maiſon d'Anjou, & Charles d'Anjou méritoit des ennemis.

NICOLAS IV étoit un cordelier qui, ayant été élu en 1288, prit ce nom de *Nicolas* en mémoire de *Nicolas III* qui l'avoit fait cardinal.

NICOLAS V, (THOMAS DE SARZANE) fut élu le 6 mars 1447. C'eſt ſous ſon pontificat que Mahomet II prit Conſtantinople en 1453. *Nicolas* en fut ſaiſi de douleur, il ne fit que languir depuis ce temps, & mourut le 24 mars 1454. Il aimoit & protégeoit les lettres & les arts, il embellit Rome, il fut libéral & magnifique, &, ce qui vaut mieux, il fut bienfaiſant.

NICOLAS DE DAMAS, (*Hiſt. litt. anc.*) ainſi nommé, parce qu'il étoit né dans cette ville, étoit hiſtorien, poëte, philoſophe, péripatéticien, très-ſavant ſur tout: il vivoit du temps d'Auguſte, mais il ne nous reſte que des fragmens de ſes ouvrages. Henri de Valois a fait imprimer en 1634, à Paris, en grec & en latin, les recueils que Conſtantin Porphyrogénète avoit faits de divers ouvrages de cet auteur. Ces recueils appartenoient au ſavant Péyreſc, qui les avoit fait acheter dans l'île de Chypre. Joſeph Scaliger en avoit publié deux autres fragmens à la fin de ſon traité *de emendatione temporum*.

NICOLAS de Clairvaux, (*Hiſt. litt. mod.*) diſciple & ſecrétaire de ſaint Bernard. On a de lui un recueil de lettres dans la bibliothèque des pères, il y en a auſſi quelques-unes dans le ſecond tome des *miſcellanea* de Baluze. Les ſavans diſent qu'il y a beaucoup d'eſprit dans ces lettres.

NICOLAS, (AUGUSTIN) (*Hiſt. litt. mod.*) maître des requêtes au parlement de Beſançon, mort en 1691, n'eſt plus guère connu que par le *menagiana*, & n'y eſt pas peint avantageuſement. Il faiſoit des vers en quatre langues: en latin, en françois, en eſpagnol, en italien; il les vantoit beaucoup, & par conſéquent on les a beaucoup décriés. Il fit une pièce italienne ſur un ſujet traité par Pétrarque, & fit imprimer les deux pièces à côté l'une de l'autre, pour que le lecteur jugeât entre lui & Pétrarque. On fit beaucoup d'épigrammes contre lui en diverſes langues; on lui fit, entr'autres, cette épitaphe:

Ci gît Auguſtin *Nicolas*,
Auteur de la première claſſe,
Réformateur de Vaugelas,
Rival de Virgile & d'Horace.

Caſtillan plus que Garcilas,
Toſcan plus que n'étoit Bocace,
Digne favori de Pallas,
Et grand Dragoman du Parnaſſe.

Inſtruit des affaires d'état,
Au conſeil & dans le ſénat,
Il méritoit le rang ſuprême.
C'étoit un homme enfin..... holà
De qui ſavez-vous tout cela?
De qui je le ſais? de lui-même.

Deux autres épigrammes, l'une grecque, l'autre latine, calquées l'une ſur l'autre, diſent à peu près la même choſe, & ne parlent que de ſa vanité; mais une épitaphe latine attaque ſa délicateſſe en qualité de juge, & l'attaque un peu groſſièrement:

Nicoleos jacet hîc, qui linguas ut loqueretur
Quatuor, ut caperet mille manus habuit.

Il étoit, dit-on, fort avare, & il mourut l'année où on établit la capitation; c'étoit, diſoit-on, de peur de la payer. Voici comment on alongea ce mot:

Pour éviter la capitation,
Don Auguſtin eut recours à la parque;
Il crut par-là trouver l'exemption;
Mais comme il fut prêt d'entrer dans la barque,
Voyant Caron qui, l'arrêtant au bord,
Lui demanda le tribut ordinaire:
Hélas! dit-il, que le ſort m'eſt contraire!
Par tête on paye encore après la mort.

NICOLE, (PIERRE) (*Hiſt. litt. mod.*) un des plus célèbres écrivains de Port-Royal, ſi connu par ſes *eſſais de morale*; par ſon excellent traité des *moyens de conſerver la paix dans la ſociété*, dont M. de Voltaire a fait connoître le mérite aux gens du monde, & même à pluſieurs gens de lettres; par le *traité de la foi humaine*, & le traité de la *perpétuité de la foi* qu'il a compoſés en ſociété avec M. Arnauld; par ſes *préjugés légitimes contre les Calviniſtes*; par ſes *lettres imaginaires & viſionnaires*

contre Deſmarêts de Saint-Sorlin, qui attirèrent à Port-Royal deux lettres non imaginaires ni viſionnaires du ſeul homme qui, pour la plaiſanterie polémique, pût entrer en lice alors avec Paſcal, de Racine; par la traduction latine des lettres provinciales ſous le nom de Guillaume Vendrock; par une multitude d'autres écrits polémiques contre les Calviniſtes & contre les jéſuites. *Nicole* n'avoit d'eſprit & de lumières que la plume à la main; il avoit beaucoup de déſavantage dans la converſation; il diſoit lui-même d'un autre ſolitaire de Port-Royal: (M. de Tréville qui parloit bien) *il me bat toujours dans la chambre; mais je ne ſuis pas au bas de l'eſcalier qu'il me vient dans l'eſprit de quoi le confondre.* Il reſſembloit beaucoup, dans la ſociété, à la Fontaine pour la timidité, la naïveté, l'inſouciance, & auſſi pour la diſtraction, & pour une ſorte de diſproportion bien marquée entre ſa converſation & ſes écrits, diſproportion que les gens ſans eſprit croient appercevoir chez preſque tous les gens de lettres, (ſoit par l'idée fauſſe qu'ils ſe font de l'eſprit, ſoit par le jugement non moins faux qu'ils portent ſur le mérite de la converſation,) mais diſproportion qui eſt au contraire très-rare, & dont on expliqueroit preſque toujours les apparences par la timidité ou par le défaut d'uſage. On raconte que *Nicole* fut refuſé à l'examen pour le ſous-diaconat, parce qu'il ſe troubla, trembla, & ne ſut pas répondre aux queſtions des examinateurs dont il eût pu être dès-lors le maître: on ajoute que les examinateurs furent un peu honteux, quand ils furent quel candidat ils avoient refuſé, car M. *Nicole* avoit déjà beaucoup de réputation; ils offrirent de le recevoir avec acclamation pour réparer leur erreur; mais M. *Nicole*, ſoit humilité chrétienne, ſoit ſuperſtition, ſoit quelque autre motif, voulut s'en tenir à ce premier jugement, & le regarder comme celui de Dieu même. On attribue à M. *Nicole* des traits de puſillanimité bien outrés; on dit qu'il oſoit à peine paſſer dans les rues, tant il étoit troublé par la crainte perpétuelle que quelque tuile ne lui tombât ſur la tête. Il demeuroit au bout du fauxbourg Saint-Marcel, dit Saint-Marceau; & quand on lui en demandoit la raiſon, il répondoit que c'étoit pour échapper plus aiſément aux ennemis qui, venant de la Flandre, devoient naturellement entrer dans Paris par la porte Saint-Martin: cette défaite a bien l'air d'une plaiſanterie qu'on aura priſe pour une réponſe ſérieuſe; erreur qui n'eſt nullement rare. *Nicole*, né en 1625, entré dans le monde vers 1645, mort en 1695, n'avoit vu que les proſpérités des armes de la France, & n'avoit jamais été dans le cas de craindre l'arrivée des ennemis à Paris. Le trait ſuivant annonce un degré de ſimplicité bien étrange dans un homme éclairé. Une demoiſelle le conſultoit ſur un cas de conſcience relatif à des aveux, peut-être délicats, qu'elle lui avoit faits, par la confiance qu'inſpiroit à cette demoiſelle ou le caractère de *Nicole* ou ſa réputation. On annonce le père Fouquet de l'oratoire, un des fils du fameux miniſtre & ſur-intendant Fouquet; à ce nom, *voici: mademoiſelle*, s'écrie Nicole, *quelqu'un qui levera vos doutes;* en même temps il raconte au père Fouquet tout ce qu'il y avoit de plus ſecret dans l'hiſtoire de cette demoiſelle, dont la rougeur continuelle, pendant ce récit, témoignoit l'embarras. On ſut cette indiſcrétion, & on en fit reproche à M. *Nicole*, qui crut fort bien ſe défendre en diſant: *C'eſt mon confeſſeur, je ne lui cache rien. Nicole*, qui avoit tant diſputé dans ſa vie, la plume à la main, ne diſputoit jamais dans la converſation, & même dans la diſpute écrite il mettoit beaucoup de logique, & n'y mettoit point d'ardeur. *Je n'aime pas*, diſoit-il, *les guerres civiles.* Son ami M. Arnauld les aimoit mieux. Tous deux aimoient beaucoup & gouvernoient un peu la ducheſſe de Longueville, qui n'avoit jamais haï la guerre civile, & qui, mondaine, avoit été à la tête de la fronde, & dévote, ſe mit à la tête du janſéniſme, ce qui avoit perſuadé à Louis XIV que les janſéniſtes n'étoient que des frondeurs mitigés. Après la mort de cette princeſſe, arrivée en 1679. *J'ai perdu tout mon crédit*, diſoit *Nicole; j'ai même perdu mon abbaye, car cette princeſſe étoit la ſeule qui m'appellât M. l'abbé.* En effet, il ne voulut avoir ni bénéfice ni titre dans l'Egliſe, il la ſervit pour rien, il ne vouloit qu'écrire; ce partage ſuffit à la félicité de quelques hommes, & ce ne ſont pas les moins eſtimables. Il falloit bien qu'un homme de ce mérite & de ce janſéniſme fût perſécuté, il le fut; il ne manqua rien à ſa gloire, ni au ridicule odieux des perſécuteurs. On crut uſer d'une grande indulgence envers un homme, dont toute la vie n'avoit été que paix & que vertu, ſauf quelques guerres théologiques, en lui permettant de revenir d'abord à Chartres, ſa patrie, enſuite à Paris même, dans ſon fauxbourg Saint-Marceau, où une cour, toujours agitée d'intrigues & de paſſions, ſe plaignoit encore qu'il troubloit ſa paix par des écrits; c'eſt une étrange & ſtupide manie que celle qu'ont des hommes, dont le trouble & l'intrigue ſont l'élément, d'imaginer que la paix dont ils n'ont pas l'idée, ſoit troublée par les écrits d'un ſolitaire qu'ils ne connoiſſent pas, qu'ils ne liſent pas, ou qu'ils n'entendent pas, s'ils le liſent. Eh! laiſſez écrire, & ceſſez d'intriguer, il y aura peut-être alors de la paix.

On a un recueil de vers d'un Claude. *Nicole*, préſident de l'élection de Chartres, mort en 1685, parent & compatriote du célèbre *Nicole*.

François *Nicole* de l'académie des ſciences, mathématicien célèbre, auteur d'un *eſſai ſur la théorie des roulettes*, qui le fit recevoir en 1707 dans cette compagnie, d'un *traité du calcul des différences finies*, d'un traité des lignes du troiſième ordre, &c. étoit né à Paris, en 1683, & mourut en 1757.

NICOLLE DE LA CROIX. (*Voyez* CROIX; *voyez* BALLERINI; *voyez* BARBEAU DE LA BRUYÈRE.)

NICOLO DEL ALBATTE, (*Hiſt. mod.*) peintre italien, qui a beaucoup travaillé en France à Fontainebleau & à Paris, aux hôtels de Soubiſe & de Toulouſe. Il étoit élève du primatice; l'examen & l'appréciation de ſes ouvrages regardent le dictionnaire des arts. Nous ne parlons ici de lui que pour obſerver qu'il eſt l'auteur d'un *portrait emblématique de François I*, d'une idée & d'une exécution aſſez bizarre, que feu M. le comte de Caylus a donnée, en 1765, au cabinet des eſtampes du roi. Le tableau a neuf pouces de haut ſur ſix pouces de large. François I y eſt repréſenté debout; il tient d'une main l'épée de Mars, de l'autre, le caducée de Mercure, dont il a auſſi les talonnières; il porte ſur la poitrine l'égide de Pallas, ſur les épaules, le carquois de l'Amour, au-deſſous eſt la trompe de Diane. Le peintre a voulu repréſenter ſous ces cinq emblèmes les principaux caractères qui diſtinguoient ſon héros. Ronſard a rendu l'idée du peintre dans ces huit vers:

François en guerre eſt un Mars furieux,
En paix Minerve & Diane à la chaſſe,
A bien parler Mercure copieux,
A bien aimer vrai Amour plein de grace.
O France heureuſe! honore donc la face
De ton grand roi qui ſurpaſſe nature;
Car l'honorant tu ſers en même place,
Minerve, Mars, Diane, Amour, Mercure.

Ce tableau a été gravé par Chenu, dans la même grandeur que l'original.

NICOLO DEL ABBATTE, étoit né à Modène en 1512. Il vint en France à la ſuite du primatice, en 1532.

NICOLOTTI & CASTELLANI. (*Hiſt. de Ven.*) Ce ſont deux partis oppoſés parmi le peuple de Veniſe, qui tirent leurs noms de deux égliſes de cette ville; ils forment deux eſpèces de factions, qui en viennent quelquefois aux mains; mais le conſeil des dix ne tolère ces deux partis, qu'autant qu'il n'y a point de ſang répandu dans leur querelle. Cette république ariſtocratique pourroit ſans doute éteindre peu à peu l'animoſité populaire des deux factions; mais elle aime mieux la laiſſer ſubſiſter, dans la crainte que ces deux partis ne ſe réuniſſent pour tramer quelque complot contre le ſénat, ou contre la nobleſſe. (*D. J.*)

NICOMEDE. (*Hiſt. anc.*) Trois rois de Bythinie portèrent ce nom. Le premier, à qui on le donna, eut un dangereux concurrent dans ſon frère qui lui diſputa le trône. *Nicomède* appella à ſon ſecours les Gaulois, qui le débarraſſèrent d'un rival ſi redoutable. Les détails de ſon règne ſont tombés dans l'oubli. Ce fut lui qui bâtit la ville de Nicomédie. (*T-N.*)

NICOMEDE, ſecond du nom, étoit fils de Pruſias: il fut auſſi ſon ſucceſſeur au trône de Bythinie, où il monta par un parricide. La cruauté de ſon père, qui avoit voulu le faire aſſaſſiner, adoucit l'horreur de cette action, & il n'en fut pas moins aimé & reſpecté de ſes ſujets. Mithridate, après la mort d'un de ſes fils, roi de Cappadoce, s'appropria ſon royaume dont il dépouilla ſon petit-fils. Pruſias craignit qu'un voiſin ſi puiſſant ne vînt fondre ſur ſes états. Il ſuppoſa un enfant de huit ans qu'il envoya à Rome comme fils du dernier roi de Cappadoce, pour y revendiquer l'héritage de ſes ancêtres. Le ſénat, ſans approfondir ce myſtère, déclara les Cappadociens libres; mais ce peuple nourri & familiariſé avec l'eſclavage, rejeta un don ſi précieux, & eut la baſſeſſe de demander un roi de la main des Romains qui nommèrent Ariobarzane. *Nicomède*, quelque temps après, fut tué par ſon fils Socrate, qui ſembla regarder le parricide comme un titre pour régner. (*T-N.*)

NICOMEDE, troiſième du nom, & fils du précédent, fut proclamé roi de Bythinie, auſſi-tôt après la mort de ſon père Mithridate, qui, voulant affoiblir ſes voiſins par des diviſions, lui ſuſcita un concurrent dans la perſonne de ſon frère Socrate, dont il appuya les droits. *Nicomède*, précipité du trône, ſe rendit à Rome pour implorer l'aſſiſtance du ſénat, qui, moins par l'amour de la juſtice que par le deſir d'abaiſſer Mithridate, le rétablit dans ſes états. Dès qu'il fut aſſuré de l'appui des Romains, il eut l'ambition de tirer vengeance du roi de Pont. Il fit pluſieurs incurſions dans ſes provinces, d'où il revint chargé d'un butin qui l'aida à payer les dettes qu'il avoit contractées à Rome pour acheter ſon rétabliſſement. Mithridate porta ſes plaintes au ſénat; mais n'ayant pu en obtenir ſatisfaction, il ſe la procura les armes à la main. Il entra dans la Bythinie dont il chaſſa pour la ſeconde fois *Nicomède*. Sylla, vainqueur de Mithridate, l'obligea de ſe réconcilier avec lui, & de lui rendre ſes états. *Nicomède*, pour reconnoître les ſervices du ſénat, fit, en mourant, le peuple romain ſon héritier. (*T-N.*)

NICOT, (JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) fils d'un notaire de Nîmes, fut ambaſſadeur en Portugal, ſous les règnes de Henri II & de François II. A ſon retour il apporta en France la plante ſi connue aujourd'hui ſous le nom de tabac, & qui ſe nomma d'abord de ſon nom *Nicotiana* & *herbe à la reine*, parce que *Nicot* la préſenta en arrivant à Catherine de Médicis.

Nicot eſt encore célèbre par un autre endroit; il eſt l'auteur d'un dictionnaire imprimé après ſa mort en 1606, ſous ce titre: *tréſor de la langue françoiſe, tant ancienne que moderne.* Il avoit laiſſé auſſi en manuſcrit un *traité de la marine*, où il avoit recueilli tous les termes de cet art. Mort à Paris en 1600.

NID

NIDHARD. (*Voyez* NITHARD.)

NIEREMBERG, (JEAN-EUSEBE DE) (*Hiſt. litt. mod.*) jéſuite eſpagnol, auteur d'un *éloge des jéſuites*, de divers livres myſtiques, mais auſſi d'une *hiſtoria naturæ*, & d'un livre intitulé, *curioſa y filoſophia de las maravillas de naturalezza*; quelques-uns de ſes ouvrages ont été traduits en françois & même en arabe, mais c'eſt par des jéſuites, & ce ſont ſes livres myſtiques. Né à Madrid en 1590, & il y mourut en 1658.

NIEUHOFF, (JEAN DE) (*Hiſt. litt. mod.*) auteur hollandois du commencement du dix-ſeptième ſiècle. La relation de ſon *ambaſſade de la part de la compagnie orientale des Provinces-Unies vers l'empereur de la Chine*, a été traduite en françois par Jean le Carpentier.

NIEUWENTYT, (BERNARD) (*Hiſt. litt. mod.*) ſavant hollandois, né dans la Nord-Hollande en 1654, bourg-meſtre d'une petite ville, auteur d'un fameux ouvrage hollandois, traduit en françois par M. Noguès ſous ce titre: *l'exiſtence de Dieu démontrée par les merveilles de la nature*; d'une réfutation de Spinoſa, & auſſi de quelques traités ſur le calcul différentiel & les infinis. Mort en 1718.

NIG

NIGER; (C. PESCENNIUS JUSTUS) (*Hiſt. Rom.*) lorſque les ſoldats du prétoire eurent maſſacré le vertueux empereur Pertinax, (l'an de J. C. 193.)

Ils mirent les premiers à d'indignes enchères
L'ineſtimable prix des vertus de leurs pères.

Ces enchères pour l'empire furent publiées à haute voix dans le camp; les ambitieux vinrent faire leurs offres; Didius Julianus, homme conſulaire, l'emporta; (*voyez* DIDIUS) ſon enchère couvrit de 623 livres toutes les autres. Il vint au ſénat dans un appareil menaçant, qui lui aſſuroit la confirmation de ce honteux marché; mais le peuple, plus libre & plus ſincère, manifeſtoit ſon indignation par des outrages & des cris de vengeance, ſur-tout par un refus généreux des largeſſes que Didius lui promettoit pour le ſéduire. Une autorité ſi mal affermie étoit un frein trop foible pour arrêter ſes concurrens. Peſcennius Niger, gouverneur de Syrie, ſe fit proclamer à Antioche; Sévère en Illyrie; Albin dans la Grande-Bretagne. L'activité de Sévère détermina la fortune en ſa faveur; il vole à Rome, entre au ſénat, fait rendre un arrêt de mort contre Didius, l'envoie exécuter par un tribun trompé, & déſarme Albin par une aſſociation frauduleuſe à l'empire; &, ſûr de la foibleſſe de ce rival, marche à la tête d'une puiſſante armée contre *Niger*, qui, par une négligence pleine de grandeur & de témérité, s'endormoit à l'ombre des lauriers qu'il avoit cueillis plus d'une fois dans la guerre: réveillé par le péril, & par l'approche de l'infatigable Sévère, il veut armer l'Orient en ſa faveur; il ne trouve dans ſes alliés inquiets que froideur, vaines promeſſes, ou refus colorés de mauvais prétextes. Il ne lui reſte enfin de reſſource que dans ſes légions & dans ſon courage; trois grandes batailles gagnées par les lieutenans de Sévère, le contraignent de chercher un aſyle chez les Parthes. Il eſt encore prévenu par la diligence de ſes ennemis; des ſoldats envoyés à ſa pourſuite l'atteignent au paſſage de l'Euphrate, le tuent, & portent ſa tête au vainqueur, dont les cruautés ſouillèrent la gloire, ſi elles aſſurèrent ſa puiſſance. Sévère, ayant vaincu *Niger* & ſoumis l'Orient, ne ſe déguiſa plus; il rompit hautement avec Albin, il lui refuſa le titre de Céſar que ſa politique lui avoit accordé dans un temps où Albin étoit à craindre: l'imprudent Albin avoit cru, ſur la foi de ce vain nom, que, dans l'expédition de Syrie, Sévère travailloit pour la cauſe commune; il fut bientôt déſabuſé. Sévère s'avançoit vers lui à grands pas, avec toutes les forces de l'Orient & de l'Italie. Albin voulut trop tard arrêter ce torrent dans ſa courſe; il oſa même aller à ſa rencontre; la bataille ſe livre entre Lyon & Trévoux; Albin eſt défait, & ſe tue. Le cruel Sévère, n'ayant plus de concurrent, ſe baigne à loiſir dans le ſang des amis d'Albin & de *Niger*. La mort de *Niger* eſt de l'an de J. C. 194; celle d'Albin, du 19 février 197.

Niger étoit un capitaine d'un mérite diſtingué, grand zélateur de la diſcipline militaire: Sévère lui-même le citoit pour modèle à cet égard, & l'appelloit un homme néceſſaire à la république. Il vouloit faire trancher la tête à dix ſoldats, pour avoir mangé une poule volée par l'un d'eux, & il ne leur fit grace, ſur les inſtances de toute l'armée, qu'à condition de rendre dix poules pour celle qui avoit été volée; il interdit l'uſage de toute argenterie dans le camp, & ne permit que la vaiſſelle de bois, diſant qu'il ne falloit pas que les Barbares, s'ils venoient à s'emparer des bagages, puſſent tirer vanité d'une argenterie conquiſe ſur les Romains. Il ne ſouffroit point de boulanger dans l'armée; il réduiſoit au ſimple biſcuit & ſoldats & officiers; il avoit proſcrit le vin & rétabli l'ancien uſage du vinaigre, mêlé avec de l'eau. Des ſoldats, qui gardoient les frontières de l'Egypte, lui ayant demandé du vin: *du vin!* s'écria-t-il, *à la vue du Nil!* Ces ſoldats ayant été battus, & s'excuſant ſur l'épuiſement de leurs forces: vos vainqueurs, leur dit-il, ne boivent que de l'eau. Il avoit en horreur la flatterie. Un orateur ayant voulu célébrer par un panégyrique la nomination de *Niger* à l'empire: « *Célébrez*, lui dit *Niger*, *quelque* » *grand capitaine mort; voilà ceux qu'il faut louer:* » *ne voyez-vous pas que c'eſt une dériſion de louer* » *un homme vivant & puiſſant, parce que le motif de* » *la louange eſt toujours pour le moins ſuſpect?* »

NIGIDIUS FIGULUS, (PUBLIUS) (*Hiſt. Rom.*) ſénateur & préteur romain, qui avoit été fort utile

à Cicéron pour diſſiper la conjuration de Catilina, comme Cicéron le reconnoit lui-même, epiſt. ad familiar. lib 4 epiſt. 13: *Per me quondam tu ſocio defenſa reſpublica..... quibus nos olim adjutoribus illud incendium extinximus.* Aulugelle, Pline, Plutarque, Macrobe, &c. ont cité pluſieurs de ſes ouvrages; il n'en reſte que des fragmens. On ſait que c'étoit un très-ſavant homme, & on le comparoit, à cet égard, à Varron; mais il avoit le malheur d'être ſavant, ſur-tout en aſtrologie judiciaire. On dit que C. Octavius, père d'Octave ou Auguſte, étant venu tard au ſenat, & s'étant excuſé ſur les couches de ſa femme, *Nigidius* lui dit prophétiquement: *votre femme vient de nous donner un maître.* Ce grand aſtrologue, qui prévoyoit ou prédiſoit de ſi loin la grandeur future du petit Octave, auroit bien dû prévoir qu'auparavant Céſar triompheroit de Pompée; cependant il s'étoit attaché à Pompée, ce qui le fit exiler par Céſar. Lucain veut lui faire honneur d'avoir prévu ou prédit les maux qui alloient naître de la diviſion de ces deux grands hommes. C'eſt ſur cet exil que Cicéron lui écrit une lettre de conſolation qui les honore tous deux, & où *Nigidius* eſt fort exalté: il l'appelle *uni omnium doctiſſimo & ſanctiſſimo & maximâ quondam gratiâ & mihi certè amiciſſimo.* Il lui dit en l'exhortant à la fermeté: *quid ſit forti & ſapienti homine dignum, quid gravitas, quid altitudo animi, quid acta tua vita, quid ſtudia, quid artes, quibus à pueritiâ floruiſti, à te flagitent, tu videbis.* Il lui fait cependant eſpérer un prompt retour, & en cela ſa prédiction fut fauſſe; car *Nigidius* mourut dans ſon exil, l'an 709 de la fondation de Rome. Saint Auguſtin dit que ſon ſurnom de Figulus vient de ce qu'il répondoit aux objections contre l'aſtrologie judiciaire par l'exemple de la roue du potier, d'où il ſort des vaſes de différente forme. En effet, on lui demandoit *pourquoi la fortune de deux enfans jumeaux n'étoit pas la même?*

Cur alter fratrum & ceſſare & ludere & ungi
Præferat herodis palmetis pinguibus, alter
Dives & importunus, ad umbram lucis ab orto,
Silveſtrem flammis & ferro mitiget agrum,
Scit genius, natale comes qui temperat aſtrum,
Naturæ Deus humanæ, mortalis in unum
Quodque caput, vultu mutabilis, albus & ater.

Mais les ſavans rejettent cette opinion de ſaint Auguſtin; ils obſervent que pluſieurs perſonnages, célèbres à Rome, ont porté ce ſurnom de *Figulus*, & qu'il paroiſſoit attaché particulièrement à la famille Marcia.

At figulus, cui cura Deos ſecretaque cœli
Noſſe fuit, quem non ſtellarum ægyptia Memphis
Æquaret viſu numeriſque moventibus aſtra;
Aut hic errat, ait, nullâ cum lege per æyum
Mundus, & incerto diſcurrunt ſidera motu,
Aut ſi fata movent, orbi generique paratur
Humano matura lues.

Mais voilà bien des alternatives & des incertitudes pour un prophète, & d'ailleurs il falloit prévoir le ſuccès. Quoi qu'il en ſoit, Figulus fut exilé au grand regret des ſavans & des bons citoyens.

NIL

NIL, (*Hiſt. eccl.*) ſaint *Nil*, diſciple de ſaint Jean-Chryſoſtôme, étoit, ainſi que ſon fils, un des ſolitaires du Mont-Sinaï, au cinquième ſiècle. Des Sarraſins portèrent le ravage parmi les ſolitaires, ſéparèrent le père & le fils, qui furent réunis enſuite & tous deux ordonnés prêtres en même temps. Au fond, leur hiſtoire eſt peu connue; on a les œuvres de ſaint *Nil* en grec & en latin, en deux volumes *in-folio*. Ce ſont des œuvres de piété. On place ſa mort vers l'an 450.

On a d'un *Nil*, archimandrite, c'eſt-à-dire abbé d'un monaſtère grec, à la fin du onzième ſiècle, un traité des cinq patriarchats de Rome, d'Antioche, d'Alexandrie, de Jéruſalem & de Conſtantinople, compoſé par ordre de Roger, roi de Sicile;

Et d'un autre *Nil*, archevêque de Theſſalonique, au quatorzième ſiècle, un écrit contre la primauté du pape, que Saumaiſe fit imprimer en 1645 chez Elzevir, avec un autre écrit ſchiſmatique de Barlaam. (*Voyez* l'art. BARLAAM.)

NIM

NIMETULAHIS *ou* NIMETULAHITES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) ſorte de religieux turcs, ainſi nommés de *Nimetulahi*, leur premier chef ou fondateur. Ils s'aſſemblent la nuit tous les lundis pour célébrer par des cantiques l'unité de Dieu, & glorifier ſon nom. Ceux qui veulent être reçus dans leur ordre paſſent quarante jours de ſuite renfermés dans une chambre, & réduits à trois ou quatre onces de nourriture par jour. Pendant cette retraite, ils s'imaginent voir Dieu face à face, & croient que toute la gloire du paradis leur eſt révélée. Lorſque le temps de leur ſolitude eſt expiré, les autres frères les mènent dans une prairie, où ils danſent autour d'eux, & les font auſſi danſer. Si dans cet exercice le novice a quelque viſion, ce que le mouvement, joint à la foibleſſe de cerveau cauſée par le jeûne, ne manque jamais d'occaſionner, il jette ſon manteau en arrière & ſe laiſſe tomber la face contre terre, comme s'il étoit frappé de la foudre. Le ſupérieur s'approche, fait quelque prière pour lui; & lorſque le ſentiment lui eſt revenu, il ſe relève, les yeux rouges & égarés, avec la contenance d'un ivrogne ou d'un inſenſé,

& communique ſa viſion au ſupérieur ou à quelqu'autre perſonnage verſé dans la théologie myſtique ; après quoi, il eſt cenſé du nombre des *nimetulahis*. Guer. *mœurs des Turcs*, *tome I.* (*A. R.*)

NIN

NINGAMECHA. (*Hiſt. mod.*) C'eſt le titre que l'on donne au monopotama, à celui qui eſt revêtu de la plus éminente dignité de l'état, qui répond à celle de grand-viſir chez les Turcs. Ce mot ſignifie *gouverneur du royaume*. (*A. R.*)

NINIAS *ou* NINUS le jeune, fils de Ninus & de Sémiramis. (*Voyez* SEMIRAMIS.)

NINON. (*Voyez* LENCLOS.)

NINUS. (*Voyez* SEMIRAMIS.)

NIO

NIORD, (*Hiſt. de Suède*) porta d'abord la tiare, puis la couronne ; il avoit été grand-prêtre du temple d'Upſal ; il monta ſur le trône de Suède, en fut chaſſé par Hervitus, prince de Ruſſie, alla chercher un aſyle en Danemarck, & fut enfin rappellé par ſes ſujets. Il avoit été prêtre & roi pendant ſa vie ; il fut aiſé d'en faire un dieu après ſa mort. Ce prince vivoit dans le premier ſiècle de l'ère chrétienne. (*M. DE SACY.*)

NIP

NIPA *ou* ANNIPA. (*Hiſt. mod. Voyag.*) C'eſt ainſi qu'on nomme au Pégu une liqueur ſpiritueuſe, aſſez ſemblable à du vin, que l'on obtient en faiſant des inciſions à certains arbres du pays. On dit que c'eſt une boiſſon très-agréable. Dans le royaume de Siam on fait une liqueur ſemblable, que l'on appelle auſſi *nipa*, en diſtillant l'eau ou liqueur qui ſort des cocos. (*A. R.*)

NIPHUS, (AUGUSTIN.) (*Hiſt. litt. mod.*) ſavant Calabrois des quinzième & ſeizième ſiècles, né vers l'an 1473, mort vers l'an 1550, plus connu par les priviléges ſinguliers que lui accorda le pape Léon X, que par ſes écrits qu'on ne lit plus. Léon X le créa comte palatin, lui permit de joindre à ſes armes celles de la maiſon de Médicis, lui donna le pouvoir de créer des maîtres ès-arts, des bacheliers, des licenciés, des docteurs en théologie & en droit civil & canonique, de légitimer des bâtards, & d'anoblir trois perſonnes. Les lettres qui lui confèrent ces priviléges, ſont du 15 juin 1521. *Niphus* dans ſa jeuneſſe avoit fait un traité *de intellectu & dæmonibus*, pour lequel il fut perſécuté juſqu'à être fort en danger de la vie ; en conſéquence cet ouvrage, ſi parfaitement oublié depuis long-temps, eut alors pluſieurs éditions en 1492, en 1503, en 1527. Fier de ces perſécutions & de ces récompenſes, qui ſuppoſoient en effet beaucoup de célébrité, *Niphus* ſe permettoit ces vanteries groſſières auxquelles les ſavans les plus voiſins du temps de la reſtauration des lettres ſe croyoient autoriſés par l'exemple des anciens ; il diſoit à l'empereur Charles Quint : *Je ſuis l'empereur des lettres comme vous êtes l'empereur des ſoldats* ; il lui diſoit : *les rois ne ſauront gouverner, que quand ils ſe ſerviront de mes ſemblables*. On a de lui des commentaires latins ſur Ariſtote & Averroès ; des traités *de amore*, *de pulchro* ; un traité de l'immortalité de l'ame, & d'autres traités, ou de morale, ou de politique, &c.

NIT

NITARD. (*Hiſt. de Fr.*) Nous avons une hiſtoire des guerres du neuvième ſiècle, entre les enfans de Louis-le-Débonnaire, par *Nitard*, abbé de Saint-Riquier, l'un des deux fils qu'Angilbert, dit Homère, avoit eus de Berthe, fille de Charlemagne. Mort vers l'an 853.

NITHARD, (JEAN EVERARD) (*Hiſt. mod.*) jéſuite allemand, confeſſeur de l'archiducheſſe Marie-Anne-d'Autriche, ſeconde femme de Philippe IV, roi d'Eſpagne, & mère de Charles II. C'étoit lui qui diſoit à un miniſtre d'Eſpagne, mais non pas au duc de Lerme, (comme on le dit dans des ouvrages modernes) puiſque ce duc de Lerme étoit miniſtre de Philippe III mort en 1621, avant que le père *Nithard* vînt en Eſpagne : *C'eſt vous qui me devez du reſpect, j'ai tous les jours votre Dieu dans mes mains & votre reine à mes pieds*. Un parti à la tête duquel étoit don Juan d'Autriche, fils naturel de Philippe IV, cauſa la diſgrace de cet orgueilleux directeur. On l'envoya en ambaſſade à Rome, ce fut là ſa diſgrace : la chûte d'un confeſſeur n'eſt jamais auſſi terrible que celle d'un miniſtre. Clément X le fit cardinal & archevêque d'Edeſſe en 1672. Il mourut en 1681. Il a écrit ſur l'immaculée conception.

NITOCRIS, (*Hiſt. anc.*) reine de Babylone, qui fit faire de beaux & grands ouvrages dans cette capitale & ſur l'Euphrate. Elle avoit fait placer ſon tombeau ſur une des portes de la ville, avec une inſcription qui avertiſſoit ſes ſucceſſeurs de ne toucher, que dans le cas d'une néceſſité indiſpenſable, au tréſor renfermé dans ce tombeau. Le tombeau reſta fermé juſqu'au temps de Darius, fils d'Hyſtaſpes, qui, croyant être dans ce cas de néceſſité urgente qu'indiquoit l'inſcription, ouvrit le tombeau, & n'y trouva que cette autre inſcription : *Si tu n'étois inſatiable d'argent, & dévoré par une baſſe avarice, tu n'aurois pas violé l'aſyle des morts*.

NIV

NIVELLE. (*Voyez* MONTMORENCI.)

NIVELLE. *Voyez* CHAUSSÉE. (DE LA)

GABRIEL-NICOLAS-NIVELLE, (*Hiſt. litt. mod.*) prêtre janſéniſte, mort le 7 janvier 1761, a beaucoup écrit contre la conſtitution. Il fut mis en 1750 à la baſtille pour cette grande raiſon; il laiſſa un catalogue manuſcrit de tous les ouvrages faits ſur le janſéniſme & la conſtitution juſqu'en 1738. On le conſerve à la bibliothèque du roi, & il a ſervi à la confection du catalogue de cette bibliothèque dans cette partie.

NIZ

NIZOLIUS, (MARIUS) (*Hiſt. litt. mod.*) un des reſtaurateurs des lettres au ſeizième ſiècle. On a de lui : *De veris principiis, & verâ ratione philoſophandi, contrà pſeudophiloſophos, lib. 4. Theſaurus Ciceronianus, ſeu apparatus linguæ latinæ è ſcriptis Tullii Ciceronis collectus. Obſervationes in Ciceronem.* C'eſt un des écrivains à qui Cicéron a été le mieux connu. *Ille ſe multùm profeciſſe ſciat, cui Cicero valdè placebit.*

NOA

NOAILLES, (*Hiſt. de Fr.*) maiſon illuſtre, & l'une des plus anciennes du Limoſin, tire ſon nom du château de *Noailles*, ſitué entre Brive-la-Gaillarde & Turenne. Des titres conſervés dans différentes abbayes nous montrent cette maiſon déjà grande & puiſſante, dès le commencement du onzième ſiècle. Elle a produit des perſonnages de la plus grande diſtinction, & dans l'état & dans l'égliſe.

1°. Hugues, ſeigneur de *Noailles*, chevalier, mourut dans la Terre-ſainte, où il avoit ſuivi le roi Saint-Louis.

2°. Hélie II, ſeigneur de *Noailles*, ſervit utilement le roi Charles-Quint contre le prince de Galles, qui, pour l'en punir, ravagea ſes terres du Limoſin.

3°. Louis de *Noailles*, fut fait chevalier à la bataille d'Aignadel en 1505, ſous Louis XII.

4°. Antoine, gouverneur du Bourdelois, amiral des mers de Guyenne, & même, par commiſſion, amiral de France pendant la diſgrace de l'amiral d'Annebaut, au commencement du règne de Henri II, ſervit avec éclat ſous François Ier, ſurtout à la bataille de Cériſoles.

5°. Henri, fils du précédent. C'eſt pour lui qu'Henri IV érigea, en 1592, la terre d'Ayen en Comté; il le fit auſſi, en 1604, chevalier du Saint-Eſprit.

6°. Henri, comte d'Ayen, petit-fils du précédent, tué à la bataille de Rocroy en 1643, après s'être diſtingué à celle d'Avein en 1635.

7°. Charles, frère de Henri, mort en 1632, de bleſſures reçues au ſiége de Maëſtricht.

8°. Anne, frère des précedens, lieutenant-général des armées du roi; c'eſt pour lui que Louis XIV érigea, en 1663, le comté d'Ayen en duché-pairie.

9°. Annes-Jules, maréchal duc de *Noailles*; c'eſt le premier de quatre maréchaux de France conſécutifs, dont deux le ſont actuellement, & par une diſtinction, dont il ne paroit pas qu'il y ait eu d'exemple depuis les maréchaux de Lautrec & de Foix ſous François Ier, ces deux maréchaux de France ſont frères.

Il y a auſſi deux compagnies des gardes-du-corps dans la maiſon de *Noailles*.

Annes-Jules commanda en Rouſſillon & en Catalogne dans la guerre de 1688, prit Campredon le 23 mai 1689, la Seu d'Urgel le 11 juillet 1691; fut fait maréchal de France à la promotion du 27 mars 1693; prit Roſes le 9 juin ſuivant; gagna, le 27 mai 1694, la bataille du Ter; prit Palamos d'aſſaut le 7 juin; prit Gironne le 25 du même mois, & Oſtalric le 20 juillet, enfin Caſtel-Follit le 8 ſeptembre. Il mourut à Verſailles le 2 octobre 1708. Le père de la Rue a fait ſon oraiſon funèbre.

10°. Adrien-Maurice, maréchal-duc de *Noailles*, fils du précédent, fut général & homme d'état. Il ſeconda les ſuccès de ſon père dans le Rouſſillon & dans la Catalogne. Il y commanda lui-même en 1707, prit Puicerda & ſoumit la Cerdagne; en 1709, il gagna deux combats; en 1710, il ſauva le Languedoc, où les ennemis avoient fait une deſcente; en 1711, il prit Gironne: « Il fallut, dit M. le préſident Hénault, » toute la conſtance de » ce général pour en venir à bout; il avoit ouvert » la tranchée devant le fort Rouge dès le 27 dé- » cembre 1710; ſon armée fut comme aſſiégée » par les débordemens, mais enfin il prit la ville » baſſe d'aſſaut le 23 janvier 1711, & la ville » haute ſe rendit par capitulation le 25. » La grandeſſe en fut le prix. Il fut fait maréchal de France en 1734, miniſtre d'état en 1743; il avoit été chef de divers conſeils pendant la régence. On ſait quelles combinaiſons ſavantes, quels heureux préparatifs alloient mettre entre ſes mains, en 1743, le roi d'Angleterre en perſonne, & le duc de Cumberland avec toute leur armée, ſans l'imprudente impétuoſité qui déconcerta des meſures ſi ſages & perdit tout à Ettinghen, comme autrefois à Crécy, à Poitiers, à Azincourt, à Pavie, &c.

Dii meliora piis erroremque hoſtibus illum!

Le maréchal de *Noailles* étoit, en 1745, à la bataille de Fontenoy avec le maréchal de Saxe.

Noailles, pour ſon roi plein d'un amour fidele,
Voit la France en ſon maître, & ne regarde qu'elle.

Ses deux fils, aujourd'hui maréchaux de France, ſont auſſi célébrés dans le poëme de Fontenoy. Le maréchal de Saxe, au milieu de ſes victoires, appelloit toujours le maréchal de *Noailles ſon maître*.

C'eſt ce maréchal de *Noailles*, Adrien-Maurice, qui avoit épouſé, en 1698, l'héritière d'Aubigné, nièce de madame de Maintenon. *Voyez* à l'article ARPAJON l'alliance qu'a faite ſon ſecond fils. L'aîné a épouſé Catherine-Françoiſe-Charlotte de Coſſé-Briſſac. Les enfans des deux maréchaux de France vivans ſoutiennent avec éclat la gloire de leur nom.

11°. Le cardinal de *Noailles*, archevêque de Paris, dont la mémoire eſt toujours ſi chérie & ſi révérée dans l'égliſe, & qui au mérite des vertus joignit l'intérêt de la perſécution ſoufferte avec conſtance, mais qui n'auroit jamais dû permettre la deſtruction de Port-Royal, étoit fils du premier duc de *Noailles* Anne, (article 8) & frère du premier maréchal Anne-Jules. (article 9) Il avoit été fait évêque de Cahors en 1679; de Châlons-ſur-Marne en 1680; archevêque de Paris en 1695; chef du conſeil de conſcience en 1715. Il mourut le 4 mai 1729.

12°. Gaſton-Jean-Baptiſte-Louis de *Noailles*, frère du cardinal, lui ſuccéda, en 1695, dans l'évêché de Châlons.

13°. Long-temps avant eux, François de *Noailles*, évêque de Dax, né le 2 juillet 1519, mort le 19 ſeptembre 1585, fils de leur quatrième aïeul, & ambaſſadeur du roi en Angleterre, à Rome, à Veniſe, à Conſtantinople, fut un des plus habiles négociateurs de ſon temps; nous avons la relation de ſon ambaſſade & de celle d'Antoine de *Noailles*, ſon frère, en Angleterre, ſous le règne de Henri II, avec la correſpondance & les pièces juſtificatives, rédigée par M. l'abbé de Vertot, & qui n'a paru qu'après la mort de celui-ci.

14°. Gilles de *Noailles*, frère d'Antoine & de François, fut auſſi évêque de Dax après celui-ci, & fut célèbre, comme ſes frères, par ſes ambaſſades & ſes négociations en Angleterre, en Ecoſſe, en Pologne, à Conſtantinople. Mort en 1600.

NOB

NOBLE (EUSTACHE LE) (*Hiſt. litt. mod.*) Cet homme déshonora les lettres & la magiſtrature; il étoit procureur-général du parlement de Metz. Convaincu de faux, il fut condamné par le châtelet à faire amende honorable & à être banni pour neuf ans, & la ſentence fut confirmée par un arrêt du 24 mars 1698. Le *Noble* paſſa une partie de ſa vie au châtelet & à la conciergerie; il fit connoiſſance dans cette dernière priſon avec une femme, nommée Gabrielle Perreau, connue ſous le nom de *la belle épicière*: elle étoit enfermée pour mauvaiſe conduite, à la requiſition de ſon mari. Le *Noble* vécut avec elle dans un commerce intime, d'où naquirent trois bâtards adultérins, dont le *Noble* fut chargé par un autre arrêt du mois de mai de la même année 1698. Malgré l'arrêt de banniſſement, il obtint la permiſſion de revenir à Paris. Il continua d'y vivre dans la crapule, & y mourut, dans la misère, en 1711. Croiroit-on qu'un pareil homme eût l'impudence de faire, pour être mis au bas de ſon portrait, quatre vers, où il ne parle que de la nobleſſe de ſa naiſſance, de ſon nom, de ſon eſprit, & même de ſa vertu? ou plutôt rien de plus croyable, c'eſt le déshonneur même qui donne cette impudence, & ce n'eſt qu'un vice de plus. Voici les quatre vers:

Nobilitas ſi clara dedit nomenque genuſque,
Clarior ingenio, nobiliorque micat:
Invida fortunæ ſic ſpernes tela malignæ:
Per ſcopulos virtus ſæpiùs aſtra petit.

Le *Noble* fut enterré par charité à Saint-Séverin; mais ſes imprimeurs avoient gagné plus de cent mille écus ſur ſes ouvrages, qui furent beaucoup lus dans leur naiſſance, & qu'on liſoit encore dans la province, il y a quarante ans. Quelques-uns même ont conſervé une ſorte de réputation qui ne va pourtant pas juſqu'à engager à les lire. Tels ſont les *contes & fables* de le *Noble*; un ouvrage d'un genre bien différent, intitulé: *Le bouclier de la France, ou les ſentimens de Gerſon & des canoniſtes, touchant les différens des papes & des rois de France*, ouvrage plus connu encore ſous le titre *d'eſprit de Gerſon*; *l'hiſtoire ſecrète de la conjuration des Pazzi contre les Médicis*, *l'école du monde*, ouvrage moral, car la théorie de la morale eſt à l'uſage même de ceux qui s'en éloignent le plus dans la pratique; la traduction des *voyages de Gemelli Carreri*, &c. Nous ne parlons pas d'une multitude d'autres ouvrages moins connus.

Un autre le *Noble*, (Pierre) ſubſtitut du procureur-général du parlement de Rouen, mort en 1720, a donné un *recueil de plaidoyers*.

NOD

NODOT. (*Hiſt. litt. mod.*) Cet homme n'eſt connu que par ce qu'il a prétendu avoir trouvé à Belgrade en 1688, & qu'il a publié à Paris en 1694 des *fragmens de Pétrone*, ſur l'authenticité deſquels les ſavans ſont partagés.

NOE

NOÉ, (*Hiſt. ſacr.*) fils de Lamech, & père de Sem, de Cham & de Japhet. Son hiſtoire & celle de l'arche qui conſerva le genre humain, ſont rapportées dans la Genèſe, chap. 5, 6, 7, 8, 9.

NOEL, (ETIENNE) (*Hiſt. litt. mod.*) jéſuite, ami de Deſcartes, & qui a écrit contre Paſcal en faveur du plein contre le vuide. On a de lui: *Aphoriſmi phyſici, ſeu phyſicæ peripateticæ principia breviter & dilucidè propoſita, & ſol flamma, ſeu tractatus de ſole ut flamma eſt ejuſque pabulo.* Deſcartes, encore vivant, y eſt cité avec honneur, ce qui annonce dans l'auteur un eſprit d'équité alors peu commun. Mort vers l'an 1660.

NOEMA, (*Hiſt. ſacr.*) fille de Lamech & de Sella ſa ſeconde femme. (Genèſe, chapitre 4.) Elle paſſe pour avoir inventé l'art de filer & de faire de la toile; mais quand l'écriture n'en dit rien, ſur quoi eſt fondée cette opinion?

NOEMI. (*Hiſt. ſacr.*) Son hiſtoire, celle d'Orpha & de Ruth, de Booz, ſont rapportées au livre de Ruth.

NOET, NOETIUS, (*Hiſt. eccléſ.*) héréſiarque du troiſième ſiècle, maître de Sabellius, & inventeur de l'héréſie qui fut appellée *ſabellianiſme* du nom de celui-ci, & dont le propre étoit de ſupprimer toute diſtinction de perſonnes dans la trinité. Ses ſectateurs s'appelloient d'abord Noétiens, mais Sabellius l'emporta dans la ſuite pour le triſte honneur de donner ſon nom à la ſecte.

N O G

NOGARET. (*Hiſt. de Fr.*) *Voyez* VALETTE. (NOGARET DE LA)

NOGAROLA, (ISOTTA) (*Hiſt. litt. mod.*) fille ſavante de Vérone au quinzième ſiècle. Le cardinal Beſſarion fit le voyage de Rome exprès pour la voir. Elle examina qui d'Adam ou d'Eve avoit péché le plus grièvement en mangeant du fruit défendu, elle prit le parti d'Eve; Louis Foſcaro celui d'Adam: c'eſt ce qui s'appelloit alors cultiver les lettres, & il y avoit là de quoi partager le ſiècle. Géneviève & Laure *Nogarola*, ſœurs d'Iſotta, étoient auſſi des femmes ſavantes, auſſi bien qu'une Antonia & une Angélique de la même famille. En général, cette famille de Nogarole, ou *Nogarola*, a produit beaucoup de ſavans, hommes & femmes; on vient de voir les femmes. Le plus célèbre des hommes eſt Louis *Nogarola*, ſavant médecin, & littérateur très-verſé dans la langue grecque. Mort en 1559 à Vérone, patrie de tous les Nogaroles.

N O I

NOIR, (JEAN LE) (*Hiſt. eccléſ.*) théologal de Séez, connu par ſon zèle contre ce qu'il appelloit l'héréſie de la domination épiſcopale, zèle qui lui attira de fâcheuſes affaires. Il accuſa juridiquement d'héréſie l'évêque de Séez, & fit contre lui des *factums* qu'on jugea des libelles, & pour leſquels il fut condamné, le 24 avril, aux galères perpétuelles, & à faire amende honorable devant l'égliſe métropolitaine de Paris. On lui fit grace des galères, mais on le transféra de priſon en priſon, à Saint-Malo, à Breſt, à Nantes enfin, où il mourut en 1692. Indépendamment de ſes requêtes & *factums* contre la domination épiſcopale, il fit un livre exprès, intitulé: *L'héréſie de la domination épiſcopale que l'on établit en France*; un autre intitulé: *L'évêque de cour*; un troiſième: *Proteſtation contre les aſſemblées du clergé de 1681*. Il ne faut pas croire qu'il fût abſolument abandonné dans ceſte guerre contre les évêques, il avoit un grand parti, les janſéniſtes lui étoient favorables: pluſieurs ſavans canoniſtes le jugeoient injuſtement condamné; ceux même qui l'accuſoient de trop d'emportement & de violence, admiroient en lui une grande connoiſſance du droit; on prit ſa défenſe dans pluſieurs écrits, & ce qui rendoit ſa cauſe plus favorable, c'eſt qu'il fut jugé par des commiſſaires. On a de lui beaucoup d'autres écrits polémiques & théologiques. On dit que ſon ouvrage intitulé: *Les nouvelles lumières politiques, ou l'évangile nouveau du cardinal Palavicini, dans ſon hiſtoire du concile de Trente*, fit ſupprimer une traduction françoiſe, qu'on préparoit alors de cette hiſtoire de Palavicini.

N O L

NOLASQUE. (PIERRE) (*Hiſt. eccl.*) Saint Pierre *Nolaſque*, gentilhomme languedocien, né au diocèſe de Saint-Papoul, vers l'an 1189, fut, avec Raymond de Pennafort, (dominicain, confeſſeur de Jacques, roi d'Arragon, de Valence, de Murcie, &c. dit le victorieux) le fondateur de la confrairie de la miſéricorde, connue aujourd'hui ſous le nom de l'ordre de la Merci, pour la rédemption des captifs, c'eſt-à-dire des chrétiens priſonniers chez les Muſulmans, & vraiment eſclaves chez les Barbareſques. Cette ſociété reſpectable fut formée le 10 août 1223. Elle fut approuvée, en 1230, par Grégoire IX: Clément V, en 1308, y fit quelques légers changemens. Saint Pierre *Nolaſque* mourut la nuit de noël 1256 ou 1258.

NOLDIUS, (CHRISTIAN) (*Hiſt. litt. mod.*) né en Scanie en 1626, recteur du collége de Landſcroon en 1650, miniſtre & profeſſeur de théologie à Copenhague en 1664, y mourut en 1683. On a de lui: *Concordantiæ particularum hebraeo-chaldaicarum; hiſtoria idumea, ſeu de vitâ & geſtis herodum diatribe; ſacrarum hiſtoriarum & antiquitatum ſynopſis*, une édition de l'hiſtorien Joſephe.

NOLIN, (*Hiſt. litt. mod.*) Denis & Jean-Baptiſte; le premier étoit un avocat au parlement de Paris, qui quitta le barreau pour ſe livrer à l'érudition hébraïque: il a beaucoup écrit ſur la bible, & ſur les antiquités des Chaldéens & des Egyptiens. Mort en 1710. Le ſecond a été un géographe célèbre. Mort le premier juillet 1762.

NOLLET, (JEAN-ANTOINE) (*Hiſt. litt. mod.*) de l'académie des ſciences de Paris, de la ſociété royale de Londres, de l'inſtitut de Bologne, de l'académie de ſciences d'Erfort, &c. profeſſeur royal de phyſique expérimentale au collége de Navarre, ſavant utile aux progrès de la phyſique, ſur-tout dans ce qui concerne l'électricité, a beaucoup écrit ſur cette ſcience, & on peut dire qu'il a régné long-temps ſur elle, juſqu'à ce qu'à la fin des découvertes nouvelles que ſes travaux

avoient peut-être préparées, & qu'il eut le malheur de combattre, ſemblèrent lui enlever en quelque ſorte cet empire de l'électricité. On a de lui, indépendamment de ſes écrits ſur les phénomènes électriques, des *leçons de phyſique expérimentale*, & un traité de *l'art des expériences*. Il étoit eccléſiaſtique, licencié en théologie, & s'étoit livré à la ſcholaſtique. Il avoit auſſi prêché; mais c'étoit la phyſique qui l'appelloit, & qui devoit faire ſa réputation: c'eſt lui qui, par ſes cours de phyſique, a fait naître l'idée de tant de cours qui ſe font aujourd'hui dans tous les genres. Il voyagea beaucoup relativement à la phyſique, & par-tout il fut reçu comme le repréſentant & le député des phyſiciens de l'Europe. Il avoit donné des leçons de phyſique expérimentale à feu M. le dauphin, père du roi régnant, qui l'honora toujours de ſes bontés. Un jour étant venu à Paris pour une cérémonie, il fit avertir l'abbé *Nollet* qu'il dînoit aux tuileries; l'abbé *Nollet* s'y étant rendu pour y faire ſa cour, M. le dauphin lui dit: *Binet eſt plus heureux que moi, il a été chez vous.* Ce prince, deſirant être utile à ſa fortune, lui conſeilla d'aller préſenter ſes ouvrages à un homme en place, auquel il croyoit, avec raiſon, tout le crédit qu'il ne ſe flattoit pas d'avoir lui-même. L'abbé *Nollet* alla chez cet homme pour obéir aux ordres du prince; il trouva en lui un protecteur froid, qui, ayant jeté un regard diſtrait ſur ſes ouvrages, lui dit: *Je ne lis guère ces ſortes de livres. Monſieur*, répondit l'abbé *Nollet*, *je vais les laiſſer dans votre antichambre; il s'y trouvera peut-être des gens d'eſprit qui les liront.* L'abbé *Nollet* mourut à Paris, le 25 avril 1770.

NOM

NOM, (*Hiſt. génér.*) appellation diſtinctive d'une race, d'une famille, & des individus de l'un & de l'autre ſexe dans chaque famille.

On diſtingue en général deux ſortes de *noms* parmi nous, le *nom propre*, & le *nom de famille*. Le *nom* propre, ou le *nom* de baptême, eſt celui que l'on met devant le *ſurnom* ou le *nom* de famille: comme *Jean*, *Pierre*, *Louis*, pour les hommes: *Suſanne*, *Thérèſe*, *Eliſabeth*, pour les femmes.

Le *nom* de famille eſt le *nom* qui appartient à toute la race, à toute la famille, qui ſe continue de père en fils, & paſſe à toutes les branches; tel eſt le *nom* de Bourbon. Il répond au patronymique des Grecs; par exemple, les deſcendans d'Eaque ſe nommoient *Eacides*. Les Romains appelloient ces *noms* généraux, qui ſe donnent à toute la race, *gentilitia*.

Nous n'avons que des connoiſſances incertaines ſur l'origine des *noms* & des *ſurnoms*; & l'ouvrage de M. Gilles-André de la Roque, imprimé à Paris en 1681, *in*-12, n'a point débrouillé ce chaos par des exemples précis tirés de l'hiſtoire. Son livre eſt d'ailleurs d'une ſéchereſſe ennuyeuſe.

Dans les titres, au-deſſus de l'an 1000, on ne trouve guère les perſonnes déſignées autrement que par leur *nom* propre ou de baptême; c'eſt de là peut-être que les prélats ont retenu l'uſage de ne ſigner que leur nom propre avec celui de leur évêché, parce que, durant les ſiècles précédens, on ne voyoit point d'autres ſouſcriptions dans les conciles. Le commun peuple d'Angleterre n'avoit point de *nom* de famille ou de *ſurnom* avant le règne d'Edouard II de la race ſaxonne, qui monta ſur le trône en 975. Pluſieurs familles n'en ont point encore dans le Holſtein & dans quelques autres pays, où l'on n'eſt diſtingué que par le *nom* de baptême & par celui de ſon père: Jacques, fils de Jean; Pierre, fils de Paul.

On croit que les *ſurnoms* ou *noms* de famille ont commencé de n'être en uſage en France que vers l'an 987, ſur la fin de la lignée des Carlovingiens, où les nobles de France prirent des *ſurnoms* de leurs principaux fiefs, ou bien impoſèrent leurs *noms* à leurs fiefs, & même avec un uſage fort confus. Les bourgeois & les ſerfs qui n'étoient pas capables de fief, prirent leurs *ſurnoms* du miniſtère auquel ils étoient employés, des lieux, des métairies qu'ils habitoient, des métiers qu'ils exerçoient, &c.

Matthieu, hiſtoriographe, prétend que les plus grandes familles ont oublié leurs premiers *noms* & *ſurnoms*, pour continuer ceux de leur partage, apanages & ſucceſſions, c'eſt-à-dire, que leurs *noms* n'ont pas été d'abord héréditaires. M. le Laboureur, parlant du temps que les *noms* & les armes commencèrent à être héréditaires, prétend qu'il y en a peu qui puiſſent prouver leur deſcendance au-delà de cinq cents ans, parce que les *noms* & les armes étoient ſeulement attachés aux fiefs qu'on habitoit. Ainſi, Robert de Beaumont, fils de Roger, ſire de Beaumont, & d'Adeline de Meulan, prit le *nom* & les armes de Meulan, & quitta le *ſurnom* de Beaumont. On remarque même que les fils de France, en ſe mariant avec des héritières qui avoient des terres d'un grand état, en prenoient les *noms* & les armes, comme Pierre de France, en épouſant Iſabelle de Courtenay.

Mézerai prétend que ce fut ſur la fin du règne de Philippe II, dit Auguſte, que les familles commencèrent à avoir des *noms* fixes & héréditaires; & que les ſeigneurs & gentilshommes les prenoient le plus ſouvent des terres qu'ils poſſédoient. Quant à l'origine des *ſurnoms* de la roture, le même hiſtorien la tire de la couleur, des qualités ou des défauts, de la profeſſion, du métier, de la province, du lieu de la naiſſance, & d'autres cauſes ſemblables & arbitraires, impoſſibles à découvrir.

On s'eſt encore ſervi de ſobriquets pour faire des diſtinctions dans les familles. Les ſouverains mêmes n'en ont pas été exceptés, comme Pépin dit le Bref, Charles-le-Simple, Hugues Caper, & autres. Mais il faut remarquer que ces ſobri-

quets ſe prenoient indifféremment des qualités bonnes ou mauvaiſes de l'eſprit & du corps.

Perſonne n'ignore que les papes changent de *nom* lors de leur pontificat; mais ce changement de *nom* paroit un peu plus ancien que l'élection de Sergius IV, l'an 1009 : car Jean XV s'appelloit *Cicho* avant ſon élévation au pontificat; & Jean XVI, ſon ſucceſſeur, en l'an 995, ſe nommoit *Faſanus*; mais alors ce n'étoient pas les papes élus qui changeoient leur *nom* comme ils font aujourd'hui, c'étoient leurs électeurs qui leur impoſoient d'autres *noms*.

Les grands d'Eſpagne multiplient leurs *noms*, tant par adoption, qu'en conſidération de leurs alliances avec de riches héritières. Les François multiplient auſſi leurs *noms*, mais par pure vanité, ou bien ils les changent par le même principe. Certaines gens, dit la Bruyère, portent trois *noms* de peur d'en manquer; d'autres ont un ſeul *nom* diſſyllabe qu'ils annobliſſent par des particules, dès que leur fortune devient meilleure. Celui-ci, par la ſuppreſſion d'une ſyllabe, fait de ſon *nom* obſcur un *nom* illuſtre; celui-là, par le changement d'une lettre en une autre, ſe traveſtit, & de Syrus devient Cyrus. Pluſieurs ſuppriment leurs *noms* qu'ils pourroient conſerver ſans honte, pour en adopter de plus beaux où ils n'ont qu'à perdre, par la comparaiſon que l'on fait toujours d'eux qui les portent avec les grands hommes qui les ont portés Il s'en trouve enfin qui, nés à l'ombre des clochers de Paris, veulent être flamands ou italiens, comme ſi la roture n'étoit pas de tout pays; ils alongent leurs *noms* françois d'une terminaiſon étrangère, & croient que venir de bon lieu c'eſt venir de loin (*D. J.*)

NON

NON-CONFORMISTES, ſ. m. (*Hiſt mod.*) nom d'une ſecte, ou plutôt de pluſieurs ſectes en Angleterre. Autrefois ce nom étoit reſtreint aux puritains ou calviniſtes rigides; aujourd'hui il s'étend à tous ceux qui ne ſont pas du ſentiment de l'égliſe anglicane dominante, excepté les catholiques romains.

On dit que ce mot a pris ſon origine dans une déclaration du roi Charles I, qui ordonna que toutes les égliſes d'Angleterre & d'Ecoſſe obſervaſſent les mêmes cérémonies & la même diſcipline; & c'eſt l'acquieſcement ou l'oppoſition à cette ordonnance qui a fait donner aux uns le nom de *conformiſtes*, & aux autres celui de *non-conformiſtes*. (*A. R.*)

NONE, NONES, *nonæ*, (*Hiſt. ancienne*) une des ſept heures canoniales dans l'égliſe romaine.

Nones, ou la neuvième heure, eſt la dernière des petites heures que l'on dit avant vêpres, & celle qui répond à trois heures après midi.

L'office ſimple & l'office pour les morts finiſſent à *nones*; laquelle heure, ſelon la remarque du P. Roſweyd, étoit anciennement celle où ſe ſéparoit la ſynaxe, c'eſt-à-dire l'aſſemblée ordinaire des premiers chrétiens à l'égliſe.

L'heure de *nones* étoit auſſi le temps où l'on commençoit à manger les jours de jeûne, quoiqu'il y eût des fidèles qui ne mangeoient point avant le ſoleil couché.

Pour conſerver quelques traces de cette ancienne coutume, on dit encore *nones* avant le dîner les jours de jeûne & pendant le carême.

Bingham obſerve que dans la primitive égliſe, *none* étoit regardée comme la dernière des heures ou prières du jour, & qu'elle avoit été inſtituée principalement pour honorer la mémoire de l'heure à laquelle Jéſus-Chriſt avoit expiré ſur la croix. C'eſt auſſi ce que dit la gloſe : *Latus ejus* nona *bipertit*. C'étoit chez les Juifs l'heure du ſacrifice ſolemnel du ſoir, & on lit dans les Actes des apôtres que ſaint Pierre & ſaint Jean ſe rendoient au temple à l'heure de *nones*, *ad horam orationis nonam*. Les anciens ne diſent rien de précis ſur le nombre des pſeaumes & autres prières qu'on récitoit à *nones*. Caſſien ſemble ſeulement inſinuer qu'on n'y chantoit que trois pſeaumes. Aujourd'hui, dans l'égliſe latine, l'office de *none* eſt compoſé de *Deus in adjutorium*, d'une hymne, de trois pſeaumes ſous une ſeule antienne, puis d'un capitule, d'un répons bref & d'un verſet, & enfin d'une oraiſon propre au temps ou à la fête. Bingham, *Orig. eccléſ. t. V, l. XIII, c. ix*, §. 13. (*A. R.*)

NONIUS-MARCELLUS, (*Hiſt. litt. anc.*) grammairien & philoſophe péripatéticien, auteur d'un traité, *De proprietate ſermonum*, dont Joſias Mercier a donné en 1615 une bonne édition avec de ſavantes notes. On trouve dans *Nonius-Marcellus* des fragmens d'anciens auteurs qu'on ne trouve que là.

Nonius eſt auſſi le nom d'un ſénateur romain, qui aima mieux paſſer ſa vie dans l'exil, que de vendre ou de donner à Marc-Antoine une opale d'un grand prix, que ce triumvir vouloit avoir.

NONNIUS. (On connoit deux ſavans de ce nom.)

1°. Pierre, dont le nom en eſpagnol eſt Nunnez, médecin & mathématicien portugais, précepteur de l'infant don Henri, fils d'Emmanuel-le-Grand, & qui fut dans la ſuite le cardinal Henri, roi de Portugal, après la mort de don Sébaſtien, ſon petit-neveu, tué, ou qui diſparut du moins à la bataille d'Alcazar, contre les maures, en 1578. On a de ce *Nonnius* un traité, *De arte navigandi*; un autre, *De crepuſculis*; des œuvres mathématiques. Il mourut en 1577, & ne vit point ſon élève, le cardinal Henri, ſur le trône.

2°. Louis, médecin d'Anvers au dix-ſeptième ſiècle, auteur d'un traité intitulé : *Diæteticon ſive de re cibariâ*; d'un autre traité, *De piſcium eſu*; d'une deſcription de l'Eſpagne, intitulée : *Hiſpania ſive populorum, urbium accuratior deſcriptio*, & d'autres ouvrages ſavans & utiles.

On l'accuſa d'être entré dans diverſes conſpirations réelles ou chimériques en faveur de Marie, il fut arrêté de nouveau ; il avoua, dit-on, qu'il avoit eu connoiſſance de quelques projets ſemblables, mais il ſoutint qu'il ne les avoit ni ſecondés, ni approuvés. On vouloit ôter cet appui à Marie, on affecta de regarder la conduite du duc de *Nortfolck* dans cette affaire, comme une récidive ; il fut condamné à perdre la tête, quoiqu'aucun des chefs de haute trahiſon, alégués contre lui dans ſon jugement, n'eût été prouvé. Toute l'Angleterre le pleura ; le comte de Shrewsbury, Talbot, fondoit en larmes en prononçant la ſentence ; Eliſabeth, qui, toujours inexorable, affectoit toujours de la clémence, fut quatre mois ſans vouloir ſigner le warrant de mort, & ſe fit prier ſous main, par le parlement, de conſentir à l'exécution du duc ; elle parut céder malgré elle au vœu public, & elle reprocha dans la ſuite au lord Burleigh, Guillaume Cécil, de lui avoir arraché un conſentement qui n'avoit été que trop volontaire. Le duc de *Nortfolck*, jugé le 12 janvier 1572, fut exécuté le 8 mai ſuivant.

Le comte d'Arondel, ſon fils, ne fut guère plus heureux ; il mourut en priſon le 10 novembre 1595. Dans l'injuſte procès qu'on fit à la reine d'Ecoſſe, Marie Stuard, ſous prétexte de conſpiration contre la reine Eliſabeth, on lut une lettre, dans laquelle il étoit fait mention de ce comte d'Arondel & de ſes frères ; à ce nom, qui rappelloit à Marie les malheurs du duc de *Nortfolck*, leur père, elle fondit en larmes, & s'écria : *Hélas ! combien cette noble maiſon des Hovards a ſouffert pour moi !* Les *Nortfolck*-Hovard ſe partagèrent entre la religion catholique & la religion proteſtante. Henri Hovard, duc de *Nortfolck*, arrière-petit-fils du comte d'Arondel, étoit catholique ; ſon fils, nommé Henri comme lui, étoit proteſtant. Le roi Jacques II, ayant voulu, dès le premier dimanche qui ſuivit ſon avènement, aller à la meſſe publiquement, & dans tout l'appareil de la royauté, le duc de *Nortfolck*, qui avoit perdu ſon père l'année précédente (1684), portoit en qualité de lord-maréchal l'épée d'état devant le roi ; il s'arrêta comme proteſtant à la porte de la chapelle : « Milord, lui dit le roi, votre père auroit été » plus loin. — Sire, répondit *Nortfolck*, le père » de V. M. n'auroit pas été ſi loin. »

De la branche des Hovard-Effingham, étoit ce fameux lord Effingham, (Charles) grand amiral d'Angleterre, qui, ſecondé par le vice-amiral Drake, détruiſit, dans pluſieurs combats en 1588, la partie de la fameuſe *flotte invincible* de Philippe II, qui n'avoit pas été diſſipée par la tempête. Il fut fait comte de Nottingham en 1597. (*Voyez* à l'article ESSEX,) comment il fut cauſe de la perte de cet infortuné ſeigneur, ſon ennemi capital.

Guillaume Hovard, père de Charles, & tige de la branche d'Effingham, étoit auſſi grand-amiral d'Angleterre.

Edouard Hovard, frère de Guillaume, l'avoit auſſi été ; il fut tué, en 1513, dans un combat naval contre les François.

Georges-Charles, un autre de leurs frères, fut tué en France dans un combat.

Le duc de *Nortfolck*, (Jean Hovard) leur aïeul, fut tué en Angleterre à la bataille de Boſwort, le 22 août 1485. C'eſt cette bataille qui décida la querelle de Richard III & de Henri VII. Richard y périt.

Voyez à l'article du docteur Arnauld, comment Guillaume Hovard, fils du duc de *Nortfolck* Thomas IV, & tige de la branche des vicomtes de Stafford, eut la tête tranchée à ſoixante-dix ans, le 8 janvier 1681, ſur la dépoſition de quelques fauſſaires dans l'affaire connue ſous le nom de *conſpiration papiſte*, conſpiration qui n'eut jamais lieu.

Les malheurs des Hovards égalent preſque ceux des Stuarts.

NORICIENS, (*Hiſt. anc.*) peuple de l'ancienne Germanie, qui occupoit les bords du Danube, & faiſoit partie des Vindéliciens. Leur pays comprenoit l'Autriche, la Styrie, la Carinthie, le Tyrol, la Bavière, & une partie de la Franconie ; les Romains nommoient cette partie *Noricum ripenſe*, la Pannonie & la Hongrie s'appelloient *Noricum mediterraneum*. (*A. R.*)

NORIS, (HENRI) (*Hiſt. eccl.*) cardinal janſéniſte, comme le prouvent & les reproches de ſes ennemis, & les éloges de ſes amis. Il eſt vrai qu'il eſt difficile de ne pas l'être ou le paroître quand on écrit l'*hiſtoire pélagienne* ; mais auſſi on n'écrit guère l'hiſtoire pélagienne, que parce qu'on eſt janſéniſte. *Noris*, d'ailleurs, étoit de l'ordre de ſaint Auguſtin, & ſon livre étoit un hommage qu'il croyoit devoir à la doctrine de ce père ſur la grace. Ce livre fut déféré à l'inquiſition romaine, & non-ſeulement il n'y fut point condamné, mais même le pape Clément X, pour venger *Noris*, le nomma qualificateur du ſaint-office. Innocent XII le vengea bien mieux encore, en le faiſant cardinal en 1695. C'eſt ainſi que les papes, quoiqu'en général contraires au janſéniſme qu'ils croyoient leur être contraire, partageoient, ſelon les circonſtances, leurs faveurs & leurs rigueurs entre les janſéniſtes & les moliniſtes. C'étoit leur indifférence qu'il falloit partager entre ces différentes ſectes, & c'eſt ce que fit le pape Benoît XIV. Les jéſuites & les moliniſtes s'étoient vengés à leur tour de la promotion de *Noris* au cardinalat. Ils avoient d'abord fait, ſur cette promotion même, une épigramme, où ils diſoient que, ſi *Noris* avoit mérité d'être cardinal, Janſénius avoit mérité d'être pape.

Romano ſi dignus erat Norisius oſtro,
Debuit ypreniſi trina corona dari.

Co

Ce ne fut pas tout. Le père Colonia ne manqua pas de mettre l'hiſtoire pélagienne dans ſa *bibliothèque janſéniſte*, & le grand inquiſiteur d'Eſpagne, en 1747, mit à l'index ce livre que les inquiſiteurs de Rome avoient reſpecté dans le ſiècle précédent. Le pape Benoit XIV écrivit à ce ſujet au grand-inquiſiteur d'Eſpagne, en 1748, une lettre pleine de modération & de ſageſſe, qui fit beaucoup de bruit dans le temps, dans laquelle il condamne cette cenſure, & déclare que, pourvu qu'on reſpecte ces deux articles de foi, d'un côté la toute-puiſſance de Dieu, de l'autre, la liberté de l'homme, toutes les diverſes manières de concilier ces deux dogmes, ſont abandonnées aux diſputes de l'école; que comme théologien, il peut choiſir entre ces diverſes manières, & en préférer une aux autres; que comme ſouverain pontife, il n'en condamne aucune, & qu'il blâme ce zèle intolérant qui s'empreſſe toujours d'ériger en dogmes excluſifs des opinions indifférentes. Le grand-inquiſiteur d'Eſpagne n'eut aucun égard à la lettre du pape; &, dans des temps que nous entendons regretter tous les jours, & qui peuvent mériter des regrets à d'autres égards, il n'en auroit pas fallu davantage pour faire un ſchiſme. Le ſucceſſeur de ce grand inquiſiteur rebelle, entra dans les vues ſages & pacifiques de Benoit XIV qui n'étoit plus, & annulla en 1758, par un décret ſolemnel, le décret de ſon prédéceſſeur contre le livre du cardinal *Noris*. Ce cardinal continua toujours d'avoir la confiance des papes; il fut fait, en 1700, bibliothécaire du Vatican. Il mourut en 1704; il étoit né à Vérone en 1631. Sa famille étoit originaire d'Irlande.

Ses œuvres ont été recueillies en cinq volumes *in-fol.* Elles ne roulent pas toutes ſur la théologie; pluſieurs appartiennent à l'érudition profane; le cardinal *Noris* étoit en effet un littérateur eſtimable & eſtimé, & Benoit XIV aimoit & reſpectoit ſa mémoire.

NORIMON; (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne au Japon à une eſpèce de chaiſe à porteur, dont les habitans du pays ſe ſervent dans leurs voyages. C'eſt une caiſſe carrée, oblongue, aſſez grande pour qu'une perſonne puiſſe y être aſſiſe, & même couchée; elle eſt fermée par un treillis de cannes entrelacées, & quelquefois vernies. Il y a de chaque côté une petite porte briſée, & communément une fenêtre par devant & par derrière. Cette chaiſe eſt portée ſur des brancards par deux, quatre ou huit hommes, ſuivant la qualité des perſonnes. (*A. R.*)

NORMANDS, (*Hiſt. mod.*) peuples de la Scandinavie & des bords de la mer Baltique, qui ravagèrent la France & l'Angleterre pendant le neuvième ſiècle. On les appelloit *Normands*, hommes du Nord, ſans diſtinction, comme nous diſons encore, en général, les corſaires de Barbarie. Voici le récit de leurs incurſions, d'après l'illuſtre auteur moderne de l'hiſtoire générale: il me procure ſans ceſſe des tableaux intéreſſans pour embellir l'Encyclopédie.

Les *Normands*, trop nombreux pour leur pays, n'ayant à cultiver que des terres ingrates, manquant de manufactures, & privés des arts, ne cherchoient qu'à ſe répandre loin de leur patrie. Le brigandage & la piraterie leur étoient néceſſaires, comme le carnage aux bêtes féroces. Dès le quatrième ſiècle, ils ſe mêlèrent aux flots des autres barbares qui portèrent la déſolation juſqu'à Rome & en Afrique.

Charlemagne prévit avec douleur les deſcentes que ces peuples feroient un jour, & les ravages qu'ils exerceroient; il ſongea à les prévenir. Il fit conſtruire des vaiſſeaux qui reſteroient toujours armés & équipés; il forma à Boulogne un des principaux établiſſemens de ſa marine, & il y releva l'ancien phare qui avoit été détruit par le temps: mais il mourut, & laiſſa dans la perſonne de Louis-le-Débonnaire un ſucceſſeur qui n'hérita pas de ſon génie: il s'occupa trop de la réforme de l'Egliſe, peu du gouvernement de ſon état; s'attira la haine des eccléſiaſtiques, & perdit l'eſtime de ſes ſujets. A peine fut-il monté ſur le trône en 814, que les *Normands* commencèrent leurs courſes. Les forêts, dont leur pays étoit hériſſé, leur fourniſſoient aſſez de bois pour conſtruire leurs barques à deux voiles & à rames. Environ cent hommes tenoient dans ces bâtimens, avec leurs proviſions de bière, de biſcuit de mer, de fromage & de viande ſalée. Ils côtoyoient les terres, deſcendoient où ils ne trouvoient point de réſiſtance, & retournoient chez eux avec leur butin, qu'ils partageoient enſuite ſelon les lois du brigandage, ainſi qu'il ſe pratique en Barbarie.

Dès l'an 843, ils entrèrent en France par l'embouchure de la rivière de Seine, & mirent la ville de Rouen au pillage. Une autre flotte entra par la Loire, & dévaſta tout juſqu'en Touraine; ils commencèrent en eſclavage les hommes, ils partageoient entr'eux les femmes & les filles, prenant juſqu'aux enfans pour les élever dans leur métier de pirates. Les beſtiaux, les meubles, tout étoit emporté. Ils vendoient quelquefois ſur une côte ce qu'ils avoient pillé ſur l'autre. Leurs premiers gains excitèrent la cupidité de leurs compatriotes indigens. Les habitans des côtes germaniques & gauloiſes ſe joignirent à eux, ainſi que tant de renégats de Provence & de Sicile ont ſervi ſur les vaiſſeaux d'Alger.

En 844, ils couvrirent la mer de navires; on les vit deſcendre preſqu'à la fois en Angleterre, en France & en Eſpagne. Il falloit que le gouvernement des François & des Anglois fût moins bon que celui des Mahométans qui régnoient en Eſpagne; car il n'y eut nulle meſure priſe par les François, ni par les Anglois, pour empêcher ces irruptions; mais en Eſpagne, les Arabes gar-

dèrent leurs côtes, & repouſſèrent enfin les pirates.

En 845, les *Normands* pillèrent Hambourg, & pénétrèrent bien avant dans l'Allemagne. Ce n'étoit plus alors un ramas de corſaires ſans ordre, c'étoit une flotte de 600 bateaux qui portoient une armée formidable. Un roi de Danemarck, nommé Eric, étoit à leur tête. Il gagna deux batailles avant que de ſe rembarquer. Ce roi des pirates, après être retourné chez lui avec les dépouilles allemandes, envoie en France un des chefs des corſaires, à qui les hiſtoriens donnent le nom de Regnier. Il remonte la Seine avec 120 voiles, pille Rouen une ſeconde fois, & vient juſqu'à Paris. Dans de pareilles invaſions, quand la foibleſſe du gouvernement n'a pourvu à rien, la terreur du peuple augmente le péril, & le plus grand nombre fuit devant le plus petit. Les Pariſiens, qui ſe défendirent dans d'autres temps avec tant de courage, abandonnèrent alors leur ville, & les *Normands* n'y trouvèrent que des maiſons de bois qu'ils brûlèrent. Le malheureux roi Charles-le-Chauve, retranché à Saint-Denis avec peu de troupes, au lieu de s'oppoſer à ces barbares, acheta de dix mille cinq cents marcs d'argent (qui reviendroient à 525000 livres de notre monnoie, à 50 livres le marc) la retraite qu'ils daignèrent faire. On lit avec pitié dans nos auteurs, que pluſieurs de ces barbares furent punis de mort ſubite, pour avoir pillé l'égliſe de Saint-Germain-des-Près; ni les peuples, ni leurs ſaints ne ſe défendirent: mais les vaincus ſe donnent toujours la honteuſe conſolation de ſuppoſer des miracles opérés contre leurs vainqueurs. Mais il eſt vrai que les excès auxquels ils ſe livrèrent, leur cauſèrent la dyſſenterie & d'autres maladies contagieuſes.

Charles-le-Chauve, en achetant ainſi la paix, ne faiſoit que donner à ces pirates de nouveaux moyens de faire la guerre, & s'ôter celui de la ſoutenir. Les *Normands* ſe ſervirent de cet argent pour aller aſſiéger Bordeaux, qu'ils pillèrent; pour comble d'humiliation & d'horreur, un deſcendant de Charlemagne, Pepin, roi d'Aquitaine, n'ayant pu leur réſiſter, s'unit avec eux, & alors la France, vers l'an 858, fut entièrement ravagée. En un mot, les *Normands*, fortifiés de tout ce qui ſe joignit à eux, déſolèrent l'Allemagne la Flandre & l'Angleterre. Nous avons vu dans ces derniers temps des armées de cent mille hommes pouvoir à peine prendre deux villes après des victoires ſignalées, tant l'art de fortifier les places, & de préparer des reſſources a été perfectionné! Mais alors des barbares combattant d'autres barbares déſunis, ne trouvoient après le premier ſuccès preſque rien qui arrêtât leur courſe. Vaincus quelquefois, ils reparoiſſoient avec de nouvelles forces.

J'ai dit que les *Normands* déſolèrent l'Angleterre. On prétend qu'en 852, il remontèrent la Tamiſe avec trois cents voiles. Les Anglois ne ſe défendirent guère mieux que les Francs. Ils payèrent, comme eux, leurs vainqueurs. Un roi, nommé Ethelbert, ſuivit le malheureux exemple de Charles-le-Chauve, il donna de l'argent; la même faute eut la même punition. Les pirates ſe ſervirent de cet argent pour mieux ſubjuguer le pays; ils conquirent la moitié de l'Angleterre. Il falloit que les Anglois, nés courageux, & défendus par leur ſituation, euſſent dans leur gouvernement des vices bien eſſentiels, puiſqu'ils furent toujours aſſujétis par des peuples qui ne devoient pas aborder impunément chez eux. Ce qu'on raconte des horribles dévaſtations qui déſolèrent cette île, ſurpaſſe encore ce qu'on vient de voir en France. Il y a des temps où la terre entière n'eſt qu'un théâtre de carnage; & ces temps ſont trop fréquens. Enfin, Alfred monta ſur le trône en 872, battit les Danois, ſut négocier comme combattre, & ſe fit reconnoître unanimement pour roi par les mêmes Danois qu'il avoit vaincus.

Godefroi, roi de Danemarck, à qui Charles-le-Gros céda enfin une partie de la Hollande en 882, pénétra de la Hollande en Flandre; les *Normands* paſsèrent de la Somme à la Loire ſans réſiſtance, & arrivèrent par eau & par terre devant Paris en 885.

Les Pariſiens, qui pour lors s'attendoient à l'irruption des barbares, n'abandonnèrent point la ville comme autrefois. Le comte de Paris Odon ou Eudes, que ſa valeur éleva depuis ſur le trône de France, mit dans la ville un ordre qui anima les courages, & qui leur tint lieu de tours & de remparts. Sigefroy, chef des *Normands*, preſſa le ſiége avec une fureur opiniâtre, mais non deſtituée d'art. Les *Normands* ſe ſervirent du belier pour battre les murs; ils firent brèche, & donnèrent trois aſſauts. Les Pariſiens les ſoutinrent avec un courage inébranlable. Ils avoient à leur tête non-ſeulement le comte Eudes, mais encore leur évêque Goſlin, qui chaque jour, après avoir donné la bénédiction à ſon peuple, ſe mettoit ſur la brèche, le caſque en tête, un carquois ſur le dos & une hache à la ceinture, & ayant planté la croix ſur le rempart, combattoit à ſa vue. Il paroît que cet évêque avoit dans la ville autant d'autorité pour le moins, que le comte Eudes, puiſque ce fut à lui que Sigefroy s'étoit d'abord adreſſé pour entrer par ſa permiſſion dans Paris. Ce prélat mourut de ſes fatigues au milieu du ſiége, laiſſant une mémoire reſpectable & chère; car s'il arma des mains que la religion réſervoit ſeulement au miniſtère de l'autel, il les arma pour cet autel même & pour ſes citoyens, dans la cauſe la plus juſte & pour la défenſe la plus néceſſaire, qui eſt toujours au-deſſus des loix. Ses confrères ne s'étoient armés que dans des guerres civiles, & contre des chrétiens. Peut-être, ajoute M. de Voltaire, ſi l'apo-

théoſe eſt dûe à quelques hommes, eût-il mieux valu mettre dans le ciel ce prélat qui combattit & mourut pour ſon pays, que tant d'hommes obſcurs dont la vertu, s'ils en ont eu, a été pour le moins inutile au monde.

Les *Normands* tinrent la ville aſſiégée une année & demie ; les Pariſiens éprouvèrent toutes les horreurs qu'entraînent dans un long ſiège la famine & la contagion qui en ſont les ſuites, & ne furent point ébranlés. Au bout de ce temps, l'empereur Charles-le-Gros, roi de France, parut enfin à leur ſecours ſur le Mont-de-Mars, qu'on appelle aujourd'hui *Montmartre* ; mais il n'oſa point attaquer les *Normands* ; il ne vint que pour acheter une trêve honteuſe. Ces barbares quittèrent Paris pour aller aſſiéger Sens & piller la Bourgogne, tandis que Charles alla dans Mayence aſſembler ce parlement qui lui ôta un trône dont il étoit ſi peu digne.

Les *Normands*, dans leurs dévaſtations, ne forcèrent perſonne à renoncer au Chriſtianiſme. Ils étoient à peu près tels que les Francs, les Goths, les Alains, les Huns, les Hérules, qui, en cherchant au quatrième ſiècle de nouvelles terres, loin d'impoſer une religion aux Romains, s'accommodoient aiſément de la leur : ainſi les Turcs, en pillant l'empire des califes, ſe ſont ſoumis à la religion mahométane.

Enfin, Rollon ou Raoul, le plus illuſtre de ces brigands du Nord, après avoir été chaſſé du Danemarck, ayant raſſemblé en Scandinavie tous ceux qui voulurent s'attacher à ſa fortune, tenta de nouvelles aventures, & fonda l'eſpérance de ſa grandeur ſur la foibleſſe de l'Europe. Il aborda d'abord en Angleterre, où ſes compatriotes étoient déjà établis ; mais, après deux victoires inutiles, il tourna du côté de la France, que d'autres *Normands* avoient ruinée, mais qu'ils ne ſavoient pas aſſervir.

Rollon fut le ſeul de ces barbares qui ceſſa d'en mériter le nom, en cherchant un établiſſement fixe. Maître de Rouen, au lieu de la détruire, il en fit relever les murailles & les tours. Rouen devint ſa place d'armes : de là il voloit tantôt en Angleterre, tantôt en France, faiſant la guerre avec politique comme avec fureur. La France étoit expirante ſous le règne de Charles-le-Simple, roi de nom, & dont la monarchie étoit encore plus démembrée par les ducs, par les comtes & par les barons, ſes ſujets, que par les *Normands*. Charles-le Simple offrit, en 912, à Rollon ſa fille & des provinces.

Rollon demanda d'abord la Normandie : & on fut trop heureux de la lui céder. Il demanda enſuite la Bretagne : on diſputa ; mais il fallut la céder encore, avec des clauſes que le plus fort explique toujours à ſon avantage. Ainſi la Bretagne, qui étoit tout-à-l'heure un royaume, devint un fief de Neuſtrie ; & la Neuſtrie, qu'on s'accoutuma bien-tôt à nommer *Normandie*, du nom de ſes uſurpateurs, fut un état ſéparé, dont les ducs rendoient un vain hommage à la couronne de France.

L'archevêque de Rouen n'eut pas de peine à perſuader à Rollon de ſe faire chrétien ; ce prince embraſſa volontiers une religion qui affermiſſoit ſa puiſſance.

Les véritables conquèrans ſont ceux qui ſavent faire des loix. Leur puiſſance eſt ſtable ; les autres ſont des torrens qui paſſent. Rollon paiſible, fut le ſeul légiſlateur de ſon temps dans le continent chrétien. On ſait avec quelle inflexibilité il rendit la juſtice. Il abolit le vol chez les Danois, qui n'avoient juſqu'alors vécu que de rapine. Longtemps après lui, ſon nom prononcé étoit un ordre aux officiers de juſtice d'accourir pour réprimer la violence : & de là, dit-on, eſt venu cet uſage de la clameur de *haro*, ſi connue en Normandie. Le ſang des Danois & des Francs, mêlé enſemble, produiſit enſuite, dans ce pays, ces héros qu'on vit conquérir l'Angleterre, Naples & la Sicile.

Le lecteur curieux trouvera dans le recueil de l'académie des belles-lettres, *tome XV. & XVII. in-4°.* de plus grands détails ſur les incurſions des *Normands* en France, & ce qui eſt plus important, ſur les cauſes de la facilité qu'ils rencontrèrent à la ravager. (*D. J.*)

NORMANT, (ALEXIS) (*Hiſt. mod.*) célèbre avocat au parlement de Paris : on a beaucoup vanté ſon éloquence au barreau, & ſes ſuccès dans le monde. On diſoit de lui, *qu'il devinoit la loi, & qu'il devinoit juſte* ; c'étoit lui accorder plus d'eſprit & de ſagacité que d'étude. A des talens brillans il joignoit des ſentimens généreux : on raconte qu'ayant conſeillé à une de ſes clientes de placer une ſomme de vingt mille francs ſur une perſonne qui devint inſolvable dans la ſuite, il ſe crut obligé à reſtitution. Il mourut en 1745, à cinquante-huit ans. Il étoit fils d'un procureur au parlement de Paris.

NORTHUMBERLAND ; (*Hiſt. d'Angl.*) c'eſt le nom d'un des royaumes de l'Heptarchie, ainſi nommé, parce que ce pays eſt ſitué au nord de la rivière de Humber. Le *Northumberland* a depuis été un comté & un duché important par ſa ſituation ſur les frontières de l'Ecoſſe. Divers comtes & ducs de *Northumberland* jouent un grand rôle dans l'hiſtoire. Un comte de *Northumberland*, de la maiſon de Piercy, avoit beaucoup contribué à renverſer du trône Richard II, pour y faire monter le duc de Lancaſtre, Henri IV. Celui-ci, après la mort de Richard, tenoit dans une ſorte de captivité à Vindſor le véritable héritier du trône, le chef de la maiſon de la Marche, Edmond de Mortemer, âgé alors de ſept ans, & un frère puîné de ce jeune ſeigneur : Eliſabeth de Mortemer leur tante avoit épouſé le comte de *Northumberland* qui par elle avoit des droits au trône, ſupérieurs

à ceux de Henri IV, puiſqu'elle deſcendoit, ainſi que ſes neveux, du duc de Clarence, ſecond fils d'Edouard III, & que les Lancaſtres ne deſcendoient que du troiſième. Malgré cette ſupériorité de droits, le comte de *Northumberland* avoit conſenti à ſervir Henri IV, & celui-ci l'avoit fait connétable d'Angleterre. En Ecoſſe, la maiſon de Douglas, en Angleterre, celle de Piercy, ſembloient, par la ſituation même de leurs domaines ſur la frontière, chargées l'une contre l'autre de la défenſe de la patrie; auſſi étoient-elles preſque toujours en guerre, ſoit pour la cauſe commune, ſoit pour leurs querelles particulières. Le comte de *Northumberland* fondit ſur le comte de Douglas, qui perdit un œil au combat d'Holmedon, & fut fait priſonnier ainſi que le comte de Fiſe, neveu du roi d'Ecoſſe. Henri IV, voulant s'aſſurer de l'Ecoſſe par de pareils otages, défendit au comte de *Northumberland* de traiter de leur rançon. Le fier *Northumberland* croyoit avoir peu de défenſes à recevoir du roi, & ne s'attendoit pas ſur-tout à recevoir celle-là. Il refuſa formellement de céder au roi ſes priſonniers.

Vers le même temps Edouard Mortemer & le comte de la Marche, ſon neveu, tombèrent entre les mains d'un deſcendant des anciens princes de Galles, nommé Glendour ou Glendourdy; le comte de *Northumberland* voulut délivrer le comte de la Marche ſon neveu; le roi, qui redoutoit les droits de ce dernier, voulut qu'il reſtât priſonnier de Glendourdy, nouveau ſujet de mécontentement pour le comte de *Northumberland* & pour tous les Piercy. Ils éclatèrent; la révolte ſe déclara; *Northumberland* mit le comte de Douglas en liberté, fit alliance avec lui & avec Glendourdy, les Piercy redemandèrent le trône pour le comte de la Marche, par un manifeſte auquel Henri n'avoit rien à répondre; il fallut combattre. Le comte de *Northumberland* étant tombé malade dans ces conjonctures, le jeune Piercy ſon fils, ſurnommé *Hot-ſpur*, *chaud éperon*, pour ſon ardeur dans les combats, ſe mit à la tête du parti du comte de la Marche contre Henri IV, lui livra, le 21 juillet 1403, la bataille de Shrewsbury; Piercy fut tué, Douglas fut pris, ainſi que le comte de Worceſter, oncle du jeune Piercy, & frère du comte de *Northumberland*; Worceſter fut dans la ſuite envoyé au ſupplice. Quant au comte de *Northumberland*, quand il vit ſon fils tué, & ſon frère priſonnier, il prit le parti de les déſavouer, il prétendit ne s'être armé que pour offrir ſa médiation; Henri feignit de le croire & lui fit grace, mais ſans lui rendre ni ſa faveur ni ſa confiance. Le comte de *Northumberland*, de ſon côté, n'attendoit qu'une occaſion de reprendre les armes; il s'enfuit en Ecoſſe; mais il ne put engager les Ecoſſois à faire une incurſion en Angleterre, qu'après qu'ils eurent laiſſé le temps à Henri IV & à ſon fils d'accabler Glendourdy qui mourut peu de temps après. Le premier combat que *Northumberland*, à la tête des Ecoſſois, livra ſur les frontières d'Angleterre, lui coûta auſſi la vie. (en 1407)

Sous le règne d'Eliſabeth, un autre comte de *Northumberland* de la même maiſon de Piercy, & un comte de Weſtmoreland, entrèrent dans les intérêts de Marie Stuart, reine d'Ecoſſe, & excitèrent quelques ſoulevemens parmi les catholiques dans le nord de l'Angleterre; ils furent défaits. *Northumberland* ſe ſauva en Ecoſſe, où il tomba entre les mains du régent Murray, frère & ennemi mortel de Marie Stuart; Weſtmoreland s'enfuit dans les Pays-Bas, puis en France où il mourut. Le comte de *Northumberland*, livré à Eliſabeth par Murray, fut décapité en 1572.

Quant au duc de *Northumberland*, de la maiſon Dudley, beau-père de Jeanne Gray (*voyez* l'article GRAY (JEANNE); nous ajouterons ſeulement ici, pour l'inſtruction de ſes pareils qui s'oublient dans la proſpérité, que cet homme tout puiſſant ſous le petit roi Edouard VI, avoit fait trancher la tête au duc de Sommerſet Seymour, oncle du roi, qu'il ſavoit être innocent; qu'ayant voulu mettre ſur le trône, malgré elle, Jeanne Gray, ſa belle-fille, qui y avoit en effet des droits, il eut à ſon tour la tête tranchée ſous le règne de Marie d'Angleterre, malgré toutes les baſſeſſes qu'il fit pour ſauver ſa vie, implorant lâchement la pitié des ennemis qu'il avoit accablés de mépris & d'outrages au temps de ſa faveur: nous ajouterons encore que, dans le moment où on le menoit à la tour, une femme du peuple s'approcha de lui, & lui montrant un mouchoir ſanglant: « vois-tu » ce ſang, lui dit-elle, c'eſt du ſang innocent, c'eſt » celui de Sommerſet qu'a verſé ta fureur; j'y » ai moi-même trempé ce mouchoir, & j'attendois » ce jour pour te le préſenter.

NOS

NOSTRADAMUS (MICHEL), *hiſt. mod.*) médecin de Montpellier, vivoit à Salon en Provence, & y mourut en 1566; il y a ſon tombeau dans l'égliſe des cordeliers. Il étoit né en 1503, à Saint-Remy dans la même province. Il a plus de réputation comme prophète, que comme médecin; & il dut principalement cette réputation de prophète au foible de Henri II & de Catherine de Médicis pour les prédictions, & à leur fureur de croire. Ils le firent venir, & non-ſeulement ils le crurent, mais ils le comblèrent de bienfaits, & l'envoyèrent à Blois tirer l'horoſcope des princes leurs fils, alors dans l'enfance. On ignore ce qu'il dit; mais il faut convenir qu'un pareil horoſcope eût été difficile à déclarer, en ſuppoſant un homme réellement doué du talent de connoître l'avenir, & qu'un tel homme auroit pu dire, comme le grand-prêtre dans *Œdipe*:

Fatal préſent du ciel, ſcience malheureuſe,
Qu'aux mortels curieux vous êtes dangereuſe!
Plût aux cruels deſtins, qui pour moi ſont ouverts,
Que d'un voile éternel mes yeux fuſſent couverts.....
Ah! ſi vous m'en croyez, ne m'interrogez pas.

Il auroit fallu dire à un père & à une mère, à un roi & à une reine que l'aîné de leurs fils mourroit à dix ſept ans; qu'on le croiroit empoiſonné, qu'on le diroit même empoiſonné par ſa mère; que le ſecond mourroit à vingt-quatre ans, qu'on le croiroit auſſi empoiſonné, qu'on le diroit auſſi empoiſonné par ſa mère, qu'il mourroit après s'être ſouillé du ſang de ſes ſujets attirés par lui dans le piège, égorgés la nuit ſous ſes yeux par ſes ordres, par ſes mains mêmes; qu'il mourroit marqué, en apparence, du ſceau de la vengeance céleſte.

Dieu déployant ſur lui ſa juſtice ſévère,
Marqua ce roi mourant du ſceau de ſa colère.....
Son ſang à gros bouillons de ſon corps élancé,
Vengeoit le ſang François par ſes ordres verſé.

Que le troiſième mourroit aſſaſſiné à trente-huit ans, après avoir fait aſſaſſiner lui-même l'ennemi qui l'avoit chaſſé de ſa capitale, & qui alloit le chaſſer du trône.

Que le quatrième mourroit à trente ans, de chagrin & de débauche, & qu'il mourroit banqueroutier.

Que de deux filles, l'une mourroit à vingt-trois ans, empoiſonnée par un vieux mari jaloux.

L'autre, femme ſcandaleuſe, & répudiée, reine détrônée, n'échapperoit au mépris comme Charles IX, ſon frère, à l'horreur, que par ſon goût pour les lettres.

Si *Noſtradamus* a dit tout cela, il a été un grand prophète; mais on n'a pas même oſé dire qu'il l'ait dit; & s'il l'avoit dit, il n'auroit pas été ſi bien récompenſé.

Mais voici ce qu'on ſait certainement qu'il a dit; & voici à côté ce qui arriva.

Le célèbre philoſophe Gaſſendi étant à Salon en 1638. Jean-Baptiſte Suffren, juge de cette ville, lui communiqua l'horoſcope d'Antoine Suffren ſon père tiré par *Noſtradamus*, & même écrit de ſa main.

Suffren portera une barbe fort longue & fort crépée. Il ſe la fit toujours raſer.

Les dents mal propres & rongées par la rouille. Jamais homme n'eut les dents plus blanches, & il les conſerva telles juſqu'à la mort.

Il ſera fort courbé dans ſa vieilleſſe. Jeune & vieux il fut toujours extrêmement droit.

Dans ſa dix-neuvième année il recueillera une ſucceſſion étrangère. Il ne recueillit jamais d'autre ſucceſſion que celle de ſon père, & ce ne fut pas dans ſa dix-neuvième année.

Ses frères lui dreſſeront des embûches. Il n'eut point de frères. *Il ſera bleſſé dans ſa trente-ſeptième année par ſes frères utérins.* Il n'eut ni frère utérins, ni frères conſanguins, & ſa mère n'eut qu'un ſeul mari.

Il ſe mariera hors de la Provence. Il ſe maria dans la ville de Salon même.

Dans ſa vingt-cinquième année, il apprendra la théologie, les ſciences naturelles; il s'appliquera ſurtout à la philoſophie occulte, à la Géométrie, à l'arithmétique, à la rhétorique. Il ne s'occupa jamais d'aucune de ces ſciences, il ſe livra tout entier à l'étude de la juriſprudence, ſeule ſcience que *Noſtradamus* avoit paru exclure, au moins par ſon ſilence.

Dans ſa vieilleſſe il aimera la muſique, & jouera des inſtrumens. Jamais ni dans ſa vieilleſſe, ni dans ſa jeuneſſe il ne s'occupa de muſique, jamais il ne joua d'aucun inſtrument.

Dans ſa vieilleſſe encore, il aimera beaucoup la navigation. Jamais il ne fit aucun voyage ſur mer.

Il mourra en 1618. Il mourut en 1597.

C'eſt Gaſſendi lui même qui rapporte ces faits dans le premier volume de ſa phyſique.

En voilà plus qu'il n'en faut pour juſtifier ces vers en forme de calembourg que Jodelle fit ſur *Noſtradamus*.

Noſtradamus, *cùm falſa damus, nam fallere noſtrum eſt;*
Et cùm falſa damus, nil niſi Noſtradamus.

Noſtradamus étoit d'une famille juive, ce qui ne contribua pas peu encore à accréditer ſes prédictions. Il ſe prétendoit de la tribu d'Iſſachar; & préciſément il eſt dit dans le premier livre des Paralipomènes, chap. XII, vers 32. *De filiis quoque Iſſachar viri eruditi qui noverant ſingula tempora ad præcipiendum quid facere deberet Iſraël, principes ducenti: omnis autem reliqua tribus eorum conſilium ſequebatur*: ce qui ſignifie ſeulement que ces principaux chefs de la tribu d'Iſſachar connoiſſoient l'hiſtoire de tous les temps paſſés; mais *Noſtradamus* étendoit ces mots, *ſingula tempora*, juſqu'à l'avenir, & il vouloit qu'on regardât ce paſſage des Paralipomènes comme prophétique à ſon égard. Tout cela étoit fait pour réuſſir alors, & peut-être encore aujourd'hui.

On a les *centuries de Noſtradamus*, c'eſt-à-dire, le recueil de ſes prédictions en autant de quatrains rimés, diviſés en centuries.

La première édition eſt de Lyon, 1555; elle ne contient que ſept centuries. En 1558, il publia les huitième, neuvième & dixième centuries, qu'il dédia au roi Henri II, & qui réuſſiſſoient d'autant mieux, qu'elles ſont d'une obſcurité impénétrable, & qu'on y voyoit clairement toutes choſes comme dans l'apocalypſe La réputation de ces centuries étoit, & a continué d'être telle, qu'aujourd'hui encore, à chaque événement, on publie ce qu'on appelle une centurie de *Noſtradamus*, c'eſt-à-dire, une prédiction en quatrain, qu'on aſſure être dans *Noſtradamus*, & que perſonne ne vérifie, de peur de ne l'y pas trouver.

NOSTRADAMUS avoit un frère, nommé Jean, procureur à Aix, auteur des *vies des anciens poëtes provençaux*.

Il laiſſa deux fils qui ſe ſont auſſi fait connoître: Céſar, né en 1555, auteur d'une mauvaiſe *hiſtoire & chronique de Provence*, & de mauvaiſes poëſies. Mort en 1629.

Michel, dit le jeune; il crut devoir à ce nom de Michel, joint à celui de *Noſtradamus*, prophétiſer auſſi bien que ſon père; mais il fut moins heureux, parce que, pour mieux réuſſir, il voulut accomplir lui-même ſes prédictions. Au ſiége du Pouzin en 1574, dans le cours de nos guerres de religion d'Eſpinay, ſaint Luc lui ayant demandé quelle ſeroit l'iſſue de ce ſiége, il répondit ſans balancer que la ville ſeroit brûlée quelques jours après: ſaint Luc apperçut *Noſtradamus*, qui croyant n'être pas vu, mettoit lui-même le feu à la ville. C'étoit tricher, & ſaint Luc n'entendit point raillerie. Plein d'une juſte indignation, il court au faux prophète, le renverſe lui fait paſſer ſon cheval ſur le corps, & le tue. Le fait étoit d'un exemple fâcheux pour les prédictions; mais rien n'arrête le torrent de la crédulité. L'art divinatoire parut attaché à la ville de Salon & au nom de Michel qu'avoit porté le grand *Noſtradamus*. A la fin du dix-ſeptième ſiècle, & preſque à la fin du règne de Louis XIV, un maréchal ferrant, qui n'étoit point de la famille de *Noſtradamus*, mais qui s'appelloit François-Michel, & qui étoit de Salon, crut qu'à ces deux titres, il avoit droit auſſi de prophétiſer. Il alla trouver l'intendant de Provence, annonça qu'un ſpectre lui étoit apparu, & lui avoit ordonné d'aller révéler au roi des choſes importantes & ſecrètes. On le fit partir pour la cour au mois d'avril 1697; on lui paya ſon voyage. Perſonne ne ſait ce qu'il révéla ou ce qu'il ne révéla point, & il eſt reſté incertain s'il fut admis ou non à parler à Louis XIV; mais il revint ayant obtenu l'exemption de tailles & de toute impoſition, du moins Larrey le rapporte ainſi au ſixième tome de l'hiſtoire de Louis XIV: il eſt très-poſſible, au reſte, que tout ceci ne ſoit qu'une fable fondée uniquement ſur une exemption de taille accordée à un homme, en faveur de ce qu'il étoit peut-être de la famille de *Noſtradamus*, quoiqu'il ne fût pas du nom même de *Noſtradamus*; & cette grace prouveroit encore un reſte de reſpect pour la mémoire de ce *Noſtradamus*, dont le nom ne préſente plus aujourd'hui aux gens raiſonnables, que l'idée d'un charlatanisme ridicule.

NOSTRE ou NOTRE. (ANDRÉ LE.) (*Hiſt. mod.*)

Je ne décide point entre Kent & le *Nôtre*.

Il y auroit trop de danger, il y en auroit beaucoup, du moins à prendre le parti de le *Nôtre* & de ſon genre régulier; le genre irrégulier a prévalu, peut-être faudroit-il les conſerver tous deux; mais ce n'eſt pas là notre affaire: contentons-nous de dire, pour l'hiſtoire, que le *Nôtre* a eu dans ſon temps, & avoit conſervé, même encore juſqu'à nos jours, la gloire d'un homme de génie, d'un créateur en matière de jardins; que ſes plans ont une grandeur & une majeſté analogues au ſiècle de Louis XIV, & peut être imparfaitement remplacée par tous les agrémens du genre moderne (qui ſont grands cependant, car il faut être juſte). Le premier ouvrage célèbre de le *Nôtre* eſt célèbre en effet dans l'hiſtoire; c'eſt la décoration des jardins de Vaux-le-Vicomte, château du ſur-intendant Fouquet, qui fut depuis Vaux-le-Villars, & qui eſt actuellement *Praſlin*, maiſon toujours recommandable par ſes anciennes beautés, & par des maîtres illuſtres & puiſſans. Ce fut alors qu'on vit, pour la première fois, des portiques, des berceaux, des grottes, des treillages, des labyrinthes, employés à l'embelliſſement des jardins; c'eſt le *Nôtre* qui a décoré ceux de Verſailles, leſquels exiſtoient avant lui; c'eſt lui qui a fait ceux de Trianon, de Clagny, ceux ſur-tout de Chantilly, qu'on accuſoit encore, il n'y a pas vingt ans, d'irrégularité, & que les *irréguliariſtes* intolérans oſent accuſer aujourd'hui d'un reſte de régularité, en ſentant malgré eux le charme poétique & romaneſque, la grandeur à la fois riante & majeſtueuſe de ces jardins, les plus beaux, au moins de la France. Ce mélange de régularité impoſante & d'irrégularité piquante, qui ne ſe trouve en même degré que dans ce beau lieu, eſt une choſe bien précieuſe à conſerver, & à laquelle on reviendra vraiſemblablement, quand le temps aura réglé & mitigé cet enthouſiaſme excluſif, par lequel nous ſommes condamnés à paſſer pour arriver au vrai & au raiſonnable en tout genre.

L'ame du grand Condé ſemble reſpirer dans ce beau lieu; on dit en le voyant: *Voilà ce qu'a dû inſpirer au génie de le Nôtre le génie du grand Condé, le deſir de plaire à ce héros, & d'amuſer dans la retraite ſes nobles loiſirs.* On ſent la vérité de ce qu'a dit Boſſuet avec une ſimplicité ſi éloquente: « Toujours grand dans l'action & dans le » repos, Condé parut à Chantilly comme à la tête » des troupes. Qu'il embellît cette magnifique & » délicieuſe maiſon, ou bien qu'il munît un camp » au milieu du pays ennemi, & qu'il fortifiât une » place; qu'il marchât avec une armée parmi les » périls, & qu'il conduisît ſes amis dans ces ſuper- » bes allées au bruit de tant de jets d'eau, qui ne » ſe taiſoient ni jour ni nuit, c'étoit toujours le » même homme, & ſa gloire le ſuivoit par-tout. » Celui qui peut voir ces jardins avec indifférence, n'eſt digne d'aimer, & n'aime véritablement ni le genre régulier ni le genre irrégulier.

Les jardins de Saint-Cloud, de Meudon, de Sceaux, le parterre du Tibre & les canaux de Fontainebleau, la terraſſe de Saint-Germain, ſont encore les ouvrages de le *Nôtre*; & on a beau faire, on conſerve malgré ſoi du reſpect pour ces beaux lieux conſacrés par l'admiration du ſiècle de Louis XIV. Nous ne parlons pas d'une multitude de jardins particuliers, deſſinés par le *Nôtre*; on ne voit guère de grands jardins dans le genre régulier à vingt lieues à la ronde

autour de Paris, dont les propriétaires ne s'enorgueilliſſent encore de vous dire qu'ils ont été plantés ou deſſinés par le *Nôtre*. Cet homme rare fut pour les jardins d'agrémens, ce que la Quintine étoit, dans le même temps, pour les jardins d'utilité, pour les jardins potagers.

Quant à la perſonne de le *Nôtre*, on en raconte des traits de franchiſe & de ſimplicité qui conviennent aſſez à un artiſte ſans uſage du monde, mais qui ne ſont pourtant pas aſſez avérés. On prétend qu'il dit un jour au pape Innocent XI, en lui frappant ſur l'épaule : « Mon révérend » père, vous vous portez bien, & vous enterrerez » tout le ſacré collége. » On prétend qu'il lui arrivoit ſouvent d'embraſſer, avec toute la familiarité de l'enthouſiaſme, Innocent XI & Louis XIV. M. de Voltaire nie ces embraſſades, aſſez peu vraiſemblables en effet, & dit qu'il les a entendu nier à Collineau, élève de le *Nôtre*. Les traits ſuivans ont plus de vraiſemblance.

Le *Nôtre*, plein d'enthouſiaſme pour Louis XIV, embraſſoit avec tranſport tous ceux qu'il entendoit célébrer la gloire de ce roi, comme pour les en remercier.

Il dit au pape Innocent XI : *J'ai vu les deux plus grands hommes du monde, votre ſainteté, & le roi, mon maître.* Le pape lui répondit : *Il y a grande différence ; le roi eſt un grand prince toujours victorieux ; je ſuis un pauvre prêtre, ſerviteur des ſerviteurs de Dieu.* On voit par cette réponſe, que le pape n'auroit pas été fâché d'être un grand prince toujours victorieux.

C'étoit, dit-on, le *Nôtre* qui avoit produit le célèbre Manſard auprès du roi (*Voyez* l'article MANSARD), & qui l'avoit fait employer ; le roi, qui ſentoit le mérite de tous les deux, les combloit de diſtinctions. *Il faut avouer*, lui dit le *Nôtre*, avec cet enthouſiaſme de reconnoiſſance qui lui étoit propre, *que votre majeſté traite bien ſon maçon & ſon jardinier !*

Un jour, dans les jardins de Marly, Louis XIV ayant voulu qu'il montât comme lui dans une de ces chaiſes couvertes, traînées par des ſuiſſes, & que les deux chaiſes fuſſent à côté l'une de l'autre, pour qu'il fût à portée de parler à le *Nôtre* ſur les objets qu'il vouloit lui montrer, le *Nôtre* lui dit : *Sire, en vérité, mon bon-homme de père ouvriroit de grands yeux s'il me voyoit dans un char auprès du plus grand roi de la terre. Ce bon-homme de père* avoit été comme lui intendant du jardin des Tuileries.

En 1675, le roi donna la croix de Saint-Michel & des lettres de nobleſſe à le *Nôtre* ; il voulut lui donner des armes : *J'ai les miennes*, répondit le *Nôtre ; ce ſont trois limaçons couronnés d'une pomme de chou.* Il ajouta : *& pourrois-je oublier ma bêche ? c'eſt à elle que je dois les bontés dont votre majeſté m'honore.*

Le *Nôtre* étoit né en 1613 ; il mourut en 1700. Sa vie a été écrite par ſon neveu, nommé *Deſgots*.

NOT

NOTABLE, CONSIDÉRABLE, DE QUELQUE CONSIDÉRATION. (*Hiſt. mod.*) En Angleterre, lorſque quelqu'un laiſſe en mourant, hors du diocèſe où il meurt, des biens meubles ou immeubles, montant au moins à la valeur de cinq livres, ce qui s'appelle un *bien notable*, ce n'eſt point à l'évêque dans le diocèſe duquel il eſt mort qu'appartient la vérification du teſtament, attendu qu'il ne peut pas étendre ſa juriſdiction hors des limites de ſon diocèſe, mais à l'archevêque de la province. (*A. R.*)

(On appelle parmi nous *aſſemblées de Notables*, des aſſemblées compoſées de citoyens choiſis de tous les ordres, & nommés par le roi pour délibérer ſur divers objets relatifs au gouvernement. On a ſouvent, mais mal-à-propos, confondu dans notre hiſtoire ces aſſemblées avec celles des états-généraux du royaume.)

NOV

NOVAT & NOVATIEN, (*Hiſt. eccl.*) chefs de la ſecte des *Novatiens*, au troiſième ſiècle de l'Egliſe.

NOUCHIRVAN *ou* NOUSCHIRVAN, (*Hiſt. de Perſe*), roi de Perſe, ſujet à la colère, & dont les premiers mouvemens étoient cruels. Il étoit le contraire de l'homme dont Horace a dit :

Poſſet qui ignoſcere ſervis,
Et ſigno laſo non inſanire lagenæ.

Mais la réflexion pouvoit le ramener à la juſtice & à la clémence.

Iraſci celerem tamen ut placabilis eſſet.

Un de ſes pages ayant eu le malheur de renverſer ſur lui un peu de ſauſſe en le ſervant à table, *Nouchirvan* ordonne qu'on le faſſe périr ſur le champ ; le page qui tenoit encore le plat, le renverſe tout entier ſur le prince. Dans les cours de l'Europe on auroit pu, à toute force, concevoir que c'étoit un trait de déſeſpoir, & une petite vengeance que la foibleſſe oſoit tirer des grandes injuſtices de la puiſſance ; mais à la cour des deſpotes aſiatiques, où on ſe pique

Du ſcrupule inſenſé
De bénir ſon trépas quand ils l'ont prononcé.

on étoit même trop éloigné d'une pareille idée, pour s'indigner du manque de reſpect ; on ne fit que s'en étonner ſtupidement comme d'une

action dont il étoit impoſſible de deviner le motif. Une telle ſingularité piqua la curioſité du prince, qui ſuſpendit le ſupplice du page pour ſavoir de lui ce qu'il pouvoit avoir eu dans l'eſprit, en faiſant une choſe ſi contraire à l'uſage & à la raiſon. *Prince*, dit le page, *on n'eût jamais pour ta gloire une attention plus délicate ni plus généreuſe : ce beau titre de juſte qui te diſtingue entre tous les rois, tu allois le perdre en proportionnant ſi mal la peine à la faute, j'ai voulu te le conſerver en proportionnant moi-même le crime à la peine.* On devine la morale de ce conte. *Nouchirvan* lui fit grace. Ce prince vivoit au ſixième ſiècle.

NOUE, (FRANÇOIS DE LA) (*Hiſt. de Fr.*) gentil-homme breton, un des plus habiles capitaines des huguenots dans les guerres civiles de France, au ſeizième ſiècle. Ce fut lui qui ſurprit Orléans en 1567. Il commandoit l'arrière garde à la bataille de Jarnac en 1569. Il fut ſurnommé le *Sage*, parce qu'il l'étoit; il fut auſſi ſurnommé *Bras-de-fer*, & ce ſurnom ne lui avoit pas été donné par métaphore, comme il l'avoit été, dans des temps plus anciens, à certains héros moitié hiſtoriques, moitié romaneſques, pour exprimer la vigueur de leur bras & la peſanteur de leurs coups; il eût pu le mériter dans ce ſens, mais la choſe étoit réelle chez lui. A l'attaque de Fontenay en Poitou, en 1570, il avoit reçu au bras gauche un coup de feu qui lui avoit caſſé l'os : la gangrène ſe mit à la plaie; les chirurgiens lui déclarèrent que l'amputation devenoit néceſſaire; il avoit d'autant plus de peine à s'y réſoudre, que, même après l'opération, la cure reſtoit encore incertaine. Jeanne d'Albret, reine de Navarre, mère de Henri IV, l'y détermina : « Vous vous devez, lui dit-elle, au ſalut de vos » frères, & c'eſt pour vous un devoir de tenter » tout ce qui peut vous conſerver pour eux. » Elle lui tint elle-même le bras pendant l'amputation, & à force de ſoins elle parvint à lui rendre la ſanté; pour comble de bonheur, un artiſte habile lui fit un bras de fer, avec lequel il pouvoit tenir & gouverner la bride de ſon cheval, tandis que le bras droit lui reſtoit pour combattre.

Lorſque, dans la guerre qui ſuivit la Saint-Barthelemy, & qui en fut l'effet, le duc d'Anjou faiſoit le ſiège de la Rochelle en 1573, Catherine de Médicis, par un rafinement qui étoit toujours dans ſon caractère, imagina de donner la *Noue* aux Rochellois pour le leur ôter plus ſûrement. Libre de tout engagement, la *Noue* eût été ſe renfermer dans la Rochelle; mais la cour ſavoit qu'il étoit eſclave de ſa parole, elle fit avec lui un traité bizarre; elle l'envoya défendre la Rochelle contre l'armée royale, mais ſous la condition qu'il feroit tout ſon poſſible pour engager les Rochellois à ſe rendre, & qu'il les abandonneroit s'il ne pouvoit y réuſſir. La cour avoit ſans doute eſpéré que la *Noue* deviendroit ſuſpect aux proteſtans, & qu'il en ſeroit plus facilement attiré au parti catholique. Quoi qu'il en ſoit, la *Noue*, fidèle aux deux emplois dont il étoit chargé, épuiſa toute ſa capacité en faveur de la Rochelle, & toute ſon éloquence en faveur de la cour. Le miniſtre la Place, homme auſſi emporté que la *Noue* étoit modéré, s'indignant de ces propoſitions de paix, accabla la *Noue* de reproches, d'injures, & s'oublia même juſqu'à lui donner un ſoufflet. La *Noue* toujours tranquille, le fait arrêter & le renvoie à ſa femme, en lui écrivant : *prenez ſoin de la ſanté de votre mari, ſa tête n'eſt pas en bon état.* Enfin, la *Noue* ayant mieux réuſſi à défendre les Rochellois qu'à les perſuader, il les quitta conformément à ſon traité : les Rochellois, affligés de ſon départ ſans en être abattus, perſévérèrent dans leur réſiſtance en ſuivant le plan de défenſe qu'il leur avoit tracé. Il ſe trouva, en dernière analyſe, que le calcul rafiné de la cour n'étoit pas avantageux, & que la *Noue* avoit plus nui à ces vues ſubtiles par ſes talens militaires & ſes ſavantes diſpoſitions, qu'il ne les avoit ſecondées par ſa négociation. En 1578, ſervant, dans les Pays-Bas, les états-généraux contre l'Eſpagne, il fit priſonnier, à la priſe de Ninove, le comte d'Egmont. Il fut fait priſonnier lui-même en 1580, & ne recouvra ſa liberté qu'au bout de cinq ans : il en fit uſage pour combattre la Ligue. Les Ligueurs ayant entrepris le ſiége de Senlis en 1589, la *Noue* eſſaya de faire entrer dans la place des munitions & des vivres, mais ni les marchands ne vouloient en fournir ſans argent, ni les traitans avancer de l'argent; la *Noue* engagea ſes terres. Il fut tué au ſiège de Lamballe en 1591, toujours en ſervant Henri IV. Il étoit né en 1531. On a de lui des diſcours politiques & militaires pluſieurs fois imprimés. Amirault, miniſtre proteſtant, a écrit ſa vie.

Odet de la *Noue*, ſon fils, ſervit bien Henri IV, & fut cher à ce bon prince, qui lui dit un mot d'un grand & bon exemple, accompagné d'une action juſte & louable. Des ſergens avoient ſaiſi les effets de la *Noue*; celui-ci s'en plaignit au roi, alléguant qu'il s'agiſſoit d'engagemens pris par ſon père pour le ſervice du roi (peut-être à ce ſiége de Senlis, dont nous avons parlé,) la *Noue* croyoit ſes plaintes ſi juſtes qu'il ne balança pas à les faire en public. *La Noue*, lui dit le roi, auſſi en public, *il faut payer ſes dettes, je paie les miennes*; il le prit enſuite en particulier, & lui donna ſes pierreries pour les engager aux créanciers. Odet de la *Noue* mourut vers 1618. On a de lui des *poéſies chrétiennes*.

La *Noue* eſt auſſi le nom d'un fameux financier, pilorié & envoyé aux galères en 1705. Son faſte avoit bleſſé les yeux du public; un palais qu'il avoit bâti étoit devenu dans Paris un grand objet de curioſité. Quelqu'un qui vouloit tout voir, appercevant une porte qu'on n'ouvroit pas, demanda ce que c'étoit, on lui répondit que c'étoit

un

un *eſcalier dérobé*; oui, reprit l'autre, *comme tout le reſte.*

Jean-Sauvé de la *Noue*, acteur froid, mais intelligent; poète énergique, mais quelquefois boursouflé. Sa tragédie de *Mahomet II* eut du ſuccès & en méritoit; ſon *Retour de Mars* a auſſi de la réputation; ſa *Coquette corrigée* en a plus encore. On dit dans un bon dictionnaire moderne, dont il faut relever les fautes, préciſément parce qu'il eſt bon, que cette pièce reçut quelques applaudiſſemens ſur le théâtre italien où elle fut jouée, & qu'elle devroit paroître ſur le premier théâtre de la nation, c'eſt-à-dire, à la comédie françoiſe. Celui qui a fait cet article n'a jamais vu jouer la *Coquette corrigée*; elle n'a jamais été jouée qu'à la comédie françoiſe; c'étoit la *Noue* lui-même qui jouoit le principal rôle dans la nouveauté: cette pièce vient d'être remiſe au même théâtre en 1786, & d'y réuſſir beaucoup mieux encore, parce que le rôle de la *Noue* a été joué par un acteur bien ſupérieur à la *Noue*, & que le rôle de la Coquette a auſſi été joué ſupérieurement, dans ſes deux parties, par une actrice charmante. Ce qui a pu cauſer l'erreur que nous relevons, c'eſt qu'une pièce à peu près du même titre, la *Coquette fixée*, a été jouée avec un ſuccès aſſez éclatant à la comédie italienne, & que cette pièce eſt le chef-d'œuvre de ſon auteur, l'abbé de Voiſenon, comme la *Coquette corrigée* paroît l'être de la *Noue*. Une autre faute, mais qui n'eſt peut-être que d'impreſſion, dans le même article, c'eſt qu'on dit que la *Noue* débuta le 14 mai 1752, à Fontainebleau; c'eſt en 1742. Il étoit né à Meaux en 1701; il mourut le 15 Novembre 1761. On a de lui encore *Téliſca*, comédie-ballet, repréſentée à la cour le 3 mars 1746.

NOURRY, (DON NICOLAS LE) (*Hiſt. litt. mod.*) bénédictin de la congrégation de S. Maur, a donné, en ſociété avec don Garet, l'édition de Caſſiodore, avec don Jean du Cheſne, don Julien Bellaiſe, puis avec don Jacques Friches, celle de S. Ambroiſe; ſeul, l'*Apparatus ad bibliothecam patrum*. Il diſpute à Lactance, dans une diſſertation particulière, le traité de *mortibus perſecutorum*. Les ſavans n'ont point adopté ſon opinion. Né à Dieppe en 1647, mort à Paris en 1724.

NOY

NOYER, (ANNE-MARGUERITE PETIT, FEMME DE M. DU) (*Hiſt. litt. mod.*) femme qui n'appartient à l'hiſtoire que parce qu'elle eſt l'auteur d'un livre intitulé: *Lettres hiſtoriques d'une dame de Paris à une dame de province.* Ces lettres ne ſont pas ſans quelque agrément; des provinciaux les liſent encore, & ſe croient très-bien inſtruits des anecdotes de Paris & de la cour, ſous le règne de Louis XIV. Nous croyons ici qu'ils ſe trompent, & M. de Voltaire qui, dit-on, avoit été amoureux d'une fille de madame du Noyer, aſſure qu'il ne faut point ajouter foi à ſes récits. Son mari étoit un bon gentil-homme; elle étoit de la famille du P. Cotton: qu'importe? elle étoit née proteſtante, avoit abjuré, étoit retournée, dit-on, au proteſtantiſme: qu'importe encore?

NOYERS, (DE) *Miles.* (*Hiſt. de Fr.*) maréchal de France ſous Philippe-le-Bel & ſes ſucceſſeurs, fut auſſi porte-oriflamme & grand-bouteiller; il portoit l'oriflamme à la bataille du Mont-Caſſel, en 1328, ſous Philippe de Valois; il avoit été un des exécuteurs du teſtament de Louis-Hutin, en 1316. Il mourut fort âgé, en 1350. Il étoit d'une bonne & ancienne famille de Bourgogne, dans laquelle ce nom de *miles*, en latin, ſoldat ou chevalier, étoit comme héréditaire; elle tiroit ſon nom de Noyers, de la ville de Noyers en Bourgogne.

NOYERS, (DES). *Voyez* SUBLET.

NUM

NUMA-POMPILLIUS. (*Hiſt. rom.*) Il vivoit ſage & tranquille à la campagne, lorſque les Romains, après la mort de Romulus, vinrent lui offrir leur couronne: un refus modeſte montra d'abord combien il étoit digne de cet honneur; il l'accepta enfin ſur les remontrances de ſon père & de ſes concitoyens. Le règne de Romulus avoit été un règne de guerre, c'eſt-à-dire, de brigandage: *Romani*, dit Eutrope, *conſuetudine præliorum jam latrones ac ſemi-barbari putabantur*: celui de *Numa* fut le règne de la paix, des loix & des mœurs. *Numa* fut le fondateur de Rome pour la religion & la légiſlation: il inſtitua les pontifes; s'il n'inſtitua point les veſtales, il régla leurs fonctions; il établit auſſi les ſéciaux ou hérauts d'armes, & d'autres hérauts pour les cérémonies de la religion; il bâtit des temples; il réforma & adoucit les mœurs des Romains; il leur inſpira l'amour de la paix, de l'ordre, du travail, de la frugalité, de la pauvreté; il répandit les ſemences de ces grandes vertus qui diſtinguèrent Rome dans les temps heureux de la république; il diſtribua le peuple en différentes claſſes, ſelon les arts & métiers; il recommanda & encouragea l'agriculture; il réforma le calendrier, ou plutôt, il le forma; car, qu'étoit-ce qu'une année à laquelle il fallut d'abord ajouter deux mois entiers? il fallut enſuite réformer ſon calendrier; mais c'étoit beaucoup alors de ſavoir compoſer, comme il le fit, l'année de 365 jours, & mettre en uſage pour le reſte, des intercalations qui, au bout de vingt-quatre ans, ramenoient les années à un point juſte.

S'il trompa les hommes en ſuppoſant des entretiens myſtérieux avec la nymphe Egérie, il paroît du moins que ce fut toujours pour leur bien. *Bellum quidem nullum geſſit*, dit Eutrope,

[illegible] qu'il croit que [illegible] d'apologie ſur cet éloigne-[illegible] *civitati quàm* [illegible] l'Europe croyoit dire beaucoup, [illegible] : Numa fut certainement [illegible] que Romulus. Mais cet état [illegible] les Romains, un état forcé. [illegible] Tullus-Hoſtilius ; *hic* [illegible] Virgile, qui n'a que trop & que [illegible] la guerre, quoiqu'il l'ait appellée [illegible], ne refuſe pas non plus à [illegible] d'avoir été le fondateur de la religion [illegible] les Romains.

Quis aperit cœlum ramis insignis olivæ
Sacra ferens ? nosco crines incanaque menta
Regis romani, primus qui legibus urbem
Fundabit, Curibus parvis & paupere terrâ
Missus in imperium magnum.

Mais on ſent qu'il voit avec plaiſir la patrie [illegible] à ce grand calme, & ramenée aux [illegible] & aux triomphes par Tullus-Hoſtilius.

Cui deindè ſubibit
Otho qui rumpet patriæ, reſideſque movebit,
Tullus in arma viros, & jam deſueta triumphis
Agmina.

Cicéron a mieux ſenti tout le prix d'un roi tel que Numa. On avoit cru, ſans fondement, que ce roi philoſophe avoit été diſciple de Pythagore ; mais Pythagore n'a paru dans l'Italie que plus de cent cinquante ans après *Numa*, qui n'a dû qu'à lui-même toutes ſes idées religieuſes, politiques & philoſophiques, ce qui le rend encore plus admirable aux yeux de Cicéron :

Quò etiam major vir habendus eſt Numa, cùm illam ſapientiam conſtituendæ civitatis duobus propè ſæculis ante cognovit quàm eam Græci natam eſſe ſenſerunt.

Le règne de *Numa* fut de quarante-trois ans, & il étoit dans ſa quarantième année lorſqu'il parvint à la couronne. Ses funérailles furent très-honorées, ſur-tout par le deuil public ; il fut enterré au pied du Janicule ; ſon corps fut mis dans un cercueil de pierre, & ſes écrits qui rouloient, à ce qu'on croit, ſur la religion, furent mis par ſon ordre dans un autre cercueil auſſi de pierre : il ne vouloit donc pas qu'on profitât de ces écrits. Plus de cinq cents trente ans après, en 573, en creuſant dans la terre, on trouva ces deux cercueils de pierre ; celui qui avoit contenu le corps, étoit entièrement vide, le temps avoit tout conſumé ; les écrits étoient ſains & très-bien conſervés, ce que Pline explique par l'uſage d'un certain ſuc tiré du cédre ou du citronnier, lequel a, ſelon lui, la vertu de préſerver de la corruption, & c'eſt, dit-on, de ce ſuc qu'Horace veut parler, quand il dit :

Speremus carmina fingi
Poſſe linenda cedro & levi ſervanda cupreſſo.

Sur le rapport que fit le préteur Pétilius de ce que contenoient ces livres, ils furent brûlés, comme pouvant nuire à la religion : *pleraque diſſolvendarum religionum eſſe*, dit Tite-Live. M. Rollin conjecture que pluſieurs ſuperſtitions établies après coup chez les Romains, & qui régnoient alors à Rome, pouvoient ſe trouver condamnées dans ces écrits de *Numa*.

NUMENIUS, (*Hiſt. anc.*) philoſophe grec, natif d'Apamée en Syrie, qui vivoit au ſecond ſiècle de l'ère chrétienne, & dont il ne reſte que des fragmens qu'on trouve dans Origène & dans Euſèbe : perſuadé que Platon avoit tiré de Moïſe, ce qu'il dit de Dieu & de la création, il diſoit : *Qu'eſt-ce que Platon, ſinon Moïſe parlant athénien ?*

NUMÉRIEN (MARCUS-AURELIUS NUMERIANUS.) (*Hiſt. rom.*) (*voyez* les articles CARUS & ſur-tout CARIN) ; (CARINUS)

Dion parle d'un autre *Numérien*, ſimple grammairien, qui dans le temps où Albin & Sévère ſe diſputoient l'empire, prit le titre de ſénateur, leva des troupes, battit Albin ; Sévère, qui ne le connoiſſoit pas, le croyant véritablement un ſénateur de ſon parti, lui envoya des renforts avec des pouvoirs pour agir en ſon nom ; il uſa bien des uns & des autres ; & auſſi généreux que vaillant, ayant pris ſur les ennemis ſoixante & dix millions de ſeſterces, (huit millions ſept cents cinquante mille livres) il les envoya auſſi-tôt à Sévère : la guerre finie, il ſe retire, quitte ce titre de ſénateur qu'il avoit uſurpé, ne demande aucune récompenſe, & paſſe paiſiblement ſes jours à la campagne au fond d'une retraite, où il vivoit d'une modique penſion. Dion n'explique pas les motifs d'une conduite ſi ſingulière.

NUMITOR, (*Hiſt. rom.*) fils de Proca, roi des Albains, étoit appellé par le privilège de ſa naiſſance au trône de ſon père. Son frère Amulius, trop fier pour obéir à un maître, oſa lui conteſter ſes droits. Tout annonçoit une guerre civile, lorſque *Numitor*, né avec des inclinations douces & pacifiques, immola ſon ambition à la félicité de ſon peuple ; &, content de quelques terres, il ſe condamna lui-même à la vie privée. Sa politique, cruelle à force d'être prévoyante, força ſa fille Rhea Sylvia de ſe conſacrer au miniſtère de la déeſſe Veſta, pour lui ôter les moyens de mettre au monde des enfans qui pourroient un jour revendiquer les droits de leur aïeul : cette prévoyance fut inutile. La jeune veſtale étant allée puiſer de l'eau dans un bocage pour les ſacrifices de la déeſſe, fut abordée par un homme qui ſe dit le dieu Mars, à qui ce bois eſt conſacré. Ce titre impoſant triompha bientôt de la pudeur de la princeſſe, & une prompte groſſeſſe révéla ſa chûte & ſa foibleſſe. *Numitor*, ſans être coupable, fut

jeté dans une priſon avec ſa femme & ſa fille, qui mit au monde Romulus & Remus ; ceux-ci furent expoſés à la fureur des bêtes féroces. Ces deux princes, préſervés par une providence ſecrète, ne démentirent point la fierté de leur naiſſance. Leurs premières années furent employées à la garde des troupeaux : mais bientôt leur courage murmura de ramper dans un ſi vil emploi. Ils trouvèrent plus beau de l'exercer contre les bêtes farouches, & contre les brigands qui infeſtoient le pays. Une querelle ſurvenue entre les paſteurs de *Numitor* & d'Amulius, ſervit à découvrir le ſecret de leur naiſſance. Les deux frères, dont le père nourricier étoit paſteur d'Amulius, ſe trouvèrent engagés à prendre ſa défenſe contre *Numitor*. Rémus fut pris & conduit à ſon grand-père, qui, étonné de ſa fierté & de certains traits de reſſemblance, lui fit des queſtions qui le conduiſirent à reconnoître qu'il étoit ſon petit-fils. Romulus, inſtruit de la détention de ſon frère, ſe mit à la tête d'une troupe d'aventuriers pour le dégager. Il apprit dans ſa marche le ſecret de ſa naiſſance ; il ſe rendit au palais de *Numitor*, qui ſe ſervit de leur courage pour rentrer dans la poſſeſſion de ſes prérogatives, ſept cents cinquante-quatre ans avant *J.* C. (*T-N.*)

NUN

NUNEZ *ou* NONIUS, (FERDINAND) (*Hiſt. litt. mod.*) ſavant qui introduiſit en Eſpagne l'étude de la langue grecque. Il étoit de la noble maiſon des Guzmans, & n'en profeſſa pas moins les belles-lettres à Alcala & à Salamanque, grand empire remporté ſur les préjugés, dans un pays accuſé de tenir fortement aux anciens préjugés. Le roi Ferdinand-le-Catholique le mit à la tête de ſes finances, mais il n'eſt connu que comme ſavant ; on fait cas de ſes commentaires ſur Pline, ſur Sénèque, ſur Pomponius Méla. On lui doit en partie la verſion latine des ſeptante, imprimée dans la polyglotte de Ximenès. Il mourut en 1552. Il fit graver ſur ſon tombeau cette phraſe, demi-philoſophique, demi-chrétienne, & qui peut auſſi n'être ni l'une ni l'autre : *La mort eſt le plus grand bien de la vie.*

O, (François d') (*Hiſt. de Fr.*) ſeigneur de Freſnes, de Maillebois, &c., étoit d'une famille illuſtre de Normandie, dont il a été le perſonnage le plus conſidérable. Il étoit ſur-intendant des finances ſous Henri III, c'eſt-à-dire, qu'il étoit l'inſtrument des profuſions du prince & de la miſère des peuples; ce fut lui qui, à la mort d'Henri III, fut chargé de porter la parole devant Henri IV pour tous ceux des catholiques qui conſentoient à le reconnoître, en y mettant la condition qu'il ſe feroit inſtruire dans la religion catholique, & qu'il finiroit par l'embraſſer. François d'*O* fut un des chefs de ce qu'on appelloit le tiers-parti ou le parti des politiques, qui ſe piquoient d'être trop bons françois pour ſouffrir la domination eſpagnole, & trop bons catholiques pour ſe ſoumettre à un prince proteſtant; en conſéqence il ſe crut obligé de travailler & de faire travailler à la converſion du roi, tandis que d'un autre côté il travailloit à la ſubverſion de l'état par le déſordre & la confuſion qu'il mettoit dans les finances. Il faiſoit manquer, par le défaut d'argent, toutes les affaires, toutes les opérations militaires, tous les traités; les Suiſſes, les Réitres, toutes les troupes mercenaires ſe diſperſoient faute de ſolde. Le roi, dans ſes plus grands beſoins, dit M. de Sully, « ne put pas » jouir du moins du privilège de partager ſes » propres revenus avec le ſur-intendant. D'*O* s'em» barraſſoit fort peu de lui faire manquer une » ville ou un gouvernement pour une ſomme » ſouvent très-légère, pendant qu'il ne vouloit » rien refuſer à ſes plaiſirs..... Naturellement » porté à la diſſipation, à la molleſſe & à l'in» dolence, il avoit encore été gâté par tous les » vices, dont on faiſoit gloire à la cour d'Henri III, » le grand jeu, la débauche outrée, les dépenſes » folles, le dérangement domeſtique & les pro» digalités de toute eſpèce. Pour tout renfermer » en un mot, d'*O* avoit eu place dans le cata» logue des Bellegarde, Villequier, Saint-Luc, » Maugiron, Saint-Mégrin, Livarrot, Joyeuſe, » Epernon, la Valette, du Bouchage, Thermes..... » & le titre de mignon étoit toute la recom» mandation qu'il avoit eue pour une charge, » que les princes les plus inappliqués exceptent » pour leurs propres intérêts, de celles dont ils » récompenſent cette ſorte de ſerviteurs. »

Voici ce qu'on lit ſur ce ſur-intendant, à l'année 1594 du journal de l'Etoile.

« Il ſurpaſſa en excès & en prodigalité les rois » & les princes : car juſqu'à ſes ſoupers il ſe » faiſoit ſervir des tourtes compoſées de muſc & » d'ambre, qui revenoient à vingt-cinq écus..... » S'il faut, dit M. de Crillon, que chacun rende » ſes comptes là-haut, comme l'on dit, je crois » que le pauvre d'*O* ſe trouvera bien empêché » à fournir de bons acquits pour les ſiens..... On » diſoit qu'il mouroit fort endetté, voire de » plus qu'il n'avoit vaillant, & qu'il y avoit » vingt-cinq ou trente ſergens à ſa maiſon quand » il mourut.

« Les tréſoriers le regrétèrent merveilleuſe» ment, & l'appelloient leur père, même on » diſoit que trois d'entr'eux avoient donné cin» quante écus chacun à Collot, pour lui donner » courage de le mieux panſer. M. le Grand, » ſon bon ami, en étoit comme déſeſpéré; car » il lui bailloit tous les ans cent mille francs à » dépenſer. Madame (ſœur du roi) n'y eut point » de regret, parce qu'il la faiſoit mourir de faim : » ceux de la religion auſſi peu, car il ne leur » vouloit point de bien. Madame de Liancour » le pleura, parce qu'elle en faiſoit ce qu'elle » vouloit, & ſi l'entretenoit aux bonnes graces du » roi..... M. le doyen Séguier, qui lui aſſiſta juſ» qu'à la fin, comme firent auſſi MM. ſes frères, » lui crioit, comme il ſe mouroit : *miſerere mei, » Deus;* l'une des dernières paroles qu'il dit, fut : » recommandez-moi bien au roi, il ſaura mieux » après ma mort de quoi je lui ſervois, qu'il n'a » ſu pendant ma vie. »

Il lui ſervoit à le ruiner, & c'eſt en effet ce qu'on a encore mieux ſu après ſa mort, quand M. de Sully eut porté la lumière dans ce chaos de déprédations, qu'il fut diſſiper à force d'économie.

Henri IV ne ſe vengeoit des brigandages du ſur-intendant que par de douces plaiſanteries que d'*O* pouvoit feindre de ne pas entendre.

Le Grain rapporte que ce bon roi jouant à la paume avec M. d'*O*, lui fit obſerver que le marqueur voloit leurs balles, & dit enſuite tout haut : *d'O, vous voyez bien que tout le monde nous dérobe.*

« Le bonheur du roi, dit M. de Sully, voulut » qu'une rétention d'urine le délivrât (au mois » d'octobre 1594) de ce mauvais ſerviteur. Ce » qu'il y eut de ſingulier dans cette mort, ajoute» t-il, c'eſt que cet homme riche de tout l'argent » du royaume, dont il diſpoſoit preſque abſolu» ment, plus ſplendide dans ſes équipages, ſes » meubles & ſa table, que le roi même, n'étoit pas » encore abandonné des médecins, que ſes parens, » qu'il avoit toujours fort affectionnés, ſes domeſ» tiques, & quelques autres, à titre de créanciers,

» le dépouillèrent comme à l'envi & ſi parfaite-
» ment, que long-temps avant qu'il expirât, il
» n'y avoit que les murailles nues dans la chambre
» où il mourut, comme ſi la fortune avoit cru
» devoir finir avec lui, du moins par un acte de
» juſtice. »

On vit arriver à peu près la même choſe à la mort du connétable de Luynes. (*Voyez* l'article ALBERT) (d') de Luynes.

Mézerai, en rapportant cette mort, dit dans ſon ſtyle dur, mais énergique : « Au mois d'octo-
» bre enſuivant, François d'*O*, ſur-intendant
» des finances, acheva de vivre dans ſon hôtel
» à Paris, ayant l'ame & le corps également gâtés
» de toutes ſortes de vilenies. Le roi ſe conſola
» aiſément de ſa perte, parce qu'il taiſoit d'effroya-
» bles diſſipations, & que néanmoins il vouloit
» le tenir comme en tutèle. »

Le ſur-intendant d'*O* ne laiſſa point d'enfans de Charlotte-Catherine de Villequier, ſa femme. Il avoit été maître de la garde-robe du roi Henri III, premier gentilhomme de ſa chambre, chevalier des ordres, gouverneur de Paris & de l'Iſle-de-France.

O A T

OATÈS. (TITUS) (*Hiſt. d'Angl.*) (*Voyez* l'article du docteur ARNAULD.)

O B E

OBED, (*Hiſt. ſacr.*) fils de Booz & de Ruth, père d'Iſaï & aïeul de David ; Ruth, chap. 4, verſ. 17, 21, 22, ſaint Matthieu, chap. 1, verſ. 5.

OBED-EDOM. (*Hiſt. ſacr.*) Ce fut dans ſa maiſon que David dépoſa l'arche d'alliance, lorſqu'il la fit tranſporter de Gabaa à Jéruſalem ; Rois, liv. 2, chap. 6.

O B I

OBIZZI. (LUCRÈCE DE GLI OROLOGGI, femme d'Enée, marquis D') (*Hiſt. d'Italie.*) On la croit la Lucrèce de l'hiſtoire moderne, mais elle ne put pas, comme Lucrèce, rendre compte elle-même & demander vengeance de ſon outrage ; elle fut trouvée poignardée dans ſon lit pendant l'abſence de ſon mari ; ſon fils âgé de cinq ans, qui devoit être couché à côté d'elle, avoit été tranſporté dans une chambre voiſine. Un gentilhomme qui s'étoit montré fort amoureux d'elle, & qu'on avoit vu entrer ce jour-là dans la maiſon, fut accuſé de s'être vangé ainſi de ſes refus : il fut arrêté, il nia conſtamment ſon crime ; on ne doutoit pas qu'il ne fût coupable, mais les preuves juridiques paroiſſant inſuffiſantes, on le retint quinze ans en priſon, & enfin on lui rendit la liberté ; mais peu de mois après le jeune marquis d'*Obizzi*, qui avoit alors vingt ans, ſe crut obligé de venger ſa mère au défaut de la juſtice, il tua d'un coup de piſtolet celui que la voix publique lui déſignoit comme l'aſſaſſin de la marquiſe. Tous ces événemens ſe paſſoient à Padoue dans le dix-ſeptième ſiècle, Lucrèce avoit été tuée vers l'an 1645. Son fils paſſa au ſervice de l'empereur Léopold qui le fit marquis du ſaint empire, gouverneur de Vienne, conſeiller d'état & maréchal-général de camp. Il mourut, en 1710, ſous l'empereur Joſeph, après cinquante années de ſervice, pendant leſquelles il acquit la plus grande réputation de valeur & de probité.

O B R

OBRECHT, (ULRIC) (*Hiſt. litt. mod.*) profeſſeur en droit à Strasbourg, ainſi que Georges *Obrecht*, ſon père, lequel étoit mort luthérien en 1612.

Ulric ſe fit catholique, & Louis XIV, devenu maître de Strasbourg en 1681, le fit préteur royal en 1685. « On diſoit d'*Obrecht* qu'il parloit de
» tous les perſonnages de l'hiſtoire, comme s'il
» eût été leur contemporain, de tous les pays,
» comme s'il y eût vécu, & des différentes loix,
» comme s'il les eût établies. » Boſſuet l'appelloit *Epitome omnium ſcientiarum.*

On a de lui un ouvrage en faveur des droits de Philippe V à la couronne d'Eſpagne, ſous ce titre : *Excerpta hiſtorica de naturâ ſucceſſionis in monarchiâ Hiſpaniæ* : on a auſſi le *Prodromus rerum alſaticarum* ; un mémoire concernant la ſûreté publique de l'Empire ; une édition de Quintilien ; une verſion de la vie de Pythagore par Jamblique. Mort en 1701.

OBREGON, (BERNARDIN) (*Hiſt. d'Eſpag.*) inſtituteur des frères infirmiers, qui prennent ſoin des malades dans les hôpitaux d'Eſpagne, & qu'on appelle, de ſon nom, *les Obregons.* Né près de Burgos en 1540, mort dans ſon hôpital général de Madrid le 6 août 1599.

OBRINE, (*Hiſt. mod.*) chevalier de l'*Obrine*, ordre militaire inſtitué dans le huitième ſiècle par Conrad, duc de Mazovie & de Cujavie, que quelques auteurs appellent auſſi *duc de Poland.*

Il donna d'abord à cet ordre le nom de *chevaliers de Jéſus-Chriſt.* Leur premier grand-maître fut Bruno. Leur principale deſtination étoit de défendre le pays des courſes des Pruſſiens, qui étoient pour lors idolâtres, & y commettoient de grandes cruautés.

Le duc Conrad mit ces chevaliers en poſſeſſions du fort de l'*Obrine*, d'où ils prirent leur nouveau nom ; & ils convinrent enſemble que toutes les terres qu'ils envahiroient ſur les Pruſſiens ſeroient également partagées entr'eux.

Mais les Pruſſiens ayant bloqué le fort de manière qu'aucun des chevaliers n'en pouvoit ſortir, l'ordre dont il s'agit devint inutile, & fut auſſi-tôt

ſupprimé, & Conrad appella à ſon ſecours l'ordre teutonique. (*A. R.*)

OBS

OBSEQUENS, (JULIUS) (*Hiſt. litt.*) écrivain latin, qui vivoit, à ce qu'on croit, vers la fin du quatrième ſiècle de l'ère chrétienne, & dont on ne ſait rien, ſinon qu'il eſt auteur d'un traité, *de prodigiis*, dont il ne reſte qu'une partie, avec des additions ou ſupplément de Conrad-Lycoſthènes. Il n'y avoit ni traité ni ſupplément à faire ſur cette matière, tout eſt dit en un mot, il n'y a point de prodiges, autres que ceux qui ſont atteſtés par l'écriture & par la tradition; le grand prodige, ſi l'on en veut abſolument, eſt que les loix de la nature ſoient immuables; mais dans notre beſoin de croire nous appellons prodige tout effet dont les cauſes nous ſont inconnues, ou dont les apparences ne ſe concilient pas dans notre eſprit avec les loix que nous croyons connoître.

OCC

OCCAM. (*Voyez* OCKAM.)

OCCASARY; (*Hiſt. mod.*) c'eſt le titre que l'on donne dans le royaume de Bénin, en Afrique, au général en chef des forces de l'état. Quoique dans ce pays l'on ignore l'art de la guerre, la diſcipline des troupes eſt extrêmement ſévère, & la moindre tranſgreſſion eſt punie de mort. (*A. R.*)

OCE

OCELLUS LUCANUS, (*Hiſt. litt. anc.*) ancien philoſophe grec de l'école de Pythagore. Il fut nommé *Lucanus*, parce qu'il étoit de la Lucanie, contrée limitrophe de la Pouille; on ſait qu'Horace, qui étoit de Venouſe, diſoit de lui-même:

Lucanus an Appulus anceps,
Nam venuſinus arat finem ſub utrumque colonus.

Il deſcendoit, dit-on, d'une ancienne famille de Troie, & on croit qu'il vivoit long-temps avant Platon. On n'a que des fragmens de ſon *traité des rois & du royaume*; mais le livre *de l'univers* qu'on lui attribue, nous eſt parvenu tout entier, il a été traduit par le marquis d'Argens, & depuis par l'abbé Batteux.

OCH

OCHIN. (BERNARDIN) (*Hiſt. eccléſiaſt.*) (*Voyez* MARTYR (PIERRE.)

OCHOSIAS. (*Hiſt. ſacr.*) Il y a deux princes de ce nom, l'un roi d'Iſraël, fils d'Achab & de Jézabel, dont l'hiſtoire ſe trouve au troiſième livre des Rois, chap. 22 & dernier, & au quatrième livre chap. premier.

L'autre, roi de Juda, fils de Joram & d'Athalie, & père de Joas, dont l'hiſtoire ſe trouve au quatrième livre des Rois, chap. 8 & 9, & au deuxième livre des Paralip. ch. 22.

C'eſt de ce dernier qu'il eſt ſouvent parlé dans la tragédie d'*Athalie*.

Ainſi dans leurs excès vous n'imiteriez pas,
L'infidèle Joram, l'impie *Ochoſias*?.....

Déplorable héritier de ces rois triomphans,
Ochoſias reſtoit ſeul avec ſes enfans,
Par les mains de Jéhu je vis percer le père.

OCHUS. (*Voyez* ARTAXERCÈS & DARIUS.)

OCK

OCKAM, (GUILLAUME) (*Hiſt. litt. mod.*) diſciple de Scot, dit le *docteur ſingulier*, écrivit pour l'empereur Louis de Bavière contre le pape Jean XXII, qui le condamna & l'excommunia: « ſi je puis compter ſur votre épée, diſoit le » cordelier *Ockam* à Louis de Bavière, vous » pouvez compter ſur ma plume. » Il étoit dans ſon temps le chef de la ſecte des nominaux. Il a fait divers ouvrages de philoſophie & de théologie. Mort en 1347.

OCT

OCTAVE. (*Voyez* AUGUSTE.)

OCTAVIE, (*Hiſt. rom.*) ſœur d'Auguſte; mais née d'une autre mère, fut mariée en premières noces avec Claudius Marcellus, dont elle eut un fils. L'intérêt de la politique lui fit contracter une ſeconde alliance avec Marc-Antoine. Cette union rétablit une heureuſe intelligence entre les deux triumvirs, diviſés par la rivalité du pouvoir. *Octavie*, qui uniſſoit les charmes les plus touchans à tous les dons du génie, ne put fixer le cœur de ſon volage époux; Marc-Antoine, inſenſible à tant de perfections, l'abandonna pour Cléopatre, reine d'Egypte, qui, auſſi artificieuſe que belle, étoit plus ingénieuſe que ſa rivale dans la recherche honteuſe des voluptés. Cette infidélité fut un affront dont Auguſte ſe ſentit offenſé: *Octavie*, la ſeule à plaindre, ſuſpendit les effets de cette inimitié; & ne voyant dans un impudique qui la trahiſſoit qu'un époux qu'elle devoit aimer, elle ſe tranſporta à Athènes, dans l'eſpoir de diſſiper ſes erreurs. Cette démarche ne produiſit point l'effet qu'elle s'en étoit promis, elle n'eſſuya que des dédains dont Auguſte, juſtement irrité, tira vengeance à la journée d'Actium. La mort de Marc-Antoine fut moins un triomphe

pour elle qu'une ſource de regrets. Auguſte, pour la conſoler, lui rendit tous les honneurs qui auroient pu flatter une femme ambitieuſe. Tous les Romains, à l'exemple de leur maître, lui rendirent des hommages qu'elle ſeule ſavoit dédaigner.

Son fils Marcellus, qui étoit l'eſpoir de l'empire, avoit épouſé Julie, fille d'Auguſte, & le titre de gendre du maître du monde lui en préſageoit le brillant héritage. Ce jeune prince, que la mort enleva à la fleur de ſon âge, plongea *Octavie* dans une langueur qui termina ſes jours. Sa mort fut un deuil public; ſes gendres, accablés d'affliction, portèrent eux-mêmes ſon cercueil, comme un témoignage de leur piété filiale. Auguſte, fondant en larmes, prononça ſon éloge funèbre. Les Romains, dont elle avoit fait les délices, ne ſe bornèrent point à de ſtériles regrets, leur amour ſuperſtitieux voulut lui rendre les honneurs divins; mais Auguſte eut aſſez de modération pour mettre un frein à leur zèle. Elle avoit eu de Marc-Antoine deux filles, qui toutes deux portèrent le nom d'Antonia; la première fut mariée à Domitius Enobarbus, & la plus jeune à Druſus, frère de Tibère. (*T-N.*)

OCTAVIE, (*Hiſt. rom.*) fille de l'impudique Meſſaline & de l'imbécille Claudius, fit oublier, par l'innocence de ſes mœurs, la tache de ſon origine. Placée au milieu d'une cour licencieuſe, où ſes yeux n'étoient frappés que du ſpectacle de la débauche, elle fit revivre les vertus des premiers temps de la république: ſa douceur, ſa modeſtie & ſa bienfaiſance, lui concilièrent tous les cœurs des Romains. A peine étoit-elle ſortie de l'enfance, qu'on la fiança au jeune Silanus. Cette union qui leur promettoit une félicité réciproque, fut rompue par les intrigues de l'ambitieuſe Agrippine, qui paya des délateurs pour accuſer le jeune époux des délits les plus graves. Des juges corrompus le trouvèrent coupable, & après lui avoir fait ſouffrir les tourmens les plus douloureux, on le condamna à ſe faire ouvrir les veines. La politique barbare d'Agrippine étoit de faire épouſer *Octavie* à ſon fils Néron, pour rapprocher, par cette alliance, l'intervalle qui le ſéparoit du trône. Le ſtupide Claudius, aſſervi lâchement aux volontés d'une femme impérieuſe, ratifia ce mariage. Néron fut déclaré ſon héritier à l'empire, au préjudice de Britannicus, frère d'*Octavie*. Ce nouvel époux, trop vicieux pour être capable d'aimer, n'eut aucun attachement pour une princeſſe dont les mœurs pures & bienfaiſantes étoient la cenſure de ſes penchans dépravés. Dès qu'il fut parvenu à l'empire, il la répudia, ſous prétexte de ſtérilité. Ce ne fut pas le plus grand des outrages qu'il lui fit eſſuyer; Poppée, qui avoit uſurpé ſa place dans la couche du tyran, porta la fureur juſqu'à l'accuſer d'un commerce impudique avec un de ſes eſclaves. Tous les domeſtiques de cette princeſſe furent mis à la queſtion; quelques-uns ſuccombant à la violence des tourmens, déclarèrent ce qu'ils ne ſavoient pas. La vertueuſe *Octavie*, traitée en coupable, fut triſtement reléguée dans la Campanie. Le peuple, indigné de cette oppreſſion, fit éclater ſes murmures qui annonçoient une révolte générale. Ce fut pour la prévenir que Néron la rappella de ſon exil. Son retour à Rome alarma Poppée qui craignit la perte de ſon crédit; cette femme artificieuſe ſe jeta aux pieds de Néron qui, par une lâche complaiſance, prononça un ſecond exil. *Octavie* fut exilée dans une île, où bientôt on lui ſignifia l'ordre de ſe faire ouvrir les veines. Elle n'avoit que vingt ans lorſqu'elle reçut l'arrêt de ſa mort: les malheurs de ſa vie lui en avoient inſpiré le dégoût; elle enviſagea ſon dernier moment ſans ſe plaindre ni pâlir. Ses infames aſſaſſins lui coupèrent la tête, qu'ils portèrent aux pieds de ſon indigne rivale. (*T-N.*)

OCTAVIEN, (*Hiſt. eccleſ.*) antipape, élu en 1159, après la mort d'Adrien IV; il prit le nom de Victor IV. Il réduiſit Alexandre III, ſon compétiteur, à chercher un aſyle en France; il le fit dépoſer, en 1160, par un concile qu'il aſſembla à Pavie; mais Alexandre III fut reconnu au concile de Toulouſe, en 1161, pour le véritable pape. *Octavien* mourut à Lucques en 1164. Il étoit de la famille des comtes de Freſcati.

ODA

ODA, ſ. f. *terme de relation*, chambre, claſſe des pages du grand-ſeigneur dans le ſerrail: voici ce qu'en dit du Loir.

Les pages du grand-ſeigneur ſont diviſés en cinq claſſes, qui ſont autant de chambres appellées *oda*. La première plus baſſe en dignité porte la qualité de *grande*, pour le nombre de ceux qui la compoſent: ce ſont les plus jeunes à qui on enſeigne à lire & à écrire, à bien parler les langues, qui ſont la turque pour ce monde, l'arabe pour le paradis, & la perſanne pour l'enfer, à cauſe, diſent les Turcs, de l'héréſie de la nation qui la parle.

La ſeconde s'appelle *la petite oda*, où, depuis l'âge de 14 ou 15 ans, juſqu'à 20 ou environ, ils ſont exercés aux armes, à piquer des chevaux, à l'étude des ſciences, dont les Turcs ont quelque teinture, comme eſt l'arithmétique, la géométrie & l'aſtrologie. Dans chacune de ces chambres il y a un page de la chambre privée, quã leur commande.

La troiſième chambre nommée *kilan-oda*, comprend bien deux cents pages, qui outre leurs exercices ordinaires, ſont commandés par le kilerdgi-bachi, pour le ſervice de la ſommellerie & de la fruiterie.

La quatrième n'en a que vingt-quatre qui, ſous le khazinéda-bachi, ont ſoin du tréſor qui eſt dans

l'appartement du grand-ſeigneur, où ils n'entrent jamais avec des habits qui aient des poches.

La cinquième chambre, appellée *kas-oda*, c'eſt-à-dire *claſſe privée*, eſt compoſée de quarante pages qui ſervent à la chambre du prince.

Toutes les nuits, un nombre fixe de pages de ces chambres ſont de garde, quand leur prince eſt couché; ils ſont poſés en divers endroits, les uns plus près de lui que les autres, ſelon le degré de leur chambre, & ceux qui ſont de la chambre privée les commandent. Ils prennent garde auſſi que la lumière, qu'ils tiennent toujours dans ſa chambre, ne lui donne point dans les yeux, craignant qu'il ne s'éveille; & s'ils le voient travaillé de quelque ſonge qui l'inquiète & qui le tourmente, ils en avertiſſent l'aga pour qu'il le réveille. (*D. J.*)

ODABACHI *ou* ODDOBASSI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſt un officier de l'armée des Turcs, qui répond à-peu-près à ce que nous appellons parmi nous un *ſergent* ou un *caporal*.

Les ſimples ſoldats & les janiſſaires, appellés *oldachis*, lorſqu'ils ont ſervi un certain nombre d'années, ſont avancés, & deviennent biquelars: de biquelars ils ſont faits *odabachis*, c'eſt-à-dire, caporaux de compagnie, ou chefs de certaines diviſions dont le nombre n'eſt pas fixé, étant quelquefois de dix hommes, quelquefois de vingt.

Leur paie eſt de ſix doubles par mois, & ils portent pour marque diſtinctive un grand feutre, large d'un pied, & encore plus long que large, qui pend par derrière, & orné par devant de deux grandes plumes d'autruches.

L'*odabachi* eſt proprement un chef de chambrée des janiſſaires, comme le porte ſon nom, compoſé de deux mots turcs; ſavoir, *oda*, chambre, & *bachi*, chef. Lorſque les janiſſaires entrent pour la première fois dans cette chambre, l'*odabachi* les frappe ſur le cou, & leur fait baiſſer la tête pour preuve de l'obéiſſance à laquelle ils ſont engagés. Ils ne peuvent s'abſenter ſans ſa permiſſion, & lorſqu'ils négligent de la lui demander, il leur fait donner par le cuiſinier de la chambrée, des coups de baguette ſur les feſſes & non ſur les pieds, afin de ne pas les mettre hors d'état de marcher où le bien du ſervice le requiert. S'ils commettent quelque crime grave, il les fait étrangler, mais ſecrètement, & jeter leurs corps dans la mer. Que s'il eſt forcé de rendre leur punition publique, il doit auparavant les dégrader de leur qualité de janiſſaire, ce qui ſe fait en mettant en pièces le collet de leur habit. Guer, *mœurs des Turcs, tome II.*

On donne encore en Turquie le nom d'*odabachi* au directeur de chaque chambre des ichoglans ou pages du grand-ſeigneur. Il veille à leur conduite, à leurs exercices, & les fait châtier lorſqu'il leur échappe quelque faute. (*A. R.*)

ODAGLANDARI, ſ. m. (*Hiſt. mod. terme de relation*) On écrit auſſi *odeglandari*, *odoglandari*; *oddoglandari*. Ce ſont les pages de la cinquième chambre ou *oda*. (*Voyez* ODA.)

Ces pages ſont au nombre de quarante qui ſervent à la garde-robe du grand-ſeigneur. Ils ont dix aſpres par jour, bouche à cour, & deux habits de velours, ſatin ou damas, tous les ans. Vigenère, *illuſtrat. ſur chalcondyle, page 359.* (*D. J.*)

ODALIQUES *ou* ODALISQUES, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi qu'on nomme en Turquie les ſimples favorites du grand-ſeigneur, renfermées dans le ſerrail pour ſervir à ſes plaiſirs. Elles y ſont gardées par des eunuques, & occupent chacune un appartement où elles ſont ſervies par des femmes. Les *odaliques* qui n'ont eu que des filles, ont la liberté de ſortir & de ſe marier à qui il leur plaît; mais celles qui ont donné des fils au grand ſeigneur, & ſont arrivées par-là au titre d'*aſekis*, ſont renvoyées dans le vieux ſerrail quand le ſultan ſe dégoûte d'elles, & n'en ſortent jamais à moins que leur fils ne monte ſur le trône, & pour lors on les nomme *validé* ou *ſultane-mère*. Ce mot *odalique* vient d'*oda*, qui en turc ſignifie une *chambre*, parce que toutes ces femmes ſont logées ſéparément. C'eſt entr'elles à qui emploiera le plus de manège pour plaire au ſultan, & d'intrigues pour ſupplanter ſes rivales. (*A. R.*)

ODE

ODENAT. (*Hiſt. rom.*) Après la priſe de Valérien, par Sapor, les Perſes ſembloient devoir envahir toute l'Aſie mineure; mais la valeur d'*Odenat*, roi de Palmyre, mari de la célèbre Zénobie, fidèle allié des Romains & de l'empereur Gallien, fils de Valérien, arracha aux Perſes vainqueurs toutes leurs conquêtes. Gallien voulut recevoir les honneurs du triomphe pour les victoires d'*Odenat*, ce qui fut d'autant plus ridicule, que d'un côté il n'y avoit eu aucune part, & que de l'autre, ces victoires même n'avoient pas procuré la liberté au malheureux Valérien, quoique ce fût l'objet principal de l'ambition d'*Odenat*, & qu'il eût tout tenté pour y parvenir. La reconnoiſſance de Gallien alla juſqu'à élever *Odenat* à la dignité d'Auguſte, & à lui donner le commandement général des troupes romaines dans l'Orient. *Odonat* avoit mérité ces honneurs, non-ſeulement par les victoires qu'il avoit remportées ſur les Perſes, mais encore par la deſtruction de divers petits tyrans qui avoient eſſayé de s'élever ſur les ruines de la puiſſance de Gallien, & de profiter du malheur de Valérien. Il chaſſa auſſi de l'Aſie les Scythes qui la ravageoient. Il périt, vers l'an de J. C. 267, par des embûches domeſtiques, dont Zénobie, ſa femme, paroît n'avoir pas été la cauſe innocente. (*Voy.* l'art. ZÉNOBIE.)

Odenat

Odènat étoit originairement le chef d'une tribu de ſarraſins. Dès l'enfance il s'étoit accoutumé à braver les injures de l'air & l'intempérie des ſaiſons, il s'étoit endurci à la fatigue, il s'étoit exercé à combattre les lions, les léopards, les ours. Il s'étoit procuré, par les exercices les plus durs, une force de corps qui ſecondoit merveilleuſement ſon grand courage, & qui fut le principe de ſes ſuccès.

ODI

ODILON, (SAINT) (*Hiſt. eccléſ.*) cinquième abbé de Cluny, né en Auvergne l'an 962, mort à Souvigni en 1049, après avoir répandu ſon ordre en Italie, en Eſpagne, en Angleterre. Il eſt ſur-tout célèbre comme inſtituteur de la *commémoration des morts*, pratique non moins tendre que ſainte, non moins inſpirée par la nature que par la piété. Elle paſſa des monaſtères de Cluny dans d'autres égliſes, & fut enſuite adoptée par l'égliſe univerſelle. Il y a quelques ouvrages de ſaint *Odilon* dans le recueil intitulé: *Bibliotheca Cluniacenſis*: entr'autres, *la vie de ſaint Mayeul*, ſon prédéceſſeur dans l'abbaye de Cluny, & celle de l'impératrice ſainte Adélaïde. Saint *Odilon* refuſa, dit-on, l'archevêché de Lyon. Il étoit d'une naiſſance diſtinguée, fils de Bernard, dit le Grand, ſeigneur de Mercœur.

ODIN. (*Hiſt. du Nord.*) Les Romains en pourſuivant Mithridate tant de fois vaincu & jamais dompté, avoient pénétré juſqu'au Tanaïs & aux Palus Méotides, qu'ils appelloient les bornes du monde; les alliés de Mithridate, ou laſſés, ou ſoumis, cherchèrent leur ſalut dans l'eſclavage ou dans la fuite; *Odin*, chef d'un peuple ſcythe, établi vraiſemblablement entre le Pont-Euxin & la mer Caſpienne, prit le parti plus noble d'aller chercher dans des pays plus ſeptentrionaux, & inconnus aux Romains, la ſûreté qu'il ne trouvoit plus dans ſa patrie. Son véritable nom étoit Sigge, fils de Fridulphe; il avoit pris celui d'*Odin*, qui étoit le Dieu ſuprême des Scythes, ſoit parce qu'il en étoit le ſouverain pontife, ſoit par quelque motif politique qu'on ſuppoſe & qu'on ne ſait point. *Odin*, conquérant rapide, ſoumit d'abord en paſſant quelques peuples de Ruſſie & la Saxe, c'eſt-à-dire, ces vaſtes contrées que poſſédoient autrefois les Saxons, du Rhin juſqu'à l'Elbe & même vers l'Oder, & dont preſque aucune n'a retenu le nom de Saxe, excepté cette foible portion qui porte aujourd'hui le nom de baſſe-Saxe, & qui, par une autre ſingularité, de tous les pays qui portent aujourd'hui ce nom, eſt le ſeul qui ait appartenu aux Saxons. Il partagea ces domaines entre ſes enfans, prit enſuite la route de la Scandinavie par le Holſtein & le Jutland ou la Jutlande; ces provinces épuiſées d'habitans, ne réſiſtèrent peu; il parut, & conquit la Fionie; il y bâtit la ville d'Odenſée, dont le nom perpétue le ſouvenir de ſon fondateur; il étendit ſes conquêtes dans tout le reſte du Nord; il ſoumit le Danemarck, la Suède & la Norwège. Les peuples éperdus croyoient voir en lui une divinité terrible, prête à les foudroyer à la moindre réſiſtance; il ne dédaignoit pas d'employer la fourberie pour fortifier le preſtige, il étoit inſpiré; il avoit deux corbeaux privés, comme Mahomet avoit ſon pigeon, Sertorius ſa biche, Numa ſa nymphe Egérie. Ces deux corbeaux qu'il nommoit, l'un mémoire, l'autre intelligence, (ce qui donneroit plutôt l'idée d'une allégorie que d'un menſonge formel) faiſoient tous les matins le tour du monde, & lui rapportoient à ſon dîner des nouvelles de tout ce qui ſe paſſoit; par ce mélange de l'impoſture & d'une éloquence impétueuſe comme ſa valeur, il perſuadoit aux crédules Scandinaves tout ce qu'il vouloit: il avoit, diſoit-il, par ſes enchantemens, ranimé la tête d'un certain Mimer, qui avoit eu pendant ſa vie une grande réputation de ſageſſe; il conſultoit cette tête il la faiſoit parler, les oracles qu'elle rendoit étoient aveuglément ſuivis. Cependant une maladie mortelle vint détruire cette illuſion; *Odin* ſut encore en tirer parti pour ſa gloire: ſentant approcher ſa mort, il voulut du moins la rendre éclatante. Il raſſembla ſes amis, les compagnons de ſes victoires & de ſa fortune; en leur preſence, il ſe fit neuf bleſſures en forme de cercle avec la pointe d'une lance, & diverſes autres découpures ſur la peau avec ſon épée; il déclara enſuite, en mourant, qu'il alloit en Scythie prendre place avec les autres dieux à un feſtin éternel où il admettroit tous ceux qui ſeroient morts honorablement les armes à la main. Cette idée de la divinité des guerriers, morts les armes à la main, & de leur admiſſion dans le palais & aux feſtins d'*Odin*, fit une grande fortune dans tout le Nord. Le chevalier Temple rapporte dans ſes œuvres que le comte d'Oxentiern lui avoit dit à Nimègue qu'il étoit reſté en Suède un monument de cette ancienne croyance, dans une place nommée *Odinshall*, ou *la ſalle d'Odin*. C'eſt une grande baie, environnée de tous côtés de rochers eſcarpés, où ceux mêmes que la foibleſſe de leur âge ou de leur tempérament empêchent d'aller chercher à la guerre une mort glorieuſe, voulant du moins échapper à la honte de mourir miſérablement dans leur lit, & donner en mourant une dernière marque de courage, ſe faiſoient porter le plus près qu'il ſe pouvoit de la pointe de ces rochers, d'où ils ſe précipitoient eux-mêmes dans la mer, perſuadés qu'*Odin*, touché de cet acte de fermeté, ne les puniroit pas d'avoir été privés du bonheur de mourir à la guerre, & voudroit bien les admettre dans ſon palais. Une des grandes voluptés dont on jouiſſoit dans ce paradis d'*Odin*, étoit de boire de la bière dans les crânes de ſes ennemis vaincus. Un roi des Danois, Lothbrok ou Lodbrog, célèbre

ce bonheur ineffable dans une eſpèce d'ode, dont l'enthouſiaſme reſſemble aſſez au délire de l'ivreſſe.

Pugnavimus enſibus ;
Hoc ridere me facit ſemper,
Quòd Othini ſcamma
Parata ſcio in aulâ.
Bibemus cereviſiam brevi
Ex concavis crateribus craniorum.

A cette idée un plus violent tranſport de joie le ſaiſit ; il ſe croit déjà arrivé à ce doux moment de la mort ; il entend la voix d'*Odin* qui l'appelle, il voit les portes du palais s'ouvrir, des nymphes s'avancer pour le recevoir en lui préſentant proprement, dans les crânes de ſes ennemis, cette boiſſon délicieuſe.

C'eſt dommage que cette boiſſon délicieuſe ne ſoit que de la bière, & ne ſoit pas le ſang même de ces ennemis. Il manquoit ce trait à la félicité ſuprême du paradis d'*Odin* : d'ailleurs *Odin* ravit tous les hommages réſervés autrefois au dieu dont il avoit pris le nom ; ce fut lui qu'on adora & que toutes les mythologies peignirent ſous les traits d'un dieu terrible & ſevère, père du carnage, dépopulateur, incendiaire, agile, bruyant, diſpenſateur du courage, de la victoire & de la mort. On imploroit ſon ſecours dans toutes les guerres : c'étoit à lui que les vœux des deux partis s'adreſſoient ; on croyoit qu'il venoit ſouvent lui-même dans la mêlée, ranimer la fureur des combattans, frapper ceux qu'il deſtinoit à périr, & emporter leurs ames dans les demeures céleſtes, où il les admettoit au banquet éternel & délicieux qu'il leur avoit promis. De là, comme dit Lucain :

In ferrum mens prona viris,
Animæque capaces
Mortis, & ignavum redituræ parcere vitæ.

La femme d'*Odin*, nommée Frigga ou Fréa, partageoit avec lui les honneurs divins : après avoir été dans l'origine la terre-mère & la mère des dieux, elle devint la déeſſe de l'amour & de la débauche, la Vénus du Nord ; on la prenoit auſſi quelquefois pour la Lune.

ODO

ODOACRE, (*Hiſt. rom.*) roi des Hérules, deſtructeur de l'empire d'Occident, & fondateur du royaume d'Italie ou des Hérules, qui ne dura que dix-ſept ans, depuis l'an 476, juſqu'en 493, Théodoric, après l'avoir vaincu, lui promit la vie, & le maſſacra, en traître, dans un feſtin. *Odoacre* en avoit uſé avec plus d'humanité à l'égard d'Auguſtule qu'il avoit détrôné. (*Voyez* l'article AUGUSTULE.)

ODON, (SAINT) (*Hiſt. Eccléſ.*) ſecond abbé de Cluny, en 927. On a de lui dans la collection intitulée : *Bibliotheca Cluniacenſis*, (*voyez* l'article ODILON) (ſaint) des hymnes en l'honneur de ſaint Martin ; trois livres du ſacerdoce, la vie de ſaint Gérard, comte d'Aurillac, &c. & on trouve dans ce même recueil la vie de ſaint *Odon* lui-même, écrite par un de ſes diſciples, nommé Jean. Saint *Odon* mourut en 942.

Il y avoit dans le onzième ſiècle un autre *Odon* ou Eudes, moins ſaint, mais non moins célèbre, frère utérin de Guillaume le conquérant, roi d'Angleterre & duc de Normandie, qui le fit évêque de Bayeux & comte de Kent, & qui lui confia l'adminiſtration de l'Angleterre pendant ſon abſence. Il auroit pu lui confier auſſi le commandement des armées, car, à la bataille d'Haſtings, du 14 octobre 1066, qui décida de la conquête de l'Angleterre, *Odon* avoit rallié les Normands & contribué à la victoire. Ce prélat, enrichi par les bienfaits du roi ſon frère, voulut s'en ſervir pour acheter la tiare qu'un aſtrologue lui avoit promiſe ; il commençoit à faire paſſer ſes richeſſes en Italie, prêt à y paſſer lui-même ; ce tranſport de l'argent de l'Angleterre à Rome déplut, avec raiſon, à Guillaume, qui voulut faire arrêter *Odon ;* les immunités eccléſiaſtiques s'oppoſoient à ce projet ; les officiers du roi déſobéirent, non par eſprit de révolte, mais par ſuperſtition : Guillaume alla lui même arrêter ſon frère ; *Odon* voulut parler de franchiſe & de priviléges : « Ce n'eſt » point l'évêque de Bayeux que j'arrête, lui dit » Guillaume, c'eſt le comte de Kent. » Le pape Grégoire VII, quoique les vues & les eſpérances d'*Odon* duſſent peu le flatter, intercéda pour lui, menaça même, car c'étoit l'uſage des papes alors, & c'étoit l'uſage particulier de Grégoire : il n'obtint rien ; *Odon* reſta priſonnier en Normandie pendant tout le règne de Guillaume. Robert, fils aîné de Guillaume, & qui, quoique bon & vertueux, avoit été l'ennemi de ſon père, prit *Odon* pour ſon principal miniſtre & ne s'en trouva pas bien. Lorſqu'en 1096 Robert partit pour la première croiſade, *Odon* l'y ſuivit, & mourut en chemin l'année ſuivante, à Palerme en Sicile.

ŒBA

ŒBARES, (*Hiſt. anc.*) étoit le nom de cet écuyer de Darius, qui procura la couronne à ſon maître en faiſant hennir ſon cheval le premier,

Si credere dignum eſt.

(*Voyez* l'article DARIUS.)

ŒCO

ŒCOLAMPADE. (JEAN) (*Hiſt. eccléſ.*) Ce nom [grec ſignifie *lumière domeſtique ;* le véritable

nom d'*Œcolampade* étoit *Hauſſchein* ; qui a la même ſignification en allemand : ce ſectaire, miniſtre à Baſle, étoit le diſciple & le lieutenant de Zuingle, comme Mélanchton l'étoit de Luther ; chacun de ces lieutenans avoit plus de modération & de ſageſſe que ſon chef : leurs chefs avoient ſur eux l'aſcendant qui entraine, & ils avoient ſur leurs chefs l'aſcendant qui règle & qui tempère. *Œcolampade* & Mélanchton étoient amis, ils auroient deſiré que leurs maitres le fuſſent, mais l'autorité ne ſouffre guère de partage : Luther ne vouloit point d'égal ; Zuingle au moins ne vouloit pas de ſupérieur.

Œcolampade & Mélanchton eurent toujours au-deſſus de ces deux hommes le mérite de ſavoir ſe contenter du ſecond rang.

Œcolampade avoit été moine comme Luther, &, comme lui, il s'étoit marié depuis la réforme. « Tous ces grands mouvemens, diſoit Eraſme, » aboutiſſent à défroquer quelques moines & à » marier quelques prêtres. La réforme n'eſt qu'un » drame tragi-comique, dont l'expoſition eſt im- » poſante, le nœud ſanglant, & le dénouement » heureux. Tout finit par un mariage. »

Le premier décembre 1531, le diable, ſelon Luther, étrangla *Œcolampade*, ce qui ne ſignifioit rien autre choſe alors, ſinon qu'on étoit mort d'apoplexie ; ſelon d'autres, ce Mélanchton du parti ſacramentaire, mourut de douleur en voyant les triſtes fruits de la réforme.

ŒLI

ŒLIEN. (*Voyez* ELIEN.)

ŒNO

ŒNOMAUS, (*Hiſt. litt.*) philoſophe & orateur grec du ſecond ſiècle de l'égliſe ; Euſèbe, dans ſa *préparation évangélique*, nous a conſervé une partie conſidérable d'un traité d'*Œnomaus*, contenant le recueil des menſonges de l'oracle de Delphes.

OFA

OFAVAI ; (*Hiſt. mod. ſuperſtition*) c'eſt ainſi que l'on nomme au Japon une petite boite longue d'un pied & d'environ deux pouces de largeur, remplie de bâtons fort menus, autour deſquels on entortille des papiers découpés : ce mot ſignifie *grande purification*, ou *rémiſſion totale des péchés*, parce que les canuſis, ou deſſervans des temples de la province d'Isje, donnent ces ſortes de boites aux pélerins qui ſont venus faire leurs dévotions dans les temples de cette province, reſpectés par tous les Japonois qui profeſſent la religion du Sintos. Ces pélerins reçoivent cette boite avec la plus profonde vénération ; & lorſqu'ils ſont de retour chez eux, ils la conſervent ſoigneuſement dans une niche faite exprès, quoique leurs vertus ſoient limitées au terme d'une année, parce qu'il eſt de l'intérêt des canuſis que l'on recommence ſouvent des pélerinages, dont ils reconnoiſſent mieux que perſonne l'utilité. (*A. R.*)

OFF

OFFA, (*Hiſt. d'Angleterre.*) roi de Mercie au temps de l'Heptarchie, vers le milieu du huitième ſiècle, aſſaſſina Ethelbert, roi d'Eſtanglie, ſon gendre, prit ſon royaume, &, pour expiation, ſoumit ſes états *au denier de ſaint Pierre*, en conſervant ce qu'il avoit pris. Le *romeſcot*, ou denier de ſaint Pierre, n'étoit d'abord qu'une ſomme deſtinée à l'entretien d'un collège anglois fondé à Rome par *Offa* ; cette impoſition ſe leva enſuite ſur toute l'Angleterre. C'étoit un don d'un ſeul roi de l'Heptarchie, ce fut un tribut de la nation entière. Il fut aboli par Henri VIII, lorſque ce prince ſe ſépara de la communion romaine. *Offa* mourut l'an 796.

OFFICIER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) homme qui poſſède un office, qui eſt revêtu d'une charge. (*Voyez* OFFICE dans le dictionnaire de juriſprudence.)

Les grands *officiers* de la couronne ou de l'état ſont en Angleterre le grand maître-d'hôtel, le chancelier, le grand tréſorier, le préſident du conſeil, le garde du ſceau privé, le grand chambellan, le grand connétable, le comte-maréchal & le grand amiral.

En France on a une notion très-vague de ce qu'on nomme les *grands officiers*, & d'ailleurs tout cela change perpétuellement. On s'imagine naturellement que ce ſont ceux à qui leurs charges donnent le titre de grand, comme grand écuyer, grand échanſon ; mais le connétable, les maréchaux de France, le chancelier, ſont grands *officiers*, & n'ont point le titre de grand, & d'autres qui l'ont, ne ſont point réputés grands *officiers*. Les capitaines des gardes, les premiers gentilshommes de la chambre, ſont devenus réellement de grands officiers, & ne ſont pas comptés pour tels par le père Anſelme. En un mot, rien n'eſt décidé ſur leur nombre, leur rang & leurs prérogatives.

Les grands *officiers* de la couronne n'étoient autrefois qu'*officiers* de la maiſon du roi. Ils étoient élus le plus ſouvent par ſcrutin ſous le règne de Charles V, & dans le bas âge de Charles VI, par les princes & ſeigneurs, à la pluralité des voix. Les pairs n'en vouloient point ſouffrir avant le règne de Louis VIII, qui régla qu'ils auroient ſéance parmi eux. Son arrêt, donné ſolemnellement à Paris en 1224, dans ſa cour des pairs, porte, que ſuivant l'ancien uſage & les coutumes obſervées dès long-temps, les grands *officiers* de la couronne ; ſavoir le chancelier, le bouteiller, le chambrier, &c. devoient ſe trouver aux

procès qui ſe feroient contre un pair de France, pour le juger conjointement avec les autres pairs du royaume ; en conſéquence ils aſſiſtèrent tous au jugement d'un procès de la comteſſe de Flandre.

Il paroît que ſous Henri III, les grands *officiers* de la couronne étoient le connétable, le chancelier, le garde des ſceaux, le grand-maître, le grand chambellan, l'amiral, les maréchaux de France & le grand écuyer. Ce prince ordonna, en 1577, par des lettres-patentes vérifiées au parlement, que les ſuſdits grands *officiers* ne pourroient être précédés par aucun des pairs nouveaux créés. (*D. J.*)

Les *officiers* de juſtice ſont ceux auxquels on a confié l'adminiſtration de la juſtice dans les différentes cours ou tribunaux du royaume.

Les *officiers* royaux ſont ceux qui adminiſtrent la juſtice au nom du roi, comme les juges, &c.

Les *officiers* ſubalternes ſont ceux qui adminiſtrent la juſtice au nom de quelque ſeigneur ſujet du roi : tels ſont les juges qui exercent leurs fonctions ſous le comte-maréchal, ſous l'amiral &c.

Les *officiers* de police ſont ceux auxquels on a confié le gouvernement & la direction des affaires d'une communauté ou d'une ville : tels ſont les maires, les shériſs, &c.

Les *officiers* de guerre ſont ceux qui ont quelque commandement dans les armées du roi.

Ces *officiers* ſont généraux ou ſubalternes.

Les *officiers* généraux ſont ceux dont le commandement n'eſt point reſtreint à une ſeule troupe, compagnie ou régiment ; mais qui ont ſous leurs ordres un corps de troupes compoſé de pluſieurs régimens, tels ſont les généraux, lieutenans-généraux, majors-généraux & brigadiers.

Les *officiers* de l'état-major ſont ceux qui ont ſous leurs ordres un régiment entier, comme les colonels, lieutenans-colonels & majors.

Les *officiers* ſubalternes ſont les lieutenans, cornettes, enſeignes, ſergens & caporaux. (*Voyez* tous ces *officiers* ſous leurs propres articles, CAPITAINE, COLONEL, &c. dans le dictionnaire de l'art militaire.)

Les *officiers* à commiſſion ſont ceux qui ont commiſſion du roi : tels ſont tous les *officiers* militaires, depuis le général juſqu'au cornette inclusivement.

On les appelle *officiers à commiſſion*, par oppoſition aux *officiers à brevet* ou *à baguette*, qui ſont établis par brevet des colonels ou des capitaines : tels ſont les quartier-maîtres, ſergens, caporaux, & même les chirurgiens & les chapelains.

Les *officiers* de mer ou de marine ſont ceux qui ont quelque commandement ſur les vaiſſeaux de guerre.

Les *officiers* à pavillon ſont les amiraux, vice-amiraux, contre-amiraux.

Les *officiers* de la maiſon du roi ſont le grand-maître d'hôtel, le tréſorier, le contrôleur, le tréſorier de l'épargne, le maître, les clercs du tapis verd, &c., le grand chambellan, le vice-chambellan, les gentilshommes de la chambre privée & de la chambre du lit, les gentilshommes huiſſiers, les garçons de la chambre, les pages, le maître de la garde-robe, le maître des cérémonies, &c., le grand écuyer, le contrôleur de l'écurie, les ſous-écuyers, les intendans, &c.

Les *officiers* à baguette ſont ceux qui portent une baguette blanche en préſence du roi, & devant leſquels un valet de pied nue tête, porte une baguette blanche quand ils ſortent en public, & quand ils ne ſont pas en préſence du roi : tels ſont le grand-maître d'hôtel, le grand-chambellan, le grand-tréſorier, &c.

La baguette blanche eſt la marque d'une commiſſion, & à la mort du roi ces *officiers* caſſent leur baguette ſur le cercueil où l'on doit mettre le corps du roi, pour marquer par cette cérémonie, qu'ils déchargent leurs *officiers* ſubalternes de leur ſubordination.

Dans toutes les autres cours & les autres gouvernemens de l'Europe & du monde, il y a également différentes ſortes d'*officiers*, tant pour le civil & le militaire, que pour les maiſons des princes.

Les *officiers* militaires en France, ſont les maréchaux de France, lieutenans-généraux, maréchaux-de-camp, brigadiers, colonels, lieutenans-colonels, majors, capitaines, lieutenans, ſous-lieutenans, enſeignes ou cornettes, ſergens, maréchaux-des-logis, & brigadiers dans la cavalerie, pour le ſervice de terre ; & pour celui de mer, l'amiral, les vice-amiraux, le général des galères, les chefs d'eſcadres, capitaines, lieutenans, enſeignes de vaiſſeaux, &c. (*Voyez* MARÉCHAL DE FRANCE, LIEUTENANT-GÉNÉRAL, &c. dans le dictionnaire de l'art militaire.)

Pour le civil, les *officiers* de juſtice ſont le chancelier, le garde des ſceaux, les conſeillers d'état, maîtres des requêtes, préſidens à mortier, conſeillers au parlement, procureurs & avocats-généraux ; & dans les juſtices ſubalternes, les préſidens & conſeillers au préſidial, les lieutenans-généraux de police, les lieutenans-civils & criminels, baillis, prévôts, avocats & procureurs du roi & leurs ſubſtituts, & autres dignités de robe, *qu'on peut voir chacun à leur article particulier dans le dictionnaire de juriſprudence.*

Les principaux *officiers* de la maiſon du roi ſont le grand-maître, le grand-écuyer, le grand-veneur, le grand-échanſon, le grand-aumônier, le grand-chambellan, les quatre gentilshommes de la chambre, les quatre capitaines des gardes, ſans parler de pluſieurs autres, & tous les divers *officiers* qui ſont ſoumis à ces premiers, &c.

Les grands *offices* ou gardes militaires ſont conférés par le bon plaiſir du roi, & ne ſont point héréditaires ; mais la plupart des offices.

de judicature, auſſi-bien que les charges chez le roi, paſſent de père en fils, pourvu que l'on ait payé les droits impoſés ſur quelques-unes pour les conſerver à ſa famille : on achète pourtant un régiment, une compagnie.

Les princes étrangers ont auſſi des *officiers* dans tous ces divers genres. (*A. R.*)

OFFICIERS-GÉNÉRAUX, (*Hiſt. mod.*) *ou commandans des troupes*, ceux qui ont autorité ſur les ſoldats. On peut en diſtinguer de deux ſortes, les *officiers-généraux*, & les *officiers* ſubalternes.

Parmi tous les anciens peuples, la diſcipline militaire qui n'a pas été la partie la moins cultivée du gouvernement, exigeant de la ſubordination dans les troupes, les ſouverains ont été obligés de confier une partie de leur autorité à des hommes intelligens dans le métier de la guerre ; & ceux-ci pour mettre plus d'ordre dans les armées, ont diſtribué les troupes en différens corps, commandés par des chefs capables d'exécuter leurs ordres, & de les faire exécuter au reſte des ſoldats.

Nous ſavons en général, que les Egyptiens avoient de nombreuſes troupes ſur pied, qu'elles alloient ordinairement à quatre cents mille hommes, & que l'armée de Séſoſtris étoit de ſeize cents mille combattans. Nous voyons les rois d'Egypte à la tête de leurs armées ; mais autant il ſeroit abſurde de dire qu'un ſeul prince, un ſeul homme commandoit ſeul en détail à cette multitude, autant eſt-il raiſonnable de penſer qu'il avoit ſous lui des *officiers-généraux*, & ceux-ci des ſubalternes diſtribués avec plus ou moins d'autorité dans tous les corps.

La milice des Hébreux, dans les premiers temps, ne nous eſt guère moins inconnue. Cependant on peut inférer de l'ordre que les tribus gardoient dans leurs campemens, chacune ſous leur enſeigne particulière, qu'elles avoient auſſi leurs *officiers* ſubordonnés à un général en chef, tel que fut Joſué. Sous les rois des Juifs, nous voyons ces princes commander eux-mêmes leurs armées ou en confier la conduite à des généraux en chef, tels qu'Abner ſous Saül, Joab ſous David ; & ce dernier avoit dans les troupes pluſieurs braves, connus ſous le nom de *force d'Iſraël* hommes diſtingués par leurs exploits, & qui ſans doute commandoient des corps particuliers : tels qu'un Banarias, chef de la légion des Phélètes & des Cérèthes, & qui devint, ſous Salomon, général en chef. Il eſt donc plus que probable, que ſous les rois d'Iſraël, & ſous ceux de Juda, juſqu'à la captivité de Babylone, les troupes Iſraélites furent diviſées en petits corps, commandés par des *officiers*, quoique l'écriture ne nous ait pas conſervé le nom de leurs dignités, ni le détail de leurs fonctions. Sous les Machabées il eſt parlé clairement de tribuns, de pentacontarques & de centurions, que ces illuſtres guerriers établirent dans la milice juive ; il y a apparence que les tribuns commandoient mille hommes, les pentacontarques cinq cents, & les centurions cent hommes.

Pour les temps héroïques de la Grèce, nous voyons toujours des rois & des princes à la tête des troupes. Jaſon eſt le premier des argonautes ; ſept chefs ſont ligués contre Thèbes pour venger Polynice ; & dans Homère, les Grecs, conſédérés pour détruire Troie, ont tous leurs chefs par chaque nation ; mais Agamemnon eſt le généraliſſime, comme Hector l'eſt chez les Troyens ; quoique différens princes commandent les Troyens mêmes, & d'autres leurs alliés, comme Rheſus les Thraces, Sarpedon les Lyciens, &c.

Mais l'hiſtoire en répandant plus de lumières ſur les temps poſtérieurs de la Grèce, nous a conſervé les titres & les fonctions de la plupart des *officiers*, tant des troupes de terre, que de celles de mer.

A Lacédémone les rois commandoient ordinairement les armées ; qu'ils euſſent ſous eux des chefs, cela n'eſt pas douteux, puiſque leurs troupes étoient diviſées par bataillons, & ceux-ci en trois ou quatre compagnies chacun. Mais les hiſtoriens n'en donnent point le détail. Comme ils étoient puiſſans ſur mer, ils avoient un amiral & des commandans ſur chaque vaiſſeau ; mais en quel nombre, avec quelle autorité, c'eſt encore ſur quoi nous manquons des détails néceſſaires. Il reſte donc à juger des autres états de la Grèce par les Athéniens, ſur le militaire deſquels on eſt mieux inſtruit.

A Athènes, la république étant partagée en dix tribus, chacune fourniſſoit ſon chef choiſi par le peuple, & cela chaque année. Mais ce qui n'eſt que trop ordinaire, la jalouſie ſe mettoit entre ces généraux, & les affaires n'en alloient pas mieux. Ainſi voit-on que dans les temps de criſe, les Athéniens furent attentifs à ne nommer qu'un général. Ainſi à la bataille de Marathon on déféra à Miltiade le commandement ſuprême ; depuis Conon, Alcibiade, Thraſybule, Phocion, &c. commandèrent en chef. Ordinairement le troiſième archonte, qu'on nommoit le *polemarque* ou l'*archiſtratègue*, étoit généraliſſime, & ſous lui ſervoient divers *officiers* diſtingués par leurs noms & par leurs fonctions. L'hipparque avoit le commandement de toute la cavalerie. On croit pourtant que comme elle étoit diviſée en deux corps, compoſés chacun des cavaliers des cinq tribus, elle avoit deux hipparques. Sous ces *officiers* étoient des philarques, ou commandans de la cavalerie de chaque tribu. L'infanterie de chaque tribu avoit à ſa tête un taxiarque, & chaque corps d'infanterie de mille hommes, un chiliarque ; chaque compagnie de cent hommes étoit partagée en quatre eſcouades, & avoit un capitaine ou centurion. Sur mer il y avoit un amiral, ou généraliſſime, appellé ναυαρχος ou στρατηγος, & ſous lui les galères ou les vaiſſeaux

étoient commandés par des trierarques, citoyens choiſis d'entre les plus riches, qui étoient obligés d'armer des galères en guerre, & de les équiper à leurs dépens. Mais comme le nombre de ces citoyens riches, qui s'uniſſoient pour armer une galère, ne fut pas toujours fixe, & que depuis deux il alla juſqu'à ſeize, il n'eſt pas facile de décider, ſi ſur chaque galère il y avoit pluſieurs trierarques, ou s'il n'y en avoit qu'un ſeul. Pour la manœuvre chaque bâtiment avoit un pilote, ναυκληρος, qui commandoit aux matelots.

A Rome les armées furent d'abord commandées par les rois, & leur cavalerie par le préfet des célères, *præfectus celerum*. Sous la république, le dictateur, les conſuls, les proconſuls, les préteurs & les propréteurs, avoient la première autorité ſur les troupes qui recevoient enſuite immédiatement les ordres des *officiers* appellés *legati*, qui tenoient le premier rang après le général en chef, & ſervoient ſous lui, comme parmi nous les lieutenans-généraux ſervent ſous le maréchal de France, ou ſous le plus ancien lieutenant-général. Mais le dictateur ſe choiſiſſoit un général de cavalerie, *magiſter equitum*, qui paroit avoir eu, après le dictateur, autorité ſur toute l'armée. Les conſuls nommoient auſſi quelquefois leurs lieutenans-généraux. Ils commandoient la légion, & avoient ſous eux un préfet qui ſervoit de juge pour ce corps. Enſuite étoient les grands tribuns ou tribuns militaires, qui commandoient chacun deux cohortes, chaque cohorte avoit pour chef un petit tribun; chaque manipule ou compagnie, un capitaine de deux cents hommes, *ducentarius*; ſous celui-ci deux centurions, puis deux ſuccenturions ou options, que Polybe appelle *tergiducteurs*, parce qu'ils étoient poſtés à la queue de la compagnie. Le centurion, qu'on appelloit *primipile*, étoit le premier de toute la légion, conduiſoit l'aigle, l'avoit en garde, la défendoit dans le combat, & la donnoit au porte-enſeigne; mais celui-ci, ni tous les autres, nommés *vexillarii*, n'étoient que de ſimples ſoldats, & n'avoient pas rang d'*officier*. Tous ces grades militaires furent conſervés ſous les empereurs, qui y ajoutèrent ſeulement le préfet du prétoire, commandant en chef la garde prétorienne; & en outre les conſuls eurent des généraux qui commandoient ſur les frontières pendant tout le cours d'une guerre, tels que Corbulon en Arménie, Veſpaſien en Judée, &c. Dans la cavalerie, outre les généraux nommés *magiſter equitum*, & *præfectus celerum*, il y avoit des décurions, nom qu'il ne faut pas prendre à la lettre, ſelon Elien, pour des capitaines de dix hommes, mais pour des chefs de diviſion de cinquante, ou cent hommes. Les troupes des alliés, tant d'infanterie que cavalerie, étoient commandées par des préfets, dont Tite-Live fait ſouvent mention ſous le titre de *præfecti ſociorum*. Dans la marine, outre le commandant général de la flotte, chaque vaiſſeau avoit le ſien particulier, & dans une bataille, les différentes diviſions ou eſcadres avoient leurs chefs comme à celle d'Actium.

OFFICIER, *en terme militaire*, eſt un homme de guerre employé à la conduite des troupes; pour les commander & pour y maintenir l'ordre & la règle.

Des officiers des troupes de France. Le plus haut titre d'*officier* des troupes de France étoit autrefois celui de *connétable*; à préſent c'eſt celui de *maréchal de France*. La fonction principale des maréchaux de France, c'eſt de commander les armées du roi.

Après les maréchaux de France ſont les *lieutenans-généraux* des armées du roi.

Enſuite les *maréchaux-de-camp*; les uns & les autres ſont appellés *officiers-généraux*, parce qu'ils ne ſont réputés *officiers* d'aucune troupe en particulier, & que dans leurs fonctions ils commandent indifféremment à toutes ſortes de troupes.

Les maréchaux-de-camp, lorſque le roi les élève à ce grade, quittent le commandement des régimens qu'ils avoient, ou les charges qu'ils poſſédoient, à moins que ce ne ſoit des régimens étrangers, ou des charges dans les corps deſtinés à la garde du roi.

Après les maréchaux-de-camp, le premier grade dans les armées eſt celui de *commandant de la cavalerie*. Cette ſorte de troupe fait corps dans une armée, c'eſt-à-dire, que tout ce qu'il y a de cavalerie dans cette armée, eſt uni enſemble ſous les ordres d'un ſeul chef. Elle a trois chefs naturels, qui ſont le *colonel-général*, le *meſtre-de-camp général*, & le *commiſſaire-général*: en l'abſence de ces trois *officiers*, c'eſt le plus ancien brigadier de la cavalerie qui la commande.

Les dragons ſont auſſi corps dans l'armée. Ils ont un *colonel-général* & un *meſtre-de-camp-général*; & en l'abſence de ces deux *officiers*, le plus ancien brigadier des dragons les commande.

L'infanterie a eu autrefois un colonel-général. Cette charge qui avoit été abolie ſous Louis XIV, fut rétablie pendant la minorité de Louis XV, mais elle a été depuis ſupprimée en 1730 ſur la démiſſion volontaire de M. le duc d'Orléans, qui en étoit pourvu, & récréée en 1780 pour M. le prince de Condé. Aucun *officier* particulier n'a jamais fait la fonction de cette charge, & l'infanterie n'a point ainſi de commandant particulier dans une armée.

Les brigadiers de cavalerie, d'infanterie & de dragons ont rang après les *officiers* qu'on vient de nommer. Ils ſont attachés à la cavalerie, à l'infanterie & aux dragons. Ils conſervent les emplois qu'ils avoient avant que d'être brigadiers, & ils en font les fonctions.

Après les brigadiers ſont les colonels ou meſtres-de-camp dans la cavalerie. Le colonel-général retient pour lui ſeul le nom de *colonel*, & ceux qui commandent les régimens ont le titre de *meſtre-de-camp*. Il en eſt auſſi de même dans les dragons.

L'uſage en étoit auſſi établi dans l'infanterie, lorſqu'il y avoit un colonel-général, mais depuis la ſuppreſſion de cet *officier* en 1730, les commandans des régimens d'infanterie portent le nom de *colonel*. Cependant, par les ordonnances, les colonels ou meſtres-de-camp ſont égaux en grade ; & dans l'uſage ordinaire, on ſe ſert aſſez indifféremment de l'un & de l'autre terme pour la cavalerie & pour les dragons.

Outre les commandemens des régimens, les capitaines des compagnies de la maiſon du roi, ou de la gendarmerie, & quelques autres *officiers* de corps, ont rang de meſtre-de-camp ; le roi donne auſſi le brevet de meſtre-de-camp à des *officiers* qu'il veut favoriſer, & dont les emplois ne donnent pas ce rang. Les capitaines des gardes-françoiſes & ſuiſſes ont auſſi rang de colonel d'infanterie.

Après le colonel & meſtre-de-camp eſt le *lieutenant-colonel*, lequel doit aider le colonel dans toutes ſes fonctions & le remplacer en ſon abſence.

Après les lieutenans-colonels ſont les *commandans de bataillon*, dont le grade eſt au-deſſous de ces *officiers*, & au-deſſus de celui de capitaine. Ils ſont à l'armée le même ſervice que les lieutenans-colonels.

Les *capitaines* ſont ceux qui ont le commandement particulier d'une compagnie, & qui ſont chargés de l'entretenir.

Le roi donne quelquefois le grade de capitaine à des *officiers* qui n'ont point de compagnie.

Le *major* d'un régiment eſt un *officier* qui eſt chargé de tous les détails qui ont rapport au régiment en général & à ſa police. Il a rang de capitaine, & n'a point de compagnie.

Il a ſous lui un *aide-major* ; dans l'infanterie où les régimens ſont plus nombreux, il y a pluſieurs *aides-majors*. Le roi n'en entretient point dans les régimens ordinaires, & ceux qui en ſont les fonctions ſe nomment communément *garçons-majors*.

Dans toutes les compagnies il y a un *lieutenant* pour aider le capitaine dans ſes fonctions, & le remplacer en ſon abſence.

Dans la cavalerie & dans les dragons, il y a au-deſſous du lieutenant un autre *officier*, appellé *cornette*, parce qu'une de ſes principales fonctions eſt de porter l'étendart, que l'on appelloit autrefois *cornette*, cet *officier* n'eſt pas toujours entretenu pendant la paix. Dans l'infanterie, à la place du cornette, il y a un ſous-lieutenant ou enſeigne qui n'eſt pas non plus entretenu pendant la paix.

Les lieutenans, ſous-lieutenans, cornettes ou enſeignes, ſont nommés *officiers ſubalternes*. Ils ont néanmoins une lettre du roi pour être reçus *officiers*.

Après le cornette, dans la cavalerie & les dragons, eſt le *maréchal-des-logis* : il eſt chargé des détails de la compagnie, il eſt comme l'homme d'affaire du capitaine, il a ſous lui un *brigadier* & un *ſous-brigadier*. Ces deux derniers ſont compris dans le nombre des cavaliers ou dragons. Ils ont cependant quelque commandement ſur les autres.

Dans l'infanterie, après le ſous-lieutenant ou enſeigne, ſont les *ſergens*, dont les fonctions ſont les mêmes que celles des maréchaux-de-logis de la cavalerie & des dragons. Ils ont ſous eux des *caporaux* & *anſpeſſades*, qui ſont du nombre des ſoldats, mais qui ont cependant quelque commandement ſur les autres ſoldats.

Les maréchaux-des-logis & les ſergens ſont nommés ſeulement, ſuivant l'uſage, *bas-officiers*. Ils n'ont point de lettres du roi pour avoir leur emploi, ils ne le tiennent que de l'autorité du colonel & de leur capitaine.

Outre tous les *officiers* qu'on vient de détailler, le roi a des *inſpecteurs-généraux* de la cavalerie & de *l'infanterie*. Ils ſont pris parmi les *officiers* généraux, brigadiers, ou au moins colonels ; leurs fonctions conſiſtent à faire des recrues & à examiner ſi les troupes ſont en bon état, ſi les *officiers* ſont bien leur devoir, particulièrement pour ce qui concerne l'entretien des troupes.

Tous les *officiers* en général, ſont ſubordonnés les uns aux autres, en ſorte que par-tout où il y a des troupes, le commandement ſe réduit toujours à un ſeul à qui tous les autres obéiſſent. Cette ſubordination bien établie, & l'application de chacun à ſe bien acquitter de ſes fonctions, eſt ce qui produit l'ordre, la règle & la diſcipline dans les troupes.

L'*officier* de grade ſupérieur commande toujours à celui qui eſt de grade inférieur. Entre *officiers* du même grade, s'ils ſont *officiers* généraux de cavalerie ou de dragons, c'eſt l'ancienneté dans le grade qui donne le commandement.

Dans la maiſon du roi & dans la gendarmerie, c'eſt l'*officier* de la plus ancienne compagnie qui commande ; & dans l'infanterie, c'eſt l'*officier* du plus ancien régiment.

Parmi les *officiers* d'infanterie, d'une part, ceux de cavalerie & de dragons, d'autre part, à grade égal, c'eſt l'*officier* d'infanterie qui commande dans les places de guerre & autres lieux fermés, & en campagne c'eſt l'*officier* de cavalerie.

Quoique le roi ſoit le maître de donner les grades & les emplois comme il lui plaît, voici néanmoins l'ordre qu'il s'eſt preſcrit ou qu'il ſuit ordinairement.

Ordre dans lequel les officiers montent aux grades. Les maréchaux de France ſont choiſis parmi les lieutenans-généraux, ceux-ci parmi les maréchaux-de-camp, leſquels ſont choiſis parmi les brigadiers, & les brigadiers parmi les colonels, meſtres-de-camp ou lieutenans-colonels.

Les colonels ou meſtres-de-camp doivent avoir été au moins mouſquetaires.

Le plus ancien capitaine d'un régiment eſt ordinairement choiſi pour remplir la place de lieutenant-colonel lorſqu'elle vaque.

La place de major ſe donne à un capitaine, ſuivant les termes de l'ordonnance. Il n'eſt pas néceſſaire de le choiſir par rang d'ancienneté.

Les capitaines doivent avoir été mouſquetaires, ou bien lieutenans, ſous-lieutenans, enſeignes ou cornettes. Ceux-ci ſont pris parmi les cadets, quand il y en a, ou bien parmi la jeuneſſe qui n'a pas encore ſervi.

Les maréchaux-des-logis & les ſergens ſont toujours tirés du nombre des cavaliers & ſoldats. Lorſqu'on eſt ſatisfait de leur ſervice, on les fait *officiers*; on leur donne plus communément cette marque de diſtinction dans la cavalerie que dans l'infanterie.

Outre ces *officiers* qui commandent les troupes, il y en a de particuliers pour l'armée; tels ſont le maréchal-général-des-logis de l'armée, le major-général, le maréchal-général-des-logis de la cavalerie, le major-général des dragons, les majors des brigades, le major de l'artillerie ou génie, intendant de l'armée; le général des vivres, le capitaine des guides, &c. (*Voyez* les *articles* qui concernent chacun de ces emplois, dans les dictionnaire de l'art militaire, & vous y trouverez auſſi divers changemens que le temps a amenés, relativement à quelques-uns des objets énoncés d'une manière générale dans cet article reſté de l'ancienne Encyclopédie.)

Tous les *officiers* doivent, en général, s'appliquer à bien remplir leur emploi; ce n'eſt qu'en paſſant par les différens grades, & en les rempliſſant avec diſtinction, qu'on peut acquérir la pratique de la guerre, & ſe rendre digne des charges ſupérieures. Ce n'eſt pas ſeulement des *officiers* généraux que dépendent les ſuccès à la guerre; les *officiers* particuliers peuvent y contribuer beaucoup; ils peuvent même quelquefois ſuppléer les *officiers* généraux, comme ils le firent au combat d'Altenheim en 1675. (*Voyez* ſur ce ſujet les *Mémoires* de M. de Feuquière, *tome III*, *page* 240.)

Comme les *officiers* généraux doivent poſſéder parfaitement toutes les différentes parties de l'art militaire, & que les colonels peuvent en être regardés comme la pépinière, il ſeroit à-propos de les engager, par des travaux particuliers, à ſe mettre au fait de tout ce qui concerne le détail, non-ſeulement de la guerre en campagne, mais encore du génie & de l'artillerie.

Pour cet effet, ils pourroient être obligés de réſider, en temps de paix, ſix mois à leur régiment; & pour rendre ce ſéjour utile à leur inſtruction, indépendamment de l'avantage d'être éloignés pendant ce temps des plaiſirs & de la diſſipation de Paris, il faudroit les charger de faire des mémoires raiſonnés des différentes manœuvres qu'ils feroient exécuter à leur régiment. Un régiment de deux ou de quatre bataillons peut être regardé comme une armée, en conſidérant chaque compagnie comme un bataillon; c'eſt pourquoi on peut lui faire exécuter toutes les manœuvres que l'armée peut faire en campagne.

On pourroit encore leur demander des obſervations ſur le terrein des environs de la place, d'examiner les avantages & les inconvéniens d'une armée qui ſe trouveroit obligée de l'occuper & de s'y défendre; un projet d'attaque & de défenſe des lieux qu'occupe leur régiment; ce qu'il faudroit pour approviſionner ces lieux, tant de munitions de bouche que de guerre, pour y ſoutenir un ſiége, relativement à la garniſon qu'ils croiroient néceſſaire pour les défendre, &c.

A leur retour à la cour, ils communiqueroient les mémoires qu'ils auroient faits ſur ces différens objets, à un comité particulier d'*officiers* généraux habiles & intelligens, nommés à cet effet par le miniſtre de la guerre. On examineroit leur travail, on le diſcuteroit avec eux, ſoit pour les applaudir, ou pour leur donner les avis dont ils pourroient avoir beſoin pour le faire avec plus de ſoin dans la ſuite. Ils ſe trouveroient ainſi dans le cas de ſe former inſenſiblement dans toutes les connoiſſances néceſſaires aux *officiers* généraux; la cour ſeroit par-là plus à portée de connoître le mérite des colonels; & en diſtribuant les emplois par préférence à ceux qui les mériteroient le mieux par leur travail & leur application, on ne peut guère douter qu'il n'en réſultât un très-grand bien pour le ſervice. On ne doit pas penſer que notre jeune nobleſſe puiſſe regarder l'obligation de s'inſtruire comme un fardeau peſant & onéreux. Son zèle pour le ſervice du roi eſt trop connu: elle applaudira ſans doute à un projet qui ne tend qu'à lui procurer les moyens de parcourir la brillante carrière des armes avec encore plus de diſtinction, d'une manière digne d'elle & des emplois deſtinés à ſon état. (*Q*)

OFFICIERS GÉNÉRAUX DE JOUR, c'eſt le lieutenant-général & le maréchal-de-camp qui ſont de ſervice chaque jour. On a vu à l'article de ces *officiers*, qu'ils ont dans l'armée & dans les ſiéges alternativement un jour de ſervice. Lorſque ce jour arrive, *ils ſont officiers généraux de jour*.

Il y a auſſi un brigadier, un meſtre-de-camp, un colonel & un lieutenant-colonel, de ſervice chaque jour; mais ces *officiers* qui ſont ſubordonnés aux lieutenans-généraux & aux maréchaux-de-camp, ſont appellés leur jour de ſervice, *brigadier* ou *colonel*, &c. *de piquet*. Les fonctions de ces derniers *officiers* ſont de veiller aux piquets, pour qu'ils ſoient toujours prêts à faire leur ſervice. (*Voyez* PIQUET dans le dictionnaire de l'art militaire.) (*Q*)

OFFICIERS DE LA MARINE; ce ſont les *officiers* qui commandent & ſervent ſur les vaiſſeaux du roi & dans les ports, & compoſent le corps militaire.

On donne le nom d'*officiers de plume* aux intendans, commiſſaires

commiſſaires & écrivains employés pour le ſervice de la marine.

Les *officiers mariniers*, ſont des gens choiſis, tant pour la conduite que pour la manœuvre & le radoub des vaiſſeaux : ſavoir, le maître, le boſſeman, le maître charpentier, le voilier & quelques autres. Les *officiers* mariniers forment ordinairement la ſixième partie des gens de l'équipage.

Les *officiers militaires*, ſont les *officiers* généraux, les capitaines, les lieutenans & les enſeignes.

Les *officiers généraux*, ſont actuellement en France, deux vice-amiraux, ſix lieutenans-généraux, ſeize chefs d'eſcadre ; enſuite deux cents capitaines, trois cents dix lieutenans, neuf capitaines de brûlots, trois cents quatre-vingts enſeignes, vingt-cinq lieutenans de frégates, & quatre capitaines de flûtes. Ce nombre peut varier par mort, retraites ou autrement. (*A. R.*)

(Sur tous ces objets & ſur les changemens qu'ils ont pu recevoir par laps de temps, *voyez* le Dictionnaire de marine.)

OFFICIERS MUNICIPAUX, (*Hiſt. mod.*) ſont ceux qu'on choiſit pour défendre les intérêts d'une ville, ſes droits & ſes priviléges, & pour y maintenir l'ordre & la police ; comme les majors, shériſs, conſuls, baillis, &c. (*Voyez* OFFICE *ou* CHARGE, dans le Dictionnaire de juriſprudence.)

En Eſpagne, les charges municipales s'achètent. En Angleterre, elles s'obtiennent par élection.

En France, les *officiers municipaux* ſont communément les maires & les échevins, qui repréſentent le corps-de-ville. Souvent ils ſont créés en titre d'office par des édits burſaux ; & ſouvent auſſi ils ſont électifs. Quelques villes conſidérables ſont en poſſeſſion de cette dernière prérogative, & leurs *officiers* ou magiſtrats *municipaux* prennent différens noms. Leur chef à Paris & à Lyon ſe nomme *prévôt des marchands*, & les autres, *échevins* ; en Languedoc, on les appelle *conſuls*. La ville de Toulouſe a ſes *capitouls* ; & celle de Bordeaux, ſes *jurats*.

OFFICIERS DE VILLE : on diſtingue à Paris deux ſortes d'*officiers de ville*, les *grands* & les *petits*. Les grands *officiers*, ſont le prévôt des marchands, les échevins, le procureur du roi, le greffier, les conſeillers & le receveur. Les petits *officiers*, ſont les mouleurs de bois & leurs aides, les déchargeurs, les meſureurs, les débacleurs, & autres telles perſonnes établies ſur les ports pour la police & le ſervice du public.

OFFICIERS PASSEURS D'EAU, ce ſont les maîtres bateliers de Paris, dont les fonctions conſiſtent à paſſer d'un rivage de la Seine à l'autre les paſſagers qui ſe préſentent, leurs hardes, marchandiſes, &c. Ils furent érigés en titre d'office ſous Louis XIV, & ſont au nombre de vingt, y compris les deux ſyndics.

OFFICIERS DE LA VÉNERIE, ceux qui ſont à la tête des chaſſes de ſa majeſté. L'ordonnance du roi, du 24 janvier 1695, a permis & permet aux capitaines des chaſſes deſdites capitaineries royales de dépoſſéder leurs lieutenans, ſous-lieutenans & autres *officiers* & gardes deſdites capitaineries lorſqu'ils le jugeront à propos, en les rembourſant ou faiſant rembourſer des ſommes qu'ils juſtifieront avoir payées ; & où il ne ſe trouveroit alors des ſujets capables de ſervir, en état de rembourſer leſdits *officiers* & gardes, permet ſa majeſté auxdits capitaines de les interdire pour raiſon des contraventions qu'ils pourroient avoir faites aux ordonnances & à leurs ordres, & de commettre à leurs places, pendant tel temps qu'ils jugeront à propos, & qui ne pourra néanmoins excéder celui de trois mois, ſans que leſdits *officiers* & gardes, ainſi interdits, puiſſent faire aucune fonction de leurs charges durant leur interdiction ; voulant ſeulement ſa majeſté qu'ils ſoient payés de leurs gages juſqu'à l'actuel rembourſement du prix de leurs charges : & ſera la préſente ordonnance lue & publiée ès greffes d'icelles, à la diligence des procureurs de ſa majeſté.

Les *officiers* des eaux & forêts & chaſſes, doivent être reçus à la table de marbre où reſſortit l'appel de leur jugement ; autrement toutes leurs ſentences & actes de juriſdiction ſont nuls, & ils ne peuvent pas recevoir de gardes capables de faire des rapports qui faſſent foi, puiſqu'eux-mêmes ne ſont pas inſtitués valablement. Au parlement de Paris on en excepte les anciennes pairies.

Les ſubalternes, c'eſt-à-dire, le greffier, les gardes, exempts de gardes & arpenteurs, peuvent être reçus en la maîtriſe particulière ; mais ils doivent être tous âgés de vingt-cinq ans, pour que leurs actes & procès-verbaux faſſent foi en juſtice.

Les *officiers* ſont compris comme les autres dans les défenſes de chaſſer. (*A. R.*)

O G

OG, (*Hiſt. ſacr.*) roi de Baſan, taillé en pièces par les Iſraélites avec ſes enfans & tout ſon peuple, ſans qu'il en reſtât un ſeul. Il en eſt parlé dans l'écriture, au livre des Nombres chap. 22, verſ. 33, 34, 35 ; au Deutéronome, chap. 3, verſ. 1 & ſuivans ; chap. 29, verſ. 7 ; chap. 31, verſ. 4 ; pſeaume 135, verſ. 20.

O G I

OGIER le Danois. On ne peut pas dire juſqu'à quel point le héros ou paladin, connu ſous ce nom dans les anciens romans, appartient à l'hiſtoire. Comme ces anciens romans, dont Charlemagne & ſes paladins ſont l'objet, ont été imprimés & corrigés, quelques-uns même compoſés ſous le règne de François I, ils ſont pleins d'alluſions manifeſtes aux événemens de ce règne : par exemple,

Ogier le Danois, qui, après avoir rendu de grands ſervices à Charlemagne, eſt forcé à la révolte par des mauvais traitemens & des injuſtices, & qui fait priſonnier, dans une bataille, Charlemagne, qui ne le fut jamais en réalité, mais qui l'eſt ſouvent en fiction dans ces romanciers, *Ogier* le Danois reſſemble beaucoup, il faut l'avouer, au connétable de Bourbon, d'autant plus que les Danois étoient les ennemis de Charlemagne, comme les Autrichiens, chez qui Bourbon ſe retira & qu'il ſervit, étoient les ennemis de François I. Dans l'hiſtoire, on ne ſait pas bien préciſément d'où venoit à *Ogier* ce ſurnom de Danois; s'il étoit ainſi nommé, parce qu'il étoit né en Danemarck, ou parce que ſa valeur lui fit quelqu'établiſſement, & lui acquit quelque petit état dans les contrées du Nord aux dépens des Danois, ou ſi c'étoit un titre de gloire qui atteſtât ſes victoires, & s'il fut nommé *le Danois*, comme Scipion étoit nommé l'*Africain*; Métellus, le *Numidique*, &c. Les romanciers même qui, à cet égard, tiendroient lieu d'hiſtoriens, varient ſur ce point.

Ces mêmes romanciers parlent auſſi de la retraite d'*Ogier* à la cour du roi des Lombards, & cette retraite paroît avoir quelque fondement dans l'hiſtoire : divers auteurs croient trouver *Ogier* le Danois dans un ſeigneur auſtraſien, nommé Otger, Auchaire ou Autcaire, qui, lorſque Charlemagne, appellé par la nation, enleva aux enfans de Carloman, ſon frère, les états de leur père, ſuivit & joignit ces enfans déshérités à la cour de Didier, roi de Lombardie, leur fut toujours fidèle, & finit par ſe faire moine à Saint-Faron de Meaux.

Un autre *Ogier*, plus moderne & plus certain, nommé Charles, fils d'un procureur au parlement de Paris, né en 1595, mort en 1654, auroit pu auſſi être nommé *le Danois*, comme auteur de l'ouvrage, intitulé : *Iter Danicum*, mais il eût fallu l'appeller auſſi le Suédois & le Polonois, car le titre entier du livre eſt : *Iter Danicum, Suecicum, Polonicum*. Il avoit ſuivi le comte d'Avaux, ambaſſadeur de France, en Danemarck, en Suède & en Pologne.

François *Ogier*, ſon frère, qui avoit embraſſé l'état eccléſiaſtique, ſuivit auſſi le comte d'Avaux lorſque ce miniſtre alla, en 1648, ſigner la paix de Weſtphalie. L'abbé *Ogier* intervint dans la querelle de Balzac avec le père Goulu. (*Voyez* ces deux articles.) Il publia l'apologie de Balzac ſon ami; mais il ſe brouilla dans la ſuite avec lui, parce que Balzac convenoit franchement, ou ſe vantoit ridiculement d'être l'auteur principal de cette apologie, où il eſt extraordinairement loué : *Je ſuis le père de cet ouvrage*, diſoit-il; *Ogier n'en eſt que le parrain. Il a fourni la ſoie & moi le canevas.* On a de l'abbé *Ogier* d'autres ouvrages, des ſermons qui ne le placent pas au rang des orateurs, des poéſies qui ne le placent pas au rang des poëtes, une critique du père Garaſſe, qui peut encore ne le pas placer au rang des critiques. Mort en 1670.

OGILBI *ou* OGILVI, (OGILVIUS) (*Hiſt. litt. mod.*) écrivain écoſſois du dix-ſeptième ſiècle, auteur de deux éditions très-ornées, l'une de Virgile, l'autre de la bible, ſous ce titre : *Biblia regia anglica*, d'un *atlas* qui le fit nommer coſmographe du roi d'Angleterre.

OGN

OGNA SANCHA, (*Hiſt. d'Eſpagne*) comteſſe de Caſtille, vivoit vers la fin du dixième ſiècle. Louis Turquet de Mayerne, père de Théodore Turquet, ſieur de Mayerne, (*V.* MAYERNE) rapporte dans ſon hiſtoire d'Eſpagne, comment cette femme donna lieu à un uſage qui s'obſerve encore dans divers endroits de l'Eſpagne, celui de faire boire les femmes les premières. Veuve du comte de Caſtille, elle voulut épouſer un prince maure qui lui avoit inſpiré une paſſion violente; mais craignant les obſtacles que Sanche Garcias, ſon fils, comte de Caſtille, pouvoit apporter à ſon mariage, elle voulut l'empoiſonner. Garcias fut averti de ce deſſein; & lorſqu'on vint lui préſenter à table, en préſence de ſa mère, & par ſes ordres, le vin empoiſonné qu'elle lui avoit préparé, il la pria, comme par reſpect & par civilité, de boire la première. *Ogna*, jugeant que ſon crime étoit découvert, avala la coupe, & mourut. C'eſt abſolument la cataſtrophe de *Rodogune*.

Seigneur, voyez ſes yeux
Déjà tout égarés, troubles & furieux,
Cette affreuſe ſueur qui court ſur ſon viſage,
Cette gorge qui s'enfle. Ah! bon Dieu, quelle rage!
Pour vous perdre après elle, elle a voulu périr.

On lit en effet dans l'hiſtoire des guerres de Syrie d'Appian Alexandrin, d'où eſt tiré ce ſujet de *Rodogune*, qu'Antiochus contraignit Cléopâtre ſa mère, d'avaler le poiſon qu'elle lui avoit préparé.

OGY

OGYAS, ſ. m. (*Hiſt. turque*) nom du précepteur des fils du grand-ſeigneur. Quoique les fils des ſultans ſoient élevés dans la molleſſe, au milieu des plaiſirs & de l'oiſiveté du ſerrail, on leur choiſit pourtant des précepteurs, qu'on appelle *ogyas*, qui ſont d'ordinaire les plus ſavans du pays. Ces précepteurs vivent dans la ſuite avec éclat, & reçoivent du ſultan, autrefois leur diſciple, des honneurs & des diſtinctions qu'il refuſe au grand-viſir, au caïmacan & aux cadileſquers. Un ambaſſadeur de France, qui avoit réſidé fort

long-temps à la Porte, M. de Brèves, remarque dans ſes mémoires, que les Turcs ont ſouvent à la bouche ces paroles qu'ils attribuent à Soliman: « Dieu donne l'ame toute brute, mais le précep- » teur la polit & la perfectionne. » (*D. J.*)

OGYGÈS, (*Hiſt. anc.*) fils de la Terre, ſelon les uns; de Neptune, ſelon les autres; langage de Fable. On rapporte à cet *Ogygès* la fondation de pluſieurs villes dans la Grèce; mais on ne ſait rien de certain ſur ſon hiſtoire. Seulement ſon règne eſt célèbre, parce qu'il ſert d'époque à ce fameux déluge local qui ſubmergea toute l'Attique & toute l'Achaïe. On le place communément à l'an 1796, avant l'ère chrétienne, environ deux cents trente, quarante ou cinquante ans, avant le déluge de Deucalion. On peut voir à ce ſujet dans le Recueil de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, tome 10, pages 357 & ſuivantes, les réflexions de M. Freret ſur un ancien phénomène céleſte, obſervé au temps d'*Ogygès*; & tome 23, pag. 129 & ſuivantes, les obſervations du même M. Freret, ſur les deux déluges ou inondations d'*Ogygès* & de Deucalion.

O J A

OJAK, (*Hiſt. mod.*) nom que les Turcs donnent aux régimens de leurs janiſſaires; ceux qui les commandent ſe nomment *ojak agalari*. (*A. R.*)

O I H

OIHINART, (ARNAULD) (*Hiſt. litt. mod.*) auteur de livre intitulé: *Notitia utriuſque vaſconiæ*. Il vivoit au dix-ſeptième ſiècle.

O I S

OISEL, (JACQUES) (*Hiſt. litt mod.*) profeſſeur de droit public à Groningue, ami de Puffendorff, auteur d'un traité, intitulé: *Theſaurus ſelectorum numiſmatum antiquorum ære expreſſo um.* Mort en 1686; né à Dantzick en 1631, d'une famille originaire de France.

O K K

OKKISIK: (*Hiſt. mod. ſuperſtition*) c'eſt le nom ſous lequel les Hurons ſauvages de l'Amérique ſeptentrionale déſignent des génies ou des eſprits, ſoit bienfaiſans, ſoit malfaiſans, qui ſont attachés à chaque homme. On trouvera les idées que les ſauvages en ont à *l'article* MANITOUS. (*A. R.*)

O K N

OKNIAS *ou* OKINIAS; (*Hiſt. mod.*) on déſigne ſous ce nom les grands ſeigneurs ou principaux officiers de la cour du roi de Cambaye, dans les Indes orientales. Ce ſont eux qui forment le conſeil du monarque, & qui jugent les cauſes des ſujets dont ils font rapport à ſa majeſté. La marque de leur dignité eſt une boîte d'or qui renferme le bétel que les Indiens mâchent perpétuellement; ils la portent dans leur main, ou bien ils la font porter par un eſclave qui les précède. Les ſeigneurs d'un rang inférieur s'appellent *tonimas*; il ne leur eſt permis d'avoir qu'une boîte d'argent. Les *nampras* forment le troiſième ordre de la nobleſſe. (*A. R.*)

O K O

OKOLSKI, (SIMON) (*Hiſt. litt. mod.*) jacobin polonois, du dix-ſeptième ſiècle, auteur de l'*Orbis polonus*.

OKOZI, (STANISLAS) ORICHOVIUS, (*Hiſt. litt. mod.*) gentilhomme polonois, diſciple de Luther & de Mélanchton, à Vittemberg, d'Egnace à Veniſe, fut nommé le *Démoſthène polonois*. D'abord proteſtant, il ſe fit enſuite catholique, & diſputa tour-à-tour contre les deux partis. On a, ou plutôt on eut de lui dans le temps divers écrits de controverſe, & les annales en latin du règne de Sigiſmond-Auguſte. Il vivoit au ſeizième ſiècle.

O L A

OLAUS, (*Hiſt. du Nord*) roi de Suède & de Danemarck, ne dut la première couronne qu'à la haine que les Suédois avoient conçue contre Amund, & la ſeconde qu'à ſes armes. Il fut un des premiers proſélites que fit ſaint Anſcaire, l'apôtre du Nord: fidèle à la religion qu'il venoit d'embraſſer, il refuſa d'offrir un ſacrifice aux faux dieux, adorés dans le temple d'Upſal. Une famine affreuſe, & tous les maux qui en ſont la ſuite, cauſoient alors en Suède des ravages déplorables. Le peuple, égaré par le ſentiment de ſa miſère, irrité du refus d'*Olaüs*, le traîna à l'autel d'Upſal, & le ſacrifia lui-même à ſes dieux, vers l'an 853, pour rendre le ſol moins ſtérile. (*M. DE SACY.*)

OLAUS SKOTKONUNG, (*Hiſt. de Suède*) fut un des premiers rois chrétiens de la Suède. Il étoit frère de Schutilmilde qui fut maſſacré pour avoir briſé les idoles; il lui ſuccéda. Son zèle lui fit oublier le ſort de ſon frère; il ſe fit baptiſer, & ſe ſoumit, ainſi que ſes ſujets, à payer un tribut au ſaint-ſiége. Oluf, roi de Norwège, brigua ſon alliance, dont il eſpéroit ſe ſervir pour abattre la puiſſance danoiſe. Mais Suénon, roi de Danemarck, eut l'adreſſe de mettre *Olaüs* dans ſes intérêts, & de le forcer à une rupture avec Oluf. On en vint à une bataille; *Olaüs* fut vain-

queur : Oluf ſe noya de déſeſpoir, & la Norwège conquiſe fut réunie à la Suède. Mais Oluf, fils du roi détrôné, s'empara du royaume de Gothland. *Olaüs* effrayé, ne voulut point compromettre contre lui la gloire de ſes armes ; & prévoyant qu'un jour ce jeune prince remonteroit l'épée à la main ſur le trône de Norwège, il aima mieux le lui rendre, & ſe l'attacher ainſi par les liens de la reconnoiſſance. Il défendit long-temps Oluf contre Canut, roi de Danemarck & d'Angleterre, & ne put prévenir ni ſa chûte, ni ſa mort. *Olaüs* voulut alors étouffer pour jamais les ſemences de diviſions que le Gothland avoit fait naître : il déclara que le Gothland étoit déſormais réuni à la Suède ; que ce n'étoit plus un royaume particulier, mais une ſimple province, & que ſes ſucceſſeurs n'ajouteroient point au titre de roi de Suède, celui de roi des Goths, de peur que ce royaume, devenant dans la famille royale un objet de partage, n'allumât de nouvelles guerres. Une diſpoſition ſi ſage ne fut pas aſſez long-temps ſuivie ; *Olaüs* mourut vers l'an 1030. (*M.* DE SACY.)

OLAUS THRUGGON, (*Hiſt. de Norwège*) roi de Norwège, régnoit vers l'an 980 : il prétendit à la main de Sigrite, reine de Suède & veuve d'Eric. Suénon le détourna de ce mariage, & lui propoſa ſa ſœur. *Olaüs* donna dans le piége : il s'attira la haine des Suédois, & Suénon lui refuſa ſa ſœur. *Olaüs* feignit de vouloir renouer avec Sigrite, & lui propoſa une entrevue ; il avoit placé au rendez-vous quelques perfides comme lui qui devoient jeter la reine dans la mer ; mais les Suédois enlevèrent leur princeſſe des mains des aſſaſſins. *Olaüs* voulut ſe venger ſur les Danois du peu de ſuccès de ſon crime, mais il fut vaincu par Suénon dans le détroit du Sund ; & pour ne pas tomber entre les mains d'un ennemi auſſi barbare que lui même, il ſe précipita dans la mer. (*M.* DE SACY.)

OLAUS-LE-SAINT, roi de Norwège, monta ſur le trône au commencement du onzième ſiècle. Canut II revenoit de la conquête de l'Angleterre ; il crut qu'une ſimple menace lui ſoumettroit la Norwège, & fit ſommer *Olaüs* de lui rendre hommage, & de venir dépoſer ſa couronne à ſes pieds. La réponſe de ce prince fut fière, mais modérée. Canut mit auſſi-tôt en mer une flotte puiſſante ; mais il dut moins la conquête de la Norwège à l'effort de ſes armes qu'aux circonſtances. Tous les Norwégiens étoient indignés contre *Olaüs*. Ce prince avoit embraſſé la religion chrétienne ; & s'il en eût ſuivi les maximes conformes au vœu de l'humanité, il ſeroit demeuré ſur le trône ; mais il devint perſécuteur, & fit mourir tous ceux qui, dupes de leur propre ſupercherie, ſe vantoient d'être magiciens. Les femmes de qualité ſur-tout exerçoient cet art menſonger : la plupart expirèrent ſous le fer des bourreaux, & leurs époux ſe vengèrent en ouvrant à Canut II toutes les places de la Norwège. Ce prince céda auſſi-tôt la couronne à Canut ſon fils. *Olaüs* s'enfuit en Suède, de-là en Ruſſie ; revint en Suède, trouva dans le roi Amund un allié fidèle, rentra en Norwège à la tête d'une armée, & remonta ſur le trône, l'an 1028. On ignore quel fut le genre & la cauſe de ſa mort. L'égliſe, cependant, lui adjugea la couronne du martyre, parce que la plus commune opinion étoit que les magiciens qu'il avoit perſécutés le firent mourir par ſortilége. (*M.* DE SACY.)

OLD

OLDAK-BACHAS, (*Hiſt. mod.*) grade militaire dans les troupes des Algériens. Les *oldak-bachas* ſont au nombre de quatre cents ; ce ſont des lieutenans d'infanterie, qui, pour marque de leur grade, portent une bande de cuir qui leur pend le long du dos. Ils paſſent, ſuivant leur rang & leur mérite, au grade de capitaine, ou de boluk-bachas, qui ſont au nombre de huit cents. Parmi ceux-ci on choiſit les membres du conſeil, appellés *chia-bachas* ou *colonels*, qui ſont au nombre de trente ; ces derniers, ainſi que toutes les troupes, ſont ſoumis à l'aga, qui eſt le général en chef, & la perſonne la plus conſtituée en dignité après le dey ; mais il ne jouit de ſa place que pendant deux mois, de peur qu'il n'acquière une trop grande autorité. Lorſque ce temps eſt expiré, il eſt remplacé par le plus ancien des chia bachas. Sur quoi il faut remarquer que le moindre paſſe-droit exciteroit une révolte parmi les troupes algériennes. Il y a encore d'autres emplois militaires dans ces troupes : les vékilars ſont les pourvoyeurs de l'armée ; les peys ſont les quatre plus anciens ſoldats qui ſont les plus proches de la promotion ; les ſoulaks ſont les huit plus anciens qui ſuivent ; ce ſont ces derniers qui compoſent la garde du dey : ils ſont diſtingués par leurs armes & par une plaque de cuivre qu'ils portent ſur leurs bonnets. Les kaïts ſont des ſoldats turcs, chargés de percevoir les revenus du dey. Les ſagiars ſont des ſoldats turcs qui portent une lance : il y en a toujours cent qui accompagnent l'armée, & à qui l'on confie la garde des eaux. (*A. R.*)

OLDECORN, (*Hiſt. d'Angl.*) jéſuite flamand, pendu en Angleterre en 1606, avec le P. Garnet, ſon confrère, pour avoir ſecondé ou approuvé la conſpiration des poudres. Le P. Jouvenci dit que ce furent deux martyrs, ainſi que notre P. Guignard.

OLDENBOURG, (HENRI) (*Hiſt. litt. mod.*) gentilhomme allemand, conſul à Londres pour la ville de Brême, ami du fameux Robert Boyle, dont il traduiſit en latin pluſieurs ouvrages, a publié les quatre premiers volumes des *tranſactions philoſophiques*. Il étoit ſecrétaire de la ſociété royale de Londres. Mort en Angleterre en 1678.

OLDENBURGER, (PHILIPPE ANDRÉ) (*Hiſt. litt. mod.*) profeſſeur de droit & d'hiſtoire, à Genève, mort en 1678. Il prit différens noms dans ſes divers ouvrages, dont les principaux ſont: *Theſaurus rerum publicarum totius orbis; Tractatus de rebus publicis turbidis in tranquillum ſtatum reducendis; Notitia imperii ſive diſcurſus ad inſtrumenta pacis Oſnabrugo-monaſterienſis.*

OLDHAM, (JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) poète anglois, ami de Dryden, & célébré par lui comme le Marcellus du Parnaſſe anglois.

O miſerande puer, ſi quâ fata aſpera rumpas,
Tu Marcellus eris.

Mort en 1683, à trente ans.

OLE

OLEARIUS, (*Hiſt. litt. mod.*) nom de divers ſavans d'Allemagne & des Pays-Bas.

1°. Adam, né en 1603, dans les Pays-Bas, bibliothécaire, antiquaire, & mathématicien du duc de Holſtein. Il avoit été ſecrétaire d'ambaſſade en Ruſſie & en Perſe; il joignit à la connoiſſance des mathématiques celle des langues orientales, ſur-tout du perſan. On a de lui la *relation de ſon voyage*, traduite en françois par Wiquefort; une *chronique abrégée du Holſtein*. *La vallée des roſes de Perſe*, recueil d'hiſtoires, de bons mots, de maximes tirées des livres perſans. Mort en 1671.

2°. Jean, l'un des premiers auteurs des journaux de Leipſick, ſous le titre d'*Acta eruditorum*. Né à Hall, en 1639; mort à Leipſick, en 1713.

3°. Godefroi, né à Leipſick en 1672; mort en 1715. On lui doit une bonne édition de Philoſtrate, une traduction latine de l'*hiſtoire de la philoſophie* de Thomas Stanley, un abrégé de l'hiſtoire romaine & de l'hiſtoire d'Allemagne.

OLI

OLIER, (JEAN-JACQUES) (*Hiſt. eccl.*) curé de Saint-Sulpice, inſtituteur & premier ſupérieur de la communauté des prêtres, & du ſéminaire du même Saint-Sulpice à Paris, étoit fils d'un maître des requêtes; il étoit né en 1608. Le zèle & la charité l'unirent d'une amitié intime avec le héros de la charité, le bien-heureux Vincent de Paul, inſtituteur des lazariſtes. *Olier* obtint, en 1645, des lettres-patentes pour la fondation de ſon ſéminaire; il fit commencer, en 1646, la conſtruction de l'égliſe de Saint-Sulpice, que nous avons vu achever ſur un plan bien plus vaſte par un de ſes ſucceſſeurs, dont le zèle mérite auſſi beaucoup d'éloges. (*Voyez* l'article LANGUET.) Le projet que M. *Olier* avoit formé, de faire concourir à la fois l'honneur & la religion à l'abolition du duel, prouve que chez lui les principes de l'évangile étoient dirigés par les vues d'un homme d'état. Il engagea les plus grands ſeigneurs de ſa paroiſſe à faire publiquement dans ſon égliſe un jour de fête ſolemnelle, (le jour de la pentecôte) le ſerment de ne jamais donner ni accepter aucun appel, & de ne jamais ſervir de ſeconds dans aucun combat ſingulier. Ce ſerment fut ſigné de chacun d'eux. Peut-être ces renonciations volontaires, appuyées ſur la foi du ſerment, étoient-elles le moyen le plus efficace de détruire un abus qui a réſiſté à tous les efforts de la légiſlation & de l'autorité, par l'extrême difficulté que les loix trouveront toujours à flétrir la valeur, à vaincre la crainte du déshonneur & à contenir, par la terreur de la mort, ceux dont la faute conſiſte préciſément à braver la mort. Quant à l'infamie du ſupplice, elle dépend de la nature du crime, & peut, dans certains cas, être transformée en gloire par l'opinion. Intéreſſer l'honneur véritable à extirper les préjugés d'un faux honneur, eſt peut-être ce qu'on a pu imaginer de mieux.

On prétend encore, qu'avant M. *Olier* la paroiſſe de Saint-Sulpice ſervoit de retraite à tous ceux qui vivoient dans le déſordre; il eut la gloire d'en faire la paroiſſe la plus régulière de Paris, comme ce héros

Dont on voyoit dans les plaines d'Ivri
Les immortels aïeux ſuivre le grand Henri,
Et qu'on a vu lui-même, (à *Fontenoi*) au milieu du carnage,
Renverſé, relevé, ſe frayer un paſſage.

A ſu d'une troupe, autrefois gangrenée de tous les vices de Paris, & devenue la terreur du paiſible citoyen au milieu de ſes foyers, faire un corps de braves ſoldats, d'honnêtes citoyens, d'hommes bien élevés & pleins d'honneur, qui tous inſpirent à leurs concitoyens, autant de confiance & d'eſtime que pluſieurs d'entr'eux avoient autrefois le malheur d'inſpirer d'effroi dans Paris. Qu'il eſt beau d'opérer de pareilles réformes! Quel ſervice rendu à la patrie & à l'humanité!

M. *Olier* ſe démit de ſa cure en 1652, & ſe retira dans ſon ſéminaire, d'où il envoyoit de ſes prêtres travailler à la converſion des ſauvages en Amérique. Il mourut en 1657. Il avoit refuſé l'évêché de Châlons-ſur-Marne, que le cardinal de Richelieu lui avoit offert. On a de lui quelques ouvrages de ſpiritualité. Ce n'eſt pas ſur ces opuſcules que ſa gloire eſt fondée. Le P. Giry a écrit ſa vie, d'après des mémoires fournis par M. Leſchaſſier, un des ſucceſſeurs de M. *Olier*, dans la place de ſupérieur du ſéminaire de Saint-Sulpice.

OLIMPO, (BALTHASAR) (*Hiſt. litt. mod.*) poète italien du ſeizième ſiècle. On a ſes œuvres en deux volumes in-8°.

OLINA, (JEAN-PIERRE) (*Hiſt. litt. mod.*) naturaliſte de Navarre, au ſeizième ſiècle. On a de lui ſur divers oiſeaux un traité curieux, intitulé: *Vecelliera*.

OLIVA, (JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) né en 1689, à Rovigo, dans les états de Veniſe, fut ſecrétaire du conclave après la mort du pape Clément XI, en 1721. Le cardinal de Rohan, Armand-Gaſton, qui le connut dans ce conclave, ſe l'attacha, l'amena en France, & le fit ſon bibliothécaire. L'abbé *Oliva* mourut à Paris le 19 mars 1757. Ses œuvres diverſes ont été publiées en 1758.

OLIVARÈS. (GASPAR DE GUZMAN, comte d') (*Hiſt. d'Eſpagne*) Le comte d'*Olivarès* étoit duc de Sanlucar; on le nommoit en conſéquence le comte-duc. La maiſon des Guzman dont il étoit, eſt une des plus grandes & des plus conſidérables de l'Eſpagne. *Olivarès* étoit le Richelieu de l'Eſpagne ſous Philippe IV. Son miniſtère, comme celui du cardinal de Richelieu, eut de l'éclat & de la force, il eut auſſi de la durée; mais il arriva au comte d'*Olivarès* ce qui dut arriver cent fois au cardinal de Richelieu, d'être diſgracié. Richelieu & *Olivarès* déployérent l'un contre l'autre tous leurs talens; leurs maîtres étoient en guerre, mais la rivalité n'étoit point entre les ſouverains ni entre les nations, elle étoit entre les miniſtres; c'étoient Richelieu & *Olivarès* qui étoient rivaux, non Louis XIII & Philippe IV.

Balzac rapporte que le cardinal de Richelieu ayant écrit au comte d'*Olivarès*: *Votre très-humble & bien affectionné ſerviteur*; le comte d'*Olivarès* ne le lui pardonna jamais, & que ce mot *bien affectionné* coûta la vie à deux cents mille hommes. Voilà donc à quels grands intérêts les peuples ſont immolés.

Le comte d'*Olivarès* avoit ſupplanté le duc d'Uzéda, & acquis toute la confiance de Philippe IV, en le ſervant dans ſes amours. Le cardinal de Richelieu ſe chargeoit de donner à Louis XIII des maîtreſſes & des favoris ſous la ſeule condition qu'on le laiſſât ſeul maître des affaires.

Les rois qui ne gouvernent pas rendent reſponſables des événemens les miniſtres qui gouvernent. Le cardinal de Richelieu ayant joué plus adroitement ou plus heureuſement, mourut en place, peut-être parce qu'il ſe mouroit depuis long-temps, & parce que ſon maître ſe mouroit auſſi. La perte de la Catalogne & du Portugal renverſa le comte-duc d'*Olivarès*; il périt par la guerre, ayant voulu la guerre. On ſait de quelle manière adroite il s'y prit pour apprendre à Philippe IV la révolution qui venoit de ſe faire dans le Portugal, en faveur du duc de Bragance. Il félicita le roi ſur l'acquiſition que la couronne venoit de faire des grands biens de la maiſon de Bragance; le roi ayant demandé l'explication de ce diſcours: « C'eſt, répondit *Olivarès*, que cet étourdi de » duc de Bragance s'eſt laiſſé perſuader par une » poignée de rebelles, de ſe faire couronner roi » de Portugal; & voilà par ſa rebellion, tous ſes » biens confiſqués de droit. » Le roi ſentit l'importance de la nouvelle, & ne reçut point le compliment de ſon miniſtre. Il le laiſſa quelque temps en place, pour voir s'il pourroit réparer ſes fautes ou ſes malheurs; mais voyant que les événemens continuoient d'être contre lui, il prit enfin le parti de le renvoyer ſix ſemaines après la mort du cardinal de Richelieu, au moment, dit M. le préſident Hénault, où *Olivarès*, délivré de ſon plus redoutable rival, auroit pu rétablir les affaires. Il alloit être rappellé, ajoute le même préſident Hénault, « ſi le duc n'eût pas précipité ſes eſpérances; car, en voulant ſe juſtifier par un écrit » qu'il publia, il offenſa pluſieurs perſonnes puiſſantes, dont le reſſentiment fut tel, que le roi » jugea à propos de l'éloigner encore davantage, » en le confinant à Toro, où il mourut de chagrin » en 1643. »

Il avoit été marié trois fois, & ne laiſſa point d'enfans.

OLIVET, (JOSEPH THOULLIER D') (*Hiſt. litt. mod.*) naquit le 1er avril 1682. « Il étoit fort & robuſte d'ame & de corps, » dit M. Batteux, (en recevant à l'académie M. l'abbé de Condillac, ſucceſſeur de M. l'abbé d'*Olivet*) & quand on eût » voulu, ajoute-t-il, lui donner une éducation » molle, il l'eût repouſſée par ſon caractère. » Il fut élevé par ſon père, depuis conſeiller au parlement de Franche-Comté. Il eut un oncle, jéſuite célèbre; il fut jéſuite lui-même juſqu'à trente-trois ans, il renvoya l'habit aſſez bruſquement, après avoir ſollicité trop long-temps à ſon gré la permiſſion de le quitter.

Occupé de l'enſeignement public pendant cet intervalle, il ſe donna cette ſeconde éducation, dont la première n'eſt jamais qu'une ébauche. Il eſſaya ſes talens dans divers genres; il fut poète, il fut prédicateur, il crut dans la ſuite devoir laiſſer la poéſie aux Deſpréaux & aux Racines, la prédication aux Bourdaloues & aux Maſſillons; il ſe livra tout entier à ce genre mêlé de littérature & de philoſophie, qui nourrit l'ame & qui l'exerce; il s'attacha particulièrement à Cicéron, parce qu'il ne trouvoit nulle part une ſource ſi vive, ſi pure, ſi abondante de morale & de goût.

Quelque temps avant ſa ſortie des jéſuites, on voulut lui confier l'éducation du prince des Aſturies; il aima mieux venir à Paris vivre dans le ſein des lettres; il ſe fit en peu d'années une telle réputation, que, « lorſqu'il étoit occupé à rendre » les derniers ſoins à un père mourant, l'académie le choiſit, abſent, par la ſeule conſidération de ſon mérite. Il n'eut beſoin que d'un » ami pour répondre à l'académie de ſon deſir. »

L'étude de la langue françoiſe devint alors, dit M. l'abbé Batteux, ſon amour de préférence, ſa penſée habituelle; il fut toujours ennemi des innovations dans la langue, parce qu'il croyoit que la naiſſance d'un mot étoit ordinairement la mort d'un autre. Il fit la guerre à tout ce qui lui paroiſſoit affectation ou bel eſprit; connu de Deſpréaux, ami de l'abbé Fraguier, de Boivin,

des Daciers, de tous ceux qui avoient épouſé la querelle des anciens; il uſoit de temps en temps de leurs armes contre MM. de la Motte & de Fontenelle..... Loin d'aiguiſer aucune de ſes penſées, il en eut briſé la pointe pour la rapprocher du ſimple bon ſens.

M. l'abbé d'*Olivet* a continué l'hiſtoire de l'académie françoiſe depuis 1652, juſqu'en 1700. Il a lutté contre Peliſſon, en donnant à ſon ouvrage une forme plus difficile; & il n'a pas eu moins de ſuccès. Son traité de la proſodie françoiſe, ſes eſſais de grammaire ont été accueillis du public. On connoit la préciſion & la fineſſe de ſes remarques ſur Racine. « Quel travers abſurde, dit M. l'abbé Batteux, « d'aller prendre ces remarques pour » un acte d'hoſtilité, & de vouloir venger Racine » d'un hommage qu'on lui rendoit! »

Ce fut le haſard qui fit l'abbé d'*Olivet* traducteur. Il s'étoit chargé de revoir quelques traductions de M. de Maucroix; ſa manière de les revoir, fut de les refaire d'un bout à l'autre, & il les donna cependant au public ſous le nom de M. de Maucroix. Lorſque dans la ſuite, dit ſon panégyriſte, il voulut revendiquer ſon propre bien, il eut à combattre, & fut obligé de produire ſes titres.

Mais pourquoi avoit-il publié ces traductions ſous le nom de Maucroix, ou pourquoi les réclama-t-il dans la ſuite? Se propoſoit-il de les laiſſer à Maucroix, ſi elles n'euſſent pas réuſſi, & ne les réclama-t-il qu'à cauſe du ſuccès?

Sa traduction des entretiens de Cicéron ſur la nature des dieux, & l'édition qu'il donna du fameux traité de M. Huet, *de la foibleſſe de l'eſprit humain*, lui attirérent des démêlés fâcheux, & l'engagérent à brûler une hiſtoire de l'académie d'Athènes, qui auroit été le pendant de celle de l'académie françoiſe.

Ce fut la cour d'Angleterre qui propoſa d'abord à l'abbé d'*Olivet* la magnifique édition qu'il a donnée de Cicéron. « Il montra les lettres à M. le » cardinal de Fleuri; & oubliant les riches promeſſes de l'étranger, il conſacra à l'éducation » de monſeigneur le dauphin le travail qu'il eût » offert au duc de Cumberland. Quand cet ouvrage » long & pénible fut achevé, on lui donna une » penſion de 1500 livres ſur la caſſette. Il fut plus » flatté, ajoute M. l'abbé Batteux, de cette diſtinction, que d'une récompenſe. »

Le pape Clément XI à Rome, Newton & Pope à Londres, le traitèrent avec une diſtinction qui ſuppoſoit une haute eſtime & une réputation peu commune. Il avoit l'accès le plus familier chez le cardinal de Fleuri. L'évêque de Mirepoix l'écoutoit avec confiance. Ces deux prélats furent plus d'une fois étonnés de ſon zèle pour les autres & de ſon indifférence pour lui-même. Une demande à faire lui eût plus coûté que ſes deſirs à modérer.

« Dès que M. l'abbé d'*Olivet* ſe ſentit affoiblir, » il fit la revue de ſes papiers, & ſupprima, dit toujours M. Batteux, » tout ce qui pouvoit paroître inutile à un eſprit, peut-être trop près » du terme pour apprécier ces objets. Cette rigueur nous a privés de quantité de détails ſur » ſa vie, & de pluſieurs morceaux intéreſſans pour » les lettres. »

Ce fut à l'académie que M. l'abbé d'*Olivet* ſentit les premières atteintes de la maladie qui l'a enlevé. « Il vit ſon danger, & en parla ſans détour, comme » d'un événement qui ne l'auroit point regardé: » *ce ſoir, cette nuit, quand on voudra; j'ai tout prévu.* » Il conſerva cette égalité d'ame juſqu'à la fin; » ſans ennui dans la même ſituation pendant deux » mois; ſans plainte dans ſes douleurs; parlant » ſouvent de Dieu avec confiance, & des lettres » par diſtraction. Il mourut ainſi dans la ſécurité » d'un homme qui a fait un uſage légitime de » ſes talens, & qui n'a rien à effacer dans ſes » écrits. Il eſt mort le 9 octobre 1768, âgé de » 87 ans. »

Voilà ce que l'amitié a dit de M. l'abbé d'*Olivet* dans une occaſion même où elle étoit obligée de louer. L'hiſtoire réduite à toute ſa ſincérité, ou ſe permettant même ſi l'on veut un peu de malice, l'a moins bien traité dans les éloges des académiciens de M. d'Alembert, dernière partie de l'hiſtoire de l'académie, auſſi piquante & auſſi agréable que les deux premières, malgré leur ancienne réputation, ſont ſèches & froides. On y parle de ſon extérieur peu attirant, & preſque fait pour repouſſer ceux qui n'y étoient pas aguerris. On lui attribue des principes de goût peu ſûrs, d'ailleurs excluſifs & ſuperſtitieux; Cicéron ſeul étoit ſon oracle parmi les anciens, Deſpréaux ſeul parmi les modernes. « Il ſembloit répéter » ſans ceſſe à tout ce qui l'environnoit, l'eſpèce » de cri de guerre qu'il a fait retentir dans une » de ſes harangues académiques: *Liſez Cicéron, liſez Cicéron.* Il diſoit de M. Thomas: *Il a trop lu Tacite.* »

Dans le temps qu'il étoit encore jéſuite, ſous le nom du P. Thoullier, il eut le bonheur de rendre un ſervice d'ami à Deſpréaux, qui dès-lors l'appelloit déjà *mon illuſtre père*, quoiqu'il n'ait pu avoir que vingt-neuf ans à la mort de Boileau. Le père le Tellier, qui n'aimoit pas ce poète à cauſe de ſes liaiſons avec Port-Royal, affectoit de le croire l'auteur d'une mauvaiſe ſatyre qui couroit alors contre les jéſuites, parce que c'étoit un moyen de le perdre dans l'eſprit de Louis XIV; le père Thoullier ne négligea rien pour perſuader de l'innocence de Boileau, ce père le Tellier,

Qui lui-même craignoit de ſe voir détrompé.

La réponſe du P. le Tellier a des traits curieux. « Ces diſcours, tenus en particulier, dit-il, en parlant du déſaveu de Boileau que le Père Thoullier lui atteſtoit, n'empêchent point que » le public ne continue à lui attribuer ces vers,

» & nos ennemis qui les répandent avec empreſſe-
» ment, lui en font honneur dans le monde. Ce
» n'eſt point nous, c'eſt le public & le roi qu'il
» a intérêt de détromper, & il ſait bien les moyens
» de le faire quand il voudra.... s'il ne le faiſoit
» pas, il donneroit lieu à ceux qui ne l'aimeroient
» point, de dire qu'il a bien voulu avoir auprès
» de nos ennemis le mérite d'avoir fait ces vers-là,
» ſans avoir auprès de nous la témérité de les avoir
» faits. » *La témérité!* il pouvoit y avoir de l'injuſtice; mais pourquoi y avoit-il de la *témérité* à attaquer des moines? *C'eſt le roi qu'il a intérêt de détromper!* eh! pourquoi falloit-il que cette querelle de moines & de poëtes allât juſqu'à Louis XIV, & devint une affaire d'état?

Cette lettre porte en tête cette formule dévote : *Paix en J. C.* C'étoit le cas de dire :

La paix eſt dans ta bouche, & ton cœur en eſt loin.

On a dit dans une gazette étrangère, que l'apoplexie dont M. l'abbé d'*Olivet* étoit mort, avoit été cauſée par une violente diſpute qu'il avoit eue avec deux de ſes confrères ſur le jugement des prix. La vérité eſt que le prix étoit donné plus de deux mois avant la maladie de M. l'abbé d'*Olivet*, que ſes deux confrères nommés par le gazetier, avoient été ſur le jugement des prix du même avis que l'abbé d'*Olivet*, & qu'ils en avoient été preſque ſeuls. Auſſi le gazetier lui-même a-t-il depuis retracté ſa fauſſe anecdote.

Enfin, pour montrer tout ce qui a pu être dit de juſte ou d'injuſte ſur le comte de l'abbé d'*Olivet*, il ne reſte plus qu'à rapporter l'épitaphe plaiſamment maligne que Piron lui a faite, & où, comme il arrive ordinairement dans ces ſortes de ſatyres, il ne s'eſt pas piqué d'une équité bien ſcrupuleuſe.

Ci-gît maître Jobelin,
Suppôt du pays latin,
Juré piqueur de diphtongue;
Endoctriné de tout point,
Sur la virgule & le point,
La ſyllabe brève & longue;
Sur l'accent grave, l'aigu,
Le circonflexe tortu,
L'u voyelle & l'v conſonne;
Ce genre qui le charma,
Et dans lequel il prima,
Fut ſa paſſion mignonne,
Son huile il y conſuma,
Dans ce cercle il s'enferma;
Et de ſon chant monotone
Tout le monde il aſſomma;
Du reſte il n'aima perſonne,
Perſonne auſſi ne l'aima.

OLIVETAN, (ROBERT) (*Hiſt. du calviniſme.*) ami & parent de Calvin, eſt auteur de la première traduction françoiſe de la bible que les proteſtans adoptèrent; c'eſt la fameuſe *verſion* de Genève, que Bochard appelloit l'*averſion* des ſavans, imprimée d'abord à Neufchâtel, en 1535; puis à Genève, en 1540. *Olivetan* mourut peu de temps après la publication de cette bible.

OLIVIER DE MALMESBURY. (*Voyez* MALMESBURY.)

OLIVIER, (*Hiſt. de Fr.*) nom d'une famille françoiſe, qui s'eſt élevée par ſon mérite, & qui a produit de grands magiſtrats, & des hommes diſtingués dans plus d'un genre.

Le premier homme connu de cette famille, étoit un procureur au parlement de Paris, qui avoit amaſſé de grands biens.

Son fils, Jacques *Olivier* de Leuville, fut avocat-général au parlement, ou avocat du roi, comme on diſoit alors, & finit par être premier-préſident ſous le règne de François Ier. Il mourut en 1519. (Le P. Hénault en fait deux hommes différens.

Jean, évêque d'Angers, frère du premier préſident, mourut en 1540. C'étoit un homme de mérite & un homme de lettres. On a de lui un poëme latin, intitulé : *Jani Olivarii Pandora.*

Mais l'homme le plus célèbre de cette famille, & qui l'eſt même parmi les chanceliers de France, eſt François *Olivier* de Leuville, fils du premier préſident, & neveu de l'évêque d'Angers. Il étoit préſident à mortier au parlement de Paris, lorſqu'après la deſtitution ignominieuſe du chancelier Poyet, & comme pour expier l'indignité de ce choix, François Ier nomma chancelier *Olivier* de Leuville. Sous le règne de Henri II, la ducheſſe de Valentinois lui fit ôter les ſceaux à cauſe des entraves qu'il mettoit aux libéralités funeſtes du roi envers ſa maîtreſſe & ſes favoris; ce fut le cardinal Bertrandi (*voyez* ſon article) qui eut les ſceaux, d'abord par commiſſion, enſuite il fut le premier qui les eut en titre d'office, *Olivier* ayant bien voulu s'en démettre, par complaiſance pour le roi, en même temps qu'il déclaroit fièrement qu'ayant toujours rempli d'une manière irréprochable les fonctions attachées à la dignité de chancelier, & pouvant ſommer & ſommant réellement ceux qui cherchoient à le dépouiller, de déclarer publiquement en quoi il avoit démérité, il croyoit devoir aux loix ſous la ſauve-garde deſquelles il poſſédoit cet office, de ne conſentir jamais que perſonne de ſon vivant oſât en prendre le titre, ni s'en arroger les prérogatives. Il alla vivre dans la retraite, où il cultiva les lettres en paix. L'Hôpital, ſon ami, & qui fut ſon ſucceſſeur après ſa mort, ne manqua pas de le féliciter alors ſur l'honorable diſgrace que ſa vertu lui avoit attirée, il lui adreſſa une épître où il lui peint cet empire ſi noble que la vertu ne doit qu'à elle-même, & qu'elle exerce ſur ceux même qui l'oppriment. Voici quelques vers de cette épître :

Ecce velut ſupero demiſſum fulmen Olympo,
Concuſſit totam geminatis ictibus ædem
Juſtitiæ, quâ tu ingenti cecidiſſe ruinâ
Creditus,

Creſcitus, erexit caput altius : arduus tanquam
Impoſito attollit contrà ſe pondere palma.

Le chancelier *Olivier* lui répond :

« *Tuam illam epiſtolam legens, quàm ingenti* » *voluptate ſum perfuſus haud facilè dixerim : cùm* » *tu mihi meam felicitatem ponderes ob oculos, qui* » *à freto illo aulico, procellis, ventis, tempeſtatibus* » *continuis inhorreſcente, in hunc portum, in hanc* » *tranquillitatem devenerim, à quâ vel Attalicis* » *conditionibus nunquam dimoveri ſuſtineam.* »

Quand on rapproche cette lettre de la conduite d'*Olivier*, quand on ſe rappelle que las de la liberté qu'il vantoit par dépit, il conſacra la fin de ſes jours à l'eſclavage, on voit qu'il eſt plus aiſé d'étaler une maxime philoſophique, & d'appliquer ingénieuſement un trait d'Horace, que de ſe défendre des careſſes de la cour. En effet, ſous François II, en 1559, il fut rappellé plutôt en haine de la ducheſſe de Valentinois qui l'avoit renvoyé, & pour accréditer le miniſtère nouveau des Guiſes, que par aucun vrai deſir de faire le bien. Pendant ſa retraite, on avoit publié les édits de Château-Briant & d'Ecouen, portant peine de mort contre les réformés ; *Olivier* ne ceſſa d'oppoſer à la perſécution le peu de liberté qu'on lui laiſſoit, mais on lui en laiſſoit peu. « Il s'apperçut bientôt, dit M. le préſident Hénault, « qu'on l'avoit rappellé à la ſervitude plutôt qu'à la libre fonction » de la première charge de l'état, & que l'on » vouloit ſe ſervir de ſa réputation pour autoriſer » les injuſtices dont on le forceroit d'être le » miniſtre. »

S'il étoit tolérant envers les proteſtans, il réſervoit une juſte ſévérité à ceux qui, pour leurs intérêts particuliers, trahiſſoient les intérêts de l'état. Il étoit au conſeil lorſque l'empereur Ferdinand I envoya demander la reſtitution de Metz, Toul & Verdun, pris par Henri II en 1552, ſur Charles-Quint ; il ſut que l'évêque de Trente, ambaſſadeur de Ferdinand, avoit gagné pluſieurs membres du conſeil ; il n'attendit pas qu'ils ſe déclaraſſent, & pour leur en ôter les moyens, il commença par dire hautement, en plein conſeil, qu'il ne concevoit pas comment l'empereur avoit pu ſe flatter de quelque ſuccès dans cette négociation, puiſqu'aucun ſujet du roi ne pouvoit la favoriſer ſans ſe montrer traître & mériter d'avoir la tête tranchée. Tout le monde fut ou parut de ſon avis.

Mais il fut ſeul de ſon avis, lorſqu'après la conjuration d'Amboiſe, triſte effet & cauſe funeſte de tant de cruautés exercées contre les proteſtans, il oſoit vanter encore le pouvoir de la clémence & demandoit grace pour ceux qu'un zèle aveugle de religion avoit entraînés ; il vouloit du moins qu'on ſe bornât au châtiment des chefs & des plus coupables ; mais lorſqu'il commençoit à faire quelqu'impreſſion, un chef des conjurés, nommé Lamotte, fit une entrepriſe ſur Amboiſe, où la cour étoit alors ; la cruauté des Guiſes ſembla triompher de ce qu'il ne reſtoit plus de prétexte à la clémence : le chancelier ſe tut & reconnut, en gémiſſant, combien il eſt difficile de faire du bien aux hommes. La douleur le conſuma ; il mourut en 1560 à la vue de tant de maux.

Il laiſſa, outre ſa poſtérité légitime, qui ne s'eſt éteinte qu'en 1671, un fils naturel, d'un mérite diſtingué, nommé Séraphin *Olivier*, qui fut quarante ans auditeur de rote à Rome, & qui a laiſſé un ouvrage en deux volumes *in-folio*, intitulé : *Deciſiones rotæ romanæ.* Les papes Grégoire XIII & Sixte-Quint l'employèrent en différentes nonciatures. Il ſervit avec zèle Henri IV, auprès du pape Clément VIII, dans l'affaire de l'abſolution : ce fut lui qui dit à ce pape, ſur les nouvelles difficultés qu'il faiſoit chaque jour au ſujet de cette abſolution : *très-ſaint père, permettez-moi de vous dire que Clément VII perdit l'Angleterre pour avoir voulu complaire à Charles-Quint, & que Clément VIII perdra la France s'il continue de chercher à complaire à Philippe II.* Le même Clément VIII le fit cardinal, en 1604, à la recommandation de Henri IV. Il eut auſſi l'évêché de Rennes après le cardinal d'Oſſat. Il mourut en 1609.

Claude Matthieu *Olivier*, avocat au parlement d'Aix, homme étranger à la famille du chancelier & du premier préſident *Olivier*, eſt auteur d'une *hiſtoire de Philippe, roi de Macédoine & père d'Alexandre-le-grand ;* de *mémoires ſur les ſecours donnés aux Romains par les Marſeillois pendant la ſeconde guerre punique, & pendant la guerre contre les Gauloiſes.* Né à Marſeille en 1701 ; mort en 1736.

OLIVIER MAILLARD. (*Voyez* MAILLARD.)

OLO

OLONNE. (*Voyez* TREMOILLE.) (LA)

OLONNOIS, (JEAN-DAVID L') (*Hiſt. mod.*) fameux aventurier françois du dix-ſeptième ſiècle, nommé l'*Olonnois*, parce qu'il étoit né près d'Olonne en Poitou, s'étant joint aux boucaniers de l'île de Saint-Domingue & à d'autres aventuriers dont il devint le chef, fit beaucoup d'exploits & exerça beaucoup de cruautés contre les Eſpagnols en Amérique, juſqu'à ce qu'à la fin il fut pris, haché, rôti & mangé par les Sauvages.

OLUF *ou* OLEF, (*Hiſt. du Nord*) roi de Norwège & de Gothland, étoit fils d'Oluf Triggeſon, détrôné par Olaüs Skotkonung, roi de Suède. Son fils trouva en Angleterre une flotte & des bras prêts à le ſervir ; il voulut rentrer dans ſon patrimoine. D'abord le paſſage du Sund fut forcé, le Gothland fut conquis, *Oluf* eut l'empire de la mer, & fut le maître & le fléau du commerce. Olaüs prit le parti le plus ſage, il

lui rendit la Norwège, lui accorda ſa ſœur en mariage, & d'un ennemi dangereux ſe fit un ami puiſſant & fidèle. Le nouveau roi voulut donner à ſes états une religion nouvelle. Il fit prêcher l'évangile ; mais ſi ce prince avoit le zèle d'un miſſionnaire, il avoit auſſi la rage d'un perſécuteur : tous ceux qui refuſèrent le baptême furent dépouillés de leurs biens. Le peuple indigné ſe ſouleva : Canut, roi d'Angleterre & de Danemarck, ſaiſit cette circonſtance. *Oluf* fut détrôné, il s'enfuit en Suède, paſſa en Ruſſie ; revint à la tête d'une armée, & ne ſurvécut pas à ſa défaite. Sa mort arriva vers l'an 1028. (*M. DE SACY.*)

OLY

OLYBRIUS, (*Hiſt. Rom.*)

Faiſons l'*Olybrius*, l'occiſeur d'innocens,

dit Maſcarille dans l'Etourdi. On ne voit pas trop dans la vie de cet empereur, ni dans ſon règne très-court, ce qui a pu donner lieu à ce proverbe. Tout ce qu'on ſait de lui, c'eſt qu'il avoit épouſé Placidie, fille de Valentinien III, qu'il ſuccéda dans l'empire d'Occident à Anthémius, le 11 juillet 472, & qu'il mourut de maladie le 23 octobre de la même année.

OLYMPIAS, (*Hiſt. anc.*) fille de Neoptolème, & ſœur d'Alexandre, roi des Moloſſes ou des Epirotes, femme de Philippe, roi de Macédoine & mère d'Alexandre-le-grand, n'en fut pas plus heureuſe pour tenir de ſi près à de ſi grands hommes. Philippe ne put vivre avec elle, & la répudia ; ils s'accuſoient de part & d'autre, & de jalouſie & d'infidélité, & Philippe reprochoit à *Olympias* une humeur inſupportable ; il épouſa Cléopâtre, nièce d'Attalus, ce qui excita d'abord entre Attalus & Alexandre, enſuite entre ce même Alexandre & Philippe, qui prit le parti d'Attalus, des querelles ſanglantes, où Philippe parut trop manquer de tendreſſe pour ſon fils, & Alexandre de reſpect pour ſon père ; Alexandre quitta la cour de Philippe, & mena ſa mère en Epire, où il la laiſſa comme en dépôt juſqu'à ce qu'il montât ſur le trône ; elle fut ſoupçonnée d'avoir eu part à la mort de Philippe, tué peu de temps après par Pauſanias, & les honneurs qu'elle fit rendre à la mémoire du meurtrier ſemblèrent dépoſer contre elle. Elle eſpéra gouverner ſon fils, mais on ne gouvernoit point Alexandre ; elle refuſa toujours de ſe prêter à la prétention ridicule qu'avoit Alexandre d'être fils de Jupiter, elle ne fit qu'en plaiſanter : *pourquoi*, diſoit-elle, *voulez-vous me brouiller avec Junon ?* Après la mort d'Alexandre, tout le monde voulut lui ſuccéder. Antipater eut la régence, & *Olympias* ſe retira de nouveau en Epire ; Antipater en mourant nomma Polyſperchon pour le remplacer dans la régence ; celui-ci crut avoir beſoin de s'appuyer de l'autorité d'*Olympias*, il la fit revenir d'Epire, offrit de partager la régence avec elle, & lui donna des conſeils de modération & de paix qu'elle ne ſuivit pas, elle écraſa ſes ennemis, & par-là elle s'en fit de nouveaux ; elle fit périr Aridée ou Philippe, frère naturel d'Alexandre ; elle envoya un poignard, une corde & de la ciguë à Eurydice, femme d'Aridée, ne lui laiſſant que le choix du genre de mort. Eurydice choiſit la corde & s'étrangla, mais après avoir fait, contre ſa cruelle ennemie, ces imprécations d'une mourante, que les anciens croyoient toujours exaucées par les dieux :

Diris agam vos, dira deteſtatio
Nullâ expiatur victimâ.

Une autre maxime du même poète (Horace) s'applique bien naturellement à ces politiques ſi imprudemment cruels, qui, lorſque la fortune paroît les ſeconder, ſe permettent tout contre leurs ennemis :

Eheu !
Quàm temerè in noſmet legem ſancimus iniquam !

Caſſandre, fils d'Antipater, voulant ſe défaire d'*Olympias* pour régner ſeul, ſe ſervit contre elle de ſes cruautés, & la fit accuſer publiquement dans l'aſſemblée du peuple par les parens & les amis de ceux qu'elle avoit fait mourir ; elle fut condamnée, mais abſente, & ſans que perſonne ſe préſentât pour prendre ſa défenſe ; Caſſandre alors lui fit offrir une galère pour la tranſporter à Athènes & la ſouſtraire à l'exécution de ſon jugement ; elle comprit que les meſures ſeroient priſes pour la faire périr en mer, elle répondit que rien ne pourroit la réſoudre à la honte de la fuite, & elle demanda d'être entendue dans l'aſſemblée du peuple : c'eſt ce que Caſſandre redoutoit le plus, il ſe hâta d'envoyer des ſoldats pour la tuer ; mais pluſieurs de ces ſoldats avoient ſervi ſous Philippe & ſous Alexandre, ils reſpectèrent la veuve & la mère de ces héros. Caſſandre envoya contre elle ces mêmes ennemis qui l'avoient accuſée devant le peuple, & qui avoient tous quelque parent ou quelque ami à venger ſur elle ; ceux-ci furent impitoyables & immolèrent *Olympias*, l'an 316 avant J. C.

OLYMPIODORE, (*Hiſt. litt.*) philoſophe péripatéticien d'Alexandrie, ſous l'empire de Théodoſe le jeune, au cinquième ſiècle, a commenté Ariſtote & Platon, & donné une vie de ce dernier.

OMA

OMAR, (*Hiſt. des Califes*) ſucceſſeur d'Abonbekre, ou Abu-Beker, ou *Abu-Becre*. (*Voyez* cet article.) La tragédie de Mahomet, de M. de

Voltaire, quoique l'horrible attentat du quatrième acte & la cataſtrophe funeſte du cinquième, n'appartiennent pas véritablement à l'hiſtoire de Mahomet, a d'ailleurs de grands rapports avec l'hiſtoire. Zopire eſt Abuſofian, l'ennemi le plus conſtant de Mahomet. *Omar* eſt peint avec la plus grande verité; c'étoit un fanatique, qui d'abord avoit voulu aſſaſſiner Mahomet, par zèle pour l'idolâtrie, & qui enſuite, changé par la lecture de quelques morceaux de l'alcoran, auroit voulu ſoumettre la terre entière à ſon nouveau maître, & lui ſacrifier tous ſes ennemis; c'eſt lui qui, dans la pièce, conſeille le meurtre de Zopire, & qui indique les moyens de conſommer ce crime; dans l'Hiſtoire, il demande à Mahomet la tête d'Abuſofian; enfin on retrouve par-tout, dans l'hiſtoire comme dans la tragédie de M. de Voltaire,

Ce farouche *Omar*,
Que l'erreur aujourd'hui conduit après ſon char,
Qui combattit long-temps le tyran qu'il adore;

Cet *Omar* à qui Zopire dit:

Eh bien, après ſix ans tu revois ta patrie,
Que ton bras défendit, que ton cœur a trahie;
Ces murs ſont encor pleins de tes premiers exploits.
Déſerteur de nos dieux, déſerteur de nos loix,
Perſécuteur nouveau de cette cité ſainte,
D'où vient que ton audace en profane l'enceinte?.....
Toi-même alors, toi-même écoutant la raiſon,
Tu voulus dans ſa ſource arrêter le poiſon;
Je te vis plus heureux, & plus juſte & plus brave,
Attaquer le tyran dont je te vois l'eſclave;
S'il eſt un vrai prophète, oſas-tu le punir?
S'il eſt un impoſteur, oſes-tu le ſervir?

Cet *Omar* enfin qui répond à Zopire:

Je voulus le punir, quand mon peu de lumière
Méconnut ce grand homme entré dans la carrière;
Mais enfin, quand j'ai vu que Mahomet eſt né
Pour changer l'univers à ſes pieds conſterné;
Quand mes yeux éclairés du feu de ſon génie
Le virent s'élever dans ſa courſe infinie,
Eloquent, intrépide, admirable en tout lieu,
Agir, parler, punir ou pardonner en dieu,
J'aſſociai ma vie à ſes travaux immenſes;
Des trônes, des autels en ſont les récompenſes.....
Tu me vois après lui le premier de la terre:
Le poſte qui te reſte eſt encore aſſez beau,
Pour fléchir noblement ſous ce maître nouveau.

Ce fut en effet le parti que prit Abuſofian. « Il » étoit bien difficile, dit M. de Voltaire, qu'une » religion ſi ſimple & ſi ſage, (en comparaiſon » de l'idolâtrie) enſeignée par un homme tou- » jours victorieux, ne ſubjuguât pas une partie de » la terre. »

Omar fut tué l'an 23 de l'hégire, & 643 avant J. C., par un eſclave Perſe, nommé *Firoux*, & ſurnommé *Abouleulou*, *l'homme à la perle*.

Le huitième calife de la race des Ommiades, qui monta ſur le trône, l'an 99 de l'hégire, l'an 717 avant J. C., & qui mourut deux ans après, ſe nommoit auſſi *Omar*.

O M B

OMBIASSES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod. Culte*) ce ſont des prêtres parmi les nègres, habitans de l'île de Madagaſcar, qui ſont en même temps le métier de médecins, de ſorciers & d'aſtrologues. Ils vendent au peuple ſuperſtitieux des billets écrits en caractères arabes, qu'il regarde comme des préſervatifs contre le tonnerre, la pluie, les vents, les bleſſures à la guerre, & même contre la mort. D'autres mettent ceux qui les portent à couvert des poiſons, des animaux venimeux; il y en a qui garantiſſent des maiſons & des villes entières du feu & du pillage. On porte au cou ces ſortes de billets couſus en ſachets. Au moyen de ces taliſmans, les *Ombiaſſes* ont le ſecret de tirer un profit immenſe des peuples ſéduits, qui n'ont d'autre religion que ces ſuperſtitions ridicules. Lorſque quelqu'un tombe malade ou en démence, on envoie chercher un *Ombiaſſe*, qui eſt chargé d'aller au tombeau du père du malade qu'il ouvre; il évoque ſon ombre, & la prie de rendre le jugement à ſon fils, après quoi le prêtre retourne vers le malade, lui met ſon bonnet ſur la tête, lui promet un ſuccès infaillible, & ſans l'attendre, a ſoin de ſe faire payer de ſa peine. Mais la plus affreuſe ſuperſtition à laquelle ces impoſteurs donnent les mains, c'eſt l'uſage où ſont les habitans de Madagaſcar de ſacrifier le premier né de leurs beſtiaux à Dieu & au diable à la fois; ſur quoi il eſt bon d'obſerver qu'ils nomment Satan le premier dans leurs prières, & diſent, *dianbilis aminnam-habare*, ce qui ſignifie, *le ſeigneur diable & dieu*. (*A. R.*)

O M E

OMER, (SAINT) *Sanctus Audomarus*. (*Hiſt. eccl.*) élevé au monaſtère de Luxeuil, il bâtit celui de Sithieu, aujourd'hui Saint-Bertin, du nom du premier ou ſecond abbé, ſon neveu. (*Voyez* BERTIN.) (Saint) Le roi Dagobert nomma, en 636, ſaint *Omer* évêque de Térouane, & ce fut alors qu'il fonda, dans ſon diocèſe, cette nouvelle abbaye. Il mourut en 668.

OMETOCHTLI; (*Hiſt. mod. Superſtit.*) c'eſt le nom ſous lequel les Mexicains déſignoient le dieu du vin. (*A. R.*)

O - M I

O-MI-TO; (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les

Chinois idolâtres, qui ſuivent la ſecte de *Fo*, donnent à une divinité pour laquelle ils ont la plus grande vénération. On croit que c'eſt le même dieu que les Japonois adorent ſous le nom d'*Amida*. Les Chinois croient qu'il ſuffit de l'invoquer pour obtenir le pardon des crimes les plus atroces. Ils joignent ſon nom avec celui de *Fo*, & en ſont un même mot *O-mi-to-fo*. Ce dieu prétendu, de l'aveu de ſes adorateurs, étoit un homme du royaume de Bengale, fameux par la ſainteté de ſes mœurs. (*A. R.*)

O M M

OMMIADE, ſ. m. (*Hiſt. des Arabes*) nom des princes d'une dynaſtie arabe, qui depuis l'an 32 de l'hégire, ont poſſédé le kalifat pendant 91 ans, ſelon les uns, & davantage ſelon les autres. Quoi qu'il en ſoit, ils prirent ce nom d'Ommiah leur chef, dont ils deſcendoient. (*A. R.*)

O M P

OMPANORATES, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſt un nom qu'on donne aux prêtres de l'île de Madagaſcar. Ils ſont les maîtres d'école du pays, où ils enſeignent l'arabe & l'art d'écrire. Ils ont différens livres, mais qui ne contiennent autre choſe que quelques chapitres de l'alcoran, & que quelques recettes de médecine.

Ils ſont diviſés en différentes claſſes, qui ont quelque rapport à nos dignités eccléſiaſtiques; ſavoir: *ombiaſſes*, ſecrétaires ou médecins; *tibou*, ſous-diacre; *mouladzi*, diacre; *faquihi*, prêtre; *catibou*, évêque; *lamlæmaha*, archevêque; *ompitficuli*, prophètes ou devins; *ſabaha*, caliſe ou chef de la religion.

Les *Ompanorates* font un grand trafic de taliſmans & d'autres charmes, qu'ils appellent *hitidzi*, & qu'ils vendent aux grands du pays. Ils font auſſi de petites ſtatues ou images, appellées *auli*, qu'ils conſultent comme des oracles, & auxquelles ils attribuent différentes vertus, comme de rendre riches ceux qui les poſſèdent, de détruire leurs ennemis, &c. Ils ont des écoles publiques où ils enſeignent leurs ſuperſtitions & leurs ſortiléges.

Les ompitſiquili ſont profeſſion de géomancie, & ſont ſouvent conſultés ſur les maladies & ſur le ſuccès des affaires; ils réſolvent toutes les queſtions qu'on leur propoſe, par le moyen de quelques figures qu'il tracent ſur une petite table couverte de ſable, en obſervant l'heure, le ſigne, la planète, & les autres ſuperſtitions de cet art, c'eſt ce que les peuples appellent l'*oracle du ſquille*. Les grands ont employé les maléfices de ces impoſteurs contre les François, mais inutilement; & quand on leur a demandé la raiſon de cette impuiſſance, ils ſe ſont contentés de répondre qu'ils n'avoient aucun pouvoir ſur les François à cauſe de la différence de religion. C'eſt ainſi qu'ils abuſent des peuples crédules & ignorans. (*G.*)

OMPITSIQUILI, ſ. m. *terme de relation*, nom d'une partie des ombiaſſes ou prêtres de Madagaſcar; ils ſe mêlent en particulier de géomancie, & en conſéquence on les conſulte dans les maladies & dans les affaires qu'on veut entreprendre. (*D. J.*)

O M R

OMRAHS; (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme à la cour du grand-mogol les ſeigneurs ou officiers qui rempliſſent les premières places de l'état, & qui ſont chargés du commandement des armées. La voie des armes eſt la ſeule qui conduiſe aux grands emplois dans le gouvernement de l'Indoſtan; quoique les grandes places de l'empire ne ſoient remplies que par des militaires, des preuves récentes conſtatent que les troupes du grand-mogol ne ſont rien moins qu'aguerries; on peut en juger par la facilité avec laquelle Thamas Kouli-Kan a fait la conquête de cet empire en 1740.

La paie ordinaire d'un *Omrah* eſt de 50000 roupies, on le nomme *azari;* mais il y en a dont les appointemens ſont beaucoup plus forts, & montent juſqu'à deux ou trois millions de roupies par an; ils reçoivent outre cela beaucoup de préſens que ſont obligés de leur faire tous ceux qui ont quelque choſe à leur demander. Quelques-uns de ces *Omrahs* ont une ſuite & un cortège ſi nombreux, que ſouvent ils ſe rendent formidables à leur ſouverain. La paie des ſoldats dépend des *Omrahs* qui les ont levés, & qui ſouvent les fraudent de ce qui leur eſt dû. Les *Omrahs* les plus diſtingués de l'empire du mogol ſont le premier miniſtre appellé *hermado daulet*, les deux ſecrétaires d'état, les vice-rois de Kaboul, de Bengale & d'Ujen. Il y a encore un *Omrah*, dont la place eſt très-odieuſe, mais très-lucrative; ſa fonction eſt de faire entrer dans les coffres du grand-mogol les biens de ceux qui meurent à ſon ſervice.

O N A

ONAN, (*Hiſt. ſacr.*) fils de Juda & petit-fils de Jacob. Il en eſt parlé au chapitre 38 de la Genèſe.

O N E

ONÉGOUAS; (*Hiſt. mod.*) c'eſt le titre qu'on donne à la cour du roi de Benin en Afrique, aux trois perſonnes les plus diſtinguées du royaume, & qui ſont toujours auprès de la perſonne du monarque. Ce mot ſignifie *grands ſeigneurs*; c'eſt à eux que l'on s'adreſſe dans toutes les demandes, & ils ſont chargés des réponſes du

ſouverain, en ſorte qu'on peut dire que ce ſont eux qui règnent réellement, d'autant plus qu'ils ſont preſque les ſeuls qui approchent le roi; lorſque ce prince ſent ſa fin approcher, il déclare en ſecret à l'un des *Onégouas*, celui de ſes enfans qu'il veut avoir pour ſucceſſeur, ce qui le rend, pour ainſi dire, maître abſolu de la couronne. Les ſeigneurs d'un ordre inférieur ſont nommés par les Portugais, *ares de roe*, ou *princes des rues*; ils ſont chargés des détails du gouvernement, & de l'inſpection des artiſans, des marchands, &c. C'eſt un collier de corail qui eſt la marque de leur dignité, & jamais ils ne peuvent le quitter ſous peine de mort; ils ſont ſujets à la même peine ſi on venoit à leur voler leur collier. (*A. R.*)

ONÉSICRITE, (*Hiſt. anc.*) philoſophe fort conſidéré d'Alexandre, qu'il ſuivit dans toutes ſes guerres, & dont il écrivit en partie l'hiſtoire. Il avoit envoyé un de ſes fils à Athènes; ce fils ayant entendu les leçons de Diogène, ſe fixa dans cette ville pour les entendre toujours. Son frère aîné en fit autant; bientôt après *Onéſicrite* lui-même eut la curioſité d'entendre ce philoſophe, qu'on ne pouvoit plus quitter quand on l'avoit entendu, & il devint ſon diſciple. Lorſqu'Alexandre, après avoir vaincu Porus, pénétra dans les Indes, la réputation dont y jouiſſoient les Brachmanes, lui fit deſirer d'avoir quelques-uns de ces philoſophes dans ſa cour & à ſa ſuite; ce fut le philoſophe *Onéſicrite* qu'il chargea de leur en faire la propoſition & de négocier cette affaire; il échoua en général dans ce projet, mais il engagea du moins Calanus à le ſuivre. C'eſt ce même Calanus qui donna depuis à toute l'armée d'Alexandre l'étrange ſpectacle d'une mort cruelle & volontaire, s'étant brûlé lui-même à leurs yeux ſur un bûcher où il fit mettre le feu, ſans qu'Alexandre, dit-on, pût l'en empêcher. On ne conçoit ni qu'il ne l'eût pas pu, s'il l'eût voulu, ni qu'il ait pu ne le pas vouloir. Il eſt vrai qu'il n'auroit pas pu l'empêcher de ſe donner la mort en particulier dans ſa maiſon. (*Voyez* l'article CALANUS.)

ONÉSIME, (*Hiſt. ſacr.*) C'eſt lui qui eſt l'objet de l'épître de ſaint Paul à Philémon. *Onéſime* avoit été eſclave de ce dernier; il paroît par l'épître même de ſaint Paul, que cet eſclave avoit fait quelque tort à Philémon, ou qu'il lui redevoit quelque choſe; ſaint Paul le lui renvoie, & lui dit: *mettez tout cela ſur mon compte, recevez-le comme moi-même, comme celui qui d'eſclave eſt devenu l'un de nos frères bien-aimés*, car ſaint Paul l'avoit fait chrétien. On dit (mais ceci n'eſt plus dans l'épître de ſaint Paul) qu'il le fit évêque de Bérée, & qu'*Onéſime* mourut martyr.

ONÉSIPHORE, (*Hiſt. eccl.*) diſciple de ſaint Paul, ſouffrit le martyre pour la foi. Son ſupplice fut d'être traîné à la queue d'un cheval.

ONIAS. (*Hiſt. ſacr.*) Il eſt parlé de deux ſouverains pontifes des Juifs, du nom d'*Onias*, dans les deux livres des Maccabées; ſavoir: du premier, dans la lettre que Jonathas écrit aux Lacédémoniens, & où il rapporte une autre lettre écrite dans un autre temps, à ce ſacrificateur *Onias*, par Arius, roi des Lacédémoniens, liv. 1, chap. 12.

Du ſecond, liv. 2, chap. 3 & 4. C'eſt ſous ce ſecond *Onias* qu'arriva l'aventure d'Héliodore battu de verges par des anges. (*Voyez* HÉLIODORE.)

Il paroît que c'eſt encore de ce ſecond *Onias* que parle Judas Maccabée, chapitre 15 & dernier de ce ſecond livre, où il rapporte une viſion dans laquelle *Onias* lui étoit apparu avec Jérémie, & où tous deux lui avoient promis la victoire. Il appelle *Onias cet homme vraiment bon & plein de douceur, ſi modeſte dans ſon viſage, ſi modéré & ſi réglé dans ſes mœurs, ſi agréable dans ſes diſcours, & qui s'étoit exercé dès ſon enfance en toutes ſortes de vertus.*

Au reſte, rien n'empêche que cet *Onias* dont parle Judas Maccabée, comme n'étant déjà plus, & celui dont parle, auſſi au paſſé, Jonathas, frère & ſucceſſeur de Judas Maccabée, ne ſoit abſolument le même pontife des Juifs. Il fut aſſaſſiné par Andronique, à la ſollicitation de Menelaus, qui avoit uſurpé la ſouveraine ſacrificature. Macc. liv. 2, chap. 4, verſ. 34.

(Sur d'autres *Onias*, grands-prêtres, *voyez* l'hiſtor. Joſephe, Moréri, & le nouv. Dict. hiſt.)

ONO

ONOMACRITE, (*Hiſt. litt. anc.*) poète grec, qui vivoit un peu plus de cinq ſiècles avant J. C., & qu'on croit l'auteur des poëmes attribués à Orphée, & des oracles de Muſée. Il fut chaſſé d'Athènes par Hipparque, un des fils de Piſiſtrate.

ONONG. ſ. m. (*terme de calend.*) On écrit auſſi *Onung*, *Onungi* & *Onuzangi*; nom du dixième mois de l'année des peuples de la Turcomanie & des Tartares qui habitent près de ce pays. Ce mois répond à notre mois de ſeptembre, parce que ces peuples commencent leur année en décembre. (*A. R.*)

ONOSANDER, (*Hiſt. litt.*) philoſophe platonicien dont il nous reſte un traité *du devoir & des vertus d'un général d'armée*, publié en grec par Rigault en 1600, avec une traduction latine. Nous en avons deux traductions françoiſes, l'une de Blaiſe de Vigénère, publiée en 1605; l'autre de M. le baron de Zurlauben, qui fait partie de ſa bibliothèque militaire, imprimée en 1760.

ONU

ONUPHRE PANVINI. (*Voyez* PANVINI.)

OZON, ſ. m. (*Gramm.*) *terme de calend.* nom d'un mois dont les Perſes ſe ſervent dans leurs calendriers aſtronomiques. Il eſt de trente jours. (*A. R.*)

OPH

OPHNI & Phinées, enfans du grand-prêtre *Héli.* (*Voyez* HÉLI.)

OPI

OPISTOGRAPHE, ſ. m. (*Hiſt. du bas Empire*) en grec ὀπισθογράφον, en latin *opiſtographum*; c'étoit un gros livre dans lequel on écrivoit ſur le champ les différentes choſes qui auroient beſoin d'être revues & corrigées par la ſuite. Ce mot eſt compoſé de ὀπισθον, c'eſt-à-dire, *ſur le feuillet du revers*, & γράφω, *j'écris*, parce qu'on écrivoit ſur le revers de chaque page ce qui avoit été omis de l'autre part. (*A. R.*)

OPITIUS, (MARTIN) (*Hiſt. litt. mod.*) poète allemand, natif de Breſlau, mort en 1639; célèbre par ſes poéſies latines, & beaucoup plus encore par ſes poéſies allemandes.

OPO

OPORIN, (JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) imprimeur de Bâle, & l'un de ces ſavans imprimeurs qui contribuoient, & comme ſavans & comme imprimeurs, à la reſtauration des lettres. On a de lui des ſcholies ſur Cicéron, & des notes ſur Démoſthène, &c. Mort en 1568.

OPP

OPPÈDE. (JEAN MEYNIER, BARON D') (*Voyez* l'article MEYNIER.)

OPPIEN, (*Hiſt. litt. anc.*) poète grec, qui vivoit ſous le règne de l'empereur Caracalla; nous avons de lui cinq livres du poëme de la pêche, & quatre du poëme de la chaſſe. Caracalla, connoiſſeur ou non en poéſie, lui fit, dit-on, donner un écu d'or pour chacun des vers du *cynegeticon*, ou traité de la chaſſe, ce qui fit appeller les vers d'*Oppien*, des vers dorés, par alluſion aux vers dorés de Pythagore. *Oppien* étoit natif d'Anazarbe en Cilicie; il mourut à trente ans au commencement du troiſième ſiècle. Florent Chrétien Fermat avoit traduit en vers françois, & en proſe, le poëme de la chaſſe; nous en attendons une meilleure traduction. Les ſavans ſont partagés ſur *Oppien*; les uns attribuent au même les deux poëmes de la pêche & de la chaſſe; les autres croient ces deux ouvrages de deux auteurs différens.

OPPORTUNE, (SAINTE) (*Hiſt. eccl.*) abbeſſe dans le diocèſe de Séez, dont Godegrand, ſon frère, étoit évêque. Morte le 22 avril 770.

OPSOPÆUS. (*Hiſt. litt. mod.*) Deux allemands de ce nom ont été connus au ſeizième ſiècle:

1°. Vincent, auteur d'un poëme bachique: *De arte bibendi.*

2°. Jean, d'abord correcteur d'imprimerie de Wechel; ce qui étoit alors une eſpèce d'état dans les lettres, enſuite profeſſeur en médecine à Heidelberg: mort en 1596. On lui doit le *Recueil des oracles des Sibylles*, & quelques traités ſur ſon art.

OPSTRAET, (JEAN) (*Hiſt. eccl.*) ſavant docteur janſéniſte, fort attaché à la doctrine de Janſénius, & à la perſonne du P. Queſnel, & à ce titre banni par lettre de cachet, en 1704, de tous les états de Philippe V, ſuivant les deſirs de Louis XIV, qui, dans les inſtructions, d'ailleurs ſenſées & utiles qu'il donnoit à ſon petit-fils pour le gouvernement de l'Eſpagne, ne manquoit pas de lui repréſenter les janſéniſtes, comme un grand & digne objet de haine & de terreur. *Opſtraët* triompha en cette occaſion de Louis XIV, de Philippe V, & de tous les perſécuteurs; car Louvain, & preſque tous les Pays-Bas, ayant paſſé, en 1706 après la bataille de Ramilly, ſous la domination de l'empereur, & étant reſté par la paix à la maiſon d'Autriche, *Opſtraët* rentra dans Louvain, y fut principal de collége, (voir) & y mourut en 1720. Il étoit né à Béringhen, dans le pays de Liége, en 1651. On a de lui beaucoup d'ouvrages théologiques & polémiques, que les janſéniſtes même, s'il y en a encore, ne liſent plus guère.

OPT

OPTAT (de Milève.) (*Hiſt. eccl.*) Milève; dont *Optat* étoit évêque, eſt une ville de Numidie en Afrique; ce prélat, dont ſaint Auguſtin, ſaint Jérôme, ſaint Fulgence, parlent avec éloge, vivoit ſous l'empire de Valentinien & de Valens, au quatrième ſiècle. Nous avons de lui ſept livres du ſchiſme des donatiſtes contre l'évêque Parménien. L'édition de cet ouvrage, par le docteur Dupin, eſt très-précieuſe, tant à cauſe du recueil qu'elle contient de tous les actes relatifs à l'hiſtoire des donatiſtes, qu'à cauſe d'une ſavante préface ſur la vie, les œuvres & les différentes éditions d'*Optat*.

ORA

ORANCAIES; (*Hiſt. mod.*) c'eſt le titre que l'on donne à la cour du roi d'Achem, dans l'île de Sumatra, à des gouverneurs que ce prince charge des départemens des provinces. Leur conduite eſt continuellement éclairée par ces ſouverains deſpotiques & ſoupçonneux, de peur qu'ils n'entreprennent quelque choſe contre leurs intérêts. Ces ſeigneurs tiennent à grand honneur d'être

chargés du ſoin des coqs du monarque, qui, ainſi que ſes ſujets, s'amuſe beaucoup des combats de ces ſortes d'animaux. (*A. R.*)

ORANGE; (*Hiſt. de Fr.*) on croit, mais ſans certitude, que la ville d'Orange fut bâtie par les Phocéens, fondateurs de Marſeille. On y voit beaucoup de monumens des Romains, un cirque, des aqueducs, un arc de triomphe, élevé par Caïus Marius & Luctatius Catulus, en mémoire de la victoire qu'ils avoient remportée ſur les Cimbres & les Teutons. Il y a eu quatre races de comtes ou princes d'Orange. On fait remonter la première juſqu'au commencement du huitième ſiècle. Cette principauté paſſa par une femme dans la maiſon de Baux, vers la fin du douzième ſiecle, & de celle de Baux dans celle de Châlons, vers la fin du quatorzième. De tous ces princes, le plus célèbre fut Philibert, dernier prince d'Orange, de la maiſon de Châlons. Ce ſeigneur, né françois, avoit d'abord offert ſes ſervices à François Ier; il parut dans un équipage brillant à la cérémonie du baptême du dauphin; mais on ne lui témoigna pas toute l'eſtime qu'il méritoit; il fut froidement accueilli, on lui ôta même l'appartement qu'on lui avoit donné d'abord à la cour; ſa fierté reſſentit vivement cet outrage, il partit mécontent, & s'alla jeter entre les bras de Charles-Quint.

Les François, pour punir Philibert de s'être attaché à une puiſſance ennemie, confiſquèrent la principauté d'Orange, & les grands biens qu'il poſſédoit en Bourgogne. La haine du prince d'Orange pour les François, devint ſi violente, qu'il ne pouvoit la contenir; elle éclatoit en toute occaſion, elle s'exhaloit en ſatyres & en injures, quand elle n'avoit pas la reſſource des armes; il s'affligeoit hautement de leurs ſuccès, il inſultoit publiquement à leurs diſgraces. Il avoit été pris par André Doria, dans une bataille ſur la mer de Gênes, en 1524. On l'avoit enfermé au château de Luſignan en Poitou; là, ſon amuſement étoit de charger les murailles de ſa chambre, d'inſcriptions injurieuſes pour les François. Par le traité de Madrid, l'empereur lui fit promettre la reſtitution de ſes biens; le traité de Madrid étant reſté ſans exécution, ſes biens ne lui furent point reſtitués, mais il recouvra ſa liberté, dont il fit auſſi-tôt uſage contre les François & contre leurs alliés. Ce fut lui qui, à la mort du connétable de Bourbon, ſe trouva chargé de l'exécution de ſon entrepriſe; ce fut lui qui fit le ſac de Rome; ce fut lui qui aſſiégea le pape Clément VII dans le château Saint-Ange; il y reçut à la tête un coup d'arquebuſe, dont il fut pluſieurs jours dans un extrême danger.

A la paix de Cambrai, en 1529, l'empereur, pour faire voir qu'on ne perdoit rien à le ſervir, voulut que toutes les confiſcations auxquelles la guerre avoit donné lieu, fuſſent rendues; cette clauſe reſta encore ſans exécution, à l'égard du prince d'Orange, en faveur de qui elle avoit principalement été faite. L'empereur s'en plaignit, mais il ne fit que s'en plaindre. Le prince d'Orange continua de le ſervir, & fit pour lui le ſiége de Florence, où il fut tué, en 1530, en attaquant un convoi ſur le chemin de Piſe à Piſtoya. Sa mort eut cela de commun avec celle du connétable de Bourbon, ſon maître & ſon ami, qu'elle n'empêcha pas ſes troupes de vaincre.

Le prince d'Orange n'avoit que trente ans, lorſqu'il mourut, après avoir fait de ſi grandes choſes, après avoir exécuté l'entrepriſe du connétable ſur Rome, après avoir détruit les affaires de France dans le royaume de Naples, après avoir bien avancé la réduction de la Toſcane, qui fut preſque entièrement ſon ouvrage. Brantôme ſemble attribuer le redoublement de valeur que le prince d'Orange fit paroître, ſelon lui, dans cette guerre de Toſcane, au deſir qu'il avoit d'épouſer Catherine de Médicis, que Brantôme appelle ſa maîtreſſe, & qu'il prétend que Clément VII avoit promiſe au prince d'Orange; elle avoit à peine onze ans quand il fut tué.

Les droits ſur la principauté d'Orange paſſèrent, à la mort de Philibert, de la maiſon de Châlons, dans la maiſon de Naſſau, par le mariage de la ſœur de Philibert, avec le comte de Naſſau; ſur ce mariage, & ſur les princes d'Orange, de la maiſon de Naſſau, *voyez* l'article NASSAU.

ORATEUR. (*Hiſt. moderne*) Au parlement d'Angleterre, c'eſt, dans la chambre des communes, le préſident, le modérateur. Il eſt élu à la pluralité des voix; c'eſt lui qui expoſe les affaires; on porte devant lui une maſſe d'or couronnée. (*A. R.*)

ORB

ORBILIUS, (PUPILLUS) ancien grammairien, natif de Bénévent, qui, à l'âge de cinquante ans, alla enſeigner à Rome, l'année où Cicéron fut conſul; il faiſoit voir à ſes diſciples les comédies de Livius Andronicus; c'eſt de lui que parle Horace, épît. 1, liv. 2:

Non equidem inſector, delendaque carmina Livî
Eſſe reor, memini quæ plagoſum mihi parvo
Orbilium dictare.

Cette épithète *plagoſum* annonce qu'il étoit fort attaché à cet uſage barbare & mal-honnête, dont il a donné l'exemple à nos pédans qui le ſuivent encore. Suétone parle auſſi de ce vieux pédant, & rappelle l'épithète que lui donne Horace, & qu'il appuie d'un vers d'un autre poète, Domitius Marſus:

Si quos Orbilius ferulâ ſcuticâque cecidit.

Il le repréſente comme également dur dans ſes

écrits ou ſes diſcours contre ſes adverſaires, & dans les châtimens dont il uſoit envers ſes écoliers: *Fuit naturæ acerbæ, non modò in antiſophiſtas, quos omni ſermone laceravit, ſed etiam in diſcipulos.*

ORC

ORCAN *ou* ORKAN, (*Hiſt. des Turcs*) fils d'Ottoman, monta ſur le trône en 1326, & mourut en 1360. C'eſt lui qui, par la priſe de Gallipoli & de pluſieurs villes de l'empire grec, & par l'alliance qu'il fit avec l'empereur Jean Cantacuzène, dont il épouſa la fille Théodora, ouvrit l'Europe à ſes ſucceſſeurs. Il donna d'ailleurs à ces mêmes ſucceſſeurs l'exemple du fratricide & de beaucoup d'autres cruautés.

ORD

ORDA; (*Hiſt. des Tartares*) on écrit *orde* ou *horde*, terme d'uſage chez les Tartares. Ce terme déſigne une tribu de leur nation, qui eſt aſſemblée pour aller contre les ennemis, ou pour d'autres raiſons particulières. Chaque tribu a ſon chef particulier, qu'on nomme *murſa*. (*D. J.*)

ORDERIC, (VITAL) (*Hiſt. litt. mod.*) d'une famille originaire d'Orléans, naquit en Angleterre en 1075, fut élevé en Normandie à l'abbaye d'Ouche, aujourd'hui Saint-Evroul, où il fut moine. Il mourut après l'an 1143. On a de lui une hiſtoire eccléſiaſtique, en treize livres, que Duchesne a fait imprimer dans le recueil qui a pour titre: *Hiſtoriæ Normanorum ſcriptores.*

ORDOGNO I, roi d'Oviédo & de Léon. (*Hiſt. d'Eſpagne*) C'étoit dans le neuvième ſiècle un rang fort épineux que celui de la royauté en Eſpagne; la haine mutuelle, implacable, mortelle, qui diviſoit les maures & les chrétiens, obligeoit les ſouverains d'avoir toujours les armes à la main; ils étoient perpétuellement en guerre; & à peine ils étoient élevés ſur le trône, qu'ils étoient condamnés à vivre habituellement dans les camps, ou à haſarder leur vie dans les combats. La couronne étoit pourtant alors l'objet le plus ſublime de l'ambition humaine; & comme tous les grands pouvoient y prétendre, le ſceptre étoit auſſi une ſource intariſſable de factions, d'intrigues, de troubles & de crimes. Don Alphonſe, & enſuite don Ramire, père d'*Ordogno I*, avoient en quelque ſorte rendu le trône héréditaire dans leur famille, & l'avénement de ces deux ſouverains s'étoit paſſé ſans obſtacle, ſans contradiction; mais comme, ſuivant l'ancien uſage, la couronne étoit élective, & que ce n'étoit que par une ſorte de tolérance qu'elle avoit été héréditaire, il s'étoit formé dans Oviédo & Léon, pour le rétabliſſement de l'élection, un parti puiſſant, & qui n'attendoit qu'une occaſion favorable pour placer quelqu'un de ce parti ſur le trône, & rétablir par-là l'uſage de tout temps obſervé. La mort de don Ramire ſembloit offrir cette occaſion; mais *Ordogno*, ſon fils, étoit chéri du peuple; & ſans aſſembler les grands, ſans attendre qu'ils le proclamaſſent, il exerça les fonctions de la royauté, comme s'il eût été ſolemnellement élu; & il en impoſa ſi fort par ſa ſécurité, que les grands, ne pouvant mieux faire, parurent ſatisfaits de ſon avènement à la couronne. Quelques-uns d'entr'eux n'étoient pourtant rien moins que contens; & n'oſant point s'oppoſer ouvertement à cette manière de prendre poſſeſſion du trône, ils engagèrent les Vaſcons à ſe ſoulever dans la province d'Alava: auſſi mauvais citoyens qu'ils étoient ſujets infidèles, ils engagèrent en même temps auſſi les maures à ſecourir & ſoutenir la rebellion des Vaſcons. *Ordogno I* n'attendit point que les maures euſſent joint les Vaſcons, & raſſemblant ſes troupes, il marcha contre ceux ci, les ſurprit, les mit en déroute, alla enſuite à la rencontre de l'armée mahométane, la força dans ſon camp, en maſſacra une partie, & mit le reſte en fuite. Délivré par ces deux victoires de toute inquiétude, & n'ayant plus à craindre de nouveau ſoulèvement, il fomenta, en politique habile, les diſſentions qui diviſoient les maures. Le royaume de Cordoue étoit violemment agité par les factions: Muza, général très-célèbre, mais encore plus ambitieux, avoit formé le projet de ſe rendre indépendant; dans cette vue, il avoit allumé le feu de la guerre civile; & maître de Tolède, dont il s'étoit emparé, il menaçoit Mahomet, roi de Cordoue, de le renverſer du trône. *Ordogno*, perſuadé que le vrai moyen d'affoiblir les maures étoit d'entretenir les querelles qui les diviſoient, prit parti pour Muza, & lui envoya un ſecours très-conſidérable; mais le roi de Cordoue battit complètement la troupe du roi de Léon; & ſa victoire fut ſi éclatante, qu'il reſta huit mille chrétiens & douze mille tolédains ſur le champ de bataille. Ce revers ne découragea point *Ordogno I*, qui continua de ſecourir Muza, & qui, tandis qu'il occupoit chez eux les maures, fortifioit les villes de ſes états, & entouroit de fortes murailles Léon & Aſtorga. Son allié Muza réuſſit; & malgré le roi de Cordoue, il ſe rendit indépendant & ſouverain; Sarragoſſe devint la capitale de ſes états, & il fit fortifier Albayda, place qui, ſituée ſur les frontières de Léon, facilitoit aux maures leur entrée dans ce royaume. *Ordogno* ne crut pas devoir laiſſer ſubſiſter cette ville, & il ſe propoſa d'aller à force armée l'aſſiéger & la détruire. Il partit, ſuivi d'une nombreuſe armée, pour cette expédition; mais Muza accourut avec toutes ſes troupes au ſecours d'Albayda. Les deux armées ne ſe furent pas plutôt rencontrées, qu'elles ſe livrèrent une bataille ſanglante, malheureuſe pour les maures, qui furent taillés en pièces, & Muza lui-même mortellement bleſſé, mourut à Sarragoſſe fort peu de jours après. Le roi de Léon

emporta

emporta d'aſſaut & démolit Albayda ; mais ſes ſuccès lui furent moins utiles qu'à Mahomet, roi de Cordoue, qui, par la mort de Muza, fit rentrer ſous ſa domination toutes les places qui s'étoient déclarées pour ce général rebelle. Auſſi Mahomet, plus puiſſant qu'il ne l'avoit été juſqu'alors, ne tarda point à déclarer la guerre à *Ordogno* qui, malgré les efforts de ſes ennemis, eut ſur eux de grands avantages ; il en eût eu de plus complets, ſi au moment où il alloit profiter de ſes ſuccès, par une action déciſive, les Normands qui parurent ſur les côtes de ſes états, ne l'avoient obligé d'envoyer une partie de ſes troupes à don Pèdre, ſon général, qui les défit, & les contraignit de ſe retirer. Secourus par *Ordogno*, les habitans de Tolède ſe révoltèrent une ſeconde fois contre Mahomet, & mirent Abenlope à leur tête. Pendant qu'il ſoulevoit les ſujets du roi de Cordoue, *Ordogno* fit une invaſion dans ce royaume, ſe rendit maître de Salamanque & de Coria, mit le pays à contribution, & rentra dans ſes états, couvert de gloire & chargé d'un immenſe butin. Son activité, ſes conquêtes, la victoire qu'il fixoit ſous ſes étendards, le rendirent ſi cher à ſes ſujets, qu'ils reçurent avec acclamation la propoſition qu'il leur fit de reconnoître don Alphonſe, ſon fils, pour ſon ſucceſſeur. Don Alphonſe s'étoit diſtingué dans les dernières guerres par ſa valeur & le ſuccès de ſes opérations : bientôt il ſe ſignala encore davantage dans la nouvelle guerre que le roi de Cordoue fit à celui d'Oviédo ; ce jeune prince repouſſa les Mahométans, & battit leur armée, qui avoit fait une irruption en Portugal. Mahomet tenta d'infeſter les côtes de Galice, mais le roi de Léon fit équiper une puiſſante flotte, qui prit ou diſperſa tous les vaiſſeaux mahométans ; en ſorte que les Maures, après les plus irréparables pertes, furent contraints de reſpecter la puiſſance & les poſſeſſions d'*Ordogno I*, qui régna encore quelque temps avec autant de ſageſſe que de gloire, & mourut univerſellement regretté, le 17 mai 866, après avoir tenu le ſceptre pendant onze ans. (*L. C.*)

ORDOGNO II, roi d'Oviédo & de Léon. (*Hiſt. d'Eſpagne*) C'eſt dommage que la vie de ce prince ait été trop longue, pour ſa gloire, de deux ou trois années ; il s'étoit montré généreux, bon, affable, ingénu, père, ami, bienfaiteur de ſes ſujets, grand général, illuſtre conquérant ; il avoit mérité l'eſtime, le reſpect, la confiance de ſes peuples ; il devint dur, injuſte, ſanguinaire, ſur la fin de ſon règne. Par quelques actions d'iniquité, de deſpotiſme, il ternit l'éclat de ſa vie ; & par deux ou trois fautes repréhenſibles & très-inexcuſables, il perdit ou du moins affoiblit conſidérablement le grand nom qu'il s'étoit fait pendant pluſieurs années. Fils d'Alphonſe III, ſurnommé *le Grand*, & de dona Ximène ou Chimène, de la maiſon de Navarre, *Ordogno* parut de très-bonne heure ; par ſes talens, ſa bienfaiſance & ſa valeur, digne du ſouverain illuſtre qui lui avoit donné le jour ; la nation le préféroit à Garcie, ſon frère aîné, qui avoit à la vérité de brillantes qualités, mais une ambition injuſte, outrée, dévorante, & qui le porta juſques à conſpirer contre Alphonſe ſon père, qu'il tenta de détrôner. Son complot ne réuſſit point, Alphonſe le vainquit, & le fit renfermer dans une priſon, où vraiſemblablement il eût paſſé le reſte de ſa vie, ſi ſon frère *Ordogno*, plus touché de ſon état qu'il n'eût dû l'être, & animé par la reine ſa mère, n'eût fait de coupables efforts pour briſer les fers du captif. Alphonſe III craignant un ſoulèvement général, & voulant épargner à ſes fils & à ſes ſujets la honte & l'atrocité du crime qu'ils ſembloient diſpoſés à commettre, mit le prince rebelle en liberté, lui réſigna la couronne, & donna la Galice à don *Ordogno*. Garcie ne jouit pas longtemps du fruit de ſes complots & de l'objet de ſon ambition, il mourut après trois ans de règne ; & comme il ne laiſſoit point d'enfans, les grands & les évêques proclamèrent ſon frère *Ordogno II*, roi de Léon & d'Oviédo. Le miramolin de Cordoue, Abderame, ne ſuppoſant ni beaucoup de valeur, ni des talens bien ſupérieurs au ſucceſſeur d'Alphonſe & de Garcie, crut que le temps étoit venu de laver, dans le ſang des chrétiens, la honte des défaites multipliées des Maures ſous les deux derniers ſouverains. *Ordogno II* ne ſongeoit de ſon côté qu'à ſignaler les commencemens de ſon règne par quelque victoire éclatante ſur les Mahométans. Le miramolin de Cordoue ſe trompa dans ſes eſpérances, & le roi de Léon réuſſit au gré de ſes deſirs ; il marcha contre les Maures, leur livra bataille, les mit en déroute, emporta Talavera d'aſſaut, paſſa la garniſon au fil de l'épée, & rentra dans ſes états triomphant & chargé de butin. Encouragé par l'éclat & l'utilité de ce ſuccès, il fit de plus grands préparatifs, & dès la ſeconde campagne il pouſſa fort loin ſes conquêtes dans le royaume d'Abderame, qui ne pouvant s'oppoſer ſeul à un tel ennemi, eut recours aux rois maures d'Afrique, & en reçut les plus puiſſans ſecours. Son armée étoit de quatre-vingts mille hommes : celle d'*Ordogno II* étoit de beaucoup moins nombreuſe ; mais cette inégalité de forces ne l'empêcha point de livrer bataille ; & après un combat auſſi long que meurtrier, les Maures furent entièrement défaits, & un très-grand nombre d'entr'eux furent maſſacrés par le vainqueur, qui, rentré en triomphe dans Léon, fit bâtir, des dépouilles des infidèles, la cathédrale de cette ville, où il fixa ſa cour. Les Mahométans accablés, demandèrent une trève de trois ans, qui leur fut accordée ; mais à peine ce terme fut expiré, que la guerre recommença avec plus de vivacité, de haine & de fureur que les chrétiens & les maures n'en avoient montré juſqu'alors ; la fortune parut abandonner *Ordogno II*. Dans

une première action, Abderame, ſans remporter une victoire complète, eut quelque avantage ſur l'armée ennemie, & profitant, en général habile, de ce ſuccès, il fondit ſur la Navarre; *Ordogno* l'y ſuivit avec toutes ſes troupes; & les deux armées s'étant rencontrées dans le val de Junquera, les chrétiens furent mis en déroute, & leur perte fut ſi conſidérable, que ce ne fut qu'avec bien de la peine que le roi d'Oviédo, ſuivi des débris de ſon armée, parvint à gagner les frontières de ſes états. Les habitans des royaumes d'Oviédo & de Léon étoient conſternés; & ſi les Maures euſſent profité de la terreur qu'avoit inſpirée leur victoire, il eſt très-vraiſemblable qu'ils ſe fuſſent aiſément emparés d'une partie de ces contrées; mais ils eurent l'imprudence d'aller fort inutilement faire une irruption en France, & ils donnèrent le temps au roi *Ordogno II* de réparer ſes dernières pertes; il leva une nouvelle armée, & à ſon tour alla faire une violente irruption ſur les terres du miramolin de Cordoue. Peu de temps après cette expédition, le roi d'Oviédo perdit la reine dona Elvire, ſon épouſe; & pour répondre aux vœux de ſes peuples, qui deſiroient qu'il ſe donnât des ſucceſſeurs, quoiqu'il eût deux fils de dona Elvire, don Alphonſe & don Ramire, il épouſa dona Argonte, galicienne d'une très-ancienne maiſon. Ce mariage ne fut rien moins qu'heureux; Argonte étoit jeune, belle & honnête, mais elle avoit des ennemis, & ceux-ci parvinrent à donner ſur ſa conduite d'injurieux ſoupçons au roi, qui, ſans examiner la vérité ou la fauſſeté des dénonciations, répudia durement ſon épouſe. Cette reine dédaignant de ſe juſtifier, & peu fâchée peut-être de ſe ſéparer d'*Ordogno*, qui depuis quelque temps, enivré des faveurs de la fortune, commençoit à abuſer de ſon autorité, ſe retira dans un monaſtère, où elle paſſa le reſte de ſes jours, plus ſatisfaite dans ſa retraite qu'elle ne l'avoit été ſur le trône. On aſſure que le roi ſon époux connut enſuite la fauſſeté des délations qui l'avoient engagé à ce divorce, & qu'il ſe repentit d'avoir été ſi prompt à opprimer l'innocence; il ne parut pourtant pas que cette aventure le corrigeât: au contraire, ſur quelques ſoupçons qu'il eut de la fidélité des comtes de Caſtille, il leur envoya ordre de venir ſe juſtifier: quoique vaſſaux de la couronne de Léon, les comtes de Caſtille étoient indépendans à bien des égards; ils ne crurent pas devoir obéir aux ordres d'*Ordogno*, qui, à la tête d'une armée formidable, ſe rendit ſur les frontières, & pour la ſeconde fois envoya ordre aux comtes de Caſtille de ſe rendre auprès de lui: la crainte de voir ravager leurs terres les rendit plus dociles; mais ils ne ſe furent pas plutôt préſentés au roi d'Oviédo, qu'ils furent arrêtés, conduits, enchaînés à Léon, & jetés en priſon, où quelques jours après l'inflexible monarque les fit étrangler. Quelques hiſtoriens diſent que les comtes de Caſtille s'étant révoltés, méritoient d'être punis: cela peut être; mais quelque criminelle qu'eût été leur révolte, c'étoit à *Ordogno* à les faire juger, & non de ſon autorité ſeule, & ſans forme de procès, à les faire périr: une telle punition n'eſt pas un châtiment, c'eſt un aſſaſſinat. Auſſi la mort violente des comtes de Caſtille, jointe à la répudiation fort injuſte de la reine Argonte, mécontenta beaucoup la nation, à laquelle ce ſouverain commençoit à devenir odieux, lorſqu'à la ſollicitation du roi de Navarre, qui vouloit recouvrer quelques places qui lui avoient été priſes par les Maures, *Ordogno* conduiſit une armée à ce prince, & eut ſur les Mahométans les plus grands avantages. Cette expédition terminée, le roi de Léon épouſa dona Sanche, fille de don Garcie, & petite-fille du roi de Navarre. Il revint avec ſa jeune épouſe dans ſes états, où il mourut fort peu de temps après, moins regretté qu'il ne l'eût été, ſi le peuple avoit pu oublier la mort des comtes de Caſtille & l'outrage de la reine Argonte. *Ordogno II* avoit fait de très-grandes choſes, quoiqu'il n'eût régné que neuf ans & quelques mois: il eût mieux fait encore, s'il eût pu reſter tel qu'il s'étoit montré dès le commencement de ſon règne & s'il n'eût pas préféré l'abus de la puiſſance à la modération, la rigueur à la bienfaiſance, la violence à l'équité. (*L. C.*)

ORDOGNO III, roi d'Oviédo & de *Léon*. (*Hiſt. d'Eſpagne*) Ce roi fut ſage; il fut prudent: il ſe rendit célebre auſſi par ſa valeur & ſes victoires. Les maures le redoutèrent, ſes peuples le chérirent. Il n'eut qu'un défaut, celui d'être trop ſenſible aux mauvais procédés de ſes proches; & cette ſenſibilité lui fit commettre une injuſtice qui dément un peu les éloges, d'ailleurs très-mérités, qu'on a donnés à ſa conduite, à ſes actions, à ſes talens. Ces talens étoient connus, & *Ordogno* s'étoit ſi fort ſignalé durant le règne de Ramire, ſon père & ſon prédéceſſeur, qu'à la mort de celui-ci la couronne lui fut unanimement déférée par tous les grands du royaume. Quelque temps avant la mort de ſon père, il avoit épouſé dona Urraque, fille du comte Ferdinand Gonçalez, l'un des premiers ſeigneurs de l'état. Toutefois, quelque ſatisfaction que l'avénement d'*Ordogno III* au trône parût donner à la nation, le commencement de ſon règne ne fut pas auſſi paiſible qu'on l'avoit eſpéré. Don Sanche, ſon frère, demanda, comme héritier en partie du roi, don Ramire, quelques provinces; le roi n'y voulut pas conſentir, & fonda ſon refus ſur ce qu'il ne dépendoit pas même des ſouverains de démembrer leurs royaumes. Sanche fit appuyer ſes prétentions par le roi de Navarre, ſon oncle: il ſe fit dans le royaume beaucoup de partiſans, & gagna même le comte Ferdinand Gonçalez, qui preſſa vivement le roi, ſon

gendre, de ſatisfaire l'infant don Sanche. *Ordogno III* réſiſta avec fermeté ; ſes refus irritèrent tous ceux qui avoient embraſſé la cauſe de ſon frère ; ils prirent les armes, & tentèrent d'avoir par la force les provinces que le roi n'avoit pas voulu céder par accommodement : ils ne réuſſirent point. *Ordogno III* leur oppoſa ſon armée, & les menaça d'en uſer avec tant de rigueur, que les rebelles prirent le ſage parti de ſe ſoumettre, à l'exemple de don Sanche. Le roi d'Oviédo pardonna volontiers à ſon frère ; mais il n'eut pas la même indulgence pour don Ferdinand Gonçalez, ſon beau-père ; au contraire, indigné contre lui & aveuglé par ſon reſſentiment, il répudia la reine dona Urraque, qui, pourtant, n'avoit pris part en aucune manière à la rebellion : il la renvoya durement ; & afin de rendre cet affront encore plus offenſant, il épouſa dona Elvire, fille de l'un des plus riches & des premiers ſeigneurs de Galice. Cet acte de vengeance fut ſans doute très-mortifiant pour don Ferdinand Gonçalez ; mais les ſuites n'en furent pas heureuſes pour *Ordogno* lui-même, car les parens de la nouvelle reine, énorgueillis de l'alliance que le ſouverain venoit de former avec eux, traitèrent les autres ſeigneurs avec tant de hauteur, que ceux ci, fatigués d'une telle inſolence, & irrités de ne pouvoir en obtenir juſtice, prirent les armes & levèrent l'étendard de la rebellion. *Ordogno III* tenta tous les moyens poſſibles de ramener les révoltés à leur devoir ; ſa douceur les excita au lieu de les calmer ; & il falloit enfin en venir contr'eux aux dernières extrémités. Le roi, ſuivi de l'élite de ſes troupes, marcha contre les mécontens ; mais, avant que de leur livrer bataille, le bon *Ordogno III* leur offrit encore leur pardon, & leur promit d'oublier le paſſé s'ils vouloient ſe ſoumettre. Ce trait de bienfaiſance, & ſur-tout la ſupériorité de l'armée royale, adoucirent les rebelles, qui implorèrent la clémence de leur maître, ſe rangèrent ſous ſes drapeaux, allèrent avec lui faire une irruption ſur les terres des Maures, & s'emparèrent de Liſbonne, que le roi vainqueur fit démanteler, avant que de rentrer heureux & triomphant dans ſes états. Mais, tandis qu'il faiſoit avec tant de ſuccès la guerre en Portugal, don Ferdinand Gonçalez, toujours irrité de l'outrage que ſa fille avoit reçu, ſe mit à la tête des troupes caſtillanes, & fit une irruption dans le royaume de Cordoue. Cette invaſion étoit encore plus avantageuſe à *Ordogno*, ennemi irréconciliable du roi maure de Cordoue, qu'à Ferdinand lui-même : cependant, comme ce ſeigneur n'avoit pas été autoriſé à lever des troupes, ni à faire des actes d'hoſtilité ſans le conſentement de ſon ſouverain, celui-ci n'eut pas plutôt mis fin à ſon expédition de Portugal, qu'il conduiſit lui-même ſon armée ſur les frontières de Caſtille, réſolu de punir le comte de cette invaſion, qu'il traitoit de nouvelle révolte. Ferdinand Gonçalez, effrayé de l'orage qui le menaçoit, alla ſe jeter aux pieds d'*Ordogno III*, avoua ſa faute, demanda grace, l'obtint, & avertit le roi des diſpoſitions du ſouverain de Cordoue qui ſe préparoit à fondre ſur la Caſtille. *Ordogno* promit de ſecourir les Caſtillans, & bientôt après, envoya au comte des troupes, avec leſquelles il battit les Mahométans, & remporta ſur le roi de Cordoue une victoire mémorable. Ce fut par ſes ſervices que le comte Ferdinand Gonçalez répara ſes fautes paſſées, & gagna la confiance d'*Ordogno III*, qui, allant de Léon à Zamora, fut attaqué en route d'une ſi violente maladie, qu'il en mourut vers la fin du mois de juin, en 955, après un règne glorieux (au divorce de ſon épouſe près) de cinq ans & cinq mois. (*L. C.*)

ORDOGNO IV, roi d'Oviédo & de Léon. (*Hiſt. d'Eſpagne*) Ce ſouverain ne vécut pas comme il méritoit de vivre, mais il mourut comme il devoit mourir, de miſère & couvert d'opprobre. C'étoit, ſans contredit, le plus mépriſable des hommes, & il ne dut le trône qu'au caprice & à l'ambition d'un ſeigneur factieux qui, peu content d'avoir bouleverſé l'état, voulut achever encore de l'opprimer, en plaçant la couronne ſur la tête d'*Ordogno*, fils d'Alphonſe le moine, & qui n'avoit pour toutes qualités qu'une inſolence révoltante, des mœurs très-corrompues & beaucoup de cruauté. A peine Ordogno III fut mort, que don Sanche, ſon frère, fut proclamé roi par les grands du royaume : mais don Sanche n'avoit ni la capacité, ni la valeur active de ſon prédéceſſeur ; & le comte Ferdinand Gonçalez, qui avoit ſuſcité tant de troubles, toujours animé du deſir de ſe rendre indépendant, fit tant, par ſes intrigues, ſes cabales, ſes dénonciations, qu'il aigrit les grands & le peuple contre don Sanche, qui, à la vérité, étoit, dans ces fâcheuſes circonſtances, fort au-deſſous de ſon rang. Les diſcours du comte firent un tel effet, & le mécontentement général fut porté ſi loin, que le foible Sanche, craignant les plus terribles événemens, prit la fuite, & alla ſe réfugier à la cour du roi de Navarre, ſon oncle. Le trône de Léon, vacant par cette fuite honteuſe & précipitée, ce royaume tomba dans la confuſion de l'anarchie, & le comte Ferdinand Gonçalez s'affranchit, comme il le deſiroit, de l'hommage qu'il avoit été juſqu'alors obligé de rendre aux ſouverains de Léon. Ses vues étoient remplies, mais ſon ambition n'étoit pas ſatisfaite ; &, peu content des déſordres qu'il avoit occaſionnés, il aſpira à l'honneur de régner ſur Léon, ſous le nom de celui qu'il jugeroit à propos de mettre en la place de Sanche. Perſonne n'étoit plus capable de remplir le projet de Gonçalez que le pervers *Ordogno*, qui n'avoit ni principes, ni mœurs, ni connoiſſances, ni talens, mais qui promit à ſon bienfaiteur le dévouement le plus entier à toutes ſes volontés ; & la première de

ces volontés fut d'obliger *Ordogno* d'épouſer dona Urraque, femme répudiée d'Ordogno III, & qui, par ce moyen, fut pour la ſeconde fois élevée au trône de Léon. Quelques dommages que les grands euſſent ſoufferts pendant les troubles de l'anarchie, ils la préféroient encore aux maux bien plus conſidérables qu'ils craignoient d'éprouver ſous le règne de ce nouveau ſouverain, auſſi ne fut-ce que forcément qu'ils conſentirent à le reconnoître pour roi. Leurs craintes n'étoient que trop fondées, & le vicieux *Ordogno* ſe conduiſit avec ſi peu de décence, & commit tant d'injuſtices, de vexations, que les peuples lui donnèrent le ſurnom de *mauvais*. Cependant Sanche, en proie à une cruelle hydropiſie, & ne trouvant point de remèdes qui le ſoulageaſſent, alla, par les conſeils du roi de Navarre, ſon oncle, à la cour du roi de Cordoue, où on lui faiſoit eſpérer qu'il trouveroit d'excellens médecins. Le roi de Cordoue lui fit l'accueil le plus diſtingué; &, par l'habileté des ſes médecins maures, il guérit de ſon hydropiſie. Les grands de Léon, informés du ſéjour de Sanche à Cordoue, lui firent ſavoir qu'ils étoient excédés de la tyrannie d'*Ordogno*; & que s'il vouloit ſe montrer à la tête de quelques troupes, toutes les villes du royaume lui ouvriroient leurs portes; & en effet, Sanche, ſecondé par Abderame & le roi de Navarre, n'eut pas plutôt paru ſur les terres de Léon, qu'*Ordogno IV*, abandonné de tous, ſe crut trop heureux qu'on voulût bien lui laiſſer la liberté, dont il profita, pour s'enfuir dans les Aſturies. Gonçalez, pendant ſon abſence, voulut faire quelque réſiſtance, mais il fut battu & fait priſonnier. *Ordogno*, averti que les Aſturiens vouloient auſſi l'arrêter & le livrer à don Sanche, ſe ſauva; &, ſuivi de ſa femme, ſe retira à Burgos. Les habitans de cette ville reçurent avec reſpect dona Urraque, mais ils ne voulurent point donner aſyle à ſon époux, qui ne ſachant que devenir, accablé de terreur, alla ſe réfugier chez les Mahométans d'Arragon, où il vécut couvert d'opprobre, très-miſérable, & également mépriſé par les infidèles & par les chrétiens. (*L. C.*)

ORE

OREGIUS, (AUGUSTIN) (*Hiſt. litt. mod.*) théologien florentin; le cardinal Bellarmin l'appelloit ſon théologien, le pape Urbain VIII ſon docteur, en conſéquence ce pontife le fit cardinal en 1634, & lui donna l'archevêché de Bénévent, où il mourut en 1635. On a d'*Orégius* un traité intitulé: *Ariſtotelis vera de rationalis animæ immortalitate ſententia*, & d'autres traités théologiques de Dieu, des anges, de l'ouvrage des ſix jours.

ORELLANA. (FRANÇOIS) (*Hiſt. mod.*) C'eſt le nom du premier Européen qui a reconnu la rivière des Amazones; elle fut ainſi nommée, parce qu'*Orellana* rencontra en effet en deſcendant ce fleuve, quelques femmes armées, dont un cacique indien l'avoit averti de ſe défier. Il s'étoit embarqué en 1539, près de Quito, ſur la rivière nommée Coca, & de rivière en rivière, il étoit arrivé au cap du Nord, ſur la côte de la Guyane ou Goyane, après une navigation de dix-huit cents lieues.

ORESME, (NICOLAS) précepteur de Charles V, qui le fit, en 1377, évêque de Lizieux. On a de Nicolas *Oreſme* divers ouvrages & quelques-unes de ces premières traductions que Charles V fit faire en France, par exemple, celle de la morale & de la politique d'Ariſtote; il traduiſit auſſi le traité de Plutarque, *des remèdes de l'une & de l'autre fortune*.

ORESTE. (*Voyez* ODOACRE.)

ORG

ORGEMONT, (PIERRE D') (*Hiſt. de Fr.*) reçu premier préſident au parlement de Paris le 12 novembre 1373, & fait chancelier huit jours après, le 20 du même mois; étoit fils d'un autre Pierrre d'*Orgemont*, bourgeois de Lagny-ſur-Marne, dont il eſt fait mention dans le teſtament de Louis Hutin, de l'an 1316. Des actes anciens de la chambre des comptes, portent que Pierre d'*Orgemont* fut élu chancelier de France par ſcrutin, en préſence de Charles V, qui tenoit au louvre un grand-conſeil, compoſé de princes & barons, des ſeigneurs du parlement & autres, au nombre de cent-trente. Il remplit cette place avec diſtinction, & remit les ſceaux volontairement, à ce qu'il paroît, au mois d'octobre 1380; depuis ce temps il vécut en homme privé, tantôt dans ſa maiſon de Méry-ſur-Oiſe, tantôt à Chantilly, qu'il avoit acheté de Guy de Laval, & que Marguerite d'*Orgemont*, ſon arrière-petite-fille, porta dans la maiſon de Montmorenci, d'où elle a paſſé dans celle de Bourbon-Condé.

Un des fils du chancelier, nommé Pierre d'*Orgemont*, comme ſon père & ſon aïeul, fut évêque de Paris.

Un autre, nommé Nicolas, & ſurnommé le *Boiteux*, chanoine de Notre-Dame de Paris, & l'*un des plus riches clercs de France*, ſe rendit coupable de lèſe-majeſté, fut privé de ſes bénéfices & offices, condamné en quatre-vingts mille écus d'amende envers le roi, traîné dans un tombereau aux halles, pour aſſiſter au ſupplice de deux de ſes complices qui eurent la tête tranchée, puis enfermé pour toujours à Meung-ſur-Loire, où il mourut le 16 juillet 1416.

Pierre d'*Orgemont*, petit-fils du chancelier, ſujet plus fidèle que Nicolas, périt pour ſon pays à la bataille d'Azincourt en 1415.

Un autre d'*Orgemont* (Méry) fut fait priſonnier, & mourut de ſes bleſſures en 1551.

La famille d'*Orgemont* s'éteignit, en 1639, par la mort de Guillemette d'*Orgemont*, qui n'eut point d'enfans de ſon mariage avec François des Urſins, marquis de Traynel.

ORI

ORIBASE DE PERGAME, (*Hiſt. anc.*) médecin de l'empereur Julien. Ses œuvres ont été imprimées à Bâle, en 1557, en trois volumes *in-folio*, & on a encore imprimé depuis, à part, ſon anatomie.

ORIENT, *empire d'* (*Hiſt.*) c'eſt ainſi qu'on appella l'empire romain, lorſque Conſtantin, par la vanité de faire une ville nouvelle, & de lui donner ſon nom, tranſporta le trône à Byzance. Alors on vit Rome preſque entière paſſer en *Orient*; les grands y menèrent leurs eſclaves, c'eſt à-dire, preſque tout le peuple, & l'Italie fut privée de ſes habitans. Par cette diviſion du ſceptre les richeſſes allèrent à Conſtantinople, & l'empire d'occident ſe trouva ruiné. Toutes les nations barbares y firent des invaſions conſécutives; il alla de degré en degré, de la décadence à la chûte, juſqu'à ce qu'il s'affaiſſa tout-à-coup ſous Arcadius & ſous Honorius.

Juſtinien reconquit, à la vérité, l'Afrique & l'Italie par la valeur de Béliſaire; mais à peine furent-elles ſubjuguées, qu'il fallut les perdre. D'ailleurs Juſtinien déſola ſes ſujets par des impôts exceſſifs, & finalement par un zèle aveugle ſur les matières de religion. Animé de cette fureur, il dépeupla ſon pays, rendit incultes les provinces, & crut avoir augmenté le nombre des fidèles, lorſqu'il n'avoit fait que diminuer celui des hommes. Par la ſeule deſtruction des Samaritains, la Paleſtine devint déſerte, & il affoiblit juſtement l'empire par zèle pour la religion, du côté par où quelques règnes après les Arabes pénétrèrent pour la détruire.

Bientôt toutes les voies furent bonnes pour monter ſur le trône: un centenier, nommé *Phocas*, y fut élevé par le meurtre. On y alla par les préſages, par les ſoldats, par le clergé, par le ſénat, par les payſans, par le peuple de Conſtantinople, par celui des villes, des provinces, par le brigandage, par l'aſſaſſinat; en un mot, par toutes ſortes de crimes.

Les malheurs de l'empire croiſſant de jour en jour, on fut naturellement porté à attribuer les mauvais ſuccès de la guerre, & les traités honteux dans la paix, à la conduite de ceux qui gouvernoient. Les révolutions firent les révolutions; & l'effet devint lui-même la cauſe. Comme les Grecs avoient vu paſſer ſucceſſivement tant de diverſes familles ſur le trône, ils n'étoient attachés à aucune; & la fortune ayant pris des empereurs dans toutes les conditions, il n'y avoit pas de naiſſance aſſez baſſe, ni de mérite ſi mince, qui pût ôter l'eſpérance.

Phocas, dans la confuſion étant mal affermi, Héraclius vint d'Afrique, & le fit mourir; il trouva les provinces envahies, & les légions détruites.

A peine avoit-il donné quelque remède à ces maux, que les Arabes ſortirent de leurs pays pour étendre la religion & l'empire que Mahomet avoit fondés d'une même main. Apôtres conquérans, comme avoit été leur chef, animés d'un zèle ambitieux pour leur nouvelle doctrine, endurcis aux fatigues de la guerre, ſobres par habitude, par ſuperſtition & par politique, ils conduiſoient ſous l'étendard de leur prophète des troupes d'enthouſiaſtes, avides de carnage & de butin, contre des peuples mal gouvernés, amollis par le luxe, livrés à tous les vices qu'entraîne l'opulence, & depuis long-temps épuiſés par les guerres continuelles de leurs ſouverains. Auſſi jamais progrès ne furent plus rapides que ceux des premiers ſucceſſeurs de Mahomet.

Enfin, on vit s'élever, en 1300, une nouvelle tempête imprévue qui accabla la Grèce entière. Semblables à cette nuée que vit le prophète, qui, petite dans ſa naiſſance, vint bientôt couvrir le ciel, les Turcs, mépriſables en apparence dans leur origine, fondirent comme un tourbillon ſur les états des empereurs grecs, paſſèrent le Boſphore, ſe rendirent maîtres de l'Aſie, & pouſſèrent encore leurs conquêtes juſque dans les plus belles parties de l'Europe; mais il ſuffit de dire ici, que Mahomet II prit Conſtantinople en 1453, fit ſa moſquée de l'égliſe de Sainte-Sophie, & mit fin à l'empire d'*Orient*, qui avoit duré 1123 années. Telle eſt la révolution des états. (*D. J.*)

ORIFLAMME, ſ. f. (*Hiſt. de Fr.*) Nos anciens hiſtoriens font ce *mot* maſculin, & écrivent tantôt *oriflamme*, tantôt *oriflambe*, tantôt *auriflamme*, tantôt *auriflambe* ou *oriflande*: étendard de l'abbaye de Saint-Denis; c'étoit une eſpèce de gonfanon ou de bannière, comme en avoient toutes les autres égliſes; cette bannière étoit faite d'un tiſſu de ſoie couleur de feu, qu'on nommoit *cendal* ou *ſaint vermeil*, qui avoit trois fanons, & étoit entourée de houppes de ſoie. L'*oriflamme* de Saint-Denis étoit attachée au bout d'une lance, d'un fuſt, d'un bâton, que Raoul de Preſles nomme *glaive* de l'*oriflamme*.

Louis-le-gros, prince recommandable par la douceur de ſes mœurs, & par les vertus qui font un bon prince, eſt le premier de nos rois qui ait été prendre l'*oriflamme* à Saint-Denis, en 1124, lorſqu'il marcha contre l'empereur Henri V. Depuis ce temps, ſes ſucceſſeurs allèrent prendre en grande cérémonie cette eſpèce de bannière à Saint-Denis, lorſqu'ils marchoient à quelque expédition de guerre; ils la recevoient des mains de l'abbé, &, après la victoire, l'*oriflamme* étoit rapportée dans l'égliſe de Saint-Denis, & remiſe ſur ſon

autel. C'étoit un chevalier qui étoit chargé de porter l'*oriflamme* à la guerre ; & cet honneur appartint pendant long-temps au comte de Vexin, en ſa qualité de premier vaſſal de Saint-Denis.

Il eſt aſſez vraiſemblable qu'il y avoit deux *oriflammes*, dont l'une reſtoit toujours en dépôt à Saint-Denis, & lorſqu'il ſe préſentoit une occaſion de guerre, on en faiſoit une ſeconde toute ſemblable ; on conſacroit cette dernière, & on la levoit de deſſus l'autel avec de grandes cérémonies. Si on la conſervoit exempte d'accidens pendant le cours de la guerre, on la rapportoit dans l'égliſe ; quand on la perdoit, on en faiſoit une autre ſur l'original, pour l'employer dans l'occaſion.

Guillaume Martel, ſeigneur de Bacqueville, eſt le dernier chevalier qui fut chargé de la garde de l'*oriflamme*, le 28 mars 1414, dans la guerre contre les Anglois ; mais il fut tué l'année ſuivante à la bataille d'Azincourt, & c'eſt la dernière fois que l'*oriflamme* ait paru dans nos armées, ſuivant du Tillet, Sponde, dom Félibien, & le père Simplicien. Cependant, ſuivant une chronique manuſcrite, Louis XI prit encore l'*oriflamme* en 1465 ; mais les hiſtoriens du temps n'en diſent rien.

Les Bollandiſtes dérivent le mot *oriflamme* du celtique & du tudeſque *flan*, *fan* ou *van*, qui ſignifie une *bannière*, un *étendard*, & d'où l'on a fait *flanon* ou *fanon*, qui veut dire la même choſe ; la première ſyllabe *ori* vient du latin *aurum*, c'eſt donc à dire *étendard doré*, parce qu'il étoit enrichi d'or.

Le lecteur peut conſulter Galant, *traité de l'oriflamme* ; Bouchel du Tillet, & les *mémoires des inſcriptions*. (*D. J.*)

ORIGÈNE, (*Hiſt. eccléſ.*) un des pères grecs les plus célèbres, diſciple de ſaint Clément d'Alexandrie ; on l'appelloit *Adamantius*, *de diamant*, ou, ſelon Photius, à cauſe de la force de ſes raiſonnemens, ou, ſelon ſaint Jérôme, parce qu'il avoit contre l'erreur la fermeté du diamant : le même ſaint Jérôme dit qu'*Origène* fut un grand homme dès ſon enfance. Léonide, père d'*Origène*, ſouffrit le martyre dans la perſécution de l'empereur Sévère, au commencement du troiſième ſiècle, & on eut beaucoup de peine à empêcher *Origène*, âgé alors de dix-ſept ans, de s'offrir de lui-même à la perſécution. Il n'avoit que dix-huit ans, lorſqu'il fut nommé catéchiſte ou profeſſeur des lettres ſaintes à Alexandrie ; il compta tant de martyrs parmi ſes diſciples, qu'on a dit qu'il ſembloit tenir école de martyre plutôt que de théologie. Il enſeignoit la théologie aux femmes auſſi bien qu'aux hommes, & on ſait quelle étrange & courageuſe précaution il prit à cet égard contre la calomnie ; on l'en a loué, on l'en a blâmé ; on a auſſi beaucoup diſputé ſur ſa prétendue chûte & ſur ſes prétendues erreurs ; mais ſes ouvrages ſont d'une grande autorité dans l'égliſe. Les bénédictins en ont donné l'édition complète en quatre volumes *in-folio*.

Origène étoit né à Alexandrie, l'an 185 de l'ère chrétienne ; il mourut à Tyr l'an 252, 254 ou 256, car on balance entre ces trois époques.

Un prédicateur & un littérateur moderne, M. l'abbé Gros de Beſplas, ne trouve pour parler d'*Origène* que des hyperboles, & il ne croit jamais en trouver d'aſſez fortes. C'eſt une pierre angulaire ſur laquelle repoſe l'édifice de la religion, c'eſt comme une émanation de la divinité reſſerrée dans un corps mortel. « J'eſpère, dit-il, qu'on » me pardonnera cet enthouſiame pour le plus » grand homme, l'homme le plus accompli qu'ait » eu la religion & peut-être le monde. J'avoue » que je ne ſaurois tracer les moindres lignes de » ſon portrait, ſans que mon ame en ſoit émue, » ſans que le pinceau tombe pluſieurs fois de mes » mains défaillantes, ſans que j'éprouve un frémiſſement délicieux qui tranſporte mon cœur » hors de lui-même ; & alors mes yeux, baignés » des larmes de l'attendriſſement, ne me laiſſent » plus former que des traits confus d'un tableau » que je n'ai pas même la force d'achever. »

Il y a encore un autre *Origène*, philoſophe platonicien, diſciple & ami de Porphyre & d'Ammonius, & condiſciple d'Hérennius & de Plotin. Il étoit à peu près contemporain du père de l'égliſe ; & des auteurs même ſavans, tels que Baronius dans ſes annales, & Holſtenius dans ſon traité de la vie & des écrits de Porphyre, ont confondu ces deux *Origènes*, mais c'eſt une erreur aujourd'hui reconnue.

ORIGNI, (D') (PIERRE-ADAM) étoit de Reims ; il entra d'abord au ſervice & fut bleſſé à l'attaque des lignes de Wiſſembourg. Le reſte de ſa vie fut d'un ſavant ; il écrivit beaucoup ſur l'Egypte & ſur la chronologie des Egyptiens. Mort le 29 ſeptembre 1774.

ORIOL, (D') (PIERRE) *ou* AUREOLE *ou* DORIOLE cordelier, un des héros de la ſcolaſtique, au quatorzième ſiècle, natif de Verberie ſur-Oyſe, ardent défenſeur de l'Immaculée Conception, fut nommé le *docteur inſigne*, ou ſelon quelques-uns le *docteur éloquent* ; on a de lui, entr'autres ouvrages, un commentaire ſur la Bible, que Mézeray dit être *très-ſucculent*. Sa réputation lui procura, en 1321, l'archevêché d'Aix. Il vivoit encore en 1345.

ORIOLE, (PIERRE D') (*Hiſt. de Fr.*) chancelier de France ſous Louis XI, étoit fils d'un maire de la Rochelle, & avoit lui-même occupé cette place, dans laquelle il s'étoit aſſez diſtingué pour attirer les regards de la cour. Il avoit de la probité, des talens, des lumières ; il avoit d'abord été attaché au frère du roi, & l'avoit ſervi dans la guerre du bien public ; mais bientôt

dégoûté des intrigues qui diviſoient cette petite cour, il s'attacha au roi, qui le fit d'abord général des finances, & qui, à la mort du chancelier Juvénal des Urſins, arrivée en 1472, le nomma ſon ſucceſſeur. L'hiſtoire lui rend le témoignage que dans les fonctions de cette place, & dans les affaires importantes & délicates de toute eſpèce dont il fut chargé pendant dix ou onze ans, il fut toujours occupé du bien public, & parut moins jaloux de l'amitié de ſon maître que de ſon eſtime. Louis XI lui envoyoit ſouvent ſes ordres deſpotiques, auxquels il réſiſtoit avec autant de fermeté que de reſpect. Ce tyran lui écrivoit un jour en ces termes: « *Chancelier, vous* » *avez refuſé de ſceller les lettres de mon maître-* » *d'hôtel Boutilas; je ſais bien à l'appétit de qui* » *vous le faites..... Dépêchez-le ſur votre vie.* » En 1483, dans un moment où il n'avoit contre le chancelier aucun ſujet de mécontentement même injuſte, ce roi, qui aimoit à changer pour le plaiſir de changer, & ſans en rendre d'autre raiſon, ſinon que *nature ſe plaît en diverſité*, mande au chancelier d'*Oriole*, que ſon âge ne lui laiſſe plus l'activité néceſſaire pour cette place, & qu'il s'acquittera bien mieux de celle de préſident de la chambre des comptes, à laquelle il le nomme, en même temps qu'il donne la chancellerie à Guillaume de Rochefort. Pierre d'*Oriole* mourut en 1485.

ORL

ORANDIN, (NICOLAS) jéſuite italien, auteur d'une hiſtoire latine de la compagnie de Jéſus, né à Florence en 1556; mort à Rome en 1606.

ORLÉANS. (LA PUCELLE D') (*Voyez* ARC.) (JEANNE D')

ORLÉANS, (*Hiſt. de Fr.*) *Aureliæ*, *Aurelianum* ou *Genabum*. On eſt partagé ſur l'étymologie & la ſignification de ce nom; Sabellicus croit que ce nom vient de l'or que le commerce de cette ville lui rapporte. *Or-léans*, c'eſt-à-dire, *il y a de l'or là dedans*. Othon de Friſinghen a cru que l'empereur Aurélien l'ayant augmenté, l'avoit appellé de ſon nom *Aurelia*; d'autres croient qu'*Or-léans* eſt *ora Ligeriana*, rive de Loire. *Orléans* ſoutint à différentes époques quatre ſiéges particuliérement mémorables; celui d'Attila, en 451, dont elle fut, dit-on, miraculeuſement délivrée par les prières de ſaint Agnan, ſon évêque. Celui des Anglois, en 1428, dont elle fut tout auſſi miraculeuſement délivrée par la pucelle d'*Orléans*. Celui des proteſtans, en 1562; celui des catholiques, où le duc de Guiſe, François, fut tué par Poltrot de Méré en 1563.

L'univerſité d'*Orléans* fut fondée par Philippe-le-bel. L'égliſe de Sainte-Croix eſt cette cathédrale vantée par le pape Grégoire VII, par ſaint Bernard, par Pierre-le-vénérable; ruinée par les proteſtans, elle fut rebâtie par les ſoins de Henri IV; elle eſt aujourd'hui une des plus belles égliſes de France.

Orléans a été un royaume dans le partage des quatre fils de Clovis & des quatre fils de Clotaire Ier. Clodomir, ſecond fils de Clovis, & Gontran, ſecond fils de Clotaire, furent rois d'*Orléans*.

Orléans a été l'apanage de pluſieurs de nos princes.

Le premier qui fut duc d'*Orléans*, fut auſſi le premier dauphin de la maiſon de France; c'eſt Philippe, cinquième fils de Philippe de Valois. Il mourut ſans enfans, en 1375; & ce duché, qui lui avoit été donné en apanage, & qu'il tenoit en pairie, fut réuni à la couronne. Il avoit épouſé Blanche, fille unique de Charles-le-bel.

La première maiſon d'*Orléans* deſcendoit de Charles-le-ſage par Louis Ier, duc d'*Orléans*, qui avoit épouſé Valentine de Milan, fille de Jean Viſconti, ſeigneur de Milan.

La nuit du 23 au 24 novembre 1407, le duc d'*Orléans* fut aſſaſſiné dans la rue Barbette, par ordre du cruel Jean de Bourgogne, ſon couſin germain. Ce fut à la fois le crime de la jalouſie & de l'ambition. Le duc d'*Orléans*, galant & indiſcret, comptoit publiquement la ducheſſe de Bourgogne au nombre de ſes conquêtes; mais ſur-tout il diſputoit au duc de Bourgogne les rênes du gouvernement, pendant la démence de Charles VI; ces deux princes abuſoient, à l'envi, du pouvoir précaire & borné qu'ils s'arrachoient l'un à l'autre. Le peuple qu'ils opprimoient tour-à-tour preſque également, mettoit pourtant entr'eux une juſte différence: en effet le duc de Bourgogne étoit plein de vices & de fureurs; le duc d'*Orléans* n'avoit que des paſſions & des foibleſſes.

Le duc d'*Orléans* laiſſa trois fils: Charles, duc d'*Orléans*, père de Louis XII; Philippe, comte de Vertus, qui ne laiſſa point de poſtérité légitime; & Jean, comte d'Angoulême, aïeul de François Ier.

Il eut auſſi de Mariette d'Enghien, femme d'Aubert de Cany, gentilhomme de Picardie, le comte de Dunois, tige de la maiſon de Longueville. (*Voyez* les articles DUNOIS, LONGUEVILLE & ROTHELIN.)

Charles, duc d'*Orléans*, vécut malheureux, & mourut de douleur. A peine ſorti de l'enfance, il ſe trouva chargé du devoir pénible de venger ſon père ſur un criminel puiſſant & armé de l'autorité. Il implora la juſtice du roi; la juſtice tremblante ſe taiſoit devant l'aſſaſſin; Charles eut recours aux armes, il appella les Anglois; mais bientôt il ſentit qu'il eſt toujours plus juſte de ſervir l'état, même injuſte, que de le troubler pour l'intérêt le plus ſacré; il céda au temps, & tourna ſa valeur contre ces mêmes Anglois qu'il avoit

écrits ou ſes diſcours contre ſes adverſaires, & dans les châtimens dont il uſoit envers ſes écoliers: *Fuit naturæ acerbæ, non modò in antiſophiſtas, quos omni ſermone laceravit, ſed etiam in diſcipulos.*

ORC

ORCAN *ou* ORKAN, (*Hiſt. des Turcs*) fils d'Ottoman, monta ſur le trône en 1326, & mourut en 1360. C'eſt lui qui, par la priſe de Gallipoli & de pluſieurs villes de l'empire grec, & par l'alliance qu'il fit avec l'empereur Jean Cantacuzène, dont il épouſa la fille Théodora, ouvrit l'Europe à ſes ſucceſſeurs. Il donna d'ailleurs à ces mêmes ſucceſſeurs l'exemple du fratricide & de beaucoup d'autres cruautés.

ORD

ORDA; (*Hiſt. des Tartare*) on écrit *orde* ou *horde*, terme d'uſage chez les Tartares. Ce terme déſigne une tribu de leur nation, qui eſt aſſemblée pour aller contre les ennemis, ou pour d'autres raiſons particulières. Chaque tribu a ſon chef particulier, qu'on nomme *murſa*. (*D. J.*)

ORDERIC, (VITAL) (*Hiſt. litt. mod.*) d'une famille originaire d'Orléans, naquit en Angleterre en 1075, fut élevé en Normandie à l'abbaye d'Ouche, aujourd'hui Saint-Evroul, où il fut moine. Il mourut après l'an 1143. On a de lui une hiſtoire eccléſiaſtique, en treize livres, que Ducheſne a fait imprimer dans le recueil qui a pour titre: *Hiſtoriæ Normanorum ſcriptores.*

ORDOGNO I, roi d'Oviédo & de Léon. (*Hiſt. d'Eſpagne*) C'étoit dans le neuvième ſiècle un rang fort épineux que celui de la royauté en Eſpagne; la haine mutuelle, implacable, mortelle, qui diviſoit les maures & les chrétiens, obligeoit les ſouverains d'avoir toujours les armes à la main; ils étoient perpétuellement en guerre; & à peine ils étoient élevés ſur le trône, qu'ils étoient condamnés à vivre habituellement dans les camps, ou à haſarder leur vie dans les combats. La couronne étoit pourtant alors l'objet le plus ſublime de l'ambition humaine; & comme tous les grands pouvoient y prétendre, le ſceptre étoit auſſi une ſource intariſſable de factions, d'intrigues, de troubles & de crimes. Don Alphonſe, & enſuite don Ramire, père d'*Ordogno I*, avoient en quelque ſorte rendu le trône héréditaire dans leur famille, & l'avénement de ces deux ſouverains s'étoit paſſé ſans obſtacle, ſans contradiction; mais comme, ſuivant l'ancien uſage, la couronne étoit élective, & que ce n'étoit que par une ſorte de tolérance qu'elle avoit été héréditaire, il s'étoit formé dans Oviédo & Léon, pour le rétabliſſement de l'élection, un parti puiſſant, & qui n'attendoit qu'une occaſion favorable pour placer quelqu'un de ce parti ſur le trône, & rétablir par-là l'uſage de tout temps obſervé. La mort de don Ramire ſembloit offrir cette occaſion; mais *Ordogno*, ſon fils, étoit chéri du peuple; & ſans aſſembler les grands, ſans attendre qu'ils le proclamaſſent, il exerça les fonctions de la royauté, comme s'il eût été ſolemnellement élu; & il en impoſa ſi fort par ſa ſécurité, que les grands, ne pouvant mieux faire, parurent ſatisfaits de ſon avènement à la couronne. Quelques-uns d'entr'eux n'étoient pourtant rien moins que contens; & n'oſant point s'oppoſer ouvertement à cette manière de prendre poſſeſſion du trône, ils engagèrent les Vaſcons à ſe ſoulever dans la province d'Alava: auſſi mauvais citoyens qu'ils étoient ſujets infidèles, ils engagèrent en même temps auſſi les maures à ſecourir & ſoutenir la rebellion des Vaſcons. *Ordogno I* n'attendit point que les maures euſſent joint les Vaſcons, & raſſemblant ſes troupes, il marcha contre ceux ci, les ſurprit, les mit en déroute, alla enſuite à la rencontre de l'armée mahométane, la força dans ſon camp, en maſſacra une partie, & mit le reſte en fuite. Délivré par ces deux victoires de toute inquiétude, & n'ayant plus à craindre de nouveau ſoulèvement, il fomenta, en politique habile, les diſſentions qui diviſoient les maures. Le royaume de Cordoue étoit violemment agité par les factions: Muza, général très-célèbre, mais encore plus ambitieux, avoit formé le projet de ſe rendre indépendant; dans cette vue, il avoit allumé le feu de la guerre civile; & maître de Tolède, dont il s'étoit emparé, il menaçoit Mahomet, roi de Cordoue, de le renverſer du trône. *Ordogno*, perſuadé que le vrai moyen d'affoiblir les maures étoit d'entretenir les querelles qui les diviſoient, prit parti pour Muza, & lui envoya un ſecours très-conſidérable; mais le roi de Cordoue battit complètement la troupe du roi de Léon; & ſa victoire fut ſi éclatante, qu'il reſta huit mille chrétiens & douze mille tolédains ſur le champ de bataille. Ce revers ne découragea point *Ordogno I*, qui continua de ſecourir Muza, & qui, tandis qu'il occupoit chez eux les maures, fortifioit les villes de ſes états, & entouroit de fortes murailles Léon & Aſtorga. Son allié Muza réuſſit; & malgré le roi de Cordoue, il ſe rendit indépendant & ſouverain; Sarragoſſe devint la capitale de ſes états, & il fit fortifier Albayda, place qui, ſituée ſur les frontières de Léon, facilitoit aux maures leur entrée dans ce royaume. *Ordogno* ne crut pas devoir laiſſer ſubſiſter cette ville, & il ſe propoſa d'aller à force armée l'aſſiéger & la détruire. Il partit, ſuivi d'une nombreuſe armée, pour cette expédition; mais Muza accourut avec toutes ſes troupes au ſecours d'Albayda. Les deux armées ne ſe furent pas plutôt rencontrées, qu'elles ſe livrèrent une bataille ſanglante, malheureuſe pour les maures, qui furent taillés en pièces, & Muza lui-même mortellement bleſſé, mourut à Sarragoſſe fort peu de jours après. Le roi de Léon

emporta

emporta d'aſſaut & démolit Albayda ; mais ſes ſuccès lui furent moins utiles qu'à Mahomet, roi de Cordoue, qui, par la mort de Muza, fit rentrer ſous ſa domination toutes les places qui s'étoient déclarées pour ce général rebelle. Auſſi Mahomet, plus puiſſant qu'il ne l'avoit été juſqu'alors, ne tarda point à déclarer la guerre à *Ordogno* qui, malgré les efforts de ſes ennemis, eut ſur eux de grands avantages ; il en eût eu de plus complets, ſi au moment où il alloit profiter de ſes ſuccès, par une action déciſive, les Normands qui parurent ſur les côtes de ſes états, ne l'avoient obligé d'envoyer une partie de ſes troupes à don Pèdre, ſon général, qui les défit, & les contraignit de ſe retirer. Secourus par *Ordogno*, les habitans de Tolède ſe révoltèrent une ſeconde fois contre Mahomet, & mirent Abenlope à leur tête. Pendant qu'il ſoulevoit les ſujets du roi de Cordoue, *Ordogno* fit une invaſion dans ce royaume, ſe rendit maître de Salamanque & de Coria, mit le pays à contribution, & rentra dans ſes états, couvert de gloire & chargé d'un immenſe butin. Son activité, ſes conquêtes, la victoire qu'il fixoit ſous ſes étendards, le rendirent ſi cher à ſes ſujets, qu'ils reçurent avec acclamation la propoſition qu'il leur fit de reconnoître don Alphonſe, ſon fils, pour ſon ſucceſſeur. Don Alphonſe s'étoit diſtingué dans les dernières guerres par ſa valeur & le ſuccès de ſes opérations : bientôt il ſe ſignala encore davantage dans la nouvelle guerre que le roi de Cordoue fit à celui d'Oviédo ; ce jeune prince repouſſa les Mahométans, & battit leur armée, qui avoit fait une irruption en Portugal. Mahomet tenta d'infeſter les côtes de Galice, mais le roi de Léon fit équiper une puiſſante flotte, qui prit ou diſperſa tous les vaiſſeaux mahométans ; en ſorte que les Maures, après les plus irréparables pertes, furent contraints de reſpecter la puiſſance & les poſſeſſions d'*Ordogno I*, qui régna encore quelque temps avec autant de ſageſſe que de gloire, & mourut univerſellement regretté, le 17 mai 866, après avoir tenu le ſceptre pendant onze ans. (*L. C.*)

ORDOGNO II, roi d'Oviédo & de Léon. (*Hiſt. d'Eſpagne*) C'eſt dommage que la vie de ce prince ait été trop longue, pour ſa gloire, de deux ou trois années ; il s'étoit montré généreux, bon, affable, ingénu, père, ami, bienfaiteur de ſes ſujets, grand général, illuſtre conquérant ; il avoit mérité l'eſtime, le reſpect, la confiance de ſes peuples ; il devint dur, injuſte, ſanguinaire, ſur la fin de ſon règne. Par quelques actions d'iniquité, de deſpotiſme, il ternit l'éclat de ſa vie ; & par deux ou trois fautes repréhenſibles & très-inexcuſables, il perdit ou du moins affoiblit conſidérablement le grand nom qu'il s'étoit fait pendant pluſieurs années. Fils d'Alphonſe III, ſurnommé *le Grand*, & de dona Ximène ou Chimène, de la maiſon de Navarre, *Ordogno* parut de très-bonne heure ; par ſes talens, ſa bienfaiſance & ſa valeur, digne du ſouverain illuſtre qui lui avoit donné le jour ; la nation le préféroit à Garcie, ſon frère aîné, qui avoit à la vérité de brillantes qualités, mais une ambition injuſte, outrée, dévorante, & qui le porta juſques à conſpirer contre Alphonſe ſon père, qu'il tenta de détrôner. Son complot ne réuſſit point, Alphonſe le vainquit, & le fit renfermer dans une priſon, où vraiſemblablement il eût paſſé le reſte de ſa vie, ſi ſon frère *Ordogno*, plus touché de ſon état qu'il n'eût dû l'être, & animé par la reine ſa mère, n'eût fait de coupables efforts pour briſer les fers du captif. Alphonſe III craignant un ſoulèvement général, & voulant épargner à ſes fils & à ſes ſujets la honte & l'atrocité du crime qu'ils ſembloient diſpoſés à commettre, mit le prince rebelle en liberté, lui réſigna la couronne, & donna la Galice à don *Ordogno*. Garcie ne jouit pas longtemps du fruit de ſes complots & de l'objet de ſon ambition, il mourut après trois ans de règne ; & comme il ne laiſſoit point d'enfans, les grands & les évêques proclamèrent ſon frère *Ordogno II*, roi de Léon & d'Oviédo. Le miramolin de Cordoue, Abderame, ne ſuppoſant ni beaucoup de valeur, ni des talens bien ſupérieurs au ſucceſſeur d'Alphonſe & de Garcie, crut que le temps étoit venu de laver, dans le ſang des chrétiens, la honte des défaites multipliées des Maures ſous les deux derniers ſouverains. *Ordogno II* ne ſongeoit de ſon côté qu'à ſignaler les commencemens de ſon règne par quelque victoire éclatante ſur les Mahométans. Le miramolin de Cordoue ſe trompa dans ſes eſpérances, & le roi de Léon réuſſit au gré de ſes deſirs ; il marcha contre les Maures, leur livra bataille, les mit en déroute, emporta Talavera d'aſſaut, paſſa la garniſon au fil de l'épée, & rentra dans ſes états triomphant & chargé de butin. Encouragé par l'éclat & l'utilité de ce ſuccès, il fit de plus grands préparatifs, & dès la ſeconde campagne il pouſſa fort loin ſes conquêtes dans le royaume d'Abderame, qui ne pouvant s'oppoſer ſeul à un tel ennemi, eut recours aux rois maures d'Afrique, & en reçut les plus puiſſans ſecours. Son armée étoit de quatre-vingts mille hommes : celle d'*Ordogno II* étoit de beaucoup moins nombreuſe ; mais cette inégalité de forces ne l'empêcha point de livrer bataille ; & après un combat auſſi long que meurtrier, les Maures furent entièrement défaits, & un très-grand nombre d'entr'eux furent maſſacrés par le vainqueur, qui, rentré en triomphe dans Léon, fit bâtir, des dépouilles des infidèles, la cathédrale de cette ville, où il fixa ſa cour. Les Mahométans accablés, demandèrent une trève de trois ans, qui leur fut accordée ; mais à peine ce terme fut expiré, que la guerre recommença avec plus de vivacité, de haine & de fureur que les chrétiens & les maures n'en avoient montré juſqu'alors ; la fortune parut abandonner *Ordogno II*. Dans

une première action, Abderame, ſans remporter une victoire complète, eut quelque avantage ſur l'armée ennemie, & profitant, en général habile, de ce ſuccès, il fondit ſur la Navarre ; *Ordogno* l'y ſuivit avec toutes ſes troupes ; & les deux armées s'étant rencontrées dans le val de Junquera, les chrétiens furent mis en déroute, & leur perte fut ſi conſidérable, que ce ne fut qu'avec bien de la peine que le roi d'Oviédo, ſuivi des débris de ſon armée, parvint à gagner les frontières de ſes états. Les habitans des royaumes d'Oviédo & de Léon étoient conſternés ; & ſi les Maures euſſent profité de la terreur qu'avoit inſpirée leur victoire, il eſt très-vraiſemblable qu'ils ſe fuſſent aiſément emparés d'une partie de ces contrées ; mais ils eurent l'imprudence d'aller fort inutilement faire une irruption en France, & ils donnèrent le temps au roi *Ordogno II* de réparer ſes dernières pertes ; il leva une nouvelle armée, & à ſon tour alla faire une violente irruption ſur les terres du miramolin de Cordoue. Peu de temps après cette expédition, le roi d'Oviédo perdit la reine dona Elvire, ſon épouſe ; & pour répondre aux vœux de ſes peuples, qui deſiroient qu'il ſe donnât des ſucceſſeurs, quoiqu'il eût deux fils de dona Elvire, don Alphonſe & don Ramire, il épouſa dona Argonte, galicienne d'une très-ancienne maiſon. Ce mariage ne fut rien moins qu'heureux ; Argonte étoit jeune, belle & honnête, mais elle avoit des ennemis, & ceux-ci parvinrent à donner ſur ſa conduite d'injurieux ſoupçons au roi, qui, ſans examiner la vérité ou la fauſſeté des dénonciations, répudia durement ſon épouſe. Cette reine dédaignant de ſe juſtifier, & peu fâchée peut-être de ſe ſéparer d'*Ordogno*, qui depuis quelque temps, enivré des faveurs de la fortune, commençoit à abuſer de ſon autorité, ſe retira dans un monaſtère, où elle paſſa le reſte de ſes jours, plus ſatisfaite dans ſa retraite qu'elle ne l'avoit été ſur le trône. On aſſure que le roi ſon époux connut enſuite la fauſſeté des délations qui l'avoient engagé à ce divorce, & qu'il ſe repentit d'avoir été ſi prompt à opprimer l'innocence ; il ne parut pourtant pas que cette aventure le corrigeât : au contraire, ſur quelques ſoupçons qu'il eut de la fidélité des comtes de Caſtille, il leur envoya ordre de venir ſe juſtifier : quoique vaſſaux de la couronne de Léon, les comtes de Caſtille étoient indépendans à bien des égards ; ils ne crurent pas devoir obéir aux ordres d'*Ordogno*, qui, à la tête d'une armée formidable, ſe rendit ſur les frontières, & pour la ſeconde fois envoya ordre aux comtes de Caſtille de ſe rendre auprès de lui : la crainte de voir ravager leurs terres les rendit plus dociles ; mais ils ne ſe furent pas plutôt préſentés au roi d'Oviédo, qu'ils furent arrêtés, conduits, enchaînés à Léon, & jetés en priſon, où quelques jours après l'inflexible monarque les fit étrangler. Quelques hiſtoriens diſent que les comtes de Caſtille s'étant révoltés, méritoient d'être punis : cela peut être ; mais quelque criminelle qu'eût été leur révolte, c'étoit à *Ordogno* à les faire juger, & non de ſon autorité ſeule, & ſans forme de procès, à les faire périr : une telle punition n'eſt pas un châtiment, c'eſt un aſſaſſinat. Auſſi la mort violente des comtes de Caſtille, jointe à la répudiation fort injuſte de la reine Argonte, mécontenta beaucoup la nation, à laquelle ce ſouverain commençoit à devenir odieux, lorſqu'à la ſollicitation du roi de Navarre, qui vouloit recouvrer quelques places qui lui avoient été priſes par les Maures, *Ordogno* conduiſit une armée à ce prince, & eut ſur les Mahométans les plus grands avantages. Cette expédition terminée, le roi de Léon épouſa dona Sanche, fille de don Garcie, & petite-fille du roi de Navarre. Il revint avec ſa jeune épouſe dans ſes états, où il mourut fort peu de temps après, moins regretté qu'il ne l'eût été, ſi le peuple avoit pu oublier la mort des comtes de Caſtille & l'outrage de la reine Argonte. *Ordogno II* avoit fait de très-grandes choſes, quoiqu'il n'eût régné que neuf ans & quelques mois : il eût mieux fait encore, s'il eût pu reſter tel qu'il s'étoit montré dès le commencement de ſon règne, & s'il n'eût pas préféré l'abus de la puiſſance à la modération, la rigueur à la bienfaiſance, la violence à l'équité. (*L. C.*)

ORDOGNO III, roi d'Oviédo & de Léon. (*Hiſt. d'Eſpagne*) Ce roi fut ſage ; il fut prudent : il ſe rendit célebre auſſi par ſa valeur & ſes victoires. Les maures le redoutèrent, ſes peuples le chérirent. Il n'eut qu'un défaut, celui d'être trop ſenſible aux mauvais procédés de ſes proches ; & cette ſenſibilité lui fit commettre une injuſtice qui dément un peu les éloges, d'ailleurs très-mérités, qu'on a donnés à ſa conduite, à ſes actions, à ſes talens. Ces talens étoient connus, & *Ordogno* s'étoit ſi fort ſignalé durant le règne de Ramire, ſon père & ſon prédéceſſeur, qu'à la mort de celui-ci la couronne lui fut unanimement déférée par tous les grands du royaume. Quelque temps avant la mort de ſon père, il avoit épouſé dona Urraque, fille du comte Ferdinand Gonçalez, l'un des premiers ſeigneurs de l'état. Toutefois, quelque ſatisfaction que l'avénement d'*Ordogno III* au trône parût donner à la nation, le commencement de ſon règne ne fut pas auſſi paiſible qu'on l'avoit eſpéré. Don Sanche, ſon frère, demanda, comme héritier en partie du roi, don Ramire, quelques provinces ; le roi n'y voulut pas conſentir, & fonda ſon refus ſur ce qu'il ne dépendoit pas même des ſouverains de démembrer leurs royaumes. Sanche fit appuyer ſes prétentions par le roi de Navarre, ſon oncle : il ſe fit dans le royaume beaucoup de partiſans, & gagna même le comte Ferdinand Gonçalez, qui preſſa vivement le roi, ſon

gendre, de ſatisfaire l'infant don Sanche. *Ordogno III* réſiſta avec fermeté ; ſes refus irritèrent tous ceux qui avoient embraſſé la cauſe de ſon frère ; ils prirent les armes, & tentèrent d'avoir par la force les provinces que le roi n'avoit pas voulu céder par accommodement : ils ne réuſſirent point. *Ordogno III* leur oppoſa ſon armée, & les menaça d'en uſer avec tant de rigueur, que les rebelles prirent le ſage parti de ſe ſoumettre, à l'exemple de don Sanche. Le roi d'Oviédo pardonna volontiers à ſon frère ; mais il n'eut pas la même indulgence pour don Ferdinand Gonçalez, ſon beau-père ; au contraire, indigné contre lui & aveuglé par ſon reſſentiment, il répudia la reine dona Urraque, qui, pourtant, n'avoit pris part en aucune manière à la rebellion : il la renvoya durement ; & afin de rendre cet affront encore plus offenſant, il épouſa dona Elvire, fille de l'un des plus riches & des premiers ſeigneurs de Galice. Cet acte de vengeance fut ſans doute très-mortifiant pour don Ferdinand Gonçalez ; mais les ſuites n'en furent pas heureuſes pour *Ordogno* lui-même, car les parens de la nouvelle reine, énorgueillis de l'alliance que le ſouverain venoit de former avec eux, traitèrent les autres ſeigneurs avec tant de hauteur, que ceux ci, fatigués d'une telle inſolence, & irrités de ne pouvoir en obtenir juſtice, prirent les armes & levèrent l'étendard de la rebellion. *Ordogno III* tenta tous les moyens poſſibles de ramener les révoltés à leur devoir ; ſa douceur les excita au lieu de les calmer ; & il falloit enfin en venir contr'eux aux dernières extrémités. Le roi, ſuivi de l'élite de ſes troupes, marcha contre les mécontens ; mais, avant que de leur livrer bataille, le bon *Ordogno III* leur offrit encore leur pardon, & leur promit d'oublier le paſſé s'ils vouloient ſe ſoumettre. Ce trait de bienfaiſance, & ſur-tout la ſupériorité de l'armée royale, adoucirent les rebelles, qui implorèrent la clémence de leur maître, ſe rangèrent ſous ſes drapeaux, allèrent avec lui faire une irruption ſur les terres des Maures, & s'emparèrent de Liſbonne, que le roi vainqueur fit démanteler, avant que de rentrer heureux & triomphant dans ſes états. Mais, tandis qu'il faiſoit avec tant de ſuccès la guerre en Portugal, don Ferdinand Gonçalez, toujours irrité de l'outrage que ſa fille avoit reçu, ſe mit à la tête des troupes caſtillanes, & fit une irruption dans le royaume de Cordoue. Cette invaſion étoit encore plus avantageuſe à *Ordogno*, ennemi irréconciliable du roi maure de Cordoue, qu'à Ferdinand lui-même : cependant, comme ce ſeigneur n'avoit pas été autoriſé à lever des troupes, ni à faire des actes d'hoſtilité ſans le conſentement de ſon ſouverain, celui-ci n'eut pas plutôt mis fin à ſon expédition de Portugal, qu'il conduiſit lui-même ſon armée ſur les frontières de Caſtille, réſolu de punir le comte de cette invaſion, qu'il traitoit de nouvelle révolte. Ferdinand Gonçalez, effrayé de l'orage qui le menaçoit, alla ſe jeter aux pieds d'*Ordogno III*, avoua ſa faute, demanda grace, l'obtint, & avertit le roi des diſpoſitions du ſouverain de Cordoue qui ſe préparoit à fondre ſur la Caſtille. *Ordogno* promit de ſecourir les Caſtillans, & bientôt après, envoya au comte des troupes, avec leſquelles il battit les Mahométans, & remporta ſur le roi de Cordoue une victoire mémorable. Ce fut par ſes ſervices que le comte Ferdinand Gonçalez répara ſes fautes paſſées, & gagna la confiance d'*Ordogno III*, qui, allant de Léon à Zamora, fut attaqué en route d'une ſi violente maladie, qu'il en mourut vers la fin du mois de juin, en 955, après un régne glorieux (au divorce de ſon épouſe près) de cinq ans & cinq mois. (*L. C.*)

ORDOGNO IV, roi d'Oviédo & de Léon. (*Hiſt. d'Eſpagne*) Ce ſouverain ne vécut pas comme il méritoit de vivre, mais il mourut comme il devoit mourir, de miſère & couvert d'opprobre. C'étoit, ſans contredit, le plus mépriſable des hommes, & il ne dut le trône qu'au caprice & à l'ambition d'un ſeigneur factieux qui, peu content d'avoir bouleverſé l'état, voulut achever encore de l'opprimer, en plaçant la couronne ſur la tête d'*Ordogno*, fils d'Alphonſe le moine, & qui n'avoit pour toutes qualités qu'une inſolence révoltante, des mœurs très-corrompues & beaucoup de cruauté. A peine Ordogno III fut mort, que don Sanche, ſon frère, fut proclamé roi par les grands du royaume : mais don Sanche n'avoit ni la capacité, ni la valeur active de ſon prédéceſſeur ; & le comte Ferdinand Gonçalez, qui avoit ſuſcité tant de troubles, toujours animé du deſir de ſe rendre indépendant, fit tant, par ſes intrigues, ſes cabales, ſes dénonciations, qu'il aigrit les grands & le peuple contre don Sanche, qui, à la vérité, étoit, dans ces fâcheuſes circonſtances, fort au-deſſous de ſon rang. Les diſcours du comte firent un tel effet, & le mécontentement général fut porté ſi loin, que le foible Sanche, craignant les plus terribles événemens, prit la fuite, & alla ſe réfugier à la cour du roi de Navarre, ſon oncle. Le trône de Léon, vacant par cette fuite honteuſe & précipitée, ce royaume tomba dans la confuſion de l'anarchie, & le comte Ferdinand Gonçalez s'affranchit, comme il le deſiroit, de l'hommage qu'il avoit été juſqu'alors obligé de rendre aux ſouverains de Léon. Ses vues étoient remplies, mais ſon ambition n'étoit pas ſatisfaite ; &, peu content des déſordres qu'il avoit occaſionnés, il aſpira à l'honneur de régner ſur Léon, ſous le nom de celui qu'il jugeroit à propos de mettre en la place de Sanche. Perſonne n'étoit plus capable de remplir le projet de Gonçalez que le pervers *Ordogno*, qui n'avoit ni principes, ni mœurs, ni connoiſſances, ni talens, mais qui promit à ſon bienfaiteur le dévouement le plus entier à toutes ſes volontés ; & la première de

ces volontés fut d'obliger *Ordogno* d'épouſer dona Urraque, femme répudiée d'Ordogno III, & qui, par ce moyen, fut pour la ſeconde fois élevée au trône de Léon. Quelques dommages que les grands euſſent ſoufferts pendant les troubles de l'anarchie, ils la préféroient encore aux maux bien plus conſidérables qu'ils craignoient d'éprouver ſous le règne de ce nouveau ſouverain, auſſi ne fut-ce que forcément qu'ils conſentirent à le reconnoître pour roi. Leurs craintes n'étoient que trop fondées, & le vicieux *Ordogno* ſe conduiſit avec ſi peu de décence, & commit tant d'injuſtices, de vexations, que les peuples lui donnèrent le ſurnom de *mauvais*. Cependant Sanche, en proie à une cruelle hydropiſie, & ne trouvant point de remèdes qui le ſoulageaſſent, alla, par les conſeils du roi de Navarre, ſon oncle, à la cour du roi de Cordoue, où on lui faiſoit eſpérer qu'il trouveroit d'excellens médecins. Le roi de Cordoue lui fit l'accueil le plus diſtingué; &, par l'habileté des ſes médecins maures, il guérit de ſon hydropiſie. Les grands de Léon, informés du ſéjour de Sanche à Cordoue, lui firent ſavoir qu'ils étoient excédés de la tyrannie d'*Ordogno*; & que s'il vouloit ſe montrer à la tête de quelques troupes, toutes les villes du royaume lui ouvriroient leurs portes; & en effet, Sanche, ſecondé par Abderame & le roi de Navarre, n'eut pas plutôt paru ſur les terres de Léon, qu'*Ordogno IV*, abandonné de tous, ſe crut trop heureux qu'on voulût bien lui laiſſer la liberté, dont il profita, pour s'enfuir dans les Aſturies. Gonçalez, pendant ſon abſence, voulut faire quelque réſiſtance, mais il fut battu & fait priſonnier. *Ordogno*, averti que les Aſturiens vouloient auſſi l'arrêter & le livrer à don Sanche, ſe ſauva; &, ſuivi de ſa femme, ſe retira à Burgos. Les habitans de cette ville reçurent avec reſpect dona Urraque, mais ils ne voulurent point donner aſyle à ſon époux, qui ne ſachant que devenir, accablé de terreur, alla ſe réfugier chez les Mahométans d'Arragon, où il vécut couvert d'opprobre, très-miſérable, & également mépriſé par les infidèles & par les chrétiens. (*L. C.*)

ORE

OREGIUS, (AUGUSTIN) (*Hiſt. litt. mod.*) théologien florentin; le cardinal Bellarmin l'appelloit ſon théologien, le pape Urbain VIII ſon docteur, en conſéquence ce pontife le fit cardinal en 1634, & lui donna l'archevêché de Bénévent, où il mourut en 1635. On a d'*Orégius* un traité intitulé: *Ariſtotelis vera de rationalis animæ immortalitate ſententia*, & d'autres traités théologiques de Dieu, des anges, de l'ouvrage des ſix jours.

ORELLANA. (FRANÇOIS) (*Hiſt. mod.*) C'eſt le nom du premier Européen qui a reconnu la rivière des Amazones; elle fut ainſi nommée, parce qu'*Orellana* rencontra en effet en deſcendant ce fleuve, quelques femmes armées, dont un cacique indien l'avoit averti de ſe défier. Il s'étoit embarqué en 1539, près de Quito, ſur la rivière nommée Coca, & de rivière en rivière, il étoit arrivé au cap du Nord, ſur la côte de la Guyane ou Goyane, après une navigation de dix-huit cents lieues.

ORESME, (NICOLAS) précepteur de Charles V, qui le fit, en 1377, évêque de Lizieux. On a de Nicolas *Oreſme* divers ouvrages & quelques-unes de ces premières traductions que Charles V fit faire en France, par exemple, celle de la morale & de la politique d'Ariſtote; il traduiſit auſſi le traité de Plutarque, *des remèdes de l'une & de l'autre fortune*.

ORESTE. (*Voyez* ODOACRE.)

ORG

ORGEMONT, (PIERRE D') (*Hiſt. de Fr.*) reçu premier préſident au parlement de Paris le 12 novembre 1373, & fait chancelier huit jours après, le 20 du même mois; étoit fils d'un autre Pierrre d'*Orgemont*, bourgeois de Lagny-ſur-Marne, dont il eſt fait mention dans le teſtament de Louis Hutin, de l'an 1316. Des actes anciens de la chambre des comptes, portent que Pierre d'*Orgemont* fut élu chancelier de France par ſcrutin, en préſence de Charles V, qui tenoit au louvre un grand-conſeil, compoſé de princes & barons, des ſeigneurs du parlement & autres, au nombre de cent-trente. Il remplit cette place avec diſtinction, & remit les ſceaux volontairement, à ce qu'il paroît, au mois d'octobre 1380; depuis ce temps il vécut en homme privé, tantôt dans ſa maiſon de Méry-ſur-Oiſe, tantôt à Chantilly, qu'il avoit acheté de Guy de Laval, & que Marguerite d'*Orgemont*, ſon arrière-petite-fille, porta dans la maiſon de Montmorenci, d'où elle a paſſé dans celle de Bourbon-Condé.

Un des fils du chancelier, nommé Pierre d'*Orgemont*, comme ſon père & ſon aïeul, fut évêque de Paris.

Un autre, nommé Nicolas, & ſurnommé le *Boiteux*, chanoine de Notre-Dame de Paris, & l'*un des plus riches clercs de France*, ſe rendit coupable de lèſe-majeſté, fut privé de ſes bénéfices & offices, condamné en quatre-vingts mille écus d'amende envers le roi, traîné dans un tombereau aux halles, pour aſſiſter au ſupplice de deux de ſes complices qui eurent la tête tranchée, puis enfermé pour toujours à Meung-ſur-Loire, où il mourut le 16 juillet 1416.

Pierre d'*Orgemont*, petit-fils du chancelier, ſujet plus fidèle que Nicolas, périt pour ſon pays à la bataille d'Azincourt en 1415.

Un autre d'*Orgemont* (Méry) fut fait priſonnier, & mourut de ſes bleſſures en 1551.

La famille d'*Orgemont* s'éteignit, en 1639, par la mort de Guillemette d'*Orgemont*, qui n'eut point d'enfans de ſon mariage avec François des Urſins, marquis de Traynel.

ORI

ORIBASE DE PERGAME, (*Hiſt. anc.*) médecin de l'empereur Julien. Ses œuvres ont été imprimées à Bâle, en 1557, en trois volumes *in-folio*, & on a encore imprimé depuis, à part, ſon anatomie.

ORIENT, *empire d'* (*Hiſt.*) c'eſt ainſi qu'on appella l'empire romain, lorſque Conſtantin, par la vanité de faire une ville nouvelle, & de lui donner ſon nom, tranſporta le trône à Byzance. Alors on vit Rome preſque entière paſſer en *Orient*; les grands y menèrent leurs eſclaves, c'eſt-à-dire, preſque tout le peuple, & l'Italie fut privée de ſes habitans. Par cette diviſion du ſceptre les richeſſes allèrent à Conſtantinople, & l'empire d'occident ſe trouva ruiné. Toutes les nations barbares y firent des invaſions conſécutives; il alla de degré en degré, de la décadence à la chûte, juſqu'à ce qu'il s'affaiſſa tout-à-coup ſous Arcadius & ſous Honorius.

Juſtinien reconquit, à la vérité, l'Afrique & l'Italie par la valeur de Béliſaire; mais à peine furent-elles ſubjuguées, qu'il fallut les perdre. D'ailleurs Juſtinien déſola ſes ſujets par des impôts exceſſifs, & finalement par un zèle aveugle ſur les matières de religion. Animé de cette fureur, il dépeupla ſon pays, rendit incultes les provinces, & crut avoir augmenté le nombre des fidèles, lorſqu'il n'avoit fait que diminuer celui des hommes. Par la ſeule deſtruction des Samaritains, la Paleſtine devint déſerte, & il affoiblit juſtement l'empire par zèle pour la religion, du côté par où quelques règnes après les Arabes pénétrèrent pour la détruire.

Bientôt toutes les voies furent bonnes pour monter ſur le trône: un centenier, nommé *Phocas*, y fut élevé par le meurtre. On y alla par les préſages, par les ſoldats, par le clergé, par le ſénat, par les payſans, par le peuple de Conſtantinople, par celui des villes, des provinces, par le brigandage, par l'aſſaſſinat; en un mot, par toutes ſortes de crimes.

Les malheurs de l'empire croiſſant de jour en jour, on fut naturellement porté à attribuer les mauvais ſuccès de la guerre, & les traités honteux dans la paix, à la conduite de ceux qui gouvernoient. Les révolutions firent les révolutions; & l'effet devint lui-même la cauſe. Comme les Grecs avoient vu paſſer ſucceſſivement tant de diverſes familles ſur le trône, ils n'étoient attachés à aucune; & la fortune ayant pris des empereurs dans toutes les conditions, il n'y avoit pas de naiſſance aſſez baſſe, ni de mérite ſi mince, qui pût ôter l'eſpérance.

Phocas, dans la confuſion étant mal affermi, Héraclius vint d'Afrique, & le fit mourir; il trouva les provinces envahies, & les légions détruites.

A peine avoit-il donné quelque remède à ces maux, que les Arabes ſortirent de leurs pays pour étendre la religion & l'empire que Mahomet avoit fondés d'une même main. Apôtres conquérans, comme avoit été leur chef, animés d'un zèle ambitieux pour leur nouvelle doctrine, endurcis aux fatigues de la guerre, ſobres par habitude, par ſuperſtition & par politique, ils conduiſoient ſous l'étendard de leur prophète des troupes d'enthouſiaſtes, avides de carnage & de butin, contre des peuples mal gouvernés, amollis par le luxe, livrés à tous les vices qu'entraîne l'opulence, & depuis long-temps épuiſés par les guerres continuelles de leurs ſouverains. Auſſi jamais progrès ne furent plus rapides que ceux des premiers ſucceſſeurs de Mahomet.

Enfin, on vit s'élever, en 1300, une nouvelle tempête imprévue qui accabla la Grèce entière. Semblables à cette nuée que vit le prophète, qui, petite dans ſa naiſſance, vint bientôt couvrir le ciel, les Turcs, mépriſables en apparence dans leur origine, fondirent comme un tourbillon ſur les états des empereurs grecs, paſſèrent le Boſphore, ſe rendirent maîtres de l'Aſie, & pouſſèrent encore leurs conquêtes juſque dans les plus belles parties de l'Europe; mais il ſuffit de dire ici, que Mahomet II prit Conſtantinople en 1453, fit ſa moſquée de l'égliſe de Sainte-Sophie, & mit fin à l'empire d'*Orient*, qui avoit duré 1123 années. Telle eſt la révolution des états. (*D. J.*)

ORIFLAMME, ſ. f. (*Hiſt. de Fr.*) Nos anciens hiſtoriens font ce *mot* maſculin, & écrivent tantôt *oriflamme*, tantôt *oriflambe*, tantôt *auriflamme*, tantôt *auriflambe* ou *oriflande*: étendard de l'abbaye de Saint-Denis; c'étoit une eſpèce de gonfanon ou de bannière, comme en avoient toutes les autres égliſes; cette bannière étoit faite d'un tiſſu de ſoie couleur de feu, qu'on nommoit *cendal* ou *ſaint vermeil*, qui avoit trois ſanons, & étoit entourée de houppes de ſoie. L'*oriflamme* de Saint-Denis étoit attachée au bout d'une lance, d'un fuſt, d'un bâton, que Raoul de Preſles nomme *glaive* de l'*oriflamme*.

Louis-le-gros, prince recommandable par la douceur de ſes mœurs, & par les vertus qui font un bon prince, eſt le premier de nos rois qui ait été prendre l'*oriflamme* à Saint-Denis, en 1124, lorſqu'il marcha contre l'empereur Henri V. Depuis ce temps, ſes ſucceſſeurs allèrent prendre en grande cérémonie cette eſpèce de bannière à Saint-Denis, lorſqu'ils marchoient à quelque expédition de guerre; ils la recevoient des mains de l'abbé, &, après la victoire, l'*oriflamme* étoit rapportée dans l'égliſe de Saint-Denis, & remiſe ſur ſon

autel. C'étoit un chevalier qui étoit chargé de porter l'*oriflamme* à la guerre ; & cet honneur appartint pendant long-temps au comte de Vexin, en ſa qualité de premier vaſſal de Saint-Denis.

Il eſt aſſez vraiſemblable qu'il y avoit deux *oriflammes*, dont l'une reſtoit toujours en dépôt à Saint-Denis, & lorſqu'il ſe préſentoit une occaſion de guerre, on en faiſoit une ſeconde toute ſemblable ; on conſacroit cette dernière, & on la levoit de deſſus l'autel avec de grandes cérémonies. Si on la conſervoit exempte d'accidens pendant le cours de la guerre, on la rapportoit dans l'égliſe ; quand on la perdoit, on en faiſoit une autre ſur l'original, pour l'employer dans l'occaſion.

Guillaume Martel, ſeigneur de Bacqueville, eſt le dernier chevalier qui fut chargé de la garde de l'*oriflamme*, le 28 mars 1414, dans la guerre contre les Anglois ; mais il fut tué l'année ſuivante à la bataille d'Azincourt, & c'eſt la dernière fois que l'*oriflamme* ait paru dans nos armées, ſuivant du Tillet, Sponde, dom Félibien, & le père Simplicien. Cependant, ſuivant une chronique manuſcrite, Louis XI prit encore l'*oriflamme* en 1465 ; mais les hiſtoriens du temps n'en diſent rien.

Les Bollandiſtes dérivent le mot *oriflamme* du celtique & du tudeſque *flan*, *fan* ou *van*, qui ſignifie une *bannière*, un *étendard*, & d'où l'on a fait *flanon* ou *fanon*, qui veut dire la même choſe ; la première ſyllabe *ori* vient du latin *aurum*, c'eſt donc à dire *étendard doré*, parce qu'il étoit enrichi d'or.

Le lecteur peut conſulter Galant, *traité de l'oriflamme* ; Borel du Tillet, & les *mémoires des inſcriptions*. (*D. J.*)

ORIGÈNE, (*Hiſt. eccléſ.*) un des pères grecs les plus célèbres, diſciple de ſaint Clément d'Alexandrie ; on l'appelloit *Adamantius*, *de diamant*, ou, ſelon Photius, à cauſe de la force de ſes raiſonnemens, ou, ſelon ſaint Jérôme, parce qu'il avoit contre l'erreur la fermeté du diamant : le même ſaint Jérôme dit qu'*Origène* fut un grand homme dès ſon enfance. Léonide, père d'*Origène*, ſouffrit le martyre dans la perſécution de l'empereur Sévère, au commencement du troiſième ſiècle, & on eut beaucoup de peine à empêcher *Origène*, âgé alors de dix-ſept ans, de s'offrir de lui-même à la perſécution. Il n'avoit que dix-huit ans, lorſqu'il fut nommé catéchiſte ou profeſſeur des lettres ſaintes à Alexandrie ; il compta tant de martyrs parmi ſes diſciples, qu'on a dit qu'il ſembloit tenir école de martyre plutôt que de théologie. Il enſeignoit la théologie aux femmes auſſi bien qu'aux hommes, & on ſait quelle étrange & courageuſe précaution il prit à cet égard contre la calomnie ; on l'en a loué, on l'en a blâmé ; on a auſſi beaucoup diſputé ſur ſa prétendue chûte & ſur ſes prétendues erreurs ; mais ſes ouvrages ſont d'une grande autorité dans l'égliſe. Les bénédictins en ont donné l'édition complète en quatre volumes *in-folio*.

Origène étoit né à Alexandrie, l'an 185 de l'ère chrétienne ; il mourut à Tyr l'an 252, 254 ou 256, car on balance entre ces trois époques.

Un prédicateur & un littérateur moderne, M. l'abbé Gros de Beſplas, ne trouve pour parler d'*Origène* que des hyperboles, & il ne croit jamais en trouver d'aſſez fortes. C'eſt une pierre angulaire ſur laquelle repoſe l'édifice de la religion, c'eſt comme une émanation de la divinité reſſerrée dans un corps mortel. « J'eſpère, dit-il, qu'on » me pardonnera cet enthouſiaſme pour le plus » grand homme, l'homme le plus accompli qu'ait » eu la religion & peut-être le monde. J'avoue » que je ne ſaurois tracer les moindres lignes de » ſon portrait, ſans que mon ame en ſoit émue, » ſans que le pinceau tombe pluſieurs fois de mes » mains défaillantes, ſans que j'éprouve un frémiſſement délicieux qui tranſporte mon cœur » hors de lui-même ; & alors mes yeux, baignés » des larmes de l'attendriſſement, ne me laiſſent » plus former que des traits confus d'un tableau » que je n'ai pas même la force d'achever. »

Il y a encore un autre *Origène*, philoſophe platonicien, diſciple & ami de Porphyre & d'Ammonius, & condiſciple d'Hérennius & de Plotin. Il étoit à peu près contemporain du père de l'égliſe ; & des auteurs même ſavans, tels que Baronius dans ſes annales, & Holſtènius dans ſon traité de la vie & des écrits de Porphyre, ont confondu ces deux *Origènes*, mais c'eſt une erreur aujourd'hui reconnue.

ORIGNI, (D') (PIERRE-ADAM) étoit de Reims ; il entra d'abord au ſervice & fut bleſſé à l'attaque des lignes de Wiſſembourg. Le reſte de ſa vie fut d'un ſavant ; il écrivit beaucoup ſur l'Egypte & ſur la chronologie des Egyptiens. Mort le 29 ſeptembre 1774.

ORIOL, (D') (PIERRE) *ou* AUREOLE *ou* DORIOLE cordelier, un des héros de la ſcolaſtique, au quatorzième ſiècle, natif de Verberie ſur-Oyſe, ardent défenſeur de l'Immaculée Conception, fut nommé le *docteur inſigne*, ou ſelon quelques-uns le *docteur éloquent* ; on a de lui, entr'autres ouvrages, un commentaire ſur la Bible, que Mézeray dit être *très-ſucculent*. Sa réputation lui procura, en 1321, l'archevêché d'Aix. Il vivoit encore en 1345.

ORIOLE, (PIERRE D') (*Hiſt. de Fr.*) chancelier de France ſous Louis XI, étoit fils d'un maire de la Rochelle, & avoit lui-même occupé cette place, dans laquelle il s'étoit aſſez diſtingué pour attirer les regards de la cour. Il avoit de la probité, des talens, des lumières ; il avoit d'abord été attaché au frère du roi, & l'avoit ſervi dans la guerre du bien public ; mais bientôt

dégoûté des intrigues qui diviſoient cette petite cour, il s'attacha au roi, qui le fit d'abord général des finances, & qui, à la mort du chancelier Juvénal des Urſins, arrivée en 1472, le nomma ſon ſucceſſeur. L'hiſtoire lui rend le témoignage que dans les fonctions de cette place, & dans les affaires importantes & délicates de toute eſpèce dont il fut chargé pendant dix ou onze ans, il fut toujours occupé du bien public, & parut moins jaloux de l'amitié de ſon maître que de ſon eſtime. Louis XI lui envoyoit ſouvent ſes ordres deſpotiques, auxquels il réſiſtoit avec autant de fermeté que de reſpect. Ce tyran lui écrivoit un jour en ces termes: « *Chancelier, vous* » *avez refuſé de ſceller les lettres de mon maître-* » *d'hôtel Boutilas; je ſais bien à l'appétit de qui* » *vous le faites..... Dépêchez-le ſur votre vie.* » En 1483, dans un moment où il n'avoit contre le chancelier aucun ſujet de mécontentement même injuſte, ce roi, qui aimoit à changer pour le plaiſir de changer, & ſans en rendre d'autre raiſon, ſinon que *nature ſe plaît en diverſité*, mande au chancelier d'*Oriole*, que ſon âge ne lui laiſſe plus l'activité néceſſaire pour cette place, & qu'il s'acquittera bien mieux de celle de préſident de la chambre des comptes, à laquelle il le nomme, en même temps qu'il donne la chancellerie à Guillaume de Rochefort. Pierre d'*Oriole* mourut en 1485.

ORL

ORANDIN, (NICOLAS) jéſuite italien, auteur d'une hiſtoire latine de la compagnie de Jéſus, né à Florence en 1556; mort à Rome en 1606.

ORLÉANS. (LA PUCELLE D') (*Voyez* ARC.) (JEANNE D')

ORLÉANS, (*Hiſt. de Fr.*) *Aureliæ*, *Aurelianum* ou *Genabum*. On eſt partagé ſur l'étymologie & la ſignification de ce nom; Sabellicus croit que ce nom vient de l'or que le commerce de cette ville lui rapporte. *Or-léans*, c'eſt-à-dire, *il y a de l'or là dedans*. Othon de Friſinghen a cru que l'empereur Aurélien l'ayant augmenté, l'avoit appellé de ſon nom *Aurelia*; d'autres croient qu'*Or-léans* eſt *ora Ligeriana*, rive de Loire. *Orléans* ſoutint à différentes époques quatre ſiéges particuliérement mémorables; celui d'Attila, en 451, dont elle fut, dit-on, miraculeuſement délivrée par les prières de ſaint Agnan, ſon évêque. Celui des Anglois, en 1428, dont elle fut tout auſſi miraculeuſement délivrée par la pucelle d'*Orléans*. Celui des proteſtans, en 1562; celui des catholiques, où le duc de Guiſe, François, fut tué par Poltrot de Méré en 1563.

L'univerſité d'*Orléans* fut fondée par Philippe-le-bel. L'égliſe de Sainte-Croix eſt cette cathédrale vantée par le pape Grégoire VII, par ſaint Bernard, par Pierre-le-vénérable; ruinée par les proteſtans, elle fut rebâtie par les ſoins de Henri IV; elle eſt aujourd'hui une des plus belles égliſes de France.

Orléans a été un royaume dans le partage des quatre fils de Clovis & des quatre fils de Clotaire Ier. Clodomir, ſecond fils de Clovis, & Gontran, ſecond fils de Clotaire, furent rois d'*Orléans*.

Orléans a été l'apanage de pluſieurs de nos princes.

Le premier qui fut duc d'*Orléans*, fut auſſi le premier dauphin de la maiſon de France; c'eſt Philippe, cinquième fils de Philippe de Valois. Il mourut ſans enfans, en 1375; & ce duché, qui lui avoit été donné en apanage, & qu'il tenoit en pairie, fut réuni à la couronne. Il avoit épouſé Blanche, fille unique de Charles-le-bel.

La première maiſon d'*Orléans* deſcendoit de Charles-le-ſage par Louis Ier, duc d'*Orléans*, qui avoit épouſé Valentine de Milan, fille de Jean Viſconti, ſeigneur de Milan.

La nuit du 23 au 24 novembre 1407, le duc d'*Orléans* fut aſſaſſiné dans la rue Barbette, par ordre du cruel Jean de Bourgogne, ſon couſin germain. Ce fut à la fois le crime de la jalouſie & de l'ambition. Le duc d'*Orléans*, galant & indiſcret, comptoit publiquement la ducheſſe de Bourgogne au nombre de ſes conquêtes; mais ſur-tout il diſputoit au duc de Bourgogne les rênes du gouvernement, pendant la démence de Charles VI; ces deux princes abuſoient, à l'envi, du pouvoir précaire & borné qu'ils s'arrachoient l'un à l'autre. Le peuple qu'ils opprimoient tour-à-tour preſque également, mettoit pourtant entr'eux une juſte différence: en effet le duc de Bourgogne étoit plein de vices & de fureurs; le duc d'*Orléans* n'avoit que des paſſions & des foibleſſes.

Le duc d'*Orléans* laiſſa trois fils: Charles, duc d'*Orléans*, père de Louis XII; Philippe, comte de Vertus, qui ne laiſſa point de poſtérité légitime; & Jean, comte d'Angoulême, aïeul de François Ier.

Il eut auſſi de Mariette d'Enghien, femme d'Aubert de Cany, gentilhomme de Picardie, le comte de Dunois, tige de la maiſon de Longueville. (*Voyez* les articles DUNOIS, LONGUEVILLE & ROTHELIN.)

Charles, duc d'*Orléans*, vécut malheureux, & mourut de douleur. A peine ſorti de l'enfance, il ſe trouva chargé du devoir pénible de venger ſon père ſur un criminel puiſſant & armé de l'autorité. Il implora la juſtice du roi; la juſtice tremblante ſe taiſoit devant l'aſſaſſin; Charles eut recours aux armes, il appella les Anglois; mais bientôt il ſentit qu'il eſt toujours plus juſte de ſervir l'état, même injuſte, que de le troubler pour l'intérêt le plus ſacré; il céda au temps, & tourna ſa valeur contre ces mêmes Anglois qu'il avoit

introduits en France ; il tomba dans leurs fers à la bataille d'Azincourt, & conſuma ſes plus belles années dans l'ennui de la captivité ; il n'en ſortit qu'après vingt-cinq ans, par les ſoins généreux du fils du meurtrier de ſon père ; c'étoit Philippe-le-bon, duc de Bourgogne. Ce prince s'étoit trouvé dans les mêmes conjonctures que le duc d'*Orléans ;* il avoit eu comme lui un père à venger, c'étoit le duc de Bourgogne Jean, aſſaſſiné par la faction Orléanoiſe, ſur le pont de Montereau, dans ſon entrevue avec le dauphin, (depuis Charles VII.) Il avoit, comme le duc d'*Orléans*, ouvert les portes du royaume aux Anglois, & comme lui s'en étoit repenti : rendu à la bonté naturelle de ſon cœur, il avoit, on peut le dire, pardonné en maître à ſon roi, en père à l'état, en héros au duc d'*Orléans*, dont il paya en partie la rançon. Alors toute diſcorde fut étouffée ; l'aſſaſſinat du duc de Bourgogne avoit expié l'aſſaſſinat du duc d'*Orléans ;* on déteſta ces crimes, & on les oublia. Une paix ſincère réunit les maiſons d'*Orléans* & de Bourgogne ; le mariage de Charles avec Marie de Clèves, nièce de Philippe-le-bon, mit le ſceau à la réconciliation.

Charles s'occupa toujours tendrement des intérêts de ſa patrie ; il vit avec douleur la conduite altière & violente de Louis XI ramener, dès le commencement de ſon règne, les troubles que la prudence de Charles VII avoit pacifiés. Dans une aſſemblée des états, tenue à Tours, il parla contre ces nouveaux déſordres avec la liberté que ſon rang, ſon expérience & ſes vertus ſembloient autoriſer. Le roi, dont l'oreille ſuperbe s'offenſoit de la vérité, lui répondit avec une aigreur outrageante, qui précipita en deux jours ce prince ſenſible au tombeau.

Louis ſon fils, éprouvé comme lui par l'adverſité, fut le roi Louis XII, & *Orléans* fut réuni à la couronne.

Deux fils de François Ier portèrent le titre de duc d'*Orléans ;* l'un fut Henri II, l'autre mourut ſans enfans. Il mourut avant ſon père, d'une fièvre maligne contagieuſe, à Forêt-Moutier, près d'Abbeville, en 1545, le 8 ſeptembre, ſelon du Bellay, le 9, d'après une lettre écrite d'Amiens le 18, par le nonce du pape, & adreſſée aux préſidens du concile de Trente. Ce prince ſuivoit le roi, ſon père, dans les courſes qu'il n'avoit ceſſé de faire cette année, pour veiller à la ſûreté des provinces menacées & inſultées par les Anglois & les Allemands. Arrivé à Forêt-Moutier, il ne fut pas content de l'appartement qui avoit été marqué pour lui ; il en trouva un qu'on avoit laiſſé vuide & qui lui plut davantage. On l'avertit que deux ou trois perſonnes venoient d'y mourir d'une maladie épidémique, qui faiſoit alors de grands ravages en Picardie : « *Bon, bon*, dit-il, « *jamais fils de France n'eſt mort de la peſte.* » Il ſavoit mal l'hiſtoire de ſa maiſon ; le Comte d'Artois, fils de France, & ſaint Louis lui-même en étoient morts.

Le duc d'*Orléans* gagna la fièvre maligne dont il mourut. Le Féron raconte que le dauphin & le duc d'*Orléans* entrèrent dans une maiſon de payſan, quoiqu'on les eût avertis qu'elle étoit infectée de la peſte ; que le duc d'*Orléans* plaiſanta beaucoup de cette témérité, & ſe plut à y ajouter, qu'il remuoit & renverſoit, avec ſon épée, les matelas d'un lit tout pénétré de ce venin, qu'il faiſoit voler les plumes du lit ſur ſon frère & ſur lui-même, qu'enfin il ne ſortit de cette fatale maiſon, que puni de ce badinage & frappé à mort.

La lettre du nonce, dont nous avons parlé, contient des particularités qui confirment le récit de le Féron, en y ajoutant. Après toutes les bravades qu'on vient de rapporter, le duc d'*Orléans* ſe ſent échauffé, il oublie que ſon frère aîné eſt mort pour avoir bu un verre d'eau ayant trop chaud ; il en boit & ſe couche, deux heures après le friſſon & le mal de tête ſe font ſentir : Ah ! dit le prince, *c'eſt la peſte, j'en mourrai ;* il ſe confeſſe, les remèdes paroiſſent réuſſir, & le 9 on le crut hors de danger ; mais ce jour même le redoublement le ſaiſit, il demande le viatique, il demande à voir le roi. François Ier l'ayant appris, accourt malgré le danger, malgré les remontrances de tout le monde. Dès que le jeune prince le vit entrer : *Ah ! mon ſeigneur*, s'écria-t-il, *je me meurs, mais puiſque je vois votre majeſté, je meurs content ;* il expire à l'inſtant aux yeux du roi, qui jette un grand cri & s'évanouit ; revenu à lui, ſon premier ſoin, au milieu de ſa douleur, fut d'éloigner toute ſa cour de ce lieu funeſte, & de prendre les précautions les plus ſages pour arrêter les progrès de la contagion.

On ne s'en tient jamais aux idées ſimples ſur la mort des princes ; les uns ont voulu que le duc d'*Orléans* fût mort, comme mourut ſon père, d'un ulcère dans les parties ſecrètes ; les autres, qu'il ait été empoiſonné, car il faut bien qu'en pareil cas le mot de poiſon ſoit au moins prononcé.

Le duc d'*Orléans* étoit gai, brillant, étourdi, aimable, plein de valeur comme l'étoient tous les princes & tous les gentilshommes. Ce fut lui qui, pendant le paſſage de Charles-Quint en France, ſautant agilement ſur la croupe du cheval de l'empereur, & le tenant embraſſé, s'écria : *Votre majeſté impériale eſt à préſent mon priſonnier ;* mot & action qui firent treſſaillir l'empereur, menacé alors de ſe voir retenu en France juſqu'à ce qu'il eût donné l'inveſtiture du Milanès au duc d'*Orléans*, comme il l'avoit pluſieurs fois promis.

Marot a dit du duc d'*Orléans :*

Nature étant en eſmoy de forger
Ou fille ou fils, conçut finalement,
Charles ſi beau, ſi beau pour abréger,
Qu'être fait fille il euſt proprement :
Mais s'il avoit à ſon commandement

Quelque

Quelque fillette, autant comme lui belle;
Il y auroit à craindre grandement
Que trouvé feuſt plus mâle que femelle.

Marot ſemble ici reprocher au duc d'*Orléans* un air & un caractère efféminés; cependant ce prince efféminé pouſſoit le délire de l'étourderie & de la valeur juſqu'à battre le pavé les nuits, au péril de ſa vie, avec de jeunes ſeigneurs que ſon exemple & leur propre folie entraînoient; ils attaquoient les gens armés qu'ils rencontroient, ſur-tout les laquais, qui, par un abus du temps, portoient des armes, cauſoient mille déſordres à la ſuite de la cour, s'emparoient des ponts & des grandes rues, & inſultoient les paſſans. Une nuit, la cour étant à Amboiſe, le duc d'*Orléans* voulut en aller diſputer le pont à cette canaille inſolente; ſa ſuite étoit foible, les laquais nombreux; un d'eux porte au prince un grand coup d'épée; le jeune Caſtelnau, le plus brave & le plus fou des gentilshommes de ce temps, voit partir le coup, s'élance entre le prince & le laquais, eſt percé, tombé & meurt. Alors, pour faire ceſſer ce jeu funeſte, on nomme le prince, auſſi-tôt les laquais effrayés prennent la fuite; le duc d'*Orléans*, reſté maître du pont, pleure ſon indigne victoire, & fait emporter le corps de ſon ami mort pour lui.

Le lendemain le roi ſut ce qui s'étoit paſſé, la tendreſſe ne lui faiſoit point diſſimuler de pareilles fautes, il traita le duc d'*Orléans* avec toute la rigueur d'un roi irrité: *Vous pouvez vous perdre*, lui dit-il; *l'état ſe paſſera bien d'un fou, mais il a beſoin du ſang de la nobleſſe, & ce ſang n'eſt pas fait pour couler au gré de vos caprices.*

Le caractère du duc d'*Orléans*, plus formé, plus développé que celui du dauphin François, ſon frère, mort en 1536, ſembloit devoir laiſſer plus de regrets, & en inſpira pourtant moins; c'eſt que le duc d'*Orléans* étoit déjà un chef de parti, & l'ame & l'objet des cabales de la cour; or, les partis & les cabales ôtent d'un côté ce qu'ils procurent de l'autre, & empêchent la réunion des ſuffrages; d'ailleurs, la prédilection du roi pour ce jeune prince, étoit moins regardée comme l'effet de ſon mérite que des inſtigations de la ducheſſe d'Etampes, qui fondoit ſur lui des eſpérances & des projets de retraite hors du royaume, après la mort de François Ier. (*Voyez* l'article ETAMPES.)

Charles IX & Henri III, avant leur avénement au trône, portoient le titre de duc d'*Orléans*.

Le frère unique de Louis XIII (Jean-Baptiſte Gaſton) fut auſſi duc d'*Orléans*, après avoir été duc d'Anjou. Il ne laiſſa que des filles, ainſi il ne forma point de nouvelle maiſon d'*Orléans*. Sur ſon caractère timide & irréſolu, (*voyez* l'article CHEVREUSE; *voyez* GASTON.)

La ſeconde maiſon d'*Orléans*, dont le chef eſt aujourd'hui premier prince du ſang, tire ſon origine de Philippe de France, frère unique de Louis XIV.

ORLÉANS *ou* D'ORLÉANS, (LOUIS) fameux ligueur, avocat-général du parlement de la ligue, qui appelloit le roi Henri IV: *fœtidum ſatanæ ſtercus*, & dont preſque tous les écrits, la plupart brûlés par la main du bourreau, portoient ce caractère de violence & de fanatiſme. Ce Louis d'*Orléans* eſt le premier auteur françois qui ait rapporté le fait de la monnoie d'or ou d'argent que Louis I, prince de Condé, fit, dit-on, frapper à ſon coin & à ſon effigie, & ſur laquelle on lui donnoit le titre de roi de France. C'étoit dans deux libelles imprimés en 1586 & 1590, contre Henri IV & les princes du ſang; un écrivain & des écrits ſi ſuſpects n'étoient pas faits pour accréditer un pareil bruit. Louis d'*Orléans* d'ailleurs varie beaucoup dans ſon récit, & dit des choſes manifeſtement abſurdes, comme lorſqu'il ſuppoſe que les Bourbons ont toujours prétendu que la couronne leur appartenoit du temps des Valois, & qu'il cite l'exemple du fameux connétable de Bourbon, tué devant Rome, qui, ſelon lui & ſelon lui ſeul, avoit diſputé la couronne à François I. Le récit de Louis d'*Orléans* avoit donc laiſſé le fait de la monnoie pour le moins très-incertain; cependant ce fait a depuis été mieux éclairci, & l'exiſtence de cette monnoie paroît prouvée; mais il paroît auſſi que cette monnoie étoit l'ouvrage des ennemis du prince de Condé, qui vouloient par-là le rendre odieux; le nom ſeul de Catherine de Médicis & des Guiſes rend cette conjecture très-vraiſemblable, auſſi eſt-elle adoptée par preſque tous les auteurs proteſtans, & par le plus grand nombre des auteurs catholiques les plus ſenſés. L'abjuration de Henri IV n'adoucit point la violence de Louis d'*Orléans*; ſes déclamations n'en furent que plus ſanglantes, ce qui prouve que c'étoit bien moins le zèle catholique qui l'animoit, que l'eſprit ſéditieux; il fallut l'exiler, mais ſa fureur ne ſervit qu'à faire éclater la clémence de Henri IV. Il le rappella d'exil; on repréſenta au roi que cette bonté n'étoit pas ſans imprudence, & on lui remit ſous les yeux les ſatyres de cet homme contre la reine de Navarre, ſa mère, contre le prince de Condé, ſon oncle, contre lui-même; il en lut les endroits indiqués, & s'écria: *ô le méchant! mais il n'eſt plus à craindre, & d'ailleurs je l'ai rappellé, je dois reſpecter la grace que je lui ai faite, quoiqu'il en ſoit indigne. De plus*, ajouta-t-il, *il eſt bien auſſi fou que méchant, & je lui dois peut-être plus de pitié que de colère.* D'*Orléans*, ſoit qu'il fût touché de la bonté de Henri IV, ſoit qu'il craignît la révocation de la grace, ſe hâta de la célébrer par un *remerciement au roi*, imprimé en 1604, où il lui donne autant d'éloges qu'il lui avoit donné de malédictions. Il mourut fort âgé en 1629. Nous avons aſſez dit de quel genre ſont ſes ouvrages.

Le père d'*Orléans*, (Pierre-Joſeph) jéſuite,

eſt l'auteur connu d'un ouvrage eſtimé à quelques égards (*les Révolutions d'Angleterre*); on trouve dans l'abbé de Voiſenon l'anecdote ſuivante, qui ſemble d'abord ne pouvoir pas être vraie, au moins de la manière dont elle eſt contée: « Le père » d'*Orléans* préſenta ces Révolutions au *régent*, » qui, frappé de la conformité du nom, crut *que* » *cela ne venoit pas en droiture*. Il queſtionna le » père, qui écarta ſes ſoupçons, en aſſurant que » ſa famille étoit d'une très-bonne nobleſſe d'*Or-* » *léans. N'en a-t-elle pas obligation à quelqu'un de* » *mes ancêtres*, reprit le prince? *Monſeigneur*, lui » repliqua modeſtement le père, *je ſais que ma* » *famille exiſtoit long-temps avant que le roi eût* » *donné l'apanage au premier des ducs d'Orléans.* » Le fond de ce fait peut être vrai, & la queſtion du prince n'a rien que de très-vraiſemblable; mais il ne falloit pas l'appeller *régent*, car la régence n'a commencé qu'en 1715, & le père d'*Orléans* étoit mort dès le 31 mars 1698. De plus, le père de M. le régent étoit le premier duc d'*Orléans* de ſa branche, & M. le régent ne pouvoit pas croire que ſon père, né le 21 ſeptembre 1640, fût le père du premier d'*Orléans* né en 1641; d'ailleurs, il n'eût pas dit *un de mes ancêtres*, pour déſigner ſon père; mais pouvoit-il, avec quelque propriété d'expreſſion, donner ce titre d'*ancêtres* à des princes dont les branches étoient éteintes, & dont il ne deſcendoit pas? C'eſt une queſtion que nous faiſons; & ſi on répond affirmativement, nous avouons qu'il n'y a pas beaucoup de difficulté à admettre l'anecdote très-vraiſemblable de l'abbé de Voiſenon; car il a pu dire *le régent*, pour déſigner le prince qui fut régent dans la ſuite; & quant au mot d'*ancêtres*, pour déſigner les anciens ducs d'*Orléans*, en ſuppoſant ce mot impropre, M. le régent peut ou l'avoir employé pour abréger, ou en avoir ſeulement dit l'équivalent, comme par exemple: *n'en-a-t-elle pas l'obligation à quelqu'un de nos prédéceſſeurs?* L'auteur qui rapporte un fait, ne garantit pas les mots.

On pourroit demander encore ſi le père d'*Orléans* entendoit que ſa famille exiſtoit avant Philippe, duc d'*Orléans*, cinquième fils, ou ſi on ne compte que ceux qui vécurent, ſecond fils du roi Philippe-de-Valois, & le premier de tous les princes de la race Capétienne, qui ait eu *Orléans* pour apanage? Nous ne pouvons répondre à cette queſtion. Nous ſavons ſeulement qu'il y a une noble & très-ancienne famille du nom d'*Orléans*, établie à *Orléans*, & dont étoit feu M. le marquis d'*Orléans*, beau-frère de feu M. de Foncemagne; mais nous ignorons ſi le premier d'*Orléans* étoit de cette famille. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt à titre d'écrivain qu'il eſt le plus connu. Outre les *Révolutions d'Angleterre*, nous avons de lui les *Révolutions d'Eſpagne*, continuées par les pères Arthuis & Brumoi; l'*hiſtoire des deux conquérans tartares Chunchi & Can-hi, qui ont ſubjugué la Chine*; les *vies du P. Cotton, du bienheureux Louis de Gonzague*, & de quelques autres jéſuites; celle de M. Conſtance, premier miniſtre du roi de Siam; des ſermons en deux volumes.

On prétend que c'eſt une naïveté du père d'*Orléans*, qui a donné à Jean-Baptiſte Rouſſeau l'idée de ſon épigramme:

Courage, dit le prêtre,
Offrez à Dieu votre incrédulité.

On prétend qu'il fit à peu près la même réponſe à la célèbre Ninon de l'Enclos qu'il avoit entrepris de convertir, & qui lui montroit beaucoup de doutes ſur la religion.

Louis-François Gabriel d'*Orléans* de la Motte, évêque d'Amiens, né à Carpentras en 1683, nommé à l'évêché d'Amiens en 1733, mort le 10 juillet 1774, a laiſſé la réputation d'un homme très-vertueux & très-aimable, & qui l'a été conſtamment juſqu'à l'âge de quatre-vingt-onze ans; mais il n'appartient à l'hiſtoire que par un recueil de *Lettres ſpirituelles* imprimées en 1777, en un volume in-12.

ORM

ORMA, (LE MARQUIS FERRERI D') (*Hiſt. mod.*) d'une famille noble de Mondovi en Piémont, général des finances du roi de Sardaigne Victor-Amédée, & employé par ce prince en pluſieurs négociations importantes avec beaucoup de ſuccès, fut miniſtre des affaires étrangères ſous le roi Charles Emmanuel, fils de Victor, qui le fit, en 1742, chancelier de robe & d'épée. Il étoit auſſi de l'ordre de l'annonciade.

ORMESSON, (LE FÉVRE D') (*Hiſt. de Fr.*) famille diſtinguée dans la robe, & qui a produit des hommes de beaucoup de mérite & de vertu.

De cette famille étoient:

1°. Olivier le Fèvre, ſeigneur d'Ormeſſon, préſident de la chambre des comptes, intendant & contrôleur-général des finances; mort le 26 mai 1600.

2°. André, ſon fils, doyen du conſeil. Il porta la parole au nom du roi au renouvellement de l'alliance avec les Suiſſes, fait dans l'égliſe de Paris, le 18 novembre 1663, le chancelier Seguier étant malade alors. Il mourut le 2 mars 1665 à 88 ans, ayant ſervi plus de ſoixante ans les rois Henri IV, Louis XIII, Louis XIV, dans leurs conſeils.

3°. Nicolas, frère du précédent, auſſi doyen du conſeil, mort le premier novembre 1680, à plus de cent ans.

4°. Olivier, fils d'André, maître des requêtes, intendant d'Amiens, de Soiſſons, des armées. C'eſt celui qui fut un des deux rapporteurs du procès de M. Fouquet; il joignoit à toute la

délicateſſe de la probité tout le courage de la vertu.

Une particularité aſſez ſingulière du procès de M. Fouquet, eſt qu'il ſe méprit tellement ſur les diſpoſitions de ſes juges à ſon égard, que quand il fallut nommer les rapporteurs, madame Fouquet la mère pria M. le premier préſident de donner l'excluſion à ce même M. d'Ormeſſon, qui s'acquit tant d'honneur dans cette affaire par ſa courageuſe indulgence envers M. Fouquet; elle lui coûta la dignité de chancelier qui lui avoit été promiſe. Au lieu de cette grande place, il eut le reſpect du public, & l'eſtime du roi lui-même. Lorſque le petit-fils de M. d'Ormeſſon fût préſenté à ce prince: *je l'exhorte*, dit Louis XIV, *à être auſſi honnête homme que ſon grand-père*; c'eſt ainſi que la vertu obtient, tôt ou tard, l'hommage de ceux même à qui elle a d'abord déplu en contrariant leurs paſſions. Mort le 4 novembre 1686.

5°. André, fils du précédent, intendant de Lyon, mort avant ſon père en 1684; c'eſt pour ſon inſtruction que l'abbé Fleury compoſa l'*Hiſtoire du droit françois*, imprimée à la tête des Inſtitutions d'Argou.

6°. Claude-François de Paule, frère du précédent, grand-vicaire de Beauvais, où ſa mémoire eſt encore en bénédiction, & qu'il ne voulut jamais quitter pour aucun évêché. Mort le 3 février 1717.

7°. Henri-François de Paule, conſeiller d'état & au conſeil royal des finances, directeur du temporel de Saint-Cyr, place occupée depuis par ſon fils aîné, intendant des finances, & qui l'eſt aujourd'hui par ſon petit-fils, que nous avons vu intendant des finances & contrôleur-général. Henri-François de Paule mourut le 20 mars 1756.

Anne-Françoiſe, ſœur de Henri-François de Paule, fut la femme du chancelier d'Agueſſeau. (*Voyez* l'article D'AGUESSEAU, où elle n'eſt nommée qu'Anne.)

M. le premier préſident d'Ormeſſon eſt fils de Henri-François de Paule.

ORN

ORNANO. (*Hiſt. de Corſe & Hiſt. de Fr.*) Il y a deux maiſons de ce nom, toutes deux originaires de Corſe, & dont l'une deſcend de l'autre, mais par femmes ſeulement.

La première, très-illuſtre & très-ancienne, eſt deſcendue des anciens ſouverains de la Corſe. De cette maiſon étoit Vannina d'Ornano, qui épouſa le célèbre aventurier Sampiétro, & c'eſt d'eux que deſcend la maiſon d'Ornano, qui a produit deux maréchaux de France.

Peu de perſonnages méritent autant d'être remarqués que ce Sampiétro de Baſtelica, colonel-général des Corſes en France. Cet homme ſingulier, né en Corſe, élevé en Italie chez les Médicis, parut avec éclat en France. François Ier lui donna dans ſes armées des emplois diſtingués, où Sampiétro acquit la plus grande gloire. Cette gloire lui ſervit de titre au défaut de naiſſance, pour obtenir la main de Vannina d'*Ornano*. Jean-Marie Spinola, gouverneur de cette île pour les Génois, le ſoupçonnant de quelques intrigues contraires aux intérêts de Gênes, le fit mettre en priſon à Baſtia. Le roi Henri II le réclama. Sampiétro devenu libre, court ſervir Henri II; & moitié reconnoiſſance pour ſon libérateur, moitié haine pour les Génois, il engage le roi de France à s'emparer de la Corſe; de-là l'expédition de Paul de Termes en 1553. Elle réuſſit bien tant qu'elle fût ſecondée par Sampiétro; mais ce capitaine s'étant brouillé avec de Termes pour les intérêts de ſes concitoyens, & ayant été rappellé en France, Doria déconcerta aiſément toutes les meſures des François. Cependant Sampiétro avoit toujours un grand parti en Corſe; il demanda la vice-royauté à la cour de France, & ayant été refuſé, il parcourut preſque toutes les cours de l'Europe, offrant par-tout la conquête de la Corſe, à qui voudroit la tenter, & s'armer contre Gênes. Les Génois avoient confiſqué ſes biens. Pendant ſon abſence, de faux amis engagèrent Vannina, ſa femme, à déſavouer devant le ſénat de Gênes la rebellion de ſon mari, & à ſe ſéparer de lui pour conſerver à ſes enfans les biens de Sampiétro; mais ayant été arrêtée dans ſa route par un ami de Sampiétro, elle eſt conduite à Aix. Sampiétro étoit à Alger, lorſqu'il apprit la fuite de ſa femme; auſſi féroce que vaillant, il ſe livre aux tranſports de la plus ſombre fureur; il tue de ſa main Pierre-Jean Caluèſe, ſon domeſtique, parce que cet homme s'étoit permis ſur cet événement délicat des réflexions indiſcrètes; il part d'Alger, arrive à Marſeille, court à Aix, demande ſa femme: elle étoit ſous la garde du parlement, qui fit difficulté de la livrer à ſa fureur; mais la courageuſe Vannina déclare qu'elle veut retourner avec ſon mari; ils reviennent enſemble à Marſeille, où Vannina faiſoit ſa réſidence ordinaire. A la vue de cette maiſon encore démeublée, dont le déſordre rappelloit la fuite de Vannina, Sampiétro ne peut plus ſe contenir; il déclare à ſa femme avec un ſang-froid affreux, qu'un crime tel que le ſien ne peut être expié que par la mort, & il lui laiſſe trois jours pour s'y préparer; il revient enſuite accompagné des miniſtres de ſa vengeance, auxquels il ordonne d'étrangler Vannina. Que je meure du moins par vos mains, lui dit-elle. J'y conſens, & j'obéis, puiſque vous l'ordonnez, lui répond ce barbare accoutumé, au milieu de ſes plus terribles emportemens, à reſpecter ſa naiſſance, & à lui parler en inférieur, quoiqu'en maître; il ſe jette à ſes genoux, en l'appellant encore ſa dame & ſa ſouveraine, & en la priant de lui pardonner ſa mort; alors, ſans être touché de ſes larmes, il lui dénoue ſes jar-

retières, les lui paſſe autour du cou, & l'étrangle impitoyablement. Il fuit de Marſeille, vient à Paris, oſe paroître à la cour; il ne rencontre que des yeux effrayés & des cœurs révoltés. La reine Catherine de Médicis refuſe de le voir; les courtiſans lui ferment l'accès du trône; il découvre ſa poitrine; il montre les bleſſures qu'il avoit reçues au ſervice de la France. Qu'importe au roi & au royaume, dit-il, quelle ait été la conduite de Sampiétro avec ſa femme, pourvu qu'il ait bien ſervi l'état? Il impoſe aux courtiſans, & on n'oſe lui faire ſon procès; il repaſſe en Corſe, oppoſe les plus grands talens aux talens ſupérieurs de Doria; les Génois mettent ſa tête à prix, il tombe dans une embuſcade, où il périt par les mains des d'Ornano, frères & vengeurs naturels de Vannina; mais dont l'aîné eut la baſſeſſe d'aller demander au ſénat de Gênes la ſomme promiſe aux meurtriers de Sampiétro. Celui-ci fut tué en 1567.

Alphonſe d'Ornano, ſon fils, colonel-général des Corſes, élevé à la cour de Henri II comme enfant d'honneur des princes ſes fils, ſervit très-bien & très-fidellement Henri III & Henri IV. Il reconnut celui-ci des premiers, & uni avec Leſdiguières & le connétable de Montmorenci, il remit ſous l'obéiſſance de ce prince, Lyon, Grenoble & Valence. Il fut créé chevalier de l'ordre du Saint-Eſprit le 7 janvier 1595, maréchal de France le 6 ſeptembre de la même année, lieutenant-général au gouvernement de Guienne en 1599. Il mourut à Paris le 21 janvier 1610.

Jean Baptiſte d'Ornano, ſon fils, fut comme lui colonel-général des Corſes & maréchal de France. Il étoit né en 1581; il fut fait gouverneur de Gaſton, duc d'Orléans, le premier octobre 1619, après la mort du comte du Lude. En 1624, la Vieuville, alors puiſſant, le fit mettre à la Baſtille, puis transférer à Caen; mais lui-même ayant été enfermé à Amboiſe, d'Ornano rentra en grace, revint auprès de Monſieur, qu'il gouverna, fut fait maréchal de France le 7 avril 1626. Mais ayant déplu au cardinal de Richelieu, ennemi plus redoutable que la Vieuville, parce qu'il avoit voulu rendre Gaſton, ſon élève, indépendant de ce premier miniſtre, en mariant Gaſton à une princeſſe étrangère, il fut remis à la Baſtille le 4 mai, & transféré à Vincennes, où il mourut le 4 octobre ſuivant, non ſans un violent ſoupçon de poiſon. M. Arnauld d'Andilly parle beaucoup de lui dans ſes mémoires.

Pluſieurs autres d'*Ornano* de la même famille furent attachés à divers titres au même Gaſton, duc d'Orléans.

ORNEMENT DES ARMES (*Hiſt. milit.*) Les *ornemens des armes* ont été inventés pour donner aux armes de la beauté, du relief & de l'agrément, comme étoient autrefois les cimiers qu'on ajoutoit aux heaumes, & qu'on mettoit ſur les caſques. Les lambrequins étoient encore un *ornement* de caſque.

Cet *ornement* a paſſé dans les armoiries, auſſi bien que le caſque. On mettoit quelquefois des pierres précieuſes au caſque; mais il étoit de la prudence de celui qui le portoit, de les ôter pour ſa ſûreté, quand il alloit au combat. Aux cimiers ſuccédèrent les panaches ou bouquets de plumes en touffe au haut du caſque. C'étoit un *ornement* de l'armure de tête des ſoldats romains. Les panaches furent auſſi mis ſur la tête des chevaux, au-deſſus du chamfrain. Un autre *ornement des armes* étoit la cotte d'armes. Dans la ſuite des temps, on ſe contenta d'orner la cuiraſſe d'une écharpe, qui tantôt fut portée en baudrier, tantôt en ceinturon. Ce qui diſtinguoit encore nos anciens chevaliers, étoient les éperons dorés. Les écuyers en portoient d'argent. Les armoiries du chevalier, ou de l'écuyer, étoient ſur ſon bouclier, ce qui faiſoit encore un *ornement*. Tout ce qu'on voit aujourd'hui d'*ornement*, c'eſt le plumet au chapeau des officiers, & des chevaux richement caparaçonnés, mais plus ou moins, ſuivant le rang & la dignité de ceux qui les montent. (*D. J.*)

ORO

OROBIO, (ISAAC) (*Hiſt. litt. mod.*) ſavant juif eſpagnol, long-temps tourmenté par l'inquiſition d'Eſpagne, & qui mourut en 1687, dans cette triſte indifférence ſur la religion, qui doit être le fruit le plus naturel des cruautés de l'inquiſition. Philippe de Limborch (*voyez* ſon article) eut avec lui ſur la religion une conférence qu'il a rendue fameuſe, ainſi que le juif *Orobio*, en publiant le réſultat de cette conférence, ſous ce titre: *Amica collatio cum erudito judæo.* On a d'*Orobio* un ouvrage intitulé: *Certamen philoſophicum adverſùs Spinoſam.*

ORODES. (*Hiſt. des Parth.*) Rien de plus fréquent dans l'hiſtoire des Arſacides, que les rois détrônés & tués par leurs frères & par leurs enfans. *Orodes* qui régnoit ſur les Parthes, lorſque Craſſus vint les attaquer, l'an de Rome 698, avoit ainſi fait périr d'abord Phraate, ſon père, de concert avec Mithridate, ſon frère, & enſuite, ce même Mithridate, ſon frère & ſon complice. (Sur l'expédition de Craſſus contre les Parthes, *voyez* les articles *Andromaque*, *Ateius*, *Craſſus*, *Surena.*) La tête de Craſſus, tué par trahiſon après la bataille, en 699, fut apportée à *Orodes*, & ce qui ſe paſſa en cette occaſion, peut ſervir encore à faire connoître les mœurs des Parthes à cette époque; un acteur ſaiſit cette tête, & faiſant alluſion au rôle d'Agavé, portant la tête de Penthée, ſon fils, il prononça ces vers qu'Euripide met dans la bouche de cette mère furieuſe, & dont le ſens eſt: *J'apporte de la montagne au palais, un gibier*

fraîchement tué, heureuſe & magnifique chaſſe! application qui fit grand plaiſir au roi & à toute l'aſſemblée. *Orodes* fit, dit-on, verſer de l'or fondu dans la bouche de Craſſus, pour inſulter à l'inſatiable avidité qu'il ſuppoſoit avoir été le principe de ſon expédition. Pacorus, fils d'*Orodes*, moins heureux contre les Romains, fut tué dans une bataille qu'il perdit contre Ventidius. La douleur qu'en reſſentit *Orodes* eſt célèbre chez les hiſtoriens. Il avoit de différentes femmes, trente fils, qui tous aſpiroient au trône; il choiſit pour ſon ſucceſſeur Phraates, l'aîné de tous & le plus méchant; celui-ci commença par faire périr ſon père, enſuite ſes frères, & enfin même ſon fils qui lui faiſoit ombrage, parce qu'il eſt dans l'ordre & dans la nature qu'un fils qui a tué ſon père craigne ſon fils à ſon tour. *Orodes* périt la 716ᵉ année de la fondation de Rome, la trente-ſixième avant J. C.

ORONCE FINÉ. (*Voyez* FINÉ.)

OROSE, (PAUL) (*Hiſt. eccl.*) écrivain eſpagnol du cinquième ſiècle de l'égliſe, prêtre de Tarragone, en Catalogne, qui eut des relations aſſez intimes avec ſaint Jérôme & ſaint Auguſtin. On a de lui une hiſtoire en ſept livres, depuis le commencement du monde juſqu'à l'an 316 de Jéſus-Chriſt. Il a écrit auſſi contre Pélage & à ſaint Auguſtin, au ſujet des erreurs des priſcillianiſtes & des origéniſtes.

ORR

ORRERY. (LES COMTES D') *Voyez* l'article BOYLE.)

ORS

ORSATO. (*Hiſt. litt. mod.*) Il y avoit vers le milieu du dix-ſeptième ſiècle, & vers la fin de ce même ſiècle, & le commencement de celui-ci, deux hommes de lettres célèbres de ce nom, Sertorio & Jean-Baptiſte, tous deux de Padoue; le premier, poète & ſavant littérateur, de l'académie des *Ricovrati*, & de pluſieurs autres académies d'Italie, né en 1617, mort en 1678. Il a beaucoup écrit, & en latin, & en italien. Ses principaux ouvrages latins, ſont: *Monumenta Patavina. Commentarius de notis Romanorum. Deorum Dearumque nomina & attributa. Lucubrationes in quatuor libros meteorum Ariſtotelis. Orationes & carmina.* Ses principaux ouvrages italiens ſont auſſi des poéſies lyriques, des comédies, &c. ſon hiſtoire de Padoue, dédiée au ſénat & au doge de Veniſe; l'ouvrage intitulé: *Marmi eruditi.*

L'autre, médecin & antiquaire, né en 1673, mort en 1720, a laiſſé quelques ouvrages ſavans: *De ſternis veterum; de paterâ antiquorum; de lucernis antiquis.*

ORSI. (*Hiſt. litt. mod.*) Deux perſonnages ont fait connoître ce nom dans les lettres en Italie, Jean-Joſeph, & François-Joſeph-Auguſtin. Le premier, fils de Mario *Orſi*, patrice de Bologne, naquit dans cette ville en 1652, & mourut en 1733. Il eſt ſur-tout fameux par ſes ſonnets; il eſt connu auſſi par quelques autres ouvrages; il prit la défenſe de quelques auteurs de ſon pays, nommément du Taſſe contre la critique du père Bouhours.

Le ſecond, eſt le cardinal *Orſi*, né en 1692, dans le duché de Toſcane, fait cardinal par le pape Clément XIII, en 1759, mort en 1761, auteur d'une volumineuſe hiſtoire eccléſiaſtique, écrite en italien, qui ne va que juſqu'à l'an 600, & qui a vingt tomes in-4°. Il a écrit auſſi ſur l'infaillibilité du pape.

ORSINI. (*Voyez* FULVIUS.)

ORT

ORTA-JAMI; (*Hiſt. mod.*) c'eſt une moſquée ou un oratoire dans le quartier des janiſſaires à Conſtantinople, où ils vont faire leurs prières; c'eſt auſſi dans cet endroit qu'ils complotent pour ſe révolter, & faire de ces ſéditions ſouvent ſi funeſtes aux ſultans. (*Voyez* CANTEMIR, *Hiſt. ottomane.*) (*A. R.*)

ORTE, (LE VICOMTE D') (*Hiſt. de Fr.*) gouverneur de Bayonne dans le temps de la Saint-Barthelemi. On doit célébrer & bénir à jamais la déſobéiſſance vertueuſe qui diſtingua dans cette horrible occaſion divers gouverneurs de provinces ou de villes, les Matignons, les Simianes, les Charny, les le Veneur, les Saint-Héran, les de Tende; le nom de l'évêque de Lizieux, Jean Hennuyer, ſera toujours en vénération pour la charité courageuſe qu'il déploya dans ce moment. (*Voyez* ſon article.) Mais ce qui diſtingue particuliérement le vicomte d'*Orte*, c'eſt ce billet digne d'un ſpartiate pour la vertu & l'énergie laconique, digne d'un chevalier françois, pour ce pur ſentiment de l'honneur qui ſemble conſervé dans ce billet, comme un feu ſacré qu'une italienne éteignoit alors dans toute la France. Ce billet eſt par-tout, mais il faut encore qu'il ſe trouve ici.

Il eſt adreſſé à Charles IX, après la réception de ſes ordres ſanglans: « Sire, j'ai communiqué la » lettre de votre majeſté à la garniſon, & aux » habitans de cette ville. Je n'y ai trouvé que de » braves ſoldats, de bons citoyens, mais pas un » bourreau. »

ORTELIUS, (ABRAHAM) (*Hiſt. litt. mod.*) ſavant géographe flamand, né & mort à Anvers, 1527, 1598. On a de lui pluſieurs ouvrages, tous latins, tous ſur la géographie. On l'appelloit le *Ptolomée de ſon temps.*

ORTIZ. (*Hiſt. eccl. d'Eſp.*) Alfonſe & Blaiſe, tous deux chanoines de Tolède; le premier, mort vers 1530; l'autre, vivant vers le milieu du même

ſiècle, ſont connus en Eſpagne, l'un pour avoir rédigé par l'ordre du cardinal Ximenès l'office moſarabe, l'autre pour avoir donné en latin une deſcription de la grande égliſe de Tolède.

ORV

ORVILLE (D') (*Hiſt. litt. mod.*) Jacques-Philippe & Pierre, hollandois, frères; l'un ſavant, mort en 1751; le ſecond, poëte, mort en 1739. On a ſes poéſies. On a du premier, quatorze volumes des *Obſervationes Miſcellaneæ novæ*, ouvrage commencé par des ſavans anglois, & continué par Burman & d'*Orville*; des quatorze volumes, les dix premiers ont été publiés par Burman & d'*Orville*; les quatre derniers par d'*Orville* ſeul après la mort de Burman. (*Voyez* l'article BURMAN.) Parmi les morceaux qui dans ce recueil appartiennent à d'*Orville* ſeul, on diſtingue une diſſertation ſur l'antiquité de l'île de Délos, des remarques ſur le roman grec de *Chariton* d'Aphrodiſe, &c.

OSÉ

OSÉE. (*Hiſt. ſacr.*) On en remarque deux dans l'écriture. L'un eſt le premier des douze petits prophètes. Sa prophétie a quatorze chapitres.

L'autre eſt *Oſée*, fils d'Ela, qui régna ſur Iſraël, à Samarie, pendant neuf ans; ſon hiſtoire eſt rapportée au quatrième livre des Rois, chapitres 17 & 18.

OSI

OSIANDER *ou* OSIANDRE. (*Hiſt. du luthéran.*) André *Oſiandre*. Son nom de famille étoit *Hoſen*; ce nom, qui en allemand ſignifie *haut-de-chauſſe*, lui déplut, il prit celui d'*Oſiandre*, qui en grec ſignifie *ſaint-homme*. Ce n'étoit pas de modeſtie que ſe piquoient tous ces chefs de la réforme, excepté Mélanchton. *Oſiandre* étoit un des plus célèbres d'entre eux; il fut vingt ans miniſtre à Nuremberg, de-là il alla gouverner l'égliſe de Pruſſe, où il s'écarta un peu de la doctrine de Luther, ſon maître, ſur l'euchariſtie; il voulut pouſſer la conſubſtantiation que Luther avoit ſubſtituée à la tranſſubſtantiation catholique, juſqu'à l'impanation & à l'invination; il voulut auſſi faire quelques changemens aux principes de Luther ſur la juſtification; mais il n'oſa rien écrire pendant la vie de ce docteur, qui ne fut jamais contredit impunément par ſes diſciples. Luther aimoit *Oſiandre*, ce miniſtre l'amuſoit par ſa gaieté, par ſes bons mots, par des applications plus que profanes qu'il faiſoit à table, des paſſages de l'écriture, manière ordinaire de montrer de l'eſprit dans ces temps-là. Calvin le goûtoit moins; c'étoit, ſelon lui, un brutal & une bête farouche, incapable d'être apprivoiſée. On le voit figurer dans toutes les conférences parmi les chefs de la réforme; il eut beaucoup d'autorité à Konisberg, ſans pouvoir former une ſecte à part, quoiqu'il parût rechercher cet honneur, & qu'il troublât la Pruſſe par des ſubtilités qui diſparurent avec lui. Jean Funccius, ſon gendre, la troubla par des cabales; il eut la tête tranchée à Konisberg, le 28 octobre 1566. *Oſiandre* étoit mort en 1552. Il étoit né en Bavière en 1498. On a de lui quelques écrits théologiques & polémiques.

Son fils, Luc *Oſiandre*, & ſon petit-fils André, furent auſſi miniſtres, ſavans & auteurs d'ouvrages théologiques qu'on ne lit pas plus que ceux du grand *Oſiandre*. Le petit-fils étoit miniſtre à Wittemberg; il mourut en 1617.

Il y a encore un Jean-Adam *Oſiandre*, parent ou non des précédens, théologien de Tubinge, mort en 1697, dont on a pluſieurs ouvrages, tant de théologie que d'érudition: entr'autres, *De aſſilis hebræorum, gentilium & chriſtianorum; De jubilæo eorumdem*, &c.

OSIUS. (*Hiſt. eccl.*) Rien de plus célèbre dans l'hiſtoire eccléſiaſtique, que la chûte de ce grand *Oſius*, évêque de Cordoue, qu'on appelloit *le père des conciles*, parce qu'il en avoit tant vus & tant préſidés, de cet homme que la perſécution de Maximien-Hercule avoit trouvé inébranlable; cet homme le plus ancien, le plus courageux des confeſſeurs de J. C., le plus ardent zélateur de la divinité & de la conſubſtantialité du verbe contre l'arianiſme, le plus ferme défenſeur de la doctrine & de la vertu de ſaint Athanaſe. Il tomba, il ſouſcrivit la formule arienne de Sirmich, & on cite ſans ceſſe ſon exemple à tous ceux qui ſe confient trop dans leurs forces & dans leur vertu. Lorſque l'empereur Arien Conſtance entreprit de l'entraîner ou de le ſéduire: « J'ai réſiſté à votre » terrible aïeul, lui dit-il, j'ai préſidé depuis au » concile de Nicée, convoqué à ma prière par » votre père, j'en ai dreſſé le ſymbole; penſez-» vous triompher d'un évêque blanchi dans la » défenſe de la foi & dans l'amour de la vérité? » Il réſiſta aux prières, aux menaces, aux coups, à un an d'exil; il avoit cent ans paſſés, il ſuccomba un moment, un ſeul moment au poids des tourmens & de l'âge; mais revenu en Eſpagne, il proteſta au lit de la mort contre la violence qui lui avoit été faite, il demanda pardon de ſa foibleſſe, & ſes derniers mots furent une condamnation de l'arianiſme. Il mourut l'an 358, à cent-deux ans.

Un autre *Oſius* ou *Oſio*, beaucoup plus moderne, né à Milan en 1587, mort en 1631, à Padoue, où il profeſſoit la rhétorique, a donné un recueil des écrivains de l'hiſtoire de Padoue, & quelques autres ouvrages ſavans, tels que *Romano græcia; Tractatus de ſepulchris & epitaphiis ethnicorum & chriſtianorum*. On a auſſi quelques traités ſavans de Théodat *Oſius*, ſon frère.

OSMA. (PIERRE) (*Hiſt. d'Eſp.*) Lorſqu'après la bataille de Pavie, l'empereur Charles-Quint fi

examiner dans ſon conſeil quel uſage il devoit faire de ſa victoire, & quelle conduite il devoit tenir à l'égard de ſon priſonnier, l'évêque d'*Oſma*, jacobin, ſon confeſſeur, ſe fit l'honneur d'ouvrir l'avis de renvoyer François Ier ſans rançon, & de faire avec lui une paix ſolide, fondée ſur la généroſité & ſur la reconnoiſſance: conſeil excellent, ſi les hommes ſavoient s'élever juſqu'à une politique ſi ſublime, & cependant ſi ſimple. La politique s'en moqua, le duc d'Albe rejeta cet avis comme dévot & chimérique, & entraîna tout le conſeil. Dans le même temps, voici ce qu'écrivoit Eraſme: ſur le même ſujet, Eraſme, l'homme le plus éclairé de ce ſiècle: « Si j'étois l'empereur, » je dirois au roi de France: mon frère, quelque » mauvais génie nous a fait entrer en guerre; la » fortune vous a fait mon priſonnier, ce qui vous » eſt arrivé pouvoit m'arriver; vos malheurs me » font ſentir les malheurs attachés à la condition » humaine; nous n'avons que trop fait la guerre; » diſputons d'une autre manière: je vous rends » la liberté, accordez-moi votre amitié; oublions » le paſſé, je ne vous demande point de rançon, » vivons en bons voiſins, & n'ayons d'autre am- » bition que celle de nous diſtinguer par la bonne » foi & par les bienfaits. Celui de nous deux qui » remportera la victoire, jouira du plus beau de » tous les triomphes. Ma clémence me fera plus » d'honneur que ſi j'avois conquis la France, & » votre reconnoiſſance vous ſera plus glorieuſe » que ſi vous m'aviez chaſſé de l'Italie. Ô qu'une » ſi belle action illuſtreroit l'empereur! ô quelle » nation ne ſe ſoumettroit volontiers à un tel » prince! »

Les miniſtres de Charles-Quint répondirent dédaigneuſement que c'étoit-là l'idée d'un bel eſprit, fort belle en morale, & ſur le papier, mais qui ne valoit rien en politique. Deux ſiècles de guerre, ſuite de la rigueur du traité de Madrid, & de l'inexécution néceſſaire de ce traité ſi dur, ont prouvé que c'étoit l'avis du confeſſeur & du bel eſprit qu'il auroit fallu ſuivre.

OSMAN *ou* OTHMAN. (*Hiſt. des Turcs*) C'eſt le nom de deux empereurs des Turcs. Le premier régna depuis 1618, juſqu'en 1722. Mécontent des janiſſaires, on crut qu'il vouloit les caſſer & leur ſubſtituer une milice arabe; ce bruit le fit dépoſer. On remit à ſa place Muſtapha, ſon oncle, qu'on avoit dépoſé quatre ans auparavant en ſa faveur. Muſtapha, de peur d'une autre révolution ſemblable, fit étrangler ſon neveu.

Oſman II régna en 1754, après Mahomet V, ſon frère, & mourut le 29 novembre 1757. Son règne n'a de remarquable que le renouvellement qu'il fit des défenſes de boire du vin, défenſes qui étoient originairement utiles en Arabie, climat où l'ivrognerie produiſoit des effets funeſtes, mais qui n'eſt plus qu'une ſuperſtition, depuis que les Turcs ont étendu leur empire ſur tant de contrées de l'Aſie, de l'Afrique & de l'Europe, & ſur-tout, depuis que tous ces bons vins grecs croiſſent dans l'étendue, & preſque au centre de leur domination.

OSMAN *ou* OTHMAN, eſt auſſi le nom du troiſième calife des muſulmans, ſucceſſeur d'Omar. Il monta ſur le trône, l'an 644 de J. C., & fut tué dans une ſédition, l'an 656. Ce fut lui qui publia le véritable texte de l'alcoran, d'après l'original dépoſé par Abubeker, chez Ayshéa, l'une des veuves de Mahomet, & qui en ſupprima pluſieurs copies défectueuſes.

OSMOND, (SAINT) (*Hiſt. eccl.*) gentilhomme normand, qui ſuivit le duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre, & fut évêque de Salisbury, & chancelier du royaume; il corrigea la liturgie de ſon diocèſe, & ainſi corrigée, elle devint la liturgie générale du royaume. Saint Oſmond mourut en 1099, & fut canoniſé trois ſiècles & demi après, vers le milieu du quinzième ſiècle, par le pape Calixte III.

OSO

OSORIO, (JÉROME) (*Hiſt. litt. mod.*) portugais, évêque des Algarves, mort en 1580. On l'appelloit le *Cicéron du Portugal*. Ses œuvres ont été recueillies en quatre volumes in-folio; elles contiennent des traités moraux & chrétiens, *De nobilitate civili*, *de nobilitate chriſtianâ*, *de gloriâ*, *de juſtitiâ cæleſti*, *de ſapientiâ*, *de regis inſtitutione*, &c. Son ouvrage hiſtorique, *de rebus Emmanuelis*, *Luſitaniæ regis*, *virtute & auſpicio geſtis*, libri 12, a été traduit en françois peu de temps après la mort de l'auteur, ſous le titre d'*Hiſtoire de Portugal*, par Simon Goulard. La vie de Jérôme *Oſorio* a été écrite par un autre Jérôme *Oſorio*, ſon neveu, chanoine d'Evora.

OSS

OSSA-POLLA-MAUPS; (*Hiſt. mod. Culte*) c'eſt le nom ſous lequel les habitans de l'île de Ceylan déſignent l'*Etre ſuprême*, c'eſt-à-dire *le Dieu qui a créé le ciel & la terre*; mais ils ne font pas difficulté de lui aſſocier d'autres dieux qu'ils lui croient ſubordonnés, & qui ſont les miniſtres de ſes volontés; le principal d'entr'eux eſt *buddon*, qui eſt le même que le budſdo des Japonois, ou le fohi des Chinois; ſon emploi eſt de ſauver les hommes, & de les introduire après leur mort dans le ſéjour de la félicité. (*A. R.*)

OSSAT. (ARNAUD D') Le cardinal d'*Oſſat*,

Fut un de ces mortels favoriſés des cieux,
Qui ſont tout par eux-même & rien par leurs aïeux.

Il naquit le 23 août 1536, dans un village ou petit bourg du diocèſe d'Auch, ſes parens étoient

d'une condition obſcure, & d'une extrême pauvreté. Un gentilhomme de ſes voiſins du nom de Marca, le retira chez lui, & le fit étudier; d'*Oſſat* employa les connoiſſances qu'il lui devoit pour l'éducation des neveux de ce gentilhomme; il paroît qu'il fut auſſi précepteur du fils d'un marchand de Leſtoure, nommé Jean Perez. Il ſuivit à Bourges les leçons de Cujas, & s'attacha au barreau à Paris; il avoit fait ſa philoſophie ſous Ramus, il le défendit contre Charpentier, qui lui répondit par des injures.

Le fameux Paul de Foix, conſeiller d'état, & archevêque de Toulouſe, aimoit à raſſembler chez lui les gens de lettres & les eſprits éclairés; il connut d'*Oſſat*, le diſtingua, lui donna un aſyle dans ſa maiſon; & cette amitié de Paul de Foix, pour d'*Oſſat*, a été la première ſource de la fortune de celui-ci. De Foix fit avoir à ſon ami, en 1559, une charge de conſeiller au préſidial de Melun, que d'*Oſſat* poſſédoit encore en 1588. Envoyé en Italie pour remercier le pape & les autres princes qui avoient félicité Charles IX ſur l'élection de ſon frère à la couronne de Pologne, M. de Foix fut accompagné dans ce voyage de M. d'*Oſſat* & de M. de Thou, qui fut depuis ce célèbre hiſtorien; il ſe forma entre ces deux hommes, ſi dignes l'un de l'autre, une amitié qui n'a fini qu'avec leur vie, & qui augmenta encore celle qu'ils avoient l'un & l'autre pour Paul de Foix.

Cet illuſtre prélat (de Foix) mourut à Rome vers la fin de mars 1584. D'*Oſſat* avoit été ſon ſecrétaire d'ambaſſade; cette place lui avoit donné des occaſions de faire connoître ſes talens à Villeroy, ſecrétaire d'état. La recommandation de ce miniſtre, & le mérite perſonnel de d'*Oſſat* le placèrent auprès du cardinal d'Eſt, protecteur des affaires de France à Rome. Ce fut là que d'*Oſſat* acquit cette connoiſſance profonde des intérêts de toutes les puiſſances & de la politique de toutes les cours; il fut même chargé, en ſon nom, des affaires de France dans cette cour. Henri III & Catherine de Médicis lui témoignèrent la confiance la plus flatteuſe. Le cardinal de Joyeuſe ayant ſuccédé au cardinal d'Eſt, dans le titre de protecteur des affaires de France à Rome, on donna pour guide à ſa jeuneſſe, l'expérience déjà conſommée de d'*Oſſat*. Bientôt la plus intime amitié unit ces deux hommes eſtimables, malgré toutes les différences d'âge & de rang. Il avoit donné à d'*Oſſat* d'inſpirer l'eſtime & la confiance; une ſageſſe aimable & une modération ſupérieure préſidoient à toutes ſes démarches, à tous ſes diſcours, à toutes ſes penſées. Ceux qui eurent avec lui des liaiſons particulières ſemblèrent jaloux de ſignaler envers lui leur amitié. Le cardinal d'Eſt lui laiſſa par ſon teſtament une ſomme de 12000 liv. Le cardinal de Joyeuſe lui conféra le prieuré de Saint-Martin du vieux Belleſme, qui étoit à ſa nomination. Ce fut en 1588; on ignore en quel temps d'*Oſſat* étoit entré dans l'état eccléſiaſtique.

Villeroy étant tombé dans la diſgrace, Henri III offrit ſa place à d'*Oſſat*, qui la refuſa; il avoit déjà depuis long-temps l'eſtime de ce miniſtre, il acquit par ce refus des droits éternels à ſon amitié; & Villeroy ayant été rétabli dans ſes emplois par Henri IV, n'en fut que plus empreſſé à charger d'*Oſſat* des négociations les plus importantes.

La plus importante de toutes étoit celle de l'abſolution de Henri IV. Ce prince avoit été abſous en France par des évêques françois, & c'étoit une difficulté de plus dans ſon affaire; Rome conteſtoit aux évêques ce droit d'abſoudre un prince hérétique, & il importoit à Henri IV de ſe réconcilier avec Rome. Le cardinal de Gondi & le marquis de Piſani, qu'il envoya d'abord au pape, même avant ſon abjuration, ne purent obtenir d'être admis. Clément VIII, porté ſur le ſaint-ſiége par la faction d'Eſpagne, & dévoué à la ligue, donna ordre à ces ambaſſadeurs de ſortir des terres de l'égliſe: mais d'*Oſſat* étoit toujours à Rome; il négocioit & balançoit, par ſes ſages repréſentations, les intrigues ardentes & continuelles du roi d'Eſpagne, du duc de Savoie, de tous les ligueurs; il ſouffroit les refus, il attendoit les temps favorables, & il ſut les faire naître, il plaiſoit, il réuſſit; mais quand l'affaire eût été mille fois nouée, rompue & renouée, quand il eût amené Clément VIII de ſa première répugnance pour Henri IV, au deſir ſincère de ſe réconcilier avec lui, & à la crainte de l'aliéner; tout ce qu'il fallut encore employer de machines politiques, pour déterminer Clément VIII à conclure enfin ce qu'il avoit bien réſolu de faire, ne peut être compris que par ceux qu'une longue habitude a initiés à tous les myſtères de la politique italienne.

Henri IV avoit envoyé la Clielle, ſon maître-d'hôtel ordinaire, faire part à Clément VIII de ſon abjuration; la Clielle ne put obtenir qu'une audience ſecrète, & il ne l'obtint qu'avec peine. Le pape affecta de le recevoir très-mal, mais il l'avoit fait avertir ſous main de ne pas s'effrayer de cet accueil.

Henri envoya enſuite le duc de Nevers; le pape lui fit ſavoir qu'il le recevroit comme duc de Nevers, non comme ambaſſadeur de Henri IV. Le duc reçut cet avis en chemin, & n'en continua pas moins ſa route. Le pape conſentit à le voir, mais il exigea que le duc eût très-peu de ſuite, ne vit aucun des cardinaux, & ne reſtât que dix jours à Rome. Le roi avoit chargé d'*Oſſat*, ou pour nous ſervir des termes même du roi, il l'avoit prié de guider le duc de Nevers; il paroît que le duc ſe jugeant capable de ſe conduire par ſes propres lumières, crut pouvoir ſe paſſer des avis de d'*Oſſat*; que par une petiteſſe de grand ſeigneur, il négligea un homme trop inférieur à lui du côté du rang & de la naiſſance: la négociation du duc de Nevers ne réuſſit pas; d'*Oſſat* ſeul amena le temps de la réconciliation & de la paix; & lorſqu'il eût une fois perſuadé Clément VIII de la ſincérité

cérité de la converſion de Henri IV, ce prince lui aſſocia l'évêque d'Evreux du Perron, pour la cérémonie de l'abſolution. (Sur cette cérémonie, *voyez* l'article CLÉMENT VIII.)

D'*Oſſat* avoit été chargé ou le fut dans la ſuite de beaucoup d'autres affaires, ſoit à Rome, ſoit dans les autres cours d'Italie.

A la mort de Henri III, la cour de Rome irritée de l'aſſaſſinat du duc de Guiſe, & plus encore de celui du cardinal, refuſa au roi la cérémonie uſitée des obsèques à Rome; c'étoit une inſulte à la mémoire de ce prince. Louiſe de Lorraine, ſa veuve, employa en vain le zèle & les talens de d'*Oſſat* pour obtenir que des papes, alors tous ligueurs, honoraſſent la mémoire d'un roi mort ſous les coups de la ligue.

La preſtation d'obédience de Henri IV, après ſon abſolution, fut encore une affaire digne d'occuper l'eſprit conciliant de d'*Oſſat*; l'article de la Navarre étoit une ſource de difficultés dans cette affaire, à cauſe des prétentions, rivales de l'Eſpagne, & à cauſe des progrès de la réforme dans le Béarn; toutes ces difficultés furent levées par la dextérité de d'*Oſſat*.

Il ne réuſſit pas moins pleinement dans la négociation dont il fut chargé auprès du grand-duc de Toſcane pour la reſtitution des îles d'If & de Pomègues, dont ce prince s'étoit emparé, & pour les arrangemens relatifs aux ſommes que Henri IV lui devoit. Elles furent acquittées par le mariage de Henri avec Marie de Médicis.

D'*Oſſat* eut auſſi beaucoup de part à l'affaire de la reſtitution du marquiſat de Saluces; il éclaira de près la conduite de l'adroit Emmanuel, & donna pluſieurs fois à Henri IV des avis utiles ſur les démarches & les projets de ce dangereux ennemi.

Les affaires des jéſuites occupèrent beaucoup d'*Oſſat* à Rome; Sully le jugea partiſan de ces religieux. Sa conduite & ſes lettres ne le montrent qu'impartial & modéré. Sully haïſſoit dans d'*Oſſat* l'ami & la créature de Villeroy; l'inflexible auſtérité de Sully répugnoit auſſi à la douce dextérité de d'*Oſſat*; & peut-être ces deux hommes étoient-ils condamnés par la différence de leurs caractères à être injuſtes à l'égard l'un de l'autre; d'*Oſſat* peut avoir eu des torts à l'égard de Sully; mais il faut convenir auſſi que Sully, à travers ſes grandes vertus & ſes rares talens, n'étoit incapable ni de hauteur, ni de prévention. Il y avoit certainement une petiteſſe coupable à retarder le paiement des penſions de d'*Oſſat*, tandis qu'il ſervoit bien l'état, & que la médiocrité de ſa fortune, effet de ſon déſintéreſſement, lui rendoit ces penſions néceſſaires. Béthune, frère de Sully, ambaſſadeur à Rome, dans le temps de la mort de d'*Oſſat*, & qui annonça cette mort à Villeroy, ne partageoit point l'injuſtice de Sully à l'égard du cardinal; il marque à Villeroy qu'*il ne tient pas aiſé à ſa majeſté de réparer cette perte, d'autant que ce cardinal avoit joint enſemble en ſa perſonne toutes les parties qui ſont ſéparément dans pluſieurs autres, & tient que l'on reconnoîtra encore plus par ſa privation, le défaut qu'il fera au ſervice du roi, que l'on ne s'appercevoit de l'utilité qu'y apportoit ſa préſence. J'avois reconnu*, ajoute-t-il, *tant de franchiſe & d'intégrité dans ſon ame, que, depuis que je ſuis ici, je lui avois toujours ouvert mon cœur.*

Le déſintéreſſement diſtingua toujours d'*Oſſat* auſſi bien que Sully. Jamais il ne réclama le legs que lui avoit fait le cardinal d'Eſt, ſon ami, & il avoit refuſé un diamant que ce cardinal avoit voulu lui remettre en mourant, comme pour lui aſſurer le paiement de ce legs; ce ne fut que treize ans après la mort du cardinal d'Eſt que ſes héritiers, de leur propre mouvement, acquittèrent ce legs par reſpect pour la mémoire du cardinal, & par eſtime pour d'*Oſſat*.

D'*Oſſat* & Séraphin, auditeur de Rote, (*voyez* l'article CLÉMENT VIII) furent nommés en même temps, le premier, par le roi; le ſecond, par le pape, à l'abbaye de Saint-Nicolas-des-Prés de Verdun. Le pape prétendoit avoir ce droit de nomination dans les trois Evêchés, & l'on étoit alors dans des conjonctures où il devenoit dangereux pour le roi de conteſter quelque choſe au pape. D'*Oſſat* conſerva au roi ſon droit de nomination, mais en même temps il le pria de nommer Séraphin, qui l'avoit bien ſervi auſſi dans l'affaire de l'abſolution, & il obtint qu'il n'y eût de ſacrifié que ſes propres intérêts.

Dans cette affaire il avoit tout fait, l'évêque d'Evreux n'étoit arrivé que pour la cérémonie; d'*Oſſat* ne demanda de graces que pour l'évêque d'Evreux. Ce fut contre ſon eſpérance qu'il fut nommé par le roi à l'évêché de Bayeux, qu'il réſigna, & au cardinalat qui lui valut dans la ſuite l'emploi de protecteur des affaires de France à Rome; le pape le nomma auſſi à une abbaye qui avoit vaqué *in curiâ*. Le cardinal d'*Oſſat* mourut le 13 mars 1604; il fut enterré à Rome dans l'égliſe de Saint-Louis; Pierre Boſſu & René Courtin, ſes ſecrétaires, qu'il avoit fait ſes héritiers, lui érigèrent un tombeau. En 1755, on fit des réparations à cette égliſe, & les tombeaux furent tranſportés dans le cloître. M. le chevalier Baſquiat de la Houze, employé en diverſes négociations, tant à la cour de Naples qu'à celle de Rome, compatriote & admirateur du cardinal d'*Oſſat*, fit replacer, en 1763, ſon tombeau dans l'égliſe de Saint Louis, y ajouta des ornemens & l'inſcription ſuivante, qui dit tout ce que nous venons de dire:

Arnaldo Oſſato S. R. E. presbytero cardinali
Ob inſignia in ſuos reges univerſamq. chriſtianam rempublicam
merita
Ingenii apud omnes famâ adminiſtro
Duduin jam à Petro Boſſu & Renato Courtin,
Utroque à ſecretis

An. 1604. vix ab obitu ipſius excitatum ;
Sed ævitate novâque templi molitione dejectum
Comes Mathæus de Baſquiat de la Houze, & de Bonnegarde,
Eques hieroſolimitanus
Pridem ad utriuſque Siciliæ regem
Mox ad PP. Clementem XIII. Ludovici XV. orator.
Ad perennandam conterranei ſui memoriam,
Et ad Gallici nominis ſplendorem
Reſtituit :
Titulumque cum imagine, opere muſivo,
Ære ſuo poni fecit
Anno 1763.

On connoit les lettres du Cardinal d'*Oſſat*, c'eſt le bréviaire des hommes d'état. Il avoit compoſé en italien, en 1590, un *Diſcours ſur les effets de la ligue en France ;* les reſſorts de la politique des Guiſes y ſont très-bien développés, Henri III y eſt ſouvent juſtifié d'imputations qu'on lui a trop légèrement faites ſur la foi des Guiſes, qui mettoient dans leurs calomnies la plus profonde & la plus adroite perfidie ; ce ſont eux ſeuls que d'*Oſſat* accuſe de beaucoup de fautes commiſes par Henri III ; c'étoient eux qui les lui faiſoient commettre pour pouvoir le décrier & le perdre dans l'eſprit de ſes peuples. Le duc de Guiſe empêchoit qu'on ne diminuât ces impôts & qu'on ne réformât les abus, & ſes émiſſaires publioient qu'il avoit inutilement employé tous les moyens poſſibles auprès du roi pour l'engager à ſoulager le peuple.

En 1583, le roi envoya dans toutes les provinces du royaume des commiſſaires tirés tant du conſeil d'état que du parlement & de la chambre des comptes, il les chargea d'écouter les plaintes de ſes ſujets & d'étudier les moyens de ſoulager le peuple. Sur le rapport de ſes commiſſaires, le roi rendit une ordonnance pour le rétabliſſement de la diſcipline militaire, & pour la diminution de la taille. Au mois de novembre 1584, il ſupprima juſqu'à ſoixante & douze eſpèces d'impôts extraordinaires, il déclara coupables de lèſe-majeſté tous les fabricateurs d'édits onéreux. Le duc de Guiſe craignit que les prétextes dont il vouloit colorer ſa révolte, ne vinſſent à lui manquer s'il laiſſoit au roi le temps de regagner les cœurs de ſes ſujets, il précipita l'exécution de ſon deſſein, & avança le temps des barricades.

Le grand objet de la ligue étoit d'ôter la couronne à la maiſon régnante & de la porter ſur la tête des Guiſes ; de-là ce livre généalogique, où la maiſon de Lorraine ſe prétendoit iſſue, de mâle en mâle, de Charles de Lorraine, exclus du trône par Hugues Capet ; de-là ces mémoires, où le cardinal de Lorraine, oncle du duc de Guiſe, cherchoit à établir les prétendus droits de ſa maiſon à la couronne de France. « On diſoit, dans ces » mémoires, que Pépin & Charlemagne avoient » reçu la bénédiction de l'égliſe pour eux & pour » toute leur poſtérité ; que Hugues Capet au contraire n'avoit point reçu une pareille bénédiction ; » qu'en conſéquence, parmi les deſcendans de » Charlemagne, quoique dépouillés de leurs droits, » on voyoit encore aujourd'hui de beaux & grands » hommes, forts & vigoureux de corps & d'eſprit, bons catholiques, gens de bien, prudens, » braves & heureux dans tout ce qu'ils entrepre- » noient, & particulièrement dans la branche des » Guiſes, où l'on remarque évidemment plus que » dans toute autre branche de la maiſon de Lor- » raine, les fruits de cette ſainte bénédiction. » Ceux au contraire qui deſcendent de l'uſurpa- » teur, ſont petits, laids, foibles, ſots, héré- » tiques, ſuperſtitieux, ſans capacité, lents & » malheureux. »

Voilà des raiſons bien dignes du ſiècle où on les faiſoit valoir, & de la cauſe pour laquelle on les employoit.

On a donné en 1771, une hiſtoire du cardinal d'*Oſſat* en deux volumes in-8°.

OSSIAN, (*Hiſt. litt. mod.*) fils de Fingal, barde ou druide écoſſois, au troiſième ſiècle, fut poète & guerrier. *Oſſian* Fingal, ſon père, & Comhal, père de Fingal, ſont célébrés dans les hiſtoires d'Ecoſſe & d'Irlande, comme des guerriers illuſtres. *Oſſian* eſt plus illuſtre encore comme poète, il étoit aveugle comme Homère & comme Milton, & comme ce dernier, il a déploré poétiquement ce malheur. Des chroniques d'Irlande & des hiſtoires d'Angleterre avoient parlé des poéſies d'*Oſſian*. Ces poéſies & celles de quelques autres bardes s'étoient conſervées pendant quatorze cents ans, par une tradition purement orale, dans les montagnes de l'Ecoſſe ; M. Macpherſon les recueillit dans un voyage qu'il fit au nord de cette contrée & dans les îles voiſines, & les a fait imprimer avec une verſion angloiſe, ſur laquelle M. le Tourneur en a donné une traduction françoiſe. C'eſt ce qu'on appelle les Poéſies Erſes.

Oſſian vivoit encore du temps de ſaint Patrice ; il ne voulut jamais être baptiſé, aimant mieux, diſoit-il, aller en enfer avec ſes frères, ſes compagnons & les braves guerriers que ſon père avoit commandés, que d'aller en paradis avec des étrangers & des inconnus.

OSSONE, (DON PIERRE GIRON DUC D') (*Hiſt. d'Eſp.*) d'une maiſon illuſtre d'Eſpagne, petit-fils d'un vice-roi de Naples, fut vice-roi de Naples lui-même, après l'avoir été de Sicile. Il l'étoit de Naples en 1618, dans le temps de la fameuſe conjuration de Veniſe, & il y eut beaucoup de part, ſi pourtant cette conjuration fut réelle, car M. Groſley eſt parvenu à répandre quelques doutes ſur ce fait. En Sicile, il ſe rendit redoutable aux Turcs ; à Naples, aux Vénitiens ; il rendit la marine d'Eſpagne floriſſante, & fut partager avec Veniſe l'empire de la mer Adriatique. En Eſpagne il s'étoit déjà diſtingué par le zèle vraiment politique, avec lequel il s'étoit oppoſé à l'expulſion

des Maures : le zèle, non moins éclairé, avec lequel il refuſa d'établir à Naples des officiers de l'inquiſition, fut une des cauſes de ſa diſgrace. Il s'étoit attaché à la fortune du duc de Lerme, & avoit marié ſon fils à la fille du duc d'Uzéda ou d'Ucéda, fils du duc de Lerme & favori de Philippe III ; on lui reprocha dans ſes divers gouvernemens de l'orgueil, du faſte, du deſpotiſme, de la cruauté même. Les Napolitains remplirent, dit-on, plus de ſept rames de papier de leurs diverſes accuſations contre lui ; quand il faut tant écrire pour prouver qu'un homme eſt coupable, c'eſt un préjugé de plus pour ſon innocence. Les réponſes du duc annonçoient la fierté d'une ame eſpagnole & la ſécurité d'un homme innocent ; mais le régne & le miniſtère ayant changé, & le gouvernement ne lui étant pas favorable, il reſta renfermé pendant trois ans, & mourut dans ſa priſon en 1624. Grégorio Leti a écrit ſa vie.

OSSUN. (D') (*Hiſt. de Fr.*) D'*Oſſun*, le brave d'*Oſſun* qui avoit acquis ce titre & une gloire immortelle, dans les guerres d'Italie, ſous Henri II, éprouva dans la bataille de Dreux, (20 décembre 1562) que la valeur eſt journalière. Entraîné par l'exemple, il prit la fuite. Il s'en punit bien cruellement ; ſe jugeant indigne de vivre après une telle tache imprimée ſur ſa gloire, il refuſa toute nourriture, & ſe laiſſa mourir de faim.

OST

OSTERVALD, (JEAN-FRÉDÉRIC) (*Hiſt. litt. mod.*) paſteur de Neuchatel, nommé en 1699, fut lié d'une étroite amitié avec Jean-Alphonſe Turretin de Genève, & Samuel Werenfels de Baſle, & l'union de ces trois théologiens fut nommée le *Triumvirat des théologiens de Suiſſe ;* les autres triumvirats, connus dans l'hiſtoire, avoient été formés par l'ambition & la politique, ils avoient été diſſous par l'ambition & la politique ; celui-ci étoit fondé ſur la vertu, la ſcience & l'amitié, il dura juſqu'à la mort. *Oſtervald* étoit né en 1663. Il mourut en 1747. On a de lui pluſieurs ouvrages eſtimés ainſi que ſa perſonne ; une édition de la bible françoiſe de Genève, avec des réflexions ; un abrégé de l'hiſtoire ſainte ; un traité des ſources de la corruption en morale ; un traité de l'impureté ; un catéchiſme & des ſermons.

Rodolphe *Oſtervald*, ſon fils, paſteur de l'égliſe françoiſe à Baſle, eſt auteur d'un traité eſtimé dans ſa communion, intitulé : *Les devoirs des communians.*

OSTRACISME, ſ. m. (*Polit. d'Athènes*) loi par laquelle le peuple athénien condamnoit, ſans flétriſſure ni déshonneur, à dix ans d'exil, les moyens dont il craignoit la trop grande puiſſance, & qu'il ſoupçonnoit de vouloir aſpirer à la tyrannie.

Cette loi fut appellée *oſtraciſme*, du mot grec ὄστρακον, qui ſignifie proprement une *écaille*, ou une *coquille ;* mais qui dans cette occaſion eſt pris pour le bulletin, s'il m'eſt permis de me ſervir de ce terme, ſur lequel les Athéniens écrivoient le nom du citoyen qu'ils vouloient bannir. Peut-être que ὄστρακον déſignoit un morceau de terre cuite faite en forme d'écaille ou de coquille, du moins les Latins ont traduit le mot grec par *teſtula.*

Le ban de l'*oſtraciſme* n'avoit d'uſage que dans les occaſions où la liberté étoit en danger ; s'il arrivoit, par exemple, que la jalouſie ou l'ambition mît la diſcorde parmi les chefs de la république, & qu'il ſe formât différens partis qui fiſſent craindre quelque révolution dans l'état, le peuple alors s'aſſembloit, & délibéroit ſur les moyens qu'il y avoit à prendre pour prévenir les ſuites d'une diviſion qui pouvoit devenir funeſte à la liberté. L'*oſtraciſme* étoit le remède ordinaire auquel on avoit recours dans ces ſortes d'occaſions ; les délibérations du peuple ſe terminoient le plus ſouvent par un décret, qui indiquoit à certain jour, une aſſemblée particulière pour procéder au ban de l'*oſtraciſme*. Alors ceux qui étoient menacés du banniſſement, ne négligeoient rien de ce qui pouvoit leur concilier la faveur du peuple, & le perſuader de l'injuſtice qu'il y auroit à les bannir.

Quelque temps avant l'aſſemblée, on formoit au milieu de la place publique, un enclos de planches, dans lequel on pratiquoit dix portes, c'eſt-à-dire, autant de portes qu'il y avoit de tribus dans la république ; & lorſque le jour marqué étoit venu, les citoyens de chaque tribu entroient par leur porte particulière, & jetoient au milieu de cet enclos, la petite coquille de terre ſur laquelle étoit écrit le nom du citoyen qu'ils vouloient bannir. Les archontes & le ſénat préſidoient à cette aſſemblée, & comptoient les bulletins. Celui qui étoit condamné par ſix mille de ſes concitoyens, étoit obligé de ſortir de la ville dans l'eſpace de dix jours ; car il falloit au moins ſix mille voix contre un Athénien pour qu'il fût banni par l'*oſtraciſme*.

Quoique nous n'ayons point de lumières ſur l'époque préciſe de l'inſtitution de l'*oſtraciſme*, il eſt vraiſemblable qu'il s'établit après la tyrannie des piſiſtratides, temps où le peuple athénien ayant eu le bonheur de ſecouer le joug de la tyrannie, commençoit à goûter les douceurs de la liberté. Extrêmement jaloux de cette liberté, c'eſt alors, ſans doute, qu'il dut redoubler ſon attention pour prévenir & éloigner tout ce qui pourroit y donner la moindre atteinte. Quoique Piſiſtrate eût gouverné la république avec beaucoup de douceur & d'équité, cependant la ſeule idée d'un maître cauſoit une telle horreur à ce

peuple, qu'il crut ne pouvoir prendre d'aſſez fortes précautions pour ne plus retomber ſous un joug qui lui paroiſſoit inſupportable. Attaché par goût à la démocratie, il jugea que l'unique moyen d'affermir & de conſerver cette eſpèce de gouvernement, étoit de maintenir tous les citoyens dans une parfaite égalité; & c'eſt ſur cette égalité qu'il fondoit le bonheur de l'état.

Ce fut ſur de tels motifs que les Athéniens établirent l'*oſtraciſme*, au rapport d'Androtion cité par Harpocration : « Hipparchus, dit-il, étoit » parent du tyran Piſiſtrate, & il fut le premier » que l'on condamna au ban de l'*oſtraciſme*; cette » loi venoit d'être établie, à cauſe du ſoupçon » & de la crainte qu'on avoit, qu'il ne ſe trouvât » des gens qui vouluſſent imiter Piſiſtrate, qui » ayant été à la tête des affaires de la républi- » que, & général d'armée, s'étoit fait tyran de » la patrie. »

Les Athéniens prévirent ſans doute les inconvéniens de cette loi; mais ils aimèrent mieux, comme l'a remarqué Cornélius Népos, s'expoſer à punir des innocens, que de vivre dans des alarmes continuelles; cependant, comme ils ſentirent que l'injuſtice auroit été trop criante, s'ils avoient condamné le mérite aux mêmes peines dont on avoit coutume de punir le crime, ils adoucirent autant qu'ils purent la rigueur de l'*oſtraciſme*; ils en retranchèrent ce que le banniſſement ordinaire avoit d'odieux & de déshonorant par lui-même. On ne confiſquoit pas les biens de ceux qui étoient mis au banc de l'*oſtraciſme*; ils en jouiſſoient dans le lieu où ils étoient relégués; on ne les éloignoit que pour un temps limité, au lieu que le banniſſement ordinaire étoit toujours ſuivi de la confiſcation des biens des exilés, & qu'on leur ôtoit toute eſpérance de retour.

Malgré les adouciſſemens que les Athéniens apportèrent à la rigueur de leur loi, il eſt aiſé de voir, que ſi d'un côté elle étoit favorable à la liberté, de l'autre elle étoit odieuſe, en ce qu'elle condamnoit des citoyens, ſans entendre leur défenſe, & qu'elle abandonnoit le ſort des grands hommes à la délation artificieuſe, & au caprice d'un peuple inconſtant & capricieux. Il eſt vrai que cette loi auroit été avantageuſe à l'état, ſi le même peuple qui l'avoit établie, eût toujours eu aſſez de diſcernement & d'équité, pour n'en faire uſage que dans les occaſions où la liberté auroit été réellement en danger; mais l'hiſtoire de la république d'Athènes ne juſtifia que par trop d'exemples l'abus que le peuple fit de *l'oſtraciſme*.

Cet abus ne fut jamais plus marqué que dans le banniſſement d'Ariſtide. On en peut juger par l'aventure qui lui arriva dans l'aſſemblée du peuple, le jour même de ſon banniſſement. Un citoyen qui ne ſavoit pas écrire, s'adreſſa à lui comme au premier venu, pour le prier d'écrire le nom d'Ariſtide. Ariſtide étonné, lui demanda quel mal cet homme lui avoit fait, pour le bannir. Il ne m'a point fait de mal, répondit-il; je ne le connois même pas, mais je ſuis las de l'entendre par-tout nommer *le juſte*. Ariſtide écrivit ſon nom ſans lui répondre.

Ce ſage fut banni par les intrigues de Thémiſtocle qui, débarraſſé de ce vertueux rival, demeura maître du gouvernement de la république, avec plus d'autorité qu'auparavant; mais il ne jouit pas long-temps de l'avantage qu'il avoit remporté ſur ſon émule; il devint à ſon tour l'objet de l'envie publique, & malgré ſes victoires & les grands ſervices qu'il avoit rendus à l'état, il fut condamné au ban de l'*oſtraciſme*.

Il eſt certain que la liberté n'avoit pas de plus dangereux écueil à craindre, que la réunion de l'autorité dans la main d'un ſeul homme; & c'eſt cependant ce que produiſit l'*oſtraciſme*, en augmentant le crédit & la puiſſance d'un citoyen, par l'éloignement de ſes concurrens. Périclès en ſut tirer avantage contre Cimon & Thucydide, les deux ſeuls rivaux de gloire qui lui reſtoient à éloigner, pour tenir le timon de l'état.

Sentant qu'il ne pouvoit élever ſa puiſſance que ſur les débris de celle de Cimon qui étoit en crédit auprès des grands, il excita l'envie du peuple contre ce rival, & le fit bannir par la loi de l'*oſtraciſme*, comme ennemi de la démocratie, & fauteur de Lacédémone. Enfin Thucydide forma un puiſſant parti pour l'oppoſer à celui de Périclès; tous ſes efforts hâtèrent ſa propre ruine. Le peuple tint l'aſſemblée de l'*oſtraciſme*, pour reléguer l'un de ces deux chefs. Thucydide fut banni, & laiſſa Périclès, tyran déſarmé, comme un ancien écrivain l'appelle, en poſſeſſion de gouverner la république avec une autorité abſolue, qu'il conſerva juſqu'à la fin de ſa vie. Il trouva le moyen, par ſon habileté, de ſubjuguer ce peuple envieux & jaloux, ennemi plus redoutable à celui qui le gouvernoit, que les Perſes & les Lacédémoniens.

Il faut pourtant convenir, que ce même peuple, très-éclairé ſur les inconvéniens de l'*oſtraciſme*, ſentit plus d'une fois le tort que ſon abus avoit fait à la république; le rappel d'Ariſtide & de Cimon, avant que le terme des dix ans fût expiré, en eſt une preuve éclatante. Mais quelques raiſons que les Athéniens euſſent de rejeter une loi, qui avoit cauſé pluſieurs fois un grand préjudice à l'état, ce ne furent pas ces motifs qui les déterminèrent à l'abolir; ce fut une raiſon oppoſée, & qui eſt vraiment ſinguliere : nous en devons la connoiſſance à Plutarque.

Il s'étoit élevé, dit cet auteur, un grand différend entre Alcibiade & Nicias; leur méſintelligence croiſſoit de jour en jour, & le peuple eut recours à l'*oſtraciſme* : il n'étoit pas douteux que le ſort ne dût tomber ſur l'un ou l'autre de ces chefs. On déteſtoit les mœurs diſſolues d'Alcibiade,

& l'on craignoit ſa hardieſſe ; on enviоit à Nicias les grandes richeſſes qu'il poſſédoit, & on n'aimoit point ſon humeur auſtère. Les jeunes gens qui deſiroient la guerre, vouloient faire tomber le ſort de l'*oſtraciſme* ſur Nicias ; les vieillards qui aimoient la paix, ſollicitoient contre Alcibiade. Le peuple étant ainſi partagé, Hyperbolus, homme bas & mépriſable, mais ambitieux & entreprenant, crut que cette diviſion étoit pour lui une occaſion favorable de parvenir aux premiers honneurs. Cet homme avoit acquis parmi le peuple une eſpèce d'autorité ; mais il ne la devoit qu'à ſon impudence. Il n'avoit pas lieu de croire que l'*oſtraciſme* pût le regarder ; il ſentoit bien que la baſſeſſe de ſon extraction le rendoit indigne de cet honneur ; mais il eſpéroit que ſi Alcibiade ou Nicias étoient bannis, il pourroit devenir le concurrent de celui qui reſteroit en place. Flatté de cette eſpérance, il témoignoit publiquement la joie qu'il avoit de les voir en diſcorde, & il animoit le peuple contr'eux. Les partiſans d'Alcibiade & de Nicias ayant remarqué l'inſolence & la lâcheté de cet homme, ſe donnèrent le mot ſecrètement, ſe réunirent, & firent en ſorte que le ſort de l'*oſtraciſme* tomba ſur Hyperbolus.

Le peuple ne fit d'abord que rire de cet événement ; mais il en eut bientôt après tant de honte & de dépit, qu'il abolit la loi de l'*oſtraciſme*, la regardant comme déshonorée par la condamnation d'un homme ſi mépriſable. Par l'abolition de cette loi, les Athéniens voulurent marquer le repentir qu'ils avoient d'avoir confondu un vil délateur, & de condition ſervile, avec les Ariſtide, les Cimon & les Thucydide : ce qui a fait dire à Platon le comique, parlant d'Hyperbolus, que ce méchant avoit bien mérité d'être puni à cauſe de ſes mauvaiſes mœurs, mais que le genre du ſupplice étoit trop honorable pour lui, & trop au-deſſus de ſa baſſe extraction, & que l'*oſtraciſme* n'avoit point été établi pour les gens de ſa ſorte.

Finiſſons par quelques courtes réflexions : je remarque d'abord que l'*oſtraciſme* ne fut point particulier à Athènes, mais que toutes le villes, où le gouvernement étoit démocratique, l'adoptèrent ; c'eſt Ariſtote qui le dit ; on ſait qu'à l'imitation des Athéniens, la ville de Syracuſe établit le pétaliſme.

Le bill appellé d'*atteinder* en Angleterre, ſe rapporte beaucoup à l'*oſtraciſme* ; il viole la liberté contre un ſeul, pour la garder à tous. L'*oſtraciſme* conſervoit la liberté ; mais il eût été à ſouhaiter qu'elle ſe fût maintenue par quelque autre moyen. Quoi qu'il en ſoit, ſi les Athéniens ont mal pourvu au ſoutien de leur liberté, cela ne peut préjudicier aux droits de toutes les autres nations du monde. Le pis qu'on puiſſe dire, c'eſt que par leur loi de l'*oſtraciſme*, ils n'ont fait de mal qu'à eux-mêmes, en ſe privant pour un temps des bénéfices qu'ils pouvoient ſe promettre des vertus éclatantes des perſonnes qu'ils condamnoient pour dix ans à cette eſpèce d'exil. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

OSTROGOTHS, (*Hiſt. anc.*) nation qui faiſoit partie de celle des Goths ; elle deſcendoit des Scandinaves, & habitoit la partie orientale de la Suède bornée par la mer Baltique, qui s'appelle encore aujourd'hui *Oſtrogothie* ou *Gothie* orientale. Ce peuple partit de là pour aller faire des conquêtes & s'établit d'abord en Poméranie ; de-là les *Oſtrogoths* allèrent vers l'Orient & ſe rendirent maîtres d'une partie de la Sarmatie ou Scythie, & du pays qui eſt entre le Danube & le Boryſthène, connu aujourd'hui ſous le nom de *Podolie*, où ils furent vaincus par les Huns, qui les forcèrent de quitter leurs pays & d'aller chercher des établiſſemens en Thrace. De-là ils firent des incurſions fréquentes ſur les terres de l'empire romain. Enfin, l'an 488 de Jéſus-Chriſt, ils marchèrent ſous la conduite de leur roi Théodoric ; & après avoir défait Odoacre qui avoit pris le titre de roi d'Italie, ils s'emparèrent de ce pays, dont Théodoric fut reconnu ſouverain par les empereurs de Conſtantinople. Ce conquérant adopta les lois romaines, & gouverna ſes conquêtes avec beaucoup de ſageſſe & de gloire. La puiſſance des *Oſtrogoths* ſe maintint en Italie juſqu'à l'an 553, où Totila, leur dernier roi, fut tué dans une bataille qui décida du ſort de ſon royaume, lequel fut de nouveau réuni à l'empire romain par le fameux Narſès, ſous le règne de l'empereur Juſtinien. (*A. R.*)

OSY

OSYMANDIAS, (*Hiſt. d'Egypte*) roi d'Egypte. Diodore de Sicile, liv. I, donne une haute idée de ſa magnificence & du progrès que les arts avoient déjà faits de ſon temps en Egypte. Des édifices magnifiques conſtruits par ce prince, étoient ornés de ſculptures & de peintures, qui repréſentoient ſes expéditions militaires & les principaux événemens de ſon règne.

Nous apprenons du même Diodore, qu'*Oſymandias* tiroit chaque année des mines d'Egypte une ſomme de ſeize millions.

Ce prince avoit auſſi une riche bibliothèque, la plus ancienne dont il ſoit parlé dans l'hiſtoire ; & le titre très-philoſophique qu'on avoit donné à ce monument, prouve qu'on avoit connu le principal fruit qu'on devoit attendre de la lecture ; ce titre étoit : *Le tréſor des remèdes de l'ame.* C'eſt l'idée qu'Horace n'a fait que développer dans les vers ſuivans :

Fervet avaritiâ miſeroque cupidine pectus ?
Sunt verba & voces, quibus hunc lenire dolorem
Poſſis, & morbi magnam depenere partem ;

Laudis amore tumes ? ſunt certa piacula quæ te
Ter parà lecto poterunt recreare libello.
Invidus, iracundus, iners, vinoſus, amator,
Nemo adeò ferus eſt, ut non mitescere poſſit,
Si modò culturæ patientem commodet aurem.

Cette bibliothèque étoit ornée des ſtatues de tous les dieux d'Egypte. Le tombeau d'*Oſymandias*, très-magnifique auſſi, étoit environné d'un cercle d'or, d'une coudée de largeur, & de trois cents ſoixante & cinq coudées de circuit; le lever & le coucher du ſoleil, de la lune & des autres conſtellations y étoient marqués. Ce cercle fut enlevé par Cambyſe, lorſqu'il fit la conquête de l'Egypte. La ſtatue d'*Oſymandias* portoit cette inſcription : *Je ſuis Oſymandias, ROI DES ROIS : celui qui voudra me diſputer ce titre, qu'il me ſurpaſſe dans quelqu'un de mes ouvrages.* Il y a beaucoup de difficulté à fixer le temps du règne de ce prince.

OTA

OTACILIA, (MARCIA OTACILIA SEVERA) (*Hiſt. Rom.*) femme de l'empereur Philippe, étoit chrétienne, & rendit ſon mari favorable aux chrétiens; Philippe, parvenu au trône par le meurtre de l'empereur Gordien, ayant été tué à ſon tour, *Otacilia* crut ſauver ſon fils en lui donnant pour aſyle le camp des prétoriens, il fut poignardé dans les bras de ſa mère; *Otacilia* paſſa le reſte de ſa triſte vie dans la retraite & dans la douleur.

OTANES (*Hiſt. anc.*) eſt le nom du ſeigneur perſan qui, par le moyen de Phédime, ſa fille, découvrit l'impoſture de Smerdis le mage, & qui forma en conſéquence la conſpiration ſous laquelle le mage ſuccomba.

OTF

OTFRIDE, (*Hiſt. litt. mod.*) bénédictin de l'abbaye de Weiſſembourg, diſciple de Raban Maur, a retouché & perfectionné une grammaire que Charlemagne avoit compoſée pour la langue tudeſque, c'eſt-à-dire, pour l'allemand. Ce religieux vivoit vers le milieu du neuvième ſiècle; on a de lui encore d'autres ouvrages, des ſermons, des poéſies, des lettres.

OTH

OTHON. (*Hiſt. Romaine*) Quoiqu'iſſu d'une ancienne famille d'Etrurie, *Othon* n'avoit aucun titre pour parvenir à l'empire du monde. Son aïeul fut le premier qui entra dans le ſénat. Son père, Lucius-Othon, avoit une reſſemblance ſi parfaite avec Tibère, qu'on le ſoupçonna d'être ſon fils. Les bienfaits & les diſtinctions dont il fut comblé par Livie, fortifièrent ce ſoupçon. Le jeune *Othon* s'abandonna à la licence de ſes penchans voluptueux. Ce fut par ſes débauches & par le crédit des courtiſanes, qu'il s'inſinua dans la cour de Néron, qui le fit dépoſitaire de ſes plus intimes ſecrets. Leur amitié fut altérée par Poppée-Sabina, qui paſſa des bras du favori dans le lit de l'empereur. Cette infidélité mit de la froideur entre les deux rivaux; & ce fut pour ſe débarraſſer d'un témoin importun, que Néron l'envoya en Portugal avec le titre de queſteur. Il ſe gouverna dans ſa charge avec la gravité & l'intelligence d'un homme conſommé dans les affaires. Cet exil, quoiqu'honorable, ne calma point ſon reſſentiment : ſon amour offenſé le rendit l'ennemi ſecret de Néron; &, dès que Galba eut levé l'étendard de la révolte, il ſe montra ſon plus zélé partiſan, dans l'eſpoir de le détruire. Quoiqu'il fût accablé de dettes, il n'en fut pas moins prodigue, pour ſe concilier l'affection de la milice. Ses profuſions ne lui laiſſèrent que l'alternative, ou de s'approprier les tréſors de l'empire, ou d'être la victime de ſes créanciers. Piſon, adopté par Galba, aigrit ſon ambition au lieu de l'éteindre. Ses largeſſes l'avoient aſſuré des prétoriens; il fut conduit à leur camp par une poignée de ſoldats, où, après avoir été proclamé empereur, il envoya des ſatellites qui mirent à mort Galba & Piſon. Il ſe rendit enſuite au ſénat, à qui il promit de ne rien faire ſans ſon conſentement. La canaille de Rome, qui conſervoit un grand reſpect pour la mémoire de Néron dont il avoit été l'ami, ſouhaita qu'il en portât le nom, & il eut la complaiſance de le prendre dans toutes les lettres qu'il écrivit aux gouverneurs des provinces. Tandis que tout étoit calme dans Rome, il ſe formoit en Allemagne un orage prêt à fondre ſur l'Italie. Vitellius, ſous prétexte de venger la mort de Galba, fut proclamé empereur par les légions d'Allemagne. Il paſſa les Alpes avec une armée, réſolu de ſoutenir ſon élection. La cavalerie qui étoit campée ſur les bords du Pô, lui prêta ſerment de fidélité, & les plus fortes villes lui ouvrirent leurs portes. *Othon*, abruti dans les voluptés, ſe réveilla de ſon ſommeil, & ſe prépara à une vigoureuſe défenſe. Il entama des négociations avec Vitellius; ils ſe firent réciproquement des offres & des promeſſes pour ſe déſiſter de l'empire; mais à la fin ils en vinrent aux injures, & il fallut que le ſort des combats décidât de celui de l'empire. *Othon* fit purifier la ville par des ſacrifices, & les armées ſe mirent en mouvement. Avant de partir, il recommanda la république au ſénat, & fit de magnifiques largeſſes au peuple. Ses lieutenans eurent quelques avantages auprès de Crémone, où les Vitelliens prirent la fuite pour l'attirer dans une embuſcade qu'il ſut éviter. Cette action ne fut point déciſive; il en fallut venir à une bataille générale dans les plaines de Bédriac : les Vitelliens remportèrent une victoire complète; & ce ne furent que les approches de la nuit qui préſervèrent leurs ennemis d'une entière deſtruction. *Othon*, avant le combat, avoit

abandonné ſon armée par le conſeil des flatteurs, qui ne vouloient pas expoſer ſa perſonne ſacrée. Il en attendoit ſans crainte le ſuccès, lorſqu'il apprit ſa défaite. Son armée fugitive ſe raſſembla autour de ſa perſonne, lui jurant de rétablir ſa fortune & de réparer ſa honte. Les plus éloignés lui tendoient les bras, les autres embraſſoient ſes genoux, en lui promettant de mourir pour ſa défenſe. Lui ſeul conſervoit ſa tranquillité, & perſiſtoit dans la réſolution de mourir, pour éteindre dans ſon ſang le feu des guerres civiles. Rien ne put le faire changer de deſſein. Il conjura ſes braves défenſeurs d'aller ſe rendre aux victorieux ; il leur fournit des chariots & des navires, brûla toutes les lettres qui témoignoient trop d'inclination pour lui, ou trop d'averſion pour ſon rival. Il diſtribua ſon argent à ſes domeſtiques ; il fit enſuite retirer tout le monde, & repoſa quelque temps. A ſon réveil il demanda un verre d'eau fraîche & deux poignards qu'il mit ſous ſon chevet, après les avoir eſſayés. On prétend qu'il dormit tranquillement pendant toute la nuit, & que ce ne fut que le matin qu'il s'enfonça le poignard dans le ſein. Ses domeſtiques accourent au bruit, & le trouvèrent mort d'un ſeul coup. On ſe hâta de faire ſes funérailles comme il l'avoit commandé, de peur qu'on ne lui coupât la tête pour en faire un trophée après ſa mort. Les officiers des cohortes prétoriennes portèrent ſon corps au bûcher en pleurant. Les ſoldats s'approchoient pour baiſer ſa plaie ; quelques-uns ſe tuèrent près de ſon bûcher, non pas par crainte, ni comme coupables, mais par l'émulation de ſa gloire. Cet enthouſiaſme fanatique de l'amitié éclata dans tous les lieux où il commandoit. On lui éleva un ſépulcre ſans pompe & ſans ornemens. Telle fut la fin d'*Othon*, âgé de trente-ſept ans, dont il avoit paſſé la plus grande partie dans les délices. Ceux qui l'avoient le plus déteſté pendant ſa vie, l'admirèrent après ſa mort. On ne pouvoit comprendre comment un homme noyé dans les voluptés, avoit eu le courage de renoncer à la vie pour garantir la patrie des ravages des guerres civiles. Il étoit d'une taille au-deſſous de la médiocre ; ſa démarche étoit chancelante : il n'avoit preſque point de cheveux ; mais il cachoit ce défaut par une perruque faite avec tant d'art, qu'on ne pouvoit la diſtinguer de ſa chevelure naturelle. Il étoit d'une propreté ſi recherchée, qu'on le croyoit incapable de grandes choſes. (*T. N.*)

OTHON. (ou comme l'auteur l'écrit par-tout.)

OTON Ier, ſurnommé *le grand*, (*Hiſt. d'Allem.*) duc de Saxe, troiſième roi ou empereur de Germanie, depuis Conrad Ier, neuvième empereur d'Occident depuis Charlemagne. L'hiſtoire nous a conſervé peu de détails ſur les premières années d'*Oton*. Sa conduite ſur le trône, la tendreſſe éclairée de Henri ſon père, nous font préſumer que ſon enfance fut heureuſement cultivée. Les prélats & les grands de Germanie avoient promis à Henri, alors dans ſon lit de mort, de reconnoître *Oton* pour ſon ſucceſſeur : ils ſe montrèrent fidèles à leur parole, & réſiſtèrent aux ſollicitations de la reine Matilde qui, ſous le ſingulier prétexte que ſa naiſſance avoit précédé l'avénement de ſon père au trône, prétendoit que la couronne étoit due à Henri le querelleur, ſon frère, né depuis. Le couronnement d'*Oton* ſe fit à Aix-la-Chapelle, ville ancienne & capitale de la monarchie, ſous les empereurs françois. Les archevêques de Mayence, de Cologne & de Trèves ſe diſputèrent l'honneur de la cérémonie. L'archevêque de Mayence obtint cette glorieuſe préférence, moins par rapport aux droits de ſon égliſe, qu'à ſon mérite & à la ſainteté de ſes mœurs. Ce prélat tenant *Oton* par la main, & s'adreſſant au peuple aſſemblé dans l'égliſe cathédrale : « Je » vous préſente *Oton*, dit-il, Dieu l'a choiſi pour » régner ſur vous ſuivant le deſir de ſon père » Henri, votre ſeigneur & votre roi : ſi ce choix » vous plaît, levez les mains au ciel. » Le peuple ayant témoigné ſa joie par des acclamations redoublées, Hiddebert, tel étoit le nom du prélat, le conduiſit vers l'autel où étoient les vêtemens, & les ornemens des rois. Il lui ceignit l'épée, lui recommandant de ne s'en ſervir que pour le bonheur de l'égliſe & de l'empire, & pour entretenir l'un & l'autre dans une profonde paix. « Ces » marques d'autorité, ajouta-t-il, en lui donnant le ſceptre & la main de juſtice, » vous convien- » nent & vous obligent à maintenir vos ſujets » dans le devoir, à réprimer & à punir, mais » avec des ſentimens d'humanité, les vices & les » déſordres, à vous rendre le protecteur de l'é- » gliſe & de ſes miniſtres, & à témoigner à tous » vos ſujets une tendreſſe & une bonté pater- » nelles. Songez enfin à vous rendre digne des » récompenſes éternelles. » Le jeune monarque après les cérémonies de ſon ſacre, qui n'étoient pas de vaines cérémonies, fut conduit dans un palais qu'avoit fait conſtruire Charlemagne, & que les deſcendans de ce grand homme avoient négligé d'entretenir. On y avoit préparé un feſtin ; les prélats mangèrent avec le prince qui fut ſervi par les ducs. On voit par cette diſtinction de quelle vénération jouiſſoient déjà les évêques. *Oton*, pendant la cérémonie de ſon ſacre, prit au lieu du titre de roi, celui d'empereur qu'il conſerva toujours depuis. Louis d'Outremer pouvoit le lui conteſter comme deſcendant par mâles en ligne directe & légitime de Charlemagne qui l'avoit reçu avec l'agrément de preſque toutes les nations de l'Occident : mais ce prince en butte à ſes grands vaſſaux, comme ſes infortunés prédéceſſeurs, étoit dans l'impuiſſance de juſtifier ſes droits. *Oton* avoit dans ſa famille les plus grands modèles. Il voyoit dans *Oton*, ſon aïeul paternel, un ſage qui avoit refuſé le trône ſur lequel il

étoit aſſis, & dans Henri, ſon père, un légiſlateur & un conquérant qui l'avoit affermi par de ſages inſtitutions, en même temps qu'il l'avoit illuſtré par des victoires : mais la gloire de ces princes étoit éclipſée par celle de Witikind, que Mathilde, mère d'*Oton*, comptoit parmi ſes ancêtres. C'étoit ce fameux Witikind qui, ſans autre ſecours que les troupes de la Saxe ſa patrie, & celui de quelques hordes normandes, ſoutint près de trente ans la guerre contre Charlemagne qui le combattoit avec toutes les forces de ſon vaſte empire. Cependant *Oton* n'avoit pas beſoin d'être encouragé par ces grands modèles : il avoit dans ſon propre cœur le germe des plus ſublimes vertus, & la nature l'avoit comblé de tous ſes dons que l'âge ne fit que développer. La première année de ſon règne ne fut agitée par aucune tempête, & tous les ordres de l'état eurent à ſe louer de ſa clémence & de ſa juſtice. La ſeconde fut troublée par la guerre de Bohême, excitée par l'ambition de Boleſlas qui avoit fait périr Venceſlas ſon frère, & s'étoit emparé du duché que lui avoit donné Henri. *Oton* ne voulant pas laiſſer ſans vengeance un crime de cette nature, cita le coupable à ſon tribunal ; mais Boleſlas chercha l'impunité dans la révolte, & réuſſit en partie. Après pluſieurs combats, dont les ſuccès furent variés, *Oton*, vainqueur en perſonne, força le rebelle à s'en remettre à ſa diſcrétion. Ce prince, humain dans la victoire, ſongea moins à ſatisfaire ſes vengeances, qu'à aſſurer le privilége de ſa couronne, & à prévenir les déſordres. En pardonnant à Boleſlas, il eut ſoin de reſſerrer les chaînes des Bohémiens. Il exigea un tribut annuel ; il ſoumit le gouvernement de leur province à celui de la Bavière. Cette guerre dura quatorze ans, mais il s'en fallut bien qu'elle occupât toutes les armes d'*Oton*. Ce prince, ſur ces entrefaites, remporta une victoire ſignalée ſur les Hongrois qui, conduits par un chef intrépide, avoient pénétré juſqu'à Helberſtad, retint dans le devoir les Lorrains, que Giſalbert, leur duc, prétendoit faire paſſer au ſervice de Louis d'Outremer, pacifia la Suabe, la Bavière révoltées, entretint en France des diviſions plus ou moins grandes, ſuivant que les intérêts de ſa politique l'exigeoient, & vengea ſur les Danois le maſſacre qu'avoient fait ces peuples d'une garniſon qu'il entretenoit dans le duché de Sleswick, pour conſerver les conquêtes de Henri, ſon père, au-delà de l'Eider. *Oton* n'avoit point encore terminé ces guerres, qu'une nouvelle carrière s'offrit à ſa gloire. Depuis la mort de l'empereur, Lothaire Ier, l'Italie étoit en proie à des feux qu'entretenoit l'ambitieuſe politique des papes. Louis II, Charles-le-chauve, Charles-le-gros, & Arnoul, avoient été continuellement aux priſes avec les pontifes pour conſerver quelque autorité dans Rome. Gui, Lambert, Louis-l'aveugle, Berenger Ier, ſon cruel & perfide vainqueur, & Rodolphe Ier, qui s'en étoient arrogé la couronne, n'avoient régné qu'au milieu des plus affreux orages. Ces tyrans ſans pouvoir avoient déchiré tour-à-tour cet état, où ils n'avoient point eu aſſez de capacité pour ſe faire obéir. Lothaire II, fils de Hugues, qui s'en faiſoit appeller roi, mourut vers l'an 950. Adélaïde, ſa veuve, accuſe Berenger II, de l'avoir fait empoiſonner ; & pour ſe venger des perſécutions que lui attirent ces bruits, c'eſt le roi de Germanie qu'elle implore. *Oton* avoit précédemment promis des ſecours à Berenger II ; mais tel on plaint dans l'infortune, que l'on abhorre au faîte de la grandeur. Le trône d'Italie excitant ſon ambition, il ne pouvoit y avoir d'alliance entre lui & Berenger II, le ſeul qui fût en état de le lui diſputer. Il paſſe les Alpes, & chaſſant devant lui les troupes que ſon concurrent lui oppoſe, s'empare de Pavie où il épouſe Adélaïde. C'étoit une princeſſe d'une beauté parfaite, & des auteurs ont prétendu que Hugues, ſon beau-père, n'ayant pu vaincre la paſſion qu'il reſſentit pour cette princeſſe, lui arracha une fleur qu'il eût dû laiſſer cueillir à ſon fils. *Oton* regardoit ſes victoires comme imparfaites, tant qu'il ne commandoit point dans Rome. Il écrivit au pape Agapet II, pour l'inviter à l'y recevoir ; le pontife feignit d'y conſentir, & lui en fit défendre les approches par le patrice Albéric. *Oton* fut obligé, pour cette fois, de ſe contenter du titre de roi des Lombards. Il eût fait repentir le pontife de ſes artifices, ſans des brouilleries que Berenger II ſut exciter dans la famille royale. Ludolfe (Lutolfe, Ludulfe, Lindolfe ou Luſdolfe) qui voyoit avec inquiétude ſon mariage avec Adélaïde, prenoit des meſures pour uſurper le trône dont il craignoit d'être exclus, ſi cette princeſſe donnoit un fils au monarque.

Oton, nommé par ſon propre fils, rentre dans ſes états de Saxe ; il y trouve Berenger II, qui, ſous prétexte d'exciter ſa pitié, venoit fomenter des troubles dont ſa politique avoit déjà répandu les premières ſemences, lorſqu'il étoit en Italie. Le monarque rejette ſes excuſes & ſes offres ; mais enfin déſarmé par les prières de Conrad, ſon gendre, & déterminé par des circonſtances particulières, il lui donna l'inveſtiture du royaume d'Italie, en lui remettant aux mains un ſceptre d'or. « Mais ſongez, lui dit-il, à m'obéir comme » le ſont mes autres vaſſaux : gardez-vous d'être » l'oppreſſeur des ſujets que je vous confie ; enfin, » ſoyez-en le roi, & non pas le tyran. » Mais en lui donnant ce royaume, *Oton* eut la précaution ſage d'en retenir pluſieurs villes importantes, comme Aquilée & Vérone, afin de pouvoir aller le punir s'il oſoit aſpirer à l'indépendance. Telle eſt l'origine de la ſuzeraineté des rois & empereurs d'Allemagne ſur le royaume d'Italie ; ſuzeraineté qui pouvoit leur être conteſtée tant qu'il reſtoit un rejeton de la famille des Pepin. Cette conduite atteſte la politique

d'*Oton*

d'*Oton*. Ce prince, dans l'impuiſſance alors de conſerver l'Italie, ne pouvoit agir plus ſagement qu'en confiant le gouvernement de cette contrée à des rois qui devenoient ſes feudataires.

Dès que Berenger eut pris congé de la cour, on y vit éclater l'incendie que ſa main y avoit préparé. Lutolfe, ſoutenu de Conrad, ſon beau-frère, leva l'étendard de la révolte; mais les orages que le perfide roi d'Italie raſſembloit ſur la tête d'*Oton*, devoient bientôt retomber ſur la ſienne propre. Lutolfe, après deux ans d'une guerre malheureuſe, tombe aux genoux de ſon père, qui lui pardonne, & l'envoie en Italie, où Berenger II & Adalbert, ſon fils, mettoient tout en feu. Ce prince, digne fils d'un pére tel qu'*Oton*, gagne autant de victoires qu'il livre de combats; & ſa magnanimité égalant ſa valeur, il rend la liberté au père & au fils, après les avoir faits priſonniers l'un & l'autre, & ſe contente de les mettre dans l'impuiſſance d'exciter de nouveaux troubles. La mort qui moiſſonna ce prince au milieu de ſes triomphes, permit à Berenger II d'élargir ſes liens, & força *Oton* de paſſer en Italie. Il venoit de pacifier l'Allemagne par une victoire éclarante qu'il remporta ſur les Hongrois près d'Ausbourg. Tous les eſprits étoient aigris contre Berenger: le pape & les prélats d'Italie faiſoient chaque jour de nouvelles plaintes contre lui; le monarque le ſacrifia à la vengeance publique, & reprit la couronne qu'il lui avoit confiée. Les portes de Rome, qui lui avoient été fermées dans le premier voyage, lui furent ouvertes dans celui-ci. Le fils d'Albéric, Octavien Sporco, occupoit le ſiége apoſtolique ſous le nom de *Jean XII*; ce pontife lui prépara une réception magnique, lui donna la couronne impériale, & lui prêta ſerment de fidélité, ainſi que tous les Romains. Tant qu'*Oton* demeura dans Rome, il y reçut tous les honneurs dont avoient joui les empereurs Romains & François; mais ce fut en vain que pour récompenſer le zèle que Jean XII faiſoit paroitre, il ratifia les donations que ſes prédéceſſeurs avoient faites au ſaint ſiége; les Romains avoient formé depuis long-temps le chimérique projet de rétablir l'ancien gouvernement républicain, & ils avoient appellé *Oton*, moins pour lui obéir que pour opprimer Berenger II. Jean XII étoit dans l'âge de l'ambition, & plus propre à commander des armées qu'à édifier à l'autel; il eût été bien plus flatté d'unir la pourpre Romaine à la tiare, & de tenir le premier rang dans une république que ſon imagination embraſſe lui repréſentoit déjà dans ſa première ſplendeur, que de ramper ſous un empereur de Germanie, qui le comptoit toujours au nombre de ſes ſujets. *Oton* n'eut pas plutôt mis le pied hors de Rome, que l'on vit éclater ſes projets; le pontife ſoutint de tout ſon pouvoir Adalbert, fils de Berenger, & l'invita à ſe rendre auprès de lui, le flattant des plus magnifiques eſpérances. *Oton* étoit alors dans Pavie, demeure des rois Lombards, & prenoit des meſures pour aller faire le ſiége de Monte-Feltro. Ces brigues ne lui cauſèrent d'abord aucune inquiétude; & lorſque ſes commiſſaires lui firent le tableau de la vie ſcandaleuſe de Jean XII, « ce pape, dit ce jeune monarque, eſt un enfant, » une douce réprimande ſuffira pour le ramener » de ſes égaremens, & le tirer de l'abime » où il ſe précipite. » Cependant lorſqu'il eut appris qu'Adalbert étoit dans Rome, & que des lettres interceptées l'eurent informé que le pape négocioit avec les Hongrois & la cour de Conſtantinople, il ſe déchargea ſur ſes lieutenans, du ſiége de Monte-Feltro, marcha vers Rome avec l'élite de ſes troupes: les portes lui furent fermées, & Jean parut avec Adalbert à la tête des rebelles, l'épée à la main, & couvert du caſque & de la cuiraſſe. *Oton* n'eut qu'à ſe préſenter pour les mettre en fuite; les Romains aſſemblés renouvellèrent leur ſerment de fidélité, & l'engagèrent à n'élire & à ne conſacrer aucun pape ſans le conſentement de l'empereur & du roi ſon fils. *Oton* reçut alors les plaintes contre Jean: il y avoit peu d'excès dont ce jeune pontife ne ſe fût rendu coupable; mais comme il ne vouloit point être l'unique juge dans une affaire de cette importance, il convoqua un concile où il préſida. Le pontife dépoſé pour des crimes trop viſibles, fut remplacé par Léon VIII, qui, du conſentement du clergé & du peuple Romain, fit ce fameux décret par lequel « le ſeigneur *Oton Ier*, roi des » Allemands, & tous ſes ſucceſſeurs au royaume » d'Italie, auront la faculté à perpétuité de ſe » choiſir un ſucceſſeur, de nommer le pape, » (*ſummæ ſedis apoſtolicæ pontificem ordinandi*) » & par conſéquent les archevêques & les évê- » ques, leſquels recevront de ces princes l'inveſ- » titure. Aucun, continue ce décret, quelque » dignité qu'il ait dans l'état ou dans l'égliſe, » n'aura le droit d'élire le pape ou tout autre » évêque, ſans le conſentement de l'empereur: » ce qui ſe fera cependant ſans qu'il en coûte » aucune ſomme, & pourvu que l'empeur ſoit en » même temps patrice & roi d'Italie. Les évê- » ques élus par le clergé & par le peuple ne » ſeront point conſacrés que l'empereur n'ait con- » firmé leur élection, & ne leur ait donné l'in- » veſtiture, à l'exception de ceux dont l'empereur » a cédé l'inveſtiture au pape & aux archevê- » ques » C'eſt ainſi que Léon VIII détruiſit les projets de rétablir la république, & perdit en un inſtant tout le fruit des travaux de ſes prédéceſſeurs pendant un ſiècle & demi pour ſe rendre indépendans. C'étoit à ce deſir que les papes avoient ſacrifié le bonheur de l'Italie: deſir qui leur avoit tant de fois fait entreprendre, & ſouvent avec ſuccès, de dépouiller les empereurs François des priviléges que Léon avoue appartenir à tous les empereurs: mais, dit un moderne, ſi ce pape fit une faute, il eut des ſucceſſeurs qui furent la réparer.

Cependant Octavien Sforco étoit bien éloigné de ratifier ſa ſentence de dépoſition : incapable de fléchir, il excommunie l'empereur & le pape. Secondé par les intrigues de ſes concubines, il rentra dans Rome, d'où venoit de ſortir *Oton* pour aller au ſiége de Camerino, la ſeule ville d'Italie qui tînt pour Adalbert. Les tréſors du ſaint ſiége, dont il s'étoit ſaiſi avant ſa diſgrace, lui ſervirent à former une nouvelle faction. Un ſynode de prêtres Italiens lui rend ſa dignité & ſon pouvoir : alors, portant l'audace à ſon comble, il aſſemble un nouveau ſynode, compoſé de tous ſes partiſans, charge l'empereur & le pape de tous ſes anathêmes, & fait décider la ſupériorité de ſon ſiége ſur tous les trônes du monde. La réſiſtance de quelques prélats excitant ſon reſſentiment, il ſe déchaîne contre eux avec la plus aveugle fureur ; un cardinal fut mutilé par ſes ordres, & Otger, évêque de Spire, publiquement fuſtigé. Son courage, ſes malheurs & les tréſors qu'il prodigue, lui gagnent les cœurs, & réveillent dans les Romains l'ancien amour de la liberté, & la haine contre une domination étrangère. Léon VIII ne trouvant plus de ſûreté dans Rome, va chercher un aſyle dans le camp d'*Oton*, qui lui-même ſe voit aſſailli par une populace en fureur. L'empereur n'avoit que ſes gardes & quelques cohortes ; il avoit envoyé ſon armée dans l'Ombrie, de crainte qu'elle ne fût à charge aux Romains ; mais ſon expérience & le courage déterminé de ſes gardes, le firent triompher de la multitude. Rome eût été ſaccagée, ſi le monarque, déſarmé par Léon, n'eût calmé le juſte reſſentiment de ſes troupes. L'auteur de ces troubles mourut ſur ces entrefaites, aſſaſſiné par un mari qui le ſurprit dans ſa couche : ce fut une fin digne de la vie de ce pontife. Son ſang ne put éteindre l'eſprit de révolte qu'il avoit inſpiré aux Romains : fermes dans la réſolution de ne ſouffrir aucun maître étranger, ils ceignent de la thiare le front de Benoît V ; & au mépris de leurs ſermens, ils traitent d'anti-pape Léon, qu'eux-mêmes avoient élu. *Oton* étoit retourné au ſiége de Camerino, lorſqu'on l'informa de cette nouvelle infidélité : il revient encore contre les rebelles ; mais toujours modéré, il entre dans leur ville, moins en ennemi qu'en pacificateur. Il ordonne le ſupplice des plus coupables, & fait dépoſer dans un concile Benoît V, qui ſe reconnoît parjure envers Léon VIII, auquel lui-même avoit donné ſon ſuffrage. Cet intrus fut relégué à Hambourg, où il finit ſes jours en exil. Berenger II & ſa femme eurent la même deſtinée ; l'empereur les envoya l'un & l'autre à Bamberg, où ils reçurent les traitemens les plus favorables. Ils euſſent été parfaitement heureux, s'ils avoient pu l'être après avoir poſſédé un royaume.

Cependant la modération d'*Oton* ne put lui concilier l'amour des factieux Romains. Ce prince ne fut pas plutôt rentré dans ſes états de Germanie, où l'appelloient de nouvelles victoires ſur les Sclaves, que les rives du Tibre retentirent du cri de la liberté : la garniſon allemande eſt obligée de fuir ; Jean XIII, ſucceſſeur de Léon VIII, veut en vain s'oppoſer à leurs projets inſenſés ; il eſt forcé de ſortir de Rome, & de ſe réfugier à Capoue. Le gouvernement républicain fut rétabli, mais il avoit une trop foible baſe. En vain un nouveau pape prête aux rebelles le ſecours de ſes anathêmes ; *Oton* vole à Rome, malgré ſon âge & ſes infirmités : il exile les conſuls en Germanie, & fait pendre les tribuns du peuple au nombre de douze, & fuſtiger publiquement le préfet de Rome, qui fut promené ſur un âne la tête tournée vers la queue : tel fut le ſort de ces nouveaux républicains.

La Pouille & la Calabre réunies à la Germanie, furent le dernier événement mémorable de ce règne glorieux ; l'empereur les conquit ſur les Grecs pour venger le maſſacre de ſes ambaſſadeurs, ordonné par Nicéphore, lorſqu'ils alloient ſur la foi des traités chercher Théophanie, fille de Romain le jeune, promiſe à *Oton* ſon fils. Jean Zimiſcès, ſucceſſeur de Nicéphore, à qui ſa perfidie venoit de coûter le trône & la vie, lui confirma la poſſeſſion de ces deux provinces avec tous ſes droits ſur la Sicile, dont les Sarraſins étoient alors les maîtres. Il eſt probable qu'il eût fait valoir ſes prétentions ſur cette île riche & commerçante, ſi ſes affaires ne l'euſſent rappellé en Germanie, où il mourut, après avoir fait pluſieurs ſages réglemens, l'an 973. Il étoit dans la cinquante-huitième année de ſon âge, la trente-ſeptième de ſon règne, comme roi ou empereur de Germanie, la onzième depuis ſon couronnement à Rome. Son corps fut porté dans l'égliſe cathédrale de Magdebourg, où il fut inhumé près d'Edith, ſa première femme : prince admirable, & digne d'être propoſé pour modèle à tous les rois. Il fut grand ſans faſte & ſans orgueil ; ſévère ſans être cruel ; ſa bravoure ne dégénéra jamais en témérité : toujours calme, toujours maître de lui-même, ſon front étoit auſſi ſerein lorſqu'il régloit les opérations d'une campagne, ou qu'il ſe diſpoſoit à livrer une bataille, que quand il ſignoit quelque édit favorable à ſes peuples. *Oton* fit ſes guerres en héros, & jamais en barbare : des écrivains l'ont comparé à Charlemagne ; celui-ci le ſurpaſſa peut-être en talens, mais ne l'égala point en vertus. La politique régla toutes les actions de Charles ; *Oton* ſe livra quelquefois au penchant d'un cœur généreux, naturellement libéral, mais modéré dans ſes dons ; il récompenſa tous les ſervices rendus à la patrie, ſans épuiſer ſes finances. Les richeſſes des provinces conquiſes furent verſées dans le tréſor public. Quant aux dépouilles de l'ennemi, dont le tiers appartenoit au prince, il les abandonna tout entières à ſes armées. Comme Alexandre, il ne ſe réſerva que la gloire de vaincre,

Sous ſon règne, le culte public reprit ſa première ſplendeur ; & jamais les dangers de la guerre, ni les affaires du gouvernement, ne le détournèrent de ſes devoirs de religion. Sa piété fut auſſi ſincère qu'éclairée, l'archevêché de Magdebourg, les évêchés de Brandebourg, de Merſbourg, de Zeitz, de Havelberg, de Mitni, de Sleſwick, de Ripen, d'Aarhus, d'Arnbourg & de Naumbourg, en ſont les principaux monumens ; enfin, il mérita que l'on dît de lui que la religion avoit perdu ce qu'elle avoit de plus illuſtre, & l'Allemagne un véritable roi.

Edwige ou Edith, ſa première femme, fille d'Edouard, dit *l'ancien*, roi d'Angleterre, donna le jour à Ludolfe, dont on a fait mention dans cet article, & à Hurtgarde de Saxe, mariée à Conrad le Sage, duc de Lorraine & de Franconie ; Adélaïde, fille de Raoul, roi des deux Bourgognes, & veuve de Lothaire, le fit père d'Oton II, d'Henri & de Bruton, morts en bas âge ; d'Adélaïde & de Matilde, toutes deux abbeſſes, la première d'Eſſen en Weſtphalie, & l'autre de Quedlimbourg. Une noble Eſclavonne lui donna un fils naturel, nommé *Guillaume*, qui remplit le ſiège archiépiſcopal de Mayence, & fut gouverneur de la Thuringe.

C'eſt au règne de ce prince que les Allemands doivent rapporter l'origine de leur droit public, qu'ils font remonter juſqu'aux empereurs François ; mais comment pouvoient-ils réclamer les loix d'un trône dont ils s'étoient détachés ? *Oton* rétablit les comtes Palatins : ce ſont des juges ſupérieurs qui rendent la juſtice au nom du prince. Le deſſein d'*Oton*, en établiſſant cette charge, n'étoit pas de la rendre héréditaire : il auroit manqué ſon but, qui étoit d'abaiſſer les grands vaſſaux déjà trop puiſſans. La maiſon de Franconie qu'il en avoit pourvue s'en étant rendue indigne, il la confia à celle de Bavière. *Oton* eût bien voulu abolir les fiefs & rétablir les gouvernemens ; mais ce fut aſſez de pouvoir en diſpoſer dans le cas de félonie. Ce fut encore pour diminuer l'autorité des grands que ce prince augmenta les priviléges du clergé ; il lui confia des duchés & des comtés pour les gouverner comme les princes ſéculiers ; mais pour les tenir dans ſa dépendance, il créa des avoués, dont l'avis rendoit nul celui des évêques. On eût attendu d'*Oton* qu'il eût aboli le jugement par le duel, qu'il eut l'indiſcrétion de confirmer. On vit ſous ſon règne un exemple de la cynéphorie ; cet uſage bizarre condamnoit les coupables de certains crimes parmi la haute nobleſſe, à porter un chien galeux ſur leurs épaules ; les bourgeois portoient une ſelle, les payſans une charrue. (*M-Y.*)

OTON-II, ſurnommé *le Roux*, (*Hiſt. d'Allemag.*) duc de Saxe, quatrième roi ou empereur de Germanie depuis Conrad Ier, dixième empereur d'Occident depuis Charlemagne. Ce prince naquit l'an 955 d'Oton le grand & d'Adélaïde de Bourgogne. Son père l'avoit aſſocié au trône, & l'avoit fait couronner empereur lors de ſon dernier voyage en Italie : mais cette aſſociation avoit beſoin d'être confirmée ; la cérémonie s'en fit dans l'égliſe de Magdebourg (973) avec la pompe ordinaire au ſacre des rois. Les commencemens de ſon règne furent troublés par l'ambition de ſon couſin-germain Henri le jeune, duc de Bavière, fils de Henri le Querelleur, & par quelques prélats qui trouvoient leur intérêt à brouiller. Des écrivains ont imputé cette guerre à l'impératrice Adélaïde que l'empereur avoit exilée en Bourgogne, après lui avoir ôté la régence dont elle s'étoit ſaiſie. Le courage & l'activité d'*Oton* l'ayant rendu maître de la deſtinée de ſes rebelles, il les fit juger dans une diète. Henri fut déclaré déchu de ſon duché de Bavière, & les évêques ſes complices furent punis par l'exil. Oton, fils de Ludolfe, frère aîné d'*Oton II*, abandonna ſon duché de Suabe pour celui de Bavière, qui pour lors étoit regardé comme le premier de l'empire. Ce duc étant mort en 982, Henri fut rétabli, mais à cette condition pénible qu'il ne ſortiroit jamais de Maſtricht. Henri s'étoit montré redoutable ; l'évêque de Friſongen, l'un de ſes complices, l'avoit couronné & ſacré empereur, & tel avoit été le ſignal de ſa révolte.

Cette guerre civile fut ſuivie de pluſieurs victoires remportées par l'empereur ſur les Sclaves tributaires & ſur les Bohêmes ; ces peuples n'avoient pu voir les diviſions des Germains ſans être tentés d'en profiter. *Oton*, après avoir pacifié la Bohême, y établit l'évêché de Prague, qu'il ſoumit à la métropole de Mayence : c'étoit une voie douce d'augmenter les dépendances de cette province. L'empereur fit encore ſentir la force de ſes armes aux Danois, qui, pendant la guerre civile, avoient envahi le duché de Sleſvick, conquis ſur eux par Henri Ier. Ces peuples, pour fermer aux Allemands l'entrée de leur pays, avoient conſtruit ſur Daine ce fameux retranchement dont les débris ſubſiſtent ſous le nom de *Daninverk*. Les Danois avoient commencé à ſe retrancher dans le neuvième ſiècle ; auparavant ils ne connoiſſoient d'autres remparts que leur valeur & la terreur de leur nom. L'empereur leur reprit Sleſvick, & les força à lui payer tribut.

Oton, après avoir rendu à l'Allemagne ſes anciennes limites du côté du nord, & fait reſpecter ſon autorité dans toutes les provinces de Germanie, tourna ſes regards vers la Lorraine, que menaçoit Lothaire, roi de France, ſon couſin-germain par ſa mère. L'autorité royale reprenoit quelque vigueur en France, & Lothaire profitoit de ces momens ſi rares, depuis un ſiècle & demi, pour attaquer à la fois la haute & baſſe Lorraine, que les rois de Germanie avoient enlevée à ſa maiſon. Ses premiers efforts furent couronnés par le plus heureux ſuccès ; mais en rendant juſtice

à ſon courage, on doit blâmer ſes procédés : il parcourut à la vérité toute la Lorraine, & s'y fit rendre hommage par pluſieurs ſeigneurs ; mais il ſembloit moins un vainqueur qu'un brigand : en effet, il n'y eut aucune déclaration de guerre. *Oton* lui reprochant ſa conduite, lui fit dire qu'il étoit incapable de dérober des victoires, & qu'il iroit l'attaquer le premier octobre, (978) & tint parole. On le vit au jour marqué attaquer Paris avec ſoixante-dix mille hommes, il brûla les fauxbourgs, & ne ſe retira qu'après avoir changé en déſerts les campagnes fertiles de la Seine. Cependant avant d'entreprendre cette expédition, il avoit fait un grand trait de politique, en donnant en fief la baſſe Lorraine à Charles, frère de Lothaire. Les environs de Laon, de Reims & de Paris furent ravagés, à l'exception des égliſes, qui même reſſentirent les bienfaits du vainqueur : c'étoit un puiſſant moyen d'augmenter les troubles, & de ſe concilier l'amour du clergé tout-puiſſant alors. Cependant Lothaire le pourſuivit dans ſa retraite, & lui fit éprouver quelque échec au paſſage de la rivière d'Aine ; mais cet avantage ne l'empêcha pas de faire les premières démarches pour la paix. Il ſe rendit auprès d'*Oton*, accompagné de ſon fils, & lui fit les plus magnifiques préſens. *Oton* conſentit à mettre bas les armes, mais à condition que Lothaire renonceroit à toutes ſes prétentions ſur le royaume de Lorraine. Le continuateur de Flodoart prétend au contraire que ce fut l'empereur qui reconnut la tenir à foi & hommage du roi de France. L'état floriſſant où étoit alors l'Allemagne, l'autorité d'*Oton* & ſa fierté, ne nous permettent guère d'être de ce ſentiment. L'amitié de ce prince étoit néceſſaire à Lothaire dans un temps où Hugues prenoit des meſures pour lui ravir le trône. Charles de France reçut une nouvelle inveſtiture de la baſſe Lorraine ; & l'empereur, pour récompenſer ſa fidélité dans la derniere guerre, y ajouta les villes de Metz, de Toul, de Verdun & de Nanci, avec le territoire. Cette fidélité ſervit de prétexte à Hugues pour ôter le trône à la race de ce prince.

Cependant *Oton* pouvoit deſirer la fin de cette guerre : les eſprits étoien toujours échauffés à Rome par l'eſpoir de rétablir la république, & de lui rendre ſon ancienne ſplendeur. Les exemples terribles que l'empereur défunt avoit fait des rebelles, ne ſuffiſant pas pour les guérir de leur chimère, un ſénateur, nommé *Creſcence*, fait étrangler le pape Benoît VI, pour le punir de ſon attachement aux intérêts d'*Oton II*, & met ſur le ſaint ſiége un nommé *Francon* qui, pour groſſir l'orage, ſe rend à Conſtantinople, & détermine l'empereur d'Orient à ſe déclarer contre les Germains. Francon négocioit ſous le nom de *Boniface VII*, que lui avoient donné ſes partiſans. Ce prétendu pape ne trouvant pas le ſecours de la Grèce ſuffiſant, fait entrer dans ſa ligue les Sarraſins d'Afrique, aimant mieux, dit un moderne, rendre Rome mahométane qu'allemande.

Oton II fut bientôt informé des intrigues du faux pontife : il ſe rend à Rome, elle étoit alors diviſée en mille factions, il confirme l'élection de Benoît VII, & invite à un feſtin les principaux de Rome : tous s'y rendirent, amis & ennemis. Il dreſſe une liſte des derniers, & la donne à un capitaine de ſes gardes. Les troupes s'emparent des avenues du palais, & pluſieurs cohortes entourèrent la ſalle du feſtin. Le capitaine des gardes entre au milieu du repas, arrête les proſcrits & leur fait trancher la tête. Cette exécution ſanglante a trouvé peu d'approbateurs. Elle eſt digne de la cenſure la plus amère, mais elle paroît avoir été imaginée pour excuſer les fréquentes perfidies des Romains. Le ſilence de tous les auteurs contemporains nous invite à le penſer. Gôdefroi de Viterbe eſt le ſeul qui la rapporte après deux ſiècles écoulés.

Cependant les Grecs & les Sarraſins ravageoient de concert la Pouille & la Calabre : *Oton*, après pluſieurs victoires qui le font nommer *la Mort des Sarraſins*, eſt vaincu par la perfidie des Romains & des Bénéventins qui ſervoient dans ſon armée Ses meilleurs officiers, & un grand nombre d'abbés & d'évêques périrent dans la mêlée ; & lui même ayant quitté les marques de ſa dignité, regarda comme un bonheur d'être tombé dans les mains des pirates, qui lui rendirent la liberté moyennant une rançon que paya l'impératrice. *Oton* ſe préparoit à venger cet affront lorſque la mort le prévint le 7 decembre 983. Il étoit dans ſa trentième année ; il en régna dix ans & ſept mois, depuis la mort de ſon père. Les auteurs varient ſur le genre de ſa mort ; les uns l'attribuent à une flèche empoiſonnée qu'il reçut dans la bataille perdue contre les Grecs, d'autres au chagrin que lui cauſa Théophanie, ſon épouſe, qui, dit-on, témoigna de la joie au bruit de ſa diſgrace : ce ſentiment manque de vraiſemblance. L'impératrice, naturellement ambitieuſe, avoit oublié la Grèce, ſa patrie, en montant ſur le trône de Germanie, & avoit été la première à exciter l'empereur à conſerver ſes droits ſur la Pouille & la Calabre. D'ailleurs il eſt reconnu que ce fut cette princeſſe qui fournit les ſommes que les pirates exigèrent pour prix de ſa liberté.

Oton eut de l'impératrice Théophanie un fils qui lui ſuccéda ſous le nom d'*Oton III*, & trois princeſſes ; la première, appellée *Sophie*, fut abbeſſe de Gaudesheim ; Adélaïde, la ſeconde, le fut de Quedlimbourg ; la troiſième, nommée *Judith*, eut peu de goût pour la vie religieuſe. Elle avoit été élevée dans un monaſtère, d'où elle ſe fit enlever par un ſeigneur de Bohême, dont elle devint l'épouſe. Des écrivains lui donnent une quatrième fille, qui, ſuivant eux fut mère de ſept fils, tous marquis en Italie. Il eſt incertain ſi ce fut ſous le règne de ce prince, ou ſous celui

de ſon père que furent découvertes les mines d'argent près Goſlard, dans la Baſſe-Saxe.

Pluſieurs diplômes expoſés ſous le règne d'*Oton II*, & l'érection de l'égliſe de Grado en métropole par cet empereur, atteſtent la dépendance de Veniſe à l'égard des empereurs d'Occident. (*M-Y.*)

OTON III, dit *l'Enfant* & *la Merveille du monde*, (*Hiſt. d'Allemagne.*) duc de Saxe, cinquième roi ou empereur de Germanie depuis Conrad Ier, dixième empereur d'Occident depuis Charlemagne, naquit l'an 980 d'*Oton II* & de Théophanie. Il étoit dans ſa quatrième année lorſque ſon père, pour perpétuer le trône dans ſa famille, le fit élire empereur dans une diète à Vérone. Le jeune prince étoit à Aix-la-Chapelle pour faire ratifier ſon élection, lorſqu'on y apprit la nouvelle de la mort d'*Oton II*. Les conjonctures étoient embarraſſantes; les états qui vouloient conſerver le droit de diſpoſer du trône, comptoient avec peine quatre empereurs dans une même famille en quatre générations conſécutives. *Oton* étoit perdu ſans la fermeté d'Adélaïde, ſon aïeule, & de l'impératrice Théophanie, dont la tendreſſe ſut oppoſer une barrière puiſſante à l'ambition de Henri de Bavière. Ce duc étoit ſorti de Maſtricht après la mort d'*Oton II*, & s'étoit rendu maître de la perſonne du jeune prince, ſous prétexte que les lois lui en déféroient la tutelle. Son projet étoit de s'emparer une ſeconde fois de la couronne: il ſe fit même proclamer roi à Quedlimbourg, où il ſe trouva une multitude de ſeigneurs. Mais les deux princeſſes liguées lui reprirent auſſi tôt le ſceptre qu'il venoit d'uſurper. Théophanie, après s'être fait rendre ſon fils, ordonna les cérémonies de ſon ſacre qui ſe célébrèrent à Weinſeſtat; le jeune prince, la couronne ſur la tête, fut ſervi à table par les grands officiers de l'empire. Henri de Bavière, après avoir obtenu une grace qu'il demanda en ſuppliant, fit les fonctions de maître-d'hôtel; le comte Palatin, de grand-échanſon; le duc de Saxe, de grand-écuyer; le duc de Franconie, de grand-chambellan; les ducs de Pologne & de Bohême aſſiſtoient au repas comme grands-vaſſaux, & non comme membres de l'empire. Théophanie fut déclarée régente, Willigis, archevêque de Mayence & archichancelier de l'empire, lui fut donné pour collègue. Le règne d'*Oton* offre peu d'événemens mémorables en Germanie. Les Sclaves firent des courſes qui furent réprimées par les lieutenans du monarque. Cependant Boleſlas, duc de Bohême, ſe diſtinguoit par des victoires ſignalées ſur les Polonois & ſur les Ruſſes. *Oton* craignant que les ſuccès de ce duc ne le portaſſent à ſecouer le joug de l'empire, fit un voyage dans ſon gouvernement, ſous prétexte de viſiter le tombeau d'Adalbert, évêque de Prague, fameux miſſionnaire, & l'un des principaux apôtres de la Pologne, mis à mort par les Pruſſiens idolâtres. *Oton* fut reçu par Boleſlas avec la plus grande magnificence; & pour n'être point vaincu en généroſité, il le déclara roi de Pologne, le fit ſacrer en ſa préſence par l'archevêque de Gneſne, & lui poſa lui-même la couronne ſur la tête l'an 1000. Mais toujours jaloux des droits de ſon trône, en le décorant de ce titre, il ne l'exempta pas du tribut & de l'hommage qu'il avoit exigés de Miceſlas, ſon père. Boleſlas ſupporta difficilement ce joug qui n'étoit pas moins odieux à ſa nation: mais tant que vécut *Oton*, il lui fut impoſſible de le ſecouer ſous un prince auſſi formidable.

L'Italie étoit toujours dans l'agitation où nous l'avons repréſentée ſous les règnes précédens. L'empereur y avoit envoyé ſes lieutenans, & y étoit allé lui-même pour y maintenir ſon autorité toujours attaquée par les Romains, entêtés de la chimère de leur ancienne liberté. Rome s'opiniâtroit à avoir des conſuls. Creſcence, fils d'un factieux de ce nom, avoit pris ce titre ſi grand, avant la révolution qui mit les Céſars ſur le premier trône du monde. Glorieux de ſa dignité, Creſcence s'étoit érigé en ſouverain, ou plutôt en tyran. Deux papes, Jean XV & Grégoire V, tous deux attachés à la domination allemande, avoient ſucceſſivement éprouvé ſes perſécutions. Grégoire retiré dans Pavie, ſe vengeoit par des anathèmes que bravoit le rebelle. *Oton III* paſſa en Italie, & lui prêta des foudres plus réelles. Creſcence fait priſonnier au ſiége du château Saint-Ange, où il s'étoit réfugié comme dans une place inexpugnable, fut décapité avec douze de ſes complices. Jean Philagate qui, ſoutenu par la faction de Creſcence, avoit uſurpé le ſaint Siége, voulut en vain ſe ſouſtraire par la fuite au juſte reſſentiment de ce prince, fut arrêté, ſous des habits déguiſés, par des Romains, ſes ennemis, qui lui coupèrent le nez & la langue, & lui crevèrent les yeux avant de recevoir les ordres de l'empereur. La mort de Grégoire V, arrivée l'année ſuivante (999), cauſa une vive douleur à *Oton III*; mais la fidélité de Silveſtre II, qu'il fit élire avec la même facilité qu'il eût fait un évêque en Germanie, calma ſon chagrin. L'autorité impériale n'avoit jamais été plus abſolue en Italie. Un prince de Capoue fut dépouillé de ſon territoire, & envoyé en exil. Ce fut après cet acte de ſévérité qu'*Oton* fit ce voyage en Allemagne, pendant lequel il érigea la Pologne en royaume, mouvant de ſa couronne. La rivalité des Romains & des habitans de Tivoli le rappella bientôt en Italie. Ceux-ci offenſés de ce qu'il embraſſoit de préférence le parti des Romains, levèrent l'étendard de la révolte. *Oton* les eût ſévérement punis, ſans l'interceſſion du pape & de pluſieurs prélats. Les rebelles, avant d'obtenir leur pardon, ſe préſentèrent devant la tente du monarque, n'ayant pour tout vêtement que des haut-de-chauſſes, & portant des épées nues dans la

main droite, & des fouets dans la gauche. Ils lui firent le diſcours le plus ſoumis, s'offrant à périr, ou à ſe laiſſer frapper de verges, & à démolir leur ville, s'il l'exigeoit. C'étoit alors l'uſage parmi les nobles que, lorſqu'ils ſe ſoumettoient, ils ſe préſentoient devant le ſouverain, l'épée nue pendue au cou, ſe déclarant dignes de perdre la tête. Les roturiers ſe préſentoient la corde au cou, pour marque qu'ils méritoient d'être pendus: mais cet uſage, quoique général, étoit ſuſceptible de quelque différence. Si l'empereur eût voulu répondre à la haine des Romains contre les habitans de Tivoli, il les auroit tous fait paſſer au fil de l'épée, mais il n'écouta que ſon penchant à pardonner. La grace qu'il accorda aux rebelles, excita même une ſédition dans Rome. *Oton III* mourut peu de temps après cette expédition, au château de Paterne, l'an 1002. On ignore le genre de ſa mort. Quelques écrivains accuſent la veuve de Creſcence de l'avoir fait empoiſonner, pour ſe venger de ce qu'il lui refuſoit le titre de *reine*, lorſqu'il la tenoit pour concubine. *Oton* mourut jeune, mais il vécut aſſez, & peut-être un peu trop pour ſa gloire. La piété de ce prince dégénéroit en une dévotion outrée, & contraire aux intérêts de ſon trône. On rapporte pluſieurs traits de ſa part plus dignes d'un anachorète ſuperſtitieux que d'un grand empereur. Dans pluſieurs diplômes expédiés au château de Paterne, en 1001, il ne prend que le titre de *ſerviteur des apôtres*, ſacrifiant ainſi à une humilité exceſſive les bienſéances indiſpenſables du rang de ſouverain. Dans la ſuite, la cour de Rome ſut ſe prévaloir de l'indiſcrétion du jeune prince. Elle prétendit que ce titre de *ſerviteur des apôtres* étoit un aveu formel que la dignité impériale ne donnoit aux rois de Germanie d'autre qualité que celle de *défenſeur*, ou d'*avoué* de la cour de Rome: prétention coupable, qui changea ſouvent la capitale du monde chrétien en une ſcène de carnage, & ſouilla le ſaint Siége du ſang des empereurs & des pontifes.

Oton III n'eut point d'enfant de ſon commerce avec la femme de Creſcence qu'il avoit priſe pour concubine, après le ſupplice de ce factieux. Des auteurs lui donnent une femme que, ſuivant eux, il fit brûler vive pour avoir fait périr dans les ſupplices un jeune homme, après avoir inutilement tenté de le faire ſuccomber à ſa paſſion: mais cette hiſtoire eſt apocryſe, & rejettée comme une fable par les meilleurs critiques. L'hiſtoire de ces temps eſt chargée d'un faux merveilleux, qui ſert à faire connoître la groſſièreté des peuples d'alors. On voit un évêque aſſiégé dans une île par une armée de ſouris. Un autre prélat plus heureux, communique aux eaux de l'Aîne la ſolidité de la terre pour faciliter la retraite d'Oton II, pourſuivi par Lothaire. Tels ſont les contes ridicules qui défigurent l'hiſtoire de cet âge. On eſt étonné de voir que des auteurs graves les ont adoptés. Le corps d'*Oton* fut d'abord enterré à Rome, & enſuite transféré à Aix-la-Chapelle. (*M-Y.*)

OTON IV, *dit le Superbe* & *le père de la juſtice*, (*Hiſt. d'Allemagne.*) duc de Brunswick & de Lunebourg, fils de Matilde d'Angleterre & de Henri-le-Lion, ſeizième roi ou empereur de Germanie, depuis Conrad Ier, vingt-deuxième empereur d'Occident, depuis Charlemagne, ſuccède à Philippe par droit d'élection, eſt dépoſé en 1214, meurt en 1218.

Oton, après la mort de Frédéric-Barberouſſe, avoit fait ſes efforts pour monter ſur le trône, aidé de la faveur d'Innocent III, qui lui prêta le ſecours de ſes anathêmes: il mit à deux doigts de ſa perte Philippe ſon concurrent; les immenſes richeſſes de celui-ci & le grand nombre de ſes vaſſaux n'auroient pu le ſoutenir ſans l'alliance de Philippe-Auguſte, roi de France, qui haïſſoit autant la famille d'*Oton* que Philippe le craignoit. *Oton* après avoir ſoutenu, pendant pluſieurs années, une guerre opiniâtre, dans laquelle il déploya toutes les reſſources d'un grand général, ſe retira à la cour de Richard, roi d'Angleterre, ſon oncle maternel; d'où, ſuivant les meilleurs critiques, il ne reparut qu'après la mort de Philippe, ſon vainqueur. Les états étoient partagés en pluſieurs factions; ce fut pour les réunir tous à ſon parti qu'il épouſa Béatrice, fille de ſon prédéceſſeur, & qu'il mit au ban Impérial Oton de Wetelsbak, meurtrier de ce prince. Il fit auſſi-tôt ſes diſpoſitions pour entrer en Italie. Arrivé à Boulogne, il tint une aſſemblée compoſée des ſeigneurs du pays, & euvoya des députés au pape, pour traiter des conditions de ſon couronnement: c'étoit une pure cérémonie, mais qui étoit devenue un droit très-précieux dans la perſonne des papes. Ils étoient parvenus à mettre en queſtion, ſi en conférant la couronne il ne conféroit pas auſſi l'empire, & ils ſe ſervoient de ce doute pour arracher des priviléges au nouvel empereur. *Oton* promit d'accorder à Innocent III, tout ce que ce pontife pouvoit deſirer. Il le fit aſſurer qu'il lui rendroit la même obéiſſance que ſes prédéceſſeurs avoient rendue aux ſiens; au fond, c'étoit ne rien promettre, puiſque ſes prédéceſſeurs n'avoient jamais obéi aux papes; mais ce qui n'étoit pas équivoque, il lui confirmoit la poſſeſſion de Viterbe, d'Orviette & de Pérouſe; il lui abandonnoit en outre les biens de la comteſſe Matilde, qui ſembloient avoir été légués, au ſaint Siége, pour être une pomme de diſcorde entre le ſacerdoce & l'empire. Il lui donnoit encore la ſupériorité territoriale, c'eſt-à-dire, le domaine ſuprême ſur Naples & Sicile; ces promeſſes furent ſcellées en bulle d'or. L'empereur & le pape ſembloient devoir vivre dans la plus parfaite intelligence; mais *Oton* n'eut pas plutôt reçu la couronne impériale des mains du pontife qu'il

ſongea à révoquer ſes ſermens, fondé ſur ce qu'il n'étoit pas maître d'aliéner les droits de l'empire, dont il n'étoit que le défenſeur & l'uſufruitier; c'étoit une indiſcrétion dans ce prince; le pape ne devoit pas, à la vérité, ſe prévaloir de la cérémonie du couronnement pour le dépouiller, mais pour faire valoir cet argument, il falloit être le plus fort, & *Oton* ne l'étoit pas. D'ailleurs, ſes droits à l'empire étoient équivoques, Frédéric II, alors roi de Sicile, avoit été reconnu roi des Romains du vivant de Henri VI, ſon père, prédéceſſeur de Philippe. La politique qui avoit écarté ce jeune prince du trône impérial, l'en rapprocha. Innocent III lui applanit tous les obſtacles qu'il lui avoit oppoſés lui-même. Frédéric profitant habilement des conjonctures, ſe rend en Alſace, où vinrent le joindre les anciens amis de ſon père, & ceux qui avoient quelque intérêt de deſirer une révolution. L'Allemagne & l'Italie ſe partagent, mais celle-ci s'attache preſque toute entière au parti de Frédéric II. Philippe-Auguſte, toujours ennemi d'*Oton*, que ſoutenoit Jean, roi d'Angleterre, ſe déclara pour le roi de Sicile. C'eſt ainſi que l'ambition d'un pape mettoit la plus belle moitié de l'Europe en feu. Les deux partis ſe ſignaloient par de continuels ravages; les ſeigneurs, les abbés, les évêques pilloient & étoient pillés tour à-tour. *Oton*, pour faire ceſſer ces déſordres, réſolut de confier ſa couronne au deſtin d'une bataille. On prétend que malgré la diviſion des états, il avoit une armée de cent cinquante mille hommes; mais ce nombre eſt certainement exagéré, ſans doute pour faire plus d'honneur à Philippe-Auguſte, auquel on ne donne que le tiers de cette armée & qui remporta la victoire. Ce fut près de Bovines, petit village entre Lille & Tournai, que ſe donna cette bataille, l'une des plus célèbres dont les annales du monde faſſent mention. La cavalerie françoiſe, ſupérieure par le nombre & par l'excellence des armes, décida la victoire. L'armée Teutone, dit un moderne, très-forte en infanterie, avoit bien moins de chevaliers que celle du roi; c'eſt, continue-t-il, à cette différence que l'on doit principalement attribuer le gain de cette bataille. Ces eſcadrons de chevaux caparaçonnés d'acier, ſuivant l'uſage d'alors, portant des hommes impénétrables aux coups, armés de longues lances, devoient mettre en déſordre les milices Allemandes, preſque nues & déſarmées, en comparaiſon de ces citadelles mouvantes. L'empereur & le roi de France firent des prodiges de valeur; tous deux manquèrent de périr. Philippe-Auguſte ayant été démonté, fut long-temps foulé aux pieds des chevaux, & il ſeroit inconteſtablement reſté ſur la place ſans l'excellence de ſon armure, & ſans Valois de Montigny, qui portoit l'oriflame & qui la baiſſa en ſigne du danger que couroit ce prince. Le roi de France, à peine échappé à ce péril, fait entourer l'empereur d'un gros de François, Henri, comte de Bar, jeune homme renommé dans notre hiſtoire, par ſa beauté, ſa ſageſſe & ſa valeur, le ſaiſit par le hauſſe-col, & le ſomme de ſe rendre; mais la force extraordinaire d'*Oton*, & la vigueur de ſon cheval, qui fut encore excité par la douleur d'un coup de ſabre, le ſauverent du danger. Il prit la fuite & ſe retira vers Gand, d'où il paſſa dans ſon duché de Brunswik. La perte de cette bataille entraîna celle de ſa couronne; il ne fit aucun effort pour la conſerver plus long-temps. Philippe-Auguſte envoya à Frédéric l'aigle impérial, comme une marque glorieuſe de ſa victoire. *Oton* ne fut cependant pas dépoſé, mais il fut oublié. Ce prince tomba dans une dévotion outrée, & l'on prétend qu'il avoit choiſi pour genre d'humiliation, de ſe faire fouler aux pieds de ſes valets; on ignore quel crime pouvoit le déterminer à cette ſingulière pénitence; au reſte, ces pieux excès étoient ordinaires dans ces ſiècles. On voit un comte d'Anjou, Foulques de Nèra, entreprendre le voyage de Jéruſalem, ſans autre deſſein que de s'y faire fuſtiger publiquement par ſes domeſtiques. Le regne d'*Oton IV* eſt la véritable époque de la grandeur temporelle des papes. Rome fut entiérement ſouſtraite à la puiſſance des empereurs. Innocent III dépoſa les Allemands qui occupoient des poſtes importants, & les fit remplacer par des nationaux. L'hiſtoire vante la taille majeſtueuſe d'*Oton*, ſa force extraordinaire, ſon amour pour la juſtice & ſa valeur; mais elle blâme ſon peu de politique & ſon orgueil; il n'eut point d'enfans de Béatrice, fille de l'empereur Philippe, ni de Marie, fille de Henri VI, ſes deux femmes. Il mourut en 1218, le 27 avril, & fut inhumé dans l'égliſe de Brunswik. (*M.-Y.*)

OTH

OTHONIEL, (*hiſt. ſacr.*) ſon hiſtoire eſt rapportée au livre des juges, chapitres 2 & 3.

OTO

OTOURAK, *terme de relation*, c'eſt le nom que l'on donne dans les troupes Ottomanes aux ſoldats que l'on paie ſans qu'ils aillent ſervir en campagne: l'aga des janiſſaires a ſous lui pluſieurs milliers de janiſſaires à morte-payes, qu'ils appellent *otourak*, c'eſt-à-dire, gens de repos. *Du Loir.* (*D. J.*)

OTT

OTTER (JEAN) (*hiſt. litt. mod.*) de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, étoit Suédois, né à Chriſtienſtadt dans la Scanie, le 23 octobre 1707. Il abjura le luthéraniſme à Stockolm même, & M. le comte de Céreſte-Brancas, alors ambaſſadeur de France en Suède, le fit paſſer en France.

On n'eut jamais pour l'étude des langues plus de goût & de facilité que M. *Otter*. Il parloit avec pureté non ſeulement ſa langue & la nôtre ; mais encore le danois, l'allemand, l'anglois, l'eſpagnol, l'italien : il apprit avec la même ardeur & la même facilité les langues Orientales, lorſqu'en 1734. M. de Maurepas l'envoya dans l'Orient chercher les moyens de rétablir le commerce des François dans la Perſe. Il fit quelque ſéjour à Conſtantinople, & il en partit déjà ſavant dans la langue Turque & initié dans la langue Arabe. Il arriva en 1737 à Hiſpaham après une marche d'environ huit mois à travers de vaſtes pays, où l'on trouve aujourd'hui moins de hameaux qu'on n'y comptoit autrefois de villes floriſſantes. Thamas-Kouli-Kan, qui regnoit alors en Perſe, n'avoit été le libérateur de ſa patrie que pour en devenir le fléau. Le caractère du ſouverain & l'état du royaume, firent renoncer au projet de rétablir le commerce françois dans ce pays ; mais Achmed pacha qui quoique ſujet du grand-ſeigneur, gouvernoit la province de Bagdad avec l'autorité d'un ſouverain, fut plus docile aux propoſitions de M. *Otter* pour l'accroiſſement du commerce des François à Baſra ou Baſſora. M. *Otter* reſta près de quatre ans dans cette ville d'abord ſans caractère, enſuite avec le titre de conſul, il s'y fortifia dans la connoiſſance des diverſes langues de l'Orient, ſur tout du Turc & de l'Arabe. Il entreprit une traduction Turque du nouveau Teſtament à l'uſage des chrétiens de cette contrée. Louvrage étoit preſque fini, lorſque le 6 mai 1743 il reçut ordre de retourner en France, où il fut fait interprête pour les langues Orientales ; en 1746 il fut nommé profeſſeur-royal en langue Arabe, en 1748 il fut reçu à l'académie des Belles-lettres, le 19 mars. Il mourut le 26 ſeptembre, de la même année.

Il a publié une relation de ſon voyage & de ſon ſéjour dans le Levant, elle eſt un peu ſéche, mais fidèle, & diſtinguée par là, de la foule des *voyages*. Il avoit entrepris pluſieurs grands ouvrages à la fois, entre autres la traduction d'une hiſtoire générale de Suéde, écrite en Suédois, qui devoit avoir pluſieurs volumes *in-folio*. La mort a interrompu tous ſes travaux.

OTTO *ou* OTHON, GUÉRICK *ou* GUÈRICKE. (*voyez* GUÉRICKE.)

OTTOCARE, (*hiſt. mod.*) roi de Bohême au treizieme ſiécle, acquit par divers moyens en Allemagne, une puiſſance qui commencoit à devenir formidable à l'empire. Il poſſédoit la plûpart des biens héréditaires de la maiſon d'Autriche, l'Autriche, la Bohême, la Stirie, la Carinthie, la Carniole, &c. Il attaquoit ſes voiſins pour s'aggrandir encore, il portoit la guerre dans la Pruſſe, dans la Hongrie, &c. Rodolphe, comte de Hasbourg, élu empereur en 1273, le ſomma de rendre hommage pour les fiefs qui dépendoient de l'empire, *Ottocare* refuſa cet hommage. Cité à la diéte de l'empire pour rendre compte des motifs de ce refus, & pour rendre raiſon de ſes immenſes acquiſitions, dont les titres ne paroiſſoient pas tous légitimes, il refuſa de comparoître, l'empire lui déclara la guerre, l'empereur marcha vers l'Autriche, *Ottocare* négocia, demanda & obtint la paix, mais à des conditions qui rabattoient de ſa fierté & qui réduiſoient ſes conquêtes, il céda l'Autriche, il rendit à genoux l'hommage qu'il devoit pour la Bohême & pour les autres terres relevantes de l'empire, il s'en repentit, rompit la paix, réprit l'Autriche, & alla ſe faire tuer l'an 1278, à la bataille de Marckfeld près de Vienne.

OTTOMAN, (*hiſt. des Turcs*) premier empereur des turcs, dont le nom eſt reſté à la maiſon impériale de Turquie, & à l'empire même.

Songe que du récit, Oſmin, que tu vas faire
Dépendent les deſtins de l'empire *Ottoman*.....
Le cruel Amurat,.....
N'oſoit ſacrifier ce frère à ſa vengeance
Ni du ſang *Ottoman* proſcrire l'eſpérance.....
De l'honneur *Ottoman* ſes ſucceſſeurs jaloux
Ont daigné rarement prendre le nom d'époux.....
Nul n'éleva ſi haut la grandeur *Ottomane*.....
Rhodes, des *Ottomans*, ce redoutable écueil.....
Le ſang des *Ottomans* dont vous faites le reſte.....
Le ſang des *Ottomans*
Ne doit point en eſclave obéir aux ſermens.....
Par ces grands *Ottomans* dont je ſuis deſcendue.

Ottoman méritoit cet honneur, il étoit bon ; à l'avènement de chaque empereur, on ne manque pas de lui ſouhaiter la bonté d'*Ottoman*. La nature du gouvernement s'oppoſe ſouvent à l'exécution de ce vœu. *Ottoman* étoit un des émirs ou généraux d'Alaëdin, dernier ſultan d'Iconie, mort ſans poſtérité, & dont les états, comme ceux d'Alexandre furent partagés entre ſes généraux. *Ottoman* prit le titre de ſultan en 1299 ou 1300. Pruſe fut la capitale de ſon empire, il commença cette ſuite de conquêtes ſur les Grecs, qui n'a fini que par la deſtruction totale de l'empire grec. Il mourut en 1326.

OTTONA, (*Hiſt. mod.*) les Japonois donnent ce nom à un magiſtrat chargé de l'inſpection de chaque rue dans les villes. Ce ſont des eſpèces de commiſſaires qui veillent à la police de leur diſtrict ; ils ont ſoin que l'on y faſſe exactement la garde pendant la nuit, & que les ordres des gouverneurs ſoient exécutés. L'*ottona* eſt élu par les notables de chaque rue, & approuvé par le gouverneur ; il a ſous lui des lieutenans qui l'aſſiſtent dans ſes fonctions, ainſi qu'un greffier. (*A. R.*)

OTWAY, (THOMAS) (*Hiſt. litt. mod.*) célèbre poète tragique anglois, mort à trente-quatre ans, en 1685. On a recueilli ſes œuvres à Londres, en 1736, en deux volumes *in*-12. Ses pièces les plus célèbres ſont, *Don Carlos*, & ſur-tout *Veniſe ſauvée*, que M. de la Place a ſu faire applaudir ſur notre théâtre, & qui finit chez lui par ce vers ſi plein, que dit Jaffier à ſon ami, en lui préſentant un poignard & s'en frappant le premier :

Embraſſons-nous.... meurs libre, & ſois vengé d'un traître.

Otway, non moins terrible quelquefois que Skakeſpear, l'a trop imité dans le mélange des genres & des ſtyles. M. de Voltaire lui a juſtement reproché d'avoir gâté par-là ſa *Veniſe ſauvée*. « Dans cette » pièce, dit-il, l'auteur introduit le ſénateur Antonio & la courtiſanne Naki au milieu des horreurs de la conſpiration du marquis de Bedmar. » L'amoureux vieillard fait auprès de ſa courtiſanne » toutes les ſingeries d'un vieux débauché impuiſſant & hors de ſens. Il contrefait le taureau » & le chien ; il mord les jambes de ſa maîtreſſe, » qui lui donne des coups de pied & des coups de » ſouet. Dans cette même pièce le ſon d'une » cloche ſe fait entendre, & cette terrible extravagance, qui ne ſeroit que riſible ſur le théâtre » de Paris, réuſſit à jeter l'effroi dans l'ame des » ſpectateurs anglois. » Cette cloche eſt pour avertir de mener les conjurés au ſupplice ; on l'entend auſſi en pareil cas dans *Barneveld* ou *le marchand de Londres* de Lillo, & on conçoit qu'elle peut produire un grand effet quand le ſpectateur s'intéreſſe beaucoup aux perſonnages qui vont périr. Nous ne voyons pas bien pourquoi ce ſon de cloche ſeroit plus riſible que le coup de canon dans *Adélaïde du Gueſclin*, & les trois coups de marteau dans *le Philoſophe ſans le ſavoir* : ce n'eſt dans toutes ces pièces qu'un ſignal convenu qui annonce le malheur qu'on redoute. Peut-être cependant M. de Voltaire avoit-il raiſon pour ce qui concernoit le théâtre de Paris dans le temps où il écrivoit ceci ; mais ſoit qu'une plus grande habitude du théâtre anglois (qu'il nous a fait connoître le premier) nous ait familiariſés avec ces ſortes de coups de théâtre, ſoit que par leur propre nature ils doivent produire de l'effet dans tous les pays & ſur toutes les ames, ſoit qu'ils dépendent de l'art avec lequel ils ſont préparés, amenés & placés, il eſt certain que perſonne n'eſt tenté de rire à aucun des coups de théâtre qui viennent d'être cités. Il y a encore un ſon de cloche bien tragique, bien terrible, & qui produit un grand effet, du moins à la lecture, dans une pièce qui ne paroît point avoir été deſtinée au théâtre, c'eſt celui qui annonce l'agonie du frère Euthyme, c'eſt-à-dire, d'Adélaïde dans *le comte de Comminges* :

Tantùm de medio ſumptis accedit honoris !

OUBLIETTE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) lieu ou cachot dans certaines priſons de France, où l'on renfermoit autrefois ceux qui étoient condamnés à une priſon perpétuelle. On l'appelloit ainſi, parce que ceux qui y étoient renfermés, étant retranchés de la ſociété, en étoient ou devoient être entièrement *oubliés*. Bonfons, dans ſes *antiquités de Paris*, parlant d'Hugues Aubriot, prévôt de cette ville, qui fut condamné à cette peine, dit « qu'il fut » prêché & mitré publiquement au parvis Notre-» Dame, & qu'après cela il fut condamné à être » en l'*oubliette*, au pain & à l'eau. » (*A. R.*)

OUD

OUDARD DE BUSSY, (*Hiſt. de Fr.*) lorſqu'en 1477, Louis XI dépouilloit ſi violemment l'héritière de Bourgogne, qu'il eût dû faire épouſer à ſon fils, la ville d'Arras qu'il aſſiégeoit, commençant après la plus vigoureuſe défenſe à déſeſpérer de ſon ſalut, envoya au roi, qui étoit pour lors à Heſdin, une députation pour le prier de trouver bon qu'on avertît Marie de Bourgogne de l'état de la place & de l'impoſſibilité de la défendre plus long-temps. Le roi leur répondit : *Vous êtes prudens & ſages, faites comme vous l'entendrez.* Les députés s'en alloient contens ; mais ſur la route on les arrête, on les ramène à Heſdin, on fait trancher la tête à douze d'entr'eux, dont le chef étoit *Oudard de Buſſy*, qui ayant été conſeiller au parlement, fournit au roi le prétexte de le traiter lui & ſes compagnons comme des traîtres. Il ſembloit que le roi eût juré de faire abhorrer le nom françois dans ces provinces, qu'il vouloit conquérir ; de quel œil pouvoit-on voir cette violation ſcandaleuſe du droit des gens, cet abus cruel d'une confiance inſpirée par une baſſe équivoque ?

Si l'on en croit le récit de l'annaliſte Gilles, ſecrétaire de Louis XII, le roi étoit encore bien plus coupable. *Oudard* n'avoit jamais été ſon ſujet. Louis XI, pour l'attirer à ſon ſervice, lui avoit offert une charge de conſeiller au parlement, & une charge de maître des comptes. *Oudard*, inviolablement attaché à Marie, avoit rejeté ces offres ; & c'étoit ce refus ſi eſtimable que Louis XI puniſſoit en lui. Au reſte Gilles, qui rapporte ces faits, taxe *Oudard* d'opiniâtreté, & ne paroît point ſentir ce que le procédé de Louis XI avoit d'odieux.

Ce prince, pour faire voir que c'étoit le conſeiller au parlement & le ſujet infidèle qu'il puniſſoit dans *Oudard de Buſſy*, lui fit mettre ſur la tête un chaperon d'écarlate, & voulut que couverte de cet ornement ignominieux, elle reſtât expoſée pour ſervir d'exemple.

Voici comment Louis XI rapporte lui-même cette hiſtoire, & s'applaudit de cette atrocité, dans une lettre du 26 avril 1477, adreſſée *à monſieur de Breſſure, ſon conſeiller* & ſon chambellan, ſénéchal de Poitou, lieutenant-général dans les

provinces de Poitou, Saintonge, & pays d'Aunis.

Après s'être applaudi d'un avantage remporté ſur les garniſons des villes voiſines, qui s'étoient raſſemblées pour venir ſecourir Arras, & avoir remarqué que de ſix cents priſonniers faits en cette occaſion, les uns avoient été pendus, les autres avoient eu la tête coupée, il ajoute :

« Ceux dudit Arras reſtoient aſſemblés bien » vingt-deux ou vingt-trois pour aller en ambaſ- » ſade devers mademoiſelle de Bourgogne ; ils ont » été pris, & les inſtructions qu'ils portoient, & » ont eu les têtes tranchées, *car ils m'avoient fait » une fois le ſerment.* Il y en avoit un entre les » autres, maître *Oudard de Buſſy*, à qui j'avois » donné une ſeigneurie en parlement, & afin » qu'on connût bien ſa tête, je l'ai fait atourner » d'un beau chapperon fourré, & eſt ſur le mar- » ché de Heſdin, là où il préſide. »

Quand *Oudard* auroit mérité ſon ſort, cette manière légère & badine de parler de l'inſulte qu'il lui faiſoit après ſa mort, ſeroit toujours une grande indécence dans un roi, qui doit punir à regret quand la juſtice l'exige, mais qui ne doit jamais ſe permettre d'inſulter.

Mais quel ſerment avoient pu lui prêter les habitans d'Arras, ſujets de Marie de Bourgogne ? c'eſt ce qui auroit beſoin d'un peu plus d'explication pour être cru, & ce qui eſt fort ſuſpect ſous la plume de Louis XI ; & les garniſons des villes voiſines, Lille, Douay, Orchies, Valenciennes, toutes villes ſujettes de Marie de Bourgogne, avoient-elles auſſi prêté ſerment à Louis XI, pour lui donner le droit ſi cher à ſon cœur, de faire pendre ou décapiter ſix cents priſonniers ?

Cette lettre eſt rapportée par Brantôme, qui deſcendoit par femmes de ce Breſſiure à qui elle eſt adreſſée, & qui l'avoit trouvée avec pluſieurs autres lettres du même roi, dans ſes titres de famille.

Brantôme, approbateur & admirateur univerſel du machiavelliſme, qui trouve toujours tant d'eſprit dans la fourberie, & tant de force & de grandeur dans la violence, s'exprime ſur cette action d'une manière équivoque, qui du moins ne laiſſe pas connoître s'il l'approuve où s'il la blâme, on entrevoit ſeulement qu'il trouve l'atrocité du chaperon aſſez plaiſante ; voici ſes termes :

« Quelle plaiſanterie, notez, de faire ainſi en- » capuchonner ce pauvre diable d'un chaperon » fourré à la mode d'un préſident qui préſide ! »

OUDIN. (*Hiſt. litt. mod.*) Pluſieurs ſavans ont fait connoître ce nom :

1°. Céſar *Oudin*, élevé à la cour du roi de Navarre (Henri IV) ; nommé par lui, en 1697, interprète des langues étrangères, auteur de grammaires & de dictionnaires pour les langues italienne & eſpagnole ; mort en 1625.

2°. Antoine, fils de Céſar, & ſon ſucceſſeur dans ſa place d'interprète des langues étrangères, fut choiſi pour enſeigner l'italien à Louis XIV. Il eſt auteur *du Tréſor des deux langues eſpagnole & françoiſe*, & de quelques autres livres concernant ces deux langues & la langue italienne ; mort en 1653.

3°. Caſimir *Oudin*, d'abord prémontré, enſuite proteſtant & ſous-bibliothécaire de l'univerſité de Leyde, où il s'étoit retiré en 1690, & où il mourut en 1717. Il étoit né à Mézières ſur la Meuſe, en 1638, & étoit entré chez les prémontrés en 1656. Il étoit à l'abbaye de Bucilly en Champagne, lorſque Louis XIV y paſſa, le premier mars 1680. Le roi étant entré dans la ſalle de cette abbaye, au milieu d'un temps ſombre & couvert, le ſoleil parut tout-à-coup, & ſes premiers rayons tombèrent ſur un portrait du roi qui étoit dans cette ſalle, ce qui donna lieu à *Oudin* de faire deux vers latins, où il repréſente l'ancien ſoleil adorant le nouveau, & le premier jour de mars contemplant le Mars des François :

Solem vere novum nunc ſol antiquus adorat
Et Martem primum Martia prima dies :

Vers qui ſont à peu près dans le goût de celui de Virgile :

Diviſum imperium cum Jove Cæſar habet.

Caſimir *Oudin* s'appliqua principalement à l'étude de l'hiſtoire eccléſiaſtique ; on a de lui un ſupplément des auteurs eccléſiaſtiques omis par Bellarmin, & quelques autres ouvrages du même genre.

4°. François *Oudin*, jéſuite, ſavant & excellent littérateur. Il eſt du petit nombre de ceux à qui les janſéniſtes mêmes ont pardonné d'être jéſuites. On a de lui des poéſies latines eſtimées. Il ſe glorifioit d'être diſciple de Santeuil. Il avoit entrepris une traduction de l'Iliade en vers latins. En voici le début ;

Iliacas dic, Muſa, acies, iramque ferocis
Æacidæ, ſævos Danais funeſta labores
Et luctus quæ mille tulit, multaſque ſub orcum
Ingentes heroum animas demiſit acerbo
Antè diem, Letho, crudeli & ſorte peremptas
Dardaniâ prædam canibus projecit arenâ
Alitibuſque : fevera Jovis ſic fata ferebant ;
Præcipiti poſtquàm inceſſit diſcordia motu,
Et regem magno Atriden diſtraxit Achille.
Quis Deus hunc illis injecit mente furorem ?
Mutuaque inſeſſi jactantes jurgia verbis,
Impuli hoſtili pariter contendere rixâ ?
Magnanimi Jovis & Latonæ filius. Atram
Ille luem diro per achaïca caſtra tumultu
Sparſerat, & ſato populos ſternebat iniquo.

Ces vers ne ſont pas ſans beauté, mais ils n'ont pas la verve d'Homère, ni celle de Santeuil.

On en trouvera davantage dans ces vers d'un diſciple du père *Oudin*, M. Bauyn, depuis évêque d'Uzès; ils ſont tirés d'un poëme ſur la paix, compoſé, en 1714, par ce M. Bauyn, alors écolier de rhétorique; il nous ſemble qu'il y peint en maître les héros du ſiècle précédent.

Præcipiti Condæus equo ſublimis in hoſtes
Fulminat & longo fidens Turennius uſu:
Sævi terror adhuc, tu Luxemburge, Britanni,
Proruis inſenſas acies. Quot prælia miſcet
Vindocinus, victo tot collocat hoſte trophæa.
Egregioque novum capiti decus aggerat, illis
Proximus, haud famâ ille minor, bellique ſecundus
Laudibus, hoſtilis fati mora gallicus Hector
Cernitur & multo rutilat ſpectandus honore.
Cui mixtas heredis interit Luurus olivas,
Æternum famæ monumentum. Hos inter, aperto
Qualis ubi cælo radiat ſol altus & aſtra
Luce minora premit, Iodoix ſic arduus extat.

Le ſecond volume des mémoires hiſtoriques & philologiques de M. Michault, eſt un monument d'eſtime & de reconnoiſſance que M. Michault élève à la mémoire du père *Oudin*, ſon ami, l'ami de tous les gens de lettres, digne par ſes travaux & par ſes mœurs de leur être propoſé pour modèle. Le père *Oudin* avoit rendu le même hommage à la mémoire de M. le préſident Bouhier, ce magiſtrat illuſtre, dont les talens, les lumières & les vertus méritoient en effet un ami, un panégyriſte tel que le père *Oudin*. Ces nobles témoignages d'eſtime & de tendreſſe portés au-delà du tombeau, s'ils étoient moins rares parmi les ſavans, ſeroient la gloire de la littérature.

Le père *Oudin* étoit plus connu encore par ſon érudition, tant ſacrée que profane, qu'il ne l'étoit par ſa littérature agréable. Il a beaucoup travaillé ſur l'écriture ſainte. On a de lui une hiſtoire dogmatique des conciles en latin, des étymologies celtiques, des vies de pluſieurs ſavans, inſérées dans les mémoires du père Nicéron. Il a continué la bibliotheque des écrivains jéſuites, commencée par Ribadeneira, & déjà continuée avant lui par quelques autres jéſuites.

Il étoit né, en 1673, à Vignory en Champagne, & étoit entré chez les jéſuites en 1691. Il s'étoit fixé à Dijon, ville ſi célèbre par les gens de lettres qu'elle a ou produits ou nourris. Il y eſt mort en 1752.

OUDINET, (MARC-ANTOINE) (*Hiſt. litt. mod.*) de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, naquit à Reims, en 1643. Il fut avocat, puis profeſſeur en droit dans l'univerſité de Reims; il finit par être commis à la garde des médailles du cabinet du Roi, après M. Rainſſant, qui ſe noya le 7 juin 1689, dans la pièce des Suiſſes à Verſailles. Ce M. Rainſſant & M. *Oudinet* étoient parens, & la vocation pour les médailles, dit M. de Boze, leur étoit venue en même temps & par le même haſard.

« Un fermier de M. Oudinet le père trouva en » labourant la terre, une grande urne pleine de » médailles de bronze. Ce fut une merveilleuſe » occupation pour ces deux jeunes gens: c'étoit » à qui en déchiffreroit mieux les légendes, à » qui en expliqueroit le mieux les types tout » leur étoit nouveau, & tout par conſéquent » piquoit leur curioſité. »

M. *Oudinet* entra dans l'académie en 1701. On n'a de lui pour tous ouvrages que trois diſſertations dans le recueil de l'académie; mais il a été très-utile au cabinet des médailles. Mort le 22 Janvier 1712.

OUE

OUEN, (SAINT) AUDOENUS. (*Hiſt. eccl.*) évêque de Rouen, étoit référendaire de Dagobert I. Judicaël, roi, ou duc, ou comte des Bretons, étant venu à Saint Denis, faire des ſoumiſſions à Dagobert & reconnoître ſa ſouveraineté, Dagobert voulut le retenir à dîner, Judicaël le refuſa, & ſon excuſe, qui fut reçue & même approuvée, fut qu'il étoit engagé chez le référendaire Ouen, & que c'étoit pour un ſaint qu'il manquoit à un roi.

C'eſt avec peine qu'on voit *ſaint Ouen* au nombre des perſécuteurs de ſaint Leger & des amis d'Ebroin (*voyez ces deux articles.*) Il mourut à Clichy près Paris, le 24 août 683. On a de lui une vie de ſaint Eloy, qui a été traduite en françois.

OVI

OVIDE, (PUBLIUS OVIDIUS NASO,) (*Hiſt. litt. anc.*) un de ces hommes rares à qui dans tous les temps & dans tous les pays, les gens de peu d'eſprit reprochent d'en avoir trop. Il n'y a point de genre de beautés dont on ne trouve de grands & de fréquens exemples dans ſes œuvres. Quoi de plus riche & de plus varié que les métamorphoſes; de plus ſavant & de plus agréablement orné de récits & d'épiſodes, que le poëme des faſtes; de plus galant, de plus ingénieux que les livres érotiques? Par-tout où le genre ſe refuſe à ces grandes & magnifique beautés, qui étonnent & qui entraînent, & qu'on regarde plus particuliérement comme les fruits de ce qu'on appelle proprement le génie, on eſt toujours conſolé, amuſé, piqué, réveillé, ſoutenu par ce qu'on appelle eſprit: on pourroit dire d'Ovide dans ces endroits: *il eſt vrai qu'il n'eſt que charmant;* comme M. Dacier diſoit des endroits d'Homère qu'il avoit peine à défendre: *il eſt vrai qu'ici Homère n'eſt que ſublime* Quintilien a dit qu'Ovide eſt quelquefois *nimium amator ingenii ſui;* cela eſt vrai, mais il inſpire ce ſentiment à tous ſes lecteurs. Quel homme

de goût, s'il veut parler de bonne foi, n'éprouve pas un peu d'ennui à la lecture de ces deſcriptions toujours uniformes de batailles, dont les ſix derniers livres de l'Enéide ſont trop remplis; & quel eſt l'ouvrage d'*Ovide*, qui inſpira jamais l'ennui?

Ovide étoit un chevalier romain, né à Sulmone, ville de l'Abruze, l'an 43 avant J. C., & qui mourut exilé à Tomes ſur le pont Euxin, ou la mer Noire, l'an 17 de Jéſus-Chriſt. Il nous a lui-même appris combien il étoit heureuſement né pour la poéſie, & avec quelle facilité dès ſon enfance les vers naiſſoient ſous ſa plume, malgré ſon père, car ce n'eſt pas d'aujourd'hui que les parens combattent dans leurs enfans ce goût pour la poéſie, qui, dans de certains temps & ſous de certains princes, n'a pourtant pas procuré moins de fortune, ni moins de conſidération que tout autre talent & tout autre état, & qui dans tous les temps a procuré plus de réputation & plus de gloire.

On a beaucoup cherché, on cherche encore tous les jours la cauſe de la diſgrace d'*Ovide*; on ne la ſaura pas, il faut prendre ſon parti là-deſſus. Voici tout ce qu'il a plu à *Ovide* de nous en apprendre ou de nous en cacher :

Cur aliquid vidi? cur noxia lumina feci?
Cur imprudenti cognita culpa mihi eſt?
Inſcius Acteon vidit ſine veſte Dianam:
Præda fuit canibus non minùs ille ſuis.

C'eſt ſur ce fondement qu'on a bâti mille fables conjecturales. L'idée à laquelle on paroît s'être le plus généralement arrêté, eſt qu'*Ovide* avoit eu le malheur de ſurprendre Auguſte en inceſte avec Julie ſa fille. Cette idée nous paroît peu réfléchie. Dans les mœurs de la tyrannie & de l'eſclavage, qui étoient devenues celles des Romains, le deſpote qui veut que ſon crime ſoit ignoré n'en exile pas le témoin, qui, du fond de ſon exil; peut l'apprendre à tout le monde, il fait ce que dit Mahomet :

Qu'il tremble, il eſt chargé du ſecret de ſon maître;
Je ſais comme on écarte un témoin dangereux.

Et ce que dit Poliphonte :

Ma juſte défiance
A pris ſoin d'effacer dans ſon ſang dangereux,
De ce ſecret d'état les veſtiges honteux.

Et comment *Ovide*, courtiſan ſouple & plein d'eſprit, auroit-il eu la mal-adroite imprudence, de rappeller au tyran qu'il vouloit fléchir, le malheur qu'il avoit eu d'être témoin de ſon crime? comment auroit-il oſé préſenter des idées que la connoiſſance des paſſions & des intrigues de la cour d'Auguſte rendoit bien plus faciles alors à ſaiſir & à pénétrer? d'ailleurs il dit dans un autre endroit :

Ingenio perii Naſo poeta meo.

Nous voilà rejetés bien loin de la première idée. Ce n'eſt plus pour avoir vu ce qu'il ne devoit pas voir qu'*Ovide* eſt exilé, c'eſt pour la licence de ſes écrits. Quoi qu'il en ſoit, *Ovide* paſſa tout le reſte de ſa vie à flatter ſes deux tyrans, Auguſte & Tibère, & à leur demander grace, ils furent inexorables, & *Ovide* mourut de chagrin & d'ennui dans ſon exil. On lui a reproché cette foibleſſe, & ſur-tout ſes adulations & ſes déprécations perpétuelles à Auguſte. Il lui conſacra même après ſa mort une eſpèce de temple, où il alloit tous les matins lui offrir de l'encens, ſur quoi on a dit qu'*Ovide* rendoit à Auguſte des honneurs divins, pour inſpirer à Tibère des ſentimens humains. M. Greſſet a dit :

Je ceſſe d'eſtimer Ovide,
Quand il vient ſur de triſtes tons
Me chanter, pleureur inſipide,
De longues lamentations.

M. Greſſet, qui a ſu vivre ſi heureux & ſi obſcur à Amiens, après avoir vécu à Paris dans un monde qui a pu lui inſpirer le *méchant*, & lui en fournir le modèle, M. Greſſet étoit peut-être le ſage le moins propre à ſe bien mettre à la place d'un génie brillant & frivole, accoutumé aux délices, aux intrigues, aux agitations, aux ſuccès, dans une ville telle que Rome, dans une cour, telle que la cour d'Auguſte, & qui ſe trouve ſeul dans une eſpèce de déſert, parmi des gens qui lui paroiſſent des barbares, & dont il n'entend, pour ainſi dire, ni la langue, ni les intérêts, ni les paſſions.

L'élégie dans laquelle il raconte ſon départ de Rome, & ſa ſéparation d'avec ſa famille :

Cùm ſubit illius triſtiſſima noctis imago
Quæ mihi ſupremum tempus in urbe fuit,
Cùm repeto noctem quâ tot mihi cara reliqui, &c.

Eſt un des ouvrages les plus touchans de ce poète, à la vérité peu touchant; on en a une traduction en vers par M. de Pompignan, aſſez belle, mais bien moins touchante que l'original. Beaucoup de membres célèbres de l'académie françoiſe, & de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, & d'autres littérateurs connus, ont traduit, ſoit en proſe, ſoit en vers, différens ouvrages d'*Ovide*. Duryer & l'abbé Banier ont traduit en proſe les Métamorphoſes; Thomas Corneille les a traduites en vers, ce qui n'empêche pas que la traduction qu'en fait actuellement, auſſi en vers, M. de Saint-Ange, ne ſoit encore néceſſaire, & la traduction en proſe de Duryer ne devoit pas moins faire deſirer celle que M. de Fontanelle a donnée depuis, auſſi en proſe; le P. Kervillars, jéſuite, a traduit en proſe les *Triſtes* & les *Faſtes*; Meziriac a traduit en vers quelques

Héroïdes. Martignac a tout traduit, & c'eſt comme s'il n'avoit rien fait, (*voyez ſon article.*) La tragédie de *Médée* d'*Ovide*, qui ne nous eſt point parvenue, paroit avoir eu les ſuffrages de l'antiquité.

OVIEDO. (*Hiſt. mod.*) Deux Eſpagnols de ce nom ſe firent connoître dans le ſeizième ſiècle par leurs relations avec l'Amérique, alors nouvellement découverte.

L'un (JEAN-GONSALVE D'OVIEDO) eſt le premier, ſelon Fallope, qui employa le bois de gayac dans le traitement des maladies vénériennes. Il fut attaqué de ce mal à Naples, dans le temps où on commençoit à le connoître en Europe. Il jugea que, puiſque c'étoit en Amérique une maladie du pays, le remède de cette maladie devoit auſſi être en Amérique. Pour s'en aſſurer, il ſe tranſporta dans cette contrée, où on lui indiqua le bois de gayac. Il en vit les heureux effets; il les éprouva ſur lui-même; il rapporta en Eſpagne ce remède, qui fit ſa fortune.

L'autre, (GONZALES-FERNAND D'OVIEDO) intendant-général du commerce dans le Nouveau-Monde, ſous le règne de Charles-Quint, eſt auteur d'une *Hiſtoire générale des Indes occidentales*, en eſpagnol, qui a été traduite en italien & en françois.

OVISSA; (*Hiſt. mod. Culte.*) c'eſt le nom ſous lequel les habitans du royaume de Bénin en Afrique déſignent l'*Etre ſuprême*. Ils ont, ſuivant le rapport des voyageurs, des idées aſſez juſtes de la divinité, qu'ils régardent comme un être tout-puiſſant, qui fait tout, qui, quoique inviſible, eſt préſent partout, qui eſt le créateur & le conſervateur de l'univers. Ils ne le repréſentent point ſous une forme corporelle; mais comme ils diſent que Dieu eſt infiniment bon, ils ſe croient diſpenſés de lui rendre leurs hommages, qu'ils réſervent pour les mauvais eſprits ou démons qui ſont les auteurs de tous les maux, & à qui ils ſont des ſacrifices pour les empêcher de leur nuire. Ces idolâtres ſont d'ailleurs fort ſuperſtitieux: ils croient aux eſprits & aux apparitions, & ſont perſuadés que les ombres de leurs ancêtres ſont occupées à parcourir l'univers, & viennent les avertir en ſonge des dangers qui les menacent: ils ne manquent point à ſuivre les inſpirations qu'ils ont reçues, & en conſéquence ils offrent des ſacrifices à leurs fétiches ou démons. Les habitans de Bénin placent dans la mer leur ſéjour à venir de bonheur ou de miſère. Ils croient que l'ombre d'un homme eſt un corps exiſtant réellement, qui rendra un jour témoignage de leurs bonnes & de leurs mauvaiſes actions: ils nomment *paſſador* cet être chimérique, qu'ils tâchent de ſe rendre favorable par des ſacrifices, perſuadés que ſon témoignage peut décider de leur bonheur ou de leur malheur éternel. Les prêtres de Bénin prétendent découvrir l'avenir, ce qu'ils font au moyen d'un pot percé par le fond en trois endroits, dont ils tirent un ſon qu'ils font paſſer pour des oracles, & qu'ils expliquent comme ils veulent; mais ces prêtres ſont punis de mort lorſqu'ils ſe mêlent de rendre des oracles qui concernent l'état ou le gouvernement. De plus, il eſt défendu, ſous des peines très-grièves, aux prêtres des provinces, d'entrer dans la capitale. Malgré ces rigueurs contre les miniſtres des autels, le gouvernement a, dans de certaines occaſions, des complaiſances, pour eux qui ſont très-choquantes pour l'humanité: c'eſt un uſage établi à Bénin de ſacrifier aux idoles les criminels que l'on réſerve dans cette vue, il faut toujours qu'ils ſoient au nombre de vingt-cinq: lorſque ce nombre n'eſt point complet, les officiers du roi ont ordre de ſe répandre dans l'obſcurité de la nuit, & de ſaiſir indiſtinctement tous ceux qu'ils rencontrent, mais il ne faut point qu'ils ſoient éclairés par le moindre rayon de lumière; les victimes qui ont été ſaiſies ſont remiſes entre les mains des prêtres, qui ſont maîtres de leur ſort: les riches ſont libres de ſe racheter, ainſi que leurs eſclaves, tandis que les pauvres ſont impitoyablement ſacrifiés. (*A. R.*)

OUL

OULANS, ſ. m. plur. (*Milice polon.*) nom d'une troupe de cavalerie légère, compoſée de Polonois & de Tartares, montés ſur des chevaux de ces deux nations; ils ſont un ſervice pareil à celui des huſſards, qu'ils ſurpaſſent en bonté, ſoit par l'armure, ſoit par la viteſſe de leurs chevaux, qui, quoiqu'à peu près de la même taille, leur ſont ſupérieurs en légèreté, & beaucoup plus durs à la fatigue. (*A. R.*)

OUR

OURAN *ou* URAN SOANGUR, (*Hiſt. mod.*) eſt le nom d'une certaine ſecte de magiciens de l'île Grombocannoſe dans les Indes orientales.

Ce nom renferme les mots d'*homme* & de *diable*: ces magiciens ayant la réputation de ſe rendre inviſibles quand il leur plaît, & de ſe tranſporter où ils veulent pour faire du mal: auſſi le peuple les craint fort, & les hait mortellement; & quand il peut en attraper quelqu'un, il le tue ſans miſéricorde.

Dans l'hiſtoire de Portugal *in-folio*, imprimée en 1581, il eſt parlé d'un roi de l'île Grombocannoſe, qui fit préſent à un officier portugais, nommé *Brittio*, de douze de ces *Ourans*: cet officier s'en ſervit dans ſes courſes chez les peuples de Tidor, où il fit périr beaucoup de monde par leur moyen, &c.

Pour s'aſſurer ſi en effet ces magiciens avoient tout le pouvoir qu'on leur attribuoit, il fit attacher un d'entr'eux par le cou avec une corde, de ma-

nière qu'il ne pouvoit ſe débarraſſer par aucun moyen naturel ; on aſſure que le lendemain matin cet homme fut trouvé libre & dégagé.

Cependant Brittio ne voulant pas que le roi de Tidor pût lui reprocher qu'il ſe ſervoit de diables pour lui faire la guerre, renvoya, dit-on, tous ces magiciens dans leur pays. (*A. R.*)

OUV

OUVILLE, (ANTOINE LE METEL, SIEUR D') (*Hiſt. litt. mod.*) étoit frère de l'abbé de Bois-Robert. On a de lui quelques comédies oubliées ; il en donna une première qui réuſſit, puis une ſeconde qui tomba : *le parterre*, diſoit-il, au ſujet de cette dernière, *n'a plus le ſens commun.* — *Je m'en étois apperçu dès la première*, lui dit l'abbé de Bois-Robert, ſon frère, qui cependant ne faiſoit pas mieux.

OWE

OWEN, (JEAN) *Audoënus*, (*Hiſt. litt. mod.*) poète latin moderne, né dans le comté de Caernarvon en Angleterre, mort à Londres en 1622, eſt auteur d'épigrammes imprimées chez Elzevir, & dont il a dit lui-même, qu'il y auroit de la ſottiſe à y louer tout, & de l'envie à y blâmer tout.

Qui legis iſta, tuam reprehendo, ſi mea laudas
Omnia, ſtultitiam, ſi nihil, invidiam.

OXE

OXENSTIERN. (*Hiſt de Suède.*) C'eſt le nom d'une famille de Suède, qui a produit pluſieurs perſonnages conſidérables.

Deux grands chanceliers de Suède, Benoît & Axel, dont le plus célèbre eſt Axel, qui fut premier miniſtre ſous Guſtave-Adolphe, & l'un des tuteurs de la reine Chriſtine ſa fille, pendant ſa minorité ; il conſerva juſqu'à la mort l'autorité principale. Il étoit ſavant en politique & en littérature.

Jean Oxenſtiern, ſon fils fut plénipotentiaire pour la Suède à la paix de Munſter, & ſe diſtingua parmi les négociateurs de ce grand ouvrage.

Le livre connu ſous le titre *de penſées du comte Oxenſtiern*, eſt d'un petit-neveu du chancelier Axel.

Il y a eu auſſi poſtérieurement un grand-maréchal de Suède, (*Gabriel Oxenſtiern*) qui étoit de la même maiſon.

OYA

OYAS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le titre que l'on donne à la cour du roi de Siam, aux miniſtres & à ceux qui poſſèdent les poſtes les plus éminens de l'état. Pour les diſtinguer des autres, le monarque leur donne une boîte d'or artiſtement travaillée, dans laquelle ils ont des feuilles de bétel qu'ils mâchent de même que les autres Indiens. C'eſt le plus ou le moins de travail qui ſe trouve ſur cette boîte qui annonce le rang des *oyas* ; ils ont au-deſſous d'eux les *ok-pras*, parmi leſquels on choiſit les ambaſſadeurs ; leurs boîtes ſont moins travaillées que celles des *Oyas*. Les *ok-louans* forment un troiſième ordre de nobleſſe, leur boîte eſt d'argent façonné : enfin les *ok-munes* & les *ok-konnes* ſont des officiers ſubalternes, dont les boîtes ſont d'or ou d'argent, ſans nulle façon. (*A. R.*)

OZA

OZA, *ou* OSA, (*Hiſt. ſacr.*) frappé de Dieu pour avoir mis la main à l'arche ; ce fait eſt rapporté au ſecond livre des Rois, chapitre 6, & au premier livre des Paralipomènes, chap. 13.

OZANAM, (JACQUES) (*Hiſt. litt. mod.*) de l'académie des ſciences, né en 1640, dans la principauté de Dombes, & que mademoiſelle de Montpenſier appelloit *l'honneur de la Dombe*, étoit d'une famille d'origine juive, comme le marque aſſez le nom, qui, dit M. de Fontenelle, a tout à-fait l'air hébreu ; il étoit cadet, & quoique ſa famille fût riche, il vécut pauvre, parce que tous les biens appartenoient à l'aîné. Les mathématiques, auxquelles il ſacrifia toutes les eſpérances de fortune, furent ſa reſſource unique ; il fut obligé de les enſeigner pour vivre, les ayant appriſes ſans maître ; il les enſeignoit d'abord à Lyon. Des étrangers auxquels il prêta généreuſement de l'argent ſans billet, pour venir à Paris, y parlèrent de lui, de ſa capacité, de ſon procédé à leur égard. M. d'Agueſſeau, père du chancelier, enfut touché, il leur propoſa de faire venir à Paris M. *Ozanam* ; & l'aida de tout ſon pouvoir à s'y faire connoître ; les talens de M. *Ozanam* firent le reſte. Il avoit eu dès l'enfance un goût naturel & de prédilection pour l'aſtronomie. M. de Fontenelle nous le repréſente à dix ou douze ans, paſſant de belles nuits dans le jardin de ſon père, couché ſur le dos, pour contempler la beauté d'un ciel bien étoilé, ſpectacle ajoûte-t il, auquel en effet il eſt étonnant que la force même de l'habitude puiſſe nous rendre ſi peu ſenſibles. A quinze ans, M. *Ozanam* avoit compoſé un ouvrage de mathématiques. On connoît ſes *récréations mathématiques*. On a de lui d'ailleurs un dictionnaire de mathématiques, un cours de mathématiques, un traité d'algèbre, des ſections coniques. De ſon temps on confondoit encore un peu l'aſtronomie avec l'aſtrologie. Un comte de l'Empire le pria de dreſſer le thème de ſa nativité, quoique M. *Ozanam* l'avertît de ne pas croire à ces chimères ; en même temps le comte faiſoit tirer ſon horoſcope par un médecin très-entêté de cet art. M. *Ozanam*, ſans ſuivre aucune des prétendues règles de l'aſtrologie,

ſe contenta de prédire au comte tout ce qu'il put imaginer d'heureux : le médecin ſuivit ſcrupuleuſement toutes les règles ; vingt ans après, le ſeigneur allemand apprit à M. *Ozanam* que toutes ſes prédictions étoient arrivées, & pas une de celles du médecin. « Cette nouvelle lui fit un » plaiſir tout différent de celui qu'on prétendoit » lui faire. On vouloit l'applaudir ſur ſon grand » ſavoir en aſtrologie, & on le confirmoit ſeule- » ment dans la penſée qu'il n'y a point d'aſtro- » logie. »

M. *Ozanam* étoit pieux, & ne ſe permettoit point, dit encore M. de Fontenelle, d'en ſavoir plus que le peuple en matière de religion. Il diſoit en propres termes, *qu'il appartient aux docteurs de Sorbonne de diſputer, au pape de prononcer, & au mathématicien d'aller en paradis en ligne perpendiculaire.*

Il fut heureux dans le mariage, il avoit choiſi ſa compagne & ne l'avoit pas marchandée ; il en eut juſqu'à douze enfans, mais la plupart meuroient, & il les regrettoit comme s'il eût été riche, ou plutôt comme ne l'étant point, dit encore le même M. de Fontenelle.

Sans être malade, il eut un tel preſſentiment de ſa mort, que des étrangers ayant voulu le prendre pour maître de mathématiques, il les refuſa, dit toujours le même auteur, ſur ce qu'il alloit mourir. Il mourut preſque ſubitement, le 3 avril 1717.

OZI

OZIAS, (*Hiſt. ſacr.*) eſt le même perſonnage qu'Azarias. *Voyez* AZARIAS.)

PAA

PAAL-GOWAM, ſ. m. (*Hiſt.*) douzième mois de l'année des Indiens. *Voyez l'Inde de* Dapper, *& la deſcription de la côte de Malabar* de Boile. (*A. R.*)

PAB

PABONS, ſ. m. (*Hiſt.*) c'eſt en Perſe le baiſer des pieds, cérémonie dont on fait remonter l'inſtitution juſqu'à Caioumarrath, le premier roi de la Perſe. C'eſt la marque du reſpect des ſeigneurs envers le ſouverain, & c'eſt auſſi la marque de foi & hommage à l'égard des ſeigneurs. (*A. R.*)

PAC

PACATIEN, (*Hiſt. rom.*) Titus-Julius-Marinus-Pacatianus, concurrent de Dèce à l'empire, & tué en 249 par les ſoldats de cet empereur, n'eſt connu que par des médailles qu'on a de lui.

PACAUD, (PIERRE) (*Hiſt. litt. mod.*) prêtre de l'oratoire, prédicateur connu, mort en 1760. On a ſes ſermons en 3 volumes *in*-12.

PACHA D'EGYPTE, (*Hiſt. mod.*) autrement *bacha d'Egypte*. La partie de ce pays ſoumiſe au grand-ſeigneur, & gouvernée par un *pacha* qui a cependant très-peu de pouvoir réel, mais qui ſemble principalement y être envoyé pour que les ordres du divan, des beys & des ogiacs militaires, ſoient exécutés par leurs propres officiers. S'il afferme les terres du grand-ſeigneur, les taxes impoſées ſur les terres, lors de la mort du fermier, lui appartiennent. Originairement toutes les terres de l'Egypte appartenoient au grand-ſeigneur, & la Porte les regarde encore comme étant de ſon domaine; mais le pouvoir du grand-ſeigneur étant préſentement perdu dans ce pays, les terres reviennent au plus proche héritier, qui en reçoit cependant l'inveſtiture du *pacha*, lequel eſt très-aiſe d'en traiter avec lui à bon marché. Sa charge demande d'être fort attentif à faire avorter tous les deſſeins qui peuvent devenir préjudiciables à la porte ottomane : auſſi eſt-il ſouvent déſagréable au pays, & dépoſé en conſéquence; mais il ne s'en embarraſſe guère, parce que ſa perſonne eſt ſacrée, & que la perte de ſon poſte lui en procure toujours un autre fort conſidérable. Pocock, *deſcription de l'Egypte*. (*D. J.*)

PACHACAMAC, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que les idolâtres du Pérou donnoient au ſouverain être qu'ils adoroient avec le ſoleil & d'autres

fauſſes divinités. Le principal temple de *Pachacamac* étoit ſitué dans une vallée à quatre lieues de Lima, & avoit été fondé par les incas ou empereurs du Pérou. Ils offroient à cette divinité ce qu'ils avoient de plus précieux, & avoient pour ſon idole une ſi grande vénération, qu'ils n'oſoient la regarder. Auſſi les rois & les prêtres même entroient-ils à reculons dans ſon temple, & en ſortoient ſans ſe retourner. Les Péruviens avoient mis dans ce temple pluſieurs idoles qui, dit-on, rendoient des oracles aux prêtres qui les conſultoient. Jovet, *hiſtoire des religions*. Ferdinand Pizaro tira de grandes richeſſes du temple de *Pachacamac* : les ruines qui en ſubſiſtent encore donnent une grande idée de ſa magnificence. (*A. R.*)

PACHÉCO. (*Hiſt. d'Eſpagne*) c'eſt le nom d'une grande & ancienne maiſon d'Eſpagne, dont étoient :

1°. Don Jean, marquis de Villéna, grand-maître de l'ordre de ſaint Jacques, miniſtre & favori du roi Henri IV, dit l'*impuiſſant*. On lui reproche de grandes infidélités. Il étoit penſionnaire ſecret de Louis XI, qu'il ſervit en différentes affaires au préjudice de ſon maître. S'étant brouillé avec Henri, il le dépoſa ſolemnellement, & fit proclamer roi le prince Alphonſe, frère de Henri; puis s'étant réconcilié avec le même Henri, il empoiſonna, dit-on, le prince Alphonſe. Il engagea pour lors Henri à déclarer héritière du trône la princeſſe Iſabelle, ſa ſœur, que *Pachéco* vouloit marier au roi de Portugal, dont il étoit peut-être auſſi penſionnaire; mais Iſabelle ayant épouſé Ferdinand, prince héréditaire d'Arragon, *Pachéco* détruiſit ſon propre ouvrage, & obligea Henri IV d'appeller à ſa ſucceſſion la princeſſe Jeanne, qu'il avoit déshéritée en faveur d'Iſabelle. Jeanne paſſoit pour fille de Henri IV, & l'étoit de la reine, ſa femme, & de Bertrand de la Cueva, ſuivant l'opinion publique. Cependant *Pachéco* ſe fortifioit d'argent, d'amis & de places dans le royaume, & cherchoit à ſe rendre indépendant. Il mourut au milieu de toutes ces intrigues, en 1473.

2°. Deux cardinaux de *Pachéco*; Pierre *Pachéco* de Montalvan, cardinal en 1546, mort à Rome le 4 février 1560. On parla de le faire pape à la mort de Paul IV.

Et François *Pachéco* de Ceralbo, fait cardinal en 1561. Mort à Burgos le 23 août 1579.

3°. Un autre *Pachéco*, (Alvarez) colonel eſpagnol, parent du duc d'Albe, fut envoyé par lui, en 1672, au milieu des troubles des Pays-Bas, à

Fleſſingue, pour y commander & y faire conſtruire une citadelle ; mais il trouva en arrivant que les habitans avoient chaſſé la garniſon & s'étoient rendus les maîtres dans la place. Il tomba entre leurs mains. Un citoyen, nommé Treſlon, qui commandoit dans la place, avoit eu un frère que le duc d'Albe avoit fait mourir ; Treſlon, par repréſailles, fit pendre *Pachéco*, qui demandoit pour toute grace, en faveur de ſa naiſſance, d'avoir au moins la tête tranchée, & qui ne put rien obtenir. On croit qu'il étoit de la maiſon de *Pachéco*. (*A. R.*)

4°. Don François *Pachéco* d'Acuna, &c. duc d'Eſcalone, marquis de Villéna, deux fois grand d'Eſpagne, vice-roi de Naples pour le roi Philippe V, étoit certainement de cette maiſon.

PACHON, (*Chronolog.*) nom que les Egyptiens donnent au neuvième mois de l'année. Il commence le 26 avril du calendrier Julien, & le 7 mai du Grégorien. (*D. J.*)

PACHTLI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) le onzième & douzième des dix-huit mois de vingt jours qui compoſent l'année des Mexicains. Ils nomment encore le onzième *Hélcoti*, & le douzième *Hiteipachtli*. (*A. R.*)

PACHYMÈRE, (GEORGE) (*Hiſt. litt. mod.*) hiſtorien grec, qui vivoit du temps de Michel Paléologue, & qui mourut vers l'an 1310. Son *hiſtoire d'Orient*, qui commence à l'an 1308, fait partie de la Byzantine ; elle y remplit un vuide depuis le temps où finiſſent Nicétas & Acropolite, juſqu'au temps où commence Cantacuzène. Le père Pouſſines, jéſuite, a traduit cette hiſtoire en latin, & le préſident Couſin en françois. *Pachymère* a écrit encore ſur les ouvrages de ſaint Denys l'aréopagite, & ſur la proceſſion du Saint-Eſprit.

PACIFICATEUR, (*Hiſt. mod.*) s'entend ordinairement dans le même ſens que *médiateur*, c'eſt-à-dire, ſignifie quelqu'un qui s'entremet pour réconcilier enſemble des princes & des états diviſés.

Wicquefort cependant met de la différence entre *médiateur* & *pacificateur*. La paix ayant été conclue entre l'Angleterre & la France en 1621, les actes furent remis de part & d'autre dans les mains de quelques ambaſſadeurs qui avoient été employés comme *pacificateurs*, non comme *médiateurs*, & ils furent chargés de garder ces actes juſqu'à l'échange des ratifications. De même l'archevêque de Piſe, ambaſſadeur du grand duc de Toſcane à Madrid, ne fut jamais regardé comme médiateur dans les conférences de la France avec l'Eſpagne, quoique les ambaſſadeurs françois lui euſſent permis d'y aſſiſter, & de ſe porter pour *pacificateur* des différens qui étoient entre les deux nations. Le grand duc n'avoit point offert ſa médiation, & la France d'ailleurs n'auroit pas voulu l'accepter. Wicquefort, *p.* 2, §. 11.

PACIFICATION, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) l'action de remettre ou de rétablir la paix & la tranquillité dans un état.

Dans notre hiſtoire, on entend par édits de *pacification* pluſieurs ordonnances des rois de France, rendues pour pacifier les troubles de religion qui s'élevèrent dans le royaume pendant le ſeizième ſiècle.

François I & Henri II avoient rendu des édits très-ſévères contre ceux qui feroient profeſſion des nouvelles opinions de Luther & de Calvin. Charles IX, en 1561, ſuivit à cet égard les traces de ſes prédéceſſeurs ; mais les hommes ſouffriront toujours impatiemment qu'on les gêne ſur un objet, dont ils croyent ne devoir compte qu'à Dieu ; auſſi le prince fut-il obligé, au mois de janvier 1562, de révoquer ſon premier édit par un nouveau qui accordoit aux prétendus réformés le libre exercice de leur religion, excepté dans les villes & bourgs du royaume. En 1563, il donna à Amboiſe un ſecond édit de *pacification* qui accordoit aux gentilshommes & hauts-juſticiers, la permiſſion de faire faire le prêche dans leurs maiſons pour leur famille & leurs ſujets ſeulement. On étendit même ce privilége aux villes, mais avec des reſtrictions qui le rendirent peu favorable aux calviniſtes, au lieu qu'on les obligea à reſtituer aux catholiques les égliſes qu'ils avoient uſurpées. L'édit de Lonjumeau ſuivit en 1568 ; mais les deux partis qui cherchoient à s'y tromper mutuellement, étant peu temps après rentrés en guerre, Charles IX, par un édit donné à Saint-Maur au mois de Septembre 1568, révoqua tous les précédens édits de *pacification*. Cependant la paix ayant été faite le 8 août 1570, dès le 10 du même mois, ce prince rendit un nouvel édit, qui, aux privilèges accordés par les précédens, ajouta celui d'avoir quatre places de ſûreté ; ſavoir, la Rochelle, Montauban, Coignac & la Charité, pour leur ſervir de retraite pendant deux ans.

Le maſſacre de la ſaint Barthelemi & un édit qui le ſuivit de près, annulla toutes ces conditions ; mais Henri III, en 1576, donna un nouvel édit de *pacification*, plus favorable aux calviniſtes qu'aucun des précédens ; la ligue qui commença alors, le fit révoquer aux états de Blois ſur la fin de la même année ; mais le roi ſe vit obligé de faire en leur faveur l'édit de Poitiers du 8 ſeptembre 1577, par lequel en rétabliſſant à certains égards, & en reſtreignant à d'autres les privilèges accordés par les précédens édits pour le libre exercice de leur religion, il leur accorda de plus d'avoir des chambres mi-parties, & huit places de ſûreté pour ſix ans ; ſavoir, Montpellier, Aigues-mortes, Nyons, Seyne, la Grand'Tour, & Serres en Dauphiné ; Périgueux, la Réole, & le mas de Verdun en Guienne. Mais en 1585 & 1588, la ligue obtint de ce prince la révocation totale de ces édits.

Enfin Henri IV, en 1591, caſſa les derniers édits d'Henri III, & en 1598 donna à Nantes ce fameux édit de *pacification* qui, entr'autres choſes, permettoit aux prétendus réformés l'exercice public de leur religion dans tous les lieux où il avoit été fait publiquement pendant les années 1596 & 1597, & leur en accordoit l'exercice particulier à deux lieues des principales villes, pour chaque bailliage où on n'en pouvoit établir l'exercice public ſans trouble. Louis XIII le confirma à Nimes en 1610, & Louis XIV en 1652, pendant les troubles de la minorité; mais il le révoqua en 1656, & le ſupprima en 1685.

Les proteſtans ſe ſont plaints avec amertume de la révocation de l'édit de Nantes, & leurs plaintes ont été fortifiées de celles de tous les gens de bien catholiques, qui tolèrent d'autant plus volontiers l'attachement d'un proteſtant à ſes opinions, qu'ils auroient plus de peine à ſupporter qu'on les troublât dans la profeſſion des leurs; de celles de tous les philoſophes, qui ſavent combien notre façon de penſer religieuſe dépend peu de nous, & qui prêchent ſans ceſſe aux ſouverains la tolérance générale, & aux peuples l'amour & la concorde; de celles de tous les bons politiques qui ſavent les pertes immenſes que l'état a faites par cet édit de révocation, qui exila du royaume une infinité de familles, & envoya nos ouvriers & nos manufactures chez l'étranger.

Il eſt certain qu'on viola, à l'égard des proteſtans, la foi des traités & des édits donnés & confirmés par tant de rois; & c'eſt ce que Bayle démontre, ſans réplique, dans ſes *lettres critiques* ſur l'hiſtoire du calviniſme. Sans entrer ici dans la queſtion, ſi le prince a droit ou non de ne point tolérer les ſectes oppoſées à la religion dominante dans ſon état, je dis que celui qui penſeroit aujourd'hui qu'un prince doit ramener par la force tous ſes ſujets à la même croyance, paſſeroit pour un homme de ſang; que graces à une infinité de ſages écrivains, on a compris que rien n'eſt plus contraire à la ſaine religion, à la juſtice, à la bonne politique & à l'intérêt public, que la tyrannie ſur les ames.

On ne peut nier que l'état ne ſoit dans un danger éminent lorſqu'il eſt diviſé par deux cultes oppoſés, & qu'il eſt difficile d'établir une paix ſolide entre ces deux cultes; mais eſt-ce une raiſon pour exterminer les adhérens à l'un des deux? n'en ſeroit-ce pas plutôt une, au contraire, pour affoiblir l'eſprit de fanatiſme, en favoriſant tous les cultes indiſtinctement, moyen qui appelleroit en même temps dans l'état une infinité d'étrangers, qui mettroit ſans ceſſe un homme à portée d'en voir un autre ſéparé de lui par la manière de penſer ſur la religion, pratiquer cependant les mêmes vertus, traiter avec la même bonne foi, exercer les mêmes actes de charité, d'humanité & de bienfaiſance; qui rapprocheroit les ſujets les uns des autres; qui leur inſpireroit le reſpect pour la loi civile qui les protégeroit tous également, & qui donneroit à la morale, que la nature a gravée dans tous les cœurs, la préférence qu'elle mérite.

Si les premiers chrétiens mouroient en béniſſant les empereurs payens, & ne leur arrachoient pas par la force des armes des édits favorables à la religion, ils ne s'en plaignoient pas moins amèrement de la liberté qu'on leur ôtoit de ſervir leur Dieu ſelon la lumière de leur conſcience.

En Angleterre, par édit de *pacification* on entend ceux que fit le roi Charles I pour mettre fin aux troubles civils entre l'Angleterre & l'Ecoſſe en 1638.

On appelle auſſi *pacification* en Hongrie des conditions propoſées par les états du royaume, & acceptées par l'archiduc Léopold en 1655; mais ce prince devenu empereur, ne ſe piqua pas de les obſerver exactement, ce qui cauſa de nouveaux troubles dans ce royaume pendant tout ſon règne.

PACIFICUS MAXIMUS, (*Hiſt. litt. mod.*) natif d'Aſcoli, poëte latin moderne. Ses poéſies ont été imprimées en 1489, quatre ans avant le voyage de Chriſtophe Colomb en Amérique; & on croit y trouver la maladie vénérienne exactement décrite, ce qui ſeroit contraire à l'opinion de M. Aſtruc, qui croit que cette maladie n'a été connue en Europe que depuis 1594.

Ce poëte, né en 1400, a vécu un ſiècle.

PACOME, (SAINT) (*Hiſt. eccléſ.*) né dans la haute Thébaïde, il la peupla de monaſtères auxquels il donna une règle très-connue, ſous le nom de ſaint *Pacôme*. Sa ſœur donna la même règle à un monaſtère de filles qu'elle fonda de l'autre côté du Nil. Les parens de ſaint *Pacôme* étoient idolâtres, il fut le premier chrétien de ſa race, il avoit commencé par porter les armes. La vie de ſaint *Pacôme*, écrite d'abord en grec par un ancien auteur, fut traduite en latin par Denys-le-Petit, & en françois par M. Arnauld d'Andilly, qui l'a placée dans ſes vies des Pères du déſert. Saint *Pacôme* étoit mort l'an 348.

PACORUS, (*Hiſt. anc.*) nom de pluſieurs rois des Parthes, entr'autres du fils d'Orodes, du neveu de Mithridate, qui triompha de Craſſus, l'an 53 avant Jéſus-Chriſt. Craſſus fut vengé par Ventidius, & Pacorus périt dans une bataille qu'il perdit contre ce général romain, l'an 39 avant Jéſus-Chriſt. C'eſt à cet événement que ſe rapporte ce vers connu d'Ovide:

Parthe, dabis pœnas; Craſſi gaudete ſepulti.

Horace appelle les Parthes: *Pacori manus.*

Jam bis Monæſes & Pacori manus,
Non auſpicatos contudit impetus

Noſtros, & adjeciſſe prædam
Torquibus exiguis renidet.

PACTA-CONVENTA, (*Hiſt. mod. politiq.*) c'eſt ainſi que l'on nomme en Pologne les conditions que la nation polonoiſe impoſe aux rois qu'elle s'eſt choiſis dans la diète d'élection. Le prince élu eſt obligé de jurer l'obſervation des *pacta-conventa*, qui renferment ſes obligations envers ſon peuple, & ſur-tout le maintien des privilèges des nobles & des grands officiers de la république, dont ils ſont très-jaloux. Au premier coup-d'œil on croiroit d'après cela que la Pologne jouit de la plus parfaite liberté; mais cette liberté n'exiſte que pour les nobles & les ſeigneurs, qui lient les mains à leur monarque afin de pouvoir exercer impunément ſur leurs vaſſaux la tyrannie la plus cruelle, tandis qu'ils jouiſſent eux-mêmes d'une indépendance & d'une anarchie preſque toujours funeſtes au repos de l'état; en un mot, par les *pacta-conventa* les ſeigneurs polonois s'aſſurent que le roi ne les troublera jamais dans l'exercice des droits, ſouvent barbares, du gouvernement féodal, qui ſubſiſte aujourd'hui chez eux avec les mêmes inconvéniens que dans une grande partie de l'Europe, avant que les peuples indignés euſſent recouvré leur liberté, ou avant que les rois, devenus plus puiſſans, euſſent opprimé les nobles ainſi que leurs vaſſaux.

Lorſqu'une diète polonoiſe eſt aſſemblée, on commence toujours par faire lecture des *pacta-conventa*, & chaque membre de l'aſſemblée eſt en droit d'en demander l'obſervation, & de faire remarquer les infractions que le roi peut y avoir faites. (*A. R.*)

PACTE, ſ. m. *pactum*, ſignifie en général un *accord*, une *convention*.

Ulpien, dans la loi I. § *ff. de pactis*, fait venir ce mot de *pactio*, dont on prétend que le mot *pax* a auſſi pris ſon origine; & en effet dans nos anciennes ordonnances le terme de *paix* ſignifie quelquefois *convention*.

Chez les romains on diſtinguoit les contrats & obligations, des ſimples *pactes* ou *pactes nuds*, appellés auſſi *pactum ſolum*.

Le *pacte* nud étoit ainſi appellé *quaſi nudatum ab omni effectu civili*; c'étoit une ſimple convention naturelle, une convention ſans titre, une ſimple promeſſe, qui n'étant fondée que ſur la bonne foi & le conſentement de ceux qui contractoient, ne produiſoit qu'une obligation naturelle qui n'entraînoit avec elle aucuns effets civils. *Voyez* la loi 23. *Cod. de pign. & hyp.* & la loi 15. *cod. de tranſact.*

Le droit de propriété ne pouvoit être tranſmis par un ſimple *pacte*: ces ſortes de conventions ne produiſoient point d'action, mais ſeulement une exception.

Parmi nous on confond le terme de *pacte*, & *accord* & *convention*. Tout *pacte* eſt obligation, pourvu qu'il ſoit conforme aux règles. Le terme de *pacte* eſt néanmoins encore uſité pour déſigner certaines conventions.

Pacte appellé *in diem additio*, étoit chez les Romains une convention qui étoit quelquefois ajoutée à un contrat de vente, par laquelle les contractans convenoient que ſi dans un certain tems quelqu'un offroit un plus grand prix de la choſe vendue, on rendroit dans un certain tems la condition de celui qui vendoit meilleure par quelque moyen que ce fût; le vendeur pouvoit retirer la choſe vendue des mains de l'acheteur. *Voyez le tit. 2 du liv. XVIII. du Digeſte.*

Le *pacte* n'eſt point admis parmi nous pour les ventes volontaires, mais on peut le rapporter aux adjudications par decret qui ſe font ſauf quinzaine, pendant laquelle chacun eſt admis à enchérir ſur l'adjudicataire.

Pacte de famille, eſt un accord fait entre les perſonnes d'une même famille, & quelquefois entre pluſieurs familles, pour régler entre les contractans & leurs deſcendans, l'ordre de ſuccéder autrement qu'il n'eſt réglé par la loi.

L'uſage des *pactes de famille* paroît être venu d'Allemagne, où il commença à s'introduire dans le xiij. ſiecle, en même tems que le droit romain. Les anciennes loix des Allemands ne permettoient pas que les filles concouruſſent avec les mâles dans les ſucceſſions allodiales.

Lorſque le droit romain commença d'être obſervé en Allemagne, ce qui arriva dans le xiij. ſiecle, la nobleſſe allemande jalouſe de ſes anciens uſages & de la ſplendeur de ſon nom, craignit que l'uſage du droit romain ne fît paſſer aux filles une partie des allodes: ce fut ce qui donna la naiſſance aux *pactes* de famille.

Ces *pactes* ne ſont en effet autre choſe que des proteſtations domeſtiques, par leſquelles les grandes maiſons ſe ſont engagées de ſuivre dans l'ordre des ſucceſſions allodiales l'ancien droit de l'empire, qui affecte aux mâles tous les allodes, c'eſt-à-dire tous les biens patrimoniaux à l'excluſion des filles.

Il eſt d'uſage de fixer dans ces *pactes* la quotité des dots qui doivent être données aux filles, & pour une plus grande précaution, la famille convient de faire en toute occaſion, renoncer les filles à toutes ſucceſſions en faveur des mâles: ces ſortes de *pactes* ſont très-communs dans les grandes maiſons d'Allemagne.

En France au contraire ils ſont peu uſités; nous n'en connoiſſons guère d'autre exemple parmi nous que celui des différentes familles qui ſont propriétaires des étaux de boucherie de l'apport Paris, & des maiſons de la rue de Gêvres, entre leſquels, par un ancien *pacte de famille*, les mâles ſont ſeuls habiles à ſuccéder à ces biens, à l'excluſion des filles; il y a même droit d'accroiſſement à défaut de mâles d'une famille, au profit des mâles des autres familles.

Ces ſortes de *pactes* ne peuvent produire parmi

nous aucun effet, à moins qu'ils ne ſoient autoriſés par lettres-patentes. *Voyez* Berengarius, Ferrandus, Franciſc. Marc. & Charondas *en ſes réponſes.*

Pacte de la loi commiſſoire, eſt une convention qui ſe fait entre le vendeur & l'acheteur, que ſi le prix de la choſe vendue n'eſt pas payé dans un certain tems, la vente ſera nulle s'il plaît au vendeur.

Ce *pacte* appellé *loi*, parce que les *pactes* ſont les loix des contrats, & *commiſſoire*, parce que la choſe vendue, *venditori committitur*, c'eſt-à dire que dans ce cas elle lui eſt rendue comme ſi la vente n'avoit point été faite.

L'effet de ce *pacte* n'eſt pas de rendre la vente conditionnelle, mais il opère la réſolution au cas que la condition prévue arrive, ſavoir le défaut de payement du prix dans le tems convenu.

Il n'eſt pas beſoin pour cela que le vendeur ait averti l'acheteur de payer, parce que, *dies interpellat pro homine.*

Ce *pacte* étant en faveur du vendeur, il eſt à ſon choix de ſe ſervir de la faculté qu'il lui donne, ou de pourſuivre l'acheteur pour l'exécution de la vente; mais quand une fois le vendeur a opté l'un ou l'autre des deux partis, il ne peut plus varier.

Le vendeur d'un héritage qui demande la réſolution de la vente en vertu d'un tel *pacte*, peut faire condamner l'acheteur à la reſtitution des fruits, à moins que l'acheteur n'ait payé des arrhes, ou une partie du prix, auquel cas les jouiſſances ſe compenſent juſqu'à due concurence.

On ne peut pas demander la réſolution de la vente faute de payement, lorſque l'acheteur a fait au vendeur, dans le tems convenu, des offres réelles du prix, ou qu'il a conſigné, ou qu'il n'a pas tenu à lui de payer à cauſe de quelque ſaiſie ou empêchement procédant du fait du vendeur.

Quoiqu'on n'ait pas appoſé dans la vente le *pacte de la loi commiſſoire*, le vendeur ne laiſſe pas d'avoir la faculté de pourſuivre l'acheteur pour réſilier la vente faute de payement du prix convenu.

En fait de prêt ſur gage, on ne peut pas appoſer le *pacte de la loi commiſſoire*, c'eſt-à-dire ſtipuler que ſi le débiteur ne ſatisfait pas dans le tems convenu, la choſe engagée ſera acquiſe au créancier; un tel *pacte* ſeroit uſuraire, & comme tel il étoit reprouvé par les loix romaines, *lib. ult. cod. de* pact. *pign.* à moins que le créancier n'achetât la choſe ſon juſte prix, *l. XVI.* § *ult. ff. de pign. & hyp. Voyez* Henrys, *tom. I. liv. IV. ch. vj. queſt. xlj. & xlij.* (*A*).

PACTE *de quotâ litis*, eſt une convention par laquelle le créancier d'une ſomme difficile à recouvrer, en promet une portion, comme le tiers ou le quart, à quelqu'un qui ſe charge de lui procurer ſon payement.

Cette convention eſt valable, quand elle eſt faite en faveur de quelqu'un qui ne fait que l'office d'ami & qui veut bien avancer ſon argent pour la pourſuite d'un procès.

Mais elle eſt vicieuſe & illicite, quand elle eſt faite au profit du juge, ou de l'avocat ou procureur du créancier, ou de quelque ſolliciteur de procès, parce que l'on craint que de telles perſonnes n'abuſent du beſoin que l'on peut avoir de leur miniſtère pour ſe faire ainſi abandonner une certaine portion de la créance. *Voyez* Papon, *l. XII. tit. 2. n°. 1.* Louet & ſon commentateur, *let. L. ſ. 2.* & Mornac ſur la *loi 6.* § *mandati ff. mandati*, & ſur la loi *ſumptus ff. de pactis*, & la loi *ſi qui advocatorum*, *cod. de poſtulando.*. (*A*)

PACTE DE SUCCÉDER, eſt la même choſe que *pacte de famille. Voyez ci-devant* PACTE DE FAMILLE.

PACUVIUS, (MARCUS) (*Hiſt. litt. rom.*) neveu d'Ennius, poëte tragique. Horace dit qu'il avoit la réputation d'un ſavant vieillard :

Ambigitur quoties uter utro ſit prior, auſert
Pacuvius docti famam ſenis, Accius alti.

(*Voyez* l'article ACCIUS) Cicéron parle avec admiration, dans ſon traité de l'amitié, de l'effet que faiſoit au théâtre le combat de généroſité & d'amitié entre Oreſte & Pylade qui veulent mourir l'un pour l'autre : *Qui clamores totâ caveâ nuper hoſpitis & amici mei M.ⁱ Pacuvii in novâ fabulâ, cùm ignorante rege, uter eorum eſſet Oreſtes, Pilades Oreſtem ſe eſſe diceret, ut pro illo necaretur; Oreſtes autem, ità ut erat, Oreſtem ſe eſſe perſeveraret.*

Quintilien, dans un parallèle de Pacuvius & d'Accius, dit, comme l'avoit dit Horace, que Pacuvius paſſe pour plus ſavant, & Accius pour avoir plus d'énergie :

Tragœdiæ ſcriptores Accius atque Pacuvius, clariſſimi gravitate ſententiarum, verborum pondere & autoritate perſonarum. Cæterùm nitor, & ſumma in excolendis operibus manus ..... videri poteſt ..... ipſis defuiſſe ..... virium Accio plus tribuitur; Pacuvium videri doctiorem volunt.

Pacuvius étoit né à Brindes, il mourut à Tarente, âgé de plus de quatre-vingt-dix ans, l'an 154 avant Jéſus-Chriſt. On a de lui quelques fragmens dans le *Corpus poëtarum latinorum* de Maittaire.

PAD

PADISCHAH, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) en langue turque veut dire *empereur* ou *grand roi.* C'eſt le titre que le grand ſeigneur donne au roi de France ſeul, à l'excluſion de tous les autres princes de l'Europe, & même de l'empereur d'Allemagne. La raiſon qu'on en apporte, c'eſt qu'il regarde le roi de France comme ſon parent, & le nomme en conſéquence *padiſchah*, titre qu'il prend lui-même dans les actes qu'il ſouſcrit. Les turcs fondent cette parenté ſur ce qu'une prin-

teſſe du ſang de France qui alloit à Jéruſalem, fut priſe par des corſaires, préſentée à Soliman, devint ſultane favorite, & obtint du ſultan qu'il qualifieroit le roi de *padiſchah*, & donneroit à ſes ambaſſadeurs le pas ſur tous les miniſtres étrangers.

Le prince Démétrius Cantimir qui rapporte cette hiſtoire, ne balance pas à la traiter de fable; & en effet il ne s'en trouve aucune trace ni dans les hiſtoriens, ni dans les généalogiſtes. Vican obſerve que ce titre, qu'il écrit *podeshair*, fut obtenu par ſurpriſe par les François; mais il s'eſt fondé ſur la tradition populaire dont nous venons de parler. Il ſuffit de penſer que le grand ſeigneur accorde ce titre au roi en conſidération de ſa puiſſance, du rang qu'il tient dans le monde, & de la bonne intelligence qui regne entre la cour de France & la porte Ottomane.

Ultima vicinus Phœbo tenet arva Padæus. (*A. R.*)

PAE

PAEZ, *ou* PAS, *ou* PACÉ, PACÆUS, (RICHARD) (*Hiſt. d'Anglet.*) étoit réputé, du temps de Henri VIII, le plus grand négociateur de l'Angleterre. A la mort du pape Léon X, le cardinal Volſey qui aſpiroit à la papauté, le tira de l'ambaſſade de Veniſe, où il ne ſervoit que le roi ſon maître, pour l'envoyer à Rome ſervir les projets ambitieux de ce cardinal, auquel il importoit beaucoup plus alors de plaire qu'au roi même; mais la fauſſeté habile de la faction impériale qui vouloit faire pape Adrien Florent, précepteur de Charles-Quint, trompa la pénétration de Richard. Ce miniſtre retourna à Veniſe, où il fut plus heureux; il détermina les Vénitiens à renoncer à l'alliance de la France, & à prendre parti pour l'empereur Charles-Quint & pour Henri VIII, qui dans ce moment étoit ennemi de la France. Mais ſoit que Volſey fût mécontent de ce que Richard Pacé n'avoit pas auſſi bien réuſſi dans les affaires du cardinal que dans celles du roi, ſoit qu'il fût jaloux & inquiet du crédit que les ſervices de Richard pouvoient lui procurer, il s'attacha fortement à le perdre, & il y parvint. *Pacé* ſoutint mal ſa diſgrace, il en perdit l'eſprit, & en mourut de douleur en 1532. Il étoit ami d'Eraſme & des ſavans de ſon temps. On a de lui des lettres & divers ouvrages, tels qu'un traité, *De fructu ſcientiarum*; un autre, *De lapſu hebraïcorum interpretum*, &c.

PAG

PAGAN, (BLAISE-FRANÇOIS, COMTE DE) (*Hiſt. de Fr.*) né en 1604 près de Marſeille, entra dans le ſervice à douze ans, & ſignala dès-lors ſa valeur & ſon adreſſe dans toutes les occaſions. A l'expédition des barricades de Suze, en 1629, il étoit à la tête de ce qu'on appelloit les enfans perdus; il ſe fit un chemin particulier pour arriver le premier à l'attaque: *voici*, cria-t-il à ſes compagnons, *le chemin de la gloire*; ils le ſuivirent, & ils forcèrent les barricades. Louis XIII, témoin de cette action héroïque, en fut ſi frappé, qu'il ne ſe laſſoit point de la raconter; il fit le comte de *Pagan* maréchal de camp, & l'envoya en 1642 en Portugal faire la guerre aux Eſpagnols. Le comte de *Pagan* avoit perdu l'œil gauche d'un coup de mouſquet au ſiége de Montauban, & une maladie lui fit perdre l'autre œil dans l'expédition du Portugal; il n'avoit encore que trente-huit ans, & malgré cette horrible privation, ſa carrière ne finit point à cette époque. Il avoit toujours aimé & cultivé les mathématiques, & il étoit, avant M. de Vauban, le plus grand ingénieur qu'eût eu la France. Privé du plaiſir de combattre & de s'expoſer pour la patrie, il ſe livra tout entier au plaiſir de l'inſtruire. Il écrivit ſur les fortifications, & ſon ouvrage fut long-temps le meilleur ſur cette matière. M. de Vauban montra le premier le vice de quelques-uns de ſes principes, & ceux même de M. de Vauban ne ſont pas aujourd'hui à l'abri de toute attaque. On a de plus du même M. de *Pagan* des *théorèmes géométriques*; des *tables aſtronomiques*; une *théorie des planètes*; une *relation hiſtorique de la rivière des Amazones*: mort à Paris en 1651. M. le comte de *Pagan* avoit le foible de donner dans l'aſtrologie judiciaire; c'étoit la maladie du temps.

PAGARANS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme dans l'île de Sumatra des princes particuliers, qui ſont ou alliés ou tributaires du roi d'Achem, le plus puiſſant des ſouverains de l'île. (*A. R.*)

PAGAYE, ſ. f. il faut faire ſentir le ſecond *a* après le *g*; c'eſt une eſpèce de rame dont ſe ſervent les ſauvages caraïbes pour conduire leurs canots & leurs pirogues. Cette rame, qui n'a guère que cinq pieds de long en tout, eſt faite en forme de grande pelle, étroite & échancrée par le bas, ayant un manche long de trois pieds, terminé par une petite traverſe ſervant de poignée, à-peu-près comme on en voit aux cannes en bequilles. Les *pagayes* caraïbes ſont conſtruites de bois dur, très-proprement travaillé & bien poli. Celles dont les nègres canotiers & les pêcheurs font uſage, n'ont ni la légereté ni l'élégance des précédentes, mais elles ſervent également, ſoit pour ramer, ſoit pour gouverner les petits canots. On donne encore le nom de *pagayes* à de grands couteaux de bois, eſpèces de ſpatules de trois pieds de longueur, ſervant au travail du ſucre. (*M. LE ROMAIN.*)

PAGE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt un enfant d'honneur qu'on met auprès du prince & des grands ſeigneurs, pour les ſervir, avec leurs livrées, & en même tems y recevoir une honnête éducation, & y apprendre leurs exercices,

On voit par les mémoires de Philippe de Comines, que les *pages* qui ſervoient les princes & les ſeigneurs de ſon tems, étoient nobles enfans, qui par-tout ſuivoient leurs maitres pour apprendre la vertu & les armes. Le chevalier d'Accily, qui ne vivoit pas de ce tems-là, a dit au contraire:

S'il eſt beau le fils de Climène,
Quoiqu'elle ait un homme aſſez laid,
Cela n'a rien qui me ſurprenne,
Son *page* eſt un garçon bien fait.

Loiſeau remarque, dans ſon traité de ordres, qu'anciennement les jeunes gentilshommes étoient *pages* des ſeigneurs, & les jeunes demoiſelles étoient filles-de-chambre des dames; car, comme nous enſeigne fort bien Ragueau, les *pages* ſont *pædagogia*, ſive *pædagogiani pueri*.

On diſtinguoit alors deux ſortes de *pages*, ſavoir les *pages* d'honneur, & les communs. Les *pages* d'honneur n'étoient que chez les princes & les ſouverains, & étoient ordinairement fils de barons ou chevaliers, deſquels la fonction eſt, pour ainſi dire, décrite par Quinte-curce, *l. VIII. hæc cohors veluti ſeminarium ducum præfectorum eſt*; en effet, quand ils étoient hors de *page*, ils devenoient bacheliers ou damoiſeaux. Bachelier ſignifie *prétendant à chevalerie*: damoiſeau eſt le diminutif de *dant*, qui ſignifie *ſeigneur*, juſqu'à ce qu'étant devenus chefs de maiſon, ils ſoient qualifiés *ſeigneurs* tout-à-fait. Les *pages communs* ſont iſſus de ſimple nobleſſe, & ſervent les chevaliers ou ſeigneurs; car un ſimple gentilhomme ne doit point avoir *pages*, mais ſeulement laquais qui ſont roturiers.

Lancelot dérive le mot *page* du grec παῖς, qui veut dire *un enfant*. Ménage & Caſeneuve le tirent de *pædagogium*. Cujas & Jacques Godefroi témoignent que les enfans d'honneur étoient nommés chez les Européens *pædagogiani pueri*. Dans la ſuite on appella *pages* & *enfans de cuiſine*, les petits officiers ſervant à la cuiſine du roi. Le préſident Fauchet dit, que juſqu'au règne des rois Charles VI & Charles VII on nommoit *pages* de ſimples valets-de-pied; & que de ſon temps les Tuilliers appelloient *pages* certains valets qui portoient ſur des palettes les tuiles vertes pour les faire ſécher: il ajoute, que c'étoit ſeulement depuis quelque temps qu'on avoit diſtingué les *pages* nobles des *pages* vilains ſervant-à-pied, qui ont été nommés *naquets* ou *laquais*.

Il eſt vrai que les *pages* du temps de l'ancienne chevalerie, ſe nommoient autrement *varlets* ou *damoiſeaux*, & qu'ils rempliſſoient alors l'emploi de domeſtiques auprès de la perſonne de leurs maîtres ou de leurs maîtreſſes; ils les accompagnoient à la chaſſe, dans leurs voyages, dans leurs viſites ou promenades, faiſoient leurs meſſages, & même les ſervoient à table: le célèbre chevalier Bayard avoit verſé à boire & fait les autres fonctions de *page* auprès de l'évêque de Grenoble.

C'étoit ordinairement les dames qui ſe chargeoient de leur apprendre leur catéchiſme & la galanterie, l'amour de Dieu & des dames; car l'un ne pouvoit aller ſans l'autre, & l'amant qui entendoit *à loyaument ſervir une dame*, étoit ſauvé, ſuivant la doctrine de la *dame des belles couſines*.

On prenoit grand ſoin de les inſtruire aux exercices des écuyers & chevaliers, qui étoient les grades auxquels ils devoient aſpirer. Ils ne quittoient point l'état de *page* ſans paſſer par une cérémonie religieuſe. Le gentilhomme mis *hors de page* étoit préſenté à l'autel par ſon père & ſa mère, qui chacun un cierge à la main alloient à l'offrande: le prêtre célébrant prenoit de deſſus l'autel une épée & une ceinture qu'il attachoit au côté du jeune gentilhomme, après les avoir bénis. *Voyez l'hiſtoire de la chevalerie*, par M. de Saint-Palaye. (*D. J.*)

PAGI. (*Hiſt. litt. mod.*) Trois cordeliers provençaux ont fait connoître ce nom. Le premier (*Antoine Pagi*) eſt l'auteur de la fameuſe critique des annales de Baronius, critique qu'on ne ſépare point de ces annales, & qui en relève infiniment le prix. L'abbé de Longuerue l'avoit beaucoup aidé dans cet important ouvrage. On a encore du P. *Pagi*, *Diſſertatio hypatica, ſeu de conſulibus Cæſareis*, ouvrage qui éclaircit la chronologie aſſez embrouillée des conſulats. Le P. *Pagi*, né à Rognes en Provence en 1624, mourut à Aix en 1695.

Le ſecond, (*François Pagi*) neveu du précédent, l'aida auſſi dans la critique des annales de Baronius. On a de lui une hiſtoire des papes en latin, très-ultramontaine, dont le dernier volume a été publié par le troiſième Père *Pagi*, neveu de François, nommé Antoine comme ſon grand-oncle; François, né à Lambeſc, en 1654, mourut en 1721.

Un autre neveu du P. François *Pagi*, après avoir été jéſuite, fut prévôt de Cavaillon; il eſt connu ſous le nom de l'abbé *Pagi*. On a de lui une hiſtoire de Cyrus le jeune, & une hiſtoire des révolutions des Pays-Bas. Il étoit né au Martigue en Provence.

PAGNE, *terme de relation*, c'eſt un morceau de toile de coton dont les peuples de la côte de Guinée s'enveloppent le corps depuis les aiſſelles juſqu'aux genoux, & quelquefois juſqu'au milieu des jambes, & dont les Caraïbes, à leur imitation, ſe ſervent aujourd'hui. La *pagne* fait ordinairement deux tours, & ſert également aux hommes & aux femmes; c'eſt un habillement de cérémonie; car les peuples de Guinée vont ordinairement tout nuds, & les Caraïbes n'ont que leur camuſa. (*D. J.*)

PAGOMEN, ſ. m. (*Calendrier*) les Egyp-

tiens & les Ethiopiens donnent ce nom au réſidu de cinq jours de leur année, ou de ſix, ſi l'année eſt biſſextile; ils ajoutent ces jours à leur dernier mois, parce qu'ils ne comptent que quatre jours pour chacun.

PAI

PAINE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ſixième mois des Coptes, qui répond à notre mois de juin; ils l'appellent auſſi *bauna*, & les Abyſſins *peuni* & *penni*. (*A. R.*)

PAIRS, (*Hiſt. d'Anglet.*) le mot *pairs*, veut dire *citoyens du même ordre*. On doit remarquer qu'en Angleterre, il n'y a que deux ordres de ſujets, ſavoir, les *pairs* du royaume & les communes. Les ducs, les marquis, les comtes, les vicomtes, les barons, les deux archevêques, les évêques, ſont *pairs* du royaume, & *pairs*-entr'eux, de telle ſorte, que le dernier des barons ne laiſſe pas d'être *pair* du premier duc. Tout le reſte du peuple eſt rangé dans la claſſe des communes. Ainſi à cet égard, le moindre artiſan eſt *pair* de tout gentilhomme qui eſt au deſſous du rang de baron. Quand donc on dit que chacun eſt jugé par les *pairs*, cela ſignifie que les *pairs* du royaume ſont jugés par ceux de leur ordre, c'eſt-à-dire par les autres ſeigneurs qui ſont, comme eux, *pairs* du royaume. Tout de même un homme du peuple eſt jugé par des gens de l'ordre des communes, qui ſont ſes *pairs* à cet égard, quelque diſtance qu'il y ait entr'eux par rapport aux biens, ou à la naiſſance.

Il y a pourtant cette différence entre les *pairs* du royaume & les gens des communes; c'eſt que tout *pair* du royaume a droit de donner ſa voix au jugement d'un autre *pair*; au lieu que les gens des communes ne ſont jugés que par douze perſonnes de leur ordre. Au reſte, ce jugement ne regarde que le fait: ces douze perſonnes, après avoir été témoins de l'examen public que le juge a fait des preuves produites pour & contre l'accuſé, prononcent ſeulement qu'il eſt coupable ou innocent du crime dont on l'accuſe: après quoi le juge le condamne ou l'abſout, ſelon les loix. Telle eſt la prérogative des citoyens anglois depuis le tems du roi Alfred. Peut-être même que ce prince ne fit que renouveller & rectifier une coutume établie parmi les Saxons depuis un tems immémorial.

Le chevalier Temple prétend qu'il y a ſuffiſamment de traces de cette coutume depuis les conſtitutions mêmes d'Odin, le premier conducteur des goths aſiatiques ou getes en europe, & fondateur de ce grand royaume qui fit le tour de la mer baltique, d'où tous les gouvernemens gothiques de nos parties de l'europe, qui ſont entre le nord & l'oueſt, ont été tirés. C'eſt la raiſon pourquoi cet uſage eſt auſſi ancien en Suede, qu'aucune tradition que l'on y ait, & il ſubſiſte encore dans quelques provinces. Les Normands introduiſirent les termes de *juré* & de *verditi*, de même que pluſieurs autres termes judiciaires; mais les jugemens de douze hommes ſont mentionnés expreſſément dans les loix d'Alfred & d'Ethelred.

Comme le premier n'ignoroit pas que l'eſprit de domination, dont l'oppreſſion eſt une ſuite naturelle, s'empare aiſément de ceux qui ſont en autorité, il chercha les moyens de prévenir cet inconvénient. Pour cet effet, il ordonne que dans tous les procès criminels, on prendroit douze perſonnes d'un même ordre, pour décider de la certitude du fait, & que les juges ne prononceroient leur ſentence que ſur la déciſion de ces douze.

Ce droit des ſujets anglois, dont ils jouiſſent encore aujourd'hui, eſt ſans doute un des plus beaux & des plus eſtimables qu'une nation puiſſe avoir. Un anglois accuſé de quelque crime, ne peut être jugé que par ſes *pairs*, c'eſt-à-dire par des perſonnes de ſon rang. Par cet auguſte privilége, il ſe met hors de danger d'être opprimé, quelque grand que ſoit le crédit de ſes ennemis. Ces douze hommes ou *pairs*, choiſis avec l'approbation de l'accuſé entre un grand nombre d'autres, ſont appellés du nom collectif de *jury*. (*D. J.*)

PAIX RELIGIEUSE, (*Hiſt. mod. politique*) *pax religioſa*; c'eſt ainſi qu'on nomme en Allemagne une convention ou traité conclu en 1555, entre l'empereur Charles-Quint & les princes & états Proteſtans, par lequel l'exercice de la religion luthérienne ou confeſſion d'Ausbourg étoit permis dans tout l'empire. Les princes proteſtans demeuroient en poſſeſſion des biens eccléſiaſtiques dont ils s'étoient emparés, ſans cependant pouvoir s'en approprier de nouveaux; tous les proteſtans étoient ſouſtraits à la juriſdiction du pape. Cet acte eſt encore regardé comme faiſant une des loix fondamentales de l'empire d'Allemagne. En 1629 l'empereur Ferdinand II, pouſſé par un zele aveugle, ou peut-être par l'envie d'exercer un pouvoir abſolu dans l'empire, ſans avoir égard à la *paix religieuſe*, publia un édit, par lequel il ordonnoit aux proteſtans de l'empire, de reſtituer aux eccléſiaſtiques catholiques les biens qui leur avoient été enlevés durant les troubles précédens. Les princes proteſtans, comme il étoit facile de le prévoir, ne voulurent point ſe ſoumettre à une loi qui leur paroiſſoit ſi dure, ce qui donna lieu à une guerre civile qui déſola toute l'Allemagne pendant 30 ans, & qui ne fut terminée que par la paix de Weſtphalie en 1648. (*A. R.*)

PAJ

PAJON, (CLAUDE) (*Hiſt. du calviniſme*) né

à Romorentin en 1616, miniſtre à Orléans, grand ennemi de Jurieu, n'eſt connu que par des écrits polémiques; mais il paſſe pour un des meilleurs écrivains qu'aient eu les proteſtans. Il mourut immédiatement avant la révocation de l'édit de Nantes.

PAJOT, (Louis-Léon) (*Hiſt. litt. mod.*) comte d'Onſembray, directeur-général des poſtes, né à Paris en 1678, mort en 1753, avoit formé un cabinet de phyſique & de mécanique, le plus curieux qu'on connût de ſon temps, & qui lui attira la viſite du Czar Pierre-le-grand, de l'Empereur, du prince Charles de Lorraine, &c. Il étoit de l'académie des ſciences, & il y a de lui divers mémoires dans le recueil de cette académie. Les principaux ſont: un mémoire ſur un inſtrument pour meſurer les liquides; un ſur l'*anémomètre* ou *meſure-vent*; un ſur une machine pour battre la meſure des différens airs de muſique d'une manière fixe. Il a été le bienfaiteur de l'académie & du public, par le legs qu'il a fait à la première, de ſes cabinets, ſous des conditions qui les rendent utiles au ſecond. Il a mérité d'être compté parmi ces hommes:

Inventas aut qui vitam excoluere per artes,
Quique ſui memores alios fecere merendo.

PAL

PALAFOX, (don Jean de) (*Hiſt. d'Eſp.*) Eſpagnol, évêque d'abord d'Angélopolis en Amérique, puis d'Oſma en Eſpagne, eſt célèbre, principalement par ſes conteſtations avec les jéſuites, dont M. Arnauld a écrit l'hiſtoire, qui ſe trouve dans le quatrième volume de la Morale pratique des jéſuites. Don Jean de *Palafox*, né en 1600, au royaume d'Arragon, eſt mort en 1659, en odeur de ſainteté; on a propoſé de le canoniſer, mais ce projet n'a pas été ſuivi. On a de lui pluſieurs ouvrages myſtiques. Amelot de la Houſſaye a traduit ſes homélies. Il y a auſſi de don Jean de *Palafox* quelques morceaux hiſtoriques; une hiſtoire du ſiège de Fontarabie en 1638; une *hiſtoire de la conquête de la Chine, par les Tartares*; celle-ci a été traduite en françois. M. l'abbé Dinouart a donné en 1767, une vie de ce prélat, cher aux janſéniſtes, comme ennemi des jéſuites.

PALAIS, *comte du*, (*Hiſt. de France*) charge éminente ſous la ſeconde race des rois de France: ſous la première race, le *comte du palais* étoit fort inférieur au maire, quoiqu'il fût cependant le juge de tous les officiers de la maiſon du roi, & qu'il confondît dans ſa perſonne tous les autres offices que l'on a vû depuis, tels que le bouteiller, le chambrier, *&c.* Cette charge s'éleva ſous la deuxieme race, tandis que celle de maire fut anéantie; & ſous les rois de la troiſième, celle de ſénéchal anéantit celle de *comte du palais*, dont l'idée nous eſt reſtée dans le grand-prévôt de l'hôtel. Le connétable, qui ne marchoit qu'après le *comte du palais* ſous la deuxième race, devint le premier homme de l'état ſous la troiſième, & la charge de ſénéchal finit en 1191. *P. Henaut.* (*D. J.*)

Palais, (*Hiſt. mod.*) eſt une maiſon dans laquelle un roi ou autre prince ſouverain fait ſa demeure ordinaire.

Le *palais* qui eſt à Paris dans la cité, & dans lequel le parlement & pluſieurs autres cours & tribunaux tiennent leurs ſéances, eſt ainſi appellé, parce que c'étoit la demeure de pluſieurs de nos rois juſqu'au tems de Louis Hutin, qui l'abandonna entièrement pour y rendre la juſtice.

A l'imitation de ce *palais* de Paris, on a auſſi dans pluſieurs grandes villes donné le titre de *palais* à l'édifice dans lequel ſe rend la principale juſtice royale, parce que ces ſortes d'édifices où l'on rend la juſtice au nom du roi ſont cenſés ſa demeure.

Les maiſons des cardinaux ſont auſſi qualifiées de *palais*, témoin *le palais* cardinal à Paris, appellé vulgairement le *palais royal*.

Les maiſons des archevêques & évêques n'étoient autrefois qualifiées que d'*hôtel*, auſſi bien que la demeure du roi; préſentement on dit *palais* archiépiſcopal, *palais* épiſcopal.

Du reſte aucune perſonne, quelque qualifiée qu'elle ſoit, ne peut faire mettre ſur la porte de ſa maiſon le titre de *palais*, mais ſeulement celui d'*hôtel*. (*A*)

PALANQUINS *ou* PALANKINS *ou* PALEKIS, (*Hiſt. mod.*) eſpèce de voiture portée par des hommes, fort en uſage dans les différentes parties de l'Indoſtan. Le *palankin* eſt une eſpèce de brancard terminé des deux côtés par une petite baluſtrade de cinq à ſix pouces de hauteur. Il y a un doſſier ſemblable à celui du berceau d'un enfant. Au lieu d'être porté par deux brancards comme nos litières, ou chaiſes-à-porteurs, le *palankin* eſt ſuſpendu par des cordes à un long morceau de bois de bambou, qui a cinq à ſix pouces de diamètre, & qui eſt courbé par le milieu, & porté ſur les épaules de deux ou d'un plus grand nombre d'hommes. Ces voitures portatives ſont plus ou moins ornées, ſuivant la qualité & les facultés des perſonnes à qui elles appartiennent. Lorſque le tems eſt mauvais, le *palankin* ſe recouvre de toile cirée. Ceux que l'on porte ſont couchés ſur des couſſins & ſur des tapis plus ou moins riches. Quand c'eſt une femme, elle eſt cachée par des rideaux de toile, ou de quelque étoffe de ſoie. Ces voitures ſont fort cheres; le bâton de bambou auquel le *palankin* eſt attaché, coûte quelquefois juſqu'à 5 ou 600 liv. mais les porteurs ſe contentent du prix modique de 10 à 12 francs par mois. Les meilleurs *palankins* ſe font à Tatta, dans la province d'Azmir, dépendant du grand-mogol. (*A. R.*)

PALAPRAT, (JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) né à Toulouſe, en 1650; il fut fait capitoul en 1675. Il alla par pure curioſité voir Paris, Rome & Chriſtine; mais cette reine voulut inutilement ſe l'attacher. Il s'attacha cependant à un prince, ce fut au grand-prieur de Vendôme; il ſe permettoit avec lui des ſaillies ingénieuſes qui amuſoient ce prince, & des vérités hardies qui ne l'offenſoient pas; *c'étoient*, diſoit-il, *ſes gages;* c'étoit peut-être encore là une vérité. *Palaprat* étoit en ſociété d'amitié, d'eſprit & de talent avec Brueys, & on ne ſait pas bien ce qui appartient excluſivement à l'un ou à l'autre dans les pièces qu'ils ont faites en commun; mais enfin, ils ont fait enſemble *le Muet* & *le Grondeur. Palaprat* mourut à Paris en 1721, le 23 octobre; (Brueys) (David-Auguſtin) n'étoit pas ſeulement auteur dramatique dans tous les genres, il étoit auſſi grand controverſiſte; né à Aix en 1640, d'un père proteſtant, il avoit d'abord écrit contre l'*expoſition de la doctrine de l'égliſe*, &c. de M. Boſſuet; converti enſuite par Boſſuet, il ne ceſſa d'écrire contre les proteſtans, tout en travaillant pour le théâtre. Il mourut à Montpellier le 25 novembre 1723. Il deſcendoit d'un Pierre Brueys, annobli par Louis XI, le 3 ſeptembre 1481.

PALATI, (JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) médiocre hiſtorien, né dans les états de Veniſe, mort vers 1680, auteur de divers morceaux hiſtoriques, écrits en latin, ſur l'empire d'Occident & l'état de Veniſe: *Monarchia Occidentalis; Aquila Franca; Aquila Sueva; Faſti Ducales Venetorum.*

PALATIN, ELECTEUR, PALATINAT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) on appelle en Allemagne *électeur palatin*, ou *comte palatin du Rhin*, un prince feudataire de l'empire, dont le domaine s'appelle *palatinat.* Ce prince jouit de très-grandes prérogatives, dont la plus éminente eſt celle de faire les fonctions de vicaire de l'empire pendant la vacance du trône impérial dans la contrée du Rhin, de la Souabe & de la Franconie. Ce droit lui a été quelquefois diſputé par l'électeur de Bavière; mais enfin l'*électeur palatin* d'aujourd'hui a conſenti à le partager avec lui. Dans la bulle d'or *l'électeur palatin* eſt appellé le *juge de l'empereur.* Il porte auſſi le titre de grand-tréſorier de l'empire, il a le droit d'annoblir, & il jouit d'un droit ſingulier, appellé *wildfangia. Voyez cet article.*

Les comtes *palatins* étoient autrefois des officiers attachés aux palais des empereurs; ils avoient un chef à qui ils étoient ſubordonnés; & les empereurs lui avoient accordé de très-grandes prérogatives, afin de rendre ſa dignité plus éminente. On comptoit pluſieurs *comtes palatins;* il y avoit celui du Rhin, celui de Bavière, celui de Franconie, celui de Saxe & celui de Souabe. Aujourd'hui le titre de *comte palatin*, en allemand *pfalzgraff*, ne ſe prend que par les princes de Sultzbach, de Deux-Ponts, & de Birckenfeld, qui ſont de trois différentes branches d'une même maiſon. C'eſt un prince de la première de ces branches, qui eſt actuellement *électeur palatin.* (—)

PALATIN DE HONGRIE, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le titre qu'on donne en Hongrie à un ſeigneur qui poſſède la plus éminente dignité de l'état. Les états du pays éliſent le *palatin;* c'eſt lui qui a droit de les convoquer; il eſt le tuteur des mineurs; il commande les troupes en tems de guerre. En un mot, il eſt l'adminiſtrateur du royaume. Cette dignité n'eſt point héréditaire, & elle ſe perd par mort.

En pologne les gouverneurs des provinces nommés par le roi, prennent auſſi le titre de *palatin.* (—)

PALEARIUS, (AONIUS) (*Hiſt. litt. mod.*) ſavant Italien du ſeizième ſiècle, auteur d'un poëme de l'immortalité de l'ame, & de quelques autres ouvrages en latin, fut brûlé à Rome en 1570, par l'inquiſition, pour avoir dit que l'inquiſition eſt un poignard porté à la gorge des gens de lettres: *inquiſitionem ſicam eſſe diſtrictam in jugula litteratorum.*

Je ſais qu'on n'aime pas de telles vérités.

Paleario inclinoit vers les opinions des réformés.

PALÉMON, (Q. RHEMMIUS) (*Hiſt. litt. des Rom.*) grammairien célèbre, qui enſeignoit à Rome ſous Tibère, Caligula & Claude, & dont on a des fragmens dans le recueil intitulé: *Poëtæ latini minores.* On a auſſi de lui un traité, *De ponderibus & menſuris.*

PALÉOLOGUE; (*Hiſt. du Bas-Empire*) c'eſt le nom d'une maiſon impériale de Conſtantinople, qui poſſéda l'empire grec, depuis la ceſſation de ce qu'on appelle l'empire des Latins, juſqu'à la chûte de ce même empire grec, & à la priſe de Conſtantinople par Mahomet II, c'eſt-à-dire depuis 1260, que *Michel Paléologue* fut couronné, juſqu'au 29 mai 1453, que Conſtantinople fut priſe, & *Conſtantin Paléologue*, dernier empereur grec, entièrement dépouillé. Il laiſſa pour héritier de ſes droits ſur cet empire ſon neveu *André Paléologue*, deſpote de la Morée. Celui-ci céda, le 6 ſeptembre 1494, tous ſes droits ſur l'empire de Conſtantinople au roi de France Charles VIII, & à ſes ſucceſſeurs. Cette donation fut faite à Rome, en préſence du cardinal de Gurce ou de Gurck, qui l'accepta pour le roi de France, ſans en avoir aucun pouvoir de lui. C'étoit ſans doute un moyen qu'on employoit à Rome pour engager Charles VIII dans une guerre contre les Turcs. Il faut, dit M. le préſident Hénault, que Charles VIII n'ait pas fait grand cas de cette ceſ-

ſion, puiſqu'il ne paroit aucune trace de ſon acceptation, & que ſix ans après, *Paléologue* fit la même ceſſion à Ferdinand & Iſabelle.

L'acte de ceſſion, de l'exiſtence duquel on avoit douté, a été retrouvé à Rome par feu M. le duc de Saint-Aignan, pendant ſon ambaſſade. On peut le voir tout entier dans un mémoire de M. de Foncemagne, inſéré dans le recueil de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, tome 17, in-4°, pages 539 & ſuivantes. Il paroit que Charles VIII n'avoit d'abord que trop d'ardeur pour ces conquêtes vaſtes & lointaines, & que cette ardeur fut encore augmentée par la rapidité avec laquelle il perça d'abord l'Italie, mais qu'elle fut bien refroidie enſuite par le mauvais ſuccès dont cette expédition d'Italie fut ſuivie. D'ailleurs, il vécut trop peu pour reprendre ces projets de conquête.

André Paléologue de ſon côté ſe rendit mépriſable par un mariage infame avec une courtiſanne grecque, & ſes droits qu'il vendoit à tous ceux qui daignoient les acheter, parurent perdre de leur prix.

PALEOTA, (GABRIEL) (*Hiſt. litt. mod.*) ſavant cardinal, ami de ſaint Charles Borromée, mourut à Rome en 1597, à 73 ans. On a de lui un traité, *de bono Senectutis*; c'eſt l'objet du traité de Cicéron, *de Senectute*. Tous ces beaux traités-là ne perſuadent pas que la vieilleſſe ſoit un bien; ſon bonheur conſiſte à n'avoir plus de paſſions, & ce bonheur tient au malheur de l'extinction des ſens; mais c'eſt toujours bien fait de donner des conſolations à la vieilleſſe, elle en a beſoin.

On a encore du cardinal *Paleota* un traité, *De nothis ſpuriiſque filiis*, (des bâtards.)

PALEPHATE, (*Hiſt. litt. anc.*) ancien philoſophe grec, dont on a un traité des choſes incroyables, édition d'Elzevir. On ignore en quel temps vivoit cet auteur.

PALFIN, (JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) Flamand, lecteur en chirurgie à Gand, auteur d'une oſtéologie & d'une anatomie du corps humain, ouvrages eſtimés. Mort à Gand ſa patrie, en 1730.

PALICE. (LA) *Voyez* CHABANNES.

PALINGENE, (MARCEL) (*Hiſt. litt. mod.*) (*Palingenius*) n'eſt guère connu que par ſon poëme, intitulé: *Zodiacus vitæ*; mais ce poëme eſt très-connu par les traits de ſatyre qu'il contient contre le pape & l'égliſe romaine. Il eſt dédié à Hercule II, duc de Ferrare, mari de la princeſſe Renée de France, grande protectrice des huguenots. L'ouvrage eſt *à l'index* au nombre des livres hérétiques de la première claſſe. On dit que l'inquiſition voulut bien attendre que *Palingenius*, ou Pierre-Ange Manzoli, (c'eſt ſon vrai nom) fût mort pour le faire brûler. C'eſt le poëte latin le plus célèbre du ſeizième ſiècle. On a de ſon poëme une mauvaiſe traduction françoiſe, publiée en 1731, par un ſieur de la Monnerie.

PALISSY, (BERNARD DE) (*Hiſt. litt. mod.*) né à Agen, faiancier ou potier de terre à Saintes, avoit reçu de la nature les diſpoſitions les plus heureuſes pour la chymie: *il étoit*, dit M. de Fontenelle, *auſſi grand phyſicien que la nature ſeule puiſſe en former*. La force de ſon génie lui avoit fait ſaiſir pluſieurs de ces idées mères que d'autres grands phyſiciens ont ſu faire valoir depuis, & dont ils ne lui ont point fait honneur. Quant à ſon ſiècle, il n'en ſavoit pas aſſez pour l'entendre & pour lui rendre juſtice. On avoit recueilli ſes ouvrages ſous un titre qui annonçoit qu'on n'avoit guère de lui d'autre idée que celle d'un ſouffleur & d'un charlatan; ce titre étoit: *moyen de devenir riche*; enfin il étoit preſque généralement inconnu, lorſqu'on a réimprimé ſes œuvres en 1777, avec des notes de M. Faujas de Saint-Fonds. L'éditeur a fait ſur ſa perſonne & ſes ouvrages des recherches qui ont entièrement réhabilité ſa mémoire. Quant au temps où il a vécu, on ſait ſeulement qu'il étoit vivant en 1584, & qu'il avoit alors ſoixante ans; il étoit proteſtant; & Henri III qui l'aimoit, lui dit un jour: ſi vous ne changez de religion, je ſerai contraint de vous abandonner à vos ennemis. « J'ai grande pitié, répondit *Paliſſy*, » d'un roi qui dit *je ſerai contraint*; mais je veux » que ce grand roi ſache qu'avec toute ſa puiſſance » & celle de tout ſon peuple, il ne ſauroit, lui, con» traindre un potier à fléchir les genoux devant » des idoles. » *Paliſſy* étoit né pauvre, & il en faiſoit gloire: « *Je n'ai point eu d'autre bien*, diſoit-il, » *que le ciel & la terre.* »

PALLADE; (*Hiſt. eccléſ.*) c'eſt le nom de deux évêques de l'égliſe d'Orient, au commencement du cinquième ſiècle, tous deux amis de ſaint Jean Chryſoſtôme, & dont l'un a écrit ſa vie: l'autre, qui avoit été ſolitaire de Nitrie, a écrit l'*Hiſtoire des ſolitaires*, qu'on appelle auſſi *Hiſtoire Lauſiaque*, parce qu'elle fut dédiée à Lauſus, gouverneur de Cappadoce.

PALLADIO, (ANDRÉ) (*Hiſt. litt. mod.*) célèbre architecte italien du ſeizième ſiècle. Ce fut un poëte, le prélat Jean-Georges Triſſino, qui de ſculpteur le fit architecte, en lui expliquant Vitruve, & en le menant avec lui à Rome pour étudier les monumens antiques. Son traité d'architecture & ſon livre poſthume des antiquités de Rome, font connoître juſqu'où il a pouſſé la théorie de ſon art. Pluſieurs magnifiques édifices, ſurtout le fameux théâtre de Vicence ſa patrie, montrent combien il a excellé dans la pratique de ce même art; né en 1508, mort en 1580. Son traité d'architecture a été traduit en françois par Rollan Friard, & a paru en 1726.

PALLADIUS, (RUTILIUS TAURUS ÆMILIANUS) (*Hiſt. litt. rom.*) auteur d'un traité, d

Re rusticâ, dont M. Sabourenx de la Bonnetrie a donné en 1775 une traduction françoiſe, qui fait le tome cinquième de l'économie rurale, en ſix volumes in-8°. On a des vers du même *Palladius* dans le *corpus poëtarum* de Maittaire. On ignore en quel temps il vivoit.

PALLAS, (*Hiſt. rom.*) affranchi tout-puiſſant ſous Claude, diſgracié ſous Néron ; *voyez* l'article de *Felix* ſon frère. On peut écrire l'hiſtoire entière de ce *Pallas*, avec les ſeuls vers qui le concernent dans la tragédie de *Britannicus*.

AGRIPPINE à *Britannicus*.

Je ne m'explique point. Si vous voulez m'entendre,
Suivez-moi chez *Pallas*, où je vais vous attendre.....

BRITANNICUS à *Narciſſe*.

De Néron je vais trouver la mère,
Chez *Pallas*, comme toi, l'affranchi de mon père.....

NÉRON.

Pallas de ſes conſeils empoiſonne ma mère ;
Il ſéduit chaque jour Britannicus mon frère,
Ils l'écoutent tout ſeul ; & qui ſuivroit leurs pas,
Les trouveroit peut-être aſſemblés chez *Pallas*,
Cela eſt trop : de tous deux il faut que je l'écarte.
Pour la dernière fois, qu'il s'éloigne, qu'il parte :
Je le veux, je l'ordonne, & que la fin du jour
Ne le retrouve pas dans Rome ou dans ma cour.
Allez, cet ordre importe au ſalut de l'empire.....

NARCISSE à *Néron*.

Vos ennemis déchus de leur vaine eſpérance,
Sont allés chez *Pallas* pleurer leur impuiſſance.....
..... Seigneur, vous ne la craignez pas, (Agrippine)
Vous venez de bannir le ſuperbe *Pallas*,
Pallas, dont vous ſavez qu'elle ſoutient l'audace.....

BURRHUS à *Néron*.

Pallas obéira, ſeigneur.

NÉRON.

Et de quel œil
Ma mère a-t-elle vu confondre ſon orgueil ?

BURRHUS.

Ne doutez point, ſeigneur, que ce coup ne la frappe,
Qu'en reproches bientôt ſa douleur ne s'échappe.....

AGRIPPINE à *Burrhus*.

On exile *Pallas*, dont le crime peut-être
Eſt d'avoir à l'empire élevé votre maître.
Vous le ſavez trop bien. Jamais ſans ſes avis,
Claude qu'il gouvernoit n'eût adopté mon fils.....

BURRHUS.

N'imputez qu'à *Pallas* un exil néceſſaire.
Son orgueil dès long-temps exigeoit ce ſalaire,
Et l'empereur ne fait qu'accomplir à regret
Ce que toute la cour demandoit en ſecret.....

AGRIPPINE.

Pallas n'emporte pas tout l'appui d'Agrippine.....

AGRIPPINE à *Néron*.

Je ſouhaitai ſon lit, (de Claude) dans la ſeule penſée
De vous laiſſer au trône, où je ſerois placée.
Je fléchis mon orgueil, j'allai prier *Pallas*.....
Le ſénat fut ſéduit. Une loi moins ſévère
Mit Claude dans mon lit & Rome à mes genoux.....
Ce n'étoit rien encore. Euſſiez-vous pu prétendre
Qu'un jour Claude à ſon fils dût préférer ſon gendre ?
De ce même *Pallas* j'implorai le ſecours ;
Claude vous adopta, vaincu par ſes diſcours.....
Je vois *Pallas* banni.....

NÉRON.

Avec Britannicus contre moi réunie,
Vous le fortifiez du parti de Junie,
Et la main de *Pallas* trame tous ces complots.....

Néron ne ſe contenta point d'exiler *Pallas*, il le fit mourir dans la ſuite pour confiſquer tous ſes biens. *Pallas* eut un tombeau ſuperbe ſur le chemin de Tibur, avec une inſcription faſtueuſe ordonnée par le ſénat.

PALLAVICINI, (*Hiſt. d'Italie*) noble & ancienne maiſon d'Italie, dont les diverſes branches répandues à Rome, à Gênes, dans la Lombardie, paſſent pour avoir une origine commune, quoiqu'il y ait quelque doute à cet égard. Cette maiſon a produit un grand nombre de cardinaux, ſurtout dans la branche établie à Rome. La branche de Gênes a donné un doge à la république ; c'eſt Auguſtin *Pallavicini*, élu en 1637, mort en 1649.

La branche de Lombardie a joué un rôle dans les guerres d'Italie, ſous Charles-Quint & François I. En 1521, lorſque le maréchal de Foix commandoit dans le Milanès, en l'abſence du maréchal de Lautrec ſon frère, quelques bannis du Milanès s'étant attroupés à Buſſeto, petite place appartenante à Chriſtophe *Pallavicini*, le maréchal de Foix lui dépêcha un Cremonois, nommé Cardin, pour l'avertir que c'étoit manquer eſſentiellement au roi de France, alors duc de Milan, que d'accorder une retraite à ſes ſujets rebelles. Les bannis perſuadèrent à *Pallavicini* que cet homme étoit venu pour le ſurprendre : *Pallavicini*, ſur ce ſoupçon, le fit arrêter & mettre à la queſtion ; la violence des tourmens lui arracha un aveu faux ou ſincère du projet dont on l'accuſoit ; ſur cet aveu, *Pallavicini*, comme

s'il eût craint de ne point assez braver le maréchal de Foix, voulut que Cardin fût condamné sur le champ à la mort. Ses juges plus prudens ou plus équitables, refusèrent leur ministère à cette violence. *Pallavicini* le jugea lui-même, le condamna à être pendu, & le fit exécuter. Il fallut fuir après ce coup hardi, Busseto n'étoit point une place qui pût dérober les rebelles à la vengeance du maréchal de Foix. *Pallavicini* eut le malheur de tomber entre les mains des François dès les premières hostilités. Le maréchal de Lautrec, revenu à Milan, commença par donner à cette ville le douloureux spectacle de voir traîner à l'échafaud & décapiter un vieillard de soixante & quinze ans, d'une naissance illustre, allié aux plus grandes maisons d'Italie, particulièrement à celle de Médicis dont étoit Léon X, qui occupoit le saint-siége; c'étoit Christophe *Pallavicini*; il avoit cru punir un complot formé contre lui, & n'avoit été cruel que par crédulité. Mais ce qui mit le comble à l'indignation publique, ce fut le motif odieux de cette sévérité de Lautrec, sur lequel il ne fut plus possible de se méprendre, lorsqu'on vit la riche confiscation de *Pallavicini* donnée par le maréchal de Lautrec au maréchal de Foix son frère. Tous les François modérés & bien intentionnés vouloient qu'on se contentât d'envoyer *Pallavicini* en France, pour y servir d'otage; la plupart des sénateurs de Milan refusèrent de signer sa sentence, comme les juges de Busseto avoient refusé de signer celle de Cardin.

Le maréchal de Foix eut encore la confiscation d'un autre *Pallavicini*, qu'il avoit fait écarteler pour une entreprise formée sur la ville de Côme vers le même temps, & qui échoua. C'étoit Mainfroi *Pallavicini*, parent de Christophe. Son expédition, où il tomba entre les mains du maréchal de Foix, & son supplice ordonné par ce maréchal, sont aussi de l'année 1521. Ce supplice précéda de quelque temps celui de Christophe.

Plusieurs *Pallavicini*, qui étoient ou n'étoient pas de cette maison, se sont fait un nom dans les lettres:

1°. Ferrante *Pallavicini*, chanoine régulier de saint Augustin; il étoit né à Plaisance; ainsi les Farnèze étoient ses souverains. Odoard Farnèze, duc de Parme & de Plaisance, étoit en guerre avec le pape Urbain VIII, de la maison Barberin; Ferrante ne pouvant en qualité de religieux le servir par les armes, voulut le servir par la plume, & ce qu'il écrivit parut porter coup au pape & à toute la maison Barberin. Son nom fut en exécration à la cour de Rome, on y mit sa tête à prix; cependant Ferrante vivoit tranquille à Venise. Un traître, un faux ami, lui conseilla de venir en France où il lui faisoit espérer les plus grands avantages; il lui persuada de s'établir à Orange, où il seroit plus en sûreté sous la protection des princes de Nassau, protestans, que dans l'Italie & dans un état catholique, il le fit passer dans un bourg du comtat. Ferrante voyant les armes du pape sur la porte de ce bourg, s'écria: *je suis perdu*. En effet, il fut arrêté dans le moment par des gens apostés, qui le conduisirent à Avignon, où il eut la tête tranchée en 1644. On nomme le traître, c'étoit le fils de de Bresche, libraire de Paris; il fut lui-même tué quelques années après, par un ami de *Pallavicini*, qui ne put le voir jouir en paix du fruit de son crime, car de Bresche avoit touché la somme promise à celui qui livreroit *Pallavicini*. Celui-ci étoit auteur de plusieurs ouvrages dont voici les titres: *la Taliclea; la Susanna; il Giuseppe; il Sansonne; l'Ambasciatore invidiato*; ce dernier ouvrage parut sous le nom d'*Alcinio Lupa*, qui est l'anagramme de *Pallavicini* ou *Pallavicino; la Pudicitia scherita; il Divercio celeste*.

2°. Sforza *Pallavicini*, jésuite, puis cardinal, né à Rome le 20 novembre 1607, reçu chez les jésuites le 28 juin 1638, nommé cardinal en 1657, mort le 5 juin 1667, est fort connu par son histoire du concile de Trente, qu'il composa exprès pour combattre celle de Fra-Paolo, & contre laquelle un M. l'abbé le Noir, théologal de Sées, publia en 1676 un écrit intitulé: *le nouvel évangile du cardinal Pallavicini*.

PALLI *ou* BALLI, (*Hist. mod.*) c'est le nom que les Siamois donnent à une langue savante, dans laquelle sont écrits les livres de leur théologie, & qui n'est connue que des talapoins ou prêtres siamois. C'est Sommona-Kodom leur législateur, qui passe pour être l'auteur du principal de ces livres; il est rempli des extravagances les plus grossières & des contes les plus ridicules.

PALLIOT, (PIERRE) (*Hist. litt. mod.*) généalogiste des duché & comté de Bourgogne, auteur de deux ouvrages recherchés sur les généalogies & le blason, l'un intitulé: *Le parlement de Bourgogne, ses origines, qualités, blason*; l'autre: *Science des armoiries de Gussiot, augmenté de plus de six mille écussons*. Il étoit imprimeur-libraire à Dijon; il composa & imprima ces ouvrages, & grava les innombrables planches dont ils sont remplis. Né en 1608, mort en 1698.

PALLUAU. (*Voyez* CLEREMBAULT.)

PALMER, s. m. (*Hist. mod.*) nom anglois qui dans les anciens écrivains en cette langue signifie un *pelerin*, & quelquefois un *croisé*, par rapport aux bâtons ou branches de palmier qu'ils portoient après leur retour de la Terre sainte en signe de dévotion.

Il y a à Paris dans l'église des grands cordeliers une confrairie de Jérusalem, dont on nomme les confrères *palmiers*, parce que dans les processions ils portent une palme à la main. (*A. R.*)

PAM

PAMPHI, s. m. (*Hist. mod.*) nom du second

mois de l'année des Egyptiens; il ſe nomme auſſi *phaopſi*, *paothi*, *pampſi* & *parphi*; il répond à notre mois d'octobre.

PAMPHILE, (SAINT) (*Hiſt. eccl.*) prêtre de Céſarée en Paleſtine, ſouffrit le martyre dans la perſécution de Maximin, vers l'an 308. Euſèbe de Céſarée lui donne de grands éloges. Saint Pamphile avoit tranſcrit de ſa main les œuvres d'Origène; ſaint Jerôme, qui poſſéda depuis ce manuſcrit, dit qu'il le préféroit à tous les tréſors.

Un autre *Pamphile*, peintre macédonien, qui vivoit ſous le règne de Philippe, père d'Alexandre, fut le maître d'Apelle, le fondateur de l'école de peinture à Sicyone, & le premier peintre qui appliqua les mathématiques à la peinture.

PAN

PANAGIOTI, (*Hiſt. litt. mod.*) premier interprète du grand-ſeigneur, défendit la foi de l'égliſe grecque contre le patriarche Cyrille Lucar, (*Voyez* l'article *Cyrille Lucar.*) Il écrivit en grec vulgaire, & fit imprimer en Hollande un livre intitulé: *Confeſſion orthodoxe de l'égliſe catholique & apoſtolique d'Orient;* confeſſion adoptée en effet en 1658, par toutes les égliſes d'Orient, dans un concile de Conſtantinople. *Panagioti* avoit du crédit à la Porte, & s'en ſervit en faveur des Grecs ſes compatriotes. C'étoit un homme eſtimé. Il étoit de l'île de Chio; or, ſelon un proverbe grec, il n'eſt pas plus difficile de trouver un cheval verd qu'un homme ſage de l'île de Chio; en conſéquence, on appelloit Panagioti *le cheval verd.* Mort en 1673.

PANARD. (CHARLES-FRANÇOIS) (*Hiſt. litt. mod.*) On le regarde comme le créateur du vaudeville moral; on l'a nommé le La Fontaine du vaudeville, & on ne pouvoit rien dire de mieux pour le caractériſer; il avoit en effet dans le vaudeville cette ſimplicité piquante & originale, cette grace naturelle, cette perfection que la Fontaine a dans ſes bonnes fables: perſonne ne tournoit mieux un couplet, perſonne n'a jamais ſu tirer parti plus heureuſement de la meſure, de la rime, du rapport des ſons, de tout le méchaniſme du vaudeville. Il n'y a perſonne qui, ayant de l'oreille & du goût, ne ſente dans les couplets ſuivans toute la perfection dont le genre eſt ſuſceptible:

Dans ma jeuneſſe,
Les papas, les mamans,
Sévères, vigilans,
En dépit des amans,
De leurs tendrons charmans;
Conſervoient la ſageſſe.

Aujourd'hui ce n'eſt plus cela,
L'amant eſt habile,
La fille docile,
La mère facile,
Le père imbécille,
Et l'honneur va cahin caha.

AUTRE COUPLET.

Sans dépenſer, c'eſt en vain qu'on eſpère
De s'avancer au pays de Cythère;
Mari jaloux,
Femme eſt courroux,
Ferment ſur vous
Grille & verrous,
Le chien vous pourſuit comme loups;
Le temps n'y peut rien faire;
Mais ſi Plutus entre dans le myſtère,
Grille & reſſort
S'ouvrent d'abord,
Le mari ſort,
Le chien s'endort,
Femme & ſoubrette ſont d'accord
Un jour finit l'affaire.

Ces recherches d'harmonie qu'on prendroit pour des négligences, qui ſemblent, pour ainſi dire, tomber de la plume, & qui en rapprochant les ſons analogues, doublent l'effet & le ſentiment de la rime:

Mais qu'en ſort-il ſouvent?
Du vent.
Même il m'eſt arrivé quelquefois de manger,
Le berger.

Ces beautés ſi bien ſenties dans la Fontaine; *Panard* en fait dans le couplet l'uſage le plus heureux; c'eſt chez lui une eſpèce d'écho plein de ſens:

Mettez-vous bien cela
Là,
Jeunes fillettes,
Songez que tout amant
Ment
Dans ſes fleurettes.

Une autre raiſon de comparer *Panard* à la Fontaine, c'eſt que jamais deux hommes n'ont été plus ſemblables & dans leurs mœurs & dans leur extérieur. Quant aux mœurs même inſouciance, même oubli des ſoins de la vie, même confiance dans des amis chargés de leur exiſtence; tous deux euſſent dit également, *j'y allois.* Quant à l'extérieur, *Panard* avoit, comme la Fontaine, cette ſimplicité, mêlée de diſtractions, cet air ſtupide, ces manières négligées juſqu'au déſagrément, & qui ſembloient dépoſer contre ſon eſprit & contre ſon éducation.

On a obſervé qu'avec du talent pour l'épigramme, *Panard* n'avoit attaqué perſonne, qu'il

chanſonnoit le vice & non le vicieux. Il mourut à Paris, le 13 juin 1765, à ſoixante & quatorze ans. On avoit imprimé ſes ouvrages en quatre volumes *in*-12, en 1763, ſous ce titre : *Théâtre & œuvres diverſes de M. Panard.* Cet auteur étoit ſans lettres, ainſi que Bourſault, & n'en étoit que plus original.

PANCERNES, (*Hiſt. militaire de Pologne*) gendarmerie de Pologne. La Pologne eſt aujourd'hui le ſeul pays où l'on voie une cavalerie toute compoſée de gentilshommes, dont le grand duché de Lithuanie fournit un quart ; & cette cavalerie fait la principale force de l'état ; car à peine l'infanterie eſt-elle comptée. Elle ſe diviſe en houſſards & en *pancernes* : les uns & les autres compris ſous le nom commun de *towariſz*, c'eſt-à-dire, *camarades*. C'eſt ainſi que les généraux & le roi lui-même les traitent. Un mot produit ſouvent de grands effets.

Les houſſards ſont formés de l'élite de la nobleſſe qui doit paſſer par ce ſervice pour monter aux charges & aux dignités. Les *pancernes*, compoſés auſſi de la nobleſſe, ne diffèrent des houſſards que par la chemiſe de maille en place de cuiraſſe ; & on ne les examine pas auſſi rigoureuſement ſur leur généalogie. Ce ne ſont point des régimens, mais des compagnies de deux cents maîtres appartenantes aux grands de l'état, ſans excepter les évêques qui, ne faiſant pas le ſervice par eux-mêmes, donnent de fortes penſions à leurs lieutenans. *L'abbé Coyer.* (*D. J.*)

PANCIROLE, (Gui) (*Hiſt. litt. mod.*) grand juriſconſulte & profeſſeur de droit célèbre à Padoue & à Turin au ſeizième ſiècle. Né à Padoue en 1523. Mort à Padoue en 1599. Son traité, *De rebus inventis & perditis* (*des inventions perdues*) avoit été compoſé en italien ; Henri Salmuth le traduiſit en latin, ſous ce titre, & le fit imprimer en 1599. Pierre de la Noue en fit imprimer, en 1617, une traduction françoiſe faite ſur le latin. On a encore de *Pancirole* d'autres ſavans ouvrages : *Commentarius in notitiam utriuſque imperii, & de magiſtratibus ; De numiſmatibus antiquis ; De juris antiquitate ; De claris juris interpretibus.*

PANCKOUCKE, (André-Joseph) d'une ancienne famille de la bourgeoiſie, libraire à Lille en Flandre, y eſt mort le 17 juillet 1753, âgé de 54 ans. Il avoit fait d'excellentes études au collège de Sainte-Barbe à Paris. Sa mémoire étoit prodigieuſe, & ſes connoiſſances très-étendues. Les principes de janſéniſme qu'il avoit puiſés dans ſa jeuneſſe, ayant fait ſoupçonner au curé de ſa paroiſſe qu'il étoit de cette ſecte, il voulut, à l'article de la mort, lui faire ſigner le formulaire ; le malade s'y refuſa, & le curé n'ayant pas voulu lui adminiſtrer les ſacremens, ne voulut pas l'enterrer. Il fallut des ordres de l'adminiſtration, de l'évêque de Tournai, du prince de Soubiſe, gouverneur de la ville, pour vaincre la réſiſtance du curé. Cet événement fit beaucoup de bruit dans toute la ville, & toutes les gazettes du temps en ont fait mention. André *Panckoucke* a laiſſé quatre enfans, deux garçons & deux filles. La cadette a épouſé M. Suard, de l'académie françoiſe, & l'aîné de ſes fils (Charles Panckoucke) eſt l'entrepreneur de cette édition de l'Encyclopédie méthodique. Voici la note des principaux ouvrages de M. *Panckoucke* le père : *Elémens d'aſtronomie*, in-8° ; *Géographie à l'uſage des négocians*, in-8°. *Eſſais ſur les philoſophes*, in-12 ; *la Bataille de Fontenoy, poëme héroïque ; Manuel philoſophique*, ou *Précis univerſel des ſciences*, 2 vol. in-12 ; *Amuſemens mathématiques*, in-12 ; *Dictionnaire des proverbes françois*, in-12 ; *les Etudes convenables aux demoiſelles*, 2 vol. in-12, dont on a fait pluſieurs éditions ; *l'Art de déſopiler la rate*, 2 vol. in-12 ; *Abrégé chronologique de l'hiſtoire des comtes de Flandre*, in-8°. (*A. F.*)

PANETIER, grand, ſ. m. (*Hiſt. de France*) le *grand panetier* de France, étoit autrefois un officier de la maiſon du roi qui recevoit les maîtres boulangers, avoit ſur eux droit de viſite & de confiſcation, avec une juriſdiction dans l'enclos du palais, nommé *la paneterie*, laquelle étoit exercée par un lieutenant-général. Les boulangers de Paris lui devoient un certain droit qu'on nommoit *bon denier* & le *pot de romarin*.

Cet office du *grand panetier* étoit poſſédé par un homme du premier rang ; il jouiſſoit de prérogatives qui le relevoient au-deſſus de ſes fonctions ; on voit dans les preuves de l'hiſtoire de Montmorency, qu'en 1333, Burchard de Montmorency étoit *panetarius Franciæ*, & qu'en cette qualité il eut un grand procès avec le prévôt des marchands & les échevins de la ville de Paris, qui ſoutenant les intérêts des boulangers de cette ville & des fauxbourgs, ne pouvoient ſouffrir qu'il exerçât la juriſdiction du *panetier*, ni l'inſpection qu'il prétendoit avoir ſur eux ; mais il fut maintenu dans tous ſes droits.

Du Tillet a fait mention, dans ſes recherches, du *grand panetier* de France, & des ſeigneurs qui ont poſſédé cet office ; & après avoir rapporté l'arrêt rendu en 1333, il ajoute qu'il y en a eu pluſieurs autres, entr'autres un proviſionnel du 2 mai 1406, par lequel il fut permis au *grand panetier* d'avoir ſa petite juſtice, &c. à condition de porter au châtelet les contraventions qu'il découvriroit dans les viſites, pour punir les coupables ; cette charge fut ſupprimée par Charles VII, ainſi que celle du grand bouteillier. (*D. J.*)

PANETIERE, ſubſt. f. ſac de berger, eſpèce de grande poche ou de ſac de cuir, dans lequel les bergers mettent leur pain. *Panetière* eſt le mot noble employé par les auteurs dans les églogues & les bergeries ; car les bergers des environs de Paris appellent ce ſac *gibecière*. (*A. R.*)

PANÉTIUS *ou* PANŒTIUS, (*Hiſt. anc.*) un des plus célèbres philoſophes de la ſecte ſtoïcienne, étoit de l'île de Rhodes; ſes ancêtres avoient commandé les armées des Rhodiens; il vivoit environ un ſiècle & demi avant Jéſus-Chriſt. Il eut pour maître Antipater de Tarſe. Il alla viſiter & fréquenter l'école fameuſe des ſtoïciens à Athènes. Les Athéniens lui offrirent le droit de bourgeoiſie; il les remercia, en diſant qu'un homme modeſte devoit ſe contenter d'une ſeule patrie. Zénon, fondateur du portique, c'eſt-à-dire, de la ſecte des ſtoïciens, avoit refuſé le même honneur, dans la crainte de déplaire à ſes concitoyens.

Panétius vint à Rome. La jeune nobleſſe romaine courut à ſes leçons. On raconte qu'un jeune Romain lui demandant, ou ſérieuſement, ou avec dériſion, s'il étoit permis au ſage d'être amoureux, il répondit: *A l'égard du ſage, c'eſt une grande queſtion, il nous faut du temps pour l'examiner; mais pour vous & pour moi, qui ſommes ſi éloignés de la ſageſſe, nous n'avons rien de mieux à faire que de nous défendre de l'amour, autant qu'il nous ſera poſſible;* il compta parmi ſes diſciples les Scipions & Lœlius; il accompagna Scipion dans ſes diverſes expéditions, & fut le ſeul dont ce même Scipion voulut être accompagné, lorſque le ſénat le nomma ſon ambaſſadeur auprès des peuples & des rois de l'Orient, alliés de la république. *P. Africani Hiſtoriæ loquuntur, in legatione illâ quam obiit, Panætium unum omninò comitem fuiſſe.* Cic. acad. quæſt. lib. 4. *Panétius* eut auprès de Scipion un crédit qui ne fut point inutile aux Rhodiens ſes compatriotes.

Panétius avoit voulu être utile au monde, en publiant ſon traité des devoirs de l'homme, dont Cicéron a fait uſage dans ſon livre que nous appellons *des offices*, ce qui ſignifie *des devoirs*. Le cas que Cicéron faiſoit de cet ouvrage de *Panétius*, eſt bien propre à nous le faire regretter, ainſi que beaucoup d'autres compoſés par le même *Panétius*:

Nobiles
Libros Panetii:

Dit Horace.

On peut voir l'énumération de ces divers ouvrages dans un mémoire de M. l'abbé Sevin, ſur la vie & ſur les ouvrages de *Panétius*, inſéré au dixième tome du recueil de l'académie des inſcriptions & belles-lettres. On vante beaucoup le talent qu'il avoit de joindre dans ſes ouvrages, comme le fit depuis Cicéron, l'agrément à l'utilité; la beauté, l'éloquence du ſtyle à la ſolidité du raiſonnement, & on oppoſe ſon exemple à celui de ces premiers écrivains du Portique, Cléanthe & Chryſippe, très-accuſés de ſéchereſſe & de dureté dans leurs écrits & dans leurs mœurs. *Quam illorum triſtitiam atque aſperitatem fugiens Panætius, nec acerbitatem ſententiarum nec diſſerendi ſpinas probavit: fuitque in altero genere mitior, in altero illuſtrior.* Cic. *de finib.* lib. 4, n°s 78, 79.

On ne ſait pas exactement le temps de la mort de *Panétius*; on ſait qu'il a ſurvécu trente ans à la publication de ſon traité des devoirs de l'homme, & que par conſéquent il a joui de ſa gloire.

PANJANGAM, (*Hiſt. mod.*) almanach des bramines, où ſont marqués les jours heureux & malheureux, & dont les Indiens ſe ſervent pour régler leur conduite. Lorſqu'ils ſont ſur le point d'entreprendre quelque affaire importante, ils conſultent leur *panjangam;* &, ſi le jour où ils ſe trouvent eſt marqué comme malheureux, ils ſe garderont bien de faire aucune démarche; ce qui leur fait ſouvent perdre les meilleures occaſions. La ſuperſtition ſur cet article eſt pouſſée ſi loin, qu'il y a des jours qui ſont marqués, dans le *panjangam*, heureux ou malheureux ſeulement pendant quelques heures. Il y a même un *panjangam* particulier, pour marquer quelles ſont les heures du jour ou de la nuit qui ſont heureuſes ou malheureuſes. (+)

PANIER, (*Hiſt. mod.*) bureau de la chancellerie d'Angleterre, qui répond au *fiſc* des romains.

Clerc du panier, qu'on appelle auſſi quelquefois *garde du panier*, eſt un officier de la chancellerie qui reçoit tous les deniers que l'on paye au roi pour les ſceaux des chartres, lettres-patentes, commiſſions & écrits ou ordres. Il accompagne le garde des ſceaux dans les temps que ſe font les paiemens, & il a la garde de toutes les expéditions ſcellées, qu'il reçoit aujourd'hui dans un ſac, mais qui ſe mettoient autrefois dans un *panier*, d'où vient l'étymologie de cette charge. Il y a auſſi un contrôleur du *panier*. (*A. R.*)

PANIGAROLA, (FRANÇOIS) (*Hiſt. litt. mod.*) évêque d'Aſti en Piémont, diſtingué par ſon talent pour la prédication & par un traité de l'éloquence de la chaire, intitulé: *il predicatore.* Le pape Grégoire XIV l'envoya en France l'an 1590, avec le cardinal Gaëtan & le jéſuite (depuis cardinal) Bellarmin, pour ſoutenir le parti de la ligue contre Henri IV. *Panigarola*, né à Milan en 1548, mourut à Aſti en 1594.

PANNON, (JANUS PANNONIUS) Hongrois, poëte latin moderne, évêque de cinq-égliſes dans la baſſe Hongrie; mort en 1490. On a de lui des élégies & des épigrammes dans les *deliciæ poëtarum Hungarorum.* Ces poéſies avoient auſſi été imprimées à part, à Veniſe, en 1553.

PANOPION, (*Hiſt. rom.*) Ce n'eſt pas le nom de *Panopion* qui devroit être connu, il n'a rien fait qui le recommande à la poſtérité; mais il avoit un eſclave, dont le nom ignoré devroit être à jamais célèbre. *Panopion* étoit proſcrit; cet eſclave voit des ſoldats arriver pour tuer ſon maître, il

change d'habit avec lui, le fait ſortir par une porte de derrière, court ſe jeter dans le lit de *Panopion*, & ſe laiſſe tuer à ſa place.

PANORMIE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) recueil de toutes les loix, de πᾶν *tout*, & de νόμος *loi*. C'eſt le titre d'un décret attribué à Yves de Chartres, mais qui n'eſt pas de lui. Sigebert prétend que Hugues de Châlons en eſt auteur. (*A. R.*)

PANORMITA, (LE PANORMITAIN, autrement ANTOINE DE PALERME) (*Hiſt. litt. mod.*) ſavant du quinzième ſiècle, & qui en avoit bien le ton & les mœurs, comme on le voit par les querelles qu'il eut avec Laurent Valle, (*Laurentius Valla*) ſe nommoit le *Panormitain*, parce qu'il étoit né à Palerme, *Panormi*. Le roi de Naples, Alfonſe d'Arragon, l'envoya, en 1451, demander aux Vénitiens l'os du bras de Tite-Live, qu'il obtint. Il eût mieux valu en obtenir ces lacunes, qu'on s'eſt quelquefois flatté de recouvrer, mais qui ſont peut-être perdues pour toujours. On dit qu'Antoine le *Panormitain*, qui étoit d'une famille riche & diſtinguée, vendit une de ſes terres pour acheter un exemplaire manuſcrit du même Tite-Live, copié par le Pogge. Il mourut à Naples en 1471, à ſoixante & dix-huit ans. On a de lui des épitres, des harangues, des épigrammes, des ſatyres, ſur-tout contre Laurent Valle, & un recueil d'apophtegmes du roi Alphonſe ſon maître. Il avoit auſſi des connoiſſances en juriſprudence.

PANQUECALUZI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) quatorzième des dix-huit mois chacun de vingt jours, qui compoſent l'année des méxiquains. (*A. R.*)

PANTALÉON, (SAINT) (*Hiſt. eccleſ.*) martyr de Nicomédie; on place ſon martyre vers l'an 305, ſous la perſécution de Galérius.

PANTHÉE. (*Voyez* ABRADATE.)

PANTINS, (*Hiſt. mod.*) petites figures peintes ſur du carton, qui par le moyen de petits fils que l'on tire, font toutes ſortes de petites contorſions propres à amuſer des enfans. La poſterité aura peine à croire qu'en France, des perſonnes d'un âge mûr aient pu, dans un accès de vertige aſſez long, s'occuper de ces jouets ridicules, & les rechercher avec un empreſſement, que dans d'autres pays l'on pardonneroit à peine à l'âge le plus tendre. (*A. R.*)

PANTOUFLIER, ſ. m. nom que l'on donne en amérique au marteau. (*A. R.*)

PANT-SÉE, (*Hiſt. des ſupplices*) nom de l'inſtrument dont on punit les coupables à la Chine. C'eſt une groſſe canne de bambou, bois dur & maſſif, fendue à demi, plate, & de quelques pieds de longueur. Elle a par le bas la largeur de la main, & eſt par le haut polie & déliée.

Lorſque le mandarin tient ſon audience, il eſt aſſis gravement devant une table, ſur laquelle eſt un étui rempli de petits bâtons longs d'un demi-pied, & larges de deux doigts. Pluſieurs huiſſiers armés de *pant-ſée* l'environnent. Au ſigne qu'il donne en tirant & jettant ces bâtons, on ſaiſit le coupable, on l'étend ventre contre terre, on lui abaiſſe le haut-de chauſſe juſqu'aux talons; & autant de petits bâtons que le mandarin tire de ſon étui, & qu'il jette par terre, autant d'huiſſiers ſe ſuccedent, qui appliquent les uns après les autres chacun cinq coups de *pant-ſée* ſur la chair nue du coupable. On change l'exécuteur de cinq coups en cinq coups, ou plutôt deux exécuteurs frappent alternativement chacun cinq coups, afin qu'ils ſoient plus peſans & que le châtiment ſoit plus rude. Il faut néanmoins remarquer que quatre coups ſont réputés cinq; & c'eſt ce qu'on appelle la *grace de l'empereur*, qui comme pere, par compaſſion pour ſon peuple, diminue toujours quelque choſe de la peine.

Ce n'eſt pas ſeulement en ſiégeant au tribunal qu'un mandarin a le droit de faire donner la baſtonnade, il a le même privilège en quelque endroit qu'il ſe trouve, même hors de ſon diſtrict; c'eſt pourquoi quand il ſort, il eſt toujours accompagné d'officiers de juſtice qui portent des *pant-ſée*. Il ſuffit à un homme du petit peuple qui eſt à cheval, de n'avoir pas mis pied à terre, ou d'avoir traverſé la rue en préſence d'un mandarin, pour recevoir quatre coups de bâton par ſon ordre. L'exécution eſt ſi prompte, qu'elle eſt ſouvent faite avant que ceux qui ſont préſens s'en ſoient apperçus. Les maîtres uſent du même châtiment envers leurs diſciples, les peres envers leurs enfans, & les ſeigneurs envers leurs domeſtiques; avec cette différence, que le *pant-ſée* dont ils ſe ſervent, eſt moins long & moins large, que celui des huiſſiers d'un mandarin. (*D. J.*)

PANVINI, (ONUPHRE) (*Hiſt. litt. mod.*) religieux auguſtin célèbre, né à Vérone, mort à Palerme en 1568, à trente-neuf ans, après avoir fait preuve de la plus vaſte érudition. Paul Manuce l'appelle, *helluonem antiquarum hiſtoriarum, devoreur d'antiquités*. Sa deviſe étoit un bœuf placé entre un autel & une charrue, avec ces mots; *in utrumque paratus*; elle ſignifioit qu'il étoit toujours également prêt à ſe dévouer aux plus pénibles travaux de la littérature, & à s'immoler aux devoirs de l'état religieux. Ses ouvrages les plus connus ſont ſes Vies des papes, ſes Faſtes, ſa République romaine; mais il y a encore de lui une foule de productions ſavantes: *De antiquis romanorum nominibus; De principibus romanis; De triumpho & ludis Circenſibus; De primatu Petri; De ritu ſepeliendi mortuos apud veteres chriſtianos & de cœ-*

meteriis

veteris eorumdem ; De antiquo ritu baptizandi catechumenos ; Topographia Romæ ; Chronicon eccleſiaſticum.

PAO

PAOLI, (*Hiſt. de Corſe*) Paſcal *Paoli*, fils puîné d'Hyacinte *Paoli* & de Deniſe N. . . . naquit le 26 avril 1725, au village de la Stretta, paroiſſe de Meroſoglia, pieve de Roſtino & juriſdiction de Baſtia. Quoiqu'Hyacinte ne fût pas de la claſſe des nobles, il fut choiſi pour être un des douze repréſentans de la nation auprès du gouverneur génois ; c'eſt par lui que la famille *Paoli* commença d'être connue, & qu'elle ceſſa d'être confondue avec celles de tous les payſans de l'île ; mais cette obſcurité même ajoute à la gloire d'Hyacinte & de Paſcal *Paoli*, qui ont ſu donner une illuſtration réelle à leur nom, & l'ont rendu auſſi honorable à porter que ceux des plus diſtingués de leur pays.

Hyacinte devenu l'un des chefs des mécontens, fut empriſonné, puis relâché par les Génois ; nommé général des Corſes, & vaincu par M. de Maillebois, il fut forcé de ſe retirer à Naples avec ſon fils Paſcal. Sa majeſté ſicilienne ayant formé un régiment corſe des bannis de cette île qui ſe réfugioient dans ſes états, en donna la lieutenance colonelle au père de Paſcal, qui ne négligea rien pour donner une bonne éducation à ſon fils. Hyacinte eut le bonheur de le voir répondre à ſes eſpérances, & annoncer de bonne heure les talens qu'il devoit développer un jour. Paſcal fut nommé porte-enſeigne au ſervice du roi de Naples, & exerça cet emploi honorable, mais trop inférieur à ſes talens, juſqu'en 1754, qu'il revint en Corſe, il étoit alors âgé de près de trente ans, & n'avoit pas, comme on voit, fait une grande fortune Les intrigues de ſon frère Clément, & l'ambition le ramenérent dans ſon pays, & le porte-enſeigne y devint tout d'un coup général.

La nature & l'art ſembloient avoir travaillé de concert à le rendre digne de commander à une nation valeureuſe, mais qu'un caractère violent & indompté rend très-difficile à plier au joug ſalutaire des loix. *Paoli* étoit d'une taille moyenne, ſon regard étoit ſévère, ſa voix agréable, ſon ton grave, ſon allure majeſtueuſe ; très-aimable avec ſes partiſans, il étoit haineux, mais non cruel envers ſes ennemis. (Le pardon des injures n'eſt pas d'ailleurs une vertu de ſon pays.) D'un accès très-facile, & d'une politeſſe extrême avec ceux même dont il avoit eu lieu de ſe plaindre, faible & ſans reſſources dans les grands dangers ; mais ſachant préparer les événemens, plein de cette fineſſe qui ſemble naturelle aux italiens, politique habile & profond, naturellement laborieux, actif & vigilant, rempli de ſens froid & de ſagacité, liſant avec promptitude dans les yeux d'un homme tout ſon caractère, doué d'une grace, d'une facilité ſingulière à s'exprimer, d'une éloquence qui ſéduiſoit, d'une mémoire prodigieuſe, d'une ſoupleſſe d'intrigues non moins ſurprenante, & d'une diſcrétion impénétrable. Voilà les qualités qu'il réuniſſoit.

Paoli ſemble avoir eu peu de goût pour les femmes ; s'il en eût marqué, il auroit alarmé la jalouſie des Corſes, multiplié ſes ennemis & les facilités de conſpirer contre lui : ſi l'on ne veut pas croire, comme on l'a prétendu, que ſa ſageſſe n'étoit qu'une vertu de tempérament, on peut penſer qu'elle étoit l'effet de ſa politique ; il ſavoit, outre l'italien ſa langue naturelle, le françois qu'il aimoit & parloit bien, il entendoit l'anglois & le latin : il aimoit à s'entretenir avec les jeunes gens, & ſes converſations avec eux étoient celles d'un inſtituteur qui prêche avec grace la vertu, le courage, l'amour des hommes & de ſa patrie, & qui fait aimer ſes leçons : avec ſes amis, ſes diſcours les plus ordinaires rouloient ſur la politique, la littérature, la religion, & à ce ſujet il ne leur faiſoit pas myſtère de ſes opinions hétérodoxes, ni de ſon adhéſion à ces ſentimens que l'égliſe a proſcrits, & qui ſont ſi univerſellement répandus & adoptés depuis un demi ſiècle. Il dictoit lui-même toutes ſes lettres, & quoiqu'il écrivit avec autant de facilité que d'élégance, ce n'étoit pas un de ſes moindres travaux.

Paoli vivoit avec un certain luxe, ſon palais à Corté étoit élégamment meublé, & ſa table bien ſervie, la liberté s'y plaiſoit au milieu d'un grand nombre de convives ; vers la fin du jour il ſortoit, & ſe promenoit à pied, eſcorté de ſa garde & accompagné de quelques amis ; ſon embonpoint ne lui permettoit guère l'exercice du cheval, & il n'étoit pas à beaucoup près auſſi bon écuyer qu'il avoit, dit-on, été autrefois à Naples dangereux ſpadaſſin.

Quand celui dont nous venons d'eſquiſſer le portrait & de décrire les mœurs, fut parvenu au généralat des Corſes, il prit une route tout-à-fait oppoſée à celle qu'avoient ſuivie les généraux Corſes ſes prédéceſſeurs ; il ne crut pas, comme eux, que les Corſes dûſſent continuer la guerre contre les génois, afin de les contraindre à leur accorder un réglement d'adminiſtration, & à établir une forme de gouvernement qui convînt aux inſulaires : *Paoli* portant ſes vues plus haut que Ciaccaldi, Giafferri & Gaffori, prétendit à gouverner ſeul, il perſuada en conſéquence à la nation qu'elle étoit capable de ſe gouverner librement & ſans dépendre de Gênes ; les exemples des républiques ſubſiſtantes, & de celles dont on ne connoît plus que l'hiſtoire, ne lui manquèrent pas, & les Corſes convaincus qu'ils pouvoient faire pour eux & contre Gênes, ce que la Hollande avoit exécuté pour elle & contre les Eſpagnols, réſolurent de ne jamais traiter avec la république qu'elle n'eût reconnu leur indépendance & leur légitime ſouveraineté. Animés par leur général, & rempli

d'un courage égal à ſon ambition, ils ſe crurent autant de héros, & ne doutèrent plus qu'ils ne puſſent aiſément chaſſer les génois de leur île. C'eſt un grand talent que celui de ſavoir perſuader à un peuple qu'il vaut quelque choſe : *Paoli* l'avoit ce talent, & s'en ſervit, parce qu'il n'ignoroit pas combien la préſomption qu'on vaincra, donne d'audace & facilite la victoire. Toutes ſes vues eurent pour objet d'éloigner des Corſes l'idée de ſe ſoumettre à une puiſſance étrangère quelconque, & de ſe les aſſujétir doucement. Ils rembloient aux yeux des ſpéculateurs éloignés & mal inſtruits, un peuple de héros armé pour défendre la liberté qu'il idolâtre ; mais, vus de près, le tableau changeoit, ce n'étoit plus qu'une multitude trompée, qui ne combattoit que pour changer de maître ; le nouveau qu'elle s'étoit donné, étoit un enchanteur dont tout le ſecret conſiſtoit à lui faire croire que ſes ordres particuliers n'étoient que l'expreſſion de la volonté générale, & il dominoit cette nation, comme la maréchale d'Ancre dominoit la reine régente Marie de Médicis, par le pouvoir qu'ont les ames fortes ſur les eſprits foibles. Général d'une nation toute guerrière, on n'a jamais vu *Paoli* donner à la tête de ſes patriotes, il faut que le charme de ſes talens eût bien fatciné la vue des Corſes, pour que le défaut de courage dont on pouvoit le ſoupçonner, ou l'excès de prudence qu'on lui pouvoit reprocher, ne l'aie pas perdu dans leur eſprit ; s'il n'eſt pas eſſentiellement du devoir d'un roi de ſe montrer à la tête de ſes armées, on peut croire que c'eſt pour un chef de parti une obligation indiſpenſable Que réſulta-t-il de cette diſpoſition de l'ame de *Paoli ?* qu'il fut forcé d'employer ſouvent des gens atroces, des ſcélérats ſanguinaires, mais intrépides qui le ſervoient bien, & dont il n'oſoit punir les excès quand ils l'avoient mérité. Né enfin pour briller plus dans le cabinet que dans les camps, ſa gloire ſemble appartenir davantage à ſon eſprit qu'à ſon cœur.

La paix étoit donc le temps où il devoit ſe montrer dans ſon plus beau jour. Auſſi lorſque les François, en venant garder les places Génoiſes en 1764, la donnèrent à l'île, en profita-t-il pour créer des établiſſemens utiles, pour augmenter le bonheur des Corſes, donner une forme fixe à leur gouvernement & conſolider ſa propre puiſſance. On vit s'élever par ſes ſoins une univerſité dans un pays où toute ſcience étoit inconnue ; une marine fut créée, le commerce encouragé & protégé ; un Juif demande d'être naturaliſé ; malgré la ſuperſtition corſe & l'intolérance romaine, il lui fut permis de jouir de tous les droits de citoyen. Les loix, le gouvernement, la police, l'introduction des arts, l'encouragement de l'agriculture, la civiliſation enfin furent les objets dont il s'occupa pendant les loiſirs de la paix. Cette nation rendue barbare par quarante années de guerres inteſtines, & par l'horrible miſère dans laquelle l'avoient plongée, comme de concert, ſa pareſſe naturelle & l'extrême avarice des Génois, parut s'étonner elle-même de la tranquillité & du bonheur dont elle jouit durant quelques années. Cependant tout étoit l'ouvrage d'un ſeul homme, il travailloit pour lui, dira-t-on : eh ! qu'importe, s'il n'en faiſoit pas moins le bien de ſa patrie ?

Sous le prétexte ſpécieux de rémedier aux déſordres qui régnoient chez un peuple ſans frein, *Paoli* ſe fit accorder le pouvoir le plus étendu ; il devint dans le fait preſque deſpote, malgré la conſulte qui ne conſervoit à la nation que l'apparence trompeuſe de la liberté. On s'accoutume ſi aiſément à commander, il eſt ſi doux de ſe faire obéir, & tout pouvoir tend ſi naturellement à s'accroître, qu'il eſt pour le moins douteux que le général des Corſes leur eût remis la puiſſance qu'il avoit eu l'adreſſe d'acquérir. Au reſte l'état d'anarchie où vivoit ce peuple, le forçoit d'en accorder une preſque illimitée à ſon chef, & obligeoit celui-ci à ne s'en déſaiſir que graduellement, & peu-à-peu ; mais ſi ſa conduite eût été d'accord avec ſes principes, on en peut conjecturer que difficilement il auroit renoncé à tant d'autorité. L'amour propre, l'ambition &, ſi l'on veut, l'amour de ſon pays & de ſa liberté, ou plutôt le réſultat du mêlange de tous ces ſentimens, le précipitèrent dans la guerre qu'il ſoutint contre la France, & ſans entrer dans les motifs qui l'ont déterminé à l'entreprendre, il eſt toujours très-glorieux pour *Paoli*, ſimple particulier, d'avoir forcé la première puiſſance de l'europe de s'armer contre lui. Il s'eſt plaint que durant cette guerre tout le monde l'avoit trompé ou abandonné ; au lieu de s'en plaindre il falloit le prévoir ; quoi qu'il en ſoit, ce reproche qu'il faiſoit aux Corſes n'eſt pas ſans fondement. Le trône qu'il avoit fait élever dans ſon palais, & ſur lequel il s'étoit aſſis, avoit deſſillé les yeux d'un grand nombre ; ſon argent même lui enlevoit ſes partiſans. Ceux qu'il ſoudoyoit en ayant amaſſé une certaine quantité, lui manquèrent quand ils le virent hors d'état de les punir de leur infidélité. *Paoli* auroit mérité la reconnoiſſance éternelle de ſa patrie, ſi, préférant ſes avantages aux ſiens propres, & le plaiſir de la voir heureuſe à la gloire d'y dominer, il eût fait l'honorable capitulation qu'il étoit en droit de demander pour elle après avoir enlevé Borgo aux François, en 1768 ; mais ou cette conquête même l'enivra en lui perſuadant qu'il leur pouvoit réſiſter, ou la crainte d'être puni comme un traître s'il traitoit avec les ennemis des Corſes, par les enthouſiaſtes dont il avoit lui-même exalté l'imagination, l'empêchèrent d'exécuter ce projet & peut-être même d'y ſonger.

Paoli déconcerté par tous les événemens de la campagne de 1769, après avoir vu devenir inutiles les belles diſpoſitions de défenſe qu'il avoit faites à l'ouverture de cette campagne, ſemble ne plus ſonger qu'à ſa retraite. Il alloit de poſte

on poſte, y donnoit ſes ordres & gagnoit toujours les derrières ; il s'eſt enfin, je ne dirai pas retiré, mais enfui juſqu'à Porto-Vecchio, où il s'embarqua ſuivi de 150 Corſes, le 13 juin 1769, ſur un bâtiment anglois qui l'y attendoit pour le conduire d'abord à Livourne & enſuite à Londres, où il a fixé ſa demeure & où il vit encore. Les François pouvoient le prendre à Porto Vecchio, ils ne l'ont pas voulu par une politique qu'on a peine à concevoir.

Ceux qui croyent decouvrir le caractère des hommes dans leurs moindres actions, ont remarqué que *Paoli*, pour careſſer le peuple & s'attacher la multitude, propoſa un jour de mettre tous les biens de l'île en commun, ou au moins d'en faire entre tous les Corſes un partage égal. Ce projet étoit abſurde, & mis en exécution, il ne pourroit que faire croupir une nation dans la barbarie & la pauvreté ; mais quoiqu'abſurde, la propoſition faiſoit ſon effet, elle plaiſoit au peuple, & lui rendoit *Paoli* plus cher, c'eſt tout ce qu'il en attendoit, il n'ignoroit pas qu'elle n'étoit ni avantageuſe, ni faite pour être acceptée.

On ſe ſouvient encore que dans un de ſes voyages au-delà des monts, en partant de Santa-Maria d'Ornans, les gens de ce lieu le voyant monter à cheval, crierent *viva il ré*, vive le roi. *Paoli* ne les loua ni ne les blama. Quelques-uns de ſes courtiſans, moins tolérans que lui, reprirent fort aigrement les crieurs, qui firent ſûrement plus leur cour à leur général, que les cenſeurs de ſon cortège.

Les admirateurs outrés de *Paoli* prétendent qu'il ne manque à ſa gloire que d'être mort les armes à la main ; qu'ils daignent ſuivre ſa conduite, ils verront qu'il n'a pas voulu laiſſer de doute ſur ſes ſentimens. Il s'eſt préféré à ſa patrie, rien n'eſt plus clair ; & ceux qui ſavent combien il exiſte malheureuſement peu de héros, & qui connoiſſent le cœur humain, trouveront la conduite de *Paoli* très-naturelle & très-conſéquente. Pourquoi ſe ſeroit-il ſacrifié à ſa patrie, quand la moitié de ſes compatriotes le trahiſſoit, & le livroit à ſes ennemis ? il a cru qu'il valoit mieux jouir à Londres des fruits des ſoins qu'il avoit pris de la Corſe, de la fortune qu'il avoit ſu s'y ménager, & attendre en paix les événemens, que de ſe ſouſtraire à la faculté d'en profiter. Sa gloire éternelle ſera d'avoir délivré la Corſe du joug odieux des Génois, & de l'avoir mieux gouvernée qu'aucun des chefs qui l'avoient précédé. (*M.* DE POMMEREUL.)

PAOLO, (FRA) (*Voyez* FRA-PAOLO.)

PAOLUCCIO (PAUL-LUC ANAFESTE ;) (*Hiſt. de Veniſe*) premier doge ou duc de Veniſe, élu en 697, mort en 717. Cette république avoit d'abord été gouvernée pendant deux cents ans par des tribuns annuels & électifs. Paoluccio fut le premier doge, & il eut auſſi pour ſucceſſeurs deux doges ; le gouvernement de la république fut enſuite donné à des généraux d'armée, dont le pouvoir ne duroit qu'un an, comme autrefois celui des conſuls à Rome ; mais ſix ans après on reprit l'uſage des doges, qui ſubſiſte encore.

PAOPHI, (*chrono'. égypt.*) c'eſt le ſecond mois de l'année égyptienne. Il commence le 28 ſeptembre de la période julienne. (*D. J.*)

PAOUAOUCI, (*Hiſt. mod. ſuperſtition*) c'eſt le nom que les habitans ſauvages de la Virginie donnent à leurs enchantemens ou conjurations, au moyen deſquels quelques européens même ont été aſſez ſimples pour croire que leurs devins pouvoient faire paroître des nuages & faire tomber de la pluie. (*A. R.*)

PAP

PAPE, (GUI) (*voyez* GUI-PAPE.)

PAPEBROCH, (DANIEL) (*Hiſt. litt. mod.*) Jéſuite d'Anvers, célèbre bollandiſte, aſſocié aux travaux des pères Bollandus & Henſchenius ſur les actes des ſaints. Il eut une grande querelle avec les Carmes, dont il n'avoit fixé l'origine qu'au douzième ſiècle, & auxquels il n'avoit donné que Berthold pour premier général. Les Carmes réclamèrent Elie pour fondateur, & le Mont-Carmel pour berceau de leur ordre ; & pour preuve ils ſe nomment Carmes & portent encore le manteau d'Elie. L'inquiſition d'eſpagne ne manqua pas d'anathématiſer par un décret ſolemnel de l'année 1695, les volumes de *Papebroch* où ſe trouvoit ce blaſphême contre les carmes. Cependant le P. *Papebroch*, dont la contribution perſonnelle dans les actes des Saints, n'eſt que de quarante-ſept volumes *in-folio*, répondit ſuccinctement aux Carmes par une brochure de quatre volumes in-4°. après quoi le pape défendit d'écrire, ſoit pour, ſoit contre la deſcendance d'Elie & d'Eliſée. Effectivement on pouvoit en avoir aſſez ſur ce ſujet. Les frères de la Charité eurent auſſi quelque velléité de ne s'en pas tenir à leur ſaint Jean-de-Dieu, mais de deſcendre directement d'Abraham, & d'avoir autrefois exercé leurs fonctions dans la vallée de Mambré ; mais un ridicule ne put pas prendre ſur un ordre ſi reſpectable & ſi utile, voué au ſoulagement des maux de l'humanité ; les carmes reſtèrent chargés du Mont Carmel, & du manteau d'Elie à eux tranſmis par Eliſée. (*Voyez* à l'article LANGUET) la plaiſanterie que leur fit le curé de ſaint Sulpice ſur la différence de l'ancien & du nouveau Teſtament. Il faut pourtant convenir que les gens inſtruits de cet ordre, abandonnent cette origine du Mont-Carmel, & que le pere Eliſée, par exemple, cet eſprit ſi ſage, cet orateur ſi éloquent, ce religieux ſi décent, ne ſe croyoit pas diſciple du prophète Eliſée. Le P. *Papebroch* jouit d'une aſſez grande réputation parmi les com-

pilateurs des antiquités eccléſiaſtiques, & les tracaſſeries mêmes qu'il eſſuya, atteſtent l'exactitude de ſa critique. Né en 1628, mort en 1714.

PAPHNUCE, (SAINT) (*Hiſt. eccl.*) D'abord ſolitaire & diſciple de ſaint Antoine, enſuite évêque de la Haute-Thébaide, eſt au rang, ſinon des martirs, au moins des confeſſeurs qui ont le plus ſouffert pour la foi. Il eut le jarret coupé, l'œil droit arraché; il fut condamné à travailler aux mines. C'étoit ſous la perſécution de Galérius & de Maximin. Saint *Paphnuce* porta au concile de Nicée

> De ſes fers glorieux les vénérables marques;
> Conſtantin révéra le martir de la croix.

Ce premier Empereur chrétien baiſoit tous les jours avec un ſaint reſpect la place où avoit été l'œil que *Paphnuce* avoit perdu pour la foi. Des auteurs eccléſiaſtiques diſent que dans ce concile il s'oppoſa au célibat des prêtres; Baronius & d'autres le nient, les ſavans ſont partagés ſur ce fait. Saint *Paphnuce* défendit avec zèle au concile de Tyr la cauſe de ſaint Athanaſe ſon ami.

PAPIAS, (*Hiſt. eccleſ.*) Evêque d'Hiéraple en Phrygie, diſciple de ſaint Jean l'Evangéliſte, ainſi que ſaint Polycarpe, eſt l'auteur de l'erreur des Millenaires.

On a d'un autre *Papias*, grammairien, qui vivoit vers le milieu du onzième ſiècle, un vocabulaire latin.

PAPILLON, (*Hiſt. litt. mod.*) Divers perſonnages ont rendu ce nom recommandable dans les lettres. Tous étoient de Dijon, & de la même famille.

1°. Almach ou Almaque Papillon, poëte François, ami de Marot, & comme lui, valet de chambre de François I. Il avoit été page de Marguerite de Valois, ſœur de ce prince. Il fut fait priſonnier avec le roi, à la bataille de Pavie. Mort à Dijon en 1559, né auſſi à Dijon en 1487.

2°. Thomas Papillon, neveu du précédent, né auſſi à Dijon, (en 1514,) avocat & juriſconſulte célèbre, dont on a des livres de juriſprudence eſtimés, *de jure accreſcendi*, *de directis hæredum ſubſtitutionibus*; des commentaires ſur une partie du Digeſte; mort en 1596.

3°. Philibert Papillon, né encore à Dijon le premier mai 1666, étoit fils de Philippe Papillon, avocat diſtingué. Il fut reçu docteur de Sorbonne en 1694. Il eſt connu ſous le nom de l'abbé *Papillon*. Il s'attacha particulièrement à faire des recherches ſur l'hiſtoire littéraire de ſa province: il eſt l'auteur de la bibliothèque des auteurs de Bourgogne, en deux volumes *in-folio*, imprimés après ſa mort en 1742 & 1745, par les ſoins de M. *Papillon* de Flavignerot, ſon neveu, maître des comptes de Dijon. M. l'abbé *Papillon* étoit mort dès le 23 février 1738.

Trois autres perſonnages du nom de *Papillon*; père, fils & petit-fils, ſur-tout les deux derniers, ont été célèbres dans l'art de graver en bois. Le ſecond des trois, nommé Jean, né à Saint-Quentin en 1661, mort en 1744, eſt celui dont nous avons tant de vignettes, culs de lampe & autres ornemens de livres ſi bien exécutés. Son fils mort en 1776, a donné l'hiſtoire de la gravure en bois.

PAPIN. (*Hiſt. litt. mod.*) C'eſt encore le nom d'une famille qui a produit quelques perſonnages connus dans les lettres.

1°. Iſaac *Papin*, né à Blois en 1657, neveu & diſciple du miniſtre Pajon, proteſtant tolérant & modéré, fut forcé par les raiſons victorieuſes de Boſſuet, & par la déraiſon perſécutrice de Jurieu, d'abjurer enfin une religion qui décrioit la perſécution & qui l'exerçoit. *Papin* mourut à Paris en 1709. Le père Pajon de l'oratoire, ſon couſin germain, publia en 1723, le recueil des ouvrages compoſés en faveur de la religion par Iſaac *Papin*.

2°. Nicolas *Papin*, oncle d'Iſaac, calviniſte & médecin habile, eſt auteur de quelques ouvrages de médecine & d'un traité ſur la ſalure, le flux & reflux de la mer, les ſources des fleuves & des fontaines.

3°. Denys *Papin*, fils de Nicolas & couſin-germain d'Iſaac, calviniſte & médecin comme ſon père, eſt l'auteur de ce qu'on appelle *la machine de Papin*, dont l'objet eſt d'amollir les os pour en faire du bouillon; elle a mérité d'être perfectionnée depuis.

PAPINIEN. (*Hiſt. Rom.*) Juriſconſulte célèbre du troiſième ſiècle, vivoit ſous l'empereur Septime Sevère, & ſes fils Caracalla & Geta. Il eſt plus connu par quelques loix de lui qui exiſtent dans le digeſte, & par les éloges des juriſconſultes, que par ſes ouvrages qui ſont perdus pour la plûpart. Lorſque Caracalla eut maſſacré Geta ſon frère dans les bras de leur mère, (*voyez* l'article GETA) il crut ce que croyent aſſez facilement les tyrans, que la fonction des hommes de génie eſt de leur fournir des couleurs pour pallier ou excuſer leurs crimes; il engagea *Papinien* à lui faire un diſcours pour juſtifier dans le ſénat le meurtre de Geta, comme Senèque en avoit fait un à Néron pour juſtifier le meurtre de ſa mère. Le vertueux *Papinien* répondit avec indignation: « Le fratricide » n'eſt pas auſſi aiſé à juſtifier qu'à commettre; » d'ailleurs c'eſt égorger deux fois votre malheu» reux frère que de le calomnier encore après ſa » mort. « Caracalla fut, dit-on, tellement irrité de cette réponſe qu'il fit trancher la tête à *Papinien*, (l'an 212 de J. C.) On voit que Zoſime a eu raiſon de dire que *Papinien* aimoit la juſtice autant qu'il la connoiſſoit. Les empereurs dans leurs édits, les juriſconſultes dans leurs écrits appellent *Papinien* le *génie éminent*. Cujas dit que c'eſt

le plus habile juriſconſulte qui ait jamais été & qui ſera jamais. D'après ces éloges, on ſe repréſente *Papinien* comme un vieillard blanchi dans l'étude des loix & dans la ſcience du droit. Il vécut à peine trente-ſix ans.

PAPIRE-MASSON, (JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) fut d'abord jéſuite, & enſuite ſubſtitut de M. le procureur-général. Ce fut un ſavant. On a de lui *annalium libri* 4. *Notitia epiſcoporum Galliæ;* une vie latine de Calvin que quelques-uns attribuent à Jacques Gillot; une hiſtoire des Papes, ſous ce titre *de epiſcopis urbis*, & quelques autres ouvrages, entre autres des *éloges latins d'hommes illuſtres*, recueillis par l'inconnu Baleſdens, de l'académie Françoiſe. L'abbé Baudrand a donné une édition d'un livre géographique de Papire Maſſon, intitulé: *deſcriptio fluminum Galliæ*. Né en 1544, à ſaint Germain-Laval en Forez. Mort en 1611 à Paris.

PAPIRIUS, (*Hiſt. Rom.*) Un *Papirius* qui vivoit du temps de Tarquin l'ancien, fut le premier qui raſſembla les loix que les rois de Rome avoient publiées. Cette collection fut appellée de ſon nom *droit Papirien.*

Cette famille des *Papirius* étoit illuſtre à Rome parmi les familles patriciennes; un des hommes les plus célèbres qu'elle ait produits eſt *Papirius Curſor* qui fut dictateur vers l'an 320 avant J. C. il vainquit les Sabins, triompha des Samnites, prit Lucerie.

De la même famille encore étoit le jeune *Papirius*, ſurnommé *Prætextatus*, parce qu'il portoit encore la robe prétexte, lorſqu'il fit l'action qui l'a rendu célèbre. Les ſénateurs étoient alors dans l'uſage de mener avec eux au ſénat leurs enfans, avant même qu'ils euſſent atteint l'âge de puberté, pour les former de bonne heure aux affaires & au ſecret qu'elles exigent, car une des conditions de l'admiſſion de ces enfans aux délibérations du ſénat, étoit qu'ils garderoient ce ſecret auſſi religieuſement que leurs pères; le jeune *Papirius* ayant été ainſi mené par ſon père au ſénat, ſa mère, qui eût dû lui donner le précepte & l'exemple de la diſcrétion, voulut par une curioſité peu digne d'une Romaine, ſavoir ce qui s'étoit paſſé au ſénat; elle preſſa ſon fils de le lui révéler. Le jeune homme, après avoir long-temps réſiſté à ſes inſtances, cédant enfin à ſa mère, lui avoua, ſur l'aſſurance du ſecret le plus inviolable, qu'on avoit agité la queſtion ſuivante: *lequel ſeroit le plus avantageux à la république de donner deux femmes à un mari ou deux maris à une femme?* il ajouta qu'on n'avoit rien décidé & que la délibération étoit remiſe au lendemain. Le lendemain les dames Romaines ſe préſentent en foule au ſénat, demandant avec des cris & des larmes qu'il ne fût rien innové, ou qu'on donnât plutôt deux maris à une femme que deux femmes à un mari. Les ſénateurs ne pouvoient rien comprendre à cet attroupement de femmes, & encore moins à l'objet de leurs ſollicitations; le jeune *Papirius* les mit au fait, en s'applaudiſſant d'avoir celé le véritable objet des délibérations qui n'auroit pas été tenu plus ſecret; la mère du jeune *Papirius* fut juſtement punie par un aſſez grand ridicule, & de ſa curioſité & de ſon indiſcrétion; mais *Papirius* n'eût-il pas mieux fait d'épargner ce ridicule à ſa mère, en ne lui faiſant point de menſonge, & en ſe retranchant dans ſon devoir & dans la religion du ſerment pour réſiſter à la curioſité immorale de cette femme? Cet évènement fit abolir l'uſage d'introduire les enfans au ſénat; on n'y admit que le jeune *Papirius* qui, par ce trait de prudence & de fidélité, s'étoit montré digne d'un tel privilége. Auguſte rétablit dans la ſuite l'ancien uſage pour tous les fils des ſénateurs.

PAPISME, PAPISTE, ſ. m. (*Gram. & Hiſt. mod.*) nom injurieux que les proteſtans d'allemagne & d'angleterre donnent au catholiciſme & aux catholiques romains, parce qu'ils reconnoiſſent le pape comme chef de l'égliſe. (*A. R.*)

PAPON, (JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) Lieutenant-général de Montbriſon en Forès, & maître des requêtes de la reine Catherine de Médicis; on a de lui des commentaires ſur la coutume du Bourbonnois, un recueil d'arrêts notables & quelques autres ouvrages. Né à Montbriſon en 1505, mort au même lieu en 1590.

PAPPUS, (*Hiſt. litt. anc. & mod.*) C'eſt le nom d'un mathématicien d'Alexandrie, qui, ſous le regne de Théodoſe le grand, ſe fit un nom par ſes *collections Mathématiques.*

Et d'un théologien proteſtant, miniſtre & profeſſeur à Strasbourg, né à Lindau en 1549, mort en 1610, dont on a un abrégé de l'hiſtoire eccléſiaſtique en latin, & quelques livres de controverſe.

PAR

PARABOSCO, (JÉROME) (*Hiſt. litt. mod.*) poëte Italien du ſeizième ſiècle, auteur de comédies d'un caractère original & de nouvelles, dans le goût de Bocace & de Bandello, &c. Il étoit de Plaiſance.

PARABRAMA, ſ. m. (*Hiſt.*) le premier des dieux de l'inde. Une fois il eut envie de ſe montrer à la terre, & il ſe fit homme. Le premier effet de cette envie fut de lui faire concevoir un fils qui lui ſortit de la bouche, & qui s'appella *Miſao*. Il ne s'en tint pas là; il lui en ſortit un ſecond de l'eſtomac qui s'appella *wilme*, & un troiſième du ventre qui fut nommé *brama*. Avant que de diſparoître, il fit un état à chacun de ſes enfans. Il voulut que l'aîné occupât le premier ciel & dominât ſur les élémens & ſur les mixtes. Il plaça le ſecond ſous ſon frère, & le conſtitua

juge des hommes, père des pauvres, & protecteur des malheureux. Il conſèra au troiſième l'empire du troiſième ciel, & la ſurintendance de tout ce qui appartient aux ſacrifices & aux cérémonies religieuſes. Les indiens repréſentent cette trinité de leur contrée par une idole à trois têtes ſur un même corps; d'où quelques auteurs concluent qu'ils ont entendu parler de nos dogmes; mais ils ont tort, cette théologie ridicule eſt fort antérieure à la nôtre. (*A. R.*)

PARACELSE, (AURELE-PHILIPPE-THÉOPHRASTE BOMBAST DE HOHENHEIM) (*Hiſt. mod.*) *Paracelſe* étoit ſuiſſe, né dans le canton de Zurich en 1493. Il avoit voyagé, il avoit vu les médecins de preſque toute l'europe & avoit conféré avec eux. Il ſe donnoit pour le réformateur de la médecine, & il voulut en arracher le ſceptre à Hippocrate & à Galien; il décria leurs principes & leur méthode; on lui reproche des erreurs, des folies, de l'obſcurité, un orgueil cynique, ſur-tout une charlatanerie ſans bornes; mais ce fut lui qui appliqua la chymie à la médecine, on lui doit la connoiſſance de l'opium & du mercure, & de la maniére de les employer. *Paracelſe* eſt ſur-tout le héros de ceux qui croyent à la pierre philoſophale, & qui ſont, dit-on, en plus grand nombre que jamais. Ceux-là lui attribuent hautement l'avantage de l'avoir poſſédée, & ils ont ſur cela ſa propre autorité. Dieu lui avoit, diſoit-il, révélé le ſecret de faire de l'or & de prolonger la vie. Il ſe vantoit de pouvoir, ſoit par ce ſecret de la pierre philoſophale, ſoit par la vertu de ſes remèdes, conſerver la vie aux hommes pendant pluſieurs ſiècles, & il ne vécut pas un demi-ſiècle. Il mourut à quarante-huit ans en 1541, à Saltzbourg. Ses œuvres recueillies en trois volumes *in-folio*, roulent ſur la médecine & la philoſophie. Ceux qui le jugent le plus favorablement, lui appliquent la maxime: *nullum magnum ingenium ſine mixturâ dementiæ*: *point de grand génie ſans un mélange de folie.* Mais ce ſont les gens médiocres qui ont fait cette maxime.

PARACHRONISME, ſ. m. (*chronolog.*) c'eſt une erreur que l'on commet dans la chronologie, ou la ſupputation des tems, en plaçant un événement plus tard qu'il ne doit être placé. Le *parachroniſme* eſt oppoſé à l'*anachroniſme*, qui place l'événement plus tôt qu'il n'eſt arrivé. (*D. J.*)

PARADIN, (GUILLAUME) (*Hiſt. litt. mod.*) écrivain du ſeiziém ſiècle, plus fécond qu'utile, eſt l'auteur d'une hiſtoire de ſon temps, depuis le couronnement de François Ier, juſqu'à l'année 1550; d'annales de Bourgogne, d'une chronique de Savoye, de mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de Lyon, &c. Il étoit doyen de Beaujeu, & vivoit encore en 1581.

Il avoit un frère (Claude, chanoine de Beaujeu,) dont on a des *alliances généalogiques de France* & des *deviſes héroïques*. Il vivoit en 1569.

PARADIS, (PAUL) (*Hiſt. litt. mod.*) Le premier profeſſeur hébreu, nommé au collége royal par François Ier, fut Paul Paradis, ſurnommé le Canoſſe, vénitien de naiſſance, originairement juif de religion; il avoit abjuré ſincérement, dit-on, & n'avoit conſervé de ſon judaïſme qu'une parfaite connoiſſance de la langue hébraïque. On aſſure qu'il avoit un grand talent pour enſeigner, talent rare & qui ne ſuit pas toujours le degré de connoiſſances. Marguerite reine de Navarre, qui vouloit ſavoir de tout & même de l'hébreu, prit de ſes leçons; il paroît que ce fut elle qui le fit connoître au roi ſon frère. On a de Paul Paradis un dialogue latin ſur la manière de lire l'hébreu. Les interlocuteurs ſont deux de ſes diſciples, & apparemment des meilleurs, c'eſt Martial Gevéan & Matthieu Budée, fils du ſavant Guillaume Budée. Jean Dufreſne, autre diſciple de *Paul Paradis*, & qui fut l'éditeur de cet ouvrage, annonce encore dans ſon avertiſſement d'autres ouvrages de ſon maître.

Paul Paradis faiſoit des vers latins; il y en a de lui pour la reine de Navarre, à la tête de ſon dialogue. Leger du Cheſne en fit ſur la mort de ce profeſſeur, arrivée vers 1555. Les voici:

Inſignis Paradiſe Paule, ſplendor
Muſarum Charitumque, qui periſti
Totâ flente Lutetiâ, aſt Olympo
Applaudente, ubi nunc ſedes quietas;
Deſcende hùc iterum; tui precantur:
Nam, poſtquam invida fata te tulerunt,
Nemo ſubſtitui tibi meretur.
Hâc ergò ratione nunc neceſſe eſt,
Ut ſis ſuppoſititius tibi ipſi.

Le ſens général de ces vers, qui n'ont rien de piquant, eſt: « deſcends du ciel, reviens parmi » nous, tu ne peux être dignement remplacé que » par toi-même.

PARAMO, (LOUIS DE) (*Hiſt. litt. mod.*) Inquiſiteur eſpagnol, hiſtorien & apologiſte ou plutôt panégyriſte de l'inquiſition, comme l'annonce le titre de ſon ouvrage: *de origine & progreſſu officii ſanctæ inquiſitionis, ejuſque utilitate & dignitate.* Ce livre conſolant, qui contient la nombreuſe liſte de toutes les victimes du ſaint office, fut publié à Madrid en 1598, à la grande édification des fidèles.

PARAOUSTIS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les habitans de la Floride donnent aux chefs qui les commandent, & qui marchent toujours à leur tête. Ils ſont les ſeuls de la nation à qui la polygamie ſoit permiſe. Ils ont une très-grande autorité ſur les peuples qui leur ſont ſoumis, qu'ils traitent en eſclaves, & dont la ſucceſſion leur appartient; on leur rend de grands honneurs

même après leur mort ; on brûle leur habitation & tout ce qui leur appartenoit, & les femmes, après les avoir pleurés, ſe coupent les cheveux pour les ſemer ſur leurs tombeaux. Ces peuples ne connoiſſent d'autre divinité que le ſoleil, à qui ils immolent des victimes humaines qu'ils mangent enſuite.

PARCIEUX, (ANTOINE DE) (*Hiſt. litt. mod.*) Un de ces hommes autrefois rares, mais que l'établiſſement de l'académie des ſciences & l'eſprit du ſiècle rendent de jour en jour plus communs, qui appliquent immédiatement & ſenſiblement au bien public, les connoiſſances les plus abſtraites, & qui ont diſſipé pour jamais les doutes que l'ignorance affectoit de répandre ſur l'utilité de la ſcience. On connoit ſon *Eſſai ſur les probabilités de la durée de la vie humaine*, probabilités que la politique, dans ſes opérations, a ſouvent beſoin d'évaluer. On connoit ſur-tout ſon *mémoire ſur la poſſibilité d'amener à Paris les eaux de la rivière d'Yvette*. Il a écrit auſſi ſur la trigonometrie & a perfectionné l'art de faire des cadrans. Il étoit des académies des ſciences de France, de Suède, de Pruſſe. Il étoit né en 1703, dans le diocèſe d'Uzès. Il mourut à Paris en 1769.

PARDAILLAN *ou* GONDRIN,) (*Hiſt. de Fr.*) ancienne maiſon Françoiſe, tire le nom de *Pardaillan*, d'une ville de l'Armagnac qui a le titre de première baronie, & le nom de Gondrin d'une ville ſituée à quatre lieues de Condom. Cette maiſon eſt connue dès l'onzième ſiècle. Au treizième, Bernard ſeigneur de *Pardaillan* & de *Gondrin*, ſuivit ſaint Louis en Afrique au ſiége de Tunis. Il ſomma ſes armes, d'une tête de maure, parce qu'il tua, dit-on, un maure redoutable dans l'armée ennemie.

Au quatorzième ſiècle, *Odet de Pardaillan*, quatrième du nom, ſeigneur de Gondrin, fut fait priſonnier dans un combat en 1361.

Au quinzième, Pons ou Poncet de *Pardaillan*, fut tué en 1451 dans un combat contre les Anglois près de Bordeaux ; un titre de ſa maiſon porte ces termes honorables : *certando pro republicâ obdormivit in prælio.*

Au ſeizième, *Arnauld de Pardaillan*, chevalier de l'ordre du Roi, un des grands capitaines de ſon temps, commanda un ſecours de quatre mille gaſcons & de mille chevaux que Louis XII envoya, en 1514, à Jean d'Albret roi de Navarre, contre les Eſpagnols en 1518 ; il fut envoyé avec Gaſton de Foix, prince de Fouquar mont, au ſecours de Chriſtiern, roi de Danemarck contre les Suédois ; ils gagnèrent d'abord une bataille dans la Gothie Jamais les troupes Françoiſes n'avoient pénétré ſi avant dan le nord, jamais elles n'avoient combattu dans des climats ſi froids. Il y eut un ſecond combat ſur un lac glacé, où les François abandonnés par les Danois leurs alliés, aveuglés par la neige, & ne ſachant pas ſe tenir ſur la glace, furent taillés en pièces, ſans preſque pouvoir ſe défendre ; parmi ceux qui échappèrent au carnage, les uns s'égarèrent dans ce pays inconnu, & s'avançant vers le nord, périrent de froid & de faim, ou furent dévorés par les ours blancs ; les autres demandèrent des vaiſſeaux à Chriſtiern pour retourner dans leur patrie, & ce monſtre eut la barbare ingratitude de leur en refuſer ; il fallut qu'ils s'en procuraſſent eux-mêmes ; il en revint à peine trois cents en France, tous ſans armes, ſans bagage, preſque nuds & périſſans de miſère.

Antoine de Pardaillan, fils d'Arnaud, &, comme lui, chevalier de l'ordre du Roi, fut pris à la bataille de Pavie. Il épouſa, en 1521, une héritiere de la maiſon d'Eſpagne Monteſpan, que les uns croient être une branche de la maiſon d'Arragon, les autres de la maiſon de Caſtille : delà le nom de Monteſpan porté dans la maiſon de Pardaillan-Gondrin. Il eſt parlé avec éloge d'Antoine de *Pardaillan* dans les mémoires de Montluc.

Hector de Pardaillan, fils d'Antoine, chevalier de l'ordre du Roi, porta les armes ſous cinq rois, Henri II, ſes trois fils & Henri IV. Il fit la guerre aux huguenots dans pluſieurs provinces, il fut bleſſé au viſage dans une affaire très-vive, où il défit les huguenots commandés par le comte de Curſon, qui fut tué dans le combat, ainſi que deux de ſes frères. Henri III le fit chevalier du ſaint Eſprit en 1585. Il épouſa, en 1561, l'héritière d'Antin, d'où le nom d'Antin porté par les *Pardaillan*.

Antoine-Arnauld, fils d'Hector, chevalier des ordres du Roi, & capitaine des gardes-du-corps, battit avec le maréchal de Biron, les Eſpagnols commandés par le marquis de Varambon, gouverneur de l'Artois. Ce fut pour lui que Louis XIII érigea en marquiſat Monteſpan & Antin, en 1611 & en 1615.

Roger-Hector, ſon fils, eut trois fils, l'un tué à ſa ſeconde campagne, l'autre mort à la guerre fort jeune, le troiſième tué en duel, & un autre fils qui fut le marquis de Monteſpan, mari de la fameuſe marquiſe de Monteſpan, Françoiſe-Athenais de Rochechouart.

Leur fils fut le duc d'Antin, pair de France, chevalier des ordres, ſur intendant des bâtimens, protecteur magnifique des arts, courtiſan ingénieux, qui ſut mettre de l'eſprit & de la grandeur juſques dans la flatterie.

Dans la branche de la Mothe-Gondrin, Pons ſeigneur de la Mothe-Gondrin, diſtingué, comme tous ceux de ſa maiſon, par ſon zèle contre les huguenots, fut tué dans un combat contre la Renaudie vers le temps de la conjuration d'Amboiſe.

Cette maiſon a produit auſſi quelques prélats diſtingués, nommément Louis-Henri de *Pardaillan*, fils d'Antoine-Arnauld, archevêque de Sens, qui a laiſſé une mémoire chère ſur-tout aux janſéniſtes pour avoir tenu les jéſuites ſous l'interdiction pendant vingt-cinq ans, & pour avoir

adopté la diſtinction du fait & du droit au ſujet des cinq propoſitions Mort le 10 ſeptembre 1674.

Et Pierre de *Pardaillan* de Gondrin, évêque duc de Langres, nommé à cet évêché en 1724.

PARDIES, (IGNACE-GASTON) Jéſuite, géometre célèbre dans ſon temps. On a de lui une multitude d'ouvrages ; les plus connus ſont ſes *Elémens de géométrie*, dont on a fait deux traductions latines pour la hollande & pour l'allemagne ; ſon *Diſcours de la connoiſſance des bêtes*, où il n'oſe pas ſe montrer tout-à-fait cartéſien, parce qu'il étoit jéſuite, comme cinquante ans après il n'eût pas oſé ne pas l'être par la même raiſon ; ſa *Deſcription & explication de deux machines propres à faire des cadrans avec une grande facilité* ; ſa *Diſſertation ſur la nature & le mouvement des comètes* ; ſa *ſtatique*. Il y a de lui encore pluſieurs autres ouvrages ſur les mathématiques, tant en latin qu'en françois. C'étoit un ſavant laborieux, & ce n'en étoit pas moins un religieux plein de zèle : il mourut à trente-ſept ans, victime de ce zèle, ayant confeſſé & prêché à Bicêtre pendant les fêtes de Pâques de l'année 1673, il y gagna une maladie contagieuſe qui l'emporta. Il étoit né à Pau en 1636.

PARÉ, (AMBROISE) (*Hiſt. de Fr.*) Chirurgien du roi Henri II, & de ſes fils. On l'appelloit *le chirurgien des rois, & le roi des chirurgiens*. Il penſoit que Charles IX étoit mort d'avoir trop chaſſé & trop donné du cor : il eut de ſon temps cette immenſe réputation que donne un art naiſſant à celui qui l'exerce le premier avec éclat ; il dut ſa principale gloire à la guériſon d'une énorme plaie qu'avoit reçue en 1545, au ſiège de Boulogne, le comte d'Aumale qui fut dans la ſuite le fameux François, duc de Guiſe. Il avoit eu une lance briſée dans la tête entre le nez & l'œil ; le fer tout entier, la douille, deux doigts du bois y reſtèrent enfermés & preſque ſans priſe pour les tirer : on s'attendoit à le voir tomber ſans mouvement & ſans connoiſſance, on le vit avec étonnement continuer de combattre ; il perça le bataillon dont il étoit environné, & ſe retira dans ſa tente, où il ſe mit tranquillement entre les mains des chirurgiens ; ceux-ci ne doutèrent point qu'il n'expirât dans l'opération violente qu'on alloit faire pour arracher ce tronçon enfoncé dans ſa tête ; *Ambroiſe Paré*, dont le nom auroit mérité d'être immortel, quand il n'eût fait que cette opération admirable pour le temps, fut le ſeul qui oſa ne pas déſeſpérer entièrement ; ſon adreſſe & la fermeté du comte d'Aumale également étonnantes, firent réuſſir l'opération. Le comte ne pouſſa pas un cri, ne fit pas un mouvement : *il ſembla*, dit du Bellai, *qu'on lui eût tiré un cheveu* ; on le porta en litière à Péquigny, où pendant quatre jours encore on craignit pour ſa vie ; au cinquième enfin on apperçut des ſymptômes favorables. La guériſon fut entière, ſans retour, ſans ſuite fâcheuſe ; il ne reſta au comte d'Aumale qu'une cicatrice également glorieuſe pour lui & pour *Ambroiſe Paré*. Du Bellai, en conſidérant toutes les circonſtances de cette cure, ne peut croire qu'elle appartienne à l'ordre commun : « Quant à moi, » dit-il, je penſe aſſurément que Dieu lui ſauva » la vie, non pas les médicamens des hommes, » & qu'il le préſerva, afin que par ci-après le » roi en tirât plus grand ſervice. »

C'eſt donner une haute idée de ces *médicamens* auxquels il déclare ne pas croire ; mais les anatomiſtes ſavent aujourd'hui que cette bleſſure, placée où *Ambroiſe Paré* dit dans ſes œuvres qu'elle l'étoit, pouvoit n'être pas auſſi dangereuſe, & que l'extraction du corps étranger pouvoit n'être pas auſſi douloureuſe qu'on le croyoit alors, & qu'il le croyoit lui-même.

Ambroiſe Paré étoit huguenot ; mais Charles IX, qui avoit beſoin de lui, ne voulant pas qu'il périt à la ſaint Barthélemi, l'enferma dans ſa chambre pendant le maſſacre, diſant *qu'il n'étoit pas raiſonnable qu'un qui pouvoit ſervir à tout un petit monde fût ainſi maſſacré*. Il continua de ſe diſtinguer par pluſieurs belles opérations, & par d'excellens traités de chirurgie qui parurent en françois en 1561 ; & que Jacques Guillemeau traduiſit en latin. *Ambroiſe Paré* mourut en 1592, ayant exercé ſon art avec gloire ſous ſix rois : François Ier, Henri II, François II, Charles IX, Henri III & Henri IV. Il étoit de Laval au Maine.

PARÉAS, PERRÉAS *ou* PARIAS. (*Hiſt. mod.*) on déſigne ſous ce nom, parmi les habitans idolâtres de l'Indoſtan, une claſſe d'hommes ſéparée de toutes les autres, qui eſt l'objet de leur horreur & de leur mépris. Il ne leur eſt point permis de vivre avec les autres ; ils habitent à l'extrémité des villes ou à la campagne, où ils ont des puits pour leur uſage, où les autres Indiens ne voudroient jamais aller puiſer de l'eau. Les *Paréas* ne peuvent pas même paſſer dans les villes par les rues où demeurent les Bramines. Il leur eſt défendu d'entrer dans les temples ou pagodes, qu'ils ſouilleroient de leur préſence. Ils gagnent leur vie à enſemencer les terres des autres, à bâtir pour eux des maiſons de terre, & en ſe livrant aux travaux les plus vils. Ils ſe nourriſſent des vaches, des chevaux & des autres animaux qui ſont morts naturellement, ce qui eſt la principale ſource de l'averſion que l'on a pour eux. Quelque abjects que ſoient les *Paréas*, ils prétendent la ſupériorité ſur d'autres hommes que l'on nomme *Scriperes*, avec qui ils ne veulent point manger, & qui ſont obligés de ſe lever devant eux lorſqu'ils paſſent, ſous peine d'être maltraités. Ces derniers ſont appellés *Halalchours* à Surate, nom ſi odieux que l'on ne peut faire une plus grande inſulte à un Banian que de le lui donner. Ce mot ſignifie un *glouton*, ou un homme qui mange tout ce qu'il trouve. (*A. R.*)

PARENNIN

PARENNIN *ou* PARRENNIN, (DOMINIQUE) (*Hiſt. litt. mod.*) Jéſuite, envoyé à la Chine en 1698, célèbre par les ſervices qu'il y a rendus & les honneurs qu'il y a reçus. L'empereur Camhi le goûta, & il lui fit aimer les ſciences; il traduiſit pour lui en langue tartare ce qu'il y avoit de plus nouveau & de plus important dans les mémoires de l'académie des ſciences & dans les ouvrages des phyſiciens & des mathématiciens les plus habiles. L'europe de ſon côté lui doit les cartes & la connoiſſance de l'empire de la Chine. Il eut l'honneur d'être médiateur dans les conteſtations ſurvenues entre les cours de Pekin & de Moſcou, ſur les limites des deux empires. On connoit ſa correſpondance avec M. de Mairan, imprimée en 1759. Le P. *Parennin* mourut à la Chine, le 27 ſeptembre 1741. L'empereur fit les frais de ſes funérailles & les mandarins y aſſiſtèrent.

PARENT, (ANTOINE) (*Hiſt. litt. mod.*) de l'académie des ſciences, naquit à Paris le 16 ſeptembre 1666, & mourut de la petite vérole le 29 ſeptembre 1719. Sa vie n'a pas d'événemens; elle eſt renfermée toute entière dans ſes écrits & dans les ſéances de l'académie; on lui a reproché d'être obſcur dans ſes écrits, & contradicteur pour le moins incommode dans l'académie. La recherche de la vérité, dit M. de Fontenelle, demande dans l'académie la liberté de la contradiction; mais toute ſociété demande, dans la contradiction, de certains égards, & il ne ſe ſouvenoit pas que l'académie eſt une ſociété. On ne laiſſoit pas de bien ſentir ſon mérite au travers de ſes manières; mais il falloit quelque petit effort d'équité qu'il vaut toujours mieux épargner aux hommes.

Indépendamment des mémoires qu'on a de lui dans le recueil de l'académie des ſciences, il donna en 1705 une eſpèce de journal, intitulé: *Recherches de Mathématiques ou de Phyſique*, & il a d'ailleurs rempli le journal des ſavans, le journal de Trévoux, le mercure, de diſſertations de toute eſpèce, & ſur toutes ſortes de ſujets. Il en donne la liſte, à la fin de ſon *arithmétique théori-pratique*, publiée en 1714. Il a, de plus, laiſſé des manuſcrits qui roulent, pour la plupart, ſur des ſujets de dévotion.

PAREUS (*Hiſt. litt. mod.*) Trois ſavans, père, fils & petit-fils, ont fait connoître ce nom dans les lettres.

1°. David Pareus, profeſſeur de théologie dans l'univerſité d'Heidelberg, après avoir été en apprentiſſage chez un Cordonnier, écrivit contre Bellarmin, & fit ſur l'épître de ſaint Paul aux Romains, un commentaire qui fut brûlé, en Angleterre, par la main du bourreau, comme contenant des maximes contraires aux droits des ſouverains. Né à Franckenſtein, dans la Siléſie, en 1548; mort en 1622.

2°. Jean Philippe, fils du précédent, prit pour objets de ſes études, d'un côté l'écriture ſainte, de l'autre, les comédies de Plaute. On a de lui outre des commentaires ſur l'écriture, une édition de Plaute, *Lexicon Plautinum; analecta Plautina*. Il eut avec Gruter, au ſujet du même Plaute, une querelle d'anciens ſavans, c'eſt-à-dire, de crocheteurs. Né en 1576, mort vers l'an 1650.

3°. Daniel, fils du précédent, auteur de divers abrégés hiſtoriques: *Hiſtoria palatina; Medulla hiſtoriæ eccleſiaſticæ; Medulla hiſtoriæ univerſalis*, & de quelques ouvrages de littérature, mourut vers l'an 1645, aſſaſſiné par des voleurs de grand chemin.

PARFAIT, (FRANÇOIS ET CLAUDE, Frères) (*Hiſt. litt. mod.*) auteur de *l'Hiſtoire générale du théâtre François, depuis ſon origine*; du *Dictionnaire des théâtres*, & de quelques autres ouvrages toujours relatifs à l'hiſtoire des divers théâtres, même à l'hiſtoire du théâtre de la Foire; morts, ſavoir, François en 1753, à 55 ans, & Claude en 1777.

PARIS, (MATTHIEU) (*Hiſt litt. mod.*) Bénédictin Anglois du monaſtère de Saint-Alban, fort ſavant, dit-on, pour ſon temps, (le treizième ſiècle,) mais connu principalement & preſque uniquement par une *Hiſtoire univerſelle*, qui s'étend juſqu'à ſa mort arrivée en 1259.

Un abbé, François *Paris*, prêtre habitué de paroiſſe à Paris après avoir été domeſtique, eſt auteur de divers ouvrages de piété. Il eut contre un autre eccléſiaſtique (l'abbé Bocquillot) une diſpute, dans laquelle il s'agiſſoit de ſavoir ſi les auteurs d'ouvrages ſur la théologie & la morale peuvent légitimement en tirer quelque profit. Boileau a dit en parlant des livres en général:

Je ſais qu'un noble eſprit peut ſans honte & ſans crime
Tirer de ſon travail un tribut légitime.

Cette maxime peut-elle s'appliquer aux auteurs de livres de morale & de piété? L'abbé *Paris* ſoutenoit l'affirmative, l'abbé Bocquillot la négative. L'abbé *Paris* mourut en 1718.

Un autre François *Paris*, beaucoup plus connu, eſt le diacre *Paris*, homme très-obſcur pendant ſa vie, trop célèbre après ſa mort, par les miracles & les convulſions, qui engagèrent le gouvernement à ordonner la clôture du cimetière de Saint-Médard, le 27 janvier 1732. Sur quoi un Janſéniſte fit ces deux vers:

De par le roi, défenſe à Dieu
D'opérer miracle en ce lieu.

On connoit d'autres plaiſanteries, faites en ſens contraire ſur ces prétendus miracles, ſi célébrés & ſi prouvés dans le livre de M. de Mongeron, conſeiller au parlement.

Un décroteur à la royale,
Du talon gauche eſtropié,
Obtint par grace ſpéciale
D'être boiteux de l'autre pied.

M. de Voltaire n'a pas dédaigné de s'égayer ſur les miracles & les convulſions.

Où vas-tu loin de moi, fanatique indocile?
Pourquoi ce teint jauni, ces regards effarés,
Ces élans convulſifs & ces pas égarés?
Contre un ſiècle indévot plein d'une ſainte rage.....
Sur leurs tréteaux montés, ils rendent des oracles,
Prédiſent le paſſé, font cent autres miracles.
L'aveugle y vient pour voir, & des deux yeux privé.
Retourne aux Quinze-Vingt marmottant ſon *ave*.
Le boiteux ſaute & tombe, & ſa ſainte famille
Le ramène en chantant porté ſur ſa Béquille.
Le ſourd au front ſtupide, écoute & n'entend rien:
D'aiſe alors tout pâmés de pauvres gens de bien,
Qu'un ſot voiſin bénit, & qu'un fourbe ſeconde,
Aux filles du quartier prêchent la fin du monde.
Je ſais que ce myſtère a de nobles appas,
Les ſaints ont des plaiſirs que je ne connois pas.
Les miracles ſont bons, mais ſoulager ſon frère,
Mais tirer ſon ami du ſein de la misère,
Mais à ſes ennemis pardonner leurs vertus,
C'eſt un plus grand miracle, & qui ne ſe fait plus.

Quant aux miracles des convulſions, on a ſu le faire de tout temps. On trouve à la ſuite des œuvres d'Agobard, archevêque de Lyon, une lettre fort curieuſe d'Amulon ou Amolon, ſon ſucceſſeur, mort en 854; elle contient le détail d'une avanture toute ſemblable à celle de Saint-Médard. Des moines errans & fort ſuſpects, dépoſèrent dans l'égliſe de Saint-Bénigne de Dijon, des reliques qu'ils avoient, diſoient-ils, apportées de Rome, & qui étoient d'un ſaint dont ils avoient oublié le nom. L'évêque de Langres, nommé Théotbolde, du diocèſe duquel Dijon dépendoit alors, refuſa de recevoir ces reliques ſur cette allégation vague & ſuſpecte. Les reliques ne manquèrent pas de faire des miracles, & ces miracles furent des convulſions dont étoient ſaiſis ceux qui venoient pour révérer ces reliques. L'oppoſition de l'évêque fit bientôt de cette dévotion une fureur & de ces convulſions une épidémie. Cette folie paſſa du peuple aux grands, ſouvent peuple ſur ces matières. Les femmes s'empreſſèrent de donner de la vogue au parti. Théotbolde conſulte l'archevêque de Lyon dont il étoit ſuffragant. « Proſcrivez, lui dit l'archevêque de Lyon, » ces fictions infernales, ces hideuſes merveilles, » qui ne peuvent être que des preſtiges ou des » impoſtures. Vit-on jamais aux tombeaux des » martirs ces funeſtes prodiges, qui, loin de » guérir les malades, font ſouffrir les corps & » troublent les eſprits? La lettre d'Amulon étoit » accompagnée d'une lettre écrite anciennement par ſon prédéceſſeur Agobard, ſur des preſtiges à peu près ſemblables employés de ſon temps dans la ville d'Uzès. Il n'y a guères de folies modernes, dont on ne trouve le modèle dans les temps anciens, ni de folies anciennes qu'on ne répète avec ſuccès dans les temps modernes. En effet il n'y a aucun genre de fanatiſme & de barbarie dont on ne retrouve des traces dans ce dix-huitième ſiècle ſi fier de ſes lumières, & les peuples ont toujours beſoin d'être avertis de veiller ſur eux.

L'abbé *Paris* étoit appellant, ce fut là ſon ſeul titre pour faire des miracles. Les miracles d'un parti perſécuté ſont les ſeuls qui réuſſiſſent, parce que ce ſont les ſeuls qui ayent un objet intéreſſant, celui de conſoler & d'encourager. On a dit dans pluſieurs vies de M. *Paris*, qu'il n'approchoit pas des ſacremens, & on a voulu lui en faire honneur, parce que, dit-on, c'étoit par humilité; il n'y a humilité qui tienne, il ne faut point paſſer les bornes, déſobéir à l'égliſe ne ſauroit être un acte de piété:

Inſani ſapiens nomen ferat, æquus iniqui,
Ultrà quàm ſatis eſt virtutem ſi petat ipſam.

Il faiſoit des bas au métier pour les pauvres & c'eſt un acte de bienfaiſance & de charité; ſous une forme qui tient bien plus de l'humilité chrétienne & qui reſſemble aux mœurs des premiers chrétiens. L'abbé *Paris* avoit écrit ſur quelques épitres de Saint-Paul, mais les janſéniſtes mêmes ne s'en ſouviennent plus; il étoit fils d'un conſeiller au parlement. Il mourut à trente-ſept ans, en 1727.

PARIS, COMTE DE (*Hiſt. de France*) c'étoit la plus éminente dignité du royaume avant Hugues Capet. En 888, Eudes, comte de Paris, fut proclamé roi, & couronné par l'archevêque de Sens, au préjudice de Charles-le-Simple. Il mourut à la Fère en 898, âgé de quarante ans, & eſt enterré à Saint-Denis.

PARIS, POLICE DE (*Hiſt. de France*) elle a été établie ſous ſaint Louis vers l'an 1260, par Etienne Boileau, prévôt de cette ville, magiſtrat digne des plus grands éloges; il s'appliqua d'abord à punir les crimes: les prévôts fermiers avoient tout vendu, juſqu'à la liberté du commerce, & les impôts ſur les denrées étoient exceſſifs: il remédia à l'un & à l'autre; il rangea tous les marchands & artiſans en différens corps de communauté, ſous le titre de confrairies; il dreſſa les premiers ſtatuts, & forma pluſieurs réglemens; ce qui fut fait avec tant de juſtice & une ſi ſage prévoyance, que ces mêmes ſtatuts n'ont preſque été que copiés ou imités dans tout ce qui a été fait depuis pour la diſcipline des mêmes communautés, ou pour l'établiſſement des nouvelles qui

ſe ſont formées dans la ſuite des temps. La famille d'Etienne Boileau, dont le véritable nom eſt *Boyleſve*, a continué de ſe diſtinguer depuis dans la province d'Anjou, où elle ſubſiſte encore aujourd'hui. Hénault, *Hiſt. de France.* (*A. R.*)

PARISATIS *ou* PARYSATIS, (*Hiſt. anc.*) Sœur de Xercès, femme de Darius Ochus, mère d'Artaxerxes-Mnémon & de Cyrus le jeune, (voyez à l'article Artaxerxes-Mnémon, par quelles cruautés elle vengea la mort de Cyrus le jeune, elle n'eſt preſque connue que par-là dans l'hiſtoire.)

PARISIÈRE, (JEAN-CÉSAR-ROUSSEAU DE LA) (*Hiſt. litt. mod.*) Evêque de Nîmes. On a de lui un recueil de harangues, ſermons, mandemens, &c. Et il en avoit beaucoup brûlé. On lui attribue une *fable allégorique, ſur le bonheur & l'imagination* qu'on trouve dans le recueil des œuvres de mademoiſelle Bernard. Les proteſtans de ſon diocèſe eurent à ſe louer de ſa modération, les janſéniſtes le haïrent. Il étoit né en 1667, à Poitiers; il mourut à Nîmes en 1736.

PARKER, (MATTHIEU) (*Hiſt. d'Anglet.*) nommé archevêque de Cantorberi, en 1559: des catholiques ont prétendu qu'il avoit été ordonné dans un cabaret, de bons critiques aſſurent que c'eſt une fable. M. de Voltaire dit, que les Wighs ſe ſoucient très-peu que l'évêque Parker ait été conſacré dans un cabaret ou dans une égliſe. (Voyez l'article *Courayer*) (le). On a de Parker un traité *de antiquitate Britannicæ eccleſiæ.* Il étoit né à Norwick en 1504. Il mourut en 1575. Jean Stype a publié ſa vie en 1711, en un volume *in-fol.*

On a divers ouvrages de théologie & de diſcipline eccléſiaſtique d'un autre *Parket*, (Samuel) archevêque de Cantorbéri en 1686, mort en 1687. Né à Northampton en 1640.

PARKINSON, (Jean) (*Hiſt. littéraire mod.* Botaniſte anglois du dernier ſiècle, auteur d'un *Theatrum Botanicum ſive herbarium ampliſſimum, anglicè deſcriptum*, & d'un autre ouvrage de Botanique intitulé: *Collection de fleurs.*

PARME, (*Hiſt. d'Italie.*) Les ducs de Parme de la maiſon Farnèſe, deſcendent du pape Paul III. *Voyez* Paul III, & ſur la mort du duc de Parme ſon fils, *voyez* l'article LAMBERT, (l'abbé); cette maiſon Farnèſe étoit ancienne en Italie.

Deux Ranuces Farnèſe, père & fils, chefs des troupes de l'égliſe, acquirent beaucoup de gloire au treizième ſiècle, le fils fut tué dans un combat en 1288.

Ranuce IV, auſſi général des troupes de l'égliſe en 1432, reçut du pape Eugène IV la roſe d'or dont les papes ne gratifient que de grands princes ou de grands capitaines. Berthold Farnèſe fut fait priſonnier par les turcs en 1560; un de ſes fils, Fabio, chevalier de malthe, fut tué en Hollande au ſiége d'Utrecht.

Dans la branche des ducs de Parme, un des fils du premier de ces ducs, Horace, duc de Caſtro, fut tué au ſiége de Heſdin le 18 juillet 1553. Il avoit épouſé Diane, fille naturelle de Henri II, roi de France.

Alexandre, troiſième duc de Parme, petit-fils du premier duc, eſt ce fameux Alexandre, duc de Parme, digne ennemi de notre Henri IV, qui fit lever à ce grand roi les ſiéges de Paris & de Rouen, devant qui Henri IV fit la retraite d'Aumale, & qui fit devant Henri IV la retraite plus belle encore de Caudebec; il mourut en 1592, des ſuites d'une bleſſure qu'il avoit reçue au bras dans un combat près de cette même ville de Caudebec. On prétend que ſa bleſſure avoit été envenimée par du poiſon, & on accuſe les eſpagnols qu'il avoit ſi bien ſervis de le lui avoir donné; c'étoit, dit-on, l'effet de quelque jalouſie politique. Il n'eſt peut-être pas inutile pour la connoiſſance des mœurs de ce temps-là, d'obſerver que ce grand général voulut mourir en habit de capucin & ordonna de graver ſur ſon tombeau dans l'égliſe des capucins de Plaiſance l'épitaphe ſuivante:

Hic jacet frater Alexander Farneſius capucinus.

Il s'étoit trouvé à l'âge de dix-huit ans à la fameuſe bataille de Lépante où il avoit combattu vaillamment ſous don Jean d'Autriche. Il fit auſſi la guerre en Flandre avec gloire & avec ſuccès.

Ranuce, ſon fils aîné & ſon ſucceſſeur dans le duché, penſa dans ſa jeuneſſe avoir la tête tranchée à Rome ſous le pontificat de Sixte-Quint. Ce pape venoit de renouveler la défenſe de porter des armes cachées; il fut averti que le jeune prince avoit ſur lui des piſtolets, il le fit arrêter dans une des ſalles du palais Pontifical, au moment où il alloit à l'audience: le cardinal Farnèſe ſon grand-oncle ſollicita vainement ſa liberté, le pape envoya ſur les dix heures des ordres ſecrets au gouverneur du chateau où il étoit enfermé, de le faire exécuter; à onze heures il parut ſe laiſſer fléchir & donna ordre de remettre le prince au cardinal; celui-ci qui avoit ignoré le premier ordre, fut fort étonné de trouver ſon neveu entre les mains d'un confeſſeur, il lui fit prendre la poſte ſur le champ dans la crainte d'un troiſième ordre.

Eliſabeth Farnèſe, ſeconde femme de Philippe V, héritière de ſa maiſon, porta les duchés de Parme & de Plaiſance dans la maiſon de Bourbon, qui les poſſède actuellement.

PARLEMENT d'Angleterre, (*Hiſt. d'Angl.*) Le *parlement* eſt l'aſſemblée & la réunion des trois états du royaume; ſavoir des ſeigneurs ſpirituels, des ſeigneurs temporels, & des communes, qui ont reçu ordre du roi de s'aſſembler, pour

délibérer ſur matières relatives au bien public, & particuliérement pour établir ou révoquer des loix. C'eſt ordinairement à Weſtminſter que s'aſſemble le *parlement* de la Grande-Bretagne; l'auteur de la Henriade en parle en ces termes:

Aux murs de Weſtminſter on voit paroître enſemble
Trois pouvoirs étonnés du nœud qui les raſſemble,
Les députés du peuple & les grands, & le roi,
Diviſés d'intérêt, réunis par la loi;
Tous trois membres ſacrés de ce corps invincible,
Dangereux à lui-même, à ſes voiſins terrible:
Heureux lorſque le peuple inſtruit dans ſon devoir,
Reſpecte autant qu'il doit le ſouverain pouvoir!
Plus heureux, lorſqu'un roi doux, juſte & politique,
Reſpecte autant qu'il doit la liberté publique!

Qu'il me ſoit permis de m'étendre ſur ce puiſſant corps légiſlatif, puiſque c'eſt un ſénat ſouverain, le plus auguſte de l'Europe, & dans le pays du monde où l'on a le mieux ſu ſe prévaloir de la religion, du commerce, & de la liberté.

Les deux chambres du *parlement* compoſent le grand conſeil de la nation & du monarque. Juſqu'au tems de la conquête, ce grand conſeil compoſé des grands du royaume ſeulement, étoit nommé *magnatûm conventus & prælatorum procerumque conventus.* Spelman nous apprend auſſi qu'on en appelloit les membres, *magnates regni, nobiles regni, proceres & fideles regni, diſcretia totius regni, generale conſilium regni.* Les Saxons l'appelloient dans leur langue *wittenagemot*, c'eſt-à-dire aſſemblée des ſages.

Après la conquête, vers le commencement du regne d'Edouard I, ou, ſelon d'autres, dans le tems d'Henri I, il fut nommé *parlement*, peut-être du mot françois *parler*; mais on n'eſt point d'accord ni ſur le pouvoir & l'autorité des anciens *parlemens* de la grande Bretagne, ni ſur les perſonnes qui le compoſoient; & vraiſemblablement on ne le ſera jamais ſur l'origine de la chambre des communes, tant les ſavans du premier ordre ſont eux-mêmes partagés à cet égard.

Les uns prétendent que le *parlement* ne fut compoſé que des barons ou des grands de la nation, juſqu'à ce que ſous le regne d'Henri III, les communes furent auſſi appellées pour avoir ſéance au *parlement.* Cambden, Prynn, Dugdale, Heylin, Bradyd, Filmer, & autres ſont de cet avis. Une de leurs principales raiſons eſt que le premier ordre ou lettre circulaire pour convoquer l'aſſemblée en *parlement* de tous les chevaliers citoyens & bourgeois, n'eſt pas plus ancienne que la 49e année du regne d'Henri III, c'eſt-à dire l'an 1217; ils ajoutent, pour appuyer leur ſentiment, que la chambre des communes fut établie ſous le regne de ce prince ſeulement après qu'il eut vaincu les barons, parce qu'il n'eſt guère croyable qu'auparavant les barons euſſent ſouffert aucun pouvoir qui fût oppoſé au leur.

Cependant le célèbre Raleigh, dans ſes prérogatives des *parlemens*, ſoutient que les communes y furent appellées la 17e *année d'Henri I.* D'un autre côté, le Ch. Edouard Coke, Duderidge & autres ſavans ſe ſont efforcés de prouver par pluſieurs faits d'un grand poids, que les communes ont toujours eu part dans la légiſlation, & ſéance dans les grandes aſſemblées de la nation, quoique ſur un pied différent d'aujourd'hui; car à préſent elles ſont une chambre diſtinguée, & qui eſt compoſée de chevaliers, de citoyens & de bourgeois. Une choſe certaine, c'eſt que ſous le regne d'Edouard I il y a eu une chambre des ſeigneurs, une chambre des communes, laquelle dernière chambre étoit compoſée de chevaliers, de citoyens & de bourgeois.

Le *parlement* eſt indiqué par une ſommation du roi, & quand la pairie parlementaire fut établie, tous les pairs étoient ſommés chacun en particulier, ce qui a fait dire au Ch. Coke que tout lord ſpirituel & temporel, d'âge requis, doit avoir un ordre d'ajournement, *ex debito inſtituto.* On trouvera la forme de ces ſommations dans les *Cotton's records, iij. 4.*

Anciennement la tenure d'un fief formoit le droit de ſéance, & tous ceux qui poſſédoient des tenures *per baroniam*, étoient ſommés d'aſſiſter au *parlement*; de-là vint que la tenure en la ſéance au *parlement* formoit le baron; mais cette tenure n'étoit pas ſuffiſante pour les autres degrés de qualité au-deſſus de celle de baron. Il y avoit pour eux d'autres cérémonies requiſes, à moins qu'on n'en fût diſpenſé par lettres patentes dûement enregiſtrées.

La premiere ſommation d'un pair au *parlement* diffère des ſommations ſuivantes, en ce que dans la premiere ſommation le pair eſt ſeulement nommé par ſon nom de baptême & de famille, ne devant poſſéder le nom & le titre de ſa dignité qu'après avoir ſiégé, & pour-lors ſeulement le nom de ſa dignité devient partie de ſon nom propre.

L'ordre de ſommation doit émaner de la chancellerie; il porte que le roi, *de aviſamento conſilii*, ayant réſolu d'avoir un *parlement*, deſire *quod interſitis eum*; &c. Chaque lord du *parlement* doit avoir une ſommation particulière, & chaque ſommation doit lui être adreſſée au-moins 40 jours avant que le *parlement* commence.

Quant à la manière de ſommer les juges, les barons de l'échiquier, ceux du conſeil du roi, les maîtres en chancellerie qui n'ont point de ſuffrage, & en quoi ces ſommations diffèrent de celles d'un lord membre du *parlement*, *voyez Reg. 261. F. N. B. 229. 4. Inſt. 4.*

Tout ordre de ſommation doit être adreſſé au shériff de chaque comté d'Angleterre & de la principauté de Galles pour le choix & l'élection des chevaliers, citoyens & bourgeois, qui ſont dans l'étendue de leur département reſpectif; de même l'ordre de ſommation s'adreſſe au lord gouverneur des cinq ports pour les élections des barons de ſon diſtrict. La forme de ces ſommations doit être toujours la même ſans aucun changement quelconque, à moins qu'il n'en ſoit ordonné autrement par acte du *parlement*.

Le roi convoque, proroge & caſſe le *parlement*. Ce corps auguſte eſt dans l'uſage de commencer ſes ſéances avec la préſence du roi ou ſa repréſentation. La repréſentation du roi ſe fait de deux manières, ou 1°. par le lord gardien d'Angleterre, *the guardian of England*, quand le roi eſt hors du royaume; ou 2°. par commiſſion du grand ſceau d'Angleterre à un certain nombre de pairs du royaume qui repréſentent la perſonne du roi, lorſqu'il eſt dans le royaume, mais qu'il ne peut aſſiſter au *parlement* à cauſe de quelque maladie.

Dans le commencement, on convoquoit de nouveaux *parlemens* tous les ans; par degrés leur terme devint plus long. Sous Charles II, ils étoient tenus pendant long-tems avec de grandes interruptions, mais l'une & l'autre de ces coutumes fut trouvée de ſi dangereuſe conſéquence, que du regne du roi Guillaume il fut paſſé un acte, par lequel le terme de tous les *parlemens* ſeroit reſtraint à trois ſeſſions ou trois années, & pour cette raiſon cet acte fut nommé *acte triennal*. Depuis, par d'autres conſidérations, à la 3e année de Georges I, la durée des *parlemens* a été de nouveau prorogée juſqu'à ſept ans. Les *parlemens* ſont convoqués par des ordres par écrit ou lettres du roi adreſſées à chaque ſeigneur, avec commandement de comparoître, & par d'autres ordres adreſſés aux shérifs de chaque province, pour ſommer le peuple d'élire deux chevaliers par chaque comté, & un ou deux membres pour chaque bourg, *&c.*

Anciennement tout le peuple avoit voix dans les élections, juſqu'à ce qu'il fut arrêté par Henri VI qu'il n'y auroit que les propriétaires de franc-fiefs réſidens dans la province, & ceux qui ont au-moins 40 ſchellings de revenu annuel, qui ſeroient admis à voter; perſonne ne peut être élu qu'il ne ſoit âgé de 21 ans.

Tout lord ſpirituel & temporel, chevalier, citoyen & bourgeois, membre du *parlement*, doit s'y rendre ſur l'ordre de ſommation, à moins qu'il ne produiſe des excuſes raiſonnables de ſon abſence: ſans cela il eſt condamné à une amende pécuniaire; ſavoir un ſeigneur par la chambre des pairs, & un membre des communes par la chambre baſſe. Mais en même tems, afin que les membres viennent au *parlement* en plus grand nombre, il y a un privilége pour eux & leurs domeſtiques, qui les met à couvert de toutes condammations, ſaiſies, priſes de corps, *&c.* pour dettes, délits, *&c.* pendant le tems de leur voyage, de leur ſéjour & de leur retour: ce privilége n'a d'exception que les condamnations pour trahiſons, félonie & rupture de paix.

Quoique les droits & qualifications pour les élections ſoient généralement établies par divers actes du *parlement*, il faut néanmoins remarquer que ces droits & qualifications des membres du *parlement* pour les cités, villes & bourgs ſont fondées de tems immémorial ſur leurs chartres & leurs coutumes. *Hobart*, 120. 126. 141.

Le roi déſigne le lieu où le *parlement* doit ſe tenir; j'ai nommé ci-deſſus Weſtminſter, parce que depuis long-tems le *parlement* s'y eſt toujours aſſemblé. Dans ce palais, les ſeigneurs & les communes ont chacun un appartement ſéparé. Dans la chambre des pairs, les princes du ſang ſont placés ſur des ſiéges particuliers, les grands officiers de l'état, les ducs, les marquis, les comtes, les évêques ſur des bancs, & les vicomtes & les barons ſur d'autres bancs en travers de la ſalle, chacun ſuivant l'ordre de leur création & leur rang.

Les communes ſont pêle-mêle; l'orateur ſeul a un ſiege diſtingué au plus haut bout; le ſecrétaire & ſon aſſiſtant ſont placés proche de lui à une table. Avant que d'entamer aucune matière, tous les membres de la chambre des communes prêtent les ſermens, & ſouſcrivent leur opinion contre la tranſſubſtantiation, *&c.* Les ſeigneurs ne prêtent point de ſermens, mais ils ſont obligés de ſouſcrire comme les membres de la chambre baſſe. Tout membre de cette dernière chambre qui vote après que l'orateur a été nommé, & ſans avoir auparavant prêté les ſermens requis, eſt déclaré incapable de tout office, & amendé à 500 livres ſterlings par le ſtatut 30. *carol. II. c. j.* Il eſt vrai ſeulement que la forme du ſerment de ſuprématie a été changée par le ſtat. 4. *an. c. v.*

La chambre des pairs eſt la cour ſouveraine de juſtice du royaume, & juge en dernier reſſort: la chambre baſſe fait les grandes enquêtes, mais elle n'eſt point cour de juſtice.

Comme l'objet le plus important dans les affaires du *parlement* concerne la manière dont les bills ou projets d'actes ſont propoſés & débattus, nous nous y arrêterons quelques momens.

L'ancienne manière de procéder dans les bills étoit différente de celle qu'on ſuit aujourd'hui; alors le bil étoit formé en manière de demande qu'on couchoit ſur le regiſtre des ſeigneurs avec le conſentement du roi; enſuite à la clôture du *parlement*, l'acte étoit rédigé en forme de ſtatut, & porté ſur le regiſtre nommé *regiſtre des ſtatuts*. Cet uſage ſubſiſta juſqu'au regne d'Henri VI, où

ſur les plaintes qu'on fit que les ſtatuts n'étoient point fidélement couchés comme ils avoient été prononcés, on ordonna qu'à l'avenir les bills, *continentes formam actûs parliamenti*, ſeroient déposés dans la chambre du *parlement*. Aujourd'hui donc, dès qu'un membre deſire d'avoir un bill ſur quelque objet, & que ſa propoſition eſt agréée par la majorité des voix, il reçoit ordre de le préparer & de l'extraire; on fixe un tems pour le lire: la lecture faite par le ſecrétaire, le préſident demande s'il ſera lu la ſeconde fois ou non; après la ſeconde lecture, on agite la queſtion, ſi on verra ledit bill en comité ou non: ce comité eſt compoſé de la chambre entière ou d'un comité privé, formé d'un certain nombre de commiſſaires.

Le comité étant ordonné, on nomme un préſident qui lit le bill article par article, & y fait des corrections ſuivant l'opinion du plus grand nombre; après que le bill a été ainſi balloté, le préſident fait ſon rapport à la barre de la chambre, lit toutes les additions, & corrections, & le laiſſe ſur la table. Alors il demande ſi le bill ſera lu une ſeconde fois; quand la chambre y conſent, il demande encore ſi ledit bill ſera groſſoyé, écrit ſur le parchemin, & lu une troiſieme fois. Enfin il demande ſi le bill paſſera. Quand la majorité des ſuffrages eſt pour l'affirmative, le ſecrétaire écrit deſſus *ſoit baillé aux ſeigneurs*, ou ſi c'eſt dans la chambre des pairs, *ſoit baillé aux communes*; mais ſi le bill eſt rejetté, il ne peut plus être propoſé dans le cours de la même ſeſſion.

Quand un bill paſſe à une chambre, & que l'autre s'y oppoſe, alors on demande une conférence dans la chambre-peinte, où chaque chambre députe un certain nombre de membres, & là l'affaire eſt diſcutée, les ſeigneurs aſſis & couverts, & les communes debout & tête nue; ſi le bill eſt rejetté, l'affaire eſt nulle; s'il eſt admis, alors le bill, ainſi que les autres bills qui ont paſſé dans les deux chambres, eſt mis aux piés du roi dans la chambre des pairs: le roi vient revêtu de ſon manteau royal & la couronne ſur la tête; alors le ſecrétaire du *parlement* lit en ſa préſence le titre de chaque bill, & à meſure qu'il lit, le ſecrétaire de la couronne prononce le conſentement ou le refus du roi.

Si c'eſt un bill public, le conſentement du roi eſt exprimé en ces termes, *le roi le veut*; ſi c'eſt un bill particulier, *ſoit fait comme il eſt deſiré*: ſi le roi refuſe le bill, la réponſe eſt, *le roi s'aviſera*: ſi c'eſt un bill de ſubſides, le ſecrétaire répond, *le roi remercie ſes loyaux ſujets, accepte leur bénévolence, & auſſi le veut.*

Le bill pour le pardon général accordé par le roi n'eſt lu qu'une fois.

Il faut encore remarquer que pour la paſſation d'un bill, le conſentement des chevaliers, citoyens & bourgeois doit être fait en perſonne, au lieu que les ſeigneurs peuvent voter par procureur; la raiſon de cette différence eſt que les barons ſont cenſés ſiéger en *parlement* de droit en qualité de pairs de la cour du roi, *pares curtis*; comme il leur étoit permis de ſervir dans les guerres par procureur, de même ils ont droit d'établir leur procureur en *parlement*; mais les chevaliers venant ſeulement en *parlement*, comme repréſentant les *barons minors*; & les citoyens & bourgeois, comme repréſentant les gens de leur cité & bourg, ils ne pouvoient pas conſtituer des procureurs, parce qu'ils n'y ſont eux-mêmes que comme procureurs, & repréſentans d'autrui.

Quarante membres ſuffiſent pour former un comité. Ces membres de quarante & de huit devroient, pour le bien public, être au moins portés au quadruple chacun, dans un corps compoſé de plus de 500 deputés; il conviendroit de ne permettre qu'à peu de gens de s'abſenter, même dans les débats de particuliers, parce qu'alors les brigues ſeroient moins faciles, & la diſcuſſion de toutes affaires ſeroit plus mûrement peſée.

Un membre des communes en parlant eſt debout, découvert, & adreſſe ſon diſcours à l'orateur ſeul. Si un autre membre répond à ſon diſcours, le premier n'eſt point admis à répliquer le même jour, à moins que cela ne le regarde perſonnellement. La même perſonne ne peut parler qu'une fois le même jour ſur le même bill.

Dans la chambre des pairs les membres donnent leurs ſuffrages, en commençant par le baron le plus jeune & le moins qualifié, & en continuant ainſi par ordre juſqu'au plus élevé; chacun répond à ſon rang, ou pour approuver ou pour déſapprouver.

Dans la chambre des communes, on donne les ſuffrages par oui & non; & quand on doute quel eſt le plus grand nombre, la chambre ſe partage: s'il s'agit de faire recevoir quelque choſe dans la chambre, ceux qui ſont pour l'affirmative ſortent; ſi c'eſt quelque choſe que la chambre ait déjà vu, ceux qui ſont pour la négative, ſortent.

Dans toute diviſion le préſident nomme quatre orateurs, deux de chaque opinion. Dans un comité de la chambre entière elle ſe partage en changeant de côté, ceux qui conſentent, prenant le côté droit de la chaire, & ceux qui refuſent, prenant le côté gauche, & alors il n'y a que deux orateurs.

Le nombre des membres dans la chambre des pairs n'eſt pas déterminé, parce qu'il augmente ſelon le bon plaiſir de S. M. Les membres de la chambre des communes, quand elle eſt complette, ſont au nombre de 553; ſavoir, 92 chevaliers ou gouverneurs de provinces; 52 deputés pour les 25 villes, Londres en ayant quatre; 16 pour les cinq ports; 2 pour chaque univerſi-

té; 332 pour 180 bourgs; enfin 12 pour la principauté de Galles, & 45 pour l'Ecoſſe.

Enfin les deux chambres doivent être prorogées enſemble, ou diſſoutes enſemble; car une chambre ne peut pas ſubſiſter ſans l'autre.

A ces détails, dont les étrangers n'ont peut-être pas une entière connoiſſance, il eſt difficile de ne pas ajouter quelques réflexions.

La chambre des pairs & celle des communes ſont les arbitres de la nation, & le roi eſt le ſurarbitre. Cette balance manquoit aux Romains; les grands & le peuple étoient toujours en diviſion, ſans qu'il y eût une puiſſance mitoyenne pour les accorder. Le gouvernement d'Angleterre eſt plus ſage, parce qu'il y a un corps qui l'examine continuellement, & qui s'examine continuellement lui-même; telles ſont ſes erreurs qu'elles ne ſont jamais longues, & que par l'eſprit d'attention qu'elles donnent à la nation, elles ſont ſouvent utiles. Un état libre, c'eſt-à-dire, toujours agité, ne ſauroit ſe maintenir, s'il n'eſt par ſes propres loix, capable de correction; & tel eſt l'avantage du corps légiſlatif qui s'aſſemble de tems en tems pour établir ou révoquer des loix.

Les rois d'Angleterre peuvent convoquer un *parlement*, s'il en eſt beſoin, dans un tems auquel la loi ne les oblige pas de le faire. Ils ſont, pour ainſi dire, en ſentinelle; ils doivent obſerver avec beaucoup de vigilance les mouvemens de l'ennemi, & avertir de ſes approches; mais ſi la ſentinelle s'endort, qu'elle néglige ſon devoir, ou qu'elle tâche malicieuſement de trahir la ville, ceux qui ſont intéreſſés à ſa conſervation, ne ſont-ils pas en droit de ſe ſervir de tout autre moyen pour découvrir le danger qui les menace, & pour s'en préſerver?

Il eſt certain que c'étoit aux conſuls, ou aux autres principaux magiſtrats de Rome, d'aſſembler & de congédier le ſénat; mais lorſqu'Annibal étoit aux portes de la ville, ou que les Romains ſe trouvoient dans quelqu'autre danger preſſant, qui ne les menaçoit pas moins que d'une entière deſtruction, ſi ces magiſtrats euſſent été ivres, inſenſés, ou qu'ils euſſent été gagnés par l'ennemi, il n'y a point de perſonne raiſonnable qui puiſſe imaginer qu'on eût dû alors s'arrêter aux formalités ordinaires.

Dans cette occaſion chaque particulier eſt magiſtrat; & celui qui s'apperçoit le premier du danger, & qui fait le moyen de le prévenir, eſt en droit de convoquer l'aſſemblée du ſénat ou du peuple. Le peuple ſeroit toujours diſpoſé à ſuivre cet homme, & le ſuivroit infailliblement, de même que les Romains ſuivirent Brutus & Valerius contre Tarquin, ou Horatius & Valerius contre les décemvirs; & quiconque agiroit autrement, ſeroit ſans contredit auſſi fou que les courtiſans de Philippe III & de Philippe IV rois d'Eſpagne. Le premier ayant un jour le friſſon de la fièvre, on apporta dans ſa chambre un braſier qu'on mit ſi proche de lui, qu'il en fut cruellement brûlé; un des grands s'écria, le roi ſe brûle; un autre grand répondit; c'eſt très-vrai; mais comme la perſonne chargée d'ôter le braſier étoit abſente, avant qu'elle fût arrivée, les jambes du roi ſe trouvèrent dans un pitoyable état. Philippe IV ayant été ſurpris à la chaſſe d'une tempête mêlée de grêle & de pluie, fut attaqué d'un gros rhume & d'une fièvre très-dangereuſe, parce qu'aucun des courtiſans de ſa ſuite n'avoit oſé prendre la liberté de lui prêter ſon manteau pour le garantir pendant l'orage.

C'eſt encore en vain que les *parlemens* s'aſſemblent, s'il ne leur eſt pas permis de continuer leurs ſéances, juſqu'à ce qu'ils aient achevé les affaires pour leſquelles ils ſe ſont aſſemblés, & il ſeroit ridicule de leur donner pouvoir de s'aſſembler, s'il ne leur étoit pas permis de demeurer aſſemblés juſqu'à l'expédition des affaires. La ſeule raiſon pour laquelle les *parlemens* s'aſſemblent, c'eſt pour travailler à l'avancement du bien public; & c'eſt en vertu de la loi qu'ils s'aſſemblent pour cette fin. On ne doit donc pas les diſſoudre avant qu'ils aient terminé les objets pour leſquels ils ſe ſont aſſemblés.

L'hiſtoire des rois d'Angleterre, & ſur-tout de ceux qui dans le dernier ſiècle travailloient ſans ceſſe à s'emparer du pouvoir deſpotique, juſtifie bien les réflexions de Sydnei; en effet, c'eſt principalement en refuſant d'avoir des *parlemens*, ou en diſſolvant ceux qui étoient aſſemblés, que ces princes tâchoient d'établir leur puiſſance; mais ces moyens, qu'ils mirent en uſage, leur furent plus nuiſibles qu'avantageux. Charles I en 1682, caſſa le troiſième *parlement* qu'il avoit convoqué, parce qu'il ne vouloit pas ſe ſoumettre à ſes volontés; ce qui fit voir, dit Clarendon, la force des *parlemens*, puiſque l'autorité ſouveraine ſe porte à la dure idée d'en abolir l'uſage, ne pouvant en borner la puiſſance. C'eſt donc au *parlement* qu'il appartient de réprimer les attentats de la politique ſur la liberté, & de ménager l'autorité du prince en la modérant.

» Il eſt vrai, dit M. de Voltaire, dans ſes *mélanges de littérature & de philoſophie*, que c'eſt » dans des mers de ſang que les Anglois ont » noyé l'idole du pouvoir deſpotique; mais ils » ne croyent point avoir acheté trop cher leurs loix » & leurs privileges. Les autres nations n'ont pas » verſé moins de ſang qu'eux; mais ce ſang » qu'elles ont répandu pour la cauſe de leur » liberté, n'a fait que cimenter leur ſervitude; » une ville prend les armes pour défendre ſes » droits, ſoit en Barbarie, ſoit en Turquie, » auſſi-tôt des ſoldats mercénaires la ſubjuguent, » des bourreaux la puniſſent, & le reſte du pays » baiſe ſes chaînes. Les François penſent que le » gouvernement d'Angleterre eſt plus orageux

» que la mer qui l'environne, & cela eſt vrai; » mais c'eſt quand le roi commence la tempête, » c'eſt quand il veut ſe rendre maître du vaiſ- » ſeau dont il n'eſt que le premier pilote. Les » guerres civiles de France ont été plus longues, » plus cruelles, plus fécondes en crimes que » celles d'Angleterre, mais de toutes ces guerres » civiles, aucune n'a eu une liberté ſage pour » objet. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

PARMENIDE D'ELÉE, (*Hiſt. ancienne*) philoſophe ancien, diſciple de Xénophane, étoit de la ſecte déſignée par le nom d'Eléatique, ſecte dont le doute formoit le principe favori, & qui étoit à-peu-près la même que le Pyrroniſme.

PARMÉNION, (*Hiſt. de la Grece.*) après avoir ſervi avec gloire dans les armées de Philippe de Macédoine, fut le principal inſtrument des victoires d'Alexandre, qui, dans ſon expédition contre la Perſe, le mit à la tête de ſa cavalerie, où il développa un génie véritablement fait pour la guerre. Le plus beau de ſes éloges, eſt de dire qu'il vainquit ſouvent ſans Alexandre, & qu'Alexandre ne vainquit jamais ſans lui. Il ſe ſaiſit du pas de Syrie, & ſe rendit maître de la petite ville d'Iſſus. Après la priſe de Damas, Alexandre, qui connoiſſoit ſon déſintéreſſement & ſa fidélité, lui confia la garde des priſonniers & des tréſors enlevés à Darius, qui montoient à la ſomme de plus de quatre cents millions. Tandis qu'Alexandre étoit occupé au ſiège de Tyr, Darius lui fit offrir dix mille talens pour la rançon des princeſſes captives, & ſa fille Statira en mariage, avec tout le pays qu'il avoit conquis juſqu'à l'Euphrate. L'affaire fut miſe en délibération; & *Parménion* dit que s'il étoit Alexandre, il accepteroit une offre auſſi avantageuſe; & moi auſſi, dit Alexandre, ſi j'étois Parménion. Philotas, fils de ce grand capitaine, & le digne émule de ſa gloire, commandoit un corps de cavalerie ſous ſes ordres. Son mérite perſonnel & la faveur de ſon maître lui avoient fait beaucoup d'ennemis. Il fut accuſé, par les envieux de ſa gloire, d'avoir conſpiré contre le roi: on le mena chargé de chaînes à la tente d'Alexandre, qui lui dit: je vous donne pour juges des Macédoniens. C'étoit le livrer à ſes ennemis, qui, depuis long-tems, travailloient à le ſupplanter dans la faveur. Il ne lui fut pas difficile de ſe juſtifier, puiſqu'on n'allégua aucune preuve contre lui; mais, comme ſes juges étoient intéreſſés à le trouver coupable, ils s'en tinrent à des allégations vagues, & il fut condamné à être lapidé: ſon père fut enveloppé dans ſa condamnation. Ce vieillard, raſſuré par ſon innocence, ne prit aucune précaution pour ſe dérober aux fers de ſes aſſaſſins, qui lui enfoncèrent le poignard dans le ſein. Les vieux ſoldats, accoutumés à vaincre ſous lui, firent éclater leurs regrets. L'armée fut ſur le point de paſſer du murmure à la révolte. Alexandre donna des marques de repentir qui calmèrent les eſprits. (*T-N.*)

PARMENTIER, (JEAN) (*Hiſt. mod.*) marchand de la ville de Dieppe, voyageur & poëte, inconnu comme poëte, aſſez célèbre comme voyageur; il eſt le premier pilote qui ait conduit des vaiſſeaux au Bréſil; il fit des découvertes dans les Indes, & mourut en 1530 dans l'île de Sumatra; il étoit né en 1494.

PARNELL, (THOMAS) (*Hiſt. litt. mod.*) Poëte anglois du dix-huitième ſiècle, ami de Pope, de Swift, de Gay, de Bolingbroke, &c. On remarque que Swift l'ayant mené à l'audience du comte d'Oxford, miniſtre, dont il vouloit que ſon ami fût connu, ne préſenta point le poëte au miniſtre, mais alla prendre celui-ci par la main, & le mena chercher & diſtinguer *Parnell* parmi la foule de ceux qui s'empreſſoient de faire leur cour, comme ſi le miniſtre avoit eu plus d'intérêt de connoître *Parnell* que *Parnell* d'en être connu. *Parnell* eſt auteur du conte de *l'Hermite* dont nous avons deux imitations dans deux romances de MM. Feutry & Berquin.

PARPAILLOTS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) nom qu'on a donné autrefois en France aux prétendus réformés, qu'on y appelle auſſi *huguenots* ou *calviniſtes*. Si l'on en croit l'auteur d'une lettre imprimée en 1681, à la fin d'un écrit intitulé *la politique du clergé de France*, l'origine de ce nom vient de ce que François Fabrice Serbellon, parent du pape, fit décapiter à Avignon, en 1562, Jean Perrin, ſeigneur de *Parpaille*, préſidents à Orange, & l'un de principaux chefs des calviniſtes des ces cantons-là. Cette dénomination fut renouvellée pendant le ſiege de Montauban ſous Louis XIII, & le même peuple s'en ſert encore pour déſigner les ſectateurs de Calvin.

PARR, (CATHERINE) (*Hiſt. d'Anglet.*) Lorſque Henri VIII eut fait trancher la tête pour infidélité à Catherine Howard, ſa cinquième femme, il fit une loi, où entr'autres diſpoſitions également ridicules & ſanguinaires, il prononçoit la peine de mort contre toute fille, qui, en épouſant le roi, le tromperoit ſur ſa virginité. La tyrannie, ſur ce dernier article, devenoit ſi exceſſive, qu'elle fit rire au lieu de faire trembler; le peuple dit que le roi ne vouloit plus épouſer que des veuves. Ce fut effectivement une veuve qu'il épouſa en ſixièmes noces; Catherine *Parr* étoit veuve du Lord Latimer.

Elle inclinoit, dit-on, vers le Luthéraniſme; mais Henri VIII ne vouloit ni qu'on fût catholique, parce qu'il étoit brouillé avec le pape, ni qu'on fût Luthérien, parce qu'il avoit écrit contre Luther & Luther contre lui; il eût été plus ſûr d'attaquer Henri VIII dans ſon autorité que dans ſa théologie. Il penſa en coûter la vie à Catherine pour s'être prêtée par complaiſance à diſputer

contre lui ſur des queſtions théologiques, & pour avoir eu ſur lui cet avantage qu'une femme d'eſprit a aiſément ſur un théologien. La froideur du roi & quelques avis qu'elle reçut lui firent connoître ſon danger ; elle ne trouva d'autre moyen de s'y ſouſtraire que d'aller conſulter ſérieuſement le roi, toujours ſur des queſtions théologiques, & de lui témoigner le plus grand reſpect pour ſes lumières. Henri étoit trop ſenſiblement bleſſé pour ſe rendre d'abord : « *C'eſt vous, Catherine*, dit-il avec aigreur, *qu'il faut conſulter ; » vous êtes un docteur fait pour inſtruire, non une » femme faite pour être inſtruite.* » Catherine, joignant avec art les careſſes aux ſoumiſſions, parvint enfin à perſuader Henri, qu'elle l'avoit toujours regardé comme un oracle, & qu'elle ne lui avoit propoſé des doutes que pour être inſtruite : « S'il eſt ainſi, lui dit Henri, en lui donnant » un nom de tendreſſe, & l'embraſſant avec la » joie naïve de l'orgueil ſatisfait, nous ſerons » toujours amis. » Pendant qu'ils étoient enſemble, le chancelier Wrioteſley, auquel Henri, dans ſa colère, l'avoit déjà ſacrifiée, vint avec des gardes pour la conduire à la tour ; le roi alla au devant de lui pour lui couper la parole, & dérober à Catherine la connoiſſance de ce qui avoit été projetté contre elle : Catherine entendit ſeulement que le roi s'emportoit contre le chancelier, qu'il le traitoit de *ſcélérat*, de *fou* & de *ſot*. Elle voulut appaiſer le roi, qui la regardant avec attendriſſement, lui dit : *Pauvre femme, tu ne ſais pas en faveur de qui tu parles !* on peut croire que Catherine ne diſputa plus ſur la théologie.

Elle eut le bonheur d'être veuve de Henri ; c'étoit le ſeul moyen, pour une femme de Henri VIII, d'avoir la vie aſſurée. Catherine, au bout de trente-quatre jours de viduité, épouſa en troiſièmes noces Thomas Seymour, amiral d'Angleterre, oncle d'Edouard VI, à qui le duc de Sommerſet, ſon frère, protecteur du royaume ſous Edouard, fit trancher la tête aſſez injuſtement. Catherine ne vit point cette violence, elle mourut le 7 ſeptembre 547. On a dit que l'amiral étoit amoureux de la princeſſe Eliſabeth, & que dans l'eſpérance de l'épouſer, il avoit avancé les jours de Catherine *Parr ;* ce n'eſt qu'un ſoupçon fort téméraire peut-être, & nullement une aſſertion.

PARRHASIUS, (*Hiſt. anc.*) peintre célèbre de l'antiquité, natif d'Ephèſe, fils & diſciple d'Evenor, fut auſſi diſciple de Socrate, qui étant fils d'un ſculpteur, & ayant été ſculpteur lui-même, avoit d'ailleurs approfondi par la force de ſon génie les principes de tous les arts. *Parrhaſius* excelloit, dit-on, à exprimer les paſſions. Dans la comparaiſon de ce peintre avec Zeuxis, ſon rival, on trouvoit que *Parrhaſius* l'emportoit pour le deſſein & Zeuxis pour le coloris. On ſait que *Parrhaſius*, par ſon tableau du rideau, trompa Zeuxis lui-même, qui par ſon tableau des raiſins n'avoit trompé que des oiſeaux, & qui par cette raiſon s'avoua vaincu. Mais *Parrhaſius* fut vaincu à ſon tour par Timante dans la ville de Samos. Le ſujet du tableau & du prix étoit l'indignation d'Ajax, lorſque les armes d'Achille ſont données à Ulyſſe. *Parrhaſius* ne ſe rendit point à la déciſion des juges. « *C'eſt le ſort d'Ajax*, dit-il, *de voir » paſſer aux mains d'un rival indigne le prix qu'il » a ſeul mérité. Voyez mon Ajax*, ajoutoit-il, *vous » lirez ſur ſon viſage le profond reſſentiment de cette » double injuſtice.* » On a reproché à *Parrhaſius*, ainſi qu'à Zeuxis un orgueil inſupportable. Où ſont les grands artiſtes ſans orgueil ? *Parrhaſius* vivoit environ quatre ſiècles & demi avant Jéſus-Chriſt.

PARRAINS. (*Hiſt. mod.*) On donnoit le nom de *parrains* aux ſeconds qui aſſiſtoient aux tournois, ou qui accompagnoient les chevaliers aux combats ſinguliers.

Il ſe pratiquoit encore un uſage ſemblable dans les carrouſels où il y avoit deux *parrains*, & quelquefois davantage dans chaque cadrille.

Les *parrains* des duels étoient comme les avocats choiſis par les parties pour repréſenter aux juges les raiſons du combat.

Dans l'inquiſition de Goa on nomme *parrains* des gens riches & conſidérables, dont chacun eſt obligé d'accompagner un des criminels à la proceſſion qui précède l'*autodafé*. (*A. R.*)

PARSIS, (*Hiſt. moderne.*) nom que l'on donne dans l'Indoſtan aux adorateurs du feu, ou ſectateurs de la religion fondée en Perſe par Zerduſt ou Zoroaſtre. Les *Parſis* qui ſe trouvent aujourd'hui dans l'Inde, ſont venus de Perſe, comme leur nom l'indique ; leurs ancêtres ſe ſont réfugiés dans ce pays pour ſe ſouſtraire aux perſécutions des Mahométans arabes & tartares qui avoient fait la conquête de leur patrie. Ils ſont vêtus comme les autres indiens, à l'exception de leur barbe qu'ils laiſſent croître ; ils ſe livrent ordinairement à l'agriculture & à la culture de la vigne & des arbres. Ils ne communiquent point avec ceux d'une autre religion, de peur de ſe ſouiller ; il leur eſt permis de manger des animaux, mais ils s'abſtiennent de faire uſage de la viande de porc & de celle de vache, de peur d'offenſer les Mahométans & les Banians. Ils ont une grande vénération pour le coq ; leurs prêtres, qu'ils nomment *darous*, ſont chargés du ſoin d'entretenir le feu ſacré que leurs ancêtres ont autrefois apporté de Perſe ; ce ſeroit un crime irrémiſſible que de le laiſſer éteindre. Ce ne ſeroit pas un péché moins grand que de répandre de l'eau ou de cracher ſur le feu ordinaire qui ſert dans le ménage. Il eſt pareillement un objet de vénération pour les *Parſis* ; & il y auroit

de l'impiété à l'entretenir avec quelque choſe d'impur. Leur reſpect pour le feu va juſqu'au point de ne pas vouloir l'éteindre avec de l'eau, quand même leur maiſon ſeroit en danger d'en être conſumée: par la même raiſon ils ne conſentiroient jamais à éteindre une chandelle. En un mot, il ne leur eſt jamais permis de rien faire pour éteindre le feu; il faut qu'il s'éteigne de lui-même. Les *Parſis* regardent le mariage comme un état qui conduit au bonheur éternel; ils ont en horreur le célibat, au point que, ſi le fils ou la fille d'un homme riche viennent à mourir avant que d'avoir été mariés, le pere cherche des gens, qui pour de l'argent conſentent à épouſer la perſonne qui eſt morte. La cérémonie du mariage des *Parſis* conſiſte à faire venir deux *darous* ou prêtres, dont l'un place un doigt ſur le front de la fille, tandis que l'autre place le ſien ſur le front de l'époux. Chacun de ces prêtres demande à l'une des parties, ſi elle conſent à épouſer l'autre; après quoi ils répandent du riz ſur la tête des nouveaux mariés; ce qui eſt un emblême de la fécondité qu'ils leur ſouhaitent. Les *Parſis* n'enterrent point leurs morts; ils les expoſent à l'air dans une enceinte environnée d'un mur où ils reſtent pour ſervir de proie aux vautours. Le terrein de cette enceinte va en pente de la circonférence au centre: c'eſt-là que l'on expoſe les morts, qui dans un climat ſi chaud, répandent une odeur très-incommode pour les vivans. Quelques jours après qu'un corps a été expoſé dans cet endroit, les amis & les parens du défunt vont ſe rendre au lieu de la ſépulture; ils examinent ſes yeux; ſi les vautours ont commencé par lui arracher l'œil droit, on ne doute pas que le mort ne jouiſſe de la béatitude; ſi au contraire l'œil gauche a été emporté le premier, on conclut que le mort eſt malheureux dans l'autre vie. C'eſt aux environs de Surate que demeurent la plûpart des *Parſis* de l'Indoſtan.

PARTHENAY, (CATHERINE DE) (*voyez* ROHAN.)

On a d'Emmanuel de *Parthenay*, aumônier de la ducheſſe de Berry, fille de M. le duc d'Orléans, régent, une traduction latine publiée en 1718, du diſcours de M. Boſſuet ſur l'hiſtoire univerſelle, ſous ce titre: *Commentarii univerſam complectentes hiſtoriam, ab orbe condito ad Carolum magnum: quibus accedunt ſeries religionis & imperiorum vices.*

PARTHENIENS. (*Hiſt. anc.*) Dans le cours de la premiere guerre entre les Meſſéniens & les Lacédémoniens, qui commença l'an 743 avant J. C., les Lacédémoniens s'engagèrent par ſerment à ne point retourner à Sparte qu'ils n'euſſent dépouillé les Meſſéniens de toutes leurs villes & de toutes leurs terres; mais la guerre, dont les événemens ne ſe réglent pas ainſi ſur les projets & ſur les vœux de ceux qui la font, ayant tiré en longueur, ils craignirent que l'effet de leurs vœux indiſcrets ne fût de faire périr leurs familles & de laiſſer Sparte deſtituée de citoyens. Ils prirent le parti d'y envoyer ceux des ſoldats qui n'étoient arrivés à l'armée que depuis le ſerment dont ils ſe repentoient, & qui par conſéquent n'avoient pas prêté ce ſerment. Ils leur abandonnèrent leurs femmes, leurs filles; les enfans qui nâquirent de ces conjonctions illégitimes, furent appellés *Parthéniens*, nom qui déſignoit le vice de leur naiſſance; ne pouvant dans la ſuite ſupporter cet opprobre, ils ſe bannirent de Sparte, & ſous la conduite de Phalante, ils allèrent s'établir en Italie à Tarente après en avoir chaſſé les anciens habitans, ce qui fait dire à Horace, od. 6. liv. 2.

Dulce pellitis ovibus Galeſi
Flumen, & regnata petam Laconi
Rura Phalanto.

& dans l'ode de Regulus.

Tendens Venafranos in agros,
Aut Lacedemonium Tarentum.

PARTHÉNIUS (*Hiſt. anc.*) eſt le nom d'un Poëte grec contemporain de Cicéron, & maître de Virgile pour la poéſie grecque, que cet illuſtre diſciple ne paroit pas avoir beaucoup cultivée. *Parthénius* avoit été fait priſonnier dans la guerre contre Mithridate.

PARTHÉNIUS eſt auſſi le nom d'un miniſtre de Théodebert, fils de Thierry, & petit-fils de Clovis, miniſtre funeſte d'un prince qui fut nommé *utile*. Les peuples ſe vengèrent de Parthénius, ils l'aſſommèrent à coups de pierre, après l'avoir raſſaſié d'outrages. » C'étoit, dit Mézerai, un homme horriblement gourmand, comme le ſont preſque tous les gens de cette ſorte, qui prenoit de l'aloès pour digérer les viandes dont il ſe gorgeoit, & qui lâchoit ſon ventre encore plus vilainement qu'il ne le rempliſſoit.

Il vivoit vers le milieu du ſixième ſiècle.

PARUTA (*Hiſt. litt. mod.*) Paul & Philippe; tous deux connus dans les lettres; Paul, noble Vénitien, hiſtoriographe de la république, gouverneur de Breſſe, procurateur de ſaint-Marc, auteur d'une hiſtoire de Veniſe depuis 1513 juſqu'en 1551, de notes ſur Tacite & de diſcours politiques. Mort en 1598. Philippe, connu par ſa *Collection des médailles de Sicile* imprimée à Palerme en 1612, & pluſieurs fois réimprimée depuis. Havercamp la traduiſit en latin, & cette traduction fait partie des antiquités d'Italie de Grævius & Burmann.

PARTI (*Hiſt. mod.*) eſt une faction, intérêt ou puiſſance que l'on conſidère comme oppoſée à une autre.

Les François & les Eſpagnols ont été longtems de *partis* oppoſés.

L'Angleterre depuis plus d'un ſiècle eſt diviſée en deux *partis*. , *Wig*, *Tory*.

L'Italie a été déchirée pendant pluſieurs ſiècles par les *partis* des Guelphes & des Gibelins. (*A. R.*)

PAS

PAS (DE) FEUQUIERES (*Hiſt. de Fr.*) C'eſt le nom d'une des plus anciennes maiſons de la province d'Artois.

De cette maiſon qui a produit pluſieurs hommes célèbres, étoit Manaſsès de *Pas*, marquis de Feuquières. Toute ſa race étoit éteinte; ſon père, qui étoit chambellan de Henri IV, avoit été tué à la bataille d'Ivry; ſes oncles paternels avoient auſſi perdu la vie pour ce prince, lorſque Manaſsès naquit à Saumur en 1590 pour ſervir ce même roi & ſon fils. En effet il entra au ſervice à treize ans en 1603, & parvint de grade en grade à celui de lieutenant-général & au commandement des armées. Il fut pris au ſiège de la Rochelle, & pendant ſa priſon qui dura neuf mois, parce que les Rochelois ſentirent qu'ils ne pouvoient avoir un meilleur ôtage de la ſûreté de leurs compatriotes tombés au pouvoir du roi & du cardinal de Richelieu, il ne fut point inutile à ſa patrie, il contribua beaucoup à la reddition de la place. Envoyé ambaſſadeur extraordinaire en Allemagne après la mort de Guſtave Adolphe, il retint dans l'alliance de la France les Suédois, & y attira pluſieurs princes de l'empire. On a ſes *négociations* d'Allemagne, pendant les années 1633 & 1634, publiées à Paris en 1653, trois volumes in 12. En 1635, il commanda contre les autrichiens, l'armée françoiſe avec le duc de Saxe-Veimar qu'il avoit attaché aux intérêts de la France. En 1639, il fit le ſiège de Thionville: Picolomini vint au ſecours avec une armée ſupérieure; le combat s'engagea, Feuquières y reçut quantité de bleſſures, & perdit tant de ſang qu'il tomba ſans connoiſſance entre les mains des ennemis. Le roi ne crut pas l'acheter trop cher, en donnant pour ſa rançon le général Ekenfort, deux colonels & dix-huit mille écus. On pouvoit le tirer des mains des ennemis, mais ſes bleſſures lui reſtoient.

Hæret lateri lethalis arundo.

Il mourut à Thionville le 14 mars 1640.

Son fils aîné (*Iſaac de Pas*) Vice-roi de l'Amérique, gouverneur de Verdun, dix ans ambaſſadeur en Suede, mort ambaſſadeur extraordinaire en Eſpagne en 1688, ſervit utilement la France & dans ſes ambaſſades & dans les armées.

Mais le plus célebre des de *Pas* Feuquières, eſt Antoine, fils aîné d'Iſaac. C'eſt celui de qui nous avons ces excellens mémoires, ſi propres à former un général, à lui enſeigner les moyens d'éviter toutes les fautes qu'ont faites ou que n'ont point faites les généraux français du règne de Louis XIV; car on ſait qu'il faut lire ces mémoires avec précaution; qu'ils pourroient inſpirer des préventions injuſtes contre de très-habiles généraux; que M. de Feuquières, ou jaloux de leurs ſuccès, & de les voir honorés de la dignité de maréchal de france (qu'il croyoit avoir mieux méritée, qu'il avoit méritée de l'aveu de tout le monde, & qu'il n'avoit pas obtenue), ou naturellement porté à la cenſure, ſe plaignoit de tout le monde, & que tout le monde ſe plaignoit de lui. (*Voyez* l'article CATINAT.) On diſoit de Feuquières, qu'il *étoit le plus brave homme de l'europe, parce qu'il dormoit au milieu de cent mille ennemis.* Il étoit en effet & très-brave & très-habile; ce fut en 1688 qu'il commença de ſe ſignaler. Il ſervoit alors en Allemagne. Parti d'Hailbron avec mille chevaux, il fit dans un vaſte pays les courſes les plus brillantes & les plus heureuſes, battit pluſieurs partis conſidérables, paſſa des rivières, évita des embuſcades, leva des contributions & revint triomphant au bout de trente-cinq jours, preſque tous marqués par quelque avantage. *Vous avez beaucoup riſqué*, lui diſoit-on: *moins que vous ne le croyez*, répondoit-il; *plus j'entreprenois, plus je trompois & effrayois les ennemis; ils me croyoient beaucoup plus fort que je n'étois, & cette erreur faiſoit ma force.* C'étoit déjà la manière de voir d'un général. Il fut fait maréchal-de-camp en 1689; il ſe diſtingua en 1690, à la bataille de Staffarde & à la priſe de Suze. Nommé lieutenant-général en 1693, il ſervit en cette qualité avec la plus grande diſtinction, & Louis XIV déféra trop aux plaintes de ſes nombreux ennemis, en ne l'élevant point à la dignité de maréchal-de-France. Feuquières mourut en 1711 à ſoixante-trois ans.

PASCAL (BLAISE) (*Hiſt. litt. mod.*) De toutes les réputations auxquelles le janſéniſme a eu part, il n'y en a pas qui ait obtenu auſſi pleinement la ſanction publique que celle de Blaiſe *Paſcal*. Cet avantage unique d'avoir deviné ce que la langue devoit & alloit devenir, & d'avoir écrit en 1656, comme les meilleurs auteurs n'écrivirent que cent ans après, diſtinguera toujours *Paſcal*, même parmi les gens de génie. « Les meilleures comédies de Molière, dit M. de Voltaire, » n'ont pas plus de ſel que les premières provinciales, Boſſuet n'a rien de plus éloquent que les dernières. Quel éloge! Boſſuet à qui on demandoit lequel des ouvrages Français il aimeroit le mieux avoir fait, répondit: *les provinciales*. Quel ſuffrage! On ſait combien Boileau faiſoit profeſſion d'admirer les provinciales; madame de Sévigne raconte vivement & plaiſamment, à ſon ordinaire, la querelle que Boileau eut avec un jéſuite chez M. le préſident de Lamoignon au ſujet de *Paſcal*. » Un jour on parla des ouvrages des anciens » & des modernes. Deſpréaux ſoutint les anciens, » à la réſerve d'un ſeul moderne qui ſurpaſſoit

» à ſon goût, & les vieux & les nouveaux. Un » jéſuite qui accompagnoit le père Bourdaloue, & » qui faiſoit l'entendu, lui demanda quel étoit » donc ce livre ſi diſtingué dans ſon eſprit ? Il » ne voulut pas le nommer. Corbinelli lui dit : » *Monſieur, je vous conjure de me le dire, afin que* » *je le liſe toute la nuit.* Deſpréaux lui répondit » en riant : *Ah ! monſieur, vous l'avez lu plus* » *d'une fois, j'en ſuis aſſuré.* Le jéſuite répond, » & preſſe Deſpréaux de nommer cet auteur ſi » merveilleux avec un air dédaigneux, un *riſu* » *amaro.* Deſpréaux lui dit : *mon père, ne me preſſez* » *point.* Le père continue : enfin Deſpréaux le prend » par le bras, & le ſerrant bien fort, lui dit : *Mon* » *père, vous le voulez ? Eh bien ! C'eſt Paſcal, mor-* » *bleu ; Paſcal*, dit le père tout étonné, *Paſcal eſt* » *beau autant que le faux le peut être. Le faux*, » dit Deſpréaux, *le faux ; ſachez qu'il eſt auſſi* » *vrai qu'il eſt inimitable, on vient de le traduire en* » *trois langues* ».

Mon père, diſoit le même Deſpréaux au père Bouhours, *liſons les lettres provinciales, & croyez-moi, ne liſons point d'autre livre.*

Un autre jéſuite plaiſantoit ſur les occupations de Port-royal, où on avoit érigé en maxime & réduit en pratique le travail des mains, à l'imitation des premiers fidèles, doctrine que J. J. Rouſſeau a renouvellée depuis avec ſon éloquence ordinaire. *Paſcal*, diſoit ce jéſuite, *fait des ſabots, c'eſt-là ſon emploi à Port-royal.* Boileau, à qui s'adreſſoit ce propos, y fit une réponſe d'une groſſièreté burleſque, mais aſſortie à la plaiſanterie du jéſuite : *Je ne ſais pas*, dit-il, *ſi Paſcal fait des ſabots, mais il vous a porté une furieuſe botte.* En effet, ils ne s'en ſont pas relevés, ils ont pu armer l'autorité & employer l'intrigue ; ils ont pu ſoulever la puiſſance eccléſiaſtique & la puiſſance civile, faire condamner les provinciales par le pape, par le conſeil du roi, par des parlemens, par des évêques, mais enfin les jéſuites ſont détruits, les provinciales reſtent, & elles ont contribué à la deſtruction des jéſuites. Racine obſervoit que les provinciales étoient une véritable comédie, dont les perſonnages étoient pris dans les couvens & dans la Sorbonne, au lieu de l'être dans le monde. Il a raiſon : mais ces perſonnages de couvens & de Sorbonne ayant beaucoup perdu de leur importance & de leur intérêt, entraîneront peut-être à la longue dans leur chûte, les provinciales mêmes. On dira : que m'importe le ridicule d'un jacobin, d'un cordelier ou d'un jéſuite ? on regrettera qu'un ſi grand talent pour donner des ridicules ineffaçables & pour préparer des révolutions, ne ſe ſoit exercé que ſur *le pouvoir prochain*, *la grace ſuffiſante* & les rêveries des Caſuiſtes. Obſervons que *Paſcal* a fait à l'égard des Caſuiſtes ce que Boileau fit dans la ſuite à l'égard des mauvais poëtes. Tous les noms employés, ſoit dans les provinciales, ſoit dans les ſatires, ſont à jamais flétris & couverts d'opprobre.

Les penſées de *Paſcal* ſur la religion ont été attaquées & même avec avantage, mais ce ne ſont que les matériaux d'un livre qui n'a pas été fait ; & pour pouvoir juger de ces matériaux, il faudroit les voir employés, reſtreints, modifiés comme ils l'auroient ſans doute été.

Paſcal a encore une autre réputation qui ne le cède guères à celle que les provinciales lui ont faite, c'eſt celle de grand phyſicien & de grand géomètre ; c'eſt par-là que *Paſcal* s'annonça d'abord comme un phénomène. Les ſciences allant toujours en s'augmentant & en ſe perfectionnant, les grands phyſiciens & les grands géomètres d'aujourd'hui l'emportent de beaucoup ſans doute ſur *Paſcal* & ſur Deſcartes, mais ceux-ci n'en ont pas moins mérité d'être l'admiration de leur ſiècle. *Paſcal*, ſans études & par ſa ſeule pénétration, devina de la géométrie juſqu'à la trente-deuxième propoſition d'Euclide ; il avoit publié, à ſeize ans, un traité des ſections coniques, qui étonna Deſcartes au point qu'il ne voulut pas croire que ce fût l'ouvrage du jeune *Paſcal ;* il prétendit que *Paſcal* le père, qui avoit auſſi des connoiſſances en mathématiques, faiſoit honneur de cet ouvrage à ſon fils. On connoît les expériences de *Paſcal* ſur le vuide & la peſanteur de l'air, & tous ces problêmes curieux & difficiles propoſés ou réſolus par lui. On a de lui un traité de *l'équilibre des liqueurs.*

La même délicateſſe d'organes à laquelle il devoit tant de pénétration, tant d'eſprit, des progrès ſi rapides dans les ſciences, fut auſſi la cauſe de la foibleſſe de ſa ſanté & de la courte durée de ſa vie. Il mourut jeune & paſſa par tous les ſymptômes les plus fâcheux de la vieilleſſe, l'affoibliſſement & l'égarement de l'eſprit. On ſait que dans ſes dernières années il voyoit toujours un abyme du côté gauche, & qu'il faiſoit mettre une chaiſe ou un fauteuil pour ſe raſſurer.

Un accident qui lui étoit arrivé, en 1654, pouvoit avoir contribué à cet effet bizarre. Il ſe promenoit au pont de Neuilly dans un carroſſe à quatre chevaux ; les deux premiers prirent le mords aux dents dans un endroit où il n'y avoit point de garde-foux & ſe jettèrent dans la rivière. Heureuſement ils caſsèrent leurs traits par la violence de la ſecouſſe, & le carroſſe reſta ſur le bord du pont. *Paſcal* s'évanouit & eut de la peine à revenir à lui ; delà vraiſemblablement cette idée d'un abyme, fruit de la commotion terrible que ſa frêle machine éprouva dans cette occaſion.

Il paroît qu'il avoit toujours été très-dévot & très-ſcrupuleux, & il avoit une imagination aiſée à enflammer. Madame Périer, ſa ſœur, qui a écrit ſa vie comme on a écrit celle de tant de ſaints, rapporte qu'il condamnoit preſque tous les propos les plus innocens de la ſociété ; trouvoit mauvais, par exemple, qu'on dit hiſtoriquement qu'on avoit rencontré une belle femme

Vous ne ſavez pas, diſoit-il, quelle impreſſion ce diſcours peut faire ſur un jeune homme, ſur un domeſtique qui l'entend, & vous êtes coupable de cette impreſſion. Une telle idée eſt d'un homme bien ſuſceptible. Dans ſes dernières années, les cérémonies de la religion qu'il avoit toujours aimées, devinrent pour lui un beſoin de tous les jours & de tous les momens; il alloit à tous les ſaluts, il révéroit toutes les reliques de toutes les égliſes; il portoit ſur lui un almanach ſpirituel pour être inſtruit des dévotions particulières de chaque jour. On a dit, à ce ſujet, *que la religion, comme l'amour, rendoit les grands eſprits capables des petites choſes, & les petits eſprits capables des plus grandes.*

Blaiſe *Paſcal* étoit né à Clermont en Auvergne en 1623. Son père étoit préſident de la cour des aides de cette ville, & fut intendant de Rouen en 1640.

Blaiſe *Paſcal* mourut à Paris, en 1662, à trente-neuf ans. Une ſi courte vie ajoute encore au reſpect & à l'intérêt que *Paſcal* inſpire, & au mérite de tant de talens, de connoiſſances & de lumières ſi précoces, ſi-tôt développées & ſi-tôt perdues.

C'eſt ſur mademoiſelle Perrier, ſa nièce, que s'opéra le prétendu miracle de la ſainte épine à Port-Royal, & le ſouvenir de *Paſcal* n'a pas peu ſervi pour accréditer ce miracle.

M. de la Harpe a fait les vers ſuivans pour le portrait de *Paſcal*:

Par la nature inſtruit, prodige de l'enfance,
Son eſprit créateur devina la ſcience
Des calculs & des mouvemens;
De l'homme & de Dieu même interrogea l'eſſence,
Connut l'art des bons mots & l'art de l'éloquence.
Admirez & pleurez..... il mourut à trente ans.

PASCAL *ou* PASCHAL, (*Hiſt. eccléſ.*) Deux papes & deux antipapes ont porté ce nom.

Quant aux papes, le premier ſuccéda en 817, à Etienne IV ou V. Les papes alors étoient obligés de prendre la confirmation des empereurs pour leur élection, mais ils ſe diſpenſoient le plus qu'ils pouvoient de cette obligation. C'étoit Louis le Débonnaire qui étoit alors empereur: *Paſchal* eut grand ſoin de ne pas demander ſon agrément, & de lui en envoyer enſuite faire de froides excuſes, qui furent froidement reçues en France. L'empereur envoya cependant ſon acte de confirmation, de peur qu'on ne s'en paſſât; & n'oſant s'en prendre au pape de cet attentat contre ſa ſouveraineté, il s'en prit aux Romains, & leur fit de fortes reprimandes d'avoir inſtallé le pape ſans ſon agrément, & de grandes défenſes d'en uſer ainſi à l'avenir.

Charlemagne avoit été le maître dans Rome, Louis le Débonnaire & Lothaire ſon fils ainé, qu'il avoit aſſociés à l'Empire, y avoient à peine un parti, & leurs partiſans étoient bien loin d'avoir la faveur populaire; deux des plus zélés d'entre eux furent décapités dans le palais même des papes, & preſque ſous ſes yeux, ſans qu'on leur reprochât autre choſe que leur attachement à la France. Charlemagne & Louis XIV euſſent fait ériger dans Rome une pyramide pour monument de la vengeance qu'ils auroient priſe d'un pareil attentat. Louis & Lothaire obtinrent à peine de légères excuſes, & un vain ſerment du pape de n'avoir eu aucune part à la mort de ces deux hommes, mais avec un refus perſévérant de livrer les meurtriers, parce qu'ils étoient ſes domeſtiques, ce qui s'appelloit *être de la famille de Saint-Pierre*, & ce qui rendoit la perſonne des meurtriers ſacrée. Fuſſent-ils véritablement parens de Saint-Pierre, étoit-ce un privilége pour commettre impunément des crimes? Paſchal I mourut en 824, peu de temps après cette avanture.

Le ſecond ſuccéda en 1099, à Urbain II. Il eſt célèbre principalement par la querelle qu'il eut pour les inveſtitures avec les empereurs Henri IV & Henri V. Ce dernier le fit priſonnier, & le retint à ſa ſuite juſqu'à ce que *Paſcal II* lui eût accordé le droit d'inveſtiture qu'il réclamoit. Le pape en fut déſavoué par les cardinaux & par des conciles. Cette querelle des inveſtitures empoiſonna ſa vie; c'étoit alors la grande affaire qui troubloit le monde. Il s'agiſſoit de ſavoir ſi les princes temporels, nommément l'empereur, pouvoient inveſtir les évêques par la croſſe & par l'anneau, & ſi ce n'étoit pas mettre la main à l'encenſoir & s'arroger une eſpèce de conſécration. *Paſcal II* mourut le 22 janvier 1118. Il avoit eu à combattre l'antipape Guibert. Quant aux deux antipapes du nom de *Paſcal*, l'un fut concurrent de Sergius I, mort en 701, l'autre d'Alexandre III, mort en 1181.

Charles *Paſcal*, conſeiller d'état, avocat-général au parlement de Rouen, ambaſſadeur en Pologne en 1576, en Angleterre en 1589, chez les Griſons en 1604, a écrit la vie du célèbre Pibrac, ſon ami. Il a donné, ſous le titre de *Legatio rhætica*, la relation de ſon ambaſſade chez les Griſons; il a tracé dans un livre intitulé: *Legatus*, les devoirs du négociateur, tels qu'il les connoiſſoit & qu'il les rempliſſoit. Il y a encore de lui d'autres ouvrages. Né à Coni en Piémont en 1547. Mort à ſa terre de Quent près d'Abbeville en 1725.

PASCHMAKLYK, (*Hiſt mod.*) Ce nom qui eſt turc, ſignifie *ſandale*; c'eſt ainſi qu'on nomme le revenu aſſigné à la ſultane Validé, ou ſultane mère de l'empereur regnant. Il eſt ordinairement de mille bourſes, ou de quinze cents mille livres, argent de France.

PASCHASE RATBERT, moine, puis abbé de Corbie au neuvième ſiécle. On diſputa beaucoup dans ce ſiécle ſur la préſence réelle. Les écrits polémiques de *Paſchaſe Ratbert* & de Ratramne

à ce ſujet avoient été fameux, & le ſont devenus encore plus par les diſputes du ſeizième & du dix-ſeptième ſiécles. Ces deux moines de Corbie avoient le mérite que le tems comportoit. Ils ſont auteurs de beaucoup d'autres ouvrages théologiques & hiſtoriques. *Paſchaſe* a écrit la vie de Vala & d'Adélard, ſes prédéceſſeurs dans la dignité d'abbé de Corbie, princes du ſang de Charlemagne; ils étoient fils du comte Bernard, lequel étoit fils naturel de Charles Martel. Chaſſés de la cour par Louis le Débonnaire au commencement de ſon regne, ils finirent par le gouverner & avec lui le royaume. *Paſchaſe Ratbert* traite Adélard de *Saint*; cet Adélard adminiſtra les finances du Royaume & ne les adminiſtra pas ſaintement; il joignit à tous les fléaux politiques qui affligèrent le regne de Louis le Débonnaire, ce grand fléau de la diſſipation des finances, qui les contient tous, & qui oblige de recourir dans les déſaſtres publics à ces moyens violens que Tacite n'a pas balancé à nommer des crimes: *ſi ambitione ærarium exhauſerimus, per ſcelera ſupplendum erit.* Tacit. annal. lib. 2, cap. 38.

On trouve dans la collection de dom Marténe l'édition la plus exacte du traité de *Paſchaſe Ratbert de corpore Chriſti*, & dans le tome 12 du ſpicilége de dom Luc d'Achery, ſon traité *de partu Virginis*.

PASQUIER, (ETIENNE) (*Hiſt. litt. mod.*) Ce magiſtrat ſavant & célébre, fut d'abord avocat au parlement; il y fut reçu en 1528, & ſe fit ſurtout connoître par ſon plaidoyer pour l'univerſité contre les Jéſuites, qui lui attira la haine de la ſociété & les injures du P. Garaſſe. Il concluoit dans ſon plaidoyer que la ſociété des Jéſuites, au lieu d'être aggrégée au corps de l'Univerſité, devoit être *entièrement chaſſée & exterminée de France.* Il lui faiſoit dès-lors tous les reproches que les Janſeniſtes lui ont faits dans la ſuite. Il gagna pour lors une partie de ſon procès; les Jéſuites ne furent point aggrégés à l'univerſité, & un ſiécle & demi après ſa mort, il a gagné la totalité de ce même procès. Tout le reſſentiment des Jéſuites ne put empêcher Henri III de récompenſer ſes talens & ſes ſervices par le don d'une charge d'avocat-général de la chambre des comptes. On connoit ſes *recherches de la France*, c'eſt ſon meilleur ouvrage, c'eſt même le ſeul par lequel il ſoit connu aujourd'hui; les Janſéniſtes mêmes ont oublié ſa ſatire intitulée: *Le Catéchiſme des Jeſuites.* Son *exhortation aux princes pour obvier aux ſéditions qui ſemblent nous menacer pour le fait de la religion*; ouvrage dont l'objet eſt de prouver l'avantage & la néceſſité de l'exercice libre des deux religions, catholique & proteſtante, a été inſérée à la fin du premier volume des *Mémoires de Condé.*

On a de *Paſquier* des vers latins, épigrammes, portraits, &c. dont on a fait quelque cas; on a auſſi de lui des poéſies françoiſes, entiérement oubliées, mais qui firent beaucoup de bruit dans leur temps. La *puce* & la *main* furent de grands évènemens, & appartiennent encore à l'hiſtoire littéraire du ſeizième ſiécle.

Paſquier ayant apperçu une puce ſur le ſein de mademoiſelle des Roches, (*voyez* l'article ROCHES (des) fit des vers ſur la puce & ſur le ſein; ce fut un ſignal donné à tous les poëtes, ils firent tous des vers ſur la puce, ſur le ſein, & ſur les vers que *Paſquier* avoit faits à cette occaſion; & comme c'étoit à Poitiers pendant la tenue des grands-jours que cette fureur épidémique de vers ſur un ſi petit ſujet tournoit toutes les têtes, on fit de tous ces vers un recueil intitulé: *La puce des grands-jours de Poitiers.*

Pendant les mêmes grands-jours de Poitiers, *Paſquier* ſe fit peindre: le peintre, ſoit à deſſein, ſoit par hazard, ne lui fit point de mains. Nouveau débordement de vers à la louange de *Paſquier* ſur ce qu'il n'avoit point de mains, & cet autre recueil s'appella la *main de Paſquier.* On voit encore à la tête de ſes *recherches* ſon portrait ſans mains, avec ces deux vers latins:

Nulla hic Paſchaſio manus eſt, lex Cincia quippe
Cauſidicos nullas ſanxit habere manus.

Long-temps après l'établiſſement de la vénalité des charges de magiſtrature, & du temps où *Paſquier* écrivoit, on avoit conſervé l'uſage de faire prêter ſerment aux récipiendaires de n'avoir rien payé pour leurs offices, ce qui fait dire à *Paſquier*: *De cette belle ancienneté ne nous reſte que le parjure dont nous ſaluons quelquefois la compagnie, avant que d'entrer en l'exercice de nos états.* C'eſt (dit-il dans une épigramme qu'il compoſa ſur cette contradiction) c'eſt l'expreſſion des regrets de la Magiſtrature, & du deſir qu'elle conſerve de voir renaitre l'ancienne gratuité des offices:

Connivet tacitis oculis ampliſſimus ordo
Quòd ſibi reſtitui tempora priſca velit.

Mais, ajoûte-t-il, voyez ce qu'on doit attendre d'un juge, dont la première démarche eſt de ſe parjurer.

Aſpice quid ſperes à judice, limine in ipſo
Quem non ulla Dei vox metuenda ferit.

Tout cela eſt trop fort, il n'y a point de parjure, où l'on ne veut tromper perſonne, mais l'uſage de ce ſerment étoit abſurde & l'on a bien fait de le ſupprimer. *Paſquier* vit cette ſuppreſſion qui fut l'ouvrage du procureur général la Gueſle. Sébaſtien Chauvelin eſt le premier qui ait été diſpenſé de ce ſerment à ſa réception dans une charge de conſeiller au parlement, le 7 février 1597.

C'eſt à l'occaſion de la vénalité des charges, qu'en 1522 François I, ſelon *Paſquier*, *mit ſus le tréſorier des parties caſuelles, inconnu à tous ſes prédéceſſeurs.*

Etienne *Paſquier* mourut en 1715, à quatre-vingt-ſept ans; il laiſſa trois fils; on a du ſecond (Nicolas) un volume de lettres pleines de particularités hiſtoriques; Théodore, l'ainé, fut, comme ſon père, avocat-général de la chambre des comptes; Nicolas étoit maître des requêtes; Gui, le troiſième, fut auditeur des comptes.

PASENDA, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne parmi les Indiens à une ſecte de bramines ou de prêtres qui fait profeſſion d'incrédulité. Ce ſectaires regardent le *vedam*, le *ſhaſter* & le *puran* c'eſt-à-dire les livres qui contiennent la foi indienne, comme de pures rêveries; ils nient l'immortalité de l'ame & la vie future; ils ſe livrent, dit-on, à toutes ſortes d'excès; commettent ſans ſcrupule les inceſtes & les impuretés les plus abominables, & ſe mettent au-deſſus de l'opinion des hommes: ce ſont-là les couleurs ſous leſquelles les ennemis des *paſendas* les repréſentent. De leur côté, ils traitent d'hypocrites les partiſans des ſectes les plus auſtères, & prétendent qu'ils ne cherchent qu'à ſe faire applaudir & conſidérer par leur conduite ſévère; cependant ils ſont obligés de cacher leurs ſentimens, de peur d'exciter le zèle fougueux des bramines leurs adverſaires, qui en pluſieurs occaſions ont fait faire main-baſſe ſur les ſectaires dont nous parlons. (*A. R.*)

PASQUIN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſt une ſtatue mutilée qu'on voit à Rome dans une encoignure du palais des Urſins; elle tire ſon nom d'un ſavetier de cette ville, fameux par ſes railleries & ſes lardons, dont la boutique étoit le receptacle d'un grand nombre de fainéans qui ſe divertiſſoient à railler les paſſans.

Après la mort de Paſquin, en creuſant devant ſa boutique, on trouva une ſtatue d'un ancien gladiateur bien taillée, mais mutilée de la moitié de ſes membres: on l'expoſa à la même place où on l'avoit trouvée, au coin de la boutique de *Paſquin*, & d'un commun conſentement on lui donna le nom du mort.

Depuis ce tems-là on attribue à la ſtatue toutes les ſatyres & les brocards; on les lui met dans la bouche, ou on les affiche ſur lui, comme ſi tout cela venoit de *Paſquin* reſſuſcité. *Paſquin* s'adreſſe ordinairement à Marforio, autre ſtatue dans Rome, ou Marforio à *Paſquin*, à qui on fait faire la réplique.

Les réponſes ſont ordinairement courtes, piquantes & malignes: quand on attaque Marforio, *Paſquin* vient à ſon ſecours; & quand on l'attaque, Marforio le défend à ſon tour, c'eſt-à-dire que les ſatyriques font parler ces ſtatues comme il leur plaît.

Cette licence qui dégénère quelquefois en libelles diffamatoires, n'épargne perſonne, pas même les papes, & cependant elle eſt tolérée. On dit qu'Adrien VI indigné de ſe voir ſouvent en butte aux ſatyres de *Paſquin*, réſolut de faire enlever la ſtatue pour la précipiter dans le Tibre ou la réduire en cendres, mais qu'un de ſes courtiſans lui remontra ingénieuſement que ſi on noyoit *Paſquin*, il ne deviendroit pas muet pour cela, mais qu'il ſe feroit entendre plus hautement que les grenouilles du fond de leurs marais; & que ſi on le brûloit, les Poëtes, nation naturellement mordante, s'aſſembleroient tous les ans au lieu de ſon ſupplice, pour y célébrer ſes obſeques, en déchirant la mémoire de celui qui l'auroit condamné. Le pape goûta cet avis, & la ſtatue ne fut point détruite. Le même motif peut la conſerver long-tems. (*A. R.*)

PASQUINADES, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) C'eſt ainſi que l'on nomme à Rome les épigrammes, les bons mots & les ſatyres que l'on fait, ſoit contre les perſonnes en place, ſoit contre les particuliers qui donnent priſe par quelque vice ou par quelques ridicules. Le nom de *paſquinade* vient de ce qu'on attache communément des papiers ſatyriques à côté d'une vieille ſtatue briſée que les Romains ont appellée *Paſquin*, dans la bouche de qui les auteurs mettent les ſarcaſmes qu'ils veulent lancer à ceux qui leur déplaiſent. Les ſouverains pontifes eux-mêmes on été très-ſouvent les objets des bons mots de *Paſquin*. Quelquefois on lui donne un interlocuteur, c'eſt une autre ſtatue que le peuple appelle *Marforio*, & qui eſt placée vis-à-vis de celle de Paſquin. (*A. R.*)

PASSAGE, (*Hiſt. mod.*) dans l'ordre de Malte, eſt le droit de réception que payent les membres qui y entrent, & qui n'eſt pas le même pour tous. Le *paſſage* d'un chevalier eſt de 250 écus d'or pour le tréſor de l'ordre, & de douze écus blancs pour le droit de la langue; ſoit qu'il ſoit reçu chevalier d'âge ou page du grand-maître. Le *paſſage* d'un chevalier reçu de minorité, eſt de mille écus d'or pour le tréſor, & de cinquante écus d'or pour la langue. Celui des ſervans d'armes eſt de deux cents écus d'or pour la langue, & le *paſſage* des diacs eſt de cent écus d'or, avec douze écus blancs pour le droit de la langue. Autrefois on rendoit ces ſommes aux préſentés, quand leurs preuves n'étoient pas admiſes à Malte; mais l'uſage aujourd'hui eſt qu'elles demeurent acquiſes au tréſor, dès qu'elles ſont une fois conſignées. (*A. R.*)

PASSEPORT, (*Hiſt. mod.*) c'eſt une permiſſion ou des lettres d'un prince ou d'un gouverneur, qui accordent un ſauf-conduit ou la liberté de paſſer, d'entrer & ſortir de leur territoire librement & ſans être inquiété.

Le *paſſeport* proprement dit, ne ſe donne qu'aux amis; on donne des ſauf-conduits aux ennemis.

Paſquier prétend que *paſſeport* a été introduit au lieu de *paſſepartout*. Balzac rapporte un *paſſeport* bien honorable qu'un empereur accorda à un philoſophe; il eſt conçu en ces termes: « S'il y a » quelqu'un ſur terre ou ſur mer, aſſez hardi pour » inquiéter l'oramon, qu'il examine s'il eſt aſſez » fort pour faire la guerre à Céſar ».

Paſſeport ſignifie auſſi la permiſſion accordée par le prince de faire amener ou tranſporter des marchandiſes, des meubles, *&c.* ſans payer les droits d'entrée ou de ſortie.

Les marchands ſe procurent quelquefois de pareils *paſſeports* pour certaines ſortes de marchandiſes; & on les accorde toujours aux ambaſſadeurs & aux miniſtres pour leurs bagages, équipages, *&c.*

Paſſeport eſt auſſi ſouvent employé pour une permiſſion qu'on obtient de faire amener ou emporter des marchandiſes réputées comme contrebande, & declarées telles ſur les tarifs, *&c.* comme l'or, l'argent, les pierres précieuſes, les munitions de guerre, les chevaux, les blés, le bois, *&c.* après avoir payé les droits. (*A. R.*)

PASSER (LE) *terme de relation*, c'eſt-à-dire, marché ou bazar. Le *paſſer* de Bender-Abazzi, ville de Perſe d'un grand négoce, eſt une grande place toute voûtée avec des boutiques autour, & une allée ou corridor au milieu pour la commodité du commerce. C'eſt là que l'on étale les marchandiſes les plus précieuſes, & que les Banians, les plus habiles négocians de l'Aſie, tiennent leur banque, & font leur négoce. (*A. R.*)

PASSERAT, (JEAN) (*Hiſt litt, mod,*) poëte latin moderne, poëte François, ancien ſucceſſeur de Ramus dans la chaire d'éloquence au collège royal. C'eſt lui qui a fait la plus grande partie des vers de la *ſatyre menippée*; parmi ſes autres poéſies françoiſes, on diſtingue & on eſtime ſa *métamorphoſe d'un homme en oiſeau*. On a de lui d'ailleurs une traduction de la bibliothèque d'Apollodore; des commentaires ſur Catulle, Tibulle & Properce; un traité *de cognatione litterarum*, &c. Paſſerat étoit né à Troyes en Champagne en 1534, & il eſt au nombre des hommes les plus illuſtres de cette ville; il avoit perdu un œil d'un coup de balle dans un jeu de paume. Il eut dans M. de Mêmes, (Henri) chancelier du royaume de Navarre, & depuis chancelier de la reine Louiſe de Lorraine, veuve de Henri III, un ami utile dont il ne ceſſa de célébrer les bienfaits & l'amitié. Il mourut en 1602.

PASSERI, (JEAN-BAPTISTE) (*Hiſt. litt. mod,*) peintre, poëte & hiſtorien, a écrit *les vies des peintres, ſculpteurs & architectes* qui travaillèrent à Rome depuis 1641 juſqu'en 1673. Mort à Rome en 1679.

PASSIONEI, (DOMINIQUE) (*Hiſt. mod.*) né à Foſſombrone dans le duché d'Urbin en 1681, d'une famille diſtinguée, vint en France en 1706 apporter la barette au nonce Gualterio ſon parent. Il s'y fit remarquer par ſon goût pour les lettres; il viſita ſur-tout les bibliothèques, & il commença dès-lors à s'en former une qui devint dans la ſuite très-riche & qui fut très-bien compoſée; il fréquenta les ſavans en tout genre & devint leur ami. Don Mabillon & Don Montfaucon furent ceux avec leſquels il ſe lia le plus intimement. Il fut chargé par le ſaint ſiège de diverſes négociations délicates & ſecrètes en Hollande, en France, au congrès de Bâle en 1714, à Soleure en 1715. Il avoit été fait, en 1713, Camerier-ſecret & prélat domeſtique; il fut fait en 1719, ſecrétaire de la Propagande. Il fut depuis archevêque d'Ephèſe; nonce en Suiſſe, puis à Vienne. Ce fut dans cette dernière nonciature qu'il connut le prince Eugène, dont il fit dans la ſuite l'oraiſon funèbre, qui a été traduite en françois par madame du Boccage. En 1738, il fut fait ſecrétaire des brefs & cardinal. Ce fut le pape Benoit XIV qui le nomma en 1755 bibliothécaire du Vatican, & ce fut un choix digne de ſa ſageſſe & de ſa juſtice. Ce pontife ſavoit tirer parti des vaſtes connoiſſances & des bonnes qualités du cardinal *Paſſionei*, & s'amuſer de ſes défauts; car *Paſſionei* en avoit quelques-uns aſſez marqués; il étoit emporté, impatient, homme d'humeur, homme de parti, d'une ardeur & d'un deſpotiſme dans la diſpute, qui obligeoient toujours le pape de lui céder; il étoit janſéniſte très-déclaré, très-zélé, & c'étoit ſur-tout de ce janſéniſme que le pape s'amuſoit, n'y étant pas lui-même trop contraire. On raconte qu'un jour il lui envoya un certain nombre de livres à examiner, & qu'il mêla parmi ces livres, comme par haſard, un Buzembaüm. Le pape avoit vue de ſon appartement ſur celui du cardinal, & il obſervoit ce qui alloit arriver; il voit le cardinal ouvrir ſes croiſées avec colère & jeter le Buzembaüm par la fenêtre: le pape alors paroit à la ſienne, & donne en riant ſa bénédiction au cardinal. Ce badinage aimable ceſſa ſous le pape Clément XIII, (Rezzonico); celui-ci n'entendoit point raillerie ſur le janſéniſme; il força le cardinal Paſſionei de ſigner, en qualité de ſecrétaire des brefs, le bref de condamnation qu'il avoit donné contre le livre de *l'expoſition de la doctrine chrétienne* par M. Meſengui: le cardinal avoit long-tems refuſé ſa ſignature, & on croit que la violence qu'il ſe fit pour la donner, ne contribua pas peu à accélérer l'attaque d'apoplexie dont il mourut le 5 juillet 1761. On dit qu'il avoit proſcrit de ſa bibliothèque tous les ouvrages des jéſuites, n'aimoit pas beaucoup plus les autres religieux à l'exception des bénédictins. C'étoient les ſeuls qu'il eût accueillis en France. Franc & colère com

l'étoit, il ne pouvoit cacher ni ſes affections ni ſes averſions & il les montroit quelquefois d'une manière indécente. Il n'aimoit pas le cardinal Valenti, ſecrétaire d'état, il ne l'appelloit que *le Bacha*. On dit qu'un jour, en lui donnant la paix à baiſer, il lui dit aſſez haut *Salamalec*, au lieu de *pax vobiscum*. Il a écrit en ſavant ſur quelques endroits de la bible & ce qu'il a écrit annonce de la connoiſſance des langues orientales; il a revu avec Fontanini le *Liber diurnus Romanorum pontificum*; mais ſon ouvrage le plus conſidérable eſt celui qui a pour titre *Acta legationis Helveticæ*; c'eſt une relation de ſa nonciature en ſuiſſe, il y rend conpte des affaires qu'il avoit eues à traiter dans ce pays là. L'abbé Goujet a donné un abrégé de la vie de ce cardinal. Il avoit été reçu en qualité d'aſſocié étranger à l'académie des inſcriptions & belles-lettres en 1755.

M. Benoît Paſſionei, neveu du cardinal, a publié à Lucques en 1765 un volume in-folio italien, qui contient toutes les inſcriptions grecques & latines que ſon oncle avoit pris plaiſir à raſſembler. Le cardinal avoit auſſi dans ſa collection beaucoup de bas-reliefs, d'urnes, &c. elle a été diſſipée après ſa mort. On devroit toujours raſſembler & ne diſperſer jamais.

PASTRUMA, (*terme de relation*) les voyageurs au Levant nous diſent que le *paſtruma* eſt de la chair de bœuf cuite, deſſéchée & miſe en poudre, que les ſoldats turcs portent à l'armée, pour la diſſoudre avec de l'eau, & en faire une eſpèce de potage. (*D. J.*)

PAT

PATALAM *ou* PADALAS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Banians ou Idolâtres de l'Indouſtan nomment des abîmes ſouterreins ou des lieux de tourmens qui, ſuivant leur religion, ſont deſtinés à recevoir les criminels ſur qui Dieu exercera ſa vengeance. Ils les nomment auſſi *padala-logum* ou *enfer*; c'eſt *Emen* ou le dieu de la mort qui y préſide: ſa cour eſt compoſée de démons appellés *Rashejas*; c'eſt-là que les ames des damnés ſeront tourmentées. Suivant la mythologie de ces peuples, il y a ſept royaumes dans le *patalam*; les hommes qui ſeront condamnés à ce ſéjour affreux, ne recevront d'autre lumière que celle que leur fourniront des ſerpens qui porteront des pierres étincelantes ſur leurs têtes. Cependant les Indiens ne croyent point que les tourmens des damnés ſeront éternels: le *patalam* n'eſt fait, ſelon eux, que pour ſervir de purgatoire aux ames criminelles, qui rentreront enſuite dans le ſein de la divinité, d'où elles ſont émanées. (*A. R.*)

PATAMAR, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne dans l'Indoſtan ou dans les états du grand-Mogol, à des meſſagers qui vont d'une ville à l'autre. (*A. R.*)

PATANES *ou* PATANS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme les reſtes de l'ancienne nation ſur qui les Mogols ou Tartares monguls ont fait la conquête de l'Indoſtan. Quelques auteurs croyent que leur nom leur vient de *Patna*, province du royaume de Bengale au-delà du Gange; mais d'autres imaginent avec plus de vraiſemblance que ce ſont des reſtes des Arabes, Turcs & Perſans mahométans, qui vers l'an 1000 de l'ère chrétienne, firent la conquête de quelques provinces de l'Empire ſous la conduite de Mahmoud le Gaznévide. Les *Patanes* habitent les provinces ſeptentrionales de l'empire Mogol; ils ſont courageux & remuans, & ont eu part à la révolution cauſée dans l'Indoſtan par le fameux Thamas-Kouli-Kan, uſurpateur du trône de Perſe. (*A. R.*)

PATERCULUS, (*Voyez* VELLEIUS.)

PATIN, (*Hiſt. de Laponie*) les Lapons ſuédois ſe ſervent pour courir ſur la neige de *patins* de bois de ſapin fort épais, longs d'environ deux aunes, & larges d'un demi-pié. Ces *patins* ſont relevés en pointe ſur le devant, & percés dans le milieu pour y paſſer un cuir qui tient le pié ferme & immobile. Ils courent ſur la neige avec tant de viteſſe, qu'ils attrapent les animaux les plus légers à la courſe. Ils portent un bâton ferré, pointu d'un bout, & arrondi de l'autre. Ce bâton leur ſert à ſe mettre en mouvement, à ſe diriger, ſe ſoutenir, s'arrêter; & auſſi à percer les animaux qu'ils pourſuivent. Ils deſcendent avec ces *patins* les fonds précipités, & montent les montagnes eſcarpées. Les *patins* dont ſe ſervent les Samoïedes ſont bien plus courts, & n'ont que deux piés de longueur. Chez les uns & les autres les femmes s'en ſervent comme les hommes. Ce que nous nommons *patins* des Lapons, s'appelle *raquette* au Canada. (*D. J.*)

PATIN (GUI & CHARLES) (*Hiſt. litt. mod.*) père & fils. Gui *Patin* eſt beaucoup moins connu par ſon *médecin* & ſon *apothicaire charitables*, & par ſes notes ſur le traité de la peſte de Nicolas Allain que par ſes lettres; elles ont réuſſi, comme malignes & ſatyriques, mais il y a peu d'inſtruction à en tirer, tout y eſt trop inexact & trop hazardé. *Patin* étoit un homme d'humeur & un homme à préventions, grand ennemi des uſages de ſon temps & des découvertes nouvelles. Il combattit l'antimoine de tout ſon pouvoir, il tenoit regiſtre des ravages qu'il attribuoit à ce remède & il nommoit ce regiſtre *le martyrologe de l'antimoine*. Il fut inconſolable d'avoir vu admettre le vin émétique au rang des remèdes purgatifs par une délibération de la faculté du 29 mars 1666. Par une ſuite du même eſprit, il affectoit de reſter à une énorme diſtance de ſon ſiècle pour

ſon habillement. On trouvoit qu'il reſſembloit par la figure à Cicéron & par l'eſprit à Rabelais; il reſſembloit plus à celui-ci par la cauſticité que par la gaité. Il mourut en 1672; il étoit né en 1601 entre Rouen & Beauvais. Il avoit de la littérature.

Il eut deux fils; Robert, médecin habile, mort avant lui en 1671; & Charles qui lui ſurvécut. Celui-ci né à Paris en 1633, mourut à Padoue en 1693, après avoir parcouru preſque toute l'Europe. Il occupoit dans cette ville une chaire de chirurgie. Il avoit beaucoup écrit dans plus d'un genre & dans plus d'une langue. Outre ſes divers traités de médecine, *de febribus; de ſcorbuto, de optimâ medicorum ſectâ*, il a écrit en latin, en italien, en françois ſur les médailles & les monumens antiques; il a donné des relations de ſes voyages.

Charles eut deux filles, Charlotte & Gabrielle, ſavantes comme leur pere & leur ayeul, & qui étoient ainſi que leur mère, de l'académie des *Ricovrati* de Padoue. On a de toutes les deux des harangues & des diſſertations latines ſur des ſujets ſavans. On a de la mère un recueil de réflexions morales & chrétiennes, imprimé en 1680.

PATISSON. (*Hiſt. litt. mod.*) nom célèbre dans l'imprimerie, dans un temps où les imprimeurs étoient tous des gens de lettres & des ſavans.

Mamert *Patiſſon*, mort l'an 1600, étoit ſavant dans les langues grecque & latine.

Philippe ſon fils, ſuivit la profeſſion du père & c'étoit prendre l'engagement de ne pas lui céder en connoiſſances. La Croix du Maine en parle dans ſa bibliotheque françoiſe.

PATKUL (JEAN REGINALD DE) (*Hiſt. du nord.*) gentilhomme Livonien, fameux ſur-tout par ſon ſupplice qui paroit être une tâche à la gloire de Charles XII, roi de Suède; les droits de diverſes puiſſances du nord ſur la Livonie & les droits de la Livonie à la liberté, ou du moins ſon droit de ſe choiſir des maitres, étoient alors des objets de conteſtation ſur leſquels chacun ſe partageoit à ſon gré ou au gré des circonſtances. Charles XI & Charles XII, grands partiſans de l'autorité militaire & abſolue, avoient anéanti les privilèges de la Livonie. *Patkul*, livonien zélé, avoit eſpéré de les faire rétablir, en effayant à la mort de Charles XI, de livrer la Livonie au Czar Pierre I, ou au roi de Pologne Auguſte, électeur de Saxe. L'inflexible Charles XII ne lui pardonna jamais cette démarche, qu'il affectoit de regarder comme la trahiſon d'un ſujet. *Patkul*, attaché au ſervice du roi de Pologne, & revêtu auprès de lui du caractère de réſident de Moſcovie en Saxe, crut pouvoir braver la haine de Charles XII; mais cet indomptable lion ſavoit atteindre par-tout ſes ennemis: il contraignit à force de ſuccès le roi Auguſte à lui livrer *Patkul* qu'il fit rouer & écarteler en 1707. M. de Voltaire décrit ce ſupplice avec tant d'énergie, il inſpire tant de pitié pour *Patkul*, il rend ſa mort ſi intéreſſante par des rapprochemens & des contraſtes, par la comparaiſon des douceurs que lui promettoient l'amour, le mariage & la fortune, dans le temps où il ſubit ſon ſupplice, que le lecteur en ce moment hait de tout ſon cœur Charles XII, & que le héros diſparoit entièrement pour ne laiſſer voir que le tyran. Auguſte détrôné par Charles XII, étant remonté ſur ſon trône, raſſembla en 1713 les os du malheureux *Patkul* qui étoient reſtés expoſés ſur des poteaux comme ceux d'un malfaiteur. » On les lui apporta, dit M. de Voltaire, à Var-» ſovie dans une caſſette, en préſence de Buzeval, » envoyé de France. Le roi de Pologne montrant » la caſſette à ce miniſtre: *voilà*, lui dit-il ſimple-» ment, les membres de *Patkul*, ſans rien ajouter » pour blâmer ou pour plaindre ſa mémoire, & » ſans que perſonne de ceux qui étoient préſens, » oſât parler ſur un ſujet ſi délicat & ſi triſte.

PATRICE. (*Hiſt. litt. mod.*) pluſieurs perſonnages de ce nom appartiennent à l'hiſtoire.

1°. Saint *Patrice*, évêque & apôtre d'Irlande; fondateur de l'égliſe d'Armagh, métropolitaine de ce royaume, mort vers l'an 460. On montre en Irlande la caverne qu'on nomme le purgatoire ou le trou de ſaint *Patrice*. On conte que ſaint *Patrice* obtint que Dieu y donnât aux Irlandois une idée des tourmens de l'enfer; ce qui peut nous donner une idée des moyens qu'il employoit pour leur converſion. On attribue à ſaint *Patrice* des ouvrages qui ont paru à Londres en 1656.

2°. Pierre *Patrice*, ambaſſadeur de l'empereur Juſtinien en 534 auprès d'Amalaſonte, Reine des Goths, & en 550 auprès de Choſroès, roi de Perſe; puis maitre du palais de Juſtinien pour prix de ſes ſervices, a laiſſé une *hiſtoire des Ambaſſadeurs* dont nous avons des fragmens dans l'hiſtoire Byzantine avec de ſavantes notes de Chanteclair, qui a traduit de grec en latin l'ouvrage de *Patrice* & avec d'autres notes de Henri de Valois. *Patrice* étoit né à Theſſalonique.

3°. André *Patrice*, premier évêque de Wenden dans la Livonie, mort en 1583, a laiſſé des harangues latines & des commentaires ſur deux oraiſons de Cicéron.

4°. François *Patrice*, *Patrizi*, *Patrizio*, en latin *Patricius*, évêque de Gaète dans la terre de Labour, mort en 1494, a laiſſé des dialogues en Italien ſur la manière d'écrire & d'étudier l'hiſtoire, des traités latins *de regno & regis inſtitutione; de inſtitutione reipublicæ*; ils ont été traduits en françois; *poemata de antiquitate ſinarum.*

5°. Un autre François *Patrice*, *Patrizi* ou *Patrizio*; né à Cherſo en Iſtrie, mort à Rome en 1597; a donné une édition des livres attribués à Mercure triſmégiſte, une poétique italienne; un ouvrage intitulé, *Paralleli Militari*, c'eſt un parallèle de l'art militaire ancien & du moderne. Joſeph Scaliger

& d'autres ſavans parlent de cet ouvrage avec éloge.

PATRIX, (PIERRE) (*Hiſt. litt. mod.*) Sa pièce qui commence par ces vers:

Je ſongeois cette nuit que, de mal conſumé,
Côte à côte d'un pauvre on m'avoit inhumé, &c.

& qui a été traduite en vers latins, eſt une des premières que tout le monde ſait dès l'enfance; & en effet elle contient une leçon aſſez forte & aſſez naïve ſur la frivolité des diſtinctions & ſur la ſottiſe de l'orgueil. Les autres ouvrages du même Auteur ſont bien moins connus. Les poéſies licentieuſes qu'il avoit faites dans ſa jeuneſſe, annonçoient peut-être du talent; mais devenu dévot, il les ſupprima, & il ne reſte guères de lui que quelques livres de dévotion qui ne pouvoient pas être les meilleures productions d'un eſprit principalement recommandable par une ſingularité piquante & plaiſante. Cet eſprit ne l'abandonna pas même au bord du tombeau. Il eut à quatre-vingts ans une grande maladie, il paroiſſoit en revenir, il ſe portoit mieux, ſes amis l'exhortoient à faire des efforts & à ſe lever; *je trouve, Meſſieurs*, leur dit-il, *que ce n'eſt pas trop la peine de me r'habiller.* C'étoit la peine cependant, car il avoit encore quelques années à vivre; il ne mourut qu'à quatre-vingt-huit ans en 1672. Il fut attaché au duc d'Orléans (*Gaſton*) & après ſa mort, à ſa veuve, Marguerite de Lorraine. Il étoit de Caën & la Cour ſe moquoit de ſon accent Normand, mais elle étoit amuſée & inſtruite par ſa converſation.

PATRONA KALIL, (*Hiſt. des Turcs.*) Albanois de Nation, Janiſſaire de la garde du Grand-Seigneur. Dans une guerre entre les Perſes & les Turcs, les premiers uſant d'une de ces monſtrueuſes violences que le pur eſprit de guerre fait regarder comme un des droits de la guerre, firent couper le nez à trois cents Janiſſaires que le ſort des armes avoit fait tomber entre leurs mains, & ils les renvoyèrent en cet état par mer en Turquie. Ibrahim Bacha voulant épargner à la ville de Conſtantinople l'horreur de ce ſpectacle, imagina un expédient qui dut paroître une choſe toute ſimple dans un état deſpotique; ce fut de combler ou plûtôt de finir la miſère de ces infortunés, en les faiſant tous noyer; cet expédient ne plut pas à *Patrona-Kalil*; ce n'étoit pas un homme vertueux, car on comptoit parmi ſes exploits quelques aſſaſſinats; mais il avoit de l'énergie & de la ſenſibilité: il ſouleva les Janiſſaires, déjà indignés de la cruauté que le gouvernement avoit exercée contre leurs compagnons à l'envi des ennemis: il excita la fameuſe révolte de 1730, où il fit entrer toute la ville de Conſtantinople. Il envoya un détachement demander au Grand-Seigneur qu'il leur livrât le Grand-Viſir, le Gouverneur de Conſtantinople & l'Aga des Janiſſaires. Le Grand-Seigneur ayant conſulté le Divan, adopta encore un expédient familier au deſpotiſme, celui de faire étrangler ces trois perſonnages & d'envoyer leurs corps aux rebelles, ſans conſidérer que les rebelles les auroient peut-être traités avec plus d'indulgence; *Patrona-Kalil* ne fut pas content, il vouloit qu'on lui accordât ce qu'il demandoit, & non pas qu'on allât trop au delà par humeur, ni qu'on prétendit calmer par un acte de deſpotiſme une ſédition excitée par un acte de deſpotiſme; il jugea le Sultan auſſi coupable que ſes miniſtres: en conſéquence le Sultan fut dépoſé; on mit ſur le trône Mahmoud, ſon neveu, dont le père avoit auſſi été dépoſé vingt-cinq ans auparavant. Mahmoud qui devoit le trône à *Patrona-Kalil*, en parut quelque temps reconnoiſſant, mais bientôt il trouva cet homme trop puiſſant, & peut-être *Patrona-Kalil* voulut-il l'être trop; il le flatta, lui prodigua les graces, les honneurs, les marques de confiance, & l'ayant appellé un jour dans la ſalle d'audience comme pour lui confier quelque projet, il le fit maſſacrer par des gens armés qu'il y avoit fait tenir tout prêts, comme notre Henri III avoit fait aſſaſſiner le duc de Guiſe par les quarante-cinq.

PATRU, (OLIVIER) (*Hiſt. litt. mod.*) Avocat célèbre, homme de lettres plus célèbre encore, du moins de ſon temps. Boileau, dans ſa ſatire première ſe plaint de ce pays barbare,

Où *Patru* gagne moins qu'Huot & le Mazier.

Dans ſa ſatire neuvième, il dit par contre-vérité pour ſe moquer de Pelletier;

Pelletier écrit mieux qu'Ablancourt ni *Patru*.

On ne citeroit plus aujourd'hui aucun de ces deux écrivains pour modèle.

Epître 5.

J'eſtime autant *Patru*, même dans l'indigence,
Qu'un commis engraiſſé des malheurs de la France.

Ces deux beaux vers, pour l'obſerver en paſſant, peuvent avoir beaucoup contribué à faire faire ces quatre autres beaux vers de *Nanine*:

J'eſtime plus un vertueux ſoldat,
Qui de ſon ſang ſert le prince & l'état,
Qu'un important que ſa lâche induſtrie
Engraiſſe en paix du ſang de la patrie.

Patru paſſoit pour le meilleur grammairien & pour le critique le plus ſévère à la fois & le plus judicieux de ſon ſiècle. C'eſt de lui, à ce qu'on prétend, que Boileau fait un portrait encore plus beau, dans ſon *art Poétique*, que celui qu'Horace dans le ſien avoit fait de Quintilius;

Quintilio ſi quid recitares, corrige, ſodes;
Hoc aiebat & hoc; melius te poſſe negares,
Bis terque expertum fruſtrà, delere jubebat,
Et malè formatos incudi reddere verſus;
Si defendere delictum quàm vertere malles,
Nullum ultrà verbum aut operam inſumebat inanem,
Quin ſine rivali teque & tua ſolus amares.

Faites choix d'un cenſeur ſolide & ſalutaire,
Que la raiſon conduiſe & le ſavoir éclaire,
Et dont le crayon ſûr d'abord aille chercher
L'endroit que l'on ſent foible & qu'on ſe veut cacher.
Lui ſeul éclaircira vos doutes ridicules;
De votre eſprit tremblant lèvera les ſcrupules.
C'eſt lui qui vous dira, par quel tranſport heureux,
Quelquefois dans ſa courſe un eſprit vigoureux,
Trop reſſerré par l'art, ſort des règles preſcrites,
Et de l'art même apprend à franchir leurs limites.

Certainement ces deux vers:

Et dont le crayon ſûr d'abord aille chercher
L'endroit que l'on ſent foible & qu'on ſe veut cacher.

ſont d'une touche bien plus vigoureuſe, & indiquent bien mieux le foible le plus ordinaire des Auteurs, que ces mots un peu vagues:

Corrige, ſodes,
Hoc aiebat & hoc.

Et les quatre derniers vers de Boileau donnent des lumières & du goût de *Patru*, une idée bien plus élevée qu'Horace n'en donne du goût de Quintilius.

Boileau oppoſe au goût ſûr du profateur *P* le mauvais goût dont il accuſe Corneille:

Tel excelle à rimer qui juge ſottement:
Tel s'eſt fait par ſes vers diſtinguer dans la ville,
Qui jamais de Lucain n'a diſtingué Virgile.

Corneille faiſoit plus, il diſtinguoit Lucain de Virgile & c'étoit pour donner la préférence à Lucain: il la lui donnoit au moins quant à l'imitation, car il n'a rien pris à Virgile, & il a beaucoup imité Lucain, mais il n'en a guères imité que des beautés.

Quant à ce que dit La Bruyère, que Corneille ne jugeoit de la bonté de ſes pièces que par l'argent qui lui en revenoit, nous pourrions le croire, ſi Corneille n'avoit pas fait imprimer les jugemens qu'il portoit ſur chacune de ſes pièces, jugemens qui ne ſont pas ſans préjugés & ſans erreurs, mais qui portent ſur des fondemens plus ſolides que le produit de la repréſentation.

Au reſte, quoi qu'il en ſoit du goût de Corneille, Boileau, en conſultant *Patru* ſur tous ſes ouvrages, rendoit au goût de celui ci le plus flatteur de tous les hommages, & montroit bien qu'il cherchoit plutôt des critiques ſalutaires que des éloges funeſtes. La ſévérité de *Patru* étoit connue. Boileau lui-même diſoit à Racine, quand celui-ci faiſoit des objections qui lui paroiſſoient trop rigoureuſes: *ne ſis Patru mihi*, n'ayez point pour moi la ſévérité de *Patru*, au lieu du proverbe: *ne ſis patruus mihi*, n'ayez pas pour moi la ſévérité d'un oncle, ce qui ſembleroit cependant indiquer que ce grand ſatyrique, cet arbitre du goût, ce juge ſuprême des talens, avoit auſſi des endroits foibles, qu'il vouloit cacher aux autres & ſe cacher à lui-même.

Patru étoit dans le préjugé qu'un vers alexandrin dans la proſe eſt une faute. On ſait aujourd'hui qu'un vers n'eſt rien, parce que la verſification ne conſiſte pas chez nous dans la ſeule meſure, mais dans le concours de la meſure & de la rime. On ſait de plus que dans la proſe harmonieuſe des bons écrivains, il ſe gliſſe toujours un peu plus ou un peu moins de ces lignes qui ont la meſure du vers héxamètre, & cela en proportion du ſentiment de l'harmonie & de la bonté du ſtyle; & on ſait de plus que ces lignes ainſi meſurées ſont tellement inévitables qu'elles ſe rencontrent même, quoique plus rarement, dans les ouvrages les moins bien écrits & les plus dépourvus d'harmonie.

Patru, en conſéquence du préjugé de ſon temps, vouloit que Deſpréaux rompît la meſure dans ces paroles du *Traité du ſublime*, parce qu'elles forment un vers: *elle gèle, elle brûle, elle eſt folle, elle eſt ſage.* Et il défioit de trouver un ſeul vers dans ſes plaidoyers imprimés: en voici un, dit Boileau, dans le ſeul titre d'un de ces diſcours: *Onzième plaidoyer pour un jeune allemand.*

Patru nâquit à Paris en 1604. Il étoit fils d'un procureur au parlement. Sans négliger la profeſſion d'avocat, où il ſe rendit célèbre, il ne la ſuivit pas avec aſſez d'ardeur pour la rendre utile à ſa fortune, le goût des lettres l'emporta dans une autre carrière, & partagé entre ces deux états, ſes ſuccès dans l'un & dans l'autre ſe ſentirent de ce partage. *Patru* correct & froid, dit M. de la Cretelle, retrancha les défauts qui défiguroient l'éloquence judiciaire, mais il n'en connut ni le caractère, ni les reſſources, ni les effets. Il tomba dans la pauvreté & fut obligé de vendre ſa bibliothèque. Boileau, dans cette occaſion, eut à ſon égard un procédé fort noble; il acheta cette bibliothèque au prix que *Patru* la voulut vendre, & il mit enſuite à ce marché une condition, ce fut que *Patru* en conſerveroit la poſſeſſion, & que l'acquéreur n'en auroit que la ſurvivance. On ajoute qu'il gâta cette belle action par une épigramme qu'il fit contre *Patru*, de la reconnoiſſance duquel il n'étoit pas content. (*voyez* l'article BOILEAU.)

Patru avoit été reçu à l'académie françoiſe en 1640, cinq ans après l'inſtitution de ce corps. L'uſage des diſcours de réception n'étoit point établi alors. On faiſoit, en venant prendre ſa

ance un remerciement verbal qui n'étoit pas censé préparé. Celui de *Patru* qui peut-être parut l'être, eut tant de succès, qu'il donna lieu d'établir l'usage des remerciemens publics. A la mort de Conrart, un Grand-Seigneur riche & ignorant, demanda la place qu'il laissoit vacante; *Patru* détourna ses confrères de ce mauvais choix: « Un » ancien grec, leur dit-il du ton d'Esope, avoit » une lyre admirable dont une corde se rompit. » Au lieu d'en remettre une de boyau, il en » voulut une d'argent, & la lyre n'eut plus » d'harmonie.

On prétend que Bossuet alla voir *Patru* dans sa dernière maladie, & lui dit: *On vous a regardé jusqu'ici, Monsieur, comme un esprit fort; songez à détromper le public par des discours sincères & religieux. N'est-il pas plus à propos que je me taise*, répondit Patru; *on ne parle dans ses derniers momens que par foiblesse ou par vanité* Il mourut en 1681. On a observé avec raison que quelques vers de Boileau font plus aujourd'hui pour la renommée de *Patru* que ses propres ouvrages.

PATU, (CLAUDE-PIERRE) (*Hist. litt. mod.*) Jeune avocat, homme de lettres, qui vraisemblablement eût joué un rôle dans la littérature, s'il eût vecu. A vingt-cinq ans, en 1754, il donna la comédie des *Adieux du goût* qui réussit, & dont, par une singularité assez remarquable, tout est de lui, excepté les vers alexandrins qui sont de M. Portelance. On dit que M. *Patu* avoit peine à s'astreindre au travail particulier qu'exigent les grands vers; d'autres, au contraire, en faisant des vers libres, retombent plus qu'ils ne veulent dans le vers alexandrin, comme si leur oreille ne pouvoit se contenter que de cette mesure. M. *Patu* alla en Angleterre, & donna en 1756, une traduction de quelques comédies angloises. Il alla en Italie & fut de l'académie des Arcades. En revenant en France, il mourut pulmonique à Saint-Jean de Maurienne le 20 août 1757, à vingt-huit ans. Il savoit plusieurs langues & donnoit en tout d'assez grandes espérances.

PAV

PAVIE. (RAIMOND DE) baron de FOURQUEVAUX, (*Hist. de Fr.*) étoit d'une branche de l'ancienne famille des Beccari de *Pavie*, laquelle s'étoit retirée en France pour se dérober aux troubles de l'Italie pendant les longues & sanglantes guerres des Guelphes & des Gibelins. Le baron de Fourquevaux dont il s'agit ici, fit ses premières armes au malheureux siége de Naples, en 1528, où mourut Lautrec; il fut blessé & fait prisonnier à la bataille de Marciano en Toscane, où Strozzi fut défait par le marquis de Marignan en 1554; il y commandoit un corps considérable d'infanterie, tant Grisonne qu'Italienne; il resta treize mois, non seulement prisonnier, mais gardé dans un fort. On ignora long-temps son existence, on le croyoit mort, & sa première femme en mourut de douleur.

A son retour en France, il fut fait gouverneur de Narbonne, où il imagina, dit-on, un moyen singulier de chasser de la ville, sans violence apparente, quelques habitans mal intentionnés; il fit publier que deux chevaliers Espagnols devoient se battre en champ clos hors de la ville; il fit tout préparer pour le combat & toute la ville ne manqua pas d'accourir à ce spectacle; il fit alors fermer les portes, & ne laissa rentrer que les sujets fidèles au roi. Il contribua en 1562 à la délivrance de Toulouse dont les Huguenots étoient près de se rendre maîtres. On a de lui quelques ouvrages sur la guerre. Il mourut à Narbonne en 1574. Il étoit chevalier de l'Ordre du Roi. Nous ignorons si Emeric ou Aimery de *Pavie* étoit de cette famille: cet Aimery de *Pavie* étoit un capitaine Lombard, qui avoit été gouverneur d'Edouard III, Roi d'Angleterre. Ce prince ayant pris Calais, en avoit donné le gouvernement à Aimery & étoit retourné en Angleterre. Le seigneur de Charny, qui commandoit les troupes Françoises près de Saint-Omer, entreprit de corrompre Aimery & de rendre Calais à la France; le marché fut conclu moyennant vingt mille écus. Edouard averti de cette intrigue, non par Aimery, mais par le secrétaire de ce gouverneur, laisse Aimery dans sa place, & lui ordonne de suivre cette négociation. Le 31 décembre 1348, à minuit, Charny se présente, selon les conventions, à une des portes de la ville avec une troupe choisie; Aimery répond que tout est prêt, & demande si l'argent l'est aussi; on compte l'argent, & Charny entre dans la place: aussi-tôt il est enveloppé & chargé par des forces supérieures, il combat avec le courage du désespoir. Un chevalier de sa suite, nommé Eustache de Ribaumont, qui se distinguoit dans ce combat par une valeur extraordinaire, se battit long-temps corps à corps avec un anglois qu'il fit chanceler deux fois, mais qui enfin le renversa lui-même & le fit prisonnier, aussi bien que Charny, & quelques autres officiers françois; on les conduit dans la salle du château, où ils sont traités avec la plus grande distinction. Un chevalier s'approche de Ribaumont: » Reconnoissez, lui dit-il, un soldat qui a » pensé deux fois succomber sous vos coups, & » qui ne doit qu'à son bonheur la gloire d'avoir » triomphé d'un guerrier tel que vous. Vous êtes » libre, il ne vous demande que votre estime » & votre amitié; il vous prie d'agréer un de » ces légers présens que des chevaliers reçoivent » sans déshonneur les uns des autres. En même temps il détacha de sa tête un chapelet de perles & l'attacha sur celle de Ribaumont. C'étoit Edouard lui-même, qui avoit passé la mer avec le prince de Galles & Mauny, pour se trouver

à ce combat, & pour veiller ſur la conduite du gouverneur de Calais dans une occaſion ſi critique; perſonne hors de la ville n'avoit ſû ſon arrivée. Il ſe contenta de faire à Charny une légère réprimande, ou plûtôt une plaiſanterie. » Meſſire Geoffroy, lui dit-il, vous voulez avoir » les places à trop bon marché. Vingt mille » écus pour Calais. C'eſt trop peu; en conſ- » cience il m'a coûté plus cher ». Edouard eut d'ailleurs pour Charny toute ſorte d'egards.

François, fils de Raymond, ſurintendant de la maiſon de Henri IV alors roi de Navarre, & chevalier d'honneur de la reine Marguerite, a écrit les vies de pluſieurs grands capitaines françois, parmi leſquels il a donné place à Raimond ſon père. Il avoit eu un frère ainé, Claude, tué a la guerre dans une extrême jeuneſſe. C'eſt pour Jean Baptiſte, fils de François, que la baronie de Fourquevaux fut érigée en marquiſat en 1686. Les lettres d'érection ſpécifient tous les ſervices de ſes ancêtres à commencer par Lancelot de *Pavie*, triſayeul de Raimond.

Paul Gabriel, marquis de Fourquevaux mourut à Strasbourg des bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille d'Hochſtet.

PAVILLON (NICOLAS ET ETIENNE) (*Hiſt. eccléſ. & hiſt. litt.*)

1°. Le premier, fils d'un autre Etienne *Pavillon*, correcteur des comptes, & petit-fils d'un autre Nicolas *Pavillon*, avocat au parlement de Paris, eſt ce célèbre évêque d'Alet, ſi recommandable par ſes vertus, ſur-tout par une fermeté que toute la puiſſance de Louis XIV ne put ébranler ni dans l'affaire du Formulaire ni dans celle de la Régale. (*Voyez* à l'article BOSSUET, le mot courageux que ce prélat dit à Louis XIV, au ſujet de l'évêque d'Alet & de l'evêque de Pamiers *Caulet*; *voyez* auſſi l'article CAULET). *Pavillon* avoit été formé au miniſtère eccléſiaſtique par Vincent de Paule, cet homme dont tous les talens avoient pour principe & pour objet la charité, & un tel diſciple honoroit un tel maître. Il mourut dans la diſgrace en 1677, à quatre-vingts ans paſſés. Malheureuſes querelles dont l'effet eſt la diſgrace de la vertu! il étoit né en 1597. Son épitaphe l'appelle un *homme humble au milieu des vertus & des éloges*. Le *Rituel a l'uſage du diocéſe d'Alet*, qui a paru pendant ſon épiſcopat, a été attribué au docteur Arnauld, c'eſt dire aſſez que c'eſt un ouvrage eſtimé: Il a cependant été condamné par le pape le moins contraire aux Janſéniſtes (Clément IX,) en 1668, ce qui n'empêcha pas l'évêque d'Alet de le faire obſerver conſtamment dans ſon diocéſe. On a de lui auſſi des ordonnances & des ſtatuts ſynodaux. Il a paru en 1733, des memoires pour ſervir à la vie de Nicolas *Pavillon*, évêque d'Alet.

2°. Le ſecond, Etienne, étoit neveu de l'évêque d'Alet; c'eſt lui que M. de Voltaire appelle dans *le Temple du Goût*:

Le doux, mais foible *Pavillon*.

Il avoit été avocat-général au parlement de Metz.

Il étoit de l'académie des belles-lettres, quoiqu'il ne ſoit connu que par des poéſies légères & par des ouvrages de proſe qui ſont auſſi choſe légère, mais cette académie n'a jamais dédaigné aucun genre de littérature, ce ſeroit une injuſtice trop indigne d'elle. L'académie françoiſe lui trouva auſſi aſſez de talens & de goût pour l'admettre dans ſon ſein; il avoit en effet de la facilité, de la grace, de la délicateſſe, du naturel; mais l'une & l'autre académie auroit pû le trouver trop peu laborieux. Il paroit qu'il étoit de ces gens à qui les ſuccès de la converſation ſuffiſent, & font négliger ces ſuccès plus durables que procurent les ouvrages; en effet ces ſuccès de la converſation coûtent moins à ceux qui peuvent les obtenir, & on en jouit plus ſenſiblement. Il mourut à Paris le 10 janvier 1705; il étoit né en 1632, il avoit été reçu à l'académie françoiſe en 1691, à la place de Benſerade; ſes poéſies ont été recueillies en 1715 & 1720. On y diſtingue entre autres pièces, une eſpèce d'éloge ou d'apologie de l'inconſtance, qui finit par ces vers:

L'honneur de paſſer pour conſtant
Ne vaut pas la peine de l'être.

Et où l'on trouve d'autres vers agréables & ingénieux, tels que ceux-ci:

Ulyſſe, qui pour ſa ſageſſe,
Fut ſi célèbre dans la Grèce,
Quoiqu'amoureux & bien traité,
Refuſa, malgré ſa tendreſſe,
D'accepter l'immortalité,
A la charge d'aimer toujours une déeſſe.

Il conſole un homme qui avoit éprouvé une inconſtance, en lui diſant en ſubſtance: votre maîtreſſe n'a rien fait que de fort naturel & de fort légitime:

Vous avez ceſſé de lui plaire,
Elle a ceſſé de vous aimer.....
Son inconſtance, en vous quittant,
Ne fait que prévenir la vôtre.

PAVIN. (*Voyez* SAINT PAVIN.)

PAU

PAUL. Il y a d'abord deux ſaints de ce nom, connus de tout le monde.

1°. L'apôtre des Gentils, dont toute l'hiſtoire ſe trouve dans les actes des apôtres & dans ſes épitres.

2°. Saint *Paul*, premier hermite, mort en 341, à cent quatorze ans, dans les déſerts de la Thebaïde, où la perſécution de l'empereur Déce & l'indignité d'un beau-frère de *Paul* qui avoit voulu le dénoncer pour avoir ſa confiſcation, l'avoient forcé de ſe retirer. Une caverne, habitée avant lui par des faux-monnoyeurs, fut ſa demeure, des dattes ſa nourriture, des feuilles de palmier ſes vêtemens, mais il vivoit à l'abri des perſécuteurs, il vivoit loin des hommes, qu'il vaut mieux ſervir ſans doute, mais qu'il eſt plus ſûr d'éviter. Dénué de tout, mais délivré de tout, il trouva dans une vie libre & tranquille, dans le ſilence des paſſions, dans la ſuppreſſion des beſoins, dans la méditation, dans la prière, une douceur qu'il n'avoit oſé ſe promettre. Saint Antoine qui d'un autre côté de la même contrée avoit embraſſé le même genre de vie & qui croyoit être le premier, en parcourant ces déſerts où il ſe croyoit ſeul égaré, parvint à la caverne de *Paul*, lia connoiſſance & amitié avec lui & lui promit de revenir le voir. Quand il revint, il trouva ſaint *Paul* immobile, dans l'attitude d'un homme abſorbé dans la méditation ou livré tout entier à l'oraiſon, il le touche, il l'embraſſe, ſaint *Paul* n'étoit plus. M. Rollin cite deux vers d'un de ſes écoliers, qui traitant ce ſujet & peignant le moment où ſaint Antoine embraſſe ſaint *Paul*, s'écrie :

Quid facis, Antoni? jam friget Paulus, & altas,
Inmixtus ſuperis, nec jam tuus, attigit aſtra.

heureuſe imitation de ces deux vers de Virgile :

Jamque vale, feror ingenti circumdata nocte,
Invalidaſque tibi tendens, heu! non tua, palmas.

On juge bien que les légendaires n'ont pu s'empêcher de joindre bien du merveilleux à l'hiſtoire déja ſuffiſammenr merveilleuſe de ſaint *Paul*; ils font venir un corbeau pour lui apporter ſon pain tous les jours, ce qui n'eſt pas fort difficile à inventer après l'hiſtoire d'Elie. Ils font venir des lions pour creuſer avec leurs ongles la foſſe où ſaint Antoine l'enterra : heureuſement des critiques très-orthodoxes nous autoriſent à ne point croire ces merveilles.

Il y a eu cinq papes du nom de *Paul*.

PAUL I, frère & ſucceſſeur d'Etienne II ou III, connoiſſant le goût de Pepin le Bref, roi de France, pour tout ce qui concernoit le culte & la Liturgie, goût qu'on appelloit alors *amour des lettres*, lui envoya des chantres de l'égliſe romaine pour inſtruire ceux du palais. Il lui envoya auſſi quelques livres recherchés alors, & une horloge d'invention nouvelle, que les hiſtoriens appellent *horloge nocturne*. Juſques-là on ne connoiſſoit point de manière de meſurer le temps, qui ne dépendît du ſoleil; on n'avoit point d'autres horloges que les cadrans ſolaires. Tout ce qu'on ſait de cette nouvelle horloge, c'eſt qu'elle marquoit les heures la nuit comme le jour. La deſcription qu'en nous en a laiſſée ne nous apprend point d'ailleurs ſi c'étoit une horloge de ſable, ou d'eau, ou à roues. *Paul I*, élu en 757, mourut en 767.

PAUL II (Pierre Barbo) noble vénitien, étoit neveu d'Eugène IV, & ſuccéda en 1464, à Pie II. Il étoit beau, le ſavoit bien, & voulut à ſon exaltation prendre le nom de Formoſe, dans le même ſens où on diſoit de l'archevêque de Paris, de Harlay de Chanvallon :

Formoſi pecoris cuſtos formoſior ipſe.

Mais il n'y a qu'un pape notoirement laid qui puiſſe ſans ridicule prendre ce nom de Formoſe. Barbo le ſentit, & prit celui de *Paul II*. Ce pontife avoit une grande facilité à pleurer. Pie II, ſon prédéceſſeur, l'appelloit : *Notre-Dame de Pitié*. Ce fut lui qui donna aux cardinaux la robe de pourpre & le bonnet de ſoie rouge; ce fut lui auſſi qui, par une bulle du 19 avril 1470, ordonna que le Jubilé reviendroit tous les vingt-cinq ans. Il publia des croiſades contre les Turcs & contre Podiebrad roi de Bohême hérétique. Il haïſſoit les gens de lettres. Platina qu'il avoit mis deux fois en priſon & qu'il avoit dépouillé de ſes biens, ne l'a pas flatté dans ſon hiſtoire. Il vécut dans la molleſſe & mourut d'indigeſtion en 1471. Le cardinal Quirini a donné ſa vie en 1740.

PAUL III (Alexandre Farnèſe) Romain; cet avantage d'être né romain, le titre de doyen du ſacré collége, & ſon âge (il avoit ſoixante-ſept ans) concoururent à le faire élire après la mort de Clément VII, en 1534. Le peuple de Rome gémiſſoit ſur tout de ne voir depuis long-temps ſur le ſaint ſiège que des pontifes étrangers à Rome. Si à chaque élection, il ne crioit pas autour du conclave, *Romano lo volete*, comme à l'élection d'Urbain VI, en 1378, il n'en deſiroit pas moins vivement un Romain pour pape. *Paul III* eut toujours devant les yeux l'exemple de Clément VII, priſonnier de Charles-Quint. Il tâcha de tenir la balance auſſi égale qu'il lui fut poſſible entre ce redoutable conquérant, ce preneur de princes, & ſon rival François I. C'eſt ſous ſon pontificat, en 1536, que Charles-Quint donna dans Rome en plein conſiſtoire cette ſcène ſcandaleuſe, où il déclama ſi indécemment contre François I, & ce fut par le conſeil de ce Pape, qu'il donna des copies ſi adoucies & ſi affoiblies de ce même diſcours, qui avoit autant choqué que ſurpris ceux qui l'avoient entendu, & qui parut preſque modéré à ceux qui le lurent. Ce fut aux ſoins de ce même pape *Paul III*, qu'on dut l'entrevue d'Aigues-Mortes

à ce combat, & pour veiller ſur la conduite du gouverneur de Calais dans une occaſion ſi critique; perſonne hors de la ville n'avoit ſû ſon arrivée. Il ſe contenta de faire à Charny une légère réprimande, ou plûtôt une plaiſanterie. » Meſſire Geoffroy, lui dit-il, vous voulez avoir » les places à trop bon marché. Vingt mille » écus pour Calais. C'eſt trop peu; en conſ- » cience il m'a coûté plus cher ». Edouard eut d'ailleurs pour Charny toute ſorte d'égards.

François, fils de Raymond, ſurintendant de la maiſon de Henri IV alors roi de Navarre, & chevalier d'honneur de la reine Marguerite, a écrit les vies de pluſieurs grands capitaines françois, parmi leſquels il a donné place à Raimond ſon père. Il avoit eu un frère ainé, Claude, tué à la guerre dans une extrême jeuneſſe. C'eſt pour Jean Baptiſte, fils de François, que la baronie de Fourquevaux fut érigée en marquiſat en 1685. Les lettres d'érection ſpécifient tous les ſervices de ſes ancêtres à commencer par Lancelot de *Pavie*, triſayeul de Raimond.

Paul Gabriel, marquis de Fourquevaux mourut à Strasbourg des bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille d'Hochſtet.

PAVILLON (NICOLAS ET ETIENNE) (*Hiſt. eccléſ. & hiſt. litt.*)

1°. Le premier, fils d'un autre Etienne *Pavillon*, correcteur des comptes, & petit-fils d'un autre Nicolas *Pavillon*, avocat au parlement de Paris, eſt ce célèbre évêque d'Alet, ſi recommandable par ſes vertus, ſur-tout par une fermeté que toute la puiſſance de Louis XIV ne put ébranler ni dans l'affaire du Formulaire ni dans celle de la Régale. (*Voyez* à l'article BOSSUET, le mot courageux que ce prélat dit à Louis XIV, au ſujet de l'évêque d'Alet & de l'évêque de Pamiers *Caulet*; *voyez* auſſi l'article CAULET). *Pavillon* avoit été formé au miniſtère eccléſiaſtique par Vincent de Paule, cet homme dont tous les talens avoient pour principe & pour objet la charité, & un tel diſciple honoroit un tel maître. Il mourut dans la diſgrace en 1677, à quatre-vingts ans paſſés. Malheureuſes querelles dont l'effet eſt la diſgrace de la vertu! il étoit né en 1597. Son épitaphe l'appelle un *homme humble au milieu des vertus & des éloges*. Le *Rituel à l'uſage du diocèſe d'Alet*, qui a paru pendant ſon épiſcopat, a été attribué au docteur Arnauld, c'eſt dire aſſez que c'eſt un ouvrage eſtimé: Il a cependant été condamné par le pape le moins contraire aux Janſéniſtes (Clément IX,) en 1668, ce qui n'empêcha pas l'évêque d'Alet de le faire obſerver conſtamment dans ſon diocèſe. On de lui auſſi des ordonnances & des ſtatuts ſynodaux. Il a paru en 1733, des mémoires pour ſervir à la vie de Nicolas *Pavillon*, évêque d'Alet.

2°. Le ſecond, Etienne, étoit neveu de l'évêque d'Alet; c'eſt lui que M. de Voltaire appelle dans *le Temple du Goût*:

Le doux, mais foible *Pavillon*.

Il avoit été avocat-général au parlement de Metz.

Il étoit de l'académie des belles-lettres, quoiqu'il ne ſoit connu que par des poéſies légères & par des ouvrages de proſe qui ſont auſſi choſe légère, mais cette académie n'a jamais dédaigné aucun genre de littérature, ce ſeroit une injuſtice trop indigne d'elle. L'académie françoiſe lui trouva auſſi aſſez de talens & de goût pour l'admettre dans ſon ſein; il avoit en effet de la facilité, de la grace, de la délicateſſe, du naturel; mais l'une & l'autre académie auroit pû le trouver trop peu laborieux. Il paroit qu'il étoit de ces gens à qui les ſuccès de la converſation ſuffiſent, & font négliger ces ſuccès plus durables que procurent les ouvrages; en effet ces ſuccès de la converſation coûtent moins à ceux qui peuvent les obtenir, & on en jouit plus ſenſiblement. Il mourut à Paris le 10 janvier 1705; il étoit né en 1632, il avoit été reçu à l'académie françoiſe en 1691, à la place de Benſerade; ſes poéſies ont été recueillies en 1715 & 1720. On y diſtingue entre autres pièces, une eſpèce d'éloge ou d'apologie de l'inconſtance, qui finit par ces vers:

L'honneur de paſſer pour conſtant
Ne vaut pas la peine de l'être.

Et où l'on trouve d'autres vers agréables & ingénieux, tels que ceux-ci:

Ulyſſe, qui pour ſa ſageſſe,
Fut ſi célèbre dans la Grèce,
Quoiqu'amoureux & bien traité,
Refuſa, malgré ſa tendreſſe,
D'accepter l'immortalité,
A la charge d'aimer toujours une déeſſe.

Il conſole un homme qui avoit éprouvé une inconſtance, en lui diſant en ſubſtance: votre maîtreſſe n'a rien fait que de fort naturel & de fort légitime:

Vous avez ceſſé de lui plaire,
Elle a ceſſé de vous aimer.....
Son inconſtance, en vous quittant,
Ne fait que prévenir la vôtre.

PAVIN. (*Voyez* SAINT PAVIN.)

PAU

PAUL. Il y a d'abord deux ſaints de ce nom, connus de tout le monde.

1°. L'apôtre des Gentils, dont toute l'hiſtoire ſe trouve dans les actes des apôtres & dans ſes épîtres.

2°. Saint *Paul*, premier hermite, mort en 341, à cent quatorze ans, dans les déſerts de la Thebaïde, où la perſécution de l'empereur Déce & l'indignité d'un beau-frère de *Paul* qui avoit voulu le dénoncer pour avoir ſa confiſcation, l'avoient forcé de ſe retirer. Une caverne, habitée avant lui par des faux-monnoyeurs, fut ſa demeure, des dattes ſa nourriture, des feuilles de palmier ſes vêtemens, mais il vivoit à l'abri des perſécuteurs, il vivoit loin des hommes, qu'il vaut mieux ſervir ſans doute, mais qu'il eſt plus ſûr d'éviter. Dénué de tout, mais délivré de tout, il trouva dans une vie libre & tranquille, dans le ſilence des paſſions, dans la ſuppreſſion des beſoins, dans la méditation, dans la prière, une douceur qu'il n'avoit oſé ſe promettre. Saint Antoine qui d'un autre côté de la même contrée avoit embraſſé le même genre de vie & qui croyoit être le premier, en parcourant ces déſerts où il ſe croyoit ſeul égaré, parvint à la caverne de *Paul*, lia connoiſſance & amitié avec lui & lui promit de revenir le voir. Quand il revint, il trouva ſaint *Paul* immobile, dans l'attitude d'un homme abſorbé dans la méditation ou livré tout entier à l'oraiſon, il le touche, il l'embraſſe, ſaint *Paul* n'étoit plus. M. Rollin cite deux vers d'un de ſes écoliers, qui traitant ce ſujet & peignant le moment où ſaint Antoine embraſſe ſaint *Paul*, s'écrie :

Quid facis, Antoni? jam ſuipet Paulus, & altas,
Immixtus ſuperis, nec jam tuus, attigit aſtra.

heureuſe imitation de ces deux vers de Virgile :

Jamque vale, feror ingenti circumdata nocte,
Invalidaſque tibi tendens, heu! non tua, palmas.

On juge bien que les légendaires n'ont pu s'empêcher de joindre bien du merveilleux à l'hiſtoire déja ſuffiſamment merveilleuſe de ſaint *Paul*; ils font venir un corbeau pour lui apporter ſon pain tous les jours, ce qui n'eſt pas fort difficile à inventer après l'hiſtoire d'Elie. Ils font venir des lions pour creuſer avec leurs ongles la foſſe où ſaint Antoine l'enterra : heureuſement des critiques très-orthodoxes nous autoriſent à ne point croire ces merveilles.

Il y a eu cinq papes du nom de *Paul*.

PAUL I, frère & ſucceſſeur d'Etienne II ou III, connoiſſant le goût de Pepin le Bref, roi de France, pour tout ce qui concernoit le culte & la Liturgie, goût qu'on appelloit alors *amour des lettres*, lui envoya des chantres de l'égliſe romaine pour inſtruire ceux du palais. Il lui envoya auſſi quelques livres recherchés alors, & une horloge d'invention nouvelle, que les hiſtoriens appellent *horloge nocturne*. Juſques-là on ne connoiſſoit point de manière de meſurer le temps, qui ne dépendit du ſoleil; on n'avoit point d'autres horloges que les cadrans ſolaires. Tout ce qu'on ſait de cette nouvelle horloge, c'eſt qu'elle marquoit les heures la nuit comme le jour. La deſcription qu'en nous en a laiſſée ne nous apprend point d'ailleurs ſi c'étoit une horloge de ſable, ou d'eau, ou à roues. *Paul I*, élu en 757, mourut en 767.

PAUL II (Pierre Barbo) noble vénitien, étoit neveu d'Eugène IV, & ſuccéda en 1464, à Pie II. Il étoit beau, le ſavoit bien, & voulut à ſon exaltation prendre le nom de Formoſe, dans le même ſens où on diſoit de l'archevêque de Paris, de Harlay de Chanvallon :

Formoſi pecoris cuſtos formoſior ipſe.

Mais il n'y a qu'un pape notoirement laid qui puiſſe ſans ridicule prendre ce nom de Formoſe. Barbo le ſentit, & prit celui de *Paul II*. Ce pontife avoit une grande facilité à pleurer. Pie II, ſon prédéceſſeur, l'appelloit : *Notre-Dame de Pitié*. Ce fut lui qui donna aux cardinaux la robe de pourpre & le bonnet de ſoie rouge; ce fut lui auſſi qui, par une bulle du 19 avril 1470, ordonna que le Jubilé reviendroit tous les vingt-cinq ans. Il publia des croiſades contre les Turcs & contre Podiebrad roi de Bohême hérétique. Il haïſſoit les gens de lettres. Platina qu'il avoit mis deux fois en priſon & qu'il avoit dépouillé de ſes biens, ne l'a pas flatté dans ſon hiſtoire. Il vécut dans la molleſſe & mourut d'indigeſtion en 1471. Le cardinal Quirini a donné ſa vie en 1740.

PAUL III (Alexandre Farnèſe) Romain; cet avantage d'être né romain, le titre de doyen du ſacré collége, & ſon âge (il avoit ſoixante-ſept ans) concoururent à le faire élire après la mort de Clément VII, en 1534. Le peuple de Rome gémiſſoit ſur tout de ne voir depuis long-temps ſur le ſaint ſiège que des pontifes étrangers à Rome. Si à chaque élection, il ne crioit pas autour du conclave, *Romano lo volemo*, comme à l'élection d'Urbain VI, en 1378, il n'en deſiroit pas moins vivement un Romain pour pape. *Paul III* eut toujours devant les yeux l'exemple de Clément VII, priſonnier de Charles-Quint. Il tâcha de tenir la balance auſſi égale qu'il lui fut poſſible entre ce redoutable conquérant, ce preneur de princes, & ſon rival François I. C'eſt ſous ſon pontificat, en 1536, que Charles-Quint donna dans Rome en plein conſiſtoire cette ſcène ſcandaleuſe, où il déclama ſi indécemment contre François I, & ce fut par le conſeil de ce Pape, qu'il donna des copies ſi adoucies & ſi affoiblies de ce même diſcours, qui avoit autant choqué que ſurpris ceux qui l'avoient entendu, & qui parut preſque modéré à ceux qui le lurent. Ce fut aux ſoins de ce même pape *Paul III*, qu'on dut l'entrevue d'Aigues-Mortes

ſage & auſſi vertueuſe que cet empereur étoit fou & pervers ; il s'enflamma pour elle, il s'en dégoûta promptement, il la dépouilla du titre d'Auguſte & des honneurs d'impératrice, il la chaſſa de ſon palais, ſans avoir rien à lui reprocher ; elle en ſortit ſans joie & ſans regret, avec la tranquillité du ſage berger de La Fontaine,

Sortant de ces riches palais
Comme l'on ſortiroit d'un ſonge.

Ces exemples de modération & de réſignation ſont aſſez rares pour mériter d'être remarqués.

PAULE (SAINTE) (*Hiſt. eccléſ.*) Dame romaine, amie de Saint Jérôme ; elle deſcendoit par ſa mère, des Scipions & des Gracques ; elle avoit paſſé ſes belles années dans les délices d'une vie mondaine, elle en paſſa le reſte dans la pénitence & renfermée dans un monaſtère à Bethléem ſous la direction de Saint-Jérôme. Il jugea cependant qu'elle pouſſoit trop loin les auſtérités. Après une grande maladie qu'elle avoit eue, les médecins la preſſèrent, dans les premiers momens de ſa convaleſcence, de faire uſage d'un peu de vin. *Sainte Paule* ſe refuſoit à ce régime, le regardant comme une délicateſſe qu'elle ne devoit pas ſe permettre. Saint Epiphane étoit alors à Bethléem il étoit fort âgé ; Saint Jérôme crut qu'il n'en ſeroit que plus propre à perſuader *Sainte Paule*, & il le pria de l'engager à ſuivre le conſeil des médecins ; quand Saint Epiphane eut parlé, Saint Jérôme lui demanda quel avoit été le ſuccès de cette petite négociation ? *Le ſuccès*, dit Saint Epiphane, *a été qu'elle a preſque perſuadé à un homme de mon âge de s'abſtenir de vin.* Elle mourut le 26 janvier 405. Elle étoit née en 347. Saint Jérôme a écrit ſa vie.

PAULE (SAINT FRANÇOIS DE) (*Hiſt. eccléſ.*) ou l'hermite de Calabre, fondateur de l'ordre des Minimes. Il étoit né à *Paule* en Calabre l'an 1416, delà ſon nom de *Paule*. Sa règle fut approuvée par Alexandre VI, & confirmée par Jules II. Louis XI, malade auſſi puſillanime, auſſi ſuperſtitieux que tyran injuſte & cruel, l'appella en France pour être guéri par ſes prières, imaginant qu'un Saint devoit avoir entre ſes mains la vie & la mort ; il alla au devant de lui, ſe jetta tout tremblant à ſes pieds & lui demanda la ſanté. L'humble François de *Paule* le reprit de cette idolâtrie, l'avertit de s'adreſſer au maître des deſtinées, de lui demander avant tout des vertus & de mériter ſes graces par une conduite toute différente de celle qu'il avoit tenue juſqu'alors. Les courtiſans de Louis XI n'appelloient François de *Paule* que le *Bon-homme* ; delà le nom de *Bons-hommes* donné aux Minimes de Chaillot. François de *Paule* mourut dans la maiſon des Minimes du Pleſſis du Parc en 1507 ; il fut canoniſé par Léon X en 1519.

PAULET (*Hiſt. eccléſ.*) Franciſcain, auteur de la Réforme, connue ſous le nom *de l'Obſervance*, & d'où les Cordeliers ont pris le nom *d'Obſervantins*. Il étoit fils d'un gentilhomme ſuédois, s'étoit fait Cordelier en 1323, mourut en 1390.

PAULET (GUILLAUME) *Hiſt. d'Anglet.*) Marquis de Wincheſter, grand tréſorier d'Angleterre, conſerva ſa faveur pendant quatre regnes, ſous deux rois & ſous deux reines, dans les temps les plus difficiles & à travers les révolutions les plus contradictoires ; ces quatre regnes étoient ceux de Henri VIII, d'Edouard VI, de Marie & d'Eliſabeth. Par une ſuite du même bonheur ou par l'effet du même caractère, il vécut juſqu'à quatre-vingt-dix-ſept ans, & vit juſqu'à trois cents enfans nés de lui. On lui demandoit comment il avoit fait pour fixer la fortune à la cour ? *C'eſt*, dit-il, *que la nature m'a fait de bois de ſaule, & non de bois de chêne. Très-humble ſerviteur des événemens*, diſoit un autre Anglois : *Toujours ami & même un peu parent de l'homme en faveur*, a dit un François. Alcibiade étoit populaire dans Athènes, magnifique en Perſe, frugal à Sparte, buveur en Thrace ; cette ſoupleſſe qui fit les ſuccès du marquis de Wincheſter, n'avoit pas fait le bonheur d'Alcibiade, banni par ſes concitoyens, tué par les étrangers chez leſquels il s'étoit réfugié. Il n'y a point de régle certaine pour plaire, encore moins pour plaire conſtamment ; il n'y en a point pour attirer, & encore moins pour fixer les faveurs, ſoit de la cour, ſoit de la fortune.

Et par où l'un périt, un autre eſt conſervé.

PAULI (GRÉGOIRE) (*Hiſt. mod.*) Un des Apôtres du Socinianiſme au ſeizième ſiècle ſous Lélio Socin. Il repréſentoit l'égliſe romaine ſous l'emblême d'un temple ; Luther en abbatoit le toit, Calvin en démoliſſoit les murailles Socin & *Pauli* en ſappoient les fondemens ; c'eſt ce qu'expriment ces deux vers gravés ſur le tombeau de Fauſte Socin, neveu de Lélio Socin, & qui étendit beaucoup le Socinianiſme. (*Voyez* l'article SOCIN :)

Tota licet Babylon deſtruxit tecta Lutherus,
Muros Calvinus, ſed fundamenta Socinus.

Ces docteurs Sociniens ayant été chaſſés de l'Italie, ſe réfugièrent en Pologne. *Pauli* étoit miniſtre à Cracovie dans les années 1560 & 1566.

PAULIN (SAINT) (*Hiſt. eccléſ.*) Il y a trois Saints de ce nom. Le plus célébre eſt l'évêque de Nole aux quatrième & cinquième ſiècles. Il naquit à Bordeaux vers l'an 353 & fut diſciple d'Auſone. Il avoit épouſé une Eſpagnole, nommée Théraſie, d'une naiſſance illuſtre & d'une fortune conſidérable. C'eſt du ſein de ces honneurs & de ces richeſſes qu'ils formèrent le projet d'une vie ſainte & mortifiée, & qu'ils ſe conſacrèrent

à la retraite & à la continence. Ils ſe cachèrent d'abord en Eſpagne, enſuite en Italie; mais dans toute l'hiſtoire des premiers ſiècles de l'égliſe, ce ſoin de ſe cacher conduiſoit preſque toujours à l'épiſcopat. Il fut fait évêque de Nole & occupa ce ſiége juſqu'à ſa mort arrivée en 431. Ce fut vers le commencement de ſon épiſcopat que les Goths prirent la ville de Nole, & par leurs ravages fournirent une ample matière à ſa charité. On lui attribue l'invention des cloches, mais des ſavans les croient plus anciennes. On ne croit pas non plus un fait qui ſe trouve pourtant dans les dialogues de Saint Grégoire, c'eſt que *Saint Paulin* ſe fit recevoir eſclave en Afrique à la place d'un jeune homme pris par les Vandales, & qu'il vouloit rendre à ſa mère. Cet événement ne s'accorde pas avec les époques connues de la vie de *Saint Paulin*. Dom Gervaiſe a écrit ſa vie. Les ouvrages de *Saint Paulin* ſont connus & eſtimés. Saint Auguſtin, dit-on, ne ſe laſſoit point de lire ſes lettres; elles ont été traduites en François; ſon *hiſtoire du martyre de Saint Geniès* eſt très connue. *Saint Paulin* eſt au nombre des pères de l'égliſe.

Un autre *Saint Paulin*, évêque de Trèves, mourut en 359, exilé en Phrygie pour la cauſe de Saint Athanaſe:

Saint Paulin, patriarche d'Aquilée ſous le regne de Charlemagne, n'eſt guères moins célébre que l'évêque de Nole. C'étoit un des ſavans prélats de ſon temps, c'eſt-à-dire que c'étoit un littérateur théologien, comme tous les ſavans de ce ſiècle. Charlemagne charmé de ſa littérature, le fit élever au patriarchat d'Aquilée vers l'an 777. *Paulin* ſe diſtingua en 794, au concile de Francfort ſur le Mein contre Elipand de Tolède & Félix d'Urgel; il écrivit contre eux & dédia ſon ouvrage à Charlemagne, qui avoit pris la peine de diſputer auſſi contre eux en perſonne, & verbalement & par écrit, & qui mandoit aux eſpagnols qu'en ſouffrant parmi eux cette héréſie (dans laquelle il s'agiſſoit de ſavoir ſi le Chriſt conſidéré comme homme étoit réellement fils de Dieu ou ſeulement ſon fils adoptif,) ils s'étoient rendus indignes du ſecours qu'il avoit eu intention de leur fournir contre les ſarraſins.

Saint Paulin mourut en 804; il étoit Autrichien. Un prêtre de l'oratoire en Italie, nommé Madreſius, a donné en 1737 une ample édition de ſes œuvres.

PAULIN, (*Hiſt. du Théat. Fr.*) acteur de la comédie françoiſe, jouoit aſſez bien dans la comédie les rôles de payſan, & aſſez mal dans la tragédie les tyrans. Il étoit extrêmement taciturne. Les acteurs s'étoient donné les uns aux autres, d'après leur caractère connu, des ſurnoms tirés des titres de diverſes comédies; le ſien étoit: *Le geolier de ſoi-même.*

PAULINE, (*Hiſt. rom.*) pluſieurs dames romaines de ce nom ſont connues dans l'hiſtoire.

1°. *Pauline*, dame romaine, d'une naiſſance illuſtre, d'une beauté diſtinguée, d'une vertu rare, mais ſans doute un peu ſuperſtitieuſe, avoit épouſé Saturnin, gouverneur de Syrie ſous l'empire de Tibère. Elle eut le malheur d'inſpirer une violente paſſion à un jeune homme, nommé Mundus, qui n'éprouva de ſa part que des refus. Il uſa de ſtratagême, gagna par argent un des prêtres d'Iſis, qui aſſura *Pauline* que le Dieu Anubis vouloit l'entretenir en particulier. Mundus fut le Dieu Anubis; mais ne pouvant ſe contenir dans ſon bonheur ni laiſſer dans l'erreur celle qu'il aimoit, il lui avoua l'artifice que ſon amour lui avoit inſpiré; *Pauline* révéla tout à ſon mari, qui s'en plaignit à Tibère; celui-ci fit punir de mort le prêtre prévaricateur & tous ceux qui avoient ſecondé cette impoſture; il fit renverſer le temple d'Iſis & jetter ſa ſtatue dans le Tibre. Mundus ne fut qu'exilé.

2°. Pompeïa Paulina, femme de Sénèque le philoſophe, voulut mourir avec lui, lorſque Néron eut condamné ſon mari; elle ſe fit ouvrir les veines; Néron qui n'avoit pas voulu qu'elle fût enveloppée dans la diſgrace de ſon mari, la fit ſecourir à temps, & elle vécut encore un certain nombre d'années, mais elle porta toujours ſur ſon viſage une pâleur intéreſſante qui rendoit témoignage à ſa vertu & à ſa tendreſſe conjugale. Son action & la mort de ſon mari ſont de l'an 65 de l'Ère chrétienne. *Voyez* l'article SENEQUE.

3°. *Pauline* eſt auſſi le nom d'une très-belle femme qui avoit épouſé le barbare empereur Maximin I, & dont la douceur & la bonté étoient le ſeul frein qu'on pût quelquefois oppoſer avec ſuccès aux fureurs de ce prince.

4°. Lollia Paulina. (*Voyez* LOLLIUS & LOLLIA.)

PAUSANIAS. (*Hiſt. anc.*) Pluſieurs perſonnages de ce nom jouent un rôle dans l'hiſtoire ancienne.

A Sparte deux rois de ce nom furent célébres, ſur-tout le premier, mais il a laiſſé une renommée mêlée de gloire & d'infamie. Il n'étoit pas proprement roi, mais il exerçoit les fonctions de la royauté, comme le plus proche parent & le tuteur de Pliſtarque, fils de Leonide, encore enfant. Il commandoit à toute la Grèce, comme général des Lacédémoniens qui avoient alors le commandement. Il eut la gloire de gagner avec Ariſtide contre les généraux de Xercès la bataille de Platée, livrée l'an 479 avant J. C., le jour qui répond au 19 de notre mois de ſeptembre. Cet homme que l'orgueil & l'ambition rendirent dans la ſuite traître à la patrie, avoit naturellement de la grandeur dans l'ame. Les Perſes avoient attaché à une potence, le corps de Léonidas tué aux Thermopyles; un citoyen d'Egine propoſoit à Pauſanias d'uſer de repréſailles ſur le

corps de Mardonius, général des Perſes, tué à la bataille de Platée; Pauſanias refuſa d'étendre ainſi ſa vengeance ſur les morts: *Laiſſons*, dit-il, *cet indigne uſage aux barbares; eſt-ce à nous à les prendre pour modèles dans de telles atrocités? Les manes des héros tués aux Thermopyles, ſont aſſez vengés par la mort de tant de Perſes immolés à Platée.* Le camp de Mardonius fut pillé par les Grecs, ils y trouvèrent d'immenſes richeſſes, & ces richeſſes commencèrent à corrompre la Grèce, comme les richeſſes des Grecs corrompirent dans la ſuite l'Italie. Pauſanias, après la bataille, fit dreſſer deux tables, l'une couverte de tous les mets qu'on ſervoit journellement à la table de Mardonius, l'autre ſimple & frugale à la manière des Spartiates, & à la vûe de ces deux tables, *Comment*, dit-il, *Mardonius accoutumé à de ſemblables repas, a-t-il pu avoir l'imprudence d'attaquer des hommes qui ſavent, comme nous, ſe paſſer de tout?* mot d'un grand ſens. Mais Pauſanias par ſon orgueil commença dès-lors à déplaire à ſa nation. En envoyant un trépied d'or à Delphes en mémoire de la victoire de Platée, il s'attribua dans l'inſcription tout l'honneur de cette victoire. Les Lacédémoniens, pour le punir, firent effacer ſon nom de l'inſcription, & mirent à la place les noms des villes qui avoient contribué à la victoire. Depuis ce temps, la vertu de Pauſanias dégénéra de jour en jour. En voyant de près les Perſes, leur faſte & leur luxe le ſéduiſirent; il ſe dégoûta de cette vie pauvre & frugale de Sparte dont il avoit lui-même fait l'éloge, & ſur-tout de ces loix rigoureuſes & inflexibles qui exerçoient leur empire ſur les rois comme ſur les moindres des citoyens. La flotte des Grecs, commandée, pour les Lacédémoniens, par *Pauſanias*, pour les Athéniens, par Ariſtide & par Cimon, fils de Miltiade, ayant ſurpris Byzance, (l'an 476 avant J. C.) *Pauſanias* fit courir le bruit que des priſonniers conſidérables qu'on avoit faits dans cette ville, s'étoient échappés pendant la nuit. La vérité étoit, que trahiſſant dès-lors ſa patrie, il les avoit lui-même renvoyés à Xercès avec une lettre, dans laquelle il lui offroit de lui livrer la ville de Sparte & toute la Grèce, ſi Xercès conſentoit à lui donner ſa fille en mariage. Xercès lui donna toutes les eſpérances capables de l'engager, & comme l'argent eſt le plus puiſſant moyen de corruption, il lui envoya des ſommes conſidérables pour gagner ceux des Grecs qui pourroient entrer dans ſes vues. Artabaze, qu'il fit gouverneur général des côtes maritimes de l'Aſie mineure, fut chargé de cette négociation.

Pauſanias ne daigna pas mettre la moindre prudence dans l'exécution de ſes deſſeins perfides; il prit l'habillement, les manières, les mœurs, la ſomptuoſité, l'arrogance, le deſpotiſme des Perſes; il traitoit les alliés avec une hauteur inſupportable, ne parloit aux officiers qu'avec emportement & avec menaces; ſon joug devint odieux, il fut ſecoué. Sa conduite impérieuſe & choquante, miſe en parallèle avec la vertu douce d'Ariſtide, & l'aimable popularité de Cimon, fit paſſer le commandement de la Grèce aux Athéniens. Les Lacédémoniens eux-mêmes renoncèrent de bon cœur à la ſupériorité qu'ils avoient eue juſqu'alors ſur les autres peuples de la Grèce, jugeant qu'en cette occaſion c'étoit l'avantage général; ils rappellèrent *Pauſanias* à Lacédémone pour rendre compte de ſa conduite: on ne put le convaincre alors de ſes intelligences avec Xercès; mais moins averti que trompé par ce premier ſuccès, il retourna ſans miſſion & de ſon autorité particulière à Byzance, pour être plus à portée de continuer ſes pratiques ſecrètes avec Artabaze. Il apprit qu'un de ſes eſclaves, nommé l'Argilien, qu'il avoit chargé d'un meſſage pour ce Satrape, s'étoit retiré à Ténare dans le temple de Neptune, comme dans un aſyle; il y courut pour ſavoir la raiſon de cette retraite. L'Argilien qui ne voyoit revenir aucun des autres eſclaves employés avant lui à de pareils meſſages, étoit entré en ſoupçon ſur leur ſort & ſur celui qui l'attendoit peut-être; il avoit ouvert la lettre dont il étoit chargé, il y avoit vu qu'en effet *Pauſanias* recommandoit au Satrape de traiter ce courier comme les autres qu'il n'avoit pas laiſſé ſurvivre à leur meſſage. L'Argilien avoit porté la lettre aux Ephores, & c'étoit de concert avec eux qu'il s'étoit réfugié dans le temple de Neptune pour y attirer *Pauſanias*; ce moyen ayant réuſſi, l'Argilien avoua tout à *Pauſanias*, excepté qu'il l'eût dénoncé aux Ephores; il lui laiſſa croire que la crainte, d'abord de ſes deſſeins, enſuite de ſon reſſentiment, étoit le ſeul motif qui lui avoit fait chercher cet aſyle: des Ephores & d'autres Spartiates cachés dans de petites loges pratiquées ſecrètement pour cet uſage, entendoient tout cet entretien; *Pauſanias*, de ſon côté, avoua tout ce qu'il ne pouvoit nier; il fit des excuſes pour le paſſé à l'Argilien, & ſur-tout de grandes promeſſes pour l'avenir, il crut l'avoir gagné, ils ſe ſéparèrent. *Pauſanias* étant rentré dans la ville, rencontra les Ephores qui ſe mirent en devoir de l'arrêter; il lut ſa perte écrite dans leurs yeux, parvint à leur échapper, & ſe retira dans le temple de Pallas, ſurnommée Chalciæcos. On crut ne pas violer cet aſyle en l'y enfermant; on en mura la porte, & ſa propre mère, dit-on, y porta la première pierre. Telles étoient les Lacédémoniennes, citoyennes d'abord, mères enſuite. On découvrit auſſi le toit du temple, pour que le coupable reſtât expoſé à toutes les injures de l'air. On le laiſſa périr de faim & de miſère. Ses premières années promettoient un héros, les dernières furent d'un traître. On put lui dire:

Ah! de vos premiers ans l'heureuſe expérience,
Vous fait-elle, ſeigneur, haïr votre innocence?

L'oracle de Delphes déclara que Pallas étoit irritée de la violation de ſon temple, & qu'on ne pouvoit l'appaiſer qu'en érigeant deux ſtatues à *Pauſanias*; ce qui fut exécuté. Tout cela, en ſtyle d'hiſtoire ancienne, ſignifie que le vainqueur de Platée avoit à Lacédémone un grand parti auquel il fallut donner cette ſatisfaction. *Pauſanias* mourut l'an 475 avant J. C.

2°. Il y a quelque rapport entre la deſtinée du ſecond *Pauſanias* & celle du premier. Le ſecond régnoit du temps de Darius Nothus & d'Artaxerxe Mnémon; il fut le ſucceſſeur de Pliſtonax & régna quatorze ans. Il commandoit avec Agis, ſon collègue dans la royauté, au ſiége d'Athènes dans la guerre du Péloponèſe, l'an 404 avant J. C. Touché de l'état malheureux où les diſcordes civiles ſous les trente tyrans, jointes aux guerres étrangères, avoient réduit cette ville autrefois ſi floriſſante, il eut la généroſité d'en favoriſer ſecrétement les habitans, & de leur procurer la paix, qui fut bientôt ſuivie de la liberté par la ruine des trente tyrans. L'an 304 avant Jéſus-Chriſt, dans un temps où la plupart des villes de la Grèce ſe liguoient contre les Lacédémoniens, ceux-ci entrèrent en campagne avec deux armées, l'une commandée par Lyſandre, l'autre par *Pauſanias*. Le premier demanda du ſecours au ſecond pour aſſiéger Haliarte, & lui donna rendez-vous, à jour nommé, ſous les murs de cette ville. La lettre eſt interceptée, Lyſandre attend vainement, & forcé de livrer une bataille ſans le ſecours dont il avoit beſoin, il y périt. *Pauſanias* apprend, après coup, cette triſte nouvelle, il accourt, mais ſur l'inſpection de l'état des choſes, il ne juge pas à propos de renouveller le combat. A ſon retour à Sparte, il eſt cité pour rendre compte de ſa conduite, il refuſa de comparoître & fut condamné à mort, il s'enfuit & paſſa le reſte de ſes jours à Tégée, ſous la protection de Minerve. C'eſt lui qui diſoit qu'à Sparte les loix commandoient aux hommes & non les hommes aux loix.

Il y a auſſi en Macédoine deux *Pauſanias* connus.

1°. Un prince de la famille royale qui voulut diſputer le trône à Perdiccas & à Philippe ſon frère, père d'Alexandre-le-Grand, il fut chaſſé par Iphicrate. (*Voyez* IPHICRATE.)

2°. *Pauſanias* eſt le nom de ce jeune ſeigneur Macédonien, qui ayant reçu, dans une partie de débauche, une inſulte ſanglante d'Attalus, oncle de Cléopatre, ſeconde femme de Philippe, & n'ayant pu en obtenir vengeance, s'en prit au roi qui lui refuſoit juſtice, & l'aſſaſſina au milieu de la ſolemnité des fêtes par leſquelles il célébroit les noces de ſa fille. Il fut pris & mis en pièces ſur-le-champ. Cet événement arriva l'an 335 avant J. C.

PAUSANIAS, (*Hiſt. litt. anc.*) hiſtorien & orateur Grec, ſi connu par ſon voyage hiſtorique de la Grèce en dix livres, traduit en François par l'abbé Gédoyn, étoit établi à Rome ſous l'empire de Marc-Aurele.

PAY

PA-YA; (*Hiſt. mod.*) titre que le roi de Siam confère aux principaux ſeigneurs de ſa cour, & qui répond à celui de prince en Europe. Le roi ne donne ce titre qu'à ceux qu'il veut favoriſer, car ſouvent les princes de ſon ſang ne l'ont point.

PAYS, (RENÉ LE) (*Hiſt. litt. mod.*) né à Nantes en 1636. Mort en 1690. Directeur-général des gabelles en Provence & en Dauphiné, auteur d'un recueil de proſe & de vers, ſous ce titre, qui en fit d'abord la fortune: *Amitiés, amours & amourettes*; auteur encore d'un autre recueil de vers & d'un roman ou hiſtoire galante, intitulé: *Zélotide*, n'eſt plus connu aujourd'hui que par ce vers de contre-vérité que Boileau met dans la bouche du campagnard ridicule de la ſatire du feſtin:

Le *Pays*, ſans mentir, eſt un bouffon plaiſant.

PAZ

PAZZI, (*Hiſt. mod.*) famille diſtinguée de Florence, rivale de celle de Médicis. Rien de plus connu dans l'hiſtoire de Florence que la conjuration des *Pazzi* contre les Médicis, exécutée, le 26 avril 1478, dans l'égliſe de Sainte-Réparate, où on célébroit une fête ſolemnelle. Les chefs de la conjuration étoient Jacques *Pazzi*, banquier Florentin, & divers autres perſonnages de la même famille; l'archevêque de Piſe, François Salviati, le cardinal Riario, neveu du Pape Sixte IV, qui promettoit de faire conſacrer cette entrepriſe par l'autorité pontificale, quand elle auroit réuſſi. L'objet de cette conjuration étoit de faire périr Laurent & Julien de Médicis, petits-fils de l'illuſtre Côme, honoré dans ſon temps du titre de *Père de la Patrie*; ces deux frères gouvernoient leur république non en citoyens, mais en maîtres, leur autorité exceſſive faiſoit ombrage, non-ſeulement à leurs concitoyens, mais à quelques princes voiſins, & ſur-tout au pape. C'étoit pendant la meſſe, au moment de l'élévation de l'hoſtie, lorſque le peuple, proſterné & attentif aux ſaints myſtéres, ſeroit le moins en état de s'oppoſer aux conjurés, que ceux-ci devoient s'élancer ſur les Médicis; en effet, Julien fut tué par un des *Pazzi* & par quelques autres. Laurent, légèrement bleſſé, eut le temps de ſe ſauver dans la ſacriſtie, où il fut ſecouru; le peuple ſe ſouleva, également indigné de l'attentat & du choix du lieu & du moment, choix qui joignoit l'impiété du ſacriſége à l'indignité de l'aſſaſſinat; l'archevêque de Piſe & Jacques *Pazzi* furent arrêtés &

pendus aux fenêtres du palais des Médicis, la pourpre romaine ſauva Riario qu'on ſe contenta de renvoyer à Rome. Bernard Bandini, l'un des meurtriers, s'étoit retiré chez les Turcs, il fut livré depuis à Laurent de Médicis par le ſultan Bajazet. La maiſon des *Pazzi* ſe réconcilia dans la ſuite avec celle des Médicis, & s'unit à elle par des alliances.

Côme *Pazzi*, archevêque de Florence, nommé en 1508, étoit neveu du fameux pape Léon X, de la maiſon de Médicis, qui alloit le nommer au cardinalat, lorſque Côme mourut. C'étoit un homme de lettres, il traduiſit de grec en latin Maxime de Tyr.

On a d'Alexandre *Pazzi*, ſon frère, quelques tragédies & une traduction de la poétique d'Ariſtote. Paul-Jove lui a donné place dans ſes éloges.

Le Noble a écrit une hiſtoire ſecrète de la conjuration des *Pazzi*, hiſtoire peu fidele & mêlée de fables.

PÉA

PEARSON, (*Hiſt. d'Angl.*) Jean & Richard, anglois, frères, ont donné enſemble à Londres en 1660, l'édition des *grands critiques* en dix volumes *in-folio*. Jean ſe diſtingua ſur-tout par ſon attachement à la cauſe de Charles I & de Charles II. Ce dernier le fit en 1672, évêque de Cheſter. On a de ce prélat beaucoup d'ouvrages d'érudition eccléſiaſtique, tels que *Vindiciæ epiſtolarum ſancti Ignatii*, où il établit l'authenticité des épitres de ſaint Ignace, martyr, conteſtée par quelques ſavans calviniſtes; des annales de la vie & des ouvrages de ſaint Cyprien. On a auſſi de lui des prolégomènes ſur Hiéroclès à la tête des œuvres de ce philoſophe. Jean mourut en 1686. Richard étoit mort en 1670.

PEC

PÉCHANTRÉ, (NICOLAS DE) (*Hiſt. litt. mod.*) Auteur de quelques tragédies, telles que *Géta*, *la mort de Néron*, *le ſacrifice d'Abraham*, *Joſeph reconnu par ſes frères*. On raconte de lui la même hiſtoire qu'on raconte auſſi de quelques autres avec un ſimple changement de circonſtances, qu'un papier où il avoit tracé en abrégé le plan d'une de ſes pièces, & où ſe trouvoient ces mots: *ici le roi ou le tyran ſera tué*, ayant été égaré par lui & trouvé par d'autres, lui fit des affaires, à la police du moins juſqu'à l'explication. Né à Toulouſe en 1638, mort à Paris en 1708.

PECHECAL, (*terme de relation*,) nom que les Indiens donnent aux inondations qui arrivent chez eux dans un certain tems de l'année. Ce ſont des débordemens cauſés par les grandes pluies, & par la fonte des neiges qui ſont ſur les montagnes. Le plat pays en eſt couvert, & les rivières en ſont enflées, comme le Nil, lorſqu'il ſe [illegible] en Egypte. Cette inondation arrive tous[illegible] aux Indes pendant les mois de juillet, aoû[illegible] tembre & octobre. (*D. J.*)

PECHTEMAL, ſ. m. (*terme de relatio*[illegible] un tablier rayé de blanc & de bleu, d[illegible] turcs ſe couvrent dans le bain, & qu'ils [illegible] autour du corps, après avoir ôté leurs h[illegible]

PECQUET, (*Hiſt. litt. mod.*) pluſieu[illegible] ſonnages de ce nom ſe ſont diſtingués d[illegible] ſciences & dans les lettres.

1°. Jean *Pecquet*, médecin, célèbre pa[illegible] couverte d'une veine lactée qui porte le[illegible] au cœur, & qui de ſon nom s'appelle *le r*[illegible] *de Pecquet*. Riolan a écrit contre lui u[illegible] intitulé: *adversùs Pecquetum & Pecquetia*[illegible] qui prouve que *Pecquet* a fait ſecte. Né à D[illegible] mort à Paris en 1674. Il mérite encore [illegible] célèbre, par ſon attachement courageux & [illegible] tant au malheureux ſur-intendant *Fouqu*[illegible] ſa diſgrace; il ne put ſe conſoler du r[illegible] de ce miniſtre, & il répétoit ſans ceſſe [illegible] ment que *Pecquet* avoit toujours rimé & ri[illegible] toujours à *Fouquet*.

2°. Antoine *Pecquet*, grand-maître des e[illegible] forêts de Rouen, & intendant de l'école m[illegible] en ſurvivance, connu par des traductio[illegible] *Paſtor-Fido* de Guarini, de l'*Amirte* du Ta[illegible] l'*Arcadie* de Sannazar, par *l'analyſe de l'eſp*[illegible] *loix & l'eſprit des maximes politiques*; [illegible] *parallèle du cœur, de l'eſprit & du bon ſens*, [illegible] par les *loix foreſtières de France*, ouvrage[illegible] Né en 1704, mort en 1762. Il eſt encor[illegible] connu peut-être par un diſcours fort eſtim[illegible] l'art de négocier, dédié au roi & qui a p[illegible] 1737.

PED

PEDARÈTE, (*Hiſt. anc.*) c'eſt ce lacé[illegible] nien, qui n'ayant pas eu l'honneur d'être [illegible] nombre des trois cents citoyens, qui avoi[illegible] rang diſtingué dans la ville, remercia les [illegible] de ce que Sparte avoit trouvé trois cents ho[illegible] plus dignes que lui de cet honneur. On ſ[illegible] que c'étoit chez lui un ſentiment vrai [illegible] diſcours ſincère; mais ce même diſcours, [illegible] un ſens ironique, eſt devenu la deviſe, la [illegible] ſolation & la vengeance de tous les conc[illegible] malheureux qui s'eſtiment plus que leurs [illegible] queurs, & qui croyent avoir éprouvé u[illegible] juſtice.

PÉDIANUS (*voyez* ASCONIUS.)

PEDRE, (DON) pour tous ces *Pedre* [illegible] pagne & de Portugal, (*voyez* PIERRE.)

PEG

PEGUILLON, (*voyez* BEAUCAIRE.

PEIRESC, (NICOLAS-CLAUDE-FABRI, ſeigneur DE) conſeiller au parlement d'Aix, ſavant illuſtre & l'ami de tous les ſavans; en France, des de Thou, des Caſaubon, des Pithou, des Sainte-Marthe: à Veniſe, de Fra-Paolo: à Leyde, de Joſeph Scaliger: à la Haye, de Grotius: en Angleterre, de tous les ſavans de Londres & d'Oxford, utile à tous, célébré par tous & dans toutes les langues, objet d'un recueil d'éloges imprimé ſous le titre de *Panglossia*, honoré d'une oraiſon funèbre, à Paris, dans une aſſemblée ſolemnelle des ſavans les plus diſtingués par leur rang & par leurs connoiſſances; ayant mérité enfin d'avoir pour hiſtorien l'illuſtre Gaſſendi. Cet homme, néceſſaire aux lettres, a laiſſé des manuſcrits, mais on n'a d'imprimé de lui qu'une diſſertation, à la vérité ſavante & curieuſe, ſur un trépied ancien; cette diſſertation ſe trouve au tome dixième des *mémoires de littérature* du P. Deſmolets. *Peireſc* étoit né au château de Beaugencier, en Provence, l'an 1580. Il mourut à Aix en 1637; il étoit d'une très-ancienne famille, (les Fabri) originaire d'Italie, établie en Provence depuis le treizième ſiécle.

PÉL

PÉLAGE, (*Hiſt. eccléſ.*) c'eſt d'abord le nom de deux papes & d'un héréſiarque fameux.

Le pape *Pélage I*, ſuccéda en 555 au pape Vigile. L'année ſuivante, Totila, roi des Goths, s'empara de Rome; *Pélage* conſola les vaincus & adoucit les vainqueurs. Il condamna les *trois chapitres*. C'étoit alors la grande affaire théologique. Ces trois chapitres étoient des écrits de Théodore, évêque de Mopſueſte, de Théodoret, évêque de Cyr, & d'Ibas, évêque d'Edeſſe, écrits qu'on jugea infectés de Neſtorianiſme.

Pélage mourut en 560. On a de lui des épitres.

PÉLAGE II ſuccéda en 578, à Benoit I; l'affaire des *trois chapitres* qui n'étoit pas encore terminée, l'occupa auſſi. Il eut des conteſtations pour le droit de ſon égliſe avec le patriarche de Conſtantinople, qui prenoit le titre d'évêque œcuménique. Il mouru en 590, de la peſte, qui faiſoit alors de grands ravages; c'eſt cette peſte dont on mouroit ſouvent en éternuant & en baillant, actions qui étoient apparemment des ſimptômes particuliers du mal, & c'eſt de-là, dit-on, que vient l'ancien uſage de dire à ceux qui éternuent: *Dieu vous aſſiſte*, ou *Dieu vous béniſſe*, uſage qui ſe réduit aujourd'hui à les ſaluer, & l'uſage aujourd'hui aboli de faire le ſigne de la croix ſur la bouche lorſqu'on baille. On a auſſi de *Pélage II*, quelques épitres.

L'héréſiarque *Pélage*, moine anglois, né au quatrième ſiécle, & qui occupoit tous les eſprits dans le commencement du cinquième, accordoit trop à la liberté humaine & trop peu à la grace divine. Saint Germain, évêque d'Auxerre, & ſaint Loup, évêque de Troyes, allèrent en Angleterre vers l'an 429, pour le combattre. *Pélage* & Céleſtius, ſon plus ardent & ſon plus habile diſciple, répandirent les erreurs du Pélagianiſme dans les trois parties du monde. Ils furent condamnés dans pluſieurs conciles particuliers, nommément dans deux conciles tenus à Carthage en 415 & en 417. Le pape Innocent I les anathématiſa; le pape Zozime, ſon ſucceſſeur, leur fut d'abord favorable & reconnut enſuite qu'il avoit été ſurpris. Les Pélagiens furent de nouveau condamnés au concile général tenu auſſi à Carthage, dont l'ouverture ſe fit le 1er. mai 418, & où brilla le grand docteur de la grace, ſaint Auguſtin. Dés le 30 avril, veille de l'ouverture du concile, l'empereur Honorius chaſſa de Rome les Pélagiens; il ſemble qu'il auroit dû au moins attendre la déciſion du concile; & même après cette déciſion, il falloit encore examiner s'il étoit expédient de chaſſer ceux à qui cette déciſion avoit été contraire. Il faut condamner les hérétiques ſans doute, quand leurs erreurs peuvent ſéduire, c'eſt-à-dire, qu'il faut déclarer que leurs opinions ne ſont pas la foi de l'égliſe; mais en condamnant & en plaignant l'hérétique, il faut conſerver l'homme & le citoyen & ſavoir le rendre utile: mais voilà ce qu'on ne ſait que depuis fort peu de temps. *Pélage* diſparut & fut tellement ignoré qu'on ne ſait même ni dans quel lieu, ni dans quel temps il mourut. Son erreur diſparut avec lui, parce qu'on ceſſa de s'en occuper. On a des fragmens de ſes ouvrages parmi les œuvres de ſaint Auguſtin. L'hiſtoire du pélagianiſme du cardinal Noris, eſt l'ouvrage le plus inſtructif ſur cette matière. (*Voyez* l'article NORIS.)

PÉLAGE, roi de Léon, (*Hiſtoire d'Eſpagne.*) L'Eſpagne entière étoit ſoumiſe aux Maures, & ces fiers conquérans ne croyoient pas qu'il y eût encore des chrétiens à combattre; cependant quelques Eſpagnols, triſtes & déplorables reſtes de l'empire des Goths, ayant eu le bonheur d'échapper au glaive des Mahométans, s'étoient réfugiés avec le valeureux *Pélage*, parent du dernier roi Rodrigue, & iſſu, comme lui, de Recarède, dans les montagnes des Aſturies, où l'aridité du ſol, les ſinuoſités des vallées & les routes difficiles, ſouvent impraticables, des rochers, les mettoient à l'abri de la pourſuite & de la fureur des vainqueurs. Le nombre de ces fugitifs, anciens poſſeſſeurs de l'Eſpagne, n'étoit que d'environ cinquante mille; & ce nombre étoit encore trop conſidérable relativement au produit de leurs poſſeſſions actuelles, qui ne s'étendoient que ſur quelques rochers incultes ou dans quelques vallées preſque tout auſſi arides que la cime de ces rochers. D'ailleurs, ſans alliés, ſans proviſions, ſans argent, ſans reſſources, ils étoient conſternés, abattus, par la terreur que

leur donnoit le ſouvenir de leurs concitoyens maſſacrés ou captifs. D'abord ils ne ſongérent qu'à pourvoir à leur ſûreté & à la conſervation de leur liberté; ils s'occupèrent enſuite de la manière dont ils pourroient ſubſiſter & ſe perpétuer dans ce pays, qui ne pouvoit avoir pour eux d'autre agrément que celui de leur ſervir d'aſyle. La forme démocratique peut convenir à une ſociété d'hommes heureux & établis dans de riches contrées; mais il faut néceſſairement un chef à une troupe d'hommes vaincus, proſcrits, fugitifs, accablés par les rigueurs du ſort, & pourſuivis par des triomphateurs cruels & implacables. Auſſi les Goths réfugiés dans les Aſturies eurent à peine garanti leur retraite, autant qu'ils l'avoient pu, de toute invaſion, qu'ils s'occupérent des moyens de rétablir du moins le ſimulacre de leur ancienne monarchie: ils avoient ſuivi dans ces montagnes don *Pélage*, que ſa naiſſance illuſtre, ſa valeur plus illuſtre encore, ſes rares qualités & ſes éminentes vertus avoient rendu ſi recommandable ſous le malheureux règne de Rodrigue ſon parent. Ce fut ſur lui que les Goths jettèrent les yeux; ils s'aſſemblèrent & l'élurent pour leur ſouverain, vers la fin de ſeptembre 718, ſuivant les plus exacts hiſtoriens. Il ne manquoit au nouveau roi que des ſujets qui puſſent le ſeconder, & un royaume capable de lui offrir quelques reſſources; mais dénué de tout, *Pélage* ſuppléa par ſon activité, ſa vigilance, ſes talens, aux ſecours les plus indiſpenſables qui lui manquoient; &, malgré la contrainte de ſa ſituation, il releva, même avec quelque éclat, l'ancienne conſtitution, & poſa les fondemens d'un nouvel état qui devoit devenir dans la ſuite l'une des plus vaſtes, des plus riches & des plus reſpectables monarchies de l'Europe. Alahor, lieutenant du calife en Eſpagne, mépriſoit trop cette troupe de Goths, pour prévoir que dans le triſte état où ils étoient réduits, ils penſeroient à ſe donner un roi. Alahor étoit alors dans les Gaules, & ſa ſurpriſe fut extrême lorſqu'il reçut la nouvelle de cette élection; mais ne croyant point encore ces foibles reſtes des anciens Eſpagnols aſſez formidables pour qu'il fût néceſſaire de faire, pour les exterminer, des préparatifs bien conſidérables, il crut qu'il ſuffiroit d'ordonner à quelqu'un de ſes principaux officiers de punir l'audace de ces eſclaves échappés à ſes fers. Alchaman, chargé de la pourſuite & du châtiment des Goths, s'avança vers les montagnes des Aſturies, plus en maître qui va punir, qu'en général qui marche à une expédition: il s'engagea inconſidérément dans les rochers peuplés & défendus par les chrétiens. *Pélage* profita, en capitaine habile, de l'imprudence d'Alchaman; il poſta la plus grande partie de ſes ſujets (ils étoient tous ſoldats) ſur la cime des rochers, avec ordre de s'y tenir tranquilles juſqu'à ce qu'il fût attaqué lui-même dans le poſte qu'il alloit prendre avec les ſiens au bas de ces mêmes rochers dans la caverne de Sainte Marie de Cavadonga. Le général Maure, précédé de l'évêque Oppas ſcélérat qui, traître à la patrie & à la religion avoit vendu don Rodrigue, ſon maître, ſes concitoyens & l'Eſpagne entière aux infidéles; le général Maure & Oppas cherchent ſoigneuſement de ſinuoſité en ſinuoſité, la retraite des Goths ils marchèrent d'abord avec beaucoup de précaution; mais ne voyant ni ſoldats ennemis, ni habitans dans ces déſerts, ils hâtèrent leur marche, & arrivérent enfin près du lieu où ils apprirent qu'étoit *Pélage* avec une petite troupe. Alchaman, pour épargner le ſang de ſes ſoldats, envoya l'évêque Oppas à *Pélage* pour lui conſeiller de ſe rendre, de livrer tous les fugitifs & de s'en remettre à la diſcrétion & à la récompenſe que lui donneroit Alahor. Indigné des propoſitions du ſcélérat Oppas, *Pélage* rejetta ſes offres avec mépris, lui ordonna de ſortir de ſa préſence & d'aller rapporter à ſes maîtres que lui & ſes ſujets combattroient pour la liberté & la religion juſqu'au dernier moment de leur exiſtence. Alchaman qui ne s'étoit point attendu à cette généreuſe réponſe, furieux de la réſiſtance qu'on oſoit lui oppoſer, marcha contre *Pélage*, & commença l'attaque avec la plus violente impétuoſité; mais reſſerrés entre les rochers, les Maures s'embarraſſoient plus les uns les autres qu'ils n'incommodoient les Goths: ceux-ci, mieux exercés à combattre ſur un pareil terrein, ſoutinrent le choc avec fermeté; & aggreſſeurs à leur tour, mirent les Mahométans en déſordre. *Pélage*, ſans leur donner le tems de ſe reconnoître, s'élança, à la tête des ſiens, du fond de ſa caverne ſur les Maures, qui, effrayés par la vigueur de cette nouvelle attaque, plièrent & commencèrent à ſe diſperſer. Alors ceux d'entre les Goths qui, placés ſur la cime des rochers, n'avoient pas encore pris part au combat, firent rouler ſur les infidéles des maſſes énormes de pierres, ſous leſquelles ils reſtèrent enſevelis. Dès ce moment, la déroute des ennemis fut générale & complette, & l'on aſſure qu'en très-peu de tems les Maures perdirent dans cette action cent vingt-quatre mille hommes. Alchaman fut du nombre des morts, & l'évêque Oppas fait priſonnier périt dans les ſupplices. Quelques hiſtoriens contemporains, aimant mieux rapporter au ciel & au dérangement des loix de la nature, qu'à la valeur de leurs concitoyens, cette mémorable victoire, ont prétendu que par un miracle très-étonnant en effet, les traits lancés par les Maures retournoient ſur eux-mêmes, & les tuoient. Ce prodige ſeroit aſſurément fort extraordinaire; mais il n'y eut de prodigieux dans cette bataille que la valeur & l'héroïſme de *Pélage* & de ſon armée; car du reſte, le champ de bataille étoit très-défavorable aux infidéles qui ne pouvoient ni combattre, ni preſque ſe mouvoir; ce qu'il y eut

de prodigieux encore, fut la conduite de *Pélage* qui, rempli d'une noble confiance, inſpira ſon audace à ces mêmes Goths qui, vaincus tant de fois par les Mahométans, triomphèrent pourtant ſous les ordres de leur ſouverain intrépide, avec tant d'éclat, d'une armée puiſſante, victorieuſe & formidable. Le peu de Mahométans que la fuite avoit dérobés à la colère des vainqueurs, gagnèrent précipitamment les rives de la Deva, où ils commencèrent à ſe croire en ſûreté, lorſque, par un accident fortuit, & plus miraculeux pour les hiſtoriens du huitième ſiècle, que les cauſes de la défaite des Maures, une partie de la montagne qui dominoit cette rive de la Deva, ſe détachant tout-à-coup, écraſa & enſevelit tous ceux d'entre les Maures envoyés par Alahor à cette malheureuſe expédition, & qui n'étoient pas morts ſoit dans le feu du combat, ſoit dans la retraite des fuyards. La victoire de *Pélage* répandit la conſternation parmi les infidèles qui, redoutant à leur tour les armes des chrétiens, s'éloignerent des rochers des Aſturies qui leur étoient devenus ſi funeſtes. Manuza renfermé dans Gijon avec une nombreuſe garniſon mahométane, effrayé du voiſinage des vainqueurs, ſe hâta de ſortir de la place où il commandoit, & ſuivi de tous ſes ſoldats, il tâchoit de gagner un lieu plus ſûr, lorſque *Pélage* averti de ſa retraite, marcha à lui, le rencontra, fondit, à la tête des ſiens, ſur ſa troupe, la tailla en pièces, & par ce ſuccès acheva de nettoyer les Aſturies des Maures, qui dès-lors n'osèrent plus en approcher, du moins pendant la vie de ce redoutable guerrier. Leur crainte & leur éloignement ayant rendu le calme aux Goths, *Pélage* conſacra ce tems de tranquillité à l'exécution des projets vraiment utiles qu'il avoit formés; il fit conſtruire pluſieurs villes, en rétablit quelques-unes ruinées par les Mahométans, fonda & répara pluſieurs égliſes; mais ne voulut ni entourer aucune ville de murailles, ni permettre la conſtruction d'aucune forteresſe, afin d'entretenir la valeur naturelle de ſes ſujets, qu'il croyoit ne pouvoir que s'amollir & ſe relâcher par la ſécurité que leur procureroient des remparts & des forts. Ce n'eſt cependant point au génie ſeul de *Pélage* qu'il faut attribuer le bonheur de ſon règne & la tranquillité que ſes ſujets goûtèrent. Les Aſturies jouirent de la paix, parce que les Mahométans n'avoient que des dangers à courir dans ce pays rude & preſque inacceſſible à de nombreuſes armées; parce que la conquête de ce pays ne leur offroit en dédommagement des ſoins, des dépenſes & du ſang qu'elle leur coûteroit, que quelques arides rochers, quelques hameaux, quelques villages, où ils ne pouvoient eſpérer de faire aucun butin. D'ailleurs, la conquête des Gaules tentoit plus l'avidité de cette nation; outre ces cauſes, les ſoulevemens preſque perpétuels & les guerres civiles qui diviſoient entr'eux les Mahométans, contribuoient autant & plus encore que la valeur de *Pélage*, à maintenir & prolonger la paix dans les Aſturies. Aimé de ſes ſujets qu'il rendoit auſſi heureux qu'ils pouvoient l'être dans leur ſituation, *Pélage* ſongea auſſi, même par attachement pour ſon peuple, à affermir l'autorité royale, & à rendre la couronne héréditaire dans ſa famille, ſeul moyen de prévenir le déſordre & les troubles qui trop ſouvent agitent les royaumes electifs. Il avoit deux enfans de la reine Gaudioſe ſon épouſe, Favila & Ormiſinde; il s'aſſocia, du conſentement de la nobleſſe, le prince Favila, & il donna en mariage la princeſſe Ormiſinde à don Alphonſe, que bien des hiſtoriens ont regardé comme le fils de Pierre, duc de Cantabrie, de la maiſon royale de Recarede: mais Alphonſe avoit des titres encore plus reſpectables; il avoit rendu à l'état les ſervices les plus ſignalés, ſoit par ſa valeur dans les combats, ſoit par ſes lumières dans le conſeil, & ces ſervices lui méritèrent bien plus que le haſard de la naiſſance, l'honneur de devenir l'époux d'Ormiſinde. *Pelage* continua encore de gouverner avec autant de ſageſſe que de ſuccès; & accablé d'années, il mourut le 18 ſeptembre 737, après un regne illuſtre & glorieux de dix-neuf années. Ses ſujets le regrettèrent, & le règne du foible Favila leur fit bientôt ſentir encore plus amérement combien étoit irréparable la perte que la nation avoit faite de ce reſtaurateur célèbre de la monarchie des Goths. (*L. C.*)

PÉLAGIE, (*Hiſt. eccléſ.*) c'eſt le nom de deux ſaintes, toutes deux d'Antioche; l'une vierge & martyre du quatrième ſiècle, qui, condamnée à la proſtitution par les perſécuteurs payens, y échappa en ſe précipitant du toit de ſa maiſon. L'autre, pénitente fameuſe du cinquième ſiècle, après avoir été la principale & la plus célèbre actrice d'Antioche, diſparut & ne fut reconnue qu'après ſa mort dans la perſonne d'un vertueux ſolitaire qu'on avoit vu long-temps mener la vie la plus mortifiée ſur la montagne des Oliviers près de Jéruſalem.

PÉLERIN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) perſonne qui voyage ou qui parcourt les pays étrangers pour viſiter les ſaints lieux, & pour faire ſes dévotions aux reliques des ſaints.

Ce mot eſt formé du flamand *pelegrin*, ou de l'italien *pelegrino*, qui ſignifie la même choſe, & tous ces *mots* viennent originairement du latin *peregrinus*, étranger ou voyageur.

On avoit autrefois un goût exceſſif pour les pélerinages, ſur-tout vers le temps des Croiſades.

Pluſieurs des principaux ordres de chevalerie étoient établis en faveur des *pélerins* qui alloient

à la Terre-ſainte, pour ſe mettre à couvert des violences & des inſultes des Sarafins & des Arabes, &c. Tels étoient l'ordre des chevaliers du Temple, ou des Templiers, des Hoſpitaliers, des chevaliers de Malte, &c.

PÉLERINAGE, (*Hiſt. mod.*) voyage de dévotion mal entendue; les idées des hommes ont bien changé ſur le mérite des *pélerinages*. Nos rois & nos princes n'entreprennent plus des voyages d'outre-mer, après avoir chargé la figure de la croix ſur leurs épaules, & reçu de quelque prélat l'eſcarcelle & le bâton de pélerin. On eſt revenu de cet empreſſement d'aller viſiter des lieux lointains, pour y obtenir du ciel des ſecours qu'on peut bien mieux trouver chez ſoi par de bonnes œuvres & une dévotion éclairée. En un mot, les courſes de cette eſpèce ne ſont plus faites que pour des coureurs de profeſſion, des gueux qui par ſuperſtition, par oiſiveté ou par libertinage, vont ſe rendre à Notre-Dame de Lorette, ou à St Jacques de Compoſtelle en Gallice, en demandant l'aumône ſur la route. (*D. J.*)

PÉLERINAGE DE LA MECQUE, (*Religion mahométane.*) tout le monde ſait que les Mahométans, en général, ſe croient obligés par leur loi, de faire une fois en leur vie, le *pélerinage de la Mecque*; ce n'eſt même qu'une ancienne dévotion qui ſe pratiquoit avant Mahomet. Il eſt certain que ce lieu (le Kabaa de la Mecque) a été viſité comme un temple ſacré, par tous les peuples de cette preſqu'île arabique, de tems immémorial, c'eſt-à-dire avant Mahammed, de même qu'après lui. Ils y venoient de toutes les parties de l'Arabie pour y faire leurs dévotions. Le Kabaa étoit plein d'idoles du ſoleil, de la lune & des autres planètes. Les pierres mêmes de l'édifice étoient des objets d'idolâtrie; chaque tribu des Arabes en avoit tiré une qu'ils portoient par-tout où ils s'étendoient, & qu'ils élevoient en quelque lieu, ſe tournant vers elle en faiſant leurs prières, ou la mettant à l'endroit éminent d'un tabernacle qu'ils dreſſoient d'après la figure du Kabaa.

Il y a beaucoup d'apparence que Mahammed, voyant le zèle univerſel qu'on avoit pour ce temple, prit le parti de conſacrer le lieu, en changeant les rites du *pélerinage*, de même que le but & l'objet; il ne ſe contenta pas de confirmer la tradition reçue que le Kabaa étoit l'oratoire d'Abraham, fondé par la direction de Dieu; il confirma de plus le *pélerinage* & la proceſſion autour de la chapelle, & il enchérit même ſur tout ce qu'on en croyoit déja, en diſant que Dieu n'exauce les prières de perſonne en aucun endroit de l'univers, que quand elles ſont faites le viſage tourné vers cet oratoire.

Les Mahométans ſont néanmoins aujourd'hui partagés ſur ſa néceſſité abſolue: les Turcs, les petits Tartares & autres, prétendent que le précepte oblige tous ceux qui peuvent ſe ſoutenir avec un bâton, & qui ont ſeulement une écuelle de bois vaillant, pendue à la ceinture; on va même chez le Chafai (une des quatre grandes ſectes du muſulmaniſme), juſqu'à enſeigner que chacun eſt obligé de faire le *pélerinage*, n'eût-il pas un ſou vaillant: les Perſans au contraire, ſoutiennent qu'il ne faut pas prendre le précepte à la lettre, mais avec modification, & que les Immans, qui ſont les premiers ſucceſſeurs de Mahammed, ont déclaré que l'obligation du *pélerinage* n'eſt que pour ceux qui ſont en parfaite ſanté, qui ont aſſez de bien pour payer leurs dettes, pour aſſurer la dot de leurs femmes, pour donner à leurs familles la ſubſiſtance d'une année, pour laiſſer de quoi ſe mettre en métier ou en négoce au retour, & pour emporter en même temps cinq cents écus en deniers pour les frais du voyage; qu'enfin, ſi l'on n'a pas ces moyens-là, on n'eſt pas obligé au *pélerinage*; que de plus, ſi on les a, & qu'on n'ait pas la ſanté requiſe, il faut faire le *pélerinage* par procuration. *Il eſt avec le ciel des accommodemens.....* (*D. J.*)

PELETIER, (LE) (*Hiſt. de Fr.*) M. Boivin le cadet a écrit en latin très-élégant, la vie du miniſtre Claude le *Peletier*, ſon bienfaiteur & ſon ami. Il a fait auſſi ſon épitaphe, que nous rapporterons comme un modèle dans ce genre.

Claude le *Peletier*, préſident du parlement de Paris, miniſtre d'état & contrôleur-général des finances, naquit en 1631. Sa famille, originaire d'Anjou, y paroît avec éclat dès le quinzième ſiècle. Pluſieurs branches de cette famille ſe ſont étendues dans le Maine, dans la Normandie, &c. La nobleſſe de leurs poſſeſſions & de leurs alliances atteſte l'ancienneté de leur origine. Le ſavant du Cheſne, dont l'autorité eſt ſi grande en ces matières, nous apprend qu'un le *Peletier*, ſeigneur de Martinville en Normandie, épouſa, il y a plus de deux cents ans, Marguerite de Montmorenci.

François le *Peletier*, mort doyen du parlement, où il avoit été reçu en 1572, eſt le premier de ſon nom qui ſoit entré dans cette compagnie.

Louis le *Peletier*, conſeiller d'état en 1625, eſt la tige commune des diverſes branches de ſon nom, que nous voyons aujourd'hui remplir les premières places de la magiſtrature. Il épouſa la petite-fille de ce Pierre Pithou, le ſeul juriſconſulte, à qui l'eſtime publique ait déféré le titre de légiſlateur. « En effet, ſon traité des » libertés de l'égliſe Gallicane, quoiqu'il ſoit » plutôt la production du ſavoir & de la raiſon » que de l'autorité, a force de loi dans les » tribunaux. »

Du mariage de Louis le *Peletier* avec la petite

fille de Pierre Pithou, ſortirent trois fils. Claude le *Peletier*, c'eſt le miniſtre, objet principal de cet article; Jérôme, mort conſeiller d'Etat en 1696, & Michel, c'eſt M. le *Peletier* de Souzy, dont il ſera queſtion auſſi dans la ſuite.

Claude eut dix enfans de ſon mariage avec Marguerite Fleuriau d'Armenonville, tante du garde des ſceaux de ce nom, & veuve de M. de Fourcy. Louis le *Peletier*, ſon troiſième fils, premier préſident en 1707 ou 1708, & qui ſe démit en 1712, eſt le ſeul de ſes fils qui ait laiſſé poſtérité. Il a formé deux branches par deux différens mariages.

De ſon premier mariage avec Marie-Joſeph de Koskaër de Roſanbo, il a eu Louis le *Peletier*, auſſi premier préſident depuis 1736 juſqu'en 1743, & à qui les ſceaux furent offerts, non pas, comme l'a dit un auteur moderne, à la mort du chancelier d'Agueſſeau, qui avoit abdiqué deux mois avant ſa mort, & qui avoit été remplacé dans la dignité de chancelier par M. de Lamoignon de Blancmeſnil, & dans celle de garde des ſceaux par M. de Machault, mais à la retraite de ce dernier en 1757.

Ce ſecond premier préſident le *Peletier* dont nous parlons, de ſon mariage avec Marie-Thérèſe Hennequin d'Ecquevilly, a eu pour fils M. le préſident de Roſanbo, (Louis le *Peletier*), mort avant le premier préſident ſon père, & qui, de ſon mariage avec la fille de Charles de Meſgrigny, comte d'Aunay, lieutenant-général des armées du roi, gendre de M. le maréchal de Vauban, a laiſſé deux fils; ſavoir, Louis le *Peletier*, marquis de Roſanbo, l'aîné du nom, cinquième préſident-à-mortier de ſa branche & de père en fils, & Charles Louis David le *Peletier*, comte d'Aunay.

Les curieux (& qui ne le devient pas au ſeul nom du maréchal de Vauban?) ſeront bien aiſes d'apprendre que les manuſcrits de ce grand homme ſont conſervés dans la bibliothèque de M. le préſident de Roſanbo; ce ſont ces manuſcrits que M. de Vauban appelloit *ſes oiſivetés*, & dont M. de Fontenelle a dit: « S'il étoit poſſible que les idées » de M. de Vauban s'exécutaſſent, *ſes oiſivetés* » ſeroient plus utiles encore que tous ſes tra» vaux. »

M. le préſident de Roſanbo a épouſé Antoinette Marguerite-Thérèſe de Lamoignon, fille de M. de Malesherbes, & petite-fille de M. le chancelier de Lamoignon.

M. d'Aunay, d'abord chevalier de malte, & enſuite cornette de la première compagnie des mouſquetaires, a épouſé mademoiſelle de Puyſegur, petite-fille du maréchal de France de ce nom.

Nous avons annoncé que le premier préſident le *Peletier* (Louis), troiſième fils de Claude, avoit été marié deux fois De ſon ſecond mariage avec mademoiſelle de Mairat de Verville, ſont nés deux fils: Jacques le *Peletier*, marquis de Montmélian & de Morteſontaine, préſident d'une chambre du parlement, mort conſeiller d'honneur; ſon fils, M. de Morteſontaine a été intendant de Soiſſons, & prévôt des marchands.

Le ſecond fils, non pas de Jacques, comme le dit encore un auteur moderne, mais de Louis, & de ſon ſecond mariage, eſt Charles-Etienne le *Peletier* de Beaupré, conſeiller d'Etat, ci-devant intendant de Champagne, mort il y a peu d'années.

Voilà ce qui compoſe la ſeconde branche des le *Peletier*, deſcendue de Claude, ainſi que la première.

La troiſième deſcend de M. le *Peletier* de Souzy, mort doyen du conſeil, dernier fils du premier Louis le *Peletier*, & frère puîné du miniſtre.

Il fut père de Michel Robert le *Peletier* des Forts, qui fut auſſi miniſtre & contrôleur-général. De ſon mariage avec Madeleine de Lamoignon, petite-fille du premier préſident de ce nom, il eut Louis Claude le *Peletier*, mort à vingt-ſix ans, maître des requêtes; qui, de ſon mariage avec Marguerite-Charlotte d'Aligre, iſſue de deux chanceliers de France, a eu Michel-Etienne le *Peletier*, comte de Saint-Fargeau, mort depuis peu d'années, préſident du parlement, après avoir rempli avec la plus grande diſtinction les places d'avocat du roi au châtelet, puis d'avocat-général au parlement. L'aîné de ſes fils, après s'être diſtingué à ſon exemple dans les places d'avocat du roi au châtelet, puis d'avocat-général au parlement, eſt aujourd'hui préſident à Mortier.

Nous n'avons voulu ici que marquer l'état actuel de cette famille illuſtre, dans la deſcendance maſculine; ſi nous la ſuivions juſques dans les maiſons où elle eſt entrée par les femmes, aux alliances des Lamoignons, des d'Aligres, des Meſgrignis, des d'Ecquevillis, des Puyſégurs, de tant de maiſons décorées du bâton de maréchal de France, ou de la dignité de chancelier, nous aurions à joindre encore les alliances des Fénelons, des d'Argouges, des Chimai enfin, & des Montmorenci-Luxembourg, noms après leſquels il n'en eſt plus qu'on doive citer.

Laiſſons les noms, & occupons-nous des actions, ce ſont elles qui font les noms célèbres.

Plutôt ce qu'ils ont fait que ce qu'ils ont été,

eſt la deviſe naturelle de tous les hommes qui ont eu du mérite. De grandes vertus dont la mémoire s'eſt conſervée, des ſervices publics dont les monumens exiſtent, voilà les plus beaux titres de M. le *Peletier* le miniſtre, voilà

ce qui rendra ſon nom à jamais recommandable & intéreſſant. Ses vertus s'annoncèrent dès l'enfance, & furent cultivées avec ſoin par un ſage inſtituteur, dont M. Boivin nous a conſervé le nom; il l'appelle *Philippus Dormeius, amœni ingenii vir & moris antiqui.* N'oublions pas la tendre & vertueuſe reconnoiſſance de M. le *Peletier* pour ce maître reſpectable; il ne voulut jamais en être ſéparé, il l'aima vivant, il le pleura mort, & ordonna que les cendres du maître & du diſciple fuſſent réunies dans un même tombeau à ſa terre de Villeneuve. Subſtituons des noms anciens à des noms françois. Marc-Aurèle pleuroit le maître qui avoit élevé ſon enfance; des courtiſans blâmoient ſa douleur, qu'ils taxoient de foibleſſe : « Laiſſez-le pleurer, dit Antonin, » ſouffrez qu'il ſoit homme, cette ſenſibilité eſt » le gage du bonheur de l'empire, je l'aurois » adopté ſur la foi de ces pleurs que vous condamnez. »

La jeuneſſe eſt confiante & préſomptueuſe; M. le *Peletier* annonça au contraire, dès ſes plus tendres années, cette modeſtie, cette défiance de lui même qui le diſtingua dans tout le cours de ſa vie. M. Boivin en cite un trait qui n'étoit pas indigne d'être obſervé. Le jeune le *Peletier* faiſoit ſa rhétorique au collége de Graſſins, la diſtribution des prix alloit ſe faire. Perſuadé qu'il ne pouvoit y avoir aucune part, il réſolut de ne point aſſiſter à cette cérémonie, il pria inſtamment ſon père de n'y point aller, de s'épargner le déſagrément de ne pas même l'entendre nommer; le père le promet. Le jour arrive. Le jeune le *Peletier*, forcé par ſes maîtres de ſe trouver à la diſtribution, croit aſſiſter comme étranger à ce ſpectacle. Dans ce moment déciſif, ſi bien décrit par Virgile, où l'amour de la gloire fait treſſaillir de crainte & d'eſpérance tous ces jeunes cœurs :

Exultantiaque haurit
Corda pavor pulſans laudumque arrecta cupido;

Il apperçoit ſon père dans l'aſſemblée, il frémit. M. Boivin s'eſt plû à répandre ſur cette ſcène, de la chaleur & de l'intérêt :

Plenæ jam ſpectatoribus erant & cavea & orcheſtra; plena adoleſcentibus anabathra; inter quos ipſe etiam Peleterius, coactus à magiſtris intereſſe ſpectaculo: cùm ecce de improviſo hujus quoque pater ingreditur, & ſedem capit in conſpectu theatri poſitam. Tùm verò conſternatus viſo patre filius pallere, erubeſcere, tacitè iraſci, lacrymas vix continere. Interim... unus conſurgit, qui victores advocet; iſque CLAUDIUM PELETERIUM *magnâ voce omnium primum appellat; neque hoc ſemel, ſed iterùm & tertiò; ita ut unus tria præmia, tres laureas acceperit, gratulantibus quotquot aderant viris primariis, in quibus Seguierius, Galliarum cancellarius.*

Mais hâtons-nous de voir M. le *Peletier* entrer dans le monde & dans la magiſtrature, devenir l'ami de ce Jérôme Bignon, *le Caton* & *le Varron* de ſon ſiècle, de ce juſte & intrépide Matthieu Molé, premier préſident & garde des ſceaux, du chancelier le Tellier, du chancelier Boucherat, de ce vertueux d'Ormeſſon, de ce Guillaume de Lamoignon, qui eſt parmi les premiers préſidens ce que l'Hôpital & d'Agueſſeau ſont parmi les chanceliers. M. le *Peletier* tenoit par les liens du ſang ou par des alliances à la plupart de ces illuſtres perſonnages. Le nouvel auteur de la vie du P. Pithou (M. Groſley) obſerve que, « par » diverſes alliances, ſur-tout par celle de M. le » *Peletier*, le nom de Pithou eſt devenu comme » un centre qui réunit aujourd'hui les chefs de » la magiſtrature. » Il nomme les Lamoignon, les Maupeou, les Molé, les d'Aligre, les Joly de Fleury, les Bignonnet, les Turgot, les d'Argouges, &c. Ces familles patriciennes de la magiſtrature, dont pluſieurs (& c'eſt leur moindre avantage) pourroient ſe glorifier d'une origine militaire & d'un partage actuel entre les armes & les loix; ces reſpectables races, où la vertu, la ſcience & l'amour du bien public ſont héréditaires, & qui ſemblent conſerver parmi nous le dépôt des mœurs, ne ſont pas celles qui doivent être les moins chères à la nation & en particulier aux gens de lettres.

M. *le Peletier* & ſes amis aimoient à s'aſſembler chez les Dupuy, gardes de la bibliothèque du roi, ſavans ſi ſemblables aux Pithous, & dont la maiſon étoit une école de doctrine & de ſageſſe. Gaſton, duc d'Orléans, & le grand Condé, ne dédaignoient pas de ſe ranger parmi leurs diſciples. Gaſton, témoin des talens & des vertus de M. *le Peletier* crut ne pouvoir confier à un plus ſage adminiſtrateur la fortune des trois filles qu'il avoit eues de ſon ſecond mariage: il le nomma leur tuteur. Ce choix fut généralement approuvé & pleinement juſtifié.

Dans le même temps M. le *Peletier* ſervoit de père à une fille unique que ſa femme avoit eue de ſon premier mariage; il augmentoit le patrimoine de cette enfant par toutes les reſſources du zèle, de l'intelligence & de l'économie; il la maria dans la ſuite à M. le marquis de Châteauneuf, aïeul de feu M. le duc de la Vrillière.

M. le *Peletier* ſembloit s'eſſayer, par cette adminiſtration domeſtique, à l'adminiſtration des affaires publiques. Après avoir été ſucceſſivement conſeiller au châtelet, (école utile aux magiſtrats) conſeiller, puis préſident au parlement, il fut fait prévôt des marchands. On peut comparer ſa prévôté avec celle de M. Turgot, petit-fils de M. le *Peletier* de Souzy ſon frère, & père de ce miniſtre, dont la mémoire ſera toujours ſacrée aux gens de bien & aux bons citoyens. Nous nous contenterons de rappeller ici les principaux embelliſſemens, les établiſſemens les plus utiles dont Paris eſt redevable à M. le *Peletier* & à M. Turgot. C'eſt à M. le *Peletier* qu'on doit ce quai qui porte

encore ſon nom, & qui conduit du pont Notre-Dame à l'hôtel-de-ville. M. le *Peletier*, fidèle à ſon caractère modeſte, vouloit faire appeller ce monument *le Quai Neuf*; mais la reconnoiſſance publique l'a conſacré ſous le nom de M. le *Peletier*. Les portes Saint-Bernard, Saint-Antoine, Saint-Martin & Saint-Denis; la machine du pont Notre-Dame pour la diſtribution des eaux dans divers quartiers de Paris; tous les ports élargis, nettoyés, gardés, devenus plus commodes & plus ſûrs; le boulevard planté depuis la porte Saint-Antoine juſqu'à la porte Saint-Honoré; voilà les principaux monumens de la prévôté de M. le *Peletier*. Le canal pour l'écoulement des eaux & des immondices qu'elles entraînent, la fontaine de Grenelle, monument qu'on eût admiré dans Athènes, dit M. de Bougainville, ſont l'ouvrage de M. Turgot, & nous lui devons encore une foule de projets & de plans pour l'embelliſſement & l'amélioration de Paris. M. le *Peletier* fut huit ans prévôt des marchands; il n'y avoit point encore d'exemple qu'on eût exercé la prévôté pendant plus de ſix ans. M. Turgot l'exerça pendant onze ans.

Le rétabliſſement de la diſcipline & des études dans les écoles de droit, eſt encore un bienfait de M. le *Peletier*, devenu alors conſeiller d'état & le coopérateur le plus utile du chancelier le Tellier. Il avoit eu part auſſi à l'ordonnance de 1667.

Enfin, en 1683, il fut choiſi pour ſuccéder à Colbert dans le miniſtère des finances. L'abbé de Choiſy rapporte que le roi ayant conſulté le chancelier le Tellier ſur ce choix, ce miniſtre répondit: « Sire, votre majeſté ne doit pas me » croire, le père de M. le Tellier a été mon » tuteur, & j'ai toujours regardé ſes enfans » comme les miens. — N'importe, dit le roi, dites-» moi ce que vous en penſez. — Sire, j'obéis: » M. le *Peletier* eſt homme de bien & d'honneur, » fort appliqué; mais je ne le crois pas propre » aux finances, il n'eſt pas aſſez dur. Comment! » reprit le roi, je ne veux pas qu'on ſoit dur à » mon peuple; puiſqu'il eſt fidèle & appliqué, » je le fais contrôleur-général. »

Des traditions particulières ajoutent que Louis XIV paroiſſoit balancer entre M. le *Peletier* & deux autres, dont le fameux Gourville (*voyez* l'article GOURVILLE) étoit un; que M. le Tellier parut applaudir au choix qu'on feroit de Gourville, en diſant: *c'eſt le moyen de le détacher des intérêts de M. le Prince*, mot qui fit exclure Gourville; qu'il écarta de même l'autre par un éloge perfide, & ne parut exclure que M. le *Peletier*, par le motif qu'énonce l'abbé de Choiſy, & qui le fit préférer, comme M. le Tellier l'avoit prévu.

Ce choix eut l'approbation du public, & le roi ne ceſſa jamais de s'en louer. L'abbé de Choiſy, malgré le ton léger & frivole dont il parle de M. le *Peletier*, ne peut s'empêcher de rendre juſtice à ſa modeſtie, à ſa bonté, à ſa probité, à ſes vertus. « Il avoit peine à promettre, dit-il, mais l'on pouvoit ſe fier à lui quand une » fois il avoit promis... Etant homme de bien » & fort ſcrupuleux, il avoit... peur de ſe tromper » & de faire tort à quelqu'un. »

Il n'eſt pas queſtion ici de comparer M. le *Peletier* avec ſon prédéceſſeur. Sully & Colbert, miniſtres ſévères, étoient venus dans des temps où on avoit beſoin d'eux; dans des temps où le déſordre des finances & l'excès des déprédations exigeoient des réformes rigoureuſes & un caractère inflexible pour les faire; il falloit alors remonter la machine du gouvernement, il falloit des miniſtres reſtaurateurs.

Mais quand l'ordre eſt ſolidement rétabli, qu'y a-t-il de mieux à faire que de le maintenir? Loin cette ambition ſi petite & ſi déplacée, de renverſer l'ouvrage de ſes prédéceſſeurs, de faire des changemens pour le plaiſir d'en faire, pour occuper de ſoi, pour exercer ſon autorité, comme les enfans eſſaient & exercent leurs organes, ſans autre motif & ſans autre objet que de les exercer! Pourquoi accuſer par des changemens l'adminiſtration précédente, quand ces changemens ne ſont pas néceſſaires? M. le *Peletier* reſpecta la gloire de Colbert, il reſpecta le nom du roi, qui ne doit pas être légèrement employé à conſacrer des opérations contradictoires. Il jugea celles de M. Colbert, les approuva & les maintint; ſupérieur en ce point à ſon ſiècle, qui ne ſavoit pas rendre juſtice à ce grand miniſtre. Il fit le plus grand bien poſſible, celui de conſerver le bien qui étoit fait. La guerre ſe raluma en 1688. Il vit venir l'orage, ſa bienfaiſance s'en alarma; il vit qu'il faudroit faire du mal, & il n'en ſavoit pas faire. Il ſe retira (en 1689). Malheur à qui pourroit ne pas ſentir le prix & d'une telle adminiſtration & d'une telle retraite!

Votre père ne m'a jamais trompé, diſoit, plus de vingt ans après, Louis XIV au premier préſident le *Peletier*, fils de Claude. Ce n'eſt pas peut-être un médiocre éloge pour un miniſtre; & lorſqu'un grand roi ſe ſouvient ſi long-temps après de le donner, il nous montre combien il a trouvé cette ſincérité rare & néceſſaire.

M. le *Peletier* ne vouloit pas même pouvoir le tromper; jamais il ne régloit rien d'important dans ſon travail particulier avec le roi; toute opération conſidérable étoit ſoumiſe à l'examen du conſeil. » Sire, diſoit-il, comment ſaurez-vous que je » vous dis la vérité, s'il n'y a perſonne qui puiſſe » me contredire? »

M. Turpin raconte le fait que voici: » un grand » avec lequel il vivoit dans une familiarité ſans » réſerve, ſollicita une gratification; comme il » n'avoit d'autre titre que ſa naiſſance & l'amitié » du miniſtre, il eſſuya un refus. Son amour pro-» pre offenſé s'exhala en reproches: eh! quoi,

» dit-il, ſi une perſonne comme moi ne peut rien » obtenir de vous, qui pourra prétendre à votre » faveur ? *Les pauvres*, répondit l'Ariſtide fran» çois ».

Nous ignorons ſi M. Turpin a eu ſur ce fait d'autres mémoires que ceux que fournit M. Boivin; mais cet auteur ne parle point d'un grand, & de la manière dont il s'exprime, on pourroit croire que c'étoit lui-même qui étoit cet ami. Auſſi ne s'agit-il ni de gratification demandée & refuſée, ni d'amour propre offenſé, ni de reproches, ni d'*homme comme moi*; ſeulement cet ami demande au miniſtre s'il lui permettroit de lui recommander quelques perſonnes, & quelles ſortes de perſonnes il lui permettroit de recommander. La réponſe fut la même: *les pauvres ſeuls: ſolos pauperes.*

M. *le Peletier* ne ſe borna point à conſerver l'adminiſtration de Colbert; il la perfectionna, il diminua les tailles, il éclaira de plus près la perception des impôts; il adoucit la misère du peuple: ce fut Colbert bienfaiſant. M. *le Peletier* de Souzy, ſon frère, partageoit ſes travaux, en qualité d'intendant des finances, place alors unique. Digne coopérateur d'un tel miniſtre, il reſte auſſi de lui des monumens utiles; chargé de la direction générale des fortifications & des places de terre & de mer, qui, après la mort de M. Louvois, fut détachée en ſa faveur, du miniſtère de la guerre avec la prérogative du travail avec le roi, ce fut lui qui fit conſtruire le pont-royal.

M. *le Peletier*, en quittant le miniſtère put dire à Louis XIV: *Sire, je me retire du contrôle général, riche de huit mille livres de rente, c'eſt ce que j'ai reçu de mon père.* Les biens de MM. *le Peletier* ſont le fruit de leurs mariages avec de riches héritières. Le roi lui donna la ſurintendance des poſtes, à laquelle étoient attachés des émolumens conſidérables; M. *le Peletier* voulut en faire les fonctions gratuitement, & le produit en fut verſé dans le tréſor public.

Le roi lui avoit promis une charge de préſident à Mortier, & c'étoit le ſeul objet des vœux de M. *le Peletier*; une de ces charges vint à vaquer, le roi la lui offrit, M. *le Peletier* la demanda & l'obtint pour le fils de celui dont la retraite faiſoit vaquer cette place, & non pour *le fils du défunt*, comme le dit M. Turpin, qui n'a pas ſuivi aſſez exactement M. Boivin dans cet endroit ni dans quelques autres. M. *le Peletier* eut quelques années après la charge du préſident le Coigneux,

Il reſta encore pluſieurs années dans le conſeil, après avoir quitté le contrôle général; mais en 1697, il quitta entièrement la cour & tous ſes emplois, ſans pouvoir être retenu par la promeſſe même de la dignité de chancelier.

Il ne conſerva que ſon crédit auprès du Roi & ſa faveur dans le public, qui le ſuivirent juſqu'au tombeau: *utrique* (*& patriæ & principi*) *ad extitum percarus*, dit M. Boivin.

Obſervons un dernier trait qui achève de faire connoître le caractère de M. *le Peletier*. Né dans la magiſtrature, comme la plupart des miniſtres de Louis XIV, il auroit pu, comme eux, établir ſa famille à la cour; il voulut la fixer dans la magiſtrature, & il eſt le ſeul qui ait donné cet exemple. Cette conduite tenoit en lui à deux principes: ſa modeſtie qui l'éloignoit de toute ambition; ſon reſpect & ſon attachement pour l'état de ſes pères, pour un état qui, par la nature même & la continuité des devoirs qu'il impoſe, ſemble exiger plus d'application & de vertu. Ces ſentimens, ſelon ſes vœux, ſe ſont perpétués dans ſa famille.

Les lettres que M. *le Peletier* avoit toujours aimées, les vertus qu'il avoit toujours pratiquées, embellirent ſa retraite & ſuffirent au bonheur de ſes dernières années. Ami des ſavans, ſavant lui-même, nourri des anciens, juſte appréciateur des modernes, il avoit vécu dans l'intimité des Corneille, des Racine, des Boileau, des Santeuil, des Tourreil, des Pompone, des Boſſuet, des Fénelon, des Rollin. On a de lui deux morceaux écrits en latin & adreſſés à ce dernier. L'un eſt la deſcription de Villeneuve, l'autre celle de Fleury, qui appartient à M. d'Argouges. On trouve dans ces deux ouvrages, outre le mérite d'une excellente latinité, cet amour profond de la retraite & de la campagne, qui a diſtingué dans tous les temps les ames douces & ſenſibles, & les véritables amis des lettres.

Scriptorum chorus omnis amat nemus, & fugit urbes.

Une troiſième pièce latine de M. *le Peletier*, eſt adreſſée à ſes enfans, auxquels il envoie le *comes theologus* de Pierre Pithou. Elle finit par cette phraſe, également pieuſe & bien tournée:

Illud verò mentibus veſtris infixum altiùs volo; omnia flagitiorum & calamitatum genera, aut ex contemptâ, aut ex mentitâ pietate inter homines naſci.

Les mouvemens que M. *le Peletier* ſe donna pour découvrir & publier les ouvrages de P. Pithou, le ſoin qu'il prit de faire écrire la vie de ce juriſconſulte par M. Boivin le cadet, ſes bienfaits envers ces deux frères Boivin & d'autres ſavans, ſont autant de monumens de ſon amour pour les lettres.

C'étoit encore un trait de conformité, c'étoit un lien de plus entre lui & M. de Souzy ſon frère, véritable ſavant, par qui de véritables ſavans avouent avoir été inſtruits, homme de goût d'ailleurs & d'un eſprit éclairé, que Tourreil appeloit *homo limatiſſimi judicii*, expreſſion empruntée de Cicéron; il lui appliquoit auſſi ce que Velleius Paterculus avoit dit du ſecond Scipion l'Africain.

enim quiſquam hoc Scipione elegantiùs intervalla negotiorum otio diſpunxit.

blable en tout à ſon frère, il quitta com- i, mais beaucoup plus tard, la cour & ires. On peut voir ſon éloge dans le ſep- volume des mémoires de l'académie des tions & belles-lettres, dont il étoit un des ires, & dont il n'avoit point négligé les x. Il avoit fait de ſavantes recherches ſur e des Curioſolites, ancien peuple de l'Ar- ie, dont il eſt parlé dans quelques endroits mmentaires de Céſar.

ici l'épitaphe de M. le *Peletier* le miniſtre, ous avons promiſe & qui nous paroît un lent abrégé de ſa vie :

Hic jacet
CLAUDIUS LE PELETIER
Regni adminiſter.

Vir clarus geſtis honoribus,
Clarior ſpretis ac relictis.
In quartâ Inquiſition. Claſſe
Senator primùm, deindè Præſes,
Complures annos jus ſanctè dixit.

Præfectus Urbi,
Præclaris Operib. Lutetiam auxit
Et ornavit.

Factus indè Conſiſtorian. Comes,
Ad reſtituenda Juriſpr. ſtudia
Operam & authorit. feliciter contulit.
Mox ad Ærarii regniq. adminiſtration.
Vocatus,
Et titulo Præſidis inſul. auctus,
Inter ſummas dignitates
Veterem modeſtiam;
Inter lucri contagia
Nobilem pecuniæ abſtinentiam
Retinuit.

Adhuc integer animo floreſque gratiâ,
Sed meliora meditans,
Ærarii curam libentiùs abjecit
Quàm ſuſceperat.

Tandem Aulâ ſponte & cupidè ceſſit,
Ut Deo ac ſibi liberiùs vacaret.
Otium dulce nec inglorium
Inter ſelectos amicos,
In ſacrar. litterar. meditatione
Ac pietatis officiis
Conſumpſit.
Patriæ tamen & Principis ſemper
Memor,
Utrique ad exitum percarus,
Viribus paulatim deficientibus,
Octogenario major obiit an. 1711.
Menſ. Auguſt. die 10.

Lud. le Peletier. S. Pr.
Cæterique ſuperſtites liberi 1
Optimo Parenti
Mœrentes ac memores
Poſuere.

PELHESTRE, (PIERRE) (*Hiſt. litt. mod.*) ſavant précoce, moins connu par une ſeconde édition du traité de la lecture des pères, & par ſes notes ſur ce livre que par une réponſe qu'il fit dans ſa jeuneſſe à l'archevêque de Paris Péréfixe. *Pelheſtre* avoit dix-huit ans, & on parloit beaucoup de ſes lectures & de ſes connoiſſances en hiſtoire eccléſiaſtique, ſupérieures à ſon âge. L'archevêque lui demanda s'il ſe croyoit aſſez inſtruit pour pouvoir lire ſans danger les livres hérétiques. *Monſeigneur*, répondit le jeune homme, *votre queſtion m'embarraſſe; ſi je dis que je ſuis aſſez inſtruit, vous me taxerez d'orgueil; ſi j'avoue mon ignorance, vous me défendrez ces lectures.* Sur cette ſeule réponſe, l'archevêque eut le bon eſprit de lui tout permettre. Il s'agiſſoit apparemment de permiſſions ou de défenſes relatives à la conſcience. S'il eût été queſtion de police, ç'auroit été pouſſer juſqu'à l'inquiſition la ſollicitude paſtorale. Mort en 1710.

PÉLICIER ou PÉLISSIER, (GUILLAUME) (*Hiſt. litt. mod.*) ſe diſtingua par ſon érudition ſous le règne de François I; évêque de Maguelone après ſon oncle, nommé auſſi Guillaume Péliſſier, il fit tranſférer le ſiége épiſcopal à Montpellier; il étoit abbé de Lérins. François I l'employa en 1529 aux négociations de la paix de Cambray, ſous la ducheſſe d'Angoulême; il l'envoya en 1540 à Veniſe, d'où *Péliſſier* rapporta beaucoup de manuſcrits Grecs, Hébreux & Syriaques, qui ornent aujourd'hui la bibliothèque du roi. Il travailla ſur Pline & ſur d'autres auteurs anciens. On a recueilli comme des objets de curioſité, des lettres qu'il écrivoit de Veniſe. Mort à Montpellier en 1568.

PELISSON-FONTANIER, (PAUL) (*Hiſt. litt. mod.*) né à Beziers en 1624, d'une famille de robe, originaire de Caſtres, fut élevé dans la religion proteſtante. Il ſavoit très-bien le latin & le grec, & pluſieurs langues modernes. Il avoit compoſé à dix-neuf ans, une paraphraſe du premier livre des Inſtitutes de Juſtinien, qui parut imprimée deux ans après, en 1645, (l'auteur ayant alors vingt & un ans,) & qui fut regardée comme l'ouvrage d'un juriſconſulte profond. Il ſuivit d'abord le barreau à Caſtres, & il y brilla; mais la petite vérole le défigura ſi étrangement qu'elle le fit renoncer à paroître en public; il devint le modèle de la difformité.

L'or, même à *Pélisson*, donne un air de beauté,

a dit Boileau. C'eſt du même *Pélisson* que mademoiſelle de Scudéry qui n'étoit pas jolie, a dit qu'il abuſoit de la permiſſion qu'ont les hommes d'être laids, phraſe qu'on a depuis appliquée à tout. Cette difformité ne l'empêcha pas cependant d'occuper des places aſſez importantes. Il fut ſecrétaire du Roi & s'attacha aux affaires du ſceau, dont il acquit une connaiſſance particulière. Il fut premier commis de M. Fouquet, & on ſait avec quel généreux courage il défendit ce malheureux miniſtre qui pouvoit être coupable, mais ſur lequel à force d'acharnement on étoit parvenu à répandre tout l'intérêt de l'innocence perſécutée. *Pélisson* reſta quatre ans enfermé à la baſtille pour cette affaire, & ſa vie fut en danger. On a rapporté ſur la manière dont il vivoit dans ſa priſon, différentes particularités aſſez merveilleuſes, arrivées ou à lui ou à d'autres priſonniers, & qui prouvent de quelles reſſources eſt capable un eſprit toujours fortement occupé d'un même objet. Il avoit apprivoiſé une araignée. Privé d'encre & de papier (car il faut bien ôter à un innocent opprimé tout moyen de ſe défendre & de ſe conſoler;) il écrivoit ſur des marges de livres avec le plomb de ſes vitres, ou ſelon quelques-uns, avec une eſpèce d'encre qu'il fit en délayant de la croûte de pain brûlé dans quelques gouttes de vin. On mit auprès de lui un eſpion qui ſous un air bête cachoit toute la friponnerie de ce vil métier. Il feignit d'en être la dupe, & fit habilement ſervir cet homme à ſes deſſeins. Ce fut pendant cette détention qu'il compoſa pour la défenſe de M. Fouquet trois mémoires que l'auteur du ſiècle de Louis XIV compare à ces belles oraiſons de Cicéron, où les affaires d'état mêlées avec les affaires judiciaires, ſont traitées avec toute la ſolidité de la logique & tout l'éclat de l'éloquence. C'eſt ici la plus belle partie de la vie de *Pélisson*; *Pélisson* défenſeur de Fouquet, eſt un des hommes les plus reſpectables & les plus dignes d'admiration; & Tannegui le Fevre parut s'aſſocier à ſa gloire, en dédiant à *Pélisson* ſon *Lucrèce* & *le traité de la ſuperſtition* de Plutarque, noble hommage rendu à la vertu dans les fers. *Pélisson* dans le loiſir que lui laiſſa ſa priſon, lut beaucoup de livres de controverſe, & cet examen ne tourna pas au profit de la religion de ſes pères, qui étoit le calviniſme; il abjura en 1670, entra dans l'état eccléſiaſtique, obtint pluſieurs bons bénéfices & les économats de Cluni en 1674, de Saint Germain-des-Prés en 1675, de S. Denis en 1679. Les proteſtans eurent à lui reprocher une converſion trop utile pour lui, & un zèle pour leur converſion trop peu délicat ſur les moyens; il fit acheter au roi à prix d'argent beaucoup d'abjurations qui ne peuvent qu'être hypocrites & infidèles, quand elles ſont vendues. Les proteſtans triomphèrent de ce que ce zèle catholique qui avoit tant écrit & tant agi contre eux, emporté par une maladie très-prompte, mourut ſans ſacremens: ils auroient bien voulu perſuader qu'il s'en étoit privé volontairement, & pour obéir à ſa conſcience, qui dans ces derniers momens le rappelloit à ſa première religion. Mais il paroît conſtant que le 2 février 1693, jour de la Purification, il voulut abſolument aller à l'égliſe malgré ſon médecin qui le trouvoit trop foible pour ſortir. *C'eſt le jour de ma converſion*, dit Pélisſon, *je me ſuis fait une loi d'en célébrer l'anniverſaire, je ne veux pas y manquer.* Il alla en effet à l'égliſe & y communia; le 6 le roi ſachant qu'il étoit mal, lui envoya M. Boſſuet, M. de Fénélon & le père de la Chaiſe; d'après leur avis, il parut ſe diſpoſer pour le lendemain à une confeſſion générale; le lendemain il étoit mort à ſept heures du matin: le roi l'avoit attaché à ſa perſonne d'une manière particulière; il ſuivit ce prince dans ſes campagnes; & chargé d'écrire ſon hiſtoire, il écrivit du moins ſon panégyrique; mais *Pélisson*, qui étoit maître des requêtes, ayant fait perdre un procès à madame de Monteſpan, celle-ci fit nommer hiſtoriographes Racine & Boileau à la place de *Pélisson*. Voilà par quels motifs ſe font le plus ſouvent à la cour les choix les plus juſtes, & c'eſt ainſi que Crébillon, négligé ſi long-temps, vit honorer les derniers jours de ſa vieilleſſe, non par une juſte admiration pour ſes talens, mais par l'injuſte envie de mortifier un homme bien ſupérieur à lui. Louis XIV ne ſacrifia pas cependant ſon flatteur à ſa maîtreſſe il lui ordonna de continuer ſon travail de ſon côté, & ne lui retira aucun de ſes bienfaits. *Pélisson* n'étoit point de l'académie Françoiſe lorſqu'il compoſa l'hiſtoire de cette compagnie. Il fut pour cette hiſtoire, & il en fut fait ſans qu'il eut de place vacante. C'eſt le prix que l'académie crut devoir à ſon hiſtorien; il fut d'abord ſurnuméraire avec droit d'aſſiſter aux aſſemblées & droit d'y opiner, & la première place qui vint à vaquer ſe trouva remplie par lui, & ne fut point donnée. Outre cette hiſtoire, le plus connu de ſes ouvrages, & plus connu même que ſon Panégyrique de Louis XIV, quoique traduit en Latin, en Eſpagnol, en Portugais, en Italien, en Anglais & même en Arabe par un patriarche du mont-Liban, on a de lui un abrégé de la vie d'Anne d'Autriche; une hiſtoire de la conquête de la Franche Comté, imprimée dans le tome 7 des mémoires du P. Deſmolets, des lettres hiſtoriques formant une eſpèce de journal des voyages & des campemens de Louis XIV, depuis 1670 juſqu'en 1678; un recueil de pièces galantes, mêlées avec celles de madame la comteſſe de la Suze; des poéſies chrétiennes & morales & quelques écrits de controverſe. *Pélisson* étoit aſſez dans l'uſage de célébrer l'anniverſaire des époques principales de ſa vie; nous avons vu qu'il communioit tous les ans le jour de ſon abjuration

il délivroit auſſi tous les ans un priſonnier le jour de ſa ſortie de la baſtille.

PELLEGRIN, (SIMON-JOSEPH) (*Hiſt. litt. mod.*) Le nom de l'abbé *Pellegrin* eſt placé entre le ridicule & l'eſtime. S'il a fait ces *cantiques ſpirituels* qui le ſont ſi peu, & dont M. de Voltaire a dit :

Gaîment de *Pellegrin* détonne un vieux cantique.

S'il a mis l'hiſtoire de l'ancien & du nouveau teſtament, les Pſeaumes de David, l'Imitation de J. C. ſur des airs d'opéra & de vaudevilles, s'il a fait un commerce également vil & ridicule de vers de toute meſure & de toute eſpèce, & à tout prix, comme M. de la Rimaille dans *la nouveauté*; ſi

Le matin catholique & le ſoir idolâtre,
Il dîna de l'autel & ſoupa du théâtre ;

D'un autre côté, il eſt l'auteur de l'opéra de *Jephté*, & de la comédie *du nouveau Monde*. Il avoit de la peine à parler, il étoit d'ailleurs ſimple dans ſes diſcours & négligé dans ſon extérieur, à un dégré qui fait toujours un peu mépriſer, quoiqu'injuſtement.

Minùs aptus acutis
Naribus horum hominum, rideri poſſit, eò quòd
Ruſticiùs tonſo toga deſluit, & malè laxus
In pede calceus hæret ; at eſt bonus ut melior vir
Non alius quiſquam.

Il eſt vrai qu'on ne peut pas ajouter :

At ingenium ingens
Inculto latet hoc ſub corpore.

Mais l'auteur du quatrain ſuivant lui a rendu pleine & entière juſtice :

Poëte, prêtre, & provençal,
Avec une plume féconde,
N'avoir rien fait ni dit de mal,
Tel fut l'auteur du *Nouveau Monde.*

Il fut pendant quelque temps le poëte favori de la cour, parce qu'il avoit remporté en 1704 le prix de l'Académie Françoiſe par une épître au roi *ſur les glorieux ſuccès de ſes armes*; il commençoit cependant à être temps de ne plus parler au roi de gloire des armes & de ſuccès ; mais l'époque de nos revers ne commençant qu'à cette année, cet art de vaincre & de chanter nos conquêtes & de flatter le conquérant ſembloit encore nous appartenir. En même-temps que l'abbé *Pellegrin* envoyoit cette épître au concours, il combattoit contre lui-même par une ode ſur le même ſujet, qui balança les ſuffrages de l'académie, & dont on ſut qu'il étoit l'auteur. On ne pouvoit guère ſe montrer dans un concours avec plus d'éclat & de ſuccès.

Ne quiſquam Ajacem poſſit ſuperare niſi Ajax.

Cette petite aventure le fit connoître à la cour, & lui procura la protection de madame de Maintenon, qui ne lui fut pas abſolument ſtérile, puiſqu'il obtint un bref de tranſlation dans l'ordre de Cluni, étant religieux Servite, & dans le cas d'être réclamé par ſes confrères qu'il avoit quittés pour ſe faire aumônier de vaiſſeau. On raconte qu'une femme de ſes amies, choquée de ſa malpropreté, & jugeant qu'il manquoit de linge, lui en envoya un trouſſeau par ſa femme-de-chambre : que l'abbé ayant ouvert le paquet & y trouvant des chauſſons, choſe dont il ignoroit l'uſage & qu'il prit pour des eſpèces de gants ou de mitaines qui ne convenoient point à un homme, les offrit à la femme-de-chambre pour qu'elle eût ſa part du préſent qu'elle lui avoit apporté. L'abbé *Pellegrin* étoit de Marſeille, il mourut en 1745, à quatre vingt-deux ans Indépendamment de ceux de ſes ouvrages dont nous avons parlé, & de beaucoup d'autres productions dramatiques dont il n'y a rien à dire, il avoit traduit en vers françois les cinq livres d'odes d'Horace, & avoit mis le texte à côté de cette verſion qui n'eſt plus connue aujourd'hui que par cette épigramme de la Monnoie :

On devroit, ſoit dit entre nous,
A deux divinités offrir tes deux Horaces,
Le latin à Vénus, la déeſſe des Graces,
Et le françois à ſon époux.

PELLERIN, (JOSEPH) (*Hiſt. litt. mod.*) ancien premier commis de la marine, célèbre par ſon grand âge de quatre-vingt-dix-neuf ans, par ſon cabinet de médailles le plus riche qu'aucun particulier ait poſſédé, & dont le roi a fait l'acquiſition en 1776 ; & par ſes recueils & traités de médailles, collection précieuſe en neuf volumes in-4°. Mort le 30 août 1782.

PELLETIER. Il y a pluſieurs perſonnes connues de ce nom. 1°. Julien, curé de S. Jacques de la Boucherie, un des prédicateurs fanatiques de la ligue. Il étoit du conſeil des ſeize, & eut part à la mort du préſident Briſſon, en 1595 ; il fut condamné à la roue pour ce crime, & alla chercher un aſyle en pays étranger. 2°. Il avoit un frère médecin, nommé Jacques, dont on a des ouvrages en proſe & en vers qu'on ne lit plus, entr'autres un traité *de la quadrature du cercle*.

3°. Un autre *Pelletier*, Jean, né à Rouen en 1633, étoit très-ſavant dans les langues. Il a travaillé ſur l'écriture ſainte & ſur des matières eccléſiaſtiques ; il y a de lui des diſſertations dans

le journal de Trévoux; il a traduit en françois la vie de Sixte Quint par Grégorio Léti.

4°. Dom Ambroiſe *Pelletier*, bénédictin de la congrégation de ſaint Vannes & curé de Sénones, diſciple de Dom Calmet, eſt auteur du Nobiliaire ou Armorial de Lorraine. Né en 1703. Mort en 1758.

5°. Mais le plus connu de tous les *Pelletier*, grace aux vers de Boileau, eſt le poëte Pierre *Pelletier* ou du *Pelletier*. Il prit pour un éloge ce vers ſatyrique de Boileau.

J'envie en écrivant le ſort de *Pelletier*.

La ſatyre à Molière où ſe trouve ce vers n'étoit pas imprimée, elle parut dans un recueil où il y avoit des vers de *Pelletier*. Boileau s'étant plaint au libraire de ce qu'il avoit publié cette pièce ſans ſon aveu, l'excuſe du libraire fut que *Pelletier* la lui avoit donnée à imprimer, *comme ouvrage fait à ſa louange*. Un eſprit ſi bien fait pouvoit encore prendre en bonne part ces autres vers :

Et j'ai tout *Pelletier*
Roulé dans mon office en cornets de papier.

Car c'eſt un perſonnage ridicule qui parle. Mais comment expliquer favorablement ce vers:

Parmi les *Pelletiers* on compte des Corneilles.

Et ceux-ci :

Le reſte auſſi peu lu que ceux de *Pelletier*,
N'a fait de chez Sercy qu'un ſaut chez l'épicier.

Et cette contre-vérité ſi annoncée :

Pelletier écrit mieux qu'Ablancourt ni Patru.

Pelletier faiſoit tous les jours un ſonnet. Mort en 1680.

PELLEVÉ, (NICOLAS DE) (*Hiſt. de Fr.*) Le cardinal de *Pellevé*, prélat très-ligueur, & à ce titre couvert de ridicule dans la *ſatyre Ménippée*, où on exagère certainement ſon ignorance & ſa ſottiſe. Il avoit été attaché au cardinal Charles de Lorraine, qui lui avoit procuré en 1553, l'évêché d'Amiens; il eut depuis l'archevêché de Sens, & même dans la ſuite encore l'archevêché de Reims après la mort du troiſième cardinal de Lorraine ou de Guiſe. François, tué à Blois en 1588. Il avoit été envoyé en 1559 pour convertir l'Écoſſe & ne l'avoit pas convertie; il avoit été envoyé auſſi avec le cardinal de Lorraine ſon protecteur, au concile de Trente pour y défendre les libertés de l'égliſe Gallicane, & ne les avoit pas défendues, car il convoitoit le chapeau de Cardinal que cette prévarication lui valut en 1570. Il fut un des plus violens ennemis de Henri III & de Henri IV. Il fut un de ces malheureux pour qui la réduction de Paris & du royaume ſous l'obéiſſance de Henri IV fut une calamité; on dit même qu'il en mourut de chagrin en 1594. Un jour, en opinant dans le conſeil contre ce tiers parti, nommé les Politiques, qui s'étoit formé ſur la fin du règne de Charles IX, il dit qu'il falloit chaſſer les plus gros, pendre & noyer les moyens, & pardonner au petit peuple. Si les deux premières parties de cet avis étoient d'un zélé catholique, elles n'étoient pas d'un homme d'état.

PELLICAN, (CONRAD) (*Hiſt. de la réformat.*) cordelier, puis proteſtant & marié. Ses œuvres ont été imprimées en 7 volumes in-folio; elles roulent ſur la théologie & la controverſe. Il eut des démêlés aſſez vifs avec Eraſme. Il étoit né en Alſace en 1478, s'étoit fait cordelier en 1494, avoit été fait gardien du couvent de Bâle en 1522; avoit quitté ſon cloître en 1526, après trente-deux ans de profeſſion. Il mourut en 1556.

PELLOUTIER, (SIMON) (*Hiſt. litt. mod.*) Miniſtre proteſtant de l'égliſe françoiſe à Berlin, membre diſtingué de l'académie de cette ville, eſt connu par ſon *hiſtoire des Celtes*, qui lui donne un rang honorable parmi les ſavans; comme ſes mœurs parmi les gens de bien. Né à Leipſick en 1694, d'une famille originaire de Lyon. Mort en 1757.

PELOPIDAS, (*voyez* EPAMINONDAS.)

PÉLOPIDES, (LES), ſ. m. (*Hiſt. grecque.*) c'eſt le nom que les Grecs donnèrent à la malheureuſe famille de Pélops. *Sæva Pelopis domus*, (Horace.) On ſait les tragiques ſcènes que cette famille a fournies ſans ceſſe au théâtre: la guerre de Thèbes, les noms de Tantale, de Thyeſte, d'Atrée, d'Agamemnon, d'Egiſte, de Clytemneſtre & d'Oreſte, retracent à l'eſprit les plus ſanglantes cataſtrophes. (*D. J.*)

PENA, (JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) né à Mouſtiers, dans le diocèſe de Riez en Provence, profeſſeur de mathématiques au collège royal. Ramus lui enſeigna les belles-lettres, & il lui enſeigna les mathématiques. On a de lui une traduction latine de la Catoptrique d'Euclide, & une édition en grec & en latin des Sphériques de Théodoſe. Mort en 1560.

P E N

PENDANT, ſ. m. (*Hiſt. anc. & mod.*) anneau d'oreille; c'eſt un ornement de quelque matière précieuſe que portent les femmes. On le ſuſpend à l'oreille par un trou pratiqué à cet effet. Les *pendans d'oreilles* ſont fort ſouvent enrichis de diamans, de perles & autres pierres précieuſes.

Il y a long-tems que les *pendans d'oreille* ont été du goût de l'un & de l'autre ſexe. Les Grecs

& les Romains ſe ſervoient des perles & des pierres les plus précieuſes pour parer leurs oreilles, avec cette différence remarquée par Iſidore, *liv. XVIII de ſes origines, ch. xxxj*, que les jeunes filles avoient un *pendant* à chaque oreille, & les jeunes garçons n'en avoient qu'à une ſeulement.

Les grecs nommoient les *pendans d'oreille*, ἐνωτίδες les Latins, *inaures* ou *ſtalagmia*. Une ſervante demande à Menechme, *act. III. ſc. iij.* de lui donner de quoi acheter des boucles & des *pendans d'oreille* :

Amabo, Menæchme ſibi, inaureis da mihi.
Faciundas pondo duum nummum ſtalagmia.

Juvenal nous apprend auſſi dans ſa *Satyre VI.* que les Romains nommoient encore *elenchi*, les *pendans d'oreille* :

Nil non permittit mulier ſibi, turpe putat nihil
Cùm virides gemmas collo circumdedit, & cùm
Auribus extenſis magnos commiſit elenchos.

Les Grecs avoient pluſieurs noms différens pour exprimer les *pendans d'oreille*. Heſychius & Julius Pollux, en ont remarqué quelques-uns. Quant à la forme, à la matière, au poids & à l'ouvrage, il n'y a point eu de règle certaine, chacun a ſuivi ſon génie, ſes forces & ſa vanité; & le luxe n'a pas été moins dans cette eſpèce d'ornement que dans tout ce que l'ambition & la volupté ont pu inventer pour ſatisfaire l'orgueil des hommes. Nous apprenons même de quelques inſcriptions rapportées par Gruter, qu'il y avoit des femmes & des filles qui n'avoient d'autre emploi que d'orner les oreilles des femmes, comme nous avons des coëffeuſes.

Les *pendans d'oreille* étoient du nombre des choſes dont les mères ornoient leurs filles, pour paroître devant celui qui devoit être leur mari. Ce ſoin eſt dépeint par Claud en ſous un des conſulats d'Honorius :

At velut officiis trepid antibus ora puellæ,
Sæpe propiore thori mater ſolertior ornat
Adveniente proco, veſteſque & fingula comit
Sæpe manu, viridique anguſtat jaſpide pectus;
Subſtringitque comam gemmis, & colla monili
Circuit, & baccis onerat candentibus aures.

Sénèque n'avoit donc pas grand tort de dire qu'il connoiſſoit des femmes qui portoient deux & trois patrimoines au bout de chaque oreille : *Video unionem*, dit-il, *non ſingulos ſingulis auribus comparatos, jam enim exercitatæ aures oneri ferendo ſunt; junguntur inter ſe, & inſuper alii binis ſuperponuntur : non ſatis mulieribus inſania viros ſubjecerat, niſi bina & terna patrimonia auribus ſingulis appendiſſent.*

On ſait, par le témoignage de Pline, qu'Antonia, femme de Druſus, ne ſe contentoit pas de porter elle-même des *pendans d'oreille* magnifiques, mais qu'elle en mit de ſemblables à une lamproie dont elle faiſoit ſes délices.

Les *pendans* des femmes européennes ne ſont rien en comparaiſon de ceux que portent les Indiens, tant hommes que femmes, qui ont la mode de s'allonger les oreilles, & d'en augmenter le trou en y mettant des *pendans* grands comme des ſaucières, & garnis de pierreries.

Pyrard dit que la reine de Calicut & les autres dames de ſa cour ont des oreilles qui, par le moyen de ces ornemens, leur deſcendent juſqu'aux mamelles, & même plus bas; le préjugé du pays eſt que les plus longues ſont d'une grande beauté. Elles y font des trous aſſez larges pour y paſſer le poing. Il n'eſt pas permis aux moncois, qui ſont les gens du peuple, de les avoir auſſi longues que les naires, qui ſont les nobles. Celles des premiers ne doivent pas paſſer la longueur de trois doigts. Aux Indes occidentales, Chriſtophe Colomb nomma une certaine côte *Orega*, à cauſe qu'il y trouva des peuples qui faiſoient dans leurs oreilles des trous aſſez grands pour y paſſer un œuf.

Ils ſe font auſſi percer les narines & les lèvres pour y ſuſpendre des *pendans*; ce qui eſt pratiqué par les Mexiquains & par d'autres nations. (*A. R.*)

PENDER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) docteur parmi les Gentils Indiens; mais ce terme eſt ſur-tout affecté à ceux des Brachmanes. (*A. R.*)

PÉNESTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. grecq.*) ce qu'étoient les ilotes à Lacédémone, les *Pénestes* l'étoient en Theſſalie; on les traitoit avec la même dureté & barbarie; ce qui fut auſſi cauſe qu'ils ſe révoltèrent très-ſouvent. L'humanité des Athéniens eut ſa récompenſe, leurs eſclaves les ſervirent toujours fort utilement en plus d'une rencontre, comme à la bataille de Marathon, dans la guerre d'Egine & au combat d'Argineuſe. (*D. J.*)

PENN, (GUILLAUME) (*Hiſt. d'Angl.*) fils unique du chevalier Penn, vice-amiral d'Angleterre, fut le fondateur & le légiſlateur des Quakres en Amérique, où le gouvernement Anglois qui lui devoit des ſommes conſidérables, lui donna en 1680 pour s'acquitter, la propriété d'une province qui de ſon nom fut appellée Penſylvanie, & où il bâtit Philadelphie. Les Quakres perſécutés en Angleterre pour leur religion, ſe réfugièrent dans la Penſylvanie, où toutes les religions étoient admiſes & où celle des Quakres étoit la dominante. Il vendit en 1712 la Penſylvanie à l'Angleterre, moyennant deux cent quatre-vingt mille livres ſterling. Il mourut en Angleterre en 1718. Il étoit né en 1644. Sur ce qui concerne Guillaume Penn & les Quakres, il faut lire les quatre lettres où M. de Voltaire rend compte de ce qui concerne cette ſecte.

PÉNITENS INDIENS, (*Hiſt. mod. ſuperſt.*) rien n'eſt plus étonnant que ce que les voyageurs nous rapportent des auſtérités & des rigueurs que quelques bramines ou prêtres de l'Indoſtan exercent ſur eux-mêmes. Les vies des premiers ſolitaires & anachorètes de l'égliſe chrétienne ne nous offrent rien de ſi frappant que les pénitences que s'impoſent ces fanatiques idolâtres, que l'on nomme *joguis* ou *jaguis*. Ils forment pluſieurs ſectes qui diffèrent les unes des autres, non par la doctrine, mais pour le genre de vie qu'elles embraſſent, dans la vue de plaire à la divinité.

Les *vanaprajhis* vivent avec leurs femmes & leurs enfans dans les déſerts & les forêts; ils ne ſe nourriſſent que des plantes & des fruits que la terre donne ſans qu'il ſoit beſoin de la cultiver. Quelques-uns d'entr'eux pouſſent le ſcrupule juſqu'à ne point arracher des racines de la terre, de peur de déloger quelque ame qui pourroit y être paſſée.

Les *ſanjaſſi* ou *ſanias* renoncent à tous les plaiſirs du monde. Ils s'interdiſent le mariage, ne prennent de la nourriture qu'une fois le jour; ils ne ſe ſervent que de vaiſſeaux de terre. Ils ſont obligés de ne vivre que d'aumônes, ſans cependant qu'il leur ſoit permis de toucher de l'argent. Ces *pénitens* n'ont point de demeure fixe, ils ne peuvent demeurer plus d'une nuit dans un même endroit. Ils portent un habit rouge & un bâton. Ils ont ſix ennemis à combattre; la concupiſcence, la colère, l'avarice, l'orgueil; l'amour du monde, & le déſir de la vengeance, pour s'élever à la contemplation des choſes divines. Les *ſanjaſſi* ſont de la tribu des bramines. Ceux de la tribu des kutterys ou nobles, ſe nomment *perma amſi*; ceux de la tribu des ſoudras ou du petit peuple, ſe nomment *joguis*; ces derniers ſont moins régiés.

Les *avadoutas* ſont encore plus auſtères que les *ſanjaſſi*. Ils quittent tout, femmes, enfans & leurs biens. Ils vont tout nuds, cependant quelques-uns couvrent leur nudité avec une pièce d'étoffe. Ils ſe frottent le corps avec de la fiente de vache. Pour demander à manger, ils ne font que tendre la main, ſans proférer une parole; d'autres attendent qu'on vienne leur apporter des alimens pour ſe nourrir. Ces *pénitens* pratiquent quelquefois des macérations incroyables, comme de garder pendant long-temps la même poſture. Les uns tiendront pendant pluſieurs jours les deux bras élevés; les autres ſe font ſuſpendre par les pieds au-deſſus d'un feu qui rend une fumée épaiſſe; d'autres ſe tiennent immobiles, & ſont comme en extaſe, ſans paroître s'appercevoir de ce qui ſe paſſe autour d'eux: en un mot il n'y a ſortes d'auſtérités & de rigueurs que ces *pénitens* n'exercent ſur eux. Ils n'en ont d'autre récompenſe que la vénération qu'ont pour eux les Indiens idolâtres; les femmes pouſſent la leur juſqu'à leur baiſer dévotement les parties que la pudeur ne permet point de nommer. (*A. R.*)

PENSIONNAIRE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ſe d'une perſonne qui a une penſion, un appointement, ou une ſomme annuelle, payable ſa durant, à titre de reconnoiſſance, miſe ſur l'é d'un prince ou d'une compagnie, ſur les bi d'un particulier ou autres ſemblables, *&c.*

Dans l'égliſe romaine, il eſt fort ordinaire mettre des penſions ſur des bénéfices: on accordoit autrefois avec la plus grande facili ſous prétexte d'infirmités, de pauvreté, *&c.* M depuis le douzième ſiècle, ces prétextes avoient é portés ſi loin, que les titulaires des bénéfices étoi et un peu plus que des fermiers. Cela détermina le puiſſances ſpirituelles à fixer les cauſes & le nombre des penſions. Il n'y a préſentement que le pape qui puiſſe créer des penſions; elles ne doivent jamais excéder le tiers du revenu, ét nt arrêté qu'il doit toujours en reſter les deux ti rs au titulaire.

La penſion une fois établie, ſubſiſte pend nt toute la vie du *penſionnaire*, quoique le bé é-fice paſſe à un autre: faute de payer la pen ſi on pendant pluſieurs années, le réſignant peut de-mander à rentrer dans le bénéfice. La pen ſi on ſe perd par les mêmes voies que le bénéfice; par le mariage, par l'irrégularité, par le crime; mais elle peut être rachetée par une ſomme d'arge nt, pouvu qu'elle ne ſerve pas de titre clérical au *penſionnaire*, & qu'elle ait été créée de bonne foi ſans aucune paction ſimoniaque. Fleury, *Inſtit. au droit eccléſiaſtique, tome I.*

Penſionnaire, eſt auſſi un nom que l'on donne au premier miniſtre des états de la provi ce de Hollande.

Le *penſionnaire* eſt préſident dans les aſſemblées des états de cette province; il propoſe les matières ſur leſquelles on doit délibérer; il recueille les voix, forme & prononce les réſolutions ou déciſions des états, ouvre les lettres, confère avec les miniſtres étrangers, *&c.*

Il eſt chargé d'avoir l'inſpection des finances de maintenir ou de défendre les droits de la province, de ſoutenir l'autorité des états, & d'avoir l'œil à l'obſervation des loix, *&c.* pour le bien ou la proſpérité de l'état. Il aſſiſte à l'aſſemblée des conſeillers députés de la province, qui repréſente la ſouveraineté en l'abſence des états; il eſt un député perpétuel des états-généraux des Provinces-unies. Sa commiſſion n'eſt que pour cinq ans; après quoi, on délibère s'il ſera renouvellé ou non. Il n'y a point d'exemple, à la vérité, qu'il ait été révoqué; la mort eſt la ſeule cauſe qui met un terme aux fonctions importantes de ce miniſtre: on l'appelloit autrefois *avocat* de la province. Le titre de *penſionnaire* ne lui fut donné que du temps que Barneveld fut élevé à cette charge. Grotius l'appelle en latin *adſeſſor juris-peritus*; Merula, *advocatus generalis*; Mathæus, profeſſeur à Leyde, *conſiliarius*

Penſionnarius, qui eſt la qualité que les états lui donnent dans les actes publics.

Penſionnaire, ſe dit auſſi du premier miniſtre de la régence de chaque ville dans la province de Hollande.

Sa charge conſiſte à donner ſon avis ſur les matières qui ont rapport au gouvernement, ſoit de la ville en particulier, ou de l'état en général; & dans les aſſemblées des états des provinces, il parle en faveur de ſa ville en particulier.

Néanmoins la fonction de ces *penſionnaires* n'eſt pas égale par-tout. Dans quelques villes ils donnent ſeulement leur avis, & ils ne ſe trouvent jamais aux aſſemblées des magiſtrats, à moins qu'ils n'y ſoient expreſſément appellés; dans d'autres, ils s'y trouvent toujours; & dans d'autres, ils font même des propoſitions de la part des bourguemeſtres, & tirent leurs concluſions. On les appelle *penſionnaires*, à cauſe qu'ils reçoivent des appointemens ou une penſion.

Gentilshommes penſionnaires, c'eſt une compagnie de gentilshommes, dont la charge conſiſte à garder le roi dans ſa propre maiſon, c'eſt dans cette vue qu'ils ſont expectans dans la chambre de préſence.

Henri VII eſt le premier qui les ait mis ſur pied, ils ſont quarante: chacun d'eux eſt obligé d'entretenir trois chevaux qui portent en croupe, & un valet qui doit être armé; de ſorte, qu'à proprement parler, ils compoſent un corps-de-garde; c'eſt pourquoi ils doivent paſſer en revue devant leurs propres officiers; mais le roi les diſpenſe ordinairement de ce devoir, auquel ils ſe ſont obligés par ſerment. Leurs officiers ſont un capitaine, un lieutenant, un enſeigne & un clerc de contrôle; leurs armes ordinaires ſont la hache d'armes dorée, avec laquelle ils accompagnent le roi, quand il va à la chapelle royale, ou lorſqu'il en revient. Ils le reçoivent dans la chambre de préſence, ou quand il ſort de ſon appartement privé, de même que dans toutes les grandes ſolemnité. Leur penſion eſt de cent livres ſterling par an. (*A. R.*)

PENTHIEVRE, (*Hiſt. de Bretagne*) Artus II, duc de Bretagne, avoit eu d'un premier mariage trois fils: Jean III qui lui ſuccéda; Guy, comte de Penthièvre, qui fut père de Jeanne la boiteuſe; & Pierre, qui mourut ſans enfans. D'un ſecond mariage, Artus eut Jean, comte de Montfort. Jean III, l'aîné du premier lit, ayant perdu ſes deux frères Guy & Pierre, & n'ayant point d'enfans, avoit toujours regardé Jeanne la boiteuſe ſa nièce, fille du comte de Penthièvre, comme ſon héritière; il l'avoit mariée à Charles, comte de Blois, de la maiſon de Châtillon, neveu de Philippe de Valois. A la mort de Jean III, le comte de Montfort avoit réclamé le duché en vertu de la maſculinité; il s'étoit emparé des tréſors & des places; Charles de Blois avoit demandé juſtice à Philippe de Valois ſon oncle; Montfort avoit traité avec Edouard II, roi d'Angleterre, rival de Philippe de Valois; cité enſuite à la cour des pairs de France, il avoit oſé y paroître; mais bientôt la crainte d'être arrêté l'avoit déterminé à s'enfuir. L'arrêt rendu à Conflans le 7 ſeptembre 1341, avoit jugé en faveur du comte de Blois, comme on devoit s'y attendre. Philippe lui fournit des troupes pour faire valoir ſes droits, & Montfort demanda du ſecours au roi d'Angleterre. Cette rivalité des maiſons de Montfort & de Penthièvre occupe tout le règne de Philippe de Valois, tout le règne du roi Jean, une partie de celui de Charles V. Jean de Montfort tomba entre les mains des François, le comte de Blois entre les mains des Anglois; Jeanne de Penthièvre femme de ce dernier, & Jeanne de Flandre, comteſſe de Monfort, ſa rivale, ſoutinrent avec éclat & avec grandeur la querelle de la Bretagne. La comteſſe de Montfort, ſoldat & capitaine, guidoit ſon fils au milieu des périls, enflammoit, étonnoit ſes guerriers tantôt par des coups hardis, tantôt par des opérations ſavantes, par des retraites ſupérieures à des victoires.

A tant de valeur, la comteſſe de Blois oppoſoit l'orgueil de ſon ſang, la certitude de ſes droits & l'inflexibilité de ſon caractère. Dans ſa foibleſſe altière & opiniâtre, elle avoit juré de ne conſentir à aucun partage du duché; elle déſavoua tous les traités, tous les ſacrifices que l'amour de la paix eût pu arracher à ſon mari: ſeule armée de l'autorité, elle ne lui laiſſoit que le rang de ſon premier ſujet, & que l'honneur de mourir pour elle. Il eut cet honneur funeſte.

Les inſtances de la nobleſſe de Bretagne, les bons offices de Charles V & du prince Noir avoient fait enfin conſentir les concurrens au partage de la Bretagne. Tous deux conſervoient le titre de duc avec les mêmes prérogatives. Rennes & Nantes étoient les capitales des deux duchés; la paix étoit conclue, les ôtages donnés de part & d'autre. Le comte de Blois envoie à ſa femme le traité pour lui demander ſon aveu; elle répond avec aigreur *que ſon mari fait ſon marché de ce qui n'eſt pas à lui, qu'une cauſe pour laquelle tant de braves gens ont péri, mérite d'être ſoutenue juſqu'au bout.* C'eſt préciſément parce que cette cauſe avoit coûté tant de ſang, qu'il falloit ceſſer d'en répandre. Le comte de Blois fut touché juſqu'au fond du cœur des larmes d'orgueil ou de fureur que ſa femme avoit verſées & dont on lui rendit un compte trop fidèle; il adoroit cette femme altière, il vint la conſoler, la raſſurer, prendre ſes ordres, & jurer de mourir ou de vaincre pour elle. La comteſſe en l'embraſſant à ſon départ, lui recommanda encore de ne conſentir à aucun partage: ce fut leur dernier adieu! Il fallut que le ſort des armes vuidât la querelle

dans les champs d'Auray, le jour de Saint-Michel, l'an 1374. Le comte de Blois y fut tué; ſon dernier mot fut : *j'ai guerroyé long-temps contre mon eſcient;* c'eſt-à-dire, contre ma conſcience. Montfort (Jean V, fils de Jeanne de Flandre), vit le cadavre de ſon rival & lui donna des larmes. *Ah! mon couſin*, s'écria-t-il, *par votre opiniâtreté vous avez été cauſe de beaucoup de maux en Bretagne, Dieu vous le pardonne! Je regrette bien que vous êtes venu à cette male fin.* Charles V voulut qu'on s'en tînt à cet arrêt du ſort; il ordonna à l'inflexible Penthièvre de pleurer en paix ſon mari, ſes fautes, ſes diſgraces; de ſe contenter de quelques foibles dédommagemens & du vain titre de ducheſſe de Bretagne, dont la réalité paſſoit à la maiſon rivale par le traité de Guerrande conclu en 1365. Ce traité lui réſerva ſeulement ſes droits, dans le cas où la maiſon de Montfort viendroit à s'éteindre, clauſe qui réunit un moment les maiſons de Montfort & de Blois contre Charles V, lorſque ce roi ſi ſage fit la faute de vouloir confiſquer la Bretagne ſur Jean V, pour le punir de ſes liaiſons avec l'Angleterre; la maiſon de Blois-Penthièvre réclama ſes droits, qui n'avoient été que ſuſpendus en faveur de la maiſon de Montfort & pour le bien de la paix, ils furent expreſſément réſervés par l'arrêt de confiſcation, & la confiſcation, par l'événement, n'eut point lieu.

Jean, fils de Charles de Blois, étoit reſté en ôtage chez les Anglois; le connétable Cliſſon le délivra & lui donna Marguerite ſa fille; celle-ci eut encore plus de zèle pour la cauſe de la maiſon de Blois que Jeanne de Penthièvre elle-même. (*Voyez* l'article *Cliſſon.*)

Le duc de Bourgogne, Jean le cruel, maria Iſabelle ſa fille avec Olivier de Blois, fils de Marguerite de Cliſſon, & de l'héritier de Blois-Penthièvre, & il ſe déclara hautement protecteur des droits de cette maiſon; il diſoit *que le duché de Bretagne appartenoit de bon droit à ſon gendre, & que, venant le temps qu'il attendoit, il l'y rétabliroit de droit & de force.* Ce temps n'arriva point.

Le duc de Bretagne combloit de bontés les Penthièvres, il les admettoit à ſa familiarité, il les honoroit de ſa confiance, il leur prodiguoit les diſtinctions & les graces; Marguerite de Cliſſon n'en étoit point touchée, elle ne voyoit que les droits de Penthièvre ſacrifiés, & qu'un uſurpateur aſſis au trône qu'elle & ſes enfans auroient dû occuper. Par ſon conſeil, les Penthièvres invitent le duc à une fête dans leur château de Chantocceaux; le duc, toujours ſans défiance, s'y laiſſe conduire par Olivier, l'aîné des Penthièvres. Il eſt arrêté, lié, conduit de forteresſe en forteresſe; le comte de Penthièvre & Marguerite venoient inſulter à ſa douleur & redoubler ſa crainte : Marguerite lui citoit le verſet du *Magnificat : depoſuit potentes de ſede;* le comte de Penthièvre le menaçoit de le faire couper par morceaux. Cependant la nobleſſe de Bretagne ſe ſoulève, on aſſiège Marguerite dans Chantocceaux où elle étoit alors ſéparée de ſes fils. Sa tête alloit répondre de celle du duc, & à ſon tour la barbare trembla pour ſa vie; elle envoyoit couriers ſur couriers à ſes fils, pour les prier de remettre le duc en liberté, s'ils vouloient la revoir; ils obéirent; on permit à la comteſſe de ſe retirer, le duc entra dans Chantocceaux qu'il raſa. On fit le procès aux Penthièvres, ils furent déclarés infâmes & condamnés à mort, leurs biens confiſqués; ils traînèrent, loin de leur patrie, une vie malheureuſe, après avoir comblé leur honte, en eſſayant encore, ſans ſuccès, la reſſource de l'aſſaſſinat. On dut plaindre Guillaume, l'un des trois frères Penthièvres, qui, ſans avoir eu part à leur attentat, fut enveloppé dans leur diſgrace, paſſa vingt-ſept ans en priſon, & perdit la vue à force de pleurer ſur le déshonneur & ſur le déſaſtre de ſa maiſon.

PEP

PEPIN LANDEIN ou *le Vieux*, (*Hiſt. de France.*) maire du palais d'Auſtraſie.

PEPIN D'HÉRISTAL, prince ou duc d'Auſtraſie.

PEPIN LE BREF, roi de France, premier roi de la ſeconde race, & le XXIIe depuis la fondation de la monarchie.

Ces trois princes ſe ſont rendus fameux; mais celui dont la vie jette un plus grand éclat & mérite plus d'être développée, eſt ſans contredit le troiſième, que ſa petite taille fit ſurnommer *le Bref* & que la force de ſon génie eût dû faire ſurnommer *le Grand.* Ce fut un tyran bien habile; il précipita du trône, des rois dont l'origine ſe perdoit dans l'antiquité la plus reculée, & que les François avoient révérée d'abord comme céleſte. Ce n'eſt pas le ſeul trait qui atteſte ſes talens : on doit ſur-tout l'admirer, parce que n'ayant eu qu'une puiſſance uſurpée, il parvint à faire perdre l'idée de ſon uſurpation, & à ne laiſſer voir que le titre de roi, contre lequel la poſtérité n'a point réclamé. Les exploits des premiers Mérovingiens, le nombre & l'éclat de leurs victoires, l'étendue de leurs conquêtes, l'amour & le reſpect des François pour les deſcendans du célèbre, du grand Clovis, ne furent pas capables d'arrêter l'uſurpateur. Mais avant que d'entrer dans les détails de ſa vie, & de ſcruter les deſſeins de ſa politique, on ne ſauroit ſe diſpenſer de faire connoître quels furent ſes aïeux. Les hiſtoriens s'accordent à dire que Charles Martel ſon père, étoit arrière-petit-fils de *Pepin Vieux* & d'Arnoul; le premier fut maire du palais ſous Dagobert I, & le ſecond fut gouverneur de la perſonne de ce prince. Si nous en croyons les écrivains du tems, *Pepin* & Arnoul poſſédèrent

dans le plus éminent degré tous les talens que leurs places exigeoient ; ils exaltent ſur-tout leur fidélité. La conduite de Dagobert I, tant qu'il fut ſous leur tutelle, & en quelque ſorte ſous leur empire, jette quelques nuages ſur ce tableau. Les commencemens du règne de ce prince offrent peu d'actions louables ; on en découvre au contraire pluſieurs qui ſont dignes de la plus ſévère cenſure : on doit blâmer ſur-tout ſa conduite envers Clotaire II, ſon père, qui lui donna le royaume d'Auſtraſie ; il n'en eut pas plutôt reçu le ſceptre qu'il le menaça d'une guerre par rapport à quelques comtés que Clotaire s'étoit réſervés. Dagobert étoit dans un âge trop tendre, il étoit trop deſpotiquement gouverné, pour que l'on puiſſe s'en prendre directement à lui, c'eſt donc à *Pepin* qu'il faut s'en prendre. Ce miniſtre doit encore être regardé comme l'un des principaux auteurs de la diviſion qui s'introduiſit dans la monarchie. La France, depuis Clovis, n'avoit formé qu'un ſeul empire, qui ſe partageoit en pluſieurs royaumes, lorſque le roi laiſſoit pluſieurs enfans : ainſi on la vit diviſée en quatre parties ſous les fils de Clovis & ſous ceux de Clotaire I ; mais lorſqu'un royaume venoit à vaquer, il étoit partagé ; il ſe confondoit dans les trois autres. Sous la vie de *Pepin*, il n'en fut pas de même. Clotaire II, après la défaite & la mort des rois de Bourgogne & d'Auſtraſie, ſes couſins, dont il fut le vainqueur & l'exterminateur, voulut en vain réunir ces deux royaumes ; les maires qui, par cette réunion, devoient être ſupprimés, s'y oppoſèrent, ils empêchèrent même qu'on n'en ſéparât quelque partie ; ils ſe comportèrent moins en lieutenans du monarque qu'en régens du royaume. Clotaire ne ſe décida à mettre Dagobert ſur le trône d'Auſtraſie, que parce que ſon autorité y étoit preſqu'entièrement méconnue. Il ſeroit cependant injuſte d'accuſer *Pepin* de cette révolution, il ne fit que la ſoutenir ; Radon, ſon prédéceſſeur, l'avoit commencée : mais il étoit d'autant plus blâmable dans la guerre qu'il ſuſcita à Clotaire, qu'il étoit redevable de ſon élévation à ce prince : c'étoit Clotaire qui l'avoit fait maire du palais. Il paroît que Dagobert lui-même redouta l'ambition de ce miniſtre, auſſi-tôt que ſon âge lui permit de l'apprécier ; on ne voit pas qu'il l'ait employé dans les négociations importantes : il le deſtitua même de la mairie d'Auſtraſie, lorſqu'il confia les rênes de cet état à Sigebert II, ſon fils : il le mortifia au point de lui donner un ſucceſſeur, lui vivant. Tous les hiſtoriens rendent hommage au génie ſupérieur de *Pepin*, & leur témoignage uniforme en ce point accuſe ſa fidélité. Si Dagobert l'eût cru incapable d'abuſer des droits de ſa charge, ne l'auroit-il pas mis auprès de la perſonne de ſon fils ? De quelle utilité n'étoient pas les conſeils d'un miniſtre qui avoit déjà l'expérience de deux règnes ? *Pepin*, écarté de la mairie, chercha tous les moyens d'y rentrer ; il entretint des intelligences dans l'Auſtraſie, s'y fit des créatures ; il s'attacha ſur-tout Cunibert, évêque de Pologne, prélat qui pouvoit donner à ſon parti la plus haute conſidération. On ſait quel étoit alors l'aſcendant des évêques ſur l'eſprit des peuples. La conduite de *Pepin*, après la mort de Dagobert, montre bien qu'il avoit regardé comme un exil ſon ſéjour à la cour de ce prince ; il quitta la Neuſtrie, où il ne pouvoit plus figurer qu'en ſubalterne. La mairie de ce royaume & le gouvernement de la perſonne de Clovis II, fils puîné de Dagobert, avoient été conférés à Ega ; nouvelle preuve qu'on le regardoit comme un eſprit dangereux qu'il falloit éloigner des affaires. Son entrée en Auſtraſie avoit tout l'éclat & toute la pompe d'un triomphe ; il étoit accompagné d'une multitude de ſeigneurs, ſes amis, que Dagobert avoit retenus auprès de ſa perſonne par les mêmes motifs d'inquiétude que l'ambition de Dagobert avoit fait naître. Cunibert, cet évêque qu'il s'étoit attaché, brigua pour lui le ſuffrage des grands qui n'avoient point entièrement perdu le ſouvenir des careſſes que ſa main politique leur avoit anciennement prodiguées : en peu de temps il ſe trouva armé de toute l'autorité ; Adalgiſe lui céda ſa place. Ce mot *céda* dont nous uſons d'après la plupart des hiſtoriens, nous paroît peu convenable au ſujet ; quelqu'orageux que ſoit le miniſtère, on ne le quitte point ſans regret : il a des attraits qui nous y attachent malgré nous ; l'ambitieux lutte pour le conſerver par rapport à lui-même, le ſage pour aſſurer les deſtinées des peuples & en mériter le ſuffrage. *Pepin*, placé pour la ſeconde fois à la tête du royaume d'Auſtraſie, ſe lia avec Ega, ſon collègue en Neuſtrie ; au moins leur plan ſemble trop conforme pour n'avoir point été concerté : ils ne voyoient perſonne au-deſſus d'eux ; ils étoient les tuteurs, ils étoient les maîtres de deux rois enfans ; Sigebert II avoit à peine huit ans, Clovis II n'en avoit pas cinq accomplis ; ils n'omirent rien pour s'attirer toute la conſidération ; ils ouvrirent les tréſors publics, ils les verſèrent avec profuſion ; & ſous prétexte de réparer les uſurpations, les violences, les oppreſſions véritables ou ſuppoſées du dernier règne, ils parvinrent à rendre odieuſe la mémoire de Dagobert : ce n'eſt pas qu'on les blâme d'avoir fait ces reſtitutions, c'eſt dans les rois un devoir indiſpenſable & ſacré d'être juſtes, & ſi Dagobert s'étoit écarté de ce principe, il étoit de la gloire de ſes ſucceſſeurs de réparer le mal que l'abus de ces principes pouvoit avoir occaſionné ; on ne blâme que la conduite trop flatteuſe de ſes miniſtres. *Pepin* & Ega firent clairement connoître qu'ils avoient moins en vue les proſpérités de l'état que leur bien particulier. En flétriſſant la mémoire du feu roi, ils attachoient ſur le trône la haine qu'ils excitoient contre lui, & l'on ne peut douter que ce n'ait été une des

cauſes de la chûte de la première race. On reſpecta encore la perſonne du roi, mais moins par amour que par une ancienne habitude. On commença à haïr la royauté; on aima la mairie, on la regarda comme un frein qui devoit arrêter la marche des rois, & l'on ſe plut à la voir armée du ſouverain pouvoir. *Pepin* mourut dans la troiſième année de ſon nouveau miniſtère, adoré des grands qu'il avoit ſu flatter, & du peuple, envers qui il s'étoit montré juſte. Grimoalde, ſon fils, héritier de ſes ſentimens, adopta le même plan, & le déploya avec trop de vivacité. Une loi d'état avouée par une ſage politique, ne permettoit pas à un fils de poſſéder les grandes charges, lorſque ſon père les avoit poſſédées. Oton, jeune ſeigneur Auſtraſien, briguoit la mairie, & invoquoit cette loi pour éloigner Grimoalde, qui, voyant que ce jeune ſeigneur alloit lui être préféré, termina la diſpute, & le fit aſſaſſiner. Ce fut par ce crime que cet ambitieux s'approcha de Sigebert; il changea bientôt les ſentimens de ce jeune monarque, dont le règne avoit été marqué par d'heureux preſages; au lieu de développer en lui les talens d'un roi, il le plongea dans l'excès de la devotion: c'étoit alors la fureur des fondations religieuſes; Sigebert ne put échapper à la contagion; Grimoalde eut ſoin de lui fournir l'argent que ces ſortes de dépenſes exigent. Ce miniſtre ſe rendoit très-cher à certaines perſonnes qui aimoient moins le monarque que la main qui le dirigeoit. Sigebert regardoit comme un homme très-précieux, un miniſtre qui ruinoit ſon tréſor aux dépens du public. On prétend que Sigebert, pénétré de reconnoiſſance, adopta pour héritier, par ſon teſtament, Childebert, fils du miniſtre qui lui fourniſſoit les moyens de faire tant de bonnes œuvres. Ce fut ſur ce teſtament, faux ou véritable, qu'après la mort de Sigebert II, Grimoalde s'appuya pour mettre la couronne ſur la tête de Childebert, ſon fils; il fit diſparoître preſqu'auſſi-tôt Dagobert II, & le relégua en Ecoſſe. Ce nouveau crime étoit néceſſaire, le teſtament ne pouvant avoir ſon effet qu'au défaut de poſtérité maſculine. Pluſieurs choſes favoriſoient cette révolution; les Auſtraſiens ne voyoient plus parmi eux de roi de l'ancienne race, ils ne vouloient plus ſouffrir que le royaume fût réuni à celui de Neuſtrie; ſoit par un motif de gloire nationale, ſoit que par cette réunion on ſupprimât les grandes charges que les ſeigneurs étoient bien aiſe de conſerver; elle ne s'accomplit cependant pas. Childebert fut détrôné, & Grimoalde fut obligé de paroître en criminel devant Clovis II, qui le punit de ſon attentat. Développons, s'il eſt poſſible, la cauſe de la cataſtrophe de ces uſurpateurs; diſons comment il ſuccomba dans une entrepriſe qui réuſſit à *Pepin le Bref*, arrière-petit-fils de ſa ſœur Begga: nous en appercevons pluſieurs; d'abord on doit préſumer que les cris d'Imnichilde contre lui ne furent point impuiſſans: une reine n'eſt jamais ſans courtiſans ou ſans amis: heureuſes celles qui ſavent préférer le petit nombre de ceux-ci à la tourbe des autres! Il eſt bien difficile d'abuſer une mère, rarement on trompe ſa vigilance, ſa ſollicitude; on ne voit pas qu'Imnichilde ait été dupe de l'éclipſe de Dagobert; il eſt certain que l'on ſavoit en Neuſtrie que ce prince exiſtoit en Ecoſſe; le teſtament de Sigebert II paſſoit même pour une fable: le couronnement de Childebert ne pouvoit donc être regardé que comme une uſurpation, & les François ſe croyoient toujours liés par leur ſerment à l'ancienne race; ils ne croyoient pas qu'il leur fût permis, dans aucun cas, de renoncer à l'obéiſſance envers leur roi. On verra par la conduite de *Pepin*, que ce préjugé, ou plutôt cette utile vérité, fut un des principaux obſtacles que rencontra ſon ambition; il lui fallut, pour le vaincre, faire parler le miniſtre d'un dieu. A ces cauſes, dont quelques-unes ſe ſont preſentées à certains écrivains, j'en vais ajouter une qui me paroît plus puiſſante; elle eſt échappée à tous les hiſtoriens, même à tous les critiques. M. l'abbé de Mabli, ce ſavant ſi plein de notre hiſtoire, ne l'a point apperçue, ou il a négligé de nous en faire part. Si Childebert eût été maintenu ſur le trône, la charge de maire auroit été infailliblement ſupprimée; alors les grands qui commençoient à la regarder comme un bouclier contre les entrepriſes des rois, ſe trouvoient ſans défenſeurs & ſans appui; ils alloient trembler ſous un prince qui alloit réunir la royauté & la mairie, qu'ils étoient parvenus à faire regarder comme deux dignités rivales, l'autorité de l'une balançant celle de l'autre. Il n'étoit nullement à préſumer que Childebert eût laiſſé ſubſiſter une charge qui lui avoit ſervi de degré pour monter ſur le trône de ſes maîtres, & les en précipiter. Les grands ne devoient pas être tranquilles ſur l'ambition de Grimoalde: c'étoit par un crime qu'il avoit acquis la mairie; c'étoit par un autre crime qu'il avoit placé la couronne ſur la tête de ſon fils. L'hiſtoire ne nous a point dévoilé ſes autres excès; mais il faut croire que ceux que nous venons d'expoſer ne furent pas les ſeuls. L'auteur des *Obſervations ſur l'hiſtoire*, écrivain inappréciable, mais dont j'oſe ici combattre le ſentiment, ſemble louer la modération d'Echinoalde ou Archambaut, maire du palais de Neuſtrie, qui, ſuivant lui, eut la généroſité de punir l'uſurpateur, quoiqu'il fût de l'intérêt de ſon ambition de le favoriſer, & que ſon ſuccès en Auſtraſie fût devenu un titre pour lui en Neuſtrie. On voit que cet auteur, dont je ſens d'ailleurs tout le mérite, regarde le ſupplice de Grimoalde comme l'ouvrage d'Archambaut, ſon collègue; & l'hiſtoire atteſte que ce fut celui des grands du royaume d'Auſtraſie. S'il y contribua, ce ne fut pas volontairement, mais ſeulement parce qu'il eût été dangereux

dangereux de ne pas ſe déclarer dans une conjoncture auſſi importante : il ne faut pas croire qu'il fût libre d'ambition : plus ſage que ſon collègue, il attendoit le ſuccès pour ſe décider. Ses vues intéreſſées ne tardèrent point à ſe manifeſter : en effet, au lieu d'ordonner le retour de Dagobert, il le tint toujours dans ſon exil, & ſe réſerva la mairie d'Auſtraſie, qu'il eût fallu rétablir ſi ce prince eût remonté ſur le trône : on ne m'objectera pas qu'il fut retenu par Clovis. Ce monarque, toujours occupé de ſa dévotion, avoit bien peu d'influence dans l'état ; rarement il ſortoit de ſon oratoire, où il ne s'occupoit que du ſoin de décorer quelque relique. Mais ce qui acheve de dévoiler ce maire, c'eſt le mariage qu'il fit contracter à Clovis ; il lui fit épouſer Batilde, une eſclave par qui il s'étoit fait ſervir à table : voilà quelle fut la femme que ce traître ne craignit pas de faire épouſer à ſon roi. Ne connoiſſoit-il pas mieux les convenances ? & croira-t-on qu'il agiſſoit ſans intérêt ? Quelle reconnoiſſance ne devoit-il pas ſe promettre de la part d'une princeſſe dont il étoit le créateur ? Dagobert II fut cependant rappellé, non par l'inſpiration du maire, mais par Childeric II, qui lui rendit la couronne d'Auſtraſie. La mairie de ce royaume fut rétablie, & c'eſt ce qui prouve ou que les rois étoient ſans autorité, ou qu'ils étoient abſolument dépourvus de politique. Cette charge ſortit un inſtant de la famille de *Pepin*. Mais avant de quitter l'article de Grimoalde, obſervons un trait qui atteſte ſon génie ; ce fut cette attention de donner à ſon fils un nom que pluſieurs rois avoient porté ; ainſi ſi la famille de l'uſurpateur étoit nouvelle, ſon nom ne l'étoit pas. Un nommé *Vulfoade* fut fait maire du palais de Dagobert, mais après ſa mort, elle paſſa à Anſegiſile, mari de Begga, ſœur de Grimoalde : ce nouveau maire eut un règne bien court, il périt aſſaſſiné par un ennemi domeſtique qu'il avoit fait élever avec un ſoin domeſtique. *Pepin*, ſon fils, que l'on diſtingue par le ſurnom d'*Hériſtal*, vengea ſa mort : il tua l'aſſaſſin au milieu d'une foule de complices. Cette intrépidité lui captivant l'eſprit des ſeigneurs, on lui confia à lui & à Martin ſon couſin, le gouvernement d'Auſtraſie, qu'ils poſſédèrent l'un & l'autre conjointement, non-ſeulement avec le titre de maire, mais encore avec celui de prince ou de duc. Les ſeigneurs leur refuſèrent le titre de roi, ſans doute pour conſerver le droit de recourir à celui de Neuſtrie, s'il leur prenoit envie de leur impoſer des devoirs qu'ils ne jugeoient point à propos de remplir. C'eſt ainſi que les ſeigneurs tenoient dans une eſpèce de dépendance, les deux princes qu'ils avoient jugé à propos de ſe donner. *Pepin* & ſon collègue adoptèrent le plan que *Pepin le vieux* leur avoit tracé : c'étoit de captiver l'eſprit des peuples en affectant l'extérieur des vertus, & en déployant tout le faſte des talens. Leurs prédéceſſeurs étoient parvenus à avilir la perſonne des rois qui ne ſortoient plus de l'enceinte de leur palais, & à faire redouter la royauté ; ils ſemèrent de nouveaux germes de diſcorde entre les Neuſtriens & les Auſtraſiens, dont ils craignoient toujours la réunion ; ils avoient bien prévu qu'on leur conteſteroit à la cour de Thierri la qualité de princes : ils décrièrent les mœurs d'Ebroin, ſon maire, qui travailloit à raffermir la puiſſance des rois, & qui par conſéquent ne devoit point être aimé. Ils accordèrent aux Auſtraſiens une liberté voiſine de la licence, & qui ne pouvoit manquer d'être enviée de la part des Neuſtriens. Les ſeigneurs quittoient à l'envi la cour de Thierri, où régnoit une éternelle diſcorde. *Pepin* & Martin ſe croyant ſupérieurs en force, déployèrent l'étendart de la guerre, & menacèrent la Neuſtrie ; ils ſe promettoient l'entière conquête d'un royaume qui renfermoit dans ſon ſein le germe d'une chûte prochaine. Cette première guerre ne leur réuſſit cependant pas ; le génie & la valeur d'Ebroin, maire du palais de Thierri, firent échouer leurs brigues, ou du moins retardèrent le fruit que les Auſtraſiens s'en étoient promis. *Pepin* voyoit ſes eſpérances preſque détruites ; il avoit perdu une grande bataille, & ſon collegue, aſſiégé dans Laon, avoit été obligé de ſe rendre à Ebroin, qui le punit comme ſéditieux. Thierri, ſon vainqueur, faiſoit des préparatifs pour entrer en Auſtraſie. Déſeſpérant de l'arrêter les armes à la main, il fit aſſaſſiner Ebroin par un ſeigneur nommé *Hermenfroi*. L'hiſtoire ne l'accuſe pas directement d'avoir ordonné ce meurtre, mais eſt certain qu'il l'autoriſa par le favorable accueil qu'il fit à Hermenfroi, qui fut comblé de ſes bienfaits. Délivré de ce rival, auquel il attribuoit le ſuccès de la bataille qu'il avoit perdue, *Pepin* employa les négociations dont le feu des guerres avoit retardé l'activité : un traité de paix qu'il conclut avec Varaton ranima ſon eſpoir. Les ôtages qu'il conſentit de donner ſont une preuve que l'état de ſes affaires n'étoit pas avantageux ; & la paix qu'on lui accordoit dans un temps où les Allemands & tous les peuples d'au-delà du Rhin ſe révoltoient contre la domination Auſtraſienne, & où la perte d'une bataille rendoit ſa ruine inévitable, démontre l'intelligence des ſeigneurs de Neuſtrie & de Varaton lui-même avec cet ambitieux. Les factions continuoient à la cour de Thierri, & la déchiroient avec fureur. Varaton tint une conduite oppoſée à celle d'Ebroin ; il vouloit ſe faire aimer, il ne put réuſſir à l'être. Son miniſtère pacifique ne put écarter la haine qui s'attachoit au trône & à tout ce qui l'approchoit ; ſa modération ne ſervit qu'à accélérer la chûte de ſes maîtres. Sa mort ouvrit la porte à de nouvelles brigues ; ſa veuve appuyoit de ſon crédit Bertier, ſon gendre. *Pepin* qui avoit intérêt de l'éloigner, après n'avoir pu le gagner, appuya ſes concurrens & s'appliqua à

L'or, même à *Pélisson*, donne un air de beauté,

a dit Boileau. C'eſt du même *Pélisson* que mademoiſelle de Scudéry qui n'étoit pas jolie, a dit qu'il abuſoit de la permiſſion qu'ont les hommes d'être laids, phraſe qu'on a depuis appliquée à tout. Cette difformité ne l'empêcha pas cependant d'occuper des places aſſez importantes. Il fut ſecrétaire du Roi & s'attacha aux affaires du ſceau, dont il acquit une connaiſſance particuliere. Il fut premier commis de M. Fouquet, & on ſait avec quel généreux courage il défendit ce malheureux miniſtre qui pouvoit être coupable, mais ſur lequel à force d'acharnement on étoit parvenu à répandre tout l'intérêt de l'innocence perſécutée. *Pélisson* reſta quatre ans enfermé à la baſtille pour cette affaire, & ſa vie fut en danger. On a rapporté ſur la maniere dont il vivoit dans ſa priſon, différentes particularités aſſez merveilleuſes, arrivées ou à lui ou à d'autres priſonniers, & qui prouvent de quelles reſſources eſt capable un eſprit toujours fortement occupé d'un même objet. Il avoit apprivoiſé une araignée. Privé d'encre & de papier (car il faut bien ôter à un innocent opprimé tout moyen de ſe défendre & de ſe conſoler;) il écrivoit ſur des marges de livres avec le plomb de ſes vitres, ou ſelon quelques-uns, avec une eſpèce d'encre qu'il fit en délayant de la croûte de pain brûlé dans quelques gouttes de vin. On mit auprès de lui un eſpion qui ſous un air bête cachoit toute la friponnerie de ce vil métier. Il feignit d'en être la dupe, & ſit habilement ſervir cet homme à ſes deſſeins. Ce fut pendant cette détention qu'il compoſa pour la défenſe de M. Fouquet trois mémoires que l'auteur du ſiècle de Louis XIV compare à ces belles oraiſons de Cicéron, où les affaires d'état mêlées avec les affaires judiciaires, ſont traitées avec toute la ſolidité de la logique & tout l'éclat de l'éloquence. C'eſt ici la plus belle partie de la vie de *Pélisson*; *Pélisson* défenſeur de Fouquet, eſt un des hommes les plus reſpectables & les plus dignes d'admiration; & Tannegui le Fevre parut s'aſſocier à ſa gloire, en dédiant à *Pélisson* ſon *Lucrèce* & *le traité de la ſuperſtition* de Plutarque, noble hommage rendu à la vertu dans les fers. *Pélisson* dans le loiſir que lui laiſſa ſa priſon, lut beaucoup de livres de controverſe, & cet examen ne tourna pas au profit de la religion de ſes peres, qui étoit le calviniſme; il abjura en 1670, entra dans l'état eccléſiaſtique, obtint pluſieurs bons bénéfices & les économats de Cluni en 1674, de Saint Germain-des-Prés en 1675, de S. Denis en 1679. Les proteſtans eurent à lui reprocher une converſion trop utile pour lui, & un zèle pour leur converſion trop peu délicat ſur les moyens; il fit acheter au roi à prix d'argent beaucoup d'abjurations qui ne peuvent qu'être hypocrites & infideles, quand elles ſont vendues. Les proteſtans triompherent de ce que ce zélé catholique qui avoit tant écrit & tant agi contre eux, emporté par une maladie très-prompte, mourut ſans ſacremens: ils auroient bien voulu perſuader qu'il s'en étoit privé volontairement, & pour obéir à ſa conſcience, qui dans ces derniers momens le rappelloit à ſa premiere religion. Mais il paroît conſtant que le 2 février 1693, jour de la Purification, il voulut abſolument aller à l'égliſe malgré ſon médecin qui le trouvoit trop foible pour ſortir. *C'eſt le jour de ma converſion*, dit Pélisſon, *je me ſuis fait une loi d'en célébrer l'anniverſaire, je ne veux pas y manquer.* Il alla en effet à l'égliſe & y communia; le 6 le roi ſachant qu'il étoit mal, lui envoya M. Boſſuet, M. de Fenelon & le pere de la Chaiſe; d'après leur avis, il parut ſe diſpoſer pour le lendemain à une confeſſion générale; le lendemain il étoit mort à ſept heures du matin: le roi l'avoit attaché à ſa perſonne d'une maniere particuliere; il ſuivit ce prince dans ſes campagnes; & chargé d'écrire ſon hiſtoire, il écrivit du moins ſon panégyrique; mais *Pélisson*, qui étoit maître des requêtes, ayant fait perdre un procès à madame de Monteſpan, celle-ci fit nommer hiſtoriographes Racine & Boileau à la place de *Pélisson*. Voilà par quels motifs ſe font le plus ſouvent à la cour les choix les plus juſtes, & c'eſt ainſi que Crébillon, négligé ſi long-temps, vit honorer les derniers jours de ſa vieilleſſe, non par une juſte admiration pour ſes talens, mais par l'injuſte envie de mortifier un homme bien ſupérieur à lui. Louis XIV ne ſacrifia pas cependant ſon flatteur à ſa maîtreſſe; il lui ordonna de continuer ſon travail de ſon côté, & ne lui retira aucun de ſes bienfaits. *Pélisson* n'étoit point de l'académie Françoiſe lorſqu'il compoſa l'hiſtoire de cette compagnie. Il en fut pour cette hiſtoire, & il en fut ſans qu'il y eut de place vacante. C'eſt le prix que l'académie crut devoir à ſon hiſtorien; il fut d'abord ſurnuméraire avec droit d'aſſiſter aux aſſemblées & droit d'y opiner, & la premiere place qui vint à vaquer ſe trouva remplie par lui, & ne fut point donnée. Outre cette hiſtoire, le plus connu de ſes ouvrages, & plus connu même que ſon Panégyrique de Louis XIV, quoique traduit en Latin, en Eſpagnol, en Portugais, en Italien, en Anglais & même en Arabe par un patriarche du mont-Liban, on a de lui un abrégé de la vie d'Anne d'Autriche; une hiſtoire de la conquête de la Franche Comté, imprimée dans le tome 7 des mémoires du P. Leſmolets, des lettres hiſtoriques formant une eſpèce de journal des voyages & des campemens de Louis XIV, depuis 1670 juſqu'en 1678; un recueil de pièces galantes, mêlées avec celles de madame la comteſſe de la Suze; des poéſies chrétiennes & morales, & quelques écrits de controverſe. *Pélisson* étoit aſſez dans l'uſage de célébrer l'anniverſaire des époques principales de ſa vie; nous avons vu qu'il communioit tous les ans le jour de ſon abjuration;

délivroit auſſi tous les ans un priſonnier le jour de ſa ſortie de la baſtille.

PELLEGRIN, (SIMON-JOSEPH) (*Hiſt. litt. mod.*) Le nom de l'abbé *Pellegrin* eſt placé entre ridicule & l'eſtime. S'il a fait ces *cantiques ſpirituels* qui le ſont ſi peu, & dont M. de Voltaire dit :

Gaîment de *Pellegrin* détonne un vieux cantique.

il a mis l'hiſtoire de l'ancien & du nouveau teſtament, les Pſeaumes de David, l'Imitation de C. ſur des airs d'opéra & de vaudevilles, s'il fait un commerce également vil & ridicule de vers de toute meſure & de toute eſpèce, & à tout prix, comme M. de la Rimaille dans *la nouveauté*; ſi

Le matin catholique & le ſoir idolâtre,
Il dîna de l'autel & ſoupa du théâtre;

D'un autre côté, il eſt l'auteur de l'opéra de *Jephté*, & de la comédie *du nouveau Monde*. Il avoit de la peine à parler, il étoit d'ailleurs ſimple dans ſes diſcours & négligé dans ſon extérieur, à un dégré qui fait toujours un peu mépriſer, quoiqu'injuſtement.

Minùs aptus acutis
Naribus horum hominum, rideri poſſit, eò quòd
Ruſticiùs tonſo toga deſluit, & malè laxus
In pede calceus hæret; at eſt bonus ut melior vir
Non alius quiſquam.

Il eſt vrai qu'on ne peut pas ajouter :

At ingenium ingens
Inculto latet hoc ſub corpore.

Mais l'auteur du quatrain ſuivant lui a rendu pleine & entière juſtice :

Poëte, prêtre, & provençal,
Avec une plume féconde,
N'avoir rien fait ni dit de mal,
Tel fut l'auteur du *Nouveau Monde.*

Il fut pendant quelque temps le poëte favori de la cour, parce qu'il avoit remporté en 1704 le prix de l'Académie Françoiſe par une épître au roi *ſur les glorieux ſuccès de ſes armes*; il commençoit cependant à être temps de ne plus parler au roi de gloire des armes & de ſuccès; mais l'époque de nos revers ne commençant qu'à cette année, cet art de vaincre & de chanter nos conquêtes & de flatter le conquérant ſembloit encore nous appartenir. En même-temps que l'abbé *Pellegrin* envoyoit cette épître au concours, il combattoit contre lui-même par une ode ſur le même ſujet, qui balança les ſuffrages de l'académie, & dont on ſut qu'il étoit l'auteur. On ne pouvoit guère ſe montrer dans un concours avec plus d'éclat & de ſuccès.

Ne quiſquam Ajacem poſſit ſuperare niſi Ajax.

Cette petite aventure le fit connoître à la cour, & lui procura la protection de madame de Maintenon, qui ne lui fut pas abſolument ſtérile, puiſqu'il obtint un bref de tranſlation dans l'ordre de Cluni, étant religieux Servite, & dans le cas d'être réclamé par ſes confrères qu'il avoit quittés pour ſe faire aumônier de vaiſſeau. On raconte qu'une femme de ſes amies, choquée de ſa malpropreté, & jugeant qu'il manquoit de linge, lui en envoya un trouſſeau par ſa femme-de-chambre : que l'abbé ayant ouvert le paquet & y trouvant des chauſſons, choſe dont il ignoroit l'uſage & qu'il prit pour des eſpèces de gants ou de mitaines qui ne convenoient point à un homme, les offrit à la femme-de-chambre pour qu'elle eût ſa part du préſent qu'elle lui avoit apporté. L'abbé *Pellegrin* étoit de Marſeille, il mourut en 1745, à quatre vingt-deux ans Indépendamment de ceux de ſes ouvrages dont nous avons parlé, & de beaucoup d'autres productions dramatiques dont il n'y a rien à dire, il avoit traduit en vers françois les cinq livres d'odes d'Horace, & avoit mis le texte à côté de cette verſion qui n'eſt plus connue aujourd'hui que par cette épigramme de la Monnoie :

On devroit, ſoit dit entre nous,
A deux divinités offrir tes deux Horaces,
Le latin à Vénus, la déeſſe des Graces,
Et le françois à ſon époux.

PELLERIN, (JOSEPH) (*Hiſt. litt. mod.*) ancien premier commis de la marine, célèbre par ſon grand âge de quatre-vingt-dix-neuf ans, par ſon cabinet de médailles le plus riche qu'aucun particulier ait poſſédé, & dont le roi a fait l'acquiſition en 1776; & par ſes recueils & traités de médailles, collection précieuſe en neuf volumes in-4°. Mort le 30 août 1782.

PELLETIER. Il y a pluſieurs perſonnes connues de ce nom. 1°. Julien, curé de S. Jacques de la Boucherie, un des prédicateurs fanatiques de la ligue. Il étoit du conſeil des ſeize, & eut part à la mort du préſident Briſſon, en 1595; il fut condamné à la roue pour ce crime, & alla chercher un aſyle en pays étranger. 2°. Il avoit un frère médecin, nommé Jacques, dont on a des ouvrages en proſe & en vers qu'on ne lit plus, entr'autres un traité *de la quadrature du cercle.*

3°. Un autre *Pelletier*, Jean, né à Rouen en 1633, étoit très-ſavant dans les langues. Il a travaillé ſur l'écriture ſainte & ſur des matières eccléſiaſtiques; il y a de lui des diſſertations dans

le journal de Trévoux; il a traduit en françois la vie de Sixte Quint par Grégorio Léti.

4°. Dom Ambroiſe *Pelletier*, bénédictin de la congrégation de ſaint Vannes & curé de Sénones, diſciple de Dom Calmet, eſt auteur du Nobiliaire ou Armorial de Lorraine. Né en 1703. Mort en 1758.

5°. Mais le plus connu de tous les *Pelletier*, grace aux vers de Boileau, eſt le poëte Pierre *Pelletier* ou du *Pelletier*. Il prit pour un éloge ce vers ſatyrique de Boileau.

J'envie en écrivant le ſort de *Pelletier*.

La ſatyre à Molière où ſe trouve ce vers n'étoit pas imprimée, elle parut dans un recueil où il y avoit des vers de *Pelletier*. Boileau s'étant plaint au libraire de ce qu'il avoit publié cette pièce ſans ſon aveu, l'excuſe du libraire fut que *Pelletier* la lui avoit donnée à imprimer, *comme ouvrage fait à ſa louange*. Un eſprit ſi bien fait pouvoit encore prendre en bonne part ces autres vers :

Et j'ai tout *Pelletier*
Roulé dans mon office en cornets de papier.

Car c'eſt un perſonnage ridicule qui parle. Mais comment expliquer favorablement ce vers:

Parmi les *Pelletiers* on compte des Corneilles.

Et ceux-ci :

Le reſte auſſi peu lu que ceux de *Pelletier*,
N'a fait de chez Sercy qu'un ſaut chez l'épicier.

Et cette contre-vérité ſi annoncée :

Pelletier écrit mieux qu'Ablancourt ni Patru.

Pelletier faiſoit tous les jours un ſonnet. Mort en 1680.

PELLEVÉ, (NICOLAS DE) (*Hiſt. de Fr.*) Le cardinal de *Pellevé*, prélat très-ligueur, & à ce titre couvert de ridicule dans la *ſatyre Ménippée*, où on exagère certainement ſon ignorance & ſa ſottiſe. Il avoit été attaché au cardinal Charles de Lorraine, qui lui avoit procuré en 1553, l'évêché d'Amiens; il eut depuis l'archevêché de Sens, & même dans la ſuite encore l'archevêché de Reims après la mort du troiſième cardinal de Lorraine ou de Guiſe. François, tué à Blois en 1588. Il avoit été envoyé en 1559 pour convertir l'Écoſſe & ne l'avoit pas convertie; il avoit été envoyé auſſi avec le cardinal de Lorraine ſon protecteur, au concile de Trente pour y défendre les libertés de l'égliſe Gallicane, & ne les avoit pas défendues, car il convoitoit le chapeau de Cardinal que cette prévarication lui valut en 1570. Il fut un des plus violens ennemis de Henri III & de Henri IV. Il fut un de ces malheureux pour qui la réduction de Paris & du royaume ſous l'obéiſſance de Henri IV fut une calamité; on dit même qu'il en mourut de chagrin en 1594. Un jour, en opinant dans le conſeil contre ce tiers parti, nommé le Politiques, qui s'étoit formé ſur la fin du règne de Charles IX, il dit qu'il falloit chaſſer les plus gros, pendre & noyer les moyens, & pardonner au petit peuple. Si les deux premières partis de cet avis étoient d'un zélé catholique, elles n'étoient pas d'un homme d'état.

PELLICAN, (CONRAD) (*Hiſt. de la réforma*) cordelier, puis proteſtant & marié. Ses œuvres ont été imprimées en 7 volumes in-folio; elles roulent ſur la théologie & la controverſe. Il eut des démêlés aſſez vifs avec Eraſme. Il étoit en Alſace en 1478, s'étoit fait cordelier en 149[illegible] avoit été fait gardien du couvent de Bâle en 1522; avoit quitté ſon cloître en 1526, après trente-deux ans de profeſſion. Il mourut en 155[illegible]

PELLOUTIER, (SIMON) (*Hiſt. litt. mod.*) Miniſtre proteſtant de l'égliſe françoiſe à Berlin, membre diſtingué de l'académie de cette ville, eſt connu par ſon *hiſtoire des Celtes*, qui lui donne un rang honorable parmi les ſavans comme ſes mœurs parmi les gens de bien. Né à Leipſick en 1694, d'une famille originaire de Lyon. Mort en 1757.

PELOPIDAS, (*voyez* EPAMINONDAS.)

PÉLOPIDES, (LES), ſ. m. (*Hiſt. grecque.*) c'eſt le nom que les Grecs donnèrent à la malheureuſe famille de Pélops. *Sæva Pelopis domus*, (Horace). On ſait les tragiques ſcènes que cette famille a fournies ſans ceſſe au théâtre: la guerre de Thèbes, les noms de Tantale, de Thyeſte, d'Atrée, d'Agamemnon, d'Egiſte, de Clytemneſtre & d'Oreſte, retracent à l'eſprit les plus ſanglantes cataſtrophes. (*D. J.*)

PENA, (JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) né à Mouſtiers, dans le diocèſe de Riez en Provence, profeſſeur de mathématiques au collège royal. Ramus l'enſeigna les belles-lettres, & il lui enſeigna les mathématiques. On a de lui une traduction latine de la Catoptrique d'Euclide, & une édition en grec & en latin des Sphériques de Théodoſe. Mort en 1560.

P E N

PENDANT, ſ. m. (*Hiſt. anc. & mod.*) anneau d'oreille; c'eſt un ornement de quelque matière précieuſe que portent les femmes. On le ſuſpend à l'oreille par un trou pratiqué à cet effet. Les *pendans d'oreilles* ſont fort ſouvent enrichis de diamans, de perles & autres pierres précieuſes.

Il y a long-tems que les *pendans d'oreille* ont été du goût de l'un & de l'autre ſexe. Les Gr[illegible]

Et les Romains ſe ſervoient des perles & des pierres les plus précieuſes pour parer leurs oreilles, avec cette différence remarquée par Iſidore, *liv. XVIII de ſes origines, ch. xxxj*, que les jeunes filles avoient un *pendant* à chaque oreille, & les jeunes garçons n'en avoient qu'à une ſeulement.

Les grecs nommoient les *pendans d'oreille*, ἐνωτίδας les Latins, *inaures* ou *ſtalagmia*. Une ſervante demande à Menechme, *act. III. ſc. iij.* de lui donner de quoi acheter des boucles & des *pendans d'oreille* :

Amabo, Menæchme ſibi, inaureis da mihi.
Faciundus pondo duum nummum ſtalagmia.

Juvenal nous apprend auſſi dans ſa *Satyre VI.* que les Romains nommoient encore *elenchi*, les *pendans d'oreille* :

Nil non permittit mulier ſibi, turpe putat nihil
Cùm virides gemmas collo circumdedit, & cùm
Auribus extenſis magnos commiſit elenchos.

Les Grecs avoient pluſieurs noms différens pour exprimer les *pendans d'oreille*. Heſychius & Julius Pollux en ont remarqué quelques-uns. Quant à la forme, à la matière, au poids & à l'ouvrage, il n'y a point eu de règle certaine, chacun a ſuivi ſon génie, ſes forces & ſa vanité; & le luxe n'a pas été moins dans cette eſpèce d'ornement que dans tout ce que l'ambition & la volupté ont pu inventer pour ſatisfaire l'orgueil des hommes. Nous apprenons même de quelques inſcriptions rapportées par Gruter, qu'il y avoit des femmes & des filles qui n'avoient d'autre emploi que d'orner les oreilles des femmes, comme nous avons des coëffeuſes.

Les *pendans d'oreille* étoient du nombre des choſes dont les mères ornoient leurs filles, pour paroître devant celui qui devoit être leur mari. Ce ſoin eſt dépeint par Claud en ſous un des conſulats d'Honorius :

At velut officiis trepidantibus ora puellæ,
Spe propioris thori mater ſolertior ornat
Adveniente proco, veſteſque & fingula comit
Sæpe manu, viridique anguſtat jaſpide pectus;
Subſtringitque comam gemmis, & colla monili
Circuit, & baccis onerat candentibus aures.

Sénèque n'avoit donc pas grand tort de dire qu'il connoiſſoit des femmes qui portoient deux & trois patrimoines au bout de chaque oreille : *Video unionatas*, dit-il, *non ſingulos ſingulis auribus comparatos, jam enim exercitatæ aures oneri ferendo ſunt; junguntur inter ſe, & inſuper alii binis ſuperponuntur : non ſatis mulieribus inſania viros ſubjecerat, niſi bina & terna patrimonia auribus ſingulis appendiſſent.*

On ſait, par le témoignage de Pline, qu'Antonia, femme de Druſus, ne ſe contentoit pas de porter elle-même des *pendans d'oreille* magnifiques, mais qu'elle en mit de ſemblables à une lamproie dont elle faiſoit ſes délices.

Les *pendans* des femmes européennes ne ſont rien en comparaiſon de ceux que portent les Indiens, tant hommes que femmes, qui ont la mode de s'allonger les oreilles, & d'en augmenter le trou en y mettan des *pendans* grands comme des ſaucières, & garnis de pierreries.

Pyrard dit que la reine de Calicut & les autres dames de ſa cour ont des oreilles qui, par le moyen de ces ornemens, leur deſcendent juſqu'aux mamelles, & même plus bas; le préjugé du pays eſt que les plus longues ſont d'une grande beauté. Elles y font des trous aſſez larges pour y paſſer le poing. Il n'eſt pas permis aux moncois, qui ſont les gens du peuple, de les avoir auſſi longues que les naires, qui ſont les nobles. Celles des premiers ne doivent pas paſſer la longueur de trois doigts. Aux Indes occidentales, Chriſtophe Colomb nomma une certaine côte *Orega*, à cauſe qu'il y trouva des peuples qui faiſoient dans leurs oreilles des trous aſſez grands pour y paſſer un œuf.

Ils ſe font auſſi percer les narines & les lèvres pour y ſuſpendre des *pendans*; ce qui eſt pratiqué par les Mexiquains & par d'autres nations. (*A. R.*)

PENDER, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) docteur parmi les Gentils Indiens; mais ce terme eſt ſur-tout affecté à ceux des Brachmanes. (*A. R.*)

PÉNESTES, ſ. m. pl. (*Hiſt. grecq.*) ce qu'étoient les ilotes à Lacédémone, les *Péneſtes* l'étoient en Theſſalie; on les traitoit avec la même dureté & barbarie; ce qui fut auſſi cauſe qu'ils ſe révoltèrent très-ſouvent. L'humanité des Athéniens eut ſa récompenſe, leurs eſclaves les ſervirent toujours fort utilement en plus d'une rencontre, comme à la bataille de Marathon, dans la guerre d'Egine & au combat d'Argineuſe. (*D. J.*)

PENN, (GUILLAUME) (*Hiſt. d'Angl.*) fils unique du chevalier Penn, vice-amiral d'Angleterre, fut le fondateur & le légiſlateur des Quakres en Amérique, où le gouvernement Anglois qui lui devoit des ſommes conſidérables, lui donna en 1680 pour s'acquitter, la propriété d'une province qui de ſon nom fut appellée Penſylvanie, & où il bâtit Philadelphie. Les Quakres perſécutés en Angleterre pour leur religion, ſe réfugièrent dans la Penſylvanie, où toutes les religions étoient admiſes & où celle des Quakres étoit la dominante. Il vendit en 1712 la Penſylvanie à l'Angleterre, moyennant deux cent quatre-vingt mille livres ſterling. Il mourut en Angleterre en 1718. Il étoit né en 1644. Sur ce qui concerne Guillaume Penn & les Quakres, il faut lire les quatre lettres où M. de Voltaire rend compte de ce qui concerne cette ſecte.

PÉNITENS INDIENS, (*Hiſt. mod. ſuperſt.*) rien n'eſt plus étonnant que ce que les voyageurs nous rapportent des auſtérités & des rigueurs que quelques bramines ou prêtres de l'Indoſtan exercent ſur eux-mêmes. Les vies des premiers ſolitaires & anachorètes de l'égliſe chrétienne ne nous offrent rien de ſi frappant que les pénitences que s'impoſent ces fanatiques idolâtres, que l'on nomme *joguis* ou *jaguis*. Ils forment pluſieurs ſectes qui diffèrent les unes des autres, non par la doctrine, mais pour le genre de vie qu'elles embraſſent, dans la vue de plaire à la divinité.

Les *vanaprajhas* vivent avec leurs femmes & leurs enfans dans les déſerts & les forêts; ils ne ſe nourriſſent que des plantes & des fruits que la terre donne ſans qu'il ſoit beſoin de la cultiver. Quelques-uns d'entr'eux pouſſent le ſcrupule juſqu'à ne point arracher des racines de la terre, de peur de déloger quelque ame qui pourroit y être paſſée.

Les *ſanjaſſi* ou *ſanias* renoncent à tous les plaiſirs du monde. Ils s'interdiſent le mariage, ne prennent de la nourriture qu'une fois le jour; ils ne ſe ſervent que de vaiſſeaux de terre. Ils ſont obligés de ne vivre que d'aumônes, ſans cependant qu'il leur ſoit permis de toucher de l'argent. Ces *pénitens* n'ont point de demeure fixe, ils ne peuvent demeurer plus d'une nuit dans un même endroit. Ils portent un habit rouge & un bâton. Ils ont ſix ennemis à combattre; la concupiſcence, la colère, l'avarice, l'orgueil; l'amour du monde, & le déſir de la vengeance, pour s'élever à la contemplation des choſes divines. Les *ſanjaſſi* ſont de la tribu des bramines. Ceux de la tribu des kutterys ou nobles, ſe nomment *perma amſa*; ceux de la tribu des ſoudras ou du petit peuple, ſe nomment *joguis*; ces derniers ſont moins réglés.

Les *avadoutas* ſont encore plus auſtères que les *ſanjaſſi*. Ils quittent tout, femmes, enfans & leurs biens. Ils vont tout nuds, cependant quelques-uns couvrent leur nudité avec une pièce d'étoffe. Ils ſe frottent le corps avec de la fiente de vache. Pour demander à manger, ils ne font que tendre la main, ſans proférer une parole; d'autres attendent qu'on vienne leur apporter des alimens pour ſe nourrir. Ces *pénitens* pratiquent quelquefois des macérations incroyables, comme de garder pendant long-temps la même poſture. Les uns tiendront pendant pluſieurs jours les deux bras élevés; les autres ſe font ſuſpendre par les pieds au-deſſus d'un feu qui rend une fumée épaiſſe; d'autres ſe tiennent immobiles, & ſont comme en extaſe, ſans paroître s'appercevoir de ce qui ſe paſſe autour d'eux: en un mot il n'y a ſortes d'auſtérités & de rigueurs que ces *pénitens* n'exercent ſur eux. Ils n'en ont d'autre récompenſe que la vénération qu'ont pour eux les Indiens idolâtres; les femmes pouſſent la leur juſqu'à leur baiſer dévotement les parties que la pudeur ne permet point de nommer. (*A. R.*)

PENSIONNAIRE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ſe dit d'une perſonne qui a une penſion, un appointement, ou une ſomme annuelle, payable ſa vie durant, à titre de reconnoiſſance, miſe ſur l'état d'un prince ou d'une compagnie, ſur les biens d'un particulier ou autres ſemblables, *&c.*

Dans l'égliſe romaine, il eſt fort ordinaire de mettre des penſions ſur des bénéfices: on les accordoit autrefois avec la plus grande facilité, ſous prétexte d'infirmités, de pauvreté, *&c.* Mais depuis le douzième ſiècle, ces prétextes avoient été portés ſi loin, que les titulaires des bénéfices étoient un peu plus que des fermiers. Cela détermina les puiſſances ſpirituelles à fixer les cauſes & le nombre des penſions. Il n'y a préſentement que le pape qui puiſſe créer des penſions; elles ne doivent jamais excéder le tiers du revenu, étant arrêté qu'il doit toujours en reſter les deux tiers au titulaire.

La penſion une fois établie, ſubſiſte pendant toute la vie du *penſionnaire*, quoique le bénéfice paſſe à un autre: faute de payer la penſion pendant pluſieurs années, le réſignant peut demander à rentrer dans le bénéfice. La penſion ſe perd par les mêmes voies que le bénéfice; par le mariage, par l'irrégularité, par le crime; mais elle peut être rachetée par une ſomme d'argent, pouvu qu'elle ne ſerve pas de titre clérical au *penſionnaire*, & qu'elle ait été créée de bonne foi ſans aucune pacte ſimoniaque. Fleury, *Inſtitut au droit eccléſiaſtique, tome I.*

Penſionnaire, eſt auſſi un nom que l'on donne au premier miniſtre des états de la province de Hollande.

Le *penſionnaire* eſt préſident dans les aſſemblées des états de cette province; il propoſe les matières ſur leſquelles on doit délibérer; il recueille les voix, forme & prononce les réſolutions ou déciſions des états, ouvre les lettres, confère avec les miniſtres étrangers, *&c.*

Il eſt chargé d'avoir l'inſpection des finances, de maintenir ou de défendre les droits de la province, de ſoutenir l'autorité des états, & d'avoir l'œil à l'obſervation des lois, *&c.* pour le bien ou la proſpérité de l'état. Il aſſiſte à l'aſſemblée des conſeillers députés de la province, qui repréſente la ſouveraineté en l'abſence des états; & il eſt un député perpétuel des états-généraux des Provinces-unies. Sa commiſſion n'eſt que pour cinq ans; après quoi, on délibère s'il ſera renouvellé ou non. Il n'y a point d'exemple, à la vérité, qu'il ait été révoqué; la mort eſt la ſeule cauſe qui met un terme aux fonctions importantes de ce miniſtre: on l'appelloit autrefois *avocat* de la province. Le titre de *penſionnaire* ne lui fut donné que du temps que Barneveld fut élevé à cette charge. Grotius l'appelle en latin *adſeſſor juris-peritus*; Merula, *advocatus generalis*; Mathæus, profeſſeur à Leyde, *conſiliarius*

Penſionnarius, qui eſt la qualité que les états lui donnent dans les actes publics.

Penſionnaire, ſe dit auſſi du premier miniſtre de la régence de chaque ville dans la province de Hollande.

Sa charge conſiſte à donner ſon avis ſur les matières qui ont rapport au gouvernement, ſoit de la ville en particulier, ou de l'état en général; & dans les aſſemblées des états des provinces, il parle en faveur de ſa ville en particulier.

Néanmoins la fonction de ces *penſionnaires* n'eſt pas égale par-tout. Dans quelques villes ils donnent ſeulement leur avis, & ils ne ſe trouvent jamais aux aſſemblées des magiſtrats, à moins qu'ils n'y ſoient expreſſément appellés; dans d'autres, ils s'y trouvent toujours; & dans d'autres, ils font même des propoſitions de la part des bourguemeſtres, & tirent leurs concluſions. On les appelle *penſionnaires*, à cauſe qu'ils reçoivent des appointemens ou une penſion.

Gentilshommes penſionnaires, c'eſt une compagnie de gentilshommes, dont la charge conſiſte à garder le roi dans ſa propre maiſon, c'eſt dans cette vue qu'ils ſont expectans dans la chambre de préſence.

Henri VII eſt le premier qui les ait mis ſur pied, ils ſont quarante: chacun d'eux eſt obligé d'entretenir trois chevaux qui portent en croupe, & un valet qui doit être armé; de ſorte, qu'à proprement parler, ils compoſent un corps-de-garde; c'eſt pourquoi ils doivent paſſer en revue devant leurs propres officiers; mais le roi les diſpenſe ordinairement de ce devoir, auquel ils ſe ſont obligés par ſerment. Leurs officiers ſont un capitaine, un lieutenant, un enſeigne & un clerc de contrôle; leurs armes ordinaires ſont la hache d'armes dorée, avec laquelle ils accompagnent le roi, quand il va à la chapelle royale, ou lorſqu'il en revient. Ils le reçoivent dans la chambre de préſence, ou quand il ſort de ſon appartement privé, de même que dans toutes les grandes ſolemnité. Leur penſion eſt de cent livres ſterling par an. (*A. R.*)

PENTHIEVRE, (*Hiſt. de Bretagne*) Artus II, duc de Bretagne, avoit eu d'un premier mariage trois fils: Jean III qui lui ſuccéda; Guy, comte de Penthièvre, qui fut père de Jeanne la boiteuſe; & Pierre, qui mourut ſans enfans. D'un ſecond mariage, Artus eut Jean, comte de Montfort. Jean III, l'aîné du premier lit, ayant perdu ſes deux frères Guy & Pierre, & n'ayant point d'enfans, avoit toujours regardé Jeanne la boiteuſe ſa nièce, fille du comte de Penthièvre, comme ſon héritière; il l'avoit mariée à Charles, comte de Blois, de la maiſon de Châtillon, neveu de Philippe de Valois. A la mort de Jean III, le comte de Montfort avoit réclamé le duché en vertu de la maſculinité; il s'étoit emparé des tréſors & des places; Charles de Blois avoit demandé juſtice à Philippe de Valois ſon oncle; Montfort avoit traité avec Edouard II, roi d'Angleterre, rival de Philippe de Valois; cité enſuite à la cour des pairs de France, il avoit oſé y paroître; mais bientôt la crainte d'être arrêté l'avoit déterminé à s'enfuir. L'arrêt rendu à Conflans le 7 ſeptembre 1341, avoit jugé en faveur du comte de Blois, comme on devoit s'y attendre. Philippe lui fournit des troupes pour faire valoir ſes droits, & Montfort demanda du ſecours au roi d'Angleterre. Cette rivalité des maiſons de Montfort & de Penthièvre occupe tout le règne de Philippe de Valois, tout le règne du roi Jean, une partie de celui de Charles V. Jean de Montfort tomba entre les mains des François, le comte de Blois entre les mains des Anglois; Jeanne de Penthièvre femme de ce dernier, & Jeanne de Flandre, comteſſe de Monfort, ſa rivale, ſoutinrent avec éclat & avec grandeur la querelle de la Bretagne. La comteſſe de Montfort, ſoldat & capitaine, guidoit ſon fils au milieu des périls, enflammoit, étonnoit ſes guerriers tantôt par des coups hardis, tantôt par des opérations ſavantes, par des retraites ſupérieures à des victoires.

A tant de valeur, la comteſſe de Blois oppoſoit l'orgueil de ſon ſang, la certitude de ſes droits & l'inflexibilité de ſon caractère. Dans ſa foibleſſe altière & opiniâtre, elle avoit juré de ne conſentir à aucun partage du duché; elle déſavoua tous les traités, tous les ſacrifices que l'amour de la paix eût pu arracher à ſon mari: ſeule armée de l'autorité, elle ne lui laiſſoit que le rang de ſon premier ſujet, & que l'honneur de mourir pour elle. Il eut cet honneur funeſte.

Les inſtances de la nobleſſe de Bretagne, les bons offices de Charles V & du prince Noir avoient fait enfin conſentir les concurrens au partage de la Bretagne. Tous deux conſervoient le titre de duc avec les mêmes prérogatives. Rennes & Nantes étoient les capitales des deux duchés; la paix étoit conclue, les ôtages donnés de part & d'autre. Le comte de Blois envoie à ſa femme le traité pour lui demander ſon aveu; elle répond avec aigreur *que ſon mari fait ſon marché de ce qui n'eſt pas à lui, qu'une cauſe pour laquelle tant de braves gens ont péri, mérite d'être ſoutenue juſqu'au bout.* C'eſt préciſément parce que cette cauſe avoit coûté tant de ſang, qu'il falloit ceſſer d'en répandre. Le comte de Blois fut touché juſqu'au fond du cœur des larmes d'orgueil ou de fureur que ſa femme avoit verſées & dont on lui rendit un compte trop fidèle; il adoroit cette femme altière, il vint la conſoler, la raſſurer, prendre ſes ordres, & jurer de mourir ou de vaincre pour elle. La comteſſe en l'embraſſant à ſon départ, lui recommanda encore de ne conſentir à aucun partage: ce fut leur dernier adieu! Il fallut que le ſort des armes vuidât la querelle

dans les champs d'Aurai, le jour de Saint-Michel, l'an 1374. Le comte de Blois y fut tué; ſon dernier mot fut: *j'ai guerroyé long-temps contre mon eſcient*; c'eſt-à-dire, contre ma conſcience. Montfort (Jean V, fils de Jeanne de Flandre), vit le cadavre de ſon rival & lui donna des larmes. *Ah! mon couſin*, s'écria-t-il, *par votre opiniâtreté vous avez été cauſe de beaucoup de maux en Bretagne, Dieu vous le pardonne! Je regrette bien que vous êtes venu à cette male fin.* Charles V voulut qu'on s'en tînt à cet arrêt du ſort; il ordonnaà l'inflexible Penthievre de pleurer en paix ſon mari, ſes fautes, ſes diſgraces; de ſe contenter de quelques foibles dédommagemens & du vain titre de ducheſſe de Bretagne, dont la réalité paſſoit à la maiſon rivale par le traité de Guerrande conclu en 1365. Ce traité lui réſerva ſeulement ſes droits, dans le cas où la maiſon de Montfort viendroit à s'éteindre, clauſe qui réunit un moment les maiſons de Montfort & de Blois contre Charles V, lorſque ce roi ſi ſage fit la faute de vouloir confiſquer la Bretagne ſur Jean V, pour le punir de ſes liaiſons avec l'Angleterre; la maiſon de Blois-Penthièvre réclama ſes droits, qui n'avoient été que ſuſpendus en faveur de la maiſon de Montfort & pour le bien de la paix, ils furent expreſſément réſervés par l'arrêt de confiſcation, & la confiſcation, par l'événement, n'eut point lieu.

Jean, fils de Charles de Blois, étoit reſté en ôtage chez les Anglois; le connétable Cliſſon le délivra & lui donna Marguerite ſa fille; celle-ci eut encore plus de zèle pour la cauſe de la maiſon de Blois que Jeanne de Penthièvre elle-même. (*Voyez* l'article *Cliſſon.*)

Le duc de Bourgogne, Jean le cruel, maria Iſabelle ſa fille avec Olivier de Blois, fils de Marguerite de Cliſſon, & de l'héritier de Blois-Penthièvre, & il ſe déclara hautement protecteur des droits de cette maiſon; il diſoit *que le duché de Bretagne appartenoit de bon droit à ſon gendre, & que, venant le temps qu'il attendoit, il l'y rétabliroit de droit & de force.* Ce temps n'arriva point.

Le duc de Bretagne combloit de bontés les Penthièvres, il les admettoit à ſa familiarité, il les honoroit de ſa confiance, il leur prodiguoit les diſtinctions & les graces; Marguerite de Cliſſon n'en étoit point touchée, elle ne voyoit que les droits de Penthièvre ſacrifiés, & qu'un uſurpateur aſſis au trône qu'elle & ſes enfans auroient dû occuper. Par ſon conſeil, les Penthièvres invitent le duc à une fête dans leur château de Chantoceaux; le duc, toujours ſans défiance, s'y laiſſe conduire par Olivier, l'aîné des Penthièvres. Il eſt arrêté, lié, conduit de forteresſe en forteresſe; le comte de Penthièvre & Marguerite venoient inſulter à ſa douleur & redoubler ſa crainte: Marguerite lui citoit le verſet du *Magnificat: depoſuit potentes de ſede*; le comte de Penthièvre le menaçoit de le faire couper par morceaux. Cependant la nobleſſe de Bretagne ſe ſoulève, on aſſiège Marguerite dans Chantoceaux où elle étoit alors ſéparée de ſes fils. Sa tête alloit répondre de celle du duc, & à ſon tour la barbare trembla pour ſa vie; elle envoyoit couriers ſur couriers à ſes fils, pour les prier de remettre le duc en liberté, s'ils vouloient la revoir; ils obéirent; on permit à la comteſſe de ſe retirer, le duc entra dans Chantoceaux qu'il raſa. On fit le procès aux Penthièvres, ils furent déclarés infâmes & condamnés à mort, leurs biens confiſqués; ils trainèrent, loin de leur patrie, une vie malheureuſe, après avoir comblé leur honte, en eſſayant encore, ſans ſuccès, la reſſource de l'aſſaſſinat. On dut plaindre Guillaume, l'un des trois frères Penthièvres, qui, ſans avoir eu part à leur attentat, fut enveloppé dans leur diſgrace, paſſa vingt-ſept ans en priſon, & perdit la vue à force de pleurer ſur le déshonneur & ſur le déſaſtre de ſa maiſon.

PÉP

PEPIN LANDEIN ou *le Vieux*, (*Hiſt. de France.*) maire du palais d'Auſtraſie.

PEPIN D'HÉRISTAL, prince ou duc d'Auſtraſie.

PEPIN LE BREF, roi de France, premier roi de la ſeconde race, & le XXIIe depuis la fondation de la monarchie.

Ces trois princes ſe ſont rendus fameux; mais celui dont la vie jette un plus grand éclat & mérite plus d'être développée, eſt ſans contredit le troiſième, que ſa petite taille fit ſurnommer *le Bref* & que la force de ſon génie eût dû faire ſurnommer *le Grand*. Ce fut un tyran bien habile; il précipita du trône, des rois dont l'origine ſe perdoit dans l'antiquité la plus reculée, & que les François avoient révérée d'abord comme céleſte. Ce n'eſt pas le ſeul trait qui atteſte ſes talens: on doit ſur-tout l'admirer, parce que n'ayant eu qu'une puiſſance uſurpée, il parvint à faire perdre l'idée de ſon uſurpation, & à ne laiſſer voir que le titre de roi, contre lequel la poſtérité n'a point réclamé. Les exploits des premiers Mérovingiens, le nombre & l'éclat de leurs victoires, l'étendue de leurs conquêtes, l'amour & le reſpect des François pour les deſcendans du célèbre, du grand Clovis, ne furent pas capables d'arrêter l'uſurpateur. Mais avant que d'entrer dans les détails de ſa vie, & de ſcruter les deſſeins de ſa politique, on ne ſauroit ſe diſpenſer de faire connoître quels furent ſes aïeux. Les hiſtoriens s'accordent à dire que Charles Martel, ſon père, étoit arrière-petit-fils de *Pepin le Vieux* & d'Arnoul; le premier fut maire du palais ſous Dagobert I, & le ſecond fut gouverneur de la perſonne de ce prince. Si nous en croyons les écrivains du tems, *Pepin* & Arnoul poſſédèrent

dans le plus éminent degré tous les talens que leurs places exigeoient ; ils exaltent ſur-tout leur fidélité. La conduite de Dagobert I, tant qu'il fut ſous leur tutelle, & en quelque ſorte ſous leur empire, jette quelques nuages ſur ce tableau. Les commencemens du règne de ce prince offrent peu d'actions louables ; on en découvre au contraire pluſieurs qui ſont dignes de la plus ſévère cenſure : on doit blâmer ſur-tout ſa conduite envers Clotaire II, ſon père, qui lui donna le royaume d'Auſtraſie ; il n'en eut pas plutôt reçu le ſceptre qu'il le menaça d'une guerre par rapport à quelques comtés que Clotaire s'étoit réſervés. Dagobert étoit dans un âge trop tendre, il étoit trop deſpotiquement gouverné, pour que l'on puiſſe s'en prendre directement à lui, c'eſt donc à *Pepin* qu'il faut s'en prendre. Ce miniſtre doit encore être regardé comme l'un des principaux auteurs de la diviſion qui s'introduiſit dans la monarchie. La France, depuis Clovis, n'avoit formé qu'un ſeul empire, qui ſe partageoit en pluſieurs royaumes, lorſque le roi laiſſoit pluſieurs enfans : ainſi on la vit diviſée en quatre parties ſous les fils de Clovis & ſous ceux de Clotaire I ; mais lorſqu'un royaume venoit à vaquer, il étoit partagé ; il ſe confondoit dans les trois autres. Sous la vie de *Pepin*, il n'en fut pas de même. Clotaire II, après la défaite & la mort des rois de Bourgogne & d'Auſtraſie, ſes couſins, dont il fut le vainqueur & l'exterminateur, voulut en vain réunir ces deux royaumes ; les maires qui, par cette réunion, devoient être ſupprimés, s'y oppoſèrent, ils empêchèrent même qu'on n'en ſéparât quelque partie ; ils ſe comportèrent moins en lieutenans du monarque qu'en régens du royaume. Clotaire ne ſe décida à mettre Dagobert ſur le trône d'Auſtraſie, que parce que ſon autorité y étoit preſqu'entièrement méconnue. Il ſeroit cependant injuſte d'accuſer *Pepin* de cette révolution, il ne fit que la ſoutenir ; Radon, ſon prédéceſſeur, l'avoit commencée : mais il étoit d'autant plus blâmable dans la guerre qu'il ſuſcita à Clotaire, qu'il étoit redevable de ſon élévation à ce prince : c'étoit Clotaire qui l'avoit fait maire du palais. Il paroît que Dagobert lui-même redouta l'ambition de ce miniſtre, auſſi-tôt que ſon âge lui permit de l'apprécier ; on ne voit pas qu'il l'ait employé dans les négociations importantes : il le deſtitua même de la mairie d'Auſtraſie, lorſqu'il confia les rênes de cet état à Sigebert II, ſon fils : il le mortifia au point de lui donner un ſucceſſeur, lui vivant. Tous les hiſtoriens rendent hommage au génie ſupérieur de *Pepin*, & leur témoignage uniforme en ce point accuſe ſa fidélité. Si Dagobert l'eût cru incapable d'abuſer des droits de ſa charge, ne l'auroit-il pas mis auprès de la perſonne de ſon fils ? De quelle utilité n'étoient pas les conſeils d'un miniſtre qui avoit déjà l'expérience de deux règnes ? *Pepin*, écarté de la mairie, chercha tous les moyens d'y rentrer ; il entretint des intelligences dans l'Auſtraſie, s'y fit des créatures ; il s'attacha ſur-tout Cunibert, évêque de Pologne, prélat qui pouvoit donner à ſon parti la plus haute conſidération. On ſait quel étoit alors l'aſcendant des évêques ſur l'eſprit des peuples. La conduite de *Pepin*, après la mort de Dagobert, montre bien qu'il avoit regardé comme un exil ſon ſéjour à la cour de ce prince ; il quitta la Neuſtrie, où il ne pouvoit plus figurer qu'en ſubalterne. La mairie de ce royaume & le gouvernement de la perſonne de Clovis II, fils puîné de Dagobert, avoient été conférés à Ega ; nouvelle preuve qu'on le regardoit comme un eſprit dangereux qu'il falloit éloigner des affaires. Son entrée en Auſtraſie avoit tout l'éclat & toute la pompe d'un triomphe ; il étoit accompagné d'une multitude de ſeigneurs, ſes amis, que Dagobert avoit retenus auprès de ſa perſonne par les mêmes motifs d'inquiétude que l'ambition de Dagobert avoit fait naître. Cunibert, cet évêque qu'il s'étoit attaché, brigua pour lui le ſuffrage des grands qui n'avoient point entièrement perdu le ſouvenir des careſſes que ſa main politique leur avoit anciennement prodiguées : en peu de temps il ſe trouva armé de toute l'autorité ; Adalgiſe lui céda ſa place. Ce mot *céda* dont nous uſons d'après la plupart des hiſtoriens, nous paroît peu convenable au ſujet ; quelqu'orageux que ſoit le miniſtère, on ne le quitte point ſans regret : il a des attraits qui nous y attachent malgré nous ; l'ambitieux lutte pour le conſerver par rapport à lui-même, le ſage pour aſſurer les deſtinées des peuples & en mériter le ſuffrage. *Pepin*, placé pour la ſeconde fois à la tête du royaume d'Auſtraſie, ſe lia avec Ega, ſon collègue en Neuſtrie ; au moins leur plan ſemble trop conforme pour n'avoir point été concerté : ils ne voyoient perſonne au-deſſus d'eux ; ils étoient les tuteurs, ils étoient les maîtres de deux rois enfans ; Sigebert II avoit à peine huit ans, Clovis II n'en avoit pas cinq accomplis ; ils n'omirent rien pour s'attirer toute la conſidération ; ils ouvrirent les tréſors publics, ils les verſèrent avec profuſion ; & ſous prétexte de réparer les uſurpations, les violences, les oppreſſions véritables ou ſuppoſées du dernier règne, ils parvinrent à rendre odieuſe la mémoire de Dagobert : ce n'eſt pas qu'on les blâme d'avoir fait ces reſtitutions, c'eſt dans les rois un devoir indiſpenſable & ſacré d'être juſtes, & ſi Dagobert s'étoit écarté de ce principe, il étoit de la gloire de ſes ſucceſſeurs de réparer le mal que l'abus de ces principes pouvoit avoir occaſionné ; on ne blâme que la conduite trop flatteuſe de ſes miniſtres. *Pepin* & Ega firent clairement connoître qu'ils avoient moins en vue les proſpérités de l'état que leur bien particulier. En flétriſſant la mémoire du feu roi, ils attachoient ſur le trône la haine qu'ils excitoient contre lui, & l'on ne peut douter que ce n'ait été une des

cauſes de la chûte de la première race. On reſpecta encore la perſonne du roi, mais moins par amour que par une ancienne habitude. On commença à haïr la royauté; on aima la mairie, on la regarda comme un frein qui devoit arrêter la marche des rois, & l'on ſe plut à la voir armée du ſouverain pouvoir. *Pepin* mourut dans la troiſième année de ſon nouveau miniſtère, adoré des grands qu'il avoit ſu flatter, & du peuple, envers qui il s'étoit montré juſte. Grimoalde, ſon fils, héritier de ſes ſentimens, adopta le même plan, & le déploya avec trop de vivacité. Une loi d'état avouée par une ſage politique, ne permettoit pas à un fils de poſſéder les grandes charges, lorſque ſon père les avoit poſſédées. Oton, jeune ſeigneur Auſtraſien, briguoit la mairie, & invoquoit cette loi pour éloigner Grimoalde, qui, voyant que ce jeune ſeigneur alloit lui être préféré, termina la diſpute, & le fit aſſaſſiner. Ce fut par ce crime que cet ambitieux s'approcha de Sigebert; il changea bientôt les ſentimens de ce jeune monarque, dont le règne avoit été marqué par d'heureux préſages; au lieu de développer en lui les talens d'un roi, il le plongea dans l'excès de la dévotion: c'étoit alors la fureur des fondations religieuſes; Sigebert ne put échapper à la contagion; Grimoalde eut ſoin de lui fournir l'argent que ces ſortes de dépenſes exigent. Ce miniſtre ſe rendoit très-cher à certaines perſonnes qui aimoient moins le monarque que la main qui le dirigeoit. Sigebert regardoit comme un homme très-précieux, un miniſtre qui ruinoit ſon tréſor aux dépens du public. On prétend que Sigebert, pénétré de reconnoiſſance, adopta pour héritier, par ſon teſtament, Childebert, fils du miniſtre qui lui fourniſſoit les moyens de faire tant de bonnes œuvres. Ce fut ſur ce teſtament, faux ou véritable, qu'après la mort de Sigebert II, Grimoalde s'appuya pour mettre la couronne ſur la tête de Childebert, ſon fils; il fit diſparoître preſqu'auſſi-tôt Dagobert II, & le relégua en Ecoſſe. Ce nouveau crime étoit néceſſaire, le teſtament ne pouvant avoir ſon effet qu'au défaut de poſtérité maſculine. Pluſieurs choſes favoriſoient cette révolution; les Auſtraſiens ne voyoient plus parmi eux de roi de l'ancienne race, ils ne vouloient plus ſouffrir que le royaume fût réuni à celui de Neuſtrie; ſoit par un motif de gloire nationale, ſoit que par cette réunion on ſupprimât les grandes charges que les ſeigneurs étoient bien aiſe de conſerver; elle ne s'accomplit cependant pas. Childebert fut détrôné, & Grimoalde fut obligé de paroître en criminel devant Clovis II, qui le punit de ſon attentat. Développons, s'il eſt poſſible, la cauſe de la cataſtrophe de ces uſurpateurs; diſons comment il ſuccomba dans une entrepriſe qui réuſſit à *Pepin le Bref*, arrière-petit-fils de ſa ſœur Begga: nous en appercevons pluſieurs; d'abord on doit préſumer que les cris d'Imnichilde contre lui ne furent point impuiſſans: une reine n'eſt jamais ſans courtiſans ou ſans amis: heureuſes celles qui ſavent préférer le petit nombre de ceux-ci à la tourbe des autres! Il eſt bien difficile d'abuſer une mère, rarement on trompe ſa vigilance, ſa ſollicitude; on ne voit pas qu'Imnichilde ait été dupe de l'éclipſe de Dagobert; il eſt certain que l'on ſavoit en Neuſtrie que ce prince exiſtoit en Ecoſſe; le teſtament de Sigebert II paſſoit même pour une fable: le couronnement de Childebert ne pouvoit donc être regardé que comme une uſurpation, & les François ſe croyoient toujours liés par leur ſerment à l'ancienne race; ils ne croyoient pas qu'il leur fût permis, dans aucun cas, de renoncer à l'obéiſſance envers leur roi. On verra par la conduite de *Pepin*, que ce préjugé, ou plutôt cette utile vérité, fut un des principaux obſtacles que rencontra ſon ambition; il lui fallut, pour le vaincre, faire parler le miniſtre d'un dieu. A ces cauſes, dont quelques-unes ſe ſont preſentées à certains écrivains, j'en vais ajouter une qui me paroît plus puiſſante; elle eſt échappée à tous les hiſtoriens, même à tous les critiques. M. l'abbé de Mabli, ce ſavant ſi plein de notre hiſtoire, ne l'a point apperçue, ou il a négligé de nous en faire part. Si Childebert eût été maintenu ſur le trône, la charge de maire auroit été infailliblement ſupprimée; alors les grands qui commençoient à la regarder comme un bouclier contre les entrepriſes des rois, ſe trouvoient ſans défenſeurs & ſans appui; ils alloient trembler ſous un prince qui alloit réunir la royauté & la mairie, qu'ils étoient parvenus à faire regarder comme deux dignités rivales, l'autorité de l'une balançant celle de l'autre. Il n'étoit nullement à préſumer que Childebert eût laiſſé ſubſiſter une charge qui lui avoit ſervi de degré pour monter ſur le trône de ſes maîtres, & les en précipiter. Les grands ne devoient pas être tranquilles ſur l'ambition de Grimoalde: c'étoit par un crime qu'il avoit acquis la mairie; c'étoit par un autre crime qu'il avoit placé la couronne ſur la tête de ſon fils. L'hiſtoire ne nous a point dévoilé ſes autres excès; mais il faut croire que ceux que nous venons d'expoſer ne furent pas les ſeuls. L'auteur des *Obſervations ſur l'hiſtoire*, écrivain inappréciable, mais dont j'oſe ici combattre le ſentiment, ſemble louer la modération d'Echinoalde ou Archambaut, maire du palais de Neuſtrie, qui, ſuivant lui, eut la généroſité de punir l'uſurpateur, quoiqu'il fût de l'intérêt de ſon ambition de le favoriſer, & que ſon ſuccès en Auſtraſie fût devenu un titre pour lui en Neuſtrie. On voit que cet auteur, dont je ſens d'ailleurs tout le mérite, regarde le ſupplice de Grimoalde comme l'ouvrage d'Archambaut, ſon collègue; & l'hiſtoire atteſte que ce fut celui des grands du royaume d'Auſtraſie. S'il y contribua, ce ne fut pas volontairement, mais ſeulement parce qu'il eût été dangereux

dangereux de ne pas ſe déclarer dans une conjoncture auſſi importante : il ne faut pas croire qu'il fût libre d'ambition : plus ſage que ſon collègue, il attendoit le ſuccès pour ſe décider. Ses vues intéreſſées ne tardèrent point à ſe manifeſter : en effet, au lieu d'ordonner le retour de Dagobert, il le tint toujours dans ſon exil, & ſe réſerva la mairie d'Auſtraſie, qu'il eût fallu rétablir ſi ce prince eût remonté ſur le trône : on ne m'objectera pas qu'il fut retenu par Clovis. Ce monarque, toujours occupé de ſa dévotion, avoit bien peu d'influence dans l'état ; rarement il ſortoit de ſon oratoire, où il ne s'occupoit que du ſoin de décorer quelque relique. Mais ce qui acheve de dévoiler ce maire, c'eſt le mariage qu'il fit contracter à Clovis ; il lui fit épouſer Batilde, une eſclave par qui il s'étoit fait ſervir à table : voilà quelle fut la femme que ce traître ne craignit pas de faire épouſer à ſon roi. Ne connoiſſoit-il pas mieux les convenances ? & croira-t-on qu'il agiſſoit ſans intérêt ? Quelle reconnoiſſance ne devoit-il pas ſe promettre de la part d'une princeſſe dont il étoit le créateur ? Dagobert II fut cependant rappellé, non par l'inſpiration du maire, mais par Childeric II, qui lui rendit la couronne d'Auſtraſie. La mairie de ce royaume fut rétablie, & c'eſt ce qui prouve ou que les rois étoient ſans autorité, ou qu'ils étoient abſolument dépourvus de politique. Cette charge ſortit un inſtant de la famille de *Pepin*. Mais avant de quitter l'article de Grimoalde, obſervons un trait qui atteſte ſon génie ; ce fut cette attention de donner à ſon fils un nom que pluſieurs rois avoient porté ; ainſi ſi la famille de l'uſurpateur étoit nouvelle, ſon nom ne l'étoit pas. Un nommé *Vulfoade* fut fait maire du palais de Dagobert, mais après ſa mort, elle paſſa à Anſegiſile, mari de Begga, ſœur de Grimoalde : ce nouveau maire eut un règne bien court, il périt aſſaſſiné par un ennemi domeſtique qu'il avoit fait élever avec un ſoin domeſtique. *Pepin*, ſon fils, que l'on diſtingue par le ſurnom d'*Hériſtal*, vengea ſa mort : il tua l'aſſaſſin au milieu d'une foule de complices. Cette intrépidité lui captivant l'eſprit des ſeigneurs, on lui confia à lui & à Martin ſon couſin, le gouvernement d'Auſtraſie, qu'ils poſſédèrent l'un & l'autre conjointement, non-ſeulement avec le titre de maire, mais encore avec celui de prince ou de duc. Les ſeigneurs leur refuſèrent le titre de roi, ſans doute pour conſerver le droit de recourir à celui de Neuſtrie, il leur prenoit envie de leur impoſer des devoirs qu'ils ne jugeoient point à propos de remplir. C'eſt ainſi que les ſeigneurs tenoient dans une eſpèce de dépendance, les deux princes qu'ils avoient jugé à propos de ſe donner. *Pepin* & ſon collègue adoptèrent le plan que *Pepin le vieux* leur avoit tracé : c'étoit de captiver l'eſprit des peuples en affectant l'extérieur des vertus, & en déployant tout le faſte des talens. Leurs prédéceſſeurs étoient parvenus à avilir la perſonne des rois qui ne ſortoient plus de l'enceinte de leur palais, & à faire redouter la royauté ; ils ſemèrent de nouveaux germes de diſcorde entre les Neuſtriens & les Auſtraſiens, dont ils craignoient toujours la réunion ; ils avoient bien prévu qu'on leur conteſteroit à la cour de Thierri la qualité de princes : ils décrièrent les mœurs d'Ebroin, ſon maire, qui travailloit à raffermir la puiſſance des rois, & qui par conſéquent ne devoit point être aimé. Ils accordèrent aux Auſtraſiens une liberté voiſine de la licence, & qui ne pouvoit manquer d'être enviée de la part des Neuſtriens. Les ſeigneurs quittoient à l'envi la cour de Thierri, où régnoit une éternelle diſcorde. *Pepin* & Martin ſe croyant ſupérieurs en force, déployèrent l'étendart de la guerre, & menacèrent la Neuſtrie ; ils ſe promettoient l'entière conquête d'un royaume qui renfermoit dans ſon ſein le germe d'une chûte prochaine. Cette première guerre ne leur réuſſit cependant pas ; le génie & la valeur d'Ebroin, maire du palais de Thierri, firent échouer leurs brigues, ou du moins retardèrent le fruit que les Auſtraſiens s'en étoient promis. *Pepin* voyoit ſes eſpérances preſque détruites ; il avoit perdu une grande bataille, & ſon collegue, aſſiégé dans Laon, avoit été obligé de ſe rendre à Ebroin, qui le punit comme ſéditieux. Thierri, ſon vainqueur, faiſoit des préparatifs pour entrer en Auſtraſie. Déſeſpérant de l'arrêter les armes à la main, il fit aſſaſſiner Ebroin par un ſeigneur nommé *Hermenfroi*. L'hiſtoire ne l'accuſe pas directement d'avoir ordonné ce meurtre, mais eſt certain qu'il l'autoriſa par le favorable accueil qu'il fit à Hermenfroi, qui fut comblé de ſes bienfaits. Délivré de ce rival, auquel il attribuoit le ſuccès de la bataille qu'il avoit perdue, *Pepin* employa les négociations dont le feu des guerres avoit retardé l'activité : un traité de paix qu'il conclut avec Varaton ranima ſon eſpoir. Les ôtages qu'il conſentit de donner ſont une preuve que l'état de ſes affaires n'étoit pas avantageux ; & la paix qu'on lui accordoit dans un temps où les Allemands & tous les peuples d'au-delà du Rhin ſe révoltoient contre la domination Auſtraſienne, & où la perte d'une bataille rendoit ſa ruine inévitable, démontre l'intelligence des ſeigneurs de Neuſtrie & de Varaton lui-même avec cet ambitieux. Les factions continuoient à la cour de Thierri, & la déchiroient avec fureur. Varaton tint une conduite oppoſée à celle d'Ebroin ; il vouloit ſe faire aimer, il ne put réuſſir à l'être. Son miniſtère pacifique ne put écarter la haine qui s'attachoit au trône & à tout ce qui l'approchoit ; ſa modération ne ſervit qu'à accélérer la chûte de ſes maîtres. Sa mort ouvrit la porte à de nouvelles brigues ; ſa veuve appuyoit de ſon crédit Bertier, ſon gendre. *Pepin* qui avoit intérêt de l'éloigner, après n'avoir pu le gagner, appuya ſes concurrens & s'appliqua à

le rendre odieux & mépriſable. Les hiſtoriens nous ont repréſenté ce maire ſous les plus odieuſes couleurs ; à les entendre, c'étoit un homme d'un extérieur ignoble, un général ſans expérience, un ſoldat ſans courage, un miniſtre ſans ame, ſans eſprit & ſans talens. L'auteur des obſervations ſur l'hiſtoire de France, n'a pas craint d'appuyer pluſieurs de ces réflexions ſur ce tableau : mais il eſt clair qu'il n'a point été guidé par cette critique judicieuſe qui relève le mérite de ſes ouvrages ; ne s'eſt-il pas apperçu qu'il avoit été fait par des mains infidelles, par des écrivains vendus aux *Pepin* ? Si l'on en croit les hiſtoriens du temps, ſi l'on en croit, dis-je, ces flatteurs, tous les miniſtres qui s'oppoſèrent aux entrepriſes des *Pepin*, ne s'attachèrent qu'à faire le malheur des peuples, & furent moins ſemblables à des hommes qu'à des monſtres, tandis que les *Pepin* furent des héros, des ſaints : mais l'hiſtoire détruit la flatterie des panégyriſtes ; elle atteſte que ces prétendus monſtres verſèrent leur ſang pour raffermir la puiſſance des rois que ces prétendus ſaints précipitèrent du trône ; les ſujets de Thierri qui voyoient que le duc d'Auſtraſie récompenſoit avec magnificence tous ceux qui paſſoient à ſa cour, exigeoient des ſacrifices continuels de la part du monarque dont le refus le plus légitime ne manquoit pas d'être traité d'affreuſe tyrannie. Ils s'évadoient ſur le plus léger prétexte. *Pepin* dut être embaraſſé du nombre prodigieux de mécontens qui ſe rendoient chaque jour autour de lui : il eût fallu des tréſors inépuiſables pour aſſouvir la cupidité de ces transfuges : lorſqu'il crut qu'il étoit temps de porter les tempêtes en Neuſtrie, il envoya des députés à Thierri, le ſommer de rappeller tous les mécontens, & de les ſatisfaire ; & ſur ſon refus, il lui déclara qu'il marchoit contre lui pour l'y contraindre : il étoit en état de juſtifier ſes menaces ; non ſeulement ſes troupes étoient groſſies d'une infinité de transfuges, il y avoit encore une infinité de traîtres qui n'étoient reſtés dans le camp de Thierri que pour y porter le ravage avec plus de ſuccès : ces perfides avoient donné des otages à *Pepin*. Il n'eſt donc pas étonnant que la victoire ſe ſoit rangée de ſon côté. Le maire du palais (Berthier) fut tué par des conſpirateurs quelques jours après la perte d'une bataille ſanglante qui ſe donna près de Leucofao : Thierri qui y avoit aſſiſté prit la fuite & ne s'arrêta que quand il fut dans Paris. *Pepin* généreux parce qu'il gagnoit à l'être, abandonna à ſon armée les dépouilles des vaincus ; & ſembla ne ſe réſerver que la gloire des ſuccès : tous les priſonniers faits à la journée de Leucofao, furent remis en liberté ſur leur parole. Cette modération affectée lui concilia tous les cœurs, & la Neuſtrie ne lui offrit qu'une conquête aiſée. Paris fut forcé de le recevoir : il y parut dans l'appareil d'un triomphateur. Il s'aſſura de la perſonne de Thierri, & le fit obſerver, ſans cependant lui faire aucune violence. Tous ceux des Neuſtriens qui s'étoient réfugiés à ſa cour, furent rétablis dans leurs biens & leurs dignités ; les privilèges qu'ils avoient ambitionnés leur furent accordés : mais il ſe montra très-ſoigneux ſur-tout de ménager les gens d'égliſe. *Pepin* affectoit de ne rien entreprendre ſans avoir auparavant pris le conſeil des grands qui, en revanche, lui accordèrent tout, excepté le titre de roi : M. de Mably croit que ce fut par un effet de ſa modération qu'il négligea de le prendre ; mais les François n'étoient pas encore diſpoſés à le donner. Charles-Martel qui n'avoit pas moins de dextérité, & qui avoit bien plus de talent & de génie, le quêta inutilement ; & quoi qu'en dife l'excellent auteur que j'ai déja pluſieurs fois cité, le titre de Maire de Neuſtrie que prit *Pepin* après ſa victoire, ne fut point de ſon choix, il fut obligé de s'en contenter. « *Pepin*, c'eſt ainſi que s'exprime M. de Mably, qui s'étoit fait une habitude de ſa modération, ne ſentit peut-être que » dans le moment qu'il en recueilloit le fruit, » tout ce qu'il pouvoit ſe promettre de ſa » victoire, de l'attachement des Auſtraſiens, » de la reconnoiſſance inconſidérée des Francois de Neuſtrie & de Bourgogne : peut-être » auſſi jugea-t-il qu'il étoit égal pour ſes intérêts que Thierri fût roi ou moine ; l'ambition » éclairée ſe contente de l'autorité & néglige » des titres qui la rendent preſque toujours » odieuſe ou ſuſpecte. *Pepin* laiſſa à Thierri ſon » nom, ſes palais & ſon oiſiveté, & ne prit » pour lui que la mairie des deux royaumes » qu'il avoit délivrés de leur tyran ». L'idée que préſente ce tableau eſt contraire à celui que nous offre l'hiſtoire. M. de Mably ſemble vouloir conteſter à *Pepin* la gloire d'avoir ſu préparer les événemens, & peu s'en faut qu'il n'attribue au hafard la conduite de cet homme étonnant. Si *Pepin* ne condamna pas Thierri à languir dans l'obſcurité d'un cloître, c'eſt qu'il y voyoit encore trop de danger, c'eſt qu'il étoit retenu par l'exemple encore récent de Grimoalde, & non parce qu'il regardoit la couronne avec indifférence. Un miniſtre qui s'étoit fait déférer le titre de prince, & qui ne paroiſſoit jamais en public qu'avec le faſte de la royauté, ne ſera jamais placé au rang des eſprits modérés. Thierri ne doit pas être confondu parmi les princes oiſifs, tel que nous le repréſente l'auteur accrédité que j'oſe combattre : ce monarque paroît toujours à la tête de ſes armées. M. de Mably applaudit encore à la mort de Bertier qu'il appelle un tyran ; mais étoit-ce un crime dans ce miniſtre de vouloir ramener les grands ſous le joug d'une autorité légitime, qu'ils avoient preſqu'entièrement ſecouée ? *Pepin*, après avoir confié la garde de Thierri à un nommé Notberg qui lui étoit vendu, partit pour ſa principauté : ſa cour marquoit bien que toute l'autorité étoit entre ſes mains. Une expédition

qu'il fit au-delà du Rhin, d'où il revint victorieux, ſervit encore à affermir ſa puiſſance & fixa tous les yeux ſur lui. Ce fut pour tranquilliſer les grands, qu'il remit en vigueur les aſſemblées générales dont on avoit preſque perdu la mémoire : les grands qui voioient dans ces aſſemblées, ne devoient pas craindre l'abus d'autorité, ils durent regarder la mairie avec indifférence, elle ne devoit pas leur être bien chère, puiſqu'elle leur devenoit ſuperflue. *Pepin* ſe garda cependant bien de rendre ces aſſemblées trop fréquentes : il voulut les faire deſirer ; la première qu'il ordonna ſe tint ſous Clovis III, fantôme de royauté qu'il n'avoit pu ſe diſpenſer de montrer aux peuples. Une obſervation importante, c'eſt que *Pepin* n'y parut pas ; il étoit probablement retenu par la crainte de ſe compromettre ; il n'eût pu y occuper que la ſeconde place, & il vouloit inſenſiblement ériger en doute ſi la première ne lui étoit pas due : le rôle ſervile qu'il fit jouer à Thierri ainſi qu'à Clovis II, à Childebert & à Dagobert III, fait préſumer qu'il ſeroit parvenu à le faire croire. Les grands officiers de la couronne devenoient officiers du prince d'Auſtraſie & du maire de Neuſtrie. *Pepin* avoit un référendaire, & de ces ſortes d'intendans appellés *domeſtiques*, par rapport aux maiſons dont on leur confioit le ſoin. On ne peut cependant s'empêcher de faire une réflexion ſur la brièveté du règne de Thierri & de ſes ſucceſſeurs ; depuis la cataſtrophe de ce prince, arrivée en 689, juſqu'au couronnement de *Pepin-le-Bref*, il ne s'eſt écoulé que 73 ans, & pendant cet intervalle, on voit ſix rois : *Pepin d'Hériſtal* en vit diſparoître trois dans l'eſpace de vingt-deux ans. Thierri mourut dans la vigueur de l'âge, un an après ſa défaite ; Clovis II, au ſortir de l'enfance ; Childebert III ne parvint point à l'âge viril : les hiſtoriens, dont j'ai fait entrevoir quelle pouvoit être la trempe, ne s'expliquent point ſur le genre de leur mort ; ils diſent bien que *Pepin* les fit ſoigneuſement obſerver, & ne peuvent le juſtifier d'avoir trempé dans pluſieurs aſſaſſinats : le miniſtère, nous dirions mieux le règne de *Pepin*, n'offre plus rien à nos obſervations, ſinon qu'il voulut rendre ſa principauté héréditaire dans ſa famille, & perpétuer les fers dont ſes ancêtres, & lui-même avoient chargé les rois de Neuſtrie. Il deſtina la principauté d'Auſtraſie à Drogon ſon aîné, & la mairie de Neuſtrie & de Bourgogne à Grimoalde ſon cadet ; mais ce qui montre que ſa puiſſance étoit ſans bornes, c'eſt que Grimoalde étant mort, il fit paſſer la mairie, qui juſqu'alors n'avoit été confiée qu'à des hommes mûrs, à Théodoalde, jeune enfant, qui avoit à peine ſix ans ; ainſi Dagobert, âgé de douze ans, eut un miniſtre plus enfant que lui, & qui devoit le gouverner ſous la tutelle de Plectrude, veuve de *Pepin*. Que peut-on imaginer de plus humiliant, de plus dégradant pour la royauté ? cet acte de deſpotiſme fut le dernier de ſa vie ; il mourut en 714 le 16 décembre. Son ſurnom d'Hériſtal lui fut donné d'un château où il fit ſon principal ſéjour : outre Drogon & Grimoalde qu'il avoit eus de Plectrude, & dont la mort avoit précédé la ſienne, il laiſſoit pluſieurs fils naturels, Charles, fils d'Alpaide, & Childebran, dont on ne ſait q elle fut la mère : la veuve Plectrude, placée à la tête de la régence, n'omit rien pour juſtifier le choix de ſon mari ; elle fit renfermer, dans les priſons de Cologne, Charles-Martel, dont le génie lui faiſoit ombrage : elle prit alors les rênes du royaume d'Auſtraſie, au nom de ſon arrière-fils Arnoul, fils de Drogon, & envoya Théodoalde à la tête d'une armée ſe ſaiſir de la mairie de Neuſtrie & de Bourgogne : les ſeigneurs, attachés à la perſonne de Dagobert, crurent que c'étoit l'inſtant favorable de lui rendre une partie de l'autorité : ils lui inſpirèrent des ſentimens dignes de ſa naiſſance & de ſon rang, & le déterminèrent à marcher contre Théodoalde & contre Plectrude. Une victoire lui ouvrit les portes de l'Auſtraſie, mais Charles-Martel ayant rompu les liens où le retenoit ſa marâtre, les lui ferma preſqu'auſſi-tôt. L'Auſtraſie qui ſupportoit impatiemment le joug d'une femme, proclama Charles-Martel, dont les exploits étonnans effacèrent tous ceux de ſa race. « C'étoit un homme, dit » M. de Mably, qui avoit toutes les qualités de » l'eſprit dans le dégré le plus éminent ; ſon ambition audacieuſe, bruyante & ſans bornes, ne » craignoit aucun péril : auſſi dur, auſſi inflexible envers ſes ennemis, que généreux & prodigue pour ſes amis, il força tout le monde à » rechercher ſa protection : après avoir dépouillé » ſa belle-mère & ſes frères, il regarda la mairie » que Dagobert avoit conférée à Ramfroi comme » une portion de ſon héritage ; il lui fit la guerre, » le défit, & comme ſon père, il réunit au titre » de prince ou de duc d'Auſtraſie celui de maire » de Neuſtrie & de Bourgogne. *Pepin* avoit été » un tyran adroit & ruſé, Charles-Martel ne » voulut mériter que l'amitié de ſes ſoldats, & » ſe fit craindre de tout le reſte : il traita les » François avec une extrême dureté ; il fit plus, » il les mépriſa : ne trouvant par-tout que des » loix oubliées ou violées, il mit à leur place ſa » volonté. Sûr d'être le maître tant qu'il auroit une armée affectionnée à ſon ſervice, il » l'enrichit ſans ſcrupule des dépouilles du clergé, » qui poſſédoit la plus grande partie des richeſſes de l'état, & qui fut alors traité comme les » Gaulois l'avoient été dans le temps de la conquête. Charles-Martel, continue M. de Mably, qui nous paroît avoir parfaitement vu cet homme célèbre, n'ignoroit pas que les Mérovingiens avoient d'abord dû leur fortune & enſuite » leur décadence à leurs bénéfices ; il en créa de » nouveaux pour ſe rendre auſſi puiſſant qu'eux, » mais il leur donna une forme toute nouvelle,

» pour empêcher qu'ils ne cauſaſſent la ruine de » ſes ſucceſſeurs ; les dons que les fils de Clovis » avoient faits de quelques portions de leurs do- » maines, n'étoient que de purs dons, qui n'im- » poſoient aucuns devoirs particuliers & ne con- » féroient aucune qualité diſtinctive : ceux qui les » recevoient n'étant obligés qu'à une reconnoiſ- » ſance générale & indéterminée, pouvoient » aiſément n'en avoir aucune, tandis que les » bienfaiteurs en exigeoient une trop grande, & » delà devoient naître des plaintes, des reproches, » des haines, des injuſtices & des révolutions. Les » bénéfices de Charles-Martel furent au contraire » ce que l'on appella depuis des *fiefs*, c'eſt-à-dire, » des dons faits à la charge de rendre au bienfaiteur » conjointement ou ſéparément des ſervices mi- » litaires & domeſtiques : par cette politique » adroite, le maire s'acquit un empire plus ferme » ſur ſes bénéficiers, & leurs devoirs déſignés » les attachèrent plus particulièrement au *maître* : » cette dernière expreſſion paroîtra peut-être trop » dure, c'eſt cependant l'expreſſion propre, puiſ- » que ces nouveaux officiers furent appellés du » nom de *vaſſaux*, qui ſignifioit alors, & qui » ſignifia encore pendant long-temps, des offi- » ciers domeſtiques. Toujours victorieux, tou- » jours ſûr de la fidélité de ſon armée, il regarda » les capitaines qui le ſuivoient comme le corps » entier de la nation. Il mépriſa trop les rois » Dagobert, Chilpéric & Thierri de Chelles, » dont il avoit fait ſes premiers ſujets, pour » leur envier leur titre. » Cette dernière phraſe nous paroît plus faſtueuſe que vraie : Charles pouvoit mépriſer la perſonne des rois qu'il avoit dégradés, mais non pas leur titre ; s'il ne le demanda pas, c'eſt qu'il prévoyoit encore des obſtacles, & qu'il avoit trop d'élévation dans l'ame pour s'expoſer à la honte d'un refus. M. de Mably ne me paroît point avoir ſaiſi cette ſurpriſe où la mort de Thierri jetta les François ; ce dut être un ſpectacle bien ſingulier, bien étonnant de voir tout un peuple trembler devant ſon maître, l'admirer & lui refuſer cependant le titre de roi, que l'on n'oſoit rendre aux princes du ſang royal. Charles-Martel gouverna avec ce deſpotiſme juſqu'à ſa mort, qui arriva en 741 : il termina ſa vie par une diſpoſition qui montre juſqu'où il avoit élevé ſa puiſſance ; il diſpoſa de la France comme d'un ancien patrimoine, il donna l'Auſtraſie à Carloman, ſon fils ainé, & *Pepin-le-Bref*, dont nous allons maintenant nous occuper, eut la Neuſtrie & la Bourgogne ; Griſon, ſon fils naturel, obtint quelques comtés qui ne devoient pas ſuffire à ſon ambition. Ce partage fut confirmé par les capitaines de ſes bandes & les officiers de ſon palais ; on ne parla non plus de la race royale que ſi elle eût été entièrement éteinte.

Pepin, à la mort de Charles, ſe trouvoit dans une poſition fort critique, fort embaraſſante ; redouté des grands & du clergé, qui avoient à ſe plaindre des dédains avec leſquels on les avoit traités, & haï du peuple qui étoit toujours attaché à la perſonne de ſes rois, il n'avoit pour lui que les gens de guerre : il fut aſſez ſage pour comprendre que ſa puiſſance ne ſeroit jamais bien affermie, tant qu'elle ne ſeroit appuyée que ſur la terreur. Il ſongea donc à regagner les eſprits que la fierté de ſon père avoit aliénés, & cacha ſous une feinte modération les fers que ſon ambition préparoit. Quelques gens d'égliſe ſur-tout ſe répandoient en murmures contre le gouvernement de Charles, & faiſoient courir les bruits les plus injurieux à ſa mémoire ; ils profitoient de l'ignorance où les guerres avoient plongé les François, & leur faiſoient adopter les fables les plus groſſières : ils publioient que Charles étoit damné, pour engager ſes ſucceſſeurs à reſtituer les biens dont ils avoient été dépouillés. *Pepin*, au lieu de les punir, feignit d'ajouter foi à leurs contes, trop ridicules pour croire qu'il en ait été la dupe : il les plaignit, il les abuſa par de vaines promeſſes, & bientôt il en fit les principaux inſtrumens de ſes proſpérités. L'indocilité des peuples de la France qui menaçoient de ſecouer le joug, lui ſervit de prétexte pour éluder leurs importunités, & pour conſerver aux militaires les bénéfices dont ils étoient en poſſeſſion, & dont il n'auroit pu les priver ſans danger. *Pepin* ne put cependant ſe diſpenſer de faire un roi ; il y fut ſurtout déterminé par les continuelles révoltes des tributaires, qui ſe prétendoient dégagés de leurs ſermens, ſi la race des Mérovingiens venoit à s'éteindre, ou ſi on lui raviſſoit le ſceptre. Il étoit moins déſavantageux pour lui de ſouffrir pour quelques inſtans un fantôme de royauté ſur le trône, que d'être obligé de reſſerrer ſa domination : il conſentit donc au couronnement de Childéric III. Si Carloman, ſon frère, ne reconnut pas ce monarque, ce n'eſt pas qu'il fût plus hardi que *Pepin*, ainſi que le ſuppoſe M. l'abbé de Mably, mais c'eſt que l'Auſtraſie étoit accoutumée à ſe paſſer de roi, & qu'il n'en étoit pas de même de la Neuſtrie. *Pepin* ne tarda pas à s'appercevoir combien la poſition de ſon frère étoit plus avantageuſe que la ſienne ; il ſentoit tous les avantages de la principauté, il mit tout en œuvre pour l'engager à la lui céder : le génie de Carloman qui étoit plus propre à ramper dans les détails d'une adminiſtration ſubalterne qu'à régler les deſtinées d'un grand peuple, lui permettoit de tout eſpérer : il s'étoit apperçu de l'impreſſion qu'avoit faite ſur l'eſprit de ce prince le bruit de la damnation de leur père. Il augmenta les terreurs dont il étoit frappé, & les fortifia tant par lui-même que par des prélats qu'il eut ſoin de mettre à ſes côtés, dans la pieuſe réſolution d'entrer dans un monaſtère & d'y expier les égaremens de Charles-Martel. *Pepin* cacha au fond de ſon cœur la joie que lui cauſoit cette retraite ; il reçut les adieux

de ſon frère, non ſans un grand attendriſſement, & s'empara de ſes états avec la plus grande célérité : il s'apprêtoit de donner au monde un ſpectacle bien différent : il ménagea. Drogon, fils de Carloman, auquel il ne fit aucune part des états que ſon père avoit poſſédés, & ſongea à achever ce grand ouvrage que ſes aïeux avoient commencé. Non moins habile dans les combats, auſſi courageux que Charles, auſſi ambitieux, mais moins fier, il étoit difficile de l'empêcher d'arriver au trône où les peuples n'avoient pu voir juſqu'alors les deſcendans de Mérouée. Les guerres que lui ſuſcita Griſon, ſon frère, ne ſervirent qu'à augmenter la haute idée que l'on avoit conçue de ſes talens. Griſon étoit fils de Charles, & ne pouvoit l'oublier : il avoit déjà fait connoître ſes ſentimens dans pluſieurs guerres qui avoient donné beaucoup de peine à ſes frères. Sa fierté qui ne lui permettoit pas de fléchir, ſon eſprit remuant, inquiet, avoient engagé *Pepin* à le reléguer dans la forteresſe de Neuſchâtel ; mais depuis il l'avoit rappellé à ſa cour, il lui avoit donné pluſieurs comtés, & l'on peut dire que ſi ce jeune prince eût ſu ſe contenter du ſecond rang, rien n'auroit manqué à ſon bonheur. La retraite de Carloman lui parut une occaſion favorable de recommencer ſes intrigues : il ſe plaint de ce qu'au lieu d'une principauté, on ne lui donne que des terres qui le font dépendre d'un maître. Il déclame contre *Pepin* qu'il peint ſous les plus odieuſes couleurs, & lorſque ſes déclamations lui ont attaché un parti, il paſſe dans la Germanie, où il exhorte les peuples à ſeconder ſon reſſentiment : les Saxons furent les premiers à adopter ſes projets de vengeance. *Pepin* ne tarda point à entrer en Saxe, il porta le fer & le feu dans cette province qu'il ſoumit à de nouveaux tributs. Griſon forcé de fuir, ſe retira dans la Bavière & s'empara de ce duché. Odillon, beau-frère de *Pepin*, qui en étoit duc, venoit de mourir, & Taſſillon, ſon fils, qui n'avoit que ſix ans, n'étoit point en état de défendre ſon pays. Carloman, touché des déſordres qu'occaſionnoit la rivalité de ſes frères, écrivit au pape Zacharie ; il le conjuroit de faire ſon poſſible pour rétablir la paix entr'eux. Zacharie, flatté d'une démarche qui tendoit à donner une nouvelle conſidération à ſon ſiége, envoya des ambaſſadeurs à *Pepin*, qui lui parlèrent avec un zèle vraiment apoſtolique. Les ambaſſadeurs reçurent un favorable accueil, mais *Pepin* ne jugea pas à propos d'interrompre ſes deſſeins : dès que la ſaiſon lui permit d'entrer en campagne, il ſe rendit dans la Bavière qu'il parcourut moins en ennemi qu'en triomphateur ; il pourſuivit les partiſans de Griſon juſqu'à l'Enn, où il les força de lui rendre hommage & de reconnoître pour duc Taſſillon, ſon neveu ; les principaux furent forcés de le ſuivre à Metz, moins pour orner ſon triomphe que pou donner aux peuples un exemple de ſa modération. *Pepin*, devenu l'arbitre de la deſtinée de ſes ennemis, ne ſe ſervit de ſes victoires que pour les accabler du poids de ſa grandeur ; il leur pardonna à tous, donna à Griſon la ville du Mans avec douze comtés conſidérables ; le peuple ébloui de ſa gloire ſe répandoit en éloges : ce fut alors qu'il laiſſa entrevoir le deſir qu'il avoit de prendre la couronne. Les grands qui l'avoient ſuivi dans ſes différentes expéditions & qui tous avoient admiré ſa valeur, lui laiſſoient entrevoir des diſpoſitions favorables, ainſi que les prélats qu'il avoit comblés de careſſes, & qui pour la plupart lui étoient redevables de leurs dignités. Ces deux ordres, admis aux délibérations publiques, ne craignoient plus l'abus d'autorité, & peu leur importoit que *Pepin* régnât ſous le titre de duc, de maire, de prince ou de roi : ils n'étoient plus retenus que par un ſcrupule de conſcience. Les François étoient perſuadés qu'il n'appartient qu'à Dieu de détrôner les rois, & craignoient d'attirer ſes vengeances ſur eux, s'ils renonçoient à la foi qu'ils avoient jurée à Childéric. *Pepin* feignit d'applaudir à ce ſcrupule ; mais comme il ſavoit qu'il n'eſt que trop facile d'abuſer des eſprits déjà ſéduits par leurs penchans, il propoſa de conſulter Zacharie, pour qui il avoit témoigné les plus grands égards, & ſur leur conſentement, il envoya des ambaſſadeurs à Rome, demander ſi les François pouvoient dégrader leur ſouverain légitime, & renoncer à ſon obéiſſance.

Burchard, évêque de Versbourg, & Fulrade, tous deux chefs de cette mémorable ambaſſade, propoſèrent la queſtion d'une manière propre à faire connoître quelle réponſe ils ſollicitoient. Après avoir fait un éloge pompeux des belles qualités de *Pepin*, & une ſatyre amère de la famille royale, ils demandèrent lequel on devoit décorer du diadême, ou de celui, qui, ſans crédit, paré d'un vain titre, vivoit tranquille auprès de ſes foyers, ſans s'occuper des intérêts de la nation ; ou de celui qui, ſans ceſſe les armes à la main, veilloit pour la défendre ou pour étendre ſa gloire : l'intérêt qui avoit fait propoſer ce prétendu problême dicta la réponſe. Il y avoit longtemps que les papes aſpiroient au bonheur de le faire un état indépendant des débris de celui de Conſtantinople ; l'eſpoir de règner un jour dans la capitale du monde inſpira l'oracle. Zacharie répondit que celui-là devoit être roi qui avoit en main la puiſſance. Tel fut le ſuprême décret qui précipita Childéric III du trône de ſes pères & qui éteignit en lui l'illuſtre race de Mérouée : elle comptoit trois cents cinq ans de règne. *Pepin* n'avoit pas reçu la parole du pontife, qu'il avoit ordonné les cérémonies de ſon inauguration ; & comme il craignoit que le peuple par ſon inconſtance ordinaire, n'entreprit de le faire deſcendre du trône où il s'apprêtoit à monter, il voulut rendre ſa perſonne plus reſpectable, en imprimant

ſur ſa couronne les caractères auguſtes de la religion. Ce fut par un effet de ſa politique qu'il ſe fit ſacrer. Cette cérémonie inconnue juſqu'alors dans l'inauguration des rois, étoit empruntée des Juifs. Bertrade, femme de *Pepin*, fut couronnée pendant la même cérémonie. Le commencement du règne de *Pepin* fut ſignalé par des victoires remportées ſur les Saxons révoltés. Ces peuples, toujours malheureux dans leurs guerres contre les Auſtraſiens, ne pouvoient ſe réſoudre à leur payer les tributs auxquels on les avoit ſoumis : leur indocilité leur cauſa de nouveaux ravages : toutes leurs provinces furent pillées : réduits à demander la paix, ils ne l'obtinrent qu'en aggravant le fardeau dont ils prétendoient ſe débarraſſer. Ils ajoutèrent trois cents chevaux à un tribut de cinq cents bœufs auquel ils étoient déjà aſſujettis ; & ce qui augmentoit la honte de cette ſervitude, ils devoient les amener eux-mêmes & les préſenter dans l'aſſemblée du champ de Mars. Cependant Zacharie ne put recueillir le fruit de l'oracle qu'il avoit rendu. Il s'étoit flatté qu'on lui donneroit l'Exarcat & la Pentapole que les Lombards venoient de conquérir ſur les Grecs ; il mourut ſur ces entrefaites. Etienne II, ſon ſucceſſeur, brûla comme lui du deſir de règner ſur ces riches provinces. Non moins politique que Zacharie, Etienne commença par s'aſſurer de la protection de *Pepin*, qui ſeul étoit en état de le mettre en poſſeſſion du pays dont il ambitionnoit la domination. Il envoya des députés à la cour du monarque qui l'aſſura de ſa protection & de ſon amitié. Le pontife ſe rendit enſuite à la cour d'Aſtolphe, roi des Lombards : alors paroiſſant animé d'un zele légitime pour ſon ſouverain, il lui fit les inſtances les plus vives, afin de l'engager à faire la paix avec l'empereur de Conſtantinople & à lui reſtituer les terres qu'il avoit conquiſes. Aſtolphe devina aiſément le motif du voyage d'Etienne, il avoit connu les intrigues de ſon prédéceſſeur ; il ſentoit bien, par la nature de ſes demandes, qu'il n'aſpiroit qu'à lui ſuſciter un ennemi. Il n'omit rien pour l'engager à changer de réſolution ; il s'offrit même de lui rendre pluſieurs places dont il avoit fait récemment la conquête ; mais le pontife étoit aſſûré de la protection de *Pepin*, il fut inflexible. Il paſſa les Alpes & vint à Pontis, dans le Partois, où la cour alla le recevoir. *Pepin* lui témoigna les plus grands égards, & le pape, en reconnoiſſance, n'oublia rien pour conſacrer l'uſurpation de ce prince. Il lui donna l'abſolution du parjure dont il s'étoit ſouillé en dépoſant Childeric, auquel, en ſa qualité de maire du palais de Neuſtrie, il avoit fait ſerment d'obéiſſance. *Pepin*, plein de reconnoiſſance pour tant de ſervices, ne demandoit qu'à paſſer les Alpes ; mais comme il ne pouvoit, ou plutôt comme il ne vouloit rien entreprendre ſans l'agrément des ſeigneurs qu'il eût été très-dangereux de mécontenter, il convoqua une aſſemblée à Querci ſur l'Oiſe, dont la concluſion fut très-contraire aux eſpérances d'Etienne. Les ſeigneurs repréſentèrent à *Pepin* qu'il ne devoit point quitter ſes états pour aller, ſans profit & ſans intérêt, verſer le ſang de ſes peuples, ſans d'autre motif que de ruiner un roi ſon allié, & qui n'avoit rien fait dont les François puſſent s'offenſer ; ils déclarèrent qu'il falloit attendre qu'Etienne eût des motifs de plaintes plus légitimes, avant d'entreprendre la guerre contre les Lombards. Cet avis ayant prévalu, on envoya des ambaſſadeurs à deſſein de prévenir tout prétexte de guerre ; mais *Pepin* avoit choiſi ces ambaſſadeurs ; ils rendirent la guerre indiſpenſable ; ils exigèrent d'Aſtolphe, qu'il leur remît l'Exarcat & la Pentapole ſur leſquelles ils n'avoient aucune apparence de droit. Ces provinces dépendoient de l'empire Grec : ce n'étoit pas à *Pepin*, mais à l'empereur, à les reclamer & à ſe plaindre. Aſtolphe conſentoit cependant à faire le ſacrifice d'une partie de ſes droits, & propoſoit de renoncer à la ſouveraineté de Rome qui dépendoit de Ravenne, capitale de l'Exarcat, & à remettre pluſieurs places qu'il avoit conquiſes récemment dans la Romagne.

Tant de modération de la part du prince Lombard ne fut pas capable de rétablir le calme ; on lui envoya de nouveaux ambaſſadeurs qui lui expoſèrent de la part d'Etienne, les motifs ſur leſquels il appuyoit ſa réclamation ; mais tandis que l'on amuſoit les Lombards par des ambaſſadeurs, *Pepin* diſpoſoit, en faveur du ſaint ſiége, des terres de leurs conquêtes. La guerre fut réſolue dans l'aſſemblée du champ de Mars ; on avoit eu le temps de pratiquer les ſeigneurs & de leur inſpirer des ſentimens conformes à ceux du pontife. *Pepin*, avant de paſſer en Italie, prit toutes les meſures qui devoient aſſurer le ſuccès de ſes deſſeins. Le rendez-vous général de l'armée fut marqué au Val de-Maurienne. A voir ſes immenſes préparatifs, il étoit facile de connoître de quel côté ſe rangeroit la victoire : il avoit ſous ſes enſeignes toutes les nations qu'enferment l'Iſſel, l'Elbe, la mer d'Allemagne, l'Océan, les Pyrénées, la Méditerranée & les Alpes ; il lui étoit aiſé d'opprimer un prince qui n'occupoit qu'une partie de l'Italie. Dès que le roi des Lombards eut reçu des nouvelles de l'approche des François, il s'avança pour leur fermer le paſſage des Alpes. *Pepin* s'étant rendu maître du Pas de Suze, lui envoya des ambaſſadeurs pour l'engager, par un dernier effort, à faire l'entier ſacrifice de ſes droits : il lui offroit deux mille ſous d'or de dédommagement ; cette propoſition étoit peu capable de ſéduire un conquérant, plus ambitieux de gloire que de richeſſes : Aſtolphe lui fit un généreux refus & reſta ſur la défenſive, ſans le braver & ſans le craindre. Mais la fortune qui jamais n'avoit trahi le monarque François, le ſervir encore dans cette occaſion. Af-

tolphe fut forcé d'abord de faire une retraite ; il revint ſur ſes pas, mais c'étoit en vain qu'il vouloit rappeller la victoire ; il fut réduit à fuir, & la perte qu'il éprouva dans la première bataille ne lui permit pas de reparoître en campagne.

Pepin, devenu maître des paſſages, répand la terreur & l'effroi dans toute la Lombardie, il met tout en cendres ſur ſa route & arrive devant Pavie dont il fait le ſiége. Aſtolphe craignant de tomber entre ſes mains, conſentit aux conditions que l'on daigna lui preſcrire ; il donna quarante otages & renonça à ſes conquêtes par un ſerment ſolemnel. La paix ſembloit être rétablie & ne l'étoit pas. Aſtolphe ne pouvoit ſe réſoudre aux pénibles conditions que l'on venoit de lui preſcrire ; il profita de l'abſence de *Pepin* & alla aſſiéger le pontiſe dans Rome ; cependant avant de livrer les premiers aſſauts, il eſſaya de gagner les habitans ; il leur envoya un héraut leur promettre toutes les bontés qu'ils pouvoient attendre d'un ſouverain généreux, s'ils vouloient le recevoir & lui livrer Etienne ; mais les Romains qui ſe flattoient de voir un jour dans l'élévation de leur pontiſe une image de leur ancienne ſplendeur, rejettèrent ſa propoſition ; ils lui répondirent qu'ils préféroient la guerre à ſes promeſſes, & ſe préparèrent à ſoutenir l'aſſaut. *Pepin* fut bientôt inſtruit de ces nouvelles. Etienne lui écrivit les lettres les plus preſſantes, afin de l'engager à repaſſer les Alpes ; il faiſoit les plaintes les plus amères de ce qu'il étoit retourné dans ſes états, avant que d'avoir forcé Aſtolphe d'exécuter les loix qu'il lui avoit impoſées. *Pepin* aſſembla auſſitôt les ſeigneurs & leur communiqua ſa réſolution ; le plus grand nombre le preſſa de l'exécuter ; il fit auſſi-tôt ſes préparatifs & prit la route de la Lombardie. Il avoit mis le pied dans ce royaume, avant qu'Aſtolphe qui étoit devant Rome eût pu ramener ſon armée, pour couvrir ſon pays. Ce prince n'eut d'autre reſſource que d'aller s'enfermer dans Pavie ſa capitale ; ce fut de là qu'il envoya demander grace à *Pepin*, s'offrant à lui livrer toutes les places qui faiſoient le ſujet de cette guerre : on prétend qu'il jura de ſe ſoumettre aux loix de *Pepin* & de regarder ſon royaume comme fief de ſon empire.

Pepin ſatisfait des ſoumiſſions d'Aſtolphe, lui laiſſa la vie & la couronne ; mais les ſermens qu'il avoit déjà profanés ne lui paroiſſant point un gage aſſuré de ſa foi, il ne repaſſa dans ſes états qu'après avoir vu le traité exécuté, au moins quant à ſes parties les plus importantes ; le pape reçut auſſi-tôt les clefs de pluſieurs places ; & pour en perpétuer la mémoire, il fit graver ſur une table, cette inſcription dont on voit encore des traces : *Ce prince pieux a montré aux autres Princes le chemin d'enrichir l'égliſe, en lui donnant l'Exarcat de Ravenne.* Cette libéralité de *Pepin* étoit au moins indiſcrète ; mais ſi la politique le blâme d'avoir enrichi un chef déjà trop redoutable par ſon empire abſolu ſur les conſciences, elle le loue de l'autre de s'être réſervé la ſouveraineté des terres de ſa conquête ; ce prince n'en donna que le domaine utile à Etienne, & s'y comporta au ſurplus comme dans les autres provinces de ſa domination ; il donna le gouvernement de Ravenne à l'archevêque & aux tribuns, pour lui en rendre compte à lui-même. Après avoir donné des marques de ſon autorité dans toutes les autres villes, *Pepin* reprit la route de ſes états & emporta le tiers des tréſors qui étoient dans Pavie, pour ſe dédommager des frais de la guerre.

Les Lombards, honteux de cet humiliant traité, ſoupiroient après l'éloignement de leur vainqueur : il leur reſtoit quelques places qu'ils s'étoient obligés de rendre par le traité. Aſtolphe en éluda la reſtitution ſous différens prétextes ; il les retenoit avec d'autant plus de confiance, qu'il ne croyoit pas cette infraction ſuffiſante pour occaſionner une rupture avec *Pepin*, & pour déterminer ce prince à paſſer une troiſième fois en Italie ; il eſpéroit d'ailleurs qu'Etienne ſe contenteroit du ſacrifice qu'il avoit été obligé de lui faire. Mais ſa mort, qu'un accident occaſionna, fit tout-à-coup changer la face des affaires. Didier, auparavant ſon connétable & alors ſon concurrent, mit le comble à la joie du pontife ; ce nouveau monarque, qui ſentoit le prix de l'amitié de la cour de Rome, & plus encore de celle de France, au commencement d'un règne, promit de ſe reſſerrer dans les bornes les plus étroites de la Lombardie. *Pepin* reçut, ſur ces entrefaites, des ambaſſadeurs de la part de l'empereur d'Orient. Les hiſtoriens qui font mention de cette ambaſſade, ne diſent pas quel en étoit le motif ; mais on préſume que c'étoit pour réclamer l'Exarcat & la Pentapole, dont on venoit de le dépouiller contre tout droit & ſans aucun prétexte, puiſqu'il n'avoit fait aucune démarche dont *Pepin* eût à ſe plaindre ; peut-être auſſi étoit-ce pour implorer le ſecours de ce monarque contre les Bulgares qui déſoloient la Thrace, & menaçoient Conſtantinople. Les ambaſſadeurs firent à *Pepin* de très-riches préſens ; entr'autres curioſités, ils lui donnèrent un orgue qui étoit d'autant plus précieux, que c'étoit le premier que l'on eût vu en Occident. Le monarque François étoit alors au plus haut dégré de gloire où un prince pût aſpirer : maître de preſque toutes les Gaules & de la plus belle partie de la Germanie, il avoit vaincu les Lombards & aſſuré la couronne de ces peuples ſur la tête de Didier : l'aſcendant de ſa fortune & leurs précédentes défaites ne purent en impoſer aux Saxons ; ces peuples indomptables le forcèrent de faire des préparatifs de guerre : mais leur indocilité ne ſervit qu'à les expoſer à de nouveaux malheurs : *Pepin* raſa leurs principales forteresſes, les battit en pluſieurs rencon-

tres ; & après en avoir fait un affreux carnage, près d'un lieu appellé *Sittin*, il les força de recevoir la paix & de continuer les tributs auxquels ils étoient aſſujettis.

Les Saxons auroient été punis avec plus de ſévérité, ſi le vainqueur n'eût été rappellé par les troubles de l'Italie. Didier avoit repris les projets d'Aſtolphe ; & quoiqu'il s'y fût engagé par ſerment, il refuſoit de rendre pluſieurs places compriſes dans le traité de Pavie ; il avoit même commis pluſieurs hoſtilités contre le pape. Après avoir exercé le ravage dans la Pentapole, il avoit chaſſé le duc de Bénévent, & mis le duc de Spolette dans les fers, pour les punir l'un & l'autre de leur attachement aux Romains. Paul I, frère d'Etienne II, lui avoit ſuccédé. Ce nouveau pontife ne montroit pas moins de zèle pour les intérêts du ſaint Siége : ſes clameurs ne manquèrent pas d'intéreſſer *Pepin*. Didier ayant tout à redouter de la part de ce monarque, ſe rendit à Rome, où il s'entretint avec Paul ſur les moyens de rétablir le calme. Le pape le conjura, par tout ce qu'il y avoit de plus ſaint, de faire juſtice au ſaint Siége, & de lui rendre les places qu'il s'efforçoit de retenir contre la foi des traités : il le pria de ſe reſſouvenir de la parole qu'il avoit donnée à *Pepin*, diſant que cette parole devoit être regardée comme donnée à ſaint Pierre lui-même. Didier y conſentit ; mais à cette condition que *Pepin* lui rendroit les ôtages qu'Aſtolphe lui avoit livrés. Le pontife, inſtruit dans l'art de tromper, feignit d'être ſatisfait de cette réponſe, & congédia Didier, après lui avoir donné des marques de réunion qu'il croyoit ſincères. Mais ce prince fut à peine ſorti de ſa préſence, que Paul écrivit à *Pepin* pour lui recommander de retenir les ôtages, & pour le ſolliciter d'envoyer une armée en Italie. Mais, comme il craignoit d'éprouver les vengeances de Didier, ſi ce roi parvenoit à découvrir ſa perfidie, en interceptant ſes lettres, il en donna d'autres à ſes ambaſſadeurs, chargés de les remettre, par leſquelles il *prioit ſon protecteur de donner la paix aux Lombards*, l'aſſurant qu'aucun peuple ſur la terre n'étoit plus digne de ſon amitié. Didier ne s'apperçut de l'artifice du pontife, que quand les ambaſſadeurs François lui apportèrent de nouvelles menaces. Il ſentit alors qu'il falloit obéir ou ſe réſoudre à voir fondre ſur la Lombardie ces tempêtes qu'Aſtolphe n'avoit pu conjurer. Il rendit une partie des villes, & s'obligea, par de nouveaux ſermens, à rendre les autres dans un délai fixé : mais, comme il ne pouvoit ſupporter plus long-temps les hauteurs de *Pepin*, il ſongea à augmenter ſes forces par des alliances. Il entretint des correſpondances ſecrètes avec l'empereur de Conſtantinople, & s'attacha le duc de Bavière, en lui donnant une de ſes filles en mariage. Il fit ceſſer les hoſtilités des Lombards, & ſe rendit à Rome ; il permit au pape d'envoyer des commiſſaires pour prendre connoiſſance de toutes les places qu'il réclamoit, & pour ſonger au moyen de les reprendre ſans exciter le murmure de ceux auxquels il en avoit confié le gouvernement : mais, pour lui prouver que ſes intentions étoient pures, il lui remit à l'inſtant tout ce qu'il lui avoit pris dans les duchés de Spolette & de Bénévent : il écrivit encore aux habitans de Naples & de Gayette, de laiſſer au pape la jouiſſance de tout ce qu'il réclamoit dans leur territoire. *Pepin* étoit alors occupé contre les Aquitains, auxquels il faiſoit une guerre opiniâtre : il avoit remporté pluſieurs victoires ſur ces rebelles, ſans avoir pu les réduire. Didier voyoit, avec une joie ſecrète, que ces peuples oppoſoient une puiſſance redoutable à ſon ennemi ; il ſongea à multiplier les embarras de *Pepin*, ſans cependant l'attaquer ouvertement. Taſſillon, duc de Bavière, ſollicité par Luitperge, fils du prince Lombard, rentra dans ſes états ; &, ſous prétexte d'une maladie, ce duc refuſa de continuer la guerre d'Aquitaine où il s'étoit ſignalé. Mais le génie de *Pepin* rompit toutes ſes meſures, & le rendit encore une fois maître de la deſtinée de ſes ennemis. Gaifre, duc d'Aquitaine, fut trahi & tué par ſes propres ſoldats, après avoir erré en fugitif dans une province où il avoit commandé en roi. Taſſillon, craignant que ſon oncle ne le punît de ſa défection, fut obligé d'implorer la médiation du pape, qui, flatté de ſe voir l'arbitre de ſon ſort, obtint ſa grace. Le roi des Lombards, ſe voyant privé de cet allié, n'oſa plus ſe flatter de pouvoir tirer vengeance des humiliations qu'il avoit reçues. *Pepin*, au comble de la gloire, eut encore celle de ſe voir rechercher par Conſtantin Copronime qui, du fond de l'Orient, lui envoya des marques de ſon eſtime, & des ambaſſadeurs chargés de lui demander Giſelle, ſa fille, qu'il vouloit faire épouſer à ſon fils, préſomptif héritier de l'empire. Mais *Pepin*, ſoit qu'il fût peu flatté de l'honneur de cette alliance, ſoit, comme il eſt plus probable, qu'il craignît d'indiſpoſer la cour de Rome, refuſa d'y conſentir ; il leur répondit qu'il ne pouvoit donner ſa fille à un prince hérétique, parce qu'ayant pris le ſaint Siége ſous ſa protection, il avoit fait ſerment d'être l'ennemi de ſes ennemis.

Si l'on réfléchit ſur la conduite de ce monarque, & ſur le refus qu'il fit eſſuyer à l'empereur de Conſtantinople, on pourra croire que ſon ambition ne ſe bornoit pas au triple diadème qu'il avoit poſé ſur ſa tête. Les intérêts de la religion ne le touchoient point aſſez pour lui faire négliger les moyens de s'agrandir. La raiſon dont il venoit d'appuyer ſon refus, n'étoit qu'un prétexte : il étoit en alliance déclarée avec le calife des Sarrazins ; & la croyance de ce chef des Mahométans n'étoit pas aſſurément auſſi orthodoxe que celle de l'empereur de Conſtantinople. Tout nous porte à penſer qu'il avoit envie de porte-

théâtre de la guerre en Thrace, & d'étendre ſes conquêtes juſqu'aux rivages du Pont-Euxin. Ses complaiſances pour le ſaint Siége étoient moins un effet de ſon zèle que de ſa politique. Les troubles qui diviſoient les eſprits dans la capitale de l'Orient, étoient très-propres à lui en applanir la route. A la faveur de ces troubles, il auroit conquis le trône des Grecs avec plus de facilité qu'il n'étoit monté ſur celui de ſes maîtres.

Tels étoient ſans doute les projets de *Pepin*; au moins ils ſont conformes à ſon ambition, lorſqu'une maladie le conduiſit au tombeau; & ce fut dans ce triſte moment qu'il déploya toute la grandeur de ſon ame. Sa famille l'approche, & témoigne déjà par ſa douleur de quels regrets elle va honorer ſa mémoire : lui ſeul retient ſes larmes; & s'il ſonge à la mort, ce n'eſt que pour lui dérober quelques inſtans, afin d'aſſurer la tranquillité de ſes peuples. Après avoir placé des gouverneurs & des juges dans toutes les villes rebelles de l'Aquitaine, il partage ſes états entre ſes fils; & comme il connoiſſoit à Charles, l'aîné de ces princes, de plus grands talens qu'à Carloman, ſon frère, il lui donne l'Auſtraſie, où il étoit plus à portée de connoître ce qui ſe paſſoit au-delà des Alpes. Il joint à cet état l'Aquitaine, où il avoit encore apperçu quelques ſemences de révolte. Carloman eut la Bourgogne & la France, c'eſt-à-dire, la Neuſtrie. *Pepin*, après avoir ainſi réglé le deſtin de ſes peuples & de ſes enfans, régla les cérémonies de ſes funérailles : il preſcrivit juſqu'à la manière dont il vouloit que ſon corps repoſât dans le tombeau. Il demanda à être inhumé dans l'attitude d'un pénitent, les mains jointes, la face contre terre : tels furent les derniers inſtans de *Pepin*. Heureux à combattre, il fut habile à gouverner Il n'eut qu'un reproche à ſe faire, celui d'avoir violé ſes ſermens envers ſon ſouverain. Au reſte, ſon élévation ne fut préparée ni par des proſcriptions, ni par des aſſaſſinats : fier & populaire tour-à-tour, il ne déploya que l'appareil des vengeances, & n'en fit jamais reſſentir les effets : les grands, trop foibles pour oſer être rebelles, furent des ſujets obéiſſans; & l'indocilité des princes tributaires, réprimée par ſes armes, eût fait, s'il eût vécu plus long-temps, ſuccéder des jours calmes à des jours orageux. La France, forcée de plier ſous le joug, reſpecta, dans cet uſurpateur, un roi citoyen qui, en rendant ſes ſujets heureux, juſtifia ſes titres pour commander.

La nobleſſe, appellée au gouvernement, eut tout l'éclat du pouvoir ſans en avoir la réalité; & lorſque ſes privilèges étoient les plus multipliés, elle étoit réduite à la plus entière dépendance : cette dépendance n'avoit ceepndant rien de ſervile. *Pepin* avoit l'art d'enchaîner les cœurs, & l'art plus grand encore de le cacher. Le génie de ce prince préſidoit ſeul aux délibérations publiques; & lorſqu'il paroiſſoit ſe dépouiller de ſa puiſſance, il en étendoit les limites. Les papes furent comblés de biens & d'honneurs; mais il les leur vendit, en rejettant ſur eux la honte du parjure dont il s'étoit ſouillé. Enfin ce prince qui, dans un corps petit, renfermoit l'ame d'un héros, tiendroit un rang plus honorable dans nos annales, s'il n'y rempliſſoit le vuide qui ſe trouve entre Charles-Martel & Charlemagne, qui, tous deux, ont éclipſé ſa ſplendeur. Sa mort arriva le 24 ſeptembre 768, dans la cinquante-cinquième année de ſon âge, la vingt-ſixième depuis la mort de Charles-Martel, & la dix-ſeptième de ſon règne comme roi de France. Ce fut *Pepin* qui établit ces intendans appellés *miſſi*, qui furent d'une ſi grande utilité ſous la ſeconde race, & dont les principales fonctions étoient de punir les juges qui, par leur lenteur, pouvoient opérer la ruine des familles qui leur demandoient juſtice. (*M-Y.*)

PER

PERAU, (GABRIEL-LOUIS-CALABRE) (*Hiſt. litt. mod.*) l'abbé *Perau* a continué, d'une manière médiocre, le médiocre ouvrage des *hommes illuſtres de la France* de d'Auvigny. Il a donné auſſi une édition de Boſſuet, effacée depuis par celle des bénédictins de Saint-Maur; une deſcription des Invalides; une vie de Jérôme Bignon. Mort le 31 mars 1767.

PERCUNUS, (*Idolâtrie*) ſi l'on en croit Hartſnock, *diſſert. X, de cultu deorum Pruſſ.* c'eſt le nom d'un faux dieu des anciens Pruſſiens. Ces peuples, dit-il, entretenoient un feu perpétuel à l'honneur de ce dieu; & le prêtre qui en étoit chargé, étoit puni de mort, s'il le laiſſoit éteindre par ſa faute. Les Pruſſiens croyoient que quand il tonnoit, le dieu *Percunus* parloit à leur grand-prêtre, qu'ils nommoient *krive*. Alors ils ſe proſternoient par terre pour adorer cette divinité, & la prier d'épargner leurs campagnes. Ce qu'il y a de vrai, c'eſt que nous n'avons aucune connoiſſance de la religion des Borruſſiens, ou anciens Pruſſiens, ſi tant eſt qu'ils euſſent une religion; nous ne ſommes pas plus éclairés ſur leurs mœurs & leurs uſages. On raconte, comme une merveille, que ſous l'empire de Néron, un chevalier romain eût paſſé de Hongrie dans ce pays-là pour y acheter de l'ambre. Ainſi tout ce que Hartſnock dit de ces peuples & de leurs dieux, doit être mis au nombre des fables de ſon imagination. (*D. J.*)

PERDICCAS, (*Hiſt. ancienne.*) lieutenant d'Alexandre, fut aſſocié à la gloire de ſes conquêtes. Adroit courtiſan & brave guerrier, ce fut par ſon courage & ſa dextérité qu'il s'inſinua dans l'eſprit de ſon maître, qui épancha tous ſes ſecrets dans ſon ſein. Le héros enlevé par une mort prématurée, ne laiſſa point d'enfans pour lui ſuccéder;

cauſes de la chûte de la première race. On reſpecta encore la perſonne du roi, mais moins par amour que par une ancienne habitude. On commença à haïr la royauté; on aima la mairie, on la regarda comme un frein qui devoit arrêter la marche des rois, & l'on ſe plut à la voir armée du ſouverain pouvoir. *Pepin* mourut dans la troiſième année de ſon nouveau miniſtère, adoré des grands qu'il avoit ſu flatter, & du peuple, envers qui il s'étoit montré juſte. Grimoalde, ſon fils, héritier de ſes ſentimens, adopta le même plan, & le déploya avec trop de vivacité. Une loi d'état avouée par une ſage politique, ne permettoit pas à un fils de poſſéder les grandes charges, lorſque ſon père les avoit poſſédées. Oton, jeune ſeigneur Auſtraſien, briguoit la mairie, & invoquoit cette loi pour éloigner Grimoalde, qui, voyant que ce jeune ſeigneur alloit lui être préféré, termina la diſpute, & le fit aſſaſſiner. Ce fut par ce crime que cet ambitieux s'approcha de Sigebert; il changea bientôt les ſentimens de ce jeune monarque, dont le règne avoit été marqué par d'heureux préſages; au lieu de développer en lui les talens d'un roi, il le plongea dans l'excès de la dévotion: c'étoit alors la fureur des fondations religieuſes; Sigebert ne put échapper à la contagion; Grimoalde eut ſoin de lui fournir l'argent que ces ſortes de dépenſes exigent. Ce miniſtre ſe rendoit très-cher à certaines perſonnes qui aimoient moins le monarque que la main qui le dirigeoit. Sigebert regardoit comme un homme très-précieux, un miniſtre qui ruinoit ſon tréſor aux dépens du public. On prétend que Sigebert, pénétré de reconnoiſſance, adopta pour héritier, par ſon teſtament, Childebert, fils du miniſtre qui lui fourniſſoit les moyens de faire tant de bonnes œuvres. Ce fut ſur ce teſtament, faux ou véritable, qu'après la mort de Sigebert II, Grimoalde s'appuya pour mettre la couronne ſur la tête de Childebert, ſon fils; il fit diſparoître preſqu'auſſi-tôt Dagobert II, & le relégua en Ecoſſe. Ce nouveau crime étoit néceſſaire, le teſtament ne pouvant avoir ſon effet qu'au défaut de poſtérité maſculine. Pluſieurs choſes favoriſoient cette révolution; les Auſtraſiens ne voyoient plus parmi eux de roi de l'ancienne race, ils ne vouloient plus ſouffrir que le royaume fût réuni à celui de Neuſtrie; ſoit par un motif de gloire nationale, ſoit que par cette réunion on ſupprimât les grandes charges que les ſeigneurs étoient bien aiſe de conſerver; elle ne s'accomplit cependant pas. Childebert fut détrôné, & Grimoalde fut obligé de paroître en criminel devant Clovis II, qui le punit de ſon attentat. Développons, s'il eſt poſſible, la cauſe de la cataſtrophe de ces uſurpateurs; diſons comment il ſuccomba dans une entrepriſe qui réuſſit à *Pepin le Bref*, arrière-petit-fils de ſa ſœur Begga: nous en appercevons pluſieurs; d'abord on doit préſumer que les cris d'Imnichilde contre lui ne furent point impuiſſans: une reine n'eſt jamais ſans courtiſans ou ſans amis: heureuſes celles qui ſavent préférer le petit nombre de ceux-ci à la tourbe des autres! Il eſt bien difficile d'abuſer une mère, rarement on trompe ſa vigilance, ſa ſollicitude; on ne voit pas qu'Imnichilde ait été dupe de l'éclipſe de Dagobert; il eſt certain que l'on ſavoit en Neuſtrie que ce prince exiſtoit en Ecoſſe; le teſtament de Sigebert II paſſoit même pour une fable: le couronnement de Childebert ne pouvoit donc être regardé que comme une uſurpation, & les François ſe croyoient toujours liés par leur ſerment à l'ancienne race; ils ne croyoient pas qu'il leur fût permis, dans aucun cas, de renoncer à l'obéiſſance envers leur roi. On verra par la conduite de *Pepin*, que ce préjugé, ou plutôt cette utile vérité, fut un des principaux obſtacles que rencontra ſon ambition; il lui fallut, pour le vaincre, faire parler le miniſtre d'un dieu. A ces cauſes, dont quelques-unes ſe ſont préſentées à certains écrivains, j'en vais ajouter une qui me paroît plus puiſſante; elle eſt échappée à tous les hiſtoriens, même à tous les critiques. M. l'abbé de Mably, ce ſavant ſi plein de notre hiſtoire, ne l'a point apperçue, ou il a négligé de nous en faire part. Si Childebert eût été maintenu ſur le trône, la charge de maire auroit été infailliblement ſupprimée; alors les grands qui commençoient à la regarder comme un bouclier contre les entrepriſes des rois, ſe trouvoient ſans défenſeurs & ſans appui; ils alloient trembler ſous un prince qui alloit réunir la royauté & la mairie, qu'ils étoient parvenus à faire regarder comme deux dignités rivales, l'autorité de l'une balançant celle de l'autre. Il n'étoit nullement à préſumer que Childebert eût laiſſé ſubſiſter une charge qui lui avoit ſervi de degré pour monter ſur le trône de ſes maîtres, & les en précipiter. Les grands ne devoient pas être tranquilles ſur l'ambition de Grimoalde: c'étoit par un crime qu'il avoit acquis la mairie; c'étoit par un autre crime qu'il avoit placé la couronne ſur la tête de ſon fils. L'hiſtoire ne nous a point dévoilé ſes autres excès; mais il faut croire que ceux que nous venons d'expoſer ne furent pas les ſeuls. L'auteur des *Obſervations ſur l'hiſtoire*, écrivain inappréciable, mais dont j'oſe ici combattre le ſentiment, ſemble louer la modération d'Erchinoalde ou Archambaut, maire du palais de Neuſtrie, qui, ſuivant lui, eut la généroſité de punir l'uſurpateur, quoiqu'il fût de l'intérêt de ſon ambition de le favoriſer, & que ſon ſuccès en Auſtraſie fût devenu un titre pour lui en Neuſtrie. On voit que cet auteur, dont je ſens d'ailleurs tout le mérite, regarde le ſupplice de Grimoalde comme l'ouvrage d'Archambaut, ſon collègue; & l'hiſtoire atteſte que ce fut celui des grands du royaume d'Auſtraſie. S'il y contribua, ce ne fut pas volontairement, mais ſeulement parce qu'il eût été dangereux

fixe avoit été reçu à l'académie françoiſe eſt 1654. Il mourut en 1670.

PÉRÉGRIN, (*Hiſt. anc.*) fameux philoſophe, qui vivoit du temps de l'empereur Marc-Antonin, & qui mourut moins en philoſophe qu'en fou, ivre & dupe d'une fauſſe gloire; on lui donnoit le ſurnom de *Protée*, ſoit parce qu'il étoit fort changeant, ſoit parce que par ſa ſubtilité il échappoit aux argumens de ſes adverſaires, comme Protée aux efforts de ceux qui vouloient le ſaiſir :

Fiet enim ſubitò ſus horridus atraque tigris,
Squamoſuſve draco, aut fulvâ cervice leæna,
Aut acrem flammæ ſonitum dabit, atque ità vinclis
Excidet, aut in aquas tenues dilapſus abibit.

Il fut changeant comme Protée en matière de religion; car de philoſophe cynique, il ſe fit chrétien, puis il retourna au paganiſme; enfin, après avoir épuiſé tous les moyens qui pouvoient être à ſon uſage pour attirer ſur lui les regards de la multitude, il en imagina un dernier qui ne pouvoit manquer ſon effet. Il publia, dans toute la Grèce, qu'il ſe brûleroit en préſence de toute la Grèce, au milieu de la ſolemnité des jeux Olympiques, & il ſe brûla en effet en préſence de toute la Grèce. Lucien a rapporté cet événement dont il fut témoin; le peuple, comme de raiſon, vit une foule de miracles s'opérer à la mort de *Pérégrin*; Lucien, un des incrédules du paganiſme, parle avec mépris des miracles, & avec peu d'eſtime de l'action de *Pérégrin*. Nous nous étonnerons toujours qu'on laiſſe conſommer de pareilles folies en public. Il eſt très-vraiſemblable que leurs auteurs deſirent qu'on les en empêche, & qu'ils l'eſpèrent.

PÉREIRA-GOMEZ, (GEORGE) (*Hiſt. litt. mod.*) médecin eſpagnol. Les envieux de la gloire de Deſcartes ont attaqué ſes opinions de deux manières contradictoires : 1°. comme des paradoxes; 2°. comme des plagiats. Tantôt elles étoient ſans appui, ſans autorité, ſans modèles dans l'antiquité; tantôt elles étoient priſes des anciens, & on lui refuſoit l'honneur de l'invention. Son inſoutenable ſyſtême des bêtes-machines, dont il ne faut vraiſemblablement faire honneur à perſonne, avoit, diſoit-on, été ſoutenu en 1554 par ce *Péreira-Gomez*, dont on a d'ailleurs divers ouvrages aſſez obſcurs ſur la médecine, un, entr'autres, où il combat la doctrine de Galien ſur les fièvres. Quant à ſa conformité de doctrine avec Deſcartes ſur l'ame des bêtes, il y a grande apparence que Deſcartes qui penſoit beaucoup & qui liſoit peu, n'avoit pas lu *Péreira-Gomez*.

PÉREZ, nom connu dans l'hiſtoire & la littérature d'Eſpagne.

1°. Antoine *Perez*, ſecrétaire d'état ſous Philippe II, fut diſgracié, non pour avoir déplu à une maîtreſſe régnante, mais pour lui avoir plu; il ſe retira en France, où il vécut des bienfaits de Henri IV; il mourut en 1611. On a de lui des lettres où il dit les raiſons de ſa diſgrace.

2°. Bernard *Perez* de Vargas, eſt auteur d'un traité très-rare : *De re metallicâ*, &c. en eſpagnol, publié à Madrid en 1559.

3°. Dom Antoine *Perez*, bénédictin eſpagnol, qui vivoit au commencement du dix-ſeptième ſiècle, eſt auteur d'un ouvrage auſſi fort rare, qui a pour titre : *Pentateuchon fidei*.

4°. Un troiſième Antoine *Perez*, archevêque de Tarragone, mort à Madrid en 1637, eſt auteur d'un ouvrage de juriſprudence, imprimé chez les Elzévirs en trois volumes *in*-4°., ſous ce titre : *Annotationes in Codicem & Digeſtum*. On a encore de lui d'autres traités & des ſermons.

5°. Joſeph *Perez*, bénédictin eſpagnol, a écrit contre le Bollandiſte Papebroch ſur divers points d'érudition eccléſiaſtique. Mort vers la fin du dix-ſeptième ſiècle.

PERFETTI, (BERNARDIN) (*Hiſt. litt. mod.*) poëte italien, declaré poëte Laureat en 1725, & couronné au Capitole comme l'avoit été Pétrarque, & comme le Taſſe alloit l'être lorſqu'il mourut. *Perfetti* étoit de Sienne.

PERGUBRIOS, ſ. m. (*Idolâtrie*) nom propre d'un faux-dieu des anciens Lithuaniens & Pruſſiens, ſelon Hartſnock, dans ſa deuxième diſſertation *de feſtis vet. Pruſſiorum*. Cet auteur ſertile en fictions, dit que ce dieu préſidoit aux fruits de la terre; que ces anciens peuples célébroient ſa fête le 22 mars, en paſſant la journée en réjouiſſances, en feſtins, & particulièrement à boire une grande quantité de bière. (*D. J.*)

PÉRI, (DOMINIQUE) (*Hiſt. litt. mod.*) berger de Toſcane, devenu poëte en liſant l'Arioſte. On a de lui un poëme, intitulé : *Fiezole deſtrutta*.. Florence 1619.

PÉRI, ſ. m. (*Terme de roman aſiatique*) Les *péris* ſont dans les romans des Perſans, ce que ſont dans les nôtres les fées; les pays qu'ils habitent ſont le *Genuiſtan*, comme la Féerie eſt le pays où nos fées réſident. Ce n'eſt pas tout, ils ont des *péris* femelles, qui ſont les plus belles & les meilleures créatures du monde; mais leurs *péris* mâles (qu'ils nomment *dives* & les Arabes *gium*) ſont des eſprits également laids & méchans, des génies odieux qui ne ſe plaiſent qu'au mal & à la guerre. *Voyez*, ſi vous ne m'en croyez pas, la *bibliothèque orientale* de d'Herbelot. (*D. J.*)

PÉRIANDRE. (*Hiſt. anc.*) Il eſt mis au nombre des ſept ſages, quoiqu'il fût tyran à Corinthe. Plutarque rapporte que lorſqu'il s'en fut rendu maître, il conſulta Thraſybule, tyran de Milet, ſur la conduite la plus propre à maintenir, à

affermir ſon autorité. Thraſibule, pour toute réponſe, mena ſon courier dans un champ de bled, où il abattit avec ſa canne tous les épis plus élevés que les autres. On conte à-peu-près la même choſe des Tarquins, père & fils, excepté qu'il s'agiſſoit de pavots au lieu d'épis. *Périandre* & le jeune Tarquin ſaiſirent tous deux le ſens de l'énigme, mais le ſecond goûta l'avis, & le premier en eut horreur. Au reſte nous devons avertir ceux qui n'admettent rien que de pur & de parfaitement vrai en hiſtoire, que ces ſortes de faits allégoriques & paraboliques, attribués, non-ſeulement à divers perſonnages, mais encore à différentes nations, manquent au moins de certitude.

C'eſt *Périandre* qui donna le banquet des ſept ſages, décrit par Plutarque. On raconte encore ici un fait à-peu-près de même nature que Planudes a depuis rapporté ſous le nom d'Eſope & du philoſophe Xanthus, ſon maître. Tandis que les ſages étoient à table à diſcuter les matières les plus importantes, contre l'avis d'Horace :

Diſcite non inter lances menſaſque nitentes,
Cùm ſtupet inſanis acies fulgoribus, & cùm
Acclinis falſis animus meliora recuſat;
Verum hic impranſi mecum diſquirite.

il arriva un courier de la part d'Amaſis, roi d'Egypte; il étoit chargé d'une lettre pour Bias, un des ſept ſages, avec lequel Amaſis entretenoit une correſpondance ſuivie. Il le conſultoit ſur la réponſe qu'il devoit faire au roi d'Ethiopie, qui lui propoſoit de lui donner un certain nombre de villes de ſes états, à condition qu'il boiroit toutes les eaux de la mer, ſinon le roi d'Egypte lui donneroit un pareil nombre de villes. Les rois de ce temps-là, dit-on, s'amuſoient à ſe propoſer de ces ſortes d'énigmes pour s'embarraſſer les uns les autres, & elles avoient influence ſur la politique, puiſqu'il s'agiſſoit de gagner ou de perdre des villes. Bias lui répondit ſur-le-champ d'accepter l'offre, à condition que le roi d'Ethiopie arrêteroit tous les fleuves qui ſe jettent dans la mer, car il ne s'agiſſoit que de boire la mer & non les fleuves. C'eſt auſſi l'expédient par lequel Eſope tire d'affaire Xanthus qui, étant yvre, avoit promis de boire ainſi toutes les eaux de la mer, & que ſes diſciples ſommoient de ſa parole, dans un temps où il étoit de ſang froid. Si les rois & les philoſophes s'amuſoient à de pareilles inepties, les rois ou les philoſophes n'étoient guères ſages. Les queſtions qu'on agitoit au banquet des ſept ſages étoient d'une toute autre importance, mais elles donnoient lieu à une grande diverſité d'avis. On demandoit quel étoit le gouvernement populaire le plus parfait? C'eſt celui, dit Solon, où l'injure faite à un particulier intéreſſe tous les citoyens. Bias, où la loi tient lieu de maître. Thales, où les habitans ne ſont ni trop riches ni trop pauvres. Anacharſis, où la vertu eſt en honneur & le vice abhorré. Pittacus, où les dignités ne ſont jamais accordées qu'aux gens de bien. Cléobule, où les citoyens craignent plus le blâme que la loi. Chilon, où l'on écoute les lois & non les orateurs. De tous ces avis, ainſi recueillis, *Périandre* conclut que le gouvernement populaire le plus parfait ſeroit celui qui s'approcheroit le plus de l'ariſtocratie. Les ſept ſages de Grèce vivoient environ cinq ſiècles & demi ou ſix ſiècles avant J. C. Ils étoient preſque tous poëtes.

PÉRICLÈS. (*Hiſt. anc.*) Ce grand homme a-t-il été ou plus utile ou plus funeſte à ſa patrie? c'eſt un problême qui n'a pu être réſolu & qui tient à la grande queſtion du luxe. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que peu de citoyens l'ont auſſi bien ſervie & l'ont autant illuſtrée. Grand dans la guerre, grand dans la paix, général, homme d'état, orateur éloquent, & le plus éloquent de tous, plein de talens & de vertus, rémunérateur magnifique & éclairé des arts, jaloux de procurer à ſa patrie toutes les ſortes de gloire, ſomptueux dans les dépenſes publiques, modeſte dans ſa maiſon :

Privatus illi cenſus erat brevis,
Commune magnum.

Les hommes ſe trouvent ſouvent engagés par les conjonctures dans des partis oppoſés à leur caractère & à leur inclination. Cimon, fils de Miltiade, premier rival de puiſſance & de gloire de *Périclès*, étoit naturellement le plus populaire des hommes, il étoit dans le parti de la nobleſſe. *Periclès* qui eût été, par inclination, le plus zélé partiſan de l'ariſtocratie & même de la monarchie, ſe jetta dans le parti populaire & excella dans l'art de perſuader & d'entraîner le peuple dont il mépriſoit les ſuffrages en les obtenant.

Flatter l'hydre du peuple, au frein l'accoutumer,
Et pouſſer l'art enfin juſqu'à m'en faire aimer,

auroit pu être la deviſe de *Périclès*. Il avoit cultivé cet art avec ſoin dès ſa plus tendre jeuneſſe. Elevé par Anaxagore ou Anaxagoras, (*Voyez* l'article de ce philoſophe) qui lui donna beaucoup de lumières, & le prémunit de bonne heure contre tous les préjugés nuiſibles; il mit, ſelon l'expreſſion de Plutarque, l'étude de la philoſophie à la teinture de la rhétorique; en lui la plus brillante imagination ſecondoit la plus puiſſante logique. Tantôt il foudroyoit, il tonnoit, il mettoit toute la Grèce en feu : *fulgurare, tonare, permiſcere Græciam dictus eſt*, (Cicér.) tantôt la déeſſe de la perſuaſion, avec toutes ſes graces, réſidoit ſur ſes levres; on ne pouvoit ſe défendre de la ſolidité de ſes raiſonnemens, ni de la douceur de ſes paroles, dans le temps même qu'il combattoit avec le plus de fermeté le goût & les

deſirs des Athéniens ; il avoit l'art de rendre populaire la ſévérité même avec laquelle il parloit contre les flatteurs du peuple ; ſes diſcours faiſoient une impreſſion profonde & laiſſoient dans les ames un long ſouvenir ; *cùm contra voluntatem Athenienſium loqueretur pro ſalute patriæ, ſeveriùs tamen idipſum, quod ille contra populares homines diceret populare omnibus & jucundum videretur : cujus in labris veteres comici.... leporem habitaſſe dixerunt ; tantamque vim in eo fuiſſe, ut in eorum mentibus qui audiſſent, quaſi aculeos quoſdam relinqueret*, dit le même Cicéron, lib. 3, de orat. n° 138.

Il ne parla jamais en public ſans avoir demandé aux dieux de ne pas permettre qu'il lui échappât une ſeule parole, ou étrangère à ſa cauſe, ou déſagréable au peuple : *ſonge bien, Périclès*, ſe diſoit-il à lui-même, *que tu vas parler à des hommes libres, à des Grecs, à des Athéniens.*

Il avoit, ſur-tout, ce grand talent de faire illuſion ; on demandoit à un Thucydide, ſon adverſaire & ſon rival, différent de Thucydide l'hiſtorien, qui de lui ou de *Periclès* avoit le plus d'avantage à la lutte ; *c'eſt moi certainement*, répondit Thucydide, *mais que me ſert cet avantage ? quand je l'ai terraſſé, il ſe relève par la parole, il perſuade à ceux qui l'ont vu par terre que c'eſt lui qui m'a renverſé, & peu s'en faut qu'il ne me le perſuade à moi-même.*

Il avoit quelque droit, par ſa naiſſance, à la confiance du peuple. Xantippe, ſon père, avoit battu à Mycale les lieutenans du roi de Perſe ; il étoit petit-neveu, par Agariſte, ſa mère, de Cliſthène, qui avoit chaſſé les Piſiſtratides & rétabli dans Athènes le gouvernement populaire ; mais les vieillards qui avoient vu Piſiſtrate, trouvoient qu'il lui reſſembloit ſingulièrement par les traits du viſage & par la douceur de la voix ; il lui reſſembloit auſſi par le caractère. Il étoit, comme lui, doux & moderé, mais comme lui il vouloit être le maître. Il étoit d'ailleurs riche, d'une naiſſance illuſtre, & avoit beaucoup d'amis puiſſans. Tous ces avantages pouvoient mener aux honneurs de l'oſtraciſme ; il parut d'abord éviter de ſe mêler des affaires publiques, il laiſſa mourir ceux qui pouvoient encore lui objecter ſa reſſemblance avec Piſiſtrate ; il alla chercher à la guerre & dans les dangers une gloire moins ſuſpecte à la république, & moins ſujette à l'envie.

Mais quand il vit Ariſtide mort, Thémiſtocle banni, Cimon retenu hors de la Grèce par des guerres étrangères, il ſentit que c'étoit à lui à remplacer ces grands hommes dans Athènes ; & voulant dominer par le peuple, puiſque Cimon dominoit par les nobles, il humilia & abbaiſſa l'aréopage dont il n'étoit pas, affoiblit l'ariſtocratie, fit divers changemens, tous favorables au gouvernement populaire, contribua beaucoup, & par lui même & par les orateurs dont il diſpoſoit, à faire bannir Cimon ; mais ce fut lui auſſi qui, au bout de cinq ans, propoſa & dreſſa lui-même le décret du rappel de ce même Cimon ; tant les querelles & les animoſités, dit Plutarque, étoient alors modérées & prêtes à céder au temps, aux beſoins de la patrie, à l'utilité publique ! (*Voyez* l'article CIMON) Cimon étant mort l'an 449 avant Jéſus-Chriſt, *Périclès* devint un homme néceſſaire, & au commandement des armées, & au gouvernement de la république : il règna par le peuple, car c'eſt régner que de diſpoſer de tout : il connut bien l'eſprit de ce peuple, & flattant ſes goûts, il ne le laiſſa manquer, ni de ſpectacles, ni de fêtes de tout genre ; & recherchant tout ce qui avoit de l'éclat, d'un côté, il fonda des colonies & en deçà & au-delà des mers ; de l'autre, il orna la ville de bâtimens magnifiques & de chefs-d'œuvre de tous les arts. Ses ennemis voulurent lui faire refuſer l'argent néceſſaire pour toutes ces magnificences ; il offrit de prendre ſur lui tous les frais, pourvu que les inſcriptions lui en fiſſent honneur ; à ce mot le peuple d'Athènes qui ſe piquoit auſſi de grandeur d'ame, & qui ne ſouffroit pas qu'on l'effaçât en généroſité, s'écria que le tréſor public étoit ouvert à *Périclès*. On voulut lui oppoſer ce Thucydide dont nous avons parlé, & qui étoit beau-frère de Cimon ; il fit bannir Thucydide. Il eut ſeul toute l'autorité, il la conſerva pendant quarante ans entiers ; au milieu de ce pouvoir ſuprême, quoiqu'il ſurpaſſât en grandeur & en richeſſes beaucoup de rois & de tyrans, quoiqu'il eût manié long-temps arbitrairement les finances, non-ſeulement d'Athènes, mais de toute la Grèce, il n'augmenta pas d'une ſeule dragme le bien que ſon père lui avoit laiſſé, & ce qui mérite en même temps beaucoup d'éloges, il ne négligea pas un moment le ſoin de ce patrimoine. Au milieu des arts corrupteurs dont il étoit entouré, qu'il aimoit & qu'il encourageoit, il fut toujours inacceſſible à la corruption. Il fut à la fois un homme brillant & vertueux, aimable & ſage, qualités dont la réunion paroît preſque aujourd'hui une chimère. Il fit reſpecter par-tout la puiſſance Athénienne, lui aſſura l'empire de la Grèce & celui de la mer. Ce fut ſous lui, dit-on, & par l'effet des encouragemens qu'il donnoit aux arts, que l'ingénieur Artémon inventa les béliers, les tortues & d'autres machines de guerre qui furent employées, pour la première fois, au ſiége de la capitale de l'île de Samos, l'an 440 avant Jéſus-Chriſt. On prétendoit qu'il n'avoit entrepris cette guerre de Samos, en faveur de la ville de Milet, que pour plaire à la fameuſe courtiſanne Aſpaſie, qui étoit de cette ville de Milet. Ce n'étoit peut-être qu'une des nombreuſes calomnies de ſes ennemis.

Après la réduction de Samos, il fit de magnifiques obſéques aux Athéniens morts dans cette guerre, & prononça leur éloge funèbre ſur leur tombeau, uſage qu'il introduiſit & qui s'eſt conſervé.

Plus il acquéroit de gloire, plus il irritoit l'envie ;

n'oſant d'abord l'attaquer dans ſa perſonne, qui étoit abſolument irréprochable, on l'attaqua dans les perſonnes qu'il aimoit, dans Anaxagoras, ſon maître, (*voyez* l'article ANAXAGORAS.) dans Aſpaſie, ſa maîtreſſe, (*voyez* l'art. ASPASIE.) dans Phidias, ſon protégé, (*voyez* l'art. PHIDIAS.) Enfin, on arriva par degrés juſqu'à lui. On l'accuſa d'avoir diſſipé ou mal employé les deniers dont il avoit eu l'adminiſtration, & on lui en demanda compte. Cette adminiſtration avoit été non-ſeulement pure, mais noble & déſintéreſſée; il ſavoit qu'on n'en doutoit pas, & c'eſt ce qui cauſoit ſon inquiétude; il craignoit que la même perverſité qui avoit ſuggéré l'accuſation, n'influât ſur le jugement. Alcibiade étant venu pour le voir, on lui dit que *Périclès* n'étoit pas viſible, parce qu'il étoit trop occupé, qu'il ſongeoit ſérieuſement à rendre ſes comptes. Il devroit bien plutôt ſonger à ne les pas rendre, répondit Alcibiade. Ce fut en effet le parti qu'il prit; pour ſe rendre le peuple favorable, il ſeconda le penchant qu'Athènes paroiſſoit avoir pour la guerre du Péloponnèſe, & il ne fut plus parlé de ces comptes. Plutarque ne veut pas qu'on croye qu'un homme de probité, tel que *Périclès*, ait allumé la guerre du Péloponnèſe par des vues intéreſſées; il s'élève contre cette manie d'aller chercher dans le cœur des grands hommes des intentions ſecrètes qu'ils n'ont peut-être jamais eues. Il aime mieux croire que *Périclès* ſe détermina & détermina le peuple à la guerre du Péloponnèſe par des raiſons d'état & d'utilité publique; mais on ne ſait guères ce qu'on fait quand on s'engage dans une guerre. Quiconque l'entreprend, quand il lui reſte ſeulement un moyen poſſible de l'éviter, à coup ſûr, n'eſt point un homme d'état. La première année de la guerre du Péloponnèſe, qui tombe à l'an 431 avant Jéſus-Chriſt; Archidamus, roi de Sparte, étant entré dans l'Attique, *Périclès* déclara aux Athéniens que ſi Archidamus, en ravageant leurs terres, épargnoit les ſiennes, ſoit à cauſe du droit d'hoſpitalité qui étoit entr'eux, ſoit pour faire ſoupçonner entr'eux de l'intelligence, il donnoit dès ce jour-là ſes terres & ſes maiſons à la ville d'Athènes. Il ſauva cette ville par la prudente fermeté avec laquelle il y reſta enfermé, mépriſant les bravades des Lacédémoniens, réſiſtant aux inſtances de ſes amis, aux reproches & aux menaces de ſes envieux, ſe laiſſant accuſer de foibleſſe & de lâcheté, parce qu'il n'alloit pas étourdiment confier la deſtinée de l'état à une bataille contre des forces très-ſupérieures, qu'il vint à bout de conſumer par ſa patience & ſon habileté. Ce fut alors, dit Plutarque, qu'on vit à quel point *Périclès* étoit le maître des autres, parce qu'il étoit maître de lui-même. Il ſembla qu'il tint dans ſes mains les clefs des portes, & qu'il eût appoſé ſur les armes des citoyens un ſceau ſacré & inviolable, qui leur en interdiſoit l'uſage. Sa grande maxime, ſa grande pratique à la guerre étoit de ménager les ſoldats; *je voudrois*, diſoit-il, *les rendre immortels. Les arbres coupés reviennent, quoique lentement. Les hommes morts ſont perdus pour toujours.* Il ne faiſoit nul cas des victoires dues à la témérité & dont le ſuccès n'avoit pas été préparé & aſſuré par la prudence. Auſſi ſe vantoit-il qu'il n'y avoit pas un ſeul citoyen auquel il eût fait prendre le deuil.

Après avoir chaſſé les Lacédémoniens de l'Attique, à ſon retour il porta le ravage dans le Péloponnèſe. A l'inſtant de l'embarquement, il y eut une éclipſe totale de ſoleil, & les ténèbres couvrirent la terre. La ſuperſtition & l'ignorance des cauſes naturelles répandirent l'effroi dans toute la flotte; mais *Périclès* avoit été inſtruit par Anaxagore, il jette ſon manteau ſur les yeux du pilote qu'il voyoit troublé, & incertain de ce qu'il devoit faire, il lui demanda s'il le voyoit? Le manteau m'en empêche, dit le pilote. *Périclès* lui fit comprendre que la lune, interpoſée entre le ſoleil & la terre, étoit le manteau qui lui déroboit en ce moment la vue du ſoleil. Au retour de cette campagne, la cérémonie des funérailles & de l'éloge public des citoyens morts à la guerre recommença, & elle continua pendant toute la guerre du Péloponnèſe.

Interèà ſocios inhumataque corpora terræ
Mandemus, qui ſolus honos Acheronte ſub imo eſt.
Ite, ait, egregias animas quæ ſanguine nobis
Hanc patriam peperére ſuo, decorate ſupremis
Muneribus, mœſtamque Evandri primus ad urbem
Mittatur Pallas, quem non virtutis egentem
Abſtulit atra dies & funere merſit acerbo.

La ſeconde année de la guerre du Péloponnèſe, l'Attique fut ravagée par cette peſte trop fameuſe, que Thucydide a décrite en hiſtorien, Hippocrate en médecin, & Lucrèce en poëte. Les Athéniens, rendus injuſtes par le malheur, s'en prirent à *Périclès*, qui les avoit, diſoient-ils, engagés dans une guerre qui avoit amené la peſte; ils le dépoſèrent & le condamnèrent à une amende. Il perdit par la peſte ſon fils aîné, ſa ſœur, tous ſes parens, tous ſes amis; enfin, Paralus, le dernier de ſes fils légitimes. Il avoit mis mal-à-propos ſa gloire à ne pas verſer une larme au milieu de tant de pertes qui l'accabloient; mais quand il voulut, ſelon l'uſage, poſer la couronne de fleurs ſur la tête de ſon dernier fils mort, ſes ſanglots le trahirent, & un torrent de larmes le ſoulagea; il apprit qu'on n'eſt pas père impunément.

PERIERS *ou* PERRIERS, (BONAVENTURE DES) (*Hiſt. litt. mod.*) valet-de-chambre de la reine de Navarre, Marguerite de Valois, ſœur de François I. Ses contes ſoutiennent ſeuls ſa réputation; car ſes poéſies, même ſa traduction

de l'Andrienne, ſont oubliées, & l'on cherche en vain dans ſon *Cymbalum mundi*, l'impiété qui le fit proſcrire, & le charme qui le faiſoit lire. On y trouve, pour tout charme, des fictions incohérentes & incompréhenſibles auxquelles l'allégorie donnoit peut-être quelque prix, & des plaiſanteries ſur les chercheurs de la pierre philoſophale; mais toute plaiſanterie contre les préjugés, paſſoit alors pour impiété. Les contes du même auteur ont un mérite indépendant de toute allégorie; mais les contes imprimés ſous ſon nom ne ſont pas tous de lui, car il y en a quelques-uns où il eſt parlé de François I & même de Henri II, comme ne vivant plus, & des *Perriers* étoit mort avant l'année 1544, du vivant de François I; il ſe tua lui-même d'un coup d'épée dans un accès de folie. Ceux de ces contes, qui ne ſont pas de lui, ſont attribués à Jacques Pelletier, qui donnant, en 1558, une édition des contes de des *Perriers*, a pu en inſérer quelques-uns de lui; on croit auſſi qu'il y en a pluſieurs de Nicolas Deniſot, peintre & poëte célèbre de ce même ſiècle. Le modèle de la jolie fable de la Laitière & du Pot-au Lait, dans la Fontaine, ſe trouve, & même avec la plupart des agrémens de la copie, dans la quatorzième nouvelle de Bonaventure des *Perriers*. Le conte des Lunettes du même poëte, eſt tiré auſſi de la nouvelle ſoixante-quatrième de des *Perriers*.

PÉRIGORD. (*Voyez* TALEYRAND.)

PERINGS-KIOLD, (JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) ſavant Suédois, antiquaire du roi de Suède, auteur d'une *Hiſtoire des rois du Nord*, & d'une *des rois particuliers de Norwège*, & de *Tables hiſtoriques & chronologiques, depuis Adam juſqu'à Jéſus-Chriſt*, en Suédois. Né dans la Sudermanie en 1654. Mort en 1720.

PÉRIZONIUS, (JACQUES) (*Hiſt. litt. mod.*) ſavant, laborieux, très-connu par ſes *Animadverſiones hiſtoricæ*, & par ſes *Origines Babylonicæ & Ægyptiacæ*, où il réfute le chevalier Marsham. Il eſt auteur encore de diſſertations ſur divers points de l'hiſtoire Romaine, & de pluſieurs autres ouvrages moins importans ou moins connus. Il étoit né à Dam en 1651, avoit été diſciple de Cuper & de Grœvius; il mourut en 1715, à Leyde, où il étoit profeſſeur d'hiſtoire, d'éloquence & de la langue Grecque.

PERKIN, *dit* WARBECK *ou* WAERBEECK, (*Hiſt. d'Angl.*) impoſteur ou réputé tel, qui diſputa la couronne à Henri VII, prétendant être le duc d'Yorck, ſecond fils d'Edouard IV, & qu'on croyoit avoir été immolé avec Edouard V ſon frère, par le cruel uſurpateur Richard III. *Perkin* étoit réputé fils d'un Juif, nommé Osbeck. Edouard IV avoit eu des liaiſons avec ſa mère & avoit été parrein de *Perkin*: ce fut, dit-on, la reſſemblance de ce jeune homme avec Edouard, qui le fit juger propre à repréſenter le duc d'Yorck. La ducheſſe douairière de Bourgogne, ſœur d'Edouard IV, retirée dans les Pays-Bas, prit la peine d'inſtruire elle-même *Perkin* en ſecret; elle le fit enſuite voyager, dirigeant toujours ſa marche, & quand elle jugea la conjoncture favorable, elle le fit paroître en Irlande, pays dévoué à la maiſon d'Yorck, ou plutôt ennemi de quiconque régnoit en Angleterre. Cette princeſſe étoit ſi paſſionnée pour le ſang d'Yorck, dont elle ſortoit, & ſi implacable ennemie du nom de Lancaſtre, qu'elle haiſſoit juſqu'à la reine d'Angleterre, Eliſabeth d'Yorck, ſa nièce, pour avoir épouſé un Lancaſtre dans la perſonne du roi Henri VII; on appelloit la ducheſſe de Bourgogne la Junon perſécutrice de ce prince. Dans le deſir général qu'elle avoit de lui nuire, elle avoit déjà favoriſé un autre impoſteur, Lambert Simnel, fils d'un menuiſier ou d'un boulanger; Henri VII l'ayant vaincu & fait priſonnier, ſe contenta de le faire ſervir dans ſa cuiſine comme marmiton.

Charles VIII, roi de France, alors mécontent de Henri VII, s'empreſſa d'envoyer des ambaſſadeurs à *Perkin* pour l'inviter de ſe rendre à ſa cour; il s'y rendit & y reçut tous les honneurs dus au titre qu'il prenoit. La paix d'Etaples obligea bientôt Charles VIII de l'abandonner; mais toutes les ſollicitations de Henri ne purent engager Charles à le lui livrer. *Perkin* ſe retira en Flandre, auprès de la ducheſſe douairière de Bourgogne, qui feignit de ne l'avoir jamais connu, affecta des doutes, parut examiner avec d'autant plus de ſcrupule, qu'elle ſentoit qu'on pouvoit lui reprocher d'avoir un peu légèrement reconnu Lambert Simnel pour être le même duc d'Yorck; elle ne ſe rendit enfin, diſoit-elle, qu'à la démonſtration & à l'évidence; alors elle reconnut *Perkin* pour ſon neveu, pour le fils & l'héritier d'Edouard IV. L'archiduc Philippe-le-Beau, ſouverain des Pays-Bas, ſollicité auſſi par Henri VII de lui livrer *Perkin*, parut d'intelligence avec la ducheſſe de Bourgogne pour ſoutenir cet avanturier; mais le prince qui appuya le plus ouvertement les projets de *Perkin*, fut le roi d'Ecoſſe, Jacques IV; il le prit ſous ſa protection & le mena lui-même en Angleterre à la tête d'une armée; il ravagea le Northumberland: *Perkin*, ſoit horreur naturelle pour la deſtruction, ſoit ſenſibilité affectée pour gagner le cœur des Anglois, parut s'attendrir ſur le ſort des malheureux, qu'on pilloit & qu'on égorgeoit; il conjura, les larmes aux yeux, ſon protecteur d'épargner ſes ſujets. Cette humanité parut déplacée: « Vos ſujets, lui répondit le roi d'Ecoſſe avec » un ſouris railleur, rien n'eſt encore à vous; » vous êtes trop tendre & trop généreux pour » ce qui ne vous appartient pas. » L'année ſuivante, le roi d'Ecoſſe fit ſa paix avec l'Angleterre & abandonna *Perkin* que Henri VII vouloit qu'il lui livrât. *Perkin* demanda à être conduit en

Irlande, & le roi d'Ecoſſe le remit en effet entre les mains des Irlandois ; *Perkin*, avec leur ſecours, fit une deſcente en Angleterre. Un tailleur, nommé Skelton, un notaire, nommé Aſtley, & quelques banqueroutiers formoient ſon conſeil, trois mille Anglois ſe joignirent à lui, il voulut forcer Exeter, il fut repouſſé avec perte, & après avoir erré d'aſyle en aſyle, ſans pouvoir en trouver de ſûrs dans ce pays ennemi, il fut pris ; on le mit à la tour de Londres, après l'avoir promené à cheval dans toutes les rues, pour lui faire eſſuyer les inſultes du peuple. Le roi eut la curioſité de le voir d'une fenêtre, mais *Perkin* ne put obtenir d'être admis en ſa préſence. On lui promit la vie ſauve, à condition d'avouer l'impoſture ; il en fit ſa déclaration qui fut publiée. Dans la ſuite, ayant fait quelques tentatives pour s'échapper de ſa priſon, & ayant entamé quelques nouvelles intrigues, il fut pendu. L'opinion la plus établie eſt que *Perkin* étoit un impoſteur, mais l'opinion contraire ne manque ni de défenſeurs ni de raiſons plauſibles.

PERMEZ, ſ. f. (*terme de relation*) petite nacelle en uſage à Conſtantinople. Elles ſont faites à-peu-près comme les gondoles de Veniſe, mais plus légères. Les unes ſont menées par un homme qui vogue en arrière avec deux rames ; les autres par deux, trois ou quatre bateliers, ſelon la grandeur du bateau, & la quantité des perſonnes qui ſont dedans. La légéreté de ces petits *permez* ſuffit pour faire juger du calme du port de Conſtantinople, & même de celui du Boſphore. *Duloir.* (*A. R.*)

PEROTTO, (NICOLAS) (*Hiſt. litt. mod.*) ſavant Vénitien du quinzième ſiècle, comblé des faveurs des papes, gouverneur de Pérouſe, puis de l'Ombrie, puis archevêque de Manfredonia. Il a traduit du Grec en Latin les cinq premiers livres du grec de Polybe, le Manuel d'Epictète, le Commentaire de Simplicius ſur la phyſique d'Ariſtote. On a de lui des poéſies Italiennes ; des Commentaires ſur Stace & ſur Martial ; un traité *de generibus Metrorum* ; un autre *de Horatii Flacci, ac Severini Boëtii metris ; Rudimenta grammatices.* On conte qu'étant conclaviſte du cardinal Beſſarion, au conclave tenu après la mort du pape Paul II, & ce cardinal ayant réuni les ſuffrages pour la papauté, *Perotto* l'empêcha d'être pape, n'ayant jamais voulu introduire dans ſa cellule les cardinaux qui venoient lui annoncer ſon élection & l'adorer, ſous prétexte que le cardinal Beſſarion ne vouloit pas être interrompu lorſqu'il étudioit. Le cardinal Beſſarion apprenant l'étourderie ou la ſottiſe de ſon conclaviſte, ſe contenta de lui faire ce doux reproche : *Vous m'avez fait perdre la tiare, & vous avez perdu le chapeau.* Cette hiſtoire ſe trouve par-tout ; & n'en eſt peut-être pas plus vraie. Nicolas *Perotto* étoit né à Saſſo-Ferrato, dans l'état de Veniſe ; il fut fait archevêque en 1458, & mourut en 1480, dans une maiſon de plaiſance voiſine du lieu de ſa naiſſance. Il travailla comme tant d'autres, & avec auſſi peu de fruit, à la réunion de l'égliſe Grecque avec l'égliſe Latine.

PÉROUSE, (LAC DE) (*Hiſt. mod.*) lac très-poiſſonneux d'Italie, à 7 milles de la ville de même nom, du côté du couchant. Il eſt preſque rond, & a environ ſix milles de diamètre en tout temps. On y voit trois îles, dont deux ont chacune un bourg. (*A. R.*)

PERPÉTUE ET FÉLICITÉ, (*Hiſt. eccléſiaſt.*) ſaintes & martyres mentionnées dans le canon de la meſſe. On croit qu'elles ont ſouffert la mort à Carthage au commencement du troiſième ſiècle. Dom Ruinart a donné les actes de leur martyre.

PERRAULT. (*Hiſt. litt. mod.*) Ce nom, tant décrié par la ſatyre, n'eſt pas reſté ſans gloire, & en a moins obtenu encore qu'il n'en a mérité. Les *Perrault* étoient quatre frères, tous quatre hommes de mérite, élevés avec ſoin par un père, homme de mérite lui-même, avocat au parlement, & à qui les lettres n'étoient point étrangères.

Nous avons peu de choſe à dire de deux de ces frères, Pierre & Nicolas. Pierre étoit receveur-général des finances & cultivoit les lettres. On a de lui un traité de l'origine des Fontaines, & une traduction françoiſe de la *Secchia rapita* du Taſſoni.

On a de Nicolas, docteur de Sorbonne, janſéniſte, & attaché à Port-Royal, un livre intitulé : *Théologie morale des Jéſuites*, qui n'en eſt pas, comme on peut croire, l'expoſition la plus favorable.

Les deux frères les plus connus & les plus célèbres ſont Claude & Charles. Claude, né à Paris en 1613, ſe partagea entre Galien & Vitruve, entre la médecine & l'architecture ; quoi qu'en diſe une épigramme ſatyrique de Boileau, il ne fut pas ignorant médecin, & il fut habile architecte ; il traduiſit Vitruve ; l'Obſervatoire & l'arc de triomphe du fauxbourg Saint-Antoine furent élevés ſur ſes deſſins, mais ſur-tout il donna le deſſin de cette belle façade du Louvre, qui n'a rien de ſupérieur, dit M. d'Alembert, « dans les chefs-d'œuvres de l'Italie ancienne & » moderne, & que l'envie a tâché d'enlever à » ſon auteur, mais qui lui eſt reſtée malgré » l'envie. »

Claude *Perrault* eut beaucoup de part à l'établiſſement de l'académie des ſciences, qui d'abord eut la même forme que l'académie françoiſe, & qui, dit le même M. d'Alembert, auroit dû conſerver cette forme, la ſeule convenable à une ſociété littéraire. Claude fut un des premiers & des plus dignes membres de cette académie naiſſante. Outre ſa traduction de Vitruve, un abrégé du même Vitruve, un traité intitulé : *Ordonnances*

des

des cinq eſpèces de colonnes ſelon la méthode des anciens; on a un recueil de pluſieurs machines de ſon invention; on a de lui encore des *eſſais de phyſique*, *des mémoires pour ſervir à l'hiſtoire naturelle des animaux*. C'eſt lui que Boileau a placé dans le quatrième livre de ſon art poétique:

Dans Florence jadis vivoit un médecin,
Savant hableur, dit-on, & célèbre aſſaſſin, &c.

Nous en ſommes fâchés pour Boileau, mais aucun trait de ce tableau ne rappelle de près ni de loin l'homme qu'il a voulu peindre; & toute cette allégorie n'eſt fondée que ſur ce que *Perrault*, médecin de profeſſion, ſe livroit par goût à l'architecture; & toute cette haine vient de ce que Perrault n'aimoit pas les ſatyres & n'en eſtimoit pas l'auteur. Claude Perrault mourut en 1688.

Charles *Perrault*, le plus jeune de ſes frères, fut encore plus particulièrement l'ennemi de Boileau & l'objet de ſes ſatyres. Indépendamment de la vivacité que parut mettre dans cette haine la fameuſe querelle des anciens & des modernes, Boileau étoit, dit-on, ſecrétement piqué de ce que dans le poëme de *Perrault*, ſur le ſiècle de Louis le grand, poëme où on citoit juſqu'aux Godeaux & aux Triſtans, il n'étoit pas dit un ſeul mot de lui, parce que la ſatyre ne plaiſoit pas plus à Charles *Perrault* qu'à ſon frère; Boileau ne parloit pas de ce ſilence, mais il ſe plaignoit hautement de celui qu'on obſervoit dans ce même poëme ſur ſon ami Racine, tandis que Corneille y étoit exalté; on pouvoit dire à Boileau:

Je vois votre chagrin, & que par modeſtie,
Vous ne vous mettez point, monſieur, de la partie.

C'eſt contre Charles *Perrault* que ſont lancés une multitude de traits épars dans les réflexions ſur Longin, dans l'ode ſur la priſe de Namur, dans une foule d'épigrammes; ce n'eſt point par là qu'il faut juger de *Perrault*, c'eſt par tous les avantages qu'il a procurés aux lettres. Tout ce que Louis XIV & Colbert ont fait pour les encourager, les illuſtrer & les récompenſer, ils l'ont fait à l'inſtigation de Perrault; celui-ci inſpiroit Colbert, auquel il étoit attaché, & Colbert inſpiroit Louis XIV. *Perrault* fut le premier ſecrétaire de ce qu'on appelloit alors la petite académie, & qui eſt devenue depuis cette ſavante académie des inſcriptions & belles-lettres, l'académie de l'hiſtoire. Ce fut lui qui fit engager Louis XIV par Colbert, à ſe rendre le ſeul protecteur de l'académie Françoiſe, & à ne plus abandonner à un ſujet, cet honneur trop grand pour tout autre que pour le Roi; ce fut auſſi à lui que l'académie fut principalement redevable du logement qu'elle obtint dans le Louvre, & ce fut lui qui fit la deviſe de la médaille frappée à cette occaſion; cette deviſe étoit: *Apollo Palatinus*, alluſion ingénieuſe au temple d'Apollon, bâti dans l'enceinte du palais d'Auguſte. Il paroît que Charles *Perrault* avoit un talent & un bonheur particulier pour ces devites; on lui en demanda une pour M. le Dauphin qui, à quatre ans, montroit, dit-on, un goût marqué pour la guerre, parce que tous les enfans ont du goût pour tout ce qui fait du bruit. Voici la deviſe de *Perrault* qui fut préférée à toutes les autres. Le corps eſt un éclat de tonnerre qui ſort de la nue, avec ce mot: *Et ipſo terret in ortu*, (*il eſt redoutable, même en naiſſant*. Cette deviſe fut miſe ſur les enſeignes du régiment de M. le Dauphin, & ſur les caſaques de ſes gardes; nous en aurions mieux aimé une qui eût inſpiré pour ce jeune prince, l'amour au lieu de la crainte; c'eſt la réflexion de M. d'Alembert. Il paroît que cette idée du goût naturel du Dauphin pour la guerre, n'a pas peu contribué à le faire charger en 1688 du ſiège de Philisbourg; ce qui a fait dire à Racine:

Tu lui donnes un fils, prompt à le ſeconder,
Qui ſait combattre.....
Un fils, comme lui, ſuivi de la victoire.....
L'éternel déſeſpoir de tous ſes ennemis.....
Quand ſon roi lui dit: pars; il s'élance avec joie,
Du tonnerre vengeur s'en va tout embraſer,
Et fidèle, à ſes pieds revient le dépoſer.

On finit par reconnoître que le Dauphin n'avoit de goût que pour la chaſſe & pour le repos.

Charles *Perrault* concourut avec Claude à procurer l'établiſſement de l'académie des ſciences; il eut part & au projet & à la diſtribution des penſions & gratifications accordées par le roi aux hommes célèbres dans les lettres, ſoit en France, ſoit dans les pays étrangers. Devenu contrôleur des bâtimens ſous Colbert, qui en étoit ſurintendant, il fit inſtituer les académies de Peinture, de ſculpture & d'architecture. Le même talent qu'avoient les miniſtres de Louis XIV, & nommément Colbert, pour perſuader à ce prince que toutes leurs idées venoient de lui, *Perrault* l'avoit, pour perſuader à Colbert lui-même qu'il étoit l'auteur de toutes les ſiennes.

Et de cette fauſſe monnoie
Que le courtiſan donne au roi,
Et que le prince lui renvoie,
Chacun vit, ne ſongeant qu'à ſoi.

Perrault ne ſongeoit qu'à la gloire du Roi & qu'au bien des lettres; il aimoit la France & ſon ſiècle, & vouloit les honorer; il ne concevoit pas la querelle d'allemand que les ſavans lui faiſoient ſur la prééminence des anciens, attendu qu'ils devoient prendre moins d'intérêt à l'antiquité qu'à leur ſiècle. Il prioit un jour M. de Fontenelle de lui expliquer la colère dont l'honoroit Dacier, contre lequel il n'avoit jamais rien écrit. *Comment voulez-vous*, lui dit Fontenelle, *que M. Dacier vous pardonne? En attaquant les anciens, vous dé-*

criez une monnoie dont il a ſon coffre plein, & qui fait toute ſa richeſſe. A travers toutes ces clameurs Perrault continuoit de ſervir ceux même des gens de lettres qui l'outrageoient.

« Si on réunit ſous un même point de vue, » dit M. d'Alembert, tant de ſervices rendus » par Charles & Claude *Perrault* aux Lettres, aux » ſciences, aux arts.... on conclura peut-être que » cette famille de ſimples citoyens, tant vexée par » des ſatyres, n'a guères moins fait pour la gloire » de ſon roi que ſi elle eût été décorée des places » les plus éminentes ».

Quelques mortifications que Charles *Perrault* eſſuya de la part de Colbert, le forcèrent à la retraite ; il s'enferma dans une maiſon du fauxbourg Saint-Jacques, où l'éducation de ſes enfans fut ſa principale affaire, comme ſon éducation & celle de ſes frères avoit été la principale affaire de leur père. Colbert le regretta, & voulut le ravoir, il n'étoit plus temps ; quand *Perrault* eut goûté des douceurs de la vie privée, il ne fut plus poſſible de le ramener au tumulte, aux agitations, aux dangers d'une vie publique & dépendante. Après la mort de Colbert, Louvois le raya de la petite académie des médailles, uniquement parce qu'il avoit été attaché à Colbert ; *Perrault* s'en conſola par le plaiſir de vivre libre, & de cultiver en paix les lettres. On a de lui pluſieurs ouvrages qui ne ſont pas ſans mérite. Le public croit ſur la foi de Boileau & ſur celle du titre que le conte de *Peau-d'Ane* ne mérite pas d'être lu, & il ne le lit point, le public eſt trompé ; il ſeroit fort étonné d'y trouver beaucoup de traits dignes de la Fontaine ; nous en dirons preſque autant de *Griſelidis*. M. d'Alembert a tiré de quelques autres de ſes ouvrages, des vers qui méritent les éloges qu'il leur donne. On connoit ſon hiſtoire des hommes illuſtres du ſiècle de Louis XIV, d'où les Jéſuites firent ôter Arnauld & Paſchal ; ce qui donna lieu à la première application heureuſe de ce paſſage de Tacite, tant de fois appliqué depuis : *Præfulgebant Caſſius atque Brutus, eo ipſo quòd effigies eorum non viſebantur.* Ils furent rétablis après la mort de Louis XIV.

Charles *Perrault* mourut le 16 mai 1703. Soixante ans après ſa mort, on a publié ſes mémoires écrits par lui-même ; ils ſont très-curieux : on y trouve ſur-tout, l'hiſtoire de la rivalité du cavalier Bernin avec les deux *Perrault*, Claude & Charles (*Voyez* l'article BERNIN.)

C'eſt le fils de Charles *Perrault* qui eſt auteur de ces contes de Fées en proſe, qui ſont entre les mains de tous les enfans, & dont quelques-uns, tels que *la Barbe bleue* & *le petit Poucet*, ſont d'un ſi grand intérêt. Il ſe nommoit *Perrault* d'Armancourt.

PERRENOT DE GRANVELLE, (NICOLAS & ANTOINE) (*Hiſt. d'Eſpagne*) 1°. Nicolas *Perrenot*, ſeigneur de Granvelle, étoit chancelier de l'empereur Charles-Quint. Il mourut en 1550, & Charles-Quint écrivoit à Philippe II, ſon fils : *Nous avons perdu vous & moi un bon lit de repos.*

2°. Antoine, cardinal de Granvelle, étoit fils de Nicolas, & eut auſſi la dignité de chancelier qu'avoit eue ſon père ; il eut de plus l'archevêché de Malines, celui de Beſançon, ſa patrie, & l'évêché d'Arras. Il ſavoit, dit-on, parfaitement cinq langues, & dictoit à cinq ſecrétaires à la fois dans des langues différentes. On l'accuſa de deſpotiſme & de cruauté ; il brûloit les proteſtans, & ſes rigueurs commencèrent la révolte des Pays-Bas. Il mourut à Madrid le 22 ſeptembre 1586. Il étoit né en 1517. Dom Proſper l'évêque, bénédictin de la congrégation de ſaint Vannes, a publié, en 1753, à Paris, la vie de ce miniſtre en 2 volumes *in*-12. Peu de miniſtres méritent cet honneur, & un miniſtre cruel ne le méritoit guères.

PERRIER. (DU) (*Hiſt. litt. mod.*) On connoit dans les lettres deux hommes de ce nom.

François du *Perrier*, ami de Malherbe, & à qui ce grand poëte adreſſe, ſur la mort de ſa fille, ces ſtances ſi connues :

Ta douleur, du Perrier, ſera donc éternelle, &c.

imitées en quelques endroits de l'ode d'Horace à Valgius ſur un même ſujet :

Tu ſemper urges flebilibus modis
Myſten ademptum ; nec tibi veſperæ
Surgente decedunt amores,
Nec rapidum fugiente ſolem.

C'eſt dans cette ode de Malherbe que ſont les ſtrophes citées dans toutes les rhétoriques ſur la mort & ſur la ſoumiſſion à la providence, & ces ſtrophes ſont encore imitées d'Horace :

Pallida mors æquo pulſat pede pauperum tabernas
Regumque turres.

Charles du *Perrier*, neveu de François, a mis en vers français pluſieurs ouvrages de Santeuil, dont il étoit ami & jaloux ; il eut auſſi deux pièces de vers français couronnées à l'académie en 1681 & 1682 ; mais c'eſt comme poëte latin qu'il eſt le plus connu, c'eſt comme poëte latin que Ménage l'appelloit (& n'auroit pourtant pas dû l'appeller) *le prince des poëtes lyriques* ; c'eſt comme poëte latin que le même Ménage, chargé de prononcer entre lui & Santeuil, oſa le préférer à Santeuil, jugement qui pourroit bien reſſembler un peu à celui de Midas ; car Santeuil eſt de tous les poëtes latins modernes, celui dont on fait le plus de vers, & on n'en fait point de du *Perrier* ni de Ménage. Du *Perrier* étoit, comme tant de poëtes,

De ſes vers fatiguans lecteur infatiguable.

C'eſt ſur lui, ſelon quelques-uns, que Boileau fit ces vers de l'art poétique :

Gardez-vous d'imiter ce rimeur furieux
Qui de ſes vains écrits lecteur harmonieux,
Aborde en récitant quiconque le ſalue,
Et pourſuit de ſes vers les paſſans dans la rue.

Ses vains écrits, c'eſt le mot : en effet, que ſont-ils devenus ? *evanuerunt*. Du *Perrier* diſoit un jour devant d'Herbelot : *il n'y a que des foux qui puiſſent ne pas eſtimer mes vers* : d'Herbelot répondit : *ſtultorum infinitus eſt numerus : le nombre des foux eſt infini*, paſſage de Salomon très-connu. Charles du *Perrier* mourut en 1692, & étoit né à Aix ; Charles du *Perrier*, ſon père, étoit gentilhomme de Charles de Lorraine, duc de Guiſe, gouverneur de Provence.

PERRIN, (PIERRE) (*Hiſt. litt. mod.*) introducteur des ambaſſadeurs auprès de Gaſton, duc d'Orléans. On a de lui des opéra & d'autres poéſies ſans poéſie, même une traduction de l'Enéide en vers, où l'on pourroit apprendre à mépriſer l'Enéide ; mais il eſt parmi nous l'inventeur de l'opéra ; il en obtint, en 1669, le privilége qu'il céda, en 1672, à Lully. Il mourut en 1680.

Eh ! qu'importe à nos vers, que Perrin les admire ?

a dit Boileau :

Faut-il d'un froid rimeur dépeindre la manie ?
Je rencontre à la fois Perrin & Pelletier.....
Perrin a de ſes vers obtenu le pardon.....
A Pinchêne, à Linière, à Perrin comparé ! &c.

On a des ſermons du père *Perrin* jéſuite, (Charles-Joſeph) né à Paris en 1690, mort à Liége, en 1767, après la diſſolution de la ſociété.

PERRON. (JACQUES DAVY DU) (*Hiſt. de Fr.*) Le cardinal du *Perron* a été ſi exalté & ſi déclaré par l'eſprit de parti, que tout eſt problême ſur ce qui le concerne, & le problême commence à ſa naiſſance. Les uns le font naître à Saint-Lô en Normandie, les autres en Suiſſe, dans le canton de Berne ; les uns d'une race noble, les autres d'une famille obſcure. Il naquit le 25 novembre 1556. Julien Davy, ſon père, étoit proteſtant, il paroît même qu'il étoit miniſtre ; les perſécutions lui firent pluſieurs fois quitter la France ; ce ſont ces différentes migrations qui ont pu répandre quelques doutes ſur le lieu de la naiſſance du cardinal.

Le jeune du *Perron* demeuroit en Normandie avec ſa famille, lorſque le comte de Matignon, qui fut peu de temps après maréchal de France, commandoit dans cette province. Un gentilhomme de la maiſon de Savari-Lancoſme inſpira au comte le deſir de connoître du *Perron*, qu'il lui annonça comme un prodige. Du *Perron* avoit alors dix-ſept ans ; Matignon l'ayant goûté, le mena, trois ans après, aux états de Blois. Du *Perron* fut préſenté à Henri III ; bientôt il obtint l'amitié du fameux Deſportes, abbé de Tiron, & de l'abbé de Bellozane, Touchard ; plus heureux encore, il plut au duc de Joyeuſe, & Deſportes l'ayant engagé à ſe faire catholique, Henri III le choiſit pour ſon lecteur, & lui donna une penſion de douze cents écus. Bientôt il le mit de ſes parties de dévotion, ce qui étoit alors la marque de la faveur. Le roi, Deſportes & du *Perron* s'exerçoient à prêcher, & du *Perron*, encore laïc, ſe diſtinguoit par ſes ſermons. Il prononça, le 14 février 1586, dans la chapelle du collège de Boncourt, une eſpèce d'oraiſon funèbre du fameux Ronſard : on y apprend que Ronſard avoit écrit contre les proteſtans avec aſſez de ſuccès, pour que le pape Pie V crût devoir lui adreſſer un bref de remercîment. (du *Perron* dans la ſuite en obtint des papes de ſon temps.) Ronſard étoit ſourd : « Bienheureux ſourd, s'écrie du *Perron*, qui a » donné des oreilles aux François pour entendre » les oracles & les myſtères de la poéſie ! Bien- » heureux ſourd, qui a tiré notre langue hors » d'enfance, qui lui a formé la parole, qui lui a » appris à ſe faire entendre parmi les nations » étrangères ! » Telle étoit l'éloquence du temps.

Du *Perron* étant entré dans l'état eccléſiaſtique, fut chargé de l'oraiſon funèbre de Marie Stuart ; ne pouvant ſans doute ſe livrer en chaire à toute ſon indignation contre Eliſabeth, il s'en dédommagea par une ſatire en vers d'une énergie un peu groſſière. On en peut juger par ce morceau :

Ce vieux monſtre conçu d'inceſte & d'adultère,
Qui, ſa dent acharnée au meurtre va ſouillant,
Et le ſacré reſpect des ſceptres dépouillant,
Vomit contre les cieux ſon fiel & ſa colère ;
L'impie Eliſabeth, Furie inexorable,
Conſacre aux ans futurs ce ſanglant monument ;
Et du chef d'une reine occie innocemment
Dreſſe à ſa cruauté ce trophée exécrable.

Du *Perron* fit auſſi ſur la mort du duc de Joyeuſe, tué à Coutras, une eſpèce de complainte qui a pour titre : *l'ombre de M. l'amiral de Joyeuſe*. On y trouve ces vers :

Je leur dirai comment vivant je fus aimé
D'un roi ſi généreux, ſi grand, ſi renommé,
Qui ſe voit adoré de la terre & de l'onde,
Et qui ſert de lumière aux autres rois du monde ;
Prince égal à lui ſeul dont le los mérité,
A pour lieu l'univers, pour temps l'éternité.

Ce dernier vers eſt pour le moins d'une très-grande prétention. Le même du *Perron* a fait l'épitaphe de Catherine de Médicis, qu'il appelle :

De nos ans l'ornement, des futurs la merveille,
Tout l'honneur de notre âge & tout ce que l'hiſtoire
Des vieux ſiècles paſſés conſacre à la mémoire,
De grand, de généreux, de louable & de beau.

Quand on voit de pareils éloges proſtitués à

des princes tels que Catherine de Médicis & Henri III, on craint que les rois toujours également flattés, quelle que ſoit leur conduite, ne daignent pas faire d'efforts pour mériter des éloges vrais; toutes les flatteries ſont donc autant d'attentats contre l'humanité, & d'obſtacles qu'on apporte au bonheur public.

Du *Perron* traduiſit, tant en proſe qu'en vers, divers ouvrages de Cicéron, d'Ovide, de Virgile; l'abbé de Marolles prétend qu'un flatteur, ſans doute, ayant dit à du *Perron* qu'il égaloit Virgile, même du côté du ſtyle & du coloris, du *Perron* trouva l'éloge très-mince, & déclara qu'il ſe ſentoit fort ſupérieur à Virgile.

On ſait ce qui eſt rapporté dans le journal de Henri III, & dans la confeſſion de Sancy, que du *Perron*, après avoir prouvé devant Henri III, l'exiſtence de Dieu, offrit de prouver le contraire, & que Henri III indigné le chaſſa de ſa préſence.

On a prétendu depuis que cette offre d'argumenter contre l'exiſtence de Dieu, ne prouve aucune impiété dans du *Perron*; qu'elle tient ſeulement au mauvais uſage établi alors de diſputer pour & contre publiquement, & même dans les égliſes, ſur les objets les plus importans & les plus reſpectables de la religion. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que la prétendue diſgrace de du *Perron* n'eut point lieu, & qu'il ne perdit jamais ſa faveur auprès de Henri III. Il en eut une plus grande encore auprès de Henri IV. Il lui rendit d'abord un ſervice eſſentiel, en l'aidant à diſſiper les projets du tiers-parti, & en engageant le ſecond cardinal de Bourbon, qu'il gouvernoit, à ſe ſoumettre au roi. Claude de Saintes, évêque d'Evreux, ligueur inflexible, auteur d'écrits faits pour juſtifier le meurtre de Henri III, ayant été déclaré criminel de lèze-majeſté, & condamné à une priſon perpétuelle, Henri IV donna ſon évêché à du *Perron*. Le nouvel évêque eut beaucoup de part à la converſion de ſon bienfaiteur.

La Sorbonne écrivit à Rome & contre l'abſolution donnée au roi, à Saint-Denis, par quelques évêques, & contre du *Perron* qui la lui avoit procurée; les termes de cette lettre annoncent d'étranges diſpoſitions dans les eſprits des docteurs. « *Perronius Ebroïcenſi epiſcopatu ab hæreticco* » *donatus, miniſtri filius, Calviniſmum hactenùs* » *profeſſus, Henrici III cognominatus philoſophus* » *& conſiliorum particeps, qui novam meditatur* » *theologiam, ob homicidium irregularis, & San-* » *Dionyſianæ abſolutionis architectus.*

Ils ſoutenoient que le pape ſeul pouvoit avoir le droit d'abſoudre le roi, & que même il ne pouvoit le récatholiſer.

Du *Perron* aimoit les conférences & les diſputes, où ſes talens le faiſoient paroître avec éclat; en abjurant le calviniſme, il s'étoit enflammé du zèle le plus ardent pour la propagation de la foi catholique; il ne refuſa jamais d'entrer en lice avec les miniſtres, & ſouvent il en chercha les occaſions; il ſe diſtingua beaucoup à la conférence de Mantes en 1593. Il fut envoyé à Rome pour négocier la réconciliation du roi avec le ſaint ſiége; il y travailla de concert avec d'Oſſat, & ils eurent la ſatisfaction d'y réuſſir. L'abſolution donnée par le pape Clément VIII, eſt du 17 ſeptembre 1595. « Les conditions ſacramentales ſont que le roi dira tous les jours le chapelet de Notre-Dame, tous les mercredis les litanies, & tous les ſamedis le roſaire en l'honneur de la Vierge, qu'il prendra pour ſon avocate dans le ciel; qu'il obſervera les jeûnes preſcrits par l'égliſe; qu'il ſe confeſſera au moins quatre fois par an, & communiera publiquement; qu'il entendra la meſſe tous les jours, & une grand'meſſe les jours de dimanches & de fêtes. »

Sur d'autres conditions d'une autre nature, (*voyez* l'article CLÉMENT VIII.)

Lorſque du *Perron*, à ſon retour de Rome, parut devant le roi à Amiens, le 5 juillet 1596, il en reçut l'accueil le plus favorable; le roi l'embraſſa cinq ou ſix fois, & déclara qu'il étoit très-ſatisfait de ſa conduite; il lui donna même une penſion ſur des bénéfices; avant de l'envoyer à Rome, il l'avoit fait conſeiller d'état & premier aumônier.

L'évêque d'Evreux reprit les fonctions de l'épiſcopat & les travaux de l'apoſtolat. Ses conférences, ſes ſermons, ſes écrits, toujours très-déchirés par les proteſtans, produiſirent pluſieurs converſions éclatantes, entr'autres celle de la propre mère de l'évêque d'Evreux, celle du célèbre Victor-Palma Cayet, celle de Henri Sponde, depuis évêque de Pamiers, ſur-tout celle de Sancy. Le dépit que cauſa cette dernière converſion à tout le parti proteſtant, donna naiſſance à la fameuſe ſatyre, connue ſous le nom de *Confeſſion de Sancy*. Du *Perron* entreprit auſſi la converſion du duc de Sully, mais ſans ſuccès: Sully ſe contenta d'être le plus raiſonnable & le plus modéré des proteſtans.

On ſait quel avantage l'évêque d'Evreux eut ſur du Pleſſis-Mornay, dans la conférence de Fontainebleau. Le parti proteſtant en rougit pour ſon défenſeur. Le roi en fut frappé, & dit à Sully: « *Eh bien! que vous ſemble de votre Pape?* Sire, lui répondit Sully, « il me ſemble qu'il eſt plus » pape que vous ne penſez, puiſque dans ce » moment il donne le bonnet rouge à M. d'E- » vreux. »

Il y eut auſſi une conférence entre l'évêque d'Evreux & d'Aubigné; ſi l'on en croit d'Aubigné, la victoire lui reſta.

L'évêque d'Evreux fit de vains efforts pour ramener à l'égliſe la ducheſſe de Bar, ſœur de Henri IV.

Ce que Sully avoit prédit arriva; tant de converſions ou opérées ou du moins tentées, tant

de conférences, de diſputes, d'occaſions d'éclat, d'écrits, d'excès même où le portoit ſon zèle pour le catholiciſme, la profeſſion publique qu'il faiſoit des opinions ultramontaines, la défenſe qu'il prit hautement de la bulle *In cœnâ Domini*, dans un rituel, lui procurèrent, en 1604, le chapeau de cardinal.

Du *Perron* retourna la même année à Rome, où il fut chargé des affaires de France, il aſſiſta aux ſéances de la fameuſe congrégation *de Auxiliis*; il s'y montra favorable aux Jéſuites, quoiqu'un peu contraire à leur doctrine ſur la grace; il aſſiſta, dans un très-court eſpace de temps, à deux conclaves, l'un pour l'élection du cardinal Alexandre de Médicis, qui prit le nom de Léon XI, & mourut au bout de vingt-cinq jours; l'autre pour l'exaltation du cardinal Camille Borghèſe, qui prit le nom de Paul V. C'eſt ce pape ſi connu par l'importante affaire de l'interdit de Veniſe. Le cardinal du *Perron*, qui, ayant été dans le conclave à la tête de la faction Françoiſe, avoit eu grande part à l'élection de ce pape, travailla encore utilement à la réconciliation de la république de Veniſe avec le ſaint ſiége.

En 1606, le roi donna au cardinal du *Perron*, l'archevêché de Sens & la place de grand-aumônier, l'une & l'autre dignité vacantes par la mort de ce Renaud de Beaune qui, étant archevêque de Bourges, avoit reçu à Saint-Denis l'abjuration du roi, & lui avoit donné l'abſolution; le roi fit auſſi du *Perron* commandeur de l'ordre du Saint-Eſprit. La dignité de grand-aumônier, par une prérogative qui alors y étoit attachée, donnoit au cardinal du *Perron* une eſpèce de ſur-intendance ſur les lettres; elle le plaçoit à la tête de la bibliothèque du roi & du collège royal. Du *Perron* acquit encore de la gloire dans ce département, il employa ſon crédit auprès de Henri IV & de Louis XIII à faire remplir une partie des vues qu'avoit eues François Ier pour l'établiſſement de ſon collège royal. Du *Perron*, dit l'abbé de Longuerue, s'étoit fait comme le colonel-général de la littérature; tous ceux qui ſe deſtinoient aux lettres, ſe faiſoient préſenter à lui, & la première queſtion qu'il leur faiſoit, étoit toujours: *Avez-vous lu l'auteur?* cet auteur tout court, c'étoit Rabelais; il avoit auſſi la plus grande eſtime pour Montagne: ſes eſſais, diſoit-il, ſont le bréviaire des honnêtes gens.

Le ſéjour du cardinal du *Perron* à Rome n'avoit fait qu'augmenter ſon attachement aux opinions ultramontaines. Ce travers indigne d'un français & ſi contraire à nos maximes, a ſuffi pour obſcurcir ſa réputation, fondée d'ailleurs ſur des talens brillans & même ſur quelques vertus. Sans cet article, qui ſouleva tous les français contre ſa mémoire, les calomnies des proteſtans ſeroient tombées d'elles-mêmes, ou elles auroient donné un nouveau luſtre à ſa gloire; mais on ne lui pardonne pas d'avoir reçu, en 1607, la dédicace d'une thèſe de George Critou, profeſſeur royal, où ſe trouve cette propoſition ſi juſtement flétrie par le parlement: que le pape eſt ſupérieur aux conciles; on ne lui pardonne pas la protection qu'il accorda hautement, dans le conſeil du roi, au livre du cardinal Bellarmin ſur le pouvoir du pape, livre condamné par le parlement ſous les qualifications les plus fortes; on ne lui pardonne pas ſes emportemens injuſtes contre Richer, ſes démarches violentes pour faire condamner les fameux livre de ce docteur: *De eccleſiaſticâ & politicâ poteſtate*; on ne lui pardonne pas ſur-tout ſa conduite aux états de 1614, ni les mouvemens qu'il ſe donna pour faire rejetter le formulaire propoſé par le tiers-état au ſujet du régicide. On ne conçoit pas comment un décret ſi ſage a pu rencontrer un ſeul contradicteur; ce n'eſt pas ſans ſcandale qu'on voit le cardinal du *Perron* ſoutenir que l'égliſe gallicane & même l'égliſe univerſelle a toujours enſeigné que les princes, ennemis de la religion catholique, pouvoient être dépoſés, & leurs ſujets déliés du ſerment de fidélité.

Le cardinal du *Perron* mourut le 5 ſeptembre 1618. On peut voir dans ſa vie, publiée par M. de Burigny en 1768, la liſte & l'analyſe de ſes ouvrages, tant littéraires que théologiques.

Tout ce qu'on pouvoit eſpérer ou craindre d'un homme tel que le cardinal du *Perron*, eſt compris dans ce mot du pape Clément VIII. « Prions Dieu » qu'il inſpire le cardinal du *Perron*, car il nous » perſuadera tout ce qu'il voudra. »

Louis-Adrien du *Perron* de Caſtera, écrivain du ſiècle préſent, avoit de l'eſprit & du ridicule. Il a traduit la *Luſiade* du Camoens, & il a ſur ce poëme des idées allégoriques fort étranges. Il juſtifie le mêlange continuel des fables du paganiſme avec les vérités de la religion chrétienne, en diſant que Vénus repréſente la religion, Mars J. C., Cupidon le Saint-Eſprit, Bacchus le démon, que Mercure eſt l'emblême des Anges, les Néréides des Vertus, &c. « A la bonne heure, dit à ce ſujet » M. de Voltaire, je ne m'y oppoſe pas; mais » j'avoue que je ne m'en ſerois pas apperçu. »

M. du *Perron* de Caſtera a traduit auſſi le *Newtenianiſme des dames* de M. Algarotti. Il a fait de ſon chef une hiſtoire du Mont-Véſuve, quelques ouvrages dans le genre des romans & des *entretiens littéraires & galans*, livre en partie polémique contre l'abbé Desfontaines qui s'étoit moqué de lui à l'occaſion d'autres ouvrages, & qui s'en moqua encore à l'occaſion de celui-ci; on trouve dans cet ouvrage, où il y a beaucoup de variété, une eſpèce d'idylle anacréontique, ou dans le goût de Bion ou de Moſchus, fort négligée cependant quant à l'expreſſion, mais dont l'idée eſt jolie, & dont l'expreſſion même, toute défectueuſe qu'elle eſt d'ailleurs, a quelquefois le mérite de la naïveté.

Dans cet âge innocent où je me meſurais
Avec les moutons de mon père,
Cloris m'étoit déjà ſi chère,
Que j'aurois tout quitté pour ſes divins attraits;
Un jour que nous étions aſſis ſur la fougère,
Je lui dis que je l'adorais,
Ma bouche ignoroit ce langage,
Mais mon cœur me l'apprit, mon cœur le prononça,
Cloris en riant m'embraſſa:
Petit badin, tu n'es pas ſage,
Me dit cette belle à ſon tour,
Peux-tu connoître *encor* les *effets* de l'amour?
Enfin me voilà grand, & ma première flamme
Trouble plus que jamais le repos de mon ame;
Cloris aime à mes yeux un rival fortuné,
Elle ne ſonge point au tourment *qui me preſſe*.
Et moi je me ſouviens ſans ceſſe
Du baiſer qu'elle m'a donné.

On a fait de cette fable paſtorale une chanſon très-connue, où l'expreſſion eſt plus ſoignée, mais quelquefois auſſi plus tournée:

Que ne ſuis-je encore un enfant!
Je n'avois moutons ni houlette,
Je n'allois au bois ſeulement
Que pour cueillir la violette.

Je vis Cloris, bientôt j'aimai,
Ah! que mon ame en fut ravie!
Le premier vœu que je formai
Fut de l'aimer toute ma vie.

Apprenez-moi, lui dis-je un jour,
Un ſecret que mon cœur ignore
N'eſt-ce pas ce qu'on nomme amour
Qu'un feu qui brûle & qui dévore?

Bel enfant, me répond Cloris
Me baiſant avec un air tendre,
Sans le ſavoir tu m'as appris
Ce que de moi tu veux apprendre.

En grandiſſant je perds ſon cœur,
Elle l'a repris l'infidèle!
Mais ſon baiſer & mon ardeur
Me reſteront en dépit d'elle.

M. du *Perron* de Caſtera mourut, réſidant de France en Pologne, le 28 août 1752, à quarante-cinq ans.

PERROT, (NICOLAS, ſieur d'Ablancourt) (*Hiſt. litt. mod.*) traducteur célèbre dans ſon temps; on appelloit quelques-unes de ſes traductions, *les belles infidèles*, elles ne ſont plus guères qu'infidèles. Il a traduit Thucydide, Xénophon, Arrien, Tacite, Céſar, Minutius Félix, Frontin, quelques oraiſons de Cicéron, l'hiſtoire d'Afrique de Marmol. Il avoit beaucoup d'eſprit & de feu; il avoit, diſoit-il lui-même, quoique ſimple proſateur, le feu de trois poëtes, & comme il étoit d'ailleurs fort inſtruit, ſa converſation étoit du plus grand intérêt; Pélliſſon dit qu'on auroit deſiré qu'un greffier y fût toujours préſent pour écrire tout ce qu'il diſoit. On a dit qu'on ne ſavoit qui des morts ou des vivans perdoient le plus à ſa mort. Il s'étoit conſacré à la traduction, parce que, diſoit-il, les livres nouveaux n'ont rien de nouveau & ne font que répéter les anciens, ce qui eſt aſſez vrai dans plus d'un genre.

Ils nous ont dérobés, dérobons nos neveux.

Patru, Conrart & Chapelain étoient ſes amis; Patru a écrit ſa vie. Colbert l'avoit choiſi pour écrire l'hiſtoire de Louis XIV, & il lui avoit fait donner une penſion de mille écus; mais n'ayant pas caché à Louis XIV que d'Ablancourt étoit proteſtant: *Je ne veux pas*, répondit Louis XIV, *d'un hiſtorien qui ſoit d'une autre religion que moi*. On a dit, & on a mieux dit, qu'il faudroit qu'un hiſtorien ne fût d'aucune religion ni d'aucun pays, c'eſt-à-dire, qu'on ne s'apperçût jamais de ſa patrie ni de ſa religion. D'Ablancourt gagna beaucoup à ce refus; il conſerva la penſion, & il fut diſpenſé d'écrire, au lieu d'une hiſtoire, un panégyrique payé. Il étoit non ſeulement proteſtant, mais relaps; il avoit abjuré, à dix-huit ans, le calviniſme, à la ſollicitation de Cyprien *Perrot*, ſon oncle, conſeiller de grand'chambre, qui le deſtinoit à l'état eccléſiaſtique, & n'ayant point goûté cet état, il retourna au calviniſme. Il étoit né en 1606, à Châlons-ſur-Marne, d'une famille connue dans la robe. Paul *Perrot* de la Salle, ſon père, étoit homme de lettres & avoit eu quelque part à la ſatyre Ménippée. D'Ablancourt fut reçu à l'académie françoiſe en 1537. Il mourut en 1664, retiré dans ſa terre d'Ablancourt.

PERRY, (JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) hiſtorien anglois du dernier ſiècle, mort au commencement de celui-ci; il avoit été envoyé en Moſcovie, & il a écrit ſur cet empire; ſon ouvrage, qui contient des particularités ſur le règne du czar Pierre, a été traduit en françois ſous ce titre: *Etat préſent de la grande Ruſſie*.

PERSANNES, DYNASTIES, (*Hiſt. de Perſe*) les auteurs perſans comptent quatre dynaſties ou races des rois de Perſes: 1°. la race des Piſchdadiens; 2°. celle des Kianas; 3°. celle des Eſchganiens; 4°. celle des Schekkans.

Les Piſchdadiens ont pris leurs noms de *Piſch*, qui en perſan ſignifie *premier*, & de *dad* qui ſignifie *juſtice*, comme ſi les rois de cette race avoient été les plus anciens adminiſtrateurs de la juſtice. Le premier des trente-ſix rois de cette famille, eſt nommé par les hiſtoriens perſans *Caïoumarath*; il civiliſa, diſent-ils, les peuples, & leur fit quitter une vie ſauvage, pour bâtir des maiſons & pour cultiver la terre.

La famille des Kianans donna neuf rois à la Perſe, dont le dernier eſt nommé par les mêmes hiſtoriens *Alskander*; c'eſt Alexandre le Grand, à ce qu'ils prétendent.

La race des Eſchganiens eut vingt-cinq rois, dont les auteurs perſans nomment le premier *Schabus*, qui eſt le Sapor des Romains.

La race de Schekkans a produit trente-un rois, dont le dernier s'étant fait abhorrer de ſes ſujets par ſon gouvernement tyrannique, fournit aux Arabes & aux Mahométans le moyen de ſoumettre la Perſe à leur domination.

PERSE, (*Aulus Perſius Flaccus*, (*Hiſt. littér. de Rome*) né ſous Tibère, & mort à vingt-huit ans ſous Néron, s'attacha dès l'âge de ſeize ans au Stoïcien Cornutus; c'eſt à l'école de ce philoſophe & ſur-tout dans ſon commerce intime que ce jeune chevalier Romain, puiſa cet amour de la ſecte Stoïque qui ſe manifeſte dans ſes ouvrages. Il conſacra dès-lors le reſte de ſes jours, trop promptement terminés, au culte des Muſes & de la philoſophie qui furent ſes premières & ſes dernières affections. Nul écrivain n'a laiſſé la mémoire d'une vie plus innocente & plus pure que la ſienne; il s'attira chez Cornutus l'eſtime & la bienveillance de tous les hommes célèbres qui le voyoient. Lucain fut ſon ami; il connut Sénéque & ne l'aima point; le vertueux Pœtus Thraſeas qui avoit épouſé Arrie ſa parente, lui donna des marques d'une tendreſſe particulière. Il fut chaſte, quoiqu'il lui ſoit échappé des vers obſcènes. Fils reſpectueux & frère ſenſible, il partagea ſes biens avec ſa mère & ſes ſœurs: ami non moins reconnoiſſant, il légua une ſomme d'argent & ſa bibliothèque à Cornutus, qui n'accepta que les livres. *Perſe* vécut plus avec les livres qu'avec les hommes.

Quant à ſes écrits, Quintilien & Martial les ont vantés, & Boileau a dit: (eſt-ce éloge? eſt-ce blâme?)

> Perſe en ſes vers obſcurs, mais ſerrés & preſſans,
> Affecta d'enfermer moins de mots que de ſens!

Caſaubon a fait ſur PERSE un ouvrage d'une érudition immenſe qui, s'il ne prouve pas le mérite de *Perſe*, prouve celui de Caſaubon, & qui a fait dire qu'au *Perſe* de Caſaubon, *la ſauſſe vaut mieux que le poiſſon*; mais Scaliger, Heinſius, le P. Rapin, le P. Vavaſſeur, Bayle, & ſur-tout M. du Saulx en ont penſé peu favorablement. Il ſuffit de lire *Perſe* pour ſe convaincre de ſon obſcurité, & pour dire avec un de ſes détracteurs: *puiſqu'il n'a pas voulu être entendu, moi je ne veux pas l'entendre.* L'obſcurité générale des Poëtes anciens tient à des alluſions, à des énigmes du temps, dont le mot aiſé à trouver alors, nous échappe aujourd'hui. L'obſcurité de *Perſe* n'eſt pas tant dans les choſes que dans le ſtyle même; elle conſiſte principalement dans l'accumulation fatiguante de métaphores diſparates, ce qui rend ſon ſtyle dur & forcé.

Outre le malheur d'être auſſi obſcur qu'il a voulu l'être, *Perſe* a encore celui de n'être pas auſſi plaiſant qu'il a cru l'être, & Caſaubon lui-même en convient; au reſte, quand tout le mal eſt dit ſur *Perſe*, on peut encore dire avec Quintilien *qu'il a mérité beaucoup de vraie gloire*; il en eſt dû beaucoup ſans doute à des vers tels que ceux-ci:

> *Magne pater divûm, ſævos punire tyrannos*
> *Haud aliâ ratione velis.....*
> *Virtutem videant intabeſcantque relictâ.*

Perſe avoit été très-bien attaqué par M. du Saulx, traducteur heureux de Juvénal; il a été depuis très-bien défendu par M. Sélis, traducteur non moins heureux de *Perſe* lui-même. C'étoit à M. Sélis qu'il appartenoit de le défendre après l'avoir fait goûter dans ſa traduction; d'ailleurs il le juge avec impartialité, il le loue en convenant de ſes défauts, il s'exprime ainſi:

« Ellipſes fréquentes, alluſions recherchées, » métaphores extraordinaires, apoſtrophes mul- » tipliées, voilà les défauts de *Perſe* qu'on a » nommé pour ſon obſcurité le *Lycophron Latin.* » Voici ce qui les rachète: ſes ſatyres reſpirent » la probité; ſa morale eſt ſévère..... ſa critique » juſte & ſenſée, ſon ſtyle impoſant; moins éner- » gique que Juvénal, il a plus de ſenſibilité; » (l'énergie cependant prouve la ſenſibilité) moins » enjoué qu'Horace, il eſt peut-être plus éloquent. » Enfin le temps où il oſoit plaider la cauſe de » la vertu, lui donne un nouveau droit à l'eſtime » des lecteurs; c'étoit ſous Néron.

Dans les vers du Prologue de *Perſe*, qui ſont tous de ſix pieds, le cinquième pied doit être un iambe, & le ſixième un ſpondée. Cependant on lit ainſi dans preſque toutes les éditions le dernier vers de ce prologue:

> *Cantare credas Pegaſeïum melos.*

Or, la première ſyllabe de *melos* eſt breve, & c'eſt un ſpondée qu'il faut; quelques commentateurs vouloient qu'on dit *mellos*, en doublant la lettre *l*, comme Virgile & d'autres ont dit *relliquiæ*. Ange-Politien avoit lu dans un ancien commentaire, *neƈtar*, au lieu de *melos*, mais M. Sélis trouve le *Pegaſeïum neƈtar*, une metaphore bien forcée. Turnebe a propoſé de lire:

> *Cantare Pegaſeïum melos credas*

& M. Selis adopte cette leçon.

Il ne croit point ſur la foi d'un vieux ſcholiaſte de *Perſe*, que les quatre vers:

> *Torva Mimalloneis, &c.*

fuſſent de Néron. Il obſerve que Cornutus, ami de *Perſe*, lui fit changer ce vers:

Auriculas asini Mida rex habet

& l'obligea de ſe renfermer dans cette généralité :

Auriculas asini quis non habet ?

dans la crainte que Néron ne s'appliquât cette allégorie ; précaution ſage, mais qui ſeroit devenue inutile, ſi *Perſe* avoit laiſſé ſubſiſter d'ailleurs une critique directe de vers connus pour être de Néron. « Le moyen, dit M. de Sélis, d'imaginer qu'un prince qui ne vouloit pas que l'on eût plus d'eſprit que lui, qui défendit à Lucain de faire des vers & le permit à Labéon, qui bannit Cornutus, pour avoir haſardé ſur ſes poéſies une critique aſſez innocente, eût ſouffert tranquillement une ſatyre directe ? Si l'on répond que ces vers faits par *Perſe* lui-même, ne ſont qu'une imitation, une parodie de la manière dont Néron verſifioit ; nous repliquerons que c'étoit toujours offenſer Néron, que ce détour ne pouvoit échapper à perſonne, & que la demi-prudence de *Perſe* ne l'eût pas ſauvé. Il faut donc donner ces quatre vers à un autre que Néron. Il faut donc ſe réſoudre à faire perdre au ſatyrique l'honneur d'une audace courageuſe, & à cette ſatyre ce qui la rendoit la plus piquante ; » nous craignons que M. Sélis n'ait raiſon.

PERSES, *empire des*, (*Hiſt. anc. & mod.*) l'ancien empire des *Perſes* étoit beaucoup plus étendu que ce que nous appellons aujourd'hui la *Perſe*, car leurs rois ont quelquefois ſoumis preſque toute l'Aſie à leur domination. Xerxès ſubjugua même toute l'Egypte, vint dans la Grece, & s'empara d'Athènes ; ce qui montre qu'ils ont porté leurs armes victorieuſes juſques dans l'Afrique, & dans l'Europe.

Perſépolis, Suze & Ecbatane, étoient les trois villes où les rois de *Perſe* faiſoient alternativement leur réſidence ordinaire. En été ils habitoient Ecbatane, aujourd'hui Tabris ou Tauris, que la montagne couvre vers le ſud-oueſt contre les grandes chaleurs. L'hiver ils ſéjournoient à Suze dans le Suziſtan, pays délicieux, où la montagne met les habitans à couvert du nord. Au printems & en automne, ils ſe rendoient à Perſépolis ou à Babylone. Cyrus qui eſt regardé comme le fondateur de la monarchie des *Perſes*, fit néanmoins de Perſépolis, la capitale de ſon empire, au rapport de Strabon, *livre XV.*

Cette grande & belle monarchie dura deux cent ſix ans ſous douze rois, dont Cyrus fut le premier, & Darius le dernier. Cyrus régna neuf ans depuis la priſe de Babylone, c'eſt-à-dire, depuis l'an du monde 3466, juſqu'en 3475, avant J. C. 525. Darius, dit Codomanus, fut vaincu par Alexandre le Grand en 3674, après ſix ans de régne ; & de la ruine de la monarchie des *Perſes*, on vit naître la troiſième monarchie du monde, qui fût celle de Macédoine dans la perſonne d'Alexandre.

La *Perſe*, ayant obéi quelques temps aux Macédoniens & enſuite aux Parthes, un ſimple ſoldat perſan, qui prit le nom d'*Artaxare*, leur enleva ce royaume vers l'an 225 de J. C., & rétablit l'*empire des Perſes*, dont l'étendue ne différoit guère alors de ce qu'il eſt aujourd'hui.

Nouſchirwan ou Khoſroës le grand, qui monta ſur le trône l'an 551 de l'Ere chrétienne, eſt un des plus grands rois de l'hiſtoire. Il étendit ſon empire dans une partie de l'Arabie Pétrée, & de celle qu'on nommoit *heureuſe*. Il reprit d'abord ce que les princes voiſins avoient enlevé aux rois ſes prédéceſſeurs, enſuite il ſoumit les Arabes, les Tartares juſqu'aux frontières de la Chine ; les Indiens voiſins du Gange & les empereurs grecs, furent contraints de lui payer un tribut conſidérable.

Il gouverna ſes peuples avec beaucoup de ſageſſe : zélé pour l'ancienne religion de la *Perſe*, ne refuſant jamais ſa protection à ceux qui étoient opprimés, puniſſant le crime avec ſévérité, & récompenſant la vertu avec une libéralité vraiment royale ; toujours attentif à faire fleurir l'agriculture & le commerce, favoriſant le progrès des ſciences & des arts, & ne conférant les charges de judicature qu'à des perſonnes d'une probité reconnue, il ſe fit aimer de tous ſes ſujets qui le regardoient comme leur père. Il eut un fils nommé *Hormizdas*, à qui il fit épouſer la fille de l'empereur des Tartares, & qui l'accompagna dans ſon expédition contre les Grecs.

Nouſchirwan, alors âgé de plus de 80 ans, voulut encore commander ſes armées en perſonne ; il conquit la province de Mélitène, mais bientôt après, la perte d'une bataille où ſon armée fut taillée en pièces, le mit dans la triſte néceſſité de fuir pour la première fois devant l'ennemi, & de repaſſer l'Euphrate à la nage ſur un éléphant. Cette diſgrace précipita ſes jours ; il profita des derniers momens de ſa vie pour dicter ſon teſtament, & ce teſtament, le voici tel que M. l'abbé Fourmont l'a tiré d'un manuſcrit turc.

« Moi, Nouſchirwan, qui poſſède les royaumes » de *Perſe* & des Indes, j'adreſſe mes dernières » paroles à Hormizdas, mon fils ainé, afin qu'elles » ſoient pour lui une lumière dans les ténèbres, » un chemin droit dans les déſerts, une étoile » ſur la mer de ce monde.

» Lorſqu'il aura fermé mes yeux, qui déjà » ne peuvent plus ſoutenir la lumière du ſoleil, » qu'il monte ſur mon trône, & que de-là il » jette ſur mes ſujets une ſplendeur égale à celle » de cet aſtre. Il doit ſe reſſouvenir que ce n'eſt » pas pour eux-mêmes que les rois ſont revêtus » du pouvoir ſouverain, & qu'ils ne ſont à l'égard » du reſte des hommes, que comme le ciel est » à l'égard de la terre. La terre produira-t-elle » des fruits ſi le ciel ne l'arroſe ?

» Mon

» Mon fils, répandez vos bienfaits d'abord ſur » vos proches, enſuite ſur les moindres de vos » ſujets. Si j'oſois, je me propoſerois à vous pour » exemple, mais vous en avez de plus grands. » Voyez ce ſoleil, il part d'un bout du monde » pour aller à l'autre ; il ſe cache & ſe remontre » enſuite, & s'il change de route tous les jours, » ce n'eſt que pour faire du bien à tous. Ne vous » montrez donc dans une province que pour lui » faire ſentir vos graces, & lorſque vous la quit- » terez, que ce ne ſoit que pour faire éprouver » à une autre les mêmes biens.

» Il eſt des gens qu'il faut punir, le ſoleil » s'éclipſe : il en eſt d'autres qu'il faut récompen- » ſer, & il ſe remontre plus beau qu'il n'étoit » auparavant : il eſt toujours dans le ciel, ſoute- » nez la majeſté royale : il marche toujours, » ſoyez ſans ceſſe occupé du ſoin du gouverne- » ment. Mon fils, préſentez-vous ſouvent à la » porte du ciel pour en implorer le ſecours dans » vos beſoins, mais purifiez votre ame aupara- » vant. Les chiens entrent-ils dans le temple ? Si » vous obſervez exactement cette règle, le ciel » vous exaucera ; vos ennemis vous craindront ; » vos amis ne vous abandonneront jamais ; vous » ſerez le bonheur de vos ſujets ; ils feront votre » félicité.

» Faites juſtice, réprimez les inſolens, ſoula- » gez le pauvre, aimez vos enfens, protégez les » ſciences, ſuivez le conſeil des perſonnes ex- » périmentées, éloignez de vous les jeunes gens, » & que tout votre plaiſir ſoit de faire du bien. » Je vous laiſſe un grand royaume, vous le con- » ſerverez ſi vous ſuivez mes conſeils ; vous le » perdrez ſi vous en ſuivez d'autres ».

Nouſchirwan mourut l'an 578, & Hormizdas qui lui ſuccéda, ne ſuivit point ſes conſeils. Après bien des concuſſions, il fut jugé indigne de ſa place, & dépoſé juridiquement par le conſentement unanime de toute la nation aſſemblée. Son fils mis ſur le trône à ſa place, le fit poignarder dans ſa priſon : ce fils lui-même fut contraint de ſortir de ſon royaume, qui devint la proie d'un ſujet de Waranes, homme de grand mérite, mais qui fut enfin obligé de ſe réfugier chez les Tartares, qui l'empriſonnèrent.

Sur la fin du règne de Nouſchirwan, naquit Mahomet à la Mecque, dans l'Arabie Pétrée en 570. Bientôt profitant des guerres civiles des Perſans, il étendit chez eux ſa puiſſance & ſa domination. Omar ſon ſucceſſeur, pouſſa encore plus loin ſes conquêtes : Jédaſgird, que nous appellons *Hormizdas IV*, perdit contre ſes lieutenans à quelques lieues de Madaïn (l'ancienne Ctéſiphon des Grecs) la bataille & la vie. Les Perſans paſſèrent ſous la domination d'Omar plus facilement qu'ils n'avoient ſubi le joug d'Alexandre.

Cette ſervitude ſous les Arabes dura juſqu'en 1258, que la Perſe commença à renaître ſous ſes propres rois. Haalou recouvra ce royaume par le ſuccès de ſes armes, mais au bout d'un ſiecle, Tamerlan, kan des Tartares, ſe rendit maître de la *Perſe* l'an 1369, ſubjugua les Parthes, & fit priſonnier Bajazet I en 1402. Ses fils partagèrent entr'eux ſes conquêtes, & cette branche régna juſqu'à ce qu'une autre dynaſtie de la faction du *mouton blanc* s'empara de la *Perſe* en 1479.

Uſſum Caſſan, chef de cette faction, étant monté ſur le trône, une partie de la *Perſe* flattée d'oppoſer un culte nouveau à celui des Turcs, de mettre Ali au-deſſus d'Omar, & de pouvoir aller en pélerinage ailleurs qu'à la Mecque, embraſſa avidement ce dogme que propoſa un perſan nommé *Xeque-Aidar*, & qui n'eſt connu de nous que ſous le nom de *Sophi*, c'eſt-à-dire, *ſage*. Les ſemences de cette opinion étoient jettées depuis long-temps, mais Sophi donna la forme à ce ſchiſme politique & religieux, qui paroit aujourd'hui néceſſaire entre deux grands empires voiſins, jaloux l'un de l'autre. Ni les Turcs, ni les Perſans n'avoient aucune raiſon de reconnoître Omar & Ali pour ſucceſſeurs légitimes de Mahomet. Les droits de ces Arabes qu'ils avoient chaſſés, devoient peu leur importer. Mais il importoit aux Perſans que le ſiège de leur religion ne fût pas chez les Turcs ; cependant Uſſum Caſſan trouva bien des contradicteurs, & entr'autres Ruſtan qui fit aſſaſſiner Sophi en 1499. Il en réſulta d'étranges révolutions que je vais tranſcrire de l'hiſtoire de M. de Voltaire, qui en a fait le tableau curieux.

Iſmaël, fils de Xeque-Aidar, fut aſſez courageux & aſſez puiſſant pour ſoutenir la doctrine de ſon père les armes à la main ; ſes diſciples devinrent des ſoldats. Il convertit & conquit l'Arménie, ſubjugua la *Perſe*, combattit le ſultan des Turcs Sélim I avec avantage, & laiſſa en 1524 à ſon fils Tahamas, la *Perſe* puiſſante & paiſible. Ce même Tahamas repouſſa Soliman, après avoir été ſur le point de perdre ſa couronne. Il laiſſa l'empire en 1576 à Iſmaël II ſon fils, qui eut pour ſucceſſeur en 1585 Scha-Abas, qu'on a nommé *le grand*.

Ce grand homme étoit cependant cruel ; mais il y a des exemples que des hommes féroces ont aimé l'ordre & le bien public. Scha-Abas pour établir ſa puiſſance, commença par détruire une milice telle à-peu-près que celle des janiſſaires en Turquie ou des ſtrelits en Ruſſie ; il conſtruiſit des édifices publics ; il rebâtit des villes ; il fit d'utiles fondations ; il reprit ſur les Turcs tout ce que Soliman & Sélim avoient conquis ſur la *Perſe*. Il chaſſa d'Ormus en 1622 par le ſecours des Anglois, les Portugais qui s'étoient emparés de ce port en 1507. Il mourut en 1629.

La *Perſe* devint ſous ſon règne extrêmement floriſſante, & beaucoup plus civiliſée que la Turquie ; les arts y étoient plus en honneur, les mœurs plus douces, la police générale bien mieux obſervée. Il eſt vrai que les Tartares ſubjuguèrent deux fois la *Perſe* après le règne de

Kalifes Arabes ; mais ils n'y abolirent point les arts ; & quand la famille de Sophi régna, elle y apporta les mœurs douces de l'Armenie, où cette famille avoit habité long-temps. Les ouvrages de la main paſſoient pour être mieux travaillés, plus finis en *Perſe* qu'en Turquie, & les ſciences y avoient de tous autres encouragemens.

La langue perſane, plus douce & plus harmonieuſe que la turque, a été féconde en poéſies agréables. Les anciens grecs qui ont été les premiers précepteurs de l'Europe, ſont encore ceux des Perſans. Ainſi leur philoſophie étoit au ſeizième & au dix-ſeptième ſiècles, à-peu-près au même état que la nôtre. Ils tenoient l'aſtrologie de leur propre pays, & s'y attachoient plus qu'aucun peuple de la terre. Ils étoient comme pluſieurs de nos nations, pleins d'eſprit & d'erreurs.

La cour de *Perſe* étaloit plus de magnificence que la Porte ottomane. On croit lire une relation du temps de Xerxès, quand on voit dans nos voyageurs ces chevaux couverts de riches brocards, leurs harnois brillans d'or & de pierreries, & ces quatre mille vaſes d'or, dont parle Chardin, leſquels ſervoient pour la table du roi de *Perſe*. Les choſes communes & ſur-tout les comeſtibles, étoient à trois fois meilleur marché à Iſpahan &. à Conſtantinople que parmi nous. Ce prix eſt la démonſtration de l'abondance.

Scha-Sophi, fils du grand Scha-Abas, mais plus cruel, moins guerrier, moins politique, & d'ailleurs abruti par la débauche, eut un règne malheureux. Le Grand-Mogol Scha-Géan enleva Candahar à la *Perſe*, & le ſultan Amurath IV prit d'aſſaut Bagdat en 1638.

Depuis ce temps, vous voyez la monarchie perſane décliner ſenſiblement, juſqu'à ce qu'enfin la molleſſe de la dynaſtie des *Sophi* a cauſé ſa ruine entière. Les eunuques gouvernoient le ſerrail & l'empire ſous Muza-Sophi & ſous Huſſein, le dernier de cette race. C'eſt le comble de l'aviliſſement dans la nature humaine, & l'opprobre de l'orient, de dépouiller les hommes de leur virilité, & c'eſt le dernier attentat du deſpotiſme, de confier le gouvernement à ces malheureux.

La foibleſſe de Scha-Huſſein qui monta ſur le trône en 1694, faiſoit tellement languir l'empire, & la confuſion le troubloit ſi violemment par les factions des eunuques noirs & des eunuques blancs, que ſi Myrr-Weis & ſes Aguans n'avoient pas détruit cette dynaſtie, elle l'eût été par elle-même. C'eſt le ſort de la *Perſe* que toutes ſes dynaſties commencent par la force, & finiſſent par la foibleſſe. Preſque toutes les familles ont eu le ſort de Serdan-Pull, que nous nommons *Sardanapale*.

Ces Aguans qui ont bouleverſé la *Perſe* au commencement du ſiècle où nous ſommes, étoient une ancienne colonie des Tartares, habitant les montagnes du Candahar, entre l'Inde & la *Perſe*. Preſque toutes les révolutions qui ont changé le ſort de ce pays-là, ſont arrivées par des Tartares. Les Perſans avoient reconquis Candahar ſur le Mogol, vers l'an 1650, ſous Scha-Abas II, & ce fut pour leur malheur. Le miniſtre de Scha Huſſein, petit-fils de Scha-Abas II, traita mal les Aguans. Myrr-Weis qui n'étoit qu'un particulier, mais un particulier courageux & entreprenant, ſe mit à leur tête.

C'eſt une de ces révolutions où le caractère des peuples qui la firent, eut plus de part que le caractère de leurs chefs : car Myrr-Weis ayant été aſſaſſiné & remplacé par un autre barbare nommé *Maghmud*, ſon propre neveu, qui n'étoit âgé que de dix-huit ans, il n'y avoit pas d'apparence que ce jeune homme pût faire beaucoup par lui-même, & qu'il conduiſit ſes troupes indiſciplinées de montagnards féroces, comme nos généraux conduiſent des armées réglées. Le gouvernement de Huſſein étoit mépriſé, & la province de Candahar ayant commencé les troubles, les provinces du Caucaſe du côté de la Géorgie, ſe révoltèrent auſſi. Enfin, Maghmud aſſiégea Iſpahan en 1722 ; Scha-Huſſein lui remit cette capitale, abdiqua le royaume à ſes pieds & le reconnut pour ſon maître, trop heureux que Maghmud daignât épouſer ſa fille. Maghmud crut ne pouvoir s'affermir qu'en faiſant égorger les familles des principaux citoyens de cette capitale.

La religion eut encore part à ces déſolations ; les Aguans tenoient pour Omar comme les Perſans pour Ali ; & Maghmud, chef des Aguans, mêloit les plus lâches ſuperſtitions aux plus déteſtables cruautés. Il mourut en démence en 1725, après avoir déſolé la *Perſe*.

Un nouvel uſurpateur de la nation des Aguans lui ſuccéda. Il s'appelloit *Aſraff*, ou *Archruf*, ou *Echeref*, car on lui donne tous ces noms. La déſolation de la *Perſe* redoubloit de tous côtés. Les Turcs l'inondoient du côté de la Géorgie, l'ancienne Colchide. Les Ruſſes fondoient ſur ſes provinces du nord à l'occident de la mer Caſpienne, vers les portes de Derbent dans le Shirvan, qui étoit autrefois l'Ibérie & l'Albanie.

Un des fils de Scha-Huſſein, nommé Thamas, échappé au maſſacre de la famille impériale, avoit encore des ſujets fidèles qui ſe raſſemblèrent autour de ſa perſonne vers Tauris. Les guerres civiles & les temps de malheur produiſent tous les jours des hommes extraordinaires, qui euſſent été ignorés dans des temps paiſibles. Le fils du gouverneur d'un petit fort du Khoraſan devint le protecteur du prince Thamas & le ſoutien du trône, dont il fut enſuite l'uſurpateur. Cet homme qui s'eſt placé au rang des plus grands conquérans, s'appelloit *Nadir* (*Chah*).

Nadir ne pouvant avoir le gouvernement de ſon père, ſe mit à la tête d'une troupe de ſoldats,

& ſe donna avec ſa troupe au prince Thamas. A force d'ambition, de courage & d'activité, il fut à la tête d'une armée. Il ſe fit appeller alors *Thamas Kouli-Kan*, le Kan eſclave de Thamas. Mais l'eſclave étoit le maître ſous un prince auſſi foible & auſſi efféminé que ſon père Huſſeim. Il reprit Iſpahan & toute la *Perſe*, pourſuivit le nouveau roi Aſzraf juſqu'à Candahar, le vainquit, le fit priſonnier en 1629, & lui fit couper la tête après lui avoir arraché les yeux.

Kouli-Kan ayant ainſi rétabli le prince Thamas ſur le trône de ſes ayeux, & l'ayant mis en état d'être ingrat, voulut l'empêcher de l'être. Il l'enferma dans la capitale du Khoraſan, & agiſſant toujours au nom de ce prince priſonnier, il alla faire la guerre au Turc, ſachant bien qu'il ne pouvoit affermir ſa puiſſance que par la même voie qu'il l'avoit acquiſe. Il battit les Turcs à Erivan en 1736, reprit tout ce pays, & aſſura ſes conquêtes en faiſant la paix avec les Ruſſes. Ce fut alors qu'il ſe fit déclarer roi de *Perſe*, ſous le nom de *Scha-Nadir*. Il n'oublia pas l'ancienne coutume de crever les yeux à ceux qui peuvent avoir droit au trône. Les mêmes armées qui avoient ſervi à déſoler la *Perſe*, ſervirent auſſi à la rendre redoutable à ſes voiſins. Kouli-Kan mit les Turcs pluſieurs fois en fuite. Il fit enfin avec eux une paix honorable, par laquelle ils rendirent tout ce qu'ils avoient jamais pris aux Perſans, excepté Bagdat & ſon territoire.

Kouli-Kan, chargé de crimes & de gloire, alla conquérir l'Inde, par l'envie d'arracher au Mogol, tous ces tréſors que les Mogols avoient pris aux Indiens. Il avoit des intelligences à la cour du grand-Mogol, & entr'autres deux des principaux ſeigneurs de l'empire, le premier viſir & le généraliſſime des troupes. Cette expédition lui réuſſit au-delà de ſes eſpérances; il ſe rendit maître de l'empire & de la perſonne même de l'empereur en 1739.

Le grand-Mogol Mahamad ſembloit n'être venu à la tête de ſon armée, que pour étaler ſa vaine grandeur, & pour la ſoumettre à des brigands aguerris. Il s'humilia devant Thamas Kouli-Kan qui lui parla en maître, & le traita en ſujet. Le vainqueur entra dans Delhi, ville qu'on nous repréſente plus grande & plus peuplée que Paris ou Londres. Il trainoit à ſa ſuite ce riche & miſérable empereur. Il l'enferma d'abord dans une tour, & ſe fit proclamer lui-même roi des Indes.

Quelques officiers mogols eſſayèrent de profiter d'une nuit où les Perſans s'étoient livrés à la débauche, pour prendre les armes contre leurs vainqueurs. Thamas Kouli-Kan livra la ville au pillage; preſque tout fut mis à feu & à ſang. Il emporta autant de tréſors de Delhi, que les Eſpagnols en prirent à la conquête du Mexique. On compte que cette ſomme monta pour ſa part à quatre-vingt-ſept millions & demi ſterling, & qu'il y en eut ſept millions & demi pour ſon armée. Ces richeſſes amaſſées par un brigandage de quatre ſiècles, ont été apportées en *Perſe* par un autre brigandage, & n'ont pas empêché les Perſans d'être long-temps les plus malheureux peuples de la terre. Elles y ſont diſperſées ou enſevelies pendant les guerres civiles, juſqu'au temps où quelque tyran les raſſemblera.

Kouli-Kan en partant des Indes pour retourner en *Perſe*, laiſſa le nom d'empereur à ce Mahamad qu'il avoit détrôné; mais il laiſſa le gouvernement à un vice-roi qui avoit élevé le grand-Mogol, & qui s'étoit rendu indépendant de lui. Il détacha trois royaumes de ce vaſte empire, Cachemire, Caboul & Multan, pour les incorporer à la *Perſe*, & impoſa à l'Indouſtan un tribut de quelques millions. L'Indouſtan fut alors gouverné par le vice-roi, & par un conſeil que Thamas Kouli-Kan avoit établi. Le petit-fils d'Aurang-Zeb garda le titre de roi des rois, & ne fut plus qu'un fantôme.

Thamas Kouli-Kan arrivé chez lui, donna la régence de la *Perſe* à ſon ſecond fils Neſralla Mirza, recruta ſon armée, & marcha contre les tartares Usbegs, pour les châtier des déſordres qu'ils avoient commis dans le Khoraſan, pendant qu'il étoit occupé dans l'Inde. Il traverſa des déſerts preſque impraticables, & l'on crut qu'il y périroit infailliblement; mais il revint quelques mois après, amenant quantité d'Usbegs qui avoient pris parti dans ſon armée, & il ſoumit dans ſon paſſage pluſieurs peuples inconnus, même aux Perſans.

Cependant l'année ſuivante, qui étoit en 1742, les Arabes ſe ſouleverent de toutes parts, & défirent totalement ſes troupes. Obligé de faire la guerre par mer & par terre, ne voulant pas toucher aux tréſors immenſes qu'il avoit apportés de l'Inde, il mit ſur toute la *Perſe* un nouvel impôt de ſept cent mille tomans (quatorze millions d'écus.) En même temps il fit publier, qu'ayant reconnu la religion des Sunnis pour la ſeule véritable, il l'avoit embraſſée, & qu'il deſiroit que ſes ſujets ſuiviſſent ſon exemple. Il ſe prépara à attaquer les Turcs, & mit en marche une partie de ſes troupes pour qu'elles ſe rendiſſent à Moſul, tandis que lui-même marcheroit à Van, dans le deſſein d'attaquer les Turcs par deux différens côtés, & de pouſſer ſes conquêtes juſqu'à Conſtantinople; mais le ſuccès ne répondit point à ſes eſpérances.

A peine s'étoit-il mis en marche, que les peuples de diverſes provinces perſanes ſe révoltèrent, ce qui l'obligea de retourner ſur ſes pas pour étouffer la rébellion. Mais le mécontentement étoit général; le feu de la révolte gagnoit par-tout. A meſure que Nadir (ou ſi vous voulez Thamas Kouli-Kan) l'éteignoit d'un côté, il s'allumoit d'un autre. Ne pouvant courir dans toutes les

provinces révoltées, il fit la paix avec les Turcs en 1746.

Enfin s'étant rendu de plus en plus odieux aux Perſans par ſes cruautés envers ceux dont la fidélité lui étoit ſuſpecte, il ſe forma contre lui une conſpiration ſi générale, qu'ayant été obligé de ſe ſauver d'Iſpahan, & ayant cru être plus en ſûreté dans ſon armée, ſes propres troupes ſe ſouleverent, & le maſſacrerent dans ſon camp. Il fut aſſaſſiné par Ali-Kouli-Kan, ſon propre neveu, comme l'avoit été Myrr-Weis, le premier auteur de la révolution. Ainſi a péri cet homme extraordinaire à l'âge d'environ 59 ans, après avoir occupé le trône de *Perſe* pendant 12 ans.

Par la mort de cet uſurpateur, les provinces enlevées au grand-mogol lui ſont retournées; mais une nouvelle révolution a bouleverſé l'Indouſtan; les princes tributaires, les vice-rois ont ſecoué le joug; les peuples de l'intérieur ont détrôné le ſouverain, & l'Inde eſt encore devenue ainſi que la *Perſe*, le théâtre de nouvelles guerres civiles. Enfin tant de dévaſtations conſécutives ont détruit dans la *Perſe* le commerce & les arts, en détruiſant une partie du peuple.

Pluſieurs écrivains nous ont donné l'hiſtoire des dernières révolutions de *Perſe*. Le P. du Cerceau l'a faite, & ſon ouvrage a été imprimé à Paris en 1742. Nous avons vu l'année ſuivante l'hiſtoire de Thamas Kouli-Kan; mais il faut lire le voyage en Turquie & en Perſe par M. Otter & M. Fraſer, *the hiſtori of Nadir-Shah*. Ces deux derniers ont été eux-mêmes dans le pays, ont connu le Shah-Nadir, & ont converſé pour s'inſtruire avec des perſonnes qui lui étoient attachées; ils n'ont point eſtropié les noms perſans, parce qu'ils entendoient la langue; & quoiqu'ils ne ſoient pas d'accord en tout, ils ne diffèrent pas néanmoins dans les principaux faits. Il paroit par leurs relations, que l'auteur de l'hiſtoire de Thamas Kouli-Kan, a compoſé un roman de la naiſſance de Nadir, en le faiſant fils d'un pâtre ou d'un marchand de troupeaux, dont il vola une partie à ſon père, les vendit, & s'aſſocia à une troupe de brigands pour piller les pélerins de Mached.

Nadir (Shah) naquit dans le Khoraſan. Son pere étoit un des principaux entre les Aſchars, tribu Turcomane, & gouverneur du fort de Kiélat, dont le gouvernement avoit été héréditaire dans ſa famille depuis long-temps. Nadir étant encore mineur quand ſon père mourut, ſon oncle prit poſſeſſion du gouvernement, & le garda. Nadir obtint du Begler-Beg une compagnie de cavalerie, & s'étant diſtingué en diverſes occaſions contre les Uſbegs qu'il eut le bonheur de battre, le Begler-Beg l'éleva au grade de min-bacchi, ou commandant de mille hommes. Tel fut le commencement de ſa fortune. Enſuite il fut envoyé contre les Turcs, les vainquit, fut élevé au grade de lieutenant-général; & au commencement de l'année 1729, il parvint au généralat. Alors Shah Thamas prit tant de confiance en lui, qu'il lui abandonna entièrement le gouvernement de ſes affaires militaires.

M. Fraſer qui a demeuré pluſieurs années en *Perſe*, & qui a été ſouvent dans la compagnie du Shah Nadir, nous a tracé ſon portrait en 1743; & il paroît qu'il admiroit beaucoup cet homme extraordinaire.

« Le Shah Nadir, dit-il, eſt âgé d'environ 55 ans. » Il a plus de ſix piés de haut, & eſt bien proportionné, d'un tempérament très-robuſte, » ſanguin, avec quelque diſpoſition à l'embonpoint, s'il ne le prévenoit pas par les fatigues. » Il a de beaux yeux noirs, bien fendus, & des » ſourcils de même couleur. Sa voix eſt extrêmement haute & forte. Il boit du vin ſans excès, » mais il eſt très-adonné aux femmes dont il change » ſouvent, ſans cependant négliger ſes affaires. Il » va rarement chez elles avant onze heures ou » minuit, & il ſe leve à cinq heures du matin. Il » n'aime point la bonne chère; ſa nourriture » conſiſte ſur-tout en pillau, & autres mets ſimples; & lorſque les affaires le demandent, il » perd ſes repas, & ſe contente de quelques pois » ſecs qu'il porte toujours dans ſes poches, & d'un » verre d'eau. Quand il eſt en ſon particulier, quoique ce ſoit ne peut lui envoyer de lettres, » de meſſages, ni obtenir audience ».

» Il entretient par-tout des eſpions. Il a de » plus établi dans chaque ville un miniſtre nommé » *hum calam*, qui eſt chargé de veiller ſur la conduite du gouverneur, de tenir regiſtre de ſes » actions, & de lui en envoyer le journal par » une voie particulière. Très-rigide ſur la diſcipline militaire, il punit de mort les grandes » fautes, & fait couper les oreilles à ceux qui » commettent les plus légères. Pendant qu'il » eſt en marche, il mange, boit & dort comme » un ſimple ſoldat, & accoutume ſes officiers » à la même rigueur. Il eſt ſi fort endurci à la » fatigue, qu'on l'a vu ſouvent dans un temps » de gelée paſſer la nuit couché à terre, en plein » air, enveloppé de ſon manteau, & n'ayant » qu'une ſelle pour chevet. Au ſoleil couchant, » il ſe retire dans un appartement particulier, » où débarraſſé de toute affaire, il ſoupe avec » trois ou quatre de ſes favoris, & s'entretient » familièrement avec eux ».

» Quelque temps après qu'il ſe fut ſaiſi de Shah » Thamas, des gens attachés à la famille royale » firent agir la mère de Nadir, qui vint prier ſon » fils de rétablir ce prince, ſur les aſſurances » qu'elle lui donna que pour reconnoître cet in- » portant ſervice, Shah Thamas le feroit ſon gé- » néraliſſime à vie. Il lui demanda ſi elle le croyoit » ſérieuſement? Elle ayant répondu qu'oui: » j'étois une vieille femme, répliqua-t-il, peut- » être que je le croirois auſſi, mais je vous prie » de ne vous plus mêler d'affaires d'état. Il a épou-

» la ſœur cadette du Shah Huſſein, dont on dit » qu'il a une fille. Il a d'ailleurs de ſes concu- » bines pluſieurs enfans, & deux fils d'une femme » qu'il avoit épouſée dans le temps de ſon obſ- » curité. Quoique d'ordinaire il charge lui-même » à la tête de ſes troupes, il n'a jamais reçu la » plus petite égratignure; cependant il a eu plu- » ſieurs chevaux tués ſous lui, & ſon armure » ſouvent effleurée par des balles ».

M. Fraſer ajoute qu'il a entendu dire & qu'il a vu lui-même pluſieurs autres choſes remarquables de ce prince, & propres à convaincre toute la terre qu'il y a peu de ſiècles qui aient produit un homme auſſi étonnant: cela ſe peut; mais à juger de cet homme ſingulier ſelon les idées de la droite raiſon, je ne vois en lui qu'un ſcélérat d'une ambition ſans bornes, qui ne connoiſſoit ni humanité, ni fidélité, ni juſtice, toutes les fois qu'il ne pouvoit la ſatisfaire. Il n'a fait uſage de ſa bravoure, de ſon habileté & de ſa conduite, que de concert avec ſes vues ambitieuſes. Il n'a reſpecté aucun des devoirs les plus ſacrés pour s'élever à quelques points de grandeur, & ce point étoit toujours au-deſſous de ſes deſirs. Enfin, il a ravagé le monde, déſolé l'Inde & la *Perſe* par les plus horribles brigandages; & ne mettant aucun frein à ſa brutalité, il s'eſt livré à tous les mouvemens furieux de ſa colère & de ſa vengeance, dans le cas même où ſa modération ne pouvoit lui porter aucun préjudice.

J'ai tracé l'hiſtoire moderne des *Perſes*; leur hiſtoire ancienne eſt intimément liée avec celle des Medes, des Aſſyriens, des Egyptiens, des Babiloniens, des Juifs, des Parthes, des Carthaginois, des Scythes, des Grecs & des Romains. Cyrus, le fondateur de l'*empire des Perſes*, n'eut point d'égal dans ſon temps en ſageſſe, en valeur & en vertu. Hérodote & Xénophon ont écrit ſa vie; & quoiqu'il ſemble que ce dernier ait moins voulu faire l'hiſtoire de ce prince, que donner ſous ſon nom l'idée d'un héros parfait, le fond de ſon ouvrage eſt hiſtorique, & mérite plus de croyance que celui d'Herodote. (*Le chevalier* DE JAUCOURT).

PERSÉE, (*Hiſt. anc. Hiſt. de Macédoine.*) fils de Philippe, roi de Macédoine, avoit un frère que le droit d'aineſſe appelloit au trône avant lui. Ce prince nommé *Démetrius*, s'étoit couvert de gloire par le ſuccès de ſes négociations & de ſes exploits militaires. Ce fut en conſidération de ſon frère que le ſénat Romain accorda des conditions avantageuſes à Philippe, qui, humilié d'être redevable à ſon fils de cette faveur, ne vit en lui qu'un ami des Romains. *Perſée*, ingénieux à nourrir ſa haine, le détermina par de fauſſes actions à condamner à la mort un fils à qui il ne pouvoit reprocher que ſes vertus. *Perſée* recueillit le fruit de ce parricide: devenu l'héritier préſomptif de l'empire, il ſe comporta comme s'il en eût été le maître. Ce caractère impérieux le rendit ſuſpect à ſon père qui bientôt reconnut que ſéduit par ſes calomnies, il avoit fait mourir un fils innocent, pour avoir un héritier coupable. Le monarque, déchiré de remords, eût puni l'auteur de ſon parricide, ſi la mort cauſée par ſes chagrins n'eût prévenu ſa vengeance.

Perſée devenu poſſeſſeur de l'empire, trouva dans les tréſors de ſon père les moyens de faire la guerre avec gloire. Ennemi irréconciliable des Romains, il leur ſuſcita par-tout des ennemis, & prodigue à deſſein, il acheta par-tout des alliés. Le nom des Macédoniens beaucoup plus reſpecté dans la guerre que celui des Carthaginois, étoit encore dans ce temps, redoutable aux Romains. L'importance de cette guerre le détermina à augmenter leurs légions & à demander du renfort aux Numides & à leurs autres alliés. *Perſée*, à la tête d'une armée de Macédoniens, accoutumé aux fatigues de la guerre, ſe croyoit invincible, & promettoit à ſes ſujets de faire renaître le règne triomphant d'Alexandre. Le prélude de cette guerre lui fut glorieux; une victoire remportée ſur le conſul Sulpicius lui fit préſager de plus brillans ſuccès: mais voyant que les Romains étoient plus redoutables après leur défaite qu'il ne l'étoit après ſa victoire, il adopta un ſyſtême pacifique qui fut rejetté avec mépris. Le conſul vaincu lui fit des propoſitions auſſi dures que s'il avoit été vainqueur. *Perſée* trop fier pour y ſouſcrire, fit des préparatifs qui inquiétèrent les Romains. Paul Emile, chargé de cette guerre, la termina par une victoire remportée près de Pydne: il fit un carnage affreux des Macédoniens; vingt mille reſtèrent ſur la place, & onze mille furent maſſacrés dans la fuite. Polybe & Florus prétendent que *Perſée*, ſans attendre l'événement du combat, laiſſa le commandement à ſes lieutenans, & qu'il ſe réfugia à Pydne, ſous prétexte de ſacrifier à Hercule. Dès qu'il eut appris la déroute de ſon armée, il alla chercher un aſyle dans le temple de Caſtor & Pollux, adorés chez les Samothraces. La ſainteté du lieu ne put diſſiper la crainte qu'on attentât à ſa vie; il en ſortit à la faveur des ténèbres, pour s'embarquer dans une chaloupe qu'un Candiot avoit fait équiper pour le recevoir. Ce ſerviteur infidèle mit à la voile ſans attendre ſon maître, dont il emporta toutes les richeſſes. *Perſée* ſans reſſource rentra dans le temple qui lui reſtoit pour aſyle: accablé de ſon déſeſpoir, il y attendoit tranquillement la mort, lorſqu'il apprit que le gouverneur de ſes enfans les avoit livrés aux Romains. L'incertitude de leur deſtinée réveilla en lui l'amour de la vie, & voulant partager leur infortune, il ſe rendit à Cnéïus Octavius qui le remit au pouvoir de Paul Emilie. Ce conſul, après l'avoir fait ſervir à ſon triomphe, le fit jetter dans une priſon, où il mourut par le refus conſtant de prendre des alimens. D'autres aſſurent qu'il

ſut indignement traité par les gardes de ſa priſon, qui l'éveilloient toutes les fois qu'il étoit provoqué par le ſommeil. La Macédoine, après avoir été la dominatrice des nations, ne fut plus qu'une ptovince Romaine. Cette monarchie ſubſiſta pendant neuf cent vingt-trois ans, depuis Caranus juſqu'à *Perſée* qui en fut le dernier roi. (*T-N.*)

PERTINAX (ELIUS ou HELVIUS), (*Hiſt. Rom.*) né dans un village de la Ligurie, ſuccéda à l'empereur Commode en 193. Son père qui n'étoit qu'un affranchi, lui donna une belle éducation. L'ambition de Letus l'éleva au trône, moins par ſentiment d'amitié & d'eſtime, que pour s'y frayer le chemin. *Pertinax* étoit vieux & d'une vertu trop rigide pour plaire long-temps à une milice effrénée qui faiſoit & détruiſoit ſes maîtres. Ce fut par ce motif que Letus employa ſon crédit pour préparer ſon élévation. *Pertinax* refuſa conſtamment cet honneur. Il fallut que les légions employaſſent les menaces, & le ſénat ſes prières pour vaincre ſa réſiſtance. L'opiniâtreté de ſon refus lui fit donner le nom de *Pertinax*. Sa jeuneſſe avoit été conſacrée à enſeigner les belles-lettres dans le lieu de ſa naiſſance : il paſſa de l'obſcurité de l'école dans le tumulte du camp. Sa valeur & ſa prudence lui méritèrent les premiers grades que ſa modération ſembloit dédaigner. On vit alors un ſage préſider au deſtin de l'empire : les délateurs furent bannis : les bouffons de Commode qui avoient ſcandaliſé Rome par leurs obſcénités, furent vendus à l'encan : ſa table étoit ſi mal ſervie, qu'on craignoit d'y être admis : toutes les dépenſes ſuperflues furent retranchées. On crut voir revivre Trajan & les deux Antonins qu'il s'étoit propoſé pour modèles. Il étoit ſi modeſte, qu'il défendit de mettre ſon nom à l'entrée du domaine impérial, diſant que ces lieux ne lui appartenoient pas, mais à l'empire. Tous les gens de bien ſe félicitoient de ſon gouvernement. Il n'y eut que les prétoriens qui parurent mécontens. Cette ſoldateſque effrénée inſultoit impunément les premiers citoyens, il établit une diſcipline ſévère pour la contenir. Cette réforme devint funeſte à ſon auteur. Les prétoriens ſe révoltèrent, il oſa ſe préſenter à ces furieux qui, au lieu d'être ſenſibles à ſes remontrances, le percèrent de pluſieurs coups de poignard. Celui qui le frappa le premier, lui dit : voilà ce que les prétoriens t'envoient. Sa mort fut l'ouvrage de Letus qui l'avoit élevé à l'empire, mais ce meurtrier ambitieux n'en retira aucun fruit. Le pouvoir ſouverain fut déféré à Julien qu'on ſoupçonne d'avoir trempé dans la conjuration, ou du moins de l'avoir ſue. La tête de *Pertinax* fut apportée du camp dans Rome, pour inſulter aux habitans dont il avoit mérité l'amour ; tous s'écrièrent : tant que *Pertinax* a régné, nous avons vécu dans la ſécurité, la foibleſſe n'a point eu à redouter l'oppreſſion du plus fort. Pleurons ce père de la patrie, ce père du ſénat & de tous les gens de bien. Il étoit âgé de 71 ans : il ne régna que trois mois. Il eut beaucoup de chagrins domeſtiques à eſſuyer. Sa femme Flavie, à qui le ſénat avoit déféré le titre d'Auguſte, brûla d'un amour adultère pour un muſicien. Sans pudeur dans ſa paſſion, elle ne prit pas même le ſoin de la voiler. *Pertinax*, n'ayant pu réprimer ce ſcandale, s'en vengea dans les bras d'une courtiſanne, célèbre par ſes proſtitutions. Les feux dont il brûla pour elle, imprimèrent une tache à ſa mémoire. (*T--N.*)

PERTUIS DE LA RIVIÈRE, (PIERRE DE) (*Hiſt. litt. mod.*) Gentilhomme & militaire, mort en 1668, au nombre des ſolitaires de Port-Royal. Il a traduit quelques ouvrages de Sainte-Thérèſe.

PÉRUSSEAU, (SILVAIN) (*Hiſt. litt. mod.*) C'eſt le père *Péruſſeau*, Jéſuite, prédicateur & confeſſeur de Louis XV. Ses ſermons, panégyriques, &c. ſont imprimés. Mort en 1751.

P E S

PESANT, (PIERRE LE) (*Hiſt. litt. mod.*) Sieur de Bois-Guillebert, nom ſous lequel il eſt le plus connu, a traduit Herodien & Dion Caſſius ; on a de lui une *vie de Marie Stuart* ; on connoit ſon *état de la France*. Il étoit lieutenant-général au bailliage de Rouen. Mort en 1714.

PESCAIRE, (FERDINAND-FRANÇOIS D'AVALOS, marquis de) (*Hiſt. d'Eſp.*) Un des plus illuſtres généraux de Charles-Quint dans les guerres d'Italie, s'étoit diſtingué à vingt-trois ans à la bataille de Ravenne, en 1512, & y avoit été fait priſonnier ; il partagea depuis avec Proſper Colonne, l'honneur de la victoire de la Bicoque en 1522 ; il eut ſeul l'honneur d'avoir défait le chevalier Bayard à la Camiſade de Rebec en 1523 ; mais ſon chef-d'œuvre fut la bataille de Pavie en 1525 ; elle ſuffit pour l'immortaliſer, puiſqu'au jugement même du roi vaincu, le principal honneur de cette fameuſe journée eſt dû à *Peſcaire*. Ce général aimoit l'éclat de la gloire & le fracas des batailles, mais il ne ſacrifioit rien d'eſſentiel à ce goût dominant. Dans les rencontres, dans les ſiéges, dans les courſes de partis, il étonnoit par une activité incroyable qui le rendoit préſent par-tout, qui ſurprenoit preſque toujours l'ennemi le plus vigilant, qui ne lui permettoit pas de ſe reconnoître pendant la chaleur de l'action.

L'entrevue de *Peſcaire* avec François I, après la bataille de Pavie, a paru digne de remarque. Ce général, à peine guéri des bleſſures qu'il avoit reçues dans la bataille, s'empreſſa d'aller faire ſa cour à ce roi chevalier, & au lieu que les autres officiers impériaux étaloient depuis la bataille une

magnificence injurieuſe aux François & due en partie à leurs dépouilles, *Peſcaire* affecta de ne paroître devant le roi qu'avec un ſimple habit de drap noir, comme s'il eut voulu marquer par cette apparence de deuil, la part qu'il prenoit au malheur d'un ſi grand prince. Son compliment, aſſorti à cet extérieur & aux conjonctures, fut ſimple & reſpectueux; *Peſcaire* avoit été le témoin de la valeur du roi, elle avoit fait naître en lui une tendre admiration; le roi l'embraſſa pluſieurs fois, le fit aſſeoir à côté de lui, le combla d'éloges, lui attribua, comme nous l'avons dit, tout l'honneur de la victoire, cauſa familièrement avec lui ſur les circonſtances de cette affaire, comme un grand homme s'entretient de ſon art avec un grand homme qu'il eſtime, & dont il n'eſt point jaloux. *Peſcaire* termina la converſation par ces paroles:

« Je crois connoître la modération de l'empereur; je ſuis ſûr qu'il uſera généreuſement de » la victoire. Si pourtant il pouvoit oublier ce » qu'il doit à votre rang, à votre gloire, à vos » malheurs, je ne ceſſerois de le lui rappeller, » & je perdrois le peu de crédit que mes ſervices » peuvent m'avoir acquis, ou vous ſeriez content de ſa conduite.

Le roi embraſſa de nouveau *Peſcaire*, & lui jura une amitié éternelle.

Lorſque le comte de Lannoi eut rendu à Charles-Quint le ſervice de tranſporter le roi priſonnier à Madrid, en trompant Bourbon & Peſcaire, qui s'étoient accoutumés à regarder le roi, moins comme le priſonnier de Charles-Quint que comme le leur, *Peſcaire* furieux écrivit à l'empereur contre Lannoi, une lettre pleine d'emportement & de menaces, où il accumuloit les reproches de lâcheté, d'incapacité, de baſſeſſe, de fourberie, reproches qu'il offroit de ſoutenir l'épée à la main; depuis ce temps il ſe plaignoit & s'irritoit de tout; ſes murmures éclatèrent avec tant de violence & d'amertume, que les puiſſances d'Italie, qui, allarmées de la puiſſance de l'empereur, ſe liguoient alors contre lui avec la France & l'Angleterre, commencèrent à y faire une attention ſérieuſe, & à croire qu'elles pouvoient fonder ſur le mécontentement de ce général les plus grandes eſpérances.

Jérôme Moron, chancelier de François Sforce, duc de Milan, (*Voyez* l'article MORON.) & qui avoit entraîné ſon maître dans la ligue, ſe chargea d'y attirer auſſi *Peſcaire*. *Peſcaire*, pour prix de ſa perfidie, devoit avoir le royaume de Naples, dont le pape lui auroit donné l'inveſtiture. *Peſcaire* parut approuver le projet, ſeulement il montroit des ſcrupules, il demandoit la permiſſion de conſulter ſérieuſement les plus fameux juriſconſultes de Rome & de Milan, pour ſavoir s'il pouvoit en conſcience trahir ſon maître, égorger ſes ſoldats, & lui enlever un royaume. Les plus fameux juriſconſultes de Rome & de Milan répondirent & prouvèrent qu'il le pouvoit, qu'il le devoit même, parce que c'étoit pour obéir au pape, ſuzerain de Naples.

Les avis ſont partagés ſur la conduite que tint *Peſcaire* dans cette affaire. Les uns diſent que toujours fidèle ſujet il ne feignit d'écouter les propoſitions de la ligue, qu'afin d'être mieux inſtruit de toutes les circonſtances du projet, & de les révéler à ſon maître avec plus de connoiſſance; il eſt ſûr du moins que *Peſcaire* ſe juſtifia ainſi auprès de l'empereur, mais il n'eſt pas sûr qu'il lui ait dit la vérité; le plus grand nombre des auteurs ſoutient qu'il fut ébloui par l'offre d'une couronne, qu'il entra ſincèrement dans les vues de la ligue, mais qu'enſuite doutant du ſuccès, ſachant qu'Antoine de Lève, (*Voyez* l'article LÈVE (de) & d'autres, avoient découvert le complot, & en avoient averti l'empereur, il crut devoir ſe faire un mérite de ſa faute, en l'avouant & en déguiſant ſon motif comme on vient de le dire.

Cette idée du double artifice de *Peſcaire*, qui trahit d'abord l'empereur, & enſuite les alliés, ſemble établie aujourd'hui, & il faut convenir que le reſſentiment dont *Peſcaire* étoit alors animé, l'ambition dont il fut toujours dévoré, la duplicité de caractère qu'on lui a univerſellement reprochée, favoriſent cette idée.

L'empereur parut croire *Peſcaire* & lui ſavoir gré des intelligences perfides qu'il avoit entretenues avec la ligue; il lui ordonna de les continuer, afin de pénétrer de plus en plus au fond de ce myſtère, & lui donna le commandement général de ſes troupes en Italie; l'ambition de *Peſcaire* ne fit peut-être alors que changer d'objet. En trahiſſant l'empereur, il eût pu ſe faire roi de Naples; en trahiſſant les alliés, il parut vouloir mériter l'inveſtiture du Milanès. Il falloit en dépouiller Sforce, & c'eſt à quoi *Peſcaire* travailla; la félonie de Sforce qui avoit traité avec les ennemis de l'empereur, fournit le prétexte; *Peſcaire* retenu à Novare par une maladie, fait prier Moron de s'y rendre, pour mettre avec lui la dernière main au traité contre l'empereur. A cette propoſition, Moron héſite, balance, craint de ſe perdre, s'il y va, craint d'aliéner *Peſcaire*, s'il n'y va pas: ſon courage & ſon zèle pour les intérêts de ſon maître, l'emportent, il ſe rend à Novare. « Cette réſo» lution, dit Guichardin, me ſurprit d'autant plus, » que Moron m'avoit aſſuré pluſieurs fois, lorſque » nous faiſions la guerre ſous le Pontificat de » Léon X, que le marquis de *Peſcaire* étoit l'homme » le plus méchant & le plus perfide qu'il connût » en Italie ».

Moron arrive à Novare; *Peſcaire* le reçoit avec toutes les marques de la confiance & de l'amitié: Moron développe tous les reſſorts de la ligue, *Peſcaire* ſe prête à tout, on convient de maſſacrer tous les Eſpagnols fidèles à l'empereur, nommément Antoine de Lève qui, par la défection de *Peſcaire*, alloit devenir leur chef. Cette con-

verſation étoit entendue d'Antoine de Lève que le marquis de *Peſcaire* avoit fait cacher derrière une tapiſſerie ; Moron, en ſortant de la chambre de *Peſcaire*, eſt arrêté & conduit au château de Pavie. *Peſcaire*, de ſon complice, devenu ſon juge, alla l'interroger lui-même ſur toutes les circonſtances du complot ; Moron eſt forcé de tout avouer à un homme qui ſavoit tout de ſa propre bouche, il chargea le duc de Milan de complicité, c'étoit cet aveu dont on avoit beſoin. Auſſi-tôt qu'on l'eut arraché, *Peſcaire* parut aux portes de Milan, prêt à y forcer le duc, & le preſſant avec toute la violence que lui inſpiroient ſon ambition & le deſir d'expier une perfidie dangereuſe par une perfidie utile ; en vain Sforce demandoit juſtice à l'Empereur, ſecours & vengeance à ſes alliés, tout l'abandonna, un événement imprévu le ſauva, *Peſcaire* mourut à trente-ſix ans, en 1525.

Ce jeune héros venoit de ternir ſa réputation par l'affaire de Novare, & par la conduite au-moins équivoque, qu'il avoit tenue à l'égard de la ligue. Tant d'artifice étoit trop au-deſſous d'un ſi grand homme ; on voyoit trop le principe intéreſſé de cette baſſeſſe politique. Dans les autres occaſions, *Peſcaire* avoit toujours déployé une ame fière, faite pour le commandement, peu capable d'obéiſſance. Ami ſincère du mérite, pourvu que la concurrence ne l'en rendît point jaloux, il l'honora dans Bayard, il l'admira dans François I, il le perſécuta dans Proſper Colonne, il l'inſulta dans le connétable de Bourbon. Ses talens militaires, oppoſés en tout à ceux de Proſper-Colonne, mais éminens dans leur genre, s'étoient déja mûris par une étude aſſidue & par une prompte expérience. Haï des Italiens ſes compatriotes (car la maiſon d'Avalos étoit originaire de Catalogne, mais les ancêtres de *Peſcaire* s'étoient établis dans le royaume de Naples, ſous Alphonſe le Magnanime, au commencement du quinzième ſiècle) il étoit chéri des Eſpagnols. L'infanterie Eſpagnole, dont il étoit le capitaine-général, avoit pour lui une affection ſans bornes.

Il laiſſa pour héritier de ſes biens & de ſes talens, Alphonſe d'Avalos, marquis du Guaſt, ſon couſin, (*Voyez* GUAST) (du) auquel il recommanda en mourant ſes ſoldats Eſpagnols, & Victoire Colonne, ſa femme, (*Voyez* COLONNE) qu'il avoit tant aimée, à laquelle il avoit été ſi cher, & à laquelle il avoit dédié un livre de tendreſſe, pendant ſa priſon, après la bataille de Ravenne. Il ſemble que ſon attachement pour cette femme, auroit dû lui inſpirer plus d'égards pour Proſper Colonne, dont elle étoit la nièce à la mode de Bretagne. L'empereur parut moins redoutable à toute l'europe, lorſqu'il eut perdu *Peſcaire*.

PESER *les malades*, c'étoit anciennement en Angleterre une coutume de guérir les enfans malades, en les peſant au tombeau de quelque ſaint, en mettant, pour les contrebalancer, dans l'autre côté de la balance, de l'argent, du pain de froment ou quelqu'autre choſe que les parens avoient la volonté de donner à Dieu, à ſes ſaints ou à l'égliſe.

Mais c'étoit toujours une ſomme d'argent qui devoit faire partie du contrepoids ; on venoit à bout de les guérir par ce moyen, *ad ſepulchrum ſancti nummo ſe ponderabat.*

Suppoſé que cette coutume fût reçue en Angleterre, elle approche de celle que la pieuſe crédulité des fidèles a introduite dans différentes provinces de France, de vouer leurs enfans malades aux ſaints ſur les tombeaux, ou ſur leurs autels, de les y faire aſſeoir, de leur faire boire de l'eau des fontaines qui coulent près de leurs reliques ou des égliſes qui leur ſont dédiées. (*A. R.*)

PESSELIER, (CHARLES ETIENNE) (*Hiſt. litt. mod.*) bel-eſprit & citoyen eſtimable, auteur de trois comédies, de *la maſcarade du Parnaſſe*, de *l'Ecole du temps*, d'*Eſope au Parnaſſe*, & de quelques autres ouvrages qui annoncent plus d'eſprit & de facilité que de véritable talent. Il y a dans ſes comédies des morceaux agréables ; on a encore de M. *Peſſelier* des fables & des lettres ſur l'éducation, &c. Il avoit un emploi dans les fermes, & il a écrit ſur les finances ; il étoit de pluſieurs académies, tant nationales qu'étrangères. Né à Paris en 1712, mort en 1763.

PESTE, ſ. f. (*Hiſt. anc. & mod.*)

Voilà ce mal qui répand la terreur,
Mal que le ciel en ſa fureur
Inventa pour punir les crimes de la terre.

Je ne peindrai pas les rigueurs de ces climats, où cette cruelle fille de la déeſſe Néméſis deſcend ſur les villes infortunées. Cette grande deſtructrice eſt née des bois empoiſonnés de l'Ethiopie, des matières impures du grand Caire, & des champs empuantis par des armées de ſauterelles, entaſſées & putréfiées en nombre innombrable. Les animaux échappent à ſa terrible rage, tandis que l'homme ſeul lui ſert de proie. Elle attire un nuage de mort ſur ſa coupable demeure, que des vents tempérés & bienfaiſans ont abandonnée. Tout alors n'eſt que déſaſtre. La ſageſſe majeſtueuſe détourne ſon œil vigilant ; l'épée & la balance tombent des mains de la juſtice ſans fonctions ; le commerce ne porte plus ſes ſecours utiles ; l'herbe croît dans les rues dépeuplées ; les demeures des hommes ſe changent en des lieux pires que les déſerts ſauvages ; perſonne ne ſe montre, ſi ce n'eſt quelque malheureux frappé de phrénéſie qui briſe ſes liens & qui s'échappe de la maiſon fatale, ſéjour funeſte de l'horreur. La porte qui n'eſt pas encore infectée, n'oſe tourner ſur ſes gonds, elle craint la ſociété ;

les amis, les parens, les enfans mêmes de la maiſon. L'amour éteint par le malheur, oublie le tendre lien & le doux engagement du cœur ſenſible; le firmament & l'air qui animent tout, ſont infectés des traits de la mort; chacun en eſt frappé à ſon tour, ſans recevoir ni ſoins ni derniers adieux, & ſans que perſonne ordonne ſon triſte cercueil: ainſi le noir déſeſpoir étend ſon aîle funèbre ſur les villes terraſſées, tandis que pour achever la ſcène de déſolation, les gardes inexorables diſperſés tout autour, refuſent toute retraite, & donnent une mort plus douce au malheureux qui la fuit.

Les annales de l'hiſtoire font mention de deux *peſtes* à jamais mémorables, & qui ravagèrent le monde; l'une 431 ans avant Jéſus-Chriſt, & l'autre dans le quatorzième ſiècle de l'ère chrétienne. Thucydide, Diodore de Sicile & Plutarque, vous inſtruiront fort au long de la première qui parcourut une vaſte étendue de pays, & dépeupla la Grece ſur ſon paſſage, ſous le règne d'Artaxerxès Longue-main; cette *peſte* commença en Ethiopie, d'où elle deſcendit en Lybie, en Egypte, en Judée, en Phénicie, en Syrie, dans tout l'empire de Perſe, & fondit enſuite dans l'Attique, & particulièrement ſur Athènes. Thucydide qui en fut attaqué lui-même, en a décrit expreſſément les circonſtances & les ſymptômes, afin, dit-il, qu'une relation exacte de cette affreuſe maladie puiſſe ſervir d'inſtruction à la poſtérité, ſi un pareil malheur arrivoit une ſeconde fois.

« Premièrement, dit cet hiſtorien (*liv. II de* » *la guerre du Péloponèſe*), cette année fut exempte » de toute autre maladie, & lorſqu'il en arrivoit » quelqu'une, elle dégénéroit en celle-ci; à ceux » qui ſe portoient bien, elle prenoit ſubitement » par un grand mal de tête, avec des yeux rouges » & enflammés, la langue & le goſier ſanglans, » une haleine infecte, une reſpiration difficile, » ſuivie d'éternuemens & d'une voix rauque. » De-là deſcendant dans la poitrine, elle excitoit » une toux violente: quand elle attaquoit » l'eſtomac, elle le faiſoit ſoulever, & cauſoit » des vomiſſemens de toute ſorte de bile avec » beaucoup de fatigue. La plupart des malades » avoient un hoquet ſuivi de convulſions qui » s'appaiſoient aux uns pendant la maladie, aux » autres long-temps après. Le corps rougeâtre » & livide étoit couvert de puſtules, & ne paroiſſoit pas fort chaud au toucher, mais brûloit » tellement au dedans, qu'on ne pouvoit ſouffrir aucune couverture, ſi bien qu'il falloit » demeurer nud. On prenoit un plaiſir infini à » ſe plonger dans l'eau froide, & pluſieurs qu'on » n'avoit pas eu ſoin de garder, ſe précipitèrent » dans des puits, preſſés d'une ſoif qu'on ne » pouvoit éteindre, ſoit qu'on bût peu ou beaucoup.

» Ces ſymptômes étoient ſuivis de veilles & » d'agitations continuelles, ſans que le corps » s'affoiblît, tant que la maladie étoit dans ſa » force; la plupart mouroient au ſeptième & » au neuvième jour de l'ardeur qui les brûloit, » ſans que leurs forces fuſſent beaucoup diminuées. » Si l'on paſſoit ce terme, la maladie deſcendoit dans le bas-ventre, & ulcérant les inteſtins, cauſoit une diarrhée immodérée qui faiſoit » mourir les malades d'épuiſement; car la maladie » attaquoit ſucceſſivement toutes les parties du » corps, commençant par la tête, & ſe portant, » ſi on échappoit, aux extrémités. Le mal ſe » jettoit tantôt ſur les bourſes, tantôt ſur les » doigts des pieds & des mains; pluſieurs n'en » guérirent qu'en perdant l'uſage de ces parties, » & quelques-uns même celui de la vue: quelquefois revenant en ſanté, on perdoit la » mémoire juſqu'à ſe méconnoître ſoi-même & » ſes amis.

» La maladie donc, ajoute-t-il peu après, » laiſſant à part beaucoup d'accidens extraordinaires, différens dans les différens ſujets, » étoit en général accompagnée des ſymptômes » dont nous venons de faire l'hiſtoire. Quelques-» uns périrent faute de ſecours, & d'autres » quoiqu'on en eût beaucoup de ſoin; on ne » trouva point de remède qui pût les ſoulager, » car ce qui faiſoit du bien aux uns nuiſoit aux » autres; enfin la contagion gagnoit ceux qui » aſſiſtoient les malades, & c'eſt ce qui produiſit » le plus grand déſaſtre ».

Hippocrate qui s'y dévoua noblement, a fait de ſon côté une courte deſcription de cette *peſte* en médecin, & Lucrece en grand poëte. Artaxerxès avoit invité Hippocrate de venir dans ſes états, traiter ceux qui étoient attaqués de cette cruelle maladie. Ce prince y joignit les offres les plus avantageuſes, ne mettant du côté de l'intérêt aucune borne à ſes récompenſes, & du côté de l'honneur promettant de l'égaler à ce qu'il y avoit de perſonnes le plus conſidérables à ſa cour; mais tout l'éclat de l'or & des dignités ne fit pas la moindre impreſſion ſur l'ame d'Hippocrate. Sa réponſe fut qu'il étoit ſans beſoins & ſans deſirs, qu'il devoit ſes ſoins à ſes concitoyens, & qu'il ne devoit rien aux barbares, ennemis déclarés des Grecs.

En effet, dès qu'il fut mandé à Athènes, il s'y rendit, & ne ſortit point de la ville que la *peſte* ne fût ceſſée. Il ſe conſacra tout entier au ſervice des malades, & pour ſe multiplier en quelque ſorte, il envoya pluſieurs de ſes éleves dans tout le pays, après les avoir inſtruits de la manière dont ils devoient traiter les peſtiférés. Un zèle ſi généreux pénétra les Athéniens de la reconnoiſſance la plus vive. Ils ordonnèrent par un décret public, qu'Hippocrate ſeroit initié aux grands myſtères, de la même manière que l'avoit été Hercule, le fils de Jupiter; qu'on lui donneroit une couronne d'or de la valeur de mille ſtatères, & que le décret qui la lui ac-

cordoit, ſeroit lu à haute voix par un héraut dans les jeux publics, à la grande fête des Panathénées; qu'il auroit en outre le droit de bourgeoiſie, & ſeroit nourri dans le Prytanée pendant toute ſa vie, s'il le vouloit, aux dépens de l'état; enfin que les enfans de ceux de Cos, dont la ville avoit porté un ſi grand homme, pourroient être nourris & élevés à Athènes comme s'ils y étoient nés.

Il ne manqua à la gloire d'Hippocrate que d'avoir eu la ſatisfaction de compter Périclès parmi les malades auxquels il ſauva la vie. Ce grand capitaine, le premier homme de l'état, dont la ſageſſe & l'habileté avoient ſoutenu le poids des affaires de la république pendant quarante ans, après avoir perdu tous ſes parens de la *peſte*, en mourut lui-même entre les bras d'Hippocrate, & malgré tous les ſecours de ſon art.

Mais quelque cruelle qu'ait été la *peſte* dont nous venons de parler, elle le fut encore moins par ſa violence & par ſon étendue, que celle qui ravagea le monde vers l'an 1340 de J. C. La deſcription qu'en font les hiſtoriens contemporains, au défaut d'obſervateurs médecins qui nous manquent ici, ne ſe peut lire ſans frémir. La contagion fut générale dans toute notre hémiſphère. Elle commença au royaume de Cathay, partie ſeptentrionale de la Chine, par une vapeur de feu, dit-on, horriblement puante, qui infecta l'air, & conſuma avec une promptitude incroyable deux cents lieues de pays; elle parcourut le reſte de l'Aſie, paſſa en Grece, de-là en Afrique, & finalement en Europe, qu'elle ſaccagea juſqu'à l'extrêmité du nord. Ici elle emporta la vingtième, là elle détruiſit la cinquième partie des habitans; ailleurs ce fut la huitième partie, comme en France; ailleurs même comme en Angleterre, le tiers ou le quart des habitans; j'en parle ainſi d'après le témoignage des écrivains des deux nations.

La dernière *peſte* qu'on ait vue en Europe, eſt celle de Marſeille en 1720 & 1721. Elle enleva dans cette ſeule ville environ cinquante mille perſonnes; la mémoire en eſt encore récente.

Toutes nos connoiſſances ſur cette horrible maladie ſe bornent à ſavoir qu'elle ſe répand par contagion; qu'elle eſt la plus aigue des maladies inflammatoires; qu'elle eſt accompagnée de ſymptomes très-différens & très-variés; qu'elle ſe termine par des tumeurs vers les parties glanduleuſes qui dégénèrent en abſcès; que cette criſe eſt d'autant plus ſalutaire qu'elle eſt prompte; que ce mal a ſes temps de décroiſſement & de diminution, & qu'alors les ſecours de l'art ſont d'une grande utilité; que la contagion s'adoucit & ſe détruit par de grands froids; qu'en conſéquence elle eſt plus rare & fait moins de ravages dans les pays ſeptentrionaux que dans les pays méridionaux; qu'elle marche quelquefois ſeule, mais qu'elle a plus communément pour compagnes deux autres fléaux non moins redoutables, la guerre & la famine, & dans ce cas ſi elle n'attaque pas les hommes, les beſtiaux en ſont la victime: voilà les faits dont l'hiſtoire ne fournit que trop de triſtes monumens.

Il ſemble que le meilleur moyen de ſe garantir de la *peſte*, ſeroit de fuir de bonne heure les lieux où elle règne. Si cela n'eſt pas poſſible, il faut tâcher de ſe ſéqueſtrer dans un domicile convenable bien aéré, y éviter, autant qu'on peut, toute communication au dehors; vivre ſans frayeur, uſer d'acides, en particulier de citrons, ſe gargariſer de vinaigre, s'en laver le corps, les hardes, &c. purifier l'air des appartemens par la vapeur du bois & des baies de genièvre, uſer d'alimens oppoſés à la pourriture, & pour boiſſon, de vins blancs acidules par préférence aux autres.

Ce ne ſont pas les livres qui manquent ſur la *peſte*, le nombre en eſt ſi conſidérable, que la collection des auteurs qui en ont fait des traités exprès, formeroit une petite bibliothèque. La ſeule *peſte* de Marſeille a produit plus de deux cent volumes qui ſont déjà tombés dans l'oubli; en un mot de tant d'ouvrages ſur cette horrible maladie, à peine en peut-on compter une douzaine qui méritent d'être recherchés.

Celui de Mindererus, *de peſtilentiâ*, Aug. Vindel. 1608 *in-8°.* n'eſt pas mépriſable. Il faut lui joindre Mead. (*Richard*) *a ſhort diſcourſe concerning peſtilential contagion*, Lond. 1720. *in-8°.* Hodge, *de peſte.* Muratori (Ludov. Anton.) *del governo medico e politico delle peſte*, in Breſcia 1721, *in-8°.* & le traité ſuivant qui eſt fort rare. Vander Mye, *de morbis & ſymptomatibus popularibus Bredanis, tempore obſidionis hujus urbis graſſantibus* Antverp. 1627, *in-4°.* mais j'oubliois que je ne me ſuis propoſé dans cet article que de traiter de la *peſte* en hiſtorien; ainſi, *voyez* PESTE, *Médec.* (*Le chevalier DE JAUCOURT.*)

P E T

PETAU, (DENYS) (*Hiſt. litt. mod.*) *Petavius*, c'eſt le fameux P. *Petau*, Jéſuite, ſi connu par ſes travaux ſur la chronologie; *de doctrinâ temporum; uranologia; Rationarium temporum*; ſur la théologie, *dogmata theologica*, ouvrage très-orthodoxe, que les Proteſtans mêmes ont fait imprimer pour leur uſage; on croit que ſi le P. *Petau* n'eût pas été Jéſuite, il auroit été Auguſtinien, c'eſt-à-dire Janſéniſte; on dit qu'ayant expoſé & expliqué la doctrine de Saint-Auguſtin, d'une maniere dont les Janſéniſtes tiroient quelque avantage, il fut forcé par ſes confrères à chanter la palinodie le plus décemment qu'il fut poſſible, & que quelques-uns de ſes amis lui reprochant cette variation, il leur répondit en confidence: *je ſuis trop vieux pour déménager*, tant il étoit néceſſaire d'opter entre les Jéſuites & la vérité. Il y a encore du P. *Petau* un ſavant ouvrage:

de eccleſiaſticâ Hierarchiâ; enfin ce ſavant chronologiſte, ce théologien profond étoit encore ce que n'a été aucun autre chronologiſte, aucun autre théologien, un bon poëte, mais c'étoit ſans déroger à la ſcience, c'étoit poëte grec qu'il étoit, & quelquefois par accommodement poëte latin; les ſavans font cas de ſa traduction des pſeaumes en vers grecs; on ne leur reproche que d'être hexamètres & pentamètres, forme moins propre que celle des vers lyriques au genre particulier de la poëſie des pſeaumes; mais ces vers qui auroient été pour tout autre un grand & difficile travail, n'étoient qu'un délaſſement pour le P. *Petau;* il n'y conſacroit que le temps de ſa récréation, de ſes promenades, ou de ſes allées & venues ſur l'eſcalier & dans les dortoirs de ſon couvent, en ſe rendant au chœur ou au réfectoire. On lui doit encore de ſavantes éditions de Syneſius, de Themiſtius, de Nicephore; de S. Epiphane, de l'empereur Julien, &c. M. Moreau de Mautour, de l'académie des belles-lettres, & l'abbé du Pin ont traduit ſon *Rationarium temporum*. Lorſqu'il voulut écrire ſur la chronologie, il crut avoir beſoin d'apprendre l'aſtronomie, parce qu'il y étoit un peu moins verſé que dans toutes les autres ſciences; il fit venir un maître; quand celui-ci vit quel diſciple il s'étoit chargé d'inſtruire, il crut qu'on avoit voulu lui tendre un piége en le commettant avec un homme plus inſtruit que lui, & il ne voulut point revenir. On peut voir dans le trente-ſeptième volume des mémoires du P. Nicéron, l'éloge que le P. Oudin, Jéſuite, a fait du P. *Pétau*. Le P. *Pétau* ne haïſſoit pas les combats littéraires; il écrivit ſur la chronologie, principalement dans l'intention de relever les erreurs qu'il croyoit trouver dans Scaliger; il fit pluſieurs écrits plus que polémiques, plus même que ſatyriques, contre Saumaiſe, qui les lui rendit bien. Le P. *Pétau* étoit né à Orléans en 1583; il étoit entré chez les Jéſuites en 1605. Il mourut au collége de Clermont en 1652.

Nous ignorons s'il étoit parent d'un autre ſavant du même nom, Paul *Pétau*, reçu conſeiller au parlement de Paris en 1588, mort en 1614. Il s'occupoit beaucoup d'antiquités; on a de lui un ouvrage intitulé: *Antiquariæ ſupellectilis portiuncula*; on mit ces vers autour de ſon portrait:

Tot nova cùm quærant, non niſi priſca peto.

PETERS, (*Hiſt. d'Anglet.*) Le P. *Péters*, Jéſuite, confeſſeur du roi d'Angleterre Jacques II, contribua beaucoup par ſes conſeils violens & par ſon zèle indiſcret à faire chaſſer ce prince du trône.

PETERSBOROUGH ou PETERBOROUGH, (CHARLES MORDAUNT, comte de) (*Hiſt. d'Ang.*) d'une famille illuſtre d'Angleterre, chevalier de l'ordre de la Jarretière, homme de guerre, homme d'état. Il commanda en 1705 en Eſpagne, les troupes que la reine Anne envoyoit au ſecours de l'archiduc Charles; il prit Barcelone, défendue par une garniſon preſque auſſi nombreuſe que ſon armée; l'année ſuivante, il fit lever le ſiége de cette même place au maréchal de Teſſé. S'étant brouillé avec les autres généraux des alliés, il fut rappellé ſur les plaintes de l'archiduc lui-même; il fut depuis envoyé en ambaſſade dans un grand nombre de cours; c'eſt de lui que M. de Voltaire dit qu'il étoit ſi connu dans toutes les cours de l'europe, & qu'il ſe vantoit d'être l'homme de l'univers, qui avoit vu le plus de poſtillons & le plus de rois. Il étoit en 1711 à l'Aſſemblée de Francfort, où l'empereur Charles VI fut élu. Il mourut à Liſbonne le 5 novembre 1736.

» Il avoit un couſin germain, Philippe Mordaunt, » jeune homme de vingt-ſept ans, dit M. de Vol» taire, beau, bien fait, riche, né d'un ſang illuſtre, » pouvant prétendre à tout, & ce qui vaut encore » mieux, paſſionnément aimé de ſa maîtreſſe. Il » prit à ce Mordaunt un dégoût de la vie: il paya » ſes dettes, écrivit à ſes amis pour leur dire » adieu, & même fit des vers, dont voici les » derniers traduits en François:

L'opium peut aider le ſage,
Mais, ſelon mon opinion,
Il lui faut au lieu d'*opion*
Un piſtolet & du courage.

» Il ſe conduiſit ſelon ſes principes, & ſe dépêcha » d'un coup de piſtolet, ſans en avoir donné » d'autre raiſon, ſinon que ſon ame étoit laſſe » de ſon corps, & que quand on eſt mécontent » de ſa maiſon, il faut en ſortir. Il ſembloit qu'il » eût voulu mourir, parce qu'il étoit dégoûté de » ſon bonheur.

PETIS & PETIT, nom que divers perſonnages ont rendu célèbre.

PETIS DE LA CROIX, (*Voyez* CROIX) (DE LA).

PETIT, (FRANÇOIS) médecin célèbre, né à Paris en 1664, reçu à l'académie des ſciences en 1722, inventeur d'un Ophtalmomètre, c'eſt-à-dire d'un inſtrument deſtiné à meſurer toutes les parties de l'œil; il s'étoit principalement attaché à la connoiſſance des yeux. On n'a de lui que des brochures, elles roulent preſque toutes ſur ce même ſujet; mort en 1741. Son vrai nom étoit *Pourfour*, mais il eſt plus connu ſous le nom de *Petit*.

PETIT, (JEAN) (*Hiſt. de Fr.*) Le Cordelier Jean *Petit*. (*Voyez* l'article GERSON) apologiſte infâme de l'aſſaſſinat commis dans la perſonne du duc d'Orléans, frère de Charles VI, par le duc de Bourgogne Jean, ſon couſin germain. Jean *Petit* déclara qu'il s'étoit chargé de la défen-

ſe du duc de Bourgogne, *y étant obligé par ſerment depuis trois ans, & parce qu'étant petitement bénéficié, le prince lui avoit donné bonne & groſſe penſion, dont il avoit trouvé des dépens & trouveroit encore, s'il lui plaiſoit de ſa grace.* « Raiſon certes » très-digne d'un cafard, dit Paſquier. Il prouva la néceſſité, la légitimité du meurtre dans de certains cas; il la prouva par l'hiſtoire, par l'écriture ſainte, *& par douze raiſons en l'honneur des douze apôtres.* Il conclut *que le roi devoit avoir le duc de Bourgogne & ſon fait pour agréables, & avec ce, le devoit guerdonner & rémunérer en trois choſes, en amour, en honneurs & en richeſſes, à l'exemple des rémunérations qui furent faites à monſeigneur Saint-Michel l'Archange, pour avoir tué le diable, & au vaillant homme Phinées, qui tua Zambri.* Ce fut le 8 mars 1408, que cette indigne cauſe fut ſi indignement plaidée. Jean *Petit* mourut en 1411 à Heſdin, dans les états de ſon protecteur & de ſon protégé.

PETIT, (SAMUEL) (*Hiſt. litt. mod.*) ſavant Proteſtant, profeſſeur en théologie à Genève, connu principalement par ſes *Variæ Lectiones* & ſes *Leges Atticæ*; on a auſſi de lui *Eclogæ chronologicæ* & *miſcellanea*; né à Nimes en 1794, fils d'un miniſtre, il fut fait miniſtre lui-même à dix-ſept ans. Mort en 1643.

PETIT, (PIERRE) (*Hiſt. litt. mod.*) mathématicien & phyſicien, ami de Deſcartes, & le premier qui ait fait en France les expériences ſur le vuide, après la découverte de Toricelli. Il devint géographe du roi & intendant des fortifications de France. Il a écrit ſur le vuide, ſur les éclipſes, ſur les comètes, ſur la nature du chaud & du froid, ſur le compas de proportion, ſur la peſanteur & la grandeur des métaux, ſur l'artillerie; on a auſſi de lui un traité des remedes qu'on peut apporter aux inondations de la rivière de Seine dans Paris, & un traité de la jonction de l'océan & de la méditerranée, par les rivières d'Aude & de la Garonne. Né en 1598 à Montluçon; mort en 1677 à Ligny-ſur-Marne.

PETIT, (PIERRE) (*Hiſt. litt. mod.*) médecin & poëte, ſur-tout poëte latin; il eſt un des ſept poëtes qui formoient ce qu'on appella *la Pleïade latine de Paris*; il eût mieux valu être de la Pleïade Françoiſe; il eſt bon de n'être pas toujours de ſon ſiècle, mais il faut être de ſon pays, il faut écrire dans ſa langue & y écrire bien, on a plus de juges, & cependant on eſt mieux jugé. On diſtingue, ou plutôt on diſtinguoit parmi les poéſies latines de *Petit*, le poëme de Codrus & la *Cynomagie ou le mariage du philoſophe Cratès avec Hipparchie*, (*Voyez* l'article CRATÈS.) On ne diſtingue point ſes poéſies françoiſes, elles ſont toutes mauvaiſes; comme médecin il a traité du mouvement des animaux, des larmes, de la lumière; il eſt auteur de l'*Homeri Nepentes, ſeu de Helenæ medicamento luctum animique omnem ægritudinem abolente*, & d'un commentaire ſur les trois premiers livres d'Aretée de Cappadoce, médecin grec du premier ou du ſecond ſiècle, dont Boërhave a donné une édition grecque & latine avec de ſavantes notes; comme littérateur & ſavant, on a de *Petit* un traité des Amazones, un traité de la Sybille, &c. mort en 1687, à Paris ſa patrie; il étoit de l'académie de Padoue.

PETIT, (JEAN-LOUIS) (*Hiſt. litt. mod.*) chirurgien célèbre, élève en anatomie, de M. Littre, dont M. de Fontenelle a fait l'éloge; en chirurgie, de meſſieurs Caſtel & Maréchal. Sa réputation s'étendit dans les pays étrangers; il fut appellé en 1726 par le roi de Pologne Auguſte I; en 1734 par dom Ferdinand, prince des Aſturies, depuis roi d'Eſpagne; il vit ces princes & il les guérit, mais ſans vouloir ſe fixer chez eux malgré toutes leurs inſtances. Il étoit honoré dans ſa patrie, il avoit été reçu à l'académie des ſciences en 1715. Il fut directeur de l'académie de chirurgie. On a de lui une chirurgie publiée en 1774, par M. Leſne, 3 vol. in-8°, un traité fort eſtimé ſur les maladies des os; des conſultations ſur les maladies vénériennes, des diſſertations inſérées dans les mémoires de l'académie des ſciences & de l'académie de chirurgie. Il étoit né à Paris en 1674; il mourut auſſi à Paris en 1750. Il avoit inventé des inſtrumens pour la perfection de la chirurgie; il étoit ſi paſſionné pour la gloire de cet art qu'on lui rend le témoignage qu'une bévue en chirurgie l'irritoit plus qu'une inſulte perſonnelle.

PETIT DIDIER (DOM MATTHIEU) (*Hiſt. litt. mod.*) Bénédictin de la congrégation de Saint-Vannes, abbé de Senones, comme le fut depuis le ſavant dom Calmet, mourut dans cette abbaye en 1728. Il fut fait évêque de Macra; le pape Benoît XIII qui l'aimoit, voulut le ſacrer lui-même, & lui fit préſent d'une mitre précieuſe; pour lui en témoigner ſa reconnoiſſance, dom *Petit Didier* fit un traité *de l'infaillibilité du pape*, dont tous ſes confrères ne l'auroient pas avoué; il avoit cependant fait l'apologie de Paſchal & des lettres provinciales, ce qui peut prouver qu'il haïſſoit plus les Jéſuites, qu'il n'aimoit les libertés & la doctrine de l'égliſe gallicane; il écrivit auſſi contre la bibliothèque eccléſiaſtique de l'abbé Dupin. Il étoit né à Saint Nicolas en Lorraine en 1659, fut abbé de Senones en 1715, évêque de Macra en 1726.

PETIT-PIED, (NICOLAS) (*Hiſt. litt. mod.*) oncle & neveu, tous deux du même nom de baptême comme de famille, tous deux docteurs de la maiſon & ſociété de Sorbonne, tous deux célèbres, le neveu plus que l'oncle, mais le neveu par les querelles de janſéniſme, principe de célé-

haité toujours un peu ſuſpect ; l'oncle par un livre plus utile, du moins plus d'uſage : *Traité du droit & des prérogatives des eccléſiaſtiques dans l'adminiſtration de la juſtice ſéculière.*

M. *Petit-Pied* l'oncle, avoit été curé de Saint-Martial à Paris, cure réunie depuis à celle de Saint-Pierre-des-Arcis ; il étoit chanoine & ſous-chantre de l'égliſe de Paris à ſa mort arrivée en 1705. En même temps qu'il étoit eccléſiaſtique, il étoit conſeiller au châtelet, & devint l'ancien en 1678. Il prétendit, à ce titre, préſider en l'abſence des lieutenans ; on prétendit que les clercs n'avoient pas le droit de décaniſer ni de préſider, & un arrêt définitif du 17 mars 1782, décida en faveur des conſeillers-clercs. Ce fut à cette occaſion que M. *Petit-Pied* compoſa ſon ouvrage. Il fut jugé de même pour le conſeil du roi entre un archevêque de Reims, conſeiller d'état d'égliſe, & l'ancien des conſeillers d'état laïcs, qu'un conſeiller d'état eccléſiaſtique pouvoit être doyen du conſeil. En effet, on ne voit pas pourquoi l'état qui ſemble ſuppoſer le plus d'inſtruction, priveroit des prérogatives qu'on n'accorde à l'âge ou au long exercice des mêmes fonctions que parce qu'ils ſont naturellement ſuppoſer plus d'inſtruction.

M. *Petit-Pied* le neveu, ſigna en 1703, avec trente-neuf autres docteurs, ce qu'on appella pour lors le *fameux cas de conſcience*, & qu'on appelle encore quelquefois de même aujourd'hui, quoiqu'on ne ſache plus trop de quoi il s'agiſſoit ; (on ſait ſeulement qu'il étoit queſtion de janſéniſme & de formulaire) & qu'il ſoit très-inutile de le ſavoir ; mais ce qu'il eſt toujours utile de ſe rappeller pour ne plus retomber dans ce ridicule, c'eſt que pour le crime énorme d'avoir examiné ce *fameux* cas de conſcience ignoré, il fut privé d'une chaire qu'il occupoit en Sorbonne. La peine eût été trop légère, on l'exila dans la ville de Beaune, ſéjour auquel il préféra une expatriation entière avec un ami ; cet ami étoit le P. Queſnel, il le ſuivit en Hollande. Un bien que, parmi tant de maux, produit l'eſprit de parti dans les ſectes perſécutées, eſt, de rendre l'amitié plus vive, plus tendre & plus courageuſe, & de la conſacrer par la religion & par la communauté des ſouffrances. M. *Petit-Pied* ne revint qu'en 1718, croyant & devant croire les temps de la perſécution ceſſés, mais la perſécution eſt de tous les temps ; la Sorbonne qui avoit autrefois exclu M. *Petit-Pied*, toujours pour le fameux cas, peine infamante quand elle eſt méritée, le rétablit en 1719 dans tous les honneurs du doctorat, mais l'abbé Dubois qui avoit d'autres intérêts, fit caſſer au nom du roi par M. le régent, tout ce que la Sorbonne venoit de faire en faveur de M. *Petit-Pied*. M. le régent avoit plus de lumières qu'il n'en falloit pour ne pas faire aux janſéniſtes l'injuſte honneur de les perſécuter, mais l'abbé Dubois vouloit être cardinal. Heureuſement l'évêque de Bayeux, de la maiſon de Lorraine, étoit Janſéniſte, il donna ſa confiance à M. *Petit-Pied* ; mais ce prélat mourut en 1728, & M. *Petit-Pied* retourna en Hollande. Il revint en 1734, & mourut à Paris en 1747, ayant fait une multitude d'ouvrages polémiques, qu'il ſeroit hors de propos de faire connoître ici, puiſqu'on ne les lit plus & qu'on auroit tort de les lire ; obſervons ſeulement que ſi M. *Petit-Pied*, un des meilleurs écrivains du Janſéniſme, n'a pas été aſſez éclairé pour choiſir des ſujets plus utiles, il l'a été aſſez pour condamner la folie des convulſions ; il a écrit auſſi ſur l'uſure, matière qui a beſoin encore d'être éclaircie, & qui offre d'un côté des préjugés à combattre, de l'autre, de grands abus à prévenir. M. *Petit-Pied* étoit né à Paris en 1665.

PÉTRARQUE, (FRANÇOIS) (*Hiſt. litt. mod.*) ſi célèbre par ſon amour pour Laure & par ſes Canzoni qui ont tant contribué à former la langue italienne, naquit le 20 juillet 1304, dans Arezzo, ville de Toſcane ; ſa famille étoit originaire de Florence ; ſon père, ſon ayeul, ſon biſayeul y étoient notaires. Ce dernier étoit mort âgé de 104 ans, en prononçant les paroles du Pſalmiſte : *in pace in idipſum dormiam & requieſcam.* Au milieu des troubles qu'excitoient à Florence les factions des blancs & des noirs, le père de *Pétrarque* qui étoit de la faction des blancs, fut chaſſé de Florence le 4 avril 1302, ainſi que le fameux Dante Alighiéri. *Pétrarque* n'avoit que ſept mois, lorſqu'il penſa être noyé dans l'Arno ; le cheval de l'homme qui le portoit s'étant abattu ſur le bord de cette rivière ; il avoit ſept ou huit ans, lorſqu'il penſa être noyé avec toute ſa famille ſur la côte de Marſeille, où elle fit naufrage en paſſant d'Italie dans le Comtat d'Avignon en 1312 ou 1313. Il fit ſes études à Carpentras, ſous un excellent maître, Toſcan comme lui, Nicolas de Prato, qui l'aima comme ſon fils, qui ne parloit qu'avec attendriſſement de ſon diſciple chéri, & avec lequel dans la ſuite *Pétrarque* partagea ſa fortune. *Pétrarque* ſortant à peine de l'enfance, fut mené à la fontaine de Vaucluſe ; il en ſentit vivement les charmes, & ſembla s'y attacher par un preſſentiment ſecret. « Si jamais je ſuis le maître de mon ſort, dit-il, » je préférerai cette retraite aux plus belles villes » de l'univers ». On l'envoya étudier en droit à Montpellier, puis à Bologne, mais un attrait invincible l'entraîna vers les lettres. Bientôt l'amitié, mais ſur-tout l'amour fixèrent ſa deſtinée. Il étoit devenu libre ; à dix-neuf ou vingt ans il avoit perdu ſa mère ; à environ vingt-&-un ans, ſon père. Son ami, le plus cher & le plus tendre, fut un ſeigneur de la maiſon Colonne, dont il avoit fait la connoiſſance à Bologne, & qui fut dans la ſuite évêque de Lombez. Sa maîtreſſe fut la fameuſe Laure, dont il ne dit nulle part dans ſes œuvres le nom de famille, mais qu'on croit

avoir été de la maiſon de Sade. Ce fut le 6 avril 1327, qu'il la vit pour la première fois à la campagne, & qu'il conçut pour elle une de ces paſſions ſoudaines dont on ne voit guères d'exemples que dans les romans; il lui dut ſes vertus & ſa gloire; elle ne ceſſa de l'inſpirer & de l'exciter aux grandes choſes. Cette paſſion fut la grande affaire de ſa vie; il l'aima trente ans, dont dix furent donnés aux regrets & au culte de ſa mémoire, car elle n'étoit plus. Ses Canzoni ne reſpirent que Laure; tous ſes ouvrages, tant italiens que latins, ne parlent que d'elle; il reconnoît lui devoir tout & n'être rien que par elle. *Unum hoc non ſilco, quòd me quantulumcumque conſpicis, per illam eſſe, nec unquam ad hoc ſi quid eſt nominis aut gloriæ, fuiſſe venturum, niſi virtutum tenuiſſimam ſementem, quam pectore in hoc natura locaverat, nobiliſſimis his affectibus coluiſſet. Illa juvenilem animum ab omni turpitudine revocavit, uncoque, ut aiunt, retraxit atque alta compulit ſpectare.* Il rend auſſi hautement témoignage aux vertus de Laure; parlons plus clairement, à ſa vertu & au reſpect qu'il eut toujours pour elle; ainſi ce fut la paſſion la plus pure, & voilà pourquoi elle fut ſi durable. Quoique dans le fond de ſon cœur elle partageât ſa paſſion, *Pétrarque* ſe plaint de ce qu'elle s'armoit ſouvent contre lui d'un œil trop fier, d'un front trop redoutable; il lui reproche à cet égard un peu d'ingratitude, un peu de hauteur & d'inégalité. *Cogita quot blanditias in votum effuderis! quot lamenta, quot lacrymas! cogita illius inter hæc altum ſæpe ingratumque ſupercilium, & ſi quid humanius, quàm id breve, auràque mobilius.* Peut-être la vertu de Laure avoit-elle beſoin de toutes ces reſſources, pour ſe défendre contre une paſſion ſi conſtante & ſi flatteuſe à tous égards. Mais on voit que madame Deshoulières en dit trop, lorſque dans la deſcription de la Fontaine de Vaucluſe, elle s'exprime ainſi:

Je ne vous ferai voir dans ces aimables lieux
Que Laure tendrement aimée,
Et *Pétrarque* victorieux.....
Le temps qui détruit tout, reſpecte leurs *plaiſirs*.

Lorſqu'elle dit que *Pétrarque*

Exprima ſi bien ſon ardeur,
Que Laure malgré ſa rigueur,
L'écouta, plaignit ſa langueur,
Et fit peut-être plus encore.

Quand elle parle

De cet antre où l'amour tant de fois fut *vainqueur*;

& qui éleve dans l'ame un trouble dangereux & alarmant pour la pudeur, comme ſi elle parloit de la grotte où Enée fut vainqueur de Didon.

Laure demeuroit près des rives de la Sorgue & de la Fontaine de Vaucluſe; *Pétrarque* habitoit Avignon, & partageoit toute ſa vie entre elle & des études qui étoient un moyen de plus de lui plaire. Un hiſtorien de Provence, Noſtradamus, a cru que Laure avoit dû, comme Héloïſe, briller par les talens de l'eſprit qui diſtinguoient ſon amant, & qu'ayant inſpiré un poëte, elle avoit dû être poëte elle-même; en conſéquence, il lui donne une place diſtinguée parmi les poëtes qui ont écrit en langue provençale; mais comment ſon amant nous auroit-il laiſſé ignorer cette heureuſe conformité qui ſe ſeroit trouvée entre lui & celle qu'il aimoit? *Pétrarque* voyagea, parce que c'étoit encore un moyen d'acquérir des connoiſſances & de fortifier ſes talens; il vit Rome, il vit Paris & les Pays-Bas & une partie de l'Allemagne. L'évêque de Lombez, Colonne, qui n'avoit pas dédaigné d'être le confident de ſon amour pour Laure, ayant peine à concilier cette longue abſence avec tant d'amour, lui en fait la guerre, & jouant ſur les mots de *Laura* & *Laurea*, lui dit que ce n'eſt pas de Laure qu'il eſt amoureux, mais du laurier poëtique. *Pétrarque* répond très-ſérieuſement à cette plaiſanterie; il atteſte l'évêque lui-même & la connoiſſance perſonnelle qu'il a de la ſincérité, de la violence de ſa paſſion & de tout ce qu'elle lui a fait ſouffrir d'inquiétudes & de tourmens. Dans la ſuite, comme pour ſe dédommager de cette longue abſence, il fixa ſon ſéjour, non plus dans Avignon, mais à Vaucluſe même; il y tranſporta ſes livres, & ce fut dans cette retraite, où il paſſa dix années à différentes fois, qu'il compoſa la plupart de ſes ouvrages. Cependant ſa réputation augmentoit tous les jours, & du fond de cette retraite amoureuſe & littéraire, il commençoit à remplir l'univers du bruit de ſon nom. Il reçut en un même jour des lettres du ſénat de Rome & du chancelier de l'univerſité de Paris, Robert de Bardis, Florentin, qui l'invitoient à venir recevoir la couronne poëtique, l'un à Rome, l'autre à Paris. Il conſulta ſes amis ſur le choix, mais pourquoi falloit-il faire un choix entre ces deux couronnes? Ne pouvoit-on les recevoir toutes les deux? Il ſemble même que l'une de ces deux couronnes déjà reçue, étoit un titre de plus pour obtenir l'autre. Quoi qu'il en ſoit, l'avis de ſes amis, conforme à ſon inclination, le détermina pour Rome; il partit & paſſa d'abord à Naples, pour faire hommage de ſa gloire au roi Robert, qu'il regardoit comme ſon ſouverain, en qualité de comte de Provence, & qui avoit des bontés pour lui; ce prince paſſoit d'ailleurs pour le ſouverain de l'europe le plus ſage & le plus éclairé; *Pétrarque* voulut ſubir à ſa cour une eſpèce d'examen, pour qu'il fût en quelque ſorte conſtaté juridiquement s'il étoit digne ou non de la couronne qu'on lui offroit, & pour avoir à tout événement l'aveu de ſon ſouverain. Robert, charmé de tout ce qu'il lui connoiſſoit, & de tout ce qu'il vit alors en lui, & de lumières & de talens, lui offrit de prévenir Rome & de le

couronner dans ſa cour. *Pétrarque* qui avoit ſans doute pris ſes engagemens avec Rome, pria Robert d'agréer ſes excuſes, & Robert à ſon tour lui fit les ſiennes, ſur ce que ſon grand âge ne lui permettoit pas de ſe tranſporter à Rome pour y faire lui-même la cérémonie en l'abſence des papes, dont le ſiége étoit transféré alors à Avignon; il envoya du moins un de ſes gentils-hommes pour le repréſenter, & fit expédier à *Pétrarque* les certificats les plus honorables. Ils furent préſentés ſolemnellement au ſénat de Rome, & le ſénat y eut égard en déclarant expreſſément dans ſon diplôme, que le couronnement ſe faiſoit tant au nom du roi de Naples qu'au nom du ſénat & du peuple Romain. Le jour de la cérémonie avoit été fixé au dimanche de Pâques 8 avril 1741. Ce jour le ſénat s'aſſembla au Capitole, où le peuple averti par le bruit de trompettes, ſe rendit en foule. *Pétrarque* en habit de triomphateur, habit que le roi de Naples lui avoit donné pour cette cérémonie, demanda la couronne poétique, par une courte harangue, dont Virgile lui avoit fourni le texte. Orſo, comte d'Anguillara, ſénateur de Rome, parla enſuite au nom du ſénat, & en finiſſant ſon diſcours, mit ſur la tête de *Pétrarque* une couronne de laurier au bruit des applaudiſſemens, des battemens de mains & des tranſports de joie univerſels. Etienne Colonne, chef de cette illuſtre maiſon Colonne, à laquelle *Pétrarque* avoit toujours été attaché, prit enſuite la parole, & fit l'éloge du poëte couronné. *Pétrarque* deſcendit du Capitole avec une nombreuſe ſuite, & ſe rendit dans l'égliſe de Saint-Pierre, où après avoir rendu graces à Dieu, il dépoſa ſa couronne & la plaça parmi les dons appendus dans ce temple. Les lettres-patentes ou diplome de ſon couronnement, déclarent que François *Pétrarque* a mérité le titre de grand poëte & de grand hiſtorien; en conſéquence elles l'autoriſent à porter dans tous les actes publics où il aſſiſtera, la couronne de laurier, de hêtre ou de myrthe à ſon choix & l'habit poétique; enfin *Pétrarque* y eſt déclaré citoyen Romain.

Ces particularités & beaucoup d'autres ſont tirées des lettres mêmes de *Pétrarque*.

Les ſeigneurs de Coreggio lui donnèrent l'archidiaconé de la cathédrale de Parme; les Carrares un canonicat de Padoue; alors partagé entre la France & l'Italie, tantôt l'amour & le ſouvenir de ſes belles années le rappelloient vers Vaucluſe; tantôt le devoir & la reconnoiſſance le ramenoient en Italie, & comme il falloit toujours que par-tout il vécût à la campagne, comme c'eſt là le véritable ſéjour d'un homme de lettres, d'un philoſophe & d'un écrivain:

Scriptorum chorus omnis amat nemus & fugit urbes.

il prit aux environs de Parme une maiſon de campagne ſur les bords de la Lenza; il y étoit lorſqu'il eut un rêve que le Baron de la Baſtie, qui a écrit ſa vie avec beaucoup de détail & aſſez de critique, rapporte en ces termes, d'après *Pétrarque* lui-même:

« Il crut voir l'évêque de Lombez, ſeul, traverſant un ruiſſeau qui arroſoit ſon jardin (à lui *Pétrarque*.) il s'avança avec empreſſement pour » demander à l'évêque d'où il venoit & pourquoi » il marchoit ainſi ſans ſuite & avec tant de » hâte. Vous ſouvenez-vous, lui répondit l'évêque » en ſouriant, de l'été que vous paſſâtes avec » moi au-delà de la Garonne? Le climat vous » parut inſupportable: j'en ſuis ennuyé à mon » tour, & je vais à Rome pour n'en plus revenir. » L'évêque avançoit toujours en diſant ces mots: » & il étoit preſqu'à l'extrémité du jardin, lorſque » *Pétrarque* ſe mit en devoir de le retenir, & » le conjura de vouloir bien ſouffrir qu'il eût » du moins l'honneur de l'accompagner; mais » le prélat le repouſſant doucement avec la main, » & changeant de viſage & de ton; il n'eſt pas » néceſſaire, dit-il, que vous veniez avec moi » à préſent. A ces mots *Pétrarque* le regarde, » & lui trouve le viſage ſi pâle & ſi défait, qu'il » ne peut douter qu'il ne ſoit mort. Le ſaiſiſſement lui fait jetter un cri qui l'éveille; frappé » de ce rêve, il en marque auſſitôt l'heure & le » jour, il le raconte à ceux de ſes amis qui viennent le voir, & l'écrit aux autres. Enfin, au » bout de vingt-cinq jours, des lettres venues de » France, lui annoncent la mort de l'évêque de » Lombez, arrivée le même jour où ce Prélat » lui avoit apparu en ſonge ».

Il faut obſerver qu'avant ce rêve, *Pétrarque* avoit reçu la nouvelle que l'évêque de Lombez étoit dangereuſement malade; le rêve, d'après cela, prouve ſon inquiétude & ſa tendreſſe pour ſon ami & fait ſon éloge. Il ne reſte plus de merveilleux que la mort de l'évêque de Lombez, arrivée préciſément le même jour que le rêve: la choſe eſt poſſible, mais elle tient du merveilleux, & ce qui n'en tient point du tout, c'eſt qu'un auteur du quatorzième ſiècle n'ait pu réſiſter à la tentation d'ajouter à la vérité cette petite circonſtance merveilleuſe. Le fait eſt que les nouvelles qui provoquèrent le rêve préparoient à la mort de l'évêque de Lombez, & que les premières nouvelles arrivées depuis ce même rêve furent celles de cette mort; d'après cela il étoit bien difficile de ſe refuſer la petite merveille du concours de la mort avec le rêve, & aujourd'hui même ce ne ſeroit qu'à force de philoſophie qu'on ſe la refuſeroit.

Le reſte de la vie de *Pétrarque* eſt l'hiſtoire de ſes liaiſons avec les papes, les rois & les perſonnages les plus célèbres de ſon temps, ſoit dans la politique, ſoit dans les lettres, des honneurs, des hommages de tout genre qu'il reçut. Tantôt c'eſt un ſouverain qui le conſulte ſur des affaires délicates, ou qui l'emploie dans des affaires difficiles, & qui reçoit ſes avis avec déférence; tantôt c'eſt un vieillard aveugle qui court après

lui à Naples, à Rome, dans la Lombardie, à travers les neiges de l'Apennin, à travers mille dangers que les troubles continuels de l'Italie faiſoient naître ſous ſes pas, & qui eſt diſpoſé à mourir content, puiſqu'il a eu le bonheur de parler à *Pétrarque*, & de l'entendre : tantôt c'eſt le célèbre Rienzi qui lui fait part de ſes projets pour le rétabliſſement de la république romaine & du tribunat, & qui parvient à l'y intéreſſer, parce que tout ce qui avoit l'air grand & noble, flattoit ſon imagination, & prenoit un grand empire ſur ſon ame ; tantôt ce ſont des ſouverains qui ſe le diſputent, qui veulent ſe l'attacher, mais dont il ne veut jamais recevoir de bienfaits qui puiſſent engager ſa liberté ; tantôt c'eſt un poëte Ferrarois, Antoine de Beccari, qui ſur un faux bruit de ſa mort, lui compoſe en vers Italiens une *pompe funèbre* allégorique de fort mauvais goût, mais qui, au jugement de M. le baron de la Baſtie, pourroit avoir fourni à Sarrazin, l'idée de ſa pompe funèbre de Voiture ; tantôt ce ſont les Florentins qui, ayant racheté des deniers publics, les biens de ſa famille confiſqués dans le temps de l'expulſion & du banniſſement de ſon père, les lui reſtituent ſolemnellement, & lui redonnent tous les droits de citoyen par un décret honorable que Bocace fut chargé de lui porter de la part de la république ; ſur quoi M. de Voltaire fait cette réflexion : « La Grèce dans ſes plus beaux jours » ne montra jamais plus de goût & plus d'eſtime » pour les talens. C'étoit, obſerve-t-il encore, un hommage que l'étonnement de ſon ſiècle rendoit à ſon génie alors unique.

Pétrarque étoit déjà vieux & infirme, lorſque François de Carrare, l'un de ſes bienfaiteurs, s'étant brouillé avec la république de Veniſe, & ayant été abandonné de ſes alliés, eut recours à ſon éloquence & à ſa reconnoiſſance, pour obtenir du ſénat de Veniſe une paix qui lui étoit devenue néceſſaire, & qu'on n'étoit pas diſpoſé à lui accorder. *Pétrarque* part, arrive à Veniſe le 27 ſeptembre 1373, & le ſurlendemain il eut ſon audience publique. La majeſté du ſénat aſſemblé lui parut ſi impoſante, que tout accoutumé qu'il étoit à ces actions publiques, & quoiqu'aimé du doge & de la plûpart des ſénateurs, il ſe troubla & qu'il fallut remettre l'audience au lendemain. Sans doute, la crainte de ne pas réuſſir dans une négociation où il s'agiſſoit de la deſtinée d'un bienfaiteur & d'un ami, entra pour beaucoup dans les idées qui le troublèrent. Le lendemain devenu plus intéreſſant encore par l'accident de la veille, & plus éloquent par le deſir de le réparer, il excita une admiration générale, & obtint tout ce qu'il demandoit. Son diſcours, qui n'eſt point parvenu juſqu'à nous, fut, ſelon l'expreſſion de M. le baron de la Baſtie, le chant du cigne. Il ne fit plus que languir, & mourut à Arqua dans le Padouan, le 18 juillet 1374, entre les bras d'un ami, nommé François de Selico. Le jour de ſa mort, dit le même baron de la Baſtie, ne fut pas moins glorieux pour lui, que le jour de ſon couronnement, par la conſternation générale & l'empreſſement à lui rendre les derniers devoirs. Son teſtament qui a été imprimé parmi ſes œuvres, ne contient rien de bien remarquable, excepté peut-être le legs fait au célèbre Jean Bocace de cinquante florins d'or de Florence, pour acheter une robe-de-chambre qui le garantiſſe du froid, lorſque pendant l'hiver il ſera occupé à étudier, & que les excuſes pleines de tendreſſe qu'il lui fait ſur la modicité d'un tel legs.

Laure étoit morte le 6 avril 1348, le même jour où vingt-un ans auparavant, *Pétrarque* en étoit devenu amoureux, ſi ce petit rapport n'a pas été recherché, comme il arrive ſouvent, aux dépens de l'exactitude & de la vérité.

On a prétendu en 1533, ſous François I, avoir découvert dans l'égliſe de Sainte-Croix d'Avignon le tombeau de la belle Laure, & François I lui fit, dit-on, à cette occaſion l'épitaphe ſuivante :

En petit lieu comprins vous pouvez voir,
Ce qui comprend beaucoup par renommée ;
Plume, labeur, la langue & le ſavoir
Furent vaincus de l'amant par l'aimée.
O gentille ame, étant tant eſtimée,
Qui te pourra louer qu'en ſe taiſant ?
Car la parole eſt toujours réprimée
Quand le ſujet ſurmonte le diſant.

Le troiſième & le quatrième vers font voir que l'auteur qui peut-être n'avoit de Laure qu'une idée imparfaite, la confondoit avec Héloïſe, qui eut véritablement par ſes écrits, cette ſupériorité ſur Abailard ſon amant. Marot félicite Laure d'avoir été chantée par François I.

O Laure, Laure ! il t'a été beſoing
D'aimer l'honneur & d'être vertueuſe ;
Car François roi ſans cela n'eut pris ſoing
De t'honorer de tombe ſomptueuſe,
Ne d'employer ſa dextre valureuſe
A par eſcrit ta louange coucher :
Mais il l'a fait pour autant qu'amoureuſe
Tu as été de ce qu'il tient plus cher.

Il faut avouer que les vers Italiens de *Pétrarque* à la gloire de Laure valent mieux que ces vers françois. Au reſte, M. le baron de la Baſtie croit que François I manquoit ſon but dans les honneurs qu'il rendoit aux reſtes prétendus de Laure ; il paroît détruire facilement les foibles raiſons, les foibles apparences ſur leſquelles on appuyoit la prétendue découverte de ſon tombeau. *Pétrarque* qui ne dit rien de précis ſur le lieu où repoſoient les cendres de Laure, en dit aſſez pour repouſſer l'idée qu'elles fuſſent dans une ville.

Pétrarque n'avoit pas été ſi fidèle à cette ſage & ſévère

ſévère maîtreſſe, qu'il n'eût eu à Milan, d'une maîtreſſe plus facile, une fille qu'il nomma *Françoiſe*, à laquelle il donna une excellente éducation, & qu'il maria dans la ſuite à un jeune Milanois, nommé François de Broſſano. De ce mariage naquit un fils qui mourut âgé de deux ans, avant *Pétrarque* ſon aïeul, & dont *Pétrarque* fit l'épitaphe en douze vers latins. Ce fut François de Broſſano, ſon gendre, que *Pétrarque* inſtitua ſon légataire univerſel.

Pétrarque avoit beaucoup de piété, quoique ſes écrits ſoient pleins de déclamations très-vives contre le clergé, le ſacré collége & la cour de Rome ou d'Avignon.

Ses ouvrages latins, tant en proſe qu'en vers, ſur leſquels il fondoit l'eſpoir d'une réputation immortelle, & qui eurent de ſon temps le plus grand ſuccès, ſont aujourd'hui oubliés; ſes chanſons Italiennes, qu'il regardoit comme des bagatelles & comme de ſimples délaſſemens de ſes travaux, vivront éternellement. On connoît la traduction ou imitation que M. de Voltaire a donnée d'une de ſes chanſons, dont Laure eſt l'objet:

Claire fontaine, onde aimable, onde pure,
Où la beauté qui conſume mon cœur,
Seule beauté qui ſoit dans la nature,
Des feux du jour évitoit la chaleur;
Arbre heureux, dont le feuillage
Agité par les zéphirs,
La couvrit de ſon ombrage,
Qui rappelles mes ſoupirs,
En rappellant ſon image;
Ornemens de ces bords & filles du matin,
Vous dont je ſuis jaloux, vous moins brillantes qu'elle,
Fleurs qu'elle embelliſſoit quand vous touchiez ſon ſein;
Roſſignols, dont la voix eſt moins douce & moins belle;
Air devenu plus pur, adorable ſéjour,
Immortaliſé par ſes charmes,
Lieux dangereux & chers, où de ſes tendres armes,
L'amour a bleſſé tous mes ſens;
Ecoutez mes derniers accens,
Recevez mes dernières larmes!

A force de goût, *Pétrarque* étoit parvenu à changer d'avis ſur ſes ouvrages, & dans ſa vieilleſſe il écrivoit à ſon ami Boccace, que ſi c'étoit à recommencer, il n'écriroit plus qu'en langue vulgaire; c'eſt en effet la ſeule langue dans laquelle on penſe & on ſente véritablement.

Toute l'Italie s'accorde aujourd'hui à regarder *Pétrarque* comme le prince de la poéſie lyrique, & comme le père de la langue Italienne. (*Voyez* la vie de *Pétrarque*, par M. le baron de la Baſtie, *Mém. de littérature, tome XV, pages 746 & ſuiv. & tome XVII, depuis la page 390 juſqu'à la page 490.*

PÉTRONE (*Hiſt. Rom.*) PETRONIUS ARBITER) eſt l'objet d'une queſtion qui partage les ſavans. *Le Pétrone* auteur de cette eſpèce de ſatyre Ménippée, (*Voyez* MENIPPE) ou ſatyre mêlée de proſe & de vers, de ſtyle ſérieux & de ſtyle enjoué, dont il ne nous reſte que des fragmens, eſt-il le même que Petronius Turpilianus, proconſul de Bithynie, & enſuite conſul, principal miniſtre des voluptés de Néron, & dont Tacite fait le portrait au ſeizième livre, chapitre 18 de ſes annales? M. de Voltaire décide que non; le modeſte Rollin ne décide rien.

Selon Sidoine Apollinaire, *Petrone* étoit Provençal, né aux environs de Marſeille; il paroît qu'il vivoit ſous les empereurs Claude & Néron. Les fragmens que nous avons de ſon roman ſatyrique & allégorique, ou peut-être de divers livres ſatyriques (ſatyricon) ne ſont que des extraits faits par quelque particulier inconnu; c'eſt un choix des morceaux, qui apparemment lui avoient plu davantage dans les écrits de *Pétrone*. Tout le monde convient que ces fragmens offrent beaucoup d'obſcénités, ce qui perſuade à M. de Voltaire qu'ils ſont l'ouvrage de quelque libertin obſcur, qui a fait un tableau de fantaiſie d'après quelques ſpectacles de débauche dont il avoit pu être témoin dans la mauvaiſe compagnie; qu'il eſt ridicule de les attribuer à un homme de cour, à un homme de goût, *eruditi luxûs*, arbitre des plaiſirs, de la grace & de la délicateſſe, au conſul *Pétrone*, & d'y voir le tableau allégorique des voluptés de la cour d'un puiſſant empereur.

Ceux qui croient au contraire que l'auteur des ſatyres eſt le même que le conſul, & qu'il s'agit en effet de la cour de Néron, trouvent dans ces fragmens à travers tant d'obſcénités, beaucoup de goût, de fineſſe, de délicateſſe, de talent pour peindre, nuancer & varier les différens caractères. Ils appellent *Pétrone*, *auctor puriſſimæ impuritatis*; il ne faut pas, diſent-ils, que les titres de conſul, de proconſul & d'empereur Romain nous en impoſent; cet empereur étoit Néron, ce proconſul, ce conſul étoit *Pétrone*, qui n'avoit trouvé grace devant Néron que par ſes vices, qui n'étoit parvenu aux grandeurs que par la baſſeſſe; *ut alios induſtria, ità hunc ignavia ad famam protulerat.... revolutus ad vitia, ſeu vitiorum imitationem, inter paucos familiarium Neroni adſumptus eſt elegantiæ arbiter.* Initié à ces honteux myſtères de la familiarité & des voluptés de Néron, il pouvoit y voir d'étranges ſpectacles de débauches. Pour qui *Petrone* étoit-il un objet d'envie? Pour Tigellin,

Honteux d'être vaincu dans ſa propre ſcience.

Undè invidia Tigellini, quaſi adversùs æmulum & ſcientiâ voluptatum potiorem. D'ailleurs que prouvent les obſcénités contre l'identité de l'auteur & de l'homme de cour? Ovide & Horace vivoient à la cour d'Auguſte, & ils ſont pleins d'obſcénités.

Au reſte, quoiqu'on trouve dans *Pétrone* un goût exquis & un talent diſtingué pour la ſatyre, on trouve auſſi des défauts dans ſon ſtyle, mais ce ſont des défauts de recherches, des défauts d'*eruditi luxûs*, & qui caractériſent l'*arbiter elegantiarum*; il dégénère de cette ſimplicité naturelle & majeſtueuſe du ſiècle d'Auguſte, ce n'eſt déjà plus qu'une ſimplicité apparente, effet de l'art, *ſpecies ſimplicitatis*; ce que Tacite dit de ſa converſation & de ſes diſcours, ainſi que de ſes actions, pourroit être employé pour peindre parmi nous le ſtyle de Fontenelle, ſi ſoigné avec l'apparence de la négligence & d'une ſimplicité familière : *dicta factaque ejus, quantò ſolutiora, & quamdam ſui negligentiam præferentia, tantò gratiùs in ſpeciem ſimplicitatis accipiebantur.*

En ſuppoſant donc que le ſatyrique ſoit le même que le conſul, il faut pour completter ſon hiſtoire, obſerver que ce voluptueux qui donnoit le jour au ſommeil, & la nuit aux plaiſirs, & quelquefois cependant aux affaires, lorſqu'il fut proconſul de Bithynie, & enſuite conſul, ſe montra digne de ces emplois. *Illi dies per ſomnum, nox officiis & oblectamentis vitæ tranſigebantur..... proconſul tamen Bithyniæ, & mox conſul, vigentem ſe ac parem negotiis oſtendit.* Ce même voluptueux ſe donna la mort pour tromper l'avidité de l'empereur, qui ne l'aimant plus & deſirant ſa confiſcation, lui avoit ſuſcité ou laiſſé ſuſciter une accuſation calomnieuſe pour le perdre.

PETTINA, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne en Ruſſie à un impôt extraordinaire, par lequel dans des néceſſités preſſantes, les ſujets de cet état deſpotique ſont forcés à payer le cinquième de leurs biens.

PETTIUS.

(Horace adreſſe à Pettius ſa onzième Epode :)

Petti, nihil me, ſicut antèà, juvat
Scribere verſiculos
Amore perculſum gravi.

On ne ſait quel eſt ce *Pettius*.

PETTY, (GUILLAUME) (*Hiſt. litt. mod.*) médecin de Charles ſecond, roi d'Angleterre, qui le fit chevalier en 1661. Il eſt auteur d'un *traite des taxes & des contributions*; d'un ouvrage intitulé : *Jus antiquum Communium Angliæ aſſertivum*, traduit en François ſous ce titre : *La défenſe des droits des Communes d'Angleterre*; enfin d'un ouvrage rare, intitulé : *Britannia languens*. Mort à Londres en 1687.

PEU

PEUCER, (GASPAR) (*Hiſt. du Calviniſme.*) gendre de Melanchton, médecin & mathématicien à Wittemberg; il répandit de plus en plus la doctrine de ſon beau-père, dont il fit imprimer les œuvres à Wittemberg en cinq volumes *in-folio*. Enfermé pendant dix ans pour ſes opinions & parce qu'il étoit gendre de Mélanchton, & n'ayant dans ſa priſon ni encre ni papier, il fit une eſpèce d'encre avec des croutes de pain brûlées, détrempées dans du vin; invention qu'on attribue auſſi à Péliſſon, ſoit qu'il la connût d'après *Peucer*, ſoit qu'il l'ait auſſi imaginée. Les marges des vieux livres ſans conſéquence qu'on vouloit bien lui prêter pour le déſennuyer, lui ſervirent de papier pour fixer les idées qu'il vouloit ne pas perdre.

Comme médecin, on a de lui en latin un *traité des fièvres*, une *méthode pour guérir les maladies internes*, des *vies des médecins illuſtres*. Il a écrit auſſi ſur l'aſtronomie. On a de lui un ouvrage contenant les noms des monnoies, des poids & des meſures.

Son traité *de præcipuis divinationum generibus*, a été traduit en François par Simon Goulard, en 1584.

Peucer étoit né à Bautzen dans la Luſace en 1525. Il mourut en 1602.

PEUTINGER, (CONRAD) (*Hiſt. litt. mod.*) ſavant Allemand, principalement connu par la table qui porte ſon nom, parce que c'eſt lui qui l'a publiée. Cette carte avoit été dreſſée ſous l'empire de Théodoſe le Grand; on y avoit marqué toutes les routes que tenoient alors les armées Romaines dans la plus grande partie de l'empire; elle avoit été trouvée dans un monaſtère d'Allemagne, par Conrad Celtes, de qui *Peutinger* l'avoit reçue. François Chriſtophe de Scheib en donna en 1753 à Vienne, une magnifique édition *in-folio*, avec des diſſertations & des notes. *Peutinger* étoit ſecrétaire du ſénat d'Ausbourg, & conſeiller de l'Empereur Maximilien I. Il fut ſouvent employé dans les diètes de l'empire & dans les différentes cours de l'Europe. C'eſt à lui qu'Ausbourg, ſa patrie, fut redevable du privilège de battre monnoie. On a de ce ſavant pluſieurs autres ouvrages qui l'ont fait moins connoître que la table publiée par ſes ſoins; les ſavans connoiſſent ſes *ſermones convivales*; ſon traité *de inclinatione Romani imperii & gentium commigrationibus*; ceux qui ont pour titre : *De rebus Gothorum & Romanæ vetuſtatis fragmenta in Auguſtâ Vindelicorum*. Né en 1465. Mort en 1547.

PEY

PEYQ, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) valet-de-pied du grand ſeigneur. Ils portent à leur tête un bonnet d'argent doré, avec une plume griſe ou blanche qui pend par derrière.

PEYRAT, (GUILLAUME DU) (*Hiſt. litt. mod.*)

tréſorier de la ſainte Chapelle à Paris, mort en 1645, auteur d'une hiſtoire de la chapelle de nos rois, & de mauvais vers.

PEYRE, (JACQUES D'AUZOLLES, ſieur de la) (*Hiſt. litt. mod.*) gentilhomme Auvergnac, ſecrétaire de ce duc de Montpenſier, dont la fille fut la première femme de Gaſton d'Orléans. La *Peyre* n'eſt d'ailleurs connu que par ſes bizarreries & par les injures que le P. Petau a daigné lui dire; ce ſavant jéſuite s'occupoit ſérieuſement & ſolidement de la chronologie; la *Peyre*, en l'honneur duquel des ignorans firent frapper une médaille où il étoit qualifié *prince des chronologiſtes*, ne diſoit que des folies en chronologie comme en toute autre choſe; il vouloit que l'on ne donnât à l'année que 364 jours, afin qu'elle commençât toujours par un ſamedi; il ignoroit que l'année dépendoit du cours des aſtres; en littérature, il étoit grand partiſan d'Annius de Viterbe & de ſes impoſtures; on n'en parle ici que pour avertir les amateurs de ſe défier des charlatans littéraires.

PEYRÈRE, (ISAAC, & ABRAHAM la) (*Hiſt. litt. mod.*) deux frères diverſement célèbres, l'un par une opinion extravagante, l'autre par un livre utile. Le fou, comme de raiſon, eſt de beaucoup le plus célèbre. Le livre utile qui a fait connoître Abraham, eſt un recueil des déciſions du parlement de Bordeaux. La folie d'Iſaac de la *Peyrère* fut de renouveller en France, au milieu du dix-ſeptième ſiècle, l'erreur des Préadamites, il l'abjura, il la reprit; le P. Sirmond rapporte que la *Peyrère*, preſſé à l'article de la mort de rétracter nettement le Préadamiſme, fit une de ces réponſes de prophète & d'inſpiré, qui en impoſent toujours aux ſots; il répondit: *hi quæcumque ignorant blaſphemant*; cependant il reçut les ſacremens de l'égliſe, & il étoit retiré depuis long-temps au ſéminaire des Vertus, où il mourut en 1676, ayant, à ce qu'il paroit, abjuré plus ſincérement le calviniſme dans lequel il étoit né, mais qui n'étoit pour lui qu'une erreur héréditaire, que le Préadamiſme dont il étoit le créateur ou du moins le reſtaurateur. Il cherchoit à intéreſſer les juifs à ſon opinion favorite, il les flattoit & fit un traité exprès *du rappel des juifs*. Ces bizarreries inſipides ſont d'autant plus étonnantes, que la *Peyrère* étoit un homme d'eſprit, jugé tel par le grand Condé auquel il étoit attaché. Il eſt auteur de quelques bons ouvrages, tels qu'une relation du Groenland & une relation de l'Iſlande; ce fut lui qui répondit à quelqu'un, qui, après avoir lu ces relations, lui demandoit pourquoi il y avoit tant de ſorciers dans le nord: « *c'eſt que leurs biens ſont confiſqués en partie au profit de leurs juges* ». Nous avons eu long-temps en France, principalement ſous les mauvais rois, nommément ſous Louis XI, cette abominable méthode de promettre & de donner part aux juges dans la confiſcation de ceux dont on vouloit aſſurer la perte. On fit à Iſaac la *Peyrère* cette épitaphe:

La *Peyrère* ici gît, ce bon Iſraëlite,
Huguenot, catholique, enfin Préadamite:
Quatre religions lui plurent à la fois,
Et ſon indifférence étoit ſi peu commune,
Qu'après quatre-vingt ans qu'il eut à faire un choix,
Le bon homme partit & n'en choiſit pas une.

Où eſt le temps où cette indifférence étoit ſi peu commune?

PEYRONIE, (FRANÇOIS DE LA) (*Hiſt. de Fr.*) premier chirurgien de Louis XV, fit fonder en 1731, l'académie royale de chirurgie de Paris, & à ſa mort partagea ſes biens entre la communauté des chirurgiens de Paris & celle de Montpellier; il fit conſtruire dans cette dernière ville un amphithéâtre de chirurgie; il avoit, dit-on, formé le projet de ſe retirer à ſa terre de Marigny, d'y bâtir un hôpital, & de s'y conſacrer au ſervice des pauvres malades: c'eſt ce qui a été ſi généreuſement exécuté depuis par M. de la Garaye, gentilhomme Breton. M. de la *Peyronie* eſt mort à Verſailles en 1747.

PEYSSONNEL, (CHARLES) (*Hiſt. litt. mod.*) académicien libre regnicole, de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, naquit à Marſeille, le 17 décembre 1700, d'une famille noble. Son père, nommé Charles comme lui, exerçoit avec ſuccès la médecine à Marſeille. Il mourut victime de ſon zèle & de ſon courage dans le temps de cette fatale peſte, dont on ne perdra pas ſitôt le ſouvenir.

Noſti & nimium meminiſſe neceſſe eſt

« C'eſt, dit à ce ſujet l'hiſtorien de l'académie des belles-lettres, » c'eſt une ingratitude de l'hiſ-» toire, qui conſacre avec tant d'appareil les actions » guerrières, de dérober à la poſtérité les noms » de ces citoyens intrépides, qui dans ces af-» freuſes calamités où la frayeur étouffe la charité » même, ſe plongeant au milieu des vapeurs » peſtilentielles, placés entre les morts & les » vivans, prodiguent leur propre vie pour ſauver » celle de leurs compatriotes dans le ſein même » de la mort, & bravent avec courage des traits » plus meurtriers & plus inévitables que le fer » ennemi. Qu'ils vivent dans les monumens de » l'hiſtoire ces conquérans injuſtes, qui ſont eux-» mêmes des redoutables fléaux de l'humanité; » que leurs faits y ſoient écrits en caractères de » ſang: mais que les noms des bienfaiteurs du » genre-humain ſoient gravés dans le cœur de » tous les hommes; que leurs enfans retrouvent

» des pères dans les familles que les pères ont » conſervées; que la reconnoiſſance publique s'ef- » force de les conſoler; rendons-leur les mêmes » honneurs que les Athéniens rendoient aux enfans » des guerriers morts au ſervice de la patrie. » M. *Peyſſonnel* n'auroit pas eu beſoin d'autres titres » de nobleſſe ».

Charles *Peyſſonnel* le fils, fut reçu avocat le 21 juin 1723, & exerça dans ſa patrie cette noble profeſſion avec beaucoup de ſuccès. Il fut, avec ſon frère aîné, un des principaux promoteurs de l'établiſſement de l'académie de Marſeille, en 1727.

En 1735, M. le marquis de Villeneuve, ambaſſadeur à Conſtantinople, le demanda & l'obtint pour ſecrétaire d'ambaſſade. Il travailla ſous M. de Villeneuve à la fameuſe paix de Belgrade, conclue en 1739. Quatre ſouverains lui donnèrent de glorieux témoignages de la ſatisfaction qu'ils avoient de ſes ſoins & de ſes travaux dans cette occaſion. Le roi l'honora d'une penſion, le pape du titre de comte, l'Empire & la Porte d'une gratification.

M. *Peyſſonnel* parcourut l'Aſie mineure en obſervateur & en antiquaire; il retira des entrailles de la terre pluſieurs médailles en or des rois du Boſphore, ſur leſquelles il compoſa une ſavante diſſertation; il enrichit de pluſieurs médailles rares & curieuſes le cabinet de M. Pellerin, collection qui ne cédoit en Europe qu'à celle du roi, pour le nombre, le prix, la rareté des pièces de tout métal & de toute grandeur; M. de Maurepas fit venir du levant en 1749, des marbres précieux tirés des ruines de Calcedoine, de Cume, d'Eolie & de Cyzique, achetés par M. *Peyſſonnel*. Le déſordre, l'état de maigreur, de fatigue, d'épuiſement dans lequel il revint à Conſtantinople, les périls de toute eſpèce qu'il avoit courus, & dont il ſe trouvoit ſi bien dédommagé par des tréſors qui n'étoient des tréſors que pour lui & pour ſes ſemblables, donnèrent l'idée d'une petite comédie ſous le titre de l'antiquaire François: les jeunes gens du palais de France à Conſtantinople, s'amuſoient pendant l'hiver, faute de ſpectacles publics, à jouer eux-mêmes la comédie; ils communiquèrent celle-ci à M. *Peyſſonnel*, non ſans quelque inquiétude qu'il trouvât mauvais qu'on prît la liberté de plaiſanter ainſi ſur ſes occupations favorites: ils furent également ſurpris & charmés du bon & aimable caractère qu'ils trouvèrent en lui, de la grace avec laquelle il ſe prêta dès le premier mot à la plaiſanterie; il trouva la pièce charmante, demanda, comme de droit, le rôle d'Antiquaire qu'on n'auroit oſé lui offrir, le joua huit jours après avec les mêmes habits qu'il avoit rapportés de ſon voyage, & qui, par leur déſordre, devenoient des habits de coſtume; & pour compléter le divertiſſement, il ajouta au vaudeville de la fin un couplet auquel perſonne ne pouvoit s'attendre, & que voici:

Vous voyez l'acteur principal
De la nouvelle comédie:
Vous riez de l'original,
Croyant rire de la copie.

En 1747, il fut nommé au conſulat de Smyrne; après la mort de M. Déſalleurs, il fut chargé des affaires de France à la Porte, juſqu'à l'arrivée de M. de Vergennes.

En 1748, il eut à l'académie des inſcriptions & belles-lettres le titre d'aſſocié correſpondant, changé en 1750, en celui d'académicien libre regnicole. Ce fut pour ſatisfaire la curioſité de l'académie, qu'il rechercha dans l'Aſie mineure les traces de l'ancienne géographie. On connoiſſoit aſſez bien la côte de l'Archipel depuis les Dardanelles juſqu'à l'embouchure du Méandre; mais depuis ce fleuve, elle étoit preſque inconnue juſqu'au golphe de Satalie; l'intérieur des terres qui répondent aux pays nommés autrefois Carie, Lycie, Piſidie & Pamphilie, étoit entièrement ignoré; il fit tout obſerver par les navigateurs & les voyageurs les plus habiles, & enſuite il voulut tout obſerver lui-même & par mer & par terre.

Il eut en 1753, une attaque d'apoplexie dont il ne ſe releva jamais; il ſe ſurvécut à lui-même pendant plus de trois ans, & mourut d'une autre attaque à Smyrne, le 16 mai 1757.

Il a laiſſé des fils dignes de lui, un entr'autres qui s'eſt diſtingué dans la même carrière des conſulats dans les échelles du levant, & de qui nous avons pluſieurs ouvrages utiles, relatifs au commerce & à la politique.

PEZ

PEZRON, (PAUL) (*Hiſt. litt. mod.*) Le P. *Pezron*, bernardin, s'eſt fait un nom dans la chronologie & dans l'érudition ſacrée; on tient compte de ſon ſyſtême chronologique, ſi on ne l'adopte pas, & on juge qu'il mérite au moins d'être réfuté; ſes ouvrages ſont: *l'antiquité des temps rétablie*, & la défenſe de ce livre contre les pères Martianay & le Quien. Le P. *Pezron* eſt, de tous ceux qui appuyent leur chronologie ſur l'écriture ſainte, celui qui donne au monde le plus d'ancienneté. Son *hiſtoire évangélique, confirmée par la Judaïque & la Romaine*, eſt un de ces ouvrages où l'érudition eſt utilement employée à ſervir la cauſe du chriſtianiſme. Le traité *de l'antiquité de la nation & de la langue des Celtes, autrement appelles Gaulois*, &c. eſt plein de ſavantes recherches. Le P. *Pezron* étoit né à Hennebon en Bretagne, en 1639; il s'étoit fait Bernardin en 1661; il avoit été reçu docteur de Sorbonne en 1682; avoit été nommé abbé de la Charmoie en 1697, s'étoit démis de cette abbaye en 1703, mourut en 1706.

PFAUNER, (TOBIE) (*Hiſt. litt. mod.*) ſavant allemand, étoit ſecrétaire des archives du duc de Saxe-Gotha, & on l'appelloit *les archives vivantes de la maiſon de Saxe.* On a de lui en latin une *hiſtoire de la paix de Weſtphalie, une hiſtoire des aſſemblées de 1652, 1653 & 1654; un traité des princes d'Allemagne*, & quelques ouvrages théologiques; né à Ausbourg en 1641; mort à Gotha en 1717.

P F E.

PFEFFERCORN (JEAN) *Hiſt. litt. mod.*) Juif rénégat, qui propoſoit à l'empereur Maximilien de brûler tous les livres des Rabbins; le ſavant Reuchlin, dit *Capnion*, nom qui en grec ſignifie *fumée*, comme *Reuch* le ſignifie en allemand,) fut d'un avis contraire; il propoſa de ne brûler de livres que le moins qu'on pourroit; peu s'en fallut qu'on ne le brûlât lui-même comme ſuſpect d'un penchant ſecret au Judaïſme; cependant l'empereur, qui avoit goûté la propoſition de *Pfeffercorn*, & qui en conſéquence avoit ordonné par un édit ſolemnel que tous les livres hébreux fuſſent apportés à l'hôtel-de-ville, & qu'on brûlât du moins tous ceux qui contiendroient quelques blaſphêmes, l'empereur fut touché des raiſons de Reuchlin, & l'édit ne fut point exécuté. On a l'ouvrage fanatique de *Pfeffercorn* contre les écrits des Juifs, & un ſur la célébration de la Pâque chez les Juifs. Il vivoit encore en 1517.

PFIFFER, (AUGUSTE) (*Hiſt. litt. mod.*) ſavant allemand, moins connu par ſa *Panſophie Moſaïque*, & par ſes autres ouvrages critiques ſur les Juifs, que remarquable par la ſingularité de ſa deſtinée. A l'âge de cinq ans, il tomba du haut d'une maiſon, parut s'être fracaſſé la tête, & reſta pour mort: on l'enſevelit, ſa ſœur qui lui rendoit ce triſte office, en couſant le drap mortuaire autour du corps, le piqua au doigt, & s'apperçut qu'il avoit retiré ce doigt, elle le ſecourut & le rendit à la vie. Il vécut cinquante-huit ans, & devint très-ſavant dans les langues orientales qu'il enſeigna publiquement à Wittemberg, à Leipſick, enfin à Lubeck, où il mourut en 1698, étant né à Lawembourg en 1640.

P F I

PFIFFER, (LOUIS) (*Hiſt. mod.*) Dans le cours des guerres civiles en France, ſous le regne de Charles IX, en 1567; la cour étant à Monceaux, le prince de Condé, chef des Huguenots, y vint pour traiter avec le roi, les armes à la main. La cour, pour plus de ſûreté, s'étant retirée à Meaux, le prince l'y ſuivit dans l'intention d'enlever le roi ſur la route. Le roi dut ſon ſalut dans cette occaſion à la fière contenance des ſuiſſes qui lui ſervoient d'eſcorte; le prince de Condé tenta pluſieurs fois de les charger; chaque fois ces hommes vaillans & fidèles, faiſant au roi un rempart de leurs corps & de leurs piques, montrèrent une réſolution inébranlable de mourir pour le défendre: on craignit leur déſeſpoir, & ils ne furent point attaqués; c'étoit le colonel *Pfiffer* qui les commandoit. En 1562, il s'étoit ſignalé à la bataille de Dreux, cette retraite de Meaux acheva de l'illuſtrer, & il acquit une ſi grande faveur auprès de Charles IX, & une ſi grande autorité ſur les Suiſſes attachés au ſervice de ce prince, qu'on le nommoit le roi *des Suiſſes*; il contribua beaucoup à faire triompher les catholiques à la bataille de Moncontour en 1569. Il étoit né à Lucerne en 1530, d'une famille féconde en grands capitaines. Il mourut en 1594, auſſi à Lucerne, étant advoyer de ce canton.

P F L.

PFLUG, ou PHLUG, (JULES) (*Hiſt. du Luthéran.*) *Phlugius*, évêque de Naümbourg, eſt célèbre dans l'hiſtoire du Luthéraniſme, par la part qu'il eut à ce réglement proviſionnel de doctrine, du 15 mai 1548, que Charles-Quint voulut faire recevoir dans tout l'empire, juſqu'à la déciſion du concile qui s'aſſembloit à Trente. Ce réglement connu ſous le nom d'*interim*, fut conclu entre *Phlug*, évêque de Naümbourg, Helding, évêque titulaire de Sidon pour les Catholiques, & Iſlebius, c'eſt-à-dire Jean Agricola, pour les Proteſtans. Mort en 1594.

P H A.

PHACÉE, PHACEIA, (*Hiſt. ſac.*) ce ſont deux noms différens, & non pas deux manières différentes d'écrire un même nom; l'un, (*Phaceia*, fils de Manahem), étoit roi d'Iſraël; l'autre, (*Phacée*, fils de Romélie), étoit le général de ſon armée, qui conſpira contre lui, le tua dans ſon palais, & ſe fit proclamer roi à ſa place. Il fut traité de même par Oſée, un de ſes ſujets, au bout de vingt ans de règne, depuis l'an 759 avant J. C. juſqu'à l'an 739. L'hiſtoire de *Phacee* & de *Phaceia* ſe trouve au livre quatrième des rois, chapitre 15. Il eſt auſſi parlé de *Phacée*, fils de Romélie, au ſecond livre des Paralipomènes, chapitre 28, verſ. 6.

PHAINUS, (*Hiſt. anc.*) ancien aſtronome grec, maître du célèbre Meton, eſt regardé comme le premier qui ait connu & fixé le temps du ſolſtice.

PHALARIS, (*Hiſt. anc.*) ſon hiſtoire eſt de l'hiſtoire ancienne, & ſi ancienne, qu'elle pourroit bien tenir un peu de la fable. Ce n'eſt pas qu'il n'y ait eu certainement un *Phalaris*, tyran d'Agrigente, qui s'empara de cette ville l'an 571 avant J. C. Ce *Phalaris* étoit ſans doute très-cruel, ſoit

que l'hiſtoire du Taureau d'airain, inventé par Pérille, & où il fit brûler Pérille même, ſoit vraie, ou qu'elle ait été inventée pour donner une idée exagérée de la cruauté de ce tyran. Cette hiſtoire ou cette fable a eu beaucoup de ſuccès, & le Taureau de *Phalaris* où l'inventeur Pérille fut enfermé, a paſſé en proverbe & en moralité contre les inventeurs de ſupplices, & les hommes lâches & vils qui fourniſſent des armes à la férocité des tyrans. Ovide, après avoir rapporté ce fait de *Phalaris* & de Pérille, & celui d'un autre tyran qui punit de même un homme qui conſeilloit une cruauté, en exerçant ſur lui ſa propre cruauté; Ovide ajoute :

Juſtus uterque fuit; neque enim lex æquior ulla eſt
Quàm necis artifices arte perire ſuâ.

C'eſt auſſi à *Phalaris* & à Pérille qu'Horace fait alluſion dans ces vers :

Invidiâ Siculi non invenêre tyranni
Majus tormentum.

Les Agrigentins s'étant révoltés contre *Phalaris*, l'enfermèrent, dit-on, lui-même dans ſon taureau brûlant, (l'an 561 avant J. C.) ce qui complette la moralité.

PHALÈRE (de) PHALEREUS. (voyez DÉMETRIUS.)

PHAON (*Hiſt. anc.*) de Mytilène dans l'iſle de Lesbos; c'eſt le nom de l'amant de Sapho, pour qui elle ſe précipita, dit-on, du haut du rocher de Leucade dans la mer; mais l'hiſtoire de ces deux perſonnages eſt extrêmement mêlée de fable.

PHARAMOND. (Voyez FARAMOND.)

PHARAON, (*Hiſt. ſacr.*) nom générique des anciens rois d'Egypte. On en diſtingue pluſieurs dans l'écriture ſainte : 1°. celui qui voulut enlever à Abraham Sara ſa femme, qui ſe diſoit ſa ſœur; *Genèſe*, chap. 12.

2°. Celui dont Joſeph devint le premier miniſtre; *Genèſe*, chap. 39, 40, 41, 45, 46, 47.

3°. Celui qui réduit les hébreux en eſclavage, & qui veut faire périr tous leurs enfans mâles; *Exode*, chap. 1 & 2.

4°. Celui qui refuſe à Moïſe de laiſſer ſortir les hébreux de l'Egypte, qui eſt puni de ce refus par les dix plaies de l'Egypte, & qui finit par être ſubmergé dans la mer rouge, en pourſuivant les hébreux. *Exode*, chap. 3 & ſuivans juſqu'au quinzième.

PHARÈS & ZARA, frères jumeaux, (*Hiſt. ſacr.*) fils du patriarche Juda & de Thamar. *Genèſe*, chap. 38, verſ. 27, 28, 29, 30.

PHARNACE, (*Hiſt. anc.*) fils de Mithridate, roi de Pont, ce fameux ennemi des romains, fit révolter l'armée contre ſon père, qui ſe tua de déſeſpoir l'an 64 avant J. C.

Fiez-vous aux Romains du ſoin de ſon ſupplice,

dit Mithridate mourant dans la tragédie qui porte ſon nom. En effet *Pharnace*, auſſi ami des Romains que ſon père en avoit été ennemi, n'ayant point voulu prendre de parti entre Céſar & Pompée, parce que ç'auroit été ſe déclarer contre des Romains; Céſar qui vouloit qu'il ſe déclarât, le traita en ennemi, le combattit & le vainquit. *Pharnace* fut tué dans le combat; ce fut à l'occaſion de cette expédition ſi prompte que Céſar écrivit les trois fameux mots paſſés en proverbe : *veni*, *vidi*, *vici*, je ſuis venu, j'ai vu, j'ai vaincu.

P H E

PHÉDON, (*Hiſt. anc.*) philoſophe grec, que Platon a immortaliſé, en donnant ſon nom à un de ſes dialogues : enlevé par des Corſaires, il avoit été vendu à des marchands d'eſclaves; Socrate l'avoit racheté & il étoit reſté attaché à Socrate, il reçut les derniers ſoupirs de ce philoſophe : après la mort duquel il ſe retira dans ſa patrie, c'étoit Elée; il y devint le chef de la ſecte Eléaque.

PHÈDRE, PHŒDRUS (*Hiſt. rom.*) affranchi d'Auguſte, auteur ſi connu des fables, premier livre qu'on mette entre les mains des enfans au collège; il étoit né dans la Thrace; il écrivoit ſous l'empire de Tibère; il fut perſécuté par Séjan, dont il parle avec mépris dans le prologue du troiſième livre :

Quòd ſi accuſator alius Sejano foret,
Si teſtis alius, judex alius denique;
Dignum fateror eſſe me tantis malis;
Nec his dolorem delinirem remediis.

Ces fables nous furent long-temps inconnues; ce fut François Pithou, né en 1544, mort en 1621, qui en trouva le manuſcrit dans la bibliothèque de ſaint-Remi de Reims, & qui le publia conjointement avec Pierre Pithou ſon frère.

PHELYPEAUX, (*Hiſt. de Fr.*) famille célèbre ſur-tout par la multitude des miniſtres qu'elle a produits depuis Henri IV juſqu'à nos jours. Elle paroît être originaire de Blois; on la fait remonter juſqu'au treizième ſiècle; elle a produit auſſi des militaires qui ont verſé leur ſang pour la patrie; tels ſont :

Dans la branche d'Herbaut, Antoine-François, intendant général de la marine, & Henri ſon frère; ce dernier tué au combat naval de Malaga, le 24 août 1704; l'autre mort à Malaga même, le 10 octobre ſuivant, de la bleſſure qu'il avoit

reçue dans ce combat ſur le vaiſſeau amiral.

Dans la branche des marquis de la Vrillière :

Auguſtin, chevalier de Malte & capitaine de galère, mort ſur ſon bord, près de Vigo en Eſpagne, en 1673.

Et Raimond, ſon frère, comte de Saint-Florentin, mort à Mons, le 9 août 1692, des bleſſures qu'il avoit reçues au combat de Steinkerque.

Dans la branche des ſeigneurs du Verger :

Raimond-Balthaſar, ſeigneur du Verger, lieutenant-général des armées du roi, conſeiller d'état d'épée, employé en différentes ambaſſades ; mort en 1713, vice-roi du Canada.

Quant aux miniſtres, en voici la filiation : ils deſcendent tous de Louis *Phelypeaux*, ſeigneur de la Vrillière, conſeiller au préſidial de Blois. Louis eut entr'autres enfans, deux fils ; Raimond, ſeigneur d'Herbaut, & Paul, tige de la branche des comtes de Pont-Chartrain ; ce dernier fut le premier ſecrétaire d'état de ſa famille ; il fut nommé le 21 avril 1610, à la place de Forget de Freſne. A ſa mort, arrivée le 21 octobre 1621, Louis *Phelypeaux* ſon fils, âgé ſeulement de huit ans, eut ſa charge de ſecrétaire d'état, à condition qu'elle ſeroit exercée par Raimond, ſeigneur d'Herbaut, ſon oncle, en faveur duquel il s'en démit dans la ſuite. Raimond l'exerça donc juſqu'à ſa mort arrivée le 2 mai 1629 ; elle paſſa même à ſon ſecond fils, Louis *Phelypeaux*, ſeigneur de la Vrillière & de Châteauneuf, tige des Marquis de la Vrillière, qui mourut le 5 mai 1681.

Son fils aîné Louis avoit été reçu en ſurvivance de ſa charge de ſecrétaire d'état en 1648, & il en donna ſa démiſſion en 1669.

Alors cette même ſurvivance fut donnée à Balthaſar, ſon frère, marquis de Châteauneuf, qui entra en exercice en 1676, & mourut le 27 avril 1700.

Son fils, Louis *Phelypeaux*, marquis de la Vrillière, fut fait ſecrétaire d'état après lui. C'eſt le père de M. le comte de Saint-Florentin, duc de la Vrillière, & de madame la comteſſe de Maurepas, aujourd'hui vivante (en 1788.)

M. le comte de Saint-Florentin, (Louis *Phélypeaux*) né le 18 août 1705, eut la ſurvivance du marquis de la Vrillière, ſon père, & en prêta ſerment le 18 février 1723, âgé ſeulement de dix-huit ans ; après avoir été cinquante-deux ans miniſtre, il s'eſt retiré en 1775. Duc de la Vrillière, il eſt mort il y a quelques années.

Reprenons actuellement la branche de Paul, chef de la branche des comtes de Pontchartrain, & qui fut le premier ſecrétaire d'état de ſa famille.

Nous avons dit que Louis *Phelypeaux*, ſon fils, s'étoit démis de cette charge en faveur de Raimond ſon oncle, ſeigneur d'Herbaut, de qui deſcendent tous les ſecrétaires d'état qui viennent d'être énoncés.

Louis fut le père d'un autre Louis, qui fut ce célèbre chancelier de Pontchartrain, premier préſident du parlement de Bretagne en 1677, intendant des finances en 1687, contrôleur général en 1689, miniſtre & ſecrétaire d'état le 6 novembre 1690, chancelier de France le 5 ſeptembre 1699. Il ſe démit de cette dernière charge le 2 juillet 1714, & paſſa le reſte de ſa vie dans la retraite à l'inſtitution de l'Oratoire. Louis XV, par reſpect pour ſa vertu, alla le voir, & lorſque le Czar Pierre I vint en France, le régent le lui indiqua comme un objet digne de ſa curioſité & comme un monument encore ſubſiſtant des vertus antiques. Il mourut le 22 décembre 1727.

Son fils fut le comte de Pontchartrain, (Jérôme *Phelypeaux*) né en 1644, reçu ſecrétaire d'état en ſurvivance de ſon père, le 19 décembre 1693. Il fut père de M. le comte de Maurepas, (Jean-Fréderic *Phelypeaux*) né le 9 juillet 1701, & qui ſur la démiſſion du comte de Pontchartrain, fut reçu ſecrétaire d'état, & prêta ſerment en cette qualité le 13 novembre 1715, n'ayant encore que quatorze ans. Il entra en exercice au commencement de 1718, n'ayant que ſeize ans révolus. Il tomba dans la diſgrace en 1749, & y reſta pendant tout le regne de Louis XV. Au commencement du regne de Louis XVI, le 20 mai 1774, il rentra dans le conſeil avec toute l'autorité d'un premier miniſtre, fut créé chef du conſeil des finances le 16 mai 1776. Il mourut en place & en faveur, le 21 novembre 1781. Il étoit honoraire des deux académies des belles-lettres & des ſciences.

Ainſi la famille des *Phelypeaux* nous offre un chancelier garde-des-ſceaux, & onze, tant ſecrétaires d'état que miniſtres.

Elle nous offre de plus une foule d'intendans & de conſeillers d'état, & pluſieurs prélats diſtingués, entre autres, deux archevêques de Bourges, dont le dernier, mort depuis peu d'années, a laiſſé aux pauvres de ſon diocèſe les regrets les plus ſincères.

PHELYPEAUX ou PHELIPEAUX, (Jean) qui ne paroît pas avoir été de la même famille, étoit un eccléſiaſtique attaché au grand Boſſuet, qui le donna pour précepteur à ſon neveu, depuis évêque de Troyes. On a de lui un journal de la diſpute relative au livre des *Maximes des Saints*, ſous ce titre : *Relation de l'origine, du progrès & de la condamnation du Quiétiſme répandu en France.* On peut croire qu'il s'y montre plus favorable à M. Boſſuet qu'à M. de Fénélon. Cet ouvrage n'a été imprimé qu'en 1732, long-temps après la mort de l'auteur, arrivée en 1708.

PHÉRÉCRATE, (*Hiſt. anc.*) On trouve dans le tome XV de l'académie des belles-lettres un mémoire de M. Burette, ſur la muſique des Grecs, ou à l'occaſion d'un fragment de *Phérécrate* ſur la muſique, fragment conſervé par Plutarque ;

M. Burette ſait des recherches ſur la vie & les ouvrages de *Phérécrate*. Il étoit d'Athènes, contemporain de Platon, & Ariſtophane Suidas dit qu'il fit quelques campagnes ſous Alexandre, mais c'eſt comme poëte comique qu'il eſt connu. Hertelius dans ſa Bibliothèque des anciens comiques grecs, dont il nous reſte quelques fragmens, dit que *Phérécrate* remporta le prix en ce genre. Il a mérité un éloge qui le diſtingue, & qui le diſtingue ſur-tout d'Ariſtophane, c'eſt que, quoiqu'il travaillât dans le temps & dans le goût de la vieille comédie, qui mettoit ſur le théâtre des perſonnages vivans, qui les nommoit ou les faiſoit connoître par des maſques reſſemblans, & les couvroit de ridicule, ou les perçoit de tous les traits de la ſatyre, & quelquefois de la calomnie, il ſe fit une loi de n'injurier & de ne diffamer perſonne;

Sublato jure nocendi.

Ainſi c'eſt à lui qu'on peut appliquer cet éloge de la vieille comédie :

Succeſſit vetus his comœdia, non ſine multâ
Laude.

Et l'on ne peut point ajouter :

Sed in vitium libertas incidit, & vim
Dignam lege regi.

Il excelloit, dit-on, dans cette raillerie fine & délicate qu'on appelloit *ſel attique*, *urbanité attique*, *atticiſme* ; on a nommé *Phérécrate l'attique par excellence*. M. Burette nous donne, d'après Meurſius & Fabricius, les titres de vingt-une comédies de ce poëte ; Athénée nous a conſervé des fragmens de preſque toutes ces pieces.

Phérécrate fut auteur d'une ſorte de vers, appellé de ſon nom *Phérécratien* ; c'eſt pourtant moins un vers particulier que la dernière moitié d'un vers hexamètre, qu'on aſſujettiroit à mettre un ſpondée avant le dactyle comme après ; en un mot, c'eſt un dactyle entre deux ſpondées. Horace dans ſon ode :

O navis, referent in mare te novi
Fluctus, &c.

met un vers *Phérécratien* au troiſième vers, au lieu d'un troiſième vers Aſclépiade :

Portum ; nonne vides ut
Vix durare carinæ
Quamvis Pontica Pinus
Fidit tu niſi ventis
Interfuſa nitentes.

PHÉRÉCYDE, (*Hiſt. anc.*) philoſophe ancien, diſciple de Pittacus & maître de Pythagore, étoit de l'île de Scyros, & vivoit vers l'an 560 avant J. C. On fait remonter juſqu'à lui l'opinion que les animaux ſont de pures machines (voir l'art. PEREIRA-GOMEZ) ; il paſſe pour le premier qui ait écrit ſur les choſes naturelles & ſur l'eſſence des dieux. Son hiſtoire eſt peu connue ; on varie ſur le genre de ſa mort : les uns diſent qu'il mourut tranquillement dans un âge très-avancé, entre les bras de Pythagore ſon diſciple, qui lui fournit les ſecours & les remèdes néceſſaires ; les autres, qu'il mourut manquant de tout & dévoré par la vermine ; d'autres enfin, qu'en allant à Delphes, il ſe précipita du haut du Mont Corycius ; c'eſt un des premiers auteurs parmi les Grecs qui ait écrit en proſe.

Un autre *Phérécyde*, ſurnommé l'Athénien, qui vivoit vers l'an 456 avant J. C. avoit compoſé l'hiſtoire de l'Attique, mais cet ouvrage a péri.

P H I

PHIDIAS, (*Hiſt. anc.*) (*Voir la diſſertation de l'abbé Gédoyn ſur* Phidias *dans les mém. de l'académie des belles-lettres, tome 9, pag. 189 & ſuiv.*, ſculpteur célèbre de l'antiquité, vivoit dans la quatre-vingt-troiſième Olympiade, environ quatre ſiècles & demi avant J. C. Il avoit l'eſprit orné de toutes les connoiſſances utiles à ſon art. Il connoiſſoit ſur-tout très-bien l'optique, & cette ſcience lui procura une victoire très-flatteuſe, non-ſeulement ſur un rival qui lui fut oppoſé, mais encore ſur les juges qui le lui avoient d'abord préféré. Ce rival étoit Alcamène : tous deux furent chargés de faire une ſtatue de Minerve, pour être placée ſur une colonne fort élevée ; on devoit choiſir pour cela celle qui ſeroit jugée la plus belle. Celle d'Alcamène parut parfaite & réunit les ſuffrages ; celle de Phidias n'offroit au premier coup-d'œil rien que de rude & de groſſier. On fut étonné qu'un artiſte de cette réputation ſe fût oublié au point de mettre au concours cette lourde ébauche. *Placez-les*, dit-il, *à l'endroit où elles doivent être*. On les y plaça l'une après l'autre. Les traits finis & délicats de la ſtatue d'Alcamène perdirent toute expreſſion ; l'on n'y voyoit plus rien ; les grands & gros traits de celle de *Phidias* acquéroient par l'éloignement & l'élévation, de la nobleſſe & de la majeſté. Alcamène confus ſe promit bien d'apprendre les règles de l'optique, & les juges firent réparation à Phidias.

Ce fut *Phidias* qui, dans ſon art, donna le premier aux Grecs le goût de la belle nature ; il avoit auſſi la connoiſſance des autres arts, & Périclès qui ornoit Athènes de tant de beaux édifices, le fit directeur des bâtimens de la république.

Après le fameux combat de Marathon, où les Perſes furent vaincus par Miltiade, on trouva dans le camp des Perſes un bloc de marbre que ces peuples, ne doutant point de la victoire, avoient apporté pour ériger un trophée ; *Phidias* en fit une Néméſis, dont la fonction eſt de punir l'orgueil

&

l'inſolence, il fit placer en divers lieux beaucoup de ſtatues de Minerve & de Jupiter ; on trouvoit qu'il excelloit ſur-tout à repréſenter les dieux. Il avoit fait pour le fameux temple de Minerve à Athènes, une ſtatue de cette déeſſe, haute de trente-neuf pieds. Cicéron, Pline, Plutarque, Pauſanias &c. en ont parlé comme d'un des plus beaux ouvrages qu'on eût jamais vus. Il avoit gravé ſur la partie convexe du bouclier de Minerve, un combat des Athéniens contre les Amazones ; ſur la partie concave, le combat des géans contre les dieux ; ſur la chauſſure de la déeſſe, le combat des Centaures & des Lapithes ; ſur le piédeſtal, la naiſſance de Pandore.

Les envieux de Périclès & de *Phidias* n'oſant pas encore attaquer le premier, attaquèrent du moins le ſecond. Ménon, un de ſes élèves, l'accuſa d'avoir détourné à ſon profit, une partie des quarante-quatre talens d'or qu'il avoit dû employer à la ſtatue de Minerve ; il ne ſavoit pas que *Phidias*, averti par Périclès de ce que l'envie & la calomnie pouvoient attenter contre le mérite & le ſuccès, avoit pris la précaution d'appliquer cet or à ſa ſtatue, de manière qu'on pouvoit l'en détacher & le peſer ; ce qui fut fait, & on retrouva les quarante-quatre talens. Mais indigné d'avoir vu ſon innocence expoſée à de telles attaques, il s'exila d'Athènes & ſe retira en Elide. Les Athéniens s'en conſoloient en ſongeant qu'ils poſſédoient ſa Minerve qui étoit regardée comme ſon chef-d'œuvre ; il voulut ſe venger d'eux noblement, en donnant aux Eléens un ouvrage plus parfait encore, & il fit ſon Jupiter Olympien, qui fut mis au nombre des ſept merveilles du monde, & qu'on n'avoit pas même la préſomption de vouloir imiter ; *præter Jovem Olympium, quem nemo æmulatur*, dit Pline. Quintilien dit que la majeſté de l'ouvrage égaloit celle du Dieu, & ajoutoit à la religion des peuples : *Ejus pulchritudo adjeciſſe aliquid etiam receptæ religioni videtur, adeò majeſtas operis Deum æquavit !* On demandoit ſi le Dieu étoit deſcendu du ciel en terre pour ſe faire voir à *Phidias*, ou ſi *Phidias* avoit été tranſporté au ciel pour contempler le Dieu. *Phidias* en faiſoit honneur à Homère, & il citoit de ce poëte des vers qui l'avoient, diſoit-il, inſpiré. Pauſanias qui avoit vu cette ſtatue de Jupiter Olympien & qui l'avoit examinée avec un ſoin particulier, en a laiſſé une fort belle deſcription, que l'abbé Gédoyn a inſérée dans ſa diſſertation. Ce fut par cette ſtatue de Jupiter olympien, que Phidias termina ſes travaux, qu'on dit avoir été innombrables. Les Eléens créèrent, en faveur de ſes deſcendans, une charge dont toute la fonction étoit de nettoyer cette ſtatue, & de la purger de tout ce qui pourroit en ternir la beauté. On conſerva long-temps l'attelier de *Phidias*, & les voyageurs l'alloient voir par curioſité, pour rendre hommage à une réputation que deux mille ans n'ont pu ravir à ce grand artiſte.

PHILADELPHE, (*Hiſt. anc.*) nom tiré du grec φιλος *amateur*, & d'ἀδελφος, *frere*. Il fut donné comme une marque de diſtinction par les anciens à quelques princes qui avoient marqué beaucoup d'attachement pour leurs frères. Le plus connu eſt Ptolomée *Philadelphe*, roi d'Egypte, dont la mémoire ne périra jamais, tant que dureront les lettres qu'il honora toujours d'une protection éclatante, ſoit en formant la magnifique bibliothèque d'Alexandrie, compoſée de 400000, & ſelon d'autres, de 700000 volumes, ſous la direction de Démétrius de Phalère, ſoit en faiſant traduire en grec les livres ſaints, cette traduction qu'on appelle communément la *verſion des ſeptante*, parce que ce prince y employa ſoixante-dix ſavans.

Le P. Chamillard avoit une médaille d'une reine de Comagène, avec le titre de *Philadelphe*, ſans aucun autre nom, & M. Vaillant dit que Philippe, roi de Syrie, avoit pris le même titre. (*A. R.*)

PHILELPHE, (FRANÇOIS) (*Hiſt. litt. mod.*) Savant du quinzième ſiècle, hautain, bizarre & querelleur, gendre du ſavant grec Emmanuel Chryſoloras ; il apprit de Théodora ſa femme, la douceur & les fineſſes de la langue grecque ; il enſeigna dans pluſieurs villes de l'Italie ; c'eſt lui qu'on accuſe, peut-être à tort, de nous avoir privés du traité de Cicéron ſur la gloire ; on a ſes œuvres *in-fol.* en proſe & en vers, & un recueil de ſes lettres auſſi *in-fol.* Les plus connus & les plus cités de ſes ouvrages ſont les traités *de morali diſciplinâ ; de exilio ; de jocis & ſeriis* ; ſes deux livres *conviviorum*.

On a auſſi des poéſies de ſon fils Marius *Philelphe*.

PHILÉMON (*Hiſt. anc.*) Poëte comique grec, rival de Ménandre, quelquefois préféré à Ménandre par le mauvais goût de ſon ſiècle, car tous les ſiècles ont manqué de goût dans l'appréciation, ſoit abſolue, ſoit comparative des contemporains ; il n'y a de jugemens juſtes que ceux qui ſont conſacrés par le temps ; il n'y a que la poſtérité qui juge bien, parce que tous les acceſſoires étrangers au mérite de l'ouvrage, & qui ſi ſouvent déterminent les ſuffrages des contemporains, n'exiſtent plus pour elle. Nous pouvons regarder comme le jugement de la poſtérité ſur *Philémon*, celui que Quintilien en a porté ſi long-temps après. Il juge que s'il étoit injuſte de préférer ou d'égaler *Philémon* à Ménandre, il étoit très-juſte de le mettre au ſecond rang, comme l'y mettoit l'opinion publique. *Philemon, ut pravis fui temporis judiciis Menandro ſæpè prælatus eſt, ità conſenſu omnium meruit credi ſecundus.*

Plaute a imité de *Philémon* la comédie du *Marchand*. C'eſt ce *Philémon* qui mourut, dit-on, de rire en voyant ſon âne manger des figues, ce qui n'eſt pourtant guères plus plaiſant que de lui voir

manger des chardons ; mais *Philémon* avoit alors quatre-vingt-dix-ſept ans. *Philémon* le jeune, ſon fils, avoit auſſi compoſé beaucoup de comédies ; il nous en reſte des fragmens que Grotius a recueillis. Ce dernier *Philémon* vivoit plus de deux ſiècles avant J. C.

Philémon eſt auſſi le nom d'un citoyen riche de la ville de Coloſſes, converti à la foi par un diſciple de Saint Paul, & à qui Saint Paul adreſſe une de ſes épitres.

PHILENES, (*Hiſt. anc.*) Rien de plus célèbre que les autels des *Philènes*, *aræ Philenorum* ; mais la célébrité des faits n'eſt ſouvent qu'un préjugé légitime de leur fauſſeté, car ce ſont les circonſtances merveilleuſes & extraordinaires qui contribuent le plus à la célébrité des faits. Quoi qu'il en ſoit, Salluſte & Valère Maxime rapportent que Carthage & Cyrène étant en conteſtation au ſujet de leurs limites, on convint de les fixer au point où deux jeunes gens, partis en même temps de chacune des deux villes, ſe rencontreroient ; mais première difficulté : chacune des deux villes avoit-elle, dans la ville rivale, des commiſſaires pour s'aſſurer reſpectivement du moment précis du départ, ou avoit-on enfin des moyens quelconques de s'aſſurer que les deux départs ſeroient ſimultanés ? Dans ce cas, il n'a pu y avoir de conteſtation ; quant à l'inégalité de diligence dans la marche, on avoit dû la prévoir, & elle n'a pas dû non plus faire naître de diſpute ; mais on ſent combien un pareil moyen de fixer des limites étoit groſſier & défectueux. Les Carthaginois, c'étoient deux frères, nommés *Philènes*, firent plus de diligence : les Cyrénéens prétendirent qu'il y avoit eu de la mauvaiſe foi, & que les *Philènes* étoient partis avant l'heure marquée : conteſtation impoſſible, encore un coup, ſi on avoit des moyens de s'aſſurer du moment du départ ; mais conteſtation à laquelle on devoit néceſſairement s'attendre, ſi ces moyens manquoient. Mais voici à quoi on ne devoit pas s'attendre ; c'eſt que les Cyrénéens conſentirent de s'en tenir à l'accord, moyennant une condition, qui eſt que les *Philènes* conſentiroient de leur côté à être enterrés vivans à l'endroit où la rencontre s'étoit faite. De quel droit impoſe-t-on après-coup une pareille condition ? De quel droit deux particuliers l'impoſent-ils ? On ne nous dit point d'ailleurs ſi, en l'impoſant, ils offroient de la remplir eux-mêmes à l'endroit où ils deſiroient que les bornes du territoire de leur ville fuſſent fixées. Les *Philènes* s'étant dévoués à cette mort horrible, car la condition fut acceptée & remplie, les Carthaginois leur rendirent les honneurs divins, élevèrent deux autels au lieu où les *Philénes* avoient été enterrés, c'eſt ce qu'on appelle *les autels de Philènes* ; & ce lieu ſervit de borne à l'empire des Carthaginois du côté de Cyrène, tandis qu'il s'étendoit de l'autre côté juſqu'aux colonnes d'Hercule. Nous croyons reconnoître, dans cette belle hiſtoire des *Philénes*, tous les caractères de la fable, ou du moins d'une hiſtoire altérée. Cependant tous les hiſtoriens, tant anciens que modernes, la rapportent ſans y trouver de difficulté ; tout ce qu'on peut en dire, c'eſt qu'il faut qu'il y ait eu quelque événement glorieux aux *Philènes*, qui ait donné lieu à cette dénomination d'autels des *Philènes*.

PHILETAS, (*Hiſt. litt. anc.*) de l'iſle de Cos, grammairien & poëte grec ; ſes poéſies ne nous ſont point parvenues, mais Ovide & Properce les ont vantées ; on regardoit communément Callimaque, dit Quintilien, comme le premier des poëtes dans l'élégie amoureuſe, quoiqu'Horace ait placé Mimnermus au-deſſus de lui. (Voyez les articles *Callimaque & Mimnermus*). Et on donnoit le ſecond rang à *Philétas*. Ptolémée Soter donna ce dernier pour précepteur à ſon fils Ptolémée Philadelphe.

PHILIPPE I, (*Hiſt. anc. Hiſt. de Macéd.*) troiſième fils d'Amyntas, roi de Macédoine, & ſon ſucceſſeur au trône, naquit l'an du monde 3621. Son père, pour gage de l'obſervation des traités, le remit aux Thébains, qui confièrent ſon éducation au ſage Epaminondas. Le jeune Macédonien formé par les leçons d'un ſi grand maître, en eut tous les talens ſans en avoir les vertus. Lorſqu'il parvint à l'empire, il eut honte de ne commander qu'à des barbares : il entreprit d'en faire des hommes, en leur donnant des loix & des mœurs. Les moyens dont il ſe ſervit pour monter ſur le trône, manifeſtèrent qu'il en étoit digne. Appellé de Thèbes pour prendre la tutelle de ſon neveu, il profita de ſon enfance pour préparer ſa grandeur. Les Macédoniens, environnés d'ennemis, avoient juſqu'alors combattu ſans courage & ſans gloire ; & s'ils n'avoient point encore été ſubjugués, c'eſt que leurs voiſins avoient dédaigné d'en faire leur conquête. *Philippe* affectant une confiance que peut-être il n'avoit pas, releva les courages abattus. Le ſoldat, fier de marcher ſous un diſciple d'Epaminondas, ſe ſoumit, ſans murmurer, à une diſcipline ſévère. Ses manières affables & prévenantes adoucirent la rigueur du commandement : les Macédoniens, heureux & triomphans, le placèrent ſur le trône, que ſon ambition dévoroit en ſecret, & dont il affectoit de redouter les écueils.

Le choix de la nation fut juſtifié par les plus brillans ſuccès ; *Philippe*, âgé de 24 ans, développa tous les talens qui ſont le fruit de l'expérience. Tous ſes concurrens au trône furent ſubjugués par ſes bienfaits : il n'y eut ni de murmurateurs ni de rebelles ; ſes victoires impoſèrent ſilence aux rivaux de ſa grandeur, & firent oublier par quels dégrés il étoit parvenu à l'empire. Sobre & tempérant, il introduiſit la frugalité dans le camp ; ſa cour ſimple & même auſtère, n'offroit point cet éclat impoſteur

dont les rois indignes de l'être maſquent leur petiteſſe. La ſévérité de la diſcipline militaire n'eut rien de pénible, parce qu'il en donna lui même l'exemple. Ses ſoldats, honorés du titre de ſes compagnons, ſe précipitoient dans tous les périls pour mériter les diſtinctions dont il récompenſoit la valeur. Ce fut lui qui créa cette fameuſe phalange qui préſentoit à l'ennemi un rempart impénétrable; ce bataillon formoit un carré long de 400 hommes de front ſur 16 de profondeur; il étoit ſi ſerré dans ſa marche, que le choc de l'ennemi ne pouvoit l'ébranler ni réſiſter au ſien. Chaque ſoldat étoit armé d'une pique longue de vingt-&-un pieds: ce fut cette phalange redoutable qui éleva les Macédoniens à un ſi haut dégré de ſplendeur.

Une armée auſſi bien diſciplinée lui inſpira la paſſion des conquêtes; il contint la Grèce en répandant le bruit artificieux que le monarque Perſan méditoit d'y faire une invaſion: ce fut ainſi qu'en réaliſant des dangers imaginaires, il ſe rendit l'arbitre des rivaux de ſa puiſſance. Les Illyriens étoient maîtres de pluſieurs places dans la Macédoine, il les en chaſſa; & pour mieux les affoiblir, il porta le feu de la guerre dans leur pays. Après leur avoir livré pluſieurs combats toujours ſuivis de la victoire, il s'empara d'Amphipolis, colonie des Athéniens, que cette hoſtilité rendit ſes ennemis. *Philippe*, ſans leur déclarer la guerre, leur enleva Potidée. Son inſidieuſe éloquence leur perſuada qu'en perdant ces places ils ne perdoient rien de leur puiſſance. La plus utile de ſes conquêtes fut celle de Cnidé, à qui il donna ſon nom, & qui devint dans la ſuite célebre par la mort de Brutus & Caſſius. Cette acquiſition, ſans être glorieuſe à ſes armes, ſervit de dégré à ſa puiſſance; il fit ouvrir près de cette ville une mine d'or d'où il tira par an trois millions. Cette ſource de richeſſe le mit en état d'acheter des eſpions & des traîtres qu'il entretint dans toutes les villes allarmées de ſon ambition. Il avoit coutume de dire qu'il n'y avoit de villes imprenables que celles où un mulet chargé d'or ne pouvoit entrer; en effet, ce fut avec ce métal plutôt qu'avec ſes armes qu'il ſubjugua la Grèce.

Il eſt un héroïſme domeſtique que le ſage ſeul peut apprécier: l'ambitieux *Philippe*, du tumulte du camp veilloit aux devoirs d'un père de famille. Sa femme Olympias ayant mis au monde Alexandre, il n'en eut pas plutôt appris la nouvelle qu'il écrivit à Ariſtote, pour le prier de ſe charger un jour de ſon éducation. » Je vous apprends, lui dit-il, qu'il m'eſt » né un fils; je rends grace aux dieux moins pour » me l'avoir donné que pour m'avoir fait ce préſent de votre vivant: je me flatte que vos ſoins » en feront un prince digne de ſes hautes deſtinées».

La guerre ſacrée qui embraſa la Grèce y donna le ſpectacle de toutes les atrocités qu'enfante le zèle religieux; *Philippe*, tranquille ſpectateur de cette ſcène horrible, laiſſa aux dieux le ſoin de venger leur injure. Sa politique ténébreuſe attiſoit en ſecret le feu qui dévoroit les différentes contrées de la Grèce. Tandis que ſes voiſins s'affoibliſſoient par leurs défaites & même par leurs victoires, il affermiſſoit ſa puiſſance dans la Thrace; il établiſſoit ſes droits ſur tout ce qui paroiſſoit lui convenir. Ce fut au ſiège de Methone qu'un nommé *Aſter*, extrêmement adroit à tirer de l'arc, vint s'offrir à lui: *Philippe*, plein de mépris pour un ſi foible talent, lui dit qu'il le prendroit à ſon ſervice lorſqu'il feroit la guerre aux hirondelles. Aſter, irrité de ce dédain, ſe jetta dans la ville aſſiégée, d'où il tira contre le monarque une flèche où étoit écrit, *à l'œil droit de Philippe*, dont l'œil en effet fut crevé. *Philippe* renvoya la flèche dans la ville avec cette inſcription: *Aſter ſera pendu auſſi-tôt que la ville ſera priſe*. Cette menace fut bientôt ſuivie de l'exécution. Ce prince, ſi au-deſſus du reſte des hommes, ſe rapprochoit d'eux par quelques foibleſſes, depuis qu'il avoit perdu un œil, il ne pouvoit entendre prononcer le nom de cyclope ſans ſe ſentir humilié.

Philippe, appellé par ſes voiſins pour être l'arbitre de leurs querelles, en profitoit pour les aſſervir. Les habitans de Phères implorèrent ſon ſecours contre Lycophron, beau-frere du cruel Alexandre, dont il imitoit la tyrannie. Le monarque Macédonien flatté du titre de protecteur d'un peuple opprimé, remporta deux victoires ſur le frère du tyran. Comme ces peuples s'étoient déclarés contre les violateurs du temple d'Apollon, *Philippe*, qui les protégeoit, fut regardé comme le vengeur de la religion. Les Grecs, acharnés à ſe détruire, ſe préparèrent eux-mêmes des fers. *Philippe*, inſtruit de leur foibleſſe, conçut le deſſein de les ſubjuguer: un ſeul homme réprimoit les vœux de ſon ambition, c'étoit l'orateur Démoſthène, dont l'éloquence lui paroiſſoit plus redoutable que toutes les flottes & les armées de la Grèce. Ce fut lui qui détermina les Athéniens à diſputer le paſſage des Thermopyles à cet ambitieux, qui vouloit s'en emparer, pour s'ouvrir l'entrée de la Grèce; mais ne quittant que pour un moment les jeux & les ſpectacles, ils ſe plongèrent bientôt dans leur premier ſommeil. Tandis qu'ils perdoient le tems en délibérations ſtériles, *Philippe* inondoit la Thrace, & ſe rendoit maître d'Olinthe, colonie Athénienne, qui fut contrainte d'abandonner ſes foyers pour errer ſans patrie. Les traîtres qui lui livrèrent la ville ne reçurent pour ſalaire que les railleries des Macédoniens; ils s'en plaignirent à *Philippe*: ce prince, railleur lui-même, leur répondit: « Les Macédoniens ſont » ſi groſſiers, qu'ils appellent tout par leur nom ». Cette conquête fut célébrée par des jeux & des ſpectacles.

Les Thébains, après avoir eſſuyé différentes défaites, crurent ſe relever par l'appui de *Philippe*: rechercher un allié ſi puiſſant, c'étoit ſolliciter des fers. Leur haine contre les Phocéens égara leur politique; *Philippe*, ſous le titre de libérateur, ſe vit l'arbitre de toute la Grèce, dont les Thébains venoient de lui ouvrir les portes. Ce fut ſous le ſpécieux prétexte de protéger ſes nouveaux alliés

qu'il rentra dans la Phocide, & que maître des Thermopyles, il répandit la terreur dans toute la Grèce. Les Phocéens, trop foibles pour oppoſer une digue à ce débordement, s'abandonnèrent à ſa diſcrétion: leurs villes furent démolies; on leur impoſa un tribut ſi rigoureux, qu'ils aimèrent mieux s'exiler eux-mêmes que d'être réduits à vivre malheureux pour enrichir leurs oppreſſeurs. *Philippe*, ſans foi dans les traités, ſans frein dans ſon ambition, ſans modération dans le traitement des vaincus, eut encore le ſecret d'être regardé, par le vulgaire, comme le vengeur des autels & de la religion. Les Amphictions, dont il avoit acheté les ſuffrages, applaudirent à tous ſes décrets, & même ils lui donnèrent ſéance dans leur aſſemblée. Sa ſombre politique craignoit de réveiller l'amour de la liberté dans le cœur des Grecs; & au lieu de les ſubjuguer, il les façonna à l'obéiſſance par de ſages délais; il parut reſpecter la liberté publique en tournant ſes armes contre les barbares. Après s'être aſſuré de la Theſſalie, il tranſporta le théâtre de la guerre dans la Thrace, d'où Athènes tiroit ſes ſubſiſtances, & qui, privée de cette reſſource, tomboit dans le dépériſſement, ſans qu'il lui fournît de juſtes motifs de ſe plaindre.

Son ambition, allumée par des ſuccès, lui fit tenter une expédition dans la Queſſonnèſe, preſqu'île fertile en toutes les productions néceſſaires à la vie. Cette région alors preſqu'inconnue, avoit paſſé de la domination des Spartiates ſous celle des Macédoniens: c'étoit le théâtre des révolutions; Athènes y avoit encore quelques colonies; mais les habitans, impatiens d'un joug étranger, avoient remis ſur le trône les deſcendans de leurs anciens rois. Les Athéniens, qui regardoient cette région comme une partie de leur domaine, murmurèrent de l'irruption des Macédoniens: leurs orateurs tonnèrent dans la tribune; *Philippe* les laiſſa dire, & ils lui laiſſèrent tout exécuter.

Les Meſſéniens, les Argiens & les Thébains, fatigués d'eſſuyer l'orgueil farouche des Spartiates, lui portèrent leurs plaintes, qui lui fournirent un prétexte de tourner ſes armes contre la Laconie. Cette entrepriſe fut autoriſée par un décret des Amphictions, dont les intentions pures étoient de tirer Argos & Meſſène de l'oppreſſion de Lacédémone. Au bruit de cette irruption, l'alarme ſe répandit dans la Grèce, dont les forces réunies le déterminèrent à ſuſpendre l'exécution de ſon entrepriſe; mais toujours ennemi du repos, il alla fondre ſur l'Eubée; & à la faveur des intelligences qu'il avoit ſu ſe ménager, il prit quelques places où il établit des gouverneurs pour commander ſous ſon nom. Les Athéniens lui oppoſèrent Phocion, philoſophe guerrier, dont on admiroit autant l'intégrité que l'éloquence. Sa ſageſſe & ſon courage ramenèrent la victoire ſous les drapeaux des Athéniens, qui conſervèrent l'Eubée, dont les lieutenans de *Philippe* furent chaſſés. Ce prince, pour ſe venger de cette diſgrace, porta ſes conquêtes dans la Thrace, dont le ſalut intéreſſoit les Athéniens; il ſe préſenta devant les murs de Perinthe, ville de Propontide, à la tête d'une armée de trente mille hommes accoutumés à vaincre ſous lui: la place eût été forcée de ſe rendre, ſi elle n'eût été ſecourue par les Biſantins.

Philippe, ſenſible à cet affront, tourna ſes armes contre Bizance; & ce fut à ce ſiège que ſon fils Alexandre fit ſon apprentiſſage. La Grèce alors ſortit de ſon ſommeil, & la Perſe vit avec inquiétude les entrepriſes d'un prince ſi ambitieux. Phocion fut envoyé avec une armée au ſecours de Bizance; la ſageſſe de ce général déconcerta tous les projets de l'ennemi commun, qui fut contraint de lever le ſiége, & d'abandonner l'Helleſpont. *Philippe* fécond en reſſources, ſe relevoit promptement de ſes pertes; ſon or qu'il prodiguoit, ſervoit à corrompre ceux dont il ne pouvoit triompher par ſes armes ou ſon éloquence. Tandis que ſes miniſtres amuſoient les Athéniens par des négociations artificieuſes, il fit une irruption dans la Scythie, d'où il revint chargé d'un riche butin; au retour de cette expédition, il fut attaqué dans ſa marche par les Triballes, peuples de Mœſie, qui vivant de leurs brigandages, tentèrent de lui enlever ſes richeſſes; il fut forcé de leur livrer un combat, où couvert de bleſſures, il ſe vit ſur le point d'être fait priſonnier. Son fils Alexandre voyant le péril, perce les bataillons les plus épais, & parvient à le délivrer des mains des barbares; cette victoire, en le rendant plus puiſſant, ne fit que lui ſuſciter de nouveaux ennemis. Les diviſions des Grecs l'en rendirent l'arbitre; il ſut engager les Amphictions à le déclarer général dans la guerre que les Grecs déclarèrent aux Locriens, accuſés d'avoir envahi quelques terres appartenantes au temple de Delphes. Tous les peuples ſéduits par la ſuperſtition, s'engagèrent par piété dans cette guerre ſacrée: *Philippe* à la tête de ceux qu'il ambitionnoit d'avoir pour ſujets, entra dans la Phocide, où il s'empara d'Elatée; les Athéniens s'apperçurent trop tard que cette conquête le rendoit maître des paſſages de l'Attique. L'orateur Démoſthène fut envoyé à Thèbes où les Grecs étoient aſſemblés; il déploya toute ſon éloquence pour leur repréſenter que la liberté étoit prête d'expirer; en vain on lui oppoſa les réponſes des oracles que l'or de *Philippe* avoit corrompus; il répondit que la Pythie philippiſoit. Les Grecs entraînés par l'impétuoſité de ſon éloquence, ſe déterminèrent à la guerre; leurs forces réunies étoient à peu-près égales à celles de leur ennemi, mais elles leur étoient bien inférieures en expérience & en diſcipline. Les deux armées rivales en vinrent aux mains près de Chéronée dans la Béotie; l'habileté de *Philippe* & le courage du jeune Alexandre, qui commandoit l'aile gauche, décidèrent de la victoire. Ce ſuccès tranſporta de joie le monarque vainqueur qui, après des ſacrifices offerts aux dieux, récompenſa avec magnificence les ſoldats & les officiers qui s'étoient diſtingués; pluſieurs jours ſe

paſſèrent en feſtins, où il ſe livra à l'intempérance. Ce fut dans un de ces excès qu'il ſe tranſporta ſur le champ de bataille, où chantant & danſant comme un bouffon, il outragea les morts. L'Athénien Demade, qui étoit ſon priſonnier, eut le courage de lui repréſenter qu'étant Agamemnon, il ſe déshonoroit en jouant le rôle de Therſite. *Philippe*, revenu de ſon ivreſſe, en répara l'erreur par la liberté qu'il rendit aux Athéniens, & par le pardon qu'il accorda aux Thébains dont il avoit juré la perte.

La bataille de Chéronée décida du ſort de la Grèce; les Spartiates avilis n'étoient plus que l'ombre de ce qu'ils avoient été autrefois. Les Athéniens ſans émulation préféroient les jeux aux affaires: ces deux peuples qui tour à tour avoient été les dominateurs de la Grèce, furent obligés de reconnoître un étranger pour chef de l'expédition qu'on méditoit contre les Perſes. *Philippe* ſatisfait de ce titre qui lui donnoit la réalité du pouvoir, n'ambitionna pas celui de roi qui eût réveillé dans les eſprits le ſentiment de la liberté dont il ne reſtoit que le fantôme. Tandis qu'il triomphoit au-dehors, ſa vie étoit empoiſonnée de chagrins domeſtiques; l'humeur impérieuſe & chagrine de ſa femme Olympias le contraignit de la répudier, pour épouſer Cléopâtre, fille d'un de ſes principaux officiers; la ſolemnité de la noce fut troublée par l'indiſcrétion d'Attale, père de la nouvelle reine, qui dans l'ivreſſe du feſtin invita les convives à prier les dieux d'accorder à *Philippe* un légitime ſucceſſeur; Alexandre, indigné de cette audace, s'élança ſur lui, en diſant: malheureux, me prends-tu pour un bâtard? & dans ce moment il lui jette ſa coupe à la tête. *Philippe* courroucé s'élance ſur ſon fils l'épée à la main; & comme il étoit boiteux, il fit une chûte qui le préſerva de l'horreur d'un parricide. Alexandre qui ſans doute avoit participé à l'ivreſſe, inſulta à la chûte de ſon pere: Quoi, lui dit-il, vous prétendez aller en Perſe, & vous n'avez pas la force de vous tranſporter d'une table à une autre? Il ſe retira en Epire avec ſa mère, d'où il fut bientôt rappellé.

Philippe, roi de la Grèce, ſans en avoir le nom faſtueux, célébra les noces de ſa fille avec une magnificence aſiatique; tous les Grecs, diſtingués par leur naiſſance ou leurs dignités, furent invités à cette fête. Ces républicains, autrefois ſi fiers & devenus les complices de leur dégradation, lui firent préſent de couronnes d'or au nom de leurs villes; Athènes donna l'exemple de cet hommage ſervile. Dans le tems qu'il jouiſſoit de toute ſa grandeur, Pauſanias, jeune Macédonien, perce la foule, & lui plonge ſon poignard dans le ſein: cet aſſaſſin avoit inutilement demandé à *Philippe* juſtice d'un outrage ſanglant, & ce refus en fit un régicide. La nouvelle de cette mort laiſſa reſpirer la Grèce, qui ſe flatta de rentrer dans ſa première indépendance. Les peuples couronnés de guirlandes chantoient des cantiques d'allégreſſe au lieu d'hymnes funéraires; cette indécence qui étoit le témoignage de la foibleſſe de ſes ennemis, étoit le plus grand honneur qu'on pût rendre à ſa cendre.

Ce prince fut un aſſemblage de vices & de vertus; ambitieux ſans frein & ſans délicateſſe dans les moyens, il pouſſoit la prudence juſqu'à l'artifice & la perfidie, ſemant par-tout les troubles pour avoir la gloire de les pacifier. Ses plaiſirs étoient des débauches; il proſtituoit ſa confiance & ſes graces aux complices de ſes excès: contempteur des dieux & de leur culte, il affectoit de reſpecter leurs miniſtres pour en faire les agens de ſes deſſeins. Son éloquence éblouiſſante fit croire aux peuples qu'il vouloit aſſervir, qu'il ne combattoit que pour leurs intérêts & leur liberté. Il ne dut ſes proſpérités, ni aux négociations de ſes miniſtres, ni à la capacité de ſes généraux: il voyoit tout par ſes yeux; & comme il étoit ſon propre conſeil, il exécutoit tout par lui-même. Libéral juſqu'à la prodigalité, il ſe débarraſſoit du poids des richeſſes en les verſant ſur ceux qui pouvoient lui être utiles. Egalement chéri & reſpecté du ſoldat, il ſe rendoit populaire & ſavoit prévenir l'abus de la familiarité. Un de ſes officiers étoit chargé de lui répéter tous les matins ces mots: *Philippe, ſouvenez-vous que vous êtes mortel.* Perfide envers ſes ennemis, il ſe piquoit d'équité envers ſes ſujets: un jour qu'il ſortoit de table, où il avoit bu avec excès, une femme qui vint lui demander juſtice, n'en put obtenir une déciſion favorable: J'en appelle, dit-elle au roi, de *Philippe* ivre à *Philippe* à jeun; le monarque, au lieu de la punir, rectifia ſon jugement. Une autre femme à qui il dit qu'il n'avoit pas le tems de lui rendre juſtice, lui répliqua: ſi vous n'avez pas le tems de protéger vos ſujets, ceſſez d'être roi. Démocharès, athénien, lui ayant été député, le monarque lui dit: faites-moi connoître le ſervice que je puis rendre aux Athéniens; l'orateur impudent lui répliqua: c'eſt de t'aller pendre. *Philippe* armé du pouvoir, le renvoya ſans le punir, & le chargea de dire à ſes maîtres que ceux qui ſavent entendre & pardonner de ſemblables outrages, ſont plus eſtimables que ceux qui les prononcent. Inſtruit des calomnies dont les orateurs d'Athènes tâchoient de flétrir ſes actions il leur fit dire qu'il ſeroit ſi circonſpect dans ſes actions & dans ſes paroles, qu'il les convaincroit de menſonge & d'impoſture aux yeux de toute la Grèce. Ce fut le mérite d'Alexandre qui mit le comble à la gloire de *Philippe*; le fils jetta un plus grand éclat, mais le père, en applaniſſant les obſtacles qui s'oppoſoient aux ſuccès de ſon fils, montra plus de ſolidité; l'un, comme dit Cicéron, fut un plus grand conquérant, mais l'autre fut un plus grand homme: ce prince fut aſſaſſiné à l'âge de quarante-ſept ans, après en avoir régné vingt-quatre. (*T--N.*)

PHILIPPE II, roi de Macédoine, après la mort de ſon père Antigone, monta ſur le trône de Macédoine 220 ans avant Jéſus-Chriſt. L'aurore de ſon regne fut brillante: la Macédoine déchue de ſon ancien éclat reprit ſa première ſplendeur. La guerre des

Achéens lui fournit l'occaſion de développer ſes talens pour la guerre; ces peuples implorèrent ſon ſecours contre les Etoliens. *Philippe* flatté du titre de protecteur d'un peuple opprimé, entra dans l'Etolie, à la tête de quinze mille hommes, qui le rendirent maître de pluſieurs places importantes: il réuſſit dans toutes ſes entrepriſes, tant qu'il écouta les conſeils d'Aratus, général des Achéens, habile général, & plus habile encore dans l'art de gouverner. *Philippe* avoit laiſſé prendre un grand aſcendant ſur ſon eſprit à Apelle, qui après avoir été ſon tuteur, étoit devenu ſon favori; cet Apelle, obſcurci par le mérite d'Aratus, qui partageoit la confiance de ſon maître, traverſa tous leurs projets, perſuadé qu'en les faiſant échouer, il ſupplanteroit le rival de ſa faveur. Le jeune monarque, avec une flotte puiſſante, deſcendit dans l'île de Céphalonie, où il forma le ſiége de Palée, qu'il eut la honte de lever, par la faute des Léontins, dévoués au traître Apelle; après cet échec il marcha contre Therme, ville où toutes les richeſſes de l'Etolie étoient accumulées. Les Macédoniens, vainqueurs ſacrilèges, brûlèrent le temple, briſèrent les ſtatues, & ſe retirèrent chargés des dépouilles des dieux & des hommes; ils ſaccagèrent dans leur marche la Laconie; & de retour à Corinthe, *Philippe* découvrit la trahiſon d'Apelle, qui fut condamné à la mort avec ſon fils.

Philippe enivré de ſes proſpérités, s'abandonna à la baſſeſſe des penchans qui juſqu'alors étoit reſtée cachée dans ſon cœur: inſolent & cruel dans la victoire, ſans pudeur dans la débauche, il devint l'exécration des peuples dont il avoit été l'idôle: ſon humeur aigrie par les revers, le rendit ſévère juſqu'à la férocité. Après ſa défaite à la journée d'Apollonie, il ſe vengea ſur ſes alliés de la honte d'avoir été battu par les Romains. Aratus lui repréſentant l'horreur de ſes excès, lui parut un cenſeur importun; il eut la cruauté de le faire empoiſonner, oubliant qu'il étoit redevable de ſes proſpérités aux talens de ce grand homme.

Quoique privé de ſon ſecours, il enleva aux Etoliens la ville d'Iſſus, devant laquelle les plus grands capitaines avoient échoué: cette conquête fut ſuivie de deux grandes victoires remportées ſur les Etoliens. Tant de ſuccès lui faiſoient eſpérer l'empire de la Grèce, lorſque Ptolomée, roi d'Egypte, les Rhodiens & les Athéniens ligués le forcèrent de ſouſcrire à la paix, qui fut rompue auſſi-tôt que jurée. Les Romains commandés par Sulpitius, lui livrèrent un combat, où la victoire fut vivement diſputée: le téméraire *Philippe* ſe précipita au milieu de l'infanterie romaine; & cette eſpèce de déſeſpoir occaſionna un grand carnage pour le délivrer. *Philippe*, après avoir ravagé les terres des Rhodiens, fondit ſur les provinces d'Attale, allié des Romains. Quelques échecs eſſuyés le rendirent plus barbare, il ſembloit ne faire la guerre que pour changer en déſerts les contrées les plus floriſſantes: s'étant rendu maître de Cios, en Bithynie, il fit périr au milieu des ſupplices les principaux habitans; ceux qui n'expirèrent point par le fer & le feu, furent réſervés pour l'eſclavage. Après avoir aſſouvi ſa vengeance brutale, il fit mettre le ſiége devant Abydos, ville ſituée ſur l'Helleſpont, dans l'endroit que nous appellons le détroit des Dardanelles. Les habitans voyant qu'il exigeoit d'eux de ſe rendre à diſcrétion, réſolurent de périr les armes à la main; il fut arrêté qu'auſſi-tôt que les aſſiégeans ſeroient maîtres des remparts, cinquante des principaux citoyens égorgeroient les femmes, les enfans & les vieillards dans le temple de Diane, après qu'on auroit jetté dans la mer les effets & les métaux qui pouvoient flatter la cupidité de l'ennemi. Cette délibération ſcellée par des ſermens, eut une prompte exécution: les Macédoniens étant entrés dans la ville, virent avec horreur des furieux égorger leurs femmes & leurs enfans pour les ſouſtraire à l'eſclavage: tous dans chaque famille firent l'office de bourreaux.

L'humeur inquiète & guerrière de *Philippe* le rendoit incapable de repos; il fond le fer & la flamme à la main ſur l'Attique: les Athéniens demandent du ſecours aux Romains, qui envoyèrent Valerius-Levinus avec une flotte ſur les côtes de la Macédoine. *Philippe*, ſans être étonné du nom de ſes nouveaux ennemis, ſe préſente devant Athènes: ſon arrivée eſt ſignalée par une victoire. Les Athéniens forcés de rentrer dans leur ville, y défièrent impunément leur vainqueur. Les Etoliens & les Thébains raſſurés par la préſence des Romains, ſe déclarèrent pour eux: Quintius-Flaminius, ſecondé de leur alliance, engagea un combat près de Cynoſcéphale dans la Theſſalie; l'inégalité du terrein rendit inutile la phalange Macédonienne. *Philippe* vaincu ſe vit dans la néceſſité de ſouſcrire à toutes les conditions que le vainqueur daigna lui impoſer; & il ne fut plus qu'un fantôme de roi, qui ne parut ſenſible qu'au ſouvenir de ſon ancienne grandeur.

Des chagrin domeſtiques ſemèrent une nouvelle amertume ſur ſes jours; le mérite de ſon fils Démétrius excita ſa jalouſie: ſon frère Perſée, pour rapprocher l'intervalle qui le ſéparoit du trône, l'accuſa de former des complots pour hâter le moment de régner. Le ſoupçonneux *Philippe* le fit empoiſonner; mais ce parricide rendit ſon cœur la proie des remords: ſa vie ne fut plus qu'un ſupplice, & il eût exhérédé Perſée pour le punir de ſa délation, ſi la mort n'eût prévenu ſa juſte vengeance: il mourut 178 ans avant notre ère. (*T--N.*)

PHILIPPE (MARC-JULE), (*Hiſt. Romaine*) paſſa des plus bas emplois à la première dignité du monde; né en Arabie de parens obſcurs, il fut

l'artiſan de ſa fortune, & il auroit paru digne de l'empire romain, s'il ne l'avoit point acheté par le meurtre de ſon bienfaiteur. Gordien, qui l'avoit fait capitaine de ſes gardes, & le dépoſitaire de ſes ſecrets, alluma dans ſon cœur une ambition dont il fut la victime, & à force de lui parler des douceurs de commander, il aiguiſa le poignard qui lui perça le ſein. *Philippe*, par ſes largeſſes, corrompit les légions dont les ſuffrages l'élevèrent à l'empire. L'impatience de ſe montrer aux romains pour faire confirmer ſon élection par le ſénat, lui fit trahir les intérêts de l'état par la ceſſion de la Méſopotamie aux Perſes Dès qu'il fut arrivé dans la capitale du monde, il captiva le cœur du peuple par ſa popularité & ſes largeſſes. Le tréſor public fut ouvert pour faire des établiſſemens utiles, & ſur-tout pour la conſtruction d'un canal qui fournit de l'eau à un quartier de Rome qui en manquoit. Il ſavoit qu'il ne falloit aux romains que du pain & des ſpectacles; ce fut pour leur complaire qu'il célébra les jeux ſéculaires avec une magnificence qui éclipſa tout ce qu'on avoit vu juſqu'alors. Deux mille gladiateurs combattirent juſqu'à la mort. Chaque pays fournit des bêtes féroces dans le cirque. Le théâtre de Pompée offrit des ſcènes variées pendant trois jours & trois nuits. Ce fut en careſſant le goût du peuple qu'il ſe maintint ſur un trône ſouillé du ſang de ſon bienfaiteur: mais cette complaiſance ne put le dérober à la fureur des ſoldats qui le maſſacrèrent près de Vérone, après qu'il eût été défait par Dece qui s'étoit fait proclamer empereur par l'armée de Pannonie. Il étoit alors âgé de quarante-cinq ans, & il en avoit regné cinq & demi. (*T--N.*)

PHILIPPE I, (*Hiſt. de France*) étoit né en 1052. Il parvint à la couronne de France en 1090. Pendant la minorité du roi, la régence fut confiée à Baudouin ſon oncle, comte de Flandre. Après la mort de Baudouin, *Philippe*, âgé de quinze ans, gouverna par lui-même. La fougue, naturelle à ſon âge, lui mit les armes à la main; mais il fut vaincu par Robert, fils puîné de Baudouin, qui avoit uſurpé le patrimoine de ſes neveux. En 1091, *Philippe* répudia la reine Berthe, fit enlever Bertrade de Montfort, femme du comte d'Anjou, & l'épouſa publiquement. Rome lança ſes foudres; *Philippe* paroît les braver: Rome l'excommunie de nouveau. Incapable de contenir par lui-même le peuple que les prélats excitoient à la révolte, il aſſocie à ſon trône Louis-le-Gros ſon fils, l'amour de la nation. La préſence du jeune prince fait rentrer les factieux dans le devoir. *Philippe* reçoit enfin ſon abſolution, promet de renvoyer Bertrade, & continue de vivre avec elle. Il ne paroît pas que la cour de Rome ait jamais approuvé ſon mariage. Mais le comte d'Anjou, plus intéreſſé que le pape à cette affaire, ſembla y conſentir. *Philippe* mourut à Melun, le 29 juillet 1108. C'étoit un prince livré à ſes plaiſirs, eſclave de ſes paſſions, incapable de céder à ſes remords & de les étouffer. (*M. de Sacy.*)

PHILIPPE II, *ſurnommé* AUGUSTE, roi de France, n'avoit que quinze ans lorſqu'il parvint à la couronne en 1180. Né avec des paſſions vives, des talens précoces, un deſir inſatiable de gloire, ſon caractère indocile lui fit rejetter les conſeils de ſa mère, qui vouloit rompre le mariage projetté avec la fille de Baudouin, comte de Flandre. La reine, plus injuſte que ſon fils, arma contre lui le roi d'Angleterre. *Philippe* battit les Anglois, épouſa ſa maîtreſſe, & força ſa mère au ſilence: pluſieurs vaſſaux ſe révoltèrent, il les vainquit & leur pardonna; mais bientôt les villes du Vexin, qui devoient retourner à la couronne après la mort de Marguerite, ſœur de *Philippe*, épouſe de Henri II, roi d'Angleterre, rallumèrent la diſcorde entre les deux rois en 1186. Richard, fils de Henri, ſe jetta dans le parti de *Philippe*. La guerre ſe réveilla encore entre *Philippe* & Richard, ſucceſſeur de Henri. La cour de Rome, qui avoit beſoin des deux rois pour combattre les Infidèles, réuſſit enfin à rapprocher leurs intérêts. La paix fut à peine ſignée, qu'ils allèrent porter la guerre en Aſie: Acre fut pris; mais les querelles ſans ceſſe renaiſſantes de Richard & de *Philippe* ſuſpendirent plus d'une fois les opérations des Chrétiens. Le roi revint en France en 1193, & s'empara de la plus belle portion de la Normandie. Richard échappé des fers où l'empereur le retenoit, tourna ſes armes contre la France. Un traité ne produiſit qu'un calme momentané: on ſe remet en campagne; *Philippe* enveloppé par les Anglois, ſe fait jour l'épée à la main, court à Giſors, le pont ſe rompt ſous lui, il tombe dans la rivière, & ſon cheval lui ſauve la vie. Richard meurt; Jean-Sans-Terre fait jetter dans un cachot Artus ſon neveu, qui avoit des droits ſur la couronne: le jeune prince périt; Jean, qui s'étoit emparé du royaume d'Angleterre, eſt cité à la cour des pairs de France: il ne comparoît point; ſes biens ſont confiſqués, la Normandie eſt réunie à la couronne; le Maine eſt conquis, la Touraine ſe ſoumet, & les habitans du Poitou, impatiens de ſecouer le joug Anglois, reçoivent *Philippe* avec des acclamations de joie: ce fut l'an 1202 que ces provinces changèrent de maître.

Philippe fut aſſez ſage pour ne pas s'engager dans la quatrième croiſade, qui fut publiée en 1204; mais il fut aſſez imprudent pour autoriſer celle qui ſe préparoit contre les Albigeois. Ce fut dans cette guerre que les Chrétiens montrèrent qu'ils ſont plus acharnés contre eux-mêmes que contre leurs ennemis; jamais les Sarraſins n'eſſuyèrent autant de maux que les malheureux hérétiques du Languedoc.

Cependant les Anglois font, en 1213, une irruption dans la Flandre; *Philippe* y court, & brûle leur flotte. L'empereur Othon IV ſe ligue

avec l'Angleterre, & paroit à la tête d'une armée de deux cents mille hommes; on en vient aux mains près de Bouvines. On prétend qu'avant le combat *Philippe* dit aux ſoldats: « François, voilà » ma couronne; s'il en eſt un parmi vous plus » digne que moi de la porter, qu'il ſe montre, » je la lui mets ſur la tête; mais ſi vous me » croyez digne de vous commander, ſongez qu'il » y va aujourd'hui du ſalut & de l'honneur de » la France. » *Philippe* fit éclater tout le génie d'un général, tout le courage d'un ſoldat: renverſé ſous les pieds des chevaux, il ſe releva plus terrible, & gagna la bataille.

Jean venoit d'être détrôné en Angleterre; Louis, fils de *Philippe*, y fut appellé; mais cette révolution paſſagère ne lui offrit la couronne que pour la lui ravir auſſi-tôt.

La cour de Rome pria *Philippe* d'ajouter à ſes domaines tout ce qu'on avoit conquis ſur Raimond, comte de Toulouſe, & ſur les Albigeois; le roi mépriſa les dons des papes comme il avoit mépriſé leurs foudres. Ce prince mourut le 15 juillet 1223, âgé de 59 ans. Si l'on n'enviſage en lui que les qualités guerrières, c'eſt un des plus grands hommes qui aient gouverné la France; il conquit la Normandie, l'Anjou, le Maine, la Touraine, le Poitou, l'Auvergne, le Vermandois, l'Artois, *&c.*.. Infatigable dans les travaux de la guerre, ſans luxe dans ſes camps, ſans molleſſe dans ſa tente, ſage & calme avant le combat, terrible dans la mêlée, doux après la victoire, il avoit toutes les qualités que l'on appelle héroïques. Il avoit coutume de dire qu'il ne tenoit ſa couronne que de Dieu & de ſon épée. Ce fut d'après ce principe qu'il lutta contre l'ambition de la cour de Rome avec une ſageſſe que l'on traitoit alors d'audace & même d'impiété; mais on lui reprochera toujours une croiſade inutile, les Juifs injuſtement chaſſés & dépouillés, ſes éternels démêlés avec l'Angleterre, où l'on apperçoit autant de jalouſie contre Henri & Richard, que de zèle pour la défenſe & la ſplendeur de l'état. (*M. de Sacy.*)

PHILIPPE III, ſurnommé *le Hardi*, naquit en 1245, épouſa Iſabelle d'Aragon en 1262, & ſuivit Saint Louis, ſon père, dans ſa dernière croiſade en Afrique. Ce prince étant mort en 1270 ſous les murs de Tunis, *Philippe III* fut proclamé par toute l'armée: c'étoit moins un camp qu'un hôpital ou plutôt un cimetière; la peſte avoit enlevé des milliers de ſoldats, le reſte languiſſoit. Les Sarraſins étoient devenus agreſſeurs; leur multitude ſembloit devoir accabler les François. *Philippe* mérita le ſurnom de *Hardi* par l'audace avec laquelle il les repouſſa; il conclut avec eux une trêve de dix ans, & revint en France, où il fut ſacré en 1271; il y trouva quelques révoltes que l'abſence du maître avoit favoriſées, & les calma ſans violence. La guerre qu'il déclara à Alphonſe, roi de Caſtille, parce que ce prince avoit dépouillé de leurs droits les enfans de Blanche, ſœur de *Philippe*, ne fut pas plus funeſte; elle fut bientôt terminée. *Philippe* eut la foibleſſe de ſe laiſſer gouverner par la Broſſe, ſon favori; mais il eut le courage de le faire pendre, lorſque ce vil calomniateur accuſa Marie de Brabant, ſeconde femme du roi, d'avoir empoiſonné Louis, l'un de ſes enfans du premier lit. Ce prince mourut en 1285, dans la quarantième année de ſon âge. La gloire de ſon règne fut entièrement effacée par celui qui l'avoit précédé; il eût paru grand peut-être, s'il n'avoit remplacé un prince foible ou méchant: mais c'étoit beaucoup, en ſuccédant à Louis IX, de ne pas ſe montrer indigne d'un tel père. Ce fut ſous ſon règne que Pierre, roi d'Aragon, fit égorger tous les François qui étoient en Sicile, époque qui n'eſt que trop connue ſous le nom de *vêpres Siciliennes*. (*M. de Sacy.*)

PHILIPPE IV, ſurnommé *le Bel*, fils & ſucceſſeur de Philippe III; il parvint à la couronne en 1285; il poſſédoit déjà celle de Navarre; Jeanne, ſon épouſe, la lui avoit apportée pour dot. Charles de Valois, roi de Sicile, étoit dans les fers; Jacques, frère d'Alphonſe, roi d'Aragon, l'y retenoit. *Philippe* obtint ſa liberté; mais à peine échappé de ſa priſon, Charles alla mettre l'Italie en feu, & reprit ſes prétentions auxquelles il avoit renoncé.

Cependant une inſulte faite par les Anglois à quelques vaiſſeaux Normands, excite une querelle ſérieuſe; l'Angleterre & l'Empire ſe liguent contre la France: Edouard eſt cité à la cour des pairs, comme vaſſal de la couronne: il ne comparoit point; on le déclare convaincu de félonie, & ſon duché de Guyenne eſt confiſqué. *Philippe* y envoie des princes de ſon ſang à la tête d'une armée; pour lui, il pénètre dans la Flandre, & ſe ſaiſit de la perſonne du comte Guy, fanatique partiſan du roi d'Angleterre. Edouard demanda la paix; on négocia; le pape Boniface VIII voulut dans cette querelle jouer le rôle d'arbitre des rois, ſa bulle fut déchirée en France; *Philippe* fut excommunié, mais il brava les foudres de Rome, & fut en lancer de plus réelles. De plus grands intérêts aſſoupirent ce différend pour quelque temps; la guerre continuoit entre l'Angleterre & la France; on ſe menaçoit en Champagne, on ſe battoit en Guyenne; une trêve ſuſpendit les hoſtilités, & l'on convint, en 1297, que Marguerite, ſœur de *Philippe*, épouſeroit Edouard I, qu'Iſabelle de France s'uniroit à Edouard, héritier préſomptif de la couronne d'Angleterre, & que cette princeſſe lui apporteroit pour dot la Guyenne, dont ſon époux devoit rendre hommage au roi de France.

Philippe avoit défendu aux ſeigneurs de prendre les armes contre eux-mêmes tant qu'il les auroit à la main contre l'Angleterre. Puiſqu'il avoit aſſez d'autorité pour aſſoupir ces guerres privées pendant

dant quelques années, que ne les éteignoit-il pour toujours? Ces petits combats minoient lentement l'édifice de l'état : ce n'étoient que des eſcarmouches ; mais elles étoient ſi fréquentes, qu'en livrant une bataille chaque année, on auroit perdu moins de ſang, & cauſé moins de ravages.

Cependant en Flandre toutes les garniſons françoiſes ſont maſſacrées. L'an 1202, un tiſſerand à la tête d'un ramas de payſans, taille en pièces une armée de cinquante mille françois qui dédaignoient de ſe tenir en garde contre cette troupe indiſciplinée. D'un autre côté, Boniface VIII ne pardonnoit pas à *Philippe* de n'avoir pas voulu partager avec lui les décimes levées ſur le clergé de France ; il l'excommunia, & jetta ſur le royaume un interdit général. *Philippe* envoya Nogaret en Italie ; fidèle miniſtre de la vengeance de ſon maître, cet officier ſe ſaiſit de la perſonne du pontiſe : la mort de Boniface qui arriva peu de temps après, prévint les ſuites de cette affaire.

Il reſtoit encore à *Philippe* un affront à venger, c'étoit la défaite de Courtrai. Il entra en Flandre à la tête d'une armée, & préſenta la bataille aux Flamands près de Mons-en Puelle. Ce prince fit des prodiges de bravoure, & demeura maître du champ de bataille, le 18 août 1304. A ſon retour, il attaqua des ennemis plus difficiles à vaincre que les Flamands, c'étoient les préjugés de ſon ſiècle : il tenta d'abolir cet uſage atroce de prendre la bravoure ou l'adreſſe pour juge de toutes les conteſtations ; mais malgré cette ſage ordonnance, le duel ſe renouvella encore.

L'ordre des Templiers étoit parvenu à un dégré de puiſſance qui excitoit la jalouſie de tous les corps de l'état. Il ſeroit difficile de prononcer d'une manière déciſive ſur les motifs qui déterminèrent *Philippe*, en 1312, à anéantir cet ordre. Des accuſations ridicules furent le prétexte de cette perſécution, peu s'en faut, auſſi affreuſe que le fut depuis le maſſacre de la ſaint Barthélemi. On reproche encore à *Philippe* d'avoir altéré la monnoie ; on l'appelloit à Rome *faux monnoyeur*. Ces fautes ne ſont point aſſez réparées par les loix qu'il établit contre le luxe, & par les titres de nobleſſe qu'il accorda aux françois qui avoient bien ſervi l'état. Il mourut le 20 novembre 1314. Ce prince avoit de grandes qualités ; mais il étoit facile à ſéduire, opiniâtre dans ſon erreur, implacable dans ſes vengeances, & il fit tant de mal qu'on oſe à peine le louer du bien qu'il a fait. (*M. de Sacy.*)

PHILIPPE V, ſurnommé *le Long*, étoit frère de Louis X, & il lui ſuccéda l'an 1316. Un parti conſidérable voulut, au mépris de la loi ſalique, placer ſur le trône Jeanne, fille de Louis : mais *Philippe* triompha de cette faction : il avoit épouſé Jeanne, fille & héritière d'Othon, comte de Bourgogne, & de Mahaud, comteſſe d'Artois. Robert d'Artois prétendoit encore à ce comté ; il fut déclaré déchu de ſes prétentions, & prit en vain les armes pour les ſoutenir ; les Flamands ne tardèrent pas à lever l'étendard de la révolte qu'ils avoient tant de fois arboré ; la paix fut l'ouvrage de la cour de Rome ; elle fut conclue le 2 juin 1320. Cette guerre, qui avoit duré ſeize années, avoit fait couler beaucoup de ſang, ſans rendre ni les Flamands plus libres, ni les rois de France plus puiſſans. Un des projets de *Philippe-le-Long*, étoit d'établir dans toute l'étendue du royaume, une même monnoie, un même poids, une même meſure. Peut-être le ſuccès de cette opération lui auroit-il fait ſentir auſſi la néceſſité de donner un même code à toutes nos provinces. Mais la mort le prévint avant qu'il eût même achevé la première entrepriſe. Elle l'enleva le 3 janvier 1322, à l'âge de 28 ans. Ce prince donnoit les plus belles eſpérances. Sa modération eſt d'autant plus ſublime, qu'il étoit né vif & impétueux. Les courtiſans l'excitoient un jour à châtier l'archevêque de Paris, prélat inquiet, ennemi ſecret de ſon maître. « Il eſt beau, répondit *Philippe*, » de pouvoir ſe venger & de » ne le pas faire. » (*M. de Sacy.*)

PHILIPPE VI, (DE VALOIS) roi de France. Charles-le-Bel étoit mort ſans enfans mâles en 1328. *Philippe-de-Valois* étoit fils de Charles, frère de *Philippe-le-Bel ;* Edouard III, roi d'Angleterre, étoit, par ſa mère Iſabelle, petit-fils du même *Philippe-le-Bel.* Si les femmes avoient pu ſuccéder à la couronne de France, elle lui auroit appartenu.

(Pourquoi lui auroit-elle appartenu plutôt qu'aux enfans mâles des filles des trois derniers rois, plutôt qu'à Charles d'Evreux, petit-fils, par ſa mère, de Louis Hutin, plutôt qu'à Philippe de Bourgogne & à Louis de Flandre, petits-fils, par leurs mères, de Philippe-le-Long ?)

Mais la loi étoit poſitive ; *Philippe-de-Valois* étoit l'héritier du trône. Edouard crut que quelques victoires lui tiendroient lieu des droits qu'il n'avoit pas, il prit les armes & vint diſputer la couronne à *Philippe.* Celui-ci ſe montra digne de régner, par un acte d'équité bien rare. Il rendit à Jeanne, fille de Louis-le-Hutin, le royaume de Navarre, dont, ſous le nom de tuteurs, Philippe IV & Charles IV s'étoient emparés. Au lieu de raſſembler ſes forces contre l'Angleterre qui exerçoit déjà les ſiennes, *Philippe*, moins attentif à ſes intérêts qu'à ceux de ſes vaſſaux, alla ſoumettre les Flamands qui s'étoient révoltés contre Louis leur comte. Il s'avança juſqu'à Mont-caſſel, les rebelles vinrent fondre ſur ſon camp, & y portèrent le déſordre. La bravoure du roi rétablit le combat, l'iſſue en fut glorieuſe pour les François, le champ de bataille leur demeura, & toute la Flandre ſe ſoumit ; mais il falloit réſerver tant de bravoure & de bonheur pour la journée de Créci. « Mon couſin, dit *Philippe* au comte, » ſi vous aviez gouverné plus

» ſagement, je n'aurois pas été forcé de répandre » tant de ſang pour rétablir votre autorité : ſon- » gez à l'avenir que ſi le devoir du ſujet eſt la » ſoumiſſion, celui du ſouverain eſt la juſtice ». *Philippe* avoit achevé d'épuiſer, dans cette guerre, ſes finances & ſes forces ; Edouard augmentoit les ſiennes par tous les ſecours que lui envoyoient l'empereur, le comte de Hainaut & d'autres princes. La guerre fut bientôt allumée. Edouard paſſa la mer & ravagea la Flandre. Cependant, en 1329, il avoit rendu au roi un hommage-lige, comme duc d'Aquitaine. Mais les rois ne craignoient pas de laiſſer entrevoir des contradictions dans leur conduite. Ce qu'il y a d'inconcevable, c'eſt que dans la triſte ſituation où la France & le roi ſe trouvoient, *Philippe* ſongeoit à aller attaquer les Sarraſins, au lieu de ſe défendre contre les Anglois. Heureuſement cette croiſade, projettée par *Philippe* & par le pape, ne trouva d'autres partiſans qu'eux-mêmes.

Tandis que le roi meditoit des conquêtes en Aſie, Edouard en faiſoit en Flandre ; mais les troubles d'Ecoſſe le forcèrent à repaſſer en Angleterre. A la faveur de la diſcorde qui régnoit entre la cour de Paris & celle de Londres, Jean IV, comte de Montfort, avoit uſurpé le duché de Bretagne ſur Jeanne, épouſe de Charles, comte de Blois, & nièce de Jean III.

(Uſurpé, c'eſt une grande queſtion.)

Jean IV avoit rendu hommage de ce duché à Edouard ; il fallut porter la guerre en Bretagne, *Philippe* la fit avec ſuccès. Mais les victoires qu'il remportoit ſur ſes ſujets, étoient autant de pertes réelles ; Montfort fut pris & mourut dans les fers. *Philippe*, l'an 1343, conclut avec Edouard une trêve dont ce prince profita pour faire des préparatifs de guerre. On reprit les armes en 1346. On en vint aux mains près de Créci ; les Anglois ſe ſervirent avec avantage de leur artillerie, invention nouvelle dont les François ne faiſoient point encore uſage ; ceux-ci furent entièrement défaits : Edouard aſſiégea Calais, on connoit la généreuſe réſiſtance des habitans ; l'emportement d'Edouard, le dévouement héroïque d'Euſtache & de ſes compagnons, enfin la priſe de la ville. Toute la France fut indignée de ce que *Philippe* n'avoit point ſecouru ces braves aſſiégés ; pour prix de leur fidélité, il leur donna tous les offices qui viendroient à vaquer, ſoit à ſa nomination, ſoit à celle de ſes enfans, juſqu'à ce qu'ils fuſſent dédommagés de leurs pertes.

Pour comble de malheurs, une peſte affreuſe ravagea l'Europe. On crut appaiſer le ciel par des macérations. Tandis que l'épidémie détruiſoit l'eſpèce humaine, la ſecte des Flagellans la déshonoroit. Avec quelques coups de diſcipline on croyoit guérir des maux incurables, & effacer les plus grands crimes. Ces pénitens devenus voleurs, furent un fléau plus terrible que la peſte qui les avoit fait naître. Il fallut toute l'autorité des pontifes & des rois pour réprimer leurs excès

Si les armes de *Philippe* étoient malheureuſes au nord de la France, ſa politique étoit heureuſe au midi. Humbert II, prince de la maiſon de la Tour-du-Pin, lui céda le Dauphiné en 1349. Il acquit encore le comté de Montpellier, domaine du roi de Majorque, & jouit peu de ces paiſibles conquêtes. Il mourut le 22 août 1350. On l'avoit ſurnommé le *fortuné* après la bataille de Montcaſſel ; mais il fut dans la ſuite le plus malheureux des princes, & le peuple reconnut qu'il s'étoit trop hâté de lui donner un ſurnom. *Philippe* avoit la bravoure d'un ſoldat, les vertus d'un citoyen ; mais il n'avoit pas les talens d'un roi. Inexorable pour les financiers, lorſque leurs concuſſions éclatoient au grand jour, il oublioit qu'il vaut mieux prévenir le crime que de le punir ; téméraire à la guerre, mal-adroit dans la plupart de ſes négociations, il croyoit que toutes les grandes qualités d'un prince peuvent être ſuppléées par la bravoure & la probité. S'il eût été ſecondé par la nation dans ſon projet de croiſade, il eût amené avec lui en Aſie toutes les forces de l'état, c'en étoit fait, la France étoit perdue, & nous étions Anglois. (*M. DE SACY.*)

PHILIPPE I, (*Hiſt. d'Eſpagne.*) ſurnommé le *Beau* ou le *Bel*, à cauſe des graces de ſa figure, étoit fils de l'empereur Maximilien I & de Marie de Bourgogne. Il monta ſur le trône d'Eſpagne en 1504, par ſon mariage avec Jeanne, ſurnommée *la Folle*, reine d'Eſpagne, ſeconde fille & principale héritière de Ferdinand V, roi d'Aragon, & d'Iſabelle, reine de Caſtille. Il ne régna pas deux ans, étant mort à Burgos en 1506. (*A. R.*)

PHILIPPE II, fils de Charles-Quint & d'Iſabelle de Portugal, ſuccéda à ſon père en 1556, après l'abdication de celui-ci. Jamais régne ne fut plus fécond en évènemens ; jamais prince ne forma tant & de ſi vaſtes projets ; & quoiqu'il ne manquât ni de génie, ni de reſſources pour les faire réuſſir, l'événement juſtifia preſque toujours cette maxime, qu'une ambition démeſurée eſt la ruine des états. Ce prince commença par faire la guerre à la France ; mais il ne ſut pas profiter des victoires de Saint-Quentin & de Gravelines. La paix glorieuſe de Cateau-Cambreſis, chef-d'œuvre de ſa politique, l'aveugla ſur des intérêts plus réels. Il alluma les bûchers de l'Inquiſition, & prit un plaiſir barbare à voir brûler ſes malheureux ſujets. Il conquit le Portugal ; mais cette conquête ne le dédommageoit pas de la perte d'une partie des Pays-Bas. Il ſe déclara le protecteur de la ligue ; &, en voulant démembrer la France par les factions que ſon argent y fomentoit, il laiſſa entamer ſon patrimoine, & couper des ſources d'où cet argent couloit dans ſes coffres. Il porta ſes vues ambitieuſes ſur la couronne d'Angleterre, entrepriſe malheureuſe qui coûta à l'Eſpagne quarante millions de du-

cats, vingt-cinq mille hommes & cent vaiſſeaux : c'étoit acheter bien cher la honte de ne pas réuſſir. Enfin il affoiblit ſes forces en Eſpagne pour s'enrichir en Amérique ; & malgré les tréſors immenſes qu'il tira du nouveau monde, il ne laiſſa à ſon ſucceſſeur que cent quarante millions de ducats de dettes. Il mourut le 13 ſeptembre 1598 ; après quarante-quatre ans & huit mois de règne, dans la ſoixante-quatorzième année de ſon âge. (*A. R.*)

PHILIPPE III, fils du précédent & d'Anne d'Autriche, fut obligé de reconnoître l'indépendance des Provinces-Unies, de rétablir la maiſon de Naſſau dans la poſſeſſion de tous ſes biens, & de laiſſer aux Hollandois la liberté du commerce dans les grandes Indes. Aveuglé par la confiance entière qu'il eut pour des miniſtres avares & deſpotiques, il chaſſa les Maures d'Eſpagne, & avec eux l'induſtrie & les arts. Il eſt vrai qu'il accorda enſuite les honneurs de la nobleſſe & l'exemption d'aller à la guerre, à tous les Eſpagnols qui s'adonneroient à la culture de la terre ; mais quel bien pouvoit produire une telle prérogative, ſur une nation qui ſe faiſoit gloire de ſa pareſſe & du funeſte métier des armes ? Ce prince mourut en 1621, âgé de quarante-trois ans. (*A. R.*)

PHILIPPE IV, fils de Philippe III & de Marguerite d'Autriche, ſuccéda à ſon pére. Il fit la guerre aux Hollandois, d'abord avec avantage, puis avec perte. Il voulut s'en venger ſur la France : ſes armes eurent le même ſort ; & il vit des provinces entières paſſer ſous la domination de ſon ennemi. Le Portugal ſecoua auſſi le joug de l'Eſpagne, & reconnut pour roi le duc de Bragance : ce qui lui reſtoit du Bréſil lui échappa de même. Peu ſenſible à tant de pertes, il s'en conſoloit dans le ſein des plaiſirs. Ainſi vécut dans une molleſſe honteuſe *Philippe IV*, ni aimé, ni craint, ni reſpecté de ſes ſujets. Ils parurent avoir pour lui l'indifférence qu'il eut pour eux. Il mourut en 1675, âgé de ſoixante-dix ans. (*A. R.*)

PHILIPPE V, duc d'Anjou, ſecond fils de Louis, dauphin de France, & de Marie-Anne de Bavière, né à Verſailles en 1683, fut appellé au trône d'Eſpagne par le teſtament de Charles II ; mais il eut bien de la peine à s'y affermir. Il oppoſa à tous les obſtacles une conſtance inébranlable, qui à la fin en triompha. Après la paix d'Utrecht, *Philippe* eut la conſolation de voir la couronne d'Eſpagne aſſurée pour jamais à ſa poſtérité dans la ligne maſculine. En 1720, ce monarque ſe dégoûta du rang ſuprême qui lui avoit tant coûté. Il abdiqua en faveur de Louis ſon fils. Celui-ci ne régna que quelques mois. Sa mort précoce rappella *Philippe* ſur un trône qu'il n'eût jamais dû quitter : alors il ſe montra vraiment digne de régner. Il réforma la juſtice, mit les loix en vigueur, fit fleurir le commerce, anima l'induſtrie ; appella les arts, établit des manufactures, rétablit la marine & la diſcipline militaire, encouragea les ſciences, fut aimé de ſes ſujets, & s'acquit des droits aux hommages de la poſtérité. *Philippe V* mourut en 1746, âgé de ſoixante-quatre ans, dont il en avoit regné quarante-cinq. (*A. R.*)

PHILIPPE *de Suabe*, (*Hiſtoire d'Allemagne.*) XVe roi ou empereur de Germanie depuis Conrad I, XXe empereur d'Occident depuis Charlemagne, né en 1180 de Frédéric Barberouſſe & de Béatrix de Bourgogne, duc de Toſcane en 1195, de Suabe en 1196, élu empereur en 1197, mort en 1228, le 22 juin.

Si l'on en excepte l'érection de la Bohême en royaume, le regne de *Philippe* n'eſt marqué par aucun événement mémorable. Né avec tous les talens du conquérant & de l'homme d'état, ce prince parut inſenſible à ſa gloire, & ne ſongea qu'à rendre le calme à l'empire. Nommé tuteur de Frédéric II & régent du royaume pendant ſa minorité, il fut obligé de prendre la couronne pour lui-même, parce que les états & le pape ne voulant pas reconnoître le jeune Frédéric, il étoit à craindre que le ſceptre ne paſſât dans une famille ennemie de la ſienne. Il eut d'abord à eſſuyer toutes les contradictions de la cour de Rome, qui haïſſoit les Suabes, moins par rapport aux cruautés exercées par Henri VI, qu'à leur puiſſance & à leur fierté, qui ne leur avoit jamais permis de reconnoître un maître dans un pontife. Innocent III, ſi fameux par l'érection du ſanglant tribunal de l'inquiſition, occupoit alors le ſiege apoſtolique ; il expliqua lui-même ſes motifs : ſi Frédéric, diſoit-il, déja roi de Sicile, étoit encore empereur, il ſeroit à craindre que ſon royaume étant uni à l'empire, il ne refuſât un jour d'en faire hommage à l'égliſe. Ce pape s'étoit propoſé d'affoiblir la maiſon de Suabe : ſes ſucceſſeurs firent plus, ils l'anéantirent. Pour réuſſir dans ſon projet, Innocent III fit une ligue avec pluſieurs princes d'Allemagne en faveur d'Oton de Brunſwik, reſte d'une famille illuſtre & puiſſante, mais ruinée par les derniers empereurs. Le pape déſiroit, avec une ardeur ſi vive, d'opérer une révolution, qu'il écrivit au roi de France (Philippe-Auguſte) qu'il falloit que *Philippe* perdit l'empire ou qu'il perdît le pontificat. Quelques princes d'Allemagne avoient vendu la couronne à un troiſieme concurrent qui, ne la pouvant conſerver, fut obligé de la revendre à *Philippe* qui, après avoir défait Oton IV dans pluſieurs combats, convoqua une aſſemblée générale : il fit un diſcours aux états pour leur inſpirer des ſentimens pacifiques ; il dépoſa les marques de ſa dignité, s'offrant généreuſement à deſcendre du trône, s'ils connoiſſoient quelqu'un qui fût plus digne d'y monter. Cette magnanimité lui concilia tous les cœurs, & tous les ſuffrages ſe réunirent pour

l'engager à conſerver une couronne dont il étoit vraiment digne. On prétend qu'il conſentit qu'Oton régnât après lui : mais eſt-il croyable que ce prince eût voulu écarter Frédéric II, ſon neveu, d'un trône où ce jeune prince avoit déja été appelé par les vœux de la nation ? *Philippe* mit tous ſes ſoins à ſe réconcilier avec Innocent III. Ce pape étoit bien capable d'exciter ſes inquiétudes : c'étoit l'ame de Grégoire VII, qu'il ſurpaſſoit encore par la force de ſon génie. C'eſt ce pape que l'on vit dans les croiſades abandonner avec adreſſe le ſoin ſtérile de délivrer la terre-ſainte pour ſe ſaiſir de Conſtantinople, conquête bien plus importante pour ſon ſiége. L'accommodement ſe fit, à condition que l'empereur donneroit ſa fille en mariage à Richard, neveu du pontife, avec tous ſes droits ſur la Toſcane, la Marche-d'Ancone & le duché de Spolette. Les uns prétendent qu'Oton fut compris dans le traité ; d'autres qu'il fut oublié. *Philippe* ne put recueillir le fruit de cette paix qui étoit ſon ouvrage ; il fut aſſaſſiné par Oton de Witelsbak, qui le ſurprit au lit comme on venoit de le ſaigner, & lui coupa la gorge d'un coup de ſabre. La haine de cet aſſaſſin étoit excitée par le refus qu'avoit fait l'empereur de lui donner une des princeſſes ſes filles, parce qu'il s'étoit déjà ſouillé d'un parricide. *Philippe* avoit le viſage beau, les cheveux blonds, le corps foible & un peu maigre ; ſa taille étoit médiocre. Les avantages de ſon eſprit étoient bien au-deſſus de ceux de ſon corps. Il étoit doux, humain, libéral ; il ſavoit pardonner à propos : il avoit une éloquence naturelle & peu ordinaire dans un prince. Inſtruit par la nature & par l'art à diſſimuler, il ne ſe fit jamais une funeſte étude de tromper ou de trahir. L'hiſtoire ne lui reproche aucun crime politique. Sa valeur qui lui aſſura le trône, avoit facilité les ſuccès de Henri VI, ſon frère & ſon prédéceſſeur. Son corps fut enterré dans l'égliſe de Bamberg, d'où ſon neveu Frédéric le fit tranſporter dans celle de Spire. Il eut, de ſon mariage avec Irène, ſœur d'Alexis, empereur de Conſtantinople, quatre filles, Cunegonde, femme de Wenceſlas, roi de Bohême ; Marie, femme de Henri, duc de Brabant ; Ethiſe ou Eliſe, femme de Ferdinand III, roi de Caſtille ; & Béatrice, femme d'Oton IV. On prétend que ſa mort cauſa celle de l'impératrice, qui ne put vaincre ſa douleur. (*M — Y.*)

PHILIPPE (le marquis DE SAINT) dom Vincent (*Baccalar-y-Sanna*) (*Hiſt. d'Eſp.*) né dans l'iſle de Sardaigne, d'une ancienne famille originaire d'Eſpagne, ſervit, avec un zèle égal, le dernier roi d'Eſpagne de la maiſon d'Autriche (CHARLES II) & le premier de la maiſon de France (PHILIPPE V). Ce fut *Philippe V* qui, pour récompenſer ſes ſervices, le fit marquis de *Saint-Philippe*. On a de lui des mémoires pour ſervir à l'hiſtoire de *Philippe V*, depuis 1699 juſqu'en 1725, 4 vol. in-12. Ces mémoires ont été traduits en françois. L'hiſtoire de la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne y eſt très-détaillée. On a auſſi de lui une ſavante hiſtoire de la monarchie des hébreux, pareillement traduite en françois. Mort à Madrid en 1726.

PHILPPES, *bataille de* (*Hiſt. rom.*) Cette bataille ſe donna l'an 712 de Rome ſur la fin de l'automne. Brutus & Caſſius, les derniers romains, y périrent, & leurs troupes furent entiérement défaites par celles d'Octavien. Cette ville de Philippes étoit dans la Phthiotide, petite province de Theſſalie ; & c'eſt une choſe aſſez remarquable, que la bataille de Pharſale & celle de Philippes qui porta le dernier coup à la liberté des Romains, ſe ſoient données dans le même pays & dans les mêmes plaines. (*A. R*)

PHILIPPE ou PHILIPPIQUE BARDANE, (*Hiſt. du bas-Empire.*) ainſi nommé par les hiſtoriens, mais qui porte ſur les médailles le nom de *Philippique*, Arménien, d'une naiſſance illuſtre, fit tuer en trahiſon l'empereur Juſtinien II, & ſe fit proclamer à ſa place en 711. Il fut dépoſé & eut les yeux crévés en 713.

PHILIPPIN, bâtard de Savoie, voyez CRÉQUY.

PHILIPS, (*Hiſt. litt. mod.*) nom illuſtré par la poéſie en Angleterre.

1°. Catherine *Philips*, dame angloiſe, célèbre par ſes poéſies, a traduit en anglois le *Pompée* de Corneille, qui a beaucoup réuſſi dans ſa traduction.

2°. Jean *Philips*, poëte anglois, auteur du poëme *de la bataille d'Hochſtet*, & de deux autres poëmes, traduits en françois, ainſi que le premier, par M. l'abbé Yart, de l'académie de Rouen. Jean *Philips* mourut en 1708, à trente-deux ans. Simon Harcourt, étant chancelier d'Angleterre, lui fit ériger à Weſtminſter, un mauſolée auprès de celui du célèbre Chaucer. (Voyez l'article CHAUCER.)

PHILISTE, (*Hiſt. litt. anc.*) célèbre hiſtorien grec, vivoit du temps des deux Denis, tyrans de Syracuſe, quatre ſiècles ou environ avant Jéſus-Chriſt. (Voyez l'article *Denis* ou *Denys.*) Il avoit fait l'hiſtoire de Denys le tyran en ſix livres, celle de Sicile en onze, celle d'Egypte en douze ; aucun de ſes ouvrages ne nous eſt parvenu : Cicéron en fait un aſſez grand éloge ; il l'appelle *ſiculus ille creber, acutus, brevis*, c'eſt, ſelon lui, un petit Thucydide, *penè puſillus Thucydides.* Il paroit encore, par un autre témoignage plus poſitif de Cicéron, que *Philiſte* avoit pris Thucydide pour ſon modèle. Ce *Philiſte* étoit d'ailleurs homme de guerre & homme d'état, c'étoit un des plus riches & des meilleurs citoyens de Syracuſe. Nous avons dit à l'article *Denys*, que ce fut en ſe montrant d'abord zélé citoyen que Denys parvint à la tyrannie ; Agrigente ayant été pris par les Carthaginois, Syracuſe accuſa la négligence de ſes magiſtrats ; Denys déclama contre eux & fut condamné à une amende ; mais il n'avoit

pas de quoi la payer ; *Philiſte* la paya pour lui, loua ſon zèle pour la patrie, & l'anima par toute ſorte de motifs, à continuer ſes libres & audacieuſes harangues ; ils s'attachèrent l'un à l'autre, & *Philiſte* fut un des plus utiles inſtrumens de la grandeur de Denys, qui le fit gouverneur de Syracuſe quand il s'en fut fait le tyran ; *Philiſte* lui devint ſuſpect dans la ſuite, il l'exila, & ce fut pendant cet exil que *Philiſte*, retiré en Italie, dans la ville d'Adria, y compoſa ſes hiſtoires, ou ſoit juſtice & généroſité, ſoit deſir & eſpérance d'être rappellé, il loua Denys comme il auroit pu faire dans le temps de ſa faveur. Il fut rappellé en effet, mais ce ne fut que ſous Denys le jeune, & ce fut par une intrigue de courtiſans, qui vouloient l'oppoſer à Dion & à Platon ; il ſervit Denys le jeune, comme il avoit ſervi le père ; il fit plus, il mourut pour lui. Dans le temps de la révolution que Dion fit à Syracuſe, (voir les articles *Denys* & *Dion*) il commanda contre Dion la flotte de Denys, ou plutôt quelques galères qu'il avoit amenées à ſon ſecours ; il fut battu, pris, égorgé ou livré au ſupplice.

PHILOMÈLE (*Hiſt. anc.*) Les Phocéens ayant été déclarés ſacrilèges & condamnés à une amende par le tribunal des Amphictions, pour avoir labouré des terres conſacrées à Apollon, ce qui, dans les idées ſuperſtitieuſes du temps & du pays, étoit les profaner ; *Philomèle*, un des principaux citoyens parmi les Phocéens, les révolta contre ce décret, alluma ce qu'on appelle *la guerre ſacrée*, première guerre de religion connue, & fut nommé général des Phocéens ; il prit & pilla le temple de Delphes, ſe fit rendre tous les oracles qu'il voulut & qui l'autoriſoient à faire tout ce qu'il voudroit ; il eut d'abord quelques avantages qui l'enhardirent ; mais enfin il fut battu, car il faut bien l'être quand on fait quelque temps la guerre ; & ſe trouvant pouſſé ſur une hauteur d'où il n'y avoit point d'iſſue, après s'être long-temps défendu avec courage, il prit ſans déſeſpoir & avec réflexion le parti de ſe précipiter, la tête en bas, du haut d'un rocher, pour échapper aux tourmens que les ennemis lui préparoient s'il fût tombé vivant entre leurs mains. Car comme cette guerre étoit *ſacrée* & que les Phocéens étoient déclarés *ſacrilèges* & *excommuniés*, tous ceux d'entr'eux qui étoient faits priſonniers, étoient impitoyablement mis à mort ; & comme les cruautés ſe rendent très-facilement, tous ceux des ennemis qui tomboient entre les mains des Phocéens & qu'ils avoient auſſi excommuniés de leur côté, étoient traités avec la même rigueur. Cet événement arriva environ trois ſiècles & demi avant J. C.

PHILON, (*Hiſt. anc.*) c'eſt le nom de divers perſonnages connus.

1°. *Philon*, juif d'Alexandrie, d'une famille ſacerdotale, chef de la députation que les Juifs d'Alexandrie envoyèrent à l'empereur Caïus Caligula, pour ſe plaindre des Grecs de la même ville, a laiſſé une relation intéreſſante de cette négociation ; il a laiſſé auſſi une peinture non moins intéreſſante des maux que les Juifs ſouffrirent ſous ce même empereur. On a ſes œuvres recueillies en deux volumes *in-folio*. On a traduit en françois ſon traité *de l'Athéiſme & de la ſuperſtition*. Dom Montfaucon a traduit auſſi ſon *traité de la vie contemplative* ; il étoit éloquent ; on l'a ſurnommé *le Platon Juif*.

2°. *Philon* de Byblos, ainſi nommé du lieu de ſa naiſſance ; c'eſt lui qui a traduit en grec l'hiſtoire Phénicienne de Sanchoniaton, dont il nous reſte des fragmens. Il vivoit dans le premier ſiècle.

3°. *Philon* de Byſance, ainſi nommé auſſi du lieu de ſa naiſſance, vivoit trois ſiècles avant J. C. Il eſt auteur d'un traité ſur les machines de guerre imprimé au Louvre dans le recueil qui a pour titre : *Mathematici veteres*. On lui attribue, mais ſans certitude, le traité *de Septem orbis ſpectaculis*, publié par Allatius.

PHILONIDE, (*Hiſt. anc.*) Coureur d'Alexandre le grand, fit, dit-on, en un jour douze cents ſtades, c'eſt-à-dire, ſoixante lieues de Sicyone à Elis. M. Rollin, en parlant de la courſe à pied parmi les exercices des Grecs, rapporte d'après Herodote & Pline, beaucoup d'autres exemples d'une pareille viteſſe.

PHILOPATOR. (Voyez PTOLOMÉE.)

PHILOPEMEN, (*Hiſt. anc. Hiſt. de la Grèce.*) né à Mégapolis, ville d'Arcadie, mérita par ſes vertus d'être appellé le dernier des Grecs : le camp fut pour ainſi dire ſon berceau ; mais quoique ſes penchans fuſſent tournés vers la guerre, il prit les leçons d'Arcéſilas, qui avoit ouvert une école pour former de véritables citoyens : ſa philoſophie n'avoit point pour but d'étaler des préceptes faſtueux, ni d'exciter une curioſité ſtérile ; il apprenoit à ſervir la patrie dans les différens emplois du gouvernement. Epaminondas fut le modèle qu'il choiſit, & il allia comme lui les devoirs de la philoſophie aux exercices de la guerre : les momens qui n'étoient pas conſacrés au ſervice de la république, étoient employés à la chaſſe, à l'agriculture, & à d'autres exercices propres à endurcir le corps & à former un véritable homme de guerre : on le voyoit conduire ſa charrue, & faire lui-même ce qu'il pouvoit commander aux autres ; toujours occupé dans ſon loiſir, il ſe délaſſoit de ſes travaux par la lecture d'Homère ou de la vie d'Alexandre, où il puiſoit de grandes leçons d'héroïſme.

Ce fut contre Cléomene, roi de Sparte, qu'il fit ſon apprentiſſage de guerre ; ſes manœuvres ſavantes & ſon courage tranquille décidèrent de la victoire à la journée de Selaſie. La trêve

rendant ſes talens inutiles, il ſe tranſporta dans la Crète pour ſe perfectionner dans l'art militaire ; à ſon retour dans ſa patrie, il fut nommé général de la cavalerie ; ce nouveau grade le mit dans l'exercice de ſes talens. La diſcipline militaire fut miſe en vigueur, tous les citoyens devinrent ſoldats ; les infracteurs furent punis avec ſévérité, & l'obſervation des devoirs fut récompenſée par les mêmes diſtinctions dont on honore la valeur. Le changement qu'il fit dans l'armure du ſoldat, le nouvel ordre de bataille qu'il établit, les rangs devenus plus ſerrés & plus difficiles à rompre, aſſurèrent la ſupériorité aux Athéniens ſur tous les peuples de la Grèce. Général & légiſlateur, il fit des loix ſomptuaires pour réprimer le luxe qui amolliſſoit les courages : ſa ſimplicité & ſon déſintéreſſement donnèrent de la force à ſes loix ; & il établit dans la ſociété civile une diſcipline auſſi auſtère que celle du camp ; mais il laiſſa ſubſiſter dans l'armée un certain luxe militaire qui lui parut néceſſaire ; il voulut que tous les équipages fuſſent riches & magnifiques : chacun ſe livra à l'ambition d'avoir les plus beaux chevaux & les plus belles armes : il crut, comme Céſar & Plutarque, que cette pompe militaire étoit propre à élever le courage du ſoldat, & à lui donner une plus haute idée de lui-même ; on conſerve avec ſoin ce qu'on chérit. Il fut le ſeul qui ne participa point à ce luxe ; toujours ſimple & négligé, il dédaigna les ornemens qui pouvoient déguiſer l'irrégularité de ſes traits ; ſa phyſionomie étoit baſſe & ignoble : la nature avoit tout épuiſé pour former ſon ame : il en fit l'expérience un jour qu'il fut invité à un feſtin, chez un de ſes amis, dont la femme jugeant à ſa figure qu'il ne pouvoit être que d'une vile condition, lui dit : Garçon, ſoyez bon à quelque choſe, aidez-moi à faire la cuiſine ; le philoſophe guerrier, ſans ſe ſentir humilié, ſe mit à fendre du bois : ſon ami étant ſurvenu, s'écria avec étonnement : Seigneur *Philopemen*, que faites-vous-là ? je paie, repondit-il, l'intérêt de ma mauvaiſe mine.

Les Achéens l'ayant élu pour leur général, il ſe montra bientôt digne d'occuper ce premier grade de la milice, par la défaite des Lacédémoniens dans les plaines de Mantinée. Les fuyards qui avoient cru trouver un aſyle dans Tégée, furent ou maſſacrés, ou faits eſclaves, lorſque cette ville eut été priſe d'aſſaut. Le tyran Macanidas fut tué dans la chaleur du combat : cette victoire rendit la ſupériorité aux Achéens qui, pour immortaliſer leur reconnoiſſance, érigèrent une ſtatue de bronze à leur général, qui reçut encore un hommage plus flatteur dans la célébration des jeux Néméens : il parut ſur le théâtre accompagné de la jeuneſſe belliqueuſe qui compoſoit ſa phalange, dans le temps que le muſicien Pilade chantoit ces vers : *C'eſt moi qui couronne vos têtes des fleurons de la liberté.* Tous les ſpectateurs fixèrent leurs regards ſur *Philopemen* ; & un grand battement de mains fut le témoignage non ſuſpect de l'amour public pour ce héros.

Nabis, ſucceſſeur de Machanidas, le ſurpaſſoit encore en cruauté ; fléau de l'humanité, il en étoit devenu l'exécration. Les Achéens, pour délivrer la Grèce de ce monſtre, lui déclarèrent la guerre, & *Philopemen* fut nommé général ; la valeur trahit ſa prudence dans une bataille navale ; mais prompt à réparer ſes pertes, il ſe préſenta devant Sparte, & remporta une grande victoire ſur le tyran, qui fut contraint de ſe tenir enfermé dans la ville. Le déſordre où l'avoient jetté les différentes factions, donna à *Philopemen* la facilité d'y entrer avec un corps de troupes ; auſſitôt il convoque l'aſſemblée, & perſuade les Spartiates qu'il eſt de leur intérêt d'embraſſer la querelle des Achéens : cette action qui le couvroit de gloire, ſervit encore à faire éclater ſon déſintéreſſement ; les Spartiates lui firent préſent de vingt talens qu'il eut la généroſité de refuſer.

Cette alliance fut bientôt rompue par les intrigues de la faction turbulente de Nabis. Les Achéens offenſés de cette perfidie, ſe préparèrent à la guerre ; *Philopemen* à la tête d'une armée ſe préſenta devant Sparte, étonnée de ſa célérité ; il exigea qu'on lui livrât les artiſans des troubles ; étant enſuite entré dans la ville, il en fit ſortir les ſoldats étrangers qui en troubloient la tranquillité. Les murs furent démolis, & les loix de Lycurgue furent pour jamais abrogées.

Ce fut dans ce tems-là que les Meſſéniens ſe détachèrent de la ligue des Achéens : *Philopemen* ſe mit à la tête d'une armée pour les punir de cette infidélité ; il étoit alors âgé de ſoixante ans, & il avoit encore tout le feu de la jeuneſſe : le combat s'engagea ſous les murs de Meſſène, l'action fut vivement diſputée : *Philopemen* s'y ſurpaſſa lui-même ; il auroit fixé la fortune du combat, s'il ne fût tombé de cheval couvert de bleſſures. Les Meſſéniens le chargèrent de fers, & le jettèrent dans un ſombre cachot. Quelques jours après ils le condamnèrent à terminer ſa vie par le poiſon ; il ſe ſoumit ſans murmurer à ſon arrêt, il prit la coupe empoiſonnée avec la même tranquillité qu'il auroit bu une liqueur délicieuſe, & il mourut quelques momens après.

Les Achéens ne laiſſèrent point cette atrocité impunie, ils entrerent dans la Meſſénie, déterminés à en faire le tombeau de ſes habitans. Tous les auteurs de la mort du héros expirèrent dans les ſupplices auprès de ſon tombeau : on lui fit des obſéques magnifiques ; ſes cendres furent tranſportées à Mégapolis où il avoit pris naiſſance. La pompe funéraire reſſembloit à la marche d'un triomphateur ; toute l'armée ſuivoit le convoi, & les habitans des villes & des villages s'empreſſoient ſur le paſſage pour y jetter des fleurs.

L'année de ſa mort fut encore remarquable par la mort de Scipion & d'Annibal. (*T—N.*)

PHILOSTORGE, (*Hiſt. litt. & eccléſ. anc.*) Hiſtorien eccléſiaſtique Arien; on a de lui *un Abrégé de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique*, où ſaint Athanaſe & les Orthodoxes ſont maltraités. Henri de Valois & Godefroy en ont donné des éditions, & celle de ce dernier contient de ſavantes diſſertations de l'éditeur. On attribue auſſi à *Philoſtorge* un livre contre Porphyre. *Philoſtorge* vivoit vers l'an 588.

PHILOSTRATE, (*Hiſt. litt. anc.*) ſophiſte & rhéteur, enſeigna d'abord à Athènes, puis il vint à Rome ſous l'empire de Septime Sévère; il eſt célèbre par ſa vie d'Apollonius de Thyane, dont on parle ſi diverſement, mais qu'on lit. Ses quatre livres de *tableaux* ont été traduits en françois. On a pluſieurs éditions *in-fol.* des *Œuvres de Philoſtrate.*

Un neveu de *Philoſtrate*, du même nom, & qui vivoit du temps de Macrin & d'Heliogabale, a écrit les *Vies des Sophiſtes.*

PHILOTAS, (voyez PARMÉNION.)

PHILOXÈNE, (voyez DENYS.)

PHINÉES, (*Hiſt. ſacr.*) fils d'Eléazar & petit-fils d'Aaron, qui tua le juif Zambri & la madianite Cozbi. Son hiſtoire eſt rapportée, au livre des nombres, chap. 25, & il eſt encore parlé de *Phinées*, chap. 31 du même livre. Voyez d'ailleurs l'article *Zambri.* (Voyez auſſi l'article : PETIT (Jean.)

P H L

PHLÉGON, (*Hiſt. litt. anc.*) ſurnommé Trallien, parce qu'il étoit de Tralles en Lydie, affranchi d'Adrien, vécut juſqu'au temps d'Antonin Pie. On n'a qu'un fragment de ſon *Hiſtoire des Olympiades*, qui étoit diviſée en ſeize livres; on prétend que dans le 13e. & le 14e., il parloit des ténèbres miraculeuſes qui ſe répandirent ſur la terre à la mort de J. C. On a encore de lui un traité *des choſes merveilleuſes*, & un *ſur ceux qui ont long-temps vécu.*

P H O

PHOCAS, (*Hiſt. du bas-Empire.*) Soldat ſéditieux, empereur barbare, né en Cappadoce d'une famille obſcure, d'abord écuyer de Priſque, général de l'empereur Maurice, il parvint au grade de Centurion, & c'étoit beaucoup pour lui,

Un chetif centenier des troupes de Myſie
Qu'un gros de mutinés élût par fantaiſie,

dit Pulchérie dans *Héraclius.* Ces révolutions n'étoient que trop ordinaires dans l'empire depuis long-tems; des armées mutinées étoient en poſſeſſion de porter un ſoldat ſur le trône; ce qui diſtingue *Phocas* de la foule des tyrans, c'eſt la barbarie inſolente & abominable dont il uſa envers Maurice, ſon empereur, & envers toute la famille de ce malheureux prince. Maurice avoit été un grand capitaine avant de régner, il fut un médiocre empereur ſur le trône, il fut un héros à ſa mort, il n'avoit ſu, ni ſe faire obéir, ni ſe faire aimer; il y avoit eu pluſieurs fois contre lui des ſoulèvemens à Conſtantinople, & des ſéditions à l'armée; celles-ci avoient été preſque toujours excitées ou entretenues par *Phocas*, il en recueillit le fruit; les ſoldats l'élèvent ſur un bouclier, le proclament général, il les mene à Conſtantinople. Maurice abandonné tombe entre ſes mains avec ſes cinq fils Tibère, Pierre, Paul, Juſtin & Juſtinien. Ce malheureux père avant de mourir par la main du bourreau, leur vit trancher la tête à tous, & tout couvert de leur ſang, & frémiſſant à chaque coup de hâche, il s'écrioit, dans ſa réſignation chrétienne & ſublime : *Vous êtes juſte, Seigneur, & vos jugemens ſont équitables.* Il rendit enſuite la tête aux *bourreaux*, & reçut le coup mortel avec intrépidité, le 27 novembre 602. Leurs têtes plantées ſur des pieux furent expoſées aux inſultes des ſoldats & aux regards du peuple. Baronius rapporte que la nourrice du dernier des fils de Maurice, encore au berceau, ayant livré ſon propre fils pour ſauver le jeune prince, Maurice avertit les bourreaux de cet échange, diſant qu'*il ſe rendroit complice d'homicide, s'il acceptoit ce ſacrifice & laiſſoit périr un enfant étranger pour ſouſtraire le ſien à l'exécution de l'arrêt prononcé par la providence contre ſa famille*: c'eſt ſur ce fait que Corneille a conſtruit toute la machine de ſa pièce; c'eſt cette nourrice qui eſt devenue ſa Léontine. Au reſte, il avertit lui-même qu'il n'y a de conforme à l'hiſtoire dans ſa tragédie, que l'ordre de la ſucceſſion des empereurs Tibère, Maurice, Phocas & Héraclius. Il reſtoit encore un fils de Maurice, & c'étoit l'aîné, Théodoſe; il s'étoit retiré dans une égliſe, où il eſpéroit être en ſûreté ſous la garde de Dieu, il fut arraché de l'autel & traîné au ſupplice. L'impératrice Conſtantine ſa mère & ſes trois filles, eurent auſſi la tête tranchée en 607 à Calcédoine. *Phocas* s'abreuva de ſang, ſon règne fut une ſuite de maſſacres & de cruautés; des conjurations naiſſoient de toutes parts, elles étoient étouffées dans le ſang & renaiſſoient ſans ceſſe. Tout ce que Burrhus prédit à Néron, arriva pour lors à *Phocas.*

Il vous faudra, ſeigneur, courir de crime en crime,
Soutenir vos rigueurs par d'autres cruautés
Et laver dans le ſang vos bras enſanglantés.
Britannicus mourant excitera le zèle
De ſes amis tout prêts à prendre ſa querelle.
Ces vengeurs trouveront de nouveaux défenſeurs,
Qui même après leur mort auront des ſucceſſeurs.

Vous allumez un feu qui ne pourra s'éteindre.
Craint de tout l'univers, il vous faudra tout craindre ;
Toujours punir, toujours trembler dans vos projets,
Et pour vos ennemis compter tous vos sujets.

Tout le monde se souleva contre *Phocas*, jusqu'à Crispe, son gendre. On appella du fond de l'Afrique Héraclius pour le détrôner. Cet Héraclius n'étoit pas fils de Maurice, comme Corneille l'a supposé ; il étoit fils d'un exarque d'Afrique, grand-général sous l'empire de Maurice, il arrive ; une bataille navale, où Crispe se rangea de son côté, le rend maître de Constantinople ; un sénateur, dont *Phocas* avoit déshonoré la femme, se saisit du tyran ; dépouillé de la pourpre, couvert d'une méchante casaque noire, on le conduit au rivage, les mains liées derrière le dos. On le donne en spectacle dans une barque à tous les vaisseaux rangés dans le port : il est ensuite présenté à Héraclius : » *Malheureux*, lui dit ce vain- » queur avec un mépris mêlé d'indignation, *c'est* » *donc ainsi que tu as gouverné l'empire? gouverne-le* » *mieux*, répondit Phocas «; Héraclius le renverse, le foule aux pieds, lui fait trancher la tête, après l'avoir fait mutiler horriblement. Ce monstre mourut le 5 octobre 610, ayant régné sept ans dix mois & neuf jours. Voici le portrait qu'en fait l'auteur de l'histoire du Bas-Empire : » sans hon- » neur, sans courage, sans étude du métier de » la guerre, dont il ne connoissoit que le désor- » dre & la licence, adonné au vin, aux femmes, » brutal, impitoyable, il n'eût pas été digne de » commander à des Barbares, son extérieur re- » pondoit à cet affreux caractère. *Une laideur dif-* » *forme*, un regard sombre & farouche, des che- » veux roux, des sourcils épais & réunis, une » cicatrice qu'il portoit au visage, & qui se noir- » cissoit dans sa colère, tout annonçoit une ame » féroce & sanguinaire. Léontie sa femme, étoit » digne de lui ; sans éducation comme sans vertu, » faite pour un soldat, non pour un empereur, » il la fit, selon l'usage, couronner impératrice » & proclamer *auguste*. «

PHOCION, (*Hist. anc.*) grand capitaine athénien, personnage illustre & vertueux, dont la destinée accuse hautement l'ingratitude des républiques, & fait détester l'esprit d'ostracisme. Il parut dans les derniers temps de la république d'Athènes, & sa vertu y fut presque aussi déplacée que celle des Catons le fut dans Rome. Il avoit étudié dans l'académie sous Platon & ensuite sous Xénocrate. Né vertueux, ses mœurs formées à cette école acquirent un degré d'austérité, qui n'avoit pourtant rien de farouche & qui s'allioit avec la plus grande douceur ; mais son extérieur étoit imposant, sévère & calme ; jamais on ne le vit, ni rire, ni pleurer, ni aller aux bains publics. En campagne, à l'armée, il marchoit toujours comme Socrate, nuds pieds & sans manteau, à moins qu'il ne fît un froid excessif, & c'étoit une espèce de proverbe usité parmi les soldats, de dire, lorsqu'ils le voyoient chaussé & couvert de son manteau : *Phocion vêtu, signe de grand hiver.*

Son éloquence étoit assortie à ce caractère ; pleine & concise, disant beaucoup, laissant beaucoup à entendre, d'une logique redoutable à toute l'éloquence de Démosthène, qui disoit, en le voyant paroître pour haranguer : *Ah ! voilà la hâche de tous mes discours. Phocion* trouvoit toujours qu'on parloit trop & qu'on ne disoit pas assez, & il n'étoit pas sur ce point plus indulgent pour lui même que pour les autres. Un jour paroissant rêveur dans une assemblée où il se préparoit à parler, *je songe*, dit-il à ceux qui lui demandoient le sujet de sa rêverie, *si je ne puis rien retrancher de ce que j'ai à dire.*

De son temps, un même homme ne suffisoit plus aux divers emplois de la paix & de la guerre ; l'un se bornoit aux fonctions civiles, l'autre aux exercices des armes : pour lui, à l'imitation de Solon, d'Aristide, de Périclès, il joignit à la science politique les talens militaires. Nul capitaine ne fit un aussi grand nombre de campagnes. Il fut chargé quarante-cinq fois du commandement, sans jamais l'avoir sollicité ; ce fut toujours en son absence qu'on le choisit pour le mettre à la tête des armées, & toujours on s'en trouva bien. Philippe, roi de Macédoine, père d'Alexandre, qui avoit pris parti dans la *guerre sacrée* pour trouver l'occasion d'asservir la Grèce, avoit déjà pris plusieurs places importantes dans l'isle d'Eubée. Plutarque d'Erétrie appelloit à son secours les Athéniens, mais le traître d'accord avec Philippe, ne cherchoit qu'à les attirer dans le piège & qu'à les lui livrer. *Phocion* qui commandoit ce secours d'Athéniens, démêle les artifices de Plutarque, les prévient, le bat & le chasse d'Erétrie, il fait ensuite lever les siéges de Périnthe & de Byzance à Philippe lui-même. Philippe tâcha de le gagner ; des députés de ce prince vinrent lui offrir des sommes d'argent considérables en le pressant de les accepter, si non pour lui, du moins pour ses enfans,

Subruit æmulos
Reges muneribus,

dit Horace en parlant de Philippe ; mais les rois mêmes étoient plus aisés à subjuguer par les présens que Phocion : *Si mes enfans me ressemblent*, répondit-il, *le champ qui m'a nourri les nourrira ; ils trouveront comme moi la gloire au sein de la médiocrité ; s'ils dégénèrent de la vertu de leurs pères, je ne veux point leur laisser des richesses pour entretenir leur luxe.*

Alexandre voulut aussi le tenter & lui fit offrir une somme de cent mille écus. Pourquoi, dit *Phocion*, Alexandre me choisit-il parmi tous les Athéniens pour me faire une telle offre ? — c'est un gage

gage de ſon eſtime, lui répondit-on, c'eſt parce qu'il vous juge avec raiſon le plus vertueux des Athéniens. — Qu'il me laiſſe donc être vertueux & mériter ſon eſtime. Alexandre lui écrivit qu'il ne mettoit point au nombre de ſes amis ceux qui ne vouloient rien recevoir de lui. Eh bien, dit-il, je veux recevoir quelque choſe d'Alexandre, & il lui demanda la liberté de quatre priſonniers enfermés dans la citadelle de Sardes; il l'obtint ſur le champ. Aux premières nouvelles de la mort d'Alexandre, qui, ſous le titre de général & de vengeur de la Grèce, en avoit été l'oppreſſeur, ainſi que Philippe ſon père, Athènes ſe livroit aux tranſports d'une joie immodérée & peu décente; elle ne parloit que de liberté, elle ne reſpiroit que la guerre contre la Macédoine, & ces éclats tumultueux ne laiſſoient aucun lieu à la réflexion & au conſeil. *Phocion* toujours ſage & modéré, voyant que ſi la nouvelle venoit à ſe trouver fauſſe, il ne reſteroit à ſes concitoyens que la honte & le danger de s'être déclarés ſi légérement, leur dit: « *Si Alexandre eſt mort aujourd'hui,* » *il le ſera encore demain & encore après demain*, & » nous aurons tout le temps de délibérer plus mûre- » ment & plus tranquillement ſur le parti qu'il faut » prendre. « Léoſthène, qui le premier avoit répandu cette nouvelle, ſoutint qu'on ne devoit plus rien attendre, & propoſa la guerre avec beaucoup de faſte & d'audace: « Jeune-homme, lui dit *Pho-* » *cion*, vos diſcours reſſemblent aux cyprès; ils » ſont grands & hauts, mais ils ne portent point » de fruit. » Il n'y a point de citoyen plus reſpectable que celui qui, habile & heureux à la guerre, aime à recommander la paix; tel étoit *Phocion*. « Eh! quand donc, lui dit l'orateur Hypéride, conſeillerez-vous la guerre aux » Athéniens, ſi ce n'eſt dans ce moment? ce » ſera, lui répondit *Phocion*, quand je verrai les » jeunes gens prendre une ferme réſolution de » garder une exacte diſcipline, les riches contri- » buer ſelon leur pouvoir aux frais de la guerre, » & ceux qui manient les deniers publics, s'abſ- » tenir de les voler; il pouvoit ajouter: & même » encore alors je conſeillerois la paix, à moins » qu'elle ne fût incompatible avec la liberté; mais » la liberté eſt toujours bien plus menacée par » la guerre que par la paix. »

La guerre fut réſolue, malgré les remontrances de *Phocion*, & elle fut en effet funeſte à la liberté d'Athènes; mais elle parut commencer aſſez heureuſement. Ce Léoſthène, qui avoit tant recommandé la guerre, y reçut des bleſſures dont il mourut peu de temps après, mais il y acquit quelque gloire, que les partiſans de la guerre exagéroient beaucoup. Les ennemis de *Phocion* croyant le mortifier, lui demandoient *s'il ne voudroit pas avoir fait toutes les belles choſes qu'avoit faites Léoſthène? Oui*, répondit Phocion, *je voudrois les avoir faites, mais je ne voudrois pas avoir conſeillé la guerre*. On eut encore quelques petits ſuccès; *Phocion* s'en affligea, en voyant qu'ils ne faiſoient que creuſer plus profondément l'abîme où on alloit ſe précipiter. *Quand ceſſerons-nous donc de vaincre*, diſoit-il?

La fortune changea, il fallut demander la paix, & on ne put l'obtenir qu'à des conditions dures; ce fut *Phocion* qu'on chargea de la négocier, & telle qu'elle fut, on s'eſtima trop heureux de l'avoir obtenue. Antipater, ſucceſſeur d'Alexandre, & auſſi rempli de reſpect pour *Phocion*, lui accorda pour ſes compatriotes toutes les graces qu'il crut pouvoir concilier avec la politique. Ce fut encore un ami que *Phocion* perdit en perdant Antipater. Polyſperchon, qu'Antipater en mourant nomma régent du royaume & gouverneur de la Macédoine, voulut ſe rendre maître d'Athènes, il comprit que ce ſeroit une choſe impoſſible tant que cette ville auroit un citoyen tel que *Phocion;* il réſolut de le perdre; *Phocion* y avoit établi l'oligarchie ſous Antipater.

Polyſperchon, pour paroître populaire, y rétablit la démocratie, admit aux charges tous les citoyens indiſtinctement, rappella dans la ville tous les bannis, & dans des aſſemblées tumultueuſes il parvint à faire ôter à *Phocion* toute autorité dans le gouvernement; puis, comme le peuple ne ſait pas s'arrêter, bientôt il accuſa *Phocion* de trahiſon; celui-ci qui n'avoit, ni pénétré les noirs projets de Polyſperchon, ni apperçu ſes intrigues ſouterraines, crut pouvoir trouver un aſyle auprès de lui, comme il en eût trouvé en pareil cas auprès d'Alexandre & d'Antipater; Polyſperchon le renvoya au jugement du peuple, c'eſt-à-dire, de gens que Polyſperchon avoit rendus ennemis de *Phocion*. Dans l'aſſemblée qui fut convoquée pour juger ce dernier, on admit tous les étrangers, tous les eſclaves, tous les bannis, tous les gens notés d'infamie. *Phocion* & ceux qu'on voulut regarder comme ſes complices, comparurent devant ces juges, comme le prévôt devant un tribunal de voleurs; à ce ſpectacle, les gens de bien baiſſèrent la vue, ſe couvrirent la tête & verſèrent un torrent de larmes. Quelqu'un oſa demander qu'on fit ſortir de l'aſſemblée les eſclaves & les étrangers; la populace s'écria qu'il falloit lapider ces partiſans de l'oligarchie, ces ennemis du peuple. *Phocion* voulut parler pour ſe défendre, il fut toujours interrompu & ſa voix toujours étouffée. C'étoit une coutume établie dans Athènes, que l'accuſé déclarât avant le jugement, quelle peine il croyoit avoir méritée. *Phocion* demanda la mort pour lui, & la grace & la liberté de ceux qu'on lui avoit aſſociés dans l'accuſation: tous furent condamnés à perdre la vie, & on les conduiſit au cachot. *Phocion*, au milieu de ſes parens & de ſes amis conſternés, gardoit un viſage ſerein & un eſprit ferme; un homme du peuple accourut au devant de lui & lui cracha au viſage. *Phocion* ſe tournant tranquillement du côté des magiſtrats, ſe contenta de dire avec douceur:

Quelqu'un ne veut-il point empêcher cet homme de commettre des actions ſi indignes? Un de ſes amis lui demanda s'il n'avoit rien à mander à ſon fils? *ou ſans doute*, dit-il, *c'eſt de ne ſe ſouvenir jamais de l'injuſtice des Athéniens.* Après ce dernier mot, il avala la ciguë, & mourut. C'étoit le jour d'une proceſſion publique, & elle paſſoit devant la priſon; les uns en paſſant, arrachèrent leurs couronnes & les jettèrent par terre; les autres fondirent en larmes à la vue de la priſon; tous les gens de bien n'appelloient *Phocion* que *l'homme de bien.* Ses ennemis firent ordonner par le peuple que ſon corps ſeroit porté hors du territoire de l'Attique, & qu'aucun Athénien ne fourniroit de feu pour ſon bucher. Une femme du pays de Mégare lui rendit ces derniers honneurs, lui éleva un cénotaphe, recueillit ſes os avec grand ſoin, les porta la nuit dans ſa maiſon, les enterra ſous ſon foyer, en prononçant ces paroles religieuſes: *Cher & ſacré foyer, je mets en dépôt dans ton ſein ces précieux reſtes d'un homme de bien; conſerve-les pour les rendre un jour au tombeau de ſes ancêtres quand les Athéniens ſeront devenus ſages.*

Ce fut une prophétie: les Athéniens devinrent ſages, ils ſe repentirent d'avoir opprimé un ſage; ſes os furent enterrés avec honneur aux dépens du public; les Athéniens érigèrent à *Phocion* une ſtatue de bronze, & ſes accuſateurs ſubirent la peine qu'ils méritoient. « Mais les juges, s'écrie à ce propos un hiſtorien très-ſenſé, les juges » punirent dans les autres leur propre crime & » s'en crurent quittes pour une ſtatue de bronze. »

On place la mort de *Phocion* vers l'an 318 avant J. C. Il avoit plus de quatre-vingt ans, lorſque le fanatiſme d'une haine aveugle hâta ſa mort.

PHOTIUS, (*Hiſt. du Bas-Empire.*) auteur du grand ſchiſme d'Orient, prélat fort décrié, ſavant fort reſpecté; « c'étoit, dit M. l'abbé Fleury, le » plus grand eſprit & le plus ſavant homme de » ſon ſiècle, mais c'étoit un parfait hypocrite, » agiſſant en ſcélérat, & parlant en ſaint ». Il étoit d'une des plus illuſtres & des plus riches maiſons de Conſtantinople, petit-neveu du patriarche Taraiſe; le Patrice Sergius ſon frère, avoit épouſé une des ſœurs de l'empereur. *Photius* étoit dans les lettres un homme univerſel; ſa *bibliothèque* où on trouve des extraits de deux cents quatre-vingt auteurs, aujourd'hui perdus pour la plupart, eſt un des plus précieux monumens littéraires de l'antiquité; ſes lettres ſont pleines d'érudition & d'éloquence. Son *Nomocanon*, recueil qui comprend tous les canons reçus dans l'égliſe depuis les apôtres, juſqu'à ceux du ſeptième concile œcuménique, & les loix des empereurs ſur les matières eccléſiaſtiques, eſt encore un ouvrage très-utile dans ſon genre. *Photius* étoit en tout un homme extraordinaire; il étoit propre à tout & fut toujours employé avec ſuccès. Laïc, il fut grand-écuyer, capitaine des gardes, ambaſſadeur en Perſe, premier ſecrétaire d'état de l'empire Grec; brillant & ſupérieur dans chacun de ces emplois, ayant embraſſé l'état eccléſiaſtique, il devint le plus grand théologien de l'empire & le plus intriguant des prêtres; il fit dépoſer le patriarche de Conſtantinople, Ignace, pour avoir ſa place; il employa tour-à-tour l'hypocriſie, l'adreſſe, la violence. Ignace & *Photius* ſe firent long-temps une guerre d'intrigue, ils triomphèrent & ſuccombèrent tour-à-tour, auprès de divers papes, de divers empereurs & dans divers conciles. Le pape Nicolas I l'excommunia, il excommunia le pape Nicolas; le conciliabule de Conſtantinople en 861 ſe déclara pour lui; un autre concile de Conſtantinople, & c'eſt le huitième concile œcuménique, le dépoſa en 869. L'empereur Michel, beau-frère de ſon frère, lui fut toujours favorable; l'empereur Baſile, le Macédonien, le chaſſa du ſiège patriarchal; mais gagné par ſes flatteries & ſes artifices, il le rétablit en 877, & le patriarche Ignace étant mort, le pape Jean VIII admit *Photius* à ſa communion, & envoya des légats à un nouveau concile de Conſtantinople, où *Photius* fut ſolemnellement reconnu pour légitime patriarche; les papes Martin I, Adrien III, Etienne VI, ſe déclarèrent abſolument contre lui, & le ſchiſme fut conſommé, diverſes cauſes y contribuèrent. La cauſe théologique apparente fut la proceſſion du Saint-Eſprit; elle excitoit depuis long-temps des diſputes. Le ſaint-Eſprit procédoit-il du père ſeulement, ou du père & du fils à la fois, ou du père par le fils? l'égliſe ſeule pouvoit le ſavoir, & les ſimples lumières de la raiſon ne fourniſſoient rien ſur ce point à oppoſer à ſon autorité; mais l'égliſe grecque & l'égliſe latine différoient ſur ce même point, & de doctrine & d'uſage. Dès le regne de Pepin-le-Bref, il s'étoit tenu à Gentilly, près Paris, un concile, dans lequel on agita cette queſtion: l'empereur Conſtantin Copronyme envoya des ambaſſadeurs à ce concile; ils eurent de grandes conteſtations avec les légats du pape ſur cet article: mais ils ſe plaignirent principalement de l'uſage qui s'étoit introduit dans l'égliſe de France, d'ajouter le mot *filioque* au ſymbole.

Cette addition du mot *filioque* fut encore agitée, ſous Charlemagne, dans le concile d'Aix-la-Chapelle, tenu en 809. Charlemagne, l'oracle des théologiens, par ſa doctrine autant que par ſa puiſſance, ne ſe jugea pas en état de décider la queſtion; il eut recours à la ſource la plus naturelle de lumières en pareille matière; il fit partir pour Rome Bernard, évêque de Vormes, & Adelard, abbé de Corbie, prince du ſang-royal; ils eurent, avec le pape Léon III, une longue conférence, où la matière fut épuiſée. Le pape déclaroit qu'en ſon particulier il étoit perſuadé que le Saint-Eſprit procédoit du Fils comme du Père; que par conſéquent il approuvoit ce qu'exprime l'addition *filioque*; que cependant, il n'étoit pas d'avis qu'on fît cette addition, parce qu'elle pouvoit fournir aux

Grecs, déjà mal diſpoſés, le prétexte d'alléguer une innovation, & de ſe ſéparer de l'égliſe; on penſa en France que s'ils étoient diſpoſés à ſaiſir un ſi foible prétexte, i's n'en manqueroient jamais, & que le mal étoit déjà fait, que par conſéquent la condeſcendance ſeroit en pure perte, que cependant le retranchement de cette addition donneroit lieu de croire qu'elle contenoit une doctrine erronnée.

Le Pape inſiſta, & dit qu'il ne propoſoit point de faire retrancher avec éclat, cette addition, de tous les miſſels; mais il demanda ſi on ne pourroit pas du moins ceſſer de l'employer dans la chapelle du Roi, ſous prétexte de ſe conformer à la pratique de l'Egliſe Romaine. Nous ignorons ce que la Cour de France penſa de cet expédient, mais l'addition *Filioque* eſt reſtée; Rome même l'a depuis adoptée au onzième ſiécle, & le concile de Florence, tenu en 1055, l'a conſacrée. Il eſt vrai qu'alors le ſchiſme d'Orient étoit formé; mais les raiſons politiques influèrent plus que les raiſons théologiques dans la formation de ce ſchiſme. Le patriarche de Conſtantinople étoit moins jaloux d'ôter un dégré à la proceſſion du Saint Eſprit que d'en ajouter pluſieurs à la dignité, à l'autorité de ſon ſiége: les patriarches précédens avoient déjà pluſieurs fois tenté d'obtenir la préſéance ſur le ſiége de Rome; cette conteſtation avoit été décidée contre eux dans un concile tenu à Conſtantinople même, ſous l'empire de Théodoſe; mais les prétentions & les tentatives renaiſſoient de temps en temps avec plus ou moins de ſuccès, ſuivant les circonſtances. Photius, pour réuſſir plus ſûrement, borna les ſiennes; il ſentit bien qu'il ne pourroit obtenir la préſéance, il ne rechercha que l'indépendance & il l'obtint, il ſe ſépara de la communion de Rome, & ne fut ni le ſupérieur ni l'inférieur des Papes, il fut leur rival.

Par là, je me rendis terrible à mon rival;
Je ceignis la tiare, & marchai ſon égal.

Il fut le pape des Grecs & de l'Orient; mais, ſi ſon ſiége devint indépendant de Rome, ſa deſtinée n'étoit pas indépendante des empereurs d'Orient. Les pontifes romains firent entendre leurs plaintes; l'empereur Léon, le philoſophe, ayant ſuccédé, en 886, à Baſile I, les fit examiner; elles furent trouvées juſtes, & *Photius*, enlevé de ſon ſiége, fut enfermé pour le reſte de ſes jours dans un couvent en Arménie, où il mourut en 891. Sa mort ſuſpendit le ſchiſme & ne l'éteignit pas.

P H R

PHRAHATE, (*Hiſt. anc. Hiſt. des Parthes.*) petit-fils d'Arſace, fondateur des Parthes, ne fit que paroître ſur un trône dont il eût augmenté la ſplendeur, s'il eût eu un règne plus long; également propre à la guerre & aux affaires, il ſubjugua les Mardes, peuples belliqueux, & juſqu'alors indomptés. Il avoit pluſieurs fils auxquels il étoit libre de tranſmettre ſon héritage; mais, attentif au bonheur de ſon peuple, il leur préféra ſon frère Mithridate, dans qui il avoit reconnu tous les talens & toutes les vertus qui font les grands rois. Ce prince voulant être bienfaiſant, même après ſa mort, crut devoir plus à ſa patrie qu'à ſes enfans. Il oublia qu'il étoit père, & ſe ſouvint qu'il étoit roi, en déſignant Mithridate pour ſon ſucceſſeur.

PHRAHATE II, après la mort de ſon père Mithridate, qu'il ne faut pas confondre avec le fameux roi de Pont, fut élevé ſur le trône des Parthes. Dès qu'il fut revêtu du pouvoir ſuprême, il tourna ſes armes contre la Syrie, pour tirer vengeance d'Antiochus qui avoit tenté de lui ravir, ainſi qu'à ſon père, l'empire des Parthes. Son début fut brillant, il auroit pouſſé plus loin ſes conquêtes, ſi les Scythes qu'il avoit appellés à ſon ſecours, ne ſe fuſſent point déclarés ſes ennemis. Cette révolution déconcerta ſes projets. Il ſongea moins à faire des conquêtes qu'à défendre ſes états. Il confia le gouvernement de ſon royaume à un nommé *Hymer*, miniſtre ſanguinaire qui fit déteſter ſon adminiſtration, & rendit odieux le monarque qui l'avoit choiſi. *Phrahate*, uniquement occupé de la guerre, marcha contre les barbares, à qui il livra une bataille où l'attaque fut auſſi vive que la réſiſtance fut opiniâtre. Un corps de dix mille Grecs, en qui il avoit mis ſa confiance, fut l'auteur de ſa défaite. Ces Grecs faits priſonniers dans la guerre contre Antiochus, avoient été indignement traités pendant leur captivité; dès qu'ils virent que la victoire étoit longtemps indéciſe, ils paſsèrent dans le camp des Scythes, & décidèrent du ſuccès de cette journée. *Phrahate*, accablé par le nombre, perdit la vie après avoir été témoin du carnage de ſon armée.

PHRAHATE III, fils d'Orode, roi des Parthes, avoit été déſigné ſon ſucceſſeur à l'empire; ce prince, impatient de régner, trouva que ſon père vivoit trop long-temps. Aveuglé par ſon ambition, il ſouilla le premier jour de ſon règne par un parricide, & par le meurtre de vingt-neuf de ſes frères, qu'il crut devoir ſacrifier à ſon ambition, pour n'avoir plus de concurrent à l'empire. Tant d'atrocités le rendirent l'exécration de ſes ſujets, qu'il fut contenir dans l'obéiſſance par le ſpectacle des ſupplices. Il avoit un fils dont les vertus lui devinrent ſuſpectes, parce qu'il le voyoit auſſi chéri des Parthes qu'il en étoit abhorré. Il ne vit plus en lui qu'un criminel qui ne cherchoit à ſe concilier les cœurs que pour lui enlever ſa couronne. Ce fut pour diſſiper ſes ſoupçons, qu'il le fit égorger ſous ſes yeux. Marc-Antoine inſtruit de la haine qu'inſpiroient ſes crimes, crut qu'il lui ſeroit facile d'en triompher. Il lui déclara la guerre ſous prétexte de le punir d'avoir donné du ſecours à ſes ennemis. Il pénétra dans ſes provinces, où il trouva l'écueil de ſa gloire militaire.

Après avoir eu quelques ſuccès, il eſſuya pluſieurs défaites, & ſe trouvant dans un pays éloigné où il ne pouvoit réparer ſes pertes, il fut dans la néceſſité de faire une honteuſe retraite. *Phrahate* dans l'ivreſſe de ſes proſpérités, s'abandonna ſans frein à ſes penchans ſanguinaires. Les Parthes fatigués de ſes excès ſe révoltèrent, & placèrent ſur ſon trône Tiridate, qui fit pendant quelque temps les délices de la nation. Le Monarque dégradé, devint auſſi humble & auſſi rampant dans la diſgrace, qu'il avoit été inſolent & cruel dans la proſpérité. Il affecta d'être humain & populaire pour exciter la compaſſion; mais le ſouvenir de ſes forfaits n'inſpira que le mépris & la haine. Les Scythes qui lui donnèrent un aſyle, le rétablirent à main armée dans ſes états. Tiridate ſe réfugia auprès d'Auguſte, emmenant avec lui le plus jeune des enfans de ſon compétiteur. *Phrahate* informé de ſon évaſion & du lieu de ſa retraite, envoya des ambaſſadeurs à Auguſte, ſous prétexte qu'il étoit un ſujet rebelle. Auguſte, en refuſant de le livrer aux ambaſſadeurs, promit de ne fournir aucun ſecours pour le rétablir; mais pour tempérer la rigueur de ſon refus, il renvoya le fils de *Phrahate* ſans rançon; & en même temps il aſſigna à Tiridate les fonds néceſſaires pour vivre au milieu de Rome, avec la magnificence d'un roi aſiatique. Lorſque la guerre d'Eſpagne eut été terminée, Auguſte ſe rendit en Syrie pour y régler les affaires des provinces de l'Orient. *Phrahate* allarmé de ſon voiſinage, craignit que ce ne fût un prétexte pour envahir ſes états. Ce fut pour détourner l'orage qu'il raſſembla les priſonniers Romains qui, depuis les défaites de Craſſus & d'Antoine, erroient malheureux dans ſes provinces. Tous furent renvoyés ſans rançon. Il joignit à ce préſent les aigles enlevées à ces deux généraux; & pour gage de ſa fidélité, il donna à Auguſte ſes fils & ſes petits-fils en ôtage. Le reſte de ſon regne fut paiſible. Il n'eut d'autres ennemis que ſes ſujets qui gémirent en ſilence ſur ſes cruautés, tandis qu'il vivoit abruti dans la molleſſe & la volupté. Il mourut deux ans avant notre ère. (*T—N*).

PHRYNÉ, (*Hiſt. anc.*) nom célebre parmi les anciennes courtiſannes Grecques. Elle avoit autant d'eſprit que de beauté, elle avoit même de l'élévation dans l'ame. Deux traits vont prouver tout ce que nous diſons ici.

Le fameux ſculpteur Praxitèle étoit amoureux d'elle, & lui avoit promis de lui faire préſent de celui de tous ſes ouvrages qu'il eſtimoit le plus, comme à celle qu'il aimoit uniquement; mais il ſembloit avoir peine à ſe déterminer ſur la préférence. *Phryné* réſolut, ou de lui arracher ſon ſecret, ou peut-être de le lui révéler à lui-même. Un jour qu'il étoit avec elle, un domeſtique accourt tout hors d'haleine: « le feu, lui dit-il, eſt à votre » atelier, & a déjà gâté pluſieurs de vos ouvrages. « Qui ſont ceux que vous voulez qu'on ſauve par » préférence? « Ah! s'écria Praxitèle tout effrayé & courant lui-même pour les ſauver, mon ſatyre » & mon cupidon; je ſuis perdu ſi le feu les a en» dommagés. » « Raſſurez-vous, lui dit *Phryné* en le retenant, rien n'eſt gâté, il n'y a point de feu, » mais je ſais ce que je voulois ſavoir »; elle demanda le cupidon, elle le plaça, dans la ſuite, à Theſpies, ſa patrie, ville de Béotie, où on alla long-temps le voir comme une des merveilles de l'art. Praxitèle fit auſſi la ſtatue de *Phryné*, qui fut placée depuis à Delphes, entre celle d'Archidamus, roi de Sparte, & celle de Philippe, roi de Macédoine.

On ſait que *Phryné* offrit de faire rebâtir à ſes dépens la ville de Thèbes, pourvu qu'on y mît cette inſcription: *Alexandre a détruit Thèbes, &* Phryné *l'a rétablie.* Cette inſcription paroit offrir deux idées: l'une noble & utile, eſt que même une courtiſanne a pu faire autant de bien qu'un conquérant avoit fait de mal; l'autre d'une facheuſe conſéquence pour les mœurs, eſt que ſes proſtitutions ont pû lui fournir de quoi rebâtir une ville célèbre.

Il y a eu d'autres courtiſannes du nom de *Phryné*; une entre autres, dont Quintilien rapporte, qu'accuſée d'impiété & prête d'être condamnée, elle obtint ſon abſolution en découvrant ſon ſein aux juges. Voilà une grande éloquence de la beauté, ou voilà des juges bien ſuſceptibles.

Praxitèle & *Phryné* vivoient vers le temps de la 104e olympiade.

PHRYNIQUE (*Phrynicus*) (*Hiſt. anc.*) eſt le nom

1°. D'un poëte tragique, diſciple de Theſpis, & qui introduiſit le premier des femmes ſur la ſcène; il vivoit plus de cinq ſiécles avant J. C.

2°. D'un poëte comique, moins connu encore, qui vivoit plus de quatre ſiécles avant J. C.

3°. D'un général Athénien, ennemi d'Alcibiade, & qui lui fut ſacrifié; il vivoit auſſi plus de quatre ſiécles avant J. C.

4°. D'un orateur Grec, natif de Bithynie, qui vivoit ſous l'empereur Commode, au ſecond ſiécle de l'ère chrétienne. On a de lui un traité *des Dictions Attiques* & un *Apparat ſophiſtique*.

PHRYNIS, (*Hiſt. anc.*) muſicien de Mitylène, dans l'île de Lesbos, diſciple, pour l'inſtrument nommé cithare, d'Ariſtoclite; qui l'étoit de Terpandre. Il fut, dit-on, le premier qui remporta le prix de cet inſtrument aux jeux des Panathénées, célébres à Athènes, la quatrieme année de la 80e olympiade. Il ajouta deux nouvelles cordes aux ſept qui compoſoient avant lui la cithare; mais s'étant préſenté pour diſputer un prix à Sparte, l'Ephore Ecprepès coupa les deux cordes, parce qu'elles donnoient trop de molleſſe aux airs qu'exécutoit ce muſicien. Ariſtophane lui reproche cette molleſſe dans la comédie des *Nuées*.

PIA

PIACHES, ſ. m. (*Hiſt. mod. culte*) nom ſous lequel les Indiens de la côte de Cumana en Amérique déſignoient leurs prêtres. Ils étoient non-ſeulement les miniſtres de la religion, mais encore ils exerçoient la médecine, & ils aidoient les Caciques de leurs conſeils dans toutes leurs entrepriſes. Pour être admis dans l'ordre des *piaches*, il falloit paſſer par une eſpèce de noviciat, qui conſiſtoit à errer pendant deux ans dans les forêts, où ils perſuadoient au peuple qu'ils recevoient des inſtructions de certains eſprits qui prenoient une forme humaine pour leur enſeigner leurs devoirs & les dogmes de leur religion. Leurs principales divinités étoient le ſoleil & la lune qu'ils aſſuroient être le mari & la femme. Ils regardoient les éclairs & le tonnerre comme des ſignes ſenſibles de la colère du ſoleil. Pendant les éclipſes, on ſe privoit de toute nourriture; les femmes ſe tiroient du ſang & s'égratignoient les bras, parce qu'elles croyoient que la lune étoit en querelle avec ſon mari. Les prêtres montroient au peuple une croix, ſemblable à celle de S. André, que l'on regardoit comme un préſervatif contre les ſantômes. La médecine qu'exerçoient les *Piaches*, conſiſtoit à donner aux malades quelques herbes & racines, à les frotter avec le ſang & la graiſſe des animaux, & pour les douleurs, ils ſcarifioient la partie affligée, & la ſuçoient long-temps pour en tirer les humeurs. Ces prêtres ſe mêloient auſſi de prédire, & il s'eſt trouvé des Eſpagnols aſſez ignorans pour ajouter foi à leurs prédictions. Les *Piaches*, ainſi que bien d'autres prêtres, ſavoient mettre à profit les erreurs des peuples, & ſe faiſoient payer chèrement leurs ſervices. Ils tenoient le premier rang dans les feſtins où ils s'enivroient ſans difficulté. Ils n'avoient aucune idée d'une vie à venir. On brûloit les corps des grands un an après leur mort, & les échos paſſoient pour les réponſes des ombres. (*A. R.*)

PIAIE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les ſauvages qui habitent l'île de Cayenne donnent à un mauvais génie qu'ils regardent comme l'auteur de tous les maux. Ces mêmes ſauvages donnent encore le nom de *Piaies* ou de *Piayaies* à leurs prêtres, qui ſont en même temps leurs ſorciers & leurs médecins. Avant que d'être aggrégés à ce corps, celui qui s'y deſtine paſſe par des épreuves ſi rudes, que peu de gens pourroient devenir médecins à ce prix. Lorſque le récipiendaire a reçu pendant dix années les inſtructions d'un ancien *Piaie*, dont il eſt en même temps le valet, on lui fait obſerver un jeûne ſi rigoureux, qu'il en eſt totalement exténué; alors les anciens *Piaies* s'aſſemblent dans une cabane, & apprennent au novice le principal myſtère de leur art, qui conſiſte à évoquer les puiſſances de l'enfer; après quoi on le fait danſer juſqu'à ce qu'il perde connoiſſance; on le fait revenir en lui mettant des colliers & des ceintures remplis de fourmis noires, qui le piquent très-vivement; après cela, pour l'accoutumer aux remèdes, on lui fait avaler un grand verre de jus de tabac, ce qui lui cauſe des évacuations très-violentes, qui durent quelquefois pendant pluſieurs jours. Lorſque toutes ces cérémonies cruelles & ridicules ſont finies, le récipiendaire eſt déclaré *Piaie*, & on lui confie le pouvoir de guérir toutes les maladies, cependant il n'eſt en droit d'exercer qu'après avoir paſſé encore trois ans d'abſtinence. Leur méthode curative conſiſte en grande partie dans l'évocation des eſprits infernaux; cependant on aſſure qu'ils ſont uſage de quelques plantes très-efficaces contre les plaies les plus envenimées, à l'aide deſquelles ils opèrent quelquefois des cures merveilleuſes. (*A. R.*)

PIARA, ſ. f. *terme de relation*, nom que donnent les Eſpagnols dans l'Amérique méridionale à une troupe de dix mules conduite par deux hommes. Au Pérou, on diviſe les troupeaux ou requats des mules, en pluſieurs *Piaras*; & comme il y a quelquefois des journées de hautes & rudes montagnes à traverſer, les mules de rechange montent ordinairement au double des *piaras*. (*A. R.*)

PIASECKI (PAUL) PIASECIUS (*Hiſt. litt. mod.*) Evêque de Primiſli en Pologne, auteur d'une hiſtoire de ce qui s'eſt paſſé en Pologne, depuis Etienne Battori juſqu'à l'année 1646.

PIASTE *ou* PIAST, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) en Pologne, eſt le nom que les peuples de ce royaume donnent aux candidats qu'on propoſe pour remplir le trône, lorſqu'ils ſont originaires ou naturels du pays. On tient communément que ce nom vient d'un payſan de Cruſvies, appellé *Piaſte*, à qui les Polonois déférèrent la couronne après la mort de Popiel en 830, & qui rendit heureux les peuples ſoumis à ſon gouvernement. Le trône de Pologne reſta dans ſa famille pendant plus de 400 ans. (*A. R.*)

PIB

PIBRAC (GUI DU FAUR, ſeigneur de) *Hiſt. de F.*) grand magiſtrat, auquel on a de grandes fautes à reprocher; né, en 1528, à Toulouſe, d'une famille illuſtre; après des études & des voyages qui lui avoient également profité, il ſe fit connoître principalement aux états d'Orléans, en 1560, où il étoit député de la ville de Toulouſe, dont il étoit jugemage; il dreſſa & préſenta au Roi le cahier des doléances, & l'opinion qu'il donna de lui, dans cette occaſion, le fit choiſir pour être un des ambaſſadeurs de France au concile de Trente; il s'y diſtingua par la manière dont il y défendit les intérêts qui lui étoient confiés & les libertés de l'égliſe Gallicane. Le chancelier de l'Hôpital lui fit

donner, en 1565, une charge d'avocat-général au parlement de Paris. En 1570, il fut fait conſeiller d'état; particuliérement attaché à Catherine de Médicis, malgré la différence de leurs caractéres, il ſuivit en Pologne ſon fils chéri, le duc d'Anjou, depuis Henri III; reſté à Cracovie, après l'évaſion de ce prince, il parut d'abord avoir quelque choſe à craindre du reſſentiment des Polonois; il fut chargé enſuite d'une négociation inutile, pour conſerver à Henri III, devenu roi de France, la couronne de Pologne; les Polonois vouloient un roi pour eux & réſidant chez eux. Revenu en France, il eut l'adreſſe & le bonheur de ménager un traité de paix entre les catholiques & les proteſtans. Henri III lui donna une charge de préſident à mortier au parlement de Paris. Il fut chancelier de la reine de Navarre & du duc d'Alençon.

Nous avons annoncé de ſa part de grandes fautes, les voici: il étoit confident de Catherine de Médicis, & malgré un caractère doux & ami de la paix, il ſe permit de publier une apologie de la Saint-Barthélemy. On conçoit qu'elle dût être l'influence de Catherine de Médicis pour le déterminer à une pareille action, mais enfin elle l'y détermina; c'eſt aux hommes modérés & indulgens à juger juſqu'à quel point cette influence peut l'excuſer.

Autre faute aſſez grave encore. Il étoit chancelier de la reine de Navarre, femme d'Henri IV. Cette princeſſe, qui n'avoit pas de plus grande affaire que d'inſpirer de l'amour & d'en ſentir, trouva plaiſant de rendre amoureux ſon chancelier, un magiſtrat vénérable par ſes vertus & la gravité de ſon caractère, elle y réuſſit, elle le rendit favorable au parti huguenot, auquel elle devint favorable elle-même, ſous prétexte de ſervir ſon mari, mais véritablement en haine du roi, Henri III, ſon frère, qui la haiſſoit & la perſécutoit juſqu'à donner avis de ſes infidélités à Henri IV, lequel ſe contentoit de l'avertir elle-même d'être un peu plus circonſpecte. *Pibrac* mourut en 1584; il a laiſſé pluſieurs ouvrages, dont le plus connu eſt le livre des quatrains. Rien de plus vanté pendant long-temps que les quatrains de *Pibrac*.

Liſez-moi comme il faut au lieu de ces ſornettes, (*les romans.*)
Les quatrains de Pibrac & les doctes tablettes
Du conſeiller Mathieu; l'ouvrage eſt de valeur,
Et plein de beaux dictons à réciter par cœur.

Quoique ce ſoit un perſonnage ridicule, le bourgeois Gorgibus, qui parle ainſi, & que ſon éloge répande quelque ridicule ſur ce qu'il loue, il n'en eſt pas moins vrai que les quatrains de *Pibrac* eurent dans le temps une telle réputation, qu'ils furent traduits en grec par Florent Chrétien & par Pierre du Moulin; qu'ils furent auſſi traduits en latin, en turc, en arabe, en perſan; aujourd'hui même encore on en ſait par cœur quelques-uns, & on les eſtime pour leur grand ſens & pour un certain goût d'antiquité qu'on y trouve; car *Pibrac* s'étoit formé ſur les anciens qu'il avoit bien étudiés.

PIC

PIC (JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) Prince de la Mirandole & de Concordia en Italie, né en 1463 d'une maiſon illuſtre & ſouveraine, mort à Florence en 1494, à 32 ans, le jour même où Charles VIII fit ſon entrée dans cette ville. C'eſt ce prodige de l'Italie, ce phénix d'érudition précoce, qui ſavoit, dit-on, vingt-deux langues à 18 ans; comment ſait-on vingt-deux langues, & comment les ſait-on à 18 ans? Scaliger l'appelloit *monſtrum ſine vitio*, & on lui appliquoit ce mot de Claudien.

Primordia tanta
Vix pauci meruere ſenes.

On connoit ſa fameuſe théſe *de omni ſcibili*. Malheureuſement la magie & la cabale faiſoient partie de cet *omne ſcibile*. Cette grande ſcience en magie & en cabale eſt au-deſſous de l'ignorance de ce docteur, qui en déclamant contre la théſe de *Pic* de la Mirandole, diſoit que Cabale étoit un vilain hérétique, qui avoit médit de J. C., & dont les ſectateurs s'appelloient *Cabaliſtes*. La théſe de *Pic* de la Mirandole avoit fait trop de bruit pour ne pas exciter l'envie & la perſécution. On l'accuſa, comme de raiſon, d'héréſie; le pape Innocent VIII condamna treize propoſitions de cette théſe. On a de *Pic* de la Mirandole des œuvres morales & chrétiennes; il n'y a de littéraire dans ſes ouvrages que trois livres ſur le banquet de Platon; il a écrit contre l'aſtrologie judiciaire, telle qu'on la pratiquoit de ſon temps; car il croyoit qu'on avoit abandonné la méthode ancienne, véritable & infaillible, de lire les deſtinées humaines dans les aſtres; il croyoit à la vertu des paroles par la grande raiſon que Dieu s'eſt ſervi de la parole pour arranger le monde.

Jean François *Pic*, prince de la Mirandole, ſon neveu, fut un mauvais prince; il altéra la monnoie, & pour appaiſer les murmures de la multitude, il ſacrifia par un machiavéliſme aſſez ordinaire aux princes foibles & méchans, le directeur de la monnoie, qui n'avoit rien fait que par ſes ordres; il fut chaſſé deux fois de ſes états, & finit par être aſſaſſiné avec Albert, ſon fils, en 1533, par Galéoti, ſon neveu. Il fut auſſi homme de lettres; on a de lui des poéſies latines, des lettres; la vie de Sardanapale, la vie & l'apologie de Savonarole.

PICARD, PICART, LE PICART. Quelques perſonnages de ce nom ſe ſont fait connoître à différens titres:

1°. Un *Picard*, fanatique des Pays-Bas, renouvella au quinzième ſiécle je ne ſais quelles vieilles erreurs, & eut des ſectateurs nommés de ſon nom *les Picards*.

2°. Jean *Picard*, de l'académie des ſciences, où il étoit entré dès le temps de la fondation. En 1666, le roi l'envoya en Danemarck faire des obſervations au château d'Uranibourg, que le célèbre Ticho Brahé avoit bâti pour cet uſage. On a les fruits de ce voyage dans un ouvrage de *Picard*, intitulé : *Voyage d'Uranibourg*, ou *obſervations aſtronomiques faites en Danemarck*; il en rapporta les manuſcrits originaux des obſervations de Ticho Brahé, augmentées d'un livre ; il a donné auſſi un recueil d'obſervations aſtronomiques faites en divers endroits du royaume. Il obſerva le premier, le phoſphore mercuriel ; il meſura le premier les degrés du méridien terreſtre, & traça la méridienne de France avec M. Caſſini, ſon ami & ſon émule. La mort de M. *Picard* arrivée en 1683, laiſſa cette entrepriſe imparfaite. On a de lui, outre les ouvrages que nous venons d'annoncer, un traité de nivellement, publié & augmenté par M. de la Hire ; une pratique de grands cadrans par le calcul ; un traité *de menſuris*, un autre *de menſurâ liquidorum & aridorum*.. Un autre intitulé : *experimenta circà aquas effluentes*. Des fragments de dioptrique ; un abrégé de la meſure de la terre. La connoiſſance des temps pour les années 1679 & ſuivantes, juſqu'en 1683 inclusivement. Ses ouvrages ſe trouvent dans les tomes 6 & 7 du recueil de l'académie des ſciences. Jean *Picard* étoit prêtre & prieur de Rillé, en Anjou.

3°. Benoît *Picard*, capucin, auteur d'une *hiſtoire de la maiſon de Lorraine*, d'une *hiſtoire eccléſiaſtique de Toul*, & d'un *Pouillé de Toul* ; mort en 1720.

4°. Michel *Picart*, ſavant allemand, ami de Caſaubon, auteur d'une traduction latine d'Oppien & de commentaires ſur quelques ouvrages d'Ariſtote ; mort en 1620.

5°. Françis le *Picart*, docteur de Sorbonne, doyen de S. Germain l'Auxerrois, mort en 1556. Le père Hilarion de Coſte a écrit ſa vie, qui ne méritoit nullement d'être écrite, ou qui ne méritoit de l'être que par le minime Hilarion de Coſte.

PICCOLOMINI ou PICOLOMINI, (*Hiſt. mod.*) C'eſt le nom d'un pape & d'un général, tous deux célèbres. Le pape eſt Pie II, (voyez *Pie II*) ; nous ajouterons ici à ce qui en eſt dit à ſon article, qu'il fut le protecteur d'un homme de lettres, nommé Jacques Ammanati, qui, pour lui marquer ſon dévouement & ſa reconnoiſſance, prit le nom de Picolomini Il eſt connu auſſi ſous le nom de cardinal de Pavie, ayant été fait cardinal par ce même Pie II en 1461. Il lui devoit encore les évêchés de Maſſa & de Freſcati : mort en 1479. On a de lui des lettres & une hiſtoire de ſon temps.

Le général ſe nommoit Octave *Picolomini* d'Aragon : il étoit duc d'Amalfi, prince de l'Empire, chevalier de la toiſon d'or, général des armées des empereurs Ferdinand II & Ferdinand III. Il ſe ſignala en 1634 à la bataille de Nortlingue, où il perdit un de ſes neveux, Silvio *Picolomini* ; en 1633, le 15 juillet, il fit lever le ſiege de Saint-Omer au maréchal de Châtillon ; en 1639, il gagna la bataille de Thionville contre le marquis de Lenquiéres ; en 1651, il perdit la bataille de Wolfembutel, ſans rien perdre de ſa gloire. Il mourut vers l'an 1657, il étoit né en 1599.

Il y a auſſi du nom de *Picolomini* & d'une illuſtre & ancienne maiſon de Sienne, quelques gens de lettres connus, tels que, 1°. Alexandre *Picolomini*, archevêque de Patras, coadjuteur de Sienne, ſa patrie, auteur de pièces de théâtre, principal fondement de ſa réputation, du traité de la ſphère, d'une théorie des planètes, de quelques ouvrages de morale, &c. Il a auſſi traduit la rhétorique & la poëtique d'Ariſtote. Mort à Sienne en 1578.

2°. François *Picolomini* de la même maiſon, auteur de commentaires ſur Ariſtote, & d'un traité intitulé : *Univerſa Philoſophia de moribus* ; mort auſſi à Sienne en 1604, à quatre-vingt-quatre ans. La ville lui rendit l'hommage de prendre le deuil à ſa mort.

Pour éclaircir ce qui concerne la maiſon *Picolomini*, il faut obſerver que cette maiſon, originaire de Rome, & qui s'établit dans le huitième ſiècle à Sienne, où elle a eu part au gouvernement de la république, paroit avoir fini dans la perſonne du pape Pie II (*Æneas Sylvius*), mort le 16 août 1464 : du moins la branche ou tout au moins la génération finiſſoit à lui ; mais il avoit deux ſœurs, Laudomie & Catherine *Picolomini*.

Laudomie épouſa Nanne Todeſchini que le pape Pie II adopta dans la famille des *Picolomini*. Un des fils de Laudomie *Picolomini* & de Nanne Todeſchini, nommé François Todeſchini-*Picolomini*, né le 9 mai 1449, fut archevêque de Sienne, ſa patrie, puis cardinal, & enfin pape, ſous le nom de Pie III ; il ne le fut qu'un moment, & mourut l'année même de ſon exaltation en 1503. Il eſt placé dans la liſte des papes, entre Alexandre VI & Jules II.

Antoine Todeſchini-*Picolomini*, frère de Pie III, fut fait duc d'Amalfi par Ferdinand I du nom, roi de Naples, dont il avoit épouſé la fille naturelle, Marie d'Arragon. En faveur de ce mariage, le roi Ferdinand accorda à ſon gendre, à tous ſes deſcendans, & généralement à toute la maiſon de *Picolomini*, le droit de porter le nom & les armes d'Arragon. Les branches de cette maiſon ſe multiplièrent & toutes portèrent ce nom d'Arragon, joint à celui de *Picolomini*. D'une de ces branches étoit François *Picolomini* d'Arragon, tué au ſiége de Bade, le 13 juillet 1686.

La ſeconde ſœur du pape Pie II, Catherine *Picolomini*, épouſa Barthélemi Guglielmi dont elle eut une fille unique, Antoinette, qui épouſa Barthélemi Pieri, ſeigneur de Stixiano ; celui-ci fut auſſi adopté dans la maiſon des *Picolomini* d'Ar-

ragon, dont il prit le nom & les armes, & c'eſt de lui que deſcendoit le fameux général Octave *Picolomini*, dont nous avons parlé.

PICHON. (*Le P.* Pichon, *jéſuite*) (*Hiſt. litt. mod.*) Les jéſuites avoient entrepris de refaire tous les bons livres de Port-Royal & de les faire oublier; mais il leur étoit plus aiſé d'armer le pouvoir de Louis XIV contre leurs ennemis, que de diſpoſer le public favorablement pour eux. Le janſéniſme fut, même dans les plus beaux jours de la gloire de Louis XIV, un des articles ſur leſquels l'idolâtrie de la nation pour ſon roi, ſembla connoître quelques bornes. Les livres de dévotion des jéſuites, ſur-tout ceux qui portoient le même titre que des livres connus de Port-Royal, tombèrent dans un décri univerſel, & c'étoit un proverbe reçu, que tout livre de dévotion d'un jéſuite, ruinoit infailliblement un libraire. Sous Louis XV, le P. *Pichon*, mal corrigé par l'exemple de ſes confréres, voulut refaire une *fréquente communion* pour l'oppoſer à celle de Port-Royal, & comme les janſéniſtes, dans la crainte des communions indignes & par reſpect pour ce ſacrement, ne permettoient pas d'approcher trop ſouvent de la ſainte table, le P. *Pichon* recommanda de s'en approcher tous les jours, & repréſenta cette fréquence exceſſive comme le ſeul moyen de triompher des péchés d'habitude, & de s'affermir dans la voie du ſalut. Les janſéniſtes jugèrent que ce ſyſtème tendoit à une profanation perpétuelle du ſacrement. Le clergé de France ſe partagea, le plus grand nombre des évêques, ſans doute par prudence, & pour ne point attiſer le feu, garda le plus profond ſilence. Pluſieurs d'entre eux condamnèrent le livre du P. *Pichon*, quelques-uns même le défendirent, ou du moins l'excuſèrent. De ce nombre fut l'archevêque de Sens, Languet de Gergy; il obſerva que c'étoit mal conſulter les intérêts de la religion, que de ſévir avec cette rigueur contre ſes défenſeurs les plus zélés, que c'étoit l'eſprit du janſéniſme qui inſpiroit cette rigueur; que s'il arrivoit aux défenſeurs de la foi de s'égarer à force de zèle, il falloit les ramener par la douceur & par les ménagemens, non les irriter, ou les décourager par les anathèmes, qui devoient être réſervés pour les impies ou les hérétiques; il réſulta de toutes ces contradictions, que le livre & le ſyſtême du P. *Pichon* furent proſcrits dans l'opinion publique, & ce n'eſt plus que dans quelques paroiſſes de village, dirigées par des prêtres anciennement jéſuites, ou formés par eux, qu'on tâche encore de mettre en pratique le ſyſtême du P. *Pichon*, mais ſans prononcer ſon nom, qui eſt trop décrié.

PICHON, (*Hiſt. litt. mod.*) poëte François, né à Dijon, aſſaſſiné en 1631 à la fleur de ſon âge. On a de lui une traduction en vers françois de la *Filis de Scire*. Le cardinal de Richelieu faiſoit grand cas de cette traduction, ce qui ne prouve pas qu'elle fût bonne. On a de lui quelques pièces de théâtre, l'*Infidèle confidente*, pièce jouée avec ſuccès par les comédiens de l'hôtel de Bourgogne; *les folies de Cardenio*, *les avantures de Roſiléon*. Il a donné auſſi l'*Aminte* en vers françois.

P I D

PIDOU, (FRANÇOIS) (*Hiſt. litt. mod.*) plus connu peut-être ſous le nom du chevalier de ſaint Olon, envoyé extraordinaire à Gênes & à Madrid, ambaſſadeur extraordinaire à Maroc, né en Touraine en 1640, mort à Paris en 1710. On a de lui l'*état préſent de l'empire de Maroc, & les événemens les plus conſidérables du règne de Louis le Grand*.

P I E

PIE. (*Hiſt. eccl.*) On compte ſix papes de ce nom. Les plus célèbres ſont, *Pie* II, *Pie* IV, & *Pie* V. Le ſixième eſt celui qui ſiege aujourd'hui. *Pie* II eſt ce fameux Æneas Sylvius Picolomini, ſi connu par ſes écrits & par les variations de ſa conduite & de ſes ſentimens; il avoit été ſecrétaire du concile de Bâle, il en avoit défendu hautement l'autorité; la cour de Rome le regardoit comme ſon plus redoutable adverſaire; n'oſant le combattre, elle eſſaya de le gagner, & elle y réuſſit; tout parti étoit indifférent à cet ambitieux; comblé des bienfaits des papes, & voyant la route de la *fortune* plus applanie de ce côté là, il trahit la cauſe qu'il avoit ſoutenue avec tant de gloire; il écrivit contre le concile; le zèle qu'il fit éclater pour les intérêts de Rome l'éleva au pontificat; alors il jura la ruine de cette fameuſe pragmatique, à l'établiſſement & à la publication de laquelle il avoit tant contribué; il employa pour la faire révoquer en France, Balue & Joffredy, (voyez ces deux articles) il crut en être quitte pour dire qu'il ſe repentoit comme ſaint Pierre, qu'il expioit comme ſaint Paul le tort d'avoir perſécuté par ignorance l'égliſe de Dieu, qu'il ſe rétractoit comme ſaint Auguſtin, & qu'il abjuroit les erreurs de ſa jeuneſſe; qu'on devoit plutôt en croire un vieillard qu'un jeune homme, un ſouverain pontife qu'un particulier. C'étoit beaucoup compter ſur la ſimplicité des fidèles, que d'eſpérer qu'ils en croiroient plutôt un vieux pape combattant pour l'autorité des papes, qu'un Théologien dans toute la force de l'âge & des lumières, dans toute l'impartialité du déſintéreſſement, défendant la cauſe de l'égliſe univerſelle. Ce fut d'ailleurs un homme de lettres, très-diſtingué pour le temps, qu'Æneas Sylvius; l'empereur Frédéric III, dont il avoit été ſecrétaire, & dont il fut vice-chancelier, lui déféra la couronne poétique, & lui trouvant du talent pour les affaires, l'envoya en ambaſſade à Rome, à Milan, à Naples, en Bohême & ailleurs.

Ce

Ce pape fut l'Ovide de Rome moderne. On a de lui un *traité de l'amour*, un des *remèdes contre l'amour*, & une *hiſtoire de deux amans*. On a de lui auſſi une *hiſtoire des Bohémiens*, depuis leur origine juſqu'à l'an 1458; une hiſtoire de Frédéric III; une *hiſtoria rerum ubicumque geſtarum*; des mémoires ſur le concile de Bâle, depuis la ſuſpenſion d'Eugène juſqu'à l'élection de Félix. Des mémoires de ſa vie, publiés par Jean Gobelin-Perſonne, ſon ſecrétaire, & beaucoup de poëmes & de traités ſur diverſes matieres. Il étoit né en 1405 dans le Siennois, avoit été fait pape en 1458. Sa bulle de rétractation de ce qu'il avoit écrit au concile de Bâle, lorſqu'il en étoit ſecrétaire, eſt de 1463. Il mourut le 16 août 1464.

PIE IV, (Jean Ange, cardinal de Médicis ou Médequin), étoit frère du fameux marquis de Marignan; (voyez Marignan) il fit étrangler dans la priſon du château Saint-Ange, pour conjuration vraie ou prétendue, le cardinal Caraffe, neveu de Paul IV, ſon prédéceſſeur, & fit trancher la tête au prince de Palliano, frère de ce cardinal; il ſe forma contre lui d'autres conſpirations qu'il crut de même étouffer par la rigueur des ſupplices. Il rétablit le concile de Trente qui étoit reſté ſuſpendu. Né à Milan en 1499, cardinal en 1549, pape en 1559, mort en 1565. Saint Charles Borromée étoit ſon neveu.

PIE V (Michel Ghiſleri), né en 1504, fut fait cardinal en 1557; créé en même temps inquiſiteur général de la foi dans le Milanès & la Lombardie, il exerça ſi rigoureuſement les fonctions de ce rigoureux miniſtère, que les Romains témoignèrent beaucoup de mécontentement, lorſqu'ils le virent en 1566 élevé au Pontificat. Il tint à ce ſujet un fort bon propos: *j'eſpère*, dit-il, *qu'ils ſeront auſſi fâchés à ma mort qu'ils le ſont à mon élection.* Sa conduite ne juſtifia point cet augure. Il continua de faire brûler beaucoup d'hérétiques; il donna cette fameuſe bulle *in cænâ Domini*, que toutes les puiſſances rejettèrent, parce qu'elle bleſſoit toutes les puiſſances, & qu'elle aſſerviſſoit tout & l'égliſe même à la tiare. Il ſe dédommagea de ce refus, en ordonnant qu'elle ſeroit publiée à Rome tous les ans le *jeudi ſaint*; cérémonie qui n'a été abrogée que dans ces derniers temps par le pape Clément XIV. Sa bulle contre Eliſabeth, reine d'Angleterre, choque auſſi tous les égards dus aux têtes couronnées; il contribua beaucoup à faire entrer les Vénitiens & le roi d'Eſpagne, Philippe II, dans une ligue contre les Turcs: l'étendart des deux clefs fut ſolemnellement déployé contre le croiſſant, & le pape n'épargna ni dépenſes, ni mouvemens, ni fatigues pour procurer la victoire de Lépante. Il mourut 6 mois après, en 1572, de la pierre; il répétoit ſouvent au milieu des ſouffrances cette phraſe chrétienne: *Seigneur, augmentez mes douleurs & ma patience.* S'il ne fut pas regretté comme il avoit eſpéré, ce fut peut-être moins pour le mal qu'il fit inconteſtablement que pour un bien dont ſon ſiècle n'étoit pas trop digne, & que toutes les cours ſouffrent impatiemment; ce bien fut qu'il réprima le luxe des eccléſiaſtiques, le faſte des cardinaux & les déréglemens des Romains; qu'il fit exécuter ponctuellement les décrets de réformation faits par le concile de Trente; qu'il chaſſa de Rome les filles publiques, & permit de pourſuivre pour dettes les cardinaux, ne croyant pas que l'infidélité dans les engagemens & l'infamie de la banqueroute duſſent être les priviléges des princes de l'égliſe. Sixte-Quint prenoit Pie V pour ſon modèle; Clément X. le canoniſa; ce fut Pie V qui condamna Baius. Le Sultan Selim prouva que Pie V avoit été pour lui un ennemi redoutable, en ordonnant indécemment des réjouiſſances publiques pour la mort de ce pontife. Les divers intérêts de religion & de politique ne doivent jamais nuire au reſpect réciproque que les princes ſe doivent, & il eſt auſſi lâche qu'inhumain de ſe réjouir de la mort, même d'un ennemi.

PIENNES, (*Hiſt. de Fr.*) De *Piennes* eſt le nom d'une grande & ancienne maiſon qui avoit ſon hôtel à Paris près des grands auguſtins.

Charles VIII avoit acquis cet hôtel de *Piennes*, & François I en fit don au chancelier Duprat.

De cette maiſon de *Piennes* étoit un ſage & expérimenté capitaine, qui avoit aſſiſté à beaucoup de grandes batailles. Il avoit ſuivi Charles VIII dans l'expédition du royaume de Naples, & l'y avoit très-bien ſervi; il avoit vu cette célèbre bataille de Fornoue, où il falloit vaincre ſeulement pour obtenir de ſortir de l'*Italie*, & de n'y pas reſter renfermé. Il étoit auſſi ſous Louis XII à la bataille de Guinegaſte ou des éperons, du 18 août 1513; il en blâma les diſpoſitions, & donna des avis qu'on ne voulut point écouter, *ce que j'eut bien reprocher le roi à tous, pourquoy ils ne l'avoient creu, car il en avoit bien veu d'autres*, dit Brantome.

De *Piennes* étoit gouverneur de Picardie; il eut pour ſucceſſeur dans cette place un prince du ſang, (Charles de Bourbon-Vendôme, aïeul de Henri IV.)

Les de *Piennes* étoient une branche de la maiſon de Hallwin, qui tire ſon nom d'une ville de Flandre, ſituée entre Comines & Menin, & qui étoit déjà conſidérable au douzième ſiècle.

Trois frères de cette maiſon furent tués; ſavoir:

Antoine, ſeigneur de la Capelle, à la bataille de Nancy en 1477, à la ſuite du duc de Bourgogne, Charles-le-Téméraire;

François, l'année précédente, à la bataille de Morat;

Jacques, bailli de Bruges, à la bataille de Guinegaſte en 1479.

Dans la branche de *Piennes*, Louis de Hallwin, ſeigneur de *Piennes*, eſt le premier de cette famille qui ſe ſoit établi en France. Juſque-là, ils avoient été attachés aux ducs de Bourgogne, & avant eux aux comtes de Flandre. Louis de Hallwin ayant été fait priſonnier de guerre par Louis XI, le prince, dont le grand talent étoit de ſéduire les ſujets des princes ſes rivaux, attira celui-ci à ſon ſervice, & le fit ſon chambellan; Louis ſuivit Charles VIII en Italie, & fut un des ſix braves, dont ce prince voulut être environné; la bataille de Fornoue en 1495. C'eſt celui dont nous avons parlé plus haut d'après Brantome.

Antoine de Hallwin, ſeigneur de *Piennes*, ſon petit-fils, grand louvetier de France, fut bleſſé à l'aſſaut de Bailleul-le-Mont en 1523; il fut fait priſonnier par les Impériaux en 1538, en voulant ravitailler Térouenne. Il fut l'un de ceux qui s'enfermèrent dans Metz en 1552 avec le duc de Guiſe, & qui obligèrent l'empereur Charles-Quint d'en lever le ſiége au commencement de 1553. Cette même année 1553, il fut tué à l'aſſaut de Térouenne.

Ce fut à Jeanne ſa fille, & fille d'honneur de la reine Catherine de Médicis, que François de Montmorenci, fils aîné du connétable Anne, fit une promeſſe de mariage ſans le conſentement de ſon père; on prétend même qu'il l'avoit épouſée. Le connétable avoit d'autres vues pour l'établiſſement de ſon fils & l'accroiſſement de ſa faveur; il vouloit lui faire épouſer Diane d'Angoulême, fille naturelle de Henri II, & veuve d'Horace Farnèſe. Le roi & le connétable ſollicitèrent le pape Paul IV de relever le duc de Montmorenci de ſa promeſſe; & ce duc, dégoûté apparemment alors de mademoiſelle de *Piennes*, ou plus ſenſible à l'ambition qu'à l'amour, alla lui-même à Rome ſolliciter cette diſpenſe; mais le pape ſollicité d'un autre côté par le duc de Guiſe, qui voyoit d'un œil jaloux le nouveau crédit que la maiſon de Montmorenci alloit acquérir par ce mariage, ſe rendoit fort difficile; il avoit même d'autres vues: Diane d'Angoulême étoit veuve d'un prince italien, petit-fils d'un pape; il vouloit la remarier à un prince italien, neveu d'un pape; ce pape étoit lui-même, & ce neveu étoit un des Caraffes, fils de ſon frère; ſoit qu'on démêlât ou non ſes motifs, on prit le parti de ſe paſſer d'une diſpenſe qu'il faiſoit trop attendre, & c'eſt ce qui donna lieu à l'édit de 1556 contre les mariages clandeſtins; mais cette loi nouvelle ne pouvoit annuller un engagement antérieur; on prit le parti injuſte de donner à la loi un effet rétroactif, ſous le prétexte que l'autorité paternelle, établie par la nature & qui eſt de tous les temps, étoit bleſſée par ces ſortes d'engagemens. Mademoiſelle de *Piennes* épouſa depuis Florimond Robertet, ſeigneur d'Alluye & de Freſne, ſecrétaire d'état.

C'eſt pour Charles, ſon frère, ſeigneur de *Piennes*, que Hallwin fut érigé en duché-pairie en 1578; Charles fut fait auſſi chevalier de l'ordre du Saint-Eſprit, dès la création de cet ordre. Il avoit rendu de grands ſervices aux rois Charles IX & Henri III; mais auparavant, & au commencement des guerres de religion, il avoit embraſſé le parti des proteſtans, & ſervi ſous le prince de Condé, & M. de Thou dit que ce fut par l'ordre & à l'inſtigation de Catherine de Médicis, qui avoit des intelligences dans les deux partis. Ce de *Piennes* fut gouverneur de Picardie comme ſon bis-ayeul.

Antoine de Hallwin, ſon fils, marquis de *Piennes* & de Maignelais, fut tué à Blois le 4 mai 1581, par un domeſtique du baron de Livarot qu'il avoit tué en duel, & qui voulut venger ſon maître.

Florimond, frère d'Antoine & gouverneur de la Fere, y fut tué en 1592.

Robert, un autre de leurs frères, fut tué à la bataille de Coutras en 1587.

Deux autres de leurs frères, Léonor & Charles, furent tués, lorſque les Eſpagnols prirent Dourlens en 1595.

Anne de Hallwin, fille de Florimond, épouſa 1°. Henri, comte de Candale, qu'elle fit duc & pair de Hallwin en 1611, en vertu de nouvelles lettres d'érection. Ce mariage fut déclaré nul, & Anne épouſa, 2°. Charles de Schomberg qu'elle fit auſſi duc & pair de Hallwin, en vertu de nouvelles lettres d'érection de 1620. Il y eut conteſtation entre M. de Candale & M. de Schomberg pour la pairie: il fut décidé qu'ils ſeroient tous deux pairs, & que, quand l'un auroit pris ſa place au parlement, l'autre ſe retireroit.

PIERIUS VALERIANUS. (*Hiſt. litt. mod.*) Son nom étoit Jean-Pierre Bolzani; il étoit de l'ancienne famille des Bolzani, & n'en fut pas moins domeſtique dans ſa première jeuneſſe, ce qui l'engagea dans la ſuite à compoſer ſon traité *de infelicitate litteratorum*, & quelques autres ouvrages relatifs au même ſujet. Il prit le nom de *Pierius*, pour atteſter ſon attachement aux muſes *Pierides*, & celui de *Valerianus*, on ne ſait pas pourquoi. Il eût pourtant été un exemple du bonheur que les lettres pouvoient procurer, ſi l'amour même des lettres ne lui eût fait préférer le loiſir avec une fortune médiocre aux fardeaux honorables & lucratifs qu'on voulut lui impoſer. Il refuſa l'évêché d'Avignon & quelques autres; il fut l'ami du célèbre cardinal Bembe; il eut pour diſciple le cardinal Hippolyte de Médicis, auquel il dédia le livre intitulé: *pro ſacerdotum barbâ apologia*; ſon traité des hiéroglyphes eſt encore un ouvrage aſſez célèbre. Mort à Padoue en 1558.

PIERRE. Ce nom a été illuſtré par une foule de perſonnages, apôtres, pères de l'égliſe, docteurs, ſouverains, hommes de lettres; nous parlerons en particulier des principaux:

1°. *Saint-Pierre*, prince des apôtres. C'eſt dans tout le nouveau teſtament, dans les quatre évangiles, dans les actes des apôtres, dans les deux épitres qui portent le nom de *Saint-Pierre*, dans la tradition & dans l'hiſtoire du premier ſiècle de l'égliſe, qu'il faut chercher l'hiſtoire de ce premier vicaire de Jéſus-Chriſt.

2°. *Saint-Pierre*, martyr, évêque d'Alexandrie au commencement du quatorzième ſiècle. On place ſon martyre en l'an 311, ſous Dioclétien & Maximien; Théodoret nous a conſervé dans ſon hiſtoire quelques lettres de lui.

3°. *Saint-Pierre Chryſologue*, élu archevêque de Ravennes vers l'an 433, mort, à ce qu'on croit, en 458. On a ſes ouvrages *in fol.*, on y cherche l'éloquence qui a pu lui faire donner ce ſurnom de *Chryſologue*.

4°. *Pierre Damien*, né à Ravenne au commencement du onzième ſiècle, fait cardinal & évêque d'Oſtie en 1057, mort à Faenza le 23 février 1073. Ses ouvrages ont quelque utilité pour la connoiſſance de l'hiſtoire eccléſiaſtique du ſiècle où il vivoit.

5°. *Pierre Ignée*, de la maiſon Aldobrandin, d'abord moine, puis cardinal & évêque d'Albano. Il n'étoit que moine, lorſqu'en 1063, il obtint ce nom d'*Ignée*, pour avoir ſubi impunément aux yeux du clergé & du peuple de Florence l'épreuve du feu, *ignis*.

6°. *Pierre l'Hermite*. L'éblouiſſante idée d'arracher les lieux ſaints aux infidèles, & les chrétiens d'Aſie à l'oppreſſion, les exhortations de ce *Pierre* l'hermite, homme éloquent & ſenſible, qui peignoit vivement les maux de ſes frères, dont il avoit été vivement frappé; les inſtances des papes, les intrigues des moines, l'attrait de la nouveauté, l'ardeur de la chevalerie, la ſuperſtition des rois & des peuples, l'empreſſement qu'avoient tant de brigands dévots d'aller chercher hors de l'Europe la fortune, l'abſolution & l'impunité; peut-être auſſi les invitations de quelques peuples opprimés par les Turcs, & l'eſpérance d'étendre le commerce de l'Europe, produiſirent cette fermentation univerſelle qui enleva tant de prélats à leurs ſiéges, tant de ſouverains à leurs états, tant de citoyens à leur patrie. L'uſage, devenu commun depuis long-temps parmi les pénitens & les dévots, rois ou peuple, de faire le voyage de Jéruſalem, devoit, par le concours des conjonctures, amener les eſprits à cette réſolution. Puiſqu'il falloit aller à Jéruſalem, il falloit rendre ce pélerinage libre & ſûr; il l'avoit été du temps des Sarraſins, il avoit ceſſé de l'être ſous les Turcs ou Turcomans, qui, en 1065, s'étoient emparés de Jéruſalem. Ce peuple encore féroce n'avoit guère pris du mahométiſme que la haine du nom chrétien; les voyages des Occidentaux à la Terre-Sainte ne ſervoient plus qu'à rendre ceux-ci les témoins de la profanation des lieux ſaints & de la miſère des chrétiens d'Aſie; de-là ce zèle de *Pierre* l'hermite, de-là l'enthouſiaſme épidémique. *Pierre* l'hermite étoit un gentilhomme d'Amiens qui s'étoit fait hermite & pélerin; il avoit fait un voyage à la Terre Sainte en 1093. Ce fut au concile de Clermont en 1095, qu'il fit réſoudre la première croiſade; ſa longue barbe, ſon habit groſſier, ſon bourdon de pélerin, ajoutoient à l'effet de ſon éloquence. Godefroy de Bouillon lui confia le commandement d'un détachement conſidérable de l'armée croiſée; il ne ſe montra pas toujours auſſi habile à la tête des troupes, qu'il avoit été entraînant dans le concile; cependant il montra beaucoup de valeur & de conduite au ſiége de Jéruſalem en 1099.

7°. *Pierre de Cluni*, ou *Pierre le vénérable*, de la maiſon des comtes de Montboiſſier, tendre & noble conſolateur d'Abailard, que tout le monde opprimoit alors. (Voyez l'article *Abailard.*) Il écrivit contre les erreurs de Pierre Bruys & de ſon ſectateur Henri; il juſtifia ſon ordre de quelques reproches que lui faiſoit S. Bernard. On a de lui des lettres & quelques autres ouvrages; en liſant les écrits de ce temps-là, on admire S. Bernard, on plaint & on condamne quelquefois Abailard, c'eſt *Pierre* le vénérable qu'on aime. Il mourut dans ſon abbaye, le 24 décembre 1156.

8°. *Pierre Lombard.* (Voyez LOMBARD.)

9°. *Pierre Comeſtor* ou le *Mangeur*, doyen de l'égliſe de Troyes, compila l'hiſtoire eccléſiaſtique, & en fut nommé le *maître*, comme Pierre Lombard des *ſentences*. Il mourut en 1198 à Saint-Victor, où il étoit chanoine régulier. Son épitaphe, digne du goût du temps, commence ainſi:

Petrus *eram*, *quem* petra *tegit*, *dictusque* comeſtor
Nunc comedor, *&c.*

10°. *Pierre de Blois*, ainſi nommé parce qu'il étoit né dans cette ville; précepteur, puis ſecrétaire de Guillaume II, roi de Sicile, appellé en Angleterre par le roi Henri II, y mourut en 1200. On a de lui des lettres, des ſermons &c. où il s'élève avec tant de force contre les déréglemens du clergé, que les proteſtans l'ont ſouvent cité dans leurs déclamations contre l'égliſe romaine.

11°. *Saint-Pierre Nolaſque*, fondateur de l'ordre de la Merci pour la rédemption des captifs. Il étoit né vers l'an 1189; ſa fondation eſt du 12 août 1223; il y aſſocia ſaint Raymond de Pegnafort; elle fut approuvée en 1230 par le pape Grégoire IX. *Saint-Pierre* Nolaſque mourut la nuit de noël 1256 ou 1258.

12°. *Pierre*, moine de Vaux ou des Vaux de Cernay, au treizième ſiècle, a écrit l'hiſtoire de la guerre des Albigeois, dont il avoit été le témoin oculaire. Cette hiſtoire a été imprimée à Troyes en 1615; elle a même été traduite du latin en françois.

13°. *Pierre Martyr.* (Voyez MARTYR.)

14°. *Pierre de Navarre.* (Voyez NAVARRE.)

15°. *Pierre.* (Corneille de la) *Cornelius à lapide*, jeſuite flamand, né dans le pays de Liége, mort à Rome en 1637, auteur de dix volumes *in-fol.* de commentaires ſur l'écriture ſainte.

16°. *Pierre de Saint-Louis* (le père), auteur du poëme de la *Magdeleine*, chef-d'œuvre de ridicule qui parut en 1668, au temps où écrivoient les Nicole, les Paſcal, les Boſſuet, les Boileau, les Racine. La même année voyoit éclore *Andromaque* & la *Magdeleine*; c'étoient préciſément les deux extrémités du bon & du mauvais goût; on pourroit faire un pareil ouvrage par plaiſanterie, par gageure, pour montrer l'abus de l'eſprit & la ſottiſe des pointes, & ce ſeroit déjà un grand tour de force; mais ce qui eſt beaucoup plus plaiſant, c'eſt qu'il ait été fait le plus ſérieuſement du monde pour montrer de l'eſprit & du talent, & qu'il ait été loué le plus ſérieuſement du monde & le plus ridiculement par les confrères & les amis de l'auteur. Nous n'en citerons que deux morceaux, pour faire connoître ce que peuvent l'eſprit & la ſottiſe réunis, & nous avertiſſons que tout eſt abſolument du même ton, qu'il n'y a pas le moindre relâche; jamais un vers ſans eſprit, jamais d'eſprit ſans ridicule.

Magdeleine, par la ſeule contemplation de ſon crucifix, apprend toutes les ſciences, & premièrement la grammaire; elle frémit de voir que, par un *cas* du tout déraiſonnable, l'amour du ſauveur lui ait rendu la mort *indéclinable*, qu'à force d'être *actif*, il ſe ſoit fait lui-même *paſſif*.

Tandis qu'elle s'occupe à punir le forfait,
De ſon *temps prétérit* qui ne fut qu'*imparfait*,
Temps de qui le *futur* réparera les pertes.....
Et le *préſent* eſt tel, que c'eſt l'*indicatif*
D'un amour qui s'en va juſqu'à l'*infinitif*.....
Mais c'eſt dans un degré toujours *ſuperlatif*,
Et tournant contre ſoi toujours l'*accuſatif*;
Direz-vous pas après qu'ici notre écolière
Faiſant de la façon, eſt vraiment ſingulière
D'avoir quitté le monde & ſa *pluralité*?

De la grammaire, elle paſſe à la verſification; elle examine la *quantité* de ſes péchés; elle les trouve *ſans meſure*, *ſans rime*, *ſans raiſon*, *ſans nombre & ſans règle*.

L'autre morceau eſt ce qu'on appelle un écho, & dont on trouve beaucoup d'exemples dans nos anciennes poéſies :

Que fuyent les oiſeaux volans dans ces bocages? -- *Capes.*
Mais que fuyois-je moi de Dieu, quand je l'avois? -- *La voix.*
Que dit-elle à mon cœur au bord de ce vieux antre? -- *Entre.*
Quels furent donc mes yeux à ceux des regardans? -- *Ardens.*
Comment pour ces malheurs doit paroître Marie? -- *Marrie.*
De qui ſuivoit les pas autrefois Madeleine? -- *D'Héleine.*
Que me ſera l'époux dans ſa cour ſouveraine? -- *Reine.*
Et que donne le monde aux ſiens le plus ſouvent? -- *Vent.*
Que dois-je vaincre ici ſans jamais relâcher? -- *La chair.*
Qui fut cauſe des maux qui me ſont ſurvenus? -- *Venus.*
Que faut-il dire après d'une telle infidelle? -- *Fi d'elle.*
Qui me cachoit le ciel, ſans que mon œil le viſe? -- *Le vice.*
Pourrai-je quelque jour aller tout droit à Dieu? -- *Adieu.*

L'auteur, le révérend père *Pierre* de Saint-Louis, religieux carme de la province de Provence, nous apprend qu'il n'a pas toujours été carme ni dévot, qu'il a eu des maîtreſſes & en aſſez grand nombre; Lucrece, qui jouoit ſi bien des yeux & du luth; Valberinte, autrefois le ſujet de ſes vers & de ſes peines; Laure, à la treſſe d'or, Laure, la chère ſœur de ſon cher Alidor. Il convient d'avoir fait pour ces belles quantité d'ouvrages ſatyriques, impurs, impertinens, volages, dont il ſe repent & qu'il déſavoue. Cette confeſſion, moitié humble, moitié gaſconne, parut ſans doute alors fort édifiante.

17°. *Pierre de Bruys.* (Voyez BRUYS).

18°. *Pierre de Corbière.* (Voyez CORBIERE).

19°. *Pierre de Lune.* (Voyez BENOIT XIII).

20°. *Pierre de Luxembourg.* (Voyez LUXEMBOURG).

21°. *Pierre.* (Euſtache de ſaint & l'abbé de ſaint). (Voyez SAINT-PIERRE).

22°. *Pierre-le Cruel*, roi de Caſtille. (*Hiſt. d'Eſ.*). Sur la conduite de ce roi, ou plutôt de cet ennemi de l'humanité, à l'égard de Blanche de Bourbon, ſa femme, de Henri de Tranſtamare, ſon frère, du prince Noir, ſon bienfaiteur, voyez les articles BOURBON (LOUIS II) HENRI II, *roi de Léon & de Caſtille*. GUESCLIN (du).

Nous allons donner ici la liſte de ſes autres crimes.

Dom Pédre ou *Pierre*, dit le cruel, fils unique d'Alphonſe XI, Roi de Caſtille, & de Marie de Portugal, fille d'alphonſe IV, roi de Portugal, n'avoit pas encore ſeize ans lorſqu'il monta ſur le trône de Caſtille en 1350; ſes frères bâtards étoient fils d'Éléonore de Guſman. Cette maîtreſſe d'Alphonſe XI, à la mort du roi ſon amant, auroit pu ſe mettre en ſûreté dans la forte place de Medina Sidonia qui lui appartenoit; elle aima mieux montrer ſa ſoumiſſion en venant à la cour: elle fut arrêtée à Séville, & bientôt après étranglée dans le palais, ſous les yeux de la reine-mere & du roi: ce premier crime ſi vil & ſi atroce, prémices du regne de dom Pédre, doit cependant moins être imputé à ce prince, qu'à Marie de Portugal ſa mère, dont l'orgueil ne pouvoit pardonner à une rivale de lui avoir enlevé avec le cœur de ſon mari, le crédit & la puiſſance dont elle étoit peut-être encore plus jalouſe. Il en coûta cher, dans la ſuite, à Marie de Portugal, pour avoir ainſi accoutumé ſon fils à répandre le ſang.

Dom Pedre, jeune encore, tomba ſi dangereuſement malade, qu'on déſeſpéra de ſa vie; il al-

ſoit mourir ſans enfans, on ſongea au choix d'un ſucceſſeur, les grands ſe partagèrent entre trois princes : 1° Jean de Lacerda Lara, dont les droits précédoient même ceux de dom Pedre ; 2° l'Infant d'Arragon Ferdinand, un des plus proches héritiers de dom Pedre ; 3° dom Ferdinand Emmanuel de Caſtille, prince du ſang fort éloigné.

Dom Pedre revenu à la vie, ne pardonna jamais, ni aux grands d'avoir ſongé à ſon ſucceſſeur, ni à ces trois princes d'avoir été nommés dans cette occaſion. Lara & Ferdinand Emmanuel moururent ſubitement, auſſi-tôt après le rétabliſſement de dom Pedre ; tous les hiſtoriens imputent à dom Pedre ces deux morts ſi promptes, & il n'a pas voulu lui-même qu'on pût ne le pas ſoupçonner ; l'acharnement avec lequel on le vit à la mort de Jean de Lara, pourſuivre ſon fils âgé de deux ans, prouva bien qu'il étoit l'auteur de la mort du père. Dom Pedre employa dans cette conjoncture, la violence & l'artifice pour ſe ſaiſir de cet enfant ; il ne lui échappa qu'avec peine, par les ſoins de Mincia, ſa gouvernante, qui s'enfuit avec lui dans la Biſcaye ; elle ne le ſauva pas pour long-temps ; il mourut au bout de quelques jours, toujours pourſuivi par dom Pedre, qui fit arrêter Jeanne & Iſabelle de Lara ſes ſœurs, & s'empara de tous les domaines de cette maiſon.

Garcilaſſo de la Véga, un des plus grands ſeigneurs & des plus grands capitaines du Royaume, fils d'un premier miniſtre d'Alphonſe XI, maſſacré dans une ſédition pour avoir ſervi ſon maître avec zèle, eſt mandé au palais par dom Pédre ; la reine-mère qui commençoit à ſe repentir d'avoir donné à ſon fils l'exemple de la cruauté, fait avertir Garcilaſſo de ne point venir. N'ayant rien à ſe reprocher, il croit n'avoir rien à craindre, il eſt aſſaſſiné dans l'appartement du roi. Son crime étoit d'avoir eu des liaiſons d'amitié avec Jean de Lara & d'avoir été de ceux qui vouloient, au défaut de dom Pedre, rappeler les Lacerda au trône.

On ſe révolta ; la guerre civile s'alluma ; dom Pedre aſſiège les rebelles dans Aguilar, force la place, y fait priſonnier Alphonſe Coronel, beau-père de Jean de Lacerda Lara, & lui fait trancher la tête.

Alphonſe d'Albuquerque, gouverneur de dom Pedre, avoit trop flatté ſes vices naiſſans, il en fut puni ; voulant, dit-on, adoucir par l'amour l'ame atroce de dom Pedre, il favoriſa la paſſion de ce prince pour Marie de Padille, qui fut ſous le regne de *Pierre* le cruel, ce qu'Éléonore de Guzman avoit été ſous le regne d'Alphonſe XI, & qui cauſa bien plus de troubles, parce qu'avec un caractère plus pervers elle gouverna un caractère plus féroce. Padille étoit attachée à Iſabelle, femme d'Albuquerque ; il engagea Hineſtroſa, oncle de Padille, à la livrer lui-même au jeune roi ; ce fut le commencement de la fortune d'Hineſtroſa, qui bientôt éclipſa celle d'Albuquerque. Padille, d'abord protégée par Albuquerque, fut bientôt en état de le protéger lui-même, & alors elle ne le voulut plus. Jalouſe de régner ſeule, elle s'empreſſa de renverſer le crédit de la reine-mère, & celui d'Albuquerque. Ce miniſtre ſe voyant négligé, devint bientôt un mécontent ; dès-lors ſuſpect, puis odieux, lorſqu'il eſſaya de ramener dom Pedre à une épouſe digne de ſa tendreſſe, Blanche de Bourbon (voyez Bourbon, Louis II.), l'une des plus belles princeſſes de ſon temps, & dont la beauté étoit le moindre charme ; il penſa mourir de la main de ce prince furieux. Il alla chercher un aſyle en Portugal. Dom Jean Nunnez de Prado, ſon ami, grand-maître de l'ordre de Calatrava, ſe réfugia en Arragon ; le roi l'invite à revenir, & lui donne ſa parole royale qu'il ne lui ſera fait aucun mal ; il arrive, on l'arrête, il eſt aſſaſſiné en priſon, parce que Padille vouloit procurer à dom Diégue de Padilla, ſon frère, la grande maîtriſe de Calatrava.

Dom Pedre, après avoir vainement ſollicité le roi de Portugal, de lui livrer d'Albuquerque, ordonne à celui-ci de venir rendre compte de l'adminiſtration des finances dont il avoit été chargé ; mais Albuquerque le connoiſſoit, & il avoit d'ailleurs devant les yeux le ſort de Prado ſon ami. Les biens d'Albuquerque ſont confiſqués, & ſes emplois partagés entre Hineſtroſa, oncle de la favorite, & un juif qu'elle protégeoit.

La grande maîtriſe de S Jacques, étoit poſſédée par dom Frédéric, propre frère de dom Pedre & frère jumeau de Tranſtamare. Padille la voulut pour un autre de ſes frères, dom Garcie de Padilla de Villagera ; on ſuppoſa des crimes d'état à dom Frédéric, il fut dépoſé, & Villagera élu en ſa place.

Albuquerque fit une ligue avec les Lacerda, les princes bâtards, les princes d'Arragon, la plupart des grands de Caſtille ; la reine d'Arragon, tante de dom Pedre, la reine-mère elle-même ſe mirent à leur tête.

Albuquerque mourut très promptement, perſuadé qu'il étoit empoiſonné, & que le coup venoit du roi ; il s'accuſa en mourant, de la lâche condeſcendance qu'il avoit eue de lui faire livrer Padille ; il exhorta les confédérés à l'union & à la perſévérance ; il ordonna que ſon corps fut embaumé, qu'on le portât toujours à la ſuite de l'armée, & pria ſes amis de ne pas ſouffrir qu'il fût enterré juſqu'a ce que la ligue eût forcé dom Pedre à renvoyer Padille, ſes parens & ſes créatures.

Dom Pedre parut oublier un moment Padille ; il s'enflamma pour Jeanne de Caſtro ; ne pouvant la ſéduire, il prit le parti de la tromper ; ce fut ſa main qu'il lui offrit, en l'aſſurant que ſon mariage avec Blanche de Bourbon étoit nul : deux lâches prélats, dom Sanche, évêque d'Avila, & dom Juan, évêque de Salamanque, caſſèrent en effet le mariage de Dom Pedre qui épouſa Jeanne de Caſtro, & la quitta auſſi-tôt qu'il eût ſatisfait ſa paſſion. Dom Ferdinand de Caſtro, pour venger ſa ſœur, entra dans la ligue, & y fit entrer ſes amis.

Pierre ſe voyant abandonné même de ſes ſoldats, voulut bien paroître entrer en négociation avec ſa mère, ſa femme, ſa tante, ſes frères, ſes couſins, ſon peuple. Il accorda tout, Padille fut éloignée ; ſon oncle Hineſtroſa & ſon protégé, le juif Samuel Levi furent empriſonnés, les parens & les amis de la favorite dépouillés ; tous les emplois occupés par les princes & par leurs partiſans ; mais il jura dans ſon cœur la mort de tous ceux qui lui avoient fait connoître la contrainte. Il s'échappe, il ſe retrouve à la tête d'une armée, & le poiſon le ſert encore au défaut du fer. En paſſant par Medina del campo, il fait périr dom Pedre Ruiz de Villegas, gouverneur de Caſtille, dom Sanche Ruiz de Rochas & tous ceux qui lui étoient ſuſpects. Il ſurprend Tolède, fait mourir pluſieurs gentilshommes, fait pendre vingt-deux hommes du peuple pris au haſard. Parmi ces malheureux, étoit un vieillard octogénaire ; ſon fils, âgé de dix-huit ans, offrit ſa vie pour lui ; dom Pedre accepte froidement l'échange, & fait exécuter le fils au lieu du père. Les Padille, les Hineſtroſa, les Samuel-Levi reprennent leur première place auprès du trône ; les chefs de la ligue ſont diſſipés, les intérêts changent, la guerre s'allume entre l'Arragon & la Caſtille ; dom Frédéric, ce grand-maître de Saint-Jacques, déjà dépouillé par dom Pedre, en faveur des Padilles, croyant avoir fait ſa paix & être rentré en grace, ayant d'ailleurs la parole du roi pour la ſûreté de ſa perſonne, mettoit ſon honneur à ſervir ſon pays & ſon injuſte frère contre l'Arragon ; il vient rendre compte à dom Pedre d'un avantage qu'il venoit d'avoir ſur les troupes arragonnoiſes ; il comptoit ſur des témoignages de ſatisfaction & de reconnoiſſance de la part du roi ſon frère ; dom Pedre le fait poignarder, ſous ſes yeux, dans le palais, & vient dîner tranquillement dans la ſalle où le corps tout ſanglant de ſon frère étoit encore étendu par terre. Il égorge auſſi deux autres de ſes frères bâtards, dom Juan & dom Pedre, âgés, l'un de dix-huit ans, l'autre de quatorze, dont la jeuneſſe garantiſſoit l'innocence, & qu'il tenoit d'ailleurs en priſon depuis leur enfance.

Un autre de ſes frères (dom Tello), auroit eu le même ſort, mais il s'enfuit en Arragon.

La Biſcaye appartenoit à la branche de Lacerda-Lara ; nous avons dit qu'à la mort de Jean de Lara & de ſon fils, dom Pedre avoit fait enfermer Jeanne & Iſabelle de Lara, héritières de cette maiſon, pour s'emparer de leurs biens. Dans la ſuite, voulant s'attacher dom Tello ſon frère, & l'infant d'Arragon, dom Juan ſon couſin, ou ne voulant que leur tendre un piége, il avoit marié Jeanne avec le premier, & Iſabelle avec le ſecond. Jeanne de Lara, l'aînée, avoit porté en dot la Biſcaye à dom Tello ; dom Pedre, furieux que ce prince lui eût échappé, confiſqua la Biſcaye, & la promit à dom Juan, mari d'Iſabelle, dont les droits ſuivoient immédiatement ceux de Jeanne. Dom Juan ſe trouvant à la ſuite de dom Pédre à Bilbao, où le nom de Lara étoit toujours cher, crut l'occaſion favorable pour rappeller au roi ſa promeſſe, & lui demander l'inveſtiture de la Biſcaye. Les habitans de Bilbao, raſſemblés dans la place publique, ſous les fenêtres du palais, faiſoient des vœux pour dom Juan, & attendoient impatiemment le ſuccès de ſa demande ; le roi répondit par un refus formel, & dom Juan ayant eu l'imprudence d'inſiſter, en alléguant les promeſſes du roi & le vœu du peuple, dom Pedre le fit maſſacrer à l'inſtant par ſes gardes, ou, ſelon quelques auteurs, il le poignarda de ſa propre main ; il fit enſuite jetter ſon corps par les fenêtres qui donnoient ſur la place, en criant aux habitans : *Tenez, voilà votre roi, c'eſt ainſi que je vous le rends.* Il fit arrêter de nouveau Jeanne & Iſabelle de Lara, qu'il fit depuis mourir dans leur priſon. Il fit depuis déclarer ennemis de l'état ſes frères & ſes couſins qui lui étoient échappés ; il mit leurs têtes à prix.

Il n'eut pas honte de faire empriſonner la reine d'Arragon, ſa tante ; il n'eut pas honte de la faire étrangler dans la priſon.

Il étoit arrivé par degrés juſqu'à ſa mère ; cette princeſſe, forcée de céder à l'aſcendant de dom Pèdre & de ſe remettre entre ſes mains, demande pour unique grace à ſon fils unique, qu'on épargne le ſang de ſes amis, ou qu'on lui épargne du moins le ſpectacle de leur mort. Dom Pedre les fait tous égorger, & tous aux yeux de la reine qui fut couverte de leur ſang ; elle s'évanouit, on crut que le déſeſpoir alloit trancher ſa vie ; dom Pedre le crut auſſi, & n'en fut point ému ; il crut faire aſſez d'en épargner les reſtes, & de ne pas plonger lui même un poignard dans le ſein maternel ; mais il ne put ſouffrir qu'elle reſpirât plus long-temps dans les lieux qu'il habitoit ; il la chaſſa de ſon royaume, & la renvoya en Portugal.

Il n'avoit pas plus d'égards pour Padille, ſa maîtreſſe, lorſqu'elle oſoit lui parler en faveur de quelque proſcrit. Villegas, condamné à périr, oſa bien attendre le roi dans la chambre même de Padille, & prenant entre ſes bras une des filles de cette femme & du roi, il demanda grace au nom de Padille & de cet enfant, perſuadé qu'un homme protégé ainſi d'un côté par l'amour, de l'autre par la tendreſſe paternelle, n'avoit rien à craindre, Pierre ſaiſit un poignard, s'élance ſur Villegas & le frappe à coups redoublés, au haſard de percer ſa maîtreſſe & ſa fille, qui furent couvertes du ſang de ce malheureux qu'elles virent expirer.

Le grand-maître de Calatrava, Padilla, frère de la favorite, ayant à dîner chez lui dom Oſorio, ſon ami, devenu tout-à-coup ſuſpect au tyran, voit entrer deux gardes de dom Pedre, qui, par

ordre de ce prince, poignardent Oſorio à la table de Padilla, à ſes yeux, & laiſſent encore celui-ci chargé du ſoupçon d'avoir trahi ſon ami, & d'avoir amené au tyran ſa victime.

Alphonſe Coronel, à qui dom Pedre avoit fait trancher la tête, après l'avoir fait priſonnier dans Aguilar, avoit laiſſé deux filles, Marie, l'aînée, qui avoit épouſé Jean de Lacerda-Lara, & Alphonſine, femme de dom Alvar Perez de Guſman. Dom Pedre s'enflamma pour ces deux ſœurs à la fois, comme pour outrager encore doublement leur père après lui avoir donné la mort; il trouva une réſiſtance à laquelle il devoit s'attendre, mais à laquelle il ne pouvoit s'accoutumer; il alloit en venir aux dernières violences; ſes menaces, ſes fureurs forcèrent Lacerda & Guſman à prendre les armes, & à ſe joindre aux nombreux ennemis de dom Pèdre. Lacerda eut le malheur d'être pris les armes à la main. Marie Coronel fut obligée de demander à ſon tyran la grace de ſon mari; elle éprouva refus pour refus; on dit même que, voulant par un rafinement de vengeance & de cruauté rendre ce refus plus affreux, dom Pedre feignit de céder aux larmes de celle qu'il aimoit, & d'envoyer la grace de Lacerda, mais que ce ne fut qu'après s'être aſſuré qu'elle arriveroit trop tard. Il n'en devint que plus preſſant auprès de Marie Coronel; elle s'étoit enfermée dans un couvent, pour ſe dérober aux perſécutions d'un tel amant; il va pour forcer cet aſile; Marie Coronel n'ayant plus de reſſources que dans ſon courage, avoit pris le parti de ſauver ſon honneur aux dépens de ſa beauté; elle s'étoit déchiré le viſage, & parut toute couverte de ces glorieuſes plaies, aux yeux de ſon amant épouvanté, pour qui elle ne fut plus, comme elle le deſiroit, qu'un objet de dégoût & d'horreur. Alphonſine, plus docile, ou peut-être ſeulement plus adroite, eut un moment de crédit aſſez fort, pour faire arrêter Hineſtroſa, oncle de Padille, & alarmer celle-ci; mais dom Pedre fut bientôt dégoûté d'Alphonſine, & ce prompt dégoût parut encore dépoſer contre la fille d'Alphonſe & la ſœur de Marie Coronel.

Un prêtre, à la vérité fanatique, ayant cru avoir reçu de Saint-Dominique la miſſion de prédire à dom Pedre qu'il ſeroit tué par Henri de Tranſtamare (car tout le monde prévoyoit que l'un de ces frères mourroit de la main de l'autre), *Pierre* lui dit avec un rire amer : *il convient que vous alliez ſans délai rendre compte à Saint-Dominique de la miſſion dont il vous a chargé*, & il le fit brûler vif en ſa préſence. Tout autre que dom Pèdre ſe ſeroit contenté de le faire enfermer tout au plus.

Une femme de qualité, Urraque Ozorio, reſpectable par ſes vertus, avoit un fils dans le parti de Tranſtamare; pour ce ſeul prétendu crime, peut-être involontaire, dom Pedre n'eut pas honte de la faire brûler vive, horreur qui parut encore plus abominable par le contraſte du courage & de la piété d'une ſimple domeſtique de cette femme, qui, ſous prétexte de veiller ſur les derniers momens de ſa maîtreſſe, pour empêcher que la violence des douleurs ne lui arrachât des mouvemens contraires à la décence, & indignes, ſelon elle, d'Urraque Oſorio, entra dans le bucher, s'y tint conſtamment, & périt dans les flammes avec ſa maîtreſſe; cette fille ſe nommoit Iſabelle d'Avalos.

Samuel Lévi, ce juif qui avoit long-temps partagé avec Hineſtroſa la faveur de ſon maître & la puiſſance du miniſtère, fut ſoupçonné d'avoir amaſſé de grandes richeſſes; ſur ce ſoupçon, le roi, non moins avare que cruel, fit ſaiſir tous ſes biens, & lui fit donner la queſtion pour ſavoir où il avoit caché ſon argent; le malheureux mourut dans les tortures.

Dom Pedre avoit employé dans pluſieurs affaires de confiance dom Guttière Fernandès de Tolède; il fut que cet homme, rempli d'humanité, plaignoit le ſort des victimes qu'il voyoit immoler tous les jours; dès lors ſa mort fut réſolue; mais il falloit le tirer d'un lieu où il commandoit : on l'invite à une revue de troupes qui ſe faiſoit ſur la frontière; il eſt arrêté au milieu de cette revue, & on lui montre des lettres du roi qui demandoient ſa tête. Tout ce que Guttière put obtenir, c'eſt qu'avant de mourir, il lui fût permis d'écrire à dom Pèdre; ſa lettre, qu'on remit au roi avec ſa tête, contenoit de juſtes reproches & d'importantes leçons. Dom Pedre, à la lecture de cette lettre, fut ſi tranſporté de fureur, qu'il eût voulu tenir Guttière en vie pour lui faire ſouffrir mille morts, & qu'il ne pouvoit ſe conſoler de voir cette tête inanimée, braver ſa colère impuiſſante.

Un autre Guttière, dit Zévallos, eut auſſi la tête tranchée, ſoit parce qu'il étoit parent de celui-ci, ſoit parce qu'il fut ſoupçonné d'avoir favoriſé l'évaſion de quelques victimes.

Dom Garcilaſſo Carillo, à qui le roi avoit enlevé de force Marie Gonzales d'Hineſtroſa, ſa femme, s'étoit retiré auprès de Tranſtamare qui l'avoit fait ſon écuyer; il entreprit de retirer la comteſſe de Tranſtamare des mains de dom Pedre, où elle étoit alors, & qui égorgeoit les femmes auſſi bien que les hommes. Il vient s'expoſer à toute la fureur de dom Pedre; il vient lui offrir ſes ſervices contre Tranſtamare, dont il ſe plaignoit amèrement. Le ſoupçonneux dom Pedre fut aiſément aveuglé par la haine. Carillo demanda & obtint la permiſſion de voir la comteſſe de Tranſtamare, pour épier, diſoit-il, ſes ſecrets, & les révéler à dom Pedre; il profita de cette facilité pour préparer l'évaſion de la comteſſe; il accompagna ſa fuite, & la remit entre les mains de ſon mari; on peut juger de la fureur & de la confuſion de dom Pedre à cette nouvelle. Gar-

cilaſſo Carillo avoit un frère, Gomès Carillo, reſté fidèle au roi; dom Pedre réſolut de le traiter en traitre, parce qu'il jugeoit que ſon frère l'avoit été. Gomès ſe voyant ſuſpect, crut devoir ſe juſtifier auprès du roi; dom Pedre convint d'avoir pris quelque ombrage, mais, content de la juſtification de Gomès, il parut lui rendre ſa confiance; il lui donna le gouvernement d'Algézire & l'envoya en prendre poſſeſſion; lorſque Gomès fut dans la barque qui devoit le tranſporter, on lui trancha la tête, qui fut à l'inſtant envoyée au roi.

Les corps n'étoient pas plus ménagés que les particuliers, le clergé ne l'étoit pas plus que les autres corps. L'archevêque de Tolède, Albornos, prélat, qui joignoit aux vertus d'un évêque les talens d'un guerrier, effrayé des violences de dom Pedre, quitta ſon ſiége & l'Eſpagne, & alla en Italie ſervir le pape, laiſſant dom Pedre ſe venger de ſon improbation par de nouvelles violences.

L'évêque de Siguença, le prélat le plus ſavant & le plus exemplaire du royaume, empriſonné pour avoir plaint le ſort de Blanche de Bourbon; l'archevêque de Tolède Vaſco, l'un des ſucceſſeurs d'Albornos, arraché de l'autel où il entendoit la meſſe, & chaſſé à l'inſtant du royaume, pour avoir donné des larmes à la mort de l'infortuné Guttière de Tolède, ſon frère, que toute l'Eſpagne regrettoit; les évêques de Lago & de Calahorra, chaſſés pareillement de leurs égliſes; Maldonado, grand archidiacre de Burgos, poignardé pour avoir reçu des lettres du comte de Tranſtamare; l'archevêque de Brague, empriſonné pour ſon attachement au même prince; l'archevêque & le doyen de Compoſtelle, maſſacrés pour la même cauſe, & dans un temps où dom Pedre détrôné, fugitif, avoit intérêt de ménager tout le monde, montrent aſſez qu'il ne ſavoit rien ménager.

Si nous voulons voir quel il étoit à l'égard des puiſſances voiſines & indépendantes, nous retrouverons le même deſpotiſme, la même férocité, la même violence. L'idée que les autres ſouverains puiſſent être ſes égaux, entre avec peine dans ſon ame, & il la repouſſe ſans ceſſe.

Le roi d'Arragon, *Pierre*, dit *le Cérémonieux*, étant en guerre avec les Génois, Pérellos, ſon amiral, enlève deux galeres génoiſes dans le port de Sainte-Marie, à la vue du roi de Caſtille. Ce Prince ne prenoit aucun intérêt aux génois, mais il regardoit ce coup de main comme une inſulte; il pouvoit avoir droit d'en demander une réparation, & le roi d'Arragon l'offroit; la réparation que dom Pédre exigea, fut la tête de Pérellos. Sur le refus du roi d'Arragon, il lui fit la guerre; mais c'étoit peu de combattre le roi d'Arragon, de couronne à couronne, il prétendoit le détrôner, le prendre & le faire périr ſur un échaffaut, à la place de Pérellos. Il commença par faire arrêter tous les marchands Aragonois & Catalans qui ſe trouvoient dans ſes états. Mercero, général des Arragonois, ayant été pris dans un combat nav eut la tête tranchée à Séville; tous les priſonn périrent dans les ſupplices; dom Pédre aſſiége en perſonne le château d'Orihuéla, propoſe gouverneur Jean Martinez d'Eſlaba, une con rence, pendant laquelle il le fait tuer à coup flèche. Le roi d'Arragon, outré de reſſentimen propoſa un duel à dom Pédre, qui répondit qu ſauroit bien le faire perir d'une mort moins h norable. Le roi d'Arragon appelle à ſon ſecou Mahomet Barberouſſe, roi de Grenade, qui, p une diverſion heureuſe force dom Pèdre à faire paix avec le roi d'Arragon. Au milieu de la fé rité que produit cette paix, dom Pédre tom avec toutes ſes forces ſur les états de Barberouſſ qui réclame à ſon tour l'aſſiſtance du roi d'Arrago celui-ci reſpirant à peine d'une guerre ſi cruelle n'oſoit plus ſe commettre avec dom Pédre; le r de Grenade, abandonné ainſi de ſon allié, cr qu'une généreuſe confiance pourroit déſarmer ſo ennemi; il vint ſur la foi d'un ſauf-conduit, ave une foible eſcorte, le trouver à Séville, & traite avec lui au milieu de ſa cour; dom Pédre paru d'abord ſentir ce que le procédé de ce prince avoi de franc & de noble; il l'accueillit, il lui donn des fêtes: mais dans la ſolemnité d'un feſtin, le roi de Grenade eſt arrêté avec trente-ſept des principaux ſeigneurs de ſa ſuite; on les promène ignominieuſement ſur des ânes, dans les rues de Séville, précédés d'un héraut qui annonçoit au peuple que le roi avoit condamné à la mort ces infidèles. Il fit plus, il voulut, dit-on, en être lui-même le bourreau avec ſes courtiſans; il fit ramener devant lui le roi de Grenade, & lui portant de ſa main un coup de lance: » infame, lui dit-il, » voilà le prix de la paix que tu m'as forcé de » faire avec l'Arragonois». « L'univers peut juger » qui de nous deux eſt l'infame, répondit le roi de » Grenade, en mourant; je cherche un aſyle chez » toi, tu me l'avois offert, & je meurs de ta main». Les ſeigneurs Grenadins de la ſuite de Barberouſſe furent à l'inſtant mis en pièces par les courtiſans de dom Pédre qu'animoit l'exemple de leur roi, ou qui plutôt n'oſoient pas ne pas ſuivre ſon exemple. Quelques auteurs diſent cependant que les ſeigneurs Maures périrent par la main d'un bourreau, ce qui paroit plus vraiſemblable. L'avarice diſpute à la cruauté la honte de cette abominable exécution; les tréſors que le roi de Grenade avoit eu l'imprudence d'apporter avec lui, avoient tenté la cupidité de dom Pedre.

Le roi d'Arragon ayant repris les armes, cette nouvelle guerre finit par un nouveau traité, dans lequel *Pierre* le cruel exigea pour préliminaire, que le roi d'Arragon fit périr le comte de Tranſtamare & les autres freres bâtards de Pierre, qui, voyant la guerre allumée entre les deux rois, n'avoient pas manqué d'aller offrir leurs ſervices au roi d'Arragon; il exigea de plus que le roi d'Arragon fît périr auſſi ſon propre frère, l'Infant d'Arragon Fer dinand.

dinand; ainſi non content d'être fratricide, il vouloit que le roi d'Arragon le fût auſſi; la paix étoit à ce prix. L'animoſité de *Pierre* le cruel contre l'infant d'Arragon, venoit de ce que ce prince étoit ſon plus proche héritier, & avoit été un des trois princes ſur leſquels les grands avoient jetté les yeux, lorſque la maladie de dom Pedre dans ſa jeuneſſe, avoit fait craindre qu'il ne mourût ſans enfans.

Pierre le cruel avoit couronné tous ſes crimes par l'aſſaſſinat de Blanche de Bourbon, ſa vertueuſe femme. Il s'étoit long-temps refuſé à cet attentat, non par humanité ni par juſtice, mais par politique & & parce qu'il prévoyoit la vengeance; il avoit cédé aux inſtances, aux importunités de Padille, & cette coupable Padille, qui avoit tant ſollicité la mort de ſa rivale, n'en jouit point, étant morte peu de mois après elle. Dom Pedre, à la mort de Padille, déclara qu'elle avoit ſeule été ſa femme légitime, qu'il l'avoit épouſée avant Blanche de Bourbon; l'objet de cette déclaration étoit d'aſſurer le trône aux enfans qu'il avoit eus de cette femme; il en avoit entr'autres un fils qu'il vit mourir, & ſa douleur fut ſi vive qu'on crut qu'elle l'entraîneroit au tombeau. C'eût été un jeu bizarre de la nature, ſi *Pierre*-le-Cruel étoit mort de ſenſibilité; mais enfin la nature & l'amour ſe firent ſentir à lui, au moins une fois: c'eſt un honneur qu'il ne faut point lui dérober.

C'étoit par un crime contre la nature que devoit périr le monſtre qui avoit tant outragé la nature. Fratricide, il devoit périr par un fratricide; c'étoit de la France que devoit partir la foudre, dont *Pierre*-le-Cruel alloit être écraſé. Blanche de Bourbon y trouva des vengeurs. Sur la mort de *Pierre*-le-Cruel, arrivée en 1368, voyez les articles *Gueſclin* (du) & ſur-tout *Henri* (de Tranſtamare), roi de Caſtille. Il n'avoit que trente-quatre à trente-cinq ans lorſqu'il mourut.

Tel eſt l'homme que M. de Voltaire a entrepris de juſtifier, c'eſt le plus hardi de ſes paradoxes hiſtoriques; mais il a fallu renverſer tous les fondemens de l'hiſtoire, & peupler l'Eſpagne & la France de brigands, de rebelles, de traîtres, de ſcélérats, pour abſoudre un ſeul homme, flétri par ce ſurnom de *Cruel*, qu'on eſt même obligé de convenir qu'il a mérité au moins par l'atrocité de ſes vengeances.

Nous voyons dans Ferréras que *Pierre*-le-Cruel avoit déjà trouvé des défenſeurs dans des temps fort anciens; il déſigne & réfute en pluſieurs endroits de ſon hiſtoire d'Eſpagne quelques-uns de ces anciens apologiſtes; il parle de deux deſſeins de *Pierre*-le-Cruel, dom François & dom [illegible]gue de Caſtille, qui, dans des écrits apologiques en faveur de ce prince, citent ſon hiſtoire écrite par dom Jean de Caſtro, évêque de [illegible]n, & d'autres ouvrages favorables à Pierre, [illegible]is tous inconnus. Pierre Lopez d'Ayala, dont [illegible]us avons une hiſtoire très-détaillée, du même prince, mais écrite dans un eſprit tout différent, a été accuſé de partialité contre dom Pedre. En effet, il avoit été proſcrit par ce prince, & ayant échappé à ſa colère par un bonheur bien rare, il avoit depuis été grand-chancelier de Caſtille ſous les ſucceſſeurs de Tranſtamare; cependant l'hiſtoire d'Ayala eſt parvenue juſqu'à nous, & celle de Jean de Caſtro, eſt tellement oubliée, que Ferréras n'oſe décider qu'elle exiſte dans quelque coin de bibliothèque. La raiſon de cette différence eſt aiſée à deviner; c'eſt que le récit d'Ayala s'eſt trouvé ſeul conforme aux monumens de l'hiſtoire, à la notoriété publique, à la tradition conſtante, qui perpétuoit d'âge en âge le ſouvenir des cruautés de dom Pedre par l'horreur qu'elles avoient inſpirée & le ravage qu'elles avoient fait, enfin à l'hiſtoire de toutes les nations, tant eſpagnoles qu'étrangères, ſur leſquelles les actions de dom Pèdre avoient eu de l'influence, & qui en avoient eu ſur lui. La mémoire de dom Pedre s'étoit conſervée comme celle des fléaux célèbres; il étoit impoſſible que ſes apologies ſe ſoutinſſent. Ayala fut ſuivi par la foule des hiſtoriens de tous les temps, de toutes les nations & de toutes les langues. Enfin le témoignage de l'hiſtoire contre *Pierre*-le-Cruel, étoit ſi conſtant & ſi uniforme, qu'il falloit peut être pour oſer l'infirmer, toute l'autorité que donnoit la gloire, & tous les avantages que donnoit la philoſophie à l'illuſtre auteur de l'eſſai ſur l'hiſtoire générale.

On a voulu dire que Tranſtamare & ſes ſucceſſeurs avoient peut-être fait périr tous les ouvrages où dom Pedre étoit peint avantageuſement, & qui auroient pu déſabuſer la poſtérité ſur ſon compte; mais outre qu'en général, ce projet de tarir ou d'infecter les ſources de l'hiſtoire eſt impraticable, & que, comme dit Tacite en parlant des écrits de Crémutius Cordus, il n'y a que des inſenſés qui croient pouvoir étouffer ainſi pour les ſiècles futurs la voix libre de la vérité; l'état où étoit alors l'Eſpagne rendoit un tel projet encore plus impraticable.

Elle étoit diviſée en cinq petits royaumes à peu près égaux, dont les ſouverains étoient liés par une multitude de nœuds, ſource de droits, de prétentions & de diſcordes. L'héritier préſomptif d'une couronne l'étoit auſſi d'une autre, & appartenoit ainſi à pluſieurs états à la fois par des titres également ſacrés. Ces petits états ſe pénétroient intimement dans tous leurs points; rien de ce qui intéreſſoit l'un ne pouvoit être étranger aux autres; ainſi l'hiſtoire de l'un étoit néceſſairement, & ſur tous les objets, l'hiſtoire de tous les autres. Qu'auroit donc pu gagner l'autorité à ſupprimer ou à corrompre en Caſtille des monumens hiſtoriques, qui ſe ſeroient reproduits dans l'hiſtoire de tous les autres états voiſins? L'Eſpagne étoit alors ce que la France avoit été du temps des partages de la première race. Les quatre rois chrétiens de l'Eſpagne (car le cinquième, celui de Grenade, étoit

Maure,) étoient exactement ce qu'avoient été les quatre fils de Clovis & les quatre fils de Clotaire, dont l'hiſtoire eſt abſolument inſéparable.

Dom Pedre qui avoit des démêlés avec tout le monde, en eut avec les papes, & quoiqu'il fût difficile d'avoir tort à l'égard de dom Pedre, les papes avoient pris depuis long-temps avec les ſouverains un ton qui donnoit aux premiers un tort réel dans la forme, lors même qu'ils pouvoient avoir raiſon au fond. Il étoit impoſſible que les Rois ſe ſoumiſſent à leurs formules de commandement & d'autorité. D'ailleurs les papes ſiégeoient alors dans Avignon, & étoient, par conſéquent, dans la dépendance des françois. Il fut aiſé de les faire agir en faveur de Tranſtamare, allié de la France, contre dom Pedre. Celui-ci, ſelon l'expreſſion de Froiſſart, *eſtoit de merveilleuſes opinions plein & eſtoit très-rudement rebelle à tous commandemens & ordonnances de l'égliſe.* Le Pape Urbain V le cite à ſon tribunal, *lui mandant & commandant qu'il venſiſt tantôt & ſans délai en propre perſonne en cour de Rome..... Ce roi, dom Piètre, comme orgueilleux & préſomptueux, n'y daigna venir;* (eut-il ſi grand tort, & nos rois y alloient-ils davantage, quand ils y étoient mandés?) *Mais encores villenia grandement les meſſagers du ſaint père, dont il cheut moult fort en l'indignation de l'égliſe.*

Sur ſon refus de comparoître devant le pape, *il avoit été en plein conſiſtoire en Avignon & en la chambre du pape, excommunié publiquement & déclairé & réputé pour B..... & incrédule.*

Il ne ſeroit pas impoſſible que cette citation à Rome ou à Avignon, & cette excommunication publique euſſent procuré à dom Pedre le peu d'apologiſtes qu'il a eus; mais il a fallu céder à la force de la vérité & à l'autorité de l'hiſtoire. *On craignoit*, dit Froiſſart, *qu'il ne violât les égliſes; car il leur tollut leurs rentes & leurs revenus, & tenoit les prélats de ſainte égliſe en priſon.*

On ſait aujourd'hui qu'il eſt des cas où l'on peut très-légitimement ſaiſir les revenus eccléſiaſtiques, & arrêter même des prélats, mais étoit-on dans ces cas-là? Le lecteur peut en juger d'après les faits que nous avons rapportés.

Ce prince impudique, violent & ſacrilége, qui outrageoit, qui égorgeoit des femmes & des prêtres, qui bravoit le pape & l'excommunication, qui s'allioit avec les juifs & les mahométans, choſe qui paroiſſoit alors ſans excuſe, quoiqu'elle ne fut pas ſans exemple; ce prince étoit cependant dévot, il ne manquoit point d'ordonner des prières publiques pour le ſuccès de ſes guerres injuſtes & de ſes exécutions barbares. Ayant penſé périr dans un naufrage, il fit, en actions de graces d'avoir pu échapper à ce danger, un pélerinage, nuds-pieds, en chemiſe & la corde au col; il ordonna par ſon teſtament, qu'on l'enterrât en habit de cordelier, ſelon la dévotion du temps & du pays; il étoit même quelquefois ſuperſtitieux juſqu'à la puſillanimité; il refuſa un jour de prendre une ville, parce qu'au moment où il alloit s'en emparer, il apperçut un enfant tout en larmes, qui déploroit la mort d'un oncle qu'il avoit perdu la veille dans un combat, & que cette rencontre lui parut d'un mauvais augure.

Il avoit, dit-on, quelque amour pour la juſtice, mais c'étoit pour cette juſtice inflexible, inexorable, qui ne ſait que punir; & la cruauté n'eſt-elle pas eſſentiellement injuſte?

Cet ennemi des hommes avoit quelques qualités brillantes, beaucoup d'eſprit & de valeur; il prévoyoit les deſſeins de ſes ennemis avec une pénétration ſi prompte & ſi ſure, il les déconcertoit avec une activité ſi rapide, que preſque rien ne pouvoit lui réſiſter; il y avoit en lui une fierté qui le préſervoit des vices bas & vils de Charles-le-Mauvais, roi de Navarre, ſon contemporain & ſon allié. *Pierre* avoit auſſi des avantages extérieurs, une figure noble & impoſante, que la colère rendoit terrible, que la ſérénité rendoit brillante; l'air de la ſupériorité, le ton & l'inſtinct du commandement. « Quand il étoit dans un lieu, dit Mariana, on n'avoit pas beſoin de demander où étoit le roi. On a vu des rois, malgré leur toute-puiſſance, être timides avec leurs ſujets par le ſentiment de leur foibleſſe perſonnelle. Dom Pedre ne voyoit jamais que des inférieurs à tous égards; la même diſtance que ſon rang mettoit entre lui & ſes ſujets, il croyoit que la nature l'avoit miſe entre eux & lui ſur tous les points; un ſourire amer, un coup d'œil dédaigneux, une ironie ſanglante, annonçoient ſon profond mépris pour tout ce qu'il ne daignoit pas craindre & haïr. Il eut toutes les fureurs de l'amour, & n'en eut la tendreſſe que pour Padille; encore ſon attachement pour elle ne prit-il un caractère tendre que dans les regrets que la mort de cette femme lui inſpira, & dans les honneurs qu'il rendit à ſa mémoire.

Le peuple qui aime à rejetter les crimes de ſes maîtres ſur leurs courtiſans & leurs maîtreſſes, ſe réjouiſſoit de la mort de Padille, eſpérant déſormais reſpirer ſous un joug plus doux; il reconnut que cette femme avoit, rarement à la vérité, mais enfin quelquefois ſervi de frein aux violences de ſon amant. Dom Pedre, livré à lui-même, fut encore plus cruel & plus ſanguinaire.

Dom Pedre eut pluſieurs enfans de diverſes autres femmes; deſpotique en amour comme en politique, il ne ſouffroit aucune réſiſtance, & vouloit qu'on obéît à ſes feux impérieux comme à ſes ordres ſanguinaires. Il étoit toujours dangereux de lui montrer ou d'annoncer devant lui de belles femmes, & il ſe fit autant d'ennemis par ſes amours que par ſes cruautés.

23°. PIERRE I ou dom PEDRE, roi de Portugal. (Voyez INÈS DE CASTRO.)

24°. PIERRE ALÉXIOWITZ I, ſurnommé le Grand (*Hiſt. de Ruſſie.*) La Ruſſie n'étoit rien avant

lui; elle eſt aujourd'hui l'une des plus formidables puiſſances & de l'Europe & de l'Aſie. C'eſt l'ouvrage d'un grand homme & de deux femmes; car, depuis le czar *Pierre*, il n'y a que des femmes qui aient véritablement régné en Ruſſie, & qui aient ſuivi l'ouvrage commencé par *Pierre*. Celui-ci étoit fils d'Alexis Michaëlovitz & d'une de ſes ſujettes, fille du Boyard Nariskin; il naquit le 30 mai — 10 juin 1672. (On ſait que le calendrier ruſſe retarde de douze jours ſur le calendrier grégorien.) Fœdor & Jean ou Ivan ſes frères & la princeſſe Sophie ſa ſœur ainſi que cinq autres ſœurs, étoient d'un premier lit; *Pierre* & la princeſſe Nathalie étoient les ſeuls enfans du ſecond. Alexis étant mort au commencement de l'an 1677, Fœdor lui ſuccéda, & mourut en 1682; jugeant que le prince Jean, ſon frère, étoit incapable de régner, il nomma héritier du trône de toutes les Ruſſies *Pierre*, alors âgé de dix ans. Sophie les jugeant tous deux incapables de régner, l'un par la foibleſſe de ſon tempérament & de ſon eſprit, l'autre par celle de ſon âge, voulut régner ſous le nom de ſes frères, comme Pulchérie avoit régné au nom de Théodoſe II; mais il falloit pour cela que ce fût Jean qui eût le titre de czar; elle jugea que les Nariskins, frères de la czarine, mère de *Pierre* I, voudroient auſſi régner ſous le nom de leur neveu; elle ſouleva contre eux la milice ſéditieuſe des Strélitz qui étoient les prétoriens de la Ruſſie; les Nariskins ſont cruellement aſſaſſinés, ainſi que tous ceux qui étoient odieux ou ſuſpects à Sophie. Jean fut czar, Sophie régna, & chercha les moyens d'ôter la vie à *Pierre*; elle aſſocia au gouvernement de l'état le prince Baſile Galitzin. M. de Voltaire, d'après la Neuville, envoyé de Pologne en Ruſſie, fait de Galitzin un fort beau portrait; « c'étoit, diſoit-il, » un homme ſupérieur en tout genre, à tout ce » ce qui étoit alors dans cette cour orageuſe; » poli, magnifique, n'ayant que de grands deſ» ſeins, plus inſtruit qu'aucun Ruſſe, parce qu'il » avoit reçu une éducation meilleure, poſſédant » même la langue latine, preſque totalement » ignorée en Ruſſie; homme d'un eſprit actif, » laborieux, d'un génie au-deſſus de ſon ſiècle, » & capable de changer la Ruſſie, s'il en avoit » eu le temps & le pouvoir, comme il en avoit » la volonté ». Mais cet honneur étoit réſervé à *Pierre* I. Ce prince, âgé de dix-ſept ans, toujours menacé par Sophie, ſe ſauve dans l'aſile d'un couvent, convoque les Boyards de ſon parti, car il avoit ſu s'en faire un, il ſe plaint d'un attentat médité contre ſa perſonne & contre celle de ſa mère; il perſuade, il entraîne; les complices ſont punis; le prince Galitzin eſt relégué ſur le chemin d'Archangel; Sophie eſt enfermée dans un couvent, & c'étoit aſſez la punir. *Pierre* régne.

« *Pierre* le Grand, dit M. de Voltaire, avoit » une taille haute, dégagée, bien formée, le » viſage noble, des yeux animés, un tempéra» ment robuſte, propre à tous les exercices & » à tous les travaux; ſon eſprit étoit juſte, ce » qui eſt le fond de tous les vrais talens, & cette » juſteſſe étoit mêlée d'une inquiétude, qui le » portoit à tout entreprendre & à tout faire. Il » s'en falloit beaucoup que ſon éducation eût » été digne de ſon génie: l'intérêt de la princeſſe » Sophie, avoit été ſur-tout de le laiſſer dans » l'ignorance..... On ne s'attendoit pas qu'un » prince qui étoit ſaiſi d'un effroi machinal, qui » alloit juſqu'à la ſueur froide & à des con» vulſions, quand il falloit paſſer un ruiſſeau, » deviendroit un jour le meilleur homme de » mer dans le Septentrion.

On peut juger par-là, non-ſeulement de ce qu'il fut acquérir, mais encore de l'empire qu'il ſut prendre ſur lui même, pour triompher d'une de ces répugnances qu'on croit toujours ſi aiſément invincibles, & qui le ſont quelquefois.

Le premier pas pour ſortir de l'ignorance eſt de ſavoir qu'on eſt ignorant & d'en rougir; mais il n'y a que les génies créateurs, tels que Charlemagne & *Pierre* Ier., qui ſoient capables de ſentir ce qui manque à leur pays, à leur ſiècle, & à eux-mêmes. *Pierre* commence par apprendre de lui-même & preſque ſans maîtres, l'allemand & le hollandois. Ce n'étoit pas par cette petite vanité ſi commune de ſavoir deux langues étrangères; *Pierre*, dans tout ce qu'il faiſoit, avoit un objet & un grand objet; c'étoient les Allemands qui exerçoient à Moſcou une partie des arts qu'il vouloit faire naître dans ſon empire, & c'étoit d'eux qu'il falloit apprendre ces arts néceſſaires; c'étoit des Hollandois qu'il falloit apprendre la marine qui lui paroiſſoit le plus néceſſaire de tous les arts.

Des eſſais de marine & des évolutions navales ſur un lac furent les jeux de ſon enfance.

Interdum rugaris rure paterno,
Partitur lintres exercitus, Actia pugna
Te duce per pueros hoſtili more refertur.
Adverſarius eſt frater, lacus Adria, donec
Alterutrum velox victoria fronde coronet.

Cet amuſement devint bientôt l'affaire la plus ſérieuſe, & de progrès en progrès, on vit en 1694 le czar s'embarquer ſur la mer glaciale, qu'aucun ſouverain n'avoit ſeulement vue avant lui.

Pierre réuſſiſſoit à tout, parce que, même dès ſa jeuneſſe, il ſavoit préparer tout avec prudence; il vouloit caſſer cette milice des Strélitz, qui avoit aſſaſſiné ſes oncles, & l'avoit mis lui-même en danger; il forma, comme par amuſement & par jeu, de nouvelles troupes, où il donna lui-même l'exemple de paſſer par tous les grades de la milice, & qu'il s'attacha ſur-tout à bien diſcipliner. Ces troupes formées par lui, lui étoient entièrement dévouées; ce fut par elles qu'il fut avec

le temps ſe faire craindre & obéir des Strélitz, ce fut par elles qu'il les remplaça.

Le czar Jean vivoit encore, & étoit cenſé régner avec ſon frère qui régnoit ſeul lorſqu'en 1689, le bruit du fameux congrès & du fameux traité entre la Ruſſie & la Chine pour la fixation de leurs limites reſpectives, vint étonner la France & l'Europe. Ces limites étoient entiérement inconnues; on ne pouvoit concevoir ce que deux empires, dont l'un étoit ſitué à l'extrémité orientale de l'Aſie, l'autre occupoit le nord de l'Europe, pouvoient avoir à démêler enſemble; on fut fort ſurpris d'apprendre qu'ils étoient en guerre, & qu'ils alloient faire la paix; qu'à force d'étendue, ils étoient limitrophes au cent-trentiéme degré de longitude & au cinquante-deuxiéme de latitude, vers le cours du fleuve d'Amur ou d'Amour qui, après avoir coulé l'eſpace de cinq cents lieues dans la Sibérie & dans la Tartarie chinoiſe, va ſe perdre dans la mer du Kamshatka. Les Chinois & les Ruſſes n'avoient d'ailleurs aucune langue commune dans laquelle ils puſſent traiter enſemble au milieu de ces déſerts. Deux jéſuites, l'un Portugais, nommé Pereira, l'autre Français, le père Gerbillon, partis de Pékin à la ſuite des ambaſſadeurs chinois, furent les véritables médiateurs avec un Allemand de l'ambaſſade ruſſe; leur langue commune fut le latin. Ils réglèrent les limites, objet de la conteſtation, & firent un traité de paix & de commerce, devenu célèbre, & par la puiſſance des deux empires, & par la gloire des deux empereurs Camhi & *Pierre* I. Dans cette ambaſſade, ce fut la nation réputée barbare, la nation ruſſe, qui étonna l'autre par ſa magnificence.

Il ne fut pas ſi aiſé d'avoir la paix avec les Turcs & les Tartares. *Pierre*, dont toutes les idées étoient vaſtes, pouvoit traiter aiſément avec des puiſſances méditerrannées; le petit intérêt d'avancer ou de reculer de quelques lieues ſes frontiéres n'étoit rien pour lui; mais, dès qu'il s'agiſſoit de la mer, ſes vues s'étendoient & ſon ambition avec elles; les deux grands objets de ſon règne furent la mer baltique & la mer noire, dont il voulut procurer à la Ruſſie ou le commerce ou même l'empire. Il commença par la mer noire & les palus Méotides, & entreprit la conquête d'Aſoph, qui, placée à l'embouchure du Don ou Tanaïs, donne entrée dans cette mer, nommée aujourd'hui de ſon nom, mer d'Aſoph ou de Zabache, autrefois Palus Méotides, d'où l'on entre dans la mer noire par le détroit de Caffa. Ses préparatifs, faits ſourdement & en ſilence, étoient achevés à la fin de 1694; au commencement de l'été de 1695, le maréchal Shéremeto, ſous lequel le czar ſervoit en qualité de volontaire, marche vers Azoph & en forme le ſiége; les Ruſſes n'avoient point encore fait de ſiége régulier, ils furent obligés de lever celui-ci, & *Pierre* s'y étoit attendu; mais la conſtance dans toute entrepriſe formoit ſon caractère. Une armée plus conſidérable revient devant Aſoph au printemps de 1696, & la place ſe rend le 28 juillet. Le czar revint triompher à Moſcou, uſage romain qu'il renouvella dans toute ſa pompe, & qui rend l'honneur de la victoire plus ſenſible & plus flatteur par l'éclat du ſpectacle.

Dès qu'il fut maître d'Aſoph, il voulut l'être du détroit de Caffa; il voulut chaſſer pour jamais de la Crimée les Tartares & les Turcs; il projetta d'établir un commerce libre avec la Perſe par la Géorgie.

Il commença par faire creuſer à Aſoph un port capable de contenir les plus gros vaiſſeaux & par environner cette place de forts qui en rendiſſent l'accès impoſſible.

En 1697, il commença ces fameux voyages, dont l'objet général étoit d'apprendre à regner, & l'objet particulier de s'inſtruire par lui-même des arts dont il avoit ſenti la néceſſité, principalement de la conſtruction des vaiſſeaux & de la navigation. A Amſterdam, il ſe logea dans les chantiers de l'amirauté, alla ſe mêler parmi les ouvriers du village de Sardam où ſe conſtruiſoient les vaiſſeaux, s'habilloit, ſe nourriſſoit comme eux, travailloit avec eux dans les forges, dans les corderies, dans les moulins; il ſe fit inſcrire parmi les charpentiers, ſous le nom de *Pierre* Michaëloff, on l'appelloit communément *maître Pierre* (*Peterbas*;) de Sardam il revenoit à Amſterdam, travailler chez le célèbre anatomiſte Ruyſch, & il devint aſſez bon chirurgien, pour pouvoir être utile à ſes ſujets dans cet art; il apprenoit la phyſique chez le bourgu-meſtre Vitſen. Il eut le plaiſir d'achever de ſes mains un vaiſſeau de ſoixante pièces de canon qu'il fit partir pour Archangel, n'ayant point encore alors d'autre port ſur l'océan.

Au mois de Janvier 1698, il partit pour l'angleterre, il y vécut comme à Amſterdam & à Sardam; il y apprit véritablement l'art de la conſtruction, dont il n'avoit appris en Hollande que la routine; les vaiſſeaux en Angleterre ſe conſtruiſoient ſuivant des proportions mathématiques. Il y conſtruiſit auſſi un vaiſſeau qui ſe trouva un des meilleurs voiliers de la mer; l'art de l'Horlogerie à Londres attira particuliérement ſon attention. L'ingénieur Perri, qui le ſuivit de Londres en ruſſie, dit que depuis la fonderie des canons, juſqu'à la filerie des cordes, il n'y eut aucun métier auquel il ne travaillât; en même temps il obſervoit & calculoit les éclipſes avec Ferguſſon; il retourna vers la fin de mai, en hollande, ſur un magnifique vaiſſeau nommé *le Royal Tranſport*, dont le roi Guillaume lui fit préſent.

De nouveaux troubles que ſa préſence diſſipa bientôt, le ramenèrent à Moſcou, au mois de ſeptembre de la même année 1698. Son ſéjour y fut marqué par toutes ces réformes utiles contre leſquelles le préjugé ſeul réclamoit, mais qui étoient applaudies par la partie la plus ſaine de la nation,

& ſur leſquelles ſe fonde principalement la gloire du czar.

Il lui reſtoit encore à s'inſtruire plus particuliérement d'un grand art, celui de la guerre; ce fut Charles XII qui fut ſon maître dans ce genre; à force de battre les moſcovites, Charles XII leur apprit enfin à battre les ſuédois, & à le battre lui-même. Cette grande guerre du nord s'alluma en 1700. La Livonie, l'Eſtonie, l'Ingrie, la Carélie, toutes ces provinces ſituées ſur le golphe de Finlande, partie de la mer Baltique, étoient depuis long-temps un objet de conteſtation & de jalouſie, entre la Pologne, la Suède & la Ruſſie; la Suède en étoit alors en poſſeſſion, & le czar *Pierre*, dont toutes les vues étoient tournées vers l'aggrandiſſement par mer, & vers l'extenſion du commerce, déſiroit ſur-tout des ports ſur la mer Baltique, pour avoir à ſa diſpoſition les mers de l'Océan comme celles de la Méditerranée; & pour procurer à ſon pays tous les commerces poſſibles, il projettoit encore de joindre la mer noire avec la mer Caſpienne, en profitant d'un point où le Don ou Tanaïs, qui tombe dans la mer d'Aſoph, ſe rapproche conſidérablement du Wolga qui tombe dans la mer Caſpienne un peu au deſſous d'Aſtracan. Les provinces du Golphe de Finlande furent le vrai ſujet de la guerre entre Charles XII & *Pierre* II. Celui-ci entra dans l'Ingrie, & aſſiégea Narva; Charles XII, vainqueur rapide du roi de Dannemarck & du roi de Pologne, arrive au milieu des glaces, au mois de novembre, & avec moins de neuf mille hommes, diſſipe & détruit la grande armée des Ruſſes que les uns font monter à quatre-vingt-mille hommes, d'autres à ſoixante, & que les mémoires les plus modérés portent au moins à quarante mille; cette grande victoire avoit été précédée de beaucoup d'autres moindres, où les ruſſes toujours en beaucoup plus grand nombre, avoient toujours été vaincus par les ſuédois. Un autre que *Pierre* eût pu ſe rebuter, *Pierre* étoit inébranlable; il court à Moſcou, pour faire fondre du canon, il prend pour cela les cloches des égliſes & des monaſtères, ayant perdu tout le ſien devant Narva; il va ſe concerter avec tous ſes alliés, & les remplir de ſon courage; il fait conſtruire des galères ſur le lac Peipus, il arme en guerre des barques, ſur le lac Ladoga; pendant ce temps il ſuit tous ſes autres projets, & de réforme dans ſes états, & d'aggrandiſſement au dehors. « Les princes, dit M. de Voltaire, qui ont » employé le loiſir de la paix à conſtruire des » ouvrages publics ſe ſont fait un nom; mais » que *Pierre*, après l'infortune de Narva, s'oc- » cupât à joindre par des canaux la mer baltique, » la mer caſpienne & le Pont-Euxin, il y a là » plus de gloire véritable que dans le gain d'une » bataille ».

Charles qui s'étoit acharné avec le plus d'ardeur à la pourſuite & à la ruine d'Auguſte, roi de Pologne, électeur de Saxe, dévaſtoit alors la Pologne, & *Pierre* faiſoit venir de Pologne & de Saxe à Moſcou des bergers & des brebis pour avoir des laines & des draps; il établiſſoit des manufactures de linge, des papeteries, appelloit dans ſes états des ouvriers en fer, en laiton, des armuriers, des fondeurs, faiſoit fouiller les mines de la Sibérie, défendoit ſon pays, & l'enrichiſſoit.

Il y eut en 1701 quelques petits combats entre les Ruſſes & les Suédois, & ceux-ci ne furent pas toujours ſupérieurs; les Ruſſes s'aguerriſſoient, ſe diſciplinoient, & un an après la bataille de Narva, le 11 janvier & le 19 juillet 1702, ils furent en état de vaincre Slippembac, un des meilleurs généraux de Charles XII. Ce conquérant s'avançoit toujours de plus en plus dans la Pologne, mais les Ruſſes s'avançoient dans l'Ingrie & dans la Livonie, & les deſſeins du czar s'exécutoient; auſſi le maréchal Shéremeto entra-t-il en triomphe dans Moſcou, & des étendarts & des drapeaux enlevés aux Suédois, & des priſonniers faits ſur eux, décorèrent ce triomphe.

La ville de Péterſbourg fut fondée le 27 mai 1703, jour de la pentecôte; l'île de Cronſlot, qui eſt devant la ville, devint en 1704, une forteresſe imprenable. L'année 1703 fut auſſi l'époque de l'établiſſement d'une imprimerie en caractères ruſſes & latins, d'un hôpital où l'on faiſoit travailler les vieillards & les enfans, & où tout ce qui étoit renfermé devenoit utile; Ferguſſon établit en même temps des écoles de géométrie, d'aſtronomie, de navigation. Le czar, pendant qu'il fondoit une capitale, fortifioit preſqu'à la fois Novogorod, Pleskow, Kiovie, Smolensko, Aſoph, Archangel. Derpt, ſituée ſur les confins de la Livonie & de l'Eſtonie, ſe rend à lui le 23 juillet 1704. Il aſſiége Narva, emporte l'épée à la main trois baſtions, nommés *la Victoire*, *l'Honneur & la Gloire*; il prend enfin cette ville, & devient le maître de toute l'Ingrie. Il falloit que la capitale du ſouverain des mers, du conquérant de la Baltique & des mers de la Méditerranée, fût placée ſur cette Baltique qu'il avoit conquiſe, & qu'elle commandât en quelque ſorte à deux mers, le golphe de Finlande & le lac Ladoga; telle étoit la ſituation de Pétersbourg, qui devint bientôt le ſiége de ſon empire, le centre de ſon commerce & une des villes les plus floriſſantes de l'univers. Les ennemis de *Pierre* rioient d'abord de le voir s'obſtiner à bâtir dans un marais inabordable aux vaiſſeaux.

Rident vicini glebas & ſaxa moventem.

« Pétersbourg, dit l'illuſtre hiſtorien de Char- » les XII, eſt ſitué dans une île marécageuſe, » autour de laquelle la Néva ſe diviſe en plu- » ſieurs bras avant de tomber dans le golphe » de Finlande; *Pierre* lui-même traça le plan de » la ville, de la forteresſe, du port, des quais » qui l'embelliſſent & des forts qui en défendent » l'entrée. Cette île inculte & déſerte, qui n'é-

» toit qu'un amas de boue pendant le court été » de ces climats, & dans l'hiver, qu'un étang glacé, » où l'on ne pouvoit aborder par terre qu'à tra- » vers des forêts ſans route & des marais pro- » fonds, & qui n'avoit été juſqu'alors que le re- » paire des loups & des ours, fut rempli en » 1703 de plus de trois cents mille hommes que » le czar avoit raſſemblés de ſes états. Les payſans » du royaume d'Aſtracan, & ceux qui habitent » les frontières de la Chine furent tranſportés à » Pétersbourg. Il fallut percer des forêts, faire des » chemins, ſécher des marais, élever des digues, » avant de jetter les fondemens de la ville. La nature » fut forcée par-tout; le czar s'obſtina à peupler » un pays qui ſembloit n'être pas deſtiné pour des » hommes; ni les inondations qui ruinèrent ſes ou- » vrages, ni la ſtérilité du terrain, ni l'ignorance » des ouvriers, ni la mortalité même, qui fit » périr deux cents mille hommes dans ces com- » mencemens, ne lui firent point changer de » réſolution. La ville fut fondée parmi les obſ- » tacles que la nature, le génie des peuples & » une guerre malheureuſe y apportoient. Péters- » bourg étoit déjà une ville en 1705, & ſon » port étoit rempli de vaiſſeaux ».

Le ſénat de Moſcou fut tranſporté à Pétersbourg en 1712, ce qui acheva de faire de cette dernière ville la capitale de l'empire ruſſe.

En 1705, une flotte ſuédoiſe s'avança pour détruire Pétersbourg & Cronſlot; les troupes qui la montoient tentèrent deux fois de faire une deſcente, & furent deux fois repouſſées; mais, en Courlande, le général Lévenhapt gagna, le 28 juillet, la bataille de Gémavers, ce qui n'empêcha pas le czar de prendre Mittau, par un effet de ce talent admirable qu'il avoit de réparer toujours ſes pertes, & de tirer parti de ſes défaites mêmes.

On vit en cette occaſion un bel exemple de cette diſcipline à laquelle le czar avoit ſu accoutumer ſes troupes. Les ſoldats ruſſes, commandés pour garder dans le château de Mittau les caveaux où étoient enterrés les ducs de Courlande, s'apperçurent que les corps avoient été tirés de leurs tombeaux & dépouillés de leurs ornemens; ils refuſèrent de prendre poſſeſſion des lieux, & exigèrent qu'un colonel ſuédois vînt en reconnoître l'état, & déclarât par un certificat formel, que les ſuédois étoient les auteurs de ce déſordre, tant les ruſſes attachoient déjà de honte au pillage!

Le 19 octobre 1706, les Ruſſes gagnèrent contre les ſuédois, pour la première fois, une bataille rangée en Pologne; & cependant Charles XII faiſoit & défaiſoit des rois, & s'illuſtroit par des victoires qu'il flétriſſoit par le ſupplice injuſte & cruel de Patkul. Le 6 juin 1708, il chaſſe le czar Pierre, de Grodno en Lithuanie; le 25 juillet ſuivant, il remporte ſur les ruſſes la victoire d'Holozin près du Boriſthène.

Le Boriſthène paſſé, Charles s'enfonce dans l'Ukraine; ce fut le terme de ſes ſuccès, & la fortune ne fit plus depuis que trahir ſa valeur. A la bataille dite de Leſnau, entre le Boriſthène & la Soſſa, Levenhaupt fut battu au mois d'octobre 1708, & ce fut la première fois que le czar en perſonne, défit en bataille rangée ceux qu'il appelloit avec raiſon ſes maîtres dans l'art de la guerre. Ce ſuccès n'étoit que l'avant-coureur de celui qu'il devoit remporter en perſonne, ſur Charles XII en perſonne, le 27 juin 1709, à Pultava. Charles étoit porté ſur un brancard, parce qu'il avoit eu les os du pied fracaſſés d'un coup de carabine; un coup de canon tua un de ſes porteurs, & mit le brancard en pièces. *Pierre* reçut pluſieurs coups dans ſes habits & dans ſon chapeau. » Si Charles, dit M. de Voltaire, eût perdu la vie dans une bataille, » ce n'étoit après tout qu'un héros de moins; » ſi le czar eût péri, des travaux immenſes, utiles » à tout le genre humain, étoient enſevelis avec » lui ». Charles ne périt pas, mais s'enfuit en Turquie. On dit que le czar lui écrivit pour le détourner de cette réſolution déſeſpérée, & pour le prier de ſe remettre plutôt entre ſes mains, que dans celles de l'ennemi naturel de tous les princes chrétiens, lui promettant la paix à des conditions raiſonnables; mais que celui qui porta la lettre ne put faire aſſez de diligence, & trouvant que Charles étoit déjà en Turquie, il rapporta la lettre à ſon maître.

Charles n'avoit tiré d'autre fruit de ſes victoires que beaucoup de bruit qui vint aboutir à cinq années de ſéjour & de captivité en Turquie; le czar ſut profiter du triomphe de Pultava; la guerre continuoit toujours avec la Suède, tout l'aſcendant avant Pultava étoit du côté de cette puiſſance, il fut conſtamment du côté de la Ruſſie depuis cette époque. *Pierre* conquit en tout ou en partie, la Livonie, la Carélie, la Finlande; il fut la puiſſance dominante ſur les golphes de Finlande & même de Bothnie & ſur la mer Baltique.

Il fut moins heureux du côté d'Aſoph & de la mer noire. Le ſultan Achmet III lui déclara la guerre en 1710, & il ne paroît pas que ce fût pour les intérêts de Charles XII. La campagne du Pruth, en 1711, penſa être auſſi funeſte au czar que celle de Pultava l'avoit été à ſon rival; le czar, avec une armée réduite à vingt-deux mille hommes, étoit enfermé par une armée de deux cents cinquante mille; les Turcs d'un côté, les Tartares de l'autre, l'environnoient de manière qu'il ne reſtoit pas même de lieu à la fuite; l'eau & les vivres lui étoient coupés, il n'avoit plus que la reſſource déſeſpérée d'une bataille avec cette énorme inégalité de forces, & avec l'alternative ou de vaincre, ou de périr, ou d'être eſclave en Turquie. Le czar retiré dans ſa tente, accablé de douleur, agité de convulſions auxquelles il étoit ſujet & que le cha-

grin redoubloit, ne vouloit aucun témoin de l'état violent où il ſe trouvoit, & avoit défendu de laiſſer entrer perſonne dans ſa tente. Une femme y entra malgré la défenſe, & ce fut pour le ſauver : cette femme étoit l'impératrice Catherine, femme également étonnante & par ſon caractère & par ſa fortune; elle avoit été priſe en 1702 par les Ruſſes, dans une petite ville nommée Marienbourg, ſur les confins de la Livonie & de l'Ingrie; elle étoit élevée chez le miniſtre luthérien du lieu, nommé Gluk; ſa mère étoit une payſanne, elle ne connut jamais ſon père. Elle avoit été mariée, cette même année 1702, à un dragon ſuédois, qui, le lendemain de ſes nôces, diſparut dans une affaire, & dont elle n'eut plus jamais aucune nouvelle. Elle ſervit chez le général ruſſe qui l'avoit priſe dans Marienbourg, puis chez le maréchal Shérémeto, puis enfin chez le prince Menzikoff, dont les avantures n'étoient guères moins ſingulières que les ſiennes. (Voyez l'article *Menzikoff* ou *Menzikow*). Ce fut chez le prince Menzikoff que le czar la vit, il l'aima, elle lui devint néceſſaire, non ſeulement par ſes charmes mais parce qu'il reconnut que c'étoit la perſonne la plus propre à le ſeconder dans l'exécution de ſes vaſtes deſſeins, & à les ſuivre après lui; il l'épouſa ſecrettement en 1707, & déclara publiquement ſon mariage le 17 mars 1711. Le jour même qu'il partit pour cette malheureuſe campagne du Pruth, elle l'y ſuivit, en partagea les fatigues & les dangers, & ſa préſence dans de pareilles conjonctures étoit une des cauſes qui ajoutoient aux réflexions chagrines du czar, lorſqu'elle entra dans ſa tente. Elle ne lui cacha point qu'elle voyoit comme lui tout le danger de ſa ſituation; elle lui propoſa d'entrer en négociation avec le viſir Méhémet-Baltagi, qui commandoit l'armée des turcs; elle fut le négociateur, & lui procura la paix à des conditions plus ſupportables qu'il ne devoit s'y attendre Il le reconnoit lui-même dans une déclaration donnée en 1723, lorſqu'il fit couronner cette même impératrice. « Elle » nous a été, dit-il, d'un très-grand ſecours dans » tous les dangers, & particulièrement à l'affaire » du Pruth, où notre armée étoit réduite à vingt-deux mille hommes ». Mais enfin il fallut rendre Aſoph, en détruire le port, renoncer à la mer noire & à la Méditerranée. Le czar s'en conſola, en ſuivant avec plus d'ardeur tous ſes autres projets. Il y eut un autre prince à qui ce traité déplut bien davantage encore dans un ſens tout contraire; ce fut Charles XII; il ne pouvoit concevoir que le viſir eût laiſſé ainſi échapper de ſes mains le czar qu'il pouvoit mener captif à Conſtantinople; il accabla ce viſir de reproches, auxquels celui-ci ne répondit que par des mots piquans : *Si j'avois pris le czar*, dit-il froidement *qui auroit gouverné ſon empire? Il ne faut pas que tous les rois ſortent de chez eux* Pour toute réponſe, Charles XII lui déchira ſa robe avec ſes éperons.

M. de Voltaire obſerve qu'à Pultava, un patiſſier (le prince Menzikoff) avoit fait mettre les armes bas à toute l'armée de Charles XII, & qu'à l'affaire du Pruth, un fendeur de bois (car le viſir l'avoit été) avoit décidé du ſort du czar.

On ignoroit toujours la véritable origine de Catherine, & il n'étoit pas fort néceſſaire de la ſavoir. M. de Voltaire a tiré d'un manuſcrit des anecdotes curieuſes à ce ſujet.

Un envoyé du roi Auguſte à la cour du czar, vit en paſſant par la Courlande, une eſpèce de mendiant qu'on rebutoit, & qui, pour ſe faire valoir, donnoit à entendre, d'un air myſtérieux, qu'il n'étoit pas impoſſible qu'il trouvât de puiſſantes protections à la cour du czar. Cet envoyé l'ayant conſidéré attentivement, lui trouva de la reſſemblance avec l'impératrice; il en écrivit à Pétersbourg; le czar fit faire des recherches en Courlande, on découvrit l'homme, il s'appelloit Charles Scavronsky, & étoit fils d'un gentil-homme de Lithuanie; il avoit été ſéparé dès ſa plus tendre enfance d'une ſœur, dont il ne ſavoit rien, ſi non qu'elle avoit été priſe par les Ruſſes dans Marienbourg en 1702, & il la croyoit encore chez le prince Menzikoff, où il préſumoit qu'elle avoit fait quelque fortune.

On envoya Scavronski, ſous bonne garde, à Pétersbourg, en le chargeant, pour la forme, d'un prétendu crime dont il n'eut pas de peine à ſe juſtifier, & on le traita fort bien ſur la route. Le czar l'interrogea, & trouva ſes réponſes conformes à ce que Catherine lui avoit toujours dit de ſa naiſſance & de ſes malheurs. Le lendemain étant à dîner avec l'impératrice, il fait venir cet homme, toujours avec ſes habits de payſan, & les préſentant l'un à l'autre : *C'est ton frère*, dit-il à Catherine, & s'adreſſant à Scavronski : *Allons, Charles*, dit-il, *baiſe la main de ton impératrice, & embraſſe ta ſœur.*

Le manuſcrit porte que l'impératrice tomba en défaillance, ſoit du ſaiſiſſement joint au plaiſir inattendu de retrouver un frère, ſoit peut-être de la crainte que le czar qui n'étoit pas ſans bizarrerie & ſans inégalité dans l'humeur, ne ſe fît un plaiſir de l'humilier par cette vive image de ſon premier état; le czar la raſſura en ces mots: *Il n'y a là rien que de ſimple; ce gentilhomme eſt mon beau-frère; s'il a du mérite, nous en ferons quelque choſe; s'il n'en a point, nous n'en ferons rien.* Il fut créé comte, épouſa une fille de qualité, eut deux filles mariées aux plus grands ſeigneurs de Ruſſie, & avoit dit plus vrai qu'il ne penſoit, lorſqu'il s'étoit vanté en Courlande de n'être pas ſans protection à la cour de Ruſſie; il ne comptoit alors que ſur le crédit indirect de Menzikoff, & non ſur le pouvoir direct de Catherine.

Le plus grand mérite qu'on pût avoir aux yeux du czar étoit d'approuver ſes projets, & d'en deſirer l'exécution; c'eſt par là principalement que

Catherine lui avoit plu; le plus grand crime étoit de les combattre; il paroît que ce fut celui de ſa première femme, Eudoxie Lapuchin, qu'il avoit épouſée en 1689, & répudiée en 1696; ce fut auſſi celui de ſon malheureux fils Alexis. (Voyez l'article *Aléxis Pétrowitz*.) Par l'examen que fait M. de Voltaire de ſa conduite & des pièces de ſon procès, il ne paroît pas que ce jeune prince eût mérité la mort; il paroît auſſi qu'on abuſa contre lui du ſecret de la confeſſion & des expreſſions d'un repentir dévot & d'une humilité chrétienne; au reſte, ſi l'on s'en tient au récit de M. de Voltaire, le czar n'aura ſouillé ni ſes mains du ſang de ſon fils, ni ſa bouche par l'ordre de ſa mort, & lorſque Catherine, par humanité ou par politique, intercédant pour ſon beau-fils, ſuivant le témoignage que le czar lui en rendit publiquement, diſoit au czar, comme Phédre à Théſée,

Epargnez votre ſang, j'oſe vous en prier;
Sauvez-moi de l'horreur de l'entendre crier.

Le czar pouvoit répondre comme Théſée :

Non, Madame, en mon ſang ma main n'a point trempé,
Mais l'ingrat toutefois ne m'eſt point échappé.

Le Czarowitz fut condamné par un jugement ſolemnel, & la lecture de ſon arrêt, auquel on dit cependant qu'il s'attendoit, fut le coup qui le tua; il l'entendit avec des convulſions qui ſe tournèrent en apoplexie : le père & le fils eurent une entrevue dans laquelle on dit (& il eſt vraiſemblable) qu'ils s'attendrirent : le prince reçut l'extrême onction, & mourut en préſence de toute la cour, le 5 juillet 1718.

D'autres récits ſont moins favorables & au czar, & à Catherine. Suivant ces récits, le czar fut véritablement le bourreau de ſon fils, & ce crime fut accordé aux intérêts & aux intrigues d'une marâtre.

Des droits de ſes enfans une mère jalouſe
Pardonne rarement au fils d'une autre épouſe.

Il eſt certain du moins que ſi Catherine vouloit qu'on laiſſât la vie au czarowitz, elle vouloit auſſi qu'on le fît moine, & que la ſucceſſion paſſât à l'aîné des fils qu'elle avoit eu de *Pierre*. Ce vœu fut trompé, tous ſes fils moururent dans l'enfance.

« *Pierre*, en faiſant imprimer & traduire le » procès, dit M. de Voltaire, ſe ſoumit lui-même » au jugement de tous les peuples de la terre. »

Et tous les peuples de la terre l'ont condamné.

Il n'y a de ſatisfaiſant dans cette affaire que le ſentiment du clergé, donné par écrit avec trop de circonſpection ſans doute, mais donné à un maître deſpotique, à un père dénaturé, qui avoit déjà condamné ſon fils dans ſon cœur.

« Si ſa majeſté, dit le clergé, veut punir celui » qui eſt tombé, ſelon ſes actions, & ſuivant la » meſure de ſes crimes, il a devant lui des » exemples de l'ancien teſtament; s'il veut faire » miſéricorde, il a l'exemple de Jéſus-Chriſt même, » qui reçoit le fils égaré revenant à repentance; » qui laiſſe libre la femme ſurpriſe en adultère, laquelle a mérité la lapidation, ſelon la » loi; qui préfère la miſéricorde au ſacrifice; il » a l'exemple de David, qui veut épargner Abſalon, ſon fils & ſon perſécuteur, car il dit à » ſes capitaines qui vouloient l'aller combattre, » *épargnez mon fils Abſalon*. Le père le voulut « épargner lui-même, mais la juſtice divine ne » l'épargna point.

» Le cœur du czar eſt entre les mains de Dieu; » qu'il choiſiſſe le parti auquel la main de Dieu » le tournera ».

On voit du moins à travers toutes ces réſerves, que le vœu du clergé étoit pour la clémence.

On ſait que le baron de Goërtz, qui gouvernoit Charles XII depuis le retour de ce prince dans ſes états, & le cardinal Albéroni qui gouvernoit l'Eſpagne, voulurent changer entièrement le ſyſtême de l'Europe, réconcilier le czar avec Charles XII, la Ruſſie avec la Suède, & comme il falloit toujours à Charles XII quelque roi à détrôner, on lui donnoit à détrôner Georges I, roi d'Angleterre, en faveur de la maiſon Stuart. Charles XII donna dans tous ces projets; Pierre ſe contenta de les examiner. Un congrès fut ouvert dans l'île d'Aland; cependant la guerre continuoit toujours entre les Suédois & les Ruſſes, lorſque Charles XII fut tué d'un coup de canon devant Frédérickshall, le 11 décembre 1718. La guerre continua cependant encore, mais ſans cette activité qu'y avoit miſe autrefois la rivalité perſonnelle de Charles & de *Pierre*; elle ne finit que par la paix de Neuſtad, ſignée le 10 ſeptembre 1721, près de trois ans après la mort de Charles XII. Ce fut alors que les titres de *grand* & de *père de la patrie* furent ſolemnellement déférés au czar par le ſénat de Pétersbourg & la nation ruſſe. Celui de *grand* lui a été confirmé par les nations étrangères.

En 1716 & 1717, le czar avoit repris le cours de ſes voyages de curioſité, interrompu par les affaires qui occaſionnoient d'autres voyages. Il n'y avoit preſque pas d'année qu'il ne parcourût les diverſes parties de ſon vaſte empire, avec cette célérité, cette activité, qui avoit étonné autrefois dans Charlemagne. Il parcouroit de même les différentes cours pour traiter en perſonne avec ſes alliés : en 1716, il courut à Copenhague, en Proſſe, en Allemagne, en Hollande; il revit Amſterdam & ſa chaumière de Sardam, qu'il trouva changée en une maiſon commode & agréable, nommée la *maiſon du prince*.

Il lui reſtoit à voir la France, dont une oppoſition d'intérêts & de principes l'avoit tenu éloigné pendant

pendant la vie de Louis XIV; il y vint ſous la régence en 1717.

« Le czar, dit M. de Fontenelle, fut fort touché de la perſonne du roi Louis XV, encore » enfant. On le vit qui traverſoit avec lui les » appartemens du louvre, le conduiſant par la » main, & le prenant preſque entre ſes bras, » pour le garantir de la foule, auſſi occupé de » ce ſoin & d'une manière auſſi tendre que ſon » propre gouverneur ».

Des gens qui aiment à entendre fineſſe à tout, n'ont pas manqué de raffiner ſur ces marques d'intérêt, données par un grand homme à un enfant; ils ont prétendu que le maréchal de Villeroi avoit voulu faire prendre au roi de France la main & le pas, & que l'empereur de Ruſſie qui s'en apperçut, ſe ſervit de ce ſtratagême pour déranger le cérémonial par un air d'affection & de ſenſibilité; M. de Voltaire rejette cette idée, M. de Fontenelle n'en parle pas, & il paroit qu'on étoit bien moins occupé des chicanes de l'étiquette, que du ſoin d'honorer un grand homme, & de mettre dans tous les détails de l'accueil, cette grace & cette urbanité ingénieuſe qui diſtinguoient alors la nation françoiſe. Quand *Pierre* le Grand alla dîner chez le duc d'Antin à Petit-bourg, la première choſe qu'il vit dans le ſalon, chez cet enchanteur, connu par tant de merveilles du même genre, ce fut ſon portrait en grand avec le même habit qu'il portoit. Quand il alla voir la monnoie des médailles, on en frappa pluſieurs devant lui, il en tomba une à ſes pieds, on la lui laiſſa ramaſſer. Il s'y vit gravé parfaitement, il y lut ſon nom : *Pierre le Grand*. Le revers étoit une renommée, & la légende ſi ingénieuſement appliquée à ſes voyages, étoit ce mot de Virgile : *vires acquirit eundo*.

On ſait que quand il alla en Sorbonne voir le tombeau du cardinal de Richelieu, il embraſſa ſa ſtatue avec tranſport, & s'écria : *Grand homme, je t'aurois donné la moitié de mes états pour apprendre de toi à gouverner l'autre!* C'étoit l'éloge d'un deſpote dans la bouche d'un deſpote; mais du moins le czar n'employoit ſon autorité deſpotique qu'à faire le bien de ſa nation; en peut-on dire autant de Richelieu? Les docteurs de Sorbonne profitèrent de l'occaſion pour propoſer de nouveau, la réunion ſi ſouvent & ſi vainement tentée, de l'égliſe grecque & de l'égliſe latine. Le czar parut aſſez froid ſur ce projet.; il le fut beaucoup moins ſur l'honneur d'être aſſocié à l'académie des ſciences. Il y vint le 19 juin 1717, & l'académie, dit M. de Fontenelle, ſe para de ce qu'elle avoit de plus nouveau & de plus curieux en fait d'expériences & de machines. Dès qu'il fut retourné dans ſes états, il fit écrire par ſon premier médecin à M. l'abbé Bignon, qu'il deſiroit d'être membre de cette compagnie, & quand elle lui eût rendu graces, il lui en écrivit lui-même une lettre, qu'on n'oſe, dit encore M. de Fontenelle, appeller une lettre de remercîment, quoiqu'elle vînt d'un ſouverain qui s'étoit accoutumé depuis long-temps à être homme. C'eſt principalement comme académicien que M. de Fontenelle l'enviſage dans ſon éloge, mais comme académicien, roi & empereur, qui a établi les ſciences & les arts dans les vaſtes états de ſa domination.

Obligé de choiſir parmi les nombreux établiſſemens dont la Moſcovie lui eſt redevable, il donne des principaux une liſte ſuccincte, que nous abrégerons encore.

Une infanterie de cent mille hommes, auſſi belle & auſſi aguerrie qu'il y en ait en Europe.

Une marine de quarante vaiſſeaux de ligne & de deux cents galères.

Des fortifications à toutes les places qui en méritent par leur importance ou par leur ſituation.

Une excellente police dans les grandes villes, auſſi dangereuſes auparavant pendant la nuit que les bois les plus écartés.

Une académie de marine & de navigation.

Des colléges à Moſcou, à Pétersbourg & à Kiof, pour les langues, les belles-lettres & les mathématiques. Des écoles dans les villages pour apprendre à lire & à écrire.

Un collége de médecine & une apothicairerie publique à Moſcou; avant lui, il n'y avoit eu ni médecin, ni apothicaire dans tout l'empire.

Des leçons publiques d'anatomie, ſcience dont avant lui le nom même n'étoit pas connu en Ruſſie; il acheta le cabinet de M. Ruyſch, fameux par tant de diſſections ſi fines.

Un obſervatoire où, indépendamment de ce qui concerne l'aſtronomie, on renferme toutes les curioſités d'hiſtoire naturelle.

Un jardin des plantes, fait pour étendre le règne de la botanique, en joignant aux végétaux alors connus en Europe, les végétaux encore inconnus du nord de l'Europe & ceux des diverſes contrées de l'Aſie.

Des imprimeries, dont il a changé les anciens caractères trop barbares, & défigurés par des abréviations fréquentes.

Des interprètes pour toutes les langues de l'Europe, & de plus pour les langues latine, grecque, turque, calmouque, mongule & chinoiſe.

Une bibliothèque royale, formée de trois grandes bibliothèques, achetées en Angleterre, en Allemagne & dans le Holſtein.

Voilà ce qu'a fait le roi académicien, & ce qu'il a fait malgré des obſtacles où la ſuperſtition étoit parvenue à intéreſſer la religion, car l'ignorance paſſe auſſi en dogme & en loi; la loi ou l'uſage défendoit la ſortie du royaume, & n'étoit pas favorable à l'admiſſion des étrangers; l'introduction du tabac dans la Ruſſie fut une affaire de religion, car les Turcs fumoient, & tout ce que faiſoient les Turcs devoit néceſſairement être contraire à la religion. « Les chan» gemens les plus indifférens & les plus légers, » tels que celui des anciens habits ou le retran-

» chement des longues barbes, trouvoient une op-
» poſition opiniâtre, & ſuffiſoient quelquefois pour
» cauſer des ſéditions. »

En partant pour ſes voyages, le czar envoya auſſi les principaux ſeigneurs moſcovites voyager en différens pays de l'Europe. Quelques-uns obéirent de mauvaiſe grace à un ordre ſi nouveau, & il y en eut un qui demeura quatre ans enfermé chez lui à Veniſe, pour en ſortir, dit M. de Fontenelle, avec la ſatisfaction de n'avoir rien vu ni rien appris; mais le czar avoit préciſément cette fermeté conſtante & inébranlable, faite pour triompher des obſtacles que les préjugés apportent au bien.

S'il peut être permis de conquérir, c'eſt au ſouverain qui veut faire le bonheur du monde. Dans les troubles où la Perſe fut en proie, vers le même temps où la Ruſſie devenoit floriſſante, il y avoit eu quelques facteurs ruſſes égorgés en Perſe; le czar en avoit inutilement demandé ſatisfaction, au milieu de la confuſion qui régnoit dans le pays; il réſolut de profiter de cette confuſion, en ſe faiſant juſtice lui-même; il deſcendit par le Volga dans la mer caſpienne, aſſiégea & prit Derbent ſur cette mer en 1722. L'année ſuivante, il prit Bachu, encore ſur la partie occidentale de cette mer, & il finit ſa carrière militaire par ajouter trois provinces à ſon empire du côté de la Perſe, comme il en avoit ajouté trois autres vers les frontières de la Suède.

Le czar *Pierre I*, mourut à cinquante-deux ans, le 28 janvier 1725, d'une rétention d'urine, cauſée par un abſcès dans le col de la veſſie; il mourut entre les bras de l'impératrice Catherine, & comme elle lui ſuccéda, comme il y avoit eu entre eux quelques légers nuages au ſujet d'une dame d'atours de Catherine, laquelle étoit tombée dans la diſgrace du czar, & que Catherine reprit un peu promptement après la mort de ſon mari; comme enfin il faut toujours que l'accuſation de poiſon ſoit haſardée à la mort d'un prince & d'un grand prince, quand cette mort eſt prématurée, Catherine a eu le malheur d'être ſoupçonnée d'avoir avancé les jours de ſon mari, qui lui inſpiroit, dit-on, plus de crainte par ſa colère, que de reconnoiſſance par ſes bienfaits. M. de Voltaire réfute cette accuſation par des raiſons dignes d'être peſées.

Il eſt trop vrai au reſte que le grand caractère du czar n'étoit pas ſans tache, qu'il avoit ce défaut ſi grand dans un légiſlateur & dans un roi, d'être ſujet à la colère; ce défaut dans un roi, dit M. de Voltaire, n'eſt pas de ceux qu'on répare en les avouant, mais enfin il en convenoit. Il ſe livroit trop aiſément auſſi aux excès du vin; ce fut dans un tranſport de colère, né de ces excès, qu'il tira l'épée contre ſon favori, le Fort, ce Genevois, premier auteur des réformes de la Ruſſie (Voyez ſon article au mot *Fort*) (*le*); il en fut honteux, il en demanda pardon à le Fort: *j'ai réformé ma nation*, dit-il, *& je n'ai pu me réformer moi-même.*

Dans ſa conteſtation avec Catherine au ſujet de ſa dame d'atours, il entra dans une violente colère, caſſa une glace de Veniſe, & dit à ſa femme: « Tu vois qu'il ne faut qu'un coup de ma main « pour faire rentrer cette glace dans la pouſſière » dont elle eſt ſortie ». La menace ne pouvoit être plus préciſe. Catherine le regardant avec une douleur touchante: « eh bien! lui dit-elle, vous » avez caſſé ce qui faiſoit l'ornement de votre » palais, trouvez-vous qu'il en ſoit devenu plus » beau »? Ces ſeuls mots appaiſèrent l'empereur, car il paroît qu'il étoit, comme Horace le dit de lui-même,

Iraſci celerem, tamen ut placabilis eſſem.

On a cru qu'il avoit nommé; par ſon teſtament; Catherine, héritière de l'empire; c'eſt une erreur que M. de Voltaire détruit: la vérité eſt qu'il n'avoit point fait de teſtament ou qu'il n'en a point paru; ce fut le prince Menzikoff, qui par des arrangemens concertés avec Catherine, la fit reconnoître pour ſouveraine, à la mort du czar, aſſurant que telle avoit été l'intention de *Pierre*, en la faiſant couronner ſolemnellement peu de temps avant ſa mort. Le czar dans ſa maladie ſouffroit des douleurs trop violentes pour être en état de faire même un teſtament; il eſſaya une fois d'écrire dans un moment d'intervalle, mais il ne put tracer que des caractères informes, où on ne put lire que ces mots en ruſſe, *rendez tout à*.... Dans l'impuiſſance d'achever, il cria qu'on fît venir la princeſſe Anne Petrowna, ſa fille aînée, ducheſſe de Holſtein, à laquelle il vouloit dicter quelque choſe; mais lorſqu'elle parut devant ſon lit, il avoit déjà perdu la parole, & il tomba dans une agonie qui dura ſeize heures.

Pierre II, petit-fils de *Pierre* I, & fils de l'infortuné Aléxis & de la princeſſe de Brunſwick-Volfembutel, ſœur de l'impératrice d'Allemagne, femme de Charles VI, naquit en 1715. Il avoit deux ans à la mort de ce *Pierre* I; il en avoit douze quand il ſuccéda en 1727, à l'impératrice Catherine, veuve de *Pierre* I & belle-mère d'Aléxis; ce fut elle qui le rapprocha du trône & le déclara grand duc, comme pour expier la rigueur de *Pierre* I envers Aléxis père de *Pierre* II, & comme pour rendre au petit-fils de *Pierre* I, la couronne dont elle avoit été redevable aux bontés de l'aïeul. Il mourut en 1730 de la petite vérole dans ſa quatorzième année, ſans avoir été marié. Menzikoff & les Dolgoroukis avoient tour-à-tour regné ſous ſon nom. Le plus grand événement de ſon regne, pendant les trois années qu'il avoit été ſur le trône, fut la diſgrace de Menzikoff. (Voyez l'article *Menzikoff*.)

Pierre III, auſſi empereur de ruſſie. Il ſuffit de jeter les yeux ſur les révolutions arrivées dans l'empire ſucceſſif en ruſſie, depuis la mort du czar *Pierre*, pour juger que ce grand réformateur, parmi

d'innovations utiles, auroit bien dû s'attacher à fixer invariablement l'ordre de la ſucceſſion dans ſon pays, en adoptant notre loi ſalique, la plus ſage des loix ſur cet article. A *Pierre* I avoit ſuccédé, ſelon ſes vœux peut-être, Catherine ſa femme, quoique étrangere à la maiſon régnante. Elle avoit fait rentrer la couronne dans cette maiſon & avoit eu pour ſucceſſeur *Pierre* II, petit-fils de *Pierre* I & fils d'Aléxis.

Mais à la mort de *Pierre* II, que devoit-il arriver? les czars Jean & *Pierre* avoient regné enſemble; le czar Jean, l'aîné des deux frères, avoit laiſſé des filles, le czar *Pierre* en laiſſa. Etoient-ce les filles de Jean ou celles de *Pierre* qui devoient ſuccéder au petit-fils de *Pierre* I? La queſtion fut décidée par le fait en faveur des filles de Jean.

Il en avoit laiſſé deux: l'aînée avoit épouſé le duc de Mecklembourg, la cadette le duc de Courlande; ce fut celle-ci, nommée Anne Iwanowna, qu'on alla chercher à Mittaw, pour la mettre ſur le trône de Ruſſie; elle mourut le 28 Octobre 1740. (Voyez l'article *Anne Iwanowna*).

Du mariage de ſa ſœur aînée avec le duc de Mecklembourg, étoit née la princeſſe Anne, que l'impératrice ſa tante avoit mariée au prince de Brunſwick Antoine Ulric; de ce mariage, étoit né le 24 Août 1740, le prince Iwan; ce fut cet enfant âgé de deux mois, qui fut nommé grand duc de Ruſſie & ſucceſſeur: le duc de Courlande Biron s'étoit fait donner la régence, mais il fut renverſé, & la princeſſe Anne ſe déclara grande ducheſſe de Ruſſie, & régente pendant la minorité de ſon fils; elle fut renverſée à ſon tour, la nuit du 5 au 6 Décembre 1741, par Eliſabeth Petrowna, ſeconde fille du czar *Pierre* I; celle-ci n'eut pas d'enfans; mais ſa ſœur aînée Anne Petrowna, avoit épouſé le duc de Holſtein, & de ce mariage étoit né Charles-Pierre Ulric, duc de Holſtein, qui deſcendu à la fois & de *Pierre* I & d'une ſœur de Charles XII, étoit naturellement deſtiné à réunir ces deux empires rivaux de Ruſſie & de Suède, qui ſous ces deux héros ennemis s'étoient fait une guerre ſi longue & ſi acharnée. Il étoit petit-fils d'Hedwige, ſœur de Charles XII, & il avoit même été nommé roi par les états de Suède; mais la différence de religion, conſidération qui auroit dû être abſolument étrangère aux droits de ce prince, parut un obſtacle inſurmontable à la réunion des deux trônes. Eliſabeth avoit fait venir en ruſſie, ce prince ſon neveu. Il fit abjuration de la religion proteſtante dans la cathédrale de Moſcou, embraſſa la religion grecque, & fut déclaré grand duc de Ruſſie; il refuſa la couronne de Suède, & s'en tint à celle de Ruſſie. Il épouſa en 1745, la princeſſe d'Anhalt-Zerbſt; c'eſt Catherine II qui, étrangère à la maiſon des czars comme Catherine I, regne comme elle avec gloire ſur la Ruſſie, ayant ſuccédé comme elle à ſon mari.

Ce mari, ce duc de Holſtein, Charles Pierre Ulric, eſt le *Pierre* III, ſujet de cet article; déclaré grand duc de Ruſſie par Eliſabeth Petrowna ſa tante, le 18 Novembre 1742, il avoit été proclamé empereur de Ruſſie après la mort de cette princeſſe, le 5 Janvier 1762. Il fut détrôné le 6 Juillet de la même année & mourut ſept jours après.

Quant au prince Iwan de Brunſwick, après une captivité de plus de ſeize ans, il fut tué le 16 Juillet 1664. (Corrigez à ce ſujet ce qu'on lit dans le premier volume, premiere partie, page 341, colonne premiere de ce dictionnaire hiſtorique de l'encyclopédie, qu'il fut tué la nuit du 4 au 5 Juin 1762).

PIÉS, *le baiſement des*, (*Hiſt. mod.*) marque extérieure de déférence qu'on rend au ſeul pontife de Rome; les panchemens de tête & de corps, les proſternemens, les génuflexions, enfin tous les témoignages frivoles de reſpect devinrent ſi communs en Europe dans les vij & viij ſiecles, qu'ils ne furent plus regardés que comme le ſont aujourd'hui nos révérences; alors les pontifes de Rome s'attribuèrent la nouvelle marque de reſpect qui leur eſt reſtée, celle *du baiſement des piés*. Il eſt vrai que Charles, fils de Pepin, embraſſa les *piés* du pape Etienne à S. Maurice en Valais; mais ce même pape Etienne venant en France, s'étoit proſterné de ſon côté aux *piés* de Pepin, père de Charles. On croit généralement que le pape Adrien I qui prétendoit être au rang des princes, quoiqu'il reconnût toujours l'empereur grec pour ſon ſouverain, établit le premier ſur la fin du huitième ſiècle, que tout le monde lui *baisât les piés* en paroiſſant devant lui. Le clergé y acquieſça ſans peine, par retour ſur lui-même; enfin les potentats & les rois ſe ſoumirent depuis, comme les autres, à cette étiquette, qui rendoit la religion romaine plus vénérable aux peuples. (*D. J.*)

P I G

PIGANIOL DE LA FORCE (JEAN AYMAR de) (*Hiſt. litt. mod.*) né en Auvergne d'une famille noble, mort à Paris en 1753, âgé de quatre-vingts ans; auteur d'une *deſcription hiſtorique & géographique de la France*, d'une *deſcription de Paris*, d'une *deſcription du château & parc de Verſailles, de Marly*, &c. d'un *voyage de la France*, &c.

PIGEON. (*Hiſt. des inventions.*), Dans l'orient, ſur-tout en Syrie, en Arabie & en Egypte, on dreſſe des *pigeons* à porter des billets ſous leurs ailes, & à rapporter la réponſe à ceux qui les ont envoyés. Le mogol fait nourrir des *pigeons* qui ſervent à porter les lettres dans les occaſions où l'on a beſoin d'une extrême diligence. Le conſul d'Alexandrette s'en ſert pour envoyer promptement des nouvelles à Alep. Les caravanes qui voyagent en Arabie font ſavoir leur marche aux ſouverains arabes, avec qui elles ſont alliées, par le même moyen. Ces oiſeaux volent avec une rapidité extraordinaire, & reviennent avec une nouvelle diligence, pour ſe rendre dans le lieu où ils ont été nourris, & où ils ont leurs nids.

On voit quelquefois de ces *pigeons* couchés ſur le ſable & le bec ouvert, attendant la roſée pour ſe rafraîchir & reprendre haleine. Au rapport de Pline, on s'étoit déjà ſervi de *pigeons* pour faire paſſer des lettres dans Modène, aſſiégée par Marc Antoine. On en renouvella l'uſage en Hollande, en 1574, au ſiége de Harlem, & au ſiége de Leyde en 1575; le prince d'Orange, après la levée du ſiége de cette dernière place, voulut que ces *pigeons* fuſſent nourris aux dépens du public, dans une volière faite exprès, & que lorſqu'ils ſeroient morts, on les embaumât pour être gardés à l'hôtel-de-ville, en ſigne de reconnoiſſance perpétuelle (*D. J.*)

PIGRAY (PIERRE) *Hiſt. litt. mod.*) chirurgien célèbre ſous les règnes de Henri IV & de Louis XIII, diſciple, ami & rival du célèbre Ambroiſe Paré. On a de lui un *abrégé de chirurgie*, que l'on a joint aux œuvres de Paré, ouvrage long-temps eſtimé & qui l'eſt peut-être encore. *Pigray* mourut en 1613.

P I K.

PIKARSKI (MICHEL de) *Hiſt. de Pologne.*) ſeigneur polonois fort riche, étoit réputé au moins imbécille, lorſque, le 15 novembre 1620, ſoit folie, ſoit méchanceté, il s'aviſa d'aſſaſſiner le roi de Pologne, Sigiſmond III, qu'il renverſa par terre de deux coups de haches d'armes, lorſqu'il ſe rendoit à l'égliſe pour tenir une diète; heureuſement il ne put parvenir à le tuer, & ce fut le ſeul regret qu'il témoigna. Ce qu'on pouvoit avoir remarqué de folie ou d'imbécillité dans cet homme, & avant ſon crime, & dans le cours du procès, ne lui fit épargner aucune des ſouffrances dont on ſurcharge le ſupplice des parricides, pour inſpirer la plus grande horreur poſſible pour le crime qui apporte le plus de trouble dans la ſociété.

P I L.

PILATE (PONCE) *Poncius Pilatus*) *Hiſt. ſacr. & hiſt rom.*) On ſait qu'il condamna Jéſus-Chriſt par foibleſſe, *& en ſe lavant les mains du ſang de ce juſte.* Sur les plaintes des peuples dont il avoit été gouverneur pour le peuple romain, Tibère l'exila près de Vienne en Dauphiné; là, ſoit impuiſſance de ſupporter l'exil, ſoit crainte d'un châtiment plus fort, il ſe délivra de la vie.

PILAU, ſ. m. *terme de relation;* ſorte de préparation de riz, fort en uſage chez les Turcs.

Ce peuple ſobre, uniforme dans toutes les actions de ſa vie, ſe contente de peu, & ne détruit point ſa ſanté par trop de bonne chère. Le riz eſt le fondement de toute la cuiſine des Turcs; ils l'apprêtent de trois différentes manières. Ce qu'ils appellent *pilau*, eſt un riz ſec, moëlleux, qui ſe fond dans la bouche, & qui eſt plus agréable que les poules & les queues de mouton avec quoi il a bouilli. On le laiſſe cuire à petit feu, avec peu de bouillon, ſans le remuer ni le découvrir, car en le remuant & en l'expoſant à l'air, il ſe mettroit en bouillie.

La ſeconde manière d'apprêter le riz s'appelle *lappa*; il eſt cuit & nourri dans le bouillon, a la même conſiſtance que parmi nous, & on le mange avec une cuillier, au lieu que les Turcs font ſauter dans leur bouche avec le pouce le *pilau* par petits pelotons, & que le creux de la main leur tient lieu d'aſſiette.

La troiſième eſt le *tchorba*; c'eſt une eſpèce de crême de riz, qu'ils avalent comme un bouillon. Il ſemble que ce ſoit la préparation du riz dont les anciens nouriſſoient les malades; *ſume hoc ptiſanarium oriza*, dit Horace. (*D. J.*)

PILES (ROGER de), peintre célèbre. (*Hiſt. litt. mod.*) Nous le conſidérerons ici comme un homme de lettres, ayant écrit ſur ſon art; on a de lui les vies des peintres & une diſſertation ſur les ouvrages des plus célèbres d'entre eux; *un abrégé d'anatomie, accommodé aux arts de peinture & de ſculpture*, des élémens de peinture-pratique, un cours de peinture par principes, & d'autres ouvrages toujours relatifs à la peinture; il a traduit le poëme latin de la peinture d'Alphonſe du Freſnoy, & ſa traduction eſt accompagnée de remarques utiles. Il fut à Veniſe, à Lisbonne, en Suiſſe, à Madrid, ſecrétaire d'ambaſſade de M. Amelot, qui avoit été ſon élève & avec lequel il avoit déjà voyagé en Italie, uniquement par amour des arts, avant qu'ils fuſſent employés l'un & l'autre à ſervir l'état. M. de Louvois ſachant que de *Piles* étoit propre à plus d'une choſe, & jugeant que ſon goût pour les arts pouvoit être un voile pour déguiſer une commiſſion ſecrette, l'envoya en Hollande pendant le cours de la guerre de 1688, comme un amateur de tableaux, chargé d'en acheter. Ceux à qui ſa commiſſion déplaiſoit, le firent arrêter & traiter en priſonnier d'état; un priſonnier qui ſait s'occuper & à qui on n'a point la barbarie d'en interdire les moyens, eſt moins malheureux qu'un autre; de *Piles* fit en priſon quelques-uns de ſes ouvrages. Il mourut en 1709.

PILPAY ou BIDPAY (*Hiſt. indienne*). Bramine indien, gymnoſophiſte, philoſophe, tout ce qu'on voudra, car ſa perſonne eſt aſſez peu connue, & quelques-uns même diſent que ce nom de *Pilpay* ou *Bidpay*, déſigne un livre & non pas un homme; ceux qui croyent le connoître davantage, diſent qu'il étoit gouverneur d'une partie de l'Indoſtan, & conſeiller d'un puiſſant prince indien qu'ils nomment d'Abſchelim. M. le comte de Caylus, dans un mémoire ſur les fabliaux, inſéré dans le vingtième volume du recueil de l'académie des belles-lettres, dit que *Pilpay*, indien, pouvoit être du même temps qu'Eſope. Quoi qu'il en ſoit, on a ſous ce nom de *Pilpay* des fables compoſées, dit-on, pour l'inſtruction de ce prince d'Abſchelim, & qui, écrites en indien, ont été

traduites dans preſque toutes les langues connues; elles l'ont été en français par Antoine Galland, (voir l'article *Galland*, n°. 3) & elles ſont imprimées avec les fables de Lockman, quel que ſoit auſſi ce Lockman (voyez ſon article), traduites par le même M. Galland.

P I M.

PIMENT, ſ. m. (*Hiſt. des mod.*) ſorte de liqueur dont on faiſoit autrefois uſage en France, ainſi que du clairet & de l'hypocras. Les ſtatuts de Clugni nous apprennent ce que c'étoit que le *piment*. *Statutum eſt ut ab omnis mellis, ac ſpecierum* (épices) *cum vino confectione, quod vulgari nomine* pigmentum *vocatur, fratres abſtineant.* C'étoit donc un breuvage compoſé de vin, de miel & d'épices. Dans les feſtins de la chevalerie, les écuyers ſervoient les épices, les dragées, le clairet, l'hypocras, le vin cuit, le *piment*, & les autres boiſſons qui terminoient toujours les feſtins, & que l'on prenoit encore en ſe mettant au lit, ce que l'on appelloit le *vin du coucher*. (*D. J.*)

PIMENTADE, ſ. f. *terme de relation*, nom d'une ſauce dont les inſulaires ſe ſervent pour toutes ſortes de mets. Elles tirent ce nom du piment des îles, parce qu'il en fait la principale partie. On l'écraſe dans le ſuc de manioc qu'on fait bouillir, ou dans de la ſaumure avec de petits citrons verds. La *pimentade* ne ſert pas ſeulement pour aiguiſer les ſauces, on l'emploie auſſi à laver les négres que l'on a écorchés à coups de fouet. C'eſt un double mal qu'on leur cauſe, dans l'idée d'empêcher la gangrene des plaies qu'on leur a faites par une première inhumanité. (*A. R.*)

PIMPOU, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) tribunal de la Chine où les affaires qui concernent les troupes ſont portées. (*A. R.*)

P I N.

PIN (du). Voyez DUPIN.)

PINART. (*Hiſt. mod.*) eſt le nom d'un miniſtre de Henri IV (Claude *Pinart* mort en 1605) & d'un ſavant (Michel *Pinart*) qui étoit de l'académie des inſcriptions & belles-lettres. Il étoit né à Sens, au mois de juillet 1659; formé par le père Thomaſſin, il fit de l'hébreu, & par conſéquent de l'écriture ſainte, ſa principale & même ſon unique étude. « Le goût de l'hébreu, dit l'hiſtorien de l'académie des belles-lettres, étoit alors » bien plus à la mode qu'il ne l'eſt aujourd'hui, » & comme il n'y avoit preſqu'à Paris que M. *Pinart* qui en pût donner commodément des leçons particulières, il eut pendant quelque-temps » beaucoup de pratique; on lui vit même des » écoliers d'un rang diſtingué..... Il étoit très-inſtruit, dit encore le même auteur, de toutes ces » minuties ſi chères aux rabbins, & nullement gâté » par l'eſprit contagieux du rabbinage; il y a de » lui quelques mémoires par extrait dans le recueil » de l'académie ». Il n'y a d'ailleurs rien de lui d'imprimé qu'un article inſéré dans le ſupplément du journal des ſavans de l'année 1707, à l'occaſion d'une nouvelle bible hébraïque.

PINCEAU indien. (*invent. chinoiſe.*) Les *pinceaux* indiens ne ſont autre choſe qu'un petit morceau de bois de bambou, aiguiſé & fendu par le bout à un travers de doigt de la pointe. On y attache un petit morceau d'étoffe imbibée dans la couleur qu'on veut peindre ſur de la toile, & qu'on preſſe avec les doigts pour l'exprimer. Celui dont on ſe ſert pour peindre la cire eſt de fer, de la longueur de trois travers de doigt ou un peu plus. Il eſt mince dans le haut, & par cet endroit il s'inſère dans un petit bâton qui lui ſert de manche; il eſt fendu par le bout, & forme un cercle au milieu, autour duquel on attache un peloton de cheveux de la groſſeur d'une muſcade; ces cheveux s'imbibent de la cire chaude qui coule peu-à-peu par l'extrémité de cette eſpéce de *pinceau*. (*A. R.*

PINCHESNE (ETIENNE-MARTIN ſieur de) *Hiſt. litt. mod.*) neveu de Voiture.

L'un *Pincheſne in-quarto* Dodillon étourdi
A long-temps le teint blême & le cœur affadi.

a dit Boileau dans la deſcription du combat des chanoines, n'étendant pas juſqu'au neveu le reſpect qu'il ſembloit avoir conſervé pour l'oncle.

Les œuvres de *Pincheſne* étoient des poéſies fades;

Boyer eſt à *Pincheſne* égal pour le lecteur;

dit encore Boileau dans l'art poétique, chant quatrième.

Vous paſſez en audace & Perſe, & Juvenal;
Mais, ſur le ton flatteur, *Pincheſne* eſt votre égal.
Épitre 9.

PINDARE. (*Hiſt. litt. anc.*)

Ce Grec vanté,
Dont l'impitoyable Alexandre,
Au milieu de Thèbes en cendre,
Reſpecta la Poſtérité.

Sa réputation & ſes ſuccès dans le genre lyrique ont fixé l'idée de ce genre, & ont fait, comme il arrive toujours, du caractère principal de ſon talent, le caractère eſſentiel de l'ode. L'enthouſiaſme eſt la principale qualité qu'on exige dans une ode, parce que c'eſt la principale qualité du génie de Pindare; delà vient qu'on préfère ou qu'on croit préférer certaines odes de Rouſſeau foibles de penſées, mais d'une expreſſion énergique, & où il y a d'ailleurs de l'harmonie, du mouvement & des écarts dithyrambiques, à des

odes très philoſophiques de M. de Voltaire, mais dont la marche impoſante eſt régulière & meſurée, telle que l'ode à la reine de Hongrie & l'ode ſur la mort de l'empereur Charles VI ſon père.

On ſait quel éloge Horace a fait de *Pindare*. Quintilien le met à la tête de tous les poëtes lyriques grecs. Horace, quoiqu'il regarde comme une témérité d'oſer l'imiter, l'a pris pour ſon modèle; on a eu tort de dire qu'Horace ne le louoit que par le caractère de ſublimité; c'eſt ſans doute celui ſur lequel il inſiſte davantage, parce que c'eſt véritablement celui qui frappe le plus dans *Pindare*; mais il lui accorde auſſi cette éloquence pénétrante, ce caractère de douleur tendre & noble qui conſtitue l'élégie; c'eſt ſûrement ce qu'il a voulu peindre dans cette ſtrophe:

Flebili ſponſæ juvenemve raptum
Plorat, & vires, animumque, mores que
Aurcos deducit in aſtra, nigroque
Invidet orco.

En conſéquence, Horace a mis beaucoup de variété dans le genre lyrique; il y a bien loin de l'ode.

Qualem miniſtrum fulminis alitem, &c.

A l'ode

Donec gratus eram tibi, &c.

L'ode où il retrace toutes les douceurs de la vie champêtre:

Beatus ille qui procul negotiis, &c.

Celle où il repréſente les conjurations magiques des Canidies & des Sagana:

At ô Deorum quidquid in cælo regit, &c.

Tant d'autres au contraire où il célèbre les charmes des Cynares & des Glycères paroiſſent à peine des ouvrages du même genre. Rouſſeau eſt bien moins varié; on trouve cependant à côté de *l'ode à la fortune*, *l'ode à une veuve*, qui eſt d'un ton & d'un caractère bien différens.

Corinne, Corynne ou Corynna, rivale de *Pindare*, & qui, ſoit raiſon, ſoit injuſtice, de la part des juges, remporta juſqu'à cinq fois contre lui le prix de l'ode; Corynne, qui étoit ſurnommée *la muſe lyrique* (voyez ſon article) reprochoit à *Pindare* un défaut dont nous ne ſommes pas trop à portée de juger, & qui eſt bien loin de nous frapper dans ſes ouvrages, celui d'y répandre trop de fleurs. L'abbé Fraguier, dans un mémoire inſéré au ſecond volume du recueil de l'académie des belles-lettres, pages 53 & ſuivantes, a tracé le caractère de la poéſie de *Pindare*, tel qu'il l'a conçu.

L'abbé Maſſieu a traduit en françois une partie des odes de ce poëte. M. de Chabanon s'eſt diſtingué auſſi par la traduction qu'il en a donnée. M. de Vauvilliers l'a fait applaudir parmi nous, en traduiſant avec élégance & avec harmonie quelques-unes de ſes odes. *Pindare* vivoit environ cinq cents ans avant Jéſus-Chriſt.

PINEAU (du). On connoit de ce nom un chirurgien (Severin du *Pineau*), de qui on a un diſcours ſur l'extraction de la pierre dans la veſſie, & un traité *de virginitatis notis*. Mort en 1619.

Et un juriſconſulte (Gabriel du *Pineau*), maire d'Angers, maître des requêtes de Marie de Médicis, mort en 1644; on a de lui des notes latines ſur le droit canon, oppoſées à celles de Dumoulin. Il a écrit auſſi tant ſur le droit français en général, que ſur la coutume d'Anjou en particulier. Ménage fit ſur la mort de du *Pineau* ces deux vers latins, qui ne ſont ni bons ni mauvais:

Pinellus periit, Themidis pius ille ſacerdos,
In proprio judex limine perpetuus.

PINEDA (JEAN) *Hiſt. litt. mod.*) jéſuite eſpagnol, entré dans la ſociété en 1572, mort en 1637. On a de lui, outre des commentaires ſur divers livres de la bible, une hiſtoire univerſelle de l'égliſe & une hiſtoire de Ferdinand III, l'une & l'autre en eſpagnol.

PINET (ANTOINE du) *Hiſt. litt. mod.*) ſeigneur de Noroy, Franc-Comtois, proteſtant zélé du ſeizième ſiècle, auteur du livre intitulé: *La conformité des égliſes réformées de France & de l'égliſe primitive*; on a de lui des notes ajoutées à la traduction françaiſe de *la taxe de la chancellerie de Rome*. Dans un genre plus littéraire, on a de lui une traduction de l'hiſtoire naturelle de Pline, qu'on liſoit autrefois & dont on eſtimoit les notes; du *Pinet* a auſſi donné les plans des principales forteresſes du monde.

PINGOLAN ou PUYGUILLON (*Hiſt. litt. mod.*) poëte provençal, mort vers l'an 1260; qui, à quelques égards, a ſervi de modèle à Pétrarque. On a de lui un poëme intitulé: *Las angueyſſas d'amour*.

PING-PU (*Hiſt. mod.*) C'eſt ainſi que les Chinois nomment un tribunal ou conſeil qui eſt chargé du département de la guerre, & qui a ſoin de tous les détails militaires; c'eſt lui qui donne les commiſſions pour les officiers de terre & de mer; il ordonne les levées des troupes, les approviſionnemens des armées; il a ſoin de l'entretien des places fortes & des garniſons, de la diſcipline militaire, & de l'exercice des ſoldats. Il y a quatre autres tribunaux militaires ſubordonnés à celui dont nous parlons; ils ſont préſidés par

des inſpecteurs nommés par l'empereur à qui ils rendent compte de tout ce qui ſe paſſe, & ils veillent ſur la conduite des membres des différens tribunaux, ce qui les tient en reſpect. (*A. R.*)

PINON, (JACQUES) *Hiſt. litt. mod.*) conſeiller au parlement de Paris, poëte latin moderne, auteur d'un poëme, *De anno romano*, dédié à Louis XIII, & de quelques autres poéſies. Mort doyen du parlement, en 1641.

PINS (JEAN de), *Hiſt. litt. mod.*) conſeiller-clerc au parlement de Toulouſe, puis évêque de Rieux en 1523, ambaſſadeur à Veniſe & à Rome, né d'une famille qui avoit donné aux treizième & quatorzième ſiècles deux grands maîtres à l'ordre de Malthe, mourut à Toulouſe ſa patrie en 1537. On a de lui en latin les vies de Saint-Roch, de Sainte-Catherine de Sienne & de Philippe Beroalde, un traité *de vitâ aulicâ*, un autre *de claris fœminis*; Eraſme a dit de lui : *poteſt inter Tullianæ dictionis competitores numerari Joannes Pinus.* Grand témoignage! On a imprimé en 1748 à Avignon les lettres de Jean de *Pins* à François I & à Louiſe de Savoie, régente pendant l'abſence de ſon fils.

PINSONNAT (JACQUES) *Hiſt. litt. mod.*) de Châlons ſur Seine, profeſſeur d'hébreu au collége-royal, eſt auteur d'une grammaire hébraïque & d'autres ouvrages. Mort en 1723.

PINSSON (FRANÇOIS) *Hiſt. litt. mod.*) ſavant juriſconſulte, ſur-tout en matière bénéficiale; ſon traité des bénéfices, ſon traité des régales, ſes commentaires ſur la pragmatique-ſanction de Saint-Louis & ſur celle de Charles VII, ſont conſultés & cités dans les tribunaux. Il étoit de Bourges, fils d'un profeſſeur en droit; il mourut à Paris, en 1691, à quatre-vingts ans.

PINTOR (PIERRE), *Hiſt. litt. mod.*) eſpagnol, médecin du pape Alexandre VI, eſt auteur d'un traité *de peſtilentiâ*, & d'un autre *de morbo fœdo & occulto, his temporibus affligenti, &c.* Ce dernier ouvrage paroît n'avoir pas été connu de M. Aſtruc, qui a fait tant de recherches ſur les maladies vénériennes. *Pintor* fixe à l'année 1494 l'origine de ces maladies en Europe. Né en 1420, mort en 1503.

P I O

PIO (ALBERT) *Hiſt. litt. mod.*) prince de Carpi dans le Modénois, eſt célèbre par ſon amour pour les lettres, & célèbre auſſi par ſes violentes diſputes contre Eraſme, dont un ami des lettres auroit dû naturellement être l'ami. Il mourut à Paris au mois de janvier 1531, & fut enterré aux Cordeliers de cette ville, où ſes héritiers lui firent dreſſer une ſtatue en bronze. Ses ouvrages ont été recueillis à Paris en 1591.

P I R

PIRON (ALEXIS), (*Hiſt. litt. mod.*) un des plus beaux eſprits qui aient illuſtré la ville de Dijon, ſi féconde en beaux eſprits & en hommes de lettres de toutes les claſſes. La ſeule comédie de la *Métromanie* lui aſſure le rang le plus diſtingué parmi nos poëtes comiques. Quel parti *Piron* tire dans cette pièce de la ſingulière avanture de Deſforges-Maillard! (voyez l'article *Desforges-Maillard*) comme il rend ſon métromane, ſon M. de l'Empirée ridicule à la fois & reſpectable! combien il le rend ſupérieur à ſon rival, qui eſt bien de ſon côté ce qu'il doit être! combien de vraie philoſophie dans cette conception! que d'eſprit, de talens, de grace, d'éloquence dans les détails de l'exécution! quel naturel, quelle vérité parfaite dans le dialogue! comme chaque perſonnage dit ce qu'il doit dire, & du ton dont il doit le dire! En comparant cette pièce avec les autres ouvrages dramatiques de *Piron*, & le ſtyle facile, élégant, ferme, plein, animé dont elle eſt écrite, avec le ſtyle dur, incorrect ou languiſſant de ſes autres pièces, ſur-tout de ſes tragédies, il ſemble qu'il ait eu pour faire la *Métromanie* une inſpiration particulière; il n'y a aucun rapport, aucune proportion de talent entre cet ouvrage & les autres; ce ne ſont plus des ouvrages de la même main, & cette diſproportion entière ne ſe rencontre chez aucun autre écrivain. On ne peut preſque pas déſigner Racine, Voltaire, Molière, &c. par un de leurs ouvrages, ſans commettre une eſpèce d'injuſtice envers leurs autres ouvrages; car l'auteur de *Phèdre* l'eſt auſſi d'*Athalie*, d'*Iphigénie*, &c.; l'auteur de *Zaïre* l'eſt auſſi d'*Alzire*, de *Mahomet*, de *Mérope*, d'*Œdipe*, &c.; l'auteur du *Miſantrope* l'eſt auſſi du *Tartuffe*, &c. &c. *Piron* eſt l'auteur de la *Métromanie*, & n'eſt que cela, & c'eſt être beaucoup; ce n'eſt pas qu'il n'y ait du mérite dans ſes autres pièces, de l'agrément dans ſes *Fils ingrats* & dans ſes *Courſes de Tempé*; *Guſtave* a de l'effet au théatre, quand cette tragédie eſt mieux jouée qu'elle n'eſt faite, & ſur-tout qu'elle n'eſt écrite; il y a des mots fiers & hardis dans *Calliſthène*, mais ils ſont mal-adroitement préparés & entaſſés.

Le reſte ne vaut pas l'honneur d'être nommé.

Dans tous ces autres ouvrages, on ne reconnoît plus l'auteur de la *Métromanie*, & on retrouve à peine,

Diſſecti membra poetæ.

Piron a auſſi quelques épigrammes bien faites, dont la meilleure eſt celle qui ſert d'épitaphe à l'abbé d'Olivet; mais il n'eſt point claſſique dans

ce genre comme Rouſſeau. Sa proſe dans ſes préfaces n'eſt ſouvent que trop épigrammatique; mais, quand il appelle Fréron *madame la comteſſe de Feuilles-Mortes*, parce qu'il avoit d'abord donné ſes feuilles ſous le titre de *Lettres de madame la comteſſe*, il faut avouer que ce ton des parades manque un peu trop de délicateſſe. La converſation de *Piron* avoit encore plus de réputation que ſes écrits; il y ſemoit à pleines mains l'enjouement & l'épigramme, il avoit la gaîté, la malice & l'innocence d'un enfant; on a retenu de lui une foule de mots piquans & heureux, on lui en attribue auſſi quelques-uns qu'on a tort de vanter; ſa converſation toute étincelante d'eſprit, & qui par-là pouvoit alarmer, raſſuroit par la ſimplicité, & animoit par la gaîté. Le jour de la première repréſentation & de la chûte d'une de ſes pièces à la comédie italienne, il ſoupoit avec pluſieurs acteurs de ce théâtre, & ſoit que ſentant ſa force, il ne fût point abattu par un revers, ſoit qu'il cherchât à s'étourdir ſur ſon chagrin, il fut ſi riche & ſi fécond, dit tant de mots heureux, fit tant de plaiſir à tous ceux qui l'entendoient, qu'un de ces acteurs, dans un tranſport de joie & d'enthouſiaſme, l'embraſſa en lui diſant : *Eh! mon ami! que ne réſerves-tu un peu de ton eſprit pour tes pièces!* *Piron* étoit né en 1689, il mourut en 1773.

P I S

PISAN (*Hiſt. litt. mod.*) Chriſtine de *Piſan* fut un des auteurs les plus diſtingués du règne de Charles le ſage. Elle étoit fille de Thomas de *Piſan*, aſtronome & aſtrologue de Charles (car c'étoit alors la même choſe). Chriſtine de *Piſan* aſſûre que ſon père mourut à l'heure qu'il l'avoit prédit, fait qui ſeroit poſſible en toute rigueur, mais qui très-vraiſemblablement & preſque certainement n'eſt pas vrai. Les penſions énormes dont jouiſſoit Thomas de *Piſan* prouvent toute la foibleſſe de Charles V ſur l'article des prédictions.

Mais Chriſtine de *Piſan* a montré ce prince ſous un jour plus avantageux lorſqu'elle nous atteſte qu'il *avoit été inſtruit en lettres moult ſuffiſamment*, & elle nous a conſervé de lui, au ſujet des lettres & de ceux qui les cultivent, un mot devenu célèbre: *Les clercs ou a ſapience l'on ne peut trop honorer; & tant que ſapience ſera honorée dans ce royaume, il continuera à proſpérité; mais quand deboutée y ſera, il déchéra.* Voila ce qu'il étoit beau de ſentir & d'exprimer ainſi alors. M. Boivin, le cadet, a écrit la vie de Chriſtine de *Piſan* & de Thomas de *Piſan*, ſon père. Celui-ci, qui étoit de Bologne en Italie avoit un ami qui étoit de la ville de Forli, & qui s'étant établi à Veniſe, y attira Thomas & en fit ſon gendre. De ce mariage naquit Chriſtine. Thomas ſe fi bientôt connoître avantageuſement ſur ſa reputation de ſavoir. Le roi de France, Charles le ſage, & le roi de Hongrie, Louis, dit le grand, l'appelèrent dans leurs états; il donna la préférence à Charles & à la France. Il s'y établit avec ſa famille vers l'an 1368. A quinze ans, Chriſtine épouſa Etienne du Caſtel, jeune homme de Picardie, qui avoit de la naiſſance, de la probité & du ſavoir. Il fut notaire & ſecrétaire du roi. Voici comment Chriſtine parle elle-même de ſon mariage, dans ſon ſtyle quelquefois difficile à entendre, d'ailleurs naïf & piquant. « A venir au » point de mes fortunes, le temps vint que je » approchoie l'aage auquel on ſcult les filles aſſener » de maris, tout fuſſe-je encore aſſez jeunette, » nonobſtant que par chevaliers autres nobles & » riches clercs, fuſſe de pluſieurs demandée (& » cette vérité ne ſoit de nul répuée ventence; » car l'auctorité de l'onneur & grant amour que » le roy à mon père démonſtroit, eſtoit de ce » cauſe, non mie ma valeur) comme mondit père » réputaſt cellui plus valable, qui le plus ſcience » avec bonnes mœurs avoit; ainſi un jone eſcolier » gradué bien né & de nobles parents de Picardie, » de qui les vertus paſſoient la richèce, à cellui » que il réputa comme propre fils je fus donnée. » En ce cas ne me plains je de fortune. Car à droit » eſlire en toutes convenables graces, ſi comme » autres fois ai dit, à mon gré mieux ne voulſiſſe. » Celui, pour ſa ſouffiſance, toſt après noſtre » ſuſdit bon prince, qui l'ot agréable, luy donna » l'office, comme il fut vaquant, de notaire & ſon » ſecrétaire à bourſes & à gages & retint de ſa » cour très amé ſerviteur.

Charles mourut; les appointemens conſidérables qu'il donnoit à ſon aſtronome, furent en partie ſupprimés, en partie mal payés; ces appointemens étoient de cent francs par mois, ſomme énorme pour le temps, ſans compter de fortes & nombreuſes gratifications. Moitié chagrin, moitié maladie, Thomas de *Piſan* mourut peu de temps après le roi ſon bien-faiteur. Voici l'éloge que Chriſtine fait de ſon père.

« Durant ſon ſain entendement juſques à la fin, » recogneiſſant ſon créateur, comme vray catho- » lique trépaſſa mon dit père, droit à l'eure que » devant avoit prénoſtiqué. Duquel entre les clercs » demoura renommé, que en ſon temps durant, » ne plus de cent ans devant, n'avoit veſcu homme » de ſi hault entendement ès ſciences mathématiques » en jugements d'aſtrologie. Avec ce entre les » princes, & ceux qui le fréquentoient, la vraye » réputation de ſa prodomie, ſes bienfaits, loyauté, » vérité & autres vertus, & nul reproches, faiſoit » plaindre ſa mort & regretter ſa vie, en laquelle » nulle réprehenſion n'affiert, ſe trop grant libera- » lité de non refuſer riens que il euſt aux povres, en » tant qu'il avoit femmes & enfans, ne lui donne, » & que je ne le die par faveur; de ceſte vé- » rité ſont ancores aujourd'huy mains de ſes cog- » noiſcens, princes & autres certains, comme » d'expérience, ſi fut un tel homme à bon droit » des ſiens plaint & plouré ».

Chriſtine

Chriſtine eût bientôt auſſi à pleurer ſon mari, emporté en 1389, à l'âge de trente-quatre ans, par une maladie contagieuſe; elle en avoit vingt-cinq, elle reſta pauvre & chargée de trois enfans.

« Or me convint mettre main à œuvre, ce » que moi nourrie en délices & mignotemens, » n'avoïe appris, & être conduiſareſſe de la nef » demourée en la mer ourageuſe ſans patron, » c'eſt-à-ſavoir, le déſolé mainage hors de ſon » lieu & pays. A donc meſſourdirent angoiſſes » de toutes parts, & comme ce ſoient les més » des veulfves, plais & procès m'avironnèrent de » tous lés, & ceux qui me devoient m'aſſaillirent » afin que ne m'avançaſſe de leur rien demander ».

Elle ne trouva de conſolation que dans les livres que ſon père & ſon mari lui avoient laiſſés.

« Ne me pris pas comme préſomptueuſe aux » parfondeſſes des ſciences obſcures.... Ains comme » l'enfant, que au premier on met a l'a, b, c, » d, me pris aux hiſtoires anciennes du commencement du monde. Les hiſtoires des Ebrieux, » des Aſſiriens & des principes des Signouries, » procédant de l'une & de l'autre, deſſendant » aux Romains des Français, des Bretons & autres » pluſieurs hiſtoriographes; après ans déductions » des ſciences, ſelon ce que en l'eſpace du » temps que y eſtudiai en pos comprendre, puis » me pris ans livres des poëtes ». C'étoit là que ſon goût la portoit.

« A donc fus-je aiſe quand j'os trové le ſtile » à moi naturel, me délitant en leurs ſoubtiles » couvertures & belles matières, mutiées ſous » fictions délitables & morales, & le bel ſtyle de » leurs mètres & proſe déduite par belle & polie rhétorique ».

Elle fit, ſelon l'uſage du temps, beaucoup de balades, lais, virelais, rondeaux, &c.

« Ne m'avoit encores tant grevée fortune, que » ne fuſſe accompagnée des muſettes des poëtes.... » Icelles me faiſoient rimer complaintes plourables, » regraitant mon ami mort & le bon temps paſſé, » ſi comme il appert au commencement de mes » premiers dictiez, ou principe de mes cent balades, » & meſmeiment pour paſſer temps, & pour » aucune gayeté attraire à mon cuer douloureux, » faire dis amoureux & gays d'autruy ſentement » comme je dis en un mien virelay ».

Comme elle parloit beaucoup d'amours & d'amans, on crut que c'étoient ſes ſentimens qu'elle exprimoit, & on la calomnia.

« Ne fut-il pas dit de moy par toute la ville » que je amoie par amours. Je te jure m'ame, » que icellui ne me cognoiſcoit, ne ne ſavoit que » je eſtoie, ne fu onques hommes, ne créature » née, qui me veiſt en public, ne en privé, en » lieu où il fuſt..... & de ce me ſoit dieu teſmoing que je dis voir.... dont comme celle » qui ignoſcent me ſentoie, aucune fois quand » on me le diſoit, m'en troubloie, & aucune fois » m'en ſoufrioye, diſant: Dieux & icelluy & » moy ſavons bien qu'il n'en eſt riens ».

Chriſtine eut des amis illuſtres & des protecteurs puiſſans. Le comte de Salisbery, ambaſſadeur du roi d'Angleterre, Richard II, en France, *gracieux chevalier*, dit Chriſtine, *aimant dictiez & lui-même gracieux dicteur*, lui témoigna de l'eſtime & de l'intérêt, & emmena en Angleterre le fils aîné de Chriſtine, âgé de treize ans, pour le faire élever avec ſon fils.

L'uſurpateur Henri IV (de Lancaſtre) fit trancher la tête au comte de Salisbery *pour ſa grant loyauté vers ſon droit ſeigneur*, dit Chriſtine; mais lui-même ayant lu les *dictiez* & les autres ouvrages de Chriſtine, voulut l'attirer en Angleterre; quoique les particuliers ne ſoient pas juges des droits des princes, il paroit qu'elle ſentit de la répugnance à recevoir les bienfaits d'un uſurpateur & du meurtrier du comte de Salisbery.

» A donc très-joyeuſement priſt mon enfant » vers luy, & tint chièrement & en très-bon eſtat. » Et de fait par deux de ſes hairaulx, notables » hommes venus pardeçà, Lencaſtre & Faucon, » rois d'armes, me manda moult à certes, priant » & promettant du bien largement, que par delà » je allaſſe. Et comme de ce je ne fuſſe en rien » temptée, conſidérant les choſes comme elles » étoient, diſſimulé tant que mon fils peûſſe avoir, » diſant grant mercis, & que bien à ſon com- » mandement eſtoïe; & à brief parler, tant fis à » grant peine, & de mes livres me couſla, que » congié ot mon dit fils de me venir querir par » deçà pour mener là, qui encore ni vois. Et » ainſi refuſay les choite de icelle fortune pour » moi & pour lui; pour ce que je ne puis croire » que fin de deſloyal viengne à bon terme. Or » fut joyeuſe de voir cil que je amoie..... » & trois ans ſans lui os eſté «

Le duc de Milan, Jean Galeas Viſconti voulut auſſi attirer Chriſtine dans ſes états, & lui fit des offres très-avantageuſes; elle reſta en France au milieu des orages & des calamités; elle s'attacha principalement au duc de Bourgogne Philippe-le-Hardi, & ce fut lui qui la chargea d'écrire la vie du roi Charles-le-Sage, ſon frère, que nous avons. » Ce prince mourut en 1404, laquelle mort fut le » renouvellement des navreures de mes adver- » ſités, & ſemblablement grief parte à ceſtuy » royaume, ſi comme on dit livre qu'il me com- » manda, non ancore lors achevé, je recorde en » piteux regrais «.

La mort de ce prince & la charge qu'elle avoit d'une mère âgée, d'un fils ſans état, & de pluſieurs pauvres parentes, la firent tomber elle-même dans la pauvreté, mais elle s'étudioit à la cacher. » Si te promets que à mes ſemblans & » abis peu apparoit entre gens le faiſſel de mes » ennuys: ainſi ſoubs mantel fourré de gris & » ſoubs ſurcot d'écarlate, non pas ſouvent renou- » vellé, mais bien gardé avoie expreſſes fois de » grans friçons, & en beau lit & bien ordéné de

» males nuis; mais le repas eſtoit ſobre, comme » il affière à femme vefve, & toutefois vivre » convient ».

La manière dont elle peint ſa honte & ſa douleur, lorſqu'elle étoit obligée d'emprunter, a de l'intérêt, & montre une belle ame.

« Mais quand il convenoit que je feiſſe aucun » emprunt, ou que ſoit pour eſchever plus grant » inconvénient, beau ſire, Dieux! comment hon- » teuſement à face rougie tant fuſt la perſonne » de mon amiſtié, le requéroïe, & ancore aujour- » d'hui ne ſuis garie de cette maladie, dont tant » ne me greveroit, comme il me ſemble..... Un » accès de fièvre ».

C'étoit en 1405 qu'elle ſe plaignoit ainſi de ſa fortune; elle avoit alors environ quarante ans; le reſte de ſon hiſtoire eſt peu connu. On voit par des titres de la chambre des comptes, qu'il lui fut accordé par lettres du 13 mai 1411, en conſidération des ſervices de ſon père, une ſomme de deux cents livres; & c'étoit quelque choſe alors que cette ſomme.

Ses enfans lui donnèrent de la ſatisfaction. Il lui reſta un fils & une fille religieuſe. Voici le portrait qu'elle en fait.

» Un fils, auſſy bel & gracieux, & bien mori- » gioz & tel que de ſa jonèce qui ne paſſe vingt » ans, du temps qu'il a eſtudie en nos premières » ſciences & grammaire, on ne trouveroit en rè- » thorique & poëtique langage, naturellement à » luy propice, gaires plus aperte & plus ſoubtil » que il eſt, avec le bel entendement & bonne » judicative que il a.

» Une fille donnée à Dieu & à ſon ſervice rendue » par une inſpiration divine, de ſa pure volonté, » oultre mon gré, en l'égliſe & noble religion des » dames à Poiſſy, où elle en fleur de jonece & » très-grand beauté, ſe porte tant notablement en » vie contemplative & dévotion, que la joye de » la relacion de ſa belle vie ſouventefois me rend » grand reconfort.

Il faut compter auſſi parmi les adouciſſemens de la ſituation de Chriſtine un avantage dont elle rend graces à Dieu, & dont elle paroît ſentir tout le prix, c'eſt celui d'*avoir corps ſans nulle difformité & aſſez plaiſant, & non malade, mais bien complexionné.*

On trouve ſon portrait à la tête de ſon livre intitulé *de la cité des dames*, dans divers manuſcrits, & la plus parfaite de tou es ces miniatures, ſelon M. Boivin, eſt celle qui ſe trouve dans le manuſcrit 7395 de la bibliothèque du roi, & dont il donne une deſcription détaillée.

On ignore le temps de la mort de Chriſtine de *Piſan.*

Outre ſes poéſies, il reſte d'elle pluſieurs ouvrages en proſe, dont M. Boivin donne la liſte, & c'eſt des principaux de ces ouvrages, tels que *l'hiſtoire du roi Charles-le-Sage; la viſion de Chriſtine; la cité des dames*, &c. que ſont tirées les particularités qu'on vient de voir.

PISANI, (VICTOR) (*Hiſt. de Veniſe.*) général Vénitien, célèbre dans les guerres des Vénitiens contre les Gènois au 14e. ſiècle. Il tomba dans la diſgrace ſoit qu'il l'eût méritée ou non, on lui fit ſon procès, il fut condamné à avoir la tête tranchée. La peine fut commuée en une priſon de cinq ans. Ce terme n'étoit pas encore révolu, lorſque la guerre s'étant ral'umée entre Gênes & Veniſe, les matelots & les ſoldats Vénitiens refuſèrent de monter ſur les galères, ſi on ne leur rendoit le général ſous lequel ils étoient accoutumés à vaincre. Les nobles furent obligés d'aller eux-mêmes ouvrir les portes de ſa priſon, & il fut porté en triomphe au palais aux acclamations du peuple. Ceci peut n'appartenir qu'aux viciſſitudes ordinaires de la fortune; voici ce qui appartient à *Piſani* en propre: il ne ſe venge point, il ne ſe plaignit point, il approuva le jugemen rendu contre lui, puiſqu'il avoit été prononcé dans des vues d'utilité publique; il reprit le commandement ſans faſte, ſervit la république avec le même zèle & le même ſuccès qu'auparavant. Il mourut au milieu de ſes victoires en 1380.

PISCHINAMAAS, ſ. m. *terme de relation*, miniſtre de la religion mahométane en Perſe, qui a ſoin de faire la prière dans les moſquées. On choiſit ordinairement pour cette fonction des ſeïd-Emirs c'eſt-à-dire, des deſcendans de Mahomet du côté paternel & maternel, ou des Chérifs, qui n'en deſcendent que par un côté. (*A. R.*)

PISCHKIESCH, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Turcs nomment la taxe ou le préſent que chaque prince établi par la Porte-ottomane, paye au grand ſeigneur & à ſes miniſtres (*A. R.*)

PISISTRATE, (*Hiſt. de la Grèce.*) deſcendant de Codrus, ſe mit à la tête de la faction oppoſée à celle de Megaclès qui dominoit dans Athènes. Les témoignages qu'il avoit donnés de ſa valeur à la conquête de l'île de Salamine, l'avoient rendu cher à la nation dont il ambitionna de devenir le tyran. Reſpecté par le privilège de ſa naiſſance, autant que chéri pour ſes manières affables & populaires, il ſe ſervit de ſon éloquence naturelle pour éblouir les Athéniens ſur leurs véritables intérêts. Il deſcendit au plus bas artifice pour préparer ſa puiſſance. Solon fut le ſeul qui pénétra ſes deſſeins ambitieux. *Piſiſtrate* s'étant fait lui-même une bleſſure, ſe fit porter tout ſanglant dans un char ſur la place publique, où il expoſa au peuple aſſemblé que c'étoit en défendant ſes intérêts qu'il avoit couru le danger de perdre la vie. Les Athéniens attendris ſur ſon ſort l'autoriſèrent à prendre cinquante gardes pour veiller ſur ſes jours; & ce fut avec ces ſatellites mercenaires qu'il devint le premier tyran de ſa patrie: mais il ne jouit pas d'a

bord paiſiblement de ſon uſurpation; une faction puiſſante l'obligea de quitter Athènes où ſes partiſans préparèrent ſon retour. Ils apoſtèrent une femme qui avoit la figure & tous les attributs de Minerve. Elle parut montée ſur un char magnifique au milieu d'Athènes, & annonçant que Minerve alloit ramener *Piſiſtrate* triomphant. Le peuple ſuperſtitieux, crut que c'étoit un avertiſſement de la divinité, & le tyran fut rétabli ſans obſtacles. Quelque tems après ce peuple inconſtant l'obligea de ſe retirer dans l'île d'Eubée avec ſa famille, & après onze ans d'exil, il rentra dans Athènes en vainqueur irrité. Ce fut dans le ſang de ſes ennemis qu'il cimenta ſa puiſſance. Après qu'il eut immolé tous les rivaux de ſon pouvoir, il fit oublier ſes cruautés par la douceur de ſon gouvernement. Il donna l'exemple de l'obéiſſance aux loix; & moins roi que premier citoyen, il effaça par ſon équité la honte de ſon uſurpation. La facilité avec laquelle il s'énonçoit, lui ſervit à faire oublier aux Athéniens la perte de leur liberté. Quand il n'eut plus d'ennemis, ni de rivaux, il goûta les douceurs de la familiarité, & ſe montra ſi populaire, que Solon avoit coutume de dire qu'il eût été le meilleur citoyen d'Athènes, s'il n'en avoit pas été le tyran. Dans un feſtin qu'il donnoit aux Athéniens, un des convives dans l'ivreſſe, lança contre lui d'amères invectives: au lieu de s'en venger, il répondit froidement: un homme ivre ne doit pas plus exciter ma colère, que ſi quelque aveugle m'eût heurté. Les ſoldats, avant lui, n'avoient d'autre ſalaire que leur butin; il ordonna qu'ils ſeroient entretenus & nourris aux dépens du tréſor public. Il ſupprima le ſpectacle des mendians par une juſte répartition des biens. Chaque citoyen eut un fonds de terre dans les campagnes de l'Attique. Il valoit mieux, diſoit-il, enrichir l'état que d'accumuler les richeſſes dans une ſeule ville pour entretenir le faſte. Ce fut lui qui inſpira aux Athéniens le goût des lettres, en les gratifiant des ouvrages d'Homère, qui juſqu'alors avoient été épars & ſans ordre dans la Grèce. Il fonda une académie qu'il enrichit d'une bibliothèque. Enfin, après avoir joui pendant 33 ans d'une ſouveraineté uſurpée, il tranſmit ſa puiſſance à ſes enfans. (*T-N*)

PISON. (*Hiſt. rom.*) L'hiſtoire romaine offre une foule de perſonnages de ce nom, les uns fameux, les autres diffamés.

1°. Lucius Calpurnius *Piſon*, qui eut l'honorable ſurnom de *frugi*, *homme de bien*; il eſt l'auteur de la fameuſe loi calpurnia contre les conciſſions, *de pecuniis repetundis*, qu'il propoſa étant centeur l'an de Rome 603. Conſul, l'an de Rome 619, il rétablit la diſcipline par des ordonnances juſtes & ſévères; il eut des avantages ſignalés dans la guerre des eſclaves en Sicile, & ſon fils s'étant montré avec gloire dans une occaſion importante, le conſul, dans la diſtribution des récompenſes, lui aſſigna une couronne d'or du poids de trois livres. Comme ſon général, dit-il, je lui en accorde, dès-à-préſent, l'honneur; comme ſon père, je lui en aſſurerai la valeur par mon teſtament; car, ajouta-t-il, il ne conviendroit pas qu'un magiſtrat fît faire à la république les frais d'un préſent qui doit entrer dans ſa maiſon. L'an 629 de Rome, Caïus Gracchus ayant, par un excès de popularité, fait ordonner une diſtribution de bled, à laquelle les gens de bien s'oppoſèrent, parce qu'ils la croyoient contraire au bien public, comme épuiſant le tréſor & portant les pauvres à la fainéantiſe en les diſpenſant du travail; *Piſon* s'étoit fort diſtingué parmi les oppoſans, & Caïus ne fut pas peu étonné de le voir ſe préſenter pour avoir part à la diſtribution; il lui témoigna ſa ſurpriſe ſur cette contradiction dans ſa conduite. *Il n'y a point de contradiction*, lui dit Piſon, *votre loi eſt toujours mauvaiſe; je ſerois fort mécontent que vous en fiſſiez une pour diſtribuer mon bien aux citoyens; mais ſi vous la faiſiez, je viendrois au moins en demander ma part.*

2°. Un autre Lucius Calpurnius *Piſon* fut conſul l'an de Rome 640. Nous ignorons ſi ce fut celui-ci ou le précédent qui périt l'an 645, dans un combat perdu contre les Tigurins (les habitans de Zurich) qui vouloient paſſer en Italie pour ſe joindre aux Cimbres.

3°. Lucius *Piſon*, fils du premier *Piſon*, & digne de ſon père par ſa ſainte & religieuſe probité; étant en Eſpagne où il avoit l'autorité de préteur, il arriva qu'en s'exerçant à faire des armes, un anneau d'or qu'il portoit au doigt, ſe rompit. Il ne voulut pas que perſonne pût même ſoupçonner que l'anneau qu'il ſe propoſoit d'y ſubſtituer fût un préſent qu'il eût reçu dans ſa province; il fit venir un orfèvre dans la place publique de Cordoue, il lui donna, & lui peſa en préſence de tout le monde, l'or dont il vouloit que l'orfèvre lui fît un nouvel anneau, & lui ordonna de le faire ſur le lieu même, auſſi en préſence de tout le monde. De quoi s'agiſſoit-il cependant? d'une demi-once d'or. N'importe, il voulut que toute l'Eſpagne ſût d'où lui venoit cette demi-once d'or. *Ille in auri ſemunciâ totam Hiſpaniam ſcire voluit undè prætori annulus fieret*, dit Cicéron en parlant contre un homme qui n'avoit pas eu de tels ſcrupules dans ſa province, contre Verrès.

4°. Caïus Calpurnius *Piſon*, conſul l'an de Rome 685, étoit un homme d'un caractère ferme; il propoſa & fit paſſer une loi contre la brigue, malgré de grandes oppoſitions; la république lui eut l'obligation d'échapper à l'opprobre d'avoir pour conſul un certain Palicatus, ſujet infame, mais très-appuyé. Il s'oppoſa fortement à la propoſition que faiſoit Gabinius, de confier pour trois ans à Pompée le commandement général des mers, & il oſa dire à Pompée lui-même, que puiſqu'il vouloit marcher ſur les pas de Romulus, il devoit s'attendre à finir comme lui, & cette commiſſion

une été malgré lui donnée à Pompée, il en traîna tant qu'il put l'exécution, en quoi ſon zèle e citoyen l'emportoit juſqu'à manquer au devoir e citoyen, qui eſt d'obéir à la république. On en ugea ainſi, & on ne parloit pas de moins que de e priver du conſulat pour ſon opiniâtreté; mais Pomp e étoit trop ſage pour conſentir que les choſes fuſſent pouſſées en ſa faveur juſqu'à cette extrémité, il n'en avoit pas beſoin.

5°. L'an de Rome 687, Cneïus *Piſon* fut aſſaſſiné en Eſpagne; il avoit conſpiré avec Catilina & avoit pour le moins cabalé avec Céſar.

6°. M. Papius *Piſon*, ami de Clodius, d'ailleurs mauvais lieutenant & créature de Pompée, fut fait conſul par leur crédit pour l'an de Rome 691. Cicéron dit que c'étoit un petit & un mauvais eſprit qui vouloit être plaiſant, & qui n'étoit que ridicule, dont il n'y avoit ni bien à eſpérer, parce qu'il étoit pervers, ni mal à craindre parce qu'il étoit poltron, *parvo animo & pravo.... facie magis quàm facetiis ridiculus, nihil agens cum populo, ſejunctus ab optimatibus, à quo nihil ſperes boni reipublicæ, quià non vult, nihil metuas mali, quià non audet.*

7°. Un gendre de Cicéron du nom de *Piſon*, jeune homme d'un mérite rare, digne héritier du nom de *frugi*, mourut pendant l'exil de ſon beau-père à la juſte cauſe duquel il fut tendrement & inviolablement attaché.

8°. Lucius Calpurnius *Piſon*, conſul l'an de Rome 694 avec Gabinius, & indigne comme lui de cet honneur, y fut porté par le crédit des triumvirs, Céſar, Pompée & Craſſus; Céſar étoit ſon gendre; ce fut ſous ce conſulat que Cicéron fut exilé; c'eſt contre ce *Piſon* que nous avons d'éloquentes déclamations de cet orateur.

L'an 696, *Piſon* fut rappellé de ſon gouvernement de Macédoine, où il ſignaloit également ſa cruauté envers les alliés, & ſa lâcheté à l'égard des ennemis. Il fut cenſeur l'an 702 toujours par le crédit de Céſar.

En 708, il montra de la fermeté à la mort de Céſar, qui l'avoit nommé ſon exécuteur teſtamentaire; & par cette fermeté même il fit ordonner que le teſtament de ce dictateur ſeroit exécuté, & ſes funérailles célébrées avec les plus grands honneurs. Il fut, l'année ſuivante de la députation, très-inutile que le ſénat envoyât contre l'avis de Cicéron à Antoine, pour l'engager à quitter les armes.

9°. L'an 729 de Rome, Auguſte ſe donna pour collègue dans le conſulat Cneïus Calpurnius *Piſon*, l'un des plus zélés défenſeurs du parti républicain, pour lequel il avoit combattu en Afrique contre Céſar ſous Scipion & Caton après la bataille de Pharſale, & qui enſuite s'étoit attaché à Brutus & à Caſſius; revenu à Rome, il s'abſtint par fierté republicaine de briguer les charges, il fallut qu'Auguſte lui fit les avances & le priât d'accepter le conſulat.

10°. Lucius *Piſon*, fils du beau-père de Céſar, triompha des Thraces l'an 744 de Rome; Tibère le fit préfet de la ville en même temps qu'il fit Pomponius Flaccus gouverneur de Syrie. C'étoient ſes compagnons de débauche, & comme on avoit alors perdu toute pudeur, cette ſociété de débauche eſt le titre qu'il fait valoir en eux dans les proviſions qu'il leur donne, il les appelle *ſes amis agréables, & ſes amis de toutes les heures.* Tacite lui rend un témoignage plus noble, en diſant que jamais il n'ouvrit de lui-même dans le ſénat un avis bas & ſervile, & que quand il s'y voyoit contraint, il ſavoit uſer de ſages tempéramens: *nullius ſervilis ſententiæ ſponte auctor, & quoties neceſſitas ingrueret, ſapienter moderans.*

Sénèque lui en rend un d'une autre nature, & qui rentre dans les idées de Tibère; c'eſt de ce *Piſon*, qu'il dit qu'il ne s'enivra qu'une ſeule fois dans ſa vie, parce qu'il ne ceſſa pas d'être ivre, *ebrius, ex quo ſemel factus eſt, fuit.* Il dormoit tous les jours juſqu'à midi, cependant il remplit, dit-on, à la ſatisfaction des citoyens, cette charge de préfet de la ville, qui paroit ſur-tout demander de la vigilance. Il mourut à quatre-vingts ans, l'an de Rome 783. M. Dacier croit que c'eſt à ce *Piſon* & à ſes enfans qu'Horace adreſſe ſon art poétique.

11°. Cneïus *Piſon*; celui-ci eſt celui qu'on croit avoir été avec Plancine ſa femme, l'empoiſonneur de Germanicus, & qu'on trouva pendant le cours de l'accuſation intentée contre lui à ce ſujet, mort l'an de Rome 771, dans ſa chambre, ayant la gorge coupée & une épée à côté de lui ſur le plancher. Il écrivit en mourant à Tibère en faveur de ſes deux fils Cneïus & Marcus, qui, ſoit qu'il fût coupable ou non, n'avoient pu, par les conjonctures, avoir la moindre part aux crimes qui lui étoient imputés.

12°. Lucius *Piſon* qui défendit la cauſe odieuſe de Cneïus, qui d'ailleurs ſe diſtingua dans le ſénat par des déclamations libres contre des délateurs, en préſence de Tibère qui les encourageoit, qui oſa citer en jugement Urgulanie, favorite de Livie. Cette inſolente favorite ne daigna pas comparoître; il fallut lui envoyer un préteur pour recevoir ſa déclaration. Livie cria qu'on lui manquoit de reſpect en pourſuivant Urgulanie; mais *Piſon* tint ferme, & Livie fut obligée de payer pour elle la ſomme pour laquelle elle étoit aſſignée. Tibère qui ſe piquoit de maintenir les loix, diſſimula; mais dans la ſuite il fit intenter contre *Piſon* une accuſation injuſte. *Piſon* mourut dans le cours du procès, l'an de Rome 775.

13°. Lucius *Piſon*, gouverneur d'une province d'Eſpagne, fut aſſaſſiné par un payſan, dont il opprimoit la nation, l'an de Rome 776.

14°. Caïus *Piſon* avoit épouſé, l'an 789 de Rome Livia Creſtilla, qui lui fut enlevée le jour même de ſes nôces, par l'empereur Caligula. Celui fit afficher un placard, dans lequel il publia q s'étoit marié comme Romulus & comme Augu

peu de jours après il répudia Oreſtilla, & la relégua ainſi que ſon mari, ſous prétexte qu'ils étoient retournés l'un à l'autre.

15°. Caius *Piſon*, qui conſpira contre Néron, & voyant la conſpiration découverte, attendit tranquillement la mort, ſans rien tenter quoiqu'on l'y excitât. Il laiſſa un teſtament rempli des plus honteuſes adulations pour Néron, effet de ſon amour pour Arria Galla, ſa femme, qui s'en étoit rendue très-indigne par ſa conduite. Sur cette conjuration de *Piſon*, voyez les articles *Epicaris*, *Lucain*, *Séneque*, principaux complices de *Piſon* dans cette conjuration, dont un des objets étoit de le mettre ſur le trône.

16°. Licinianus *Piſon*, exilé par Néron pour ſa vertu & enſuite pour ſon malheur, adopté par Galba; tout le monde connoit cette magnifique harangue que Galba lui adreſſe dans Tacite en l'adoptant : *ſi te privatus, lege curiatâ apud pontifices, ut moris eſt, adoptarem, &c.* Il fut entraîné dans la ruine de Galba, & maſſacré avec lui, l'an 820 de Rome, de J. C. 69.

Un médecin hollandois, nommé Guillaume *Piſon*, a donné en latin une hiſtoire naturelle du Bréſil, imprimée à Leyde ſa patrie, en 1648.

PISSELEU. (ANNE de) Voyez *Eſtampe*.

PISTORIUS, (JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) conſeiller d'Erneſt Frédéric, margrave de Bade-Dourlach, a beaucoup écrit contre les Luthériens, dont il avoit d'abord embraſſé & enſuite abjuré la doctrine. On a de lui différens recueils : *Artis Cabaliſticæ ſcriptores. Scriptores rerum Poloniarum*; *Scriptores de rebus Germanicis.* Il vivoit au ſixième ſiècle.

PITARD, (JEAN) (*Hiſt. de Fr.*) premier chirurgien de Saint-Louis, de Philippe-le-hardy, de Philippe-le-bel, fonda le collège ou la communauté des chirurgiens de Paris, & en dreſſa les ſtatuts dès l'an 1260. Mort vers l'an 1311.

PITAVAL, (voyez GAYOT).

PITHÉAS. (voyez PYTHÉAS).

PITHOU, (PIERRE & FRANÇOIS) (*Hiſt. litt. mod.*) deux frères à jamais célèbres dans les lettres, ſont l'honneur de la ville de Troyes en Champagne, leur patrie. Pierre *Pithou*, né en 1539, eut pour maîtres Turnèbe en littérature & Cujas en juriſprudence, qui n'eurent à ſe glorifier autant d'aucun autre de leurs diſciples.

Nec Romula quondam
Ullo ſe tantum tellus jactabit alumno.

Pithou d'abord calviniſte penſa être enveloppé dans le maſſacre de la Saint-Barthélemi; s'étant fait depuis catholique & même un peu ligueur, il ne put pas ſi bien prendre l'eſprit de la ligue, qu'il ne conſervât l'eſprit françois & un zèle vraiment patriotique pour Henri IV, auquel il rendit l'important ſervice de travailler à réduire Paris ſous ſon obéiſſance, & le ſervice non moins important de couvrir la ligue de ridicule par la ſatire Menippée à laquelle il eut beaucoup de part. Il avoit écrit auſſi ſous le règne de Henri III, pour la défenſe du roi & du royaume, contre un bref du pape Grégoire XIII. Il eut la ſatisfaction de voir les ſuccès de Henri IV, & mourut le premier novembre 1596, à pareil jour qu'il étoit né en 1539. Il mourut à Nogent-ſur-Seine. Il avoit été procureur-général d'une chambre de juſtice établie en Guyenne en 1581. M. Groſley a écrit ſa vie. C'eſt ſur-tout par ſon traité des libertés de l'égliſe Gallicane, que Pierre *Pithou* eſt immortel; c'eſt le ſeul ouvrage, avec les arrêtés de M. le premier préſident de Lamoignon, qui, ſans être ſorti de la main d'un légiſlateur, ait, par la ſeule autorité de la raiſon, force de loi dans les tribunaux.

Le commentaire de Pierre *Pithou* ſur la coutume de Troyes eſt encore un ouvrage fort eſtimé. On a de plus du même *Pithou* des éditions de pluſieurs monumens anciens, dont la plûpart regardent l'hiſtoire de France; on lui doit auſſi les novelles de Juſtinien. Il a d'ailleurs laiſſé des notes fort inſtructives ſur divers auteurs, tant eccléſiaſtiques que profanes, & pluſieurs autres ouvrages ou ſur la littérature ou ſur la juriſprudence & civile & canonique. On l'appelloit *le Varron de la France.*

François *Pithou*, ſon digne frère, né en 1544 auſſi à Troyes, fut procureur-général de la chambre de juſtice établie ſous Henri IV, contre les financiers; il étoit, comme ſon frère, juriſconſulte & littérateur; ce fut lui qui découvrit le manuſcrit des fables de Phèdre & qui le publia conjointement avec ſon frère. C'eſt lui auſſi à qui on doit l'édition de la loi ſalique avec des notes. On a encore de François *Pithou* la conférence des loix romaines avec celles de Moïſe; le traité de la grandeur & des droits du roi & du royaume, & beaucoup d'autres ouvrages. Mort en 1621.

PITISCUS, (SAMUEL) (*Hiſt. litt. mod.*) ſavant hollandois, né à Zutphen en 1637. Mort à Utrecht en 1717, connu par ſon *Lexicon antiquitatum Romanarum.* On lui doit une édition des *antiquités Romaines* de Roſin & celles de beaucoup d'auteurs latins.

On a d'un autre *Pitiſcus* (Barthélemi) un livre peu commun, intitulé : *Theſaurus mathematicus.* Mort en 1613.

PITS (JEAN) PITSŒUS (*Hiſt. litt. mod.*) neveu du fameux docteur Sanderus, (Nicolas) d'abord proteſtant, ſe fit catholique, & le cardinal de Lorraine lui donna un canonicat de Verdun. Il mourut doyen de ſon chapitre en 1616. On a de lui un livre des *illuſtres écrivains d'Angleterre.*

PITT, (GUILLAUME) (*Hiſt. d'Anglet.*) comte de Chatam, principal miniſtre d'Angleterre ſous les rois George II & George III. La guerre de 1757 le mit en grande faveur auprès de ſes rois & de ſa nation; il fut créé pair du royaume en 1766. Il mourut le 11 mai 1778, dans ſa terre de Hayes. Son dernier mot, qu'il adreſſoit à un grand d'Angleterre, qui étoit auprès de lui, fut: *Ah! mon ami, ſauvez ma patrie!* L'Angleterre s'étoit engagée dans cette guerre contre ſes colonies d'Amérique, qui ne fut jamais du goût du lord Chatam; il fut enterré aux frais de la nation dans l'égliſe de Weſtminſter. Il n'eſt pas encore temps, ſur-tout pour un écrivain français, de juger un miniſtre anglois, qui fut notre ennemi, & dont le fils encore vivant, encore jeune, (né en 1756) déjà illuſtre, remplit auſſi avec gloire le miniſtère anglois, en 1787.

PITTACUS, (*Hiſt. anc.*) l'un des ſept ſages de la Grèce, étoit de Mirylène dans l'île de Lesbos; il contribua beaucoup avec le poëte Alcée & ſes frères, à délivrer cette île du joug d'un tyran qui s'en étoit rendu maître.

Il en fut le maître à ſon tour, mais ce fut par le choix de ſes concitoyens; il avoit eu le commandement de l'armée des Lesbiens dans une guerre contre Athènes. Pour épargner de part & d'autre le ſang des hommes, il offrit de ſe battre en duel contre Phrynon, général ennemi, à condition que la querelle des deux nations ſeroit vuidée par ce combat; la propoſition fut acceptée, *Pittacus* vainquit & tua Phrynon. Les Mithyléniens, d'un commun accord, déférèrent par reconnoiſſance à *Pittacus* la ſouveraineté de leur ville. Il l'accepta pour rendre ſes concitoyens heureux, & pour donner ce rare exemple d'un gouvernement juſte & ſage; il a de plus donné dans un de ſes apophtegmes une marque infaillible pour reconnoître un bon gouvernement; c'eſt, diſoit-il, quand les ſujets, au lieu de craindre le prince, ne craignent que pour lui. Une autre de ſes maximes étoit de ne jamais médire ni d'un ami, parce qu'il eſt notre ami, ni d'un ennemi, parce qu'il eſt notre ennemi.

Quand il crut au bout de dix ans avoir aſſuré le bonheur public, il abdiqua la ſouveraineté, & voulut jouir de nouveau de la douceur de vivre parmi ſes égaux. Alcée qui avoit été ſon ami, mais qui étoit l'ennemi déclaré des tyrans, n'avoit pas voulu diſtinguer des tyrans ordinaires un homme que ſes concitoyens avoient prié de les gouverner; il ne l'avoit pas épargné dans ſes vers ſatyriques; il ne fit par-là que procurer au généreux *Pittacus* le plaiſir de lui pardonner & la gloire de le vaincre à force de bienfaits. *Pittacus* mourut vers l'an 474 avant J. C.

PIZARRO (FRANÇOIS) *Hiſt. mod.*) Voyez les articles ALMAGRO, ATABALIPA, CORTEZ, aventurier célèbre par la découverte & la conquête du Pérou, par ſa valeur & ſes cruautés. Dans ſon enfance, il gardoit les pourceaux chez ſon père en Eſpagne; un de ces animaux s'étoit égaré, l'enfant n'oſa plus retourner à la maiſon paternelle, & s'enfuit par la même raiſon qui fait que dans Virgile le berger Ménalque, défiant Dameras au premier du chant, n'oſe propoſer pour prix aucune pièce de ſon troupeau:

De grege non cuſum quidquam deponere tecum
Eſt mihi namque domi pater, eſt injuſta noverca,
Bisque die numerant ambo pecus.

Le petit *Pizarro* s'embarqua pour les Indes occidentales. Ce fut en 1525 qu'il découvrit le Pérou; il employa la ruſe & la force pour le conquérir, il profita des diviſions des deux Incas, des deux freres, Huaſcar & Atabalipa, qui ſe diſputoient le trône; il parut prendre le parti de l'un contre l'autre pour les perdre tous deux, c'eſt la politique des conquérans; le fanatiſme, la perfidie & la diſproportion énorme que l'uſage des armes à feu d'un côté, & la terreur qu'elles inſpiroient de l'autre, mettoient entre les Européens & les Américains, achevèrent l'ouvrage de cette conquête. Les Eſpagnols n'eurent pas honte de condamner Atabalipa à être brûlé, après l'avoir pris par trahiſon; toute la grace qu'ils lui firent, fut de l'étrangler quand il eût commencé à ſentir les flammes. Ce crime eſt imputé, par les uns, à *Pizarro*, par les autres à ſon ami & ſon compagnon Diego Almagro, qui s'étant enſuite brouillé avec lui, fut pris, & eut la tête tranchée en 1541. Le fils d'Almagro, aſſaſſina *Pizarro* pour venger ſon père, & il eut lui-même la tête tranchée en 1542, par l'ordre de Vaca de Caſtro, viceroi du Pérou.

A l'article Almagro, le père & le fils ont été confondus, parce qu'ils ſe nommoient l'un & l'autre Diego; en conſéquence, on y dit qu'Almagro aſſaſſina *Pizarro* ou Pizarre, ſans obſerver que cet Almagro étoit le fils, de ſorte que dans cet article ALMAGRO, *Pizarro* paroit être mort avant lui. Il faut réformer cette erreur d'après ce qui eſt dit ici.

PLACCIUS (VINCENT) *Hiſt. litt. mod.*), ſavant allemand du dix-ſeptième ſiècle, profeſſeur d'éloquence à Hambourg, ſa patrie, auteur d'un *dictionnaire des auteurs anonymes & pſeudonymes* publié par Fabricius (voir l'article DECKER, où il eſt parlé de l'abbé de Bonardi), d'un traité *de juriſconſulto perito*, d'un autre *de arte excerpendi*, d'un recueil intitulé: *carmina juvenilia*. Mort en 1699.

PLACE (PIERRE DE LA) *Hiſt. litt. mod.*), avocat, puis conſeiller, & enfin premier-préſident de la cour des aides en 1553, tué en 1572 dans le maſſacre de la ſaint Barthélemi. On a de lui des *commentaires de l'état de la religion & république depuis* 1556 *juſqu'en* 1561, ouvrage précieux pour

l'hiſtoire de ces temps. On a encore de lui quelques livres de piété. Un auteur, nommé Farnace, a écrit ſa vie.

PLACENTINUS (PIERRE) *Hiſt. litt. mod.*), c'eſt celui qui, ſous le nom de Publius Porcius, eſt l'auteur du fameux poëme de 360 vers, intitulé : *Pugna porcorum*, & dont tous les mots commencent par un *P*, comme, au neuvième ſiècle, Hucbaud, moine bénédictin, avoit fait en l'honneur de Charles-le-Chauve un poëme de trois cents vers hexamètres, à la louange des chauves; poëme dont tous les mots commençoient par la lettre *C*; niaiſeries difficiles, *difficiles nugas*. *Placentinus* étoit allemand, & vivoit dans le ſeizième ſiècle.

PLACET, ſ. m. (*Hiſt.*) ces ſortes de requêtes, de ſupplications faites par écrit que l'on préſente au roi, aux grands ſeigneurs & aux juges, ſont appellés *placets*, parce qu'ils commencent toujours par : *plaiſe à votre majeſté*, *plaiſe*, &c. les latins les nommoient *elogia*.

Comme je ne connois point dans toute l'hiſtoire de *placet* plus ſimple, plus noble, &, ſelon toutes les apparences, plus juſte que celui d'Anne de Boulen à Henri VIII ſon époux, & qu'on conſerve encore écrit de la propre main de cette reine dans la bibliothèque Cotton, je crois devoir le rapporter ici.

Il eſt preſque inutile de rappeller aux lecteurs le jugement de cette princeſſe par des commiſſaires, ſa fin tragique ſur un échaffaut, & ce que l'hiſtoire manifeſte, qu'on lui fit plutôt ſon procès par les ordres exprès du roi, alors amoureux de Jeanne Seymour, que pour aucun crime qu'elle eût commis. Auſſi ſon *placet* reſpire l'innocence, la grandeur d'ame & les juſtes plaintes d'une amante mépriſée; Shakeſpear n'auroit pu lui prêter un ſtyle ſi conforme à ſon caractère & à ſon état. Sa douleur éloquente & profonde eſt pleine de traits plus pathétiques que ceux dont la plus belle imagination pourroit ſe parer. Voici donc de quelle maniere s'exprimoit cette mère infortunée de la célèbre Eliſabeth :

» Sire, le mécontentement de votre grandeur » & mon empriſonnement me paroiſſent des choſes » ſi étranges, que je ne ſai ni ce que je dois écrire, » ni ſur quoi je dois m'excuſer. Vous m'avez en- » voyé dire par un homme que vous ſavez être » mon ennemi déclaré depuis long-temps, que » pour obtenir votre faveur je dois reconnoître » une certaine vérité. Il n'eut pas plutôt fait ſon » meſſage que je m'apperçus de votre deſſein; » mais ſi, comme vous le dites, l'aveu d'une » vérité peut me procurer ma délivrance, j'obéirai » à vos ordres de tout mon cœur & avec une » entière ſoumiſſion.

» Que votre grandeur ne s'imagine pas que votre » pauvre femme puiſſe jamais être amenée à re- » connoître une faute dont la ſeule penſée ne lui » eſt pas venue dans l'eſprit : jamais prince n'a » eu une femme plus fidelle à tous ſes devoirs, » & plus remplie d'une tendreſſe ſincère, que celle » que vous avez trouvée en la perſonne d'Anne » de Boulen, qui auroit pu ſe contenter de ce » nom & de ſon état, s'il avoit plû à Dieu & à » votre grandeur de l'y laiſſer. Mais au milieu de » mon élévation & de la royauté où vous m'a- » vez admiſe, je ne me ſuis jamais oubliée au » point de ne pas craindre quelque revers pareil » à celui qui m'arrive aujourd'hui. Comme cette » élévation n'avoit pas un fondement plus ſolide » que le goût paſſager que vous avez eu pour » moi, je ne doutois pas que la moindre altéra- » tion dans les traits qui l'ont fait naître ne fût » capable de vous faire tourner vers quelque » autre objet.

» Vous m'avez tirée d'un rang inférieur pour » m'élever à la royauté & à l'auguſte rang de » votre compagne. Cette grandeur étoit fort au- » deſſus de mon peu de mérite, ainſi que de mes » deſirs. Cependant ſi vous m'avez crue digne de cet » honneur, ne ſouffrez pas, grand prince, qu'une » inconſtance injuſte, ou que les mauvais conſeils » de mes ennemis me privent de votre faveur » royale. Ne permettez pas qu'une tache auſſi » noire & auſſi indigne que celle de vous avoir » été infidelle, terniſſe la réputation de votre » femme & celle de la jeune princeſſe votre fille.

» Ordonnez donc, ô mon roi, que l'on inſ- » truiſe mon procès; mais que l'on y obſerve les » lois de la juſtice, & ne permettez point que » mes ennemis jurés ſoient mes accuſateurs & » mes juges. Ordonnez même que mon procès » me ſoit fait en public; ma fidélité ne craint » point d'être flétrie par la honte; vous verrez » mon innocence juſtifiée, vos ſoupçons levés, » votre eſprit ſatisfait, & la calomnie réduite au » ſilence, ou mon crime paroîtra aux yeux de » tout le monde. Ainſi, quoiqu'il plaiſe à Dieu » ou à vous d'ordonner de moi, votre grandeur » peut ſe garantir de la cenſure publique, & mon » crime étant prouvé en juſtice, vous ſerez en » liberté devant Dieu & devant les hommes, » non-ſeulement de me punir comme une épouſe » infidelle, mais encore de ſuivre l'inclination que » vous avez fixée ſur cette perſonne qui eſt la » cauſe du malheureux état où je me vois réduite, » & que j'aurois pu vous nommer il y a long- » tems, puiſque votre grandeur n'ignore pas juſ- » qu'où alloient mes ſoupçons à cet égard.

» Enfin ſi vous avez réſolu de me perdre, & que » ma mort fondée ſur une infame calomnie vous » doive mettre en poſſeſſion du bonheur que vous » ſouhaitez, je prie Dieu qu'il veuille vous pardon- » ner ce grand crime, auſſi-bien qu'à mes ennemis » qui en ſont les inſtrumens; & qu'aſſis au der- » nier jour ſur ſon trône devant lequel vous & » moi comparoîtrons bientôt, & où mon inno-

» cence, quoi qu'on puiſſe dire, ſera ouvertement » reconnue ; je le prie, dis-je, qu'alors il ne » vous faſſe pas rendre un compte rigoureux du » traitement cruel & indigne que vous m'aurez » fait.

» La dernière & la ſeule choſe que je vous de- » mande, eſt que je ſois ſeule à porter tout le » poids de votre indignation, & que ces pauvres » & innocens gentilshommes qui, m'a-t-on dit, » ſont retenus à cauſe de moi dans une étroite » priſon, n'en reçoivent aucun mal. Si jamais » j'ai trouvé grace devant vous, ſi jamais le nom » d'*Anne de Boulen* a été agréable à vos oreilles, » ne me refuſez pas cette demande, & je ne vous » importunerai plus ſur quoi que ce ſoit ; au con- » traire j'adreſſerai toujours mes ardentes prières » à Dieu, afin qu'il lui plaiſe vous maintenir » en ſa bonne garde, & vous diriger en toutes » vos actions. De ma triſte priſon à la Tour, le » 6 de mai. Votre très-fidelle & très-obéiſſante » femme, ANNE DE BOULEN ». (*D. J.*)

PLACETTE (JEAN de la), (*Hiſt. litt. mod.*) fils d'un miniſtre proteſtant Français, & lui-même miniſtre en France avant la révocation de l'édit de Nantes, étoit regardé comme le Nicole des proteſtans, parce que, comme M. Nicole, il a beaucoup écrit ſur la morale. On a de lui en effet *de nouveaux eſſais de morale*, *des réflexions chrétiennes ſur divers ſujets de morale*, *la morale chrétienne abrégée*, *&c.* & d'autres traités toujours relatifs à la morale ; on a de lui auſſi pluſieurs écrits de controverſe en faveur de ſa ſecte. Né à Pontac en Béarn en 1639, mort à Utrecht en 1718.

PLACIDE (*Hiſt. litt. mod.*) Le père *Placide*, auguſtin déchauſſé de la place des Victoires à Paris, géographe, élève du géographe Pierre Duval, a laiſſé pluſieurs cartes, dont la plus eſtimée eſt celle qui repréſente le cours du Po. Mort à Paris en 1734, après ſoixante-huit ans de profeſſion.

PLACIDIE, (*Galla Placidia*) *Hiſt. rom.*) fille de Théodoſe le-Grand & ſœur de cet Arcadius & de cet Honorius, connus ſeulement par leur foibleſſe, eut les lumières & le courage qui manquoient à ſes frères. Lorſqu'Alaric s'empara de Rome en 409, il mit cette princeſſe dans les fers ; mais faite pour régner & ſur les Romains, & ſur les barbares, elle inſpira de l'amour à Ataulphe, beau-frère d'Alaric ; Ataulphe l'épouſa & elle le gouverna. Après la mort d'Ataulphe, tué à Barcelone par un de ſes domeſtiques en 414, elle retourna auprès d'Honorius ſon frère, avec lequel elle vivoit avant l'irruption d'Alaric. Honorius lui fit épouſer en 1417 Conſtance de Nyſſe, général des armées romaines, qui fut aſſocié à l'empire, c'étoit la faire impératrice ; elle perdit encore ce ſecond mari en 421, & conſacra tous ſes ſoins à l'éducation du fils qu'elle avoit eu de lui, & qui fut dans la ſuite l'empereur Valentinien III ; *Placidie* mourut à Ravenne en 450, s'étant ſignalée par une grande fermeté dans le malheur & de grandes vertus dans la proſpérité. On a une médaille dans laquelle cette princeſſe eſt repréſentée, portant ſur le bras droit le nom de J. C. avec une couronne qui lui eſt apportée du ciel, ce qui annonce aſſez que la foi & la piété étoient au nombre de ſes vertus.

PLACITA (*hiſtoire de France.*) eſpèce de parlement ambulatoire que tenoient les premiers rois de la monarchie françaiſe ; c'eſt de-là qu'eſt venu le mot de *plaid.* (*D J.*)

PLANCHE (LE FEVRE de la) *Hiſt. litt. mod.*) avocat du roi à la chambre du domaine, mort en 1738, auteur du traité du domaine, publié après ſa mort en 1765 par M. Lorri, qui l'a enrichi de notes.

PLANCHER (dom URBAIN) *Hiſt. litt. mod.*) ſavant bénédictin de la congrégation de Saint-Maur, auteur de *l'hiſtoire du duché de Bourgogne*, mort au monaſtère de Saint-Bénigne de Dijon en 1750, à quatre-vingt-trois ans.

PLANCUS, (*Hiſt. rom.*) *Lucius Munatius*) conſul l'an de Rome 710 avec le triumvir Lépide, tandis qu'un frère de Lépide & un frère de *Plancus* étoient proſcrits ; au milieu des horreurs de ces proſcriptions, ils demandèrent & obtinrent le triomphe, pour quelques petits ſuccès qu'ils prétendoient avoir eu dans les Gaules, & les ſoldats crioient derrière eux : *de Germanis*, *non de Gallis duo triumphant conſules*, jouant ſur l'équivoque du mot *Germains*. *Plancus* étoit attaché à Antoine, & on lui attribue la mort du jeune Pompée (Sextus). Il quitta dans la ſuite Antoine pour Octave. Si l'on en croit Plutarque, cette défection n'eut rien de condamnable ; *Plancus*, ſelon lui, avoit toujours fortement exhorté Antoine à s'éloigner de Cléopatre, & n'ayant rien pu gagner ſur ce général, la crainte du reſſentiment de cette reine le força lui-même d'abandonner Antoine, qui n'eût pas manqué de le ſacrifier ; mais Velleius Paterculus qui avoit été à portée de connoître *Plancus*, dit que cet homme avoit toujours été le plus vil flatteur & le plus lâche eſclave de Cléopatre ; qu'auprès d'elle & d'Antoine, les plus honteux miniſtères ne l'avoient jamais rebuté, qu'il avoit oublié la décence juſqu'à ſe traveſtir dans une fête en dieu marin, peint en verd de mer, & nud, ayant la tête ceinte de roſeaux, une queue de poiſſon & danſant ſur les genoux ; que ce ne fut par aucun motif honnête qu'il quitta Antoine, mais parce que ce général lui avoit reproché publiquement à table ſes concuſſions & ſes rapines, & lui avoit fait craindre d'en être puni. Cet hiſtorien ajoute que *Plancus*, ſuivant la

méthode des traîtres & des transfuges, invectivant fortement dans le ſénat contre le parti qu'il avoit quitté, nommément contre Antoine, qu'il chargeoit d'une multitude de crimes, un ancien préteur, nommé Copronius, lui tint un propos plein de ſens & fait pour le confondre. « Cet » Antoine, dit-il, en a donc bien fait la veille » du jour que vous l'avez abandonné; *mutæ, » mehercules, fecit Antonius pridiè quàm tu illum » relinqueres* ». Auſſi lâche adulateur d'Octave qu'il l'avoit été d'Antoine, ce fut *Plancus* qui propoſa dans le ſénat de lui déférer le nom & le titre d'Auguſte; *Plancus* pouſſoit l'adulation juſqu'à l'impudence, & avoit réduit cette impudence en principe: « Gardez-vous, diſoit-il, » de mettre de la fineſſe & de l'art dans la flatterie, » craignez d'en perdre le mérite ſi elle n'eſt pas » apperçue; jamais le flatteur n'a mieux réuſſi » que lorſqu'il eſt pris ſur le fait, lorſqu'il eſſuye » des reproches, lorſqu'il eſt forcé de rougir; » *non eſſe occultè nec ex diſſimulato blandiendum; » perit, inquit, procari, ſi latet; plurimùm adulator » cùm deprehenſus eſt proficit, plus etiam ſi objurgatus eſt, ſi erubuit.* Sen. Nat. Quæſt. liv. 4, » chap. 1. *n.* *Plancus* fut fait cenſeur, l'an de J. C. 22, & déshonora la cenſure par ſes mœurs.

C'eſt ce *Plancus* que Lyon reconnoît pour ſon fondateur, c'eſt à lui qu'Horace adreſſe la ſeptième ode du livre premier.

Laudabunt alii claram Rhoden aut Mitylenen &c....
Sic tu ſapiens finire memento
Triſtitiam vitæque labores,
Molli, Plance, mero, ſeu te fulgentia ſignis
Caſtra tenent, ſeu denſa tenebit
Tiburis umbra tui.

Plancus ſon fils, perſonnage conſulaire, fut mis à la tête d'une députation que le ſénat envoyoit à Germanicus qui faiſoit alors la guerre en Germanie, l'an 14 de J. C. Il s'agiſſoit de complimens que le ſénat faiſoit à ce prince ſur la mort d'Auguſte. C'étoit dans le temps de ces mouvemens & de ces ſéditions de l'armée de Germanicus, que Tacite décrit avec tant d'éloquence, & que Germanicus eut tant de peine à calmer, mais qu'il calma enfin à force de douceur & de fermeté. A l'arrivée de cette députation, les mutins qui ſe ſentoient très coupables, ſe perſuadent que *Plancus* eſt porteur, & bientôt après ils le diſent auteur d'un arrêt du ſénat qui ordonne de les punir rigoureuſement; la ſédition recommence, les mutins ſe jettent ſur les députés, ceux-ci prennent la fuite, à la réſerve de *Plancus*, que ſon rang & ſa dignité forcent de reſter en place, qui ne trouva d'aſile contre leur fureur que l'aigle & les drapeaux de la première légion, auſquels il ſe mit à couvert; peu s'en fallut encore que, par un crime, rare même entre ennemis, un homme public, revêtu d'un caractère ſacré, ne perdît la vie par les mains de ſes concitoyens, & ne ſouillât de ſon ſang les autels domeſtiques. *Rarum etiam inter hoſtes, legatus populi romani Romanis in caſtris ſanguine ſuo altaria deûm commaculaviſſet.* Germanicus arrive, prend *Plancus* ſous ſa garde, déplore éloquemment les droits de la légation violés, cette fureur contre un homme qui n'avoit rien fait pour ſe l'attirer & qui ne ſavoit pas même en arrivant dans le camp ce qui s'y étoit paſſé, la honte dont tant de ſoldats romains venoient de ſe couvrir, & voyant par ce diſcours plutôt ſuſpendus que calmés, les tranſports de l'aſſemblée, *attonitâ magis, quàm quietâ concione*, il renvoya les députés du ſénat avec une eſcorte de cavalerie étrangère.

Plancus Burſa étoit le nom d'un tribun du peuple, ami de Clodius, ennemi de Cicéron & protégé par Pompée, mais qui, malgré cette protection, fut condamné par le ſénat, à la grande ſatisfaction de Cicéron, l'an de Rome 700.

PLANTAGENETE, (*Hiſt. anc.*) eſt un ſurnom qui a été donné à pluſieurs anciens rois d'Angleterre.

Ce mot a fort embarraſſé les critiques & les antiquaires, qui n'ont jamais pu en trouver l'origine & l'étymologie. Tout le monde convient qu'il fut donné d'abord à la maiſon d'Anjou, que le premier roi d'Angleterre qui le porta fut Henri II, & qu'il paſſa de ce roi à ſa poſtérité juſqu'à Henri VII, pendant l'eſpace de plus de quatre cents ans; mais on n'eſt point d'accord ſur celui qui a le premier porté ce nom. Pluſieurs auteurs anglois croyent que Henri II l'hérita de ſon père Geoffroy V, comte d'Anjou, fils de Foulques V, roi de Jéruſalem, qui mourut en 1144; ces auteurs prétendent que Geoffroy eſt le premier à qui on a donné ce nom, & que Henri II, ſorti de Geoffroy par Maud, fille unique de Henri I, eſt le ſecond qui l'ait porté.

Cependant Ménage ſoutient que Geoffroy n'a jamais eu le nom de *Plantagenete*; & en effet, Jean de Bourdigné, l'ancien annaliſte d'Anjou, ne l'appelle jamais ainſi; Ménage ajoute que le premier à qui on a donné ce nom, eſt Geoffroy, troiſième fils de Geoffroy V; néanmoins ce nom doit être plus ancien qu'aucun de ces princes, ſi ce que dit Skinner de ſon origine & de ſon étymologie, eſt vrai. Cet auteur raconte que la maiſon d'Anjou reçut ce nom d'un de ces princes, qui ayant tué ſon frère, pour s'emparer de ſes états, s'en repentit, & fit un voyage à la Terre-Sainte pour expier ſon crime; que là il ſe donnoit la diſcipline toutes les nuits, avec une verge faite de la plante appellée *genêt*; ce qui le fit appeller *Plantagenete*.

Il eſt certain que notre Geoffroy fit le voyage de Jéruſalem, mais il n'avoit point alors tué ſon frère: de plus, il ne fit point ce voyage par pé-

nitence, mais ſeulement pour aller au ſecours de ſon frère Amaury : quel peut donc être ce prince de la maiſon d'Anjou ? Seroit-ce Foulques IV ? Il eſt vrai que ce prince détrôna Geoffroy, ſon frère aîné, & le mit en priſon, mais il ne le fit pas mourir : de plus, comme le rapporte Bourdigné, Geoffroy fut tiré de priſon par Geoffroy V, ſon fils, dont nous avons déja parlé.

Il eſt vrai que ce Foulques fit le voyage de Jéruſalem, en partie dans des vues de pénitence ; mais Bourdigné aſſure que ce fut par la crainte des jugemens de Dieu & de la damnation éternelle, pour la quantité de ſang chrétien qu'il avoit répandu dans ces batailles. Cet hiſtorien ajoute que Foulques fit un ſecond voyage à Jéruſalem, mais qu'il y retourna pour remercier Dieu de ſes graces : de plus, ce Foulques ne fut jamais appellé *Plantagenete* ; ainſi le récit de Skinner paroît être une fable.

Il y a encore une autre opinion, qui, quoique commune, n'eſt guère mieux fondée : on croit ordinairement que tous les princes de la maiſon d'Anjou, depuis Geoffroy V, ont eu le nom de *Plantagenete*, au lieu que ce nom n'a été porté que par très-peu de ces princes, qu'il ſervoit à diſtinguer des autres. Bourdigné ne le donne jamais qu'au troiſième fils de Geoffroy V, & le diſtingue par ce ſurnom des autres princes de la même famille ; cependant il eſt certain que ce nom fut auſſi donné à Henri II, roi d'Angleterre, ſon frère aîné. (A. R.)

PLANTAVIT, DE LA PAUSE (JEAN) *Hiſt. litt. mod.*), d'abord calviniſte & miniſtre à Beziers, enſuite catholique & évêque de Lodève, mort en 1651, étoit ſavant dans les langues orientales : on a de lui un dictionnaire hebreu & une chronologie latine des évêques de Lodève ; il étoit entré dans la révolte du maréchal de Montmorenci en 1632.

PLANUDES, (MAXIME) *Hiſt. litt. mod.*), moine de Conſtantinople, auteur d'une vie d'Eſope très-connue, mais qui ne mérite & n'obtient aucune confiance, a auſſi donné une édition de l'Anthologie ; il vivoit vers l'an 1327.

PLANTIN, (CHRISTOPHE) *Hiſt. litt. mod.*), ſavant & imprimeur célebre du ſeizième ſiècle, qui ſe fit par ſon art une grande réputation, une grande bibliothèque & une grande fortune. On prétend qu'il employoit des caractères d'argent. C'étoit à Anvers qu'il exerçoit ſon art ; ſes preſſes étoient l'objet d'une curioſité générale, & le bâtiment qui les renfermoit étoit un des principaux ornemens de la ville. Né à Montlouis près de Tours en 1514, mort en 1589.

PLASTRON *d'une tortue*, *terme de relation*, on appelle de ce nom toute l'écaille du ventre de cet animal, ſur lequel on laiſſe trois ou quatre doigts de chair avec toute la graiſſe qui s'y rencontre. Le *plaſtron* ſe met tout entier dans le four, & ſe ſert de même tout entier ſur la table. *Labat.* (*D. J.*)

PLATIERE (IMBERT de la) *Hiſt. de Fr.*), c'eſt le maréchal de Bourdillon ; il s'étoit diſtingué en 1544, à la bataille de Ceriſoles, où il faiſoit ſes premières armes, à la bataille de S. Quentin en 1557 ; il ſauva une partie de l'armée ; il ſe diſtingua encore au ſiége du Havre de grace en 1563. Il fut fait maréchal de France en 1564. Il mourut à Fontainebleau en 1567. Il fut employé toute ſa vie avec ſuccès dans les plus importantes affaires du royaume. Il étoit d'une ancienne maiſon du Nivernois.

PLATINE (BARTHELEMI SACCHI) *Hiſt. litt. mod.*) dit *Platine*, du lieu de ſa naiſſance, qui étoit un village, nommé en latin *Platina*, entre Crémone & Mantoue ; il avoit d'abord porté les armes, mais les ſciences le réclamoient & l'occupèrent bientôt tout entier. Le cardinal Beſſarion, protecteur de tous les gens de lettres, fut particulièrement le ſien ; parmi diverſes graces qu'il lui fit accorder par le pape Pie II, il lui obtint l'agrément d'une charge qu'on appelloit alors abbréviateur apoſtolique. Paul II, ſucceſſeur de Pie II, caſſa tous les abbréviateurs apoſtoliques, ſans même leur tenir compte de la finance qu'ils avoient payée pour leur charge. *Platine* écrivit à ce pontife une lettre dans laquelle il lui repréſenta, du ton d'un créancier fruſtré, que J. C. n'avoit point donné à ſes vicaires le privilége de faire banqueroute, qu'il n'y avoit là ni infaillibilité, ni impeccabilité, qu'un banqueroutier ordinaire peut n'être qu'un fripon, qu'un banqueroutier puiſſant eſt, de plus, un tyran. *Platine*, pour toute réponſe, fut mis en priſon & chargé de fers ; en pareil cas, il faut de la protection pour voir finir ou ſuſpendre l'injuſtice ; heureuſement *Platine* eut celle du cardinal de Gonzague ; il fut élargi, on lui donna Rome pour priſon, & le pape, à qui des créanciers qui oſoient demander leur dû étoient ſuſpects, le fit obſerver dans l'intention de le trouver coupable. Sur quelques plaintes qui échappèrent ſans doute à *Platine*, au ſouvenir de tant d'injuſtices, le pape l'accuſa d'avoir conſpiré contre lui, & ſur ce prétexte, deſtitué de tout fondement, il n'eut pas honte de le faire appliquer à la queſtion ; *Platine* ayant eu la force de réſiſter aux tortures, échappa au dernier ſupplice ; mais on ne ſe preſſa point de le relâcher, parce qu'il ne falloit pas paroître avoir traité ſi cruellement un homme de mérite ſur des ſoupçons mal fondés ; telle eſt la profonde logique des tyrans, qui ſe réduit à dire qu'il faut continuer de faire du mal à un homme de mérite innocent, parce qu'on lui en a déjà fait. *Platine* fut donc retenu en priſon pendant un an, comme ſi on eût voulu ſe donner le temps d'acquérir des preuves contre lui ; enfin le pape lui-même

ne pouvant s'empêcher de reconnoître l'innocence de *Platine*, dont nul autre que lui n'avoit jamais douté, promit de le dédommager, & n'en fit rien; il eſt vrai qu'il mourut peu de temps après, il eſt vrai encore que le cardinal Quirini a écrit la vie de Paul II, pour le défendre contre les imputations de *Platine*, (voyez l'art. *Paul III*). Sixte IV, ſucceſſeur de Paul II, acquitta ſa promeſſe, il combla *Platine* de faveurs & le fit bibliothécaire du Vatican; ce fut lui qui fit entreprendre à *Platine l'hiſtoire des Papes* par laquelle il eſt ſi connu. On a encore du même écrivain un panégyrique du cardinal Beſſarion ſon protecteur, une hiſtoire de Mantoue & de la famille des Gonzagues, *un traité ſur la manière de conſerver la ſanté, & de la ſcience de la cuiſine*, (la ſcience de la cuiſine n'eſt pas un de ces moyens-là) & beaucoup d'autres traités de morale, de politique, &c. *Platine* étoit né en 1421. Il mourut content & heureux après tant de traverſes, entouré des arts, des livres & des ſavans, en 1481.

PLATON, (*Hiſt. litt. Grecq.*) naquit l'an 428 avant J.-C. Il ſe nommoit d'abord Ariſtocles, & c'étoit le nom de ſon ayeul; *Platon* eſt un ſurnom, une eſpèce de ſobriquet qui lui fut donné parce qu'il avoit les épaules larges & quarrées; on le ſurnomma auſſi l'*Abeille Attique*, à cauſe de la douceur de ſon éloquence; ce qui fit inventer après coup cette fable, qu'un jour qu'il dormoit ſous un myrthe, étant encore au maillot, un eſſaim d'abeilles ſe poſa ſur ſes lèvres. C'eſt apparemment à cette fiction qu'Horace fait alluſion, lorſqu'il invente pour lui-même une fiction à peu près pareille :

Me fabuloſæ vulture in Appulo
Altricis extrà limen Apuliæ,
Ludo fatigatumque ſomno,
Fronde novâ puerum palumbes
Texere, mirum quod foret omnibus
Quicumque celſæ nidum Acherontiæ,
Saltuſque Bantinos, & arvum
Pingue tenent humilis Ferenti.
Ut tuto ab atris corpore viperis
Dormirem & urſis, ut premerer ſacrâ
Lauroque collatâque myrtho,
Non ſine Dis animoſus infans.

Platon avoit commencé par faire des tragédies, il les brûla lorſqu'à vingt ans il eut entendu Socrate, ſoit qu'il jugeât alors devoir tout ſacrifier à la philoſophie, ſoit que prenant ſeulement alors l'idée de la véritable éloquence, il apperçût mieux le défaut de ſes jeunes productions.

Pendant la jeuneſſe de *Platon*, les trente tyrans, établis par Lyſandre, général des Lacédémoniens, aſſerviſſoient Athènes; *Platon* étoit déjà par ſes talens aſſez célèbre pour que ces trente tyrans s'empreſſaſſent de l'attirer à leur parti & lui fiſſent part du gouvernement. Il accepta leurs offres dans l'eſpérance d'adoucir la tyrannie, mais bientôt voyant que le mal étoit ſans remède & qu'il falloit être le complice ou la victime des tyrans, il s'éloigna.

Après l'expulſion des tyrans, les affaires n'en allant pas mieux, l'état recevant tous les jours de nouvelles plaies, & *Platon* ayant vu Socrate, ſon maître & le plus vertueux des hommes, immolé à la rage de ſes ennemis, il prit le parti de ſe retirer d'abord à Mégare; enſuite s'éloignant davantage, il alla juſqu'à Cyrène, pour ſe perfectionner dans les mathématiques ſous Théodore, le plus grand mathématicien de ſon temps; il viſita l'Egypte, apprit des prêtres Egyptiens leurs plus importantes traditions; il alla en Italie, parcourut la grande Grèce, y vit cet Archytas de Tarente, qu'Horace appelle

Maris & terræ numeroque carentis arenæ
Menſorem:

& les autres Pythagoriciens. Il paſſa enſuite en Sicile, vit *l'Etna* & les tyrans dont les paſſions ſont plus ardentes & plus funeſtes que les feux de ce volcan; il eut le malheur d'en inſpirer une très-bizarre au jeune Denys, tyran de Syracuſe. (Voyez les articles *Denys* le jeune, & *Dion*).

De retour dans ſon pays, il acquit la maiſon & les jardins d'un héros Athénien, nommé Académus; il y fonda une école de philoſophie, ſi célèbre ſous le nom d'Académie,

Atque inter ſylvas Academi quærere verum.

Tous les ouvrages de *Platon* ſont en forme de dialogues, & ces dialogues ſont preſque tous également recommandables par la force du raiſonnement & par le charme de l'éloquence. Nous avons auſſi de *Platon* douze lettres ou épitres. Quintilien dit que *Platon* lui paroît parler le langage, non des hommes, mais des Dieux, *ut mihi non hominis ingenio, ſed quodam delphico videatur oraculo inſtinctus.* Il fait très-bien ſentir auſſi l'art qui règne dans les queſtions & dans les réponſes, & l'enchaînement ingénieux des propoſitions qui ſuivent néceſſairement les unes des autres, & forcent les contradicteurs à l'aveu formel des vérités qu'ils ont combattues d'abord avec une apparence de ſuccès. *Adeò ſcitæ ſunt interrogationes, ut cùm pleriſque bene reſpondeatur, res tandem ad id quod vult efficere, perveniat.* *Platon* mourut à quatre-vingt-un ans, l'an 348 avant J. C. Speuſippe, ſon neveu, Xenocrate, Ariſtote, Démoſthènes, Dion, ſont au nombre de ſes diſciples.

C'eſt principalement par *Platon* que nous connoiſſons la doctrine de Socrate, dont il ne nous reſte point d'écrits. Pythagore, Socrate & *Platon*, ſont les trois plus grands noms que nous offre l'hiſtoire de la philoſophie ancienne. Le plus ex-

ceſſif éloge que pût donner le plus grand enthouſiaſte à l'objet de ſon admiration, étoit de dire :

Qualia vincant
Pithagoran, Anytique reum, doctumque Platona.

PLAUTE, (MARCUS-ACTIUS PLAUTUS) (*Hiſt. litt. rom.*) c'eſt ce poëte ſan eux dont nous avons les comédies. Varron a dit que ſi les muſes vouloient parler latin, elles emprunteroient ſon ſtyle. Horace au contraire s'eſt moqué de la patience ou de la ſottiſe de ceux qui avoient pu goûter ſes vers & ſes plaiſanteries :

At noſtri proavi Plautinos & numeros, &
Laudavere ſales, nimium patienter utroſque
Ne dicam ſtultè mirati, ſi modo ego & vos
Scimus inurbanum lepido ſeponere dicto,
Legitimumque ſonum digitis callemus & ore.

Molière ſemble avoir décidé la queſtion en faveur de *Plaute*, en l'imitant ſi heureuſement dans *Amphitrion*, & Regnard dans *les Ménechmes*. Parmi les nombreuſes éditions de *Plaute*, nous diſtinguerons celle de Barbou, donnée par M. Capperonnier ; & parmi ſes traductions, celle de madame Dacier & celle de M. l'abbé le Mounier. *Plaute* étoit né à Sarſine, ville de l'Ombrie. Il mourut l'an 184 avant l'ère chrétienne.

PLAUTIEN, (FULVIUS PLAUTIANUS) (*Hiſt. rom.*) miniſtre inſolent & coupable, pour qui l'exemple de Séjan avoit été perdu & dont l'exemple l'a été pour tous les ambitieux qui ſont venus après lui. Né dans l'obſcurité, il étoit, par la faveur de l'empereur Sévère, devenu préfet de Rome, conſul, & ſur-tout plus riche & plus puiſſant que lui. On ne pouvoit l'aborder ſans une permiſſion expreſſe. Quand il paſſoit dans les rues, ſes eſclaves & ſes flatteurs avertiſſoient les citoyens de ne pas ſe trouver ſur ſon paſſage, & de ſe détourner en baiſſant les yeux avec reſpect. Les Romains étoient plus vils alors que les favoris n'étoient inſolens. On érigea un nombre infini de ſtatues à *Plautien*. Il fit épouſer ſa fille Fulvie Plautille à Caracalla, fils de Sévère ; & il lui donna une dot dont l'immenſité ſeule ſuffiſoit pour le condamner, il ſe crut alors au-deſſus de tous les orages ; ce fut au contraire ce qui le perdit. Caracalla étoit un monſtre qui le valoit bien ; il n'aima ni ſa femme ni ſon beau-père, ils virent le ſort qui les attendoit quand Caracalla ſeroit le maître ; *Plautien* voulut le prévenir, il conſpira contre Sévère & contre Caracalla ; le complot fut découvert, *Plautien* mis à mort, ſa fille & Plautius ſon frère, relégués dans l'île de Lipari, ils y languirent dans la miſère pendant ſept ans, au bout deſquels le féroce Caracalla, auquel il falloit du ſang, les fit poignarder en 211, & avec eux une fille en bas âge que Plautille avoit eue vraiſemblablement d'un autre que lui.

PLE

PLÉLO. (*Hiſt. de Fr.*) La famille des Bréhan-*Plélo* eſt très-ancienne & très-diſtinguée dans la Bretagne. En 1225, un ſeigneur breton, nommé Renaud de Bréhan, avoit épouſé la fille de Léolin, prince de Galles ; les Gallois avoient encore alors des princes particuliers, qui, défendant la liberté de leur pays contre l'Angleterre, étoient les alliés naturels de la France. Renaud de Bréhan vint à Paris pour quelque négociation ſecrète contre l'Angleterre ; c'étoit au commencement du règne de ſaint Louis. La France étoit en paix ou en trêve avec l'Angleterre, & Paris étoit plein d'Anglois. Cinq de ces Anglois, peut-être inſtruits de la négociation de Bréhan, entrèrent dans ſon jardin la nuit du vendredi au ſamedi ſaint de l'an 1228, & l'inſultèrent dans ſa maiſon. Bréhan n'avoit avec lui qu'un chapelain & un domeſtique. Il ſe défendit ; trois de ces Anglois furent tués, les deux autres s'enfuirent : le chapelain mourut le lendemain des bleſſures qu'il avoit reçues dans cette occaſion. Bréhan, pour récompenſer le domeſtique qui lui reſtoit, & qui l'avoit vaillamment défendu, acheta la maiſon & le jardin qu'il occupoit & les lui donna. Ce domeſtique ſe nommoit Galleran. Le nom de *Champ aux Bretons* que ce combat fit donner au jardin, devint le nom de la rue. C'eſt la rue *Sainte Croix de la Bretonnerie*, nom où l'on reconnoît encore l'ancienne dénomination, & qui rappelle la mémoire de cet événement.

L'ancienneté de la maiſon de Bréhan-*Plélo* remonte beaucoup plus haut. Vers l'an 1080, on voit, 1°. un *Bréhan-le-vieux* qualifié dans des actes *Brientenſium ſummus dominus & eorum primogenitus*. Ce nom de Bréhan vient de la terre & ſeigneurie de Bréhan-Loudéac, poſſédée aujourd'hui par la maiſon de Rohan. Dans tout l'onzième & le douzième ſiécles, on ne voit que chartes de donations faites à différentes égliſes par les ſeigneurs de Bréhan, dont chacun eſt qualifié *miles*.

2°. Etienne de Bréhan, chevalier, mourut à la dernière croiſade de St. Louis.

3°. Jean, ſon fils, ſe croiſa auſſi.

4°. Guillaume de Bréhan, ſurnommé de Montcontour, fils aîné de Jean, fut commandant d'une compagnie de cent vingt lances, & mourut à la guerre en 1360.

5°. Pierre de Bréhan, un de ſes fils, ſervit dans les guerres de Bretagne, entre Jean de Montfort & Charles de Blois ; il eſt qualifié dans un acte de 1392, *Petrus de Bréhan domicellus nobilis, & ex nobili proſapiâ etiam baronum exitit procreatus*.

6°. Jean de Bréhan, un de leurs deſcendans, ſurnommé le capitaine Bonnet, fut compagnon du chevalier Bayard, avec lequel il ſe diſtingua

dans les guerres du temps. Il fut dangereuſement bleſſé à la bataille de Ravenne en 1512.

7°. Jean, ſon fils, fut tué dans les guerres d'Italie.

8°. Claude, un autre des fils de Pierre, fut bleſſé à Brignoles, & mourut de ſes bleſſures en 1547.

9°. Mathurin de Bréhan, frère aîné des deux précédens, ſervit toute ſa vie dans les guerres d'Italie & de Piémont, & mourut en 1538 à trente-deux ans, des bleſſures reçues dans une rencontre en Piémont.

10°. Jean de Bréhan, ſon petit-fils, fut doyen du parlement de Bretagne & conſeiller d'état.

11°. Un de ſes fils, Jean-Gilles de Bréhan, page du roi, puis officier aux gardes, fut tué au ſiége de Lille en 1667.

12°. Claude-Agaiſ Hyacinthe de Bréhan, neveu du précédent, eſt celui que nous avons vu doyen du grand-conſeil.

13°. Le petit neveu de celui-ci, Louis-Robert Hippolite, comte de *Plélo*, eſt cet ambaſſadeur de France en Danemarck, à jamais célèbre par ſa mort glorieuſe & funeſte, arrivée devant Dantzick en 1734, à ce ſiége mémorable où Stanislas, roi de Pologne, prêt à tomber entre les mains des Saxons & des Ruſſes, qui avoient mis ſa tête à prix, leur échappa, déguiſé en payſan, à travers mille dangers, dont il nous a laiſſé une relation intéreſſante. Voici ce que M. de Voltaire dit du comte de *Plélo*.

« Stanislas étoit aſſiégé dans la ville de Dantzick » par une armée de trente mille Ruſſes..... Il eût » fallu que la France eût envoyé par mer une » nombreuſe armée; mais l'Angleterre n'auroit pas » vu ces préparatifs..... ſans ſe déclarer. Le cardinal de Fleuri qui ménageoit l'Angleterre, » ne voulut ni avoir la honte d'abandonner entiérement le roi Stanislas, ni haſarder de grandes » forces pour le ſecourir. Il fit partir une eſcadre » avec quinze cents hommes, commandée par un » brigadier. Cet officier ne crut pas que ſa commiſſion fût ſérieuſe; il jugea, quand il fut près » de Dantzick, qu'il ſacrifieroit ſans fruit ſes ſoldats, & il alla relâcher en Danemarck. Le » comte de *Plélo*, ambaſſadeur de France auprès » du roi de Danemarck, vit avec indignation » cette retraite qui lui paroiſſoit humiliante. C'étoit un jeune homme qui joignoit à l'étude » des belles-lettres & de la philoſophie, des ſentimens héroïques, dignes d'une meilleure fortune. Il réſolut de ſoutenir Dantzick contre » une armée avec cette petite troupe, ou d'y » périr. Il écrivit, avant de s'embarquer, une » lettre à l'un des ſecrétaires d'état, laquelle » finiſſoit par ces mots : *je ſuis ſûr que je n'en » reviendrai pas; je vous recommande ma femme & » mes enfans* Il arriva à la rade de Dantzick, débarqua & attaqua l'armée ruſſe; il y périt percé de coups comme il l'avoit prévu; ſa lettre » arriva avec la nouvelle de ſa mort ». Il laiſſa deux filles, dont l'une eſt morte à neuf ans en 1743, à Port-Royal; elle étoit née à Copenhague en cette même année 1734 où périt ſon père; l'autre a épouſé, le 4 février 1740, le feu duc d'Aiguillon, & eſt la mère du duc d'Aiguillon actuel.

Il reſte un frère du comte de *Plélo*, le comte de Bréhan, meſtre de camp de dragons, chevalier de Saint-Louis, honoraire-amateur de l'académie royale de peinture & de ſculpture.

PLENIERE. COUR PLENIERE. (*Hiſt. de Fr.*) On trouve dans le quarante-unième tome du recueil de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, un mémoire de M. Gauthier de Sibert, lu à l'académie le 9 mai 1775, & qui a pour titre : *Recherches hiſtoriques ſur le nom de* Cour plenière, *& ſur les différentes acceptations données à cette dénomination* Le réſultat de ce mémoire eſt que le nom de *Cour plénière* étoit abſolument inconnu ſous la première & la ſeconde races, qu'on ne le trouve avant le onzième ſiècle dans aucun titre, ni dans aucune chronique; que quand les auteurs modernes ont parlé des *cours plénières* de Pépin-le-Bref, de Charlemagne & de leurs ſucceſſeurs, aux fêtes de noël, de pâques, ils auroient dû avertir qu'ils parloient par anticipation; que, faute d'en avoir averti, ils ont jetté de la confuſion dans les idées; que les hiſtoriens contemporains, ſans jamais employer le mot de *Cour plénière*, diſent ſeulement que le roi célébra ou ſolemniſa la fête de noël, de pâques, &c. qu'au onzième ſiècle on donnoit ce nom *de Cour plénière* non pas à des aſſemblées d'appareil & de réjouiſſance, mais au droit qu'avoient certains ſeigneurs de connoître dans leurs ſeigneuries de toutes les affaires civiles, criminelles & féodales, & qu'on donnoit auſſi ce même nom aux ſéances qu'ils tenoient pour exercer cette autorité; « enfin qu'il » eſt certain que le roi ſuzerain de tous les » ſuzerains de ſon royaume, avoit ſa *Cour plénière*, » qui étoit tout enſemble tribunal & conſeil d'état; » que par conſéquent on peut, par alluſion à nos » anciens uſages, & ſans craindre de confondre » les idées, appliquer la dénomination de *Cour* » *plénière* à toute aſſemblée, ſoit judiciaire, ſoit » politique, convoquée par le ſouverain pour » y préſider en perſonne, & pour exercer par » lui-même, avec les membres de l'aſſemblée, » ſa puiſſance ſuprême ».

Il paroît que le ſavant Ducange & M. Gibert penſent au contraire qu'on doit entendre par *Cour plénière*, ces aſſemblées brillantes dans leſquelles les rois ſe ſignaloient par leur magnificence, par des feſtins, par des libéralités, » & que c'eſt improprement qu'on en feroit » l'application aux aſſemblées qui ſe tenoient pour » les affaires politiques & judiciaires ».

PLENIPOTENTIAIRE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) celui qui a une commiſſion ou un plein pouvoir

d'agir. Ce mot eſt compoſé de *plenus*, plein, & *potentia*, pouvoir, puiſſance.

On le dit particuliérement des ambaſſadeurs que les rois envoyent pour traiter de paix, de mariages ou autres affaires importantes.

La première choſe qu'on examine dans les conférences de paix, c'eſt le pouvoir des *plénipotentiaires*. (*A. R.*)

PLESSIS-MORNAY (Voyez MORNAY.)

PLESSIS-PRASLIN (Voyez CHOISEUIL.)

PLESSIS-RICHELIEU (Voyez RICHELIEU.)

PLESSIS (CLAUDE du) *Hiſt. litt. mod.*) avocat au parlement de Paris; on a ſes œuvres en deux volumes *in-fol.*, ſavoir, ſon traité ſur la coutume de Paris, ſes conſultations, &c., avec des notes de Claude Berroyer & d'Euſèbe de Laurière. Mort en 1681.

Dom Touſſaint-Chrétien du *Pleſſis*, bénédictin, après avoir été oratorien, mort à Saint-Denis en 1764, eſt auteur d'une *Hiſtoire de la ville & des ſeigneurs de Coucy*, d'une *Deſcription de la ville d'Orléans*, d'une de *la Haute-Normandie*, d'une *Hiſtoire de Jacques II*, &c.; il ſe fit beaucoup d'ennemis pour avoir dit dans ſon hiſtoire de *l'égliſe de Meaux*, un de ſes plus importans ouvrages, que l'art de fabriquer des titres étoit un vice preſque univerſel vers le onzième ſiècle.

PLEUREUSES. (*Hiſt. des Grecs modernes.*) Les Grecs modernes, ſuivant l'ancienne coutume, ont, à la ſuite des enterremens, des femmes à gage, dont la principale fonction eſt de heurler, de *pleurer* & de ſe frapper la poitrine, tandis que quelques autres chantent des élégies à la louange du mort ou de la morte; ces ſortes de chanſons ſervant pour les deux ſexes & pour toutes ſortes de morts, de quelque âge & qualité qu'ils ſoient.

Pendant cette eſpèce de charivari, d'autres perſonnes apoſtrophoient de temps en temps le défunt ou la défunte, en lui diſant: « te voilà » bien-heureuſe, tu peux préſentement te marier » avec un tel »; & ce tel eſt un ancien ami que la chronique ſcandaleuſe a mis ſur le compte de la morte. Au bout de ces propos, ou autres ſemblables, les *Pleureuſes* recommencent leurs cris & leurs larmes.

Enfin, dès qu'une perſonne eſt morte, les parens, les amis, les *Pleureuſes*, ſont leurs complaintes autour du corps que l'on porte à l'égliſe, le plus ſouvent ſans attendre qu'il ſoit froid; cependant on l'inhume, après avoir récité quelques oraiſons accompagnées de gémiſſemens feints ou véritables. (*D. J.*)

PLINE. (*Hiſt. Rom.*) Deux grands écrivains, oncle & neveu, ont illuſtré ce nom.

1°. *Caius Plinius ſecundus*, dit l'ancien ou le naturaliſte, auteur de ce grand & magnifique ouvrage de l'hiſtoire naturelle, ſurpaſſé en exactitude, égalé en éloquence, ou plutôt ſurpaſſé dans tous les points par un grand & magnifique ouvrage de nos jours ſur le même ſujet, comme ſi la nature imprimoit ſa grandeur & ſon énergie à tous les ouvrages qui la prennent pour objet. *Opus diffuſum, eruditum, nec minùs varium quàm ipſa natura*, dit *Pline* le jeune, en parlant de l'ouvrage de ſon oncle.

Pline l'ancien étoit de Vérone; il vivoit ſous l'empire de Veſpaſien & de Titus qui l'employèrent en diverſes affaires; il dédia ſon hiſtoire naturelle à Titus, preſque aſſocié alors à l'empire. « Votre élévation, lui dit-il, n'a cauſé en vous » d'autre changement que d'égaler chez vous le » pouvoir à la volonté de faire le bien. *Nec* » *quidquam in te mutavit fortunæ amplitudo, niſi* » *ut prodeſſe tantumdem poſſes & velles* ». Ce langage, que la flatterie eſt toujours ſi diſpoſée à tenir à tous les princes, qu'on eſt heureux, quand le prince à qui on l'adreſſe eſt Titus!

Quels hommes étoient ces Romains! Cet ouvrage pour lequel la plus longue vie paroît trop courte, & qui, outre les obſervations particulières de Pline, avoit exigé la lecture de près de deux mille volumes; cet ouvrage auquel il en avoit joint un grand nombre d'autres, avoit été compoſé à ſes heures perdues, c'eſt-à-dire aux heures que les autres hommes donnent au ſommeil, *ſucciſivis temporibus iſta curamus, id eſt nocturnis*, dit *Pline* lui-même. Ses jours étoient employés aux affaires publiques, car il fut toujours chargé d'emplois importans; il avoit porté les armes avec diſtinction; il étoit du collége des augures, il fut chargé de l'adminiſtration de l'Eſpagne. *Pline* le jeune nous apprend que ſon oncle menoit la vie la plus ſimple, qu'il étoit ſur-tout très-ménager du temps.

Le ſage eſt ménager du temps & des paroles,

dit la Fontaine. *Pline* ne perdoit jamais un moment; pendant ſes repas, il ſe faiſoit lire; dans ſes voyages, il avoit toujours à ſes côtés ſon livre, ſes tablettes, ſon copiſte; il ne liſoit rien dont il ne fît des extraits; il dormoit peu pour prolonger ſa vie, diſoit-il, car le ſommeil nous en dérobe une partie, on ne vit qu'en veillant; *pluribus horis vivimus, profectò enim vita vigilia eſt.*

Pline mourut à 56 ans, en véritable naturaliſte, en obſervant de trop près un des plus terribles phénomènes de la nature; le Véſuve fut pour lui ce qu'avoit été l'Etna pour Empedocle. Il étoit à Miſène où il commandoit la flotte dans le temps de la fameuſe éruption du Véſuve arrivée ſous Titus. Il s'en approcha le plus qu'il

put, faiſant ſes obſervations & les dictant à ſes ſecrétaires, juſqu'à ce qu'il fût étouffé par la cendre & la fumée. *Pline* le jeune ne voit dans cette mort que l'intrépidité, que la grandeur d'ame de ſon oncle. M. Rollin y trouve de la témérité, il obſerve que *Pline*, pour une curioſité qui lui étoit perſonnelle, expoſoit non-ſeulement ſa vie, mais celle de ceux qui l'accompagnoient; ce jugement eſt ſévère, mais il peut être juſte.

2°. *Pline* le jeune nâquit à Côme en Italie; il étoit neveu par ſa mère de *Pline* le naturaliſte qui l'adopta. Il eut pour tuteur Virginius Rufus dont Tacite a prononcé l'oraiſon funèbre, pour maîtres Quintilien & le ſtoïcien Ruſticus Arulenus que Domitien fit périr en haine de ſa vertu; pour amis ces mêmes maîtres & Tacite, Suétone, Martial, Silius Italicus, tous les gens de lettres, tous les hommes de bien de ſon tems. Il ſervit pendant quelques années en ſyrie à la tête d'une légion; il acquit au barreau une grande réputation & d'éloquence & de courage. A la mort de Domitien, il voulut faire punir les délateurs & venger la mort du vertueux Helvidius Priſcus ſur le ſénateur Publicius Certus, homme puiſſant, déſigné conſul pour l'année ſuivante; il l'accuſa, un conſulaire des amis de *Pline*, effrayé pour lui des dangers où il s'expoſoit, l'avertit tout bas qu'il avoit manqué de prudence: vous vous rendrez, lui dit-il, redoutable aux empereurs à venir: *tant mieux*, répondit *Pline*, *ſi c'eſt aux mauvais empereurs*. L'affaire de Publicius Certus ne fut point jugée; mais ce délateur ne fut pas conſul. *Pline* l'ancien avoit été le panégyriſte de Titus, *Pline* le jeune le fut de Trajan, heureux l'un & l'autre dans le choix des princes qu'ils ont célébrés. On connoît les lettres de *Pline* le jeune, elles fourniſſent d'excellens mémoires ſur ſa vie: il déſiroit ardemment que cette vie fût écrite par ſon ami Tacite, & il n'y avoit qu'un homme vertueux qui pût ne pas craindre & même deſirer un tel hiſtorien. On connoît ſur-tout la lettre de *Pline* à Trajan au ſujet des chrétiens & la réponſe de Trajan. Pourquoi faut-il que Trajan ait perſécuté & que *Pline* ait été miniſtre de la perſécution? Les talens de *Pline* l'élevèrent ſucceſſivement aux plus grands emplois; il fut préteur, même ſous Domitien, il fut conſul ſous Trajan, il avoit été préfet du tréſor public, il gouverna comme proconſul le Pont & la Bithynie.

La vertu qui parut le diſtinguer ſur-tout parmi tant d'autres vertus, fut la libéralité; il donna beaucoup à ſa nourrice, à ſes maîtres, à ceux de ſes amis, que leur mauvaiſe fortune autoriſoit à recevoir. Calvinus devoit à *Pline* des ſommes conſidérables; Calvina ſa fille alloit renoncer à ſa ſucceſſion; *ne répudiez point*, lui écrivit Pline, *l'héréditè paternelle, ne faites pas cet affront à la mémoire d'un père*, & il lui envoya une quittance générale.

Des marchands ayant acheté ſes vendanges & n'y ayant pas gagné, il leur fit des remiſes; je ne trouve pas moins glorieux, dit-il à ce ſujet, de rendre juſtice dans la maiſon, que dans les tribunaux, dans les petites affaires, que dans les grandes, dans ſes affaires, que dans celles d'autrui. *Mihi egregium imprimis videtur, ut foris ita domi, ut in magnis ita in parvis, ut in alienis ita in ſuis, agitare juſtitiam.* Il donna trois cents mille ſeſterces à Romanus, pour qu'il eût le revenu néceſſaire pour entrer dans l'ordre équeſtre.

Corellius Rufus avoit été ſon ami & avoit été digne de l'être; Corellia ſa ſœur avoit acheté de *Pline* des terres pour le prix de ſept cents mille ſeſterces; elle apprit que ces terres en valoient neuf cents mille, elle fit à *Pline* les plus fortes inſtances de recevoir le ſurplus, & ne put jamais l'obtenir.

Lorſque Domitien chaſſa de Rome les philoſophes, *Pline* paya les dettes du philoſophe Artemidore ſon ami, au haſard d'attirer ſur lui la foudre qui venoit de frapper tous ceux de ſes amis qui avoient oſé montrer des vertus ſous Domitien.

Il fonda des maîtres & une bibliothèque dans la ville de Côme ſa patrie.

Il n'étoit cependant point riche; mais ce qui me manque de revenu, dit-il, je le retrouve dans la frugalité. Voilà la ſource de mes richeſſes & de mes libéralités, qui ſont mes vraies richeſſes. *quod ceſſat ex reditu, frugalitate ſuppletur; ex quâ, velut è fonte, liberalitas noſtra decurrit.* On ne ſait ni le tems ni les particularités de la mort de cet homme doux, aimable, vertueux, bienfaiſant, plein d'eſprit. Il fut marié deux fois, & fut auſſi bon mari que bon citoyen, il ne laiſſa point d'enfans.

P L O

PLOMBEUR, ſ. m. (*Chancellerie rom.*) on appelloit autrefois *plombeurs*, ceux qui mettoient les plombs ou les bulles de plomb aux diplômes des papes, c'eſt à-dire, qui mettoient les ſceaux; ces ſceaux étoient de quatre ſortes, d'or, d'argent, de cire, & de plomb. Les papes ne mettoient le ſceau à la bulle de plomb, qu'aux actes & aux diplômes de conſéquence. D'abord ils avoient, dit-on, deux religieux de Cîteaux, qui étoient chargés d'imprimer l'effigie ſur ces plombs, & qu'on appelloit à cauſe de cela les *frères du plomb*; enſuite on en chargea des eccléſiaſtiques ſéculiers qui furent appellés *plombeurs*. (*D. J.*)

PLONGER, (*Hiſt. mod.*) l'action de *plonger* quelqu'un dans l'eau en punition de quelque faute.

Selle à plonger, dans les anciennes coutumes d'Angleterre. (*A. R.*)

PLOT (ROBERT) *Hiſt. litt. mod.*) profeſſeur de chymie dans l'univerſité d'Oxford, auteur d'une

Hiſtoire naturelle du comté d'Oxford & d'une du *comté d'Hartford*. Mort en 1696.

PLOTIN (*Hiſt. anc.*) Philoſophe platonicien, né au commencement du troiſième ſiècle à Licopolis en Egypte, fut diſciple d'Ammonius qui tenoit ſon école à Alexandrie, & maître de Porphyre (voir les articles *Ammonius & Porphyre*). Il avoit d'abord eſſayé de pluſieurs maîtres qui ne l'avoient pas ſatisfait; auſſi-tôt qu'il eut entendu Ammonius, *c'eſt celui-là même que je cherchois*, dit-il: il voulut aller s'inſtruire chez les philoſophes perſans & indiens. Il ſuivit l'empereur Gordien qui alloit faire la guerre aux Perſes; mais Gordien ayant été aſſaſſiné par Philippe, ſur les frontières mêmes de la Perſe, *Plotin* courut riſque de la vie; il vint à Rome l'an 245, ſous le règne de Philippe; il y ouvrit une école de philoſophie. On prétend qu'il fit goûter à l'empereur Gallien & à l'impératrice Salonine le projet de bâtir ou de rebâtir une ville en Campanie, qu'ils lui auroient cédée pour y réaliſer l'idée de la république de Platon. Cette ville eût été habitée par une colonie de philoſophes. On peut regretter qu'un pareil projet ſoit reſté ſans éxécution. Il ne pourroit en réſulter aucun mal, & il ſeroit curieux de voir quel bien on en pourroit retirer. Si cette petite ſociété donnoit l'exemple de plus de bonheur & de vertu que les autres, pourquoi négligeroit-on de la prendre pour modèle? Il paroît au reſte que *Plotin* faiſoit quelque abus de la métaphyſique, & que d'aſſez grandes ſingularités déshonoroient ſa philoſophie. Avant même d'être philoſophe, il avoit été un enfant fort ſingulier. A l'âge de huit ans & au delà, fréquentant depuis long-tems les écoles, il alloit encore trouver ſa nourrice & lui demander à téter, on eut beaucoup de peine à lui en faire perdre l'uſage. Devenu un philoſophe, il s'occupa ſi lement des eſprits, que les corps ne furent plus pour lui qu'un objet de mépris; il étoit honteux de ce que ſon ame étoit logée dans un corps. Il ne voulut jamais dire ni le jour ni le lieu de ſa naiſſance, parce que c'étoit déſigner le moment & l'endroit précis où ſon ame immortelle avoit été empriſonnée dans un corps de chair; il ne voulut jamais ſe laiſſer peindre parce que c'étoit multiplier & transmettre l'image d'un corps. Il refuſa toujours de faire uſage des remèdes dont il avoit le plus de beſoin, parce que c'étoit prendre pour le corps des ſoins qu'il ne méritoit pas; tourmenté de douleurs de colique, il ne conſentit jamais à ſe procurer le ſoulagement d'un lavement, & cela en partie par mépris pour le corps, en partie par reſpect pour la dignité de philoſophe à laquelle il auroit cru déroger. *Plotin* mourut l'an 270 de Jeſus-Chriſt. Porphyre ſon diſciple a écrit ſa vie, a recueilli & arrangé ſes ouvrages, dont la plupart avoient été compoſés pour l'inſtruction même de Porphyre. Ce Porphyre a été un des plus grands adverſaires du chriſtianiſme; on a cru que *Plotin* y avoit été plus favorable que contraire. Les ouvrages de *Plotin* forment cinquante-quatre traités, diviſés en ſix *Ennéades*, imprimées à Bâle en 1580, *in-folio* en grec avec la verſion latine, par Marſile Ficin. Il paroît que *Plotin* a voulu, comme Socrate, avoir un eſprit familier, du moins il en eſt accuſé; on lui dreſſa des autels comme à un Dieu.

PLOTINE (*Hiſt. rom.*) *Plotina Pompeïa*, femme de Trajan & digne d'un tel mari par ſes vertus; elle contribua beaucoup par ſes conſeils, au bonheur du peuple & au ſoulagement des provinces. Sa douceur, ſa modeſtie égaloient ſa bienfaiſance; elle porta même le ſoin de rendre Rome heureuſe au delà du tems de ſon empire, ce fut dans cette vûe qu'elle fit adopter Adrien. Elle accompagnoit Trajan, lorſque cet empereur mourut à Sélinonte l'an 117 de Jeſus-Chriſt; elle rapporta ſes cendres à Rome. On ignore le tems de ſa mort: la douleur qu'en reſſentit Adrien eſt reſtée célèbre. Sa reconnoiſſance pour cette princeſſe à laquelle il devoit l'empire, prouva d'avance qu'elle ne s'étoit pas trompée dans ſon choix; il la mit au rang des déeſſes, il compoſa des hymnes à ſa louange, & révéra toujours tendrement ſa mémoire.

PLOTIUS, (LUCIUS) *Hiſt. Rom.*) le premier qui ouvrit dans Rome une école de rhétorique en latin. Il avoit compoſé un traité *du geſte de l'orateur*, aujourd'hui perdu. Ce rhéteur, dont Cicéron parle avec éloge, vivoit environ cent ans avant J. C.

P L U

PLUCHE, (ANTOINE) *Hiſt. litt. mod.*) il eſt connu principalement par ſon *ſpectacle de la nature* & par ſon *hiſtoire du ciel*. Son *ſpectacle de la nature* ſur tout a été regardé long-temps comme un excellent livre d'éducation ſur la phyſique & l'hiſtoire naturelle; on affecte aujourd'hui de le décrier beaucoup; il eſt vrai que les interlocuteurs qui paroiſſent dans cet ouvrage, n'ont tous qu'un même ton, le ton de collége, & que madame la comteſſe n'eſt qu'une caillette bourgeoiſe; il eſt vrai que le temps a amené des notions nouvelles, mais M. *Pluche* avoit fort bien recueilli & fort nettement expoſé celles qu'on avoit de ſon temps, & il les avoit puiſées dans les mémoires de l'académie des ſciences & dans les meilleures ſources. M. Rollin aimoit & eſtimoit M. *Pluche*, & avoit contribué à ſa réputation, le janſéniſme n'y avoit pas nui non plus. On a de M. *Pluche* quelques autres ouvrages moins célebres, tels que ſa *méchanique des langues*, ouvrage qu'il avoit d'abord compoſé en latin ſous ce titre: *de linguarum artificio* & qu'il a lui-même traduit en français; une *concorde de la géographie des différens âges*. Il

a écrit auſſi ſur la bible. Né à Reims en 1688, mort en 1761 à la Varenne-Saint-Maur, où il s'étoit retiré en 1749, étant devenu ſourd.

PLUIE PRODIGIEUSE. (*Hiſtoire*) Nous nommons avec les anciens, *pluies* prodigieuſes, *prodigia*, toutes celles qui ſont extraordinaires, & qu'ils attribuoient à des cauſes ſurnaturelles, parce qu'ils n'en appercevoient point les cauſes phyſiques. Leurs hiſtoriens parlent de pluſieurs ſortes de *pluies prodigieuſes*, comme de *pluie* de pierres, de cendres, de terre, de fer, de briques, de chair, de ſang & autres ſemblables.

La plus ancienne *pluie de pierres* dont il ſoit fait mention dans l'hiſtoire romaine, eſt celle qui arriva ſous le règne de Tullus Hoſtilius, après la ruine d'Albe. *Nuntiatum regi, patribusque eſt*, dit Tite-Live, livre I, chap. xxxj, *in monte Albano lapidibus pluiſſe; quod cùm credi vix poſſet, miſſis ad id videndum prodigium in conſpectu, haud aliter quam cùm grandinem venti glomeratam in terras agunt, crebri cecidere cœlo lapides.* Et quelques lignes plus bas il ajoute : *manſit ſolemne ut quandocumque idem prodigium nuntiaretur, feriæ per novem dies agerentur.* Les circonſtances rapportées par Tite-Live ſemblent aſſurer la vérité de ce fait d'une manière inconteſtable; & il s'eſt répété tant de fois aux environs du même mont Albanus, qu'il n'eſt guère poſſible de le révoquer en doute : il n'eſt pas même bien difficile d'en déterminer la cauſe phyſique, puiſque l'on peut ſuppoſer avec beaucoup de vraiſemblance, qu'il y a eu dans les premiers temps un volcan ſur le mont Albanus, & cette conjecture eſt aſſez fortement appuyée pour la faire tourner en certitude. On ſait que c'eſt un effet ordinaire aux volcans de jetter des pierres & de la cendre dans l'air, qui retombant enſuite ſur la terre, peuvent être pris par le peuple groſſier, pour une *pluie prodigieuſe*. Quoique le mont Alban ne jettât ordinairement ni flammes ni fumée, le foyer de ce volcan ſubſiſtoit toujours, & la fermentation des matières ſulphureuſes & métalliques qui y étoient contenues, avoit aſſez de force pour jetter en l'air des pierres, de la terre & divers autres corps qui retomboient du ciel dans les campagnes voiſines.

Le Véſuve & les autres volcans qui en ſont proches, cauſoient un effet tout ſemblable dans l'Italie inférieure; mais comme leur embraſement étoit continuel, & ces évacuations aſſez fréquentes, les peuples qui s'étoient accoutumés à ce ſpectacle, n'étoient plus effrayés que des évaporations qui vomiſſoient ces matières en plus grande quantité, ou qui les pouſſoient à une plus grande diſtance.

C'eſt à cette dernière cauſe, c'eſt-à-dire aux embraſemens & aux évacuations du Véſuve, que l'on doit rapporter ces *pluies* de terre dont il eſt ſouvent fait mention dans Tite-Live, & dans la compilation de Julius Obſequens. *Cæio Martio II & Tito Manlio Torq. coſſ.*, dit-il, *lapidibus pluit, & nox viſa eſt interdiu in urbe Româ.* Cette *pluie* de pierres étoit donc accompagnée d'un nuage de cendres aſſez épais pour cacher la lumière aux habitans de la ville de Rome.

Dans les embraſemens conſidérables du Véſuve & du mont Etna, les cendres & les pierres calcinées ſont portées à une diſtance très-conſidérable. Dion Caſſius rapporte que lors du fameux embraſement du Véſuve, arrivé ſous l'empereur Veſpaſien, le vent porta les cendres & la fumée que vomiſſoit cette montagne, non-ſeulement juſqu'à Rome, mais même juſqu'en Egypte.

La chronique du comte Marcellin obſerve à l'année 472, c'eſt-à-dire, ſous le conſulat de Marcien & de Feſtus : que cette même montagne s'étant embraſée, les cendres qui en ſortirent ſe répandirent par toute l'Europe, & causèrent un ſi grand effroi à Conſtantinople, que l'on célébroit tous les ans la mémoire de cet événement, par une fête établie le viij des ides de novembre.

Dans l'embraſement du mont Etna, arrivé en 1537, & décrit dans la Sicile de Fazelli, & dans le dialogue latin du cardinal Bembo, la cendre fut portée à plus de 200 lieues de la Sicile.

L'hiſtoire romaine n'eſt pas la ſeule qui nous fourniſſe des exemples de pierres tombées du ciel; on en trouve de ſemblables dans l'hiſtoire grecque, & même dans les écrits des philoſophes les plus exacts. Perſonne n'ignore que la ſeconde année de la lxxviij olympiade, il tomba du ciel en plein jour, une pierre auprès du fleuve Egos dans la Thrace. Pline aſſure que l'on montroit encore de ſon temps cette pierre, & qu'elle étoit *magnitudine vehis, colore aduſto.* Cet événement devint ſi fameux dans la Grèce, que l'auteur de la chronique athénienne, publiée par Selden avec les marbres du comte d'Arondel, en a fait mention ſur l'article 58, à l'année 1113 de l'ère attique ou de Cécrops.

Cette pierre qui tomba dans la Thrace, étoit apparemment pouſſée par le volcan qui en fit tomber trois autres dans le même pays pluſieurs ſiècles après, c'eſt-à-dire, l'an de J. C. 452, l'année même de la ruine d'Aquilée par Attila. *Hoc tempore*, dit la chronique du comte Marcellin, *tres magni lapides è cœlo in Thraciâ cecidere.*

On pourroit peut-être attribuer à la même cauſe la chûte de cette pierre qui tomba du ciel au mois de janvier 1706, auprès de Lariſſe en Macédoine; elle peſoit environ 72 livres, dit Paul Lucas qui étoit alors à Lariſſe. Elle ſentoit le ſoufre, & avoit aſſez l'air de machefer : on l'avoit vue venir du côté du nord avec un grand ſifflement, & elle ſembloit être au milieu d'un petit nuage qui ſe fendit avec un très-grand bruit lorſqu'elle tomba.

Le fameux Gaſſendi dont l'exactitude eſt auſſi reconnue que le ſavoir, rapporte que le 27 no-

vembre 1627, le ciel étant très-ſerein, il vit tomber vers les 10 heures du matin, ſur le mont Vaiſien, entre les villes de Guillaumes & de Peine en Provence, une pierre enflammée qui paroiſſoit avoir 4 pieds de diamètre; elle étoit entourée d'un cercle lumineux de diverſes couleurs, à-peu-près comme l'arc-en-ciel : ſa chûte accompagnée d'un bruit ſemblable à celui de pluſieurs canons que l'on tireroit à la fois. Cette pierre peſoit 59 livres; elle étoit de couleur obſcure & métallique, d'une extrême dureté. La peſanteur étoit à celle du marbre ordinaire, comme 14 à 11. Si l'on examine ces différens exemples, on conviendra qu'il n'y a rien que de naturel dans ces *pluies de pierres* rapportées dans les anciens.

La *pluie* de fer qui tomba dans la Lucanie, l'année qui précéda la mort & la défaite de Craſſus, fut regardée comme un prodige dans cette province; & peut-être aux environs du Véſuve n'y eût-on fait aucune attention, ces peuples étant accoutumés dans ces cantons à voir ſouvent tomber des marcaſſites calcinées, ſemblables à ce que l'on nomme *machefer;* car le fer qui tomba en Lucanie étoit de cette eſpèce : *ſpongiarum ferè ſimilis*, dit Pline.

Quelquefois un ouragan a pouſſé des corps peſans du haut d'une montagne dans la plaine. Telle étoit cette *pluie de tuiles* ou de briques cuites, qui tomba l'année de la mort de T. Annius Milo, *lateribus coctis pluiſſe.*

A l'égard de cette *pluie* de chair dont Pline parle au même endroit, & qu'il dit être tombée pluſieurs fois, il n'eſt pas facile de déterminer la nature des corps que l'on prit pour de la chair, n'ayant aucune relation circonſtanciée : on peut cependant aſſurer que ces corps n'étoient pas de la chair, puiſque ce qui reſta expoſé à l'air ne ſe corrompit pas, comme Pline l'obſerve au même lieu.

Quant aux *pluies* de ſang, on eſt aujourd'hui bien convaincu qu'il n'y a jamais eu de *pluie* de ſang, & que ce phénomène ne vient d'ordinaire que d'une grande quantité de certaines eſpèces de papillons qui ont répandu des gouttes d'un ſuc rouge ſur les endroits où ils ont paſſé, ou que ce ſont ſeulement de petits pucerons aquatiques qui ſe multiplient pendant l'été dans les canaux & foſſés bourbeux, en ſi grande quantité qu'ils rendent la ſurface de l'eau toute rouge. On a bien raiſon de penſer qu'il n'en a pas fallu davantage pour donner lieu au vulgaire ignorant de croire qu'il a plu du ſang; & pour en tirer toutes ſortes de préſages ſiniſtres. Mais ces généralités quoique très-vraies, ne ſuffiſent pas aux naturaliſtes; ils ont examiné tous ces faits attentivement, & ont communiqué au public le détail de leurs découvertes, dont voici le réſultat.

Il eſt très-ordinaire aux mouches, & à toutes ſortes de papillons, tant diurnes que nocturnes, qu'après s'être dégagés de leurs enveloppes de nymphes & de chryſalides, & que leurs ailes ſe ſont déployées & affermies, au moment qu'ils ſe diſpoſent à voler pour la première fois, ils jettent par la partie poſtérieure quantité d'humeurs ſurabondantes, dont la ſecrétion s'eſt faite lorſqu'ils étoient encore en nymphes & en chryſalides. Ces humeurs ne reſſemblent en rien aux excrémens de ces inſectes; elles ſont de différentes couleurs, & il y en a très-ſouvent de rouges parmi les papillons diurnes : telles ſont, par exemple, celles de la petite chenille épineuſe qui vit en ſociété ſur l'ortie.

Les chenilles de ces papillons & d'autres, quand elles doivent ſubir leurs changemens, s'écartent de la plante qu'elles habitent, &. ſe ſuſpendent volontiers aux murailles lorſqu'il y en a dans le voiſinage. C'eſt ce qui a fait qu'on a trouvé contre les murailles ces taches rouges qu'on a priſes autrefois pour des gouttes de *pluie* de ſang.

M. de Peireſc eſt, ſi je ne me trompe, le premier qui s'eſt donné la peine d'examiner ce phénomène; & au mois de juillet de l'an 1608, on aſſura qu'il étoit tombé une *pluie de ſang.* Ce récit le frappa & l'engagea à ne rien négliger pour l'éclairciſſement d'une choſe auſſi ſinguliere. Il ſe fit montrer ces groſſes gouttes de ſang à la muraille du cimetière de la grande égliſe d'Aix, & à celle des maiſons de bourgeois & des payſans de tout le diſtrict, à un mille à la ronde. Il les conſidéra attentivement; & après un mûr examen, il conclut que toutes les folies qu'on débitoit de cette *pluie de ſang*, n'étoient qu'une fable. Cependant il n'en avoit point encore découvert la cauſe; un haſard la lui fit trouver. Il avoit renfermé dans une boîte une belle & grande chryſalide. Un jour il entendit qu'elle rendoit un ſon; il ouvrit la boîte, & il en ſortit incontinent un beau papillon qui s'envola, laiſſant au fond de la boîte une aſſez groſſe goutte rouge.

Il avoit paru dans le commencement du mois de juillet une grande quantité de ces papillons. D'où M. de Peireſc concluoit que ces taches rouges qui paroiſſoient ſur les murailles, n'étoient autre choſe que les excrémens de ces inſectes. Il fut confirmé dans ſa conjecture en examinant les trous dans leſquels ces ſortes d'inſectes ſe cachent ordinairement. D'ailleurs il remarqua que les murailles des maiſons du milieu de la ville où les papillons ne volent point, n'avoient aucune de ces taches : on n'en voyoit que ſur celles qui touchoient à la campagne, juſqu'où ces inſectes pouvoient s'être avancés. Enfin, il n'en remarqua point ſur le ſommet des maiſons, mais ſeulement depuis les étages du milieu en bas; ce qui eſt la hauteur à laquelle ces papillons s'élèvent ordinairement. D'autres curieux ont fait depuis les mêmes obſervations, entr'autres Becman dans une diſſertation *de prodig. ſang.*

Pour ce qui eſt des pucerons aquatiques qui multiplient dans l'été en ſi grande quantité, qu'ils

rougiſſent la ſurface de l'eau, nous renvoyons le lecteur aux ouvrages de Swammerdam qui eſt entré dans tous les détails de ce phénomène, & qui a obſervé ces gouttes rouges dans la plûpart des inſectes, quand ils ſe changent en nymphes. (*D. J.*)

PLUMIER, (CHARLES) *Hiſt. litt. mod.*) minime, ſavant en mathématiques, en phyſique, en botanique, en hiſtoire naturelle; Louis XIV l'envoya trois fois en Amérique pour y chercher des plantes médicinales, & M. Fagon l'avoit engagé à y faire un quatrième voyage pour découvrir, s'il étoit poſſible, pourquoi le quinquina, tel qu'on l'apportoit dès-lors en Europe, & tel qu'on l'y apporte encore aujourd'hui, avoit moins de vertu que celui qu'on y apportoit dans les commencemens; *Plumier* partit quoiqu'âgé de ſoixante ans, mais il mourut en route, & encore en Europe, au port de Sainte-Marie, près de Cadix, en 1706. Il étoit né à Marſeille en 1646. On a de lui une *deſcription des plantes de l'Amérique*; un traité *des fougères de l'Amérique; l'art de tourner; deux diſſertations ſur la cochenille*, dans le journal des ſavans 1694, & dans le journal de Trévoux 1703, &c.

PLUTARQUE (*Hiſt. litt. anc.*) Naquit à Chéronée, ville de Béotie, ſous l'empire de Claude, l'an de Jéſus-Chriſt 48. Il eſt un de ceux qui démentent la mauvaiſe réputation de ce pays:

Bœotum in craſſo jurares aere natum.

On ignore le nom de ſon père. *Plutarque* en fait l'éloge, il fait auſſi celui de Lamprias ſon ayeul, homme éloquent & d'une imagination brillante, mais qui ſur-tout à table avec ſes amis devenoit ſupérieur à lui-même; il diſoit que la chaleur du vin faiſoit ſur ſon eſprit le même effet que le feu ſur l'encens, dont il fait évaporer ce qu'il a de plus fin & de plus exquis.

Plutarque étoit fort jeune encore, lorſque ſon mérite le fit députer avec un autre citoyen, vers le proconſul de la Province pour une affaire importante: ſon collégue reſta en chemin, & *Plutarque* remplit ſeul la commiſſion; c'étoit une belle occaſion de s'attribuer tout l'honneur du ſuccès; mais avant qu'il rendit compte de ſon voyage au public, ſon père le prit en particulier; « gardez-» vous bien, lui dit-il, de dire, *je ſuis allé, j'ai* » *parlé, j'ai fait*; dites toujours: *nous*; aſſociez à tout » votre collègue, apprenez à prévenir l'envie». *Plutarque* vint à Rome vers la fin de l'empire de Veſpaſien, & après y être reſté le tems néceſſaire pour s'inſtruire à fond de la partie de l'Hiſtoire Romaine qu'il vouloit écrire, il retourna dans ſa patrie ſous le règne de Domitien à quarante-quatre ou quarante-cinq ans, & s'y fixa; on s'étonnoit qu'un homme, que ſes talens ſembloient deſtiner à remplir un grand théâtre, ſe bornât au ſéjour d'une ſi petite ville; *c'eſt ma patrie*, dit-il, *& c'eſt pour l'empêcher de devenir plus petite encore, que je m'y ſuis fixé.* Il fut archonte, c'eſt à dire, premier magiſtrat de Cheronée, & vécut très-heureux dans ſa patrie & dans ſa famille. Timoxène ſa femme, étoit un modèle de ſageſſe, de modeſtie & de vertu. Il en eut quatre garçons & une fille; il perdit deux de ſes fils, & ſa fille mourut à l'âge de deux ans. Nous avons la lettre de conſolation qu'il écrivit à ſa femme ſur la mort de cette petite fille; il en fait l'éloge en véritable père, avec toute la tendreſſe & les illuſions de la paternité; il loue en elle un caractère plein de bonté & d'ingénuité, ſans aucun levain de colère ni d'aigreur, une douceur admirable, une amabilité rare; « elle vouloit, dit-il, que ſa nour-» rice donnât la mammelle non-ſeulement aux » enfans qu'elle aimoit, mais encore aux jouets » dont elle s'amuſoit. Elle appelloit ainſi, par un » ſentiment d'humanité, à ſa table particulière, » toutes les choſes qui lui donnoient du plaiſir, » & vouloit leur faire part de ce qu'elle avoit de » meilleur. »

Ici on ſe rappelle le mot d'Agéſilas à un de ſes amis, qui le ſurprit allant à cheval ſur un bâton avec ſes enfans: *attendez pour me condamner, que vous ſoyez devenu père*, & ce ſouvenir répand un grand intérêt ſur ce que l'obſervation de *Plutarque* paroît d'abord offrir de puéril.

Plutarque avoit tenu école de philoſophie à Rome, & il raconte lui-même dans ſon traité de la curioſité, qu'un jour qu'il parloit en public, Arulenus Ruſticus que Domitien fit mourir depuis par l'envie qu'il portoit à ſa gloire, étant au nombre de ſes auditeurs, un officier de l'empereur Veſpaſien, apporta une lettre de ce prince à cet Arulenus; qu'alors lui *Plutarque* s'arrêta pour donner le temps à Arulenus de lire ſa lettre; mais que celui-ci n'en voulut rien faire, & n'ouvrit ſa lettre qu'après que le diſcours fut fait & l'aſſemblée congédiée. On ignore en quel tems mourut *Plutarque*; il eut un neveu nommé Sextus, philoſophe d'une grande réputation, qui enſeigna les lettres grecques à l'empereur Marc-Aurèle & qui lui donna encore de plus utiles leçons. Sextus, dit Marc Aurèle lui-même dans ſes réfléxions, m'a enſeigné « par ſon exemple à être doux, à gou-» verner ma maiſon en bon père de famille, à » avoir une gravité ſimple ſans affectation, à » tâcher de deviner & de prévenir les ſouhaits » & les beſoins de mes amis, à ſouffrir » les ignorans & les préſomptueux qui parlent » ſans penſer à ce qu'ils diſent, & à me mettre » à la portée de tout le monde ».

Les œuvres de *Plutarque* ſe diviſent en deux claſſes, les vies des hommes illuſtres, & les traités de morale.

Nous n'avons pas toutes les vies d'hommes illuſtres, compoſées par *Plutarque*; il nous en

manque au moins ſeize, entre autres celle d'Epaminondas, Béotien comme lui, & comme lui dans un autre genre, la gloire de ſa patrie; celle des deux Scipions, ſurnommés Africains; il nous manque auſſi les parallèles de Thémiſtocle & de Camille, de Pyrrhus & de Marius, de Phocion & de Caton, de Céſar & d'Alexandre.

Un homme de goût diſoit que ſi de tous les livres de l'antiquité il n'en pouvoit ſauver qu'un à ſon choix, il choiſiroit les vies de *Plutarque*. Racine & M. Rollin vantent beaucoup le vieux gaulois de la traduction d'Amyot; il a en effet ſes graces & ſon énergie particulière; je crois cependant qu'on a beſoin de lire *Plutarque* dans une langue plus formée, plus grave, plus remplie de dignité, que ne l'étoit le français du temps d'Amyot. Le caractère dominant & preſque unique du vieux français étoit la naïveté; c'étoit la langue propre du genre naïf, & la Fontaine, le plus naïf de nos écrivains modernes, l'emploie avec goût & avec ſuccès lorſqu'il veut être, pour ainſi dire, plus naïf encore. Cette même langue convenoit fort aux mémoires hiſtoriques, où l'auteur raconte ce qu'il a vu & ce qu'il a ſenti, & où la naïveté eſt un charme qui attache le lecteur. Ce ſeroit en conſéquence une fort ſotte entrepriſe que celle de mettre en langage moderne les mémoires de Philippe de Comines, de Vieilleville, de Fleuranges; &c. & c'en fut une aſſez ſotte que d'y mettre la vieille & naïve hiſtoire du chevalier Bayard. On auroit pu ſe diſpenſer auſſi d'y mettre les mémoires des du Bellay, & pluſieurs perſonnes n'ont pas approuvé dans le temps, qu'on y ait mis même les mémoires de Sully, malgré le mérite de l'exécution qui enfin a fait prévaloir les nouveaux mémoires; car, quoi qu'on en diſe encore, on ne lit plus que ceux-ci; mais enfin plus un livre eſt eſſentiellement naïf, plus il gagne à être écrit en vieux français, langue qui double ce mérite de naïveté. *Plutarque* ne manque certainement pas de naïveté, mais c'eſt de cette naïveté qui préſente vivement les objets & qui les met ſous les yeux, qui peint les hommes au naturel, qui montre moins le héros que l'homme, non de celle qui porte au rire & qui tient je ne ſais quoi du badinage; or, tel eſt le caractère de la naïveté d'Amyot & de ſon langage. Si *Plutarque* eſt naïf, ce n'eſt pas aux dépens de la gravité, de la dignité, qui conviennent à un hiſtorien, & voilà les caractères que la langue d'Amyot ne peut pas rendre. Nous n'avons beſoin que de l'exemple d'Amyot lui-même, pour diſtinguer parfaitement ce qui convient à cette langue & ce qui n'y convient pas. La traduction ou roman de *Daphnis & Chloé*, ouvrage eſſentiellement naïf, a un charme inexprimable; Amyot eſt auſſi original que l'original même, & fait autant d'effet; quand il traduit *Plutarque*, ſa langue perd de ſon prix, elle eſt trop meſquine, trop badine, pour peindre des héros, même dans ce qu'ils ont de plus ſi & de plus familier; elle remplace toujou ſignifié par la naïveté, elle a ſouvent l'air parodie; on ſent bien qu'il faut une autre la pour peindre Caton, Brutus, Cicéron, Alcib ces fiers Romains, ces Grecs éloquens, ces hor ſupérieurs aux autres hommes.

Amyot n'a point traduit les traités de mo M. l'abbé Ricard les traduit dans ce moment ſuccès. On trouve un rapport ſenſible entr diſcours moraux de *Plutarque* & les différ moralités répandues dans les poéſies d'Ho ſoit que ce rapport ait été recherché ou qu' l'effet du haſard; il ſemble qu'Horace ait im à *Plutarque* la plupart de ſes ſujets.

Si la vertu eſt le fruit de l'enſeignement; auſſi une des queſtions philoſophiques qu'H ſe propoſe :

Virtutem doctrina parat naturane donet.

De la vertu morale. Des moyens de réprimer la c

Ira, furor brevis eſt . . . . . .
Qui non moderabitur iræ
Infectum volet eſſe dolor quod ſuaſerit.

De la tranquillité de l'ame; c'eſt encore une queſtions qu'Horace ſe propoſe :

Quid purè tranquillet?

De l'amour fraternel.

Vivet extento Proculeius ævo
Notus in fratres animi paterni.

De l'amour des pères & des mères pour leurs e

At pater ut nati, ſic nos debemus amici
Si quod ſit vitium non faſtidire. Strabo
Appellat pœtum pater, &c.

Quelles maladies ſont plus dangereuſes, de cell l'ame ou de celles du corps?

Dic me
Vivère nec rectè, nec ſuaviter . . . .
. . . Quia mente minùs validus quam corpor
Nil audire velim, nil diſcere quod levet
Fidis offendar medicis, iraſcar amicis,
Cur me funeſto properent arcere veterno.

De la démangeaiſon de parler. De la curio

Percontatorem fugito, nam garrulus idem e
Nec retinent patulæ commiſſa fideliter aure
Et ſemel emiſſum volat irrevocabile verbum
Arcanum neque tu ſcrutaberis illius unqu
Commiſſumque tegès & vino tortus & ir

Mais ce rapport eſt ſur tout ſenſible dans le traité de l'amour des richeſſes; on y retrouve, pour ainſi dire, Horace à chaque pas; il eſt vrai que l'avarice eſt de tous les vices & de tous les ridicules celui qu'Horace laiſſe le moins en paix.

On trouve dans le recueil de l'académie des inſcriptions & belles lettres, des remarques critiques de M. l'abbé Sallier, de M. Secouſſe, de M. de la Curne de Sainte-Palaye, de M. de Mandajors, de M. Burette & de quelques autres ſur *Plutarque*.

PLUVINEL, (ANTOINE) *Hiſt. de Fr.*) gentilhomme Dauphinois, le premier qui ait ouvert en France des académies ou écoles de manége, & avant lequel on étoit obligé d'aller apprendre cet art en Italie; il ſuivit de France en Pologne & de Pologne en France, le duc d'Anjou qui fut le roi Henri III. Il eut la direction de la grande écurie de Henri IV. Et comme ſes talens n'étoient pas bornés à ceux d'un écuyer, le même Henri IV le fit ſous-gouverneur du dauphin, depuis Louis XIII, & l'envoya en ambaſſade en Hollande. On a de lui *l'art de monter à cheval*, ouvrage dans lequel le graveur Criſpin de Pas, a, dit-on, rendu très-reſſemblantes les figures des ſeigneurs de la cour qui montoient à cheval dans le manège de *Pluvinel*. Celui-ci mourut à Paris en 1620.

P O C

POCOK, (EDOUARD) *Hiſt. litt. mod.*) ſavant Anglois né à Oxford en 1604, très-habile dans les langues orientales, voyagea beaucoup dans le levant & rapporta pluſieurs manuſcrits orientaux: profeſſeur en hébreu & chanoine de l'égliſe de Chriſt à Oxford, il perdit ces emplois pour ſon attachement à la cauſe de Charles I. Il y fut rétabli à la reſtauration de Charles II. On a de lui *ſpecimen Hiſtoriæ Arabum*, un recueil de lettres; la *traduction des annales d'Eutichius, Patriarche d'Alexandrie*, & de *l'hiſtoire orientale d'Abulpharage*; il a beaucoup travaillé auſſi ſur l'écriture ſainte. Mort à Oxford en 1691.

P O D

PODESTAT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) magiſtrat, officier de juſtice & de police dans une ville libre.

Ce mot eſt italien, *podeſta*, & ſe dit ſpécialement des magiſtrats de Gènes & de Veniſe, dont la fonction eſt d'adminiſtrer la juſtice.

Cette charge répond à celle de préteur à Rome: il y a appel de leurs ſentences aux auditeurs nouveaux, ou à la garantie civile nouvelle. (*A. R.*)

P O E

POELE, (*Droits honorifiques*) dais qu'on préſente aux rois, aux princes, & aux gouverneurs des provinces, lorſqu'ils font leur entrée dans une ville, ou dans d'autres cérémonies. (*D. J.*)

PŒTUS, (voyez ARRIE.)

P O G

POGGIO BRACCIOLINI (JEAN-FRANÇOIS) *Hiſt. litt. mod.*) On l'appelle communément *le Pogge*, écrivain ſatyrique dans ſes hiſtoires, & obſcene dans ſes contes, qui a dans ces deux genres une aſſez grande réputation. Eraſme diſoit que ſans ſes obſcénités il ne mériteroit pas d'être lu, & que par ſes obſcénités il méritoit de n'être pas lu. Il avoit cependant le titre d'écrivain apoſtolique, il étoit ſecrétaire des papes & le fut depuis Boniface IX, juſqu'à Calixte III. Il l'étoit en même tems de la république de Florence. Envoyé à Conſtance pendant la tenue du concile, mais pour des objets étrangers au concile & purement littéraires, il y vit brûler Jérôme de Prague, & révolté d'une telle cruauté, il écrivit pour la défenſe de cet infortuné; il paſſa les derniers tems de ſa vie dans la retraite, il s'en étoit ménagé une fort agréable auprès de Florence, il y mourut en 1459; il étoit né en 1380, à Terranova dans le territoire de Florence. On ſera de ſon *Hiſtoire* de Florence, (depuis l'an 1350 juſqu'à l'an 1455), de ſes contes, de ſa traduction latine des cinq premiers livres de Diodore de Sicile, &c. tel cas que l'on voudra; mais la littérature lui a des obligations qu'elle ne peut jamais oublier; c'eſt lui qui a découvert & qui nous a fait connoître quantité de livres anciens; nous lui devons Lucrèce, Manilius, Silius Italicus, Quintilien, Ammien Marcellin, un morceau de Cicéron, *de finibus* & *de legibus*, une partie de *l'Aſconius Pedianus*, les douze premiers livres de Valerius Flaccus, &c. l'abbé Oliva ſemble avoir fait pour le Pogge ce que celui-ci avoit fait pour ces anciens auteurs; il a fait imprimer pour la première fois à Paris en 1723, le traité du Pogge *de varietate fortunæ*.

Le Pogge laiſſa deux fils, tous deux hommes de de lettres. L'aîné, (Jacques *Poggio*), auteur d'une traduction italienne de *l'Hiſtoire de Florence* de ſon père, des *vies de quelques empereurs romains*, de *la vie de Philippe Scholarius*, d'un *commentaire ſur le triomphe de la renommée*, poëme de Pétrarque, fut pendu en 1478, pour être entré dans la conjuration des Pazzi.

On a du cadet (Jean-François *Poggio*), chanoine de Florence & ſecrétaire de Léon X, mort en 1522, un traité du pouvoir du pape & de celui du concile, où il accorde beaucoup à la puiſſance pontificale.

P O I

POIGNARD, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) dague ou petite arme pointue que l'on porte à la main, à la ceinture, ou qu'on cache dans la poche.

Ce mot vient de *poignée*. Le *poignard* étoit au-

treſois fort en uſage, mais aujourd'hui il n'y a que des aſſaſſins qui s'en ſervent.

Les duéliſtes ſe battoient ci-devant à l'épée & au *poignard*; les Eſpagnols s'y battent encore. Le maniement de l'épée & du *poignard* fait encore une partie de l'exercice que l'on apprend des maîtres en fait d'armes.

Les Turcs, & ſur-tout les Janiſſaires, portent à la ceinture un *poignard*. (*A. R.*)

POINTIS (LOUIS DE) *Hiſt. de Fr.*) chef d'eſcadre célèbre par l'expédition de Carthagène où il eut un plein ſuccès en 1697, & dont il a donné lui-même la relation. L'amiral Leack lui fit lever en 1704, le ſiège de Gibraltar. Mort en 1707.

POIS, (LE) *Hiſt. litt.*) Antoine, Nicolas & Charles, les deux premiers frères, le troiſième, fils du ſecond, neveu du premier, tous trois médecins; les deux derniers qu'on appelloit *Piſones*, & dont on pouvoit dire:

Pater & juvenis paſte dignus.

partagérent entre eux les divers objets de la médecine, & compoſèrent différens traités qui formoient comme un corps de médecine complet, dont l'illuſtre Boerhave ne dédaigna pas d'être l'éditeur. Antoine le *Pois* étoit principalement Antiquaire, & on a de lui un *Diſcours ſur les médailles & gravures antiques*, ouvrage recherché. Antoine le *Pois* étoit médecin du duc de Lorraine, Charles III, & ſon frère, du duc Henri II. Antoine mourut à Nancy ſa patrie en 1578, ſon frère & ſon neveu lui ſurvécurent.

POISSON *d'avril*, (*Hiſt. mod.*) On rapporte trois origines différentes de ce jeu populaire, uſité tant à Paris que dans la province, le premier jour de ce mois. Les uns l'attribuent aux fréquentes pêches que l'on fait d'ordinaire en avril. Ils prétendent que comme aſſez ſouvent il arrive, qu'en croyant pêcher du *poiſſon*, on ne prend rien du tout, c'eſt de-là qu'eſt née la coutume d'attraper les gens ſimples & crédules, ou ceux qui ne ſont pas ſur leurs gardes.

D'autres croient qu'on diſoit autrefois *paſſion d'avril*, & que le mot de *poiſſon* a été ſubſtitué par corruption. Ils conjecturent que c'étoit une mauvaiſe alluſion à la paſſion de J. C., & que, comme le ſauveur fut indignement promené, non cependant par dériſion, de tribunal en tribunal, de là provient le ridicule uſage de ſe renvoyer, d'un endroit à l'autre, ceux dont on veut s'amuſer. On donne enfin au *poiſſon d'avril* une origine plus récente. Un auteur prétend qu'un prince Lorrain que Louis XIII, pour quelque mécontentement, faiſoit garder à vue dans le château de Nancy, trouva le moyen de tromper ſes gardes, & ſe ſauva le premier jour d'avril, en traverſant la Meuſe à la nage; ce qui fit dire aux Lorrains *que c'étoit un poiſſon qu'on avoit donné à garder aux François.*

POISSON, (*Hiſt. litt. mod.*) C'eſt le nom d'une famille vouée au théatre, & qui a ſervi doublement la comédie par ſes talens: 1°. en compoſant dans ce genre des pièces plaiſantes; 2°. en jouant très-plaiſamment & ces mêmes pièces & celles de autres.

Le premier eſt Raimond *Poiſſon*, fils d'un mathématicien célèbre. Louis XIV l'ayant vu jouer la comédie en province, le fit venir à Paris & le choiſit pour un de ſes comédiens ordinaires; il a laiſſé la reputation d'un grand acteur, quoique ce ne fût pas l'avis de Boileau (voyez à l'article Boileau-Deſpreaux, le propos que ce grand ſatyrique tint à Louis XIV, en préſence de madame de Maintenon au ſujet de *Poiſſon* qui venoit de mourir en 1690). C'eſt de ce premier *Poiſſon*, qu'eſt la comédie ſi connue du *baron de la Craſſe*. Il y en a encore de lui beaucoup d'autres, mais moins connues, entre autres, la *Hollande malade*, monument de l'ancienne ivreſſe nationale, & une de ces bravades que les nations, auſſi bien que les particuliers, ſe permettent contre leurs ennemis dans les momens de proſpérité, & dont-elles ont été ſi ſouvent punies: on ſait avec quel éclat la Hollande ſe releva de ſa maladie dans la guerre de la ſucceſſion, & combien elle devint à ſon tour inſolente envers la France aux conférences du Moërdick, de Voërden, de Boëdgrave, de la Haye & de Gertruydenberg.

On dit que le rôle de Criſpin eſt de l'invention de Raimond *Poiſſon*, qu'il avoit imaginé de le jouer avec des bottines, uſage qui a été adopté & conſacré par ſes ſucceſſeurs. Mais il y auroit bien des queſtions à faire ſur cet article. Qu'eſt-ce qu'un Criſpin? qu'eſt-ce qui diſtingue eſſentiellement cette eſpèce de valet de tout autre valet? Eſt-ce un domeſtique eſpagnol? la forme de l'habillement, plus que le nom, pourroit le faire penſer? Eſt-ce une repréſentation fidèle des valets, tels qu'ils étoient dans un temps où les loix ne leur avoient point interdit l'uſage de l'épée & des armes, & dans un temps où la néceſſité de marcher beaucoup pour le ſervice de leurs maîtres dans une ville auſſi mal-propre & auſſi boueuſe que Paris, avoit fait imaginer très-raiſonnablement pour eux l'uſage des bottines, uſage qui s'eſt même conſervé pour quelques domeſtiques, tels que les cochers?

Le fils aîné de Raimond *Poiſſon* prit le parti des armes, ſervit comme volontaire, ſe diſtingua ſous les yeux du roi au ſiége de Cambray, en 1677, & y fut tué.

Paul *Poiſſon*, frère de celui-ci & ſecond fils de Raimond, fut porte-manteau de Monſieur, frère de Louis XIV, mais entraîné par les mêmes in-

clinations & les mêmes talens que ſon père, il monta ſur le théâtre, il en deſcendit, il y remonta pluſieurs fois, & ſe retira enfin à St. Germain-en-Laye, où il mourut en 1735.

Philippe *Poiſſon*, fils aîné de Paul *Poiſſon*, joua auſſi pendant cinq ou ſix ans la comédie avec beaucoup de ſuccès, & il a, comme ſon grand-père Raimond, un théâtre en deux volumes in-12. *L'impromptu de campagne* & *le procureur-arbitre*, qu'on joue ſi ſouvent à la comédie françoiſe, ſont de lui, ainſi que le *Réveil d'Epiméniде*, pièce qui eſt encore aſſez connue. Philippe *Poiſſon* mourut à Paris en 1743, le 6 août.

Philippe *Poiſſon* eut un frère cadet, François-Arnould *Poiſſon* de Roinville, qui fut auſſi comédien françois; il débuta le jeudi 21 mai 1722, par le rôle de Soſie dans *Amphytrion*, fut reçu le lundi 5 mars 1725. Il étoit encore au théâtre en 1756. Il jouoit, comme ſon père & ſon ayeul, les rôles de Criſpin.

Les *Poiſſon* deſcendoient d'une du Croiſy, comédienne de la troupe de Molière & du théâtre de Guénégaud, & femme de Paul *Poiſſon*.

POISSON étoit le nom du fameux financier *Bourvalais*. (Voyez BOURVALAIS.)

C'étoit auſſi le nom d'un fameux Cordelier, *définiteur-général de tout l'ordre de St. François, puis provincial & premier-père de la grande province de France*, puiſqu'enfin tous ces grands titres ſont à l'uſage des Cordeliers, & puiſque les royaumes ne ſont pour eux que des provinces. Le P. *Poiſſon* a eu de la réputation comme prédicateur; il prêcha l'avent à la cour en 1710; on a de lui un panégyrique de St. François d'Aſſiſe; l'oraiſon funèbre du Dauphin, mort en 1711, & celle du maréchal de Boufflers, mort la même année. Il montroit une grande connoiſſance de l'écriture ſainte, & paſſoit pour en avoir une très-grande du droit canon. Quoi qu'il en ſoit, il faiſoit quelquefois de ſes plus reſpectables connoiſſances un emploi ridicule & burleſque. Il y a de lui une fameuſe lettre paſtorale qu'il adreſſe comme provincial aux couvents de ſa province de l'un & de l'autre ſexe. On croit entendre un ſouverain adreſſer ſes ordres à ſes coopérateurs dans l'adminiſtration; il parle des petites cabales obſcures de quelques moines dans l'élection d'un provincial, comme de ces grands intérêts qui ébranlent le monde & qui renverſent les trônes. « Vous vous » en ſouvenez, dit-il, dans le chapitre de Beauvais, le jour n'étoit point aſſez pur, *il s'élevoit* » *du côté de la mer*, du cœur de quelques vocaux » ſuperbes & orageux, *de petits nuages qui ne paroiſſoient*, je l'avoue, *que de la grandeur du pied* » *d'un homme.* (3e liv. des rois, chap. 18, vers. 44) » Mais vous ſavez comme moi *qu'on eſt dans les* » *périls entre les faux frères.* Le ciel pouvoit être » tout d'un coup couvert de ténèbres : les nuées » même parurent quelque tems amoncelées; *le vent* » *ſe faiſoit ſentir & annonçoit une grande pluie.....* » Il eſt vrai que l'union regna en ſouveraine dans » notre chapitre de Laon : là le concert de toutes » les voix fut merveilleux, & la ſeule qui, par » une aigre diſſonance, n'entra point dans l'accord raviſſant de 52 ſuffrages, n'empêcha point » & ne pouvoit empêcher qu'une élection ſi canonique & ſi pleine ne me plaçât à votre tête ».

Le pſeaume *ſuper flumina Babylonis*, vient au ſecours du père *Poiſſon* pour exprimer le bonheur qu'il a eu d'entrer dans l'ordre de St. François. » Chère province, s'écrie-t-il, qui m'avez donné » la naiſſance dans l'ordre Séraphique, princeſſe » & reine des provinces, *ſi je vous oublie, que ma* » *main droite me ſoit cachée & inconnue pour toujours,* » *que ma langue s'attache à mon palais, ſi je ne* » *me ſouviens pas de vous dans tous mes vœux*; *ſi* » *vos intérêts* & ceux de ce couvent reſpectable qui » a cultivé ma jeuneſſe dans ſon ſein, au milieu de » cette ville royale, *ne ſont pas les grands objets de* » *mon cœur!*... une occupation incompatible avec » le gouvernement de notre province, me poſſédoit alors tout entier : permettez que j'en » abandonne le ſouvenir, il nourriroit trop délicieuſement chez moi la vanité humaine ».

Cette occupation eſt qu'il prêchoit alors avec un ſuccès, dont, comme Maſſillon le diſoit de lui-même en pareil cas, il paroît que le diable lui avoit parlé avec aſſez d'éloquence.

Au chapitre de Mantes tout étoit changé. « *J'y* » *voyois*, ſelon les expreſſions d'Iſaie, de nouveaux cieux & une terre nouvelle. Nouveau » ciel ſans le moindre nuage : tous les aſtres qui » y étoient attachés, concoururent à former le » plus beau jour. Pouvois-je méconnoître la voix » de Dieu dans celle de 55 électeurs, qui compoſoient tout le nombre des organes de l'eſprit » ſaint? Terre nouvelle..... le cri de votre » amitié, répété pour la troiſième fois, entra » juſqu'au fond de mon ame, & l'emporta ſur » mon penchant pour la retraite. C'eſt ainſi que » j'ai préſenté mes épaules ſous le fardeau dont » je ſuis chargé, & que vous m'avez arraché du » commerce de ces illuſtres morts qui vivent dans » nos bibliothèques, où je rentrerai juſqu'au tombeau, après les années de mon miniſtère.

Le P. *Poiſſon* dit formellement que dans ſon élection le Saint-Eſprit eſt deſcendu ſur les pères cordeliers, *ſous la figure de langues de feu.*

Il expoſe quelle a été ſa conduite à l'égard des religieuſes de ſon ordre & ſoumiſes à ſon autorité. « Quelquefois, dit-il, j'ai payé à leur vertu » le tribut de louanges qu'elle mérite. Je les ai » encouragées à la vue de l'époux *qui les réveille,* » *qui les reſſuſcite ſans ceſſe ſous le pommier* (Cantiq. des cantiq. chap. 8, vers. 5.) D'autres fois » pour leur inſpirer une vigilance & une crainte » ſalutaires, je leur ai montré autant de vierges » folles que de vierges ſages, autant de lampes » vides que de lampes pleines, dans la parabole » de l'évangile. Je leur ai dit, à la vue même

» de l'arbre de vie ; il y a encore des ſerpens » dans le paradis de la terre ; *c'eſt là qu'Eve votre » mere s'eſt corrompue ; c'eſt là que celle qui vous » a donné la vie, a perdu ſon innocence.* Et ſi j'ai » permis à quelques-unes d'aller ſe laver dans » la piſcine de Siloë, ou de ſe faire tranſporter » dans les galeries de la piſcine de Bethſaïde, au- » tour de laquelle les malades attendent le mou- » vement des eaux ſalutaires, je leur ai crié de » toutes mes forces : n'allez pas revenir *noires*, » vous qui êtes *belles comme les tentes de Cédar* : » craignez le grand jour, tremblez que le *ſoleil* » *ne vous rende brunes, & ne vous ôte toute votre* » *couleur.*

Il menace de ſa viſite les mauvais religieux qui n'ont point l'eſprit de leur état, & on dit qu'il n'avoit pas trop l'eſprit du ſien.

» *Je viſiterai dans mon indignation* ces hommes » ſans ferveur, ces hommes de chair & de ſang, » dégoûtés de leur profeſſion, qui paroiſſent n'è- » tre tous entiers qu'une vile boue.... Vous ſied- » il bien de vouloir porter les mouvemens de » vos paſſions vers celui que le ciel a mis ſur » vos têtes, afin que vous attendiez ſes comman- » demens ? Eſt-ce vous que Dieu a établis ſur » les beſoins de la province ? *Ce troupeau appar-* » *tient-il à Mélibée ?*

Cujum pecus ? an Melibœi ?

Ce paſſage de Virgile, fait ici une étrange figure parmi tant d'applications aſſez étranges auſſi de l'écriture ſainte.

» Gardez-vous, pourſuit l'orateur, d'abuſer de » ma douceur ; n'armez point un homme pacifique : » j'ajouterois alors aux paroles d'Iſaïe celles de » l'évangile, *je ne ſuis point venu apporter la paix,* » *mais l'épée*, & la punition ſuivroit de près » votre irrégularité, vos écarts, vos déſobéiſ- » ſances..... Si je ne veux pas me faire crain- » dre par une dureté odieuſe, je ſerai attentif à » ne pas me faire aimer par un relâchement mé- » priſable ; &, à l'exemple de Jonathas, je ti- » rerai du moins vers vous *les flèches d'un aver-* » *tiſſement amer*, quand je pourrai me diſpenſer » de tirer des flèches qui vous bleſſent.

On voit qu'à travers le ridicule des applications, & la folie des diſconvenances, cet homme ne manquoit ni d'éloquence ni de mouvement, & qu'en général ſa diction eſt belle.

Le P. *Poiſſon* éprouva des diſgraces dans ſon ordre, & mourut exilé à Tanley en 1744. Il étoit né à Saint-Lô, en Normandie. Son nom de baptême étoit Pierre.

POITIERS ou POICTIERS, (*Hiſt. de Fr.*) c'eſt le nom d'une ancienne & illuſtre maiſon françoiſe, dont la tradition eſt qu'elle eſt la même que l'ancienne maiſon d'Aquitaine & qu'elle deſcend de Guillaume IX, duc d'Aquitaine, qui mourut le 9 avril 1137, dans un pélérinage à Saint-Jacques en Galice ; c'eſt ſur ce fondement que la maiſon de *Poitiers* porte pour timbre de ſes armoiries un ſaint Guillaume, en habit d'hermite, un chapelet à la main. Il paroît cependant certain que ce dernier duc d'Aquitaine n'eut pour héritière que la célèbre Eléonore d'Aquitaine ſa fille, femme de Louis le jeune, roi de France, puis de Henri II, roi d'Angleterre. (Voyez l'article *Aquitaine.*) Quoi qu'il en ſoit de cette origine, celle de la maiſon de *Poitiers* eſt de la plus haute antiquité ; elle a poſſédé en ſouveraineté les comtés de Diois & de Valentinois, dont Louis II, dernier des mâles de la branche aînée de la maiſon de *Poitiers*, fit donation en 1404 à Charles VI, roi de France.

Un autre Louis, couſin-germain de Louis II, fut la tige des comtes de Saint-Vallier, branche qui s'éteignit vers le milieu du ſeizième ſiècle dans la perſonne de Jean de *Poitiers*, ſeigneur de Saint-Vallier, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cent hommes d'armes, père de la célèbre Diane de *Poitiers*. Il fut impliqué dans l'affaire du connétable de Bourbon ; il avoit eu le plus de part à la confiance de ce prince ; il étoit ſon parent & ſon ami, d'ailleurs il étoit mécontent du gouvernement. Il raconte dans ſon interrogatoire, qu'étant allé voir le connétable à Montbriſon, ce prince, en s'enfermant avec lui dans ſon cabinet, lui donna quelques bagues ; puis réclamant tous les droits de l'amitié, comme prêt à verſer un grand ſecret dans ſon ſein, il lui préſenta un reliquaire où il y avoit du bois de la vraie croix ; « mon couſin, lui dit-il, mon » cœur ne peut avoir de ſecrets pour toi ; jure- » moi ſur cette croix de ne jamais révéler ce » que tu vas apprendre ». Son cœur ſe décharge alors, il éclate en plaintes contre le roi, en reproches contre ſa mère ; » monſieur, lui dit Saint-Vallier, que ne parlez-vous au roi ? » Le roi, répliqua le connétable, n'entend plus rien lorſ- » qu'il s'agit de ſa mère, mais mon deſtin m'offre » d'autres reſſources, & tous les princes ne ſont » pas auſſi aveugles que lui ». Il confie alors à Saint-Vallier les intelligences qu'il entretenoit avec l'empereur, & les propoſitions que lui faiſoit ce prince. « Mais, monſieur, lui dit Saint-Vallier, » comptez-vous ſur toutes ces magnifiques pro- » meſſes ? Beaurein, chambellan de l'empereur, » doit venir ce ſoir chez moi, repliqua le connétable, tu l'entendras, tu jugeras toi-même du prix » que l'empereur attache à mon alliance, tu ver- » ras que ton ami n'eſt pas encore le rebut du » monde entier.

Le comte de Saint-Vallier fut préſent en effet à l'entrevue du connétable avec le comte de Beaurein, & étant enſuite reſté ſeul avec le connétable, il lui fit un diſcours pathétique pour le ramener au devoir & à la vertu ; il le conjura au nom de l'amitié, au nom de la patrie, au nom

d'un frère mort à ſes côtés en combattant pour cette même patrie à la bataille de Marignan; au nom de ſa gloire enfin, de ne point flétrir ſes lauriers, de ne point chercher une coupable renommée dans la révolte & l'infidélité. « Ah! s'écria douloureuſement Bourbon, que veux-» tu donc que je devienne? ils m'ont tout pris; » je n'ai plus rien, je ne ſuis plus rien; ils veu-» lent que j'expire dans l'opprobre & dans la » miſère ». Alors il répandit un torrent de larmes dans le ſein de ſon ami; Saint-Vallier pleuroit auſſi entre ſes bras, & l'attendriſſement animant ſon éloquence, il parut ébranler Bourbon, il ſe flatta de l'avoir entraîné. « Mon couſin, lui dit Bourbon, avec un tranſport qui paroiſſoit ſincère, » n'en parlons plus, je renonce à mon projet; » jure-moi de nouveau de n'en jamais parler à » perſonne, & reçois le ſerment que je te fais de n'y plus ſonger.

Le lendemain, Saint-Vallier prenant congé du connétable, lui dit: « Monſieur, je vous quitte, » content de vous & de moi, raſſuré ſur votre » ſort & ſur celui de la France. Oui, couſin, lui répondit le connétable, tiens ta parole, & » compte ſur la mienne ».

Environ un mois après, le connétable lui envoya réitérer les mêmes aſſurances & les mêmes exhortations. Saint-Vallier le crut véritablement changé, & ne fut déſabuſé que par ſa fuite. Telle fut du moins la dépoſition de Saint-Vallier; il ne conſentit à la faire qu'après s'être aſſuré que tout le ſecret de la conſpiration étoit découvert; juſque-là il avoit toujours nié d'en avoir la moindre connoiſſance; il perſiſta dans ſa dépoſition juſqu'à l'échafaut; mais il n'eſt nullement sûr qu'elle ait été ſincère dans tous les points; par exemple, Hector d'Angerai, ſeigneur de Saint-Bonnet, attaché au ſervice du connétable, avoit été chargé d'aller négocier en Eſpagne le mariage de ce prince avec la reine de Portugal, ſœur de l'empereur; il étoit parti pour l'Eſpagne avec le comte de Beaurein. Dans la route, Beaurein avoit appris à Saint-Bonnet qu'il s'agiſſoit d'une conſpiration contre la France; à cette nouvelle, Saint-Bonnet avoit quitté Beaurein, étoit revenu ſur ſes pas, & s'étoit retiré du ſervice du connétable; ce fut le motif des lettres de rémiſſion qui furent accordées à Saint-Bonnet. Saint-Vallier, pendant tout le cours du procès & juſqu'à ſa confrontation avec Saint-Bonnet, avoit toujours déclaré n'avoir aucune connoiſſance de la négociation pour le mariage, ni de la commiſſion donnée à cet égard à Saint-Bonnet; il alla même juſqu'à remettre entre les mains des juges un cartel de défi à tous ceux qui oſeroient lui ſoutenir qu'il eût eu connoiſſance de ces faits & de tous les autres projets imputés au connétable. Or Saint-Bonnet ayant été confronté à Saint-Vallier, lui ſoutint qu'il (Saint-Vallier) étoit préſent, lorſque le connétable avoit ordonné à lui Saint-Bonnet, de partir pour l'Eſpagne avec le comte de Beaurein. On voit ſouvent dans les interrogatoires de Saint-Vallier, que, preſſé par les queſtions de ſes juges & par les difficultés qu'ils lui propoſoient, il prenoit le parti de ne plus répondre, & de dire qu'il révéleroit tout au roi & à la ducheſſe d'Angoulême; d'après cela, quelle foi doit-on ajouter à ſa dernière dépoſition, dans laquelle il peut ſi bien n'avoir avoué que ce qu'il ne pouvoit plus nier, & avoir tourné tout le reſte à ſon avantage? Pourquoi, d'ailleurs, les juges qui ſe montrèrent plus indulgens que François Ier ne l'auroit voulu envers tous les autres complices, auroient-ils été plus rigoureux pour le ſeul Saint-Vallier, ſi les charges du procès ne les y euſſent forcés?

A toutes les inſtances qu'on lui fit pour lui arracher d'autres aveux, il répondit qu'il permettoit à ſon confeſſeur de révéler ſa confeſſion, ſi l'on croyoit qu'elle contînt quelque choſe de plus que ſa dépoſition & que ſes réponſes aux interrogatoires; il ſoutint toujours & avant & après l'arrêt, qu'il n'avoit mérité ni la mort ni aucune autre peine; qu'il n'avoit rien à ſe *reprocher, qu'il n'avoit jamais rien fait que de bon & d'honnête*, il vanta ſes ſervices: *j'ai toujours ſervi le roi à mes dépens*, dit-il. Il ſe plaignit de l'abandon où on le laiſſoit. *Mes amis*, dit-il, *me manquent bien au beſoin*. Les interrogations qu'on lui faiſoit ſur de prétendus attentats contre la perſonne du roi & des princes ſes fils, le mettoient ſur-tout en fureur & lui arrachoient les ſermens les plus terribles; il s'agitoit, il ſe tourmentoit; ſa ſanté s'altéra ſenſiblement. L'arrêt, qui le déclarant criminel de lèze-majeſté, le dégradoit de tous honneurs & le condamnoit à perdre la tête, eſt du 16 janvier 1524. Il portoit qu'avant d'être conduit à la Grève, S. Vallier ſeroit mis à la queſtion. Sa maladie obligea d'en différer l'exécution; le roi parut mécontent de ce délai, & le 15 février ſuivant, le chancelier vint de ſa part au parlement preſſer l'exécution de l'arrêt. Le 17 on fit venir le médecin du parlement, qui déclara que le malade ne ſoutiendroit point la queſtion; le chancelier Duprat vouloit qu'on la lui donnât, dût-il y périr; le parlement plus humain fut d'un autre avis; S. Vallier ne fut que préſenté à la queſtion & ne la ſubit pas; on lui en étala l'effrayant appareil pour le faire parler; il proteſta qu'il n'avoit rien à dire. Il ſe ſoumit à tous ces tourmens avec beaucoup de réſignation, mais il parut très-ſenſible à la cérémonie humiliante par laquelle on lui arrachoit le cordon de S. Michel; *Le roi*, s'écria-t-il, *n'eſt pas en droit de me l'ôter ſans le conſentement de tous les chevaliers aſſemblés, & je n'ai pas mérité d'en être dépouillé.* Il n'avoit point ſon collier; *le roi*, dit-il, *ſait que je l'ai perdu à ſon ſervice.* On lui en préſenta un pour faire la cérémonie de le lui arracher; il refuſa juſqu'à deux fois de le prendre. Le préſident

l'avertit qu'il falloit obéir au roi. *Febéis donc*, dit S. Vallier, il ſe tut, & ſe laiſſa attacher & détacher le collier. Il demanda la permiſſion de faire quelques legs à ſes domeſtiques ſous le bon plaiſir du roi, elle lui fut accordée. On le conduiſit à la Grève, tout malade qu'il étoit toujours : il monta ſur l'échafaut, & dans l'inſtant où il ſe baiſſoit pour recevoir le coup de hache, ſa grace arriva, mais quelle grace ! Les lettres portent qu'il ſera enfermé pour toute ſa vie entre quatre murailles, où il ne recevra le jour & la nourriture que par une petite fenêtre. On le laiſſa quelques jours à la conciergerie, on le transféra enſuite dans une autre priſon.

Les auteurs de l'hiſtoire généalogique aſſurent qu'il s'échappa, qu'il ſe retira en Allemagne avec la permiſſion du roi ; ils prouvent par diverſes pièces qu'il vivoit en 1528, 1531, 1532 ; ils diſent qu'il fit ſon teſtament dans ſon château de Piſançon le 26 août 1539. Ils ne marquent point l'année de ſa mort. Le traité de Madrid prouve certainement qu'il étoit encore priſonnier au mois de janvier 1526 ; car ce traité porte qu'il ſera promptement délivré ; le roi déclare par des lettres du mois de juillet de la même année 1526, que Saint-Vallier eſt ſorti de priſon, qu'il eſt abſent du royaume, qu'il peut y revenir quand il voudra & que ſes biens lui ſeront rendus.

La maladie de Saint-Vallier & l'eſpèce de grace qui lui fut accordée ont donné lieu à beaucoup de fables. On a dit qu'en entendant la lecture de ſon arrêt, il fut ſaiſi d'une frayeur ſi violente, que ſes cheveux blanchirent en une nuit, & que ſes gardes ne le reconnoiſſoient pas le lendemain ; il avoit alors environ 48 ans.

M. de Thou dit que, lorſqu'on le menoit au ſupplice, la frayeur lui donna une fièvre, qui depuis eſt paſſée en proverbe, ſous le nom de *fièvre de Saint-Vallier*.

Il eſt vrai que la *fièvre de Saint-Vallier* eſt paſſée en proverbe, mais les actes du procès & le rapport de Braillon, médecin du parlement, prouvent que c'étoit une fièvre invétérée, qui même avoit fait retarder long-temps ſon ſupplice, & qui lui avoit épargné les tourmens de la queſtion.

Paſquier dit que l'horreur de la mort qu'il avoit vue de ſi près, lui donna une fièvre que la nouvelle de ſa grace ne put guérir, & dont il mourut peu de temps après. Ce fait eſt contredit par tous les actes qu'on vient de citer.

On conçoit aiſément que la fièvre de Saint-Vallier n'ait pas été guérie par la nouvelle d'une grace qui ne faiſoit que prolonger ſon malheur. On veut cependant que la célèbre Diane de Poitiers, ſa fille, ait acheté cette grace au prix de ſon honneur & même de ſa virginité, dont elle fit, dit-on, le ſacrifice à François Ier pour ſauver ſon père ; mais ce n'eſt vraiſemblablement encore qu'une fable ; c'en eſt une certainement quant à la virginité, puiſque Diane de Poitiers étoit mariée depuis près de dix ans.

Voici les motifs de cette grace, tels qu'ils ſont exprimés dans les lettres de rémiſſion :

« Comme puis nagueres, notre cher & féal » couſin, conſeiller & chambellan, le comte de » Maulevrier Brézé, grand ſénéchal de Normandie, & les parens & amis charnels de Jean de » Poitiers, ſieur de Saint-Vallier, nous ayent » en très-grande humilité ſupplié & requis avec » pitié & compaſſion dudit de Poitiers..... Nous » ayant conſidération auxdits ſervices, & principalement à celui que ledit grand ſénéchal nous » a fait en découvrant les machinations & conſpirations, &c. »

Le grand ſénéchal de Normandie étoit le mari de Diane de Poitiers ; il avoit donné les premiers avis de la conſpiration, il étoit aſſez naturel qu'on lui accordât la grace de ſon beau-père ; quelques hiſtoriens ont mieux aimé imaginer que Diane de Poitiers, qui fut depuis maîtreſſe de Henri II, avoit commencé par être maîtreſſe de François I, père de Henri II. Les auteurs proteſtans ont ſurtout accrédité ce bruit, pour charger du crime d'inceſte la ducheſſe de Valentinois (Diane), qui perſécutoit leur ſecte.

Le Laboureur, qui croit cette imputation calomnieuſe, raconte pourtant que, lorſque Henri II ſe fut attaché à Diane, on jetta dans ſa chambre la malédiction prononcée contre Ruben dans la généſe :

« Ruben, mon fils aîné, vous étiez toute ma » force, & vous êtes devenu la principale cauſe » de ma douleur..... Mais vous vous êtes répandu » comme l'eau. Puiſſiez-vous ne point croître, » parce que vous avez monté ſur le lit de votre » père & que vous avez ſouillé ſa couche ». (Gen. chap. 49, vers. 3 & 4.)

Sous le règne de François I, Diane devint la maîtreſſe de Henri alors dauphin, & elle diviſa la cour. Le dauphin commençoit à s'élever, à devenir en quelque ſorte le rival du roi, qui lui oppoſoit le duc d'Orléans, ſon ſecond fils ; il avoit à part ſes amis, ſes favoris & preſque ſon parti ; c'étoit l'ouvrage de Diane, dont le crédit naiſſant ne tarda pas à faire ombrage à l'autorité toujours croiſſante de la ducheſſe d'Étampes, maîtreſſe de François I. Diane avoit alors plus de quarante ans, & le dauphin étoit plus jeune qu'elle de dix-huit ans ; la ducheſſe d'Etampes pour le faire rougir de ſa paſſion, exagéroit cette diſproportion d'âge, & diſoit qu'elle étoit née le jour où Diane de Poitiers s'étoit mariée. Elle ſe donnoit un double avantage par ce diſcours, celui de ſe rajeunir & celui de vieillir ſon ennemie.

Son bien premièrement, & puis le mal d'autrui.

Dans la vérité, il n'y avoit guères que huit ans de différence entre elles. Il paroît que Diane

de Poitiers étoit née en 1500; elle avoit été mariée en 1514. Anne de Piſſeleu, depuis ducheſſe d'Etampes, étoit née vers l'an 1508. Diane de Poitiers devint veuve en 1531 de Louis de Brézé, comte de Maulevrier.

Elle fut toute-puiſſante en France ſous le règne de Henri II. Catherine de Médicis, depuis ſi terrible & ſi odieuſe, alors complaiſante & ſoumiſe, reſpectoit, flattoit même les goûts de ſon mari, & pour obtenir l'ombre d'un crédit inutile, rampoit ſous une rivale qu'elle déteſtoit. Diane de Poitiers régnoit ſeule, on appercevoit à peine Catherine.

La ducheſſe d'Etampes ayant perdu à la fois tous ſes appuis, François I & le duc d'Orléans, reſtoit en proie aux rigueurs & aux violences de ſa rivale triomphante; on pouvoit lui faire ſon procès ſur des inteſligences qu'elle avoit eues avec l'empereur, pour procurer le Milanès au duc d'Orléans, & ſe menager à elle-même une retraite ſûre hors du royaume; on eût pu la dépouiller de ſes biens, mais la ducheſſe de Valentinois, d'ailleurs altière, injuſte & abuſant en toutes manières de ſa faveur, ne fut point aſſez aveuglée par une haine que la chûte de ſa rivale affoiblifloit déjà, pour oſer donner un tel exemple qu'on eût pu ſuivre un jour contre elle; mais cette politique modérée ne lui ſervit de rien, parce que quand la mort ſoudaine de Henri II vint la plonger à ſon tour dans la diſgrace, ce n'étoit point une maîtreſſe qui régnoit, c'étoit une reine, c'étoit Catherine de Médicis. Cette princeſſe haiſſoit également les Montmorencis & les Guiſes qui l'avoient également négligée pour la ducheſſe de Valentinois, avec laquelle ils avoient même liens & les autres contracté des alliances. Le duc d'Aumale avoit épouſé Louiſe de Brézé, fille de la ducheſſe de Valentinois. Henri de Montmorenci, ſecond fils du connétable, & dans la ſuite connétable lui-même, avoit épouſé Antoinette de la Marck, petite-fille de Diane; les Guiſes ſacrifièrent Diane ſans ménagement, & aidèrent à la dépouiller en faveur de Catherine; on lui ôta ſa maiſon de Chenonceaux, qui fut donnée à la reine-mère. Anne de Montmorenci, plus fidèle à l'amitié, plus délicat ſur l'honneur, plus lié par ſes engagemens que les Guiſes, reſtoit attaché à Diane dans la diſgrace, parce qu'il l'avoit été pendant la faveur de cette femme. Elle ſe retira en 1559 dans ſa belle maiſon d'Anet.

Les chiffres de Diane y ſont encor tracés.

Elle y mourut en 1566. « Je la vis, dit Brantôme, ſix mois avant ſa mort, ſi belle encore » que je ne ſache cœur de rocher qui ne s'en » fût ému, quoique quelque temps auparavant » elle ſe fût rompu une jambe ſur le pavé d'Orléans, » allant & ſe tenant à cheval auſſi dextrement & » diſpoſtement comme elle avoit jamais fait; mais » le cheval tomba & gliſſa ſous elle. Il auroit » ſemblé que telle rupture & les maux qu'elle » endura auroient dû changer ſa belle face; point » du tout, ſa beauté, ſa grace & ſa belle appa- » rence étoient toutes pareilles qu'elles avoient » toujours été. C'eſt dommage que la terre couvre » un ſi beau corps; elle étoit fort débonnaire, » charitable & aumônière. Il faut que le peuple » de France prie Dieu qu'il ne vienne jamais » favorite de roi plus mauvaiſe que celle-là ni » plus malfaiſante ».

Brantôme a donné tant de louanges à Catherine de Médicis; il dit toujours tant de bien des perſonnes mêmes dont il veut dire du mal, qu'on ne peut pas trop ſavoir quelle eſt ici la valeur de ſon témoignage en faveur de Diane. Pluſieurs ont parlé comme lui de la beauté de Diane, conſervée juſque dans la vieilleſſe; fort peu ont parlé de ſa bonté.

Il y eut des médailles frappées en ſon honneur, une entr'autres où elle eſt repréſentée foulant aux pieds l'amour, avec ces mots: *j'ai vaincu le vainqueur de tous; omnium victorem vici;* mais n'étoit-ce pas plutôt en ne foulant point aux pieds l'amour, ou en ne paroiſſant pas l'y fouler qu'elle avoit vaincu le vainqueur de tous? ce n'eſt pas qu'on n'ait voulu prétendre qu'elle avoit d'autant plus ſûrement enchaîné ce vainqueur, qu'elle n'en avoit jamais été vaincue & ne lui avoit jamais été ſoumiſe. Il eſt certain du moins qu'elle n'en a pas eu d'enfans.

Les grands biens de la maiſon de Rye qui paſſèrent en 1657 dans la maiſon de Poitiers, en relevèrent encore l'éclat.

Ferdinand-Joſeph, comte de Poitiers, dernier mâle de cette maiſon, n'a laiſſé qu'une fille, madame la ducheſſe de Randan, femme de Gui Michel de Durfort de Lorges, duc de Randan, mort maréchal de France il y a quelques années.

P O L

POL. (le connétable DE ST.) voyez *Luxembourg.*)

Le nom de S. *Pol* a auſſi été porté avec éclat par un prince de la maiſon de Bourbon. François de Bourbon, comte de S. *Pol*, frere du duc de Vendôme Charles, & grand oncle de Henri IV, étoit fils de François, duc de Bourbon, fils de Jean, duc de Bourbon, & d'Iſabelle de Beauvau. François I l'aimoit tendrement, & l'admettoit à tous ſes plaiſirs: le comte de S. *Pol* étoit plus ſoldat que général; il eût brigué avec plus d'empreſſement l'honneur d'un coup de main, d'une commiſſion périlleuſe, que le commandement le plus glorieux. Il aimoit le péril pour le péril même, & le regardoit preſque comme le ſeul moyen d'acquérir de la gloire.

Il ſe diſtingua parmi les plus braves à la bataille de Marignan. Voici le témoignage que lui rend un des guerriers qui s'étoit le plus diſtingué

dans cette bataille, (François I lui-même) ainſi qu'au connétable de Bourbon, qu'il aimoit alors parce que ſa mère l'aimoit : « Je vous veux encore aſſurer que mon frère le connétable & » M. de *Saint-Pol* ont auſſi bien rompu bois, » que gentilshommes de la compagnie, quels qu'ils » ſoient, & de ce j'en parle comme celui qui l'a » vu, car ils ne s'épargnoient non plus que sangliers échauffés ». Ce ſont les propres termes de François I, dans la lettre qu'il écrivit à la ducheſſe d'Angoulême, ſa mere, après la bataille de Marignan, & qui contient la relation de cette bataille.

On montre encore actuellement à Romorentin, capitale de la Sologne, une vieille maiſon, qu'on dit être celle qu'y occupoit le comte de S. *Pol*, & d'où partit le tiſon fatal qui, le jour des Rois 1521, penſa priver François I de la vie. Dans cette expédition entrepriſe par jeu & par folie, le roi aſſiegeoit le comte de S. *Pol* dans cette même maiſon, que le comte défendoit avec des pelottes de neige, des œufs & des pommes cuites.

Cette même année le comte de S. *Pol* étoit de l'expédition plus ſérieuſe & plus utile où les François ſurprirent Heſdin en Artois, il ſecourut Mézières; l'année ſuivante, joint au comte de Guiſe (Claude), il prit & brûla Bapaume, battit les Impériaux a l'Ecluſe & les Anglois au bourg de Pas.

A la retraite de Romagnano en 1524, le comte de S. *Pol* fut chargé, avec Bayard & Vandeneſſe, par l'amiral Bonnivet, alors hors de combat, de ſauver l'armée. Vandeneſſe & Bayard ayant été tués, le comte de S. *Pol*, digne d'être aſſocié à la commiſſion glorieuſe ſous laquelle ils avoient ſuccombé, continua de couvrir la retraite avec autant de valeur que de prudence, & ménageant le peu de ſoldats qui lui reſtoient, il ſe retira toujours combattant.

A la bataille de Pavie en 1525, le comte de S. *Pol*, baigné dans ſon ſang & privé de ſentiment, avoit été laiſſé ſur le champ de bataille parmi les morts; l'avarice d'un ſoldat Eſpagnol lui ſauva la vie; ce ſoldat ayant eſſayé de lui ôter une riche bague qu'il avoit au doigt & n'ayant pu en venir à bout, voulut lui couper le doigt, la douleur le ranima, il pouſſa un cri aigu, revint à lui, & ſe nomma; il avertit le ſoldat de garder le ſecret, parce que ſi les généraux de l'empereur apprenoient qu'il eût un prince de la maiſon de France en ſon pouvoir, ils pourroient bien le lui enlever pour profiter eux-mêmes de la rançon; il lui promit une récompenſe proportionnée au ſervice; le ſoldat conduiſit le comte de S. *Pol* à Pavie, où il fut guéri de ſes bleſſure; dès qu'il put monter à cheval, il revint en France avec le ſoldat, auquel il donna la ſomme promiſe.

En 1528 & 1529, le comte de S. *Pol* fut chargé du commandement dans la Lombardie & dans la Ligurie; on commença par lui fournir une armée plus foible de moitié qu'il ne le falloit & qu'on ne l'avoit promiſe; les Vénitiens, ſur le ſecours deſquels il comptoit, le ſecondèrent mal, il fit des pertes, il éprouva des échecs, mais jamais ſon courage ne fut abbattu; vaincu enfin par de Lève à Landriano, entraîné dans la fuite des ſiens, il ſe trouve arrêté par un large foſſé, il pouſſe ſon cheval pour le franchir, le cheval ſe cabre, réſiſte, s'élance & tombe enfoncé dans la fange; S. *Pol* eſt fait priſonnier, ſon armée eſt entièrement diſſipée. Ce fut le dernier acte d'hoſtilité de cette guerre; la paix de Cambray lui procura bientôt la liberté, mais il n'eut plus de commandement dans les guerres ſuivantes. Il mourut en 1545.

POLAILLON, (*Hiſt de Fr.*) Marie Lumague, veuve de François *Polaillon*, réſident de France à Raguſe, peut être regardée comme la fondatrice des *nouvelles converties*, établiſſement né de celui qu'elle avoit formé d'abord ſous le nom de *Filles de la providence*. Morte en 1657.

POLÉMON, (*Hiſt. anc.*) jeune Athénien fort décrié pour ſes déréglemens dont il faiſoit gloire, ſortant d'une partie de débauche, paſſe devant l'école de Xénocrate, en trouve la porte ouverte, y entre, plein de vin, parfumé d'eſſence, portant une couronne ſur la tête, il prend place parmi les auditeurs, moins pour écouter que pour braver & inſulter. L'aſſemblée frémiſſoit d'indignation; Xénocrate calme & ſerein, changeant ſeulement de ſujet, ſe met à exalter les avantages de la tempérance & de la ſobriété, à montrer toute la difformité, toute la honte attachées aux vices contraires; ce diſcours fut pour *Polemon*, ce qu'eſt pour Renaud dans le Taſſe le miroir magique où il ſe voit revêtu des honteux ornemens de a molleſſe; *Polémon* ouvre les yeux, rougit, ſa couronne tombe de ſa tête, il renonce au vin pour jamais; le voilà devenu ſectateur de la ſageſſe & diſciple de Xénocrate, auquel il devoit ſa vertu & le retour de ſa raiſon. Jamais converſion ne fut plus prompte, plus ſincère ni plus conſtante. Il fut dans la ſuite le ſucceſſeur de Xénocrate dans ſon école. C'eſt à ce grand changement qu'Horace fait alluſion dans la ſatire 3e. du livre 2:

> Si puerilius his, ratio eſſe evincet, amare;
> Nec quidquam differre, utrumne in pulvere trimus,
> Quale prius ludas opus, an meretricis amore
> Sollicitus plores : quæro, faciasne quod olim
> Mutatus *Polemo*, ponas inſignia morbi
> Faſciolas, cubital, focalia. Potus ut ille
> Dicitur ex collo furtim carpſiſſe coronas,
> Poſtquam eſt impranſi correptus voce magiſtri.

Polémon vivoit environ trois ſiècles avant Jéſus-Chriſt.

POLÉMON, eſt auſſi le nom de deux rois de Pont, pere & fils, dont l'un dut ce royaume de Pont au triumvir Marc-Antoine, duquel il fut ami conſtant; l'autre embraſſa le judaïſme, pour pouſer la reine Bérénice que Titus avoit aimée; mais Bérénice l'ayant quitté, il quitta auſſi le judaïſme, céda aux Romains le royaume de Pont, qui porta long-temps depuis le nom de province *Polémoniaque*, parce qu'elle avoit été poſſédée par les *Polémons*.

On a des harangues d'un orateur *Polémon*, qui vivoit du temps de Trajan, environ un ſiècle après J. C.

POLENI. (le marquis GIOVANI) (*Hiſt. litt. mod.*) profeſſeur d'aſtronomie & de mathématiques à Padoue, où il étoit né en 1683, & où il mourut en 1761, fut reçu en 1739, à l'académie des ſciences de Paris, où il avoit remporté trois prix. Il étoit auſſi de l'académie de Berlin, de celle des Ricovrati de Padoue, de la ſociété royale de Londres, de l'inſtitut de Bologne. Il excelloit dans l'architecture hydraulique, & fut chargé par la république de Veniſe de l'inſpection & du ſoin de ſes eaux. Il fut conſulté auſſi par le pape Benoit XIV, ſur les réparations à faire à la baſilique de Saint Pierre. M. le marquis *Poléni* joignoit à la connoiſſance des mathématiques celle des antiquités. On a de lui des ſupplémens aux recueils de Grœvius & de Gronovius, ces ſupplémens rempliſſent cinq volumes *in-folio*. Les vertus du marquis *Poléni* égaloient ſes connoiſſances. Il fut l'ami de tous les ſavans & de tous les philoſophes illuſtres de ſon ſiècle.

POLI, (MARTIN) *Hiſt. litt. mod.*) aſſocié étranger de l'académie des ſciences, né à Luques le 21 janvier 1662, chymiſte habile, vint en France en 1702, offrir à Louis XIV un ſecret important, relatif à la guerre; le roi ne voulut point s'en ſervir, & préféra, dit M. de Fontenelle, l'intérêt du genre humain au ſien; il s'aſſura ſeulement que l'invention ſeroit ſupprimée, & mit à ce prix les bienfaits qu'il répandit ſur l'inventeur. On peut avoir regret que la poudre à canon n'ait pas été préſentée à un prince de ce caractère. C'eſt la réflexion de M. de Fontenelle. M *Poli* retourna en Italie en 1704, publia en 1706, à Rome, un grand ouvrage, intitulé: *il trionfo degli Accidi*; fut nommé en 1708, premier ingénieur des troupes du pape, fit exploiter avec ſuccès en 1712, des mines de cuivre & de vitriol dans les terres du prince Cibo, duc de Maſſa; revint en France en 1713, & prit ſéance à l'académie; reçut en 1714, de nouvelles graces du roi, d'après leſquelles il prit le parti de s'établir à Paris; il fit venir d'Italie, ſa femme & ſes enfans, qui ayant vendu tous leurs effets avec précipitation & avec perte, n'arrivèrent à Paris que pour voir expirer le 29 juillet 1714, celui ſur lequel ils avoient fondé l'eſpérance d'un meilleur ſort dans ce pays.

POLIDORE, (voyez POLYDORE).

POLIGNAC (*Hiſt. de Fr.*) C'eſt le nom d'une des plus anciennes maiſons de l'Auvergne, & elle tire ce nom de l'ancien château de *Polignac*, ſitué dans le Velai, ſur les confins de l'Auvergne, ſur une vaſte roche autrefois conſacrée à Apollon, & où ce Dieu avoit un temple dont on dit qu'il ſubſiſte encore des reſtes; delà le nom d'*Apollinaris* d'où s'eſt formé, dit-on, par ſucceſſion de temps & par corruption, celui de *Polignac*, qui n'eſt au fond que le même nom avec une terminaiſon moderne & locale.

Sidoine Apollinaire parle du château de *Polignac* comme de ſa maiſon paternelle; ſon biſayeul paternel, de ce même nom d'Apollinaire, étoit d'une ancienne famille patricienne, qui avoit donné des ſénateurs à la ville de Rome; il étoit préfet du prétoire des Gaules; ſon fils eut la même dignité & fut le premier de ſa race qui embraſſa le chriſtianiſme. Le fils de celui-ci eut encore le même emploi ſous les empereurs Honorius & Valentinien; il fut le père de Sidoine Apollinaire; celui-ci épouſa la fille de l'empereur Avitus; après la mort de ſa femme, il fut élu évêque de Clermont en Auvergne, l'an 472; il laiſſa de ſon mariage un fils nommé auſſi Apollinaire, qui commanda les armées d'Alaric, rival de Clovis. L'évêque de Clermont fit élire Apollinaire ſon frère, vicomte du Velai, & c'eſt de lui que deſcendent les Apollinaires ou *Polignac*, vicomtes du Velai. Si par haſard il ſe mêle un peu de fable à ce recit, ſouvenons-nous que les fables mêmes prouvent dans ce genre, elles prouvent au moins un degré d'antiquité où la fable ſe mêle toujours à l'hiſtoire, parce qu'il eſt antérieur aux titres & aux actes. Ces vicomtes de Velai, ont eu long-temps toutes les prérogatives de la ſouveraineté, celle ſur-tout de faire battre monnoie à leur coin; il y a encore dans le Velai de ces pièces de monnoie qu'on appelle *viſcontines*, c'eſt-à-dire monnoies du vicomte. On appelloit dans les temps les plus reculés, ces vicomtes de Velai, ſeigneurs des montagnes, *reguli monitum*. François I. fut reçu en 1533, au château de *Polignac* avec une magnificence qui lui donna une haute idée de la grandeur & de la puiſſance des ſeigneurs de cette maiſon; ils prenoient aſſez ordinairement pour nom de baptême le nom de Sidoine Apollinaire.

L'homme le plus célèbre que cette maiſon ait produit dans les derniers temps, a été le cardinal Melchior de *Polignac*:

Le cardinal, oracle de la France.....
...Ce Neſtor qui du Pinde eſt l'appui,
Qui des ſavans a paſſé l'eſpérance

Qui les ſoutient, qui les anime tous;
Qui les éclaire & qui regne ſur nous
Par les attraits de ſa douce éloquence;
Ce cardinal qui, ſur un nouveau ton,
En vers latins fait parler la ſageſſe,
Réuniſſant Virgile avec Platon,
Vengeur du ciel & vainqueur de Lucrèce.

C'eſt ainſi que M. de Voltaire, *dans le temple du goût*, parloit du cardinal de *Polignac*, en ne l'enviſageant même que du côté du goût & des talens littéraires. Ce cardinal n'eſt pas moins diſtingué par ſes talens politiques & par les négotiations importantes dont il fut chargé.

Il naquit au Puy en Velay, le 11 octobre 1661, de Louis-Armand vicomte de *Polignac*, & de Jaqueline du Roure, ſa troiſième femme. Il brilla dans ſes études, & annonça dès-lors ce qu'il devoit être un jour; il achevoit ſa théologie en Sorbonne, lorſqu'en 1689, le cardinal de Bouillon le preſſa inſtamment de venir avec lui à Rome au conclave où Alexandre VIII, ſucceſſeur d'Innocent XI, fut élu; on le fit entrer dès-lors dans les négociations qui regardoient les quatre fameux articles du clergé, de 1682.

Le nouveau pape gouta infiniment le caractère de ſon eſprit; il lui dit un jour dans une de leurs conférences: *je ne ſais comment vous faites; vous paroiſſez toujours être de mon avis, & c'eſt toujours moi qui finis par être du vôtre.* L'accommodement ſe fit, & l'abbé de *Polignac* repaſſa en France, pour en rendre compte au roi. Louis XIV, après lui avoir accordé une longue audience, dit: *je viens d'entretenir un homme & un jeune homme qui m'a toujours contredit, & qui m'a toujours plu.* Cet art de contredire ſans bleſſer, néceſſaire avec les rois, & qui ſeroit ſi utile avec tous les hommes, eſt de tous les talens le plus rare.

En 1691, il rentra, toujours avec le cardinal de Bouillon, au conclave, & alors fut élu Innocent XII. Revenu à Paris, l'abbé de *Polignac* s'enferma loin de la cour, au ſéminaire des Bons-Enfans, pour ſe livrer ſans diſtraction à l'étude; mais l'eſſai qu'on avoit fait de ſes talens pour la négociation, le fit bientôt tirer de ſa retraite; on l'envoya ambaſſadeur extraordinaire en Pologne. Dans le tranſport, le bâtiment qui portoit ſes équipages, ſa vaiſſelle, ſes meubles, échoua ſur les côtes de Pruſſe, & tout fut pillé. Il courut lui-même quelques dangers; cependant il arriva heureuſement, bientôt il obtint l'eſtime & la confiance du grand Sobieski. A la mort de ce prince, il négocia pour faire élire en ſa place le prince de Conti; la cour veut qu'on réuſſiſſe; l'abbé de *Polignac* n'ayant pas réuſſi, on crut qu'il n'avoit pas pris d'aſſez juſtes meſures, & on envoya pour le remplacer, l'abbé de Chateauneuf; l'abbé de *Polignac* rentra dans la retraite & dans l'étude. Le nom de bon-Port que portoit l'abbaye qu'il poſſédoit & où il ſe retira, ſembloit conforme à ſa ſituation & à ſes beſoins. Le roi ne l'y laiſſa pas long-temps, il fut rappellé à la cour en 1702; il y reparut, dit un de ſes hiſtoriens ou panégyriſtes, avec cet éclat « que la faveur elle-même » ne donne, que lorſqu'elle ſuccède à la diſgrace, » & qu'elle ſemble vouloir l'expier. Il eut deux » nouvelles abbayes, la nomination d'Angleterre » au cardinalat, & ayant été envoyé à Rome en » qualité d'auditeur de Rote, il fut aſſocié au car» dinal de la Trémoille dans la direction des affai» res de France à la cour pontificale. »

En 1710, il fut envoyé avec le maréchal d'Huxelles à l'affligeant congrès de Gertruydemberg pour travailler au difficile ouvrage de la paix; il ouvrit les conférences avec zèle & les rompit avec nobleſſe; *Meſſieurs*, diſoit-il aux plénipotentiaires hollandois, en voyant leur inſolence dans ce congrès, *vous parlez bien comme des gens qui ne ſont pas accoutumés à vaincre.* Parler avec cette dignité, c'étoit tout ce qu'il pouvoit faire alors. Il fit bientôt davantage au congrès d'Utrecht. Là, cette Hollande auparavant ſi fière & ſi inflexible, ſe voyant deſtituée de l'appui de l'Angleterre, & ſentant ſa foibleſſe, s'humilia enfin autant qu'elle avoit voulu humilier la France, & l'abbé de *Polignac* écrivoit: « Nous prenons la figure » que les Hollandois avoient à Gertruydemberg; » & ils prennent la nôtre. C'eſt une revanche » complette. » Les hollandois s'appercevant qu'on avoit des ſecrets pour eux, voulurent menacer les miniſtres françois, de les faire ſortir de leur pays: *non, meſſieurs*, répondit l'abbé de *Polignac*; *nous ne ſortirons pas d'ici; nous traiterons chez vous, nous traiterons de vous, & nous traiterons ſans vous.* Il eut le bonheur de conſommer le précieux ouvrage de la paix; mais nommé au cardinalat ſur la préſentation du roi d'Angleterre Jacques III, il ne crut pas devoir mettre ſa ſignature à un traité qui détruiſoit les eſpérances d'un prince ſon bienfaiteur.

A la mort de Louis XIV, le cardinal de *Polignac* fut éloigné des affaires; il étoit dans des intérêts contraires à ceux de M. le régent. Ses liaiſons avec le duc & la ducheſſe du Maine, le firent exiler en 1718 à ſon abbaye d'Anchin, d'où il ne revint qu'en 1721. A la mort du pape Innocent XIII, il alla au conclave où Benoît XIII fut élu; il fut fait miniſtre de France à Rome, & en remplit pendant huit années entières les fonctions à la ſatisfaction des deux cours; les papes Benoît XIII, & Clément XII, ſon ſucceſſeur, lui témoignoient la plus parfaite confiance, & l'employoient dans les principales congrégations; le roi le nomma, pendant ſon abſence, à l'archevêché d'Auch, & le fit commandeur de ſes ordres: les honneurs littéraires s'accumulèrent auſſi ſur ſa tête, & il ne les méritoit pas moins que les honneurs politiques. Il remplaça Boſſuet dans l'académie françoiſe, en 1704; il fut auſſi honoraire des deux académies, des belles-lettres (1717) & des ſcien-

tes ; (1715) ; il ſavoit bien le grec, la langue de Cicéron lui étoit auſſi familière que la ſienne, & cependant il étoit éloquent dans la ſienne ; ſon diſcours de récep ion à l'académie françoiſe avoit été admiré, ainſi que des diſcours latins qu'il avoit prononcés à Rome. On en avoit ſur-tout remarqué un qu'il avoit fait en prenant poſſeſſion de ſa place d'auditeur de Rote, peu de temps après un tremblement de terre, qui avoit fait ouvrir le dôme de ſaint Pierre & jetté Rome dans la conſternation. Il peignit ce terrible événement & le courage que le pape Clément XI avoit montré dans cette occaſion, d'une manière, qui laiſſa dans tous les eſprits l'impreſſion la plus vive & la plus profonde.

Mais le plus beau de tous ſes titres littéraires eſt ſon fameux poëme de *l'anti-Lucrèce*. On le lit à la fois avec ſatisfaction & avec plaiſir comme un bel ouvrage, & de raiſonnement & de poéſie. On en a retenu pluſieurs traits, tels que celui-ci, qui demande grace ingénieuſement pour l'auſtérité du ſujet.

Pieridum ſi fortè lepos auſtera canentes
Deficit, eloquio victi, re vincimus ipſâ.

Et celui où il décrit une montre à répétition :

Digitoque interrogat horam.

Le poëte compare l'homme voluptueux, toujours inquiet au ſein des plaiſirs, avec un malade qui ſe retourne dans ſon lit, cherchant le repos ſans pouvoir le trouver :

Quæſivit ſtrato requiem, ingemuitque negatâ.

On ne pouvoit plus heureuſement employer en le dénaturant, ce vers de Virgile ſur Didon expirante :

Quæſivit cœlo lucem, ingemuitque repertâ.

Voici à quelle occaſion ce poëme fut, dit-on, entrepris. L'abbé de *Polignac* avoit connu Bayle en Hollande ; il avoit eu alors avec lui divers entretiens ſur les matières dont Bayle paroiſſoit occupé dans ſes diſputes contre Jaquelot & Jurieu. L'abbé de *Polignac* deſira de ſavoir à quelle ſecte de la religion proteſtante Bayle donnoit la préférence, & s'il en étoit quelqu'une à laquelle il fût particulièrement attaché ; Bayle ſe contenta d'abord de répondre d'une manière générale, qu'il étoit bon proteſtant ; mais preſſé autant que la politeſſe, & ſur-tout la politeſſe de l'abbé de *Polignac* le permettoit, de détailler un peu davantage cette déclaration ; *oui, monſieur*, dit-il avec quelque impatience, *je ſuis bon proteſtant, & dans toute la force du mot ; car au fond de mon ame je proteſte contre tout ce qui ſe dit & tout ce qui ſe fait.*

L'Abbé de *Polignac* remarqua que dans tout cet entretien, Bayle faiſoit un grand uſage de Lucrèce, qu'il en faiſoit à tout moment des citations & des applications à l'appui de ſes idées ; il ſe mit à relire Lucrèce, & cette lecture lui fit naître l'envie de le réfuter. Il perdit beaucoup de temps & de vers, dit M. de Voltaire, à combattre la déclinaiſon des atômes & toute la mauvaiſe phyſique de Lucrèce. C'eſt employer de l'artillerie pour détruire une chaumière.

M. le duc de Bourgogne & M. le duc du Maine avoient traduit en partie *l'anti-Lucrèce* ; M. de Bougainville le traduiſit en entier & mit à la tête une belle & ſavante préface ; ce fut ſon premier titre littéraire.

L'auteur de *l'anti-Lucrèce* ne devoit pas aimer l'irréligion. Un étranger attaché au ſervice de l'Angleterre, & qui vivoit à Rome ſous la protection de la France, ſe permit un jour à la table du cardinal de *Polignac* des propos peu meſurés ſur la religion & ſur la perſonne du roi Jaques, pour qui le cardinal ſe piquoit de reconnoiſſance ; *Monſieur*, lui dit le cardinal avec une douceur ſévère, *j'ai ordre de protéger votre perſonne, mais non pas vos diſcours.*

Orateur françois, orateur latin, poëte latin diſtingué, phyſicien, mathématicien, il fut encore un antiquaire conſommé.

A des ſuites nombreuſes de médailles de toutes les grandeurs & de tous les métaux, il avoit ajouté une ſuperbe collection de ſtatues, buſtes, bas-reliefs, monumens antiques de tout genre ; pour la plupart fruit de ſes découvertes. Etant à Rome, il ſut qu'un particulier faiſant bâtir une ferme entre Freſcati & Grotta-Ferrata, s'étoit trouvé arrêté en creuſant les fondations, par des reſtes d'anciens murs fort épais & qu'il étoit preſque impoſſible de détruire. Le cardinal, d'après les circonſtances, conjectura en examinant l'emplacement, que c'étoit celui de la maiſon de Marius : il fit fouiller, & ſa conjecture fut juſtifiée, par un fragment d'inſcription concernant le cinquième conſulat de Marius ; on continua la fouille, & à l'ouverture du plus gros mur ſe préſenta un magnifique ſalon, orné entr'autres de dix ſtatues de grandeur naturelle, du plus beau marbre & du plus beau travail, qui formoient enſemble cette célèbre hiſtoire d'Achille, reconnu par Ulyſſe à la cour de Lycomède.

Præſcia venturi genitrix Nereia Ieli
Diſſimulat cultu natum, deceperat omnes,
. . . . . Sumptæ fallacia veſtis.
Arma ego femineis, animum motura virilem
Mercibus inſerui ; neque adhuc projecerat heros
Virgineos habitus, cùm parmam haſtamque tenenti
Nate Deâ, dixi, tibi ſe peritura reſervant
Pergama, quid dubitas ingentem evertere Trojam ?
Injecique manum fortemque ad fortia miſi.

Métamor. lib. 13.

Ce fut auſſi ſous les yeux du cardinal de *Polignac*, que ſe fit la découverte du palais des Céſars, dans les jardins de la Vigne-Farnèſe ſur

le mont Palatin. Il excita & aida M. Bianchini à en donner la deſcription. Le duc de Parme, qui avoit ordonné les travaux, fit préſent au cardinal de *Polignac* d'un bas-relief de quatorze figures repréſentant une fête d'Ariane & de Bacchus : il étoit enchaſſé dans la plus haute marche de l'eſtrade, ſur laquelle ſe plaçoient les empereurs dans leurs audiences publiques. Il eut encore les plus belles urnes du caveau de Livie découvertes en 1730. Il n'auroit ſouhaité, diſoit-il, d'être le maître de Rome, que pour détourner pendant quinze jours le cours du Tibre depuis Pontemole juſqu'au Mont-Teſtacio, & en retirer les ſtatues, les trophées & autres monumens qu'on y avoit jettés dans les tems de troubles & de guerres civiles, & dans ceux des incurſions des barbares. D'aprés cette idée, il avoit fait niveler le terrein des environs, & pris tous les renſeignemens relatifs à l'exécution de ce projet. Il auroit auſſi voulu faire creuſer les ruines du temple de la paix, brulé l'an de Jéſus Chriſt 191, ſous l'empire de Commode ; il eſpéroit d'y retrouver le chandelier, la mer d'airain, & tous ces vaſes précieux que Titus y avoit dépoſés, après avoir triomphé de la Judée.

Le cardinal de *Polignac* mourut le 20 novembre 1741, agé de quatre-vingts ans, un mois & neuf jours.

Un de ſes panégyriſtes lui rend le témoignage qu'il ſembloit n'être fait que pour aimer & pour être aimé. Sa ſeule vue terminoit les procès & les querelles, adouciſſoit les eſprits & les diſpoſoit à la paix.

POLIN ou PAULIN, (le capitaine) voyez GARDE (la).

POLINIERE (PIERRE) *Hiſt. litt. mod.*) phyſicien célèbre par ſes expériences & qui fut choiſi le premier pour en faire dans les collèges. Il fut, avant M. l'abbé Nollet, l'homme réputé le plus habile dans ce genre, & celui qui ſavoit le mieux mettre ſes leçons & ſes expériences à la portée de ſes écoliers ; on a de lui des *élémens de mathématiques*, & un traité de phyſique expérimentale ſous ce titre : *expériences de phyſique*. Né en 1671, près de Vire ; mort dans le même lieu en 1734.

POLITI (ALEXANDRE) *Hiſt. litt. mod.*) florentin, clerc régulier des écoles pieuſes, eſt connu par une édition du commentaire d'Euſtathe ſur Homère, avec une traduction latine & des notes. On a de lui auſſi un ouvrage de juriſprudence : *de patriâ in condendis teſtamentis poteſtate* ; il a corrigé & commenté le Martyrologe romain.

POLITIEN (ANGE) *Hiſt. litt. mod.*) Laurent & Julien de Médicis, furent ſes protecteurs, & Jean de Médicis, depuis pape, ſous le nom de Léon X, fut ſon élève ; Pic de la Mirandole fut ſon ami, Merula fut ſon ennemi, mais *Polit* l'aggreſſeur. En général ſa vie fut un pe blée par les querelles littéraires, ce qui qu'à ceux qui le veulent bien ; par cette il faut un peu ſe défier des diverſes imputati lui ont été faites par ſes ennemis ; il a été d'impiété : on lui a imputé d'avoir dit qu' lu, comme un autre, l'écriture ſainte & qu'i toujours repenti d'avoir ſi mal employé ſon On a imputé ſa mort à un déſeſpoir amc on a fait encore d'autres contes ſur cet évé arrivé en 1494, & que ſes amis au contra attribué au chagrin d'avoir vû les Medicis f faiteurs, prêts à être chaſſés de Florence de lui l'hiſtoire en latin de la conjurati Pazzi ; une traduction latine d'Hérodien, d'épigrammes grecques très-eſtimées, des bucoliques ; deux livres d'épitres latines ; (ductions latines de pluſieurs poëtes & hi grecs ; divers traités de philoſophie, &c.

POLITIQUES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.* d'un parti qui ſe forma en France pen ligue en 1574. C'étoient des catholiques tens, qui ſans toucher à la religion, prot qu'ils ne prenoient les armes que pour public, pour le ſoulagement du peuple, réformer les déſordres qui s'étoient gliſſ l'état par la trop grande puiſſance de c abuſoient de l'autorité royale ; on les nomi *royaliſtes*, quoique dans le fond ils ne fuſ trop ſoumis au ſouverain. Ils ſe joignir Huguenots, ſous la conduite de Henri de M renci, maréchal de Damville & gouver Languedoc, qui, pour ſe maintenir dans ſ avoit formé ce parti, & y avoit attiré le de Turenne ſon neveu, qui fut depuis Bouillon. (A. R.)

POLLIO (voyez TREBELLIUS.)

POLLION (*Hiſt. rom.*) C. ASINIUS P homme conſulaire, poëte & orateur célèbre de tragédies fort eſtimées de ſon temps hiſtoire des guerres civiles de Rome. Hora des tragédies, ſat. 10. liv. 1.

Pollio regum
Facta canit pede ter percuſſo.

Et dans la 1ere. Ode du livre 2.

Paulum ſeveræ muſa tragœdiæ
Deſit theatris..... grande munus
Cecropio repetes cothurno.

Cette ode lui eſt adreſſée, & elle eſt conſac entière à ſa gloire ; elle roule principale ſon hiſtoire des guerres civiles :

Motum ex Metello conſule civicum,
& arma
Nondum expiatis uncta cruoribus
Tractas

C'eſt de cette hiſtoire que Suétone a tiré ce mot de Céſar, à la vue des corps des romains étendus ſur le champ de bataille de Pharſale : *hoc voluerunt, tantis rebus geſtis, C. Cæſar condemnatus eſſem, niſi ab exercitu auxilium petiiſſem. Ils l'ont voulu ; après tant de grandes actions, Céſar étoit condamné s'il n'eût demandé du ſecours à ſon armée.* Peu d'hommes ſont auſſi vantés & par Horace & par Virgile, & comme poëte & comme homme d'état, que *Pollion*. C'étoit l'eſpérance & l'appui des affligés & des opprimés :

Inſigne mœſtis præſidium reis,

Il étoit l'oracle du ſenat :

Et conſulenti, *Pollio*, curiæ.

Il avoit commandé des armées, il avoit triomphé des Dalmates & mérité le conſulat.

Cui laurus æternos honores
Dalmatico peperit triumpho?

Il étoit le protecteur des lettres qu'il cultivoit lui-même avec tant de ſuccès :

Pollio amat noſtram, quamvis eſt ruſtica, muſam.....
Pollio & ipſe facit nova carmina
Qui te, *Pollio*, amat, veniat quò te quoque gaudet.

(*Virgile égl.* 3.)

Le 4ème. éclogue de Virgile, *Sicelides muſæ*, &c. porte le titre de *Pollion*, & ſes louanges y ſont célébrées.

Si canimus ſylvas, ſylvæ ſint conſule dignæ.

Il n'eſt nullement ſûr que cet enfant merveilleux dont Virgile chante ſi pompeuſement les grandes deſtinées futures, ſoit Caius Aſinius Gallus Saloninus, fils de *Pollion*, & M. de la Nauze dans le volume 11 des mémoires de littérature, fait voir que Virgile avoit en vue l'enfant dont Scribonie, 2ème. femme d'Octavien Auguſte, étoit groſſe l'an de Rome 714 : la naiſſance de cet enfant dementit toutes les prédictions de Virgile.

La ſignora mit au monde une fille,

Et cette fille fut la fameuſe Julie ; mais c'eſt du conſulat de *Pollion*, l'an 714 de Rome, que Virgile fait commencer l'heureuſe réforme de l'univers.

Teque adeò decus hoc ævi, te conſule, inibit
Pollio, & incipient magni procedere menſes ;
Te duce, ſi qua manent ſceleris veſtigia noſtri,
Irrita perpetuâ ſolvent formidine terras.

Pollion eſt le premier qui ait ouvert à Rome une bibliothèque publique, en quoi, dit Pline, il a fait, des productions de l'eſprit humain, le tréſor public de l'état, *ingenia hominum rem publicam fecit*. Il avoit été ami de Céſar & d'Antoine, il le fut d'Auguſte dans la ſuite ; celui-ci voulut l'attirer à ſon parti contre Antoine ; *Pollion* s'en défendit, alléguant les ſervices qu'il avoit rendus à Antoine & ceux qu'il en avoit reçus ; il demanda de reſter neutre & d'être la proie du vainqueur.

Auguſte ayant fait contre lui, par plaiſanterie, de ces vers qu'on appelloit Feſcennins :

Feſcennina per hunc invecta licentia morem
Verſibus alternis opprobria ruſtica fudit.

On attendoit la réponſe de *Pollion* : je me garderai bien, dit-il, *d'écrire* contre quelqu'un qui peut *proſcrire* : *non eſt facile in eum ſcribere qui poteſt proſcribere*. Pollion avoit écrit contre Cicéron & contre Salluſte, ce fut lui qui reprocha le premier à Tite-Livre ce qu'on appelle la *Patavinité* (voyez à l'article : *Tite Live*, ce que c'eſt que cettte *patavinité*.

POLLUX (JULIUS) *Hiſt. litt. anc.*) *L'Onomaſticon* ou dictionnaire grec de *Julius Pollux* eſt connu. C'étoit un grammairien égyptien, profeſſeur de réthorique à Athènes, vers l'an 180 de Jéſus-Chriſt.

POLOGNE, (*hiſtoire & gouvernement de*) (*Hiſt. & droit politique*) un tableau général de l'hiſtoire & gouvernement de la *Pologne*, ne peut qu'être utile ; mais quand il eſt auſſi bien deſſiné que l'a fait M. l'abbé Coyer à la tête de ſa vie de Sobieski, il plaît encore, il inſtruit, il intéreſſe, il offre des réflexions en foule au philoſophe & au politique ; on en jugera par l'eſquiſſe que j'en vais crayonner. Qu'on ne la regarde pas cette eſquiſſe comme une ſuperfluité, puiſque ce royaume eſt beaucoup moins connu que les Pays-Bas, l'Allemagne, la Suede & le Danemarck.

D'ailleurs, l'hiſtoire des royaumes héréditaires & abſolus, ne produit pas ordinairement le grand intérêt que nous cherchons dans les états libres. La monotonie d'obéiſſance paſſive, ſalutaire ſi le monarque eſt bon, ruineuſe s'il eſt méchant, ne met guere ſur le théâtre de l'hiſtoire, que des acteurs qui n'agiſſent qu'au gré d'un premier acteur ; & quand ce premier acteur eſt ſans crainte, il n'a pas le pouvoir lui-même de nous intéreſſer vivement.

Il n'en eſt pas ainſi d'un pays dont le roi eſt électif, ou ſes vertus le portent ſur le trône, ou c'eſt la force qui l'y place. S'il s'élève par ſes vertus, le ſpectacle eſt touchant ; ſi c'eſt par la force, il attire encore les regards en triomphant des obſtacles ; & lorſqu'il eſt au faite de la puiſſance, il a un beſoin continuel de conſeil & d'action pour s'y maintenir. Le roi, la loi & la nation,

trois forces qui péſent ſans ceſſe l'une ſur l'autre, équilibre difficile. La nation ſous le bouclier de la loi, penſe, parle, agit avec cette liberté qui convient à des hommes. Le roi, en ſuivant ou en violant la loi, eſt approuvé ou contredit, obéi ou déſobéi, paiſible ou agité.

Les Polonois, avant le ſixième ſiècle, lorſqu'ils étoient encore Sarmates, n'avoient point de rois. Ils vivoient libres dans les montagnes & les forêts, ſans autres maiſons que des chariots, toujours méditant quelque nouvelle invaſion; mauvaiſes troupes pour ſe battre à pied, excellentes à cheval. Il eſt aſſez étonnant qu'un peuple barbare, ſans chef & ſans loix, ait étendu ſon empire depuis le Tanaïs juſqu'à la Viſtule, & du Pont-Euxin à la mer Baltique, limites prodigieuſement diſtantes, qu'ils reculèrent encore en occupant la Bohème, la Moravie, la Siléſie, la Luſace, la Miſnie, le Mecklenbourg, la Poméranie & les Marches Brandebourgeoiſes. Les Romains qui ſoumettoient tout, n'allèrent point affronter les Sarmates.

Ce paradoxe hiſtorique montre ce que peuvent la force du corps, une vie dure, l'amour naturel de la liberté, & un inſtinct ſauvage qui ſert de loix & de rois. Les nations policées appelloient les Sarmates des *brigands*, ſans faire attention qu'elles avoient commencé elles-mêmes par le brigandage.

Il s'en faut beaucoup que les Polonois, qui prirent ce nom au milieu du ſixième ſiècle, aient conſervé tout l'héritage de leurs pères. Il y a long-temps qu'ils ont perdu la Siléſie, la Luſace, une grande partie de la Poméranie, la Bohème, & tout ce qu'ils poſſédoient dans la Germanie. D'autres ſiècles ont encore amené de nouvelles pertes; la Livonie, la Podolie, la Volhinie, & les vaſtes campagnes de l'Ukraine ont paſſé à d'autres puiſſances; c'eſt ainſi que tant de grands empires ſe ſont briſés ſous leur propre poids.

Vers l'an 550, Leck s'aviſa de civiliſer les Sarmates; Sarmate lui-même, il coupa des arbres, & s'en fit une maiſon. D'autres cabanes s'élevèrent autour du modèle. La nation, juſqu'alors errante, ſe fixa, & Gneſne, la première ville de *Pologne*, prit la place d'une forêt. Les Sarmates apparemment connoiſſoient mal les aigles; ils en trouvèrent, dit-on, pluſieurs nids en abattant des arbres; c'eſt de là que l'aigle a paſſé dans les enſeignes polonoiſes. Ces fiers oiſeaux font leurs aires ſur les plus hauts rochers, & Gneſne eſt dans une plaine. Leck attira les regards de ſes égaux ſur lui, & déployant des talens pour commander autant que pour agir, il devint leur maître, ſous le nom de *duc*, pouvant prendre également celui de *roi*.

Depuis ce chef de la nation juſqu'à nos jours, la Pologne a eu d'autres ducs, des vaivodes, aujourd'hui palatins, des rois, des reines, des régentes & des interregnes. Les interregnes ont été preſqu'autant d'anarchies; les régentes ſe ſont fait haïr; les reines en petit nombre n'ont pas eu le tems de ſe montrer; les vaivodes ne furent que des oppreſſeurs. Parmi les ducs & les rois, quelques-uns ont été de grands princes; les autres ne furent que guerriers ou tyrans. Tel ſera toujours à-peu-près le ſort de tous les peuples du monde, parce que ce ſont des hommes & non les loix qui gouvernent!

Dans cette longue ſuite de ſiècles, la Pologne compte quatre claſſes de ſouverains; Leck, Piaſt, Jagellon, voilà les chefs des trois premières races. La quatrième, qui commence à Henri de Valois, forme une claſſe à part, parce que la couronne y a paſſé d'une maiſon à une autre, ſans ſe fixer dans aucune.

La ſucceſſion dans les quatre claſſes montre des ſingularités, dont quelques-unes méritent d'être connues.

L'an 750, les Polonois n'avoient pas encore examiné ſi une femme pouvoit commander à des hommes; il y avoit long-tems que l'Orient avoit décidé que la femme eſt née pour obéir. Venda regna pourtant & glorieuſement; la loi ou l'uſage ſalique de la France fut enſuite adopté par la *Pologne*; car les deux reines qu'on y a vues depuis Venda, ſavoir, Hedwige en 1382 & Anne Jagellon en 1575, ne montèrent ſur le trône, qu'en acceptant les époux qu'on leur déſigna pour les ſoutenir dans un poſte ſi élevé. Anne Jagellon avoit ſoixante ans, lorſqu'elle fut élue; Etienne Battori, qui l'épouſa pour régner, penſa qu'une reine étoit toujours jeune.

Des ſiècles antérieurs avoient ouvert d'autres chemins à la ſouveraineté. En 804, les Polonois furent embaraſſés pour le choix d'un maître; ils propoſèrent leur couronne à la courſe: pratique autrefois connue dans la Grèce, & qui ne leur parut pas plus ſingulière, que de la donner à la naiſſance. Un jeune homme nourri dans l'obſcurité la gagna, & il prit le nom de *Leſko II.* Les chroniques du tems nous apprennent qu'il conſerva ſous la pourpre, la modeſtie & la douceur de ſa première fortune; fier ſeulement & plein d'audace lorſqu'il avoit les armes à la main.

Preſque tous les Polonois ſoutiennent que leur royaume fut toujours élective; cette queſtion les intéreſſe peu, puiſqu'ils jouiſſent. Si on vouloit la décider par une ſuite de faits pendant ſix ou ſept ſiècles, on la décideroit contr'eux, en montrant que la couronne dans les deux premières claſſes, a paſſé conſtamment des pères aux enfans; excepté dans les cas d'une entière extinction de la maiſon régnante. Si les Polonois alors avoient pu choiſir leurs princes, ils auroient pris parmi leurs palatins des ſages tout décidés.

Les eût-on vus aller chercher un moine dans le fond d'un cloître, pour le porter ſur le trône, uniquement parce qu'il étoit du ſang de Piaſt? Ce fut Caſimir I, fils d'un père déteſté, Miéciſlaw II,

& d'une mère encore plus exécrable. Veuve & régente, elle avoit fui avec ſon fils; on le chercha cinq ans après pour le couronner; la France l'avoit reçu. Les ambaſſadeurs polonois le trouvèrent ſous le froc dans l'abbaye de Clugny, où il étoit profès & diacre. Cette vue les tint d'abord en ſuſpens, ils craignirent que ſon ame ne fût flétrie ſous la cendre & le cilice; mais faiſant réflexion qu'il étoit du ſang royal, & qu'un roi quelconque étoit préférable à l'interrègne qui les déſoloit, ils remplirent leur ambaſſade. Un obſtacle arrêtoit; Caſimir étoit lié par des vœux & par les ordres ſacrés; le pape Clément II trancha le nœud, & le cénobite fut roi. Ce n'eſt qu'à la fin de la ſeconde claſſe, que le droit héréditaire périt pour faire place à l'élection.

Le gouvernement a eu auſſi ſes révolutions, il fut d'abord abſolu entre les mains de Leck, peut être trop; la nation ſentit ſes forces, & ſecoua le joug d'un ſeul; elle partagea l'autorité entre des vaivodes ou généraux d'armée, dans le deſſein de l'affoiblir. Ces vaivodes aſſis ſur les débris du trône, les raſſemblèrent pour en former douze, qui venant à ſe heurter les uns les autres, ébranlèrent l'état juſque dans ſes fondemens. Ce ne fut plus que révoltes, factions, oppreſſion, violence. L'état, dans ces terribles ſecouſſes, regretta le gouvernement d'un ſeul, ſans trop penſer à ce qu'il en avoit ſouffert; mais les plus ſenſés cherchèrent un homme qui fût régner ſur un peuple libre, en écartant la licence. Cet homme ſe trouva dans la perſonne de Cracus, qui donna ſon nom à la ville de Cracovie, en la fondant au commencement du ſeptième ſiècle.

L'extinction de ſa poſtérité dès la première génération, remit le ſceptre entre les mains de la nation, qui ne ſachant à qui le confier, recourut aux vaivodes qu'elle avoit proſcrits. Ceux-ci comblèrent les déſordres des premiers, & cette ariſtocratie mal conſtituée ne montra que du trouble & de la foibleſſe.

Au milieu de cette confuſion, un homme ſans nom & ſans crédit, penſoit à ſauver ſa patrie; il attira les Hongrois dans un défilé où ils périrent preſque tous. Przémiſlas (c'eſt ainſi qu'on le nommoit) devint en un jour l'idole du peuple, & ce peuple ſauvage qui ne connoiſſoit encore d'autres titres à la couronne que les vertus, la plaça ſur la tête de ſon libérateur, qui la ſoutint avec autant de bonheur que de gloire, ſous le nom de *Lesko I* dans le huitième ſiècle.

Ce rétabliſſement du pouvoir abſolu ne dura pas long-temps, ſans éprouver une nouvelle ſecouſſe. Popiel II, le quatrième duc depuis Przémiſlas, mérita par ſes crimes d'être le dernier de ſa race; l'anarchie ſuccéda, & les concurrens au trône s'aſſemblèrent à Kruſwic, bourgade dans la Cujavie. Un habitant du lieu les reçut dans une maiſon ruſtique, leur ſervit un repas frugal, leur montra un jugement ſain, un cœur droit & compatiſſant, des lumières au-deſſus de ſa condition, une ame ferme, un amour de la patrie, que ces furieux ne connoiſſoient pas. Des ambitieux qui déſeſpérent de commander, aiment mieux ſe ſoumettre à un tiers qui n'a rien diſputé, que d'obéir à un rival. Ils ſe déterminèrent pour la vertu, & par-là ils réparèrent en quelque ſorte tous les maux qu'ils avoient faits pour parvenir au trône; Piaſt régna donc au neuvième ſiècle.

Les princes de ſa maiſon, en ſe ſuccédant les uns aux autres, affermiſſoient leur autorité; elle parut même devenir plus abſolue entre les mains de Boleſlas I dans le dixième ſiècle. Juſqu'à lui les ſouverains de *Pologne* n'avoient eu que le titre de duc; deux puiſſances ſe diſputoient alors le pouvoir de faire des rois, l'empereur & le pape; à examiner l'indépendance des nations les unes des autres, ce n'eſt qu'à elles-mêmes à titrer leurs chefs. Le pape échoua dans ſa prétention; ce fut l'empereur Othon III qui, touché des vertus de Boleſlas, le revêtit de la royauté, en traverſant la *Pologne*.

On n'auroit jamais cru qu'avec cet inſtrument du pouvoir arbitraire (un diplome de royauté, donné par un étranger), le premier roi de *Pologne* eût jetté les premières ſemences du gouvernement républicain. Cependant ce héros, après avoir eu l'honneur de ſe ſignaler par des conquêtes, & la gloire bien plus grande d'en gémir, ſemblable à Servius Tullius, eut le courage de borner lui-même ſon pouvoir, en établiſſant un conſeil de douze ſénateurs, qui pût l'empêcher d'être injuſte.

La nation qui avoit toujours obéi en regardant du côté de la liberté, en apperçut avec plaiſir la première image; ce conſeil pouvoit devenir un ſénat. Nous avons vu que dès les commencemens elle avoit quitté le gouvernement d'un ſeul pour ſe confier à douze vaivodes. Cette idée paſſagère de république ne l'avoit jamais abandonnée, & quoique ſes princes, après ſon retour à ſa première conſtitution, ſe ſuccédaſſent les uns aux autres par le droit du ſang, elle reſtoit toujours perſuadée qu'il étoit des cas où elle pouvoit reprendre ſa couronne. Elle eſſaya ſon pouvoir ſur Miéciſlaw III, prince cruel, fourbe, avare, inventeur de nouveaux impôts; elle le dépoſa. Ces dépoſitions ſe renouvellèrent plus d'une fois; Uladiſlas Laskonogi, Uladiſlas Lokietek, ſe virent forcés à deſcendre du trône, & Caſimir IV auroit eu le même ſort, s'il n'eût fléchi ſous les remontrances de ſes ſujets. Pouſſés à bout par la tyrannie de Boleſlas II dans le treizième ſiècle, ils s'en délivrèrent en le chaſſant.

Une nation qui eſt parvenue à dépoſer ſes rois, n'a plus qu'à choiſir les pierres pour élever l'édifice de ſa liberté, & le temps amène tout. Caſimir-le-Grand, au quatorzième ſiècle, preſſé de finir une longue guerre, fit un traité de paix, dont ſes ennemis exigèrent la ratification par tous les

ordres du royaume. Les ordres convoqués refuſèrent de ratifier, & ils ſentirent dès ce moment qu'il n'étoit pas impoſſible d'établir une république en conſervant un roi.

Les fondemens en furent jettés avant la mort même de Caſimir; il n'avoit point de fils pour lui ſuccéder; il propoſa ſon neveu Louis, roi de Hongrie. Les Polonois y conſentirent, mais à des conditions qui mettoient des entraves au pouvoir abſolu; ils avoient tenté plus d'une fois de le diminuer par des révoltes; ici c'eſt avec des traités. Le nouveau maître les déchargeoit preſque de toute contribution; il y avoit un uſage établi de défrayer la cour dans ſes voyages; il y renonçoit. Il s'engageoit pareillement à rembourſer à ſes ſujets les dépenſes qu'il ſeroit contraint de faire, & les dommages même qu'ils auroient à ſouffrir dans les guerres qu'il entreprendroit contre les puiſſances voiſines; rien ne coûte pour arriver au trône.

Louis y parvint, & les ſujets obtinrent encore que les charges & les emplois publics ſeroient déſormais donnés à vie aux citoyens, à l'excluſion de tout étranger, & que la garde des forts & des châteaux ne ſeroit plus confiée à des ſeigneurs ſupérieurs au reſte de la nobleſſe, par une naiſſance qui leur donnoit trop de crédit. Louis, poſſeſſeur de deux royaumes, préféroit le ſéjour de la Hongrie, où il commandoit en maître, à celui de la *Pologne*, où l'on travailloit à faire des loix. Il envoya le duc d'Oppelien pour y gouverner en ſon nom; la nation en fut extrêmement choquée, & le roi fut obligé de lui ſubſtituer trois ſeigneurs polonois agréables au peuple. Louis mourut ſans être regretté.

Ce n'étoit pas aſſez à l'eſprit républicain d'avoir mitigé la royauté; il frappa un autre grand coup, en aboliſſant la ſucceſſion, & la couronne fut déférée à la fille cadette de Louis, à condition qu'elle n'accepteroit un époux que de la main de l'état. Parmi les concurrens qui ſe préſentèrent, Jagellon fit briller la couronne de Lithuanie, qu'il promit d'incorporer à celle de *Pologne*. C'étoit beaucoup; mais ce n'étoit rien, s'il n'avoit ſouſcrit à la forme républicaine. C'eſt à ce prix qu'il épouſa Hedwige, & qu'il fut roi.

Il y eut donc une république compoſée de trois ordres; le roi, le ſénat, l'ordre équeſtre, qui comprend tout le reſte de la nobleſſe, & qui donna bientôt des tribuns ſous la dénomination de nonces. Ces nonces repréſentent tout l'ordre équeſtre dans les aſſemblées générales de la nation qu'on nomme *diètes*, & dont ils arrêtent l'activité, quand ils veulent, par le droit de *veto*. La république romaine n'avoit point de roi; mais dans ſes trois ordres, elle comptoit les plébéiens, qui partageoient la ſouveraineté avec le ſénat & l'ordre équeſtre, & jamais peuple ne fut ni plus vertueux, ni plus grand. La *Pologne*, différente dans ſes principes, n'a compté ſon peuple qu'avec le bétail de ſes terres. Le ſénat qui tient la balance entre le roi & la liberté, voit ſans émotion la ſervitude de cinq millions d'hommes, autrefois plus heureux lorſqu'ils étoient Sarmates.

La république polonoiſe étant encore dans ſon enfance, Jagellon parut oublier à quel prix il régnoit. Un acte émané du trône ſe trouva contraire à ce qu'il avoit juré; les nouveaux républicains ſous ſes yeux mêmes, mirent l'acte en pièces avec leurs ſabres.

Les rois qui, avant la révolution, décidoient de la guerre ou de la paix, faiſoient les loix, changeoient les coutumes, abrogeoient les conſtitutions, établiſſoient des impôts, diſpoſoient du tréſor public, virent paſſer tous ces reſſorts de puiſſance dans les mains de la nobleſſe, & ils s'accoutumèrent à être contredits; mais ce fut ſous Sigiſmond Auguſte, au ſeizième ſiècle, que la fierté républicaine ſe monta ſur le plus haut ton.

Ce prince étant mort ſans enfans en 1573, on penſa encore à élever de nouveaux remparts à la liberté. On examina les loix anciennes; les unes furent reſtraintes, les autres plus étendues, quelques-unes abolies, & après bien des diſcuſſions, on fit un décret qui portoit que les rois nommés par la nation, ne tenteroient aucune voie pour ſe donner un ſucceſſeur, & que conſéquemment ils ne prendroient jamais la qualité d'héritiers du royaume; qu'il y auroit toujours auprès de leur perſonne ſeize ſénateurs pour leur ſervir de conſeil, & que ſans leur aveu, ils ne pourroient ni recevoir des miniſtres étrangers, ni en envoyer chez d'autres princes; qu'ils ne leveroient point de nouvelles troupes, & qu'ils n'ordonneroient point à la nobleſſe de monter à cheval ſans l'aveu de tous les ordres de la république; qu'ils n'admettroient aucun étranger au conſeil de la nation, & qu'ils ne leur conféreroient ni charges, ni dignités, ni ſtaroſties, & qu'enfin ils ne pourroient point ſe marier, s'ils n'en avoient auparavant obtenu la permiſſion du ſénat & de l'ordre équeſtre.

Tout l'interrègne ſe paſſa à ſe prémunir contre ce qu'on appelloit *les attentats du trône*. Henri de Valois fut révolté à ſon arrivée de ce langage républicain qui dominoit dans toutes les aſſemblées de l'état. La religion proteſtante étoit entrée dans le royaume ſous Sigiſmond I, & ſes progrès augmentoient à proportion des violences qu'on exerçoit contr'elle. Lorſque Henri arriva à Cracovie, on y ſavoit que Charles IX, ſon frere, venoit d'aſſaſſiner une partie de ſes ſujets pour en convertir une autre. On craignoit qu'un prince élevé dans une cour fanatique & violente, n'en apportât l'eſprit; on voulut l'obliger à jurer une capitulation qu'il avoit déjà jurée en France en préſence des ambaſſadeurs de la république, & ſur-tout l'article de la tolérance, qu'il n'avoit juré que d'une façon vague & équivoque. Sans l'éloquent Pibrac, on ne ſait s'il eût été couronné, mais quelques mois après, le caſtellan de Cendomir Oſſolenski fut chargé, lui ſixième, de déclarer à Henri ſa pro-

chaine dépoſition, s'il ne rempliſſoit plus exactement les devoirs du trône. Sa fuite précipitée termina les plaintes de la nation, & ſon règne.

C'eſt par tous ces coups de force, frappés en différens temps, que la *Pologne* s'eſt conſervé des rois ſans les craindre. Un roi de *Pologne* à ſon ſacre même, & en jurant les *pacta conventa*, diſpenſe les ſujets du ſerment d'obéiſſance, en cas qu'il viole les loix de la république.

La puiſſance légiſlative réſide eſſentiellement dans la diète qui ſe tient dans l'ancien château de Varſovie, & que le roi doit convoquer tous les deux ans. S'il y manquoit, la république a le pouvoir de s'aſſembler d'elle-même; les diétines de chaque palatinat précèdent toujours la diete. On y prépare les matières qui doivent ſe traiter dans l'aſſemblée générale, & on y choiſit les repréſentans de l'ordre équeſtre, c'eſt ce qui forme la chambre des nonces. Ces nonces ou ces tribuns ſont ſi ſacrés, que ſous le règne d'Auguſte II, un colonel ſaxon en ayant bleſſé un légèrement pour venger une inſulte qu'il en avoit reçue, fut condamné à mort & exécuté, malgré toute la protection du roi; on lui fit ſeulement grace du bourreau; il paſſa par les armes.

Pour connoître le ſénat qui eſt l'ame de la diète, il faut jetter les yeux ſur les évêques, les palatins, & les caſtellans. Ces deux dernières dignités ne ſont pas auſſi connues que l'épiſcopat: un palatin eſt le chef de la nobleſſe dans ſon palatinat. Il préſide à ſes aſſemblées; il la mène au champ électoral pour faire ſes rois, & à la guerre lorſqu'on aſſemble la poſpolite ou l'arrière-ban. Il a auſſi le droit de fixer le prix des denrées, & de régler les poids & meſures; c'eſt un gouvernement de province. Un caſtellan jouit des mêmes prérogatives dans ſon diſtrict, qui fait toujours partie d'un palatinat, & il repréſente le palatin dans ſon abſence. Les caſtellans autrefois étoient gouverneurs des châteaux-forts, & des villes royales. Ces gouvernemens ont paſſé aux ſtaroſtes qui exercent auſſi la juſtice par eux-mêmes, ou par ceux qu'ils commettent. Une bonne inſtitution, c'eſt un regiſtre dont ils ſont dépoſitaires: tous les biens du diſtrict libres ou engagés, y ſont conſignés: quiconque veut acquérir, achete en toute ſûreté.

On ne voit qu'un ſtaroſte dans le ſénat, celui de Samogitie; mais on y compte deux archevêques, quinze évêques, trente-trois palatins, & quatre-vingt-cinq caſtellans; en tout cent trente-ſix ſénateurs.

Les miniſtres ont place au ſénat ſans être ſénateurs; ils ſont au nombre de dix, en ſe répétant dans l'union des deux états.

Le grand maréchal de la couronne.
Le grand maréchal de Lithuanie.
Le grand chancelier de la couronne.
Le grand chancelier de Lithuanie.
Le vice-chancelier de la couronne.
Le vice-chancelier de Lithuanie.
Le grand tréſorier de la couronne.
Le grand tréſorier de Lithuanie.
Le maréchal de la cour de Pologne.
Le maréchal de la cour de Lithuanie.

Le grand maréchal eſt le troiſième perſonnage de la *Pologne*. Il ne voit que le primat & le roi au-deſſus de lui. Maître du palais, c'eſt de lui que les ambaſſadeurs prennent jour pour les audiences. Son pouvoir eſt preſque illimité à la cour, & à trois lieues de circonférence. Il y veille à la ſûreté du roi & au maintien de l'ordre. Il y connoit de tous les crimes, & il juge ſans appel. La nation ſeule peut réformer ſes jugemens. C'eſt lui encore qui convoque le ſénat, & qui réprime ceux qui voudroient le troubler. Il a toujours des troupes à ſes ordres.

Le maréchal de la cour n'a aucun exercice de juriſdiction que dans l'abſence du grand maréchal.

Le grand chancelier tient les grands ſceaux; le vice-chancelier les petits. L'un des deux eſt évêque pour connoître des affaires eccléſiaſtiques. L'un ou l'autre doit répondre au nom du roi en polonois ou en latin, ſelon l'occaſion. C'eſt une choſe ſingulière que la langue des romains qui ne pénétrèrent jamais en *Pologne*, ſe parle aujourd'hui communément dans cet état. Tout y parle latin juſqu'aux domeſtiques.

Le grand tréſorier eſt dépoſitaire des finances de la république. Cet argent, que les romains appelloient le tréſor du peuple, *ærarium populi*, la *Pologne* ſe garde bien de le laiſſer à la direction des rois. C'eſt la nation aſſemblée, ou du moins un ſénatus-conſulte qui décide de l'emploi; & le grand tréſorier ne doit compte qu'à la nation.

Tous ces miniſtres ne reſſemblent point à ceux des autres cours. Le roi les crée; mais la république ſeule peut les détruire. Cependant, comme ils tiennent au trône, la ſource des graces, & qu'ils ſont hommes, la république n'a pas voulu leur accorder voix délibérative dans le ſénat.

On donne aux ſénateurs le titre d'*excellence*, & ils prétendent à celui de *monſeigneur*, que les valets, les ſerfs, & la pauvre nobleſſe leur prodiguent.

Le chef du ſénat eſt l'archevêque de Gneſne, qu'on nomme plus communément le *primat*, & dont nous ferons un article à part: c'eſt aſſez de dire en paſſant qu'il eſt auſſi chef de l'égliſe, dignité éminente qui donne à ce miniſtre de l'humble chriſtianiſme tout le faſte du trône, & quelquefois toute ſa puiſſance.

Le ſénat hors de la diète, remue les reſſorts du gouvernement ſous les yeux du roi: mais le roi ne peut violenter les ſuffrages. La liberté ſe montre juſque dans les formes extérieures. Les ſénateurs ont le fauteuil, & on les voit ſe couvrir dès que le roi ſe couvre. Cependant le ſénat hors de la diète, ne décide que proviſionnellement.

Dans la diète, il devient législateur conjointement avec le roi & la chambre des nonces.

Cette chambre ressembleroit à celle des communes en Angleterre, si, au lieu de ne représenter que la noblesse, elle représentoit le peuple. On voit à sa tête un officier d'un grand poids, mais dont l'office n'est que passager. Il a ordinairement beaucoup d'influence dans les avis de la chambre. C'est lui qui les porte au sénat, & qui rapporte ceux des sénateurs. On le nomme *maréchal de la diète*, ou *maréchal des nonces*. Il est à Varsovie ce qu'étoit le tribun du peuple à Rome; & comme le patricien à Rome ne pouvoit pas être tribun, celui qui est le tribun des tribuns doit être pris dans l'ordre équestre, & non dans le sénat.

Lorsque la diète est assemblée, tout est ouvert, parce que c'est le bien public dont on y traite. Ceux qui n'y portent que de la curiosité sont frappés de la grandeur du spectacle. Le roi sur un trône élevé, dont les marches sont décorées des grands officiers de la cour; le primat disputant presque toujours de splendeur avec le roi; les sénateurs formant deux lignes augustes; les ministres en face du roi, les nonces en plus grand nombre que les sénateurs, répandus autour d'eux, & se tenant debout: les ambassadeurs & le nonce du pape y ont aussi des places marquées, sauf à la diète à les faire retirer, lorsqu'elle le juge à propos.

Le premier acte de la diète, c'est toujours la lecture des *pacta conventa* qui renferment les obligations que le roi a contractées avec son peuple; & s'il y a manqué, chaque membre de l'assemblée a droit d'en demander l'observation.

Les autres séances pendant six semaines, durée ordinaire de la diète, amènent tous les intérêts de la nation; la nomination aux dignités vacantes, la disposition des biens royaux en faveur des militaires qui ont servi avec distinction, les comptes du grand trésorier, la diminution ou l'augmentation des impôts selon la conjoncture, les négociations dont les ambassadeurs de la république ont été chargés, & la manière dont ils s'en sont acquittés, les alliances à rompre ou à former, la paix ou la guerre, l'abrogation ou la sanction d'une loi, l'affermissement de la liberté, enfin tout l'ordre public.

Les cinq derniers jours qu'on appelle *les grands jours*, sont destinés à réunir les suffrages. Une décision pour avoir force de loi, doit être approuvée par les trois ordres d'un consentement unanime. L'opposition d'un seul nonce arrête tout.

Ce privilége des nonces est une preuve frappante des révolutions de l'esprit humain. Il n'existoit pas en 1652, lorsque *Sicinski*, nonce d'Upita, en fit le premier usage. Chargé de malédictions, il échappa avec peine aux coups de sabre; & ce même privilége contre lequel tout le monde s'éleva pour lors, est aujourd'hui ce qu'il y a de plus sacré dans la république. Un moyen sûr d'être mis en pièces, seroit d'en proposer

lition.

On est obligé de convenir que, s'il quelquefois le bien, il fait encore plus d Un nonce peut non-seulement anéantir ne décision, mais s'il s'en prend à toutes, qu'à protester & disparoître: la diète est ro Il arrive même qu'on n'attend pas qu'el formée pour penser à la dissoudre. Le p le plus frivole devient un instrument trar En 1752 les nonces du palatinat de Kiovie a dans leurs instructions d'exiger du roi, avan l'extirpation des francs-maçons, société qui n que les imbécilles & qui ne faisoit aucune ser en *Pologne*.

Le remède aux diètes rompues, c'est une dération dans laquelle on décide à la pl des voix, sans avoir égard aux protestatio nonces; & souvent une confédération contre l'autre. C'est ensuite aux diètes gé à confirmer ou à casser les actes de ces dérations. Tout cela produit de grandes c fions dans l'état, sur-tout si les armées nent à s'en mêler.

Les affaires des particuliers sont mieux j C'est toujours la pluralité qui décide, mais de juges permanens. La noblesse en crée année pour former deux tribunaux souve l'un à Petrikow pour la grande *Pologne*, à Lublin pour la petite. Le grand duché thuanie a aussi son tribunal. La justice s'y sommairement comme en Asie. Point d cureurs ni de procédures, quelques avoca lement qu'on appelle *jurisles*, ou bien on sa cause soi-même. Une meilleure disposit core, c'est que la justice se rendant gratuite le pauvre peut l'obtenir. Ces tribunaux sor ment souverains; car le roi ne peut ni le venir par évocation, ni casser leurs arrêts.

Puisque j'en suis sur la matière dont la s'exerce en *Pologne*, j'ajouterai qu'elle selon les statuts du royaume, que Sigismon guste fit rédiger en un corps en 1520; c qu'on appelle *droit Polonois*. Et quand il certains cas qui n'y sont pas compris, on du droit saxon. Les jugemens se rendent trois tribunaux supérieurs, à pluralité des & on peut en appeller au roi. Ces tribuna gent toutes les affaires civiles de la no Pour les criminelles, un gentilhomme n être empriſonné, ni jugé que par le roi sénat.

Il n'y a point de confiscation, & la pr tion n'a lieu que pour les crimes capitaux mier chef, qui sont les meurtres, les assa & la conjuration contre l'état. Si le crimin point arrêté prisonnier dans l'action, il n'

beſoin d'envoyer des ſoldats pour l'aller inveſtir; on le cite pour ſubir le jugement du roi & du ſénat. S'il ne comparoit pas, on le déclare infâme & convaincu; par-là il eſt proſcrit, & tout le monde peut le tuer en le rencontrant. Chaque ſtarodie a ſa juriſdiction dans l'étendue de ſon territoire. On appelle des magiſtrats des villes au chancelier, & la diete décide quand l'affaire eſt importante.

Les crimes de lèze-majeſté ou d'état ſont jugés en diète. La maxime que l'égliſe abhorre le ſang, ne regarde point les évêques polonois. Une bulle de Clément VIII leur permet de conſeiller la guerre, d'opiner à la mort, & d'en ſigner les décrets.

Une choſe encore qu'on ne voit guère ailleurs, c'eſt que les mêmes hommes qui délibèrent au ſénat, qui ſont des loix en diète, qui jugent dans les tribunaux, marchent à l'ennemi. On apperçoit par-là qu'en *Pologne* la robe n'eſt point ſéparée de l'épée.

La nobieſſe ayant ſaiſi les rênes du gouvernement, les honneurs & tous les avantages de l'état, a penſé que c'étoit à elle ſeule à le défendre, en laiſſant aux terres tout le reſte de la nation. C'eſt aujourd'hui le ſeul pays où l'on voie une cavalerie toute compoſée de gentilshommes, dont le grand duché de Lithuanie fournit un quart, & la *Pologne* le reſte.

L'armée qui en réſulte, ou plutôt ces deux armées polonoiſe & lithuanienne, ont chacune leur grand général indépendant l'un de l'autre. Nous avons dit que la charge de grand maréchal, après la primatie, eſt la première en dignité: le grand général eſt ſupérieur en pouvoir. Il ne connoît preſque d'autres bornes que celles qu'il ſe preſcrit lui-même. A l'ouverture de la campagne, le roi tient conſeil avec les ſénateurs & les chefs de l'armée ſur les opérations à faire; & dès ce moment le grand général exécute arbitrairement. Il aſſemble les troupes, il règle les marches, il décide des batailles, il diſtribue les récompenſes & les punitions, il élève, il caſſe, il fait couper des têtes, le tout ſans rendre compte qu'à la république dans la diète. Les anciens connétables de France qui ont porté ombrage au trône, n'étoient pas ſi abſolus. Cette grande autorité n'eſt ſuſpendue que dans le cas où le roi commande en perſonne.

Les deux armées ont auſſi reſpectivement un général de campagne, qui ſe nomme *petit général*. Celui-ci n'a d'autorité que celle que le grand général veut lui laiſſer, & il la remplit en ſon abſence. Un autre perſonnage, c'eſt le ſtragénix qui commande l'avant-garde.

La *Pologne* entretient encore un troiſième corps d'armée, infanterie & dragons. L'emploi n'en eſt pas ancien. C'eſt ce qu'on appelle l'armée étrangère, preſqu'entièrement compoſée d'Allemands. Lorſque tout eſt complet, ce qui arrive rarement, la garde ordinaire de la *Pologne* eſt de quarante-huit mille hommes.

Une quatrième armée, la plus nombreuſe & la plus inutile, c'eſt la poſpolite ou l'arrière-ban. On verroit dans un beſoin plus de cent mille gentilshommes monter à cheval, pour ne connoître que la diſcipline qui leur conviendroit; pour ſe révolter, ſi on vouloit les retenir au-delà de quinze jours dans le lieu de l'aſſemblée ſans les faire marcher, & pour refuſer le ſervice, s'il falloit paſſer les frontières.

Quoique les Polonois reſſemblent moins aux Sarmates leurs ancêtres, que les Tartares aux leurs, ils en conſervent pourtant quelques traits. Ils ſont francs & fiers. La fierté eſt aſſez naturelle à un gentilhomme qui élit ſon roi, & qui peut être roi lui-même. Ils ſont emportés. Leurs repréſentans, dans les aſſemblées de la nation, décident ſouvent les affaires le ſabre à la main. Ils font apprendre la langue latine à leurs enfans, & la plupart des nobles, outre la langue eſclavonne, qui leur eſt naturelle, parlent allemand, françois & italien. La langue polonoiſe eſt une dialecte de l'eſclavonne; mais elle eſt mêlée de pluſieurs mots allemands.

Ils ont oublié la ſimplicité & la frugalité des Sarmates leurs ancêtres. Juſqu'à la fin du regne de Sobieski, quelques chaiſes de bois, une peau d'ours, une paire de piſtolets, deux planches couvertes d'un matelas, meubloient un noble d'une fortune honnête. Aujourd'hui les vêtemens des gentilshommes ſont riches; ils portent pour la plupart des bottines couleur de ſoufre, qui ont le talon ferré, un bonnet fourré & des veſtes doublées de zibeline, qui leur vont juſqu'à mi-jambe; c'eſt ainſi qu'ils paroiſſent dans les diètes ou dans les fêtes de cérémonies. D'autres objets de luxe ſe ſont introduits en *Pologne* ſous Auguſte II, & les modes françoiſes déjà reçues en Allemagne, ſe ſont mêlées à la magnificence orientale, qui montre plus de richeſſe que de goût. Leur faſte eſt monté ſi haut, qu'une femme de qualité ne ſort guère qu'en caroſſe à ſix chevaux. Quand un grand ſeigneur voyage d'une province à une autre, c'eſt avec deux cents chevaux & autant d'hommes. Point d'hôtelleries; il porte tout avec lui, mais il déloge les plébéiens qui ne regardent cette haute nobleſſe que comme un fléau; elle eſt de bonne heure endurcie au froid & à la fatigue, parce que tous les gentilshommes ſe lavent le viſage & le cou avec de l'eau froide, quelque temps qu'il faſſe. Ils baignent auſſi les enfans dans l'eau froide, de très-bonne heure, ce qui endurcit leurs corps à l'âpreté des hivers dès la plus tendre jeuneſſe.

Un uſage excellent des ſeigneurs, c'eſt qu'ils paſſent la plus grande partie de l'année dans leurs terres. Ils ſe rendent par-là plus indépendans de la cour, qui n'oublie rien pour les corrompre; & ils

vivifient les campagnes par la dépenſe qu'ils y ſont.

Ces campagnes ſeroient peuplées & floriſſantes, ſi elles étoient cultivées par un peuple libre. Les ſerfs de *Pologne* ſont attachés à la glèbe ; tandis qu'en Aſie même on n'a point d'autres eſclaves que ceux qu'on achète, ou qu'on a pris à la guerre : ce ſont des étrangers. La *Pologne* frappe ſes propres enfans. Chaque ſeigneur eſt obligé de loger ſon ſerf. C'eſt dans une très-pauvre cabane, où des enfans nuds ſous la rigueur d'un climat glacé, pêle-mêle avec le bétail, ſemblent reprocher à la nature de ne les avoir pas habillés de même. L'eſclave qui leur a donné le jour verroit tranquillement brûler ſa chaumière, parce que rien n'eſt à lui. Il ne ſauroit dire mon champ, mes enfans, ma femme ; tout appartient au ſeigneur, qui peut vendre également le laboureur & le bœuf. Il eſt rare de vendre des femmes, parce que ce ſont elles qui multiplient le troupeau ; population miſérable : le froid en tue une grande partie.

En vain le pape Alexandre III proſcrivit dans un concile la ſervitude au 12e ſiècle ; la *Pologne*, s'eſt endurcie à cet égard plus que le reſte du chriſtianiſme : malheur au ſerf ſi un ſeigneur ivre s'emporte contre lui. On diroit que ce que la nature a refuſé à de certains peuples, c'eſt précisément ce qu'ils aiment avec le plus de fureur. L'excès du vin & des liqueurs fortes font de grands ravages dans la république. Les caſuiſtes passent légèrement ſur l'ivrognerie, comme une ſuite du climat ; & d'ailleurs les affaires publiques ne s'arrangent que le verre à la main.

Les femmes diſputent aux hommes les jeux d'exercice, la chaſſe, & les plaiſirs de la table. Moins délicates & plus hardies que les beautés du midi, on les voit faire ſur la neige cent lieues en traîneau, ſans craindre ni les mauvais gîtes, ni les difficultés des chemins.

Les voyageurs éprouvent en *Pologne* que les bonnes mœurs valent mieux que les bonnes loix. La quantité des forêts, l'éloignement des habitations, la coutume de voyager de nuit comme de jour, l'indifférence des ſtaroſtes pour la ſûreté des routes, tout favoriſe le vol, l'aſſaſſinat ; dix ans en montrent à peine un exemple.

La *Pologne* avoit déjà cette partie des bonnes mœurs avant que de recevoir le chriſtianiſme. Elle fut idolâtre plus long-temps que le reſte de l'Europe ; elle avoit adopté les Dieux grecs qu'elle défigura, parce qu'ignorant les lettres, & ne ſe doutant pas de l'exiſtence d'Homere ni d'Heſiode, elle n'avoit jamais ouvert les archives de l'idolâtrie, elle marchoit au crépuſcule d'une tradition confuſe.

Vers le milieu du dixième ſiècle, le duc Miéciſlaw, premier du nom, cédant aux ſollicitations de la belle Dambrowka ſa femme, née chrétienne, embraſſa la foi, & entreprit de la répandre. Dieu ſe ſert de tout, adorable en tout. Ce ſont des femmes ſur le trône, qui en engageant leurs maris à ſe faire baptiſer, ont converti la moitié de l'Europe ; Giſelle, la Hongrie ; le ſœur d'un empereur grec, la Ruſſie ; la fille de Childebert, l'Angleterre ; Clotilde, la France.

Cependant ſi le chriſtianiſme, en s'établiſſant, avoit été par-tout auſſi violent qu'en *Pologne*, il manqueroit de deux caractères de vérité qui le faiſoient triompher dans les trois premiers ſiècles, la douceur & la perſuaſion. L'évêque de Merſebourg, qui vivoit au tems de Miéciſlaw, nous apprend qu'on arrachoit les dents à ceux qui avoient mangé de la viande en carême ; qu'on ſuſpendoit un adultère ou un fornicateur à un clou par l'inſtrument de ſon crime, & qu'on mettoit un raſoir auprès de lui, avec la liberté de s'en ſervir pour ſe dégager ou de mourir dans cette torture. On voyoit d'un autre côté des pères tuer leurs enfans impubères, & des enfans dénaturés aſſommer leurs pères décrépits ; coutume barbare des anciens Sarmates, que les Polonois n'ont quittée qu'au treizième ſiècle. Le terrible chrétien Miéciſlaw avoit répudié ſept femmes payennes pour s'unir à Dambrowka ; & lorſqu'il l'eut perdue, il finit, ſi on en croit Baronius & Dithmar, par épouſer [illegible]uie, qui n'oublia rien pour étendre la f[illegible]

S[illegible] ſon ſucceſſeur, Boleſlas I, étouffa ſans violence les reſtes de l'idolâtrie. Humain, accueillant, familier, il traita ſes ſujets comme des malades. Les armes qu'il employa contre leurs préjugés, furent la raiſon & la manſuétude : le père leur avoit ordonné d'être chrétiens, le fils le leur perſuada.

Cet eſprit de paix & de douceur dans les rois, paſſa à la nation. Elle prit fort peu de part à toutes les guerres de religion qui déſolèrent l'Europe aux 16e & 17e ſiècles. Elle n'a eu dans ſon ſein ni conſpiration des poudres, ni ſaint-Barthelemi, ni ſénat égorgé, ni rois aſſaſſinés, ni des frères armés contre des frères ; & c'eſt le pays où l'on a brûlé moins de monde pour s'être trompé dans le dogme. La *Pologne* cependant a été barbare plus long-tems que l'Eſpagne, la France, l'Angleterre, & l'Allemagne ; ce qui prouve qu'une demi-ſcience eſt plus orageuſe que la groſſière ignorance ; & lorſque la *Pologne* a commencé à diſcourir, un de ſes rois, Sigiſmond I, prononça la peine de mort contre la religion proteſtante.

Un paradoxe bien étrange, c'eſt que tandis qu'il pourſuivoit avec le fer, des hommes qui conteſtoient la préſence de Jeſus-Chriſt ſur les autels, il laiſſoit en paix les Juifs qui en nioient la divinité. Le ſang couloit, & devoit couler encore plus ; mais la république ſtatua que déſormais les rois, en montant ſur le trône, jureroient la tolérance de toutes les religions.

On voit effectivement en *Pologne* des calviniſtes, des luthériens, des grecs ſchiſmatiques, des mahométans & des Juifs. Ceux-ci jouiſſent depuis long-tems des priviléges que Caſimir-le-grand leur accorda en faveur de ſa concubine, la juive Eſther.

Plus

plus richies par le trafic que les naturels du pays, ils multiplient davantage. Cracovie ſeule en compte plus de vingt mille, qu'on trouve dans tous les beſoins de l'état ; & la *Pologne* qui tolère près de trois cents ſynagogues, s'appelle encore aujourd'hui le *paradis des Juifs* : c'eſt-là qu'ils ſemblent revenus au règne d'Aſſuérus, ſous la protection de Marcochée.

Il n'eſt peut-être aucun pays où les rites de la religion romaine ſoient obſervés plus ſtrictement. Les Polonois, dès les premiers tems, ne trouvèrent point ces rites aſſez auſtères, & commencèrent le carême à la ſeptuagéſime ; ce fut le pape Innocent IV qui abrogea cette ſurérogation rigoureuſe, en récompenſe des contributions qu'ils lui avoient fournies pour faire la guerre à un empereur chrétien, Ferdinand II. A l'abſtinence ordinaire du vendredi & du ſamedi, ils ont ajouté celle du mercredi.

Les confrairies ſanglantes de Flagellans ſont auſſi communes dans cette partie du nord que vers le midi ; c'eſt peut-être de-là que le roi de France, Henri III, en rapporta le goût.

Aucune hiſtoire, dans la même étendue de ſiècles, ne cite autant de miracles. On voit à cinq milles de Cracovie les ſalines de Bochnia ; c'eſt ſainte Cunégonde, femme de Boleſlas le chaſte, diſent toutes les chroniques, qui les a tranſportées de Hongrie en *Pologne*. Comme l'étude de la nature y eſt moins avancée que dans tout le reſte du nord, le merveilleux, qui fut toujours raiſon du peuple, y conſerve encore plus d'empire qu'ailleurs.

Leur reſpect pour les papes s'eſt fait remarquer dans tous les tems. Lorſque Clément II releva de ſes vœux le moine Caſimir, pour le porter du cloître ſur le trône en 1041, il impoſa aux Polonois des conditions ſingulières, qui furent obſervées très-religieuſement. Il les obligea à porter déſormais les cheveux en forme de couronne monacale, à payer par tête tous les ans à perpétuité, une ſomme d'argent pour l'entretien d'une lampe très-chère dans la baſilique de ſaint Pierre ; & il voulut qu'aux grandes fêtes, durant le temps du ſacrifice, tous les nobles euſſent au cou une étole de lin pareille à celle des prêtres : la première condition ſe remplit encore aujourd'hui.

Ce dévouement outré pour les décrets de Rome, ſe déborda juſqu'à engloutir la royauté. Boleſlas I avoit reçu le titre de *roi* de l'empereur Othon, l'an 1001. Rome s'en ſouvint lorſque Boleſlas II verſa le ſang de l'évêque Staniſlas. Dans ce tems-là Hildebrand, qui avoit paſſé de la boutique d'un charron ſur la chaire de ſaint Pierre, ſous le nom de Grégoire VII, ſe rendit redoutable à tous les ſouverains. Il venoit d'excommunier l'empereur Henri IV, dont il avoit été précepteur. Il lança ſes foudres ſur Boleſlas, excommunication, dégradation, interdit ſur tout le royaume, diſpenſe du ſerment de fidélité, & défenſe aux évêques de *Pologne* de couronner jamais aucun roi ſans le conſentement exprès du ſaint ſiége. On ne ſait ce qui étonne le plus, la défenſe du pontife, ou l'obéiſſance aveugle des Polonois. Pas un évêque n'oſa ſacrer le ſucceſſeur, & cette crainte ſuperſtitieuſe dura pendant deux ſiècles, dans les ſujets comme dans les princes, juſqu'à Przémiſlas, qui aſſembla une diète générale à Gneſne, s'y fit ſacrer, & reprit le titre de *roi*, ſans prendre les auſpices de Rome.

Aujourd'hui les papes ne tenteroient pas ce qu'ils ont exécuté alors ; mais il eſt encore vrai que leur puiſſance eſt plus reſpectée en *Pologne* que dans la plupart des états catholiques. Une nation qui a pris ſur elle de faire ſes rois, n'a pas oſé les proclamer ſans la permiſſion du pape. C'eſt une bulle de Sixte V qui a donné ce pouvoir au primat. On voit conſtamment à Varſovie un nonce apoſtolique avec une étendue de puiſſance qu'on ne ſouffre point ailleurs. Il n'en a pourtant pas aſſez pour ſoutenir l'indiſſolubilité du mariage. Il n'eſt pas rare en *Pologne* d'entendre dire à des maris, ma femme qui n'eſt plus ma femme. Les évêques témoins & juges de ces divorces, s'en conſolent avec leurs revenus. Les ſimples prêtres paroiſſent très-reſpectueux pour les ſaints canons, & ils ont pluſieurs bénéfices à charge d'ames.

La *Pologne*, telle qu'elle eſt aujourd'hui dans le moral & dans le phyſique, préſente des contraſtes bien frappans ; la dignité royale avec le nom de république ; des loix avec l'anarchie féodale ; des traits informes de la république romaine avec la barbarie gothique ; l'abondance & la pauvreté.

La nature a mis dans cet état tout ce qu'il faut pour vivre, grains, miel, cire, poiſſon, gibier ; & tout ce qu'il faut pour l'enrichir, blés, pâturages, beſtiaux, laines, cuirs, ſalines, métaux, minéraux ; cependant l'Europe n'a point de peuple plus pauvre ; la plus grande ſource de l'argent qui roule en *Pologne*, c'eſt la vente de la royauté.

La terre & l'eau, tout y appelle un grand commerce, & le commerce ne s'y montre pas. Tant de rivières & de beaux fleuves, la Duna, le Bog, le Nieſter, la Viſtule, le Niemen, le Boryſthène, ne ſervent qu'à figurer dans les cartes géographiques. On a remarqué depuis long-temps qu'il ſeroit aiſé de joindre par des canaux l'océan ſeptentrional & la mer noire, pour embraſſer le commerce de l'orient & de l'occident ; mais loin de conſtruire des vaiſſeaux marchands, la *Pologne*, qui a été inſultée pluſieurs fois par des flottes, n'a pas même penſé à une petite marine guerrière.

Cet état, plus grand que la France, ne compte que cinq millions d'habitans, & laiſſe la quatrième partie de ſes terres en friche ; terres excellentes, perte d'autant plus déplorable.

Cet état, large de deux cents de nos lieues ; & long de quatre cents, auroit beſoin d'armée

nombreuſes pour garder ſes vaſtes frontières; il peut à peine ſoudoyer quarante mille hommes. Un roi qui l'a gouverné quelque temps, & qui nous montre dans une province de France ce qu'il auroit pu exécuter dans un royaume; ce prince fait pour écrire & pour agir, nous dit qu'il y a des villes en Europe dont le tréſor eſt plus opulent que celui de la *Pologne*, & il nous fait entendre que deux ou trois commerçans d'Amſterdam, de Londres, de Hambourg, négocient pour des ſommes plus conſidérables pour leur compte, que n'en rapporte tout le domaine de la république.

Le luxe, cette pauvreté artificielle, eſt entré dans les maiſons de *Pologne*, & les villes ſont dégoutantes par des boues affreuſes; Varſovie n'eſt pavée que depuis peu d'années.

Le comble de l'eſclavage & l'excès de la liberté ſemblent diſputer à qui détruira la *Pologne*; la nobleſſe peut tout ce qu'elle veut. Le corps de la nation eſt dans la ſervitude. Un noble Polonois, quelque crime qu'il ait commis, ne peut être arrêté qu'après avoir été condamné dans l'aſſemblée des ordres: c'eſt lui ouvrir toutes les portes pour ſe ſauver. Il y a une loi plus affreuſe que l'homicide même qu'elle veut réprimer. Ce noble qui a tué un de ſes ſerfs met quinze livres ſur la foſſe, & ſi le payſan appartient à un autre noble, la loi de l'honneur oblige ſeulement à en rendre un; c'eſt un bœuf pour un bœuf. Tous les hommes ſont nés égaux, c'eſt une vérité qu'on n'arrachera jamais du cœur humain, & ſi l'inégalité des conditions eſt devenue néceſſaire, il faut du moins l'adoucir par la liberté naturelle & par l'égalité des loix.

Le *liberum veto* donne plus de force à un ſeul noble qu'à la république; il enchaîne par un mot les volontés unanimes de la nation, & s'il part de l'endroit où ſe tient la diète, il faut qu'elle ſe ſépare. C'étoit le droit des tribuns romains; mais Rome n'en avoit qu'un petit nombre, & ce furent des magiſtrats pour protéger le peuple. Dans une diète polonoiſe, on voit trois ou quatre cents tribuns qui l'oppriment.

La république a pris, autant qu'elle a pu, toutes les précautions pour conſerver l'égalité dans la nobleſſe, & c'eſt pour cela qu'elle ne tient pas compte des décorations du ſaint empire qui ſème l'Europe de princes. Il n'y a de princes reconnus pour tels par les lettres d'union de la Lithuanie, que les Czartoriski, les Sangusko, & les Wiecnowiecki. & encore le titre d'*alteſſe* ne les tire pas de l'égalité; les charges ſeules peuvent donner des préſéances. Le moindre caſtellan précède le prince ſans charge, pour apprendre à reſpecter la république plus que les titres & la naiſſance; malgré tout cela, rien de ſi rampant que la petite nobleſſe devant la grande.

Puiſque le royaume eſt électif, il ſemble que le peuple, qui eſt la partie la plus nombreuſe & la plus néceſſaire, devroit avoir part à l'élection; pas la moindre. Il prend le roi que la nobleſſe lui donne, trop heureux s'il ne portoit pas des fers dans le ſein de la liberté. Tout ce qui n'eſt pas noble vit ſans conſidération dans les villes, ou eſclave dans les campagnes, & l'on ſait que tout eſt perdu dans un état, lorſque le plébéien ne peut s'élever que par un bouleverſement général. Auſſi la *Pologne* n'a-t-elle qu'un petit nombre d'ouvriers & de marchands, encore ſont-ils Allemands, Juifs, ou Français.

Dans ſes guerres, elle a recours à des ingénieurs étrangers. Elle n'a point d'école de peinture, point de théâtre; l'architecture y eſt dans l'enfance; l'hiſtoire y eſt traitée ſans goût; les mathématiques peu cultivées; la ſaine philoſophie preſque ignorée; nul monument, nulle grande ville.

Tandis qu'une trentaine de palatins, une centaine de caſtellans & ſtaroſtes, les évêques & les grands officiers de la couronne jouent les ſatrapes aſiatiques, cent mille petits nobles cherchent le néceſſaire comme ils peuvent. L'hiſtoire eſt obligée d'inſiſter ſur la nobleſſe polonoiſe, puiſque le peuple n'eſt pas compté. Le droit d'élire ſes rois eſt celui qui flatte le plus, & qui la ſert le moins. Elle vend ordinairement ſa couronne au candidat qui a le plus d'argent; elle crie dans le champ électoral qu'elle veut des princes qui gouvernent avec ſageſſe; & depuis le règne de Caſimir-le-Grand, elle a cherché en Hongrie, en Tranſilvanie, en France & en Allemagne, des étrangers qui n'ont aucune connoiſſance de ſes mœurs, de ſes préjugés, de ſa langue, de ſes intérêts, de ſes loix, de ſes uſages.

Qui verroit un roi de *Pologne* dans la pompe de la majeſté royale, le croiroit le monarque le plus riche & le plus abſolu; ni l'un ni l'autre. La république ne lui donne que ſix cents mille écus pour l'entretien de ſa maiſon, & dans toute conteſtation, les Polonois jugent toujours que le roi a tort. Comme c'eſt lui qui préſide aux conſeils & qui publie les décrets, ils l'appellent *la bouche* & non *l'ame* de la république. Ils le gardent à vue dans l'adminiſtration; quatre ſénateurs doivent l'obſerver par-tout, ſous peine d'une amende pécuniaire. Son chancelier lui refuſe le ſceau pour les choſes qu'il ne croit pas juſtes. Son grand chambellan a droit de le fouiller; auſſi ne donne-t il cette charge qu'à un favori.

Ce roi, tel qu'il eſt, joue pourtant un beau rôle s'il ſait ſe contenter de faire du bien, ſans tenter de nuire. Il diſpoſe non ſeulement, comme les autres ſouverains, de toutes les grandes charges du royaume & de la cour, des évêchés & des abbayes, qui ſont preſque toutes en commende, car la république n'a pas voulu que des moines qui ont renoncé aux richeſſes & à l'état de citoyen, poſſédaſſent au-delà du néceſſaire; il a encore un autre tréſor qui ne s'épuiſe pas. Un tiers de ce grand royaume eſt en biens royaux, tenures, advocaties, ſtaroſties, depuis ſept mille

livres de revenu juſqu'à cent mille ; ces biens royaux, le roi ne pouvant ſe les approprier, eſt obligé de les diſtribuer, & ils ne paſſent point du père au fils aux dépens du mérite. Cette importante loi eſt une de celles qui contribuent le plus au ſoutien de la république. Si cette république n'eſt pas encore détruite, elle ne le doit qu'à ſes loix ; c'eſt une belle choſe que les loix ! Un état qui en a & qui ne les enfreint point, peut bien éprouver des ſecouſſes, mais c'eſt la terre qui tremble entre les chaines de rochers qui l'empechent de ſe diſſoudre.

Réſumons à préſent les traits frappans du tableau de la *Pologne*, que nous avons deſſiné dans tout le cours de cet article.

Cette monarchie a commencé l'an 550, dans la perſonne de Leck, qui en fut le premier duc. Au neuvième ſiècle, l'anarchie qui déchiroit l'état, finit par couronner un ſimple particulier, qui n'avoit pour recommandation qu'une raiſon droite & des vertus. C'eſt Piaſt qui donna une nouvelle race de ſouverains qui tinrent long-temps le ſceptre. Quelques-uns abuſèrent de l'autorité, ils furent dépoſés. On vit alors la nation, qui avoit toujours obéi, s'avancer par degrés vers la liberté, mettre habilement les révolutions à profit, & ſe montrer prête à favoriſer le prétendant qui relâcheroit davantage les chaines. Ainſi parvenue peu à peu à donner une forme républicaine à l'adminiſtration, elle la cimenta, lorſque ſur la fin du quatorzième ſiècle, ſes nobles firent acheter à Jagellon, duc de Lithuanie, l'éclat de la couronne par le ſacrifice de ſa puiſſance.

Le chriſtianiſme ne monta ſur le trône de *Pologne* que dans le dixième ſiècle, & il y monta avec cruauté. Cette auguſte religion y a repris finalement l'eſprit de douceur qui la caractériſe ; elle tolère dans l'état des ſectes que mal à propos elle avoit bannies de ſon ſein ; mais en même temps la *Pologne* eſt reſtée ſuperſtitieuſement ſoumiſe aux décrets du pontife de Rome, dont le nonce à Varſovie a un pouvoir très-étendu. Un archevêque, celui de Gneſne, eſt le chef du ſénat comme de l'egliſe ; les autres prélats polonois, munis comme lui du privilège d'un pape, ont par ce privilége le droit de teindre leurs mains pacifiques du ſang de leurs enfans, en les condamnant à la mort. Il n'y a dans toute la *Pologne* que trois ou quatre villes qui puiſſent poſſéder des terres, & quoiqu'on ſoit accoutumé à voir dans l'hiſtoire de ce pays le malheureux ſort des payſans, on frémit toujours en contemplant cette dégradation de l'humanité, qui n'a pas encore cédé au chriſtianiſme mal épuré de ce royaume.

La puiſſance ſouveraine réſide dans la nobleſſe ; elle eſt repréſentée par ſes nonces ou députés dans les diètes générales. Les loix ſe portent dans ſes aſſemblées, & obligent le roi même.

Dans l'intervalle de ces parlemens de la nation, le ſénat veille à l'exécution des loix. Dix miniſtres du roi, qui ſont les premiers officiers de la couronne, ont place dans ce conſeil, mais n'y ont point de voix. Les rois de *Pologne* en nommant à toutes les charges, peuvent faire beaucoup de bien, & , pour ainſi dire, point de mal.

Le gouvernement eſt en même temps monarchique & ariſtocratique. Le roi, le ſénat & la nobleſſe forment le corps de la république. Les évêques, qui ſont au nombre de quinze ſous deux archevêques, tiennent le ſecond rang, & ont la préſéance au ſénat.

On voit dans ce royaume des grands partageant la puiſſance du monarque, & vendant leurs ſuffrages pour ſon élection & pour ſoutenir leur pompe faſtueuſe. On ne voit en même temps point d'argent dans le tréſor public pour ſoudoyer les armées, peu d'artillerie, peu ou point de moyens pour le retenir les ſubſides ; une foible infanterie, preſqu'aucun commerce ; on y voit en un mot une image blafarde des mœurs & du gouvernement des Goths.

En vain la *Pologne* ſe vante d'une nobleſſe belliqueuſe, qui peut monter à cheval au nombre de cent mille hommes ; on a vu dix mille Ruſſes, après l'élection du roi Stanislas, diſperſer toute la nobleſſe polonoiſe, aſſemblée en faveur de ce prince, & lui donner un autre roi. On a vu dans d'autres occaſions cette armée nombreuſe monter à cheval, s'aſſembler, ſe révolter, ſe donner quelques coups de ſabre, & ſe ſéparer tout de ſuite.

L'indépendance de chaque gentilhomme eſt l'objet des loix de ce pays, & ce qui en réſulte par leur *liberum veto*, eſt l'oppreſſion de tous.

Enfin ce royaume du nord de l'Europe uſe ſi mal de ſa liberté & du droit qu'il a d'élire ſes rois, qu'il ſemble vouloir conſoler par-là les peuples ſes voiſins, qui ont perdu l'un & l'autre de ces avantages.

Pour achever complettement le tableau de la *Pologne*, il ne nous reſte qu'à crayonner les principaux d'entr'eux qui l'ont gouvernée depuis le ſixième ſiècle juſqu'à ce jour. Dans ce long eſpace de temps, elle compte des chefs intelligens, actifs & laborieux, plus qu'aucun autre état, & ce n'eſt pas le haſard qui lui a donné cet avantage ; c'eſt la nature de ſa conſtitution. Dès le quatorzième ſiècle elle a fait ſes rois ; ce ne ſont pas des enfans qui naiſſent avec la couronne avant que d'avoir des vertus, & qui, dans la maturité de l'âge, peuvent encore ſommeiller ſur le trône. Un roi de *Pologne* doit payer de ſa perſonne dans le ſénat, dans les diètes & à la tête des armées. Si l'on n'admire que les vertus guerrières, la *Pologne* peut ſe vanter d'avoir eu de grands princes ; mais ſi l'on ne veut compter que ceux qui ont voulu la rendre plus heureuſe qu'elle ne l'eſt, il y a beaucoup à rabattre.

Leck la tira des forêts & de la vie errante, pour la fixer & la civiliſer. L'hiſtoire ne nous a pas conſervé ſon caractere, mais on ſait en

général que les fondateurs des empires ont tous eu de la tête & de l'exécution.

Cracus, dans le 12e siècle, leur donna les premières idées de la justice, en établissant des tribunaux pour décider des différends des particuliers. L'ordre régna où la licence diminuoit. Cracovie idolâtre honora long-tems son tombeau : c'étoit son *palladium*.

Au 9e siècle, Piast enseigna la vertu en la montrant dans lui-même : ce qu'il ne pouvoit obtenir par la force du commandement, il le persuadoit par la raison & par l'exemple. Son regne s'écoula dans la paix, & des barbares commencèrent à devenir citoyens.

Dans le 10e siècle, Boleslas Chrobri, plein d'entrailles, les accoutuma à regarder leur souverain comme leur père, & l'obéissance ne leur coûta rien.

Casimir I fit entrevoir les sciences & les lettres dans cette terre sauvage, où elles n'étoient jamais entrées. La culture grossière qu'on leur donna attendoit des siècles plus favorables pour produire des fruits : ces fruits sont encore bien âpres ; mais le tems qui mûrit tout, achevera peut-être un jour en *Pologne* ce qu'il a perfectionné en d'autres climats.

Dans le siècle suivant, Casimir II qui ne fut nommé *le juste* qu'après l'avoir mérité, commença à protéger les gens de la campagne contre la tyrannie de la noblesse.

Au 14e siècle, Casimir III ou Casimir le grand, qu'on appelloit aussi le *roi des payſans*, voulut les mettre en liberté ; & n'ayant pu y réussir, il demandoit à ces bonnes gens lorsqu'ils venoient se plaindre, s'il n'y avoit chez eux ni pierres ni bâtons pour se défendre. Casimir eut les plus grands succès dans toutes les autres parties du gouvernement. Sous son règne, des villes nouvelles parurent, & servirent de modèle pour rebâtir les anciennes. C'est à lui que la *Pologne* doit le nouveau corps de loix qui la règle encore à présent. Il fut le dernier des Piast, race qui a régné 528 ans.

Jagellon fit tout ce qu'il voulut avec une nation d'autant plus difficile à gouverner, que sa liberté naissante étoit toujours en garde contre les entreprises de la royauté. Il est étonnant que le trône toujours électif dans sa race, n'en soit pas sorti pendant près de 400 ans ; tandis qu'ailleurs des couronnes héréditaires passoient à des familles étrangères. Cela montre combien les événemens trompent la sagesse humaine.

Le fils de Jagellon, Uladislas VI, n'avoit que 10 ans lorsqu'on l'éleva au trône, chose bien singulière dans une nation qui pouvoit donner sa couronne à un héros tout formé ; c'est qu'on en appercevoit déja l'ame à travers les nuages de l'enfance. La république nomma autant de régens qu'il y avoit de provinces, & des Burrhus se chargèrent d'instruire l'homme de la nation. Il prit les rênes de l'état à 18 ans ; & en deux ans de règ il égala les grands rois. Il triompha des forces la maison d'Autriche ; il se fit couronner roi Hongrie ; il fut le premier roi de *Pologne* q osa lutter contre la fortune de l'empire Ottoma Cette hardiesse lui fut fatale ; il périt à la bataille Varne, à peine avoit-il 20 ans ; & la *Pologne* r grettant également l'avenir & le passé, ne ver jamais de pleurs plus amers.

Elle n'essuya bien ses larmes que dans le 1 siècle, sous le règne de Sigismond I. Ce prin eut un bonheur rare dans la diète d'élection ; fut nommé *roi* par acclamation, sans division c suffrages. Une autre faveur de la fortune lui a riva, parce que les grands hommes savent la fix Il abattit la puissance d'un ordre religieux qui c soloit la *Pologne* depuis trois siècles ; je parle d chevaliers teutoniques. Sigismond étoit doué d'u force extraordinaire, qui le faisoit passer po l'Hercule de son tems ; il brisoit les métaux l plus durs, & il avoit l'ame aussi forte que le cor Il a vécu 82 ans, presque toujours victorieux respecté & ménagé par tous les souverains, p Soliman même, qui ne ménageoit rien. Il a peu être été supérieur à François I, en ce que pl jaloux du bonheur de ses peuples que de sa gloir il s'appliqua constamment à rendre la nation pl équitable que ses loix, les mœurs plus sociable les villes plus florissantes, les campagnes pl cultivées, les arts & les sciences plus honorés la religion même plus épurée.

Personne ne lui ressembla plus parmi ses su cesseurs, qu'Etienne Battori, prince de Transi vanie, à qui la *Pologne* donna sa couronne après la fuite d'Henri de Valois. Il se fit une l de ne distribuer les honneurs & les emplois qu' mérite ; il réforma les abus qui s'étoient accumul dans l'administration de la justice ; il entretint calme au dedans & au dehors. Il régna dix an c'étoit assez pour sa gloire, pas assez pour la publique.

Sigismond III, prince de Suède, lui succéda fa le remplacer ; il n'eut ni les mêmes qualités le même bonheur ; il perdit un royaume hé ditaire pour gagner une couronne élective ; laissa enlever à la *Pologne*, par Gustave-Adolph l'une de ses plus belles provinces, la Livonie. avoit deux défauts qui causent ordinairement grands malheurs ; il étoit borné & obstiné.

Casimir V (Jean) fut le dernier de la race Jagellons. Rien de plus varié que la fortune ce prince. Né fils de roi, il ne put résister l'envie d'être religieux, espèce de maladie attaque la jeunesse, dit l'abbé de Saint-Pierr & qu'il appelle la *petite vérole de l'esprit*. Le pa l'en guérit en le faisant cardinal. Le cardinal changea en roi ; & après avoir gouverné royaume ; il vint en France pour gouverner moines. Les deux abbayes que Louis XIV donna, celle de S. Germain-des-Prés & celle

S. Martin de Nevers, devinrent pour lui une ſubſiſtance néceſſaire, car la *Pologne* lui retenoit la penſion dont elle étoit convenue; & pendant ce tems-là il y avoit en France des murmures contre un étranger qui venoit ôter le pain aux enfans de la maiſon. Il voyoit ſouvent Marie Mignot, cette blanchiſſeuſe que le caprice de la fortune avoit d'abord placée dans le lit d'un conſeiller du parlement de Grenoble, & enſuite dans celui du maréchal de l'Hôpital. Cette femme ſingulière, deux fois veuve, ſoutenoit à Gourville qu'elle avoit épouſé ſecrétement le roi Caſimir. Elle étoit avec lui à Nevers lorſqu'il y tomba malade & qu'il y finit ſes jours en 1672.

Michel Wiecnoviecki fut élu roi de *Pologne* en 1669, après l'abdication de Caſimir. Jamais roi n'eut plus beſoin d'être gouverné; & en pareil cas ce ne ſont pas toujours les plus éclairés & les mieux intentionnés qui gouvernent. Au bout de quelques années il ſe forma une ligue pour le détrôner. Les Polonois ont pour maxime que tout peuple qui peut faire un roi, peut le défaire. Ainſi ce qu'on appelleroit ailleurs *conjuration*, ils le nomment l'*exercice d'un droit national*. Cependant les ſeigneurs ligués ne pouſſèrent pas plus loin leur projet, par la crainte de l'empereur, & en conſidération de la miſérable ſanté du roi, qui finit ſes jours l'année ſuivante ſans poſtérité, à l'âge de 35 ans, après quatre ans de troubles & d'agitations. Si le ſceptre peut rendre un mortel heureux, c'eſt ſeulement celui qui le ſait porter. L'incapacité du roi Michel fit ſon malheur & celui de l'état; ſes yeux ſe fermèrent en 1673, la veille de la victoire de Choczin.

Jean Sobieski, qui remporta cette victoire, fut nommé roi de *Pologne* l'année ſuivante, & ſe montra un des grands guerriers du dernier ſiècle. (Voyez ſon article) Il mourut à Varſovie dans la 66e année de ſon âge.

Frédéric Auguſte I, électeur de Saxe, devint roi de *Pologne* au moyen de ſon abjuration du luthéraniſme, & de l'argent qu'il répandit. Il ſe ligua en 1700 avec le roi de Danemarck & le czar, contre Charles XII. Il ſe propoſoit par cette ligue d'aſſujettir la *Pologne*, en ſe rendant plus puiſſant par la conquête de la Livonie; mais les Polonois le dépoſèrent en 1704, & élurent en ſa place Staniſlas Leſczinski, palatin de Poſnanie, âgé de 26 ans. Les Saxons ayant été battus par ce prince & par le roi de Suède, Auguſte ſe vit obligé de ſigner un traité de renonciation à la couronne polonoiſe. La perte de la bataille de Pultowa en 1709, fut le terme des proſpérités de Charles XII; ce revers entraîna la chûte de ſon parti. Auguſte rentra dans la *Pologne*, & le czar victorieux l'y ſuivit pour l'y maintenir. Le roi Staniſlas ne pouvant réſiſter à tant de forces réunies, ſe rendit à Bender auprès du roi de Suède.

Les événemens de la vie du roi Staniſlas ſont bien remarquables. Son père Raphaël Leſczinski avoit été grand général de la *Pologne*, & ne craignit jamais de déplaire à la cour pour ſervir la république. Grand par lui-même, plus grand encore dans ſon fils, dont Louis XV eſt devenu le gendre; les Polonois, témoins de ſa valeur & charmés de la ſageſſe & de la douceur de ſon gouvernement pendant le court eſpace qu'avoit duré ſon règne, l'élurent une ſeconde fois après la mort d'Auguſte, (en 1733). Cette élection n'eut pas lieu, par l'oppoſition de Charles VI que ſoutenoient ſes armes, & par celles de la Ruſſie. Le fils de l'électeur de Saxe qui avoit épouſé une nièce de l'empereur, l'emporta de force ſur ſon concurrent; mais Staniſlas conſervant toujours, de l'aveu de l'Europe, le titre de *roi*, dont il étoit ſi digne, fut fait duc de Lorraine, & vint rendre heureux de nouveaux ſujets qui ſe ſouviendront long-temps de lui.

L'hiſtoire juge les princes ſur le bien qu'ils font. Si jamais la *Pologne* a quelque grand roi ſur le trône pour la rétablir, ce ſera celui-là ſeul, comme le dit M. l'abbé Coyer, « qui regardant autour de » lui une terre féconde, de beaux fleuves, la mer » Baltique & la mer Noire, donnera des vaiſſeaux, » des manufactures, du commerce, des finances » & des hommes à ce royaume; celui qui abo- » lira la puiſſance tribunitienne, le *liberum veto*, » pour gouverner la nation par la pluralité des » ſuffrages; celui qui apprendra aux nobles que » les ſerfs qui les nourriſſent, iſſus des Sarmates » leurs ancêtres communs, ſont des hommes, » & qui, à l'exemple d'un roi de France, plus » grand que Clovis & Charlemagne, bannira la » ſervitude, cette peſte civile, qui tue l'émula- » tion, l'induſtrie, les arts, les ſciences, l'hon- » neur & la proſpérité; c'eſt alors que chaque » Polonois pourra dire:

» *Namque erit ille mihi ſemper deus* ».

(*Le chevalier de* JAUCOURT.)

POLOGNE, *ſacre des rois de*, (*Hiſt. des cérémonies de Pologne.*) La *Pologne*, pour le choix de la ſcène du couronnement, fait comme la France. Au lieu de ſacrer ſes rois dans la capitale, elle les mène à grands frais dans une ville moins commode, & moins belle, à Cracovie, parce que Ladislas Loketek, au quatrième ſiècle, s'y fit couronner.

Ceux qui aiment les grands ſpectacles, ſans penſer à ce qu'ils coûtent aux peuples, ſe croient frappés de celui-ci. On y voit la magnificence aſiatique ſe mêler au goût de l'Europe. Des eſclaves éthiopiens, des orientaux en vêtemens de couleur du ciel, de jeunes Polonois en robes de

pourpre, une armée qui ne veut que briller; les voitures, les hommes & les chevaux diſputant de richeſſes, l'or effacé par les pierreries; c'eſt au milieu de ce cortége que le roi élu paroît ſur un cheval magnifiquement harnaché.

La *Pologne*, dans l'inauguration de ſes rois, leur préſente le trône & le tombeau. On commence par les funérailles du dernier roi, dont le corps reſte en dépôt juſqu'à ce jour; mais comme cette pompe funebre reſſemble en beaucoup de choſes à celle des autres rois, je n'en citerai qu'une ſingularité. Auſſi-tôt que le corps eſt poſé ſur le catafalque dans la cathédrale, un hérault à cheval, armé de pied en cap, entre par la grande porte, court à toute bride, & rompt un ſceptre contre le catafalque. Cinq autres courant de même, briſent l'un la couronne, l'autre le globe, le quatrième un cimeterre, le cinquième un javelot, le ſixième une lance, le tout au bruit du canon, des trompettes & des timbales.

Les reines de *Pologne* ont un intérêt particulier au couronnement.. Sans cette ſolemnité, la république, dans leur viduité, ne leur doit point d'apanage, (cet apanage ou douaire eſt de deux mille ducats, aſſignés ſur les ſalines & ſur les ſtaroſties de Spiz & de Grodeck), & même elle ceſſe de les traiter de reines. Il s'eſt pourtant trouvé deux reines qui ont ſacrifié tous ces avantages à leur religion, l'épouſe d'Alexandre au ſeizième ſiècle, & celle d'Auguſte II au dix-ſeptième ſiècle. La première profeſſoit la religion grecque, la ſeconde le luthéraniſme qu'Auguſte venoit d'abjurer; ni l'une, ni l'autre ne furent couronnées.

La pompe finit par un uſage aſſez ſingulier; un évêque de Cracovie, aſſaſſiné par ſon roi dans le onzième ſiècle, étant à ſon tribunal, c'eſt-à-dire, dans la chapelle où ſon ſang fut verſé, cite le nouveau roi comme s'il étoit coupable de ce forfait. Le roi s'y rend à pied, & répond comme ſes prédéceſſeurs, « que ce crime eſt atroce, qu'il » en eſt innocent, qu'il le déteſte, & en demande » pardon, en implorant la protection du ſaint » martyr ſur lui & ſur le royaume ». Il ſeroit à ſouhaiter que dans tous les états, on conſervât ainſi les monumens des crimes des rois; la flatterie ne leur trouve que des vertus.

Enſuite le roi, ſuivi du ſénat & des grands officiers tous à cheval, ſe rend à la place publique. Là, ſur un théâtre élevé, couvert des plus riches tapis de l'Orient, il reçoit le ſerment de fidélité des magiſtrats de Cracovie dont il annoblit quelques uns. C'eſt la ſeule occaſion où un roi de *Pologne* puiſſe faire des nobles; la nobleſſe ne doit ſe donner que dans une diète après dix ans au moins de ſervice militaire. *Hiſtoire de Sobieski*, par M. l'abbé Coyer. (*D. J.*)

POLTROT DE MÉRÉ, (JEAN, *Hiſt. de Fr.*) gentilhomme d'Angoumois, proteſtant fanatique, aſſaſſina au ſiége d'Orléans, en 1563, le grand duc de Guiſe François. Il fut traité en criminel de lèze-majeſté, il fut écartelé, il varia beaucoup, & dans le cours du procès, & à la queſtion, & à la mort; il chargea pluſieurs fois, & déclara autant de fois innocents Coligny, Soubiſe & Théodore de Bèze, mais ſur-tout Coligny; il en dit aſſez pour que les Guiſes & les catholiques aient cru Coligny coupable, pour que les proteſtans l'aient jugé innocent, mais il n'a pas réſolu le problème aux yeux de la poſtérité. Il paroît que le ſoupçon de complicité contre l'amiral de Coligny fut principalement fondé ſur deux faits: l'un, que *Poltrot* ayant été adreſſé à l'amiral de Coligny par Soubiſe, avec une lettre de ce dernier, l'amiral, après avoir lu la lettre, dit à *Poltrot*, *on me mande que vous avez le déſir de bien ſervir la religion, ſervez-la donc bien*: mot, dans lequel on voulut trouver du myſtère, & qu'on crut concerté entre l'amiral & Soubiſe, pour que l'amiral pût nier qu'il eût ſu le projet de *Poltrot*.

L'autre fait eſt que l'amiral, pour ſe laver de ce ſoupçon, diſoit publiquement: » je n'ai aucune part » à la mort du duc de Guiſe mais je ne puis que me » réjouir de la mort d'un ſi dangereux ennemi de » notre religion; mot qui étonna dans la bouche d'un homme ſi prudent; mot, cependant, dont la franchiſe ſemble prouver l'innocence de l'amiral.

Dans un écrit du temps, adreſſé par un huguenot au cardinal de Lorraine, & daté du 2 avril 1564, on trouve ces condamnables paroles: » Méré, notre libérateur, nous a laiſſé un exemple » beau & divin pour l'enſuyvre. Je ſais bien qu'il ne » fault pas eſtre ſi cruel que vous, mais je nie que » ce ſoit cruaulté de faire juſtice d'un tyran qui n'euſt » onc ni pitié ni humanité.» On compara auſſi *Poltrot* de Méré à David, qui tua le philiſtin Goliath.

POLUS ou POOL, ou *de la* POOL (*Hiſt. d'Anglet.*) maiſon illuſtre d'Angleterre. Michel de la *Poole*, fils d'un riche négociant, qui avoit plus d'une fois aidé l'état des grands biens que le commerce lui avoit procurés, étoit chancelier d'Angleterre, ſous Richard II, dans des temps de trouble, & où tout ſe reſſentoit de l'eſprit de parti. La chambre des communes porta une accuſation contre le chancelier à la cour des pairs ... La *Poole*, ſacrifié par le foible Richard, fut privé de ſon office ſur des prétextes qui depuis ont paru aſſez frivoles. Dans la ſuite fut une autre accuſation non moins frivole, il fut condamné à mort, mais ce jugement fut rendu par contumace.

Cette maiſon devint plus conſidérable encore par le mariage d'un la *Poole*, avec Eliſabeth d'Yorck, ſœur du roi Edouard IV, du duc de Clarence, & du roi Richard III; de ce mariage naquirent le comte de Lincoln, tué en 1487, à la bataille de Stoke, près de Newarck, perdue par les Yorckiſtes, contre le roi Henri VII, leur ennemi implacable; le comte ou duc de Suffolck qui étant tombé entre les mains de Henri VII, fut mis à la

tour de Londres, où il paſſa le reſte de ſes jours ; Henri VIII lui fit trancher la tête ; enfin un autre comte ou duc de Suffolck, Richard de la *Poole*, qui épouſa la comteſſe de Salisbury, fille du duc de Clarence, & qui doublement Yorck, & par ſa mère & par ſa femme, échappa au carnage des princes de cette maiſon, en ſe réfugiant en France, d'où on l'obligeoit de ſortir, dans tous les traités de paix qui ſe faiſoient entre la France & l'Angleterre ; il ſe retiroit alors en Allemagne, & revenoit ſervir la France auſſi-tôt qu'elle rentroit en guerre avec l'Angleterre. Les ſeigneurs de la *Poole* n'avoient cependant point de droit alors ouvert à la couronne d'Angleterre ; car ſi Henri VIII, qui réuniſſoit en lui les deux Roſes, régnoit à titre de Lancaſtre ; ce titre leur étoit contraire, & s'il regnoit à titre d'Yorck, du chef de ſa mère, elle étoit fille d'Edouard IV, & la maiſon de la *Poole* ne deſcendoit que d'une ſœur d'Edouard. Le duc de Suffolck fut tué à la bataille de Pavie, en 1525. Henri VIII, en haine de ce duc de Suffolck, avoit tranſporté ce titre de Suffolck à Charles Brandon, ſon favori, qui épouſa depuis la princeſſe Marie, ſa ſœur, veuve de Louis XII. La maiſon de la *Poole* étoit toujours ſuſpecte au tyran Henri VIII ; il avoit cependant montré quelque inclination pour le jeune Reginald ou Renaud de la *Poole* qui fut dans la ſuite ce fameux cardinal *Polus*, l'ami des Bembes & des Sadolets, élevé à la pourpre par ſon mérite & par les ſacrifices qu'il fit à la Religion, élevé même à la tiare qu'il refuſa, ſi du moins on peut regarder comme un refus la conduite qu'il tint en cette occaſion : les cardinaux étant allés, ſelon l'uſage, *l'adorer* dans ſa chambre après l'élection (c'étoit pendant la nuit) il les pria de remettre cette cérémonie au lendemain, de peur qu'elle ne fût priſe pour une *œuvre de ténèbres* ; propos qui leur parut ſi biſarre, qu'ils crurent que *Polus* avoit l'eſprit égaré : ils élurent en ſa place le cardinal del Monté Jules III.

Polus étoit fils de Richard, duc de Suffolck, ce fidèle allié de la France, tué à Pavie, qui avoit fortifié ſes droits éventuels au trône d'Angleterre, par ſon mariage avec Marguerite d'Yorck, comteſſe de Salisbury, fille de ce duc de Clarence qu'Edouard IV, ſon frère, avoit fait noyer. Cette princeſſe avoit trouvé grace devant Henri VIII, & Catherine d'Arragon, qui l'avoient placée auprès de Marie, leur fille, en qualité de dame d'honneur. Dans le ſchiſme d'Angleterre, Marguerite fut fidelle à ſa religion & à Catherine. Marie trouva en elle de la conſolation, & les catholiques de l'appui. Henri, qui avoit donné à *Polus*, fils de Marguerite, le doyenné d'Exeter, crut pouvoir l'attirer à ſon parti dans l'affaire du divorce, & dans celle de la ſuprématie. *Polus*, pour toute réponſe, fit imprimer ſon traité *de unione eccleſiaſticâ* ; il étoit alors en Italie ; Henri le pria de revenir en Angleterre pour lui expliquer quelques paſſages de ſon livre ; Polus qui ſavoit que ſon livre n'étoit que trop clair, ſe garda bien de revenir. Henri s'en prit à toute la famille de *Polus* ; il fit trancher la tête au frère aîné de *Polus*, & à Marguerite, leur mère, ſous prétexte de complots formés pour marier le jeune *Polus* avec la princeſſe Marie, & faire remonter avec eux l'orthodoxie ſur le trône ; Marguerite étoit âgée de ſoixante-dix ans. Le ſupplice de cette femme reſpectable, dernier rejetton direct des Plantagenets, fut un ſpectacle horrible par toutes les circonſtances. » Elle refuſa, dit M. Hume, de » poſer ſon cou ſur le billot, & de ſe ſoumettre en » aucune manière à une ſentence rendue ſans au» cune formalité ; elle dit à l'exécuteur que s'il » vouloit avoir ſa tête, il n'avoit qu'à la ſaiſir com» me il pourroit, & la ſecouant alors d'un air im» poſant, elle ſe mit à courir autour de l'échaffaut. » L'exécuteur la pourſuivit la hache levée, en lui » portant pluſieurs coups perdus avant de pouvoir » la frapper du coup mortel. «

Cette réſiſtance inutile, & cette courſe ſur l'échaffaut manquent de dignité, mais le principe en eſt bon, c'eſt celui de déſobéir autant qu'il eſt en ſoi à une ſentence injuſte.

Henri crut reconnoître le ſtyle de *Polus* dans une bulle d'excommunication lancée contre lui par le Pape Paul III ; il y étoit comparé à Balthaſar, à Néron, à Domitien, à Dioclétien, & ſur-tout à Julien, (ces deux dernières comparaiſons lui faiſoient trop d'honneur) ; Henri en fut tellement irrité, qu'il mit, dit-on, à prix la tête de *Polus*, qui pardonna généreuſement à quelques aſſaſſins que ce prix avoit tentés.

Le pape n'oſant nommer *Polus* à la légation d'Angleterre, lui donna celle des Pays-Bas ; mais Henri VIII, qui vit le deſſein du pape & de *Polus*, obtint de la reine de Hongrie, gouvernante des Pays-bas, qu'elle refuſât à *Polus* la permiſſion d'exercer une légation qui étoit bien moins pour les Pays-Bas que contre l'Angleterre.

La haine entre Henri & *Polus* n'eut d'autres bornes que celles de la vie de Henri VIII. *Polus* vit périr Henri & ſon fils Edouard VI ; il vit monter ſur le trône la reine Marie, cette reine le demanda pour légat en Angleterre. (Voyez l'article Gardiner) Marie, en appellant le cardinal *Polus* aupres d'elle, croyoit y attirer un catholique perſécuteur ; elle aimoit en lui la haine que Henri VIII lui avoit portée, & le zèle vindicatif qu'elle lui ſuppoſoit ; elle le goûta moins de près ; *Polus* étoit tolérant. Digne ami de Sadolet, (voyez cet article) il penſoit comme lui, que c'eſt l'orgueil qui hait & qui perſécute, que la religion aime & conſole ; il parut comme un Dieu ſauveur parmi les bourreaux & les victimes ; il ne parla que de paix, il réconcilia l'égliſe anglicane avec le Saint-Siége ; revêtu du pouvoir pontifical, il n'en fit uſage que pour pardonner ; il donna l'abſolution au parlement ; tout l'ouvrage de Henri VIII & d'Edouard VI fut renverſé, & l'auroit peut-être été

pour toujours, ſi Marie, par des rigueurs imprudentes, n'eût arrêté les effets de la douceur de *Polus*.

Marie eut un grand ſcrupule, elle avoit poſſédé des biens enlevés aux eccléſiaſtiques, la reſtitution réparoit tout. Auſſi ce n'étoit pas ſur l'injuſtice de ſa poſſeſſion que Marie avoit des remords; mais le pape avoit lancé une bulle d'excommunication contre les poſſeſſeurs de ces biens, Marie avoit été dans le cas, & l'excommunication n'avoit point été levée, *Polus* la leva. Mais quand on lui parloit de brûler les non-conformiſtes, il parloit de réformer les mœurs du clergé. « Commençons, diſoit-il, par tenter cette » voie & vous verrez que l'autre deviendra inu» tile. » Marie les crut toutes deux néceſſaires, elle confia au cardinal *Polus* le ſoin de réformer le clergé, à Gardiner celui d'extirper l'héréſie, & il n'y eut d'héréſie extirpée que par *Polus*. On écouta le miniſtre d'un Dieu clément, on déteſta l'agent d'une reine barbare. Jamais le ſacré college n'eut deux membres plus reſpectables que Sadolet & *Polus*. Lumières ſupérieures & grands talens pour le temps, piété ſincère, charité fervente, ſi l'on demande pourquoi Rome ne les a pas mis au rang des ſaints, un proteſtant répondra: *c'eſt qu'il furent tolerans*; mais que peut répondre un Catholique?

Le primat Crammer ayant été brûlé comme hérétique, ſon archevêché de Cantorbéri fut donné au cardinal *Polus*, comme Gardiner l'avoit prévû & l'avoit craint, mais du moins *Polus* n'eut jamais à ſe reprocher d'avoir approuvé les cruautés auxquelles il devoit cet archevêché. Il fut auſſi préſident du conſeil royal. Il mourut le 25 novembre 1558, de ſaiſiſſement & de douleur, en apprenant la mort de la reine Marie & en prévoyant la chûte prochaine de la religion catholique en Angleterre. Depuis ce moment il embraſſoit ſans ceſſe ſon crucifix, en s'écriant: *Sauvez-nous, ſeigneur, nous périſſons, ſauveur du monde, ſauvez votre égliſe.* Beccatelli, archevêque de Raguſe, a écrit ſa vie en italien & elle a été traduite en latin par André Dudith, tous deux avoient été ſes ſecrétaires.

POLYANDRIE, ſ. f. (*Hiſt. morale & politique*) Ce mot indique l'état d'une femme qui a pluſieurs maris.

L'hiſtoire, tant ancienne que moderne, nous fournit des exemples de peuples chez qui il étoit permis aux femmes de prendre pluſieurs époux. Quelques auteurs qui ont écrit ſur le droit naturel, ont cru que la *polyandrie* n'avoit rien de contraire aux loix de la nature; mais pour peu que l'on y faſſe attention, on s'appercevra aiſément que rien n'eſt plus oppoſé aux vues du mariage. En effet, pour la propagation de l'eſpèce, une femme n'a beſoin que d'un mari, puiſque communément elle ne met au monde qu'un enfant à la fois; d'ailleurs la multiplicité des maris doit anéantir ou diminuer leur amour pour les enfans, dont les pères ſeront toujours incertains. Concluons de-là que la *polyandrie* eſt une coutume encore plus impardonnable que la polygamie; qu'elle ne peut avoir d'autre motif qu'une lubricité très-indécente de la part des femmes, à laquelle les légiſlateurs n'ont point dû avoir égard; que rien n'eſt plus propre à rompre ou du moins à relâcher les liens qui doivent unir les époux; enfin que cette coutume eſt propre à détruire l'amour mutuel des parens & des enfans.

Chez les Malabares, les femmes ſont autoriſées par les loix à prendre autant de maris qu'il leur plait, ſans que l'on puiſſe les en empêcher. Cependant quelques voyageurs prétendent que le nombre de maris qu'une femme peut prendre, eſt fixé à douze; ils conviennent entr'eux du temps pendant lequel chacun vivra avec l'épouſe commune. On aſſure que ces arrangemens ne donnent lieu à aucune mésintelligence entre les époux; d'ailleurs dans ce pays les mariages ne ſont point des engagemens éternels, ils ne durent qu'autant qu'il plait aux parties contractantes. Ces mariages ne ſont pas fort ruineux, le mari en eſt quitte pour donner une pièce de toile de coton à la femme qu'il veut épouſer; de ſon côté, elle a rempli ſes devoirs en préparant les alimens de ſon mari, & en tenant ſes habits propres & ſes armes bien nettes. Lorſqu'elle devient groſſe, elle déclare de qui eſt l'enfant, c'eſt le père qu'elle a nommé qui en demeure chargé. D'après des coutumes ſi étranges & ſi oppoſées aux nôtres, on voit qu'il a fallu des loix pour aſſurer l'état des enfans; ils ſuivent toujours la condition de la mère qui eſt certaine. Les neveux par les femmes ſont appellés aux ſucceſſions comme étant les plus proches parens, & ceux dont la naiſſance eſt la moins douteuſe. (*A. R.*)

POLYBE (*Hiſt. litt. anc.*) Hiſtorien, homme de guerre & homme d'état. Son hiſtoire univerſelle étoit en quarante livres; il ne nous en reſte en entier que les cinq premiers; nous avons des fragmens aſſez conſidérables des douze livres ſuivans; nous avons auſſi dans le recueil de Henri de Valois, ce que Conſtantin Porphyrogénète avoit fait extraire de l'hiſtoire de *Polybe*, concernant les ambaſſades & les exemples des vertus & des vices. C'eſt par *Polybe* qu'on connoit le mieux la manière de faire la guerre en uſage chez les anciens. Il faut joindre au texte l'excellent commentaire du chevalier Folard (voyez l'article *Folard*.) *Polybe* étoit par lui-même, & indépendamment de ſon ouvrage, un perſonnage fort intéreſſant. L'illuſtre Philopœmen avoit été ſon maître dans l'art de la guerre. Lycortas, père de *Polybe*, avoit été comme Philopœmen, un des chefs & des défenſeurs les plus zélés de la ligue des Achéens. *Polybe*, jeune encore, mais déjà célèbre

célèbre par ſa valeur, fut du nombre des mille Achéens, que les romains tranſportèrent à Rome pour les punir du zèle qu'ils avoient montré pour la défenſe de la liberté, car il n'appartenoit qu'aux romains d'être libres. Sa réputation de valeur & d'eſprit l'avoit annoncé avantageuſement à Rome. Les jeunes romains les plus diſtingués par la naiſſance, par les talens, par les vertus, ſe piquèrent d'être ſes amis. De ce nombre, furent le ſecond Scipion l'africain & Fabius, tous deux fils de Paul Emile. *Polybe* ſuivit Scipion dans les expéditions de Carthage la neuve & de Numance. Cette amitié dont les principaux citoyens de Rome l'honorèrent, lui fournit des moyens de rendre des ſervices importans à la Grèce ſa patrie, alors réduite en province romaine; il ſut lui procurer au défaut de la liberté une ſervitude douce & paiſible. *Polybe* étoit né à Mégalopolis, ville du Péloponnèſe dans l'Arcadie. La mort de Scipion ſon ami lui ayant rendu le ſéjour de Rome inſupportable, il fit ce que fait en pareil cas toute ame honnête & ſenſible, il retourna dans ſa patrie; elle n'avoit pas oublié ſes bien faits, il y jouit de la tendreſſe & de la reconnoiſſance de ſes concitoyens. Il mourut à quatre-vingt-deux ans, d'une bleſſure qu'il ſe fit en tombant de cheval. C'étoit la cent vingt-unième année avant Jéſus-Chriſt. Brutus croyoit pouvoir apprendre dans *Polybe* l'art de la guerre; il l'étudioit au milieu de ſes campagnes les plus laborieuſes, & en fit un abrégé pour ſon uſage dans le temps où il faiſoit la guerre à Marc-Antoine & à Auguſte.

POLYCARPE (SAINT) *Hiſt. eccléſ.*) évêque de Smyrne, diſciple de ſaint Jean l'évangéliſte, & dont les deux premiers évêques de Lyon, ſaint Photin & ſaint Irénée, furent les diſciples. Il fit vers l'an 160 un voyage à Rome pour conférer avec le pape Anicet ſur le jour de la célébration de la pâque, queſtion qui fut dans la ſuite le ſujet d'une grande conteſtation. On loue beaucoup dans l'hiſtoire eccléſiaſtique ſon zèle contre les héréſiarques Marcion & Cérinthe. L'hiſtoire de ſon martyre (qui paroît être de l'an 169 ou environ) eſt rapportée dans une lettre de l'égliſe de Smyrne aux égliſes de Pont. Il reſte de ſaint *Polycarpe* une épître adreſſée aux Philippiens.

POLYCLETE (*Hiſt. anc.*) fameux ſculpteur de Sicyone, ville du Péloponnèſe; il vivoit environ 230 ans avant Jéſus-Chriſt; Miron fut un de ſes diſciples. Phidias étoit le premier qui eût mis la ſculpture en honneur; c'eſt *Polyclète* qui l'a portée chez les anciens au dernier dégré de la perfection. Une de ſes ſtatues repréſentant un jeune homme couronné, fut vendue cent talens. Dans ſa ſtatue d'un Doryphore ou garde du roi de Perſe, qui paſſe pour ſon chef-d'œuvre, il rencontra ſi heureuſement toutes les proportions du corps humain, qu'elle fut appellée la *règle*, & que les ſculpteurs venoient l'étudier comme un modèle parfait.

Ælien rapporte que *Polyclète*, travaillant un jour à une ſtatue par ordre du peuple, ſe fit une loi d'écouter tous les avis & de faire toutes les corrections qu'on lui indiquoit; en même-temps il fit ſur le même ſujet une autre ſtatue, où il ne ſuivit que ſon génie & les règles de l'art. Quand elles furent toutes deux expoſées en public, tout le monde condamna la première & admira la ſeconde; *la première*, leur dit-il, *meſſieurs, eſt votre ouvrage, la ſeconde eſt le mien.* Après la mort de *Polyclète*, & long-temps après celle de Phidias, il y eut une eſpèce de concours pour les ſtatues qui devoient être placées dans le temple de Diane d'Ephèſe où l'on ne vouloit rien mettre que de parfait; on prit pour juges les meilleurs ſculpteurs du temps ſans les exclure du concours; chacun d'eux nomma au premier rang ſes propres ouvrages, au ſecond ceux de *Polyclète*, au troiſième ceux de Phidias.

POLYCRATE ou POLICRATE, (*Hiſt. anc.*) tyran de Samos, eſt un exemple mémorable des caprices de la fortune, qui, après l'avoir comblé de ſes faveurs, lui fit éprouver le plus cruel revers. Le crédit dont il jouiſſoit dans ſa patrie, lui ſervit à s'en rendre le tyran; & pour régner ſans rivaux, il ſacrifia ſon frère à ſon ambition. Quoique ſa domination ne s'étendit que dans ſon île, il couvrit la mer de ſes vaiſſeaux, & fit trembler les plus formidables puiſſances de l'Europe & de l'Aſie. Il ſe rendit auſſi terrible à ſes ſujets qu'à ſes ennemis. Les Samiens, accablés de ſon joug, implorèrent la protection des Lacédémoniens, défenſeurs de la liberté publique. Sparte, ennemie de la tyrannie, mit une flotte en mer, & forma le ſiège de Samos; mais cette entrepriſe, ſoutenue avec courage, fut terminée avec honte. Les Spartiates, après pluſieurs aſſauts inutiles, furent obligés de ſe rembarquer. Amaſis, roi d'Egypte & ami de *Polycrate*, craignit que tant de proſpérités, ſans mélange de diſgraces, ne fuſſent le préſage de quelque grande infortune, & lui conſeilla de ſe préparer quelque malheur pour faire l'eſſai de ſa conſtance. *Polycrate* profita de cet avis; il jetta dans la mer une bague de grand prix, qu'il retrouva, quelques jours après, dans le corps d'un poiſſon qu'on ſervit ſur ſa table: mais la fortune lui prépara un malheur plus grand qu'il ne put éviter. Le gouverneur de Sardes, ſous prétexte de l'aſſocier à la révolte qu'il méditoit contre Cambyſe, l'éblouit par la promeſſe de lui confier tous ſes tréſors. Le tyran, ſéduit par ſon avidité, ſe rendit auprès du ſatrape, qui ne l'eut pas plutôt en ſa puiſſance, qu'il le fit mettre en croix. (*T-N.*)

POLYDAMAS (*Hiſt. anc.*) fameux athlète

de l'antiquité. Pauſanias rapporte qu'un jour cet homme, ſeul & ſans armes, tua ſur le mont Olympe un lion des plus furieux. Ayant une autre fois ſaiſi un taureau par l'un des pieds de derrière, le taureau ne put échapper qu'en laiſſant la corne de ſon pied dans la main de l'athlète. Lorſqu'il retenoit un chariot par derrière, les chevaux les plus robuſtes animés par le cocher, ne pouvoient le faire avancer. Darius Nothus, roi de Perſe, l'ayant voulu voir ſur le bruit de cette force prodigieuſe, lui mit en tête trois ſoldats de ſa garde, de ceux que les Perſes appelloient *immortels*, & qui étoient diſtingués entre tous les guerriers par la valeur & par la force; il ſe battit contre tous les trois à la fois, & les tua.

POLYDORE VIRGILE (*Hiſt. litt. mod.*) étoit un Italien, natif d'Urbin; il paſſa en Angleterre ſous le règne de Henri VIII, pour recevoir au nom du pape *le denier de ſaint Pierre*, car l'Angleterre payoit encore au ſaint ſiège ce tribut de l'eſclavage, du temps de Henri VIII, & ce prince ne s'en affranchit que par le ſchiſme. Henri VIII gouta *Polydore* Virgile, le fixa en Angleterre, lui procura l'archidiaconé de Wels. Ce fut là qu'il écrivit ſon hiſtoire d'Angleterre, dédiée à Henri VIII, & qui va juſqu'à la fin du règne de Henri VII. On a de lui quelques autres ouvrages moins connus; un traité des prodiges, un traité *de inventoribus rerum*; un recueil d'adages ou de proverbes; des corrections ſur Gildas. On a fait ſur *Polydore* Virgile ce diſtique latin :

Virgilii duo ſunt, alter Maro, tu, Polydore :
Alter; tu mendax, ille poeta fuit.

Mort en 1555.

POLYEN, POLYÆNUS, (*Hiſt. litt. anc.*) auteur connu par ſon *recueil de ſtratagêmes de guerre*, qu'il dédia aux empereurs Antonin & Verus, & que dom Lobineau, bénédictin, a traduit en françois ſous ce titre : *Les ruſes de guerre de Polyen*. *Polyen* étoit de Macédoine.

POLYEUCTE, (*Hiſt. eccleſ.*) martyr de Mélitène en Arménie au troiſième ſiècle; on ne connoît que ſon nom qui ſera célèbre à jamais par la tragédie de Corneille. Les actes de ſon martyre ſont ſuppoſés; c'eſt, dit Corneille, un martyr dont on a plutôt appris le nom à la comédie qu'à l'égliſe; il rapporte cependant ce qu'en a écrit, au 9 janvier, Surius, ou plutôt Moſander qui l'a augmenté dans les dernières éditions, & ce qu'il rapporte eſt conforme à ce qu'on voit dans la pièce ſur *Polyeucte* & ſur Néarque; les embelliſſemens dramatiques portent ſur les autres perſonnages.

POLYGNOTE, (*Hiſt. anc.*) peintre grec de l'île de Thaſe dans la mer Egée, vivoit vers l'an 220 avant Jéſus-Chriſt. Il fut principalement pour la grace & l'expreſſion qu'il ſut don ſes figures; il s'exerça auſſi quelque temp la ſculpture, mais il en revint au pinceau chef-d'œuvre eſt la repréſentation des prin évènemens de la guerre de Troye dans c tique d'Athènes qu'on appelloit le *Pécile*; il d'en recevoir aucun paiement généroſité qui que le conſeil des amphyctions le remerci lemnellement & par un décret formel au de tous les états de la Grèce, & ordonn dans toutes les villes où il paſſeroit, il ſero & défrayé aux dépens du public; on lui d d'ailleurs un logement public dans Athèn *lygnote* fit auſſi le tableau de la bataille de thon, qui fut pareillement placé dans le

P O M

POMET, (PIERRE) *Hiſt. litt. mod.*) ma droguiſte, homme diſtingué dans ſa prof auteur d'une *hiſtoire générale des drogues*, im en 1694, *in-fol.* avec figures, & que *Pomet*, ſon fils, a fait réimprimer en 17 deux volumes *in-4°*. Pierre *Pomet*, né en mourut en 1699.

POMEY, (FRANÇOIS) *Hiſt. litt. mod.*) connu par un dictionnaire françois-latin, q plus guères d'uſage; par une eſpèce de rhétorique latine que le père Jouvency a r ſous le titre de *novus rhetoricæ candidatus* encore de lui un *traité des particules* en fra un traité des funérailles des anciens en ſous le titre de *libitina*; des *colloques ſchol & moraux*; une mythologie latine, ſous ce *Panthæum myſticum, ſeu fabuloſa Deorum h* un abrégé du dictionnaire de Robert-E intitulé : *flos latinitatis, &c.* Mort en 1673

POMMERAYE, (dom JEAN-FRANÇOIS *mod.*) bénédictin de la congrégation de Saint étoit de Rouen & a beaucoup écrit ſur l Il a fait l'hiſtoire de cette cathédrale, de chevêques, de ſes conciles & ſynodes, abbayes de Saint-Ouen, de Saint-Amand Sainte-Catherine, &c. Né en 1617, mort e

POMPADOUR, (*Hiſt. de Fr.*) noble & an maiſon du Limouſin; elle portoit au commenc ou comme nom de famille, ou comme n baptême, ou comme une eſpèce de ſurnom de *Helie*; les femmes de cette maiſon o vent porté celui de *ſouberane* ou *ſouverain veraine Helie*, *ſouveraine de Pompadour*.

De cette maiſon, aujourd'hui éteinte Geoffroi de *Pompadour*, évêque de Périgu enſuite du Puy, grand aumônier de Fran fut premier préſident de la chambre des c de Paris. On crut qu'il étoit dans les int

duc d'Orléans (Louis XII) contre la dame de Beaujeu, ſous le règne de Charles VIII. Il fut arrêté ſous ce prétexte vrai ou faux, ſa diſgrace ne fut pas longue, & il fut transféré du ſiége de Périgueux à celui du Puy ſous ce même règne; il mourut ſous celui de Louis XII en 1514.

Antoine, ſon frère puîné, mourut évêque de Condom, le 11 octobre 1496.

Jean II, leur frère aîné, étoit chambellan de Louis XI.

Antoine, ſon fils, étoit maître d'hôtel de Charles VIII, & fut chambellan de Louis XII.

Geoffroi V, petit-fils d'Antoine, fut fait gouverneur du Limouſin, & avoit bien mérité cet honneur par les ſervices qu'il avoit rendus aux rois Henri II, François II & Charles IX.

Jean, ſon fils, fut tué au ſiége de Mucidan en 1569, dans les guerres de religion.

Dans la branche des marquis de Laurière, un *Pompadour*, marquis du Bourdé, fut tué au ſiége de Thionville en 1639.

Une femme d'un grand crédit, qu'on trouve célébrée dans quelques endroits des poéſies de M. de Voltaire, ſous ce nom de *Pompadour*;

Il ſe plut à pétrir d'incarnat & d'albâtre
Les charmes arrondis du teint de *Pompadour*,
Tandis qu'il vous étend un noir luiſant d'ébène
Sur le nez applati d'une face africaine,
Qui reſſemble à la nuit comme l'autre au beau jour;

n'avoit rien de commun, comme on ſait, avec la maiſon de *Pompadour*, & n'avoit pris ce nom-là qu'après l'extinction de cette maiſon; madame de *Pompadour* eſt morte en 1764. Son empire avoit commencé en 1745.

POMPÉE dit LE GRAND. (*Hiſt. rom.*) Voyez l'article TRIUMVIRAT.

POMPÉE (CNEIUS & SEXTUS) *Hiſt. rom.*) Voyez l'article *Triumvirat* ſur une partie de ce qui concerne *Sextus*.

Quant à Cneius ſon frère aîné, fils aîné du grand *Pompée*, ſon père l'envoya pendant le cours de la guerre civile, raſſembler les forces de l'Orient pour la cauſe du ſénat & de la liberté. Quand il arriva en Egypte, Cléopatre qui diſputoit l'autorité à Ptolémée ſon frère, s'empreſſa de plaire à ce jeune romain & de s'en faire un protecteur; elle avoit dix-ſept ans alors & ſavoit plaire même ſans en avoir le projet. Le jeune *Pompée* eſt compté au nombre de ſes amans, & tous ſes amans furent heureux, mais celui-ci ne fut point fixé par ſon bonheur & leur commerce dura peu.

Après la bataille de Pharſale, les principaux chefs du parti vaincu, Cicéron, Caton, Labienus, Cneius *Pompée* ſe trouvant raſſemblés dans l'île de Corcyre, délibéroient ſur ce qui reſtoit à faire; Labiénus vouloit renouveller la guerre, Caton mettre ſes ſoldats en ſûreté & s'exiler le plus loin qu'il pourroit des tyrans & de la tyrannie. Cicéron diſoit que ce n'étoit pas aſſez de quitter les armes, qu'il falloit les jetter. *Suaſor fui armorum non deponendorum, ſed abjiciendorum.* Cet avis mit le jeune *Pompée* dans une telle fureur, qu'il tira l'épée contre Cicéron en l'appellant déſerteur & traître, & qu'il l'auroit tué ſi Caton ne l'eût retenu.

Après la mort du grand Pompée, Cneius paſſa d'Afrique en Eſpagne où il s'élevoit des mouvemens dont il crut pouvoir profiter; il réuſſit d'abord en l'abſence de Céſar, mais celui-ci changea tout-à-coup la fortune par ſon inconcevable célérité; il fait lever à Cneius *Pompée* le ſiége d'Ulia, il aſſiége Sextus dans Cordoue, il aſſiége & prend Atégua, il livre enfin contre Cneius *Pompée* la bataille de Munda. Le mot donné par Céſar à ſes ſoldats fut, à ſon ordinaire le nom de *Vénus*; celui de Cneius fut plus intéreſſant, c'étoit *la piété*; il vouloit venger ſon père. Il mit du moins le vainqueur en danger; Céſar vit ſes ſoldats lâcher pied, & fut au moment d'en être abandonné, mais il avoit des reſſources qui n'étoient que pour lui: *eh! quoi!* s'écria-t-il, *vous livrez à des enfans un général blanchi ſous les lauriers.* A ce cri la pudeur les retient, leur courage ſe ranime, le danger de Céſar les transforme en héros, le ſort change, la victoire ſe déclare pour Céſar, elle eſt complette & déciſive. Le malheureux Cneius *Pompée*, bleſſé à l'épaule & à la jambe, & s'étant démis le talon, ne pouvant ni monter à cheval ni ſouffrir même la litière, ſe cacha au fond d'un antre écarté; on découvrit ſa retraite, il y fut tué, & ſa tête portée à Céſar, le 12 avril de l'an de Rome 707.

Sextus, frère de Cneius, après la bataille de Pharſale, avoit accompagné ſon père dans ſa fuite; il l'avoit vu aſſaſſiner & n'avoit pu le ſecourir, il avoit été obligé de s'enfuir avec Cornélie, en Afrique, d'où il avoit paſſé en Eſpagne; il étoit à Cordoue dans le temps de la bataille de Munda, il ſe ſauva dans les montagnes de la Celtibérie où il vécut long-temps du métier de brigand; il y raſſembla les débris de l'armée républicaine échappés à la bataille de Munda, & ſortant peu à peu de ſes montagnes, il ſe ſoutint avec avantage contre les lieutenans de Céſar. Après la mort de ce dictateur, un arrêt du ſénat le rétablit dans ſes biens & dans ſes droits. L'année ſuivante, Octavien, depuis nommé Auguſte, le fit comprendre dans la condamnation prononcée contre les meurtriers de Céſar, quoique du fond des montagnes de la Celtibérie où il étoit alors caché, il ne pût avoir pris aucune part à la conjuration, & que vraiſemblablement il ne l'eût appriſe qu'après l'événement,

mais l'héritier de Céſar vouloit éteindre juſqu'au nom de *Pompée*. L'injuſtice & la violence ne ſont ſouvent que rendre redoutables ceux qui en ſont l'objet; Sextus réduit à ſe défendre, ſe montra digne fils de *Pompée*, digne vengeur de ſes droits, & utile défenſeur des reſtes de la liberté opprimée. Il offrit un aſyle à tous les proſcrits: ſi les triumvirs promettoient une ſomme pour chaque tête proſcrite qui leur ſeroit apportée, Sextus promettoit le double de cette ſomme à ceux qui ſauveroient un proſcrit, & il parvenoit à faire afficher ſes offres dans Rome & dans toutes les grandes villes d'Italie. En quelqu'état qu'on arrivât auprès de lui, on y trouvoit la fin de ſes miſères, des habits, de l'argent, des ſecours de toute eſpèce, de l'emploi ſur-tout dans la flotte & dans ſon armée. Maître de la Sicile, il couroit, il infeſtoit toutes les mers qui baignent l'Italie, il interceptoit des convois, il coupoit toute communication entre l'Italie d'une part, la Macédoine & la Grèce de l'autre. Ses brigantins, ſes barques, ſes vaiſſeaux de guerre diſtribués le long des côtes, avertiſſoient par des ſignaux les malheureux proſcrits qui ſe cachoient, & recevoient tous ceux qui pouvoient aborder; il remporta des avantages aſſez ſignalés ſur les triumvirs, que Brutus & Caſſius occupoient d'ailleurs de leur côté. Mais après la bataille de Philippes, & la mort de ces deux derniers des romains, reſté ſeul ennemi des triumvirs, il ne ſe rendit pas encore; par une conduite adroite il ſe fit conſidérer d'Antoine & craindre d'Octavien; il profita, pour s'agrandir, des diviſions qui s'élevoient déjà quelquefois entre ces deux chefs; à la Sicile il joignit la Sardaigne, & par ſes flottes qui croiſoient toujours dans ces mers, il répandit la famine dans Rome & dans l'Italie; maître de la mer, il ſe faiſoit appeller *fils de Neptune*. Velleius Paterculus vante ſa bravoure, ſon activité, ſon ardeur, ſon imagination vive & prompte, ſa fidélité à ſes engagemens, en quoi il le diſtingue de ſon père; mais il le peint comme un eſprit groſſier & dont la barbarie ſe faiſoit ſentir dans ſon langage; il ajoute que ſes domeſtiques le gouvernoient, qu'il étoit l'affranchi de ſes affranchis & l'eſclave de ſes eſclaves; qu'il portoit envie aux grands, & qu'il obéiſſoit aux derniers des hommes. *Studiis rudis, ſermone barbarus, impetu ſtrenuus, manu promptus, cogitatione celer, fide patri diſſimillimus, libertorum ſuorum libertus ſervorumque ſervus, ſpecioſis invidens ut pareret humillimis.*

On cite pour exemple de ſa facilité à ſe laiſſer conduire par des ſujets indignes, la confiance aveugle qu'il eut dans ce Ménas, affranchi de ſon père, qui ne ceſſa de le trahir & de paſſer de ſon parti dans celui d'Octavien, & de celui d'Octavien dans le ſien. C'eſt ce Ménas contre lequel eſt faite la quatrième ode du cinquième livre d'Horace.

Lupis & agnis quanta ſortitò obtigit
Tecum mihi diſcordia eſt.

Et qu'Horace appelle dans cette ode:

Ibericis peruſte funibus latus
Et crura durâ compede.....
Sectus flagellis hic triumviralibus
Prætonis ad faſtidium.....

Octavien, Octave ou Auguſte, pour prix trahiſons, le fit tribun militaire, c'eſt à quoi fait alluſion dans ces vers:

Quid attinet tot ora navium gravi
Roſtrata duci pondere
Contrà latrones atque ſervilem manum
Hoc hoc tribuno militum?

C'eſt ce même Ménas qui, lorſque Sextus e conſenti à traiter avec les triumvirs, l'an d 713, & à partager en quelque ſorte l'empi eux, oſa donner à Sextus un conſeil ég hardi & perfide. Sextus donnoit ſur ſo une fête aux triumvirs: Voulez-vous, Ménas à l'oreille, que je vous rende maître du monde? — Comment ferois-t je couperois les cordages des ancres, & c hommes (Octave & Antoine) ſeroient e pouvoir. — Il falloit le faire, dit Sextu me le dire & ſans me rendre ton complic puiſque tu m'as conſulté, je ne ſais pas à ma parole, & je te défends de rien t eſt ſingulier que Sextus n'eût pas cru ma ſa parole & ſe rendre complice de Mé profitant de la perfidie parce qu'il n'en a été prévenu, comme ſi du moment qu roit sûe, il n'auroit pas été obligé de rer.

Voyez à l'article *Triumvirat* le mot qu dit à Antoine au ſujet de cette fête do ſon bord; voyez-y auſſi comment la s'étant rallumée entre Sextus & Octave, tenans d'Octave parvinrent à chaſſer S l'île de Sicile. Il s'enfuit alors en Aſie ſon ancien métier de pirate & d'avantu effaya de partager avec Antoine l'em l'Aſie, il forma des projets au-deſſus de ces, y ſuccomba, fut abandonné de ſe & de ſes matelots, finit par tomber e mains des lieutenans d'Antoine, & f Milet par l'ordre de ce triumvir, l'an 717. *Dùm inter ducem & ſupplicem tumultu* Velleius Paterculus, *& nunc dignitatem reti vitam precatur, à M. Titio juſſu M. Anto latus eſt.*

Ce Titius, de retour à Rome, ayant do le théâtre même de *Pompée*, des jeux p réjouiſſance de la mort de Sextus, de

de *Pompée*, fut chargé d'imprécations par le peuple, & obligé de ſortir ignominieuſement d'un ſpectacle dont il faiſoit lui-même les frais; tant le nom de *Pompée* étoit encore en honneur à Rome!

POMPEIA, (*Hiſt. rom.*) petite-fille de Quintus Pompeius Rufus & de Sylla, qui furent conſuls enſemble, l'an de Rome 664, & fille du jeune Quintus Pompeius, fils du premier, gendre du ſecond, tué cette même année, ſous le conſulat de ſon père & de ſon beau-père, dans la ſédition excitée par le tribun Sulpitius en faveur de Marius, fut la première femme de Céſar; elle fut ſoupçonnée d'une intrigue amoureuſe avec Clodius, ce coupable ennemi de Cicéron, (voyez l'article *Clodius*); mais Aurélia, mère de Céſar, femme d'une vertu ſévère, veilloit ſur la conduite de ſa belle-fille, & ſa vigilance mettoit beaucoup de gêne dans un tel commerce. Les myſtères de la bonne déeſſe qui ſe célébroient l'an de Rome 690, dans la maiſon de Céſar, parurent à Clodius une occaſion favorable de s'introduire auprès de *Pompeia*, & on croit que cette femme étoit complice de ſon projet; il n'en étoit guères cependant de plus hardi, ni de plus dangereux. Il y alloit de la vie à profaner ces myſtères par l'admiſſion d'un homme dans la ſociété des femmes, qui ſeules avoient droit de les célébrer. La maiſon étoit abandonnée à celles-ci; tous les hommes, & le maître même de la maiſon étoient obligés d'en ſortir. La maſculinité étoit un titre d'excluſion pour les animaux mêmes, & on couvroit juſqu'aux peintures qui repréſentoient des animaux mâles. Ces fêtes entraînoient d'ailleurs beaucoup de mouvement & de liberté; elles ſe célébroient par des danſes; les muſiciennes, & les inſtrumens de muſique y abondoient; elles préſentoient l'image du plaiſir autant & plus que d'une cérémonie ſacrée; & comme tout ce qui renferme du ſecret & du myſtère donne lieu aux ſoupçons, & quelquefois à la calomnie, on prétendit que dans les ténèbres, & à la faveur de quelque déguiſement, il y étoit ſouvent arrivé du déſordre. Clodius étoit dans tout l'éclat de la plus brillante jeuneſſe, & cette ame violente & perfide qui cauſa depuis tant de troubles, ſe cachoit alors ſous les apparences de la candeur & de la pudeur virginale; il ſe déguiſa en fille, & entra dans l'aſſemblée à titre de muſicienne, étant introduit par une eſclave de *Pompéia* qui étoit du ſecret. Cette eſclave l'ayant quitté un moment pour aller avertir ſa maîtreſſe, Clodius reſta embarraſſé de ſa contenance, évitant les regards, n'oſant cependant changer de place, courir & danſer comme les autres, de peur que l'eſclave n'eût de la peine à le retrouver, craignant ſur-tout les endroits trop éclairés, & s'en éloignant avec quelque affectation; une eſclave d'Aurélia remarqua ſon air emprunté, en conçut quelque ſoupçon, l'aborda, lui fit des queſtions. Clodius oublia de déguiſer ſa voix, elle parut avoir quelque choſe de viril; l'eſclave ſurpriſe & effrayée, courut avertir Aurélia, & dans ſon effroi elle crioit tout haut qu'un homme s'étoit introduit dans la maiſon, & que les myſtères étoient profanés. Auſſi-tôt Aurélia fait ceſſer les myſtères, couvrir les ſtatues & les images des Dieux, fermer toutes les portes, allumer des flambeaux, chercher par-tout. Pendant tout ce mouvement, Clodius étoit ſorti de l'aſſemblée, mais il n'avoit pu ſortir de la maiſon, il fut trouvé dans la chambre de l'eſclave de *Pompeia* qui l'avoit introduit, on ſe contenta de le chaſſer, mais cette avanture fut bientôt publique dans toute la ville; il y eut un cri univerſel d'indignation contre l'impudence & l'impiété de Clodius; les veſtales expiérent ſon crime par un ſacrifice ſolemnel, Céſar répudia ſa femme, l'affaire de Clodius fut portée devant le ſénat; le collége des Pontifes conſulté ſur l'action de Clodius, prononça que c'étoit un ſacrilége & une impiété. En conſéquence on inſtruiſit ſon procès, tout autre y auroit péri, Clodius ſut s'en tirer à forces d'intrigues, & en intimidant les juges par cette foule de meurtriers & d'aſſaſſins qu'il avoit toujours à ſes ordres. Aurélia & Julia, ſa fille, ſœur de Céſar, dépoſérent de ce qu'elles avoient vu: Céſar cité auſſi en témoignage dit qu'il ne ſavoit rien, & que les maris étoient toujours les moins inſtruits en pareil cas; on lui demanda pourquoi donc il avoit répudié *Pompeia*? ce fut alors que ce Céſar, le mari de toutes les femmes, & la femme de tous les maris, répondit comme auroient pu faire Fabius, Curius ou Caton, qu'*il ne falloit pas que la femme de Céſar fût même ſoupçonnée.*

POMPONACE. (PIERRE) *Hiſt. litt. mod.*) Ses ouvrages, recueillis ſous ce titre: *Petri Pomponatii opera omnia philoſophica*, ont fait du bruit dans le temps & l'ont fait accuſer d'irréligion; ce temps étoit le ſeizième ſiècle. Son livre de *l'immortalité de l'ame*, où il ſoutient que l'on ne peut la prouver que par l'écriture ſainte & l'autorité de l'égliſe, fut vivement attaqué; Théophile Raynaud dit qu'il fut brûlé à Veniſe, & déſavoué par l'auteur. Son livre des enchantemens fut mis à l'*index*, parce qu'il ôte à la magie ſon pouvoir; mais il ne faut pas lui en ſavoir gré, car ce n'eſt que pour le transférer aux aſtres. *Pomponace* étoit né à Mantoue en 1462; il étoit remarquable par la petiteſſe de ſa taille; il mourut en 1525. L'épitaphe qu'il s'étoit faite, quoiqu'elle ne contienne rien d'irréligieux, fortifia par un ton de doute & d'inſouciance, l'idée d'irréligion que ſes autres écrits avoient donnée. Voici cette épitaphe: *Hic ſepultus jaceo; quare? neſcio, nec ſi ſcis, aut neſcis curo. Si vales, bene eſt; vivens valui. Fortaſſè nunc valeo; ſi; aut non, dicere nequeo.*

POMPONE. (Voyez ARNAULD.)

POMPONIUS ATTICUS. (Voyez ATTICUS.)

POMPONIUS MELA, (*Hiſt. litt. anc.*) géographe ancien, dont le traité célèbre *de ſitu orbis*, a été commenté par Voſſius, Gronovius, & beaucoup d'autres ſavans. Il vivoit dans le premier ſiècle de l'égliſe; il étoit eſpagnol, né à Mellaria dans le royaume de Grenade.

POMPONIUS SECUNDUS, (*Hiſt. rom.*) poëte tragique, dont les pièces vantées par Pline & par Quintilien, ſont perdues. Il fut conſul l'an 40 de Jéſus-Chriſt.

POMPONIUS LÆTUS (JULIUS) ſavant Calabrois du quinzième ſiécle, né en 1425 à Amendolara dans la haute-Calabre, célèbre par ſon irréligion & ſa bizarrerie; il diſoit que la religion chrétienne n'étoit faite que pour des barbares. Pour lui, l'ancienne Rome étoit l'objet de ſon culte; il célébroit la fête de la fondation de Rome, il avoit dreſſé des autels à Romulus. Il ne donnoit à ſes diſciples que des noms romains; on voit qu'il en prit un pour lui-même, & peut-être pluſieurs, car il eſt quelquefois auſſi appelé *Julius Pomponius Sabinus & Pomponius fortunatus.* Il vint de bonne heure à Rome, & ſes talens y réuſſirent; mais ayant été compris dans la perſécution que le pape Paul II fit ſouffrir à Platine (voyez cet article) & à quelques autres ſavans, que ce pontife accuſoit fauſſement d'avoir conſpiré contre lui, il fut obligé de ſe retirer à Veniſe, & ne revint à Rome qu'après la mort de Paul II. Mais il avoit beſoin de Rome. Il étoit bâtard de l'illuſtre maiſon de Saint-Severin, & une de ſes ſingularités fut encore de n'en parler jamais, & de le laiſſer ignorer autant qu'il étoit en lui; ſes parens lui avoient donné une excellente éducation, préſent ineſtimable dont il ne parut pas aſſez reconnoiſſant. Ces mêmes parens l'ayant ſollicité de venir demeurer dans la maiſon paternelle, il les refuſa par cette réponſe laconique, juſqu'à l'ingratitude, & juſqu'à l'inſulte. *Pomponius Lætus, cognatis & propinquis ſuis ſalutem. Quod petitis fieri non poteſt. Valete.* Il aima mieux mourir à l'hôpital, où il mourut en effet en 1495, mais où il mourut du moins chrétiennement, ayant reconnu ſes erreurs, & abjuré hautement ſon irréligion.

On peut croire qu'un Italien ſi romain d'inclination, ne ſe permettoit d'écrire qu'en latin; tous ſes ouvrages en effet ſont dans cette langue. Il a écrit *de Romanæ urbis vetuſtate*, & ce ſujet devoit lui être principalement agréable; il a écrit auſſi ſur les magiſtrats romains, les ſacerdoces, les loix de ce peuple-roi. On a encore de lui un abrégé de la vie des Céſars, depuis la mort des Gordiens; une vie de Stace & de ſon père; un traité de la grammaire; des éditions de Salluſte, de Pline le jeune, de quelques ouvrages de Cicéron; des commentaires ſur Virgile, Columelle, Quintilien &c. un livre ſur Mahomet, *de exortu Mahumedis. Sabellicus* un des diſciples de *Pomponius Lætus*, a écrit ſa vie.

P O N

PONCE PILATE (voyez PILATE).

PONCE DE LA FUENTE (CONSTANTIN) *Hiſt. d'eſp.* *Pontius Fontius*, chanoine de Séville & prédicateur de l'empereur Charles-Quint. Ce prince étant ſur le trône, avoit fait brûler des luthériens en Allemagne & dans les Pays-Bas, parce que c'étoit l'uſage alors, mais on prétend que dans ſa retraite des Hieronymites, ayant le temps d'examiner avec plus de ſoin les opinions religieuſes il avoit fini par incliner vers les opinions nouvelles; en conſéquence Philippe II, ce zélé catholique, fâché de ne pouvoir honnêtement faire brûler ſon père, ni vivant ni mort, s'en dédommagea en tâchant de faire brûler ceux qu'il ſoupçonnoit, ou qu'il vouloit faire ſoupçonner d'avoir perverti ſon père par leur mauvaiſe doctrine. Conſtantin *Ponce* fut du nombre; il fut arrêté par ordre du ſaint-office; mais il ne laiſſa pas à l'inquiſition le plaiſir de le brûler vif, il mourut en priſon en 1559; on prétendit qu'il s'étoit défait pour échapper à l'horreur du ſupplice on brûla du moins ſon effigie; enfin il faut rendre juſtice à Philippe II; il fit ce qu'il put, & il ne tint pas à lui que la mémoire de ſon père, & du plus grand prince de ſa maiſon, ne fût flétrie.

Il y a deux eſpagnols du nom de *Ponce de Léon*, l'un de Grenade, l'autre de Séville, l'un nommé Baſile, l'autre Gonſalve Marin. Le premier religieux de l'ordre des hermites de ſaint-Auguſtin, profeſſeur en théologie & en droit canon à Alcala, a écrit en canoniſte ſur les ſacremens de confirmation & ſur-tout de mariage; le ſecond a traduit en latin les *œuvres de Théophane*, archevêque de Nicée, & le *phyſiologue* de ſaint Epiphane. Le premier eſt mort en 1629 à Salamanque, le ſecond étoit ſon contemporain.

PONCHER (*Hiſt. de France.*) Etienne *Poncher*, chanoine de ſaint-Gatien de Tours, conſeiller clerc au parlement de Paris, & préſident aux enquêtes avant d'être fait évêque de Paris en 1503. Il eut ſeul le courage de combattre la colère aveugle de Louis XII contre les Vénitiens, de s'oppoſer à la ligue de Cambrai en 1709. Louis XII ne lui en donna pas moins les ſceaux en 1512. Il les remit en 1515 au chancelier Duprat. Les talens de *Poncher* l'avoient élevé à ces grandes dignités; Eraſme lui rend le témoignage qu'il ſembloit inſpiré par le ciel pour le renouvellement des lettres & de la piété; François I. en jugea de même, il lui donna l'archevêché de Sens; & le chargea d'attirer en France des ſavans étrangers. *Poncher* procura pour quelque temps à Paris les leçons de Juſti-

niani, évêque de Nebbio, à qui le grec, l'hébreu, l'arabe étoient familiers. *Poncher* avoit été employé en différentes ambaſſades; en Eſpagne en 1517, en Angleterre en 1518. Il mourut le 24 février 1524.

François *Poncher*, évêque de Paris, indigne ſucceſſeur du ſage Etienne *Poncher*, avoit mérité que le roi nommât des juges pour informer de ſes manœuvres & de ſes violences. Simoniaque ſcandaleux, il avoit employé juſqu'à des falſifications de titres pour ſe procurer l'abbaye de Fleury ou ſaint-Benoit-ſur-Loire, qu'il n'eut point, parce que Duprat étoit ſon concurrent: les juges qu'on lui donna d'abord, étoient tirés du grand-conſeil. Par l'inſtruction de ſon procès, on découvrit que non content d'être fauſſaire & ſimoniaque, il s'étoit encore rendu criminel d'état; que par ſes intrigues en Eſpagne, il avoit cherché à prolonger la priſon du roi; que par ſes cabales en France, il avoit tâché de faire ôter la régence à la ducheſſe d'Angoulême; il avoit ſi bien caché ces trames odieuſes qu'elles ne furent découvertes qu'en 1529. *Poncher* fut enfermé à Vincennes; François I. alors fit ſolliciter à Rome par l'évêque d'Auxerre, Dinteville, ſon ambaſſadeur, un bref qui nommât des juges pour le délit commun, & il nomma pour le cas privilégié, trois conſeillers au parlement de Toulouſe. Les papes dans ces ſortes d'affaires ne cherchent qu'à temporiſer & à éluder. François I. pour obtenir juſtice de Clément VII ſur le compte de l'évêque de Paris, fut obligé de prendre un ton très-ferme, mais peut-être auroit-il fallu commencer par ne point employer dans cette négociation un ambaſſadeur évêque. « Vous ſavez, écrivoit le roi à l'évêque d'Auxerre, qu'il y a long-» temps que l'évêque de Paris eſt priſonnier, » durant lequel temps j'ai fait faire ſon procès, » quant au cas privilégié, qui eſt prêt à juger: » & pour cet effect depuis un an en ça, j'ai con-» tinuellement fait pourſuivre envers noſtre dict » ſaint père un brief pur & ſimple, & en ſorte » que je m'en puyſſe aider, & ne ſcay que » penſer, ne à quoy il tient que l'affaire me » ſoit dilayée; l'on a de couſtume de ne refuſer aux » autres princes, ſemblables choſes quand ils les » demandent & voudrois bien qu'on ne me ré-» putât d'autre condition que eux, attendu meſ-» mement que l'on trouvera peu de princes qui » euſſent prins le meſfaict d'icelui évêque de » Paris ſi patiemment que moi. Le mémoire vous » a été piéçà envoyé de la forme que je de-» mande ledit brief, & à quels juges je voudrois » qu'il fuſt adreſſé. Par quoy vous remontrerez à » noſtre dit ſainct père de ma part, que ſi ſa » ſainteté me refuſe ou différe de concéder ledit » brief, eu égard à la matière dont eſt queſtion, » ſemblablement au mauvais exemple & conſé-» quence qui en procéderoit ſi punition n'étoit » faicte, auſſi à la longue détention d'icelui évê-» que qui eſt malade, & que je me ſuis mis à » mon devoir un an durant pour recouvrer ice-» lui brief; ſi j'en fais faire la juſtice autrement, » & par bonne raiſon appelle le métropolitain, » & les autres ſuffragans, ſa dicte ſainteté ne » devra trouver cela aucunement eſtrange, car » j'en debvray demeurer excuſé envers dieu & » le monde, pour autant que c'eſt l'un des cas » pour leſquels on peut tranſgreſſer le droit ca-non ». Cette lettre eſt du 23 avril 1531, datée de Coûtances.

Le bref arriva, mais il n'étoit pas tout-à-fait tel qu'on le vouloit; on avoit demandé pour juges le cardinal de Grammont, le préſident Dorigny & le préſident de la Barde; le bref nommoit l'évêque de Macon, au lieu du préſident Dorigny; ce changement n'arrêta point, mais il y en avoit deux autres plus importans. On demandoit que la préſence d'un des trois juges fût ſuffiſante pour l'inſtruction, & qu'ils ne fuſſent obligés de ſe trouver tous les trois qu'au jugement définitif. Le bref ordonnoit que le cardinal de Grammont fût préſent à toute l'inſtruction, & ce cardinal étoit préciſément celui des trois juges que d'autres affaires occupoient le plus ſouvent hors de Paris; peut-être eût-on dû prendre un parti moyen & exiger toujours la préſence de deux juges, afin que chacun d'eux eût toujours un ſurveillant & un contradicteur. Par le même bref le pape ſe réſervoit le jugement définitif, clauſe intolérable, ſur laquelle le chancelier Duprat, d'ailleurs ennemi de *Poncher*, & qui avoit été ſon rival d'ambition, prit feu quoiqu'archevêque & cardinal, & écrivit ainſi à l'évêque d'Auxerre, le 28 octobre de la même année 1531 «. Ils ont été autrefois octroyé com-» miſſions contre évêques pour faire leur procès » & les juger en définitif, l'on ne peut penſer » par deçà pourquoi l'on garde ceſte reigle ſur » nous & non ſur les autres, & ſi l'on trouve » ici qui diſent n'eſtre beſoin d'avoir bref du » pape, attendu ce dont eſt queſtion, & qu'il eſt » beſoin d'exemple, & celui-ci eſt le troiſième » qui a grandement délinqué contre le roi, en » ſorte que ſi le premier euſt eſté bien puni, » les autres y euſſent prins exemple, & attendu » les difficultés qu'on faict au dict ſieur, & le » mal qu'en peut advenir, il vandroit mieux que » ledict ſieur roi feiſt ſans autre commiſſion, » comme fiſt l'empereur en Eſpagne contre un » certain évêſque, & M. de Savoye contre les » deux principaux chanoines de l'égliſe de Ge-» neſve »,

Au milieu de tous ces débats, l'évêque de Paris mourut à Vincennes le premier ſeptembre 1532.

On dit que M. *Poncher*, mort doyen des maîtres des requêtes en 1770, a été le dernier rejetton de cette famille.

PONCY de NEUVILLE, (JEAN-BAPTISTE) *Hiſt. litt. mod.*) d'abord jéſuite, enſuite connu comme homme de lettres, ſous le nom de l'abbé de *Poncy*; il prêcha & rima; il remporta ſept fois le prix de l'académie des jeux floraux; il prononça devant les académies des belles-lettres & des ſciences un panégyrique de Saint-Louis, qui eut de la réputation dans ſon temps. Mort à trente-neuf ans en 1737.

PONGOS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme des eſpèces de trompettes, faites avec des dents d'éléphant creuſées, qui ſont en uſage à la cour des rois de Congo, de Loango, & d'autres états d'Afrique. On dit que ces trompettes ont un ſon qui n'eſt rien moins qu'agréable.

Quelques voyageurs donnent auſſi le nom de *Pongos* à une eſpèce de dais, ou plutôt de paraſol que l'on met au-deſſus du trône des rois du même pays; cependant d'autres leur donnent le nom de *pos* & de *mani*. (*A. R.*)

PONS, (JEAN-FRANCOIS de) *Hiſt. litt mod.*) c'eſt celui qu'on appelloit *le boſſu de M. de la Motte*, parce qu'il étoit boſſu, qu'il étoit ami de M. de la Motte, & qu'il écrivit en ſa faveur contre madame Dacier, du ton dont elle avoit écrit elle-même contre M. de la Motte. Ses œuvres ont été imprimées en 1738, après ſa mort. On y trouve entre autres ouvrages un *nouveau ſyſtême d'éducation* & des diſſertations ſur les langues. Né à Marly en 1683; mort à Chaumont en 1732. Il étoit d'une famille noble, établie en Champagne.

PONT. (*frères du*) *Hiſt. de France.*) Sur le déclin de la deuxième race, & au commencement de la troiſième, lorſque l'état tomba dans une eſpèce d'anarchie, & que les grands ſeigneurs s'érigèrent en ſouverains, il n'y avoit plus de ſûreté pour les voyageurs, ſur-tout au paſſage des rivières; non-ſeulement ce furent des exactions violentes, mais des brigandages; pour arrêter le déſordre, des perſonnes pieuſes s'aſſocièrent, formèrent des confraternités qui devinrent un ordre religieux, ſous le nom des *frères du Pont*. La fin de leur inſtitut étoit de donner main-forte aux voyageurs, de bâtir des ponts, ou d'établir des bacs pour leur commodité, & de les recevoir dans des hôpitaux, ſur le bord des rivières.

Leur premier établiſſement fut en un endroit des plus dangereux, nommé *Maupas*, ſur la Durance, dans l'évêché de Cavaillon; l'évêque les favoriſa, & dans la ſuite ce ne fut plus *Maupas*, mais *Bonpas*.

De-là ſortit ſaint Benezet, qui commença avec ſes frères le pont d'Avignon de dix-huit arches, & long de 1340 pas, en 1176, & achevé en 1188. Sur la troiſième pile fut élevée une chapelle de ſaint Nicolas, où fut mis après ſa mort Benezet en 1184, transféré depuis dans l'égliſe des Céleſtins en 1674. Quelques arches de ce pont furent démolies par l'anti-pape Benoît XIII en 1383. Trois autres tombèrent en 1602; les glaçons en 1670 en emportèrent d'autres; la troiſième pile du côté d'Avignon s'eſt toujours ſoutenue.

Les *frères du Pont* en entreprirent un autre à Saint-Saturnin du Port, maintenant *Pont du Saint-Eſprit*, & s'y établirent comme à Bonpas & à Avignon, en 1265; cet ordre n'a pas été de durée; dès l'an 1277, la maiſon de Bonpas, qui vouloit s'unir aux templiers, fut donnée aux hoſpitaliers de Saint-Jean de Jéruſalem. L'hôpital du pont d'Avignon fut uni en 1321 par Jean XXII à l'égliſe collégiale de Saint-Agricole de la même ville; ceux du pont du Saint-Eſprit entrèrent dans la cléricature, & furent ſécularisés en 1512. Ils ont néanmoins retenu l'habit blanc, afin de conſerver au moins la couleur de leur premier inſtitut. *Extrait de l'hiſt. de S. Benezet, par Magne Agricole, à Aix 1712; voy. journ. de Trev. Févr. 1712, p. 312.* (*C.*)

PONT de VESLE, (ANTOINE de FERRIOL, comte de) (*Hiſt. litt. mod.*) gouverneur de la ville de *Pont-de-Veſle* en Breſſe, intendant général des claſſes de la marine, ancien lecteur du roi, fils d'un préſident à mortier au parlement de Metz, & d'une ſœur du cardinal de Tencin, neveu de M. de Ferriol, ambaſſadeur à Conſtantinople, frère de M. d'Argental, homme aimable, aimé & recherché dans la ſociété, eſt auteur de pluſieurs comédies connues & goûtées, telles que le *Complaiſant; le Fat puni*; *le Somnambule*. Né en 1697, mort en 1774.

PONTANUS ou DU PONT (*Hiſt. litt. mod.*) Pluſieurs ſavans ont porté ce nom:

1°. Trois juriſconſultes italiens, du même pays (Cerreto dans l'Ombrie) du même temps & probablement de la même famille: Louis, mort en 1439 à Bâle, pendant la tenue du concile, à trente ans, paſſoit pour un prodige de mémoire. Octavius, employé par Pie II en 1459, à régler des droits conteſtés entre Ferdinand, roi de Naples & Pandolphe Malateſta, ſeigneur de Rimini, mourut cette même année & dans ce même voyage il venoit d'être nommé au cardinalat.

Joannes Jovianus, né en 1426 & mort au commencement du ſeizième ſiècle, fut précepteur, puis ſecrétaire & conſeiller d'état d'Alphonſe, roi d'Aragon. On a de lui *l'hiſtoire des guerres de Ferdinand* I. *& de Jean d'Anjou.* On a auſſi de lui des vers latins. Il ſe fit une épitaphe, où il dit: *Sum Joannes Jovianus Pontanus quem amaverunt bonæ muſæ, ſuſpexerunt viri probi, honeſtaverunt reges, domini*; comme Enée dit:

Sum pius Æneas..... famâ ſuper æthera notus.

Car l'erreur de tous ces ſavans du quinzième & du ſeizième ſiècles étoit qu'ils devoient ſe vanter,

parce

parce que les anciens ſe vantoient, & ils dédaignoient d'avoir le moindre égard aux mœurs plus modeſtes que le temps, différentes cauſes, & ſurtout le chriſtianiſme avoient introduites parmi nous. Auſſi c'étoit à un orgueil cynique qu'on reconnoiſſoit un ſavant, car le reſte de la nation obéiſſoit aux mœurs reçues; on reconnoiſſoit encore un ſavant aux injures qu'il vomiſſoit contre ſes adverſaires toujours par reſpect pour l'antiquité, & parce que les héros d'Homère & quelquefois les bergers de Théocrite & de Virgile ſe diſent d'aſſez groſſes injures. Quelques ſavans ſont encore entraînés de nos jours par ce double exemple & des anciens & de leurs imitateurs.

2°. Pierre *Pontanus*, dit *l'aveugle*, grammairien de Bruges vers le commencement du ſeizième ſiècle, perdit en effet la vue à trois ans, & n'en enſeigna pas moins les belles-lettres à Paris, & n'en compoſa pas moins une rhétorique & un traité de l'art de faire des vers où il combat Deſpautère ſur quelques points. Heureux ceux que les lettres peuvent conſoler d'un malheur, tel que la perte de la vue!

3°. Jacques *Pontanus*, jéſuite, né en Bohême, mort à Ausbourg en 1626, eſt auteur d'inſtitutions poétiques, de commentaires ſur Ovide, de traductions de divers auteurs grecs, même de quelques vers.

4°. Mais le plus célèbre & le plus fécond de tous les ſavans, du nom de *Pontanus*, eſt Jean-Iſaac *Pontanus*, hiſtoriographe du roi de Danemarck & de la province de Gueldres, mort à Harderwick en 1640. On a de lui: *Itinerarium Galliæ Narbonenſis. Rerum danicarum hiſtoria. Hiſtoria Geldrica. De Rheni diverſis & accolis populis adverſus Philippum Cluverium. Origines Franciæ. Hiſtoria Ulrica.* La vie de Frédéric II, roi de Danemarck & de Norvége, publiée pres d'un ſiècle après la mort de l'auteur en 1737, &c. *Pontanus* faiſoit auſſi des vers, & ces vers n'étoient pas bons. Il avoit propoſé aux ſavans cette énigme:

Dic mihi quid majus fiat quo pluria demas.

Dites-moi ce qui devient plus grand en proportion de ce que vous en ôtez.

Le mot de l'énigme eſt un trou.

Au bas de ce vers hexamètre, Scriverius mit ce vers pentamètre:

Pontano demas carmina, major erit.

Ôtez à Pontanus *ſes vers, il en ſera plus grand.*

Scriverius fit, dit-on, cette réponſe ſur le champ, & en effet, c'eſt un de ces traits qu'on trouve & qu'on ne cherche pas.

PONTAS, (JEAN) *Hiſt. litt. mod.*) Pénitencier de l'égliſe de Paris, qui travailla ſous meſſieurs de Péréfixe, de Harlay & de Noailles. On connoit ſon dictionnaire des cas de conſcience, plus conſulté autrefois qu'aujourd'hui. On a de lui auſſi quelques autres livres de piété moins célèbres. Né au diocèſe d'Avranches en 1638, mort en 1728.

PONT-CHARTRAIN, (voyez PHELYPEAUX.)

PONT-CHASTEAU, (*Hiſt. mod.*) Ce nom nous fournit une occaſion de nous accuſer de nous-mêmes d'un défaut de mémoire, d'où il réſulte un double emploi. En faiſant l'article *Coislin* dans le ſecond volume, nous ne nous ſommes pas ſouvenus qu'il étoit fait dans le premier volume à l'article *Cambout*; ainſi la liſte des perſonnages de cette maiſon, principalement diſtingués par le ſervice militaire, ſe trouve répétée d'un article à l'autre avec très-peu de changemens; cependant ni à l'article *Cambout*, ni à l'article *Coislin*, nous n'avons parlé du *Pont-Chaſteau* de Port-Royal, qui étoit de cette maiſon. Il ſe nommoit Sébaſtien-Joſeph du Cambout de *Pont-Chaſteau*; il étoit né en 1634; parent du cardinal de Richelieu, il eut dès ſa tendre jeuneſſe trois abbayes, & les faveurs du ſiécle ne pouvoient lui manquer; mais M. Singlin, directeur des religieuſes de Port-Royal, voulut le conquérir à la religion & à Port-Royal. Il n'excita en lui d'abord qu'une vertu paſſagère, ſon heure n'étoit pas encore venue. Il rentra dans le ſiècle, voyagea dans diverſes contrées de l'Europe, ſe livrant aux vues d'ambition que ſon nom, ſes talens & le crédit de ſa maiſon pouvoient naturellement lui inſpirer; mais les inſtructions de M. Singlin germèrent dans ſon ame, ſur-tout quand il eut perdu les principaux inſtrumens de ſa fortune, le cardinal de Richelieu & le cardinal de Lyon, ſon frère; il diſoit dans la ſuite que *Dieu avoit tué ces deux hommes pour le ſauver.* Il ſe démit de ſes bénéfices, il diſpoſa de ſon patrimoine, il ne ſe réſerva que ſix cents livres de rente viagère ſur l'hôtel-de-ville; il entra ou plutôt il rentra dans la ſolitude de Port-Royal où, ſelon la loi du travail manuel, impoſée à ces pieux ſolitaires, (voyez l'article *Paſcal* & l'article *Lancelot* (dom Claude), il ſe chargea en 1668 de l'office de jardinier; il avoit les connoiſſances propres à cet emploi, car on a de lui *la manière de cultiver les arbres fruitiers*, livre qu'il avoit publié dès 1652, ſous le nom de le Gendre. En 1679, obligé de ſortir de Port-Royal, il alla défendre à Rome ſes amis de Port-Royal qu'on attaquoit en France; caché à Rome ſous un nom emprunté, il ne put échapper à l'œil des jéſuites, toujours ouvert ſur toutes les démarches du parti janſéniſte. La France demanda qu'il fût renvoyé; il revint s'y cacher d'abbaye en abbaye, toujours fidèle à Port-Royal qu'il ne pouvoit plus habiter.

Cor nunquam avulſum nec amatis ſedibus abſens.

Il mourut à Paris en 1690. Il eſt l'auteur des

deux premiers volumes de *la morale-pratique des jéſuites*, dont le docteur Arnauld a compoſé les ſix autres. On dit que M. de *Pont-Chaſteau* fit, & même à pied, le voyage d'Eſpagne, tout exprès pour y acheter le *téatro jéſuitico*. M. de *Pont-Chaſteau* écrivit en 1666 une lettre à M. de Péréfixe, archevêque de Paris, en faveur de M. de Saci, qui avoit été mis à la baſtille; il n'eut pas de peine à lui prouver combien cette perſécution, exercée ſur un homme paiſible & vertueux, étoit abſurde & cruelle; mais on croyoit faire beaucoup pour M. de *Pont-Chaſteau*, en faveur de ſa famille, de ne le pas traiter avec la même rigueur.

PONTIS. (Louis de) *Hiſt. mod.*) On connoît les mémoires de *Pontis* en deux volumes *in*-12. On convient généralement qu'ils ne ſont pas de celui dont ils portent le nom. Le P. d'Avrigny & M. de Voltaire ont penſé que *Pontis* même n'avoit pas exiſté; d'autres réclament contre cette opinion; ils obſervent que la famille de *Pontis* étoit très-connue en Provence, que la perſonne de *Pontis* l'étoit fort dans la ſolitude de Port-Royal des champs, & que ſa mémoire s'y étoit long-temps conſervée; qu'après cinquante ans de ſervice ſous trois rois, Henri IV, Louis XIII & Louis XIV, & dix-ſept bleſſures reçues, déſeſpérant de ſon avancement, parce que le cardinal de Richelieu & les miniſtres ſuivans lui furent contraires, il ne voulut plus ſervir que celui qui ne laiſſe pas ſans récompenſe un verre d'eau donné pour l'amour de lui; il ſe retira pour lors à Port-Royal où il mourut en 1670. Il étoit né en Provence en 1583, d'un père diſtingué comme lui par ſa valeur. Ses mémoires, dont le véritable auteur eſt M. du Foſſé, un des ſolitaires de Port-Royal, ont été formés de tout ce qu'on a pu recueillir à Port-Royal des converſations de M. de *Pontis*.

PONTUS (Voyez Gardie la.)

P O O

POOLE, (Voyez Polus) *Hiſt. litt. mod.*) Le ſavant Mathieu *Poole* né à Yorck ou à Londres en 1624, eſt principalement connu par ſon ouvrage intitulé : *ſynopſis criticorum*. Il mourut à Amſterdam en 1679.

P O P

POPE (Alexandre) (*Hiſt. litt* nom ſeul dit tout, & c'eſt le cas de dire :

Quis genus Æneadum, quis Trojæ neſciat urbem ?
Virtutesque ; iroſque & tanti incendia belli ?
Non obtuſa adeò geſtamus pectora Pœni,
Nec tam averſus equos Tyriâ ſol jungit ab urbe.

Quel poëte a jamais été plus riche & plus fécond ? quel autre a donné à ſa langue plus d'harmonie & de majeſté ?

Qui ne connoît pas *la forêt de Windſor*, *la naiſſance du Meſſie*, *la boucle de cheveux enlevée*, *l'épître d'Héloïſe à Abailard*, dont celle de M. Colardeau, toute intéreſſante qu'elle eſt, n'eſt qu'une foible copie, où les plus grandes beautés de l'original, nommément l'apparition de la Religieuſe morte d'amour, ne ſe retrouvent pas; *l'eſſai ſur l'homme* dont nous avons tant de traductions françaiſes, en proſe & en vers; *l'eſſai ſur la critique* dont nous avons auſſi des traductions en proſe & en vers : ſur-tout cette admirable traduction de l'Iliade, qui a fait ce qu'on n'a pu faire dans aucune autre langue, qui a donné une véritable idée de la poëſie d'Homère? L'Angleterre fit pour cet ouvrage une ſouſcription qui valut, dit-on, cent mille écus à l'auteur. Qui ne connoît même cette *Dunciade*, monument de colère & de vengeance contre les envieux de *Pope*, qui, au lieu de s'enorgueillir d'un tel compatriote, ne cherchoient qu'à l'inſulter & à l'avilir ? *Pope* qui s'étoit permis cette ſatyre dans la violence d'un juſte reſſentiment, ſe reſſouvint du reſpect qu'il devoit à ſon génie quand les autres affectoient de l'oublier ; il voulut détruire *la Dunciade*, il la jetta au feu ; mais le docteur Swift qui étoit préſent, & qui aimoit la ſatyre, déroba celle-ci aux flammes ; il fit plus, il rendit à *Pope* le mauvais office de la publier : alors la rage de ſes ennemis ne connut plus de bornes ; il y eut contre *Pope* un déchaînement univerſel, & un débordement de ſatyres, où on l'appelloit *puant*, *laid*, *boſſu*, *ignorant*, *fou*, *monſtre au phyſique & au moral*, *homicide*, *empoiſonneur*, &c.

Illum & parentis credìderim ſui
Fregiſſe cervicem & penetralia
Sparſiſſe nocturno cruore
Hoſpitis, ille venena colchica
Et quidquid uſquàm concipitur nefas
Tractavit.

De tous ces libelles, celui auquel *Pope* paroît avoir été le plus ſenſible, eſt celui qui a pour titre : *Relation véritable & remarquable de l'horrible & barbare flagellation qui vient d'être commiſe ſur le corps de Me. Alexandre Pope, poëte, pendant qu'il ſe promenoit innocemment à Hamwalks, ſur le bord de la Tamiſe, méditant des vers pour le bien public. Cette flagellation a été faite par deux hommes mal intentionnés, en dépit & vengeance de quelques chanſons ſans malice que ledit poëte avoit faites contr'eux.* On faiſoit intervenir dans cette ſcène de la manière la plus indécente une jeune anglaiſe dont M. *Pope* étoit amoureux ; on les rendoit ridicules l'un par l'autre. M. *Pope* eut la foibleſſe d'atteſter publiquement qu'il n'étoit pas ſorti de chez lui le jour où l'on prétendoit que cet événement, qui après

tout n'auroit été qu'un aſſaſſinat, étoit arrivé. Il eut la foibleſſe de donner beaucoup d'éclat à cet écrit par ſa ſenſibilité ; mais n'inſiſtons pas ſur les foibleſſes d'un grand homme, ſongeons à tant de chef-d'œuvres, & reſpectons ſa mémoire.

Il étoit né à Londres en 1688, de parens nobles & catholiques romains. Racine, le fils, dans ſon *poëme de la religion*, attaqua *Pope*, qui, dans ſon *eſſai ſur l'homme*, lui parut irréligieux, & que d'ailleurs il croyoit Proteſtant :

Sans doute qu'à ces mots, des bords de la Tamiſe,
Quelque abſtrait raiſonneur, qui ne ſe plaint de rien,
Dans ſon flegme anglican, répondra : *Tout eſt bien.*

M. de Ramſay écrivit à M. Racine pour juſtifier *Pope*, & celui-ci écrivit auſſi à M. Racine pour ſe plaindre & pour ſe juſtifier, ce qui étoit témoigner à M. Racine beaucoup d'eſtime & de déſir d'obtenir ſon ſuffrage. Ainſi cette hoſtilité finit par des complimens, & quand Racine ſut que *Pope* étoit catholique, il n'oſa plus le croire irréligieux. *Pope* mourut en 1744.

POPELINIERE (LANCELOT VOESIN, ſeigneur de la) (*Hiſt. litt. modern.*) gentilhomme gaſcon, d'abord calviniſte, mort catholique en 1608. On connoit ſon hiſtoire de France depuis 1550 juſqu'en 1577, ſon *hiſtoire des hiſtoires*, & *ſes trois mondes* ſont moins connus.

POPILIUS (*Hiſt. rom.*) Caius *Popilius* Lenas eſt cet ambaſſadeur romain, qui, chargé de défendre de la part du ſénat à Antiochus, roi de Syrie, d'envahir l'Egypte, traça ſur le ſable un cercle dans lequel il enferma Antiochus, exigeant qu'il prît ſon parti, & rendît ſa réponſe avant de ſortir de ce cercle. Cette fierté preſſante déſarma la Syrie & ſauva l'Egypte : *eodem momento*, dit Valère Maxime, *Syriæ regnum terruit, Egypti texit.* Mais de quel droit Rome parloit-elle aux rois avec cet empire, & comment les rois ne ſe réuniſſoient-ils pas contre elle ? L'an 170 avant J. C., le même *Popilius* fut chargé d'aller faire publier dans toutes les villes du Péloponnèſe un décret du ſénat, pour arrêter les vexations des officiers romains, & retenir ces villes dans l'alliance de la république.

POPPÉE, (*Hiſt. rom.*) c'eſt le nom de pluſieurs femmes romaines, dont la plus célèbre ou la plus fameuſe (FAMOSIOR) eſt *Poppæa* Sabina, fille de Titus Ollius, qui avoit été queſteur ; elle portoit par préférence le nom de ſon aïeul maternel Poppœus Sabinus, qui avoit répandu plus d'éclat ſur ſa famille par les honneurs du conſulat, & par ceux du triomphe. Elle répandit ſur cette même famille un éclat moins eſtimable, mais non moins flatteur peut-être pour une femme de ſon caractère, je veux dire celui qui naît de la beauté, des graces de l'eſprit, de l'art de plaire, du talent de ſéduire. On a dit que de tous les moyens de charmer il ne lui avoit manqué que la pudeur. La coquetterie en elle égaloit les agrémens & les augmentoit : elle avoit été mariée d'abord à un chevalier romain, nommé Rufus-Criſpinus ; elle en eut un fils. Othon, qui fut depuis empereur, & qui étoit dès-lors preſque auſſi puiſſant, puiſqu'il étoit favori de Néron, la vit, l'aima, l'enleva, l'épouſa du vivant de ſon premier mari, & ne pouvant goûter en ſilence le bonheur de poſſéder la plus belle femme de Rome, il en parla tant à Néron qu'il alluma en lui un déſir curieux de la voir & de la connoître. Il eſt très-vraiſemblable que cette imprudence n'en étoit pas tout-à-fait une, & qu'un courtiſan ſi adroit en avoit prévu les ſuites. Néron la vit en effet, & en devint amoureux ; elle réſiſta autant qu'il le fallut pour donner à une conquête déjà ſi précieuſe par elle-même le plus grand prix poſſible. L'empereur pouvoit compter ſur la complaiſance d'Othon, il trouva cependant plus ſûr de l'éloigner de Rome, ſous un prétexte honorable ; il lui donna le gouvernement de la Luſitanie. Il oublia bientôt pour *Poppée* la comédienne Acté qui paroît avoir été l'objet de ſes premières amours ; mais s'il s'étoit flatté que le rang de ſa maîtreſſe pût ſuffire à l'ambition de *Poppée*, il s'étoit fort trompé, il pouvoit dire :

Je connus mal cette ame inflexible & profonde,
Rien ne put la toucher que l'empire du monde.

Ce ne fut point Acté qu'elle regarda comme ſa rivale, ce fut Octavie ; ce fut au rang d'Octavie qu'elle voulut monter : elle parvint à la faire répudier malgré Agrippine, Burrhus & Sénèque, & à remplir ſa place ; elle la fit enſuite exiler, & bientôt après elle obtint ſa mort ſur une fauſſe accuſation d'adultère. L'impudique *Poppée* accuſant d'adultère la vertueuſe Octavie, ne pouvoit faire illuſion à perſonne, & n'obtint ſa mort que de la cruauté de Néron, & non pas de ſa crédulité ; elle obtint auſſi celle d'Agrippine, contre laquelle elle ne ceſſoit d'animer Néron, jugeant qu'il falloit néceſſairement, ou perdre une ſemblable ennemie, ou lui être immolée ; elle donnoit beaucoup de ridicule aux déférences de Néron pour ſon gouverneur & pour ſon précepteur, elle le repréſentoit comme un écolier, & un enfant ſur le trône. Toutes ces perfides adreſſes de Narciſſe dans *Britannicus*, ſont la fidelle image de celles qu'employoit *Poppée* pour détruire tout autre aſcendant que le ſien.

Et l'hymen de Junie en eſt-il le lien ;
Seigneur, lui faites-vous encore ce ſacrifice ? . . . .
Agrippine, ſeigneur, ſe l'étoit bien promis.
Elle a repris ſur vous ſon ſouverain empire.....
Elle s'en eſt vantée aſſez publiquement. ...
Qu'elle n'avoit qu'à vous voir un moment ;

Qu'à tout ce grand éclat, à ce courroux funeſte,
On verroit ſuccéder un ſilence modeſte ;
Que vous-même à la paix ſoufeririez le premier ;
Heureux que ſa bonté daignât tout oublier.....
Et prenez-vous, ſeigneur, leurs caprices pour guides ?
Et ſerez-vous le ſeul que vous n'oſerez croire ?
Burrhus ne penſe pas, ſeigneur, tout ce qu'il dit,
Son adroite vertu ménage ſon crédit,
Ou plutôt ils n'ont tous qu'une même penſée.. ..
Néron, s'ils en ſont crus, n'eſt point né pour l'empire,
Il ne dit, il ne fait que ce qu'on lui preſcrit ;
Burrhus conduit ſon cœur, Sénèque ſon eſprit... &c.

Le tour de *Poppée* vint enfin ; Néron, dans ſa fureur brutale, la tua d'un coup de pied, parce qu'elle le railloit ſur ſa prétendue adreſſe à conduire un char.

Pour vertu ſingulière,
Il excelle à conduire un char dans la carrière.

Elle étoit groſſe alors, elle reçut le coup dans le ventre, & le coup fut mortel ; ſon corps fut embaumé & porté dans le tombeau des Céſars. Pline dit que Néron fit brûler à ſes funérailles plus de parfums que l'Arabie heureuſe n'en produit en un an. La plus grande affaire de *Poppée* étoit le ſoin de ſa beauté. Dion rapporte que cinq cents ânesſes lui fourniſſoient tous les jours un bain de lait : elle mourut l'an 66 de J. C.

Une autre *Poppée*, femme d'un Scipion, fut accuſée par Meſſaline qui vouloit la perdre, d'un adultère avec Valérius Aſiaticus, que la même Meſſaline vouloit perdre auſſi ; l'un & l'autre ſe donna la mort, (l'an 44) de l'ère chrétienne. L'empereur Claude, ou n'en ſachant rien, ou l'ayant oublié, demanda quelques jours après à Scipion qui étoit à ſa table, pourquoi il n'avoit pas amené ſa femme.

POQUELIN, (Voyez MOLIÈRE.)

POQUET, (Voyez LIVONIÈRE.)

PORA, (*Hiſt. mod. mythol.*) ce mot ſignifie *Dieu* dans la langue des habitans du royaume d'Arrakan, aux Indes orientales. On donne ce nom à une montagne, ſituée dans le voiſinage de la ville de Ramu, au ſommet de laquelle eſt une idole, ſous la figure d'un homme aſſis, les jambes croiſées, pour qui les Indiens ont la plus grande vénération. (*A. R.*)

PORCELAINE *tour de* (*Invent. Chinoiſ.*) Cette fameuſe tour de *porcelaine* eſt dans une plaine près de Nanking, capitale de ce royaume. C'eſt une tour octogone à neuf étages voutés, de 90 coudées de hauteur, revêtue de *porcelaine* par dehors, & incruſtée de marbre par dedans. A chaque étage eſt une galerie ou cloiſon de barreaux & aux côtés des fenêtres ſont de petits trous quarrés & treilliſſés de fer-blanc.

Toutes les galeries ſont couvertes de toits ver qui pouſſent en dehors des ſoliveaux dorés ; c ſoliveaux ſoutiennent de petites cloches de cuivr qui étant agitées par le vent, rendent un ſon fo agréable. La pointe de cette tour, qu'on ne ſa roit toucher qu'en dehors, eſt couronnée d'u pomme de pin qu'on dit être d'or maſſif ; & to cela eſt travaillé avec tant d'art, qu'on ne pe diſtinguer ni les ſoudures, ni les liaiſons des pi ces de *porcelaine*, & que l'émail & le plomb do elle eſt couverte à différens endroits, glacés verd, de rouge, & de jaune, la fait paroître tou couverte d'or, d'emeraudes, & de rubis.

Fiſcher a repréſenté cette tour dans ſon e d'architecture hiſtorique.

Les Tartares forcèrent les Chinois de la b il y a près de 700 ans, pour ſervir de trophée la conquête qu'ils firent de ce royaume, qu' ont reconquis au commencement du ſiècle dernie *Daviler.* (*D. J.*)

PORCELETS. (GUILLAUME des) (*Hiſt. mod.*) Diſons pour l'inſtruction des nations qui croient mais qui ne croient point encore aſſez que le ma ſe rend au centuple, & qui ne croient point d tout que le bien ſe rend auſſi, diſons que Guil laume des *Porcelets* qui avoit ſuivi Charles d'An jou dans l'expédition & la conquête de Naples fut le ſeul ſeigneur français épargné à cauſe de ſ bienfaiſance & de ſa vertu dans l'horrible maſſa cre des vêpres Siciliennes, en 1583, à Palerme. Su l'origine fabuleuſe de ce nom des *Porcelets* (voi le dictionnaire de Blazon, à l'article *Porc.*)

PORC-EPIC (*l'ordre du*) ou du camail, fu inſtitué par Louis, duc d'Orléans, deuxième fil de Charles V, l'an 1394 ; on prétend qu'il l'in titua pour montrer à Jean, duc de Bourgogne qu'il étoit en état de ſe défendre contre ſes en nemis.

Cet ordre étoit compoſé de vingt-quatre che valiers, non compris le prince, grand-maître avant que d'être reçu, il falloit faire preuve d quatre degrés de nobleſſe.

Le collier étoit une chaîne d'or, d'où pend ſur l'eſtomac un *porc-épic* de même métal.

Les chevaliers étoient vêtus d'un manteau d velours violet, avec un chaperon & un mantel d'hermine ; ils avoient pour deviſe ces mots, *com nùs & eminùs.*

On donne à cet ordre le nom de *camail*, par que le duc d'Orléans, en recevant un chevalier lui faiſoit don d'une bague d'or, garnie d'un c maïeu, ſur lequel étoit gravé un *porc-épic.*

Louis XII, ſurnommé le *père du peuple* fit un promotion de chevaliers du *porc-épic*, à ſon av

nement à la couronne, en 1498, & y nomma pluſieurs ſeigneurs de ſa cour.

Cet ordre fut aboli ſous le règne de ce prince, qui mourut le premier janvier 1515.

G. D. L. T.

PORCELLUS ou PORCELLIUS. (PIERRE) *Hiſt. litt. mod.*) Cet écrivain napolitain, qui ſe qualifie ſecrétaire du roi de Naples, tiroit, à ce qu'on croit, ce nom de *Porcellus*, de la première occupation de ſon enfance, qui étoit de garder les pourceaux. On a de lui un ouvrage intitulé : *Commentaire du comte Jacques Piccinino, appellé Scipion Emilien*, publié en 1731 par Muratori dans le vingtième tome de ſes voyages d'Italie. C'eſt l'éloge plus que l'hiſtoire des hauts faits de ce capitaine Jacques Piccinino qui, en 1452, ſervoit les Vénitiens dans une guerre contre les Milanois. *Porcellus* étoit avec lui dans l'armée des Vénitiens, non comme guerrier, mais comme témoin des faits dont il devoit être l'hiſtorien.

PORCHERES D'ARBAUD (FRANÇOIS DE) (*Hiſt. litt. mod.*) poëte françois qu'on ne lit plus. Il étoit élève de Malherbe qu'on lira toujours, & qui lui légua la moitié de ſa bibliothèque; il entra dans l'académie françoiſe au temps de ſon inſtitution, & on a de lui une ode au cardinal de Richelieu pour le remercier de la place qu'il lui avoit donnée dans l'académie; il falloit pour la gloire de l'académie qu'on n'eût plus qu'elle à remercier des places qu'on obtient chez elle. On attribue à *Porchères d'Arbaud un ſonnet ſur les yeux de la belle Gabrielle d'Eſtrées*, imprimé dans un recueil de 1607 intitulé : *Le parnaſſe des excellens poëtes de ce temps*; ainſi *Porchères* étoit un des excellens poëtes du temps. Ce ſonnet lui valut, dit-on, une penſion de 1400 l., penſion très-forte pour le temps, & qui prouve bien plus l'amour du roi pour les yeux de la belle Gabrielle que pour la poéſie. *Porchères* étoit de Saint-Maximin en Provence. Il mourut en 1640, en Bourgogne où il s'étoit marié.

PORCHERON, (Dom DAVID-PLACIDE) *Hiſt. litt. mod.*) bénédictin & bibliothécaire de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés à Paris, y mourut en 1694 à quarante-deux ans, étant né en 1652. Il étoit de Château-Roux en Berry. On a de lui une édition des *maximes pour l'éducation d'un jeune ſeigneur*, auxquelles il ajouta une traduction des *inſtructions de l'empereur Baſile le macédonien pour Léon ſon fils, & la vie de ces deux princes*; une édition de la *géographie de l'anonyme de Ravenne* avec des notes; il a eu part à l'édition de Saint-Hilaire & de quelques autres pères.

PORCIE, (*Hiſt. Rom.*) fille de Caton d'Utique & femme de Brutus, chef de la conjuration contre Céſar, fut digne d'un tel père & d'un tel mari. Elle s'appercevoit que Brutus méditoit quelque grand deſſein dont il étoit & profondément occupé, & vivement agité. » Brutus, lui dit-elle, la fille » de Caton vous a-t-elle été donnée pour être » ſeulement la compagne de votre lit, & ne lui » devez-vous pas la confidence de vos deſſeins? » Me croyez-vous donc ou aſſez aveugle pour » ne pas voir que vous avez des ſecrets que vous » me cachez, ou aſſez lâche pour les trahir, ou » aſſez foible pour les révéler? Regardez, je ſais » ſouffrir ». Elle lui montre qu'elle s'eſt fait à la cuiſſe une profonde bleſſure avec un fer tranchant; elle lui déclare qu'elle ne s'eſt permis de lui demander ſon ſecret qu'après s'être exercée ainſi à triompher de la douleur, & s'être aſſurée qu'aucun tourment ne lui arracheroit aucun aveu. Brutus, ſaiſi d'admiration, lui avoua & lui confia tout, en demandant ſeulement aux Dieux de ſe montrer en cette occaſion & en toute autre, le digne époux de *Porcie*, le digne gendre de Caton. Lorſqu'après la mort de Céſar, Brutus partit pour la Grèce avec les autres conjurés, *Porcie* l'accompagna juſqu'à Vélie, ville maritime de la Lucanie, où il devoit s'embarquer. Ce fut-là qu'ils ſe ſéparèrent pour ne ſe plus revoir. Leurs adieux furent triſtes & tendres; *Porcie* vouloit renfermer ſa douleur & ſur-tout ſes craintes; toute ſa fermeté l'abandonna tout-à-coup à la vue d'un tableau qui repréſentoit les adieux d'Hector & d'Andromaque, peints d'après Homère. Ses larmes la trahirent, & on l'en vit pluſieurs fois répandre dans cette journée. Acilius, ami de Brutus, entrant dans la ſituation, récita les vers d'Homère qui expriment ces adieux. Brutus touché, attendri, rendit aux vertus de *Porcie* le plus éclatant témoignage. Ce n'eſt point aſſez la louer, dit-il, que de la comparer à Andromaque; ſi celle-ci a ſon amour conjugal & ſa fidélité, *Porcie* l'emporte de beaucoup ſur elle pour le courage & la magnanimité.

Dion, Valère Maxime, Nicolas de Damas rapportent qu'après la bataille de Philippes & la mort de Brutus, *Porcie*, réſolue de ne lui pas ſurvivre, & ſe voyant gardée à vue par ſes parens & ſes amis qui avoient éloigné d'elle toute ſorte d'armes, avala des charbons ardens, & s'étouffa; ce fait eſt même conſacré par des vers connus :

Porcia magnanimi proles generoſa Catonis.....
Dixit, & ardentes avido bibit ore favillas, &c.

Mais il y a quelques doutes ſur cette hiſtoire & quelques raiſons de croire que *Porcie* étoit morte avant Brutus. Il y a une lettre de Cicéron à Brutus, qui paroit être une lettre de conſolation ſur cette perte. *Porcie* avoit été mariée en premières nôces à Bibulus.

Porcie avoit eu pour tante une autre *Porcie*, ſœur de Caton d'Utique, & dont Cicéron parle avec éloge.

PORCIUS, ou PORTIUS. Maiſon PORCIA, ou PORTIA. (Voyez CATON.)

PORÉE, ou PORRÉE, (GILBERT de la) *Hiſt. eccléſiaſt.*) Les avantages & les inconvéniens des lettres & de la philoſophie au douzième ſiècle s'offrent ſenſiblement dans l'affaire de *Gilbert de la Porée*, évêque de Poitiers, qui avoit profeſſé pendant trente ans avec honneur la philoſophie & la théologie. La dialectique, mal appliquée à la théologie & aux myſtères de notre religion, avoit déjà produit beaucoup d'erreurs; elle avoit donné lieu à des propoſitions hardies d'Abélard, condamnées au concile de Soiſſons en 1121, & au concile de Sens en 1140, à la ſollicitation de ſaint Bernard; le même abus de la mauvaiſe philoſophie du temps entraîna *Gilbert de la Porée* dans de ſemblables écarts; ſaint Bernard, toujours ennemi des erreurs, & quelquefois des errans, le fit condamner au concile de Reims en 1148. Une prompte ſoumiſſion, par-tout à celle que nos pères ont admirée dans le digne rival de Boſſuet, a non ſeulement garanti l'évêque de Poitiers de la tache de l'héréſie, mais l'a couvert d'une gloire que ſes écrits ne lui auroient jamais procurée. Mort en 1154.

PORÉE (CHARLES) *Hiſt. litt. mod.*) Jéſuite célèbre par ſon eſprit & par ſes vertus, le plus habile profeſſeur de rhétorique du collège de Louis-le-Grand, & que l'Univerſité enviroit fort aux Jéſuites. M. de Voltaire avoit été ſon élève, & le père *Porée* en entendant parler de ſes ſuccès, & en l'entendant accuſer d'irréligion, diſoit quelquefois: *c'eſt ma gloire & ma honte*; c'étoit lui qui parloit dans la première partie de ce jugement, dans la ſeconde c'étoit ſon rôle; mais il aimoit trop les talens & il en étoit trop bon juge, pour n'être pas flatté d'avoir cultivé ceux d'un tel élève.

Latonæ tacitum pertentant gaudia pectus.

Ses harangues, quoiqu'en latin, diſoient quelque choſe, & parloient à l'eſprit; auſſi ſcandaliſoient-elles un peu les pédans & les janſéniſtes, qui d'ailleurs avoient bien réſolu d'être ſcandaliſés des ouvrages d'un jéſuite; la récréation des bons écoliers de ſainte Barbe & des autres communautés janſéniſtes ou ſeulement univerſitaires, étoit de s'aſſembler pour critiquer les harangues du père *Porée* à meſure qu'elles paroiſſoient, on lui reprochoit d'avoir un peu le ſtyle de Pline & de Sénèque; le reproche étoit honnête; n'a pas qui veut le ſtyle de Pline & de Sénèque; tous nos inſignifians latiniſtes modernes, ne feroient pas mal d'en prendre un peu, & de mettre à leur exemple, beaucoup de ſens dans leurs longues phraſes cicéroniennes qui en ſont ſi dépourvues.

Le père *Porée* avoit fait des tragédies (latines) où il y a de la ſenſibiliré, parce que l'auteur en avoit, & des comédies auſſi latines, telles qu'en peut faire un homme d'eſprit, qui uniquement & continuellement occupé des fonctions de ſon état, vivoit dans Paris, comme au fond d'un déſert, & n'y étoit pas plus près du monde que s'il eût vécu au fond des Alpes, dans la grande Chartreuſe. Le père Griffet a été l'éditeur de ſes tragédies & de ſes comédies: l'inſcription miſe au bas du portrait du père *Porée* eſt juſte & n'a point d'exagération: *pietate an ingenio, poëſi an eloquentiâ, modeſtiâ major an famâ*.

M. de Voltaire adreſſa au père *Porée* ſa tragédie *d'Œdipe*; & tous ceux qui avoient étudié ſous le père *Porée*, conſervoient pour lui une vénération tendre & reconnoiſſante, & lui faiſoient hommage des talens mêmes qui avoient le moins de rapport avec ſa profeſſion. Le fameux Tribou, autrefois ſon élève, étant entré à l'opéra, ne crut pas que l'exercice d'un grand talent dût être un titre de réprobation aux yeux d'un Jéſuite même, ami de tous les talens; il vint voir le père *Porée* & lui avoua le parti qu'il avoit pris; le père gémit ſur cette deſtinée de ſon élève, de ſon enfant, & l'exhorta du moins à la vertu qui peut être de tous les états: puis, entraîné par ſon goût pour les arts, il voulut juger par lui-même de ce que ce jeune homme devoit attendre du malheureux parti qu'il avoit embraſſé. Tribou chanta fort tendrement un air fort tendre, le charme du talent produiſit tout ſon effet ſur le bon & ſenſible vieillard, deux ruiſſeaux de larmes couloient de ſes yeux, il embraſſa Tribou en s'écriant avec un ſentiment mêlé de tendreſſe, de joie & de douleur: *oh! malheureux! vous ne ſortirez jamais de là.*

On peut croire que cet excellent homme ne prit jamais aucune part aux intrigues, aux cabales dont ſa *ſociété* étoit alors ou l'auteur ou l'objet.

Le père *Porée* étoit né en 1675, à Vendes près de Caen; il étoit entré chez les Jéſuites en 1692; il avoit été nommé en 1708 profeſſeur de rhétorique au collège de Louis-le-Grand, & il mourut dans cet emploi en 1741.

Il avoit un frère (Charles-Gabriel *Porée*) né à Caen en 1685, qui étoit auſſi dans l'état eccléſiaſtique, mais qui reſta dans le monde; il fut chanoine & curé. Il étoit entré dans la congrégation de l'oratoire, tandis que ſon frère étoit Jéſuite; celui-ci l'en fit ſortir, mais il n'y a rien à dire, ce fut pour le placer auprès de M. de Fénélon, il fut ſon bibliothécaire. C'étoit être dans ſon élément; l'abbé *Porée* aimoit d'autant plus les livres qu'il ne les avoit pas toujours aimés. C'eſt une particularité remarquable de ſon éducation. Des maîtres qui n'avoient ni l'eſprit ni la ſenſibilité douce du père *Porée* ſon frère, l'ayant dégoûté de l'étude, il vécut juſqu'à l'âge de vingt-cinq ans ſans ouvrir un livre. A cet âge, il ſe caſſa la jambe, & pendant la longue inaction où cet ac-

dent le condamna, il eut recours aux livres mme à un moindre ennui. Il vit avec étonnement qu'il avoit fallu tout le talent de ſes maes pour rendre odieuſe une occupation ſi agréae & ſi utile, & ſon goût pour les livres devint ne paſſion; il répara très-avantageuſement le mps perdu, fut très-ſavant; l'académie de Caen poſſéda pendant trente ans, & le regarda touours comme un de ſes principaux ornemens. On de lui beaucoup de diſſertations lues dans cette cadémie & imprimées dans ſes mémoires; il fit endant deux ou trois ans les nouvelles littéraies de Caen, recueil de pièces en proſe & en ers des académiciens de cette ville, dans leuel il y en a quelques-unes de lui. Il a écrit ſſi ſur les ſépultures dans les égliſes, & a donné *iſtoire du Mandarinat de ce fou d'abbé de Saint-artin*, dont l'extravagance avoit, dit-on, donné Molière l'idée de faire recevoir M. Jourdain lamamouchi. L'abbé *Porée* mourut le 17 juin 770.

PORLIER (PIERRE) *Hiſt. mod.*) ſeigneur de oupilières en Normandie, & maître des comptes à Paris, voyant les Turcs armer en 1714 & 715, contre Malte, parce qu'ils étoient inſtruits ue l'île manquoit de poudre pour ſe défendre, endit ſa vaiſſelle d'argent & d'autres effets, acheta e la poudre & la fit paſſer à Malte. Le grandaître Pérellos de Rocafull, lui envoya la croix e l'ordre. C'eſt ſur cet armement des Turcs que ouſſeau fit ſon ode aux princes chrétiens:

Ce n'eſt donc point aſſez que ce peuple perfide,
De la ſainte cité profanateur ſtupide,
Ait dans tout l'Orient porté ſes étendards;
Et paiſible tyran de la Grèce abattue,
Partage à notre vue
La plus belle moitié du trône des Céſars.

PORPHIRE (*Hiſt. anc.*) philoſophe platonicien, diſciple de Longin pour l'éloquence & de Plotin pour la philoſophie, fut le plus redoutable ennemi des chrétiens, & c'eſt contre lui que les pères de l'égliſe ont le plus réuni leurs efforts. Nous n'avons pas l'ouvrage où il attaquoit la religion, nous n'en pouvons juger que par les réponſes qu'on y a faites. Théodoſe le Grand fit brûler cet ouvrage en 388. Avant l'invention de l'imprimerie, c'étoit faire quelque choſe, ſoit en bien, ſoit en mal, que de brûler des livres; c'étoit quelquefois anéantir l'ouvrage, c'étoit au moins le rendre rare, non-ſeulement en diminuant le nombre des manuſcrits toujours peu nombreux du même ouvrage, mais ſur-tout en avertiſſant les poſſeſſeurs de ces manuſcrits de les reſſerrer, & cependant on ſait ce que Tacite a dit au ſujet des annales de Crémutius Cordus, ſur ce projet d'éteindre la mémoire des faits & des livres. *Porphyre* étoit né à Tyr, l'an 233 de Jéſus-Chriſt. Il mourut ſous l'empire de Diocletien: on connoit ſon fameux traité de l'abſtinence des viandes; il a été traduit en français par feu M. de Burigny de l'académie des belles lettres.

PORPHIRE eſt auſſi le nom d'un poëte latin, qui vivoit ſous l'empire de Conſtantin, dit le Grand, & qui fut rappellé de l'exil pour un panégyrique de ce prince, tout plein d'acroſtiches au commencement, & au milieu, de vers, de chiffres entrelacés, de figures de mathématiques & de toutes ces difficultés factices & puériles, toujours bien plus aiſées à vaincre que la ſeule difficulté de bien faire.

PORPHYROGENETE, ſ. m. (*Hiſt. de l'emp. d'Orient*) c'eſt-à-dire, né dans le palais de Porphyre qui étoit l'appartement où acouchoient les impératrices. Quand l'empire romain fut réduit à l'empire grec, la ſucceſſion des empereurs fut tellement interrompue, que ce titre de *Porphyrogénète* devint un titre diſtinctif, que peu de princes de diverſes familles purent porter. Auſſi n'oublia-t-on point de le mettre dans l'occaſion ſur les médailles; *voyez* PORPHYROGENÈTE, *Art. numismat.* (*D. J.*)

PORSENNA (*Hiſt. rom.*) voyez les articles CLÉLIE, HORATIUS COCLÈS, MUTIUS SCÆVOLA, TARQUIN).

Lars *Porſenna*, roi de Cluſium en Etrurie, étoit un des plus puiſſans rois de l'Italie, du temps de Tarquin le ſuperbe. Lorſque Tarquin eut été chaſſé, l'an de Rome 244, & qu'il eut perdu, l'an 245, la bataille où Arons ſon fils & Brutus ſe tuèrent l'un l'autre, ce fut à Cluſium qu'il ſe retira implorant la protection de *Porſenna*; celui-ci voulant venger ce qu'il regardoit comme la querelle commune des rois, & s'armer en quelque ſorte pour un concitoyen, car Tarquin tiroit ſon origine d'Etrurie (ou de la Toſcane) vint, l'an 246, mettre le ſiége devant Rome, & prit d'aſſaut le Janicule; il eût pris la ville même ſans la belle action d'Horatius Coclès qui donna le temps de couper le pont par où le Janicule étoit joint à la ville: cet Horatius Coclès deſcendoit de Marcus Horatius, ſi célèbre par la défaite des trois Curiaces ſous Tullus Hoſtilius. Il fallut que ce projet & cette eſpérance d'emporter Rome d'aſſaut, ſe réduiſiſſent à en former régulièrement le ſiége, qui même fut bientôt converti en blocus. Ce fut alors que l'entrepriſe hardie de Caius Mutius Scévola, en rempliſſant *Porſenna* d'admiration, le força de faire la paix avec les romains. Clélie donnée en ôtage de cette paix, traverſa le Tibre à la nage ſous les traits des Etruſques & des ſoldats de Tarquin, & rentra comme en triomphe dans Rome; mais elle fut renvoyée au roi d'Etrurie avec ſes compagnons: Tarquin qui en fut averti, ſe diſpo-

ſoit à les enlever ſur la route, lorſqu'il vit paroître Arons, fils de *Porſenna*, qui venoit à leur rencontre & qui les eſcorta juſqu'au camp des Etruſques. Il faut rendre juſtice à *Porſenna*, il parut toujours dans toute cette guerre le plus ſincère admirateur de la vertu des romains. Ses motifs pour faire la guerre avoient été purs & nobles, ſes motifs pour faire la paix furent vertueux. Des ſacrifices généreux de ſa part donnèrent à cette paix toute la ſolidité que la politique vulgaire oublie ſi ſouvent de donner à ſes traités, ou plutôt qu'elle ſe ſouvient toujours trop bien de ne leur pas donner. Il rendit aux romains, & ſans rançon, tous les priſonniers, & ils étoient en grand nombre ; il leur fit préſent de toutes les richeſſes qui ſe trouvoient dans ſon camp, il voulut que ſes troupes y laiſſaſſent tout leur bagage, & il leur en donna l'exemple. Rome n'avoit en lui qu'un voiſin, elle eut un ami, & telle fut l'iſſue de cette guerre.

Délivré des ſoins qu'elle entraînoit, il n'étoit pas encore en paix avec tous ſes voiſins; d'autres intérêts lui mettoient les armes à la main contre les habitans d'Aricie; il envoya ſon fils Arons faire le ſiége de cette ville; ce ſiége entraîna une bataille où ce jeune prince fut tué ; ſa mort cauſa la défaite & la déroute des Etruſques. Pluſieurs d'entr'eux cherchèrent un aſyle ſur les terres des romains: on vit alors un grand exemple de ce que les petits politiques machiavéliſtes ont tant de peine à comprendre, c'eſt que ſi le mal ſe rend toujours & même avec uſure, le bien ſe rend auſſi quelquefois. Les romains recueillirent avec empreſſement les Etruſques dans leur déſaſtre ; ils prirent ſoin des bleſſés, fournirent des chevaux à ceux qui n'étoient que démontés, des chariots à ceux qui n'étoient pas en état de ſupporter le cheval, ils les tranſportèrent à Rome, les logèrent dans leurs maiſons, les pourvurent de vivres, de médicamens, de ſecours de toute eſpèce. Se voyant traités ainſi en amis, en hôtes, en concitoyens, pluſieurs d'entr'eux ne voulurent plus d'autre patrie que Rome ; le ſénat leur aſſigna un terrain entre le mont Palatin & le mont Capitolin, ils y bâtirent, s'y logèrent, & cet eſpace s'appella la rue des Etruſques. *Porſenna*, touché d'un procédé ſi fraternel, montra encore par un nouvel exemple, que le bien ſe rend en politique, & que la véritable politique ſeroit de faire du bien; il remit volontairement, & uniquement par reconnoiſſance, les Romains en poſſeſſion de certaines terres, ſituées au-delà du Tibre, & qui lui avoient été cédées par ſon traité de paix avec les Romains.

Attentif à toutes les convenances, & jaloux de remplir tous les devoirs de juſtice & d'honneur, il avoit renoncé à faire la guerre aux Romains pour l'intérêt des Tarquins ; mais il n'avoit pas renoncé à ſolliciter & à négocier en faveur de ceux-ci ; il ne leur avoit point retiré ſa protection, & il ne put leur refuſer une dernière démarche. L'an de Rome 247, il envoya des ambaſſadeurs à Rome plaider encore une fois dans la cauſe des criminels Tarquins, la cauſe intéreſſante des rois. Le ſénat répondit en ſubſtance ce que Brutus dans la tragédie qui porte ſon nom répond en ſi beaux vers à l'ambaſſadeur toſcan

Arons, il n'eſt plus temps; chaque état a ſes loix
Qu'il tient de ſa nature ou qu'il change à ſon choix;
Eſclaves de leurs rois & même de leurs prêtres,
Les Toſcans ſemblent nés pour ſervir ſous des maîtres,
Et de leur joug antique adorateurs heureux,
Voudroient que l'univers fût eſclave comme eux;
La Grèce entière eſt libre, & la molle Ionie
Sous un joug odieux languit aſſujettie;
Rome eut ſes ſouverains, mais jamais abſolus;
Son premier citoyen fut le grand Romulus,
Nous partagions le poids de la grandeur ſuprême;
Numa qui fit nos loix, y fut ſoumis lui-même.

Il ajouta que la haine des rois étoit devenue l'eſprit romain; il conjura *Porſenna*, au nom de l'étroite & ſincère union qui étoit entre lui & les Romains, & que tant de ſervices mutuels avoient cimentée, de ne pas troubler cette union ſi chère par une demande qui les mettoit dans la triſte alternative ou de renoncer à leur liberté, ou de refuſer quelque choſe à un prince auquel, & par inclination, & par reconnoiſſance, ils voudroient pouvoir tout accorder. *Porſenna* ne leur en parla plus, & Tarquin ſe retira pour lors à Tuſculum chez Mamilius Octavius, ſon gendre. Sur ſes autres retraites, voyez ſon article.

PORTA, (JEAN-BAPTISTE) *Hiſt. litt. mod.*) gentilhomme napolitain, auteur de tragédies & de comédies qui eurent quelque ſuccès, mais ſurtout grand écrivain ſur la magie & les ſciences occultes, la divination, &c. C'eſt à lui qu'on doit l'invention de la chambre obſcure, perfectionnée depuis par S'graveſande. Il avoit auſſi conçu le projet d'une *Encyclopédie*, & c'eſt déjà un mérite de concevoir un pareil projet. Mort en 1515.

PORTAGE, (*terme des îles d'Amérique*) c'eſt un trajet que les coureurs de bois, & ceux des habitans de la nouvelle France à qui on accorde la traite avec les ſauvages, qu'ils font ordinairement avec des canots ou petits bateaux ſur les rivières & étangs, aux bords deſquels ſe trouvent les habitations de ces ſauvages, ſont obligés de faire à pied, lorſqu'ils trouvent des ſauts & des endroits difficiles dans leur chemin ; pendant cette courſe, ils doivent porter ſur leurs dos leurs canots, hardes, marchandiſes & proviſions. (*D. J.*)

PORTE, (la) *Hiſt. des Turcs.*) c'eſt le nom qu'on donne à l'empire des Turcs. Leurs conquêtes ont

ont affoibli cet empire, parce qu'ils n'ont pas ſu les mettre à profit par de ſages réglemens; détruiſant pour conſerver, ils n'ont acquis que du terrein. Leur religion ennemie des arts, du commerce & de l'induſtrie, qui fait fleurir un état, a laiſſé regner des vainqueurs dans des provinces dévaſtées, & ſur les débris des puiſſances qu'ils ont ruinées; enfin le deſpotiſme a produit dans la monarchie ottomane tous les maux dont il eſt le germe.

On a remarqué que tout gouvernement deſpotique devient militaire, dans ce ſens que les ſoldats s'emparent de toute l'autorité. Le prince qui veut uſer d'un pouvoir arbitraire en gouvernant des hommes, ne peut avoir que de vils eſclaves pour ſujets, & comme il n'y a aucune loi qui retienne ſa puiſſance dans de certaines bornes, il n'y en a auſſi aucune qui la protege, & qui ſoit le fondement de ſa grandeur. Se ſervant de la milice pour tout opprimer, il eſt néceſſaire que cette milice connoiſſe enfin ce qu'elle peut, & l'opprime à ſon tour, parce que ſes forces ne peuvent être contrebalancées par des citoyens qui ne prennent aucun intérêt à la police de l'état, & qui cependant dans le cas de la révolte des gens de guerre, ſont la ſeule reſſource du prince.

Soliman I connoiſſant tous les dangers auxquels ſes ſucceſſeurs ſeroient expoſés, fit une loi pour défendre que les princes de ſa maiſon paruſſent à la tête des armées, & euſſent des gouvernemens de provinces. Il crut affermir les ſultans ſur le trône, en enſeveliſſant dans l'obſcurité tout ce qui pouvoit leur faire quelque ombrage. Par cette politique il crut ôter aux janiſſaires le prétexte de leurs ſéditions, mais il ne fit qu'avilir ſes ſucceſſeurs. Corrompus par l'éducation du ſerrail, ils portèrent en imbécilles l'épée des héros qui avoient fondé & étendu l'empire. Les révolutions devinrent encore plus fréquentes; les ſultans incapables de régner, furent le jouet de l'indocilité & de l'avarice des janiſſaires; ceux auxquels la nature donna quelques talens, furent dépoſés par les intrigues de leurs propres miniſtres, qui ne vouloient point d'un maître qui bornât leur pouvoir.

Malgré les vaſtes états que poſſède le grand ſeigneur, il n'entre preſque pour rien dans le ſyſtême politique de l'Europe. Les Turcs ſont, pour ainſi dire, inconnus dans la chrétienté, ou bien on ne les y connoît que par une tradition ancienne & fauſſe, qui ne leur eſt point avantageuſe. Si *la Porte* entretenoit des ambaſſadeurs ordinaires dans toutes les cours; que, ſe mêlant des affaires, elle offrit ſa médiation & la fit reſpecter; que ſes ſujets voyageaſſent chez les étrangers, & qu'ils entretinſſent un commerce réglé, il eſt certain qu'elle forceroit peu-à-peu les princes chrétiens à s'accoutumer à ſon alliance.

Mais il n'eſt pas vraiſemblable que *la Porte* change de politique; elle penſera toujours que ſon gouvernement doit avoir pour baſe l'ignorance & la miſère des ſujets.

L'Europe n'a pas lieu de craindre beaucoup les forces de *la Porte*. L'empereur, la Pologne, la Ruſſie & la république de Veniſe forment une barrière que les Turcs ne peuvent forcer. On ne ſauroit même douter que ces quatre puiſſances ne fuſſent en état de repouſſer le grand ſeigneur en Aſie, s'il étoit de l'intérêt des autres princes chrétiens de leur laiſſer exécuter une pareille entrepriſe, ou ſi elles pouvoient elles-mêmes réunir leurs forces pour un ſemblable deſſein. Ainſi *la Porte* conſervera l'empire qu'elle a acquis en Europe, parce que d'ailleurs ſa ruine agrandiroit trop quelques puiſſances, ſur-tout la Ruſſie, & qu'il importe à tous les peuples qui font le commerce du levant, que la Grèce & les autres provinces de la domination ottomane ſoient entre les mains d'une nation oiſive, pareſſeuſe, & qui ignore l'art de tirer parti des avantages que lui préſente ſa ſituation. (*D. J.*)

PORTE, (CHARLES DE LA) *Hiſt. de France*) duc de la Meilleraye, maréchal de France. Si l'on en croit les mémoires de Choiſy, qu'on peut abſolument ſe diſpenſer de croire, l'origine de la famille de la *Porte* étoit fort récente. Selon cet auteur, le maréchal d'Ancre ſe ſouvint, dans ſa gloire, de Barbin, procureur du roi de Melun, qui l'avoit autrefois ſervi dans ſes amours avec Eléonore Galigaï, devenue depuis la maréchale d'Ancre. Il le fit contrôleur-général; Barbin ſe ſouvint à ſon tour de ſon ami Bouthillier, avocat, qui lui donnoit autrefois une chambre à Paris, quand il y avoit affaire; delà les Bouthilliers, ſurintendant des finances & ſecrétaire d'état. Bouthillier avoit été clerc du vieil avocat *la Porte* qui l'avoit fort bien traité; l'avocat *la Porte* étoit fils d'un apothicaire de la ville de Parthenai en Poitou, à qui le peuple avoit donné le nom de *la Porte*, à cauſe que ſa boutique étoit ſur la porte de la ville. Le fils devint un des plus fameux avocats de ſon temps. Il avoit fait gagner une cauſe importante à l'ordre de Malthe, qui, par reconnoiſſance, reçut un de ſes fils chevalier, ſans exiger de preuves. Ce fut le grand prieur de France, Amador de *la Porte*, bailli de la Morée, ambaſſadeur de l'ordre de Malthe en France, gouverneur de la ville & château d'Angers en 1619, du Havre-de-Grace en 1626, lieutenant-de-roi d'Oléron & du pays d'Aunis en 1633; mort le 31 octobre 1634.

Son frère aîné, Charles de *la Porte*, acquit la terre de la Meilleraye dont il prit le nom, & fut père du maréchal de la Meilleraye; celui-ci s'étoit diſtingué à l'attaque du pas de Suze du 6 mars 1629, où étoit le roi Louis XIII en perſonne; au combat du pont de Carignan en 1630, au ſiége de la Mothe

en Lorraine en 1634, à la bataille d'Avein le 20 mai 1635, au ſiége de Louvain de la même année, au ſiége de Dole en 1636, à la priſe de Heſdin en 1639, & le roi lui donna le bâton de maréchal de France ſur la brêche de cette place, le 30 juin. Il paſſoit pour l'homme de ſon temps qui entendoit le mieux l'art de conduire les ſiéges; la même année 1639, il battit, le 4 août, le comte de Fuentes; en 1640, il commandoit avec les maréchaux de Châtillon & de Chaunes l'armée qui fit le ſiége d'Arras, & il contribua beaucoup à la priſe de cette place. Le jeune duc d'Enghien, qui fut depuis le grand Condé, étoit à ce ſiége. En 1641, le maréchal de la Meilleraye prit Aire, la Baſſée & Bapaume en Flandre & en Artois; en 1642, il prit Collioures, Perpignan, & Salces dans le Rouſſillon; en 1644, commandant ſous le duc d'Orléans, il prit Gravelines, & après une conteſtation fort vive avec le maréchal de Gaſſion (voyez l'article LAMBERT), il entra dans cette place à la tête du régiment des gardes, dont il étoit colonel. En 1646, il commanda l'armée d'Italie, & prit Piombino & Portolongone: malgré tous ces ſuccès, il n'eſt pas mis au nombre des grands généraux de ce temps-là; peut-être ſa faveur auprès du cardinal de Richelieu, qui lui fut ſi utile d'ailleurs, a-t-elle nui à ſa réputation même militaire; il eut en 1632 le gouvernement du château de Nantes, il eut depuis celui de Breſt, & fut lieutenant-général de la haute & baſſe Bretagne; en 1633, il fut fait chevalier des ordres du roi; en 1634, grand-maître de l'artillerie. Il mourut à l'Arſenal à Paris, le 8 février 1664.

Ce fut ſon fils, Armand-Charles de *la Porte*, qui épouſa la belle & célèbre Hortenſe, principale héritière du cardinal Mazarin, & qui fut la tige des ducs de Mazarin. (Voyez MAZARIN.)

PORTE-COFFRE, (*Chancellerie de France.*) officier de la grande chancellerie. La fonction d'un *porte-coffre* conſiſte à aller prendre l'ordre du garde-des-ſceaux toutes les ſemaines, pour le jour qu'il lui plaît de donner le ſceau, d'en avertir le grand audiencier, le contrôleur-général, les ſecrétaires du roi, & autres officiers néceſſaires au ſceau. Le *porte-coffre* a auſſi le ſoin de faire préparer dans la ſalle la table ſur laquelle on ſcelle, & le coffre où on met les lettres après qu'elles ſont ſcellées. (*A. R.*)

PORTE-CROIX, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) *cruciferes*, ou religieux de ſainte Croix, ordre de religieux qui fut établi vers l'an 1160, ſous le pontificat d'Alexandre III. On prétend ridiculement que le pape Cletus avoit donné commencement à cet inſtitut, & que Cyriaque le rétablit à Jéruſalem, après que ſainte Hélène, mère de Conſtantin, y eut trouvé la vraie croix du fils de Dieu. Le pape Alexandre III lui donna des règles & des conſtitutions, & Clément IV ordonna que le premier monaſtère, chef de l'ordre, ſeroit Boulogne, *à ſanta Maria di Morello*; mais comme cet inſtitut déchut beaucoup dans les quatorzième & ſeizième ſiècles, on en donna les monaſtères en commande, & le cardinal Beſſarion eut le prieuré de celui de Veniſe. Le pape Pie V rétablit vers l'an 1561 l'ordre des *porte-croix*, qui fut enfin aboli par le pape Alexandre VII en 1656. Celui donna les biens des monaſtères qui étoient dans l'état de Veniſe à la république, pour pouvoir ſoutenir la guerre qu'elle avoit contre les Turcs. Ce changement regardoit la congrégation des *porte-croix* d'Italie; il y en a une dans les pays-bas qui comprend les monaſtères de France; les religieux ſont vêtus de blanc, & portent un ſcapulaire noir avec une croix blanche & rouge par-deſſus. Le général demeure à Huy, & a des monaſtères à Liége, à Maſtricht, à Namur, à Boisleduc, à Bruges, à Tournay, &c. celui de Sainte-Croix de la Bretonnerie de Paris en dépend auſſi. Il y a en Portugal des *porte-croix* qui ont un riche monaſtère à Evora. Cet ordre a fleuri autrefois en Syrie. *Maurolicus*, *mare ocean. Baronius*, *le Mire*, &c. (*A. R.*)

PORT'ÉTOILES & PERROQUETS, (*Hiſt. mod.*) nom de deux factions qui ſe formèrent à Bâle vers l'an 1250, que la nobleſſe fut diviſée en deux partis qui ſe firent long-temps la guerre. Les *perroquets* furent ainſi appellés, parce que dans leurs enſeignes ils portoient un *perroquet* de ſinople, ou verd dans un champ d'argent, & l'on donna à leurs adverſaires le nom de *port'étoiles*, parce que leurs étendards étoient chargés d'une étoile d'argent en champ de pourpre. (*A. R.*)

PORTE-MANTEAU, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ſe dit d'un officier de la maiſon du roi de France. Il y en a douze. Leur charge conſiſte à garder le chapeau du roi, ſes gants, ſa canne, ſon épée, &c. à les recevoir de ſa main, & à les lui apporter quand il en a beſoin. Le *porte-manteau* ſuit le roi à la chaſſe, avec une valiſe ou *porte-manteau* garni de mouchoirs, chemiſes, & autre linge de corps, afin que S. M. puiſſe changer en cas de beſoin.

Le dauphin a auſſi ſon *porte-manteau*. Les cardinaux à Rome ont des officiers eccléſiaſtiques qu'on nomme *caudataires*, parce qu'ils portent la queue traînante de leur robe, & en France, des valets-de-chambre, chargés du même office, qui ont quelque rapport avec le *porte-manteau*. (*A. R.*)

PORTES. (des) Voyez DESPORTES.

PORT-GREVE. ſ. m. (*Hiſt. mod.*) C'étoit autrefois le principal magiſtrat d'un port de mer ou une ville maritime. Ce mot vient du ſaxon *ort*, un *port* ou une autre *ville*, & *gereſ*, un gouverneur; les Anglois l'écrivent quelquefois *portreve*.

Cambden obſerve que le premier magiſtrat de Londres, s'appelioit autrefois *port-greve*; Richard I. établit deux baillifs en ſa place; & bientôt après le roi Jean donna aux citoyens un maire pour leur magiſtrat annuel.

La charte de Guillaume le conquérant à la ville de Londres s'exprime ainſi : « Guillaume roi, » ſalut à Guillaume évêque, à Godefroi *port-greve*, » & à tous les bourgeois de la ville Londres, » françois & anglois : Je vous déclare que ma » volonté eſt que vous viviez tous ſous la même » loi, ſelon laquelle vous étiez gouvernés du tems » du roi Edouard; que ma volonté eſt auſſi que » tout enfant ſoit l'héritier de ſon père, & que » je ne ſouffrirai pas que l'on vous faſſe aucun » tort; que Dieu vous ait en ſa ſainte garde ». (*A. R.*)

PORTLAND, (GUILLAUME BENTING, comte de) (*Hiſt. d'Ang.*) favori de Guillaume III, roi d'Angleterre, conſerva toujours la faveur de ſon maître malgré la jalouſie des grands & quelques orages que les communes excitèrent contre lui.

Au moment où on étoit prêt à ſigner les traités de Riſwick, le maréchal de Boufflers pour la France, & le comte de *Portland* pour l'Angleterre, avoient eu, à la tête des deux armées, une conférence, dans laquelle le comte de *Portland* avoit demandé que Jacques II ſortît de France; après la paix, *Portland* ayant été nommé ambaſſadeur en France, parut fort ſurpris de trouver encore le roi Jacques à St. Germain; il réclama la promeſſe qu'il diſoit avoir reçue du maréchal de Boufflers ſur ce ſujet; il vouloit même que le ſacrifice, qu'il exigeoit relativement à Jacques, s'étendît juſqu'au duc de Berwick, ſon fils naturel, à plus forte raiſon juſqu'au prince de Galles (depuis Jacques III). Guillaume n'approuva point cet excès de zèle : il ſentit qu'il ne lui convenoit ni de craindre le roi Jacques ni de perſécuter ſon beau-père, qui n'étoit plus à craindre; il jugea qu'arracher ces infortunés de leur aſyle, ce ſeroit, en voulant avilir gratuitement Louis XIV aux yeux des nations, s'avilir lui-même; il déſavoua *Portland*, auquel il ſut peut-être gré d'ailleurs du zèle qu'il n'approuvoit pas, & il le chargea de ſuivre la négociation des actes de partage de la ſucceſſion d'Eſpagne, à laquelle il étoit aiſé de prévoir que la mort de Charles II alloit bien-tôt donner ouverture.

Le comte de *Portland* mourut en 1710, âgé de ſoixante-deux ans.

PORUS, (*Hiſt. anc.*) roi des Indes, étendoit ſa domination ſur tout le pays ſitué entre les fleuves Hydaſpe & Aceſine. Alexandre, vainqueur de Darius, pénétra juſqu'aux extrémités de l'Inde, dont les rois s'empreſſèrent d'aller lui rendre hommage. *Porus* fut le ſeul qui ne s'en laiſſa point impoſer par l'éclat de ſa renommée. Le héros Macédonien, ſurpris de ſa confiance préſomptueuſe, l'envoya ſommer de venir le recevoir ſur la frontière, & de lui payer tribut. *Porus* répondit à ſes députés : Dites à votre maître que pour lui faire une réception plus honorable, j'irai à ſa rencontre à la tête de mon armée. Alexandre, flatté de trouver un ennemi digne de lui, fit ſes préparatifs pour traverſer l'Hydaſpe, dont la rive oppoſée étoit défendue par trente mille hommes de pied, cinq mille chevaux, & quatre-vingt-cinq éléphans d'une monſtrueuſe grandeur. Ce ſpectacle d'armes, d'hommes & d'animaux devenoit encore plus terrible par la préſence de *Porus*, dont la taille étoit de ſept pieds & demi, & qui monté ſur le plus grand de ſes éléphans, paroiſſoit couvert d'or & d'argent, ainſi que tout ce qui l'environnoit. Ces obſtacles furent ſurmontés à la faveur d'une nuit obſcure, qui facilita le paſſage des Macédoniens. Pluſieurs jours s'écoulèrent en eſcarmouches, où les deux partis eſſayèrent leur courage. Un des fils de *Porus* y perdit la vie. Ce fut pour venger ſa mort, que le monarque Indien ſe détermina à livrer bataille. Il y donna les plus grands témoignages de courage & de capacité. La férocité des Indiens ſuccomba ſous la valeur, & ſe précipitant dans leur fuite, ils abandonnèrent leur roi, qui n'eut pas la lâcheté de ſuivre leur exemple. Il fut contraint de ſe rendre à la diſcrétion du vainqueur, en accuſant la fortune qui avoit trahi ſon courage. Alexandre, frappé de ſa taille giganteſque, & plus encore de ſa contenance fière & aſſurée, lui parla en vainqueur & lui demanda, comment voulez vous que je vous traite? En roi, lui répondit le monarque captif. Alexandre repliqua : ne demandez vous rien davantage? non, dit *Porus*, tout eſt compris dans ce mot. Alexandre étonné de ſa grandeur d'ame, lui rendit ſes états, & y ajouta pluſieurs autres provinces. *Porus* reconnoiſſant lui jura une fidélité inviolable. (*T—N.*)

P O S

POSIDONIUS (*Hiſt. anc.*) philoſophe Stoïcien, natif d'Apamée, en Syrie, enſeigna la philoſophie à Rhodes, avec beaucoup de réputation. Il vivoit du temps de Pompée & de Mithridate.

C'étoit lui qui tourmenté de la goute, s'écrioit, dans la plus grande violence de ſes douleurs,

goute, tu as beau faire, je n'avouerai jamais que tu ſois un mal.

POSPOLITE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme en Pologne un ordre par lequel dans les beſoins preſſans de l'état, tous les ſujets, tant nobles que roturiers, qui ſont en état de porter les armes, ſont obligés de ſe rendre en un lieu marqué, & de ſervir la république à leurs dépens pendant l'eſpace de ſix ſemaines. Quelquefois les eccléſiaſtiques eux-mêmes ne ſont point exempts de la néceſſité d'obéir à cette convocation. (*A. R.*)

POSSEVIN, (ANTOINE) (*Hiſt. mod.*) jéſuite Italien, employé en différentes négociations, en Suède, en Pologne, en Moſcovie, en Allemagne, & qui travailla même à la réconciliation de Henri IV avec le Saint-Siège. Le P. Dorigny, jéſuite, a écrit ſa vie. Le P. *Poſſevin* étoit d'ailleurs homme de lettres; nous avons de lui une *bibliothèque choiſie*, qui, ſelon l'uſage, n'eſt pas aſſez choiſie; un livre intitulé: *apparatus ſacer*; un autre intitulé: *Moſcovia*, deſcription fort détaillée de ce pays. Le P. *Poſſevin* étoit né à Mantoue, il étoit entré chez les jéſuites en 1549. Il mourut à Ferrare, le 26 février 1611.

POSSIDIUS, (*Hiſt. eccléſ.*) évêque de Calame, en Afrique, a écrit la vie de St. Auguſtin, ſon maître & ſon ami, avec lequel il avoit vécu près de quarante ans, & dont il avoit recueilli les derniers ſoupirs, en 430.

POSSIDONIUS, (*Hiſt. anc.*) ſavant aſtronome & habile géographe, entreprit de meſurer la circonférence de la terre par des obſervations céleſtes, faites en divers lieux ſous un même méridien, afin de réduire en degrés les diſtances que les Romains n'avoient juſqu'alors meſurées que par ſtades & par milles. Il vivoit du temps de Pompée, qui entretenoit correſpondance avec lui.

POSTE. ſ. f. (*Hiſt. anc. & mod.*) Les *poſtes* ſont des relais de chevaux établis de diſtance en diſtance, à l'uſage des couriers chargés de porter les miſſives, tant du ſouverain que des particuliers; ces relais ſervent auſſi à tous les voyageurs qui veulent en uſer, en payant toutefois le prix réglé par le gouvernement.

La néceſſité de correſpondre les uns avec les autres, & particulièrement avec les nations étrangeres, a fait inventer les *poſtes*. Si l'on en croit plusieurs hiſtoriens, les hirondelles, les pigeons & les chiens ont été les meſſagers de quelques nations, avant que l'on eût trouvé des moyens plus surs pour aller promptement d'un lieu dans un autre.

Hérodote nous apprend que les courſes publiques, que nous appelons *poſtes*, furent inventées par les Perſes; il dit que de la mer Grecque qui eſt la mer Egée & la Propontide, juſqu'à la ville de Suze, capitale du royaume des Perſes, il y avoit cent onze gîtes ou manſions de diſtance. Il appelle ces manſions *baſilicos ſtathmos*, *id eſt*, *manſiones regias*, *ſive diverſoria pulcherrima*: il y avoit une journée de chemin de l'un à l'autre gîte ou manſion.

Xénophon nous enſeigne que ce fut Cyrus même qui, pour en rendre l'uſage facile, établit des ſtations ou lieux de retraite ſur les grands chemins, ſomptueuſement bâties, aſſez vaſtes pour contenir un nombre d'hommes & de chevaux pour faire en peu de tems beaucoup de chemin, & ordonna aux porteurs de ſes ordres qu'à leur arrivée à l'une des *poſtes* ou ſtations, ils euſſent à déclarer le ſujet de leur courſe à ceux qui y étoient prépoſés, afin que des uns aux autres les nouvelles parvinſſent juſqu'au roi. Ce fut dans l'expédition de Cyrus contre les Scythes que ce prince établit les *poſtes* de ſon royaume, environ 500 ans avant la naiſſance de Jéſus-Chriſt.

On prenoit auſſi quelquefois les chevaux & les navires par force. Comme les chevaux deſtinés aux courſes publiques étoient ordinairement pouſſés à grands coups d'éperons, & forcés de courir malgré qu'ils en euſſent, on donna le nom de cette ſervitude forcée aux chevaux de *poſte* & aux poſtillons, lorſque les *poſtes* s'établirent chez les Romains. Les Perſes appelloient *angàries* toutes les actions que l'on faiſoit par contrainte & avec peine. Les Latins adoptèrent ce terme *angaria*, pour ſignifier une *charge perſonnelle*, une *corvée* & un *cheval de poſte*. Les Romains appelloient la poſte *curſus publicus* ou *curſus clavicularis*.

Il n'eſt pas facile de fixer l'époque, ni de citer les perſonnes qui inſtituèrent l'uſage des *poſtes* chez les Romains. Selon quelques-uns, lors de l'état populaire, il y avoit des *poſtes* ſur les grands chemins que l'on appelloit *ſtationes*, & les porteurs de paquets en poſte *ſtatores*; dès-lors ceux qui couroient étoient obligés d'avoir leurs lettres de *poſtes*, que l'on appelloit *diplomata*, *ſive evectiones*, qui leur ſervoient de paſſe-port pour aller avec les chevaux publics. On trouve dans quelques paſſages de Cicéron, qu'il donne le nom de *ſtator* à ceux qui portoient des paquets en diligence: mais les ſavans qui ſont oppoſés au ſentiment qui fixe dès-lors l'inſtitution des *poſtes* romaines, remarquent que Cicéron n'a entendu parler que des meſſagers qu'il avoit envoyés, parce qu'il a dit *ſtatores meos*, & non pas *ſtatores reipublicæ*, ce qui ſemble prouver que les couriers, dont parle Cicéron, étoient ſes gens gagés par lui, & que ce n'étoient point des hommes au ſervice de la république.

Il eſt à préſumer que comme *Auguſte* fut le principal auteur des grands chemins des provinces, c'eſt auſſi lui qui a donné commencement aux *poſtes* romaines, & qui les a affermies. Suétone, en parlant de ce prince, dit que pour faire recevoir plus

promptement des nouvelles des différens endroits de ſon empire, il fit établir des logemens ſur les grands chemins, où l'on trouvoit de jeunes hommes deſtinés aux *poſtes* qui n'étoient pas éloignés les uns des autres. Ces jeunes gens couroient à pié avec les paquets de l'empereur qu'ils portoient de l'une des ſtations à la *poſte* prochaine, où ils en trouvoient d'autres tous prêts à courir, & de mains en mains les paquets arrivoient à leurs adreſſes.

Peu de tems après, le même Auguſte établit des chevaux & des chariots, pour faciliter les expéditions. Ses ſucceſſeurs continuèrent le même établiſſement. Chaque particulier contribuoit aux frais des réparations des grands chemins & de l'entretien des *poſtes*, ſans qu'aucun s'en pût diſpenſer, non pas même les vétérans; les ſeuls officiers de la chambre du prince, appellés *præpoſiti ſacri cubiculi*, en furent exemptés.

Au reſte, on ne pouvoit prendre des chevaux dans les *poſtes* publiques ſans avoir une permiſſion authentique, que l'on appella d'abord *diploma*, & dans la ſuite *littera evectionum*, qui ſignifie la même choſe que nos billets de *poſtes*, que l'on eſt obligé de prendre des commandans dans les grandes villes & dans les places de guerre pour avoir des chevaux; cet uſage s'obſervoit ſi exactement, qu'au rapport de Capitolin, Pertinax allant en Syrie pour exercer la charge de préfet de cohorte, & ayant négligé de prendre des billets de *poſte*, il fut arrêté & condamné par le préſident de la province à faire le chemin à pié, depuis Antioche juſqu'au lieu où il devoit exercer ſa charge.

Les empereurs, dit Procope, avoient établi des *poſtes* ſur les grands chemins, afin d'être ſervis plus promptement, & d'être avertis à tems de tout ce qui ſe paſſoit dans l'empire. Il n'y avoit pas moins de cinq *poſtes* par journée, & quelquefois huit. On entretenoit quarante chevaux dans chaque *poſte*, & autant de poſtillons & de palfreniers qu'il étoit néceſſaire. Juſtinien caſſa les *poſtes* en pluſieurs endroits, & ſur-tout celles par où l'on alloit de Chalcédoine à Diacibiza, qui eſt l'ancienne ville de Lybiſſa, fameuſe par le tombeau d'Annibal, & ſituée dans le golfe de Nicomédie. Le même auteur, pour donner plus de ridicule à Juſtinien, avance qu'il établit la *poſte* aux ânes en pluſieurs endroits du Levant. C'en eſt aſſez ſur les *poſtes* anciennes.

Quant aux *poſtes* modernes, je ne m'arrêterai qu'à celles de France, & je remarquerai d'abord qu'elles étoient bien peu de choſe avant le règne de Louis XI. L'an 807 de Jéſus-Chriſt, Charlemagne ayant réduit ſous ſon empire l'Italie, l'Allemagne & partie des Eſpagnes, établit trois *poſtes* publiques pour aller & venir dans ces trois provinces. Les frais étoient aux dépens des peuples. Ulianus Tabœtius, juriſconſulte, en parle ainſi: *Carolus magnus populorum expenſis, tres viatorias ſtationes in Galliâ conſtituit, anno Chriſti octingenteſimo ſeptimo, primam propter Italiam à ſe devictam, alteram propter Germaniam ſub jugum miſſam; tertiam propter Hiſpanias.* Mais il y a toute apparence que les *poſtes* furent abandonnées ſous le règne de Lothaire, Louis, & Charles le Chauve, fils de Louis le Débonnaire & petit-fils de Charlemagne, parce que de leur tems les terres dudit Charlemagne furent diviſées en trois, & l'Italie & l'Allemagne ſéparées de la France.

C'eſt de Louis XI que vient proprement l'établiſſement des *poſtes* en France, & non tel qu'il eſt aujourd'hui en Europe. Il ne fit que rétablir les *veredarii* de Charlemagne & de l'ancien empire romain. Il fixa en divers endroits des ſtations, des gîtes où les chevaux de *poſte* étoient entretenus. Deux cents trente couriers à ſes gages portoient ſes ordres inceſſamment. Les particuliers pouvoient courir avec les chevaux deſtinés à ces couriers, en payant dix ſols par cheval pour chaque traite de quatre lieues. Les lettres étoient rendues de ville en ville par les couriers du roi. Cette police ne fut long-tems connue qu'en France. Philippe de Comines, qui a écrit l'hiſtoire de Louis XI, dit qu'auparavant il n'y avoit jamais eu de *poſtes* dans ſon royaume. Du Tillet, *in chronico reg. Franc.* en parle de même, & fixe l'inſtitution des *poſtes* à l'an de Jéſus-Chriſt 1477 : il écrit que *ſtathmi & diverſoria curſoriis equis à rege Ludovico XI, primum in Galliis conſtituta*, ce qui s'entend des *poſtes* de France ſeulement; car quant à celles inſtituées par Charlemagne, ce fut en qualité d'empereur qu'il les établit pour l'Occident, & non pour la France.

Pour ce qui eſt du nom de *poſte* que l'on donne aux couriers publics, Dutillet aſſûre que Louis XI voulut qu'on les appellât ainſi, comme pour dire diſpoſés à bien courir, *ſtationarios curſores idiomate gallico* poſtas, *quaſi benè diſpoſitos ad curſum appellari voluit à gracis ἀγγαροι curſores regii.* Le nom de *poſte* pourroit auſſi venir, *à poſitione, ſive diſpoſitione equorum curſui publico deputatorum.*

L'hiſtoire de Chalcondyle nous apprend que la *poſte* chez les Turcs conſiſte à expédier des hommes dreſſés à la courſe qu'ils envoyent à pié, leſquels ont le privilège de faire deſcendre de cheval ceux qu'ils trouvent ſur la route, & perſonne n'oſeroit déſobéir, s'agiſſant des affaires du grand-ſeigneur. Etant ainſi montés ſur des chevaux de haſard, ils les pouſſent à toute bride juſqu'à ce qu'ils en rencontrent d'autres; ils font à ceux-ci pareil commandement, & leur laiſſent leurs chevaux fatigués; c'eſt de cette manière que montés aux dépens d'autrui, ils arrivent au lieu de leur deſtination; mais cet uſage ne ſe pratique plus, le grand-ſeigneur a ſes chevaux & ſes couriers.

Les *poſtes* ſont établies au Japon & à la Chine.

Quand les Eſpagnols découvrirent le Pérou,

en 1527, ils trouvèrent un grand chemin de 500 lieues de Cuſco juſqu'à Quito, avec des relais d'hommes fixés de lieue en lieue, pour porter les ordres de l'Inca dans tout ſon empire. (*D. J.*)

POSTES *de la Chine.* (*Hiſt. de la Chine*) Les *poſtes* ſont réglées dans tout l'empire de la Chine, l'empereur ſeul en fait la dépenſe, & il entretient pour cela une infinité de chevaux. Les couriers partent de Péking pour les capitales des provinces. Le viceroi qui reçoit les dépêches de la cour, les communique incontinent par d'autres couriers aux villes du premier ordre; celles-ci les envoyent aux villes du ſecond ordre qui ſont de leur dépendance; & de celles du ſecond ordre aux villes du troiſième; ainſi toutes les provinces & toutes les villes ont communication les unes avec les autres. Quoique ces *poſtes* ne ſoient pas établies pour les particuliers, on ne laiſſe pas de s'en ſervir en donnant quelque choſe au maitre du bureau, & tous les miſſionnaires en uſent avec autant de ſûreté, & avec beaucoup moins de dépenſe qu'ils ne font en Europe.

Comme il eſt d'une extrême importance que les couriers arrivent à tems, les mandarins ont ſoin de tenir tous les chemins en état; & l'empereur, pour les y obliger plus efficacement, fait quelquefois courir le bruit qu'il doit lui-même viſiter certaines provinces. Alors leurs gouvernemens n'épargnent rien pour en réparer les chemins; parce qu'il y va ordinairement de leur fortune, & quelquefois de leur vie, s'ils ſe négligeoient ſur ce point. Mais quelque ſoin que les Chinois ſe donnent pour diminuer la peine des voyageurs, on y ſouffre néanmoins preſque toujours une incommodité très-conſidérable, à laquelle ils ne peuvent remédier.

Les terres qui ſont très-légères & toujours battues par une infinité de gens qui vont & viennent à pié & à cheval, ſur des chameaux, dans des litières & ſur des chariots, deviennent en été un amas prodigieux de pouſſiére très-fine, qui étant élevée par les paſſans & pouſſée par le vent, ſeroit quelquefois capable d'aveugler, ſi on ne prenoit des maſques ou des voiles. Ce ſont des nuages épais, au travers deſquels il faut continuellement marcher, & qu'on reſpire au lieu d'air pendant des journées entières. Quand la chaleur eſt grande & le vent contraire, il n'y a que les gens du pays qui puiſſent y réſiſter. (*D. J.*)

POSTES *du Japon.* (*Hiſt du Japon*) Pour la commodité des voyageurs, il y a dans tous les principaux villages & hameaux du Japon une *poſte*, qui appartient au ſeigneur du lieu, où l'on peut trouver en tous tems, à de certains prix réglés, un nombre ſuffiſant de chevaux, de porteurs, de valets, & en un mot, de tout ce dont on peut avoir beſoin pour pourſuivre ſon voyage en diligence. L'on y change auſſi de chevaux & de valets, quand ils ſe trouvent haraſſés du chemin, ou qu'on ne les a pas loués pour aller plus loin. Les voyageurs de tout rang & de toute condition ſe rendent à ces *poſtes*, appellées par les Japonois *finku*, à cauſe de la commodité qu'ils ont d'y trouver prêt tout ce dont ils peuvent avoir beſoin. Elles ſont à la diſtance les unes des autres d'un mille & demi, & au-deſſus, juſqu'à quatre milles. Ces maiſons ne ſont pas proprement bâties pour loger du monde, mais ſimplement pour établir les chevaux; & pour empêcher qu'en les changeant ils n'embaraſſent les rues, il y a une cour ſpacieuſe pour chacune. Le prix de tout ce qu'on peut louer à ces *poſtes* eſt réglé par tout l'empire, non-ſeulement ſuivant la diſtance des lieux, mais encore ſuivant que les chemins ſont bons ou mauvais, que les vivres ou le fourage ſont plus ou moins chers, & autres choſes ſemblables.

A toutes les *poſtes* il y a jour & nuit des meſſagers établis pour porter les lettres, les édits, les déclarations, &c. de l'empereur & des princes de l'empire, qu'ils prennent au moment qu'on les a délivrées, & qu'ils portent en diligence à la *poſte* prochaine. Ces lettres, &c. ſont renfermées dans une petite boîte vernie de noir, ſur laquelle il y a les armes de l'empereur, & le meſſager la porte ſur ſes épaules attachée à un petit bâton. Il y a toujours deux de ces meſſagers qui courent enſemble, afin qu'au cas qu'il arrivât quelque accident à celui qui porte la boîte, l'autre pût prendre ſa place & remettre le paquet au prochain finku. Tous les voyageurs de quelque rang qu'ils ſoient, même les princes de l'empire & leur ſuite, doivent ſortir du chemin & laiſſer un paſſage libre à ces meſſagers, qui prennent ſoin de les en avertir à une diſtance convenable, par le moyen d'une petite cloche qu'ils ſonnent & qu'ils portent pour cet effet toujours avec eux. (*D. J.*)

POSTEL, (GUILLAUME) (*Hiſt. litt. mod.*) enſeigna au collège royal les mathématiques & les langues orientales. Il y a en lui deux hommes à diſtinguer, le ſavant & l'homme bizarre. Le ſavant fit l'admiration des ſavans mêmes; jamais on n'a tant vanté dans aucun homme de lettres l'univerſalité des connoiſſances. Maurice Breſſieu, un de ſes collégues, diſoit: « Mithridate ne ſavoit pas plus » de langues; théologie, philoſophie, mathémati» ques, &c. il ſait tout. » D'autres célébrent ſa facilité à communiquer ſes lumières & à partager ſa fortune.

François I, qui lui donna deux chaires à la fois au collége royal, l'avoit chargé d'aller chercher des manuſcrits dans le Levant; il en rapporta pluſieurs, il voyagea autant qu'il étudia, il écrivit beaucoup. On peut voir la liſte de ſes ouvrages dans M. de Sallengre, dans le P. Niceron, dans Chauffepié.

Voici l'homme ſingulier. Nous joindrons la ſingularité des aventures à celle du caractère, ces

deux ſingularités pouvant être réciproquement la cauſe l'une de l'autre.

Poſtel, né en 1510, dans le diocèſe d'Avranches, perdit à huit ans ſon père & ſa mère, morts tous deux d'une maladie peſtilentielle. A quatorze ans, on le voit maître d'école au village de Say près de Pontoiſe. Il vient à Paris, il s'aſſocie, pour diminuer la dépenſe en la partageant, avec des inconnus qui le volent; il ſe retire à l'hôpital, la miſère & la maladie l'y retiennent deux ans. Il en ſort enfin & quitte Paris à cauſe d'une cherté extraordinaire, il va paſſer le tems de la moiſſon dans les plaines de la Beauce, où il gagne ſa vie à glaner. Il revient à Paris, ſe met au ſervice de quelques régens dans un collège; bientôt il devient le maître de ſes maîtres, & acquiert la réputation d'un ſavant univerſel. Il voyage, il étend ſes connoiſſances, il obtient les places dûes à ſon mérite; mais ſon ſavoir l'égare, il ſe plonge dans les rêveries des Rabbins; il devient lui-même Rabbin & rêveur; il a des viſions: l'ange Raziel lui révèle les ſecrets du ciel; *Poſtel* veut ramener tous les peuples à la religion chrétienne; il fait imprimer un livre de *la concorde du monde*; ce projet l'occupa tout le reſte de ſa vie; il va trouver François I, il lui promet la monarchie univerſelle, mais il y met une condition, c'eſt que le roi commencera par réformer *ſa cour, ſa maiſon, l'égliſe & les univerſités toutes déréglées, mais ſur-tout la juſtice*. Le roi promit tout, du moins *Poſtel* l'aſſûre, & en effet tous ces objets pouvoient avoir beſoin de réforme.

Pour réunir l'univers dans la foi chrétienne, il falloit être dans la capitale du monde chrétien. *Poſtel* court à Rome & s'y fait jéſuite; mais toujours plein de grandes vues, il prétendoit bien moins s'aſſujettir au nouvel inſtitut des jéſuites que les attirer eux-mêmes à ſon inſtitution de la concorde. Saint Ignace condamna ſes chimères & les ſouffrit. Laynez ne voulut pas les ſouffrir & chaſſa *Poſtel*.

Celui-ci prétend que les jéſuites étoient trop eſpagnols, pour lui pardonner la promeſſe qu'il faiſoit à François I de la monarchie univerſelle, & trop italiens, pour lui paſſer la ſupériorité qu'il accordoit au concile ſur le pape; ſans ces deux articles, *il auroit voulu toujours vivre avec eux, à cauſe que leur manière de procéder eſt la plus parfaite après les apôtres, qui onq fut au monde.*

Poſtel ſe retire à Veniſe; *là, une petite vieille femmelette, de l'âge de cinquante ans*, vient le trouver & le prie de la prendre ſous ſa direction, mais ce fut elle qui le prit ſous la ſienne; elle pouſſa bien plus loin que lui le ſiſtême de la concorde; elle illumina tant ſon directeur, que celui-ci écrivit ſous la dictée du ſaint eſprit le livre: *de vinculo mundi*, le livre *de la mère Jeanne*, ou *des très-merveilleuſes victoires des femmes*, & le livre *della vergine veneta* ou *le prime nuove de l'altro mundo*. Les femmes devoient obtenir *la victoire & règne du monde univerſel*; la raiſon, *qui eſt la partie inférieure de la nature humaine*, alloit s'élever avec elles, le renouvellement commençoit en 1547, par le triomphe de la faiſon *de la mère Jeanne*, qui alloit faire vaincre & régner les femmes. La *mère Jeanne* étoit ſa vieille, & lui il étoit ſon premier né, *Caïn*, *Jean Caïn*, & quelquefois par humilité, *Caïn*, *Coré & Judas le traître*. Tout cela prouve que la *raiſon* étoit devenue en effet *une partie bien inférieure* chez Guillaume *Poſtel*. Il revint à Paris, & ſe retira au monaſtère de Saint-Martin des Champs, ou, ſelon d'autres, on l'y enferma. Il y mourut le 6 ſeptembre 1581, exemple mémorable de la grandeur & de la petiteſſe de l'eſprit humain.

POSTUME, (MARCUS CASSIUS) (*Hiſt. Rom.*) fut le premier des trente tyrans qui ſe rendirent indépendans dans les provinces particulières de l'empire dont ils avoient le gouvernement. La réputation de ſes talens & de ſes vertus lui mérita la faveur de Valérien, qui lui confia l'éducation de ſon petit-fils Salonine. Le jeune prince, pour ſe former dans le grand art de gouverner, fut envoyé dans les Gaules avec *Poſtume*, qui fut chargé de l'inſtruire de la ſcience de la guerre & de la politique. Il s'acquitta de ce devoir avec une exactitude qui lui mérita tous les ſuffrages. Sa modeſtie mit un nouveau prix à ſes talens. Il attribuoit au jeune prince toute la gloire des ſuccès, & jamais les Gaules ne furent plus à couvert des incurſions de l'étranger. L'habitude de commander le rendit ſenſible aux promeſſes de l'ambition. On le ſoupçonna d'avoir fait aſſaſſiner Salonine par la ſoldateſque, dont il avoit excité le mécontentement. Cet injuſte ſoupçon n'affecta que les envieux de ſa gloire, & fut démenti par la pureté de ſes mœurs, & par la modération qu'il conſerva dans ſa plus grande proſpérité. Il eſt plus vraiſemblable que les légions des Gaules, mécontentes de Valérien & de Galien ſon fils, punirent Salonine d'être formé de leur ſang. Ce jeune prince prépara lui-même ſa ruine, après ſes victoires ſur les Allemands. Ses ſoldats étoient revenus chargés de butin; il eut l'imprudence de vouloir ſe l'approprier, & préféra les conſeils de ſes flatteurs, à ceux de *Poſtume*, qui fit des efforts inutiles pour réprimer cette avarice. Les légions, indignées de ce qu'on leur enlevoit des dépouilles achetées au prix de leur ſang, le maſſacrèrent, & proclamèrent *Poſtume* empereur, en 261. Ce choix fut applaudi de tous les peuples de la Gaule. La tranquillité & l'abondance ſemblèrent renaître dans les provinces; la diſcipline reprit une nouvelle vigueur dans les armées. Les Germains, accoutumés à faire des incurſions dans les Gaules, furent reſſerrés dans leurs anciennes poſſeſſions; & chaque fois qu'ils renouvellèrent leurs hoſtilités, ils en furent punis par de ſanglantes défaites. Galien, qui lui imputoit en public le meurtre de

ſon fils, quoiqu'en ſecret il l'en crût innocent, arma toutes les forces de l'empire pour le précipiter du trône; mais *Poſtume*, ſecondé des Gaulois, dont il faiſoit la félicité, gagna autant de victoires qu'il livra de combats. Les ſoldats, qui avoient été les artiſans de ſa fortune, crurent qu'à la faveur de ce bienfait ils pouvoient tout enfreindre avec impunité. *Poſtume* réprima leur licence. Il s'éleva beaucoup de mécontens. Lolius, qui tenoit le ſecond rang dans les Gaules, aigrit encore leur reſſentiment: il excita une ſédition, & ce prince bienfaiſant fut aſſaſſiné par les ſoldats qui, ſept ans auparavant, l'avoient proclamé empereur. Son fils, *Poſtume* le jeune, qu'il avoit créé Céſar & Auguſte, fut maſſacré avec lui. Ce jeune prince avoit fait de ſi grands progrès dans l'éloquence, que pluſieurs de ſes harangues furent confondues avec celles de Quintilien. La critique la plus exacte n'a pu les diſtinguer. (*T. N.*)

POSTPOLITE, ſ. f. (*Hiſt. de Pologne.*) en polonois *rech poſpolita*, qui revient à-peu-près au mot latin *reſpublica*, la république. Ce mot déſigne toute la nobleſſe polonoiſe ſans exception, marchant à cheval, parce que c'eſt elle qui compoſe proprement la république; chaque particulier de ce corps ayant le même droit, la même liberté de voix, la même autorité de ſuffrage, enſorte qu'un ſeul noble & le dernier du royaume peuvent empêcher une concluſion de diète, un décret le plus important, par ſon *liberum veto*. Ce grand corps de nobleſſe, ou la *poſtpolite* ne s'aſſemble à cheval, & n'eſt convoquée que pour l'élection des rois, ou pour un preſſant beſoin de la république. (*D. J.*)

P O T

POTAMON, (*Hiſt. anc.*) philoſophe d'Alexandrie, contemporain d'Auguſte, fut le chef de la ſecte qu'on appella électique ou des électiques, parce qu'elle empruntoit de toutes les autres ſectes ce qu'elle y trouvoit de plus raiſonnable. Ses ouvrages ne nous ſont point parvenus.

Il y avoit du temps de Tibère, un orateur du même nom, fils d'un philoſophe nommé Lesbonax. Ce *Potamon* étoit chéri de Tibère, comme on peut en juger par cette eſpèce de paſſe-port qu'il lui donna: *Potamonem Lesbonacis filium ſi quis offendere eique incommodare auſus fuerit, conſideret ſecum an bellum gerere mecum valeat.* Il avoit publié un éloge de Tibère, une hiſtoire d'Alexandre-le-Grand, un panégyrique de Brutus.

POTAMON, (*Hiſt. eccléſiaſt.*) c'eſt le nom d'un évêque d'Héraclée en Egypte, qui ſouffrit perſécution pour la foi ſous l'empereur Maximin Daïa. Il fut mis en priſon, il y perdit un œil; il combattit avec ſaint Athanaſe contre les Ariens dans divers conciles. Lorſque le prélat Arien, Grégoire de Cappadoce, s'empara du ſiége d'Alexandrie en vertu d'un concile Arien, *Potamon* reçut dans cette nouvelle perſécution de ſi indignes traitemens, qu'il en mourut l'an 342.

POTHIER, (ROBERT-JOSEPH) *Hiſt. litt. mod.*) conſeiller au préſidial d'Orléans & profeſſeur en droit dans l'univerſité de cette ville. M. *Pothier* eſt aux Barthole, aux Cujas, aux Dumoulins, aux plus grands juriſconſultes, ce que Boſſuet eſt aux pères de l'égliſe. De ſon vivant même, M. *Pothier* avoit acquis cette autorité que donne le temps, & chaque jour ajoute à ſa renommée; il eſt la gloire d'Orléans & de notre juriſprudence françoiſe; citer M. *Pothier*, c'eſt citer la loi. M. le chancelier Dagueſſeau, qui ſe connoiſſoit mieux qu'un autre en juriſprudence & en juriſconſultes, avoit diſtingué de bonne heure M. *Pothier*, & avoit prévenu de loin ſur ſon compte l'opinion publique. M. *Pothier* étoit né en 1699 à Orléans; il y mourut en 1772. Ses œuvres ont été recueillies en 1774, en quatre volumes *in*-4°. Ses *Pandectæ juſtinianæ*, & ſon *traité des fiefs* ne ſont point entrés dans cette collection, & ſont reſtés imprimés à part.

POTHIN ou PHOTIN, (SAINT) *Hiſt. eccléſ.*) premier évêque de Lyon, diſciple de ſaint Polycarpe (voyez cet article), envoyé par lui dans les Gaules, avoit vu ou pu voir ſaint Jean l'évangéliſte, à la mort duquel il avoit quinze ans; il ſouffrit le martyre à Lyon l'an 177 de J. C. ſous l'empire de Marc-Aurèle. On eſt fâché de voir une perſécution ſous l'empire de Marc-Aurèle. Saint *Pothin*, ſi l'on veut, ne ſouffrit pas préciſément le martyre, mais il mourut en priſon des mauvais traitemens qu'il avoit reçus deux jours auparavant. Il eut pour ſucceſſeur dans l'évêché de Lyon ſaint Irenée.

POTIER, (*Hiſt. de France.*) ancienne & noble famille qui a produit trois ſecrétaires d'état, & qui a formé deux branches, l'une de ducs & pairs, l'autre de préſidens à mortier; on fait remonter l'origine de cette famille juſqu'au règne de Charles VI.

Nicolas *Potier*, ſeigneur de Blancmeſnil, fut reçu général de la chambre des monnoies, le 23 décembre 1475.

Nicolas *Potier*, ſecond du nom, ſon fils, ſeigneur de Blancmeſnil, eut la même charge, & fut deux fois prévôt des marchands.

Jacques *Potier*, ſeigneur de Blancmeſnil, fils de Nicolas II, fut reçu conſeiller au parlement en 1524. C'eſt le premier de cette famille qui ſoit entré dans le parlement. Il eſt loué dans la république de Bodin, pour une action bien louable & bien heureuſe, pour avoir fait revenir le parlement d'une erreur qui alloit faire périr une femme innocente contre laquelle l'arrêt de mort

étoit déjà porté. Il eſt loué auſſi dans une lettre du chancelier de l'Hôpital à la reine de Navarre, Marguerite, ſœur de François I.

Jacques *Potier* eut deux fils :

L'aîné, nommé Nicolas III, ſeigneur de Blancmeſnil, fut le premier préſident à mortier de ſa famille. Il fut nommé à cette charge en 1578; c'eſt ce préſident *Potier* qui joue un ſi beau rôle dans la Henriade; ce qu'on lui fait dire & faire dans ce poëme eſt une fiction, mais une fiction fondée ſur ſon caractère & ſes ſentimens. Il ſouffrit en effet perſécution de la part des ligueurs pour ſon attachement à ſes rois; il fut retenu priſonnier au Louvre par les rebelles. Auſſi-tôt qu'il fut libre, il ſe retira auprès de Henri IV qui le nomma pour préſider la partie du parlement, établie à Châlons. Marie de Médicis, pendant ſa régence, le fit ſon chancelier ; il mourut le 1 juin 1635 à quatre-vingt-quatorze ans, ayant vu ſept rois de France, depuis François I juſqu'à Louis XIII.

Le ſecond des fils de Jacques *Potier*, nommé Louis, forma la branche des ducs de Gêvres & de Treſmes, la ſeule qui ſubſiſte encore en 1788.

Un des fils puinés de Nicolas III, nommé André, forma la branche de Novion; un autre de ſes fils puinés, Auguſtin, fut cet évêque de Beauvais, grand-aumônier de la reine Anne d'Autriche, qui ſembla d'abord prêt à jouir du crédit dominant, à la mort de Louis XIII, mais dont le crédit fut bientôt éclipſé par celui du cardinal Mazarin.

La branche de Novion a fourni deux premiers préſidens au parlement de Paris, ſavoir :

1°. Nicolas *Potier*, ſeigneur de Novion, qui ſuccéda en 1677 au premier préſident de Lamoignon, & mourut en 1693, s'étant démis en 1689, & ayant eu pour ſucceſſeur M. de Harlay; il avoit été reçu à l'académie françoiſe en 1681.

2°. André *Potier*, troiſième du nom, devenu premier préſident en 1723, & qui donna ſa démiſſion en 1724. Cette branche eſt aujourd'hui éteinte, & ne ſubſiſte plus que dans madame la première préſidente de la chambre des comptes (Nicolaï) & dans madame de Braſſac.

Louis *Potier*, ſeigneur de Geſvres, qui, comme nous l'avons dit, forma la branche de ce nom, fut le premier ſecrétaire d'état de ſa famille; il obtint la ſurvivance de ſa charge pour ſon fils puîné, Antoine *Potier*, ſeigneur de Sceaux, qui mourut le 13 ſeptembre 1621, au ſiége de Montauban; Louis étant alors rentré dans ſa charge, s'en démit au mois d'octobre 1622, & alors elle paſſa à ſon neveu, Nicolas *Potier*, quatrième du nom, ſeigneur d'Ocquerre & de Blancmeſnil, frère aîné d'André, tige de la branche de Novion, & de l'évêque de Beauvais. Ce fut Magdeleine, fille de Nicolas IV, qui épouſa le premier préſident de Lamoignon, & ce fut elle qui par des ſucceſſions échues depuis, porta dans cette maiſon la terre de Blancmeſnil.

Le fils aîné de ce Louis, premier ſecrétaire d'état, nommé René *Potier*, fut capitaine des gardes du corps. C'eſt en ſa faveur que la terre de Treſmes en Valois, érigée en comté en 1608, le fut en duché-pairie en 1648, ſous le nom de Geſvres, ce qui ne fut vérifié au parlement que le 15 décembre 1663. Il mourut le 1 février 1670 à 91 ans.

Son fils aîné, Louis *Potier*, marquis de Geſvres, fut accablé au ſiége de Thionville ſous les ruines d'une mine, le 6 août 1643, ayant reçu auparavant quarante-&-une bleſſures, & ayant mérité à trente-trois ans le brevet de maréchal de France.

François, ſon frère, fut tué au ſiége de Lérida, le 27 mai 1646.

Léon *Potier*, duc de Gêvres, leur frère, fut capitaine des gardes, premier gentilhomme de la chambre du roi, gouverneur de Paris; mort le 9 décembre 1604, à 84 ans.

Le cardinal de Gêvres, archevêque de Bourges, nommé Léon, étoit ſon fils.

Louis, frère du cardinal, marquis de Gandelus, fut tué au ſiége d'Oberkeck en 1689.

François, chevalier de Malthe, autre frère, fut tué par les Turcs au ſiége de Coron dans la Morée en 1685.

POTIER le juriſconſulte (voyez POTHIER.)

POTITIENS & PINARIENS. ſ. m. (*Hiſt. anc.*) noms de deux familles de Rome qui étoient employées dans les ſacrifices, & dont les chefs Potitius & Pinarius avoient été choiſis par Evandre, roi d'Italie, pour être les miniſtres des ſacrifices qu'il offrit à Hercule. On dit qu'au commencement les *Potitiens* ſeuls avoient droit de boire des liqueurs qu'on préſentoit aux dieux, & qu'en conſéquence leur nom venoit du grec πότιζω, qui ſignifie *boire*. Ils mangeoient auſſi ſeuls des victimes immolées auxquelles les *Pinariens* n'avoient point de part: ce qui fait qu'on tire le nom de ceux-ci de πεινᾶν *avoir faim, ne point manger*. Ces familles devinrent ſi puiſſantes, qu'elles mépriſèrent ces offices, & les abandonnèrent à des eſclaves.

POTHON (voyez SAINTRAILLES).

POTRIMPOS. (*Idolat. du Nord*) nom d'une idole des anciens Pruſſiens qu'ils adoroient ſous des chenes, comme le percunos & le picolos, & auxquels ils offroient des ſacrifices de leurs ennemis. *Mém. de l'acad. de Berlin, tom. II. p. 458.* (A. R.).

POTT, (JEAN-HENRI) *Hiſt. litt. mod.*) célèbre chymiſte allemand de ce ſiècle. On a de lui des ouvrages eſtimés : *de ſulphuribus metallorum. Obſervationes circà ſal.*

POTTER, (CHRISTOPHE) (*Hiſt. litt. mod.*) chapelain de Charles I, roi d'Angleterre, ſouffrit pour ſa cauſe. On a de lui des traités théologiques ſur la *prédeſtination* & la *grace*. Il a traduit de l'italien en anglois, & publié en Angleterre l'hiſtoire du différend du pape Paul V avec les Vénitiens.

Un autre *Potter* (François) mort aveugle en 1678, étoit de la ſociété royale de Londres.

Un autre *Potter* encore (Jean), théologien anglois, eſt auteur de l'*archeologia græca*, imprimée dans Gronovius & ſéparément, & de remarques ſur S. Clément d'Alexandrie & ſur Lycophron.

P O U

POUCHARD (JULIEN) *Hiſt. litt. mod.*) de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, profeſſeur en langue grecque, au collège royal, & l'un des auteurs du Journal des ſavans, étoit né en 1656 près de Domfront en baſſe-Normandie. Ayant peu de fortune, il ſe conſacra d'abord à l'éducation de quelques jeunes gens; il éleva le marquis de Coëtquen qui mourut à la fleur de ſon âge; il éleva enſuite le jeune Saint-Ange, fils de ce Louis-Urbain Leſevre, ſeigneur de Caumartin, conſeiller d'état & intendant des finances, dont Boileau a dit:

> Chacun de l'équité ne fait pas ſon flambeau;
> Tout n'eſt pas Caumartin, &c.

Et neveu de l'abbé de Caumartin de l'académie françaiſe, depuis évêque de Blois. M. de Saint-Ange mourut plus jeune encore que le marquis de Coetquen, le 18 août 1699, dans ſa dix-neuvième année MM. de Caumartin n'en furent pas moins les bienfaiteurs de M. *Pouchard*.

Celui-ci entra, en 1701, dans l'académie des belles-lettres. Il ſe rendit redoutable par ſa critique dans le Journal des ſavans. Mort en 1705.

POUGET (FRANÇOIS-AMÉ) (*Hiſt. litt. mod.*) Prêtre de l'oratoire, né à Montpellier en 1666, étant vicaire de la paroiſſe de Saint-Roch à Paris en 1692, eut part à ce qu'on appella la converſion de la Fontaine, dont il donna une relation qui fut publiée par le P. Deſmolets, confrère & ami du P. *Pouget*; mais c'eſt par le *catéchiſme de Montpellier* que le P. *Pouget* eſt le plus connu. L'évêque de Montpellier, Colbert, l'avoit mis à la tête de ſon ſéminaire, & il ne pouvoit y mettre un théologien plus inſtruit. Ce catéchiſme de Montpellier eſt fort vanté par les Janſéniſtes, & leurs adverſaires même le reſpectent. M. de Charancy, ſucceſſeur de M. Colbert, & qui ne penſoit pas comme lui, a fait à ce catéchiſme des changemens qui n'en relèvent pas le prix dans l'opinion publique. Ce catéchiſme eſt bien moins un catéchiſme qu'un bon ouvrage de théologie; & pour en faire un grand ouvrage théologique en deux volumes *in-folio*, il n'a fallu, en le traduiſant en latin, que citer en entier les paſſages dont il eſt le réſultat, & qui n'étoient qu'indiqués dans l'original français; c'eſt ce qu'avoit entrepris & commencé le P. *Pouget* lui-même, & ce qui a été achevé par le P. Deſmolets, & publié en 1725, deux ans après la mort du P. *Pouget*, arrivée en 1723, dans la maiſon de S. Magloire à Paris. L'édition du catéchiſme de Montpellier la plus recherchée, eſt celle de Paris 1702, en un ſeul volume *in-4°*. ou en 5 volumes *in-12*. Le P. *Pouget* eſt encore l'auteur ou du moins l'éditeur & le reviſeur d'une *inſtruction chrétienne ſur les devoirs des chevaliers de Malthe*. Il a eu part au bréviaire de Narbonne.

POUILLY. (Voyez LEVESQUE.)

POULAIN, (*Hiſt. mod.*) épithète groſſière qu'on donna vers le milieu du treizième ſiècle aux chrétiens métifs, qui s'étoient cantonnés ſur les côtes de Syrie, & qui n'étoient plus la race de ces premiers Francs établis dans Antioche & dans Tyr. C'étoit une génération mêlée de Syriens, d'Arméniens & d'Européens, ſoumis pour la plupart au ſoudan d'Egypte. Ceux qui ſe retirèrent à Ptolémais ſur la fin du même ſiècle, furent exterminés ou réduits en eſclavage. (*D. J.*).

POULAINE, ſ. f. (*Hiſt. des modes.*) Les *poulaines* étoient de longues pointes de *certains ſouliers*, qui furent défendues du temps du roi Charles VI.

Parmi les arrêts d'amour compoſés par Martial d'Auvergne, on trouve celui-ci: « Il y ha » ſix ou huict varletz cordoanniers qui ſe ſont » plainct en la court de céans, de ce qu'il fault » maintenant mettre aux poinctes des ſoulliers » qu'on faict, trop de bourre; diſans qu'ilz ſont » trop grevés, & qu'ilz ne pourroyent fournir les » compaignons, ny continuer cette charge, s'ilz » n'en avoient plus grands gaiges qu'ils n'avoyent » accouſtumé, attendu que le cuyr eſt cher, & » que leſdictes *poulaines* ſont plus fortes à faire » qu'ilz ne ſouloient.

» Si ha la court faict faire information & rap- » port du profit & dommage qu'ilz en ont & » pourroyent avoir; & tout veu & conſidéré ce » qu'il falloit conſidérer, la court diſt que leſdictz » cordoanniers feront leſdictes *Poulaines* groſſes » & menues, à l'appétit des compaignons, & » ſuivantz ledict ſervice d'amours, ſur peine d'a- » mende arbitraire ».

Rabelais, *liv. II*, *chap. I*, fait auſſi mention des ſouliers à *poulaine*. Mézerai, dans la *vie de Charles VI*, raconte que ſous le regne de ce roi, les gens de qualité avoient mis en uſage une certaine ſorte de chauſſure, qui par-devant avoit de longs becs recourbés en haut (ils les nommoient des *poulaines*), & par-derrière comme

des éperons qui ſortoient du talon. Le roi, par ſes édits, bannit cette ridicule mode ; mais elle revint, & dura juſque bien avant dans le quinzième ſiècle. Borel, dans ſon *tréſor*, &c. prétend que les ſouliers à *poulaine* étoient faits à la polonoiſe ; car, dit-il, *polaine*, c'eſt la Pologne. (*D. J*)

POULETS, *four à*, (*invent. égypt.*) c'eſt en Egypte un bâtiment conſtruit dans un lieu enfoncé en terre, & en forme de dortoir ; l'allée qui eſt au milieu a quatre ou cinq chambres à ſes côtés de part & d'autre.

La porte de l'allée eſt fort baſſe & fort étroite ; elle eſt bouchée avec de l'étoupe, pour conſerver une chaleur continuelle dans toute l'étendue du four.

La largeur des chambres eſt de quatre ou cinq pieds, & la longueur en a trois fois autant.

Les chambres ont double étage ; celui d'en bas eſt à rez de chauſſée ; celui d'en haut a ſon plancher inférieur, & ce plancher a une ouverture ronde au milieu ; le plancher ſupérieur eſt voûté en dôme & pareillement ouvert.

Au lieu de porte, chaque étage a une petite fenêtre d'un pied & demi en rond.

L'étage inférieur eſt rempli de quatre ou cinq mille œufs & même plus, car plus il y en a, & mieux l'entrepreneur y trouve ſon compte. D'ailleurs, cette multitude d'œufs contribue à entretenir la chaleur, qui ſe communique à tous les œufs accumulés les uns ſur les autres.

L'étage ſupérieur eſt pour le feu. Il y eſt allumé durant 8 jours, mais non pas de ſuite, car la chaleur en ſeroit exceſſive & nuiſible. On l'allume ſeulement une heure le matin & autant le ſoir ; c'eſt ce qu'on appelle le *dîner* & le *ſouper* des *poulets*. Ce feu ſe fait avec de la bouze de vache ou avec de la fiente d'autres animaux, ſéchée & mêlée avec de la paille ; on en exclud le bois & le charbon qui feroient un feu trop violent.

La fumée ſort par l'ouverture de l'étage ſupérieur ; mais il faut remarquer que pendant que cet étage ſupérieur demeure ouvert, on ferme exactement avec de l'étoupe la petite fenêtre de l'étage inférieur, & le trou rond du dôme, afin que la chaleur ſe communique par l'ouverture du plancher dans cet étage d'en bas où ſont les œufs.

Le huitième jour paſſé, la ſcène change. On ſupprime le feu ; l'étage où il étoit ſe trouvant vuide, eſt rempli d'une partie des œufs qu'on tire d'en bas, pour les mettre au large & les diſtribuer également dans les deux étages ; les portes ou petites fenêtres de ces deux étages qui avoient été ouvertes, ſe ferment, & on ouvre à demi le trou du dôme pour donner de l'air.

Cet état des œufs ſans feu eſt aidé ſeulement d'une chaleur douce & concentrée durant treize jours, car ces treize jours, joints aux huit premiers, ſont vingt-un jours. C'eſt environ au dix-huitième qu'un eſprit vivifique commence à remuer le blanc d'œuf, & ſon germe déjà formé ; on le voit à travers la coque s'agiter & ſe nourrir du jaune qu'il ſuce par le nombril.

Deux jours après, c'eſt-à-dire, le vingtième, le pouſſin applique ſon bec à la coque & la fend ; l'ouvrier avec ſon ongle élargit tant ſoit peu la brêche, pour aider les foibles efforts du pouſſin.

Le vingt-unième après midi, ou le vingt-deuxième au matin, toutes les coques ſe rompent ; une armée de petites volatiles s'élance & ſe dégage chacune de ſa priſon ; le ſpectacle en eſt raviſſant. Les chambres du four paroiſſoient hier couvertes de coquilles inanimées, & on les voit remplies de preſque autant d'oiſeaux vivans ; je dis *preſque*, car le nombre des coques excède le nombre des pouſſins. Le directeur du four ne répond que des deux tiers des œufs ; ainſi l'entrepreneur remettant, par exemple, ſix mille œufs entre les mains de l'ouvrier, n'exige de lui que quatre mille pouſſins à la fin de l'opération ; le reſte eſt abandonné au haſard, & il en périt près d'un quart.

Mais comme il arrive preſque toujours que les œufs réuſſiſſent au-delà des deux tiers, tout le profit n'eſt pas uniquement pour l'ouvrier, l'entrepreneur y a ſa bonne part. L'ouvrier eſt obligé de vendre à celui-ci pour ſix médins chaque centaine de pouſſins éclos au-delà des deux tiers, & il faut obſerver que l'entrepreneur vendra les cent pouſſins tout au moins trente médins.

Ce qui doit paroître ſurprenant, c'eſt que dans ce grand nombre d'hommes qui habitent l'Egypte, où il y a trois à quatre cents *fours à poulets*, il n'y ait que les ſeuls habitans du village de Bermé, ſitué dans le Delta, qui ayent l'induſtrie héréditaire de diriger ces fours ; le reſte des Egyptiens l'ignore entièrement ; ſi on en veut ſavoir la raiſon, la voici :

On ne travaille à l'opération des fours que durant les ſix mois d'automne & d'hiver, les autres ſaiſons du printemps & de l'été étant trop chaudes & contraires à ce travail. Lorſque l'automne approche, on voit trois ou quatre cents Berméens quitter les lieux où ils ſe ſont établis, & ſe mettre en chemin pour aller prendre la direction des *fours à poulets*, conſtruits en différens bourgs de ce royaume. Ils y ſont néceſſairement employés, parce qu'ils ſont les ſeuls qui aient l'intelligence de cet art, ſoit qu'ils aient l'induſtrie de le tenir ſecret, ſoit que nul autre Egyptien ne veuille ſe donner la peine de l'apprendre & de l'exercer.

Les directeurs des *fours à poulets* ſont nourris par l'entrepreneur ; ils ont pour gage quarante ou cinquante écus ; ils ſont obligés de faire le choix des œufs qu'on leur met entre les mains pour ne conſerver que ceux qu'ils croyent pouvoir réuſſir ; ils s'engagent de plus à veiller jour & nuit pour remuer continuellement les œufs, & entretenir le degré de chaleur convenable à cette

opération ; car le trop de froid ou de chaud, pour petit qu'il ſoit, la fait manquer.

Malgré toute la vigilance & l'induſtrie du directeur, il ne ſe peut faire que dans ce grand nombre d'œufs entaſſés les uns ſur les autres dans le fourneau, il n'y en ait pluſieurs qui ne viennent pas à bien ; mais l'habile directeur ſait profiter de ſa perte, car alors il ramaſſe les jaunes d'œufs inutiles, & en nourrit pluſieurs centaines de *poulets* qu'il élève & qu'il engraiſſe dans un lieu ſéparé & fait exprès. Sont-ils devenus gros & forts, il les vend & en partage fidèlement le profit avec l'entrepreneur.

Chaque four a vingt ou vingt-cinq villages qui lui ſont attachés à lui en particulier. Les habitans de chaque village ſont obligés, par ordre du bacha & du tribunal ſupérieur de la juſtice, de porter tous les œufs au four qui leur eſt aſſigné, & il leur eſt défendu de les porter ailleurs ou de les vendre à qui que ce ſoit, ſinon au ſeigneur du lieu ou aux habitans des villages qui ſont du même diſtrict ; par ce moyen, il eſt facile de comprendre que les fours ne peuvent manquer d'ouvrage. On trouvera dans la manière de faire éclorre les oiſeaux domeſtiques, par M. de Réaumur, les planches des *fours à poulets* d'Egypte, & un détail des plus complets ſur cette matière.

Les ſeigneurs retirent tous les ans des fours dont ils ſont ſeigneurs, dix ou douze mille pouſſins pour les élever ſans qu'il leur en coûte rien. Ils les diſtribuent chez tous les habitans de leur ſeigneurie, à condition de moitié de profit de part & d'autre, c'eſt-à-dire, que le villageois qui a reçu quatre cents pouſſins de ſon ſeigneur, eſt obligé de lui en rendre deux cents, ou en nature, ou en argent.

Tel eſt en Egypte l'art des Berméens pour faire éclorre des *poulets* ſans faire couver les œufs par des poules ; ils ſavent conſtruire de longs & ſpacieux fours, fort différens par leurs formes de ceux que nous employons à divers uſages. Ces fours ſont deſtinés à recevoir une très-grande quantité d'œufs : par le moyen d'un feu doux & bien ménagé, ils font prendre à ceux qui y ont été arrangés une chaleur égale à celle que les poules donnent aux œufs ſur leſquels elles reſtent poſées avec tant de conſtance. Après y avoir été tenus chauds pendant le même nombre de jours que les autres doivent paſſer ſous la poule, arrive celui où pluſieurs milliers de *poulets* briſent leur coque & s'en débarraſſent.

Cette manière qu'ont les Egyptiens de multiplier à leur gré des oiſeaux domeſtiques dont on fait une ſi grande conſommation, eſt de la plus grande antiquité, quoiqu'elle n'ait été imitée dans aucun autre pays. Diodore de Sicile & quelques autres anciens nous ont dit, mais ſe ſont contentés de nous dire, que les Egyptiens faiſoient depuis long-temps éclorre des *poulets* dans les fours. Pline avoit probablement ces fours d'Egypte en vue lorſqu'il a écrit : *ſed inventum ut ova in calido loco impoſita paleis, igne modico foverentur, homine verſante pariter die ac nocte, & ſtatuto die illinc erumpere fœtus.*

Les voyageurs modernes, Monconys & Thevenot, ſi on peut encore les mettre dans le rang des modernes, le P. Sicard, M. Granger & Paul Lucas, nous ont donné, à ce qu'il paroît, des inſtructions aſſez amples ſur cette matière. Il eſt vrai que le P. Sicard nous avertit lui-même que la manière de faire éclorre les *poulets* en Egypte, n'eſt connue que par les habitans du village appellé *Bermé* ; ils l'apprennent à leurs enfans, & le cachent aux étrangers.

Cet art pourtant que les Berméens ſe réſervent, n'a que deux parties, dont l'une a pour objet la conſtruction des fours ; celui de l'autre eſt de faire en ſorte que les œufs y ſoient couvés comme ils le ſeroient ſous une poule. Ce n'eſt pas dans ce qui regarde la première partie qu'on a mis du myſtère ; l'extérieur des fours eſt celui d'un bâtiment expoſé aux yeux des paſſans, & on n'interdit aux étrangers ni la vue, ni l'examen de leur intérieur, on leur permet d'entrer dedans. La ſcience qu'ont les Berméens, & qu'ils ne veulent pas communiquer, ne peut donc être que celle de faire que les œufs ſoient couvés comme ils le doivent être, pour que les *poulets* ſe développent dans leur intérieur, & parviennent à éclorre ; le point eſſentiel pour y réuſſir, eſt de les tenir dans le degré de chaleur convenable, de ſavoir régler le feu qui échauffe les fours.

Pour enlever cette ſcience aux Berméens, on n'auroit peut-être qu'à le vouloir ; leur longue expérience ne ſauroit être un guide auſſi ſûr pour conduire à entretenir un degré de chaleur conſtant dans un lieu clos, que le thermomètre, inſtrument dont l'uſage leur eſt inconnu. Avec le thermomètre il eſt aiſé de ſavoir quel eſt le degré de chaleur qui opère le développement & l'accroiſſement du germe dans chacun des œufs ſur leſquels une poule reſte poſée, il ne faut qu'en tenir la boule placée au milieu des œufs qu'elle couve. Or ce degré de chaleur eſt environ le trente-deuxième du thermomètre de M. de Réaumur. C'eſt donc une chaleur conſtante de trente-deux degrés ou environ, qu'il faudroit entretenir dans le lieu où l'on voudroit que des œufs fuſſent couvés d'une manière propre à en faire naître des *poulets*.

Ce dégré de chaleur, propre à faire éclorre des *poulets*, eſt à-peu-près celui de la peau de la poule, & pour dire plus, celui de la peau des oiſeaux domeſtiques de toutes les eſpèces connues. Dans nos baſſes-cours on donne à couver à une poule des œufs de dinde, des œufs de canne, on donne à la canne des œufs de poule. Les petits ne naiſſent ni plus tôt, ni plus tard ſous la femelle d'une eſpèce différente de celle de la

ſemelle qui a pondu les œufs, qu'ils ne ſeroient nés ſous cette dernière.

Il eſt encore à remarquer que ce degré de chaleur eſt à-peu-près celui de la peau des quadrupèdes & de la peau de l'homme. Auſſi Livie, ſelon le rapport de Pline, réuſſit à faire éclorre un *poulet* dans ſon ſein, ayant eu la patience d'y tenir un œuf pendant autant de jours qu'il eût dû reſter ſous une poule.

Il eſt non ſeulement indifférent au développement du germe renfermé dans l'œuf, de quelle eſpèce, de quel genre & de quelle claſſe ſoit l'être animé qui lui communique un degré de chaleur de trente-deux degrés ou à-peu-près; il eſt même indifférent à ce germe de recevoir ce degré de chaleur d'un être inanimé, de le devoir à une matière qui brûle, ou à une matière qui fermente, ſon développement & ſon accroiſſement ſeront toujours opérés avec le même ſuccès par ce degré de chaleur, quelle que ſoit la cauſe qui le produiſe, pourvu que cette cauſe n'agiſſe pas autrement ſur l'œuf, que par la chaleur convenable. Les anciens Egyptiens ont donc raiſonné ſur un bon principe de phyſique, quand ils ont penſé qu'on pouvoit ſubſtituer la chaleur d'un four, ſemblable à celle de la poule, pour couver des œufs; les expériences qui en ont été faites chez eux ſans interruption depuis un temps immémorial, ont confirmé la vérité de leur principe.

Il eſt vrai que les voyageurs modernes ne s'accordent pas dans les récits qui regardent la conſtruction des *fours à poulets*, nommés *mamals* par les Egyptiens, non plus que ſur d'autres détails qui concernent le couvement des œufs. Cependant ils ſont aſſez d'accord dans l'eſſentiel pour guider un homme intelligent. Avec les deſſeins de Monconys & du P. Sicart, on pourroit faire bâtir aiſément des fours dans le goût de ceux d'Egypte, & les employer au même uſage. Il ne ſeroit pas non plus impoſſible d'avoir un de ces Berméens dont l'exercice de l'art de couver les œufs eſt la principale occupation. Thevenot nous apprend que le grand-duc pour ſatisfaire une curioſité louable qui a été l'apanage des Médicis, fit venir d'Egypte un de ces hommes habiles dans l'art de faire naître des *poulets*, & qu'il en fit éclorre à Florence auſſi bien qu'ils éclоſent en Egypte.

Le P. Sicard donne quatre à cinq chambres à chaque rang du rez-de-chauſſée d'un mamal d'Egypte. M. Granger en met ſept, Monconys dix ou douze, & Thevenot les borne à trois. Apparemment qu'il y a en Egypte des mamals de différentes grandeurs; auſſi le P. Sicart dit qu'on fait couver dans ces fours quarante mille œufs à la fois, & Monconys dit quatre-vingt-mille, différence qui eſt dans le même rapport que celle des capacités des mamals dont ils parlent.

Au rapport de M. Granger, c'eſt ſur des nattes que les œufs ſont poſés dans chaque chambre du rez-de-chauſſée; Thevenot les y fait placer ſur un lit de bourre ou d'étoupe, ce qui eſt aſſez indifférent; c'eſt-là qu'ils doivent prendre une douce chaleur, dans laquelle ils demandent à être entretenus pendant un certain nombre de jours.

Les *poulets* n'écloſent des œufs couvés par des poules, que vers le vingt unième jour; ils n'écloſent pas plus tôt dans les fours d'Egypte; mais ce qu'on n'auroit pas imaginé, c'eſt que pluſieurs jours avant celui où ils doivent naître, il ſeroit inutile & même dangereux d'allumer du feu dans le four. Après un certain nombre de jours, toute ſa maſſe a acquis un degré de chaleur qu'on y peut conſerver pendant pluſieurs autres jours au moyen de quelques légères précautions, malgré les impreſſions de l'air extérieur, ſans aucune diminution ſenſible, ou ſans une diminution dont les *poulets* puiſſent ſouffrir.

Ce terme, au bout duquel on ceſſe de faire du feu dans les fours, eſt encore un des articles ſur lequel les voyageurs qui en ont parlé ne ſont pas d'accord. Je ne ſais ſi la différence de température d'air dans différens mois eſt ſuffiſante pour les concilier, ou ſi l'on ne doit pas croire plutôt que, n'ayant pu ſuivre l'opération pendant toute ſa durée, ils ont été obligés de s'en rapporter aux inſtructions qu'on leur a données, qui n'ont pas toujours été bien fidèles. Le P. Sicard & M. Granger nous aſſurent que ce n'eſt que pendant les huit premiers jours qu'on allume du feu dans le four; Monconys veut qu'on y en faſſe pendant dix jours conſécutifs: Thevenot dit auſſi qu'on chauffe le four pendant 10 jours; mais faute d'avoir été bien informé, ou pour avoir mal entendu ce qu'on lui a raconté de la manière dont on conduit les fours, il ajoute que ce n'eſt qu'après qu'ils ont été chauffés pendant ces dix jours qu'on y met les œufs, & que les *poulets* en écloſent au bout de douze jours. Cette dernière aſſertion apprend qu'il a confondu un déplacement d'une partie des œufs dont nous allons parler, avec leur première entrée dans le four.

Tous ces auteurs conviennent au moins que les œufs ſont fort bien couvés pendant pluſieurs jours dans le four, quoiqu'on n'y faſſe plus de feu. Lorſque le jour où l'on ceſſe d'y en allumer eſt arrivé, on fait paſſer une partie des œufs de chaque chambre inférieure dans celle qui eſt au-deſſus. Les œufs étoient trop entaſſés dans la première, on ſonge à les étaler davantage; c'eſt bien aſſez pour le *poulet* lorſqu'il eſt prêt à naître, d'avoir à briſer ſa coque & d'en ſortir, ſans le mettre dans la néceſſité d'avoir à ſoulever le poids d'un grand nombre d'œufs; il périroit après avoir fait des efforts inutiles pour y parvenir. Le récit de M. Granger diffère encore de celui des autres ſur l'article du déplacement d'une partie des œufs, en ce qu'il ne fait tranſporter une partie de ceux de l'étage inférieur au ſupérieur, que ſix jours après que le feu a été totalement éteint, c'eſt-à-dire, que le quatorzième jour.

Lorſqu'une partie des œufs de chaque chambre inférieure a été portée dans la chambre ſupérieure, on bouche avec des tampons d'étoupes toutes les portes des chambres & celle de la galerie; mais on ne bouche qu'à demi, au rapport du P. Sicard, les ouvertures des voûtes des chambres; on y veut ménager une circulation d'air. Cette précaution ſuffit pour conſerver au four pendant pluſieurs jours la chaleur qu'on lui a fait acquérir, il ne faut qu'ôter à ſon inférieur une trop libre communication avec l'air extérieur. En tout pays un four dont la maſſe ſeroit auſſi conſidérable, & qui auroit été auſſi bien clos, ne ſe refroidiroit que lentement; mais le refroidiſſement doit être d'autant plus lent, que la température de l'air extérieur eſt moins différente de celle de l'air de l'intérieur du four, & la différence entre la température de l'un & celle de l'autre, n'eſt pas grande en Egypte.

Enfin les difficultés qui conſiſtent à bâtir des fours ſemblables à ceux d'Egypte, & d'en régler la chaleur, ne ſont pas impoſſibles à vaincre. Mais la première dépenſe de la conſtruction de tels fours, le manque d'hommes capables de les conduire, la peine qu'on auroit à en former qui le fuſſent, la difficulté de raſſembler une ſuffiſante quantité d'œufs qui ne fuſſent pas trop vieux, la difficulté encore plus grande d'élever dans nos pays tempérés tant de *poulets* nés dans un même jour, & qui ont beſoin de mères pour les défendre contre la pluie, & ſur-tout contre le froid, qui, dans nos climats, ſe fait ſentir pendant les nuits & même pendant les jours d'été, ſont des obſtacles invincibles qui nous empêcheront toujours de prendre la méthode des fours d'Egypte pour y faire éclorre des *poulets*. (*Le chevalier de* JAUCOURT.)

POULIAS. ſ. m. (*Hiſt. mod.*) C'eſt ainſi que ſur la côte de Malabar on nomme une tribu ou claſſe d'hommes qui vivent du travail de leurs mains, parmi leſquels ſont tous les artiſans. Jamais il ne leur eſt permis de ſortir de leur état, ni de porter les armes, même dans la plus grande extrémité. Ces hommes utiles, par une barbarie incroyable, ſont ſi mépriſés par ceux des tribus ou claſſes ſupérieures, qu'il ne leur eſt point permis d'entrer dans les maiſons, ni de converſer avec eux. Une maiſon dans laquelle un *poulia* ſeroit venu, eſt regardée comme ſouillée. Cependant les *poulias* ſont moins déteſtés que les poulichis, que les Malabares regardent comme les derniers des hommes. Lorſqu'un *poulia* ou artiſan rencontre ſur le chemin un naïre ou noble, il eſt obligé de ſe ranger de côté, ſans quoi il court riſque d'être maltraité ou même tué impunément. Ces infortunés ſont ſi mépriſés, que les braminès ou prêtres n'acceptent point leurs offrandes, à moins qu'elles ne ſoient en or ou en argent. Lorſqu'ils ſont des préſens à leur prince, ils ſont obligés de les mettre à terre, après quoi ils ſe retirent de vingt pas, alors un naïre ou garde du prince va les ramaſſer. Cela n'empêche point le ſouverain & les nobles de leur faire éprouver toutes ſortes d'extorſions pour leur tirer de l'argent, & l'on ne ſe fait aucun ſcrupule de les mettre à mort ſur le moindre ſoupçon. On dit que l'origine du mépris & de l'horreur que les Malabares ont pour la tribu des *poulias*, vient de ce que ces malheureux mangent des charognes, & de la viande des vaches & des bœufs qui ſont morts naturellement. On les accuſe auſſi de voler les tombeaux des Malabares, où l'on eſt dans l'uſage d'enterrer une partie de leurs richeſſes. (*A. R.*)

POULICHIS ou PULCHIS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt une claſſe d'hommes qui chez les Malabares eſt regardée comme indigne de participer aux avantages de l'humanité. Il ne leur eſt point permis de bâtir des maiſons ſur la terre ni dans les champs; les forêts ſont leur unique habitation, & ils forment ſur les branches des arbres des eſpèces de niches dans leſquelles ils demeurent comme des oiſeaux. Lorſqu'ils rencontrent quelqu'un, ils ſe mettent à hurler comme des chiens, & ils ſe ſauvent de peur d'offenſer ceux d'une tribu ſupérieure, & ſur-tout les naïres ou ſoldats qui ne manqueroient pas de les tuer pour oſer reſpirer le même air qu'eux. Les *poulichis* n'ont point le droit de labourer, de ſemer ou de planter ailleurs que dans des endroits écartés & ſauvages. Ils ſont obligés de voler pendant la nuit de quoi enſemencer leurs terres, & on les tue ſans miſéricorde lorſqu'on les attrape ſur le fait.

Lorſqu'ils ont beſoin de nourriture, ils ſe mettent à hurler comme des bêtes féroces aux environs de leur bois, juſqu'à ce que quelques Indiens charitables viennent leur donner un peu de riz, de cocos ou des fruits, qu'ils placent à vingt pas du malheureux qu'ils veulent ſecourir; il attend qu'ils ſoient partis pour s'en ſaiſir, & il ſe ſauve enſuite dans les bois. Ces hommes infortunés n'ont d'autre culte que celui qui leur vient en fantaiſie; un arbre ou quelques branches arrangées leur ſervent de temple; ils adorent pendant la journée un ſerpent, un chien, ou le premier animal qui ſe préſente à eux le matin. Cependant on dit qu'ils n'admettent qu'un dieu ſuprême, & ils croyent la métempſycoſe ou la tranſmigration des ames.

POULLE (l'abbé) *Hiſt. litt. mod.*) célèbre prédicateur de nos jours, mort depuis quelques années. Ses ſermons ont été livrés à l'impreſſion en 1778, & réimprimés en 1781, par les ſoins de M. l'abbé Poulle, ſon neveu, prévôt d'Orange, vicaire-général de Saint-Malo. Je les ai, dit-il, *comme arrachés à ſon ſecret.* Il les a gardés pendant quarante ans dans ſa mémoire, ſans les avoir jamais confiés au papier. Il en récitoit ſouvent

les morceaux à ſes amis & même dans des cercles aſſez nombreux. C'étoient comme autant d'auditoires rivés, qui lui rappelloient ces grands & nombreux auditoires qu'il avoit enchantés autrefois par une déclamation dont le charme étoit égal au mérite de la compoſition. Il eſt au rang des plus grands maîtres dans l'éloquence de la chaire. C'eſt avec les Boſſuet, les Bourdaloue & les Maſſillon, qu'il faut le comparer: il a les grands effets de Boſſuet, le charme continu, la ſenſibilité touchante de Maſſillon, quelquefois la logique de Bourdaloue; il a ſur-tout ce qui diſtingue les vrais orateurs & les grands écrivains en tout genre; il a une manière à lui qui nous paroît conſiſter principalement dans une force rapide & entraînante, & ce qui met le comble à ſa gloire, c'eſt que, comme de bons juges l'ont obſervé, il n'eſt jamais plus éloquent que lorſqu'il prête ſa voix à l'infortune & qu'il ſollicite la bienfaiſance. En effet ceux de ſes ſermons qu'on doit lire avec le plus de plaiſir & de fruit, ſont ſes exhortations ſur l'aumône & en faveur des enfans-trouvés.

En parlant de l'entaſſement des malades dans un même lit: » préparez-vous, s'écrie l'orateur, au plus terrible des ſpectacles; avancez & voyez » le ſupplice affreux, inventé par la cruauté des » tyrans, d'attacher inſéparablement les vivans » aux morts, la néceſſité le renouvelle ici conſ- » tamment ſous les enſeignes de la miſéricorde; » dans le même lit funèbre & au-deſſus, gît un tas » de malades de mourans, de cadavres pêle- » mêle confondus ».

» Que les réjouiſſances & les fêtes ceſſent par- » mi les hommes, s'ils ſont encore ſuſceptibles » de quelque impreſſion de ſenſibilité! malheur! » malheur! que cette parole formidable retentiſſe » par-tout aux oreilles des riches, & les pourſuive » ſans ceſſe! Malheur! malheur! que la nature » conſternée s'abyme dans le deuil, & qu'elle » ne ſe relève que lorſque la charité plus géné- » reuſe & parfaitement ſecourable, aura réparé cet » outrage fait à l'humanité ».

Voilà le ton que le génie de l'éloquence & de la charité a dû prendre ſur un pareil ſujet. Combien les traits du tableau ſuivant ſont plus touchans & plus doux!

» Il faudroit étaler ici cette foule prodi- » gieuſe de nourriſſons de la patrie; ils n'ont » pas de meilleurs interceſſeurs que leur pré- » ſence & leur nombre: pourquoi les cacher? » C'eſt le jour de leur moiſſon; c'eſt la fête de » leur adoption: où ſont-ils? appréhenderoit-on » de les introduire dans ce temple? Jéſus-Chriſt » les aime; il vous exhorte de ne pas les empê- » cher d'aller juſqu'à lui; il vous les propoſe » comme des modèles que vous devez imiter. » Que craindrez-vous vous-mêmes de ces enfans » timides? Leur miſère n'a rien qui puiſſe offenſer » votre délicateſſe. Ils ne vous importuneront pas » de leurs gémiſſemens, ni de leurs plaintes; » ils ne ſavent pas qu'ils ſont pauvres. Puiſſent-ils » ne le ſavoir jamais! Ils ne vous reprocheront » ni la dureté de votre cœur, ni vos prodigalités » inſenſées, ni vos ſuperfluités ruineuſes. Ils » ignorent les droits qu'ils ont ſur vous, & tout » ce que leur coûtent vos paſſions & votre luxe. » Vous les verrez ſe jouer dans le ſein de la » providence, incapables également de recon- » noiſſance & d'ingratitude; toujours contens dès » que les premiers beſoins de la nature ſont ſatis- » faits, leurs deſirs ne s'étendent pas plus loin. » Préſentez leur l'or & l'argent que vous leur deſ- » tinez, ils les ſaiſiront d'abord avec empreſſement » comme un objet d'amuſement & de curioſité; » ils s'en dégoûteront bientôt, & vous les laiſſe- » ront reprendre avec indifférence. Les prémices » intéreſſantes de la vie, la foibleſſe & les graces » de leur âge, leur ingénuité, leur candeur, » leur innocence, leur inſenſibilité même à leur » propre infortune, vous attendriroient juſqu'aux » larmes ».

Ceux qui ſavent comment le génie aide le génie, & comment les beautés naiſſent de loin de beautés ſouvent étrangères, croiront aiſément que dans certains endroits de cette tirade, l'orateur s'eſt ſouvenu de ces vers d'Andromaque.

Un enfant malheureux qui ne ſait pas encor
Que Pyrrhus eſt ſon maître, & qu'il eſt fils d'Hector!...
T'a-t-il de tous les ſiens reproché le trépas?
S'eſt-il plaint à tes yeux des maux qu'il ne ſent pas?

On peut faire à ce ſujet une obſervation peut-être aſſez importante. Les écoliers imitent, lorſqu'ils ont les mêmes choſes à dire; les grands maîtres imitent lorſqu'ils ont à dire des choſes différentes, & par-là ils deviennent créateurs en imitant. Si Virgile dit:

Enſemque recludit
Dardanium, non hos quæſitum munus in uſus.

Racine dit:

J'ai reconnu le fer, inſtrument de ſa rage,
Ce fer dont je l'armai pour un plus noble uſage.

C'eſt abſolument la même choſe, & c'eſt une choſe abſolument différente.

Revenons à M. l'abbé *Poulle*: » *vous les verrez ſe jouer dans le ſein de la providence* ». Quel tableau charmant! en le traçant, M. l'abbé *Poulle* peut encore s'être ſouvenu de ces deux vers de S. Prudence dans l'hymne pour la fête des Saints-Innocens:

Aram ſub ipſam ſimplices
Palmâ & coronis luditis.

Et Boſſuet peut bien s'en être ſouvenu auſſi, lorſqu'il a dit de la princeſſe Bénédicte de Gonzague:

» On la fit abbeſſe, ſans que dans un âge ſi » tendre elle sût ce qu'elle faiſoit, & la marque » d'une ſi grave dignité fut comme un jouet entre » ſes mains ».

POUPART (FRANÇOIS) (*Hiſt. litt. mod.*) de l'académie des ſciences, natif du Mans, vint à Paris, où ſe trouvant ſans fortune, il ſe chargea de l'éducation d'un enfant pour ſubſiſter; mais cet emploi lui enlevant tout ſon tems, il aima mieux, dit M. de Fontenelle, étudier que ſubſiſter. Il étudia la médecine, la chirurgie, la botanique, la chimie; mais ſa prédilection fut toujours pour les inſectes & les coquillages; il a donné dans le recu il de l'académie des ſciences un mémoire ſur les inſectes hermaphrodites, l'hiſtoire du *formica-leo*, celle du *formica pulex*, des obſervations ſur les moules, & quelques autres moindres ouvrages à peu près du même genre. On le croit auſſi auteur d'une compilation qui a pour titre : *la Chirurgie complette.* Mort en 1709.

POUPÉE, (*Hiſt. anc & mod.*) Ce jouet des enfans étoit fort connu des romains; leurs *poupées* étoient faites d'ivoire, de plâtre ou de cire, d'où vient le nom de *Plaguncula* que leur donne Cicéron dans ſes lettres à Atticus. Les jeunes filles nubiles, dit Perſe, alloient porter aux autels de Vénus les *poupées* qui leur avoient ſervi d'amuſement dans le bas âge; *Veneri donatæ à virgine puppæ.* Peut-être vouloient-elles faire entendre par cette offrande à la déeſſe des amours, de leur accorder de jolis enfans dont ces *poupées* étoient l'image; ou plutôt encore cette conſécration de leurs *poupées* indiquoit qu'elles quittoient ces marques de l'enfance, pour ſe dévouer aux occupations ſérieuſes du ménage. C'eſt ainſi que les garçons, lorſqu'ils entroient dans les fonctions publiques de la ſociété, dépoſoient la robe de l'enfance, & prenoient celle de l'adoleſcence. Auſſi les Romains donnoient le nom de *puppa* & *pupula* aux jeunes filles, comme nous l'apprend Martial dans ce vers ſatyrique :

Puppam ſe dicit Gallia cùm ſit anus.

De plus, ils enſeveliſſoient leurs enfans morts, avec leurs *poupées* & leurs grelots; les chrétiens les imitèrent, & de-là vient qu'on a trouvé dans des tombeaux des martyrs près Rome, de ces ſortes de petites figures de bois & d'ivoire parmi des reliques & des oſſemens d'enfans baptiſés.

L'uſage des *poupées* a paſſé juſqu'à nous; & c'eſt ſi bien notre triomphe, que je ne crois pas que les Romains euſſent de plus belles *poupées* que celles dont nos Bimblotiers trafiquent. Ce ſont des figures d'enfans ſi proprement habillées & coëffées qu'on les envoye dans les pays étrangers pour y répandre nos modes. S. Jérôme conſeilloit de donner aux enfans pour récompenſe, outre les douceurs qui pouvoient flatter leur goût, des brillans & des *poupées*. Ce moyen n'eſt certainement pas le meilleur à pratiquer dans la bonne éducation; mais nous l'avons préféré à tous les ſages conſeils de Locke. Cependant un philoſophe pourroit tirer parti des *poupées*, toutes muettes qu'elles ſont : veut-il apprendre ce qui ſe paſſe dans une maiſon, connoître le ton d'une famille, la fierté des parens, & la ſottiſe d'une gouvernante, il lui ſuffira d'entendre un enfant raiſonner avec ſa *Poupée.* (D. J.)

POURCHOT, (EDME) *Hiſt. litt. mod.*) profeſſeur de philoſophie au collège des Graſſins, puis au collège Mazarin, ſept fois recteur, & quarante ans ſyndic de l'univerſité; ami de Racine, de Boileau, de dom Mabillon, de dom Montfaucon, du docteur Dupin, de Baillet, de Santeuil, de Boſſuet, enfin de Fénélon, fut dans ſon tems un novateur en philoſophie, & n'eſt plus qu'au rang des vieux philoſophes aujourd'hui abandonnés; cependant ſes *inſtitutiones philoſophicæ* ſoulevèrent contre lui tout le péripatétiſme, & ce fut en partie à ſon ſecours que vint Boileau par l'arrêt burleſque qui arrêta ou empêcha l'inſurrection de l'univerſité; dans cet arrêt les *Pourchotiſtes* ou *Purchouſtes*, ſont mis avec les *Gaſſendiſtes*, les *Carteſiens*, & les *Malebranchiſtes*, au rang de ces *Quidams* ſans aveu que l'inconnue, nommée la raiſon, commence à introduire dans les écoles; *Pourchot* avoit cependant ménagé les Péripatéticiens & les Scholaſtiques, au point d'avoir fait de toutes les queſtions qu'on étoit dans l'uſage d'agiter dans les écoles, une collection ſéparée du corps de ſes *inſtitutions*, ſous ce titre : *ſeries diſputationum ſcholaſticarum.* C'étoit payer tribut aux erreurs établies; mais il s'en dédommageoit avec ſes amis, en appellant cette *ſérie* ſon *ſottiſier.* On a de lui des mémoires ſur différens droits de l'univerſité qu'il défendoit en toute occaſion avec beaucoup de zèle. Les quatre vers ſuivans d'un de ſes élèves conſtatent & conſacrent la révolution qu'il avoit faite dans la philoſophie de l'école.

Ille eſt Purchotius, quo ſe ſchola principe jactat,
Spretis certa ſequi dogmata Quiſquiliis.
Relligionis amans idem ſophiæque magiſter
Egregius, mores format & ingenium.

Grace aux révolutions du tems & à l'accroiſſement des lumières, ſes dogmes ne ſont plus auſſi aujourd'hui que des *Quiſquiliæ. Pourchot*, né au village de Poilly près d'Auxerre, en 1651, mourut à Paris en 1734.

POURPRÉTURE, ou PORPRISE & PORPRISON, (*Hiſt. mod.*) du latin *Purpreſtura*, terme fort uſité dans beaucoup d'actes & d'ouvrages du moyen âge, comme on le voit dans un roman manuſcrit de Vacce :

Donc ont pourpris *meullent & toute la contrée.*

Purpreſture

Purpreſtura ou *propreſtura*, pourprêture ou pourpriſure, ſe dit quand quelqu'un s'empare injuſtement de quelque choſe qui appartient au roi, comme dans ſes domaines ou ailleurs, & généralement on appelle ainſi tout ce qui ſe fait au détriment du tenement royal. On peut commettre cette injuſtice contre ſon ſeigneur ou contre ſon voiſin, & dans pluſieurs de ces occaſions on trouve le même mot employé dans la même ſignification dans Mathieu Paris, dans Briſſon, Jacques de Vitry, & pluſieurs autres.

Il ſemble auſſi que *pourpriſure*, dans d'autres auteurs, ſignifie les *appartenances*, les *terres circonvoiſines* d'un lieu, d'une maiſon, la *banlieue* d'une ville, comme dans le roman d'Athis manuſcrit:

Hors la ville à telle pourpriſure
Trois grands lieues la place endure.

Dans le chartulaire de l'hôtel-dieu de Pontoiſe on trouve ces mots, *cum* pourpriſurâ *eidem domui adjacente*, & dans une charte du monaſtère de Lagni de l'an 1195, *conceſſi in eleemoſinam abbati & conventui ſancti Petri Latigniacenſis... Locum capellæ cum* purpuriferâ *adjacente*. On peut voir dans le gloſſaire de Ducange, dans l'hiſtoire de Paris des PP. D. Felibien & Lobineau, & dans celle de Bretagne, de ce dernier, les autres ſignifications de ce terme. (A. R.)

POURVOYEUR, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) un officier d'une grande maiſon, qui a ſoin de la pourvoir de blé & d'autres vivres qu'il achète.

Le nom de *pourvoyeur du roi* étoit autrefois un terme ſi odieux en Angleterre, qu'il fut changé en celui d'*acheteur*, par le *ſtat. 36. edw. 3.* L'office même de *pourvoyeur* fut très-limité par le *ſtat. 12. cor. 2.* (A. R.)

POUST ou PUST, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme à la cour du grand-mogol un breuvage, qui n'eſt autre choſe que du jus de pavot, exprimé & infuſé pendant une nuit dans de l'eau. C'eſt ce breuvage que les ſouverains ou plutôt les tyrans de ce pays, font prendre à leurs frères & aux princes de leur ſang, lorſqu'ils ne veulent point les faire mourir. C'eſt la première choſe qu'on leur apporte le matin, & on leur refuſe toute autre nourriture juſqu'à ce qu'ils en aient avalé une doſe conſidérable. Cette potion les maigrit inſenſiblement, elle leur cauſe un maraſme qui finit par les faire mourir, après les avoir rendus ſtupides, & les avoir mis dans une eſpèce de léthargie. (A. R.)

POUTI-SAT ou PUTSA, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom ſous lequel les Siamois & quelques autres habitans des Indes orientales déſignent le Dieu plus connu ſous le nom *ſommona-kodom*. On croit que c'eſt le même Dieu que les Chinois nomment *foë*, & les Japonois *ſiaka* ou *xaca*; d'autres Indiens le nomment *budda* ou *boutta*. Ce *mot* ſignifie le ſeigneur, *pouti*. (A. R.)

P O Y

POYET, (GUILLAUME) *Hiſt. de Fr.*) étoit fils d'un avocat d'Angers, & lui-même il fut à Paris un avocat célèbre. L'honneur, que lui procura ſon éloquence, de plaider la trop fameuſe cauſe de la ducheſſe d'Angoulême contre le connétable de Bourbon, fut la ſource de ſa fortune. Il fut ſucceſſivement avocat général, préſident à mortier & chancelier. Le talent qu'il avoit, & qu'avoit eu Duprat, de trouver des reſſources pour remplir les coffres du roi dans les tems difficiles, l'avoit mis dans la plus haute faveur. Il s'étoit vu au moment d'être premier ou principal miniſtre à la diſgrace du connétable de Montmorenci & de l'amiral de Brion-Chabot; mais la ducheſſe d'Etampes ne lui avoit point pardonné l'acharnement vil & coupable avec lequel il avoit perſécuté l'innocence de Chabot; le roi lui-même en avoit été indigné. Si *Poyet* avoit mérité une diſgrace, c'étoit par ſa conduite inique à l'égard de Chabot, mais c'eſt ſouvent par des motifs injuſtes qu'on fait des actions juſtes; il avoit été impunément prévaricateur & oppreſſeur des foibles, ce fut ſon attachement aux règles qui le perdit.

Les femmes ne ceſſoient de cabaler & de ſolliciter à la cour, oubliant, ſelon l'uſage, tout ce qu'on leur accordoit, & ne ſe ſouvenant que de ce qu'on leur refuſoit. La reine de Navarre demandoit au chancelier la grace d'un de ſes domeſtiques coupable d'un rapt; la ducheſſe d'Etampes vouloit qu'il ſcellât des lettres d'évocation dans un procès qu'avoit Jean de Bari la Renaudie, gentilhomme Périgordin, un de ſes protégés, contre le fameux du Tillet, greffier civil du parlement. Le chancelier avoit refuſé de les ſceller, ne les croyant pas juſtes. La ducheſſe avoit renvoyé la Renaudie lui ordonner de la part du roi & de la ſienne, de les ſceller. La Renaudie ne prit que trop bien le ton de ſa commiſſion impérieuſe; le chancelier fut indigné, il perſiſta dans ſon refus, & raya lui-même les clauſes qui lui déplaiſoient dans ces lettres; il lui échappa même dans une occaſion quelques réflexions libres & vraies ſur l'excès & l'abus du pouvoir des femmes à la cour; la reine de Navarre, préſente à ce diſcours, prit pour elle ce trait de ſatyre, & ne laiſſa pas ignorer à la ducheſſe d'Etampes la part qu'elle y avoit. Dès lors la perte de *Poyet* fut réſolue, il fut arrêté le 2 août 1542, à Bourges ſelon Ducheſne, à Argilly ſelon le Laboureur, & transféré à la Baſtille, puis à la conciergerie. On dit que François I félicitant le véridique du Chatel ou Caſtellan, (voyez ſon article) ſur la diſgrace d'un homme qui s'étoit toujours montré ſon ennemi, parce qu'il l'étoit de la vérité; du

Chatel lui répondit: ſire, cet avantage ne m'empêche pas d'obſerver que *Poyet* reſtoit libre au tems de ſes grandes prévarications, & qu'on arrête avec ſcandale le chancelier de France, lorſqu'il n'a pas tort, ou qu'il n'a qu'un tort léger. Il eſt vrai, dit François I; mais ce léger tort eſt la goutte d'eau qui renverſe le verre, & ce méchant homme eſt le fruit qui tombe de lui-même quand il eſt mûr. Le génie de *Poyet* l'abandonna dans ſa diſgrace, il reſta écraſé ſous ſa chûte: il s'humilia juſqu'à s'avilir, il implora la protection de tout ce qui étoit puiſſant à la cour, même celle de ce *Chabot* qu'il avoit ſi indignement traité. Nul ne le ſervit, nul ne le plaignit; ſon procès fut inſtruit au parlement de Paris, auquel on aſſocia des juges de divers parlemens. On accuſa *Poyet* de beaucoup de malverſations; les témoins ſe préſentoient en foule: le roi même dépoſa contre lui. Le chancelier *Poyet* avoit fait pluſieurs loix ſages pour l'inſtruction des procès; une entre autres qui ordonne qu'en matière criminelle, les accuſés fourniront leurs reproches contre les témoins, avant de ſavoir la dépoſition de ces témoins: lorſque dans ſon procès on le ſomma de ſatisfaire à cette loi, il la trouva bien ſévère. *Ah!* dit-il, *quand je la fis, je ne penſois pas me trouver jamais où je ſuis.* Peut-être en effet cette loi eſt-elle trop ſévère. On me demande ſi j'ai des reproches à fournir contre un tel témoin. Je réponds que non, dans l'eſpérance que ſa dépoſition me ſera favorable; on me la lit, elle m'eſt contraire, & alors je fournis des reproches contre ce témoin. Ces reproches ſont-ils injuſtes? Il faut les rejetter; mais s'ils ſont juſtes, pourquoi ne pas les admettre? C'eſt, dira-t-on, la peine d'avoir voulu profiter de la dépoſition d'un malhonnête homme, & d'avoir menti à la juſtice. Mais, 1°. l'envie de profiter de la dépoſition qui peut m'être favorable, & la crainte de l'infirmer ne méritent aucune peine; 2°. nulle puiſſance ne peut changer la nature des choſes, ni donner à la dépoſition d'un témoin juſtement *reproché*, quoiqu'après coup, la même valeur qu'à celle d'un témoin irréprochable.

On retint d'abord *Poyet* près de trois ans en priſon; il ne fut jugé que le 24 avril 1545; il entendit debout & nue tête, l'arrêt qui le déclaroit incapable de poſſéder aucun office, qui le condamnoit à une amende de cent mille livres & à une priſon de cinq ans. Le procès porte qu'après avoir entendu la lecture de cet arrêt, il fit une profonde révérence, & prononça cette baſſe amende honorable à laquelle il n'étoit pourtant pas condamné: *je remercie Dieu de ſa bonté & le roi de la ſienne. Dieu lui doint tenir toujours ſes affaires en bonne proſpérité, & à moi grace de faire des prieres à Dieu qui lui ſoient agréables.* Le roi étoit ſi animé contre lui par la douleur de la perte de Chabot, mort dans l'intervalle de la détention de *Poyet* à ſa condamnation, qu'il reprocha au parlement d'avoir ménagé le chancelier, & d'avoir eu trop peu d'égard à la dépoſition d'un roi. Le malheureux *Poyet* fut enfermé à la baſtille, d'où il ne ſortit qu'après avoir payé l'amende, mais cependant longtems avant les cinq ans. Ruiné & flétri, il voulut pour éviter la misère, retourner à ſa première profeſſion d'avocat; les avocats le rejettèrent, c'eſt du moins une tradition aſſez conſtante au palais, & elle eſt trop conforme aux maximes de ce corps pour n'être pas vraie. Ducheſne dit qu'il *conſultoit en ſa maiſon comme avocat*; ce qui, comme on ſait, eſt compatible avec le déſaveu des avocats. L'abbé de Longuerue dit, je ne ſais ſur quel fondement, *qu'il ne rougiſſoit pas d'aller avocaſſer*, ce ſont ſes termes, *au pilier des conſultations.* Il traîna une vieilleſſe déplorable dans l'opprobre & dans la pauvreté, oublié ou mépriſé de la cour & du peuple, devenu le rebut de tous les états, trouvant tous les cœurs impitoyables, comme il l'avoit été lui-même quelquefois.

Les auteurs de l'hiſtoire généalogique, diſent qu'il étoit prêtre & abbé de Berdoue; ainſi ſa pauvreté pouvoit ne paroître dure, que par comparaiſon avec ſa fortune paſſée. Il mourut à Paris au mois d'avril 1548, & fût enterré aux Auguſtins.

POYET (FRANÇOIS), eſt auſſi le nom d'un Dominicain, prieur du couvent d'Angoulême, martyriſé par les proteſtans, lorſque l'amiral de Coligny eut pris cette ville, dans les guerres civiles du ſeizième ſiècle.

P R A

PRADAM, (*Gram. Hiſt. mod.*) premier miniſtre du Pandaraſtar, ou prince qui a ſur ſes terres les égliſes de Coutans & de Corals. (*A. R.*)

PRADON, (NICOLAS) *Hiſt. lit. mod.*) malheureux poëte tragique, qui n'eſt plus connu que par ce vers de Boileau:

Et la ſcène françaiſe eſt en proye à Pradon.

& par les autres traits que Boileau et Rouſſeau ont lancés contre lui, mais qui dans ſon temps balança Racine, &, le ſurpaſſa même au jugement de ceux qui diſpoſoient alors des ſuccès et des réputations, car on en diſpoſe du moins pour un temps: ceux qui oſoient le méſeſtimer, et qui paſſoient alors pour hardis, diſoient ironiquement qu'il étoit du même pays (*Rouen*) et du même métier que Corneille; mais il ne réuſſiſſoit que quand il étoit porté par un parti; et on conte que s'étant caché dans le parterre, à la première repréſentation d'une de ſes pièces, il la vit ſiffler et perdit contenance; un de ſes amis qui l'accompagnoit, l'avertit qu'il alloit ſe découvrir; *Pradon* profita de l'avis, & ſiffla comme les autres; il ſe trouva par haſard auprès

e lui un jeune mouſquetaire, à qui ces ſifflemens déplurent, & qui lui apprit que la pièce toit du célèbre M. *Pradon*, que par conſéquent lle étoit bonne, & qu'il avoit tort de la ſiffler; l n'y a *Pradon* qui tienne, répondit *Pradon*, a pièce me paroît mauvaiſe & je la ſiffle. La querelle s'échauffe entr'eux; le mouſquetaire rend le chapeau & la perruque de *Pradon*, & les jette ſur le théâtre, en l'accablant d'ailleurs d'injures & de coups. Ainſi *Pradon* qui n'avoit ſifflé que parce qu'on le ſiffloit, fut battu par ſon zélé défenſeur, pour s'être ſifflé lui-même, &, pour comble de malheur, cette querelle ayant attiré ſur lui tous les regards, il fut reconnu. On raconte au contraire de la Fontaine, qu'étant à la repréſentation d'une de ſes pièces, il oublia qu'elle étoit de lui, & la trouvant ennuyeuſe, il ſortit en diſant: *je meurs d'ennui, & je ne conçois pas la patience du public.*

On dit que *Pradon* étoit d'une ignorance extrême, & que quelqu'un lui reprochant d'avoir placé en Aſie des villes connues pour appartenir à l'Europe, il répondit: *excuſez-moi, je ne ſais pas bien la chronologie*,

Et la métonymie,
Grands mots que *Pradon* croit des termes de chimie,

a dit Boileau. *Pradon* mourut à Paris, en 1698, un an avant Racine, mais long-temps après que Racine découragé par l'injuſtice du public & par les dégoûts qu'il avoit eſſuyés à l'occaſion de ſa *Phèdre*, eut en effet laiſſé la ſcène françoiſe en proie à *Pradon*.

Je ne puis te punir d'une plus rude peine
Que de t'abandonner pour jamais à *Pradon*.

PRADOVENTURA (ANTOINE) *Hiſt. lit. mod.*) Mathurin eſpagnol, le Bourdaloue & le Maſſillon de l'Eſpagne, & qu'on regarde comme un des écrivains qui ont le plus contribué à la perfection de la langue eſpagnole. Il étoit poëte auſſi bien que prédicateur; on a de lui, outre ſes ſermons, un poëme de Saint Raphaël. Né en 1701, mort à Cordoue en 1753.

PRÆCIPÉ, (*Droit d'Anglet.*) Le *writ*, ou ordre appellé *præcipe*, parce qu'il commence par ces mots, *præcipe quod reddat*, a divers uſages dans le droit anglois; mais en général il ſignifie un ordre du roi ou de quelque cour de juſtice, de mettre en poſſeſſion celui qui, après la plainte, vient de prouver qu'il a été injuſtement dépouillé. (*D. J.*)

PRÆMUNIRE, STATUT DE, (*Hiſt. d'Anglet.*) ſtatut du parlement de la grande Bretagne, par lequel quiconque portoit à des cours eccléſiaſtiques des cauſes dont la connoiſſance appartenoit aux tribunaux royaux, étoit puni & mis en priſon; mais il faut entrer dans des détails ſur ce ſujet.

D'abord il faut ſavoir qu'on entend par ce terme *præmunire*, ou le ſtatut même, ou la peine ordonnée par le ſtatut. Les parlemens, avant la ſéparation de la cour de Rome avec l'Angleterre, avoient ordonné des peines contre les proviſeurs, c'eſt-à-dire contre ceux qui pourſuivoient des proviſions ou des expectatives à la cour de Rome, pour les bénéfices vacans, ou qui viendroient à vaquer.

Les mêmes peines étoient ordonnées contre ceux qui portoient à la cour eccléſiaſtique des affaires qui étoient du reſſort des juges royaux. Lorſque quelqu'un ſe rendoit coupable de cette ſorte de délit, on lui adreſſoit un *writ* ou ordre, qui commençoit par ces mots *præmunire facias*, par lequel il lui étoit ordonné de comparoître devant la cour royale.

C'eſt de-là que le ſtatut, auſſi-bien que la peine ordonnée par le ſtatut, prirent le nom de *præmunire*, en y faiſant entrer pluſieurs autres choſes qui ont du rapport à celles qui ont été la première cauſe du ſtatut. Ainſi tous les actes de *præmunire*, ne ſont que des extenſions de ceux qui furent faits ſur ce ſujet ſous les regnes d'Edouard III & Richard II. En général, le *præmunire* regardoit principalement les offenſes commiſes par rapport à quelque matière de religion, où la juriſdiction civile eſt intéreſſée. On croit avec aſſez de vraiſemblance, que le mot de *præmunire*, s'eſt gliſſé dans le latin barbare des lois, au lieu de *præmonere*. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt la choſe, & non pas le mot, qui mérite nos réflexions.

Dans le tems qu'une ſuperſtition preſque générale aveugloit l'Europe, Rome avoit uſurpé les droits du ſouverain en Angleterre, comme dans tous les états où le Chriſtianiſme s'étoit établi. Cette uſurpation s'étoit ſoutenue par les intrigues du clergé, qu'elle faiſoit jouir de beaucoup de priviléges, & d'une indépendance entière des lois & du magiſtrat. Les plaintes que formoit quelquefois la nation contre des déſordres qui empêchoient le gouvernement de ſe former, étoient rarement écoutées.

Edouard III & Richard ſecond, furent les ſeuls rois qui y euſſent fait une attention ſérieuſe. Le dernier avoit décidé avec ſon parlement, que le pape ne pourroit plus conférer aux étrangers des bénéfices vacans, comme il étoit en poſſeſſion de le faire; que les naturels du pays qui y ſeroient nommés, ne tireroient plus de lui leurs proviſions; & que toutes les cauſes eccléſiaſtiques ſeroient jugées à l'avenir dans le royaume.

Quoique cette loi célèbre ſous le nom de *præmunire*, qui en étoit le premier mot, obligeât ſous peine de confiſcation de biens & de priſon, elle fut rarement obſervée. Une ancienne poſſeſ-

ſion & des intérêts particuliers, la fermeté des miniſtres de la religion, & la foibleſſe de pluſieurs princes peu politiques, l'uſage des pays voiſins, & les guerres civiles & étrangères, tout avoit contribué à faire tomber dans l'oubli un réglement auſſi néceſſaire. Henri le fit revivre, & il fut autoriſé par les ſeigneurs & par les communes, à pourſuivre ceux qui l'avoient violé; le clergé entier ſe trouva coupable, & finalement il ouvrit les yeux.

L'appel comme d'abus, objet intéreſſant pour les François, & qui s'introduiſit peu-à-peu ſous le regne de Philippe de Valois, par les ſoins de l'avocat général, Pierre Cugnieres, (car il faut conſerver ſon nom dans l'hiſtoire) cet appel, dis-je, interjetté aux parlemens du royaume, des entrepriſes des tribunaux eccléſiaſtiques ou de la cour de Rome, contre les droits du roi & du royaume, n'eſt en réalité qu'un léger palliatif, qu'une foible imitation de la fameuſe loi *præmunire*. Les Anglois, dans tout ce qui regarde les libertés de l'état, ont montré plus d'une fois l'exemple aux autres peuples, ne laiſſant dormir leurs libertés que pendant quelque tems, & les faiſant enſuite revivre avec plus d'éclat que jamais. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PRAGUE (JÉROME DE) voyez WICLEF.)

PRAGUERIE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) nom qu'on donna en 1440, à un parti de factieux qui ſe révoltèrent contre Charles VII, roi de France, excités par le ſeigneur de la Trimouille, qui aigrit contre le roi quelques princes du ſang, & même le dauphin: on donna à leurs partiſans le nom de *praguons*. Mais le roi informé à tems de leur menée, les attaqua, les vainquit, & les fit arrêter pour la plupart: ainſi fut diſſipée la *praguerie*. Mezerai, *Hiſt. de Fr.* (*A. R.*)

PRAKLANG *ou* BARKALONG, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme dans le royaume de Siam, un miniſtre qui eſt chargé de l'inſpection du commerce, tant intérieur qu'extérieur, & qui a le département des affaires étrangères, qui dans ce pays ſont preſque toutes relatives au commerce. Il eſt auſſi chargé de la perception des revenus de l'état. (*A. R.*)

PRANGUR, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) franc, européen. C'eſt ainſi que les Indiens nous appellent. S'il arrive à un brame de vivre avec un *prangur*, il eſt ſouillé. Pour le purifier on lui coupe la ligne, ou le cordon de nobleſſe; on le fait jeûner trois jours; on le frotte à pluſieurs repriſes avec de la fiente de vache; on le lave juſqu'à cent neuf fois; on lui redonne une nouvelle ligne, & l'on finit la cérémonie par un repas. (*A. R.*)

PRASLIN, (voyez CHOISEUIL.)

PRASSAT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme le palais du roi de Siam. Jamais les ſujets de ce monarque deſpotique n'entrent dans ce lieu redoutable ou n'en ſortent ſans ſe proſterner juſqu'à terre. La partie intérieure du palais où le roi a ſes appartemens & ſes jardins, s'appelle *vang*. On n'y eſt admis qu'après beaucoup de formalités, dont la première eſt d'examiner ſi l'haleine de ceux qui veulent entrer ne ſent point l'arak, ou l'eau-de-vie de riz; on ôte enſuite les armes aux perſonnes qui doivent être admiſes, parce que la tyrannie eſt toujours ſoupçonneuſe. (*A. R.*)

PRAT (DU) voyez DUPRAT.)

PRATINAS, (*Hiſt. lit. anc.*) poëte tragique grec, qui vivoit environ cinq ſiècles avant J. C. & qui étoit contemporain & rival d'Eſchyle. On n'a de lui que des fragmens dans le *corpus poëtarum græcorum*. Il fut, dit-on, le premier auteur de ces eſpèces de farces, connues ſous le nom de *Satyres*, *Satyri* & non pas *Satyræ*. Ainſi ce pourroit être de lui que parle Horace dans ces vers de l'art poétique:

Carmine qui tragico vilem certavit ob hircum
Mox etiam agreſtes ſatyros nudavit, & aſper
Incolumi gravitate jocum tentavit, eò quod
Illecebris erat & gratâ novitate morandus
Spectator, functusque ſacris, & potus, & exlex.

C'eſt du moins bien certainement de ce genre introduit par *Pratinas*, qu'Horace parle dans tout cet endroit:

Verùm ità riſores, ità commendare dicaces
Conveniet ſatyros, ità verterе ſeria ludo ...
Effutire leves indigna tragœdia verſus,
Ut feſtis matrona moveri juſſa diebus,
Intererit ſatyris paulùm pudibunda protervis,
Non ego inornata & dominantia nomina ſolùm
Verbaque, Piſones, ſatyrorum ſcriptor amabo, &c.

L'accident arrivé à la repréſentation d'une des pièces de *Pratinas*, où les échaffauts qui portoient les ſpectateurs, ſe rompirent, détermina les Athéniens à conſtruire un théâtre dans les formes. *Pratinas* étoit de Phlionte, ville du Péloponèſe, voiſine de Sicyone.

PRAXAGORAS, (*Hiſt. lit.*) hiſtorien grec, qui vivoit vers l'an 345 de Jeſus-Chriſt, & qui, à dix-neuf ans avoit publié l'hiſtoire des rois d'Athènes, & à vingt-deux, la vie de Conſtantin, *dit* le Grand. Il avoit auſſi écrit celle d'Alexandre le Grand. Il étoit d'Athènes.

PRAXILLE, (*Hiſt. litt. anc.*) dame de Sicyone, qui vivoit près de cinq ſiècles avant Jeſus-Chriſt, eſt au nombre des neuf poëtes lyriques, dont les poéſies ont été recueillies à Hambourg en 1734. On dit qu'elle inventa une eſpèce de vers, qui de ſon nom fut appellée *poéſie praxilléenne.*

PRAXITÈLE, (Voyez PHRYNÉ).

PRÉ, (DU) voyez DUPRE).

A l'article de M. *Dupré* de Saint-Maur, nous avons omis quelques autres *Dupré*, qui, dans d'autres dictionnaires, ſont renvoyés à l'article *Pré*; & qui peuvent par conſéquent trouver leur place ici : ils appartiennent tous à l'hiſtoire littéraire.

1°. Claude *Dupré*, ſieur de Vau-Plaiſant, auteur de deux ouvrages latins; *Compendium veræ originis & genealogiæ Franco-Gallorum, & Pratum Claudii Prati.* Dans ce dernier, il dit des choſes ſérieuſes & ſenſées qu'on n'attendroit pas trop de ce titre burleſque, ſur l'utilité de la philoſophie dans l'étude de la Juriſprudence, ſur la néceſſité d'écrire en françois ſur les ſciences & ſur la philoſophie. Il étoit né à Lyon, vers l'an 1543. Son dernier ouvrage a paru en 1614. Il étoit conſeiller au préſidial de Lyon. Sa famille connue & diſtinguée dans cette ville, a produit quelques autres gens de lettres, dont on a peu de choſes à dire.

2°. Marie *Dupré*, ſurnommée la Cartéſienne, à cauſe de ſon zèle pour la philoſophie de Deſcartes, étoit nièce de Deſmarets de S. Sorlin, qui prit ſoin de l'élever. Elle ſavoit le latin, choſe plus rare alors qu'aujourd'hui, & le grec, choſe encore plus rare dans tous les temps; elle ſavoit auſſi l'italien, & faiſoit des vers françois. Les *réponſes d'Iris à Climène*, c'eſt-à-dire, à Mlle. Delavigne, qui ſe trouvent dans le recueil des vers choiſis, publié par le P. Bouhours, ſont de Marie *Dupré.*

3°. Louis *Dupré* d'Auray, commiſſaire, des guerres, directeur général des vivres, chevalier de l'ordre de Chriſt, mort en 1758, eſt auteur des ouvrages ſuivans: *Lettre ſur la génération des animaux. Traité des ſubſiſtances militaires. Réception du docteur Hecquet aux enfers. Réflexions ſur la tranſfuſion du ſang. Aventures du faux chevalier de Warwic.*

PRÉCEPTION. (*Hiſt. de France*) Les *préceptions* étoient des ordres, des lettres que le roi envoyoit aux juges, pour faire, ou ſouffrir certaines choſes contre la loi. Ces *préceptions* étoient à-peu-près comme les reſcrits des empereurs romains; ſoit que les rois francs euſſent pris d'eux cet uſage, ſoit qu'ils l'euſſent tiré du fond même de leur naturel.

On voit dans Grégoire de Tours, que les rois francs commettoient des meurtres de ſang-froid, & faiſoient mourir des accuſés qui n'avoient pas ſeulement été entendus; ils donnoient des *préceptions* pour faire des mariages illicites; ils en donnoient pour tranſporter des ſucceſſions; ils en donnoient pour ôter le droit des parens; ils en donnoient pour épouſer les religieuſes. Ils ne faiſoient point, à la vérité, des loix de leur ſeul mouvement; mais ils ſuſpendoient la pratique de celles qui étoient faites.

L'édit de Clotaire II qui régna ſeul en 613, & fit fleurir la juſtice, fut un édit heureux qui redreſſa tous les griefs. Perſonne ne put plus être condamné ſans être entendu : les parens dûrent toujours ſuccéder, ſelon l'ordre établi par la loi; toutes *préceptions* pour épouſer des filles, des veuves ou des religieuſes, furent nulles; & on punit ſévèrement ceux qui les obtinrent, & en firent uſage.

Nous ſaurions peut-être plus exactement ce qu'il ſtatuoit ſur ces *préceptions*, ſi l'article 13 de ce décret & les deux ſuivans, n'avoient péri par le tems. Nous n'avons que les premiers mots du 13. *art.* qui ordonne que les *préceptions* ſeront obſervées, ce qui ne peut pas s'entendre de celles qu'il venoit d'abolir par la même loi. Nous avons une autre conſtitution du même prince, qui ſe rapporte à ſon édit, & corrige de même de point en point tous les abus des *préceptions. Eſprit des loix.* (*D. J.*)

PRÉEMPTION, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) mot formé du latin *præ*, devant, & *emptio*, achat; le droit d'acheter le premier. Dans preſque tous les royaumes le roi a droit de *préemption.* Il y a quelques viandes, poiſſons ou denrées que les marchands ſont obligés de réſerver pour la table du ſouverain, ou du moins qu'ils ne doivent vendre aux particuliers qu'après que les pourvoyeurs du roi en ont pris leur proviſion pour la cour. Cette coutume s'étend beaucoup plus loin en Perſe. (A. R.)

PRÉGADI, (*Hiſt. de Veniſe*) nom du ſénat de Veniſe, dans lequel réſide toute l'autorité de la république. On y prend les réſolutions de la paix ou de la guerre, des ligues ou des alliances: on y élit les capitaines généraux, les provéditeurs des armées, & tous les officiers qui ont un commandement conſidérable dans les troupes: on y nomme les ambaſſadeurs; on y règle les impoſitions; on y choiſit tous ceux qui compoſent le collége; on y examine les réſolutions que les *ſages* prennent dans les conſultations du collége, ſur leſquelles le ſénat ſe détermine à la pluralité des voix. En un mot, le *prégadi* eſt l'ame de l'état, & par conſéquent le principe de toutes les actions de la république.

L'origine du nom de *pregadi* vient de ce qu'autrefois le ſénat ne s'aſſemblant que dans les occaſions extraordinaires, on alloit prier les principaux citoyens de s'y trouver, lorſque quelque

affaire importante méritoit qu'on prît leur avis : aujourd'hui le ſénat s'aſſemble les mercredis & les ſamedis ; mais le *ſage* de ſemaine peut faire tenir extraordinairement le *prégadi*, lorſque les affaires qu'on y doit porter, demandent une prompte délibération.

Le *prégadi* fut compoſé de ſoixante ſénateurs dans la première inſtitution ; c'eſt ce qu'on appelle le *prégadi ordinaire*. Mais comme on étoit obligé d'en joindre ſouvent pluſieurs autres dans les affaires importantes, on en créa encore ſoixante ; ce qu'on appelle la *giunte*. Ces cent vingt places ſont remplies par des nobles d'un âge avancé, & de la première nobleſſe. Tous les membres du collége, ceux du conſeil des *dix*, les quarante juges de la *quarantie* criminelle, & les procurateurs de ſaint Marc entrent auſſi au *prégadi* ; de ſorte que l'aſſemblée du ſénat eſt d'environ deux cents quatre-vingt nobles, dont une partie a voix délibérative, & le reſte n'y eſt que pour écouter & pour ſe former aux affaires. Le doge, les conſeillers de la ſeigneurie & les *ſages grands*, ſont les ſeuls dont les avis peuvent être balotés, pour éviter la confuſion qui naîtroit de la diverſité des ſentimens dans une ſi grande aſſemblée, où les avis ne peuvent paſſer, qu'ils n'ayent la moitié des voix. Cependant ceux qui n'ont pas le droit de ſuffrage, peuvent haranguer pour approuver ou pour contredire les opinions que l'on propoſe ; mais leurs harangues ne changent guère les réſolutions du ſénat.

Il réſulte de ce détail que le *prégadi* repréſente une parfaite ariſtocratie, avec un pouvoir abſolu dans les plus importantes affaires de l'état ; de ſorte que le même corps de magiſtrature a, comme exécuteur des lois, toute la puiſſance qu'il s'eſt donnée comme légiſlateur. Il peut ravager l'état par ſes volontés générales ; & comme il a encore la puiſſance de juger, il peut détruire chaque citoyen par ſes volontés particulières. En un mot, toute la puiſſance y eſt une ; & quoiqu'il n'y ait point de pompe extérieure qui découvre un prince deſpotique, on le ſent à chaque inſtant. On dira peut-être que les tribunaux de Veniſe ſe tempèrent les uns les autres ; que le grand conſeil a la légiſlation ; le *prégadi*, l'exécution ; les *quaranties*, le pouvoir de juger : mais je réponds avec l'auteur de l'*Eſprit des lois*, que ces tribunaux différens ſont formés par des magiſtrats du même corps, ce qui conſéquemment ne fait guère qu'une même puiſſance. (*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

PRÉLIMINAIRES, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod. polit.*) Lorſque des puiſſances ſont en guerre, & penſent à terminer leur querelle par un traité de paix, on nomme *préliminaires* les articles principaux dont ces puiſſances ſont convenues entr'elles ; ces articles ſont ſignés par les miniſtres des puiſſances belligérantes, & ils précèdent ordinairement un congrès où les ambaſſadeurs s'aſſemblent pour applanir les difficultés de détail qui peuvent encore s'oppoſer à la concluſion de la paix. La ſignature des *préliminaires* eſt ordinairement ſuivie d'une ſuſpenſion d'armes ou d'une trêve. (*A. R.*)

PREMIER, *primus* ; (*Hiſt. mod.*) ſe dit de ce qui n'eſt précédé d'aucun autre en ordre, en dignité ou en degré parmi différentes choſes de la même eſpèce, ou d'une eſpèce ſemblable.

Ainſi l'on dit *premier* miniſtre, *premier* mobile, le *premier* maréchal de France, le *premier* capitaine d'un régiment.

Premier ſe dit auſſi de celui qui précède d'autres êtres de la même eſpèce, mais qui n'ont pas exiſté en même tems. Ainſi nous diſons que Jules-Céſar fut le *premier* des empereurs romains. Guillaume le conquérant le *premier* des rois normands.

Premier ſe dit auſſi quelquefois par ordre de priorité ſeulement, ſans marquer de prééminence ; on dit en ce ſens que l'électeur de Mayence eſt le *premier* des électeurs, qui ſont au reſte fort indépendans de lui. C'eſt ce qu'on appelle *premier* entre égaux, *primus inter pares*. (*A. R.*)

PREMIER, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que l'on nomme dans l'univerſité de Louvain, un jeune homme qui, après avoir étudié la logique dans un des colléges, ſoutient un examen devant pluſieurs docteurs de cette univerſité, & réſout un certain nombre de queſtions relatives à la dialectique, qui lui ſont propoſées. Celui qui ſe trouve en état de réſoudre le plus de ces queſtions, obtient le titre de *primus* ou de *premier* ; cet acte ſe paſſe avec beaucoup de ſolemnité ; toutes les villes des Pays-Bas, qui envoyent leur jeuneſſe étudier à Louvain, tiennent à grand honneur, lorſque c'eſt un de leurs citoyens qui a été déclaré *premier* ; communément à ſon retour dans ſa patrie, on lui fait une réception auſſi pompeuſe que pourroit être celle d'un ambaſſadeur ; toute la ville célèbre cet événement fortuné. Ceux qui ſe deſtinent à l'état eccléſiaſtique, ſont ordinairement très-aſſurés d'obtenir des bénéfices, des dignités, & même des évêchés par la ſuite lorſqu'ils ont été *premiers* de Louvain. On ſent que rien n'eſt plus propre à encourager la jeuneſſe que ces ſortes de diſtinctions ; il ſeroit à ſouhaiter qu'elles euſſent lieu dans tous les pays où les ſciences ſont cultivées ; ſeulement on pourroit tourner l'eſprit des jeunes gens vers des objets plus utiles & plus intéreſſans que ne ſont des problèmes de dialectique. (*A. R.*)

PRÉMONTVAL, (PIERRE LE GUAY DE) (*Hiſt. litt. mod.*) de l'académie des ſciences de Berlin, né en 1716, à Charenton, où ſes ennemis, & il en eut beaucoup, diſoient qu'il auroit dû mourir. Il ne put pas vivre en France ; il eut bien de la peine à vivre en Allemagne. Il eut quelques

ſuccès, mais moins que de querelles. En tout il a laiſſé la réputation d'un homme difficile à vivre. On a de lui les livres ſuivans : *la monogamie* ou *l'unité dans le mariage ; le Diogène de d'Alembert. Préſervatifs contre la corruption de la langue françoiſe en Allemagne.* Mort en 1767.

PRÉROGATIVE ROYALE. (*Droit politiq. d'Angl.*) On nomme ainſi dans le gouvernement d'Angleterre un pouvoir arbitraire accordé au prince, pour faire du bien, & non du mal ; ou pour le dire en moins de mots, c'eſt le pouvoir de procurer le bien public ſans réglemens & ſans lois.

Ce pouvoir eſt établi fort judicieuſement ; car puiſque dans le gouvernement de la Grande-Bretagne le pouvoir légiſlatif n'eſt pas toujours ſur pié ; que même l'aſſemblée de ce pouvoir eſt d'ordinaire trop nombreuſe & trop lente à dépêcher les affaires qui demandent une prompte exécution, & qu'il eſt impoſſible de prévenir tout & pourvoir par les lois à tous les accidens & à toutes les néceſſités qui peuvent concerner le bien public : c'eſt par toutes ces raiſons qu'on a donné une grande liberté au pouvoir exécutif, & qu'on a laiſſé à ſa diſcrétion bien des choſes dont les lois ne diſent rien.

Tandis que ce pouvoir eſt employé pour l'avantage de l'état, & conformément aux fins du gouvernement, c'eſt une *prérogative* inconteſtable, & on n'y peut trouver à redire. Auſſi le peuple n'eſt point ſcrupuleux ſur l'étendue de la *prérogative*, pendant que ceux qui l'ont ne s'en ſervent pas contre le bien public ; mais s'il vient à s'élever quelque débat entre le pouvoir exécutif & le peuple, au ſujet d'une choſe traitée de *prérogative*, on peut décider la queſtion en conſidérant ſi l'exercice de cette *prérogative* tendra à l'avantage ou au déſavantage de la nation.

Il eſt aiſé de concevoir que dans l'enfance des gouvernemens, les états différoient peu des familles par rapport au nombre des membres ; ils ne différoient guère non plus à l'égard du nombre des lois. Les gouverneurs de ces états, ainſi que les pères de ces familles, veillant pour le bien de ceux dont la conduite leur avoit été commiſe, le droit de gouverner étoit alors leur *prérogative*. Comme il n'y avoit que peu de lois établies, la plupart des choſes étoient laiſſées à la prudence & aux ſoins des conducteurs ; mais quand l'erreur ou la flatterie eſt venue à prévaloir dans l'eſprit foible des princes, & à les porter à ſe ſervir de leur puiſſance pour leurs ſeuls intérêts, le peuple a été obligé de déterminer par des lois la *prérogative*, de la régler dans ces points qu'il trouvoit lui être déſavantageux, & de faire des reſtrictions pour des cas que leurs ancêtres avoient laiſſés dans une extrême étendue de liberté à la ſageſſe de ces princes, qui faiſoient un bon uſage de leur pouvoir indéfini.

Il eſt impoſſible que perſonne dans toute ſociété ait jamais eu le droit de cauſer du préjudice au peuple, & de le rendre malheureux ; quoiqu'il ait été poſſible & fort raiſonnable que ce peuple n'ait point limité la *prérogative* de ces rois ou de ces conducteurs, qui ne paſſoient point les bornes que le bien public leur preſcrivoit. (*D. J.*)

PRÉSENT MORTUAIRE, *dans l'ancien droit anglois*, étoit un *préſent* qu'on faiſoit au prêtre lors de la mort de quelqu'un : c'étoit ordinairement le meilleur cheval de ſon écurie, ou la meilleure vache de ſon étable ; ou au défaut de beſtiaux, tout autre effet. Ce *préſent mortuaire* s'appelloit en quelques coutumes *corſe-préſent* comme qui diroit *corps-préſent*, parce que lorſque le prêtre levoit le corps, on lui délivroit ce *préſent*. (A. R.)

PRÉSÉANCE DES SOUVERAINS. (*Cérémonial*) Il n'eſt pas poſſible de régler dans l'indépendance de l'état de nature, la *préſéance* des princes & des peuples en corps : dans l'état civil la choſe n'eſt guère plus aiſée. L'antiquité de l'état, ou de la famille régnante, l'étendue & l'opulence des pays qui ſont ſous leur domination, leurs forces, leur puiſſance, leur ſouveraineté abſolue, leurs titres magnifiques, &c., rien de tout cela ne fonde un droit parfait à la *préſéance* ; il faut qu'on l'ait acquis par quelque traité, ou du moins par la conceſſion tacite des princes ou des peuples avec leſquels on a à négocier.

On s'aviſa dans le ſeizième ſiècle, de régler à Rome le rang des rois ; le roi de France eut le pas après l'empereur ; la Caſtille, l'Arragon, le Portugal, la Sicile, devoient alterner avec l'Angleterre. On décida que l'Ecoſſe, la Hongrie, la Navarre, Chypre, la Bohême & la Pologne, viendroient enſuite. Le Danemarck & la Suède furent mis au dernier rang ; mais cet arrangement prétendu des *préſéances*, n'aboutit qu'à cauſer de nouveaux démêlés entre les ſouverains. Les princes d'Italie ſe ſoulevèrent à l'occaſion du titre de grand-duc de Toſcane, que le pape Pie V avoit donné à Coſme I, & dans la ſuite le duc de Ferrare lui diſputa ſon rang. L'Eſpagne en fit de même à l'égard de la France ; en un mot, preſque tous les rois ont voulu être égaux, tandis qu'aucun n'a jamais conteſté le pas aux empereurs ; ils l'ont conſervé en perdant leur puiſſance. (*D. J.*)

PRÉSÉANCE, *rang* ou *place d'honneur* dûe à des perſonnes qualifiées, ſoit pour la ſéance, ſoit pour la marche.

La *préſéance* eſt de droit ou d'honneur, & de ſimple politeſſe.

Celle-ci eſt celle qui eſt dûe à l'âge, au mérite, & c'eſt la civilité qui la règle, & non pas la loi.

Celle de droit eſt celle qui eſt dûe à certaines perſonnes à la rigueur, qui peuvent, ſi on la leur

refuſe, intenter action en juſtice pour ſe la faire céder.

Dans l'aſſemblée des états du royaume, les députés eccléſiaſtiques formoient le premier ordre; les nobles le ſecond, & le tiers-état ou les bourgeois notables, le troiſième. Le rang eſt obſervé de même dans les provinces qui ſe ſont conſervées dans le droit d'aſſembler des états.

A la cour de France, immédiatement après le roi, ſont les princes du ſang; après eux marchent les ducs & pairs, & ainſi des autres ſeigneurs, à raiſon de leur dignité.

Les papes prétendent la *préſéance* ſur tous les monarques de la terre; & en effet, ſes légats précèdent tous les ambaſſadeurs des têtes couronnées.

La *préſéance* ſe règle entre les dames par la qualité de leurs maris. (A. R.)

PRÉSIDENT, (*Hiſt. mod.*) eſt un chef qui eſt à la tête d'une aſſemblée ou d'une compagnie, ou par le choix des membres qui la compoſent, ou en vertu de ſa charge.

C'eſt dans le dernier ſens qu'il faut entendre le terme de *Préſident* dans les cours de judicature où ils ſont tous en charge; ſi ce n'eſt à préſent au grand conſeil, où la préſidence roule par trimeſtres entre des maîtres des requêtes, qui ne font la fonction de *Préſident* que par commiſſion. (A. R.)

PRESLE ou PRESLES, (RAOUL de) *Hiſt. litt. mod.*) avocat du roi au parlement de Paris, puis maître des requêtes de l'hôtel du Roi Charles V; hiſtorien & poëte de ce roi, homme ſavant & même éclairé pour le quatorzième ſiècle, traduiſit en françois, par ordre de Charles V, le livre *de la cité de Dieu* de Saint-Auguſtin, qui faiſoit les délices de ce roi comme il avoit fait celles de Charlemagne. C'eſt à lui qu'on attribue *le ſonge du Vergier*, où les bornes des deux puiſſances ſpirituelle & temporelle ſont déja bien marquées; il eſt vrai qu'on l'attribue auſſi à pluſieurs autres, & que les deux plus fortes raiſons de croire cet ouvrage de Raoul de *Preſle*, ſont que cet auteur a véritablement compoſé un traité des puiſſances eccléſiaſtique & ſeculière, qui eſt un abrégé du *ſonge du Vergier*, & qu'étant avocat du roi dans un temps où les débats entre la puiſſance eccléſiaſtique & la puiſſance ſéculière avoient donné lieu d'agiter toutes ces matières, c'étoit à lui plus qu'à perſonne, comme ſucceſſeur de Pierre de Cugnières, à être le défenſeur de l'autorité royale, ce qui paroît être l'objet de l'auteur du *ſonge du Vergier*. Ces deux ouvrages ſont comme le fondement de nos libertés de l'égliſe gallicane. Raoul de *Preſle* mourut en 1382. Sa traduction *de la cité de Dieu* fut imprimée à Abbeville en 1486 en deux volumes *in-folio*, & à Paris, en 1531; Raoul de *Preſle* étoit, dit-on, fils naturel du fondateur du collège de *Preſle* à Paris.

PRESTE-JEAN, *& par corruption* PRÊTRE-JEAN. (*Hiſt. mod.*) On appelle ainſi l'empereur des Abyſſins, parce qu'autrefois les princes de ce pays étoient effectivement prêtres, & que le mot *jean* en leur langue veut dire *roi*.

Ce ſont les François qui les premiers les ont fait connoître en Europe ſous ce nom, à cauſe qu'ils ont les premiers trafiqué avec leurs ſujets. Son empire étoit autrefois de grande étendue, maintenant il eſt limité à ſix royaumes, chacun de la grandeur du Portugal.

Ce nom de *Prêtre-jean* eſt tout-à-fait inconnu en Ethiopie, & il vient de ce que ceux d'une province où ce prince réſide ſouvent, quand ils veulent lui demander quelque choſe, crient *jean coi*, c'eſt-à-dire, *mon roi*. Son véritable titre eſt celui de *grand-negus*.

Il y a un *Prêtre-jean* d'Aſie, dont parle Marc Paolo, vénitien, en ſes voyages. Il commande dans la province de Cangingue, entre la Chine & les royaumes de Sifan & de Thibet; c'eſt un royaume dont les Chinois font grand cas, pour être bien policé, & rempli de belles villes bien fortifiées, quoiqu'ils mépriſent fort tous les royaumes étrangers.

Quelques-uns ont dit qu'il étoit ainſi nommé d'un prêtre Neſtorien, dont parle Albericus, & qui monta ſur le trône vers l'an 1145. D'autres diſent, que c'eſt à cauſe qu'il porte une croix pour ſymbole de ſa religion.

Scaliger prétend que le nom de *Prêtre-jean* vient des mots perſans *preſte-cham*, qui ſignifient *roi apoſtolique* ou *roi chrétien*. D'autres le dérivent de *preſter*, eſclave, & du même mot *cham*, auquel cas *prête-jean* ſignifie *roi des eſclaves*: enfin, quelques-uns veulent qu'il ſoit formé du perſan *preſchteh-gehan*, qui ſignifie l'*ange du monde*, & remarquent que les empereurs du Mogol ont pris ſouvent le titre de *ſchah-gehan*, c'eſt-à-dire, *le roi du monde*; mais il n'eſt pas étonnant qu'on ait formé tant d'opinions différentes ſur le nom d'un monarque qui n'a jamais exiſté, du moins ſous ce titre, dans ſon propre pays, parce qu'on étoit alors fort peu dans le goût des voyages, & que les chrétiens occidentaux n'oſoient ſe riſquer dans la haute Aſie dans un temps où les Aſiatiques maltraitoient tous les Européens, à cauſe de la différence des religions; mais depuis que les voyageurs ont pénétré dans les contrées les plus reculées de l'Aſie & de l'Afrique, il n'eſt rien reſté du *Prête-jean* qu'un nom ſans réalité, & beaucoup de traditions fabuleuſes qu'en avoient publiées les anciens auteurs, ſur des relations qu'ils adoptoient avidement & ſans examen. Les Portugais eux-mêmes qui ont parcouru toute l'Ethiopie, n'ayant rien découvert ſur ce prince des Abyſſins, ſinon qu'il étoit chrétien jacobite, & nulle trace du nom de *Prêtre-jean*, ſi ce n'eſt que les Ethiopiens nommoient leur empereur *belulgian*, c'eſt-à-dire, en leur langue *précieux & puiſſant*. (A. R.)

PRESTEL,

PRESTEL, (JEAN) *Hiſt. litt. mod.*) oratorien, fils d'un huiſſier de Châlons-ſur-Saone, entra d'abord au ſervice du P. Malebranche, dont il fut enſuite le diſciple & le confrère. Il put dire comme Horace :

Dignum præſtabo me etiam pro laude merenti.

Inſtruit dans les mathématiques par le P. Malebranche, il devint grand mathématicien, & fit honneur à un tel maître. Ses *élémens de mathématiques* ſont connus; on y trouve un grand nombre de problèmes curieux. C'eſt lui qui a trouvé par l'art des combinaiſons que ce vers latin

Tot tibi ſunt dotes, virgo, quot ſidera cælo;

peut être arrangé de 3376 manières différentes ſans ceſſer d'être un vers. Ces propoſitions étonnent l'imagination. Mort en 1690.

PRESTRE, (CLAUDE le) *Hiſt. litt. mod.*) conſeiller au parlement de Paris ſur la fin du ſeizième ſiècle, auteur d'un recueil de *Queſtions de droit*, fort eſtimé, & d'un *Traité des mariages clandeſtins*, avec les arrêtés de la cinquième chambre des enquêtes.

PRESTRE (SEBASTIEN le) Voyez VAUBAN.

PRET. (*Hiſtoire de la maiſon du roi*) On appelle *prêt* chez le roi l'eſſai que le gentilhomme ſervant qui eſt de jour pour le *prêt*, fait faire au chef de gobelet du pain, du ſel, des ſerviettes, de la cuilliere, de la fourchette, du couteau & des cure-dents qui doivent ſervir à ſa majeſté, ce qu'il fait avec un petit morceau de pain dont il touche toutes ces choſes, & le donne enſuite à manger au chef du gobelet; cela s'appelle le *prêt*. La table ſur laquelle on fait cet eſſai ſe nomme la *table du prêt*, & eſt gardée par le gentilhomme ſervant. (*D. J.*)

PRETEXTAT, (SAINT) *Hiſt. de Fr.*) voyez l'art. *Frédégonde.*) Nous avons, dit dans cet article de *Frédégonde*, comment cette reine ſanguinaire fit aſſaſſiner *Prétextat*, évêque de Rouen, au pied des autels; elle l'avoit long-temps perſécuté auparavant. Il paroît que ce prélat, mis au rang des ſaints, ſans doute à cauſe de ſon martyre, fit une grande faute lorſque Mérouée, fils de Chilpéric & de la reine Audouere, ſa première femme, ayant été envoyé par ſon père pour faire la guerre à Brunehaut & à ſes partiſans, il maria ce jeune prince avec Brunehaut, ſa tante, mariage qui paroît avoir été concerté entre Audouere, toujours vivante, mais depuis long-temps répudiée, Mérouée, *Prétextat* & Brunehaut. Vers le même-temps, un ſeigneur auſtraſien, du parti de Brunehaut, s'étoit emparé de Soiſſons, où il avoit été lui-même ſurpris, défait & tué. Frédégonde, liant habilement cet incident avec celui du mariage de Mérouée, fit enviſager le tout à Chilpéric comme l'effet d'une conjuration dont elle accuſoit Mérouée & Brunehaut d'être l'ame, & *Prétextat* d'être un des principaux inſtrumens. Chilpéric, l'exécuteur le plus ſoumis de toutes les volontés de Frédégonde, ſa femme, fit arrêter ſon fils, le força de ſe faire ordonner prêtre, & l'enferma dans un monaſtère; Mérouée s'échappa, mais il finit par être aſſaſſiné ou réduit à ſe tuer lui-même.

Frédégonde fit faire le procès à *Prétextat* dans un concile qui ſe tenoit à Paris. Chilpéric s'étoit rendu l'accuſateur de cet évêque. Outre le mariage de Mérouée avec Brunehaut dont il étoit difficile de le diſculper, il lui reprochoit encore la conjuration chimérique dont j'ai parlé; il ſoutenoit que *Prétextat* avoit fait des largeſſes au peuple pour le ſoulever. Frédégonde produiſit ſur cette conjuration de faux témoins que *Prétextat* confondit; mais les prélats de l'aſſemblée, ſéduits, intimidés par Frédégonde, n'oſoient ni condamner, ni abſoudre *Prétextat*. Grégoire de Tours fut le ſeul qui ſe déclara hautement en ſa faveur; on l'écouta en tremblant & ſans lui répondre, & les prélats courtiſans allèrent le dénoncer à Chilpéric. Frédégonde voulut acheter le ſuffrage de l'évêque de Tours; il fut incorruptible, ce qui lui attira diverſes perſécutions; enfin des émiſſaires de Frédégonde inſinuèrent à *Prétextat* que le roi vouloit ſeulement éviter la honte du perſonnage de calomniateur, & ſe ménager en public la gloire d'un acte de clémence; qu'il falloit donc que *Prétextat* s'avouât coupable de tous les crimes que le roi lui imputoit, & qu'il lui en demandât pardon; qu'à ce prix, il devoit être sûr non-ſeulement de ſa grace, mais encore de toute la faveur du roi. *Prétextat* eut la foibleſſe de les croire; & au milieu de l'aſſemblée des évêques, ſe jettant aux genoux du roi, il avoua qu'il avoit attenté à ſa vie, & corrompu la fidélité de ſes ſujets. Sur cet aveu, Chilpéric au lieu de prononcer ſa grace, demande juſtice aux évêques. Il n'étoit plus poſſible d'abſoudre un accuſé convaincu par ſa propre bouche. *Prétextat* fut relégué dans une iſle du Cotentin, & Melance ſon ennemi, vendu aux fureurs de Frédégonde, fut mis à ſa place ſur le ſiège de Rouen. *Prétextat* ayant été rétabli dans la ſuite, Frédégonde le fit aſſaſſiner, comme nous l'avons dit.

PRETI (JÉROME) *Hiſt. litt. mod.*) un des poëtes Italiens les plus eſtimés. On vante ſur-tout ſon Idylle de *Salmacis*. Mort en 1626.

PRÉVOT DE L'HOTEL. (*Hiſt. mod.*) Selon l'opinion de Dutillet, qui étoit l'opinion commune du temps de Brantome, le *prévôt de l'hôtel* eſt le même officier qui s'appella long-temps le *roi*

des Ribauds, & qui prit le nom de *prévôt de l'hôtel*, ſous le règne de Charles VI.

Ce ſentiment ne peut ſe ſoutenir; Paſquier a prouvé que l'office du roi des Ribauds ſe bornoit à avoir ſoin de faire ſortir des lieux que le roi habitoit, les perſonnes qui n'y devoient pas reſter; d'ailleurs cet officier n'eut jamais de juriſdiction proprement dite. Le *prévôt de l'hôtel* au contraire en eut toujours une, & le nom ſeul de *prévôt* l'indique. Boutillier nous apprend que le roi des Ribauds ſervoit à l'exécution des ſentences du *prévôt* des maréchaux de France, lorſque le *prévôt* fut chargé de la police des maiſons où réſidoit le roi avant la création du *prévôt de l'hôtel*, qui le remplaça dans ſes fonctions, comme on le verra bientôt; c'eſt donc avilir injuſtement le *prévôt de l'hôtel* que de le confondre avec l'ancien officier, nommé le *Roi des Ribauds*.

Fauchet au contraire relève trop l'office du *prévôt de l'hôtel*, lorſqu'il veut qu'il ſoit le même office que celui de l'ancien comte du palais qui, ſous la ſeconde race de nos rois, jugeoit les différends des perſonnes de la ſuite de la cour; le comte du palais fut remplacé par le grand-maître de l'hôtel du roi, auquel le *prévôt de l'hôtel* fut toujours très-ſubordonné, & l'office même n'étoit, pour ainſi dire, qu'un débris de celle du comte du palais, que les rois de la troiſième race n'eurent garde de faire revivre.

Loiſeau a dit que le *prévôt de l'hôtel* étoit anciennement le juge établi par le grand-maître, pour faire ſa première charge du comte du palais qui ſignifie le premier juge de la maiſon du roi; cela n'eſt pas exact, le grand-maître de l'hôtel du roi connoiſſoit d'abord avec les maîtres de l'hôtel du roi, des actions civiles & criminelles qui ſe paſſoient dans les maiſons royales; ce tribunal des maîtres d'hôtel, dont le grand-maître étoit le chef, dura fort long-temps, & ne fut ſupprimé que par l'édit de décembre 1355, qui renvoie aux maîtres des requêtes de l'hôtel, les cauſes des officiers de la maiſon du roi & actions perſonnelles, & en défendant ſeulement; cet édit n'eut ſon exécution que plus de ſoixante ans après, en vertu de la déclaration du 19 ſeptembre 1406. Depuis cette dernière époque, il n'y eut plus de juge dans la maiſon du roi, que les maîtres des requêtes de l'hôtel pour les actions civiles, purement perſonnelles & en défendant.

Ces juges ne ſuivoient pas le roi hors des lieux de ſa réſidence. Charles VI, ſur la fin de ſon regne, attacha à la ſuite de la cour le *prévôt* des maréchaux de France, qui étoit alors unique, pour y exercer les mêmes fonctions qu'à la ſuite des armées; mais c'étoit ſeulement dans les marches & chevauchées, ou dans les campagnes, quand le roi voyageoit ou étoit à l'armée.

Enfin Charles VII ne voulant pas détourner de leur ſervice ordinaire les *prévôts* des maréchaux, établit un *prévôt* exprès, ſous le *prévôt de l'hôtel*; nous voyons, dès 1455, que le *prévôt de l'hôtel*, Jean de la Gardette, arrêta l'argentier du roi à Lyon, le roi y étant. En 1458, le *prévôt de l'hôtel* aſſiſta au procès de M. d'Alençon. En 1572, le roi réunit au titre de *prévôt de l'hôtel* celui de grand *prévôt* de France, titre que portoit le *prévôt* qui ſervoit auprès du connétable.

Lamare & Miraumont font entendre que cette réunion n'eut lieu qu'en 1578, en faveur de François Dupleſſis Richelieu, qui fut pourvu, le dernier février de cette année, de l'office de *prévôt de l'hôtel*; mais M. de Thou aſſure que ce fut en 1570, en faveur de Nicolas de Bauſſemont, baron de Senecey. L'office de grand *prévôt de l'hôtel* devint beaucoup plus conſidérable; mais il demeura toujours ſubordonné au grand-maître, relativement à la police de la maiſon du roi, ce qui depuis fut confirmé par le réglement du 15 ſeptembre 1574, ſur la demande du grand-maître, le duc de Guiſe.

Les *prévôts* de la connétablie réclamèrent en divers tems le titre de grand *prévôt* de France qu'ils avoient porté; mais leur réclamation fut ſans ſuccès.

Le *prévôt de l'hôtel* prêta ſerment entre les mains du chancelier, ainſi qu'on le voit à la fin des lettres de proviſion de *prévôt de l'hôtel*, du 29 ſeptembre 1482, rapportées par Miraumont.

Cet auteur, qui étoit lieutenant-civil & criminel en la *prévôté de l'hôtel*, a fait un ouvrage intitulé le *prévôt de l'hôtel & grand prévôt de France*, publié à Paris en 1615, *in-8°.*, dans lequel on trouvera non ſeulement beaucoup de détails hiſtoriques ſur les droits & prérogatives de cet office, mais auſſi un grand nombre d'édits, réglemens, & arrêts à ce ſujet. On a depuis publié, en 1649, *in-4°.*, un autre *Recueil* d'arrêts & réglemens ſur la juriſdiction de la *prévôté* de l'hôtel du roi, pour ſervir de ſuite ou de ſeconde partie à l'ouvrage de Miraumont.

On peut voir dans ces écrits les variations & accroiſſemens que cet office éprouva depuis ſon établiſſement; je n'en ferai point l'extrait, je remarquerai ſeulement, relativement à ſa juriſdiction, 1°. que juſqu'en 1511, on voit par divers arrêts que les appellations ſe relevoient au parlement le plus prochain des lieux où la cour ſéjournoit; elles furent attribuées au grand conſeil, par édit du mois d'octobre 1529, à la réſerve cependant des procès criminels, que le *prévôt de l'hôtel* jugea toujours ſouverainement & ſans appel; 2°. quant au territoire de la juriſdiction, la *prévôté de l'hôtel* s'étend au-dedans de dix lieues, à l'endroit de la perſonne du roi & de ſa cour.

Lamare avertit que les réglemens les plus importans ſur l'établiſſement de la *prévôté de l'hôtel*, & qui ſont comme le fondement de la juriſdiction & des prérogatives de ce tribunal, ſont ceux de juin 1522, août 1536, 29 janvier & 24 mars 1559, 29 décembre 1570, 28 janvier 1572, &

51 octobre 1576; mais on en trouvera bien d'autres dans Miraumont & dans celui qui ſert de ſuite, dont j'ai parlé ci-deſſus, & auxquels je conſeille de recourir.

Grands prévôts de l'hôtel du roi & grande prévôté de France.

Capitaines de la compagnie des gardes de la *prévôté* de l'hôtel du roi.

Ce ſont les plus anciens juges ordinaires du royaume, établis ſous Philippe III en 1271, juſqu'à Charles VI, qui leur donna le titre de *prévôt* de l'hôtel du roi en 1422.

Philippe III. Tevenot, premier juge royal, en 1271.

Philippe IV. Craſſe Yre. Viot Moinet.

Louis X. Jean Guerin.

Philippe V. Gilles Mathery.

Charles IV. Perrot Devé.

Philippe VI. Guillaume Lhermite.

Jean. Arnaud Godefroy. Henri Favôte. Jean Paillant. Jean Vernage.

Charles V. Michel Liécourt. Guillaume Deſmarets.

Charles VI. Pierre Pelleret, premier *prévôt* de l'hôtel du roi, ſous Charles VI, en ..... 1422.

Charles VII. Triſtan Lhermite, en ..... 1435. Jean de la Gardette, ſieur de Fontenelle, en ..... 1455.

Louis XI. Guinot de Louzieres ..... 1475. Yves d'Illiers ..... 1478. Durand Fradet ..... 1479. Guillaume Gua ..... 1481. Guillaume Bullion ..... 1482. Jean Delaporte ..... 1482.

Charles VIII. Ancelot de Veſures ..... 1483. Antoine la Tour de Clervaux . 1494.

Louis XII. Jean de Fontanet, ſeigneur d'Aulfac ..... 1502.

François Ier. Jean de la Roche-Aimond ... 1517. Michel de Luppe, ſieur d'Ianville ..... 1522. Guido de Geuffrey, ſieur de Bouſieres ..... 1523. Marc le Grois, vicomte de la Motte ..... 1536. Etienne des Ruaux ..... 1537. Claude Centon, ſieur des Broſſes, & François Pataut, exercèrent cette charge en titre ſéparément, ſous François premier, en 1545.

Henri II. Nicolas Hardy, ſieur de la Trouſſe ..... 1558. Jean-Innocent de Montern . . 1570. Nicolas de Beaufremont, bailli de Senecey, ſous Charles IX . . 1572.

Prévôts de l'hôtel & grands prévôts de France.

Henri III. François Dupleſſis, ſeigneur de Richelieu, & le premier grand *prévôt* de France ..... 1578.

Henri III. Le ſeigneur de Fontenay ... 1590.

Henri IV. Le ſeigneur de Bellengreville . 1604.

Louis XIII. François de Raymond, ſieur de Modène ..... 1621. Georges de Mouchi, ſieur d'Hoquincourt ..... 1630. Charles, ſon fils, marquis d'Hoquincourt ..... 1642.

Louis XIV. Jean de Bouchet, marquis de Sourches ..... 1643. Louis-François de Bouchet . . . 1661.

Louis XV. Louis, comte de Montſoreau . 1719. Louis de Bouchet, marquis de Sourches ..... 1747.

Cet article eſt tiré du livre fait par le ſieur Lemeail de la Jaiſſe de ſaint-Lazare, & ancien officier de S. A. R. feue Madame; en 1733.

PRÉVOT, (PIERRE-ROBERT le) *Hiſt. litt. mod.*) chanoine de l'égliſe de Chartres, prédicateur dont les oraiſons funèbres ont été imprimées en 1765. Le précis de la vie de l'auteur, placé à la tête de ce recueil n'eſt guères qu'une liſte des ſermons & des autres diſcours ſacrés qu'il a prononcés. Les éloges qu'on y prodigue ſelon l'uſage à l'auteur, ſon panégyrique prononcé dans l'égliſe de Chartres par M. l'abbé Cheret; tout cela, même en y joignant le ſuffrage de M. Fléchier, ne ſuffira pas pour placer M. l'abbé le *Prévot* au rang de nos illuſtres orateurs, ſi ſes oraiſons funèbres ne lui aſſurent ce rang par elles-mêmes; elles ſont au nombre de quatre, dont les ſujets ſont le cardinal de Furſtemberg, M. Godet des Marais, évêque de Chartres, le duc de Berry, petit-fils de Louis XIV, enfin Louis XIV lui-même.

On trouve dans la dernière ſur-tout quelques hardieſſes heureuſes & convenables à la ſainte ſévérité du miniſtere évangélique; mais en général l'éloquence de M. l'abbé le *Prévot* eſt d'une touche foible, il n'a point de caractère décidé, il reſſemble un peu à tout; on conçoit qu'il ait eu quelque réputation, & l'on conçoit encore mieux que cette réputation ne lui ait pas ſurvécu: ſi quelque choſe pouvoit le diſtinguer comme trait caractériſtique, ce ſeroit une ſimplicité quelquefois familière, qui eſt un défaut dans le genre oratoire.

Le ſeul morceau de génie peut-être qui ſe trouve dans tout le recueil, eſt dans l'oraiſon funèbre de M. le duc de Berry.

» Connoiſſez où ſe termine la gloire..... Ce » temple ſuperbe n'eſt, pour ainſi dire, pavé que » de ſes débris : on ne marche ici (à S. Denis) » que ſur des ſceptres briſés, ſur des couronnes flé- » tries, ſur des dieux de la terre humiliés, obſcurcis, » dénués de tout, & ſans autre relief devant Dieu » & devant les hommes, que celui des bonnes » œuvres ».

Ce morceau eſt vraiment du ton de Boſſuet; en voici un qui s'approche plus du ton de Fléchier; c'eſt dans l'oraiſon funèbre de M. Godet des Marais. L'orateur loue la politeſſe de ce prélat.

» Mais à ce nom de *politeſſe*, que concevez-vous? » Elevez vos eſprits, & ne vous figurez pas un de » ces hommes dont tout le feu eſt dans la ſuper- » ficie, & tout le mérite dans un extérieur con- » certé, qui diſent *paix* où il n'y a point de paix; » qui n'aimant perſonne, ſe font un art de traiter » en amis les inconnus, les ennemis mêmes, & » d'en impoſer aux uns & aux autres par de vaines » confidences & de ſtériles promeſſes; qui mettent » leur gloire à s'offrir, & leur adreſſe à ſe refuſer; » qui eſclaves des occaſions & des lieux, reſ- » pectent ſans eſtimer, applaudiſſent ſans approu- » ver, embraſſent ſans chérir, & qui, pour uſer » du langage évangélique, purifiant le dehors de » la coupe, tandis que le dedans eſt plein de fraude & » de tromperie, vous honorent des lèvres, quoique » leur cœur ſoit loin de vous, & ſont, à parler » juſte, les hypocrites de la ſociété humaine ».

L'abbé le *Prévôt* étoit né à Rouen, le 18 avril 1675; il prêcha devant le roi & devant les académies avec ſuccès; il fut fait chanoine de Chartres le 18 janvier 1718. Il mourut le 9 octobre 1735 à Paris, où il venoit pour prêcher l'avent prochain.

On a de Claude-Joſeph *Prévôt*, avocat au parlement, homme biſarre & d'un ſavoir confus, mais étendu, mort en 1753 à quatre-vingt-un ans, les livres ſuivans : *Réglement des ſcellés & inventaires*; *la manière de pourſuivre les crimes*, ou *Loix criminelles*; *Principes de juriſprudence ſur les viſites & rapports des médecins, chirurgiens, accoucheurs & ſages-femmes.*

Mais le plus connu des écrivains de ce nom de *Prévôt*, eſt Antoine-François *Prévôt* d'Exiles, c'eſt-à-dire, l'abbé *Prévôt*, né à Heſdin en Artois en 1697, d'abord jéſuite, enſuite militaire, puis jéſuite encore, puis encore militaire, puis bénédictin, puis abbé bel eſprit, quelquefois fugitif & errant, tantôt en Hollande, tantôt en Angleterre, enfin fixé en France par les bontés d'un grand prince, qui le fit ſon aumônier & ſon ſecrétaire. En lui donnant le premier de ces deux titres, le prince lui dit : *il y a une petite difficulté, c'eſt que je ne vas pas ſouvent à la meſſe; aſſurez-vous, Monſeigneur*, répondit l'abbé *Prévôt*, *je ne la dis pas ſouvent.* Jamais auteur n'a tant écrit que l'abbé *Prévôt*; jamais auteur fécond n'a été autant lu que lui. Qui ne connoît les mémoires d'un homme de qualité, retiré du monde; Cleveland; le Doyen de Killerine; ſur-tout l'hiſtoire du chevalier des Grieux & de Manon Leſcaut? Ces ouvrages, quoiqu'ils ayent aſſez ſouvent le défaut d'être baſſement écrits & qu'ils annoncent dans beaucoup d'endroits un homme qui connoît peu le monde, ſont encore lus, même par les gens de goût, parce qu'ils ont un caractère décidé, caractère qu'on n'a pas mal exprimé, en diſant que l'abbé *Prévôt* étoit le Crébillon du roman; ſa phyſionomie avoit auſſi un caractère, où on liſoit une partie de l'humeur ſombre & chagrine qui a dû inſpirer ces romans tragiques. Des avantures perſonnelles s'y reproduiſent ſouvent, & c'eſt une grande ſource d'intérêt :

Si vis me flere, dolendum eſt
Primum ipſi tibi, tunc tua me infortunia lædent.

Pour me tirer des pleurs, il faut que vous pleuriez.

Enfin les romans de l'abbé *Prévôt* ne peuvent être indifférens à quiconque a de l'imagination & de la ſenſibilité. L'abbé *Prévôt* avoit voyagé, il avoit beaucoup lu les voyageurs, il connoiſſoit & il aimoit la géographie; ſes romans même ſont remplis de détails géographiques; on y trouve auſſi des alluſions aux affaires du janſéniſme qui avoient été quelque choſe pour lui dans les différens ordres monaſtiques auxquels il avoit appartenu; on aſſure que quelques portraits, répandus çà & là dans ces mêmes romans, ſont ceux des principaux religieux avec leſquels il avoit vécu, & qu'on les reconnoiſſoit dans le temps.

C'eſt lui qui nous a le premier fait connoître par ſes traductions ces beaux romans de Richardſon, *Clariſſe*, *Grandiſſon*, en quoi il a rendu un grand ſervice à la littérature en général; mais il a fait grand tort aux romans françois, même aux ſiens, quoique, déjà nourri de la littérature britannique, il leur eût donné une teinte angloiſe.

Il ne s'eſt borné au roman ni dans ſes compoſitions, ni dans ſes traductions; il eſt un des premiers écrivains françois qui nous ait familiariſés avec la littérature angloiſe dans plus d'un genre; il a traduit des tragédies de cette nation, & ſur-tout des hiſtoires; c'eſt par lui que nous avons connu en France l'hiſtoire des Stuarts de M. Hume; c'eſt lui qui nous a donné la vie de Cicéron d'après M Midleton; mais on ne peut pas ſe fier aux ouvrages hiſtoriques qu'il nous a donnés de ſon chef; le caractère du romancier perce à travers les fonctions de l'hiſtorien, les faits principaux ſont vrais, les détails ſont arrangés; ainſi on ſauroit mal l'hiſtoire de Guillaume-le-conquérant & celle de Marguerite d'Anjou, &

de la fameuſe querelle des deux Roſes, & de la guerre d'Irlande ſous Jacques II, ſi on ne les ſavoit que par l'abbé *Prévôt*. Son *pour & contre* étoit un journal littéraire, beaucoup plus équitable que celui de l'abbé Desfontaines qui l'éclipſoit alors, & il contenoit des morceaux de littérature étrangère que lui ſeul étoit en état de donner dans ce temps. L'abbé *Prévôt* étoit impartial dans les diſcuſſions littéraires & le titre de ſon journal étoit rempli. Senſible à la critique pour ſon propre compte, il l'exerçoit avec modération à l'égard des autres, & la repouſſoit avec nobleſſe, & ſans s'avilir. Lorſque, dans le cours de quelques démêlés littéraires avec l'abbé Desfontaines, cet homme lui écrivit avec l'impudence cynique qu'il mêloit, pour la honte des lettres, à quelques connoiſſances : *Alger mourroit de faim, s'il étoit en paix avec tous ſes ennemis ;* l'abbé *Prévôt* ſe contenta de faire imprimer ce billet, pour apprendre au public que cet homme s'avouoit *corſaire littéraire*. Ce fut M. le chancelier d'Agueſſeau qui fit choix en 1745 de M. l'abbé *Prévôt* pour l'entrepriſe de l'hiſtoire générale des voyages ; cet ouvrage eut un ſuccès mérité. Les gens du monde qui avoient beaucoup lu ſes romans, n'y avoient vu que des avantures ; M. d'Agueſſeau, qui les avoit à peine parcourus, y avoit vu & avoit très-bien vu que l'auteur étoit l'homme capable de faire une bonne hiſtoire des voyages.

L'abbé *Prévôt*, ſur la fin de ſa vie, s'étoit retiré à Saint-Firmin, à la tête du canal de Chantilly, dans une maiſon très-agréable par elle-même & plus encore par ſes entours ; il y vivoit tranquille au ſein des lettres & de l'amitié, écrivant toujours par goût & par habitude, & jouiſſant de lui-même, lorſqu'à la fin de l'année 1763, il fut trouvé mort d'apoplexie ou d'indigeſtion ſur le chemin de Saint-Firmin à Saint-Nicolas d'Acy près Senlis, maiſon de bénédictins, où il étoit allé diner.

PREUX, (LES NEUF) *Hiſt. mod.*) Il y a quelques années que l'académie de Beſançon propoſa pour le ſujet d'un de ſes prix, l'*hiſtoire des neuf Preux*. Perſonne n'entreprit de traiter cette matière, & il eût été difficile de le faire. Tout ce qui eſt écrit ſur ce point d'hiſtoire, ſe réduit à nous apprendre que le nom de *Preux* caractériſa de tout temps l'excellence d'un chevalier ; qu'il eſt queſtion par-tout des *neuf Preux* que l'on prétend qui accompagnèrent Charlemagne dans ſes expéditions ; que dans l'inventaire des tapis de Charles V, il eſt parlé du grand tapis où l'on voyoit les *neuf Preux* ; que dans les cérémonies on les repréſentoit comme on y repréſente aujourd'hui les anciens pairs ; que l'on avoit auſſi imaginé *neuf Preues* ou *Preuſes*, pour réunir toujours dans la chevalerie, l'honneur des deux ſexes ; que le roi d'Angleterre Henri VI, à ſon entrée dans Paris, étoit précédé de ſes *neuf Preux* & de ſes *neuf Preuſes* ; que le roi Jean, dans les ſtatuts de l'ordre de l'étoile, veut que le jour de la fête de l'ordre, il y ait une table d'honneur où ſeront aſſis les neuf plus braves chevaliers, & qu'on les déſigne chaque année. Le même prince avoit neuf chevaliers qui combattoient près de lui.

Charles VIII nomma le même nombre de guerriers à Fornoue, les habilla, les arma comme lui, & par cette précaution, déconcerta un complot formé dans l'armée ennemie pour le tuer. La bravoure de Henri IV faiſant craindre pour ſes jours, les chefs de ſon armée nommèrent auſſi pluſieurs officiers diſtingués pour combattre près de ſa perſonne.

On ſait encore que les *Preux* avoient un habillement particulier dans les cérémonies ; que le duc de Lorraine allant jetter l'eau bénite ſur le corps du duc Charles de Bourgogne, s'habilla en *Preux* & s'ajuſta une barbe d'or qui lui deſcendoit juſqu'à la ceinture. Enfin il eſt parlé par-tout d'une *hiſtoire des neuf Preux* qui n'exiſte plus, ou qui a échappé aux recherches des ſavans dans les manuſcrits de l'Europe. Ces chevaliers formoient-ils un ordre établi par quelque prince ? Etoit-ce des braves aſſociés entr'eux, ou diſtingués par quelques exploits célèbres dont on avoit voulu perpétuer la mémoire ? Etoit-ce des guerriers choiſis pour environner les rois dans les batailles ? Toutes ces conjectures ſont également incertaines.

Ce qui prouve leur ancienneté, c'eſt le ſilence de tous nos hiſtoriens ſur leur origine ; leurs noms même étoient inconnus, & ne ſe trouvent écrits dans aucun des monumens où il eſt le plus parlé de chevalerie.

Après beaucoup de recherches infructueuſes, M. le comte de Rouſſillon les a découverts dans un livre oublié du P. Anſelme, intitulé *le palais d'honneur*. Il les a donnés depuis peu dans une diſſertation ſur la chevalerie, lue à l'académie de Beſançon, ouvrage qui fait également l'éloge de ſon érudition & de ſon cœur.

Les *neuf Preux*, ſelon le P. Anſelme, s'appelloient Joſué, Gédéon, Samſon, David, Judas-Machabée, Alexandre, Jules-Céſar, Charlemagne & Godefroi de Bouillon. Le P. Anſelme ne dit point d'où il a tiré ces noms ; on peut s'en rapporter à ſon exactitude & à ſes vaſtes connoiſſances. En travaillant ſur la maiſon de France, il a dépouillé tant de manuſcrits, qu'il a pu aiſément découvrir des choſes ignorées & négligées avant lui ; mais ces noms des *neuf Preux* laiſſent de grandes difficultés.

Si ces chevaliers ont accompagné Charlemagne, pourquoi ce prince & Godefroi de Bouillon ſont-ils comptés parmi eux ? S'ils n'ont été connus qu'après les premières croiſades, comment leur hiſtoire eſt-elle reſtée dans une obſcurité ſi profonde ? Si leur date eſt plus ancienne, il faudra

ſuppoſer qu'on ait changé deux noms pour y ſubſtituer ceux de Charlemagne & de Godefroi de Bouillon.

Quel que ſoit le motif ou l'évènement qui a pu occaſionner leur origine, il ne faut point s'étonner qu'on ait donné aux ſept premiers des noms étrangers: c'étoit aſſez l'uſage autrefois d'emprunter chez les anciens. Charlemagne avoit formé une ſociété de ſavans qui nous en fournit des exemples. Il s'appelloit *David*, Alcuin ſe nommoit *Flaccus*.

Je ne dois pas oublier de dire un mot de l'étymologie du nom de *Preux*. L'opinion qui le tire de *Procus*, eſt trop ridicule pour mériter d'être combattue, quoique Ducange & Ménage la rapportent. *Procus* & *procacitas* ne ſignifient point le genre de galanterie dont ſe piquoient les chevaliers. J'aimerois autant l'idée de Jean Molinet, Franc-Comtois, qui compoſa un ouvrage intitulé, *les neuf Preux de gourmandiſe*, & qui imprima cette plaiſanterie en 1537, avec quelques autres pièces.

Les *Preux* de libertinage (c'eſt l'idée que préſente *Procus*) ne ſeroient pas une choſe plus grave, & Dugueſclin n'auroit pas eu lieu d'être fort flatté du titre de dixième *Preux*.

Les deux ſavans que je viens de citer, adoptent l'opinion qui tire *Preux* de *probus*: on la ſuit communément; & M. le comte de Rouſſillon l'appuie d'une preuve qui fait penſer que du tems de Charles VI on étoit de cet avis. Il rapporte que l'évêque d'Auxerre faiſant l'oraiſon funèbre de Dugueſclin, le qualifia de *Preux chevalier*: qualité, ajouta l'orateur, qu'on ne peut mériter que par la *valeur* & la *probité*.

Il n'eſt pas douteux que le titre de *Preux* ſuppoſoit ces deux choſes; on le voit par les noms des neuf héros que le père Anſelme nous a donnés, & qui déſignoient des perſonnages diſtingués par la bravoure & la nobleſſe des ſentimens. Cela eſt encore prouvé par la légiſlation de la chevalerie; mais je ne vois pas comment *probus* ſignifie *brave*. Ducange qui a ſenti la difficulté, s'efforce de prouver par du mauvais latin que *probitas* a ſignifié quelquefois la *valeur*. M. l'abbé Bullet m'a paru ne point goûter cette étymologie, & ce célèbre académicien remarquant que *Preux* & *proueſſes* viennent du vieux verbe *proüer*, veut que ce mot ſoit celtique. Si l'on s'obſtine à vouloir que *Preux* ſoit tiré du latin, pourquoi ne pas le faire dériver de *probatus*? Ce mot lève toute difficulté, il renferme les idées de bravoure, de probité, de droiture, dans la latinité de tous les âges (M. l'abbé TALBERT, chanoine de Beſançon, dans ſon *Précis de la chevalerie*, qui eſt à la tête de ſon *éloge hiſtorique du chevalier Bayard.*) (A. R.)

PRÉXASPE, (*Hiſt. anc.*) lâche courtiſan, confident & complice des cruautés de Cambyſe, roi de Perſe, fils de Cyrus, qui tantôt exécutoit ſes cruautés & tantôt y applaudiſſoit, lors même qu'elles lui étoient funeſtes; ce fut de lui que Cambyſe ſe ſervit pour faire périr Smerdis ſon frère. Un jour Cambyſe le força d'être ſincère & de lui dire ce qu'on diſoit de lui. *Préxaſpe* ſe laiſſa prendre à ce piége, & parmi beaucoup de louanges qui touchèrent peu l'orgueilleux Cambyſe, il avoua qu'on accuſoit le prince d'un peu de penchant à l'ivrognerie; j'aime à boire, dit le prince, mais je n'en ai ni la tête moins libre, ni la main moins ſûre, & vous allez en juger. Il commence par boire plus qu'à l'ordinaire; il fait enſuite placer le fils de *Préxaſpe* au bout de la ſalle, droit & tenant la main gauche ſur la tête, puis prenant ſon arc & le bandant, il déclare qu'il tire au cœur de l'enfant; après avoir tiré, il lui fait ouvrir le côté, & montrant à *Préxaſpe* le cœur de ſon fils, percé par la flèche; eh bien! lui dit-il, *ai-je la main ſûre?* Tout le monde ſait la réponſe de *Préxaſpe*, par la raiſon que perſonne n'auroit pu la deviner: *Apollon lui-même n'auroit pas tiré plus juſte.* C'eſt abſolument le contraire de l'hiſtoire de Guillaume Tell & du tyran Griſler, & Sénèque a eu raiſon de dire que ce trait a été encore *plus ſcélératement loué que lancé*, *ſceleratiùs telum illud laudatum eſt quàm miſſum.*

Ce malheureux *Préxaſpe* n'étoit pas cependant ſans quelque énergie. On avoit mis ſur le trône un faux Smerdis qui étoit un des mages, & dont les mages favoriſoient l'uſurpation; Cambyſe, qui s'étoit aſſuré de la mort du vrai Smerdis ſon frère, étoit mort, & il n'y avoit plus d'autre témoin de la mort de Smerdis que *Préxaſpe*. Les mages lui propoſèrent, pour détourner ou diſſiper tous les ſoupçons, de déclarer devant le peuple aſſemblé que, chargé par Cambyſe de tuer Smerdis, il lui a ſauvé la vie, & que le prince qui occupoit alors le trône étoit véritablement Smerdis, fils de Cyrus. On aſſemble le peuple, *Préxaſpe* parle du haut d'une tour, & révélant la vérité, déclare qu'il a tué de ſa main le véritable Smerdis, en demande pardon aux dieux & aux hommes, fait connoître l'uſurpateur pour être Smerdis le mage, & ſe précipitant du haut de la tour la tête en bas, ſe punit de ſes crimes & de ſes lâchetés.

PREYSIUS, (CHRISTOPHE) *Hiſt. litt. mod.*) ſavant proteſtant hongrois du ſeizième ſiècle, auteur d'une vie de Cicéron & d'un traité *de imitatione ciceronianâ*, dont Mélanchton & Peucer faiſoient cas, ainſi que de l'auteur.

PRIDEAUX (HUMPHREY) *Hiſt. litt. mod.*) doyen de Norwich, ſavant Anglois, ſi connu par ſon *Hiſtoire des Juifs*, qui eut en Angleterre huit éditions en quatre ans, & qui a été traduite en françois. On a encore de *Prideaux* une vie de Mahomet, & l'ouvrage ſuivant commencé par Selden, mais dont la partie la plus conſidérable eſt de *Prideaux*: *Marmora Oxonienſia ex Arunde-*

lianis, Seldenianis, aliisque conflata, cum Græcorum verſione latinâ & lacunis ſuppletis ac figuris æneis, ex recenſione & cum commentariis Humphreydi Prideaux, *nec non Joannis Seldeni & Thomæ Lydiati annotationibus; acceſſit Sertorii Urſati de notis Romanorum commentarius*, *in-fol.* Oxford, 1676. *Prideaux* étoit né dans le comté de Cornouailles en 1648, avoit eu le doyenné de Norwich en 1704, y mourut en 1724.

PRIEUR DE SORBONNE, (*Hiſt. mod.*) c'eſt un bachelier en licence que la maiſon & ſociété de Sorbonne choiſit tous les ans parmi ceux de ſon corps pour y préſider pendant ce tems. Tous les ſoirs on lui porte les clés de la maiſon; il préſide aux aſſemblées tant des bacheliers que des docteurs qui y font leur réſidence. Il ouvre le cours des thèſes appellées *ſorboniques*, par un diſcours latin qu'il prononce dans la grande ſalle de Sorbonne en préſence d'une aſſemblée, où les prélats qui ſe trouvent alors à Paris aſſiſtent. Il ouvre auſſi chaque ſorbonique par un petit diſcours & quelques vers à la louange du bachelier qui répond; & dans les repas particuliers de la maiſon de Sorbonne donnés par ceux qui ſoutiennent des thèſes ou prennent le bonnet, il doit auſſi préſenter des vers. Le *prieur de Sorbonne* prétend le pas dans les aſſemblées, proceſſions, *&c.* ſur toute la licence; mais le plus ancien, ou le doyen des bacheliers le lui diſpute. Cette conteſtation qui a produit de tems en tems divers mémoires, & qui a été portée au parlement, n'eſt pas encore décidée. La place de *prieur de Sorbonne* eſt honorable, diſpendieuſe, & demande des talens dans ceux qui la rempliſſent. (*A. R.*)

PRIEUR, (GRAND), (*Hiſt. mod.*) chevalier de Malthe, diſtingué par une dignité de l'ordre qu'on nomme *grand-prieuré*. Dans chaque langue il y a pluſieurs *grands-prieurés*; par exemple, dans celle de France on en compte trois; ſavoir, le *grand-prieur* de France, celui d'Aquitaine & celui de Champagne. Dans la langue de Provence on compte ceux de S. Gilles & de Toulouſe, & dans celle d'Auvergne le grand prieuré d'Auvergne. Il y a également pluſieurs *grands-prieurs* dans les langues d'Italie, d'Eſpagne & d'Allemagne, *&c.* Les *grands-prieurs*, en vertu d'un droit attaché à leur dignité, confèrent tous les cinq ans une commanderie qu'on appelle *commanderie de grace*; il n'importe ſi elle eſt du nombre de celles qui ſont affectées aux chevaliers, ou de celles qui appartiennent aux ſervans d'armes, il peut en gratifier qui il lui plait. Il préſide auſſi aux aſſemblées provinciales de ſon grand-prieuré. La première origine de ces *grands-prieurs* paroît être la même que celle des prieurs chez les moines. Les chevaliers de S. Jean de Jéruſalem étoient religieux, menoient la vie commune comme ils la mènent encore à Malte; ceux qui étoient ainſi réunis en certain nombre avoient un chef qu'on a nommé *grand-prieur*, du latin *prior*, le premier, parce qu'en effet il eſt le premier de ces ſortes de diviſions, quoiqu'il ne ſoit pas le chef de toute la langue; on nomme celui-ci *pilier*. (*A. R.*)

PRIEUR, *PRIORIUS*, (PHILIPPE LE) *Hiſt. litt. mod.*) profeſſeur habile dans l'univerſité de Paris, auteur de notes ſur Tertullien & ſur ſaint Cyprien, d'une édition d'Optat de Milève, d'un traité des formules des lettres eccléſiaſtiques, d'une réfutation du livre des Préadamites de la Peyrère. Mort en 1680.

PRIEZAC, (DANIEL DE) *Hiſt. litt. mod.*) juriſconſulte de Bordeaux, puis conſeiller d'état, fut de l'académie françaiſe du temps des protecteurs particuliers en 1639. Il répondit au *Mars gallicus* du fameux Janſénius, (eſpece de ſatyre contre le cardinal de Richelieu, faite à l'occaſion de l'alliance que la France venoit de conclure contre l'Eſpagne & la maiſon d'Autriche avec les puiſſances proteſtantes) par l'ouvrage intitulé: *vindiciæ gallicæ*, que Baudoin traduiſit en françois. On a de lui encore quelques autres opuſcules en latin, en françois, en proſe, en vers, le tout aujourd'hui oublié. Mort en 1662.

On a de Salomon de *Priézac*, ſon fils, une *Diſſertation ſur le Nil* & une *Hiſtoire des éléphants*.

PRIMAT DE POLOGNE, (*Hiſt. du gouv. de Pol.*) Le *primat de Pologne* eſt le chef du ſénat, & c'eſt à l'archevêque de Gneſne qu'appartient cet honneur.

Cette dignité de *primat* fut autrefois accompagnée du pouvoir & de ſes abus dans toute l'europe. Ce fut un *primat* de Suède, l'archevêque d'Upſal, qui fit maſſacrer dans un repas tout le Sénat de Stockholm, ſous prétexte qu'il étoit excommunié par le pape; & la Suède ne voulut plus ni de *primat*, ni de pape. Ce fut un *primat* d'Angleterre, l'archevêque Crammer, qui en caſſant le mariage de Henri VIII avec Catherine d'Arragon, rompit, de concert avec ſon maître, tous les liens entre Rome & les Anglois. Le czar Pierre ne trouva point de plus grands obſtacles aux grandes choſes qu'il méditoit, que la dignité de patriarche ou de *primat*. Elle s'abolit en France: comme elle s'eſt diviſée ſur pluſieurs têtes qui ſe la diſputent, elle ne peut pas tout ce qu'elle pouvoit. En Pologne elle exiſte dans toute ſa force.

Le *primat* eſt légat né du ſaint ſiége, & cenſeur des rois; roi lui-même en quelque ſorte dans les interrègnes, pendant leſquels il prend le nom d'*inter-roi*. Auſſi les honneurs qu'il reçoit répondent-ils à l'éminence de ſa place. Lorſqu'il va chez le roi, il y eſt conduit en cérémonie; & le roi s'avance pour le recevoir. Il a, comme le roi, un maréchal, un chancelier, une nombreuſe gar-

de à cheval avec un timbalier & des trompettes qui jouent lorſqu'il eſt à table, & qui ſonnent la diane & la retraite On le traite d'*alteſſe* & de *prince*; & parmi les grandes prérogatives de ſa place, la plus utile à l'état, c'eſt la cenſure dont il uſe toujours avec applaudiſſement. Le roi gouverne-t-il mal, le *primat* eſt en droit de lui faire en particulier des repréſentations convenables; le roi s'obſtine-t-il, c'eſt en plein ſénat, ou dans la diète qu'il s'arme des lois pour le ramener; & on arrête le mal. Mais à ſuppoſer qu'un roi eût été plus fort que la loi, choſe très-difficile en Pologne, le fil de l'oppreſſion ſe romproit à ſa mort, ſans paſſer dans les mains du ſucceſſeur. L'interrègne tranche. *L'abbé Coyer.* (*D. J.*)

PRIOLO, PRIOLI ou PRIULI, (*Hiſt. mod.*) famille illuſtre qui a donné des doges à la république de Veniſe.

De cette famille étoit Benjamin *Priolo*, né à Saint-Jean d'Angely en 1602; ſavant, élève des ſavans Heinſius & Voſſius, qui vint à Paris pour voir & conſulter Grotius, qui s'attacha au fameux duc de Rohan, le ſervit de ſa plume & de ſon épée, & après la mort de ce général, fut employé par la cour de France dans pluſieurs négociations importantes. On a de lui une *Hiſtoire de France* en latin, depuis la mort de Louis XIII juſqu'en 1664. C'eſt principalement le tableau des troubles de la fronde & du miniſtère du cardinal Mazarin. On a cité de lui le mot ſuivant: *L'homme ne poſſède que trois choſes, l'ame toujours expoſée aux piéges des théologiens, le corps à ceux des médecins, les biens à ceux des avocats & des procureurs.* Il mourut en 1667 à Lyon, en allant à Veniſe, traiter d'une affaire ſecrette.

PRIOR (MATTHIEU) *Hiſt. d'Anglet.* né à Londres, en 1664, d'un père menuiſier, élevé par un oncle cabaretier, fut dans la ſuite l'illuſtre *Prior*: *Tu Marcellus eris.* Le comte de Dorſet le fit inſtruire & le produiſit depuis à la cour; il fut l'ami de Collège &, pour toute la vie, du comte de Halifax. En 1690, il entra dans la carrière des négociations à la ſuite du comte de Berkley, plénipotentiaire à la Haye, dont il étoit le ſecrétaire de confiance. Il eut le même emploi auprès des plénipotentiaires anglois aux conférences de Riſvvick en 1697. Lorſque le comte de Portland vint en France l'année ſuivante, négocier le traité de partage de la monarchie d'Eſpagne, qui pouvoit prévenir la guerre de la ſucceſſion, il étoit accompagné de *Prior.* Ce fut dans ce voyage en France, qu'un courtiſan françois montrant à *Prior* les victoires de Louis XIV, peintes par le Brun à Verſailles, & lui demandant ou par bravade, ou peut-être fort ſimplement, ſi l'on voyoit ainſi les actions du roi Guillaume peintes dans ſon palais, *Prior* lui répondit: *non Monſieur, les monumens des actions de notre roi ſe voient par-tout ailleurs que chez lui.*

Prior revint en France, en 1711, traiter de la paix, & peu de tems après, M. Ménager pour la France & *Prior* pour l'Angleterre ſuivirent cette négociation. Tous deux agiſſant de bonne foi, tous deux étant amis de la paix, & ſe voyant élevés par leur mérite perſonnel à ce noble emploi de pacificateurs de l'Europe, ils eurent bientôt avancé ce difficile ouvrage, & ils ſe piquèrent de le conſommer. Il ne fut plus parlé de ces odieux préliminaires de 1709, dont la baſe étoit l'idée barbare d'obliger un père à faire la guerre à ſon fils. Des préliminaires plus humains & plus juſtes furent ſignés à Londres au mois d'octobre 1711, & ils amenèrent la paix d'Utrecht, conclue en 1713 & qui décida des plus grands intérêts.

Tout le monde ſait la réponſe que fit Louis XIV, l'année ſuivante, aux plaintes de l'ambaſſadeur d'Angleterre, ſur les travaux du port de Mardik, qu'on regardoit comme un moyen d'éluder les diſpoſitions de la paix d'Utrecht ſur la démolition de Dunkerque: *Monſieur l'ambaſſadeur, j'ai toujours été le maître chez moi, quelquefois chez les autres; ne m'en faites pas ſouvenir.* M. de Voltaire nie que cette réponſe ait été faite, & ſa raiſon eſt que Louis XIV n'étoit plus alors dans le cas de prendre ce ton; mais prouver qu'on n'a pas dû dire ou faire une choſe, n'eſt pas prouver qu'on ne l'ait pas faite ou dite, & on détruiroit par ce raiſonnement-là toute l'hiſtoire qui n'eſt qu'un tiſſu de fautes. D'autres ont écrit que ce n'eſt point à milord Stairs, comme on l'a toujours dit, que Louis XIV fit cette réponſe; mais à M. *Prior* qui étoit venu apporter un mémoire, au ſujet de ces travaux de Dunkerque; nous les croyons dans l'erreur, & notre raiſon pour le croire, eſt, que des gens qui étoient dès-lors dans le monde, & même dans de grandes charges, & qui depuis ont rempli les plus grandes dignités de l'état, nous ont aſſuré que milord Stairs diſoit à tout le monde & avoit dit devant eux, qu'il avoit été *atterré* par l'air de grandeur & de majeſté qu'avoit en cette occaſion *le vieux Roi.* C'étoient ſes termes. Tout cela n'empêcha pas qu'on ne finît par ſe rendre à la raiſon, & par ſuſpendre les travaux de Mardik.

Les ſervices qu'avoit rendus M. *Prior* par ſes négociations, n'empêchèrent pas non plus qu'il n'éprouvât une perſécution au ſujet de ſes négociations mêmes. On lui intenta un procès criminel à la pourſuite du chevalier Walpole; il ſe juſtifia aiſément, fut mis en liberté, & ſe livra tout entier aux lettres qu'il avoit toujours aimées & cultivées avec le plus grand ſuccès. Il étoit au rang des meilleurs poëtes de l'Angleterre. M. l'abbé Yart a traduit ſes odes en françois. M. *Prior* mourut en 1721, & fut enterré avec pompe à l'abbaye

l'abbaye de Weſtminſter, où on lui a érigé un monument.

PRISCIEN (PRISCIANUS) *Hiſt. litt.*) grammairien de Céſarée au ſixième ſiècle, dont il reſte quelques ouvrages, imprimés à Veniſe par Alde Manuce en 1476, & à Paris, en 1517, par ce Jodocus Badius Aſcenſius, imprimeur & ſavant célèbre, qu'Eraſme préféroit comme ſavant à Budée même.

PRISCUS (*Hiſt. rom.*) C'eſt le nom 1°. d'un fameux ingénieur qui vivoit au ſecond ſiècle de l'ère chétienne, ſous l'empire de Septime Sevère, & qui fut ſeul épargné dans ſa perſonne, dans ſa liberté, dans ſes biens, à la priſe de Byſance par cet empereur, l'an 196 de J. C. comme les deſcendans de Pindare l'avoient été par Aléxandre à la priſe de Thèbes.

2°. D'un frère de l'empereur Philippe, qui voulut lui ſuccéder l'an 249, & qui ſuccomba, comme Philippe ſon frère, ſous l'aſcendant de l'empereur Déce.

PRISON (*Hiſt. mod.*) On appelle ainſi le lieu deſtiné à enfermer les coupables, ou prévenus de quelque crime.

Ces lieux ont probablement toujours été en uſage depuis l'origine des villes, pour maintenir le bon ordre, & renfermer ceux qui l'avoient troublé. On n'en trouve point de traces dans l'Ecriture avant l'endroit de la Genèſe où il eſt dit que Joſeph fut mis en *priſon*, quoiqu'innocent du crime dont l'avoit accuſé la femme de Putiphar. Mais il en eſt fréquemment parlé dans les autres livres de la Bible, & dans les écrits des Grecs & des Romains. Il paroit par les uns & les autres que les *priſons* étoient compoſées de pieces ou d'appartemens plus ou moins affreux, les priſonniers n'étant quelquefois gardés que dans un ſimple veſtibule, où ils avoient la liberté de voir leurs parens, leurs amis, comme il paroît par l'hiſtoire de Socrate. Quelquefois, & ſelon la qualité des crimes, ils étoient renfermés dans des ſouterrains obſcurs & dans des baſſes foſſes, humides & infectes, témoin celle où l'on fit deſcendre Jugurtha, au rapport de Salluſte. La plupart des exécutions ſe faiſoient dans la *priſon*, ſur-tout pour ceux qui étoient condamnés à être étranglés, ou à boire la cigue.

Eutrope attribue l'établiſſement des *priſons* à Rome, à Tarquin le ſuperbe; tous les auteurs le rapportent à Ancus Martius, & diſent que Tullus y ajouta un cachot qu'on appella long-temps *Tullianum*. Au reſte Juvénal témoigne qu'il n'y eut ſous les rois & les tribuns, qu'une *priſon* à Rome. Sous Tibere on en conſtruiſit une nouvelle, qu'on nomma la *priſon de Mamertin*. Les Actes des apôtres, ceux des martyrs, & toute l'hiſtoire eccléſiaſtique des premiers ſiècles, font foi qu'il n'y avoit preſque point de ville dans l'empire qui n'eût dans ſon enceinte une *priſon*; & les juriſconſultes en parlent ſouvent dans leurs interprétations des lois. On croit pourtant que par *mala manſio*, qui ſe trouve dans Ulpien, on ne doit pas entendre la *priſon*, mais la préparation à la queſtion, ou quelqu'autre ſupplice de ce genre, uſité pour tirer des accuſés l'aveu de leur crime, ou de leurs complices.

Les lieux connus ſous le nom de *lautumiæ*, & de *lapidicinæ*, que quelques-uns ont pris pour les mines auxquelles on condamnoit certains criminels, n'étoient rien moins que des mines, mais de véritables *priſons*, ou ſouterrains creuſés dans le roc, ou de vaſtes carrières dont on bouchoit exactement toutes les iſſues. On met pourtant cette différence entre ces deux eſpèces de *priſons*, que ceux qui étoient renfermés dans les premières n'étoient point attachés, & pouvoient y aller & venir; au lieu que dans les autres on étoit enchaîné & chargé de fers.

On trouve dans les lois romaines différens officiers commis ſoit à la garde, ſoit à l'inſpection des *priſons* & des priſonniers. Ceux qu'on appelloit *commentarii* avoient ſoin de tenir regiſtre des dépenſes faites pour la *priſon* dont on leur commettoit le ſoin; de l'âge, du nombre de leurs priſonniers, de la qualité du crime dont ils étoient accuſés, du rang qu'ils tenoient dans la *priſon*. Il y avoit des *priſons* qu'on appelloit *libres*, parce que les priſonniers n'étoient point enfermés, mais ſeulement commis à la garde d'un magiſtrat, d'un ſénateur, &c. ou arrêtés dans une maiſon particulière, ou laiſſés à leur propre garde dans leur maiſon, avec défenſe d'en ſortir. Quoique par les lois de Trajan & des Antonins, les *priſons* domeſtiques, ou ce que nous appellons chartres privées, fuſſent défendues, il étoit cependant permis en certains cas, à un père de tenir en *priſon* chez lui un fils incorrigible, à un mari d'infliger la même peine à ſa femme; à plus forte raiſon un maître avoit-il ce droit ſur ſes eſclaves; le lieu où l'on mettoit ceux-ci s'appelloit *ergaſtulum*.

L'uſage d'empriſonner les eccléſiaſtiques coupables, eſt beaucoup plus récent que tout ce qu'on vient de dire, & quand on a commencé à exercer contr'eux cette ſévérité, ç'a moins été pour les punir que pour leur donner des moyens de faire pénitence. On appelloit les lieux où on les renfermoit à cette intention, *decanina*, qu'on a mal-à-propos confondu avec *diaconum*. Voyez DIACONIE. Ils ſont auſſi de beaucoup antérieurs au temps du pape Eugène II, auquel le juriſconſulte Duaren en attribue l'invention. Long-temps avant ce pontife, on uſoit de rigueur contre ceux du clergé qui avoient violé les canons dans des points eſſentiels; mais après tout, cette rigueur étoit tempérée de charité; ce n'étoit ni la mort,

ni le ſang du coupable qu'on exigeoit, mais ſa converſion & ſon retour à la vertu.

C'eſt ce qui fait que dans l'antiquité on a blâmé les *priſons* des monaſtères, parce qu'il arrivoit qu'on y portoit ſouvent les châtimens au-delà des juſtes bornes d'une ſévérité prudente. La règle de ſaint Benoît ne parle point de *priſon*, elle excommunie ſeulement les religieux incorrigibles ou ſcandaleux, c'eſt-à-dire, qu'elle veut qu'ils demeurent ſéparés du reſte de la communauté, mais non pas ſi abſolument privés de tout commerce, que les plus anciens & les plus ſages ne doivent les viſiter pour les exhorter à rentrer dans leur devoir, & enfin que s'il n'y a point d'eſpérance d'amendement, on les chaſſe hors du monaſtère. Mais on ne garda pas par-tout cette modération; des abbés non contens de renfermer leurs religieux dans d'affreuſes *priſons*, les faiſoient mutiler, ou leur faiſoient crever les yeux. Charlemagne par ſes capitulaires, & le concile de Francfort en 785, condamnèrent ces excès par rapport à l'abbaye de Fulde. C'eſt ce qui fit qu'en 817, tous les abbés de l'ordre, aſſemblés à Aix-la-Chapelle, ſtatuèrent que dorénavant dans chaque monaſtère, il y auroit un logis ſéparé pour les coupables, conſiſtant en une chambre à feu & une antichambre pour le travail, ce qui prouve que c'étoit moins une *priſon* qu'une retraite. Le concile de Verneuil, en 844, ordonna la *priſon* pour les moines incorrigibles & fugitifs. On imagina une eſpèce de *priſon* affreuſe, où l'on ne voyoit point le jour, & comme ceux qu'on y renfermoit devoient ordinairement y finir leur vie, on l'appella pour ce ſujet, *vade in pace*. Pierre le vénérable dit que Matthieu, prieur de Saint-Martin-des-Champs à Paris, fit conſtruire un ſouterrain en forme de ſépulcre, où il renferma de la ſorte un religieux incorrigible; ſon exemple trouva des imitateurs. Ceux qu'on mettoit dans ces ſortes de *priſons* y étoient au pain & à l'eau, privés de tout commerce avec leurs confrères & de toute conſolation humaine, enſorte qu'ils mouroient preſque tous dans la rage & le déſeſpoir. Le roi Jean à qui on en porta des plaintes, ordonna que les ſupérieurs viſiteroient ces priſonniers deux fois par mois, & donneroient outre cela permiſſion à deux religieux, à leur choix, de les aller voir, & fit expédier à cet effet des lettres-patentes, dont il commit l'exécution au ſénéchal de Toulouſe & aux autres ſénéchaux de Languedoc où il étoit alors. Les mineurs & les frères prêcheurs murmurèrent, réclamèrent l'autorité du pape; mais le roi ne leur ayant laiſſé que l'alternative d'obéir ou de ſortir du royaume, ils affectèrent le parti de la ſoumiſſion; ce qui n'empêche pas que dans certains ordres il n'y ait toujours eu des *priſons* monaſtiques très-rigoureuſes, qui ont conſervé le nom de *vade in pace*.

Comme les évêques ont une juriſdiction contentieuſe & une cour de juſtice qu'on nomme *officialité*, ils ont auſſi des *priſons* de l'officialité pour renfermer les eccléſiaſtiques coupables, ou prévenus de crimes. Parmi les *priſons* ſéculières on peut en diſtinguer pluſieurs ſortes. Celles qui ſont deſtinées à renfermer les gens arrêtés pour dettes, comme le Fort-l'Evêque à Paris; celles où l'on tient les malfaiteurs atteints de crimes de vol & d'aſſaſſinat, telles que la Conciergerie, la Tournelle, le grand & le petit Châtelet à Paris, Newgate à Londres, &c. les *priſons* d'état, comme la Baſtille, Vincennes, Pierre Enciſe, le château des ſept Tours à Conſtantinople, la Tour de Londres; les *priſons* perpétuelles, comme les îles de Sainte-Marguerite, & enfin les maiſons de force, comme Bicêtre, Charenton, Saint-Lazare; ces dernières ont pour chefs des directeurs ou ſupérieurs. Les *priſons* pour les criminels d'état ont des gouverneurs, & les premières ont des concierges ou geoliers, auſſi les appelle-t-on dans pluſieurs endroits, la *geole* & la *conciergerie*. Dans preſque toutes les *priſons*, il y a une eſpèce de cour ou eſplanade, qu'on nomme *préau* ou *préhau*, dans laquelle on laiſſe les priſonniers prendre l'air ſous la conduite de leurs geoliers, guichetiers & autres gardes. (A. R.)

PRISTAF, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom que les Moſcovites donnent à un officier de la cour du czar, chargé de la part du prince de recevoir ſur la frontière les ambaſſadeurs & miniſtres étrangers, de les défrayer & de leur procurer des voitures à eux & à leur ſuite; c'eſt ce que nous appellons un *maréchal-de-logis de la cour*. (*A. R.*)

PRITZ (JEAN-GEORGE) *Pritius* & *Prițius*) (*Hiſt. litt. mod.*) un des auteurs des journaux de Leipſick, depuis 1687 juſqu'en 1698. On a de lui des ſermons, une morale, des travaux ſur l'écriture ſainte & d'autres livres de piété; on lui doit une bonne édition des œuvres de ſaint Macaire, une édition des lettres de Milton, des traductions, des compilations, &c. Né à Leipſick en 1662, mort à Francfort ſur le Mein en 1732.

PROBUS (M. AURELIUS VALERIUS) (*Hiſt. rom.*) empereur Romain, étoit de Sirmich en Pannonie, d'une famille peu connue. Il avoit paſſé ſa première jeuneſſe à cultiver des jardins, ſoit que ces jardins fuſſent à lui, ſoit que l'état de ſa fortune l'obligeât de prendre ſoin de ceux d'autrui. Il embraſſa enſuite la profeſſion des armes, s'y diſtingua, parvint au tribunat. Il ſervit alors avec plus d'éclat encore ſous les regnes de Valérien, de Gallien, de Claude, d'Aurélien. Ses couronnes civiques, colliers, bracelets, lances & autres ornemens militaires, prix de la valeur & de la victoire atteſtoient ſes heureux & nombreux ſervices. Aurélien vouloit le nommer ſon ſucceſſeur à l'empire; il le fut un an après de l'empereur Tacite

en 276. Ce ſurnom de *Probus* qu'on ſavoit être l'expreſſion la plus fidèle de ſon caractère, contribua beaucoup à ſon élection & la fit univerſellement approuver; il eut cependant pour concurrent le frère de l'empereur Tacite Florien, qui porta deux mois ce titre d'empereur, & qui voyant l'infériorité de ſon parti, finit par ſe faire ouvrir les veines; il eut encore trois autres concurrens dans le cours de ſon regne qui dura ſix ans.

1°. Saturnin, qui fut proclamé malgré lui, vers l'an 280, par les Egyptiens, & qui après avoir aſſez ſincèrement refuſé, parut ſe prêter par crainte ou par ambition aux vœux des rebelles; il fut vaincu, puis aſſiégé & tué dans le château d'Apamée, au grand mécontentement de *Probus* qui déclara qu'il lui auroit pardonné.

2°. Bonoſe proclamé par les légions de la Gaule, dont il avoit le commandement. Son plus grand talent étoit de boire beaucoup ſans s'enivrer. Ses affaires prenant un mauvais tour, il ſe livra au déſeſpoir, & ſe pendit. *Probus* diſoit de lui qu'il étoit né pour boire & non pour vivre, & il lui fit cette épitaphe: *ici pend une bouteille & non un homme.*

3°. Proculus, proclamé par les légions de la Germanie, comme Bonoſe, par celles de la Gaule. Proculus ſe piquoit d'être en galanterie, ce que Bonoſe étoit en ivrognerie. Il écrivoit un jour que de cent filles Sarmates qu'il avoit priſes à la guerre, dix avoient perdu par lui leur virginité en une ſeule nuit, & que toutes l'auroient perdue dans quinze jours. Il étoit François d'origine. Les Germains le livrèrent eux-mêmes pour obtenir le pardon de leur révolte.

Probus eut à combattre pendant ſon règne pluſieurs peuples barbares qui s'étoient répandus dans les Gaules, nommément les François auxquels il tua ſur les bords du Rhin, en 277, juſqu'à quatre cent mille hommes dans divers combats, les Bourguignons, les Vandales, &c. Il en délivra entièrement les Gaules & une partie de la Germanie, & les repouſſa juſqu'au delà du Necker & de l'Elbe, après leur avoir repris ſoixante & dix grandes villes, dont ils s'étoient emparés. Quelques peuplades des barbares auxquelles il avoit donné la Thrace à repeupler, s'étant révoltées, il les battit en 280. Il fit auſſi la guerre aux Perſes & à Vararane, leur roi, avec aſſez de ſuccès.

La France, l'Eſpagne, la Hongrie, lui doivent leurs plus fameux vignobles; dans l'intervalle des guerres, il en faiſoit planter à ſes ſoldats; il exhortoit & encourageoit ſur-tout les habitans des diverſes contrées à multiplier ces plantations.

Des ſoldats qu'il employoit aux environs de Sirmich, ſa patrie, à deſſécher des marais, ſe révoltèrent contre lui & le tuèrent en 282, l'accuſant d'avoir dit qu'il eſpéroit que l'empire pourroit bien-tôt ſe paſſer de ſoldats; cependant un général qui employoit ſes ſoldats, non-ſeulement comme guerriers, mais encore comme ouvriers, étoit plus éloigné de s'en paſſer qu'un autre, mais c'étoit ſans doute de ce ſecond emploi que venoit leur mécontentement & c'étoit à ce ſecond emploi que *Probus* déſiroit de les réduire.

Aucun de ſes prédéceſſeurs n'avoit dans un temps ſi court rien fait de ſi grand ni de ſi utile à l'empire. Egal en gloire à Aurélien, il le ſurpaſſoit en vertus. L'empereur Julien lui reproche ſeulement un peu de ſévérité. L'armée même qui s'étoit révoltée contre lui, honorant ſa mémoire, lui érigea un monument avec cette épitaphe: » *Cy gît l'empereur* Probus, *homme vraiment digne de ce nom: auſſi vaillant que vertueux, il fut vainqueur également & de toutes les nations barbares & de tous les uſurpateurs.* Carus, préfet du prétoire, qui fut élu empereur à ſa place, fut ſoupçonné d'avoir été le principal auteur de la révolte des troupes, & de la mort de ce grand prince, ſous lequel l'empire avoit repris ſa gloire & ſa puiſſance.

PROCESSION, (*Hiſt. du Pagan. & du Chriſtian.*) C'eſt dans le chriſtianiſme une cérémonie eccléſiaſtique qui conſiſte en une marche que fait le clergé ſuivi du peuple, en chantant des hymnes, des pſeaumes & des prières.

L'origine des *proceſſions* remonte aux commencemens du paganiſme. On repréſentoit dans leurs *proceſſions* le premier état de la nature. On y portoit publiquement une eſpèce de caſſette qui contenoit différentes choſes pour ſervir de ſymboles. On portoit, par exemple, des ſemences de plantes pour ſigne de la fécondité perdue. On portoit encore dans les mêmes principes un enfant emmaillotté, un ſerpent; &c. ces ſortes de fêtes s'appelloient *orgies*.

Virgile fait mention dans ſes Géorgiques de la *proceſſion* uſitée toutes les années en l'honneur de Cérès; Ovide ajoute que ceux qui y aſſiſtoient étoient vêtus de blanc, & portoient des flambeaux allumés. Il eſt encore certain que les payens faiſoient des *proceſſions* autour de leurs champs enſemencés, & qu'ils les arroſoient avec de l'eau luſtrale. Les bergers de Virgile en ſont tous glorieux, & diſent en chorus:

Et cùm ſolemnia vota
Reddemus nymphis, & cùm luſtrabimus agros.

A Lacédémone, dans un jour conſacré à Diane, on faiſoit une *proceſſion* ſolemnelle. Une dame des plus conſidérables de la ville portoit la ſtatue de la déeſſe. Elle étoit ſuivie de pluſieurs jeunes gens d'élite qui ſe frappoient à grands coups. Si leur ardeur ſe ralentiſſoit, la ſtatue, légère de ſa nature, devenoit ſi peſante que celle qui la portoit, accablée ſous le poids, ne pouvoit plus avancer. Auſſi les amis & les parens de cette jeuneſſe les accompagnoient pour animer leur courage.

Dès le temps de ſaint Ambroiſe, ces pratiques

du paganiſme commencèrent à paſſer dans la religion chrétienne. Elles s'y ſont ſingulièrement multipliées, & dans pluſieurs lieux avec des cérémonies ſuperſtitieuſes, qui en défigurent étrangement l'innocence. Les Hébreux ne paroiſſent pas avoir connu les *proceſſions*; car on ne peut guère qualifier de ce nom, le tour que l'on fit des murs de Jéricho, ni la tranſlation de l'arche enlevée du temple des Philiſtins, & ramenée à Jéruſalem. (*D. J.*)

PROCESSIONS *du Japon*, (*Hiſt. du Japon*). Les *proceſſions* du clergé de Nagaſaki, en l'honneur de la ſainte idole, patrone de la ville, ſe font, au rapport de Kæmpfer, avec la pompe & l'ordre ſuivans. Premièrement, deux chevaux de main demi-morts de faim, chacun auſſi maigre & décharné que celui que le patriarche de Moſcow monte le jour de Pâques fleurie, lorſqu'il va à la cathédrale; 2°. pluſieurs enſeignes eccléſiaſtiques & marques d'honneur, pareilles à celles qui étoient en uſage parmi leurs ancêtres, & que l'on voit de même aujourd'hui à la cour eccléſiaſtique de Miaco: ce ſont, par exemple, une lance courte, large & toute dorée; une paire de ſouliers remarquables par leur grandeur & la groſſièreté de l'ouvrage, un grand pennache de papier blanc attaché au bout du bâton court, c'eſt le bâton de commandement eccléſiaſtique; 3°. des tablettes creuſes pour y placer les mikoſi: on les tient renverſées afin que le peuple y jette ſes aumônes; on loue pour la même raiſon deux porte-faix qui portent un grand tronc pour les aumônes; 4°. les mikoſi mêmes, qui ſont des niches octogones, preſque trop grandes pour être portées par un ſeul homme: elles ſont verniſſées, & décorées avec art de corniches dorées, de miroirs de métal fort polis, & ont, entre autres ornemens, une grue dorée au ſommet; 5°. deux petites chaiſes de bois, ou palankins, ſemblables à celles dont on ſe ſert à la cour de l'empereur eccléſiaſtique; 6°. deux chevaux de main, avec tout leur harnois, appartenans aux ſupérieurs du temple, & autant haridelles que ceux qui ſont à la tête de la *proceſſion*; 7°. le corps du clergé marchant à pied en bon ordre, & avec une grande modeſtie; 8°. les habitans & le commun peuple de Nagaſaki, dans la confuſion ordinaire, ſont à la queue de la *proceſſion*. (D. J.)

PROCHITA (JEAN DE) *Hiſt. mod.*) tiroit ſon nom de l'iſle de Prochita dans le royaume de Naples, dont il étoit ſeigneur. Il avoit été attaché à Mainfroi & puiſſant ſous lui; en conſéquence il fut dépouillé de ſes charges & de ſes biens par Charles d'Anjou, vainqueur de Mainfroi. Il voulut ſe venger en faiſant révolter la Sicile contre Charles d'Anjou, & en la remettant ſous la puiſſance de Pierre, roi d'Aragon, petit-fils & héritier de Mainfroi. Il ſe déguiſa, dit-on, en cordelier & parcourut tous les cantons de l'iſle, en ſondant les diſpoſitions des habitans & préparant les eſprits aux révolutions qu'il méditoit; il alla auſſi négocier ſur le même ſujet avec les puiſſances étrangères, à Conſtantinople avec Michel Paléologue, à Rome avec le pape Nicolas III. Beaucoup d'auteurs concluent de toutes ces démarches de *Prochita*, que les vêpres Siciliennes en furent le fruit, & qu'elles furent concertées entre *Prochita* & les principaux d'entre les Siciliens & les princes ennemis & rivaux de Charles d'Anjou; les intrigues de *Prochita* préparèrent & facilitèrent ſans doute cette ſanglante expédition en irritant la haine des Siciliens pour les François; mais M. de Burigny a prouvé dans ſon hiſtoire de Sicile, titre 2, partie 2, liv. VIII, n°. 4, que ce maſſacre ne fut point prémédité.

PROCLUS. Trebellius Pollion cite un livre, aujourd'hui perdu, d'Eutychius *Proclus*, grammairien célèbre du ſecond ſiècle, & précepteur de Marc Aurèle qui le fit proconſul. Ce livre inſtruiſoit de ce qu'il y avoit de plus curieux dans les pays étrangers.

On a des homélies, des épitres, &c. de ſaint *Proclus*, patriarche de Conſtantinople, élève de ſaint Jean-Chriſoſtôme; mort l'an 447.

PROCLUS DIADOCUS, philoſophe platonicien, connu par ſon zèle pour le paganiſme, a écrit contre la religion chrétienne. Il reſte de lui des commentaires ſur quelques livres de Platon, des hymnes & d'autres ouvrages en grec. On conte que dans le temps que Vitalien aſſiége it Conſtantinople, *Proclus* brûla ſes vaiſſeaux avec des miroirs ardens, comme Archimède ceux des romains devant Syracuſe. *Proclus* étoit de Lycie; il vivoit environ cinq ſiècles avant J. C.

PROCOPE eſt le nom: 1°. d'un ambitieux qui, après avoir bien ſervi ſous les empereurs Julien & Jovien, ſe révolta ſous Valens, & pendant que cet empereur étoit occupé en Syrie, ſe rendit à Conſtantinople, & s'y fit proclamer le 28 ſeptembre 365. Il fut défait & amené à Valens qui lui fit trancher la tête en 366.

2°. Du fameux hiſtorien grec *Procope*, de Céſarée, ſecrétaire de Beliſaire, honoré par Juſtinien du titre d'*illuſtre* & de la dignité de préfet de Conſtantinople. Si, comme on l'a toujours cru, il eſt l'auteur de *l'hiſtoire ſecrette* auſſi bien que de ſa grande hiſtoire, il a porté en différens temps des jugemens bien divers ſur Juſtinien; ou il avoit été bien flatteur dans ſa grande hiſtoire, ou il eſt bien ſatyrique dans l'hiſtoire ſecrette, & peut-être en effet a-t-il été l'un & l'autre; peut-être, la première ayant été faite pour être vue, l'auteur y a-t-il mis à deſſein les flatteries qui pouvoient ſervir de paſſeport à cet ouvrage; peut-être, la ſeconde étant deſtinée à démentir les flatteries de la première, l'auteur y a-t-il un peu paſſé la meſure. Le P. Maltret, jéſuite,

qui dirigea l'édition de *Procope*, donnée au Louvre en 1662 & 1663, en deux volumes *in-folio*, a retranché pluſieurs traits affreux de l'*hiſtoire ſecrette*, concernant l'impératrice Theodora, femme de Juſtinien; mais la Monnoye nous les a conſervés dans le premier volume de l'édition qu'il a donnée du *Ménagiana*.

M. Marmontel tranche la difficulté de concilier ces deux hiſtoires, en ne penſant pas que l'hiſtoire ſecrette ſoit de *Procope*. Ses raiſons méritent d'être peſées. M. l'évêque de la Ravaliere avoit auſſi été de cet avis, voyez le 21e. volume du recueil de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, page 73 & ſuiv. de l'hiſtoire.

Le préſident Couſin a traduit en françois la grande hiſtoire de *Procope*, contenant les guerres des Romains contre les Perſes, les Vandales, les Oſtrogoths; nous en avons auſſi diverſes traductions latines.

On trouve dans l'édition du Louvre *un traité des édifices* par le même *Procope*. Cet écrivain mourut vers la fin du regne de Juſtinien. (V. ſur *Procope* les mém. de l'acad. des belles-lettres.)

3°. On a de *Procope* de Gaza, rhéteur & ſophiſte grec, qui vivoit vers l'an 560, des commentaires ſur divers livres de la bible.

4°. PROCOPE le grand & PROCOPE le petit, furent deux chefs des Huſſites, dont le premier ſuccéda en 1224 au fameux Ziſca. (voyez cet article.) Ses ſuccès, ſes conquêtes, ſes ravages obligèrent Sigiſmond à traiter avec lui. *Procope* invita par une lettre circulaire les princes chrétiens à envoyer au concile de Baſle, leurs évêques & leurs docteurs diſputer contre les docteurs huſſites; il vint lui-même au concile, ayant pris ſans doute toutes les précautions néceſſaires contre ce même Sigiſmond qui avoit violé la foi donnée à Jean Hus, & qui ne croyoit pas qu'on dût tenir la parole donnée aux hérétiques, il y vint avec ſes docteurs; mais bien-tôt mécontent du concile, il en ſortit, reprit les armes, continua ſes ravages. Il mourut en 1434, des bleſſures qu'il avoit reçues dans un combat où *Procope* le petit qui étoit comme ſon lieutenant, fut auſſi tué.

5°. PROCOPE-COUTEAUX (MICHEL) médecin & bel eſprit de Paris, célèbre par ſa difformité, célebre auſſi par ſon eſprit qui la faiſoit oublier. Médecin, on a de lui l'*analyſe du ſyſtème de la trituration de M. Hecquet* & *l'art de faire des garçons*. Bel eſprit, il a rempli de vers différens recueils; il a eu part, dit-on, à la comédie des *Fées* de Romagneſi, à *la gageure* de la Grange qui n'eſt pas la Grange-Chancel, mais un la Grange de Montpellier, mort à la charité à Paris en 1767. *Procope* étoit né à Paris en 1684. Mort à Chaillot en 1753.

PROCULEIUS (*Hiſt. rom.*) chevalier romain, chéri d'Auguſte & digne de l'être. C'eſt de lui qu'Horace a dit :

Vivet extento Proculeius ævo
Notus in fratres animi paterni,
Illum aget dextrâ metuente ſolvi
Fama ſuperſtes.

Il avoit partagé l'héritage de ſes peres avec ſes deux frères Muréna & Scipion; ceux-ci furent dépouillés de leurs parts dans les guerres civiles; *Proculeius* fit avec eux un partage nouveau du lot qui lui étoit échu dans le premier partage.

PROCULUS, (TITUS ŒLIUS) *Hiſt. rom.*) un de ces innombrables *tyrans*, ainſi nommés, parce qu'il n'ont pas réuſſi dans le projet de ſe faire empereurs, projet qui a réuſſi à beaucoup d'autres dont les titres n'étoient pas meilleurs; celui-ci ſe déclara en 280, il fut rival de Probus, il lui fut livré & périt du dernier ſupplice à Cologne. Il étoit d'Albenga ſur la côte de Gênes, & s'étoit enrichi par la piraterie.

PROCURATEUR DE S. MARC, (*Hiſt. de Veniſe*): La dignité du *procurateur de S. Marc*, celle de grand chancelier, & celle de doge, ſont les ſeules qui ſe donnent à vie. Un noble vénitien ne peut prétendre à l'honneur de la veſte au défaut d'argent, que par ſes ſervices à la république, ou dans des ambaſſades, ou dans le commandement des armées de mer, ou dans un long exercice des premières charges de l'état.

Cette dignité donne entrée au ſénat, & le pas au deſſus de toute la nobleſſe vénitienne, parce que les *procurateurs* ſont cenſés les premiers ſénateurs, & en cette qualité, ils ſont exempts de toutes les charges publiques couteuſes; excepté des ambaſſades extraordinaires, & autres commiſſions importantes.

Cette charge ſubſiſtoit déja il y a près de 700 ans. Il y avoit alors un *procurateur de S. Marc*, qui prenoit ſoin du bâtiment de cette égliſe, en adminiſtroit le revenu & en étoit comme le grand marguillier. La république créa un ſecond *procurateur de S. Marc* un ſiècle après, & comme dans la ſuite du tems les biens de cette égliſe s'accrurent beaucoup, on fit trois *procurateurs*, à chacun deſquels on donna deux collégues, de ſorte qu'il y a plus de deux ſiècles, que le nombre fut fixé à neuf, diviſé en trois procuraties, ou chambres, dont les membres ſont les tuteurs des orphelins, & les protecteurs des veuves.

Le rang que cette dignité donne dans la république a toujours été ſi recherché de la nobleſſe vénitienne, que dans le beſoin, le ſénat s'en fait une puiſſante reſſource, en vendant la veſte de *procurateur*, enſorte que pendant la guerre de Candie, on en comptoit 35 de vivans.

Mais ceux qui rempliſſent les neuf places des anciens *procurateurs*, & qu'on appelle *procurateurs par mérite*, ſont diſtingués des autres qui ont acheté cette dignité. Ils jouiſſent néanmoins tous

des mêmes privilèges, ſinon que lorſqu'un *procurateur* par mérite meurt, le grand conſeil en élit un autre, avant que le défunt ſoit en terre, & qu'on remplace rarement ceux qui le ſont par argent, afin de les réduire avec le tems au nombre de leur fixation.

Les nobles qui ont accepté la robe de *procurateur*, l'ont payée 30 mille ducats; mais ceux qui après avoir accepté la nobleſſe, veulent encore monter à ce dégré d'honneur, payent deux fois davantage.

Tous les *procurateurs* portent la veſte ducale, c'eſt-à-dire, à grandes manches juſqu'à terre; & ſuivant le rang de leur ancienneté, ils ont leur demeure dans les procuraties neuves. Mais comme la bibliothèque de S. Marc, dont ils ſont maîtres, la chambre des archives de la république, dont ils ſont les gardiens, & celle où ils tiennent ordinairement leurs conſeils trois fois la ſemaine, occupent une partie de ce bâtiment, il n'y reſte de logement que pour ſix *procurateurs*, & la république donne aux autres une médiocre penſion, juſqu'à ce qu'ils entrent dans les procuraties: ils ont l'adminiſtration de l'égliſe de S. Marc, celle du bien des orphelins, & de ceux qui meurent *ab inteſtat*, & ſans laiſſer d'enfans. (*D. J.*)

PRODICUS (*Hiſt. anc.*) un des plus célèbres ſophiſtes de la Grèce, contemporain de Démocrite & de Gorgias, diſciple de Protagoras, eut pour diſciples Euripide, Socrate, Theramène, Iſocrate, &c. Il étoit de l'iſle de Céos, une des Cyclades. Etant à Athènes avec le caractère d'ambaſſadeur des habitans de cette iſle, l'amour de l'argent, qui paroît avoir été extrême en lui, le força d'y tenir école; il alloit auſſi de ville en ville étaler ſon éloquence, & toujours pour de l'argent. On parle d'une déclamation à cinquante dragmes, ainſi nommée, parce que chaque auditeur étoit obligé de payer cette ſomme pour être admis. Ce ſophiſte avoit, dit-on, des diſcours à tout prix, depuis cinquante dragmes juſqu'à deux oboles.

Les Athéniens le firent mourir, ou comme corrompant la jeuneſſe, ou comme profeſſant l'irréligion; car ils ſe piquoient d'être vengeurs des Dieux. *Prodicus* vovoit environ 225 ans avant J. C.

Prodicus eſt auſſi le nom du chef des hérétiques, nommés *Adamites*, au ſecond ſiècle de l'égliſe.

PRONAPIDE, (*Hiſt. anc.*) Selon Diodore de Sicile, ce fut un ancien poëte *grec*, maître d'Homère. Il étoit d'Athènes. On lui attribue un poëme qui avoit pour titre *le premier monde*. Il fut, dit-on, auſſi le premier grec qui écrivit de gauche à droite à notre manière. Avant lui les grecs écrivoient de droite à gauche ſelon l'uſage des Orientaux.

PRONOMUS (*Hiſt. anc.*) Thébain, eſt un de ceux auxquels on attribue l'invention des flutes ſur leſquelles on pouvoit jouer toute ſorte d'airs & ſur tous les tons. Les autres auxquels la même invention eſt auſſi attribuée par différens auteurs, ſont Diodore de Thèbes & Antigénides.

PROPAGATION DE L'EVANGILE, *ſociété pour la*, (*Hiſt. d'Anglet.*) ſociété établie dans la grande Bretagne pour la *propagation* de la religion chrétienne dans la nouvelle Angleterre, & les pays voiſins.

Nous avons dans notre royaume pluſieurs établiſſemens de cette nature, des miſſionnaires de titre, & d'autres qui ſont la même fonction par un beau & louable zèle d'étendre une religion hors du ſein de laquelle ils ſont perſuadés qu'il n'y a point de ſalut. Mais un point important que ces dignes imitateurs des apôtres devroient bien concevoir, c'eſt que leur profeſſion ſuppoſe dans les peuples qu'ils vont prêcher, un eſprit de tolérance qui leur permette d'annoncer des dogmes contraires au culte national, ſans qu'on ſe croye en droit de les regarder comme perturbateurs de la tranquillité publique, & autoriſé à les punir de mort ou de priſon. Sans quoi ils ſeroient forcés de convenir de la folie de leur état, & de la ſageſſe de leurs perſécuteurs. Pourquoi donc ont-ils ſi rarement eux-mêmes une vertu dont ils ont ſi grand beſoin dans les autres? (*A. R.*)

PROPERCE (SEXTUS AURELIUS PROPERTIUS) célèbre poëte érotique latin, fils d'un chevalier Romain. Auguſte qui avoit fait périr le père pour avoir ſuivi le parti d'Antoine, protégea le fils & fit bien; ce fut *Properce* qui eut tort de ſe laiſſer protéger par le meurtrier de ſon père, s'il fut libre d'échapper à cette protection. Les quatre livres d'élégies de *Properce*, ſont trop connus pour que nous nous arrêtions à en parler. Il y célèbre ſous le nom de Cynthie une femme qu'il aimoit, & ce nom de *Cynthie* eſt reſté illuſtre par lui, comme celui de Lesbie par Catulle, & celui de Corinne par Ovide. M. l'abbé de Long-champs nous a donné, en 1772, une traduction françoiſe de *Properce*, qui n'eſt pas ſans mérite, & qui ne doit pourtant décourager perſonne.

Properce mourut dix-neuf ans avant l'ère chrétienne. Il étoit né à Moravia, ville de l'Ombrie, aujourd'hui Bevagna dans le duché de Spolète.

PROSCRIPTION, ſ. f.) *Hiſt. rom.*) publication faite par le gouvernement ou par un chef de parti, par laquelle on décerne une peine contre ceux qui y ſont déſignés. Il y en avoit de deux ſortes chez les Romains; l'une interdiſoit au *proſcrit* le feu & l'eau juſqu'à une certaine diſtance de Rome, plus ou moins éloignée, ſelon la ſévérité du décret, avec défenſe à qui que ce fût de lui donner retraite dans l'étendue de la diſtance marquée. On affichoit ce décret, afin que

perſonne ne l'ignorât : le mot d'exil n'y étoit pas même exprimé ſous la république ; mais il n'en étoit pas moins réel, par la néceſſité où l'on étoit de ſe tranſporter hors les limites de ces interdictions.

L'autre *proſcription* étoit celle des têtes, ainſi nommée, parce qu'elle ordonnoit de tuer la perſonne *proſcrite*, par-tout où on la trouveroit. Il y avoit toujours une récompenſe attachée à l'exécution de cette *proſcription*. On affichoit auſſi le décret, qui étoit écrit ſur des tables pour être lu dans les places publiques ; & l'on trouvoit au bas les noms de ceux qui étoient condamnés à mourir, avec le prix décerné pour la tête de chaque proſcrit.

Marius & Cinna avoient maſſacré leurs ennemis de ſang-froid, mais ils ne l'avoient point fait par *proſcription*. Sylla fut le premier auteur & inventeur de cette horrible voie de *proſcription*, qu'il exerça avec la plus indigne barbarie, & la plus grande étendue. Il fit afficher dans la place publique les noms de quarante ſénateurs, & de ſeize cents chevaliers qu'il proſcrivoit. Deux jours après, il proſcrivit encore quarante autres ſénateurs, & un nombre infini des plus riches citoyens de Rome. Il déclara infâmes & déchus du droit de bourgeoiſie les fils & les petits-fils des proſcrits. Il ordonna que ceux qui auroient ſauvé un proſcrit, ou qui l'auroient retiré dans leur maiſon, ſeroient proſcrits en ſa place. Il mit à prix la tête des proſcrits, & fixa chaque meurtre à deux talens. Les eſclaves qui avoient aſſaſſiné leurs maîtres, recevoient cette récompenſe de leur trahiſon ; l'on vit des enfans dénaturés, les mains encore ſanglantes, la demander pour la mort de leurs propres pères qu'ils avoient maſſacrés.

Lucius Catilina, qui pour s'emparer du bien de ſon frère, l'avoit fait mourir depuis longtems, pria Sylla, auquel il étoit attaché, de mettre ce frère au nombre des *proſcrits*, afin de couvrir par cette voie l'énormité de ſon crime. Sylla lui ayant accordé ſa demande, Catilina, pour lui en marquer ſa reconnoiſſance, alla tuer au même moment Marcus Marius, & lui en apporta la tête.

Le même Sylla, dans ſa *proſcription*, permit à ſes créatures & à ſes officiers de ſe venger impunément de leurs ennemis particuliers. Les grands biens devinrent le plus grand crime. Quintus Aurelius, citoyen paiſible, qui avoit toujours vécu dans une heureuſe obſcurité, ſans être connu ni de Marius, ni de Sylla, appercevant ſon nom dans les tables fatales, s'écria avec douleur ; *malheureux que je ſuis, c'eſt ma belle maiſon d'Albe qui me fait mourir* ; & à deux pas de-là, il fut aſſaſſiné par un meurtrier.

Dans cette déſolation générale, il n'y eut que C. Metellus, qui fut aſſez hardi pour oſer demander à Sylla, en plein ſénat, quel terme il mettroit à la miſère de ſes concitoyens : nous ne te demandons pas, lui dit-il, que tu pardonnes à ceux que tu as réſolu de faire mourir ; mais délivres-nous d'une incertitude pire que la mort, & du moins apprens-nous ceux que tu veux ſauver. Sylla, ſans paroître s'offenſer de ce diſcours, lui répondit froidement, qu'il ne s'étoit pas encore déterminé. Enfin, comme dit Salluſte, *neque prius jugulandi fuit finis quàm Sylla omnes ſuos divitiis explevit.*

Les triumvirs Lépide, Octave & Antoine renouvellèrent les *proſcriptions*. Comme ils avoient beſoin de ſommes immenſes pour ſoutenir la guerre, & que d'ailleurs ils laiſſoient à Rome & dans le ſénat des républicains toujours zélés pour la liberté, ils réſolurent, avant que de quitter l'Italie, d'immoler à leur ſûreté, & de proſcrire les plus riches citoyens. Ils en dreſſèrent un rôle. Chaque triumvir y comprit ſes ennemis particuliers, & même les ennemis de ſes créatures. Ils pouſſerent l'inhumanité juſqu'à s'abandonner l'un à l'autre leurs propres parens, & même les plus proches. Lépidus ſacrifia ſon frère Paulus à l'un de ſes collégues ; Antoine, de ſon côté, abandonna au jeune Octave le propre frère de ſa mère ; & celui-ci conſentit qu'Antoine fît mourir Cicéron, quoique ce grand homme l'eût ſoutenu de ſon crédit contre Antoine même. La tête du ſauveur de l'état fut miſe à prix pour la ſomme de huit mille livres ſterling. Il mourut la victime de ſon mérite & de ſes talens.

Largus & exundans letho dedit ingenii fons,
Ingenio manus eſt & cervix cæſa. Juvenal.

Enfin on vit dans ce rôle funeſte Thoranius, tuteur du jeune Octave, celui-là même qui l'avoit élevé avec tant de ſoin ; Plotius déſigné conſul, frère de Plancus, un des lieutenans d'Antoine, & Quintus, ſon collégue au conſulat, eurent le même ſort, quoique ce dernier fût beau-père d'Aſinius Pollio, partiſan zélé du triumvirat.

En un mot, les droits les plus ſacrés de la nature furent violés. Trois cents ſénateurs, & plus de deux mille chevaliers furent enveloppés dans cette affreuſe *proſcription*. Toutes ces horreurs, inconnues dans les ſiècles les plus barbares, & aux nations les plus féroces, ſe ſont paſſées dans des tems éclairés, & par l'ordre des hommes les plus polis de leur tems. Elles ont été les fruits ſanglans de ces déſordres civils, & de ces vapeurs inteſtines qui étouffent les cris de l'humanité. (*D. J.*)

PROSPER (SAINT) *Hiſt. eccléſ.* } diſciple de ſaint Auguſtin, fut le poëte de la grace comme ſon maître en étoit l'apôtre. Tout le monde con-

noit ſon *poëme contre les ingrats*, c'eſt-à-dire, contre les ennemis de la grace. M. Racine s'en tient toujours le plus près qu'il peut dans ſon poëme de la grace. M. le Maître de Sacy a donné une traduction en vers françois du poëme de ſaint *Proſper*. Ce docteur a beaucoup écrit, d'ailleurs, ſur la grace & le libre arbitre contre les ſemi-Pelagiens ; mais comme théologien, nous le renvoyons au ſavant théologien, chargé de cette importante partie. Saint *Proſper* eſt connu ſous le nom de *Tiro Proſper* ; on lui donne ſouvent le ſurnom d'*Aquitanius*, parce qu'il étoit du pays d'Aquitaine. Il y étoit né au commencement du cinquième ſiècle. Il eut avec ſaint Auguſtin, ſon maître, outre la conformité de zèle & de doctrine, une conformité d'un autre genre, celle d'une jeuneſſe orageuſe & livrée aux plaiſirs. Ses travaux lui méritèrent dans la ſuite l'eſtime & la confiance du pape Céleſtin & du pape ſaint Léon. On a de lui, entre autres œuvres, des épigrammes contre les ennemis & les envieux de la gloire de ſaint Auguſtin. Il vivoit encore en 463 ; mais on ignore l'année de ſa mort, & s'il étoit évêque, prêtre ou laïque. On le croit l'auteur d'une chronique qui porte ſon nom, & qui eſt un des plus anciens monumens de notre hiſtoire moderne ; elle finit à l'an 455.

Dans le même ſiècle vivoit un autre *Proſper*, dit l'*Africain*, écrivain eccléſiaſtique, dont on a quelques ouvrages.

Et un autre *Proſper*, évêque d'Orléans, mort vers l'an 463.

PROSPER ALPINI (voyez ALPINI.)

PROSPER MARCHAND (voyez MARCHAND.)

PROTAGORAS (*Hiſt. anc.*) Sophiſte célèbre, maître de Prodicus, étoit d'Abdère en Thrace. Il amaſſa beaucoup d'argent dans ſa profeſſion, & en général tous ces ſophiſtes en étoient fort avides. Aulugelle rapporte un procès ſingulier, que ce maître eut avec Evalthe, un de ſes diſciples. *Protagoras* s'étoit chargé d'en faire un avocat habile. La moitié du prix convenu fut payée ſur le champ ; le payement de l'autre moitié devoit ſe faire après qu'Evalthe auroit gagné ſa première cauſe ; comme il ne ſe preſſoit pas de la plaider, *Protagoras* le fait aſſigner, & croyoit lui oppoſer un argument invincible. Si la ſentence m'eſt favorable, dit-il, vous ſerez condamné à me payer ; ſi elle m'eſt contraire, vous gagnez votre première cauſe, & alors, aux termes de notre convention, vous êtes obligé de me payer. Evalthe lui rétorquoit l'argument. Si ce jugement m'eſt favorable, dit-il on jugera que je ne vous dois rien ; s'il m'eſt contraire, je perds ma cauſe, & alors la convention me libère. Les juges trouvèrent la queſtion ſi embarraſſante qu'ils la laiſſèrent indéciſe. C'étoit beaucoup déférer à une ſubtilité. Qui ne voit qu'Evalthe n devoit pas reſter le maître de rendre ſa promeſſ illuſoire, qu'il devoit ſe mettre en état de plaide ſa première cauſe & de la gagner ou d'en ga gner une ſuivante, & que tel étoit l'eſprit de l convention ?

Protagoras ayant commencé un de ſes livre par ces mots : *je ne ſaurois dire s'il y a des dieu ni ce que c'eſt*, les Athéniens le chaſſèrent de leu ville & de leur territoire, & firent bruler pu bliquement ſes ouvrages. Il vivoit plus de quatr ſiècles avant Jéſus-Chriſt.

PROTECTEUR, (*Hiſt. d'Angleterre.*) C'eſt titre qu'Olivier Cromwel s'appropria, & qui l fut ſolemnellement accordé par l'Angleterre l'Ecoſſe & l'Irlande. Pendant que Charles II fugitif en France avec ſon frère & ſa mère, y tra noit ſes malheurs & ſes eſpérances, Cromwe fut inauguré dans le poſte de *protecteur*, le 2 Juin 1657, à Weſtminſter-hall, par le parlement pour lors aſſemblé, & l'orateur des communes, le chevalier Thomas Winddrington, en fit la cérémonie.

Un ſimple citoyen, dit M. de Voltaire, uſurpateur du trône, & digne de régner, prit le nom de *protecteur*, & non celui de roi, parce que les Anglois ſavoient juſqu'où les droits de leurs rois devoient s'étendre, & ne connoiſſoient pas quelles étoient les bornes de l'autorité d'un *protecteur*. Il affermit ſon pouvoir en ſachant le réprimer à-propos : il n'entreprit point ſur les privilèges dont le peuple étoit jaloux ; il ne logea jamais des gens de guerre dans la cité de Londres ; il ne mit aucun impôt dont on pût murmurer ; il n'offenſa point les yeux par trop de faſte ; il ne ſe permit aucun plaiſir ; il n'accumula point de tréſors ; il eut ſoin que la juſtice fût obſervée avec cette impartialité impitoyable qui ne diſtingue point les grands des petits.

Jamais le commerce ne fut ſi libre, ni ſi floriſſant ; jamais l'Angleterre n'avoit été ſi riche. Ses flottes victorieuſes faiſoient reſpecter ſon nom dans toutes les mers ; tandis que Mazarin uniquement occupé de dominer & de s'enrichir, laiſſoit languir dans la France la juſtice, le commerce, la marine, & même les finances. Maître de la France, comme Cromwel de l'Angleterre, après une guerre civile, il eût pu faire pour le pays qu'il gouvernoit, ce que Cromwel avoit fait pour le ſien ; mais il étoit étranger, & l'ame de Mazarin n'avoit pas la grandeur de celle de Cromwel.

Toutes les nations de l'Europe qui avoient négligé l'alliance de l'Angleterre ſous Jacques I & ſous Charles, la briguèrent ſous le *protecteur*. La reine Chriſtine elle-même, quoiqu'elle eût deteſté le meurtre de Charles I, entra dans l'alliance d'un tyran qu'elle eſtimoit.

Le miniſtre eſpagnol lui offrit de l'aider à prendre Calais

Calais ; Mazarin lui propoſa d'aſſiéger Dunkerque, & de lui remettre cette ville. Le *protecteur* ayant à choiſir entre les clés de la France & celles de la Flandre, ſe détermina pour la France, mais ſans faire de traité particulier, & ſans partager des conquêtes par avance.

Il vouloit illuſtrer ſon uſurpation par de plus grandes entrepriſes. Son deſſein étoit d'enlever l'Amérique aux Eſpagnols ; mais ils furent avertis à tems. Les amiraux de Cromwel leur prirent du-moins la Jamaïque, province que les Anglois poſſèdent encore, & qui aſſure leur commerce dans le nouveau monde. Ce ne fut qu'après ſon expédition de la Jamaïque que Cromwel ſigna ſon traité avec le roi de France, mais ſans faire encore mention de Dunkerque. Le *protecteur* traita d'égal à égal ; il força le roi à lui donner le titre de frère dans ſes lettres. Son ſecrétaire ſigna avant le plénipotentiaire de France dans la minute du traité qui reſta en Angleterre ; mais il traita véritablement en ſupérieur en obligeant le roi de France de faire ſortir de ſes états Charles II & le duc d'Yorck, petits-fils de Henri IV, à qui la France devoit un aſyle.

Quelque tems après le ſiége de Dunkerque, le *protecteur* mourut avec courage à l'âge de 55 ans, au milieu des projets qu'il faiſoit pour l'affermiſſement de ſa puiſſance, & pour la gloire de ſa nation. Il avoit humilié la Hollande, impoſé les conditions d'un traité au Portugal, vaincu l'Eſpagne, & forcé la France à briguer ſon alliance. Il fut enterré en monarque légitime, & laiſſa la réputation du plus habile des fourbes, du plus intrépide des capitaines, d'un uſurpateur ſanguinaire, & d'un ſouverain qui avoit ſu régner. Il eſt à remarquer qu'on porta le deuil de Cromwel à la cour de France, & que mademoiſelle fut la ſeule qui ne rendit point cet honneur à la mémoire du meurtrier du roi ſon parent.

Richard Cromwel ſuccéda paiſiblement & ſans contradiction au protectorat de ſon père, comme un prince de Galles auroit ſuccédé à un roi d'Angleterre. Richard fit voir que du caractère d'un ſeul homme dépend ſouvent la deſtinée d'un état. Il avoit un génie bien contraire à celui d'Olivier Cromwel, toute la douceur des vertus civiles, & rien de cette intrépidité féroce qui ſacrifie tout à ſes intérêts.

Il eût conſervé l'héritage acquis par les travaux de ſon père, s'il eût voulu faire tuer trois ou quatre principaux officiers de l'armée, qui s'oppoſoient à ſon élévation. Il aima mieux ſe démettre du gouvernement que de régner par des aſſaſſinats ; il vécut particulier & même ignoré juſqu'à l'âge de quatre-vingt-dix ans, dans le pays dont il avoit été quelques jours le ſouverain.

Après ſa démiſſion du protectorat, il voyagea en France ; on ſait qu'à Montpellier, le prince de Conti, frère du grand Condé, en lui parlant ſans le connoître, lui dit un jour : « Olivier » Cromwel étoit un grand homme ; mais ſon fils » Richard eſt un miſérable de n'avoir pas ſu » jouir du fruit des crimes de ſon père ». Cependant ce Richard vécut heureux, & ſon père n'avoit jamais connu le bonheur. *Eſſai ſur l'hiſtoire univerſ. tom. V. p. 72-81.* (*D. J.*)

PROTOGENE, (*Hiſt. anc.*) peintre célèbre qu'Apelle regardoit preſque comme ſon maître ; ces deux peintres ne ſe connoiſſoient encore que de réputation ; Apelle vint à Rhodes exprès pour voir *Protogène* & ſes ouvrages ; il ne trouva point *Protogène* chez lui ; une vieille femme gardoit ſon attelier, & ſur le chevalet étoit un tableau où il n'y avoit rien de peint. Sous prétexte d'écrire ſon nom, il traça un deſſin ſur le tableau ; *Protogène*, à ſon retour, ayant jetté les yeux ſur ce deſſin, s'écria : *c'eſt Apelle ; il n'y a que lui au monde qui puiſſe deſſiner avec cette fineſſe & cette légèreté.* Il fit à ſon tour ſur le même tableau un deſſin plus correct encore & plus délicat, & dit à cette femme : *s'il revient, dites-lui que voilà ma réponſe.* Apelle revint, ſe jugea vaincu, & animé d'une vive émulation, il fit un troiſième deſſin, qui ſurpaſſoit les deux autres. Quand *Protogène* l'eut vu, *je ſuis vaincu*, dit-il, *courons embraſſer mon vainqueur* ; il vole au port, s'informe d'Apelle, le trouve, & ſe lie avec lui d'une amitié qui ne ſe démentit jamais.

Qu'il eſt doux, qu'il eſt beau de ſe dire à ſoi-même !
Je n'ai point d'ennemis, j'ai des rivaux que j'aime ;
Je prends part à leurs gloire, à leurs maux, à leurs biens ;
Les arts nous ont unis, leurs beaux jours ſont les miens.
C'eſt ainſi que la terre avec plaiſir raſſemble
Ces chênes, ces ſapins qui s'élèvent enſemble ;
Un ſuc toujours égal eſt préparé pour eux,
Leur pied touche aux enfers, leur cime eſt dans les cieux ;
Leur tronc inébranlable & leur pompeuſe tête
Réſiſte, en ſe touchant, aux coups de la tempête ;
Ils vivent l'un par l'autre, ils triomphent du temps.

Ce monument du combat de *Protogène* & d'Apelle ; conſervé à la poſtérité, fit long-temps l'admiration des connoiſſeurs & des maîtres de l'art ; il fut conſumé dans un embraſement du palais d'Auguſte. Ce fut Apelle qui fit connoître aux Rhodiens tout le mérite des tableaux de *Protogène*, en offrant de les prendre tous à un prix beaucoup plus fort que celui que *Protogène* en avoit tiré juſqu'alors. On avoit d'abord tellement méconnu ſon talent, qu'on ne l'employoit qu'à donner la couleur aux navires, & qu'il vécut long-temps dans la pauvreté. Il parvint dans la ſuite au comble de la gloire ; parmi ſes chefs-d'œuvre, on comptoit ſon ſatyre appuyé ſur une colonne, au haut de laquelle étoit perchée une perdrix. Cette perdrix étoit ſi parfaite, que des perdrix privées jettoient des cris à ſa vue, la

croyant vivante, & que cet épiſode attiroit même de la part des hommes, plus d'attention que le ſujet principal du tableau; il ſentit que c'étoit un défaut, & il eut le courage d'effacer la perdrix. Un de ſes portraits fameux étoit encore celui de la mère d'Ariſtote, ſon ami. Ariſtote vouloit faire de lui un peintre d'hiſtoire, & lui propoſoit les batailles d'Alexandre. *Protogène* ne fut & ne voulut être que peintre de portraits; il fit celui d'Alexandre, mais ſans batailles.

Son portrait le plus renommé eſt celui du chaſſeur *Ialyſus*, fils ou petit-fils du ſoleil, & fondateur de Rhodes; c'eſt-là qu'étoit ce chien dont il ne put jamais faire l'écume à ſon gré, car il étoit difficilement content de ſes ouvrages, & auquel il donna par haſard le degré de perfection qu'il cherchoit, en jettant avec dépit ſon éponge ſur l'endroit qu'il déſeſpéroit de finir. Ce tableau fut dans la ſuite porté à Rome, & mis dans le temple de la paix, où il étoit encore du temps de Pline, qui en parle. Il périt auſſi dans la ſuite par un incendie. Pline prétend que ce tableau ſauva la ville de Rhodes, l'an 304 avant Jéſus-Chriſt, parce qu'étant dans un endroit par lequel ſeul Démétrius Poliorcétes, qui l'aſſiégeoit, pouvoit la prendre; ce prince aima mieux renoncer à la victoire que d'expoſer un ſi beau monument à périr. Ce qui eſt certain, c'eſt que *Protogène*, dont l'attelier étoit hors de la ville & dans les fauxbourgs, n'interrompit pas un moment ſon travail pendant le ſiége, & qu'il fit ſon tableau du ſatyre, au milieu du bruit des armes & environné des ſoldats macédoniens à qui les fauxbourgs avoient été abandonnés; ce qui fit dire *qu'il avoit peint ſous l'épée.* Démétrius lui-même lui témoigna combien il étoit ſurpris de ſa tranquillité & de ſa confiance; *je ſavois*, lui répondit *Protogène*, *que vous aviez déclaré la guerre aux Rhodiens, mais non pas aux arts;* en effet Démétrius les prit ſous ſa protection, & diſpoſa une garde autour de l'attelier de cet artiſte, pour qu'il pût travailler en paix & en ſûreté.

Apelle ne faiſoit qu'un reproche à *Protogène*, & ce reproche étoit une grande leçon pour les artiſtes, c'eſt qu'il ne ſavoit pas quitter le pinceau, & qu'il vouloit toujours perfectionner; *quòd manum ille de tabulâ neſciret tollere.* Il faut en tout, dit Cicéron, ſavoir juſqu'où l'on doit & l'on peut aller : *in omnibus rebus videndum eſt quatenùs..... in quo Apelles pictores quoque eos peccare dicebat qui non ſentirent quid eſſet ſatis.* Orat. N. 73. *memorabili præcepto*, dit Pline, *nocere ſæpè nimiam diligentiam.*

PROVÉDITEUR, ſ. m. (*Hiſt. de Veniſe*) magiſtrat de la république de Veniſe. Il y a deux ſortes de *provéditeurs* dans cette république; le *provéditeur* du commun, & le *provéditeur* général de mer. Le *provéditeur du commun* eſt un magiſtrat aſſez ſemblable dans ſes fonctions à l'édile des Romains. Le *provéditeur de mer* eſt un officier dont l'autorité s'étend ſur la flotte lorſque le général eſt abſent. Il manie particuliérement l'argent, & paie les ſoldats & les matelots, dont il rend compte à ſon retour au ſénat. Sa charge ne dure que deux ans, & ſa puiſſance eſt partagée de telle ſorte avec le capitaine général de la marine, que le *provéditeur* a l'autorité ſans la force, & le général a la force ſans l'autorité. (*D. J.*)

PROVISEUR, ſ. m. (*Hiſt. litt.*) qui pourvoit; qui a ſoin, du verbe *providere*, pourvoir, prendre ſoin.

Le titre de *viſeur* eſt en uſage dans l'univerſité de Paris, dans certaines ſociétés ou colléges; il ſignifie le *chef*, comme dans la maiſon de Sorbonne. M. l'archevêque de Paris en eſt actuellement *viſeur*. Le premier ſupérieur du collége d'Harcourt a auſſi le titre de *viſeur*. Au contraire, dans d'autres maiſons ou colléges, *viſeur* n'eſt que ce qu'on nomme ailleurs *procureur*, un officier comptable, qui touche les revenus & gère les affaires temporelles de la ſociété. Tel eſt celui qu'on appelle *viſeur* dans la maiſon de Navarre.

Le *viſeur* de Sorbonne a une grande part à toutes les affaires qui concernent cette maiſon; mais il ne nomme pas aux places vacantes de profeſſeur, bibliothécaire, &c. elles ſont données par les membres mêmes de la maiſon par voie d'élection, & à la pluralité des voix. Celui d'Harcourt nomme aux places de profeſſeur de ſon collège, comme tous les autres principaux.

On donne encore dans les actes publics le nom de *viſeur* aux marguilliers des égliſes; ainſi l'on dit N. marguillier & *viſeur* de telle égliſe ou paroiſſe. Cette dénomination vient de la même racine que la précédente; *viſor quia providet bonis & prædiis eccleſiæ.*

Les théologiens donnent auſſi à Dieu le titre de *viſeur général*, à raiſon de *ſa providence*, & du ſoin qu'il prend de l'univers. (*A. R.*)

P R U

PRUDENCE, (AURELIUS PRUDENTIUS CLEMENS.) *Hiſt. litt.*) poëte chrétien du quatrième ſiècle, connu principalement par l'hymne des Saints-Innocens :

Salvete flores martyrum, &c.

Où eſt cette jolie image :

Aram ſub ipſam ſimplices
Palmâ & coronis luditis.

On ſait peu de choſes de ſa vie; il fut magi-

at & homme de guerre, & remplit un emploi onorable à la cour d'Honorius. Il y a deux bonnes ditions de ſes poéſies ; l'une d'Elzevir, avec les otes de Nicolas Heinſius, Amſterdam 1667, -12 ; l'autre *ad uſum Delphini*, par les ſoins du . Chamillard, jéſuite ; Paris, 1687, *in*-4°.

Prudence étoit né à Sarragoſſe en Eſpagne, an 348.

Il y eut dans le neuvième ſiècle un autre *rudence*, dit le Jeune, autrement nommé Galin-on, évêque de Troyes, mort en 861, grand défenſeur de la doctrine de Saint-Auguſtin ſur la race & la prédeſtination.

PRUNELÉ, (*Hiſt. de France.*) famille noble ancienne de Beauce, qui remonte par titres juſqu'à Philippe Auguſte, & où on trouve des chevaliers dès le commencement du treizième ſiècle.

De cette famille étoit Guillaume *Prunelé*, cinquième du nom, tué à la bataille d'Azincourt, le 25 octobre 1415.

Jacques de *Prunelé*, ſecond du nom, de la branche de Saint-Germain, tué en duel ſous le règne de Louis XIII.

Antoine-Agnès de *Prunelé*, qui s'embarqua vers l'an 1684, ſans que depuis on ait entendu parler de lui, ni du vaiſſeau qui le portoit.

Jules-Céſar de *Prunelé*, bleſſé d'un coup de fuſil à la bataille de Malplaquet, le 11 ſeptembre 1709.

François de *Prunelé*, de la branche de Guillerval, bleſſé d'un coup de lance à la bataille de Dériſoles, le 14 avril 1544, tué par les ligueurs en 1587.

Antoine de *Prunelé*, de la branche de Tignonville, mort en 1659, d'une bleſſure reçue dans un combat ſingulier près de Furnes en Flandre.

Charles de *Prunelé*, tué en Catalogne au mois de juin 1676.

Jacques-Philippe de *Prunelé* ſe diſtingua à la bataille de Fleurus, le 1 juillet 1690, au ſiége de Namur en 1692, au combat de Steinkerque, au bombardement de Charleroi, & dans d'autres occaſions.

Armand de *Prunelé*, fils du précédent, montant la garde à Valenciennes, tomba dans un regard ouvert de l'aqueduc de l'Eſcaut, & s'y noya malheureuſement à vingt & un ans, le 24 ſeptembre 1719.

PRUSIAS, (*Hiſt. ancienne.*) roi de Bithynie, ſurnommé le *Chaſſeur*, fut ſollicité par Antiochus d'embraſſer ſa cauſe contre les Romains ; mais ébloui par les promeſſes de Scipion, & retenu peut-être par ſes menaces, il obſerva une eſpèce de neutralité, & reſta ſpectateur de la querelle ; mais quelque temps après, Annibal, pourſuivi par la haine des Romains, alla chercher un aſile dans ſa cour. Ce fameux général, pour l'aſſocier à ſa vengeance, l'engagea dans une guerre contre Eumène, roi de Pergame, ami déclaré des Romains. Le ſénat ſe crut offenſé dans la perſonne de ſon allié. Quintus Flaminius fut député pour ſe plaindre à *Pruſias* de l'aſile qu'il donnoit à ce perturbateur des nations. Le monarque, intimidé par ſes menaces, promit de livrer cet illuſtre fugitif pour ne pas irriter ces tyrans des rois. Annibal, inſtruit de ſa complaiſance perfide, en prévint l'effet par le poiſon. Il mourut en vomiſſant les plus horribles imprécations contre *Pruſias*, & en invoquant les dieux protecteurs & vengeurs des droits ſacrés de l'hoſpitalité. Cette perfidie déſarma la colère des Romains. Perſée, quelque temps après, rechercha ſon alliance ; mais *Pruſias*, craignant de le rendre trop puiſſant, ne voulut point entrer dans cette guerre, & promit ſeulement d'employer ſa médiation pour la prévenir. En effet, il envoya à Rome des ambaſſadeurs qui entamèrent des négociations infructueuſes. Tandis que les Romains étoient occupés contre Perſée, *Pruſias* tourna ſes armes contre Attale, ſucceſſeur d'Eumène au trône de Pergame. Il ſe rendit maître de la capitale, où abuſant des droits de la victoire, il profana les temples & renferma les ſtatues des dieux. Le ſénat, inſtruit de ces excès, étoit dans l'impuiſſance alors de l'en punir ; il lui envoya des ambaſſadeurs qui lui défendirent de continuer ſes hoſtilités ; & quoique vainqueur, il fut contraint de ſouſcrire à un humiliant traité. Il députa ſon fils Nicomède à Rome pour en adoucir la rigueur ; il lui aſſocia Menas, qu'il chargea d'aſſaſſiner ce jeune prince, pour favoriſer les enfans nés du ſecond lit ; mais Menas au lieu d'exécuter cet ordre barbare, en avertit Nicomède qui retourna promptement en Bythinie, où il leva l'étendart de la révolte. *Pruſias* déteſté de ſes ſujets, en fut abandonné ; il ſe réfugia dans un temple où il fut maſſacré par un ſoldat. (*T. N.*)

PRY

PRYNN ou PRYNE, (GUILLAUME) *Hiſt. litt. mod.*) juriſconſulte anglois, grand puritain, fit contre les épiſcopaux un écrit intitulé : *du violement du ſabbat & de l'état des évêques*, pour lequel il fut condamné en 1647 à avoir les oreilles coupées. L'abus, beaucoup plus funeſte qu'on ne croit, d'infliger pour des opinions & pour des livres les mêmes peines que pour des crimes infamans, confond toutes les idées, nuit à la morale, en mettant un fanatique vertueux au même rang qu'un vil malfaiteur, & à l'économie politique, en ôtant aux ſupplices le pouvoir de punir & de diffamer. *Prynn*, d'après le traitement qu'il avoit eſſuyé, devint l'idole des puritains, & fut révéré comme un martyr de la bonne cauſe. On le fit entrer dans la chambre des communes au parlement aſſemblé contre le roi Charles I ; mais

cet homme avoit apparemment plus de vertu que ſon parti même ne l'avoit penſé; après avoir montré d'abord contre le roi une partie de l'animoſité ſur laquelle on avoit compté, il ne tarda pas à voir que la nation alloit trop loin, ou plutôt qu'on alloit trop loin ſous ſon nom; que la cauſe du puritaniſme étoit mauvaiſe & devenoit de jour en jour plus odieuſe; il s'en expliqua ouvertement, & le parti puritain le mit en priſon comme déſerteur de la bonne cauſe & apoſtat; il écrivit de ſa priſon, pour détourner le parlement du projet de faire le procès au roi. On ne ſait pas le reſte de ſon hiſtoire, il vit la reſtauration; il mourut en 1669. On a de lui en anglois la vie des rois Jean ſans terre, Henri III & Edouard I, & l'hiſtoire de Guillaume Laud, archevêque de Cantorbéri. On a auſſi de lui: *antiquæ conſtitutiones regni anglici ſub Joanne, Henrico III & Eduardo I, circà juriſdictionem eccleſiaſticam*, & d'autres ouvrages de théologie & de controverſe.

Prynn étoit, ſelon M. de Voltaire, un homme » ſcrupuleux à outrance, qui ſe ſeroit cru damné » s'il avoit porté un manteau court au lieu d'une » ſoutane, & qui auroit voulu que la moitié des » hommes eût maſſacré l'autre pour la gloire de » Dieu & de la *propagandâ fide* ».

PRZ

PRZEMISLAS I, (*Hiſt. de Pologne.*) duc de Pologne. En 751, les hongrois vinrent fondre ſur la Pologne. Leur fureur ne reſpecta rien, les polonois alloient racheter leur vie en recevant des fers, lorſqu'un homme du peuple oſa venger ſa patrie & détruire ſes conquérans. On prétend qu'il diſpoſa des branches d'arbres, de manière qu'elles reſſembloient à une armée, que l'ennemi attiré par cette ruſe s'engagea dans une forêt, où il fut taillé en pièces; la reconnoiſſance publique plaça *Przemiſlas* ſur le trône; ſon régne fut glorieux & paiſible. Il mourut vers l'an 803. (*M. DE SACY*).

PRZEMISLAS II, roi de Pologne. Après la mort de Lezko II, la couronne ducale devint l'objet des deſirs ambitieux d'une foule de prétendans; après cinq années de guerres civiles, *Przemiſlas* l'emporta, prit le titre de roi, malgré la cour de Rome, qui regardant tous les ſouverains comme ſes créatures, prétendoit fixer les bornes de leur pouvoir, & leur donner ou leur vendre le nom ſous lequel ils devoient régner. Ce prince digne d'une plus longue vie, fut couronné l'an 1295, & maſſacré l'an 1296, par les marquis de Brandebourg, Othon, Jean & Othon le Long; ils avoient été les jouets de la politique de ce prince, & n'oſant le combattre, ils l'aſſaſſinèrent. Ce fut à Rogozno que ſe commit cet attentat. (*M. DE SACY.*)

PSALMANASAR, (GEORGES) (*Hiſt. litt. mod.*) auteur du fameux roman intitulé: *Relation de l'île Formoſe*, ainſi que de la plus grande partie de l'hiſtoire ancienne dans la grande *hiſtoire univerſelle* des ſavans d'Angleterre, fut un aventurier, qui paſſa preſque toute ſa vie à faire le métier d'impoſteur public, & qui, en mourant à Londres en 1763, laiſſa une hiſtoire de ſa vie qu'il ordonna de publier, & où il dévoiloit lui-même toutes ſes impoſtures.

PSAMMÉNIT ou PSAMMÉNITE, (*Hiſt. anc.*) roi d'Egypte. C'eſt ſous ſon règne, cinq cent vingt-cinq ans avant Jéſus-Chriſt, que Cambyſe, roi de Perſe, fils de Cyrus, ſoumit l'Egypte; il traita le roi avec douceur, & lui aſſigna un entretien honorable; mais dans la ſuite ayant appris ou ayant cru que ce prince prenoit des meſures ſecrettes pour remonter ſur le trône, il le fit mourir. *Pſamménit* n'avoit régné que ſix mois.

PSAMMIS, (*Hiſt. anc.*) roi d'Egypte, vivoit ſix cents ans avant Jéſus-Chriſt; ſon règne fut de ſix ans, il fit une expédition en Ethiopie. C'eſt ſous ſon règne que les habitans de l'Elide ayant inſtitué les jeux olympiques, & croyant cette inſtitution à l'abri de toute critique, voulurent avoir l'avis, c'eſt-à-dire, l'approbation des Egyptiens, qui paſſoient pour le peuple le plus ſage de l'univers. Ceux-ci demandèrent d'abord ſi on admettoit indifféremment les citoyens & les étrangers. Sans doute, répondirent les Eléens d'un ton triomphant, & comptant plus que jamais ſur des louanges; tant pis, répliquèrent les Egyptiens, il falloit opter. Vous flattez-vous que les juges du prix tiennent la balance bien égale entre des concitoyens & des étrangers?

PSAMMITIQUE, (*Hiſt. anc.*) roi d'Egypte. Plus de ſix ſiècles & demi avant Jéſus-Chriſt, douze des principaux ſeigneurs égyptiens s'étoient accordés pour gouverner chacun un diſtrict, au nom de l'Egypte, & pour bâtir à frais communs le fameux labyrinthe qui étoit un amas de douze grands palais. *Pſammitique* devint ſuſpect aux onze autres par des raiſons que l'hiſtoire ancienne, c'eſt-à-dire, la fable explique par des oracles; ils le relèguèrent dans les cantons marécageux de l'Egypte.

Des ſoldats Cariens & Ioniens ayant été jettés par la tempête ſur les côtes de l'Egypte qui avoit été fermée juſqu'alors aux étrangers, *Pſammitique* ſe mit à leur tête, défit les onze rois, & reſta maître de l'Egypte vers l'an 670 avant Jéſus-Chriſt. Ce fut à cette occaſion & par ce moyen que les Egyptiens entrèrent en commerce avec les Grecs, & c'eſt depuis ce temps, ſelon Hérodote, que l'hiſtoire d'Egypte commence d'avoir quelque certitude.

Pſammitique eut de longues guerres à ſoutenir contre les Aſſyriens auxquels il diſputoit la Paleſtine; le ſeul ſiège d'Azot l'arrêta pendant vingt

neuf ans ; c'eſt le plus long ſiége dont il ſoit parlé dans l'hiſtoire ancienne, & peut-être dans l'hiſtoire en général. Le même prince arrêta par des préſens & des négociations le torrent des Scythes, prêt à inonder l'Egypte.

Les critiques ne font pas grand cas de l'hiſtoire des deux enfans qui, ayant été nourris par des chèvres, & n'ayant jamais entendu parler aucune langue, prononçoient diſtinctement le ſeul mot *Beccos*, qui chez les Phrygiens ſignifie du pain; ce qui perſuada que la langue phrygienne étoit la langue primitive & la plus ancienne de toutes; honneur que l'opinion, du moins en Egypte, décernoit auparavant à la langue égyptienne : mais cette hiſtoire vraie ou fauſſe, eſt rapportée au regne de *Pſammitique*. Ce fut lui, dit-on, qui eut la curioſité de faire cette expérience.

PSAPHON (*Hiſt. anc.*) Lybien, qui voulant ſe faire paſſer pour un dieu parmi les habitans de la Lybie, s'imagina de dreſſer des oiſeaux à prononcer, pour avoir à manger, trois mots grecs qui ſignifioient : *Pſaphon eſt un grand Dieu*. Il les lâcha enſuite ſur les montagnes, où ces oiſeaux privés s'attendant toujours qu'on alloit leur donner à manger, crioient ſans ceſſe : *Pſaphon eſt un grand Dieu*. Les Lybiens les crurent & rendirent les honneurs divins à *Pſaphon*. *Les oiſeaux de Pſaphon* ſont pour ainſi dire paſſés en proverbe.

P S E

PSEAUME ou PSAUME (NICOLAS) *Hiſt. litt. mod.*) évêque de Verdun, ſe diſtingua au concile de Trente par ſon éloquence. C'étoit lui, au rapport de quelques auteurs, qui parloit dans le concile contre les abus de la cour de Rome, lorſqu'un évêque italien (Sébaſtien Vance, évêque d'Orviette) traitant de chanſon ce diſcours qui lui déplaiſoit, donna lieu à une réplique heureuſe de Pierre Danès. Voyez l'article *Danès*.

On a de Nicolas *Pſeaume* un journal du concile de Trente, que le P. Hugo, prémontré, a publié dans ſon recueil intitulé : *Sacræ antiquitatis monumenta hiſtorico - dogmatica*. On a de lui encore un *préſervatif contre le changement de religion*. Mort à Verdun en 1575.

P T O

PTOLÉMÉE ou PTOLOMÉE (*Hiſt. anc.*) nom de tous les rois d'Egypte, ſucceſſeurs d'Alexandre.

1°. *Ptolémée*, fils de Lagus, dit Ptolémée *Soter*, ſoldat ſous Alexandre avant d'être roi, prit d'emblée pluſieurs petites villes dans les Indes, l'an 327 avant J. C. L'année ſuivante, aſſiégeant une des places du roi Samus, l'un des monarques de l'Inde, il fut bleſſé dangereuſement; on craignit même que la bleſſure ne fût mortelle, parce que les indiens étoient dans l'uſage d'empoiſonner leurs armes. Il étoit parent, mais ſur-tout il étoit aimé d'Alexandre. Quelques-uns ont prétendu qu'il lui appartenoit de fort près & qu'il étoit fils naturel de Philippe. Alexandre montra beaucoup d'inquiétude ſur ſon ſort, & le fit tranſporter auprès de lui pour l'avoir toujours ſous les yeux & ſuivre tous les progrès de ſa guériſon. Les hiſtoriens ont mis du merveilleux dans cette cure. Alexandre avoit vû en ſonge un dragon qui lui indiquoit une herbe, ſeul remède efficace contre le mal de ſon ami; Alexandre la fit chercher & l'appliqua lui-même ſur la bleſſure. *Ptolémée* fut guéri en peu de jours. On conçoit que le dragon fut un homme du pays, un médecin peut-être, qui connoiſſoit cette herbe & qui l'indiqua. Mais cette fable même honore Alexandre, en montrant quel intérêt il prenoit à ſon ami; & la joie univerſelle de l'armée à la guériſon de *Ptolémée*, honore ce capitaine, dont en effet l'hiſtoire parle avec les plus grands éloges.

Après la mort d'Alexandre, arrivée l'an 325 avant J. C., l'Egypte avec la partie de l'Arabie qui l'avoiſine, la Lybie & la Cyrenaïque, furent le partage de *Ptolémée*, & là commence l'empire des Lagides en Egypte.

D'après des prédictions qui atteſteroient, s'il en étoit beſoin, quel empire exerçoit ſur l'imagination des hommes, le nom de cet Alexandre, devant qui la terre étoit reſtée en ſilence, le lieu qui renfermoit ſes cendres devoit devenir le plus floriſſant de toute la terre. *Ptolémée* l'emporta pour Alexandrie, & elle y avoit des droits; *Ptolémée* y bâtit un temple & un tombeau magnifiques. Un auteur du quinzième ſiècle, atteſte que ce tombeau ſubſiſtoit encore de ſon temps, & que les mahométans le révéroient comme le tombeau, non-ſeulement d'un grand roi, mais d'un grand prophète.

Ptolémée eut la prudence de prendre peu de part aux diviſions de tous ces capitaines qui démembroient alors le vaſte empire d'Alexandre; il s'attacha principalement à étendre & à fortifier ſon partage. Il y joignit d'abord la Syrie, la Phénicie, la Judée; il prit Jéruſalem l'an 319 avant J. C. Il s'empara de l'iſle de Cypre, il la reperdit, il la reprit. Il eut, comme il arrive ordinairement à la guerre, des revers & des ſuccès; mais vainqueur ou vaincu, ſes procédés furent toujours nobles & généreux, toujours dignes de l'intérêt qu'il avoit inſpiré dans l'Inde à toute l'armée d'Alexandre.

Les Rhodiens que *Ptolémée* avoit efficacement ſecourus pendant ce long & mémorable ſiége que Démetrius, fils d'Antigone, mit devant Rhodes, l'an 304 avant J. C. ſignalèrent leur reconnoiſſance d'une manière éclatante; ils conſacrèrent à *Ptolémée* un bocage, renfermé dans un bâtiment quarré de quatre cents toiſes, qui offroit aux yeux un ſuperbe portique, auquel on donna le nom de *Ptoléméon* & où l'on rendoit à *Ptolémée* des honneurs divins. Ce fut auſſi pour perpétuer la mémoire de leur délivrance dans cette guerre, qu'ils donnèrent au même *Ptolémée* le ſurnom de *Soter*, ou ſauveur, qui le diſtingue parmi les autres *Ptolémées*.

Il mourut l'an 283 avant J.C. à quatre vingt-quatre ans, après quarante ans de règne, à compter depuis la mort d'Alexandre, ou après vingt ans seulement, à compter de sa proclamation solennelle; car il avoit été vingt ans un grand & puissant prince, sans avoir pris ce titre de roi. Il fut, dit un sage écrivain, le plus habile & le plus honnête homme de sa race. Sous lui, l'Egypte fut le plus heureux & le plus florissant des royaumes formés des débris du vaste empire d'Alexandre. *Ptolémée* conserva sur le trône l'amour de la simplicité, le faste royal ne fut jamais à son usage. Accessible à ses sujets jusqu'à la familiarité la plus aimable, il alloit souvent manger chez eux; quand il donnoit lui-même à manger, comme il avoit fort peu de vaisselle, il en empruntoit à ses sujets les plus opulens: c'est aux sujets à être riches, disoit-il, c'est aux rois à faire qu'ils le soient.

Ptolémée-Soter aimoit les belles-lettres & les avoit cultivées; il avoit composé une vie d'Alexandre, fort estimée des anciens, mais qui ne nous est point parvenue; il est le fondateur du *Musæum* & de la bibliothèque d'Alexandrie qui fut si considérablement augmentée par ses successeurs.

Ptolémée-Soter laissoit des enfans de plusieurs femmes; il avoit épousé Eurydice, fille d'Antipater, comme lui, lieutenant d'Alexandre. Bérénice qui accompagnoit Eurydice en Egypte, charma *Ptolémée* qui l'épousa & qui fit un grand usage de l'esprit & des lumières de cette femme supérieure dans le gouvernement de ses états; elle prit sur lui le plus grand ascendant. *Ptolémée* avoit eu d'Eurydice un fils nommé comme lui *Ptolémée*, & surnommé *Ceraunus*, *le foudre*. Il étoit l'aîné de tous les enfans de *Ptolémée*-Soter; mais comme il ne lui succéda point en Egypte, nous n'en parlerons point en cet endroit, pour ne pas interrompre la dynastie des rois d'Egypte, connus sous le nom de *Ptolémées* & de Lagides. Voyez son article au N°. 13 des *Ptolémées*.

Au fils d'Eurydice, *Ptolémée*-Soter préféra un fils de Bérenice. Ce fut:

2°. *Ptolémée*, dit *Philadelphe*, c'est-à-dire *amateur de ses frères*, beau nom, s'il n'eût pas été donné par antiphrase, & s'il ne perpétuoit pas le souvenir de sa cruauté envers deux de ses frères qu'il fit mourir sous le prétexte vrai ou faux qu'ils lui avoient dressé des embûches.

Bérénice pour assurer le trône de l'Egypte à son fils, avoit engagé *Ptolémée*-Soter à le faire couronner de son vivant, l'an 285 avant J. C. Soter avoit alors quatre-vingt-deux ans, & il vécut encore deux ans après cette cérémonie.

Démétrius de Phalère, ce célèbre orateur athénien, qui retiré alors dans Alexandrie, avoit l'intendance de la bibliothèque fondée par *Ptolémée*-Soter, crut devoir lui représenter le danger de se dépouiller ainsi de l'autorité. A mon âge, répondit Soter, on n'a plus d'autorité, on n'est plus roi, & il ne peut rester que le mérite d'en faire un. Démétrius de Phalère observa du moins que le choix devoit tomber sur l'aîné des fils, sur le fils d'Eurydice, *Ptolémée*-Ceraunus. Ici Soter n'avoit point de réplique; il sentit que Démétrius avoit raison mais il obéit à Bérénice.

Athénée s'est plu à décrire la pompe du couronnement de *Ptolémée*-Philadelphe. C'est un mélange assez scandaleux de faste & de dissolution. *Ptolémée*-Soter s'écarta bien en cette occasion de la simplicité qu'il avoit toujours aimée.

Ptolémée-Philadelphe fut le conseil que Démétrius de Phalère avoit donné à son père; il dissimula son ressentiment tant que Soter vécut, mais après sa mort & quand il se vit seul maître, il fit arrêter Démétrius & le fit garder étroitement dans un fort écarté. Démétrius y mourut, comme depuis Cléopatre, piqué par un aspic.

La fameuse tour de l'isle de Pharos près d'Alexandrie, à sept cent toises du continent, & qui dans la suite y fut jointe par une chaussée, fut achevée la première année du règne de *Ptolémée*-Philadelphe. Plusieurs auteurs l'ont mise au nombre des sept merveilles du monde; le nom de Phare ou Fare a été donné depuis à tous les fanaux allumés pendant la nuit, comme celui de l'isle de Pharos, pour guider les vaisseaux & les garantir du naufrage.

Ptolémée-Philadelphe avoit hérité du goût de son père pour les lettres; il porta la bibliothèque d'Alexandrie jusqu'à cent mille volumes, elle fut portée depuis jusqu'à sept cent mille. C'est à l'amour de *Ptolémée*-Philadelphe pour les lettres & pour les livres qu'on attribue la fameuse version grecque de la bible, connue sous le nom de version des Septante, parce qu'elle est l'ouvrage de soixante & dix ou plutôt de soixante & douze interprètes, six de chaque tribu, & qu'elle fut, dit-on, achevée en soixante & douze jours, ce qui n'est pas tout à-fait si certain; car on s'est plu à charger de circonstances merveilleuses l'histoire de cette fameuse version; on a voulu que les interprètes participassent à l'inspiration qui avoit dicté l'original; ce qui est certain & ce que personne ne conteste, c'est que du temps des *Ptolémées*, il s'est fait en Egypte une traduction grecque des livres sacrés, que cette traduction subsiste & est encore en usage dans les églises d'orient; que c'est la traduction canonique dont l'église des premiers siècles s'est servie.

Après que les romains eurent forcé Pyrrhus à quitter l'Italie à la suite d'une guerre de six ans, leur réputation répandue chez les nations étrangères, donna plus d'étendue & de nouveaux objets à leur politique. *Ptolémée*-Philadelphe envoya, l'an 274 avant J. C., des ambassadeurs demander leur amitié; & l'on put dire alors à Rome:

Accoutumons des rois la fierté deſpotique
A traiter en égale avec la république,
Attendant que du ciel rempliſſant les décrets,
Quelque jour avec elle ils traitent en ſujets.

Les romains flattés de s'être vus recherchés ar un ſi grand roi, envoyèrent auſſi l'année ſuivan- une ambaſſade en Egypte. Ces premiers ambaſ- deurs furent, Quintus Fabius Gurges, Cneus Fa- ius Pictor, Numérius ſon frère, & Quintus Ogul- ius. Le déſintéreſſement qui a tant diſtingué les omains dans les beaux jours de la république, étoit lors dans tout ſon éclat & toute ſa pureté; c'étoit le emps des Fabricius. *Ptolémée* ayant fait préſent l'une couronne d'or à chacun des ambaſſadeurs omains, ceux-ci les reçurent pour ne le pas déſo- bliger, mais ils allèrent à l'inſtant en couronner les ſtatues du roi, dont les places publiques étoient ornées. A leur départ, le même roi leur ayant fait encore de nouveaux préſens, ils les reçurent encore & les portèrent à Rome; mais avant d'aller au ſénat rendre compte de leur ambaſſade, ils les dépoſèrent dans le tréſor public, jugeant, dit Valère Maxime, qu'on ne devoit tirer des fonctions publiques d'autre avantage que l'honneur de les avoir bien remplies; *de publico ſcilicet miniſterio nihil cuiquam præter laudem benè adminiſtrati officii accedere debere judicantes.* Le ſénat & le peuple voulurent qu'ils reçuſſent la valeur des préſens qu'ils avoient remis dans le tréſor.

(Voyez à l'article *Sotade*, la vengeance cruelle que tira *Ptolémée*-Philadelphe de ce poëte ſatyrique.)

Ptolémée-Philadelphe avoit un frère utérin nommé Magas, fils de Bérénice & d'un Macédonien, nommé Philippe, qu'elle avoit eu pour mari avant *Ptolémée*-Soter. Celui-ci à la prière de Bérénice, avoit donné à Magas le gouvernement de la Cyrénaïque & de la Lybie; Magas, appuyé de l'alliance d'Antiochus, roi de Syrie, nommé auſſi *Soter*, dont il avoit épouſé la fille, nommée Apamé, ſe fit déclarer roi des provinces dont il n'avoit que le gouvernement, ſe ſouleva contre *Ptolémée*-Philadelphe ſon frère, & non content de ſe rendre indépendant de lui, chercha encore à le détrôner. Antiochus Soter, beau-père de Magas, entra dans ce complot, qui n'eut point de ſuccès, & qui finit par un accommodement entre Philadelphe & Magas. Philadelphe aimoit peu la guerre & la faiſoit peu, du moins par lui-même; il aimoit le commerce, les arts, les lettres, tout ce qui rend un état floriſſant; c'étoit un prince magnifique, mais de cette magnificence utile qui enrichit plus un royaume par le commerce qu'elle ne l'appauvrit par la dépenſe. Il avoit attiré dans Alexandrie ce vaſte commerce qui avoit fait autrefois la grandeur & la puiſſance de Tyr, qui uniſſoit l'orient & l'occident, & faiſoit la communication des diverſes parties du monde. Le grand problême à réſoudre pour donner à ce commerce toute l'activité dont il étoit ſuſceptible, étoit de joindre l'océan & la méditerranée ſans être obligé de paſſer le détroit de Gibraltar, & de faire le tour de l'Afrique pour naviger dans les mers de la Perſe & de l'Inde, & trafiquer avec les provinces méridionales & maritimes de ces empires. Tyr n'avoit point cet avantage; les Tyriens ne pouvoient aller par mer dans leurs propres eaux que juſqu'à Rhinocorura, port de la méditerranée entre l'Egypte & la Paleſtine, aſſez près de quelques bouches du Nil. Pour paſſer de-là dans l'océan, il falloit faire par terre, à travers des déſerts & des montagnes, le trajet depuis Rhinocorura juſqu'à Elath, port de l'océan ſur la côte orientale de la mer rouge.

L'Egypte n'avoit pas non plus l'avantage de joindre les deux mers ſans trajet de terre, mais elle avoit pour cela des facilités dont Tyr étoit privée. Les marchandiſes de l'Arabie, de l'Inde, de la Perſe, de l'Ethiopie, venoient aborder au port de Myos-Hormos ſur la côte occidentale de la mer rouge; de-là il falloit d'abord qu'elles allaſſent par terre juſqu'à Coptos ou Coptus dans le voiſinage du Nil, qu'elles deſcendoient juſqu'à la ville d'Alexandrie, magnifique entrepôt qui les fourniſſoit à tout l'occident, dont il renvoyoit en échange toutes les marchandiſes à l'orient. Le paſſage de Myos-Hermos à Coptos avoit à-peu-près tous les inconvéniens de celui d'Elath à Rhinocorura; mais un canal que *Ptolémée*-Philadelphe fit tirer du Nil à la mer rouge, fit diſparoître les premiers, & forma la jonction que l'on cherchoit. En même temps deux flottes formidables, compoſées d'un aſſez grand nombre de vaiſſeaux, dont on a beaucoup vanté la grandeur extraordinaire, ſans parler de la multitude des moindres navires, occupoient, l'une, la mer rouge, l'autre la méditerranée, & protégeoient des deux côtés le commerce, tandis qu'elles tenoient en reſpect d'un côté toutes les provinces maritimes de l'Aſie mineure juſqu'à la mer Egée & aux Cyclades, de l'autre les provinces qui bordent la mer rouge, le golphe perſique, &c.

Diverſes guerres entre l'Egypte & la Syrie, entre les généraux de *Ptolémée*-Philadelphe & Antiochus, ſurnommé le Dieu, finirent, l'an 249 avant Jéſus-Chriſt, par un mariage entre ce même Antiochus & Bérénice, fille de Philadelphe, & ſa fille chérie; il voulut la remettre lui-même entre les mains d'Antiochus; ils s'embarquèrent au port de Péluſe, & vinrent à Seleucie près de l'embouchure de l'Oronte, où Antiochus vint les recevoir. Philadelphe donna ordre qu'on portât régulièrement à ſa fille de l'eau du Nil qu'il croyoit meilleure pour ſa ſanté, tant à cauſe de la ſalubrité qu'on leur attribue, qu'à cauſe de l'habitude qu'elle en avoit.

Pendant ſon ſéjour en Syrie, *Ptolémée*-Philadelphe trouva dans le temple de Diane une ſtatue de cette déeſſe, qui lui plut beaucoup. Nous

avons déjà parlé de ſon goût pour les arts; il demanda cette ſtatue à Antiochus, & l'emporta en Egypte. Arſinoé, ſa ſœur & ſa femme, car il l'avoit épouſée, & il l'aima toujours avec la plus vive tendreſſe, tomba malade peu de temps après ſon retour; & parmi les viſions dont ſa maladie même pouvoit être la cauſe, elle vit en ſonge Diane qui lui apparoiſſoit en colère, & lui déclaroit que ſa maladie provenoit de la vengeance de cette déeſſe, irritée de ce que *Ptolémée*-Philadelphe l'avoit enlevée de ce temple ſyrien qu'elle aimoit à habiter. Sur cet avertiſſement, la ſtatue fut renvoyée en Syrie avec de riches préſens & de nombreux ſacrifices. L'implacable déeſſe ne s'appaiſa point, Arſinoé mourut; *Ptolémée*-Philadelphe en fut d'autant plus inconſolable, qu'il crut avoir été cauſe de ſa perte; il en mourut lui-même de douleur peu de temps après elle, l'an 247 avant Jéſus-Chriſt, dans la ſoixante-troiſième année de ſa vie & la trente-huitième de ſon regne. Il étoit d'un tempérament dont la délicateſſe naturelle avoit été fort augmentée par la molleſſe qu'entretenoit en lui le goût des arts. Il avoit épouſé deux Arſinoé, la première étoit fille de Lyſimaque; il en eut deux fils, outre Bérénice, femme d'Antiochus le Dieu; mais ce fut la ſeconde Arſinoé, ce fut ſa ſœur qu'il aima le mieux, quoiqu'elle fût plus âgée que lui, & que, quand il l'avoit épouſée, elle fût hors d'âge d'avoir des enfans; il donna ſon nom d'Arſinoé à pluſieurs villes qu'il fit bâtir, & après l'avoir perdue, il ne trouva jamais de ſoulagement à ſa douleur, que dans le plaiſir d'imaginer quelque honneur nouveau & extraordinaire qu'il pût rendre à la mémoire de cette femme adorée.

On eut à reprocher à ce prince la mort de deux de ſes frères & celle de Démétrius de Phalère; ce ſont certainement de grandes taches dans ſa vie; mais il rendit ſes peuples heureux, & ſon royaume floriſſant; il y attira de toutes parts des étrangers, qui venoient y chercher le bonheur & qui l'y trouvant toujours, ſe fixoient dans ſes états; ſon règne eſt un des plus beaux dont la mémoire ſe ſoit conſervée chez aucun peuple; ſa cour fut une des plus brillantes par la réunion des arts & des talens; il établit des académies, des écoles de toute eſpèce, dont la réputation s'eſt conſervée long tems; Lycophron, Callimaque, Théocrite faiſoient retentir ſon palais de leurs ſavans accords, des accens de leur poéſie harmonieuſe: les Idylles de Théocrite offrent ſouvent l'éloge de ce prince. Ce commerce d'Egypte établi par *Ptolémée* - Philadelphe, n'a fait que s'accroître par la ſucceſſion des ſiècles, & devenir de plus en plus utile à toutes les nations; ainſi ce prince doit être regardé comme le bienfaiteur, non ſeulement de ſon royaume & de ſes contemporains, mais encore du genre humain & de la poſtérité; il conſacra tous les vrais principes du commerce, liberté, ſûreté, commodité pour toutes les nations également.

3°. Des deux fils que *Ptolémée*-Philadelphe avoit eus d'Eurydice, ce fut l'aîné, nommé *Ptolémée*-Evergète, qui lui ſuccéda; le ſecond porta le nom de Lyſimaque, qui étoit celui de ſon ayeul maternel; il ſe révolta contre ſon frère qui le fit mourir.

Ptolémée eut bientôt à venger ſur la Syrie Bérénice ſa ſœur. Lorſqu'Antiochus le Dieu l'avoit épouſée, il avoit répudié Laodice, qui étoit à la fois ſa femme & ſa ſœur conſanguine. Leurs enfans avoient été déshérités en faveur de ceux qui naîtroient de Bérénice. Cet accord tenoit apparemment à la crainte qu'inſpiroit à Antiochus, la puiſſance de *Ptolémée* - Philadelphe. A la nouvelle de la mort de ce prince, Antiochus répudia Bérénice à ſon tour, reprit Laodice & ſes enfans. Laodice qui avoit éprouvé ſon inconſtance, ne voulut plus en courir les riſques; elle le fit empoiſonner, fit paroître à ſa place dans le lit du roi, un homme à elle, nommé Artémon, qui reſſembloit beaucoup au roi, & qui parut dicter ſes dernières volontés aux grands & au peuple; on peut croire qu'elles furent toutes en faveur de Laodice & de ſes enfans; la mort du roi fut enſuite déclarée, & Séleucus, fils d'Antiochus & de Laodice, monta ſur le trône; Laodice pourſuit & aſſiége Bérénice & un fils qu'elle avoit eu d'Antiochus. *Ptolémée* - Evergète averti du danger de ſa ſœur, accourut avec une armée formidable; toute ſa diligence ne put le faire arriver aſſez tôt, Bérénice & ſon fils étoient tombés entre les mains de Laodice qui les avoit fait égorger.

Evergète les vengea du moins, n'ayant pû les ſauver; il fit périr Laodice, il dépouilla ſon fils Séleucus de la Syrie & de ſes autres états, pourſuivit ſes conquêtes juſqu'à l'Euphrate & au Tigre, & revint en Egypte avec un butin immenſe. Lorſqu'autrefois Cambyſe, roi de Perſe, fils de Cyrus, avoit conquis l'Egypte, il en avoit emporté les dieux en Perſe comme un trophée de ſa victoire. *Ptolémée* les remporta en Egypte; il rapporta de cette expédition juſqu'à deux mille cinq cents ſtatues, tant de ces dieux d'Egypte que d'autres dieux, rois ou héros. La joie des Egyptiens, en revoyant les objets de leur culte, fut telle, que dans leurs tranſports ils donnèrent à ce troiſième *Ptolémée* le ſurnom qui lui eſt reſté d'*Evergète*, c'eſt-à-dire, *bienfaiteur*.

La femme de *Ptolémée* - Evergète, ſe nommoit Bérénice, comme ſa ſœur; elle aimoit tendrement ſon mari. Quand elle le vit partir pour cette expédition de Syrie & de Perſe, une crainte ſuperſtitieuſe des dangers où il alloit être expoſé, lui arracha le vœu de conſacrer aux dieux ſa belle chevelure à laquelle elle étoit fort attachée, ſi ces dieux permettoient qu'il revînt victorieux & ſans éprouver de malheur. Quand elle le vit de retour avec tant de ſuccès & de gloire, elle exécuta ſon vœu, ſe fit couper les cheveux,

&

& voulut en faire l'offrande aux dieux dans le temple même que *Ptolémée*-Philadelphe avoit fait élever à ſa chère Arſinoé ſur le promontoire Zéphyrion dans l'iſle de Cypre, ſous le nom de Vénus Zéphyrienne. Ces cheveux s'étant perdus dans la ſuite, Conon de Samos, mathématicien célèbre qui ſe trouvoit alors à Alexandrie, annonça qu'ils avoient été tranſportés dans le ciel, & montrant près de la queue du lion, ſept étoiles qui juſqu'alors n'avoient fait partie d'aucune conſtellation, il déclara que c'étoit la chevelure de Bérénice; Callimaque chanta cette chevelure ainſi changée en aſtres, dans un petit Poëme que Catulle a traduit en latin, & le nom de chevelure de Bérénice eſt reſté à la conſtellation déſignée ſous ce nom par les aſtronomes, flatteurs d'Evergète.

4°. *Ptolémée-Philopator*, fils d'Evergète, lui ſuccéda. Ces ſurnoms de *Philopator*, *Philometor*, *Philadelphe* étoient preſque toujours donnés par antiphraſe, & ce quatrième *Ptolémée* d'Egypte eut celui de *Philopator*, parce qu'il fut ſoupçonné d'avoir empoiſonné ſon père; il méritoit à ce titre les trois ſurnoms que nous venons de rappeller, car il eſt encore plus certain qu'il fit périr Bérénice ſa mère, & Magas, ſon frère unique. Il fit mourir auſſi Arſinoë, ſa ſœur & ſa femme. Il ſe livra entièrement à la diſſolution & à la débauche; des femmes le gouvernèrent & le gouvernèrent mal; de deux miniſtres qui furent tout-puiſſans ſous ſon règne, autant que ſes maîtreſſes le permirent, l'un nommé Soſibe, avoit vieilli dans le miniſtère pendant trois règnes conſécutifs, & joignoit des talens à ſa longue expérience; mais il avoit dans le caractère cette ſoupleſſe, cette fléxibilité perfide & funeſte qui ſe prête à tous les deſirs des favoris & des maîtreſſes, & qui met les crimes au nombre des moyens de fixer la faveur; l'autre nommé Tlepolème, n'avoit que des vices ſans talens.

Cléomène, roi de Sparte, ayant perdu ſon royaume, n'étoit plus qu'un illuſtre fugitif retiré en Egypte avec ſa femme & ſes enfans ſous la protection de *Ptolémée*-Philopator. Ce prince l'admettoit quelquefois à ſes conſeils les plus ſecrets, & il auroit dû l'y admettre toujours. Cléomène l'arrêta ſur pluſieurs crimes, & par ſes conſeils, ſauva quelque tems la vie à Magas, frère de *Ptolémée*; mais cette cour lui étoit odieuſe par cette diſpoſition continuelle au crime, autant qu'elle étoit mépriſable à ſes yeux par ſes vices honteux. D'un autre côté, ſes conſeils vertueux commençoient à déplaire: Soſibe, qui ne s'en permettoit point de pareils, en étoit ſurtout choqué à cauſe du contraſte. Cléomène jugeant que les conjonctures le rappeloient dans ſa patrie, demanda une flotte, des troupes & des proviſions qu'on avoit promis en Egypte de lui fournir; on les lui refuſa, on lui refuſa même la permiſſion de ſortir d'Egypte ſans ces ſecours; puis de ſoupçons en ſoupçons, & d'intrigues en intrigues, on en vint juſqu'à l'arrêter & le retenir en priſon; il s'en échappa par le ſecours de ſes amis; ils voulurent exciter une révolution, mais n'ayant pû y réuſſir, ils s'entrégorgèrent tous juſqu'au dernier, pour éviter la honte du ſupplice. *Ptolémée* fit mettre en croix le corps de Cléomène après ſa mort, & fit mourir ſa veuve, ſes enfans & toutes les femmes qui l'accompagnoient. Telles étoient les mœurs de la cour de *Ptolemée*-Philopator, cruautés, perfidies & débauches: (voyez l'article *Cléomène II.*)

La guerre étoit preſque continuelle entre les rois d'Egypte & de Syrie. Les objets de leur rivalité étoient principalement la Célé-Syrie & la Paleſtine. Antiochus, dit le grand, roi de Syrie, ayant fait une irruption dans la Célé-Syrie, avoit été vigoureuſement repouſſé par un Etolien nommé Théodote, qui commandoit dans cette province pour le roi d'Egypte. Une cour cruelle & débauchée eſt communément abſurde: Théodote pour tout prix de ſes ſervices, fut rappellé à Alexandrie, pour rendre compte de ſa conduite; il en rendit ſi bon compte, qu'il fut renvoyé dans ſon gouvernement: mais il en étoit parti innocent, il y retourna coupable. Indigné de n'avoir reçu que des outrages, quand on lui devoit des récompenſes, il ne voulut plus obéir à ces maîtres ingrats, il s'empara de Tyr & de Ptolémaïde & y reçut les troupes de ce même Antiochus qu'il avoit précédemment chaſſé de la Célé-Syrie, & devint un de ſes généraux contre Philopator & les Egyptiens. Dans le cours de cette guerre, connoiſſant par expérience la négligence de ceux-ci, il trouva le moyen de pénétrer à la faveur des ténèbres dans leur camp & juſques dans la tente du roi, qui heureuſement pour lui n'y étoit pas dans ce moment; Théodote tua le médecin du roi, bleſſa deux autres perſonnes & ſe ſauva pendant qu'on donnoit l'allarme & qu'on en ignoroit encore le ſujet. *Ptolémée* gagna la bataille de Raphia & ſe hâta de faire la paix pour ſe replonger dans la molleſſe. Ce fut alors que, ſes maîtreſſes diſpoſant de tout & donnant ſeules les charges, les commandemens, les gouvernemens, perſonne, dit Juſtin, n'avoit moins de crédit dans le royaume que le roi lui-même, *nec quiſquam in regno ſuo minùs quàm ipſe rex poterat.* Ce fut alors qu'Arſinoë, femme & ſœur de Philopator, ſe rendant importune par ſes plaintes & ſes remontrances, Soſibe chargea un aſſaſſin nommé Philammon, d'en défaire le roi & lui. Ce fut le dernier crime que les Egyptiens permirent à ce miniſtre de commettre; il s'éleva contre lui un cri d'indignation qui obligea de le renvoyer, & Tlepolème qui avoit montré de la valeur & même de la conduite à l'armée, fut mis à ſa place, où il ne montra bien-tôt que de l'incapacité. *Ptolémée*-Philopator mourut à trente-ſix ou trente-ſept ans, conſumé par les

voluptés, ayant régné dix-ſept ans. Sa mort tombe à l'an 204 avant Jéſus-Chriſt.

5°. Il eut pour ſucceſſeur *Ptolémée*-Epiphane, ſon fils, qui n'avoit alors que cinq ans. Philopator avoit rendu les derniers ſoupirs entre les bras d'Agathoclée ſa maîtreſſe, d'Agathocle frère de cette femme, & de leurs créatures; ils cachèrent cette mort pendant pluſieurs jours, pour avoir le temps de piller le palais & de s'aſſurer la régence; mais Tlepolème les embarraſſoit, ils réſolurent de le perdre. Ils publient enfin la mort du roi. On aſſemble un grand conſeil des principaux habitans d'Alexandrie. Agathocle & Agathoclée s'y rendent. Le premier tenant dans ſes bras le jeune prince & fondant en larmes, réclame pour cet enfant orphelin la protection & la fidélité des Alexandrins, contre un uſurpateur qui veut envahir ſa couronne, & cet uſurpateur étoit Tlepolème. Agathocle avoit ſes témoins tout prêts; mais le peuple même, toujours ſi facile à émouvoir par des accuſations & des déclamations, ne fut pas la dupe d'un ſi groſſier artifice; dès-lors il en fut indigné, il ſe jetta ſur Agathocle, ſur ſa ſœur, ſur leur mère, leurs parens, leurs amis; il les mit en pièces, & ſelon l'uſage d'une multitude effrenée, il outragea leurs cadavres en mille manières.

Philammon, l'aſſaſſin d'Arſinoé, fut aſſommé à coups de pierres & de bâton par les femmes attachées à cette reine; la garde de la perſonne du jeune roi fut confiée à Soſibe, fils de celui qui avoit été ſi long-temps miniſtre & qui avoit commis tant de crimes dans le miniſtère.

La querelle entre l'Egypte & la Syrie au ſujet de la Célé-Syrie & de la Paleſtine, n'étoit jamais qu'aſſoupie par les traités; Antiochus, roi de Syrie, & Philippe, roi de Macédoine, fidèles au machiaveliſme vulgaire, qui veut qu'on opprime ſon voiſin pendant qu'il eſt foible, & qu'on ne laiſſe pas le temps au lionceau de devenir lion, ſe liguérent pour dépouiller le jeune roi d'Egypte, &, ſelon l'uſage auſſi ridicule que pervers des conquérans, ils firent entr'eux un partage anticipé des états qu'ils alloient lui enlever; Antiochus commença par lui enlever en effet les deux grands objets de la rivalité de l'Egypte & de la Syrie, la Célé-Syrie & la Paleſtine; mais les Egyptiens ſe mirent eux & leur roi ſous la protection des romains qui leur fit bientôt recouvrer ces deux provinces; Antiochus les reprit, & appellé par ſon ambition à de nouvelles conquêtes,

Nos alias hinc ad lacrymas eadem horrida belli
Fata vocant.

il fit une trêve avec les Egyptiens, offrit à *Ptolémée*-Epiphane Cléopatre ſa fille, & pour gagner du temps, demanda expreſſément que le mariage fût différé juſqu'à ce que ces deux enfans fuſſent en âge de le conſommer; alors & le jour même des nôces & pour la dot de ſa fille, il devoit remettre à l'Egypte les deux provinces qu'il lui avoit enlevées. On connoît la valeur de ces ſortes de promeſſes dans la politique machiaveliſte; tout état qu'on ne rend point actuellement eſt un état qu'on veut garder. Antiochus vouloit garder ceux-ci; car, ſur un faux bruit qui courut de la mort de *Ptolémée*, il ſe mit en marche pour aller envahir l'Egypte même; ce bruit avoit pour fondement une conſpiration réelle formée contre la vie de *Ptolémée*, par Scopas, général des troupes Etoliennes & étrangères, qui faiſoient la principale force de l'Egypte; ſûr de leur appui, Scopas aſpiroit au trône, & on croit qu'il y ſeroit parvenu, ſi par quelques délais qu'il apporta lui-même à l'exécution de ſon entrepriſe, il n'eût laiſſé le temps à un miniſtre habile & vigilant que les Romains avoient donné à *Ptolémée*, de faire arrêter le coupable, de le convaincre & de le faire punir. Les Etoliens furent caſſés & renvoyés dans leur pays. Ce ſage miniſtre, qui dans cette occaſion & dans beaucoup d'autres, fut ſi utile à ſon maître, étoit un Acarnanien de nation, nommé Ariſtomène; tant que *Ptolémée*-Epiphane ou le laiſſa gouverner, ou ſuivit ſes conſeils, l'adminiſtration fut ſage & le royaume heureux; mais quand l'âge des paſſions vint lui fournir des motifs d'indocilité; quand les objets & les miniſtres de ſes plaiſirs prirent ſoin de lui rappeller qu'il étoit maître, afin d'être maîtres ſous lui, il n'y eut plus qu'une lutte inégale entre leurs vices & la vertu d'Ariſtomène; les conſeils de celui-ci, en devenant des remontrances, parvinrent aiſément à déplaire. *Ptolémée* qui ne vouloit plus que ſe livrer entièrement, comme ſon père, aux voluptés, trouva ce cenſeur incommode; & paſſant par degrés juſqu'à l'excès de l'ingratitude, on croit qu'il ſe défit d'Ariſtomène par un breuvage empoiſonné; alors entraîné par toutes ſes paſſions, il eut tous ſes ſujets pour ennemis, il ſe forma des cabales, il s'éleva des ſéditions; *Ptolémée* eut encore le bonheur de tomber entre les mains d'un habile miniſtre, nommé Polycrate, homme de guerre & homme d'état, qui avoit aidé ſon père à gagner la bataille de Raphia, & qui rendit le fils vainqueur des rebelles; il fit ceſſer les troubles & donna la paix à l'Egypte; mais ce ne fut que pour un temps *Ptolémée*-Epiphane fit plus de fautes & commit plus de crimes que Polycrate n'en put réparer. Il forma auſſi de trop grandes entrepriſes, il voulut porter la guerre dans les états du roi de Syrie, contre lequel c'étoit aſſez de ſe défendre. Il traça un plan ſi vaſte & ſi magnifique de ſes projets, qu'un de ſes principaux officiers ſe haſarda de lui demander où il comptoit prendre l'argent néceſſaire pour l'exécution; il répondit myſtérieuſement que ſes amis lui en fourniroient; on prétend que ce mot lui coûta la vie. Les courtiſans s'attendant à des emprunts forcés qui les ruineroient, ſe hâtèrent de prévenir ces extorſions en le traitant comme il avoit lui-même

traité Ariſtomène. Il mourut l'an 180 de Jéſus-Chriſt à vingt-neuf ans, dont il avoit régné vingt-quatre.

6°. *Ptolémée-Philométor*, ſon fils, lui ſuccèda dès l'âge de ſix ans, ſous la tutelle de Cléopatre ſa mère, fille d'Antiochus le grand, roi de Syrie, & ſœur d'Antiochus Epiphane. Le ſurnom de *Philométor* ne lui fut point donné par antiphraſe; il aima & reſpecta ſa mère; il eut des mœurs douces & aimables, & on verra par ſa conduite que les ſentimens de la nature conſervèrent ſur lui tout leur empire.

Ni Antiochus le grand, ni Antiochus Epiphane, n'avoient rempli les engagemens relatifs à la reſtitution de la Célé-Syrie & de la Paleſtine; ainſi *Ptolémée*-Philométor fut contraint d'entrer en guerre contre ſon oncle, qui même le prévint & entra en Egypte: les deux armées en vinrent aux mains entre le mont Caſius & Péluſe; Antiochus remporta la victoire; l'année ſuivante, il fit en Egypte une ſeconde irruption non moins heureuſe, où il gagna encore une ſeconde bataille, prit Péluſe, puis Memphis, & preſque tout le pays à la réſerve d'Alexandrie. Il ſéduiſit les cœurs des Egyptiens par des actes de clémence; Philométor lui-même, ou fut pris, ou ſe remit volontairement entre les mains de ſon oncle, qui lui laiſſant au moins les apparences de la liberté, montroit un grand zèle pour ſes intérêts & vouloit, diſoit-il, lui ſervir de tuteur; mais à meſure que ſa puiſſance s'affermiſſoit dans l'Egypte, il levoit par degrés le maſque, permettoit à ſes troupes le pillage & le brigandage, & partageoit avec elles les dépouilles des malheureux Egyptiens.

Philométor élevé dans la molleſſe par un eunuque, ſon gouverneur & ſon premier miniſtre, qui s'attachoit, ſelon l'uſage des inſtituteurs devenus miniſtres, à prolonger l'enfance du roi ſon élève, avoit foiblement défendu ſes états & n'avoit pas montré la valeur qu'exigeoient les conjonctures. Il ſembloit même alors ſubir ſans peine le joug que ſon oncle lui impoſoit, & il le laiſſoit diſpoſer de tout dans l'Egypte; les Aléxandrins ne purent ſoutenir cet aviliſſement de leur roi, & puiſqu'il s'étoit laiſſé détrôner, ils le regardèrent en effet comme détrôné, ils donnèrent ſa couronne à ſon frère puîné, qui prit le titre de *Ptolémée-Evergète* II; ce nom *d'Evergète*, bienfaiſant, fut bien-tôt changé en celui de *Cacoergète*, *malfaiſant*; mais le ſurnom qui lui reſta fut celui de *Phyſcon*, qui exprimoit baſſement l'embonpoint d'un gourmand. La nation lui nomma ſes miniſtres & les chargea de rétablir les affaires. A cette nouvelle, Antiochus reprenant tout ſon faux zèle pour les intérêts de Philométor & tout ſon perſonnage de tuteur, fit une troiſième irruption dans l'Egypte, ſous prétexte de remettre ſur le trône le roi dépoſé; il battit les Aléxandrins dans un combat naval près de Péluſe, & alla former le ſiége d'Aléxandrie. On ſe mit à négocier, mais ce fut, de la part d'Antiochus, ſans interrompre le ſiége. *Ptolémée* Evergète & Cléopatre ſa ſœur, qui ſe trouvoient enfermés dans la place, eurent recours à la ſeule vraiment grande & puiſſante reſſource, à la protection des Romains; ce fut alors que C. Popilius Lenas, chef de l'ambaſſade romaine, envoyé pour protéger Evergète ou Phyſcon, enferma Antiochus dans un cercle, & lui commanda de choiſir à l'inſtant la paix ou la guerre; Antiochus ainſi preſſé, choiſit la paix & la rendit à l'Egypte. Il avoit déjà remis Philométor en poſſeſſion d'une partie de cette contrée, mais il avoit conſervé Péluſe, comme une clef pour y rentrer quand il lui plairoit. Philométor ouvrit les yeux ſur les motifs de cette conduite, il vit que ſon oncle ne vouloit que le mettre aux mains avec Phyſcon ſon frère, pour profiter de leurs diviſions; il fit parler d'accommodement à Phyſcon, ils traitèrent en effet par l'entremiſe de Cléopatre leur ſœur, & dépoſant toute rivalité, ils convinrent de régner conjointement avec l'union, non de deux princes, mais de deux frères.

Si le roi de Syrie n'avoit voulu, comme il le diſoit, que rétablir Philométor, il ne pouvoit qu'applaudir à la réconciliation des deux frères, qui laiſſoit Philométor ſur le trône ou qui l'y remettoit; il arriva cependant, comme les frères l'avoient prévu, qu'à cette nouvelle il arma de nouveau contre l'Egypte pour les punir de cette réconciliation même, & qu'il ſe déclara ſans détour ennemi de l'un & l'autre de ces deux princes. Il demanda qu'on lui cédât à perpétuité l'iſle de Cypre & la ville de Péluſe, avec un grand arrondiſſement. Sur le refus qu'il étoit bien ſûr d'éprouver en faiſant une pareille demande, il perça toute l'Egypte & fit ce ſiége d'Aléxandrie que l'ambaſſade romaine & la fierté de Popilius le forcèrent d'abandonner.

La bonne intelligence ne régna pas long-temps entre les deux frères; Phyſcon parvint à chaſſer Philométor; celui-ci n'eut plus d'autre reſſource que d'aller à Rome implorer la protection toute puiſſante du ſénat; il traverſa l'Italie, de Brunduſe ou Brindes à Rome, à pied, ſans ſuite & preſque ſans habits, dans l'état d'un homme dénué de tout. Démétrius, un des princes de la maiſon des rois de Syrie, qui étoit alors en ôtage à Rome, & qui fut dans la ſuite roi de Syrie, apprenant l'arrivée & les infortunes du roi d'Egypte, alla au-devant de lui à neuf ou dix lieues de Rome, & voulut le mettre en état de paroître en roi devant le ſénat; Philométor lui témoigna toute la reconnoiſſance que ſon procédé méritoit; mais il parut mettre quelque politique à donner au ſénat, par ſon extérieur même, une grande idée de l'abaiſſement où il étoit réduit, & du beſoin qu'il avoit de la protection des Romains. Il chercha en tout l'obſcurité, ſe logea dans une petite maiſon chez un peintre d'Aléxandrie. Quand le ſénat fut inſtruit du lieu de ſa demeure, il lui en fit préparer une autre plus digne de lui, où il fut introduit

par pluſieurs ſénateurs, & quand on eut entendu ſes plaintes & appris ſon détrônement, on envoya des ambaſſadeurs pour conclure un acommodement ſolide entre lui & ſon frère. On partagea entre eux le royaume d'Egypte; Philométor eut l'Egypte proprement dite & l'île de Cypre; Phyſcon, la Lybie & la Cyrénaïque.

On ne partage point la grandeur ſouveraine.

La diviſion ſe mit encore entre les deux frères. Phyſcon ne fut pas content de ſon lot, il voulut avoir l'île de Cypre; cette cauſe fut plaidée à Rome. Philométor fit connoître toutes les obligations que l'ingrat Phyſcon lui avoit, & qu'il oublioit; Phyſcon ayant, par ſes injuſtices & ſes violences, ſoulevé contre lui ſes peuples, qui ne vouloient pas moins que lui ôter la couronne & même la vie, Philométor par ſa médiation avoit ramené ces mêmes peuples à l'obéiſſance. Le ſénat ſentit que la juſtice & la foi des traités étoient pour Philométor; mais imbu de la maxime machiavelliſte: *divide & impera, diviſez pour régner*, il s'attacha principalement à entretenir la diſcorde entre les deux frères; il vint au ſecours de celui qui lui parut le plus foible, & il donna l'île de Cypre à Phyſcon, qui d'ailleurs étoit venu en perſonne à Rome, au lieu que, cette fois, Philométor s'étoit contenté d'y envoyer des ambaſſadeurs. Phyſcon, dans ſon ſéjour à Rome, vit la fameuſe Cornélie, mère des Gracques, & la demanda en mariage; elle préféra, pour une fille de Scipion l'africain, l'état de veuve de Tibérius-Gracchus, conſul & cenſeur, à celui de reine de Lybie.

Philométor, mécontent du nouveau décret du ſénat, refuſa de l'exécuter; en même temps les Cyrénéens, qui n'aimoient pas Phyſcon, lui fermèrent l'entrée de leur pays, & le vainquirent en bataille rangée; Phyſcon imputant ſes revers à ſon frère, fit porter des plaintes à Rome contre lui, & le ſénat déclara ſolemnellement qu'il n'y avoit plus d'alliance ni d'amitié entre les Romains & Philométor. Phyſcon ſe rétablit pour un temps dans la Cyrénaïque, mais ſa mauvaiſe conduite excita bien-tôt de nouveaux ſoulevemens, dans l'un deſquels il fut bleſſé & laiſſé pour mort; auſſi-tôt qu'il fut guéri, il entreprit de nouveau le voyage de Rome, où, par des plaintes amères, il anima le reſſentiment du ſénat contre ſon frère; le ſénat envoya des commiſſaires avec des troupes pour mettre Phyſcon en poſſeſſion de l'île de Cypre; Philométor vint à ſa rencontre, le battit, l'aſſiégea enſuite dans une place de l'île, le fit priſonnier, & bien plus jaloux encore de le vaincre par ſes bienfaits que par ſes armes, il lui pardonna tout, le remit en poſſeſſion de la Lybie & de la Cyrénaïque, y ajouta même quelque dédommagement pour l'île de Cypre qu'il retenoit. Cet acte de clémence & de généroſité déſarma Phyſcon, & termina pour jamais la guerre entre les deux frères. Les Romains, de leur côté, eurent honte de ſe déclarer contre un prince auſſi vertueux que Philométor.

Cléopatre, fille de Philométor, eſt la fameuſe Cléopatre de *Rodogune*. Son père l'avoit d'abord donnée en mariage à un impoſteur nommé Alexandre Bala, qui, en ſe faiſant paſſer pour fils d'Antiochus Epiphane, étoit parvenu, à la faveur des conjonctures & avec l'appui de pluſieurs rois voiſins, à monter & à s'affermir ſur le trône de Syrie; dans la ſuite, *Ptolémée*-Philométor ayant eu des raiſons d'être mécontent de Bala, lui ôta ſa fille, & la fit épouſer à Démétrius, concurrent de Bala au trône de Syrie. Les habitans d'Antioche ſe donnèrent à Philométor, & voulurent le prendre pour leur roi; mais ce prince toujours modéré leur déclara qu'il ſe contentoit de ſes états, & leur recommanda Démétrius, ſon nouveau gendre, qui étoit véritablement l'héritier légitime, & qui, par le crédit de Philométor, obtint leurs ſuffrages. Aléxandre Bala n'étoit pas éloigné; il accourut, mit tout à feu & à ſang aux environs d'Antioche; on en vint aux mains, Bala fut défait & prit la fuite; il fut livré aux vainqueurs, on lui trancha la tête, elle fut apportée à Philométor, qui parut trop jouir de cet indigne ſpectacle & de ce triſte triomphe. Il n'en jouit pas long-temps; bleſſé lui-même dans la bataille, il mourut au bout de peu de jours, des bleſſures qu'il y avoit reçues. Sa mort tombe à l'année 145 avant J. C.

7°. *Ptolémée*-Evergète ſecond, dit Phyſcon, frère de *Ptolémée*-Philométor, de crime en crime fut ſon ſucceſſeur. *Ptolémée*-Philométor avoit épouſé Cléopatre, ſa propre ſœur, & il en avoit un fils qu'il laiſſa en bas âge; Cléopatre voulut lui procurer la couronne & s'aſſurer la régence; les Egyptiens ſe partagèrent entre cet enfant & Phyſcon. Il ſe fit un accord entre celui-ci & Cléopatre; elle conſentit d'épouſer Phyſcon, qui devoit conſerver la couronne pendant ſa vie & la tranſmettre au fils de Cléopatre & de Philométor; mais Phyſcon, le jour même de ſes nôces, tua l'enfant entre les bras de Cléopatre ſa mère. Le reſte du règne de Phyſcon ne fut plus qu'un tiſſu de crimes & d'extravagances monſtrueuſes; ſes cruautés firent d'Aléxandrie un déſert, & il ne fut plus poſſible de la repeupler qu'à force d'immunités & de priviléges. Ce monſtre portoit l'ame la plus vile & la plus cruelle dans le corps le plus honteuſement difforme. Son ventre étoit d'une ſi énorme groſſeur, qu'il n'y avoit point d'homme qui pût l'embraſſer; jamais il n'alloit à pied, par l'impoſſibilité de porter le poids énorme de ſon corps; il fit cependant des efforts pour recevoir & accompagner trois illuſtres ambaſſadeurs que les Romains, ſuivant leur politique, envoyèrent en Egypte, en Syrie, dans l'Aſie mineure & dans la Grèce, pour prendre connoiſſance de l'état des affaires de ces différens pays, & y conformer leurs diſpoſitions. Par-tout où les Romains paroiſſoient, les plus

grands rois n'étoient plus que leurs ſujets; & ces trois ambaſſadeurs ſembloient faits pour donner des loix à l'univers; c'étoient le ſecond Scipion l'Africain dont on comptoit, dit Valère Maxime, non les eſclaves, mais les victoires, *non mancipia, ſed victoriæ numerabantur*; Sp. Mummius & L. Metellus. Phyſcon ſe piqua d'étaler aux yeux de ces hommes grands & modeſtes, un luxe & une magnificence qui le rendoient encore plus ridicule par le contraſte de leur ſimplicité. Sa table étoit couverte des mets les plus recherchés, les Romains ne touchoient qu'à ce qu'il y avoit de plus ſimple & de plus commun. Phyſcon n'alloit jamais nulle part que porté ſur le char le plus commode & du mouvement le plus doux; les Romains, pour tout voir dans le plus grand détail, n'alloient qu'à pied, & Phyſcon n'oſant pas aller autrement, s'épuiſoit en efforts pénibles pour les ſuivre de loin; Scipion dit tout bas au philoſophe Panætius ſon ami, qui l'avoit accompagné dans ce voyage: *les Alexandrins nous auront du moins l'obligation d'avoir vu marcher leur immobile ſouverain.* Le réſultat de cette entrevue fut que les ambaſſadeurs inſpirèrent aux Egyptiens un grand reſpect pour le nom romain, & conçurent un profond mépris pour le roi d'Egypte; encore s'il n'eût été que mépriſable, mais il n'y avoit point de crime dont il ne ſe ſouillât. Il ſe dégouta de Cléopatre ſa femme & ſa ſœur; il devint amoureux d'une fille qu'elle avoit eue de Philométor & qui ſe nommoit auſſi Cléopatre; il chaſſa la mère, déshonora, puis épouſa la fille.

Ses crimes paſſent toutes les bornes de la vraiſemblance. Se ſentant auſſi haï des nouveaux habitans, dont il avoit peuplé Alexandrie, qu'il l'avoit été des anciens, il n'imagina d'autre remède à ce mal, que de faire inveſtir par des troupes étrangères le lieu où les jeunes gens de la ville s'aſſembloient pour leurs exercices & de les faire tous paſſer au fil de l'épée; le peuple en fureur courut au palais pour y mettre le feu & brûler le barbare; il en étoit déjà ſorti, & s'étoit enfui dans l'île de Cypre avec Cléopatre ſa nouvelle femme, & Memphitis ſon fils qu'il avoit eu de la première. Les Alexandrins mirent le gouvernement entre les mains de cette première Cléopatre, parce que Phyſcon l'avoit répudiée, ils renverſèrent & briſèrent les ſtatues de Phyſcon. Les plus affreux tyrans auroient peine à imaginer l'eſpèce de vengeance qu'il oſa tirer de Cléopatre. Il fit égorger devant lui Memphytis, ſon propre fils, jeune prince de grande eſpérance.

Nempe tuo, furioſe.

Il fit couper ſon corps en morceaux, les mit dans une caiſſe avec la tête entière qu'il vouloit qu'on reconnût; il choiſit le jour où on célébroit avec beaucoup de ſolemnité la naiſſance de Cléopatre; & voulut que cette mère malheureuſe reçût la caiſſe fatale & la tête & les membres de ſon fils au milieu de la joie de cette fête; on ne connoît point d'autre exemple d'un pareil rafinement, d'une pareille recherche de barbarie. Cléopatre à ſon tour exerça une vengeance, mais bien plus naturelle, & que ce crime rendoit néceſſaire; ce fut de placer le crime même & cet abominable préſent ſous les yeux du peuple; alors l'horreur fut au comble, on jura d'exterminer le tyran ou du moins de l'exclure à jamais du trône, & Marſyas, général des troupes de la reine, marcha contre Phyſcon; il eut le malheur d'être vaincu, pris & conduit à Phyſcon; il s'attendoit à périr dans les tourmens; Phyſcon lui fit grace, il étoit las des cruautés, elles ne lui avoient produit que des malheurs, il voulut eſſayer de la clémence, il voulut bien tard regagner les cœurs des Alexandrins. Cléopatre, après la défaite de Marſyas, étoit allée en Syrie demander du ſecours; Phyſcon rentra dans Alexandrie & remonta ſur le trône. Il occupa chez eux les Syriens pour les empêcher de ſe mêler des affaires de l'Egypte, & ce monſtre mourut tranquille dans ſon lit au milieu de ſa capitale, l'an 117 avant J. C. ayant régné 29 ans, depuis la mort de ſon frère Philométor.

8°. *Ptolémée, dit Lathyre.* Phyſcon avoit laiſſé trois fils: *Ptolémée* Apion qu'il avoit eu d'une concubine; & deux fils réputés légitimes qu'il avoit eus de la ſeconde Cléopatre ſa nièce; l'aîné s'appelloit *Lathyre*, ſobriquet qui répond à celui de *Ciceron*; le cadet, Alexandre Apion, eut la Cyrénaïque en vertu du teſtament de Phyſcon ſon père, & il la laiſſa lui-même par teſtament aux Romains; Phyſcon avoit laiſſé l'Egypte à la ſeconde Cléopatre ſa femme, & lui avoit abandonné le choix de celui de ſes deux fils qu'elle voudroit faire régner avec elle. L'hiſtoire de cette Cléopatre d'Egypte eſt preſque, à tous égards, la même que celle de la fameuſe Cléopatre de Syrie, ennemie & rivale de Rodogune. Elle n'aimoit aucun de ſes deux fils, mais elle haiſſoit mortellement l'aîné; elle choiſit Alexandre 1°. parce qu'il étoit plus jeune; 2°. parce qu'elle le croyoit plus facile à gouverner; elle avoit perſécuté Lathyre dès le vivant de Phyſcon, & l'avoit fait reléguer dans l'île de Cypre; mais le peuple d'Alexandrie prit ſous ſa protection ce prince opprimé, il ne ſouffrit pas qu'on lui fît perdre ſon droit d'aîneſſe; la reine fut obligée de le faire revenir de ſon exil, & de l'aſſocier à la couronne; elle n'en fut que plus injuſte à ſon égard, & prit plaiſir à exercer toute ſorte de tyrannie ſur ce roi qu'on l'avoit forcé de nommer; il aimoit tendrement Cléopatre, ſa ſœur & ſa femme ſuivant l'uſage d'Egypte, elle le força de la répudier, parce qu'il l'aimoit, & d'épouſer Sélène, ſa ſœur cadette, parce qu'il ne

l'aimoit pas ; elle s'attacha ſur-tout à ſemer la diviſion entre les deux frères, & donna dans cette vue le royaume de Cypre au cadet ; enſuite s'appercevant que Lathyre cherchoit à s'affranchir de ſes liens, qu'il ne la conſultoit pas ſur tout & ne ſuivoit pas en tout ſes conſeils ou plutôt ſes ordres, elle imagina pour le perdre un ſtratagême odieux ; elle fit faire des bleſſures à quelques-uns des eunuques qu'on ſavoit être les plus dévoués à ce te princeſſe, elle les produiſit en cet état dans une aſſemblée du peuple, elle demanda juſtice d'un fils dénaturé qui avoit voulu tuer ſa mère, & qui avoit traité ainſi ceux qui avoient fait leur devoir en la défendant. Le peuple qu'il eſt toujours ſi aiſé de tromper & d'enflammer, & pour qui toute accuſation eſt une preuve, ſe ſouleva contre Lathyre & vouloit le mettre en pièces ; il s'échappa, mais Cléopatre reſta la maîtreſſe & fit ce qu'elle avoit d'abord réſolu de faire, elle mit Alexandre ſur le trône d'Egypte & obligea Lathyre de ſe contenter de celui de Cypre. Il alla faire la guerre dans la Paleſtine & dans la Phénicie. Il faut, en rapportant le trait ſuivant, ſe hâter de dire que c'eſt Joſeph qui le rapporte d'après Strabon, & qu'il n'en eſt pas plus vraiſemblable. Ces auteurs diſent donc qu'après une grande victoire qu'il venoit de remporter, prenant des quartiers dans des villages voiſins, qu'il trouva remplis de femmes & d'enfans, les hommes ayant pris la fuite, il fit tout égorger, il fit hacher tous ces corps par morceaux & les fit cuire dans des chaudières comme pour en faire ſouper ſon armée. Son but dans cette barbarie, étoit, dit-on, de faire répandre le bruit & d'établir la croyance que ſes troupes ſe nourriſſoient de chair humaine, il eſpéroit par-là jetter la terreur dans tout le pays ; mais une telle terreur eſt très-dangereuſe à inſpirer, car la fureur & l'horreur en ſont inſéparables & doivent naturellement diſpoſer les hommes à la réunion contre de tels ennemis du genre humain ; un peuple d'Antropophages parmi des nations qui ne le ſeroient pas, ſeroit bientôt détruit. Phyſcon avoit mieux raiſonné, lorſque de la violence & de la barbarie il avoit voulu en revenir à la clémence.

Cependant Cléopatre s'allarma d'apprendre que ſon fils ſavoit vaincre ; elle craignit qu'il n'acquît aſſez de force & de puiſſance pour venir la troubler dans la poſſeſſion de l'Egypte, elle ſe hâta de le prévenir & d'envoyer contre lui une armée, qui lui fit lever le ſiége de Ptolémaïde où elle le trouva occupé ; il crut alors que les forces de l'Egypte étant tranſportées dans la Phénicie, il trouveroit l'Egypte dégarnie de troupes, & que c'étoit le moment de l'attaquer. Il ſe trompa, la prudence de Cléopatre avoit pourvu à tout ; il fut repouſſé de l'Egypte & chaſſé de la Paleſtine.

Ptolémée-Alexandre, ſon frère cadet, ne partageoit point la haine de Cléopatre pour Lathyre ; les vues ambitieuſes de ſa mère ne lui échappoient pas, il vit clairement qu'elle n'aimoit aucun de ſes fils, qu'elle n'aimoit que l'empire, que les crimes ne coûtoient rien à ſon ambition ; il ne voulut point paroître les partager, & il ne ſe crut pas lui-même en ſûreté auprès d'elle, il s'exila volontairement, abandonna la couronne pour conſerver la vie, & ſe cacha dans la retraite pour n'être ni miniſtre ni victime des cruautés politiques. Ce fut un nouvel embarras pour Cléopatre ; le peuple ne voulut pas ſouffrir qu'elle regnât ſeule ; on employa les plus vives ſollicitations auprès du prince, qui ne ſe détermina qu'avec beaucoup de peine à revenir, heureux s'il ne fût jamais revenu. Juſque là, tout l'intérêt étoit en ſa faveur ; mais voyant ſa vie ſans ceſſe menacée par une mère dont l'ambition ne pouvoit ſouffrir aucun partage d'autorité, il prit le parti de la prévenir & la fit périr elle-même. Ce crime qui égaloit ſeul tous ceux de ſa mère, ne lui réuſſit point ; les Alexandrins ne voulurent point d'un roi parricide, ils rappellèrent Lathyre. Alexandre fit quelques vains efforts pour ſe maintenir, puis pour ſe rétablir, il périt bientôt dans une de ſes expéditions ; Lathyre reſta en poſſeſſion du trône, & le reſte de ſon régne ne fut plus troublé que par une rebellion particulière qui entraîna la ruine de la ville de Thébes en Egypte, qu'il ne vint à bout de réduire qu'après un ſiége de trois ans. Il mourut peu de temps après, l'an 81 avant Jéſus-Chriſt. Son régne avoit été en tout de trente-ſix ans, dont il avoit régné onze en Egypte conjointement avec ſa mère, dix-huit en Cypre, ſept ſeul en Egypte après la mort de Cléopatre & l'expulſion d'Alexandre.

9°. *Ptolémée* IX. C'eſt cet Alexandre, qui eſt compté au nombre des rois d'Egypte, parce qu'en effet il y avoit regné avec ſa mère. Son article a été fait dans ce dictionnaire par M. Turpin, ſous le nom d'*Alexandre*. (Voyez *Alexandre, Hiſt. d'Egypte.*)

10°. *Ptolémée* X. C'eſt un autre Alexandre, fils du précédent. Son article a pareillement été fait ſous ce nom par M. Turpin (voyez l'art. *Alexandre II, Hiſt. d'Egypte.*) Et corrigez ce qui eſt dit dans cet article, que Lathyre avoit légué en mourant le royaume d'Egypte aux Romains ; c'eſt Alexandre II, ou Ptolémée X qui fit cette diſpoſition.

11°. *Ptolémée-Auletes*, *Aulète*, bâtard de Lathyre, fut nommé *Aulète*, c'eſt-à-dire *joueur de flûte*, parce qu'il ſe piquoit d'en jouer ſi bien qu'il voulut en diſputer le prix dans les jeux publics. Les Egyptiens le mirent ſur le trône à la place d'Alexandre II qu'ils avoient chaſſé. Mais Alexandre étant mort après avoir inſtitué le peuple Romain ſon héritier, on ne pouvoit plus être

roi d'Egypte ſans la permiſſion des Romains, & ſans avoir obtenu le titre de leur allié. Céſar alors conſul, & s'appuyant du crédit de Pompée, qui lui étoit néceſſaire pour avoir le conſentement du peuple, vendit chèrement à *Ptolémée* ce titre d'allié du peuple romain. Il lui en coûta tant pour Céſar que pour Pompée ſix mille talens, qu'on évalueroit aujourd'hui à près de vingt-ſept millions. A ce prix, il fut déclaré ami & allié du peuple romain, il fut roi d'Egypte.

Mais pour fournir cette ſomme, il fallut qu'il accablât ſes ſujets d'impôts ; ceux-ci ſe révoltèrent, *Ptolémée* fut obligé de s'enfuir. On mit ſur le trône Bérénice, l'aînée de ſes filles. *Ptolémée* dans ſa fuite, ayant abordé dans l'iſle de Rhodes, apprit que Caton venoit d'y arriver en allant réduire l'iſle de Cypre (voyez plus bas l'article du premier *Ptolémée* de Cypre). Aulète fit avertir Caton qu'il étoit à Rhodes & qu'il déſiroit de l'entretenir ſur diverſes affaires ; il ne doutoit pas que ſur cet avis Caton ne ſe rendit d'abord chez lui. Caton (c'eſt celui d'Utique) plein à la fois de la fierté romaine & de la fierté ſtoïque, répondit que ſi Aulète avoit à l'entretenir, il pouvoit le venir trouver ; il y vint ; Caton le reçut comme un ſimple particulier, lui dit ſeulement de s'aſſeoir, l'écouta, & quand il eut dit qu'il alloit à Rome implorer le ſecours du ſénat contre ſes ſujets rebelles, qu'allez-vous « faire, lui dit Caton ? dévorer mille indignités, » ramper ſervilement aux portes des grands de » Rome qui ne les ouvriront qu'à prix d'argent, » & dont toutes les richeſſes de votre Egypte ne » pourroient aſſouvir l'avidité ; retournez dans » vos états, faites la paix avec vos ſujets, ce » ſont les premiers amis qu'il faut ſavoir ac» quérir & conſerver ». Ce conſeil de Caton ébranla Aulète : mais on ne lui permit pas de le ſuivre ; il vint à Rome, où il fut obligé de ſolliciter de porte en porte chaque magiſtrat, chaque ſénateur. Céſar ſur lequel il fondoit principalement ſes eſpérances, n'étoit pas à Rome, il faiſoit la guerre dans les Gaules ; Pompée le reçut, le logea chez lui, n'oublia rien pour le ſervir ; par ſes ſoins, le conſul Lentulus fut chargé de rétablir *Ptolémée*-Aulète ſur le trône.

Cependant les Egyptiens envoyèrent à Rome une ambaſſade ſolemnelle pour juſtifier leur révolte ; *Ptolémée* trouva le moyen de faire périr preſque tous ces ambaſſadeurs par le fer ou par le poiſon ; il en devint plus odieux, il s'éleva contre lui dans Rome de violens orages, on fabriqua un oracle de Sibylle qui défendoit de fournir des troupes au roi d'Egypte, & on profita contre lui de toute la ſuperſtition du peuple romain ; tant les hommes ont beſoin de paſſer par l'erreur pour arriver à la juſtice & à la vérité ! Il étoit juſte peut-être de ne pas prendre la défenſe d'un roi qui avoit opprimé ſon peuple, corrompu des ſénateurs, acheté des ſuffrages à prix d'argent, égorgé, empoiſonné des ambaſſadeurs ; mais pour accomplir cette juſtice, il falloit du menſonge, de l'erreur, un oracle de Sibylle.

Oui, je connois ton peuple, il a beſoin d'erreur.

Il fallut tranſiger avec l'oracle & chercher des biais ; Cicéron propoſa celui de conquérir & de pacifier l'Egypte, & d'y envoyer enſuite *Ptolémée*-Aulète ſans lui fournir de troupes, ce qui étoit la ſeule choſe défendue par l'oracle. Lentulus n'oſa exécuter ce projet ; Gabinius plus hardi s'engagea dans cette expédition, où il fut bien ſecondé par Marc-Antoine, qui fut depuis ce célèbre triumvir.

Bérénice que les Egyptiens avoient nommée leur reine, avoit épouſé d'abord Seleucus, dernier prince de la race des Séleucides ; il devint odieux aux Egyptiens & à ſa femme, qui le fit étrangler ; elle épouſa enſuite Archelaüs, grand-prêtre de Comane dans le Pont, fils d'Archelaüs un des généraux du fameux Mithridate. Cet Archelaüs regnoit avec Bérénice, lorſque les Romains vinrent faire la conquête de l'Egypte, il fut tué en combattant vaillamment contre eux ; l'Egypte fut ſoumiſe, & obligée de recevoir Aulète. Celui-ci fit mourir Bérénice ſa fille, pour avoir régné pendant ſon exil ; Gabinius lui laiſſa quelques troupes romaines pour ſa garde ; Aulète pour pouvoir fournir à Gabinius la ſomme dont ils étoient convenus pour ſon rétabliſſement, fit périr tous les gens riches du parti qui lui avoit été contraire, ayant beſoin de leurs confiſcations ; ce fut une ſource intariſſable d'extorſions & de violences ; les Egyptiens ſouffrirent tout ; mais un ſoldat romain ayant tué par mégarde un chat, rien ne put empêcher le peuple de mettre ce ſoldat en pièces ſur le champ, car ce chat étoit un des dieux du pays. Ce trait peut ſervir à faire connoître les Egyptiens de ce tems-là, il en eſt de même du trait ſuivant : Archelaüs s'étant mis en marche pour aller combattre les Romains, quand il fallut aſſeoir le camp, & faire des retranchemens, ces peuples accoutumés à la moleſſe & à l'oiſiveté, s'écrièrent qu'ils étoient venus pour combattre ; non pour remuer des terres, & que s'il s'agiſſoit de travaux, on n'avoit qu'à y employer des mercenaires, aux dépens du public.

Ptolémée-Aulète, obligé de fuir précipitamment de l'Egypte dans le tems de la révolution qui l'avoit renverſé du trône, n'avoit pas pû en emporter aſſez d'argent pour ſuffire aux profuſions qu'exigeoit l'avarice de Rome ; il fut obligé d'emprunter à Rome même, & ce fut un chevalier romain, nommé C. Rabirius Poſthumus, ami de Céſar, qui, ſous une eſpèce de garantie de Pompée, prêta ou fit prêter à *Ptolémée*-Aulète les ſommes dont il avoit beſoin. Quand *Ptolémée* fut rétabli ſur ſon trône, Rabirius l'alla trouver pour être payé ; Aulète, en lui faiſant ſen-

tir que c'étoit une choſe difficile & preſque impoſſible, lui propoſa de ſe charger du ſoin de ſes finances, ce qui lui procureroit le moyen de ſe rembourſer peu à peu par ſes mains. Rabirius prit ce parti dans la crainte de tout perdre ; *Ptolémée* ſaiſit un prétexte pour le faire arrêter, & Rabirius fut trop heureux de ſe ſauver de priſon & de quitter l'Egypte, plus pauvre qu'il n'y étoit venu. A ſon retour, il fut accuſé à Rome d'avoir fourni à *Ptolémée* des moyens de corruption, ce qui n'étoit pas ſans quelque fondement; d'avoir avili la qualité de chevalier romain par l'emploi qu'il avoit accepté en Egypte ; enfin d'avoir partagé avec Gabinius l'argent fourni par *Ptolémée* pour ſon rétabliſſement. Le diſcours que Cicéron fit pour défendre Rabirius, diffame à jamais *Ptolémée*-Aulète. Le rétabliſſement de ce prince ſur le trône, eſt à-peu-près de l'an 56 avant Jéſus-Chriſt. On ne ſait plus rien de ſon hiſtoire. Il mourut environ quatre ans après être rentré dans ſes états.

12°. *Ptolémée* XII, fils de *Ptolémée*-Aulète, fut le dernier *Ptolémée* qui régna dans Aléxandrie ; c'eſt celui qui fit périr Pompée & qui voulut faire périr Céſar, les deux bienfaiteurs de ſon père ; c'eſt celui que Corneille a peint avec beaucoup de vérité dans la tragédie de *Pompée*.

Toutes ſes actions ont ſenti la baſſeſſe,
J'en ai rougi moi-même, & me ſuis plaint à moi
De voir là *Ptolémée*, & n'y voir point de roi.

Ptolémée-Aulète avoit laiſſé deux fils & deux filles; par ſon teſtament, il donnoit la couronne à l'aîné des fils, c'eſt notre *Ptolémée* XII, & à l'aînée des filles, c'eſt cette fameuſe Cléopatre, dont la deſtinée fut de ſubjuguer les maîtres du monde, qui en ſubjugua deux, qui eſpéra & tenta de ſubjuguer le troiſième, & qui ſe fit piquer par un aſpic pour n'être pas menée en triomphe à Rome.

Auſa & jacentem viſere regiam
Vultu ſereno fortis, & aſperas
Tractare ſerpentes ut atrum
Corpore combiberet venenum.
Deliberatâ morte ferocior,
Sævis Liburnis ſcilicet invidens
Privata deduci ſuperbo
Non humilis mulier triumpho.

Voyez l'article CLÉOPATRE.

Ptolémée-Aulète avoit ordonné que, ſelon l'uſage de ſon pays & de ſa maiſon, *Ptolémée* épouſeroit Cléopatre & qu'ils gouverneroient conjointement ; & comme ils étoient tous deux fort jeunes, Cléopatre n'ayant que dix-ſept ans & *Ptolémée* treize, leur père les mit ſous la tutelle du ſénat romain ; & ce fut Pompée qui fut nommé tuteur du jeune roi par l'ordre duquel il fut aſſaſſiné.

L'eunuque Pothin ou Photin, que Cléopatre dans *Pompée* traite avec tant de hauteur & de mépris, fut l'inſtituteur & le miniſtre de *Ptolémée* & ſon tuteur en Egypte ; Achillas étoit ſon général d'armée & fut un des aſſaſſins de Pompée, avec Septime, *Septimius*, officier Romain au ſervice du roi d'Egypte, à qui Céſar fait un ſi juſte & ſi ſévère accueil.

Allez, Septime, allez vers votre maître,
Céſar ne peut ſouffrir la préſence d'un traître.
D'un Romain lâche aſſez pour ſervir ſous un roi,
Après avoir ſervi ſous Pompée & ſous moi,

Un autre miniſtre qu'on ne pouvoit pas faire paroître dans la tragédie, parce qu'il n'eût été qu'une répétition de Photin, Théodote, précepteur du jeune roi, fut celui dont les ſiniſtres conſeils contribuèrent le plus à la mort de Pompée. On n'a pas pu y faire entrer non plus Ganymède, autre eunuque du palais, chargé de l'éducation d'Arſinoë, ſœur cadette de Cléopatre, qui, plus méchant & plus vicieux que tous les autres, enleva la jeune princeſſe confiée à ſes ſoins & la fit proclamer reine, pour l'oppoſer à Cléopatre & à Céſar; qui voulant ſupplanter Achillas, le fit périr ſur une fauſſe accuſation & ſe mit en ſa place; qui en gâtant toute l'eau douce du quartier de Céſar dans Aléxandrie, fut près de le faire périr avec ſa foible armée. Céſar avoit trop compté ſur ſa fortune, en abordant ſur le rivage de l'Egypte avec peu de ſoldats ; auſſi ne ſe vit il jamais expoſé à tant de dangers ſans ceſſe renaiſſans, que pendant ſon ſéjour en Egypte; ce fut-là ſur-tout qu'il eut beſoin & qu'il ſut ſe ſervir des reſſources inépuiſables de ſon génie. Ce qui lui donna ſur-tout beaucoup d'avantage dans les occaſions même les plus périlleuſes, ce fut d'avoir *Ptolémée* en ſa puiſſance. Les Egyptiens ne pouvant venir à bout d'accabler la petite troupe de Céſar, & ſachant qu'il faiſoit venir du renfort de tous côtés, parurent deſirer la paix ; ils ſe bornèrent à demander la liberté de leur roi, aſſurant Céſar que par cette ſeule grace il verroit tout pacifié. Céſar, ſans les croire & ſans les craindre, voulut les mettre entièrement dans leur tort & leur accorda leur demande. Ici le jeune *Ptolémée* manifeſtant tous les vices de ſon caractère, & de ſon éducation, & pouſſant la diſſimulation juſqu'à un degré qui la rendoit trop groſſière ; pourquoi, dit-il à Céſar les larmes aux yeux, pourquoi nous ſéparer ? pourquoi me priver de votre préſence ? elle m'eſt plus chère que l'avantage ſi deſiré de régner ; je me formois auprès de vous & pour la guerre & pour l'empire ; attendez que vous ayez achevé votre ouvrage. Céſar, ſans être touché de cette fauſſe tendreſſe,

tira

ſint parole aux Alexandrins : le premier uſage que *Ptolémée* fit de la liberté, fut de ranimer la guerre avec plus de violence que jamais. Ce ne fut pour Céſar & pour les Romains qu'une ſource de nouvelles victoires ; *Ptolémée* battu de tous côtés & ſur terre & ſur mer, ſe noya dans le Nil en voulant ſe ſauver en bateau. Céſar donna la couronne d'Egypte à Cléopatre, à qui ſon frère avoit voulu enlever la part qu'elle y avoit par le teſtament d'Aulète ; & pour paroître ſe conformer à l'eſprit de ce teſtament, il lui aſſocia le dernier de ſes frères ; mais c'étoit la nommer ſeule reine, car cet autre frère n'avoit qu'onze ans, & jalouſe en effet de régner ſeule, quand ce frère eut quinze ans, elle l'empoiſonna. *Ptolémée XII* périt l'an 47 avant J. C. & le XIII, ſi l'on veut le compter, l'an 43. Celui-ci avoit auſſi été nommé roi de Cypre par Céſar, avec Arſinoé ſa jeune ſœur. Ce fut ſous *Ptolémée* XII & dans le cours des guerres de Céſar en Egypte qu'un incendie conſuma la bibliothèque d'Alexandrie, compoſée alors de quatre cents mille volumes.

13°. Nous avons renvoyé ici l'article de *Ptolémée Céraunus* ou *le foudre*, fils aîné de *Ptolémée*-Soter & d'Eurydice ſa première femme. Lorſque Bérénice, ſeconde femme du même *Ptolémée*-Soter l'eût engagé à faire couronner *Ptolémée*-Philadelphe, fils de Bérénice, au préjudice de Céraunus, celui-ci ſe retira mécontent à la cour de Lyſimaque, roi de Thrace & d'une partie de l'Aſie. Agathocle, fils de Lyſimaque, étoit beau-frère de Céraunus, ayant épouſé Lyſandra, fille, comme lui, de *Ptolémée*-Soter & d'Eurydice. Après avoir conclu ce mariage, Lyſimaque avoit auſſi épouſé une ſœur de Céraunus & de Lyſandra, mais d'une autre mère qui étoit cette Bérénice, mère de Philadelphe, & il avoit eu pluſieurs enfans de cette ſeconde femme, nommée Arſinoé. Les intérêts divers des deux ſœurs Lyſandra & Arſinoé & de leurs enfans, rempliſſoient d'intrigues & de cabales la cour du vieux Lyſimaque, l'arrivée de Céraunus fortifioit le parti de Lyſandra, mais la jeune femme d'un vieux roi eſt toujours la plus puiſſante ; les jalouſies politiques dont Arſinoé remplit l'eſprit de Lyſimaque, le portèrent à faire périr Agathocle ſon fils en priſon. Lyſandra s'enfuit alors avec ſes enfans, & Céraunus ſon frère & Alexandre, autre fils de Lyſimaque, qui craignoit pour lui le même ſort ; ils ſe réfugièrent à la cour de Seleucus *Nicator*, roi de Syrie, qui n'étant jamais las de vaincre, fut aiſément déterminé par eux à entrer en guerre avec Lyſimaque. Cette guerre fut heureuſe pour Séleucus, Lyſimaque tué dans une bataille livrée en Phrygie, le laiſſa maître de preſque tous ſes états ; Séleucus comblé de joie & de gloire, ſe diſpoſoit à en prendre poſſeſſion, lorſqu'il fut aſſaſſiné par Céraunus lui-même, qui paroiſſant alors le vengeur de Lyſimaque, eut un parti dans ſes états de ce prince ; il feint alors d'être amoureux d'Arſinoé ſa ſœur, & il la demande en mariage, ſelon l'uſage des Egyptiens. Il la trompe par les ſermens les plus ſolemnels, il arrache, il force ſon conſentement, les nôces ſe célèbrent avec de grandes marques de joie & de tendreſſe. Arſinoé invite ſon nouvel époux à venir faire ſon entrée dans Caſſandrie ſa ville principale ; elle prend les devans & lui prépare une fête magnifique ; temples, places publiques, maiſons particulières, par ſes ſoins tout eſt orné, les autels dreſſés, les victimes préparées ; elle ordonne à ſes fils Lyſimaque & Philippe, enfans d'une rare beauté, d'un air déjà majeſtueux, d'aller au devant de Céraunus avec des couronnes ſur la tête. Céraunus les prend dans ſes bras, les tient étroitement ſerrés, & ces enfans ſemblent avoir retrouvé leur père. Céraunus entre avec eux dans la ville. Soudain la ſcène change, il s'empare de la citadelle, & ordonne d'égorger les deux princes ; ces enfans effrayés ſe réfugient entre les bras de leur mère qui les couvre de ſon corps & ſe jette au devant des meurtriers ; percés de coups, ces enfans exhalent leurs innocentes ames dans le ſein de leur mère déſeſpérée ; on l'entraîne elle-même, les habits déchirés, les cheveux épars ; elle eſt réléguée en Samothrace ; malheureuſe, mais juſtement punie d'avoir fait immoler l'innocent Agathocle par un père aveugle & trompé. Si cette hiſtoire des ſucceſſeurs d'Alexandre offre beaucoup de crimes, elle en montre preſque toujours le châtiment ; ce n'eſt pas que la providence qui gouverne l'univers, ſe ſoit fait une loi de punir dès ce monde tous les crimes, mais il eſt dans la nature des choſes que les crimes ne puiſſent guères être commis, ſans être ou connus ou du moins ſoupçonnés, & il eſt également dans la nature des choſes que, dans ces deux cas, ils ſoient ſouvent punis. Ceux de Céraunus le furent auſſi ; les Gaulois ayant chez eux trop d'habitans, envoyèrent de nombreuſes colonies chercher fortune dans la Pannonie, dans la Thrace, dans l'Illyrie, dans la Macédoine. Céraunus alla au-devant de ces étrangers avec un petit nombre de ſoldats mal diſciplinés, comme s'il étoit, dit Juſtin, auſſi facile de bien faire la guerre que de commettre des crimes, *quaſi bella non difficiliùs quàm ſcelera patrarentur.* Les Gaulois lui offrirent la paix s'il vouloit l'acheter. Sa réponſe fut qu'il conſentiroit à la leur accorder s'ils lui livroient leurs armes, & s'ils lui donnoient leurs principaux chefs pour ôtages. Cette fierté fit rire les Gaulois ; on en vint aux armes, Céraunus fut défait & tué l'an 279 avant J. C.

Ce nom de *Ptolomée* ou *Ptolémée*, qui étoit le nom générique des rois d'Egypte Lagides, c'eſt-à-dire, deſcendus de Lagus & de *Ptolémée*-Soter, ſon fils, fut auſſi celui de deux rois de Cypre, de la même race des Lagides, l'un frère de *Ptolémée*-Aulète, & l'autre ſon fils.

Le premier étoit d'une avarice ſordide, & ce fut ce qui le perdit. Clodius qui commandoit une

flotte romaine du côté de la Cilicie, fut pris par des pirates; il envoya prier le roi de Cypre, de lui fournir de quoi payer ſa rançon. *Ptolémée* envoya une ſomme ſi ridiculement modique, (deux talens) que comparés à l'objet dont il s'agiſſoit, elle devenoit une inſulte pour Clodius, & un refus de le ſervir; Clodius étoit vindicatif & méchant, (voyez ſon article). Ayant été créé tribun du peuple, il eut en main de quoi ſe venger de *Ptolémée*. Le royaume de Cypre faiſoit depuis long-temps partie du royaume d'Egypte, & Alexandre II ou *Ptolémée* X, roi d'Egypte, avoit inſtitué le peuple romain ſon héritier; le ſénat n'avoit point encore pris de parti définitif au ſujet de ce teſtament, il avoit paru craindre que dans les conjonctures où on ſe trouvoit, tant de provinces acquiſes par des diſpoſitions teſtamentaires, n'accuſaſſent de trop d'avidité la politique romaine, & n'indiſpoſaſſent les eſprits. Clodius, pour ſe venger, paſſa par deſſus cette conſidération; il réclama en faveur du peuple romain, la diſpoſition d'Alexandre II; il ſoutint que le royaume de Cypre faiſant partie du royaume d'Egypte, le poſſeſſeur actuel n'y avoit nul droit, & il obtint en conſéquence un ordre du peuple, pour ſaiſir le royaume de Cypre, & dépoſer *Ptolémée*. Pour l'exécution d'un jugement ſi injuſte, il fit nommer le plus juſte des romains, Caton; c'étoit, d'un côté, conſacrer ſa vengeance en la faiſant exercer ſous un nom reſpecté; c'étoit de l'autre, ſous un prétexte honorable, puiſqu'il s'agiſſoit d'une commiſſion utile au peuple romain, éloigner Caton, dont la préſence eût apporté un puiſſant obſtacle aux deſſeins ambitieux que ce tribun méditoit pour l'avenir. Flatté ou non de cette commiſſion, Caton parut vouloir s'en acquitter avec ménagement & avec douceur. Arrivé à Rhodes, il fit dire à *Ptolémée* de ſe retirer paiſiblement, lui promettant qu'à ce prix il lui procureroit la ſouveraine ſacrificature du temple de Vénus à Paphos, place dont les revenus ſuffiroient pour le faire ſubſiſter honorablement. *Ptolémée*, ſans aucun moyen de réſiſter aux romains, eut cependant le courage de rejetter cette propoſition, & de vouloir mourir en roi. Toujours occupé de ſes richeſſes, il vouloit d'abord qu'elles périſſent avec lui. Il en fit charger un vaiſſeau où il devoit s'embarquer lui-même, & qu'il devoit faire percer pour être enſeveli dans la mer; il changea d'avis enſuite, il remit ſes tréſors dans leurs magaſins, & prit le parti de s'empoiſonner. Sur cela, Valère Maxime l'appelle vil eſclave de l'or: *pecuniæ miſerabile mancipium*; & M. Rollin dit qu'il faiſoit bien voir par-là qu'il aimoit plus les richeſſes qu'il ne s'aimoit lui-même. Ces reproches me paroiſſent bien déplacés; quand un homme renonce à la vie, quel reproche d'avarice peut-on lui faire, parce qu'il n'emporte pas avec lui ſes richeſſes? c'étoit au contraire lorſqu'il vouloit périr avec elles, qu'il s'y montroit attaché pour ainſi dire au delà même du trépas; & c'eſt ſans doute pour éviter ce reproche que par réflexion il changea de parti, ſans abandonner le projet de mourir. Velleïus Paterculus dit que *Ptolémée* par le déréglement de ſes mœurs, meritoit l'affront & le tort qu'on lui faiſoit en le dépouillant de ſon royaume: *omnibus morum vitiis eam contumeliam meritum*; comme ſi, dit M. Rollin, les vices d'un homme étoient un titre légitime pour s'emparer de ſes biens! Cicéron, ſans parler de ſon avarice ni de ſes vices, s'indigne en homme de bien, de l'injuſtice cruelle qui lui fut faite en cette occaſion; il en fait un juſte ſujet de reproche contre Clodius, & il fait ſentir avec ménagement qu'il fut fâcheux pour un homme tel que Caton, de ſe voir chargé d'une pareille commiſſion. Caton tranſporta les tréſors de *Ptolémée* en Italie; & par-là, il eſt au nombre des corrupteurs de Rome. A peine dans les plus éclatans triomphes avoit-on vu porter tant d'or & tant d'argent. Il avoit fait vendre à l'encan les meubles & les effets précieux du roi de Cypre, & ne s'étoit réſervé qu'un portrait de Zénon, fondateur de la ſecte des Stoiciens qu'il avoit embraſſée, mais il n'y avoit rien de ſtoïque dans cette triſte expédition. La date de ces événemens eſt l'an 58 avant J. C.

Le ſecond *Ptolémée*, roi de Cypre, eſt le même que le frère puîné de *Ptolémée* XII, roi d'Egypte, dont il eſt parlé à la fin de cet article de *Ptolémée* XII, & qui fut empoiſonné à quinze ans, par la célèbre Cléopatre ſa ſœur. Céſar l'avoit fait roi de Cypre avec la jeune Arſinoé ſa ſœur, comme *Ptolémée* XII étoit roi d'Egypte, avec Cléopatre ſa ſœur aînée.

On trouve dans l'hiſtoire ancienne divers autres *Ptolémées*.

En Macédoine, un *Ptolémée*, fils d'Amyntas II, qui diſputa la couronne à Perdiccas, & contre lequel Pélopidas prononce en faveur de Perdiccas.

En Syrie, un autre *Ptolémée*, fils de Seleucus, tué à la bataille d'Ipſus, l'an 301 avant J. C.

Un *Ptolémée* Macron, gouverneur de l'iſle de Cypre, dont il eſt beaucoup parlé dans les livres des Macchabées, & dont la foi chancelante ſe donne tantôt aux rois d'Egypte, tantôt aux rois de Syrie. Tombé dans la diſgrace & dans la pauvreté, il s'empoiſonna.

Un *Ptolémée*, fils de Pyrrhus, roi d'Epire, fut tué dans un combat contre les Lacédémoniens, l'an 271 avant J. C.

Un autre *Ptolémée*, un des principaux officiers du dernier Philippe, roi de Macédoine, père de Perſée, trempa dans une conſpiration contre Philippe, qui le fit mourir.

Un autre *Ptolémée* encore, étoit le ſecond de deux fils d'Antoine & de Cléopatre. Antoine en les proclamant rois des rois, leur aſſigna en effet

une multitude de royaumes ; à l'aîné, Alexandre, ceux d'Arménie, des Mèdes & des Parthes ; à *Ptolemée*, le cadet, ceux de Syrie, de Phénicie & de Cilicie.

PTOLOMÉE (CLAUDE) *Hiſt. litt.*) mathématicien Egyptien, ſi célèbre par ſon ſyſtême du monde, abandonné aujourd'hui pour celui de Copernic ; mais qu'on ſuit toujours dans la ſphère armillaire, par la commodité qu'il fournit d'expliquer le mouvement des aſtres, conformément aux apparences. Il n'eſt pas moins célèbre encore par ſon *Almageſte*, *ou Compoſitio magna*, par ſa géographie & par pluſieurs autres ſavants ouvrages dont on a le recueil *in-folio*. Les Grecs l'appeloient *très-ſage* & même *divin*. Il vivoit ſous l'empire d'Adrien, d'Antonin Pie & de Marc-Aurèle.

P U

PU, (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que les Chinois nomment une meſure de 2400 pas géométriques, dont ils ſe ſervent pour compter les diſtances. (*A. R.*)

P U B

PUBLIUS SYRUS (*Hiſt. litt. anc.*) nommé *Syrus*, parce qu'il étoit de Syrie, d'où il fut amené eſclave. Il eut le bonheur de tomber entre les mains d'un maître qui fut pour lui un père, qui prit le plus grand ſoin de ſon éducation, & qui l'affranchit fort jeune, pour laiſſer aux talens qu'il avoit cultivés en lui la liberté de prendre tout leur eſſor. *Syrus* ſe diſtingua dans la poéſie mimique, il y effaça Laberius même, chevalier romain, qui avoit acquis une grande réputation dans ce genre.

Nam ſic
Et Laberi mimos ut pulchra poëmata mirer.

On ſait que ce nom de Mimes ſe donnoit chez les Romains & à un genre de comédies ou de farces, où les acteurs jouoient ſans chauſſure, & que par cette raiſon l'on appelloit auſſi *Comédie déchauſſée*, *planipes*, & aux acteurs de ces pièces, qui étoient ordinairement les auteurs mêmes.

On a de *Publius Syrus*, un recueil de ſentences en vers iambes libres, ou, ſi l'on veut, en proſe, rangées ſelon l'ordre alphabétique ; on les trouve à la ſuite des fables de Phèdre, dans pluſieurs éditions ; on les a jointes dans d'autres avec des ſentences de Sénèque. Ces ſentences de *Publius Syrus* ſont pour la plupart d'un très-grand ſens & trouvent à tout moment leur application ; elles méritent fort d'être retenues & pratiquées. La Bruyère paroît y avoir puiſé quelques maximes. Accarias de Seryonne a donné une traduction françoiſe des ſentences de *Publius Syrus*.

P U C

PUCELLE, (RENÉ) *Hiſt. mod.*) conſeiller-clerc au parlement de Paris, abbé de ſaint-Léonard de Corbigny. Ce magiſtrat mort depuis près d'un demi-ſiècle, a conſervé juſqu'à nos jours, plus de réputation que n'en conſervent ordinairement ceux qui ne laiſſent après eux aucun monument public de leurs talens & de leur génie ; les témoins de leur gloire les ſuivent de bien près au tombeau, le temps détruit de jour en jour leur mémoire. C'eſt pour retenir encore quelque temps, s'il eſt poſſible, cette mémoire fugitive & prête à échapper, que nous plaçons ici l'article d'un bon citoyen, d'un magiſtrat éclairé, d'un homme vertueux, d'un ami de l'humanité, dont les ſervices n'ont point laiſſé de trace & dont la gloire n'a été confiée qu'à la tradition. Un grand zèle pour nos libertés, pour nos plus pures maximes, pour tous les intérêts de la nation, le diſtingua toujours dans le parlement, & il faut dire à la louange des janſéniſtes que ce zèle ſeul a ſuffi pour le faire regarder comme le chef de ce parti. Il ſe déclara hautement en 1713 contre l'hiſtoire des jéſuites du P. Jouvency, où tous les intérêts & les devoirs les plus ſacrés de la ſociété générale ſont ſacrifiés à l'intérêt de la ſociété particulière des jéſuites. Quand la conſtitution *Unigenitus* parut en 1714, ſans examiner quels dogmes théologiques ce décret pouvoit établir ou proſcrire, il vit ſeulement que c'étoit l'ouvrage d'un moine intriguant & violent, qui vouloit inſulter & même perdre un ſaint cardinal, ſon ſupérieur ; il prévit les refus de ſacrement & de ſépulture eccléſiaſtique, les lettres de cachet, toutes les perſécutions ſpirituelles & temporelles que le faux zèle & les paſſions alloient introduire à la faveur de cette bulle & en la prenant pour prétexte ; il s'y oppoſa conſtamment juſqu'à mériter d'être relégué dans ſon abbaye de Corbigny, où il ſe conſola, en faiſant du bien, de n'être plus à portée d'empêcher le mal. Le cardinal de Fleuri qui goutoit ſon eſprit, qui reſpectoit ſa réputation, voulut le ſonder ſur l'article de l'ambition ; il lui écrivit pour lui faire entendre que ſes lumières pouvoient être très-utiles au gouvernement, & qu'il lui ſeroit bien doux d'y avoir recours ; il ne lui demandoit qu'une grace, c'étoit de vouloir bien n'être plus janſéniſte ; M. l'abbé *Pucelle* l'aſſure dans ſa réponſe qu'il n'eſt d'aucun parti ; tous ceux qui en diſent autant (car rien n'eſt plus aiſé à dire) ſe vantent ſouvent beaucoup ; tous ceux qui l'ont connu ſavent qu'il ne ſe vantoit pas ; en même temps il fait ſentir au cardinal, qu'un premier miniſtre, qui, ſur la foi d'un jéſuite ou d'un ſulpicien, proſtituoit ſi facilement les lettres de cachet, étoit bien plus près d'être un homme de parti ſans s'en douter, que celui qui, en tout état de cauſe, prenoit toujours la défenſe de l'opprimé contre l'oppreſſeur.

M. l'abbé *Pucelle* étoit fils de Claude *Pucelle*, avocat au parlement, & de Françoiſe de Catinat, ſœur de ce grand maréchal de Catinat (voir ſon article.) Un neveu de M. de Catinat devoit porter les armes ; M. *Pucelle* fit quelques campagnes en qualité de volontaire, ſous les yeux de ſon oncle : mais il crut être plus utile à la ſociété dans une charge de conſeiller au parlement, & ce motif digne d'un

homme de bien le détermina. Né en 1655, il mourut en 1745, ayant conſervé juſqu'à quatre-vingt-dix ans, une vieilleſſe ſaine, entière, vigoureuſe, & non moins aimable qu'auguſte & vénérable. Il fut toute ſa vie (& c'eſt encore un de ſes mérites) auſſi aimable dans le monde, qu'il étoit brillant & ſolide dans le premier corps de magiſtrature du royaume, dans un corps où les plus grands intérêts ſont tous les jours diſcutés. Il vécut beaucoup pour l'amitié; peu d'hommes ont ſenti plus vivement & gouté plus purement ce bonheur, le plus grand de tous, le bonheur d'aimer & d'être aimé. Il verſa ſes derniers ſentimens dans l'ame d'un jeune homme, à la famille duquel il avoit toujours été tendrement attaché; d'un jeune homme devenu l'un des meilleurs & des plus illuſtres perſonnages de ce ſiècle, & dont il ſembla preſſentir la gloire, ſupérieure encore à la ſienne, & fondée ſur des titres bien plus durables.

M. de Voltaire a rendu un grand hommage à la vertu de l'abbé *Pucelle*, en diſant que ſi l'homme n'eſt pas libre,

Pucelle eſt ſans vertus, Desfontaines ſans vices.

PUCELLE D'ORLÉANS. (Voyez ARC) (JEANNE D')

P U F

PUFFENDORF, (SAMUEL DE) *Hiſt. litt. mod.*) écrivain politique d'une grande réputation. Pluſieurs ſouverains ſe diſputérent l'avantage de le poſſéder; l'électeur palatin, Charles-Louis, fonda en ſa faveur une chaire de droit naturel dans l'univerſité d'Heidelberg; Charles XI, roi de Suède, lui donna une place de profeſſeur en droit naturel à Lunden, le fit ſon hiſtoriographe & l'un de ſes conſeillers, & lui conféra le titre de baron, qu'il a toujours pris depuis, & qu'on lui donne toujours. L'électeur de Brandebourg, Frédéric I, qui fut en 1700 le premier roi de Pruſſe, le fit auſſi ſon conſeiller d'état, & le chargea d'écrire l'hiſtoire de l'électeur Guillaume-le-Grand ſon père. Tout le monde connoît ſon *traité du droit naturel & des gens*, traduit par Barbeyrac, & l'abrégé qu'il a donné de ce traité, ſous le titre de *Devoirs de l'homme & du citoyen*, abrégé traduit auſſi par Barbeyrac. Il y a rectifié, il y a étendu les principes de Grotius; au reſte, cet ouvrage ne fut pas ſans critiques, ni les critiques ſans réponſes. On a formé de tout ce qui a été écrit de part & d'autre à ce ſujet, un recueil ſous le titre d'*Eris Scandica, querelle de Scandinavie*, ce qui reſſemble un peu à *querelle d'allemand*. On connoît beaucoup encore de *Puffendorff*, *l'introduction à l'hiſtoire des principaux états de l'Europe*, traduite par M. de Grace; & ſes *élémens de la juriſprudence univerſelle*, premier fondement de ſa réputation; il a écrit auſſi *l'hiſtoire de Suède, depuis l'expédition de Guſtave-Adolphe en Allemagne en 1628, juſqu'à l'abdication de Chriſtine en 1654; l'hiſtoire de Charles-Guſtave; l'hiſtoire de Frédéric-Guillaume le Grand, électeur de Brandebourg.* Il y a de lui encore beaucoup d'autres ouvrages; c'eſt un des écrivains les plus féconds & les plus volumineux. Il mourut à Berlin en 1694; il étoit né en 1631 dans un petit village de Miſnie, où ſon père étoit miniſtre luthérien.

P U G

PUGET, (DU) *Hiſt. de Fr.*) famille noble & ancienne de Provence, qui a fourni une multitude de chevaliers à l'ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, tant à Rhodes qu'à Malthe.

De cette famille étoient Boniface *du Puget*, qui commandoit la galère capitale du pape à la bataille de Lépante en 1571.

Lévis *du Puget*, mort au ſiége de Malthe en 1565.

Pierre *du Puget*, qui épouſa en 1668 Anne-Nicole Godefroy, jeune femme pleine de vertu & de courage, qui mourut à vingt-cinq ans des ſuites de l'opération céſarienne, à laquelle elle ſe dévoua pour que ſon enfant eût vie & reçût le baptême. On peut croire qu'une telle femme laiſſa de grands regrets à ſon mari. Elle eſt enterrée à Saint-Rieul de Senlis, on y lit ſon épitaphe & en proſe latine & en vers latins, où on a tant voulu exagérer la douleur du mari, où on joue tant ſur les mots de vie & de mort, & de mort & d'amour, qu'un homme bien pénétré de douleur ne pouvoit guère reconnoître l'état de ſon ame à tout ce badinage de l'eſprit. La vraie douleur eſt forcée d'être ſimple.

Mors & amor tanto potuerunt funere jungi...!..
Hic fera mors, hic fidus amor junxére ſagittas.....

Il eſt bien queſtion là des flèches de l'amour & de la mort!

Nec perit, ô miſerum! qui tanto vulnere mortis
Non moritur, renuitque mori cùm vita negatur.

Non, ce n'eſt pas ainſi que parle la nature.

Le vœu de la mère fut du moins exaucé; Pierre-Alexandre *du Puget*, ſon fils, vécut âge d'homme.

P U I

PUISIEUX ou PUYSIEUX, (*Hiſt. de Fr.*) famille illuſtre dans la magiſtrature, dans les armes, dans le miniſtère, dont étoit le chancelier de Silleri, chancelier de France ſous Henri IV & ſous Louis XIII; le marquis de *Puiſieux* ſon fils, miniſtre quelque temps puiſſant ſous Louis XIII, & un autre marquis de *Puiſieux*, Louis-Philogène

ulart ; miniſtre des affaires étrangères ſous uis XV, retiré en 1756.

PUISSANCES, (HAUTES *Hiſt. mod.*) titre qui mmença à être donné aux états des provinces- ies des Pays-bas vers l'an 1644, pendant les nférences de la paix de Munſter. Depuis que r ſouveraineté a été établie & reconnue par ſpagne, par le traité conclu en cette ville en 48, les rois d'Angleterre & du Nord ont donné x états-généraux le titre de *hautes puiſſances* ; électeurs & princes de l'empire les ont quali- s de même, mais l'empereur & le roi d'Eſpagne ſont abſtenus de leur accorder ce titre, excepté puis que la branche d'Autriche étant éteinte en ſpagne, celle qui ſubſiſtoit en Allemagne n'a pas u devoir ménager les honneurs à une république ont l'alliance étoit néceſſaire. Les rois de France n traitant avec les Hollandois, les ont autrefois ualifiés de *leurs états-généraux*, & leur donnent aintenant le titre de *ſeigneurs états-généraux* ; ais l'Eſpagne qui ne les traite d'ailleurs que de *ſeigneuries*, leur a toujours conſtamment refuſé titre de *hautes-puiſſances*, apparemment pour e pas paroître abandonner les anciens droits qu'elle prétend avoir ſur eux. (*A. R.*)

P U L

PUL, ſ. m. (*terme de relation*) Les Perſans omment ainſi en général toutes ſortes d'eſpèces e cuivre qui ſe fabriquent dans leurs monnoies, qui ont cours dans leur empire. En particulier s appellent *kabeski* & *demi-kabeski* deux petites onnoies de ce métal, dont l'une vaut environ x deniers de France, & l'autre la moitié. Ces pèces ont d'un côté la deviſe ou hiéroglyphe la Perſe moderne, qui eſt un lion avec un leil levant, & de l'autre l'année & le lieu de ur fabrication. (*D. J.*)

PULCHERIE, (SAINTE) *Hiſt. du bas Empire.*) e de l'empereur Arcadius & ſœur de Théodoſe jeune, fut créée *Auguſte* l'an 414, & partagea puiſſance impériale avec ſon frère. Après la ort de ce frère, arrivée en 450, elle fit élire arcien & l'épouſa, pour avoir non un mari, is un conſeil & un appui. C'eſt le ſujet de la *lchérie* de Corneille :

Jettoit au feu ſa *Pulchérie*.

is dans cette *Pulchérie*, digne d'être jettée au , ce rôle de Marcien a pourtant quelque mérite. Ce fut *Pulchérie* qui fit aſſembler en 451, le icile de Chalcédoine ; elle mourut en 454.

PULCI, (Louis) *Hiſt. litt. mod.*) poëte Flo- tin du quinzième ſiècle, & chanoine de Flo- ce, principalement connu par ſon poëme de *Morgante maggiore*, dont un des mérites eſt d'avoir précédé le poëme de l'Arioſte, après lequel il eût eu moins de réputation & de ſuccès. Louis *Pulci* eſt regardé comme l'inventeur de ce qu'on appelle le ſtyle Berneſque ou Bernieſque, du nom de Berni, autre chanoine de Florence, qui eſt venu après lui, mais qui a, dit-on, perfectionné ce genre. (Voyez l'article BERNIA ou BERNI.) Louis *Pulci* étoit né en 1432. On ignore la date de ſa mort. Il eut deux frères, Luc & Bernard, diſtingués auſſi, mais moins que lui, par le talent de la poéſie. On cite ſur-tout de Luc le poëme intitulé : *Il Ciriſſo Calvaneo*, & celui qui a pour titre : *Il Driadeo*. On a de Bernard, un poëme ſur la paſſion de Jéſus-Chriſt, & une traduction des bucoliques de Virgile en vers italiens.

PULPERIAS. ſ. f. (*Hiſt. mod.*) C'eſt ainſi que l'on nomme ſous la domination eſpagnole des hôtelleries où l'on donne à manger. Le nombre en eſt fixé dans toutes les villes & les bourgs de la nouvelle Eſpagne. Celles qui excèdent le nombre marqué, payent au roi un droit annuel de 40 piaſtres. (*A. R.*)

P U M

PUMPER-NICKEL. ſ. m. (*Hiſt. mod.*) C'eſt ainſi que l'on nomme en Weſtphalie un pain de ſeigle très-noir, très-compact, & dont la croûte eſt ſi épaiſſe & ſi dure, qu'il faut une hache pour le couper. On fait du pain de la même eſpèce dans un grand nombre de provinces des pays-bas ; il ne laiſſe pas d'avoir du goût, mais il eſt lourd & difficile à digérer. (*A. R.*)

P U N

PUNIQUE. (GUERRE) Les *guerres puniques* ſont la partie la plus intéreſſante de l'hiſtoire des Romains. Ils n'eurent pas plutôt ſoumis les Latins, les Toſcans, les Samnites & leurs alliés, qu'ils ſongèrent à paſſer la mer. Le ſecours donné par les Carthaginois aux Tarentins en fut le prétexte, & la conquête de la Sicile le véritable ſujet. Rome & Carthage s'acharnèrent l'une contre l'autre ; le voiſinage & la jalouſie de ces deux grandes républiques, firent naître ces guerres ſanglantes que tout le monde ſait par cœur. La ſeconde fut la plus célèbre.

Quand on examine bien cette foule d'obſtacles qui ſe préſentèrent devant Annibal, & que cet homme extraordinaire les ſurmonta tous, on a le plus beau ſpectacle que nous ait fourni l'antiquité. Ce fut dans cette guerre que ce grand capitaine fit éclater ces talens ſupérieurs qui lui donnèrent tant d'avantage ſur les généraux romains : toujours juſte dans ſes projets, des vues immenſes, le génie admirable pour diſtribuer dans le tems l'exécution de ſes deſſeins, toute l'adreſſe pour agir

ſans ſe laiſſer appercevoir ; infini dans les expédiens, auſſi habile à ſe tirer du péril qu'à y jetter les autres ; du reſte ſans foi, ſans religion, ſans humanité, & cependant ayant ſu ſe donner tous les dehors de ces vertus autant qu'il convenoit à ſes intérêts.

Tel étoit le fameux Annibal, lorſqu'il forma le plus hardi projet que jamais aucun capitaine eût oſé concevoir, & que l'événement juſtifia. Du fond de l'Eſpagne il réſolut de porter la guerre en Italie & d'attaquer les Romains juſques dans le centre de leur domination, ſans y avoir ni places, ni magaſins, ni ſecours aſſurés, ni eſpérance de retraite ; il traverſe l'Eſpagne & les Gaules, paſſe les Alpes, & vient camper fièrement juſques ſur les bords du Téſin, où ſe donna la première bataille l'an de Rome 535, & où les Romains furent défaits. On ſait qu'ils le furent une ſeconde fois près de la rivière de Trébie. La perte qu'eſſuya Flaminius près du lac de Traſymène fut encore plus grande, & la déroute de Cannes, l'an 537, mit Rome à deux doigts de ſa ruine. Elle fut un prodige de conſtance dans cette occaſion ; car abandonnée de preſque tous les peuples d'Italie, elle ne demanda point la paix. Il ne fut pas même permis aux femmes de verſer des larmes après cette funeſte journée ; enfin, le ſénat refuſa de racheter les priſonniers, & envoya les miſerables reſtes de l'armée faire la guerre en Sicile, ſans récompenſe ni aucun honneur militaire, juſqu'à ce qu'Annibal fût chaſſé d'Italie.

Les conquêtes mêmes d'Annibal commencèrent à changer la fortune de cette guerre. Il n'avoit pas été envoyé en Italie par les magiſtrats de Carthage ; il recevoit très-peu de ſecours, ſoit par la jalouſie d'un parti, ſoit par la trop grande confiance de l'autre. Pendant qu'il reſta avec ſon armée réunie, il battit les Romains ; mais lorſqu'il fallut qu'il mît des garniſons dans les villes, qu'il défendît ſes alliés, qu'il aſſiégeât les places, ou qu'il les empêchât d'être aſſiégées, ſes forces ſe trouvèrent trop petites, & il perdit en détail une grande partie de ſon armée. Les conquêtes ſont aiſées à faire, parce qu'on les fait avec toutes ſes forces ; elles ſont difficiles à conſerver, parce qu'on ne les défend qu'avec une partie de ſes forces.

Comme les Carthaginois en Eſpagne, en Sicile & en Sardaigne, n'oppoſoient aucune armée qui ne fût malheureuſe ; Annibal, dont les ennemis ſe fortifioient ſans ceſſe, ſe vit réduit à une guerre défenſive. Cela donna aux Romains la penſée de porter la guerre en Afrique ; Scipion y deſcendit. Les ſuccès qu'il y eut obligèrent les Carthaginois à rappeller d'Italie Annibal, qui pleura de douleur en cédant aux Romains cette terre où il les avoit tant de fois vaincus. Tout ce que peut faire un grand homme d'état & un grand capitaine, Annibal le fit pour ſauver ſa patrie ; n'ayant pu porter Scipion à la paix, il donna une bataille où la fortune ſembla prendre plaiſir à confondre ſon habileté, ſon expérience & ſon bon ſens.

Carthage reçut la paix, non pas d'un ennemi, mais d'un maître ; elle s'obligea de payer dix mille talens en cinquante années, à donner des ôtages, à livrer ſes vaiſſeaux & ſes éléphans ; & pour la tenir toujours humiliée, on augmenta la puiſſance de Maſiniſſa, ſon éternel ennemi.

Enfin les Romains ſe rappellant encore le ſouvenir des batailles de Traſymène & de Cannes, réſolurent de détruire Carthage, ce fut le ſujet de la troiſième *guerre punique*. Le jeune Scipion, fils de Paul-Emile, & qui avoit été adopté par Scipion, fils de l'Africain, démolit cette ville ſuperbe, qui avoit oſé diſputer avec Rome de l'empire du monde. On en diſperſa les habitans, & Carthage ne fut plus qu'un vain nom.

Cette ville ruinée éleva le cœur des Romains, qui n'eurent plus que de petites guerres & de grandes victoires, au lieu qu'auparavant ils avoient eu de petites victoires & de grandes guerres. Bientôt ils ſoumirent l'orient & l'occident, portant juſques chez les peuples les plus barbares la crainte de leurs armes & le reſpect de leur puiſſance. Leurs mœurs changèrent avec la fortune ; le luxe de l'orient paſſa à Rome avec les dépouilles des provinces. La douceur de vaincre & de dominer corrompit cette exacte probité, auparavant eſtimée par leurs ennemis mêmes. L'ambition prit la place de la juſtice dans leurs entrepriſes ; une ſordide avarice & la rapine ſuccédèrent à l'intérêt du bien public ; les guerres civiles s'allumèrent, & l'état devint la proie du citoyen le plus ambitieux & le plus hardi. (*D. J.*)

P U P

PUPIEN (MARCUS CLAUDIUS MAXIMUS PUPIENUS) (*Hiſt. rom.*) créé empereur avec Balbin, après la mort des Gordiens en 237, pour délivrer Rome de la tyrannie des Maximins, & maſſacré avec le même Balbin, le 15 juillet 238, par les ſoldats du préfet.

P U R

PURAN, POURAN, *ou* POURANUM, ſubſt. m. (*Hiſt. mod. ſuperſtit.*) Ce mot dans la langue des idolâtres de l'Indoſtan, ſignifie les *poëmes* ; ce ſont des livres qui contiennent l'explication du livre appellé *ſhaſter*, qui n'eſt lui-même qu'un commentaire du *vedam*, c'eſt-à-dire du livre ſacré qui contient les dogmes de la religion des Bramines. Le *purán* comprend dix huit livres qui renferment l'hiſtoire ſacrée & profane des anciens Indiens ou habitans de l'Indoſtan & du Malabar. C'eſt dans cet ouvrage que l'on trouve les légendes des rois, des héros, des prophètes & des pénitens, ainſi que celles des divinités inférieures. Il renferme le ſyſtème de religion que les Bra-

mines ont bien voulu communiquer au vulgaire, & eſt rempli de fictions abſurdes & d'une mythologie romaneſque; cependant les prêtres prétendent avoir reçu le *puran*, ainſi que le ſhaſter & le vedam, de la divinité même. Il n'eſt permis au peuple de lire que le *puran*, que l'on nomme par excellence *Harma-pouranum*. Les Indiens & les Malabares donnent encore le nom de *puran* ou de poéſie, à un grand nombre de poéſies qui célèbrent les exploits des dieux Viſtnou, & Iſſuren ou Ruddiren; on y donne l'hiſtoire de la guerre des géans avec les dieux, les miracles opérés par ces derniers, la manière de leur rendre un culte qui leur ſoit agréable. Il y a de ces poëmes qui ne parlent que des dieux particuliers à certains cantons des Indes & de la côte de Malabar.

PURBACH, (GEORGES) *Hiſt. litt. mod.* (*PURBACHIUS*) habile aſtronome, ainſi nommé du village de *Purbach*, entre la Bavière & l'Autriche, où il étoit né en 1423. Aidé par les bienfaits de Frédéric III, il rectifia les anciens inſtrumens d'aſtronomie; il en imagina de nouveaux; il dreſſa des tables aſtronomiques, perfectionna la trigonométrie & la gnomonique. On a de lui: *Theoriæ novæ planetarum. Obſervationes haſſiacæ tabulæ eclipſium.* Mort le 8 avril 1462, à 39 ans.

PURE. (MICHEL, abbé de) *Hiſt. litt. mod.*)

On rampe dans la fange avec l'abbé de *Pure*.....
Plus importuns pour moi durant la nuit obſcure
Que jamais en plein jour ne fut l'abbé de *Pure*.

On a de lui des pièces de théâtre, des traductions, &c. Tout cela eſt inconnu; quelques perſonnes ſavent, & c'eſt être ſavant, qu'il eſt l'auteur d'une vie du maréchal de Gaſſion, publiée en 1673.

O Catinat! quelle voix enrhumée, &c.

PURGATION CANONIQUE, (*Hiſt. mod.*) cérémonie très-uſitée depuis le huitième juſqu'au douzième ſiècle, pour ſe juſtifier par ſerment de quelque action en préſence d'un nombre de perſonnes dignes de foi, qui affirmoient de leur côté qu'ils croyoient le ſerment véritable.

On l'appelloit *purgation canonique*, parce qu'elle ſe faiſoit ſuivant le droit canonique, & pour la diſtinguer de la *purgation* qui ſe faiſoit par le combat ou par les épreuves de l'eau & du feu.

« Le ſerment, dit M. Duclos, dans une diſſertation ſur ce ſujet, ſe faiſoit de pluſieurs » manières. L'accuſé, qu'on appelloit *jurator* ou » *ſacramentalis*, prenant une poignée d'épis, les » jettoit en l'air, en atteſtant le ciel de ſon innocence. Quelquefois, une lance à la main, il » déclaroit qu'il étoit prêt à ſoutenir par le fer, » ce qu'il affirmoit par ſerment; mais l'uſage le » plus ordinaire, & celui qui ſeul ſubſiſta dans la » ſuite, étoit celui de jurer ſur un tombeau, » ſur des reliques, ſur l'autel ou ſur les évangiles.

» Quand il s'agiſſoit d'une accuſation grave, » formée par pluſieurs témoins, mais dont le » nombre étoit moindre que celui que la loi exi- » geoit, ils ne pouvoient former qu'une préſomp- » tion plus ou moins grande, ſuivant le nombre » des accuſateurs. Ce cas étoit d'autant plus fré- » quent, que la loi, pour convaincre un accuſé, » exigeoit beaucoup de témoins. Il en falloit 72 » contre un évêque, 40 contre un prêtre, plus » ou moins contre un laïque, ſuivant la qualité » de l'accuſé, ou la gravité de l'accuſation. Lorſ- » que ce nombre n'étoit pas complet, l'accuſé ne » pouvoit être condamné, mais il étoit obligé de » préſenter pluſieurs perſonnes, où le juge les » nommoit d'office, & en fixoit le nombre ſui- » vant celui des accuſateurs, mais ordinairement » à douze. *Cum duodecim juret*, dit une loi des » anciens Bourguignons, *cap. VIII*; ces témoins » atteſtoient l'innocence de l'accuſé, ou, ce qu'il » eſt plus raiſonnable de penſer, certifioient qu'ils » le croyoient incapable du crime dont on l'ac- » cuſoit, & par-là formoient en ſa faveur une » préſomption d'innocence, capable de détruire » ou de balancer l'accuſation intentée contre lui. » On trouve dans l'hiſtoire un exemple bien ſin- » gulier d'un pareil ſerment.

» Gontran, roi de Bourgogne, faiſant difficulté » de reconnoître Clotaire II pour fils de Chilpéric » ſon frère, Frédégonde, mère de Clotaire, non » ſeulement jura que ſon fils étoit légitime, mais » fit jurer la même choſe par trois évêques & » trois cents autres témoins; Gontran n'héſita » plus à reconnoître Clotaire pour ſon neveu.

» Quelques loix exigeoient que dans une accu- » ſation d'adultère, l'accuſée fît jurer avec elle des » témoins de ſon ſexe. On trouve auſſi pluſieurs oc- » caſions où l'accuſateur pouvoit préſenter une par- » tie des témoins qui devoient jurer avec l'accuſé, de » façon cependant que celui-ci pût en récuſer deux » de trois. Il paroît d'abord contradictoire qu'un » accuſé puiſſe fournir à ſon accuſateur les témoins » de ſon innocence. Pour réſoudre cette difficulté, » il ſuffit d'obſerver que les témoins qui s'uniſ- » ſoient au ſerment de l'accuſé, juroient ſimple- » ment qu'ils le croyoient innocent & fortifioient » leur affirmation de motifs plus ou moins forts, » ſuivant la confiance qu'ils avoient en ſa pro- » bité. Ainſi l'accuſateur exigeoit que tels & tels » qui étoient à portée de connoître les mœurs & » le caractère de l'accuſé, fuſſent interrogés; ou » bien l'accuſé étant sûr de ſon innocence & de » ſa réputation, & dans des cas où ſon accuſa- » teur n'avoit point de témoins, il le défioit d'en » trouver, en ſe réſervant toujours le droit de » récuſation.

» Il eſt certain que la religion du ſerment étoit

» alors en grande vénération; on avoit peine à » ſuppoſer qu'on osât être parjure; mais en louant » ce ſentiment, on ne ſauroit aſſez admirer par » quelles ridicules & baſſes pratiques on croyoit » pouvoir en éluder l'effet.

» Le roi Robert voulant exiger un ſerment de » ſes ſujets, & craignant auſſi de les expoſer au » châtiment du parjure, les fit jurer ſur une chaſſe » ſans reliques, comme ſi le témoignage de la » conſcience n'étoit pas le véritable ſerment dont » le reſte n'eſt que l'appareil.

» Quelquefois, malgré le ſerment, l'accuſateur » perſiſtoit dans ſon accuſation; alors l'accuſateur, » pour preuve de la vérité, & l'accuſé, pour » preuve de ſon innocence, ou tous deux en- » ſemble, demandoient le combat.

» Lorſque dans les affaires douteuſes, ajoute le même auteur, on déféroit le ſerment à l'ac- » cuſé, il n'y avoit rien que de raiſonnable & » d'humain. Dans le riſque de condamner un » innocent, il étoit juſte d'avoir recours à ſon » affirmation, & de laiſſer à Dieu la vengeance » du parjure. Cet uſage ſubſiſte encore parmi » nous. Il eſt vrai que nous l'avons borné à des » cas de peu d'importance, parce que notre pro- » pre dépravation nous ayant éclairé ſur celle des » autres, nous a fait connoître que la probité des » hommes tient rarement contre de grands inté- » rêts ». *Mém. de l'Acad. tom. XV.*

On n'appelle plus cette ſorte de preuve en juſtice *purgation canonique*, mais ſimplement *preuve par le ſerment* ou *affirmation*, & toute perſonne en eſt crue ſur ſon affirmation, s'il n'y a point de titres ou de preuve teſtimoniale au contraire. (*A. R.*)

P U S

PUSSA, ſ. f. (*Idolât. chinoiſe.*) déeſſe des Chinois, que les chrétiens nomment la *Cybèle chinoiſe*. On la repréſente aſſiſe ſur une fleur d'aliſier, au haut de la tige de l'arbre. Elle eſt couverte d'ornemens fort riches, & toute brillante de pierreries. Elle a ſeize bras qu'elle étend, huit à droite & huit à gauche; chaque main eſt armée de quelque choſe, comme d'une épée, d'un couteau, d'un livre, d'un vaſe, d'une roue & d'autres figures ſymboliques. *Hiſt. de la Chine.* (*A. R.*)

PUSTER, ſ. m. (*idolât. des Germains.*) nom propre d'une idole des anciens Germains. Pluſieurs auteurs ont fait mention de cette idole, entre autres Fabricius, dans ſon traité *de rebus metallicis*; Théodore Zwinger, dans ſon *theatrum vitæ humanæ*; Merian, dans ſa *deſcription du cercle de la haute-Saxe*; André Toppius, dans celle de *ſonders-hauſen*; Henri Erneſt, dans ſes *obſervations diverſes*; Sagittarius, dans ſes *antiquités payennes*; Tollius, dans ſes *epiſtolæ itinerariæ*; Prétorius, dans ſa *magia divinatrix*, &c. mais tout ce qu'ils nous en apprennent eſt plein de fables & de contradictions; enfin Jean-Philippe-Chriſtian Staube a mieux débrouillé que perſonne ce qui regarde cet ancien monument des Germains idolâtres, dans une diſſertation intitulée : *Puſterus vetus Germanorum idolum*, imprimée à Gieſſen en 1726, *in*-4°. Le lecteur peut la conſulter. (*D. J.*)

P U T

PUTRIZ, (*Hiſt. mod.*) nom que l'on donne à la première femme du roi des Moluques; ſes enfans ſont eſtimés plus nobles que ceux de ſes autres femmes, qui ne leur conteſtent jamais le droit de ſuccéder à la couronne. (*A. R.*)

P U Y

PUY, (DU) nom que divers perſonnages ont illuſtré.

1°. Raymond *du Puy* (*de Podio*) fut le ſecond grand-maître de l'ordre de Saint-Jean de Jéruſalem, & le premier qui ait pris ce titre de grand-maître; car Gérard, ſon prédéceſſeur, inſtituteur de cet ordre, ne prenoit que le titre de recteur de l'hôpital de Saint-Jean de Jéruſalem. *Du Puy* ſuccéda en 1120 à Gérard; il établit une milice pour la défenſe de la religion; il aſſembla le premier chapitre général, & y fit de nouvelles conſtitutions qui furent confirmées en 1123 par le pape Calixte II; en 1130, par Innocent II; il aida Baudouin, roi de Jéruſalem, à faire la conquête d'Aſcalon; il mourut en 1160. Le brave *du Puy* Montbrun étoit de la même famille. (Voir ſon article à *Montbrun.*)

2°. Henri *du Puy*, nommé par les ſavans *Ericius Puteanus*, diſciple de Juſte-Lipſe, & ſon ſucceſſeur dans une chaire de profeſſeur; il eut, comme Puffendorff, (voyez ſon article), à choiſir entre les faveurs de différens ſouverains. Né à Venloo, dans la Gueldre, en 1574, il eut une chaire d'éloquence à Milan; le roi d'Eſpagne le choiſit pour ſon hiſtoriographe; l'archiduc Albert le fixa dans les Pays-bas par la chaire de Juſte-Lipſe, par le gouvernement de la citadelle de Louvain, par une place de conſeiller d'état. Il mourut à Louvain en 1646. Ses principaux ouvrages ſont : *ſtatera belli & pacis*, où il faiſoit pancher la balance du côté de la paix, ce qui déplut aux Eſpagnols, qui croyoient alors avoir intérêt à faire la guerre, & qui ne furent deſabuſés que quand la guerre les eût ruinés. *Hiſtoria Inſubrica. Theatrum hiſtoricum Imperatorum; Comus ſeu de luxu*, dont il y a une traduction françoiſe ſous le titre de *Comus*, ou *le banquet diſſolu des Cimmériens*, &c. Toutes ſes œuvres ont été recueillies à Louvain, en cinq volumes in-8°.

3°. Les *du Puy*, famille de ſavans, comme les Pithou, les Sainte-Marthe, les Godefroy, eſt plus féconde encore en ſavans.

Leur

Leur père étoit Claude *du Puy*, élève de Turnèbe pour les belles-lettres, & de Cujas pour le droit, parent & ami du célèbre préſident de Thou. Il étoit fils d'un avocat, & fut conſeiller au parlement; il y acquit beaucoup de réputation; il fut l'ami de tous les gens de lettres, mais nous ne pouvons le compter parmi les ſavans que pour un amateur, père de beaucoup de ſavans illuſtres. Mort en 1594.

Son fils aîné fut Chriſtophe *du Puy*; il ſuivit à Rome le cardinal de Joyeuſe en qualité de ſon protonotaire. Pendant qu'il étoit à Rome, on voulut y mettre à l'*index* l'hiſtoire du préſident de Thou; il empêcha cette ſottiſe, qui, après tout, n'en eût été qu'une de plus; étant aumônier du roi, & voyant de près le cardinal du Perron, grand aumônier, il fit le *Perroniana*; il a donc de plus que ſon père un titre littéraire, quelle qu'en ſoit la valeur. Il finit par être chartreux, d'abord en France; puis il mourut à Rome en 1654, prieur de la chartreuſe de cette ville.

Pierre *du Puy* ſon frère, troiſième fils de Claude, eſt celui de toute cette famille qui a le plus de titres littéraires, & c'eſt le ſavant entre les mains duquel a paſſé le plus grand nombre de titres relatifs à notre hiſtoire; il a travaillé avec une ardeur infatigable à l'inventaire du tréſor des chartres. On connoit ſon *traité des droits du roi ſur pluſieurs états & ſeigneuries*. Theodore Godefroy y travailla de concert avec lui. Si Pierre Pithou eſt l'auteur du *traité des libertés de l'égliſe gallicane*, Pierre *du Puy* l'eſt des *preuves de ces mêmes libertés*. On a de lui *l'hiſtoire véritable de la condamnation de l'ordre des Templiers; l'hiſtoire générale du ſchiſme qui a été dans l'égliſe, depuis 1378 juſqu'en 1428*, c'eſt-à-dire, du grand ſchiſme d'Occident, *l'hiſtoire du différend entre le pape Boniface VIII & le roi Philippe-le-Bel; l'hiſtoire des favoris; l'hiſtoire du concordat de Bologne entre le pape Léon X & le roi François I; un traité de la loi ſalique; un traité des régences & majorités des rois de France; un traité des contributions que les eccléſiaſtiques doivent au roi en cas de néceſſité; un mémoire du droit d'aubaine; un mémoire & inſtruction pour ſervir à juſtifier l'innocence de Meſſire François-Auguſte de Thou; une apologie de l'hiſtoire du préſident de Thou. Du Puy* eſt un de ces auteurs ſur leſquels on s'appuye avec confiance, parce qu'on peut compter ſur leur exactitude. Citer *du Puy*, c'eſt preſque citer les ſources. Pierre *du Puy* étoit conſeiller au parlement & garde de la bibliothèque du roi; il étoit né en 1582, il mourut en 1651; Nicolas Rigault, ſon ami, a écrit ſa vie.

Jacques *du Puy* ſon frère, cinquième fils de Claude *du Puy*, fut auſſi garde de la bibliothèque du roi; Pierre *du Puy* avoit tenu à la bibliothèque du roi de ſavantes conférences, qui lui avoient fait une réputation perſonnelle & indépendante de ſes ouvrages; Jacques les continua, & ce fut avec un ſuccès qui lui acquit auſſi une grande réputation de ſavoir. S'il n'a rien produit de lui-même, le public lui eſt redevable de la plus grande partie des ouvrages de ſon frère, dont il a été l'éditeur, & c'eſt avoir rendu un grand ſervice aux lettres. Mort en 1656.

4°. Claude-Thomas *du Puy*, fils d'un négociant de Paris, intendant de la nouvelle-France en Canada, avocat général au grand conſeil, &c. avoit beaucoup de talent pour la mécanique. Il eſt le premier qui ait fait des ſphères mobiles ſuivant le ſyſtême de Copernic; il a inventé des machines hydrauliques. Mort en 1738.

PUY-LAURENT. (ANTOINE DE L'AGE de) (*Hiſt. de France*) Il fut ſous-gouverneur de Gaſton, duc d'Orléans, & il le gouverna toute ſa vie; il fut accuſé d'avoir vendu tour-à-tour ſon maître à la cour & la cour à ſon maître; c'eſt ainſi qu'en uſoit à l'égard de Marie de Médicis le cardinal de Richelieu, n'étant encore qu'évêque de Luçon & ayant toute ſa fortune à faire; mais devenu tout-puiſſant, il puniſſoit dans les autres ce qu'il s'étoit tant de fois permis. *Puy-Laurent* entrainoit toujours Monſieur dans quelques nouvelles révoltes, pour avoir aux yeux de la cour le mérite de le ramener, & auprès de lui-même celui de faire ſa paix avec la cour. Après avoir été tour-à-tour & pluſieurs fois récompenſé d'avoir ſuſpendu ces querelles, & puni de les avoir entretenues, il mourut à la Baſtille, lieu ſi ſuſpect alors, & qui voyoit trop ſouvent & trop bruſquement mourir les ennemis de Richelieu.

Puy-Laurent eſt au nombre de ſes victimes, quoique dans un de ſes raccommodemens paſſagers, il eût épouſé mademoiſelle de Pont-chateau, couſine germaine du cardinal. Le rapprochement de trois époques très-voiſines, ſuffit pour donner une idée des viciſſitudes de ſa fortune: en 1633, il fut condamné à avoir la tête tranchée, comme complice de l'évaſion du duc d'Orléans qui s'étoit retiré en Lorraine.

En 1634, il fut fait duc & pair.

En 1615, il fut arrêté le 14 février, & mourut à la Baſtille, le premier juillet ſuivant.

PUYSÉGUR, (*Hiſt. de France*) noble & ancienne famille, dont le vrai nom eſt de Chaſtenet; elle eſt originaire du comté d'Armagnac.

Bernard de Chaſtenet étoit, en 1365, chambellan du roi de Navarre, Charles le mauvais; Jean de Chaſtenet, ſeigneur de *Puyſégur*, marié en 1590, laiſſa quatorze enfans, dont pluſieurs ont bien ſervi l'état.

Un de ſes fils, nommé le ſeigneur de Camp-Seguet, commandoit dans Lectoure, lorſque le duc de Montmorenci y fut conduit en 1632, après le combat de Caſtelnaudari, & ſa fidélité cauſa la mort de ce généreux & intéreſſant priſonnier; mais Chaſtenet fit ſon devoir, il refuſa une ſomme

conſidérable qu'on lui offrit pour laiſſer ſeulement échapper ce duc.

Un frère de Chaſtenet, ſeigneur de la Grange, fut bleſſé au ſiége de Spire en 1635 ; il fut bleſſé encore en Picardie en 1639, & peu après il y fut tué.

Jacques de Chaſtenet, leur frère, eſt le fameux *Puyſégur* ; lieutenant-général ſous Louis XIII & Louis XIV, & dont nous avons des mémoires publiés en 1690. Il porta les armes pendant quarante & un ans, depuis 1617 juſqu'en 1658 ; ſe trouva & ſe diſtingua dans plus de cent vingt ſiéges, de trente combats, batailles ou rencontres, ſans avoir jamais été bleſſé & ſans avoir jamais manqué une ſeule fois à ſon devoir pour cauſe de maladie ; il fut fait deux fois priſonnier, l'une au combat de Honnecourt en Picardie, où le maréchal de Grammont fut battu par les Eſpagnols, le 26 mai 1642 ; l'autre, au combat de Valenciennes en 1656 ; ſon fils aîné y fut pris avec lui. *Puyſégur* ne parvint pas à la dignité de maréchal de France, parce que, comme il le dit dans ſes mémoires, il fut toujours plus attaché au roi qu'aux miniſtres. Il mourut dans ſes terres en 1682, à quatre-vingt-deux ans.

Un autre *Puyſégur*, plus heureux ou plus juſtement traité, fut fait maréchal de France, le 14 juin 1734, avec le maréchal de Biron, père du dernier mort, & le prince de Tingry ; la promotion ne fut publique que le 17 janvier 1735, mais ils eurent rang du jour de leur nomination. Le maréchal de *Puyſégur* mourut en 1745.

PYLADE, (*Hiſt. rom.*) pantomime célèbre, né en Cilicie, vint exercer ſes talens à Rome du temps d'Auguſte. Il exprimoit par la danſe, les geſtes, les mouvemens du corps, tout ce qui ſemble ne pouvoir être exprimé que par la parole. Les ſujets les plus comiques, les cataſtrophes les plus tragiques, les ſentimens les plus variés ; il exprimoit juſqu'au caractère moral des divers perſonnages. Il y eut entre lui & Hyllus ſon diſciple, une eſpèce de défi à qui exprimeroit le mieux la grandeur d'Agamemnon ; Hyllus, par des mouvemens & des attitudes qui tendoient à l'élever, parut trop confondre l'élévation de l'ame, avec la hauteur de la taille. *Tu le fais long & non pas grand*, lui cria *Pylade* ; comme on avoit dit à un peintre qui ornoit trop le portrait d'une belle femme : *tu la fais riche & non pas belle* :

Tu me peins la richeſſe & non pas la beauté.

Pylade parut à ſon tour, & par des manières ſimples, nobles, fières avec grace & décence, il rendit ſenſible à tous les yeux, la grandeur du roi des rois & la fierté du chef des Atrides.

PYRÉNÉES, *traité des*, (*Hiſt. moderne de France*) fameux *traité* de paix conclu le 7 novembre 1659, entre le roi de France & le roi d'Eſpagne, par le cardinal Mazarin & par dom Louis de Haro, plénipotentiaires de ces deux puiſſances, dans l'île des Faiſans, ſur la rivière de Bidaſſoa.

Ce *traité* contenoit cent vingt-quatre articles. Les principaux étoient le mariage du roi avec l'infante Marie-Thérèſe, qui devoit avoir une dot de cinq cents mille écus, ſous la condition de la rénonciation, à la ſucceſſion d'Eſpagne. Le cardinal Mazarin promettoit de ne point donner de ſecours au roi de Portugal. On convint auſſi du rétabliſſement de M le prince, & du duc de Lorraine. Il y eut pluſieurs places rendues de part & d'autre. Le roi d'Eſpagne renonça à ſes prétentions ſur l'Alſace, & céda une partie de l'Artois ; mais le principal avantage que Mazarin retira de ce *traité*, étoit le mariage du roi avec l'infante, pour procurer à ſon maître par ce moyen des droits à la ſucceſſion de la couronne d'Eſpagne.

M. de Voltaire a fait ſur le *traité des Pyrénées* des réflexions trop judicieuſes pour les paſſer ſous ſilence ; les voici :

Quoique le mariage d'un roi de France & la paix générale fuſſent l'objet des conférences des deux plénipotentiaires, cependant dans les quatre mois qu'elles durèrent, ils en employèrent une partie à arranger les difficultés ſur la préſéance, & dom Louis de Haro trouva le moyen de mettre une égalité parfaite à cet égard entre l'Eſpagne & la France.

Telle eſt la viciſſitude des choſes humaines, que de ce fameux *traité des Pyrénées* il n'y a pas deux articles qui ſubſiſtent aujourd'hui. Le roi de France garda le Rouſſillon, qu'il eût toujours conſervé ſans cette paix ; mais à l'égard de la Flandre, la monarchie eſpagnole n'y a plus rien. Nous étions alors les amis néceſſaires du Portugal. Nous ne le ſommes plus ; nous lui faiſons la guerre, tout eſt changé. Mais ſi dom Louis de Haro avoit dit que le cardinal Mazarin ſavoit tromper, on a dit depuis qu'il ſavoit prévoir. Il méditoit dès long-temps l'alliance de la France & de l'Eſpagne.

On cite cette fameuſe lettre de lui, écrite pendant les négociations de Munſter : « Si le roi très-» chrétien pouvoit avoir les Pays-Bas & la Fran-» che-Comté en dot, en épouſant l'infante, alors » nous pourrions aſpirer à la ſucceſſion d'Eſpa-» gne, quelque rénonciation qu'on fit faire à l'in-» fante ; & ce ne ſeroit pas une attente fort éloi-» gnée, puiſqu'il n'y a que la vie du prince ſon » frère, qui l'en peut exclure. » Ce prince étoit alors Balthaſar, qui mourut en 1649.

Le cardinal ſe trompoit évidemment en penſant qu'on pourroit donner les Pays-Bas & la Franche-Comté en mariage à l'infante. On ne ſtipula pas une ſeule ville pour ſa dot ; au contraire on rendit à la monarchie eſpagnole des villes conſidérables qu'on avoit conquiſes, comme Saint-

Omer, Ypres, Menin, Oudenarde, & d'autres places : on en garda quelques unes.

Le cardinal ne ſe trompa pas en croyant que la rénonciation ſeroit un jour inutile ; mais ceux qui lui font honneur de cette prédiction, lui font donc prévoir que le prince dom Balthazar mourroit en 1649, qu'enſuite les trois enfans du ſecond mariage ſeroient enlevés au berceau ; que Charles, le cinquième de tous ces enfans mâles, mourroit ſans poſtérité, & que ce roi autrichien feroit un jour un teſtament en faveur d'un petit-fils de Louis XIV. Mais enfin le cardinal Mazarin prévit ce que vaudroient des rénonciations en cas que la poſtérité mâle de Philippe IV s'éteignît, & des évènemens étrangers l'ont juſtifié après plus de cinquante années.

Marie-Thérèſe pouvant avoir pour dot les villes que la France rendoit, n'apporta par ſon contrat de mariage, que cinq cent mille écus d'or au ſoleil ; il en coûta davantage au roi pour l'aller recevoir ſur la frontière. Ces cinq cents mille écus valant alors deux millions cinq cents mille livres, furent pourtant le ſujet de beaucoup de conteſtations entre les deux miniſtres. Enfin la France n'en reçut jamais que cent mille francs.

Loin que ce mariage apportât aucun autre avantage préſent & réel que celui de l'infante, elle renonça à tous les droits qu'elle pourroit jamais avoir ſur aucune des terres de ſon père, & Louis XIV ratifia cette rénonciation de la manière la plus ſolemnelle, & la fit enſuite enregiſtrer au parlement.

Le duc de Lorraine, Charles IV, de qui la France & l'Eſpagne avoient beaucoup à ſe plaindre, ou plutôt qui avoit beaucoup à ſe plaindre d'elles, fut, comme on l'a dit, compris dans ce traité, mais en prince malheureux, qu'on puniſſoit parce qu'il ne pouvoit pas ſe faire craindre. La France lui rendit ſes états, en démoliſſant Nancy, & en lui défendant d'avoir des troupes. Dom Louis de Haro obligea le cardinal Mazarin à faire recevoir en grace le prince de Condé, en menaçant de lui laiſſer en ſouveraineté Rocroi, le Catelet & d'autres places dont il étoit en poſſeſſion. Ainſi la France gagna à la fois ces villes & le grand Condé. Il perdit ſa charge de grand-maître de la maiſon du roi, & ne revint preſque qu'avec ſa gloire.

Charles II, roi titulaire d'Angleterre, plus malheureux alors que le duc de Lorraine, vint près des *Pyrénées* où l'on traitoit cette paix. Il implora le ſecours de dom Louis & de Mazarin. Il ſe flattoit que leurs rois, ſes couſins germains iénnis, oſeroient venger une cauſe commune à tous les ſouverains, puiſqu'enfin Cromwel n'étoit plus ; il ne put ſeulement obtenir une entrevue, ni avec Mazarin, ni avec dom Louis. Lockhart, ambaſſadeur de Cromwel, étoit à S. Jean-de-Luz ; il ſe faiſoit reſpecter encore même après la la mort du protecteur ; & les deux miniſtres, dans la crainte de choquer cet anglois, refuſèrent de voir Charles II. Ils penſoient que ſon rétabliſſement étoit impoſſible, & que toutes les factions angloiſes, quoique diviſées entr'elles, conſpiroient également à ne jamais reconnoître de rois. Ils ſe trompèrent : la fortune fit peu de mois après ce que ces deux miniſtres auroient pû avoir la gloire d'entreprendre. *Eſſai ſur l'hiſt. univ.* (*D. J.*)

PYRGOTÉLES, (*Hiſt. anc.*) graveur célèbre chez les Grecs du temps d'Alexandre le Grand ; il avoit ſeul le privilége de graver ce conquérant, comme Apelle de le peindre, & Lyſippe de le ſculpter.

PYRRHON, (*Hiſt. anc.*) natif d'Elide, diſciple d'Anaxarque, qu'il accompagna juſqu'aux Indes à la ſuite d'Alexandre, n'eſt pas l'inventeur de la philoſophie qui enſeigne à douter ; mais l'ayant pouſſée plus loin que ſes prédéceſſeurs, c'eſt lui qui a donné ſon nom à la ſecte qui fait profeſſion de chercher & de pas trouver la vérité, & dont le dogme principal s'appelle *Pyrrhoniſme* ou *Scepticiſme*.

Il étoit, dit-on, auſſi ſceptique dans la pratique, que dans la théorie, quoique la ſcène de Marphurius, dans *le mariage forcé*, prouve qu'un Pyrrhonien eſt obligé de ſe démentir à tout moment. Diogène Laerce dit que *Pyrrhon* ne préféroit rien à rien, qu'il ne ſe dérangeoit pas pour un chariot ou pour un précipice, & que ſes amis, qui prenoient ſoin de le ſuivre, lui ſauvèrent pluſieurs fois la vie. Tout cela eſt, ſans doute, bien exagéré ; on ajoute cependant qu'un jour il ſe démentit, comme Marphurius, & s'enfuit pour éviter un chien qui le pourſuivoit ; & comme on le railloit ſur cette fuite contraire à ſes principes, il paſſa condamnation, en diſant : *il eſt difficile de dépouiller entièrement l'homme.* Anaxarque ſon maître étant tombé dans un foſſé, il paſſa outre ſans lui offrir aucun ſecours, & Anaxarque le loua fort de ce trait de ſcepticiſme.

Ce fut *Pyrrhon* qui, dans une tempête, montra aux paſſagers qu'il voyoit fort troublés, un cochon qui mangeoit tranquillement au fond du vaiſſeau. M. Racine, dans le poëme de la religion, lui dit ſur cela des injures & le compare au cochon dont il citoit l'exemple :

> Et de ſon indolence au milieu d'un orage
> Un ſtupide animal eſt en effet l'image.

La vie & la mort lui paroiſſoient, diſoit-il, indifférentes. Pourquoi donc ne mourez-vous pas, lui dit quelqu'un ? parce que ce ſeroit faire un choix, répondit-il.

Il avoit, dit-on, la même indifférence ſur l'honneur & ſur l'infamie, ſur la juſtice & l'injuſtice, ſur le vice & la vertu ; ce n'eſt peut-être qu'une conſéquence qu'on tiroit de ſes dogmes, mais

cette conſéquence eſt fort naturelle. Cependant il fut honoré dans ſa patrie, on lui conféra la dignité de pontife; on accorda en ſa faveur aux philoſophes, une exemption de tout impôt.

La doctrine de Stertinius, qui ne voit que des fous, & dans ceux qui craignent tout, & dans ceux qui, comme *Pyrrhon*, ne craignent rien, parce qu'ils ne croient rien, nous paroît bien plus raiſonnable.

Eſt genus unum
Stultitiæ, nihilum metuenda timentis, ut ignes,
Ut rupes fluvioſq e in campo obſtare queratur.
Alterum & huic varium & nihilò ſapientius, ignes
Per medios fluvioſque ruentis. Clamet amica
Mater, honeſta ſoror, cum cognatis pater, uxor:
Hic foſſa eſt ingens, hic rupes maxima, ſerva;
Non magis audierit quàm Fufius ebrius olim
Cùm Ilionam edormit, Catienis mille ducentis,
Mater, te appello, clamantibus.

PYRRHUS, (*Hiſt. anc. Hiſt. d'Epire.*) fils d'Achille & de Déidamie, eut cette valeur féroce & brutale qu'on reproche à ſon père; étant allé fort jeune au ſiège de Troye, il fit l'eſſai de ſon courage contre Eurypile, qu'il tua; ce fut en mémoire de cette victoire qu'il inſtitua la danſe pyrrique, où les danſeurs étoient armés de toutes pièces. Il entra le premier dans le cheval de bois; & quand la ville fut au pouvoir des Grecs, il donna le ſignal du carnage; & dominé par le deſir d'une vengeance brutale, il maſſacra Priam au pied des autels: il immola Polixène ſur le tombeau d'Achille, & précipita du haut d'une tour le jeune Aſtianax, fils d'Hector. Tandis que ce vainqueur ſanguinaire ſe livroit à la férocité de ſes penchans, des ambitieux lui enlevèrent l'héritage de ſes aïeux; alors roi ſans état, il ſe mit à la tête d'une troupe d'aventuriers, avec leſquels il fonda un nouvel empire dans le pays des Moloſſes, qu'il chaſſa de leurs poſſeſſions.

Ces nouveaux conquérans furent d'abord appellés *Pyrrhides*, du nom de leur chef, & enſuite *Epirotes*. *Pyrrhus* étant allé à Dodone pour y conſulter le dieu ſur les deſtinées de ſon nouvel empire, enleva Lanaſſe, petite-fille d'Hercule, dont il eut un grand nombre de filles, qu'il donna en mariage aux rois ſes voiſins; ces alliances affermirent les fondemens de ſa domination naiſſante. Après avoir été le meurtrier de Priam & de ſa famille, il fut ſenſible au mérite d'Hélénus, fils de ce roi infortuné, à qui il fit préſent du royaume de Chaonie; & d'Andromaque, femme d'Hector, qu'il avoit lui-même épouſée, lorſqu'elle lui échut en partage. *Pyrrhus* jouiſſoit de la plus haute conſidération chez les rois ſes voiſins, lorſqu'il fut aſſaſſiné dans le temple de Delphes, par Oreſte, fils d'Agamemnon: la couronne d'Epire paſſa ſucceſſivement à ſes deſcendans. (*T. N.*)

PYRRHUS II, deſcendant d'Achille & du premier *Pyrrhus*, fondateur du royaume d'Epire, étoit fils d'Eacide & de Troade; les Epirotes fatigués de la domination d'Eacide, qui les ſacrifioit dans une guerre ſtérile contre les Macédoniens, ſecouèrent le joug de l'obéiſſance, & le forcèrent d'aller chercher un aſyle chez les rois ſes alliés. Son fils, encore au berceau, fut confié à des ſerviteurs fidèles qui veillèrent ſur ſa vie; le peuple indigné de ne pouvoir aſſouvir ſa vengeance ſur le père, demandoit le ſang de ſon fils innocent; il fallut le dérober à ſa fureur, & le conduire en Illyrie à la cour du roi Glaucus, dont la femme étoit, comme lui, de la race des Eacides; Glaucus attendri par les careſſes enfantines, & ſur-tout par le malheur de ce prince innocent, brava les menaces de Caſſandre qui, à la tête d'une armée, demandoit qu'on lui livrât cette tendre victime pour l'immoler; & pour avoir un titre plus ſacré de le protéger, il crut devoir l'adopter. Les Epirotes, admirateurs des ſentimens affectueux d'un étranger envers un prince né du ſang de leurs rois, éprouvèrent les remords d'en être les perſécuteurs; ils paſſèrent de la fureur à la compaſſion. Quoiqu'il n'eût encore que douze ans, ils ſollicitèrent & obtinrent ſon retour pour le placer ſur le trône de ſes ancêtres; on lui donna des tuteurs pour gouverner ſous ſon nom, juſqu'à ce qu'il eût atteint l'âge de diriger lui-même les rênes de l'empire. Dès qu'il put ſoutenir les fatigues de la guerre, il manifeſta ſon génie véritablement né pour la gloire des armes; quoiqu'il fixât ſur lui l'admiration, quoique ſes traits fuſſent impoſans, il ne put réuſſir à ſe faire aimer: il avoit dans la phyſionomie quelque choſe de fier & d'inſultant, qui inſpiroit plutôt la crainte que l'amour; ſes ſujets indociles ſe révoltèrent, & il fut obligé de mendier un aſyle chez Démétrius, fils d'Antigone, qui avoit épouſé ſa ſœur; il ſe ſignala dans les guerres que le prince ſon protecteur eut à ſoutenir contre le roi d'Egypte. Lorſque le retour de la paix eut rendu ſon courage inutile, il fut donné en ôtage à Ptolémée, dont il devint bientôt le favori; il réuſſit à plaire à la reine Bérénice, qui lui donna en mariage ſa fille Antigone, qu'elle avoit eue de Philippe avant d'être unie à Ptolémée.

Cette alliance lui fournit les moyens de rentrer dans l'Epire, à la tête d'une armée; il fut obligé de partager le trône avec l'uſurpateur Néoptoleme, dont il ſe défit quelque tems après. Dès qu'il fut poſſeſſeur ſans partage de ſes états, il devint le protecteur des rois qui l'avoient protégé; il porta le feu de la guerre dans l'Italie, où une victoire qu'il remporta, lui promettoit de grandes conquêtes. La nouvelle que Démétrius étoit mourant, lui fit tourner ſes armes contre la Macédoine; mais le rétabliſſement de la ſanté de Démétrius le força de s'en éloigner. Quelque tems après il fut plus heureux, il ſe rendit maître de ce royaume

mé, qu'il partagea avec Lyſimachus ; mais les Macédoniens préférant la domination de ſon collègue, l'obligèrent de renoncer aux droits de ſes victoires.

Une guerre plus mémorable ouvrit un vaſte champ à ſes inclinations belliqueuſes ; les Tarentins & les Lucaniens opprimés par les Romains, l'appellèrent à leur ſecours ; l'amour de la gloire, ou peut-être l'eſpoir d'envahir l'Italie, le fit céder à leurs ſollicitations : l'exemple d'Alexandre, qui avoit porté ſes armes triomphantes aux extrémités de l'Orient, celui de ſon oncle qui avoit protégé ces mêmes Tarentins contre les Brutiens, allumoit dans ſon cœur l'ambition des conquêtes ; il laiſſa le gouvernement de ſes états à ſon fils aîné, & ſe fit ſuivre des deux autres pour adoucir l'ennui d'une ſi longue expédition. Il débarqua à Tarente, où le conſul Lévinus, informé de ſon arrivée, s'avança vers Héraclée, où les deux armées rivales diſputèrent long-tems la victoire, dont *Pyrrhus* fut redevable à ſes éléphans, qui jettèrent la terreur parmi les Romains qui n'avoient aucune idée de ces animaux. Cette victoire fut plus glorieuſe qu'utile à *Pyrrhus* qui l'acheta par le ſacrifice de l'élite de ſes troupes ; c'eſt ce qui lui fit dire : ſi je gagne encore une pareille victoire, je m'en retournerai ſans ſuite en Epire : il eſt vrai que les Locriens ſe déclarèrent pour lui, & le mirent en état de ſoutenir la guerre. L'eſtime que les Romains lui inſpirèrent, lui fit ſouhaiter de les avoir pour amis ; il fit demander la paix par Cinéas, à qui le ſénat répondit que le peuple Romain n'écouteroit ſes propoſitions que lorſqu'il ſeroit ſorti de l'Italie. Cinéas de retour auprès de ſon maître, lui dit : Rome m'a paru un temple, & le ſénat une aſſemblée de rois.

Fabricius fut envoyé auprès de *Pyrrhus* pour traiter de la rançon des priſonniers, qui furent renvoyés gratuitement, afin que les Romains, après avoir éprouvé ſa valeur, euſſent des témoignages de ſa magnificence. Le monarque enchanté de la ſimplicité héroïque de Fabricius, lui promit les premières dignités, s'il vouloit s'attacher à lui ; mais ce Romain déſintéreſſé ne ſuccomba point à l'éclat de ſes promeſſes, aimant mieux commander à ceux qui diſpoſoient de la fortune, que d'être grand lui-même.

Les témoignages réciproques d'eſtime que ſe donnoient ces généreux ennemis, ne purent les déterminer à la paix : on en vint à une ſeconde bataille, dont l'événement fut le même que le premier. *Pyrrhus* affoibli par ſes propres victoires, eût été obligé de quitter avec honte l'Italie, ſi les Siciliens ne lui euſſent fourni un prétexte honnête de s'en éloigner. Ces inſulaires opprimés par les Carthaginois, l'appellèrent pour briſer leur joug ; il paſſa en Sicile, après avoir mis de fortes garniſons dans les villes de l'Italie dont il s'étoit emparé ; il gagna ſur les Carthaginois deux batailles qui le mirent en poſſeſſion d'Erix & de pluſieurs places importantes. Ce prince qui ſavoit vaincre, n'avoit pas le don de ſe faire aimer : devenu odieux à ſes nouveaux ſujets, il fut obligé d'abandonner ſes conquêtes & de retourner en Italie. Sa flotte fut battue dans ſon paſſage par les Carthaginois ; il trouva le moyen d'en équiper une nouvelle avec l'or qu'il enleva du temple de Proſerpine ; & ce fut à ce larcin ſacrilége que les ſuperſtitieux attribuèrent tous ſes déſaſtres. Une victoire complette que remporta ſur lui Curius Dentatus, l'obligea de ſe retirer en Epire, où il demanda du ſecours à Antigone, roi de Macédoine, dont il eſſuya un refus. *Pyrrhus* pour s'en venger, fait une invaſion dans la Macédoine, uniquement pour y faire un riche butin ; ſes ſuccès ſurpaſſèrent ſon eſpérance, il ſe rendit maître d'un royaume qu'il ne vouloit que piller.

Une ſi riche conquête lui fait naître l'ambition d'aſſujettir la Grèce & l'Aſie ; par-tout vainqueur, il ne lui manquoit que le talent de conſerver ſes conquêtes. Un prince qui avoit humilié Rome & Carthage, parut redoutable à la liberté de la Grèce ; la conſternation fut générale lorſqu'on vit ſon armée devant Sparte ; les femmes ſe chargèrent de défendre la patrie, & donnèrent l'exemple de l'intrépidité la plus héroïque. Ptolémée, fils de *Pyrrhus*, brave juſqu'à la témérité, pouſſe ſon cheval juſqu'au milieu de la ville, où il ſuccomba ſous le nombre : ſon père voyant ſon corps, s'écria : il eſt mort plus tard que je n'avois prévu ; les téméraires ne doivent pas vivre ſi long-tems. La réſiſtance des Spartiates l'obligea de lever le ſiége pour marcher contre Argos, où Antigone s'étoit enfermé. Cette ville fut le terme de ſa vie. Tandis qu'avec une valeur impétueuſe il perce les plus épais bataillons, il eſt tué d'un coup de pierre lancée par une femme du haut des murs. Sa tête fut apportée à Antigone qui, modéré dans la victoire, rendit ſon corps à ſes enfans pour le dépoſer dans le tombeau de ſes ancêtres. Ce vainqueur généreux renvoya en Epire Hélénus qui, priſonnier dans le combat, s'étoit rendu à ſa diſcrétion. (*T. N.*)

PYTHAGORE, (*Hiſt. anc.*) ancien & illuſtre philoſophe, chef & fondateur de la ſecte Italique, laquelle fut ainſi appellée, parce que c'eſt dans cette partie de l'Italie, connue ſous le nom de Grande-Grèce, qu'elle a été fondée par *Pythagore*.

Ce philoſophe étoit de Samos, fils d'un ſculpteur, ainſi que Socrate. Son père ſe nommoit Mnéſarque. *Pythagore* fut diſciple de Phéréade qu'on met au nombre des ſept ſages. Après la mort de ce maître, ce fut par lui-même qu'il voulut s'inſtruire ; il voyagea ; ce fut vers l'an 564 avant J. C. Les prêtres d'Egypte l'initièrent à leurs myſtères ; les mages de Chaldée lui communiquèrent leurs ſciences, les ſages de Crète leurs lumières ; il reporta dans Samos, tout ce que les

peuples les plus inſtruits poſſédoient de ſageſſe & de connoiſſances utiles. Mais en rentrant dans ſa patrie, il la trouva ſous le joug du tyran Polycrate; il s'éxila volontairement & paſſa dans la Grande-Grèce. Il s'établit à Crotone, dans la maiſon du fameux athlete Milon, dont il fit une école de philoſophie. Avant lui, ceux qui la profeſſoient, prenoient ou ſe laiſſoient donner le titre un peu faſtueux de ſages; il fut le premier qui prit le titre plus modeſte de philoſophe, c'eſt-à-dire amant de la ſageſſe. Ovide a fait l'anachroniſme de mettre Numa Pompilius, ſecond roi de Rome, au nombre des diſciples de *Pythagore*. Celui-ci étoit poſtérieur à Numa, il vivoit ſous Servius-Tullius & Tarquin le ſuperbe, vers l'an de Rome 220; mais il eut pour diſciples, Zaleucus & Charondas, ces fameux légiſlateurs de la Grande-Grèce. Il fut auſſi le maître d'Empédocle. Ses leçons & ſes éxemples opérèrent un tel changement dans l'Italie & ſur-tout à Crotone, lieu de ſa réſidence, qu'on n'en reconnoiſſoit plus les habitans; au lieu du luxe & de la débauche où il avoit trouvé les habitans livrés, il fit régner par-tout la modeſtie & la frugalité; ce ſont ſes dogmes qu'Horace étale dans la ſeconde ſatire du livre ſecond:

Quæ virtus & quanta boni ſit vivere parvo.....
Accipe nunc victus tenuis quæ quantaque ſecum
Afferat; imprimis valeas bene, nam variæ res
Ut noceant ſtomacho credas, memor illius eſcæ
Quæ ſimplex olim tibi ſederit, at ſimul aſſis
Miſcueris elixa, ſimul conchylia turdis,
Dulcia ſe in bilem vertent ſtomachoque tumultum
Lenta feret pituita. Vides ut pallidus omnis
Cœnâ deſurgat dubiâ; quin corpus onuſtum
Heſternis vitiis animum quoque prægravat unà
Atque affigit humo divinæ particulam auræ.

Il avoit engagé les femmes & les jeunes gens à renoncer à la parure; » la véritable parure des » femmes, diſoit-il, c'eſt la pudeur, c'eſt la vertu, » non la magnificence des habits; » *vera ornamenta matronarum pudicitiam, non veſtes eſſe.* C'étoit par le ſilence qu'il éxerçoit d'abord ſes diſciples, ſûr que, quand ils ſauroient réſiſter à la tentation de parler, il n'y avoit point de victoire qu'ils ne fuſſent en état de remporter ſur eux-mêmes; il leur faiſoit faire à cet égard un long noviciat; ce noviciat duroit au moins deux ans, & il le prolongeoit quelquefois juſqu'à cinq pour ceux qui par leur goût ou leur talent pour la parole, lui paroiſſoient avoir beſoin d'un plus long apprentiſſage du ſilence. Caton l'ancien fait auſſi de l'art de ſe taire, la première des vertus:

Virtutem primam eſſe puta compeſcere linguam;
Proximus ille Deo eſt, qui ſcit ratione tacere.

Un ancien, en parlant de ce noviciat de ſilence chez les diſciples de *Pythagore*, dit que les babillards étoient punis par l'éxil de la parole, pendant cinq ans; *loquaciores enimverò fermè in quinquennium, velut in exilium vocis mittebantur.* L'arithmétique, la géométrie, la muſique, étoient les ſciences que *Pythagore* recommandoit & enſeignoit avec le plus de zèle à ſes diſciples.

Ceux-ci étoient de deux ordres différens; les uns, c'étoient ſans doute les novices, ne faiſoient qu'écouter & recevoir paſſivement les leçons qu'on leur donnoit; il ne leur étoit permis de faire ni une queſtion ni une objection; les autres, plus formés & plus intelligens, étoient admis à propoſer leurs difficultés. *Pythagore* avoit acquis ſur les uns & ſur les autres une autorité telle, qu'il ne reſtoit jamais le moindre doute, dès qu'il avoit parlé; c'eſt de lui qu'on diſoit pour toute preuve: *le maître l'a dit;* on le reſpectoit à l'égal de la divinité: un de ſes diſciples auquel il fit un jour une réprimande en préſence des autres, y fut ſi ſenſible, qu'il ne put y ſurvivre, & ſe donna la mort; ce fut pour *Pythagore*, une grande leçon, de ne jamais cenſurer perſonne qu'en particulier.

On connoit le commentaire d'Hiéroclès, ſur les vers d'or ou dorés de *Pythagore*, qui contiennent les dogmes de ce philoſophe. Il regardoit Dieu comme une ame univerſelle répandue dans toute la nature, & dont les ames humaines étoient tirées. *Pythagoras cenſuit Deum animum eſſe per naturam rerum omnem intentum & commeantem, ex quo animi noſtri caperentur.* Virgile adopte cette idée d'une ame univerſelle répandue par-tout, & il en donne même une partie à ſes abeilles, & aux autres animaux.

His quidam ſignis atque hæc exempla ſecuti,
Eſſe apibus partem divinæ mentis & hauſtus
Æthereos dixêre; Deum namque ire per omnes
Terrasque, tractusque maris, cœlumque profundum.
Hinc pecudes, armenta, viros, genus omne ferarum
Quemque ſibi tenues naſcentem arceſſere vitas.....

Géorg. lib. IV.

Principio cœlum ac terras camposque liquentes,
Lucentemque globum lunæ titaniaque aſtra
Spiritus intùs alit totamque infuſa per artus
Mens agitat molem & magno ſe corpore miſcet,
Indè hominum pecudumque genus vitæque volantum,
Et quæ marmoreo fert monſtra ſub æquore pontus.

Æneid. lib. VI.

Il paroît que *Pythagore*, pour étendre & affermir l'empire qu'il exerçoit ſur les eſprits, ne s'en rapporta pas uniquement aux avantages que lui donnoient ſes connoiſſances & ſes lumières; il ne dédaigna pas d'y ajouter le ſecours des preſtiges; Porphyre & Jamblique lui attribuent des miracles; il ſe faiſoit entendre & obéir des bêtes mêmes. Une ourſe faiſant de grands ravages dans le pays des Dauniens, il lui ordonna de ſe retirer,

elle diſparut ; il défendit à un bœuf de toucher à des fèves, le bœuf obéit. Il fut vû & entendu à la fois en public & dans le même temps, en deux différentes villes ſituées, l'une dans le continent de l'Italie, l'autre dans l'iſle de Sicile. Il prédiſoit les tremblemens de terre, appaiſoit les tempêtes, diſſipoit la peſte, guériſſoit les maladies d'un ſeul mot ou par l'attouchement. Il étoit Apollon, il avoit une cuiſſe d'or, il la fit voir & toucher à ſon diſciple Abaris, qui lui-même, au moyen d'une flèche miraculeuſe ſur laquelle il étoit porté au milieu des airs, ſe tranſportoit à volonté, en un inſtant, d'une extrémité de l'univers à l'autre. *Pythagore* avoit fait un voyage aux enfers, où il avoit vu l'ame d'Héſiode attachée avec des chaînes à une colonne d'airain.

Porta adverſa, ingens, ſolidoque adamante columnæ,
Vis ut nulla virum, non ipſi exſcindere ferro
Cælicolæ valeant, ſtat ferrea turris ad auras.

L'ame d'Homère étoit pendue à un arbre & environnée de ſerpens, pour toutes les fictions injurieuſes à la divinité dont ſes poëmes ſont remplis. *Pythagore* intéreſſa les femmes au ſuccès de ſes viſions, en aſſurant qu'il avoit vu dans les enfers beaucoup de maris rigoureuſement punis, pour avoir maltraité leurs femmes ; & que c'étoit le genre de coupables le moins ménagé dans l'autre vie. Les femmes furent contentes ; les maris eurent peur, & tout fut cru. Il y eut encore une circonſtance qui réuſſit merveilleuſement ; c'eſt que *Pythagore*, au moment de ſon retour des enfers & portant encore ſur le viſage la pâleur & l'effroi qu'avoit dû lui cauſer la vue de tant de ſupplices, ſavoit parfaitement tout ce qui étoit arrivé ſur la terre pendant ſon abſence, & en rendit un très-bon compte à la multitude étonnée.

Pythagore attribuoit aux nombres une vertu myſtérieuſe qui rentre dans les qualités occultes & à laquelle on ne comprend rien. On lui fait honneur de l'invention de la métempſycoſe. Il ſe ſouvenoit d'avoir été Æthalide, fils de Mercure ; puis Euphorbe tué au ſiége de Troye par Ménélas ; & il avoit reconnu le bouclier, qu'il avoit eu alors, en le voyant appendu dans un temple d'Apollon ou de Junon ; il avoit depuis été un pêcheur de Délos ; & enfin *Pythagore*.

Habentque
Tartara Panthoiden, iterum Orco
Demiſſum, quamvis clypeo Trojana refixo
Tempora teſtatus, nihil ultrà
Nervos atque cutem morti conceſſerat atræ,
Judice te, non ſordidus auctor
Naturæ verique, &c.

Hor. Od. lib. I, ode 28.

Ovide lui fait dire à lui-même :

Morte carent animæ, ſemperque priore relictâ
Sede, novis habitant domibus, vivuntque receptæ.
Ipſe ego, nam memini, Trojani tempore belli,
Panthoides Euphorbus eram; cui pectore quondam
Sedit in adverſo gravis haſta minoris Atridæ.
Cognovi clypeum, lævæ geſtamina noſtræ,
Nuper Abantæis templo Junonis in argis.
Omnia mutantur, nihil interit; errat & illinc,
Huc venit, hinc illuc, & quoſlibet occupat artus
Spiritus; eque feris humana in corpora tranſit,
Inque feras noſter, nec tempore deperit ullo.

Par une conſéquence de ce ſiſtême de la métempſicoſe, *Pythagore* défendoit de ſe nourrir de la chair des animaux. Ovide eſt éloquent ſur cet article :

Parcite, mortales, dapibus temerare nefandis
Corpora. Sunt fruges, ſunt deducentia ramos
Pondere poma ſuo, tumidæque in vitibus uvæ;
Sunt herbæ dulces; ſunt, quæ miteſcere flammâ,
Mollirique queant. Nec vobis lacteus humor
Eripitur, nec mella thymi redolentia florem;
Prodiga divitias alimentaque mitia tellus
Suggerit, atque epulas ſine cæde & ſanguine præbet.
Carne feræ ſedant jejunia, nec tamen omnes.....
Heu! Quantum ſcelus eſt, in viſcera viſcera condi,
Congeſtoque avidum pingueſcere corpore corpus,
Alteriusque animantem animantis vivere letho!
Scilicet in tantis opibus, quas optima matrum
Terra parit, nil te niſi triſtia mandere ſævo
Vulnera dente juvat, ritusque referre Cyclopum?.....
Quid meruiſtis oves, placidum pecus, inque tuendos
Natum homines, pleno quæ fertis in ubere nectar?
Mollia quæ nobis veſtras velamina lanas
Præbetis, vitâque magis quàm morte juvatis?
Quid meruere boves, animal ſine fraude dolisque,
Innocuum, ſimplex, natum tolerare labores?
Immemor eſt demùm, nec frugum munere dignus,
Qui potuit, curvi dempto modò pondere aratri,
Ruricolam mactare ſuum, qui trita labore
Illa, quibus toties durum renovaverat arvum,
Tot dederat meſſes, percuſſit colla ſecuri.

Plutarque dans *Emile*, eſt encore plus éloquent ſur le même ſujet.

» Tu me demandes pourquoi *Pythagore* » s'abſtenoit de manger de la chair des bêtes ; mais » moi, je te demande au contraire, quel courage » d'homme eut le premier, qui approcha de ſa » bouche une chair meurtrie, qui briſa de ſa dent » les os d'une bête expirante, qui fit ſervir devant » lui des cadavres & engloutit dans ſon eſtomach » des membres, qui le moment d'auparavant bê- » loient, mugiſſoient, marchoient & voyoient ? » comment ſa main put-elle enfoncer un fer dans

» le cœur d'un être ſenſible ? comment ſes yeux » purent-ils ſupporter un meurtre ? comment put-» il voir ſaigner, écorcher, démembrer un pau-» vre animal ſans défenſe ?..... cuire la brebis » qui lui lèchoit les mains ?..... Les panthères » & les lions, que vous appellez bêtes féroces, » ſuivent leur inſtinct par force, & tuent les » autres animaux pour vivre..... vous ne les » mangez pas ces animaux carnaſſiers, vous les » imitez ; vous n'avez faim que des bêtes innocen-» tes & douces, qui ne font de mal à perſonne, » qui s'attachent à vous, qui vous ſervent, & » que vous dévorez pour prix de leurs ſervices. »

» O meurtrier contre nature, ſi tu t'obſtines » à ſoutenir qu'elle t'a fait pour dévorer tes ſem-» blables, des êtres de chair & d'os, ſenſibles & » vivans comme toi, étouffe donc l'horreur qu'elle » t'inſpire pour ces affreux repas ; tue les animaux » toi-même, je dis de tes propres mains, ſans fer-» remens, ſans coutelas ; déchire-les avec tes » ongles, comme font les lions & les ours ; mords » ce bœuf & le mets en pièces, enfonce tes » griffes dans ſa peau ; mange cet agneau tout » vif, dévore ſes chairs toutes chaudes, bois » ſon ame avec ſon ſang. Tu frémis, tu n'oſes » ſentir palpiter ſous ta dent une chair vivante ! » homme pitoyable ! tu commences par tuer l'a-» nimal, & puis tu le manges, comme pour le » faire mourir deux fois.

C'eſt à *Pythagore* qu'on attribue la découverte de ce théorême fondamental & d'un ſi grand uſage dans la géométrie, que, dans un triangle rectangle, le quarré de l'hypotenuſe eſt égal aux quarrés des deux autres côtés. On dit qu'il offrit une hécatombe aux dieux, pour les remercier de lui avoir fait découvrir une vérité ſi importante.

Pythagore défendoit de manger des fèves, parce qu'il leur trouvoit je ne ſais quelle affinité avec la chair & le ſang humain ; c'eſt pourquoi Horace appelle la fève, *faba Pythagoræ cognata.*

Diogène Laërce, Athénée & d'autres auteurs, parlent de pluſieurs autres *Pythagores*, qui pourroient bien, pour la plûpart, n'être que le philoſophe de Samos, qu'on aura multiplié à raiſon de ſes diverſes connoiſſances.

PYTHÉAS, (*Hiſt. anc. de Marſeille*) voyageur célèbre dans l'antiquité. On ne ſait pas bien préciſément dans quel temps il vivoit ; les uns l'ont fait contemporain de Ptolémée-Philadelphe, vers l'an 284 avant J. C. ; les autres, du conſul Publius Scipion, père du premier Scipion l'Africain, l'an 218 avant l'ère chrétienne. Bayle qui les a réfutés, le place en général dans le ſiècle d'Aléxandre ; il croit qu'il faut s'en tenir là, par l'impoſſibilité d'arriver ſur ce point à une plus grande préciſion. M. de Bougainville, dans ſes *éclairciſſemens ſur la vie & ſur les voyages de Pythéas de Marſeille*, inſérés dans le recueil de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, tome 19, page 146 & ſuivantes ; M. de Bougainville rétrécit cet eſpace que Bayle abandonne aux conjectures, & tâche de prouver que la date du voyage de *Pythéas* remonte avant l'année 327 avant J. C., époque de la conquête des Indes faite par Aléxandre. Polybe & Strabon, qui renchérit ſur lui, ont fort maltraité *Pythéas*, en qualité de voyageur & d'obſervateur ; & Bayle, quoiqu'il modifie leurs reproches, en adopte la plus grande partie ; il croit ſur leur parole que *Pythéas* a beaucoup uſé du privilége qu'un proverbe connu attribue aux voyageurs ; d'un autre côté, *Pythéas* a trouvé dans tous les temps des partiſans illuſtres & de zélés défenſeurs. Le ſavant Eratoſthène l'avoit pris pour guide dans tout ce qui regarde le Nord & l'Occident de l'Europe. Hipparque adopta la plûpart des déterminations de latitude données par *Pythéas*. Gaſſendi prit hautement ſa défenſe, à la ſollicitation de Péireſc ; Olaüs Rudbecks, dans ſon atlantique, l'a auſſi défendu avec chaleur. M. de Bougainville ajoute beaucoup à leur apologie de *Pythéas*, qu'il trouve inſuffiſante. Outre l'avantage qu'a *Pythéas* d'être un des plus anciens écrivains que nous connoiſſions dans nos contrées, il voit en lui un habile aſtronome, un ingénieux phyſicien, un géographe exact, un hardi navigateur, l'auteur de pluſieurs découvertes utiles & importantes, dont les voyages ont ouvert de nouvelles routes au commerce, ont enrichi l'hiſtoire naturelle, ont contribué à perfectionner la connoiſſance du globe terreſtre. C'eſt *Pythéas*, qui, le premier, a connu cette *ultima thule* des anciens ; il eſt le premier qui ait pénétré juſqu'au ſoixante-ſeptième dégré de latitude ſeptentrionale ; le premier qui ait ſeulement oſé croire ces pays habités. Polybe & Strabon ont été juſqu'à vouloir répandre des doutes ſur la réalité des voyages mêmes de *Pythéas* ; M. de Bougainville les réfute pleinement ſur ce point, & réduit en poudre leurs foibles raiſons. Il montre par les erreurs mêmes de Strabon, que quelques erreurs relevées par lui dans les obſervations de *Pythéas*, ne doivent point nuire à la réputation de ce voyageur, ni détruire l'eſtime qu'il a ſi bien méritée. La plus célèbre des obſervations de *Pythéas* eſt celle qu'il fit à Marſeille, pour déterminer la latitude de cette ville, en comparant l'ombre d'un gnomon à ſa hauteur, au temps du ſolſtice : comparaiſon de laquelle Eratoſthène & Hipparque conclurent que la diſtance de Marſeille à l'équateur étoit de 43 dégrés, 17 minutes. Cette obſervation a été vérifiée par Gaſſendi, par le P. Feuillée, par M. Caſſini, & ce dernier remarque, que ſi l'on en ſavoit exactement les circonſtances, elle ſerviroit à décider la fameuſe queſtion du changement de l'obliquité de l'écliptique ; malheureuſement nous n'avons plus ſes ouvrages ; il ne nous en reſte que quelques fragmens, encore nous ſont-ils fournis par ſes détracteurs.

L'auteur de la nouvelle & ſavante hiſtoire de Provence,

Provence, M. l'abbé Papon, en s'appuyant ſur M. de Bougainville, va encore plus loin que lui. Un des évènemens les plus conſidérables qui s'offrent dans les commencemens de ſon hiſtoire, eſt le double voyage de *Pytheas* vers le nord, & d'Euthymène vers le midi, qui, ſelon le calcul de l'auteur, ſe fit environ 320 ans avant J. C. Le but & le réſultat de ce voyage, ainſi que ſon époque, ſont un objet de diſcuſſion. Nous n'avons la relation ni de *Pythéas*, ni d'Euthymène, & l'auteur ne s'en rapporte point à ce que Strabon a écrit ſur *Pythéas*. Il ne peut croire qu'un aſtronome auſſi habile, un géographe auſſi ſavant que lui paroit être *Pythéas*, ainſi qu'à M. de Bougainville, qu'un homme auquel l'aſtronomie & la géographie doivent des obſervations ſi exactes & ſi utiles, ait raconté les choſes merveilleuſes & inintelligibles que Strabon lui fait dire. Il ſe forme la plus grande idée de ce voyage; il ſuit avec M. de Bougainville, ſa route de *Pythéas* ſur la méditerranée & ſur l'océan, depuis Marſeille juſqu'en Iſlande; il le voit enſuite, à ſon retour, paſſer le détroit du Sond & entrer dans la mer Baltique. Il ſoupçonne que *Pythéas* ne ſe bornoit point à chercher une communication avec les peuples du Nord, & il élève ſes idées juſqu'à penſer qu'il s'agiſſoit dès-lors de trouver un paſſage par le nord, pour pénétrer dans les mers d'Aſie. Il ne penſe pas moins avantageuſement du voyage d'Euthymène, qui répondoit à celui de *Pythéas*. On ſait qu'Euthymène reconnut l'embouchure du Sénégal; mais M. l'abbé Papon ne croit point que le Sénégal ait été le terme de cette navigation; il eſt perſuadé qu'il s'agiſſoit auſſi de trouver la pointe la plus méridionale de l'Afrique, pour pénétrer dans la mer des Indes. Ce qu'il dit ſur ce ſujet, mérite au moins d'être examiné; & tout concourt à nous faire déplorer la perte des écrits de *Pythéas*.

C'eſt auſſi le nom d'un rhéteur Athénien, ennemi de Démoſthènes, & d'un magiſtrat des Béotiens, qui, dans la guerre des Achéens contre les Romains, l'an 147 & l'an 146 avant J. C., engagea ſes compatriotes à ſe déclarer pour les Achéens. Il tomba entre les mains de Métellus qui le fit mourir, les Romains qui portoient le trouble par-tout, accuſant *Pythéas* d'être l'auteur des troubles.

PYTHIAS, (voyez DAMON.)

PYTHIE, ſ. f. (*Hiſt. des Oracl.*) prêtreſſe du temple d'Apollon à Delphes: elle fut ainſi nommée à cauſe du ſerpent Python que ce dieu avoit tué, ou plutôt du verbe grec πυνθανομαι *demander*, à cauſe du dieu qu'on conſultoit, & dont elle déclaroit la volonté: *Pythia quæ tripode ex Phœbi lauroque profatur*, dit Lucrèce, *lib. I.*

Dans les commencemens de la découverte de l'oracle de Delphes, pluſieurs phrénétiques s'étant précipités dans l'abîme, on chercha les moyens de remédier à un pareil accident. On dreſſa ſur le trou une machine qui fut appellée *trépié*, parce qu'elle avoit trois barres ſur leſquelles elle étoit poſée; & l'on commit une femme pour monter ſur ce trépié, d'où elle pouvoit ſans aucun riſque recevoir l'exhalaiſon prophétique.

On éleva d'abord à ce miniſtère des jeunes filles encore vierges, à cauſe de leur pureté, dit Diodore de Sicile; à cauſe de leur conformité avec Diane, & enfin parce qu'on les jugeoit plus propres dans un âge tendre à garder les ſecrets des oracles.

On prenoit beaucoup de précautions dans le choix de la *Pythie*. Il falloit, comme on vient de le dire, qu'elle fût jeune & vierge; mais il falloit encore qu'elle eût l'ame auſſi pure que le corps. On vouloit qu'elle fût née légitimement, qu'elle eût été élevée ſimplement, & que cette ſimplicité parût juſques dans ſes habits. Elle ne connoiſſoit, dit Plutarque, ni parfums, ni eſſences, ni tout ce qu'un luxe raffiné a fait imaginer aux femmes. Elle n'uſoit ni du cinnamome, ni du laudanum. Le laurier & les libations de farine d'orge étoient tout ſon fard; elle n'employoit point d'autre artifice. On la cherchoit ordinairement dans une maiſon pauvre, où elle eût vécu dans l'obſcurité, & dans une ignorance entière de toutes choſes. On la vouloit telle que Xénophon ſouhaitoit que fût une jeune épouſe lorſqu'elle entroit dans la maiſon de ſon mari; c'eſt-à-dire qu'elle n'eût jamais rien vû, ni entendu. Pourvu qu'elle ſût parler & répéter ce que le Dieu lui dictoit, elle en ſavoit aſſez.

La coutume de choiſir les *Pythies* jeunes dura très-long-tems; mais une *Pythie* extrêmement belle ayant été enlevée par un Theſſalien, on fit une loi qu'à l'avenir on n'éliroit, pour monter ſur le trépié, que des femmes qui euſſent paſſé cinquante ans; & ce qui eſt ſingulier, c'eſt qu'afin de conſerver au moins la mémoire de l'ancienne pratique, on les habilloit comme de jeunes filles, quel que fût leur âge.

On ſe contentoit dans les commencemens d'une ſeule *Pythie*; dans la ſuite, lorſque l'oracle fut tout-à-fait accrédité, on en élut une ſeconde pour monter ſur le trépié alternativement avec la première, & une troiſième pour lui ſubvenir, en cas de mort, ou de maladie. Enfin dans la décadence de l'oracle, il n'y en eut plus qu'une, encore n'étoit-elle pas fort occupée.

La *Pythie* ne rendoit ſes oracles qu'une fois l'année, c'étoit vers le commencement du printems. Elle ſe préparoit à ſes fonctions par pluſieurs cérémonies; elle jeûnoit trois jours, & avant de monter ſur le trépié, elle ſe baignoit dans la fontaine de Caſtalie. Elle avaloit auſſi une certaine quantité d'eau de cette fontaine, parce qu'on croyoit qu'Apollon lui avoit communiqué une partie de ſa vertu. Après cela on lui faiſoit mâcher des feuilles de laurier cueillies encore près de cette

ſontaine. Ces préambules achevés, Apollon avertiſſoit lui-même de ſon arrivée dans le temple qui trembloit juſques dans ſes fondemens. Alors les prêtres conduiſoient la *Pythie* dans le ſanctuaire, & la plaçoient ſur le trépié. Dès que la vapeur divine commençoit à l'agiter, on voyoit ſes cheveux ſe dreſſer ſur ſa tête, ſon regard devenir farouche, ſa bouche écumer, & un tremblement ſubit & violent s'emparer de tout ſon corps. Dans cet état elle faiſoit des cris & des hurlemens qui rempliſſoient les aſſiſtans d'une ſainte frayeur. Enfin ne pouvant plus réſiſter au dieu qui l'agitoit, elle s'abandonnoit à lui, & proféroit par intervalles quelques paroles mal articulées que les prêtres recueilloient avec ſoin ; ils les arrangeoient enſuite, & leur donnoient avec la forme du vers, une liaiſon qu'elles n'avoient pas en ſortant de la bouche de la *Pythie*. L'oracle prononcé, on la retiroit du trépié pour la conduire dans ſa cellule, où elle étoit pluſieurs jours à ſe remettre de ſes fatigues. Souvent, dit Lucain, une mort prompte étoit le prix ou la peine de ſon enthouſiaſme.

Cette vapeur divine qui agitoit la *Pythie* ſur le trépié, n'avoit pas toujours la même vertu. Elle ſe perdit inſenſiblement. Sur quoi Cicéron dit : « Cette vapeur qui étoit dans l'exhalaiſon de la » terre, & qui inſpiroit la *Pythie*, s'eſt donc évaporée avec le tems : vous diriez qu'ils parlent » de quelque vin qui a perdu ſa force. Quel tems » peut conſumer ou épuiſer une vertu toute divine ? Or qu'y a-t-il de plus divin qu'une exhalaiſon de la terre qui fait un tel effet ſur l'ame, qu'elle lui donne & la connoiſſance de » l'avenir, & le moyen de s'en expliquer en » vers ? »

Un jour cette prêtreſſe d'Apollon donna deux oracles oppoſés, l'un aux Ioniens, & l'autre aux Achéens, au ſujet des ſtatues qu'ils regardoient comme leurs dieux tutélaires ; ce qui jetta entre ces peuples de même origine une ſemence de diſcorde affreuſe. Dans un tems éclairé & bien policé, on auroit puni très-ſévérement la prêtreſſe d'Apollon pour ſe jouer ainſi des oracles.

Il ne faut pas confondre la *Pythie* avec la Sybille de Delphes, vraie vagabonne, qui alloit de contrée en contrée débiter ſes prédictions, qui ne montoit jamais ſur le ſacré trépié, & qui prophétiſoit ſans le ſecours des exhalaiſons qui ſortoient du ſanctuaire de Delphes. Que Virgile peint bien la fureur de la *Pythie !*

Subitò non vultus, non color unus,
Non comptæ manſere comæ ; ſed pectus anhelum
Et rabie fera corda tument.....
At Phœbi nondum patiens, &c.

C'eſt là que Rouſſeau a puiſé ces vives idées :

Ou tel que d'Apollon le miniſtre terrible
Impatient du dieu dont le ſouffle invincible
Agite tous ſes ſens,
Le regard furieux, la tête échevelée,
Du temple fait mugir la demeure ébranlée
Par ſes cris impuiſſans.
Tel aux premiers accès d'une ſainte manie,
Mon eſprit allarmé redoute du génie
L'aſſaut victorieux ;
Il s'étonne, il combat l'ardeur qui le poſſède ;
Et voudroit ſecouer du démon qui l'obſède
Le joug impérieux ;
Mais ſi-tôt que cédant à la fureur divine,
Il reconnoît enfin du dieu qui le domine
Les ſouveraines loix ;
Alors tout pénétré de ſa vertu ſuprême,
Ce n'eſt plus un mortel, c'eſt Apollon lui-même
Qui parle par ma voix.

(*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

QUADRIGATI. (*Monnoie de Rome*) C'eſt ainſi qu'on nomma les premiers deniers d'argent qui furent faits à Rome, l'an 485 de ſa fondation, qu'on commença d'y fabriquer de la monnoie d'argent. Ces premiers deniers d'argent valoient dix as de cuivre, & furent d'abord du poids d'une once; leur empreinte étoit une tête de femme coëffée d'un caſque, auquel étoit attachée une aile de chaque côté; cette tête repréſentoit la ville de Rome, ou une victoire menant un char attelé de deux ou quatre chevaux de front; ce qui fit appeller ces pièces lorſqu'il y avoit deux chevaux de front, *bigati*, & lorſqu'il y en avoit quatre, *quadrigati*. Sur le revers de ces pièces étoit la figure de Caſtor & de Pollux. (*A. R.*)

QUADRILLE, ſ. f. (*Fête galante*) petite troupe de gens à cheval, ſuperbement montés & habillés, pour exécuter des fêtes galantes, accompagnées de joutes & de prix. Quand il n'y a qu'un *quadrille*, c'eſt proprement un tournois ou courſe. Les joutes demandent deux partis oppoſés. Le carrouſel en doit avoir au moins quatre, & le *quadrille* doit être compoſé au moins de huit ou douze perſonnes. Les *quadrilles* ſe diſtinguent par la forme des habits, ou par la diverſité des couleurs. Le dernier divertiſſement de ce genre qu'on ait vu dans ce royaume, eſt celui que donna Louis XIV, en 1662, vis-à-vis les Tuileries, dans l'enceinte qui en a retenu le nom de la *place du carrouſel* Il y eut cinq *quadrilles*. Le roi étoit à la tête des Romains; ſon frère des Perſans; le prince de Condé des Turcs; le duc d'Enguien ſon fils des Indiens; le duc de Guiſe ſi ſingulier en tout, des Américains. La reine-mère, la reine regnante, la reine d'Angleterre, mère de Charles II, étoient ſous un dais à ce ſpectacle. Le comte de Sault, fils du duc de Leſdiguières, remporta le prix, & le reçut des mains de la reine-mère. (*D. J.*)

QUADRUPLATOR. ſ. f. (*Hiſt. rom.*) Ce mot qu'on trouve dans Cicéron, ſignifie un *délateur*, pour des crimes qui concernoient la république; on le nommoit *quadruplator*, parce qu'on lui donnoit la quatrième partie du bien qui, ſur ſa délation, avoit été confiſqué; Plaute a forgé le verbe *quadruplari*, pour ſignifier, *faire la profeſſion de délateur*. (*D. J.*)

QUALIFICATEURS DU SAINT OFFICE; (*Hiſt. mod.*) nom qu'on donne dans les pays où l'inquiſition eſt établie, à quelques membres eccléſiaſtiques de ce tribunal.

Les *qualificateurs* ſont des théologiens, qui prononcent ſur les diſcours ou les écrits de ceux qui ont été déférés à l'inquiſition, & décident ſi ces diſcours ou ces écrits ſont hérétiques, ou approchent de l'héréſie; ſi les propoſitions qu'ils contiennent ſont fauſſes, erronées, ſchiſmatiques, blaſphématoires, impies, ſéditieuſes, offenſives des oreilles pieuſes, *&c.* Les *qualificateurs* jugent auſſi ſi la défenſe de l'accuſé eſt valable & ſolide, ou ſi elle n'a pas ces qualités. Lorſque les inquiſiteurs héſitent s'ils doivent faire empriſonner une perſonne; ils conſultent les *qualificateurs* qui donnent leurs réponſes par écrit, afin qu'elles puiſſent être jointes aux autres pièces de la procédure & leur ſervir de baſe. Au reſte, ces avis des *qualificateurs* ne ſont que de ſimples conſultations, que les inquiſiteurs ne ſont point obligés de ſuivre. Limborck, *hiſtor. inquiſit.*

QUARANTAINE, (*Hiſt. mod.*) nom en uſage ſur les ports de mer pour ſignifier le temps que les vaiſſeaux venans du levant & les paſſagers qui ſont deſſus ou leurs équipages doivent reſter à la vue des ports avant que d'avoir communication libre avec les habitans du pays.

On prend cette précaution pour éviter que ces équipages ou paſſagers ne rapportent d'Orient l'air des maladies contagieuſes & peſtilentielles qui y ſont fort fréquentes; & l'on a donné à cette épreuve le nom de *quarantaine*, parce qu'elle doit durer quarante jours. Cependant lorſqu'on eſt ſûr que ni les marchandiſes, ni les paſſagers ne ſont partis de lieux ou ſuſpects, ou infectés de contagion, on abrége ce terme, & l'on permet le débarquement tant des perſonnes que des marchandiſes; mais on dépoſe au moins les uns & les autres dans un lazaret où on les parfume. Le temps qu'elles y demeurent ſe nomme toujours *quarantaine*, quoiqu'il ne ſoit ſouvent que de huit ou quinze jours, & quelquefois de moins. Ce langage n'eſt pas exact, mais l'uſage l'a confirmé.

QUARANTAINE, eſt auſſi en Angleterre une meſure ou étendue de terre de quarante perches.

QUARANTIE. ſ. f. (*Hiſt. de Veniſe*) Ce mot ſe dit en parlant de la république de Veniſe, & ſignifie *cour compoſée de quatre juges*. On diſtingue

de trois ſortes de *quarantie*; ſavoir la vieille *quarantie* civile, la nouvelle *quarantie* civile, & la *quarantie* criminelle. Cette dernière juge tous les crimes, excepté les crimes d'état, qui ſont de la compétence du conſeil des dix. La nouvelle *quarantie* civile connoit des appels des ſentences rendues par les juges de dehors. La vieille *quarantie* civile connoit des appellations des ſentences rendues par les ſubalternes de la ville. *Amelot.* (*D. J.*)

QUARRÉ (JACQUES-HUGUES) *Hiſt. litt. mod.* Supérieur de la maiſon de l'Oratoire à Bruxelles, & prédicateur du roi d'Eſpagne au dix-ſeptième ſiècle, a eu dans ſon temps quelque réputation & quelque ſuccès comme écrivain aſcétique. On a de lui un *tréſor ſpirituel, contenant les obligations que nous avons d'être à Dieu, & les vertus néceſſaires pour vivre en chrétiens parfaits*, qui eut autrefois juſqu'à ſix éditions. Il a écrit auſſi la vie de la bienheureuſe mère Angèle, première fondatrice des mères de ſainte Urſule, & quelques autres ouvrages de piété. Mort en 1656.

QUARTARIUS. ſ. m. (*Meſure romaine.*) Le *quartarius* étoit une des petites meſures de liquides chez les Romains, laquelle contenoit deux cyathes & demi. Il faut ici ſe rappeller que la plus grande des meſures de liquides s'appelloit *culeus*, qui contenoit vingt amphores, ou cinq cents vingt pintes. L'amphore contenoit deux urnes, ou quatre-vingt livres peſant. L'urne contenoit quatre conges, le conge ſix ſeptiers, le ſeptier deux hémines ou demi-ſeptiers, le demi-ſeptier contenoit deux meſures nommées *quartarii*; chaque *quartarius* contenoit, comme je l'ai dit, deux cyathes & demi; enfin le cyathe contenoit la quatrième partie d'un demi-ſeptier, qui s'appelloit *acetabulum*. (*D. J.*)

QUARTIENS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom d'une milice de Pologne & de Lithuanie, deſtinée à la garde des frontières, & à empêcher les incurſions des Tartares. (*A. R.*)

QUARTIER, (*Hiſt. mod.*) ſe prend pour un canton ou diviſion d'une ville, qui conſiſte en différentes rangées de bâtimens, ſéparées les unes des autres par une rivière, ou par une grande rue, ou autre ſéparation arbitraire.

La ville de Paris, par exemple, étoit partagée en ſeize *quartiers* ſous Henri II. Elle l'eſt maintenant en vingt. Celle de Rome a été pluſieurs fois diviſée différemment en *quartiers*, appellés *régions*, ſuivant ſes divers accroiſſemens, comme on l'apprend par les différens Antiquaires qui ont écrit tant ſur l'état ancien, que ſur l'état moderne de cette ville.

Il y a dans pluſieurs villes des commiſſaires de *quartier*, qui ont ſoin de faire obſerver la police chacun dans le leur.

A Rome, le prieur des caporions ſe prétend chef & colonel des quatorze régions ou *quartiers*. Muſcarat, *pag.* 134.

(*A. R.*)

QUARTIER-MAITRE. (*Hiſt. mod.*) C'eſt le nom qu'on donne parmi les troupes allemandes, angloiſes & hollandoiſes, à un bas-officier dont la fonction eſt de marquer les quartiers ou les logemens des troupes; ce qui répond à ce qu'on appelle en France *maréchal des logis*. Le *quartier-maître* général, eſt le maréchal des logis de l'armée. (*A. R.*)

QUARTUMVIR, ſ. m. (*Hiſt. rom.*) quatrième officier de la monnoie, que Céſar ajouta aux triumvirs monétaires. On trouve des médailles qui juſtifient le temps de l'inſtitution du *quartumvir*. Il y en a une qui nous apprend que Cicéron l'avoit été. Il y en a une autre frappée du temps du triumvirat d'Auguſte, d'Antoine & de Lépide. On voit au revers de cette médaille, un Mars avec cette inſcription, *L. Maſſidius F. E. Longus, IIII vir, A. P. F.* ce qui ſignifie que L. Maſſidius Longus, qui avoit fait battre cette pièce d'or, étoit *quartumvir*. Les lettres *A. P. F.* veulent dire, *auro publicè feriundo*. (*D. J.*)

QUATRE-MAIRE (dom JEAN-ROBERT) (*Hiſt. litt. mod.*) bénédictin très-ſavant, écrivit aſſez vivement contre Naudé pour prouver que Gerſen eſt l'auteur du livre de *l'imitation*; contre Launoy, pour établir le privilège qu'a l'abbaye de ſaint-Germain-des-près d'être ſoumiſe immédiatement au ſaint-ſiége; il a auſſi réclamé des droits pareils pour l'abbaye de ſaint-Médard de Soiſſons. Etant dans l'abbaye de Ferrières en Gâtinois, pour prendre les bains, il ſe noya dans la rivière, le 7 juillet 1671.

QUATUORVIR, ſ. m. (*Gouvern. romain*) magiſtrat romain qui avoit trois collègues deſtinés avec lui aux mêmes fonctions, ou à la même adminiſtration. *IIII vir* ou *quatuorvir*, c'étoit quelquefois à des *quatuorvirs* qu'on donnoit la charge de conduire & d'aller établir les colonies que l'on envoyoit dans les provinces, & quelquefois on en chargeoit cinq perſonnes, qu'on nommoit par cette raiſon *quinquevirs*. Il y avoit auſſi des *quatuorvirs* dans l'empire pour veiller à l'entretien & réparation des chemins; c'étoient les voyers de l'empire. Ils furent établis par un ſénatus-conſulte, parce que les cenſeurs, qui auparavant étoient chargés de ce ſoin, n'y pouvoient vaquer à cauſe de la multitude des affaires dont ils étoient accablés.

QUATUORVIRS *nocturnes.* (*Police de Rome*) C'étoient de petits officiers du collège de vingtivirs, dont l'emploi conſiſtoit à faire la ronde pendant la nuit dans les rues de Rome, avec pouvoir d'arrêter les vagabonds, les gens ſans aveu, ou les eſclaves; on les appelloit auſſi *viales*, c'eſt à-dire *ambulans*, parce qu'ils alloient dans tous les quartiers ſans qu'on pût prévoir le lieu. (*D. J.*)

QUATZALCOATL. ſ. m. (*Hiſt. mod. Superſt.*) C'eſt le nom que les Mexicains donnoient à la divinité des marchands. Elle eſt repréſentée ſous la figure d'un homme, mais avec la tête d'un oiſeau à bec rouge, avec des dents & couvert d'une eſpèce de mitre pointue. Sa main étoit armée d'une faux; ſes jambes étoient ornées de bijoux d'or & d'argent. Ce dieu avoit un temple magnifique chez les Cholulans, peuples voiſins du Mexique, & l'on s'y rendoit en pélérinage de toutes les provinces de l'empire. Sa ſtatue étoit entourée d'un tas d'or, d'argent, de plumes rares, & d'autres choſes précieuſes. On célébroit une fête annuelle en ſon honneur, & on lui ſacrifioit un captif, que l'on avoit ſoin de bien engraiſſer; les prêtres lui annonçoient ſon ſort neuf jours avant la cérémonie; & s'il s'en affligeoit, ſon chagrin paſſoit pour un ſigne de mauvais augure; mais les prêtres remédioient à cet inconvénient par des cérémonies qui, ſelon eux, changeoient les diſpoſitions de la victime; le ſacrifice ſe faiſoit au milieu de la nuit; on offroit ſon cœur palpitant à la lune, & le corps étoit porté chez le principal des marchands où il étoit rôti pour le feſtin qui devoit ſe faire: la fête ſe terminoit par des danſes & des maſcarades. (*A. R.*)

Q U E

QUÉLUS, voyez CAYLUS.

On connoît ces vers de la Henriade ſur les mignons de Henri III.

Quélus & Saint-Maigrin, Joyeuſe & d'Epernon,
Jeunes voluptueux, qui régnoient ſous ſon nom,
D'un maître efféminé corrupteurs politiques,
Plongeoient dans les plaiſirs ſes langueurs léthargiques.

Ces mignons vouloient auſſi être braves. *Quélus* appelle en duel le ſeigneur de Dunes, de la maiſon de Balzac d'Entragues, nommé *le beau d'Entragues* à cauſe de ſa bonne mine, & d'*Entraguet*, parce qu'apparemment il étoit petit. *Quélus* prit pour ſeconds, Maugiron & Livarot, deux autres favoris; d'Entragues choiſit Ribeyrac & Schomberg. Depuis la ceſſation des combats judiciaires, les duels étoient devenus plus fréquens, parce qu'au moins les tribunaux déterminoient les cas où le duel devoit avoir lieu, & ne l'ordonnoient que dans des cas fort rares, au lieu que les parties, devenant ſeuls juges de l'offenſe, appliquoient le duel à tous les cas indiſtinctement. Il réſulta encore un autre inconvénient de l'abolition du duel judiciaire; aux anciens juges du camp dans le combat judiciaire, ſuccédèrent les ſeconds dans le duel volontaire. Ces ſeconds ne furent d'abord que témoins & arbitres, comme l'avoient été les juges du camp; dans ce combat de Caylus & de d'Entragues, ils voulurent être acteurs; Maugiron & Schomberg furent tués ſur la place, Ribeyrac mourut le lendemain, Livarot fut retenu ſix ſemaines au lit par ſes bleſſures; d'Entragues ne fut que légèrement bleſſé; *Quélus*, le plus cher de tous à Henri III, mourut de dix-neuf bleſſures reçues dans ce combat, & n'en mourut qu'après plus d'un mois de langueur. Henri III réunit ſes trois amis, Maugiron, *Quélus* & ſaint-Maigrin, aſſaſſiné quelque temps auparavant par le duc de Mayenne pour s'être vanté de plaire à la ducheſſe de Guiſe; il leur érigea un ſuperbe mauſolée, après qu'il eût donné à une juſte douleur tous les caractères d'une indécence ſcandaleuſe. Il voulut baiſer ſes amis morts; il coupa leurs cheveux, & les ſerra précieuſement. Il ôta, de ſa main, à *Quélus* des boucles d'oreilles qu'il lui avoit attachées lui-même. *Quélus* mourut en s'écriant à tous momens: Ah! *mon roi, mon roi*, marque d'attachement qui n'ajoutoit pas peu aux regrets du monarque. On liſoit ces mots ſur le tombeau de *Quélus*:

Non injuriam, ſed mortem patienter tulit.
Il ne put ſouffrir un outrage,
Et ſouffrit conſtamment la mort.

Le tombeau de ces trois mignons étoit élevé dans l'égliſe de Saint Paul; il fut renverſé dix ans après par les Pariſiens en haine de Henri III, lorſqu'il eut fait aſſaſſiner les Guiſes.

QUENSTEDT, (JEAN-ANDRÉ) *Hiſt. litt. mod.*) ſavant théologien luthérien, mort en 1688, auteur d'un traité, en forme de dialogue, ſur la naiſſance & la patrie des gens de lettres, depuis Adam juſqu'en 1600, & d'un ſavant traité *de ſepulturâ veterum, ſive de ritibus ſepulchralibus, &c.*

QUENTAL, (BARTHELEMI DU) *Hiſt. litt. mod.*) prédicateur ordinaire du roi de Portugal au dix-ſeptième ſiècle, fondateur de la congrégation de l'Oratoire en Portugal, en 1668. Né dans une des îles Açores en 1626, mort en 1698. On a de lui des ſermons, des méditations ſur les myſtères. Clément XI lui donna le titre de *Vénérable.*

QUENTIN, (SAINT) *Hiſt. eccléſiaſt.*) apôtre du Vermandois & de la ville qui porte ſon nom. On croit qu'il y ſouffrit le martyre, le 31 octobre 287, ſous la perſécution de Dioclétien.

QUESNAY, (FRANÇOIS) *Hiſt. litt. mod.*) célèbre en qualité de médecin, plus célèbre encore ſur-tout après ſa mort, en qualité d'économiſte,

fut premier médecin ordinaire du roi ; il fut auſſi de l'académie des ſciences de Paris & de la ſociété royale de Londres. Il étoit né en 1694 à Ecquevilly ; ſon père étoit un laboureur, ſous lequel il ne s'occupa juſqu'à ſeize ans que des travaux de la campagne ; à cet âge, il apprit à lire & à écrire ; *la maiſon ruſtique* alors fut preſque ſon unique lecture, & cette lecture faiſoit ſes délices ; mais il étoit né pour apprendre & pour étendre le cercle de ſes connoiſſances ; dans ſon village même il apprit du latin & même un peu de grec. Le chirurgien de ſon pays lui apprit le peu qu'il ſavoit de chirurgie, & bientôt il ſe mit en état d'aller exercer la chirurgie à Mantes. M. de la Peyronie l'appella quelque temps après à Paris, pour être ſecrétaire de l'académie de chirurgie qu'il alloit établir. M. *Queſnay* répondit parfaitement à ſes vues par l'excellente préface dont il orna le premier recueil des mémoires de cette compagnie ; il ſe livra plus particuliérement enſuite à la médecine. Son ancien goût pour l'économie rurale ſe réveillant vers ſes dernières années, le jetta dans l'économie politique conſidérée dans ſes rapports avec l'économie rurale ; il écrivit beaucoup ſur ces matières, mais ſes écrits ne le placèrent pas d'abord au premier rang, même parmi les économiſtes. Son dernier goût (nous parlons toujours de goût pour les ſciences) fut un amour même exceſſif pour les mathématiques.

Age jam meorum
Finis amorum.

Il s'y livroit tout entier à quatre-vingts ans ; il crut avoir trouvé la triſection de l'angle & la quadrature du cercle, erreur pardonnable à ſon âge, que dis-je ? erreur deſirable, car elle le rendoit heureux. Le roi Louis XV faiſoit grand cas de *Queſnay*, il l'appelloit ſon *penſeur*, & il lui donna pour armes trois de ces fleurs qu'on nomme *penſées*. *Queſnay* mourut ſix ou ſept mois après Louis XV, au mois de décembre 1774. Ici commence pour lui en quelque ſorte une nouvelle hiſtoire, mais dont il ne fut pas témoin ; les économiſtes, dans la foule deſquels il avoit à peine été remarqué, le prirent pour leur patriarche, ſe déclarèrent ſes diſciples, lui firent, par des éloges dont quelques-uns parurent exagérés juſqu'à l'extravagance, une ſorte d'apothéoſe. Nous n'examinerons pas s'il a réellement mérité tout cet enthouſiaſme, s'il eſt au nombre de ces génies créateurs qui ont changé la face du monde ; s'il a enſeigné des vérités nouvelles, ou s'il n'a fait que revêtir d'expreſſions ſavantes des vérités vulgaires ; ſi parmi ces vérités, il ne s'eſt pas gliſſé d'importantes & funeſtes erreurs. Voici le portrait fidèle ou flatté que fait de M. *Queſnay* celui de ſes ſectateurs, de ſes admirateurs, de ſes panégyriſtes, qui a ſu mettre le plus de modération dans ſes éloges, encore très-vraiſemblablement outrés :

« La méthode fut le caractère propre de ſon » eſprit ; l'amour de l'ordre fut la paſſion domi» nante de ſon cœur. Voilà l'origine de ſes dé» couvertes ; voilà la ſource de ſes vertus. Dur » à lui-même, mais ſenſible à l'excès pour l'hu» manité ſouffrante, une action généreuſe lui » arrachoit des larmes ; jamais homme ne fut » plus contredit ; ſes nombreuſes découvertes lui » ſuſcitèrent une foule d'adverſaires, & jamais » homme ne porta moins d'aigreur dans la con» troverſe. Il diſcutoit tou ours pour l'intérêt de » la vérité, mais jamais il ne diſputoit pour l'in» térêt de ſon amour-propre ; le calme de ſon » ame s'annonçoit par la ſérénité de ſon viſage... » Il ſouffroit tranquillement les infirmités de ſa » vieilleſſe, *& n'y voyoit*, diſoit-il, *que l'opération » lente de la nature qui démoliſſoit des ruines.* L'ob» ſervation de la nature lui étoit devenue une » habitude ; ne ſe preſſant jamais de parler, » écoutant tranquillement, il rapprochoit, par » une opération intérieure très-vive, tout ce » qu'il venoit d'entendre..... Il ſuppléoit les lacunes » avec une ſagacité merveilleuſe, & connoiſſoit » à fond l'homme qui croyoit l'avoir entretenu » légérement d'un ſujet indifférent..... L'ordre » qu'il mettoit dans vos idées vous les éclairciſſoit » à vous-même .... Il n'y avoit perſonne qui ne » crût, en le quittant, avoir été enrichi par lui » de connoiſſances, que ſouvent lui-même n'avoit » pas, effet précieux & ſingulier de l'eſprit de » méthode ! Il pouſſoit, juſques dans la logique, » ce principe de laiſſer opérer la nature, & ne » ſe hâtant pas d'établir dogmatiquement ſon » opinion, il vous amenoit, par une ſuite » de queſtions bien ménagées, à poſer vous» même, comme conſéquence, ce qu'il vous auroit » donné pour principe..... Comme Socrate, il » avoit ſon ironie, & ſembloit, comme le fils » de Sophroniſque, avoir fait ſon étude parti» culière de l'art d'accoucher les eſprits,..... On » trouvoit à Monteſquieu la figure de Cicéron, » tel que les marbres nous le repréſentent ; *Queſnay* » avoit exactement la figure de Socrate, tel que » nous l'ont conſervé les pierres antiques, comme » ſi la nature, fidèle à un plan d'analogie, atta» choit conſtamment certaines qualités de l'ame » à certains traits de la phyſionomie ; la candeur » de ſon ame lui donnoit une ſorte de ſimpli» cité qui n'étoit pas, comme dans la Fontaine, » *la betiſe du génie* ; ſes naïvetés étoient des vé» rités profondes, cachées ſous l'apparence d'un » tour ordinaire & commun ».

Voilà qui eſt bien contraire au reproche qu'on lui a fait de donner à des idées communes un air de nouveauté & de ſingularité par un ſtyle obſcur & emphatique.

On a recueilli de M. *Queſnay* divers mots, dont voici peut-être le plus remarquable ;

M. le dauphin, père du roi, diſoit un jour devant M. *Queſnay*, que les devoirs d'un roi étoient bien difficiles à remplir : *Monſieur, je ne trouve pas cela*, dit M. *Queſnay*. — Eh ! que feriez-vous donc, ſi vous étiez roi ? — *Monſieur, je ne ferois rien* — Eh ! qui gouverneroit ? — *Les loix.*

Tout cela eſt fort beau à dire, mais avec les loix, il faut encore que les rois gouvernent.

Les ouvrages de médecine du docteur *Queſnay* ſont des *obſervations ſur les effets de la ſaignée, & l'art de guérir par la ſaignée ; un eſſai phyſique ſur l'économie animale*, ouvrage qui rend ſenſible l'influence réciproque du phyſique ſur le moral & du moral ſur le phyſique ; *un traité des fièvres continues, un traité de la cangrène, un traité de la ſuppuration.*

Ses ouvrages économiques ſont : *la phyſiocratie* ou *du gouvernement le plus avantageux au genre humain*, que pluſieurs regardent comme l'alcoran des économiſtes ; divers écrits ſur la ſcience économique, quelques articles dans l'encyclopédie, relatifs au même ſujet.

QUESNE, (ABRAHAM, marquis DU) *Hiſt. de Fr.*) le plus grand & le plus heureux capitaine de mer qu'ait eu la France, & pour tout dire en un mot, le vainqueur de Ruyter ; il fut formé par ſon père, capitaine de vaiſſeau diſtingué. La vie militaire d'Abraham *du Queſne* eſt une ſuite de ſuccès. En 1637, il étoit à l'attaque des îles Sainte-Marguerite ; en 1638, il eut l'honneur de contribuer à la défaite de l'armée navale d'Eſpagne devant Cattari ; en 1641, il ſe ſignala devant Taragone, en 1642 devant Barcelone, en 1643 dans la bataille qui ſe donna au cap de Gates, toujours contre les Eſpagnols ; en 1644, il alla ſervir en Suède, où il fut fait major de l'armée navale, puis vice-amiral. Sous ce titre, il battit les Danois, il prit le vaiſſeau que devoit monter le roi de Danemarck en perſonne, & dont une bleſſure dangereuſe l'avoit obligé de ſortir la veille de la bataille. En 1647, rappellé au ſervice direct de la France, il commanda l'eſcadre envoyée à l'expédition de Naples ; en 1650, il ſoumit Bordeaux alors révolté. Ayant trouvé la marine françoiſe dans le plus grand délabrement, il avoit armé à ſes dépens pluſieurs navires ; ce fut avec cette petite flotte qu'il arriva dans la Gironde en même temps que les Eſpagnols, qu'il y entra ſous leurs yeux & malgré eux ; mais c'eſt ſurtout dans le cours de la guerre de 1672 & dans les mers de Sicile que *du Queſne* mit le comble à ſa gloire ; ce fut là qu'il combattit & vainquit Ruyter ; il défit dans trois batailles des 8 janvier, 22 avril & 2 juin 1676, les flottes réunies de Hollande & d'Eſpagne ; ce fut dans celle du 22 avril, dans celle d'Agouſta, que les Hollandois perdirent leur célèbre Ruyter, qui ne craignoit, diſoit-il, que *du Queſne*, & qui périt en effet d'un coup de canon parti du vaiſſeau de *du Queſne*.

Ce furent ces victoires de *du Queſne* qui donnèrent à la France l'empire de la mer, empire qu'elle conſerva quelque temps encore après ſa mort dans la guerre de 1688, & qu'elle ne perdit qu'au fatal combat de la Hougue en 1692. Ce fut *du Queſne* qui força Tripoli à demander la paix, Alger & Gênes à implorer la clémence de Louis XIV.

Sous le règne de ce prince, pluſieurs marins célèbres furent élevés à la dignité de maréchal de France ; ce ne ſera rien diminuer de leur gloire que de dire qu'aucun d'eux n'avoit plus mérité cet honneur que *du Queſne* ; mais il étoit proteſtant, & il n'entroit point dans les principes de Louis XIV de récompenſer par des honneurs & des dignités les ſervices des proteſtans, qu'il n'acceptoit même qu'à regret ; cependant la foi & les talens n'ont évidemment rien de commun, & de même que tout ſujet doit à la patrie l'emploi de ſes talens & les ſervices qu'il eſt en état de lui rendre, l'adminiſtrateur d'un royaume doit auſſi à la patrie ; 1°. d'employer tous ſes ſujets aux choſes auxquelles ils ſont propres, & de tirer d'eux pour la patrie tous les ſervices poſſibles ; 2°. de donner à ceux-ci toutes les récompenſes qu'ils ont méritées ſelon la nature, le nombre & l'importance de leurs ſervices, ſoit parce que cela eſt juſte, & que ce que j'ai mérité m'appartient auſſi bien que ce que j'ai acheté, ſoit parce que l'intérêt public l'exige ; c'eſt une erreur bien funeſte que celle de croire qu'un diſpenſateur ne ſoit pas aſſujetti auſſi bien qu'un juge à la loi rigoureuſe de donner à chacun ce qui lui appartient & de ne donner à chacun que ce qui lui appartient. Dans tout état bien ordonné, toute grace eſt une juſtice & ne doit pas être autre choſe ; ſans quoi elle eſt un tort contre la ſociété, & puiſqu'elle eſt une juſtice, elle ne doit jamais être refuſée à celui qui l'a méritée ; que celui qui ne croit pas à la préſence réelle, n'ait aucune part aux faveurs de l'égliſe, quelque mérite qu'il ait d'ailleurs, cela eſt juſte ; il manque d'une des conditions néceſſaires pour les obtenir ; mais celui qui avoit fait reſpecter le pavillon français ſur toutes les mers, celui qui avoit fait triompher la France de toutes les puiſſances maritimes, dont elle n'étoit avant lui que l'élève, méritoit d'être fait maréchal de France pour la marine, & des ſervices tels que les ſiens ne pouvoient être récompenſés que par des honneurs. Le roi qui vouloit être juſte envers *du Queſne*, autant que ſes principes de religion le lui permettoient, lui donna la terre du Bouchet près d'Etampes, & ce qui tenoit plus de la nature des honneurs qu'un don, il voulut que cette terre portât le grand nom de *du Queſne*.

Du Queſne mourut à Paris en 1688, dans un temps où la guerre qui ſe renouvelloit entre la France & toutes les puiſſances maritimes, eût rendu les ſervices d'un tel homme plus néceſſaires que jamais ; mais il avoit alors 78 ans, & il

pouvoit dire comme le maréchal Dup'eſſis-Praſlin : *Je ſouhaite la mort, puiſque je ne peux plus ſervir votre majeſté*, c'eſt-à dire, l'état. Il laiſſa quatre fils, héritiers de ſa valeur, qui, formés par un pareil père, rendirent de grands ſervices, & en euſſent rendu encore davantage, ſi la révocation de l'édit de Nantes & les violences qui précédérent & qui ſuivirent cette révocation, n'avoient mis en oppoſition leur zèle pour leur religion & leur zèle pour l'état. Henri, marquis *du Queſne*, l'aîné de ces fils, diſtingué par ſes talens pour la guerre & pour la marine, le fut encore par une érudition peu commune ; il a écrit en faveur de ſa ſecte ; les proteſtans font grand cas de ſes réflexions anciennes & nouvelles ſur l'euchariſtie ; il mourut à Genève en 1722. Il avoit érigé en terre étrangère un monument à la mémoire de ſon illuſtre père ; dans l'inſcription gravée ſur ce monument, on prévoit que les étrangers demanderont pourquoi, tandis que Ruyter a, ſelon la décence & la juſtice, un tombeau chez ſes concitoyens, le vainqueur de Ruyter n'en a pas chez les ſiens ; la réponſe eſt : *reſpondere vetat latè regnantis reverentia.*

Le reſpect du grand roi me condamne au ſilence.

QUESNEL, (PASQUIER) *Hiſt. eccléſ.*)Tout ce qu'on peut dire pour & contre le livre des réflexions morales du P. *Quesnel* & la conſtitution *unigenitus* qui l'a condamné, ſe trouve dans tant d'écrits polémiques dont on s'eſt occupé ſi longtemps, qu'il eſt inutile de répéter ici ce que tout le monde a lu par-tout. D'ailleurs ces queſtions rentrent dans la théologie, objet dont nous devons nous abſtenir. Quant aux faits, l'idée qui paroît établie, eſt que les jéſuites, dont le cardinal de Noailles, ſelon ſon expreſſion, ne vouloit pas être le valet & n'étoit certainement pas l'ami, fabriquèrent contre le livre du P. *Quesnel* la bulle *Unigenitus* pour nuire au cardinal de Noailles, qui, dans le temps qu'il étoit évêque de Châlons, avoit donné, à l'exemple de M. de Vialart, ſon prédéceſſeur, l'approbation la plus ſolemnelle au livre du P. *Quesnel*. Des écrivains qui traitent en général ces matières avec beaucoup d'impartialité, & qui ne refuſent point au P. *Quesnel* les éloges qu'ils peuvent lui donner, diſent qu'au moins il auroit pû ſe montrer meilleur citoyen ; ils obſervent que quelques pages ou ſeulement quelques lignes de ſon livre, ſupprimées ou changées, auroient rendu la paix à ſa patrie & à l'égliſe. Nous ne ſaurions être de cet avis, tout raiſonnable qu'il paroît d'abord. Des querelles théologiques ne s'appaiſent pas ſi facilement ; on vouloit nuire, il ne falloit qu'un prétexte, on avoit pris celui-là, on en auroit pris un autre. D'ailleurs la doctrine condamnée dans le P. *Quesnel*, n'étoit point une doctrine nouvelle ; c'étoit celle de Baïus, de Janſénius, meſſieurs Arnauld, de tout Port-Royal ; elle eût toujours trouvé une foule de défenſeurs qui auroient perpétué la querelle, les jéſuites l'auroient toujours envenimée ; il leur fallait des ennemis & des hérétiques à combattre ; le P. *Quesnel* plus ſoumis & ſon livre corrigé, n'auroient été qu'un homme & un livre de moins dans le parti janſéniſte. S'il eût abandonné cette cauſe, on l'eût abandonné lui-même ; le janſéniſme auroit eu d'autres chefs, & le P. *Queſnel* eût perdu de ſa conſidération, ſans aucun profit pour la paix. Il eſt difficile de dire ſi ces motifs influèrent ſur ſa conduite, ou s'il fut uniquement guidé par ſon attachement à ce qui lui paroiſſoit la vérité. Il étoit entré en 1657 dans la congrégation de l'Oratoire ; il en ſortit en 1684, à propos d'un formulaire ridicule qu'on voulut faire ſigner aux membres de cette congrégation ; car on étoit alors bien dans le goût des formulaires & des ſignatures. L'aſſemblée générale de l'Oratoire, tenue à Paris en 1678, avoit rédigé ce formulaire qui défendoit à tous les membres de cette congrégation d'enſeigner ni le janſéniſme ni le cartéſianiſme. Les janſéniſtes qui étoient aſſez favorables au cartéſianiſme, jugérent que c'étoit trahir deux fois la vérité, & en théologie & en philoſophie. Les gens du monde trouvoient ridicule cette aſſociation du cartéſianiſme avec le janſéniſme. Les gens du monde avoient raiſon : car ſi les janſéniſtes étoient des novateurs, leur doctrine devoit être abandonnée, puiſque la théologie n'admet point d'innovations ; mais ce n'eſt qu'à force d'innovations que la philoſophie peut faire des progrès. Cependant cette première ſottiſe de l'aſſemblée de 1678, ne fit point encore ſortir de la congrégation le P. *Queſnel*, ni ſes adhérens ; mais lorſque dans l'aſſemblée de 1684, on pouſſa la tyrannie juſqu'à vouloir forcer tous les membres de la congrégation à ſigner ce formulaire, ce fut alors que le P. *Queſnel* quitta l'Oratoire, & pluſieurs de ſes confrères le ſuivirent. La perſécution avoit déjà commencé à ſe déclarer contre lui ; l'archevêque de Paris Harlay l'avoit obligé pour cauſe de janſéniſme à quitter Paris, en 1681 ; il s'étoit retiré à Orléans, où apparemment un janſéniſte nuiſoit moins qu'à Paris. En 1684, libre des chaînes de l'Oratoire, il quitta entièrement la France & ſe retira dans les Pays-Bas, auprès de ſon ami le docteur Arnauld, dont il recueillit les derniers ſoupirs, & après la mort duquel il ſembla tenir le ſceptre du janſéniſme. Le voilà donc à Bruxelles ; hérétique & janſéniſte tant qu'on voudra, on en étoit délivré en France, on n'avoit qu'à le laiſſer tranquille ; mais les jéſuites étoient par-tout, & perſécutoient par-tout ; au commencement de ce ſiècle, ils ſurprirent un ordre du roi d'Eſpagne, Philippe V, pour l'arrêter à Bruxelles ; l'archevêque de Malines le fit mettre dans les priſons de ſon archevêché ; & remarquons qu'alors le

ivre du P. *Queſnel* n'étoit pas encore condamné. Quel étoit donc ſon crime, même dans l'opinion de ceux qui veulent abſolument regarder une opinion comme un crime ? ſon crime étoit d'avoir déplu aux jéſuites, & d'avoir eu le ſuffrage du cardinal de Noailles, qui leur déplaiſoit. Ainſi tout ennemi des jéſuites, devoit être empriſonné & perſécuté ! oui ſans-doute, & c'étoit-là la grande vérité théologique qu'ils brûloient d'établir dans toute la chrétienté. Toutes les autres opinions leur étoient indifférentes & ſe concilioient par le probabiliſme. Qu'arriva-t-il enfin ?

L'injuſtice à la fin produit l'indépendance.

Cette rage de perſécution & de deſpotiſme révolta ; elle inſpira un de ces coups hardis auxquels le déſeſpoir ou un grand intérêt peuvent ſeuls faire recourir : un gentilhomme eſpagnol, employé par le marquis d'Aremberg, perça le mur de ſa priſon, & le P. *Queſnel* fut libre. Il ſe retira en Hollande, pays libre où l'on n'empriſonnoit perſonne pour des queſtions métaphyſiques ; il y forma quelques égliſes janſéniſtes, & y écrivit tant qu'il voulut contre ſes perſécuteurs & contre la bulle *unigenitus* lorſqu'elle eut paru. Lorſqu'on l'avoit arrêté à Bruxelles, on avoit ſaiſi ſes papiers & ceux de M. Arnauld dont il étoit dépoſitaire ; on les avoit remis au P. le Tellier qui en avoit fait des extraits, dont madame de Maintenon liſoit tous les ſoirs quelques morceaux à Louis XIV pendant les dernières années de ſa vie, de peur qu'il ne vînt à ſe relâcher ſur ſa haine contre le janſéniſme ; on conçoit que des écrits de M. Arnauld & du P. *Queſnel*, en paſſant par les mains du P. le Tellier, pouvoient avoir changé de forme & être devenus bien plus propres à divertir Louis XIV & madame de Maintenon.

Il y a du P. *Queſnel* une multitude d'ouvrages, les uns purement de piété, dont quelques-uns ſont relatifs à la direction des ames & à la morale ; les autres ſont des écrits polémiques, des libelles, ſi l'on veut, contre la conſtitution & pour la cauſe janſéniſte ; mais ce qu'on ne ſait pas auſſi bien, c'eſt que la meilleure édition que nous ayons des œuvres du pape S. Léon eſt du P. *Queſnel*, qui la donna en 1675. Le P. *Queſnel*, né à Paris en 1634, mourut à Amſterdam en 1719, à près de quatre-vingt-ſix ans ; d'après un témoignage qu'il ſe rendit en mourant à l'occaſion de quelques calomnies qui avoient été répandues ſur ſon compte par les jéſuites, jamais homme régulièrement conſtitué n'a pu ſe vanter d'avoir pouſſé plus loin la vertu de la continence.

QUESSONO, ſ. m. (*Hiſt. mod. Culte*) idole adorée par les peuples du royaume de Benguela en Afrique, qui lui offrent des libations d'un mêlange de vin de palmier & de ſang de chèvres. (*A. R.*)

QUESTEUR. (*Hiſt. rom.*) Les *queſteurs* chez les romains, étoient des receveurs généraux des finances ; leur miniſtère étoit de veiller ſur le recouvrement des deniers publics, & ſur les malverſations que les triumvirs, appellés *capitales*, furent obligés d'examiner dans la ſuite. Le nom de *queſteur* étoit tiré de la fonction attachée à cette charge.

Il y avoit trois ſortes de *queſteurs* : les premiers s'appelloient *queſteurs* de la ville, *urbani*, ou intendans des deniers publics, *queſtores ærarii* : les ſeconds étoient les *queſteurs* des provinces, ou *queſteurs* militaires ; les troiſièmes enfin étoient les *queſteurs* des parricides, & des autres crimes capitaux. Il ne s'agit point ici de ces derniers, qui n'avoient rien de commun avec les autres.

L'origine des *queſteurs* paroît fort ancienne ; ils furent peut-être établis dès le temps de Romulus, ou de Numa, ou au-moins ſous Tullus Hoſtilius. C'étoient les rois mêmes qui les choiſiſſoient. Tacite, *ann. II. c. xxij*, dit que les conſuls ſe réſervèrent le droit de créer des *queſteurs*, juſqu'à l'an 307. D'autres prétendent, qu'auſſitôt après l'expulſion des rois, le peuple élut deux *queſteurs* ou tréſoriers, pour avoir l'intendance du tréſor public. L'an de Rome 333, il fut permis de les tirer de l'ordre plébéien, & on en ajouta deux autres, pour ſuivre les conſuls à la guerre, c'étoient des intendans d'armées. L'an 488, toute l'Italie étant ſoumiſe, on créa quatre *queſteurs* pour recevoir les revenus de la république, dans les quatre régions d'Italie ; ſavoir, celles d'Oſtie, de Calene, d'Umbrie & de Calabre.

Sylla en augmenta le nombre juſqu'à vingt, & Jules-Céſar, juſqu'à quarante, afin de récompenſer ſes amis, c'eſt-à-dire, de les enrichir en appauvriſſant les peuples. Une partie de ces *queſteurs* étoit nommée par l'empereur, & l'autre partie par le peuple. Sous les autres empereurs leur nombre ne fut point fixé. De tous ces *queſteurs*, il n'y en avoit que deux pour la ville, & pour la garde du tréſor public, les autres étoient pour les provinces & les armées.

Le principal devoir des *queſteurs* de la ville étoit de veiller ſur le tréſor public, qui étoit dans le temple de Saturne, parce que ſous le regne de Saturne, dans l'âge d'or, on ne connoiſſoit ni l'avarice, ni la mauvaiſe foi, & de faire le compte de la recette & de la dépenſe des deniers publics. Ils avoient auſſi ſous leur garde les loix & les ſénatusconſultes. Jules Céſar, à qui les ſacrilèges ne coûtoient rien, rompit les portes du temple de Saturne ; & malgré les efforts de Métellus, il prit dans le tréſor public, tout l'argent qui y étoit dépoſé. Cet événement de la guerre civile des Romains eſt peint par Lucain avec les couleurs dignes du poëte, & qui n'ont pas été flétries par le traducteur.

Lorſque les conſuls partoient pour quelque expédition militaire, les *queſteurs* leur envoyoient les enſeignes qu'ils tiroient du tréſor public. Le butin pris ſur les ennemis, & les biens des citoyens condamnés pour quelque crime leur étoient remis, pour les faire vendre à l'encan. C'étoient eux qui recevoient d'abord les ambaſſadeurs des nations étrangères, qui les conduiſoient à l'audience, & leur aſſignoient un logement.

Outre cela, les généraux en revenant de l'armée, juroient devant eux, qu'ils avoient mandé au ſénat, le nombre véritable des ennemis & des citoyens tués, afin qu'on pût juger s'ils méritoient les honneurs du triomphe; ils avoient auſſi ſous eux des greffiers ſur leſquels ils avoient juriſdiction.

Les *queſteurs* des provinces étoient obligés d'accompagner les conſuls & les préteurs dans les provinces, afin de fournir des vivres & de l'argent aux troupes; ils devoient auſſi faire payer la capitation & les impôts; les impôts étoient invariables, mais la capitation n'étoit pas fixe. Ils avoient ſoin du recouvrement des blés dûs à la république, & de faire vendre les dépouilles des ennemis; ils ne manquoient pas d'envoyer un compte exact de tout cela au tréſor public. Ils examinoient auſſi, s'il n'étoit rien dû à l'état. Enfin, ils gardoient en dépôt auprès des enſeignes, l'argent des ſoldats, & ils exerçoient la juriſdiction que les généraux d'armées & les gouverneurs des provinces vouloient bien leur donner. S'il arrivoit que les gouverneurs partiſſent avant d'être remplacés, les *queſteurs* faiſoient leurs fonctions juſqu'à l'arrivée du ſucceſſeur. Il y avoit ordinairement une ſi étroite liaiſon entre le *queſteur* & le gouverneur, que celui-ci ſervoit en quelque façon de père à l'autre: ſi le *queſteur* venoit à mourir, le gouverneur, en attendant la nomination de Rome, faiſoit exercer l'emploi par quelqu'un: celui-ci s'appelloit *proqueſteur*.

Le *queſteur* de la ville n'avoit ni licteur, ni meſſager, *viatorem*, parce qu'il n'avoit pas droit de citer en jugement, ni de faire arrêter qui que ce fût, quoiqu'il eût celui d'aſſembler le peuple pour le haranguer. Les *queſteurs* des provinces, au contraire, paroiſſent avoir eu leurs licteurs, au moins dans l'abſence du préteur. La *queſture* étoit le premier degré pour parvenir aux honneurs; la fidelité de la queſture, la magnificence de l'édilité, l'exactitude & l'intégrité de la préture, frayoient un chemin ſûr au conſulat.

On ne pouvoit être *queſteur* qu'à l'âge de vingt-cinq ans, & lorſqu'on avoit exercé cette charge, on pouvoit venir dans le ſénat, quoique l'on ne fût pas encore ſénateur. Elle fut abolie & rétablie pluſieurs fois ſous les empereurs. Auguſte créa deux préteurs pour avoir ſoin du tréſor public, mais l'empereur Claude rendit cette fonction aux *queſteurs*, qui l'étoient pendant trois ans. Dans la ſuite, on établit une autre eſpèce de *queſteurs*, qu'on appella *candidats du prince*. Leur fonction étoit de lire les ordres de l'empereur dans le ſénat. Après eux vinrent les *queſteurs* du palais, charge qui ſe rapporte à celle de chancelier parmi nous, & à celle de grand logothete ſous les empereurs de Conſtantinople. (*D. J.*).

QUESTEUR DU PARRICIDE, (*Hiſt. rom.*) magiſtrat particulier que le peuple nommoit, & auquel il donnoit la puiſſance de connoître du parricide & autres crimes qui ſeroient commis dans Rome, parce qu'auparavant il étoit défendu aux conſuls de juger de leur chef aucun citoyen romain; cependant, comme les mœurs multiplioient journellement les crimes, le peuple vit de lui-même la néceſſité d'y remédier, en revêtant un magiſtrat de cette autorité; la même choſe s'exécuta pour les provinces, & l'on appella *quæſitores*, inquiſiteurs, les préteurs qui furent chargés de cette commiſſion. La loi première, §. 23. *de origine juris*, nous apprend l'origine de ce commiſſaire, qu'on appella *queſteur du parricide*. Mais il faut ſavoir que ce *queſteur* nommoit un juge de la queſtion, c'eſt-à-dire du crime, lequel tiroit au ſort d'autres juges, formoit le tribunal, & préſidoit ſous lui au jugement.

Il eſt encore bon de faire remarquer ici la part que prenoit le ſénat dans la nomination de ce *queſteur du parricide*, afin que l'on voie comment les puiſſances étoient à cet égard balancées. Quelquefois le ſénat faiſoit élire un dictateur, pour faire la fonction de *queſteur*; quelquefois il ordonnoit que le peuple ſeroit convoqué par un tribun, pour qu'il nommât le *queſteur*; enfin, le peuple nommoit quelquefois un magiſtrat, pour faire ſon rapport au ſénateur ſur certain crime, & lui demander qu'il donnât le *queſteur*, comme on voit dans le jugement de Lucius Scipion, dans Tite-Live, *liv. VIII.* (*D. J.*).

QUESTEUR NOCTURNE, (*Hiſt. nat.*) les *queſteurs nocturnes* étoient à Rome de petits magiſtrats inférieurs ordinaires, chargés de prendre garde aux incendies, & qui, durant la nuit, faiſoient la ronde dans tous les quartiers. (*A. R.*).

QUESTIONS *perpetuelles*, (*Hiſt. romaine*) c'eſt ainſi qu'on appelloit chez les Romains, les matières criminelles, dont le jugement étoit commis à des magiſtrats particuliers, que le peuple créoit à cet effet, & qui furent nommés *quæſitores parricidii*, queſteurs du parricide.

Ce fut ſeulement l'an de Rome 604, que quelques-unes de ces commiſſions furent rendues permanentes. On diviſa peu-à-peu toutes les matières criminelles en diverſes parties, qu'on

appella des *queſtions* perpétuelles, *quæſtiones perpetuæ*, c'eſt-à-dire des recherches perpétuelles. On créa divers préteurs pour faire ces recherches, & on en attribua un certain nombre à chacun d'eux, ſuivant les conjonctures. On leur donna pour un an la puiſſance de juger les crimes qui en dépendoient, & enſuite ils alloient gouverner leurs provinces. (*A. R.*)

QUESTURE. ſ. f. (*Hiſt. rom.*) La *queſture* ainſi que l'édilité, étoit une magiſtrature qui ſervoit à parvenir à de plus élevées; elle étoit annuelle comme celle de conſul, & elle ne s'obtenoit, à ce qu'il paroit, qu'à 25 ans au plus tôt. De-là il eſt facile de conclure qu'on ne pouvoit avoir entrée au ſénat avant cet âge, puiſque pour y entrer, il falloit avoir obtenu la *queſture*, ou exercer quelqu'autre charge. *Voyez* Sigonius, *de antiq. juris rom.* Celui qui étoit honoré de la *queſture* s'appelloit *queſteur*. *Voyez* QUESTEUR. (*A. R.*)

QUEVEDO DE VILLEGAS (François) (*Hiſt. litt. mod.*) eſpagnol, chevalier de Saint-Jacques, eſt mis au rang des meilleurs poëtes & des meilleurs écrivains de ſa nation; le comte duc d'Olivarès dont il avoit décrié le gouvernement, uſa de ſa puiſſance pour l'accabler; ce qu'aucun miniſtre n'aura jamais le pouvoir de faire ſous un véritable roi, à moins que la calomnie ne ſoit prouvée: mais il importe aux rois que la voix des citoyens ne ſoit jamais étouffée par leurs miniſtres. *Quevedo* fut donc mis en priſon, & n'obtint ſa liberté qu'à la diſgrace de ce miniſtre, qui n'en fut une ni pour l'état ni pour beaucoup de particuliers. *Quevedo*, né en 1570, à Villeneuve de l'Infantado, mourut dans le même lieu en 1645. Ses œuvres ont été recueillies à Bruxelles, en trois volumes & traduites en françois. Elles contiennent des poëſies, des traductions, &c. L'avanturier Buſcon, aſſez mauvais roman, qui a cependant été traduit en différentes langues, & récemment en françois, en 1775, eſt de *Quevedo*.

QUEUE DE CHEVAL, (*Hiſt. mod.*) enſeigne ou drapeau ſous lequel les Tartares & les Chinois vont à la guerre.

Chez les Turcs, c'eſt l'étendart que l'on porte devant le grand-viſir, devant les bachas, & devant les ſangiacs. On l'appelle *toug*, & on l'attache avec un bouton d'or au bout d'une demi-pique.

Il y a des bachas à une, à deux & à trois *queues*.

La *queue* de cheval arborée ſur la tente du général eſt le ſignal de la bataille. A l'égard de l'origine de cette coutume, on raconte que dans une certaine bataille l'étendart ayant été enlevé par l'ennemi, le général de l'armée turque, ou, ſelon d'autres, un ſimple cavalier coupa la *queue* à ſon cheval, & l'ayant miſe au bout d'une demi-pique, il encouragea les troupes & remporta la victoire. En mémoire de cette belle action, le grand-Seigneur ordonna de porter à l'avenir cet étendart comme un ſymbole d'honneur. *Ricaut.* (*A. R.*)

QUEUE, *terme de Chancellerie*: ce mot ſe dit de la manière de ſceller les lettres. Une lettre eſt ſcellée à ſimple *queue*, quand le ſceau eſt attaché à un coin du parchemin de la lettre qu'on a fendu exprès; & elle eſt ſcellée à double *queue*, quand le ſceau eſt pendant à une bande en double de parchemin paſſée au travers de la lettre, comme on fait dans les expéditions importantes. (*A. R.*)

QUEUX DE FRANCE, GRAND, (*Hiſt. de France.*) nom d'un ancien officier de la maiſon des rois de France, qui commandoit tous les officiers de la cuiſine & de la bouche; c'étoient des gens de qualité qui étoient pourvûs de l'office de *grand-queux*, comme on le peut voir dans l'hiſtoire des grands officiers de la couronne, par le P. Anſelme. (*A. R.*)

QUIAY, ſ. m. (*Hiſt. mod. ſuperſtit.*) nom générique que l'on donne aux idoles ou pagodes dans la péninſule ultérieure de l'Inde, c'eſt-à-dire au Pégu, dans les royaumes d'Arrakan, de Siam, *&c. Quiay-Poragray* eſt la grande divinité d'Arrakan; ſes prêtres s'appellent *raulins*. Dans certaines ſolemnités, ce dieu eſt porté en proceſſion ſur un char très-peſant, dont les roues ſont fort épaiſſes & garnies de crochets de fer. Les dévots d'Arrakan ſe font écraſer ſous le poids de ces roues, ou s'accrochent aux crampons de fer qui s'y trouvent, ou bien ils ſe font des inciſions & arroſent le dieu de leur ſang; ces martyrs de la ſuperſtition ſont des objets de vénération pour le peuple, & les prêtres conſervent dans leurs temples les inſtrumens de leur ſupplice. (*A. R.*)

QUICHOA. ſ. m. (*Langues*) C'eſt le nom que l'on donne à la langue que parlent les Indiens du Pérou; elle fut répandue autrefois par les Incas dans toute l'étendue de leur empire pour faciliter le commerce, en donnant à leurs ſujets une langue uniforme. Les Indiens de la campagne ne veulent point parler d'autre langue, mais ceux qui habitent les villes affectent de ne ſavoir que l'eſpagnol, & d'ignorer la langue *quichoa*. (*A. R.*)

QUIEN (Michel le) (*Hiſt. litt. mod.*) Le père *le Quien*, dominicain, ſavant dans les langues, & dans l'antiquité eccléſiaſtique. Ses principaux

[illegible]

[illegible]

[illegible]

[illegible] avec une ef.èce de [illegible] de tous les regle-[illegible] fur [illegible] e fait des pof-[illegible] il dedia le tout à M. [illegible], pour le récompen-[illegible] pour l'attacher à une [illegible] avoit approfondi les dé-[illegible] d'une partie des poftes [illegible] alors il demanda d s [illegible], & alla s'établir au [illegible] des fonctions de fon [illegible] la paix d'Utrecht [illegible] M. [illegible] de M[illegible]ay, nom-[illegible] Portugal, fe fit un [illegible] M. le Quien, de lui [illegible] avoit écrit l'hif-[illegible] fon hifto-[illegible] M. le Quien [illegible], le nomma che-[illegible] lui donna 1500 liv. [illegible] pays. Ce prince, [illegible] M. le Quien [illegible] de l'académie [illegible] établit en Por-[illegible] confacrée de même [illegible] fous le titre d'Académie [illegible]

M. [illegible] Neuville mourut à Lisbonne le 20 mai [illegible] deuxième année. Veuf [illegible] chargé de neuf [illegible] fept; heu-[illegible] refterent, l'un [illegible] du régiment [illegible] l'autre directeur-gé-[illegible], étoient propres à [illegible] pertes.

QUIETUS, ([illegible]) fecond [illegible] avec fon frère, [illegible] empereur par l'armée [illegible] en Orient pour conte-[illegible] fon père & fon [illegible] G[illegible]en en occident; [illegible] tués, Odenat fe [illegible] dans Emèfe; les [illegible] & jetterent fon corps dans [illegible]

QUIGNONES, (FRANÇOIS DE) cordelier ef-[illegible] pour avoir négocié [illegible] Clément VII, re-[illegible] de Charles-Quint. [illegible] bréviaire qui a fervi depuis de [illegible] livres de ce genre, mais [illegible] tems par le retranchement [illegible] apocryphes & que le pape [illegible] fupprimer, parce qu'il [illegible] que voici : *breviarium* [illegible] *fcripturâ & probatis fanc-*

torum hiſtoriis confectum. L'univerſité de Paris ſe ſouleva auſſi contre ce nouveau breviaire ; elle voulut en faire arrêter la vente par le parlement, qui eut la ſageſſe de ne rien prononcer ſur cela. Mort en 1540.

Jean de *Quignones*, médecin eſpagnol au dix-ſeptième ſiècle, auteur d'un traité intitulé : *el monte Veſuvio*, & de deux traités, l'un ſur quelques monnoies des romains, l'autre ſur les langouſtes ou ſauterelles, le tout en eſpagnol, étoit de la même famille que le cardinal.

QUILLET (CLAUDE) *Hiſt. litt. mod.*) auteur du poëme de la Callipédie qu'il publia en 1655, ſous ce titre : *Calvidii Læti Callipædia, ſive de pulcræ prolis alendæ ratione.* Ce poëte fit deux grandes étourderies dont il ſe tira plus heureuſement qu'il ne devoit l'eſpérer. L'une fut que, ſe trouvant à Loudun dans le temps qu'on y repréſentoit cette ridicule comédie des religieuſes poſſédées, que le cardinal de Richelieu & ſon fidèle Laubardemont changèrent en une ſi exécrable tragédie, il entendit le diable menacer les incrédules de les enlever le lendemain juſqu'à la voûte de l'égliſe ; il le pria de vouloir bien l'y enlever dès ce jour même, l'aſſurant de ſa parfaite incrédulité ; le diable qui ne s'attendoit pas à ce défi, ne ſut que répondre. Lorſque *Quillet* eut eu le temps de faire ſes réflexions, il ſentit que ce ſuccès pourroit lui couter cher, & qu'il n'y alloit peut-être pas de moins que d'être brûlé, comme le fut peu de temps après Urbain Grandier ; il s'enfuit en Italie, & dans la ſuite le maréchal d'Eſtrées, ambaſſadeur de France à Rome (vers 1636 ou 1637) le prit pour ſon ſecrétaire. L'autre étourderie dont on put dire :

Evaſti ; credo, metues doctuſque cavebis ;
Quæres, quandò iterùm paveas iterùmque perire
Poſſis. Heu ! toties ſervus, quæ bellua ruptis,
Cum ſemel effugit, reddit ſe prava catenis?

fut qu'après avoir échappé à la vengeance de Richelieu, il alla s'expoſer à celle de Mazarin ; il avoit mis dans ſon poëme de la Callipédie des vers ſatyriques contre ce miniſtre. Mazarin qui ſavoit quelquefois donner à ſa politique l'air & le mérite de la grandeur, le fit venir, lui déclara qu'il le nommoit à une abbaye, & ne lui fit d'autre reproche que de lui dire : *Déſormais ſachez connoître & ménager vos amis.* On peut croire que dans une ſeconde édition la ſatyre fut changée en éloge, mais il ne falloit pas d'autre éloge que le ſimple récit de ce fait, où l'auteur, par l'aveu qu'il auroit fait de ſa faute, l'auroit auſſi noblement expiée que ſon bienfaiteur l'avoit noblement pardonnée. La Callipédie fut traduite en proſe françoiſe par M. d'Egly (voyez *Egly d'*) de l'académie des belles-lettres, & elle l'a été en vers françois en 1774. *Quillet* mourut à Paris en 1661, la même année que le cardinal. Il étoit de Chinon en Touraine.

QUINAUT ou QUINAULT, (PHILIPPE) de l'académie françoiſe, (*Hiſt. litt. mod.*) eſt pour le genre lyrique ce que Boileau ſon ennemi eſt pour la ſatire, ce que la Fontaine eſt pour la fable & le conte, c'eſt-à-dire, le grand modèle de ſon genre. Il s'étoit deſtiné ou on l'avoit deſtiné à la profeſſion d'avocat ; il avoit étudié en droit & il fut en effet homme de robe ; il acheta une charge d'auditeur des comptes, en faiſant un mariage riche, mais dont la fécondité gêna beaucoup ſa fortune ; il s'en plaint aſſez plaiſamment dans des vers connus. Il travailloit à un opéra dont le roi lui avoit donné le ſujet ; ce n'étoit pas, diſoit-il, cet opéra qu'il trouvoit difficile, c'étoit le devoir de marier cinq filles :

C'eſt avec peu de bien un terrible devoir
De ſe ſentir preſſé d'être cinq fois beau-père.
Quoi ! cinq actes devant notaire,
Pour cinq filles qu'il faut pourvoir !
O ciel ! peut-on jamais avoir
Opéra plus fâcheux à faire ?

Quinault fut reçu à l'académie françoiſe en 1670 ; & mourut le 26 novembre 1688 ; il a fait des tragédies qui ne ſont pas bonnes, entre autres *Aſtrate :*

Avez-vous lu l'Aſtrate ?
C'eſt là ce qu'on appelle un ouvrage achevé ;
Sur-tout l'anneau royal me ſemble bien trouvé.

Ici le ſatyrique triomphe, & les comédies de *Quinault* lui donnent encore beau jeu, ſi l'on veut ; il en faut cependant excepter *la mère coquette*, pièce pleine d'intérêt & où l'on trouve ſouvent la délicateſſe, la grace & le ſtyle enchanteur qui diſtinguent les drames lyriques du même *Quinault.* Rien de plus naïf ni de plus finement tendre que ce billet qu'Iſabelle écrit à ſon amant, qu'elle croit & qu'elle ne peut croire infidèle :

Je voudrois vous parler, & nous voir ſeuls tous deux ;
Je ne conçois pas bien pourquoi je le déſire ;
Je ne ſais ce que je vous veux,
Mais n'auriez-vous rien à me dire ?

La ſcène où les amans ſe reconcilient n'a pas le caractère comique que Molière a ſû donner à pluſieurs de ſes ſcènes d'explication & de réconciliation entre les amans ; mais ce caractère comique eſt remplacé par la douceur la plus aimable & la ſimplicité la plus touchante.

ISABELLE.

Il ne falloit avoir pour moi qu'un peu d'eſtime :
Suivez, Monſieur, ſuivez l'ardeur qui vous anime ;
Rompez l'attachement dont nous fumes charmés ;
Briſez les plus beaux nœuds que l'amour ait formés.
Puiſqu'il vous plaît enfin, trahiſſez ſans ſcrupule
Ces ſermens ſi trompeurs, où je fus ſi crédule ;
Portez ailleurs des vœux qui m'ont été ſi doux,
Mais épargnez au moins un cœur qui fut à vous ;
Un cœur qui, trop content de ſa première chaîne,
La voit rompre à regret, & n'en ſort qu'avec peine ;
Un cœur trop foible encor pour qui l'oſe trahir,
Et qui n'étoit pas fait enfin pour vous haïr.

ACANTE.

Vous voulez m'abuſer en parlant de la ſorte :
Hé bien, ingrate, hé bien! abuſez-moi, n'importe ;
Trompez-moi, s'il ſe peut, l'abus m'en ſera doux ;
Mon cœur même eſt tout prêt à s'entendre avec vous ;
Mais faites que ce cœur, dont je ne ſuis plus maître,
Soit ſi bien abuſé, qu'il ne penſe pas l'être.

Quant au genre lyrique, quand on parle de l'aſſociation de *Quinault* avec Lully, on ſe rappelle toujours d'abord le mot ſi connu de Boileau :

Et tous ces lieux communs de morale lubrique
Que Lully réchauffa des ſons de ſa muſique.

Meſſieurs de Voltaire, Marmontel, de la Harpe & l'opinion publique ont bien vengé *Quinault* de cette injuſtice. M. de la Harpe oppoſant des vers à des vers, a dit avec autant de raiſon que d'eſprit :

Boileau, je l'avouerai, ſe trompa quelquefois ;
Mais aucun intérêt ne corrompit ſa voix ;
Et s'il a dans Atis méconnu l'art de plaire,
Du moins en ſe trompant, ſon erreur fut ſincère.
Boileau crut que Lully qu'on a tant ſurpaſſé,
Faiſoit valoir *Quinault* qu'on n'a point effacé ;
Il falloit que le temps vengeât l'auteur d'Armide.
Ce juge des talens en ſa faveur décide ;
Chaque jour à ſa gloire il paroît ajouter ;
Aux dépens du poëte on n'entend plus vanter
Ces accords languiſſans, cette foible harmonie,
Que réchauffa *Quinault* du feu de ſon génie.

Ces deux derniers vers retournent bien heureuſement les deux vers de Boileau. Racine le fils raconte que des gens qui apparemment ne penſoient pas comme Boileau, diſoient à Lully qu'il devoit le ſuccès de ſes opéras à la douceur de la poéſie de *Quinaut*, ſi propre à exprimer la tendreſſe, mais uniquement propre à ce genre, & manquant, ſelon eux, abſolument d'énergie ; ils défioient Lully de faire de bonne muſique ſur des paroles énergiques. Lully, piqué de ce reproche, court à ſon clavecin, & chante impromptu en s'accompagnant, ces vers que dit Clytemneſtre dans l'Iphigénie de Racine :

Un prêtre environné d'une foule cruelle,
Portera ſur ma fille une main criminelle,
Déchirera ſon ſein, & d'un œil curieux
Dans ſon cœur palpitant conſultera les Dieux !

Racine le fils dit que les auditeurs ſe crurent tous préſens à cet affreux ſpectacle, & que les tons que Lully joignoit aux paroles leur faiſoient dreſſer les cheveux à la tête.

Mais les gens qui faiſoient ce défi à Lully, n'étoient juſtes ni envers lui ni envers *Quinaut*. Lully avoit fait de la muſique, bonne ou mauvaiſe, mais enfin réputée très-bonne alors, & ſur des vers très-énergiques, & ces vers étoient du doux & tendre *Quinaut*. Ce ſont aſſurément des vers très-énergiques, que ceux que dit Cérès dans l'opéra de *Proſerpine*.

Les ſuperbes géans armés contre les Dieux,
Ne nous donnent plus d'épouvante ;
Ils ſont enſevelis ſous la maſſe peſante
Des monts qu'ils entaſſoient pour attaquer les cieux ;
Nous avons vu tomber leur chef audacieux,
Sous une montagne brûlante :
Jupiter l'a contraint de vomir à nos yeux
Les reſtes enflamés de ſa rage mourante ;
Jupiter eſt victorieux,
Et tout cède à l'effort de ſa main foudroyante.

Et ceux que dit Pluton, dans le même opéra & ſur le même ſujet :

Les efforts d'un géant, qu'on croyoit accablé,
Ont fait encor gémir le ciel, la terre & l'onde ;
Mon empire s'en eſt troublé :
Juſqu'au centre du monde
Mon trône en a tremblé.
L'affreux Typhon, avec ſa vaine rage,
Trébuche enfin dans des gouffres ſans fonds.
L'éclat du jour ne s'ouvre aucun paſſage,
Pour pénétrer les royaumes profonds
Qui me ſont échus en partage.
Le ciel ne craindra plus que ſes fiers ennemis
Se relèvent jamais de leur chûte mortelle ;
Et du monde ébranlé par leur fureur rébelle
Les fondemens ſont raffermis.

Rien n'eſt plus énergique que ces vers de Méduſe dans *Perſée* ;

giſtrats d'un certain ordre, qu'il ne convenoit pas de faire courir pendant les ténèbres.

2°. Il y avoit des *quinquevirs* établis exprès pour conduire les colonies, & diſtribuer aux familles les terres des campagnes qu'on leur accordoit.

3°. Les épulons étoient auſſi nommés *quinquevirs quinque viri epúlones*, quand ils étoient au nombre de cinq.

4°. Il y avoit des *quinquevirs* du change ou des rentes, nommés *quinque viri menſarii*; ceux-ci furent créés l'an de Rome 301, ſous le conſulat de Valerius Poplicola, & de C. Martius Ruſilius. Tite-Live, *liv. VII*, nous apprend qu'on les choiſit d'entre les plébéiens. Ils furent chargés de modérer l'excès de l'uſure que les créanciers ou les banquiers tiroient, & dont le peuple étoit accablé.

5°. Enfin on appelloit encore *quinquevirs*, des eſpèces d'huiſſiers, chargés d'exercer ce petit emploi de la juſtice dans les colonies, ou dans les villes municipales, pour y apprendre le train des affaires. On nommoit ces ſortes d'huiſſiers *quinquevirs*, parce qu'ils étoient au nombre de cinq pour chaque juriſdiction; ils changeoient toutes les années. Un homme qui avoit paſſé par cette charge devoit avoir acquis l'uſage de ce que nous appellons *la pratique*, & l'on tiroit ordinairement de ce corps les greffiers & les notaires. Il eſt fait mention de ces derniers *quinquevirs* dans les *lettres* de Cicéron. (*D. J.*).

QUINTE CURCE, (*QUINTUS CURTIUS RUFUS*) *Hiſt. litt. anc.*) hiſtorien latin, ſi connu par ſon hiſtoire d'Alexandre-le-Grand. Des dix livres dont elle étoit compoſée, il nous manque les deux premiers, la fin du cinquième & le commencement du ſixième. Les ſupplémens de Freinshemius rempliſſent ce vuide. On a ſoupçonné *Quinte-Curce* d'être un peu romaneſque, mais c'eſt un reproche qu'on fait trop ſouvent & trop légèrement aux hiſtoriens qui écrivent bien & qui penſent, & c'eſt par eux ſeuls qu'on ſait l'hiſtoire. On l'accuſe d'avoir négligé la chronologie & d'avoir péché contre la géographie; le reproche eſt plus grave & n'eſt pas inſignifiant comme l'autre. On ne connoit que le nom & l'ouvrage de *Quinte-Curce*, on ne ſait pas même en quel temps il vivoit. La traduction que Vaugelas a faite de *Quinte-Curce* a été long-temps auſſi célèbre en France que l'original; elle perd tous les jours de ſon mérite originaire par les viciſſitudes de la langue.

QUINTERONE, adj. (*Hiſt. moderne.*) nom qu'on donne aux enfans des *quarteronés*. *Voyez* QUARTERONÉS. (*A. R.*)

QUINTILIEN, (*MARCUS FABIUS QUINTILIANUS* (*Hiſt. litt. anc.*) le meilleur rhéteur de l'antiquité, ſi connu ſur-tout par ſes inſtitutions oratoires. Il paroit qu'il naquit la ſeconde année du règne de l'empereur Claude, qui eſt la quarante-deuxième de l'ère chrétienne. On ne ſait pas certainement quelle étoit ſa patrie; les uns croient qu'il naquit à Rome, les autres en Eſpagne à Calahorra ſur l'Ebre; il eut pour maître & pour modèle dans l'éloquence Domitius Afer, qui tenoit alors le premier rang parmi les orateurs, mais qui n'ayant pas ſu ſe retirer à propos, & ayant mérité, en ſurvivant à ſa gloire, qu'on dit de lui: *malle eum deficere quàm deſinere*, fut cauſe que *Quintilien* frappé de cet exemple, quitta le barreau à quarante-ſix ou quarante-ſept ans, & fit même un précepte formel de ſonger de bonne heure à la retraite: *antequàm in has ætatis veniat inſidias, receptui canet & in portum integrâ nave perveniet.* Il employa dignement ſon loiſir; ce fut alors qu'il fit ce traité ſur les cauſes de la corruption de l'éloquence, ouvrage qui ne nous eſt point parvenu & que les ſavans regrettent; car on tient pour certain que ce n'eſt pas le même ouvrage que *le dialogue ſur les orateurs ou ſur les cauſes de la corruption de l'éloquence*, dont l'auteur eſt inconnu, que les uns attribuent à Tacite, les autres à *Quintilien*, & qui ne nous eſt pas non plus parvenu tout entier; ce fut alors auſſi qu'il donna ſes inſtitutions oratoires vers l'an de J. C. 91. Domitien le chargea de l'éducation de ſes deux petits-neveux qu'il deſtinoit à être ſes ſucceſſeurs; c'étoient les fils de Flavius Clemens, couſin germain de l'empereur, & de Domitille, nièce du même empereur. A cette occaſion, *Quintilien* parle de Domitien d'un ton que toute ſa reconnoiſſance ne ſauroit excuſer, & dont il n'eût pas été excuſable de parler même de Titus ſon frère; mais qu'il eſt touchant, lorſqu'ayant perdu ſa femme, à peine âgée de dix-neuf ans, le plus jeune de ſes deux fils, âgé de cinq ans, il vient encore à perdre ſon fils aîné, ſon fils unique, ſa ſeule conſolation, ſa ſeule eſpérance, & qu'il regrette & célèbre dans ce jeune homme avec toute l'éloquence du cœur d'un père, les graces naturelles, les talens extérieurs, un ſon de voix charmant, une phyſionomie aimable, la plus ſurprenante facilité, les plus heureuſes diſpoſitions pour les ſciences, le goût le plus vif pour l'étude, lorſqu'il atteſte avec ſerment que parmi tant de jeunes gens qu'il a été à portée de connoître & dans le cas d'inſtruire, il n'en a jamais vu un ſeul qui annonçât autant de probité, de naturel, de bonté, de douceur, d'honnêteté que ce cher fils!

Juvenemve raptum
Plorat, & vires, animumque, moresque
Aureos deducit in aſtra, nigroque
Invidet orco.

Ces regrets ſur la mort de ſon fils ont ſervi de modèle

modèle à madame Dacier dans l'endroit où elle déplore la mort d'une fille qui étoit de même le charme de ſa vie, la compagne & l'objet principal de ſes études.

Il paroît que *Quintilien* chercha ſa conſolation dans un nouveau mariage, & qu'il en eut une fille. On a même une lettre de Pline le jeune à *Quintilien* ſon maître, lettre qui honore à la fois le maître & le diſciple, par laquelle il demande la permiſſion d'offrir un préſent de nôce à cette fille qui ſe marioit alors. On voit dans cette lettre qu'après tant d'années conſacrées à l'enſeignement de la jeuneſſe & aux exercices du barreau, après un long ſéjour à la cour où il avoit élevé des enfans regardés comme les fils de l'empereur & comme les héritiers de l'empire, la fortune de *Quintilien* étoit reſtée très-médiocre. *Te porrò animo beatiſſimum, modicum facultatibus ſcio ;* aſſertion contraire à celle-ci de Juvénal :

Undè igitur tot
Quintilianus habet ſaltus ?

mot qui ſuppoſe de grandes & belles poſſeſſions. On explique cette contradiction apparente, en diſant que *Quintilien* n'étoit pas riche dans le temps de la lettre de Pline, & qu'il le devint dans la ſuite, & vraiſemblablement par les libéralités de l'empereur Adrien, protecteur magnifique des gens de lettres, à la tête deſquels étoit alors *Quintilien*. On ne ſait en quel temps *Quintilien* mourut, mais il avoit vu juſqu'à onze empereurs, Claude, Néron, Galba, Othon, Vitellius, Veſpaſien, Titus, Domitien, Nerva, Trajan, Adrien.

Quintilien, quoiqu'il ne tût pas ennemi des ornemens & qu'il en ait beaucoup répandu, mais avec choix & avec goût, dans ſes inſtitutions oratoires, y fait la guerre au mauvais goût d'éloquence qui prévaloit de ſon temps, & ce mauvais goût étoit celui de Sénèque. M. Rollin fait tacitement l'application de cette doctrine à M. de Fontenelle, dont on voit que les ſuccès lui déplaiſoient, peut-être parce qu'ils étoient dans un genre où il ne ſe flattoit pas d'atteindre ; il n'en avoit pas beſoin, il avoit dans un genre utile des ſuccès mérités, & Fontenelle qu'il perſécutoit ſourdement, autant qu'un ſi bon homme pouvoit perſécuter, Fontenelle n'étoit pas Sénèque, il étoit Fontenelle.

Quintilien voulut auſſi réformer les déclamations qui avoient dégénéré en abus. C'étoient originairement des études utiles pour le barreau ; c'étoient des harangues compoſées ſur des ſujets imaginés, mais les plus ſemblables à ceux qu'on traitoit réellement au barreau ou dans les délibérations publiques. C'étoit un moyen ſimple & raiſonnable d'exercer & de former de bonne heure les jeunes gens à l'éloquence, & c'eſt ainſi qu'on tâche encore de les former dans les colléges par ce genre de compoſition qu'on appelle des amplifications, & qui a ſes avantages & ſes inconvéniens ; mais on avoit raffiné ſur les déclamations, & on en avoit fait un très-mauvais genre ; on imaginoit des cas métaphyſiques pleins de ſubtilités, & le même mauvais goût qui les avoit fait inventer, préſidoit à l'exécution. *Quintilien* voulut ramener les déclamations à toute la pureté de leur origine & leur rendre toute leur reſſemblance avec les actions véritables du barreau.

L'abbé Gédoyn a traduit en françois les inſtitutions oratoires ; M. Rollin en a donné une bonne édition.

Nous avons d'un autre *Quintilien*, père ou aïeul de celui-ci, cent quarante-cinq déclamations, publiées en différens temps par divers ſavans.

QUINTILIUS, (VARUS) *Hiſt. rom.*) gouverneur de Syrie & par conſéquent de la Paleſtine, du temps d'Herode-le-Grand, préſida en cette qualité au conſeil où l'on jugeoit Antipater, fils d'Hérode, accuſé d'avoir voulu faire périr ſon père ; il fut d'avis de renvoyer le jugement de cette affaire à Auguſte en retenant l'accuſé en priſon, ce qui eût bien mieux valu que de le laiſſer condamner par un père dénaturé ; il gouverna la Syrie avec beaucoup de ſageſſe & de douceur, mais avec trop de profit pour lui, car il y étoit entré pauvre, & il en ſortit riche. C'eſt lui que M. de Voltaire, dans ſa tragédie de *Mariamne*, fait amoureux de cette princeſſe, car il n'y avoit point alors d'autre gouverneur de Syrie du nom de *Quintilius Varus* que celui-ci, mais il le fait mourir à Jéruſalem par la jalouſie & ſous les coups d'Hérode :

Varus percé de coups vous cède la victoire.

C'eſt une fiction poétique, car tout le monde ſait qu'il mourut en Germanie, & qu'ayant été ſurpris & vaincu par Arminius, chef des Chéruſques, (voyez ſon article) il ſe tua de honte & de déſeſpoir. Cette défaite de *Varus* fait époque dans l'hiſtoire romaine, & rien de ſi connu que ce cri de la douleur d'Auguſte : Varus, *rends-moi mes légions. Quintilius Varus* mourut l'an 9 de J. C.

QUINTILLUS, (*MARCUS-AURELIUS-CLAUDIUS*) *Hiſt. rom.*) frère de l'empereur Claude II, voulut lui ſuccéder, & prit la pourpre en 270. Mais ſe ſentant hors d'état de réſiſter à Aurélien, il ſe fit ouvrir les veines à Aquilée au bout d'environ dix-ſept jours de *regne*, ſi l'on veut l'apeller ainſi.

QUINTIN (*Hiſt. eccleſ.*) Tailleur d'habits, chef de cette ſecte d'hérétiques du ſeizième ſiècle qu'on nommoit *libertins*, confondoit Jeſus-Chriſt & Satan & diſoit des choſes ſans doute fort étranges. Mais il ne falloit pas le brûler comme on fit à Tournay en 1530, d'autant plus que, comme

on l'obſerve ; ſa mort ne diminua pas le nombre de ſes ſectateurs ; mais obſervons, nous, qu'en pareil cas, quand on parle de la mort cruelle d'un homme qui étoit dans l'erreur, il ne faut pas dire qu'elle ne diminua pas le nombre de ſes partiſans, mais qu'elle les multiplia, parce que tel eſt l'effet naturel & néceſſaire de ces violences & de cette horrible proſtitution de ſupplices non mérités.

QUINTINIE (JEAN DE LA) *Hiſt. litt. mod.*) la *Quintinie* a été du temps de Louis XIV, pour les jardins fruitiers & potagers, pour les jardins utiles, ce qu'étoit dans le même temps le Nôtre pour les jardins d'agrément, & il a fait plus que le Nôtre, en ce qu'il a expoſé ſavamment la théorie de ſon art dans ſon excellent livre qui a pour titre : *inſtructions pour les jardins fruitiers & potagers.* Il avoit beaucoup lû les anciens auteurs agricoles, Columelle, Varron, Virgile ; il avoit voyagé en Italie pour y prendre des connoiſſances ſur le jardinage, il fit des expériences & des découvertes ; c'eſt lui qui nous a enſeigné l'art de tailler les arbres de manière à leur faire produire du fruit plus également dans toutes leurs branches ; c'eſt par lui qu'on ſait, que quand on tranſplante un arbre, il faut en couper *le chevelu*, c'eſt-à-dire les petites racines, avec autant de ſoin qu'on les conſervoit autrefois, parce qu'en ſe ſéchant & en ſe moiſiſſant, elles nuiſent à l'arbre au lieu de lui ſervir, & que l'arbre tranſplanté ne prend de nourriture que par les racines qu'il a pouſſées depuis qu'il eſt replanté, & qui ſont comme autant de bouches par leſquelles il reçoit l'humeur nourricière de la terre : enfin beaucoup de notions devenues aujourd'hui vulgaires, nous viennent de la *Quintinie.* Louis XIV le fit directeur-général des jardins fruitiers & potagers de toutes ſes maiſons ; le grand Condé qui aimoit le jardinage, qui aimoit tous les arts, prenoit plaiſir à s'entretenir & à s'inſtruire avec lui ; Jacques II, roi d'Angleterre, voulut l'attacher à la culture de ſes jardins. La *Quintinie*, indépendamment de ſon art, étoit un homme d'eſprit, naturellement éloquent, & qui avoit exercé même avec ſuccès la profeſſion d'avocat. Il étoit né en 1626 près de Poitiers, il mourut à Paris vers l'an 1700. On lit au bas de ſon portrait placé à la tête de ſon ouvrage, ces vers de Santeuil :

Hanc decorate, deæ, quotquot regnatis in hortis,
Floribus & veſtris ſupràque infràque tabellam :
Hic dedit arboribus florere & edulibus herbis,
Et ſe mirata eſt tanto Pomona colono.

QUIOCO, ſ. m. (*Hiſt. mod. Culte*) c'eſt le nom que les ſauvages de la Virginie donnent à leur principale idole ; cependant quelques-uns la déſignent ſous le nom d'*Okos* ou de *Kiouſa.* Cette idole n'eſt qu'un aſſemblage de pièces de bois ; que l'on pare les jours de fête, & que les prêtres ont ſoin de placer dans un lieu obſcur au fond du *quiocoſan* ou temple, où il n'eſt point permis au peuple de pénétrer ; là, par le moyen de cordes, ils impriment différens mouvemens à cette ſtatue informe, dont ils ſe ſervent pour tromper la crédulité des ſauvages. Ils admettent un Dieu infiniment bon, & à qui par conſéquent ils jugent qu'il eſt inutile de rendre de culte ; leurs hommages ſont uniquement réſervés à un eſprit malfaiſant qui réſide dans l'air, dans *le* tonnerre & dans les tempêtes ; il s'occupe ſans ceſſe à défaire le bien que le Dieu de la bonté leur a fait ; c'eſt cet eſprit malin que les Virginiens adorent ſous le nom de *Quioco* ; ils lui offrent les prémices de toutes les plantes, animaux & poiſſons ; on les accuſe même de lui ſacrifier de jeunes garçons de douze ou quinze ans, que l'on a eu ſoin de peindre de blanc, & que l'on aſſomme de coups de bâtons pour plaire à l'idole, au milieu des pleurs & des gémiſſemens de leurs mères, qui ſont préſentes à ces barbares cérémonies. Les Virginiens élèvent encore des pyramides de pierres qu'ils peignent de différentes couleurs, & auxquelles ils rendent une eſpèce de culte, comme à des emblèmes de la durée & de l'immutabilité de la divinité. (*A. R.*)

QUIPOS, ſ. m. (*terme de relation*) nœuds de laine qui ſervoient, & ſervent encore, ſelon le rapport de M. Frezier, aux Indiens de l'Amérique pour tenir un compte de leurs affaires & de leurs denrées.

Pour comprendre cet uſage, il faut ſavoir que tous les Indiens, lors de la découverte de l'Amérique par les Eſpagnols, avoient des cordes de coton d'une certaine groſſeur, auxquelles cordes ils attachoient dans l'occaſion d'autres petits cordons, pour ſe rappeller par le nombre, par la variété des couleurs de ces cordons, & par des nœuds placés de diſtance en diſtance, les différentes choſes dont ils vouloient ſe reſſouvenir. Voilà ce qu'ils nommoient des *quipos* ; ils leur ſervoient d'écritures & d'annales mémoratives.

L'ingénieuſe Zilia a bien ſçu tirer parti de cette idée, voici comme elle s'exprime dans ſes lettres à ſon cher Aza : « Au milieu de mon bouleverſement, lui dit-elle, je ne ſais par quel » haſard j'ai conſervé mes *quipos*. Je les poſſede, » mon cher Aza, c'eſt aujourd'hui le ſeul tréſor » de mon cœur, puiſqu'il ſervira d'interprète à » ton amour comme au mien. Les mêmes nœuds » qui t'apprendront mon exiſtence, en changeant » de forme entre tes mains, m'inſtruiront de ton » ſort. Hélas ! par quelle voie pourrai-je les » faire paſſer juſqu'à toi ? par quelle adreſſe pourront-ils m'être rendus ? je l'ignore encore ! » Mais le même ſentiment qui nous fit inventer

» leur uſage, nous ſuggérera les moyens de » tromper nos tyrans. J'emploie toujours dans » cette eſpérance à nouer mes *quipos*, autant » de temps que ma foibleſſe me le permet. Ces » nœuds qui frappent mes ſens, ſemblent donner » plus d'exiſtence à mes diſcours. La ſorte de » reſſemblance que j'imagine qu'ils ont avec les » paroles, me fait une illuſion qui trompe ma » douleur.

» Mon cher Aza, lui dit-elle dans une autre » lettre, je me ſuis hâtée de remplir mes *quipos*, » & de les bien nouer, pour rendre mes ſenti- » mens éternels. Que l'arbre de la vertu répande » à jamais ſon ombre ſur la famille du pieux ci- » toyen qui a reçu ſous ma fenêtre le myſtérieux » tiſſu de mes penſées, & qui l'a remis dans » tes mains! Que Pachamac, plus puiſſant que » le ſoleil prolonge ſes années, en récompenſe » de ſon adreſſe à faire paſſer juſqu'à moi les » plaiſirs divins avec ta réponſe!

» Les tréſors de l'amour me ſont ouverts; j'y » puiſe une joie délicieuſe dont mon ame s'eni- » vre. En dénouant les ſecrets de ton cœur, le » mien ſe baigne dans une mer parfumée. Tu » vis, & les chaînes qui devoient nous unir ne » ſont pas rompues! Tant de bonheur étoit l'ob- » jet de mes deſirs, & non celui de mes eſpé- » rances! (*D. J.*)

QUIQUERAN DE BEAUJEU (*Hiſt. de Fr.*) c'eſt le nom d'une illuſtre & ancienne famille de Provence, que les hiſtoires de cette province nous montrent par-tout revêtue des premières charges à la cour des rois de Naples, comtes de Provence, des deux maiſons d'Anjou. Depuis la réunion de cette province, & des droits ſur Naples à la couronne, on trouve dans cette même famille des chambellans & des maîtres d'hôtel de nos rois, des chevaliers de l'ordre, des officiers-généraux, pluſieurs évêques, & dans tous les tems, des grands-prieurs, des grands-croix, pluſieurs commandeurs & une foule de chevaliers de Malte.

Nous diſtinguerons parmi tous ces perſonnages déjà diſtingués: 1°. Jean de *Quiqueran*, baron de Beaujeu, mort en 1466, connu par les ſervices ſignalés qu'il rendit à Louis III d'Anjou, roi de Naples, de la ſeconde maiſon d'Anjou, & par les grandes & nobles récompenſes qu'il en reçut.

2°. Robert de *Quiqueran* de Beaujeu, nommé chevalier de ſaint-Michel en 1518; gouverneur des villes d'Apt & & de Manoſque, en 1581; maréchal des camps & armées du roi en 1586, & conſul d'Arles en 1593.

3°. Pierre de *Quiqueran* de Beaujeu, évêque de Senez, élevé à l'épiſcopat à dix-huit ans, en conſidération de ſon grand ſavoir qui faiſoit l'étonnement des ſavans. M. de Boze, dans l'éloge qu'il a fait de l'évêque de Chartres, Honoré de *Quiqueran* de Beaujeu, aſſocié vétéran de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, dont nous parlerons tout-à-l'heure, dit que Pierre fut le premier évêque nommé après le concordat de Léon X & de François I. Ce fait eſt bien difficile à concilier avec des époques connues. L'épitaphe de ce prélat, qui ſe voit aux grands Auguſtins de Paris, porte qu'il mourut à vingt-quatre ans; ſa famille prétendoit qu'il en avoit vingt-ſix, & que le graveur marquant cette date en chiffres romains, avoit mis par erreur le I avant le V, au lieu de le mettre après, mais ſoit vingt-quatre, ſoit vingt-ſix, c'étoit en 1550, le 18 août. S'il n'avoit que dix-huit ans quand il avoit été fait évêque, ou plutôt s'il les avoit, il devoit avoir été nommé en 1542 ou 1544. Comment de 1515 à 1542 ou 1544, n'y auroit-il pas eu un ſeul évêque nommé? on ſait comme un fait poſitif qu'il y en a eu un très-grand nombre. M. de Boze veut-il dire ſeulement que Pierre fut le premier évêque de Senez, nommé depuis le concordat? Ce n'eſt plus alors une ſingularité qui méritât d'être remarquée. On a de cet évêque de Senez, deux ouvrages eſtimés: l'un eſt un éloge de la Provence, ſous ce titre: *Petri Quiquerani Bellojocani, epiſcopi Senecenſis, de laudibus provinciæ libri tres*; l'autre eſt un poëme ſur le paſſage d'Annibal dans les Gaules, & ſon arrivée aux bords du Rhône près de la ville d'Arles: *De adventu Annibalis in adverſam ripam Arelatenſis agri, hexametri centum.* Ces deux poëmes ont été pluſieurs fois imprimés, & le premier a été traduit en françois.

On a vû long-temps à Paris, aux grands Auguſtins dans la chapelle d'Alluye, la ſtatue en marbre blanc de ce prélat à genoux ſur ſon tombeau, & ſur ce tombeau, outre une épitaphe en proſe, on liſoit les vers ſuivans:

Dùm juvenilis honos primâ lanugine malas
Veſtit, & in calido pectore fervet amor:
Me rapuit, quæ cuncta rapit, mors invida doctis,
Hei mihi! cur vitæ tam brevis hora fuit?
Cur brevis hora fuit? rerum ſic volvitur ordo,
Alternatque ſuas tempus & hora vices.
Si fera longævæ tribuiſſent fata ſenectæ
Tempora, venturis poma dediſſet ager.
Flos perit, perière ſimul cum cortice fructus,
Aridaque antè ſuos poma fuêre dies.
Nemo tamen lacrymis, nec triſtia funera fletu
Fœdet: cur? volito docta per ora virûm.

Ce mauſolée fut détruit dans la ſuite; alors le cardinal de Joyeuſe demanda le buſte de ce prélat, qui étoit de la main du fameux Pierre Gougeon, de qui ſont les bas-reliefs de la fontaine des Innocens.

4°. Paul-Antoine de *Quiqueran* de Beaujeu, chevalier de Malthe, oncle de l'évêque de Caſtres dont nous allons parler, a eu des avantures

vraiment dignes de mémoire. Une multitude de combats heureux contre les Turcs, lui avoit acquis la réputation d'un des plus grands hommes de mer de ſon temps, lorſqu'au mois de janvier 1660, inveſti dans un mauvais port de l'Archipel, où une tempête l'avoit obligé de relâcher, & preſſé par trente galères Turques, que le Capitan Pacha Mazamamet commandoit en perſonne, il en ſoutint le feu pendant un jour entier, & n'y ſuccomba qu'après avoir épuiſé toutes ſes munitions, & avoir perdu les trois quarts de ſon équipage. On l'avoit mis aux fers, & on le menoit comme en triomphe, lorſqu'il s'éleva une nouvelle tempête ſi violente, qu'elle mit la flotte victorieuſe dans le plus grand danger. Le chevalier de Beaujeu n'entendoit pas moins bien la manœuvre que la guerre navale; Mazamamet ſe vit réduit à implorer le ſecours de ſon priſonnier, & il faut convenir qu'un même intérêt réuniſſoit alors les vaincus & les vainqueurs. Le chevalier ſe ſauva en les ſauvant; Mazamamet par reconnoiſſance, voulant lui épargner une captivité que ſa qualité de chevalier de Malte pouvoit rendre éternelle, prit la précaution de le déguiſer, & de le confondre parmi les plus vils eſclaves; mais le grand-Viſir, vraiſemblablement averti, voulut voir les captifs, & reconnut le chevalier ou à ſon air guerrier, ou au portrait qu'on lui en avoit ſans doute fait; il fut mis au château des ſept-tours, ſans eſpoir de rançon ni d'échange. La Porte rejetta toutes les propoſitions qui lui en furent faites au nom même de Louis XIV. Les Vénitiens tentèrent inutilement de le faire comprendre dans le traité par lequel ils rendirent Candie en 1669. Un de ſes neveux entreprit de le délivrer & de le rendre à ſa patrie. Il partit pour Conſtantinople avec M. de Nointel, notre ambaſſadeur, il eut la liberté de voir le priſonnier. Il y avoit onze ans que le chevalier étoit détenu dans cette priſon, il ſentit tous les dangers de cette évaſion, mais il s'y expoſa. Son neveu, a chacune de ſes viſites, lui apportoit une certaine quantité de cordes qu'il ſe paſſoit autour du corps, afin qu'on ne les vît pas en le fouillant, ce qu'on ne manquoit jamais de faire toutes les fois qu'il ſe préſentoit. Quand ils jugèrent qu'il y en avoit aſſez, ils convinrent du jour, de l'heure & du ſignal. Au ſignal donné, le chevalier deſcendit, & la corde ſe trouva trop courte de quatre à cinq toiſes, le chevalier prit le parti de ſe jetter dans la mer; quelques Turcs qui paſſoient dans un brigantin, ayant entendu le bruit qu'il fit en tombant dans les flots, allèrent droit à lui; le neveu arrivant à force de rames dans un eſquif bien armé, les écarta, reçut le chevalier & le conduiſit à bord d'un vaiſſeau qui le ramena en France, où il vécut encore long-temps dans le ſein de ſa famille. Le grand-maître de Malte ayant appris ſa délivrance, lui avoit conféré, immédiatement après ſon retour, la commanderie de Bordeaux. Il en coûta la vie au caïmacan ou gouverneur; car en pays deſpotique, on ne ſe donne pas la peine d'examiner ſi vous êtes coupable ou innocent.

5°. Le neveu, ſon libérateur, étoit le frère aîné de l'évêque de Caſtres, dont il nous reſte à parler.

Honoré de *Quiqueran* de Beaujeu, évêque de Caſtres, aſſocié vétéran de l'académie royale des inſcriptions & belles-lettres, étoit né à Arles le 29 juin 1655; dans ſes études il cultiva l'éloquence avec tant d'ardeur, & ſe la rendit ſi familière, qu'elle parut toujours en lui, plutôt un don de la nature que le fruit du travail; il entra dans la congrégation de l'oratoire à dix-ſept ans, il enſeigna la théologie, il prêcha; l'évêque de Nimes, Fléchier, lui donna un canonicat de ſa cathédrale, & le fit ſon grand-vicaire.

Il l'étoit, lorſque le maréchal de Montrevel, commandant en Languedoc, & chargé, ſuivant l'eſprit qui régnoit alors, d'y perſécuter les proteſtans, fut informé que le dimanche des rameaux, ces ſectaires devoient tenir leur aſſemblée dans un moulin des fauxbourgs de Nimes; il envoya auſſi-tôt cinq cents dragons brûler le moulin; la ville s'alarme, le bruit court qu'on doit auſſi la brûler toute entière & y paſſer tout au fil de l'épée; ces ſortes de bruits ſont toujours faux, mais il faudroit n'y pas donner lieu par des apparences trop menaçantes; il ne ſuffit pas à la liberté de n'être point attaquée, il faut encore qu'elle ne ſoit point menacée. Les habitans prirent les armes & ſe retranchèrent dans l'égliſe; l'évêque, quoique ce fût M Fléchier, n'oſa pas compromettre ſon miniſtère contre une populace furieuſe; l'abbé de Beaujeu s'en chargea, il monta en chaire, il perſuada, le calme revint, le ſervice divin ſe fit comme à l'ordinaire.

L'abbé de Beaujeu s'étoit exercé de bonne heure à parler ſur le champ, il n'écrivoit preſque aucun de ſes ſermons, non qu'il s'en rapportât à ſa mémoire; au contraire, il trouvoit imprudent de faire dépendre le ſort d'un diſcours de la fidélité de la mémoire. On parle de la chaleur de la compoſition, il l'accuſoit au contraire de froideur. Il jugeoit qu'elle faiſoit toujours perdre quelque choſe à la ſublimité des penſées, à la naïveté des expreſſions; c'eſt un travail, une préparation, & tout eſt inſpiration dans l'orateur qui parle ſur le champ.

Ce talent fit remarquer avantageuſement l'abbé de Beaujeu dans les aſſemblées du clergé de 1693 & de 1700. Boſſuet voulut qu'il s'établît à Paris; l'abbé Bignon lui propoſa d'entrer dans l'académie des belles-lettres; le roi le nomma en 1705 à l'évêché d'Oléron, & avant que la feuille des bénéfices, qui contenoit ſa nomination, fût ſignée, il étoit déjà transféré à Caſ-

tres : il fixa ſon départ pour ſon diocèſe au lendemain du jour qu'il prêtoit ſerment de fidélité entre les mains du roi ; le roi dont il prit congé alors, lui dit : *c'eſt bien tôt, mais c'eſt bien fait ;* & depuis ce moment juſqu'à ſa mort, dans un eſpace de trente années, l'évêque de Caſtres ne ſortit guères de ſon diocèſe que pour aller aux aſſemblées des états du Languedoc, & que pour les députations, ſoit de la province, ſoit du clergé.

Il ſe diſtingua toujours & par ſa charité envers les pauvres, & par ſa ferveur à remplir toutes les fonctions du ſacerdoce. Le prédicateur du carême dans ſa cathédrale, ayant annoncé qu'il ne pouvoit prêcher que trois fois la ſemaine, l'évêque promit de le remplacer les autres jours, il tint parole, & ce fut toujours ſans préparation, du moins ſans compoſition formelle & par écrit.

Pendant une tenue des états du Languedoc, l'évêque de Lavaur, Mailly, étant mort, l'évêque de Caſtres fit ſon oraiſon funèbre le jour même des obſèques, toujours ſans préparation, & ce fut avec un ſuccès ſignalé. En 1715, Louis XIV étant mort dans le temps de l'aſſemblée du clergé, l'évêque de Caſtres fut chargé de prononcer ſon oraiſon funèbre à ſaint-Denis, & c'eſt le ſeul de ſes ouvrages qu'il n'ait pû dérober à l'impreſſion.

En 1736, âgé d'environ quatre-vingt-un ans, il lui prit un deſir bien naturel de revoir encore une fois ſa patrie & ſa famille ; il partit, la fièvre le prit en chemin, il arriva cependant juſqu'à Arles qui étoit le terme de ſon voyage ; il y trouva celui de ſa vie, le 26 juin, dans le lieu même de ſa naiſſance, dans le même mois & preſque le même jour.

Sa maxime favorite, qu'il plaçoit preſque toujours à la tête de ſes écrits, étoit : *aimez la paix & la vérité.*

QUIRINI ou QUERINI (ANGE-MARIE) ce nom eſt ſon nom de profeſſion, ſon nom de baptême étoit Jerôme (*Hiſt. litt. mod.*) *Quirini*, noble vénitien, né en 1680, ſe fit bénédictin à Florence le premier janvier 1698. Jamais homme n'a plus parfaitement mérité d'être nommé l'ami de tous les gens de lettres ; il n'a pas exiſté de ſon temps un homme diſtingué dans la littérature qu'il n'ait connu, qu'il n'ait recherché, avec lequel il n'ait été en relation ; il voyagea en 1710 & 1711, dans toute l'Europe ſavante, pour les voir & s'entretenir avec eux, ayant fait d'avance toutes les proviſions d'études néceſſaires pour profiter de leur converſation & leur rendre inſtruction pour inſtruction. A Florence, Magliabecchi ; en Hollande, Baſnage, le Clerc, Kuſter, Gronovius, Perizonius ; en Angleterre, Newton, Bentlei, les Burnet, Cave, Hudſon, Potter ; à Bruxelles, le père Papebroch ; à Cambray, Fénelon ; à Paris, tous les ſavans de l'abbaye de ſaint-Germain où il demeuroit, des Blancs-manteaux, de l'Oratoire, des Dominicains, des Jéſuites, de l'univerſité, des académies, tous les beaux eſprits de la capitale, tous les lettrés enfin, dans quelque genre que ce pût être, reçurent ſes hommages & lui payèrent un tribut ſincère d'eſtime & d'admiration. Nul homme n'étoit plus propre à converſer avec tous & à les concilier tous : leurs opinions, leurs paſſions n'étoient abſolument rien pour lui, leurs connoiſſances étoient tout, ils étoient inſtruits, ils étoient éclairés, dès-lors ils lui étoient chers & néceſſaires ; les catholiques ont eſtimé ſon zèle, les proteſtans l'ont comblé d'éloges. Il fut fait cardinal par le pape Benoit XIII, qui prévenant ſon remerciment, lui dit : *nous vous remercions de nous avoir mis par votre mérite dans l'heureuſe néceſſité de vous faire cardinal.* Sa magnifique & pieuſe bienfaiſance a égalé ſon amour pour les lettres ; l'égliſe de ſaint-Marc à Rome étoit ſon titre de cardinal, il la fit réparer avec magnificence. Il étoit évêque de Breſſe, il a fait de ſon égliſe cathédrale l'une des plus ſuperbes égliſes de l'Italie ; Breſſe n'avoit point de bibliothèque publique, il lui en donna une, & aſſigna des fonds pour l'entretenir. On ſait combien il a contribué à la conſtruction de l'égliſe catholique de Berlin ; on connoît l'épître que M. de Voltaire lui adreſſe à ce ſujet ; elle ne pouvoit être adreſſée qu'à un homme d'eſprit & de goût & qui ſût entendre raillerie ; c'eſt là qu'il lui dit :

Et la grace de Jéſus-Chriſt
Chez vous brille en plus d'un écrit
Avec les trois graces d'Homère.

Le cardinal *Quirini* trop véritablement ſavant pour dédaigner le bel eſprit, & pour ne pas reſpecter le génie, avoit traduit en vers latins une partie de *la Henriade*. Un autre M. *Quirini*, noble vénitien, en a traduit une autre partie en vers Italiens. Quand le cardinal *Quirini* fut fait bibliothécaire du Vatican, il commença par faire à cette bibliothèque une donation de la ſienne, qui formée par lui-même, étoit auſſi choiſie que peut l'être une grande bibliothèque, & qui étoit d'ailleurs ſi nombreuſe, qu'il fallut, pour la placer, conſtruire au Vatican une nouvelle ſalle.

Le cardinal *Quirini* étoit des académies de Pétersbourg, de Berlin, de Greiſvald en Poméranie, de Vienne en Autriche & de l'inſtitut de Bologne. Il donna une relation curieuſe & intéreſſante de ſes voyages littéraires, un recueil de lettres en dix livres, une édition de celles du cardinal Polus ; une édition des ouvrages de quelques ſaints évêques de Breſſe, ſous ce titre : *Veterum Briciæ epiſcoporum, S. Philaſtrii & S. Gaudentii opera : nec non beati Ramperti & venerabilis Aldemani opuſcula.* Il a donné de plus : *Specimen*

variæ litteraturæ, quæ in urbe Brixiâ ejuſque ditione paulò poſt typographiæ incunabula florebat. Si chacun nous donnoit ainſi ſur ſa patrie, ou ſur la ville qu'il habite, les inſtructions qu'elle pourroit fournir, le répertoire de nos connoiſſances ſeroit à la fois plus vaſte & plus ſûr. On a auſſi du cardinal *Quirini*, le ſavant ouvrage qui a pour titre : *Primordia Corcyræ, ex antiquiſſimis monumentis illuſtrata.* C'eſt lui qui a procuré la nouvelle édition des œuvres de S. Ephrem, en grec, en ſyriaque & en latin ; nous avons dit, article *Platine*, qu'il avoit oppoſé une vie du pape Paul II, à celle que Platine avoit donnée. Il y a encore de lui d'autres ouvrages & d'autres éditions. Ce cardinal *Quirini* eſt mort en 1755 ; il avoit été nommé en 1743, académicien honoraire étranger de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, à la place de dom Anſelme Banduri.

QUIRINUS (*Hiſt. rom.*) nom ſous lequel Romulus fut adoré après ſa mort. La montagne ſur laquelle étoit ſon temple, fut auſſi appellée *Quirinale*, & les Romains *Quirites*, & ces noms viennent de celui de *Cures*, que les Sabins quittèrent pour Rome, lorſqu'ils furent incorporés aux Romains.

QUIRINUS ou QUIRINIUS, (*PUBLIUS SULPICIUS*) conſul ſous Auguſte. Ce *Quirinius*, ſelon ſaint Luc, étoit gouverneur de Syrie, dans le tems du dénombrement ordonné par Auguſte, & qui fit arriver Joſeph & Marie à Bethléem où naquit Jéſus-Chriſt ; voici les termes de ſaint-Luc, évang. c. 2. v. 2. » Ce fut le premier dénombrement, » lequel ſe fit par *Quirinius*, gouverneur de Syrie.

Ceci forme une aſſez grande difficulté ; car les ſavans conviennent d'ailleurs, que *Quirinius* ne fut nommé au gouvernement de Syrie que dix ans après la naiſſance de Jéſus-Chriſt : on lève cette difficulté de deux manières. 1°. Quelques interprètes traduiſent ainſi le paſſage de ſaint Luc : ce fut le premier dénombrement avant celui qui fut fait ſous le gouvernement de *Quirinius* ; 2°. d'autres ſuppoſent que ce dénombrement dura long-tems, & que commencé dans le tems de la naiſſance de Jéſus-Chriſt, il fut continué & achevé par *Quirinius*. Ce *Quirinius* fut enſuite gouverneur du jeune Caïus, petit-fils d'Auguſte, frère de Lucius.

Q U O

QUO-WARRANTO. (*Hiſt. d'Angleterre*) Pendant les troubles des règnes de Jean-ſans-Terre & d'Henri III, pluſieurs perſonnes s'étoient approprié des terres qui ne leur appartenoient pas ; la couronne même avoit ſouffert de ce déſordre. Pour remédier à ce mal, & rendre à chacun ce qui lui étoit dû, le parlement fit en 1279, ſous Edouard, un acte qui étoit très-juſte en lui-même. Il portoit que ceux qui poſſédoient des terres conteſtées, ſeroient obligés de faire voir comment ils en avoient acquis la poſſeſſion, & de produire leur titre devant les juges pour y être examiné. Ce ſtatut reçut le nom de *quowarranto*, du mot anglois, *warrant*, qui ſignifie *garantie*, c'eſt-à-dire un acte qui ſert de fondement ou de garantie à la poſſeſſion : ainſi le *quo warranto* ſignifia depuis lors un ordre de produire le titre en vertu duquel on jouit de tel ou tel privilège. (*D. J.*)

RABAN MAUR, RABANUS MAURUS (MAGNENCE) *Hiſt. litt. mod.*) né à Fulde en 788, fut diſciple d'Alcuin & devint archevêque de Mayence en 847. Il paroit qu'il fut toujours très-fidélement attaché à Louis le Débonnaire ; il lui rendit d'abord le ſervice de le réconcilier avec ſes fils , & lorſqu'enſuite la rupture fut ſans remède , il condamna hautement la dépoſition injuſte de ce prince , lui écrivit à ce ſujet une lettre de conſolation , & publia un traité ſur le reſpect que les enfans doivent à leur père , & les ſujets à leur ſouverain. Il écrivit contre le moine Gotteſtcalc , fit condamner ſa doctrine dans un concile , & le renvoya enſuite à Hincmar , archevêque de Rheims, dans le diocèſe duquel il avoit été ordonné & qui le maltraita trop. *Raban Maur* mourut en 856. On lui attribue le *Veni creator* , qu'on regardoit alors comme un titre *littéraire*. On a d'ailleurs ſes œuvres recueillies en 1727 , à Cologne , en 6 tomes *in-fol.* qui ſe relient en trois volumes. On y trouve un traité *du calendrier eccléſiaſtique* , où il enſeigne la manière de diſcerner les années biſſextiles & de marquer les indictions ; un traité *de l'inſtitution des Clercs ;* un traité *de univerſo , ſivè etymologiarum opus* , le reſte eſt ouvrages de dévotion ou commentaires ſur l'écriture. On trouve dans le *Theſaurus anecdotorum* de dom Martenne , dans les *Miſcellanea* de Baluze , & dans les œuvres du Pere Sirmond , des traités de *Raban Maur* , qui ne ſont point dans le recueil de ſes œuvres.

RABARDEAU , (MICHEL) *Hiſt. litt. mod.*) Jéſuite connu par ſon livre intitulé : *Optatus Gallus benignâ manu ſectus.* Mort en 1649.

RABBANI , (*Hiſt. des Arabes*) le mot de *rabbani* ou de *rabbana* ſignifie en arabe , auſſi bien qu'en hébreu , *notre maître , notre docteur.* Les Mahométans appellent auſſi *rabbanian* ou *rabbaniou* , au pluriel , ceux de leurs docteurs qu'ils eſtiment les plus ſavans & les plus dévots. (*A. R.*)

RABBANITE. ſ. m. (*Hiſt. des Juifs*) On appelle *rabbanites* les Juifs qui ſuivent la doctrine de leurs ancêtres , appellés *rabbanim ;* & ce ſont proprement ceux qui ont adopté les traditions des phariſiens qui ſont ainſi nommés. On les diſtingue par-là de la ſecte des Caraïtes qui s'attachent principalement à l'Ecriture. (*D. J.*)

RABBI *ou* RABBIN , ſ. m. (*Hiſt. des Juifs*) nom des docteurs juifs que les Hébreux appellent *rab* , *rabbi* & *rabboni* , qui dans leur langue ſignifie *maître* ou *docteur.* Quoique tous ces mots aient la même ſignification , on s'en ſert néanmoins différemment. Quand on parle en général & ſans appliquer ce terme à aucun nom propre , on dit un *rabbin* , les *rabbins* : par exemple , *les rabbins ont débité beaucoup de rêveries.* Mais quand on dénote particulièrement un docteur juif , on dit *rabbi* , comme *rabbi Salomon Jarchi* , *rabbi Manaſſès ont penſé telle & telle choſe ;* mais en les nommant pluſieurs enſemble , on dit , *les rabbins Juda Ching & Juda Ben Chabin ſont les auteurs de deux anciennes grammaires hébraïques.*

Quelques-uns ont remarqué que *rab* étoit un titre d'honneur pour ceux qui avoient été reçus docteurs dans la Chaldée ; que *rabbi* étoit propre aux Iſraélites de la Terre-ſainte , & que *rabboni* ne s'attribuoit qu'aux ſages qui étoient de la maiſon de David. Selden dit que *rabbi* étoit le titre de celui qu'on avoit ordonné juge ou ſénateur de Sanhedrin , dans la Terre-ſainte , & qu'on donnoit celui de *rhab* à tout docteur ordonné dans un pays de captivité. Quoi qu'il en ſoit , il y avoit pluſieurs degrés pour parvenir à cette qualité de *rabbi* ; le premier étoit de ceux que les Juifs appelloient *bachur* , c'eſt-à-dire *élu au nombre des diſciples ;* le ſecond étoit de ceux qu'on nommoit *chaber* ou *collegue* de *rabbins* , qu'on élevoit à ce grade par l'impoſition des mains , dans une cérémonie qu'on appelloit *ſemichahc.* Enfin lorſqu'on jugeoit ces poſtulans capables d'élever les autres , on les qualifioit de *rabbi.* Dans les aſſemblées publiques , les *rabbins* étoient aſſis ſur des chaiſes élevées , les collègues ſur des bancs , & les diſciples aux pieds de leurs maîtres.

Les *rabbins* modernes ſont fort reſpectés parmi les Juifs ; ils occupent les premières places dans les ſynagogues , prononcent ſur les matières de religion , & décident même des affaires civiles ; ils célèbrent auſſi les mariages , jugent les cauſes de divorce , prêchent s'ils en ont le talent , reprennent & excommunient les déſobéiſſans. Les écrits de leurs prédéceſſeurs , & leurs propres commentaires , contiennent un nombre infini de traditions ſingulières , & preſque toutes extravagantes , qu'ils obſervent néanmoins auſſi ſcrupuleuſement que le fond de la loi. Ils ſont diviſés en pluſieurs ſectes , dont les principales ſont les Cabaliſtes , les Caraïtes , les Talmudiſtes , & les Maſſorethes.

Les anciens *rabbins* donnoient fort dans les allégories , dont leurs commentaires ſur l'Ecriture

ne ſont qu'un tiſſu ; & les modernes n'ont fait qu'enchérir ſur eux. On leur attribue auſſi un grand nombre de règles & de manières d'interpréter & de citer les écritures, qu'on prétend que les apôtres ont ſuivies dans leurs citations & interprétations des prophéties de l'ancien teſtament. Stanhope & Jenkius ſe plaignent beaucoup de la perte de ces règles, par leſquelles, diſoient-ils, on rétabliroit les diſcordances qui ſe trouvent entre l'ancien & le nouveau teſtament.

Surrenhuſius, profeſſeur en hébreu à Amſterdam, a cru les avoir trouvées dans les anciens écrits des Juifs ; & il obſerve que les *rabbins* interprétoient l'écriture en changeant le ſens littéral en un ſens plus noble & plus ſpirituel. Et pour cela, ſelon lui tantôt ils changeoient les points & les lettres ; ou ils tranſpoſoient les mots, ou ils les diviſoient ou en ajoutoient : ce qu'il prétend confirmer par la manière dont les apôtres ont expliqué & cité les prophéties.

Mais qui ne voit que tout ceci n'eſt qu'un artifice pour rendre moins odieuſe la pratique des Sociniens, qui au moyen de quelques points ou virgules ajoutés ou tranſpoſés dans les livres ſaints, y forment des textes favorables à leurs erreurs ? Mais, après tout, l'exemple des *rabbins* ne les autoriſeroit jamais dans cette innovation, ni eux ni leurs ſemblables, puiſque Jeſus-Chriſt a formellement reproché à ces faux docteurs qu'ils corrompoient le texte & pervertiſſoient le ſens des écritures. Les apôtres n'ont point eu d'autre maître que l'eſprit ſaint ; & ſi l'application qu'ils ont quelquefois faite des anciennes écritures au Meſſie, a quelque trait de conformité avec celles qu'on attribue aux *rabbins*, c'eſt qu'il arrive ſouvent à l'erreur de copier la vérité, & que les *rabbins* ont imité les apôtres, mais avec cette différence qu'ils n'étoient pas inſpirés comme eux, & que ſuivant uniquement les lumières de la raiſon, ils ont donné dans des égaremens qui ne peuvent jamais devenir des règles en matière de religion révélée, où tout doit ſe décider par autorité.

Mais ce qu'on doit principalement aux *rabbins*, c'eſt l'aſtrologie judiciaire ; car malgré les défenſes ſi ſouvent réitérées dans leur loi de ſe ſervir d'augures & de divinations, ou d'ajouter foi aux prédictions tirées de l'obſervation des aſtres, leurs plus fameux docteurs ont approuvé cette ſuperſtition, & en ont compoſé des livres qui l'ont répandue dans tout l'univers, & ſur-tout en Europe durant les ſiècles d'ignorance, au ſentiment de M. l'abbé Renaudot, qui connoiſſoit à fond toute la ſcience rabbinique. (*A. R.*)

RABBOTH, ſ. m. (*Hiſtoire des Juifs.*) Les juifs donnent ce nom à certains commentaires allégoriques ſur les cinq livres de Moïſe. Ces commentaires ſont d'une grande autorité chez eux, & ſont conſidérés comme très-anciens. Les juifs prétendent qu'ils ont été compoſés vers l'an 1[illegible] de Jéſus-Chriſt. Ils contiennent un recueil d'explications allégoriques des docteurs hébreux, où il y a quantité de fables & de contes faits à plaiſir. On peut prouver aiſément que ces livres n'ont pas l'antiquité que les rabbins leur attribuent ; c'eſt ce que le P. Morin a montré évidemment dans la ſeconde partie de ſes exercitations ſur la Bible. Quand ils veulent citer ces livres, ils les marquent par le premier mot de chaque livre de Moïſe : par exemple ils nomment la Geneſe *Bereſchit rabba* ; l'Exode, *Scemot rabba* ; les Nombres, *Rammidbar rabba*, & ainſi des autres ; & ils les nomment au pluriel *rabboth*, comme qui diroit *grandes gloſes*. Il y en a eu diverſes éditions, tant en Italie que dans le Levant. M. Simon témoigne s'être ſervi d'une édition de Salonique. (*A. R.*)

RABELAIS (FRANÇOIS) *Hiſt. lit. mod.*) On a fait de la vie de *Rabelais*, à peu près comme depuis, de la vie de Santeuil, une eſpèce de recueil de bons mots & de bons contes, dont aucun n'eſt bon & qui n'amuſent que le peuple. La plûpart même de ces hiſtoires qu'on croit ſi agréables, ſont démontrées impoſſibles. Que *Rabelais* étant à Lyon & voulant venir à Paris, mais n'ayant ni de quoi faire ſon voyage, ni de quoi payer dans ſon auberge, ait imaginé de faire écrire par le fils de ſon hôteſſe ſur de petits ſachets : *poiſon pour faire mourir le roi*, *poiſon pour faire mourir la reine*, le tout pour être conduit & nourri juſqu'à Paris, ſans qu'il lui en coûtât rien, tout le monde conçoit que, dans tous les temps, on auroit ſévèrement puni une plaiſanterie ſi indécente & ſi alarmante pour la nation.

Que *Rabelais* faiſant après coup la relation du voyage qu'il avoit fait à Rome à la ſuite du cardinal du Bellay, ait dit par plaiſanterie qu'en voyant un homme auſſi élevé en dignité & auſſi conſidérable que le cardinal du Bellay, baiſer le pied du pape, avant de le baiſer à la bouche, il avoit craint qu'on ne lui fît baiſer quelque choſe de pis, on en a fait l'hiſtoire poſitive qu'il avoit propoſé au pape de lui baiſer le derrière, mais qu'il l'avoit prié de vouloir bien ſe laver auparavant, ce qui fit beaucoup rire le pape & tout le ſacré collége.

Quant à la prétendue *requête au pape* par laquelle il le ſupplioit de l'excommunier afin qu'il ne fût pas brûlé, parce que ſon hôteſſe voulant allumer un fagot de bois apparemment trop verd, & qui avoit peine à prendre, avoit dit que ce *fagot étoit excommunié de la gueule du pape*, toutes ces petites plaiſanteries niaiſes ſuppoſent d'ailleurs un dégré de familiarité qu'on a rarement avec ces ſortes de perſonnes ; ou, ſi c'étoit à titre de ce qu'on appelloit alors des *foux* que *Rabelais* prenoit ces libertés, Anaxarque lui eût dit avec raiſon

raiſon : *vous devriez gagner un peu mieux votre argent, & nous donner de meilleures plaiſanteries.*

Nous ne ſavons non plus ce qu'il faut penſer de ſa manière de s'introduire chez le chancelier Duprat, en parlant latin à ſon ſuiſſe, grec à celui que le ſuiſſe fit venir comme entendant le latin, hébreu au grec & ainſi de ſuite, juſqu'à ſept ou huit langues, & le tout pour parvenir à obtenir audience du chancelier, qui vraiſemblablement donnoit audience à tout le monde. Cette manière de s'annoncer avoit en effet quelque choſe de piquant & de remarquable ; mais ſi c'étoit un ſi grand mérite auprès du chancelier Duprat de ſavoir tant de langues, n'y avoit-il pas de moyen plus ſimple de faire connoître au chancelier Duprat, qu'il avoit ce mérite, que d'aller faire ainſi le bâteleur à ſa porte & dans ſa cour? D'ailleurs la maiſon du chancelier Duprat, étoit-elle donc ſi remplie de ſavans, ayant chacun le département d'une langue? Quoi qu'il en ſoit, il s'agiſſoit, dit-on, de faire rétablir les priviléges de l'univerſité de Montpellier, que le chancelier avoit ſupprimés, & ils furent rétablis à la ſollicitation de *Rabelais* qui occupoit une chaire de médecine dans cette univerſité. Sa robe y eſt encore reſtée, & tous ceux qui prennent le bonnet de docteur en médecine, ſont revêtus de la robe de *Rabelais*.

Rabelais avoit été cordelier, puis bénédictin, puis médecin ; il fut dans la ſuite chanoine & curé de Meudon; tous ces états étoient bien ſérieux pour un homme ſi gai & ſi libre, toujours livré au plaiſir & toujours porté à bouffonner. C'eſt préciſément ce contraſte de ſon état ou de ſes états & de ſon humeur, qui a fait ſa célébrité. Il étoit d'ailleurs remarquable par la figure la plus noble, la plus belle, la plus ſpirituelle, par une taille majeſtueuſe, par beaucoup d'eſprit, de feu, de gaîté, par beaucoup de connoiſſances, par un caractère original. Il plaiſanta, dit-on, même en mourant, mais il eut encore le malheur de plaiſanter mal dans ce dernier moment, s'il eſt vrai qu'il ſe ſoit fait mettre un vêtement nommé *domino*, pour avoir le plaiſir de dire : *beati qui in domino moriuntur ; heureux ceux qui meurent dans le ſeigneur, ou qui meurent en domino.*

Quant à ſon livre ſi vanté & ſi long-temps admiré, on ſait le jugement que M. de Voltaire en a porté & le parallèle qu'il en a fait avec le docteur Swift qu'on appelloit en France le *Rabelais* de l'Angleterre. Cette grande réputation de *Rabelais* eſt une de celles que M. de Voltaire a détruites ou fort ébranlées. « Le docteur Swift, » dit-il, a l'honneur d'être prêtre comme *Rabe-* » *lais*, & de ſe moquer de tout comme lui; mais » on lui fait grand tort.... de l'appeller de ce nom. » *Rabelais* dans ſon extravagant & inintelligible » livre a répandu une extrême gaîté & une plus » grande impertinence. Il a prodigué l'érudition, » les ordures & l'ennui; un bon conte de deux pages eſt acheté par des volumes de ſottiſes ; il n'y » a que quelques perſonnes d'un goût biſarre qui » ſe piquent d'entendre & d'eſtimer tout cet ou- » vrage ; le reſte de la nation rit des plaiſanteries » de *Rabelais*, & mépriſe le livre ; on le regarde » comme le premier des bouffons; on eſt fâché » qu'un homme qui avoit tant d'eſprit en ait fait » un ſi miſérable uſage ; c'eſt un philoſophe ivre, » qui n'a écrit que dans le temps de ſon ivreſſe.

» M. Swift eſt *Rabelais* dans ſon bon ſens & » vivant en bonne compagnie. Il n'a pas à la » vérité la gaîté du premier, mais il a toute la » fineſſe, la raiſon, le choix, le bon goût qui » manque à notre curé de Meudon. Ses vers ſont » d'un goût ſingulier & preſque inimitable ; la » bonne plaiſanterie eſt ſon partage en vers & » en proſe ».

On a dit du livre de *Rabelais* ce qu'il diſoit lui-même des loix commentées & embrouillées par les juriſconſultes, que *c'étoit une belle robe bordée d'ordure ;* le temps ne peut que rendre plus difficile de jour en jour l'intelligence d'un livre où l'allégorie domine. Dans ce qu'on entend encore de *Rabelais*, on trouve aſſez d'eſprit & de ſavoir pour juſtifier une partie de la réputation dont il a joui, & aſſez de mauvais goût pour juſtifier les dédains des critiques & le refroidiſſement des lecteurs; mais la Fontaine en faiſoit grand cas & grand uſage, & il faut reconnoître qu'il a encore des partiſans pleins d'eſprit & de goût.

Rabelais étoit fils d'un aubergiſte ou d'un apothicaire de Chinon en Touraine. Il eut ſa chaire de Montpellier en 1531, ſa cure de Meudon en 1545. Il mourut en 1553.

RABIRIUS, (CAIUS) *Hiſt. rom.*) chevalier romain. Nous avons un plaidoyer que Cicéron fit pour lui dans l'année même de ſon conſulat. Voici quel en étoit le ſujet : dans le temps des cruautés & des fourberies de Marius, Saturnin, le plus ſéditieux des tribuns, s'étoit vendu à toutes ſes fureurs & en avoit été le plus coupable miniſtre. Ses crimes ayant révolté, il périt par l'effet d'un ſoulevement général, à la tête duquel étoient le ſénat, les deux conſuls, preſque tous les magiſtrats & tous les gens de bien & les meilleurs citoyens. Au bout de trente-ſept ans, un tribun nommé T. Labiénus, neveu d'un autre Labiénus, ſectateur de Saturnin & tué avec lui, entreprit de venger ſon oncle & de faire condamner à mort *Rabirius* qu'il accuſoit d'avoir tué Saturnin ; il ne l'avoit pas tué, mais ſuivant un uſage toujours barbare, lors même qu'on ne fait que juſtice, il avoit porté ſa tête comme en triomphe de maiſon en maiſon. Sur les accuſations & les inſtances de T. Labiénus, on tira au ſort deux commiſſaires pour juger *Rabirius*, & l'un de ces commiſſaires fut Céſar, qui lui-même avoit fait agir Labiénus; l'autre fut un parent de Céſar, ce qui fit penſer que pour cette fois le ſort n'avoit pas

été aſſez aveugle; *Rabirius* fut condamné, mais ſur l'appel devant le peuple, il fut défendu par Cicéron. Cet orateur étoit exercé aux événemens du barreau, & le bruit ne l'épouvantoit pas; il nia que *Rabirius* eût tué Saturnin, mais ce fut en regrettant qu'il n'eût pu le faire. *Plût aux Dieux*, dit-il, *que la vérité me permît de publier hautement que* Rabirius *a tué de ſa main un ennemi de la patrie tel que Saturnin!* Sur ce mot, il s'éleva un grand cri: le peuple romain, reprit Cicéron, ne m'auroit jamais fait conſul, (il l'étoit alors) s'il m'eût cru capable d'être troublé par des cris; les vôtres m'apprennent deux choſes, l'une qu'il y a ici des citoyens abuſés, l'autre qu'heureuſement ils ſont en petit nombre: un nouveau cri s'étant élevé, mais plus foible que le premier, Cicéron le fit remarquer. Retenez, leur dit-il, vos cris imprudens que le peuple n'appuye pas & qui ne font qu'atteſter votre petit nombre; vous vous mettez à découvert, & vous vous faites remarquer; il répéta qu'il regrettoit que ſon client n'eût pas eu l'honneur de délivrer la république d'un ſujet ſéditieux tel que Saturnin; il ajouta que ce qui le conſoloit, c'eſt que du moins *Rabirius* avoit pris les armes pour le tuer. Ici les cris qui auroient pu devenir plus forts, ceſſèrent de ſe faire entendre; cependant on ne ſavoit encore ce qui alloit être prononcé, & *Rabirius* paroiſſoit toujours en danger, lorſque Metellus Celer, alors préteur, imagina de diſſoudre l'aſſemblée en faiſant enlever le drapeau qu'on devoit toujours voir flotter ſur le Janicule pendant toute la durée des aſſemblées par centuries. Dès qu'on ne vit plus le drapeau, l'aſſemblée ſe rompit d'elle-même, & ne fut plus convoquée; Labiénus ne jugea pas à propos de pourſuivre l'affaire, & par ce moyen *Rabirius* fut ſauvé.

Cicéron plaida auſſi pour un autre Caius *Rabirius*, diſtingué par le ſurnom de Poſthumus. (Voyez, ſur ce qui concerne celui-ci, l'article *Ptolémée*-Aulète, roi d'Egypte.)

Un autre Caius *Rabirius*, poëte du temps d'Auguſte, avoit fait ſur la guerre civile entre Auguſte & Antoine, un poëme dont on trouve quelques fragmens dans le *corpus poetarum* de Maittaire.

Rabirius eſt encore le nom d'un fameux architecte du temps de Domitien, & qui avoit conſtruit le palais de cet empereur, monument eſtimé.

RABUSSON, (Dom Paul) *Hiſt. litt. mod.*) Cluniſte, auteur du bréviaire de Cluni, qui a ſervi de modèle à beaucoup d'autres; ce fut lui qui engagea Santeuil à faire ſes hymnes pour ce bréviaire. On dit que comme Santeuil avoit plus de connoiſſance de la mythologie que de la religion, c'étoient dom *Rabuſſon* & M. le Tourneux qui lui fourniſſoient les idées chrétiennes qu'il animoit du feu de ſa belle poéſie. Né en 1634 à Gannat ſur les confins du Bourbonnois & de l'Auvergne, mort en 1717.

RABUTIN (*Hiſt. de Fr.*) La maiſon de Buſſi-*Rabutin*, l'une des plus nobles & des plus anciennes de Bourgogne, tire ſon nom du château de *Rabutin* dans le Charolois. Les *Rabutins* paroiſſent avec éclat dès le commencement du douzième ſiècle.

1°. Guillaume de *Rabutin* jouoit un rôle conſidérable ſous le règne de Charles-le-Bel en 1326.

2°. Hugues, oncle de Guillaume, eſt nommé entre les chevaliers qui accompagnèrent, en 1340, Eudes IV, duc de Bourgogne.

3°. Amé de *Rabutin*, chevalier ſeigneur d'Epiri, bailli de Charolois dont Olivier de la Marche & Philippe de Comines parlent ſi avantageuſement, ſe diſtingua parmi tous les chevaliers de ſon temps & à la guerre, & dans les tournois; il rendit de grands ſervices aux ducs de Bourgogne ſes ſouverains, & fut tué à l'aſſaut de Beauvais en 1472. Là, dit Philippe de Comines, *fut étouffé monſeigneur d'Epiri, un vieil chevalier de Bourgogne qui fut le plus homme de bien qui y mourut.*

4°. Hugues de *Rabutin*, ſeigneur d'Epiri, conſeiller & chambellan du roi Charles VIII, fils d'Amé, ſoutint dignement la gloire de ſon père, & fut auſſi un brave & illuſtre chevalier.

5°. Claude de *Rabutin*, fils de Hugues, fut tué à la bataille de Marignan en 1515.

6°. Chriſtophe de *Rabutin*, ſecond du nom, baron de Chantal, rendit au roi Henri IV des ſervices ſignalés. Il fut tué à la chaſſe par un de ſes meilleurs amis. Sa femme étoit Jeanne-Françoiſe Frémior, baronne de Chantal, fondatrice de l'ordre de la Viſitation. (Voyez l'article *Chantal.*)

7°. Leur fils Celſe-Benigne de *Rabutin*, baron de Chantal, tué à l'âge de trente ans, le 22 juillet 1627, à la deſcente des anglois dans l'iſle de Rhé, où il commandoit l'eſcadron des gentilshommes volontaires, fut le père de madame de Sévigné. Il avoit épouſé en 1624, Marie de Coulanges; de-là la parenté de madame de Sévigné & des Coulanges.

8°. Dans la branche de Buſſi *Rabutin*, François de *Rabutin*, tige de cette branche, qualifié gentilhomme de la compagnie de François de Cléves, duc de Nevers, a laiſſé des mémoires hiſtoriques ſous ce titre: *Commentaires des dernières guerres du roi Henri II, & de l'empereur Charles-Quint en l'an de ſalut 1552*; & ſous celui-ci: *continuation des commentaires des dernières guerres en la gaule Belgique entre le roi Henri II, & l'empereur Charles-Quint & Philippe ſon fils, juſqu'en 1558.* Ces mémoires ont été retouchés par différentes mains. Le même François de *Rabutin* avoit traduit l'éloge de la folie par Eraſme; ouvrage reſté en manuſcrit dans les papiers du traducteur, ainſi qu'un autre ouvrage de ſa compoſition, intitulé: *deſcription du voyage dernier que fit M. le duc de Guiſe en Italie.*

9°. François-Claude-Aimé de *Rabutin*, petit-

fils de François, étant capitaine d'infanterie, mourut à ſeize ans, de la peſte, en Italie.

10°. Il avoit pour frère le fameux comte de Buſſi, Roger de *Rabutin*, ſi connu par ſes ſervices, & plus encore par ſes écrits qui ne ſont pas des ſervices & dont quelques-uns ſont fort répréhenſibles. Cet homme qui n'étoit pas ſans talens & ſans mérite, avoit beaucoup de défauts dont pluſieurs mêmes ſont des vices. Voici un extrait de l'abrégé de ſa vie fait par lui-même. Il étoit né à Epiri en Nivernois, le 3 avril 1618; il ſervit dès l'an 1634, au ſiége de la Mothe en Lorraine, en qualité de premier capitaine dans le régiment d'infanterie de Léonor de *Rabutin* ſon père. En 1636, il étoit dans l'armée du marquis de la Force qui battit & fit priſonnier, le 17 mars, Colloredo, général des troupes de l'empereur. Il fut chargé de conduire un convoi dans Moyenvic, ce qu'il exécuta. La même année, il ſervit dans l'armée du prince de Condé au ſiége de Dole, puis il paſſa en Picardie, où il ſe trouva aux ſiéges de Roye & de Corbie, & où, à l'âge de dix-huit ans, il commanda le régiment de ſon père; il le commanda encore l'année ſuivante 1637, aux ſiéges de Landrécy & de la Capelle ſous le cardinal de la Valette, qui crut qu'il n'avoit point de mère, parce qu'une mère n'auroit pas laiſſé aller ſon fils ſi jeune à l'armée. Il nous ſemble pourtant qu'il eſt très-ordinaire de voir un homme de 19 ans, dans le ſervice; le comte de Buſſi étonna beaucoup le cardinal en lui diſant qu'il avoit déjà fait trois autres campagnes; mais pour entendre cet étonnement, il faut ſuppoſer que le comte de Buſſi avoit l'air plus enfant qu'il ne l'étoit véritablement; on pouvoit ſeulement être étonné qu'il commandât un régiment. L'année ſuivante 1638, ſon père s'en démit en ſa faveur.

En 1639, il ſervit au ſiége de Thionville où ſon régiment ſouffrit beaucoup. En 1640, il étoit du corps de troupes, qui, ſous les ordres de Duhallier, lequel fut depuis le maréchal de l'Hôpital, fut chargé de mener un convoi à l'armée du roi devant Arras; l'année ſuivante, ſon régiment ayant fait le faux-ſaunage & ayant donné des marques d'indiſcipline, on s'en prit au comte de Buſſi, & il fut retenu cinq mois priſonnier à la baſtille, traitement que le comte attribuoit à la haine du miniſtre Deſnoyers pour ſon père. Pendant la priſon du comte, ſon régiment ſervit à la bataille de la Marfée dans l'armée du maréchal de Chatillon, & fut entièrement défait; ainſi la rigueur de Deſnoyers lui ſauva peut-être la vie; cependant mécontent de ſa priſon, il quitta le ſervice en 1642. Mais après la diſgrace de Deſnoyers, il y rentra en 1644, & acheta la charge de capitaine lieutenant des chevaux-légers de Condé.

En 1645, il eut la charge de lieutenant-général du Nivernois, vacante par la mort de ſon père. Il ſervit cette année-là en Allemagne, où une maladie l'empêcha de ſe trouver à la bataille de Nortlingue.

En 1646, il fut fait conſeiller d'état; la même année, il ſe trouva ſous monſieur le duc d'Orléans Gaſton, à la priſe de Courtrai, de Bergues-Saint-Vinox, de Mardik; puis aux ſiéges de Furnes & de Dunkerque, ſous le duc d'Enghien qui fut bientôt après le grand Condé, & qui l'étoit déjà. Il eut dans cette campagne deux chevaux tués ſous lui dans une action vigoureuſe.

En 1647, il ſervit en Catalogne.

En 1648, on l'envoya porter à la cour la capitulation d'Ypres, & pendant ſon abſence ſe livra la bataille de Lens. Il enleva, cette année, madame de Miramion qu'il aimoit & qu'il vouloit épouſer, & cette affaire auroit pû avoir des ſuites fâcheuſes, ſi le grand Condé, vainqueur depuis peu à Lens, n'eût écrit en prince & en vainqueur aux parens de la dame pour arrêter leurs pourſuites. En 1649, le comte de Buſſi ſervit en Flandre ſous le comte d'Harcourt; en 1650, le grand Condé ſon bienfaiteur ayant été arrêté, Buſſi ſe jetta dans Monrond pour lui conſerver cette place; mais ce prince l'ayant obligé de vendre ſa compagnie de chevaux-légers au comte de Guitaut, Buſſi de dépit abandonna ſon parti & prit celui de la cour. Il en eut, en 1651, le brevet de maréchal de camp. Il ſervit très-utilement la cour & le cardinal Mazarin, dans la province de Nivernois; il alla trouver Mazarin à Bouillon, puis à Rhétel pour le ramener à Paris, & il l'y ramena en effet en 1653, après avoir ſervi ſous lui aux ſiéges de Château-Porcien & de Vervins; car Mazarin vouloit être général: en 1654, il exerça en Catalogne les fonctions de meſtre-de-camp de la cavalerie légère, charge qu'il venoit d'acheter, & il eut, cette même année, le brevet de lieutenant-général. Il exerça, depuis 1654 juſqu'à la paix des Pyrénées, la charge de colonel-général de la cavalerie légère avec celle de meſtre-de-camp, la première ayant été donnée à monſieur de Turenne à condition de ne point l'exercer parce qu'il étoit proteſtant, motif qui avec raiſon nous toucheroit peu aujourd'hui.

En 1655, le comte de Buſſi ſe trouva aux ſiéges de Landrecy, de Condé & de ſaint-Guillain ſous monſieur de Turenne.

En 1656, il étoit au ſiége de Valenciennes; il ſeconda monſieur de Turenne dans ſa belle retraite & fit avec lui le ſiége de la Capelle.

En 1657, il ſervit encore ſous monſieur de Turenne, ainſi qu'en 1658. Il étoit au ſiége de Dunkerque & à la bataille des Dunes; puis à la priſe de Bergues-ſaint-Vinox & de Dixmude.

En 1663, il ſervit ſous le maréchal de la Ferté au ſiége de Marſal.

En 1665, il fut reçu à l'académie françaiſe. Il ſe perdit cette même année, ou on le perdit par la publication de ſon hiſtoire amoureuſe des Gaules;

cette publication ſe fit, à ce qu'il prétend, par l'infidélité & la malignité d'une femme de ſes amies à laquelle il avoit confié ſon manuſcrit, & qui, non contente de le faire imprimer, eut le procédé coupable de l'altérer en pluſieurs endroits, non pour l'affoiblir, mais au contraire pour le rendre plus ſatyrique & attirer plus d'ennemis à l'auteur; c'eſt de quoi il aſſûre avoir convaincu Louis XIV, en lui montrant l'original écrit tout entier de ſa main; mais cet original prétendu ne fut-il pas fait après coup? Quoi qu'il en ſoit, le roi ſur les plaintes des perſonnes offenſées, qui n'étoient ni peu conſidérables ni en petit nombre, fit mettre le comte de Buſſi à la baſtille le 17 avril 1665, & dit au duc de ſaint-Aignan, ami de Buſſi, que c'étoit pour la ſûreté même du comte qu'il le faiſoit enfermer & pour le mettre à l'abri des entrepriſes de tant d'ennemis implacables qu'il s'étoit faits. Le comte de Buſſi écrivit de la baſtille au duc de ſaint-Aignan le 12 novembre 1665, une prétendue lettre juſtificative, d'où il réſulte contre lui d'aſſez fortes charges; il convient que comme les événemens renfermés dans les bornes ſtrictes de la vérité, ſont rarement aſſez plaiſans *pour divertir beaucoup*, il a recours à l'invention; mais l'invention dans la médiſance eſt ce qu'on appelle calomnie: il avoit, diſoit-il, *fait des gens heureux, qui n'étoient pas ſeulement écoutés & d'autres même qui n'avoient jamais ſongé à l'être, & parce qu'il auroit été ridicule de choiſir deux femmes ſans puiſſance & ſans mérite, pour les principales héroïnes de ſon roman, il en prit deux, auxquelles nulles bonnes qualités ne manquoient, & qui même en avoient tant, que l'envie pouvoit aider à rendre croyable tout le mal qu'il en pouvoit inventer.*

Il faut convenir qu'ici les principes du goût ſont un peu en oppoſition avec ceux de la morale. Il répète l'hiſtoire de l'infidélité atroce de la dame à laquelle il avoit confié ſon manuſcrit. Il conclut que *le public en le condamnant doit le plaindre, & que les offenſés peuvent le haïr avec raiſon.*

Il proteſtoit de n'avoir jamais rien écrit contre le roi; on ne peut cependant ne pas taxer au moins d'irrévérence quelques couplets de lui, où il eſt queſtion des amours de Louis XIV.

M. de Louvois alla demander à M. de Buſſi à la Baſtille, lieu favorable à de ſemblables demandes, la démiſſion de ſa charge de meſtre-de-camp de la cavalerie légère en faveur du duc de Coislin pour 84000 écus, quoiqu'elle lui en eût coûté 90000. On ne voit pas trop pourquoi il falloit que le duc de Coiſlin gagnât deux mille écus ſur lui; Buſſi fut enſuite exilé dix-ſept ans dans ſes terres; il y fit ce que fait dans l'exil un homme d'eſprit, il travailla, il écrivit; ce fut là qu'il compoſa ſes mémoires & une *inſtruction pour ſe conduire dans le monde*, à l'uſage de ſes fils, qu'il ne pouvoit y conduire lui-même:

Hei mihi! quòd domino non licet ire tuo.

Il leur adreſſa un autre diſcours ſur le bon uſage des adverſités.

Il fit auſſi ce que faiſoit Ovide dans ſon exil; il écrivit beaucoup de lettres plaintives, où il ſe vantoit toujours d'un grand amour pour Louis XIV, & à chaque campagne, il demandoit la permiſſion d'aller le ſervir, *depuis la qualité de lieutenant-général juſqu'à celle de volontaire.* De tendre & de plaintif, ſon ſtyle devint inſenſiblement dévot; il prétendit avoir été converti par la mort de madame Henriette d'Angleterre, converſion de courtiſans auxquels il faut des morts illuſtres pour les toucher; il remercia Louis XIV de l'avoir mis par la diſgrace dans le chemin de la vertu.

En 1673 & en 1676, le roi lui permit d'aller à Paris, mais pour quelque temps ſeulement; en 1681, il lui permit d'y revenir pour toujours; en 1682, il le rappella même à la cour ſur les preſſantes ſollicitations du duc de Saint-Aignan, ami qui ne l'abandonna jamais. Il parut tout-à-coup & très-inopinément au lever de Louis XIV, qui avoit fait myſtère à tout le monde de ſon retour. Il ſe jetta aux pieds du roi, qui le reçut avec tant de bonté qu'il ne put exprimer ſa joie & ſa reconnoiſſance que par ſes larmes; mais ce bon accueil, ce myſtère répandu ſur ſon retour, cet air de faveur, ranimèrent la haine de ceux qu'il avoit offenſés; il s'éleva contre lui un nouvel orage, le reſſentiment des courtiſans réveilla le reſſentiment de Louis XIV; Buſſi fut obligé de s'éloigner de nouveau & pendant cinq ans, de la cour, ne pouvant, dit-il, ſupporter les froideurs d'un maître, dont le bon accueil avoit encore augmenté ſa tendreſſe.

On fit en 1683, au comte de Buſſi l'opération de la fiſtule.

En 1687, il revint à la cour, où le rappelloit l'intérêt de ſes enfans; il obtint pour eux, cette année & les années ſuivantes, diverſes graces, une compagnie & une penſion pour l'aîné de ſes fils, des bénéfices pour le cadet; il demandoit pour lui-même le cordon bleu, & il avoit déjà autrefois témoigné du mécontentement de n'avoir pas été compris dans la promotion de 1661. Il fit de nouvelles tentatives en 1690, mais ſans ſuccès; cependant il continuoit toujours ſes offres de ſervice qui n'étoient toujours point acceptées; il les renouvella en 1680, & reſta deux mois à la cour. Il mourut à Autun, le 9 avril 1693, ſans avoir pû parvenir ni au cordon bleu ni au bâton de maréchal de France. Il étoit plein d'orgueil, mais d'un orgueil de courtiſan, ſouple & flexible, ſachant s'abaiſſer dans l'occaſion; il avoit encore au deſſous de cet orgueil, tous les ridicules de la vanité. Il étoit cauſtique & ſatyrique,

ce qui fit le malheur de ſa vie : il fut accuſé d'avoir aimé ſa fille d'un amour qui n'avoit rien de paternel, & ce fut, dit-on, le principe de ſon animoſité contre M. de la Rivière, devenu ſon gendre malgré lui. (voyez l'article *Rivière* (de la). Cette fille étoit auſſi diſtinguée par l'eſprit. C'eſt elle qui eſt auteur de la vie de madame de Chantal (Jeanne-Françoiſe Fremiot) fondatrice de la Viſitation, imprimée à Paris en 1697, & de celle de S. François-de-Sales, qui étoit beau-frère d'une fille de madame de Chantal. Cette dernière vie a été imprimée en 1699 : toutes les deux ont paru ſous le nom du comte de Buſſy; mais elles ſont de ſa fille, qui par une modeſtie du temps ne voulut point paſſer pour auteur ; c'eſt ce que M. de la Rivière écrivit, le 27 juin 1735, à M. l'abbé Papillon, auteur d'une bibliothèque des écrivains de Bourgogne, & il ajoutoit que Louis XIV ayant vû pluſieurs lettres de madame de la Rivière entre les mains de madame de Monteſpan, avoit dit qu'elle avoit plus d'eſprit que ſon père.

L'épitaphe du comte de Buſſi, qu'on lit dans l'égliſe de Notre-Dame d'Autun, eſt une eſpèce d'abrégé de ſa vie; c'eſt ſon éloge hiſtorique.

« Ici repoſe haut & puiſſant ſeigneur meſſire » Roger de *Rabutin*, chevalier comte de Buſſy, » plus conſidérable par ſes rares qualités que par » ſa grande naiſſance ; plus illuſtre par ſes belles » actions qui lui attirèrent de grands emplois, que « par ces emplois mêmes.

« Il entra auſſi tôt dans le chemin de la gloire, » que dans le commerce du monde, & dès ſa » quinzième année, il préféra l'honneur de ſervir » ſon prince, aux plaiſirs d'une jeuneſſe molle » & oiſive.

« Capitaine en même-temps que ſoldat, il fut d'a- » bord à la tête de la première compagnie du régi- » ment de Léonor de Rabutin, comte de Buſſi ſon » père, & bien-tôt après, colonel du régiment » qu'il n'acheta que par des périls & par d'heureux » ſuccès. Il ne dut auſſi qu'à ſa conduite & à ſon » courage, la lieutenance de roi de Nivernois, & » la charge de conſeiller d'état.

« La fortune d'intelligence cette fois avec le » mérite, lui fit avoir la charge de meſtre-de- » camp de la cavalerie légère. Le roi le fit en- » ſuite lieutenant-général de ſes armées à l'âge » de 25 ans ; une ſi prompte élévation fut l'ou- » vrage de la juſtice du ſouverain, & non de la » faveur d'aucun patron.

« Il joignit toutes les graces du diſcours à tou- » tes celles de ſa perſonne, & fut l'auteur d'un » genre d'écrire inconnu juſqu'à lui. L'académie » françoiſe crut s'honorer en lui offrant une place » d'académicien.

» Enfin, preſque au comble de la gloire, Dieu » arrêta ſes proſpérités ; & par des diſgraces écla- » tantes, il le détrompa du monde, dont il avoit » été juſque-là trop occupé.

» Son courage fut toujours au deſſus de ſes » malheurs. Il les ſoutint en ſujet ſoumis & en » chrétien réſigné. Il employa le temps de ſon » exil à ſe bien inſtruire de ſa religion, à for- » mer ſa famille & à louer ſon prince.

« Après avoir été long-temps éloigné de la » cour, il y fut rappellé avec agrément, & ho- » noré des bienfaits de ſon maître.

» La mort le trouva dans de ſaintes diſpoſitions. » On le perdit le neuvième d'avril 1693, en » la ſoixante & quinzième année de ſon âge. Qui » que vous ſoyez, priez pour lui.

« Louiſe de *Rabutin*, comteſſe de Dalet, ſa » chère fille, & ſa fille déſolée, a voulu par » cette épitaphe, inſtruire la poſtérité, de ſon » reſpect, de ſa tendreſſe & de ſa douleur ».

On croiroit cette épitaphe compoſée par le comte de Buſſi lui-même ; ce genre d'écrire inconnu juſqu'à lui & dont il eſt l'auteur ; cette académie qui lui offre une place, & cela pour s'honorer, le comte de Buſſi lui-même n'auroit pas mieux dit.

M. de Voltaire ne le traite pas ſi bien ; on ne ſait trop s'il l'admet dans le temple du goût, ou s'il l'en exclud. « Je cherchois, dit-il, le fa- » meux comte de Buſſi : madame de Sévigné, » qui eſt aimée de tous ceux qui habitent le » temple, me dit que ſon cher couſin, homme » de beaucoup d'eſprit, un peu trop vain, n'avoit » jamais pû réuſſir à donner au dieu du goût cet » excès de bonne opinion que le comte de Buſſi » avoit de meſure, Roger de *Rabutin* » :

Buſſi, qui s'eſtime & qui s'aime,
Juſqu'au point d'en être ennuyeux,
Eſt cenſuré, dans ces beaux lieux,
Pour avoir, d'un ton glorieux,
Parlé trop ſouvent de lui-même.
Mais ſon fils, ſon aimable fils,
Dans le temple eſt toujours admis ;
Lui, qui ſans flatter, ſans médire,
Toujours d'un aimable entretien,
Sans le croire, parle auſſi bien
Que ſon père croyoit écrire.

11°. Ce fils, qui eut en effet la plus grande réputation d'amabilité, & qu'on appelloit *le dieu de la bonne compagnie*, eſt le fameux évêque de Luçon, Michel-Celſe-Roger de *Rabutin*, nommé à cet évêché le 17 octobre 1723 ; reçu à l'académie françoiſe en 1732, à la place de M. de la Motte, & mort le 3 novembre 1736. C'eſt à ſa mémoire que M. Greſſet conſacre des regrets ſi éloquens & ſi touchans à la fin de ſon épitre au P. Bougeant.

Sur un char funèbre portée,
Des graces en deuil eſcortée,
La renommée en ce moment
M'apprend que la parque inhumaine,

Sur les triſtes bords de la Seine,
Vient de plonger au monument
Des mortels le plus adorable,
L'ami de tout heureux talent
Et de tout ce qui vit d'aimable,
Le dieu même du ſentiment,
Et l'oracle, de l'agrément:
O toi, mon guide & mon modèle,
Durable objet de ma douleur,
Toi, qui malgré la mort cruelle,
Reſpires encore dans mon cœur,
Illuſtre Ariſte, ombre immortelle,
Ah! ſi du ſéjour de nos Dieux,
Si de ces brillantes retraites,
Où tes manes ingénieux
Charment les ombres ſatisfaites
Des Sévignés, des la Fayettes,
Des Vendômes & des Chaulieux,
Tu daignes, ſenſible à nos rimes,
Abaiſſer tes regards ſublimes
Sur le deuil de ces triſtes lieux;
Et ſi, de l'éternel ſilence
Traverſant le vaſte ſéjour,
Un dieu te porte dans ce jour,
La voix de ma reconnoiſſance;
Pardonne au légitime effroi,
Au ſombre ennui qui fond ſur moi,
Si dans les faſtes de mémoire
Je ne trace point, à ta gloire,
Des vers immortels comme toi:
Moi qui voudrois en traits de flamme,
Graver aux yeux de l'avenir
Ma tendreſſe & ton ſouvenir,
Comme ils reſteront dans mon ame,
Gravés juſqu'au dernier ſoupir;
J'irois dans le temple des Graces
Laiſſer d'ineffaçables traces
De cette ſenſible bonté,
L'amour, le charme de notre âge,
Ou, pour en dire davantage,
L'éloge de l'humanité;
Mais à travers ces voiles ſombres,
Quand je te cherche dans les ombres,
Dans le ſilence du tombeau,
Puis-je ſoutenir le pinceau?
Que les beaux-arts, que le Portique,
Que tout l'empire poétique,
Où ſouvent tu dictas des loix,
Avec la Seine inconſolable,
Pleurent une ſeconde fois
La perte trop irréparable
D'Ariſtippe, d'Anacréon,
D'Atticus & de Fénélon;
Pour moi de ma douleur profonde
Trop pénétré pour la chanter,
N'admirant plus rien en ce monde
Où je ne puis plus t'écouter,
Sur l'urne qui contient ta cendre,
Et que je vieus baigner de pleurs,
Chaque printemps je veux répandre
Le tribut des premières fleurs;
Et puiſqu'enfin je perds le maître
Qui du vrai beau m'eût fait connoître
Les myſtères les plus ſecrets,
Je vais à ces ſombres cyprès
Suſpendre ma lyre, & peut-être
Pour ne la reprendre jamais.

De pareils vers immortaliſent avec leur auteur celui qui en eſt l'objet; c'eſt un ſentiment bien profond & bien vrai qu'expriment ces vers:

N'admirant plus rien en ce monde
Où je ne puis plus t'écouter.

Il eſt des hommes en effet, tels que Turenne, Corneille, Voltaire, à la mort deſquels l'univers ſemble perdre de ſa grandeur & de ſa majeſté; il en eſt d'autres qui, comme l'évêque de Luçon, ſemblent emporter avec eux les charmes & les douceurs de la ſociété, qui laiſſent dans le commerce de leurs amis un vuide que rien ne peut remplir, & à la mort deſquels on perd pour jamais le plaiſir d'aimer & d'admirer.

12°. Jean-Louis, comte de *Rabutin*, proche parent du comte de Buſſi, né en 1642, s'attacha au ſervice de l'empereur, fut felt-maréchal, commandant en Tranſylvanie, & en cette qualité fit la guerre avec des ſuccès divers, depuis 1704 juſqu'en 1708, au prince Ragotzi. En 1712 il fut fait membre du conſeil privé. Mort le 15 novembre 1717. Quelques-uns de ſes fils ont été auſſi dans le ſervice de l'empereur.

R A C

RACAN, (HONORAT DE BEUIL, marquis de) *Hiſt. litt. mod.*) célèbre poëte françois, contemporain, rival & ami de Malherbe:

Ces deux rivaux d'Horace, héritiers de ſa lyre,
Diſciples d'Apollon, nos maîtres pour mieux dire....
..... Se confioient leurs penſers & leurs ſoins.

dit la Fontaine; & il eſt vrai, comme dit le même la Fontaine, que *Racan* conſultant Malherbe ſur le choix d'un état, & paroiſſant partagé entre le deſir de ſuivre ſon goût & celui d'obtenir l'approbation générale, Malherbe lui fit, d'après un conte du Pogge, le récit dont la Fontaine a fait ſon excellente fable qui a pour titre: *le Meunier, ſon fils & l'âne.*

Racan étoit né en 1589 au château de la Roche-Racan ſur les confins de la Touraine, du Maine & de l'Anjou; le marquis de *Racan*, ſon

père, étoit chevalier des ordres du roi & maréchal de camp; le fils fut page de la chambre du roi Henri IV ſous le duc de Bellegarde, de la femme duquel il étoit couſin germain; ce fut chez le duc de Bellegarde qu'il vécut avec Malherbe, auquel il s'attacha pour la vie, & qui ne contribua pas peu à l'attacher à la poéſie que *Racan* aimoit déjà naturellement. Voici le partage que Boileau dans le premier chant de l'art poétique fait des talens entre ces deux poëtes :

Malherbe d'un héros peut vanter les exploits,
Racan chanter Philis, les bergers & les bois.

Ce vers fait alluſion aux *bergeries* de *Racan*, qui ſont encore ſon ouvrage le plus célèbre; mais ce n'eſt pas à l'excluſion de *Racan* que Boileau donne à Malherbe la gloire du genre héroïque; car dans ſa ſatire à ſon eſprit il l'accorde nommément à *Racan*.

Tout chantre ne peut pas ſur le ton d'un Orphée,
Entonner en grands vers *la diſcorde étouffée*,
Peindre *Bellone en feu, tonnant de toutes parts*,
Et le Belge effrayé fuyant ſur ſes remparts.

Neque enim quivis horrentia pilis
Agmina, nec fracta pereuntes cuſpide Gallos;
Aut labentis equo deſcribat vulnera Parthi.

Boileau ajoute :

Sur un ton ſi hardi, ſans être téméraire,
Racan pourroit chanter au défaut d'un Homère.

« *Racan*, dit le même Boileau dans une lettre à Maucroix, avoit plus de génie que Malherbe; mais il eſt plus négligé & ſonge trop à le copier. On peut être étonné d'abord que celui qui a plus de génie copie celui qui en a moins; cela s'explique par la différence d'âge; Malherbe avoit trente-trois ans de plus que *Racan*, ſa réputation étoit faite, & *Racan* le regardoit avec raiſon comme un maître & comme le meilleur modèle qu'on pût ſe propoſer alors; mais l'éloge de ces deux hommes ſe trouve joint par-tout dans Boileau, dans la Fontaine, dans Charles Perrault, dans Rouſſeau (Jean-Baptiſte). « *Racan* excelle, dit Boileau, à dire les petites choſes, & c'eſt en quoi il reſſemble mieux aux anciens, que j'admire ſur-tout par cet endroit. Plus les choſes ſont ſèches & mal aiſées à dire en vers, plus elles frappent quand elles ſont dites noblement & avec cette élégance qui fait proprement la poéſie. »

On a retenu pluſieurs vers de *Racan* dans divers genres.

Dans le genre paſtoral, ceux-ci :

Heureux qui vit en paix du lait de ſes brebis,
Et qui de leur toiſon voit filer ſes habits.
Paiſſez, chères brebis, jouiſſez de la joie
Que le ciel vous envoie.
A la fin ſa clémence a pitié de nos pleurs;
Allez dans la campagne, allez dans la prairie,
N'épargnez point les fleurs,
Il en revient aſſez ſous les pas de Marie.

Agréables déſerts, ſéjour de l'innocence,
Où, loin du faux éclat de la magnificence,
Commence mon repos, & finit mon tourment;
Vallons, fleuves, rochers, aimable ſolitude,
Si vous futes témoins de mon inquiétude,
Soyez-le déſormais de mon contentement.

Dans le genre lyrique & philoſophique :

La gloire qui les ſuit après tant de travaux
Se paſſe en moins de temps que la poudre qui vole
Du pied de leurs chevaux.

Plus on eſt élevé, plus on court de dangers;
Les grands pins ſont en butte aux coups de la tempête;
Et la rage des vents briſe plutôt le faîte
Des maiſons de nos rois, que des toits des bergers.

Sæpiùs ventis agitatur ingens
Pinus, & celſæ graviore caſu
Decidunt turres, feriuntque ſummos
Fulmina montes.

S'il ne poſſède point ces maiſons magnifiques;
Ces tours, ces chapiteaux, ces ſuperbes portiques;
Où la richeſſe & l'art étalent leurs attraits,
Il jouit des beautés qu'ont les ſaiſons nouvelles,
Il voit de la verdure & des fleurs naturelles
Qu'en ces riches lambris il ne voit qu'en portraits.

Si non ingentem foribus domus alta ſuperbis
Manè ſalutantum totis vomit ædibus undam,
Nec varios inhiant pulchrâ teſtudine poſtes,
Illuſaque auro veſtes, ephyreiaque æra....
At ſecura quies & neſcia fallere vita
Dives opum variarum, at latis otia fundis,
Speluncæ vivique lacus, at frigida Tempe,
Mugitusque boum, molleſque ſub arbore ſomni
Non abſunt.

Dans le premier de ces deux exemples d'imitation, *Racan* n'eſt pas reſté au-deſſous d'Horace ſon modèle; mais dans le ſecond, combien Virgile eſt plus riche en images & en harmonie, plus fécond en détails, plus animé, plus poëte que ſon imitateur.

Ctois-moi, mon cher Tircis, fuyons la multitude,
Et vivons déſormais loin de la ſervitude
De ces palais dorés où tout le monde accourt;
Sous un chêne élevé les arbriſſeaux s'ennuyent,
Et devant le ſoleil tous les aſtres s'enfuyent,
De peur d'être obligés de lui faire la cour.

Ce motif que le poëte donne aux aſtres pour fuir devant le ſoleil, n'eſt qu'un trait de bel eſprit ſans vérité qui auroit eu beſoin d'une précaution oratoire, comme : *on diroit qu'ils s'enfuyent de peur de lui faire leur cour*, ou telle autre tournure qui eût montré que l'auteur ne prétendoit pas parler ſérieuſement.

On a cité encore avec eſtime les ſtrophes ſuivantes d'une ode au comte de Buſſi :

Que te ſert de chercher les tempêtes de Mars,
Pour mourir tout en vie au milieu des haſards
Où la gloire te mène ?
Cette mort qui promet un ſi digne loyer,
N'eſt toujours que la mort qu'avecque moins de peine,
On trouve en ſon foyer.

A quoi ſert d'élever ces murs audacieux,
Qui de nos vanités ſont voir juſques aux cieux
Les folles entrepriſes ?
Maints châteaux accablés deſſous leur propre faix,
Enterrent avec eux les noms & les deviſes
De ceux qui les ont faits.

Racan fut de l'académie françoiſe dans le temps de l'inſtitution ; il a écrit des mémoires ſur la vie de Malherbe ſon ami. Il y rapporte le jugement que Malherbe portoit ſur lui-même (*Racan*). Il » diſoit de *Racan* qu'il avoit de la force, mais » qu'il ne travailloit pas aſſez ſes vers ; que le » plus ſouvent pour mettre une bonne penſée, » il prenoit de trop grandes licences ; » Malherbe ajoutoit que de Maynard & de *Racan* réunis, on eût fait un grand poëte.

On trouve dans ces mémoires de *Racan* ſur Malherbe des particularités concernant l'hiſtoire de la poéſie françoiſe qui ſe formoit alors. *Racan* obſerve que quand Malherbe vint à la cour en 1605, il ne ſe faiſoit pas encore une règle dans les ſtances de ſix vers, de mettre un repos après le troiſième vers ; il en donne pour preuve que dans *la prière pour le roi Henri-le-Grand allant en Limouſin*, cette même année 1605, il y a deux ou trois ſtances *où le ſens eſt emporté* au troiſième vers, comme dans celle-ci :

La fin de tant d'ennuis dont nous fumes la proie
Nous ravira les ſens de merveille & de joie,
Et d'autant que le monde *eſt ainſi compoſé*
Qu'une bonne fortune en craint une mauvaiſe,
Ton pouvoir abſolu pour conſerver notre aiſe,
Conſervera celui qui nous l'aura cauſé.

On trouve la même faute dans une chanſon en couplets de ſix vers, qu'il fit en 1609 ſur la fuite de la princeſſe de Condé. Pendant tout le règne de Henri IV, & même encore en 1612, dans les ſtances au ſujet du double mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche, & de madame Eliſabeth avec le prince d'Eſpagne, Malherbe perſévéra dans cette négligence. Ce fut Maynard qui fit une règle de ce repos après le troiſième vers dans les ſtances de ſix vers, & Malherbe adopta cette règle. « D'abord *Racan* qui jouoit un » peu du luth & aimoit la muſique, ſe rendit » en faveur des muſiciens, qui ne pouvoient faire » leur repriſe aux ſtances de ſix, s'il n'y avoit un » arrêt au troiſième vers ; mais quand MM. de » Malherbe & Maynard voulurent qu'aux ſtances » de dix, outre l'arrêt du quatrième vers, on en » fît encore un au ſeptième, *Racan* s'y oppoſa, » & ne l'a jamais preſque obſervé ; ſa raiſon étoit » que les ſtances de dix ne ſe chantent preſque » jamais, & que quand elles ſe chanteroient, on » ne les chanteroit pas en trois repriſes, c'eſt » pourquoi il ſuffiſoit bien d'en faire une au qua- » trième. Voilà la plus grande conteſtation qu'il » a eue contre M. de Malherbe & ſes écoliers, » & pourquoi on a été prêt de le déclarer héré- » tique en poéſie. »

On l'auroit juſtement condamné comme hérétique, & ſes raiſons ſont fort mauvaiſes ; 1°. toute ode eſt réputée ſe chanter, toute ode eſt une chanſon ; 2°. la muſique poétique exige ce repos après le ſeptième vers dans les ſtrophes de dix, l'oreille en a beſoin, & cela eſt ſi vrai que *Racan* lui-même, qui dans la théorie répugnoit à cette règle, y eſt aſſez fidèle dans la pratique, & qu'il a des odes entières, telle que celle qui commence par ces vers :

Du puiſſant dieu des armées
Tout l'univers eſt rempli, &c.

Où cette règle n'eſt jamais violée.

Racan mourut au mois de février 1670.

RACAXIPE-VELITZLI, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que les Mexicains donnoient à des ſacrifices affreux qu'ils faiſoient à leurs dieux, dans de certaines fêtes ; ils conſiſtoient à écorcher pluſieurs captifs. Cette cérémonie étoit faite par des prêtres qui ſe revêtoient de la peau de la victime, & couroient de cette manière dans les rues de Mexique, pour obtenir des libéralités du peuple. Ils continuoient à courir ainſi juſqu'à ce que la peau commençât à ſe pourrir. Cette coutume barbare leur produiſoit un revenu immenſe, vû que les prêtres frappoient impunément ceux qui refuſoient de les récompenſer de leur ſacrifice infâme. (*A. R.*)

RACHE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) C'eſt ainſi que l'on nomme à la cour du roi d'Ethiopie & d'Abyſſinie, le principal de ſes miniſtres, qui eſt en même temps généraliſſime de ſes troupes ; il a ſous lui deux inſpecteurs, dont l'un s'appelle *bellatinochegouta*, c'eſt-à-dire *ſeigneur des eſclaves*, qui fait les fonctions de grand-maître de la maiſon du roi,

&

& qui commande aux vicerois, gouverneurs, & même aux magiſtrats du royaume. Le ſecond s'appelle *takak*, ou *tekaſe bellatinoche-gouta* ou *Seigneur des moindres eſclaves.* (*A. R.*)

RACHEL, (*Hiſt. ſacr.*) ſeconde fille de Laban, ſeconde femme de Jacob. On trouve ſon hiſtoire dans la Genèſe, chapitres 29, 30, 31, 35.

RACHEL, (JOACHIM) *Hiſt. litt. mod.*) eſt auſſi le nom d'un poëte ſatyrique allemand, que ſes déclamations énergiques contre les vices & les ridicules ont fait nommer le *Lucile allemand.*

Eſt Lucilius auſus
Primus in hunc operis componere carmina morem,
Detrahere & pellem nitidus quâ quiſque per ora
Cederet, introrſùm turpis. ...
Primores populi arripuit populumque tributim
Scilicet uni æquus virtuti atque ejus amicis.

Voyez l'article LUCILIUS.

RACINE, (JEAN & LOUIS) *Hiſt. litt. mod.*) Voyez les articles *Champmêlé*, *Boileau*, *Pradon*, *le Tellier-Louvois*, *Harlay de Cely*, & vous aurez à-peu-près l'hiſtoire entière du grand *Racine.* Il ne nous reſte plus qu'à en marquer les époques & qu'à parler de l'excellent éloge de *Racine* par M. de la Harpe. Jean *Racine* étoit né à la Ferté-Milon le 21 décembre 1639; il fut tréſorier de France en la généralité de Moulins, ſecrétaire du roi & gentilhomme ordinaire; les bienfaits de Louis XIV l'enrichirent paſſagèrement; il avoit été élevé à Port-Royal, & il étoit neveu de la mère Agnès de Sainte-Thècle *Racine*, abbeſſe triennale du monaſtère de Port-Royal des champs. Il écrivit contre Port Royal, parce que M. Nicole avoit écrit contre les ſpectacles, & les lettres de *Racine* à ce ſujet prouvent qu'il auroit été pour les janſéniſtes un ennemi auſſi redoutable que Paſcal l'avoit été pour les jéſuites, ſi des amis communs ne ſe fuſſent empreſſés de réconcilier *Racine* avec Port-Royal.

Racine fut reçu à l'académie françoiſe en 1673; le grand Corneille mourut en 1684, & le lendemain *Racine* entroit dans les fonctions de directeur; c'étoit le directeur qui étoit chargé alors de faire un ſervice aux académiciens qui mouroient pendant ſon directorat. Il y eut une ſorte d'émulation généreuſe entre *Racine* & le précédent directeur pour être chargé du ſervice du grand Corneille. L'académie décida en faveur du directeur qui ſortoit de place, & Benſerade dit à ce ſujet à *Racine* : *nul autre que vous ne pouvoit prétendre à enterrer Corneille, cependant vous n'avez pu y parvenir.*

Racine mourut le 21 avril 1699, & fut enterré à Port-Royal, comme il l'avoit ordonné par ſon teſtament, ce qui fit dire à M. de Roucy que *Racine n'auroit pas fait cela de ſon vivant*; car *Racine*, janſéniſte, mais courtiſan, diſſimuloit ſon janſéniſme à la cour. On ſait qu'il mourut de douleur pour avoir déplu à Louis XIV par un mémoire ſur les malheurs de l'état. Après la deſtruction de Port-Royal, ſa veuve obtint la permiſſion de le faire exhumer le 2 décembre 1711, & le fit apporter à Paris dans l'égliſe de Saint-Etienne-du-Mont où il eſt enterré auprès de Paſcal.

On connoît ces quatre vers de Boileau, faits pour être mis au bas du portrait de ſon ami :

Du théâtre françois l'honneur & la merveille,
Il ſut reſſuſciter Sophocle en ſes écrits,
Et dans l'art d'enchanter les cœurs & les eſprits,
Surpaſſer Euripide & balancer Corneille.

Le plus digne hommage rendu à la mémoire de *Racine*, c'eſt ſon éloge fait par M. de la Harpe.

Le plan général de cet éloge de *Racine* eſt de le montrer par-tout comme créateur, & de combattre l'idée aſſez générale, qu'il doit preſque tout aux anciens & à Corneille.

Quant aux anciens, M. de la Harpe fait voir combien l'art des Corneille & des *Racine* eſt plus étendu, plus varié, plus difficile que l'art des Euripide & des Sophocle.

Quant à Corneille, « le *Cid*, dit M. de la » Harpe, avoit été la première époque de la gloire » du théâtre françois..... Andromaque fut la ſe- » conde..... Ce fut une eſpèce de révolution ..... » Ce n'étoit pas dans les ouvrages de Corneille que » *Racine* avoit étudié les convenances; un eſprit » juſte & une imagination ſouple & flexible, na- » turellement diſpoſée à repouſſer tout ce qui étoit » faux & affecté, à ſe mettre à la place de chaque » perſonnage, voilà ce qui lui apprit à prêter à » Andromaque, à Hermione, à Pyrrhus, à Oreſte, » un langage ſi vrai, ſi caractériſé, qui ſemble » toujours appartenir à leurs paſſions, & jamais » à l'eſprit du poëte; alors, pour la première » fois, on entendit une tragédie où chacun des » acteurs étoit continuellement ce qu'il devoit » être, & diſoit toujours ce qu'il devoit dire. Quelle » modeſtie noble & douce dans le caractère d'An- » dromaque; quelle tendreſſe de mère! Quelle » douleur à la fois majeſtueuſe & ingénue, & » digne de la veuve d'Hector! Comme ſes regrets » ſont touchans & ne ſont jamais faſtueux! Comme » dans ſes reproches à Pyrrhus, elle garde cette » modération & cette retenue qui ſied ſi bien à » ſon ſexe & au malheur! Que tout ce rôle eſt » plein de nuances délicates, que perſonne n'avoit » connues juſqu'alors, plein d'un pathétique péné- » trant dont il n'y avoit aucun exemple! Qu'eſt-ce » qui n'eſt pas délicieuſement ému de ces vers ſi » ſimples, qui deſcendent ſi avant dans le cœur, » & qu'il eſt impoſſible de ne pas retenir dès qu'on » les a entendus ?

Je ne l'ai point encore embraſſé d'aujourd'hui.....
Hélas ! il mourra donc, &c.

Après avoir parlé de Pyrrhus & d'Oreſte, l'orateur s'écrie : « Mais Hermione ! ah ! c'eſt ici la » plus étonnante création de *Racine*..... Parlez, vous » qui refuſez à l'auteur d'Andromaque le titre de » créateur, dites, dites où eſt le modèle d'Hermione ?..... Où avoit-on vu avant *Racine* ce » développement vaſte & profond des replis du » cœur humain, ce flux & reflux ſi continuel & » ſi orageux de toutes les paſſions qui peuvent » bouleverſer une ame, ces mouvemens rapides » qui ſe croiſent comme des éclairs, ce paſſage » ſubit des imprécations de la haine à toutes les » tendreſſes de l'amour, des effuſions de la joie » aux tranſports de la fureur, de l'indifférence & » du mépris affectés, au déſeſpoir qui ſe répand » en plaintes & en reproches ; cette rage tantôt » ſourde & concentrée, & méditant tout bas toutes » les horreurs des vengeances, tantôt forcenée & » jettant des éclats terribles ? & ce fameux *qui* » *te l'a dit ?* quelle création que ce mot le plus » beau peut-être que la paſſion ait jamais prononcé ! ſeroit-il permis de le comparer au *qu'il* » *mourût ?* Celui-ci eſt une ſaillie impétueuſe d'une » ame vivement frappée ; l'autre faiſant partie de » la cataſtrophe, commençant la punition d'Oreſte » & achevant le caractère d'Hermione, eſt néceſſairement le réſultat d'une connoiſſance approfondie des révolutions du cœur humain.

» C'eſt la ſenſibilité qui paroît la qualité dominante dans *Racine*..... C'eſt lui qui ſut marquer » par des nuances ſenſibles cette différence de » langage qui tient à la différence des ſexes ; il » n'ôte jamais aux femmes cette décence, cette » modeſtie, cette délicateſſe, ces formes plus douces » & plus touchantes qui diſtinguent & embelliſſent » l'expreſſion de tous leurs ſentimens, qui donnent » tant d'intérêt à leurs plaintes, tant de grace à » leurs douleurs, tant de pouvoir à leurs reproches, » & qui ne doivent jamais les abandonner, même » dans les momens où elles ſemblent le plus s'oublier. Chez lui le courage d'une femme n'eſt jamais faſtueux, ſa colère n'eſt jamais indécemment emportée, ſa grandeur n'eſt jamais trop » mâle. Voyez Monime ; combien elle garde de » meſures avec Mithridate, lors même qu'elle refuſe abſolument de s'unir à lui & qu'elle s'expoſe à la vengeance d'un homme qui n'a jamais » ſu pardonner ! Voyez Iphigénie éclatant en reproches contre une rivale qu'elle croit préférée ; » comme elle eſt loin de profiter de tous les avantages qu'elle a d'ailleurs ſur Eriphile, comme » elle ſe garde même de l'avilir en l'accuſant, » & combien cette généroſité, qui n'échappe pas » au ſpectateur, la rend plus attendriſſante !

Voilà ce qui s'appelle deſcendre dans le ſecret de la compoſition de *Racine*, & développer aux lecteurs & aux ſpectateurs ce qui étoit dans leur ame, peut-être ſans qu'ils le ſuſſent.

En parlant d'*Andromaque*, M. de la Harpe ne pouvoit oublier une autre création de *Racine*, bien importante ; c'eſt celle du ſtyle tragique.

« *Racine* eut le premier la ſcience du mot propre » ſans laquelle il n'y a point d'écrivain ; ſon expreſſion eſt toujours ſi heureuſe & ſi naturelle, » qu'il ne paroît pas qu'on ait pu en trouver une » autre, & chaque mot de ſa phraſe eſt placé » de manière qu'il ne paroît pas qu'on ait pu le » placer autrement..... Ses inexactitudes mêmes » ſont preſque toujours des ſacrifices faits par le » bon goût..... Nul n'a enrichi notre langue d'un » plus grand nombre de tournures, nul n'eſt hardi » avec plus de bonheur & de prudence, ni métaphorique avec plus de grace & de juſteſſe ; nul » n'a manié avec plus d'empire un idiome ſouvent » rebelle, ni avec plus de dextérité un inſtrument » toujours difficile ; nul n'a mieux connu la molleſſe du ſtyle, qui dérobe au lecteur la fatigue » du travail & les reſſorts de la compoſition ; » nul n'a mieux entendu la période poétique, la » variété des céſures, les reſſources du rhithme » & l'enchaînement, la filiation des idées..... »

Dans l'analyſe des pièces qui ſuivent *Andromaque*, M. de la Harpe s'attache ſur-tout à montrer la diſtance d'un ſujet à un autre ; d'*Andromaque* à *Britannicus*, de *Britannicus* à *Bérénice*, de *Bérénice* à *Bajazet*, & il montre dans tous ces ſujets une création continuelle ; il répond au reproche qu'on faiſoit à *Racine* de ne peindre que des François ; il fait voir par-tout l'obſervation ſcrupuleuſe des uſages, la peinture fidèle des différentes mœurs, la ſcience des couleurs locales ; l'art de marquer tous les ſujets d'une teinte particulière qui avertit toujours le ſpectateur du lieu où le tranſporte l'illuſion dramatique. Avec quelle force les mœurs de l'Orient ſont tracées dans *Bajazet* par ce même *Racine* qui avoit ſi ſupérieurement crayonné la cour de Neron ; « qui dans » Monime & dans Iphigénie traça depuis avec tant » de vérité la modeſtie, la retenue, le reſpect » filial que l'éducation inſpiroit aux filles grecques ; » qui dans Athalie nous montra les effets de la » théocratie ſur le peuple juif !

Ce ſont ſur-tout les femmes que M. de la Harpe intéreſſe à la gloire de *Racine*.

« Beautés à jamais célèbres, dont les noms ſont » placés dans notre mémoire à côté des héros de » ce ſiècle fameux, combien vous deviez aimer » *Racine* ! combien vous deviez chérir l'écrivain qui » paroiſſoit avoir étudié ſon art dans votre cœur ; » qui ſembloit être dans le ſecret de vos foibleſſes, » qui vous entretenoit de vos penchans, de vos » douleurs, de vos plaiſirs, en vers auſſi doux » que la voix de la beauté, quand elle prononce » l'aveu de la tendreſſe ! Ames ſenſibles & preſque » toujours malheureuſes, qui avez un beſoin » continuel d'émotion & d'attendriſſement ; c'eſt » *Racine* qui eſt votre poëte & qui le ſera toujours ; c'eſt lui qui reproduit en vous les im» preſſions dont vous aimez à vous nourrir ! C'eſt

» lui, dont l'imagination répond toujours à la » vôtre; qui peut en ſuivre l'activité & les mou- » vemens, en remplir l'avidité inſatiable. C'eſt » avec lui que vous aimerez à pleurer; c'eſt à » vous qu'il a confié le dépôt de ſa gloire ».

Il nous paroit impoſſible de ſe placer plus près de *Racine* en le louant, & cet éloge n'a peut-être qu'un défaut, celui d'être un peu trop fait aux dépens de Corneille; l'auteur ne penche pas aſſez vers l'indulgence en jugeant Corneille, qui en a quelquefois beſoin, & qui certainement y a toujours droit. Il eſt des articles ſur leſquels on pourroit répondre à la critique trop rigoureuſe de M. de la Harpe : il juge, comme M. de Voltaire, que Sévère n'a pu traverſer l'Arménie & venir juſques dans le palais du gouverneur, ſans apprendre que la fille de ce gouverneur étoit mariée depuis quinze jours; nous ne voyons pas pourquoi Sévère, qui arrive avec tout l'empreſſement d'un amant, & qui ne s'arrête pas ſur ſa route à faire des queſtions, ne pourroit pas en entrant dans le palais de Félix, ignorer le mariage de Pauline, comme Tancrède, en arrivant dans le palais d'Argyre, ignore que la fille d'Argyre eſt accuſée d'un crime d'état, & qu'elle va être conduite au ſupplice; Tancrède apprend cet événement par ſon écuyer qu'il a envoyé demander à Aménaide un entretien ſecret, comme Sévère apprend le mariage de Pauline par Fabian qu'il a envoyé de même demander à Pauline la permiſſion de la voir.

Au ſujet de Félix, qui, par des vûes ambitieuſes, envoie Polyeucte ſon gendre à la mort, M. de la Harpe obſerve qu'il ne faut pas que des conſidérations, petites & meſquines, amènent un grand ſacrifice ou une action atroce.... & que m'importe, ajoute-t'il, que Félix ſoit plus ou moins grand ſeigneur ?

Mais que m'importe que la fortune appelle une ſeconde fois l'affranchi Narciſſe, & qu'il ne croye pas devoir réſiſter à ſa voix ? Cependant il va en coûter la vie à Britannicus, & l'ambition de cet affranchi prépare une cataſtrophe terrible.

« Félix craint, dit M. de la Harpe, s'il ne » fait pas mourir ſon gendre, de perdre ſa place » de gouverneur, car c'eſt tout ce qu'il peut » craindre ».

Cela n'eſt pas certain; un perſécuteur zélé, tel qu'on nous repréſente l'empereur Déce, peut punir de mort un gouverneur, qui a pu épargner un chrétien, après une ſcène auſſi éclatante que celle qui s'eſt paſſée au temple.

« Certainement, continue M. de la Harpe, ce » n'eſt point là un reſſort qui ait beaucoup de » force & de dignité ».

Auſſi Corneille n'a-t'il prétendu donner ni force ni dignité à Félix. Ce gouverneur n'eſt pas le perſonnage intéreſſant de la pièce.

« Remarquez que le péril de Polyeucte n'a pas » d'autre fondement, & que toute la pièce eſt » appuyée ſur la politique de ce Félix ».

Ce fondement ſuffit. Il n'eſt pas néceſſaire que Félix ait raiſon, il ſuffit qu'il ait des raiſons ſuffiſantes pour le déterminer, d'après ſon caractère donné. Félix juge de Sévère par lui-même & il en juge mal; il lui prête la baſſeſſe de ſes vûes & il doit peut-être la lui prêter : c'eſt un trait de convenance dans un ambitieux & dans un politique. Sévère aime ma fille, il doit me haïr pour l'avoir donnée à un autre. Le crime de Polyeucte doit avoir fait renaître les eſpérances de Sévère; ſi je trompe une ſeconde fois ces eſpérances, Sévère ne me le pardonnera jamais, & ſon crédit va m'accabler, tel eſt le raiſonnement de Félix; ce raiſonnement n'eſt faux que parce que Sévère eſt généreux; mais un politique doit-il croire à la généroſité ?

Sont-ce-là des intérêts bien tragiques, demande à ce ſujet M. de la Harpe ?

L'intérêt ne porte point ſur Félix, il porte ſur Polyeucte, & ſur-tout ſur Sévère & Pauline : le véritable intérêt, le grand reſſort de la pièce, c'eſt ce moment ſublime où Pauline met Polyeucte ſous la protection de Sévère.

« Quand il eſt queſtion de faire périr ſon gen- » dre, & d'ordonner le malheur de ſa fille, il » faut des raiſons aſſez fortes pour que le ſpec- » tateur les excuſe ».

1°. Oui, ſi c'eſt un perſonnage intéreſſant qui faſſe périr ſon gendre. Par exemple, dans *Inès de Caſtro*, il faut que le roi ait des raiſons ſuffiſantes pour condamner ſon fils. Mais Félix eſt le perſonnage odieux de la pièce, & il ne l'eſt point trop. C'eſt une ame vulgaire, qui s'égare dans la politique commune; il devient cruel par ambition & par foibleſſe.

2°. Il ne croit point ordonner le malheur de ſa fille, il ſait qu'elle aime Sévère, & jugeant d'elle comme il juge de Sévère, c'eſt-à-dire par lui-même, il croit le cœur de Pauline d'accord avec ſa propre politique.

3°. Enfin il faut convenir qu'il allégue des raiſons qui ne ſont pas à mépriſer. Il juge impoſſible de ſauver Polyeucte, ſi celui-ci perſiſte dans le chriſtianiſme. La grace de l'empereur, dit-il, ne ſuivroit point la mienne; ma bonté ne feroit que nous perdre tous deux. Il allégue une autre raiſon plus noble :

Par quelle autorité peut-on, par quelle loi,
Châtier en autrui ce qu'on ſouffre chez ſoi ?

M. de la Harpe dit que Cinna, au ſecond acte, agit contre ſes intérêts & contre ſes vûes, en exhortant Auguſte à conſerver l'empire; cela ſeroit vrai, ſi Cinna n'étoit qu'un citoyen armé pour l'intérêt de la liberté, mais c'eſt l'amant d'Emilie, vendu à ſa vengeance; ſon intérêt eſt de conſerver à Emilie ſa victime, & pour cela il faut qu'Auguſte conſerve l'empire.

Le rôle de Cinna dans cet endroit a d'autres inconvéniens relevés dans le commentaire de M. de Voltaire, mais il n'a pas l'eſpèce d'inconvénient dont parle M. de la Harpe.

« La délation de Maxime au quatrième acte, » eſt, dit encore M. de la Harpe, une baſſeſſe mal concertée, puiſqu'il ne peut avoir » aucune eſpérance d'obtenir Emilie, dont il ſait » que Cinna eſt aimé ».

Dira-t'on que la délation d'Eriphile, plus coupable pourtant que celle de Maxime, eſt une baſſeſſe mal concertée, parce qu'Eriphile ne peut avoir aucune eſpérance d'être aimée d'Achille, dont elle ſait qu'Iphigénie eſt aimée? non, elle elle ne veut que perdre ſa rivale, comme Maxime veut perdre ſon rival. Il eſt vrai que Maxime veut enlever Emilie, comme Oreſte veut enlever Hermione; il eſt vrai qu'il emploie pour cela un artifice bas & qui le dégrade, ce que ne fait point Oreſte; mais Maxime n'eſt pas le perſonnage intéreſſant de la pièce; & peut-être d'ailleurs faut-il paſſer condamnation ſur ſon aviliſſement dans cette ſcène où il veut tromper Emilie.

On pourroit propoſer ici une queſtion aſſez importante. Néron ſe cache derrière une tapiſſerie pour entendre Britannicus & Junie. Sa conduite, concertée avec Narciſſe, eſt un artifice perpétuel. Mithridate emploie l'artifice pour ſurprendre le ſecret de Monime, & Roxane pour découvrir ſa rivale. Aucun de ces perſonnages ne paroit avili comme Maxime: pourquoi cela? Nous en voyons pluſieurs raiſons.

1°. Maxime dans ſon artifice eſt timide, embarraſſé, mal-adroit: chaque objection le déconcerte. Eſt-ce un défaut? Eſt-ce un mérite? Nous pencherions vers ce dernier ſentiment. Maxime, dont le caractère eſt plutôt foible que vicieux, devoit peut-être montrer par ſa mal-adreſſe même, que l'artifice lui étoit peu familier; ſon embarras devoit peut-être le trahir.

2°. Cependant, c'eſt cet embarras même qui l'avilit, en le réduiſant à n'être qu'un fourbe mal-adroit; au lieu que chez les perſonnages de Racine, l'artifice réuſſit, & que le ſuccès ſemble l'ennoblir.

3°. Ce qui achève d'avilir Maxime, c'eſt la pénétration, la fermeté, la ſupériorité d'Emilie; c'eſt le juſte & terrible mépris dont elle accable Maxime.

Quant à la délation de Maxime, obſervons qu'elle paroit, à beaucoup d'égards, avoir ſervi de modèle à l'accuſation dans *Phèdre*. Euphorbe entraine Maxime comme Œnone entraine Phèdre; il ſe charge de tout comme Œnone: l'odieux de la délation tombe ſur Euphorbe, comme celui de l'accuſation ſur Œnone; Max me ſe repent comme Phèdre, & déſavoue Euphorbe, comme Phèdre déſavoue Œnone. Il n'eſt pas beſoin de dire combien l'imitateur a effacé le modèle.

M. de la Harpe s'arrête à relever dans Corneille quelques expreſſions qui manquent de décence ou de délicateſſe. Emilie, dit-il, parle *des douceurs de ſa poſſeſſion*.... Racine n'auroit pas fait dire à Pauline, en parlant du danger de revoir un homme qu'on a aimé,

Il eſt toujours aimable, & je ſuis toujours femme.

« Il auroit certainement trouvé une expreſſion » plus délicate & plus tendre, & auroit écarté » l'idée humiliante d'une femme qui ſuccombe à » ſa foibleſſe ».

Tout le monde ſait combien l'expreſſion eſt ſouvent défectueuſe chez Corneille; & que cette partie au contraire eſt le triomphe de Racine. Mais il ne faut pas dire que Pauline préſente l'idée humiliante d'une femme qui ſuccombe à ſa foibleſſe, puiſqu'au contraire elle prend ſoin d'exclure formellement cette idée.

Elle vaincra ſans doute:
Ce n'eſt pas le ſuccès que mon ame redoute;
Je crains ce dur combat & ces troubles puiſſans, &c.

C'eſt le même ſentiment que Jocaſte, dans l'*Œdipe* de M. de Voltaire, exprime d'une manière ſans doute plus noble & plus délicate:

Réſiſte aux paſſions, & ne les détruit pas, &c.

L'objection de M. de la Harpe nous donne lieu de conſidérer ici combien le temps apporte de changement dans le ſens des mots, & combien par conſéquent il modifie les idées de décence & de délicateſſe dans l'expreſſion. Qui croiroit que Racine, pour dire dans le ſens le plus pur, qu'Hermione aimoit Pyrrhus, s'exprime ainſi?

Mais quand je me ſouvins que parmi tant d'alarmes
Hermione à Pyrrhus prodiguoit tous ſes charmes.

Il nous paroit évident que ces mots, *prodiguoit tous ſes charmes*, ne préſentoient alors ni la même idée, ni la même image qu'ils préſentent aujourd'hui. On ſent combien cette réflexion peut ſervir à juſtifier Corneille ſur une foule de détails, aujourd'hui très-défectueux, mais qui pouvoient l'être moins ou ne pas l'être du tout de ſon temps.

Rappellons-nous ces vers de Plautine à Flavie dans *Othon*, devenus ſi célèbres par le ridicule:

Dis-moi donc, lorſqu'Othon s'eſt offert à Camille,
A-t-il paru contraint? a-t-elle été facile?
Son hommage auprès d'elle a-t-il eu plein effet?
Comment l'a-t-elle pris, & comment l'a-t-il fait?

Quoique ces vers n'aient jamais pu être bons, il nous paroit évident, que du temps de Cor-

neille, l'eſprit de parodie, ſi fatal au genre tragique, & l'uſage d'enployer des expreſſions honnêtes à gazer des indécences, n'avoient pas encore imprimé à ces quatre vers ce caractère ineffaçable de comique & de ridicule qui les diſtingue aujourd'hui. Autrement, le moyen de concevoir qu'ils euſſent pu reparoître d'une repréſentation à l'autre ? Comment concevoir ſurtout qu'ils euſſent reparu à l'impreſſion ? Pour ſentir cette différence, il n'y a qu'à ſuppoſer qu'ils paroiſſent aujourd'hui pour la première fois dans une pièce nouvelle, & juger ſi l'accueil qu'ils recevroient leur permettroit de reparoître.

M. de la Harpe demande quel eſt dans Corneille le perſonnage qui parle le langage de l'amour?

» Il y en a, dit-il, quelques traits dans Chimène» :

Sors vainqueur d'un combat dont Chimène eſt le prix.

« Eſt un beau mouvement. On en citeroit peu d'autres ».

On en pouroit citer un très grand nombre, tels que ceux-ci :

Rodrigue dans mon cœur combat encor mon père.....
Le pourſuivre, le perdre & mourir après lui...
Ah ! Rodrigue ! il eſt vrai, quoique ton ennemie,
Je ne puis te blâmer d'avoir fui l'infamie.....
Je ne t'accuſe point, je pleure mes malheurs...
Si quelqu'autre malheur m'avoit ravi mon père,
Mon ame auroit trouvé, dans le bien de te voir,
L'unique allégement qu'elle eût pu recevoir;
Et contre ma douleur, j'aurois ſenti des charmes,
Quand une main ſi chère eût eſſuyé mes larmes....
Va, je ne te hais point—Tu le dois—Je ne puis...
Si j'en obtiens l'effet, je te donne ma foi
De ne reſpirer pas un moment après toi.

Tout ce perſonnage de Chimène eſt pénétré d'amour & parle le langage du cœur. L'emportement de Chimène contre dom Sanche, quoique fondé ſur une erreur qui dure trop long-temps, eſt un beau mouvement de paſſion. Seroit-il permis d'y trouver le germe de la belle ſcène où Hermione déſavoue Oreſte ?

M. de Voltaire a fait voir que le germe d'*Andromaque* étoit dans *Pertharite*; que la ſituation d'Atalide dans *Bajazet*, étoit la même que celle de Plautine dans Othon, &c.

Quant aux détails, Racine a des morceaux viſiblement imités de Corneille. Ce que Martian ou l'eſclave Icelus dit du pouvoir des affranchis dans *Othon*, ſe retrouve ſous un autre point de vue, mais preſque avec les mêmes termes, dans *Berénice* :

OTHON.

Depuis que nos Romains ont accepté des maîtres,
Ces maîtres ont toujours fait choix de mes pareils
Pour les premiers emplois, & les ſecrets conſeils.
Ils ont mis en nos mains la fortune publique;
Ils ont ſoumis la terre à notre politique:
Patrobe, Policlète & Narciſſe & Pallas,
Ont dépoſé des rois, & donné des états.
On nous élève au trône, au ſortir de nos chaînes;
Sous Claude on vit Félix le mari de trois reines;
Et quand l'amour en moi vous préſente un époux,
Vous me traitez d'eſclave, & d'indigne de vous.

BÉRÉNICE.

De l'affranchi Pallas nous avons vu le frère,
Des fers de Claudius Félix encor flétri,
De deux reines, ſeigneur, devenir le mari...
Et vous croiriez pouvoir, ſans bleſſer nos regards,
Faire entrer une reine au lit de nos Céſars,
Tandis que l'Orient, dans le lit de ſes reines,
Voit paſſer un eſclave au ſortir de nos chaînes!

Sur les mariages des reines & des princeſſes :

D. SANCHE D'ARRAGON.

Tu vois tous mes deſirs condamnés à ſe taire,
Mon cœur faire un beau choix ſans l'oſer accepter...;
Vois par-là ce que c'eſt, Blanche, que d'être reine.
Comptable de moi-même au nom de ſouveraine,
Et ſujette à jamais du trône où je me voi,
Je puis tout pour tout autre, & ne puis rien pour moi.

ANDROMAQUE.

Mais que puis-je, ſeigneur? on a promis ma foi.
Lui ravirai-je un bien qu'il ne tient point de moi?
L'amour ne règle pas le ſort d'une princeſſe,
La gloire d'obéir eſt tout ce qu'on nous laiſſe.

Il y a encore ſur le même ſujet & ſur toutes ſortes de ſujets, d'autres morceaux de Corneille qui ont mérité d'être adoptés & embellis par *Racine*.

En général, on ne peut nier que Corneille n'ait été très-utile à *Racine*, ce qui n'empêche pas que le ſecond n'ait été créateur auſſi bien que le premier. On a eu tort de dire que, ſans Corneille, *Racine* n'eût point été; car qui peut le ſavoir ? Mais quoique jamais un homme de génie ne ſe traîne ſur les traces d'un autre homme de génie; quoique le propre de tout grand talent ſoit d'être original, celui qui ouvre la carrière avec éclat applanit toujours la route à ſes ſucceſſeurs; il les fait partir de plus haut, il leur montre le but, il les éclaire & par ſes beautés, & par ſes défauts. « Si *Racine* » parut d'abord fort au-deſſous de ce qu'il devint dans » la ſuite, dit M. de la Harpe, c'eſt qu'il commença

» par vouloir imiter Corneille. » Non ; c'eſt qu'il commença par l'imiter mal. Dans *Alexandre*, par exemple, il n'en imita guères que les défauts. Quand ſon goût fut formé & ſon talent développé, il l'imita en maître, en l'embelliſſant, en le corrigeant, mais il l'imita encore. Il lui emprunta des ſituations, des mouvemens, des traits qu'il ſe rendit propres ; il fut créateur dans ſes imitations comme dans ſes inventions, & M. de la Harpe a fu l'être dans ſon éloge.

On ne parle guères de *Racine* que pour la tragédie, parce que c'eſt le genre où il s'eſt le plus exercé ; il avoit tous les talens, & la ſeule pièce des *Plaideurs*, où la peinture des ridicules eſt ſi vraie & où il n'y a preſque pas un vers qui ne ſoit plaiſant & qui n'ait fait proverbe, prouve qu'il eût égalé Molière dans ce genre ; les récits éloquens & animés de ſes tragédies annoncent qu'il eût été excellent poëte épique. Les chœurs d'*Eſther* & d'*Athalie* & ſes cantiques ſpirituels ſont des modèles dans le genre lyrique, & le montrent égal ou peut-être ſupérieur à Rouſſeau ; il avoit auſſi comme lui le talent de l'épigramme & il en uſoit. Ses lettres contre Port-Royal prouvent qu'il eût pu ſe faire un nom redoutable dans la ſatyre ; ſon hiſtoire de Port-Royal, faite ſans doute pour expier ces lettres, eſt compoſée avec un art imperceptible qu'on ne reconnoit qu'à ſes effets ; caché ſous une négligence aimable, il attache, il intéreſſe, il touche, il inſpire la confiance, il a l'air de la vérité, il fait aimer & reſpecter les religieuſes de Port-Royal & leurs illuſtres amis. Le courage de la mère Angélique, mourante au milieu des déſaſtres de ſa maiſon, eſt un des plus beaux modèles qui puiſſent être propoſés à des chrétiens & à des hommes ; il élève & fortifie l'ame ; jamais ouvrage, avec tant de ſimplicité, avec un ſi grand éloignement de toute prétention, n'a ſi ſurement atteint le but ; Boileau nous paroît avoir peu exagéré, en le regardant *comme le plus parfait morceau d'hiſtoire que nous euſſions en notre langue* ; & malgré quelques traits d'incorrection qu'on y peut trouver, l'abbé d'Olivet a eu raiſon de dire que cette hiſtoire doit donner à *Racine* parmi nos proſateurs le même rang qu'il tient parmi nos poëtes.

Ses lettres familières écrites dans le ſein de l'amitié, dans l'intérieur de ſa famille, le repréſentent ſenſible & tendre comme dans ſes tragédies, bon ami, bon mari, bon père ; une lettre où il rend compte à la mère Sainte-Thecle *Racine* ſa tante, de la priſe d'habit d'une de ſes filles, cette lettre dans ſa ſimplicité négligée, fait fondre en larmes ; ſon fils lui applique le mot de Tacite ſur Agricola : *bonum virum facilè crederes, magnum libenter* ; grand par ſes talens, bon dans le commerce de la vie ; cependant Fontenelle qui l'avoit vu ſous un autre rapport, ne lui accordoit que le premier de ces éloges. En comparant ſes deux grands ennemis, ſes deux illuſtres perſécuteurs, Boileau & *Racine*, il diſoit que Boileau étoit bruſque & bourru, mais que *Racine* étoit profondément méchant ; & comme Fontenelle, avec beaucoup de moyens pour l'être, avoit eu la gloire de ne l'être pas, ſon témoignage eſt fâcheux pour la mémoire de *Racine*.

Le grand *Racine* a laiſſé deux fils & pluſieurs filles ; l'aîné de ſes fils a caché ſa vie, *benè qui latuit, benè vixit* ; le cadet eſt Louis *Racine*, auteur des poëmes de la *Grace* & de la *Religion* & des mémoires ſur la vie de ſon père. Il a dit lui-même :

O pères trop fameux, que vos noms triomphans
Sont peſans à porter par vos foibles enfans !

Et puiſqu'il l'a dit, il ſeroit mal-honnête d'inſiſter ſur ce point ; d'ailleurs il falloit que le fils de *Racine* fît des vers, & il en faiſoit bien, & *Racine* devenu dévot n'auroit déſavoué ni les vers pieux de ſon fils, ni les ſujets de ces vers. La vie de Louis *Racine*, dit le ſecrétaire de l'académie des belles-lettres, a été toute entière une continuation des dernières années de ſon père.

Le poëme théologique & janſéniſte de la *Grace* eſt bien inférieur au poëme de la *Religion*, dont le ſujet, plus vaſte & plus noble, n'a plus rien de ſcholaſtique, & ouvroit un champ plus fécond au talent poétique ; mais dans ce même poëme de la *Grace*, quoique plus défectueux, il y a de fort beaux vers.

Le pſeaume *Super flumina Babylonis*, &c. eſt parmi les pſeaumes ce que l'ode d'Horace, *Donec gratus eram tibi*, &c., eſt parmi les odes profanes ; c'eſt le plus intéreſſant des poëmes lyriques ; c'eſt celui que les poëtes modernes ſe ſont le plus empreſſés de traduire. Louis *Racine* en a traduit pluſieurs verſets dans ce poëme de la *Grace*.

Près de l'Euphrate aſſis, nous pleurons ſur ſes rives ;
Une juſte douleur tient nos langues captives ;
Et comment pourrions-nous, au milieu des méchans,
O céleſte Sion, faire entendre tes chants ?
Hélas ! nous nous taiſons ; nos lyres détendues
Languiſſent en ſilence aux ſaules ſuſpendues.

On reconnoît bien là ces trois verſets :

Super flumina Babylonis, illic ſedimus & flevimus, cùm recordaremur Sion.

Quomodo cantabimus canticum Domini in terrâ alienâ ?

In ſalicibus, in medio ejus ſuſpendimus organa noſtra.

Racine le père a imité auſſi quelques verſets du même pſeaume :

Si oblitus fuero tui, Jeruſalem, oblivioni detur dextera mea.

Adhæreat lingua mea faucibus meis, ſi non meminero tui.

Si non propoſuero Jeruſalem in principio lætitiæ meæ.

Sion, juſques aux cieux élevée autrefois,
Juſqu'aux enfers maintenant abaiſſée,
Puiſſé-je demeurer ſans voix,
Si dans mes chants ta douleur retracée
Juſqu'au dernier ſoupir n'occupe ma penſée.

C'eſt au ſujet de ce poëme de la *Grace* que M. de Voltaire adreſſoit ces vers à Louis *Racine* :

Cher *Racine*, j'ai lu dans tes vers didactiques
De ton Janſénius les dogmes fanatiques.....
Si ton ſtyle me plaît, ton dieu n'eſt pas le mien ;
Tu m'en fais un tyran, je veux qu'il ſoit mon père,
Ton hommage eſt forcé, mon culte eſt volontaire, &c.

Le poëme de la *Religion*, indépendamment des beautés de tout genre qu'il préſente, nous paroît ſur-tout recommandable par le mérite de la difficulté vaincue dans certaines deſcriptions d'effets phyſiques, ſoit généraux, ſoit particuliers. Ce talent juſtement admiré dans l'épître de M. de Voltaire ſur la philoſophie newtonienne & dans quelques autres de ſes épîtres philoſophiques, mérite auſſi une grande eſtime dans le poëme de la *Religion*; on en peut juger par les deux morceaux qui vont ſuivre :

Mais pour toi que jamais ces miracles n'étonnent,
Stupide ſpectateur des biens qui t'environnent,
O toi, qui follement fais ton dieu du hazard,
Viens me développer ce nid qu'avec tant d'art,
Au même ordre toujours architecte fidèle,
A l'aide de ſon bec maçonne l'hirondelle.!
Comment pour élever ce hardi bâtiment
A-t-elle, en le broyant, arrondi ſon ciment?
Et pourquoi ces oiſeaux ſi remplis de prudence,
Ont-ils de leurs enfans sû prévoir la naiſſance?
Que de berceaux pour eux aux arbres ſuſpendus!
Sur le plus doux coton que de lits étendus!
Le père vole au loin, cherchant dans la campagne,
Des vivres qu'il rapporte à ſa tendre compagne,
Et la tranquille mère attendant ſon ſecours,
Echauffe dans ſon ſein le fruit de leurs amours;
Des ennemis ſouvent ils repouſſent la rage,
Et dans de foibles corps s'allume un grand courage.
(*Ingentes animos angusto in pectore verſant*)
Si chèrement aimés, leurs nourriſſons un jour
Aux fils qui naîtront d'eux rendront le même amour.
Quand des nouveaux zéphirs l'haleine fortunée
Allumera pour eux le flambeau d'hymenée,
Fidèlement unis par leurs tendres liens,
Ils rempliront les airs de nouveaux citoyens.

La mer dont le ſoleil attire les vapeurs,
Par ces eaux qu'elle perd voit une mer nouvelle
Se former, s'élever & s'étendre ſur elle.
De nuages légers cet amas précieux,
Que diſperſent au loin les vents officieux,
Tantôt féconde pluie arroſe nos campagnes,
Tantôt retombe en neige, & blanchit nos montagnes.
Sur ces rocs ſourcilleux de frimats couronnés,
Réſervoirs des tréſors qui nous ſont deſtinés,
Les flots de l'Océan, apportés goute à goute,
Réuniſſent leur force, & s'ouvrent une route.
Juſqu'au fond de leur ſein lentement répandus,
Dans leurs veines errans, à leurs pieds deſcendus,
On les en voit enfin ſortir à pas timides,
D'abord foibles ruiſſeaux, bientôt fleuves rapides;
Des racines des monts qu'Annibal ſut franchir,
Indolent Ferrarois, le Pô va t'enrichir!
Impétueux enfant de cette longue chaîne,
Le Rhône ſuit vers nous le penchant qui l'entraîne,
Et ſon frère (*le Rhin*) emporté par un contraire choix,
Sorti du même ſein, va chercher d'autres loix.
Mais enfin terminant leurs courſes vagabondes,
Leur antique ſéjour redemande leurs ondes;
Ils les rendent aux mers; le ſoleil les reprend;
Sur les monts dans les champs l'Aquilon nous les rend.
Telle eſt de l'univers la conſtante harmonie.

Louis *Racine* a donné du *Paradis perdu* de Milton une traduction nouvelle qui n'a pas fait oublier celle de M. Dupré de Saint-Maur; elle paſſe pour plus fidelle, mais elle eſt moins agréable, & comme dit M. le Beau, le poëte anglois y conſerve toute la fierté britannique, ſans aucune complaiſance pour les oreilles françoiſes.

M. *Racine* étoit né le 2 novembre 1692. Il n'avoit que ſix ans à la mort de ſon père, & il ne lui en reſtoit que de foibles ſouvenirs; c'eſt dans les récits de Boileau qu'il l'a plus particulièrement connu; Boileau plein de la mémoire de ſon ami, aimoit à en entretenir ſon fils, quoique encore enfant. Celui-ci eut le bonheur d'être élevé par M. Rollin & par M. Méſenguy; à la ſollicitation de madame *Racine* ſa mère, qui craignoit pour ſes enfans la pauvreté, compagne aſſez ordinaire de la poéſie, & dont les bienfaits de Louis XIV envers le grand *Racine* n'avoient pu préſerver ſa famille, Boileau lui-même voulut détourner Louis *Racine* de faire des vers, & ce diſciple docile

Anciliorum, nominis & togæ
Oblitus, æternæque Veſtæ;

ſe mit à étudier en droit, & ſe fit recevoir avocat; mais l'influence paternelle fut la plus forte; il ſe retira chez les pères de l'oratoire à Notre-Dame-des-Vertus, il y reſta trois ans & y compoſa ſon poëme de la *Grace*. Cet ouvrage l'ayant fait con-

noître avantageuſement, M. le chancelier d'Agueſſeau, alors exilé à Freſne, apprit avec plaiſir que *Racine* qu'il avoit beaucoup aimé, avoit un fils digne de lui; il deſira de le connoître; Louis *Racine* alla s'éclairer auprès de lui, & fut le compagnon aſſidu de ſa retraite.

Il fut reçu, le 8 août 1719, à l'académie des belles-lettres, que ſon père avoit vu naître & dont il avoit été un des premiers membres; M. de Valincour qui avoit été ami du père & qui l'étoit du fils, travailloit à faire recevoir celui-ci à l'académie françoiſe; l'évêque de Fréjus qui fut depuis le cardinal de Fleury, s'y oppoſa par la raiſon, toujours ſi puiſſante ſur lui, que Louis *Racine* étoit janſéniſte, & que ſon père l'avoit été; il colora ce refus d'un prétexte de zèle & d'intérêt. Affligé, diſoit-il, de voir le fils du grand *Racine* dans une médiocrité trop voiſine de la pauvreté, il vouloit l'arracher à des occupations ſtériles & lui ouvrir la route de la fortune; il l'envoya en 1722 en province, remplir une direction des fermes; ainſi *Racine* put dire de lui :

> Fleuri, d'un faux reſpect colorant ſon injure,
> Se leva par avance, & courant m'embraſſer,
> Il m'écarta du trône où je m'allois placer.

On vit donc *l'élève de Clio*, SEDENTEM IN TELONIO; il paſſa d'emploi en emploi, de Marſeille à Salins, de Salins à Moulins, de Moulins à Lyon, de Lyon à Soiſſons. Il ſe maria en 1728 à Lyon; il paſſa quinze ans entiers à Soiſſons; il fut reçu à la table de marbre, maître particulier des eaux & forêts du duché de Valois. Dans cette eſpèce d'exil, à travers des occupations ſi étrangères aux lettres, & au nom de *Racine*, il fut fidèle aux lettres & à ſon nom, il compoſa ſon poëme de la *Religion* & ſes autres ouvrages, & M. le Beau lui applique avec juſteſſe ces vers d'Horace adreſſés à Iccius, directeur des fermes d'Agrippa en Sicile :

> *Cùm tu inter ſcabiem tantam & contagia lucri,*
> *Nil parvum ſapias & adhuc ſublimia cures.*

Il fut des académies de Lyon, de Marſeille, d'Angers, de Toulouſe. Il revint ſe fixer à Paris & ſe livrer aux travaux de l'académie des belles-lettres; mais un accident funeſte vint éteindre ſon ardeur pour l'étude & répandre ſur ſes jours un poiſon mortel. Le premier novembre 1755, jour à jamais déſaſtreux, à jamais mémorable par le tremblement de terre de Liſbonne & de tout le continent de l'Eſpagne, un fils unique, ſa plus douce eſpérance, & qui devenoit déjà l'eſpérance de la nation, un fils vraiment digne de ſon père & de ſon ayeul, & qui promettoit de répandre un nouvel éclat ſur le nom de *Racine*, fut malheureuſement entraîné par le gonflement ſubit de la mer à Cadix où il étoit alors, & où il paſſoit en poſte le long du rivage pour ſe rendre à une fête où il étoit invité. Avec lui périt le nom de *Racine*; il ne lui reſta que des ſœurs, que des pertes & des malheurs de toute eſpèce, mais jamais mérités, ont encore replongées depuis dans la pauvreté.

Louis *Racine* mourut le 29 janvier 1763; ſes mœurs honorèrent ſes talens. De tous les défauts qu'on reproche aux poëtes, dit M. le Beau, il n'eut que le plus léger, la diſtraction. Quant à ſon extérieur & à ſes manières, il n'eut rien de ces graces nobles & tendres qui diſtinguoient la figure de ſon père, comme elles formoient le caractère propre de ſon talent.

RACINE (BONAVENTURE) *Hiſt. litt. mod.*) auteur de *l'abrégé de l'hiſtoire eccléſiaſtique*, auquel les janſéniſtes ont donné une ſi grande vogue, & qui eſt en effet le meilleur abrégé de la grande hiſtoire eccléſiaſtique de monſieur Fleury, écrit d'ailleurs avec ce feu & cet intérêt qu'inſpire l'eſprit de parti. L'abbé *Racine* fut l'ami de l'archevêque d'Alby la Croix de Caſtries, de l'évêque de Montpellier Colbert, de l'évêque de Senez Soanen, de l'évêque d'Auxerre Caylus. Les jéſuites le perſécutèrent, ſuivant leur coutume qui a fini par tourner contre eux & qu'ils reprendroient, s'ils étoient rétablis; car c'eſt ainſi que les hommes ſe corrigent. Le cardinal de Fleury le fit auſſi ſortir de Paris, en 1634, & l'envoya être janſéniſte en province au lieu de l'être à Paris. A quoi bon ce déplacement? L'abbé *Racine* étoit né à Chauny en 1708. Il mourut à Paris en 1755.

RACK, *ou* ARAK, (*Hiſt. mod.*) liqueur ſpiritueuſe, très-forte, que les habitans de l'Indoſtan tirent par la fermentation & la diſtillation, du ſuc des cannes de ſucre, mêlé avec l'écorce aromatique d'un arbre appellé *jagra*. Cette liqueur eſt très-propre à enivrer; ſon uſage immodéré attaque les nerfs, ſuivant Bernier, & produit un grand nombre de maladies dangereuſes. On ne ſait ſi c'eſt la même que les Anglois apportent des Indes orientales, & dont ils font le *punch* le plus eſtimé par eux, quoiqu'il ait communément une odeur de vernis aſſez déſagréable pour ceux qui n'y ſont point accoutumés; cependant on prétend que ce *rack* ou *arack* eſt une eau-de-vie tirée du riz par une diſtillation qui vraiſemblablement a été mal faite, à en juger par le goût d'empyreume ou de brûlé qu'on y trouve. On apporte pourtant quelquefois des Indes orientales une eſpèce de *rack* plus pur & plus aromatiſé, qui paroît avoir été fait avec plus de ſoin & qui peut-être a été rectifié ou diſtillé de nouveau comme l'eſprit de vin. Une très-petite quantité de ce *rack* mêlé avec une grande quantité d'eau, fait un *punch* beaucoup plus agréable que celui que les Anglois nomment *rack-punch* ordinaire. Quoi qu'il en ſoit, les voyageurs ſemblent s'être beaucoup

plus

plus occupés de boire ces liqueurs dans le pyas, que de nous les faire connoître.

RACOCÈS, (*Hiſt. anc.*) perſonnage diſtingué chez les Perſes par une vertu rigide, avoit ſept fils élevés par lui à la vertu; le dernier de ſes fils, nommé Cartomès, répondoit mal à ſes ſoins & à ſes leçons: il pria le roi Artaxercès de faire mourir ce fils indocile. *Quoi!* dit Artaxercès, *un père demander la mort de ſon fils! Seigneur*, dit Racocès, *quand un arbre de mon jardin a de mauvaiſes branches, je les coupe & l'arbre en devient plus beau.* Le roi frappé de cette réponſe & de l'inflexibilité ſévère qu'elle ſuppoſoit, mit *Racocès* au nombre de ſes juges, menaça Cartomès, & lui pardonna. Ne pourroit-on pas ſoupçonner, que *Racocès* avoit prévu cet effet de ſa demande, & que bien ſûr de ne pas l'obtenir, il s'étoit flatté en ſecret de donner à ſon maître une haute idée de ſa vertu?

RACONIS (CHARLES-FRANÇOIS D'ABRA de) *Hiſt. litt. mod.*):

Qui poſſède Abely, qui fait tout *Raconis.*

Profeſſeur de philoſophie, puis de théologie, devenu en 1637, évêque de Lavaur; auteur d'une théologie latine, d'un livre intitulé: *la vie & la mort de madame de Luxembourg, ducheſſe de Mercœur*, & de quelques écrits polémiques & moliniſtes, qui lui ont valu ce trait de la part de Boileau. Né en 1580, au château de *Raconis*, dans le diocèſe de Chartres. Mort en 1646.

R A D

RADARIE, ſ. f. (*terme de relation.*) On nomme ainſi un droit qu'on paye en Perſe au gouverneur de la province, ſur toutes les marchandiſes, pour la ſureté des grands chemins, particulièrement dans les lieux dangereux, & où la rencontre des voleurs eſt ordinaire. *Voyez* RADARS. (*D. J.*)

RADARS, ſ. m. pl. (*Hiſt. mod.*) nom qu'on donne en Perſe à des eſpèces d'archers, ou gardes des grands chemins, poſtés en certains endroits, & particulièrement aux paſſages des rivières & des défilés, pour la ſûreté publique. Ils demandent aux voyageurs où ils vont, d'où ils viennent, & courent au moindre bruit d'un vol, pour tâcher d'arrêter celui qui l'a commis. On eſt bientôt informé par leur moyen de ce qu'eſt devenue une perſonne qui a commis une mauvaiſe action. Quelques-uns de ces *radars* rodent dans les montagnes & dans les lieux écartés, & s'ils y trouvent quelqu'un, ils s'en ſaiſiſſent ſur le moindre ſoupçon, pour ſavoir pourquoi il ſuit des routes détournées. Leurs appointemens ſont modiques d'ailleurs, ſont compoſés par les petits préſens qu'ils reçoivent des marchands & autres voyageurs, en leur remontrant la peine qu'ils ont de veiller à la ſureté des chemins. Tavernier, de qui nous tirons ces détails, ajoute que la coutume eſt en Perſe, lorſqu'un marchand a été volé, que le gouverneur de la province lui reſtitue ce qui lui a été pris, pourvû qu'il faſſe ſerment en repréſentant ſon livre, ou faiſant entendre quelques témoins; & qu'enſuite c'eſt au gouverneur à faire la recherche du voleur. Tavernier, *voyag. de Perſe.* (*A. R.*)

RADEGAST, (*Idolat. germaniq.*) idole des anciens Slaves. Quelques auteurs diſant que Radagaiſe, roi des Huns, qui ſe diſtingua dans la guerre du tems des empereurs Arcadius & Honorius, fut après ſa mort révéré comme un dieu, ſous le nom de *Radegaſt*; mais la malheureuſe iſſue de ſes deſſeins n'étoit guère propre à perſuader à des guerriers de l'adorer comme une divinité. Quoi qu'il en ſoit, il y avoit une ſtatue de *Radegaſt* à Rhethra, dans le Mecklenbourg. L'empereur Othon I, en 960, fit briſer cette ſtatue, ſans qu'aucun hiſtorien l'ait décrite; mais dans les ſiècles poſtérieurs, chacun en a forgé des deſcriptions fabuleuſes. Telle eſt celle de ceux qui nous repréſentent cette idole d'or maſſif, ayant ſur la tête un caſque de même métal, ſurmonté d'un aigle avec ſes ailes déployées; les Slaves ne ſavoient pas alors tant de choſes. (*D. J.*)

RADEGONDE (SAINTE) *Hiſt. de Fr.*) Berthier ou Berthaire, roi de Thuringe, tué par Hermenfroy, ſon frère, laiſſa un fils nommé Amalafroy, & une fille nommée *Radegonde*, née en 519. Clotaire, roi de Soiſſons, épouſa *Radegonde* & fit aſſaſſiner Amalafroy. Il permit dans la ſuite à *Radegonde*, quand elle eut ceſſé de lui plaire, de ſe faire religieuſe; elle prit le voile à Noyon de la main de ſaint Médard; elle ſe fixa enſuite à Poitiers, où elle fit bâtir l'abbaye de ſainte-Croix, & où elle mourut le 13 août 587. On a ſon teſtament dans le recueil des conciles, & ſa vie traduite du latin, par Jean Bouchet, procureur à Poitiers, auteur des annales d'Aquitaine. Le Père de Monteil a donné une vie plus moderne de cette ſainte.

RADERUS (MATTHIEU) *Hiſt. litt. mod.*) ſavant jéſuite du Tirol, à qui on doit la publication de la Chronique d'Alexandrie, une bonne édition de ſaint Jean-Climaque, des notes ſur pluſieurs auteurs claſſiques; *Bavaria ſancta & Bavaria pia*; *Viridarium ſanctorum.* Mort en 1634.

RAFAXIS, (*Hiſt. mod.*) c'eſt-à-dire, infidèles. Les Turcs donnent ce nom aux Perſans qui ſuivent une interprétation de l'alcoran un peu différente de la leur. On ſait à quels excès ſe porte, dans toutes les religions, ce qu'on appelle *l'eſprit de*

parti. Les Turcs & les Perſans nous en offrent un exemple frappant. Ceux-là, quoiqu'ennemis des chrétiens & des juifs, ſont néanmoins perſuadés, dans leurs faux principes, que la clémence de Dieu peut s'étendre ſur ces nations infidèles; mais ils ſoutiennent qu'il n'y a point de miſéricorde pour les *Rafaxis*, dont les crimes ſont aux yeux de Dieu, ſoixante & dix fois plus abominables que ceux des autres. (+)

R A G

RAGOTSKI, (FRANÇOIS-LÉOPOLD) *Hiſt. mod.*) accuſé d'avoir voulu ſoulever la Hongrie contre l'empereur, fut mis en priſon à Neuſtadt, en 1701; le 7 novembre de la même année, il ſe ſauva déguiſé en dragon : ſa tête fut miſe à prix; on promit dix mille florins à qui le livreroit vivant, ſix mille à qui apporteroit ſa tête : alors il ſe mit à la tête des mécontens de Hongrie, & par des ſuccès & des actes de rigueur fit repentir les impériaux de leurs violences; il fut proclamé prince de Tranſilvanie en 1704, & protecteur du royaume de Hongrie, juſqu'à l'élection libre qui devoit être faite d'un roi. En 1713, les affaires ayant changé de face, & la Hongrie ayant fait ſa paix avec l'empereur, *Ragotski* vint en France & paſſa enſuite chez les Turcs; retiré à Rodoſto ſur le bord de la mer de Marmara, entre les Dardanelles & Conſtantinople, il y mourut le 8 avril 1735. On a donné ſous ſon nom en 1751, un teſtament politique qu'on ne croit pas être de lui.

RAGOUT. (*Hiſt. rom.*) Quoique le luxe des Romains fût porté fort loin ſur la fin de la république, il eſt à remarquer qu'ils conſervoient encore dans leurs tables des reſtes de leur première frugalité, & leur bonne chère tenoit encore à l'ancienne cuiſine. Cicéron ſe plaint dans la *lettre 26 du liv. VII* à ſes amis, d'une diſſenterie cauſée par l'excès des *ragoûts* qu'il avoit mangés. Quels étoient ces *ragoûts?* Des légumes & toutes ſortes d'herbes; *herbas omnes ita condiunt, ut nihil poſſit eſſe ſuavius.* Ces herbes ſi délicatement apprêtées, étoient des cardes de poirée & des mauves; car, ajoute le conſul de Rome, moi qui ſavois bien m'abſtenir des murènes & des huitres, je n'ai pas ſu me défendre des cardes de poirée ni des mauves : *ità ego qui me facilè oſtreis & muræ-nis abſtinebam, à betâ & malvâ deceptus ſum.* (*D. J.*)

RAGUEAU, (FRANÇOIS) *Hiſt. litt. mod.*) profeſſeur en droit dans l'univerſité de Bourges, mort en 1605, auteur d'un commentaire ſur les coutumes de Berry, & d'un livre intitulé : *Indice des droits royaux.*

RAGUEL, (*Hiſt. ſacr.*) parent & ami de Tobie le père, & beau-père de ſon fils. Son hiſtoire & celle de Sara ſa fille ſont rapportées au livre de Tobie, chapitres 3, 7, 8, 9, 10.

RAGUENET, (FRANÇOIS) *Hiſt. litt. mod.*) l'abbé *Raguenet* ſe fit d'abord connoître dans les lettres par un prix d'éloquence qu'il remporta en 1689 à l'académie françoiſe. Il paroît par les ſujets de ce prix qu'on ne ſe propoſoit alors de former que des prédicateurs, & non, comme aujourd'hui, des orateurs en tout genre. Le ſujet traité par l'abbé *Raguenet* étoit le mérite & la dignité du martyre. Son livre des *monumens de Rome*, ou *Deſcription des plus beaux ouvrages de peinture, de ſculpture & d'architecture de Rome avec des obſervations*, valut à l'auteur des lettres de *cicyen romain*, titre qu'il porta toute ſa vie, & dont on pouvoit dire depuis long temps :

Voyons-en du moins la figure,
Comme on aime à voir la peinture
De quelque belle qui n'eſt plus.

L'abbé *Raguenet* a commencé la grande diſpute qui paroît aujourd'hui ſi décidée, & qui ne fait peut-être que le paroître, ſur la prééminence de la muſique italienne & de la muſique françoiſe; il donne hautement la préférence à la première, jugement qui étonna dans le temps autant que le jugement contraire nous étonneroit aujourd'hui, & contre lequel un auteur nommé Frenuſe écrivit à pluſieurs repriſes. On ſait que le célèbre Rouſſeau a défendu de nouveau avec beaucoup d'éclat la cauſe de l'abbé *Raguenet;* mais, ce que tout le monde peut-être ne ſait pas ou ne ſe rappelle pas, c'eſt que la manie des lettres de cachet nous dominoit tellement alors, que, ſur les plaintes de quelques muſiciens qui repréſentèrent qu'il étoit dangereux de troubler la nation dans l'idée qu'elle ſe faiſoit de ſes plaiſirs, le gouvernement alloit donner une lettre de cachet à Rouſſeau, ſi un homme ſenſé qui ſe trouva là par haſard, n'avoit dit le ſeul mot déciſif en France; c'eſt que cette lettre de cachet ſeroit la plus *ridicule* qui eût jamais été donnée; c'étoit beaucoup dire, mais c'étoit dire vrai.

On a encore de l'abbé *Raguenet* une *hiſtoire de l'ancien teſtament*, une *hiſtoire d'Olivier Cromwel*, une *hiſtoire du vicomte de Turenne.* Mort en 1722.

RAGWALD, (*Hiſt. de Suede.*) roi de Suède, ſuccéda vers l'an 1100 à Ingo, qui fut empoiſonné parce qu'il étoit le fléau des méchans; celui-ci fut aſſaſſiné parce qu'il étoit méchant lui-même. (*M. DE SACY.*)

R A H

RAHAB, (*Hiſt. ſac.*) femme de la ville de Jéricho, qui reçut chez elle & cacha les eſpions de Joſué, & qui, par cette raiſon, fut ſeule

épargnée dans le ſac de Jéricho. On trouve ſon hiſtoire dans le livre de Joſué, chapitres 2 & 6.

R A I

RAIMOND (Voyez RAYMOND.)

RAINALDI, (ODERIC ou ODORIC) *Hiſt. litt. mod.*) c'eſt le continuateur des annales de Baronius; il étoit, ainſi que Baronius, de la congrégation de l'oratoire. Mort vers l'an 1670.

R A J

RAJAH-POURSON, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ce mot ſignifie *roi des prêtres* dans la langue des Indiens du royaume de Camboje. C'eſt le chef ſuprême de tous les talapoins ou prêtres du pays; il réſide à Sombrapour; ſon vicaire ou ſubſtitut s'appelle *tivinia*; il a de plus un conſeil ſacerdotal auquel il préſide, & qui décide ſouverainement de toutes les matières de ſa compétence; elles ſont fort étendues, vu que dans ce pays l'autorité des prêtres s'étend même ſur les choſes civiles. (*A. R.*)

RAJAHS. ſ. m. (*Hiſt. mod.*) C'eſt ainſi que l'on nomme dans l'Indoſtan ou dans l'empire du Mogol, des princes deſcendus des Kuttereys ou de la race des anciens ſouverains du pays, avant que les Tartares monjuls ou mongols en euſſent fait la conquête. Le mot *rajahs* ſignifie *rois;* ils avoient autrefois des états plus ou moins étendus, qu'ils gouvernoient avec une autorité abſolue; depuis que les Mahométans ont fait la conquête de l'Indoſtan, la plûpart des princes ou ſouverains de cette contrée furent obligés de ſe ſoumettre à leurs vainqueurs qui les rendirent vaſſaux & tributaires. D'autres *rajahs* ſe retirèrent dans des lieux inacceſſibles où ils vivent dans l'indépendance; ils font des courſes ſur les terres de l'obéiſſance du grand-mogol; lorſqu'ils font ces ſortes d'expéditions, ils ont ſous leurs ordres des ſoldats courageux & déterminés que l'on nomme *rajahpoutes*, c'eſt-à-dire, *fils de rajahs;* ils ſont deſcendus des anciens nobles de l'Inde, parmi eux le métier de la guerre eſt héréditaire. Ces *rajahpoutes* ſont exercés aux fatigues & à la diſcipline militaire; les *rajahs* leur accordent des terres à condition d'être toujours prêts à monter à cheval ſur l'ordre qu'ils leur donnent, d'où l'on voit que ce ſont des eſpèces de feudataires. Le grand-mogol tient pluſieurs de ces *rajahs* à ſon ſervice, tant à cauſe de la bonté de leurs troupes, que pour tenir en bride les gouverneurs des provinces, les omrahs ou ſeigneurs de ſecours & les autres *rajahs* qui ne dépendent point de lui. Le plus conſidérable des *rajahs* qui ſont au ſervice du grand-Mogol eſt celui de Seduſſia, dont la capitale s'appelle *Ujépour;* il prétend deſcendre de Porus qui fut vaincu par Alexandre le grand. Tous les princes de ſa famille prennent le titre de *rana*, ce qui ſignifie *homme de bonne mine.* Il peut mettre ſur pied 250000 hommes. Les *rajahs* de Rator & de Chaga ſont auſſi très-puiſſans; tous ces princes ſont idolâtres. (*A. R.*)

R A K

RAKKUM, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſpèce de dard fait de bois ou de fer, dont les Hottentots ſe ſervent & qu'ils lancent avec une adreſſe admirable, au point qu'ils ne manquent preſque jamais leur but. Ils ſe ſervent de cette arme à la chaſſe & dans leurs guerres.

R A L

RALEIGH ou **RAWLEGH** (WALTER), (*Hiſt. d'Angleterre*) nom que Thomas Corneille n'auroit pas dû flétrir dans ſa tragédie du *comte d'Eſſex*, eſt celui d'un des plus grands capitaines de mer ſous le regne d'Eliſabeth. Ce fut lui qui en 1584 introduiſit la première colonie angloiſe dans le pays de l'Amérique ſeptentrionale qu'on appelloit alors Mocoſa, & qu'il appella *Virginie* pour faire ſa cour à Eliſabeth, & en l'honneur, dit M. de Fontenelle, de la plus douteuſe de toutes les qualités de cette reine; il fut ſouvent employé contre les Eſpagnols dans cette partie du monde & toujours avec ſuccès; en 1592, avec des forces inférieures, il eut ſur eux beaucoup d'avantages; il fit pluſieurs priſes, il leur enleva ſur-tout une caraque eſtimée deux millions de livres ſterling; en 1595, il attaqua les Eſpagnols dans l'île de la Trinité, brûla la ville de Saint-Joſeph, fit priſonnier le gouverneur, s'avança ſur la rivière d'Orenoque, & brûla encore la ville de Comana; en 1597, il acquit auſſi beaucoup de gloire aux dépens des Eſpagnols. La reine d'Angleterre ne fut point ingrate à ſon égard; elle le combla d'honneurs, le fit capitaine de ſa garde, lui fit épouſer une de ſes dames d'honneur. Sous Jacques I, il tomba dans la diſgrace, il paroît qu'il fut la victime de l'envie & de la calomnie; on l'accuſa d'avoir voulu mettre ſur le trône Arabelle Stuart au préjudice de Jacques; on lui fit ſon procès, il fut condamné à perdre la tête. Le roi eut honte d'uſer d'une telle rigueur ou d'une telle injuſtice envers un homme qui avoit ſi bien ſervi l'état; mais il ne lui rendit point la liberté, il le retint treize ans enfermé à la tour de Londres; en 1616, il l'en fit ſortir pour une expédition à la côte d'Or & ſur les côtes de la Guiane. Quoique l'expédition n'eût pas réuſſi, elle avoit inquiété les Eſpagnols, & Jacques I, qui étoit beaucoup moins leur ennemi que ne l'avoit été la reine Eliſabeth, eut la lâche foibleſſe d'accorder à leurs lâches ſollicitations la tête de ce général qu'ils redoutoient & dont ſa patrie avoit beſoin; on exécuta l'ancien arrêt qui n'avoit point été annullé,

comme ſi un arrêt de mort ne devoit pas être cenſé annullé par un ſurſis de quatorze ou quinze ans, car ce ne fut qu'en 1618 qu'il fut exécuté. *Raleigh*, toujours utile, avoit employé le temps de ſa priſon à compoſer ſon *Hiſtoire du monde*, ouvrage ſavant; il n'en publia d'abord qu'une partie, il ne fut pas content du ſuccès, il jetta au feu le reſte de l'ouvrage; on a de lui encore une relation de la découverte de la Guyane.

R A M

RAM ou BRAMA, ſ. m. (*Hiſt. mod. Mythol.*) c'eſt le nom que les idolâtres de l'Indoſtan donnent au principal des trois dieux du premier ordre, qui ſont l'objet de leur culte; les deux autres ſont *Viſtnou* & *Ruddiren*. La religion primitive des Indiens n'admettoit qu'un ſeul dieu. Il paroît par le livre appellé *vedam*, qui contient leur loi & leur théologie, que l'Etre ſuprême créa *ram* ou *Brama*; malgré cela leur religion s'étant corrompue, & ayant dégénéré en idolâtrie, les bramines ou prêtres ſubſtituèrent un grand nombre de divinités ridicules au ſeul dieu de l'univers, que les Indiens adoroient dans les temps les plus reculés. Telle fut la ſource de la fortune de *Brama*, de créature il devint dieu. Les différentes ſectes des idolâtres de l'Indoſtan attribuent des origines ridicules à ce dieu. Quelques-uns croyent qu'il fut créé le premier & qu'il doit être préféré à Viſtnou & à Ruddiren; d'autres au contraire donnent la préférence à l'un de ces derniers; quoi qu'il en ſoit de ces importantes querelles, on dit que le Tout-puiſſant après avoir créé *Brama*, lui donna le pouvoir de créer l'univers & tous les êtres qui s'y trouvent; en conſéquence, il créa les différens mondes & les hommes; il ſe repoſa ſur des miniſtres ou dieux ſubalternes, du ſoin des créations de détail, telles que les plantes, les herbes, *&c.* Les Malabares au contraire prétendent que la faculté de créer lui fut donnée par Viſtnou, quoique d'autres aſſurent que ce dernier n'a eu dans ſon département que le ſoin de veiller à la conſervation des êtres créés par *ram* ou *Brama*. Quant aux bramines ou prêtres qui prétendent tirer leur origine de *Brama*, ils ſoutiennent ſa primauté, & diſent que le Tout-puiſſant lui donna le pouvoir de créer & de gouverner l'univers. Ils ajoutent que Dieu, ſemblable à un grand roi, dédaigne de ſe mêler des affaires de ce monde qu'il fait gouverner par des miniſtres. La fonction de *Brama* eſt, ſelon eux, de fixer la bonne ou la mauvaiſe fortune, le temps de la durée de la vie, en un mot, tous les événemens qui arrivent dans les huit mondes; pour le ſoulager on lui donne un grand nombre de ſubdélégués & un premier miniſtre qui préſide ſur eux. Suivant les fictions des bramines, le dieu *Brama* fut créé avec cinq têtes, mais il ne lui en reſte que quatre, parce que Viſtnou, ſuivant les uns, & Ruddiren ou Iſſuren, ſuivant les autres, lui coupa une de ces têtes. Suivant les ſectateurs de *Brama*, ce dieu réſide dans *Brama-logum*, qui eſt le huitième ciel, c'eſt-à-dire, le plus proche de celui où réſide le dieu ſuprême. *Brama*, ſelon eux, eſt ſujet à la mort, & quelques-uns même prétendent qu'il meurt & revient à la vie tous les ans. On lui donne deux femmes; la première eſt *Saraſvati*, qui eſt ſa propre fille; la ſeconde s'appelle *Quiatri*. De la première il eut un fils nommé *Dacha*; il en eut un autre qui fut produit par le ſang qui découla de ſa tête coupée, on l'appelle *Sagatrakavashen*, il a cinq cents têtes & mille bras. *Brama* eut encore un autre fils appellé *Kaſſiopa*, qui fut le père des bons & des mauvais anges. Quoique ſuivant le *vedam*, ou livre de la loi, *Brama* ait été créé le premier, il y a une ſecte de Banians qui lui refuſe les honneurs divins. (*A. R.*)

RAMADANS ou RAMAZAN, ſ. m. (*Religion des Turcs.*) nom de la lune, pendant laquelle les Turcs font le carême avec un jeûne auſſi patient qu'auſtère; ni la condition des perſonnes, ni la longueur des jours, ni la chaleur, ni la fatigue du travail ne les diſpenſent de cette abſtinence. Dans la marche des troupes, où il ſemble que l'exercice de la guerre bannit celui des inſtitutions religieuſes, les ſoldats turcs qui fatiguent beaucoup en paſſant les déſerts de l'Arabie pétrée, jeûnent avec autant de rigueur que les perſonnes les plus oiſives. Voici les détails que Tournefort donne du *ramazan* ou carême des Turcs, car le nom du mois a paſſé à celui de leur carême.

Le carême, dit-il, a été établi pendant la lune de *ramazan*, parce que Mahomet publia que l'alcoran lui avoit été envoyé du ciel dans ce temps-là. Le jeûne qu'il ordonna eſt différent du nôtre, en ce qu'il eſt abſolument défendu, durant tout le cours de cette lune, de manger, de boire, ni de mettre aucune choſe dans la bouche, pas même de fumer, depuis que le ſoleil ſe lève juſqu'à ce qu'il ſoit couché. En récompenſe, tant que la nuit dure, ils peuvent manger & boire, ſans diſtinction de viande ni de boiſſon, ſi l'on en excepte le vin, car ce ſeroit un grand crime d'en goûter, & ce crime ne s'expioit autrefois qu'en jettant du plomb fondu dans la bouche des coupables; on n'eſt pas ſi ſévère aujourd'hui, mais on ne laiſſeroit pas d'être puni corporellement. L'eau-de-vie n'eſt pas épargnée la nuit pendant ce temps de pénitence, encore moins le ſorbet & le café; il y en a même qui, ſous prétexte de pénitence, ſe nourriſſent alors plus délicieuſement que tout le reſte de l'année.

L'amour-propre, qui eſt ingénieux par-tout, leur inſpire de faire meilleure chère dans les temps deſtinés à la mortification; les confitures conſolent l'eſtomac des dévots, quoiqu'elles ne ſoient ordinairement qu'au miel & au réſiné. Les riches

obſervent le carême auſſi ſévèrement que les pauvres, les ſoldats de même que les religieux, & le ſultan comme un ſimple particulier. Chacun ſe repoſe pendant le jour, & l'on ne penſe qu'à dormir, ou au moins à éviter les exercices qui altèrent, car c'eſt un grand ſupplice que de ne pouvoir pas boire de l'eau pendant les grandes chaleurs. Les gens de travail, les voyageurs, les campagnards ſouffrent beaucoup; il eſt vrai qu'on leur pardonne de rompre le jeûne, pourvu qu'ils tiennent compte des jours, & à condition d'en jeûner par la ſuite un pareil nombre, quand leurs affaires le leur permettront; tout bien conſidéré, le carême chez les Muſulmans n'eſt qu'un dérangement de leur vie ordinaire.

Quand la lune de Caban, qui précède immédiatement celle de *ramaçan*, eſt paſſée, on obſerve avec ſoin la nouvelle lune. Une infinité de gens de toutes ſortes d'états ſe tiennent ſur les lieux élevés, & courent avertir qu'ils l'ont apperçue; les uns agiſſent par dévotion, les autres pour obtenir quelque récompenſe. Dès le moment qu'on eſt aſſuré du fait, on le publie par toute la ville, & on commence à jeûner. Dans les endroits où il y a du canon, on en tire un coup au coucher du ſoleil. On allume une ſi grande quantité de lampes dans les moſquées, qu'elles reſſemblent à des chapelles ardentes, & l'on prend ſoin de faire de grandes illuminations ſur les minarets pendant la nuit.

Les Muezins, au retour de la lune, c'eſt-à-dire, à la fin du jour du premier jeûne, annoncent à haute voix qu'il eſt temps de prier & de manger. Les pauvres Mahométans, qui ont alors le goſier fort ſec, commencent à avaler de grandes potées d'eau, & donnent avidement ſur les jattes de ris. Chacun ſe régale avec ſes meilleures proviſions, & comme s'ils appréhendoient de mourir de faim, ils vont chercher à manger dans les rues, après s'être bien raſſaſiés chez eux; les uns courent au café, les autres au ſorbet. Les plus charitables donnent à manger à tous ceux qui ſe préſentent. On entend les pauvres crier dans les rues: je prie Dieu qu'il rempliſſe la bourſe de ceux qui me donneront pour remplir mon ventre. Ceux qui croyent raffiner ſur les plaiſirs, ſe fatiguent la nuit autant qu'ils peuvent, pour mieux repoſer le jour, & pour laiſſer paſſer le temps du jeûne ſans en être incommodés. On fume donc pendant les ténèbres après avoir bien mangé; on joue des inſtrumens; on voit jouer les marionnettes à la faveur des lampes.

Tous ces diverti[illegible]emens durent juſqu'à ce que l'aurore éclaire aſſez pour diſtinguer, comme ils diſent, un fil blanc d'avec un fil noir; alors on ſe repoſe, & l'on donne le nom de *jeûne* à un ſommeil tranquille qui dure juſqu'à la nuit. Il n'y a que ceux que la néceſſité oblige de travailler, qui vont à leur ouvrage ordinaire. Où eſt donc ſelon eux l'eſprit de mortification qui doit purifier l'ame des Muſulmans? Ceux qui aiment la vie déréglée ſouhaiteroient que ce temps de pénitence durât la moitié de l'année, d'autant mieux qu'il eſt ſuivi du grand *bairam*, pendant lequel, par une alternative agréable, on dort toute la nuit, & l'on ne fait que ſe réjouir tant que le jour dure. (*D. J.*)

RAMAZZINI, (BERNARDIN) *Hiſt. litt. mod.*) médecin italien célèbre du dernier ſiècle, qui exerça ſon art avec ſuccès à Carpi ſa patrie, & à Rome, puis à Modène & à Padoue, où de plus il l'enſeigna. Il ſongeoit à tout le monde; on a de lui un traité de la conſervation de la ſanté des princes, mais on en a un auſſi ſur les maladies des artiſans: un de ſes principes étoit que, pour conſerver la ſanté, *il falloit varier ſes occupations & ſes exercices.* Né en 1633, mort en 1714.

RAMBOUILLET, (D'ANGENNES DE) *Hiſt. de France*) noble & ancienne maiſon françoiſe, qui a tiré ſon nom de la terre d'Angennes dans le Thimerais.

1°. Un d'Angennes fut tué à la bataille d'Azincourt en 1415.

2°. Regnault d'Angennes, ſeigneur de *Rambouillet*, fut chambellan de Charles VI. En 1392, il fut fait capitaine du château du Louvre; en 1404, premier chambellan & capitaine des gardes du dauphin, Louis, duc de Guyenne. En 1413, il fut fait priſonnier par les factieux de Paris; devenu libre & rétabli dans le gouvernement du château du Louvre, il le remit en 1415 au duc de Guyenne, dont il reçut une gratification en conſidération de ſes ſervices, & *de ce qu'il l'avoit enſeigné au fait de la jouxte, & avoit été le premier contre qui il s'étoit eſſayé & avoit jouxté.*

3°. Jean d'Angennes, fils de Regnault, défendit en 1417, pendant dix mois contre les Anglois, la ville de Cherbourg. On dit que le roi d'Angleterre, l'ayant pris dans Rouen, lui fit trancher la tête.

4°. Jean d'Angennes II, ſon fils, prit d'aſſaut la ville de Mantes ſur les Anglois en 1442, & en fut fait gouverneur ainſi que d'Angoulême.

5°. Jacques d'Angennes, ſon petit-fils, ſeigneur de *Rambouillet* comme les précédens, chevalier de l'ordre du roi, capitaine des gardes des rois François I, Henri II, François II & Charles IX; lieutenant-général des armées & gouverneur de Metz, eut neuf fils dont cinq ont formé autant de branches; nous ne parlerons, ſuivant notre méthode ordinaire, que de ceux qui ont joué un rôle dans l'hiſtoire; tels furent:

6°. Le cardinal de *Rambouillet*, Charles d'Angennes, évêque du Mans, ambaſſadeur à Rome, qui ſe trouva en 1563 à la clôture du concile de Trente, & aſſiſta en 1583 à un concile de la

province de Tours, aſſiſta auſſi aux conclaves pour l'élection & de Grégoire XIII en 1583, & de Sixte-Quint en 1585. Il mourut le 23 mars 1587, à Corneto, dont Sixte-Quint lui avoit donné le gouvernement; ſous ſon épiſcopat, les proteſtans prirent la ville du Mans, & en pillèrent la cathédrale.

7°. Renaud d'Angennes, ſon frère, dit *le jeune Rambouillet*, fut tué à une eſcarmouche devant Feſſan en Piémont; *vaillant jeune homme*, dit Brantôme, *qui entra ſi avant dans la porte, qu'il y fut tué.*

8°. Nicolas d'Angennes, ſeigneur de *Rambouillet*, ambaſſadeur extraordinaire en Angleterre en 1566 ſous Charles IX; gentilhomme de la chambre, capitaine des gardes, chambellan ordinaire de Henri III, nommé chevalier de l'ordre du Saint-Eſprit le 31 décembre 1580, & gouverneur de Metz le 21 février 1582. « M. de *Rambouillet* » étoit un homme droit, qui alloit toujours au » bien de l'état ſans aucunes conſidérations d'in» térêt ». Tel eſt le témoignage que lui rend un homme qui ne prodigue pas l'éloge en général, ni en particulier l'éloge dont il s'agit : c'eſt le fameux duc de Sully; il raconte comment le marquis de *Rambouillet* concourut avec lui en 1589 à la réconciliation & à la réunion des rois Henri III & Henri IV; M. de Thou & Davila parlent auſſi très-avantageuſement du marquis de *Rambouillet*.

9°. Il eut pour fils Charles d'Angennes, marquis de *Rambouillet* & de Piſani, maître de la garderobe du roi, nommé chevalier de ſes ordres le 31 décembre 1619, conſeiller d'état d'épée, colonel-général de l'infanterie italienne; il fut fait en 1620 maréchal de camp; en 1627, il fut envoyé comme ambaſſadeur extraordinaire en Piémont & en Eſpagne. Mort à Paris le 26 février 1652.

10°. Ce dernier fut père de Léon-Pompée d'Angennes, marquis de Piſani, tué à la bataille de Nortlingue en 1645.

11°. Et de la fameuſe Julie-Lucie d'Angennes, marquiſe de *Rambouillet* & de Piſani, ducheſſe de Montauſier, gouvernante du dauphin, fils de Louis XIV, & dame d'honneur de la reine Marie-Thérèſe d'Autriche. (Voyez l'article *Montauſier*) C'étoit du temps de la ducheſſe de Montauſier & de la marquiſe de *Rambouillet* ſa mère, que l'hôtel de *Rambouillet* étoit dans ſon éclat, & tenoit le ſceptre de l'eſprit & du goût.

« La ſage Julie d'Angennes, dit Fléchier, avoit » recueilli cette ſucceſſion ſpirituelle..... Elle fut » admirée dans un âge où les autres ne ſont pas » encore connues; elle eut de la ſageſſe en un » temps où l'on n'a preſque pas encore de la » raiſon; on lui confia les ſecrets les plus impor» tans dès qu'elle fut en âge de les entendre; » ſon naturel heureux lui tint lieu d'expérience » dès ſes plus tendres années, & elle fut capable » de donner des conſeils en un temps où les » autres ſont à peine capables d'en recevoir..... » Pour être illuſtre, il ſuffiſoit d'avoir été élevé » par madame la marquiſe de *Rambouillet*. Ce nom » capable d'imprimer du reſpect dans tous les » eſprits où il reſte encore quelque politeſſe, ce » nom qui renferme je ne ſais quel mêlange de » la grandeur romaine & de la civilité françoiſe, » ce nom, dis-je, n'eſt-il pas un éloge abrégé & » de celle qui l'a porté, & de celles qui en ſont » deſcendues? C'étoit d'elle que l'admirable Julie » tenoit cette grandeur d'ame, cette bonté ſin» gulière, cette prudence conſommée, cette piété » ſincere, cet eſprit ſublime & cette parfaite con» noiſſance des choſes qui rendirent ſa vie ſi » éclatante.

» Vous dirai-je qu'elle pénétroit dès ſon enfance » les défauts les plus cachés des ouvrages d'eſ» prit, & qu'elle en diſcernoit les traits les plus » délicats? Que perſonne ne ſavoit mieux eſti» mer les choſes louables, ni mieux louer ce qu'elle » eſtimoit? Qu'on gardoit ſes lettres comme le » vrai modèle des penſées raiſonnables & de la » pureté de notre langue? Souvenez-vous de ces » cabinets que l'on regarde encore avec tant de » vénération, où l'eſprit ſe purifioit, où la vertu » étoit révérée ſous le nom de l'incomparable » Arténice, où ſe rendoient tant de perſonnes » de qualité & de mérite, qui compoſoient une » cour choiſie, nombreuſe ſans confuſion, modeſte » ſans contrainte, ſavante ſans orgueil, polie » ſans affectation. Ce fut-là que tout enfant qu'elle » étoit, elle ſe fit admirer de ceux qui étoient » eux-mêmes l'ornement & l'admiration de leur » ſiècle ».

Madame Deshoulières, dans ſon idylle élégiaque ſur la mort de M. le duc de Montauſier, s'exprime ainſi :

Sur les ſombres bords
Montauſier a rejoint ſa divine Julie ;
Tous deux, malgré cette eau qui fait que tout s'oublie,
Sentent encor de doux tranſports,
Et tous deux ſont ſuivis de ces illuſtres morts,
Qui, dans une ſaiſon aux muſes plus propice,
Firent de leurs charmans accords
Retentir ſi long-temps le palais d'Arténice.

D'autres écrivains ont été moins favorables à l'hôtel de *Rambouillet*. (Voyez l'article *Scudéri*.) mademoiſelle.) La ducheſſe de Montauſier mourut à Paris le 15 novembre 1671.

12°. Claude d'Angennes, grand-oncle de la ducheſſe de Montauſier, frère du cardinal de *Rambouillet* & de Renaud & Nicolas d'Angennes, fut d'abord évêque de Noyon & le fut depuis du Mans après la mort du cardinal de *Rambouillet*; il fut comme ſes frères, employé en différentes ambaſſades. Fléchier parle de ces cinq freres de cette illuſtre maiſon de *Rambouillet* d'Angennes, « trois chevaliers des ordres du roi, un cardinal

» & un évêque, tous ambaſſadeurs en même temps, » qui rempliſſoient de l'éclat de leurs vertus d'ſfé» rentes preſque toutes les cours de l'Europe ». Claude d'Angennes fut envoyé à Florence & à Rome du temps du pape Pie V, & ſaint Charles Borromée fait ſon éloge dans une de ſes lettres; il y retourna du temps de Sixte-Quint, chargé de la commiſſion délicate d'annoncer à ce pontife & d'excuſer auprès de lui l'aſſaſſinat du duc & du cardinal de Guiſe; il fut conſeiller d'état. Mort au Mans le 15 mai 1601.

13°. Louis d'Angennes, marquis de Maintenon, encore un de ces cinq frères ambaſſadeurs, fut envoyé en Eſpagne en qualité d'ambaſſadeur extraordinaire, il fut auſſi conſeiller d'état; il fut d'ailleurs grand-maréchal des logis.

14°. Un de ſes fils, évêque de Bayeux, mourut le 14 mai 1647.

15°. Un autre de ſes fils, Louis d'Angennes, fut tué au ſiége de l'Ecluſe en 1604.

16°. Charles-François d'Angennes, marquis de Maintenon, gouverneur de l'île de Marie-Galande en Amérique, depuis 1679 juſqu'au premier janvier 1686, eſt celui qui a vendu le marquiſat de Maintenon à la femme célèbre qui en a porté le nom, & que les plaiſans de cour appelloient madame de *Maintenant*.

17°. Encore un autre des cinq frères ambaſſadeurs, François d'Angennes, ſeigneur de Montlouet, maréchal de camp, fut ambaſſadeur en Suiſſe.

18°. Enfin le cinquième, Jean d'Angennes, ſeigneur de Poigny, fait chevalier des ordres du roi le 31 décembre 1585, fut envoyé en ambaſſade auprès du roi de Navarre, qui fut depuis Henri IV, auprès du duc de Savoye & en Allemagne.

19°. Son fils, Jacques d'Angennes, fut auſſi ambaſſadeur, fut envoyé en cette qualité en Angleterre en 1634, & mourut près de Londres le 7 janvier 1637.

20°. Charles d'Angennes, marquis de Poigny, connu ſous le nom de *comte d'Angennes*, brigadier des armées du roi, fut bleſſé au combat d'Oudenarde le 11 juillet 1708, & tué à la bataille de Malplaquet le 11 ſeptembre 1709.

21°. Philippe d'Angennes, ſeigneur du Fargis, fut tué au ſiége de Laval en 1590. C'étoit auſſi un des neuf fils de Jacques. (Voyez l'article 5.)

22°. Charles d'Angennes, ſon fils, ſeigneur du Fargis, fut maréchal de camp, conſeiller d'état, ambaſſadeur en Eſpagne; c'eſt le mari de la célèbre madame du Fargis, Madeleine de Silly, dame d'atours de la reine Anne d'Autriche, laquelle fut diſgraciée & obligée de quitter la France pour ſon attachement à cette princeſſe; elle mourut dans ſon exil pendant la tyrannie du cardinal de Richelieu, à Louvain en 1639.

23°. Leur fils, Charles d'Angennes, comte de la Rochepot, fut tué à vingt-ſix ans, le 2 août 1640, à l'attaque des lignes d'Arras.

RAMBURES, (*Hiſt. de Fr.*) nom d'une illuſtre & ancienne maiſon de Picardie.

1°. Jean, ſire de *Rambures*, étoit gouverneur de Guiſe, dès le commencement du quatorzième ſiècle.

2°. André, ſire de *Rambures*, ſon arrière petit-fils, chambellan du roi Charles VI, mourut à l'expédition du château de Merch près Calais en 1405.

3°. David, ſire de *Rambures*, fils du précédent, chambellan de Charles VI comme ſon père, & grand-maître des arbalétriers de France, après avoir rendu les ſervices les plus ſignalés aux rois Jean, Charles V & Charles VI, fut tué en 1415 à la funeſte bataille d'Azincourt, avec ſes trois fils, Jean, Hugues & Philippe de *Rambures*.

4°. Il ne lui reſta qu'André II, ſire de *Rambures*, maître des eaux & forêts de Picardie, qui ſervit pendant près de trente ans Charles VI & Charles VII dans une multitude de ſiéges & de combats; il ne paroît pas qu'il ait pouſſé ſa carrière au-delà du ſiége de Pont-Audemer en 1449.

5°. Jacques, ſon fils, fut fait chevalier à ce même ſiége, & ſervit le roi Louis XI dans la guerre du bien public en 1465.

6°. André, fils de Jean III, ſire de *Rambures*, mourut à la priſe de Gravelines en 1558.

7°. Oudart, un de ſes frères d'un ſecond lit, fut tué à l'aſſaut de Rouen, en 1562.

8°. Geoffroi de *Rambures*, ſeigneur de Ligni ſur Canche, neveu des deux précédens, fut tué en 1608 par le ſeigneur de Mareuil ſon beau-frère.

9°. Un de ſes fils, chevalier de Malte (Guillaume de *Rambures*) fut fait priſonnier par les Turcs en 1605, racheté en 1607, & tué en 1608.

10°. Charles de *Rambures*, frère aîné de Geoffroi, chevalier des ordres du roi, gouverneur de Dourlens & du Crotoy, fut diſtingué parmi tant de braves de la maiſon de *Rambures*, par l'épithète du *brave Rambures*; il mourut le 13 janvier 1633, après avoir été obligé de ſe faire couper le bras droit pour deux anciennes bleſſures reçues, l'une quarante-trois ans auparavant, à la bataille d'Ivry, l'autre trente-ſix, au ſiége d'Amiens en 1597.

11°. Jean V, un des fils de Charles, maréchal de camp & gouverneur de Dourlens, meſtre de camp du régiment des Gardes, mourut quatre ans après ſon père, des bleſſures qu'il avoit reçues dans une ſortie au ſiége de la Capelle en 1637.

12°. Louis-Alexandre, marquis de *Rambures*, neveu du précédent, colonel d'un régiment d'infanterie, fut tué en Alſace en 1679, à l'âge de dix-huit ans, d'un coup de mouſquet qu'il reçut à la tête dans une décharge que quelques ſoldats faiſoient de leurs armes.

Par ſa mort fut éteinte cette maiſon de *Rambures*, qui, plus qu'aucune autre, avoit fourni à l'état de nobles & généreuſes victimes.

RAMEAU. (JEAN-PHILIPPE) *Hiſt. mod.*) Ce muſicien, homme de génie, naquit à Dijon le 25 ſeptembre 1683; il fut cinquante ans obſcur, & toute cette partie de ſa vie eſt ignorée même de ſes parens & de ſes amis. On ſait ſeulement que dans ſa jeuneſſe il avoit été à Milan où il étoit reſté peu de temps, & qu'avant de ſe fixer à Paris, il y avoit fait un premier voyage; « C'étoit, dit un de ſes hiſtoriens panégyriſtes, (M. Chabanon) c'étoit, pour ainſi dire, le » premier coup d'œil d'un grand capitaine qui » venoit reconnoître le champ de bataille où bien» tôt il devoit combattre & triompher ». L'orgue de la cathédrale de Clermont en Auvergne exerçoit obſcurément ſes talens; ſon père étoit un organiſte d'un talent ordinaire; Catherine *Rameau* ſa ſœur enſeignoit la muſique & avoit quelque talent pour le clavecin; Claude *Rameau* leur frère ſe diſtingua parmi les organiſtes de ſon temps. Ce fut lui qui céda l'orgue de la cathédrale de Clermont à Jean-Philippe; celui-ci avoit fait un bail avec le chapitre de cette cathédrale, mais le deſir de la perfection, & ce beſoin que les grands talens ont de Paris, le rappellant dans cette capitale où il avoit déjà paru, il ſe repentit de s'être lié par un bail, & il en demanda la réſiliation au chapitre, mais la ſupériorité même de ſes talens s'oppoſoit à ſes deſirs, & rendoit le chapitre inflexible,

Te decor iſte quod optas
Eſſe vetat, votoque tuo tua forma repugnat.

Rameau eut recours à un moyen ſingulier, ce fut d'ôter à ſes talens l'attrait qui lui ôtoit ſa liberté; tantôt il ne faiſoit que mettre la main ſur le clavier, & il diſparoiſſoit, tantôt il prolongeoit le jeu de l'orgue bien au-delà du terme preſcrit, & affectoit de ne ſe rendre à aucun des ſignaux qui devoient le faire ceſſer; il tiroit de cet inſtrument les ſons les plus déſagréables, les diſſonances les plus aigres, & il mettoit dans ce charivari déchirant une recherche, un art qui atteſtoient également & ſa capacité, & ſa mauvaiſe volonté; à tous les reproches du chapitre il répondoit qu'il ne joueroit jamais autrement, s'il n'obtenoit ſa liberté. Il l'obtint enfin par ſa perſévérance dans cet étrange artifice; alors jouant pour la dernière fois, il mit dans ſon jeu tant d'agrément & de perfection, que cet acte de ſa reconnoiſſance envers le chapitre ne ſervit qu'à inſpirer des regrets.

Dans le premier voyage qu'il avoit fait à Paris, il avoit entendu aux Cordeliers l'organiſte Marchand; il fut frappé des beautés de ſon exécution, mais il reconnut que cet excellent artiſte étoit un muſicien médiocre; il alla cependant lui rendre viſite, & mettre ſes propres talens ſous la protection d'un maître ſi célebre; Marchand lui fit des offres de ſervice, mais quand il eut vu ſes pièce d'orgue, il devint jaloux, & ne voulut plus s'employer pour lui.

On a vu dans le mercure du mois de mars 1367, une lettre que *Rameau* écrivit à M. de la Motte pour lui demander des paroles d'opéra; cette lettre, datée du 25 octobre 1727, & que M. Maret, autre panégyriſte de *Rameau*, a inſérée dans ſes notes, ne put rien obtenir, quoique M. *Rameau* n'eût rien oublié de ce que la modeſtie pouvoit permettre pour donner une idée avantageuſe de ſes talens; mais il n'avoit que des cantates à citer pour tous titres; *Hippolyte & Aricie* n'avoit point encore paru.

Ce fut l'abbé Pellegrin qui dédommagea *Rameau* des refus de M. de la Motte; mais ſans l'indigence de cet abbé, dit M. Maret, « ce ſavant compo» ſiteur n'eût peut-être jamais trouvé l'occaſion » de déployer tous ſes talens; ce qui rend cette » conjecture très-probable, c'eſt que le poete » exigea du muſicien un billet de cinq cents » livres, & qu'il ne livra l'opéra d'*Hippolyte & » Aricie* qu'après avoir reçu ce billet; mais s'il » eut à ſe reprocher d'avoir montré tant de dé» fiance au grand *Rameau*, qu'il répara bien ſon » injuſtice, & que cette eſpèce de taxe fit d'hon» neur à ſon goût! le premier acte de cet opéra » fut répété chez M. de la Pouplinière, l'abbé » Pellegrin étoit préſent à cette répétition; frappé » de la beauté de la muſique, il courut embraſſer » l'auteur & déchira le billet, en s'écriant qu'un » pareil muſicien n'avoit pas beſoin de caution.

M. le prince de Conti ayant demandé à Campra ce qu'il penſoit de cet opéra, ce muſicien lui répondit: *Monſeigneur, il y a dans cet opéra aſſez de muſique pour en faire ſix.* On aſſure que le ſuccès de l'opéra de *Caſtor & Pollux* inſpira tant de jalouſie à Mouret, qu'il en perdit la tête, & qu'on fut obligé de l'enfermer à Charenton, où dans ſes accès de folie, il chantoit continuellement le beau chœur des démons du quatrième acte:

Qu'au feu du tonnerre
Le feu des enfers
Déclare la guerre, &c.

M. Maret rapporte d'autres traits de la jalouſie des muſiciens, traits qui les aviliſſent moins qu'ils n'honorent ſon héros; il expoſe le fameux ſyſtême de la baſe fondamentale de *Rameau*; il rend compte des contradictions qu'éprouva ce ſyſtême, & des divers écrits auxquels il donna lieu.

Parmi les ouvrages compoſés pour ou contre *Rameau*, M. Maret n'a point oublié l'excellent extrait qu'une femme, également diſtinguée par ſes talens & par ſon caractere, a donné du ſyſtême muſical

muſical de ce grand maître qui fut le ſien. On peut voir cet extrait dans le n°. 179 du *pour & contre* de l'abbé Prévôt, année 1737.

M. Maret ne diſſimule pas que *Rameau* fut accuſé d'être peu ſociable. « Les gens médiocres, » dit-il, ſont forcés de polir exactement leur ſur- » face, mais les hommes de génie dédaignent » cette attention qu'ils croyent, peut-être mal-à- » propos, au-deſſous d'eux; auſſi la plupart des » grands hommes partagent-ils ce reproche avec » M. *Rameau*; Malherbe étoit bruſque dans ſa » converſation & dans ſes manières.

» Milton avoit une humeur biſarre & impé- » rieuſe.

» Michel-Ange étoit ſi ſombre & ſi peu ſociable, » qu'il ſe promenoit toujours ſeul, & cherchoit » les promenades les plus ſolitaires.

» Lulli étoit bruſque & peu poli.

» Le grand Corneille étoit naturellement mé- » lancolique, il avoit l'humeur bruſque & quel- » quefois rude en apparence; il avoit l'ame fière » & indépendante, nulle ſoupleſſe, nul manège.

» En ſubſtituant au nom de Corneille celui de » *Rameau*, on aura le véritable portrait de ce » célèbre muſicien; l'un & l'autre auroient cru » s'avilir en ſollicitant des graces; & quoiqu'on » accuſât *Rameau* d'aimer l'argent (on en a auſſi accuſé Corneille), cette paſſion ne put jamais » l'engager à plier, pour quelque motif que ce » fût ».

Rameau avoit épouſé Marie-Louiſe Mangot, dont le goût & les talens pour la muſique formoient un trait important de conformité entre eux. La ſœur de madame *Rameau*, religieuſe dominicaine à Poiſſy, étoit, dit-on, une des plus belles voix qu'il y eût en France. M. *Rameau*, mort le 23 août 1764, a laiſſé trois fils, M. Claude-François *Rameau*, écuyer (M. *Rameau* avoit eu des lettres de nobleſſe) & valet de chambre du roi; dame Marie-Louiſe *Rameau*, religieuſe au couvent de la viſitation de Sainte-Marie à Montargis, & dame Marie-Alexandrine *Rameau*, mariée depuis la mort de ſon père à M. François-Marie de Gauthier, mouſquetaire du roi de la première compagnie.

M. *Rameau* étoit de l'académie de Dijon, dont M. Maret étoit ſecrétaire perpétuel; c'eſt à ce titre que M. Maret a prononcé l'éloge de M. *Rameau* dans une ſéance publique de cette académie. C'eſt à titre d'amateur & d'admirateur que M. de Chabanon l'a célébré; il regarde la repréſentation d'*Hippolyte & Aricie*, donnée en 1733, comme l'époque de la réforme du théâtre lyrique. M. *Rameau* n'avoit fait juſques-là qu'un livre de pièces de clavecin, & il avoit cinquante ans accomplis; ce n'eſt pas une des moindres ſingularités du génie de M. *Rameau* que cette lenteur à éclorre & que cette chaleur de génie & d'enthouſiaſme renvoyée à une ſaiſon qui ne ſemble plus faite pour elle.

M. de Chabanon peint le déchaînement momentané du public contre les innovations hardies & heureuſes de M. *Rameau*; on l'accabloit de critiques; on accuſoit ſa muſique de n'être que difficile & baroque. On fit contre lui cette épigramme:

Oui, ſi le difficile eſt beau,
C'eſt un grand homme que *Rameau*;
Mais ſi le beau, par avanture,
N'étoit que la ſimple nature,
Dont l'art doit être le tableau,
Le petit homme que *Rameau*!

M. de Voltaire a dit au contraire:

Où, malgré ſoi, court admirer *Rameau*.

Le réſultat général du jugement de M. de Chabanon ſur ce grand muſicien, eſt que *Rameau*, comme ſymphoniſte d'opéra, n'eut jamais de modèle ni de rival, & qu'il eſt parvenu à un degré de perfection au-delà duquel on ne conçoit rien.

Que, quant à la muſique vocale, il a porté le genre établi de ſon temps auſſi loin que le génie pouvoit l'étendre: voilà ce que nous lui devons. Il n'a fait que perfectionner ce genre au lieu de l'anéantir, pour y en ſubſtituer un meilleur; voilà ce qu'il nous laiſſe à regretter.

Que n'a-t-il changé notre récitatif! que n'a-t-il rendu ce ſervice éternel à notre opéra! il en étoit ſi capable! M. de Chabanon prouve par quelques exemples tirés des ouvrages de M. *Rameau*, qu'il avoit entrevu ce récitatif véritable que nous deſirons.

Le théoricien dans M. *Rameau* n'eſt point inférieur à l'artiſte. Exemple rare! on l'a vu réunir l'aveugle & fougueux inſtinct du génie qui enfante, & la ſagacité tranquille du génie qui diſcute & approfondit.

On lui propoſa dans les derniers temps de ſa vie de faire quelques changemens à ſon opéra de *Caſtor. J'ai plus de goût qu'autrefois*, dit-il, *mais je n'ai plus de génie.*

On peut croire qu'un tel théoricien & un tel artiſte avoit l'oreille extrêmement ſenſible & à la mélodie, & à l'harmonie, & que tout ce qui les bleſſoit, lui étoit inſupportable. On raconte qu'au Palais-Royal, ſa promenade ordinaire, une dame portoit un jour ſous ſon bras un petit chien qui ne ceſſoit d'aboyer; *Rameau* donna d'abord malgré lui beaucoup de ſignes d'impatience; enfin ne pouvant plus y tenir, il pria la dame de faire taire ſon chien, alléguant une raiſon de muſicien: *il a*, dit-il, *la voix on ne peut pas plus déſagréable.*

RAMELLI, (AUGUSTIN) *Hiſt. litt. mod.*) ingénieur & machiniſte italien du ſeizième ſiècle, employé en France & penſionné par Henri III, a laiſſé un recueil *in-folio* de ſes machines, ſous ce titre: *Le diverſe ed artificioſe machine del Au-*

reſtino Camelli, ouvrage rare & curieux, enrichi de figures.

RAMESSÈS. (*Hiſt. d'Egypte.*) C'eſt le nom de pluſieurs rois d'Égypte; on croit que c'eſt un des princes de ce nom qui fit élever à Thèbes en Egypte, (qui eſt la fameuſe Thèbes aux cent portes) dans le temple du ſoleil, un magnifique obéliſque de cent trente-deux pieds. L'empereur Conſtantin en 334 le fit tranſporter à Alexandrie; dix-huit ans après, l'empereur Conſtance, ſon fils, le fit tranſporter à Rome. Les conquérans barbares ſe plaiſent dans la deſtruction; quand les Goths prirent & ſaccagèrent Rome en 409, ils renverſerent cet obéliſque, il fut rompu en trois morceaux, & reſta enfoncé ſous terre. Le pape Sixte Quint, cruel, mais ami des arts, déterra ce beau monument, & le fit élever dans la place de Saint-Jean de Latran, où il eſt expoſé à l'admiration publique.

RAMIRE I, roi d'Aragon, (*Hiſt. d'Eſpagne.*) Il faut ſans doute avoir des talens ſupérieurs, des grandes qualités pour conſerver & illuſtrer un trône récemment érigé: car, il eſt auſſi difficile de régner avec gloire ſur une monarchie qui vient d'être fondée, & qui par cela même, a pour ennemis toutes les puiſſances voiſines, que de tenir avec ſuccès les rênes d'un état tombé en décadence, & menacé de toutes parts d'un bouleverſement prochain. *Ramire*, cependant, alla plus loin encore que ſa nation ne l'eſpéroit de ſa valeur & de ſon habileté: non-ſeulement il rendit chère à ſes peuples l'autorité royale, à laquelle ils n'étoient point accoutumés; mais il eut encore le bonheur d'ajouter pluſieurs provinces à ſon nouveau gouvernement, & de former de l'Aragon, l'un des plus étendus & des plus beaux royaumes de l'Eſpagne entière. Don Sanche le grand, roi de Navarre, dans le partage qu'il fit à ſes enfans, des différens états qu'il poſſédoit, ſoit à titre de royaume, ſoit à titre de ſouveraineté, laiſſa à *Ramire*, ſon fils, que, ſuivant pluſieurs hiſtoriens, il avoit eu d'une maîtreſſe, l'Aragon qui n'étoit alors qu'une principauté aſſez peu étendue, qui ne conſiſtoit que dans cette petite contrée qui porte encore, de nos jours, le titre de comté d'Aragon, & qui ne formoit tout au plus, que la huitième partie de ce pays, que l'on appelle aujourd'hui l'*Aragon*. Don Sanche donna en même tems, à don Gonçale, l'un de ſes autres fils, les comtés de Sobrarve & de Ribagorce, avec le titre de roi, dont il venoit également de décorer *Ramire*, qui prit poſſeſſion de ſon petit état & de ſon trône en 1035. Environ une année après, le nouveau ſouverain épouſa la jeune Ermiſinde, fille de Bernard, comte de Bigorre, qui paſſoit pour la plus belle perſonne de ſon ſiècle. La puiſſance de *Ramire* s'accrut par ce mariage; elle s'accrut bien plus encore par un événement imprévu, qui recula de beaucoup les frontières de ſa ſouveraineté. Don Gonçale, ſon frère, fut tué d'un coup d'épée à la chaſſe, par l'un de ſes domeſtiques; on ignore à quel ſujet. Gonçale ne laiſſoit point d'enfans, & les peuples de Sobrarve & de Ribagorce, reconnurent pour leur prince, *Ramire* qui, au moyen de cette proclamation, ajouta aux poſſeſſions qu'il tenoit de ſon père, toute cette partie du royaume d'Aragon qui eſt au nord de l'Ebre. La ſucceſſion de Gonçale le rendit ſi puiſſant, & d'ailleurs ſa valeur l'avoit rendu ſi redoutable, que les rois Maures de Sarragoſſe, d'Hueſca & de Tudele, craignant de l'avoir pour ennemi, ſe hâtèrent de lui demander ſon amitié, & s'engagèrent à lui payer un tribut annuel. La ſoumiſſion de ces princes & l'aggrandiſſement de ſon royaume enflammèrent l'ambition de *Ramire*; il s'oublia, & le deſir de conquérir l'emportant ſur le reſpect qu'il devoit à la mémoire de ſon père, & ſur les ſentimens qu'il eut dû conſerver pour ſon frère don Garcie, roi de Navarre, il ſe ligua avec les trois rois mahométans, & ſuivi d'une armée nombreuſe, il alla faire une irruption ſur les terres de Navarre, & mit le ſiége devant Tafalla. Les habitans de cette place ſe défendirent avec tant de valeur, que leur réſiſtance donna le temps à don Garcie de raſſembler ſes troupes, à la tête deſquelles il vint inopinément fondre, pendant la nuit, ſur l'armée de ſon frère, qui fut miſe en déroute, & en partie maſſacrée. Don Garcie, juſtement irrité, ne fut point ſatisfait de cette éclatante victoire, & profitant de la terreur qu'il avoit inſpirée à ſes ennemis, il fit lui-même une irruption dans les états de ſon frère, qu'il contraignit d'aller chercher un aſyle dans les montagnes de Sobrarve, & s'empara d'une partie de l'Aragon: ce royaume entier eût vraiſemblablement paſſé ſous la domination du vainqueur, ſi *Ramire* ne ſe fût hâté de reconnoître ſes torts, & d'employer la clémence de ſon frère, qui, par la médiation de quelques évêques, voulut bien pardonner au roi d'Aragon, & lui reſtituer même toutes les places dont il s'étoit rendu maître, & le pays qu'il avoit conquis. Depuis cette époque, les deux rois vécurent en bonne intelligence, & celui d'Aragon, corrigé de ſon ambition, ne parut plus tenté de faire d'injuſtes conquêtes. Mais la puiſſance & le caractère guerrier de don Ferdinand, roi de Léon, lui inſpirant des craintes ainſi qu'à don Sanche, roi de Navarre, fils & ſucceſſeur de don Garcie, l'oncle & le neveu firent, contre le ſouverain dont ils redoutoient les projets, une ligue défenſive. *Ramire* étoit âgé; il fit ſon teſtament, & croyant que le plus ſûr moyen de ſe rendre le ciel favorable, étoit de tuer tout autant d'infidèles qu'il le pourroit, il fit par dévotion la guerre aux Maures, & prit ſur eux Lohavre, place importante, ſituée à trois ou quatre lieues d'Hueſca, & l'annexa à ſon royaume. Il ſuſpendit pour quelque temps

ſes hoſtilités, & alla tenir un concile à Jacca, dans lequel il fut fait beaucoup de réglemens concernant la diſcipline eccléſiaſtique, & quelques loix utiles ſur l'adminiſtration civile, & le roi veilla avec beaucoup de ſoin pendant trois ans de calme à l'obſervation de ces loix, ainſi qu'à tout ce qu'il penſoit devoir concourir à aſſurer la tranquillité publique. Don Ferdinand, roi de Léon, enflammé auſſi d'un beau zèle, faiſoit une guerre cruelle aux Mahométans; la ſituation gênée de ceux-ci réveillant les anciens ſentimens de dévotion dans l'ame de *Ramire*, il ſe mit, quoique affoibli par l'âge, à la tête de ſes troupes, & alla former le ſiége de Grao qui appartenoit au roi de Sarragoſſe. Ce prince Maure, vaſſal & tributaire du roi de Léon, implora le ſecours de ſon ſuzerain, mais en l'abſence de Ferdinand, qui parcouroit alors les provinces méridionales de ſes états, don Sanche ſon fils, accompagné du célèbre Cid, vola au ſecours du roi de Sarragoſſe, livra bataille aux aſſiégeans de Grao, les mit en déroute, & remporta ſur eux une illuſtre victoire, malgré les efforts héroïques de *Ramire I*, qui, accablé par le nombre, mourut les armes à la main en 1063, après un regne d'environ 28 ans. Ce roi ſe ſignala beaucoup plus par la ſageſſe de ſes loix & par ſon habileté dans l'art de gouverner les peuples, que par l'éclat de ſa valeur qui lui avoit pourtant acquis beaucoup de célébrité. Il ſe diſtingua auſſi par ſa piété, par ſon zèle pour la religion, & ſur-tout par ſa déférence au S. Siége qui, ſuivant pluſieurs hiſtoriens, lui valut de la part du pape Grégoire VII, le titre de roi très-chrétien. (*L. C.*)

RAMIRE II, roi d'Aragon, (*Hiſtoire d'Eſpagne.*) Une couronne eſt auſſi pour la tête d'un vieux moine un fardeau trop peſant, & ce fut en *Ramire II* une inexcuſable folie d'accepter un ſceptre que ſes débiles mains n'étoient point en état de tenir; troiſième fils de Sanche, roi d'Aragon & de Félicie, il avoit été dans ſon enfance offert par le roi ſon père, qui peut-être avoit démêlé l'incapacité de ſon fils, à l'abbaye de Saint-Pons de Tomières pour y être moine, & il étoit bien fait pour ce genre de vie qu'il n'eût pas dû quitter. Il fut élevé ſous les yeux & par les ſoins de l'abbé Frotard; on le crut aſſez pieux pour être promu au ſacerdoce, & après avoir reçu l'ordre de prêtriſe, & avoir fait ſa profeſſion de moine dans l'abbaye de Tomières, il fut, diſent quelques hiſtoriens, nommé ſucceſſivement abbé de Sahagun, évêque de Burgos, puis évêque de Pampelune, & enſuite de Balbaſtro. Ces faits ne ſont rien moins que prouvés; mais il eſt aſſuré qu'il végétoit pieuſement en qualité de ſimple moine, dans le monaſtère de Saint-Pons de Tomières, quand don Alphonſe le Batailleur, ſon frère, roi d'Aragon & de Navarre, venant à mourir ſans enfans, & ayant fort ſtupidement laiſſé pour héritiers de tous ſes états les Templiers, les chevaliers de Saint-Jean de Jéruſalem & les gardiens du ſaint ſépulcre, les Navarrois & les Aragonois, ſans égard pour ces diſpoſitions, s'aſſemblèrent à Borja, ſur les frontières des deux royaumes, pour procéder à l'élection d'un roi. Il y eut tant de cabale, de diviſion & de méſintelligence dans cette aſſemblée, que les Aragonois s'étant ſéparés des Navarrois, allèrent à Jacca & y élurent dom *Ramire*, moine depuis environ 41 ans, tandis que les Navarrois éliſoient de leur côté à Pampelune, dom Garcie Ramirez, qu'ils proclamoient roi de Navarre. Ce n'étoit pourtant point aſſez d'avoir fait paſſer *Ramire* du fond du cloître ſur le trône, les Aragonois le preſſèrent encore de ſe donner, le plutôt qu'il pourroit, un héritier. *Ramire* étoit prêtre depuis beaucoup d'années; mais il obtint une diſpenſe d'Anaclet, qui ſe donnoit à Avignon le titre de pape, & il épouſa Agnès, ſœur de Guillaume, duc d'Aquitaine. A peine il commençoit à régner, qu'Alphonſe entra dans ſes états ſuivi d'une nombreuſe armée; *Ramire*, qui n'étoit point du tout fait au tumulte des armes, courut ſe cacher derrière les forêts & les montagnes de la Sobrarve. Sa terreur étoit néanmoins fort mal fondée, & le généreux Alphonſe, qui n'étoit point venu en uſurpateur, mais en ami, lui fit dire qu'il n'étoit paſſé ſur les terres d'Aragon que pour défendre ce royaume contre les infidèles qui, enhardis par la victoire qu'ils venoient de remporter à Fraga, avoient formé vraiſemblablement le projet d'envahir l'Aragon. Raſſuré par la générosité de ce procédé, *Ramire* ſortit de ſon aſyle, remercia ſon défenſeur qui, après avoir laiſſé une forte garniſon à Sarragoſſe pour défendre ſon voiſin, ſe retira dans ſes états. Ce n'étoit cependant pas les Maures que le roi d'Aragon avoit le plus à craindre, mais la haine des Navarrois, dont le mécontentement alloit dégénérer en guerre déclarée, lorſque, par la médiation de quelques prélats, les deux nations en vinrent à un traité d'alliance, par lequel il fut convenu que les deux rois demeureroient paiſibles poſſeſſeurs, chacun de ſon royaume, condition qui plut beaucoup à *Ramire*, fort ennemi de la guerre, & qui ne déplut point à dom Garcie, qui eſpéroit lui ſuccéder, ne ſuppoſant point que vieux comme il étoit, il eut jamais des enfans; Garcie ſe trompa, & malgré la vieilleſſe du roi d'Aragon, la reine Agnès ſa femme accoucha de l'infante dona Pétronille. Ce n'avoit été que par un effet de leur attachement & de leur reſpect pour Alphonſe le Batailleur que les Aragonois avoient élu ſon frère, dont ils ne connoiſſoient d'ailleurs les talens ni les qualités; ils ne tardèrent point à les connoître, & furent très-mécontens du choix qu'ils avoient fait. Les grands, qui ne voyoient qu'un moine dans leur ſouverain, furent très-honteux de l'avoir placé ſur le trône; ils ne cachèrent point leur manière de penſer, & *Ramire*, fort irrité de la licence de ces grands, imagina un moyen infaillible

de les punir & de venger ſon amour-propre humilié. Ce moyen fut de convoquer les états à Hueſca, & là, de s'aſſurer de tous ces ſeigneurs mécontens. Ce projet fut exécuté; ces ſeigneurs furent tous arrêtés, & afin de leur apprendre à reſpecter leur ſouverain, celui-ci les fit tous maſſacrer. Cette vengeance, indigne même d'un uſurpateur, étoit déshonorante pour un roi; auſſi ne réuſſit-elle point à *Ramire*; il n'avoit juſqu'alors été que mépriſé, il devint odieux, & comme il étoit fort timide, il craignit les effets de la haine publique, d'ailleurs il s'étoit dégoûté du trône, il s'étoit auſſi dégoûté de ſa femme. Il fit des réflexions ſérieuſes ſur les douceurs de la vie monacale, ſur les dangers de la royauté, & après avoir fiancé ſa fille dona Pétronille, âgée d'environ deux ans, avec dom Raymond, comte de Barcelone, il convoqua les états, leur fit reconnoître Pétronille pour ſon héritière, obtint d'eux le conſentement qu'elle lui ſuccéderoit auſſi-tôt qu'elle ſeroit en âge d'être mariée, & que ſi elle mouroit avant ce temps, le comte Raymond hériteroit du royaume; dès-lors le comte Raymond gouverna l'Aragon ſous le titre de prince. Quant à *Ramire*, il ſe retira à Hueſca, alla s'enſevelir dans le monaſtère de Saint-Pierre, où il vécut encore pendant dix ans, ſans qu'il parût ſe ſouvenir qu'il avoit été roi pendant trois ans, qu'il avoit eu une femme & une fille, qu'il avoit fait égorger les grands, les plus illuſtres du royaume, qu'on l'avoit mépriſé, & qu'il avoit fini par être déteſté. Ce n'étoit point la peine de ſortir du cloître pour aller ſe déshonorer par un regne foible & court de trois années. (*L. C.*)

RAMIRE I, roi d'Oviédo & de Léon, (*Hiſt. d'Eſpagne.*) C'eſt une dure extrémité pour un roi doux & bienfaiſant d'avoir ſans ceſſe des arrêts de rigueur à prononcer, des citoyens, illuſtres par leur rang & par leur naiſſance, à punir, des ſupplices à ordonner, des rebelles à effrayer par la terreur de l'exemple. Ce fut pourtant à ces extrêmités que le ſage *Ramire* fut contraint d'en venir, & ce ne fut que par cette rigueur néceſſaire qu'il parvint à régner auſſi glorieuſement pour lui-même qu'avantageuſement pour ſes peuples. *Ramire*, fils de Vermond I, & couſin du roi Alphonſe II, ſurnommé *le chaſte*, s'étoit diſtingué par des ſervices éclatans, & s'étoit rendu cher au ſouverain par la ſageſſe de ſes conſeils, par la juſteſſe de ſes vues & la pureté de ſes mœurs, lorſque le bon Alphonſe, couvert de gloire, accablé d'ans, & n'aſpirant qu'au bonheur de jouir de quelques jours paiſibles, convoqua les états, & les pria de lui donner ſon couſin pour ſucceſſeur. La nation avoit les obligations les plus eſſentielles à la valeur, ainſi qu'aux grandes qualités de *Ramire*. Le choix d'Alphonſe fut unanimement approuvé, & *Ramire I* fut placé ſur le trône, du conſentement des grands & aux acclamations du peuple. Alphonſe II mourut, & ſon digne ſucceſſeur régna ſeul ſur Léon & Oviédo, en 842. Il étoit dans la province d'Alava, lors de la mort du roi, & ſon abſence inſpirant au comte Népotien, ſeigneur auſſi puiſſant qu'audacieux, de hautes idées d'ambition, il ſe propoſa de s'aſſeoir ſur le trône, à l'excluſion du prince qui en étoit reconnu pour légitime poſſeſſeur. Il ſe donna tant de ſoins & fit de ſi brillantes promeſſes, qu'il engagea pluſieurs ſeigneurs dans ſon projet d'uſurpation. Les conjurés ſe croyant en aſſez grand nombre pour tout oſer, prirent les armes, & proclamèrent tumultueuſement Népotien, qui, fier de cette ombre d'élection, raſſembla à force d'argent quelques troupes, à la tête deſquelles il marcha du côté d'Oviédo. Informé de cette révolte, *Ramire* ſe mit à la tête de ſon armée, & marcha vers les Aſturies. Il rencontra bientôt l'orgueilleux Népotien qui, s'avançant fièrement, préſenta la bataille. Cette action dériſive fut terminée en un inſtant, & à peine le ſignal du combat fut donné, que preſque tous les ſoldats de Népotien l'abandonnèrent & paſſèrent dans l'armée royale. Effrayé de cette défection, il prit la fuite; mais il fut arrêté & conduit aux pieds du roi, qui lui fit à l'inſtant même crever les yeux, & l'envoya dans un monaſtère où il paſſa le reſte de ſes jours. A la faveur de ces troubles, une foule de voleurs de grand chemin ſe mirent à dévaſter les provinces; ils n'échappèrent point à la vigilante juſtice de *Ramire*, qui fit crever les yeux à tous ceux dont on put ſe ſaiſir; les autres ſe diſperſèrent & ne parurent plus. Une prodigieuſe quantité de payſans, égarés par la ſuperſtition, s'étoient perſuadés qu'ils étoient ſorciers, & s'effrayoient les uns les autres par leurs ſortiléges; il eût fallu les guérir & les éclairer. Des eccléſiaſtiques crurent qu'il importoit à la religion de les exterminer, & rempliſſant *Ramire* de leurs opinions fanatiques, ces prétendus ſorciers furent pris & brûlés. Pendant qu'il s'occupoit du malheureux ſoin d'envoyer aux bûchers des citoyens qui n'étoient que ſtupides, & qu'il eût pu & dû rendre à l'agriculture, les Normands qui alors infeſtoient la plupart des côtes de l'Europe, firent une deſcente à la Corogne, & dévaſtèrent le pays. *Ramire* aſſembla ſon armée, marcha contre eux, mit les Normands en déroute, en maſſacra beaucoup, & fit une très-grande quantité de priſonniers qui remplirent en partie le vuide que venoit de laiſſer le ſupplice des ſorciers. Au milieu de ſon triomphe, le roi penſa perdre la vie par le complot de deux ſeigneurs qui avoient conſpiré, l'un de lui ôter la vie, l'autre d'uſurper la couronne. Ils furent découverts & pris; l'un ne perdit que la vue, l'autre fut mis à mort avec ſept de ſes fils. Le roi eût voulu le ſauver, il n'en fut pas le maître; c'étoient les états du royaume qui avoient prononcé la ſentence de mort, & qui la firent exécuter. Abderame, roi

de Cordoue, jaloux de la gloire du ſouverain d'Oviédo & de Léon, lui déclara la guerre, ſous prétexte que c'étoit lui qui avoit favoriſé les deſcentes des Normands ſur les côtes eſpagnoles. Ce prétexte étoit abſurde, auſſi la fortune ne ſeconda-t-elle point Abderame; *Ramire* le battit, & dom Ordogno, ſon fils, ſe ſignala par une ſi rare valeur dans cette action, qu'à la demande de *Ramire*, les grands proclamèrent le jeune prince collègue & ſucceſſeur de ſon père. Moins honteux de ſa défaite, qu'irrité de la célébrité de ſon vainqueur, Abderame raſſembla toutes ſes forces, & ſuivi d'une armée nombreuſe, il vint faire une irruption ſur les terres du roi de Léon & d'Oviédo. Il fut encore plus malheureux qu'il ne l'avoit été la première fois; *Ramire* remporta ſur lui une victoire ſignalée; l'armée preſque entière d'Abderame périt dans cette action, & le ſuccès de cette journée fut ſi complet, que les hiſtoriens contemporains n'ont pas manqué, ſuivant l'uſage du neuvième ſiècle, d'attribuer l'honneur de la victoire à un miracle, & qu'ils ont aſſuré que l'apôtre ſaint Jacques, monté ſur un cheval blanc, ne ceſſa de combattre à la tête de l'armée chrétienne. Cette fable n'a pas laiſſé d'être adoptée en Eſpagne, où bien des gens la regardent encore comme une vérité fort reſpectable. Ce qu'il y a de plus vrai, c'eſt que *Ramire I*, n'ayant plus ni conjurés à punir, ni Normands à éloigner, ni Maures à combattre, continua de vivre & de régner paiſiblement juſqu'au premier février 850, qu'il mourut au grand regret de ſes ſujets, après ſept ans d'un regne glorieux, & non, comme le diſent les compilateurs du *Dictionnaire* de Moreri, après un regne de vingt-quatre années. Il eſt vrai que dans cette longue compilation il y a bien des erreurs, mais celle-ci eſt un peu forte; car enfin quand même ces ſavans éditeurs feroient commencer le regne de *Ramire* au temps où dom Alphonſe II le fit reconnoître pour ſon ſucceſſeur, encore n'auroit-il régné que quinze années, attendu que cet événement eut lieu en 835; or, de 835 à 850, il n'y a que quinze ans, & non pas vingt-quatre. Mais c'eſt de la mort d'Alphonſe qu'il faut dater le commencement du regne de *Ramire*, auquel ſon prédéceſſeur à la vérité remit une partie du gouvernement, & même, ſi l'on veut, le ſoin entier de l'adminiſtration, mais non le titre de roi, qu'il garda juſqu'à ſa mort, ainſi que la couronne & tous les attributs de la royauté, & Alphonſe II ne mourut que vers la fin de l'année 842. Comment s'eſt-il pu faire que ces compilateurs aient étendu le court regne de *Ramire* à vingt-quatre années? Mais auſſi comment s'eſt-il pu faire qu'il ſe ſoit gliſſé tant d'erreurs, tant de fautes dans ce *Dictionnaire*? (*L. C.*)

RAMIRE II, roi d'Oviédo & de Léon. (*Hiſt. d'Eſpagne.*) Depuis la mort d'Alphonſe III, ſurnommé *le Grand*, la guerre, les déſordres, les troubles, les factions avoient habituellement déchiré le royaume de Léon & d'Oviédo, & le trône ſouvent ébranlé par les plus violentes ſecouſſes, avoit été tour-à-tour occupé par l'inquiet & malheureux Garcie qui, avec beaucoup de valeur, avoit beaucoup de vices; fils peu reconnoiſſant, mauvais frère & foible ſouverain; par Ordogno II, prince inquiet & malheureux, qui moiſſonna quelques lauriers, & éprouva des revers accablans, & qui fut moins heureux encore au milieu de ſes ſujets, trop fatigués de ſa rigueur extrême pour qu'ils puſſent l'aimer; par Troïla II, le plus cruel des hommes, le plus féroce des tyrans, & qui eût fini par dépeupler ſes états, ſi la mort n'eût arrêté le cours de ſes fureurs & de ſes crimes; enfin par l'indolent Alphonſe IV, qui ſe rendant juſtice & ſentant ſon incapacité, abdiqua la couronne en faveur de *Ramire II*, ſon frère, comme lui fils d'Ordogno II, & alla porter dans un couvent où il ſe retira, les ſentimens propres aux monaſtères, & les ſeules qualités qu'il tînt de la nature. *Ramire II*, élevé ſur le trône en 927 par l'abdication de ſon frère, ſe diſpoſoit à ſignaler le commencement de ſon regne par une action d'éclat contre les infidèles, quand il apprit qu'Alphonſe, fatigué de ſon état de moine, comme il avoit été fatigué de ſon état de roi, ſe repentant d'ailleurs d'avoir préféré ſon frère au jeune Ordogno, le ſeul fils que lui avoit laiſſé la reine Urraque, ſon épouſe, étoit ſorti de ſon couvent, & réclamant contre ſon abdication, ſe diſpoſoit, ſecondé par beaucoup de ſeigneurs, à ravoir par la force le ſceptre que ſa ſtupidité lui avoit fait céder. *Ramire II* qui connoiſſoit l'incapacité de ſon frère, & qui ne jugea pas devoir ſe prêter à ſes caprices, marcha contre lui à la tête de l'armée deſtinée à combattre les Maures, & l'aſſiégea dans Léon; ne pouvant néanmoins oublier que c'étoit à lui qu'il étoit redevable de la couronne, il lui fit faire quelques propoſitions d'accomodement qui furent rejettées; mais quelque ſupériorité qu'il eût, il ne vouloit point en venir aux dernières extrémités, lorſqu'une nouvelle révolte, ſuſcitée par les trois fils du roi Troïla, qui vouloient s'emparer du trône, le força de profiter ſans ménagement de ſes avantages; il preſſa vivement le ſiège, & Alphonſe qui juſqu'alors avoit parlé avec hauteur, ne pouvant plus tenir, alla ſe jetter aux pieds de ſon frère qui le fit garder étroitement, entra dans Léon, dont il ſe remit en poſſeſſion, pardonna aux rebelles, & marcha contre les trois fils de Troïla qui, lui ayant été livrés par les Aſturiens, eurent, ainſi qu'Alphonſe IV, les yeux crevés, & comme lui, furent à perpétuité renfermés dans un monaſtère. Ces troubles appaiſés, & *Ramire* cherchant à ſe diſtraire du chagrin que lui cauſoit la perte de la reine Urraque ſon épouſe, que la mort venoit de lui enlever, il tourna ſes armes contre les infidèles, marcha vers les murs de Madrid qu'il

emporta d'aſſaut, ravagea les environs de Tolède, & retourna triomphant dans ſes états, chargé de butin & ſuivi d'une foule d'eſclaves. Abderame, roi de Cordoue, irrité des ſuccès & jaloux de la gloire du roi d'Oviédo, mit ſur pied une armée nombreuſe, & ſecondé par les troupes d'Aben-Ahaya, ſeigneur de Sarragoſſe & ſon vaſſal, il ſe flatta de réparer avec éclat les pertes qu'il avoit ſouffertes. *Ramire*, à peine remis des fatigues des dernières hoſtilités, reprit les armes & marcha avec la plus grande activité à la rencontre des ennemis, qu'il trouva campés aux environs d'Oſma dans une vaſte plaine; l'événement ne juſtifia point les eſpérances d'Abderame, il comptoit ſe venger, & il fut complettement battu, pluſieurs milliers de Maures périrent dans l'action, tous les autres prirent la fuite avec leur roi vaincu. *Ramire* rentra dans Léon, d'où quelques jours après il ſe rendit à Aſtorga pour y préſider aux états, pendant leſquels il fit d'utiles réglemens, & réunit quelques places qu'il avoit conquiſes ſur les Maures, à l'évêché d'Aſtorga, ſuivant l'uſage de ce ſiècle, où les ſouverains, maîtres dans leurs royaumes, étendoient ou reſſerroient, comme ils le jugeoient à propos, les diocèſes ſans le concours de l'évêque de Rome, qui alors n'en diſpoſoit pas chez les puiſſances étrangères. D'Aſtorga, *Ramire* alla ſe mettre à la tête de ſes troupes, & entra dans l'Aragon, réſolu de punir Aben-Ahaya, du ſecours qu'il avoit fourni à Abderame; hors d'état de réſiſter à un tel ennemi, Aben-Ahaya, ſeigneur de Sarragoſſe, s'empreſſa de ſe ſoumettre, ſe déclara vaſſal de la couronne de Léon, & s'engagea de lui payer le même tribut annuel qu'il donnoit au roi de Cordoue. *Ramire* lui accorda la paix à ces conditions, revint dans ſes états, épouſa dona Thérèſe, ſœur de don Garcie, roi de Navarre, & pendant une année, ne s'occupa que des ſoins du gouvernement; mais tandis qu'il ſe flattoit de jouir d'un calme heureux & durable, Aben-Ahaya, infidèle à ſes engagemens, s'étoit ligué avec le roi de Cordoue, & leurs troupes firent inopinément une irruption ſur les terres de Léon, s'emparèrent de Covarrubias, petite ville bien peuplée, dont ils paſſèrent tous les habitans au fil de l'épée, ravagèrent la campagne, & ne s'en retournèrent qu'après s'être raſſaſiés de butin & de carnage; enorgueilli par le ſuccès de cette expédition, & ne doutant point que le temps d'accabler les chrétiens ne fût venu, Abderame fit les derniers efforts pour écraſer *Ramire*; une foule de Maures vinrent d'Afrique ſe joindre à ſon armée, déjà très-formidable, & la conquête de Léon & d'Oviédo lui paroiſſant infaillible, il ne ſe propoſoit rien moins que d'exterminer les chrétiens, ou tout au moins d'obliger ceux qui échappoient au carnage, d'aller pour la ſeconde fois ſe cacher dans les Aſturies. Ses projets étoient vaſtes, mais ils ne réuſſirent pas; au contraire, *Ramire*, dont les forces paroiſſoient très-inférieures à celles des Mahométans, alla à leur rencontre; leur préſenta la bataille dans la plaine de Simancas, fondit ſur eux avec impétuoſité, & malgré leur réſiſtance, remporta la victoire & inonda la plaine de leur ſang. Il s'en retournoit triomphant, lorſqu'il fut averti qu'Abderame raſſembloit les débris de l'armée vaincue qui, malgré cette grande défaite, étoit encore très-nombreuſe. Le roi d'Oviédo, ſans donner aux infidèles le temps d'être tous raſſemblés, marcha contr'eux, les joignit auprès de Salamanque, les attaqua & les défit encore. Cette ſeconde victoire fut plus fatale que la première aux Maures; les vainqueurs en firent un horrible carnage, & ſe ſaiſirent d'Aben-Ahaya qui fut enfermé & traité en ſujet perfide & rebelle. Dans la vue de prévenir de nouvelles invaſions, *Ramire II* donna ordre aux comtes de Caſtille de fortifier leurs places qui, par leur ſituation, ſerviroient de barrière aux Mahométans. Les comtes de Caſtille qui ſe prétendoient indépendans n'obéirent qu'à regret. Le roi d'Oviédo leur ordonna enſuite d'aſſembler leurs troupes & de ſe tenir prêts à marcher au premier ſignal. Offenſés de ce ſecond ordre, ils refuſèrent de s'y ſoumettre, & par leur réſiſtance irritèrent ſi fort *Ramire II*, qu'il marcha contr'eux à la tête de ſes troupes, & fit priſonniers les comtes Ferdinand Gonçalez, & Nunno Nunnez. Cependant, comme les prétentions de ces ſeigneurs étoient en quelque ſorte fondées ſur une longue jouiſſance, le roi d'Oviédo n'uſa point de rigueur; il leur fit faire au contraire de ſi ſages repréſentations, pendant qu'ils étoient en priſon, qu'acquieſçant à ſes raiſons, ils lui promirent la plus inviolable fidélité. *Ramire II* ne ſe contenta point de leur rendre la liberté, il les combla de bienfaits, les honora de ſa confiance, & peu de temps après il maria ſon fils dom Ordogno avec dona Urraque, fille du comte Ferdinand Gonçalez & de dona Sanche, infante de Navarre. Intimidés par ſa valeur & ſa puiſſance, les Maures lui demandèrent une ſuſpenſion d'armes, & il leur accorda une trêve de ſept années. Il conſacra ce temps de paix aux travaux les plus utiles; il fonda pluſieurs monaſtères, peut-être eût-il pu mieux faire; mais alors la fondation d'un monaſtère paſſoit pour la plus belle des actions humaines. Il fit fortifier les places les plus importantes, publia des loix ſages & extirpa les abus. Conſtamment animé néanmoins du déſir d'exterminer les Maures autant qu'il le pourroit, la trêve fut expirée à peine, que, ſuivi de ſon armée, il paſſa les montagnes d'Avila, & fondit ſur Talavera. Le roi de Cordoue envoya contre lui une nombreuſe armée; les Chrétiens & les Maures ſe rencontrèrent; le combat s'engagea; l'action fut déciſive & glorieuſe pour *Ramire* qui remporta encore une victoire ſignalée. Les Mahométans perdirent douze mille hommes, & en laiſſèrent ſept mille entre les mains des Chrétiens qui les amenèrent priſonniers. *Ramire II* alla ſe repoſer

à Oviédo ; ſon deſſein étoit de ſe rendre à Léon, mais il tomba malade à Oviédo, & on eut bien de la peine à le tranſporter à Léon ; la maladie empira, *Ramire* vit ſans trouble ſes derniers momens approcher ; il abdiqua la couronne en faveur d'Ordogno ſon fils, & mourut peu de jours après, le 5 janvier 950 ; il avoit régné dix-neuf ans & quelques mois. Les Chrétiens le regrettèrent amèrement ; ils perdoient en lui un excellent roi & leur plus ferme appui. Les Maures ſe réjouirent de ſa mort, tant il leur avoit inſpiré de terreur.

RAMIRE III, roi d'Oviédo & de Léon. (*Hiſt. d'Eſpagne.*) Dans les états où la couronne eſt élective, il ſembleroit que le peuple qui a le droit de placer qui il veut ſur le trône, a par cela même auſſi le droit de dépoſer les ſouverains qui ne répondent point à la confiance publique, ou qui abuſent en tyrans du ſuprême pouvoir. Ce fut ainſi que penſèrent & ce fut ainſi qu'en agirent les ſujets de *Ramire III*, fils du roi Sanche le Gros, roi juſte & ſage, qui mourut pourtant empoiſonné par les mains d'un traître qu'il aimoit. *Ramire* n'avoit que cinq ans lors de la mort de Sanche ; mais malgré la foibleſſe de ſon âge, les grands, aſſemblés pour procéder à une élection, le proclamèrent en 964, dans l'eſpérance que, né d'un père bon & juſte, il en auroit un jour les reſpectables qualités. Il fut reconnu pour roi ſous la tutelle de la reine ſa mère, de dona Elvire ſa tante, & ſous un conſeil de régence. Ce conſeil de régence commença par renouveller avec Alhacan, roi de Cordoue, le traité de paix qui avoit été fait dans les derniers jours du regne précédent entre les deux couronnes. Il ne ſe paſſa rien de bien important pendant les premières années de ce regne, & le royaume ne fut agité que par la turbulence de l'ancien évêque de Compoſtelle qui, dépoſé & enfermé, s'évada de ſa priſon, & alla, les armes à la main, ſe remettre en poſſeſſion de ſon évêché. Siſenand ſe fit craindre, & on le laiſſa tranquille ſur la chaire épiſcopale. Les pirates normands qui avoient fait précédemment pluſieurs invaſions ſur les côtes de Galice, en firent une nouvelle & marchèrent vers Compoſtelle. L'évêque Siſenand qui ſavoit mieux combattre que prêcher, raſſembla des troupes, marcha contre les Normands, leur livra bataille, fut vaincu & tué. Enhardis par cet avantage, les Normands, peuple inhumain dans la victoire, parcoururent le pays, le fer & la flamme à la main, & portèrent le ravage & la déſolation juſqu'aux montagnes de Caſtille ; chargés de butin, ils revinrent vers les côtes pour ſe remettre en mer ; mais le comte Gonçalez Sanchez ſuivi d'une formidable armée, les rencontra, fondit ſur eux, les battit, les maſſacra preſque tous, fit priſonniers ceux à qui les vainqueurs fatigués de carnage avoient laiſſé la vie, & alla mettre le feu à leur flotte. A ces troubles près, le royaume jouit d'un calme profond, & *Ramire III* parvenu à la dix-ſeptième année de ſon âge, épouſa, du conſentement du conſeil de régence, dona Urraque, jeune demoiſelle, de l'une des plus illuſtres maiſons du royaume. Eperduement amoureux de ſa jeune épouſe, dont l'ambition étoit outrée & le caractère mauvais, il ne ſe conduiſit que d'après ſes conſeils, & les conſeils pernicieux d'Urraque l'engagèrent à traiter avec mépris la reine ſa mère & Elvire ſa tante. *Ramire* toujours dévoué aux ſuggeſtions de dona Urraque, en agit avec tant de hauteur à l'égard de la nobleſſe, qu'il la mécontenta ; il affecta ſur-tout d'offenſer les nobles de Galice par les plus révoltans procédés. Ces nobles peu accoutumés à ce ton deſpotique, s'aſſemblèrent, jettèrent les yeux ſur le prince dom Bermude, fils d'Ordogno III, qui leur parut plus digne du trône que celui qui l'occupoit ; ils le proclamèrent roi, & cette élection fut ſi favorable aux Galiciens, parmi leſquels le jeune Bermude avoit été élevé, qu'ils prirent les armes pour ſoutenir ſon élection. *Ramire III* croyant n'avoir à combattre qu'un petit nombre de rébelles faciles à ſoumettre ou à diſperſer, raſſembla ſes troupes, & marcha contre les Galiciens ; ceux-ci ſe défendirent avec beaucoup de valeur. Les deux partis en vinrent à une action, elle fut vive & ſanglante ; le combat dura depuis le lever du ſoleil juſqu'à ſon coucher ; la victoire demeura indéciſe ; mais l'armée royale avoit été ſi maltraitée, que *Ramire* ſe rendit à Léon pour lever de nouvelles troupes ; mais à peine il étoit arrivé dans cette capitale, qu'il y tomba malade & mourut, à la ſatisfaction publique, vers la fin de l'année 982, dans la quinzième année de ſon regne, & âgé de vingt ans. La nation l'avoit élu pour qu'il régnât en ſouverain vertueux & modéré ; il voulut gouverner en deſpote, & ſes prétentions injuſtes inſpirèrent à ſes ſujets la réſolution de faire un nouveau choix. Il mourut cependant ſur le trône ; mais s'il eût vécu encore quelques jours, il eſt vraiſemblable qu'il ſeroit mort ou en priſon ou dans un monaſtère, car la nation entière étoit ſoulevée contre lui, & faiſoit des vœux pour Bermude. (*L. C.*)

RAMSAY (CHARLES-LOUIS) *Hiſt. litt. mod.*) gentilhomme écoſſois, eſt auteur d'un ouvrage latin, intitulé : *Tacheographia*, ou *l'art d'écrire auſſi vîte qu'on parle*, dédié à Louis XIV. Cet art n'étoit pas inconnu aux anciens, à en juger par ce diſtique de Martial :

Currant verba licet, manus eſt velocior illis,
Nondum lingua, ſuum dextra peregit opus.

Mais un homme qui a rendu beaucoup plus célèbre dans les lettres le nom de *Ramſay*, eſt André-Michel de *Ramſay*, chevalier-baronet en Ecoſſe, & chevalier de Saint-Lazare en France, docteur de l'univerſité d'Oxford, iſſu d'une bran-

che cadette de l'ancienne maiſon de *Ramſay*. Il eut le bonheur d'être fixé dans la religion catholique par M. de Fénelon; il eut le bonheur & la gloire d'être ſon ami, il a écrit la vie de cet illuſtre prélat; il fut auſſi l'ami de Pope, & il le défendit contre Louis Racine. (*Voyez l'article* POPE.) Sa vie de Fénelon, ſon diſcours ſur le poëme épique, placé à la tête du Télémaque, ſon *Hiſtoire de Turenne* & ſes *Voyages de Cyrus*, voilà ſes ouvrages les plus connus. On a de lui en anglois un ouvrage poſthume, intitulé: *Principes philoſophiques de la religion naturelle & révélée, développés & expliqués dans l'ordre géométrique*; un plan d'éducation auſſi en anglois; des poéſies auſſi en anglois; il avoit élevé les princes de la maiſon de Bouillon, & avoit été appellé à Rome pour travailler à l'éducation des enfans de Jacques III. Il mourut à Saint-Germain en Laye en 1743.

RAMTRUT, ſ. m. (*Hiſt. mod. ſuperſtit.*) c'eſt le nom d'une divinité adorée par les Kanarins, peuple de l'Indoſtan; elle a un temple fameux à Onor. On la repréſente ſous des traits qui approchent plus de ceux d'un ſinge que d'un homme. Dans certains jours ſolemnels on la porte en proceſſion dans une eſpèce de char, qui a la forme d'une tour pyramidale d'environ quinze pieds de haut; une douzaine de prêtres montent ſur cette voiture pour accompagner l'idole; ils ſont traînés par des hommes, qui tiennent à très-grand honneur de ſervir de bêtes de charge à ce dieu & à ſes miniſtres.

RAMUS ou LA RAMÉE (PIERRE) *Hiſt. litt. mod.*) ſavant profeſſeur au collège royal, principal du collège de Preſle, homme ſingulier, célèbre & malheureux. Ses malheurs commençoient avant ſa naiſſance; ſa famille, établie à Liége, y perdit tout ſon bien, lorſqu'en 1468 le duc de Bourgogne, Charles le téméraire, réduiſit preſque entièrement cette ville en cendres. L'ayeul de *Ramus* alla ſe faire charbonnier dans un village du Vermandois; on dit qu'il étoit né gentilhomme. Son fils fut charbonnier auſſi ou laboureur, & *Ramus* naquit dans la pauvreté vers 1502 ſelon les uns, en 1515 ſelon les autres. A peine ſorti du berceau, il fut deux fois attaqué de la peſte; arrivé à Paris, la miſère l'en chaſſa deux fois, il y retourna une troiſième fois, & fit ce que faiſoit vers le même temps Guillaume Poſtel, dont les premières avantures ont beaucoup de rapport avec les premières de *Ramus* (*voyez* POSTEL); il entra en qualité de domeſtique au collège de Navarre, il ſervoit le jour, il étudioit la nuit, ſes progrès furent rapides comme ceux de Poſtel; mais *Ramus*, ſupérieur à Poſtel & né avec un eſprit réformateur, s'éleva d'abord au-deſſus de ſon ſiècle; la ſcolaſtique le révolta, il lut Xénophon & Platon, il en fut tranſporté: *voilà*, s'écria-t-il, *la ſeule philoſophie digne de l'homme*. Bientôt il ne garda plus de meſures avec la ſcolaſtique ni avec Ariſtote; il voulut détrôner ce prince des philoſophes dans lequel il ne pouvoit plus rien reconnoître de bon, il ſoutint des thèſes publiques, & fit des écrits contre lui; tout le péripatétiſme ſe ſouleva. Un péripatéticien portugais, nommé Antoine de Govea, établi dans l'univerſité de Paris, pourſuivit *Ramus*, comme ennemi d'Ariſtote, au châtelet, puis au parlement; on plaida ſolemnellement pour & contre Ariſtote; le roi François I évoqua cette grande affaire & la mit en arbitrage; les arbitres furent pour Ariſtote & pour Govea; on déclara que *témérairement & inſolemment Ramus* s'étoit élevé contre le prince des philoſophes, on condamna les livres de *Ramus*, & on lui défendit d'enſeigner la philoſophie. Pierre Galland, (voyez ſon article) qui en cette occaſion combattit pour Ariſtote contre *Ramus*, prétend même que François I vouloit envoyer *Ramus* aux galères, le prenant pour un barbare qui s'oppoſoit aux progrès naiſſans des lettres, & qui vouloit renverſer l'ouvrage de ſon maître; c'étoit le connoître bien mal, mais c'eſt ainſi qu'on dit la vérité aux rois, & c'eſt pour cela qu'ils ne doivent jamais ſe permettre de rien prononcer d'eux-mêmes ſur le ſort de leurs ſujets; les ennemis de *Ramus* avoient bien dit au roi qu'il haiſſoit Ariſtote, mais ils s'étoient bien gardés de dire qu'il aimoit Platon & Xénophon. *Ramus* dévora les triomphes & les injures de ſes ennemis, qui publièrent ſa condamnation dans toute l'europe, qui le jouèrent ſur leurs théatres collégiaux, & le confondirent tant qu'ils voulurent dans leurs thèſes ſans contradicteurs. *Ramus* ne s'attacha qu'à pratiquer cette philoſophie ſocratique qu'il admiroit, elle lui apprit à ſouffrir ſans ſe plaindre; quand ſes amis le plaignoient, il leur répondoit avec le ſourire de la paix:

Grata ſupereniet, quæ non ſperabitur hora.

Elle arriva cette heure favorable; *Ramus* eut la liberté d'enſeigner la philoſophie qu'il jugeroit la plus convenable. Ce fut le cardinal de Lorraine, Charles, qui lui *obtint*, dit Bayle, *la main-levée de ſa plume & de ſa langue*.

La ſcolaſtique ſe vengea de ces nouveaux ſuccès de *Ramus*, en troublant ſes leçons par des huées & des ſifflemens; il fatigua par ſa conſtante tranquillité l'indécente cabale qui oſoit l'inſulter dans ſes fonctions; il pouvoit la faire punir, il la dédaigna, & ſes leçons ceſſèrent d'être troublées; mais il ne put réuſſir dans le grand projet qu'il avoit conçu de bannir entièrement de l'école l'argumentation & la ſcolaſtique.

Henri II ayant jugé que l'univerſité avoit beſoin de réforme, nomma, par ſes lettres du 7 janvier 1556, *Ramus*, Danès & Gallan[illegible] pour y travailler. *Ramus* appartenoit & au collège royal & à l'univerſité

verſité, étant d'un côté profeſſeur royal, de l'autre principal du collège de Preſle.

Devenu le doyen des profeſſeurs royaux, il jugea que l'honneur du collège royal lui étoit plus particuliérement confié; il veilla ſur le choix des profeſſeurs. L'ignorant Dampeſtre avoit envahi par intrigue une chaire de mathématiques. *Ramus* averti de ſon incapacité, voulut l'empêcher d'exercer. Dampeſtre répondit: *qu'il lui ſeroit leçon à lui-même & à tous les lecteurs de l'univerſité. Commencez donc*, dit Ramus, *par m'expliquer la première propoſition d'Euclide. Me prenez-vous pour un enfant*, repartit Dampeſtre? & malgré l'oppoſition de Ramus, il voulut commencer ſes leçons publiques. On ne l'interrompit point comme on avoit interrompu *Ramus*, mais ſon école fut déſertée; *Ramus* fit rendre, le 24 juin 1566, une ordonnance qui décida que Dampeſtre & les profeſſeurs qu'on nommeroit à l'avenir ſeroient examinés publiquement par tous les lecteurs royaux. Dampeſtre n'oſa ou ne daigna point ſubir cet examen; il vendit ſa chaire à un autre ignorant nommé Charpentier, docteur en médecine, & qui crut pouvoir couvrir ſon ignorance en mathématiques, par le peu de médecine qu'il ſavoit & qu'il enſeigneroit à ſes écoliers. *Ramus* fit ſignifier à Charpentier l'ordonnance du 24 juin 1566. Charpentier, après quelques bravades qu'il ne put ſoutenir, pleura, ſe plaignit qu'on le déshonoroit gratuitement, enfin il demanda trois mois pour ſe mettre en état d'expliquer Euclide; on les lui accorda, & cependant de nouvelles lettres, du 8 mars 1567, confirmèrent celles du 24 juin précédent, & mirent même pour l'avenir les chaires au concours; mais malgré la vigilance & les efforts de *Ramus*, elles reſtèrent ſans exécution. Charpentier ſe maintint dans ſa place & dans ſon ignorance.

Pendant que *Ramus* exerçant ainſi une diſcipline ſévère ſur le collège royal, vouloit en chaſſer les ignorans, l'univerſité l'avoit chaſſé lui-même du collège de Preſle, comme calviniſte. Le goût général qu'il avoit pour la réforme & les perſécutions qu'il avoit éprouvées de la part des catholiques au ſujet d'Ariſtote, l'avoient en effet jetté dans la réforme calviniſte, qu'il voulut encore réformer, tant il aimoit la réforme. Mais il eut à combattre Théodore de Bèze, qui l'empêcha même d'obtenir une chaire de théologie à Genève.

Ses ennemis qui depuis long-temps épioient ſon calviniſme naiſſant, s'étoient apperçu qu'il ôtoit les images de la chapelle de ſon collège de Preſle, diſant qu'*il n'avoit pas beſoin d'auditeurs ſourds & muets*; l'univerſité s'étoit hâtée de l'en chaſſer dès 1562. Il fut même alors obligé de quitter Paris pour échapper à la perſécution; mais Charles IX, qui l'aimoit, lui donna un aſyle à Fontainebleau, où placé au milieu de la bibliothèque royale, il ſe conſola par l'étude & par le travail; il ſe perfectionna dans la géométrie & l'aſtronomie, mais bientôt on le chaſſa de cet aſyle même, il erra de retraite en retraite, inconnu & déguiſé. N'ayant pu le prendre, on pilla ſon collège de Preſle, une riche bibliothèque qu'il avoit pris plaiſir à y former, lui fut enlevée; un des grands motifs de la fureur de ſes ennemis étoit la manière dont il prononçoit la lettre Q, il n'en falloit pas davantage alors, & il n'en faut pas beaucoup davantage aujourd'hui pour haïr. *Ramus* & les profeſſeurs royaux avoient corrigé, autant qu'il étoit poſſible, quelques abus qui s'étoient gliſſés dans la prononciation du latin. L'école, par négligence, avoit pris l'habitude de prononcer *quiſquis*, *quanquam*, comme *kiskis*, *kankam*, delà le proverbe *faire un grand* KANKAN *ou* CANCAN, qui ſignifioit originairement faire un grand diſcours bien ſolemnel, bien polémique, commençant par *quanquam*, comme pluſieurs des oraiſons & des traités de Cicéron, & qui ſignifie plus généralement aujourd'hui: faire un grand bruit, une grande affaire d'une bagatelle. C'eſt contre cette prononciation vicieuſe qui faiſoit diſparoître l'U que *Ramus* s'élevoit. On prétend que la Sorbonne avoit fait dépouiller de ſes bénéfices un eccléſiaſtique qui avoit adopté la prononciation de *Ramus*, & que cet eccléſiaſtique s'étant pourvu au parlement, étoit en danger d'y perdre ſon procès, ſi les profeſſeurs royaux n'avoient été repréſenter en pleine audience le ridicule de cette cauſe & l'indignité de ce procédé.

La paix de 1563 avoit ramené *Ramus* à Paris; les guerres civiles ayant recommencé en 1567, il ſe réfugia auprès du prince de Condé; il étoit avec lui & avec l'amiral de Coligny à la bataille de S. Denis. A la paix il revint en France, & y retrouva la perſécution; pour l'éviter, il alla viſiter les univerſités d'Allemagne. Il fut comblé d'honneurs à Bâle, à Heidelberg; on l'invita de la part du roi de Pologne Sigiſmond II à venir à Cracovie. Jean Sigiſmond Zapol, vayvode de Tranſylvanie, lui offrit le rectorat de l'univerſité de Weiſſembourg, avec des appointemens conſidérables; il refuſa tout pour revenir dans ſa patrie qu'il aimoit toujours. Il revint à Paris vers la fin de l'année 1571, & y fut aſſaſſiné l'année ſuivante à la S. Barthélemi; ce ne fut point le crime de la ſuperſtition, mais de la haine; il fut avéré que les aſſaſſins avoient été apoſtés par Charpentier: *Ramus* s'étoit caché dans une cave; on l'avoit épié, on l'en tira, il offrit de l'argent, l'argent déſarme des voleurs, non des ennemis; Charpentier, dit-on, ſe montra l'un & l'autre, il prit l'argent de *Ramus* & le livra aux aſſaſſins; *Ramus* ſe voyant ainſi trahi, ſe défendit en déſeſpéré; percé de coups, ſuccombant ſous le nombre, on le jetta dans la rue. Ses entrailles ſortoient de ſon corps; les écoliers que Charpentier animoit les arrachèrent & les ſemèrent de rue en rue, ils

y traînèrent le cadavre de *Ramus* en le battant de verges.

Ramus étoit d'une figure noble, d'une taille avantageuſe, d'un tempérament robuſte : élevé durement, il vécut toujours durement, ne coucha jamais que ſur la paille, ne but que de l'eau, parce qu'un excès de vin qu'il avoit fait dans ſa jeuneſſe l'avoit incommodé, & ne ceſſa de travailler ; ſa ſobriété, ſes mœurs, d'utiles exercices le ſauvèrent des dangers du travail & conſervèrent ſa ſanté. Il aida ſes écoliers de ſon argent comme de ſes lumières, il fit du bien & pendant ſa vie & après ſa mort ; mais il diſputa trop, & par-là il alluma des haines qui troublèrent ſes jours & cauſèrent ſa perte.

Il avoit une éloquence qu'on jugea propre aux grands effets & qui en produiſit quelquefois ; les Reîtres de l'armée du prince de Condé refuſant de marcher, parce qu'ils n'étoient point payés, on les fit haranguer par *Ramus*, & ils marchèrent.

Il a écrit ſur preſque tous les arts & toutes les ſciences. On peut voir dans le P. Niceron la liſte de ſes ouvrages. *Ramus* occupa trois chaires au collège royal, celle de philoſophie, celle d'éloquence latine, celle de mathématiques, & il en fonda une qu'il mit au concours & qui s'appelle encore la chaire de *Ramus*. Il exécuta ainſi en petit ce qu'il eût voulu que ſe gouvernement exécutât en grand. Au moment même où la perſécution le chaſſoit de ſa patrie, ſon amour pour ſa patrie & pour les ſciences l'engageoit à laiſſer par ſon teſtament cinq cents livres de rente qu'il avoit ſur la ville, ſomme alors conſidérable pour fonder une chaire, où pendant trois ans un même profeſſeur devoit enſeigner l'arithmétique, la muſique, la géométrie, l'optique, la méchanique, l'*aſtrologie* & la géographie. Au bout des trois ans, la chaire devoit être remiſe au concours, le profeſſeur reçu ne pouvoit conſerver ſa chaire que par de nouveaux triomphes ; s'il étoit vaincu, la chaire paſſoit au vainqueur. Tous les profeſſeurs royaux & tous les mathématiciens reconnus pour habiles, devoient être les arbitres du combat. Le premier préſident, le premier avocat-général, le prévôt des marchands & les échevins devoient être priés d'y aſſiſter. Les ennemis de *Ramus*, pour le contrarier même après ſa mort, & pour écarter du collège royal cet eſprit d'examen & d'épreuve qui ne leur étoit pas favorable, parvinrent dès l'année 1573 à faire changer la deſtination des fonds légués par *Ramus* ; mais comme la haine & l'ignorance ne préſidèrent point à cet arrangement, il eut un objet utile ; on donna les cinq cents livres à Gohorry pour continuer l'hiſtoire de France de Paul Emile. Ce Gohorry écrivit en effet les règnes de Charles VIII & de Louis XII, qui ſont en manuſcrit à la bibliothèque du roi ; il ſavoit d'ailleurs des mathématiques, & s'il les enſeignoit, la prédilection de *Ramus* pour les ſciences exactes n'étoit point trompée. En 1611, Louis XIII ordonna que le teſtament de *Ramus* ſeroit plus exactement exécuté. Sa chaire a été remplie juſqu'en 1732, & après quelques années d'interruption, elle l'a été encore. Ainſi le nom de *Ramus* ſe mêlera toujours à celui des rois bienfaiteurs des lettres ; il a fait plus que d'ajouter à leurs libéralités, il leur a indiqué le moyen de s'aſſurer du mérite, & de ne jamais proſtituer leurs bienfaits. (*Voyez l'art.* GOHORRY.)

RAMUSIO ou RANNUSIO (JEAN-BAPTISTE) *Hiſt. litt. mod.*) vénitien, ſecrétaire du conſeil des dix, mort à Padoue en 1557, auteur d'un traité *de Nili incremento*, & d'un recueil de voyages maritimes.

R A N

RANA, ou RANNA, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) titre que l'on donne dans l'Indoſtan aux princes ou ſouverains du pays, qui deſcendent des anciens poſſeſſeurs de ces contrées avant que les Tartares en euſſent fait la conquête ; cependant le mot ſous lequel on déſigne ces princes le plus ordinairement, eſt celui de *Rajah*. (*A. R.*)

RANC, (JEAN) *Hiſt. mod.*) peintre né à Montpellier en 1674, mort à Madrid en 1735, premier peintre du roi d'Eſpagne, élève de Rigaud & mari de la nièce de ce grand peintre. Les arts & les artiſtes ne ſont pas de notre département, & nous ne parlons de celui-ci que relativement à un fait hiſtorique & littéraire ; c'eſt que la fable de la Motte, qui a pour titre : *Le Portrait*, n'eſt point une fable, mais une avanture arrivée réellement au peintre dont il s'agit ici, & dont la morale eſt la même que celle de la fable du Bouffon & du Payſan dans Phèdre :

En hic declarat, quales ſitis judices.

Voilà de vos arrêts, meſſieurs les gens de goût !

RANCÉ, (*Voyez* BOUTHILLIER (LE).

RANCHIN. (*Hiſt. litt. mod.*) Un juriſconſulte de ce nom, Etienne, mort à Montpellier en 1583, eſt auteur du livre intitulé : *Miſcellanea deciſionum juris.* Un de ſes parens (Guillaume) avocat du roi à la cour des aides de Toulouſe, a fait une *reviſion du Concile de Trente.*

Mais le plus connu de tous les écrivains de ce nom, eſt l'auteur de ce fameux triolet :

Le premier jour du mois de mai
Fut le plus beau jour de ma vie ;
Le beau deſſein que je formai,
Le premier jour du mois de mai !
Je vous vis & je vous aimai,

Et ce deſſein vous plut, Silvie.
Le premier jour du mois de mai
Fut le plus beau jour de ma vie.

Il étoit conſeiller à la chambre de l'Edit, & originaire de Montpellier. Son triolet & des ſtances *d'un père à ſon fils*, qui commencent ainſi:

Philis, mes beaux jours ſont paſſés,
Et mon fils n'eſt qu'à ſon aurore, &c.

ont fait toute ſa réputation. Son triolet, ſur-tout, étoit cité en toute occaſion; on l'appelloit *le roi des triolets*. Cet opuſcule, fort joli ſans doute, n'eſt cependant pas ſans tache. Qu'eſt-ce que ce *deſſein formé d'aimer*? Aime-t'on ainſi par deſſein formé? D'ailleurs le vers:

Je vous vis, & je vous aimai.

qui rappelle le *ut vidi, ut perii* de Virgile, exclut cette idée de deſſein & d'arrangement.

L'à-propos des refreins, qui fait le principal mérite des triolets, & qui doit être tel, que les vers répétés ſoient non-ſeulement bien placés, mais néceſſaires à l'endroit où on les répète, cet à-propos nous paroît plus fin, plus parfait, plus abondant en idées acceſſoires dans un triolet moderne dont l'auteur eſt feu M. l'abbé Blanchet, que dans celui même de *Ranchin*. Le triolet de l'abbé Blanchet eſt adreſſé à trois ſœurs:

Aimables ſœurs, entre vous trois
A qui mon cœur doit-il ſe rendre?
Il n'a point fait encor de choix,
Aimables ſœurs, entre vous trois;
Mais il ſe donneroit, je crois,
A la moins fière, à la plus tendre;
Aimables ſœurs, entre vous trois
A qui mon cœur doit-il ſe rendre?

M. de Fontenelle, juge ſuprême dans le genre galant, ingénieux & aimable, diſoit qu'on ne pouvoit pas mieux faire dans ce genre, & on ne peut qu'être de ſon avis.

RANCONET, (AIMAR DE) *Hiſt. de Fr.*) conſeiller au parlement de Bordeaux, puis préſident au parlement de Paris, homme juſte & malheureux, par conſéquent très-intéreſſant. La misère l'avoit réduit à être ſimple correcteur d'imprimerie chez les Etienne, & ſi l'on en croit Pithou, ce fut *Ranconet* qui compoſa le *Dictionnaire hiſtorique, géographique & poétique*, imprimé ſous le nom de Charles-Etienne, frère de Robert. *Ranconet* vit mourir ſa fille ſur un fumier, exécuter ſon fils pour les affaires du calviniſme; ſa femme fut tuée d'un coup de tonnerre. Le même Pithou nous apprend que le cardinal de Lorraine, ſous le règne de François II, ayant fait aſſembler le parlement de Paris pour avoir ſon avis ſur la punition des hérétiques, c'eſt-à-dire pour l'engager à prononcer la peine de mort contre eux, *Ranconet* fit ce que tout magiſtrat chrétien & humain auroit dû faire; il porta à l'aſſemblée les œuvres de Sulpice Sevère, & y lut l'endroit où cet écrivain rapporte que S. Martin de Tours, le modèle de la charité évangélique, voulut ſéparer de ſa communion les évêques eſpagnols Idace & Ithace, qui avoient déféré à l'empereur ou au tyran Maxime, Priſcillien & ſes diſciples, & les avoient fait condamner à mort, & qu'il fit éclater tout ſon zèle contre les perſécuteurs qui faiſoient couler le ſang hérétique. Le cardinal, qui ne conſultoit le parlement que pour qu'il lui conſeillât des cruautés, fut indigné du courage & de la vertu de *Ranconet*; il le fit mettre à la Baſtille, où cet infortuné mourut en peu de temps, (en 1559) ſuccombant ſous le poids de ſes malheurs. On a de lui le *Tréſor de la langue françoiſe, tant ancienne que moderne*, qui a beaucoup ſervi à Nicot & à Monet pour la compoſition de leurs dictionnaires. *Ranconet* étoit ſavant & paſſoit pour écrire fort bien en grec & en latin.

RANNEQUIN. (*Hiſt. litt. mod.*) C'eſt le nom d'un machiniſte liégeois à qui on doit la machine de Marly, laquelle paſſa dans ſon temps pour un chef-d'œuvre de mécanique, & qu'on cherche aujourd'hui à ſimplifier. Cette machine, au moyen de ſes énormes rouages, donne 5258 tonneaux d'eau en vingt-quatre heures; elle a commencé d'agir en 1682.

RANS. (BERTRAND DE) *Hiſt. de Flandre*) C'eſt, dit-on, le vrai nom de l'impoſteur qui, vingt ans après la mort de Baudouin I, comte de Flandre & empereur de Conſtantinople, voulut ſe faire paſſer pour ce prince. *Voyez l'article* BAUDOUIN.) Bertrand de *Rans* étoit de Rheims, & avoit vécu long-temps dans les forêts comme hermite. Il fut pendu à Lille, après avoir avoué ſon impoſture à la queſtion, & avoir été promené par dériſion & par politique dans toutes les villes de la Flandre & du Hainaut, où il s'étoit fait un aſſez grand nombre de partiſans.

RANTZAU, (JOSIAS, comte de) *Hiſt. de Fr.*) maréchal de France, étoit de la maiſon de *Rantzau*, illuſtre dans le duché de Holſtein; il ſervit d'abord avec ſuccès & avec éclat dans les armées ſuédoiſes. Ce ne fut qu'en 1635, qu'étant venu en France avec le chancelier Oxenſtiern, il s'attacha au ſervice de Louis XIII, qui le fit maréchal de camp. En 1636, il perdit un œil d'un coup de mouſquet au ſiège de Dole; ce fut lui auſſi qui défendit Saint-Jean de Loſne contre le général Galas, & qui lui

en fit lever le ſiège. En 1640, il perdit une jambe & fut eſtropié d'une main au ſiège d'Arras. En 1641, il ſe trouva & ſe ſignala au ſiège d'Aire. En 1642, il fut fait priſonnier au combat d'Honnecourt. En 1644, il ſe diſtingua au ſiège de Gravelines; il fut fait maréchal de France le 16 juillet 1645, & la même année il abjura le luthéraniſme, car les intérêts de religion ne tiennent guères à la longue contre les intérêts de l'ambition. Il ſervit en Flandre les années ſuivantes. Sa fidélité ayant été injuſtement ſoupçonnée, malheur auquel on eſt toujours expoſé dans un ſervice étranger, & qui devroit déterminer à ne ſervir jamais que ſa patrie, *Rantzau* fut arrêté le 27 février 1649. Il fit connoître ſon innocence, & fut mis en liberté le 22 janvier 1650. Il mourut le 4 ſeptembre ſuivant, ſans laiſſer d'enfans, non plus que ce maréchal de Gaſſion ſon contemporain, qui diſoit qu'il n'avoit jamais vu de femme dont il voulût être le mari, ni d'enfans dont il voulût être le pere. On vantoit ſa figure, ſa taille, ſon eſprit, ſon éloquence, ſa valeur; on lui reprochoit de l'ivrognerie, défaut alors commun, ſur-tout dans un allemand, une humeur un peu chagrine, une ambition difficile à ſatisfaire; mais auſſi à quelles récompenſes n'avoit-il pas droit, & s'il demandoit à la France, que n'avoit-il pas ſacrifié pour elle? Jamais militaire n'avoit été ſi honorablement mutilé; jamais la guerre n'avoit coûté ſi cher à perſonne dont elle eût épargné la vie. On diſoit qu'elle ne lui avoit laiſſé qu'un œil, qu'une oreille, qu'un bras, qu'une jambe, qu'il n'avoit qu'un enfin de tout ce que les hommes ont deux; c'eſt le ſens de ſon épitaphe, qui fut célèbre dans le temps, & qui conſerve encore quelque choſe d'impoſant.

Du corps du grand *Rantzau* tu n'a qu'une des parts,
L'autre moitié reſta dans les plaines de Mars;
Il diſperſa par-tout ſes membres & ſa gloire.
Tout abattu qu'il fût, il demeura vainqueur,
Son ſang fut en cent lieux le prix de ſa victoire,
Et Mars ne lui laiſſa rien d'entier que le cœur.

R A O

RAOUL XXXIe roi de France, (*Hiſt. de France.*) fils & ſucceſſeur de Richard, duc de Bourgogne, n'eut d'autres droits à la couronne de France que ceux de la victoire: Charles le ſimple, priſonnier de ſes ſujets rebelles, rendit Hugues le Grand arbitre du royaume: ce guerrier politique, qui pouvoit mettre la couronne ſur ſa tête, la déféra à *Raoul*, qui fut ſacré à Soiſſons (an 921). Le nouveau monarque, pour aſſurer ſon autorité uſurpée, marcha contre le duc de Normandie, ſon ennemi le plus redoutable; la ville d'Eu fut emportée d'aſſaut, & tous les habitans furent maſſacrés. Les Normands étoient répandus dans les différentes provinces du royaume: le monarque eût bien voulu les en chaſſer; mais, comme il faiſoit les préparatifs qui pouvoient aſſurer ſes ſuccès, de nouveaux ennemis vinrent l'attaquer. Le roi de Germanie lui enleva la Lorraine, & l'Aquitaine ſecoua le joug de ſon obéiſſance; il eût bien voulu ranger à ſon devoir cette dernière province, mais il fut obligé de ſe rendre auparavant en Champagne, que menaçoient les Hongrois, peuple féroce alors, & qui ne ſembloit vouloir tout conquérir que pour avoir droit de tout détruire.

La monarchie n'étoit plus qu'un corps mutilé & languiſſant; *Raoul* avoit aſſez de talens pour lui rendre quelques rayons de ſa première ſplendeur; mais Charles le Simple vivoit encore, & ſon titre de roi uſurpé ſur ce prince le rendoit odieux, même à ceux qui avoient favoriſé ſon élévation; la reconnoiſſance qu'ils exigeoient, étoit un hydre qui dévoroit les richeſſes du trône. L'impuiſſance d'aſſouvir leur cupidité fit beaucoup de mécontens, qui ſous le ſpécieux prétexte de tirer Charles le Simple de ſa captivité, entretenoient les diſcordes de l'état. Ce prince infortuné mourut à Péronne. *Raoul*, devenu poſſeſſeur plus tranquille du royaume, ne s'occupa que du ſoin d'en faire renaître les proſpérités; les Normands fiers & indociles furent réduits à l'impuiſſance de nuire. Charles Conſtantin fit hommage du Viennois. Le duc de Gaſcogne, qui ne vouloit point reconnoître de ſupérieur, fut obligé de plier ſa fierté & de donner des témoignages d'une entière ſoumiſſion: ces ſuperbes vaſſaux étoient les tyrans des ſujets, ils employoient à leurs propres querelles les forces de l'état. La ſubordination eût été parfaitement rétablie ſans une maladie, dont mourut *Raoul* l'an 936; il laiſſa la réputation d'un prince bienfaiſant & courageux: ſa gloire eût été ſans tache, ſi ſa puiſſance dont il n'uſa que pour le bonheur public, eût été fondée ſur un titre légitime. (*M—y.*)

R A P

RAPIN. (*Hiſt litt. mod.*) Ce nom a été illuſtré dans les lettres par trois différens perſonnages:

1°. Nicolas *Rapin*, poëte latin & françois, bon citoyen, chaſſé de Paris par les Ligueurs, pour ſon attachement à Henri III, ſon bienfaiteur, qui l'avoit fait grand-prévôt de la connétablie, fut très-utile à Henri IV, qui le rétablit dans ſa charge. On ne doit pas regarder comme un des moindres ſervices rendus à ce prince, la part qu'il eut à la ſatyre Ménippée. Ses épigrammes latines ont encore quelque réputation. Il avoit été vice-ſénéchal de Fontenai-le-Comte en Poitou, ſa patrie. Né en 1540, mort à Poitiers en 1608.

2°. Réné *Rapin*, c'eſt-à-dire le P. *Rapin*, jéſuite, né à Tours en 1621, mort à Paris en 1687, eſt

un poëte latin, beaucoup plus célebre encore. Son poëme des Jardins eſt un des meilleurs poëmes latins modernes. Il eſt vrai que les vers en ſont ſouvent auſſi beaux que ceux de Virgile, par la même raiſon que certains vers grecs de M. de Fontenelle étoient auſſi bons que ceux d'Homère, c'eſt qu'ils en étoient. Le P. *Rapin* avoit d'ailleurs beaucoup de littérature, & une littérature choiſie, comme le prouvent ſes réfléxions ſur l'éloquence, ſur la poëſie, ſur l'hiſtoire, ſur la philoſophie, ſes parallèles d'Homère & de Virgile, de Démoſthène & de Cicéron, de Platon & d'Ariſtote, de Thucydide & de Tite-Live; il publioit alternativement des ouvrages de littérature & des ouvrages de piété; l'abbé de la Chambre diſoit à ce ſujet: *Ce jéſuite ſert Dieu & le monde par ſemeſtre.* S'il n'avoit ſervi que Dieu, il ſeroit peu connu. Ses ouvrages dévots ſont ignorés.

3°. Paul *Rapin* de Thoiras. En 1568, le parlement de Toulouſe, dans ſon zèle contre les proteſtans, avoit refuſé de vérifier l'édit de paix qui venoit de leur être accordé; il ne s'étoit enfin rendu qu'après quatre juſſions, & pour ſe venger de la néceſſité d'obéir, il avoit fait pendre, ou, ſelon quelques-uns, décapiter ſur quelque prétexte forcé, un gentilhomme nommé *Rapin*, que le roi & le prince de Condé avoient envoyé à Toulouſe pour preſſer la vérification de l'édit. En 1569, les ſoldats proteſtans de Montgommeri, étant logés aux environs de Toulouſe, mirent le feu aux fermes & aux maiſons de campagne des conſeillers, puis écrivirent ſur les maſures avec des charbons, ces deux mots: *vengeance de Rapin.* Ce malheureux gentilhomme étoit le biſayeul de Paul *Rapin* de Thoyras, auteur de la ſeule hiſtoire d'Angleterre que les Anglois, ſi riches aujourd'hui dans ce genre, ayent eue pendant long-temps. *Rapin* de Thoyras, né à Caſtres en 1661, étoit proteſtant & d'une famille proteſtante, en qui le ſouvenir du ſupplice de *Rapin* & de ſa vengeance devoit redoubler le zèle qui l'attachoit à ſa ſecte. La révocation de l'édit de Nantes lui fit quitter la France; il ſe partagea entre la Hollande & l'Angleterre, s'attacha au prince d'Orange Guillaume III, le ſuivit dans ſon expédition d'Angleterre, l'alla ſervir en Irlande & ailleurs; il fut enſuite gouverneur de Milord Portland en 1707; il s'établit avec ſa famille à Weſel, il y mourut en 1725; il étoit devenu entièrement Anglois & ſon hiſtoire s'en reſſent, elle eſt d'une partialité dont les Anglois conviennent eux-mêmes, & que leurs ſages hiſtoriens ſe ſont bien gardés d'imiter; il ſe venge de ſa patrie, & la combat par la plume après l'avoir combattue par les armes. Dans la fameuſe querelle d'Edouard III & de Philippe de Valois pour la ſucceſſion à la couronne de France, il prend hautement parti pour Edouard que tous les Anglois condamnoient même alors; il ſuppoſe que les états-généraux auroient été favorables à Edouard, & les états-généraux jugèrent formellement contre Edouard en faveur de Philippe de Valois; il ſuppoſe que la queſtion ne fut point entendue, & c'eſt lui qui ne l'entend point & qui renverſe les faits & les principes.

On a auſſi de *Rapin* Thoyras une diſſertation ſur les Wighs & les Torris.

RAPPORT. (*Hiſt. rom.*) On nommoit ainſi toute propoſition qu'on faiſoit au ſénat, pour qu'il en délibérât; mais on obſervoit beaucoup d'ordre & de règle au ſujet des *rapports* qu'on avoit à faire dans cette auguſte aſſemblée.

Le magiſtrat devoit faire ſon *rapport* au ſénat; premièrement, ſur les choſes qui concernoient la religion, enſuite ſur les autres affaires. Ce n'étoit pas ſeulement le magiſtrat qui avoit aſſemblé le ſénat qui pouvoit y faire ſon *rapport*, tous ceux qui avoient droit de le convoquer, jouiſſoient du même privilége; auſſi liſons-nous que divers magiſtrats ont, dans le même temps, propoſé au ſénat des choſes différentes, mais le conſul pouvoit défendre de rien propoſer au ſénat ſans ſon agrément, ce qui ne doit pas néanmoins s'entendre des tribuns du peuple, car non ſeulement ils pouvoient propoſer malgré lui, mais encore changer & ajouter ce qu'ils vouloient aux propoſitions du conſul; ils pouvoient même faire leur *rapport*, ſi le conſul ne vouloit pas s'en charger, ou prétendoit s'y oppoſer. Ce droit étoit commun à tous ceux qui avoient une charge égale ou ſupérieure à celle du magiſtrat propoſant; cependant, lorſque le conſul voyoit que les eſprits penchoient d'un côté, il pouvoit, avant que chacun eût dit ſon ſentiment, faire un diſcours à l'aſſemblée. Nous en avons un exemple dans la quatrième Catilinaire, que Cicéron prononça avant que Caton eût dit ſon avis.

Après que la république eut perdu ſa liberté, l'empereur, ſans être conſul, pouvoit propoſer une, deux & trois choſes au ſénat, & c'eſt ce qu'on appelloit *le premier*, *le ſecond & le troiſième rapport.* Si quelqu'un en opinant, embraſſoit pluſieurs objets, tout ſénateur pouvoit lui dire de partager les matières, afin de les diſcuter ſéparément dans des *rapports* différens. L'art de celui qui propoſoit, étoit de lier tellement deux affaires, qu'elles ne puſſent ſe diviſer.

Chacun des ſénateurs avoit auſſi le droit, lorſque les conſuls avoient propoſé quelque choſe, & que leur rang étoit venu pour opiner, de propoſer tout ce qui leur paroiſſoit avantageux à la république, & de demander que les conſuls en fiſſent leur *rapport* à la compagnie, & ils le faiſoient ſouvent, afin d'être aſſemblés tout le jour; car après la dixième heure, on ne pouvoit faire aucun nouveau *rapport* dans le ſénat, ni aucun ſénatus-conſulte après le coucher du ſoleil. On diſoit ſon avis debout; ſi quelqu'un s'oppoſoit, le décret n'étoit point appellé ſénatus-conſulte,

mais délibération du ſénat, *ſenatûs auctoritas*; on en uſoit de même, lorſque le ſénat n'étoit pas aſſemblé dans le lieu & dans le temps convenables, ou lorſque ni la convocation n'étoit légitime, ni le nombre compétent; en ce cas, on faiſoit le *rapport* au peuple; au reſte le conſul pouvoit propoſer ce qu'il jugeoit à propos, afin de le mettre en délibération dans l'aſſemblée; c'étoit en quoi conſiſtoit ſa principale autorité dans le ſénat, & il ſe ſervoit de cette formule: que ceux qui ſont de cet avis paſſent de ce côté-là, & ceux qui ſont d'un avis différent, de ce côté-ci. Celui qui avoit fait le *rapport* paſſoit le premier.

Lorſque le ſénatus-conſulte étoit formé, ceux qui avoient propoſé ce qui en étoit l'objet, & qui en étoient en quelque ſorte les auteurs, mettoient leur nom au bas, & l'acte étoit dépoſé dans les archives, où l'on conſervoit le regiſtre des lois & tous les actes concernant les affaires de la république; anciennement le dépôt public étoit dans le temple de Cérès, & les édiles en avoient la garde. C'étoit celui qui avoit convoqué le ſénat qui faiſoit finir la ſéance, & il uſoit de cette formule: *pères conſcrits, nous ne vous retenons pas davantage.*

Les affaires dont on faiſoit le *rapport* au ſénat étoient toutes celles qui concernoient l'adminiſtration de la république. Il n'y avoit que la création des magiſtrats, la publication des lois & la délibération ſur la guerre ou la paix, qui devoient abſolument être portées devant le peuple. *Voyez* Denis d'Halicarnaſſe, *liv. IV, chap. XX, & liv. VI, chap. LXVI.* (*D. J.*)

R A Q

RAQUETTE, (*Hiſt. mod.*) inſtrument propre à jouer à la courte paume ou au volant. C'eſt une palette faite ordinairement d'un treillis de cordes de boyaux de chat, fort tendue & montée ſur un tour de bois qui a un manche de médiocre longueur.

Ce mot eſt dérivé, ſi l'on en croit Ménage, du bas latin *retiquetta*, diminutif de *rete*, *reticulum*, rézeau.

Paſquier obſerve que de ſon temps les *raquettes* étoient une invention toute récente, qu'auparavant on ne jouoit à la paume qu'avec la main, & que le nom de ce jeu venoit de ce qu'on y pouſſoit la bale avec la paume de la main, comme le pratiquoient les anciens; cependant ceux-ci donnoient à ce jeu le nom de *pila*, & à la paume de la main celui de *vola*, qui ne ſont pas tout-à-fait ſemblables. Quant à la manière de jouer, elle étoit effectivement telle que Paſquier l'aſſure.

RAQUETTE, ſorte de chauſſure dont on ſe ſert en Canada pour marcher ſur la neige

Ces *raquettes*, dit le P. de Charlevoix (*journal d'un voyage d'Amérique, lettre 14*), ont environ trois piés de long & quinze ou ſeize pouces dans leur plus grande largeur. Leur figure eſt ovale, à cela près, que l'extrêmité de derrière ſe termine en pointe. De petits bâtons de traverſe paſſés à cinq ou ſix pouces des deux bouts, ſervent à les rendre plus fermes, & celui qui eſt ſur le devant eſt comme la corde d'une ouverture en arc, où l'on met le pié qu'on y aſſujettit avec des courroies. Le tiſſu de la *raquette* eſt de lanières de cuir de la largeur de deux lignes, & le contour eſt d'un bois léger durci au feu. Pour bien marcher avec ces *raquettes*, il faut tourner un peu les genoux en dedans & tenir les jambes écartées, de peur de ſe les bleſſer en les heurtant l'une contre l'autre. Il en coute d'abord pour s'y accoutumer; mais quand on y eſt fait, on marche avec facilité, & ſans ſe fatiguer davantage que ſi on n'avoit rien aux pieds. Il n'eſt pas poſſible d'uſer de ces *raquettes* avec nos ſouliers ordinaires; il faut prendre de ceux des ſauvages, qui ſont des eſpèces de chauſſons de peaux boucannés, pliſſés en-deſſus à l'extrêmité du pied, & liés avec des cordons. (*A. R.*)

R A S

RASDI, ſ. f. (*Idol. des Germains.*) nom d'une déeſſe des anciens Hongrois idolâtres; on peut lire ce qu'en dit Antoine Bonfinius dans ſon hiſtoire de Hongrie, *liv. XII*; & Voſſius, *de idololatriâ, liv. III, chap. XVII.* (*D. J.*)

RASER LA MAISON, (*Hiſt. anc. & mod.*) c'étoit chez les Romains une des peines de celui qui aſpiroit à la tyrannie. Valère Maxime, *liv. VI, chap. III*, rapporte que Sp. Caſſius convaincu d'avoir tenté de ſe rendre maître de la république, fut condamné par le ſénat & par le peuple à la mort, dont trois conſulats & un magnifique triomphe ne purent le garantir. Le peuple n'étant point encore ſatisfait, on abattit ſa maiſon pour augmenter ſon ſupplice, par la deſtruction de ſes dieux domeſtiques: *Ut penatium quoque ſtrage puniretur.*

On ſévit aujourd'hui de la même manière contre les coupables de leſe-majeſté, & l'aſſaſſinat du roi de Portugal vient d'être ſuivi du banniſſement de l'ordre entier des jéſuites hors de ce royaume, & de la démolition de toutes leurs maiſons. (*A. R.*)

RASIS, RASÈS ou RHASÈS, (*Hiſt. litt. mod.*) médecin Arabe du dixième ſiècle; c'eſt l'Hippocrate & le Galien des Arabes. Ses traités ſur les maladies des enfans ſont eſtimés; il eſt le premier qui ait écrit ſur la petite vérole, c'eſt Robert-Etienne qui publia ce dernier traité en grec, l'an 1548; on l'a depuis publié en arabe & en latin. *Rasès* mourut vers l'an 935.

RASP-HUIS. (*Hiſt. mod. Economie politique.*) C'eſt ainſi que l'on nomme à Amſterdam & dans d'autres villes de la province de Hollande, des maiſons de correction, dans leſquelles on enferme les mauvais ſujets, les vagabonds & gens ſans aveu, qui ont commis des crimes pour leſquels les lois n'ont point décerné la peine de mort. On occupe les priſonniers à des travaux pénibles, au profit du gouvernement. A Amſterdam, le principal de ces travaux conſiſte à raper des bois des Indes fort durs, pour ſervir dans les teintures; c'eſt là ce qui a fait appeller ces ſortes de maiſons de force *raſp-huis*, ce qui ſignifie *maiſon où l'on rape*. (*A. R.*)

RASPOUTES ou RASBOUTES, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ſorte de Banians dans les Indes, qui ſuivent à-peu-près les mêmes ſentimens que ceux de la ſecte de Samarath. Ils admettent la métempſycoſe, mais en ce ſens que les ames des hommes paſſent dans des corps d'oiſeaux, qui avertiſſent les amis des défunts du bien ou du mal qui doit leur arriver; auſſi ſont-ils grands obſervateurs du chant & du vol des oiſeaux. Parmi eux à la mort du mari, les veuves ſe jettent dans le bucher où l'on brûle le corps de leurs époux, à moins qu'en contractant le mariage, il n'ait été ſtipulé qu'elles ne pourroient être forcées à cette cérémonie. Le nom de *raſpoutes* ſignifie *homme courageux*, parce qu'en général ceux de cette ſecte ſont intrépides. Le grand-mogol s'en ſert dans ſes armées, & ce ſont ſans doute les mêmes que M. de la Martiniere nomme *ragéputes*, & qui compoſent les troupes des rajas ou petits rois indiens, vaſſaux & tributaires du grand-mogol. Les *raſpoutes* marient leurs enfans fort jeunes, comme tous les autres Banians, & paſſent pour n'être pas fort compatiſſans, excepté à l'égard des oiſeaux qu'ils prennent ſoin de nourrir, & qu'ils craignent de tuer, parce qu'ils ſe flattent qu'on aura pour eux les mêmes égards lorſqu'après leur mort leurs ames ſeront logées dans le corps de ces animaux. Olearius, *tome II.* (*A. R*)

RASQUAN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le titre que l'on donne au roi des îles Maldives. Ce prince eſt très-deſpotique; cela n'eſt point ſurprenant, ce ſont les prêtres qui ſont les dépoſitaires de ſon autorité, & qui exercent l'autorité temporelle, ainſi que la ſpirituelle. (*A. R.*)

RASTIGNAC. (*Hiſt. de Fr.*) La maiſon de Chapt ou de Chat, qui a pris le nom de *Raſtignac* d'un marquiſat ſitué en Périgord dans la ſénéchauſſée de Sarlat & qu'elle poſſéde depuis le quatorzième ſiècle, eſt la même que celle des anciens ſires de Chabannois.

1°. Son premier auteur connu eſt A bon chat ou cat-Armat, qu'on place vers la fin du neuvième ſiècle ou le commencement du dixième, & dont le fils Jourdain premier eſt qualifié *ſire de Chabannois*.

2°. Jourdain II, fils de Jourdain I, fut tué dans une guerre particulière contre Gui, vicomte de Limoges, & Alduin évêque de Limoges.

3°. Jourdain VI n'eut qu'une fille qui porta la terre de Chabannois hors de la maiſon de Chapt.

4°. Dans la branche de *Raſtignac*, nous diſtinguerons Louis de Chat de *Raſtignac*, tué en 1569, au ſiége de Mucidan.

5°. C'eſt pour Jean, ſon neveu, que *Raſtignac* fut érigé en marquiſat par Louis XIII en 1617. On conſerve dans la famille pluſieurs lettres de ce monarque adreſſées à ce marquis de *Raſtignac*, & qui ſont de glorieux témoignages de ſa fidélité, de ſon zèle pour le roi & l'état, & de la confiance particuliére dont Louis l'honoroit.

6°. Il eut un frère nommé Jean comme lui, tué au ſiége de Paris.

7°. Jean-François Chapt, fils du premier marquis de *Raſtignac*, contribua beaucoup ſous la minorité de Louis XIV à maintenir le Périgord dans l'obéiſſance.

8°. Dans la branche de Firbeix ou Firbeys, Peyrot Chapt de *Raſtignac* rendit de grands & généreux ſervices aux rois Henri IV & Louis XIII, nommément aux ſiéges de la Fére en 1596, & d'Amiens en 1597; il ſe ruina entièrement au ſervice.

9°. Dans la branche des marquis de Laxion, François Chapt de *Raſtignac* préſerva du pillage le château de Laxion dans les guerres civiles de 1651 & 1652, & ce fut pour lui que cette terre de Laxion fut érigée en marquiſat en 1653; les guerres civiles ayant empêché l'enregiſtrement des lettres, il y eut d'autres lettres en 1724 qui confirmèrent & renouvellèrent les premières en faveur de Charles Chapt de *Raſtignac*, ſon petit-fils.

10°. Dans une autre branche des anciens ſeigneurs de Laxion, Antoine Chapt de *Raſtignac* fut tué en 1579, en commandant la nobleſſe du Périgord contre les proteſtans.

11°. Raimond ſon fils fut tué en duel.

12°. Dans la branche des ſeigneurs de Meſſilhac, un autre Raimond Chapt de *Raſtignac* acquit beaucoup de gloire & rendit d'importans ſervices dans les guerres civiles ſous Henri III & Henri IV; gouverneur de la haute-Auvergne, il la maintint & la fit rentrer dans l'obéiſſance. Il gagna la bataille d'Iſſoire contre le comte de Randan, lequel y fut tué. En 1592, il marcha au ſecours de Villemur, aſſiégé par le duc de Joyeuſe Antoine-Scipion, il attaqua & força ſes retranchemens, & le duc de Joyeuſe ſe noya dans le Tarn avec

une grande partie de ſon armée; Raimond ſoumit Saint-Flour & battit les rebelles du Limouſin. Il fut aſſaſſiné à la Fère, le 26 janvier 1596, en revenant de rendre compte au roi Henri IV de quelques commiſſions. Il étoit gentilhomme de la chambre & chevalier des ordres.

13°. Nous diſtinguerons dans l'état eccléſiaſtique Louis-Jacques de Chapt de *Raſtignac*, évêque de Tulle en 1721, archevêque de Tours en 1723, commandeur de l'ordre du Saint-Eſprit. Il s'éleva contre le père Pichon, ce qui l'ayant rendu déſagréable aux jéſuites & à leurs partiſans, lui valut toute la faveur du parti janſéniſte & populaire, dans lequel & par lequel il joua un grand rôle. Il fut d'ailleurs aimé, reſpecté & regretté dans ſon dioceſe.

R A T

RATÉE CANNE. (*terme de relation*) On nomme *cannes ratées* aux iles françoiſes de l'Amérique, les cannes à ſucre qui ont été entamées par les rats; ces *cannes* s'aigriſſent preſque auſſi-tôt, le dedans noircit, & elles deviennent abſolument inutiles à faire du ſucre, ne ſervant tout au plus qu'à faire de l'eau-de-vie.

Les rats des iles ſe prennent avec des chiens élevés à cette chaſſe; les chats qu'on y porte ou qui y ſont nés, n'étant point propres à détruire un animal ſi nuiſible, outre que les Nègres, pour qui les chats ſont un grand ragoût, ſongent à les prendre, bien loin de les élever à faire la guerre aux rats.

Ces derniers animaux font un ſi grand dégat dans les terres plantées de cannes, qu'il y a des chaſſeurs établis & payés exprès pour les prendre; ce qu'ils font avec une eſpèce de traquenar d'oſier en forme de panier, dans lequel eſt placé un nœud coulant. Labat, *voyages*. (*D. J.*)

RATBERT. (Voyez PASCHASE.)

RATRAMNE. (*Hiſt. eccléſ.*) On avoit beaucoup diſputé au neuvième ſiècle ſur la préſence réelle de Jéſus-Chriſt dans l'euchariſtie. Les écrits polémiques de Paſchaſe-Ratbert & de *Ratramne* ſur ce ſujet avoient été fameux, & le ſont devenus encore plus par les diſputes du ſeizième & du dix-ſeptième ſiècles. Ces deux moines de Corbie avoient le mérite que le temps comportoit; ils ſont auteurs de divers autres ouvrages théologiques. Paſchaſe-Ratbert mourut le 26 avril 865; *Ratramne* étoit ſon contemporain & ſon adverſaire, & celui d'Hincmar.

R A V

RAVAILLAC, (FRANÇOIS) *Hiſt. de France.*) aſſaſſin d'Henri IV; ce mot ſeul le fait connoître, ou plutôt ce mot ſeul fait connoître le fanatiſme. Perſonne n'a écrit avec plus de juſtice & de raiſon que M. de Voltaire ſur ce qui concerne ce régicide; ſa diſſertation ſur la mort d'Henri IV eſt le réſultat le mieux digéré, le mieux diſcuté de cette multitude de jugemens, d'opinions, de ſoupçons, de cette foule d'écrits politiques & polémiques que cet événement a fait naître. Ce réſultat eſt que *Ravaillac* n'avoit point de complices, que c'étoit un fanatique enflammé par des fanatiques, comme il le reconnut trop tard. L'eſprit de parti ne voit jamais qu'une face des objets & n'entend que la moitié des choſes; *Ravaillac* n'ayant de liaiſons qu'avec les ligueurs, ſe trompoit non ſeulement ſur les ſentimens qu'il imputoit au roi, & ſur la conſéquence qu'il en tiroit, qu'il falloit tuer un prince fauteur d'héréſie, mais encore ſur les ſentimens qu'il ſuppoſoit au peuple pour le roi; il étoit aveugle au point de croire que ce prince étoit très-haï, & il fut dans le plus grand étonnement en voyant des preuves de la conſternation, de la profonde douleur où il avoit jetté la nation, & de l'horreur que ſon crime inſpiroit aux François; remarquons cependant que, malgré toutes ſes erreurs religieuſes & politiques, malgré cette petite formule ſtupidement dévote & ſi déplacée, dont il accompagne la ſignature d'un de ſes interrogatoires :

Que toujours dans mon cœur
Jéſus ſoit le vainqueur.

malgré la fureur catholique qui le tranſportoit au ſeul nom de huguenot, il n'étoit pas auſſi purement, auſſi uniquement fanatique que divers autres aſſaſſins de rois & de capitaines célèbres; qu'il reſſembloit plus à Damien qu'à Jacques Clément, c'eſt-à-dire, qu'il n'étoit pas, comme ce dernier, irréprochable, au fanatiſme près. Il avoit été accuſé d'un meurtre, & il n'avoit échappé à la peine que par le défaut de preuves; il avoit auſſi été chaſſé des Feuillans pour des raiſons qui à la vérité rentrent davantage dans le caractère fanatique, pour des viſions & des révélations que ſes confrères eurent la ſageſſe de regarder comme des extravagances dangereuſes, ſur-tout dans des temps de trouble.

Ravaillac étoit fils d'un praticien de la ville d'Angoulême, & avoit ſuivi quelque temps la même profeſſion. Il exécuta ſon crime le 14 mai 1610, & fut écartelé dans la place de Grève le 27 du même mois de mai, avec toutes les horreurs dont on accompagne le ſupplice des régicides, & qui ont fait dire à Louis XV, à l'occaſion du ſupplice de Damien, *que les hommes étoient bien cruels*, & à Damien lui-même, lorſqu'on lui lut ſon arrêt, *que la journée ſeroit forte.*

Ravaillac étoit dans l'âge fait pour les crimes fanatiques, il n'avoit que trente-deux ans.

RAVANEL. (Voyez CÂTINAT.)

RAVISIUS. (Voyez TIXIER.)

RAVIUS ou RAVE, (CHRÉTIEN) *Hiſt. litt. mod.*) un des ſavans de la cour de la reine Chriſtine, en Suède, avoit beaucoup voyagé dans l'Orient, étoit ſavant dans les langues orientales qu'il profeſſa en différens temps à Utrecht, à Kiell, à Francfort ſur le Mein. On a de lui un *plan d'ortographe & d'étymologies hébraïques*, une *grammaire hébraïque, chaldaïque, ſyriaque, arabe, ſamaritaine & angloiſe.* On a de ſon fils, Jean *Ravius*, des commentaires ſur Cornelius-Nepos, des aphoriſmes militaires, &c. Celui-ci étoit bibliothécaire de l'électeur de Brandebourg. *Chrétien*, né à Berlin en 1613, mourut à Francfort ſur le Mein en 1677.

R A U

RAUDUSCULUM, (*Monn. rom.*) c'étoit la plus vile eſpèce de toutes les monnoies romaines, ainſi appellée, parce qu'elle n'étoit que de cuivre. Cicéron employe ce *mot* dans pluſieurs endroits de ſes lettres, pour déſigner des petites dettes. (*D. J.*)

RAUGRAVE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom de dignité qui a été en uſage en Allemagne, comme ceux de *landgrave, margrave, burgrave*, &c. On croit que comme ceux-ci ſont tirés de l'autorité qu'un prince avoit ſur un pays, une marche ou frontière, une ville ou bourg, de même le titre de *raugrave* étoit dérivé de la nature du pays où commandoit celui qui le portoit. Ce mot en allemand *raugraffen* a été rendu par Reineſius en latin par *comites aſperi*, à cauſe des pays rudes & ſauvages que les *raugraves* habitoient entre la Meuſe & la Moſelle, leur principale réſidence étant à Creutznach. On les trouve auſſi nommés *hirſuti comites*, & dans des lettres, écrites l'an 1308, au magiſtrat de Spire par Georges, ſeigneur de Gemersheim, il ſe nomme *Georgius comes hirſutus*; dans la bulle d'or, les *raugraves* ſont nommés parmi ceux qui accompagnoient l'électeur de Trèves. La réalité de ce titre eſt donc bien conſtatée; mais on ignore quand il a commencé, quelle autorité y étoit attachée, & dans la perſonne de qui il a fini. Il y a apparence que les biens de la famille qui le portoit ſont paſſés dans la maiſon palatine, parce que dans le dix-ſeptième ſiècle, Charles-Louis, électeur palatin, le fit revivre en faveur d'un de ſes fils naturels, mais cette qualité ne ſubſiſte plus aujourd'hui. Imhof, *notitia.* (*A. R.*)

RAULIN, (JEAN) *Hiſt. litt. mod.*) un de ces ridicules prédicateurs des quinzième & ſeizième ſiècles, dont les ſermons ſont devenus des objets de curioſité par l'excès du ridicule & du mauvais goût. Il étoit de l'ordre de Cluny où il étoit entré en 1497. Il mourut en 1514.

Un ſeul trait fera connoître ces prédicateurs burleſques; dans un ſermon ſur la converſion, *Raulin* raconte l'hiſtoire ſuivante :

« Un hermite ſuppliant Dieu de lui faire connoître la voie du ſalut, vit apparoître tout-à-» coup le diable, transformé en ange de lumière, » qui lui dit : Dieu a exaucé votre prière, il » m'envoye vous dire que, ſi vous voulez vous » ſauver, il lui faut offrir trois choſes; une lune » nouvelle, un diſque de ſoleil & la quatrième » partie d'une roſe. Si vous uniſſez ces trois choſes, » & les offrez à Dieu, vous ſerez ſauvé. L'her-» mite étoit très-affligé, ne ſachant ce que cela » vouloit dire; mais un véritable ange de lumière » lui apparut & lui dit le mot du logogriphe : » la nouvelle lune, dit-il, eſt un croiſſant, c'eſt-» à-dire, un C, dont il a la forme; le diſque » de ſoleil, c'eſt un O; la quatrième partie d'une » roſe, c'eſt un R; joignez ces trois choſes, vous » ferez le mot *cor, cœur*, & c'eſt ce que Dieu » vous demande ».

On a d'un autre *Raullin* (Jean-Facond) Eſpagnol du dix-huitième ſiècle, une *hiſtoire eccléſiaſtique du Malabar.*

RAULIN. ſ. m. (*Hiſt. mod.*) C'eſt le nom qu'on donne aux pontifes ou prêtres idolâtres dans le royaume d'Arrakan, aux Indes orientales. Il y a une eſpèce d'hiérarchie parmi ces prêtres, qui ſont de trois ordres différens; ſavoir les *pungrini*, les *panjani*, & les *ſchoshom*, ce qui répond à nos évêques, aux prêtres & aux diacres. Tous ces *raulins* ſont ſoumis à un ſouverain pontife, qui eſt l'arbitre ſuprême de toutes les matières relatives à la religion. La vénération que l'on a pour lui, eſt ſi grande, que le roi du pays lui cède la place d'honneur, & ne lui parle qu'avec le plus profond reſpect. Les *pungrini* portent ſur leur tête une mitre ou un bonnet jaune; les autres ſe raſent la tête & ſont vêtus de jaune; ils ſont obligés de garder le célibat, & en cas de déſobéiſſance à leurs ſupérieurs, on les chaſſe du clergé, & ils deviennent ſujets aux mêmes taxes que les laïcs. Lorſqu'un Indien tombe malade, on envoie chercher un *raulin* ou prêtre, à qui l'on a plus de foi qu'au médecin; ce prêtre dit des prières, & ſouffle ſur le malade, & lorſque cela ne réuſſit point, il lui conſeille d'offrir un ſacrifice à *Chaorbaos*, c'eſt-à-dire, au dieu des quatre vents. Il conſiſte à immoler des cochons, de la volaille & d'autres animaux, que le prêtre eſt chargé de manger. Ce ſacrifice ſe réitère quatre fois en l'honneur des quatre vents, à moins que le malade ne meure avant que d'en avoir fait la dépenſe. Si ces quatre ſacrifices ne produiſent aucun effet, l'on a recours à une nouvelle cérémonie appellée *talagno*. On commence par tendre la chambre du malade avec des tapis; on y dreſſe un autel ſur lequel on place une idole; on fait danſer le malade au ſon des inſtrumens, juſqu'à ce qu'il tombe en défaillance; alors on croit qu'il eſt en conférence

avec le dieu. Cet exercice dure pendant huit jours; ſi le malade ne peut y ſuffire, on fait danſer un de ſes parens en ſa place; durant ce temps, on ne doit pas manquer de faire grande chère aux prêtres, ſans quoi le ciel ne ſeroit point favorable au malade. (*A. R.*)

R A Y

RAY, (JEAN) *Hiſt. litt. mod.*) fameux naturaliſte anglois, né en 1628 dans le comté d'Eſſex, reçu en 1667 à la ſociété royale de Londres, mort en 1706, a donné une hiſtoire des plantes, une hiſtoire des inſectes, & a beaucoup écrit ſur toutes ſortes de matières, même ſur la théologie.

RAYMI, ſ. m. (*Hiſt. mod. culte*) C'eſt le nom que les anciens Péruviens donnoient à la grande fête du ſoleil; elle ſe célébroit immédiatement après le ſolſtice d'été. Tous les grands du royaume & les officiers ſe raſſembloient dans la capitale; on ſe préparoit à la fête par un jeûne de trois jours, pendant leſquels on ſe privoit du commerce des femmes, & il n'étoit point permis d'allûmer du feu dans la ville. Les prêtres purifioient les brebis & les agneaux qui devoient être immolés en ſacrifice, & les vierges conſacrées au ſoleil préparoient les pains & les liqueurs qui devoient ſervir d'offrandes & de libations. Le jour de la ſolemnité, dès le grand matin, le monarque, à la tête des princes de ſa maiſon, ſe rendoit à la place publique, les pieds nuds & la face tournée vers l'orient pour attendre le lever du ſoleil, & par différens geſtes ils marquoient le reſpect & la joie que leur cauſoient les premiers rayons. On célébroit les louanges du ſoleil par des hymnes, & le roi lui-même lui offroit des libations. Les grands du royaume faiſoient les mêmes cérémonies dans d'autres places publiques de la ville de Cuſco, après quoi les différentes troupes ſe rendoient au grand temple, où il n'étoit pourtant permis qu'au roi & aux incas d'entrer. La cérémonie ſe terminoit par le ſacrifice d'un grand nombre de brebis; on choiſiſſoit entr'autres un agneau noir pour conſulter l'avenir; on l'étendoit à terre, la tête tournée vers l'orient, & le ſacrificateur lui ouvroit le côté gauche pour en retirer le cœur & les poumons; lorſque l'on ôtoit ces parties vives & palpitantes, on ſe promettoit un ſuccès très-favorable. Enfin ceux qui aſſiſtoient à la fête faiſoient rôtir la chair des victimes, qu'ils mangeoient avec dévotion & avec joie. (*A. R.*)

RAYMOND, prince-régent d'Aragon, (*Hiſt. d'Eſpagne*) ambitieux, adroit, redoutable par ſa valeur, célèbre par ſon éloquence, heureux dans ſes projets & plus heureux encore dans ſes reſſources, *Raymond*, à qui ſon ſiècle rendit juſtice, fut regardé comme le plus habile & le plus éclairé des ſouverains qui régnoient de ſon temps en Eſpagne. Ce fut lui qui, par ſes négociations, ſes ſuccès & ſes rares talens, jetta les fondemens de la grandeur du royaume d'Aragon; ſon regne fut illuſtre, mémorable, éclatant, & cependant il ne fut jamais décoré du titre de roi, ſans doute parce que ſon ambition ſatisfaite de l'exercice de la royauté, s'embarraſſa peu d'un vain titre qui ne pouvoit rien ajouter à la réalité de ſa puiſſance. Ramire, ſurnommé *le moine*, parce qu'il l'avoit été pendant quarante-une années, lorſque les grands, aſſemblés pour donner un ſucceſſeur au roi Alphonſe *le batailleur*, le placèrent ſur le trône, Ramire, moine, prêtre, ſouverain & marié, plein de remords, après trois ans d'un règne ridicule, d'avoir quitté le cloître pour le ſceptre, & renoncé au ſacerdoce pour une femme dont il avoit eu l'infante Pétronille, accablé des devoirs de la royauté & de ceux de ſon état d'époux, impatient de ſe délivrer de ces deux fardeaux, aſſembla les états d'Aragon, & comme ſon incapacité l'avoit rendu fort mépriſable, il obtint facilement que *Raymond*, comte de Barcelone, épouſeroit l'infante Pétronille qui n'avoit que deux ans alors; que juſqu'à la majorité de cet enfant, le comte de Barcelone gouverneroit l'état, & que dans le cas où Pétronille viendroit à mourir ſans enfans, ſon époux hériteroit du royaume. L'imbécille Ramire eut à peine obtenu le conſentement des états, que, ſe dépouillant des vêtemens royaux, il prit l'habit de moine, alla s'enſevelir dans un cloître, & employer les dernières années de ſon inutile vie à deſſervir une égliſe. Les commencemens de la régence du comte de Barcelone furent inquiétés par le roi de Navarre, dom Garcie Ramirez qui, s'étant flatté de ſuccéder à Ramire *le moine*, ſe déclara l'ennemi irréconciliable du régent, & fit la guerre à l'Aragon. Alphonſe VIII qui, n'étant que roi de Caſtille, avoit pris par orgueil le titre d'empereur de l'Eſpagne, dont il ne poſſédoit qu'une foible partie, avoit épouſé la ſœur de *Raymond*; il conclut une ligue avec ſon beau-frère, & le roi de Navarre ſe ligua à ſon tour contre les deux ſouverains avec le roi de Portugal. Alphonſe VIII commença les hoſtilités, & ſe jetta ſur la Navarre où il eut de grands ſuccès, & où vraiſemblablement il en eût eu de plus éclatans encore, ſi, dans le temps qu'il portoit la terreur dans ce royaume, la victoire remportée par dom Garcie ſur les Aragonois, ne l'eût obligé de ramener au plus vite ſes troupes au ſecours de ſon beau-frère, vaincu & vivement preſſé par le roi de Navarre. La guerre continua encore pendant environ une année; mais Alphonſe fatigué de ſoutenir une querelle qui lui étoit étrangère, fit la paix avec dom Garcie, ſans comprendre dans le traité le prince *Raymond* ſon beau-frère, qui demeura ſeul expoſé aux armes des Navarrois. Ce n'étoit pas ſeulement contre cette puiſſance que le régent d'Aragon avoit à lutter, il avoit encore

à ſoutenir une guerre contre les Mahométans, & pour comble d'embarras, il avoit en même temps à repouſſer les prétentions des chevaliers du Temple, les demandes des chevaliers de l'ordre de S. Jean de Jéruſalem & de l'ordre du ſaint Sépulcre, auxquels Alphonſe *le batailleur* avoit, par le plus inſenſé des teſtamens, légué tous ſes états. *Raymond*, au nom de Pétronille, & comme régent du royaume, ſoutenoit avec raiſon qu'Alphonſe n'avoit pu diſpoſer de ſes états ſans le conſentement du peuple & ſans le concours des loix. Ces raiſons étoient très-valables; mais le pape favoriſoit les prétentions des légataires, & dans ce ſiècle d'ignorance, les loix ni la raiſon n'étoient point une égide contre les foudres du ſaint ſiége; *Raymond* ſe conduiſit en cette occaſion avec la plus rare prudence, & parvint à dédommager, du conſentement des états, les légataires, avec de l'argent, quelques riches établiſſemens & pluſieurs châteaux qu'il leur céda, à condition qu'ils défendroient les frontières du royaume contre les infidèles; mais tandis que *Raymond* écartoit ainſi les légataires d'Alphonſe *le batailleur*, le roi de Navarre faiſoit une cruelle irruption dans les provinces aragonoiſes, & maître de Tarragone qu'il avoit priſe d'aſſaut, il s'étoit ſucceſſivement emparé de beaucoup d'autres places. Cette guerre eût fini par être funeſte à l'une des deux nations, & peut-être à l'une & à l'autre qui, occupées à s'entre-détruire, donnoient aux Mahométans la liberté de profiter de leurs diviſions, & le moyen le plus infaillible de les accabler, lorſqu'elles ſe ſeroient mutuellement affoiblies, ſi l'empereur Alphonſe qui venoit de donner en mariage une de ſes filles naturelles au roi de Navarre, n'eût ménagé une trève entre les deux puiſſances. Cet événement fut d'autant plus heureux pour le prince d'Aragon, que dom Raymond Berenger, comte de Provence, ſon frère, ayant été aſſaſſiné, & ſa ſucceſſion étant diſputée à ſon neveu, il lui importoit d'aller aſſurer la ſouveraineté de la Provence au légitime héritier de Berenger. Cette expédition fut heureuſe, & il n'eut pas plutôt aſſuré le comté de Provence à ſon neveu, que retournant en Aragon, il renouvella la trève avec le roi de Navarre, & ſecondant l'empereur Alphonſe contre les infidèles il contribua beaucoup au ſuccès du ſiége d'Almerie. Il ſe ſignaloit contre les Maures, lorſque Ramire II étant mort dans le couvent qu'il avoit choiſi pour retraite, l'infante Petronille fut proclamée reine d'Aragon. Satisfait du titre de régent, *Raymond* laiſſa paiſiblement la qualité de reine à Pétronille ſa fiancée, & pourſuivant ſes ſuccès contre les Mahométans, il leur enleva Tortoſe, remporta ſur eux les avantages les plus conſidérables, employa le peu de jours tranquilles que la guerre lui laiſſoit, à aſſurer, par ſes plus ſages réglemens, la tranquillité, le bon ordre & l'autorité des loix dans le royaume, & eut l'art de ſe concilier la confiance du clergé, au moyen d'une pragmatique qu'il publia, & par laquelle il déclaroit que déſormais les rois d'Aragon ne s'empareroient plus des biens des évêques qui viendroient à mourir, comme ils avoient été juſqu'alors dans l'uſage de s'en emparer. La reine Pétronille étant parvenue à l'âge de quinze ans, *Raymond* l'épouſa ſolemnellement, & ne voulant garder que la régence, refuſa de prendre, comme il l'eût pu, le titre de roi, bien aſſuré que ce refus modeſte ne nuiroit en aucune manière à ſon autorité; quelque temps après ce mariage, la trève fut renouvellée entre la Navarre & l'Aragon. *Raymond* continua de combattre avec avantage contre les Mahométans, ſur leſquels il faiſoit d'importantes conquêtes; il les eût pouſſées plus loin, ſi la dernière trève étant expirée, il n'eût cru devoir prévenir les Navarrois; mais avant que de commencer les hoſtilités, il ſe ligua étroitement avec Alphonſe ſon beau-frère, & par le nouveau traité d'alliance qu'il conclut avec lui, il fut convenu que l'infant Alphonſe, encore au berceau & fils de *Raymond*, épouſeroit dona Sanche, fille de l'empereur. Aſſuré par ce traité, du ſecours du roi de Caſtille, le régent fondit ſur la Navarre, & s'empara de quelques places; mais l'empereur Alphonſe étant venu à mourir & cet événement ayant privé *Raymond* du puiſſant ſecours auquel il s'étoit attendu, cette guerre lui devint plus onéreuſe qu'utile, & le roi de Navarre eut à ſon tour des ſuccès importans: ces viciſſitudes fatiguèrent également les deux ſouverains, qui terminèrent leur querelle par un traité de paix. Dom Sanche, roi de Caſtille & fils d'Alphonſe VIII, pénétré d'eſtime & d'admiration pour le régent d'Aragon ſon oncle, fit avec lui une étroite alliance, mais ſans que le roi Sanche voulût ſe départir de l'hommage qui étoit dû à ſa couronne, pour la ville de Sarragoſſe & le pays ſitué ſur la droite de l'Ebre, que l'empereur Alphonſe avoit pris ſous ſa protection, & qu'il avoit rendu au roi Ramire II à foi & hommage. *Raymond* poſſédoit en France des domaines fort étendus, & il étoit intéreſſé à vivre en bonne intelligence avec Henri II, roi d'Angleterre & duc d'Aquitaine. Henri II étoit paſſé à Blaye; *Raymond* fut lui rendre viſite, & dans l'entrevue des deux princes, il fut convenu que Richard, ſecond fils de Henri, épouſeroit Berengere, fille du comte *Raymond*, mariage en faveur duquel Richard ſeroit déclaré duc d'Aquitaine. Quelque temps après, Henri II déclara la guerre au comte de Toulouſe, & *Raymond* paſſant en France à la tête de ſes troupes, ſervit puiſſamment Henri en qualité d'allié. Cette guerre venoit d'être terminée, lorſque l'empereur Frédéric, fatigué de la mauvaiſe foi, des menaces & des foudres du pape Alexandre III, & réſolu de dépoſer ce pontife inquiet, convoqua, pour prendre des meſures à cet effet, pluſieurs princes à Turin. *Raymond* qui, dans ſon dernier voyage de Provence, avoit vu l'empereur Frédéric avec lequel il s'étoit lié, & qui d'ailleurs

n'étoit rien moins que l'ami du turbulent Alexandre, partit auſſi pour ſe rendre à Turin, dans la vue de concourir, autant qu'il ſeroit en lui, à la dépoſition du pontife; mais quelques jours avant que d'arriver au terme de ſon voyage, il tomba malade en route, & fut obligé de s'arrêter à Dalmace près de Turin; ſa maladie fut auſſi courte que cruelle, & après quelques jours de ſouffrance, il mourut à Dalmace le 15 août 1162, après une régence auſſi ſage que glorieuſe de vingt-cinq années. Il n'eut pas le titre de roi, parce qu'il dédaigna de le prendre; mais il remplit avec autant de dignité que de ſuccès toutes les fonctions de la royauté, & c'eſt pour cela que j'ai cru devoir le placer parmi les rois les plus illuſtres, dans le petit nombre de ceux qui ont honoré le trône d'Aragon. (*L. C.*)

RAYNAUD, (THÉOPHILE) *Hiſt. litt. mod.*) jéſuite, ſavant, très-ſatyrique & ſur-tout très-bizarre; il traite de la bonté du Chriſt dans un chapitre d'un de ſes ouvrages, & il intitule ce chapitre : *Chriſtus bonus, bona, bonum*, parce que le Chriſt eſt bon *dans tous les genres* & ſous tous les rapports. Dans un traité intitulé : *Laus brevitatis*, il fait paſſer en revue des nez de différente taille; le titre de ſon ouvrage annonce qu'il doit donner la préférence aux nez courts ſur les nez longs; il croit cependant convenable de donner à la ſainte Vierge un nez long & aquilin, marque de bonté & de dignité, & comme le Chriſt reſſemble à ſa mère, il a auſſi le nez un peu long. Dans une ſatyre contre les jacobins, où il prend le nom de *Petrus à valle clauſâ*, il s'emporte fort contre les horribles blaſphémateurs qui, ſelon lui, ont été mettre la Vierge parmi les ſignes du zodiaque; les parlemens d'Aix & de Toulouſe trouvèrent au contraire que c'étoit ſa ſatyre qui étoit remplie de blaſphêmes, & ils la condamnèrent au feu. Pluſieurs de ſes livres furent mis à l'index à Rome. Les jéſuites mêmes ne goûtoient pas plus que les autres les bizarreries de leur confrère; il éprouva de leur part beaucoup de traverſes, & leur fut fidèle malgré ces mêmes traverſes, & quoique fort ſollicité par les étrangers de ſortir de cet ordre. Les chartreux auxquels, dans ſon livre intitulé : *Trinitas patriarcharum*, il défend formellement & très-ſérieuſement d'uſer, même dans leurs maladies, de lavemens compoſés de jus de viande, ou de topiques où il entre de la chair, ne pouvoient pas non plus lui ſavoir gré de s'être mêlé de leurs affaires pour rendre une ſemblable déciſion; mais il eut les carmes pour amis, il avoit fait un traité en faveur du ſcapulaire. Ces moines reconnoiſſans lui rendirent des honneurs funèbres dans toutes les maiſons de leur ordre. Il mourut à Lyon en 1663; il étoit né dans le comté de Nice en 1583. Ses œuvres furent recueillies à Lyon en vingt volumes *in-folio*. Quelle collection !

Un autre *Raynaud* ou *Raynold* (Jean) controverſiſte anglois ſur la fin du ſeizième ſiècle, obtint quelque crédit dans ſa ſecte, par ſon traité *de Romanæ eccleſiæ idololatriâ*.

R A Z

RAZILLI, (MARIE DE) *Hiſt. litt. mod.*) d'une famille noble de Touraine, fut connue ſous le regne de Louis XIV par des poéſies fort peu connues aujourd'hui. Son goût pour les vers alexandrins & pour les ſujets héroïques, la fit nommer *Calliope*; elle fut compriſe dans la diſtribution des graces répandues ſur les gens de lettres; Louis XIV lui donna une penſion de 2000 liv.

Elle mourut à Paris en 1707, âgée de quatre-vingt-trois ans.

R É A

RÉAL, (CESAR-RICHARD DE SAINT-) *Hiſt. litt. mod.*) c'eſt l'abbé de *Saint-Réal*, auteur & même hiſtorien diſtingué, quoiqu'on l'accuſe d'être romancier en hiſtoire comme Varillas ſon maître, auquel il eſt bien ſupérieur. Son *dom Carlos* paſſe pour un roman écrit avec intérêt, & M. Groſley a prétendu que la conjuration de Veniſe, dont la forme a auſſi quelque choſe de romaneſque, n'étoit qu'un roman, même quant au fond. La conjuration de Veniſe n'a, ſelon lui, rien de réel. Ce ſont-là les ouvrages de l'abbé de *Saint-Réal*, les plus célèbres, mais il en a compoſé pluſieurs autres & dans le genre hiſtorique, & dans d'autres genres, nommément une vie de Jéſus-Chriſt.

L'abbé de *Saint-Réal* étoit de Chambéri; ſon père étoit conſeiller au ſénat de cette ville. La ducheſſe de Mazarin s'étant d'abord réfugiée en Savoie, y vit l'abbé de *Saint-Réal*, elle le goûta, il s'attacha de ſon côté à la ducheſſe, qui le mena en Angleterre avec elle. Il mourut à Chambéri vers la fin de l'année 1692.

RÉAL, (GASPARD DE) *Hiſt. litt. mod.*) ſeigneur de Curban, grand-ſénéchal de Forcalquier. On a de lui un grand ouvrage en huit volumes *in-4°.* intitulé : *la Science du gouvernement*, ſcience qu'il eſt plus aiſé d'enſeigner que d'exercer. Né à Siſteron en 1682; mort à Paris en 1752.

RÉAUMUR, (RENÉ-ANTOINE FERCHAULT de) *Hiſt. litt. mod.*) de l'académie des ſciences, auteur de pluſieurs découvertes, les unes très-utiles, les autres au moins très-curieuſes, ſur la formation des coquilles, ſur les araignées, les moules, les puces marines, &c. ſur l'hiſtoire naturelle des inſectes, ſur la digeſtion des oiſeaux, ſur la manière dont ils conſtruiſent leurs nids, ſur les rivières aurifères de France, ſur l'art de retirer les paillettes d'or que les eaux roulent avec le ſable; il découvrit en Languedoc des mines de turquoiſes, il dé-

couvrit la matière dont on ſe ſert pour donner la couleur aux pierres fauſſes ; il trouva & il expoſa l'*art de convertir le fer-forgé en acier*, l'*art d'adoucir le fer-fondu & de faire des ouvrages de fer-fondu auſſi finis que de fer-forgé*. On lui doit les manufactures de fer-blanc établies en France ; avant lui on ne tiroit le fer-blanc que de l'étranger ; on lui doit l'art de la porcelaine, il contrefit même celle de Saxe ; on lui doit le nouveau thermomètre qui porte ſon nom. Sa découverte de l'art de faire éclore & d'élever les poulets & les oiſeaux comme en Egypte, ſans faire couver des œufs, parut brillante ; on s'en occupa long-temps, mais elle eſt reſtée juſqu'à préſent infructueuſe, c'eſt-à-dire que le ſuccès qu'on en obtient ne dédommage pas des peines & des dépenſes.

M. de *Réaumur* étoit né à la Rochelle en 1683 ; il mourut à ſa terre de la Bermondière, dans le Maine, le 17 octobre 1757.

R E B

REBI. ſ. m. (*Hiſt. mod. Religion.*) C'eſt ainſi que l'on nomme au Japon les fêtes ſolemnelles que célèbrent ceux qui ſuivent la religion du Sintos ; elles ſe paſſent à viſiter ſes amis. Après avoir été au temple, on employe le reſte du jour en feſtins & en réjouiſſances. Les Japonois ſont perſuadés que les plaiſirs innocens dont jouiſſent les hommes, ſont très-agréables à la divinité, & que la meilleure maniere d'honorer les camis, c'eſt-à-dire, les ſaints, eſt de ſe procurer dans ce monde une partie de la félicité que ces êtres heureux goûtent dans le ciel. Les Sintoïſtes ont chaque mois trois fêtes ; la premiere ſe célèbre à la nouvelle lune, la ſeconde à la pleine lune, & la troiſieme, le dernier jour de la lune. Ils ont outre cela pluſieurs fêtes ſolemnelles : la principale s'appelle *ſonguatz* ; elle arrive le premier jour de l'année ; elle ſe paſſe à ſe faire des préſens. La ſeconde fête ſe nomme *ſonguatz-ſomnitz*, & ſe célèbre le troiſieme jour du troiſieme mois ; elle eſt deſtinée à la récréation des jeunes filles, à qui leurs parens donnent un grand feſtin. La troiſieme fête s'appelle *goguatz-gonitz*, & tombe ſur le cinquieme jour du cinquieme mois ; elle eſt deſtinée pour les jeunes garçons. La quatrieme nommée *ſiſſiguatz-nanuka*, ſe célèbre le ſeptieme jour du ſeptieme mois ; c'eſt un jour de réjouiſſance pour les enfans. Enfin la fête appellée *kunitz* ſe célèbre le neuvieme jour du neuvieme mois ; elle eſt conſacrée au plaiſir de la table, au jeu, à la danſe, & même à la débauche & à la diſſolution. (*A. R.*)

REBOULET, (Simon) *Hiſt. litt. mod.*) avocat ex-jéſuite, auteur d'une *Hiſtoire des filles de l'enfance*, condamnée au feu par le parlement de Toulouſe, d'une hiſtoire de Louis XIV, eſtimée pour l'exactitude ; c'eſt lui qui a rédigé les mémoires du chevalier de Forbin ; (voyez l'article Forbin) il eſt enfin l'auteur d'une hiſtoire du pape Clément XI, qui fut ſupprimée à la prière du roi de Sardaigne, dont le père y étoit maltraité, parce qu'il avoit perſécuté les jéſuites, anciens confrères de *Reboulet*, qui conſervoit pour eux de l'attachement. Qu'il nous ſoit permis de faire quelques réflexions ſur la condeſcendance qu'on eut en cette occaſion pour le roi de Sardaigne. Un particulier dont on diffame les parens morts, les juſtifie comme il peut ; & ſi l'inſulte eſt gratuite & produite par un eſprit de ſatire criminel, il obtient juſtice & réparation. L'honneur de ſes parens eſt ſon bien propre, & fait partie de ſon patrimoine ; il n'en eſt pas de même des rois ; ce ne ſont pas des hommes ordinaires ; du moment de leur mort ils appartiennent à l'hiſtoire, qui a droit de les juger. Il eſt vrai qu'une ſatire n'eſt pas un jugement, & qu'elle pourroit avoir des caractères de fauſſeté, de malignité, de calomnie, qui rendroient l'auteur très-répréhenſible, & que pour l'intérêt même de l'hiſtoire on ne pourroit pas laiſſer ſubſiſter ; mais hors ces cas extraordinaires où l'autorité auroit évidemment raiſon, les rois ne ſauroient uſer trop ſobrement de leur puiſſance pour gêner les jugemens de l'hiſtoire. On ne doit plus aux rois morts que la vérité ; il ſeroit injuſte d'exiger qu'on eût pour eux les mêmes égards, les mêmes reſpects qu'on avoit de leur vivant aux dépens même de la ſincérité ; le prétexte de la piété filiale doit céder ici à l'intérêt du genre humain, pour qui les actions des rois & les évènemens publics ſont une ſource de leçons néceſſaires ; car, qu'on ne s'y méprenne point, chaque fait a ſa moralité & peut ſervir de leçon ; ce prétexte de venger la mémoire de ſes parens, qui ne ſeroit ſouvent que la crainte & la prévoyance des jugemens qu'on ſe prépare à ſoi-même dans la poſtérité, tendroit à priver le genre humain des leçons de l'hiſtoire ; d'ailleurs, où s'arrêteroit cette prétendue piété filiale ? ſe borneroit-elle au père ? remonteroit-elle à l'ayeul, au biſayeul, &c ? corromproit-elle toute l'hiſtoire & la réduiroit-elle à n'être qu'un éternel panégyrique ? La règle que nous propoſons eſt beaucoup plus juſte ; reſpecter les rois pendant leur vie, ſe reſpecter aſſez ſoi-même pour leur rendre, à charge & à décharge, pleine & entière juſtice après leur mort ; c'eſt l'intérêt de l'humanité, il doit toujours prévaloir.

M. *Reboulet* étoit né à Avignon, le 9 juin 1687 ; il mourut dans la même ville en 1752.

REBUFFE, (Pierre) *Hiſt. litt. mod.*) fameux juriſconſulte françois, né près de Montpellier en 1487, mort à Paris en 1557, qui enſeigna le droit à Montpellier, à Toulouſe, à Cahors, à Bourges, à Paris, & dont les ouvrages ont été recueillis en ſix volumes *in-folio*, & ſont cités au barreau comme une grande autorité.

RECARÈDE I, roi des Viſigoths. (*Hiſt. d'Eſpagne.*) Un roi ſage, vertueux, modéré, juſte, bienfaiſant a régné dans un ſiècle d'ignorance & de barbarie, ſur une nation à peine à demi policée, injuſte, violente, cruelle, vicieuſe, corrompue à l'excès; ce ſouverain, toujours environné de ſcélérats ambitieux, s'eſt ſoutenu ſur ſon trône, pendant près de quarante années, malgré le fanatiſme d'une multitude égarée & les complots d'une foule de conjurés, qui ont tenté, pour l'en faire deſcendre, les attentats les plus audacieux & les plus criminels. Ce bon roi a fait plus, il ne s'eſt occupé, au milieu de l'orage, que du bonheur de ſes ſujets ingrats, qu'il a forcés enfin de rendre juſtice à ſes vertus, à ſes talens, & qui, après l'avoir forcément admiré, ont fini par l'aimer & reſpecter ſes loix. Tel a été jadis, dans le ſeptième ſiècle, *Recarède I*, illuſtre par ſes victoires, ſa valeur, ſa grandeur d'ame, & beaucoup plus encore par ſon zèle pour la juſtice & par ſon amour éclairé pour le bien. A peine l'inflexible & farouche Léovigilde, ſon père, fut parvenu au trône, que, contre la conſtitution du gouvernement des Viſigoths, chez leſquels la couronne étoit élective, il fit reconnoître pour princes & pour ſes ſucceſſeurs, du conſentement volontaire ou forcé des grands, Herménigilde & *Recarède* ſes deux fils. J'ai dit ailleurs avec quelle injuſte rigueur Léovigilde perſécuta Herménigilde, & avec quelle atroce barbarie il le fit mourir. Peu de temps après, les François, ſous prétexte de venger la mort de ce prince, qui avoit épouſé Ingonde, fille de Brunehaut, firent une violente irruption dans les Gaules; trop âgé pour ſe mettre à la tête de ſon armée, & d'ailleurs ſa préſence étant trop néceſſaire en Eſpagne pour qu'il crût devoir s'en éloigner, Léovigilde, ancien fanatique, occupé alors à perſécuter les catholiques, donna ordre à ſon fils *Recarède* d'aller dans les Gaules combattre & repouſſer les François; cette commiſſion fut remplie dans toute ſon étendue, & les François battus furent contraints, après avoir perdu la plus grande partie de leur armée, de s'éloigner des Gaules. Bientôt ils y revinrent, & furent encore vaincus par *Recarède* qui les défit entièrement; enchanté de la gloire dont ſon fils venoit de ſe couvrir, Léovigilde lui fit épouſer Bada, fille d'un Goth, illuſtre par ſa naiſſance & ſes richeſſes; courbé ſous le poids des années, Léovigilde mourut peu de temps après avoir réuni le royaume des Suèves à celui des Viſigoths. *Recarède* qui, depuis bien des années, avoit été déſigné ſucceſſeur de ſon père, monta paiſiblement ſur le trône en 585, & comme il n'avoit deſiré de parvenir au rang ſuprême que pour policer ſes ſujets & faire leur bonheur, ſon premier ſoin fut d'entrer en négociation avec les anciens ennemis des Viſigoths, mais il ne réuſſit qu'en partie dans le projet qu'il avoit formé d'établir avec eux une paix ſolide. Les propoſitions avantageuſes qu'il fit faire par ſon ambaſſadeur à Gontran, roi d'Orléans & de Bourgogne, furent dédaigneuſement rejettées. Childebert, roi d'Auſtraſie, fut plus traitable, & la paix fut conclue entre lui & les Viſigoths. Sisbert, ſujet ambitieux & ſcélérat déterminé qui, capitaine des gardes de Léovigilde, avoit impitoyablement mis à mort Herménigilde dans ſa priſon, trama une conjuration contre les jours du nouveau ſouverain, & le complot alloit être exécuté, lorſqu'il fut découvert & puni par le ſupplice du coupable. Pendant que *Recarède* diſſipoit cette conjuration, Gontran, ſuivi d'une nombreuſe armée, ſe jetta ſur les provinces que les Goths poſſédoient dans les Gaules. Didier & Auſtrovalde, généraux de Gontran, eurent d'abord de grands ſuccès, mais Didier fut battu près de Carcaſſonne, & les Goths ayant livré bataille au reſte de l'armée françoiſe commandée par Auſtrovalde, ils remportèrent ſur elle une victoire complette. L'impreſſion heureuſe que ce grand avantage fit ſur les Viſigoths, détermina *Recarède* à faire part à la nation de l'entrepriſe épineuſe qu'il avoit méditée. Il y avoit long-temps que, ſecrétement catholique, il déſiroit de publier ſa converſion, & de faire adopter ſa religion à ſes ſujets. La circonſtance lui parut favorable; il ſe déclara hautement catholique, aſſembla les grands & les évêques ariens, & leur propoſa d'accepter & de laiſſer introduire le catholiciſme. Les évêques & les grands frémirent; mais, intimidés par la puiſſance du ſouverain, ils ſe continrent, applaudirent à ſes vues, & parurent contens. L'un des plus fanatiques de ces évêques ſe ligua avec deux comtes, ariens comme lui, Graniſte & Vildigerne; ceux-ci ſoulevèrent la ſecte preſqu'entière; les ariens prirent les armes, fondirent ſur les catholiques, en maſſacrèrent un grand nombre, & mirent à mort tous les eccléſiaſtiques qui eurent le malheur de tomber en leur pouvoir. Les troupes du roi accoururent, firent ceſſer le déſordre, & mirent les rebelles en fuite; l'évêque Antalacus mourut de chagrin de n'avoir pu exterminer tous les catholiques. Un autre prélat arien, plus dévotement feroce, Sunna, c'étoit ſon nom, jadis métropolitain de Mérida, engagea dans ſon complot les comtes Seggon & Witeric, qui, de concert avec ce prélat, devoient s'emparer de Mérida, après avoir tué le métropolitain Mauſona, & Claude, gouverneur de la province. Afin de commettre plus facilement ce meurtre, il fut convenu que Sunna demanderoit une conférence à Mauſona, & que pendant qu'ils parleroient enſemble en préſence de Claude, Witeric ſe placeroit entre le métropolitain & le gouverneur, & les poignarderoit l'un & l'autre, tandis que Seggon, à la tête d'une multitude d'ariens, écraſeroit les catholiques & s'aſſureroit de la ville. La conférence fut accordée par Mauſona; Witeric prit ſon poſte, ainſi qu'il l'avoit promis; mais les hiſtoriens contemporains aſſurent qu'il ne put jamais arracher ſon poignard du fourreau, lorſqu'il voulut égorger

le métropolitain & Claude; au reſte, on eſt le maître d'attribuer cet événement ſingulier à la frayeur qui vraiſemblablement ſaiſit Witeric au moment de commettre le crime, ou à l'épaiſſeur de la rouille qui retenoit le poignard dans le fourreau. Quoi qu'il en ſoit, on ne tarda point à former une conjuration nouvelle, & celle-ci avoit pour chefs la reine Goſuinde, veuve de Léovigilde, & Ubila, évêque arien. Perſuadés que tant que *Recarede* vivroit, l'arianiſme ne triompheroit pas, ils réſolurent de tuer ce prince. Leur ſecret tranſpira; ils furent pris, & en conſidération du caractère ſacré dont étoit revêtu Ubila, on ſe contenta de le bannir du royaume. Quant à Goſuinde, pendant qu'on délibéroit ſur le genre de punition qu'on lui feroit ſubir, elle prévint l'arrêt de ſes juges, & mourut ou de honte ou de déſeſpoir. Fatigué de tant de conjurations formées par la même cauſe, *Recarede* fit ramaſſer tous les livres de la ſecte arienne & les fit brûler, croyant par ce moyen pouvoir déraciner l'héréſie & étouffer le fanatiſme. Il ne fut pas heureux dans ſes conjectures; il ne le fut pas non plus dans les tentatives qu'il fit pour amener Gontran à des vues de pacification. Gontran, perſuadé que les propoſitions du roi des Viſigoths déceloient ſa foibleſſe, envoya une armée de ſoixante mille hommes, ſous les ordres de Bozon, dans les provinces des Gaules qui appartenoient aux Viſigoths. *Recarede* envoya de ſon côté Claude, gouverneur de Luſitanie, s'oppoſer aux François, ſur leſquels Claude remporta la plus éclatante victoire. Heureux, aimé, victorieux, le roi des Viſigoths qui ne ſongeoit qu'à établir d'une manière inébranlable le catholiciſme dans ſes états, convoqua dans Tolède un concile, où ſe trouvèrent cinq métropolitains & ſoixante-deux évêques. Dans cette aſſemblée, la converſion des Viſigoths à la foi catholique fut confirmée & atteſtée par un acte national. Il s'en falloit cependant beaucoup que tous les ſujets de *Recarede* fuſſent convertis; au contraire, les réglemens qui furent ſtatués dans ce concile, ſoulevèrent une foule d'ariens; Argimond, l'un des premiers officiers de la maiſon du roi, ſe mit à leur tête, & trama une horrible conſpiration contre le prince & ſa famille; mais ce fanatique arien fit entrer tant de conjurés dans ſon complot, que ſon deſſein fut connu; on ſe ſaiſit du coupable & de ſes principaux complices, & on les fit tous expirer dans les ſupplices. Depuis quelques années, les juifs, riches & mépriſés, offroient à *Recarede* une ſomme très-conſidérable, s'il vouloit les déclarer capables d'occuper les charges publiques, leur permettre d'avoir des eſclaves chrétiens & des chrétiennes pour concubines. Leurs demandes furent accueillies comme elles méritoient de l'être; le roi rejetta leurs offres avec mépris, & leur refuſa avec indignation des eſclaves chrétiens & des concubines chrétiennes. La reine Bada étoit morte, & quoique fort âgé, *Recarede*, moins pour lui-même que pour le bien de ſes états, épouſa une ſœur d'Ingonde, fille de Brunehaut, Clodoſinde, qui avoit été promiſe au roi des Lombards, arien, & ſur lequel il eut la préférence, par le moyen de deux places de la Gaule Narbonnoiſe qu'il céda à Brunehaut. Il étoit depuis long-temps fatigué des demandes & tracaſſé par les incurſions des impériaux qui prétendoient avoir des droits ſur pluſieurs contrées eſpagnoles. Le roi des Viſigoths envoya de riches préſens au pape Grégoire-le-Grand, & le pria de lui faire remettre un extrait des traités faits entre le roi Athanagilde & l'empereur Juſtinien, afin de ſavoir quelles étoient les terres ſur leſquelles ces voiſins pouvoient avoir des prétentions fondées. Grégoire-le-Grand ſatisfit le roi des Viſigoths; mais il ne contenta point le patrice qui, gouvernant au nom de l'empereur grec, fit faire une invaſion dans les états de *Recarede*; les impériaux furent battus, repouſſés dans leurs limites toutes les fois qu'ils tentèrent d'en ſortir. *Recarede* plus fort qu'eux, eût pu les accabler; mais, par une équité bien rare dans un vainqueur, il ſe contenta de les empêcher d'uſurper, & ne voulut point les dépouiller de ce qu'il crut leur appartenir légitimement, quoique la conquête de leurs poſſeſſions eût paſſé pour une juſte repréſaille contre de tels agreſſeurs. Quelques efforts que *Recarede* fit, quelques moyens qu'il employât pour aſſurer la paix, ſon regne fut encore agité par une irruption ſoudaine des Gaſcons qui tentèrent de s'emparer des contrées qu'ils avoient autrefois occupées en Eſpagne; ils furent repouſſés avec beaucoup de perte, & contraints de repaſſer les Pyrénées. Cette guerre terminée, le roi des Viſigoths s'occupa tout entier des affaires civiles & eccléſiaſtiques de ſon royaume, travailla fort utilement pour ſes ſucceſſeurs & pour le bien de la nation, abrogea les anciennes loix qui lui parurent ou inſuffiſantes ou ſuperflues, en fit de nouvelles très-ſages, & il mettoit en uſage les moyens les plus propres à épurer les mœurs, lorſqu'il fut attaqué d'une maladie qui en très-peu de jours le conduiſit au tombeau. Il mourut dans le mois de février 601, après un regne d'environ ſeize années. Il n'acquit point la célébrité de ſon père, & il n'en voulut pas; il eût pu, comme Léovigilde, faire de vaſtes conquêtes, dévaſter des provinces, ruiner des nations; il aima mieux être doux & équitable. Léovigilde ſe rendit formidable; *Recarede* ſe fit aimer, ne fut craint que des ennemis de l'état, & reſpecté de tous. (*L. C.*)

RECARED II, roi des Viſigoths, (*Hiſt. d'Eſpag.*) Pénétrés d'admiration pour les vertus & les talens de Sisbut leur roi, qu'une mort inattendue venoit de leur enlever, les Viſigoths, dont la couronne étoit élective, crurent devoir la placer, par reconnoiſſance, ſur la tête du jeune *Recarede*, fils de

ce bon ſouverain. Peut-être *Recarede II* eût-il, comme ſon père, mérité la confiance, l'eſtime & le reſpect de ſes ſujets; peut-être auſſi n'eût-il été qu'un méchant prince, & c'eſt ce qu'on ne ſauroit décider, car il étoit fort jeune & preſque dans l'enfance encore, lorſqu'il fut élevé ſur le trône; à peine il s'y étoit aſſis, que la mort vint changer en deuil les fêtes & les réjouiſſances de ſon avénement. Ses ſujets l'avoient élu dans le mois de mai 621, & il fut inhumé dans les premiers jours du mois d'août ſuivant. On ignore juſqu'au genre de maladie qui conduiſit ce roi enfant dans le tombeau. (*L. C.*)

RECÈS DE L'EMPIRE, *receſſus imperii.* (*Hiſt. mod. Droit public.*) C'eſt ainſi qu'on nomme en général toutes les conſtitutions, les réglemens & les loix fondamentales de l'empire; mais dans un ſens moins étendu, ce ſont les loix univerſelles portées par l'empereur & par les états de l'empire dans la diète; on croit que l'origine du mot *receſſus* vient de ce que ces loix ſe faiſoient autrefois au moment où l'aſſemblée des états ou la diète alloit ſe ſéparer ou ſe retirer.

Les juriſconſultes allemands diſtinguent les *recès de l'empire* en généraux & en particuliers. Les premiers ſont les loix faites par tous les états aſſemblés en corps; les derniers ſont les réſolutions priſes par les députations particulières. On les diſtingue encore en *receſſus primarios* & *receſſus ſecundarios*. Les premiers ſont ceux que l'on fait imprimer & que l'on publie; les autres ſont des réſolutions que l'on tient ſecrettes, & qui ſe dépoſent dans les archives de l'empire, dont l'électeur de Mayence a la garde. Voyez *Vitriarii inſtitutiones juris publici Romano-germanici.* (*A. R.*)

RECESUINTHE, roi des Viſigoths. (*Hiſtoire d'Eſpagne.*) Le vertueux Chindaſuinthe, prince éclairé dans un ſiècle fort ignorant, & chez les Viſigoths qui, de toutes les connoiſſances humaines, n'eſtimoient & ne cultivoient que la ſcience militaire, Chindaſuinthe, accablé ſous le poids des années & preſque nonagénaire, obtint de la nation que ſon fils *Receſuinthe* partageroit ſon trône & lui ſeroit aſſocié. Il y avoit eu juſqu'alors quelques exemples de ſemblables aſſociations, & elles avoient toutes été funeſtes aux ſouverains qui les avoient demandées; mais Chindaſuinthe connoiſſoit les vertus, les talens & la modération de ſon fils; il ne fut point trompé dans ſon attente, & le ſage *Receſuinthe* ne s'aſſit ſur le trône, en janvier 649, que pour ſoulager ſon père de ce qu'avoit de plus pénible le fardeau du gouvernement. Quelque temps avant cette aſſociation, le jeune prince avoit épouſé Riciberge, dont on ignore l'origine. Libre des ſoins qui juſqu'alors avoient rempli tous ſes momens, Chindaſuinthe ne s'occupa plus que des belles-lettres, des ſciences, qui avoient fait jadis les plaiſirs de ſa jeuneſſe, & qui furent le charme de ſa caducité. Il fit conſtruire auſſi le magnifique monaſtère de Saint Romain d'Ornilga, & mourut amèrement regretté de ſes peuples. La nation avoit applaudi à l'aſſociation de *Receſuinthe*, mais elle avoit mécontenté beaucoup de grands qui, comptant ſur la mort prochaine du vieux roi, avoient pris des meſures pour que l'élection leur devînt favorable. Le plus ambitieux & le plus ulcéré d'entre ces aſpirans à la royauté étoit Froïa, qui, par ſon illuſtre naiſſance, ſes richeſſes, ſon crédit & la puiſſance de ſes parens, s'étoit flatté que nul autre que lui ne pourroit lui diſputer, après la mort de Chindaſuinthe, la couronne des Viſigoths. Irrité de la préférence que le fils du dernier ſouverain avoit obtenue, du vivant même de ſon père, il ne renonça point à ſes vues d'élévation; au contraire, réſolu de périr ou de régner, au défaut d'élection, il ſe détermina à employer la force, & il alla lever une armée chez les Gaſcons qui, n'attendant qu'une occaſion d'entrer en Eſpagne, paſſèrent en foule les Pyrénées, fondirent ſur les terres des Viſigoths, & conduits par Froïa, mirent à feu & à ſang tous les lieux par où ils paſſèrent. *Receſuinthe*, à la tête d'une armée peu nombreuſe, mais aguerrie, vint arrêter ce torrent deſtructeur; il attaqua impétueuſement les Gaſcons, il les vainquit, en maſſacra la plus grande partie, & contraignit le reſte à prendre la fuite. Le petit nombre de Gaſcons qui échappèrent à la pourſuite du vainqueur, ſe hâtèrent de gagner leur pays. Froïa diſparut auſſi avec quelques-uns des ſiens, & l'on ignore entièrement dans quelle contrée il alla cacher ſa honte & ſa vie. Quelqu'éclatante néanmoins que fût cette victoire, elle ne concilia point encore à *Receſuinthe* l'affection & l'obéiſſance de toutes les provinces; il y en eut quelques-unes qui perſiſtèrent dans leur mécontentement, & qui ſe préparèrent à ſe défendre, au cas où l'on voudroit les ſoumettre par la force des armes; mais il n'employa point cette voie, & peu-à-peu ſa douceur & ſa clémence lui ramenèrent tous les Viſigoths. Lorſqu'à force de ſoins & de vertus, ce bon roi eut rétabli le calme, il convoqua un concile à Tolède, & dans cette aſſemblée, compoſée des évêques, de prélats & des ſeigneurs les plus diſtingués du royaume, *Receſuinthe*, après avoir expoſé l'état actuel des affaires, demanda que le concile fixât une confeſſion de foi catholique qui fût invariable; qu'on ſtatuât ſur la manière dont il falloit en uſer envers les rebelles, auxquels il deſiroit qu'on pardonnât; qu'il fût délibéré que, dans toutes les plaintes que l'on pourroit porter contre lui, il ſeroit nommé des arbitres pour juger impartialement & avec équité; que les grands fuſſent invités à obſerver ce qui ſeroit ſtatué par les évêques aſſemblés; enfin que l'on déliberât ſur la manière dont il falloit traiter les Juifs qui, après avoir été baptiſés, auroient apoſtaſié. Le concile fit ſur ces divers objets pluſieurs canons & pluſieurs

règlemens qui furent jugés très-utiles; que le roi fit exactement obſerver, & auxquels il ſe ſoumit lui-même. L'attention de *Receſuinthe* à concourir, autant qu'il dépendoit de lui, au bonheur de ſes ſujets & à la gloire de la nation, le fit chérir & reſpecter même de ceux qui s'étoient le plus hautement déclarés contre lui, lors de la rébellion de Froïa. Il ne lui reſtoit plus d'ennemis dans l'état, & les eccléſiaſtiques, ſi faciles dans ce temps à s'agiter & à ſe ſoulever, donnoient l'exemple du zèle & de la ſoumiſſion: leur confiance étoit ſi entière, que c'étoit lui qu'ils conſultoient ſur les points les plus importans, & que c'étoit à ſon autorité, & non à celle de l'évêque de Rome, qu'ils avoient recours. En effet, ce fut *Receſuinthe*, & non le pape, auquel même on ne ſongea point à s'adreſſer, qui rendit à la métropole de Mérida tous les évêchés qui en relevoient anciennement, & qui avoient été ſucceſſivement annexés à la métropole de Brague. Les affaires eccléſiaſtiques n'occupoient cependant point aſſez le roi des Viſigoths, pour qu'il ne donnât pas également & avec le plus grand ſuccès, ſes ſoins aux diverſes parties de l'adminiſtration publique. Il veilla ſur les juges & les tribunaux, réprima tous les abus qui s'étoient introduits & multipliés dans la manière d'inſtruire les procès & de rendre la juſtice, fit reſpecter l'autorité des loix, & ce qui produiſit un bien plus grand effet, donna à la nation, qui n'avoit que des mœurs corrompues, des mœurs douces & honnêtes. Après bien des années d'un regne paiſible & heureux, il perdit Riciberge ſon épouſe, & il fut obſédé par ſes parens & par ſes freres, qui le voyant veuf, ſans enfans & vieux, le preſſerent de partager ſon trône avec quelqu'un d'entr'eux. Il connoiſſoit l'attachement des Viſigoths au droit qu'ils avoient de s'élire un roi, & comme d'ailleurs peut-être il ne voyoit pas, dans le nombre de ces aſpirans à la royauté, perſonne qui fût capable d'en remplir les fonctions, il déclara qu'il vouloit régner ſeul, & laiſſa à la nation l'avantage & la liberté de lui choiſir un ſucceſſeur. Quelque tranquillité qui régnât néanmoins dans l'état, *Receſuinthe* n'étoit point ſans inquiétude; les progrès des Sarraſins & leurs conquêtes en Afrique l'alarmerent. Le comte Grégoire, gouverneur de la province de Carthage, du domaine des Viſigoths, avoit tenté de s'oppoſer aux ſuccès des armes de ces conquérans, & il avoit été cruellement battu; ſes troupes avoient été maſſacrées, & il étoit reſté lui-même au nombre des morts. Cette défaite & la crainte d'avoir ſur ſes vieux jours une guerre à ſoutenir contre ce peuple dévaſtateur, causerent un tel chagrin à *Receſuinthe*, que ſa ſanté en fut affoiblie. Il crut que l'exercice lui rendroit ſes forces, & dans cette eſpérance, il ſe fit tranſporter à Gerticos, lieu de ſa naiſſance, ſuivant quelques hiſtoriens, & à environ quarante lieues de Tolède. Mais le changement d'air n'opéra point l'effet qu'il en attendoit, au contraire ſa maladie augmenta, & après quelques jours de ſouffrance, il mourut le premier ſeptembre 672, dans la vingt-quatrième année de ſon regne. Il mérita pendant ſa vie les regrets que les Viſigoths lui donnerent à ſa mort. (*C.*)

RÉCHENBERG, (ADAM ET CHARLES-OTHON) *Hiſt. litt. mod.*) père & fils, ſavans allemands du pays de Saxe; le premier, auteur de quelques ouvrages de controverſe, éditeur de divers ouvrages tant anciens que modernes, entr'autres de l'ouvrage du docteur Richer, intitulé: *Obſtrix animorum*, & du recueil: *Rei numerariæ ſcriptores*. L'autre, auteur de pluſieurs ouvrages de juriſprudence & l'un des auteurs du journal de Leipſick. Adam, né en 1642, mort en 1721. Charles-Othon, né en 1689, mort en 1751.

RECORDER, (*Hiſt. munic. d'Angleterre.*) nom d'un magiſtrat qui ſert de conſeiller au lord-maire, pour l'informer en toutes occaſions des loix & coutumes de la ville de Londres; c'eſt lui qui prononce les ſentences; il prend place dans le conſeil du maire avant tous les échevins qui n'ont pas encore été maires. (*D. J.*)

RECTEUR, (*Hiſtoire de Veniſe.*) titre qui eſt commun au podeſtat, au capitaine des armées des Vénitiens; il ſignifie celui qui gouverne les villes de l'état. (*A. R.*)

R E D

REDEMPTORES. ſ. m. (*Hiſt. rom.*) On nommoit ainſi chez les Romains les entrepreneurs pour la conſtruction ou la réparation des ouvrages publics; c'étoit avec eux que les cenſeurs concluoient tous les traités qui concernoient cette partie de la police générale.

Je ne ſaurois mieux expliquer le mot *redemptor*, que par les paroles de Feſtus, qui a écrit: *redemptores propriè atque antiquâ conſuetudine dicebantur qui, cùm quid publicè faciendum aut præbendum conduxerant, effecerantque, tùm demùm pecunias accipiebant; nam antiquitùs emere pro accipere ponebatur: at it nunc dicuntur* redemptores, *qui quid conduxerunt præbendum utendumque*. On appelloit proprement, & par une ancienne coutume, *redemptores*, ceux qui avoient fait marché de faire ou de fournir quelque choſe à la république, & qui après l'avoir fait, recevoient l'argent qui leur avoit été promis; car anciennement, le mot qui ſignifie *acheter*, ſignifioit *prendre*; mais aujourd'hui l'on appelle *redemptores*, ceux qui ont loué quelque choſe pour la relouer & pour s'en ſervir. Horace emploie toujours ce mot dans le premier ſens. *Ode I, liv. III. Ode II, liv. II*, &c. (*D. J.*)

REDI, (FRANÇOIS) *Hiſt. litt. mod.*) de l'académie de la *Cruſca*, au dictionnaire de laquelle il

a beaucoup travaillé, de l'académie des *Arcades* de Rome, de celles des *Gelati* de Bologne, premier médecin des grands-ducs de Toscane, Ferdinand II & Cosme III. On a de lui des poésies italiennes estimées; mais c'est sur-tout par ses excellens ouvrages de philosophie & d'histoire naturelle qu'il est célèbre. Il étoit né en 1626 à Arezzo, il fut trouvé mort dans son lit le 1er. mars 1697. Il étoit sujet à l'épilepsie. Ses œuvres ont été recueillies à Venise, en 1712 en six volumes in-8°.; à Naples, en 1741, en six volumes in-4°.

REDOUTE, s. f. (*Hist. mod.*) en italien *ridotto*. C'est un lieu public établi à Venise, où l'on s'assemble pour jouer à des jeux de hasard & surtout au pharaon. C'est toujours un noble Vénitien qui tient la banque, & il a à ses côtés deux dames masquées pour l'avertir des fautes d'inadvertence qu'il pourroit commettre à son préjudice. On n'y entre que masqué, & c'est pendant le carnaval que se tient la *redoute*. Les étrangers se plaignent de ne gagner presque jamais au jeu qui s'y tient. (*A. R.*)

REDOUTÉ TRÈS-, (*Hist. de France.*) titre que l'on a donné à quelques-uns des rois de France. Dans l'ouvrage qui a pour titre : *le Songe du vieil Pélerin*, la reine Vérité conseille au jeune roi, Charles VI, de ne pas souffrir que, dans les lettres qu'on lui adresse, ou dans les requêtes qu'on lui présente, on employe le mot *metuendissimo*, très-redouté seigneur; *cette offrande*, dit-elle, *flatteuse & boussouflée de vent, fut premièrement offerte à ton grand-père Philippe le-bel*. Sans ce passage, nous ne saurions peut-être pas en quel temps le titre de *très-redouté* est devenu une expression de formule qui n'est pas faite pour les bons princes. (*D. J.*)

RÉDUCTIONS, s. f. (*terme de relation.*) On appelle dans les Indes occidentales *réductions*, les peuplades indiennes gouvernées par les jésuites. Ces *réductions* sont en grand nombre dans le Paraguay. (*D. J.*)

R E F

RÉFUGIÉS, (*Hist. mod. politiq.*) C'est ainsi que l'on nomme les protestans françois que la révocation de l'édit de Nantes a forcés de sortir de France & de chercher un asyle dans les pays étrangers, afin de se soustraire aux persécutions qu'un zèle aveugle & inconsidéré leur faisoit éprouver dans leur patrie. Depuis ce temps, la France s'est vue privée d'un grand nombre de citoyens qui ont porté à ses ennemis des arts, des talens & des ressources dont ils ont souvent usé contre elle. Il n'est point de bon François qui ne gémisse depuis long-temps de la plaie profonde causée au royaume par la perte de tant de sujets utiles. Cependant, à la honte de notre siècle, il s'est trouvé de nos jours des hommes assez aveugles ou assez impudens pour justifier aux yeux de la politique & de la raison, la plus funeste démarche qu'ait jamais pu entreprendre le conseil d'un souverain. Louis XIV, en persécutant les protestans, a privé son royaume de près d'un million d'hommes industrieux qu'il a sacrifiés aux vues intéressées & ambitieuses de quelques mauvais citoyens, qui sont les ennemis de toute liberté de penser, parce qu'ils ne peuvent régner qu'à l'ombre de l'ignorance. L'esprit persécuteur devroit être réprimé par tout gouvernement éclairé : si l'on punissoit les perturbateurs qui veulent sans cesse troubler les consciences de leurs concitoyens lorsqu'ils diffèrent dans leurs opinions, on verroit toutes les sectes vivre dans une parfaite harmonie, & fournir à l'envi des citoyens utiles à la patrie & fidèles à leur prince.

Quelle idée prendre de l'humanité & de la religion des partisans de l'intolérance? Ceux qui croyent que la violence peut ébranler la foi des autres, donnent une opinion bien méprisable de leurs sentimens & de leur propre constance. (*A. R.*)

R E G

REGATTA. (*Hist. mod.*) C'est ainsi qu'on nomme à Venise des courses que font les gondoliers avec leurs barques ou gondoles sur le grand canal; ils disputent les uns contre les autres à qui aura plus tôt parcouru un certain espace. (*A. R.*)

RÉGENT, (*terme de chancellerie romaine.*) est le second officier de cette chancellerie, entre les mains duquel se remettent toutes les expéditions de la daterie, & qui distribue les suppliques à des abbréviateurs pour dresser les minutes des bulles.

RÉGENT se dit aussi d'un *professeur* public des arts ou sciences, qui tient une classe dans un collége.

L'université est composée des docteurs, professeurs & *regens* : *régent* & *écolier* sont des termes relatifs.

Régent ne se dit guère que des basses classes, comme *régent* de rhétorique, *régent* de seconde, &c. ceux de philosophie s'appellent plutôt *professeurs*. (*A. R.*)

RÉGENT DU ROYAUME, (*Hist. de France.*) c'est celui qui gouverne l'état pendant la minorité des rois, ou dans quelques autres circonstances particulières, comme absence, maladie, &c. Il scelloit autrefois les actes de son propre sceau, & non de celui du roi mineur; mais cet usage fut abrogé sous le regne de Charles VI en 1407. Charles V avoit déjà fait, en octobre 1374, une plus importante

ordonnance, par laquelle il déclare que s'il meurt avant que ſon fils ſoit entré dans l'âge de quatorze ans, le duc d'Anjou, ſon frère, ſera *régent du royaume*, juſqu'à ce que le jeune roi ſoit entré dans ſa quatorzième année. Dans le même mois, il fit une autre ordonnance qui porte que, s'il meurt avant que ſon fils aîné ſoit entré dans ſa quatorzième année, la reine aura la tutelle de ſes enfans, fils & filles, juſqu'à ce que le roi ſoit parvenu à l'âge de quatorze ans, & qu'avec elle les ducs de Bourgogne & de Bourbon ſeront tuteurs, & que ſi la reine, par mort, mariage ou autrement, ne peut être tutrice, le duc de Bourgogne ſera tuteur, & à ſon défaut le duc de Bourbon.

Il étoit temps, dit M. Henault, de mettre ordre à l'abus des régences qui abſorboit l'autorité royale. Dans la première & la ſeconde race, le roi n'étoit majeur qu'à vingt-deux ans, & pendant ſa minorité, les actes étoient ſcellés du ſceau du *régent*. Cet uſage étoit fondé ſur l'opinion que le roi n'étoit point roi qu'il n'eût été ſacré, & ce ſacre étoit différé par le *régent* le plus long-temps qu'il pouvoit; auſſi voyons-nous que même encore ſous la troiſième race, où la puiſſance des *régens* étoit fort diminuée, les rois faiſoient ſacrer leurs fils de leur vivant, pour aſſurer leur état, que l'autorité du régent pouvoit rendre incertain.

Cette matière eſt trop vaſte pour la traiter dans toute ſon étendue; il ſuffira de quelques remarques.

1°. La régence étoit diſtinguée de la tutelle, & ne ſe confondoit pas dans la même perſonne, en ſorte que, par exemple, Charles V avoit donné la tutelle de ſon fils à la reine ſon épouſe, & la régence au duc d'Anjou, ce qui n'eut pas lieu, parce que la reine mourut avant Charles V. La reine Blanche, mère de Saint-Louis, fut la première qui réunit ces deux titres, que l'on diſtingua toujours, mais que l'on ne ſépara jamais depuis Charles V; 2°. les rois ont diſpoſé de la régence par leurs teſtamens, & leurs diſpoſitions ont été ſuivies; 3°. Charles IX eſt le premier qui ait déclaré ſolemnellement ſa majorité; 4°. le premier de nos rois qui ait voulu apporter quelque réglement ſur les régences, eſt Philippe-le-Hardi; il rendit deux ordonnances, l'une étant encore en Afrique, & l'autre à ſon retour, par leſquelles il vouloit que ſon fils fût déclaré majeur à quatorze ans, mais ces ordonnances n'eurent pas d'exécution. Après lui, celles même de Charles V furent contredites pendant la minorité de Charles VI, lequel rendit à ſon tour deux déclarations conformes à celles du roi ſon père. *Abrégé chron. de l'hiſtoire de France, pag.* 321.

C'eſt une maxime ſage dans tout royaume héréditaire, que celle qui veut que le plus proche parent ſoit *régent* du royaume, avec l'autorité du roi, en attendant la majorité du roi mineur. Cette coutume étant bien connue de tout le monde dans un gouvernement, il arrive que chaque officier de l'état prend ſes meſures de loin pour obéir au *régent* futur durant ſa régence, comme il obéira au roi même après ſa minorité. C'eſt pourquoi la mère de Louis XIV fut déclarée *régente* en 1643, avec toutes les prérogatives de régente, malgré le teſtament du roi ſon mari, qui lui ôtoit ſa principale prérogative, qui conſiſte à pouvoir ſoi-même ſe choiſir un conſeil; mais ce ne ſont là que des exemples. Il faudroit peut-être une loi qui aſſurât cette régence à la mère ſeule du roi ou au plus proche héritier de la couronne, nonobſtant les teſtamens & autres actes du roi dernier mort, contraires à la loi. Nous avons la coutume, mais une loi écrite a une toute autre force, parce que ce ſont des articles fondamentaux de grande importance dans un état. (*D. J.*)

RÉGÉTAIRE, ſ. f. (*terme de relation.*) nom que nos voyageurs donnent aux courtiſanes dont le roi de Benin, pays des noirs, tire une ſorte de tribut; mais quand l'une d'elles devient groſſe, & qu'elle accouche d'un fils, elle eſt affranchie de ce tribut; ſi c'eſt d'une fille, le roi la prend ſous ſa protection. Quand un homme eſt mort dans ce royaume, toutes les femmes qui lui appartenoient & qu'il a connues ſont à la diſpoſition du roi, qui en fait ſouvent ſes plus chères *régétaires*. Ces courtiſanes forment une eſpèce de république à part, & ont leurs officières collecteuſes, qui reſſortiſſent immédiatement aux grands fiadors ou conſeillers d'état. *Deſcr. du royaume de Benin.* (*D. J.*)

RÉGICIDE. ſ. m. (*Hiſt. & politique.*) C'eſt ainſi qu'on nomme l'attentat qui prive un roi de la vie. L'hiſtoire ancienne & moderne ne nous fournit que trop d'exemples de ſouverains tués par des ſujets furieux. La France frémira toujours du crime qui la priva d'Henri IV, l'un des plus grands & des meilleurs de ſes rois. Les larmes que les François ont verſées ſur un attentat plus récent, ſeront encore long-temps à ſe ſécher; ils trembleront toujours au ſouvenir de leurs alarmes, pour les jours précieux d'un monarque, que la bonté de ſon cœur & l'amour de ſes ſujets ſembloient aſſurer contre toute entrepriſe funeſte.

La religion chrétienne, cet appui inébranlable du trône, défend aux ſujets d'attenter à la vie de leurs maîtres. La raiſon & l'expérience font voir, que les déſordres qui accompagnent & ſuivent la mort violente d'un roi, ſont ſouvent plus terribles, que les effets de ſes déréglemens & de ſes crimes. Les révolutions fréquentes & cruelles auxquelles les deſpotes de l'Aſie ſont expoſés, prouvent que la mort violente des tyrans ébranle toujours l'état, & n'éteint preſque jamais la tyrannie. Comment ſe trouve-t-il donc des hommes audacieux & pervers, qui enſeignent que l'on peut ôter la vie à des monarques, lorſqu'un faux zèle ou l'intérêt les fait traiter de tyrans? Ces maximes odieuſes, cent fois proſcrites par les tribunaux du

royaume & déteſtées par les bons citoyens, n'ont été adoptées que par des fanatiques ambitieux, qui s'efforcent de ſapper les fondemens du trône, lorſqu'il ne leur eſt point permis de s'y aſſeoir à côté du ſouverain.

L'Angleterre donna dans le ſiècle paſſé à l'univers étonné, le ſpectacle affreux d'un roi jugé & mis à mort par des ſujets rebelles. N'imputons point à une nation généreuſe un crime odieux qu'elle déſavoue, & qu'elle expie encore par ſes larmes. Tremblons à la vue des excès auxquels ſe porte l'ambition, lorſqu'elle eſt ſecondée par le fanatiſme & la ſuperſtition. (*A. R.*)

RÉGILIEN, (QUINTUS-NONIUS REGILLIANUS) *Hiſt. rom.*) grand capitaine qui ſe diſtingua ſous les empereurs Valérien & Gallien. Les peuples l'élurent empereur & l'oppoſèrent à Gallien. On prétend que ſon nom *Regillianus*, dans lequel ſe trouve celui de *Regius*, parut d'un bon augure & contribua beaucoup à ſon élection, & il eſt toujours à propos de remarquer ces effets de la ſuperſtition; l'augure fut faux, ſes ſoldats le tuèrent pour appaiſer la colère de Gallien. Cet événement arriva en 263.

REGINALD, (ANTOINE) *Hiſt. du Janſéniſme.*) dominicain, connu par des ouvrages de controverſe ſur la grace, où il ſe déclare un des plus ardens défenſeurs de la doctrine de S. Auguſtin & de S. Thomas. Mort à Toulouſe en 1676.

REGINON, (*Hiſt. litt. mod.*) abbé de Prum, chroniqueur des neuvième & dixième ſiècles. Indépendamment de ſa chronique, on a de lui un recueil de canons & de réglemens eccléſiaſtiques, dont Baluze a donné, ſelon ſon uſage, une ſavante édition. Ce recueil a pour titre: *De diſciplinis eccleſiaſticis, & de religione chriſtianâ.* Mort en 915.

REGIOMONTAN. (*Voyez* MULLER.)

REGIS, (PIERRE-SILVAIN) *Hiſt. litt. mod.*) de l'académie des ſciences, diſciple de Rohault, & comme lui, un des premiers zélateurs de Deſcartes, étoit né, en 1632, à la Salvetat ou Sauvetat de Blanquefort, dans le comté d'Agénois; frappé de la philoſophie cartéſienne, qu'il commença de connoître par les conférences de Rohault, il s'y attacha entiérement, & on peut dire que toute ſa vie & tous ſes travaux furent conſacrés au développement & à la défenſe de cette philoſophie.

C'étoit à Paris, dans le cours de ſes études, que *Regis* avoit reçu les leçons de Rohault. Parti de Paris avec une eſpèce de miſſion de ſon maître, dit M. de Fontenelle, il alla établir la nouvelle philoſophie à Toulouſe, où il ouvrit, en 1665, des conférences qui furent très-ſuivies. Bientôt toute la ville fut remuée par le nouveau philoſophe & par la nouvelle philoſophie; les dames mêmes faiſoient partie de la foule, ce qui étonnoit alors & qu'on ne remarque plus aujourd'hui; on ſoutint une théſe de pur cartéſianiſme, dédiée à une des premières dames de Toulouſe; on n'y diſputa qu'en françois, & cette dame, que *Regis* avoit rendue habile cartéſienne, réſolut elle-même pluſieurs difficultés conſidérables. Les Toulouſains firent à *Regis* une penſion ſur l'hôtel-de-ville, événement, dit M. de Fontenelle, qui ſemble appartenir à l'ancienne Grèce.

Le célèbre marquis de Vardes, exilé alors en Languedoc, connut à Toulouſe le philoſophe *Regis*, & au grand regret de cette ville, l'emmena dans ſon gouvernement d'Aigues-Mortes. Ils s'attachèrent l'un à l'autre, & peut-être « le philoſophe » ne profita-t'il pas moins du commerce du courtiſan, que le courtiſan de celui du philoſophe. » L'un de ces deux différens caractères eſt ordinairement compoſé de tout ce qui manque à » l'autre ».

Regis ſuivit M. de Vardes à Montpellier en 1671, & y fit des conférences cartéſiennes avec le même ſuccès qu'à Toulouſe. Il vint à Paris en 1680, & tint auſſi de ſemblables conférences chez M. Lémery: peut-être, dit l'illuſtre ſecrétaire de l'académie des ſciences, peut être la ſévérité « de cette » hiſtoire ne me défend-t'elle pas de remarquer » qu'on y voyoit tous les jours le plus agréable » acteur du théâtre *italien*, qui hors de là cachoit » ſous un maſque & ſous un badinage inimitable, » l'eſprit ſérieux d'un philoſophe ».

« Il ne faut pas réuſſir trop; ces conférences » eurent un éclat qui leur devint funeſte. » On avoit alors deux manies dominantes, l'une de croire la religion intéreſſée aux ſyſtêmes de philoſophie; l'autre qui étoit une ſuite de la première, de ne pas plus ſouffrir d'innovations dans la philoſophie que dans la théologie; en conſéquence de ces deux erreurs, l'archevêque de Paris, de Harlay de Chanvallon, venant au ſecours de l'ancienne philoſophie, c'eſt-à-dire du péripatétiſme, dont le ſort devoit ſi peu le toucher, puiſqu'il n'avoit fait que gâter la théologie ſcolaſtique, en lui communiquant ſes formes, M. de Harlay envoya diſcrétement à *Regis* un ordre de ſuſpendre ſes conférences, ordre déguiſé ſous la forme de conſeil ou de prière, & enveloppé de beaucoup de louanges. Les cartéſiens, *Regis* lui-même, auroient pu ſolliciter cet ordre, qui prévenant peut-être l'inconſtance naturelle du public, ne faiſoit qu'augmenter ſon eſtime pour ce dont on le privoit. L'archevêque de Paris, en empêchant *Regis* de prendre le public pour diſciple, voulut être ſon diſciple particulier, & prendre de lui des leçons de cartéſianiſme.

M. *Regis* voulut du moins faire imprimer ſon ſyſtême général de philoſophie; par une ſuite des mêmes erreurs dont nous avons parlé, il fut encore traverſé pendant dix ans dans ce deſſein, et

ne fut enfin qu'en 1690 que l'ouvrage parut ſous ce titre : *Syſtême de philoſophie, contenant la logique, la métaphyſique, la phyſique & la morale*, 3 vol. in-4°.

Regis répondit, en 1691, à un livre intitulé : *Cenſura philoſophiæ carteſianæ*; Bayle jugea que cette réponſe ſerviroit de modèle à tout ce qu'on écriroit dans la ſuite pour la défenſe de la même cauſe.

En 1692, *Regis*, en défendant toujours ſon maître, ſe défendit auſſi lui-même contre un profeſſeur de philoſophie, qui avoit attaqué ſon ſyſtême général. *Regis* eut auſſi des diſputes philoſophiques contre des cartéſiens mêmes, qui ne tiroient pas ſur certains objets les mêmes réſultats que lui de la doctrine du maître commun; il en eut quelques-unes de cette nature avec le fameux père Malebranche; ils diſputèrent ſur la nature des idées & ſur leur cauſe ou efficiente ou exemplaire, ſur la queſtion : *ſi le plaiſir nous rend actuellement heureux*; ſur l'explication du phénomène qui fait paroître la lune plus grande à l'horiſon qu'au méridien. La queſtion principale ſur ce dernier objet ſe réduiſit entre eux à ſavoir ſi la grandeur apparente d'un objet dépendoit uniquement de la grandeur de ſon image tracée ſur la rétine, comme le prétendoit *Regis*, ou de la grandeur de cette image combinée avec le jugement naturel que l'ame porte de l'éloignement de l'objet, de ſorte que, tout égal d'ailleurs, elle dût le voir d'autant plus grand qu'elle le jugeroit plus éloigné; c'étoit le ſentiment du P. Malebranche; il ſoutenoit qu'un géant ſix fois plus haut qu'un nain, & placé à douze pieds de diſtance, ne laiſſoit pas de paroître plus haut que le nain placé à deux pieds, malgré l'égalité des images qu'ils formoient dans l'œil, & par la ſeule raiſon qu'on voyoit le géant comme plus éloigné, à cauſe de l'interpoſition de différens objets. Quatre géomètres des plus célèbres, le marquis de l'Hôpital, l'abbé Catelan, M. Sauveur & M. de Varignon, décidèrent la queſtion en faveur du P. Malebranche; mais *Regis*, ne les ayant pas pris pour arbitres, ne crut pas devoir ſe ſoumettre à leur déciſion. Le journal des ſavans de l'année 1694 fut le théâtre de cette guerre, & le fut en partie auſſi de celle qui concerne les idées.

En 1704, parut un autre livre de *Regis*, qui a pour titre : *l'Uſage de la raiſon & de la foi, ou l'accord de la foi & de la raiſon*. Ce livre fut dédié à M. l'abbé Bignon. « L'auteur ne veut point que » ni Platon, ni Ariſtote, ni Deſcartes même ap» puyent l'évangile. Il paroît croire que tous les » ſyſtêmes philoſophiques ne ſont que des modes, » & il ne faut point que des vérités éternelles » s'allient avec des opinions paſſagères dont la ruine » leur doit être indifférente.... » Tel eſt l'eſprit général de l'ouvrage. Il fut le dernier de ſon auteur. Il mourut, le 11 janvier 1707, chez M. le duc de Rohan, qui lui avoit donné un appartement dans ſon hôtel, outre la penſion qu'il avoit été chargé de lui faire par le teſtament de M. le marquis de Vardes, ſon beau-père.

M. *Regis* étoit entré dans l'académie des ſciences en 1699. Il paroît qu'il avoit un grand talent pour enſeigner. Le P. Ferrier, confeſſeur du roi, qui avoit aſſiſté à ſes conférences de Toulouſe, avoit conçu pour lui une eſtime, & même une amitié à laquelle on ne reproche que d'avoir été un peu ſtérile pour *Regis*, à qui elle auroit pu être plus utile. *Regis* avoit fait du grand Condé un diſciple de Deſcartes; ce grand prince diſoit qu'il ne pouvoit s'empêcher de prendre pour vrai ce qui lui étoit expliqué ſi nettement, mot qui nous paroît plutôt louer la manière d'enſeigner de *Regis*, qu'avouer l'évidence des principes de Deſcartes. Parmi les étrangers, le duc d'Eſcalone, grand d'Eſpagne, vice-roi de Naples, ſans connoître la perſonne de *Regis*, avoit pris pour lui la plus forte eſtime d'après la lecture de ſon ſyſtême général, & lorſqu'à la journée du Ter en Catalogne, où il commandoit l'armée eſpagnole en 1694, ſes équipages eurent été pris par l'armée du maréchal de Noailles (ayeul de celui d'aujourd'hui) le duc d'Eſcalone n'envoya redemander au vainqueur que les commentaires de Céſar & le livre de *Regis*, qui étoient dans ſa caſſette. Lorſque le comte de Saint-Eſtevan de Gormas, ſon fils, vint en France en 1706, il vint voir *Regis* par l'ordre de ſon père, & il y revint ſans obéir à aucun ordre. Le duc d'Albe, ambaſſadeur d'Eſpagne, vint auſſi voir *Regis*, à la prière du duc d'Eſcalone.

Un autre *Regis* (Pierre) célèbre médecin de Montpellier, refugié en Hollande après la révocation de l'édit de Nantes, y mourut en 1726; il étoit né à Montpellier en 1656. Il a retouché les articles de médecine & de botanique du dictionnaire de Furetière, de l'édition donnée par Baſnage de Beauval; on lui doit de plus l'édition des œuvres poſthumes du ſavant Malpighi, & des obſervations ſur la peſte de Marſeille.

REGIUS, ou LE ROI (URBAIN) *Hiſt. de la réf.*] diſciple du fameux docteur catholique Eckius, auquel il eut même des obligations particulières; il ſe fit zuinglien, puis luthérien, & fut ſur-intendant des égliſes luthériennes de Lunébourg. Avant d'être théologien, il avoit été homme de lettres, & avoit reçu la couronne d'orateur & de poëte de la main de l'empereur Maximilien; il avoit enſuite enſeigné la rhétorique & la poéſie à Ingolſtat. Il mourut à Zell, en 1541. Ses œuvres ont été recueillies en trois volumes *in-folio*.

Un autre *Regius*, ou *le Roi*, ou *du Roi*, profeſſeur en médecine à Utrecht, fut tour-à-tour le martyr & le déſerteur du cartéſianiſme. Voëtius voulut lui faire perdre ſa chaire, parce qu'il étoit diſciple de Deſcartes; & Deſcartes ayant refuſé ſon approbation à quelques idées particulières de *Regius*, ce diſciple renia ſon maître. On l'accuſa de plus d'avoir dérobé à Deſcartes une copie de ſon

traité des animaux, & de l'avoir inſéré preſque tout entier dans un ouvrage qu'il publia en 1661, ſous le titre de *Fundamenta phyſices*, joignant ainſi au plagiat ordinaire un abus de confiance plus condamnable encore. On a de *Regius* quelques autres ouvrages : *Phyſiologiæ philoſophia naturalis; Praxis medica.* Il mourut en 1679.

REGNARD. (JEAN-FRANÇOIS) *Hiſt litt. mod.*) C'eſt notre fameux auteur comique, le premier après Molière. « Qui ne ſe plaît point aux comédies de *Regnard*, dit M. de Voltaire, n'eſt point » digne d'admirer Molière. » *Regnard* avoit peut-être la gaîté, le *vis comica*, dans un dégré très-peu inférieur à Molière : mais il y a entre ces deux excellens comiques deux différences eſſentielles, dont l'une regarde l'utilité générale de la comédie, l'autre concerne la pureté du goût. La morale, quelquefois trop négligée dans certaines pièces de Molière, eſt bravée & inſultée dans la plupart des pièces de *Regnard;* il pouſſe le mépris de la morale juſqu'à l'immoralité la plus poſitive. Ceci demande quelque développement. La comédie admet des perſonnages immoraux, mais il faut qu'ils ſoient ou punis, ou odieux, ou pour le moins ridicules; l'immoralité ne doit jamais ſe trouver dans les perſonnages ſur leſquels l'auteur veut faire porter l'intérêt; *Regnard* viole preſque par-tout cette règle; ſes perſonnages intéreſſans, c'eſt-à-dire, ceux qu'il veut rendre tels, ſont très-ſouvent des fripons; dans *la Sérénade*, les perſonnages qui ont pour eux les rieurs, font ſur la ſcène un vol le piſtolet à la main; dans *le Légataire*, Eraſte, qui eſt le perſonnage intéreſſant, & qu'on deſire de voir nommer légataire, non content de ſouffrir qu'on écarte ſes concurrens par des fourberies, vole le porte-feuille de ſon oncle, & a pour receleuſes ſa maîtreſſe & la mère de ſa maîtreſſe; il eſt vrai que dans *l'Avare* de Molière, Cléante, fils de l'avare, qui eſt un des perſonnages intéreſſans, eſt complice du vol que La Flèche, ſon valet, fait à ſon père; il eſt vrai que quand il vient annoncer à Harpagon que ſa caſſette lui ſera rendue, pourvû qu'il lui cède Marianne, dont ils ſont tous deux amoureux, Harpagon pourroit lui répondre : puiſque vous connoiſſez ſi bien mon vol & mon voleur, & que vous diſpoſez à volonté de l'un & de l'autre, commencez par me rendre ma caſſette ſans conditions, & nous traiterons après de nos autres affaires, ſur leſquelles ce vol ne doit avoir d'autre influence que de vous obliger de renoncer à la main de Marianne, dont vous vous êtes rendu indigne par l'approbation même que vous avez donnée à ce vol, & par le parti que vous en avez voulu tirer. Il eſt vrai qu'on pourroit faire encore à Molière quelques reproches ſemblables ſur l'immoralité de quelques-unes de ſes pièces; par exemple, Eraſte, pour qui on doit s'intéreſſer dans *M. de Pourceaugnac*, eſt un menteur & un fourbe, & Julie eſt ſa complice. Le ſtratagême de Cléonte dans le *Bourgeois gentilhomme* n'eſt peut-être pas digne d'un homme qui vient d'avouer avec une ſi noble franchiſe qu'il n'eſt pas gentilhomme. Mais enfin ce que Molière s'eſt ſeulement permis quelquefois contre la morale, *Regnard* l'a outré & prodigué dans toutes ſes pièces, il les a preſque toutes ſouillées par les mauvaiſes mœurs, il met toujours le ſpectateur en mauvaiſe compagnie.

Quant à la pureté du goût, la gaîté de Molière eſt intariſſable, mais elle eſt toujours ſoumiſe aux règles du goût; il veille ſur les détails comme ſur l'enſemble; il ne plaiſante point au haſard; il ne ſe permet rien d'étranger, rien de vague; toutes ſes plaiſanteries ou développent le caractère principal de la pièce, ou conviennent ſi parfaitement à la ſituation ou au caractère du perſonnage qui parle, qu'il doit néceſſairement parler ainſi, & qu'aucun autre que lui ne doit ni ne peut parler ainſi. *Regnard* ne ſoumet point à ces règles ſa gaîté capricieuſe & vagabonde il la laiſſe errer à ſon gré; pourvu qu'elle lui fourniſſe des plaiſanteries, il eſt content; il veut faire rire, & il ne ſe rend pas difficile ſur les moyens. Laiſſez-le aller, dit Valentin à Menechme, en parlant de Coquelet :

Que feriez-vous, Monſieur, du nez d'un marguillier?

Le trait eſt plaiſant, mais il ne peint rien, il ne convient à rien, tout le monde pouvoit faire également cette plaiſanterie, c'eſt une pure débauche d'eſprit, c'eſt une bêtiſe ſpirituelle & inattendue, avec laquelle on eſt sûr de faire rire, mais qui ne naît d'aucune ſituation & qui n'appartient à aucun caractère.

Lorſque dans *le Légataire*, Criſpin profitant de l'occaſion, ſe lègue quinze cents francs de rente viagère, & qu'Eraſte lui dit :

Vous ne connoiſſez pas, mon oncle, ce Criſpin.

C'eſt un ivrogne, c'eſt un malhonnête homme : ce propos tenu à Criſpin même, eſt ſans doute fort plaiſant, & la réponſe de Criſpin : *Je le connois mieux que vous, & ſi vous n'êtes pas content, il n'y a rien de fait*, eſt plus plaiſante encore; mais, de bonne foi, Eraſte pouvoit-il tenir ce propos à Criſpin, & n'eſt-ce pas évidemment l'auteur qui plaiſante ſous le nom du perſonnage? Quel ſuccès Eraſte pouvoit-il ſe promettre de ſes repréſentations à Criſpin? Il devoit ſeulement dire à part : *Le coquin ne s'oublie pas, mais j'ai dû m'y attendre, & la ſucceſſion de mon oncle eſt à ce prix.*

De même lorſque dans les *Ménechmes*, Araminte troublée des diſcours du Ménechme qu'elle prend pour ſon amant, & dont elle ne reconnoît plus l'eſprit ni le ton, lui demande d'où il vient? & qu'il lui répond :

Vous feignez l'ignorer, mais vous le ſavez bien;
N'avez-vous pas tantôt envoyé voir au coche,
Qui je ſuis, où je vais, d'où je viens?

ette réponſe eſt très-plaiſante de tout point, arce que Ménechme ſuit ſon caractère, en adop- nt ainſi une idée que Valentin lui a ſuggérée, & artant de là comme d'un fait conſtant, dont il ne oute pas. Mais lorſqu'Araminthe s'écrie :

Quel reproche!
Et de quel coche ici me voulez-vous parler ?

t que Ménechme réplique :

Du coche le plus rude où mortel puiſſe aller,
Et je ne penſe pas que de Paris à Rome,
Un coche, quel qu'il ſoit, cahotte mieux ſon homme.

Cette plaiſanterie eſt de l'auteur & non pas du erſonnage. Ménechme, dans ſon impatience & ans ſa défiance, ne doit point s'amuſer à faire tte deſcription groteſque du coche; il doit ſe ontenter de dire avec humeur qu'il eſt bien las e toutes ces queſtions, & qu'elles lui ſont fort ſpectes.

Or ces débauches d'eſprit, ces gaîtés déplacées, fréquentes dans *Regnard*, jamais Molière ne ſe s permet, il n'eſt jamais lui-même, il eſt tou- urs le perſonnage qu'il fait parler, il eſt toujours ſcène. C'eſt ainſi que nous avons vu pendant us de trente ans, M. Préville dans tous ſes divers les, ne pas ſavoir s'il y avoit là un parterre & s loges, ou s'il étoit ſur un théâtre mais ſonger alement qu'il étoit tel ou tel perſonnage, & le ontrer continuellement aux ſpectateurs ſans pa- tre s'embarraſſer d'eux C'eſt ainſi qu'on fait uſion.

Regnard ne fait pas toujours illuſion, mais il fait ujours plaiſir, parce qu'il eſt gai & ſpirituel. en de plus plaiſant que *les Ménechmes*, *le Lé- taire*, *le Retour imprévu*, &c. mais vous n'y ouverez pas un honnête homme. *Démocrite* eſt un comique plus noble & plus philoſophique; la connoiſſance de Strabon & de Cléanthis eſt une es ſcènes les plus comiques & les mieux faites qui ient au théâtre; mais le chef-d'œuvre de *Regnard* ſt le *Joueur*. (Nous avons parlé à l'article *Dufreſny* e la réclamation de celui-ci au ſujet de cette ièce.) On a dit à cette occaſion que *Regnard* & Dufreſny pouvoient avoir été tous deux un peu voleurs, mais que *Regnard* étoit *le bon larron*; en effet, ſon *Joueur* eſt bien ſupérieur au *Chevalier ueur* de Dufreſny. *Regnard* eſt célèbre auſſi comme voyageur, nous avons la relation de ſes voyages aite par lui-même. Il parcourut la Flandre, la Hollande, la Suède, le Dannemarck, la Pologne, 'Allemagne, l'Italie; il paſſa même dans les autres arties du monde, excepté en Amérique. A ſon etour d'Italie, en allant de Gènes à Marſeille par er, il fut pris par des corſaires Algériens, & ondut eſclave à Alger, ſelon l'uſage, puiſqu'enfin s Européens, toujours ſi acharnés à ſe faire entre ux des guerres inutiles autant qu'injuſtes, n'ont d'averſion que pour la ſeule guerre, qui pourroit aſſurer la navigation de la Méditerranée, & cor- riger à jamais les barbareſques de la piraterie dont ils ſe ſont fait un droit à force de l'avoir exercée impunément. *Regnard* étoit voluptueux; le goût de la bonne chère lui avoit fait apprendre l'art de la cuiſine. Il ſervit ſon maître en qualité de cuiſi- nier, & fit goûter la cuiſine françoiſe aux Afri- cains; mais il ne put leur faire goûter la méthode françoiſe d'uſer des femmes d'autrui; il étoit vo- luptueux dans plus d'un genre; il étoit aimable & bien fait; il plut aux femmes de ſon maître, & fut ſurpris avec elles; il alloit ſubir la rigueur de la loi, qui ne donne à un chrétien, ſurpris avec une mahométane, que le choix d'être brûlé ou de ſe faire mahométan. Dans ce moment même il eut le bonheur d'être délivré par le conſul de France; il revint dans ſon pays, emportant avec lui la chaîne dont il avoit été attaché; peut-être ſon avanture contribua-t'elle avec tant d'autres à faire entre- prendre, en 1682, cette expédition d'Alger, où l'on fit du moins une partie de ce qu'on auroit dû faire. *Regnard* ne fut point guéri de ſa paſſion pour les voyages par les dangers qu'il avoit éprouvés en Afrique, il s'engagea dans les états du Nord; le roi de Suède lui ayant conſeillé, lorſqu'il étoit à Stockolm, d'aller voir la Laponie, comme un objet digne de ſa curioſité, il partit de Stockolm avec d'autres François, paſſa juſqu'à Torno ou Torneo, la dernière ville du côté du nord, ſituée à l'extrémité du golphe de Bothnie. Il remonta le fleuve Torno; arrivé à la mer glaciale, il s'y ar- rêta, comme aux bornes du monde, & grava ſur une pierre ces quatre vers :

Gallia nos genuit, vidit nos Africa, Gangem
Hauſimus, Europamque oculis luſtravimus omnem.
Caſibus & variis acti terràque marique,
Siſtimus hic tandem nobis ubi defuit orbis.

On les a traduits ainſi :

Nés François, éprouvés par cent périls divers,
Du Gange & du Zaïr nous avons vu les ſources,
Parcouru l'Europe & les mers;
Voici le terme de nos courſes,
Et nous nous arrêtons où finit l'univers.

Après toutes ſes courſes, il ſe retira dans une pe- tite terre près de Dourdan, où il partageoit ſa vie entre les plaiſirs des ſens & ceux de l'eſprit. On a remarqué que cet homme ſi gai mourut de chagrin, ce fut en 1709; il étoit né en 1647. Il avoit été tour-à-tour ami & ennemi de Boileau; il avoit fait une ſatyre contre lui, il lui dédia les *Ménechmes*. Dans le temps de leur brouillerie, quelqu'un ayant dit à Boileau, peut-être pour lui faire ſa cour, que *Regnard* étoit un écrivain médiocre, Boileau,

Plus juſte, répondit qu'il n'étoit pas médiocrement Plaiſant.

REGNAULT, (Noel) *Hiſt. litt. mod.*) jéſuite, auteur d'*Entretiens phyſiques*, qui contiennent toutes les notions phyſiques répandues de ſon temps dans les collèges; d'*Entretiens mathématiques* & d'une logique auſſi en forme d'*Entretiens*; il n'y a de connu que ſes *entretiens phyſiques*. Dans un autre ouvrage, intitulé: *Origine ancienne de la phyſique nouvelle*, il tâche d'enlever à beaucoup de phyſiciens illuſtres la gloire de leurs découvertes pour la donner à des anciens. Peine inutile! Les vrais inventeurs ſont ceux qui fixent l'attention du public ſur leurs découvertes. Vous n'avez rien trouvé ſi on ne jouit de rien; vous n'avez rien dit ſi on ne vous a pas écouté. Né à Arras en 1683, mort à Paris en 1762.

REGNER, (*Hiſt. de Danemarck.*) roi de Danemarck, ſurnommé *Lodbrogh*, diſputa la couronne au roi Harald V, vers l'an 814. La fortune des armes ſe déclara d'abord contre lui; il fut vaincu, & alla écumer les mers & ravager des côtes plus avancées vers le midi. Il revint avec de nouvelles forces, & détrôna Harald, malgré les ſecours que l'empereur Louis le Débonnaire lui avoit accordés. Il ne fut pas moins heureux contre le roi de Suède qui avoit égorgé Sivard; il le fit priſonnier dans une bataille, & l'immola de ſa propre main aux mânes de ſon aïeul. Il paſſa enſuite en Angleterre, tua le roi de cette contrée, pénétra en Ecoſſe, revint conquérir la Saxe, ravagea la Livonie, réprima la révolte des Norwégiens, triompha du roi de Suède, le fit périr, & plaça ſon fils ſur ce trône. Ce jeune prince leva bientôt l'étendard de la révolte; ſon père le vainquit & lui pardonna. Il porta enſuite ſes armes victorieuſes en Angleterre, en Irlande, en Ecoſſe, ravagea les côtes d'Eſpagne, paſſa le détroit de Gibraltar, traverſa la Méditerranée & entra dans l'Archipel. Pendant ces entrepriſes auſſi injuſtes qu'extravagantes, Tulla, roi d'Irlande, que *Regner* avoit détrôné, rentra dans ſes états. Il y fut bientôt attaqué par l'uſurpateur; mais il tailla ſon armée en pieces, & le fit priſonnier. On rapporte qu'il le fit dévorer par des ſerpens, l'an 845. (*M. DE SACY.*)

REGNER, (*Hiſt. de Suède.*) roi de Suède, vivoit dans le deuxième ſiécle. L'hiſtoire de ce prince eſt trop intéreſſante pour n'être pas un peu fabuleuſe: voici ce que les anciens hiſtoriens nous en ont tranſmis. Il étoit fils d'Uffon. Après la mort de ce méchant prince aſſaſſiné par un méchant comme lui, ſa veuve s'empara du trône, & fit conduire le jeune *Regner* dans un déſert, où confondu parmi des pâtres, il gardoit les troupeaux de la couronne. Suanvita, princeſſe Danoiſe, avoit l'ame ſenſible: elle avoit entendu parler des charmes & des vertus naiſſantes du jeune prince; ſon malheur la toucha encore davantage. Réſolue de découvrir le lieu de ſa retraite, elle part, s'égare dans les déſerts, rencontre enfin *Regner*, le reconnoît à la nobleſſe de ſes traits, à celle de ſes diſcours, l'excite à remonter ſur le trône, lui promet des ſecours, & lui inſpire toute la paſſion dont elle étoit dévorée. *Regner* jette ſa houlette, prend une épée, raſſemble quelques amis, fait périr ſa belle-mère, & partage ſon trône avec Suanvita. Les ſoins du gouvernement l'appellèrent à l'extrêmité de ſes états. Frothon, frère de la reine & roi de Danemarck, ſaiſit cet inſtant pour tenter la conquête de la Suède. Il arme une flotte, Suanvita monte ſur la ſienne; la bataille ſe donne; les Danois ſont vaincus, & la généreuſe princeſſe rend la liberté aux priſonniers. Dans un ſecond combat Frothon périt, & ſon armée fut taillée en pièces. Sa mort rendit le calme à la Suède & aux deux époux, qui ne s'occupèrent plus que du bonheur de leurs ſujets. *Regner* mourut le premier: Suanvita ſe donna la mort pour ne pas lui ſurvivre; & cette cataſtrophe donne encore à cette hiſtoire une teinte plus romaneſque. (*M. DE SACY.*)

REGNIER. (Mathurin) *Hiſt. litt. mod.*) C'eſt le fameux ſatyrique *Regnier* dont Boileau a dit:

De ces maîtres ſavans diſciple ingénieux,
Regnier ſeul parmi nous, formé ſur leurs modèles,
Dans ſon vieux ſtyle encor a des graces nouvelles;
Heureux ſi ſes diſcours, craints du chaſte lecteur,
Ne ſe ſentoient des lieux où fréquentoit l'auteur.

Il les fréquentoit tant qu'il étoit vieux à trente ans, & qu'il mourut décrépit à quarante, s'étant fait cette épitaphe:

J'ai vécu ſans nul penſement,
Me laiſſant aller doucement
A la bonne loi naturelle,
Et je m'étonne fort pourquoi
La mort daigna ſonger à moi,
Qui ne ſongeai jamais à elle.

Ou comme on diſoit alors:

Qui ne ſongeai jamais en elle.

Son père avoit fait ce qu'il avoit pu pour le dégoûter des vers & le corriger de la ſatyre; l'aſcendant qui l'y portoit fut le plus fort. Ses talens lui procurèrent des amis puiſſans & des protecteurs utiles; il alla deux fois à Rome à la ſuite de nos ambaſſadeurs, d'abord avec le cardinal de Joyeuſe, puis avec M. de Béthune. Il eût été riche s'il avoit voulu; il vécut de bénéfices & vécut dans la débauche. Né à Chartres, le 21 décembre 1573, mort

à

üen, le 22 octobre 1613. Le recueil de ſes
es contient des épitres, des élégies, des odes,
ances, mais on ne ſe ſouvient que de ſes ſa-
; il fut à Boileau ce que Lucilius avoit été à
ce. Boileau l'appelle *notre célèbre devancier.*

GNIER, DESMARAIS ou DESMARÊTS (FRAN-
SERAPHIN) *Hiſt. litt. mod.*) né à Paris en
; mort en 1713. La France & l'Italie comp-
également l'abbé *Regnier* Deſmarais pour un
urs bons écrivains. A l'âge de 15 ans, il avoit
it en vers burleſques la *Batracomyomachie*;
ge bien que ce n'eſt plus là un titre pour lui,
toit un alors à cauſe de ſon âge, il fut connu
, il fut goûté; le duc de Créqui le mena, en
, avec lui à Rome; il apprit l'italien, & s'y
t ſi habile, qu'une ode italienne qu'il avoit
oſée parut ſi digne de Pétrarque, qu'elle lui
tribuée par les connoiſſeurs. Quand l'auteur
t découvert, elle lui valut une place dans
démie de *la Cruſca*; il y fut reçu en 1667.
t reçu en 1670 à l'académie françoiſe; en
, il y ſuccéda dans la place de ſecrétaire per-
l au célèbre Mézeray. Ce fut lui qui, dans
re de Furetière, compoſa tous les mémoires
arurent au nom de l'académie. On a de lui de
bons ouvrages françois & italiens, entre au-
une grammaire françoiſe fort eſtimée, une
ction des odes d'Anacréon en vers italiens,
e l'eſt pas moins; un recueil de poéſies fran-
s, latines, italiennes, eſpagnoles; pluſieurs
s poéſies ſont reſtées dans la mémoire; on a
coup & ſouvent cité ces vers ſur le cours du
abe:

Déjà nous avons vu le Danube inconſtant,
Qui tantôt catholique & tantôt proteſtant,
Sert Rome & Luther de ſon onde,
Et qui comptant bientôt pour rien
Le Romain, le Luthérien,
Finit ſa courſe vagabonde
Par n'être pas même chrétien.
Rarement à courir le monde
On devient plus homme de bien.

es *j'ai vu* de l'abbé *Regnier* ſont très-célèbres;
trouve encore beaucoup de vers bien faits &
grand ſens, tels que ceux-ci:

J'ai vu des millions de millions d'inſtans
Auſſi-tôt dévorés qu'engendrés par le temps.....
J'ai vu des têtes couronnées
Par leurs propres ſujets à la mort condamnées,
Tomber ſous l'acier d'un bourreau...
J'ai vu la vanité s'élever juſqu'aux nues,
Sur des ailes de cire en un moment fondues...
J'ai vu quel tréſor ont les rois
Dans le cœur d'un peuple fidèle,
Et de quelle reſſource au trône qui chancèle
Eſt un ſeul homme quelquefois...
J'ai vu les nations avides de carnage,
En faire un métier glorieux,
Et des triſtes effets de leur funeſte rage
Aller pompeuſement rendre graces aux cieux...
O paix, fille du ciel, viens te montrer aux hommes;
Viens calmer leurs noires fureurs:
En toi ſont tous les biens, & la terre où nous ſommes
N'eſt ſans toi qu'un ſéjour, un ſpectacle d'horreurs.

Le voyage fait à Rome par l'abbé *Regnier* avec notre ambaſſadeur le duc de Créqui, nous a valu l'*Hiſtoire des démêlés de la France avec la cour de Rome, au ſujet de l'affaire des Corſes.* L'abbé *Regnier* a de plus traduit quelques ouvrages de Cicéron, & le *Traité de la perfection chrétienne* de Rodriguès.

REGULUS, (MARCUS ATTILIUS & CAÏUS ATTILIUS REGULUS SERRANUS) *Hiſt. rom.*) deux conſuls romains célèbres, dont le plus célèbre eſt Marcus. Nous trouvons dans les faſtes conſulaires un Marcus Attilius *Regulus*, conſul avec L. Poſthumius Megellus, l'an de Rome 458 ou 460, ſuivant les divers calculs. Il fit la guerre aux Samnites avec des ſuccès un peu achetés; c'eſt lui qui, dans un combat où les Romains fuyoient, voua un temple à Jupiter Stator, ſi ce dieu arrêtoit leur fuite; c'eſt lui qui plaça une garde à la tête du camp, avec ordre de tuer tous les Romains qui voudroient y entrer, ainſi que tous les Samnites qui tenteroient d'en approcher. Par ces divers moyens il parvint à ramener les Romains à la charge & à la victoire, & on eut tort de lui refuſer le triomphe, parce que ſa victoire avoit coûté du ſang; c'étoit faire dépendre la gloire du général de la valeur ou de la lâcheté des ennemis; c'étoit ſa conduite qu'il falloit juger, & non le prix qu'avoit coûté une victoire qu'on ne devoit qu'à lui ſeul.

Ce Marcus Attilius *Regulus* ne paroît pas être le même que celui qui acquit tant de gloire dans la première guerre punique, & qui eut une deſtinée ſi malheureuſe. Celui-ci fut d'abord conſul, l'an de Rome 485 ou 487, avec L. Julius Libo. L'an 496 ou 498, le conſul Q. Cœdicus étant mort en charge, *Regulus* lui fut ſubrogé. On étoit alors en guerre avec les Carthaginois. Les deux conſuls L. Manlius Vulſo & *Regulus* ayant réuni leurs forces, gagnèrent d'abord la bataille navale d'Ecnome, près de l'embouchure d'Himéra, ſur la côte méridionale de Sicile, contre Amilcar & Hannon, noms célèbres parmi les généraux carthaginois. Vingt-quatre vaiſſeaux romains & trente vaiſſeaux carthaginois périrent dans le combat, mais aucun vaiſſeau romain ne tomba en la puiſſance des ennemis, & un grand nombre de vaiſſeaux carthaginois fut pris par les Romains.

Ceux-ci projettoient depuis long-temps de porter la guerre en Afrique; cette victoire leur en

ouvroit les chemins, les Carthaginois étoient fort allarmés de ce projet ; leurs généraux, pour en retarder au moins l'exécution & donner à Carthage le temps de ſe mettre en défenſe, imaginèrent d'amuſer les Romains par des propoſitions de paix ; mais on vit ici combien la politique malfaiſante & artificieuſe devient aiſément la dupe de ſes fourberies. Quatre ans auparavant, le conſul Cn. Cornelius Scipion Aſina ayant été attiré par de fauſſes propoſitions d'accommodement dans la galère du général carthaginois, avoit été indignement chargé de fers & emmené à Carthage ; c'étoit un trait de ce que les Romains appellèrent la foi punique, *fides punica*. Les généraux carthaginois craignirent d'éprouver un ſort ſemblable s'ils alloient traiter avec les conſuls ; Amilcar n'oſa point y aller, Hannon plus hardi s'y expoſa. Pendant qu'il faiſoit ſes propoſitions, il entendit les murmures de quelques Romains qui rappelloient l'exemple du conſul Cornelius, & qui propoſoient de le ſuivre ; il crut ne pouvoir parer le coup que par un déſaveu honteux pour Carthage. Si vous » ſuivez cet exemple, dit-il, vous nous donnerez » la conſolation de pouvoir dire que les Romains » ne valent pas mieux que des Africains ». Raſſurez-vous, Hannon, dirent les conſuls, en impoſant ſilence à ceux qui parloient de trahir des traîtres, la foi romaine vous garantit ici de tout danger. *Iſto te metu, Hanno, fides civitatis noſtræ liberat.*

Les Romains n'avoient pas encore une longue habitude de la mer, ils n'avoient encore fait la guerre qu'autour d'eux & dans l'Italie ; c'étoit cette première guerre punique qui les avoit forcés d'avoir une marine ; l'idée du trajet en Amérique les effrayoit, & excita quelques ſoulevemens dans l'armée ; un tribun légionaire, nommé Mannius, refuſa hautement de s'embarquer. Ici *Regulus* commença de faire connoître le caractère ferme & inflexible & l'amour de la diſcipline, qu'il ſignala d'une manière ſi éclatante dans la ſuite ; je ſais, dit-il tranquillement à Mannius, en lui montrant les faiſceaux & les haches de ſes licteurs, les moyens de me faire obéir ; auſſi-tôt la crainte de la mort, dit Florus, fit de Mannius & des compagnons de ſa révolte, des navigateurs très-réſolus : *ſecuri diſtrictâ, imperator metu mortis navigandi fecit audaciam.* Les deux conſuls paſſèrent donc en Afrique, s'y rendirent maîtres de Clypea, aujourd'hui Quipio, au deſſous du promontoire de Mercure ou Hermée, aujourd'hui Cap-Bon, qui s'avance du golphe de Carthage dans la mer, du côté de la Sicile ; ils firent de Clypéa une place d'armes, d'où ils ravageoient tout le pays. *Régulus* reſta en Afrique avec le titre de proconſul & le commandement des armées ; il y reſta malgré lui, & il fut le ſeul à s'oppoſer à un décret qui le couvroit de gloire ; il inſiſta pour qu'on lui nommât un ſucceſſeur ; il étoit arrivé du déſordre dans ſon petit ménage ruſtique, on lui avoit enlevé ſes inſtrumens aratoires, & il craignoit que ſi ſon champ, qui étoit en tout de ſept arpens, reſtoit ſans culture par ſon abſence, il n'eût pas de quoi nourrir ſa femme & ſes enfans ; le ſénat y pourvut, il ſe chargea de les nourrir, de faire cultiver ſon champ, & de lui procurer les inſtrumens du labour. *Regulus* eut donc pour fermier le peuple romain, & la culture d'un champ de ſept arpens fut tout ce que coûta un heros qui faiſoit triompher les armes romaines en Afrique. *Fuit hæ tanti ſervum non habere, ut colonus ejus populus romanus eſſet*, dit Sénèque ; *tanti ærario noſtro virtutis Attilianæ exemplum, quo omnis ætas romana gloriabitur, ſtetit*, dit Valère-Maxime.

Le premier ennemi redoutable qu'il eut à combattre en Afrique, fut un ſerpent énorme qu'il trouva ſur les bords du fleuve Bagrada entre Utique & Carthage ; il paroît que la peur & la nouveauté de l'objet en exagérèrent un peu aux Romains l'énormité ainſi que les ravages. Si l'on en croit les hiſtoriens, cet animal ſe rendit formidable à toute l'armée ; il écraſoit les Romains du poids de ſon corps, ou les étouffoit en les ſerrant dans les replis de ſa queue, ou les empoiſonnoit par le ſouffle empeſté de ſa gueule. Tous les traits & toutes les armes s'émouſſoient contre les dures écailles de ſa peau, il fallut dreſſer contre lui, comme contre une citadelle, l'artillerie du temps, les baliſtes & les catapultes ; enfin une énorme pierre lancée avec roideur, lui briſa l'épine du dos, & le renverſa par terre ; en cet état même, on eut peine à l'achever, tant les ſoldats craignoient encore d'en approcher. On croit lire le récit du combat de Cadmus contre le ſerpent de Mars dans le troiſième livre des métamorphoſes :

Dextrâque molarem
Suſtulit, & magnum magno conamine miſit.

Regulus envoya la peau de ſon ſerpent à Rome, où elle fut ſuſpendue dans un temple ; Pline dit qu'on la voyoit encore de ſon temps, & qu'elle avoit cent vingt pieds de long.

Regulus remporta enſuite ſur les Carthaginois une grande victoire, dont le fruit fut la conquête de près de deux cents places, du nombre deſquelles étoit Tunis, poſte dès-lors important. Carthage commençoit à craindre d'être aſſiégée, ce qui eût pu terminer tout d'un coup la guerre. L'affluence des gens de la campagne qui venoient de tous côtés ſe réfugier dans cette capitale, y faiſoit craindre la famine en cas de ſiége. Les Carthaginois demandèrent la paix, & par la promptitude avec laquelle ils furent réduits à la demander, ils apprirent aux Romains que c'étoit en Afrique qu'il falloit faire la guerre aux Carthaginois. Si Annibal a dit que jamais on ne vaincroit les Romains que dans Rome, il paroît que Scipion penſa auſſi que les Carthaginois ſeroient plus aiſés à vaincre en Afrique qu'en Italie ou en Eſpagne,

& peut-être le penſa-t-il d'après ces premiers ſuccès de *Regulus*. Mais ces ſuccès lui enflèrent tellement le cœur, & l'orgueil de la victoire, jointe à l'inflexibilité naturelle de ſon caractère, le rendit ſi intraitable, qu'il impoſa aux vaincus les conditions les plus dures. Il vouloit qu'ils cédaſſent aux Romains la Sicile & la Sardaigne, qu'ils rendiſſent gratuitement les priſonniers qu'ils avoient faits, qu'ils rachetaſſent les leurs au prix qui ſeroit convenu, qu'ils payaſſent les frais de la guerre, & qu'ils devinſſent tributaires; qu'ils euſſent pour amis & pour ennemis tous ceux des Romains; qu'ils fourniſſent aux Romains, toutes les fois qu'ils en ſeroient requis, cinquante galères à trois rangs de rames, toutes équipées; que d'ailleurs leur marine fût réduite à un ſeul vaiſſeau de guerre, & qu'ils ne fiſſent point uſage de vaiſſeaux longs. Toutes les repréſentations & toutes les inſtances des députés Carthaginois ne purent jamais obtenir le moindre adouciſſement à ces conditions, & *Regulus* leur répondoit toujours en ſubſtance:

Si vous n'avez ſu vaincre, apprenez à ſervir.

Et les Carthaginois répliquèrent auſſi comme Brutus à Céſar:

Céſar, aucun de nous n'apprendra qu'à mourir.

Dans cette extrémité, il leur arriva de la Grèce des troupes auxiliaires, à la tête deſquelles étoit le Lacédémonien Xantippe, homme de guerre & homme d'état, qui ayant pris connoiſſance & de la ſituation actuelle de leurs affaires & des circonſtances de la bataille qu'ils avoient perdue, vit & leur fit voir clairement que tout le mal venoit de l'incapacité de leurs généraux, qui n'avoient pas ſu tirer parti des forces & des avantages qu'ils avoient entre les mains. Il ajouta que rien n'étoit déſeſpéré, qu'il falloit tenter de nouveau la fortune, & qu'il reſtoit encore des moyens de chaſſer de l'Afrique l'ennemi qui s'étoit trop preſſé de s'en croire le maître. Ces diſcours ranimèrent le courage abattu des Carthaginois. Quand on vit enſuite dans les différens exercices auxquels il forma les troupes aux environs de la ville, la manière dont il s'y prenoit pour les ranger en bataille, pour les faire défiler, avancer ou reculer au premier ſignal, le motif, l'ordre & la promptitude de chaque évolution, on convint à Carthage qu'il étoit venu enſeigner un art tout nouveau. Officiers & ſoldats, tous pleins d'admiration & de confiance, s'empreſſèrent de marcher ſous un général ſi habile; il remplit, il ſurpaſſa même leur attente, il battit & fit priſonnier *Regulus*, & le mena en triomphe dans Carthage, où au découragement & à l'humiliation ſuccédèrent promptement la joie, l'orgueil & la férocité:

Neſcia mens hominum fati ſortisque futuræ,
Et ſervare modum rebus ſublata ſecundis!

Ils enfermèrent *Regulus* dans un cachot, où il reſta cinq ou ſix ans; mais nous le verrons bientôt tirer de ſa défaite & de ſa captivité plus de gloire qu'il n'en avoit tiré de ſes victoires & de ſes conquêtes paſſées. Quant à ſa chûte, elle fut citée dans la ſuite pour exemple à Scipion par Annibal, réduit alors à lui rappeller les viciſſitudes de la fortune & la néceſſité de prévenir ſes retours & ſes caprices par la modération & la retenue dans la proſpérité. « *Regulus*, dit Annibal dans Tite-Live, auroit été un des plus rares modèles de » courage & de bonheur, ſi, après la victoire qu'il » remporta dans le même pays où nous ſommes, » il avoit voulu accorder à nos pères la paix qu'ils » lui demandoient. Mais pour n'avoir pas ſu mettre » un frein à ſon ambition & ſe contenir dans de » juſtes bornes, plus ſon élévation étoit grande, » plus ſa chûte fut honteuſe ». *Inter pauca felicitatis virtutiſque exempla, M. Atilius quondam in hâc eâdem terrâ fuiſſet, ſi victor pacem petentibus dediſſet patribus noſtris. Sed non ſtatuendo tandem felicitati modum, nec cohibendo efferentem ſe fortunam, quantò altiùs evectus erat, eò fœdiùs corruit.*

La guerre continua entre les Romains & les Carthaginois pendant la priſon de *Regulus*; de nouveaux conſuls paſſèrent en Afrique & eurent de nouveaux ſuccès, ils gagnèrent des batailles, firent des priſonniers, & gardèrent avec ſoin les principaux d'entre eux pour ſervir à l'échange de *Regulus* & des autres Romains les plus diſtingués.

Les pertes que les Carthaginois ne ceſſoient de faire, les déterminèrent enfin à envoyer une ambaſſade à Rome, l'an 502, pour propoſer ou la paix, ou du moins l'échange des priſonniers; on fit ſortir *Regulus* de ſon cachot, & on le chargea d'accompagner les ambaſſadeurs; on ne doutoit pas que le deſir d'être rendu à ſa femme, à ſes enfans, à ſa patrie, après une ſi longue & ſi dure captivité, ne l'engageât à faire agréer la propoſition qui concernoit l'échange; on comptoit auſſi pour le ſuccès de cette propoſition ſur la grande conſidération dont il jouiſſoit dans Rome, ſur les parens & les amis qu'il avoit dans le ſénat, ſur le crédit de ſon couſin germain, Caïus Atilius *Regulus* Serranus, alors conſul pour la ſeconde fois. Ces Carthaginois, qui violoient tous les ſermens, lui firent prêter ſerment de revenir, & ils l'eſtimèrent aſſez pour ne lui pas diſſimuler qu'il y alloit de ſa vie de réuſſir dans cette négociation. *Regulus* promit de revenir, & ne promit rien davantage. Sectateur des mœurs antiques, quand il arriva auprès de Rome, il refuſa d'y entrer; la coutume de nos ancêtres, dit-il, étoit de donner audience, hors de la ville ſeulement, aux ambaſſadeurs des ennemis. Le ſénat eut égard à ſa remontrance, & reçut l'ambaſſade carthaginoiſe hors des murs; après avoir expoſé l'objet de leur

voyage, les ambaſſadeurs ſe retirèrent pour laiſſer délibérer le ſénat; les ſénateurs prièrent *Regulus* de reſter. « Je ſuis leur eſclave, dit-il, en montrant les Carthaginois, je dois les ſuivre ». Les ambaſſadeurs lui permirent de reſter, il reſta. *Regulus* fut invité par le ſénat à dire ſon avis. « Je ne puis » parler, dit-il, ni comme ſénateur, j'ai perdu » cette dignité, ni comme citoyen romain, je ne » le ſuis plus, je ne ſuis plus rien, je ſuis eſclave; » mais la voix d'un homme peut toujours ſe faire » entendre, & la mienne peut encore être utile à » Rome, je vais parler. Alors il ſe déclara contre » l'échange des priſonniers; l'accepter, dit-il, ce » ſeroit altérer la diſcipline, énerver la valeur, » fournir aux poltrons la reſſource de rendre les » armes à l'ennemi, dans l'eſpérance d'un échange » qui leur rendroit bientôt avec la liberté tous les » droits de citoyens; non, non, des citoyens qui » ont pu rendre volontairement les armes, ne » ſont plus des guerriers à qui la patrie puiſſe con- » fier ſa défenſe. Quant à moi, dont l'intérêt » ſemble encore vous toucher, pouvez-vous donc » mettre cet intérêt en parallèle avec celui de la » patrie? Affoibli par les maux & par les ans, je » ne ſuis plus rien, je ne puis plus ſervir Rome, » & la vie d'un Romain doit finir avec ſes ſervi- » ces. Vous ne ſacrifiez donc rien, ni moi non » plus; mais vous avez entre les mains pluſieurs » généraux carthaginois dans la vigueur de l'âge, » & qui pourroient ſervir utilement leur patrie, » gardez-vous bien de les relâcher ».

Ce ne fut pas ſans beaucoup de peine que le ſénat ſe rendit à cet avis, & peut-être n'auroit-il pas dû s'y rendre. Le vœu magnanime d'un tel citoyen méritoit de n'être pas exaucé; il triompha d'avoir perſuadé. Malgré les larmes de ſa femme, de ſes enfans, de ſes amis, malgré leurs efforts pour le retenir, il partit pour aller braver les ſupplices à Carthage; il partit avec la tranquillité d'un magiſtrat, qui libre enfin de toute affaire, va goûter quelques jours de repos à la campagne. C'eſt Horace qui a le mieux exprimé ce grand caractère de *Regulus*, qui a le mieux raconté ſon hiſtoire, qui a mis le plus d'éloquence dans ſa harangue au ſénat.

Hoc caverat mens provida Reguli
Diſſentientis conditionibus
Fœdis & exemplo trahenti
Perniciem veniens in ævum,
Si non periret immiſerabilis
Captiva pubes. Signa ego Punica
Affixa delubris, & arma
Militibus ſine cæde, dixit,
Derepta vidi, vidi ego civium
Retorta tergo brachia libero
Portasque non clauſas & arva
Marte coli populata noſtro.
Auro repenſus ſcilicet acrior
Miles redibit? Flagitio additis
Damnum, neque amiſſos colores
Lana refert medicata fuco;
Nec vera virtus, cùm ſemel excidit,
Curat reponi deterioribus;
Si pugnat extricata denſis
Cerva plagis, erit ille fortis
Qui perfidis ſe credidit hoſtibus,
Et marte Pœnos proteret altero,
Qui lora reſtrictis lacertis
Senſit iners, timuitque mortem.
Hic undè vitam ſumeret inſcius,
Pacem duello miſcuit. O pudor!
O magna Carthago, probroſis
Altior Italiæ ruinis!
Fertur pudicæ conjugis oſculum
Parvoſque natos, ut capitis minor
A ſe removiſſe, & virilem
Torvus humi poſuiſſe vultum;
Donec labantes conſilio patres
Firmaret auctor nunquam aliàs dato,
Interque mœrentes amicos
Egregius properaret exul.
Atqui ſciebat quæ ſibi barbarus
Tortor pararet; non aliter tamen
Dimovit obſtantes propinquos
Et populum reditus morantem,
Quàm ſi clientûm longa negotia
Dijudicatâ lite relinqueret,
Tendens Venafranos in agros,
Aut Lacedemonium Tarentum.

Quand les Carthaginois apprirent que l'échange étoit refuſé, & que c'étoit par le conſeil même de *Régulus*, au lieu d'admirer une telle vertu, ils ne reſpirèrent que fureur & vengeance. Une nation qui a perdu juſqu'au ſentiment de la vertu, eſt capable de toutes les horreurs, ils furent ingénieux dans la recherche des cruautés. On dit (car malgré tant & de ſi grands témoignages, il doit être permis de chercher encore à douter de ces abominations;) on dit qu'après lui avoir coupé les paupières, ils le faiſoient paſſer tout-à-coup du cachot le plus noir où ils l'avoient tenu long-temps reſſerré, à la clarté éblouiſſante du ſoleil le plus vif & le plus ardent. On dit qu'ils l'enfermèrent enſuite dans un coffre, hériſſé de pointes, qui ne lui laiſſoient de repos ni jour ni nuit, & qui, auſſi-tôt qu'il ſuccomboit au ſommeil, le réveilloient par les douleurs qu'il reſſentoit: enfin ils l'attachèrent en croix. Les Romains indignés livrèrent à Marcia ſa femme & à ſes enfans, les plus diſtingués des priſonniers Carthaginois; la douleur & la vengeance égarèrent la famille de *Régulus*, qui ſans doute n'avoit pas ſes vertus. Injuſte & barbare envers ces priſonniers abſolument innocens de la mort de ſon mari, Marcia les fit à ſon tour enfermer dans une armoire gar-

nie de pointes de fer. On les y laiſſa ſans nourriture, cinq jours entiers, au bout deſquels Boſtar mourut; alors par un raffinement de barbarie contraire, on nourrit Amilcar pour prolonger ſes tourmens; on le tenoit enfermé à côté du cadavre de Boſtar, & il y vécut encore cinq jours. A la fin les magiſtrats informés de ce qui ſe paſſoit dans la maiſon de Marcia, firent ceſſer ces horreurs; ils renvoyèrent à Carthage les cendres de Boſtar & ordonnèrent que les autres priſonniers fuſſent traités avec humanité. « *Il me ſemble*, dit M. Rollin qui a toujours l'inſtinct de la bonté, il » me ſemble que quelque dignes que paruſſent les » Carthaginois d'une telle barbarie, le ſénat n'au- » roit pas dû les livrer au reſſentiment d'une femme, » & qu'un contraſte d'humanité auroit été une » plus noble vengeance & plus digne du nom » Romain. »

Il n'y a pas là d'*il me ſemble*, il falloit prononcer, & ſe déclarer hautement contre l'uſage auſſi barbare qu'impolitique des repréſailles; il faut toujours faire craindre les repréſailles & ne les exercer jamais; car en les exerçant, on devient à ſon tour l'objet de nouvelles repréſailles, ce qui éterniſe les haines & les vengeances & bannit de la terre toute paix & toute humanité. De plus, il eſt évident, (& M. Rollin devoit en faire la remarque) que les Carthaginois, priſonniers à Rome, n'étoient pas coupables des cruautés qu'on exerçoit à Carthage ſur *Régulus*, & que pour leur intérêt ils ne les auroient pas conſeillées.

L'héroïſme de *Régulus* & ſon malheur ont été le ſujet de pluſieurs tragédies; il y en a une fort belle de M. Métaſtaſe; en France Pradon & M. Dorat ont traité le même ſujet.

2o. C. Attilius *Régulus* Serranus, deux fois conſul, couſin germain de Marcus, eut ce ſurnom de *Serranus*, parce que, comme Cincinnatus, on le trouva occupé à enſemencer ſon champ, lorſqu'on vint de la part du ſénat lui apprendre qu'il avoit été nommé conſul:

Et te ſulco, Serrane, ſerentem.

dit Virgile. *Attilium ſuâ manu ſpargentem ſemen, qui miſſi erant, convenerunt*, dit Cicéron. *Sed illæ ruſtico opere attritæ manus ſalutem publicam ſtabilierunt, ingentes hoſtium copias peſſumdederunt*, dit Valère Maxime. En effet ce *Régulus*, l'année de ſon premier conſulat, s'étant expoſé un peu témérairement avec dix vaiſſeaux au milieu de la flotte Carthaginoiſe à laquelle ſon vaiſſeau ſeul échappa, finit par raſſembler toute ſa flotte & par remporter une victoire complette ſur les Carthaginois près des iſles de Lipari.

Dans le cours de ſon ſecond conſulat, il entreprit avec ſon collègue L. Manlius Vulſo, le ſiége de Lilybée; grande & importante expédition, qui occupa pendant long-temps pluſieurs armées romaines, pluſieurs conſuls, un dictateur même, & dont le ſuccès eſt reſté un problême que la paix empêcha de réſoudre.

Nous trouvons dans les faſtes conſulaires un autre Marcus Attilius *Régulus* & un autre Caïus Attilius *Régulus*, poſtérieurs à ceux dont on vient de voir les articles, & tous deux auſſi deux fois conſuls, & pluſieurs Attilius auſſi conſuls une ou pluſieurs fois, mais qui n'ont pas ce ſurnom de *Régulus*.

REGULO, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) titre qu'on donne aux fils des empereurs de la Chine.

Le fils de l'empereur qui avoit alors la qualité de premier *régulo*, étoit ſeulement celui de ſes enfans qui étoit le plus en faveur; mais tout à-coup les choſes changèrent de face: l'empereur fut inſtruit par quelques intelligences ſecrettes qu'il s'étoit ménagées, de l'innocence du prince héréditaire, qu'il avoit dépoſé, & des artifices qu'on avoit employés pour le perdre auprès de lui; & ſingulièrement que le *régulo*, pour lui ſuccéder avoit eu recours à la magie, & à l'inſtigation de certains lama, ou prêtres tartares, avoit fait enterrer une ſtatue dans la Tartarie, cérémonie qui avoit été accompagnée de pluſieurs opérations magiques. L'empereur donna promptement des ordres pour ſe ſaiſir du lama & déterrer la ſtatue; & le *régulo* eut ſon palais pour priſon. *Lettres édif. & cur.* (*A. R.*)

REIDANUS (EVERHARD) *Hiſt. litt. mod.*) de Deventer, bourguemeſtre d'Arnheim, mort en 1702, eſt auteur d'une hiſtoire de Flandre depuis 1566, juſqu'en 1601. Elle a été traduite en latin par Denys Voſſius.

REINE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) femme ſouveraine qui poſſède une couronne de ſon chef, & par droit de ſucceſſion. En ce ſens nous n'avons point de *reine* en France, où la couronne ne tombe point en quenouille, c'eſt-à-dire où les filles & les parentes de rois ne ſont point admiſes à leur ſuccéder.

Reine ſignifie auſſi la *femme* d'un roi, & c'eſt dans ce ſens qu'on dit une *reine* de France. Dans les autres royaumes, comme en Angleterre, en Hongrie, &c., pour diſtinguer une princeſſe qui eſt *reine* de ſon chef d'avec celle qui n'eſt que l'épouſe d'un roi, on l'appelle *reine* régnante. Celle-ci eſt ſouveraine même du roi ſon époux dans ſes états, au lieu que la *reine* dans le ſecond ſens, c'eſt-à-dire, *l'épouſe* du roi, eſt ſeulement ſa première ſujette.

On appelle la veuve du roi *reine douairière*, & *reine-mère*, ſi ſon fils eſt ſur le trône.

Il ſe lève en France un impôt affecté à l'entretien de la maiſon de la *reine*. (*A. R.*)

REINECCIUS (REINIER) *Hiſt. litt. mod.*). ſavant Allemand, profeſſeur de belles-lettres à Francfort & à Helmſtad, mort en 1595. On a de lui : *Methodus legendi hiſtoriam. Hiſtoria Julia. Chronico : Hieroſolimitanum. Hiſtoria Orientalis*, tous ouvrages ſavans.

REINESIUS, (THOMAS) *Hiſt. litt. mod.*) autre ſavant Allemand, médecin, à Leipſick. Ce fut un des ſavans étrangers que les libéralités de Louis XIV allèrent chercher. On a de lui : *Syntagma inſcriptionum antiquarum*, ſix livres de leçons diverſes, & des lettres. Né à Gotha en 1587. Mort à Leipſick en 1667.

REINIE. (GABRIEL-NICOLAS, ſeigneur de la) *Hiſt. de Fr.*) Ce fut le premier lieutenant de police de Paris; juſques-là les fonctions de la police avoient été attachées à la charge de lieutenant-civil ; ce fut en 1667, que ſe fit la diſtraction de ces deux places, diſtraction, que l'étendue de Paris, ſa population & la multitude des affaires dans tous les genres rendoient abſolument néceſſaire. Aujourd'hui même il eſt étonnant qu'un ſeul homme puiſſe ſuffire aux fonctions de chacune de ces deux places. M. de la *Reinie* né à Limoges, avoit été préſident au préſidial de Bordeaux. Le duc d'Epernon, gouverneur de Guyenne pendant les troubles de 1750, le connut, lui trouva un mérite ſupérieur à ſa place, le préſenta au roi qui le fit maître des requêtes en 1661. Devenu lieutenant de police, il juſtifia le choix du roi par des réglemens & des réformes utiles ; on lui doit l'établiſſement du Guet, les lanternes, la défenſe faite aux gens de livrée de porter des cannes & des épées. On conçoit aiſément, & nous voyons & dans l'hiſtoire & dans les anciennes comédies & même encore dans quelques endroits de celles de Molière, quel uſage ils faiſoient des leurs armes, & quel uſage leurs maîtres mêmes leur en faiſoient faire ſouvent, & combien ce réglement étoit néceſſaire. Louis XIV fit M. de la *Reinie* conſeiller d'état en 1680. Il mourut en 1709, à quatre-vingt cinq ans, ayant donné à la nouvelle place de lieutenant de police, une importance que ſon ſucceſſeur M. d'Argenſon augmenta encore, & qui a inſpiré à M. de Fontenelle ce beau tableau des fonctions d'un lieutenant de police. La mémoire de M. de la *Reinie* eſt reſtée chargée de quelques complaiſances pour la cour dont il eſt bien difficile à un homme même honnête de ſe garantir entièrement dans de certaines places. Il fut mis à la tête de la chambre ardente qui fut établie à l'occaſion des empoiſonnemens de la Brinvilliers & de la Voiſin. On impliqua très injuſtement dans cette affaire des perſonnes fort conſidérables, mais qui étoient alors dans la diſgrace ; on mêla je ne ſais quelles accuſations de magie aux accuſations de poiſon, & M. de la *Reinie* parut accueillir également les unes & les autres ; ce fut lui qui interrogeant la ducheſſe de Bouillon qu'on avoit très-mal-à-propos inquiétée ſur ces affaires de maléfices & de magie, & qui n'étoit coupable que de quelques indiſcrétions de tête légère, de quelques vaines curioſités de femme oiſive, lui demanda ſérieuſement ſi dans ſes entretiens avec des ſorcières, elle avoit vu le diable. La ducheſſe de Bouillon lui répondit : *je le vois dans ce moment, la viſion en eſt fort laide, il eſt deguiſé en conſeiller d'état.* On mêla auſſi par un artifice indigne, dans cette accuſation, le héros de la France, le maréchal de Luxembourg, & M. de la *Reinie* parut trop diſpoſé à ſervir la haine de M. de Louvois contre ce grand général,

Malheureux à la cour, invincible à la guerre.

Le maréchal de Luxembourg triompha de la calomnie, mais il crut avoir triomphé de Louvois & de la *Reinie*.

REINOLD ou REINHOLD ; (ERASME) *Hiſt. litt. mod.*) aſtronome Thuringien, auteur de quelques ouvrages de mathématiques. Il mourut en 1553, en diſant :

Vixi, & quem dederas curſum mihi, Chriſte, peregi.

Comme Didon dans l'Eneïde, dit :

Vixi, & quem dederat curſum fortuna, peregi.

REIS *ou* RAIS, (*terme de relation*) nom que les Turcs donnent aux capitaines des galères. C'eſt un mot arabe qui ſignifie, *chef, commandant.* La plupart de ces commandans ſont des renegats ou des enfans de renégats. Ils ſe ſervent d'un italien corrompu, ou de la langue franque, pour ſe faire entendre des forçats, qui du reſte ſont mieux traités que ceux des galères de Veniſe. *Ricaut.* (*D. J.*)

REIS EFFENDI, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) officier de juſtice de la cour du grand-ſeigneur ; c'eſt le chancelier de l'empire ottoman, il a ſéance au divan, & eſt pour l'ordinaire ſecrétaire d'état. (*A. R.*)

REIS KITAB, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) officier du grand ſeigneur, dont il eſt premier ſecrétaire, & quelquefois ſecrétaire d'état. (*A. R.*)

REISK (JEAN & JEAN-JACQUES) *Hiſt. litt. mod.*) C'eſt le nom de deux ſavans Allemands. On a du premier, mort en 1701, recteur du collège de Wolfembutel, des traités ſur la carte d'Ammon, ſur les oracles des Sibylles & autres, ſur les Gloſſopètres, ſur divers points de l'écriture ſainte, &c. Le ſecond, profeſſeur d'arabe à Leipſick, mort en 1774, a traduit en latin l'hiſ-

toire des Arabes d'Abulfeda, & a donné de bonnes éditions de Plutarque, de Denys d'Halicarnaſſe; des orateurs grecs.

REK

REKIET, ſ. m. *terme de relation*; ce mot ſignifie l'*inclination* ou *baiſſement* du corps que font les Turcs dans leurs oraiſons publiques, en ſe tournant du côté de l'orient. (*D. J.*)

REL

RELAND, (ADRIEN) *Hiſt. litt. mod.*) ſavant Hollandois, très-recommandable & par la ſûreté de ſon érudition & par la douceur aimable de ſon caractère, eſt auteur de pluſieurs excellens ouvrages, tels que la deſcription de la Paleſtine; des diſſertations ſur les médailles des anciens hébreux; une introduction à la grammaire hébraïque; un traité *de religione Mahumetanâ*, traduit en françois par Durand; *Antiquitates ſacræ veterum Hebræorum.*

L'ouvrage intitulé: *Petri Relandi faſti conſulares*, eſt d'un frère d'Adrien *Réland*, & Adrien en fut l'éditeur. Adrien mourut en 1719, de la petite vérole, il n'avoit que quarante-trois ans. Ses ouvrages atteſtent le bon emploi d'une ſi courte vie.

RELATION HISTORIQUE. (*Hiſtoire*) Les *relations hiſtoriques* inſtruiſent des évènemens remarquables, tels que les conjurations, les traités de paix, les révolutions, & ſemblables intérêts particuliers à tout un peuple. C'eſt-là ſur-tout qu'un hiſtorien ne peut, ſans ſe manquer à lui-même, trahir la vérité, parce que le ſujet eſt de ſon choix; au lieu que dans une hiſtoire générale, où il faut que les faits ſuivent l'ordre & le ſort des temps, où la chaine ſe trouve ſouvent interrompue par de vaſtes lacunes (car il y a des vuides dans l'hiſtoire, comme des déſerts ſur la mappe-monde) on ne peut ſouvent préſenter que des conjectures à la place des certitudes; mais comme la plupart des révolutions ont conſtamment été traitées par des contemporains, que l'eſprit de parti met toujours en contradiction, après que la chaleur des factions eſt tombée, il eſt poſſible de rencontrer la vérité au milieu des menſonges oppoſés qui l'enveloppent, & de faire des *relations* exactes avec des mémoires infidèles. C'eſt une obſervation du chancelier Bacon; on ne ſauroit trop orner cet ouvrage des penſées de ce beau génie. (*D. J.*)

REM

REMI (SAINT) (*Hiſt. de Fr.*) évêque ou archevêque de Rheims. Il fit Clovis chrétien, mais il ne put le rendre aſſez humain, ni aſſez juſte. On ignore l'époque préciſe de ſa mort; on ſait ſeulement qu'il ne vivoit plus en 535.

Un autre *Saint-Remi*, aumônier de l'empereur Lothaire, fils de Louis le Débonnaire, fut le ſucceſſeur d'Amolon, dans l'archevêché de Lyon en 854; il mourut en 875. Il s'étoit diſtingué dans pluſieurs conciles; il y a de lui quelques ouvrages ſur la prédeſtination & la grace, dans la bibliothèque des pères.

Remi d'Auxerre ainſi appellé, parce qu'il étoit moine de Saint-Germain d'Auxerre, eſt auteur d'un traité des offices divins & de quelques autres ouvrages du même genre. Mort vers l'an 908.

Abraham *Remi*, *Remmius*, profeſſeur d'éloquence au collége royal, né en 1600, mort en 1646, ſe nommoit Ravaud; & prit ce ſurnom de *Remmius*, du nom de *Remi*, ſa patrie, petit village du Beauvoiſis. Il y a de lui des poéſies latines, parmi leſquelles on diſtingue un recueil de vers à la louange de Maiſons-ſur-Seine, près Saint-Germain-en-Laye: ce recueil eſt intitulé: *Mæſonium.* C'eſt de lui qu'eſt un vers contre les Scolaſtiques & les Hibernois, vers que tout le monde fait, que tout le monde cite, ſans ſavoir de qui il eſt, & en le croyant d'un ancien qui avoit à peindre des gens d'un même caractère:

Gens ratione furens, & mentem paſta chimeris.

REMOND DE SAINTE-ALBINE, (PIERRE) *Hiſt. litt. mod.*) cenſeur royal, étoit de l'académie des ſciences & belles-lettres de Berlin. On a de lui un ouvrage eſtimé, qui a pour titre: *le Comédien*; mais il avoit fait de mauvaiſes comédies, comme l'abbé d'Aubignac avoit fait ſa *Pratique du théâtre* & de mauvaiſes tragédies; & même ſa *Pratique du théâtre*, autrefois eſtimée, n'eſt plus guères lue; on eſtime encore le *Comédien* de M. *Remond* de Sainte-Albine; il a paru en 1749. Le même auteur a donné, en 1759, un abrégé de la traduction françoiſe de l'hiſtoire de M. de Thou. Il avoit travaillé à la Gazette de France & au Mercure. Il mourut à Paris, ſa patrie, le 9 octobre 1778, à 84 ans.

REMOND DE SAINT-MARD, (TOUSSAINT) *Hiſt. litt. mod.*) auteur amuſant, ſpirituel, & ſur-tout très-ſingulier, qui ne ceſſa d'écrire d'un ſtyle précieux & recherché contre M. de Fontenelle, qu'il accuſoit d'être précieux & recherché. M. de Fontenelle diſoit de lui: « Cet homme eſt con-» vaincu que je ſuis arrivé en trois bateaux de » Rouen à Paris, tout exprès pour corrompre le » goût ». A l'égard de cette corruption de goût tant alléguée, on pourroit dire de *Remond* de Saint-Mard:

Et le prouvant très-bien, du moins par ſes écrits.

Car ils étoient d'un goût très-corrompu, quoi-

qu'il ne parlât que de pureté & de ſévérité de goût. La pierre philoſophale en matière d'eſprit ſeroit d'être infiniment ſpirituel & infiniment naturel. M. de Voltaire l'avoit trouvée. Au reſte, il y a beaucoup d'agrément dans les écrits de M. *Remond* de Saint-Mard, ſur-tout dans ſes dialogues des dieux, & dans ſon petit poëme, qui a pour titre : *la Sageſſe*, & qui fut attribué au marquis de la Fare & imprimé parmi ſes œuvres. On a recueilli celles de M. *Remond* de Saint-Mard en cinq volumes *in*-12. Mort à Paris en 1757, à 75 ans. Il étoit parent de M. Remond de Montmort, de l'académie des ſciences, qui a écrit ſur les jeux de haſard. (*Voyez* l'article MONTMORT.)

REMOND. (FLORIMOND DE) *Voyez* FLORIMOND.)

REMUS. (*Hiſt. rom.*) L'hiſtoire de Romulus & de *Remus*, & en général des premiers temps de Rome, eſt difficile à diſtinguer de la fable. Procas, roi d'Albe, de la race d'Enée, dont parle Virgile au 6e. livre de l'Eneïde :

Proximus ille Procas, Trojanæ gloria gentis.

eut deux fils, Numitor & Amulius; il laiſſa ſon royaume à Numitor, qui étoit l'aîné; celui-ci fut détrôné par Amulius, qui fit périr Egeſtus, fils de Numitor, & mit au nombre des veſtales Rhéa Sylvia, ſœur d'Egeſtus. Les privations qu'impoſoit à cette princeſſe ſon nouvel état, ne l'empêchèrent pas de mettre au monde à la fois deux fils, *Remus* & Romulus, qu'elle dit être fils du dieu Mars. Amulius, qui apparemment n'en croyoit rien, & qui, même ſelon quelques auteurs, étoit le vrai père des deux enfans, fit enfermer la mère & ordonna de jetter les enfans dans le Tibre. On exécuta mal ſes ordres, on ne fit que les expoſer ſur le bord de ce fleuve; on vit quelque temps après avec admiration une louve les lécher & les allaiter, & les enfans ſe pendre à ſes mamelles, comme ſi elle eût été leur mère. Tous ces contes ſont plus du reſſort de la poéſie que de l'hiſtoire; auſſi c'eſt dans Virgile qu'il faut voir ces deſcriptions :

Donec regina ſacerdos
Marte gravis geminam partu dabit Ilia prolem,
Inde lupæ fulvo nutricis tegmine lætus
Romulus excipiet gentem & mavortia condet
Mœnia Romanosque ſuo de nomine dicet.....

ÆNEID. L. I.

Pecerat & viridi fœtam mavortis in antro
Procubuiſſe lupam, geminos huic ubera circùm
Ludere pendentes pueros, & lambere matrem
Impavidos; illam tereti cervice reflexâ
Mulcere alternos & corpora fingere linguâ.

LIB. VIII.

Ceux qui ont cherché à concilier ces fables avec l'hiſtoire, ont dit que leur nourrice étoit une femme à qui ſes débauches avoient fait donner le ſurnom de *lupa*, *louve*.

Ces enfans ſe formèrent par la chaſſe, ils devinrent forts & courageux, ils combattoient les bêtes féroces & les voleurs, ils ſe firent connoître par leur vaillance; le bruit en vint juſqu'à leur ayeul Numitor; en rapprochant toutes les circonſtances de leur hiſtoire, il les reconnut pour ſes petits-fils : avec leur ſecours, il ſurprend Amulius, & cet uſurpateur eſt maſſacré; Numitor eſt proclamé, il fait reconnoître ſes petits-fils par tout le peuple. Ceux-ci abandonnant à leur ayeul le royaume d'Albe, allèrent bâtir Rome & fondèrent cet empire, dont Eutrope a dit : *Romanum imperium, quo neque ab exordio ullum ferè minus neque incrementis toto orbe terrarum amplius humana poteſt memoria recordari.*

Et Virgile :

Tantæ molis erat romanam condere gentem.....

His ego nec metas rerum, nec tempora pono,
Imperium ſine fine dedi.

Dès qu'il fut queſtion d'empire, il paroît que la diſcorde ſe mit entre les deux frères. On raconte que Romulus ayant fait creuſer le foſſé qui devoit environner les murailles de la nouvelle ville, *Remus* trouvant ce foſſé trop étroit, ſauta par-deſſus avec dériſion, & que Romulus, outré de cette inſulte qui n'étoit cependant qu'une gaîté fort innocente, tua ſon frère en diſant : *ainſi périſſe quiconque oſera inſulter aux murs naiſſans de Rome!* Scaron, digne d'être l'hiſtorien de ces belles avantures, dit dans le *Virgile traveſti* :

Reme
Fut tué par ſon frère même,
Pour avoir, en ſautant, paſſé
De l'autre côté d'un foſſé.

D'autres auteurs rapportent autrement la mort de *Remus*. On étoit convenu, diſent-ils, de conſulter le vol des oiſeaux pour ſavoir à qui les dieux réſerveroient l'honneur de donner ſon nom à la nouvelle ville & d'y régner. Romulus obſerva du Mont-Palatin; *Remus* du Mont-Aventin; *Remus* vit le premier ſix vautours, à l'inſtant même Romulus en vit douze; le peuple ſe partage entre eux; les uns ſont pour celui qui a vu le premier, les autres pour celui qui a vu le plus. On diſpute, on s'emporte, on en vient aux mains, *Remus* eſt tué dans la mêlée. Machiavel approuve le fratricide de Romulus; Cicéron, écrivain plus moral & par-là même plus véritablement politique, le condamne hautement : *peccavit igitur, pace vel Quirini vel Romuli dixerim.* Horace attribue à ce premier crime cet eſprit de diſcorde & de fureur qui

qui pouſſoit de ſon temps les Romains à la guerre civile :

Acerba fata Romanos agunt
Scelusque fraternæ necis,
Ut immerentis fluxit in terram *Remi*
Sacer nepotibus cruor.

R E N

RENAU D'ELISAGARAY (BERNARD) (*Hiſt. de Fr.*) Son éloge dans M. de Fontenelle eſt un des plus intéreſſans, des plus ingénieux, & des plus philoſophiques qu'ait fait ce panégyriſte philoſophe.

Bernard *Renau* naquit dans le Béarn en 1652. Son père avoit peu de bien, & beaucoup d'enfans. Bernard fut élevé chez M. Colbert du Terron, intendant de Rochefort, comme l'enfant de la maiſon ; les deux filles cadettes de M. du Terron, madame la princeſſe de Carpegne, & madame de Barbançon, l'appelloient leur frère ; leur ſœur aînée, madame de Gaſſion, femme d'un préſident à mortier au parlement de Pau, qui vraiſemblablement l'avoit connu la première, & l'avoit fait connoître à ſon père, l'appelloit ſon fils ; on l'appelloit dans le monde *le petit Renau*, à cauſe de la petiteſſe de ſa taille, d'ailleurs bien proportionnée, & qui tiroit de l'agrément de ſa petiteſſe même. Il avoit l'air adroit, vif, ſpirituel, courageux, & il l'étoit. Il s'inſtruiſoit, non par une grande lecture, mais par une profonde méditation, & cette méditation ne le retenoit point dans ſon cabinet, ni dans la retraite ; il la portoit dans le monde, on y rioit de ſa rêverie & de ſes diſtractions, & on ne laiſſoit pas en même-tems de les reſpecter. Il cherchoit les livres dans ſa tête, & les y trouvoit. Il apprit ainſi les mathématiques, & en fit l'application à la marine.

M. du Terron le fit connoître de M. de Seignelay, qui lui procura en 1679, avec une penſion de mille écus, une place auprès de M. le comte de Vermandois, amiral de France, dont il fut proprement l'inſtituteur pour la marine.

Il ſe tint des conférences pour chercher les moyens de perfectionner la conſtruction des vaiſſeaux, & pour convenir à cet égard d'une méthode générale ; *Renau* y fut admis, M. de Seignelay y aſſiſtoit toujours ; M. Colbert, & quelquefois le roi lui-même y venoit enſuite pour la déciſion. » Tout ſe réduiſit à deux méthodes, » l'une de M. Duqueſne, ſi fameux & ſi ex- » périmenté dans la marine ; l'autre de M. *Re-* » *nau*, jeune encore & ſans nom. La concurrence » ſeule étoit une aſſez grande gloire pour lui ; » mais M. Duqueſne, en préſence du roi, lui » donna la préférence, & tira plus d'honneur » d'être vaincu par ſon propre jugement, que » s'il eût été vainqueur par celui des autres ».

M. *Renau* alla par ordre du roi avec M. de Seignelay, M. de Tourville, & M. Duqueſne le fils, à Breſt, & dans les autres ports, faire obſerver ſa méthode ; il mit les ouvriers en état de conſtruire, à l'âge de quinze ou vingt ans, les plus gros vaiſſeaux qui demandoient auparavant une expérience de vingt ou trente années.

En 1680, il inventa les galiotes à bombes pour le bombardement d'Alger ; juſques-là il n'étoit tombé dans l'eſprit de perſonne que des mortiers puſſent n'être pas placés ſur la terre, puſſent ſe paſſer d'une aſſiette ſolide. Auſſi-tôt éclata le ſoulèvement général dû à toutes les nouveautés ; on doutoit encore que les nouveaux bâtimens puſſent naviguer avec ſûreté ; celui que montoit *Renau* fut battu preſqu'à l'entrée de la rade du Havre de Grace, d'un coup de vent des plus furieux, & le plus propre que l'on pût ſouhaiter pour une épreuve inconteſtable. L'ouragan renverſa un baſtion de Dunkerque, rompit les digues de Hollande, ſubmergea quatre-vingt-dix vaiſſeaux ſur toute la côte, & la galiote de M. *Renau* cent fois abymée, échappa contre toute apparence ſur les bancs de Fleſſingue, d'où elle alla à Dunkerque.

Arrivés devant Alger, nouvelles épreuves. Les incrédules, c'eſt-à-dire, les jaloux eurent d'abord ſujet d'être bien contens, dit M. de Fontenelle. Un accident fut cauſe qu'une carcaſſe que M. *Renau* » vouloit tirer, mit le feu à la galiote » toute chargée de bombes, & l'équipage qui » voyoit déjà brûler les cordages & les voiles, » ſe jetta à la mer. Les autres galiotes & les » chaloupes armées voyant ce bâtiment aban- » donné crurent qu'il alloit ſauter dans le mo- » ment, & ne perdirent point de tems pour s'en » éloigner. Cependant M. de Remondis major, » voulut voir s'il n'y avoit plus perſonne, & ſi » tout étoit abſolument hors d'eſpérance. Il força » l'épée à la main, l'équipage de a chaloupe à » nager ; il vint à la galiote, ſauta dedans, & » vit ſur le pont M. *Renau* travaillant, lui troi- » ſième, à couvrir de cuir vert plus de quatre- » vingt bombes chargées ; rencontre ſingulière de » deux hommes d'une rare valeur, également » étonnés, l'un qu'on lui porte du ſecours, l'autre » qu'on ſe ſoit tenu en état de le recevoir, & » peut-être même de s'en paſſer ».

M. de Remondis fit revenir les chaloupes, & on parvint à ſauver la galiote, quoique ſous le feu de trois cents pièces d'artillerie qui de la ville tiroient ſur elle, & fort juſte, dit M. de Fontenelle.

Le lendemain, M. *Renau* plus animé par le mauvais ſuccès, obtint qu'on fît une ſeconde épreuve, elle réuſſit, & les Algériens demandèrent la paix ; une nouvelle expédition termina cette guerre, & les galiotes à bombes en eurent le principal honneur. *Renau* avoit encore inventé

de nouveaux mortiers qui chaſſoient les bombes juſqu'à dix-ſept cents toiſes.

Après la mort de l'amiral (de Vermandois) il alla joindre en Flandre M. de Vauban, auquel il fut toujours très-attaché par la conformité de leurs talens & de leurs vertus. En 1664, il alla bombarder Gênes ſous le commandement de M. de Seignelay; enſuite il ſervit ſous le maréchal de Bellefonds dans la Catalogne, où il réduiſit en quatre jours une place importante. Il alla retrouver M. de Vauban, qui fortifioit les frontières de Flandre & d'Allemagne.

En 1688, il fit, toujours avec M. de Vauban, le ſiége de Philisbourg ſous les ordres du dauphin, & le roi ayant écrit à M. le dauphin d'empêcher M. de Vauban de s'expoſer à ſon ordinaire, & de lui interdire abſolument l'entrée de la tranchée, les ſoins de l'exécution & tous les dangers retombèrent ſur M. *Renau*.

Il conduiſit enſuite les ſiéges de Manheim & de Frankendal.

Au milieu de cette vie agitée & guerrière, il publia en 1689, *de l'exprès commandement du roi, ſa théorie de la manœuvre des vaiſſeaux*. Ce livre partagea les plus grands mathématiciens de l'Europe: M. Hugues ſe déclara contre certaines propoſitions fondamentales de l'ouvrage; le P. Malebranche, objet de l'admiration de M. *Renau*, lui fut favorable; M. de Bernoulli, ſur un expoſé avantageux du marquis de l'Hôpital, fortifia d'abord M. *Renau* de ſon ſuffrage: mais mieux inſtruit dans la ſuite par la lecture même du livre, il changea de ſentiment, & s'engagea en 1713 avec M. *Renau* dans une diſſertation par lettres, où la force des raiſons employées de part & d'autre, ne nuiſit jamais à la politeſſe. Le fruit de cette diſpute fut le traité *de la manœuvre des vaiſſeaux* que M. Bernoulli publia en 1714.

Dans la guerre de 1688, M. *Renau* entreprit de faire voir au roi, contre l'opinion générale, & ſur-tout contre l'opinion de M. de Louvois, que la France étoit en état de tenir tête ſur mer à l'Angleterre & à la Hollande réunies; le roi trouva ſes preuves convainquantes & fit faire les vaiſſeaux tels que *Renau* les demandoit dans ſon plan; celui-ci inventa de plus des évolutions navales, des ſignaux, des ordres de bataille inconnus juſqu'à lui; toujours créateur, toujours original, il y a, dit M. de Fontenelle, du ſuperflu dans ſa gloire.

Le roi lui donna une commiſſion de capitaine de vaiſſeaux, entrée & voix délibérative dans les conſeils des généraux, une inſpection générale ſur la marine, avec autorité d'enſeigner aux officiers toutes les nouvelles pratiques de ſon invention, & une penſion de douze mille livres. La maladie & la mort de M. de Seignelay retardèrent l'expédition des brevets néceſſaires; M. de Pontchartrain, alors contrôleur général, eut la marine; il ne connoiſſoit pas M. *Renau*, & M. *Renau* ne ſe fit point connoître à lui; abandonnant ainſi ſans regret ce qu'il tenoit déjà preſque dans ſa main, il retourna ſervir avec M. de Vauban, vers qui un charme particulier le rappelloit.

Le roi en voyant les projets de la marine pour la campagne de 1691, demanda où étoit celui de *Renau*; M. de Pontchartrain n'en avoit pas entendu parler: Louis XIV lui ordonna de faire chercher *Renau*, & M. de Pontchartrain tint tout ce que M. de Seignelay avoit promis; Louis XIV reprocha obligeamment à *Renau* d'avoir voulu s'échapper de la marine; mais, ajoute-t-il, votre peine ſera d'être employé à la fois, & ſur terre & ſur mer; il lui confia le ſecret du ſiége de Mons qu'il alloit faire en perſonne, & l'y employa, encore avec M. de Vauban, il l'envoya enſuite achever la campagne ſur mer; eſpèce d'amphibie guerrier, dit M. de Fontenelle, il partageoit ſa vie entre l'un & l'autre élément.

Ayant voulu enſeigner à Breſt ſes nouvelles pratiques aux officiers, ceux-ci ſe crurent déshonorés d'être renvoyés à l'école, ils firent des remontrances qui ne furent point écoutées; ceux qui pouſſèrent le plus loin la réſiſtance furent empriſonnés & caſſés. Parmi les réfractaires ſe trouvoient des amis particuliers de M. *Renau*; il leur rendit dans la ſuite tous les ſervices dont il put trouver l'occaſion, & eux de leur côté ils eurent la généroſité de les recevoir. L'ancienne amitié ne fut point altérée. Il eſt vrai qu'il ne falloit que de l'équité de part & d'autre; mais, ajoute M. de Fontenelle, la pratique de l'équité eſt ſi oppoſée à la nature humaine, qu'elle fait les plus grands héros en morale.

Au ſiége de Namur, *Renau* ſervit encore ſous M. de Vauban; delà il courut ſauver Saint-Malo & trente vaiſſeaux qui s'y étoient retirés après le déſaſtreux combat de la Hogue.

Le projet de la campagne navale de 1693, lui fut communiqué par l'ordre du roi qui l'avoit approuvé; *Renau* eut le courage de ne l'approuver point & d'en préſenter un autre, qui fut appuyé par M. de Vauban & enfin adopté par le roi après le plus mûr examen. » Ce change-» ment valut à M. de Tourville la défaite du » convoi de Smirne & la priſe d'une partie des » vaiſſeaux. Le roi fut payé du courage qu'il » avoit eu de ſe rétracter ».

M. *Renau* avoit fait conſtruire à Breſt un vaiſſeau de cinquante-quatre canons, qu'il vouloit éprouver contre les meilleurs voiliers Anglois. Deux vaiſſeaux Anglois revenant des Indes Orientales, richement chargés, lui fournirent l'occaſion qu'il deſiroit. Il donna la chaſſe à l'un des deux & le joignit en trois heures; le vaiſſeau anglois étoit de ſoixante-ſeize pièces de canons, & toute ſa batterie baſſe étoit de vingt-quatre livres de balle, & M. *Renau* n'avoit que quelques canons de dix-huit; cependant au bout de

trois heures de combat, il prit le vaiſſeau anglois à la vue de trois gardes-côtes qui n'étoient qu'à trois lieues ſous le vent. Il eut plus de cent hommes tués ſur le pont, entr'autres un frère de M. Caſſini, & cent cinquante hommes mis hors de combat. « Le vaiſſeau ennemi » coula bas le lendemain. Le capitaine mit neuf » paquets de diamans cachetés entre les mains » de M. *Renau*, qui lui dit qu'il ne les prenoit » que pour les lui garder; mais le capitaine » ayant ajouté qu'un bombardier, qu'il déſigna » par un coup de ſabre reçu au viſage dans le » combat, lui avoit arraché un autre paquet qui » valoit plus de quarante mille piſtoles », M. *Renau* effrayé de cette valeur, lui demanda ſi ceux qu'il lui avoit remis valoient autant, & quand il ſut qu'il n'y en avoit pas un qui ne valût davantage, il retira ſa parole de les lui rendre, non qu'il voulût ſe les approprier, quoiqu'il en eût le droit; la grandeur de la ſomme, qui auroit été pour d'autres un motif d'inſiſter ſur ce droit, fut ce qui le lui fit abandonner. Il jugea qu'une priſe de plus de quatre millions ne pouvoit appartenir qu'à l'état, & il la remit au roi: le roi au contraire jugea que, ſelon l'uſage établi alors, la priſe appartenoit légitimement au vainqueur; mais il voulut bien recevoir de lui ce préſent vraiment royal, & pour lui témoigner ſa ſatisfaction, il lui donna neuf mille livres de rente ſur la ville, non comme un équivalent ou un remplacement, mais comme une légère gratification, meſurée ſur la difficulté des temps plus que ſur l'importance du ſervice.

« Il s'étoit trouvé ſur le vaiſſeau anglais une » dame nièce de l'archevêque de Cantorbéry, avec » une femme de chambre & une petite Indienne. » Comme elle avoit tout perdu par le pillage du » vaiſſeau, M. *Renau* ſe crut obligé de pourvoir » à tous ſes beſoins & même à ceux de ſa condi- » tion, tant qu'elle fut priſonnière en France. » Il en uſa de même à l'égard du capitaine, & » il lui en coûta plus de vingt mille livres pour » les avoir pris ».

Charles II, roi d'Eſpagne, mourut: Philippe V à peine arrivé à Madrid, demanda au roi, ſon grand-père, M. *Renau*, comme il lui demanda depuis M. de Vendôme; il s'agiſſoit de réparer les fortifications du royaume depuis long-temps négligées; on avoit ſur cela les projets les plus ſages & les plus utiles, mais ils reſtoient tous ſur le papier: au moment de l'exécution, les fonds & les magaſins promis manquoient abſolument. M. *Renau*, après y avoir été trompé une fois ou deux, « apprit nettement au roi, » mais inutilement, ſelon la coutume, d'où ve- » noit un ſi prodigieux mécompte. Sa ſincérité » n'épargna rien, quoique ſon ſilence ſeul eût » pu lui faire une fortune ».

En 1702, il ſauva ſeul trente millions d'écus qu'avoient rapportés de l'Amérique les galions d'Eſpagne; ces galions étoient dans le port de Vigo en Galice, eſcortés par une flotte françoiſe. *Renau* avertiſſoit les deux flottes qu'elles étoient perdues, ſi elles ne ſortoient inceſſamment de ce port; on ne l'écouta point, M. *Renau* obtint du moins, mais avec des peines qu'on ne ſe donne guères pour les affaires publiques dont on n'eſt pas chargé, il obtint qu'on tranſporteroit à terre l'argent des galions. Il fit connoître alors une vivacité d'exécution dont on n'avoit point vu d'exemple en Eſpagne de temps immémorial. Il fit marcher trois ou quatre cents chariots de toute la Galice; on vit bientôt ſi cette diligence étoit inutile; il n'y avoit encore que dix-huit millions de déchargés quand les ennemis parurent devant Vigo; les douze millions reſtans furent enlevés en une demie journée, pendant laquelle les ennemis ne purent encore agir. Maîtres de Vigo, & débarqués, ils coururent après l'argent qui fuyoit dans les terres & dans les défilés des montagnes; M. *Renau* les contint avec trois cents chevaux ſeulement, & couvrit les chariots, dont le dernier n'étoit pas à deux lieues.

Au ſiége de Gibraltar en 1704, il promit « qu'une tranchée paſſeroit en ſûreté au pied » d'une montagne, d'où l'on étoit vu de la tête » juſqu'aux pieds, & d'où huit pièces de ca- » non & une groſſe mouſqueterie plongeoient de » tous côtés; il promit que ſept canons en fe- » roient taire quarante; il le promit & il tint » parole. La ville alloit ſe rendre, l'arrivée d'une » puiſſante flotte angloiſe fit lever le ſiége. Quant » à ce qui regardoit M. *Renau*, dit M. de Fon- » tenelle, Gibraltar qu'on avoit cru imprenable, étoit pris.

Illâ nocte mihi Trojæ victoria parta eſt,
Pergama tùm vici, cùm vinci poſſe coegi.

Les cabales toujours ſi fréquentes & ſi funeſtes dans cette cour d'enfans qui croyoient régner alors en Eſpagne, arrachèrent *Renau* du ſiége de Barcelone, ſous prétexte qu'il étoit néceſſaire pour fortifier Cadix; car, dit M. de Fontenelle, on ne lui pouvoit nuire que ſous des prétextes honorables; il fut préſent devant Barcelone par ſes conſeils; il laiſſa au roi en préſence des principaux miniſtres, ſes vues particulières pour la conduite du ſiége; c'étoit ſe venger de ſes ennemis que d'aſſurer le bien des affaires qu'ils traverſoient; mais tout le monde ne ſait pas ſe venger ainſi.

Il devoit trouver à Cadix un fond de cent mille écus pour les fortifications, il n'y trouva pas un ſol; il ſe vengea encore en ſe ruinant pour un état qui vouloit abſolument ſe ruiner; il s'obligea en ſon nom à des négocians pour les affaires publiques. Quand il eut achevé de s'é-

puiſer, il fut réduit, après cinq ans de ſéjour & de travaux continuels en Eſpagne, à demander ſon congé, ne pouvant y ſubſiſter plus long-temps; il vendit pour faire ſon voyage tout ce qui lui reſtoit, & quand il arriva en France à Saint-Jean-Pied-de-Port, il ne lui reſtoit plus qu'une ſeule piſtole. « Retour, dit M. de Fontenelle, dont » la misère doit donner de la jalouſie à toutes » les ames bien faites »,

Il ſe trouva en France accablé de dettes, dans un temps qui ne permettoit de rien demander; il n'avoit plus pour tout bien qu'une belle & utile réputation.

La paix acheva de le rendre inutile, mais à la moindre apparence de guerre tout le monde ſongeoit d'abord à lui. Malthe ſe crut menacée par les Turcs; auſſi-tôt le grand-maître fit demander au roi, par ſon ambaſſadeur, M. *Renau*, pour être le défenſeur de ſon île. M. *Renau* en prenant congé du roi, dit M. de Fontenelle, eut le plaiſir de ne lui point parler de ſes affaires; il s'aſſura ſeulement d'une audience à ſon retour; à ſon retour, le roi étoit mort.

Mais la régence ne lui fut pas moins favorable que Louis XIV auroit pû l'être; il avoit ſervi en Eſpagne ſous le régent; il fut fait conſeiller au conſeil de marine, & grand-croix de l'ordre de Saint-Louis. Il n'eut pas long-temps à jouir de ſa faveur nouvelle.

Pendant le loiſir de la paix, toujours diſciple & diſciple ſupérieur de M. de Vauban, il alla travailler avec M. le comte de Château-Tiers dans l'élection de Niort, à un des eſſais qu'on faiſoit alors de la taille proportionnelle ou dixme royale de M. de Vauban.

Il alla au mois de ſeptembre 1719, aux eaux de Pougues pour une rétention d'urine, à laquelle il étoit ſujet depuis un temps; il y mourut le 30 de ce même mois de ſeptembre.

M. *Renau* né de parens peu riches au fond du Béarn, ignoroit d'ailleurs tout ce qui concernoit l'origine de ſa famille. Il trouva en Eſpagne un gentilhomme qui ſe nommoit comme lui *Renau* d'Eliſagaray, qui lui apprit qu'il étoit ſon parent, & qui lui communiqua des titres de famille dont M. *Renau* n'avoit aucune connoiſſance; il ſut que la maiſon des *Renau* d'Eliſagaray étoit très-ancienne dans la Navarre. Il paroit que lorſque Jean d'Albret, roi de Navarre, s'étoit retiré en Béarn, après la perte de ſon royaume, uſurpé par Ferdinand le catholique, il y avoit été ſuivi par quelqu'un de cette maiſon, qui avoit formé la branche d'Eliſagaray de Béarn, dont M. *Renau* étoit deſcendu; mais, dit M. de Fontenelle, ſes actions lui avoient rendu cette généalogie aſſez inutile; en effet, malgré ſa naiſſance, il étoit fils de ſes œuvres.

M. de Fontenelle obſerve que la mort de cet homme qui avoit paſſé ſa vie à la guerre, dans les cours, dans le tumulte du monde, fut celle d'un religieux de la Trappe: ſes derniers vœux; ſes derniers ſentimens furent ceux qu'expriment ces ſtrophes d'une hymne connue:

Mororis, heu! nimis diù,
Mororis, optatus dies,
Ut te fruamur, noxii
Linquenda moles corporis.

His cùm ſoluta vinculis
Mens evolârit, ô Deus,
Videre te, laudare te,
Amare te non deſinet.

M. *Renau* étoit entré en 1699 dans l'académie des ſciences en qualité d'honoraire.

RENAUDIE (JEAN DE BARRI, ſieur de la) (*Hiſt. de Fr.*) Voyez l'article POYET.

Il paroit que le chef de la conjuration d'Amboiſe étoit de la même famille. Il ſe nommoit Georges Barri de la *Renaudie*; c'étoit un gentilhomme de l'Angoumois; Jean de Barri étoit un gentilhomme Périgordin, & l'Angoumois confine au Périgord. Georges avoit été condamné pour un crime de faux; il avoit dû la vie en cette occaſion, au duc de Guiſe, qui l'avoit fait ſauver de ſa priſon, & c'étoit contre les Guiſes qu'il conſpiroit. Criminel & ingrat, il ſemble que les proteſtans étoient dès-lors en état de mieux choiſir; mais dans les tems de faction & de trouble, on ne connoit de probité, de vertu même, que le zèle pour les intérêts du parti que l'on a embraſſé.

Cet avanturier, d'ailleurs, avoit du courage. Il eut auſſi de l'indiſcrétion; il confia ſon ſecret à un avocat proteſtant, nommé des Avenelles (voyez ſon article), chez qui l'intérêt de l'état prévalut ſur un intérêt de ſecte, & qui révéla tout. On attendit les conjurés ſur leur route, & comme on avoit de bonnes inſtructions, on les diſſipa aiſément, en les attaquant avec avantage dans des défilés & dans des forêts. Ceux qui voulurent réſiſter, furent tués; la *Renaudie* fut du nombre. Attaqué dans la forêt de Château-Renaud, par Pardaillan, ſon couſin, qui auroit peut-être dû laiſſer cette commiſſion à un autre, il tua Pardaillan, & fut tué par un domeſtique de ce même Pardaillan. Le plus grand nombre fut celui des priſonniers, c'eſt-à-dire des victimes dévouées au ſupplice. La *Renaudie* fut tué le 16 mars 1560, & ſon corps pendu à un gibet ſur le pont d'Amboiſe, ayant ſur le front un écriteau, avec ces mots: *chef des rebelles*. Un de ſes domeſtiques, nommé la Bigne, pris dans cette occaſion, acheva de révéler tout le ſecret de la conſpiration, en expliquant tous les papiers, & donnant la clef de tous les chiffres.

RENAUDOT. (THÉOPHRASTE, & EUSEBE ſon petit-fils.) *Hiſt. litt. mod.*)

1°. Théophraſte, médecin de Loudun, établi à Paris, eſt parmi nous l'inventeur de la gazette; nous diſons *parmi nous*, car ce genre d'ouvrage étoit déjà depuis long-temps en uſage à Veniſe, & le nom de gazette vient de ce qu'à Veniſe on payoit pour lire ces feuilles de nouvelles *una gazetta*, petite pièce de monnoie. Ce fut en 1631 que Théophraſte *Renaudot* établit la gazette en France; Louis XIII lui donna un privilége qui fut confirmé par Louis XIV, & qui fut étendu à la famille de *Renaudot*. Outre ſes gazettes, Théophraſte a donné la ſuite du *Mercure françois*, depuis 1635 juſqu'en 1643; *un abrégé de la vie & de la mort de Henri de Bourbon, prince de Condé*, c'eſt le père du grand Condé; *la vie & la mort du maréchal de Gaſſion*; la vie du cardinal Michel Mazarin, archevêque de Lyon, frère du premier miniſtre de ce nom, & le plus obſcur des cardinaux de ſon temps, préciſément parce que ſon frère étoit le plus célèbre. Théophraſte *Renaudot* mourut à Paris en 1653.

2°. Euſèbe beaucoup plus célèbre que ſon grand-père, naquit à Paris le 20 de juillet 1646. Il étoit l'aîné de quatorze, tant frères que ſœurs. Leur père étoit mort en 1679, premier médecin du dauphin, fils de Louis XIV.

Euſèbe s'attacha particulièrement à l'étude de la théologie, & pour la prendre dans ſa ſource, il ſe rendit de bonne heure très-ſavant dans les langues orientales.

Il avoit fait ſes humanités aux Jéſuites, ſous un père Darot avec lequel il eut toujours des liaiſons d'eſtime & d'amitié. C'étoit le ſeul jéſuite qu'il vit.

Mais ce fut avec MM. de Port Royal qu'il eut les liaiſons les plus intimes; elles naquirent de cette connoiſſance qu'il avoit des langues orientales.

M. Arnauld travailloit alors au traité de la perpétuité de la foi ſur l'euchariſtie, contre les proteſtans; les catholiques & les calviniſtes ſoutenoient également que toutes les égliſes de l'Orient penſoient comme eux ſur l'article de l'euchariſtie, il fallut en venir à la preuve. M. de Pompone, neveu de M. Arnauld & miniſtre des affaires étrangères, écrivit à M. de Nointel, ambaſſadeur de France à Conſtantinople, de raſſembler ſur ce point le plus d'atteſtations qu'il pourroit des égliſes d'Orient, dont la croyance ſeroit conforme à celle de l'égliſe romaine. L'ambaſſadeur en envoya un grand nombre, preſque toutes en différentes langues; il s'agiſſoit de les traduire; l'abbé *Renaudot*, âgé alors de vingt-cinq ans, s'en chargea, & il confirma encore ces atteſtations par l'autorité de divers manuſcrits orientaux; le tout fut imprimé dans le troiſième volume de la perpétuité de la foi, & M. Arnauld y rendit un témoignage flatteur au travail de M. l'abbé *Renaudot*, qui s'attacha dès-lors à MM. Arnauld & Nicole, & s'aſſocia tout jeune encore à leur gloire. Ce fut lui qui, pendant les diſgraces & après la mort de M. Arnauld, défendit conſtamment contre les calviniſtes cette cauſe de la perpétuité de la foi; il la ſoutint en théologien, & en homme également profond & dans l'hiſtoire de l'égliſe & dans toutes les diverſes langues de l'Orient; il continua de produire & de traduire des pièces originales qui établiſſoient toujours de plus en plus de ſiécle en ſiécle la conformité de doctrine ſur l'euchariſtie, entre les diverſes égliſes d'Orient & l'égliſe latine. De ce grand travail ſortirent d'autres grands travaux; une hiſtoire latine des patriarches d'Alexandrie, depuis Saint-Marc juſqu'à la fin du treizième ſiècle, avec un catalogue de leurs ſucceſſeurs; des collections hiſtoriques ſur les affaires eccléſiaſtiques des Jacobites, du patriarchat d'Antioche, de l'Ethiopie, de la Nubie & de l'Arménie; un abrégé de l'hiſtoire Mahométane, pour ſervir d'éclairciſſement aux affaires d'Egypte; le plus ample recueil qui ait jamais été fait des liturgies orientales à l'uſage des Cophtes, des Jacobites, des Melchites de Syrie & des Neſtoriens, avec des diſſertations ſur l'origine & l'autorité de ces liturgies.

Tant de travaux eccléſiaſtiques firent regarder l'abbé *Renaudot* comme une eſpèce de père de l'égliſe, & Louis Racine l'avoit appellé ainſi dans ſon épitre à Jean-Baptiſte Rouſſeau, placée à la ſuite de ſon poëme ſur la religion :

> Mabillon, *Renaudot*, Boſſuet, Bourdaloue,
> Pour ſes pères encor l'égliſe vous avoue.

Dans la ſuite, il a ſubſtitué aux noms de Mabillon & de *Renaudot*, ceux de Sacy, Nicole, Arnauld, comme marquant davantage dans le janſéniſme; mais ſon premier mouvement avoit été en faveur de Mabillon & de *Renaudot*.

Les amis de l'abbé *Renaudot* furent les hommes les plus célèbres de ſon temps. M. de Montauſier, M. Boſſuet, M. Colbert, M. de Seignelay, M. de Croiſſy, le grand Condé, les deux princes de Conti ſes neveux; le roi trouva bon que ſes miniſtres lui communiquaſſent certaines affaires & luſſent ſes mémoires au conſeil.

Il fut reçu en 1689 à l'académie françoiſe à la place de M. Doujat, & en 1691, à l'académie des inſcriptions à la place de M. Quinault. En 1700, il accompagna M. le cardinal de Noailles à Rome; ils entrèrent enſemble au conclave où Clément XI fut élu. Ce pape ordonna que l'abbé *Renaudot* fût admis auprès de lui toutes les fois qu'il ſe préſenteroit, grace qui n'avoit encore été accordée à aucun François.

« Le pape, dit le ſecrétaire de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, lui en demanda une » à ſon tour, & l'obtint avec peine; ce fut d'ac-

» cepter de ſa main un prieuré vacant à ſa no-
» mination en Bretagne, pays d'obédience ».

A ſon paſſage à Florence, le grand duc de Toſcane lui fit auſſi beaucoup d'accueil, & l'académie de la Cruſca s'empreſſa de l'adopter. Il s'acquitta envers le pape & le grand duc par des dédicaces de ſes ouvrages.

A ſon arrivée en France, il trouva de grands changemens dans l'académie des inſcriptions & belles-lettres; il l'avoit laiſſée compoſée de huit académiciens ſeulement, il trouva ce nombre porté juſqu'à quarante, & les travaux de cette académie devenus continuels & plus conſidérables. « Il fut, dit encore le ſecrétaire, un des anciens » qui accepta le plus volontiers la réforme, & » un des plus exacts à remplir dans la ſuite ſes » devoirs imprévus ».

Ses mémoires ſur l'origine de la ſphère & de l'aſtronomie, ſur l'origine des lettres grecques & les divers changemens arrivés dans leur conformation, leur uſage & leur valeur; ſon explication d'inſcriptions trouvées à Palmyre & à Héliopolis, ſont des ornemens des premiers volumes de cette ſavante académie, & prouvent qu'il n'étoit pas moins verſé dans l'érudition profane que dans l'érudition eccléſiaſtique. En 1718, parut ſon dernier ouvrage ſous le titre d'*anciennes relations des Indes & de la Chine, de deux voyageurs Mahométans qui y allèrent dans le neuvième ſiècle.* Après les avoir traduites de l'arabe, il y ajouta une préface hiſtorique, des notes & des diſſertations ſur les mœurs, la police, la philoſophie, les antiquités & la religion des Chinois. En général, il n'eſt point favorable à cette nation; il ne reconnoît en elle aucune ſupériorité dans les ſciences humaines, & ſelon lui, elle n'a guères d'eſprit qu'au bout des doigts.

Il mourut le premier ſeptembre 1720.

RENÉ D'ANJOU, (*Hiſt. de France.*) roi de Sicile & comte de Provence, roi titulaire de Jéruſalem, roi titulaire d'Arragon, ayant des droits à tout, portant les titres de tout & ne poſſédant rien, eſt ce roi *René*, fameux par ſa bonté, par ſes malheurs, par ſa foibleſſe, par ſon goût pour les arts & par l'honneur qu'il eut d'être le père de cette courageuſe Marguerite d'Anjou, laquelle avoit dans l'ame & dans l'eſprit toutes les reſſources qui manquoient à *René*. Il étoit fils de Louis II, duc d'Anjou & roi de Naples, de la ſeconde maiſon d'Anjou & frère puîné de Louis III; ſur les événemens politiques & militaires qui le concernent, ſur ſes tentatives malheureuſes à l'égard & de la Sicile & de la Lorraine, voyez les articles *Anjou* & *Lorraine*. On connoît les poéſies paſtorales que le goût de la bergerie inſpiroit à ce bon roi *René*, lorſque, déſabuſé des conquêtes qu'il n'avoit pu faire & las des grandeurs dont il ne lui reſtoit que les titres, il gardoit les troupeaux dans les champs de Provence avec la reine Jeanne de Laval, ſa ſeconde femme. Le roi *René* étoit peintre auſſi bien que poëte & berger; Aix, Avignon, Marſeille, Lyon conſervent quelques-uns de ſes tableaux. Il mettoit quelquefois dans le choix de ſes ſujets un mélange bizarre de dévotion & d'amour, de tendreſſe & d'horreur; témoin ſon tableau des Céleſtins d'Avignon, qui repréſente le ſquelette de ſa maîtreſſe, ſortant du tombeau, tout rongé de vers. Il aimoit les cérémonies extraordinaires, & le mélange de la ſuperſtition avec la religion lui étoit ſur-tout familier. Il eſt l'inventeur de cette fameuſe proceſſion d'Aix, chef-d'œuvre de ridicule en ce genre. Il inſtitua en 1438 à Angers l'ordre du *Croiſſant*. Il rétablit en Provence la *cour d'amour*, tombée depuis un ſiècle, & il reſte encore à Aix des veſtiges de cette ſingulière inſtitution.

Le roi *René* étoit né à Angers en 1408; il avoit épouſé en 1420 Iſabelle de Lorraine, par laquelle lui venoient les droits qu'il réclamoit au duché de Lorraine, & qui paſſèrent à *René II*, ſon petit fils, par Iſabelle ſa fille, qui confondit par ſon mariage ſes droits à la Lorraine avec ceux de la branche de Vaudemont, rivale du roi *René*. Ce *René II* réunit tous les droits, comme en Angleterre Henri VIII, Lancaſtre par ſon père, Yorck par ſa mère, a réuni les deux Roſes. Le roi *René* avoit eu un fils, duc de Calabre, qui fit la dernière tentative de la ſeconde maiſon d'Anjou ſur le royaume de Naples. Il mourut, ainſi que Nicolas d'Anjou ſon fils, avant le roi *René*, qui ſe voyant ſans enfans mâles, tranſmit ſes droits ſur le royaume de Naples à Charles d'Anjou, comte du Maine, ſon neveu, au préjudice de *René II* de Lorraine, ſon petit-fils, & le comte du Maine tranſmit ces mêmes droits à la France. Le roi *René* mourut à Aix en 1480.

RENEAULME, (PAUL-ALEXANDRE DE) *Hiſt. litt. mod.*) chanoine régulier de Sainte-Geneviève, étoit poſſeſſeur d'une des plus belles bibliothèques qu'un particulier ait poſſédées, il vouloit en faire un digne uſage. Il avoit publié en 1740 un *projet de bibliothèque univerſelle pour raſſembler dans un même corps d'ouvrage, par ordre alphabétique & chronologique, le nom de tous les auteurs qui ont écrit en quelque langue que ce ſoit, le titre de leurs ouvrages, tant manuſcrits qu'imprimés, ſuffiſamment étendu pour en donner une idée en forme d'analyſe, le nombre des éditions, des traductions, &c. un précis des faits eſſentiels de la vie des auteurs, &c.* en un mot, c'étoit une bibliographie univerſelle; un pareil ouvrage eût ſans doute été toujours incomplet; mais malgré cet inconvénient, de quelle utilité n'auroit-il pas été pour indiquer au moins les principales ſources à conſulter ſur chaque matière? Le père *Reneaulme* ne put exécuter ſon projet; il mourut en 1749; ſa bibliothèque &

ſes manuſcrits ont paſſé à la maiſon des chanoines réguliers de Saint-Jean à Chartres.

RENÉE DE FRANCE, ducheſſe de Ferrare, (*Hiſt. mod.*) femme d'Hercule d'Eſt, duc de Ferrare, étoit fille du roi Louis XII, & ſœur puînée de la princeſſe Claude, première femme de François premier. *Renée* haïſſoit la mémoire du pape Jules II qui avoit perſécuté Louis XII, & elle n'aimoit guères les ſucceſſeurs de Jules; ce fut auprès d'elle que Calvin alla chercher un aſyle contre la perſécution qu'il commençoit à éprouver en France. La ducheſſe de Ferrare avoit puiſé à la cour de François premier, ſon beau-frère, le goût des lettres qui entraînoit au moins l'indulgence pour les opinions nouvelles; elle avoit écouté les luthériens, elle écouta Calvin, elle s'attacha Marot, elle attira les ſavans, elle recueillit les hérétiques exilés; elle avoit la philoſophie & la bienfaiſance de la reine de Navarre, ſœur de François premier, avec laquelle elle étoit encore plus unie par l'amitié que par le ſang. Inſtruite comme elle, elle ſavoit des mathématiques, de l'aſtronomie, elle avoit des notions de la philoſophie de ſon temps & vouloit en avoir de la théologie; elle ſe déclara plus hautement encore que la reine de Navarre, pour les nouvelles opinions, & Calvin la fixa dans ſa ſecte. Le roi Henri II ſon neveu, qui ſurpaſſoit François premier en zèle outré contre l'héréſie, invita le duc de Ferrare à perſécuter *Renée*; il vouloit qu'on l'enfermât dans ſon appartement, ſans lui permettre de voir perſonne; je m'étonne qu'il ne propoſât point de brûler ſa tante. Après la mort de Henri II & du duc de Ferrare, elle revint en France & tint ſa cour à Montargis, où le ſouvenir de ſes bienfaits vit encore; il eſt vrai qu'elle les répandoit ſur les ſectaires par préférence, mais ſans excluſion.

Anne d'Eſt, ſa fille, épouſa le grand duc de Lorraine François; elle étoit à Amboiſe avec toute la cour dans le temps de la fatale conſpiration de 1560. Toutes les femmes de cette cour barbare de Médicis virent d'un œil ſec les ſupplices qu'entraîna cette conſpiration; la ducheſſe de Guiſe, catholique zélée, mais femme d'une vertu douce & d'une piété tendre, fut la ſeule qui ne put retenir ſes larmes à cet affreux ſpectacle.

Le duc de Guiſe indigné de voir ſa belle-mère lui dérober quelques victimes en les recueillant dans ſon château de Montargis, la fit ſommer de les livrer. « Je ne les livrerai point, dit-elle, » & ſi vous m'aſſiégez dans mon château, vous » me trouverez la première ſur la brèche; je » verrai ſi vous aurez la hardieſſe de tuer la fille » d'un de vos rois & l'indignité de tuer la mère » de votre femme ». Elle parla auſſi très-fortement en faveur du prince de Condé, lorſqu'on le mit en priſon & qu'on lui fit ſon procès. Elle mourut en 1575 dans ſon château de Montargis; elle étoit née dans celui de Blois en 1510. Elle avoit été promiſe à Charles d'Autriche (depuis l'empereur Charles-Quint) & au roi d'Angleterre Henri VIII; mais des raiſons d'état, relatives à ſes prétentions & aux vues qu'Anne de Bretagne ſa mère avoit eues pour elle au ſujet de ſon duché, firent préférer à ces grands potentats un petit prince d'Italie ſans puiſſance & ſans autre appui que celui de la France même.

RÉPUBLIQUE D'ATHÈNES. (*Gouvern. Athénien*) Le lecteur doit permettre qu'on s'étende dans cet ouvrage ſur les *républiques d'Athènes*, de Rome & de Lacédémone, parce que par leur conſtitution elles ſe ſont élevées au-deſſus de tous les empires du monde.

Il n'eſt pas ſurprenant que les Athéniens, ainſi que beaucoup d'autres peuples, ayent porté la gloire de leur origine juſqu'à la chimère, & qu'ils ſe ſoient dits enfans de la terre; cependant il eſt aſſez vraiſemblable, au jugement de quelques hiſtoriens, qu'ils deſcendoient d'une colonie de Saïtes, peuples d'Egypte. Ils furent d'abord ſous la puiſſance des rois, & enſuite ils élurent pour les gouverner, des magiſtrats perpétuels qu'ils nommèrent *archontes*. La magiſtrature perpétuelle ayant encore paru à ce peuple amoureux de l'indépendance, une image trop vive de la royauté, il rendit les archontes décennaux, & finalement annuels. Enſuite, comme on ne s'accordoit point, ni ſur la religion, ni ſur le gouvernement, & que les factions renaiſſoient ſans ceſſe, ils reçurent de Dracon ces lois célèbres qu'on diſoit avoir été écrites avec du ſang, à cauſe de leur exceſſive rigueur. Auſſi furent-elles ſupprimées vingt-quatre ans après par Solon, qui en donna de plus douces & de plus convenables aux mœurs athéniennes.

Les ſages lois de ce grand légiſlateur établirent une pure démocratie, que Piſiſtrate rompit en uſurpant la ſouveraineté d'Athènes, qu'il laiſſa à ſes fils Hipparque & Hippias. Le premier fut tué; & le ſecond ayant pris la fuite, ſe joignit aux Perſes, que les Athéniens commandés par Miltiade défirent à Marathon.

On ſait combien ils contribuèrent aux victoires de Mycale, de Platée & de Salamine. Ces victoires élevèrent Athènes au plus haut point de ſplendeur où elle ait jamais été ſous un corps de *république*. Elle tint auſſi dans la Grèce le premier rang pendant l'eſpace de 70 ans. Ce fut dans cet intervalle que parurent ſes plus grands capitaines, ſes plus célèbres philoſophes, ſes premiers orateurs, & ſes plus habiles artiſtes.

Elle étoit en poſſeſſion de combattre pour la prééminence & pour la gloire. Elle ſeule ſacrifia plus d'hommes & plus d'argent à l'avantage commun des Grecs, que nul autre peuple de la terre n'en ſacrifia jamais à ſes avantages particuliers. Tant qu'elle fut floriſſante, elle aima mieux affronter de glorieux haſards que de jouir d'une

honteuſe ſûreté. On la vit peuplée d'ambaſſadeurs qui venoient de toutes parts réclamer ſa protection, & qui la nommoient *le commun aſyle des nations*. L'art de bien dire devint ſon partage, & elle n'eut point de maître pour la fineſſe & la délicateſſe du goût.

Mais comme les richeſſes & les beaux arts mènent à la corruption, Athènes ſe corrompit fort promptement, & marcha à grands pas à ſa ruine. On ne ſauroit croire combien elle étoit déchue de ſes anciennes mœurs du temps d'Eſchine & de Démoſthène. Il n'y avoit déjà plus chez les Athéniens d'amour pour la patrie, & l'on ne voyoit que déſordres dans leurs aſſemblées & dans les actions juridiques. Ayant perdu contre Philippe la bataille de Chéronée, elle fut obligée de plier ſous la puiſſance de ce roi de Macédoine, & ſous celle de ſon fils Alexandre.

Elle ſe releva néanmoins de la tyrannie de Démétrius par la valeur d'Olympiodore. La vaillance de ſes habitans reprit alors ſes premières forces, & fit ſentir aux Gaulois la puiſſance de leurs armes. L'athénien Callippus empêcha le paſſage des Thermopyles à la nombreuſe armée de Brennus, & la contraignit d'aller ſe répandre ailleurs. Il eſt vrai que ce fut là le dernier triomphe d'Athènes. Ariſtion, l'un de ſes capitaines, qui s'en étoit fait le tyran, ne put défendre cette ville contre les Romains. Sylla prit Athènes, & l'abandonna au pillage. Le pirée fut détruit, & n'a point été rétabli depuis.

Après le ſac de Sylla, Athènes eût été pour toujours un affreux déſert, ſi le ſavoir de ſes philoſophes n'y eût encore attiré une multitude de gens avides de profiter de leurs lumières. Pompée lui-même diſcontinua la pourſuite des pirates pour s'y rendre, & le peuple, par reconnoiſſance, combattit en ſa faveur à la bataille de Pharſale. Cependant Céſar fit gloire de lui pardonner après ſa victoire, & dit ce beau mot: » Je devrois punir les Athéniens d'aujourd'hui, » mais c'eſt au mérite des morts que j'accorde la » grace aux vivans ».

Auguſte laiſſa aux Athéniens leurs anciennes lois, & ne leur ôta que quelques îles qui leur avoient été données par Antoine. L'empereur Adrien ſe fit gloire d'être le reſtaurateur de ſes plus beaux édifices, & d'y remettre en uſage les lois de Solon. Son inclination pour Athènes paſſa à Antonius Pius ſon ſucceſſeur, qui la tranſmit à Verus. L'empereur Valérien en fit auſſi rétablir les murailles; mais cet avantage ne put empêcher que ſous l'empire de Claude, ſucceſſeur de Gallien, elle ne fût ravagée par les Scythes. Enfin, 140 ans après, ſous l'empire d'Honorius, elle fut priſe par Alaric, à la ſollicitation de Stilicon.

Tout le monde ſait les nouvelles viciſſitudes qu'elle éprouva depuis. Du temps de la fureur des croiſades, elle devint la proie du premier occupant, François, Aragonois, Florentins, *&c.* mais les Francs ſe virent forcés de l'abandonner; en 1455, aux armes victorieuſes de Mahomet II, le plus redoutable des empereurs ottomans.

Depuis cette fatale époque, les Turcs en ſont reſtés les maîtres, & ont bâti des moſquées ſur les ruines des temples des dieux. Les Janiſſaires foulent aux pieds les cendres des orateurs Ephialtès, Iſocrate & Lycurgue, les tombeaux d'Hippolyte, fils de Theſée, de Miltiade, de Thémiſtocle, de Cimon, de Thucydide, *&c.* Le palais d'Adrien leur ſert de cimetière; la place céramique, où étoit un autel dédié à la Miſéricorde, eſt leur bazar. Le quartier du cady étoit celui d'Eſchine, rival de Démoſthène: les enfans de ce quartier y commençoient à parler plus tôt qu'ailleurs Le palais de Thémiſtocle étoit dans ce quartier. Epicure & Phocion y demeuroient. Il y avoit auſſi trois ſuperbes temples élevés en l'honneur des grands hommes. L'égliſe archiépiſcopale des Grecs étoit le temple de Vulcain, décrit par Pauſanias. Je renvoie le lecteur au même hiſtorien pour la deſcription de toutes les autres merveilles de cette ville célèbre; mais je dois dire quelque choſe de ſon gouvernement.

Athènes ayant été compoſée par Solon, de dix tribus, on nomma par chaque tribu ſix vingt citoyens des plus riches pour fournir à la dépenſe des armemens: ce qui formoit le nombre de douze cents hommes diviſés en vingt claſſes. Chacune de ces vingt claſſes étoit compoſée de ſoixante hommes, & ſubdiviſée en cinq parties, dont chacune étoit de douze hommes.

Solon établit que l'on nommeroit par choix à tous les emplois militaires, & que les ſénateurs & les juges ſeroient élus par le ſort. Il voulut auſſi que l'on donnât par choix les magiſtratures civiles, qui exigeoient une grande dépenſe, & que les autres fuſſent données par le ſort. Mais pour corriger le ſort, il régla qu'on ne pourroit élire que dans le nombre de ceux qui ſe preſenteroient; que celui qui auroit été élu, ſeroit examiné par des juges; & que chacun pourroit l'accuſer d'en être indigne; cela tenoit en même temps du ſort & du choix.

Cependant ſi l'on pouvoit douter de la capacité naturelle qu'a le peuple pour diſcerner le mérite, il n'y auroit qu'à jetter les yeux ſur cette ſuite continuelle de choix étonnans que firent les Athéniens & les Romains, ce qu'on n'attribuera pas ſans doute au haſard. On ſait qu'à Rome, quoique le peuple ſe fût donné le droit d'élever aux charges les plébéiens, il ne pouvoit ſe réſoudre à les élire; & quoiqu'à Athènes on pût par la loi d'Ariſtide tirer les magiſtrats de toutes les claſſes, il n'arriva jamais, dit Xénophon, que le bas-peuple demandât celles qui pouvoient intéreſſer ſon ſalut ou ſa gloire.

Les divers genres de magiſtrats de la *république* d'Athènes ſe peuvent réduire à trois claſſes; 1°. de ceux qui choiſis dans certaines occaſions par

par une tribu d'Athènes, ou par une bourgade de l'Attique, étoient chargés de quelque emploi particulier, ſans droit de juriſdiction; 2°. de ceux qui étoient tirés au ſort par les Theſmotètes, dans le temple de Théſée, tels étoient les Archontes; le peuple déſignoit les candidats entre leſquels le ſort devoit décider; 3°. de ceux que ſur la propoſition des Theſmotètes, le peuple aſſemblé éliſoit à la pluralité des voix dans le bnyce; ces deux dernières eſpèces de magiſtrats étoient obligés à rendre des comptes; mais ceux qui étoient choiſis par une tribu ou par une bourgade, & qui compoſoient le bas étage de la magiſtrature, n'étoient pas comptables. (*A. R.*)

RÉPUBLIQUE ROMAINE. (*Gouvern. de Rome*) Tout le monde ſait par cœur l'hiſtoire de cette *république*. Portons nos regards avec M. de Monteſquieu ſur les cauſes de ſa grandeur & de ſa décadence, & traçons ici le précis de ſes admirables réflexions ſur un ſi beau ſujet.

A peine Rome commençoit à exiſter, qu'on commençoit déjà à bâtir la ville éternelle; ſa grandeur parut bientôt dans ſes édifices publics; les ouvrages qui ont donné & qui donnent encore aujourd'hui la plus haute idée de ſa puiſſance, ont été faits ſous ſes rois. Denis d'Halicarnaſſe n'a pu s'empêcher de marquer ſon étonnement ſur les égoûts faits par Tarquin, & ces égoûts ſubſiſtent encore.

Romulus & ſes ſucceſſeurs furent preſque toujours en guerre avec leurs voiſins, pour avoir des citoyens, des femmes ou des terres: ils revenoient dans la ville avec les dépouilles des peuples vaincus; c'étoient des gerbes de bled & des troupeaux; ce pillage y cauſoit une grande joie. Voilà l'origine des triomphes, qui furent dans la ſuite la principale cauſe de la grandeur où cette ville parvint.

Rome accrut beaucoup ſes forces par ſon union avec les Sabins, peuples durs & belliqueux, comme les Lacédémoniens dont ils étoient deſcendus. Romulus prit leur bouclier qui étoit large, au lieu du petit bouclier argien dont il s'étoit ſervi juſqu'alors: & on doit remarquer que ce qui a le plus contribué à rendre les Romains les maîtres du monde, c'eſt qu'ayant combattu ſucceſſivement contre tous les peuples, ils ont toujours renoncé à leurs uſages, ſitôt qu'ils en ont trouvé de meilleurs.

Une troiſième cauſe de l'élévation de Rome, c'eſt que ſes rois furent tous de grands perſonnages. On ne trouve point ailleurs dans les hiſtoires une ſuite non-interrompue de tels hommes d'état, & de tels capitaines.

Tarquin s'aviſa de prendre la couronne ſans être élu par le ſénat ni par le peuple. Le pouvoir devenoit héréditaire; il le rendit abſolu. Ces deux révolutions furent ſuivies d'une troiſième. Son fils Sextus, en violant Lucrèce, fit une choſe qui a preſque toujours fait chaſſer les tyrans d'une ville où ils ont commandé; car le peuple, à qui une action pareille fait ſi bien ſentir ſa ſervitude, prend volontiers une réſolution extrême.

Il eſt pourtant vrai que la mort de Lucrèce ne fut que l'occaſion de la révolution; car un peuple fier, entreprenant, hardi, & renfermé dans ſes murailles, doit néceſſairement ſecouer le joug, ou adoucir ſes mœurs. Il devoit donc arriver de deux choſes l'une; ou que Rome changeroit ſon gouvernement, ou qu'elle reſteroit une petite & pauvre monarchie; elle changea ſon gouvernement. Servius Tullius avoit étendu les priviléges du peuple, pour abaiſſer le ſénat, mais le peuple enhardi par ſon courage, renverſa l'autorité du ſénat, & ne voulut plus de monarchie.

Rome ayant chaſſé ſes rois, établit des conſuls annuels, & ce fut une nouvelle ſource de la grandeur à laquelle elle s'éleva. Les princes ont dans leur vie des périodes d'ambition; après quoi, d'autres paſſions & l'oiſiveté même ſuccèdent; mais la *république* ayant des chefs qui changeoient tous les ans, & qui cherchoient à ſignaler leur magiſtrature pour en obtenir de nouvelles, il n'y avoit pas un moment de perdu pour l'ambition: ils engageoient le ſénat à propoſer au peuple la guerre, & lui montroient tous les jours de nouveaux ennemis.

Ce corps y étoit déjà aſſez porté de lui-même. Fatigué ſans ceſſe par les plaintes & les demandes du peuple, il cherchoit à le diſtraire de ſes inquiétudes, & à l'occuper au-dehors. Or la guerre étoit preſque toujours agréable au peuple; parce que, par la ſage diſtribution du butin, on avoit trouvé le moyen de la lui rendre utile. Rome étant une ville ſans commerce, & preſque ſans arts, le pillage étoit le ſeul moyen que les particuliers euſſent pour s'enrichir.

On avoit donc établi de la diſcipline dans la manière de piller, & on y obſervoit, à-peu-près, le même ordre qui ſe pratique aujourd'hui chez les petits Tartares. Le butin étoit mis en commun, & on le diſtribuoit aux ſoldats: rien n'étoit perdu, parce qu'avant que de partir, chacun avoit juré qu'il ne détourneroit rien à ſon profit. Or les Romains étoient le peuple du monde le plus religieux ſur le ſerment, qui fut toujours le nerf de leur diſcipline militaire. Enfin, les citoyens qui reſtoient dans la ville, jouiſſoient auſſi des fruits de la victoire. On confiſquoit une partie des terres du peuple vaincu, dont on faiſoit deux parts: l'une ſe vendoit au profit du public; l'autre étoit diſtribuée aux pauvres citoyens, ſous la charge d'une rente en faveur de l'état.

Les conſuls ne pouvant obtenir l'honneur du triomphe que par une conquête ou une victoire, faiſoient la guerre avec un courage & une im-

pétuoſité extrême; ainſi la *république* étoit dans une guerre continuelle, & toujours violente. Or, une nation toujours en guerre, & par principe de gouvernement, devoit néceſſairement périr, ou venir à bout de toutes les autres, qui, tantôt en guerre, tantôt en paix, n'étoient jamais ſi propres à attaquer, ni ſi préparées à ſe défendre.

Par-là, les Romains acquirent une profonde connoiſſance de l'art militaire. Dans les guerres paſſagères, la plupart des exemples ſont perdus; la paix donne d'autres idées, & on oublie ſes fautes, & ſes vertus mêmes. Une autre ſuite du principe de la guerre continuelle, fut, que les Romains ne firent jamais la paix que vainqueurs: en effet, à quoi bon faire une paix honteuſe avec un peuple, pour en aller attaquer un autre? Dans cette idée, ils augmentoient toujours leurs prétentions à meſure de leurs défaites: par-là, ils conſternoient les vainqueurs, & s'impoſoient à eux-mêmes une plus grande néceſſité de vaincre. Toujours expoſés aux plus affreuſes vengeances, la conſtance & la valeur leur devinrent néceſſaires; & ces vertus ne purent être diſtinguées chez eux de l'amour de ſoi-même, de ſa famille, de ſa patrie, & de tout ce qu'il y a de plus cher parmi les hommes.

La réſiſtance des peuples d'Italie, & en même-tems l'opiniâtreté des Romains à les ſubjuguer, leur donna des victoires qui ne les corrompirent point, & qui leur laiſſèrent toute leur pauvreté. S'ils avoient rapidement conquis toutes les villes voiſines, ils ſe ſeroient trouvés dans la décadence à l'arrivée de Pyrrhus, des Gaulois & d'Annibal; & par la deſtinée de preſque tous les états du monde, ils auroient paſſé trop vîte de la pauvreté aux richeſſes, & des richeſſes à la corruption. Mais Rome faiſant toujours des efforts, & trouvant toujours des obſtacles, faiſoit ſentir ſa puiſſance, ſans pouvoir l'étendre; & dans une circonférence très-petite, elle s'exerçoit à des vertus qui devoient être ſi fatales à l'univers.

On ſait à quel point les Romains perfectionnèrent l'art de la guerre, qu'ils regardoient comme le ſeul art qu'ils euſſent à cultiver. C'eſt ſans-doute un dieu, dit Végèce, qui leur inſpira la légion. Leurs troupes étant toujours les mieux diſciplinées, il étoit difficile que dans le combat le plus malheureux, ils ne ſe ralliaſſent quelque part, ou que le déſordre ne ſe mît quelque part chez les ennemis. Auſſi les voit-on continuellement dans les hiſtoires, quoique ſurmontés dans le commencement par le nombre ou par l'ardeur des ennemis, arracher enfin la victoire de leurs mains. Leur principale attention étoit d'examiner en quoi leur ennemi pouvoit avoir de la ſupériorité ſur eux; & d'abord ils y mettoient ordre. Ils s'accoutumèrent à voir le ſang & les bleſſures dans les ſpectacles des gladiateurs, qu'ils prirent des Etruſques.

Les épées tranchantes des Gaulois, les éléphans de Pyrrhus ne les ſurprirent qu'une fois. Ils ſuppléerent à la foibleſſe de leur cavalerie, d'abord en ôtant les brides des chevaux, pour que l'impétuoſité n'en pût être arrêtée; enſuite, en y mêlant des vélites. Quand ils eurent connu l'épée eſpagnole, ils quittèrent la leur. Ils éludèrent la ſcience des pilotes, par l'invention d'une machine que Polybe nous a décrite. Enfin, comme dit Joſeph, la guerre étoit pour eux une méditation, la paix un exercice. Si quelque nation tint de la nature ou de ſon inſtitution quelqu'avantage particulier, ils en firent d'abord uſage: ils n'oublièrent rien pour avoir des chevaux numides, des archers crétois, des frondeurs baléares, des vaiſſeaux rhodiens. En un mot, jamais nation ne prépara la guerre avec tant de prudence, & ne la fit avec tant d'audace.

Rome fut un prodige de conſtance, & cette conſtance fut une nouvelle ſource de ſon élévation. Après les journées du Téſin, de Trébies & de Thraſimene; après celle de Cannes, plus funeſte encore, abandonnée de preſque tous les peuples de l'Italie, elle ne demanda point la paix. C'eſt que le ſénat ne ſe départoit jamais des maximes anciennes: il agiſſoit avec Annibal, comme il avoit agi autrefois avec Pyrrhus, à qui il avoit refuſé de faire aucun accommodement, tandis qu'il ſeroit en Italie: on trouve, dit Denys d'Halicarnaſſe, que lors de la négociation de Coriolan, le ſénat déclara qu'il ne violeroit point ſes coutumes anciennes, que le peuple romain ne pouvoit faire de paix, tandis que les ennemis étoient ſur ſes terres, mais que ſi les Volſques ſe retiroient, on accorderoit tout ce qui ſeroit juſte.

Rome fut ſauvée par la force de ſon inſtitution. Après la bataille de Cannes, il ne fut pas permis aux femmes même de verſer des larmes; le ſénat refuſa de racheter les priſonniers, & envoya les miſérables reſtes de l'armée faire la guerre en Sicile, ſans récompenſe ni aucun honneur militaire, juſqu'à ce qu'Annibal fût chaſſé d'Italie. D'un autre côté, le conſul Terentius Varron avoit fui honteuſement juſqu'à Venouſe: cet homme, de la plus petite naiſſance, n'avoit été élevé au conſulat que pour mortifier la nobleſſe. Mais le ſénat ne voulut pas jouir de ce malheureux triomphe: il vit combien il étoit néceſſaire qu'il s'attirât, dans cette occaſion, la confiance du peuple; il alla au devant de Varron, & le remercia de ce qu'il n'avoit pas déſeſpéré de la *république*.

A peine les Carthaginois eurent été domptés, que les Romains attaquèrent de nouveaux peuples, & parurent dans toute la terre pour tout envahir; ils ſubjuguèrent la Grèce, les royaumes de Macédoine, de Syrie & d'Egypte. Dans le cours de tant de proſpérités, où l'on ſe néglige pour l'ordinaire, le ſénat agiſſoit toujours avec la même profondeur, &, pendant que les

armées conſternoient tout, il tenoit à terre ceux qu'il trouvoit abattus. Il s'érigea en tribunal qui jugea tous les peuples. A la fin de chaque guerre, il decidoit des peines & des récompenſes que chacun avoit méritées. Il ôtoit une partie du domaine du peuple vaincu, pour la donner aux alliés: en quoi il faiſoit deux choſes: il attachoit à Rome des rois dont elle avoit peu à craindre, & beaucoup à eſpérer; & il en affoibliſſoit d'autres, dont elle n'avoit rien à eſpérer, & tout à craindre. On ſe ſervoit des alliés pour faire la guerre à un ennemi; mais d'abord on détruiſoit les deſtructeurs. Philippe fut vaincu par le moyen des Etoliens, qui furent anéantis d'abord après, pour s'être joints à Antiochus. Antiochus fut vaincu par le ſecours des Rhodiens; mais après qu'on leur eut donné des récompenſes éclatantes, on les humilia pour jamais, ſous prétexte qu'ils avoient demandé qu'on fît la paix avec Perſée.

Les Romains ſachant combien les peuples d'Europe étoient propres à la guerre, ils établirent comme une loi, qu'il ne ſeroit permis à aucun roi d'Aſie d'entrer en Europe, & d'y aſſiſter quelque peuple que ce fût. Le principal motif de la guerre qu'ils firent à Mithridate, fut que, contre cette défenſe, il avoit ſoumis quelques barbares.

Quand quelque prince avoit fait une conquête, qui ſouvent l'avoit épuiſé, un ambaſſadeur romain ſurvenoit d'abord, qui la lui arrachoit des mains. Entre mille exemples, on peut ſe rappeller comment, avec une ſeule parole, ils chaſſèrent d'Egypte Antiochus.

Lorſqu'ils voyoient que deux peuples étoient en guerre, quoiqu'ils n'euſſent aucune alliance, ni rien à démêler avec l'un, ni avec l'autre, ils ne laiſſoient pas de paroître ſur la ſcène, &, comme nos chevaliers errans, ils prenoient le parti du plus foible. C'étoit, dit Denys d'Halicarnaſſe, une ancienne coutume des Romains d'accorder toujours leur ſecours à quiconque venoit l'implorer.

Ils ne faiſoient jamais de guerres éloignées ſans s'être procuré quelques alliés auprès de l'ennemi qu'ils attaquoient, qui pût joindre ſes troupes à l'armée qu'ils envoyoient: & comme elle n'étoit jamais conſidérable par le nombre, ils obſervoient toujours d'en tenir une autre dans la province la plus voiſine de l'ennemi, & une troiſième dans Rome, toujours prête à marcher. Ainſi, ils n'expoſoient qu'une très-petite partie de leurs forces, pendant que leur ennemi mettoit toutes les ſiennes aux haſards de la guerre.

Ces coutumes des Romains, qui contribuoient tant à leur grandeur, n'étoient point quelques faits particuliers arrivés par haſard; c'étoient des principes toujours conſtans; & cela ſe peut voir aiſément; car les maximes dont ils firent uſage contre les plus grandes puiſſances, furent préciſément celles qu'ils avoient employées dans le commencement contre les petites villes qui étoient autour d'eux.

Maîtres de l'univers, ils s'en attribuèrent tous les tréſors; raviſſeurs moins injuſtes en qualité de conquérans, qu'en qualité de légiſlateurs. Ayant ſu que Ptolomée, roi de Chypre, avoit des richeſſes immenſes, ils firent une loi, ſur la propoſition d'un tribun, par laquelle ils ſe donnèrent l'héréditè d'un homme vivant, & la confiſcation d'un prince allié. Bientôt la cupidité des particuliers acheva ce qui avoit échappé à l'avarice publique. Les magiſtrats & les gouverneurs vendoient aux rois leurs injuſtices. Deux compétiteurs ſe ruinoient à l'envi, pour acheter une protection toujours douteuſe contre un rival qui n'étoit pas entièrement épuiſé: car on n'avoit pas même cette juſtice des brigands, qui portent une certaine probité dans l'exercice du crime. Enfin, les droits légitimes ou uſurpés ne ſe ſoutenant que par de l'argent, les princes, pour en avoir, dépouilloient les temples, & confiſquoient les biens des plus riches citoyens: on faiſoit mille crimes, pour donner aux Romains tout l'argent du monde. C'eſt ainſi que la *république romaine* imprima du reſpect à la terre. Elle mit les rois dans le ſilence, & les rendit comme ſtupides.

Mithridate ſeul ſe défendit avec courage; mais enfin il fut accablé par Sylla, Lucullus & Pompée; ce fut alors que ce dernier, dans la rapidité des ſes victoires, acheva le pompeux ouvrage de la grandeur de Rome. Il unit au corps de ſon empire des pays infinis; & cependant cet accroiſſement d'etats, ſervit plus au ſpectacle de la ſplendeur romaine, qu'à ſa véritable puiſſance, & au ſoutien de la liberté publique. Dévoilons les cauſes qui concoururent à ſa décadence, à ſa chûte, à ſa ruine, & reprenons-les dès leur origine.

Pendant que Rome conquéroit l'univers, il y avoit dans ſes murailles une guerre cachée; c'étoient des feux comme ceux de ces volcans qui ſortent, ſitôt que quelque matière vient à en augmenter la fermentation.

Après l'expulſion des rois, le gouvernement étoit devenu ariſtocratique; les familles patriciennes obtenoient ſeules toutes les dignités, & par conſéquent tous les honneurs militaires & civils. Les patriciens voulant empêcher le retour des rois, cherchèrent à augmenter le mouvement qui étoit dans l'eſprit du peuple; mais ils firent plus qu'ils ne voulurent: à force de lui donner de la haine pour les rois, ils lui donnèrent un deſir immodéré de la liberté. Comme l'autorité royale avoit paſſé toute entière entre les mains des conſuls, le peuple ſentit que cette liberté dont on vouloit lui donner tant d'amour, il ne l'avoit pas: il chercha donc à abaiſſer le conſulat, à avoir des magiſtrats plébéiens, & à partager avec les nobles les magiſtratures curules. Les pa-

triciens furent forcés de lui accorder tout ce qu'il demanda : car dans une ville, où la pauvreté étoit la vertu publique ; où les richeſſes, cette voie ſourde pour acquérir la puiſſance, étoient mépriſées, la naiſſance & les dignités ne pouvoient pas donner de grands avantages. La puiſſance devoit donc revenir au plus grand nombre, & l'ariſtocratie ſe changer peu-à-peu en un état populaire.

Lorſque le peuple de Rome eut obtenu qu'il auroit part aux magiſtratures patriciennes, on penſera peut-être que ſes flatteurs alloient être les arbitres du gouvernement. Non : l'on vit ce peuple qui rendoit les magiſtratures communes aux plébéiens, élire preſque toujours des patriciens ; parce qu'il étoit vertueux, il étoit magnanime, & parce qu'il étoit libre, il dédaignoit le pouvoir. Mais lorſqu'il eut perdu ſes principes, plus il eut de pouvoir, moins il eut de ménagement, juſqu'à ce qu'enfin devenu ſon propre tyran & ſon propre eſclave, il perdit la force de la liberté pour tomber dans la foibleſſe & la licence.

Un état peut changer de deux manières, ou parce que la conſtitution ſe corrige, ou parce qu'elle ſe corrompt. S'il a conſervé ſes principes, & que ſa conſtitution change, c'eſt qu'elle ſe corrige. S'il a perdu ſes principes, quand la conſtitution vient à changer, c'eſt qu'elle ſe corrompt. Quand une république eſt corrompue, on ne peut remédier à aucun des maux qui naiſſent, qu'en ôtant la corruption, & en rappellant les principes : toute autre correction eſt, ou inutile, ou un nouveau mal. Pendant que Rome conſerva ſes principes, les jugemens purent être ſans abus entre les mains des ſénateurs ; mais quand elle fut corrompue, à quelque corps que ce fût qu'on tranſportât les jugemens, aux ſénateurs, aux chevaliers, aux tréſoriers de l'épargne, à deux de ces corps, à tous les trois enſemble, à quelqu'autre corps que ce fût, on étoit toujours mal. Les chevaliers n'avoient pas plus de vertu que les ſénateurs, les tréſoriers de l'épargne pas plus que les chevaliers, & ceux-ci auſſi peu que les centurions.

Tant que la domination de Rome fut bornée dans l'Italie, la *république* pouvoit facilement ſubſiſter, tout ſoldat étoit également citoyen : chaque conſul levoit une armée, & d'autres citoyens alloient à la guerre ſous celui qui ſuccédoit. Le nombre de troupes n'étoit pas exceſſif ; on avoit attention de ne recevoir dans la milice, que des gens qui euſſent aſſez de bien, pour avoir intérêt à la conſervation de la ville. Enfin, le ſénat voyoit de près la conduite des généraux, & leur ôtoit la penſée de rien faire contre leur devoir.

Mais lorſque les légions paſſèrent les Alpes & la mer, les gens de guerre, qu'on étoit obligé de laiſſer pendant pluſieurs campagnes dans les pays que l'on ſoumettoit, perdirent peu à peu l'eſprit de citoyens, & les généraux qui diſpoſèrent des armées & des royaumes, ſentirent leur force & ne purent plus obéir. Les ſoldats commencèrent donc à ne reconnoître que leur général, à fonder ſur lui toutes leurs eſpérances, & à voir de plus loin la ville. Ce ne furent plus les ſoldats de la république, mais de Sylla, de Marius, de Pompée, de Céſar. Rome ne put plus ſavoir ſi celui qui étoit à la tête d'une armée dans une province, étoit ſon général ou ſon ennemi.

Si la grandeur de l'empire perdit la *république*, la grandeur de la ville ne la perdit pas moins. Rome avoit ſoumis tout l'univers avec le ſecours des peuples d'Italie, auxquels elle avoit donné en différens temps divers priviléges, *jus latii*, *jus italicum*. La plupart de ces peuples ne s'étoient pas d'abord fort ſoucié du droit de bourgeoiſie chez les Romains, & quelques-uns aimèrent mieux garder leurs uſages. Mais lorſque ce droit fut celui de la ſouveraineté univerſelle, qu'on ne fut rien dans le monde ſi l'on n'étoit citoyen romain, & qu'avec ce titre on étoit tout, les peuples d'Italie réſolurent de périr ou d'être Romains. Ne pouvant en venir à bout par leurs brigues & par leurs prières, ils prirent la voie des armes ; ils ſe révoltèrent dans tout ce côté qui regarde la mer Ionienne ; les autres alliés alloient les ſuivre. Rome obligée de combattre contre ceux qui étoient, pour ainſi dire, les mains avec leſquelles elle enchaînoit l'univers, étoit perdue ; elle alloit être réduite à ſes murailles, elle accorda ce droit tant deſiré aux alliés, qui n'avoient pas encore ceſſé d'être fidèles, & peu à peu elle l'accorda à tous.

Pour lors, Rome ne fut plus cette ville dont le peuple n'avoit eu qu'un même eſprit, un même amour pour la liberté, une même haine pour la tyrannie ; où cette jalouſie du pouvoir du ſénat, & des prérogatives des grands, toujours mêlée de reſpect, n'étoit qu'un amour de l'égalité. Les peuples d'Italie étant devenus ſes citoyens, chaque ville y apporta ſon génie, ſes intérêts particuliers, & ſa dépendance de quelque grand protecteur. Qu'on s'imagine cette tête monſtrueuſe des peuples d'Italie, qui, par le ſuffrage de chaque homme, conduiſoit le reſte du monde ! La ville déchirée ne forma plus un tout enſemble : & comme on n'en étoit citoyen que par une eſpèce de fiction, qu'on n'avoit plus les mêmes magiſtrats, les mêmes murailles, les mêmes dieux, les mêmes temples, les mêmes ſépultures, on ne vit plus Rome des mêmes yeux ; on n'eut plus le même amour pour ſa patrie, & les ſentimens romains ne furent plus.

Les ambitieux firent venir à Rome des villes & des nations entières, pour troubler les ſuffrages ou ſe les faire donner ; les aſſemblées furent de véritables conjurations ; on appella *comices* une troupe de quelques ſéditieux : l'autorité du peuple, ſes lois, lui-même, devinrent des choſes chimériques ; & l'anarchie fut telle, qu'on ne pu-

plus ſavoir, ſi le peuple avoit fait une ordonnance, ou s'il ne l'avoit point faite.

Cicéron dit, que c'eſt une loi fondamentale de la démocratie, d'y fixer la quantité des citoyens qui doivent ſe trouver aux aſſemblées, & d'établir que leurs ſuffrages ſoient publics; ces deux lois ne ſont violées que dans une république corrompue. A Rome, née dans la petiteſſe pour aller à la grandeur; à Rome, faite pour éprouver toutes les viciſſitudes de la fortune; à Rome qui avoit tantôt preſque tous ſes citoyens hors de ſes murailles, tantôt toute l'Italie & une partie de la terre dans ſes murailles, on n'avoit point fixé le nombre des citoyens qui devoient former les aſſemblées. On ignoroit ſi le peuple avoit parlé, ou ſeulement une partie du peuple, & ce fut-là une des premières cauſes de ſa ruine.

Les lois de Rome devinrent impuiſſantes pour gouverner la *république*, parvenue au comble de ſa grandeur; mais c'eſt une choſe qu'on a toujours vue, que de bonnes lois qui ont fait qu'une petite *république* devienne grande, lui deviennent à charge lorſqu'elle s'eſt aggrandie; parce qu'elles étoient telles, que leur effet naturel étoit de faire un grand peuple, & non pas de le gouverner. Il y a bien de la différence entre les lois bonnes, & les lois convenables; celles qui font qu'un peuple ſe rend maître des autres, & celles qui maintiennent ſa puiſſance, lorſqu'il l'a acquiſe.

La grandeur de l'état fit la grandeur des fortunes particulières; mais comme l'opulence eſt dans les mœurs, & non pas dans les richeſſes, celles des romains qui ne laiſſoient pas d'avoir des bornes, produiſirent un luxe & des profuſions qui n'en avoient point; on en peut juger par le prix qu'ils mirent aux choſes. Une cruche de vin de Falerne ſe vendoit cent deniers romains, un baril de chair ſalée du Pont en coûtoit quatre cent. Un bon cuiſinier valoit quatre talens, c'eſt-à-dire, plus de quatorze mille livres de notre monnoie. Avec des biens au deſſus d'une condition privée, il fut difficile d'être un bon citoyen: avec les deſirs & les regrets d'une grande fortune ruinée, on fut prêt à tous les attentats; & comme dit Salluſte, on vit une génération de gens qui ne pouvoient avoir de patrimoine, ni ſouffrir que d'autres en euſſent.

Il eſt vraiſemblable que la ſecte d'Epicure qui s'introduiſit à Rome ſur la fin de la *république*, contribua beaucoup à gâter le cœur des Romains. Les Grecs en avoient été infatués avant eux; auſſi avoient-ils été plus tôt corrompus. Polybe nous dit que de ſon temps, les ſermens ne pouvoient donner de la confiance pour un grec, au lieu qu'un Romain en étoit pour ainſi dire enchaîné.

Cependant la force de l'inſtitution de Rome, étoit encore telle dans le temps dont nous parlons, qu'elle conſervoit une valeur héroïque & toute ſon application à la guerre au milieu des richeſſes, de la molleſſe, & de la volupté; ce qui n'eſt, je crois, arrivé à aucune nation du monde.

Sylla lui-même fit des réglemens qui, tyranniquement exécutés, tendoient toujours à une certaine forme de *république*. Ses lois augmentoient l'autorité du ſénat, tempéroient le pouvoir du peuple, régloient celui des tribuns; mais dans la fureur de ſes ſuccès & dans l'atrocité de ſa conduite, il fit des choſes qui mirent Rome dans l'impoſſibilité de conſerver ſa liberté. Il ruina dans ſon expédition d'Aſie toute la diſcipline militaire; il accoutuma ſon armée aux rapines, & lui donna des beſoins qu'elle n'avoit jamais eus: il corrompit des ſoldats, qui devoient dans la ſuite corrompre les capitaines.

Il entra dans Rome à main armée, & enſeigna aux généraux romains à violer l'aſyle de la liberté; il donna les terres des citoyens aux ſoldats, & il les rendit avides pour jamais; car dès ce moment, il n'y eut plus un homme de guerre qui n'attendit une occaſion qui pût mettre les biens de ſes concitoyens entre ſes mains. Il inventa les proſcriptions, & mit à prix la tête de ceux qui n'étoient pas de ſon parti. Dès-lors, il fut impoſſible de s'attacher davantage à la *république*; car parmi deux hommes ambitieux, & qui ſe diſputoient la victoire, ceux qui étoient neutres & pour le parti de la liberté, étoient ſûrs d'être proſcrits par celui des deux qui ſeroit le vainqueur. Il étoit donc de la prudence de s'attacher à l'un des deux.

La *république* devant néceſſairement périr, il n'étoit plus queſtion que de ſavoir, comment & par qui elle devoit être abattue. Deux hommes également ambitieux, excepté que l'un ne ſavoit pas aller à ſon but ſi directement que l'autre, effacèrent par leur crédit, par leurs richeſſes & par leurs exploits, tous les autres citoyens; Pompée parut le premier, Céſar le ſuivit de près. Il employa contre ſon rival les forces qu'il lui avoit données, & ſes artifices mêmes. Il troubla la ville par ſes émiſſaires, & ſe rendit maître des élections; conſuls, préteurs, tribuns, furent achetés aux prix qu'il voulut.

Une autre choſe avoit mis Céſar en état de tout entreprendre, c'eſt que par une malheureuſe conformité de nom, on avoit joint à ſon gouvernement de la Gaule ciſalpine, celui de la Gaule d'au-delà des Alpes. Si Céſar n'avoit point eu le gouvernement de la Gaule tranſalpine, il n'auroit point corrompu ſes ſoldats, ni fait reſpecter ſon nom par tant de victoires: s'il n'avoit pas eu celui de la Gaule ciſalpine, Pompée auroit pû l'arrêter au paſſage des Alpes, au lieu que dès le commencement de la guerre, il fut obligé d'abandonner l'Italie; ce qui fit perdre à ſon parti la réputation, qui dans les guerres civiles eſt la puiſſance même.

On parle beaucoup de la fortune de Céſar : mais cet homme extraordinaire avoit tant de grandes qualités ſans pas un défaut, quoiqu'il eût bien des vices, qu'il eût été bien difficile que, quelque armée qu'il eût commandé, il n'eut été vainqueur, & qu'en quelque *république* qu'il fût né, il ne l'eût gouvernée. Céſar après avoir défait les lieutenans de Pompée en Eſpagne, alla en Grèce le chercher lui-même, le combattit, le vainquit, & enſevelit la *république* dans les plaines de Pharſale. Scipion qui commandoit en Afrique, eût encore rétabli l'état, s'il avoit voulu traîner la guerre en longueur, ſuivant l'avis de Caton ; de Caton, dis-je, qui partageoit avec les dieux les reſpects de la terre étonnée ; de Caton enfin, dont l'image auguſte animoit encore les Romains d'un ſaint zèle, & faiſoit frémir les tyrans.

Enfin la *république* fut opprimée ; & il n'en faut pas accuſer l'ambition de quelques particuliers, il en faut accuſer l'homme, toujours plus avide du pouvoir à meſure qu'il en a davantage, & qui ne deſire tout, que parce qu'il poſſède beaucoup. Si Céſar & Pompée avoient penſé comme Caton, d'autres auroient penſé comme firent Céſar & Pompée ; & la *république* deſtinée à périr auroit été entraînée au précipice par une autre main.

Céſar, après ſes victoires, pardonna à tout le monde, mais la modération que l'on montre après qu'on a tout uſurpé, ne mérite pas de grandes louanges. Il gouverna d'abord ſous des titres de magiſtrature ; car les hommes ne ſont guère touchés que des noms, & comme les peuples d'Aſie abhorroient ceux de *conſul* & de *proconſul*, les peuples d'Europe déteſtoient celui de roi ; de ſorte que dans ces temps là, ces noms faiſoient le bonheur ou le déſeſpoir de toute la terre. Céſar ne laiſſa pas que de tenter de ſe faire mettre le diadême ſur la tête ; mais voyant que le peuple ceſſoit ſes acclamations, il le rejetta. Il fit encore d'autres tentatives ; & l'on ne peut comprendre qu'il pût croire que les Romains, pour le ſouffrir tyran, aimaſſent pour cela la tyrannie, ou cruſſent avoir fait ce qu'ils avoient fait. Mais ce que Céſar fit de plus mal, c'eſt de montrer du mépris pour le ſénat depuis qu'il n'avoit plus de puiſſance ; il porta ce mépris juſqu'à faire lui-même les ſénatus-conſultes, & les ſouſcrire du nom des premiers ſénateurs qui lui venoient dans l'eſprit.

On peut voir dans les lettres de quelques grands hommes de ce temps-là, qu'on a miſes ſous le nom de Cicéron, parce que la plupart ſont de lui, l'abattement & le déſeſpoir des premiers hommes de la *république* à cette révolution étrange qui les priva de leurs honneurs & de leurs occupations même, lorſque le ſénat étant ſans fonctions, ce crédit qu'ils avoient eu par toute la terre, ils ne purent plus l'eſpérer que dans le cabinet d'un ſeul, & cela ſe voit bien mieux dans ces lettres que dans les diſcours des hiſtoriens. Elles ſont le chef-d'œuvre de la naïveté de gens unis par une douleur commune, & d'un ſiècle où la fauſſe politeſſe n'avoit pas mis le menſonge par-tout : enfin, on n'y voit point comme dans la plupart de nos lettres modernes, des gens qui veulent ſe tromper ; mais on y voit des amis malheureux qui cherchent à ſe tout dire.

Cependant il étoit bien difficile qu'après tant d'attentats, Céſar pût défendre ſa vie contre des conjurés. Son crime, dans un gouvernement libre, ne pouvoit être puni autrement que par un aſſaſſinat ; & demander pourquoi on ne l'avoit pas pourſuivi par la force ou par les lois, n'eſt-ce pas demander raiſon de ſes crimes ?

De plus, il y avoit un certain droit des gens, une opinion établie dans toutes les *républiques* de Grèce & d'Italie, qui faiſoit regarder comme un homme vertueux, l'aſſaſſin de celui qui avoit uſurpé la ſouveraine puiſſance. A Rome, ſur-tout depuis l'expulſion des rois, la loi étoit préciſe, les exemples reçus ; la *république* armoit le bras de chaque citoyen, le faiſoit magiſtrat pour le moment, & l'avouoit pour ſa défenſe. Brutus oſe bien dire à ſes amis que quand ſon père reviendroit ſur la terre, il le tueroit tout de même ; & quoique par la continuation de la tyrannie, cet eſprit de liberté ſe perdit peu-à-peu, toutefois les conjurations au commencement du règne d'Auguſte renaiſſoient toujours.

C'étoit un amour dominant pour la patrie, qui, ſortant des règles ordinaires des crimes & des vertus, n'écoutoit que lui ſeul, & ne voyoit ni citoyen, ni ami, ni bienfaiteur, ni père ; la vertu ſembloit s'oublier pour ſe ſurpaſſer elle-même ; & l'action qu'on ne pouvoit d'abord approuver, parce qu'elle étoit atroce, elle la faiſoit admirer comme divine.

Voilà l'hiſtoire de la *république romaine*. Nous verrons les changemens de ſa conſtitution ſous *l'article* ROMAIN, empire ; car on ne peut quitter Rome, ni les Romains : c'eſt ainſi qu'encore aujourd'hui dans leur capitale, on laiſſe les nouveaux palais pour aller chercher des ruines. C'eſt ainſi que l'œil qui s'eſt repoſé ſur l'émail des prairies, aime à voir les rochers & les montagnes. (*Le chevalier* DE JAUCOURT.)

RÉPUDIATION. (*Hiſt. rom.*) Les fiançailles chez les Romains pouvoient être rompues par la *répudiation*. Le billet qu'envoyoit celui qui répudioit, étoit conçu en ces termes : *Je rejette la promeſſe que vous m'aviez faite* ; ou, *je renonce à la promeſſe que je vous avois faite* : & alors l'homme étoit condamné à payer le gage qu'il avoit reçu de la femme, & celle-ci étoit condamnée au double ; mais lorſque ni l'un ni l'autre n'avoient donné ſujet à la *répudiation*, il n'y avoit point d'amende. Le divorce étoit différent de la *répudiation* ; il pouvoit ſe faire au cas que la femme eût empoiſonné ſes enfans, qu'elle en eût ſuppoſé à la place des

ſiens, qu'elle eût commis un adultère, ou même qu'elle eût bu du vin à l'inſçu de ſon mari: c'eſt du moins ce que rapporte Aulu-Gelle, *liv. X. c. xxiij*; Pline, *hiſt. nat. l. XIV. c. xiij.* Enfin le ſujet du divorce étoit examiné dans une aſſemblée des amis du mari; quoiqu'il fût autoriſé par les lois, cependant le premier exemple n'arriva que vers l'an 520, par S. P. Carvilius Ruga, à cauſe de la ſtérilité de ſa femme; mais dans la ſuite il devint fort fréquent par la corruption des mœurs.

Je n'ajoute qu'un mot d'après Plutarque. Il me ſemble, dit-il dans ſa vie de Paul Emile, qu'il n'y a rien de plus vrai que ce qu'un Romain qui venoit de *répudier* ſa femme dit à ſes amis, qui lui en faiſoient des reproches, & qui lui demandoient: votre femme n'eſt-elle pas ſage? n'eſt-elle pas belle? ne vous a-t-elle pas donné de beaux enfans? Pour toute réponſe, il leur montra ſon ſoulier, les queſtionnant à ſon tour; ce ſoulier, leur répartit-il, n'eſt-il pas beau? n'eſt-il pas tout neuf? n'eſt-il pas bien fait? cependant aucun de vous ne ſait où il me bleſſe. Effectivement, s'il y a des femmes qui ſe ſont répudier pour des fautes qui éclatent dans le public, il y en a d'autres qui, par l'incompatibilité de leur humeur, par de ſecrets dégoûts qu'elles cauſent, & par pluſieurs fautes légères, mais qui reviennent tous les jours, & qui ne ſont connues que du mari, produiſent à la longue un ſi grand éloignement, & une averſion tellement inſupportable, qu'il ne peut plus vivre avec elles, & qu'il cherche enfin à s'en ſéparer.

J'ai indiqué la formule du libelle de *répudiation* anciennement en uſage chez les Romains; celle du libelle de divorce portoit ces mots: *Res tuas tibi habeto.*

Nous ne ſommes pas faits, je le vois, l'un pour l'autre,
Mon bien ſe monte à tant, tenez, voilà le vôtre.

(*D. J.*)

R E Q

REQUETE. (*Hiſt. rom.*) Les *requêtes* préſentées aux empereurs par des particuliers, ſe nommoient communément, *libelles*, *libelli*, & la réponſe de l'empereur étoit appellée *reſcriptum*. M. Briſſon, *de formulis*, *lib. III.* nous a conſervé une ancienne *requête* préſentée à un empereur romain, dont voici les termes:

Quum antè hos dies conjugem & filium amiſerim, oppreſſus neceſſitate, corpora eorum facili ſarcophago commendaverim, donec iis locus quem emeram ædificaretur, viâ Flaminiâ inter mil. II. & III. euntibus ab urbe parte lævâ; rogo, domine imperator, permittas mihi in eodem loco in marmoreo ſarcophago, quem mihi modò comparavi, ea corpora colligere, ne quandò ego me eſſe deſiero, pariter cum iis ponar.

Le *reſcrit*, mis au bas de cette *requête*, étoit conçu en ces termes:

Secretum fieri placet; jubentina Celius promagiſter ſuſcripſi III. non. Novembris, Antio Pollione, & optimo conſ.

La fameuſe loi ἀξιώσις, *ff. de lege rhod.* eſt une *requête* préſentée par Eudémon, marchand à Nicomédie, à l'empereur Antonin, au bas de laquelle eſt le *reſcrit* qui a donné lieu à deux juriſconſultes de faire chacun un commentaire peu néceſſaire pour l'intelligence de cette loi, dont voici les termes: « Plainte d'Eudémon de Nico-» médie à l'empereur Antonin. Seigneur, en » voyageant dans l'Italie, nous avons fait nau-» frage, & nos effets ont été pillés & enlevés par » les fermiers des îles Cyclades ».

L'empereur répondit: « Je ſuis, à la vérité, » maître du monde; mais la loi des Rhodiens » règne ſur la mer, & ſert de règle pour décider » les difficultés qui concernent la navigation » maritime, pourvu qu'elle s'accorde avec nos » lois ». Voilà une juſte idée des *requêtes* que l'on préſentoit aux empereurs, & de la réponſe ou *reſcrit* qu'ils y faiſoient. Au reſte, ces *requêtes* avoient différens noms, & la formule n'étoit point fixe ni déterminée. Quant à la réponſe de l'empereur, elle commençoit preſque toujours par ces mots, *cum proponas*, ou *ſi ut proponis*, &c. & elle finiſſoit par cette condition que l'empereur Zénon inventa, *ſi preces veritate nituntur*, ce qui eſt encore en uſage parmi nous. (*D. J.*)

REQUIABTAR, *terme de relation*, nom du quatrième page de la cinquième chambre de ceux du grand-ſeigneur: c'eſt lui qui tient l'étrier à ſa hauteſſe quand elle monte à cheval. *Du Loir.* (*D. J.*)

REQUINTERONE, ONA, ſ. m. & fém. *terme de relation*, nom que l'on donne au Pérou aux enfans nés d'un Eſpagnol, & d'une *quinterona*, de façon néanmoins que ce nom ne s'applique qu'au dernier degré de génération, qui conſerve encore quelques marques du mêlange du ſang eſpagnol avec le ſang indien ou africain. (*D. J.*)

R E S

RÉSERVES, (*Hiſt. mod. Droit public*) *reſervata cæſarea.* C'eſt ainſi qu'on nomme dans le droit public germanique les prérogatives réſervées à l'empereur ſeul, & qu'il ne partage point avec les états de l'empire. Ces *réſerves* ſont preſque toujours diſputées, & ne valent qu'autant que celui qui les prétend, a le pouvoir de les faire valoir. On diſtingue ces *réſerves* en eccléſiaſtiques & en politiques. Parmi les premières, on compte le droit de préſenter aux premiers bénéfices vacans après l'avènement au trône; ce droit s'ap-

pelle *jus primarium precum*, le droit de protéger l'égliſe romaine, le droit de convoquer le concile. Parmi les *réſerves* politiques on compte le droit de légitimer les bâtards; le droit de réhabiliter, *famæ reſtitutio*; le droit d'accorder des diſpenſes d'âge & des priviléges; le droit de relever du ſerment; le pouvoir d'accorder le droit de citoyen, *jus civitatis*; d'accorder des foires, *jus nundinarum*; l'inſpection générale ſur les poſtes & ſur les grands chemins; le droit d'établir des académies; le droit de conférer des titres & des dignités, & même de faire des rois; cependant l'empereur ne peut élever perſonne au rang des états de l'empire, ſans le conſentement des autres états; le droit d'établir des tribunaux dans l'empire; le droit de faire la guerre dans une néceſſité preſſante; enfin le droit d'envoyer & de recevoir des ambaſſadeurs au nom de l'empire. *Voyez Vitriarii jus publicum.* (*A. R.*)

RÉSIDENT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſt un miniſtre public qui traite des intérêts d'un roi avec une république & un petit ſouverain; ou d'une république & d'un petit ſouverain avec un roi. Ainſi le roi de France n'a que des *réſidens* en Allemagne dans les cours des électeurs, & autres ſouverains qui ne ſont pas têtes couronnées; & en Italie, dans les républiques de Gênes & de Lucques, leſquels princes & républiques ont auſſi des *réſidens* en France.

Les *réſidens* ſont une ſorte de miniſtres différens des ambaſſadeurs & des envoyés, en ce qu'ils ſont d'une dignité & d'un caractère inférieur; mais ils ont de commun avec eux qu'ils ſont auſſi ſous la protection du droit des gens. (*A. R.*)

RESNEL DU BELLAY) JEAN-FRANÇOIS DU) *Hiſt. litt. mod.*) étoit d'une famille noble & ancienne; François *du Reſnel*, ſeigneur du Bellay, ſon père, étoit capitaine dans le régiment du Roi infanterie. L'abbé *du Reſnel* naquit à Rouen le 29 juin 1692, fit ſes études chez les jéſuites de Rouen, & entra dans la congrégation de l'Oratoire, ce qui rappelle le *ſic vos non vobis* de Virgile. Ses anciens maîtres firent de grands & inutiles efforts pour le ramener à eux. M. de Langle, évêque de Boulogne, ſon oncle, voulut l'avoir auprès de lui, & lui donna un canonicat de ſa cathédrale; il apprit beaucoup de langues, tant anciennes que modernes. Les Anglois qu'il avoit ſouvent occaſion de voir pendant ſon ſéjour à Boulogne, le familiariſèrent aiſement avec leur langue: en général, on lui imputoit un peu de prédilection pour les étrangers, & un de ſes amis François lui diſoit: *Je voudrois être Huron, vous m'aimeriez à la folie.*

M. de Langle étant mort en 1724, l'abbé *du Reſnel* que rien n'attachoit plus à Boulogne, permuta ſon canonicat de cette égliſe contre un autre de Saint-Jacques-de-l'Hôpital, & vint s'établir à Paris; M. le duc d'Orléans, auquel il fut préſenté, lui procura l'abbaye de Sept-Fontaines.

L'abbé *du Reſnel* voulut s'exercer dans la chaire, mais il n'avoit ni débit, ni poitrine, & un crachement de ſang l'avertit d'abandonner cette carrière. Son panégyrique de Saint-Louis, prêché devant l'académie françoiſe, avoit eu du ſuccès, il avoit plu du moins à la lecture; l'auteur avoit été choiſi pour prononcer l'oraiſon funèbre du maréchal de Bervick, mais il n'y eut point d'oraiſon funèbre.

C'eſt par des vers que M. l'abbé *du Reſnel* eſt le plus connu; ſon air doux, ſage & réſervé n'annonçoit pas un poëte: il faut en convenir: « ce talent caché ſous les voiles de la modeſtie, dit M. le Beau, n'étoit pas aiſé à découvrir ». Il parut avec avantage dans la traduction de *l'eſſai ſur la critique* de Pope. On en fait pluſieurs vers, & il y en a même quelques-uns d'une harmonie imitative. La traduction de *l'Eſſai ſur l'homme* eut moins de ſuccès ſelon le même M. le Beau; elle eſt pleine cependant de vers faciles & bien tournés, tels que ceux-ci que le début préſente d'abord:

Sors de l'enchantement, Mylord, laiſſe au vulgaire
Le ſéduiſant eſpoir d'un bien imaginaire;
Fuis le faſte des cours, les honneurs, les plaiſirs,
Ils ne méritent point de fixer tes deſirs.
Eſt-ce à toi de groſſir cette foule importune
Qui court auprès des rois encenſer la fortune?
Viens; un plus grand objet, des ſoins plus importans
Doivent de notre vie occuper les inſtans.
Ce grand objet, c'eſt l'homme, étonnant labyrinthe,
Où d'un plan régulier l'œil reconnoît l'empreinte;
Champ fécond, mais ſauvage, où par de ſages loix
La roſe & le chardon fleuriſſent à la fois, &c.

Voici encore des vers philoſophiques bien faits:

Chacun cherche ſon bien, mais tous d'un pas égal
Marchent, ſans y penſer, vers le bien général:
C'eſt à ce grand deſſein que le maître ſuprême
Fait ſervir les efforts de la malice même,
Les complots les plus noirs, le caprice, l'erreur,
Les défauts de l'eſprit, les foibleſſes du cœur;
C'eſt pour ce grand deſſein que Dieu dans ſa ſageſſe
En chaque homme a placé quelque heureuſe foibleſſe;
La honte de céder aux traits du ſuborneur
Dans le cœur d'une fille eſt l'appui de l'honneur;
Dans l'eſprit de la femme une fierté ſévère
L'empêche de brûler d'une flamme adultère.
Qui conduit les guerriers? c'eſt la témérité.
Qui fait fleurir les arts? ſouvent la vanité.
Ainſi du créateur la ſageſſe profonde
Se ſert de nos défauts pour le bonheur du monde.

Voici d'autres vers qui ont plus de couleur:

Tant que nous reſpirons, l'opinion flatteuſe,

A charmer nos ennuis toujours ingénieuſe,
Dore par ſes rayons les nuages charmans
Qui verſent ſur nos jours de trompeurs agrémens.

Nous avons vu cette traduction de l'*Eſſai ſur l'homme* aſſez eſtimée pour qu'on ſoupçonnât M. de Voltaire d'y avoir mis la main en pluſieurs endroits ; elle eſt aujourd'hui oubliée ou dédaignée :

Habent ſua fata libelli.

On en a eu de meilleures depuis. Celle de M. de Fontanes a certainement plus de vigueur & de poéſie. Il en exiſte encore une autre qui a beaucoup de mérite ; mais ceux mêmes qui l'ont entendue n'ont pas encore le droit d'en parler.

Les théologiens voulurent élever une perſécution contre l'abbé du *Reſnel*, au ſujet de cette traduction ; il s'enveloppa dans ſon innocence & ne ſe défendit que par ſon ſilence ; il n'irritoit pas l'envie, la perſécution tomba d'elle-même, ainſi qu'une autre qu'on voulut lui ſuſciter à propos de quelque négligence ou de quelque indulgence dans les fonctions de cenſeur, autrefois ſi redoutables pour ceux qui les exerçoient ; il travailla long-temps & à pluſieurs repriſes au journal des ſavans ; il fut reçu à l'académie des inſcriptions & belles-lettres le 5 mai 1733, & à l'académie françaiſe, à la place de l'abbé du Bos, le 30 juin 1742.

Sa conduite dans tout le cours de ſa vie fut meſurée & ſyſtématique ; » il tenoit pour prin-
» cipe qu'afin d'avancer malgré les obſtacles, il
» ne faut que vouloir fortement, enviſager fixement
» ſon but, & le ſuivre avec prudence & per-
» ſévérance..... Il ſe donnoit à lui-même des
» inſtructions par écrit comme on en donne aux
» ambaſſadeurs, & il y étoit fidèle. » Il mourut le 25 février 1761.

RESSONS (JEAN-BAPTISTE DES CHIENS DE) (*Hiſt. litt. mod.*) de l'académie des ſciences, naquit à Châlons en Champagne le 24 juin 1660 ; ſon père ſecrétaire du roi, eut ſur lui des vûes que l'inclination du fils ne ſeconda point ; c'étoit vers la guerre que cette inclination l'entraînoit. A dix-ſept ans il ſe déroba de la maiſon paternelle pour entrer dans les mouſquetaires noirs, il en fut tiré par force. A une ſeconde évaſion, il ſe jetta dans le régiment de Champagne, où il eut bientôt une lieutenance, & d'où il fut encore arraché. Enfin, pour terminer ce combat, en mettant ſa famille hors d'état de le pourſuivre, il alla en 1683 à Toulon & y fut reçu dans la marine, volontaire à brevet. Il ſervit avec éclat dans les bombardemens de Nice, Alger, Gênes, Tripoli, Roſes, Palamos, Barcelone, Alicante ; en 1693, il fut fait capitaine de vaiſſeau ; il s'attacha particulièrement à l'artillerie, il en approfondit les principes, il en examina de plus près tous les détails. Dans l'art ſeul de tirer les bombes, il compta juſqu'à vingt-cinq défauts de pratique, qu'il ſut corriger avec ſuccès en différentes rencontres. M. le duc du Maine, grand-maître de l'artillerie, voulut l'avoir dans ſon corps, il lui fit quitter le ſervice de mer pour celui de terre vers la fin de l'année 1704 ; & fit créer en ſa faveur une dixième charge de lieutenant-général d'artillerie ſur terre.

« Dans les temps de paix, dit M. de Fonte-
» nelle, cet homme qui n'avoit reſpiré que bom-
» bardemens, qui ne s'étoit occupé qu'à faire
» forger ou à lancer des foudres, faiſoit ſes dé-
» lices de la culture d'un aſſez beau jardin. »

On avoit admiré déjà, trente ou quarante ans auparavant, ce noble contraſte, ce goût pur des plaiſirs ſimples, ſuccédant à l'éclat de la gloire & au fracas des armes, dans un héros, dans un prince fait pour ſervir de modèle à tous les guerriers & à tous les grands princes, & c'eſt ce contraſte que Santeuil avoit célébré dans ces trois beaux vers :

Quem modò pallebant fugitivis fluctibus amnes
Terribilem bello, nunc docta per otia princeps
Pacis amans, lætos dat in hortis ludere fontes.

M. de *Reſſons* porta dans ſon jardin le même eſprit d'obſervation & de recherche dont il avoit fait tant d'uſage dans l'artillerie. Entré en 1716, dans l'académie des ſciences en qualité d'aſſocié libre, il y donna tantôt des obſervations ſur l'art de tirer les bombes ou de nouvelles manières d'éprouver la poudre, tantôt de nouvelles pratiques d'agriculture, comme celle de garantir les arbres de leur lèpre ou de la mouſſe ; « alterna-
» tivement guerrier & laboureur ou jardinier, tou-
» jours citoyen. »

Il tiroit du ſalpêtre de certaines plantes, & prétendoit faire une compoſition meilleure que la compoſition commune & à meilleur marché. Il laiſſa un ouvrage manuſcrit conſidérable ſur le ſalpêtre & la poudre.

Il mourut le 31 janvier 1735, ayant fait ce qu'on appelle ſon chemin comme un bon officier ; peut-être, ajoute M. de Fontenelle, un meilleur courtiſan auroit-il été plus loin.

Il étoit pieux, & M. de Fontenelle tenoit de lui qu'il avoit écrit ſur la religion & en ſa faveur, & le même M. de Fontenelle nous fait entendre finement que ſous l'habit d'un guerrier il avoit le ton & le maintien d'un eccléſiaſtique.

» Cet air de guerre hautain & hardi qui ſe
» prend ſi aiſément & qu'on trouve qui ſied ſi
» bien, étoit ſurmonté ou même effacé par la
» douceur naturelle de ſon ame ; elle ſe marquoit
» dans ſes manières, dans ſes diſcours, & juſ-
» ques dans ſon ton. A peine toute la bienſéance
» d'un état abſolument différent du ſien auroit-
» elle demandé rien de plus. »

Il avoit épouſé Anne-Catherine Berrier, fille

de Jean-Baptiſte Berrier de la Ferrière, doyen des doyens des maîtres des requêtes, & de Marie Potier de Novion. Il en a eu des enfans.

RESTAUT (PIERRE) *Hiſt. litt. mod.*) Avocat au conſeil, auteur d'un livre à qui ſon utilité a procuré un grand nombre d'éditions ; ce livre connu de tout le monde a pour titre : *principes généraux & raiſonnés de la grammaire Françaiſe. Reſtaut* a revu auſſi un traité de l'ortographe imprimé à Poitiers en 1775. Il eſt encore auteur de quelques autres ouvrages moins connus. Né à Beauvais en 1694 ; mort à Paris en 1764.

RESTAURATION, ſ. f. (*Hiſt. mod. d'Angl.*) On appelle en Angleterre la *reſtauration* ou le *rétabliſſement*, le changement de 1660, par lequel le roi Charles II fut rappellé au trône de ſes pères. Je n'examine point ſi l'on pouvoit s'en diſpenſer ou non ; mais on a remarqué qu'après cette *reſtauration* des Stwards, le caractère de la nation ſouffrit une altération conſidérable. S'il eſt permis de dire la vérité, elle changea l'hoſpitalité en luxe, le plaiſir en débauche, les ſeigneurs des provinces & les gentilshommes de la chambre des communes en courtiſans & en petits-maîtres. L'eſprit anima la licence du ſiècle, & la galanterie y répandit le vernis qui fait ſon apanage. On vit ſuccéder à l'auſtérité du gouvernement du protecteur, les goûts de la cour de Louis XIV. On n'aima plus que les poéſies efféminées, la molleſſe de Waller, les ſatyres du comte de Rocheſter, & l'eſprit de Cowley. Enfin Charles II ruina ſon crédit & ſes affaires, en voulant porter dans ſon gouvernement le génie & les maximes de celui de France. Voilà le germe qui produiſit l'événement de 1688, conſacré ſous le nom de *révolution*. (*D. J.*)

RESTITUTION. (*Hiſt. mod.*) C'eſt ainſi qu'on nomme à Rome l'uſage où eſt le pape, de donner le chapeau de cardinal à un des plus proches parens du pape qui lui avoit conféré à lui-même le cardinalat. (*A. R.*)

RETZ. (GONDY ou GONDI) *Hiſt. mod.*) La maiſon de Gondi, originaire de Florence, y brilloit dès les premiers temps de la république. On la croit deſcendue de la maiſon de Philippi, une des plus anciennes de la Toſcane ; un Braccius Philippi fut fait chevalier par Charlemagne, en 805.

Cette maiſon porte le nom de Gondi depuis le treizième ſiècle ; elle a joué un grand rôle dans la fameuſe querelle des Guelphes & des Gibelins ; elle eut beaucoup d'alliances avec les maiſons Salviati & Médicis. En conſéquence de ces alliances, un cadet de la maiſon de Gondi, Antoine II, vint s'établir en France, où il acquit des terres du temps de Catherine de Médicis. Il fut maître-d'hôtel du roi Henri II, & ſa femme fut gouvernante des enfans de France.

1°. Cet Antoine de Gondi forma en France la branche des ducs de *Retz-Gondi*. Il eut un grand nombre d'enfans, dont deux principalement élevèrent aſſez haut en France la grandeur de leur maiſon.

2°. Le premier fut Albert de Gondi, duc de *Retz*, marquis de Belle-Iſle, maréchal de France ; il eſt décrié comme inſtigateur de la Saint-Barthélemi.

> Nevers, Gondi, Tavanne, un poignard à la main,
> Echauffoient les tranſports de leur zèle inhumain ;
> Et portant devant eux la liſte de leurs crimes,
> Les conduiſoient au meurtre & marquoient les victimes.

Ce fut lui qui apprit à Charles IX à diſſimuler, ce fut lui auſſi qui lui apprit à jurer. On a cru que le projet de Catherine de Médicis, en conſentant au maſſacre de la Saint-Barthélemi, avoit été différent de celui des Guiſes, & bien plus atroce ; elle ſe propoſoit moins, dit-on, de ſacrifier un des partis à l'autre, que de les exterminer tous les deux, & même tous les trois : car les Montmorencis, catholiques, mais ennemis des Guiſes & amis de Coligny, leur couſin, formoient comme un troiſième parti, qu'on appella depuis le parti des *Politiques*. Le plan de Catherine étoit que quand les Guiſes attaqueroient Coligny, les Montmorencis ſe joindroient à lui & ſe jetteroient ſur les Guiſes ; qu'alors le roi ſortant du Louvre avec ſes gardes & les troupes raſſemblées dans Paris, fondroit à la fois ſur les Guiſes, ſur Coligny, ſur les Montmorencis, les extermineroit tous, & qu'alors la puiſſance royale n'ayant plus de contrepoids, Catherine, ſous le nom de ſon fils, régneroit deſpotiquement avec le maréchal de *Retz-Gondi*, ſeul confident de ce projet & plus capable de l'avoir conçu que de l'exécuter. L'entrepriſe manqua par deux cauſes : l'une, que les huguenots ſurpris ſe laiſſèrent égorger ſans réſiſtance comme des troupeaux ; l'autre, que les Montmorencis reſtèrent tranquilles, & qu'on n'oſa les attaquer, parce que le maréchal, leur frère aîné, eut la prudence de reſter à Chantilly, & ne put jamais être déterminé à venir à la cour.

Voyez à l'article *Coligny* quelques particularités ſur le maréchal de *Retz*. Brantôme eſt très-peu favorable à cet Italien. Il dit que le maréchal étoit petit-fils d'un meûnier des environs de Florence, & fils d'un homme qui avoit fait banqueroute à Lyon, & d'une mère encore plus coupable, *grande revendereſſe de.....* dit Brantôme. La vérité eſt que, comme nous l'avons dit, ſon père avoit été maître-d'hôtel de Henri II ; ſa mère, gouvernante des enfans de France ; ſon ayeul, un des premiers magiſtrats de Florence. Charles IX le fit ſeul premier gentilhomme de ſa chambre & grand chambellan. Il répri-

ſenta la perſonne du connétable au ſacre de Henri III qui le fit général des galères, chevalier de ſes ordres, duc & pair, gouverneur de Provence, généraliſſime des armées. Tant de faveur n'étant pas ſoutenu d'un aſſez grand mérite, ne fit qu'exciter l'envie ſans inſpirer le reſpect. Le maréchal de *Retz* mourut le 22 avril 1602.

3°. Le frère du maréchal de *Retz* que nous avons annoncé, fut le cardinal de Gondi (Pierre) évêque de Paris, commandeur de l'ordre du ſaint Eſprit à la première création, chancelier & premier aumônier de la reine Elizabeth d'Autriche, femme de Charles IX. Mort le 17 février 1616.

4°. L'évêché de Paris fut quelque temps comme héréditaire dans cette maiſon de Gondi. Le cardinal (Pierre) dont nous venons de parler, s'en démit en faveur du cardinal de *Retz*, ſon neveu, (Henri) fils du maréchal de *Retz*. Ce cardinal fut mis en 1621 à la tête des affaires avec le comte de Schomberg. Il eut à ſe reprocher d'avoir conſeillé à Louis XIII la guerre civile contre les huguenots; il l'y ſuivit, & mourut à ſa ſuite à Beziers, le 3 août 1622.

5°. Il eut pour ſucceſſeur dans le ſiège de Paris, Jean-François, ſon frère puîné, qui en fut le premier archevêque, Paris n'ayant été érigé en archevêché que le 20 octobre 1622.

6°. C'eſt celui-ci qui eut pour coadjuteur le célèbre cardinal de *Retz*, ſon neveu, (Jean-François-Paul de Gondi,) le grand rival du cardinal Mazarin, ſi connu par ſes intrigues & par ſes mémoires (voyez l'article JOLY). Cet homme ſingulier, dit M. de Voltaire, eſt le premier évêque en France qui ait fait une guerre civile ſans avoir la religion pour prétexte. Il s'eſt peint lui-même dans ſes mémoires, « écrits avec un air de grandeur, une impétuoſité de génie, & une inégalité, qui ſont l'image de ſa conduite. C'étoit » un homme qui, du ſein de la débauche, & » languiſſant encore des ſuites qu'elle entraîne, » prêchoit le peuple & s'en faiſoit idolâtrer. Il » reſpiroit la faction & les complots; il avoit été, » à l'âge de vingt-trois ans, l'ame d'une conſpiration, contre l'avis de Richelieu: il fut l'auteur » des barricades: il précipita le parlement dans » les cabales, & le peuple dans les ſéditions. Ce » qui paroît ſurprenant, c'eſt que le parlement » entraîné par lui leva l'étendart contre la cour, » avant même d'être appuyé par aucun prince... » En liſant les lettres du cardinal Mazarin & les » mémoires du cardinal de *Retz*, on voit aiſément » que *Retz* étoit le génie ſupérieur. Cependant » Mazarin fut tout-puiſſant, & *Retz* fut accablé. »

Le portrait de ce factieux cardinal, dans le préſident Hénault, eſt un de ceux qui ornent le plus ſon abrégé chronologique. « On a de la » peine, dit-il, à comprendre comment un homme » qui paſſa ſa vie à cabaler, n'eut jamais de véritable » objet. Il aimoit l'intrigue pour intriguer; eſprit » hardi, délié, vaſte, & un peu romaneſque, » ſachant tirer parti de l'autorité que ſon état lui » donnoit ſur le peuple, & faiſant ſervir la reli- » gion à ſa politique, cherchant quelquefois à ſe » faire un mérite de ce qu'il ne devoit qu'au » haſard, & ajuſtant ſouvent après coup les moyens » aux événemens. Il fit la guerre au roi, mais » le perſonnage de rebelle étoit ce qui le flattoit » le plus dans ſa rébellion; magnifique, bel eſprit, » turbulent, ayant plus de ſaillies que de ſuite, » plus de chimères que de vûes; déplacé dans » une monarchie, & n'ayant pas ce qu'il falloit » pour être républicain, parce qu'il n'étoit ni » ſujet fidèle ni bon citoyen; auſſi vain, plus » hardi & moins honnête homme que Cicéron; » enfin plus d'eſprit, moins grand & moins mé- » chant que Catilina. Ses mémoires ſont très-agréa- » bles à lire; mais conçoit-on qu'un homme ait » le courage, ou plutôt la folie de dire de lui- » même plus de mal que n'en eût pu dire ſon » plus grand ennemi? »

(Oh oui, on le conçoit très-bien, & cette remarque du préſident Hénault m'a toujours paru aſſez frivole; il ne conſidère pas que l'impreſſion qui réſulte du mal que le cardinal dit de lui-même, lui eſt très-avantageuſe; qu'il eſt peint comme un homme brillant & ſupérieur, & que beaucoup de gens aiment mieux l'admiration que l'eſtime.)

Mais c'eſt la conduite que tint le cardinal après la mort de Mazarin, qui doit le faire à la fois aimer, eſtimer & admirer; il n'y a qu'un grand & noble caractère qui puiſſe ſe relever ſi noblement après tant & de telles erreurs; il a montré comment un grand homme ſait réparer les plus grandes fautes.

» Ce qui eſt étonnant, dit à ce ſujet le préſident Hénault, c'eſt que ce même homme, ſur » la fin de ſa vie, n'étoit plus rien de tout cela, » & qu'il devint doux, paiſible, ſans intrigue, » & l'amour de tous les honnêtes gens de ſon » temps; comme ſi toute ſon ambition d'autrefois n'avoit été qu'une débauche d'eſprit, & » des tours de jeuneſſe dont on ſe corrige avec » l'âge; ce qui prouve bien qu'en effet il n'y » avoit en lui aucune paſſion réelle. Après avoir » vécu avec une magnificence extrême, & avoir » fait pour plus de quatre millions de dettes, » tout fut payé, ſoit de ſon vivant, ſoit après » ſa mort. ».

Il mourut à Paris dans l'hôtel de Leſdiguières, le 24 août 1679. Son corps fut porté à Saint-Denis, dont il a été le premier abbé. Il avoit écrit à dix-ſept ans l'hiſtoire de la conjuration du comte de Fieſque. Il fut auteur d'une multitude de brochures politiques ou ſéditieuſes, pendant les troubles de la Fronde.

Les autres perſonnages dignes de remarque dans la maiſon de Gondi-*Retz*, ſont:

7°. Charles de Gondi, marquis de Belle-Iſle, fils du maréchal de *Retz*, né en 1569, nommé, en

1579, général des galères ; il ſignala ſa valeur dans les guerres civiles, où il embraſſa tour-à-tour divers partis, au gré de ſes intérêts ; il fut tué en 1596, en voulant ſurprendre le Mont-Saint-Michel.

8°. Philippe-Emmanuel de Gondi, autre fils du maréchal de *Retz*, fut lieutenant-général des mers du Levant, & général des galères ; il eut le cordon-bleu en 1619. En 1622 il ſeconda vaillamment le duc de Guiſe, dans la bataille navale, gagnée ſur les Rochelois. Il finit par ſe retirer à l'Oratoire, il y prit les ordres ; il mourut en 1662, le 29 juin, à 81 ans ; il s'étoit marié & avoit eu pour fils

9°. Pierre de Gondi, duc de *Retz*, pair de France, qui ſe trouva auſſi à la bataille contre les Rochelois ; dans l'expédition de l'île de Rhé il eut l'épaule caſſée d'un coup de mouſquet, & un cheval tué ſous lui ; il fut fait général des galères ſur la démiſſion de ſon père, & il ſe démit lui-même de cet emploi en faveur du marquis de Pontcourlai ; il fut fait chevalier des ordres en 1661, & mourut le 29 avril 1676.

R E V

RÉVOLUTION. (*Hiſt. mod. d'Angl.*) Quoique la Grande-Bretagne ait éprouvé de tout temps beaucoup de *révolutions*, les Anglois ont particulièrement conſacré ce nom à celle de 1688, où le prince d'Orange, Guillaume de Naſſau, monta ſur le trône à la place de ſon beau-père Jacques Stuard. La mauvaiſe adminiſtration du roi Jacques, dit milord Bolinbroke, fit paroître la *révolution* néceſſaire, & la rendit praticable ; mais cette mauvaiſe adminiſtration, auſſi-bien que toute ſa conduite précédente, provenoit de ſon attachement aveugle au pape & aux principes du deſpotiſme, dont aucun avertiſſement n'avoit pu le ramener. Cet attachement tiroit ſon origine de l'exil de la famille royale ; cet exil avoit ſon principe dans l'uſurpation de Cromwel, & l'uſurpation de Cromwel avoit été occaſionnée par une rébellion précédente, commencée non ſans fondement par rapport à la liberté, mais ſans aucun prétexte valable par rapport à la religion. (*D. J.*)

R E U

REUCHLIN, (JEAN) *Hiſt. litt. mod.*) dit *Capnion*, nom qui en grec ſignifie *fumée*, comme *Reuch* le ſignifie en allemand, eut une grande conteſtation avec le juif renégat, Pfeffercorn, ſur la queſtion de ſavoir s'il falloit ou non brûler les livres des rabbins. *Reuchlin* étoit pour qu'on les épargnât, prétendant qu'à travers toutes les folies qu'ils contenoient, il y avoit par-ci par-là des choſes utiles qu'on ne pouvoit trouver que là. Mais comme on aimoit à brûler alors, & qu'on croyoit s'en trouver bien, les théologiens de Cologne, qui venoient d'obtenir de l'empereur Maximilien un édit pour faire brûler tous les livres des juifs, propoſèrent de brûler *Reuchlin* lui-même, quoique bon catholique ; l'empereur ne crut pas cependant devoir aller juſques-là, & *Reuchlin* reſta tranquillement, enſeignant le grec & l'hébreu à Ingolſtad, & ſoutenant la gloire de l'érudition en Allemagne ; il avoit autrefois enſeigné le grec à Orléans & à Poitiers. Il étoit né en 1455, au village de Pforzheim en Allemagne près de Spire ; il mourut en 1522. On a de lui un grand nombre d'ouvrages, dont le plus célèbre eſt le traité *de arte cabaliſticâ*, publié en 1517. On l'a cru l'auteur du recueil intitulé : *Literæ obſcurorum virorum ;* mais il eſt attribué plus généralement à Ulric de Hutten. Mainas a écrit la vie de *Reuchlin*.

R E Y

REYNCE ou REINCE, (*Hiſt. mod.*) ſecrétaire d'ambaſſade du cardinal du Bellay à Rome. Il refuſa cinq mille ducats que Charles-Quint lui fit offrir pour avoir connoiſſance de quelques articles ſecrets de l'inſtruction du cardinal ; il ne fit que ſon devoir ſans doute, mais il y a long-temps qu'il faut louer ceux qui le font, & qu'on ne dit plus :

Vitavi denique culpam,
Non laudem merui.

Charles-Quint faiſoit bien l'éloge de cet homme, en ſe plaignant du tort qu'il lui avoit fait dans cette conjoncture. On a de Nicolas *Reince* une traduction italienne des mémoires de Philippe de Comines.

REYNEAU, (CHARLES) *Hiſt. litt. mod.*) de l'Oratoire & de l'académie des ſciences. Sa vie, dit M. de Fontenelle, a « été la plus ſimple & la » plus uniforme qu'il ſoit poſſible ; l'étude, la » prière, deux ouvrages de mathématiques en ſont » tous les événemens ». Ces deux ouvrages de mathématiques, qu'on peut compter en effet pour deux événemens, ſont 1°. *l'analyſe démontrée*, qu'il publia en 1708, & qui eut dès-lors & qui continue d'avoir beaucoup de ſuccès ; 2°. *la ſcience du calcul*, dont le premier volume *in*-4°. parut en 1714.

Le père *Reyneau* étoit né à Briſſac, diocèſe d'Angers, en 1656 ; ſon père, nommé comme lui Charles *Reyneau*, étoit chirurgien ; le fils entra dans l'Oratoire à Paris, à l'âge de vingt ans ; il profeſſa la philoſophie à Toulon, puis à Pézenas ; en 1685, il fut envoyé profeſſer les mathématiques à Angers, preſque dans ſon pays ; il entra en 1716 dans l'académie des ſciences, en qualité d'aſſocié libre. Il mourut le 24 février 1728 M. de Fontenelle

l'accuſe ou le loue d'avoir été beaucoup plus que modeſte; il croyoit qu'on ne le ſouffroit à l'Oratoire qu'en faveur d'un frère qu'il avoit dans la même congrégation, & qui s'y étoit acquitté avec ſuccès de differens emplois. Il avoit peu de liaiſons, il vivoit preſque ſeul; mais il avoit deux amis, qui en valoient bien deux autres, c'étoient le père Malebranche, dont il adoptoit tous les principes, & le chancelier d'Agueſſeau.

REYS, (ANTOINE DOS) *Hiſt. litt. mod.*) littérateur portugais, de la congrégation de l'Oratoire, comblé de titres & d'honneurs dans ſa compagnie & dans ſon pays, auteur de poéſies latines eſtimées, & d'un recueil intitulé : *Corpus illuſtrium poëtarum Luſitanorum qui latinè ſcripſerunt.* On a auſſi de lui une vie de Ferdinand de Ménezès. *Reys*, né près de Santaren en 1690, mourut à Lisbonne en 1738.

R H A

RHADAMISTE, (*Hiſt. anc.*) fils de Pharaſmane, roi d'Ibérie, fut comblé par la nature de tous les dons extérieurs & ſéduiſans qui ont plus de force ſur les eſprits que les qualités du cœur. L'éducation ni l'âge ne purent jamais adoucir la férocité de ſon caractère. Son ambition criminelle murmuroit de la trop longue vieilleſſe de ſon père qui le retenoit au pied d'un trône où il étoit impatient de monter, & où même il étoit appellé par les vœux ſecrets de la nation. Pharaſmane, qui n'ignoroit ni ſes intrigues, ni les diſpoſitions du peuple, lui conſeilla de s'emparer de l'Arménie dont il avoit chaſſé les Parthes, pour placer ſur le trône ſon frère Mitridate. *Rhadamiſte* ſe retira en fugitif à la cour de ſon oncle, ſous prétexte d'être tombé dans la diſgrace de ſon père. Il en fut reçu avec autant d'affection que s'il eût été ſon fils; il lui donna même ſa fille en mariage. Ces témoignages de bonté donnèrent à *Rhadamiſte* une conſidération dont il ſe ſervit contre ſon bienfaiteur. Les grands furent corrompus par ſes largeſſes; le peuple, ſéduit par ſes graces extérieures, ſouhaita de l'avoir pour maître. Dès qu'il eut préparé les moyens d'une révolution, ſon père lui fournit une armée qui entra dans l'Arménie où elle ne trouva que des traîtres préparés à vendre leur roi. Mithridate, abandonné de ſes ſujets & ſoutenu de quelques Romains, ſe retira dans une citadelle où il fut bientôt aſſiégé & contraint de ſe rendre à la diſcrétion du vainqueur qui le reçut avec les témoignages les plus affectueux, l'appellant ſon père, & l'aſſurant qu'il n'avoit à craindre ni le fer, ni le poiſon. Il le mena dans un bocage ſacré pour offrir un ſacrifice, & pour rendre les dieux garans de leurs promeſſes réciproques. Ils ſe touchèrent dans la main, ſelon l'uſage des barbares; ils lièrent leurs pouces enſemble & en tirèrent du ſang qu'ils ſucèrent. Ces cérémonies furent à peine achevées, que celui qui préſidoit à cette ſolemnité renverſa par terre Mithridate. On le chargea de fers à la vue de ſa femme qu'on traînoit ſur un char après lui. *Rhadamiſte*, parjure & dénaturé, ordonna de les étouffer dans des couvertures. Il choiſit ce genre de ſupplice, pour ne pas violer la foi du ſerment qu'il avoit fait de ne jamais employer le fer & le poiſon : leurs enfans furent égorgés, quelques jours après, pour les punir d'avoir pleuré leur mort. Il ne reſta pas long-temps poſſeſſeur d'un empire uſurpé. Vologeſes, roi des Parthes, profitant des troubles de l'Arménie, mit ſon frère Tiridate ſur un trône autrefois occupé par ſes ancêtres. *Rhadamiſte*, trop foible pour leur réſiſter, ſe réfugia dans l'Ibérie. La contagion le ſervit mieux que ſes armes. La peſte détruiſit plus de la moitié de l'armée des Parthes, & ceux qui ſurvécurent à ce fléau, abandonnèrent l'Arménie où *Rhadamiſte* ne rentra que pour exercer de nouvelles cruautés. Ces peuples, quoique familiariſés avec l'eſclavage, ſecouèrent le joug dont ils étoient accablés. Ils l'aſſiégèrent dans ſon palais d'où il ſe ſauva avec ſa femme Zénobie. Cette princeſſe étant enceinte, ne put ſupporter les fatigues de la route : alors, prévoyant qu'elle alloit ſe voir abandonnée aux vengeances des barbares, elle pria ſon mari de lui donner la mort. *Rhadamiſte*, dont l'amour étoit une fureur, refuſa, pendant quelque temps, de lui rendre ce ſervice inhumain. Mais enfin, tranſporté de jalouſie, il craignit qu'un autre ne devînt poſſeſſeur de tant d'appas. Ce fut pour prévenir cet outrage qu'il la frappa de ſon épée; & la croyant morte, il traîna ſon corps dans l'Araxe, d'où elle fut retirée par des bergers qui la rappellèrent à la vie. *Rhadamiſte*, couvert d'un ſang ſi précieux, s'enfuit dans l'Ibérie où il paſſa le reſte d'une vie troublée par ſes remords. Il vivoit ſous les regnes de Claudius & de Néron. (*T. N.*)

RHASES (Voyez RASÈS.)

R H E

RHEMIENS, (*Hiſt. ancienne.*) *Rhemi*, peuples de la Gaule qui, du temps de Céſar, habitoient la partie de la Champagne où eſt la ville de Rheims. (*A. R.*)

RHENANUS, (BEATUS) *Hiſt. litt. mod.*) ſavant allemand, ami d'Eraſme, & correcteur de l'imprimerie de Froben à Baſle, emploi qui annonçoit alors moins un ouvrier qu'un ſavant. Ses ouvrages les plus célèbres ſont ſon hiſtoire d'Allemagne, ſous le titre de *Res germanicæ*, & ſa deſcription de l'Illyrie : *Illyrici provinciarum, utrique imperio cùm Romano, tùm Conſtantinopolitano, ſervientis deſcriptio.* Ce fut Beatus Rhenanus qui publia le premier les deux livres de l'hiſtoire de Velleius Paterculus.

On a de lui des notes ſavantes ſur Pline le naturaliſte, ſur Tite-Live, ſur Tacite, ſur Tertullien; la préface qu'on lit à la tête des œuvres d'Eraſme, eſt encore de *Beatus Rhenanus*. Il étoit né à Schéleſtat en 1485; il mourut à Strasbourg en 1547.

RHÉTIENS ou RHŒTIENS, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc.*) ancien peuple de Germanie qui habitoit le pays qu'occupent aujourd'hui les Griſons. Il s'étendoit du temps des Romains, juſqu'à la Souabe, la Bavière & l'Autriche, c'eſt-à-dire, juſqu'au pays des Noriciens. (*A. R.*)

RHODIGINUS. (LUDOVICUS CŒLIUS) *Hiſt. litt. mod.*) Son nom de famille étoit Ricchieri; ſon ſurnom de *Rhodiginus* lui venoit de ce qu'il étoit né à Rovigo dans l'état de Veniſe. C'étoit un ſavant littérateur, il eſt principalement connu par ſes *antiquæ Lectiones*. Né en 1450, mort à Padoue en 1525. Jules-Céſar Scaliger, ſon diſciple, l'a fort exalté.

R I A

RIADHIAT. ſ. m. (*Hiſt. mod. ſuperſtition.*) C'eſt une pratique ſuperſtitieuſe en uſage chez les Mahométans, & ſur-tout chez ceux de l'Indoſtan. Elle conſiſte à s'enfermer pendant quinze jours dans un lieu où il n'entre aucune lumière; durant ce temps, le dévot muſulman qui s'eſt reclus, répète ſans ceſſe le mot *hou*, qui eſt un des attributs de dieu; il ne prend d'autre nourriture que du pain & de l'eau après le coucher du ſoleil. Les cris redoublés de *hou*, les contorſions dont le pénitent les accompagne, le jeûne rigoureux qu'il obſerve, ne tardent pas à le mettre dans un état violent; alors les Mahométans croyent que la force de leurs prières oblige le diable à leur révéler l'avenir, & ils s'imaginent avoir des viſions. (*A. R.*)

R I B

RIBADENEIRA, (PIERRE) *Hiſt. mod.*) jéſuite de Tolède en Eſpagne, un des premiers diſciples de Saint-Ignace, admis dans la ſociété en 1540, & qui a écrit la vie de ce ſaint & celles de pluſieurs de ſes premiers diſciples, tels que Lainès, Salmeron & ſaint François de Borgia. Ses *Fleurs des vies des ſaints* ſont ſon ouvrage le plus célèbre & le plus ridicule. On a de lui encore un *traité du ſchiſme d'Angleterre*; un ouvrage intitulé: *le Prince*; un traité de la tribulation; une *bibliothèque des écrivains jéſuites*, où on trouve auſſi une liſte des martyrs de la ſociété, car elle en a beaucoup eu & beaucoup fait. *Ribadeneira* étoit d'une crédulité pour le moins égale à ſa piété; M. Servien l'appelloit *Petrus de Badineria*; il avoit étudié à Paris, & enſeigné la réthorique à Palerme. Il mourut à Madrid en 1611, âgé de quatre-vingt-quatre ans.

RIBAUDS, (*roi des*) *Hiſt. de France.*) emploi que nos auteurs Dutillet, Fauchet, Carondas, Paſquier & autres, ont expliqué fort diverſement; car les uns eſtiment que c'étoit une charge honorable, & les autres, au contraire, une charge baſſe & ignoble. Tout cela a pu être ſuivant les temps; du moins le mot *ribaud* a été pris ſucceſſivement en bonne & en mauvaiſe part. Il a ſignifié d'abord un brave, un homme fort & robuſte; enſuite *ribauds* dans les auteurs de la baſſe latinité, *ribaldi*, ſont des valets d'armée, *ſervientes exercitûs qui publicâ linguâ dicuntur* ribaldi. Enfin, ce mot a fini par ſignifier des *filoux*, des *coquins*, & ſur-tout des *débauchés*. C'eſt dans ce ſens qu'il ſe prend en anglois & en italien. Matthieu Paris appliquoit ce nom dès l'année 1251, à des hommes perdus & excommuniés. Mehun dans ſon *Roman de la roſe*, dit que de ſon temps on appelloit *ribauds* les crocheteurs; *ribaudies* eſt pris dans le même ouvrage pour les choſes obſcènes:

Après garde que tu ne dies
Aucuns mots laids & ribaudies.

Pour ce qui regarde le *roi des ribauds*, Fauchet dit que c'étoit un officier qui avoit charge de mettre hors de la maiſon du roi ceux qui n'y devoient ni manger ni coucher, & que, par cette raiſon, il devoit faire ſa viſite tous les ſoirs dans tous les recoins de l'hôtel. Carondas penſe auſſi que c'étoit un ſergent commis par le prévôt de l'hôtel pour les viſites des choſes qui regardoient ſa juriſdiction, & lui en faire ſon rapport.

Dutillet élève bien davantage le *roi des ribauds*; il prétend que c'étoit le grand-prévôt de l'hôtel du roi, qui jugeoit des crimes qui ſe commettoient à la ſuite de la cour, & particulièrement par les *ribauds* & *ribaudes*, c'eſt-à-dire, les garçons débauchés & les filles abandonnées. L'épithète de *roi* lui étoit appliquée, comme ſupérieur ou juge. Tout ainſi que le grand chambellan étoit nommé le *roi des merciers*; que la bazoche & les arbalétriers avoient leur roi; ledit *roi des ribauds*, continue Dutillet, avoit pour la force & exécution de ſon office, varlets ou archers qui ne portoient verges, & étoient de la juriſdiction des maîtres des requêtes de l'hôtel, leſquels anciennement avoient leur ſiége à la porte dudit hôtel pour ouïr les requêtes & plaintes de ceux de dehors. Enfin, il aſſiſtoit à l'exécution des criminels, condamnés par le prévôt des maréchaux de France, ſuivant le même Dutillet.

Le *roi des ribauds* eſt nommé dans pluſieurs arrêts *prevôt des ribauds*. Il eſt dit dans de vieux titres qu'il avoit juriſdiction ſur les jeux de dés, de brelands, & les bordeaux qui étoient en l'oſt & chevauchée du roi, & il prétendoit qu'il lui étoit dû cinq ſols de chaque femme débauchée.

Mais perſonne n'eſt entré dans de plus grands détails que Paſquier ſur le *roi des ribauds*. On

peut lire ce qu'il en dit dans ſes *recherches*, *liv. VIII*, *chap. XLIV*. Je n'en donnerai que le précis.

Selon lui, *ribaud* eſt un nom qui n'étoit point odieux ſous le regne de Philippe-Auguſte, & ce nom étoit baillé à des ſoldats d'élite auxquels ce prince avoit grande créance en ſes exploits militaires. Ces ſoldats avoient un chef ou capitaine qu'on appelloit *roi des ribauds*. Guillaume le Breton, dans ſa *Philippide*, dit que ce roi étant venu pour donner confort & aide à la ville de Mantes, que le roi Henri d'Angleterre tenoit aſſiégée, ſoudain après ſon arrivée, le ſeigneur de Bar, brave cavalier, avec ceux de ſa bannière & les *ribauds*, attaqua chaudement l'eſcarmouche, & logea l'épouvante au camp des Anglois. Philippe-Auguſte, après avoir ſubjugué le Poitou, voulant aſſiéger la ville de Tours, & trouvant la rivière de Loire lui faire obſtacle, il choiſit le capitaine *ribaud* pour la gayer. Or, tout ainſi que le hérault qui étoit près du roi, fut appellé *roi d'armes*, auſſi fut ce capitaine appellé *roi des ribauds*. Ainſi, continue Paſquier, le recueillai du *roman de Roſe*, quand le dieu d'amour aſſemblant ſon oſt pour délivrer Belaccueil de la priſon où il étoit détenu, le deſſus du chapitre porte :

Comment ! le dieu d'amour retient
Faux-ſemblant qui des ſiens devient,
Dont les gens ſont joyeux & beaux,
Car il le fait *roi des ribauds*.

Et d'autant que cette compagnie étoit vouée à la garde du corps du roi, il falloit que ſon capitaine tînt pié-à-boule à la porte du château.

L'auteur des *Recherches* rapporte enſuite un extrait de la chambre des comptes, où l'on voit les fonctions du *roi des ribauds*, & ſes gages qui conſiſtoient en ſix deniers, une provende, un valet à gages, & ſoixante ſols pour robe par an ; & dans un autre endroit, Jean-Craſſe Ire *roi des ribauds*, (qui tenoit ledit office en 1317) ne mangera point à cour ; mais il aura ſix deniers de pain & deux quarts de vin, une pièce de chair & une poule, & une provende d'avoine, & treize deniers de gages, & ſera monté par l'écuyer.

Peu-à-peu, continue Paſquier, cette compagnie de *ribauds* qui avoit tenu dedans la France lieu de primauté entre les guerriers, s'abâtardit, tomba en l'opprobre de tout le monde, & en je ne ſais quelle engeance de putaſſiers ; & c'eſt une choſe émerveillable, qu'avec le temps, l'état de ce *roi des ribauds* alla tellement en raval, que je le vois avoir été pris pour exécuteur de la haute-juſtice.

On peut lire encore ſur le *roi des ribauds* les éclairciſſemens donnés par M. Gouye de Longuemure à la ſuite de ſa *diſſertation* ſur la chronologie des rois Mérovingiens, imprimée en 1748.

(Voici ces éclairciſſemens : ils ajoutent beaucoup aux notions données par M. le chevalier de Jaucourt.)

Il eſt des points d'hiſtoire & de critique, dont l'objet eſt ſi peu intéreſſant, qu'il ſeroit avantageux, autant pour le public que pour les auteurs, de les laiſſer dans l'oubli auquel leur néant ſemble les avoir condamnés. Telle ſeroit, je l'avoue, la charge dont j'entreprends de renouveller la connoiſſance, ſi elle n'avoit pas un rapport eſſentiel avec une des plus grandes charges de la maiſon de nos rois, à laquelle elle étoit ſubordonnée, & avec laquelle l'opinion populaire, adoptée par un auteur très-verſé dans nos antiquités, a donné lieu de la confondre. Je ne crains donc pas, en traitant de la charge d'un officier auſſi peu relevé que l'étoit le *roi des ribauds*, qu'on me taxe de m'amuſer à des recherches inutiles, lorſqu'on appercevra que la lumière que je vais répandre ſur cette matière, jette un reflet ſur l'origine de la charge de prévôt de l'hôtel, ſur laquelle les ſavans ont été partagés juſqu'à préſent.

Du Tillet rapporte que le *roi des ribauds* exerçoit autrefois la charge de grand-prévôt, & qu'il fut intitulé prévôt de l'hôtel, ſous le regne de Charles VI ; pluſieurs ont adopté ſon ſentiment ſans en faire d'examen, ignorant apparemment qu'il étoit contrebalancé par celui du préſident Fauchet. Deux auteurs auſſi reſpectables que ceux-ci, ſe trouvant d'avis contradictoirement oppoſés, mériteroient qu'on fît uſage de la critique la plus exacte pour diſcerner lequel a rencontré juſte. Cependant des écrivains poſtérieurs ne voulant pas prendre la peine d'entrer dans une telle diſcuſſion, ont adopté le ſentiment du premier, ſans donner aucune raiſon qui les y ait pu déterminer.

L'opinion de du Tillet ſeroit bien recevable, ſi elle étoit appuyée de quelqu'autorité ; mais cet auteur, dont les recherches ſont très-utiles aux perſonnes curieuſes de nos antiquités, a quelquefois erré comme pluſieurs autres ; quoiqu'on faſſe beaucoup de cas de tous ſes ouvrages en général, les ſavans diſtinguent cependant l'authenticité des regiſtres du parlement, qu'il cite de temps en temps, d'avec l'opinion particulière de l'auteur. Le flambeau de la critique eſt toujours néceſſaire, lorſqu'on veut faire uſage d'un paſſage d'auteur, quelque diſtingué qu'il ſoit ; c'eſt ſur ce fondement que Miraumont a rejetté le ſentiment de du Tillet, voyant d'ailleurs qu'il ſe trouvoit contredit par celui de Fauchet, qui n'étoit pas moins verſé dans la connoiſſance de nos antiquités que le greffier du parlement.

En effet, il eſt probable qu'un auteur auſſi grave que le préſident Fauchet, ne ſe ſeroit pas aviſé de contredire un écrivain auſſi exact & auſſi inſtruit que du Tillet, s'il n'avoit eu de bonnes preuves de ſon côté. Il s'explique en termes trop formels pour que je puiſſe me diſpenſer de rapporter ſes paroles : « Celui, dit-il, qui s'appelloit » *roi des ribauds*, ne faiſoit pas l'état de prévôt » de l'hôtel, comme aucuns ont cuidé : ains étoit

» celui qui avoit la charge de bouter hors de la » maiſon du roi, ceux qui n'y doivent manger » ou coucher. Il ajoute que c'eſt trop s'aſſurer » de l'antiquité, que de dire que le *roi des ribauds* » faiſoit l'état de prévôt de l'hôtel; car, pourſuit-il, » dès le temps même de Charlemagne, il y avoit » un *comes palatii* qui jugeoit des différens des » gens de la ſuite de la cour ».

Je ne penſe pas qu'on doive s'imaginer que Fauchet ait prétendu inférer de-là que le prévôt de l'hôtel ait ſuccédé aux comtes du palais dans l'adminiſtration de la juſtice, ainſi que Miraumont s'eſt efforcé de le prouver; il ſe ſeroit à ſon tour trop aſſuré de l'antiquité; ce qu'on peut dire à ce ſujet de plus certain, c'eſt que l'autorité du prévôt de l'hôtel dérive de celle du ſénéchal qui exiſtoit en même temps que le comte du palais; que du ſénéchal, elle a paſſé au bailli du palais, de celui-ci au grand-maître, du grand-maître aux maîtres d'hôtel, & de ceux-ci au prévôt de l'hôtel. Du Tillet eſt encore relevé, quoiqu'indirectement, par Fauchet & par le ſavant Jérôme Bignon, ſur ce qu'il avance que le grand-maître fut nommé comte du palais, ſous les deux premières races de nos rois, & ſénéchal au commencement de la troiſième; je renvoie à leurs ouvrages ceux qui ſont curieux d'en voir le détail; je me contenterai de remarquer la différence de la juriſdiction des comtes du palais d'avec celle des ſénéchaux & du grand-maître; celle-ci n'étoit qu'une juriſdiction de diſcipline & de police ſur les officiers du roi, & ſur les gens de la ſuite de la cour, au lieu que celle des comtes du palais embraſſoit tous les ſujets & le royaume entier. Les ſénéchaux & grands-maîtres ne jugeoient qu'en première inſtance; les comtes du palais au contraire ne connoiſſoient, pour ainſi dire, que des cauſes d'appel; les ſeules bornes que nous ſachions avoir été données à l'autorité de ces derniers, c'eſt qu'ils ne pouvoient vaquer au jugement des cauſes concernant les grands du royaume, ſans en avoir pris auparavant l'ordre du prince; à l'égard des autres cauſes, ils les expédioient & les jugeoient quand ils le trouvoient à propos. Tous les jugemens qu'ils rendoient, ſoit à l'égard des uns, ſoit à l'égard des autres, étoient ſouverains & ſans appel. Enfin les ſénéchaux étoient aſtreints à ſuivre étroitement les loix & capitulaires; les comtes du palais au contraire faiſoient leur capital de la réformation des loix lorſqu'ils y remarquoient quelques abus; ils en faiſoient leur rapport aux rois, afin de les leur faire interpréter, ou de leur en faire rendre de nouvelles, plus conformes à la religion, aux bonnes mœurs ou à la ſûreté de l'état. Enfin, ſi j'avois une comparaiſon à faire de la charge du comte du palais avec quelques-unes de celles que nous voyons à préſent, je ſuivrois l'avis du docte Spelmann, qui prétend que ſon pouvoir a paſſé au chancelier; on voit par-là que Miraumont voulant faire deſcendre le prévôt de l'hôtel des comtes du palais, péche par un principe tout oppoſé à celui des auteurs qui le font ſuccéder au *roi des ribauds*; ainſi l'attachement que les hommes ont pour les corps & pour les ſociétés dans leſquels ils ſe trouvent engagés, ne fait pas moins commettre de bévues aux auteurs, que l'amour de la patrie n'a fait faire de fautes aux plus grands hommes.

Cet écrivain a fait des recherches aſſez abondantes ſur le *roi des ribauds*, dans ſon livre intitulé: *le prévôt de l'hôtel*; ſon état l'engageoit plus que tout autre à faire tous ſes efforts pour effacer la tache que du Tillet avoit imprimée ſur l'origine de l'officier ſupérieur auquel il étoit ſubordonné; ſon livre, quoique mal digéré & peu exact en pluſieurs endroits, renferme cependant des extraits curieux qu'il a tirés de la chambre des comptes & de la chambre aux deniers, mais ſans beaucoup de choix; il remarque entr'autres choſes qu'on a vu ſucceſſivement douze *rois des ribauds* à la cour de nos rois, depuis 1271 juſqu'en 1422; peut-être que s'il eût pouſſé un peu plus loin ſes recherches, il en auroit trouvé quelques-uns de plus: il ne faut cependant pas s'en rapporter tellement à lui que l'on croie qu'il n'y ait pas eu de *roi de ribauds* avant l'an 1271, ni depuis 1422. Ducheſne nous a conſervé un monument hiſtorique qui nous indique qu'il y en avoit dès l'an 1214; c'eſt la liſte des priſonniers qui furent faits à la bataille de Bovines, dans laquelle il eſt fait mention d'un *roi des ribauds*, auquel on remit un de ces priſonniers; d'ailleurs Bouteillier qui floriſſoit en 1459, parle de cet officier au temps préſent, & comme ſi ſa charge exiſtoit encore lorſqu'il écrivoit. J'aurai occaſion de rapporter ſes paroles dans la ſuite.

Les perſonnes tant ſoit peu verſées dans la connoiſſance de nos antiquités, n'ont pas beſoin qu'on leur rappelle l'étymologie du mot *ribaud*. Elles n'ignorent pas qu'il dérive de celui *baud*, dont on ſe ſervoit pour dire un homme fort, & qu'il s'eſt pris dans la ſuite en mauvaiſe part, à cauſe des débauches auxquelles s'adonnoient ceux qui le portoient. Les étymologiſtes, & même Fauchet & Miraumont, en fourniſſent plus d'une preuve. Ces *bauds* ou *ribauds*, car ces deux mots ont été ſynonymes pendant fort long-temps, étoient employés à des miniſtères de force. On leur a vu faire des actions de valeur, & le paſſage de Rigord, cité par Miraumont, fait voir que du temps de Philippe Auguſte, ils ſervoient à la guerre dans les actions les plus périlleuſes, de même que font à préſent les dragons & les grenadiers.

Nos rois & les princes ſouverains, tels que les ducs de Bourgogne & de Normandie, & peut-être d'autres, avoient de ces ſortes de gens attachés à leur ſuite, qui ſembloient avoir été tirés de ces compagnies de *ribauds*. Ils étoient employés à veiller à ce que perſonne n'entrât dans le lieu

du roi, & faiſoient en dehors les mêmes fonctions que pourroient faire à proprement parler, des huiſſiers. Roder autour du logis du roi, pour en écarter les fainéans, vagabonds, & tous ceux qui n'avoient aucun droit d'y entrer, garder l'extérieur des portes, mettre hors de la maiſon du roi, ainſi que Fauchet le rapporte, ceux qui ne devoient pas manger ou coucher, & regarder ſi quelques étrangers ne s'y étoient point cachés, ou n'y auroient point emmené de filles de mauvaiſe vie; aller, pour cet effet, une torche en main, par tous les coins & lieux ſecrets de l'hôtel chercher ces étrangers, larrons, & autres gens de la qualité ſuſdite; c'étoit à quoi ſe réduiſoient les fonctions de ces *ribauds* ou *bauds* & de leur roi ou chef.

Dans l'origine, ce chef n'avoit à ſa ſuite qu'un valet pour l'aider, cela ſe prouve par une ordonnance du roi & de la reine, de janvier 1285. On y voit ces mots. *Item.* Le *roi des ribauds* a ſix deniers de gaiges & une provende & un varlet à gaiges, & ſoixante ſols pour robbe par an. Mais dans la ſuite, la maiſon de nos rois s'étant conſidérablement accrue, on lui aſſocia pluſieurs autres *bauds* ou *ribauds*, dont il fut le chef, & qui portoient le nom de *ſergens* ou *varlets* du *roi des ribauds*, & non celui d'*archers*, comme le rapporte du Tillet. La preuve en réſulte d'un compte de l'hôtel du roi de l'an 1380, où l'on met en dépenſe quatre livres de cire pour l'obſèque de Coquelet, ſeigneur du *roi des ribauds*, qui étoit mort au voyage du ſacre du roi Charles V, & d'un autre compte d'Hemon Raguier des années 1410 & 1411, où l'on trouve ces mots: Jean Yvernage, *roi des ribauds* de l'hôtel du roi, notre ſire, pour lui & ſes compagnons, ſergens de l'hôtel dudit ſeigneur, ſoixante ſols tournois, à lui quatre ſols par jour de gaiges. Les ſergens de l'hôtel du roi étoient, ſuivant ce compte, compagnons du *roi des ribauds*, c'eſt-à-dire, d'autres *bauds* ou *ribauds* comme lui, de ſorte qu'il étoit, à proprement parler, le premier entre ſes égaux, comme l'on pourroit dire le premier huiſſier dans une juriſdiction. Car ces ſergens exploitèrent dans la ſuite pour la juriſdiction des maîtres d'hôtel du roi, qui dans ſon origine étoit la juriſdiction du bailli du palais, & qui après avoir paſſé du grand maître aux maîtres d'hôtel, fut tranſmiſe au prévôt de l'hôtel; c'eſt ce qui a induit en erreur le docte Guillaume Marcel, ſi verſé dans nos antiquités. Il a prétendu que la juriſdiction du ſénéchal, dont la charge répondoit à celle du grand-maître de France, fut ſupprimée ſous la troiſième race, & changée premièrement en celle de bailli du palais, en quoi il a rencontré fort juſte; mais il s'eſt trompé, en diſant que depuis, l'office de bailli du palais fut changé en celui de grand prévôt de l'hôtel ou grand prevôt de France, premier juge de ceux qui ſont ſuivant la cour; car depuis l'an 1302, auquel Philippe-le-Bel rendit le parlement de Paris ſédentaire, & lui donna ſon palais pour y rendre la juſtice; le bailli du palais y reſta fixe, ainſi que le parlement, & les maîtres d'hôtel exercèrent à la ſuite du roi la même juriſdiction qu'avoit eue le bailli du palais, juſqu'à ce que les rois euſſent tranſmis le droit de rendre la juſtice aux prévôts de leur hôtel, ce qui n'arriva pas plus tôt que ſous le regne de Charles VII.

On voit, en effet, la juriſdiction des maîtres-d'hôtel fleurir dès l'an 1317. L'ordonnance de Philippe-le-Long, du 17 novembre de la même année, leur attribue le droit de punir & déſigne les fonctions que le *roi des ribauds* faiſoit ſous leurs ordres. En voici le texte. *Item*, à ſavoir eſt « que » les huiſſiers de ſalle, auſſi-tôt qu'on aura crié » au queux, feront vuider la ſalle de toutes gens, » fors ceux qui doivent manger, & les doivent » livrer à l'huis de la ſalle, aux varlets de porte » & les varlets de porte aux portiers, & les portiers doivent tenir la cour nette, c'eſt-à-dire, » que les portiers ne doivent permettre qu'aucun » ſoit & demeure en la cour de l'hôtel du roi » pendant le diner & ſouper & que l'on eſt à » table, & les livrer au *roi des ribauds*, & ſi le » *roi des ribauds* doit garder qu'il n'entre plus » à la porte ».

La juriſdiction des maîtres-d'hôtel & les fonctions qu'y faiſoient le *roi des ribauds* & ſes ſergens, ſont encore mieux expoſées dans un compte de l'hôtel du roi de 1396, au chapitre des exploits & amendes de cette juriſdiction. « Pour faire exécuter Jean Boulart (eſt-il dit dans ce compte) » qui pourſuivoit la cour à Compiegne, & avoit » emblé pluſieurs plats & vaiſſelle d'argent de » l'hôtel du roi, & baillé par le commandement » de meſdits les maîtres-d'hôtel, à maître Jean » Yvernage, *roi des ribauds*, pour payer le bourreau & les aller querir de Compiegne à Noyon » par deux fois & faire venir à deux intervalles, » ce qu'il eſt convenu faire pour un appel que » ledit Boulart interjetta, dont il fut deſtitué, » 66 ſols pariſis.

» *Item*, pour fouir toute vive, (Quelle horreur!) » Pernelle-la-Bomette, pourſuivante la cour, qui fut » prinſe à Compiegne, le roi étant illec, pour vaiſſelle » de court emblée par elle, payé au boureau par » la main du *roi des ribauds*, 68 ſols pariſis ».

Ceci n'étant rapporté que pour faire voir quelles étoient les fonctions du *roi des ribauds* dans la juriſdiction des maîtres-d'hôtel, on en peut inférer avec beaucoup de vraiſemblance, que cette charge de cour fut inſtituée dans la maiſon de nos rois long-temps avant cette juriſdiction, c'eſt-à-dire, dès le temps du bailli du palais. En effet, cet officier étoit auſſi néceſſaire pour lors que les huiſſiers le ſont à préſent dans tous les ſiéges, & cette dernière eſpèce d'officiers portoit alors, dans une grande partie des tribunaux cette dénomination. Enfin, l'on peut dire que le *roi des ribauds* de l'hôtel du roi, celui de l'hôtel du duc de Bour-

gogne, & celui de l'hôtel du duc de Normandie, n'étoient autre choſe que le premier des huiſſiers de la juriſdiction de l'hôtel de ces princes, de même que le *roi des ribauds* de la ville de Bordeaux étoit le premier des huiſſiers de la juriſdiction de cette ville; car on voit dans un ancien livre de la maiſon-de-ville de Bordeaux, qu'il y avoit autrefois un *roi des ribauds*, dont les fonctions paroiſſoient avoir été les mêmes que celles que faiſoit cet officier dans la juriſdiction des maîtres-d'hôtel du roi. Il eſt dit dans ce livre: « Que le moindre ne doit être condamné à mort, » mais livré au *roi des ribauds*, pour le faire courir » par la ville avec bonnes verges & bonnes glebes, » depuis la porte Médoque juſqu'à la porte Saint-» Julien, ſinon que ledit coupable ſe trouvaſt avoir » été mis auparavant en priſon ou avoir eu l'o-» reille coupée ».

Pour les dépens de lui & des trois autres, en allant de Corbeil à Sédane, mener Guillet, naguères *roi des ribauds*, & le Picardian, ſon prévôt, pour faire mettre iceux au pilori.

On trouve auſſi que le duc de Bourgogne donna au *roi des ribauds* de ſon hôtel, deux cents francs, le premier décembre 1393. Enfin, dans le compte de Jean Traignot, receveur général des finances de Bourgogne en 1423, on remarque un Colin Boule, *roi des ribauds* de l'hôtel de ce duc.

Miraumont rapporte de plus un article de compte de Raguier de l'an 1409, dans lequel « il fait » recette de 60 ſols pariſis, qu'il avoit reçus de » Loyz Oger, ſergent du *roi des ribauds*, qui les » avoit reçus de Laurent Jonen, pour un défaut » en quoi il avoit été condamné en la juriſdic-» tion des maîtres-d'hôtel ».

Cet auteur & Ducange après lui, font auſſi mention d'un jugement des maîtres des requêtes de l'hôtel du 2 juillet 1336, confirmatif de l'arrêt de la chambre des comptes, rendu au mois de décembre de 1335, par lequel il avoit été dit que Jean Convers, Béatrix ſa femme & leurs enfans, n'avoient aucun droit ſur douze deniers pariſis qu'ils prétendoient ſur la recette de Poiſſi; ce jugement impoſe ſilence perpétuel à Jean, Béatrix & leurs enfans, aux peines de l'arrêt, & à peine d'être livrés au *roi des ribauds*, pour les punir comme infames. Cela prouve que la juriſdiction de l'hôtel-de-ville de Bordeaux, ne fut pas la ſeule dans laquelle il y eut un *roi des ribauds*, & qu'il y en eut non ſeulement dans les parlemens, mais encore, ſelon toute apparence, dans chaque juriſdiction de ce royaume.

Après tant d'autorité, doit-on s'en rapporter au témoignage de quelques auteurs qui ſe ſont copiés les uns les autres, & qui ont prétendu que le *roi des ribauds* avoit une juriſdiction; il eſt vrai qu'il étoit chef & le premier de ſes camarades, que dans la ſuite même on lui donna un lieutenant, qui porta le nom de prévôt, ainſi qu'on le voit dans l'arrêt du parlement de l'an 1270, rapporté par Miraumont d'après du Tillet, & dans le teſtament de Charles-le-Bel, de l'an 1324, qui contient un legs de vingt ſols en faveur du *roi des ribauds*, & un de dix ſols en faveur de ſon prévôt; mais ſes fonctions ſe bornoient à préſider à l'exécution des jugemens, à y donner main-forte, & à payer l'exécuteur; il a pu arriver qu'il ait quelquefois paſſé les bornes de ſon pouvoir, ainſi que cela n'arrive que trop ſouvent à toutes ſortes d'officiers, ſoit par la négligence de ſes ſupérieurs, les maîtres-d'hôtel, ſoit qu'ils s'en ſoient rapportés à lui ſur la punition de certaines fautes légères, commiſes par des gens ſans aveu, ce qui aura pu faire croire dès ces temps-là qu'il avoit quelqu'autorité par lui-même.

Miraumont n'a pas bien pris non plus le ſens des paroles de Bouteiller, dont il a fait uſage; il eſt vrai que cet auteur dit que les hardes du malfaiteur, mis à exécution criminelle, par jugement du prévôt des maréchaux, ſont au *roi des ribauds* qui en fait l'exécution: il ajoute de plus, « que le *roi des ribauds*, ſi ſe faict, toutefois que » le roi va en oſt, appeller l'exécuteur des ſen-» tences & commandemens des maréchaux & de » leur prévôt, a de ſon droit à cauſe de ſon office » connoiſſance ſur tous jeux de dés, de berlans » & d'autres qui ſe font en l'oſt & chevauchée du » roi; *item*, ſur tous les logis de bordeaux & de » femmes bordelières, doit avoir deux ſols la » ſepmaine; *item*, à l'exécution des crimes de » ſon droit les veſtemens des exécutez par juſtice » criminellement ».

Si Miraumont avoit vu les deux articles du compte de 1396, qui ont été déjà cités, il auroit remarqué que Jean Yvernage avoit payé le bourreau de ſes deniers; & parconſéquent, il n'auroit pas pris à la lettre les paroles de Bouteiller, qui conférées avec les termes de ces deux articles de compte, nous font voir ſeulement que le *roi des ribauds* préſidoit à l'exécution des jugemens criminels, & qu'il y prêtoit main-forte avec ſes ſergens.

A l'égard de ce que Bouteiller dit de la juriſdiction qu'il avoit ſur les bordeaux & femmes bordelières, on doit auſſi entendre que ſa fonction ſe réduiſoit à des viſites dans ces endroits-là, pour y faire obſerver une certaine police; que lorſqu'il remarquoit des contraventions, il étoit obligé d'en rendre compte aux maréchaux ou à leur prévôt qui lui donnoient les ordres convenables pour punir les coupables; que ces maiſons de débauche & les perſonnes qui les habitoient, lui devoient payer une rétribution de deux ſols par ſemaine; enfin que les filles de joie étoient même obligées de faire ſa chambre pendant tout le mois de mai, ce qui, je penſe, n'a été dit du prévôt de l'hôtel que par une ſuite de l'erreur où l'on eſt tombé en le faiſant deſcendre du *roi des ribauds*.

S'il en faut croire le docte Ducange, ce *roi des ribauds* avoit un droit beaucoup plus étendu que ceux-là, mais qui devoit occaſionner bien ſouvent du ſcandale, s'il le percevoit à la rigueur, quelquefois même des calomnies & des vexations, à

conſiſtoit en cinq ſols exigibles de chaque femme adultère; cependant je ne puis me perſuader que les lettres de rémiſſion, dont ce ſavant antiquaire nous a laiſſé un extrait, parlent d'un droit réel plutôt que de ces droits imaginaires, tels que ceux que quelques ſoldats ou d'autres gens de cette eſpèce ſemblent s'arroger dans les lieux de débauche qui ſont à la ſuite des armées ou dans leurs quartiers; en effet, celui qui avoit exigé ce droit, le prétendoit autant en qualité de *ribaud*, que comme baladin & bouffon.

Ces dernières réflexions ſemblent annoncer que la débauche étoit alors permiſe à la ſuite de nos rois; il eſt cependant à remarquer qu'elle n'étoit que tolérée, de même que l'étoient à Paris les mauvais lieux & les berlans du Heulen, du champ d'Albia & du champ Gaillard; il paroît même que cette tolérance n'avoit pour but que d'éviter de plus grands déſordres, mais elle ne garantiſſoit pas du ſcandale. Miraumont rapporte à ce ſujet les termes d'une ordonnance du 13 juillet 1558, qui font voir combien ce déréglement étoit policé: il y eſt « très expreſſément enjoint & commandé » à toutes filles de joie & autres, non eſtans ſur » le roolle de la dame deſdites filles, vuider la » cour incontinent après la publication de cette » ordonnance, avec défenſes à celles eſtans ſur » le roolle de ladite dame d'aller par les villages, » & aux chartiers, mulniers & autres, les mener, » retirer, ni loger; jurer & blaſphémer le nom » de dieu, ſur peine du fouet & de la marque, » & injonction par même moyen auxdites de joye » d'obéir & ſuivre ladite dame, ainſi qu'il eſt » accouſtumé, avec défenſes de ne l'injurier, ſur » peine du fouet ».

Il faut, ainſi que je l'ai déjà remarqué, néceſſairement conclure des paroles de Bouteiller que j'ai citées, qu'il y avoit encore un *roi des ribauds* en 1459, & que par conſéquent, le prévôt de l'hôtel ne lui a point ſuccédé en 1422; d'ailleurs les hiſtoriens nous apprennent que le prévôt de l'hôtel aſſiſta en 1458 au jugement du procès du duc d'Alençon; ainſi cet officier & le *roi des ribauds*, exiſtant en même temps en 1459, l'un ne peut avoir ſuccédé à l'autre; par conſéquent tout le ſyſtême injurieux de du Tillet & des auteurs qui l'ont copié, ſur l'origine de la charge de prévôt de l'hôtel, tombe de lui-même.

Le *roi des ribauds* n'étoit donc autre choſe dans ſon origine, que le premier des ſergens de la juriſdiction des maîtres-d'hôtel du roi, qui fut établi après que le parlement & le bailli du palais eurent été fixés à Paris; ce nom de *roi* ſe donnoit indiſtinctement à ceux qui étoient les plus verſés dans leur art, ou qui avoient le plus d'autorité parmi ceux de leur profeſſion; ainſi l'on voit dans un compte des obſèques du roi Charles VI, qui mourut en 1422, rendu par Regnault Doriac, un Facien l'aîné, nommé *roi des meneſtrels*; ainſi l'on a vu dans le palais un roi de la bazoche, aujourd'hui nommé *chancelier de la bazoche*, qui étoit le plus habile parmi les clercs du palais, & qui tenoit le ſiége de leur juriſdiction; ainſi, diſoit-on, le roi d'armes, le roi des arquebuſiers, le roi des merciers, *&c.* Ce *roi des ribauds* fit les mêmes fonctions ſous les maréchaux & ſous leur prévôt à la ſuite du roi, juſqu'au temps auquel il ſe trouva un prévôt de l'hôtel en titre; alors cet officier & ſes valets ou ſergens reſtèrent encore quelque temps ſous ſa charge, c'eſt-à-dire, juſqu'à ce que le roi Louis XI créa des gardes ſous la charge de prévôt de ſon hôtel; il me ſemble plus facile de le prouver en peu de mots. Ce que je vais dire à ce ſujet éclaircira de plus en plus l'origine de la charge de prévôt de l'hôtel, & démontrera qu'elle ne dérive point de la charge de prévôt des maréchaux, ainſi que l'a voulu ridiculement démontrer certain envieux, dont l'argument eſt ſi peu ſuivi & ſi futile, qu'il ſuffit pour le renverſer d'en faire appercevoir le but, ſans entrer dans le détail ennuyeux qu'il renferme.

Il eſt certain qu'il n'y avoit autrefois que deux maréchaux de France, ſuivant ordinairement la cour, & toujours aſſiſtés de leur prévôt, qui faiſoit toutes exécutions à la cour & ſuite, & le plus ſouvent par ordonnance & commandement du roi. Il eſt auſſi vrai que Triſtan l'hermite, que Mathieu, auteur d'une *Hiſtoire de Louis XI*, cité par Miraumont, nommé grand prévôt du roi Louis, a exercé ſous ce prince l'office de prévôt des maréchaux; mais auſſi l'on ne pourra diſconvenir que ce Triſtan l'hermite n'ait été le dernier qui l'ait exercé à la cour de nos rois; on ne peut pas dire non plus que le prévôt de l'hôtel ait ſuccédé, puiſque dans le temps même que Triſtan exerçoit ſon office, il y avoit un prévôt de l'hôtel. Que ſait-on même s'il n'y en avoit pas eu avant que Triſtan fût pourvu de la charge de prévôt des maréchaux? Au reſte, pour prouver que le prévôt de l'hôtel n'a point tiré ſon origine de celui des maréchaux, mais qu'il a tout au plus été créé à ſon inſtar, il ſuffit de remarquer que Triſtan l'hermite vivoit encore en 1472, qu'alors il fit fonction de prévôt des maréchaux, en arrêtant le duc d'Alençon & le conduiſant priſonnier vers le roi, & que Jean de la Gardette, chevalier, ſieur de Fontenelle, exerçoit la charge de prévôt de l'hôtel dès l'an 1455, & peut-être bien auparavant. Les grandes chroniques de l'abbaye de S. Denis rapportent qu'en cette même année, ce Jean de la Gardette, auquel elles donnent le titre de prévôt de l'hôtel, arrêta ſur le pont de Lyon, le roi y étant, Otho Caſtellan Florentin, argentier de ſa majeſté.

Voici donc le prévôt de l'hôtel établi dans le temps qu'il y avoit encore un prévôt des maréchaux. Ces deux charges étoient donc diſtinctes l'une de l'autre dans ce temps-là, & puiſque l'hiſtoire ne fait dans la ſuite aucune mention nommément d'autre prévôt des maréchaux qui ait fait

des exécutions à la ſuite du roi, il eſt plus que vraiſemblable que Triſtan l'hermite étant mort, le *roi des ribauds* qui juſqu'alors avoit, ſelon Bouteiller, exercé ſon office ſous celui de prévôt des maréchaux, paſſa ſous le prévôt de l'hôtel avec ſes ſergens. C'eſt de-là que Carondas rapporte avoir vu parmi les livres & papiers de ſon père, qui avoit été pendant plus de quarante ans héraut d'armes au titre de Champagne, un petit manuſcrit qui traitoit des officiers de la maiſon du roi, dans lequel il avoit lu que le *roi des ribauds* « étoit » ſous la charge du prévôt de l'hôtel & ordinai» rement l'un de ſes archers; qu'il avoit charge » de chaſſer les mauvais garçons de la cour; d'em» pêcher les noiſes & querelles pour les filles de » joie, & d'en faire un regiſtre pour en rendre » compte à ſon prévôt ». Le *roi des ribauds*, ſuivant ce manuſcrit, « ſe trouva par la ſuite con» fondu parmi les archers du prévôt de l'hôtel ». De-là vint l'extinction de ſon nom, & en même temps de ſa charge.

Il n'en fut pas de même de ſes ſergens, ils ſubſiſtoient encore ſous la charge de prévôt de l'hôtel en 1494; car il eſt parlé d'eux dans les proviſions que Charles VIII accorda, le 14 décembre de la même année, à Antoine de la Tour, dit Turquet, chevalier, ſieur de Clervaux. On y voit trente livres aſſignées par mois au prévôt de l'hôtel pour ſes lieutenans, ſergens & frais de juſtice. Il eſt auſſi parlé d'eux dans les lettres-patentes du 25 avril 1497, portant ſuppreſſion de douze hommes d'armes qui avoient été créés, avec vingt-quatre archers au prévôt de l'hôtel Turquet, trois ans auparavant, par ſes proviſions pour l'accompagner dans les monts. Ces lettres-patentes réduiſent à trente archers les douze hommes d'armes & les trente archers, & pour indemniſer le prévôt de l'hôtel de la ſuppreſſion des hommes d'armes, parmi leſquels il prenoit une place pour ſuppléer à une partie des dépenſes qu'il lui convenoit de faire, le roi lui aſſigna 700 livres tournois par an pour les frais de juſtice, c'eſt-à-dire, aux termes de ces lettres dont Miraumont n'a donné qu'un extrait, & qui ſont copiées dans un vieux regiſtre manuſcrit, mais informe, qui fait partie des titres de la charge de prévôt de l'hôtel, pour l'entretenement des douze ſergens, de l'exécuteur de juſtice & autres frais qu'il lui convenoit faire à cauſe de ſa charge. Quoi qu'il en ſoit de ceux-ci, l'on voit par la commiſſion donnée par le roi le 5 février 1475, à Pierre Symart, pour faire le paiement des trente archers que ſa majeſté venoit de retenir & de mettre ſous la charge du prévôt de l'hôtel, on voit, dis-je, que ces archers ne leur ont pas ſuccédé, puiſqu'ils furent créés dès le temps de Guyot de Louzières, qui eſt le ſecond prévôt de l'hôtel que nous connoiſſions; que lors de cette création, le *roi des ribauds*, & par conſéquent ſes ſergens, avoient été juſqu'alors ſous la charge du prévôt de l'hôtel depuis la mort de Triſtan l'hermite; enfin qu'il y reſta encore quelque temps juſqu'à ce que le commandement de ces ſergens ayant été donné à l'un des archers, le nom de *roi des ribauds* ſe trouva éteint & oublié. D'ailleurs la différence conſidérable qu'il y avoit des gages d'un archer à ceux du *roi des ribauds*, fait voir que ceux-ci étoient regardés bien au-deſſus de ces ſergens & de leur chef.

S'il étoit convenable de faire une comparaiſon d'un officier auſſi vil que l'étoit ce *roi des ribauds*, avec un officier auſſi diſtingué que le prévôt de l'hôtel, on reconnoîtroit encore plus facilement l'illuſion de ceux qui font ſuccéder ces charges l'une à l'autre; en effet, outre la diſproportion des gages dans le temps que la juriſdiction des maîtres d'hôtel (1) étoit en vogue, le *roi des ribauds* faiſoit preſque toutes ſes fonctions au dehors de la maiſon du roi, & ſes plus grandes prérogatives ne s'étendoient qu'au dehors, au lieu que les maîtres d'hôtel auxquels le prévôt de l'hôtel a ſuccédé, avoient toute juriſdiction dans l'intérieur. Le *roi des ribauds* ne pouvoit porter verges, ni faire aucun acte de juſtice dans le logis du roi, ſans permiſſion du grand-maître ou des maîtres d'hôtel, au lieu que le prévôt de l'hôtel a de tout temps eu le droit de porter le bâton de commandement juſque dans la chambre du roi. Enfin le *roi des ribauds*, ainſi que Miraumont l'a remarqué, eſt dénommé le dernier dans les comptes de la dépenſe de la maiſon du roi, & s'y trouve employé dans le chapitre des gens du commun (2), au lieu que le prévôt de l'hôtel a toujours eu ſon rang parmi les premiers & les grands officiers de la maiſon de nos rois.

Il eſt facile de conclure de tout ce qui vient d'être rapporté, que le roi Louis XI, après la mort de Triſtan l'hermite, qui arriva vraiſemblablement vers l'an 1475, puiſque depuis ce temps-là il n'eſt plus fait mention de lui dans l'hiſtoire, voyant de quelle utilité il étoit pour ſon ſervice, que le prévôt de l'hôtel eût une force convenable en main, ſe détermina à faire la création de trente archers, dont je viens de parler. Long-temps auparavant, le prévôt de l'hôtel avoit réuni en ſa perſonne un pouvoir égal à celui du prévôt des

---

(1) Par les proviſions de Guillaume Gua, que Miraumont a inſérées dans ſon *Traité du prévôt de l'hôtel, pag. 118 & ſeq.* on voit que les prévôts de l'hôtel avoient 1200 livres de gages. La date de ces proviſions eſt du 11 novembre 1481.

(2) Le procureur de l'hôtel, ſoing & avene pour un cheval, & pour toutes choſes 3 ſols par jour; le *roi des ribauds* 4 ſols pariſis par jour, quand il ſera à la cour, pour toutes choſes.

Item, il plaît au roi que ſa dépenſe ſoit payée premièrement & avant les gaiges des maîtres des requêtes, que l'aumoſne, les dixmes & les gaiges & hoſtellages des phyſicien, chirurgien, du tailleur, de merlin le barbier, du tapiſſier, du maréchal, du cordonnier, du *roi des ribauds* & des autres. (Denis Godefroy, *loc. citat. pag. 311.*)

maréchaux; ſa majeſté lui avoit donné dès ſon origine la juriſdiction qui avoit été juſqu'alors exercée par les maîtres d'hôtel. On ne peut donc le regarder comme prévôt ſubſidiaire, puiſque, dès ſon origine, ſon office exiſtoit indépendamment de celui du prévôt des maréchaux, & que d'ailleurs, au lieu de prêter le ſerment devant les maréchaux, comme cela auroit dû ſe pratiquer, s'il leur eût été ſubordonné, il le prêtoit au contraire ès mains du chancelier de France, ainſi que le fit, ſous Louis XI, Guillaume Gua, cinquième prévôt de l'hôtel, en celles de Pierre Doriolle, chancelier de ce roi. Miraumont en rapporte l'acte tout au long, daté de Chimay, du 25 novembre 1481. Guillaume de Bullion & ſes autres ſucceſſeurs, juſqu'au ſieur de Richelieu, en uſèrent de même. Celui-ci fut le premier qui prêta ſerment entre les mains du roi, prérogative qui a juſqu'à préſent été conſervée à tous ſes ſucceſſeurs.

Ce ſeroit ici le lieu de ſatisfaire à la curioſité de ceux qui deſireroient de connoître la charge de grand-prévôt de France, qui eſt jointe depuis ſi long-temps à celle de prévôt de l'hôtel, qu'elle en eſt devenue, pour ainſi dire, inſéparable. Mais l'origine de l'une n'eſt pas moins incertaine que celle de l'autre; les proviſions de meſſire François Dupleſſis, ſeigneur de Richelieu, vingt-unième prévôt de l'hôtel, nous apprennent que la charge de grand-prévôt fut poſſédée avant lui par le ſieur de Chandiou, qui peut-être fut le premier des grands-prévôts, à moins que Louis XI n'eût créé cette charge pour Triſtan & pour Monterud.

Ce qui prouve que cette charge n'eſt pas un vain titre d'honneur, mais que les droits en ſont auſſi réels que ceux de la charge de prévôt de l'hôtel, c'eſt que ce Chandiou, premier titulaire que nous connoiſſions, n'étoit plus prévôt de l'hôtel. Il eſt même à croire que Monterud poſſéda la charge de grand-prévôt, depuis qu'il ſe fut démis de celle de prévôt de l'hôtel, juſqu'à ſa mort, puiſque le baron de Beaufremont qui lui ſuccéda dans celle-ci, ne fut jamais pourvu de la première, ainſi que l'atteſtent les proviſions du ſieur de Richelieu. Chandiou exerçoit la charge de grand-prévôt dès 1524; il y a même apparence qu'il la poſſéda pendant que Guido de Gueffrey, Marc le Groing, Etienne des Ruaulx, Claude Genton des Broſſes, François Patault de la Voulte, & Nicolas Hardi, ſieur de la Trouſſe, furent pourvus de celle de prévôt de l'hôtel. Il eſt même vraiſemblable qu'il en étoit revêtu dans les premières années du ſieur de Monterud; car Miraumont nous apprend que le ſieur de la Trouſſe ſe démit en ſa faveur de celle de prévôt de l'hôtel, ne pouvant plus l'exercer à cauſe de ſon âge. Cet auteur qui avoit ſans doute vu les proviſions de ce prévôt de l'hôtel, n'auroit pas manqué de nous marquer qu'il étoit grand-prévôt de France en décembre 1570, date de ces proviſions, ſi cette qualité y avoit été énoncée, de même que celles de chevalier de l'ordre, & de conſeiller au conſeil privé, qu'il poſſédoit auparavant. Si l'office de grand-prévôt lui avoit été donné avec celui de prévôt de l'hôtel, comme il le fut depuis au ſieur de Richelieu, il en auroit auſſi fait mention.

Comme la charge de grand-prévôt paroiſſoit éteinte à cauſe qu'il n'y avoit pas été pourvu depuis la mort de Monterud, & qu'aux termes des proviſions du ſieur de Richelieu, elle auroit pu être cenſée ſupprimée en vertu de quelques édits, ordonnances, ou déclarations dont il ne nous eſt reſté aucune notice, le roi, par ces mêmes lettres de proviſion, la rétablit en faveur du ſieur de Richelieu, pour la tenir conjointement avec celle de prévôt de l'hôtel. Ce fut en ſa conſidération qu'elle fut attribuée ſpécialement au prévôt de l'hôtel, de manière que par la ſuite les deux charges ont paru n'en faire qu'une ſeule. Une entrepriſe que Rapin, prévôt de la connétablie, fit ſur les prérogatives & l'autorité de cette charge, donna lieu à l'arrêt du conſeil d'état du 3 juin 1589, par lequel, entr'autres choſes, ſa majeſté déclara n'avoir jamais entendu, & qu'elle n'entendoit pas qu'à l'avenir la qualité de grand-prévôt fût attribuée à d'autre qu'au prévôt de ſon hôtel & grand-prévôt de France. Il fut auſſi rendu un pareil arrêt le 7 mars 1609, contre Morel, ſucceſſeur de Rapin, & dans la ſuite un troiſième contre le prévôt de la maréchauſſée de Bretagne. Ces deux premiers arrêts joints aux proviſions du ſieur de Richelieu, ſuffiſent pour donner une juſte idée des droits attachés à cette charge, dont depuis long-temps les prévôts de l'hôtel ſemblent négliger de faire uſage. (*A. R.*)

RIBEIRO (JEAN-PINTO) (*Hiſt. litt. mod.*) Juriſconſulte Portugais, mort en 1694; grand défenſeur de la fameuſe révolution de 1640, en faveur de la maiſon de Bragance. Ses œuvres ont été recueillies, *in-folio*, à Lisbonne en 1729.

RIBERA, (ANASTASE-PANTALEON DE) (*Hiſt. litt. mod.*) poëte Eſpagnol du dix-ſeptième ſiècle. On l'a comparé à notre Scarron; il travailloit comme lui dans le genre burleſque, genre qui doit peu réuſſir en Eſpagne. *Ribera* étoit cependant goûté à la cour de Philippe IV.

R I C

RICARD, (JEAN-MARIE) (*Hiſt. litt. mod.*) juriſconſulte François, connu & cité. On a de lui un *traité des donations* fort eſtimé, *un traité des ſubſtitutions*, un *commentaire ſur la coutume de Senlis*. Il étoit né à Beauvais en 1622; mort en 1678.

RICAUT (PAUL) (*Hiſt. litt. mod.*) Le chevalier *Ricaut*, Anglois, employé long-temps ſous les rois Charles II, Jacques II, & Guillaume III,

comme ſecrétaire, comme conſul, comme réſident, ſoit dans le Levant, ſoit en Allemagne, s'eſt beaucoup inſtruit pendant ſon ſéjour dans le Levant, de ce qui concerne l'empire Turc & la Grèce; il a très-bien écrit ſur ce ſujet. On a de lui une *hiſtoire de l'état préſent de l'empire Ottoman*, traduite en françois par Briot, puis par Beſpier; une *hiſtoire des Turcs, dans le dix-ſeptième ſiècle*, traduite auſſi par Briot; *l'état préſent des égliſes de la Grèce & de l'Arménie*, traduit par Rozamond.

RICCATI, (VINCENT) (*Hiſt. litt. mod.*) Jéſuite, profeſſeur de mathématiques à Bologne, travailla long temps ſur le cours des fleuves; il eſt auteur d'un *traité du calcul intégral*, fort eſtimé. La république de Veniſe fit frapper en ſon honneur une médaille d'or, en 1774. Son ordre avoit été ſupprimé en 1773. Il mourut en 1775.

RICCI. C'eſt le nom de divers perſonnages, dont il faut dire ici quelque choſe.

1°. Matthieu *Ricci*, jéſuite Italien, miſſionnaire à la Chine, mathématicien habile, théologien plein de dextérité, obtint de l'empereur de la Chine la permiſſion de faire bâtir à Pekin une égliſe chrétienne; ſes ennemis diſent qu'il employa pour établir le chriſtianiſme à la Chine, une indulgence & des complaiſances que le chriſtianiſme ne peut permettre. Il fit pour les Chinois un petit catéchiſme, où ſelon le père d'Orléans, qui a écrit la vie du père *Ricci*, *il ne mit preſque que les points de la morale & de la religion les plus conformes à la religion chrétienne*; c'eſt-à-dire, en bon français, qu'il n'y mit de religion chrétienne que ce qu'il ne put pas honnêtement ſe diſpenſer d'y en mettre. Il porta cet excès de complaiſance juſques dans les ſciences exactes; l'empereur de la Chine lui ayant demandé une carte géographique, le père *Ricci* diſpoſa les choſes de manière que la Chine ſe trouvoit placée au centre du monde. Car comment la Chine n'auroit-elle pas été le premier empire du monde, & comment la géographie auroit-elle pu s'égarer au point de ne pas placer le premier empire du monde au milieu du monde? Le père *Ricci*, né en 1552 à Macerata, ville d'Italie, dans la marche d'Ancone, mourut à Pekin en 1610; laiſſant des mémoires ſur la Chine, dont le père Trigault s'eſt ſervi pour écrire l'hiſtoire de cet empire.

2°. Laurent-Marie *Ricci*, jéſuite italien, général des jéſuites. Ce fut ſous ſon généralat qu'arriva le plus grand événement concernant les jéſuites, je veux dire la diſſolution de cette ſociété qui, par la foibleſſe de tant de princes, avoit uſurpé tant de puiſſance. Ces mêmes princes étoient les premiers enſuite à regarder & à repréſenter cette ſociété comme dangereuſe, ſans conſidérer qu'elle ne pouvoit l'être que par leur foibleſſe, & que c'étoit à eux à l'empêcher de l'être. Pour rendre les jéſuites utiles, diſoit le cardinal de Fleury, il faut les empêcher de ſe rendre néceſſaires. Mais l'heure de ces malheureux étoit venue; ils avoient fait trop de mal, quand ils avoient pû en faire, ils avoient trop montré en détruiſant Port-Royal, combien il eſt aiſé de détruire; les pierres de Port-Royal retombèrent ſur eux & les écraſèrent. Leur ſuppreſſion fut un événement conſidérable dans les quatre parties du monde. Leur inſtitution avoit à peine été une nouvelle pour Montmartre, dans l'égliſe duquel elle s'étoit formée. Cette ſociété eut les commencemens & les accroiſſemens que Rome avoit eus autrefois: *quo neque ab exordio ullum ferè minus, neque incrementis toto orbe terrarum amplius humana poteſt memoria recordari*. On dit que la mal-adreſſe & l'inflexibilité de Laurent-Marie *Ricci*, contribuèrent à la deſtruction de cet ordre, ou du moins l'accélérèrent. Louis XV voyant le ſoulèvement des tribunaux de ſon royaume contre les jéſuites qu'il aimoit & qu'il eſtimoit par une ſuite de ſon éducation, voulut, en les conſervant, corriger ce que leur inſtitut pouvoit avoir de contraire aux maximes de ſon royaume. Il en fit écrire à *Ricci*. Celui-ci qui avoit déjà eu l'imprudence d'indiſpoſer contre lui & contre ſon ordre, un ambaſſadeur françois devenu dans la ſuite un puiſſant miniſtre, eut, dit-on, l'imprudence beaucoup plus forte de faire cette sèche & monoſyllabique réponſe: *ſint ut ſunt, aut non ſint*: *qu'ils ſoient tels qu'ils ſont, ou qu'ils ne ſoient point*. Ils ne furent plus. On auroit pu ſans-doute leur épargner des traitemens cruels & injuſtes, tant en France que dans d'autres pays; on enferma *Ricci* & ſes aſſiſtans, & les principaux de l'ordre, au château ſaint-Ange; pourquoi les enfermer? Ils avoient fait enfermer autrefois leurs ennemis, ils avoient eu grand tort; pourquoi les imiter? Laurent-Marie *Ricci* mourut dans ſa priſon en 1775, laiſſant une proteſtation ou eſpèce de teſtament qui fut rendu public, où prenant Dieu à témoin de ſon innocence & de celle de ſa ſociété, il pardonnoit à ſes perſécuteurs & à ſes calomniateurs; ces proteſtations de pardonner ſont la meilleure preuve qu'on ne pardonne point, & qu'on ſe vengeroit ſi l'occaſion pouvoit en revenir. Mais remarquons que tout le monde ſe plaint de la perſécution juſqu'aux perſécuteurs, quand ils en ſont devenus l'objet.

3°. Joſeph, *Ricci* Breſſan, clerc régulier de Somaſque, eſt auteur d'une hiſtoire de la guerre d'Allemagne, dite la guerre de trente ans, & d'une hiſtoire des guerres d'Italie, depuis 1613, juſqu'en 1653.

4°. Michel-Ange *Ricci*, cardinal, né à Rome

en 1619, mathématicien habile, auteur d'un traité *de maximis & minimis*. Innocent XI lui donna le chapeau en 1681. Il mourut le 21 mai 1682.

RICCIO (David) *Hiſt. d'Ecoſſe*) L'aimable & infortunée Marie Stuart avoit de la foibleſſe dans le caractère, elle ne choiſiſſoit pas toujours avec aſſez de diſcernement ceux qu'elle honoroit de ſa confiance; un avanturier Piémontois s'en empara, c'étoit David *Riccio* ou Rizzio, fils d'un muſicien, muſicien lui-même, venu en Ecoſſe à la ſuite du comte de Morette, ambaſſadeur du duc de Savoye. *Riccio* amuſa d'abord Marie par ſon talent qu'elle aimoit, mais plus peut être encore par ſon accent étranger, par ſa prononciation vicieuſe, par la ſingularité de ſes manières, par ſa difformité même qui avoit quelque choſe de piquant. D'ailleurs, les circonſtances expliquent & juſtifient cette confiance que Marie Stuart avoit en *Riccio*; il étoit le confident de l'inclination que Marie avoit conçue pour Stuart Darnley ſon couſin, & depuis ſon époux, inclination qui dura longtemps après le mariage, & qui ne fut détruite que par les mauvais procédés de Darnley; de-là, ces aſſiduités, qui, chez ce peuple ſauvage, paſſèrent aiſément pour des familiarités indiſcrettes; ces aſſiduités s'expliquent encore par deux autres circonſtances: l'une, qu'un Italien, un catholique qui avoit, dit-on, des relations particulières avec le pape, devoit être néceſſaire à une reine catholique, qui ſe trouvoit preſque ſeule de ſa religion au milieu d'un peuple proteſtant, & qui conſervoit dans ſon cœur le deſir de rétablir en Ecoſſe la foi de ſes pères; l'autre, que *Riccio* étoit le ſecrétaire de Marie pour les affaires de France, circonſtance qui tient à la précédente & qui la fortifie. On ſent d'ailleurs combien ces deux mêmes circonſtances qui juſtifient Marie, la rendoient coupable au contraire aux yeux des Ecoſſois proteſtans, & diſpoſoient ceux-ci à la calomnier; mais les auteurs les plus ſenſés, parmi ceux mêmes qui ſont les plus prévenus contre Marie Stuart, ne croient point que la confiance qu'elle avoit en *Riccio* cachât rien de criminel ou de ſuſpect; mais il paroît que cet homme avoit dans l'eſprit l'inſinuation qui ſéduit, & le deſpotiſme qui ſubjugue; il étoit avec adreſſe bas & inſolent; tour-à-tour il ſe rendit néceſſaire à Marie, qui le conſultoit ſur toutes choſes, & ne pouvoit plus ſe paſſer de lui. Le lord Darnley lui-même, pour obtenir la main de Marie, avoit eu beſoin de ſe rendre *Riccio* favorable. Il s'en ſouvenoit, & ce n'étoit pas avec reconnoiſſance: *Riccio* n'avoit pour lui que la reine; les proteſtans le haïſſoient comme un eſpion du pape; les catholiques le mépriſoient comme un homme qui aviliſſoit leur parti; les courtiſans étoient jaloux de ſa faveur; les grands déteſtoient ſon inſolence, & le peuple ſon avidité

Le roi Henri Darnley, (car la reine lui avoit donné ce titre de roi), vouloit envahir l'autorité, la reine vouloit la conſerver & réduire Darnley au rang de ſon premier ſujet. Darnley attribuoit avec raiſon cette diſpoſition de la reine aux conſeils de *Riccio*, qui avoit intérêt qu'elle gardât l'adminiſtration, puiſqu'elle la lui confioit.

Quand les ſeigneurs proteſtans, dont *Riccio* avoit principalement abbatu le crédit, virent le roi mécontent, ils ne ceſſèrent de l'irriter contre *Riccio*, & parvinrent à le rendre jaloux en mari, auſſi bien qu'en roi; ils promirent à Darnley de lui aſſurer l'autorité, de lui faire même déférer la couronne par le parlement, ſi Marie venoit à mourir ſans enfans; ils lui demandèrent ſeulement d'avouer le meurtre de *Riccio* quand il ſeroit commis; il promit tout, & la mort de *Riccio* fut réſolue.

La manière dont ce complot s'exécuta, marquoit un deſſein formel de braver & d'outrager Marie. Elle étoit groſſe, & dans ſon ſeptième mois; cette circonſtance qui demandoit tant de ménagement, ne détermina pas même à lui épargner ce ſpectacle d'horreur & d'effroi. La reine étant à ſouper avec quatre ou cinq perſonnes, du nombre deſquelles étoit David *Riccio*, le roi entre dans la ſalle par une porte de derrière, accompagné du lord Ruthven & de quelques autres conjurés. Ruthven, homme naturellement difforme, à qui la pâleur de la colère & de la maladie donnoit un air encore plus affreux, & qui, ſe traînant avec peine ſoutenu par deux hommes, avoit voulu commettre cet aſſaſſinat aux yeux de ſa ſouveraine, Ruthven lance un regard foudroyant ſur *Riccio*, & lui ordonne au nom du roi de le ſuivre; la reine demande ſi le roi a donné cet ordre; le roi, déjà déconcerté par cette queſtion, répond: *vous voyez que je ne dis rien.* La reine ordonne à Ruthven de ſortir; Ruthven, au lieu d'obéir, s'avance pour ſaiſir *Riccio*; celui-ci court tout effrayé ſe cacher derrière la reine, qu'il tient étroitement embraſſée. George Douglas, oncle du roi, entre dans le même temps avec la foule des conjurés, & ſaiſiſſant l'épée du roi, en perce la victime au haſard de tuer la reine elle-même. Le malheureux *Riccio* luttant contre la mort & pouſſant des cris lamentables, s'attachoit toujours au fauteuil de la reine comme à ſon ſeul aſyle; on l'en arrache, Marie veut ſe lever pour le défendre, le roi la retient, & la reine n'a plus de reſſource que ſes larmes; mille cris confus de rage & de terreur rempliſſent la ſalle & redoublent l'horreur de cette ſcène; *Riccio* entraîné dans une chambre voiſine, eſt percé de cinquante-ſix coups. On vient annoncer ſa mort à la reine; alors elle eſſuie ſes larmes; *je ne pleurerai plus*, dit-elle, *je ne ſongerai qu'à la vengeance*; c'étoit la première fois que ce mot étoit dans ſa bouche, & ce ſentiment dans ſon cœur. L'inſolent Ruthven rentre dans la ſalle, il reproche à la reine toute ſa conduite, ſa foibleſſe pour *Riccio*, ſon zèle

pour la religion catholique, ſes liaiſons avec les partiſans déclarés du catholiciſme, ſes rigueurs envers les proteſtans rebelles qu'elle avoit chaſſés du royaume, & qui revinrent tous ce jour même pour la braver ouvertement; il joignit, dit on, à tant d'outrages la menace de la tuer elle-même; Marie reſta priſonnière.

Elle recouvra promptement ſa liberté, elle regagna aiſément ſon mari, qui déſavoua tout avec ſa foibleſſe ordinaire, & qui n'ayant ſu s'attacher ni à ſa femme ni à la nation, fut accablé du mépris de l'une & de l'autre.

Marie fit punir quelques-uns des aſſaſſins de *Riccio*, qui tombèrent entre ſes mains, fit grace à un bien plus grand nombre encore, car elle ne ſavoit ni haïr ni ſe venger. Pluſieurs des plus coupables ſe ſauvèrent en Angleterre ſous la protection d'Eliſabeth. L'aſſaſſinat de *Riccio* eſt du 9 mars 1566.

Le 19 juin ſuivant, Marie accoucha d'un fils; ce fils fut Jacques VI, en Ecoſſe, & Jacques I en Angleterre. On dit qu'il frémiſſoit à la vue d'une épée nue, & que c'étoit l'effet de l'impreſſion terrible que ſa mère étant groſſe de lui, avoit éprouvée à l'arrivée impréyue des aſſaſſins de *Riccio*.

RICCIOLI, (JEAN-BAPTISTE) *Hiſt. litt. mod.*) Jéſuite, né à Ferrare, en 1558, a beaucoup écrit ſur la géographie, l'hydrographie, l'aſtronomie, la chronologie, & a réformé beaucoup d'erreurs ſur toutes ces ſciences; il a fait auſſi avec le père Grimaldi, ſon confrère, des expériences curieuſes ſur la chûte des corps. Mort en 1671.

RICCOBONI, (ou RICOBONI) c'eſt le nom 1°. d'un ſavant du ſeizième ſiécle, (*Antonius Ricobonus*) né à Rovigo en 1541, diſciple de Paul Manuce, de Sigonius & de Muret, mort en 1599. Il a beaucoup écrit ſur la rhétorique & ſur la poëtique; il a commenté pluſieurs ouvrages d'Ariſtote & de Cicéron; il a écrit l'hiſtoire de l'univerſité de Padoue.

2°. D'un acteur célèbre, & en Italie & en France, & qui a beaucoup écrit ſur ſon art. On a de lui des comédies compoſées pour le théâtre Italien, mais il eſt plus connu par ſes *penſées ſur la déclamation*, par ſon *diſcours ſur la réformation du théâtre*, ſes *obſervations ſur la comédie & ſur le génie de Molière*, ſes *réflexions hiſtoriques & critiques ſur les théâtres de l'Europe*, ſon *hiſtoire du théâtre Italien*. Il étoit de ſon temps le meilleur acteur de la comédie Italienne, il y étoit connu ſous le nom de *Lélio*.

Le nom de *Riccoboni* eſt devenu encore plus célèbre depuis par les ouvrages d'une femme, que l'hiſtoire littéraire diſtinguera parmi les auteurs de ſon ſexe, mais qui (en 1787) n'appartient point encore à l'hiſtoire.

RICHARD, (DE CORNOUAILLES) *Hiſt. d'Allemagne*) fils du roi d'Angleterre (Jean ſans Terre) & d'Iſabelle d'Angoulême, fut appellé au trône d'Allemagne pendant les troubles qui ſuivirent la mort de Frédéric II, & fut couronné en 1257, dans un fauxbourg de Francfort, par les archevêques de Mayence & de Cologne, & par le comte Palatin du Rhin & le duc de Bavière. Les hiſtoriens d'Allemagne prétendent qu'il ne parut point dans l'empire après ſon ſacre, dont les cérémonies furent répétées à Aix-la-Chapelle. Mais ils ſont réfutés par la chronique d'Angleterre de Thomas Wik. Suivant cette chronique, *Richard* fit trois voyages en Allemagne, pendant leſquels il y exerça tous les droits de ſouveraineté: il donna à Oton, roi de Bohême, l'inveſtiture de l'Autriche & de la Stirie, & ſe maria, en 1269, à la fille d'un baron, nommée *Falkemorit*, qu'il amena à Londres. Les années de ſon regne qui n'étoit, à proprement parler, qu'une anarchie, ſont compriſes dans l'interregne qui ſuivit la mort de Frédéric II. *Richard* mourut en 1271, dans ſon château de Merkſtat, oublié des Allemands qui ne l'avoient appellé que pour le dépouiller. Il étoit dans la ſoixante-deuxieme année de ſon âge & la quatorziéme de ſon règne, ſi cependant on peut appeller règne l'anarchie la plus tumultueuſe. (*M—Y.*)

RICHARD eſt auſſi le nom de trois ducs de Normandie, & de trois rois d'Angleterre, dont le premier fut auſſi duc de Normandie.

DUCS DE NORMANDIE.

1°. Richard-*ſans-peur*, fils de Guillaume *la longue épée*, & petit fils de Rollon. Il n'avoit que dix ans, lorſque Louis d'Outremer, roi de France, fomenta contre lui la révolte des Normands idolâtres, qui vouloient contraindre leur jeune duc de renoncer au chriſtianiſme. Hugues le grand ſecourut *Richard*, & calma ces troubles. Louis, moitié ſéduction, moitié violence, s'empare de la perſonne de *Richard* pour s'emparer de ſes états; les Normands, après quelque réſiſtance, laiſſent enlever leur duc; Louis parvient à leur perſuader que cet enfant ſera mieux élevé dans une cour ennemie qu'au milieu de ſes ſujets, & il l'amène à Laon. Bientôt le deſſein eſt pris de ſe défaire du jeune prince & de ſe reſſaiſir de la Normandie. Au moment de l'exécution, Aſmond, gouverneur de *Richard*, l'arrache à cette cour meutrière, en l'enveloppant dans un paquet d'herbes & le faiſant porter ainſi juſqu'à Senlis, où il le met ſous la garde du comte Bernard, oncle maternel de l'enfant. Cependant Louis d'Outremer offre à Hugues le grand de partager la Normandie, & Hugues abandonne *Richard*. Louis fond ſans obſtacle ſur cette province ſans chef; le comte Bernard la délivra par une conduite également habile

habile & hardie ; il oſa tromper le trompeur, en l'engageant à tromper encore ; il conſeilla aux Normands de ſe rendre au roi pour éviter la guerre ; il conſeilla au roi de garder la Normandie entière, puiſqu'elle s'étoit rendue à lui ſeul, & de fruſtrer Hugues de la part qui lui avoit été promiſe. Hugues fut mécontent : Bernard alors conſeille à Hugues de ſe venger en prenant la protection de *Richard*. Bernard ſe ſervit de plus pour ſon deſſein, d'un chef de nouvelles bandes Normandes, nommé Aigrold, qui ſe déclara hautement le défenſeur de *Richard* & ſomma Louis d'Outremer de mettre ce prince en liberté ; Bernard s'emporte contre cette inſolence, aſſure le roi que toute la Normandie lui eſt dévouée, & que s'il paroît en perſonne dans cette province, Aigrold lui ſera livré pour recevoir le châtiment de ſa folie ; Louis, auſſi crédule que fourbe, s'engage parmi ſes ennemis ; Aigrold feint d'avoir peur & demande une conférence ; elle ſe tient au village de Creſcenville ſur le chemin de Lizieux à Caen ; Aigrold s'y trouve le plus fort, taille en pièces l'eſcorte du roi, & l'envoie lui-même priſonnier à Rouen ; il n'en ſortit qu'à la faveur d'un traité par lequel il céda, comme Charles le ſimple, ſon père, toute la Normandie, à la charge de l'hommage ; & ce nouveau traité fut encore conclu à Saint-Clair ſur Epte (en 945.) *Richard* s'affermit ſur ſon trône, & fut plus puiſſant que ſon père & que ſon aïeul. Hugues le grand, qui, ſans ſceptre, avoit régné plus de vingt ans ; fils, neveu, gendre, père, oncle de rois, beau-frère de trois rois, lui recommanda en mourant ſes enfans & ſes vaſſaux. Hugues le grand avoit été le protecteur de *Richard* ; *Richard* le fut de Hugues Capet & de ſes frères.

La conduite du roi Lothaire à l'égard de *Richard* fut la même que celle de Louis d'Outremer ſon père. Il s'unit, pour le perdre, avec tous les ſeigneurs que le voiſinage rendoit ennemis de *Richard*. Pour le ſurprendre, il feint de le conſulter ; il vouloit, diſoit il, ſe gouverner par les avis de celui à qui Hugues le grand avoit confié ſes plus chers intérêts, il le prie de ſe trouver à un parlement qui devoit ſe tenir à Amiens. *Richard* ſe met en marche. Dans le chemin, deux inconnus viennent à ſa rencontre, & l'avertiſſent qu'il eſt perdu, s'il entre ſur les terres de France. *Richard* s'arrête & retourne ſur ſes pas. Lothaire voyant ce piège manqué, ſe hâte d'en tendre un autre : il perſuade à *Richard* qu'il veut perdre Thibaud, comte de Chartres, voiſin & ennemi de *Richard*. « J'ai beſoin pour cela de votre ſecours, dit-il à *Richard* ; mais il nous faut un prétexte pour » nous voir & pour traiter enſemble. Publiez que » j'exige l'hommage pour la Normandie, & que » vous venez me le rendre. » Il lui indique un jour & un lieu pour l'entrevue ſur les bords de la rivière d'Epte, limite des deux états ; *Richard* inſtruit par le paſſé, prend les précautions qu'exige la prudence ; ayant déjà traverſé l'Epte, il envoie des eſpions examiner ce qui ſe paſſe, il apprend que le comte Thibaud & tous ſes autres ennemis ſont auprès du roi qui ſe diſpoſe à l'attaquer dès qu'il paroîtra ; en conſéquence, *Richard* repaſſe l'Epte & ſe retranche ſur l'autre bord : il eſt attaqué en effet, & ſe défend avec tant de vigueur, qu'il force le roi & le comte de Chartres à la retraite. La guerre ſe prolonge d'un côté, Thibaud brûle tout juſqu'à Rouen ; de l'autre, des Danois envoyés au ſecours de *Richard* par le roi de Danemarck ſon parent, ſe répandent juſqu'aux portes de Paris.

Hugues Capet monte ſur le trône, les François & les Normands ſont amis, *Richard* ſe rend médiateur entre Hugues Capet & ſes vaſſaux. Le petit-fils de l'aſſaſſin de Guillaume, duc de Normandie, père de *Richard*, le comte de Flandre chaſſé de ſes états par Hugues Capet, cherche un aſyle, où ? en Normandie. Ce duc *Richard* jugeant qu'il ſeroit dangereux d'accoutumer le nouveau roi, ſon pupille, à dépouiller ainſi les grands vaſſaux, oblige Hugues Capet de faire grace au comte de Flandre, & de lui rendre ces places. *Richard* ſans-peur mourut à Fécamp, en 996. Il régnoit depuis l'an 942.

2°. *Richard le bon*, ſon fils, commença pourtant par opprimer ſes peuples ; les ducs de Normandie, grands princes d'ailleurs, avoient pouſſé juſqu'à un excès inſupportable la tyrannie de la chaſſe & de la pêche ; ils s'étoient emparés de tous les bois, de toutes les eaux, de tous les pâturages ; les payſans dépouillés de leurs uſages, privés de toute reſſource, ſoit pour leur chauffage, ſoit pour la nourriture de leurs beſtiaux, voyant d'ailleurs leurs campagnes preſqu'autant dévaſtées par les bêtes fauves que par les comtes de Chartres & de Flandre, s'étoient attroupés & révoltés. *Richard* courut à ces malheureux, prit quelques-uns de leurs chefs, & leur fit couper les pieds & les mains ; il eût mieux fait de détruire le gibier & de procurer à ſes ſujets la facilité de cultiver & de ſubſiſter. Guillaume, comte de Giſors, ſon frère bâtard, ſe révolta contre lui : il fut pris & enfermé cinq ans au château de Rouen ; il ſe ſauva de ſa priſon, & ſe cacha dans les bois ; il apparut un jour mourant de faim & de douleur, à ſon frère qui chaſſoit dans ces mêmes bois, & qui touché d'un tel ſpectacle, lui pardonna. Depuis ce moment il n'y eut plus de révolte.

Richard II, & le roi de France Robert, après quelques démêlés, vécurent dans une intimité, rare entre les princes. Robert appelloit *Richard ſon cher couſin & ſon bien bon ami*, titres qui n'étoient pas encore devenus d'étiquette ; on les voit ſe fournir l'un à l'autre des ſecours contre tous leurs ennemis ; ce fut principalement par les armes de *Richard* que Robert ſoumit le duché de Bourgogne, à la mort de Henri ſon oncle.

Le duc de Normandie étoit ſans ceſſe harcelé par tous ſes voiſins, ſur-tout par les comtes de Chartres; ceux-ci lui ſuſcitèrent tant d'ennemis, que *Richard* II crut devoir appeller à ſon ſecours les rois de Suède & de Norvège. La France en frémit, elle craignit de voir renaître les incendies & les ravages dont les pirates Normands l'avoient affligée pendant tout le neuvième ſiècle. Le roi Robert employa ſa médiation auprès du duc de Normandie; on déſarma ces ennemis, & il renvoya ces étrangers, qui cependant laiſsèrent de funeſtes traces de leur paſſage; mais Olaüs, roi de Norvège, reçut le baptême à Rouen.

Richard le Bon mourut en 1027.

3°. A *Richard le Bon*, ſuccéda *Richard* III, ſon fils aîné, qui fut, dit-on, empoiſonné l'année ſuivante par Robert, ſon frère, ſurnommé *le Diable*, père de Guillaume *le Bâtard* ou *le conquérant*.

Rois d'Angleterre.

Nos fables popu'aires ſur *Richard ſans-peur* & ſur Robert *le Diable*, ſont des monumens encore exiſtans de la terreur que ces braves ducs de Normandie inſpiroient à leurs voiſins.

Les rois d'Angleterre du nom de *Richard*, & dont nous allons parler, deſcendoient des *Richard*, ducs de Normandie, par Guillaume le conquérant, triſaïeul de *Richard*, dit *cœur de Lion*, roi d'Angleterre.

1°. Henri II, ce grand roi, avoit beaucoup aimé Eléonore d'Aquitaine, ſa femme, & tous les fils qu'il avoit eus d'elle, il les eut tous pour ennemis, ils lui firent la guerre, & il mourut en les maudiſſant. Son corps fut expoſé à découvert dans l'égliſe de Fontevrault. *Richard*, l'aîné des fils qui lui reſtoient & ſon plus cruel ennemi, ſe rendit à cette abbaye, ſoit pour braver ſon père mort, ſoit pour lui rendre les apparences d'un dernier hommage. Il fut ſaiſi d'effroi, & tous les aſſiſtans furent frappés d'horreur, en voyant le ſang, ſuite de l'apoplexie qui avoit terminé les jours du roi, ſortir de la bouche & du nez du cadavre, comme s'il ſe fût élancé d'indignation à l'aſpect du parricide. *Richard* ne put retenir ce cri du remords : *ah! c'eſt moi qui ai tué mon père.* Il embraſſa ce cadavre, il fondit en larmes pendant toute la cérémonie de l'enterrement, & ces larmes lui concilièrent les eſprits de la multitude.

Il donna une grande leçon aux traîtres, en chaſſant avec mépris tous ceux qui l'avoient ſervi contre ſon père, & en s'attachant tous ceux qui étoient reſtés fidèles au roi; il reçut publiquement l'abſolution des archevêques de Cantorbéri & de Rouen, non pas préciſément pour avoir porté les armes contre ſon père; ce crime cédoit, dans l'eſprit du temps, au crime d'avoir combattu contre un croiſé; & Henri II avoit pris la croix.

Il n'eut rien de plus preſſé que de la prendre lui-même. Il partit dès le commencement de ſon règne, pour la terre ſainte avec Philippe Auguſte, ſon rival d'intérêt, d'ambition & de gloire, dont la valeur très-brillante étoit encore effacée par la valeur impétueuſe de *Richard*. Leurs caractères ne purent s'accorder; en ſe voyant de plus près ils ſe haïrent davantage; une violente maladie qu'eut Philippe Auguſte, peut-être un ſecret dépit de ſe voir un peu éclipſé par *Richard*, peut-être auſſi le deſir de l'inquiéter ſur ſes poſſeſſions françoiſes, hâtèrent le retour de Philippe en France. *Richard* reſta dans la terre ſainte où il ſe couvrit de gloire par ſes exploits, & s'attira une foule d'ennemis par des actes de hauteur & de violence. Lorſque la ville d'Acre ou Ptolémaïs ſe fut rendue à diſcrétion, les croiſés exigèrent que Saladin rendît les priſonniers qu'il avoit faits ſur eux, & ſur-tout la vraie croix qu'il avoit priſe dans un combat. Les aſſiégés reſtèrent entre les mains des vainqueurs comme ôtages de cette convention. La vraie croix ne ſe retrouvoit point; Saladin qui n'y attachoit pas le même prix que les chrétiens, ne ſavoit ce qu'elle étoit devenue. Sur cette réponſe, *Richard* fit égorger plus de cinq mille de ces aſſiégés qui s'étoient rendus à lui; il eût été plus chrétien de conſentir à ſe paſſer de la vraie croix. *Richard* battit deux fois Saladin; l'une auprès de Céſarée, l'autre dans les plaines de Rama. Il prit Céſarée, Joppé, Aſcalon, il ſurprit Emaüs, il vouloit courir à Jéruſalem; mais ſoit jalouſie, ſoit corruption, les principaux croiſés refuſèrent de le ſuivre. On dit qu'il pleura de dépit de ce qu'on laiſſoit Jéruſalem au pouvoir des infidèles, & que quelqu'un ayant voulu lui montrer cette ville du haut d'une montagne, il ſe couvrit le viſage d'un pan de ſa cotte d'armes, en s'écriant : *on eſt indigne de voir la cité ſainte, quand on eſt hors d'état de la délivrer.*

Ce prince qui, par ſon impétuoſité, ſe faiſoit par-tout des ennemis, s'en étoit fait deux irréconciliables, l'un pendant le ſéjour qu'il avoit fait à Meſſine en partant pour la terre ſainte; l'autre pendant ſon expédition dans la Paleſtine. Le premier étoit l'empereur Henri VI, au préjudice duquel il avoit affermi Tancrède ſur le trône de Sicile; le ſecond étoit Léopold, duc d'Autriche, auquel il avoit fait un affront ſanglant, en renverſant ſon étendart du haut d'un ouvrage que Léopold avoit emporté. *Richard*, en revenant de la terre ſainte, prit ſa route par l'Allemagne pour éviter la France. Il voyageoit inconnu, de nuit ſeulement, & par des chemins détournés, de peur de quelque rencontre funeſte : il fut, dit-on, reconnu en tournant la broche dans la cuiſine d'une auberge; on le conduiſit au duc d'Autriche qui le faiſoit épier, qui le fit charger de fers & garder à vue : à chaque mouvement ſuſpect, ſes gardes lui portoient ſur le cœur la pointe de leurs épées. Quand Léopold eut aſſouvi ſa lâche vengeance ſur ſon priſonnier, il le vendit,

lié & garotté, à la vengeance de l'empereur : il en reçut ſoixante mille marcs d'argent ; & l'empereur, après avoir retenu *Richard* quatorze mois en priſon, lui vendit ſa liberté cent cinquante mille marcs d'argent, regagnant ainſi près du double ſur l'infâme marché de Léopold. Henri VI annonça la détention du roi d'Angleterre à Philippe Auguſte, qui ne manqua pas d'en profiter de concert avec le prince Jean, (depuis le roi Jean ſans Terre) ennemi de *Richard* ſon frère. Cependant Eléonore d'Aquitaine, leur mère, faiſoit entendre ſes juſtes plaintes dans toute l'europe & demandoit juſtice à Dieu & aux hommes de la captivité de ſon fils. On trouve dans un livre nouveau une anecdote intéreſſante, mais de l'autenticité de laquelle l'hiſtoire ne répond pas. L'empereur, ſuivant cette anecdote, tenoit *Richard* enfermé dans une priſon *inconnue à tout l'univers*. *Richard* étoit poëte & muſicien, avoit la voix très-belle, & chantoit ſouvent des chanſons dont il avoit fait les paroles & les airs. Blondel, maître de ſa chapelle, étoit allé le chercher dans la terre ſainte, déguiſé en pélerin. Ne l'y ayant pas trouvé, il traverſoit l'Allemagne en le cherchant. Il arrive au village de Lotemſtein où l'empereur avoit un château, il apprend qu'on y gardoit un priſonnier. Diverſes circonſtances firent juger à Blondel que ce pouvoit être *Richard*. Pour s'en éclaircir ſans donner aucun ſoupçon, il ſe mit à chanter au pied d'une tour grillée de la priſon, les premiers couplets d'une chanſon de *Richard*. Du fond de la tour, une voix que Blondel reconnut aiſément pour être celle de *Richard*, chanta les couplets ſuivans. Blondel aſſuré par-là de ſa découverte, paſſe en Angleterre, où, ſur ſon rapport, on entama bientôt avec l'empereur les négociations qui rendirent *Richard* à ſon royaume. C'eſt de cette anecdote que M. Sedaine a fait le ſujet d'une pièce dramatique & lyrique, dont le ſuccès ne ſe dément point.

Quand le roi de France ſut que *Richard* étoit en liberté, il écrivit à ſon allié Jean-ſans-Terre : *prenez-garde à vous, le diable a briſé ſa chaîne*. Jean-ſans-Terre trahit Philippe pour faire ſa paix avec ſon frère. *Richard* reçut ſon frère comme un lâche qui avoit expié la révolte par l'infamie, & comme un méchant dont il falloit ſe défier, mais qu'il ne falloit pas pouſſer à bout. *Je lui pardonne* dit-il à Eléonore ſa mère, qui le lui préſentoit, *& j'eſpère oublier auſſi aiſément ſes torts qu'il oubliera ſes devoirs & ma clémence.*

La guerre ne ceſſa plus entre Philippe Auguſte & *Richard* ; ce dernier fut vainqueur à Fretteval, où les titres de la couronne de France tombèrent entre ſes mains : il le fut encore dans un combat très-vif près de Courcelles & de Giſors, où Philippe dans ſa retraite, tomba tout armé dans l'Epte, le pont de Giſors ayant fondu ſous lui ; on eut peine à le ſauver. *Il a bu dans la rivière*, écrivoit *Richard* à un évêque d'Angleterre, en lui marquant les particularités de ce combat.

Peu de temps auparavant, Philippe avoit encore été battu par le même *Richard*, entre Gamaches & Vernon ; ces échecs de la plupart deſquels il prit ſa revanche en différentes occaſions, étoient bien moins flétriſſans que la cruauté avec laquelle, à l'expiration d'une trêve, il fit crever les yeux à tous les priſonniers qui ſe trouvoient entre ſes mains, exemple qu'il prit de *Richard* ou qu'il lui donna.

Ce fut dans le cours de ces guerres que Philippe de Dreux, évêque de Beauvais, couſin germain de Philippe-Auguſte, pris les armes à la main par les troupes de *Richard*, fut enfermé à Rouen. Il s'adreſſa au pape Céleſtin III, & le pria d'intercéder pour lui auprès du roi d'Angleterre, du ton dont les papes étoient depuis long-temps accoutumés à intercéder. « J'écris pour » vous au roi d'Angleterre, répondit Céleſtin, & » j'intercède en effet de tout mon pouvoir.... Je » ſupplie, c'eſt tout ce que je puis & tout ce » que je dois faire ». *In tali caſu non poſſumus nec debemus imperare, ſed tantùm ſupplicare.*

Ce pape, dans ſa lettre à *Richard*, appelloit l'évêque de Beauvais *ſon très-cher fils*. Le roi d'Angleterre pour toute réponſe lui envoya la cuiraſſe de l'évêque, avec ces mots des enfans de Jacob : *reconnoiſſez-vous la robe de votre fils ?* Le pape n'inſiſta point, il condamna l'évêque. « Ainſi, dit-il, doit être traité tout prélat qui » abandonne la milice de Jéſus-Chriſt, pour celle » du ſiécle ».

Richard mourut d'une mort violente & conforme à ſon caractère. Un payſan limouſin, en creuſant la terre, avoit trouvé un tréſor ; le vicomte de Limoges, ſur les terres duquel étoit ce tréſor, s'en empara, & le fit garder dans le château de Chalus. *Richard* réclamant ce tréſor en qualité de ſeigneur ſuzérain, courut aſſiéger Chalus ; la garniſon voulut ſe rendre ; *Richard* dit que puiſqu'il avoit pris la peine de venir juſques là, il vouloit avoir le plaiſir de prendre la place d'aſſaut, & de faire pendre toute la garniſon ſur la brêche. Le quatriéme jour du ſiége, une flêche tirée des murs du château, par un arbalêtrier, nommé Bertrand de Gourdon, l'atteignit à l'épaule ; un chirurgien mal-adroit rendit mortelle cette bleſſure d'abord légère. Le ſang naturellement enflammé de ce monarque furieux, s'aigrit, ſe corrompit, la cangrène s'y mit. Cependant Marquadé, chef des troupes mercenaires à la ſolde de *Richard*, & miniſtre de ſes vengeances, avoit pris le château & le tréſor, & avoit fait pendre la garniſon ſelon les menaces du roi d'Angleterre ; il ne reſtoit que Gourdon, réſervé à un cruel ſupplice. Le roi voulut le voir. « Malheureux, lui dit-il, que t'avois-je fait pour » attenter à ma vie ? — Les rois, répondit froi» dement Gourdon, comptent pour rien le ſang

» verſé, les fortunes détruites, le genre humain » foulé aux pieds ; ils ravagent la terre, & ils » demandent ce qu'ils ont fait. Tyran ! mon père, » mon frère, mes compagnons ont péri par tes » coups ; tu me menaçois moi-même d'un ſup- » plice honteux, & tu demandes ce que tu m'as » fait ».

Richard avoit de la grandeur, il fut frappé du diſcours de Gourdon, lui pardonna & lui fit donner cent ſchellings ; mais *Richard* mourut, & le barbare Marquadé, dit un hiſtorien moderne, fit écorcher vif Gourdon pour avoir fait ſon devoir. On ne manqua pas de remarquer que *Richard* avoit péri par une arme qu'il avoit lui-même introduite à la guerre, l'arbalêtre ; juſques-là on ne s'étoit ſervi que de la lance & de l'épée. « Nos aïeux, dit Mézeray, abhorroient ces armes traitreſſes, avec quoi un coquin, ſe tenant » à couvert, peut tuer un vaillant homme de » loin, & par un trou ».

Cependant ces armes traîtreſſes furent inventées par un homme qu'une valeur preſqu'incroyable fit ſurnommer *cœur de lion*. Saladin, bon juge du courage & des talens militaires, avouoit la ſupériorité de *Richard*. *Richard* étoit la terreur des Sarraſins, & dans la Paleſtine, les mères effrayoient leurs enfans en prononçant ſeulement ſon nom. Il eut du lion, dont le nom lui fut donné, le courage, la fierté, la colère, la cruauté, la fièvre ardente, la ſoif du ſang, & cette eſpèce de magnanimité capricieuſe & farouche qu'on attribue au lion. Tout ce qui étoit grand, ſublime, un peu giganteſque, plaiſoit à ſon ame altière. Gourdon n'obtint de lui ſa grace qu'en l'étonnant. On vantoit la pénétration de ſon eſprit, la vigueur de ſon éloquence, l'agrément de ſa converſation, la vivacité de ſes réparties, petits avantages en comparaiſon de la ſageſſe & de l'humanité qui lui manquèrent. Il avoit cependant des traits de ſenſibilité : il eut pour ſa mère une tendreſſe qui mérita d'être remarquée ; mais comment oublier que la violence de *Richard* concourut avec la perfidie de Jean à faire mourir de douleur un père tendre qui les avoit tous comblés de biens ? comment oublier ces cinq mille priſonniers égorgés de ſang-froid devant la ville d'Acre, & ces autres priſonniers privés de la vue en France ? Comment oublier qu'il dût la mort à la fureur qu'il avoit eue de forcer une place qui ouvroit ſes portes, & d'exterminer des malheureux qui ſe rendoient ; barbarie atroce qui tourna contre lui tous les droits de l'humanité, comme toutes les loix de la guerre.

On remarqua que dans un règne de dix ans, depuis 1189 juſqu'à 1199, à peine paſſa-t-il quatre mois en Angleterre ; ce ſeul mot le raye de la liſte des rois, & le relègue dans la claſſe des guerriers & des avanturiers illuſtres. C'eſt-là que ſes talens, ſes exploits, ſes deſſeins le font briller de toute ſa gloire.

Illâ ſe jactet in aulâ.

2°. *Richard* II, roi d'Angleterre, fils du prince noir & petit-fils d'Edouard III, étoit contemporain de notre roi Charles VI, & auſſi ami de ce prince que ſon père & ſon aïeul avoient été ennemis des prédéceſſeurs du même Charles VI. Ces deux rois étoient du même âge, *Richard* avoit deux ans de plus que Charles VI ; tous deux étoient encore dans l'enfance, lorſqu'ils avoient commencé à règner, tous deux furent gouvernés par trois oncles paternels, ambitieux & mal intentionnés. Le ſort ſembloit même s'être étudié à mettre entre les trois oncles du roi d'Angleterre, la même différence de caractère qu'entre les trois oncles du roi de France, & cette différence de caractère ſuivoit le même ordre chez les princes des deux nations. Le duc de Lancaſtre, régent en Angleterre, avoit la hauteur, l'ambition, l'avidité du duc d'Anjou, régent de France ; le duc d'Yorck reſſembloit au duc de Berry, par la molleſſe & l'indolence ; & le duc de Glocеſtre au duc de Bourgogne, par l'audace & la turbulence.

chard fut gendre de Charles VI, il épouſa Iſabelle de France, ſa fille, le mariage ne put être conſommé, à cauſe du bas âge de la princeſſe ; mais elle fut élevée en Angleterre, où une princeſſe françoiſe bleſſoit les yeux de la nation.

Le règne de *Richard* II ayant toujours été agité par des factions, il eſt peut-être difficile de porter ſur ce prince un jugement bien exact. Il eut des favoris qu'il combla de biens ; il donna l'Irlande en ſouveraineté à un d'entr'eux, comme il auroit donné un champ ou une maiſon ; & ce favori étant mort en pays étranger, il fit apporter ſon corps en Angleterre, & fit ouvrir ſa bière pour le conſidérer à loiſir, avant qu'on le dépoſât dans le tombeau qu'il lui avoit fait élever. Sur ces témoignages d'une ſi vive affection, le P. d'Orléans le loue comme un roi capable d'amitié ; les Anglois plus ſévères, ne virent dans ces amis que des mignons.

La facilité avec laquelle il ſacrifia ces favoris à la haîne du parlement, prouve, dans tous les cas, beaucoup de foibleſſe & de légèreté. Froiſſard penſoit comme les Anglois ſur ces favoris, qu'il appelle toujours les *marmouzets* & les *poupées* du roi.

Richard eut deux beaux momens dans ſa vie. Il y eut à Londres un ſoulevement violent, où un forgeron nommé *Wat-tyler*, étoit à la tête des rebelles : il traita d'égal à égal avec le roi, ou plutôt il traita en maître étant ſupérieur en forces, & les propoſitions que faiſoit le roi ne lui étant pas agréables, il tira deux ou trois fois ſon poignard pour l'en frapper. Témoin de cette inſolence Walworth, maire de Londres, ſe jette au devant du roi, renverſe Wat-tyler d'un coup de maſſue ; les autres perſonnes de la ſuite du roi achèvent d'aſſommer Wat-tyler : auſſi-tôt les rebelles criant *Wat-tyler & vengeance*, bendent

leurs arcs & ſaiſiſſent leurs flèches ; la troupe du roi, toute foible qu'elle eſt, ſe prépare au combat, le roi la retient, il s'avance ſeul vers les rebelles : *mes amis*, leur dit-il, *Wat-tyler eſt mort ; vous n'aurez plus déſormais d'autre chef que votre roi.* Les payſans le ſuivent, changés par ce ſeul mot. Knolles, un de ſes généraux, arrive à ſon ſecours avec ce qu'il avoit pu raſſembler de troupes, il demande la permiſſion de charger les rebelles. *Des rebelles* ! dit le roi, *il n'y en a plus ; vous ne voyez ici que mes ſujets & mes enfans.* *Richard* avoit alors ſeize ans : on ne pouvoit annoncer d'une manière plus éclatante le fils & le ſucceſſeur du prince noir & d'Edouard III.

L'autre beau moment de *Richard* fut celui où il déclara ſa majorité. Ses profuſions envers ſes favoris avoient fait chercher les moyens de borner ſon autorité ; on lui avoit donné un conſeil ſans l'avis duquel il ne pouvoit rien entreprendre, on l'avoit même fait jurer d'être ſoumis en tout aux déciſions de ce conſeil. Le roi entre un jour au parlement, & de ce même air dont il avoit déſarmé les payſans révoltés ; *quel âge me croyez-vous ?* dit-il à l'aſſemblée : vingt & un ans, lui répondit-on —— Je dois donc commencer enfin à « gouverner par moi-même, & je ne me ſens pas » de moindre condition que mes prédéceſſeurs ». Ce ton de fermeté impoſa ; on applaudit, & on obéit. Le roi faiſant uſage à l'inſtant de l'autorité qu'il réclamoit, ôta la chancellerie à l'archevêque de Cantorbéry, qui s'étoit montré l'ennemi des favoris, & interdit l'entrée du conſeil au duc de Gloceſtre, celui de ſes oncles qui lui étoit le plus ſuſpect : il ne rencontra aucune oppoſition.

Mais le reſte de ſa vie parut trop démentir ces deux beaux momens : il ſe livra de jour en jour à la molleſſe & à la diſſipation ; impétueux & foible, il ne ſavoit ni ſe refuſer aux préventions ni les diſſimuler, il mettoit l'humeur à la place de l'autorité. Quand le parlement lui propoſoit de renvoyer les miniſtres ou les favoris qui abuſoient de leur crédit, il répondoit avec colère qu'il ne renverroit pas pour l'amour du parlement le moindre marmiton de ſa cuiſine, & menaçoit de ſe liguer avec le roi de France, ſon beau-père, pour apprendre de lui à réduire des ſujets rebelles ; puis il tremblait & il cédoit : il éclatoit imprudemment en toute rencontre contre ſes oncles, qu'il avertiſſoit par-là de ſe réunir contre lui. On diſtinguoit le parti du roi & le parti des princes, & celui-ci parut être celui de la nation. Le duc de Gloceſtre étoit à la tête.

Le plus grand grief de la nation Angloiſe contre *Richard*, fut la reſtitution qu'il fit à la France, de quelques places importantes ; & la trêve de vingt-huit ans qu'il conclut avec elle, & qu'il cimenta par ſon mariage avec Iſabelle, alors âgée de ſix ans. Le duc de Gloceſtre eut à ce ſujet avec lui une explication, où il lui fit, au nom de la nation, des reproches pleins de hauteur & d'amertume, que *Richard* repouſſa vigoureuſement & ne lui pardonna jamais. Si l'on en croit Froiſſard, le duc de Gloceſtre pouſſa juſqu'à l'infidélité la plus coupable ſes intrigues contre *Richard*. Celui-ci, après avoir diſſimulé quelque temps, va de grand matin faire une viſite au duc à la campagne, pour s'aſſurer de le trouver au lit ; il l'invite à le ſuivre à Londres ; dans la route le duc eſt arrêté, un vaiſſeau l'attendoit ſur la Tamiſe, on le tranſporte à Calais ; quelque temps après, le parlement voulant juger le duc de Gloceſtre, donne ordre au gouverneur de Calais d'amener ſon priſonnier à Londres ; le gouverneur répond que Gloceſtre venoit de mourir d'une attaque d'apoplexie ; on ſu depuis qu'il avoit été étouffé entre des matelats ; il eut pour vengeur, ſon neveu le comte de d'Erbi-Lancaſtre, fils du duc de Lancaſtre, & devenu duc de Lancaſtre lui-même par la mort de ſon père.

Un jugement capricieux & bizarre, rendu par le roi, avoit exilé le comte de d'Erby pour dix ans ; mais le roi lui avoit promis de borner à quatre ans le temps de cet exil, & avoit donné des lettres-patentes pour lui conſerver ſes droits héréditaires ; il avoit depuis révoqué ces lettres & retenu les biens de la maiſon de Lancaſtre.

Le nouveau duc de Lancaſtre d'Erby revint de ſon exil pour réclamer ces biens : les conjonctures étoient favorables, & Lancaſtre vit bientôt qu'il pouvoit enlever la couronne au prince qui avoit voulu lui enlever ſon patrimoine. Le roi étoit allé faire la guerre en Irlande, il ſe hâta de repaſſer en Angleterre à la nouvelle du retour & de la révolte du duc de Lancaſtre, mais les eſprits étoient mal diſpoſés. Le roi, quelques jours après ſon arrivée ſur les terres d'Angleterre, regardant le matin par ſa fenêtre qui donnoit ſur la campagne, comptoit voir toute ſon armée raſſemblée autour de lui ; cette armée, de trente-deux mille hommes, étoit réduite à ſix mille, tout le reſte avoit déſerté pendant la nuit & étoit allé ſe joindre au duc de Lancaſtre. Tout abandonna le malheureux *Richard*, il s'abandonna lui-même & quitta le peu de troupes qui lui reſtoient, de peur qu'elles ne le livraſſent au duc de Lancaſtre ; il alla s'enfermer dans le fort château de Conwai ſur la mer, où il étoit en ſûreté ; delà il envoya le comte d'Huntingdon, ſon frère naturel, négocier avec Lancaſtre. Celui-ci retint Huntingdon juſqu'au retour, diſoit-il, du comte de Northumberland, qu'il avoit de ſon côté envoyé au roi, & il força Huntingdon de mander au roi qu'il pouvoit avoir une confiance entière dans le comte de Northumberland. Cette lettre fut envoyée à Northumberland lui-même. Lorſqu'il parut devant le roi, celui-ci lui demanda s'il n'avoit pas rencontré ſon frère en chemin, oui, ſire, répondit-il, & voici une lettre dont il m'a chargé pour vous. Northumberland, au nom du duc de Lancaſtre, ne demanda point

d'autres conditions de paix, ſinon que les biens de la maiſon de Lancaſtre lui fuſſent rendus, & qu'il fût fait grand juge d'Angleterre. Ces conditions furent accep ées. L'évêque de Carliſle conſeilla ſeulement de faire jurer Northumberland ſur l'évangile & l'euchariſtie; Northumberland jura.

Le roi indiqua pour le lieu de ſon entrevue avec le duc de Lancaſtre, le château de Flint, & prêt à partir pour s'y rendre, il dit au comte de Northumberland : c'eſt ſur votre foi que je m'y engage, « ſongez à vos ſermens & au Dieu » qui les a reçus. Si je les oublie, dit Northum» berland, traitez-moi comme un traître. Il demanda la permiſſion de prendre les devans pour faire apprêter à ſouper au roi & au duc dans le château de Flint, & il ajouta : « Sire, ſuivez-moi » de près, car il eſt bientôt deux heures.

Richard monte à cheval, lui vingt-deuxième, & en deſcendant une montagne, & jettant ſes regards ſur la vallée; n'appercevez-vous pas là bas, dit-il au comte de Salisburi, des bannières & des pennons ? Oui, répondit le comte; ah ! s'écria l'évêque de Carliſle, je crains que cet homme ne vous ait trahi. En même-tems, ils voient venir à eux le comte de Northumberland, lui douzième. Sire, dit-il, je viens au devant de vous. Le roi lui demande qui ſont ces gens qu'il voit là bas dans la vallée ? Je n'ai rien vu, dit Northumberland. Regardez donc, dit le comte de Salisburi, les voici devant vous; ce ſont vos gens, dit l'évêque, je reconnois votre bannière. « Northumberland ! dit le roi, ſi je croyois que » vous vouluſſiez me trahir, il eſt peut-être en» core temps, je retournerois à Conwai. Vous » n'y retournerez point, répondit le traître en » ſe démaſquant, & en ſaiſiſſant la bride du che» val du roi; je vais vous mener au duc de Lan» caſtre, comme je le lui ai promis, car je ne » viole pas toutes mes promeſſes ».

Il avoit en effet mis en embuſcade au bas de la montagne cent lances & deux cents archers, qui furent à lui dans le moment, en ſonnant de la trompette. Le roi dit au comte : *Le Dieu ſur qui tu as mis la main, te le veuille rendre au jour du jugement & à tous tes complices*; & ſe tournant vers les gens de ſa ſuite qui pleuroient, *mes amis*, leur-dit il, *nous ſommes trahis, c'eſt le ſort de la bonne foi.*

On le mit au château de Flint avec ſes compagnons, dont on eut bientôt la cruauté de le ſéparer; ce fut le 21 août 1399, qu'il fut ainſi trahi & empriſonné.

Le duc de Lancaſtre averti par le comte de Northumberland, s'approcha du château de Flint avec toute ſon armée. *Richard* le voyoit du haut de la terraſſe du château; à ce ſpectacle il ſe troubla & frémit, des larmes coulèrent de ſes yeux; il dit à ſes compagnons : mes amis, l'heure approche, où nous allons être livrés à notre ennemi mortel. Lancaſtre rangea ſon armée autour du château.

Dans l'entrevue, le roi faiſant un effort pour bien traiter le duc, le ſalua & lui dit : » ſoyez » le bien revenu.—Je ſuis revenu plus tôt que » vous ne m'attendiez, dit le duc; je viens vous « aider à gouverner ce royaume que, depuis » vingt-deux ans qu'il eſt ſous vos loix, vous ne » gouvernez pas au gré de la nation ». Il le traîna comme en triomphe à ſa ſuite, & l'enferma dans la tour de Londres. Suis-je votre roi ou votre priſonnier, & pourquoi ſuis-je gardé ainſi, demanda *Richard* au duc de Lancaſtre ? — Sire, vous êtes mon roi, mais le *conſeil du royaume* ordonne que vous ſoyez ainſi gardé. *Richard* demanda la reine ſa femme : vous ne pouvez la voir, dit Lancaſtre, le conſeil l'a défendu. *Richard* alors réclama les loix de la chevalerie, & offrit de ſe battre ſeul contre quatre de ſes accuſateurs ou de ſes oppreſſeurs. Lancaſtre ne répondit rien à cette propoſition, & pria ſeulement le roi d'attendre la déciſion du parlement.—Eh bien ! que j'y comparoiſſe du moins, dans ce parlement, & qu'on y entende mes raiſons. — Lancaſtre, ſans s'expliquer ſur ce point, ſe contenta de répondre : *Sire, il vous rendra juſtice.*

Le parlement s'aſſembla le 30 ſeptembre 1399; Lancaſtre accuſe *Richard*, & tout le monde le condamne ſans l'avoir entendu. L'évêque de Carliſle fut le ſeul qui oſa élever la voix en ſa faveur. Eh ! meſſieurs, leur dit-il, vous entendriez dans ſes défenſes un malfaiteur, un aſſaſſin, & vous refuſez d'entendre votre roi, & vous oſez le condamner ! Lancaſtre, pour toute réponſe, fit mettre l'évêque en priſon. On dépoſa *Richard*, on proclama Henri de Lancaſtre; l'arrêt de *Richard* portoit qu'au premier mouvement qui ſe feroit pour le ſecourir, il mourroit; on juge bien qu'il ſe fit des mouvemens pour le ſecourir.

Le malheureux *Richard* ignoroit tout dans le château de Ponfret ou Pontefract (*pontis fracti*), où il avoit été transféré. Un chevalier, nommé Pierre d'Exton, ou Exton, envoyé par le roi Henri, arrive au château de Pontfret avec ſept autres aſſaſſins; *Richard* étoit à table, Exton appelle l'écuyer tranchant, & l'avertit de la part de Henri, de ne plus faire, ſelon la coutume, l'eſſai des mets ſervis ſur la table de *Richard*; *car*, dit-il, *il ne mangera plus guères. Richard* s'apperçoit que l'écuyer manque à ce cérémonial, & lui ordonne de le remplir; l'écuyer ſe jette à genoux, & lui allègue la défenſe qu'Exton vient de lui en faire de la part de Henri. *Richard* perdit patience, il frappa l'écuyer d'un couteau de table qu'il avoit ſous la main, en lui diſant avec fureur : *va-t-en au diable, toi & ton Lancaſtre.* Exton arrive au bruit avec ſes ſept hommes armés auſſi bien que lui; à cette vue, *Richard* repouſſe la table, s'élance au milieu des huit aſſaſſins, arrache à l'un d'eux ſa hache d'armes, s'en ſert avec ſuccès contre eux, renverſe quatre de ſes aſſaſſins à ſes pieds, & commençoit à intimider beaucoup les autres, lorſqu'Exton l'attaquant par derrière, lui porta ſur la tête un coup qui le

fit tomber en criant ; Exton redoubla & l'acheva. Ce fut le jour des Rois 1400 que *Richard* fut aſſaſſiné.

3°. *Richard* III, monſtre ſouillé des plus grands crimes & le vrai Néron de l'Angleterre, étoit frère puîné du roi Edouard IV, de la maiſon d'Yorck, qui diſputoit encore la couronne à la maiſon de Lancaſtre. Henri VI vivoit & avoit le titre de roi ; Marguerite d'Anjou combattoit pour lui & pour le jeune prince de Galles ſon fils. Après la bataille de Tevkesbury en 1471, on amena devant Edouard vainqueur le prince de Galles priſonnier. « Jeune téméraire, lui dit arrogamment Edouard, qui t'a inſpiré l'audace d'en» trer les armes à la main dans mon royaume ? J'ai » cru, répondit le prince de Galles avec une fermeté modeſte, pouvoir prendre les armes pour » faire rendre à mon père, un trône qui n'ap» partient qu'à lui ». *Il manque de reſpect*, s'écrie alors *Richard*, duc de Gloceſtre, qui paroît avoir dès-lors fondé ſur le crime les plus affreuſes eſpérances ; il s'élance en même temps avec d'autres aſſaſſins ſur le prince de Galles, qui tombe percé de coups. Gloceſtre court enſuite plonger dans le ſein de Henri VI le poignard encore fumant du ſang du prince de Galles ; alors voyant la branche de Lancaſtre preſqu'entièrement éteinte, & hors d'état pour le moment de lui rien diſputer, il crut qu'il étoit temps de porter ſes coups ſur les princes de la maiſon d'Yorck, ſur ſes propres frères, & de renverſer toutes les barrières qui lui fermoient le trône. Entre Edouard IV & lui étoit le duc de Clarence ; il s'attacha d'abord à aigrir Edouard contre ce prince, & il y réuſſit tellement, qu'Edouard fit noyer Clarence dans un tonneau de malvoiſie.

Edouard mourut quelques années après ; on ne crut point le duc de Gloceſtre innocent de ſa mort ; mais Edouard laiſſoit deux fils & pluſieurs filles, dont il confia même en mourant la tutelle au duc de Gloceſtre ; il reſtoit auſſi des enfans du duc de Clarence. Tant d'obſtacles n'arrêtèrent point un tyran auſſi téméraire que dénaturé ; Gloceſtre fit périr les deux princes, & enferma leurs ſœurs, après les avoir fait déclarer bâtardes, ſur un de ces faux prétextes qui ne manquent jamais aux grands ſcélérats ; il écarta plus facilement encore les enfans du duc de Clarence ; il ſe mit la couronne ſur la tête & prit le nom de *Richard* III ; Edouard V, fils aîné d'Edouard IV, eut d'abord le titre de roi. *Richard* n'eut que celui de protecteur, & il affectoit de prodiguer à Edouard V, qu'il tenoit en ſa puiſſance, tous les reſpects dûs à la majeſté royale ; mais il ne put faire illuſion à la reine douairière qui, effrayée du danger qui la menaçoit, s'étoit retirée dans l'aſyle de Weſtminſter avec le duc d'Yorck, ſon ſecond fils ; ni les proteſtations du protecteur, ni la garantie des ſermens des plus grands ſeigneurs, ni les prélats trompés, qui aſſuroient que cette défiance étoit auſſi injuſte qu'injurieuſe à *Richard* ; rien ne put la perſuader, elle ne ſe rendit enfin qu'à la menace qu'on lui fit de la tirer par force de ſon aſyle avec ſon fils ; elle le confia au ſeul primat : « je le mets, dit-elle, ſous votre garde, ſous la garde de la religion ; » vous en répondrez à ſa mère devant Dieu & » devant les hommes ». Les deux princes étant ainſi remis au duc de Gloceſtre, des diſcours injurieux & qui attaquoient leur état, ſe répandent dans le public ; ce n'étoit d'abord qu'un bruit ſourd, ce furent bientôt des déclamations publiques, répétées dans des ſermons & des harangues ; on n'appelloit plus les princes que les petits bâtards ; *Richard* ſeul étoit légitime. (Sur les divers ſtratagêmes qu'il employa pour détruire les partiſans des princes, voyez l'article *Haſtings*.) Un docteur, Ralph Saw, prit pour texte d'un ſermon qu'il prêcha publiquement dans l'égliſe de Saint-Paul, *les rejettons bâtards ne profiteront point ;* il dit que le ſceptre ne pouvant être porté par un enfant d'une naiſſance plus qu'équivoque, n'appartenoit qu'au grand prince qui ſavoit en ſoutenir l'éclat. Ce prince devoit arriver au milieu du ſermon, pour recueillir les fruits de l'enthouſiaſme que l'orateur auroit fait naître, ce qui donna lieu à un incident ridicule. *Richard* voulant qu'à ſon arrivée le peuple le proclamât roi, crut devoir laiſſer au docteur le temps de diſpoſer les eſprits, mais il lui en laiſſa trop : Ralph avoit compté ſur la préſence de *Richard* pour achever l'effet de ſon ſermon, comme *Richard* avoit compté ſur le ſermon pour préparer l'effet de ſa préſence ; *Richard* n'arrivoit point. Ralph ayant épuiſé la matière, & ſentant qu'au lieu d'enthouſiaſme, il n'inſpiroit que le mépris & le dégoût, craignit que l'auditoire ne ſe diſſipât, & crut néceſſaire de changer de ſujet. Quand il entendit arriver *Richard*, il reprit ſon éloge avec une chaleur mal-adroite qui glaça de nouveau l'auditoire ; il répéta même une apoſtrophe qu'il avoit adreſſée au prince pendant ſon abſence, n'ayant pas voulu la perdre, & ayant fondé ſur cette figure oratoire l'eſpérance du ſuccès. *Richard*, au lieu des acclamations qu'il attendoit, vit ſur tous les viſages une indignation mêlée d'effroi, & fut obligé pour ce jour-là de renoncer à ſon projet. On eſſaya auſſi ſans ſuccès de l'éloquence des orateurs profanes ; enfin on prit le parti de gagner quelques bourgeois, & de mêler dans la foule quelques domeſtiques de *Richard*, déguiſés, qui crièrent : *vive le roi Richard !* ce fut-là ſa proclamation & ſon ſeul titre. Les amis de *Richard*, c'eſt-à-dire ſes complices, coururent lui porter ce qu'ils appelloient le vœu public. *Richard* parut étonné, remercia, refuſa, proteſta de ſa fidélité inviolable envers le roi ſon neveu ; il fallut en venir à lui dire avec une brutalité qu'il trouva très-obligeante, qu'il pouvoit refuſer tant qu'il voudroit, mais que ſon refus ne profiteroit pas à ſes neveux, qui étoient rejettés par la nation comme bâtards ; il voulut bien ſe rendre alors

& conſentit de régner ; bientôt après, les princes diſparurent. Lorſque ſous Charles II, on fit des réparations à la partie de la tour de Londres où les jeunes princes avoient été enfermés, on y trouva des os d'un ou de pluſieurs petits ſquelettes humains ; on jugea que c'étoient ceux d'Edouard V & du duc d'Yorck ſon frère, ou de l'un d'eux.

De crime en crime, voilà *Richard* roi, & le plus malheureux des rois ; tout le monde le craint, il craint tout le monde ; il verſe des flots de ſang, il abbat les têtes qui lui font ombrage, il révolte les cœurs. On murmure, on cabale, on ſe ſoulève, on tourne les yeux vers le comte de Richemont, alors réfugié en Bretagne, ſeul Anglois qui reſtât, même par femmes, de la race de Lancaſtre. Ce fut le roi Henri VII.

La guerre décida entre ces deux rivaux. Les armées ennemies furent en préſence à Boſworth, lieu devenu célèbre par cette journée du 22 août 1485, qui termina la querelle des deux Roſes. *Richard*, à qui la fureur rendoit toute l'intrépidité que ſes remords lui étoient ſouvent, voulut combattre, la couronne ſur la tête, ſoit pour braver ſon ennemi, ſoit pour mourir, s'il le falloit, avec les marques de la royauté ; les deux compétiteurs ſe rencontrèrent dans la mêlée ; *Richard* s'élança ſur Henri avec tant de violence, que, d'un ſeul coup, il tua le porte-étendart de Henri, & renverſa un autre de ſes officiers. Henri ne put ſe défendre de quelque trouble à l'approche de ce formidable ennemi ; mais, conſidérant qu'il étoit devenu néceſſaire de vaincre ou de mourir, il s'avança l'épée à la main avec une ardeur égale à l'impétuoſité de *Richard* ; on ſe jetta en foule entre eux deux, & ils furent ſéparés. *Richard* ſuccomba ſous la haine générale ; on ſervoit *Richard* à regret, on combattoit avec joie pour Henri. La victoire ne fut pas incertaine ; mais *Richard* ne pouvoit être vaincu impunément ; il fit de ſa main un carnage horrible de ſes ennemis, c'eſt-à-dire, de ſes ſujets ; enfin, quand il vit tout déſeſpéré, il ſe jetta dans le bataillon le plus épais de l'armée de Richemont, tendant la gorge aux épées & aux lances ; on le vit tomber percé de coups, ce fut le ſignal de la paix.

Richard III, ſcélérat intrépide & altier, eut une énergie effrayante, une ſorte d'élévation & de grandeur, ſi ce n'étoit pas proſtituer ces mots que de les appliquer au crime ; une valeur preſque ſurnaturelle, toutes les ſortes de courage, & de l'eſprit & du cœur, des talens diſtingués, à quelques égards, même pour le gouvernement ; tout en lui, juſqu'à ſes vices, avoit de l'éclat ; il étoit également impoſſible & de ne pas le haïr, & de le mépriſer.

Son extérieur ſombre, farouche & menaçant, qui l'avoit fait nommer *le ſanglier*, annonçoit la férocité de ſon ame ; il avoit des choſes monſtrueuſes dans la conſtitution phyſique comme dans le caractère, une taille contrefaite, un bras deſſéché, un regard affreux, une phiſionomie biſarre.

Le peu de confiance qu'il fut capable d'accorder, il le plaça mal. Catesby, Ratcliffe & Lovel, ſes favoris, partageoient avec lui la haine publique. Les chanſons ſatyriques du temps diſoient que *le chat, le rat & le loup déſoloient l'Angleterre ſous le regne du ſanglier*. Ces favoris de *Richard* furent entraînés dans ſa chûte ; Catesby, le principal miniſtre de ſes violences, ayant été pris à Boſworth, fut exécuté à Leiceſter ; Ratcliffe fut proſcrit, Lovel vécut quelque temps fugitif ; étant revenu enſuite dans le royaume pour y exciter des troubles, il fut défait par Henri VII à la bataille de Stoke près de Newark ſur la Trent en 1487, & il diſparut. Les uns diſent qu'il fut tué dans la bataille, d'autres qu'il ſe noya dans la Trent en voulant ſe ſauver ; mais, ſuivant une tradition aſſez générale, il traîna une longue vie, caché, comme on le raconte de Sabinus, au fond d'un ſouterrain. Cette tradition paroît confirmée par une découverte dont parle le célèbre M. Carte. Vers le commencement du ſiècle actuel, des ouvriers travaillant à des réparations dans une maiſon qui avoit appartenu à ce ſeigneur, trouvèrent dans une chambre ſouterraine un vieillard immobile, aſſis dans une grande chaiſe où il ſembloit dormir ; auſſi-tôt qu'ils y touchèrent, le corps tomba en pouſſière.

Richard III avoit épouſé Anne, l'une des filles de ce fameux comte de Warwick, tué à la bataille de Barnet en 1471 ; elle étoit veuve de ce jeune prince de Galles, (fils de Henri VI) ſi indignement maſſacré par *Richard* après la bataille de Tewkeſbury. Elle fut malheureuſe, & le méritoit bien ; on ne daigna pas même la plaindre ; on ne lui pardonna jamais de s'être jettée d'elle-même dans les bras du meurtrier de ſon premier mari ; l'ambition ſeule avoit pu lui faire rechercher une pareille alliance : quelle femme auroit pu aimer *Richard III* ?

Elle en eut un fils qui eut le titre de prince de Galles, & qui mourut dans l'enfance.

Pendant la durée de ce mariage, *Richard* avoit offert ſa main à la princeſſe Eliſabeth, l'aînée des filles d'Edouard IV, & ſœur de cet Edouard V & de ce duc d'Yorck que *Richard* avoit détrônés & aſſaſſinés ; Eliſabeth rejettoit avec horreur l'offre du meurtrier de ſa famille ; elle ſe réſervoit, diſoit-elle, au vainqueur de ce monſtre. En effet elle épouſa le roi Henri VII ; c'étoit pour empêcher ce mariage, qui réuniſſoit dans la perſonne du comte de Richemont les droits d'Yorck à ceux de Lancaſtre, que *Richard* ſe propoſoit à Eliſabeth.

La vie de la reine Anne, ſa femme, étoit pour lui un foible obſtacle ; c'étoit l'affaire d'un crime de plus. En effet, cette princeſſe mourut quelque temps après ; ſa mort fut attribuée au poiſon ou aux mauvais traitemens qu'elle éprouvoit, & tel eſt l'avis de tous les hiſtoriens, à la réſerve d'un

ſeul

ſeul qui attribue ſa mort à la douleur qu'elle eut de la perte de ſon fils.

Richard III fut le dernier roi d'Angleterre de la maiſon d'Anjou, dite de Plantagenet, maiſon françoiſe qui avoit occupé le trône d'Angleterre pendant 331 ans, à compter de l'avénement de Henri II en 1154; c'étoit la maiſon Tudor qui montoit ſur le trône dans la perſonne de Henri VII.

RICHARDSON; (*Hiſt. litt. mod.*) c'eſt l'auteur de *Pamela*, *de Grandiſſon*, *de Clariſſe*. Cette ſimple annonce ſuffit à ſon éloge & donne l'idée des plus belles productions peut-être de l'eſprit humain. On connoit l'éloge de *Richardſon* par Diderot; c'eſt inconteſtablement le meilleur ouvrage de Diderot; il eſt ſur-tout très-piquant de voir avec quel zèle & quelle bonne foi Diderot adopte & partage la ſainte colère d'une zèlatrice de *Richardſon* contre ceux qui trouvent Clariſſe trop dévote. M. *Richardſon* a illuſtré le ſiècle où nous vivons; on ne conçoit pas comment l'abbé Prévoſt qui nous a le premier fait connoitre Clariſſe, a pu manquer de goût au point de comprendre dans les retranchemens qu'il a cru devoir faire, & dont il n'auroit dû faire aucun, un morceau auſſi touchant que l'enterrement de Clariſſe, & le plus touchant peut-être qui ſoit dans aucun des ouvrages dont on peut dire:

Sunt lacrymæ rerum, & mentem mortalia tangunt.

M. Diderot a tonné contre lui ſur cette omiſſion avec une juſte éloquence. M. Le Tourneur a rendu aux lettres françoiſes un véritable ſervice, en nous donnant de Clariſſe une traduction complette & ſans aucun de ces retranchements qui ſont une véritable profanation.

RICHELET, (CESAR-PIERRE. *Hiſt. litt. mod.*) auteur connu par ſon dictionnaire françois & par ſon dictionnaire des rimes; par une traduction françoiſe de l'hiſtoire de la Floride, de Garcilaſſo de la Véga; on a auſſi de lui un recueil des *plus belles lettres des meilleurs auteurs françois*, avec des notes. La première édition du dictionnaire françois de *Richelet* (Genève, 1680, *in*-4°) eſt recherchée de quelques perſonnes à cauſe des ſatyres groſſières dont elle fourmille & qui ont été ſupprimées en partie dans des éditions ſubſéquentes. Si on veut voir de quelle nature & de quel ton ſont ces méchancetés, en voici un exemple. Il dit dans une des éditions qu'il a données lui-même de ſon dictionnaire, que» les Normands ſeroient les plus » méchantes gens du monde, s'il n'y avoit pas de » Dauphinois. On voit que la délicateſſe d'une pareille remarque eſt égale à la juſtice d'un pareil jugement. Ce trait ne ſe trouvoit pas dans la première édition, & il acquiert un nouveau degré de ridicule, quand on ſait ce qui a procuré de ſa part cette faveur aux Dauphinois; c'eſt que des habitans de Grenoble, irrités & laſſés de ſes ſatyres perpétuelles, l'avoient chaſſé de leur ville à grands coups de canne. Comme ce n'étoit point en vertu d'un jugement, cette exécution militaire ne peut être ni approuvée ni même excuſée; mais la vengeance de *Richelet* n'en eſt pas moins ridicule, & ſur-tout pas moins mal-adroite, elle conſacre le fait. La dernière édition de ce dictionnaire a été donnée par M. l'abbé Goujet en 1759 à Lyon, en trois volumes *in-folio*: elle eſt purgée d'une grande partie de ces gaités de mauvais goût. *Richelet*, né en 1631 dans le diocèſe de Châlons en Champagne, mourut à Paris en 1698.

RICHELIEU, (PLESSIS) *Hiſt. de Fr.*) Maiſon qui, ſelon André du Cheſne, tire ſon nom de la terre du Pleſſis en Poitou; elle étoit déjà connue du temps de Philippe Auguſte, au douzième & au treizième ſiécles. » La maiſon du Pleſſis-*Richelieu*, dit M. Fléchier dans l'oraiſon funèbre de madame la ducheſſe d'Aiguillon, » après s'être ſoutenue durant » pluſieurs ſiècles par elle-même & par ſes glorieu- » ſes alliances avec des princes, des rois & des » empereurs, s'eſt enfin trouvée au plus haut point » de grandeur où des perſonnes d'illuſtre naiſ- » ſance puiſſent atteindre. »

Nous diſtinguerons dans cette famille: 1°. Louis du Pleſſis, ſeigneur de *Richelieu*, qui ſervit utilement dans les armées les rois François I & Henri II, & mourut à la fleur de ſon âge en 1551.

2°. François, dit Pillon, ſeigneur de la Jabinière, frère puiné de Louis, meſtre-de-camp de l'un des deux ſeuls régimens qu'il y eût de ſon temps en France, mourut d'un coup d'arquebuſe qu'il reçut à l'épaule au ſiège du Hâvre de Grace en 1563. Le gouvernement de cette place lui avoit été deſtiné.

3°. Antoine, dit *le moine*, parce qu'il l'avoit été; eſt celui dont M. de Thou l'hiſtorien a dit un mal qu'on prétend avoir influé dans la ſuite ſur le ſort du malheureux de Thou ſon fils, décapité en 1642 (Voyez l'article (de) THOU); il étoit frère puiné des deux précédens.

4°. Louis, IIe du nom, fils aîné de Louis I, & neveu de François & d'Antoine, lieutenant de la compagnie d'ordonnance du duc de Montpenſier, fut tué par un ſieur de Brichetières.

5°. François, troiſième du nom, ſon frère, vengea ſa mort; il ſe ſignala depuis à la journée de Montcontour, ſuivit en Pologne le duc d'Anjou, Henri III, lui fut fidèle dans l'une & l'autre fortune, fut fait grand-prevôt de France en 1578; chevalier des ordres en 1586. Henri IV le fit capitaine de ſes gardes. Il mourut à Goneſſe, le 10 juillet 1590, à quarante-deux ans. C'eſt le père des deux cardinaux de *Richelieu*; car, malgré une ordonnance de Sixte-Quint, qui ne permet pas que deux frères ſoient cardinaux en même-temps, il y

eut deux frères *Richelieu* cardinaux en même-temps ; on vit la même choſe ſous le miniſtère de Mazarin, & c'eſt un trait de conformité aſſez ſingulier entre ces deux miniſtres, ſi ſemblables & ſi différens & ſi ſouvent comparés, qu'ils aient eu l'un & l'autre un frère d'abord moine, enſuite cardinal, qui, frère d'un premier miniſtre, n'a joué aucun rôle & a été preſqu'entièrement ignoré.

6°. Alphonſe-Louis du Pleſſis-*Richelieu*, frère ainé du cardinal miniſtre, s'étoit fait chartreux & paroiſſoit d'autant moins pouvoir être rappellé dans le ſiècle, que c'étoit après l'avoir connu qu'il l'avoit quitté. Il y avoit vingt ans qu'il paroiſſoit ſatisfait de ſon état de chartreux plus qu'il n'avoit paru l'être de celui d'évêque, car il avoit été nommé évêque de Luçon, & cet évêché de Luçon étoit devenu héréditaire dans cette famille. Jacques du Pleſſis-*Richelieu*, ſon oncle, l'avoit poſſedé ; à ſa mort, le neveu y avoit été nommé, mais avant même d'être ſacré, il s'en étoit démis en faveur de ſon frère, le célebre Armand-Jean du Pleſſis-*Richelieu*, qui n'ayant alors que 22 ans, eut beſoin d'une diſpenſe qu'il obtint du ſcrupuleux pape Paul V ; il fut ſacré à Rome même, le 17 avril 1607, par le cardinal de Givry. Devenu tout-puiſſant en France, il obligea ſon frère Alphonſe-Louis de quitter ſon cloître, il lui donna l'archevêché d'Aix que le cardinal de Mazarin donna auſſi dans la ſuite à ſon frère, puis l'archevêché de Lyon ; il lui procura en 1629 le chapeau de cardinal, & en 1632 la grande aumônerie de France. Il mourut le 23 mars 1653, en diſant qu'il auroit mieux aimé mourir Dom-Alphonſe chartreux que cardinal de Lyon. Son exiſtence auroit été preſque entièrement ignorée ſans le trait ſuivant qui l'a fait connoître. Le grand Condé alors duc d'Enghien, revenant en 1642 de la campagne de Rouſſillon où il avoit acquis de la gloire, avoit pris la route de Lyon pour revenir à Paris. Le cardinal miniſtre, quand le prince parut devant lui, lui demanda des nouvelles de ſon frère. Le duc d'Enghien avoua que preſſé d'arriver à la cour, il ne s'étoit pas arrêté à Lyon pour lui rendre viſite ; le miniſtre ne dit rien pour lors, mais il témoigna au prince de Condé, autrefois ſujet ſi factieux, alors le plus timide des courtiſans, tout ſon reſſentiment du peu d'égard que le duc d'Enghien avoit pour le frère du premier miniſtre. Le prince de Condé obligea ſon fils de prendre la poſte & de faire deux cents lieues dans la plus mauvaiſe ſaiſon pour aller rendre viſite au cardinal Alphonſe. Juſques-là il n'y avoit point de la faute de celui-ci ; mais on ajoute dans les mémoires de Monglat, que le cardinal Alphonſe prévenu du voyage du duc d'Enghien, alla exprès à ſon abbaye de ſaint Victor de Marſeille, pour donner au prince la peine de l'aller chercher plus loin. C'étoit trop ſe rendre complice de l'inſolent orgueil de ſon frère, & il valoit mieux être chartreux.

7°. Armand-Jean du-Pleſſis. C'eſt le fameux cardinal de *Richelieu*.

(Voyez l'article MAZARIN) Tous les parallèles qu'on a faits de ces deux diverſement grands miniſtres, ſe réduiſent à ces beaux vers de la Henriade :

Richelieu, Mazarin, miniſtres immortels,
Juſqu'au trône élevés de l'ombre des autels,
Enfans de la fortune & de la politique,
Marcheront à grands pas au pouvoir deſpotique.
Richelieu, grand, ſublime, implacable ennemi ;
Mazarin, ſouple, adroit, & dangereux ami ;
L'un fuyant avec art & cédant à l'orage,
L'autre aux flots irrités oppoſant ſon courage ;
Des Princes de mon ſang ennemis déclarés ;
Tous deux haïs du peuple, & tous deux admirés ;
Enfin, par leurs efforts ou par leur induſtrie,
Utiles à leurs rois, cruels à la patrie.

Peut-on dire que ce qui eſt cruel à la patrie, ſoit véritablement utile au roi, dans quelque monarchie que ce ſoit ? Mais l'auteur ſuit ici les idées communes, & on entend bien ce qu'il veut dire. *Richelieu* eut ſans doute beaucoup de force dans le caractère, beaucoup d'étendue dans l'eſprit, beaucoup d'élévation dans l'ame, mais il répandit trop la terreur autour du trône ; il ſépara trop le roi & de ſes ſujets & de ſes parens ; il fut trop ingrat envers Marie de Médicis, premier auteur de ſa fortune ; & nous ne voyons pas que ſes violences ayent produit d'autre effet que celui que les violences ont coutume de produire, c'eſt-à-dire la haine, la révolte, les conjurations : s'il fit couler le ſang de la nobleſſe ſur les échaffauts, pour qu'il ceſſât de couler dans les guerres civiles, l'intention fut bonne, mais le moyen mal choiſi. Qu'ont produit tant de ſupplices éclatans, parmi leſquels il y en eut de notoirement injuſtes, tels que celui du maréchal de Marillac, & celui de Saint-Preuil ? (Voyez leurs articles.) Les conjurations ont-elles ceſſé pendant la vie de *Richelieu* ? Le ſupplice du comte de Chalais, la mort trop prompte du maréchal d'Ornano dans la priſon, n'empêchèrent point les grands d'entrer dans toutes les cabales qui ſe formoient à la cour contre le cardinal de *Richelieu*, & de ſervir en toute occaſion la haine que la reine mère & Monſieur avoient conçue contre ce miniſtre. La journée des dupes, la deſtitution du garde-des-ſceaux de Marillac, la détention du maréchal & ſon procès ſuivi de ſon ſupplice, la fuite de la reine mère à Bruxelles, la retraite de Monſieur en Lorraine, tous ces violens effets de la vengeance de *Richelieu* ne firent que préparer la défection du maréchal de Montmorenci.

Le ſupplice de ce ſeigneur, coupable à la vérité, mais ſi vaillant, ſi intéreſſant, ſi généreux, ſi digne de grace par les ſervices de ſes pères, par

les ſiens, par ſes talens, par ſes vertus, ſuſcita de nouveaux vengeurs; Puylaurens entraîna Monſieur dans de nouvelles révoltes, & après avoir été tour-à-tour récompenſé de les avoir ſuſpendues, & puni de les avoir entretenues, il mourut à la Baſtille, lieu ſi ſuſpect alors, & qui voyoit trop ſouvent & trop bruſquement mourir les ennemis de *Richelieu*.

Puylaurens eſt au nombre de ſes victimes; Puylaurens eut auſſi des vengeurs. Les complots contre le cardinal croiſſoient avec ſes violences; on ne s'en tint plus à de ſimples cabales, on attenta directement à ſa vie. Le comte de Soiſſons, Montreſor, Saint-Ibal, alloient délivrer Monſieur de cet implacable ennemi, ſi Monſieur lui-même n'eût retenu leurs bras par l'horreur que lui inſpira, au moment de l'exécution, le crime de verſer le ſang d'un prêtre.

Urbain Grandier, brûlé vif pour magie; Grancey & Praſlin, mis à la Baſtille pour de mauvais ſuccès à la guerre; le duc de la Valette, décapité en effigie pour le même ſujet, tandis que le cardinal de la Valette, ſon frere, nommé par le duc d'Epernon, leur père, *le cardinal Valet*, ſervoit *Richelieu* & à la cour & à l'armée; toutes ces violences juridiques, toujours exercées par des commiſſions, aigriſſoient encore les eſprits; la cour des aides de Paris & le parlement de Rouen interdits, le parlement de Paris menacé, l'intrépide & vertueux Molé, procureur-général, décrété, tous ces coups d'autorité révoltoient plus encore qu'ils n'effrayoient, & tous les ennemis de *Richelieu* avoient pour eux la faveur publique.

Le comte de Soiſſons, joint aux ducs de Guiſe & de Bouillon, lui fit ouvertement la guerre. Vainqueur à la Marfée, il fut aſſaſſiné après la bataille par un émiſſaire du cardinal, au moment où ſa victoire alloit peut-être opérer une grande révolution.

Ces événemens arrivoient l'année d'avant la mort du cardinal, (le 6 juillet 1641) & l'eſprit de faction, loin d'être étouffé par tant de ſupplices & de violences, étoit plus animé que jamais, il pourſuivit le cardinal juſqu'au tombeau; la conjuration de Cinq-Mars fut la dernière qu'il eut à punir, trois mois avant ſa mort; & ſi dans ce dernier intervalle on ne vit point éclater de conjuration nouvelle, c'eſt que dans l'état de dépériſſement où on le voyoit, la haine même ſe repoſoit ſur la nature, du ſoin de le détruire.

On a donc eu tort de dire qu'il avoit ſoumis les grands, il n'avoit fait que les irriter & les rendre plus mutins, c'eſt l'effet de la violence. Si le doux & timide Mazarin, qui eut le malheur de les trouver dans cette diſpoſition, contribua en quelque choſe aux ſoulevemens arrivés ſous ſon miniſtère, ce fut par quelques coups d'autorité qu'il voulut faire à l'imitation de *Richelieu*; ce fut auſſi par ſon inclination à tromper; car, après la violence, c'eſt la fourberie qui déplait le plus aux hommes.

La nobleſſe avoit été indocile & remuante ſous Philippe de Valois & ſous le roi Jean, qui avoient les premiers donné l'exemple de faire couler le ſang des nobles ſur les échafauts, même ſans obſerver les formalités de la juſtice; Charles V, par ſa ſageſſe & ſa douceur, la fit rentrer dans le devoir. Livrée aux furies ſous l'anarchie du règne de Charles VI, elle redevient paiſible, lorſque, ſous le règne de Charles VII, le gouvernement ſe rétablit & ſe perfectionne; on la revoit indocile & remuante ſous Louis XI, qui joignoit la violence à la fourberie; mais dans quel temps la vit-on jamais plus ſoumiſe & plus fidèle que ſous Louis XII & François I? C'eſt que ces princes aimoient leur nobleſſe & la traitoient avec les diſtinctions qui lui ſont dûes; c'eſt qu'ils agiſſoient avec franchiſe & gouvernoient avec douceur. Sous les derniers Valois, le fanatiſme, la perſécution, l'eſprit de la ligue replongèrent la nobleſſe, ou plutôt la nation entière dans la révolte; la clémence & les vertus de Henri IV avoient calmé ces tempêtes; *Richelieu*, par une erreur qui étoit plus de ſon caractère que de ſon eſprit, ramena les voies violentes, & voulut régner par la crainte; des troubles toujours croiſſans furent les fruits de cette politique; ceux qui ont prétendu la juſtifier, ſont partis d'une ſuppoſition abſolument fauſſe; ils ont jugé que la rigueur étoit néceſſaire, parce qu'ils ont ſuppoſé qu'elle avoit été efficace, idée démentie par l'hiſtoire entière du miniſtère de *Richelieu*, depuis la conjuration de Chalais juſqu'à la conjuration de Cinq-Mars. Cependant on répète tous les jours que *Richelieu* a ſoumis les grands, parce qu'il a fait tomber des têtes illuſtres, ce qui n'eſt point du tout la même choſe.

Richelieu, après avoir été ſucceſſivement créature du maréchal d'Ancre & du connétable de Luynes, mais ſur-tout de la reine mere, Marie de Médicis; après avoir vu paſſer comme une ombre le crédit précaire & borné des Silleri, des Mangot, des du Vair, des de Vic, du cardinal de Gondy, du comte de Schomberg, du cardinal de la Rochefoucauld, du duc de la Vieuville, &c. avoit ſu enfin fixer la faveur & donner du poids à l'autorité royale qu'il concentroit toute entière dans ſon miniſtère. Il avoit repris l'ancien ſyſtême politique, ſuivi autrefois par François I & Henri II, celui d'abaiſſer la maiſon d'Autriche & d'exterminer en France le parti proteſtant, ſyſtême qui paroît d'abord contradictoire dans ſes deux branches; *accordez-moi ces jeux avec cette protection*, diſoit Brantôme, en parlant des feux qu'on allumoit en France contre les proteſtans, & de la protection que François I accordoit aux proteſtans d'Allemagne. Le ſyſtême de la ligue, qui, en réduiſant toute la politique à la religion, raſſembloit ſous les mêmes drapeaux les catholiques de tout pays, & forçoit par la même raiſon les proteſtans de tout pays à s'unir pour faire contrepoids, étoit plus conſéquent, mais il avoit bien d'autres in-

convéniens. L'ancien ſyſtême que reprenoit *Richelieu*, malgré ſes inconſéquences apparentes, tenoit à deux principes raiſonnables, équilibre au dehors, unité de puiſſance au dedans. Les proteſtans formoient une puiſſance dans l'état où il ne doit point y avoir d'autre puiſſance que celle de l'état, & la maiſon d'Autriche paroiſſoit tendre à devenir au dehors la ſeule puiſſance, ce qui menaçoit la liberté de toutes les autres.

Obſervons que le projet d'abattre les proteſtans en France étoit plus raiſonnable du temps de Louis XIII, qu'il ne l'avoit été du temps de François I & de Henri II, parce que ſous Louis XIII ils formoient réellement une puiſſance, au lieu que ſous François I & ſous Henri II, ce n'étoit qu'une ſecte qu'on pouvoit diſſiper par un mêlange adroit de mépris & de douceur, & dont on forma une puiſſance par les moyens mêmes qu'on prit pour la détruire, c'eſt-à-dire par la perſécution.

Mais du temps même de Louis XIII, n'auroit-il pas mieux valu s'en tenir à ces tempéramens doux, à ces voies de modération qui avoient ſi bien réuſſi à Henri IV ? Sans doute. Mais *Richelieu* employoit les moyens aſſortis à ſon caractère ; d'ailleurs la foibleſſe & les inconſéquences du gouvernement de Marie de Médicis, & des gouvernemens ſuivans, avoient rendu les huguenots plus entreprenans, plus mutins ; la force étoit devenue plus néceſſaire à leur égard ; le projet de les réduire rentroit dans la politique qui avoit autrefois armé Louis le Gros & St. Louis contre une nobleſſe indépendante & indocile ; auſſi le projet d'abattre la nobleſſe faiſoit-il partie du ſyſtême de *Richelieu* ; mais ſes moyens trop odieux & trop mal adaptés aux conjonctures ne produiſirent point, comme nous l'avons vu, l'effet qu'il en attendoit.

Quant à la politique extérieure d'abaiſſer la maiſon d'Autriche, c'étoit le renouvellement de la rivalité de l'Autriche & de la France. *Richelieu* faiſoit par ſyſtême ce que Louis XI & François I avoient fait par paſſion, c'eſt-à-dire, Louis XI par ſa haine pour Charles le Téméraire & pour Maximilien, gendre de Charles ; & François I, par ſa haine non moins violente pour Charles-Quint. L'idée même d'armer les puiſſances du nord contre la maiſon d'Autriche n'avoit rien de nouveau, cette politique avoit été miſe en œuvre par François I ; il s'étoit allié avec le Danemarck & avec la Suède ; mais Guſtave Vaſa n'avoit pas fait contre la maiſon d'Autriche, du temps de François I, tout ce que fit Guſtave Adolphe, appellé par *Richelieu*. François I & Henri II avoient ſuppléé aux foibles efforts de la Suède, par leur alliance avec les Turcs, moyen qui paroit avoir été négligé par *Richelieu*, ſans qu'on puiſſe dire que ce ſoit la religion qui le lui fit négliger, puiſqu'il s'allioit avec les proteſtans.

Ce moyen n'avoit pas été négligé ſous Henri IV ; témoin le traité conclu en 1604 entre ce prince & le ſultan Achmet, par l'ambaſſadeur de Brèves. (Voyez l'article SAVARY-BRÈVES.) Il paroît même que la conſidération dont les Anglois jouiſſoient à la Porte du temps de la reine Eliſabeth, avoit paſſé toute entière aux François. On peut en juger par l'article 4 de ce traité, qui porte que tous les peuples commerçans de l'europe, y compris les Anglois, pourront commercer librement avec la Porte, ſous la bannière & protection de la France, & ſous l'obéiſſance des conſuls françois. Ainſi, relativement aux affaires de la Turquie, la France étoit alors la protectrice de la chrétienté entière ; cet avantage s'affoiblit ſous *Richelieu*.

Le ſyſtême introduit par la ligue & par les guerres de religion, confondoit les intérêts politiques avec les intérêts religieux ; ce ſyſtême avoit été repris & ſuivi ſous Marie de Médicis : par le renouvellement de l'ancien ſyſtême ſous le cardinal de *Richelieu*, on diſtinguoit ces intérêts, & on redonnoit aux intérêts politiques leur ancienne influence.

Richelieu cultiva les lettres en pédant, & les protégea en homme d'état. Quand on compteroit pour rien les ouvrages qu'il a compoſés ou qu'on lui attribue, il lui reſteroit l'établiſſement de l'académie françoiſe, ſource d'émulation, récompenſe & encouragement à la fois pour les travaux littéraires. L'homme de lettres, dès les premiers pas qu'il fait dans la carrière, fixe ſes regards ſur le but & s'anime à cette vue ; il fait des efforts dont il eût été incapable ſans cet objet d'ambition. Parvenu à ce terme, il a encore à juſtifier le jugement de ſes pairs, à leur prouver ſa reconnoiſſance, à étendre la gloire de ſon corps par de nouvelles productions. Il n'y avoit qu'un miniſtre plein de lumières qui pût ſaiſir tous les avantages réſultans de ce mêlange de gens de lettres & de gens de la cour également choiſis, mêlange qui flatte & honore les uns & les autres, qui entretient à la cour le goût du ſavoir, qui donne aux gens de lettres plus de politeſſe, plus d'aménité, un tact plus fin, un goût plus ſûr ; c'étoit ſur-tout bien connoître l'eſprit des lettres & l'eſpèce de liberté dont elles ont beſoin, que d'établir une égalité parfaite entre tous les membres de cette ſociété littéraire. Charlemagne, St Louis, François I, Charles IX, avoient eu l'idée d'une pareille inſtitution ; mais l'honneur de l'avoir remplie appartient à *Richelieu*, & ce fut lui qui fit naître à Charles II, roi d'Angleterre, l'idée de fonder, l'année même de ſon rétabliſſement, la ſociété royale de Londres.

Le cardinal de *Richelieu* a établi l'imprimerie royale ; il avoit formé le projet, exécuté depuis ſous la régence de M. le duc d'Orléans, de rendre l'inſtruction gratuite dans l'univerſité ; mais cette inſtruction gratuite eſt-elle un bien ? eſt-elle un mal ? C'eſt depuis long-temps un problème, & bien des gens regrettent ce puiſſant aiguillon d'émulation que l'intérêt & la gloire mettoient autrefois

entre les différens profeſſeurs, dont le ſort eſt égal aujourd'hui, quelle que ſoit d'ailleurs leur inégalité de mérite.

On a écrit que le cardinal de *Richelieu* avoit les organes de l'entendement doubles; c'eſt aux anatomiſtes à décider ſi ce fait eſt bien d'accord avec les loix de la phyſique, & ſi l'effet de cette eſpèce de monſtruoſité ſeroit de procurer cette étendue & cette force de génie que les ennemis même du cardinal de *Richelieu* n'ont pu lui refuſer.

8°. Les deux cardinaux de *Richelieu* avoient eu un frère aîné, Henri du Pleſſis, ſeigneur de *Richelieu*, maréchal de camp, qui ſervoit en cette qualité dans l'armée du duc de Nevers, lorſqu'il fut tué en duel par le marquis de Thémines en 1619. Il mourut ſans enfans, & la maiſon du Pleſſis-*Richelieu* périt avec les deux cardinaux.

Mais ils avoient deux ſœurs, dont l'aînée, Françoiſe, eut de ſon mariage avec René de Vignerot ou Wignerod, ſeigneur de Pont-Courlay, François de *Wignerod*, dont il ſera parlé ſous ce nom, & la fameuſe ducheſſe d'Aiguillon. Delà par des adoptions & des ſubſtitutions de nom & d'armes, les ducs de *Richelieu* & d'Aiguillon d'aujourd'hui; (voyez l'article WIGNEROD) La cadette des ſœurs des cardinaux de *Richelieu* épouſa le maréchal de Maillé-Brezé, & fut mère de la princeſſe de Condé, femme du grand Condé. (Voyez l'article MAILLÉ à la fin.)

RICHEMONT (voyez ARTUS, n°. 3.)

RICHER (*Hiſt. mod.*) Ce nom a été celui de pluſieurs perſonnages connus. Le plus célèbre eſt le docteur *Richer*, Edmond, ſyndic de Sorbonne, éprouvé par tant de contradictions, & dont le caractère étoit propre ſans doute à les faire naître. Il avoit été d'abord entraîné dans le parti de la ligue & avoit pouſſé le zèle ligueur juſqu'à juſtifier dans une de ſes théſes l'attentat de Jacques Clément; honteux dans la ſuite d'avoir donné dans de pareilles erreurs, il ſe diſtingua par ſon ardeur à les combattre. Devenu ſyndic de la faculté de théologie, le 2 janvier 1608, il s'éleva en 1611 contre la théſe d'un dominicain qui ſoutenoit l'infaillibilité du pape & ſa ſupériorité ſur le concile. Il publia, la même année, ſon *traité de la puiſſance eccléſiaſtique & politique*, ouvrage qui, à d'autres époques & dans d'autres conjonctures, n'eût paru que l'expreſſion la plus pure de nos maximes, mais qui alors excita les plus grands orages; le nonce ſe plaignit, les docteurs ultramontains s'ameutèrent, on voulut ſoulever la faculté de théologie contre l'ouvrage & l'auteur, faire cenſurer l'un & dépoſer l'autre; mais le Parlement les prit ſous ſa protection & empêcha cette injuſtice. Le cardinal du Perron qui, à l'aſſemblée des états de 1614, ne voulut pas même ſouffrir qu'on refuſât au pape le droit de dépoſer les rois & de diſpoſer des couronnes, raſſembla en 1612 quelques évêques à Paris qui condamnèrent le livre de *Richer*; alors il y eut un déluge d'écrits contre ce livre, & il fut défendu à *Richer* d'écrire une ſeule ligne pour ſa défenſe. Ce ne fut pas tout; le ſyndic de la faculté de théologie étoit alors à vie: le roi adreſſa des lettres de juſſion à la faculté pour lui enjoindre d'élire un autre ſyndic. *Richer* fit ſes proteſtations, & céda en homme ſage à l'injuſtice & à la force. On élut un autre ſyndic, & c'eſt depuis ce temps que les ſyndics de la faculté ſont élus de deux ans en deux ans. Ce ne fut pas tout encore; *Richer* fut arrêté & mis dans les priſons de Saint-Victor. Il donna différentes déclarations & explications de ſon livre pour tâcher d'appaiſer la cour de Rome, rien ne put la ſatisfaire, & la cour de France épouſa ſa querelle; enfin, ſi l'on en croit l'abbé Racine dans ſon hiſtoire eccléſiaſtique, le cardinal de Richelieu & le père Joſeph trouvèrent un moyen bien étrange de terminer cette affaire. Le père Joſeph invita *Richer* à dîner; après le dîner il le fit paſſer dans une chambre où il lui préſenta une rétractation formelle de ſon livre à ſigner, en lui diſant: *c'eſt aujourd'hui qu'il faut mourir ou rétracter votre livre. Richer* réſiſtoit; deux aſſaſſins entrent dans la chambre un poignard à la main, prennent *Richer* chacun par un bras, lui appuyant la pointe du poignard l'un par devant, l'autre par derrière, tandis que le P. Joſeph lui conduiſant la main, le forçoit de ſigner. On ajoute que cette violence qui s'exerçoit ſur *Richer* en 1629, avança ſa mort qui arriva en 1630. Si ce fait eſt vrai, ſi on croyoit devoir employer le crédit, les intrigues & les violences du cardinal du Perron, du cardinal de Richelieu, du P. Joſeph, pour arracher à un malheureux vieillard le déſaveu d'un livre, qui, ſans toutes ces fureurs, n'auroit même jamais été célèbre, on ne ſait ſi le gouvernement de ce temps-là étoit plus ridiculement inſenſé ou plus inſolemment méchant. Au traité de la puiſſance eccléſiaſtique de *Richer*, eſt jointe une défenſe de ſa conduite & de ſa doctrine, & une apologie de Gerſon, qui, dans ſon temps, avoit combattu pour la même cauſe. *Richer* engagé dans cette cauſe, compoſa beaucoup d'autres ouvrages qui s'y rapportent, & qui ſont comme autant de corollaires de ſon livre, tels que *Vindiciæ doctrinæ majorum de auctoritate eccleſiæ in rebus fidei & morum*; *de poteſtate eccleſiæ in rebus temporalibus*. Pluſieurs mémoires manuſcrits ſur l'hiſtoire de la faculté de théologie de Paris; un traité imprimé *de optimo academiæ ſtatu*; une hiſtoire des conciles généraux; on a encore de lui un ouvrage intitulé: *obſtetrix animorum*, & quelques autres d'un autre genre, tous en latin, parce que c'eſt la langue de l'univerſité. On a publié en 1753 une hiſtoire du ſyndicat d'Edmond *Richer*. Ce docteur étoit né en 1560 dans le diocèſe de Langres.

2°. Jean *Richer*, libraire de Paris, mort en 1655, fut le premier rédacteur du *mercure françois*; il ne rédigea que le premier volume; un autre *Richer* (Étienne) en donna la ſuite juſqu'en 1635, & Théophraſte Renaudot (voyez ſon article) la pouſſa juſqu'en 1643.

3°. Henri *Richer* eſt l'auteur de fables, dont on ſe ſouvient encore que l'abbé Desfontaines rempliſſoit preſque toutes ſes feuilles; il y a de lui d'autres ouvrages beaucoup moins connus, une traduction en vers des églogues de Virgile & des huit premières héroïdes d'Ovide, une vie de Mécène, deux tragédies *Sabinus*, *Coriolan*. Né en 1685 à Longueil dans le pays de Caux; mort en 1748.

4°. François *Richer* d'Aube, intendant de Caën & de Soiſſons, neveu, à la mode de Bretagne, de M. de Fontenelle. On a de lui un ouvrage intitulé : *Eſſai ſur les principes du droit & de la morale*. Il n'eſt plus connu aujourd'hui que par quelques plaiſanteries, par leſquelles M. de Fontenelle repouſſoit ſes bruſqueries & ſes gronderies continuelles, & par ces jolis vers du poëme ſur les diſputes :

Auriez-vous par haſard connu feu monſieur d'Aube,
Qu'une ardeur de diſpute éveilloit avant l'aube, &c.

Mort à Paris en 1752.

R I D

RIDLEY, (NICOLAS) *Hiſt. de la réforme.*) évêque de Rocheſter, une des victimes du zèle perſécuteur de la reine Marie & de ſes bourreaux, Bonner & Gardiner, (voir ces deux articles) fut brûlé à Oxford le 16 octobre 1555. On a de lui quelques écrits polémiques contre la religion romaine.

RIDOLFI, (CHARLES) *Hiſt. litt. mod.*) Vénitien, du ſeizième ſiècle, auteur d'une vie italienne du Tintoret (Jacques Robuſti) & d'une *hiſtoire des peintres Vénitiens*.

R I E

RIENZI. (GABRINO ou GABRINI) NICOLAS dit) On connoît ſon hiſtoire, écrite par le P. du Cerceau, ſous ce titre: *Conjuration de Nicolas Gabrini, dit de* Rienzi, *tyran de Rome, en 1347*, avec des additions & des notes du P. Brunoi. Les anciennes idées républicaines de Rome ſe renouvelloient quelquefois dans des têtes ardentes, même ſous le gouvernement papal; *Rienzi* fut une de ces têtes ardentes. Né à Rome dans l'obſcurité, il ne pouvoit rien attendre que du gouvernement populaire; il avoit reçu de la nature, avec une figure noble & impoſante, des avantages aſſez ſouvent ſuſpects dans les gouvernemens monarchique & ariſtocratique, de l'eſprit, de l'éloquence, de l'audace, des vues. Les talens qu'il annonçoit, mais dont on étoit bien éloigné encore de prévoir l'emploi dangereux, le firent choiſir pour une députation importante. Le pape Clément VI avoit transféré le ſaint ſiège de Rome à Avignon; ſon abſence appauvriſſoit Rome, il fut chargé de porter au pape les vœux & les inſtances des Romains pour ſon retour. Pétrarque l'accompagna, & exprima en vers les mêmes vœux; tous deux furent très-agréables au pape, mais ils ne le perſuadèrent pas; Pétrarque revint de ce voyage tel qu'il étoit parti, grand poëte & homme aimable; *Rienzi* devint homme d'état, ſes idées s'étendirent; il fonda ſur le refus du pape les plus hautes eſpérances; il ſe tourna du côté du peuple, gagna ſa confiance, ſe fit donner le gouvernement de Rome, avec le titre de tribun qu'il prétendoit bien rétablir dans toute ſa puiſſance & toute ſa ſplendeur; il prit les Gracques pour modèle, & voulut comme eux être l'auteur d'une grande révolution, dût-il périr comme eux. Il ne parloit que de liberté, de juſtice & de paix; le but où il paroiſſoit tendre, & qui fourniſſoit le mot de ralliement, s'appelloit le *bon état* Quand il crut qu'il étoit temps d'agir, il fit publier à ſon de trompe dans toutes les rues de Rome un ordre ou une invitation de ſe trouver ſans armes, la nuit du 19 mai 1347, dans l'égliſe du château Saint-Ange; là, il fit célébrer preſqu'en même temps juſqu'à trente meſſes du Saint-Eſprit, auxquel es il aſſiſta, & pour en recueillir le fruit, il mena vers les neuf heures du matin le peuple au Capitole. Il y déploya ſolemnellement trois étendarts, ſur l'un deſquels étoient repréſentés les ſymboles de la liberté, ſur un autre ceux de la juſtice, ſur le troiſième ceux de la paix. Il dicta enſuite ſes loix ſous la forme de quinze réglemens pour parvenir au *bon état*. Il créa un nouveau conſeil qu'il nomma *la chambre de juſtice & de paix*, & joignant utilement pour Rome les fonctions de cenſeur à celles de tribun, il purgea cette ville de tous les malfaiteurs & de tous les gens vicieux; on crut un moment voir renaître les beaux jours de la république. Le reſpect & la terreur de ſon nom ſe répandirent dans toute l'Italie; on le vit à la tête d'une armée formidable commander la liberté, la juſtice & la paix, & forcer tous les princes & toutes les républiques d'Italie d'entrer dans la ligue du *bon état*. Ce *bon état* fut une tyrannie aſſez complette que *Rienzi* exerça non ſeulement dans Rome, mais ſur les petites puiſſances d'Italie, & qu'il voulut même étendre juſques ſur les plus grandes puiſſances & les plus indépendantes. Il oſa citer à ſon tribunal l'empereur Louis de Bavière, Charles de Luxembourg (depuis l'empereur Charles IV), & les électeurs de l'empire. Il reçut des ambaſſadeurs de divers

têtes couronnées; mais quelques coups d'autorité, quelques violences ayant averti le peuple qu'au lieu d'être protégé par un tribun, il étoit opprimé par un tyran, *Rienzi* eut du moins le mérite de s'appercevoir qu'il perdoit la faveur populaire & de prévenir ſa ruine par une abdication qui parut volontaire. Il ſe retira au commencement de l'an 1348 à Naples, prit un habit de pénitent, ne vécut pendant deux ans qu'avec des hermites, & ſeroit peut-être aujourd'hui regardé comme un grand homme à tous égards, s'il avoit ſu mourir ainſi dans la retraite, après avoir vécu dans les grandeurs. Mais il ne ſavoit pas ſe cacher, il falloit qu'il fît du bruit; il rentra ſecrétement dans Rome, y excita une ſédition, fut obligé de ſe ſauver de pays en pays; il alla juſqu'à Prague, il y trouva le roi des Romains, roi de Bohême, Charles de Luxembourg, qu'il avoit déſobligé dans le temps de ſa puiſſance. Charles le fit arrêter, & l'envoya au pape Clément VI, à Avignon. Celui-ci avoit oublié la harangue par laquelle *Rienzi* avoit voulu le rappeller à Rome, & ſe ſouvenoit ſeulement que cet homme y avoit élevé ſon autorité perſonnelle ſur les ruines de l'autorité papale. Il nomma trois cardinaux pour lui faire ſon procès, mais Clément mourut, & le procès s'arrêta; *Rienzi* trouva grace devant Innocent VI, ſucceſſeur de Clément. Innocent crut même que *Rienzi* ne lui ſeroit pas inutile à Rome, & il l'y renvoya en lui donnant le titre de ſénateur. Un avanturier heureux en voit bientôt paroître pluſieurs autres empreſſés de courir ſur ſon marché: *Rienzi* en arrivant à Rome, trouva en effet qu'un autre avanturier, nommé François Baroncelli, s'étoit fait tribun, pour devenir, s'il pouvoit, un autre *Rienzi*; il réclama ſes anciens droits & ſon nouveau titre, & renverſa aiſément ſon rival; mais les nobles craignant qu'il ne reprît ſon ancienne autorité, excitèrent des troubles, dans le cours deſquels *Rienzi* mourut percé de coups, le 8 octobre 1354.

RIEUX, (*Hiſt. de France.*) noble & ancienne maiſon de Bretagne, qui tire ſon nom de la terre de *Rieux* dans cette province. On diſtingue dans cette maiſon:

1°. Roland, ſire de *Rieux*, l'un des ſeigneurs Bretons qui s'aſſemblèrent à Vannes en 1203, pour venger la mort du jeune prince Artus, aſſaſſiné par ſon oncle Jean-ſans-Terre. Il mourut en 1205.

2°. Alain, ſire de *Rieux*, ſon fils, ſe ſouleva contre Pierre de Dreux, dit *Mauclerc*, duc de Bretagne, prince très-propre à exciter de tels ſoulèvemens. Mort en 1225 le 27 mars.

3°. Gilles, ſire de *Rieux*, fils d'Alain, fit en 1239 le voyage de la Terre-Sainte, & mourut en 1255.

4°. Guillaume, arrière-petit-fils de Gilles, fut tué le 20 juillet 1347, au ſiége de la Roche-de-Rien, dans la grande querelle des maiſons de Montfort & de Penthièvre, relativement à la Bretagne.

5°. Jean I du nom, ſire de *Rieux*, frère aîné de Guillaume, rendit de grands ſervices aux rois Philippe de Valois & Jean, dans les guerres de Gaſcogne & de Bretagne.

6°. Guillaume, deuxième du nom, ſire de *Rieux*, ſon fils aîné, qui ſuivoit le parti de Charles de Blois dans ces guerres de Bretagne, commanda l'arrière-garde de ſon armée à la bataille d'Aurai en 1364, & fut trouvé mort auprès de lui.

7°. Il eut pour frère Jean *de Rieux*, deuxième du nom, maréchal de France. Celui-ci, en récompenſe des ſervices qu'il avoit rendus à Charles VI, fut fait maréchal de France, le 29 décembre 1397 à la place de Louis de Sancerre, qui fut alors connétable. Le maréchal de *Rieux* battit en 1404 les Anglois qui ravageoient la Bretagne; il fut deſtitué en 1411, & rétabli le 24 octobre 1413; enfin ſe voyant accablé d'années & d'infirmités, il donna ſa démiſſion le 10 août 1417.

8°. Mais ce fut en faveur de Pierre de *Rieux* ſon fils. Comme on vivoit alors dans un temps de faction, où tous les partis étoient tour-à-tour oppreſſeurs & opprimés, Pierre de *Rieux* fut deſtitué par la faction de Bourgogne, le 2 juin 1418. Il n'en fut que plus attaché au dauphin, qui fut depuis le roi Charles VII, qu'il ſervit toujours avec beaucoup de zèle & de fidélité, & ſouvent avec beaucoup de ſuccès. Il défendit vaillamment contre les Anglois la ville de Saint-Denis en 1435, reprit ſur eux la ville de Dieppe, leur fit lever le ſiége de Harfleur en 1438. En paſſant devant le château de Compiegne pour retourner à la cour, il fut arrêté pour quelque querelle particulière par Flavi, gouverneur de Compiegne, qui le retint dans une priſon où il mourut l'année ſuivante 1439, à Neſle en Tardenois; c'eſt ce même Flavi qui fut ſoupçonné d'avoir fait fermer la barrière à la pucelle d'Orléans, lorſqu'elle vouloit rentrer dans Compiegne après une ſortie, & d'avoir été cauſe de ſa captivité & de ſa mort cruelle. Les parens du maréchal de *Rieux* firent long-temps après condamner les héritiers de Flavi, par arrêt du parlement du 7 ſeptembre 1509, à fournir une ſomme de dix mille livres pour faire prier Dieu pour l'ame de meſſire Pierre de *Rieux*, injuſtement pris & détenu par Flavi leur auteur; ce Flavi avoit porté la peine de ſes crimes, ayant été miſérablement égorgé en 1448 dans ſon château de Neſle, par un de ſes ennemis.

9°. Jean IV, ſire de *Rieux* & de Rochefort, maréchal de Bretagne, né le 27 juin 1447, ſuivit

le duc de Bretagne, François, à la guerre du bien public contre Louis XI en 1464. Il ſe ligua contre ce même duc en 1484, mais rentra bientôt dans le devoir, & ſous le regne de Charles VIII, il commanda l'avant-garde de l'armée bretonne à la bataille de Saint-Aubin du Cormier, du 28 juillet 1488, où fut pris le duc d'Orléans, (depuis le roi Louis XII.) Il fut tuteur d'Anne de Bretagne, fille du duc François, & c'eſt en grande partie par ſon entremiſe que fut conclu le mariage de cette princeſſe avec Charles VIII; il s'attacha de ce moment à ce prince, il le ſuivit à la conquête du royaume de Naples, & y ſervit utilement; il ſervit de même Louis XII, devenu ſon maître par ſon mariage avec la même Anne de Bretagne; il commanda ſous ce regne une armée en Rouſſillon, & mit le ſiége devant Salces, où la malignité de l'air lui cauſa une longue maladie dont il ne put jamais guérir, & à laquelle il ſuccomba le 9 février 1518.

10°. Claude I, ſire de *Rieux* & de Rochefort, fils du précédent, ſuivit François aux guerres du Milanès, ſe diſtingua aux batailles de Marignan & de Pavie, fut fait priſonnier dans cette dernière affaire, & ayant payé ſa rançon, fut un des ôtages demandés par Charles-Quint pour la délivrance de François Ier, après le traité de Madrid du 5 février 1526; mais François Ier préféra de donner ſes fils. Claude mourut le 19 mai 1532.

11°. Dans la branche des marquis d'Aſſerac, Jean de *Rieux* fut tué à Paris en 1595.

12°. René de *Rieux*, ſon fils unique, ſe noya dans le Tibre à Rome, le 13 août 1609, en voulant ſauver un de ſes pages qui ſe noyoit.

13°. Dans la branche des comtes de Châteauneuf, Gui de *Rieux*, lieutenant-général en Bretagne, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes, ſe trouva aux batailles de Dreux, de Saint-Denis, de Jarnac, de Montcontour; aux ſiéges de la Rochelle, de Saint-Jean d'Angely, de Lézignem; il fut bleſſé à ce dernier ſiége. Il ſe trouva auſſi à la défaite des Reîtres à Auneau en 1587.

14°. Dans la branche des marquis de Sourdeac, René de *Rieux*, tige de cette branche, fut comme le précédent, lieutenant-général en Bretagne, chevalier de l'ordre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes; il fut élevé enfant d'honneur du roi Charles IX, ſe trouva au ſiége de la Rochelle en 1573, à ceux de Saint-Lo & de Carentan en 1574, à la bataille de Coutras en 1587. Il défit en pluſieurs rencontres les troupes des ligueurs en Bretagne, & ſeconda puiſſamment le maréchal d'Aumont, qui commandoit dans cette province où il fut tué. René ſuivit Henri IV à l'expédition de Savoye en 1600. Il mourut le 4 décembre 1628, à 80 ans.

15°. Gui de *Rieux*, ſon fils aîné, premier écuyer de la reine Marie de Médicis, ſuivit la fortune de cette princeſſe, & déteſtant l'ingratitude du cardinal envers Marie, ſortit avec elle du royaume; il fut déclaré criminel de lèze-majeſté, parce qu'il étoit vertueux, & que le pouvoir étoit entre les mains d'un coupable; ſes biens furent confiſqués par arrêts des 17 & 20 novembre 1631. Il mourut dans ſa terre de Neubourg, le 14 novembre 1640.

16°. René de *Rieux*, évêque de Léon, frère du précédent, eut à-peu-près la même deſtinée; ſon attachement au duc d'Orléans l'ayant rendu ſuſpect au cardinal de Richelieu, ce violent miniſtre le fit dépoſer par quatre évêques françois, nommés commiſſaires par le pape Urbain VIII. Son évêché déclaré vacant fut donné en 1635 à M. Talon, curé de Saint-Gervais à Paris, qui crut devoir y renoncer (en 1637), & qui eut pour ſucceſſeur M. Cupif, archidiacre de Quimpercorentin. René de *Rieux* garda le ſilence pendant la vie du cardinal; après ſa mort, il porta ſon appel au pape Innocent X, & fut ſecondé par l'aſſemblée du clergé de 1645. Innocent X nomma ſept commiſſaires par leſquels René fut abſous & rétabli dans ſon évêché, par un jugement du 6 ſeptembre 1646. M. Cupif y forma oppoſition, & par un arrêt du conſeil, il fut maintenu dans ſon évêché juſqu'en 1648, que le roi, pour accommoder cette affaire, transféra M. Cupif à l'évêché de Dol. M. de *Rieux* fut alors pleinement rétabli dans celui de Léon, il y rentra le 24 décembre 1648. Mort le 8 mars 1651, à 63 ans.

R I G

RIGAULT, (NICOLAS) *Hiſt. litt. mod.*) attaché au préſident de Thou; inſtituteur de ſes fils, il fut le continuateur de ſon hiſtoire, & il n'a pas rétabli la réputation des continuateurs. Il étoit d'ailleurs ſavant dans le droit & dans la littérature, tant eccléſiaſtique que profane. Il a beaucoup écrit ſur le droit romain; il a donné des éditions de Saint-Cyprien & de Tertullien, des traductions d'Onoſandre & d'Artémidore, auteurs grecs, des notes & des corrections ſur Phèdre, ſur les écrivains *de re agrariâ*, &c. Né à Paris en 1577, mort à Toul en 1654.

RIGORD. (*Hiſt. litt. mod.*) Le moine *Rigord*, chapelain & médecin de Philippe Auguſte, a écrit l'hiſtoire de ce prince; *Geſta Philippi Auguſti Francorum regis*. Il avoit vu diſtinctement, ainſi que tous les moines d'Argenteuil, la lune deſcendre à terre & remonter au ciel, le tout parce *qu'elle eſt la figure de l'égliſe, qui a ſes phaſes auſſi bien qu'elle*. Il avoit obſervé auſſi comme phyſicien

&

& comme hiſtorien, que depuis que la vraie croix avoit été priſe par les Turcs, les enfans n'avoient plus que vingt ou vingt-trois dents, au lieu de trente ou trente-deux qu'ils avoient auparavant. Son hiſtoire comprend tout l'intervalle de 1169 à 1209.

R I N

RINUCCINI, (OCTAVIO) *Hiſt. litt. mod.*) poëte italien de Florence, qui vint en France à la ſuite de la reine Marie de Médicis. On lui attribue l'invention de l'opéra en Italie; quelques-uns cependant l'attribuent à un gentilhomme romain, nommé Emilio del Cavalero, qui avoit donné un opéra dès l'an 1590. *Rinuccinni* perfectionna du moins ce genre; trois de ſes opéras, *Daphné*, *Eurydice* & *Ariadne* eurent beaucoup de ſuccès en Italie. Il mourut en 1621 à Florence. Ses œuvres furent publiées l'année ſuivante par ſon fils Pierre-François *Rinuccini*.

R I O

RIO-BUS. (*Hiſt. mod. ſuperſtit.*) C'eſt chez les Japonois le nom d'une ſecte de la religion du Sintos, qui a adopté les pratiques ſuperſtitieuſes des religions étrangères, & ſur-tout celles du Budſdoiſme ou de la religion de Siaka. (*A. R.*)

RIOLAN. (JEAN) *Hiſt. litt. mod.*) Deux *Riolan*, père & fils, tous deux nommés Jean, tous deux médecins célèbres. On a du père, natif d'Amiens, mort en 1605, divers ouvrages de médecine & d'anatomie, entr'autres une *Gigantologie* ou diſcours ſur les géans, auquel Nicolas Habicot oppoſa une *anti-Gigantologie*.

Riolan le fils, mort en 1657, avoit été profeſſeur royal en anatomie & en botanique, & médecin de Marie de Médicis. Il a beaucoup écrit ſur l'anatomie, & a fait des découvertes dans cette ſcience.

R I P

RIPPERDA, (JEAN-GUILLAUME, baron de) (*Hiſt. mod.*) aventurier très-extraordinaire, auquel il fut donné de ſéduire, mais non pas de fixer; ſa faveur fut par-tout éclatante, mais paſſagère; Hollandois, d'une famille noble de la province de Groningue, il ſervit quelque temps les Etats-généraux en qualité de colonel d'infanterie. Nommé en 1715 ambaſſadeur de Hollande à la cour d'Eſpagne, il plut à Philippe V ou à la reine ſa femme, & pour profiter de ſa faveur dans cette cour, il ſe fixa en Eſpagne. Les traités d'Utrecht & de Raſtad avoient terminé la guerre de la ſucceſſion, l'Eſpagne étoit reſtée à Philippe V; mais les cours de Vienne & de Madrid étoient toujours jalouſes & ennemies; la maiſon d'Autriche voyoit toujours d'un œil d'envie dans les mains de la maiſon de France cette Eſpagne qu'elle avoit long-temps diſputée comme ſon patrimoine. *Ripperda* parvint à éteindre entièrement ces vieilles haines; il parvint à conclure en 1525 un traité de paix & de commerce entre l'empereur & le roi d'Eſpagne; alors ſa faveur fut au comble; on le regarda comme un homme à qui rien n'étoit impoſſible, & qui ſavoit triompher de tous les obſtacles; on le fit duc, grand d'Eſpagne, miniſtre de la guerre, de la marine, des finances, premier miniſtre enfin, au titre près. Cet engouement n'eut qu'un temps, même fort court: dès 1726, on fut obligé d'éloigner *Ripperda* des affaires & de la cour. Il alla chercher un aſyle dans la maiſon de Stanhope, ambaſſadeur d'Angleterre à Madrid; cet aſyle n'en fut pas un pour lui, il y fut enlevé & enfermé dans le château de Ségovie; il y reſta juſqu'au 2 ſeptembre 1728, qu'il trouva le moyen de ſe ſauver de ſa priſon; il paſſa d'abord en Portugal, de là en Angleterre, & revint dans la Hollande ſon pays. Il ne s'y borna pas, le repos n'étoit pas fait pour lui; il connut en Hollande un envoyé de Maroc, qui jugea qu'un tel homme plairoit à Mulley Abdalla ſon ſouverain, il ne ſe trompa point; *Ripperda* eut bientôt à Maroc le crédit & le pouvoir qu'il avoit eus en Eſpagne; pour s'affermir dans ce pays, il ſe fit mahométan, ce qui contribua peut-être, contre ſon attente, à l'y faire mépriſer; il prit le nom d'Oſman. Il étoit dans ſa deſtinée de vivre dans une alternative perpétuelle de faveur & de diſgrace; il fut diſgracié & mis en priſon; au bout de deux mois, on lui rendit la liberté, mais on lui défendit de paroître à la cour. Comme il falloit toujours qu'il parût au premier rang par-tout où il étoit, il ſe fit apôtre & chef de ſecte; il fit un mélange des trois religions, juive, chrétienne & mahométane, & il eut un parti parmi les amateurs de nouveautés; enfin il fut chaſſé de Maroc en 1734, & toute cette gloire & toute cette puiſſance vinrent aboutir au mépris général. Il mourut à Tetuan en 1737.

R I Q

RIQUET ou RIQUETY, (*Hiſt. mod.*) famille originaire de Florence, & depuis long-temps établie en Provence. Le premier de cette famille qui s'y établit, fut Pierre de *Riquety*. Robert d'Anjou, roi de Naples, aïeul de la reine Jeanne Ire, emmena Pierre en Provence, le fit capitaine & châtelain du château de la ville de Seine, où Pierre fonda un hôpital. Il mourut en 1350, & fut enterré dans cet hôpital. On y voyoit encore au ſiècle dernier ſon mauſolée & ſa repréſentation; il étoit, l'épée à la main, revêtu d'une cotte d'armes à l'antique; de lui deſcendent d'un côté

les marquis & comtes de Mirabeau, de l'autre les comtes de Caraman.

I°. Branche de Mirabeau.

Pierre fut le triſayeul de Jean, ſeigneur de Mirabeau, qui épouſa en 1564 Marguerite de Glandevez, fille d'une Doria de Gênes. Il ſe jetta dans Marſeille, quand le fameux Mouvens, (Voyez ſon article) un des chefs proteſtans, voulut ſurprendre cette place; Mirabeau le battit & le repouſſa. Mouvens alla s'en venger à Seine ſur le mauſolée de Pierre *Riquety*, & ſur l'hôpital, qu'il détruiſit en partie.

Thomas, petit-fils de Jean, marquis de Mirabeau, ſervit au ſiége de la Rochelle & à la repriſe des iles de Sainte-Marguerite. Bruno, ſon petit-fils, comte de Mirabeau, officier aux Gardes, ſe ſignala dans dix-ſept ſiéges de tranchée ouverte.

Jean-Antoine, couſin-germain de Bruno, & marquis de Mirabeau, fut bleſſé à la bataille de Caſſano, & reſta eſtropié des deux bras. Il épouſa en 1708 Françoiſe de Caſtelane, & fut père de Victor, marquis de Mirabeau, premier baron du Limouſin.

Celui-ci eſt l'auteur de *l'Ami des hommes*.

II°. Branche de Caraman.

Pierre-Paul de *Riquet*, ſeigneur de Bonrepos, ne le . . . . . fut un de ces génies rares, dont les ſpéculations ne ſe bornent pas au bonheur de leur famille, mais qui ont la paſſion d'être utiles à leur patrie; ainſi la communication de la mer méditerannée avec l'océan, qu'il conçut avant l'année 1660 & qu'il commença en 1667, fut achevée en 1681 par ſes ſoins, & par le courage infatigable qui lui fit ſurmonter des obſtacles invincibles en apparence.

Il mourut le premier octobre 1680, un an avant que le canal fût navigable dans toute ſon étendue.

Cet homme extraordinaire, & qui réuniſſoit les plus grandes vertus aux talens naturels qui l'avoient fait naître géomètre, a eu le bonheur de quadrupler les avantages de l'agriculture & les richeſſes de la partie méridionale du royaume. En effet le ſurplus des denrées de première néceſſité, dont la Guyenne, le Languedoc & la Provence abondoient, n'avoit de débouchés que par les ports qui ſe trouvoient ſur les côtes; mais il n'exiſtoit aucune communication intérieure qui ne coutât de grands frais; l'agriculture languiſſoit conſéquemment faute de débit, & le propriétaire pauvre ne pouvoit faire les avances néceſſaires au défrichement des terres incultes, de ſorte que le terrein le plus fertile ne produiſoit pas le quart des richeſſes dont il étoit ſuſceptible.

Dès que *Riquet* eut ouvert la communication des mers, une activité, qui a toujours augmenté progreſſivement, a rendu la culture de ces provinces la plus parfaite de l'Europe. Les pays de ſables & de rochers ont été améliorés; des travaux diſpendieux & des engrais abondans ont vivifié les terreins les plus arides; les hameaux ſont devenus des villes, & les bourgs ont été changés en villes commerçantes; Marſeille, Cette & Bordeaux ſe ſont communiqués intérieurement, & la circulation de leur commerce, à l'abri des orages & des guerres de mer, a été auſſi continue qu'économique.

On peut juger de l'avantage de cette communication par les calculs ſuivans :

Les barques du canal de communication des mers en Languedoc portent actuellement juſqu'à 2000 quintaux ſur 61 lieues de poſte.

De Toulouſe à l'étang de Thau, on compte 122,446 toiſes, qui font environ 61 lieues de poſte; l'économie du tranſport de 2000 quintaux de Toulouſe à Agde, par le canal ſur la route de terre, eſt de 6400 liv. environ; on fait tirer une barque de ce poids par deux ou trois chevaux, tandis que par terre il faudroit cinquante charrettes, attelées chacune de quatre chevaux pour le même objet.

Ce calcul donne une idée des avantages dus au génie de M. de *Riquet*; auſſi M. le maréchal de Vauban ayant été chargé d'examiner cet ouvrage, M. de *Riquet* l'accompagna dans ſa viſite; mais étant arrivé au réſervoir de Saint-Ferriol, il s'apperçut que M. de Vauban redoubloit d'attention, ce qui l'inquiéta beaucoup; il lui demanda le ſujet de ſes réflexions. M. de Vauban répondit qu'il manquoit à ce grand ouvrage une choſe eſſentielle qui avoit été oubliée; & après avoir joui un peu de l'embarras de M. de *Riquet*, M. de Vauban finit par lui dire avec grace que l'on auroit dû placer à cet endroit la ſtatue de l'homme illuſtre qui avoit conçu & exécuté un projet auſſi grand que celui du canal de Languedoc. Cette réponſe tranquilliſa beaucoup M. de *Riquet*, qui craignoit que ſes ennemis n'euſſent prévenu M. de Vauban contre lui.

Depuis la mort de l'auteur du canal, ſes ſucceſſeurs qui ont toujours ſervi le roi avec zèle dans les premiers grades militaires & dans les premières charges de la magiſtrature, ont porté le canal à ſa perfection par plus de deux millions d'améliorations, & par une recherche ſuivie dans ſon entretien, qui rend cet ouvrage un des plus beaux comme un des plus utiles à la France en particulier, & au commerce en général. (*A. F.*)

(On ſait que MM. de Caraman deſcendent de M. de *Riquet*, entrepreneur & exécuteur de cet important & utile canal, qui lui-même deſcendoit de Reynier, arrière-petit-fils de Pierre de *Riquety*, établi en Provence ſous le roi de Naples, Robert.

M. le comte de Caraman, grand-oncle de M. le

comte de Caraman d'aujourd'hui, a obtenu de Louis XIV la diſtinction la plus honorable pour une action qui ſeroit, d'elle-même & indépendamment de la récompenſe, la diſtinction la plus honorable. Nous ne pouvons mieux la faire connoître qu'en rapportant en entier les proviſions ſuivantes, où le fait eſt parfaitement expoſé dans tous ſes détails.

PROVISIONS de Grand'Croix de l'ordre de S. Louis, accordées par S. M. le roi Louis XIV à M. le comte de Caraman, *Lieutenant-Général de ſes armées, pour une action diſtinguée.*

» LOUIS, par la grace de Dieu, roi de France » & de Navarre, chef ſouverain, grand-maître » & fondateur de l'ordre militaire de S. Louis : » à tous ceux qui ces préſentes lettres verront; » Salut : bien que par l'édit de création de notre » ordre militaire de S. Louis, il y ait été ſtatué » que les grand'croix ne pourront être tirés que » d'entre les commandeurs, nous avons eſtimé » devoir paſſer par-deſſus cette règle en faveur de » notre très-cher & bien-amé le ſieur de *Caraman*, » chevalier dudit ordre, l'un de nos lieutenans-» généraux en nos armées; & ſans attendre même » qu'il y eut de grand'croix vacante, l'élever à » cette dignité, afin de le récompenſer, par cette » marque de diſtinction, du ſervice important & » recommandable qu'il vient récemment de nous » rendre au combat de Wange, où, avec onze » bataillons, il a ſoutenu tout l'effort d'une nom-» breuſe armée, & aſſuré, par ce moyen, la » retraite de trente-cinq de nos eſcadrons : il » avoit d'abord rangé ſes onze bataillons ſur deux » lignes; ſa droite appuyée aux haies voiſines » du village de Wange, que les ennemis occu-» poient, & par le feu de cette infanterie & de » ces onze compagnies de grenadiers poſtés à la » tête des haies, a réſiſté pendant un temps con-» ſidérable, & même pouſſé vigoureuſement celle » des ennemis. Il fut obligé enſuite de ſe dépoſter » & de s'avancer dans la plaine pour couvrir » notre cavalerie, & lui donner le temps de ſe » rallier, comme elle le fit; mais enfin, voyant » qu'elle étoit obligée de céder à l'exceſſive ſupério-» rité du nombre de celle des ennemis, ce fut dans » cette occaſion qu'il ſut glorieuſement prendre ſon » parti, puiſqu'au lieu de ſe tourner vers la droite » où les haies rendoient la retraite de ſon infanterie » auſſi aſſurée que facile, il ne crut pas devoir » abandonner notre cavalerie, de ſorte qu'il n'hé-» ſita pas à marcher au milieu d'une plaine dé-» couverte où il n'y a ni ravin ni buiſſon, & » ayant fait mettre tous ces bataillons enſemble, » les drapeaux dans le centre, il ſe fit jour, par » le feu de la mouſqueterie & les baïonnettes au » bout du fuſil, au travers de plus de quatre-» vingts eſcadrons ennemis, ſuivis & ſoutenus de » toute l'infanterie de leur armée; & malgré même » pluſieurs décharges de canon qu'il eut à eſſuyer, » il traverſa la plaine ſans que les ennemis aient » pu l'entamer. Cette retraite, l'une des plus glo-» rieuſes qui ſe ſoit jamais vue, ne marque pas » moins la capacité du premier ordre dans le chef » qui l'a conduite, qu'une fermeté intrépide & » un véritable zèle pour le bien général de l'état; & » comme un ſervice ſi ſignalé nous rappelle encore » tous ceux qu'il nous a rendus depuis plus de » quarante ans qu'il entra en qualité d'enſeigne » dans le régiment de nos Gardes-Françoiſes, & » nous fait agréablement ſouvenir qu'il s'eſt acquitté » de tous les commandemens divers qui lui ont » été confiés d'une manière qui nous le fait con-» ſidérer depuis long-temps comme un des meilleurs » officiers généraux que nous puiſſions avoir dans » nos armées de terre, nous avons été bien aiſe, » à l'occaſion de ſa dernière action, de lui donner » un témoignage éclatant de la ſatisfaction que » nous avons des ſervices & de l'eſtime particu-» lière que nous faiſons de ſa perſonne. A ces » cauſes, & autres à ce nous mouvant, Nous » avons, à notredit très-cher & bien amé le ſieur » de *Caraman*, accordé & accordons, par ces pré-» ſentes ſignées de notre main, la première place » vacante de grand'croix dans l'ordre militaire de » S. Louis, du nombre des ſept, deſtinées pour » les officiers de nos armées de terre; voulons » qu'en attendant ladite vacance, & dès à préſent, » il prenne le titre & qualité de grand'croix; que » comme tel, il porte la croix avec le cordon large » en écharpe, comme auſſi une croix en broderie » d'or, tant ſur le juſte-au-corps, que ſur le manteau; » qu'il jouiſſe de tous les autres honneurs attri-» bués à ladite dignité, & ſuccède à la penſion » de ſix mille livres, attachée à la place de » grand'croix qui viendra à vaquer, ſans qu'il y » ait beſoin d'autre permiſſion que des préſentes, » par leſquelles nous l'avons fait, conſtitué, or-» donné & établi, faiſons, conſtituons, ordonnons » & établiſſons grand'croix dudit ordre militaire » de S. Louis, ayant, pour cet effet, dérogé à » l'édit de création dudit ordre, pour ce regard » ſeulement. Fait à Verſailles le dix-huitième jour » de juillet mil ſept cent cinq, & de notre regne » le ſoixante-troiſième. *Signé* LOUIS. *Et plus bas*, » par le Roi, CHAMILLARD. »

R I T

RITES. (TRIBUNAL DES) *Hiſt. mod.*) C'eſt un tribunal compoſé de mandarins & de lettrés Chinois, dont la deſtination eſt de veiller ſur les affaires qui regardent la religion, & d'empêcher qu'il ne s'introduiſe dans le royaume de la Chine, les ſuperſtitions & innovations que l'on voudroit y prêcher. Ce tribunal eſt, dit-on, preſque auſſi ancien que la monarchie; les mandarins qui le

compoſent ſont de la ſecte des lettrés, c'eſt-à-dire, ne ſuivent aucune des ſuperſtitions adoptées par des bonzes & par le vulgaire. Cependant on accuſe quelques-uns de ces lettrés de ſe livrer en particulier à des pratiques ſuperſtitieuſes, qu'ils déſavouent & condamnent en public. On croit que c'eſt à ce tribunal que la Chine eſt redevable de la durée des principes de la religion des lettrés Chinois, qui eſt exempte d'idôlatrie, vû qu'elle n'admet qu'un ſeul dieu, créateur & conſervateur de l'univers.

Le *tribunal des rites* a donc le département des affaires religieuſes; il eſt chargé de faire obſerver les anciennes cérémonies; les arts & les ſciences ſont ſous ſa direction, & c'eſt lui qui examine les candidats qui veulent prendre des degrés parmi les lettrés. Il fait les dépenſes néceſſaires pour les ſacrifices & pour l'entretien des temples; enfin c'eſt lui qui reçoit les ambaſſadeurs étrangers, & qui règle le cérémonial que l'on doit obſerver. Ce tribunal s'appelle *li-pu* ou *li-pou* parmi les Chinois. (*A. R.*)

RITES (CONGRÉGATION DES) *Hiſt. mod.*) eſt celle qui fixe les cérémonies eccléſiaſtiques dans toute l'étendue de la catholicité, qui forme les rituels, miſſels, bréviaires, offices particuliers, & autres livres employés dans l'égliſe; qui règle les canoniſations, les fêtes, les proceſſions, les bénédictions, les enterremens, les prédications, les rubriques; qui maintient l'obſervation des cérémonies, des uſages & de la tradition de l'ancienne égliſe; qui décide des préſéances & des prétentions du clergé ſéculier ou régulier, du culte des images; qui donne certaines diſpenſes ou permiſſions, par exemple, aux prêtres, celle de garder leur calotte en diſant la meſſe, quand il y a lieu de le permettre, & autres choſes ſemblables.

Lorſqu'il s'agit dans cette congrégation de traiter de la canoniſation de quelques ſaints, on tient des aſſemblées extraordinaires où aſſiſtent pluſieurs cardinaux, prélats & théologiens, trois auditeurs de rote, & le promoteur de la foi, qui eſt un avocat conſiſtorial, chargé de propoſer des objections, & de conteſter les preuves de ſainteté que l'on produit, pour donner occaſion de mettre la choſe dans un plus grand jour (c'eſt ce qu'on appelle vulgairement *l'avocat du diable*), pluſieurs médecins & chirurgiens, chargés de vérifier ce qu'il peut y avoir de naturel & de phyſique dans les faits que l'on produit comme miracles, pour établir la ſainteté du bienheureux, pluſieurs théologiens appellés *conſulteurs*. Il ſe tient diverſes congrégations préparatoires avant celle où préſide le pape, pour ordonner la cérémonie de la béatification ou de la canoniſation. *Voyez* le traité du pape Benoit XIV, *de ſervorum beatificatione.* (†)

RIVAULT, (DAVID) *Hiſt. litt. mod.*) fleut de Flurance, ſous-précepteur, puis précepteur de Louis XIII, célébré par Malherbe. On a de lui des *élémens d'artillerie*; une édition d'Archimède; un ouvrage intitulé: *les Etats, èsquels il eſt diſcouru du prince, du noble & du tiers-état, conformément à notre temps*; un autre qui a pour titre: *l'Art d'embellir, tiré du ſens de ce ſacré paradoxe: LA SAGESSE DE LA PERSONNE EMBELLIT SA FACE, étendu à toutes ſortes de beautés, & ès moyens de faire que le corps retire en effet ſon embelliſſement des belles qualités de l'ame.* Né à Laval vers l'an 1571; mort à Tours en 1616. (Voyez le ſonnet de Malherbe à M. de Flurance ſur ſon livre *de l'Art d'embellir*, 1608:

Voyant ma Caliſte ſi belle, &c.

RIVERI, (CLAUDE-FRANÇOIS-FÉLIX BOULANGER DE) *Hiſt. litt. mod.*) de l'académie d'Amiens, & lieutenant-civil au bailliage de cette ville, y naquit en 1724, & mourut à trente-quatre ans en 1758. Nous l'avons connu; il avoit des talens & des qualités aimables; un écrivain qui peut l'avoir connu plus que nous encore, aſſure qu'il avoit « une ambition ardente d'acquérir toutes les con» noiſſances humaines comme d'occuper les » premières places »; quant au premier point, on en pourroit preſque juger par le peu d'ouvrages qui reſtent de lui, & qui roulent en effet ſur des objets aſſez éloignés les uns des autres: l'un eſt un traité de la cauſe & des phénomènes de l'électricité; un autre a pour titre: *Recherches hiſtoriques & critiques ſur quelques anciens ſpectacles, & particulièrement ſur les mimes & les pantomimes.* Un troiſième eſt un recueil en vers françois de fables & de contes, dont quelques-uns ſont de ſon invention; les autres ſont empruntés pour la plupart de poëtes allemands. A cette occaſion, l'auteur, dans un diſcours inſtructif, nous fait connoître la littérature allemande, & il eſt un des premiers qui en ayent donné en France une idée exacte, & le premier qui ait traduit en vers des morceaux choiſis des meilleurs poëtes de cette nation. Il partage les beaux jours des lettres allemandes en trois âges, dont le dernier, qui n'eſt encore qu'au milieu de ſon cours, doit ſervir à jamais d'époque à la grandeur de cette nation.

Le premier de ces âges eſt celui des empereurs de la maiſon de Suabe; il s'étend depuis le commencement de Frédéric Ier. juſqu'à la mort de Frédéric II; cette première aurore fut aſſez foible. Un anonyme mit en vers allemands les fables d'Eſopeenviron quatre cents ans avant notre la Fontaine, tandis que Guillaume de Lorris donnoit en France le roman de la Roſe, le plus ancien monument de notre littérature.

Dès-lors la poéſie, en développant quelques richeſſes de la langue allemande, fit abandonner la coutume biſarre d'écrire en latin gothique les

conventions civiles, & de diſcuter au barreau les affaires du peuple dans une langue qu'il n'entendoit point; c'étoit déjà un pas vers la politeſſe, c'étoit du moins du terrain perdu pour la barbarie.

Le ſecond âge eſt celui d'Opitz, contemporain de Malherbe & créateur comme lui de la poëſie de ſa nation. On eſtime ſur-tout ſa deſcription du Vêſuve. Il traduiſit l'Antigone de Sophocle, les Troyennes de Sénèque, un livre françois peu connu, deux ouvrages de Héinſius & l'Argénis de Barclai. La connoiſſance de tant de langues lui ſervit beaucoup à former la ſienne, à la polir ſans l'énerver, à l'épurer ſans la deſſécher. Il conſacra toute ſa vie aux lettres. Les hommes célèbres de ſon temps avoient chacun leur deviſe; il prit pour la ſienne : *Qu'il y a encore de choſes à apprendre & à faire!* preuve évidente, dit M. de *Riveri*, que ſon génie étoit ſupérieur à ſon ſiecle, puiſqu'il ſentoit combien on étoit loin encore de la perfection.

Enfin le troiſième âge eſt celui des Gunther, des Hagedorn, des Haller, des Gottſched, des Rabener & des Gellert, poëtes excellens, tous très-modernes.

Gunther & Jean-Baptiſte Rouſſeau étoient contemporains; l'un & l'autre adreſſa une ode au prince Eugène; l'un & l'autre fut malheureux. Gunther vecut mépriſé de ſa nation qu'il illuſtroit, perſecuté de ſa famille qui révere aujourd'hui ſa mémoire, abandonné de ſon pére qui n'apprit à le connoître qu'après ſa mort. Il ſut conſerver de la grandeur d'ame dans l'opprobre & dans la miſére. M. de *Riveri* donne pour preuve & du courage & des talens de Gunther, ce morceau traduit d'un de ſes ouvrages, adreſſé à Auguſte II, roi de Pologne :

Les muſes que je ſers ont borné mes deſirs,
Je ne recherche point l'importune richeſſe;
Mon art eſt mon tréſor, ma gloire & mes plaiſirs.
Que d'autres de leur ſang cimentent leur nobleſſe;
O mon roi, dans le ſein d'un loiſir ſtudieux,
Tes vertus, tes bienfaits vont être tous mes dieux.
Que ma voix aux neuf ſœurs mérite ton ſuffrage,
Tes lauriers dans ta cour leur ſerviront d'ombrage,
Que ta main leur préſente un appui glorieux,
Anime les talens, ils ſeront ton ouvrage;
Qu'un jour je puiſſe dire au déclin de mon âge :
« Muſes, je ſuis content, & vous m'avez dicté
» Des vers dignes d'Auguſte & de l'éternité;
» Je brave également & la mort, & l'envie,
» Je quitte ſans regret le Parnaſſe & la vie ».

Gunther mourut à vingt-huit ans; peut-être ne put-il ſoutenir la confuſion que lui cauſa une avanture aſſez bizarre. Il devoit être préſenté au roi; un poëte de la cour, jaloux de ſa réputation naiſſante mêla ce jour-là même dans ſa boiſſon quelques drogues qui l'enivrérent; il parut devant Auguſte dans cet état ridicule & indécent; il tomba en ſa préſence, & fut couvert de honte aux yeux de toute la cour.

Les ouvrages de M. Haller ſont défigurés en quelques endroits par l'idiôme ſuiſſe, qui n'eſt pas, à beaucoup prés, auſſi pur que celui de Saxe; mais des beautés ſupérieures font oublier ces fautes légères, qu'il corrigeoit d'ailleurs à chaque édition. Il a donné en vers des eſſais philoſophiques; on admire ſur-tout ſa deſcription des Alpes.

M. Hagedorn, plus correct dans ſon ſtyle, auſſi délicat dans ſes ſentimens, auſſi brillant dans ſes images, mais bien moins énergique, eſt l'Anacréon germanique; c'eſt le peintre de la volupté, le chantre des plaiſirs; nos Chapelle, nos Chaulieu, nos la Fare l'ont à peine ſurpaſſé. M. de *Riveri* donna une traduction libre de ſa *Thrinè* : nous n'en citerons que ce joli couplet :

Elle attend encor la raiſon,
Et connoît déjà la parure;
Une poupée eſt ſa leçon,
L'art commence avec la nature.

M. Rabener eſt auteur de pluſieurs ſatyres en proſe, ingénieuſement enveloppées dans quelques allégories. On connoît de lui en France le teſtament de M. Swift, & un ſonge qui renferme des portraits dont on trouve les originaux dans toutes les nations. Ses ſatyres ont été traduites en françois; on le place entre Swift & Rabelais; on lui reproche d'avoir ſouvent noyé ſes traits les plus ingénieux dans un torrent de ſotiſes & de bouffonneries.

M. Gellert eſt celui qui a porté le plus loin la gloire des lettres en Allemagne. Il a fait des fables, des contes, des poëmes ſur l'honneur, ſur la richeſſe, ſur l'orgueil, ſur l'humanité, &c. un roman, une paſtorale, des comédies. La *Silvie*, c'eſt ſa paſtorale, eſt écrite dans un goût ſimple & vrai, qui paroît préférable à tout l'eſprit du *Paſtor fido*.

Une force élégante & une harmonie touchante caractériſent en général la poëſie de M. Gellert. Voici un morceau de ſon poëme ſur la richeſſe & ſur la gloire :

Mortels infortunés qu'enivre l'opulence,
Vous que le bonheur fuit au ſein de l'abondance,
Idoles du vulgaire, eſclaves de Plutus!
Que l'éclat des tréſors, des titres ſuperflus
Eblouiſſe les yeux de la folle ignorance;
Mais de vos cœurs flétris je vois trop l'indigence;
Le mien n'a pas beſoin de ces biens faſtueux,
La pompe fait les grands & non pas les heureux.....
Qui moi! qu'époux avare, imbécille & parjure,
J'aille, ſans conſulter l'amour ni la nature,
D'un hymen odieux reconnoître la loi,
Et vendre au poids de l'or ma tendreſſe & ma foi!
Moi! j'irois d'un mourant captiver la foibleſſe,

Ménager avec art la crédule vieilleſſe,
Couvrant mes attentats d'un voile d'équité,
Voler un héritage avec impunité!
J'irois auprès des grands, adulateur ſervile,
Lâchement ſur leurs pas m'élever en reptile!.....

Voici encore un morceau qui ne doit pas être omis, c'eſt un tableau intéreſſant des douceurs de la vie privée.

Que t'importe en effet que la gloire frivole
Aille porter ton nom de l'un à l'autre pole
Ta maiſon eſt un monde aſſez grand pour ton cœur;
Qu'une épouſe, un ami te doivent leur bonheur!
Heureux celui qui ſait obliger ce qu'il aime!
Mets dans leur amitié ta gloire & ton repos.
La vertu brille encor dans l'obſcurité même,
Et qui la ſuit ſans faſte eſt plus grand qu'un héros.

La conduite de M. Gellert a, dit-on, toujours répondu à ſes ouvrages.

M. Gottſched a donné deux excellens traités ſur l'éloquence & ſur la poéſie allemande.

L'Allemagne a auſſi une Dacier dans madame Gottſched, & une Deshoulières dans mademoiſelle Zigler.

La proſodie allemande eſt beaucoup plus compliquée que celle de toutes les autres langues. La plupart des grands vers ſont des iambes réguliers, qui réuniſſent la double contrainte & de la quantité des anciens, & de la rime des modernes; il y a une ſingularité remarquable dans la verſification des Allemands, c'eſt qu'en même temps qu'ils font uſage des rimes, dont ils ne paroiſſent pas avoir plus beſoin que les Latins & les Grecs, ils évitent celles d'une ſyllabe entière, avec autant de ſoin, que nous les recherchons; ce qui eſt richeſſe chez nous, eſt ſtérilité chez eux.

C'eſt dans la littérature allemande, principalement dans les ouvrages de M. Gellert, que M. de *Riveri*, comme nous l'avons annoncé, a puiſé preſque tous les ſujets de ſes fables. Il en a cependant emprunté quelques-uns de M. Gay, le meilleur fabuliſte de l'Angleterre. *Le Conſeil des chevaux*, fable dont M. Gay lui a fourni le ſujet, nous offre deux modèles, l'une d'une éloquence impétueuſe, propre à entraîner des eſprits échauffés; l'autre d'une éloquence plus douce & plus inſinuante, propre à perſuader des eſprits ſages. Voici le diſcours du cheval fougueux; il reſſemble à celui du payſan du Danube dans la Fontaine, ou à celui d'Ajax, diſputant contre Uliſſe les armes d'Achille, dans les Métamorphoſes :

Que je regrette, amis, la demeure ſauvage,
Où jadis nos premiers ayeux,
Nés dans l'indépendance & nourris dans la guerre,
D'un pied libre frappant la terre,
Aux plus fiers animaux diſputoient les forêts!
Aujourd'hui nous rampons, & du rebut des hommes
Nous vivons languiſſans au fond de ces marais.
Attelés à leur char, embarraſſés de traits,
Nous menons en triomphe, inſenſés que nous ſommes,
Ceux dont le lâche orgueil ternit notre vertu.
De ces grands changemens je ne ſais point l'hiſtoire;
Mais ils nous ont trahi, puiſqu'ils nous ont vaincus..
Un jour, il m'en ſouvient, mon inſtinct belliqueux,
Pour la première fois, m'emporta dans la plaine;
J'ai vu par-tout la gent humaine
Se diſperſer au loin, & fuir devant mes pas.....
Ils tremblent les cruels, qui régnent par la crainte!
Eh bien! régnons comme eux. Je vois avec horreur
La honte de vos fers ſur vos bouches empreinte;
Qui moi! que l'éperon enſanglante mes flancs!
Non, de par les lions, ces héros indomptables,
Qui dans leurs autres reſpectables
Endormis, ſont encor l'effroi de nos tyrans,
Tandis que l'on nous voit ſans ceſſe dans les champs,
De la terre pour eux déchirer les entrailles,
Etouffer l'herbe éclôſe avec un ſoc jaloux,
Et forcer la nature à ſervir comme nous.
Nous les portons dans les batailles,
Et d'un conquérant inhumain
Nous ſecondons l'affreuſe rage;
Ah! s'il faut affronter cent tonnerres d'airain,
Que ce ſoit pour ſortir d'un indigne eſclavage.

Un Uliſſe, un Neſtor, vieilli ſous le harnois, parle à ſon tour, & rappelle doucement aux chevaux déjà effarouchés les avantages qu'ils retiroient de leur heureuſe obéiſſance.. Si l'homme les aſſocioit à ſes travaux, n'en partageoit-il pas les fruits avec eux? ſa main ne prenoit-elle pas ſoin de les nourrir? Sa prévoyance ne leur fourniſſoit-elle pas un aſyle contre les injures de l'air & la fureur des animaux carnaciers? Valoit-il mieux périr ſous la dent des lions? Pouvoient-ils regretter le ſéjour des bois où la faim les tourmentoit, où mille périls les aſſiégeoient?

Notre maître du moins eſt ſenſible à nos maux,
Il partage avec nous la peine & la conquête,
Et les rois des forêts égorgent leurs vaſſaux.

Ce diſcours ſolide & ſenſé ayant calmé leurs tranſports, ils vont tous retrouver leur litière :

Et le courſier fougueux courbant ſa tête altière,
Bientôt avec plaiſir écuma ſous le mords.

RIVET, (*Hiſt. litt. mod.*) Trois hommes de ce nom, & de la même famille, ſont connus dans les lettres; André & Guillaume, frères, furent, ſurtout le premier, des miniſtres proteſtans célèbres, employés dans les affaires les plus importantes de leur parti. André, né à Saint-Maixent en Poitou, en 1572, mort à Breda en 1651, eſt auteur du *criticus ſacer*, & de quelques ouvrages de controverſe; Guillaume, d'un *traité de la juſtification*, &

d'un *traité de la liberté eccléſiaſtique contre l'autorité du pape.*

Le troiſième, Dom Antoine *Rivet* de la Grange, bénédictin, eſt le premier auteur de l'*hiſtoire littéraire de la France;* il eſt auſſi l'auteur du *nécrologe de Port-Royal des-Champs.* Cet ouvrage le fit reléguer par ſes ſupérieurs à l'abbaye de Saint-Vincent du Mans; il n'en travailla que mieux à l'hiſtoire littéraire de la France. Né en 1683, mort en 1749. Dom Taillandier a fait l'éloge de Dom *Rivet* à la tête du neuvième volume de l'hiſtoire littéraire.

RIVIÈRE, (BUREAU DE LA) *Hiſt. de Fr.*) miniſtre ſous Charles V, & ſous Charles VI. Il paroît avoir été ennemi du connétable du Gueſclin, & avoir contribué à la diſgrace paſſagère qu'éprouva ce général; mais il paroît auſſi avoir eu grande part à la confiance de ce ſage roi, qui ſe connoiſſoit ſi bien en hommes; il fut diſgracié au commencement du règne de Charles VI; mais lorſqu'en 1388, ce même roi, par le conſeil du duc de Touraine, ſon frère, qui fut depuis le duc d'Orléans, déclara qu'il vouloit régner par lui-même, le connétable de Cliſſon fut mis à la tête des affaires, & *la Rivière* fut un des quatre miniſtres, chargés ſous lui du ſoin des détails. En 1392, la diſgrace du connétable entraîna celle de ces quatre miniſtres, nommément de *la Rivière.* On fit le procès aux quatre miniſtres; leurs biens furent confiſqués, le roi les leur rendit dans la ſuite, mais ſans les rétablir dans le miniſtère. *La Rivière*, par reſpect pour la mémoire de Charles V qui l'avoit ainſi ordonné, fut enterré à Saint-Denis, comme l'avoit été le connétable du Gueſclin, qu'on dit avoir été ſon ennemi. Un pareil honneur accordé à la mémoire de *la Rivière*, ſuppoſe dans Charles V une haute idée des ſervices rendus par ce miniſtre, mort en 1400. Il étoit de la maiſon des barons de *la Rivière*, l'une des plus illuſtres du Nivernois.

RIVIERE, (PONCET de la (MICHEL) *Hiſt. mod.*) évêque d'Angers, reçu à l'académie françoiſe, le 10 janvier 1729, à la place de M. de la Monnoye, & mort le 2 août 1730, eut de la réputation dans la chaire. Son oraiſon funèbre du régent fut célèbre; on ſait combien la mort de ce prince avoit été prompte & imprévue. *Je crains mais j'eſpère*, dit l'orateur. Cette ſincérité chrétienne déplut, car alors il falloit être bien sûr du ſalut d'un prince. Il y a de grandes beautés dans cette oraiſon funèbre. *Du pied du plus beau trône du monde, il tombe.... dans l'éternité. Mais pourquoi, mon Dieu, après en avoir fait un prodige de talens, n'en feriez-vous pas un prodige de miſéricorde?* « Quand M. l'évêque d'Angers, dit M. d'Alembert, n'eût écrit que ce peu de mots en toute ſa vie, il ne devroit pas être placé dans la claſſe des orateurs ordinaires ».

L'évêque d'Angers, dans ſa jeuneſſe, avoit fait de jolis vers, & on en a retenu quelques-uns. Une de ſes parentes étant à l'égliſe, entendit l'aveugle qui demandoit l'anmône, annoncer que ce jour étoit celui de la fête de ſaint Michel; elle ſe rappella que c'étoit le patron du jeune abbé de la *Rivière*, elle ſe hâta de lui envoyer un bouquet, dont il la remercia par ces vers:

Un aveugle, en paſſant, vous remet en mémoire
Qu'aujourd'hui de mon ſaint on célèbre la gloire,
Et me fait recevoir les préſens les plus doux.
Que mon bonheur ſeroit extrême,
Si cet aveugle étoit le même
Qui me fait tant penſer à vous!

Matthias Poncet de la *Rivière*, né à Paris en 1707, fut nommé à l'évêché de Troyes en 1742. Pour un homme de beaucoup d'eſprit & d'un talent aſſez diſtingué, il perſécuta trop les janſéniſtes dans le temps de la querelle des billets de confeſſion, ce qui lui réuſſit d'abord à la cour, mais ce qui le fit enſuite exiler dans une abbaye d'Alſace, & l'obligea enfin de ſe démettre de ſon évêché en 1758. Les janſéniſtes, pour ſe venger de lui, l'accuſoient d'irrégularité dans ſes mœurs. Il étoit doyen de ſaint Marcel, & mourut dans ſon doyenné le 5 août 1783. On avoit imprimé en 1760 ſes oraiſons funèbres, elles avoient eu du ſuccès & c'étoit preſque toujours à lui que l'on ſongeoit quand il y en avoit quelqu'une à faire. On lui reproche la recherche des antithèſes, des figures brillantes & des expreſſions pompeuſes.

RIVIERE, (HENRI-FRANÇOIS de la) *Hiſt. mod.*) fils d'un gentilhomme ordinaire du roi, fut aide-de-camp du duc de Beaufort, au ſiége de Gigeri en 1664. Mais il eſt ſur-tout connu par ſes démêlés avec le fameux comte de Buſſi-Rabutin, ſon beau-père. Françoiſe-Louiſe de Rabutin, ſa fille, veuve du marquis de Coligny-Langeac, comte de Dalet, étant dans une terre de ſon père, y vit M. de la *Rivière* qui y habitoit une terre voiſine, il lui plut, & elle l'épouſa en 1681, à l'inſçu de ſon père. Quand celui-ci en fut inſtruit, il voulut faire caſſer le mariage, & il parvint à engager ſa fille, qui peut-être n'aimoit plus ſon mari, à ſe joindre avec lui contre ce mari. Ce procès donna lieu à la publication de divers factums qui revélèrent d'étranges ſecrets domeſtiques. M. de Buſſi ne parloit qu'avec le plus grand mépris de la naiſſance & de la perſonne de M. de la *Rivière*, & la diſproportion de cette alliance étoit le motif qui paroiſſoit l'animer; mais ce zèle pour l'honneur de ſa fille & de ſa maiſon, cachoit, dit-on, des intérêts & des myſtères d'un autre genre; quoi qu'il en ſoit, l'animoſité étoit ſi grande entre le beau-père & le gendre,

qu'on craignit qu'ils n'en vinſſent aux mains ; le lieutenant des maréchaux de France crut qu'il étoit du devoir de ſa charge de leur en écrire, & de leur interdire, au nom du roi, toute voie de fait. M. de Buſſi lui répondit : « Je n'ai aucune affaire d'honneur avec aucun gentilhomme. » Quand un payſan me manque de reſpect, je » lui donne des coups de bâton, & cela ne regarde » point le tribunal des maréchaux de France. Vous » me défendez, dites-vous, ce que vous appellez » les voies de fait, & moi je vous défends de vous » ſervir de ces termes, en parlant à un homme » de mon nom & de mon rang. »

M. de la *Rivière* gagna ſon procès, mais ſa femme ne voulut jamais revenir avec lui ; la *Rivière* prit le parti de ſe retirer à l'Inſtitution de l'Oratoire, où il ne mourut qu'en 1734, âgé de 94 ans. On a de lui des lettres qui ont été imprimées en 1752, & où il répète trop ſouvent qu'il ne regrette point le monde qu'il a quitté, pour qu'on puiſſe croire cette indifference bien ſincère :

En ſongeant qu'il faut qu'on l'oublie,
On s'en ſouvient.

On a de lui encore une vie du chevalier de Reynel une vie de M. de Courville ; une verſion d'une épitre d'Heloïſe à Abailard.

RIVIERE, (Louis-Barbier abbé de la) *Hiſt. mod.*) d'abord profeſſeur au collége du Pleſſis, enſuite aumônier de Gaſton, duc d'Orléans ; dans cette dernière place, il parvint à une aſſez grande faveur par ſes baſſeſſes, ſes bouffonneries & ſon goût pour Rabelais qu'il ſavoit par cœur, & dont il faiſoit un grand uſage dans la converſation ; il trafiquoit des ſecrets de ſon maître avec le cardinal Mazarin, qui, pour prix de cette infâmie, lui donna l'évêché de Langres. C'eſt de lui que Boileau a dit :

Que le fort burleſque en ce ſiècle de fer,
D'un pédant, quand il veut, fait faire un duc & pair.

L'abbé de la *Rivière* avoit été nommé au cardinalat, mais la nomination fut révoquée, car la baſſeſſe même ne réuſſit pas toujours. On croiroit que cet homme s'étoit détaché de la cour, & avoit repris le goût de la modération & de la ſimplicité, car il mourut (en 1670) à Montfort-l'Amaury, où il étoit né ; cependant il laiſſa par ſon teſtament cent écus à celui qui feroit ſon épitaphe. Cet homme vouloit une épitaphe, & ſentoit qu'elle ne ſeroit pas aiſée à faire. La Monnoye lui fit celle-ci :

Ci gît un très-grand perſonnage,
Qui fut d'un illuſtre lignage,
Qui poſſéda mille vertus,
Qui ne trompa jamais, qui fut toujours fort ſage.....
Je n'en dirai pas davantage,
C'eſt trop mentir pour cent écus.

L'abbé de la *Rivière* eſt, dit-on, le premier eccléſiaſtique qui ait porté perruque.

R I U

RIUPEROUX, (Théodore de) *Hiſt. litt. mod.*) fils d'un avocat du roi, de Montauban, fut d'abord chanoine à Forcalquier, enſuite commiſſaire des guerres. Son nom eſt encore connu par une tragédie d'*Hypermneſtre*, que celle de M. le Mierre a fait oublier, ou plutôt dont elle a fait reſſouvenir, car elle étoit oubliée depuis longtemps. On en avoit retenu ſeulement par tradition, une belle ſituation & un beau mot :

Non, Seigneur, vous n'êtes point Lyncée !

Ses tragédies d'*Annibal*, de *Valérien*, d'*Agrippa*, ſont abſolument inconnues. Il s'étoit attaché au marquis de Créquy, en qualité de ſecrétaire ; on raconte que le marquis de Créquy devant jouer avec le roi, avoit mis à part pour cette occaſion une ſomme de mille louis. Pourquoi faut-il que les rois permettent à leurs ſujets, quels qu'ils ſoient, de gagner en un moment mille louis contre eux, c'eſt-à-dire contre le peuple, ou de les perdre ? La ſeule conſidération que mille louis ſoulageroient mille malheureux pendant quelques jours, rend cet amuſement coupable. Le marquis de Créquy ne comptant pas aſſez ſur lui-même pour ſe confier cette ſomme juſqu'au jour du jeu, la mit en dépôt entre les mains de ſon ſecrétaire, qui la joua & la perdit. On ne dit pas ce que devint *Riuperoux* après cette avanture, qui le ruinoit dans ſa fortune & dans ſon honneur ; le marquis de Créquy en fut quitte pour être privé de l'honneur de perdre cette ſomme avec le roi. Mais qu'on juge d'après cet excès & tant d'autres où la fureur du jeu a précipité, s'il n'eſt pas de l'intérêt de tous les états d'anéantir chez eux une paſſion, dont la violence peut transformer les honnêtes gens même en fripons & en dépoſitaires infidèles ?

Riuperoux naquit à Montauban en 1664, & mourut à Paris en 1706.

R I Z

RIZZO. (Voyez Riccio.)

R O B

ROBBE, (Jacques) *Hiſt. litt. mod.*) ingénieur & géographe du roi, maître de Saint Denis, né à Soiſſons en 1643, mort à Soiſſons en 1721, eſt principalement connu par ſa *Méthode pour apprendre facilement la géographie*. Il a donné ſous le nom de Barquebois une comédie de la *Rapinière*.

ROBE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) vêtement long & fort ample, que portent par-deſſus tous les autres habits les gens de loi ou juriſconſultes, les théologiens &

& les gradués d'Angleterre. La forme de ces *robes* n'eſt pas la même pour les eccléſiaſtiques & pour les laïques, cependant les uns & les autres s'appellent en général *gens de robe*.

Dans quelques univerſités, les médecins portent la *robe* d'écarlate; dans celle de Paris, le recteur a une *robe* violette avec le chaperon d'hermine; les doyens des facultés, procureurs, queſteurs des nations portent la *robe* rouge fourrée de vert. Les docteurs de la maiſon de Sorbonne portent toujours la *robe* d'étamine ou de voile noir par-deſſus la ſoutane dans leur maiſon, & les docteurs en théologie la portent également aux aſſemblées, examens, thèſes & autres actes de faculté, de même que les profeſſeurs & autres ſuppôts de la faculté des arts, dans leurs claſſes & aſſemblées, ſoit de leur nation, ſoit de l'univerſité. Ces *robes* ſont faites comme celles des avocats, à l'exception des manches qui ſont plus courtes; quelques-unes ſont garnies de petits boutons, & d'autres ſimplement ouvertes par-devant avec un ruban noir ſur les bords. Les *robes* des appariteurs ou bedeaux ſont de la même forme & de la même couleur, & quelquefois toutes ſemblables à celles des avocats. Ceux des paroiſſes en portent ordinairement de mi-parties ou de deux couleurs.

En France, on diſtingue les officiers de *robe* longue de ceux de *robe* courte; ces derniers ſont ceux qui, pour être reçus dans leurs charges, n'ont point été examinés ſur la loi; autrefois il y avoit des barbiers de *robe* courte, c'eſt-à-dire, ceux qui n'avoient point été ſur les bancs & qui avoient été reçus ſans examen.

La *robe* ſe prend pour la magiſtrature & pour la profeſſion oppoſée à celle des armes; c'eſt dans ce ſens que Cicéron a dit : *cedant arma togæ;* on dit d'un homme qu'il eſt d'une famille de *robe*, quand ſes ancêtres ont poſſédé des charges diſtinguées dans la magiſtrature. La nobleſſe de *robe* eſt moins conſidérée dans certains pays que celle d'épée.

La *robe* eſt en général le vêtement de deſſus de toutes nos femmes, quand elles ſont habillées. (*A. R.*)

ROBE CONSULAIRE. (*Hiſt. rom.*) C'étoit une *robe* prétexte, bordée en bas d'une large bande de pourpre. D'abord les conſuls la prirent le premier jour de leur magiſtrature devant leurs dieux pénates; dans la ſuite, ils la prirent dans le temple de Jupiter Capitolin, comme le rapporte Denys d'Halicarnaſſe, *liv. V, c. XIX*, & Tite Live, *liv. VI, c. XIX*. Enfin, ſous les empereurs, la puiſſance des conſuls ayant été réduite à rien, leur extérieur en devint plus faſtueux; ils portèrent alors une *robe* richement peinte, le laurier dans leurs faiſceaux, & même on y joignit les haches. Ce n'eſt pas tout; dès qu'il plaiſoit à l'empereur d'illuſtrer quelqu'un, il lui accordoit le droit de porter la *robe conſulaire*, quoiqu'il n'eût point été conſul. Il accordoit auſſi la robe triomphale, les honneurs du triomphe & les priviléges attachés au triomphe, à ceux qu'il vouloit favoriſer de ſa bienveillance, quoiqu'ils n'euſſent ni triomphé, ni fait aucun exploit remarquable. En un mot, c'étoient des honneurs de cour d'autant plus mépriſables, que les gens de mérite n'en étoient pas gratifiés. (*D. J.*)

ROBES-NEUVES. (*Hiſt. de France.*) On nommoit ainſi dans le douzième & treizième ſiècle, les habits que nos rois donnoient ſuivant l'uſage à leurs officiers, au temps des grandes fêtes, comme à la fête de Noël. (*D. J.*)

ROBERT, (*Hiſt. de France.*) fils de Hugues Capet, couronné roi de France du vivant de ſon père, ne fut qu'un fantôme de roi tant que Hugues vécut; mais après la mort de ce prince, en 996, il prit les rênes du gouvernement; il avoit épouſé Berthe, ſa parente, le pape l'excommunia; les foudres du Vatican étoient alors l'effroi de l'univers, l'amour même n'oſoit les braver; le prince rompit avec ſon épouſe, pour ſe réconcilier avec le pape; Berthe fut répudiée, & Conſtance, fille de Guillaume, comte de Provence, partagea le trône & la couche de *Robert*. Ce prince, après la mort de Henri, ſon oncle, réunit le duché de Bourgogne à la couronne de France, malgré les efforts de Landri, comte de Nevers. Pour complaire à la cour de Rome, il fit brûler quelques Manichéens, en 1022, oubliant que ſa cruauté ſembloit donner quelque vraiſemblance à l'erreur de ces malheureux qui croyoient à l'exiſtence d'un mauvais principe. Il fit des pélerinages; c'étoit la manie de ce temps, où l'on ſembloit ignorer que Dieu rempliſſant le monde de ſa ſubſtance, eſt le même à Paris & à Rome; *Robert* eut les préjugés de ſon temps, mais il n'en eut pas les vices. Douze ſcélérats ayant conſpiré contre ſes jours, il leur pardonna & les admit à ſa table; il pouſſoit la clémence juſqu'à ſouffrir que les pauvres vinſſent le dépouiller de ſes plus riches ornemens; il avoit le cœur droit, l'ame élevée, l'accueil prévenant; cependant lorſqu'il fut excommunié, amis, courtiſans, officiers, tout s'enfuit loin de lui; il ne lui reſta que quelques domeſtiques, dont le courage étonna leur ſiècle; mais ils faiſoient paſſer par le feu tout ce qu'il avoit touché, afin que leurs mains n'en fuſſent pas ſouillées. Satisfait de porter la couronne de France, il refuſa, & celle de l'Empire, & celle de l'Italie. Ce prince, digne de naître dans un ſiècle moins barbare, mourut à Melun le 20 juillet 1031, dans la ſoixantième année de ſon âge. (*M. DE SACY.*)

ROBERT, *dit le bref*, (*Hiſtoire d'Allemagne.*) électeur Palatin, XXVe empereur depuis Conrad I, né en 1352 de Robert Tenace & de Béatrice de Sicile, élu empereur en 1401. On peut voir à *l'article* VENCESLAS, par quelles viciſſitudes, par

quels motifs les papes parvinrent à faire dépoſer ce prince. *Robert* eut beaucoup de part à cette révolution. On prétend même qu'il n'avoit donné ſa voix pour la dégradation du monarque, que parce qu'il s'étoit flatté qu'on l'éliroit à ſa place. Les électeurs de ſa faction lui préférèrent cependant Frédéric de Brunſwick; mais celui-ci ayant été aſſaſſiné, *Robert* n'eut plus de concurrent. Il fit, lors de ſon ſacre, les plus hautes promeſſes, & n'en put tenir aucune. Son règne qui devoit rendre à la couronne impériale ſon premier luſtre, acheva de la ternir. Ses prédéceſſeurs avoient conſervé le droit de haute juſtice dans les terres de pluſieurs ſeigneurs: *Robert* le leur céda par des priviléges particuliers. On compte au nombre des événemens mémorables de ſon ſiècle, une bataille qu'il perdit près du lac de Garde, dans une expédition qu'il avoit entrepriſe en Italie, ſur la prière du pape Boniface IX. *Robert* avoit les talens d'un grand général; mais, outre qu'il fut trahi par les Florentins, ſes alliés, il fut très-mal ſecondé par les princes d'Allemagne qui déſapprouvoient cette expédition. Le pape, les rois d'Aragon, de Sicile & d'Angleterre qui lui avoient fourni des ſecours, reçurent avec peine la nouvelle de ce revers. Ils avoient eu pour objet l'affoibliſſement de la maiſon d'Orléans & de celle des ducs de Milan. *Robert* mourut en 1410, après un règne de vingt-ſept ans. Il en avoit ſoixante-dix. Ses états héréditaires furent partagés entre Mathieu, Jean, Nicolas & Robert, ſes fils, qui ſont les tiges des différentes branches de la maiſon Palatine. Il prenoit dans ſes titres celui *d'avoué de la cour de Rome.* Les empereurs, autrefois rois d'Italie & juges ſouverains des papes, étoient obligés pour lors de ſe contenter de ce titre modeſte. (*M—Y.*

ROBERVAL (GILLES PERSONNE ſieur de) *Hiſt. litt. mod.*) naquit en 1602 à Roberval dans le diocèſe de Beauvais; il diſputa & emporta la chaire de Ramus, (Voyez RAMUS) & il y joignit une chaire de mathématiques auſſi au collége royal. Il eſt connu par des expériences ſur le vuide & par l'invention de deux nouvelles ſortes de balances, dont l'une, propre à peſer l'air, fut ſon principal titre pour être admis à l'académie des ſciences; il en fut un des plus illuſtres membres. Il voulut être rival de Deſcartes, mais Deſcartes alors n'avoit point de rivaux, & quoique vaincu par lui, la place de *Roberval* parmi les mathématiciens de ſon ſiècle reſta encore très-honorable. Il a écrit ſur la méchanique; on lui doit une édition d'Ariſtarque le Samien. Boileau, pour tâcher de donner du ridicule à une femme célèbre, dit:

Cette ſavante
Qu'eſtime *Roberval*, & que Sauveur fréquente.

Il ne peut réſulter de là aucun ridicule. Beaucoup de femmes, même ſans aucune prétention aux ſciences, voient avec fruit & avec plaiſir les *Roberval* & les Sauveur de nos jours, & celle que *Roberval* eſtimoit, pouvoit en effet être digne d'eſtime.

Roberval mourut en 1675.

ROBORTELLO, (FRANÇOIS) *Hiſt. litt. mod.*) profeſſeur en diverſes univerſités d'Italie, mort à Padoue en 1567, auteur d'un traité *de vitâ & victu populi romani ſub imperatoribus;* enfin de divers écrits polémiques, pleins de toute l'aigreur des ſavans du ſeizième ſiècle, & qui lui attirèrent le coup de poignard, par lequel le violent Baptiſte Egnace, EGNATIUS, (voyez ſon article) imagina de ſe venger de quelques coups de plume.

ROC

ROCABERTI, (JEAN-THOMAS DE) *Hiſt. litt. mod.*) dominicain, archevêque & vice-roi de Valence, grand inquiſiteur, &c. eſt auteur d'un traité *de romani pontificis auctoritate*, & du livre intitulé: *Bibliotheca Pontificia*, recueil de toute la doctrine ultramontaine, & dont par cette raiſon, les parlemens ont défendu le débit dans le royaume. Né vers 1624, mort vers 1699.

ROCCA (ANGE) *Hiſt. litt. mod.*) fut chargé par Sixte-Quint de veiller à l'édition de la bible, des conciles & des pères, que ce pape faiſoit faire à l'imprimerie apoſtolique. Ses œuvres ont été recueillies à Rome en 1719, en deux volumes *in-fol.* On y diſtingue ſur-tout le *Bibliotheca Vaticana illuſtrata* & le *Theſaurus pontificiarum antiquitatum, nec non rituum ac ceremoniarum.* Né en 1545 à Rocca-Contreta dans la Marche d'Ancone; mort à Rome en 1620.

ROCHE, (JEAN DE LA) *Hiſt. litt. mod.*) oratorien, mort en 1711, dont on a des ſermons & des panégyriques.

Jacques Fontaine de la *Roche*, mort en 1761, travailloit depuis 1731 aux *nouvelles eccléſiaſtiques*; bel emploi de trente années.

On a d'Antoine-Martin *Roche*, mort en 1755, & qui avoit été oratorien, un *traité de la nature de l'ame & de l'origine de ſes connoiſſances*, qu'il avoit deſſein d'oppoſer au ſyſtême de Locke & de ſes partiſans.

ROCHEBLOND, (CHARLES HOTMAN dit LA) (*Hiſt. de France.*) violent ligueur, qui eut beaucoup de part à la formation des ſeize, mais qui ne fut pourtant pas de ceux que le duc de Mayenne fit pendre.

ROCHECHOUART (*Hiſt. de France.*) nom d'une maiſon illuſtre, ſortie de celle des vicomtes

de Limoges, a pris ſon nom de la terre de Rochechouart dans le Poitou.

1°. Le premier vicomte de *Rochechouart* fut Aimeri de Limoges, cinquième fils de Giraud, comte de Limoges. Il vivoit en l'an 1018.

2°. Aimeri II, ſon fils, fut aſſaſſiné par un de ſes ennemis; il vivoit encore en 1047.

3°. Aimeri IV, ſon petit-fils, fit le voyage de la Terre-Sainte en 1096.

4°. Jean I, vicomte de *Rochechouart*, fut tué à la bataille de Poitiers, le 10 ſeptembre 1356.

5°. Louis, ſon fils, chambellan du roi Charles V, fut fait priſonnier par le prince Noir en 1368.

6°. Dans la branche des marquis de Chandenier, Jean de *Rochechouart*, connu ſous le nom de ſeigneur d'Ivoi, fit la guerre aux Anglois avec ſuccès; il fut fait chevalier l'an 1451, par le roi Charles VII, à la priſe de Fronſac. Mort en 1484.

7°. François de *Rochechouart*, ſon fils, chambellan de Louis XII, fut ambaſſadeur auprès de Maximilien, roi des Romains, puis à Veniſe & ailleurs; il contribua beaucoup à la réduction de Gênes; il eut le gouvernement de cette place depuis le mois d'octobre 1508 juſqu'au 20 juillet 1512. Mort le 4 décembre 1530.

8°. Chriſtophe de *Rochechouart*, ſon fils, fut fait priſonnier à la bataille de Pavie.

9°. René, connu ſous le nom de baron de Couches, fils de Chriſtophe, fut tué en 1552, au ſiége de Metz.

10°. Claude, ſon frère, fut tué à la bataille de Saint-Quentin en 1557.

11°. Chriſtophe II, fils de Claude, tué au combat de Jarnac, avec le prince de Condé, dont il avoit embraſſé le parti.

12°. Louis, frère de Chriſtophe II, étoit dans le parti catholique; il fut bleſſé dans un combat contre les proteſtans, & mourut le 17 mars 1590.

13°. Jean-Louis, fils du précédent, ſe ſignala au ſiége de la Rochelle, & mourut le 11 décembre 1635.

14°. François de *Rochechouart*, marquis de Chandenier, fils de Jean-Louis, ſervit avec diſtinction dans les guerres de Lorraine, en Flandre, en Rouſſillon, aux ſièges de Collioure & de Perpignan; il fut fait en 1642 premier capitaine des gardes-du-corps; il tomba depuis dans la diſgrace, & le 10 janvier 1651, on lui demanda ſa démiſſion; il la refuſa, & ſe retira dans ſes terres en Auvergne. Ce ne fut que plus de vingt ans après qu'il conſentit à donner ſa démiſſion, pour obtenir la permiſſion de revenir à Paris, où il mourut le 14 août 1696, à 85 ans.

15°. Charles-François de *Rochechouart*, ſon fils unique, nommé le *comte de Limoges*, mourut en 1678, des bleſſures qu'il avoit reçues au ſiége d'Ypres.

16°. Dans la branche de Saint-Amand & de Faudoas, Antoine de *Rochechouart*, après avoir défendu Marſeille contre Charles-Quint, mourut en 1544 des bleſſures qu'il avoit reçues à la bataille de Cériſoles.

17°. Henri de *Rochechouart*, petit-fils du précédent, fut tué en 1588 dans les guerres de religion.

18°. Dans la branche de Jars, Charles, ſeigneur de Nancrai, tué à vingt ans à la bataille de Coutras.

19°. Dans la branche de Châtillon-le-Roi, Gui de *Rochechouart*, mort le 16 décembre 1591 à Compiegne, des bleſſures qu'il avoit reçues pour le ſervice de Henri IV au ſiége de Noyon.

20°. Gui de *Rochechouart*, deuxième du nom, ſon fils, mort au ſiége de Saint-Jean d'Angely, le 23 juin 1621.

21°. Dans la branche des ducs de Mortemart, Aimeri de *Rochechouart*, ſeigneur de Mortemart, fut fait priſonnier par les Anglois en 1346.

22°. Aimeri, deuxième du nom, ſon fils, fait chevalier par le prince Noir dans l'expédition d'Eſpagne, étant dans la ſuite entré au ſervice du roi de France, contribua beaucoup à chaſſer les Anglois de la Guyenne & du Poitou.

23°. Louis, ſeigneur de Montpipau, fils du précédent, fut tué au combat de Patay, le 12 février 1428.

24°. Jean de *Rochechouart*, frère aîné de Louis, fut fait priſonnier à la bataille d'Azincourt en 1415. Il étoit auſſi à la journée de Beaugé en 1438.

25°. Aimeri, troiſième du nom, petit-fils de Jean, rendit de grands ſervices dans la guerre contre les Vénitiens en 1509.

26°. François, fils d'Aimeri III, baron de Mortemart, conduiſit l'arrière-ban de Poitou au ſiége de Perpignan, & ſervit avec diſtinction ſous François I & Henri II. C'eſt de lui qu'on a dit, & la fable en court encore dans le Poitou, qu'il avoit eu des enfans d'un démon ſuccube qui avoit pris la forme d'une femme. Voici ſur quoi cette fable eſt fondée: Renée Taveau, ſa femme, dans un long évanouiſſement, fut regardée comme morte, & fut enſevelie avec un diamant au doigt. Un domeſtique voulant dérober ce diamant, ouvrit ſon cercueil la nuit, & la trouva vivante; elle vécut encore long-temps, & eut des enfans; grande leçon contre les enſeveliſſemens & enterremens précipités.

27°. René, fils de François, avoit ſuivi ſon père au ſiége de Perpignan, à l'âge de quinze ans, & depuis il ne ceſſa de porter les armes avec gloire au ſiége d'Epernay, à la défenſe de Metz en 1552, à Heſdin où il fut fait priſonnier, à l'attaque de Vulpian où il emporta d'aſſaut la baſſe-ville, à la priſe de Calais, de Bourges, de Poitiers, de Blois, de Rouen, de Saint-Jean

d'Angeli, de Luſignan, &c. aux batailles de Saint-Denis, de Jarnac, de Montcontour, &c. aux ſièges de la Rochelle, de Brouage, &c.

28°. C'eſt pour Gabriel de *Rochechouart*, petit-fils du précédent, que Mortemart fut érigé en duché-pairie par des lettres du mois de décembre 1650, qui furent enregiſtrées le 15 décembre 1663. Il fut chevalier des ordres, premier gentilhomme de la chambre, gouverneur de Paris. Il fut le père

29°. Du maréchal duc de Vivonne, ſi célèbre par ſon eſprit, par ſes ſervices & ſur terre & ſur mer, dont il eſt tant parlé dans les lettres de madame de Sévigné, dans les vers de madame Deshoulières, ainſi que dans tous les mémoires du temps, à qui Boileau adreſſe ſes deux lettres, imitées l'une de Balzac, l'autre de Voiture, ſur ſon entrée dans le Phare de Meſſine. Quoique ces expéditions maritimes ſoient celles qui l'ont le plus illuſtré, & qu'il ait été fait maréchal de France en 1675 dans le temps de ſes victoires navales de Meſſine & d'Agouſta, on ne le compte point comme le premier maréchal de la marine, parce qu'il avoit long-temps & bien ſervi ſur terre. C'eſt Jean d'Etrées, quoiqu'il n'ait été fait maréchal de France qu'en 1681, ſix ans après M. de Vivonne, qui eſt cenſé avoir introduit la dignité de maréchal de France dans la marine. M. de Vivonne étoit, dit l'auteur du ſiècle de Louis XIV, un des hommes de la cour qui avoit le plus de goût & de lecture. C'étoit lui à qui le roi diſoit un jour : « *Mais à quoi ſert* » *de lire ?* » Le duc de Vivonne, qui avoit de l'embonpoint & de belles couleurs, répondit : « *La lecture fait à l'eſprit ce que vos perdrix font* » *à mes joues* ».

Ses trois ſœurs, madame de Thiange, madame de Monteſpan & l'abbeſſe de Fontevrault, outre qu'elles étoient les plus belles femmes de la cour, plaiſoient univerſellement par un tour ſingulier de converſation, mêlé de plaiſanterie, de naïveté & de fineſſe, qu'on appelloit *l'eſprit des Mortemart*. Elles écrivoient toutes avec une légèreté & une grace particulières; à tant d'agrémens ſe mêloient quelques bizarreries, quelques manies que les *ſouvenirs* de madame de Caylus nous ont retracées. Celle de madame de Thiange étoit un reſpect pour ſon nom, porté au-delà de toutes les bornes; elle ne connoiſſoit point de maiſon qui pût entrer en parallèle avec la maiſon de *Rochechouart*; elle ne faiſoit cas que de la maiſon de la Rochefoucauld & d'un petit nombre d'autres, & uniquement à cauſe de l'honneur qu'elles avoient d'être alliées de la ſienne; elle n'accordoit à la maiſon même de France que la ſupériorité d'illuſtration attachée au trône; elle lui diſputoit la ſupériorité d'origine & d'antiquité, & c'étoit à Louis XIV qu'elle aimoit à la diſputer.

On ſait quel fut ſous le regne de Louis XIV, l'empire de madame de Monteſpan; on connoît auſſi ſa fameuſe diſgrace; on ſait qu'elle eſt la Vaſthy d'Eſther. (Voyez l'article MAINTENON.)

L'abbeſſe de Fontevrault étoit celle qui avoit le plus d'eſprit & ſur-tout le plus de connoiſſances. Les langues grecque, latine, italienne, eſpagnole, lui étoient familières; tous les pères de l'égliſe lui étoient connus; Homère & Platon faiſoient ſes délices; elle avoit traduit une partie de l'Iliade; elle a laiſſé divers ouvrages manuſcrits. L'abbé Anſelme a fait ſon oraiſon funèbre.

30°. Le duc de Mortemart, Charles-Auguſte de *Rochechouart*, arrière-petit-fils de M. de Vivonne, fut tué au combat d'Ettingen, le 27 juin 1743, dans ſa vingt-neuvième année.

31°. Jean-Baptiſte de *Rochechouart*, duc de Mortemart, oncle du précédent, fut fait priſonnier de guerre au ſiége de Nice en 1706.

32°. Dans la branche des marquis de Montpipeau, François de *Rochechouart*, tué à la bataille de Seneſ.

33°. Charles ou Léonor, frère du précédent, tué au combat de Leuze, le 19 ſeptembre 1691.

En comptant toutes ces victimes de la patrie, madame de Thiange avoit droit d'eſtimer ſa maiſon.

Cette maiſon a auſſi produit quelques prélats diſtingués.

Simon, archevêque de Bourdeaux en 1275, mort le 29 octobre 1279.

Jean, évêque de Saint-Pons, archevêque de Bourges, puis d'Arles, au quatorzième ſiècle.

Foucaud, évêque de Noyon, puis archevêque de Bourges, au commencement du même ſiècle.

Jean-François-Joſeph; celui-ci eſt le cardinal de *Rochechouart*, évêque de Laon, ambaſſadeur à Rome, mort depuis quelques années.

ROCHEFLAVIN, (BERNARD DE LA) *Hiſt. litt. mod.*) conſeiller au parlement de Toulouſe, puis de Paris, puis premier préſident des requêtes de Toulouſe, & conſeiller d'état, connu par ſon *recueil des arrêts notables* du parlement de Toulouſe; par ſon *traité des droits ſeigneuriaux*; par ſon *traité des Parlemens*. Né en 1552 à Saint-Sernin en Rouergue, mort en 1627.

ROCHEFORT, (FRANÇOIS) *Hiſt. litt. mod.*) François I, roi de France, avoit eu pour précepteur ce François de *Rochefort*, dont on ſait peu de choſe; mais l'élève atteſte le mérite du maître, & l'on ſait du moins qu'il eut celui de recommander toujours à François I les intérêts des lettres.

ROCHEFORT. (*Hiſt. de Fr.*) C'eſt le nom de pluſieurs familles françoiſes qui ont produit des hommes diſtingués dans divers genres. C'eſt la famille des *Rochefort* de Bourgogne qui a produit les deux chanceliers de *Rochefort*. Ces deux magiſtrats étoient frères,

Le premier, nommé Guillaume, avoit ſervi le duc de Bourgogne, Charles le téméraire, dans ſes conſeils & dans ſes armées; il avoit combattu pour lui & avec lui à la journée de Montlehéri; il fut employé par lui en diverſes ambaſſades; étant depuis tombé dans la diſgrace de ce prince ſouvent violent & injuſte, ſa reſſource fut de ſe donner à Louis XI, qui prit ſoin de lui faire les offres les plus avantageuſes, qui le créa chancelier de France le 12 ſeptembre 1483, & recommanda au roi Charles VIII, ſon ſucceſſeur, de le continuer dans ſon office. Il y mourut en effet le 12 août 1492.

Le ſecond, nommé Gui, ſuivit en tout la fortune de ſon frère; il commença comme lui par ſervir Charles le téméraire au conſeil & à l'armée; il fut attiré enſuite avec ſon frère au ſervice de Louis XI, qui en 1479 le fit conſeiller, & en 1482 premier préſident du parlement de Dijon. Ayant été ſurpris le 24 octobre 1495 dans ſon château de Pleuvant par Henri bâtard de Vaudrey, il fut mené à Morigny, puis à Salins, où il fut ſept mois priſonnier. S'étant heureuſement ſauvé de ſa priſon, le roi Charles VIII l'appella auprès de ſa perſonne, & le dédommagea magnifiquement de ſes peines paſſées, en lui conférant le 9 juillet 1497, la dignité de chancelier: ce fut lui qui, cette même année 1497 & le mois ſuivant, fit créer le grand conſeil. Le roi ayant bien voulu diſpenſer l'archiduc Philippe *le beau*, fils de l'empereur Maximilien & père de l'empereur Charles-Quint, de venir en France rendre l'hommage qu'il devoit pour les comtés de Flandres & d'Artois, le chancelier de *Rochefort* alla recevoir cet hommage, à Arras dans la maiſon de l'évêque, le 5 juillet 1499. Louis XII le continua dans ſon office. Il mourut le 15 janvier 1507, laiſſant une mémoire reſpectée.

Leurs ancêtres avoient très-bien ſervi les ducs de Bourgogne, & avoient rempli des emplois honorables dans la cour & dans les armées de ces princes. Leurs deſcendans ne ſervirent pas moins bien les rois de France.

Jean de *Rochefort*, fils du chancelier Guy de *Rochefort*, portoit la cornette blanche à la bataille de Pavie, & y fut fait priſonnier avec François I. Il fut depuis employé en diverſes ambaſſades, nommément à Rome & à Veniſe.

Claude de *Rochefort*, fils de Jean & petit-fils du ſecond chancelier, fut tué en 1557 à la bataille de ſaint-Quentin, où il portoit le guidon du ſeigneur de Bourdillon.

Joachim, fils de Claude, ſervit avec zèle & avec diſtinction dans les guerres contre les Huguenots.

Jean, ſeigneur de Sigi, fils de Joachim, fut tué en duel à dix-huit ans.

Roger, marquis de la Boulaye, petit-fils de Joachim, fut tué au ſiège de Philisbourg, le 2 ſeptembre 1644.

2°. La maiſon de *Rochefort* d'Ally, eſt connue en Auvergne, dès le commencement du onzième ſiècle, par des fondations & des dotations conſidérables.

Guillaume de *Rochefort*, mort au ſiège de Naples, le 31 août 1528;

Et Bernard de *Rochefort*, tué au pillage de Carthagène, priſe par M. de Pointis en 1697, étoient de cette maiſon de *Rochefort* d'Ally.

Le maréchal de *Rochefort* étoit de la maiſon d'Aloigni, réputée l'une des plus anciennes du Poitou; il ſe nommoit Henri-Louis d'Aloigny marquis de *Rochefort*. Il avoit ſervi dès ſa plus tendre jeuneſſe ſous le grand Condé. Après la paix des Pyrénées, il alla ſervir en Allemagne & en Hongrie ſous meſſieurs de Coligny & de la Feuillade. Il reçut dans ces guerres une bleſſure au viſage, dont il porta la marque toute ſa vie. Revenu en France, il fut fait brigadier en 1667, maréchal de camp en 1668, capitaine des gardes en 1669. Dans la guerre contre les Hollandois, ce fut lui qui prit en 1672 cette ville de Naërden que Dupas fut accuſé d'avoir mal défendue l'année ſuivante: le marquis de *Rochefort* fut lui-même accuſé d'une faute; on prétendit que ſi, en prenant Naërden, il n'eût pas négligé de s'emparer de Muyden, c'étoit fait d'Amſterdam & de toute la Hollande. Mais étoit-il bon, même pour la France, qu'Amſterdam & toute la Hollande périſſent? Le reſſentiment de toute l'Europe en eût éclaté plutôt. En 1673, le marquis de *Rochefort* prit Trèves. Il ſe trouva en 1674 à la bataille de Senef. En 1675, il reprit la ville d'Huy que les Eſpagnols & les Hollandois avoient priſe l'année précédente. Cette même année 1675, il fut compris dans la promotion des huit maréchaux de France nommés après la mort de M. de Turenne. En 1676, Philisbourg fut pris par les ennemis de la France. Ce fut, dit-on, la faute du maréchal de *Rochefort*, qui, commandant pendant l'hiver dans la Lorraine & les Trois-évêchés, laiſſa les ennemis fortifier le poſte de Lauterbourg, ce qui rendit le ſecours de Philisbourg impoſſible. Il mourut le 23 mai 1676.

Madame la maréchale de *Rochefort*, ſa femme, Madeleine de Laval, fut dame d'atours de la dauphine Marie-Anne-Chriſtine-Victoire de Baviere, & devint dans la ſuite dame d'honneur de madame la ducheſſe de Chartres, fille de Louis XIV.

ROCHEFOUCAULD (DE LA) *Hiſt. de Fr.* Nom d'une maiſon de l'Angoumois, laquelle eſt réputée avec raiſon l'une des plus anciennes & des plus illuſtres du royaume.

1°. Foucauld I, ſeigneur de la Roche en Angoumois, du nom duquel, réuni avec celui de la terre, s'eſt formé celui de la *Rochefoucauld*, vivoit ſous le règne du roi Robert, vers l'an 1026, & étoit dès-lors qualifié dans divers titres de *ſeigneur très-noble*.

2°. Foucauld II, ſeigneur de la *Rochefoucauld*, ſervit le roi Philippe Auguſte contre les Anglois, &

ROCOUB ALCACOUSAG. (*Fête orientale*) Ces deux mots *rocoub alcacouſag*, ſignifient la cavalcade du vieillard : c'eſt le nom d'une fête que les anciens Perſans célébroient à la fin de l'hiver. Dans cette fête, un vieillard chauve, monté ſur un âne, & tenant un corbeau d'une main, couroit par la ville & par les places en frappant d'une baguette ceux qu'il rencontroit dans ſa route. *D'Herbelot.* (*D. J.*)

ROD

RODERIC *ou* RORIC, (*Hiſt. de Suède.*) roi de Suède, qui fit la guerre aux Vendes, aux Finlandois, aux Ruſſiens, aux Eſthoniens, répandit leur ſang pour le ſeul plaiſir de le répandre, & abandonna ſes conquêtes, dont il fut raſſaſié, dès qu'il en fut maître. Il ſoumit auſſi le Danemarck, & c'eſt probablement pour cette raiſon que les hiſtoriens Danois diſputent ce prince aux Suédois, comme ſi un homme qui fut le fléau de ſes ſemblables, méritoit qu'on recherchât avec tant de chaleur quelle fut ſa patrie. Celui-ci régnoit vers le commencement du troiſième ſiècle. (*M. DE SACY.*)

RODOGUNE, (*Hiſt. anc.*) fille de Phraates, roi des Parthes, mariée à Demétrius Nicanor, roi de Syrie, qui avoit déjà pour femme Cléopatre, dont la vengeance éclata par les plus terribles coups. Cette hiſtoire eſt ſur-tout célèbre pour avoir fourni à Corneille le ſujet de ſa tragédie de *Rodogune*. Corneille, dans ſa préface, rapporte le paſſage d'Appien Alexandrin, qui ſert de fondement à ſa pièce. Cléopatre pour ſe venger d'avoir été quittée pour *Rodogune*, commença par épouſer Antiochus, frère de ſon mari. Antiochus ayant été vaincu dans une bataille contre Phraates, ſe tua lui-même. Demétrius voulant rentrer dans ſes états, Cléopatre ſa femme lui dreſſa des embûches & le fit périr. Elle avoit deux fils de lui, Seleucus & Antiochus ; Seleucus ayant le diadême après la mort de ſon père, elle le tua d'un coup de flèche, ſoit qu'elle craignit qu'il ne voulût venger la mort de ſon père, ſoit que, comme Corneille l'a conçu, elle voulût conſerver la couronne par elle-même :

Trône, à t'abandonner je ne puis conſentir !

Elle alloit perdre auſſi Antiochus ; mais il contraignit lui-même cette coupable mère d'avaler le poiſon qu'elle lui avoit préparé. Ces événemens ſe paſſoient environ cent trente ans avant l'ère chrétienne.

RODOLPHE de *Habsbourg*, premier du nom, dit le *Clement*, (*Hiſtoire d'Allemagne.*) dix-neuvième roi ou empereur d'Allemagne, naît en 1212 d'Albert le ſage, comte de Habsbourg, & d'Hedwige de Kibourg, eſt élu en 1218, meurt en 1291.

L'Allemagne fatiguée de l'anarchie dans laquelle elle languiſſoit depuis la mort de Frédéric II, conſentit enfin à ſe donner un véritable empereur ; elle avoit couronné pluſieurs fantômes qui étoient diſparu ſans avoir pu rien faire pour ſon bonheur. Les électeurs, forcés par le ſouverain pontife (Grégoire X) qui les menaçoit de nommer de ſon chef à l'empire, s'aſſemblèrent à Francfort. Il ſemble que ces électeurs ſe croyoient au-deſſus d'un empereur ; en effet, aucun ne concourut pour l'être. Les ſuffrages furent partagés entre trois ſujets, qui ne ſembloient pas faits pour les mériter ; c'étoit un comte de Goritz, ſeigneur d'un canton du Frioul, & qui étoit peu connu ; un Bernard, plus obſcur encore, & qui n'étoit conſidéré que par quelques prétentions ſur le duché de Carinthie. *Rodolphe* le troiſième, n'avoit aucuns fiefs conſidérables, c'étoit à la vérité un grand capitaine ; ſa valeur & ſa capacité avoient été utiles à Ottocare, roi de Bohême, dont il étoit le grand-maître d'hôtel & le grand maréchal. Comme il y eut partage dans les voix, on choiſit pour arbitre Louis-le-Sévère, duc de Bavière & comte Palatin. *Rodolphe* étoit occupé à de petites guerres que ſe faiſoient continuellement les ſeigneurs de fiefs, lorſqu'on lui apporta la nouvelle de ſon élection. Il ſe rendit auſſi-tôt à Aix-la-Chapelle, où ſe faiſoient les cérémonies du couronnement des empereurs. Le ſceptre de Charlemagne, ſur lequel on avoit coutume de prêter ſerment, s'étoit perdu pendant les guerres civiles. Pluſieurs ſeigneurs commençoient à ſe prévaloir de cet accident pour ne point le reconnoître ; *Rodolphe* porte auſſi-tôt la main ſur un crucifix, & ſe tournant vers les ſéditieux : voilà, dit-il auſſi-tôt, quel ſera déſormais mon ſceptre. Ce trait de fermeté écarta tous les obſtacles, & fut regardé comme un préſage infaillible d'un regne glorieux. *Rodolphe* ne ſe hâta pas d'aller en Italie. Il comparoit Rome à *l'antre du lion : j'ai bien vu des empereurs aller au-delà des Alpes ; mais j'apperçois à peine les traces de leur retour.* Il ſe contenta d'envoyer ſon chancelier recevoir le ſerment de fidélité des villes ſujettes ; mais conſidérant que la domination des empereurs dans cette contrée n'avoit ſervi qu'à faire le malheur de l'Allemagne, & qu'il faudroit verſer beaucoup de ſang pour l'y maintenir, il conſentit à vendre ſes droits. Florence fut déclarée ville libre, moyennant quarante mille ducats d'or ; Luques en donna douze mille, Gênes & Boulogne ſix mille. Il céda à Nicolas III les terres que la comteſſe Matilde avoit cédées au ſaint ſiége & renonça à exercer aucun droit de ſuzeraineté ſur la ville de Rome. Mais il ne faiſoit ces conceſſions que pour affermir ſon autorité en Allemagne, & pour y faire ſuccéder l'ordre à la confuſion. Il avoit un grand empire à réformer, & il ſavoit combien

combien cet ouvrage étoit difficile. L'Alſace étoit partagée entre pluſieurs ſeigneurs qui s'obſtinoient à ne point reconnoître de maître. On ne pouvoit ſe diſpenſer de faire la guerre, *Rodolphe* obtint des troupes par ſa prudence, & ſoumit tout par ſa valeur. Ceux qui poſſédoient des terres dans la Suabe relevoient de la maiſon impériale de Suabe; après l'extinction de cette illuſtre famille, par le ſupplice de l'infortuné Conradin, ils prétendirent ne relever que de l'Empire. *Rodolphe* les força de reconnoître l'autorité d'un gouverneur, il en mit un également en Alſace. Cependant Ottocare III, roi de Bohême, différoit à rendre hommage ou plutôt le refuſoit avec arrogance; ſes ambaſſadeurs proteſtèrent même en pleine aſſemblée contre l'élection de l'empereur. « Le roi Ottocare, diſoit-il inſolamment, ne doit rien à *Rodolphe*, autrefois ſon » domeſtique; il ne lui a rien retenu de ſes gages ». *Rodolphe*, pour réponſe, le fait déclarer ennemi de l'empire ainſi que le duc de Bavière, qu'il avoit attiré dans ſon parti. Le roi de Bohême voulut envain ſoutenir ſa révolte; attaqué dans le centre de ſes états, il eſt forcé de tomber à genoux devant celui qu'il a dédaigné comme ſon domeſtique. Le fier Ottocare conſentit donc à faire hommage pour ſon royaume de Bohême & pour le duché de Moravie; il demanda pour grace de rendre cet hommage ſous des tentes pour s'épargner une mortification publique. L'empereur paſſa dans l'île de Camberg, au milieu du Danube; Ottocare vint l'y trouver, couvert d'or & de pierres précieuſes. *Rodolphe*, qui n'eſtime que les qualités de l'ame, le reçoit avec un habit gris, qu'il porte ordinairement; mais, au milieu de la cérémonie, la tente ſe lève, & laiſſe voir aux deux armées qui bordent le fleuve, le ſuperbe Ottocare à genoux, les mains dans celles de ſon vainqueur. Le roi de Bohême cédoit par le traité tous ſes droits ſur l'Autriche, la Stirie & la Carniole. Cette paix fut auſſi-tôt rompue que ſignée. La reine de Bohême, princeſſe ambitieuſe, fit rougir ſon mari de vivre ſujet de l'empereur, qu'elle appelloit toujours ſon maître-d'hôtel. Elle avoit cependant éprouvé pluſieurs fois que ce maître d'hôtel étoit un grand général; Ottocare paya de ſa tête la vanité de ſon épouſe; il fut vaincu & tué dans une bataille. *Rodolphe*, modéré dans la victoire, plaignit les vaincus, & donna la couronne de Bohême à Wenceſlas, fils du feu roi, auquel il fit épouſer quelque temps après une de ſes filles. L'empereur fit auſſi-tôt ſon entrée dans Vienne, & y fixa ſa cour. Louis de Bavière, qui avoit des droits ſur l'Autriche, fit pluſieurs tentatives pour l'en éloigner. *Rodolphe* fond ſur lui avec ſes troupes victorieuſes, & le met en fuite; alors, dit un moderne, on vit ce prince que les électeurs avoient appellé à l'empire, pour y régner ſans pouvoir, devenir en effet le conquérant de l'Allemagne, & leur impoſer la loi; mais tandis qu'il affermiſſoit le trône, & lui rendoit quelques rayons de ſon ancien éclat, il ne négligeoit rien pour tirer ſa famille de l'obſcurité; il donna l'inveſtiture de l'Autriche, de la Stirie & de la Carniole à ſes fils, Albert & *Rodolphe*. Une vieille chronique que des auteurs accuſent d'infidélité, dit que le jeune *Rodolphe* eut le duché de Suabe; mais de ce que ſes deſcendans ne le poſsèdent plus, ce n'eſt pas une raiſon de rejetter ce fait: il eſt probable que l'empereur n'aura rien négligé pour faire paſſer dans ſa famille un fief de cette importance. Il eût bien voulu placer ſon fils Albert ſur le trône d'Hongrie, vacant par la mort de Ladiſlas III, tué par les Tartares Cumins. Mais Nicolas, qui, conformément aux prétentions de ſon ſiège, ſoutenoit que tous les royaumes étoient fiefs de Rome, lui oppoſa pluſieurs obſtacles, & nomma Charles-Martel arrière-fils de Charles d'Anjou. Les Hongrois ne vouloient pas d'un fils d'empereur pour roi. *Rodolphe* ne crut pas devoir entreprendre une guerre; d'ailleurs Charles-Martel étoit ſon gendre. Il ne paroît cependant pas qu'il eût été ſi facile s'il n'avoit pas eu l'eſpoir d'engager les états à nommer ſon fils Albert pour lui ſuccéder; il les convoqua même à ce deſſein. Il fut refuſé, ſous prétexte que l'empire ne pouvoit entretenir deux chefs; mais en effet, parce qu'on craignoit toujours de le rendre héréditaire. Cet Albert régna après Adolphe de Naſſau. *Rodolphe* mourut peu de tems après qu'il eut reçu ce refus déguiſé, laiſſant l'empire auſſi paiſible qu'il étoit agité lorſqu'il en prit les rênes. Sa famille obſcure auparavant figura depuis avec les plus puiſſantes de l'Europe. Ses funérailles furent célébrées à Spire. Il eut de l'impératrice Anne, ſa première femme, outre Albert & *Rodolphe*, dont nous avons parlé, Hartman qui devoit épouſer une princeſſe d'Angleterre, & ſe noya dans le Rhin en 1282, & Charles qui mourut enfant. Il en eut encore quatre filles. La première épouſa Louis le Sévère, duc de Bavière & comte Palatin; la ſeconde, Otton, duc de la baſſe Bavière; la troiſième, Albert II, d'Anhalt, duc de Saxe; la quatrième, Otton, margrave de Brandebourg. Eliſabeth, ſa ſeconde femme, donna le jour à Judith, qu'il maria à Wenceſlas, roi de Bohême, & à Clémence, femme de Charles-Martel, roi de Hongrie. On lui attribue la loi qui ordonne l'uſage de la langue allemande dans les actes publics, dans les jugemens & dans les diètes. Quelques écrivains la lui conteſtent; mais on convient généralement qu'il ne ſe ſervit jamais d'aucune langue étrangère. (*M—r.*)

RODOLPHE D'AUTRICHE, IIe empereur du nom, ſucceſſeur de Maximilien II, (*Hiſt. d'Allemagne.*) XXXIIe empereur d'Allemagne depuis Conrad I, XXVIe roi d'Hongrie, XXXIIe roi de Bohême, naquit l'an 1552 de l'empereur Maximilien II & de Marie d'Eſpagne. Il monta ſur le trône à l'âge de vingt-quatre ans. Son père, pour lui aſſurer la

couronne impériale, l'avoit fait élire roi des Romains dans une diète à Ratisbonne (1575), & cette élection étoit ſon meilleur titre. Six empereurs en ligne directe, ſavoir: Albert II, Frédéric III, Maximilien I, Charles V, Ferdinand I & Maximilien II, pris dans la maiſon d'Autriche, & tous, de père en fils, n'avoient pu rendre le trône héréditaire. Les électeurs ne prenoient des chefs dans cette maiſon, que parce qu'elle étoit la plus intéreſſée à s'oppoſer aux invaſions des Turcs, auxquels elle confinoit par ſes états de Hongrie. Lorſque, faiſant alluſion au couronnement de l'arrière-fils d'Albert II, M. de Voltaire a dit qu'une couronne élective devient aiſément héréditaire, quand le père & l'aïeul l'ont poſſédée; il eſt clair qu'il a fait une mauvaiſe application d'une penſée d'ailleurs aſſez vraie. *Rodolphe* prit pour maxime celle des empereurs de ſa maiſon: il imita leur modération & leur amour pour la paix. Il ne ſe laiſſa point éblouir par les noms pompeux de *grand* & d'*invincible*. La lenteur politique qu'il mit dans la plupart des affaires, donne lieu de dire qu'il tint d'une main foible les rênes de l'état. C'eſt encore un mot de M. de Voltaire, que d'autres écrivains ont reçu ſans examen. Tel eſt l'aſcendant d'un grand nom; il fait paſſer les penſées les plus fauſſes pour des vérités; mais ſi, au lieu de cette modération qui convient au chef d'une nation indépendante, *Rodolphe* eût uſé de cette fermeté qui ſied à un monarque abſolu, tout l'empire eût été bouleverſé, dans un tems où le vertige du fanatiſme & de l'intolérance inondoit de ſang tous les états voiſins. Pour apprécier le mérite de ce prince, il faut porter les yeux ſur les incendies qui embraſèrent la chrétienté après ſa mort: d'ailleurs, les exemples des princes qui avoient voulu gouverner l'Allemagne avec autorité, même dans des tems plus favorables, n'étoient pas ſéduiſans. Avec les mêmes talens des Charlemagne & des Oton I, il n'eût pas été ſûr de ſuivre leurs traces. Ce qui prouve que la modération de *Rodolphe* étoit autant dans ſa politique que dans ſon caractère, c'eſt que dans le tems qu'il ménageoit les Allemands, il augmentoit la ſévérité des ordonnances dans ſes états héréditaires. Il reſtreignit les privilèges des Autrichiens, & éloigna des charges les Proteſtans: il défendit même de profeſſer la nouvelle religion dans les villes, & n'en permit l'exercice qu'aux ſeigneurs, & ſeulement dans leurs châteaux. Les Allemands ne jouirent cependant point d'une entière indépendance: *Rodolphe* fit ſcrupuleuſement obſerver le traité de pacification de Paſſau, qui défendoit à tout eccléſiaſtique d'embraſſer la nouvelle religion, ſous peine de la privation de ſon bénéfice. Cette loi fut rigoureuſement obſervée. Gebhart de Truchſer, archevêque & électeur de Cologne, fut dépouillé de ſon électorat pour avoir oſé l'enfreindre. Un ſemblable trait ne pouvoit partir d'une main foible, ou il falloit qu'elle ſût ſe plier à propos. Le premier événement militaire de ſon règne fut une guerre contre Amurat III, empereur des Turcs, & qui ſe continua ſous Mahomet III. Amurat, au préjudice d'une trêve, avoit fait une irruption dans la Hongrie & dans la Croatie, d'où il avoit emmené une infinité de captifs. Les Turcs, deſcendus des Scythes, n'avoient point entièrement dépouillé les mœurs de leurs farouches ancêtres. Ils ſembloient moins faire la guerre qu'aller à la chaſſe des hommes. Cette guerre fut meurtrière, & dura environ dix-neuf ans, pendant leſquels la fortune paſſa plus d'une fois de l'un à l'autre parti. Les armées turques ſe ſignalèrent par la priſe de Repitſch, de Wihilsk, de Weſprin, de Fillek, de Thata, de Saint-Martin, de Javarin, & de pluſieurs autres places conſidérables, ſous le règne d'Amurat III. Les lieutenans de cet heureux ſultan avoient encore forcé les Autrichiens de lever le ſiège qu'ils avoient mis devant Belgrade: ſous Mahomet III, elles forcèrent Agria, & remportèrent une grande victoire près de Kereſte; mais les ſuccès des Turcs furent balancés par la perte de pluſieurs batailles, dont celles de Siſſeq, de Belgrade & d'Hatuan, ſont les plus fameuſes. Les impériaux reprirent pluſieurs places, & en enlevèrent d'autres dans la Turquie ottomane. Ces deux puiſſances, fatiguées de verſer du ſang ſans pouvoir gagner la ſupériorité l'une ſur l'autre, conſentirent à un traité (1605), qui faiſoit une loi à l'empereur de donner le titre de *fils* au ſultan, qui devoit l'appeller ſon *père* dans toutes les occaſions où ils s'écriroient & ſe parleroient par ambaſſadeurs. Les deux monarques s'obligèrent encore de s'envoyer réciproquement des préſens qui devoient être renouvellés tous les trois ans. *Rodolphe* commença, & envoya deux cents mille florins. Une autre condition qui ne leur fait pas moins d'honneur, fut de n'établir aucun impôt ni aucune charge nouvelle dans les villes & les villages qu'ils avoient pris l'un ſur l'autre pendant la dernière guerre, & dont chacun d'eux devoit reſter en poſſeſſion. On voit quel pouvoit être leur amour pour leurs ſujets, puiſqu'ils s'intéreſſoient à ceux qui avoient ceſſé de l'être. Ce fut le ſultan Achmet, ſucceſſeur de Mahomet III, qui ſigna ce traité, qui ſemble plutôt un accord entre deux frères, pour prévenir des troubles domeſtiques. Les guerres de religion qui déchiroient l'Eſpagne, la France, & menaçoient l'Allemagne, s'étoient fait ſentir en Hongrie. Les nouveaux ſectaires étoient très-puiſſans; ils avoient même facilité les progrès des Ottomans. *Rodolphe* fit avec eux un traité particulier (1604), & s'engagea à laiſſer aux Calviniſtes & aux Luthériens le libre exercice de leur religion. Il avoit refuſé cette faveur aux Autrichiens ſur leſquels ſon empire étoit plus affermi. Les états de Hongrie profitèrent de ce moment pour faire confirmer leur liberté. Ils avoient perdu une grande prérogative depuis que les princes d'Autriche avoient déclaré la couronne héréditaire dans leur maiſon. Ils obtinrent le pouvoir d'élire un

gouverneur, pendant l'abſence du roi, pour rendre la juſtice dans le royaume, ſans qu'il fût néceſſaire de recourir au conſeil aulique pour terminer les procès en dernier reſſort. Le gouverneur nommé par ſa majeſté impériale, devoit continuer l'entier exercice de ſa charge; mais pour la ſuite il étoit dit que le gouverneur ſeroit choiſi dans une aſſemblée libre. On devoit dreſſer des articles pour limiter le pouvoir de l'intendant-général des finances commis par l'empereur. La nomination aux grandes prélatures devoit appartenir aux états & au ſouverain; mais à cette condition que ceux qui ſeroient nommés par ce dernier, ne pourroient entrer dans le conſeil de la nation. Cette capitulation fait connoître l'état de la Hongrie par rapport à ſes rois. Cependant l'archiduc Matthias méditoit une révolution. L'empereur ſon frère l'avoit ſouvent employé ſoit en Flandre, où il falloit retenir les états qui, en ſecouant le joug de l'Eſpagne, auroient pu ſe détacher de l'Empire, ſoit en Hongrie dans les guerres contre les Turcs. Matthias, peu ſatisfait d'être le ſecond dans l'Empire, aſpiroit à ſupplanter ſon frère: comme lieutenant-général, il lui avoit été facile de gagner les gens de guerre; il les avoit flattés par tout ce qui pouvoit les ſéduire. Battori, vaivode de Tranſilvanie, qui tantôt prenoit le parti des Turcs, tantôt celui des Allemands, mais dont l'inconſtance étoit compenſée par des talens ſupérieurs, embraſſa ſon parti. Fier de ce nouvel allié, & aſſuré de l'inclination des proteſtans d'Autriche, qu'il flattoit d'une entière liberté de conſcience, il fit ſoulever la Hongrie, mécontente de ce que l'empereur élevoit des Allemands aux principales charges, & s'approcha de la Bohême qu'il prétendoit engager dans ſa révolte. Les états de Bohême ne manquèrent pas de choiſir cet inſtant de criſe pour arracher de nouveaux priviléges. Ils parvinrent à exclure le clergé catholique des affaires civiles, & à déclarer nulles toutes les acquiſitions que les prêtres de la communion romaine pourroient faire. Les proteſtans devoient être admis dans toutes les charges. Ces conceſſions étoient conſidérables, mais l'empereur ne pouvoit s'y refuſer, ſans s'expoſer à perdre toute ſon autorité dans ce royaume, qui ſe reſſouvenoit encore qu'il avoit été libre ſur le choix de ſes maîtres. Cependant ſon frère Matthias s'apprêtoit à ſoutenir ſa révolte. L'empereur, qui craignoit les ſuites d'une guerre civile, & dont Matthias étoit le plus proche héritier, conſentit à partager avec lui un trône ſur lequel la nature l'appelleroit bientôt. *Rodolphe* étoit d'une ſanté délicate, & il approchoit de ſa fin. Il céda à Matthias la couronne de Hongrie, l'archiduché d'Autriche & le marquiſat de Moravie, & ne ſe réſerva de ſes états héréditaires que la Bohême & la Siléſie. C'étoit moins ſe dépouiller d'un bien, que ſe débarraſſer d'un fardeau. L'Autriche étoit en armes, & demandoit une liberté de conſcience qu'il ne pouvoit permettre ſans s'expoſer à l'indignation de la cour de Rome, & il falloit conſentir à rappeller les Allemands qui occupoient en Hongrie des places importantes. Il ne lui reſtoit donc que l'alternative ou de mécontenter les impériaux & le pape, ou de révolter les Hongrois: d'ailleurs les embarras ſe multiplioient en Allemagne. La ſucceſſion de Clèves, de Berg & de Juliers, ouverte par la mort de Jean-Guillaume, comte de la Marck & de Ravensbourg, mettoit aux priſes deux puiſſans partis qu'il avoit long-tems pacifiés, & qui, ayant repris les armes, paroiſſoient prêts à ruiner l'Empire. *Rodolphe* fit un acte d'autorité qu'il crut propre à rétablir le calme, en ſéqueſtrant les états qui formoient l'objet de la conteſtation. Il en ſaiſit Léopold ſon couſin, auquel il donna le titre de commiſſaire impérial dans ces provinces: mais cette fermeté attira ſur lui tout le péril. Les prétendans, dont les principaux étoient les princes de Neubourg & de Brandebourg, ſoutenus par l'électeur Palatin Frédéric IV, ſe réunirent; & oubliant, pour l'inſtant, leurs droits à l'égard les uns des autres, ils implorèrent le ſecours d'Henri IV, roi de France, & le héros de ſon ſiècle, pour chaſſer Léopold qui avoit fixé dans Juliers le ſiége de ſon gouvernement. Alors l'Allemagne fut partagée en deux grandes factions; l'une, compoſée des princes catholiques, ſuivoit le parti de l'empereur. Les chefs de cette ligue étoient Maximilien, duc de Bavière, les électeurs eccléſiaſtiques & tous les princes de la communion romaine. Cette faction prit le nom de *ligue catholique*: elle fut fortifiée par deux princes proteſtans, qui étoient l'électeur de Saxe, un des prétendans; & le landgrave de Heſſe-Darmſtad. L'autre faction, compoſée des calviniſtes & des luthériens, ſoutenoit les maiſons de Brandebourg & de Neubourg, & avoit à ſa tête Frédéric IV, qui avoit pour adjoints le duc de Wirtemberg, le landgrave de Heſſe-Caſſel, le margrave d'Anſpach, celui de Dourlach, le prince d'Anhalt. Pluſieurs villes impériales entrèrent dans cette ligue, qui, pour mot de ralliement, prit le nom d'*union évangélique*. Cette guerre purement profane, s'annonçoit comme une guerre ſacrée. Les catholiques mirent dans leur parti le pape Paul V & Philippe III, roi d'Eſpagne. L'union évangélique mit dans le ſien Henri IV, qui, probablement, l'eût rendu victorieux, s'il n'eût été prévenu par un aſſaſſinat. Le pape & le roi d'Eſpagne, dit un moderne, ne donnoient que leur nom, & Henri IV alloit entrer en Allemagne avec une armée diſciplinée & victorieuſe, avec laquelle il avoit déjà détruit une ligue catholique. L'empereur, qui voyoit que les eſprits s'aigriſſoient contre lui, de ce qu'il s'efforçoit de faire paſſer dans ſa maiſon des biens ſur leſquels elle n'avoit aucun droit, crut pouvoir les ramener, en adjugeant Clèves & Juliers à l'électeur de Saxe, à cette condition raiſonnable, qu'il juſtifieroit de ſes droits. Les eſprits étoient trop aigris, il y avoit trop d'intérêts à concilier, pour que cet acte d'équité pût rétablir la paix. La

ligue catholique, qui redoutoit les armes françoiſes, fit des démarches intructueuſes pour priver l'union évangélique d'un auſſi puiſſant ſecours. La Châtre partit avec une armée, & força le duc Léopold de ſortir de Juliers. Ce duc ſe retira en Bohême, où ſes troupes mal diſciplinées & plus mal payées, commirent de très-grands déſordres. L'empereur ayant témoigné beaucoup d'amitié pour Léopold, Matthias en conçut de vives inquiétudes, & ſa jalouſie fut un ſurcroît de chagrin pour *Rodolphe*, dont les états étoient en proie aux feux des guerres civiles. Matthias éclata d'abord en murmures. Ayant mis enſuite dans ſon parti les états de Bohême, il força l'empereur de lui en aſſurer la couronne : il n'en eut cependant que les droits honorifiques. Les revenus du domaine reſtèrent à *Rodolphe*, qui ſe conſola, dans le ſein de la philoſophie, des peines inſéparables du trône, & des procédés violens d'un frère ambitieux. Il mourut l'an 1612, dans la ſoixantième année de ſon âge, la trente-ſixième de ſon règne comme empereur, la trente-huitième depuis ſon couronnement en Hongrie, & la trente-ſeptième depuis qu'il étoit ſur le trône de Bohême. *Rodolphe* eut pour le mariage une eſpèce d'averſion que rien ne fut vaincre. Ses courtiſans lui propoſèrent pluſieurs partis conſidérables, entr'autres, Iſabelle, infante d'Eſpagne, & Marie de Médicis, fille de l'archiduc Charles. Le nom de ce prince ne peut figurer avec celui des héros ; mais il ſera toujours compté au nombre des bienfaiteurs de l'humanité. Heureux le ſiècle où ceux-ci obtiendront la préférence, & recevront, ſans contradiction, le juſte tribut d'éloges que trop ſouvent on leur refuſe ! Né avec des paſſions calmes, *Rodolphe II* étoit généreux & affable ; qualités qui ſe trouvent rarement ſéparées, parce que l'une eſt preſque toujours le réſultat de l'autre. Ami zélé de toutes les vertus, il les accueillit dans tous les rangs. Rémunérateur éclairé des talens & des productions du génie, il veilla ſans ceſſe pour étendre la ſphère de nos connoiſſances, & perfectionner les arts, ſur-tout les arts utiles. Il deſcendoit ſouvent de ſon trône pour entrer dans le cabinet des ſavans, & s'entretenir familièrement avec eux. On ne peut lire ſans plaiſir ſa réponſe à ſon frère Matthias, qui lui reprochoit cette grande liberté qu'il accordoit aux ſavans. « Notre naiſſance » & notre rang, lui dit-il, nous élèvent au-deſſus » d'eux ; mais ſouvent ils nous prouvent qu'ils » valent mieux que nous : c'eſt un bonheur que » nos foibleſſes nous en rapprochent, & nous faſ- » ſent ſentir que nous ſommes hommes comme » eux. » (*M—r.*)

RODRIGUE, Roi des Viſigoths, (*Hiſt. d'Eſpagne.*) Le même crime qui jadis anéantit la royauté chez les Romains, fit tomber *Rodrigue* du trône, où ſa valeur & les ſuffrages de la nation l'avoient placé. Ce crime cauſa même en *Eſpagne* des malheurs plus irréparables que n'en avoient cauſé à Rome l'incontinence de Tarquin ; car la chûte de *Rodrigue* fut ſuivie de la ruine entière & de la deſtruction de la monarchie des Viſigoths, du maſſacre ou de la ſervitude de tous les habitans des contrées eſpagnoles, conquiſes, ravagées & ſoumiſes aux Maures. Il règne bien de l'incertitude dans les récits que les hiſtoriens contemporains & poſtérieurs ont faits de cette mémorable révolution. Voici, en peu de mots, ce qu'à travers l'obſcurité, les fables & la confuſion de leurs diverſes narrations, j'ai cru appercevoir de moins invraiſemblable. Witiza, déteſté par ſes crimes, abhorré par ſes cruautés, avoit ſoulevé contre lui la nation preſqu'entière. *Rodrigue*, fils de Théodefrede, jugeant cette diſpoſition générale des Viſigots favorable à ſes déſirs ambitieux, agrit, autant qu'il fut en lui, le mécontentement de ſes concitoyens contre leur oppreſſeur, mit dans ſes intérêts la plupart des grands du royaume, ſe fit un parti redoutable, arma ſes adhérans, alluma les feux de la guerre civile, & combattit avec ſuccès contre la faction de Witiza. Trop acharnés l'un contre l'autre, pour ſonger au danger qui menaçoit la patrie & l'Eſpagne entière, les deux partis ne s'appperçurent même pas des tentatives heureuſes des Maures d'Afrique, qui profitant de ces diviſions, avoient paſſé en foule ſur les côtes d'Eſpagne, & s'étoient emparés déjà de quelques cantons de ce pays riche & fertile, où depuis fort long-tems ils deſiroient de s'établir. Vraiſemblablement la conquête qu'ils firent lors de cette première deſcente, ne parut pas aſſez importante aux Viſigoths, pour réunir contr'eux toutes leurs forces, & ils continuèrent à s'entre-détruire. Après bien des combats qui affoiblirent conſidérablement la nation, *Rodrigue*, complettement vainqueur de ſon rival, reſta maître du trône, & Witiza fut tué, ſelon quelques-uns, ou alla, ſuivant quelques autres, achever de vivre à Tolède. Le nouveau ſouverain profita fort mal de l'exemple que lui donnoit la chûte de ſon prédeceſſeur, chaſſé de ſes états pour avoir mécontenté le peuple par ſes vexations & irrité les grands par l'excès outrageant de ſon incontinence. Le comte Julien, l'un des plus habiles généraux de *Rodrigue*, étoit en Afrique, & avoit laiſſé en Eſpagne Cava, ſa fille, jeune perſonne d'une rare beauté, & attachée à la reine Egilone. Les graces de Cava firent la plus vive impreſſion ſur le cœur du monarque ; il tenta de la ſéduire, & ne put réuſſir. Entraîné par la violence de ſa paſſion, il arracha par la force & le viol, des faveurs que ſes offres n'avoient pu lui procurer. Cava, au déſeſpoir, fit avertir ſon père de l'outrage qu'elle avoit reçu. Le comte Julien, tout entier à la vengeance, paſſa en Eſpagne, & diſſimulant ſon indignation, engagea *Rodrigue* à l'envoyer, en qualité d'ambaſſadeur, auprès de Muza, gouverneur de la Mauritanie pour le calife, & de permettre à ſa fille de l'accompagner. Le roi qui ne ſe doutoit point des

projets de ce ſeigneur, conſentit à tout, & le comte Julien ne fut pas plutôt arrivé en Mauritanie, qu'il engagea Muza à entreprendre la conquête de l'Eſpagne, qu'il promit de lui faciliter. Dans le même tems Evan & Sifebut, fils de Witiza, ne pouvant ſupporter de ſe voir dégradés de la qualité de princes, & privés, par la ruine de leur père, de l'eſpoir de régner, conſultèrent leur oncle Oppaz, métropolitain de Séville, le plus fourbe des hommes, le plus corrompu des prêtres de ſon tems, & le plus mauvais des citoyens; par ſes avis, ces jeunes princes lièrent des intelligences avec les Sarrazins, & leur propoſèrent de faire paſſer une armée en Eſpagne. Les Maures déjà diſpoſés à cette expédition par le comte Julien, ſe déterminèrent à l'exécution de cette entrepriſe, & Muza fit embarquer douze mille hommes, ſous les ordres de Tarick Abincier, qu'il nomma général en chef de cette petite armée, avec ordre de pouſſer ſes conquêtes en Eſpagne auſſi loin qu'il lui ſeroit poſſible. *Rodrigue* raſſembla toutes ſes forces, & ne put ſe procurer qu'une petite armée, à la tête de laquelle il couvrit autant qu'il put ſon pays contre les courſes des Sarazins, qui, malgré la réſiſtance du roi des Viſigoths, firent d'horribles ravages, & exercèrent, guidés par le comte Julien, les plus grandes cruautés ſur les habitans, la plupart déſarmés & ſans défenſe. Cependant les hoſtilités de ces étrangers n'aboutiſſant encore à rien de déciſif, Muza envoya de nouveaux ſecours à Tarick qui, comptant ſur la ſupériorité de ſes forces, marcha contre les Viſigoths, raſſemblés ſous les drapeaux de leur ſouverain, leur livra bataille, & remporta ſur eux une victoire ſi complette, qu'ils furent entièrement défaits. Animé par ce grand ſuccès, Muza, ſuivi d'une armée nombreuſe & formidable, vint achever ce que ſon général avoit ſi heureuſement commencé; la fortune le ſeconda d'une manière encore plus marquée en ſorte qu'en très-peu de tems, le renverſement de la monarchie des Viſigoths & la conquête de l'Eſpagne, furent le prix de ſa valeur. A l'égard de *Rodrigue*, quelques hiſtoriens aſſurent que, trahi dès le commencement de la bataille que Tarick lui avoit livrée, par Oppaz & les fils de Witiza, qui paſſèrent, ſuivis d'une foule de Viſigoths, du côté des Maures; battu & hors d'état de rappeller la fortune qui l'avoit abandonné, il alla ſe cacher dans un monaſtère près de Mérida, d'où il ſe ſauva en Portugal, & alla finir ſes jours dans un hermitage près de Viſcé. Quelques autres écrivains, & Perreras ſur-tout, aſſurent, avec plus de vraiſemblance, que, couvert des bleſſures, il ſe retira du côté de Viſcé, où peu de tems après il mourut, ſoit des bleſſures qu'il avoit reçues, ſoit du chagrin que lui cauſa la funeſte révolution qui mit fin à ſon règne & à la monarchie des Viſigoths. On penſe qu'il mourut vers la fin de l'année 710: c'eſt à-peu-près tout ce qu'il y a de moins invraiſemblable dans les relations, la plupart fabuleuſes, & toutes très-défectueuſes, qui nous ont été tranſmiſes, au ſujet du règne de ce ſouverain. (*L. C.*)

RODRIGUEZ, (ALPHONSE) *Hiſt. litt. mod.*) jéſuite de Valladolid, mort à Séville le 21 février 1616, à 90 ans, eſt l'auteur du *traité de la perfection chrétienne*, traduit par meſſieurs de Port-royal & par l'abbé Regnier Démarais (voyez ce dernier article).

On a d'un autre *Rodriguez* (Emmanuel) portugais, religieux franciſcain, une ſomme des cas de conſcience; des queſtions régulières & canoniques, &c. Mort à Salamanque en 1619.

RŒM

RŒMER, (*Hiſt. mod*) c'eſt ainſi que l'on nomme à Francfort ſur le Mein, l'hôtel-de-ville; il eſt fameux dans toute l'Allemagne, parce qu'on y conſerve la bulle d'or de l'empereur Charles IV, qui eſt la loi fondamentale de l'empire germanique. (*A. R.*)

ROEMER, (OLAUS) *Hiſt. litt. mod.*) de l'académie des ſciences, mathématicien & aſtronome célèbre, étoit un Danois, que le célèbre M. Picard de l'académie des ſciences de Paris, envoyé par Louis XIV dans le Nord pour faire des obſervations, avoit conquis à la France. *Roëmer* travailla aux obſervations aſtronomiques avec MM. Picard & Caſſini, & fit des découvertes dans ce genre. Il étoit né à Arhus dans le Jutland en 1644. Il fut reçu à l'académie des ſciences de Paris en 1672. Il enſeigna les mathématiques en France à un grand prince qui fit peu d'honneur à tous ſes maîtres, au Dauphin, fils de Louis XIV. Il retourna en Danemarck, où il fut mathématicien du roi Chriſtiern V, & profeſſeur d'aſtronomie; il fut conſeiller d'état ſous Frédéric IV. Il mourut en 1710. Pierre Horrebow, ſon diſciple, profeſſeur d'aſtronomie à Copenhague, y fit imprimer en 1735 diverſes obſervations de *Roëmer*, & un autre ouvrage du même auteur ſous le titre de *baſis aſtronomiæ*; c'eſt proprement une *méthode d'obſerver*.

ROG

ROGATIO *legis*, (*Hiſt. Rom.*) terme qui ſignifioit dans la juriſprudence romaine, la demande que faiſoient les conſuls ou les tribuns au peuple romain, lorſqu'ils vouloient faire paſſer une loi.

Voici les termes dans leſquels on faiſoit cette demande; par exemple: *voulez-vous ordonner qu'on faſſe la guerre à Philippe?* Le peuple répondoit: *le peuple romain ordonne qu'on faſſe la guerre à Philippe*, & cette réponſe s'appelloit *decretum*, décret ou réſolution.

Le mot *rogatio* eſt ſouvent en uſage pour exprimer le décret même, & pour le diſtinguer du *ſenatus-conſulte*, ou décret du ſénat.

Souvent auſſi *rogatio* eſt pris dans le même ſens que *loi*, parce qu'il n'y avoit point de loix établies chez les Romains, qui n'euſſent été précédées de ces ſortes de demandes, autrement elles étoient nulles.

ROGER, (*Hiſt. d'Italie.*) premier roi de Sicile, de la race des Normands, étoit petit-fils de Tancrède de Hauteville. Il étendit beaucoup les domaines qu'il avoit reçus de ſes pères en Italie; il fut un conquérant & un conquérant heureux. Il eut à combattre, & il combattit preſque toujours avec avantage les papes & les empereurs d'Allemagne & de Conſtantinople. Il força les papes & les anti-papes de contribuer preſque également à ſa grandeur; Honorius II, après l'avoir combattu par les armes & par des excommunications, fut forcé de lui donner l'inveſtiture de la Pouille, de la Calabre & de Naples. L'anti-pape Anaclet dont il prit la défenſe, lui donna en reconnoiſſance le titre de roi de Sicile. Le pape Innocent II, qu'il fit priſonnier, ne put recouvrer ſa liberté qu'en lui confirmant, & après lui à ſes deſcendans, ce titre de roi de Sicile, & y ajoutant quelques dépendances. *Roger* dans ſes guerres contre l'empereur Grec, ravagea preſque toute la Grèce, & porta le fer & le feu dans les fauxbourgs de Conſtantinople; il pouſſa ſes conquêtes juſques dans l'Afrique, il prit Tripoly & d'autres places maritimes, il battit la flotte de l'empereur Manuel; l'empereur d'Allemagne, Lothaire, eut ſur lui des avantages rapides, mais paſſagers; à peine étoit-il rentré dans l'Allemagne, que *Roger* avoit tout repris & tout réparé; enfin ce fondateur d'une illuſtre monarchie put avec vérité faire graver ſur ſon épée ce vers latin:

Appulus & Calaber, Siculus mihi ſervit & Afer.

Il étoit né en 1097. Il mourut en 1154; ſon père ſe nommoit *Roger* comme lui & poſſédoit déjà une partie de la Sicile ſous le titre de comte, mais la monarchie de Sicile commence au fils.

ROGUE, ſ. f. (*Hiſt. du bas-empire.*) *donationum manus*; ce mot s'eſt dit autrefois des donatifs, préſens ou diſtributions que les empereurs faiſoient quelquefois le premier jour de l'année, ou le jour de leur naiſſance, à des favoris, à des magiſtrats, à des officiers, & quelquefois au peuple. Quelques auteurs dérivent le mot *rogue* de *poyoc*, qui ſignifie du *blé*, parce que les donatifs aux ſoldats ſe faiſoient anciennement de bled.

ROH

ROHAN, (*Hiſt. de France.*) La maiſon de *Rohan* eſt une de celles qu'on appelle en France *maiſons princeſſes*, qui prétendent, & auxquelles on conteſte de certaines diſtinctions; ces diſtinctions dépendent entièrement de la volonté du roi, elles ne ſont ſoumiſes à aucune règle certaine, on n'y a point proprement de droit. On pourroit dire cependant que le rang de ceux qu'on appelle en France princes ſouverains, princes étrangers, eſt en quelque ſorte fixé par l'ordonnance de 1667, qui les place entre les princes du ſang & les ducs & pairs, & c'eſt auſſi le rang qu'ils réclament, mais les ducs & pairs ne reconnoiſſent point cette hiérarchie & ne veulent point d'intermédiaire entre le roi, les princes de ſon ſang, pairs nés, & eux. Tel eſt l'état de la queſtion entre les maiſons princeſſes & les maiſons ducales, queſtion dans laquelle nous n'entrerons pas: nous expoſerons les prétentions, parce que l'exiſtence de ces prétentions eſt un fait qui appartient à l'hiſtoire, nous n'en appuyerons ni n'en combattrons aucune.

Celle des ſeigneurs de la maiſon de *Rohan* eſt (ou étoit) d'avoir rang de princes en France, parce qu'elle tire ſon origine des premiers ſouverains de Bretagne. Ces ſouverains portoient le titre de rois; en conſéquence pluſieurs anciennes terres de cette maiſon, telles que le Porhoet, le Rohan & d'autres pays contigus, portent le titre de royaumes dans des titres anciens de fondations. Les ducs de Bretagne, dans une aſſemblée des états-généraux de leur duché, tenue à Nantes en 1088, ont ſolemnellement reconnu que la maiſon de *Rohan* deſcendoit des anciens ſouverains de Bretagne; l'acte de cette reconnoiſſance eſt à la chambre des comptes de Bretagne, & a été reconnu pour authentique par le roi Louis XIV dans ſon conſeil le premier avril 1692. La plupart des grandes maiſons ſe ſont aggrandies & enrichies ſucceſſivement par les biens que leur ont procurés leurs diverſes alliances; il y a au moins ſept ou huit ſiècles que la maiſon de *Rohan* eſt en poſſeſſion des grandes terres dont elle porte ou a porté les noms. Un acte de l'an 1092 prouve que les terres de Porhoet & de Rohan avoient leurs barons, ainſi que les comtés de Flandre, de Champagne & les autres ſouverains de leur temps.

La filiation des princes de *Rohan* eſt prouvée ſans interruption depuis:

1°. Guethenoc, vicomte de Porhoet, qualifié vicomte de Rennes dans des actes de 1008 & 1021. Il fit bâtir le château de Joſſelin ſur les bords de la rivière d'Oulx. Mort en 1046.

2°. Joſſelin I, ſon fils, eſt qualifié de *vicomte de Bretagne* dans un acte de 1057.

3°. Eudon I, fils de Joſſelin, ſuivit en 1066 Guillaume, duc de Normandie, à la conquête de l'Angleterre.

4°. Eudon II, petit-fils d'Eudon I, fut quelque temps duc de Bretagne par Berthe ſa femme, fille & héritière de Conan III, duc de Bretagne, mort en 1148. Après bien des viciſſitudes, Eudon fut entièrement dépouillé du duché de Bretagne & réduit à ſon premier patrimoine.

5°. Eudon III, ſon fils, ſervit Philippe Auguſte contre Jean-ſans-terre.

6°. Un frère d'Eudon II, nommé Alain, s'établit en Angleterre, où il eut pour ſon partage divers fiefs donnés à ſes ancêtres par Guillaume le conquérant dans le temps de la conquête; il fut l'auteur de la branche de la Zouche & de divers autres rameaux iſſus de cette branche. Les ſeigneurs iſſus de ces divers branches & rameaux, ſervirent avec diſtinction les rois auxquels ils étoient attachés, & ſoutinrent avec éclat en Angleterre le nom de *Rohan*.

7°. En France, nous remarquerons dans la branche des vicomtes de *Rohan*, Alain 7°. du nom, vicomte de *Rohan*, tué au combat de Moron, le 14 août 1352.

8°. Jean I, ſon fils, fut beau-frère de Charles le Mauvais, roi de Navarre.

9°. Alain VIII, fils de Jean I, fut gendre du connétable de Cliſſon.

10°. Alain IX, fils d'Alain VIII, fut déclaré lieutenant-général de Bretagne, pendant la priſon de Jean, duc de Bretagne, & d'Artus & Richard de Bretagne, ſes frères, en 1419, lorſqu'ils avoient été ſurpris & arrêtés par les Penthièvre leurs rivaux.

Une des filles d'Alain, Marguerite de *Rohan* fut l'aïeule de notre roi François I.

Une autre de ſes filles, Catherine, fut la triſayeule de Henri IV.

11°. Jean II, fils d'Alain IX, fut gendre de François I, duc de Bretagne; il fut beau-frère de François II, auſſi duc de Bretagne; & oncle de la ducheſſe Anne, femme de Charles VIII, & de Louis XII.

12°. Dans la branche de *Rohan*-Guemené, Louis de *Rohan*, qui ſe diſtingua dans les guerres de ſon temps, & qui fut fait duc & pair ſous le nom de Montbazon, en 1588, par le roi Henri III, en conſidération de ſes ſervices. Lorſqu'à la mort de ce monarque en 1589, Henri IV fut reconnu roi de France par les princes & ſeigneurs de ſon armée, ceux qui ſignèrent les premiers après les princes du ſang, l'acte par lequel il fut reconnu; furent les ducs de Longueville, de Montbazon & de Pinei-Luxembourg; ce fut en qualité de parens qu'ils prirent ce rang dans la ſignature; auſſi les pairs, même plus anciens & qui refuſoient de ſigner après des pairs maréchaux de France, ne conteſtèrent-ils rien aux trois pairs dont nous parlons.

13°. Hercule de *Rohan*, duc de Montbazon, fils du précédent, grand-veneur de France, gouverneur de Paris & de l'île de France, chevalier des ordres du roi, fut conſtamment attaché au parti des rois contre la ligue. Il étoit en 1589 à l'attaque du fauxbourg de Tours. Il fut bleſſé au combat d'Arques; il ſe ſignala au ſiége d'Amiens. Il étoit un des ſept ſeigneurs qui accompagnoient Henri IV, & qui étoient dans ſon carroſſe, lorſque ce bon prince fut aſſaſſiné. Il mourut le 16 octobre 1654 à 86 ans. La fameuſe ducheſſe de Chevreuſe étoit ſa fille.

14°. Le chevalier de *Rohan*, décapité le 27 novembre 1674, pour avoir voulu livrer Quillebœuf aux Hollandois & faire révolter la Normandie, étoit petit-fils d'Hercule. Ce chevalier de *Rohan* avoit bien ſervi juſques-là. Il s'étoit diſtingué à l'attaque des lignes d'Arras en 1654, au ſiége de Landrecy en 1655. Il avoit ſuivi Louis XIV à la campagne de Flandre en 1667; à la guerre de Hollande en 1672, ſon entrepriſe n'étoit qu'une folie dans un temps où tout étoit ſoumis & fidèle. On tenta de le ſauver; on eſpéra qu'une repréſentation de Cinna donnée devant le roi pourroit porter ce prince à la clémence, mais un exemple fut jugé néceſſaire & ne l'étoit peut-être pas.

15°. Dans la branche de *Rohan-Soubiſe*, François de *Rohan*, prince de Soubiſe, fit ſa première campagne en Hongrie ſous le comte de Coligny en 1663. Au paſſage du Rhin, en 1672, il traverſa ce fleuve à la nage à la tête des gendarmes de la garde. Il ſe diſtingua de même dans toutes les occaſions en Allemagne, en Flandre, en Franche-Comté, ſuivit le roi dans ſes diverſes campagnes & l'eut pour témoin de ſes exploits; il reçut pluſieurs bleſſures & mourut le 24 août 1712, à près de quatre-vingt-deux ans.

16°. Louis de *Rohan*, ſon fils, dit *le prince de Rohan*, mourut à vingt-trois ans, le 5 novembre 1689, d'une bleſſure reçue dans une rencontre près du camp de Leſſine en Flandre.

17°. Un autre fils de François, Maximilien-Gaſton-Gui-Benjamin de *Rohan*, tué à la bataille de Ramillies le 23 mai 1706.

18°. Un autre encore, Hercule-Mériadec de *Rohan*, ſe diſtingua aux batailles de Leuze, de Steinkerque, de Tongres, de Nerwinde, aux ſiéges de Mons, de Namur, d'Huy, de Charleroi, d'Aht; il fut bleſſé à la bataille de Ramillies, ſe trouva auſſi à celles d'Oudenarde & de Malplaquet, au ſiége de Douay, & reçut au ſiége du Queſnoy une forte contuſion d'un éclat de bombe; il fut encore employé aux ſiéges de Landau & de Fribourg. La terre de Fontenay, première baronnie du pays de Saintonge, fut érigée pour lui en duché-pairie ſous la dénomination de *Rohan-Rohan*, par des lettres du mois d'octobre 1714, enregiſtrées le 18 décembre ſuivant.

19°. Le maréchal de Soubiſe, mort depuis quelques années, étoit ſon petit-fils.

20°. Dans la branche de *Rohan-Gié*, Pierre

de *Rohan*; c'eſt le fameux maréchal de Gié, gouverneur du jeune comte d'Angoulême, qui fut par la ſuite le roi François I, vers l'an 1504. Le roi Louis XII eut une maladie dans laquelle les médecins parurent déſeſpérer de ſa vie; la douleur de la reine Anne de Bretagne, ne l'empêcha pas de prendre des meſures pour ſe retirer en Bretagne avec ſes filles. Quelques bateaux chargés de ſes meubles les plus précieux deſcendoient déjà vers Nantes par la Loire. Le maréchal de Gié, gouverneur de l'Anjou, oſa penſer qu'il étoit de ſon devoir de faire arrêter ces bateaux. La reine, dont il étoit né ſujet, ſentit cette injure juſqu'au fond du cœur; ſes grandes vertus lui avoient laiſſé le grand défaut d'être implacable. En vain le roi parut applaudir à la fidélité du maréchal de Gié, il ne put réſiſter éternellement aux plaintes d'une femme adorée, il fallut livrer le maréchal à ſon reſſentiment, elle fit rechercher avec rigueur toute ſa vie; on vouloit des crimes, on ne manqua pas d'en trouver. Le conſeil du roi nomma pour faire le procès du maréchal, le parlement de Toulouſe, parce qu'il avoit la réputation d'être le plus ſévère du royaume; mais ce parlement ſi ſévère ne fit que manifeſter l'innocence du maréchal de Gié, par la douceur des peines qu'il lui infligea: il ſe contenta de le ſuſpendre pendant cinq ans des fonctions de maréchal de France, & de le bannir à dix lieues de la cour. Le maréchal de Gié ſe retira dans ſon château du Verger en Anjou. Nous apprenons par ſon arrêt, qui eſt du 9 février 1506 & par l'extrait de ſon procès, que, dans l'exercice de ſes fonctions de gouverneur du comte d'Angoulême, il avoit déplu à la comteſſe, mère du prince, auprès de laquelle il avoit long-temps affecté tous les ſoins d'un amant & preſque les droits d'un mari. La comteſſe, toujours ennemie d'Anne de Bretagne, s'unit avec elle pour le perdre. Il récuſa même expreſſément la comteſſe, lorſqu'elle voulut dépoſer, dans ſon procès, tant il la jugeoit mal diſpoſée à ſon égard. Comment eût-il pu réſiſter au crédit de ces deux femmes, redoutables même l'une pour l'autre, & qui ne s'étoient jamais réunies que contre lui? L'arrêt du maréchal de Gié, le dépouille nommément de la place de gouverneur du comte d'Angoulême.

21°. Pierre de *Rohan*, fils du maréchal de Gié, tué à la bataille de Pavie.

22°. Réné ſon fils, tué le 28 octobre 1552 dans un combat près de Metz.

23°. Le duc de *Rohan* Henri II, petit-fils de René, & Soubiſe ſon frère, furent les chefs des proteſtans, dans la guerre qui éclata en 1621. Ils formèrent des projets vaſtes; ils voulurent changer entièrement la conſtitution, faire de la France une république, la diviſer en cercles ſur le modèle de l'Allemagne; ils en firent en effet une diviſion chimérique en huit cercles, dont le gouvernement devoit être donné aux principaux chefs du parti. Louis XIII leur fit la guerre en perſonne. Le duc de *Rohan* étoit gendre du fameux duc de Sully. Voyez à l'article CHABOT comment le duché de *Rohan* paſſa dans cette maiſon par une fille de ce duc de *Rohan*.

La maiſon de *Rohan* a produit pluſieurs prélats célèbres, entr'autres François de *Rohan*, archevêque de Lyon, mort en 1536; les quatre cardinaux, évêques de Strasbourg, dont le dernier vit encore aujourd'hui, & dont trois, y compris ce dernier, ont été de l'académie françoiſe.

Deux femmes célèbres de la maiſon de *Rohan*, eurent une conduite & une deſtinée bien différentes. L'une, Françoiſe de *Rohan*, dame de la Garnache en Poitou, aima le duc de Nemours, & ſur la foi d'une promeſſe de mariage, dont elle n'attendit pas l'accompliſſement pour devenir mère, elle en eut un fils ſans état, qu'elle qualifia prince de Génevois, en prenant pour elle-même le titre de madame de la Garnache ou de ducheſſe de Loudunois.

L'autre, Catherine de *Rohan*, nièce de la précédente, fut aimée de Henri IV, & rejeta ſon hommage, en lui diſant *qu'elle étoit trop pauvre pour être ſa femme, & de trop bonne maiſon pour être ſa maîtreſſe*. C'étoit la ſœur du duc de *Rohan* & de Benjamin de *Rohan*, ſeigneur de Soubiſe, chefs des proteſtans.

ROHANDRIANS. (*terme de relation.*) Flacourt dit qu'on appelle *rohandrians* à Madagaſcar ceux d'entre les blancs qui dans la province d'Anoſſi ſont élevés en dignité. Ils ont la peau rouſſe & les cheveux peu friſés. On choiſit les chefs du pays dans cette race d'hommes, & ils jouiſſent ſeuls du privilége de pouvoir égorger les bêtes. On ne manque pas en Europe de bouchers dignes d'être *rohandrians*. (*D. J.*)

ROHAULT, (*Hiſt. litt. mod.*) fils d'un marchand de la ville d'Amiens, phyſicien connu par ſon zèle pour la philoſophie de Deſcartes, qui n'inſpire plus de zèle à perſonne, quoique le nom de Deſcartes ſoit toujours révéré comme celui d'un grand homme dont les principes généraux ſont le fondement de la bonne philoſophie & la condamnation de ſes erreurs particulières. *Rohault* a écrit ſur la phyſique; il a donné des élémens de mathématiques, un traité de méchanique, &c. Il étoit utile dans ſon temps. Né en 1620, mort en 1675.

ROI

ROI, nom que les anciens donnèrent ou à Jupiter ou au principal miniſtre de la religion dans les républiques.

Après que les Athéniens eurent ſecoué le joug de

de leurs *rois*, ils élevèrent une ſtatue à Jupiter ſous le nom de *Jupiter roi*, pour faire connoître qu'à l'avenir ils ne vouloient point d'autre maître. — A Lébadie on offroit de même des ſacrifices à Jupiter *roi*, & on trouve que ce titre lui eſt ſouvent donné chez les anciens.

Mais ils ne le croyoient pas tellement attaché à la ſuprême puiſſance de ce dieu, qu'ils ne l'attribuaſſent quelquefois à certains hommes diſtingués par leur dignité. Ainſi le ſecond magiſtrat d'Athènes ou le ſecond archonte s'appelloit *roi*, βασιλευς; mais il n'avoit d'autres fonctions que celles de préſider aux myſtères & aux ſacrifices : hors de là nulle ſupériorité. Dans le gouvernement politique, ſa femme avec le titre de reine partageoit auſſi ſes fonctions ſacrées. L'origine de ce ſacerdoce, dit Démoſthènes dans l'oraiſon contre Néera, venoit de ce qu'anciennement dans Athènes le *roi* exerçoit les fonctions de grand-prêtre ; & la reine, à cauſe de ſa dignité, entroit dans le plus ſecret des myſtères. Lorſque Théſée eut rendu la liberté à Athènes en ſubſtituant la démocratie à l'état monarchique, le peuple continua d'élire entre les principaux & les meilleurs citoyens un *roi* pour les choſes ſacrées, & ordonna par une loi, que ſa femme ſeroit toujours athénienne de naiſſance, & vierge quand il l'épouſeroit, afin que les choſes ſacrées fuſſent adminiſtrées avec la pureté convenable ; & de peur qu'on n'abolit cette loi, elle fut gravée ſur une colonne de pierre. Ce *roi* préſidoit donc aux myſtères ; il jugeoit les affaires qui regardoient le violement des choſes ſacrées. En cas de meurtre, il rapportoit l'affaire au ſénat de l'aréopage ; & dépoſant ſa couronne, il s'aſſeyoit parmi les autres magiſtrats pour juger avec eux. Le *roi* & la reine avoient ſous eux pluſieurs miniſtres qui ſervoient aux cérémonies de la religion : tels que les épimeletes, les hiérophantes, les gerères, les ceryces, &c.

La même choſe ſe pratiqua chez les Romains. Quelque mécontens qu'ils fuſſent de leur dernier *roi*, ils avoient cependant reçu tant de bienfaits des ſix premiers, qu'ils ne purent abſolument en abolir le nom : mais auſſi ne lui attribuèrent-ils que des fonctions qui ne pouvoient jamais menacer la liberté, je veux dire le ſoin des cérémonies religieuſes. Il lui étoit d'ailleurs défendu de remplir aucune magiſtrature & de haranguer le peuple. On le choiſiſſoit parmi les plus anciens pontifes & augures, mais il étoit toujours ſubordonné au ſouverain pontife : cette dignité ſubſiſta juſqu'au règne du grand Théodoſe. (*A. R.*)

ROI-D'ARMES, (*Hiſt. de France.*) C'étoit un officier de France qui annonçoit la guerre, les trêves, les traités de paix & les tournois. C'eſt le premier & le chef des héraults-d'armes : nos ancêtres lui ont donné le titre de *roi*, qui ſignifie ſeulement *premier chef*. La plûpart des ſavans aſſurent que ce fut Louis-le-Gros qui donna à Louis de Ronſſy le titre de *roi-d'armes*, inconnu juſques-là. Cet établiſſement fut imité par-tout, honoré de pluſieurs privilèges, de penſions conſidérables ; & les ſouverains à qui les *rois-d'armes* étoient envoyés, affectoient pour faire éclater leur grandeur dans les autres pays, de leur faire de beaux préſens.

Philippe de Comines a remarqué que Louis XI, quoique fort avare, donna à un *roi-d'armes* que le roi d'Angleterre lui avoit envoyé, trois cents écus d'or de ſa propre main, & trente aunes de velours cramoiſi, & lui promit encore mille écus. Le rang de leur maître les rendoit reſpectables, & ils jouiſſoient des mêmes privilèges que le droit des gens accorde aux ambaſſadeurs, pourvu qu'ils ſe renfermaſſent dans les bornes de leur commiſſion ; mais s'ils violoient les loix de ce droit, ils perdoient leurs privilèges. Froiſſart obſerve, que le *roi-d'armes* du duc de Gueldres ayant défié le roi Charles VI clandeſtinement dans la ville de Tournai, & ſans lui en donner connoiſſance, » il » fut arrêté, mis en priſon, & cuida être mort, dit cet hiſtorien, pour ce que tel défi étoit » contre les formes & contre l'uſage accoutumé, » & de plus dans un lieu mal convenable, Tournai » n'étant qu'une petite ville de Flandres. »

Le reſpect qu'on avoit pour les *rois-d'armes* ſuivis de leurs hérauts, étoit ſi grand, qu'ils ont quelquefois, étant revêtus de leur cotte-d'armes, arrêté par leur préſence, en criant *hola*, la fureur de deux armées dans le fort du combat. Froiſſart a obſervé, que dans un furieux aſſaut donné à la ville de Villepode en Gallice, à la parole des hérauts, ceſſèrent les aſſaillans & ſe repoſèrent.

Le *roi d'armes* avoit un titre particulier, qui étoit *mont-joye S. Denis ;* & les autres hérauts portoient le titre des ſeize principales provinces du royaume, comme *Bourgogne*, *Normandie*, *Guienne*, *Champagne*.

Il y a en Angleterre trois *rois-d'armes*, ſous le titre de la *jarretière*, de *Clarence* & de *Norroy*. En Ecoſſe, les *rois-d'armes* & les hérauts ont été employés dans les tournois, dans les combats à plaiſance ou à outrance, à fer émoulu ou à lance mornée, que les ſeigneurs particuliers faiſoient avec la permiſſion du roi. Mais ils ſont à-préſent ſans emploi par tout pays ; & on ne les voit plus parcourir les provinces, pour reconnoître les vrais nobles, les armoiries des familles & leurs blaſons, en un mot, pour découvrir les abus que l'on commettoit concernant la nobleſſe & les généalogies. *Voyez roi-d'armes*, *hiſt. d'Angleterre.*

Quant aux cottes qui ſont l'habit qui marquoit leur titre & leur pouvoir, celle du *roi-d'armes* eſt différente de celle des hérauts, 1°. en ce que les trois grandes fleurs-de-lis qui ſont au-devant & au-derrière de la cotte, ſont ſurmontées d'une couronne royale de fleurs-de-lis fermée ; 2°. en ce qu'elle eſt bordée tout-autour d'une broderie d'or,

entre les galons & la frange ; & 3°. parce que ſur les manches, les mots *mont-joye S. Denis* ſont en broderie avec ces mots, *roi-d'armes de France* ſur la manche gauche.

Roi-d'armes, dit Favin, portoit la cotte de velours violet, avec l'écu de France couronné & entouré de deux ordres de France ſur les quatre endroits de ſa cotte-d'armes. Il ajoute qu'il falloit autrefois être noble de trois races, tant de l'eſtoc paternel que du côté maternel, pour être reçu mont-joye. Le même Favin a décrit particulièrement le baptême du *Roi-d'armes* ; c'étoit ainſi qu'on appelloit l'impoſition du nom qu'on lui donnoit à ſa réception : cette cérémonie ſe faiſoit par le renverſement d'une coupe de vin ſur ſa tête.

M. Ducange a inſéré dans ſon gloſſaire, ſous le mot *Heraldus*, la réception du *roi-d'armes* du titre de *mont-joye*. Les valets-de chambre du roi devoient le revêtir d'habits royaux, comme le roi même. Le connétable & les maréchaux de France devoient l'aller prendre pour le mener à la meſſe du roi, accompagné de pluſieurs chevaliers & écuyers ; les hérauts ordinaires & les pourſuivans marchoient devant lui deux à deux ; un chevalier devoit porter l'épée avec laquelle on le faiſoit alors chevalier, tandis qu'un autre portoit ſur une lance ſa cotte-d'armes. (*D. J.*)

ROI D'ARMES *d'Angleterre*. Le *roi d'armes* étoit autrefois un officier fort conſidérable dans les armées & dans les grandes cérémonies ; il commandoit aux hérauts & aux pourſuivans d'armes, préſidoit à leur chapitre, & avoit juriſdiction ſur les armoiries.

Nous avons en Angleterre trois *rois-d'armes*, ſavoir, Garter, Clarence & Norroy.

Garter, premier *roi d'armes*.

Cet officier fut établi par Henri V. Il accompagne les chevaliers de la jarretière aux aſſemblées, le maréchal aux ſolemnités & aux funérailles des perſonnes de la première nobleſſe ; il porte l'ordre de la jarretière aux princes & aux rois étrangers ; mais dans ces ſortes d'occaſions, il eſt toujours accompagné de quelqu'un des premiers pairs du royaume.

Clarence, *roi-d'armes* ; il eſt ainſi appellé du duc de Clarence, qui poſſéda le premier cette dignité. Sa fonction eſt d'ordonner des obſèques de la nobleſſe inférieure, des baronets, des chevaliers, des écuyers & des gentilshommes, au ſud de la rivière du Trent.

Norroy, *roi-d'armes*, exerce les mêmes fonctions au nord du Trent. On appelle ces deux derniers *hérauts provinciaux*, parce qu'ils partagent pour leurs fonctions le royaume en deux provinces.

Ils ont pouvoir par une charte de viſiter les familles nobles, de rechercher leur généalogie, de diſtinguer leurs armoiries, de fixer à chacun les armes qui lui conviennent, & régler avec le Garter la conduite des autres hérauts.

Autrefois les *rois-d'armes* étoient créés & couronnés ſolemnellement par les rois mêmes ; mais aujourd'hui c'eſt le grand maréchal qui eſt chargé de les inſtaller, & qui, dans cette fonction, repréſente la perſonne du roi.

On peut ajouter aux deux *rois-d'armes* précédens *le Lyon*, *roi-d'armes* pour l'Ecoſſe, qui eſt le ſecond en Angleterre, & dont le couronnement ſe fait avec beaucoup de ſolemnité. Il eſt chargé de publier les édits du roi, de régler les funérailles, & de caſſer les armoiries.

ROI DU NORD, eſt le titre du troiſième des hérauts d'armes provinciaux d'Angleterre.

Sa juriſdiction s'étend du côté ſeptentrional de la rivière du Trent, comme celle du ſecond héraut d'armes, nommé *Clarencieux*, s'étend du côté méridional.

ROIS *de Rome*, (*Hiſt. Rom.*) Rome commença d'abord à être gouvernée par des *rois* ; elle préféra, ſelon l'uſage de ce tems-là, dit Juſtin, *l. I, c. j*, le gouvernement monarchique aux autres ſortes de gouvernemens ; cependant ce n'étoit point une monarchie abſolue, mais mitigée & bornée dans ſa puiſſance. L'élection des *rois de Rome* ſe faiſoit par le peuple, après avoir pris les augures ; & le ſénat ſervoit en quelque ſorte de barrière à l'autorité monarchique, qui ne pouvoit rien faire de conſidérable ſans prendre ſon avis. Denys d'Halicarnaſſe, *l. II, c. xiv*, & *l. VII, c. xxxviij*, vous détaillera les priviléges des *rois de Rome* ; je ne ferai que les indiquer.

Ils avoient droit, 1°. de préſider à tout ce qui concernoit la religion, & d'en être l'arbitre ſouverain ; 2°. d'être le conſervateur des lois, des uſages & du droit de la patrie ; 3°. de juger toutes les affaires où il s'agiſſoit d'injures atroces faites à un citoyen ; 4°. d'aſſembler le ſénat & d'y préſider ; de faire au peuple le rapport de ſes décrets, &, par-là, de les rendre authentiques ; 5°. d'aſſembler le peuple pour le haranguer ; 6°. de faire exécuter les décrets du ſénat. Voilà tout ce qui regardoit les affaires civiles, & les tems de paix.

A l'égard de la guerre, le *roi* avoit un très-grand pouvoir, parce que tout ce qui la concerne demande une prompte exécution, & un grand ſecret, étant fort dangereux de mettre en délibération dans un conſeil public, les projets d'un général d'armée. Malgré cela, le peuple romain étoit le ſouverain arbitre de la guerre & de la paix.

Les marques de la royauté étoient la couronne d'or, la robe de pourpre mêlée de blanc, la chaire curule d'ivoire, & le ſceptre au haut duquel étoit la repréſentation d'un aigle. Il étoit accompagné de douze licteurs, portant ſur leurs épaules un faiſceau de baguettes, liées avec des courroies de cuir, & du milieu de chaque faiſceau ſortoit une hache

Ces licteurs lui ſervoient en même tems de gardes, & d'exécuteurs de ſes commandemens, & de la juſtice; ſoit qu'il fallût trancher la tête, ou fouetter quelque coupable; car c'étoit les deux genres de ſupplices ordinaires chez les Romains; alors ils délioient leurs faiſceaux, & ſe ſervoient des courroies pour lier les criminels, des baguettes pour les fouetter, & de la hache pour trancher la tête. Quelques-uns prétendent que ces licteurs étoient de l'inſtitution de Romulus; d'autres, de Tullus Hoſtilius; & d'autres, en plus grand nombre, à la tête deſquels il faut mettre Florus, *l. I, c. v*, l'attribuent à Tarquin l'ancien.

Quoi qu'il en ſoit, les gardes que prit Romulus, & ſi l'on veut les licteurs armés d'une hache d'armes, couronnée de faiſceaux de verges, déſignoient le droit de glaive, ſymbole de la ſouveraineté; mais, ſous cet appareil de la royauté, le pouvoir royal ne laiſſoit pas, en ce genre, d'être reſſerré dans des bornes aſſez étroites, & il n'avoit guère d'autre autorité que celle de convoquer le ſénat & les aſſemblées du peuple, d'y propoſer les affaires, de marcher à la tête de l'armée quand la guerre avoit été réſolue par un décret public, & d'ordonner de l'emploi des finances qui étoient ſous la garde de deux tréſoriers, qu'on appella depuis *queſteurs*.

Les premiers ſoins de Romulus furent d'établir différentes lois, par rapport à la religion & au gouvernement civil, mais qui ne furent publiées qu'avec le conſentement de tout le peuple romain, qui, de tous les peuples du monde, ſe montra le plus fier dès ſon origine, & le plus jaloux de ſa liberté. C'étoit lui qui, dans ſes aſſemblées, autoriſoit les lois qui avoient été dirigées par le *roi* & le ſénat. Tout ce qui concernoit la guerre & la paix, la création des magiſtrats, l'élection même du ſouverain, dépendoit de ſes ſuffrages. Le ſénat s'étoit ſeulement réſervé le pouvoir d'approuver ou de rejetter ſes projets, qui, ſans ce tempérament & le concours de ſes lumières, euſſent été ſouvent trop précipités & trop tumultueux.

Telle étoit la conſtitution fondamentale de cet état, qui n'étoit ni purement monarchique, ni auſſi entièrement républicain. Le *roi*, le ſénat & le peuple, étoient, pour ainſi dire, dans une dépendance réciproque; & il réſultoit de cette mutuelle dépendance un équilibre d'autorité qui modéroit celle du prince, & qui aſſuroit en même tems le pouvoir du ſénat, & la liberté du peuple.

Déjà Rome commençoit à ſe rendre redoutable à ſes voiſins; il ne lui manquoit que des femmes pour en aſſurer la durée. Romulus envoya des députés pour en demander aux Sabins, qui refuſèrent ſa propoſition: il réſolut de s'en venger, &, pour y réuſſir, il ne trouva point de meilleur expédient que de célébrer à Rome des jeux ſolemnels en l'honneur de Neptune. Les Sabins ne manquèrent pas d'accourir à cette ſolemnité; mais pendant qu'ils étoient attachés à voir le ſpectacle, les Romains, par ordre de Romulus, enlevèrent toutes les filles, & mirent hors de Rome, les pères & les mères qui réclamoient en vain l'hoſpitalité violée. Leurs filles répandirent d'abord beaucoup de larmes, elles ſouffrirent enſuite qu'on les conſolât; le tems à la fin adoucit l'averſion qu'elles avoient pour leurs raviſſeurs, dont elles firent depuis leurs époux légitimes. Il eſt vrai que l'enlèvement des Sabines cauſa une guerre qui dura quelques années; mais les deux peuples firent la paix, & n'en firent qu'un ſeul pour s'unir encore plus étroitement. Rome commença dès-lors à être regardée comme la plus puiſſante ville de l'Italie; on y comptoit déjà juſqu'à quarante-ſept mille habitans, tous ſoldats, tous animés du même eſprit, & qui n'avoient pour objet que de conſerver leur liberté, & de ſe rendre maîtres de celle de leurs voiſins.

Cependant Romulus oſa régner trop impérieuſement ſur ſes ſujets, & ſur un peuple nouveau, qui vouloit bien lui obéir, mais qui prétendoit qu'il dépendit lui-même des lois dont il étoit convenu dans l'établiſſement de l'état. Ce prince au contraire rappelloit à lui ſeul toute l'autorité qu'il eût dû partager avec le ſénat & l'aſſemblée du peuple. Il fit la guerre à ceux de Comerin, de Fidène, & à ceux de Veïe, petite ville compriſe entre les cinquante-trois peuples que Pline dit qui habitoient l'ancien *Latium*, mais qui étoient ſi peu conſidérables, qu'à peine avoient-ils un nom dans le tems même qu'ils ſubſiſtoient, ſi on en excepte Veïe, ville célèbre de la Toſcane. Romulus vainquit ces peuples les uns après les autres, prit leurs villes, en ruina quelques-unes, s'empara d'une partie du territoire des autres, dont il diſpoſa depuis de ſa ſeule autorité. Le ſénat en fut offenſé, & il ſouffroit impatiemment que le gouvernement ſe tournât en pure monarchie. Il ſe défit d'un prince qui devenoit trop abſolu. Romulus, âgé de cinquante-cinq ans, & après trente-ſept années de règne, diſparut, ſans qu'on ait pu découvrir de quelle manière on l'avoit fait périr. Le ſénat, qui ne vouloit pas qu'on crût qu'il y eût contribué, lui dreſſa des autels après ſa mort, & il fit un dieu de celui qu'il n'avoit pu ſouffrir pour ſouverain.

Après la mort de Romulus, il s'éleva deux partis dans Rome. Les anciens ſénateurs demandoient pour monarque un romain d'origine; les Sabins qui n'avoient point eu de *rois* depuis Tatius, en vouloient un de leur nation. Enfin, après beaucoup de conteſtations, ils demeurèrent d'accord que les anciens ſénateurs nommeroient le *roi* de Rome, mais qu'ils ſeroient obligés de le choiſir parmi les Sabins. Leur choix tomba ſur un Sabin de la ville de Cures, mais qui demeuroit à la campagne. Il s'appelloit Numa Pompilius, homme de bien, ſage, modéré, équitable, & qui ne cherchant point à ſe donner de la conſidération par des conquêtes, ſe diſtingua par des vertus pacifiques. Il travailla pendant tout ſon règne,

à la faveur d'une longue paix, à tourner les eſprits du côté de la religion, & à inſpirer aux Romains une grande crainte des dieux. Il bâtit de nouveaux temples; il inſtitua des fêtes; & comme les réponſes des oracles & les prédictions des augures & des aruſpices faiſoient toute la religion de ce peuple groſſier, il n'eut pas de peine à lui perſuader que des divinités qui préſidoient à ce qui devoit arriver d'heureux & de malheureux, pouvoient bien être la cauſe du bonheur & du malheur qu'elles annonçoient; la vénération pour ces êtres ſupérieurs, d'autant plus redoutables qu'ils étoient plus inconnus, fut une ſuite de ces préjugés.

Rome ſe remplit inſenſiblement de ſuperſtition; la politique les adopta, & s'en ſervit utilement pour tenir dans la ſoumiſſion un peuple encore féroce. Il ne fut même plus permis de rien entreprendre qui concernât les affaires d'état, ſans conſulter ces fauſſes divinités; & Numa, pour autoriſer ces pieuſes inſtitutions, & s'attirer le reſpect du peuple, feignit de les avoir reçues d'une nymphe appellée *Egérie*, qui avoit révélé, diſoit-il, la manière dont les dieux vouloient être ſervis.

Sa mort, après un règne de quarante-trois ans, laiſſa la couronne à Tullus Hoſtilius, que les Romains élurent pour troiſième *roi* de Rome; c'étoit un prince ambitieux, hardi, entreprenant, plus amateur de la guerre que de la paix, & qui, ſur le plan de Romulus, ne ſongea à aggrandir ſon état que par de nouvelles conquêtes. Tout le monde ſait que le courage & l'adreſſe victorieuſe du dernier des Horaces, fit reconnoître l'autorité de Rome dans la capitale des Albains, ſuivant les conditions du combat, qui avoient adjugé l'empire & la domination au victorieux.

Tullus Hoſtilius ruina cette ville, dont il tranſféra les habitans à Rome; ils y reçurent le droit de citoyens, & même les principaux furent admis dans le ſénat; tels furent les Juliens, les Serviliens, les Quintiens, les Curiaces, & les Cléliens, dont les deſcendans remplirent depuis les principales dignités de l'état, & rendirent de très-grands ſervices à la république. Tullus Hoſtilius ayant fortifié Rome par cette augmentation d'habitans, tourna ſes armes contre les Sabins, l'an de Rome 113.

Le détail de cette guerre n'eſt point de mon ſujet, je me contenterai de dire que ce prince, après avoir remporté différens avantages contre les ennemis de Rome, mourut dans la trente-deuxième année de ſon règne; qu'Ancus Martius, petit-fils de Numa, fut élu en la place d'Hoſtilius, par l'aſſemblée du peuple, & que le ſénat confirma enſuite cette nouvelle élection, l'an de Rome 114.

Comme ce prince tiroit toute ſa gloire de ſon ayeul, il s'appliqua à imiter ſes vertus paiſibles & ſon attachement à la religion. Il inſtitua des cérémonies ſacrées qui devoient précéder les déclarations de guerre; mais ſes pieuſes inſtitutions, plus propres à faire connoître ſa juſtice que ſon courage, le rendirent mépriſable aux peuples voiſins. Rome vit bientôt ſes frontières ravagées par les incurſions des Latins, & Ancus reconnut par ſa propre expérience, que le trône exige encore d'autres vertus que la piété. Il ſe détermina donc à prendre les armes, & cette guerre fut auſſi heureuſe qu'elle étoit juſte. Il battit les ennemis, ruina leurs villes, en tranſporta les habitans à Rome, & réunit leur territoire à celui de cette capitale.

Tarquin I, ou l'ancien, quoiqu'étranger, parvint, l'an de Rome 138, à la couronne, après la mort d'Ancus, & il l'acheta par des ſecours gratuits qu'il avoit donnés auparavant aux principaux du peuple. Ce fut pour conſerver leur affection, & récompenſer ſes créatures, qu'il en fit entrer cent dans le ſénat; mais pour ne pas confondre les différens ordres de l'état, il les fit patriciens, au rapport de Denys d'Halicarnaſſe, avant que de les élever à la dignité de ſénateurs, qui ſe trouvèrent juſqu'au nombre de trois cents, où il demeura fixé pendant pluſieurs ſiècles. On ſera peut-être étonné que dans un état gouverné par un *roi*, & aſſiſté du ſénat, les lois, les ordonnances, & le réſultat de toutes les délibérations, ſe fiſſent toujours au nom du peuple, ſans faire mention du prince qui régnoit; mais on doit ſe ſouvenir que ce peuple généreux s'étoit réſervé la meilleure part dans le gouvernement. Il ne ſe prenoit aucune réſolution, ſoit pour la guerre ou pour la paix, que dans ſes aſſemblées; on les appelloit dans ce tems-là *aſſemblées par curies*, parce qu'elles ne devoient être compoſées que des ſeuls habitans de Rome diviſés en trente curies; c'eſt-là qu'on créoit les *rois*, qu'on éliſoit les magiſtrats & les prêtres, qu'on faiſoit des lois, & qu'on adminiſtroit la juſtice.

Servius Tullius fut nommé le ſixième *roi* de Rome l'an 175 de la fondation de cette ville. Ce prince, tout républicain, malgré ſa dignité, mais qui ne pouvoit pourtant ſouffrir que le gouvernement dépendît ſouvent de la vile populace, réſolut de faire paſſer toute l'autorité dans le corps de la nobleſſe & des patriciens, où il eſpéroit trouver des vues plus juſtes & moins d'entêtement.

Ce prince, pour parvenir à ſes fins, diviſa d'abord tous les habitans de la ville, ſans diſtinction de naiſſance ou de rang, en quatre tribus, appellées les *tribus de la ville*. Il rangea ſous vingt-ſix autres tribus les citoyens qui demeuroient à la campagne, & dans le territoire de Rome. Il inſtitua enſuite le cens, qui n'étoit autre choſe qu'un rôle & un dénombrement de tous les citoyens romains, dans lequel on comprit leur âge, leurs facultés, leur profeſſion, le nom de leur tribu & de leur curie, & le nombre de leurs enfans & de leurs eſclaves. Il ſe trouva alors dans Rome & aux environs, plus de quatre-vingt mille citoyens capables de porter les armes.

Servius partagea ce grand nombre d'hommes en ſix claſſes, & compoſa chaque claſſe de différentes

centuries de gens de pied. Toutes les centuries montoient au nombre de cent quatre-vingt-treize, commandées chacune par un centurion de mérite reconnu. Le prince ayant établi cette diſtinction entre les citoyens d'une même république, ordonna qu'on aſſembleroit le peuple par centuries, lorſqu'il ſeroit queſtion d'élire des magiſtrats de faire des lois, de déclarer la guerre, ou d'examiner les crimes commis contre la république, ou contre les priviléges de chaque ordre. L'aſſemblée ſe devoit tenir hors de la ville, & dans le champ de Mars. C'étoit au ſouverain, ou au premier magiſtrat à convoquer ces aſſemblées, comme celle des curies; & toutes les délibérations y étoient pareillement précédées par les auſpices, ce qui donnoit beaucoup d'autorité au prince & aux patriciens, qui étoient revêtus des principales charges du ſacerdoce.

On convint, outre cela, qu'on recueilleroit les ſuffrages par centuries, au-lieu qu'ils ſe comptoient auparavant par tête, & que les quatre-vingt-dix-huit centuries de la première claſſe donneroient leurs voix les premiers. Servius, par ce réglement, tranſporta adroitement dans ce corps compoſé des grands de Rome, toute l'autorité du gouvernement; & ſans priver ouvertement les plébéïens du droit de ſuffrage, il ſut, par cette diſpoſition, le rendre inutile. Car toute la nation n'étant compoſée que de cent quatre-vingt-treize centuries, & s'en trouvant quatre-vingt-dix-huit dans la première claſſe, s'il y en avoit ſeulement quatre-vingt-dix-ſept du même avis, c'eſt-à-dire, une de plus que la moitié des cent quatre-vingt treize, l'affaire étoit conclue, & alors la première claſſe, compoſée des grands de Rome, formoit ſeule les décrets publics. S'il manquoit quelque voix, & que quelques centuries de la première claſſe ne fuſſent pas du même ſentiment que les autres, on appelloit la ſeconde claſſe. Mais quand ces deux claſſes ſe trouvoient d'avis conforme, il étoit inutile de paſſer à la troiſième. Ainſi le petit peuple ſe trouvoit ſans pouvoir, quand on recueilloit les voix par centuries, au-lieu que quand on les prenoit par curies, comme les riches étoient confondus avec les pauvres, le moindre plébéïen avoit autant de crédit que le plus conſidérable des ſénateurs. Depuis ce tems-là les aſſemblées par curies ne ſe firent plus que pour élire les flamines, c'eſt-à-dire, les prêtres de Jupiter, de Mars, de Romulus, & pour l'élection du grand curion, & de quelques magiſtrats ſubalternes.

La royauté, après cet établiſſement, parut à Servius comme une pièce hors d'œuvre & inutile, dans un état preſque républicain. On prétend que pour achever ſon ouvrage, & pour rendre la liberté entière aux Romains, il avoit réſolu d'abdiquer généreuſement la couronne, & de réduire le gouvernement en pure république, ſous la régence de deux magiſtrats annuels qui ſeroient élus dans une aſſemblée générale du peuple romain. Mais un deſſein ſi héroïque n'eut point d'effet, par l'ambition de Tarquin le ſuperbe, gendre de Servius, qui dans l'impatience de régner, fit aſſaſſiner ſon *roi* & ſon beau-père. Il prit en même tems poſſeſſion du trône, l'an de Rome 218, ſans nulle forme d'élection, & ſans conſulter ni le ſénat ni le peuple, comme ſi cette ſuprême dignité eût été un bien héréditaire, ou une conquête qu'il n'eût due qu'à ſon courage.

Une action ſi atroce, que l'aſſaſſinat de ſon *roi*, le fit regarder avec horreur par tous les gens de bien. Tout le monde déteſtoit également ſon ambition & ſa cruauté. Parricide & tyran en même tems, il venoit d'ôter la vie à ſon beau-père, & la liberté à ſa patrie; comme il n'étoit monté ſur le trône que par ce double crime, il ne s'y maintint que par de nouvelles violences. Pluſieurs ſénateurs, des premiers de Rome, périrent par des ordres ſecrets, ſans autre faute que celle d'avoir oſé déplorer le malheur de leur patrie. Il n'épargna pas même Marcus Junius, qui avoit épouſé une Tarquinie, fille de Tarquin l'ancien, mais qui lui étoit ſuſpect à cauſe de ſes richeſſes. Il ſe défit en même tems du fils aîné de cet illuſtre romain, dont il redoutoit le courage & le reſſentiment.

Les autres ſénateurs, incertains de leur deſtinée, ſe tenoient cachés dans leurs maiſons. Le tyran n'en conſultoit aucun; le ſénat n'étoit plus convoqué; il ne ſe tenoit plus aucune aſſemblée du peuple. Un pouvoir deſpotique & cruel s'étoit élevé ſur la ruine des lois & de la liberté. Les différens ordres de l'état également opprimés, attendoient tous avec impatience quelque changement ſans l'oſer eſpérer, lorſque l'impudicité de Sextus, fils de Tarquin, & la mort violente de la chaſte Lucrèce, firent éclater cette haine générale que tous les Romains avoient contre le *roi*. La pitié pour cette infortunée romaine, & la haine des tyrans, firent prendre les armes au peuple. L'armée touchée des mêmes ſentimens ſe révolta; &, par un décret public, les Tarquins furent bannis de Rome. Le ſénat, pour engager le peuple plus étroitement dans la révolte, & pour le rendre plus irréconciliable avec les Tarquins, ſouffrit qu'il pillât les meubles du palais. L'abus que ce prince avoit fait de la puiſſance ſouveraine, fit proſcrire la royauté même; on dévoua aux dieux des enfers, & on condamna aux plus grands ſupplices, ceux qui entreprendroient de rétablir la monarchie.

L'état républicain ſuccéda au monarchique; *voyez* RÉPUBLIQUE ROMAINE, *Gouv. de Rome.*

Le ſénat & la nobleſſe profitèrent des débris de la royauté; ils s'en approprièrent tous les droits; Rome devint en partie un état ariſtocratique; c'eſt-à-dire, que la nobleſſe s'empara de la plus grande partie de l'autorité ſouveraine. Au-lieu d'un prince perpétuel, on élut pour gouverner l'état deux magiſtrats annuels tirés du corps du ſénat, auxquels on donna le titre modeſte de *conſuls*, pour leur faire connoître qu'ils étoient moins les ſouverains

de la république, que ſes conſeillers, & qu'ils ne devoient avoir pour objet que ſa conſervation & ſa gloire. (*D. J.*)

ROI DES ROMAINS. (*Hiſt. mod.*) Dans l'empire d'Allemagne, c'eſt le prince élu par les électeurs pendant la vie de l'empereur, pour avoir la conduite & le maniement des affaires en ſon abſence, comme vicaire général de l'empire, & pour ſuccéder après ſa mort au nom & à la dignité d'*empereur*, ſans qu'il ſoit beſoin d'autre élection ou confirmation.

Cette qualité, dans le ſens où on la prend aujourd'hui, étoit tout-à-fait inconnue du temps des premiers empereurs de la maiſon de Charlemagne, qui étoient empereurs & *rois des Romains*; c'eſt-à-dire, ſouverains de la ville de Rome tout enſemble. Ils donnoient à leurs héritiers préſomptifs la qualité de *roi d'Italie*, comme les anciens empereurs romains faiſoient prendre celle de *Céſar* à leurs ſucceſſeurs déſignés à l'empire.

Le nom de *roi des Romains* ne commença à être en uſage que ſous le règne d'Othon I, & les empereurs le prenoient, quoiqu'en pleine poſſeſſion de l'empire, & de la dignité impériale, juſqu'à ce qu'ils euſſent été couronnés par les papes. C'eſt en ce dernier ſens qu'il faut entendre le texte de la bulle d'or, quand elle fait mention du *roi des Romains*, dont elle n'a jamais parlé dans le ſens où l'on emploie aujourd'hui ce terme, que nous avons d'abord défini ſuivant l'uſage préſent : car le deſſein de Charles IV, en faiſant la bulle d'or, étoit de rendre l'empire purement électif, de fonder & d'affermir les prérogatives des électeurs. Or, ce qui s'eſt paſſé dans la maiſon d'Autriche depuis 200 ans, montre aſſez clairement que rien n'eſt plus contraire à cette liberté que l'élection d'un *roi des Romains*, du vivant même de l'empereur. Les électeurs prévirent bien ces inconvéniens, lorſque Charles V voulut faire élire Ferdinand ſon frère *roi des Romains*, & prétendirent les prévenir par un réglement conclu entr'eux & cet empereur, à Schweinfurt, en 1532, mais que la maiſon d'Autriche a bien ſu rendre inutile.

Le *roi des Romains* eſt choiſi par les électeurs, & confirmé par l'empereur; il eſt couronné d'une couronne ouverte, qu'on appelle *romaine*, mais on ne lui prête aucun ſerment de fidélité qu'après la mort de l'empereur; on lui donne le titre d'*auguſte*, & non celui de *toujours auguſte*, qui eſt réſervé à l'empereur. L'aigle éployée qu'il porte dans ſes armes, n'eſt qu'à une tête. En vertu de ſon titre, il eſt ſans conteſtation ſucceſſeur de l'empereur, après ſa mort: &, pendant la vie de l'empereur, vicaire unique & univerſel, ſecond chef & régent de l'empire. Il eſt vrai que tant que l'empereur réſide dans l'empire, tous ces titres magnifiques ſont pour le *roi des Romains* des honneurs ſans pouvoir.

Le *roi des Romains* a d'ailleurs des avantages qui lui ſont communs avec l'empereur, comme de préſider aux diètes, de les convoquer de l'aveu des électeurs, & de les congédier; de faire des comtes & des barons, de donner des lettres de nobleſſe, d'accorder des privilèges aux univerſités; de mettre les rebelles au ban de l'empire, en obſervant toutefois les formalités ordinaires; de rappeller les proſcrits, de commuer les peines, *&c.* mais il reconnoît l'empereur pour ſon ſupérieur. Il doit n'agir qu'au nom & par ordre de l'empereur; c'eſt au moins ce qu'il doit promettre, par la capitulation qu'on lui fait ſigner après ſon élection. Suppoſé qu'il n'ait pas l'âge de dix-huit ans, & qu'avant que de l'avoir atteint, il parvienne à l'empire, on lui impoſe la condition de n'agir en qualité d'empereur, que ſous l'autorité des vicaires de l'empire, comme ſes tuteurs, juſqu'à ce qu'il ait les années de majorité fixées par la bulle d'or; les actes néanmoins & les ordonnances doivent être rendus en ſon nom.

Le *roi des Romains* eſt traité de *majeſté royale* par tous les princes, & dans les cérémonies, il marche au côté gauche de l'empereur, un pas ou deux derrière. Quand il s'y trouve ſeul, le maréchal de la cour ne porte l'épée devant lui que dans le fourreau, au lieu qu'on la porte nue devant l'empereur. Le même *roi* traite l'empereur de *majeſté*, & l'appelle ſon *ſeigneur*; mais l'empereur ne le traite que de *dilection*.

Comme la bulle d'or, quand il s'agit d'élire un empereur, parle ſeulement d'élire un *roi des Romains futur empereur*; c'eſt toujours une condition préliminaire, que le ſujet à qui on deſtine l'empire, ſoit choiſi & déclaré *roi des Romains* par les électeurs, ainſi que nous l'avons vu pratiquer dans les deux dernières élections. Heiſſ, *hiſt. de l'empire*, *t. III.*

L'uſage d'élire un *roi des Romains* a été établi en Allemagne, pour éviter les inconvéniens des interrègnes, & pour aſſurer le bien-être & la tranquillité de l'empire, que la concurrence des contendans pouvoit altérer. Pour élire un *roi des Romains*, il faut que tous les électeurs s'aſſemblent, & délibèrent ſi la choſe eſt avantageuſe au bien de l'empire. En vertu de la capitulation impériale, le *roi des Romains* peut être choiſi par les électeurs, indépendamment du conſentement de l'empereur, lorſqu'il n'a point de bonnes raiſons pour s'y oppoſer. Les juriſconſultes ne ſont point d'accord pour ſavoir ſi un *roi des Romains* a, en cette qualité, une autorité qui lui eſt propre, ou ſi ſon autorité n'eſt qu'empruntée, (*delegata*). Il paroît conſtant que le *roi des Romains* n'eſt que le ſucceſſeur déſigné de l'empereur, & qu'il ne doit être regardé que comme le premier des ſujets de l'empire.

Les empereurs qui en ont eu le crédit, ont eu ſoin de faire élire leur fils ou leur frère *roi*

des Romains, pour aſſurer dans leur famille la dignité impériale qui n'eſt point héréditaire, mais élective. (*A. R.*)

ROINE-BLANCHE. (*Hiſt. de France*) On appelloit autrefois *roines-blanches* les reines veuves, ou à cauſe de leur coëffure blanche, ou en mémoire de Blanche de Caſtille, veuve de Louis VIII, & de Blanche d'Evreux, veuve de Philippe de Valois. (*D. J.*)

ROITELET, *ou* PETIT ROI, *regulus*, (*Hiſt. mod.*) titre qu'on voit ſouvent employé dans les conciles des Saxons d'Angleterre, pour ſynonyme à *comte*.

De-là *ſub-regulus*, qu'on employoit pareillement pour ſignifier *vicomte*, quoique ces deux mots ſemblent en bien des endroit être pris indifféremment l'un pour l'autre. Ainſi voit-on dans les archives de la cathédrale de Worceſter, qu'Uthredus y prend quelquefois la qualité de *regulus*, & d'autres fois celle de *ſub-regulus* de la cité de Worceſter.

Mais dans d'autres endroits, nous trouvons ces deux qualités diſtinguées l'une de l'autre. Offa, roi de Mercie; Uthredus *regulus*; Alredus, *ſub-regulus*, *&c.* (*A. R.*)

R O K

ROKOSZ. ſ. m. (*Hiſt. mod. politiq.*) C'eſt ainſi que l'on nomme en Pologne une eſpèce de confédération, qui a lieu quelquefois dans les diètes ou aſſemblées de cette nation tumultueuſe. Lorſque les nobles craignent quelque choſe de la part du roi ou du ſénat, ils ſe lient par ſerment *in caput & animam*, de ſoutenir les intérêts de la patrie, & ils ſont obligés, en vertu de *rokoſz*, de s'armer pour venir à ſon ſecours, ou plutôt pour la déchirer. (*A. R.*)

R O L

ROLAND, STATUES DE (*Hiſt. moderne*) Dans pluſieurs villes de Saxe & d'autres parties d'Allemagne, on voit dans les marchés publics, ces colonnes ſur leſquelles on a ſculpté une épée; ou bien ces colonnes ſont ſurmontées de la ſtatue d'un homme armé d'une épée, ce qui eſt un ſymbole de la haute juſtice. On a cru que ces monumens repréſentoient *Roland*, neveu de Charlemagne, ſi vanté, ſur-tout dans les romans; mais c'eſt une erreur, & l'on penſe que le nom qu'on leur donne, vient de l'ancien mot ſaxon *rugen*, dénoncer en juſtice, ou bien du mot *ruhe*, tranquillité, & *land* pays, comme ſi ces monumens étoient des ſymboles de la tranquillité que procure la juſtice. (*A. R.*)

ROLIN, ſ. m. (*terme de relation*) nom que les habitans du Pégu donnent au chef de leur religion, à leur ſouverain pontife. (*D. J.*)

ROLLE, (MICHEL) *Hiſt. litt. mod.*) de l'académie des ſciences, grand algébriſte. « Un » homme capable comme lui de ſe ſacrifier entièrement à l'algèbre, n'eſt pas un préſent que » la nature faſſe tous les jours aux ſciences, dit M. de Fontenelle. Il n'y a point d'habiles ma» thématiciens qui ne ſachent beaucoup d'algè» bre, ou du moins aſſez pour l'uſage indiſpen» ſable. Mais cette ſcience pouſſée au delà de » cet uſage ordinaire, eſt ſi épineuſe, ſi com» pliquée de difficultés, ſi embarraſſée de calculs » immenſes, & pour tout dire ſi affreuſe, que » très-peu de gens ont un courage aſſez héroï» que pour s'aller jetter dans ſes abîmes pro» fonds & ténébreux. M. *Rolle* eut tout ce cou» rage, ou plutôt il n'en eut pas beſoin. Une » paſſion décidée pour cette ſcience l'en diſpen» ſa; il n'y a point de mérite, il n'y a pas de » ſacrifice du moins à ſe dévouer à ce qu'on » aime. Simple maître à écrire & ne tirant que de » cette profeſſion ſa ſubſiſtance, & celle d'une » famille nombreuſe, tout ce qu'elle pouvoit » lui laiſſer de loiſir, tout ce qu'il pouvoit dé» rober à ſon ſommeil, la paſſion dominante le » prenoit, & l'on ſait, dit M. de Fontenelle, » que les paſſions ſont toujours leur part aſſez » bonne ».

M. Ozanam dont le nom eſt illuſtre dans les mathématiques, ayant propoſé en 1682 un problème qu'apparemment il croyoit difficile, M. *Rolle*, toujours ſimple maître à écrire, & inconnu non-ſeulement au public, mais même aux mathématiciens, le réſolut en ſe jouant, ce ne fut pour lui qu'une *récréation mathématique*, & il prit plaiſir à aller beaucoup au-delà du problème, comme pour inſulter à la facilité qu'il y avoit trouvée, il déploya la plus grande connoiſſance des nombres. M. Colbert, qui, ſelon M. de Fontenelle, avoit des eſpions pour découvrir le mérite caché ou naiſſant, déterra M. *Rolle* dans ſon obſcurité, & lui donna une gratification, puis une penſion.

En 1685, il fut reçu à l'académie des ſciences. Il avoit enſeigné les mathématiques à un des fils de M. de Louvois, & M. de Louvois, pour le récompenſer, lui avoit donné une place lucrative au bureau de l'extraordinaire des guerres; mais cette place l'éloignoit de l'algèbre & de l'académie, il leur en fit le ſacrifice, & c'en étoit un dans l'état de ſa fortune.

En 1690, il publia un traité d'algèbre, où on remarqua ſur-tout ſa méthode dite des *caſcades*, qui reſout les équations déterminées de tous les dégrés.

En 1699, il donna une *méthode pour réſoudre les queſtions indéterminées de l'algèbre*. Il y a encore de lui quelques autres ouvrages, toujours ſur l'algèbre. Il la croyoit encore imparfaite & ſuſceptible d'une étendue, que l'on ne penſe pas même, dit M. de Fontenelle, à y don-

ſirer. Il en méditoit des élémens tout nouveaux. Il ſe ſignala, ainſi que M. l'abbé Gallois, par ſon oppoſition à la géométrie de l'infini, qui n'en a pas moins triomphé.

Il avoit eu en 1708, une attaque d'apoplexie. Dix ans après une ſeconde attaque entraîna une paralyſie dont il mourut le 8 novembre 1719. Il étoit né le 21 avril 1652 à Ambert, petite ville de la baſſe Auvergne.

M. *Rolle* avoit le caractère & le ton de ceux qui ne ſont jamais ſortis de leur cabinet. Quand il ouvroit une matière dans l'académie, dit M. de Fontenelle; il ſembloit qu'on dût ſe préparer à combattre. « Une légère différence de » forme eût prévenu cet inconvénient. La géo» métrie n'a qu'un ton; mais peut-être ſeroit» elle bien elle-même d'en changer quelquefois » un peu, puiſqu'elle parle à des hommes.

ROLLI, (PAUL) *Hiſt. litt. mod.*) né à Rome en 1687, poëte Italien célèbre, fut diſciple de Gravina: le lord Sambuck, ſeigneur anglois, ſavant & ami des lettres, l'emmena en Angleterre, où il fut attaché à la famille royale en qualité de maître de langue Toſcane. Pendant ſon ſéjour à Londres, il y donna des éditions de divers auteurs de ſon pays, des ſatires de l'Arioſte, des œuvres du Berni, du Varchi, &c. du Décaméron de Bocace, du Lucrèce de Marchetti, &c. Il traduiſit en vers italiens le paradis perdu de Milton, & les odes d'Anacréon. Il publia auſſi à Londres la plupart de ſes œuvres fugitives, odes, élégies, chanſons, épigrammes, &c. Il revint en Italie en 1747, & mourut en 1767. Il eſt au rang des bons poëtes italiens de ce ſiècle.

ROLLIN, (CHARLES) *Hiſt. litt. mod.*) deux fois recteur de l'univerſité, reçu en 1701 à l'académie des belles-lettres, profeſſeur d'éloquence au collège-royal, homme diſtingué parmi tous les autres par le génie de l'éducation, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, eſt un des plus grands hommes, & c'eſt le plus utile peut-être que l'univerſité ait produit. Il n'eſt point aſſez loué par ces vers plus gais que ſérieux du temple du goût:

Non loin de lui *Rollin* dictoit
Quelques leçons à la jeuneſſe,
Et quoiqu'en robe on l'écoutoit,
Choſe aſſez rare à ſon eſpèce.

& dans d'autres écrits de M. de Voltaire, il eſt peut être trop vivement critiqué, pour avoir rapporté, d'après des autorités graves, des faits que la différence des temps, des pays & des mœurs, prive aujourd'hui de vraiſemblance. Il eſt relevé avec plus de juſtice ſur certaines expreſſions & certaines tournures enfantines, rares d'ailleurs dans ſes écrits, & pardonnables à un homme occupé, toute ſa vie, du ſoin d'élever des enfans. C'eſt lui qui, en ne voulant, & ne croyant qu'inſtruire l'enfance, a inſtruit les gens du monde, & a rendu ſenſibles & familiers les principes du vrai goût & de la ſaine littérature; c'eſt lui qui leur a fait connoître à tous le mérite des anciens, & la pureté du goût antique. Il a été le précepteur du genre humain, & ne s'en eſt pas vanté. Car un autre éloge qui lui eſt dû encore, eſt celui d'avoir été l'homme le plus modeſte & le plus vertueux de ſon ſiècle. Sa vertu étoit aimable, douce, reſpirant & inſpirant toujours la modération & la paix, pleine d'affabilité & d'aménité. (V. les articles COFFIN, & ſur-tout CRÉVIER.) Cet excellent homme a été perſécuté, & ne s'en eſt pas non plus vanté, car il ne ſe vantoit de rien; & ſur-tout il évitoit de donner de l'éclat à ce qui étoit mal & à ce qui n'étoit fait que contre lui. Croiroit-on que ſon éloge à prononcer dans l'académie des inſcriptions & belles-lettres, fut une affaire d'état, & qu'il fut à peine permis de dire que M. *Rollin* étoit vertueux, parce qu'il étoit janſéniſte? En général, M. de Boze eut bien de la peine à obtenir la permiſſion de remplir, à l'égard de M. *Rollin*, les obligations que lui impoſoit ſa place de ſecrétaire de l'académie; & il n'obtint enfin cette permiſſion long-tems ſollicitée, que ſous la condition expreſſe de ne louer en lui que l'homme de lettres. Il ſuffiroit de ce trait ſeul pour décrier à jamais le fanatiſme perſécuteur; & il faut toujours en revenir à rire ou à pleurer de pitié ſur l'aveuglement de ceux qui eſpèrent pouvoir par ces actes de deſpotiſme en impoſer même à la poſtérité. *Quò magis ſocordiam eorum invidere libet, qui præſenti potentiâ credunt extingui poſſe etiam ſequentis ævi memoriam.* Tacite, annal. lib. 4, cap. 36.

C'eſt à cette néceſſité de borner l'éloge d'un homme tel que M. *Rollin*, qu'il faut attribuer en partie, dans M. de Boze, la meſquinerie de cet éloge, où M. *Rollin* ne paroit qu'un héros de collége, & où il n'eſt preſque queſtion que de particularités collégiales. On a imprimé, en 1771, en 2 vol. *in-12*, les opuſcules de M. *Rollin*; on a mis à la tête de ce recueil ſon éloge hiſtorique par M. de Boze, & on y a joint des notes beaucoup plus étendues & beaucoup plus inſtructives, où M. *Rollin* eſt rendu à toute ſa gloire.

Charles *Rollin*, ſecond fils de Pierre *Rollin*, maître coutelier à Paris, naquit dans cette ville le 30 janvier 1761, & fut deſtiné, comme ſon frère aîné, à ſuivre la profeſſion du père, qui leur fit avoir à tous deux des lettres de maîtriſe preſque dès l'enfance.

Un bénédictin des Blancs-Manteaux démêla le premier, dans Charles *Rollin*, d'heureuſes diſpoſitions pour les lettres, il en avertit ſa mère; on lui procura une bourſe dans un collége, & bientôt ſes progrès rapides juſtifièrent la ſagacité du bénédictin. M. Herſan, maître de M. *Rollin*, & auquel ce vertueux diſciple a ſi tendrement & ſi noblement témoigné ſa reconnoiſſance, dans ſa préface ſur Quintilien, & dans ſon traité des études, M. Herſan trouvoit dans cet enfant quelque

chose

choſe de *divin ;* c'étoit ſon expreſſion ; & il lui renvoyoit tous ceux qui lui demandoient ou des pièces de vers, ou des diſcours oratoires : *Adreſſez-vous à lui*, diſoit-il, *il fera beaucoup mieux que moi.*

Ses ſuccès & l'eſtime de ſes maîtres lui firent des amis illuſtres. Le miniſtre Claude le Peletier, contrôleur-général, l'adopta en quelque ſorte pour un de ſes fils, & en fit pour ceux-ci un objet continuel d'émulation. Les rangs étoient réglés entr'eux par celui de la claſſe ; le vainqueur, quel qu'il fût, recevoit de M. le Peletier la gratification propoſée pour prix de la victoire, & ce vainqueur étoit le plus ſouvent Charles *Rollin*, ſans qu'il en fût moins cher à ſes rivaux vaincus. Il fut toute ſa vie l'ami reconnoiſſant & fidèle de toute cette illuſtre famille. M. le Peletier le miniſtre entretint toute ſa vie avec lui un commerce littéraire ; on trouve dans le recueil des opuſcules de M. *Rollin*, deux lettres latines adreſſées par ce miniſtre à M. *Rollin*, alors recteur de l'univerſité : elles contiennent ; l'une, la deſcription de ſes jardins de Ville-Neuve-le-Roi, près de Choiſy ; l'autre, celle des jardins de Fleury, près de Fontainebleau, appartenans à M. d'Argouges, ſon gendre, père de ce fameux lieutenant-civil, qui l'a été pendant plus de cinquante ans avec tant de gloire. Les meilleurs maîtres de l'univerſité n'écrivent pas mieux en latin que M. le Peletier dans ces deux deſcriptions ; & c'eſt ſans aucune flatterie que M. *Rollin* en loue la politeſſe, l'élégance & les graces, & qu'il lui demande la permiſſion de les communiquer à ceux qui étoient capables d'en juger, & dignes d'en jouir. *Ità eſt polita & elegans ; ità omnibus latinæ linguæ veneribus & gratiis affluens .... vix auſus ſum epiſtolam tuam oſtendere Herſanio noſtro, quem illa incredibili voluptate & admiratione perfudit.* Dans la deſcription de Fleury, M. le Peletier peint avec vérité le ſol agreſte & dur dont ce lieu eſt entouré ; ce mêlange de bois, de rochers, de ſable & de bruyère, qui diſtingue les environs de Fontainebleau.

Tu ipſe noſti ſitum regionis, temperiem aëris & gratiam villæ, quæ rure vero barbaroque lætatur. Poſita quippè in latâ planitie, montibus undique, ſed remotis, cingitur, qui ſummâ ſui parte pluribus ſaxis, proceris nemoribus, ſiccis arenis, & triſti myricâ non injucundè horreſcunt.

M. *Rollin* vécut dans une liaiſon intime & familière avec M. le premier préſident le Peletier, fils du miniſtre, & dont il avoit été le compagnon d'études. En 1695, dans la première année de ſon rectorat, il envoya au petit-fils du miniſtre, enfant de cinq à ſix ans, fils du premier préſident qui ne l'étoit pas encore, un cierge ſemblable à celui que l'univerſité eſt dans l'uſage de préſenter tous les ans au premier préſident, & il l'accompagna de cette épigramme prophétique : (nous prenons ici le mot d'épigramme dans le ſens des anciens, pour une inſcription, pour des vers faits ſur un ſujet quelconque ; le ſage *Rollin* ne s'en permettoit point dans le ſens qu'on attache aujourd'hui à ce mot :)

Te manet hæc ſedes : ſummum Themis ipſa tribunal,
Vera cano, patri deſtinat, indè tibi.

Ce fut une véritable prophétie d'homme inſpiré, de poëte, *vates*. Le père même étoit encore éloigné de la dignité qu'on lui annonçoit. Cependant il fut premier préſident douze ans après ; & M. *Rollin* a vu le fils, aïeul de M. le préſident de Roſambo d'aujourd'hui, parvenu auſſi à la première préſidence.

M. le Peletier des Forts fut diſciple de M. *Rollin* ; lorſqu'il fut devenu contrôleur-général, M. *Rollin* toujours nourri des anciens, lui envoya pour tout compliment ce paſſage de Sénèque, qui remplit en effet l'idée d'un excellent adminiſtrateur des finances :

Tu quidem orbis terrarum rationes adminiſtras ; tàm abſtinenter quàm alienas, tàm diligenter quàm tuas, tàm religiosè quàm publicas.

Il ne fut pas moins attaché à MM. d'Argouges qu'à M. le Peletier ; il vivoit beaucoup à Fleury, & on y lit cette inſcription qu'il y avoit faite pour une très-belle fontaine qui avoit été quelquefois intermittente.

Dives aquæ, mox pauper, aquæ nunc rurſùs abundans ;
Sperare adverſis didici, metuiſſe ſecundis,
Atque alium, cunctâ undè fluunt, agnoſcere fontem.

Ses autres amis, tous vertueux, furent M. Petit-pied, M. l'abbé Duguet & ſur-tout M. l'abbé d'Aſfeld. Celui-ci a pluſieurs fois raconté une gaîté aſſez plaiſante de ſon ami dans ſa jeuneſſe. Ils paſſoient enſemble dans une place publique, où un charlatan monté ſur des treteaux, montroit au peuple une petite flamme qui voltigeoit au-deſſus d'une liqueur contenue dans un verre, & s'échauffant ſur ce miracle, en étaloit avec emphaſe toute la ſingularité : le peuple ouvroit de grands yeux & admiroit. M. *Rollin*, jeune & adroit, lance une petite pierre qui coupe le verre par la patte : la flamme, la liqueur, le verre, tout diſparoît, le peuple murmure, le charlatan eſt conſterné, les deux amis ſe confondent dans la foule & ne ſont pas des derniers à demander quel eſt le coupable ; celui-ci avoit fait le coup avec tant de dextérité que perſonne ne l'avoit remarqué.

Lorſque M. Herſan quitta ſa chaire du collége du Pleſſis pour s'attacher à M. l'abbé de Louvois, fils du miniſtre, M. *Rollin*, qui n'avoit que vingt-deux à vingt-trois ans, fut nommé ſon ſucceſſeur ; & quelques années après, en 1688, le même M. Herſan qui avoit la ſurvivance d'une chaire d'éloquence au collége-royal, s'en démit encore en faveur de M. *Rollin* ; celui-ci quitta ſa chaire du collége du Pleſſis au bout de huit ou dix ans

pour ſe livrer entièrement à l'étude de l'hiſtoire ancienne; il avoit 6 à 700 liv. de rente, & ſe croyoit riche.

L'univerſité le nomma recteur à la fin de 1694, & le continua deux ans; ce qui étoit alors une grande diſtinction.

Lorſque M. Vittement fut appellé à l'éducation des enfans de France, il remit à M. *Rollin* ſa coadjutorerie de la principalité du collége de Beauvais. Il n'y avoit alors dans ce collége que très-peu d'écoliers & nulle diſcipline; M. *Rollin* parvint en peu de temps à le peupler, dit M. de Boze, preſque au delà de ce qu'il pouvoit contenir. Rien n'égaloit la confiance qu'on avoit en lui; on en peut juger par ce trait que rapporte le même M. de Boze. Un homme de province, riche, qui ne le connoiſſoit que de réputation, lui amena ſon fils pour qu'il le prit dans ſa penſion. M. *Rollin* ſe défendit de le recevoir, alléguant qu'il ne lui reſtoit pas un pouce de terrain qui ne fût occupé. Le père ne ſe rendit pas à cette raiſon. *Je ſuis venu*, lui dit il, *exprès à Paris, pour vous confier mon fils, je partirai demain; je vous enverrai mon fils avec un lit, je n'ai que lui, je veux qu'il ſoit élevé par vous: vous le mettrez dans la cour, à la cave, où vous voudrez, mais il ſera chez vous, il ſera ſous vos yeux, & je n'en aurai aucune inquiétude.* Il y avoit dans ce diſcours & dans ce procédé une franchiſe, une foi paternelle qui méritoit qu'on lui dit: *votre foi vous a ſauvé.* Il fit en effet ce qu'il avoit promis, & M. *Rollin* fut obligé d'établir l'enfant dans ſon cabinet, juſqu'à ce qu'il lui eût trouvé une chambre.

Si l'on veut ſavoir par quels moyens M. *Rollin* étoit parvenu à révivifier ainſi cette maiſon qu'il avoit priſe dans un ſi grand état de dépériſſement, M. Crevier va nous l'apprendre, & d'une manière qui lui fait autant d'honneur qu'à M. *Rollin.*

« M. *Rollin*, dit-il, a recommandé aux principaux, dans ſon traité des études, livre 8, d'é-
» lever à leurs frais de pauvres écoliers, dont
» ils puſſent enſuite faire des maîtres & des
» régens.... Ce qu'il recommande aux autres,
» il l'avoit pratiqué lui-même, & je me fais
» gloire d'avoir été du nombre de ces enfans
» pauvres qui ont éprouvé ſa libéralité. Je crois
» devoir ajouter qu'il avoit ſur nos études &
» ſur notre conduite les mêmes attentions &
» la même vigilance que ſur celles de ſes pen-
» ſionnaires. Il me fit ſoutenir un exercice public ſur
» l'Iliade. On conçoit bien que ce fut lui qui en
» fit les frais. Il m'a procuré des ſecours pareils
» dans la rhétorique & durant le cours de phi-
» loſophie; il voulut de même qu'à la fin de mon
» cours je répondiſſe ſur toute la philoſophie dans
» un acte public, où, ſuivant l'uſage qui ſe pra-
» tiquoit alors, je fus reçu maître-ès-arts. Il n'eſt
» pas beſoin que j'ajoute que ce fut lui encore qui
» fournit à la dépenſe & de l'acte & de la maîtriſe.
» Il me continua les mêmes ſecours pendant près
» de deux années; & ce n'eſt que depuis ſa ſor-
» tie du collége de Beauvais, que je me ſuis vu
» obligé de pourvoir par moi-même à ma ſubſiſ-
» tance. »

Voilà qui eſt franc; il n'y a là ni reſtriction, ni modification. M. de Méſengui, connu & eſtimé par des ouvrages de piété, atteſte la même choſe par rapport à lui-même: nobles aveux, nobles bienfaits!

Doux monumens d'eſtime & de tendreſſe,
Donnés ſans faſte, acceptés ſans baſſeſſe,
Du bienfaiteur noblement oubliés,
Par ſon ami ſans regret publiés:
C'eſt des vertus l'hiſtoire la plus pure.
L'hiſtoire eſt courte, & le livre eſt réduit
A deux feuillets de gothique écriture,
Qu'on n'entend plus, & que le tems détruit.

Ainſi la politique de M. *Rollin* étoit la bienfaiſance, & il appliquoit à tout cette politique-là.

Pendant la diſette de 1740, & aux premiers avis qu'il en reçut au château d'Aſfeld où il étoit alors, il ſe hâta d'écrire à un domeſtique, qu'il avoit établi ſon économe: *Mon cher ami, doublez & triplez, s'il le faut, ce que j'ai coutume de donner. Ne craignez point de m'appauvrir en donnant trop: c'eſt placer mon argent à gros intérêt.* C'eſt ainſi que dans la nouvelle Héloïſe, Milord Edouard dit à Saint-Preux: *Prends, épuiſe mes biens, fais-moi riche.*

On rapporte dans les notes dont nous avons parlé, une foule de traits ſemblables, qui prouvent que jamais, avec une auſſi petite fortune, on ne fit autant de bien que M. *Rollin*, & que jamais il n'y eut de bienfaiteur ſi modeſte.

Nous avons dit comment il fut fait principal du collége de Beauvais; il faut dire maintenant comment il ceſſa de l'être. Il n'a pas tenu à cet homme ſans fiel & ſans reſſentiment, que l'on n'ait cru ſa démiſſion volontaire, & que ſes envieux n'aient été abſous dans le public du crime d'avoir perſécuté un tel homme. On peut même dire que cette hiſtoire eſt encore aſſez généralement inconnue.

La réputation du collége de Beauvais, & de ſon principal, & des habiles maîtres & des excellens diſciples dont il rempliſſoit cette maiſon, donnoit à l'univerſité un nouvel éclat dont les jéſuites étoient bleſſés & alarmés: leur école rivale craignit une diminution de faveur dans le public; d'ailleurs M. *Rollin*, qui ne ſavoit rien diſſimuler, ne diſſimuloit pas ſon penchant au janſéniſme, & ſa tendre vénération pour les janſéniſtes célèbres. Il avoit à peine connu M. Arnauld, n'ayant que dix-huit ans, lorſque ce docteur avoit quitté la France; mais il étoit plein de reſpect & d'admiration pour lui, & il en a donné un témoignage éclatant dans ſon petit poëme intitulé: *Santolius pœnitens.* Il avoit

même eu l'intention de travailler à une vie de M. Arnauld, ſur les mémoires du P. Queſnel. Il eut de grandes liaiſons avec ce dernier, dont le crime étoit d'avoir été l'ami le plus fidèle de M. Arnauld, & le dépoſitaire de ſes plus intimes ſecrets. Le P. Queſnel étant venu à Paris en 1702, ſans ſe faire connoître qu'à un petit nombre d'amis éprouvés, vit M. *Rollin*, & dit la meſſe dans la chapelle du collége de Beauvais. Le P. Queſnel ayant été arrêté à Bruxelles, le 30 mai 1703, ce fut un crime d'avoir eu des liaiſons avec lui. En viſitant ſes papiers, on reconnut qu'il entretenoit un commerce réglé avec M. *Rollin* & avec un M. Willard, ſon voiſin & ſon ami; celui-ci fut mis à la Baſtille, pour avoir été l'ami d'un homme qui avoit été ami de M. Arnauld; il fut trouvé ſaiſi d'une caſſette appartenante au P. Queſnel, & remplie de papiers qui le concernoient: autre grand crime que d'avoir les papiers d'un homme qui croyoit à la grace efficace!

C'eſt un dépôt qu'Argas, cet ami que je plains,
Lui-même, en grand ſecret, m'a mis entre les mains.
Pour cela, dans ſa fuite, il me voulut élire;
Et ce ſont des papiers, à ce qu'il m'a pu dire,
Où ſa vie & ſes biens ſe trouvent attachés.

On vouloit arrêter auſſi M. *Rollin*, & ce trait manquoit à l'hiſtoire de la perſécution religieuſe; il faut ici rendre juſtice ou au bon eſprit, ou au caractère modéré du P. de la Chaiſe; il ſentit que les conteſtations & la rivalité connues de l'univerſité & des jéſuites, feroient interpréter d'une manière ſiniſtre contre ceux-ci l'empriſonnement d'un membre illuſtre de l'univerſité; qu'un tel coup ſeroit attribué à la vengeance de la ſociété; il en parla ſur ce ton à Louis XIV, & M. *Rollin* reſta libre, mais ſuſpect, ou plutôt noté à la cour. Sa liberté ſe borna même à n'être point arrêté; car d'ailleurs il fut interrogé par M. d'Argenſon, & un exempt de police vint viſiter ſes papiers; mais M. d'Argenſon qui aimoit le mérite, parce qu'il en avoit, prit ſoin de choiſir & d'inſtruire l'exempt. M. *Rollin* eut recours à un léger ſtratagême: ce n'eſt pas un des moindres inconvéniens de l'injuſtice & de la violence, de forcer des hommes ſimples & droits à uſer d'artifice, & de dénaturer ainſi les caractères. M. *Rollin* arrivant avec l'exempt, pria celui-ci de vouloir bien lui laiſſer prendre les devants de quelques pas, alléguant que c'étoit l'heure de la récréation, que tous les écoliers ſeroient dans la cour, & que s'ils le voyoient entrer avec un officier de police, il en réſulteroit dans ſa maiſon & dans Paris un éclat qui pourroit lui nuire: l'exempt, qui avoit ordre d'être complaiſant, conſentit à tout; M. *Rollin* eut le temps de faire diſparoître ce qu'il pouvoit avoir de papiers ſuſpects; l'exempt, dans ſa viſite, ne trouva rien; M. d'Argenſon fit à Louis XIV un rapport favorable, & tout fut calmé; mais, comme s'il eût été impoſſible à M. *Rollin* de s'écarter de la vérité, le diſcours qu'il avoit tenu à l'exempt, fut vérifié par l'événement. On ſût qu'il y avoit eu chez lui une viſite de police, on prit l'alarme; &, dans le cours de l'année ſuivante, le nombre de ſes penſionnaires diminua de moitié: ainſi le coup étoit porté; les jéſuites furent ſatisfaits, ils avoient nui.

Mais la réputation de M. *Rollin* rétablit bientôt les choſes: ſa maiſon ſe rempliſſoit de nouveau, lorſqu'en 1707 il s'éleva auſſi un nouvel orage. Deux eccléſiaſtiques, dont l'un étoit M. de Méſenguy, perſécutés pour janſéniſme, avoient été obligés de quitter le collége de la ville de Beauvais; ils ſe réfugièrent au collége de Beauvais à Paris, où ils furent recueillis & accueillis par M. *Rollin*. On ne manqua pas de lui en faire un crime; ſes amis même, M. le Peletier le miniſtre, & M. le premier préſident ſon fils, conſeillèrent à M. *Rollin* de céder à l'orage, & d'abandonner les deux eccléſiaſtiques: M. *Rollin* tint ferme, & ne céda pas même à ſes amis; ceux-ci, qui étoient d'honnêtes gens & des ames elevées, n'eurent point la petite vanité d'être piqués du refus que faiſoit M. *Rollin* de déférer à leur avis; au contraire, ils l'en eſtimèrent davantage, & prirent ſur eux de répondre hautement au roi de ſa vertu, &, ce qui paroiſſoit bien plus important alors, de ſa doctrine.

En 1712, c'étoit le P. le Tellier qui régnoit ſur la conſcience de Louis XIV, & ſur l'empire théologique; il ſavoit bien mauvais gré à ſon prédéceſſeur d'avoit émouſſé les armes des Jéſuites par le diſcours qu'il avoit tenu au roi, & dont l'effet avoit été de faire ménager M. *Rollin*; il ſavoit que Louis XIV avoit des principes, & que quand il ſoupçonnoit de la haine & de la vengeance, ſoit perſonnelle, ſoit de corps, dans les conſeils qu'on lui donnoit, il s'y refuſoit. Si le père le Tellier étoit violent, il étoit fourbe auſſi; avec la cruauté du tigre il en avoit la ſoupleſſe. Réſolu de perdre M. *Rollin*, de détruire le collége de Beauvais, d'abaiſſer l'univerſité, ce ne fut point à Louis XIV qu'il s'adreſſa: il prit une autre voie, ce fut de ſemer la diviſion dans ce même collége de Beauvais où M. *Rollin* avoit toujours entretenu la paix. Voici de quelle manière on fait concevoir ce complot, dans les notes dont nous avons parlé.

« La plupart des colléges ſont des machines » compoſées de deux pièces aſſez ſouvent diſcordantes; l'une plus ancienne, l'autre introduite » après coup: l'une renfermée dans l'intérieur » de la maiſon, l'autre étendant ſon activité au » dehors; l'une jouiſſant de tous les droits utiles & honorifiques de la fondation, l'autre » n'ayant de droits à exercer que dans l'univerſité, & ne tirant de revenu que de ſon travail. On appelle l'une la *communauté*, qui conſiſte dans les bourſiers & les officiers du collége; l'autre *l'exercice*, qui eſt compoſé des

» régens de toutes les claſſes. Le principal eſt » le chef de ces deux parties réunies dans l'enceinte d'une même habitation, quoique très-» diſparates.... S'il doit ſes premiers ſoins aux » bourſiers;.. d'un autre côté c'eſt par le ſuccès » des études publiques & des leçons de ſes ré-» gens, qu'il fait le bien le plus étendu... Les » officiers du collége partagent avec le principal » l'autorité du gouvernement dans l'adminiſtra-» tion des revenus & de toutes les affaires tem-» porelles de la maiſon; il tient chapitre avec » eux, ils ſont ſes conſeillers & non ſes ſubal-» ternes; ce n'eſt pas lui qui les met en place, » ils croyent ne lui rien devoir, de là une ſorte d'an-» tipathie entre *la communauté* & le principal ».

Ce fut donc *la communauté* qu'on ſouleva contre *l'exercice*, qui faiſoit la gloire de la maiſon & celle de M. *Rollin*; ce fut cet *exercice* public qu'on propoſa de détruire, ſous prétexte d'un avantage pour la communauté, parce que les appartemens des régens qui n'exiſteroient plus, produiroient des loyers, & que les claſſes tranſformées en boutiques, en produiroient auſſi, & les officiers du collége prétendoient bien s'approprier & partager entr'eux ce profit.

Quant à celui du père le Tellier & des Jéſuites, il conſiſtoit dans l'extinction d'une école rivale de leur collége de Clermont & qui en effaçoit l'éclat. Mais *l'exercice* des collèges de l'univerſité en général, & plus particulièrement & plus immédiatement encore celui du collége de Beauvais, étoit ſous la protection du parlement. Le premier préſident de Meſmes fit avorter le projet des officiers du collége & les en punit même, en leur retranchant quelques profits qu'ils s'étoient induement attribués. Alors il fallut bien en revenir au grand moyen général de perdre ſes ennemis, à l'accuſation de janſéniſme; on en forma contre M. *Rollin* un cri général partant du collége même, & auquel les Jéſuites parurent n'avoir aucune part. M. *Rollin* en conſéquence reçut ordre, dans les premiers jours du mois de juin, de quitter le collége; ſeulement par une ſorte d'égard & de ménagement, on lui permettoit d'y reſter juſqu'aux vacances prochaines. Quoique M. *Rollin* ſe connût mal en perfidie & en méchanceté

Ignarus ſcelerum tantorum artiſque Peleſgæ;

il ſentit cependant le piége caché ſous ce ménagement inſidieux; c'étoit le collége qu'on vouloit détruire. Or M. *Rollin* ne quittant qu'aux vacances, les écoliers ſe ſeroient diſperſés alors, ne ſe ſeroient point raſſemblés au mois d'octobre; leurs parens auroient cherché d'autres reſſources. M. *Rollin*, à qui la gloire de ce collége étoit chère, voulut l'aſſurer pour le temps même où il n'en auroit plus la direction, il ſe hâta de ſe donner pour ſucceſſeur un autre lui-même, M. Coffin, l'un des régens de ſon collége; il le fit agréer au premier préſident; il prit auſſi l'agrément d'un vieux principal, M. Boutillier, qui vivoit encore & dont il n'étoit que le coadjuteur; il fit paſſer cette coadjutorerie à M. Coffin, à qui le premier préſident procura l'agrément même du père le Tellier qui, ne le connoiſſant point, n'avoit pas d'objection à propoſer contre lui; car la réputation de M. Coffin, plus janſéniſte encore que M. *Rollin*, n'avoit point paſſé l'enceinte du collége de Beauvais.

Le dimanche 5 juin après vêpres, M. *Rollin* fit à ſes élèves une courte inſtruction dans laquelle il parla de ſa ſituation en termes couverts, qui ne furent entendus qu'après l'événement. Cette inſtruction rouloit ſur le pſeaume 22; *Dominus regit me, & nihil mihi deerit: in loco paſcuæ ibi me collocavit.* Il parla d'un chétien ſoumis à la conduite de la providence, & qui chargé par elle d'une œuvre utile, s'attache à cette œuvre avec une affection où il entre peut-être quelque choſe de trop humain. Un coup de houlette du ſouverain paſteur l'avertit de quitter ſon poſte, il ſe ſoumet avec réſignation, conſolé même par ſa confiance dans la bonté paternelle de celui qui l'afflige. M. Coffin & très-peu de confidens avoient ſeuls l'intelligence de cette intéreſſante parabole. Le lendemain lundi 6, M. *Rollin* ſortit ſur les cinq heures du ſoir, ſans que perſonne, excepté M. Coffin, ſût ce qui ſe paſſoit. Après le ſouper, M. Coffin annonça cette nouvelle; elle fut reçue de tous les penſionnaires avec des pleurs & des ſanglots; on vit alors combien l'homme juſte, l'homme de paix eſt aimé; on vit ſur-tout combien il eſt cher à ces ames franches & neuves, qui ont toute la fleur de la ſenſibilité & de la reconnoiſſance. Tous ces enfans avoient perdu leur père. M. Crevier & M. de Meſengui, tous deux témoins de cette ſcène touchante, l'ont retracée tous les deux, & diſent qu'ils n'ont jamais vu de ſpectacle plus triſte ni plus attendriſſant.

Les bourſiers témoignèrent, s'il eſt poſſible, encore plus de douleur, ils en avoient un motif de plus que les autres; on s'étoit ſervi de leur nom & de leurs intérêts pour calomnier M. *Rollin* qu'on accuſoit de les négliger; ils démentirent hautement par deux actes exprès & ſolemnels une accuſation ſi fauſſe. L'un eſt un témoignage qu'ils rendent dans l'effuſion de leur tendreſſe & de leur douleur, aux bontés, aux ſoins paternels de M. *Rollin* à leur égard; on y ſent par-tout le langage d'une reconnoiſſance qui avoit beſoin d'éclater, ils rappellent ſes fréquentes & touchantes inſtructions, la diſcipline exacte qu'il avoit établie, la parfaite intelligence qu'il entretenoit entre les penſionnaires & les bourſiers, les égards qu'il preſcrivoit & qu'il inſpiroit aux premiers pour les derniers. Dans toutes les actions d'éclat c'étoient les bourſiers qu'il mettoit en avant & toujours au premier rang; ce ſont, diſoit-il, les enfans de la maiſon; s'ils remportoient des

prix, il faiſoit redoubler les fanfares, toujours pour célébrer le triomphe des enfans de la maiſon; il leur procuroit des répétitions, il leur faiſoit ſoutenir des thèſes toujours à ſes dépens; il fourniſſoit à tous leurs beſoins & les prévenoit: nous ne pouvons oublier, diſent-ils, que dans la chère année (en 1709) la plupart d'entre nous n'auroient pu ſubſiſter ſans les ſecours de ſa charité; nous le regarderons toujours comme notre père, & le malheur qui nous l'enlève eſt à nos yeux la plus grande marque de la colère de Dieu ſur nous.

Le ſecond acte eſt une lettre écrite à M. *Rollin* par ces mêmes bourſiers, & où ils lui dévoilent les manœuvres par leſquelles on avoit voulu & on vouloit encore les rendre complices de l'oppreſſion de leur maître & de leur père. « Quand » on accumuloit contre vous des accuſations ſi in» juſtes, lui diſent-ils en ſubſtance, c'étoit nous » que l'orage menaçoit, c'étoit nous qui allions « faire la plus grande perte; cependant nous étions » muets & comme inſenſibles, ne nous défendant » que par notre ſilence & ne nous conſolant » que par nos pleurs. Nous avions appris de » vous monſieur, que l'obéiſſance & la ſoumiſ» ſion étoient le partage des chrétiens..... Mais » maintenant il ne nous eſt plus permis de nous » taire; ce n'eſt point aſſez pour certaines perſonnes » que nous gardions le ſilence, elles veulent en» core nous faire parler, elles veulent que nous » nous réjouiſſions de ce qui fait notre dou» leur. On nous prête des paroles que nous dé» mentons, & que nous déteſtons de tout » notre cœur; & comme ſi une ſeconde injuſ» tice pouvoit effacer la première, on nous » invite, on nous exhorte à nous plaindre de » vous, pendant que nous ne ceſſons de vous » pleurer & de vous regretter. Nous ne pouvons » tenir contre de telles calomnies; & quand » notre tendreſſe (pardonnez ce terme à notre » reconnoiſſance) ne nous engageroit pas à rom» pre le ſilence, notre conſcience & la vérité » nous y obligent. Nous déclarons donc publique» ment, &c. » Ils répètent ici, & en termes plus énergiques encore que dans le premier acte, l'énumération des bienfaits de toute eſpèce dont M. *Rollin* les a comblés; « nous ne pouvons, ajoutent-ils, que pleurer notre malheur. « Il » eſt bien triſte que, dans la douleur où nous » ſommes de vous avoir perdu, nous ayons » encore celle de nous juſtifier ſur des articles qui ne » nous ſont pas moins ſenſibles que votre perte » même... Nous n'oublierons jamais quel père » nous avions, & quelle perte nous avons » faite. » Cette lettre eſt datée du 15 juin 1712.

Un autre que M. *Rollin* auroit pu mandier de tels témoignages, mais on n'y trouveroit pas cet épanchement de tendreſſe & de douleur qui ne peut partir que du cœur; un autre que M. *Rollin* eût publié du moins de tels témoignages; il ſe contenta de jouir en ſilence, & avec une volupté ſecrette, de cette récompenſe de ſes vertus; & on n'a connu ces deux actes qu'en les trouvant après ſa mort dans ſes papiers. Cette conduite n'eſt aſſûrément pas d'un homme ordinaire.

M. le premier préſident de Meſmes, n'ayant pu parer le coup porté à M. *Rollin*, voulut du moins lui en procurer le dédommagement; il engagea l'évêque de Meaux, qui fut depuis le cardinal de Biſſy, & qui avoit alors un grand crédit à la cour, à lui faire donner une penſion ſur un bénéfice; il n'avoit pas communiqué ſon projet à M. *Rollin*; mais M. de Biſſy lui ayant donné des eſpérances, il ſe fit un plaiſir d'en donner auſſi à M. *Rollin*, en lui apprenant ce qu'il avoit fait. *A moi, monſieur, une penſion!* s'écria M. *Rollin*; *eh! quel ſervice ai-je rendu à l'égliſe pour poſſéder des revenus eccléſiaſtiques?*——Vous avez ſervi l'égliſe en élevant chrétiennement la jeuneſſe, & d'ailleurs vous n'êtes pas riche.——Je ſuis plus riche que le roi, car je ne déſire rien.

Cet homme ſi doux, ſi modeſte, dont le déſintéreſſement s'étendoit à tout, aux honneurs comme aux richeſſes, qui ne prétendoit à rien, qui ne ſavoit rien conteſter, étoit d'une fermeté inflexible, lorſqu'il s'agiſſoit des droits de l'univerſité dont il étoit membre, & dont il fut deux fois chef, ou toutes les fois que le devoir ou l'honneur lui paroiſſoient intéreſſés dans la conduite qu'il avoit à tenir. Nous avons vu comment il ſut réſiſter, & aux ennemis qui vouloient opprimer M. de Méſengui, & aux amis qui vouloient l'abandonner. Pendant ſon premier rectorat en 1694 & 1695, Amelot de la Houſſaye remarque qu'à une thèſe de droit où il aſſiſtoit, il ne ſouffrit jamais que l'archevêque de Sens, Fortin de la Hoguette, prît le pas ſur lui. On raconte qu'un recteur de l'univerſité aſſiſtant à une thèſe, où on ne lui rendoit pas les honneurs qu'il croyoit dus à ſa dignité, frappa du pied la terre, en s'écriant: *conculco hanc terram, mea eſt hæc terra, ceſſet theſis*, & que la thèſe ceſſa auſſi-tôt. Nous ignorons ſi ce fait, qui ne nous eſt connu que par tradition, eſt celui de M. *Rollin*.

Il eut une conteſtation à-peu-près ſemblable avec M. de Harlay de Chanvalon, archevêque de Paris, prélat tout fait par ſes mœurs & par ſon caractère pour ſe trouver en oppoſition avec M. *Rollin*. On ſait qu'à la fête de la Chandeleur, le recteur va en cérémonie préſenter des cierges au roi, à la reine, aux princes de la famille royale, au premier prince du ſang, aux chefs de la magiſtrature; cet hommage ſe rend auſſi à l'archevêque de Paris qui doit le recevoir en perſonne avec les égards convenables. M. de Harlay, que ce cérémonial gênoit, s'en étoit affranchi. Lorſque le recteur arrivoit

dans ſa cour avec les députés de l'univerſité ; un gentilhomme paroiſſoit, faiſoit les excuſes de l'archevêque, & recevoit le cierge. M. *Rollin* ne jugea pas que cette conduite fût décente à l'égard de l'univerſité ; étant recteur, il réſolut de ſoutenir la dignité de ce corps, & s'étant aſſuré que M. de Harlay ſuivroit ſon uſage ordinaire, arrivé au parvis de Notre-Dame avec ſon cortége, il ne voulut pas aller plus avant & ſe contenta d'envoyer le ſyndic de l'univerſité porter le cierge au gentilhomme de l'archevêque. Il n'eſt pas juſte que ceux qui ſe diſpenſent du cérémonial, exigent que le cérémonial ſoit rigoureuſement rempli à leur égard, mais M. de Harlay ſe diſpenſoit auſſi quelquefois d'être juſte ; il envoya faire des reproches altiers à M. *Rollin* & des menaces de l'empêcher d'être continué dans le rectorat ; M. *Rollin* répondit modeſtement que M. l'archevêque l'honoroit là d'une menace peu effrayante en elle-même, mais qu'il n'étoit peut-être pas même en ſon pouvoir d'effectuer. M. *Rollin* fut continué.

En 1717, M. *Rollin* étant procureur, c'eſt-à-dire chef de la nation de France dans l'univerſité, la cure de Saint-Côme, l'une de celles qui ſont à la nomination de ce corps, vint à vaquer. M. le premier préſident de Meſmes à qui M. *Rollin* avoit des obligations, lui recommanda un ſujet auquel M. *Rollin* ne trouva pas toutes les qualités qu'il jugeoit néceſſaires pour cette place. M. *Rollin* avoit un autre ſujet en vue, il ne le cacha point à M. de Meſmes ; il lui en parla ſi éloquemment, il lui fit ſi bien ſentir les avantages d'un tel choix, que M. de Meſmes vaincu, finit par lui dire : *eh bien ! c'eſt celui-là que je vous recommande.*

Lorſque M. de Méſenguy voulut publier ſon abrégé de l'hiſtoire de l'ancien teſtament, il deſira, & M. *Rollin* pria M. le duc d'Orléans, retiré à Sainte-Geneviève, de lui obtenir un cenſeur particulier, plus favorable que les autres au janſéniſme. M. le duc d'Orléans, qui peut-être mit peu de zèle dans cette ſollicitation, fut refuſé ; il annonça qu'il avoit eu pour réponſe que la choſe étoit impoſſible ; cette réponſe déplut à M. *Rollin* qui dit à M. le duc d'Orléans : Monſeigneur, « je demanderai toujours à Dieu toute l'humilité » qui convient à mon état, mais je lui deman» derai pour vous un peu de l'orgueil qui con» vient au vôtre ».

Ici M. *Rollin* pourroit bien avoir eu tort ; peut-être ne falloit-il ni cenſeurs ni cenſure : mais quand il y en avoit, un cenſeur étoit un juge ; or, ſi l'on ne doit pas me donner pour juge mon ennemi, l'on ne doit pas non plus me donner pour juge mon ami, ou un homme diſpoſé par des raiſons de ſecte ou de parti à m'être favorable ; cette demande qu'on ſe permettoit toujours de faire étoit au moins indiſcrette, & le refus du magiſtrat étoit conforme aux principes.

M. *Rollin* répondit, à ce qu'il nous ſemble, avec plus d'avantage à un propos de M. Hérault, lieutenant de police, qui étoit en grande faveur auprès du cardinal de Fleuri. On ſavoit l'intérêt que prenoit M. *Rollin* au collége de Beauvais, quoique depuis long-temps il n'en fût plus principal, mais M. Coffin l'étoit, & c'étoit lui qui l'avoit choiſi. Un jour qu'il ſe trouvoit avec M. Hérault chez M. de Séchelles, on parla d'un médecin célèbre qui faiſoit élever ſon fils au collége de Beauvais. « Il renonce donc, dit M. Herault, » à la place de premier médecin ? *Oui, mon*» *ſieur*, repliqua M. *Rollin*, *il aime mieux être bon* » *père que premier médecin* ».

La bulle *Unigenitus* vint encore lui ſuſciter de nouvelles perſécutions ; M. *Rollin* appella au futur concile avec l'univerſité en 1718 ; il renouvella ſon appel en 1720. Il avoit traduit en latin une proteſtation & une plainte du père Queſnel, datée du premier janvier 1715. Ce fut lui qui, en 1719, compoſa ſur les mémoires qu'on lui fournit, *la déclaration de l'univerſité touchant les motifs de ſon appel.*

Il fut nommé recteur pour la ſeconde fois au mois d'octobre 1720 ; il prononça, le 11 décembre, aux Mathurins, un diſcours en faveur de l'appel, il lui en coûta encore ſa place. Des ordres ſupérieurs défendirent de le continuer dans le rectorat ; & la place d'inſpecteur du collége Royal, dont M. *Rollin* étoit déjà le doyen, étant venue à vaquer, le cardinal de Fleury empêcha le miniſtre de Paris d'y nommer M. *Rollin*, comme c'étoit ſon intention.

Par l'ordre du même cardinal de Fleury, M. Hérault fit faire, le 25 janvier 1732, une viſite dans la maiſon de M. *Rollin*, ſur de faux avis qu'il y avoit chez lui une imprimerie cachée dans quelque ſouterrein. Quand la lettre de M. Hérault arriva, M. *Rollin* étoit allé dîner en ville aſſez près de chez lui ; on lui porta la lettre ; ſans rien dire de ce qu'elle contenoit, il demanda la permiſſion de s'abſenter un moment, vint chez lui, fit remettre toutes les clefs à l'exempt de police, & revint tranquillement ſe remettre à table chez ſes amis ; la perquiſition fut des plus rigoureuſes & des plus inutiles.

Nous le répétons, perſonne ne ſavoit qu'un homme tel que M. *Rollin* eût éprouvé tant de tracaſſeries, c'eſt qu'il eut la vertu de ne jamais ſe plaindre de rien & de ne donner au mal aucun éclat.

Sa fermeté le mit encore en péril dans ſa vieilleſſe ; en 1739, il s'oppoſa de tout ſon pouvoir à la révocation de l'appel dans la faculté des arts. Toujours prudent & pacifique, il n'avoit point cherché ce nouveau danger, le danger étoit venu le chercher ; il étoit doyen de la tribu de Paris, dans la nation de France ; il étoit un des principaux membres de la faculté

des arts ; on lui demandoit la révocation d'un appel qu'il avoit cru de ſon devoir de faire ; peu d'hommes ſont aſſez foibles pour conſentir à de pareilles rétractations, & on n'obtint la pluralité qu'à force de jeunes gens qui n'étoient point encore en place du temps de l'appel, à commencer par le recteur, l'abbé de Ventadour, depuis cardinal de Soubiſe.

Les amis de M. *Rollin* craignoient pour lui l'exil ou quelque autre acte de rigueur. Le ſeul ſyndic (M. Gibert) fut exilé & deſtitué ; M. *Rollin* & les autres oppoſans furent ſeulement exclus des aſſemblées de l'univerſité, tant générales que particulières, & privés de voix tant actives que paſſives. M. *Rollin* chaſſé à 78 ans des aſſemblées de ſon corps pour n'avoir pas voulu ſe contredire & ſe déshonorer ! Allons, renonçons enfin à la perſécution, mais ſachons que ce n'eſt pas y renoncer que de la faire paſſer dans d'autres mains.

M. *Rollin* a conſigné dans ſon teſtament ſes ſentimens religieux & ſa conſtante adhéſion à ſon appel ; en recevant les derniers ſacremens, il en renouvella hautement l'aveu en préſence de ſon curé qui n'en fut pas médiocrement embaraſſé. Il mourut le 14 ſeptembre 1741.

Ses ennemis, mot bien étrange pour M. *Rollin*, qui ne s'en attira jamais un ſeul, diſons donc ſes envieux, en lui ôtant l'éducation de la jeuneſſe, ne purent lui enlever le plaiſir d'être utile ; ce fut dans le loiſir de ſa retraite qu'il compoſa ces excellens ouvrages qui ont formé tant d'écoliers & ſur-tout tant de maîtres, ces ouvrages qu'on aimera tant qu'il reſtera du goût & de la raiſon. Il avoit ſoixante ans quand il commença d'écrire en françois ; juſques-là il n'avoit écrit que dans la langue de l'univerſité.

Nous avons dit la peine qu'avoit eue M. de Boze à obtenir la permiſſion de louer M. *Rollin* dans l'académie. Le recteur ne put obtenir celle de le louer dans l'univerſité.

Et même par ſa mort leur fureur mal éteinte,
N'auroit jamais laiſſé ſes cendres en repos, &c.

M. *Rollin* paroit avoir été le françois, dont le feu roi de Pruſſe a le mieux ſenti le mérite, après celui de M. de Voltaire. On a parmi les opuſcules de M. *Rollin* ſa correſpondance avec ce prince.

ROLLON, ou RAOUL, ou RO, ou ROU, ou ROLL, (car c'eſt le même nom, (*Hiſt. de Fr.*) chef de ces Normands qui avoient tant de fois ravagé la France ſous ce nom de Normands, & l'Angleterre ſous celui de Danois, étoit né pour être un grand prince, plutôt qu'un capitaine de voleurs. Il faut le diſtinguer des Haſtings, des Gerlon, des Héric, des Harec, des Godefroy, des Sigéfroy, de tous ces *ravageurs* qui ne furent que *ravageurs*. Ceux-ci n'avoient ſongé qu'à piller ; *Rollon* travailloit à fonder un empire qu'il étoit digne de gouverner. D'un autre côté, les cris des peuples opprimés montoient de toutes parts au trône de Charles le ſimple ; on regardoit les Normands comme une nation indomptable ; on crut qu'il falloit s'en faire un appui contre elle-même, & que pour arracher la France aux fureurs des Normands, il falloit leur en abandonner une partie, dont auſſi bien ils étoient déjà preſque entièrement en poſſeſſion. De là ce fameux traité de ſaint-Clair ſur Epte (en 912) par lequel Charles-le-Simple abandonne à *Rollon*, à titre de duché, la partie de la Neuſtrie, compriſe entre la mer, la Picardie & la Bretagne, juſqu'aux rivières d'Epte & d'Eure, & lui donne en mariage Giſelle ſa fille, à condition qu'il ſe ſera chrétien, & qu'il rendra hommage de ſon duché au roi. *Rollon* ſe fit donc inſtruire ; il ſe fit du moins baptiſer. Cette condition ne l'arrêta point ; celle de l'hommage le révolta, il en trouva le cérémonial trop humiliant ; il conſentit enfin avec peine à rendre cet hommage par procureur. Un des guerriers de ſa ſuite fut chargé de la commiſſion, & la trouvant auſſi trop humiliante pour lui-même, il ſe vengea, par un outrage, du reſpect qu'on exigeoit de lui. Incliné devant le roi, & lui prenant le pied comme pour le porter à ſa bouche, il le leva ſi brutalement qu'il fit tomber le roi à la renverſe ; on feignit de ne le croire que maladroit. *Rollon* ne négligea aucuns des droits que lui donnoit le traité de ſaint Clair ; il exigea des Bretons, l'épée à la main, l'hommage qu'on lui avoit cédé par ce traité, & que les rois de France n'avoient pas ſu toujours ſe faire rendre ; mais il ne donna point à ces droits une injuſte extenſion, il renonça aux conquêtes ; honteux d'avoir été un brigand, il voulut être un roi ; il fit fleurir dans ſes états les lois & la police, il fut *juſticier*. Tandis qu'à la faveur des troubles, les voleurs infeſtoient la France, en Normandie, une femme, un enfant pouvoient porter, à toute heure & par-tout, une bourſe d'or dans la main, ſans avoir rien à craindre de la ruſe ou de la violence. On raconte la même choſe de l'adminiſtration d'un roi de Northumberland, nommé Edwin, un des plus grands princes de l'Heptarchie, & Alfred ſuſpendit à un arbre, près du grand chemin, des bracelets d'or que tout le monde vit, & auxquels perſonne ne toucha. L'hiſtoire des Oſtiaques & d'autres ſauvages de la Sibérie eſt pleine de pareils traits, mais *Rollon* en donnoit l'exemple en France. La *clameur de Haro* ſi connue n'étoit, dit-on, que le recours au prince, dont l'oreille étoit ouverte à toutes les plaintes de ſes ſujets. *Rollon* mourut en 917

mais ſes lois lui ont ſurvécu; & ſes peuples heureux par lui, même après ſa mort, béniſſoient ſa mémoire, & obéiſſoient à ſa poſtérité.

S'il eſt vrai pourtant, qu'à ſa mort, tandis que d'un côté il léguoit cent livres d'or aux égliſes de Normandie, de l'autre il faiſoit couper la tête à cent priſonniers en l'honneur des dieux de ſon pays, il faut avouer que ce grand prince n'étoit encore ni chrétien ni humain, & qu'en général c'étoient d'étranges chrétiens, que ces Normands convertis.

ROM

ROMAGNESI, (*Hiſt. litt. mod.*) acteur célèbre de la comédie italienne, & même auteur connu. Ses meilleures pièces ont été recueillies en deux volumes *in* 8°; les autres ſe trouvent dans le nouveau théâtre italien. Mort en 1742.

ROMAIN ARGYRE, (*Hiſt. du bas Empire.*) que Conſtantin VIII avoit créé céſar en lui faiſant épouſer ſa fille, monta ſur le trône de Conſtantinople après la mort de ſon beau-père, en 1028, quoiqu'il eût des talens & des vertus, ſon règne fut agité de tempêtes domeſtiques qui lui firent regretter la vie privée. Théodora, ſœur de Zoé, conſpira avec le fils du roi des Bulgares pour lui ôter l'empire & la vie; leur complot fut découvert, & Théodora fut condamnée à prendre l'habit monaſtique: cette conſpiration éteinte fut ſuivie d'une autre plus dangereuſe. Conſtantin Diogène, neveu de *Romain*, ſe fit proclamer empereur, mais il fut trahi & livré par ceux mêmes qui l'avoient voulu élever à l'empire: il fut enfermé dans une priſon où il continua d'entretenir des intelligences criminelles avec tous les mécontens, & ſur-tout avec Théodora qui lui promit & ſa main & l'empire. Un évêque qui étoit leur complice, en eut des remords, & il fut leur dénonciateur. Diogène ſe ſentant indigne de la clémence de ſon oncle, ſe précipita du haut d'une tour, pour prévenir la honte de trahir ſes complices dont on exigeoit qu'il déclarât les noms pour obtenir ſa grâce. Les troubles intérieurs étant appaiſés, *Romain* eut des ennemis étrangers à combattre; les Sarrazins exercèrent de nouvelles hoſtilités ſur les terres de l'empire, ils égorgèrent les garniſons de toutes les villes dont ils ſe rendirent les maîtres. *Romain* ſe mit à la tête d'une armée puiſſante pour réprimer leurs brigandages: il les joignit près d'Antioche. Mais à peine eut-il donné le ſignal du combat, que ſes ſoldats, ſaiſis d'une terreur panique, ſe précipitèrent dans leur fuite. Il ne fut redevable de ſa vie & de ſa liberté qu'à la valeur de ſes gardes qui, ſoutenant avec intrépidité les efforts des barbares, le conduiſirent à Antioche! *Romain* ſe dégoûta de Zoé. Cette princeſſe qui fut la plus laſcive de ſon ſiècle, ſe conſola des dédains de ſon mari avec un banquier nommé *Michel*, dont le frère étoit le premier eunuque du palais, où il avoit une grande autorité. Zoé ſatisfaite de ſon amant, le jugea digne du trône comme il l'étoit de ſon cœur. L'eunuque ſe chargea de la débarraſſer de ſon mari par un breuvage empoiſonné, dont le vomiſſement prévint les ravages. *Romain* tomba dans la langueur & le dépériſſement. Zoé impatiente de régner avec ſon amant, le fit étouffer dans le bain, & Michel fut auſſi-tôt proclamé empereur, pour régner conjointement avec elle. *Romain* fut un prince éclairé & bienfaiſant; il réforma pluſieurs abus, mais il ne put réformer ſa femme qui fut impudique juſqu'à 70 ans. Il mourut en 1034. (*T.--N.*)

ROMAIN DIOGÈNE, d'une famille patricienne, dut ſon élévation à l'empire, à l'amour qu'il inſpira à l'impératrice Eudocie. Cette princeſſe nommée par le teſtament de ſon mari Conſtantin Ducas, pour régner conjointement avec ſes fils, s'étoit engagée par ſerment & par écrit de renoncer au gouvernement ſi elle contractoit un nouveau mariage. *Romain Diogene*, qui étoit le plus grand capitaine de ſon ſiécle, fut humilié d'obéir à une femme & à des enfans; il forma le projet de les faire deſcendre du trône pour s'y placer; ſon complot fut découvert, & on le condamna à la mort. Eudocie eut la curioſité de le voir avant qu'il ſubît ſon arrêt; il étoit le plus bel homme de l'empire: l'impératrice frappée de ſa beauté, commua ſa peine en un exil dont il fut bientôt rappellé, ſous prétexte de le mettre à la tête de l'armée qui devoit s'oppoſer aux progrès des Muſulmans. Eudocie, pour mieux s'aſſurer de la fidélité d'un général à qui elle confioit toutes les forces de l'état, lui donna ſon cœur & ſa main. Ce mariage ſouleva tous les eſprits; le peuple & les grands refuſèrent de le reconnoître pour empereur; la ſédition ne fut appaiſée que par les fils d'Eudocie, qui proteſtèrent que leur mère ne s'étoit remariée que par condeſcendance pour eux. *Romain* ſignala les premiers jours de ſon règne par des victoires ſur les Turcs; il fut heureuſement ſecondé dans toutes ſes entrepriſes par un gentilhomme Normand, nommé *Crépin*, qui, comme tous ceux de ſa nation, alloit chercher la gloire & la fortune chez l'étranger. Cet avanturier qui avoit toutes les qualités qui font les conquérans, fut par-tout triomphant: après avoir été comblé d'honneurs par *Romain*, il en eſſuya quelque mépris: ſa fierté humiliée en fit un rebelle. Crépin trop foible, reconnut bientôt l'imprudence de ſon entrepriſe; il eut tant de confiance dans la généroſité de

ſon maître, qu'il ſe préſenta devant lui déſarmé; ſa faute fut oubliée, & *Romain* ne ſe ſouvint que de ſa valeur & de ſes ſervices; mais ſon eſprit inquiet & toujours mécontent le rendirent bientôt coupable ou du moins ſuſpect. Il fut dépouillé de tous ſes emplois: ſa dégradation excita de nouveaux troubles. Les François & les Normands, accoutumés à vaincre ſous ſes ordres, vengèrent ſes outrages en pillant la Méſopotamie. C'eſt de ce héros avanturier que deſcendent les barons du Bec-Crépin & les marquis de Vardes, dont les noms ſont inſcrits dans les plus anciens faſtes de la Normandie. *Romain*, après avoir pacifié l'intérieur de l'empire, marcha contre les Turcs qu'il obligea de ſe retirer dans leur pays, il les pourſuivit juſques dans la Perſe, où ils lui demandèrent la paix, qui leur fut refuſée avec une hauteur inſultante. *Romain*, enivré d'une ſuite de ſuccès ſans mêlange de diſgraces, crut que pour vaincre il lui ſuffiſoit de combattre. Cette confiance préſomptueuſe ne lui permit pas d'attendre un corps de troupes qui s'avançoit pour le joindre; il livra une bataille où il fut vaincu & fait priſonnier. Le ſultan modéré dans ſa victoire, le traita avec humanité. Sa détention finit par un traité de paix; il ſe ſoumit à payer un ſubſide annuel aux Turcs, & de rendre tous les muſulmans qu'il retenoit captifs dans ſes états. Le ſultan, de ſon côté, s'obligea de rendre tous les priſonniers chrétiens, & de ne plus faire de courſes ſur les terres de l'empire. La détention de *Romain* donna naiſſance aux factions qui agitèrent Conſtantinople. Les uns vouloient que Zoé, conſommée dans les affaires, régnât ſans collégue; d'autres étoient d'avis de lui aſſocier ſes fils. La faction la plus nombreuſe ſe déclara pour Michel; elle prévalut; les frères & la mère furent exclus du gouvernement. *Romain* dégradé revendiqua ſes droits les armes à la main, mais il fut vaincu par Andronic Ducas, qui l'obligea de chercher une retraite dans la Cilicie. Le timide Michel craignant qu'il ne ſe relevât de ſa chûte, lui offrit de partager l'empire. *Romain* vaincu rejetta cette offre avec autant de mépris que s'il eût été vainqueur; il leva une nouvelle armée, mais il fut trahi par ſes ſoldats, qui le forcèrent d'abdiquer & de s'enſevelir dans l'obſcurité d'un cloître. Michel le fit aſſurer qu'il ne lui feroit aucun mal, & il étoit bien réſolu de tenir ſa promeſſe; mais ſon oncle Jean Ducas qui voyoit dans *Romain* déſarmé un ennemi toujours redoutable, lui fit crever les yeux; il ne ſurvécut pas long-temps à ſon malheur: l'impératrice Eudocie, qui l'avoit accompagné dans ſon exil, lui rendit les honneurs de la ſépulture; il avoit régné environ quatre ans. Les Turcs, ſous prétexte de venger ſa mort, ravagèrent toute l'Aſie. (*T-N.*)

ROMAIN EMPIRE. *Gouvernement des Romains*) La *république romaine* avoit engloti toutes les autres républiques, & avoit anéanti tous les rois qui reſtoient encore, quand elle s'affaiſſa ſous le poids de ſa grandeur & de ſa puiſſance. Les Romains en détruiſant tous les peuples, ſe détruiſoient eux-mêmes; ſans ceſſe dans l'action, l'effort, & la violence, ils s'uſèrent comme s'uſe une arme dont on ſe ſert toujours. Enfin, les diſcordes civiles, les triumvirats, les proſcriptions, contribuèrent à affoiblir Rome, plus encore que toutes ſes guerres précédentes.

Les réglemens qu'ils firent pour remédier à de tels maux, eurent leur effet pendant que la république, dans la force de ſon inſtitution, n'eut à réparer que les pertes qu'elle faiſoit par ſon courage, par ſon audace, par ſa fermeté, & par ſon amour pour la gloire. Mais dans la ſuite, toutes les lois ne purent rétablir ce qu'une république mourante, ce qu'une anarchie générale, ce qu'un gouvernement militaire, ce qu'un empire dur, ce qu'un deſpotiſme ſuperbe, ce qu'une monarchie foible, ce qu'une cour ſtupide, idiote & ſuperſtitieuſe, abattirent ſucceſſivement. On eût dit qu'ils n'avoient conquis le monde que pour l'affoiblir, & le livrer ſans défenſe aux Barbares: les nations Gothes, Gothiques, Sarrazines, & Tartares, les accablèrent tour-à-tour. Bientôt les peuples barbares n'eurent à détruire que des peuples barbares; ainſi dans le temps des fables, après les inondations & les déluges, il ſortit de la terre des hommes armés qui s'exterminèrent les uns les autres. Parcourons, d'après M. de Monteſquieu, tous ces événemens d'un œil rapide; l'ame s'élève, l'eſprit s'étend, en s'accoutumant à conſidérer les grands objets.

Il étoit tellement impoſſible que la république pût ſe relever après la tyrannie de Céſar, qu'il arriva à ſa mort ce qu'on n'avoit point encore vu, qu'il n'y eut plus de tyrans, & qu'il n'y eut pas de liberté; car les cauſes qui l'avoient détruite, ſubſiſtoient toujours.

Sextus Pompée tenoit la Sicile & la Sardaigne; il étoit maître de la mer, & il avoit avec lui une infinité de fugitifs & de proſcrits, qui combattoient pour leurs dernières eſpérances. Octave lui fit deux guerres très-laborieuſes; & après bien des mauvais ſuccès, il le vainquit par l'habileté d'Agrippa. Il gagna les ſoldats de Lépidus, & le dépouillant de la puiſſance du triumvirat, il lui envia même la conſolation de mener une vie obſcure, & le força de ſe trouver comme homme privé dans les aſſemblées du peuple. Enſuite la bataille d'Actium ſe donna, & Cléopatre en fuyant, entraîna Antoine avec elle. Tant de capitaines & tant de rois, qu'Antoine avoit faits ou aggrandis, lui manquèrent; & comme ſi la généroſité avoit été liée à l'eſclavage, une ſimple troupe de gladiateurs lui conſerva une fidélité héroïque.

Auguſte, c'eſt le nom que la flatterie donna à

Octave, établit l'ordre, c'eſt-à-dire une ſervitude durable: car dans un état libre où l'on vient d'uſurper la ſouveraineté, on appelle *regle*, tout ce qui peut fonder l'autorité ſans bornes d'un ſeul; & on nomme *trouble*, *diſſenſion*, *mauvais gouvernement*, tout ce qui peut maintenir l'honnête liberté des ſujets.

Tous les gens qui avoient eu des projets ambitieux, avoient travaillé à mettre une eſpèce d'anarchie dans la république. Pompée, Craſſus, & Céſar y réuſſirent à merveille; ils établirent une impunité de tous les crimes publics; tout ce qui pouvoit arrêter la corruption des mœurs, tout ce qui pouvoit faire une bonne police, ils l'abolirent; & comme les bons légiſlateurs cherchent à rendre leurs concitoyens meilleurs, ceux-ci travailloient à les rendre pires: ils introduiſirent la coutume de corrompre le peuple à prix d'argent; & quand on étoit accuſé de brigues, on corrompoit auſſi les juges: ils firent troubler les élections par toutes ſortes de violences, & quand on étoit mis en juſtice, on intimidoit encore les juges: l'autorité même du peuple étoit anéantie; témoin Gabinius, qui après avoir établi, malgré le peuple, Ptolomée à main armée, vint froidement demander le triomphe.

Ces derniers hommes de la république cherchoient à dégoûter le peuple de ſon devoir, & à devenir néceſſaires, en rendant extrêmes les inconvéniens du gouvernement républicain; mais lorſqu'Auguſte fut une fois le maître, la politique le fit travailler à rétablir l'ordre, pour faire ſentir le bonheur du gouvernement d'un ſeul.

Au lieu que Céſar diſoit inſolemment que la république n'étoit rien, & que les paroles de lui Céſar, étoient des lois; Auguſte ne parla que de la dignité du ſénat, & de ſon reſpect pour la république. Il ſongea donc à établir le gouvernement le plus capable de plaire qui fût poſſible, ſans choquer ſes intérêts, & il en fit un, ariſtocratique par rapport au civil, & monarchique par rapport au militaire: gouvernement ambigu, qui n'étant pas ſoutenu par ſes propres forces, ne pouvoit ſubſiſter que tandis qu'il plairoit au monarque, & étoit entièrement monarchique par conſéquent. En un mot, toutes les actions d'Auguſte, tous ſes réglemens tendoient à l'établiſſement de la monarchie. Sylla ſe défit de la dictature: mais dans toute la vie de Sylla, au milieu de ſes violences, on vit un eſprit républicain; tous ſes réglemens, quoique tyranniquement exécutés, tendoient toujours à une certaine forme de république. Sylla, homme emporté, menoit violemment les Romains à la liberté: Auguſte, ruſé tyran, les conduiſit doucement à la ſervitude. Pendant que ſous Sylla, la république reprenoit des forces, tout le monde crioit à la tyrannie, & pendant que ſous Auguſte la tyrannie ſe fortifioit, on ne parloit que de liberté.

La coutume des triomphes qui avoit tant contribué à la grandeur de Rome, ſe perdit ſous ce prince; ou plutôt cet honneur devint un privilége de la ſouveraineté. Dans le tems de la république, celui-là ſeul avoit droit de demander le triomphe, ſous les auſpices duquel la guerre s'étoit faite; or elle ſe faiſoit toujours ſous les auſpices du chef, & par conſéquent de l'empereur, qui étoit le chef de toutes les armées.

Sous prétexte de quelques tumultes arrivés dans les élections, Auguſte mit dans la ville un gouverneur & une garniſon; il rendit les corps des légions éternels, les plaça ſur les frontières, & établit des fonds particuliers pour les payer. Enfin, il ordonna que les vétérans recevroient leur récompenſe en argent, & non pas en terres.

Dion remarque très-bien, que depuis lors, il fut plus difficile d'écrire l'hiſtoire: tout devint ſecret: toutes les dépêches des provinces furent portées dans le cabinet des empereurs; on ne ſut plus que ce que la folie & la hardieſſe des tyrans ne voulut point cacher, ou ce que les hiſtoriens conjecturèrent.

Comme on voit un fleuve miner lentement & ſans bruit les digues qu'on lui oppoſe, & enfin les renverſer dans un moment, & couvrir les campagnes qu'elles conſervoient; ainſi la puiſſance ſouveraine, ſous Auguſte, agit inſenſiblement, & renverſa ſous Tibère avec violence.

A peine ce prince fut monté ſur le trône, qu'il appliqua la loi de majeſté, non pas aux cas pour leſquels elle avoit été faite, mais à tout ce qui put ſervir ſa haine, ou ſes défiances. Ce n'étoient pas ſeulement les actions qui tomboient dans le cas de cette loi; mais des paroles, des ſignes, & des penſées mêmes: car ce qui ſe dit dans ces épanchemens de cœur que la converſation produit entre deux amis, ne peut être regardé que comme des penſées. Il n'y eut donc plus de liberté dans les feſtins, de confiance dans les parentés, de fidélité dans les eſclaves; la diſſimulation & la triſteſſe du prince ſe communiquant par-tout, l'amitié fut regardée comme un écueil, l'ingénuité comme une imprudence, & la vertu comme une affectation qui pouvoit rappeller dans l'eſprit des peuples le bonheur des tems précédens.

Il n'y a point de plus cruelle tyrannie que celle qu'on exerce à l'ombre des loix, & avec les couleurs de la juſtice; lorſqu'on va, pour ainſi dire, noyer des malheureux ſur la planche même ſur laquelle ils s'étoient ſauvés. Et comme il n'eſt jamais arrivé qu'un tyran ait manqué d'inſtrumens de ſa tyrannie, Tibère trouva toujours des juges prêts à condamner autant de gens qu'il en put ſoupçonner.

Du tems de la république, le ſénat qui ne jugeoit point en corps les affaires des particuliers, connoiſſoit par une délégation du peuple, des crimes qu'on imputoit aux alliés. Tibère lui ren-

voya de même le jugement de tout ce qui s'appelloit *crime de léſe-majeſté* contre lui. Ce corps tomba dans un état de baſſeſſe qui ne peut s'exprimer; les ſénateurs alloient au-devant de la ſervitude, ſous la faveur de Séjan; les plus illuſtres d'entr'eux faiſoient le métier de délateurs.

Avant que Rome fût gouvernée par un ſeul, les richeſſes des principaux Romains étoient immenſes, quelles que fuſſent les voies qu'ils employoient pour les acquérir: elles furent preſque toutes ôtées ſous les empereurs; les ſénateurs n'avoient plus ces grands cliens qui les combloient de biens; on ne pouvoit guère rien prendre dans les provinces que pour Céſar, ſur-tout lorſque ſes procurateurs, qui étoient à-peu-près comme ſont aujourd'hui nos intendans, y furent établis. Cependant, quoique la ſource des richeſſes fût coupée, les dépenſes ſubſiſtoient toujours; le train de vie étoit pris, & on ne pouvoit plus le ſoutenir que par la faveur de l'empereur.

Auguſte avoit ôté au peuple la puiſſance de faire des lois, & celle de juger des crimes publics; mais il lui avoit laiſſé, ou du-moins avoit paru lui laiſſer, celle d'élire les magiſtrats. Tibère, qui craignoit les aſſemblées d'un peuple ſi nombreux, lui ôta encore ce privilége, & le donna au ſénat, c'eſt-à-dire à lui-même: or on ne ſauroit croire combien cette décadence du pouvoir du peuple avilit l'ame des grands. Lorſque le peuple diſpoſoit des dignités, les magiſtrats qui les briguoient, faiſoient bien des baſſeſſes; mais elles étoient jointes à une certaine magnificence qui les cachoit, ſoit qu'ils donnaſſent des jeux, ou de certains repas au peuple, ſoit qu'ils lui diſtribuaſſent de l'argent ou des grains. Quoique le motif fût bas, le moyen avoit quelque choſe de noble, parce qu'il convient toujours à un grand homme d'obtenir par des libéralités, la faveur du peuple. Mais, lorſque le peuple n'eut plus rien à donner, & que le prince, au nom du ſénat, diſpoſa de tous les emplois, on les demanda, & on les obtint par des voies indignes; la flatterie, l'infamie, les crimes, furent des arts néceſſaires pour y parvenir.

Caligula ſuccéda à Tibère. On diſoit de lui qu'il n'y avoit jamais eu un meilleur eſclave, ni un plus méchant maître; ces deux choſes ſont aſſez liées, car la même diſpoſition d'eſprit, qui fait qu'on a été vivement frappé de la puiſſance illimitée de celui qui commande, fait qu'on ne l'eſt pas moins lorſqu'on vient à commander ſoi-même.

Ce monſtre faiſoit mourir militairement tous ceux qui lui déplaiſoient, ou dont les biens tentoient ſon avarice; pluſieurs de ſes ſucceſſeurs l'imitèrent: nous ne trouvons rien de ſemblable dans nos hiſtoires modernes. Attribuons-en la cauſe à des mœurs plus douces, & à une religion plus réprimante; de plus on n'a point à dépouiller les familles de ces ſénateurs qui avoient ravagé le monde. Nous tirons cet avantage de la médiocrité de nos fortunes, qu'elles ſont plus ſûres; nous ne valons pas la peine qu'on nous raviſſe nos biens.

Le petit peuple de Rome, ce qu'on appelloit *plebs*, ne haiſſoit pas cependant les plus mauvais empereurs. Depuis qu'il avoit perdu l'empire & qu'il n'étoit plus occupé à la guerre, il étoit devenu le plus vil de tous les peuples; il regardoit le commerce & les arts comme des choſes propres aux ſeuls eſclaves, & les diſtributions de blé qu'il recevoit lui faiſoient négliger les terres; on l'avoit accoutumé aux jeux & aux ſpectacles. Quand il n'eut plus de tribuns à écouter, ni de magiſtrats à élire, ces choſes vaines lui devinrent néceſſaires, & ſon oiſiveté lui en augmenta le goût. Or, Caligula, Néron, Commode, Caracalla étoient regrettés du peuple, à cauſe de leur folie même; car ils aimoient avec fureur ce que le peuple aimoit, & contribuoient de tout leur pouvoir & même de leur perſonne, à ſes plaiſirs; ils prodiguoient pour lui toutes les richeſſes de l'empire; & quand elles étoient épuiſées, le peuple voyant ſans peine dépouiller toutes les grandes familles, il jouiſſoit des fruits de la tyrannie, & il en jouiſſoit purement; car il trouvoit ſa ſûreté dans ſa baſſeſſe.. De telles gens haiſſoient naturellement les gens de bien; ils ſavoient qu'ils n'en étoient pas approuvés: indignés de la contradiction ou du ſilence d'un citoyen auſtère, enivrés des applaudiſſemens de la populace, ils parvenoient à s'imaginer que leur gouvernement faiſoit la félicité publique, & qu'il n'y avoit que des gens mal intentionnés qui puſſent le cenſurer.

Caligula étoit un vrai ſophiſte dans ſa cruauté: comme il deſcendoit également d'Antoine & d'Auguſte, il diſoit qu'il puniroit les conſuls s'ils célébroient le jour de réjouiſſance établi en mémoire de la victoire d'Actium, & qu'il les puniroit s'ils ne le célébroient pas; & Druſille, à qui il accorda les honneurs divins, étant morte, c'étoit un crime de la pleurer parce qu'elle étoit déeſſe, & de ne la pas pleurer parce qu'elle étoit ſa ſœur.

C'eſt ici qu'il faut ſe donner le ſpectacle des choſes humaines. Qu'on voie dans l'hiſtoire de Rome tant de guerres entrepriſes, tant de ſang répandu, tant de peuples détruits, tant de grandes actions, tant de triomphes, tant de politique, de ſageſſe, de prudence, de conſtance, de courage; ce projet d'envahir tout, ſi bien formé, ſi bien ſoutenu, ſi bien fini, à quoi aboutit-il, qu'à aſſouvir le bonheur de cinq ou ſix monſtres? Quoi! ce ſénat n'avoit fait évanouir tant de rois que pour tomber lui-même dans le plus bas eſclavage de quelques-uns de ſes plus indignes citoyens, & s'exterminer par ſes propres arrêts? On n'élève donc ſa puiſſance que pour la voir mieux renverſée? Les hommes ne travaillent à

augmenter leur pouvoir que pour le voir tomber contre eux-mêmes dans de plus heureuſes mains.

Caligula ayant été tué, le ſénat s'aſſembla pour établir une forme de gouvernement. Dans le temps qu'il délibéroit, quelques ſoldats entrèrent dans le palais pour piller, ils trouvèrent dans un lieu obſcur un homme tremblant de peur; c'étoit Claude : ils le ſaluèrent empereur. Cet empereur acheva de perdre les anciens ordres, en donnant à ſes officiers le droit de rendre la juſtice. Les guerres de Marius & de Sylla ne ſe faiſoient que pour ſavoir qui auroit ce droit, des ſénateurs ou des chevaliers. Une fantaiſie d'un imbécille l'ôta aux uns & aux autres; étrange ſuccès d'une diſpute qui avoit mis en combuſtion tout l'univers!

Les ſoldats avoient été attachés à la famille de Céſar, qui étoit garante de tous les avantages que leur avoit procuré la révolution. Le temps vint que les grandes familles de Rome furent toutes exterminées par celle de Céſar, & que celle de Céſar, dans la perſonne de Néron, périt elle-même. La puiſſance civile qu'on avoit ſans ceſſe abattue, ſe trouva hors d'état de contre-balancer la militaire; chaque armée voulut nommer un empereur.

Galba, Othon, Vitellius ne firent que paſſer; Veſpaſien fut élu, comme eux, par les ſoldats : il ne ſongea, dans tout le cours de ſon régne, qu'à rétablir l'empire, qui avoit été ſucceſſivement occupé par ſix tyrans également cruels, preſque tous furieux, ſouvent imbécilles, & pour comble de malheur, prodigues juſqu'à la folie.

Tite, qui vint à ſuccéder à Veſpaſien, fut les délices du peuple. Domitien fit voir un nouveau monſtre, plus cruel, ou du moins plus implacable que ceux qui l'avoient précédé, parce qu'il étoit plus timide. Ses affranchis les plus chers, &, à ce que quelques-uns ont dit, ſa femme même voyant qu'il étoit auſſi dangereux dans ſes amitiés que dans ſes haines, & qu'il ne mettoit aucunes bornes à ſes méfiances, ni à ſes accuſations, s'en défirent. Avant de faire le coup, ils jettèrent les yeux ſur un ſucceſſeur, & choiſirent Nerva, vénérable vieillard.

Nerva adopta Trajan, prince le plus accompli dont l'hiſtoire ait jamais parlé. Adrien, ſon ſucceſſeur, abandonna ſes conquêtes & borna l'empire à l'Euphrate.

Dans ces tems-là, la ſecte des ſtoïciens s'étendoit & s'accréditoit de plus en plus. Il ſembloit que la nature humaine eût fait un effort pour produire d'elle-même cette ſecte admirable, qui étoit comme ces plantes que la terre fait naître dans des lieux que le ciel n'a jamais vus.

Les *Romains* lui durent leurs meilleurs empereurs. Rien n'eſt capable de faire oublier le premier Antonin que Marc-Aurele qu'il adopta. On ſent en ſoi-même un plaiſir ſecret, lorſqu'on parle de cet empereur; on ne peut lire ſa vie ſans une eſpèce d'attendriſſement : tel eſt l'effet qu'elle produit, qu'on a meilleure opinion de ſoi-même, parce qu'on a meilleure opinion des hommes. La ſageſſe de Nerva, la gloire de Trajan, la valeur d'Adrien, la vertu des deux Antonins ſe firent reſpecter des ſoldats. Mais lorſque de nouveaux monſtres prirent leur place, l'abus du gouvernement militaire parut dans tout ſon excès; & les ſoldats qui avoient vendu l'empire, aſſaſſinèrent les empereurs pour en avoir un nouveau prix.

Commode ſuccéda à Marc-Aurèle ſon père. C'étoit un monſtre qui ſuivoit toutes ſes paſſions, & toutes celles de ſes miniſtres & de ſes courtiſans. Ceux qui en délivrèrent le monde, nommèrent en ſa place Pertinax, vénérable vieillard, que les ſoldats prétoriens maſſacrèrent d'abord.

Ils mirent l'empire à l'enchère, & Didius Julien l'emportant par ſes promeſſes, ſouleva tous les *Romains*; car quoique l'empire eût été ſouvent acheté, il n'avoit pas encore été marchandé. Peſcennius Niger, Sévère & Albin furent ſalués empereurs, & Julien n'ayant pu payer les ſommes immenſes qu'il avoit promiſes, fut abandonné par ſes troupes.

Sévère avoit de grandes qualités; mais il avoit encore de plus grands défauts; quoique jaloux de ſon autorité autant que l'avoit été Tibère, il ſe laiſſa gouverner par Plautien d'une manière miſérable. Enfin il étoit cruel & barbare; il employa les exactions d'un long règne, & les proſcriptions de ceux qui avoient ſuivi le parti de ſes concurrens, à amaſſer des tréſors immenſes. Mais les tréſors amaſſés par des princes n'ont preſque jamais que des effets funeſtes : ils corrompent le ſucceſſeur qui en eſt ébloui; & s'ils ne gâtent ſon cœur, ils gâtent ſon eſprit. Ils forment d'abord de grandes entrepriſes avec une puiſſance qui eſt d'accident, qui ne peut pas durer, qui n'eſt pas naturelle, & qui eſt plutôt enflée qu'aggrandie. Les proſcriptions de cet empereur furent cauſe que pluſieurs ſoldats de Niger ſe retirèrent chez les Parthes. Ils leur apprirent ce qui manquoit à leur art militaire, à ſe ſervir des armes romaines, & même à en fabriquer, ce qui fit que ces peuples qui s'étoient ordinairement contentés de ſe défendre, furent dans la ſuite preſque toujours aggreſſeurs.

Il eſt remarquable que dans cette ſuite de guerres civiles qui s'élevèrent continuellement, ceux qui avoient les légions d'Europe vainquirent preſque toujours ceux qui avoient les légions d'Aſie, & l'on trouve dans l'hiſtoire de Sévère qu'il ne put prendre la ville d'Atra en Arabie, parce que les légions d'Europe s'étant mutinées, il fut obligé d'employer celles de Syrie. On ſentit cette différence depuis qu'on commença à faire des levées dans les provinces; & elle fut telle entre les légions qu'elles étoient entre les peu-

ples mêmes qui, par la nature & par l'éducation, ſont plus ou moins propres pour la guerre.

Ces levées faites dans les provinces produiſirent un autre effet : les empereurs pris ordinairement dans la milice, furent preſque tous étrangers & quelquefois barbares. Rome ne fut plus la maîtreſſe du monde, & reçut des loix de tout l'univers. Chaque empereur y porta quelque choſe de ſon pays ou pour les manières ou pour les mœurs, ou pour la police, ou pour le culte ; Héliogabale alla juſqu'à vouloir détruire tous les objets de la vénération de Rome, & ôter tous les dieux de leurs temples pour y placer le ſien.

On pourroit appeller Caracalla qui vint ſuccéder à Sévère, non pas un *tyran*, mais le *deſtructeur* des hommes. Caligula, Néron & Domitien bornoient leurs cruautés dans la capitale ; celui-ci alloit promener ſa fureur dans tout l'univers. Ayant commencé ſon regne par tuer de ſa propre main Géta ſon frère, il employa ſes richeſſes à augmenter la paye des ſoldats, pour leur faire ſouffrir ſon crime ; & pour en diminuer encore l'horreur, il mit ſon frère au rang des dieux. Ce qu'il y a de ſingulier, c'eſt que le même honneur lui fut exactement rendu par Macrin, qui, après l'avoir fait poignarder, voulant appaiſer les ſoldats prétoriens affligés de la mort de ce prince qui les avoit comblés de largeſſes, lui fit bâtir un temple, & y établit des prêtres flamines pour le deſſervir.

Les profuſions de Caracalla envers ſes troupes avoient été immenſes, & il avoit très-bien ſuivi le conſeil que ſon père lui avoit donné en mourant, d'enrichir les gens de guerre, & de ne s'embarraſſer pas des autres. Mais cette politique n'étoit guère bonne que pour un règne ; car le ſucceſſeur ne pouvant plus faire les mêmes dépenſes, étoit d'abord maſſacré par l'armée ; de façon qu'on voyoit toujours les empereurs ſages mis à mort par les ſoldats, & les méchans par des conſpirations ou des arrêts du ſénat.

Quand un tyran qui ſe livroit aux gens de guerre, avoit laiſſé les citoyens expoſés à leurs violences & à leurs rapines, cela ne pouvoit durer qu'un règne ; car les ſoldats, à force de détruire, alloient juſqu'à s'ôter à eux-mêmes leur ſolde. Il falloit donc ſonger à rétablir la diſcipline militaire ; entrepriſe qui coutoit toujours la vie à celui qui oſoit la tenter.

Quand Caracalla eut été tué par les embuches de Macrin, les ſoldats élurent Héliogabale, & quand ce dernier qui n'étant occupé que de ſes ſales voluptés, les laiſſoit vivre à leur fantaiſie, ne put plus être ſouffert, ils le maſſacrèrent. Ils tuèrent de même Alexandre qui vouloit rétablir la diſcipline, & parloit de les punir. Ainſi un tyran qui ne s'aſſuroit point la vie, mais le pouvoir de faire des crimes, périſſoit avec ce funeſte avantage, que celui qui voudroit faire mieux périroit après lui.

Après Alexandre, on élut Maximin qui fut le premier empereur d'une origine barbare. Sa taille giganteſque & la force de ſon corps l'avoient fait connoître : il fut tué avec ſon fils par ſes ſoldats. Les deux premiers Gordiens périrent en Afrique ; Maxime, Balbin & le troiſième Gordien furent maſſacrés. Philippe qui avoit fait tuer le jeune Gordien, fut tué lui-même avec ſon fils ; & Dèce qui fut élu en ſa place, périt à ſon tour par la trahiſon de Gallus.

Ce qu'on appelloit *l'empire romain* dans ce ſiècle-là, étoit une eſpèce de république irrégulière, telle à peu-près que l'ariſtocratie d'Alger, où la milice qui a la puiſſance ſouveraine fait & défait un magiſtrat, qu'on appelle le *dey*.

Dans ces mêmes tems, les Barbares au commencement inconnus aux *Romains*, enſuite ſeulement incommodes, leur étoient devenus redoutables. Par l'événement du monde le plus extraordinaire, Rome avoit ſi bien anéanti tous les peuples, que lorſqu'elle fut vaincue elle-même, il ſembla que la terre en eût enfanté de nouveaux pour la détruire.

Sous le règne de Gallus, un grand nombre de nations qui ſe rendirent enſuite plus célèbres, ravagèrent l'Europe ; & les Perſes ayant envahi la Syrie, ne quittèrent leurs conquêtes que pour conſerver leur butin. Les violences des *romains* avoient fait retirer les peuples du midi au nord ; tandis que la force qui les contenoit ſubſiſta, ils y reſtèrent ; quand elle fut affoiblie, ils ſe répandirent de toutes parts. La même choſe arriva quelques ſiécles après. Les conquêtes de Charlemagne & ſes tyrannies avoient une ſeconde fois fait reculer les peuples du midi au nord : ſi-tôt que cet empire fut affoibli, ils ſe portèrent une ſeconde fois du nord au midi. Et ſi aujourd'hui un prince faiſoit en Europe les mêmes ravages, les nations repouſſées dans le nord, adoſſées aux limites de l'univers, y tiendroient ferme juſqu'au moment qu'elles inonderoient & conquerroient l'Europe une troiſième fois.

L'affreux déſordre qui étoit dans la ſucceſſion à l'empire étant venu à ſon comble, on vit paroître, ſur la fin du règne de Valerien & pendant celui de Gallien, trente prétendans divers qui s'étant la plupart entre-détruits, ayant eu un règne très-court, furent nommés *tyrans*. Valerien ayant été pris par les Perſes, & Gallien ſon fils négligeant les affaires, les barbares pénétrèrent par-tout, l'empire ſe trouvant dans cet état où il fut environ un ſiècle après en occident, & il auroit été dès-lors détruit ſans un concours heureux de circonſtances ; quatre grands hommes, Claude, Aurélien, Tacite & Probus qui, par un grand bonheur, ſe ſuccédèrent, rétablirent l'empire prêt à périr.

Cependant pour prévenir les trahiſons conſi-

nuelles des ſoldats, les empereurs s'aſſocièrent des perſonnes en qui ils avoient confiance; & Dioclétien, ſous la grandeur des affaires, régla qu'il y auroit toujours deux empereurs & deux céſars; mais ce qui contint encore plus les gens de guerre, c'eſt que les richeſſes des particuliers & la fortune publique ayant diminué, les empereurs ne purent plus leur faire des dons ſi conſidérables, de manière que la récompenſe fut plus proportionnée au danger de faire une nouvelle élection. D'ailleurs les préfets du prétoire qui faiſoient à leur gré maſſacrer les empereurs pour ſe mettre à leur place, furent entièrement abaiſſés par Conſtantin, qui ne leur laiſſa que les fonctions civiles, & en fit quatre au lieu de deux.

La vie des empereurs commença donc à être plus aſſurée; ils purent mourir dans leur lit, & cela ſembla avoir un peu adouci leurs mœurs; ils ne verſèrent plus le ſang avec tant de férocité. Mais comme il falloit que ce pouvoir immenſe débordât quelque part, on vit un autre genre de tyrannie plus ſourde. Ce ne furent plus des maſſacres, mais des jugemens iniques, des formes de juſtice qui ſembloient n'éloigner la mort que pour flétrir la vie: la cour fut gouvernée, & gouverna par plus d'artifices, par des arts plus exquis, avec un plus grand ſilence: enfin au lieu de cette hardieſſe à concevoir une mauvaiſe action, & de cette impétuoſité à la commettre, on ne vit plus régner que les vices des ames foibles & des crimes réfléchis.

Il s'établit encore un nouveau genre de corruption, les premiers empereurs aimoient les plaiſirs, ceux-ci la moleſſe: ils ſe montrèrent moins aux gens de guerre, ils furent plus oiſifs, plus livrés à leurs domeſtiques, plus attachés à leurs palais, & plus ſéparés de l'empire. Le poiſon de la cour augmenta ſa force, à meſure qu'il fut plus ſéparé; on ne dit rien, on infirma tout; les grandes réputations furent toutes attaquées, & les miniſtres & les officiers de guerre furent mis ſans ceſſe à la diſcrétion de cette ſorte de gens qui ne peuvent ſervir l'état, ni ſouffrir qu'on le ſerve avec gloire. Le prince ne ſut plus rien que ſur le rapport de quelques confidens, qui toujours de concert, ſouvent même lorſqu'ils ſembloient être d'opinion contraire, ne faiſoient auprès de lui que l'office d'un ſeul.

Le ſéjour de pluſieurs empereurs en Aſie & leur perpétuelle rivalité avec les rois de Perſe, firent qu'ils voulurent être adorés comme eux; & Dioclétien, d'autres diſent Galère, l'ordonna par un édit. Ce faſte & cette pompe aſiatique s'établiſſant, les yeux s'y accoutumèrent d'abord: & lorſque Julien voulut mettre de la ſimplicité & de la modeſtie dans ſes manières, on appella *oubli de la dignité* ce qui n'étoit que la mémoire des anciennes mœurs.

Quoique depuis Marc-Aurèleil y eût eu pluſieurs empereurs, il n'y avoit eu qu'un empire; & l'autorité de tous étant reconnue dans la province, c'étoit une puiſſance unique exercée par pluſieurs. Mais Galère & Conſtance Chlore n'ayant pu s'accorder, ils partagèrent réellement l'empire, & cet exemple que Conſtantin ſuivit ſur le plan de Galère produiſit une étrange révolution. Ce prince qui n'a fait que des fautes en matière de politique, porta le ſiége de l'empire en Orient; cette diviſion qu'on en fit le ruina, parce que toutes les parties de ce grand corps liées depuis long-tems enſemble, s'étoient, pour ainſi dire, ajuſtées pour y reſter & dépendre les unes des autres.

Dès que Conſtantin eut établi ſon ſiége à Conſtantinople, Rome preſque entière y paſſa, & l'Italie fut privée de ſes habitans & de ſes richeſſes. L'or & l'argent devinrent extrêmement rares en Europe; & comme les empereurs envoulurent toujours tirer les mêmes tributs, ils ſoulevèrent tout le monde.

Conſtantin, après avoir affoibli la capitale, frappa un autre coup ſur les frontières; il ôta les légions qui étoient ſur le bord des grands fleuves, & les diſperſa dans les provinces: ce qui produiſit deux maux, l'un, que la barrière qui contenoit tant de nations fut ôtée; & l'autre, que les ſoldats vécurent & s'amollirent dans le cirque & dans les théâtres.

Pluſieurs autres cauſes concoururent à la ruine de l'empire. On prenoit un corps de barbares pour s'oppoſer aux inondations d'autres barbares, & ces nouveaux corps de milice étoient toujours prêts à recevoir de l'argent, à piller & à ſe battre; on étoit ſervi pour le moment; mais dans la ſuite, on avoit autant de peine à réduire les auxiliaires que les ennemis.

Les nations qui entouroient l'empire en Europe & en Aſie, abſorbèrent peu-à-peu les richeſſes des Romains; & comme ils s'étoient agrandis, parce que l'or & l'argent de tous les rois étoient portés chez eux, ils s'affoiblirent, parce que leur or & leur argent fut porté chez les autres. « Vous voulez des richeſſes? diſoit Julien à ſon armée qui murmuroit; » voilà le » pays des Perſes, allons-en chercher. Croyez-» moi, de tant de tréſors que poſſédoit la répu-» blique romaine, il ne reſte plus rien, & le » mal vient de ceux qui ont appris aux princes » à acheter la paix des barbares. Nos finances » ſont épuiſées, nos villes ſont détruites, nos » provinces ruinées. Un empereur qui ne connoît » d'autres biens que ceux de l'ame, n'a pas honte » d'avouer une pauvreté honnête ».

De plus les *Romains* perdirent toute leur diſcipline militaire, ils abandonnèrent juſqu'à leurs propres armes. Végèce dit que les ſoldats les trouvant trop peſantes, ils obtinrent de l'empereur Gratien de quitter leur cuiraſſe, & enfin leur caſque; de façon qu'expoſés aux coups ſans défenſe, ils ne ſongèrent plus qu'à fuir. Il ajoute

te qu'ils avoient perdu la coutume de fortifier leur camp ; & que, par cette négligence, leurs armées furent enlevées par la cavalerie des Barbares.

C'étoit une règle inviolable des premiers *Romains*, que quiconque avoit abandonné ſon poſte ou laiſſé ſes armes dans le combat, étoit puni de mort ; Julien & Valentinien avoient à cet égard rétabli les anciennes peines, mais les barbares pris à la ſolde des *Romains*, accoutumés à faire la guerre, comme la font aujourd'hui les Tartares, à fuir pour combattre encore, à chercher le pillage plus que l'honneur, étoient incapables d'une pareille diſcipline.

Telle étoit celle des premiers *Romains*, qu'on y avoit vu des généraux condamner leurs enfans à mourir pour avoir, ſans leur ordre, gagné la victoire : mais quand ils furent mêlés parmi les Barbares, ils y contractèrent un eſprit d'indépendance qui faiſoit le caractère de ces nations ; & ſi l'on lit les guerres de Béliſaire contre les Goths, on verra un général preſque toujours déſobéi par ſes officiers.

Dans cette poſition, Attila parut dans le monde pour ſe ſoumettre tous les peuples du nord. Ce prince dans ſa maiſon de bois, où nous le repréſente Priſcus, ſe fit connoître pour un des grands monarques dont l'hiſtoire ait jamais parlé. Il étoit maître de toutes les nations barbares, & en quelque façon de preſque toutes celles qui étoient policées. Il s'étendit depuis le Danube juſqu'au Rhin, détruiſit tous les forts & tous les ouvrages qu'on avoit faits ſur ces fleuves, & rendit les deux empires tributaires. On voyoit à ſa cour les ambaſſadeurs des empereurs qui venoient recevoir ſes loix, ou implorer ſa clémence. Il avoit mis ſur l'empire d'orient un tribut de deux mille cent livres d'or. Il envoyoit à Conſtantinople ceux qu'il vouloit récompenſer, afin qu'on les comblât de biens, faiſant un trafic continuel de la frayeur des Romains. Il étoit craint de ſes ſujets, & il ne paroit pas qu'il en fût haï. Fidélement ſervi des *rois* mêmes qui étoient ſous ſa dépendance, il garda pour lui ſeul l'ancienne ſimplicité des mœurs des Huns.

Après ſa mort, toutes les nations barbares ſe rediviſèrent ; mais les Romains étoient ſi foibles, qu'il n'y avoit pas de ſi petit peuple qui ne pût leur nuire. Ce ne fut pas une certaine invaſion qui perdit l'empire, ce furent toutes les invaſions. Depuis celle qui fut ſi générale ſous Gallus, il ſembla rétabli, parce qu'il n'avoit point perdu de terrain ; mais il alla de degrés en degrés, de la décadence à ſa chûte, juſqu'à ce qu'il s'affaiſſa tout-à-coup ſous Arcadius & Honorius.

En vain on auroit rechaſſé les Barbares dans leur pays, ils y ſeroient tout de même rentrés, pour mettre en ſûreté leur butin. En vain on les extermina, les villes n'étoient pas moins ſaccagées, les villages brûlés, les familles tuées ou diſperſées. Lorſqu'une province avoit été ravagée, les barbares qui ſuccédoient, n'y trouvant plus rien, devoient paſſer à une autre. On ne ravagea au commencement que la Thrace, la Myſie, la Pannonie. Quand ces pays furent dévaſtés, on ruina la Macédoine, la Theſſalie, la Grèce ; de-là il fallut aller aux Noriques. L'empire, c'eſt-à-dire le pays habité, ſe rétrèciſſoit toujours, & l'Italie devenoit frontière.

L'empire d'occident fut le premier abattu, & Honorius fut obligé de s'enfuir à Ravenne. Théodoric s'empara de l'Italie, qu'Alaric avoit déjà ravagée. Rome s'étoit aggrandie, parce qu'elle n'avoit eu que des guerres ſucceſſives ; chaque nation, par un bonheur inconcevable, ne l'attaquant que quand l'autre avoit été ruinée. Rome fut détruite, parce que toutes les nations l'attaquèrent à la fois, & pénétrèrent par-tout.

L'empire d'orient, après avoir eſſuyé toutes ſortes de tempêtes, fut réduit ſous ces derniers empereurs, aux fauxbourgs de Conſtantinople, & finit comme le Rhin, qui n'eſt plus qu'un ruiſſeau lorſqu'il ſe perd dans l'Océan.

Je n'ajoute qu'une ſeule, mais admirable réflexion, qu'on doit encore à M. de Monteſquieu. Ce n'eſt pas, dit-il, la fortune qui domine le monde ; on peut le demander aux Romains qui eurent une ſuite continuelle de proſpérités, quand ils ſe gouvernèrent ſur un certain plan, & une ſuite non interrompue de revers, lorſqu'ils ſe conduiſirent ſur un autre. Il y a des cauſes générales, ſoit morales, ſoit phyſiques, qui agiſſent dans chaque monarchie, l'élèvent, la maintiennent ou la précipitent : tous les accidens ſont ſoumis à ces cauſes ; & ſi le haſard d'une bataille, c'eſt-à-dire une cauſe particulière, a ruiné un état, il y avoit une cauſe générale qui faiſoit que cet état devoit périr par une ſeule bataille. En un mot, l'allure principale entraîne avec elle tous les accidens particuliers.

(*Le Chevalier* DE JAUCOURT.)

ROME, (ESPRIT-JEAN de) (*Hiſt. litt. mod.*) ſieur d'Ardene, de l'académie de Marſeille ; né à Marſeille en 1687. Mort auſſi à Marſeille en 1748. On a de lui des œuvres poſthumes, en quatre volumes in 12 ; ce ſont des fables, des odes, &c. des ouvrages couronnés par diverſes académies.

ROMULUS, (*Hiſt. rom.*) dont l'origine eſt fort incertaine, paſſa peut être le fils de Rhéa Silvia ou Ilia, fille de Numitor. Amulius, roi d'Albe & oncle de cette princeſſe, l'avoit forcée de ſe conſacrer au culte de Veſta, afin qu'elle n'eût point d'enfans qui puſſent lui diſputer un ſceptre enlevé à ſon frère Numitor. La prêtreſſe, infidelle à ſes vœux & à la ſainteté de ſon état,

mit au monde deux gémeaux qui par l'ordre d'Amulius, furent jettés dans le Tibre, où après avoir long-temps flotté, ils furent retirés par des bergers. Le nom de *Lupa*, qui eſt celui de la femme qui prit ſoin de les élever, donna naiſſance à la fable, qu'ils avoient été allaités par une louve. La belle éducation qu'ils reçurent à Gabie, où l'on élevoit la jeune nobleſſe, fait ſoupçonner que leur origine étoit connue de leur grand-père qui fournit à cette dépenſe. Dès que le ſecret de leur naiſſance leur eut été révélé, ils en juſtifiérent la nobleſſe par la fierté de leurs ſentimens. Leurs inclinations belliqueuſes éclatèrent contre Amulius qu'ils firent deſcendre du trône pour y placer Numitor. Ils auroient pu y monter eux-mêmes; mais, pleins de reſpect pour leur aïeul, ils aimèrent mieux être les fondateurs d'un nouvel empire. Ils bâtirent, ſur les bords du Tibre, une ville qui fut appellée *Rome*, du nom de *Romulus*. On n'eſt pas d'accord s'ils furent les fondateurs ou les conquérans de cette ville, dont les uns attribuent l'origine à des Troyens fugitifs que la tempête jetta ſur les côtes d'Étrurie: d'autres en font honneur à Romanus, fils d'Uliſſe & de Circé. Cette ville fut peuplée d'avanturiers & de bannis qui la rendirent bientôt redoutable à ſes voiſins. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que le mot *Roma* en langue toſcane ſignifie *force* ou *puiſſance*. Les deux frères, revêtus d'un pouvoir égal, ne furent pas long-temps amis. Leur haine ne fut éteinte que dans le ſang de Rémus qui expira par un fratricide. Une multitude de Toſcans, attirés par l'eſpoir du brigandage, s'établirent dans la ville nouvelle où ils introduiſirent leurs ſuperſtitions & les cérémonies religieuſes dont ils étoient les inventeurs. Ces nouveaux habitans furent partagés en différentes claſſes, & la ſupériorité fut aſſignée aux richeſſes & aux talens militaires. *Romulus*, pour affermir ſon établiſſement, choiſit les jeunes gens les plus vigoureux & les mieux faits dont il forma des régimens de trois mille hommes de pied & de trois cents chevaliers. Il les appella *légions*, parce qu'ils étoient compoſés d'hommes d'élite dont le courage n'étoit pas équivoque. Il forma enſuite un ſénat de cent des plus vertueux citoyens, à qui il donna le nom de *patriciens*, pour marquer que leurs enfans étoient légitimes; ce qui étoit fort rare dans ce ſiécle barbare & licencieux. D'autres prétendent, avec plus de vraiſemblance, que ce nom marquoit le reſpect dont on devoit être pénétré pour eux. Cette ville, devenue la retraite de tous les hommes ſans patrie, manquoit de femmes pour en perpétuer les habitans. Il enleva ſix cents quatre-vingt-trois filles Sabines qu'ils avoient attirées à Rome, ſous prétexte d'y aſſiſter à des jeux & des ſpectacles. Il ne réſerva pour lui que Hercilie, & il en eut deux enfans. Les Sabins, ſenſibles à cet affront, envoyèrent des ambaſſadeurs pour le ſommer de rendre les filles enlevées; promettant qu'on les renverroit s'ils les demandoit en mariage, comme les régles de la pudeur l'exigeoient. *Romulus* répondit qu'il ne pouvoit conſentir à cette reſtitution; leur proteſtant que bien loin d'avoir eu l'intention de leur faire un outrage, il ne s'étoit propoſé que de mériter leur amitié, en formant une alliance avec eux. Le pays des Sabins étoit alors diviſé en pluſieurs petits états qui avoient chacun leur chef ou leur roi, & qui tous étoient indépendans les uns des autres. Acron, un de ces petits rois, fut le premier à déclarer la guerre aux Romains. *Romulus*, qu'il défia à un combat particulier, le coucha ſur la pouſſière. Les Fidenates, les Cruſtuméviens & les Aniemnates, armèrent pour venger ſa mort, & furent entiérement défaits. Les autres Sabins ſous la conduite de Tatius, ſe préſentérent devant Rome, & ſe rendirent maîtres du capitole, par la trahiſon de Tarpéia, fille du gouverneur de cette forteresſe. Les deux armées étoient en préſence, lorſque les Sabines enlevées ſe jettèrent au milieu des rangs, & conjurèrent d'un côté leurs parens & de l'autre leurs époux, de ne point verſer un ſang qui leur étoit également précieux. Elles ménagérent un accommodement qui ne fit plus qu'un ſeul corps des deux nations. Il y eut alors deux chefs de l'état, ſans que la jalouſie du commandement en troublât la tranquillité. Quoiqu'ils euſſent chacun leur palais, ils n'avoient qu'une ame & les mêmes affections. *Romulus* conquérant eut l'ambition d'être légiſlateur, & fit pluſieurs réglemens utiles: il décerna des peines contre les homicides qu'il nomma *parricides*. Il n'en établit aucunes contre ceux qui tuoient leur père ou leur mère; & lorſqu'on lui demanda le motif de cette omiſſion, il répondit qu'il n'avoit pas préſumé que le cœur humain fût capable d'une pareille atrocité. Rome, affligée de la peſte, fut menacée d'être le tombeau de ſes habitans. Les campagnes & les animaux furent frappés de ſtérilité. *Romulus*, pour raſſurer les eſprits effrayés, employa le ſecours de la religion. Toutes les villes furent purifiées, & l'on fit par-tout des ſacrifices. Les Camerens, enhardis par ces calamités, portérent la déſolation dans le territoire des Romains. Leur confiance préſomptueuſe fut punie par une ſanglante défaite. Ceux qui ſurvécurent à ce déſaſtre furent tranſplantés à Rome. Cette continuité de ſuccès allarma les peuples de l'Italie qui tous étoient embraſés du fanatiſme républicain. Les Véiens lui redemandèrent Fidene qu'il avoit uſurpé ſur eux; mais il leur répondit qu'il étoit injuſte & honteux de revendiquer l'héritage de ceux qu'on n'avoit point aſſiſtés dans l'infortune. Cette querelle fut décidée par les armes, dont les ſuites devinrent funeſtes aux Véiens qui, après pluſieurs défaites, furent contraints de ſe ranger ſous l'obéiſſance des Romains. Ce fut la dernière guerre que *Romulus* eut à ſoutenir. Ses proſpérités

proſpérités avoient corrompu ſon cœur. Il s'étoit concilié l'amour public au commencement de ſon regne par ſon affabilité ; mais il devint altier & ſuperbe : le ſénat fut ſans autorité & les Romains eurent un tyran. Il renvoya, de ſon propre mouvement, les otages des Véiens, & il ne conſulta que ſa volonté dans la diſtribution qu'il fit aux ſoldats des terres conquiſes ſur les ennemis. Les ſénateurs, offenſés de ſes mépris, s'affranchirent de ſa tyrannie. Ils s'élancèrent ſur lui dans le temple de Vulcain, & mirent ſon corps en pièces. Chacun en emporta un morceau dans le pli de ſa robe, afin qu'étant tous également coupables, ils fiſſent cauſe commune contre ceux qui voudroient venger ſa mort. Le peuple inquiet fit d'exactes recherches, ſans pouvoir découvrir la moindre partie de ſon corps. Julius Proculus, qui tenoit un rang diſtingué parmi les patriciens, jura que *Romulus* lui étoit apparu ſur la route d'Albe, vêtu de blanc, & avec des armes éblouiſſantes, pour lui annoncer que les dieux l'avoient appellé dans le ſéjour de l'immortalité. » Dites aux Romains que je vais être leur protec- » teur dans le ciel, & qu'ils doivent m'invoquer » ſous le nom de *Quirinus* ». Ce fut ſous ce nom que les Romains lui rendirent les honneurs divins. *T--N.*)

RON

RONDEL, (JACQUES DE) *Hiſt. litt. mod.*) écrivain proteſtant, ami de Bayle, auteur d'une vie d'Epicure, & d'un diſcours ſur le chapitre de Théophraſte, qui traite de la ſuperſtition.

RONDELET, (GUILLAUME) *Hiſt. litt. mod.*) médecin de Montpellier, au ſeizième ſiécle. Ce fut à ſa ſollicitation que le roi fit conſtruire le théâtre anatomique de cette ville; il fit lui-même la diſſection du corps d'un de ſes enfans, preuve d'une grande indifférence pour cet enfant, ou d'un grand amour pour ſon art. Un anatomiſte commençoit ainſi un mémoire ſur ſon art : « Monſieur, » étoit mon ami; il tomba malade, je lui donnai » mes ſoins : il mourut, je le diſſéquai ».

On a de Guillaume *Rondelet* un traité des poiſſons & d'autres ouvrages de médecine : c'eſt lui que Rabelais a joué ſous le nom de *Rondibilis*. Né à Montpellier en 1507; mort à Réalmont, dans l'Albigeois, en 1566. Laurent Joubert, ſon élève, a écrit ſa vie.

RONSARD, (PIERRE de) *Hiſt. litt. mod.*)

Ronſard.... par une autre méthode,
Réglant tout, brouilla tout, fit un art à ſa mode,
Et toutefois long-temps eut un heureux deſtin;
Mais ſa muſe en françois parlant grec & latin,
Vit dans l'âge ſuivant, par un retour groteſque,
Tomber de ſes grands mots le faſte pédanteſque.

Voilà l'hiſtoire entière de *Ronſard* & de ſes ſuccès, démentis par la poſtérité, mais qui furent bien éclatans & bien univerſels dans ſon ſiècle; il ne lui reſte de ſa gloire paſſée que le proverbe : *donner un ſoufflet à Ronſard*, pour dire : *faire une faute de françois*. Ce proverbe même peut étonner d'après la vérité exprimée dans ce vers de Boileau :

Mais ſa muſe en françois parlant grec & latin.

Ce n'étoit pas rendre un bon ſervice à la langue ni s'en montrer un amateur bien zélé, ou du moins bien éclairé, que de la défigurer ainſi par un jargon ſavant & pédanteſque; mais on trouvoit alors que cet homme introduiſoit dans la langue, les richeſſes de la Grèce & la majeſté de Rome. On l'appelloit le *prince des poëtes* de ſon temps. Il remporta le premier prix des jeux floraux, mais le prix ordinaire parut trop au deſſous du mérite de l'ouvrage & de la réputation de l'auteur. La ville de Toulouſe fit faire une Minerve d'argent maſſif, & la lui envoya; elle accompagna même ce préſent d'un décret qui déclaroit *Ronſard le poëte françois* par excellence; décret qu'il faut laiſſer rendre à la poſtérité. La reine d'Ecoſſe, Marie Stuart, au père de laquelle *Ronſard* avoit été attaché, lui donna auſſi un buffet fort riche avec une repréſentation du Parnaſſe & une inſcription qui diſoit que *Ronſard* en étoit l'Apollon. On peut croire que *Ronſard* prenoit toutes ces exagérations à la lettre. Il étoit né en 1525, l'année de la bataille de Pavie, & il diſoit lui-même naïvement qu'il ſembloit que le ciel eût voulu par-là dédommager la France de ſes pertes; il avoit d'ailleurs toutes les vanités, celle de la naiſſance, celle des bonnes fortunes, parmi leſquelles il en eut, dit-on, de fort mauvaiſes. Il mourut à Saint-Coſme-lez-Tours, un de ſes bénéfices, en 1585.

ROQ

ROQUE, (de la) *Hiſt. litt. mod.*) On connoit pluſieurs hommes de lettres de ce nom.

1°. Gilles-André de la *Roque*, ſieur de la *Lontière*, gentilhomme normand des environs de Caen, eſt connu par ſon traité de la nobleſſe, par ſa généalogie de la maiſon d'Harcourt, & ſes autres ouvrages ſur les généalogies & le blaſon. Né en 1597, mort en 1687.

2°. Antoine de la *Roque* eſt connu ſur-tout, pour avoir été chargé pendant vingt-trois ans de la rédaction du Mercure : ce fut lui que Desforges Maillard trompa ſous le nom de mademoiſelle Malcrais de la Vigne, & qui n'aimant pas Desforges Maillard, fit une déclaration d'amour en forme ſuivant l'uſage antique, à mademoiſelle Malcrais de la Vigne. « *Je vous aime, ma charmante Bri-* » *tonne, le mot eſt lâché*, &c. Il eſt auteur de deux opéras, *Médée & Jaſon*, *Théonoé*. Né à Marſeille en 1672; mort à Paris en 1744.

3°. Jean de la *Roque*, frère d'Antoine, travailloit avec lui au Mercure; il étoit de l'académie de Marſeille, il avoit beaucoup voyagé dans le Levant; nous avons ſes voyages de l'Arabie heureuſe, de la Paleſtine, de Syrie & du Mont-Liban. Mort en 1745 à quatre-vingt-quatre ans.

4°. LA ROQUE ou LARROQUE, (Matthieu de) (*Hiſt. du Calvinniſme*) calviniſte, fils de calviniſte, miniſtre à Vitré en Bretagne, puis à Rouen, né à Leirac près d'Agen, en 1619, mort en 1684; eſt auteur de pluſieurs ouvrages de controverſe, de deux ſavantes diſſertations latines ſur Photin & Libère, & d'un traité ſur la Régale.

5°. Daniel, ſon fils, né à Vitré, quitta la France après la révocation de l'édit de Nantes, paſſa ſucceſſivement à Londres, à Copenhague, à Amſterdam, & revint à Paris où il embraſſa la religion catholique. Malgré la faveur attachée alors aux nouveaux convertis, il fut enfermé au châtelet, puis transféré au château de Saumur, pour avoir eu part à un écrit ſatyrique compoſé contre Louis XIV, à l'occaſion d'une famine qu'on éprouva en 1693, au milieu de la guerre; car Louis XIV ajoutoit toujours ce fléau à tous les autres fléaux. *Larroque* ayant été maltraité par ce prince, fut dédommagé ſous la régence, il eut une penſion de 4000 liv. Il mourut en 1731; il avoit travaillé *aux nouvelles de la république des lettres* pendant une maladie de Bayle; il étoit l'auteur de *l'avis aux réfugiés*, qui fut attribué à Bayle dans toute la Hollande. On a de lui encore *les véritables motifs de la converſion de l'abbé de Rancé*, & *la vie de Mézéray*, ouvrages peu eſtimés. Il a traduit de l'anglois de Prideaux *la vie de Mahomet*, & de l'anglois de Laurent Echard, *l'hiſtoire romaine*; cette dernière traduction a été retouchée & publiée par l'abbé Desfontaines.

ROQUELAURE, (*Hiſt. de France.*) grande & ancienne maiſon qui tire ſon nom de *Roquelaure* dans l'Armagnac, a produit deux maréchaux de France. L'un (Antoine) fut comblé de biens & d'honneurs par Henri IV, qu'il avoit toujours fidèlement ſervi, & dans le carroſſe duquel il ſe trouvoit au moment de l'aſſaſſinat de ce prince. Il fut fait maréchal de France par Louis XIII en 1615, & mourut à 82 ans, le 9 juin 1625.

L'autre (Gaſton Jean-Baptiſte-Antoine) fut fait maréchal de France, le 2 février 1724. Il mourut auſſi à 82 ans, le 6 mai 1738; & en lui s'éteignit la maiſon de *Roquelaure*.

Gaſton, ſon père, avoit été fait duc & pair en 1652, & avoit mérité cet honneur par ſes ſervices; il avoit été bleſſé à la tête, & fait priſonnier à la bataille de Sedan en 1641; il avoit ſervi en qualité de maréchal de camp aux ſièges de Gravelines en 1644, de Bourbourg en 1645, de Courtrai en 1646. Devenu lieutenant-général, il fut de nouveau bleſſé au ſiège de Bordeaux, ſe trouva en 1668, à la conquête de la Franche-Comté; en 1672, à celle de la Hollande; en 1673, au ſiège de Maëſtricht. Mort la nuit du 10 au 11 mars 1683.

Au quinzième ſiècle, Jean-Baptiſte de *Roquelaure*, attaché au parti de René d'Anjou, duc de Lorraine, ſe rendit fameux par ſon combat contre Janot de Budos; combat décrit par Hardouin de la Jaille, maréchal de ce même combat.

Au ſeizième ſiècle, deux frères, Jean Bernard & Bernard, ſeigneurs de *Roquelaure*, furent tués, l'un au combat de la Roche-Abeille, l'autre au combat d'Orthez.

ROQUES, (PIERRE) *Hiſt. litt. mod.*) miniſtre de l'égliſe françoiſe à Baſle, né en Languedoc en 1685, l'année même de la révocation de l'édit de Nantes, eſt auteur de pluſieurs livres de dévotion; il l'eſt auſſi de quelques ouvrages littéraires; il a donné en 1731, une nouvelle édition très-augmentée de Moréry. On a de lui un traité des tribunaux de judicature; diverſes pièces dans le *Journal helvétique* & dans la *Bibliothèque germanique*; la première continuation des diſcours de Saurin ſur la bible, eſt encore de lui. Mort à Baſle en 1748.

ROQUETTE, (l'abbé de) *Hiſt. mod.*) évêque d'Autun, prélat fourbe & vil, avoit, dit l'abbé de Choiſy, « tous les caractères que l'auteur du » Tartuffe a ſi parfaitement repréſentés ſur le mo» dèle d'un homme faux. Avant d'être évêque, il avoit prêché, mais de faux ſermons, c'eſt-à-dire des ſermons dont il n'étoit pas l'auteur, & l'on fit ſur lui cette épigramme:

On dit que l'abbé *Roquette*,
Prêche les ſermons d'autrui;
Moi qui ſais qu'il les achete,
Je ſoutiens qu'ils ſont à lui.

Il prêchoit un jour aux Jéſuites le panégyrique de Saint Ignace. Toute la muſique de l'opéra y chantoit l'office; *les Jéſuites*, dit en ſortant un des auditeurs, *viennent de nous donner deux ſpectacles en un même jour, l'opéra & le Tartuffe.*

L'abbé de *Roquette* continua de prêcher étant évêque. Il ſe plaignoit un jour à M. de Harlay de ce que les officiers municipaux de la ville d'Autun avoient quitté ſon ſermon pour aller à la comédie: *Voilà en effet*, dit M. de Harlay, *des gens de bien mauvais goût, de vous quitter ainſi pour des comédiens de campagne.*

Ce fut lui (*Mémoires de Choiſy, hiſt. de l'abbé de Coſnac*) qui voyant M. le prince de Conti, prince d'une taille fort irrégulière, avoit la fantaiſie de ſe déguiſer pour un bal contre l'avis de l'abbé de Coſnac, qui voulant lui épargner le déſagrément d'être reconnu par tout le monde, fit ſemblant de le prendre pour le marquis de Vardes, l'hom-

me de la cour le mieux fait, & ne manqua pas de s'adreſſer à lui-même pour le prier de lui faire connoître le prince parmi les différens maſques ; ce fut à lui que M. l'abbé de Coſnac indigné d'une baſſeſſe ſi groſſière, dit: *allez, Monſieur, vous devriez mourir de honte: quand ſon alteſſe pour s'amuſer imagine de ſe déguiſer, elle ſait bien que ſa taille & celle de M. de Vardes ſont bien différentes.*

» Ce fut, dit l'abbé de Choiſy, la ſource de la » haine que M. d'Autun & lui ont depuis conſer- » vée l'un pour l'autre, & qui fit faire à Guillera- » gues, ami de l'abbé de Coſnac, les mémoires » ſur leſquels Molière a fait depuis la comédie du » faux dévot ». L'abbé de *Roquette*, abbé de Saint-Gildas de Ruis, & qui fut de l'académie françaiſe, étoit ſon neveu, mais ne lui reſſembloit pas: il avoit de la vertu & de l'éloquence. Son oraiſon funèbre de Jacques II, fut eſtimée.

ROS

ROSCIUS, (QUINTUS) *Hiſt. rom.*) eſt avec Eſopus la gloire du théâtre de Rome ; ce ſont les deux plus grands acteurs qui aient paru ſur ce théâtre. Ils étoient contemporains, *Roſcius* étoit Gaulois de nation : Démoſthène avoit été formé à la déclamation & à l'action oratoire par le célèbre acteur Satyrus. Cicéron voulut l'être par *Roſcius* dont il étoit l'ami & l'admirateur. Macrobe raconte que Cicéron & *Roſcius* s'exerçoient à l'envi à qui rendroit une même penſée ou un même ſentiment, l'un en plus de tours de phraſe différens & tous heureux, l'autre par une plus grande variété de geſtes & de mouvemens. On a une harangue de Cicéron *pro Roſcio comœdo*, où il comble d'éloges cet acteur. *Roſcius*, dit il, avoit tant de vertu qu'il n'auroit jamais dû monter ſur le théâtre, & il y plaiſoit tant qu'il n'auroit jamais dû en deſcendre.

La république qui ſentoit le prix d'un comédien, même dans l'ordre politique, lui faiſoit une penſion de vingt mille écus pour qu'il jouât le plus ſouvent qu'il pourroit ; forcée à des dépenſes réputées plus utiles, elle fut dix ans ſans payer cette penſion, & ſans que *Roſcius* plein de déſintéreſſement & de délicateſſe, manquât une ſeule fois de jouer. Au reſte, la fortune que faiſoient les grands acteurs à Rome étoit immenſe. Eſopus, au rapport de Pline, avoit à peu près cinquante mille écus de rente. *Roſcius* qui étoit pour la comédie ce que *Roſcius* étoit pour la tragédie, auroit pu faire encore une bien plus grande fortune, ſelon Cicéron. Il auroit pu gagner tous les ans environ un million ſix cents cinquante mille liv. Ses mœurs honnêtes & décentes, ſon caractère obligeant & libéral lui méritèrent l'eſtime publique & toute la conſidération qu'on refuſoit à Rome à ſon état. Il avoit, dit-on, un défaut qu'il avoit l'art de faire diſparoître dans ſon jeu ; il avoit les yeux un peu de travers. Il n'en étoit pas moins plein de grace dans tous les mouvemens de ſon viſage. Il avoit fait un parallèle de l'action théâtrale & de l'action oratoire ; & comme il avoit fait une étude profonde de ces deux arts, qui n'en font qu'un peut-être, nous devons regretter que cet ouvrage ne ſoit point parvenu juſqu'à nous. Il mourut vers l'an 61 avant Jéſus-Chriſt.

2°. Cicéron qui plaida pour le comédien *Roſcius*, avoit auſſi plaidé dans ſa jeuneſſe pour un autre *Roſcius*, connu ſous le nom de *Roſcius* d'Amérie, ou d'Amélie, dans le duché de Spolète, & cette cauſe avoit honoré la jeuneſſe de Cicéron. Les proſcriptions de Sylla étoient finies, mais ce dictateur avoit pour favori un affranchi, nommé Chryſogonus, plus vicieux encore que lui, qui faiſoit mettre ſur la liſte des proſcrits ceux qu'il vouloit perdre ou voler. Sextus *Roſcius*, un des premiers citoyens d'Amérie, fut aſſaſſiné dans Rome par des ennemis, qui ayant ſu mettre Chryſogonus dans leurs intérêts, obtinrent que le nom de *Roſcius* ſeroit ajouté à la liſte des proſcrits ; ce qui d'un côté mettoit les aſſaſſins à l'abri de toute pourſuite, de l'autre emportoit la confiſcation des biens de la victime. Cette confiſcation fut l'appât dont on ſe ſervit pour gagner Chryſogonus ; il ſe rendit l'adjudicataire des biens de *Roſcius*, en pouſſant à l'excès les abus qui ſe commettoient dans ces ſortes d'adjudications ; il acquit pour environ 250 liv. des biens de la valeur de ſept à huit cent mille liv. Mais *Roſcius* laiſſoit un fils, qui pouvoit réclamer un jour contre une ſi horrible injuſtice & rentrer dans ſes biens paternels. On prit le parti d'accuſer le fils de parricide, c'étoit lui qui avoit tué ſon père, & le crédit de Chryſogonus effrayant les premiers orateurs de Rome, perſonne n'oſoit ſe charger de la cauſe de l'orphelin opprimé. Cicéron ſeul, âgé alors d'environ vingt-ſix à vingt-ſept ans, eut le courage d'embraſſer ſa défenſe ; il réuſſit même à le faire abſoudre, & cette grande victoire rendit ſon nom illuſtre au barreau. Nous avons ſon diſcours ; il y ménage Sylla, mais il s'élève contre les proſcriptions ; il attaque de front Chryſogonus, ſur ſon opulence, fruit du crime, ſur ſon faſte, ſur ſa moleſſe, ſur ſon inſolence. On ne pouvoit s'annoncer avec plus de courage & plus d'éclat.

3°. Cicéron plaida encore avec ſuccès pour un autre *Roſcius* (Lucius *Roſcius* Othon,) qui étant tribun du peuple l'an 685 de Rome, fit paſſer une loi ſouvent citée dans les auteurs ; c'eſt celle qui concerne les chevaliers Romains ; cette loi exigeoit qu'on eût cinquante mille livres de bien pour être admis dans l'ordre des chevaliers. Ceux-ci n'avoient point eu juſqu'alors de places marquées au théâtre ; cette même loi leur aſſigna les quatorze rangs de ſiéges les plus voiſins de ceux des ſénateurs. Cette même diſtinction accordée aux ſénateurs plus de cent ans auparavant, avoit fait murmurer le peuple ; il murmura bien davantage, lorſqu'il vit cette nouvelle diſtinction s'établir en faveur des cheva-

liers. Ce même *Roſcius* Othon, préteur en 689, entrant au théâtre, fut reçu du peuple avec des huées que les chevaliers s'efforcèrent d'étouffer par des applaudiſſemens & des battemens de mains. Il s'éleva une véritable querelle, on en vint aux injures, & il étoit à craindre qu'on n'allât plus loin. Cicéron alors conſul, averti de ce tumulte, convoque auſſi-tôt le peuple dans le temple de Bellone, & par ſon éloquence change tellement la diſpoſition des eſprits, que le peuple en rentrant au théâtre, s'empreſſe de faire à *Roſcius*, par les applaudiſſemens les plus marqués, toutes les réparations convenables & de lui prodiguer les témoignages de l'eſtime & du reſpect. C'eſt à cette loi de *Roſcius* Othon qu'Horace fait illuſion dans ſon ode contre Vulteius Ménas, affranchi du grand Pompée, & parvenu au rang de chevalier contre les intentions de ce tribun :

Sedilibuſque magnus in primis eques
Othone contempto ſedet.

ROSCOMMON, (WENTWORTH DILLON, comte de) *Hiſt. litt. mod.*) de l'illuſtre maiſon de Dillon en Irlande, eſt auſſi au nombre des plus illuſtres poëtes anglois. Pope en fait l'éloge dans ſon eſſai ſur la critique; ſa traduction de l'art poëtique d'Horace en vers anglais, & ſon poëme ſur la manière de traduire en vers, ſont imprimés avec les poëſies du comte de Rocheſter. Il étoit ami de Dryden & des autres beaux génies de l'Angleterre. Le duc d'Ormond, viceroi d'Irlande, l'avoit fait capitaine de ſes gardes. Il lui arriva en Irlande une aventure dont il ſemble que M. de Marivaux ait voulu faire uſage dans ſon roman du *payſan parvenu*. La paſſion pour le jeu, dont *Roſcommon* n'étoit pas exempt, l'ayant retenu fort tard dans un quartier écarté & dangereux, il fut attaqué par trois voleurs; il ſe défendit vaillamment & fut ſecouru par un pauvre officier réformé, qui dans cette occaſion fut ſon libérateur. *Roſcommon* ne crut pouvoir lui témoigner dignement ſa reconnoiſſance qu'en ſe défaiſant en ſa faveur de la charge de capitaine des gardes. Cet officier étant mort trois ans après, le vice-roi rétablit *Roſcommon* dans l'emploi dont ſa généreuſe reconnoiſſance l'avoit dépouillé. *Roſcommon* fut dans la ſuite écuyer de la ducheſſe d'Yorck; il joignoit à ſes talens, une grande connoiſſance de l'antiquité; il avoit étudié à Caen ſous le ſavant Bochart, & il avoit obſervé les monumens en Italie. On diſoit du comte de *Roſcommon* & du duc de Buckingham, comme lui un des plus beaux eſprits de la cour de Charles II, que le duc tiroit vanité de n'être pas ſavant, & que le comte étoit ſavant ſans en tirer vanité. *Roſcommon* mourut en 1684.

ROSE, (GUILLAUME) *Hiſt. de France*) évêque de Senlis & grand-maître de Navarre, fameux ligueur dont il eſt tant parlé dans la ſatyre Ménippée, à l'occaſion de la proceſſion de la Ligue, ne ceſſa de déclamer en chaire contre Henri III & contre Henri IV. Le premier ſignala ſingulièrement ſa clémence envers ce prédicateur factieux. *Roſe* ayant prêché contre lui avec beaucoup de violence, Henri lui fit un préſent de cinq cents écus, en l'exhortant à employer cette ſomme en remèdes & en potions qui corrigeaſſent l'âcreté de ſes humeurs. C'étoit bien là la clémence d'un diſſipateur tel que Henri III. *Roſe* ayant prêché de nouveau contre lui, parce que Henri avoit été au bal en maſque une nuit de carnaval, Henri le fit venir, & lui dit: « Je vous » laiſſe courir les rues jour & nuit, tant qu'il vous » plaît, ſans m'informer de ce que vous faites; » laiſſez-moi au moins la liberté de m'amuſer » une ſeule fois, & encore au carnaval. Puis, à cauſe de la récidive, il ajouta: *allons, il eſt temps que vous deveniez ſage*. Il ne devint point ſage, & le parlement fut moins indulgent envers lui que ne l'avoit été Henri III. Il condamna *Roſe* à faire amende honorable. Il la fit le 25 ſeptembre 1598, à la grand'chambre, avec ſes habits pontificaux qu'il ne voulut pas quitter. On lui attribue un livre ſéditieux, intitulé: *De juſtâ reipublicæ chriſtianæ in reges impios auctoritate*. Il mourut en 1602.

ROSE BLANCHE, ROSE ROUGE. (*Hiſt. d'Anglet.*) On a donné le nom de *roſe blanche* & de *roſe rouge*, aux deux maiſons d'Yorck & de Lancaſtre. Ces noms ſont fameux par les guerres entre ces deux maiſons, par la quantité de ſang anglois qu'elles ont fait répandre, & qui aboutit à la ruine entière de la maiſon de Lancaſtre.

Il faut donc ſe rappeller que ſous le règne d'Henri VI, en 1453, il y avoit en Angleterre un deſcendant d'Edouard III, de qui même la branche étoit plus près d'un degré de la ſouche commune que la branche régnante. Ce prince étoit un duc d'Yorck. Il portoit ſur ſon écu une *roſe blanche*, & le roi Henri VI, de la maiſon de Lancaſtre, portoit une *roſe rouge*. C'eſt de-là que vinrent ces noms célèbres conſacrés à la guerre civile. La bataille de Boſworth donnée en 1485, & dans laquelle périt Richard III, mit fin aux déſolations dont la *roſe rouge* & la *roſe blanche* avoient rempli l'Angleterre. Le trône toujours enſanglanté & renverſé, fut enfin ferme & tranquille; les malheurs qui avoient perſécuté la famille d'Edouard III, ceſſèrent; Henri VII, en épouſant une fille d'Edouard V, réunit les droits des Lancaſtres & des Yorcks en ſa perſonne. Ayant ſu vaincre, il ſut gouverner. Son règne, qui fut de 24 ans, & preſque toujours paiſible, humaniſa un peu les mœurs de la nation. Les parlemens qu'il aſſembla & qu'il menagea, firent de ſages lois. La juſtice diſtributive rentra dans tous ſes droits; le commerce qui avoit commencé à fleurir ſous le grand Edouard, & qui avoit été ruiné pendant les guerres civiles, ſe rétablit, & ſe ranima pour proſpérer en

core davantage ſous Henri VIII, & ſous la reine Eliſabeth. (*D. J.*)

ROSE-CROIX, *ſociété des frères de la* (*Hiſtoire des impoſtures humaines*) ſociété imaginaire, & néanmoins célèbre par les fauſſes conjectures qu'elle a fait naître.

Ce fut en 1610 qu'on commença à entendre parler de cette ſociété chimérique, dont on n'a découvert ni trace ni veſtige. Ce qu'il y a de plaiſant, c'eſt que dès-lors les Paracelſiſtes, les Alchymiſtes, & autres gens de cet ordre, prétendirent en être, parce qu'il s'agiſſoit des ſciences occultes & cabaliſtiques: & chacun d'eux attribuoit aux frères de la *roſe-croix* ſes opinions particulières. Les éloges qu'ils firent des frères de la *roſe-croix* aigrirent quelques hommes pieux, & les portèrent à intenter toutes ſortes d'accuſations contre cette ſociété, de l'exiſtence de laquelle ils auroient dû préalablement s'aſſurer.

Cependant on débitoit hautement qu'il paroiſſoit une illuſtre ſociété, juſques-là cachée, & qui devoit ſon origine à Chriſtian Roſencreuz. On ajoutoit que cet homme né en 1387, ayant fait le voyage de la Terre-Sainte, pour viſiter le tombeau de J. C., avoit eu à Damas des conférences avec les ſages Chaldéens, deſquels il avoit appris les ſciences occultes, entr'autres la magie & la cabale; qu'il avoit perfectionné ſes connoiſſances en continuant ſes voyages en Egypte & en Lybie; que de retour dans ſa patrie, il avoit conçu le généreux deſſein de réformer les ſciences; que pour réuſſir dans ce projet, il avoit inſtitué une ſociété ſecrette, compoſée d'un petit nombre de membres, auxquels il s'étoit ouvert ſur les profonds myſtères qui lui étoient connus, après les avoir engagés ſous ſerment à lui garder le ſecret, & leur avoir enjoint de tranſmettre ſes myſtères de la même manière à la poſtérité.

Pour donner plus de poids à cette fable, on mit au jour deux petits ouvrages, contenant les myſtères de la ſociété. L'un a pour titre: *fama fraternitatis*, id eſt, *detectio fraternitatis laudabilis ordinis roſeæ-crucis*; l'autre intitulé: *confeſſio fraternitatis*, parut en allemand & en latin.

Dans ces deux ouvrages, on attribuoit à cette ſociété: 1°. Une révélation particulière que Dieu avoit accordée à chacun des frères, par le moyen de laquelle ils avoient acquis la connoiſſance d'un grand nombre de ſciences, & qu'en qualité de vrais théoſophes, ils étoient en état d'éclairer la raiſon humaine par le ſecours de la grace. 2°. On recommandoit, outre la lecture de l'écriture ſainte, celle des écrits de Taulerus, & de la théologie germanique. 3°. On aſſuroit que les illuſtres frères ſe propoſoient de faire une réforme générale des ſciences, & en particulier de la médecine & de la philoſophie. 4°. On apprenoit au public que leſdits frères poſſédoient la pierre philoſophale, & que par ce moyen ils avoient acquis la médecine univerſelle, l'art de tranſmuer les métaux, & de prolonger la vie; enfin, on annonçoit qu'il alloit venir un ſiècle d'or, qui procureroit toute ſorte de bonheur ſur la terre.

Sur le bruit que firent ces deux ouvrages, chacun jugea de la ſociété de la *roſe-croix*, ſelon ſes préjugés, & chacun crut avoir trouvé la clef de l'énigme. Pluſieurs théologiens prévenus déjà contre l'école de Paracelſe, penſèrent qu'on en vouloit à la foi, & qu'une ſecte fanatique ſe cachoit ſous ce maſque. Chriſtophorus Nigrinus prétendit démontrer que les frères étoient des diſciples de Calvin. Mais ce qui détruiſit l'une & l'autre de ces conjectures, c'étoient quelques endroits des deux livres dont nous avons parlé, qui prouvoient que les frères étoient fortement attachés au luthéraniſme. En conſéquence, quelques luthériens défendirent avec zèle l'orthodoxie de la ſociété.

Les plus éclairés conjecturoient que tout cela n'étoit qu'une fable forgée par des chymiſtes, comme l'indiquoient aſſez les connoiſſances chymiques dont cette ſociété ſe vantoit. Ils ajoutoient pour nouvelle preuve, que le nom même de *roſe-cruz* étoit chymique, & qu'il ſignifioit un *philoſophe* qui fait de l'or. Telle a été l'opinion de Moſheim.

Il y eut auſſi des gens qui crurent bonnement que Dieu, par une grace ſpéciale, s'étoit révelé à quelques hommes pieux, pour réformer les ſciences, & découvrir au genre-humain des myſtères inconnus.

Mais comme on ne découvroit en aucun endroit ni cette ſociété, ni perſonne qui en fût membre, les gens d'eſprit ſe convainquirent de plus en plus, qu'elle n'exiſtoit point en réalité, qu'elle n'avoit jamais exiſté, & que tout ce qu'on débitoit de ſon auteur, étoit un conte fait à plaiſir, inventé pour ſe divertir des gens crédules, ou pour mieux connoître ce que le public penſoit de la doctrine de Paracelſe & des chymiſtes.

Le dénouement de la pièce fut, qu'on n'entendit plus parler de la ſociété, depuis que ceux qui l'avoient miſe ſur le tapis gardèrent le ſilence, & n'écrivirent plus. On a ſoupçonné fortement Jean-Valentin Andréa, théologien de Wirtemberg, homme ſavant & de génie, d'avoir été, ſinon le premier auteur, du moins un des acteurs de cette comédie.

Quoi qu'il en ſoit, le nom de frères de la *roſe-croix* eſt reſté aux diſciples de Paracelſe, aux alchymiſtes, & gens de cet ordre, qui ont formé un corps aſſez nombreux, & dont on appelle le ſyſtême *Théoſophie*. (*D. J.*)

ROSE D'OR. (*Hiſt. de la cour de Rome*) C'eſt ainſi qu'on nomme par excellence, une *roſe* de ce métal faite par un orfévre italien, enrichie de carats, & bénie par le pape le quatrième dimanche du carême, pour en faire préſent en certaines conjonctures à quelque égliſe, prince ou princeſſe.

La coutume qu'a le pape de conſacrer une *roſe d'or* le dimanche *lætare Jeruſalem*, n'a pris ſon

origine que dans le onzième ou douzième ſiècle ; du moins n'en eſt-il pas parlé plutôt dans l'hiſtoire.

Jacques Piquart, chanoine de ſaint Victor de Paris, dans ſes notes ſur l'hiſtoire d'Angleterre, écrite par Guillaume de Neubourg, ſur la fin du douzième ſiécle, nous donne l'extrait d'une lettre d'Alexandre III à Louis le jeune, roi de France, en lui envoyant la *roſe d'or* ; « Imitant (dit ce pape » au monarque) la coutume de nos ancêtres, de » porter dans leurs mains une *roſe d'or* le diman- » che *lætare*, nous avons cru ne pouvoir la pré- » ſenter à perſonne qui la méritât mieux que votre » excellence, à cauſe de ſa dévotion extraordi- » naire pour l'égliſe, & pour nous-mêmes ».

C'eſt ainſi qu'Alexandre III paya les grands honneurs que Louis le jeune lui avoit rendus dans ſon voyage en France. Bientôt après les papes changèrent cette galanterie en acte d'autorité, par lequel en donnant la *roſe d'or* aux ſouverains, ils témoignoient les reconnoître pour tels ; & d'un autre côté, les ſouverains acceptèrent avec plaiſir de la part du ſaint ſiége, cette eſpèce d'hommage. Urbain V donna en 1368 la *roſe d'or* à Jeanne, reine de Sicile, préférablement au roi de Chypre.

En 1418, Martin V conſacra ſolemnellement la *roſe d'or*, & la fit porter ſous un dais ſuperbe à l'empereur qui étoit alors au lit. Les cardinaux, les archevêques & les évêques, accompagnés d'une foule de peuple, la lui préſentèrent en pompe ; & l'empereur s'étant fait mettre ſur un trône, la reçut avec beaucoup de dévotion aux yeux de tout le public.

Henri VIII reçut auſſi la *roſe d'or* de Jules II & de Léon X. Ce dernier pape ne prévoyoit pas qu'un de ſes parens & ſucceſſeurs (Jules de Médicis) qui prit le nom de Clément VII, s'aviſeroit bientôt après d'excommunier ce même monarque, & qu'il arriveroit de-là, que toutes les *roſes* de la tiare pontificale ſeroient flétries en Angleterre. (*D. J.*)

ROSEMONDE ou ROSAMONDE (*voyez* ALBOIN, roi des Lombards, dont elle étoit la femme; & ſur ROSEMONDE DE CLIFFORT, maîtreſſe de Henri II, roi d'Angleterre, *voyez* à l'article AQUITAINE, celui d'Eléonore d'Aquitaine.

ROSEN (CONRAD DE) *Hiſt. de Fr.*) c'eſt notre maréchal de *Roſe* ou *Roſen*, fait maréchal de France à la promotion de 1703. Il étoit alſacien, mais ſa maiſon étoit originaire de Livonie ; il fut trois ans cadet dans les gardes de la reine Chriſtine, & il ſervit en France d'abord comme ſimple cavalier.

Par ce métier l'honneur n'eſt point bleſſé,
Roſe & Fabert ont ainſi commencé.

Il eſt beau de franchir tout cet intervalle & d'arriver du dernier rang aux honneurs ſuprêmes. *Roſen* étoit un homme de tête & de cœur. Etant à Metz, il reçut ordre de faire changer de garniſon au régiment étranger de ſon nom. Il donne l'ordre à ſon lieutenant-colonel, qui vient quelque temps après lui annoncer que le régiment refuſe de partir, parce qu'il lui eſt dû quelque contribution. Il y va lui-même, trouve le régiment en bataille, ordonne au premier capitaine de partir ; le capitaine réſiſte, le comte de *Roſen* lui caſſe la tête d'un coup de piſtolet, en prend un autre & ordonne au ſecond capitaine de marcher : celui-ci obéit, les autres en font autant, & les ſoldats ſuivent. Ces traits d'audace & de fermeté ſont toujours brillans quand ils réuſſiſſent ; *Roſen* pouvoit en être la victime, mais le devoir & l'intérêt de la diſcipline juſtifioient ſa conduite. Il mourut en 1715, à quatre-vingt-ſept ans, ayant rempli, à tous égards, une belle carrière.

ROSHASÇANA, ſ. m. (*Hiſt. des Juifs*) mot qui ſe trouve ſouvent dans les livres des Juifs, & qui ſignifie le *commencement de l'année*. C'eſt pour eux un jour de fête. Leurs docteurs diſputent dans le talmud ſur le temps auquel le monde a commencé. Selon les uns, ç'a été au printems dans le mois de *Mian*, qui répond à notre mois de Mars ; d'autres veulent que ce ſoit en automne dans le mois de *Tiſri*, qui eſt notre mois de Septembre ; & c'eſt maintenant parmi eux l'opinion la plus reçue. Quoique l'année eccléſiaſtique commence chez eux au mois de *Mian*, conformément à ce qui eſt dit dans la loi, que ce mois ſera pour eux le premier des mois, cependant l'année ordinaire ou civile commence par le mois *Tiſri* ou Septembre ; & c'eſt pendant les deux premiers jours de ce mois qu'on célèbre le *roshaſçana*, d'abord par une ceſſation générale de tout travail, enſuite par des prières, des aumônes, des confeſſions, & d'autres œuvres de pénitence.

Selon Léon de Modène, les Juifs tiennent par tradition, que pendant ces deux jours, Dieu juge de tout ce qui s'eſt paſſé l'année précédente, & régle les événemens de celle où l'on va entrer. C'eſt pourquoi ils employent le premier de ces deux jours à expier le paſſé par des jeûnes, des auſtérités, des diſciplines & d'autres mortifications ; quelques-uns, ſur-tout en Allemagne, portent l'habit avec lequel ils veulent être enterrés. On s'aſſemble à la ſynagogue, où l'on fait de longues prières, & ſur-tout on y lit à cinq perſonnes dans le Pentateuque, ce qui y eſt dit du ſacrifice qu'on faiſoit ce jour-là dans le temple ; enfin on fait la bénédiction pour le prince, & on ſonne trente fois du cor, ſelon qu'il eſt marqué dans les Nombres & dans le Lévitique, pour intimider, dit-on, les pécheurs, & les porter au repentir en leur rappellant la mémoire du jugement de Dieu. Le reſte du jour & le ſuivant ſe paſſent à entendre des ſermons & à d'autres exercices de dévotion. Léon de Modène, *part. III.* (*A. R.*)

ROSIER, (HUGUES SUREAU DU ROSIER) *Hugo Suræus Roſarius*) *Hiſt. de la réforme*) ſe nommoit *Roſier*, *Roſarius*, parce qu'il étoit né

dans un lieu nommé Roſoi en Picardie. Ce fut un miniſtre proteſtant, très-fameux par l'uſage que la cour de Charles IX en fit dans le temps de la ſaint-Barthelemi à l'égard du roi de Navarre & du prince de Condé. Elle paya ce Sureau, le plus accrédité des miniſtres, pour qu'il abjurât & qu'il ſéduisît les princes par ſon exemple & ſes exhortations; il réuſſit, mais devenu libre dans la ſuite, il déſavoua ſon abjuration, demanda pardon aux princes de les avoir trompés, & dévoila tous les reſſorts de cette intrigue. On a de lui quelques ouvrages de controverſe.

ROSIERES (François de) *Hiſt. de Fr.*) archidiacre de Toul, auteur vendu à la maiſon de Lorraine, & qui compoſa ſon livre intitulé: *Stemmata Lotharingiæ ac Barri Ducum*, & publié en 1580, pour prouver que la couronne de France appartenoit à la maiſon de Lorraine. *Roſières* produiſoit une fauſſe charte, qui faiſoit deſcendre les princes Lorrains de Pharamond & de Clodion, par un Albéric & un Vaubert, prétendu père d'Anſbert, & ayeul de ſaint Arnoul. *Roſières* fut obligé de faire amende honorable en préſence de Henri III, & fut mis à la Baſtille. Les Guiſes le déſavouèrent. Il mourut en 1607.

ROSIN (Jean) *Hiſt. litt. mod.*) ſavant Allemand, ſavant antiquaire, ſi connu par ſes *antiquités romaines*. Né à Liſenach en Thuringe en 1551; mort en 1626.

ROSNY (voyez Béthune.)

ROSSI (Jean-Victor) *Janus Nitius Erithræus*) ces deux derniers noms ſignifient en grec la même choſe que Victor ou Vittorio *Roſſi*, *Victor le rouge*) *Hiſt. litt. mod.*) noble Romain, auteur du livre intitulé: *Pinacotheca imaginum illuſtrium virorum*, & d'un recueil intitulé: *exempla virtutum & vitiorum*. On a de lui auſſi des epîtres, des dialogues. Mort en 1647.

ROSSIGNOL (Antoine) *Hiſt. de Fr.*) maître des comptes, eut un talent ſingulier pour déchiffrer. Nul chiffre, quelque combiné, quelque difficile qu'il pût être, n'échappoit à ſa pénétration. En 1626, pendant nos guerres de religion, le catholiques aſſiégeant Réalmont, occupé par les Proteſtans, on intercepta une lettre que ceux-ci écrivoient à leurs frères de Montauban; elle étoit en chiffres: *Roſſignol* y lut aiſément que les aſſiégés manquoient de poudre & en demandoient aux proteſtans de Montauban. On communiqua la lettre toute déchiffrée aux aſſiégés qui convinrent de tout & ſe rendirent. Le cardinal de Richelieu employa ce talent d'Antoine *Roſſignol* au ſiége de la Rochelle avec beaucoup de ſuccès. *Roſſignol* fut magnifiquement récompenſé & regardé comme un ſujet utile. Il poſſédoit Juviſy près Paris. Louis XIV lui ayant fait l'honneur d'aller l'y voir, ce vieillard (il avoit alors quatre-vingt-trois ans) fut tellement tranſporté de joie, que Louis XIV parût craindre pour lui une émotion ſi vive, & avertit ſon fils de veiller ſur ſa ſanté: en effet il ſurvécut peu à ce jour ſi beau pour lui.

ROT

ROTE, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) eſt le nom d'une cour ou juriſdiction particulière établie à Rome pour connoître des matières bénéficiales de toutes les provinces qui n'ont point d'indult pour les agiter devant leurs propres juges.

Cette cour eſt compoſée de 12 conſeillers qu'on nomme *auditeurs de rote*. Ils ſont tirés des 4 nations: d'Italie, France, Eſpagne & Allemagne: il y en a 3 Romains, un Florentin, un Milanois, un de Bologne, un de Ferrare, un Vénitien, un François, deux Eſpagnols & un Allemand. Chacun d'eux a ſous lui 4 clercs ou notaires; & le plus ancien des auditeurs fait l'office de préſident. On porte à leur tribunal toutes les cauſes bénéficiales, tant de l'intérieur de Rome que de l'état eccléſiaſtique lorſqu'il y a appel; ils jugent de toutes les cauſes civiles au-deſſus de 500 écus.

On les appelle auſſi *chapelains du pape*, parce qu'ils ont ſuccédé aux anciens juges du ſacré palais, qui donnoient leurs audiences dans la chapelle du pape.

A l'égard de la dénomination de *rote*, qui vient de *rota*, roue, quelques auteurs la font venir de ce que les plus importantes affaires de la chrétienté roulent, & pour ainſi dire, tournent ſur eux. Ducange fait venir ce mot de *rota porphyretica*, parce que le carreau de la ſalle où ils s'aſſembloient d'abord, étoit de porphyre, & fait en forme de *roue*; & d'autres enfin de ce que les auditeurs de *rote*, quand ils jugent, ſont rangés en cercle.

Le revenu de ces places peut monter à environ mille écus par an, & c'eſt le pape qui les paye.

Il leur eſt défendu ſous peine de cenſure, de recevoir aucune autre rétribution pour leurs ſentences, même par forme de préſent. Pour qu'une affaire ſoit décidée à la *rote*, il faut trois ſentences conſécutives, dont la dernière contient les raiſons, autorités ou motifs ſur leſquels eſt fondé le jugement; & lorſqu'il eſt rendu, les parties ont encore la reſſource de la requête civile, au moyen de laquelle la cauſe peut être portée & revue devant le pape à la ſignature de grace.

Les audiences de la *rote* ſe tiennent tous les lundis, hors le tems des vacances qui commencent la première ſemaine de juillet, & durent juſqu'au premier d'octobre. La rentrée eſt annoncée par une nombreuſe cavalcade, où les deux derniers auditeurs de *rote* ſe rendent au palais, ſuivis de tous les officiers inférieurs de leur tribunal &

de pluſieurs gentilshommes que les cardinaux, ambaſſadeurs, princes & ſeigneurs romains envoyent pour leur faire cortège; & l'un des deux prononce une harangue latine ſur quelque matière relative aux fonctions du tribunal de la *rote*, & en préſence des autres auditeurs qui ſe ſont auſſi rendus au palais apoſtolique. C'eſt encore un des privilèges des auditeurs de *rote*, que de donner le bonnet de docteur en l'un & l'autre droit aux ſujets qu'ils en jugent capables. (*A. R.*)

ROTGANS (Luc) *Hiſt. litt. mod.*) poëte hollandois célèbre & l'un des premiers poëtes de ſa nation, eſt auteur d'un poëme épique en huit livres, dont le ſujet eſt l'hiſtoire de Guillaume III, roi d'Angleterre, le héros de ſon ſiècle pour les Anglois, & ſur-tout pour les Hollandois. Né à Amſterdam en 1645; mort en 1710.

ROTHARIS ou ROTHARIC, roi des Lombards, *Hiſt. d'Italie*) fut leur 7e. roi, depuis leur établiſſement en Italie. Il fut un grand roi, un vaillant capitaine, un ſage légiſlateur. Frédégaire dit qu'il étoit duc de Breſle, & qu'il dut la couronne au choix de Gundeberge, ſœur d'Alaloald, cinquième roi, & fille d'Agilulphe quatrième roi, comme Agilulphe lui-même l'avoit due au choix de Theudelinde: en ce cas, Theudelinde & Gundeberge avoient ſû également bien choiſir, & la nation Lombarde leur a dû deux de ſes meilleurs rois. Auſſi belliqueux qu'ami de la juſtice, *Rotharis* recula les bornes de la Lombardie & humilia l'Empire; il s'empara de toutes les places maritimes de la Ligurie depuis Luna en Toſcane juſqu'aux confins de la France; il prit auſſi Opiterge, aujourd'hui Oderzo, qui gênoit la communication de Tréviſe avec le Frioul; il défit les Romains & les Ravennates en bataille rangée dans les environs de Modène, il leur tua huit mille hommes & mit le reſte en déroute. Tels ſont les monumens de ſa valeur; ceux de ſa ſageſſe ſubſiſtent encore dans les loix qu'il a portées. Selon le calcul de Paul Diacre qui n'eſt pas ſans difficultés, *Rotharis* parvenu au trône vers l'an 636 ou 637, mourut vers l'an 652 ou 653, au bout de ſeize ans & quatre mois de regne.

ROTHELIN (Charles d'Orléans de) *Hiſt. litt. mod.*) de l'académie françoiſe, honoraire de l'académie des inſcriptions & belles-lettres. Le nom de *Rothelin* eſt celui d'une branche de la maiſon d'Orléans-Longueville, iſſue, par le fameux comte de Dunois, du duc d'Orléans, fils de Charles V & frère de Charles VI. La branche de *Rothelin* a pour tige François d'Orléans, fils d'un autre François d'Orléans & de N. de Bloſſet. Il fut chevalier de l'ordre du roi & gentilhomme de la chambre. Henri III, dans une lettre du mois de décembre 1587, traite le marquis de *Rothelin* de *ſon très-cher couſin*.

Henri d'Orléans, marquis de *Rothelin*, ſon arrière-petit-fils, mourut le 19 ſeptembre 1691, des bleſſures qu'il avoit reçues au combat de Leuze. Il fut père

1°. D'Alexandre d'Orléans, marquis de *Rothelin*, qui, au ſiége d'Aire, le 23 ſeptembre 1710, eut la cuiſſe fracaſſée d'un coup de feu dans une ſortie.

2°. De l'abbé de *Rothelin*, dont on a vu les noms au commencement de cet article. Il avoit à peine deux mois à la mort de ſon père qui, dans ce combat de Leuze, avoit reçu juſqu'à trente-deux bleſſures dont quatre étoient mortelles. Il fut le plus intime ami du cardinal de Polignac; il l'accompagna dans ſon voyage de Rome en 1723, & il le ſuivit dans le conclave tenu pour l'élection du Pape Benoît XIII. Ce fut à lui qu'en mourant le cardinal de Polignac remit ſon poëme de l'*Anti-Lucrèce*, que l'abbé de *Rothelin* en mourant remit à ſon tour à M. le Beau. En 1728, il fut reçu à l'académie françaiſe; en 1732, il entra en qualité d'honoraire dans l'académie des inſcriptions & belles-lettres. M. de Voltaire ne le ſépare point du cardinal de Polignac, ſon ami, dans le voyage du *Temple du goût*.

Cher *Rothelin*, vous fûtes du voyage,
Vous que le goût ne ceſſe d'inſpirer;
Vous, dont l'eſprit ſi délicat, ſi ſage,
Vous, dont l'exemple a daigné me montrer
Par quels chemins on peut, ſans s'égarer,
Chercher ce goût, ce Dieu que dans cet âge
Maints beaux eſprits font gloire d'ignorer.

Preſque tous les bienfaiteurs ſe plaignent de ne trouver que des ingrats; & les obligés ſe plaignent de n'avoir trouvé que des protecteurs exigeans. L'abbé de *Rothelin* diſoit au contraire: *je n'ai jamais pu obliger que trois hommes dans ma vie, & ils m'en témoignent tant de reconnoiſſance que je ſuis maintenant leur redevable.*

Il mourut d'une maladie de poitrine, le 17 juillet 1744. Entouré d'amis pendant cette maladie, il leur déroboit, ſous un air ſerein & riant, la violence de ſes maux & le danger de ſa ſituation; il crut voir dans les yeux d'un de ces amis qu'il n'étoit pas la dupe de cet effort; il le fit approcher & lui dit d'une voix preſque éteinte: *ne déſabuſez perſonne; je mets ſur mon viſage de la tranquillité & de la gaîté, ne pouvant faire plus pour mes amis.*

Spem vultu ſimulat, premit altum corde dolorem.

Il ſembloit, dit ſon panégyriſte, que l'expreſſion de poſſéder ſon ame en paix eût été faite pour lui.

ROTIN, ſ. m. (*terme de relation*) on appelle *rotin* aux îles Antilles, ceux des roſeaux

ou cannes à ſucre qui ne s'élèvent pas bien haut, ſoit à cauſe de la mauvaiſe terre où ils ſont plantés, ſoit par trop de ſechereſſe, ſoit pour avoir été mal cultivés, ou enfin pour être trop vieux. *Labat.* (*D. J.*)

ROTROU, (JEAN de) *Hiſt. litt. mod.*) voyez l'article CORNEILLE. Ce *Rotrou* étoit un homme de bien, comme l'atteſtent ſa vie & ſa mort. On ſait avec quelle généreuſe franchiſe il admira toujours Corneille; quoique penſionnaire du cardinal, il refuſa de ſe prêter au déchainement de ce miniſtre contre le Cid. Il étoit lieutenant-particulier au bailliage de la ville de Dreux ſa patrie: une maladie épidémique ravageoit cette ville; tous ſes amis de Paris l'invitoient à ſe ſouſtraire au danger & à venir chercher un aſyle parmi eux; il répondit que ce ſeroit être un mauvais citoyen, & qu'il n'abandonneroit jamais des compatriotes auxquels ſa place pouvoit le rendre utile & peut-être néceſſaire dans ces conjonctures malheureuſes; il fut la victime de ſes nobles ſentimens, il gagna la maladie & en mourut en 1650. Il étoit né en 1609; il avoit compoſé trente-ſept pièces de théâtre, tant tragédies que comédies. On ne ſe ſouvient plus guère que de ſon *Antigone*, & ſur-tout de ſon *Venceſlas*. Cette dernière pièce ſuffiroit pour le mettre au rang des plus grands maîtres du théâtre. Il eſt à remarquer que ces deux pères de la ſcène françaiſe, *Rotrou* & Corneille demeuroient en province & ne venoient à Paris que pour faire jouer leurs pièces. Ce ſéjour continuel dans la province, a pu nuire un peu à leur ſtyle, & a dû ſervir utilement leur génie.

R O U

ROUAULT, (GAMACHES) *Hiſt. de France.*) noble & ancienne famille, dont étoient

1°. André *Rouault*, qui ſervit aux guerres de Guyenne & du Poitou, en 1351 & 1352.

2°. Louis, qui ſervit au ſiége de Bourbourg en 1381.

3°. Miles, qui ſervit au ſiége de Martignac en 1398.

4°. Gilles, qui ſervit en 1387 & 1392.

5°. Jean, qui ſe diſtingua au ſiége de Parthenay en 1419, & fut tué à la bataille de Verneuil en 1424.

6°. Joachim de *Rouault*-Gamaches, ſon fils, maréchal de France, le vainqueur de Talbot & des Anglais, ſous le règne de Charles VII, & le libérateur de Beauvais ſous Louis XI, en 1472. Ce prince ingrat le fit arrêter en 1476, & le fit condamner par des commiſſaires à être banni du royaume & à perdre tous ſes biens. Le jugement, comme trop inique, ne put avoir d'exécution, & le maréchal de *Rouault*-Gamaches mourut en poſſeſſion de ſes biens le 7 août 1478.

7°. Deux Aloph *Rouault*, ſon fils & ſon petit-fils, ſe diſtinguèrent dans le ſervice.

8°. Et Nicolas, ſon arrière-petit-fils, fut un des quatre ſeigneurs huguenots à qui Charles IX ſauva la vie à la Saint-Barthélemi.

9°. Ce fut pour Nicolas II, fils de Nicolas I, que la terre de Gamaches fut érigée en marquiſat en 1620.

10°. François ſon fils, fut tué en Lorraine le 26 août 1636, à vingt & un ans.

11°. Jean-Joſeph, petit-neveu du précédent, fut tué à la bataille d'Hochſtet le 13 août 1704.

ROUDRA, (*Idolât. des Indiens*) nom que les Indiens donnent à un des génies qu'ils croient chargés de régir le monde: il préſide ſur la région du feu, cet élément lui eſt ſoumis. Sa femme eſt appellée *Parvadi* ou *Paratchatti*, nom qui ſignifie *toute-puiſſance*, & qui ſemble indiquer que ce n'eſt qu'un attribut perſonnifié & attaché à *Roudra*. (*D. J.*)

ROUELLE, (GUILLAUME-FRANÇOIS) *Hiſt. litt. mod.*) de l'académie des ſciences & de pluſieurs académies étrangères, démonſtrateur en chimie au jardin royal des plantes. D'autres feront connoître en lui le plus grand & le plus zélé chymiſte de ſon ſiècle. Nous ne le conſidérons ici que comme auteur de divers mémoires inſérés dans le recueil de l'académie, & de *leçons de chymie* qu'il a laiſſées en manuſcrit.

R O V

ROVÈRE (DE LA) (*Hiſt. d'Italie*) Il y avoit en Italie deux différentes familles de ce nom, qui toutes deux ont produit des cardinaux. L'une de ces familles, la *Rovère* ou du *Rouvre*, en latin *Ruvereus* ou *Roboreus*, eſt l'illuſtre maiſon de la *Rovère* de Turin: de cette maiſon étoit Jérôme de la *Rovère*, né à Turin en 1530, fait évêque de Toulon en 1559, enſuite archevêque de Turin, puis cardinal en 1564: il eſt au nombre des enfans diſtingués par leurs talens & par une célébrité précoce; car on imprima en 1540, à Pavie, un recueil de ſes poéſies latines, & il n'avoit alors que dix ans, & ces poéſies jouiſſent de quelque eſtime; elles étoient devenues fort rares, on les a réimprimées à Ratisbonne en 1683. Le

cardinal de la *Rovère* mourut le 26 février 1592, au conclave où Clément VIII (Aldobrandin) fut élu pape.

L'autre famille de la *Rovère* eſt celle dont étoient les papes Sixte IV & Jules II (voyez leurs articles). Les hiſtoriens varient ſur ce qui concerne l'origine de cette famille; quelques-uns la font remonter juſqu'à l'an 700, mais l'opinion la plus généralement établie eſt que Sixte IV, premier pape de cette famille, étoit fils d'un pêcheur. Jules II, dernier pape de cette même famille, fut, comme on le peut voir dans ſon article, un pontife politique & belliqueux; il avoit fort à cœur l'élévation & l'agrandiſſement de ſa famille. Il fit épouſer à ſon frere la fille du duc d'Urbin, de la maiſon de Montefeltro. De ce mariage naquit François-Marie de la *Rovère*, qui joue un grand rôle dans les guerres d'Italie, du temps de François I. Le pape Jules II, ſon oncle, l'avoit fait adopter par le dernier duc d'Urbin, de la maiſon de Montefeltro, & la *Rovère* lui ſuccéda dans le duché d'Urbin.

Lorſque François I parut en Italie en 1515, tous ces petits ſouverains feudataires du S. Siége, & pour la plupart opprimés par le pape Léon X, de la maiſon de Médicis, ſe mirent ſous la protection de la France. Le duc d'Urbin la *Rovère*, qui ſe fit alors protéger par elle, ne méritoit pas de ſa part autant de ménagement que quelques-uns de ces petits ſouverains: neveu du pape Jules II, il avoit commandé ſous ſon oncle les armées de l'égliſe; il avoit ſervi d'inſtrument aux violences de ce pontife contre Louis XII. Léon X lui ayant ôté le commandement des armées pour le donner aux Médicis, le mécontentement l'avoit jetté dans le parti des François; il faiſoit beaucoup valoir à ceux-ci ſon refus de ſervir contre eux dans l'armée de l'égliſe, refus qui l'expoſoit, diſoit-il, à tout le reſſentiment du pape; ce refus étoit l'effet de ſa vanité, non de ſon attachement pour les François. Le commandement des troupes de l'égliſe ayant été donné d'abord à Julien de Médicis, frère de Léon X, le duc d'Urbin avoit promis de ſervir ſous lui, parce qu'étant ami de Julien, il eſpéroit partager avec lui le commandement; mais après la mort de Julien, Laurent ſon neveu lui ayant ſuccédé, le duc d'Urbin, qui n'avoit pas avec Laurent les mêmes liaiſons d'amitié, crut qu'il lui ſeroit honteux de ſervir ſous un jeune homme, & de ſervir comme ſimple capitaine de gendarmerie dans une armée qu'il avoit commandée. Sur ce refus, le pape affectoit de le regarder comme un vaſſal coupable de félonie, & infidèle aux obligations de ſon inveſtiture; on l'accuſoit d'ailleurs d'avoir voulu, après la bataille de Marignan, exciter les François à faire une irruption dans la Toſcane; mais ſon véritable crime étoit de poſſéder un état trop à la bienſéance des Médicis, & qui, ajouté à l'état de Florence, l'eût étendu de la mer de Toſcane à la mer Adriatique. Le pape ſaiſiſſant avec ardeur ce prétexte de félonie, avoit commencé contre le duc, des procédures juridiques, qui devoient amener des démarches plus violentes; il affectoit un courroux ſévère & implacable; quand le roi voulut intercéder pour le duc d'Urbin, à l'entrevue de Bologne en 1515, il le pria de ne point parler en faveur d'un rebelle, dont il falloit abſolument faire un exemple. Le roi n'inſiſta qu'autant qu'il étoit néceſſaire pour faire acheter le ſacrifice du duc d'Urbin par des conceſſions que le pape lui accorda ſans peine, pourvu que le roi retirât ſa protection au duc. Le roi ne voulut ni l'abandonner ni le défendre, il ſe contenta d'une parole vague que le pape donna de s'appaiſer auſſi-tôt que le duc d'Urbin lui auroit fait une ſatisfaction convenable.

En 1516, le pape ſe jetta ſur le duché d'Urbin, & en vingt deux jours en ayant entièrement dépouillé la *Rovère*, il donna cet état à Laurent de Médicis ſon neveu, celui-ci épouſa Magdeleine de Boulogne, une des parentes du roi (voyez l'article MÉDICIS). De ce mariage naquit la trop fameuſe Catherine de Médicis. Laurent en faveur de cette alliance, jura pour la maiſon de Médicis un attachement inviolable aux intérêts de la France, & le roi abandonna le duc d'Urbin (*la Rovère*).

Mais le duc d'Urbin ne s'abandonna pas lui-même; il profita de la pacification de l'Europe, pour prendre à ſa ſolde les troupes qui avoient été licenciées de part & d'autre; les Vénitiens lui fournirent de l'artillerie. Avec ces ſecours, non ſeulement il recouvra en peu de jours le duché d'Urbin, mais encore il alla juſqu'à ravager les terres de l'égliſe & de la Toſcane. Le pape en jetta des cris lamentables dans toute la chrétienté; il ne tint pas à lui qu'on ne regardât cette querelle particulière comme une guerre ſacrée, dans laquelle toutes les puiſſances chrétiennes devoient ſe réunir contre l'oppreſſeur de l'égliſe.

Le pape qui n'avoit pas été fidèle à ſes alliances avec François I, jugeant de la politique des autres par la ſienne, ſoupçonnoit François I d'avoir favoriſé en ſecret l'expédition du duc d'Urbin; il conſidéroit que le duc avoit été l'allié de la France, qu'il avoit paru en coûter au roi pour le ſacrifier; que la ducheſſe d'Angoulême, mère de François I, lui avoit écrit à lui-même en faveur de la ducheſſe d'Urbin, Eléonore-Hippolyte de Gonzague, ſa parente, pour le prier de ſoulager la miſère où il l'avoit réduite en dépouillant ſon mari de ſes états; en conſéquence, il ſe défia toujours des ſecours que le maréchal de Lautrec, gouverneur du Milanès pour le roi, lui envoyoit par l'ordre de ce prince. Laurent de Médicis, qui commandoit l'armée eccléſiaſtique, en éloigna les François ſous différens prétextes, dans la crainte qu'au lieu d'agir contre le duc d'Urbin, ils n'attiraſſent les Italiens au parti de ce duc. Par cette défiance, il prolongea la guerre; elle

dura 8 mois (1517), ſans procurer de gloire à aucun parti.

Les plus grands évènemens qu'elle produiſit furent des conſpirations reſpectives contre la vie ou la liberté du pape & du duc d'Urbin. Celui-ci fit tuer à coups de pique, au milieu de ſon camp, quatre officiers accuſés d'avoir voulu le livrer aux Médicis Léon ſe crut obligé d'effrayer le ſacré collége par des empriſonnemens & des ſupplices pour rompre une trame formée contre ſa vie.

Cependant le duc d'Urbin ennuyé d'une guerre où il avoit autant à craindre ſes propres troupes que ſes ennemis, avoit envoyé propoſer un combat ſingulier à Laurent de Médicis, qui pour toute réponſe fit mettre dans les fers & appliquer à la torture ſon émiſſaire. Les Médicis gagnèrent peu à peu à prix d'argent la plupart des troupes du duc d'Urbin. Celui-ci voyant les défections & les conſpirations augmenter de jour en jour dans ſon armée, craignit enfin d'être livré à ſes ennemis; il quitta ſon armée qui le quittoit, & alla chercher un aſyle à Mantoue. Le duché d'Urbin fut la proie de Laurent de Médicis. Le marquis de Mantoue, Frédéric de Gonzague, auprès de qui s'étoit retiré ce malheureux François-Marie de la *Rovère* après la perte de ſon duché, nourriſſoit du moins ſon hôte, ne pouvant le ſecourir contre le pape; il lui donnoit une penſion de mille écus. En 1521, la guerre s'étant allumée entre Charles-Quint & François I, le pape ſe déclara pour l'empereur & entra dans une ligue contre la France. Un mécontentement y fit entrer auſſi le marquis de Mantoue juſqu'alors attaché à la France; la penſion de la *Rovère* fut ſupprimée; la *Rovère*, chaſſé de ſon aſyle, vint s'offrir aux François avec toute ſa miſère, & leur demander de l'argent & de l'emploi; il s'adreſſa au maréchal de Foix, frère du maréchal de Lautrec; il le pria de lui faire donner quinze cents écus pour pouvoir retirer de Mantoue ſa femme & ſon fils, qu'il craignoit que le marquis ne livrât au pape, s'il lui laiſſoit le temps de prendre des engagemens plus étroits avec la Ligue. Le maréchal écrivit au roi en ſa faveur. *Je vous adviſe*, dit-il, *qu'il a ſi très grant envye de vous faire ſervice que impoſſible ſeroit de plus; mais il eſt pauvre comme Job, & m'a affermé qu'il n'avoit quant il eſt arrivé que quinze écus.* Le maréchal touché de compaſſion, lui avança quinze cents écus, duſſent-ils être à ſa charge, ſi le roi en déſapprouvoit l'emploi. Les ſervices de la *Rovère* furent agréés.

Léon X étant mort le 2 décembre 1521, & Laurent de Médicis, ſon neveu, en 1519, la *Rovère*, en 1522, profita du moment où il étoit ſans ennemi pour rentrer dans ſon duché d'Urbin; ſa valeur, ſa pauvreté, ſes infortunes le rendoient intéreſſant; cinq ou ſix cents hommes de bonne volonté s'attachèrent à lui ſans intérêt, ſans ſolde; il reconquit avec eux en peu de jours preſque tout ſon duché. Le pape Adrien VI fit ſa paix avec lui en lui laiſſant ſes états. Sa défection & celle du duc de Ferrare & des autres feudataires du ſaint-ſiége, qui tous firent leur paix avec Adrien, ne laiſſoient plus à la France d'autres alliés en Italie que les Vénitiens; les Vénitiens même l'abandonnèrent, & ſe liguèrent avec l'empereur; le duc d'Urbin prit le commandement des troupes Vénitiennes & ſervit contre les François pendant la campagne de 1523 dans le Milanez. En 1524, il y fit le ſiége de Garlaſco, place qui, par ſa ſituation entre Gambalo & Pavie, coupoit les vivres à l'armée des confédérés; les Vénitiens s'en emparèrent après deux aſſauts où ils perdirent beaucoup de monde. Leurs ſoldats s'y diſtinguèrent par leur conſtance; on les vit traverſer entre deux retranchemens un foſſé où ils avoient de l'eau juſqu'au cou.

Après la bataille de Pavie & la priſe de François I, l'énorme puiſſance de Charles Quint paroiſſant menacer la liberté non ſeulement de l'Italie, mais de l'Europe, il ſe fit contre lui une forte ligue, qu'on appella dans la ſuite la *ligue ſainte*, lorſque le pape Clément VII (Médicis) en fut devenu le chef: les Vénitiens y étoient entrés des premiers, ils avoient toujours pour capitaine général le duc d'Urbin. On n'avoit point nommé de généraliſſime parmi une multitude de généraux indépendans; mais ce tort ſembloit en quelque ſorte réparé par la déférence de tous ces chefs pour le duc d'Urbin à qui ſes guerres contre le ſaint ſiége avoient acquis de la conſidération. Les talens de ce général, ſans être à mépriſer, n'avoient pourtant rien d'éminent, & il n'eſt pas ſûr que ſes intentions fuſſent droites; il fut accuſé d'avoir cherché à prolonger la guerre, & d'avoir craint de rendre trop puiſſante une ligue dont un pape du nom de Médicis étoit le chef; il n'avoit pas oublié les injures qu'il avoit reçues de Léon X & de Clément VII lui-même, alors cardinal; il voyoit avec indignation les Florentins garder toujours le fort de S. Léo & tout le Monteſeltro uſurpés ſur lui, & la fille unique de Laurent de Médicis, Catherine, prendre le titre de ducheſſe d'Urbin.

Le duc d'Urbin, dans le cours de cette guerre, parut s'attacher davantage à eſſayer ſon autorité ſur les chefs & ſur l'armée, qu'à procurer des ſuccès à la ligue. Dans les conſeils il prévenoit toujours l'avis des chefs, & annonçoit d'abord le ſien avec tant de hauteur, qu'on oſoit à peine le combattre. Guichardin prit quelquefois cette liberté, mais toujours en vain, quoique ſouvent il eût raiſon. Dans les opérations militaires, le duc d'Urbin fatiguoit quelquefois l'armée par des mouvemens ſans objet, dont il ne rendoit point raiſon, & qui ſembloient n'avoir pour but que d'accoutumer les ſoldats à l'obéiſſance & les chefs

à la ſoumiſſion ; il ſe rendit maître à la vérité de Lodi, place importante ; mais s'étant enſuite avancé pour dégager le château de Milan, premier & principal objet de cette guerre, une terreur panique ou quelque motif ſecret (car il paroiſſoit peu ſuſceptible de terreur) lui fit faire tout-à-coup une retraite honteuſe, dont les autres chefs furent indignés. Il prit Cremone, mais il fit perdre l'occaſion de ſurprendre Gênes, par le refus qu'il fit d'envoyer quatre mille hommes la reſſerrer du côté de la terre, tandis que deux flottes des confédérés la tenoient bloquée du côté de la mer. Il prit trop tard enſuite le parti d'aſſiéger Gênes ; il fut obligé de lever le ſiége pour aller empêcher une armée de Lanſquenets qui arrivoient en Italie, de faire leur jonction avec l'armée du connétable de Bourbon, qui ſe diſpoſoit à marcher vers Rome. Il voulut attendre les Lanſquenets au paſſage de quelques rivières ou à la ſortie de quelques défilés, mais il ſe trompa d'abord ſur leur route ; il croyoit qu'ils paſſeroient par le Breſſan ou le Bergamaſque, & il s'avançoit contre eux vers l'Adda, tandis qu'ils traverſoient le Trentin, le Vêronèze & le Mantouan. Alors rectifiant ſa marche ſur celle des ennemis, il les alla chercher dans le Mantouan, & par malheur il les rencontra près de Borgo-Forte vers le confluent de l'Oglio & du Pô. On eût dû ſans doute attendre pour les attaquer qu'ils tentâſſent le paſſage du Pô ; on crut devoir prévenir ce moment. Les confédérés reçurent un échec qui les rendit moins ardens à pourſuivre les ennemis ; mais donnant dans un autre excès, ils le devinrent trop peu ; ils laiſſèrent les allemands côtoyer ſans obſtacle le Pô, choiſir l'endroit où ils le paſſeroient, le paſſer à Oſtiglia, paſſer enſuite la Secchia, la Lenza, la Parma, le Taro, la Nura, & ſe joindre à un détachement des Impériaux vers Plaiſance.

Le pape fut ſaiſi de terreur en recevant la nouvelle de la marche rapide & effrayante du duc de Bourbon vers les états de Toſcane & de l'égliſe, & en apprenant que le duc d'Urbin n'avoit pas pû ou n'avoit pas voulu l'arrêter : en effet, ce duc cachant ſon reſſentiment contre les Médicis, pour le leur faire mieux ſentir, avoit toujours un prétexte tout prêt pour laiſſer échapper Bourbon ; tantôt il feignoit de craindre pour les états des Vénitiens, & comme c'étoit à eux qu'il étoit principalement attaché, c'étoit à leur ſûreté, diſoit-il, qu'il étoit le plus obligé de veiller ; tantôt il alléguoit une maladie pour ſe diſpenſer d'agir, & mandoit la ducheſſe d'Urbin, ſa femme, comme s'il eût été en danger. Guichardin démêla le vrai motif de toutes ces ruſes ; il comprit que le duc d'Urbin vouloit qu'on lui reſtituât le Montefeltro & S. Leo, & que ce n'étoit qu'à ce prix qu'il étoit diſpoſé à défendre Rome & Florence ; Guichardin prit ſur lui de promettre cette reſtitution au nom du pape ; mais le pape qui haïſſoit la *Rovère*, déſavoua Guichardin, & courut à ſa perte comme tous ceux qui écoutent trop la haine.

Le duc d'Urbin ſe détermina enfin à venir couvrir Florence, et les armées ennemies ſembloient ne pas pouvoir échapper l'une à l'autre ; mais Bourbon par une marche forcée, s'avança rapidement vers Rome, laiſſant bien loin derrière lui l'armée des confédérés.

L'implacable duc d'Urbin, chargé de défendre & de ſauver le pape qui n'eſpéroit plus qu'en lui, ſaiſit cette occaſion de s'en venger. Au lieu de courir à Rome, ſa haine induſtrieuſe ſecondant les vœux des Impériaux, fait naître mille occaſions de lenteur ; il s'arrête d'abord à Pérouſe, il s'approche enſuite de Rome, il s'en éloigne, il ſe fait voir du château Saint-Ange ſur des montagnes, il diſparoît, il revient encore, il reconnoît des poſtes, il va les attaquer, il change de projets, toujours conſtant dans ſes perfides irréſolutions. Il ſembloit qu'il prît plaiſir à faire périr Clément VII d'une mort lente et recherchée, en le faiſant paſſer mille fois de l'eſpérance au déſeſpoir.

Le pape comprit enfin qu'il n'avoit de ſalut à attendre que de lui-même, & qu'il falloit ſe réſoudre à traiter avec des ennemis moins à craindre encore pour lui que les faux amis qui prétendoient le ſecourir ; il capitula, & reſta priſonnier dans le château Saint-Ange.

Pendant ce tems, le duc d'Urbin s'arrêtoit à faire des courſes & des fautes dans l'Ombrie ; cependant on parla fortement de courir à Rome pour délivrer Clément VII ; le duc d'Urbin même fut de cet avis, ſoit que ſa fureur contre le pape fût enfin aſſouvie, ſoit que, par hypocriſie, il ne conſeillât cette démarche que parce qu'il voyoit qu'on ne la feroit pas.

En 1528, pendant que le maréchal de Lautrec mouroit devant Naples, que la peſte ravageoit l'armée françoiſe, & qu'André Doria mécontent abandonnoit le ſervice de la France, les Vénitiens, toujours alliés des François, tout au plus ne trahiſſoient pas la cauſe commune, mais ils la ſervoient bien mal. Uniquement occupés du ſoin de garder leurs frontières, feignant toujours de craindre pour eux-mêmes, & ne craignant réellement que la trop grande puiſſance des François en Italie, ſecrétement flattés de voir l'état de Gênes échapper à François I, par la défection de Doria, leur conduite équivoque ſe reſſentoit de ces principes qu'ils cachoient cependant avec ſoin ; ils ne faiſoient qu'embarraſſer les opérations, & le duc d'Urbin, leur général, ne ſecondoit que trop bien leurs vûes. Par l'effet de ſes lenteurs, la révolution de Gênes fut conſommée en 1529. Savone & la citadelle de Gênes furent priſes.

Après bien des entrevues du comte de S. Pol, prince du ſang de France, qui commandoit les François, & du duc d'Urbin, général des Vé-

tiens, après bien des plaintes réciproques, bien de froides excuſes & de profondes diſſimulations, on fit ſemblant d'agir de concert & avec ardeur; on envoya des troupes & de l'argent de France & de Veniſe, mais toujours moins qu'on n'en avoit promis, & bien moins qu'il n'en falloit. On avoit à combattre Antoine de Leve, capitaine expérimenté; on vouloit le forcer dans Milan. On balançoit entre un ſiège régulier & un blocus. Le comte de S. Pol propoſoit le premier de ces deux partis, le duc d'Urbin le ſecond, & comme on ne pouvoit rien entreprendre contre Milan ſans les Vénitiens, ce furent eux qui l'emportèrent, il fut décidé qu'on ſe borneroit au blocus; mais le comte de S. Pol peu fait pour l'inaction, indigné des ſubterfuges perpétuels du duc d'Urbin, & jaloux de ſon aſcendant, déclara qu'on n'obtiendroit jamais de lui qu'il reſtât les bras croiſés, & que puiſqu'on renonçoit à faire le ſiége de Milan, il iroit ailleurs chercher la gloire & ſervir ſon roi; il alla ſe faire battre à Landriano où il fut pris.

Enfin la paix de Cambray vint au ſecours de tout le monde & concilia tous les intérêts. Le duc d'Urbin fut compris dans le traité comme allié & protégé des Vénitiens; ainſi ſon duché d'Urbin lui fut aſſûré. Il mourut en 1538 à quarante-huit ans. On a dit de lui, comme de tant d'autres princes, qu'il avoit été empoiſonné.

Guidobaldo de la *Rovère*, ſon fils, épouſa une héritière de la maiſon Cibo; il en eut l'état de Camerino dont il fut dépouillé par le pape Paul III qui en enrichit ſes neveux. Il ſuccéda au courage & aux talens de ſon père comme à ſes biens, & eut le commandement des armées de Philippe II, en Italie. Il mourut en 1574.

Fréderic-Ubaldo, ſon petit-fils, mort en 1623, ne laiſſa qu'une fille, nommée Victoire, qui épouſa Ferdinand de Médicis, grand duc de Toſcane; ainſi ſe terminèrent les haines des maiſons de Médicis & de la *Rovère*, mais le duché d'Urbin ne paſſa point à la maiſon de Médicis; il retourna au ſaint ſiége.

ROU

ROUILLÉ, (GUILLAUME LE) *Hiſt. lit. mod.*) juriſconſulte d'Alençon, peu connu aujourd'hui, mais dont le *commentaire ſur la coutume de Normandie*, imprimé en 1524 & réimprimé en 1539, fut ſi bien accueilli que le parlement de Rouen voulut connoître l'auteur & le fit prier de venir à Rouen, invitation à laquelle il ſe rendit. Baſnage & d'autres commentateurs l'ont fait oublier, & ſes autres ouvrages ſont encore moins connus que ſon commentaire.

ROUILLÉ (PIERRE-JULIEN) *Hiſt. lit. mod.*) jéſuite aſſocié du P. Catrou dans la compoſition de l'hiſtoire romaine. Il eut auſſi quelque part à la réviſion & à l'édition des révolutions d'Eſpagne du P. d'Orléans; il avoit travaillé pendant quelques années au journal de Trévoux. Né à Tours en 1680. Mort à Paris en 1740.

ROUSSEAU, (*Hiſt. lit. mod.*) Ce nom a été porté par deux hommes dont la gloire vivra éternellement dans les lettres. Le premier, Jean-Baptiſte *Rouſſeau*, plein d'enthouſiaſme, de verve, de force, ſenſible ſur-tout à l'harmonie & y rendant le lecteur ſenſible par la ſatisfaction continuelle que donnent à l'oreille un choix d'expreſſions toujours ſonores & la richeſſe conſtante de la rime, eſt le premier des poëtes lyriques françois. Ce mérite de verſification & de mécaniſme, pouſſé au degré de perfection où il eſt dans *Rouſſeau*, ſe fait ſentir à l'ame, indépendamment même des idées & des images. Dans ces vers de *Rouſſeau*:

Qui pourra, grand Dieu! pénétrer
Ce ſanctuaire impénétrable,
Où tes ſaints inclinés, d'un œil reſpectueux;
Contemplent de ton front l'éclat majeſtueux?

Dans ces deux beaux vers de la Henriade:

Et des fleuves françois les eaux enſanglantées
Ne portoient que des morts aux mers épouvantées.

Mettons à part ce qu'expriment & que peignent ces vers, n'en conſidérons que le mécaniſme. Dans l'un & dans l'autre exemple, ces deux magnifiques mots de quatre ſyllabes, qui terminent ſi pompeuſement le vers & qui riment enſemble ſi richement, ont par eux-mêmes quelque choſe d'impoſant & de reſpectable; & dans le premier exemple, ces deux grands vers tombant par diſtique & ſuccédant à deux petits vers croiſés, ont de plus un mérite de contraſte & de variété qui plaît à l'oreille & à l'imagination, & qui termine la ſtrophe avec la plus impoſante dignité.

Citons une ſtrophe entière pour montrer à la fois tous ces avantages.

Celui devant qui le ſuperbe
Enflé d'une vaine ſplendeur,
Paroît plus bas dans ſa grandeur
Que l'inſecte caché ſous l'herbe;
Qui bravant du méchant le faſte couronné,
Honore la vertu du juſte infortuné.

Un des mérites de cette ſtrophe conſiſte dans la différence des vers, grands & petits, croiſés ou tombants par diſtique. Voici une autre ſtrophe de vers tous de même meſure, & dont la beauté parfaite tient uniquement au choix heureux de l'expreſſion, à la richeſſe des rimes, à la convenance des images.

Tel ſouvent un nuage ſombre,
Du ſein de la terre exhalé,
Tient ſous l'épaiſſeur de ſon ombre
Le céleſte flambeau voilé :
La nature en eſt conſternée
Flore languit abandonnée,
Philomèle n'a plus de ſons,
Et tremblante à ce noir préſage,
Cérès pleure l'affreux ravage
Qui vient menacer ſes moiſſons.

Quel agrément auroit la ſtrophe ſuivante, ſans la propriété de l'expreſſion & la richeſſe de la rime ?

Telle eſt l'allégreſſe ruſtique
De ces vendangeurs altérés,
Qu'on voit, à leurs yeux égarés,
Saiſis d'une ivreſſe myſtique,
Et qui ſaintement furieux,
Retracent de l'orgie antique
L'emportement myſtérieux.

Nous inſiſtons ſur cette perfection du mécaniſme de la verſification, parce que c'eſt le mérite caractériſtique de *Rouſſeau* ; il dit très-bien, mais on l'accuſe de penſer peu, & cette ſtérilité de penſées devient en effet ſenſible par la comparaiſon avec des poëtes plus penſeurs, plus philoſophes, ſur-tout avec M. de Voltaire le plus philoſophe de tous.

Rouſſeau ne fait quelquefois que revêtir d'expreſſions magnifiques des idées communes & uſées.

Vous avez vu tomber les plus illuſtres têtes,
Et vous pourriez encore, inſenſés que vous êtes,
Ignorer le tribut que l'on doit à la mort !
Non, non, tout doit franchir ce terrible paſſage ;
Le riche & l'indigent, l'imprudent & le ſage,
Sujets à mêmes loix, ſubiſſent même ſort.

Tout cela eſt trop vrai pour mériter d'être dit & ſi bien dit ; tout cela eſt ſi vrai, qu'il n'eſt pas même vrai qu'il y ait quelqu'un d'aſſez inſenſé pour en douter, comme le poëte le ſuppoſe.

Cette vérité ſi commune eſt ſouvent & diverſement exprimée dans Horace ; mais il en tire une conſéquence, c'eſt qu'il faut jouir.

C'eſt aſſez, jouiſſons.
Hâte-toi, mon ami, tu n'a pas tant à vivre.
Je te rebats ce mot, car il vaut tout un livre.
Jouis. Je le ferai ! Mais quand donc ? Dès demain.
Eh ! mon ami, la mort te peut prendre en chemin.

Quand M. de Voltaire employe une idée dont [illegible] peut être commun, comme il la rajeunit [illegible] nouvelle, non-ſeulement par l'expreſ[illegible] par la foule des idées acceſſoires & des philoſophiques !

Helas ! grands & petits, & ſujets & monarques ;
Diſtingués un moment par de frivoles marques,
Egaux par la nature, égaux par le malheur,
Tout mortel eſt chargé de ſa propre douleur.

Cette réflexion philoſophique ſur la frivolité, ſur le peu de durée des diſtinctions parmi les hommes, diſtinctions cependant néceſſaires, ces grands traits d'égalité entre eux ſi philoſophiquement ſaiſis, ôtent à l'idée que tout homme a ſes malheurs, *quiſque ſuos patimur manes*, tout ce qu'elle peut avoir de commun.

M. de la Harpe a peut-être trop rabaiſſé l'ode à la fortune, ſi admirée autrefois ; mais il a fait voir que ſi cette ode a de grandes beautés, elle a auſſi bien des défauts & des négligences. *Rouſſeau* ſera cependant toujours notre modèle pour l'ode pindarique, pour le dithyrambe, pour ce genre qui exige des tranſports, & qui permet des écarts au moins apparens. Dans ſes ſtrophes même les plus inſignifiantes, il ſe relève quelquefois par des mouvemens heureux, par des expreſſions de génie, comme dans ces vers :

Mais la déeſſe de mémoire,
Favorable aux noms éclatans,
Soulève l'équitable hiſtoire
Contre l'iniquité des temps.

Il a quelquefois des ſtrophes, où la poéſie la plus brillante ſe marie & ſe fond, pour ainſi dire, avec la philoſophie la plus profonde :

Ce vieillard, qui d'un vol agile
Fuit, ſans jamais être arrêté,
Le Temps, cette image mobile
De l'immobile éternité ;
A peine du ſein des ténèbres
Fait éclore les faits célèbres,
Qu'il les replonge dans la nuit :
Auteur de tout ce qui doit être,
Il détruit tout ce qu'il fait naître
A meſure qu'il le produit.

Rouſſeau a auſſi des morceaux agréables dans le genre anacréontique ; telle eſt l'ode à une veuve ; tel eſt ce madrigal.

Par un baiſer ravi ſur les lèvres d'Iris,
De ma fidèle ardeur j'ai dérobé le prix ;
Mais ce plaiſir charmant a paſſé comme un ſonge ;
Ainſi je doute encore de ma félicité,
Mon bonheur fut trop grand pour n'être qu'un menſonge,
Mais il dura trop peu pour une vérité.

Telle eſt cette chanſon ſur ce que l'empereur de Maroc avoit fait demander en mariage la princeſſe de Conty, fille de Louis XIV, ſur un portrait qu'il avoit vu d'elle :

Votre beauté, grande princeſſe,
Porte les traits dont elle bleſſe
Juſques aux plus ſauvages lieux;
L'Afrique avec vous capitule,
Et les conquêtes de vos yeux
Vont plus loin que celles d'Hercule.

Telle eſt la chanſon paſtorale ſi connue :

Sortez de vos retraites,
Accourez, dieux des bois, &c.

Voyez à l'article *Théocrite*, un jugement favorable ſur une églogue de *Rouſſeau* dans le genre de Théocrite & de Virgile.

Mais le genre dans lequel *Rouſſeau* eſt véritablement ſupérieur, & dans lequel ſon éloge ne reçoit aucune reſtriction, c'eſt la cantate, c'eſt-à-dire le genre lyrique. Celle de *Circé* réunit dans le degré de la perfection tous les grands caractères de la poéſie; & quel charme dans celle d'*Amymone*, d'*Adonis*, de *Diane*, de *Thétis*, de *l'Hymen*, de *Céphale*, &c.

Rouſſeau qui ſe piquoit d'être diſciple de Boileau, avoit adopté ſes opinions, & ſuivant les apparences, il jugeoit peu par lui-même; il loue Voiture & dénigre Quinault; il veut donner du ridicule dans un endroit à ce qu'il appelle :

Du doux Quinault les pandectes galantes.

Et l'un de ſes mérites dans ſes cantates eſt de reſſembler beaucoup à Quinault.

Tous les amans ſavent feindre;
Nymphes, craignez leurs appas;
Le péril le plus à craindre
Eſt celui qu'on ne craint pas.

L'audace d'un téméraire
Eſt aiſée à ſurmonter :
C'eſt l'amant qui ſait nous plaire,
Que nous devons redouter.

Un cœur jaloux ne fait paroître
Que des feux qui le font haïr;
Et pour être toujours le maître,
L'amant doit toujours obéir.

L'amour ne va point ſans les graces;
On n'arrache point ſes faveurs;
L'emportement ni les menaces
Ne font point le lien des cœurs.

Tous ces couplets ne pouvoient être que de *Rouſſeau* ou de Quinault. Mais la poéſie de Quinault a plus de molleſſe; celle de *Rouſſeau* a quelque choſe de plus ferme, de plus parfait, de plus fini. Quoique Quinault ait des morceaux énergiques, il cède dans ce genre à *Rouſſeau*; il eût pu faire ces vers charmans :

La froide Nayade
Sort pour l'admirer;
La jeune Dryade
Cherche à l'attirer;
Faune d'un ſourire
Approuve leur choix;
Le jaloux Satyre
Fuit au fond des bois;
Et Pan qui ſoupire
Briſe ſon hautbois.

Mais il n'eût pas fait ces vers terribles :

Sa voix redoutable
Trouble les enfers.
Un bruit formidable
Gronde dans les airs.
Un voile effroyable
Couvre l'univers.
La terre tremblante
Frémit de terreur.
L'onde turbulente
Mugit de fureur.
La lune ſanglante
Recule d'horreur.

Rouſſeau n'a réuſſi, ni lorſque par jalouſie à l'égard de M. de Voltaire, il a voulu s'eſſayer dans le genre tragique en rajeuniſſant la *Mariamne* de Triſtan, ni lorſqu'il a perſiſté davantage à s'exercer dans la comédie. On dit que dans le *Flatteur* il s'eſt peint lui-même à bon eſcient. C'eſt une pièce de caractere qui n'eſt pas ſans mérite; elle a d'abord celui d'être bien écrite; elle a une ſcène, entre autres, que les plus grands maîtres ne déſavoueroient pas, c'eſt la ſcène du dédit. Le flatteur veut engager par un dédit un homme qui eſt pour lui ce qu'Orgon eſt pour Tartuffe; il l'y amène par une ſuite de détours ſi ingénieux & en apparence ſi ſimples; ſous un faux-ſemblant d'ignorance & de mal-adreſſe en affaires, il emploie un art ſi fin, il marche ſi ſûrement vers ſon but, & ſur ſa route il ſème ſi naturellement & ſi à propos la flatterie, qu'il pourroit tromper un homme beaucoup plus éclairé que celui dont il s'agit. Cette ſcène eſt filée avec un art vraiment ſavant; toutes les gradations, toutes les nuances progreſſives y ſont délicatement obſervées. Mais la pièce en général, & plus en général encore toutes les pièces de *Rouſſeau* manquent de comique.

Mais garde-toi ſur-tout ſi tu crains les critiques,
D'envoyer à Paris tes *aïeux chimériques*;

a dit M. de Voltaire; c'eſt encore une pièce bien froide qui n'a d'autre mérite que d'être communément aſſez bien verſifiée.

Le *Capricieux*, autre pièce de caractère, n'amuſe pas même par ſes caprices.

Les petites pièces ſeroient des farces, ſi elles étoient plus gaies.

Mais ſi *Rouſſeau* manquoit de talent pour la comédie, il en avoit un bien décidé pour l'épigramme. Dans les petits poëmes, chez la plupart des autres auteurs, tout eſt ſacrifié au trait qui fait la pointe de l'épigramme; dans les épigrammes de *Rouſſeau*, rien n'eſt jamais négligé; ce qui les diſtingue, c'eſt le fini des détails & toujours la richeſſe de la rime. Ce qui en diſtingue le recueil, c'eſt la variété; ſans parler de celles qu'on ne peut pas citer, & en ſe bornant aux épigrammes honnêtes, il y en a de galantes & d'anacréontiques, comme celle-ci :

Non, ce n'eſt point la robe de Neſſus
Qui conſuma l'amoureux fils d'Alcmène ;
Ce fut le feu de cent baiſers reçus
Qui dans ſon ſang couloit de veine en veine :
Il en mourut, & la nature humaine
En fait un dieu qu'on adore aujourd'hui :
Que de mortels, ſi vous voulez, Climène,
Mériteroient d'être dieux comme lui !

Il y en a de littéraires, comme celle-ci, contre les journaliſtes de Trévoux :

Petits auteurs d'un fort mauvais journal,
Qui d'Apollon vous croyez les apôtres,
Pour dieu tâchez d'écrire un peu moins mal ;
Ou taiſez-vous ſur les écrits des autres.
Vous vous tuez à chercher dans les nôtres
De quoi blâmer, & l'y trouvez très-bien :
Nous, au rebours, nous cherchons dans les vôtres
De quoi louer, & nous n'y trouvons rien.

Il y en a de philoſophiques, comme la ſuivante :

Ce monde-ci n'eſt qu'une œuvre comique,
Où chacun fait des rôles différens :
Là ſur la ſcène, en habit dramatique,
Brillent prélats, miniſtres, conquérans.
Pour nous, vil peuple, aſſis aux derniers rangs,
Par nous d'en bas la pièce eſt écoutée ;
Mais nous payons, utiles ſpectateurs,
Et quand la pièce eſt mal repréſentée :
Pour notre argent nous ſifflons les acteurs.

C'eſt dans ſes épigrammes ſeulement que *Rouſſeau* a fait un uſage heureux du ſtyle marotique, ſi déplacé, ſi inſignifiant dans ſes épîtres & dans ſes allégories. Le ſtyle marotique eſt la langue propre de la plaiſanterie & de la naïveté; ce n'eſt qu'un jargon dans les choſes raiſonnables & ſérieuſes, & l'on ne conçoit point alors la raiſon d'un tel déguiſement. M. de Voltaire a raiſon; il n'y a ni mérite ni agrément à venir nous dire :

Donc ſi Phœbus ſes échecs vous ajuge,
Pour bien jouer conſultez tout bon juge ;
Pour bien jouer, hantez les bons joueurs ;
Sur-tout craignez le poiſon des loueurs,
Acoſtez-vous de fidèles critiques.

Après que Boileau a dit ſi ſenſément & ſi élégamment :

Faites choix d'un cenſeur ſolide & ſalutaire,
Que la raiſon conduiſe, & le ſavoir éclaire,
Et dont le crayon ſûr d'abord aille chercher
L'endroit que l'on ſent foible, & qu'on veut ſe cacher.

Que veut dire *Rouſſeau*, lorſqu'après des raiſonnemens traveſtis en jargon marotique, il conclut que chez tous les hommes,

Sottiſe eſt ſeulement
Vice d'eſprit & non de jugement ?

Sa définition de l'eſprit paroît d'abord plus raiſonnable, mais le jargon marotique jette l'auteur dans des exagérations & dans des impropriétés d'expreſſion qui gâtent cette définition.

Qu'eſt-ce qu'eſprit ? raiſon aſſaiſonnée.
Par ce mot ſeul la diſpute eſt bornée ;
Qui dit eſprit, dit ſel de la raiſon ;
Donc ſur deux points roule mon oraiſon ;
Raiſon ſans ſel eſt fade nourriture,
Sel ſans raiſon n'eſt ſolide pâture ;
De tous les deux ſe forme eſprit parfait ;
De l'un ſans l'autre un monſtre contrefait.

C'eſt le jargon marotique qui ſert de paſſeport & d'excuſe à ces vers oiſeux :

Donc ſur deux points roule mon oraiſon.

Il eſt bien queſtion là d'*oraiſon* & d'oraiſon à deux points !

De l'un ſans l'autre un monſtre contrefait

eſt une exagération ridicule : la raiſon même ſans ſel ne peut être un monſtre. Combien Horace parle avec plus de meſure & de préciſion de la néceſſité de réunir l'étude & le talent !

Ego nec ſtudium ſine divite venâ,
Nec rude quid poſſit video ingenium ; alterius ſic
Altera poſcit opem res & conjurat amicè.

M. de Voltaire a bien fait ſentir l'abus que *Rouſſeau* a fait du ſtyle marotique, en le montrant dans le temple du goût, couvert de lauriers

&

& de chardons, & prononçant ces vers qui ſont en effet de lui :

Je viens, dit-il, pour rire & pour m'ébattre,
Me rigolant, menant joyeux déduit,
Et juſqu'au jour, faiſant le diable à quatre.

Me prend-on ? ajoute-t-il,

Pour une grenouille aquatique,
Qui du fond d'un petit thorax,
Va chantant pour toute muſique
Brekeke, kake, koax, koax, koax.

Ces deux grands hommes ont rempli leurs ouvrages de traits durs & amers l'un contre l'autre ; ils ſe ſont montrés tous deux injuſtes. Ces querelles des gens-de-lettres ſont l'opprobre de notre littérature, & on a ingénieuſement appliqué aux hommes illuſtres qui ſe déchirent ainſi, ces vers de Zaïre :

Eux qui ſeroient encor, ainſi que leurs aïeux,
Maîtres du monde entier, s'ils l'avoient été d'eux.

Mais leurs aïeux, c'eſt-à-dire leurs prédéceſſeurs, ont-ils été moins injuſtes ? Boileau & Racine étoient amis, mais ils décrioient Fontenelle, qui l'a rendu à Boileau dans ſon épigramme ſur la ſatyre contre les femmes. Remontons juſqu'à l'antiquité. Virgile, Horace & Varius étoient amis ; mais ſommes-nous ſûrs que les deux premiers aient été auſſi juſtes que ſévères envers Mœvius ? Nous ſommes ſûrs au moins que la manière dont Horace le traite eſt inhumaine & indécente. (Voyez l'article *Mévius* ou *Mœvius.*) Sommes-nous ſûrs que Démétrius, que Fannius, que Tigellius aient mérité tout le mépris qu'Horace leur prodigue ?

La renommée de *Rouſſeau* eſt mêlée de gloire & d'infâmie ; le reſpect qu'inſpire ſon talent ne s'étend pas juſqu'à ſon caractère ; quelquefois ſon caractère dégrade ſon talent même, & la fureur ne lui laiſſe ni goût ni meſure. Quel ton, par exemple, que celui de ces vers !

Comment nommer cet écumeur inſigne,
Qui des priſons ſorti moins blanc qu'un cigne,
Vient des neuf ſœurs la fontaine infecter,
Et de ſa griffe Apollon moleſter ?
Et ce trio de louves ſurannées
Qui tour-à-tour à me mordre acharnées,
Dans leur fureur ſemblent s'entre-prêter
L'unique dent qui leur a pû reſter ?

Quelle injuſtice dans ceux-ci contre le paiſible Crébillon, qui n'écrivoit contre perſonne !

Comment nommer ce froid énergumène,
Qui d'Hélicon chaſſé par Melpomène,
Me défigure en ſes vers Oſtrogoths,
Comme il a fait rois & princes d'Argos ?

Crébillon n'étoit rien moins que froid, il avoit un génie profondément tragique, & s'il a fait de mauvais vers, il en a fait auſſi qu'on citera toujours.

On ſait que *Rouſſeau* étoit fils d'un cordonnier : on connoît cette chanſon qui, dit-on, le déſoloit :

Sa naiſſance eſt aſſez publique,
Car il naquit dans la boutique.

Ce père devoit lui être très-précieux, car il avoit pris ou fait prendre un grand ſoin de ſon éducation. On reprochoit à *Rouſſeau* de l'avoir renié dans une occaſion éclatante. Ses talens lui avoient donné entrée dans la maiſon d'un grand, dont ſon père étoit le cordonnier ſans qu'il le ſût. Le père y étant appellé pour les fonctions de ſon état, ne put réſiſter à la tentation aſſez naturelle de ſe glorifier d'un tel fils & de s'applaudir des égards qu'il voyoit qu'on avoit pour lui. *Rouſſeau* déclara que cet homme ſe trompoit & qu'il ne le connoiſſoit pas. Le père ſortit, dit-on, confus & déſolé de cette lâche & impudente ingratitude. C'eſt ſur ce fait très-notoire que la Motte compoſa l'ode, où il dit à *Rouſſeau* :

On ne ſe choiſit point ſon père ;
Par un reproche populaire
Le ſage n'eſt point abbattu.
Oui, quoique le vulgaire en penſe,
Rouſſeau, la plus vile naiſſance
Donne du luſtre à la vertu.

Il eſt affreux ſans doute d'affliger à la fois & l'amour propre & la tendreſſe d'un père, & un tel tort ne reçoit point d'excuſe. Qu'on nous permette ſeulement quelques réflexions à ce ſujet.

Horace étoit à-peu près dans le même cas que *Rouſſeau* ; il étoit fils d'un homme du peuple, & s'étoit élevé par ſes talens.

Me libertino natum patre & in tenui re
Majores pennas nido extendiſſe loqueris,
Ut quantum generi demas virtutibus addas.
Me primis urbis belli placuiſſe domique.

Son père lui avoit auſſi donné une excellente éducation & par lui-même & par toutes les reſſources que ſa médiocre fortune pouvoit lui fournir. Horace ne perd pas une occaſion de lui en témoigner ſa reconnoiſſance.

Cauſa fuit pater his, qui macro pauper agello,
Noluit in Flavi ludum me mittere, magni
Quò pueri magnis è centurionibus orti, ...
Ibant.....

Sed puerum eſt auſus Romam portare docendum
Artes, quas doceat quivis eques atque ſenator
Semet prognatos. Veſtem ſervoſque ſequentes
In magno ut populo ſi quis vidiſſet, avitâ
Ex re præberi ſumptus mihi crederet illos.
Ipſe mihi cuſtos incorruptiſſimus omnes
Circùm doctores aderat. Quid multa ? pudicum,
Qui primus virtutis honos, ſervavit ab omni
Non ſolùm facto, verùm opprobrio quoque turpi ;
Nec timuit, ſibi ne vitio quis verteret, olim
Si præco parvæ, aut, ut fuit ipſe, coactor,
Mercedes ſequerer, neque ego eſſem quæſtus. Ob hoc nunc
Laus illi debetur et à me gratia major.
Nil me pœniteat ſanum patris hujus ; eòque
Non ut magna dolo factum negat eſſe ſuo pars,
Quòd non ingenuos habeat, clarоſque parentes,
Sic me defendam. Longè mea diſcrepat iſtis
Et vox & ratio ; nam ſi natura juberet
A certis annis ævum remeare peractum
Atque alios legere ad fuſtum quoſcumque parentes,

Optaret ſibi quiſque, meis contentus honeſtos
Faſcibus et ſellis nolim mihi ſumere, demens
Judicio vulgi, ſanus forteſſe tuo.

Je reſpectai, j'aimai juſqu'à votre miſère,
Je n'aurois point aux dieux demandé d'autre père.

Horace nous montre encore comment ſon père le détournoit de tous les vices, en lui en faiſant ſentir par des exemples les dangers & les effets funeſtes.

Inſuevit pater optimus hoc me
Ut fugerem, exemplis vitiorum quæque notando;
Cùm me hortaretur parcè, frugaliter atque
Viverem uti contentus eo quod mi ipſe paraſſet,
Nonne vides Albi ut malè vivat filius, utqui
Farris inops? magnum documentum, ne patriam rem
Perdere quis velit. A turpi meretricis amore
Cùm deterreret, Sectani diſſimilis ſis;
Ne ſequerer mœchas, conceſſâ cùm venere uti
Poſſem, deprenſi non bella eſt fama Trebonî,
Aiebat; ſapiens vitatu quidque petitu
Sit melius, cauſas reddet tibi. Mi ſatis eſt ſi
Tradîtum ab antiquis morem ſervare, tuamque,
Dum cuſtodis eges, vitam famamque tueri
Incolumem poſſum. Simul ac duraverit ætas
Membra animumque tuum, nabis ſine cortice, ſic me
Formabat puerum dictis, et ſive jubebat,
Ut facerem quid, habes auctorem quo facias hoc,
Unum ex judicibus ſelectis objiciebat;
Sive vetabat, an hoc inhoneſtum & inutile factu,
Necne ſit, addubites, flagret rumore malo cùm
Hic atque ille?

Cette méthode d'inſtruction étoit en effet la plus propre à produire du fruit. C'eſt ainſi qu'Horace ſe montre par-tout fils bien né, fils reconnoiſſant; il s'honoroit en honorant ſon père, mais il avoit eu le temps de s'arranger pour parler ainſi, il avoit fait ſon calcul à loiſir, & il l'avoit fait bon, au-lieu que la vanité ſurpriſe le fait preſque toujours mauvais; il auroit fallu voir ce qu'auroit fait Horace, ſi chez Mécène, ou chez quelque autre de ces grands qui l'admettoient à leur familiarité honorable & dangereuſe,

. . . . . *Me*

Cum magnis vixiſſe invita fatebitur uſque
Invidia.

le hazard lui eût préſenté inopinément ſon père exerçant des fonctions réputées viles & paroiſſant dans un état abject. Il eſt vrai qu'Horace nous apprend qu'il s'étoit mis à l'abri de tout danger à cet égard, en diſant naturellement ce qu'il étoit, & en ne ſe vantant ni de naiſſance, ni de richeſſe, la première fois qu'il avoit paru devant Mécène.

Ut veni coram, ſingultim pauca locutus
(Infans namque pudor prohibebat plura profari)
Non ego me claro natum patre, non ego circùm
Me ſatuetiano vectari rura caballo,
Sed quod eram narro . . . . . magnum hoc ego duco
Quòd placui tibi, qui turpi ſecernis honeſtum,
Non patre præclaro, ſed vitâ et pectore puro:

Mais enfin Horace s'étoit encore préparé pour tenir à Mécène ce langage noble & modeſte, & il n'y avoit point là de ſurpriſe.

Les mœurs & l'opinion pouvoient encore mettre une différence entre la ſituation d'Horace & celle de *Rouſſeau* relativement à l'objet dont il s'agit: chez les Romains le peuple avoit toujours eu part au gouvernement; on avoit eu toujours intérêt de le ménager. On reſpectoit donc les races patriciennes ſans jamais aller juſqu'au mépris pour les familles plébéïennes. Or, il n'y a d'injuſte que ce mépris introduit dans quelques monarchies par l'ignorance & dans des tems de barbarie. Qu'on faſſe cas de la naiſſance, qu'on ſe ſente porté au reſpect à la vue des deſcendans de ces grands hommes, qui, ayant bien ſervi l'état, ont impoſé à leurs fils une obligation de plus de le bien ſervir; qu'on félicite les riches d'avoir de plus que les autres un puiſſant moyen de faire du bien; il n'y a rien dans tout cela que de très-raiſonnable; mais pourquoi mépriſer ceux qui dépourvus de ces avantages, cherchent à ſe rendre utiles à eux-mêmes & aux autres dans un état inférieur? pourquoi déclarer viles des occupations dont la ſociété a beſoin & dont elle profite? Mais enfin c'étoit un préjugé dominant, & nul homme n'eſt aſſez fort contre un préjugé dominant; on peut n'en être pas complice, mais on en eſt néceſſairement victime. *Rouſſeau* fit l'affront au grand chez lequel il étoit, de croire qu'il alloit perdre de ſon eſtime, ſi ſa naiſſance étoit connue; il eſpéra que le reſpect contiendroit ſon père & l'empêcheroit de ſe livrer aux mouvemens de la nature; il ſe tut & le père parla; dès-lors le fils ſentit que ſon ſilence ſeul l'avoit déja rendu coupable, qu'il n'étoit déja plus temps de réparer ſa faute, qu'il auroit la double confuſion & de voir révéler ſa naiſſance, & d'avoir eſſayé de la cacher; il ſe troubla, il fit un faux calcul comme tous ceux dont un événement imprévu déconcerte les meſures, il chercha ſon ſalut dans l'impudence, & renia ſon père.

Le tort eſt inexcuſable, & nous ne cherchons point à l'affoiblir; nous diſons ſeulement que la plus grande partie de ce tort appartient aux mœurs du temps & aux opinions établies, & qu'il ſeroit peut-être trop rigoureux d'en conclure que *Rouſſeau* fût un fils dénaturé. Les foibles doivent être jugés moins ſévèrement que les méchans, quoique les effets de la foibleſſe & de la méchanceté ſoient quelquefois les mêmes. Saurin dans ſon mémoire, dit que la rencontre de *Rouſſeau* avec ſon père, ſe fit à la comédie le jour de la première repréſentation du *Flatteur*, & que ce fut à la face du public qu'il déſavoua ſon père. La publicité paroît rendre le fait plus affreux: mais, c'étoit toujours une ſurpriſe. On dit dans le même mémoire, que *Rouſſeau* s'étoit quelque temps appellé *Verniettes*, nom dont l'anagramme eſt: *Tu te renies.*

Dom Sanche d'Arragon eſt un héros, parce qu'il reconnoît & qu'il avoue ſon père dans des conjonctures où tous les intérêts de la vanité,

de l'amour, de la grandeur ſe réuniſſoient pour l'engager à le déſavouer. Dom Sanche eſt un ſoldat de fortune, dont la gloire eſt montée à un ſi haut point qu'il eſt aimé de deux reines. Il a pour rivaux des grands du royaume ; une des deux reines n'oſant l'épouſer, le conſtitue juge de ſes rivaux & le rend dépoſitaire de ſon anneau pour le remettre à celui qu'il voudra choiſir, il leur propoſe le duel & déclare qu'il ne remettra l'anneau qu'à ſon vainqueur. Sur ces entrefaites, un pauvre pêcheur paroît, c'eſt le père de Dom Sanche. Ses rivaux mêmes par généroſité font arrêter ce pêcheur, perſuadés que c'eſt un impoſteur que l'envie & la malignité ont ſuſcité pour nuire à Dom Sanche. Celui-ci va trouver la reine & lui demande la liberté de ſon père.

La baſſeſſe du ſang ne va pas juſqu'à l'ame.
Sanche, fils d'un pêcheur, & non pas d'un infâme, &c.
Madame, commandez qu'on me rende mon père.

La reine ſent tous les ſacrifices que Sanche fait en ce moment à la nature, elle l'en eſtime & l'en aime davantage & lui dit :

Je vous tiens malheureux d'être né d'un tel père,
Mais je vous tiens enſemble heureux au dernier point,
D'être né d'un tel père, & de n'en rougir point.

Il eſt donc des circonſtances où, reconnoître un père dans l'abjection eſt un héroïſme dont on ſent que tout le monde n'eſt pas capable.

Le comte de Tufière renie ſon père, non dans l'abjection, mais dans la pauvreté ; il le fait paſſer pour ſon intendant, cependant il ne révolte pas ; il eſt vrai qu'il lui demande pardon de ſa foibleſſe, qu'il appelle une noble fierté & à laquelle il le conjure de compâtir : on ſait la réponſe du père :

J'entends, la vanité me déclare à genoux
Qu'un pere infortuné n'eſt pas digne de vous.

Le glorieux finit par réparer ſa faute, & peut-être *Rouſſeau*, hors du moment critique, répara-t-il la ſienne.

Rouſſeau étoit né vers 1669 ou 1671. Il s'attacha en 1688 à M. de Bonrepeaux, alors ambaſſadeur de France en Danemarck. Il fut depuis ſecrétaire du maréchal de Tallard, & paſſa en Angleterre à ſa ſuite. Il s'y lia d'une étroite amitié avec le célèbre Saint-Evremond. Il fut enſuite attaché à M. Rouillé, directeur des finances, auquel il adreſſa cette belle ode :

Digne & noble héritier des premières vertus, &c.

(Voyez l'article BOUVARD DE FOURQUEUX.)

M. de Chamillart lui offrit une direction des fermes générales en province ; *Rouſſeau* ne voulut jamais l'accepter ; c'eſt à cette occaſion qu'il dit :

Je ſais quel eſt le prix d'une honnête abondance,
Que ſuit la joie & l'innocence,
Et qu'un philoſophe étayé
D'un peu de richeſſe & d'aiſance,
Dans le chemin de ſapience,
Marche plus ferme de moitié ;
Mais j'aime mieux un ſage à pié
Content de ſon indépendance,
Qu'un riche indignement noyé
Dans une ſervile opulence,
Qui ſacrifiant tout, honneur, joie, amitié,
Au ſoin d'augmenter ſa finance,
Eſt lui-même ſacrifié
A des biens dont jamais il n'a la jouiſſance.

Entre 1708 & 1712 éclata la malheureuſe affaire des couplets. *Rouſſeau* fut condamné par arrêt du 7 avril 1712 au banniſſement perpétuel, non pas comme auteur des couplets, mais comme calomniateur & ſuborneur de témoins. Il paroît en effet qu'il avoit ſuborné le nommé Guillaume Arnould pour dépoſer contre Saurin qu'il vouloit faire regarder comme l'auteur des couplets. (Voy. les articles BOINDIN & SAURIN.)

Rouſſeau livré par ce malheur à la merci des bienfaiteurs, en eut & en perdit pluſieurs, ſoit par leur faute, ſoit par la ſienne. Il ſe retira d'abord en Suiſſe, où le comte du Luc qui pour lors y étoit ambaſſadeur, lui rendit la vie douce & agréable. C'eſt à lui que *Rouſſeau* adreſſe cette belle ode ſi pindarique :

Tel que le vieux paſteur des troupeaux de Neptune, &c.

Après la paix de Bade, conclue en 1714, ce fut au prince Eugène que *Rouſſeau* s'attacha, & ce prince eſt auſſi très-célèbre dans les œuvres de *Rouſſeau*. (Voyez l'ode 2me. du livre 3e. qui lui eſt adreſſée, & l'ode ſur la bataille de Péterwaradin.) *Rouſſeau* fut mêlé dans l'affaire du comte de Bonneval, ce qui lui attira une diſgrace, méritée ou non. En général, un grand malheur & une grande ſource de diſgraces pour ce poëte fut la facilité qu'il avoit de ſe paſſionner pour ou contre les perſonnes ou les choſes, & de ſe laiſſer emporter par ſes paſſions. Il alla vivre à Bruxelles, il y vit M. de Voltaire, qu'il n'avoit vu que preſque enfant à Paris, & ils ſe brouillèrent. Pendant la régence, M. le duc d'Orléans accorda aux ſollicitations du grand-prieur de Vendôme & du baron de Breteuil, des lettres de rappel pour *Rouſſeau* ; mais celui-ci, ſoit qu'il ſe ſentît innocent, ſoit qu'il préſumât trop de ce moment de faveur, eut la fierté de ne vouloir pas être rappellé à titre de grace ; il demanda la réviſion de ſon procès, & ne put l'obtenir. En 1721, il retourna en Angleterre, où il fit faire une édition de ſes œuvres qui lui valut près de dix mille écus ; mais toujours perſécuté par la fortune, il plaça cette ſomme dans la compagnie d'Oſtende, qui manqua, & entraîna la ruine des actionnaires. On loue beaucoup la généreuſe amitié d'un notaire de Paris, nommé Boutet, qui ne l'abandonna jamais dans ſes beſoins ; le duc d'Aremberg lui donna ſa table à Bruxelles, & en partant en 1733 pour aller faire la guerre en Allemagne, il lui fit une penſion de 1500 liv., bienfait que M. de Voltaire eſt accuſé de lui avoir

fait perdre par les plaintes juſtes ou injuſtes qu'il porta contre lui au duc d'Aremberg. Il eſt fâcheux même d'avoir raiſon d'une manière qui enlève à un homme, & à un homme tel que *Rouſſeau*, ſa ſubſiſtance. Le ſéjour de Bruxelles étant alors devenu odieux à cet illuſtre infortuné, le comte du Luc & M. Olivier de Senozan, receveur-général du clergé, prirent ſur eux de le faire venir ſecrétement à Paris, & on négocia, mais ſans ſuccès, pour obtenir qu'il pût y reſter; il fut obligé de retourner à Bruxelles le 3 février 1740; il y mourut le 17 mars 1741; avant de recevoir le viatique, il proteſta hautement qu'il n'étoit pas l'auteur des fameux couplets; ceux qu'il en accuſoit ont de leur côté fait conſtamment la même proteſtation; & ils ont été crus. L'épitaphe que Piron a faite à *Rouſſeau* eſt juſte & préciſe :

Ci gît l'illuſtre & malheureux *Rouſſeau*;
Le Brabant fut ſa tombe, & Paris ſon berceau.
Voici l'abrégé de ſa vie
Qui fut trop longue de moitié :
Il fut trente ans digne d'envie,
Et trente ans digne de pitié.

Rouſſeau étoit de l'académie des inſcriptions & belles-lettres, il y avoit été reçu élève en 1701. Il y fut déclaré vétéran en 1705.

Le ſecond ROUSSEAU (Jean-Jacques) né à Genève en 1712, non moins illuſtre que le premier, & guères moins malheureux, eſt le plus éloquent des proſateurs françois. Il a lui-même écrit ſa vie dans ſes mémoires; c'eſt une ſuite de ſenſations plus que d'évènemens, & cette manière d'écrire l'hiſtoire n'eſt pas la moins intéreſſante. Il dit moins ce qui lui eſt arrivé que ce qu'il a ſenti, que ce qu'il a vu ou cru voir à travers le priſme de cette imagination brillante & vigoureuſe, qui a quelquefois embelli & ſi ſouvent empoiſonné ſa vie. Il dit tout, il ſe montre tout entier, quelquefois aux dépens de ce qu'on appelle décence & dignité dans l'hiſtoire. Auſſi écoutons-le tonner contre la décence & la dignité qui rejetteroient comme frivoles les anecdotes pittoreſques, les petits traits caractériſtiques. Il cite d'abord l'exemple de Plutarque : « Le bon Plutarque excelle comme hiſ» torien par des détails dans leſquels nous n'o» ſons plus entrer. Il a une grace inimitable à » peindre les grands hommes dans les petites cho» ſes, & il eſt ſi heureux dans le choix de ſes » traits, que ſouvent un mot, un ſourire, un » geſte lui ſuffit pour caractériſer ſon héros. Avec » un mot plaiſant, Annibal raſſure ſon armée ef» frayée & la fait marcher en riant à la bataille » qui lui livra l'Italie. Agéſilas, à cheval ſur un » bâton, me fait aimer le vainqueur du grand » roi. Céſar, traverſant un pauvre village, & » cauſant avec ſes amis, décèle, ſans y penſer, » le fourbe qui diſoit ne vouloir qu'être l'égal » de Pompée. Alexandre avale une médecine, » & ne dit pas un ſeul mot; c'eſt le plus beau » moment de ſa vie. Ariſtide écrit ſon propre » nom ſur une coquille, & juſtifie ainſi ſon ſur» nom. Philopémen, le manteau bas, coupe du » bois dans la cuiſine de ſon hôte : voilà le vé» ritable art de peindre. La phyſionomie ne ſe » montre pas dans les grands traits, ni le carac» tère dans les grandes actions; c'eſt dans les ba» gatelles que le naturel ſe découvre. Les choſes » publiques ſont ou trop communes, ou trop ap» prêtées; & c'eſt preſque uniquement à celles-ci » que la dignité moderne permet à nos auteurs de » s'arrêter. »

Il cite enſuite le trait aujourd'hui fort connu du coup donné par derrière à M. de Turenne, par un domeſtique qui le prenoit pour un de ſes camarades, & le mot de M. de Turenne : *& quand ce ſeroit George, falloit-il frapper ſi fort?* Trait que Plutarque, dit-il, n'eût eu garde d'omettre; mais que Ramſay n'eût eu garde d'écrire, quand il l'auroit ſu. Puis il s'écrie :

« Voilà donc ce que vous n'oſez dire? miſérables!..... Trempez, durciſſez vos cœurs de » fer dans votre vile décence; rendez-vous mé» priſables à force de dignité.

Cette théorie eſt fidélement réduite en pratique dans ſes mémoires, & nulle décence de convention n'arrête ni ne vient glacer ſa plume. Le trait dominant de ſon caractère, comme il l'avoue lui-même, *eſt une orgueilleuſe miſanthropie & une certaine aigreur contre les riches & les heureux du monde.* Auſſi trouvons-nous dans ſon fameux traité de l'origine de l'inégalité parmi les hommes, le germe de tous ſes autres ouvrages & l'eſprit qu'on y voit régner; c'eſt pourquoi nous allons nous arrêter principalement ſur cet ouvrage dont les ſuivans n'ont été pour ainſi dire que des modifications & des dévelopemens. Expoſons d'abord ſon ſyſtême.

PREMIÈRE PARTIE.

En conſidérant l'homme tel qu'il a dû ſortir des mains de la nature, on voit un animal moins fort que les uns, moins agile que les autres, mais organiſé le plus avantageuſement de tous; il ſe raſſaſie ſous un chêne des fruits que cet arbre produit, ſe déſaltère au premier ruiſſeau, trouve ſon lit au pied du même arbre qui lui a fourni ſon repas, & voilà ſes beſoins ſatisfaits. Il n'eſt aſſervi à aucun inſtinct particulier, mais il a la facilité de ſe les approprier tous; il ſe nourrit indiſtinctement des alimens divers que tous les autres animaux ſe partagent, & trouve par conſéquent plus aiſément qu'eux ſa ſubſiſtance. Accoutumé dès l'enfance aux intempéries de l'air & à la rigueur des ſaiſons, exercé à la fatigue, forcé de défendre nud & ſans armes ſa vie & ſa proie contre les bêtes féroces, ou de leur échapper à la courſe, l'homme ſauvage acquiert une force & une agilité, dont la molleſſe de l'éducation, l'in-

duſtrie & les ſecours artificiels de toute eſpèce, privent abſolument l'homme civiliſé. Les périls où il eſt expoſé de la part des bêtes féroces, ne ſont point inévitables, il a toujours le choix du combat ou de la fuite, il trouve ſous les arbres un refuge preſque aſſuré. D'ailleurs aucun animal ne fait naturellement la guerre à l'homme, s'il n'y eſt forcé pas la faim ou par la néceſſité de ſe défendre. L'enfance, la vieilleſſe & les maladies ſont des ennemis plus redoutables, mais les deux premiers ſont communs à tous les animaux & à tous les hommes, ſoit ſauvages, ſoit civiliſés, & les maladies ſont nées de la ſociété; on les connoît à peine chez les ſauvages. La nature traite tous les animaux abandonnés à ſes ſoins avec une prédilection qui ſemble montrer combien elle eſt jalouſe de ce droit. L'éducation domeſtique affoiblit le tempérament, énerve le corps & flétrit le courage. La nudité, le défaut d'habitation & la privation de toutes ces commodités que nous croyons ſi néceſſaires, ne ſont pas de ſi grands malheurs ni de ſi grands obſtacles à la conſervation. Si les hommes n'ont pas la peau velue, ils n'en ont aucun beſoin dans les pays chauds, & ils ſavent bientôt dans les pays froids, s'approprier celles des bêtes qu'ils ont vaincues. Seul, oiſif, & toujours voiſin du danger, l'homme ſauvage doit aimer à dormir, & avoir le ſommeil léger. Sa propre conſervation faiſant ſeule ſon unique ſoin, ſes facultés les plus exercées doivent être celles qui ont pour objet principal l'attaque & la défenſe; au contraire les organes qui ne ſe perfectionnent que par la molleſſe & la ſenſualité, doivent reſter dans un état de groſſiéreté qui exclut en lui toute eſpèce de délicateſſe; il doit avoir le toucher & le goût d'une rudeſſe extrême, la vûe, l'ouïe & l'odorat de la plus grande ſubtilité. Tel eſt ou doit être l'homme ſauvage conſidéré du côté phyſique; conſidérons le maintenant par le côté moral.

L'homme eſt d'abord diſtingué des autres animaux par ſa qualité d'agent libre; la nature ſeule fait tout dans les opérations de la bête; l'homme concourt aux ſiennes par l'exercice de ſa liberté, & c'eſt ſur-tout dans la conſcience de cette liberté que ſe montre la ſpiritualité de ſon âme.

Mais il y a une qualité très-ſpécifique qui diſtingue l'homme des animaux, c'eſt la faculté de ſe perfectionner, faculté qui, à l'aide des circonſtances, développe ſucceſſivement toutes les autres, & réſide parmi nous tant dans l'eſpèce que dans l'individu, au lieu qu'un animal eſt au bout de quelques mois, ce qu'il ſera toute ſa vie, & ſon eſpèce, au bout de mille ans, ce qu'elle étoit la première année. Cette perfectibilité, cette faculté diſtinctive & preſque illimitée eſt la ſource de tous les malheurs de l'homme. L'entendement humain doit beaucoup aux paſſions, qui réciproquement lui doivent beaucoup auſſi. C'eſt par leur activité que notre raiſon ſe perfectionne; nous ne cherchons à connoître que parce que nous déſirons de jouir. Les paſſions à leur tour tirent leur origine de nos beſoins & leurs progrès de nos connoiſſances, car on ne peut déſirer ou craindre les choſes que ſur les idées qu'on en peut avoir, ou par la ſimple impulſion de la nature. L'homme ſauvage privé de toute ſorte de lumière, n'éprouve que les paſſions de cette dernière eſpèce; ſes déſirs ne paſſent pas ſes beſoins phyſiques; ſon imagination ne lui peint rien, ſon cœur ne lui demande rien, ſon ame que rien n'agite, ſe livre au ſeul ſentiment de ſon exiſtence actuelle, ſans aucune idée de l'avenir, quelque prochain qu'il puiſſe être; la diſtance des pures ſenſations aux plus ſimples connoiſſances, eſt immenſe. D'ailleurs ſuppoſons des connoiſſances & des lumières à un ſauvage, ne périront-elles pas faute de communication? Point de langues, point de ſignes inſtitués pour exprimer ſes idées; ici l'auteur expoſe avec beaucoup d'eſprit & de profondeur les obſtacles ſans nombre qui ſembloient devoir empêcher éternellement l'invention des langues; il développe les gradations laborieuſes par où cet art a dû paſſer, avant d'établir un rapport certain entre les objets & les mots, & ſucceſſivement entre les diverſes parties d'oraiſon; il en tire la concluſion qu'on voit par le peu de ſoin qu'a pris la nature de faciliter aux hommes l'uſage de la parole, combien elle a peu préparé leur ſociabilité, & combien elle a peu mis du ſien dans tout ce qu'ils ont fait pour en établir les liens. Au reſte, dit-il, l'homme ſans ſociété n'eſt point miſérable; car quelle peut être la miſère d'un être libre dont le cœur eſt en paix & le corps en ſanté?

L'homme tient de la nature une troiſième qualité qui lui eſt commune en partie avec les bêtes; c'eſt une forte répugnance à voir ſouffrir ſon ſemblable. C'eſt la pitié, c'eſt ce mouvement aimable, trop étouffé dans la ſociété par l'intérêt plus puiſſant, qui tempère en lui l'ardeur qu'il a pour ſon bien-être, & qui l'empêchera toujours d'enlever à un foible enfant ou à un vieillard infirme, ſa ſubſiſtance acquiſe avec peine, ſi lui-même il eſpère trouver la ſienne ailleurs. Avec des paſſions ſi peu actives & un frein ſi ſalutaire, les hommes plutôt farouches que méchans, & plus attentifs à ſe garantir du mal qu'ils pourroient recevoir que tentés d'en faire à autrui, n'étoient pas ſujets à des démêlés fort dangereux; n'ayant ni commerce ni propriété, ils ne connoiſſoient ni l'orgueil ni l'intérêt, ſources de tant de crimes. L'amour même ne troubloit point leur repos; car ils n'en connoiſſoient que le phyſique & point le moral, ils ignoroient ces préférences qui en irritent le ſentiment & en augmentent les difficultés; le beſoin ſatisfait, tout déſir étoit éteint. C'eſt dans la ſociété ſeule que l'amour a pû acquérir cette ardeur impétueuſe qui le rend ſi funeſte.

» Concluons donc, dit M. *Rouſſeau*, qu'errant » dans les forêts ſans induſtrie, ſans parole, ſans

» domicile, ſans guerre & ſans liaiſons, ſans » nul beſoin de ſes ſemblables comme ſans nul » deſir de leur nuire, peut-être ſans jamais en » reconnoître aucun individuellement, l'homme » ſauvage, ſujet à peu de paſſions, & ſe ſuffi- » ſant à lui-même, n'avoit que les ſentimens » & les lumieres propres à cet état, qu'il ne » ſentoit que ſes vrais beſoins, ne regardoit que » ce qu'il croyoit avoir intérêt de voir, & que » ſon intelligence ne faiſoit pas plus de progrès » que ſa vanité. Les générations ſe multiplioient » inutilement, & chacune partant toujours du » même point, les ſiècles s'écouloient dans toute » la groſſièreté des premiers âges, l'eſpèce étoit » déjà vieille, & l'homme reſtoit toujours enfant.

Seconde Partie.

Il s'agit, dans cette ſeconde partie, de parcourir cette lente ſucceſſion d'événemens & de connoiſſances, qui, de l'état tranquille & borné qu'on vient de décrire, a pu amener les hommes juſqu'au dégré d'inégalité où ils ſont parvenus.

Le premier ſentiment de l'homme fut celui de ſon exiſtence; ſon premier ſoin, celui de ſa conſervation; la faim, d'autres appétits lui firent éprouver tour-à-tour diverſes manières d'exiſter: les productions de la terre lui fourniſſoient des ſecours néceſſaires, il ſe porta par un mouvement naturel à en faire uſage; mais bientôt il ſe préſenta des difficultés, il fallut apprendre à les vaincre. La hauteur des arbres, la concurrence & la férocité des animaux l'obligèrent de s'appliquer aux exercices du corps. A meſure que le genre humain s'étendit, les peines ſe multiplièrent avec les hommes. La différence des terrains, des climats, des ſaiſons, en mit auſſi dans la manière de vivre. Le long de la mer & des rivières, on devint pêcheur; dans les forêts, chaſſeur; dans les pays froids, on ſe couvrit des peaux des bêtes qu'on avoit tuées. Le tonnerre, un volcan ou quelque autre hazard fit connoître le feu; on apprit à le conſerver, à le reproduire, on en fit cuire les viandes qu'auparavant on mangeoit crues. Cette application réitérée des êtres divers à ſoi-même & les uns aux autres, fit naître des perceptions de certains rapports, qui produiſirent enfin quelque ſorte de réflexion, d'où nâquirent encore de nouvelles lumières qui augmentèrent la ſupériorité de l'homme ſur les animaux en la lui faiſant connoître. Ses ſemblables eurent part auſſi à ſes obſervations; les conformités que le temps lui fit appercevoir entre eux & lui, le firent juger de celles qu'il n'appercevoit pas; il vit qu'ils ſe conduiſoient tous comme il auroit fait dans de pareilles circonſtances; il conclut que leur manière de penſer & de ſentir étoit conforme à la ſienne; l'expérience lui apprit encore que l'amour du bien-être étoit le mobile des actions humaines: en conſequence il diſtingua les occaſions où il pouvoit compter ſur le ſecours de ſes ſemblables, & celles où il devoit ſe défier d'eux. Dans le cas où l'intérêt commun formoit quelque eſpèce d'aſſociation, des cris inarticulés, beaucoup de geſtes, quelques bruits imitatifs compoſoient la langue univerſelle, qui ſe perfectionna enſuite par l'uſage des ſons conventionnels dont M. *Rouſſeau*, dans la première partie, déſeſpéroit d'expliquer l'inſtitution.

Ces premiers progrès mirent l'homme à portée d'en faire de plus rapides; l'eſprit s'éclairoit, l'induſtrie ſe perfectionnoit; bientôt des pierres tranchantes ſervirent à couper du bois, à creuſer la terre, on fit des huttes de branchages; on les enduiſit d'argile & de boue; delà l'établiſſement & la diſtinction des familles, delà un commencement de propriété, delà les plus doux ſentimens, l'amour conjugal, l'amour paternel, fruits heureux de l'habitude de vivre enſemble; alors s'établit la première différence dans la manière de vivre des deux ſexes; les femmes gardèrent la cabane & les enfans, l'homme alla chercher la ſubſiſtance commune; la férocité s'amollit, la vigueur s'abâtardit, on ſe procura des commodités, l'uſage de la parole ſe perfectionna, des révolutions du globe détachèrent & coupèrent en iſles des portions du continent; les hommes ainſi rapprochés, s'accoutumèrent à un idiome commun qu'ils portèrent dans le continent lorſqu'ils firent leurs premiers eſſais de navigation.

Tout commence à changer de face: les hommes ſe raprochent lentement, ſe réuniſſent en diverſes troupes, forment enfin dans chaque contrée une nation particulière, unie, non par les loix (il n'y en avoit point encore) mais par les mœurs, par le même genre de vie & d'alimens & par l'influence commune du climat. On s'accoutume à conſidérer & à comparer les objets; on acquiert des idées de mérite & de beauté qui produiſent des ſentimens de préférence; le moral entre dans l'amour, la jalouſie ſe fait connoître, l'eſprit & le cœur s'exercent, les liaiſons s'étendent, les liens ſe reſſerrent, l'eſtime publique commence à avoir un prix, l'amour propre inconnu juſqu'alors prend naiſſance; chacun prétendit alors à la conſidération & il ne fut plus permis de paroître en manquer pour perſonne; delà les premiers devoirs de la civilité, delà les injures & les vengeances d'autant plus cruelles & d'autant plus néceſſaires alors pour punir les injures que les loix n'étoient point encore établies. Ce période du développement des facultés humaines tenant un juſte milieu entre l'indolence de l'état primitif & la pétulante activité de notre amour propre, dut, ſelon M. *Rouſſeau*, être l'époque la plus heureuſe & la plus durable.

Tant que les hommes ne s'appliquèrent qu'à des ouvrages qu'un ſeul pouvoit faire, ils vécurent libres, ſains, bons & heureux; mais dès l'inſtant qu'un homme eut beſoin du ſecours d'un autre, dès qu'on s'apperçut qu'il étoit utile à un ſeul

d'avoir des proviſions pour deux, l'égalité diſparut, la propriété s'introduiſit, le travail devint néceſſaire. La métallurgie & l'agriculture produiſirent cette grande révolution; dès qu'il fallut des hommes pour fondre & forger le fer, il fallut d'autres hommes pour nourrir ceux-là; il fallut aux uns des denrées en échange de leur fer, & les autres employèrent le fer à la multiplication des denrées; delà naquirent d'un côté le labourage & l'agriculture, dont les hommes avoient dû avoir aſſez promptement l'idée, en ſuivant les voies que la nature emploie pour la génération des végétaux, & de l'autre côté l'art de travailler les métaux & d'en multiplier les uſages.

De la culture des terres s'enſuivit leur partage, & de la propriété bien reconnue, les premières règles de juſtice.

Les choſes en cet état euſſent pu demeurer égales, ſi les talens euſſent été égaux, & ſi l'emploi du fer & la conſommation des denrées euſſent toujours fait une balance; mais la proportion que rien ne maintenoit, fut bien-tôt rompue, le plus fort faiſoit plus d'ouvrage, le plus adroit tiroit meilleur parti du ſien, le plus ingénieux trouvoit des moyens d'abréger le travail. Le laboureur avoit plus beſoin de fer ou le forgeron de bled, & en travaillant également, l'un gagnoit beaucoup, tandis que l'autre avoit peine à vivre. C'eſt ainſi que l'inégalité naturelle ſe déploye inſenſiblement avec celle de combinaiſon, & que les différences des hommes, développées par les circonſtances, deviennent plus ſenſibles, plus permanentes, & commencent à influer ſur le ſort des particuliers.

Voilà donc toutes nos facultés développées: l'amour propre intéreſſé, la raiſon rendue active, l'eſprit approchant de ſa perfection, le rang & le ſort de chaque homme établi ſur les biens, ſur le pouvoir de ſervir ou de nuire, ſur l'eſprit, la beauté, la force, l'adreſſe, le mérite, les talens; voilà les hommes obligés d'avoir ces qualités ou de les affecter; delà le faſte, la ruſe & l'eſclavage varié en cent façons différentes; delà l'ambition, l'ardeur d'élever ſa fortune, la jalouſie contre ceux qui proſpèrent; delà une rivalité univerſelle, & la haine & la diſcorde gouvernant le monde ſous le maſque que l'intérêt les obligé de prendre.

Il n'y avoit toujours point de loi, & l'on ne connoiſſoit alors que deux droits, celui du plus fort & celui du premier occupant; la concurrence perpétuelle de ces deux droits produiſit le plus horrible état de guerre, état principalement onéreux au riche, & qui lui fit concevoir le projet d'établir des loix qui aſſuraſſent ſes poſſeſſions & ſa ſupériorité ſur les pauvres; il étoit queſtion de les faire agréer aux pauvres mêmes, il y réuſſit en leur peignant avec force l'horreur d'une ſituation qui armoit le genre humain contre lui-même, & les avantages d'un état où chacun jouiroit en paix, ou de ſes poſſeſſions ou du fruit de ſes travaux; les loix furent donc reçues & le droit civil devint la règle commune des citoyens; nouvelle ſource d'oppreſſion & d'eſclavage, époque malheureuſe de l'établiſſement des corps politiques. Mais ces différens corps n'étoient unis que par des conventions générales, dont la communauté ſe rendoit le garant envers chacun des membres; il fallut une multitude d'abus & d'infractions impunies pour faire ſentir la foibleſſe d'une pareille conſtitution, & pour déterminer les peuples à confier enfin à des magiſtrats le dangereux dépôt de l'autorité publique; on joignit à ce pouvoir tous les honneurs capables de faire reſpecter les loix & leurs miniſtres; les magiſtrats de leur côté s'obligèrent à n'uſer de leur pouvoir que ſelon l'intention des commettans, à maintenir chacun dans la paiſible jouiſſance de ce qui lui appartenoit, & à préférer en toute occaſion l'utilité publique à leur propre intérêt, contrat ſynallagmatique, mais toujours révocable, parce que les parties reſtoient ſeules juges dans leur propre cauſe, ſi la volonté divine n'eût donné à l'autorité ſouveraine un caractère ſacré & inviolable, qui ôte aux ſujets le funeſte droit de l'attaquer.

Les diverſes formes des gouvernemens tirent leur origine des différences plus ou moins grandes qui ſe trouvèrent entre les particuliers au moment de l'inſtitution.

Un homme étoit-il éminent en pouvoir, en vertu, en richeſſes, en crédit, il fut élu magiſtrat, l'état fut monarchique; ſi pluſieurs hommes à peu près égaux entre eux l'emportoient ſur tous les autres, ils furent élus conjointement & l'on eut une ariſtocratie; ceux dont la fortune ou les talens étoient moins diſproportionnés & qui s'étoient le moins éloignés de l'état de nature, gardèrent en commun l'adminiſtration, & formèrent une démocratie.

Dans ces divers gouvernemens, toutes les magiſtratures furent d'abord électives; quand la richeſſe ne l'emportoit pas, la préférence étoit accordée au mérite qui donne un aſcendant naturel, & à l'âge qui donne l'expérience dans les affaires & le ſang froid dans les délibérations; mais plus les élections tomboient ſur des hommes avancés en âge, plus elles devenoient fréquentes & plus leurs embarras ſe faiſoient ſentir; les brigues, les factions, les guerres civiles alloient ramener l'anarchie des temps antérieurs; l'ambition des principaux profita de ces circonſtances pour perpétuer leurs charges dans leurs familles, & les magiſtratures devinrent héréditaires.

En ſuivant le progrès de l'inégalité dans ces différentes révolutions, nous trouverons que l'établiſſement de la loi & du droit de propriété fut ſon premier terme, l'inſtitution de la magiſtrature le ſecond, que le troiſième & dernier fut le changement du pouvoir légitime en pouvoir arbitraire; en ſorte que l'état de riche & de pauvre fut autoriſé par la première époque, celui de puiſſant & de foible par la ſeconde, & par la troi-

ſième, celui de maître & d'eſclave, qui eſt le dernier dégré de l'inégalité, & le terme auquel aboutiſſent enfin tous les autres, juſqu'à ce que de nouvelles révolutions diſſolvent tout-à-fait le gouvernement, ou le raprochent de l'inſtitution légitime.

Les diſtinctions politiques amènent néceſſairement les diſtinctions civiles; l'inégalité croiſſant entre le peuple & ſes chefs, ſe fait bientôt ſentir parmi les particuliers, & s'y modifie en mille manières ſelon les paſſions, les talens & les occurrences. Le magiſtrat ne ſauroit uſurper un pouvoir illégitime ſans ſe faire des créatures auxquelles il ſoit forcé d'en céder quelque partie; l'inégalité s'étend ſans peine parmi des ames toujours prêtes à courir les riſques de la fortune, & à dominer ou ſervir preſque indifféremment, ſelon qu'elle leur devient favorable ou contraire.

Il ſuit de cet expoſé que l'inégalité étant preſque nulle dans l'état de nature, tire ſa force & ſon accroiſſement du développement de nos facultés & des progrès de l'eſprit humain, & devient enfin ſtable & légitime par l'établiſſement de la propriété & des loix. Il ſuit encore que l'inégalité morale, autoriſée par le ſeul droit poſitif, eſt contraire au droit naturel, toutes les fois qu'elle ne concourt pas en même proportion avec l'inégalité phyſique.

Telle eſt la ſubſtance du ſyſtême de M. *Rouſſeau*; ce ſyſtême n'eſt qu'une hypothèſe, & en nous plaçant dans cette hypothèſe même, nous croyons pouvoir tirer de ce qu'il dit & de ce qu'il ne dit pas, d'autres réſultats que les ſiens.

Nous ne nous arrêterons point à examiner ſi le premier état de nature, tel qu'il le peint dans la première partie, eſt poſſible. M. *Rouſſeau* pardonne à la perfectibilité d'en avoir tiré les hommes & de les avoir amenés à la ſeconde époque qui lui paroit la plus heureuſe, c'eſt celle de la ſociété commencée, des cabanes conſtruites, des familles raſſemblées, de l'amour moral, de la jalouſie & de l'orgueil naiſſans, & des injures réprimées ſeulement par la crainte des vengeances; mais cette perfectibilité qui avoit pû arracher les hommes à la ſtupide indolence de leur premier état, qui leur avoit déjà inſpiré tant d'idées, tant de connoiſſances, tant de ſentimens, qui avoit rompu les barrières qui s'oppoſoient à la ſociabilité, pouvoit-elle s'arrêter au milieu de ſa courſe? Toutes les idées acquiſes n'étoient-elles pas autant de dégrès qui élevoient néceſſairement à d'autres idées, à d'autres ſentimens? Ce commerce de ſociété en raſſemblant les objets, en multipliant les relations, ne multiplioit-il pas les paſſions qui donnent tant de reſſort à l'ame, n'enflammoit-il pas la curioſité, n'irritoit-il pas le deſir de connoître & de jouir? Il nous ſemble qu'il y avoit bien plus loin de l'état de non-ſociété à la ſociété commencée, que de ce ſecond état à la perfection de la ſociété, & qu'enfin la perfectibilité que M. *Rouſſeau* eſt obligé d'accorder aux hommes eût été une faculté inutile & illuſoire, ſi elle les eût laiſſés dans le premier état, & qu'elle eût ceſſé d'être un principe actif & conſtant, ſi elles les eût laiſſés dans le ſecond; que par conſéquent l'état que M. *Rouſſeau* regrette, étoit abſolument impoſſible, c'eſt-à-dire, qu'il étoit impoſſible qu'il fût permanent; M. *Rouſſeau* nous allègue en vain l'exemple des ſauvages de différentes contrées, qui étoient tous, dit-il, à ce même point. Nous lui répondons: 1°. que ces ſauvages ſont trop peu connus pour qu'on puiſſe déterminer le dégré précis de leur intelligence & de leurs paſſions; 2°. que tout ce que leur exemple prouve, c'eſt qu'ils ſont moins avancés que nous dans le chemin de la perfection, mais qu'infailliblement la perfectibilité les amenera par la ſucceſſion des temps & des circonſtances, à peu près au même point que nous.

Il reſte à examiner ſi cet état impoſſible que M. *Rouſſeau* regrette, eſt plus heureux que celui dont il ſe plaint. La ſociété, dit-il, en multipliant nos beſoins, a multiplié nos chaines, nos paſſions & nos malheurs. Diſtinguons d'abord les beſoins naturels des beſoins factices; l'homme n'eſt véritablement malheureux que par l'impuiſſance de ſatisfaire les beſoins naturels: à l'égard des ſimples commodités, ſi leur privation cauſe quelque douleur, c'eſt une douleur de caprice qui paſſe aiſément; nous ne voyons pas que les pauvres ſoient déſeſpérés d'être privés de toutes les ſuperfluités qu'ils voient abonder chez les riches; une erreur ridicule leur perſuade que le bonheur accompagne les richeſſes, mais cette erreur n'eſt que pour leur eſprit, elle ne tourmente point leur cœur, & n'en altère point la paix; il faut donc voir ſi les vrais beſoins, les beſoins eſſentiels attachés à la nature humaine, tels que la faim, la ſoif, le repos, &c. ſont plus aiſés à ſatisfaire dans l'état ſauvage que dans l'état civil; il nous ſemble que la comparaiſon ſur cet article eſt entièrement favorable à la ſociété; il nous ſemble que le plus malheureux eſt preſque ſûr d'y trouver ſa ſubſiſtance, ſans péril, ſans combat, par conſéquent ſans de grandes inquiétudes; il y jouit auſſi d'un repos imperturbable, aulieu que le ſauvage paſſe ſa vie dans les dangers & dans les allarmes, privé de ſa ſubſiſtance dans les ſaiſons rigoureuſes, privé de repos en tout temps. L'exemple des animaux ſauvages ſuffit pour nous en convaincre; nous voyons les uns preſque toujours affamés, les autres toujours troublés & effrayés. Il eſt vrai que M. *Rouſſeau* plaçant les hommes dans une ſociété commencée, raſſemble leurs forces & réunit leur induſtrie; mais ces forces ſi impuiſſantes encore, & cette induſtrie ſi ſtérile leur procureront-elles les alimens que la rigueur de l'air leur refuſe? Tout leur manque, ils n'ont ni arts par leſquels ils puiſſent corriger & remplacer la nature, ni armes dont ils puiſſent ſe défendre contre les bêtes féroces, ſupérieures en force & en agilité; & tout

ce que produit ce commencement de ſociété, c'eſt d'aggraver leurs maux en les leur faiſant partager avec des objets qui leur ſont chers, & de les rendre malheureux dans la perſonne de leurs femmes & de leurs enfans, lors même qu'ils échappent perſonnellement aux périls dont ils ſont environnés. On ſent aſſez quelle force & quelle étendue on pourroit donner dans les détails à cet avantage qu'a inconteſtablement la ſociété de ſatisfaire à tous les beſoins naturels, & combien une imagination auſſi féconde, auſſi brillante que celle de *Rouſſeau* auroit pu charger le tableau des malheurs de la vie ſauvage, & embellir celui des douceurs dela vie civile. Mais, diſoit M. *Rouſſeau*, le ſauvage eſt libre dans ſes forêts, & vous, au milieu de vos cités, vous gémiſſez dans une ſervitude douloureuſe. Cette idée de notre ſervitude n'eſt-elle pas un peu exagérée? Conſidérons le peuple : ſi ſa liberté eſt bornée à quelques égards, en eſt-elle moins réelle? il travaille parce qu'il veut travailler, & qu'en comparant les avantages qu'il y trouve avec les inconvéniens de l'inaction, il ſe détermine pour le travail. Si quelqu'un eſt eſclave dans nos corps politiques, ce ſont les grands; mais ils le ſont parce qu'ils veulent l'être & qu'ils trouvent dans l'appanage de la grandeur un dédommagement dont ils ſont contens; nous avons à la vérité plus de paſſions que les ſauvages, mais nous avons des loix pour les réprimer. Ces loix, dit M. *Rouſſeau*, ſont moins fortes que nos penchans; quand cela ſeroit, cela prouveroit ſeulement que pluſieurs de nos corps politiques ne ſont pas aſſez bien conſtitués; mais il échappe à M. *Rouſſeau* un aveu bien important ſur cet article. Lycurgue, dit-il, avoit établi un gouvernement où les mœurs rendoient preſque les loix inutiles: on pourroit donc en ſubſtituant les mœurs à cette multitude de loix ſouvent mal obſervées, ôter aux paſſions les alimens qui les rendent dangereuſes, & ne leur laiſſer que cette activité utile qui produit la vertu. On peut donc, de l'aveu même de M. *Rouſſeau*, établir au milieu de la ſociété des mœurs qui rendent les loix ſurabondantes, & qui déſarmant les paſſions, affermiſſent les fondemens de la félicité; c'eſt à quoi les inſtituteurs les plus éclairés ſe ſont attachés avec des ſuccès plus ou moins grands.

M. *Rouſſeau* allègue l'exemple de quelques ſauvages tranſplantés parmi nous, qui n'ont pu s'accoutumer à notre vie molle & douce, & qui l'ont quittée avec joie pour leurs bois & leur liberté. Que prouve un pareil exemple? que ces ſauvages étoient entraînés par l'habitude, qu'ils n'avoient vû dans nos uſages qu'un chaos qui les étourdiſſoit & auquel ils ne comprenoient rien. Qu'on tranſporte un homme civiliſé parmi des ſauvages, s'accoutumera-t-il plus aiſément à cette vie dure & périlleuſe?

Nous croyons donc, 1°. que la perfectibilité accordée à l'homme par M. *Rouſſeau* rendoit la permanence de l'état de nature abſolument impoſſible, à quelque époque qu'on veuille le fixer; 2°. Que les beſoins naturels étant les ſeuls que l'homme ſoit véritablement malheureux de ne pouvoir ſatisfaire, l'état de ſociété où ces beſoins ſont pleinement, ſûrement & facilement ſatisfaits, eſt néceſſairement beaucoup plus heureux que l'état de ſauvage, où quelquefois ils ne le ſont pas du tout, où ils le ſont ſouvent avec peine & avec péril, & où ils ne le ſont jamais qu'imparfaitement.

Cet ouvrage de Jean-Jacques *Rouſſeau* avoit été précédé d'un autre du même auteur qui tenoit déjà du même eſprit; c'eſt le diſcours fameux couronné à l'académie de Dijon, & où l'auteur décide contre les lettres & les ſciences la queſtion propoſée par cette académie, ſi les ſciences & les lettres ont été utiles ou funeſtes aux mœurs. *Rouſſeau*, n'ayant point encore formé de ſyſtême, quand il entreprit de s'exercer ſur ce ſujet, ſe propoſoit de prendre la défenſe des ſciences & des lettres. *Qu'allez-vous faire?* lui dit Diderot; *répéter ce que tout le monde a dit : c'eſt bien la peine d'écrire pour ne rien dire de nouveau & copier tout le monde.* Cette ſemence de paradoxe ne pouvoit tomber dans une terre mieux diſpoſée pour la recevoir : *Rouſſeau* ſentit d'abord combien il ſeroit piquant d'employer l'éloquence à décrier l'éloquence, & les reſſources de la littérature à flétrir la littérature; il riſqua de manquer le prix, & il l'obtint quoiqu'on jugeât qu'il avoit dénaturé & en quelque ſorte démenti le ſujet; on écrivit contre lui, il répliqua & s'attacha de plus en plus par la contradiction à un ſyſtême qui n'étoit pas d'abord le ſien. Il ne ſeroit pas le premier hérétique qui à force de diſpute, ſeroit parvenu à ſe perſuader une erreur qu'il n'avoit d'abord avancée que par des vues particulières. La lettre de M. d'Alembert ſur les ſpectacles tient encore de ce même eſprit contraire aux lettres & aux arts; mais lorſque M. *Rouſſeau* donna une mauvaiſe comédie qui tomba, & crut ſe relever par une préface aigre & bizarre, où il dit qu'il ſavoit bien que cette pièce étoit mauvaiſe & qu'il ne l'avoit donnée que par mépris pour le théatre & pour la littérature, on put lui répondre :

> Seigneur, ils ne vous croiront pas;
> Ils ſauront récuſer l'injuſte ſtratagême
> D'un témoin irrité qui s'accuſe lui-même.

D'autres ouvrages de *Rouſſeau* furent bien plus dignes de lui & ſont devenus ſes principaux titres de gloire.

La nouvelle Héloïſe, *ce torrent mêlé de fumée & de flamme*, eſt un monument bizarre, mais mémorable de l'éloquence des paſſions, des charmes de la vertu & de la force de l'imagination. Les eſprits froids peuvent, tant qu'ils voudront, obſerver & exagérer les défauts dont l'auteur s'accuſe lui-même dans ſes deux ſingulières préfaces; ils peuvent trouver quelquefois ſon goût défectueux, ſon ſtyle incorrect & inégal, ſes ſentimens outrés, ſes paradoxes inſoutenables; ils peuvent

ſe plaindre de ces notes bouffonnes & déplacées, qui viennent de temps-en-temps troubler un ſentiment tendre, une ſituation, & qui ne ſont pour la plupart qu'une parodie anticipée des objections bonnes ou mauvaiſes que l'auteur attendoit de quelques cenſeurs; ils peuvent, attaquant le fonds même de l'ouvrage, trouver le tableau de la paix & du bonheur de Clarens d'une longueur un peu froide, après tous les grands mouvemens & toute l'agitation qui l'ont précédé; ils peuvent être choqués de l'amour inutile & avorté de Claire pour S. Preu, des négociations entamées pour leur mariage par Julie elle-même, démarche outrée de ſa part & qui n'a d'autre mérite que d'amener ce beau mot de S. Preu : *le ſanctuaire eſt fermé*; de l'obſcurité impénétrable & par conſéquent du peu d'intérêt des aventures amoureuſes de Milord Edouard en Italie; ils peuvent taxer de bizarrerie le choix général des événemens; mais quel que ſoit ſur tous ces objets le jugement du public,

Utcumque ferent ea facta minores,
Vincet amor.

quel cœur pourroit ne pas s'attendrir ſur Julie, ſur ſes périls, ſur ſes malheurs, ſur ſes foibleſſes, ſur ſes vertus? Qui pourroit ne pas aimer l'ame de ſon amant; l'amitié vigilante, active, impatiente de Claire; l'amitié fortifiante & courageuſe de Milord Edouard; la ſageſſe inaltérable de Wolmar, & le jeu de tous ces caractères remués par les plus puiſſans reſſorts? Qui pourroit réſiſter tantôt à ces torrens de pathétique qui portent le ravage dans l'ame, qui arrachent ſi impérieuſement, ſi tyranniquement des larmes ſi amères; tantôt à ces traits ſi naïfs, ſi pénétrans, ſi perçans, qui s'ouvrent ſans effort les replis les plus ſecrets du cœur, y verſent toutes les douceurs de l'attendriſſement, & font goûter le plaiſir de pleurer? Comment n'admirer pas ce talent de tout vivifier, de tout animer, de placer le lecteur au milieu de la ſcène, de l'entourer de tous les objets qu'on y peint & de les lui rendre propres? De quel lecteur l'ame de Julie ne devient-elle pas le tréſor? quel lecteur ne la perd pas comme ſon propre bien, & ne partage pas avec le deuil de tout Clarens le déſeſpoir de Claire ſur la mort de ſon amie?

L'art ineſtimable de *Rouſſeau* eſt de nous montrer dans une action conſtante & continue, toujours placée ſous nos yeux, ſa Julie rempliſſant à la fois ſans aucune étude & ſans aucune confuſion, tous les devoirs de ſon cœur envers ſon mari, ſon ami, ſon amie, ſon père, ſes enfans, ſes domeſtiques; en ſorte qu'on la voit ſans ceſſe occupée de tous, ſans confondre aucuns droits, ſans rien ôter à l'un pour le donner à l'autre. Il ne nous dit point ce que fait ſa Julie, il le lui fait faire devant nous, & par-là il rend ſenſible & réel ce qui, n'étant mis qu'en récit, pourroit être regardé comme une hyperbole romaneſque & incroyable.

Dans la multitude des tableaux de différente eſpèce qu'il ſe plaît à raſſembler, ſoit qu'il peigne la ſimplicité reſpectable des mœurs Valaiſanes, ou la corruption brillante des mœurs des grandes villes, ou l'impatience effrénée de l'amour qui attend le bonheur, ou les fureurs de l'amour déſeſpéré qui ſe ſacrifie, ou les regrets touchans de l'amour généreux qui s'eſt ſacrifié; ſoit que dans la ſcène attachante de Meillerie, il déploie tout ce que le génie a de mouvemens éloquens & le cœur de mouvemens tendres; ſoit qu'une logique preſſante, qu'un grand intérêt anime, réuniſſe ſes forces à celles du ſentiment pour détruire la chimère du faux point d'honneur; ſoit que la vertu même tonne d'une voix impoſante & ſublime contre le ſuicide, juſtifié par l'éloquence du ſophiſme; preſque par-tout on trouve le ton propre de chaque choſe, combiné avec le ton propre du perſonnage, & tous les deux avec le ton propre de l'auteur.

Preſque toutes les épreuves que l'ame peut ſubir ſont préſentées ou dans les ſituations principales, ou dans les ſituations acceſſoires, ou dans les réflexions; on peut dire que l'ame humaine y eſt vûe dans tous ſes ſens & pénétrée dans toute ſa profondeur, & que tout cœur ſenſible eſt ſûr d'y trouver ſon hiſtoire.

L'auteur, en terminant cet ouvrage, a imité l'heureux artifice du peintre Thimante dans le ſacrifice d'Iphigénie. Julie eſt morte, tout pleure autour de ſa cendre. L'auteur peint cette déſolation univerſelle; il peint la douleur tranquille, mais profonde du mari, la douleur ſtupide du père, la douleur forcenée de l'amie : il reſtoit à peindre le déſeſpoir de l'amant, il étoit inexprimable; l'auteur étend le voile & laiſſe deviner.

Le tableau de Julie mourante ne peut être comparé qu'à la ſcène d'Alceſte mourante dans Euripide. On ne peut louer dignement cet ouvrage, où tout, juſqu'au vice même, reſpire la vertu, qu'en y appliquant ce que Julie dit au ſujet de Milord Edouard : « Jamais homme ſans défauts eut-il de grandes vertus? Jamais, peut-on dire, ouvrage ſans défauts eut-il ces beautés ou pénétrantes ou ſublimes?

On a dit avec raiſon que *Clariſſe* avoit fait faire *Julie*. En effet l'imitation de ce grand modele paroît ſenſible dans les endroits mêmes où l'auteur s'en écarte à deſſein. On voit que *Clariſſe* étoit ſous ſes yeux & qu'il a voulu faire autrement que Richardſon. L'ouvrage de *Rouſſeau* n'eſt point au-deſſus de *Clariſſe*, il n'eſt point au-deſſous, il eſt à côté. L'ouvrage de Richardſon eſt mieux fait, il a plus d'unité, plus d'enſemble, & dans les détails plus de vérité; *Rouſſeau* plus d'éloquence.

Emile beaucoup moins intéreſſant que *la nouvelle Héloïſe*, mais plein de plus grandes & de plus

utiles leçons, eut encore plus de ſuccès. Tout n'y eſt pas neuf, mais tout y eſt dit d'une manière forte & nouvelle, & l'auteur a ſu faire pratiquer ſes leçons. On rapporte dans le *nouveau dictionnaire hiſtorique*, qu'on diſoit un jour à M. de Buffon : *vous avez dit & prouvé avant J. J.* Rouſſeau, *que les mères doivent nourrir leurs enfans.* = *Oui*, répondit cet illuſtre naturaliſte, *nous l'avions tous dit; mais* M. Rouſſeau *ſeul le commande & ſe fait obéir.* Nous ignorons ſi M. de Buffon a dit cela, mais madame de Sillery l'a écrit comme d'elle-même & ſans citer perſonne; & ce mot en effet marque très-bien la différence du ton de *Rouſſeau* à celui de tous les autres qui ne font qu'expoſer & que prouver. Rien de plus ingénieux que l'avis que donne l'auteur de ne point inſtruire pour inſtruire, mais de faire deſirer aux enfans l'inſtruction & de leur en rendre l'utilité ſenſible. L'hiſtoire de l'enfant égaré à midi dans la forêt d'Enghien, hiſtoire qui vient à l'appui de ce précepte, en eſt l'application la plus heureuſe. L'hiſtoire du vicaire Savoyard eſt le morceau qui a le plus réuſſi; on a ſu gré à l'auteur & de ce qu'il y dit de favorable à la religion, & de ce qu'il y dit de contraire, & de la modération qu'il y montre, & de la hardieſſe qu'il y ſignale, & de la perſécution qui en fut le fruit.

Le contrat ſocial de *Rouſſeau* que M. de Voltaire appelloit le *contrat inſocial*, a répandu beaucoup d'idées républicaines dont on a fait un grand uſage, & vraiſemblablement quelque abus.

Rouſſeau, quelquefois grand poëte dans ſa proſe, ſur-tout dans la ſcène attendriſſante de Meillerie & dans quelques autres morceaux de la *nouvelle Héloïſe*, ne l'eſt guères en vers; c'eſt un foible verſificateur. Il y a de la douceur & de l'agrément dans quelques traits du *devin de village*; mais c'eſt ſur-tout comme muſicien que cet ouvrage lui fait honneur, par le caractère de tendreſſe & de ſimplicité paſtorale qui règne dans toute la pièce, & par l'accord parfait des ſons & des paroles. Son dictionnaire de muſique eſt fort eſtimé des gens de l'art.

Le portrait de *Rouſſeau* dans madame de Sillery eſt remarquable; en voici quelques traits :

« Les vérités éternelles de la religion étoient dans ſon cœur, on le ſent à la manière forte & touchante dont il les exprime. »

Mais il a dit, le *pour* & le *contre!*

« Il fut égaré par un orgueil exceſſif; il méconnut auſſi la véritable gloire, il voulut ne reſſembler à perſonne... Trop fier & trop grand pour ſe plier aux ſoupleſſes & au manège de l'intrigue; trop avide de ſuccès pour ſe livrer franchement à la bonne cauſe & pour rejetter tous les artifices qui peuvent acquérir des partiſans; trop ſenſible enfin pour adopter entièrement tout le ſyſtême philoſophique, il prit des partis mitoyens, il parut flotter entre l'erreur & la vérité, diſpoſition qui naturellement plaît à notre foibleſſe. Des traits d'une morale admirable lui gagnèrent tous les gens de bien. Quels que ſoient ſes égaremens, qui pourroit mépriſer ou haïr celui qui a parlé tant de fois de la vertu d'une manière ſi perſuaſive, ſi attrayante & ſi ſublime! des peintures licencieuſes, des principes dangereux, mais cependant voilés avec art, montrés avec une adreſſe ſéduiſante, devoient plaire généralement..... Les eccléſiaſtiques & les dévots lui ont tous pardonné au fond de l'ame ce qu'il a écrit contre la religion, en faveur des hommages ſi répétés qu'il a rendus à l'évangile. Les femmes..... lui ont auſſi pardonné d'avoir parlé d'elles avec mépris, parce qu'il en parle toujours avec le ton de la paſſion. »

Madame de Sillery a, ſur les contradictions ſi fréquentes dans *Rouſſeau*, une idée particulière & qui paroît neuve; on les avoit attribuées à la mobilité extrême de ſon imagination qui lui préſentoit tour-à-tour avec la même force les objets contradictoires & les côtés oppoſés du même objet; madame de Sillery croit ces contradictions volontaires & ſyſtématiques, & il faut avouer qu'elle appuye cette opinion de raiſonnemens plauſibles.

« Il avoit profondément calculé, dit-elle, les moyens d'obtenir des applaudiſſemens univerſels & une réputation brillante..... Peut-on penſer qu'un homme né avec tant de raiſon, d'eſprit, de lumières & de génie, ait continuellement ſoutenu le pour & le contre ſans s'en appercevoir? Dans ſon ſyſtême de ménagemens adroits, avec cette fureur de ſe diſtinguer, de briller, de plaire à tout le monde, *Rouſſeau* pouvoit-il être conſéquent? il ſentit bien qu'en voulant exercer ſon éloquence ſur toute ſorte de ſujets, il ſeroit néceſſairement le plus inconſéquent de tous les hommes; il s'y décida, certain de paroître du moins le plus brillant, & le plus original..... Lorſque *Rouſſeau* ſe permet des contradictions ſi frappantes, ſi groſſières.... peut-on croire qu'il n'ait pas remarqué lui-même ces étranges inconſéquences?..... Cet excès d'inconſéquence dans un homme qui avoit autant d'art, autant de pénétration & de lumières, ne pouvoit être qu'un défaut réfléchi, qu'un abandon volontaire de la raiſon; il ne cherche jamais à pallier ſon inconſéquence; on voit clairement qu'il a pris ſon parti à cet égard : il a répondu à pluſieurs critiques de ſes ouvrages, en paſſant toujours ſous ſilence les reproches de contradictions, & ne les corrigeant ou ne les déguiſant dans aucune des éditions qu'il a faites depuis ces critiques. »

Tout cela eſt obſervé certainement avec fineſſe & vraiſemblablement avec juſteſſe. Nous avons encore d'une autre femme, ſur la perſonne & les ouvrages de Jean-Jacques *Rouſſeau*, des obſer-

vations aſſez connues, quoiqu'elles n'aient pas été véritablement publiques; elles méritoient ſort de l'être; elles ſont aimer *Rouſſeau*, & ſon admiratrice, qui devient-elle-même un objet d'admiration; ſon livre fait voir combien l'eſprit peut tenir lieu d'expérience, & que c'eſt avoir beaucoup vécu que d'avoir beaucoup penſé. Il confirme auſſi la maxime d'Horace :

Fortes creantur fortibus & bonis ;
. . . nec imbellem feroce
Progenerant aquilæ columbam.

Jean-Jacques *Rouſſeau*, né à Genève en 1712, mourut d'apoplexie, dit-on, à Ermenonville, le 2 Juillet 1778. (Voyez l'article *Vic* (de) Ne parlons point de ſa rupture avec M. Hume, qui ne vouloit que lui faire du bien; ni de ſes amours ſouvent bas & vils, ni de ſes enfans mis aux enfans trouvés, ni de ſes fréquens changemens de religion, ni de quelques autres turpitudes d'un homme qui a tant fait aimer la vertu, qui a montré & inſpiré tant de ſenſibilité.

ROUSSEL, (Michel) *Hiſt. litt. mod.*) canoniſte du dix-ſeptième ſiècle, auteur d'une *hiſtoire de la Juriſdiction du Pape*, où il prend la défenſe des libertés de l'égliſe Gallicane, a plaidé auſſi la cauſe des ſouverains dans *l'Anti-Mariana*.

Un autre *Rouſſel* (Guillaume) bénédictin de la congrégation de ſaint Maur, a eu la première idée de *l'hiſtoire littéraire de la France*, exécutée depuis par dom Rivet. On a de dom *Rouſſel* une traduction françoiſe des lettres de S. Jerôme, & un éloge de dom Mabillon. Mort à Argenteuil en 1717.

Il y avoit eu avant eux un Gerard *Rouſſel*, aſſez célèbre dans l'hiſtoire du luthéraniſme. Ce ſavant, d'abord demi-catholique, demi-luthérien, fut depuis décidé au luthéraniſme par la perſécution. Il s'étoit retiré à Meaux, dont l'evêque, Guillaume *Briconnet* (Voyez ſon article à Briconnet, n°. 3.) paſſoit pour favorable aux luthériens, parce qu'il étoit ami des gens de lettres; la perſécution l'obligea d'en ſortir & de ſortir même du royaume. La reine de Navarre, Marguerite de Valois, ſœur de François I, l'accueillit ainſi que les autres ſavans ſoupçonnés de luthéraniſme; elle le fit abbé de Clérac, puis évêque d'Oléron (Voyez ſa mort à l'article *Sponde*.)

ROUTE, *via* (*Hiſtoire.*) eſt un paſſage ouvert, & formé pour la commodité de la communication d'un lieu à un autre.

Les Romains ſont de tous les peuples celui qui s'eſt donné le plus de ſoins pour faire de belles *routes*. C'eſt une choſe preſque incroyable que les peines qu'ils ont priſes & les dépenſes qu'ils ont faites pour avoir des chemins vaſtes, droits, & commodes, depuis une extrémité de l'empire juſqu'à l'autre. *Voyez l'hiſtoire des grands chemins de l'empire* par Bergier.

Pour y parvenir, ils commençoient par durcir le ſol en l'enfonçant, ils y mettoient enſuite une couche de cailloux & de ſables; quelquefois ils le garniſſoient d'une couche de maçonnerie compoſée de blocailles, de briques, de moilons plats & unis enſemble avec du mortier.

Le père Meneſtrier remarque, que dans quelques endroits du Lyonnois, il a trouvé de grands amas de cailloux cimentés & unis avec de la chaux, juſqu'à la profondeur de dix ou douze pieds, & formant une maſſe auſſi dure & auſſi compacte que le marbre même; que cette maſſe, après avoir réſiſté 1600 ans aux injures du tems, cède à peine encore aujourd'hui aux plus grands efforts du marteau ou du hoyau; & que cependant les cailloux dont elle eſt compoſée ne ſont pas plus gros que des œufs.

Quelquefois les chemins étoient pavés régulièrement avec de grandes pierres de taille quarrées; telles étoient les voies appienne & flaminienne.

Les chemins pavés de pierres très-dures étoient appellés ordinairement *viæ ferreæ*, ſoit parce que les pierres reſſembloient au fer, ſoit parce qu'elles réſiſtoient aux fers des chevaux, aux fers des roues & des chariots, *&c.*

Les *routes* ſont naturelles ou artificielles, par terre ou par eau, publiques ou particulières.

Route naturelle, eſt celle qui a été fréquentée durant un long eſpace de tems, & que la ſeule diſpoſition donne moyen de conſerver avec peu de dépenſe.

Route artificielle, eſt celle qui eſt faite par le travail des hommes, & compoſée ſoit de terre, ſoit de maçonnerie, & pour laquelle il a fallu ſurmonter des difficultés; telles ſont la plupart des *routes* qui ſont ſur le bord des fleuves, ou qui paſſent à travers des lacs, des marais, *&c.*

Routes par terre ou *routes terreſtres*, ſont celles qui non-ſeulement ſont faites ſur la terre, mais qui ſont formées de terre amaſſée ou hauſſée en forme de levée, ſoutenue par des éperons, des arcs-boutans & des contre-forts.

Les *routes par eau* ſont auſſi ou naturelles ou artificielles. Les naturelles ſont les rivières, les lacs, la mer, qu'on côtoye, qu'on parcourt ou qu'on traverſe pour aller d'un lieu ou d'un pays dans un autre; les artificielles ſont les canaux creuſés de main d'homme, comme ceux de Hollande, & les navilles en Italie; en France ceux du Languedoc, de Briare, de Montargis ou de Loire.

Les *routes publiques* ſont les grands chemins; & l'on entend par *routes particulières*, ou celles qui ſont de traverſe, ou celles qui aboutiſſent aux grands chemins, & s'étendent à droite & à gauche dans les campagnes.

Sanſon & Ogilby ont fait des cartes des routes de France & d'Angleterre.

Quelques perſonnes ſe ſervent du mot de *route*,

pour ſignifier un *ſentier* percé à travers un bois, & réſervent le mot de *chemin* pour les grandes *routes*.

ROUTE PUBLIQUE *ou* GRANDE ROUTE, eſt une *route* commune à tout le monde, ſoit droite ou courbe, ſoit militaire ou royale : *route* particulière eſt celle qui eſt deſtinée pour la commodité de quelque maiſon particulière.

Les *routes militaires*, ainſi appel'ées parmi les Romains, étoient de grandes *routes* deſtinées aux marches des armées qu'on envoyoit dans les provinces de l'Empire pour ſecourir les alliés.

Doubles routes, étoient chez les Romains des *routes* deſtinées au tranſport des différentes matières : elles avoient deux parties ou chemins différens ; l'une pour ceux qui alloient par un chemin, l'autre pour ceux qui revenoient par un autre : les doubles *routes* étoient deſtinées à empêcher l'embarras, le choc des voitures & la confuſion.

Les deux parties de ces *routes* étoient ſéparées l'une de l'autre par une eſpèce de parapet élevé entre deux ; ce parapet étoit pavé de briques, & ſervoit aux gens de pied : il avoit des eſpèces de bords, & il étoit garni de degrés d'eſpace en eſpace, & de colonnes pour marquer les diſtances. Telle étoit la *route* de Rome à Oſtie, appellée *via porticenſis*.

Route ſouterraine, eſt une *route* creuſée dans le roc, à coup de ciſeau, & voûtée. Telle eſt la *route* de Pouzzoles près de Naples, qui a près d'une demi-lieue de long, environ 15 pieds de large & autant de haut.

Strabon dit que cette *route* fut faite par un certain Cocceius, ſous le regne de l'empereur Nerva ; mais elle a depuis été élargie par Alphonſe, roi d'Arragon & de Naples, & les vicerois l'ont rendue droite. Il y a une autre *route* ſemblable dans le même royaume entre Baies & Cumes ; on l'appelle la *grotte* de Virgile, parce que ce poëte en parle dans le ſixième livre de l'Eneïde. (*G.*)

ROW

ROWE (NICOLAS, THOMAS & ELISABETH) *Hiſt. litt. mod.*) trois poëtes anglois célèbres.

On a du premier des tragédies, des comédies & une traduction de Lucain. Né en 1673 ; mort en 1718.

On a du ſecond des poéſies angloiſes, entre autres, des imitations d'Horace & de Tibulle. Il avoit entrepris une eſpèce de ſupplément aux vies des hommes illuſtres de Plutarque ; c'eſt-à-dire qu'il donnoit les vies des grands hommes de l'antiquité omis par Plutarque ; elles ont été traduites par l'abbé Bellenger, & imprimées à la ſuite de la traduction de Plutarque par M. Dacier. Né en 1687 ; mort en 1715.

On a enfin de la troiſième, l'hiſtoire de Joſeph en vers anglois, & des œuvres fugitives mêlées de proſe & de vers. Née en 1674 ; morte en 1737.

C'eſt le premier qui eſt l'auteur de la pièce *Pénitente*, original des deux *Caliſtes* françoiſes, l'une de M. l'abbé de la Tour, jouée en 1750, & dont le ſort eſt rempli depuis long-temps ; l'autre, de M. Colardeau, jouée en 1760.

Dans la *Belle Pénitente* de *Rowe*, Caliſte, fille de Sciolto, noble Génois, & deſtinée par lui à Altamont, aime Lothario, devient coupable, eſt négligée par ſon amant après ſa foibleſſe ; le déſeſpoir la détermine à épouſer Altamont ; elle le mande à Lothario en qui cet avis ſemble faire renaître l'amour avec la jalouſie : cependant il perd le billet de Caliſte ; ce billet tombe entre les mains d'Horatio, ami d'Altamont, & qui devoit épouſer Lavinie ſa ſœur. Horatio inſtruit par-là des foibleſſes de Caliſte pour Lothario, accable Caliſte de reproches & veut détacher d'elle Altamont. Celui-ci ne peut ſouffrir que ſon ami outrage ſa maîtreſſe ; il s'emporte au lieu de l'entendre, & cette querelle entraîne un combat entr'eux. Lavinie arrive, elle ſe jette entre Altamont & ſon frère, & les ſépare. Altamont enfin n'eſt déſabuſé qu'en ſurprenant Caliſte avec Lothario, & qu'en entendant Caliſte elle-même reprocher à Lothario ſon ingratitude & ſon infidélité ; il ſond l'épée à la main ſur Lothario, en l'avertiſſant de ſe défendre. Lothario eſt tué aux yeux de Caliſte, qui veut ſe percer avec l'épée de Lothario ; Altamont la lui arrache. Sciolto inſtruit de la honte de ſa maiſon, veut poignarder Caliſte ; Altamont le retient & demande grace pour elle ; la mort de Caliſte n'eſt que retardée ; Sciolto en fait les apprêts, & le cinquième acte étale, comme dans les deux pièces modernes, ce lugubre & tragique appareil, où tout annonce & peint la mort.

Il y a ſeulement quelques différences qui naiſſent de la diverſité du goût des deux nations. Par exemple, dans la piece angloiſe, au lieu d'une coupe, on voit une tête & des oſſemens de morts, & un livre. On entend une muſique lugubre & effrayante, le tableau en général a plus d'horreur. Tout ce cinquième acte eſt d'un intérêt foiblement retracé dans les deux pièces françoiſes, quoiqu'on s'y ſoit attaché à ſuivre pas à pas l'original. Le repentir de Caliſte, les combats de Sciolto, le déſeſpoir d'Altamont ſont-très touchans. La mort de Sciolto eſt amenée d'une manière naturelle par la vengeance de la mort de Lothario ; Caliſte meurt de douleur en voyant ſon père expirant ; on emporte Altamont prêt à mourir après eux. Quoique les règles que nous avons jugées inviolables, ſoient peu reſpectées dans la *belle pénitente* ; quoique le ton de Lothario avec la confidente de Caliſte ſoit d'une indécence comique ; quoique l'épiſode d'Horatio & de Lavinie double & ſurcharge l'action ; quoiqu'enfin il y ait quelques détails qui ſe ſentent de la licence & de l'irrégularité angloiſe, la pièce eſt pleine de ces beautés pénétrantes, ſublimes & ſingulières, propres au théâtre anglois, de ces traits vigoureux qui expriment toute l'énergie de

la nature, mais que nos bienſéances adouciroient. Le caractère de Lothario eſt vrai, mais ne nous paroîtroit point aſſez noble pour la tragédie : c'eſt un libertin ſéducteur, plein de paſſions & de caprices, fougueux dans ſes déſirs, inſolent dans ſes mépris, perfide dans ſes retours. Caliſte vertueuſe par tempérament, coupable par foibleſſe, eſt aimable & intéreſſante. Sciolto, vieillard plein d'honneur, père tendre & juge ſévère, remplit par des combats vraiment tragiques, toutes les parties de ce caractère. Altamont n'a point le désagrement attaché au rôle d'un amant maltraité. Il eſt aimable & reſpectable ; en général, les caractères ſont la partie qui domine dans les productions angloiſes ; on en trouve la raiſon dans leur conſtitution politique, qui permettant plus de ſaillie au caractère & le rendant par conſéquent plus original, plus marqué, plus aiſé à ſaiſir, accoutume les poëtes de la nation à voir & à peindre des caractères.

La Caliſte de M. Colardeau n'eſt dans ſes beautés qu'une traduction de la *belle pénitente* de *Rowe* ; mais toutes les beautés de la pièce de *Rowe* ne ſont ni tranſportées ni remplacées dans celle de M. Colardeau. Il a été facile au nouvel auteur d'éviter les irrégularités manifeſtes, les hardieſſes licencieuſes du poëte anglois. Mais il n'a pas été heureux dans d'autres changemens. Par exemple, il a cru élever ſon ſujet en le mêlant avec les intérêts politiques, mais cette partie eſt d'une obſcurité impénétrable & l'imagination ne la ſaiſit point. Caliſte, chez M. Colardeau, n'eſt point coupable, elle n'a point conſenti à l'outrage que lui a fait ſon amant. Peut-être, dans nos mœurs dramatiques, devoit-elle refuſer ſa main à un amant aſſez peu délicat pour l'avoir outragée, & nous ne blâmons point ce ſentiment que M. Colardeau donne à ſon héroïne, mais nous voudrions qu'il eût mieux développé l'état de ſon ame ; en effet, ſans la mort de Lothario, on ne ſauroit point ſi Caliſte l'aimoit, & l'auteur en voulant lui donner des combats, ne lui a donné que de la bizarrerie. Il a encore traité très-obſcurément l'article du crime de Caliſte. 1°. Puiſqu'il vouloit la rendre criminelle, il ſemble qu'il auroit pû lui laiſſer le crime que lui donne *Rowe*, crime, qui ſuivi du repentir & du malheur, eût rendu ſa ſituation très-dramatique. 2°. On ne s'apperçoit pas chez M. Colardeau du moment où Caliſte devient coupable ; l'auteur fait conſiſter ſon crime dans une prétendue révélation du ſecret politique de ſon père, mais comme on n'a rien entendu à ce ſecret politique, on n'entend rien non plus à l'indiſcrétion de Caliſte ; d'ailleurs ne n'eſt pas pour cette indiſcrétion que Caliſte eſt condamnée à périr ; l'auteur, en traduiſant la ſcène de Caliſte & de Sciolto au cinquième acte, fait ſeulement condamner Caliſte comme une victime malheureuſe du déshonneur.

Lothario aime Caliſte, il eſt forcené d'amour, de haine & de jalouſie ; la fureur que l'auteur lui donne contre Sciolto, n'eſt point naturelle ; cette haine dont on ne voit pas le principe, produit des effets qui n'ont point non plus de liaiſon ſenſible avec leur cauſe ; c'eſt pour punir Lothario de cette haine, que Caliſte conſent à épouſer Altamont & qu'elle ſe détermine à révéler ſa honte à ſon père en préſence de Lothario & d'Altamont ; étourderie qui met & qui devoit mettre aux mains Lothario & Altamont, & qui eſt la ſeule cauſe de la mort de Caliſte.

La pièce de *Rowe* eſt peut-être plus irrégulière, mais elle eſt plus nette & plus dans la nature.

ROUX, (AUGUSTIN (*Hiſt. litt. mod.*) médecin de la faculté de Paris, a continué le Journal de médecine commencé par M. Vandermonde, & compoſé les *Annales typographiques* depuis 1757 juſqu'en 1762 ; il a traduit *l'eſſai ſur l'eau de chaux* de With & fait des *recherches ſur les moyens de refroidir les liqueurs*. Il étoit de Bordeaux & de l'académie de cette ville. Né en 1726 ; mort en 1776.

ROUXEL (Voyez GRANCEY.)

R O X

ROXANE, (*Hiſt. ancienne.*) eut la gloire de ſubjuguer le cœur du conquérant de ſa nation. Alexandre parcourant la Perſe dont il venoit de faire la conquête, fut magnifiquement reçu par Oxarte qui lui donna un feſtin où l'on vit briller tout le luxe aſiatique. Trente mille filles, diſtinguées par leur rare beauté & l'élégance de leur parure, furent deſtinées à ſervir le héros & les convives. La fille d'Oxarte, nommée *Roxane*, ſurpaſſoit ſes compagnes en graces & en beauté. Alexandre ébloui de tant de charmes, ſe détermina à la faire paſſer dans ſon lit. Son union avec la fille d'un barbare pouvoit ſcandaliſer les Macédoniens. Il fit ceſſer les murmures, en diſant que le mariage des Grecs avec les Perſans étoit le ſeul moyen d'affermir leur empire naiſſant, & de diſſiper les antipathies qui, juſqu'alors, avoient ſéparé les deux nations. Au reſte, ajouta-t-il, Achille dont je deſcends épouſa une captive. Je ne crois point déroger à la nobleſſe de ma naiſſance, ni violer les loix de mon pays, en ſuivant l'exemple de ce demi-dieu. Auſſi-tôt il ordonna d'apporter du pain ; &, après l'avoir coupé en deux, il en donna la moitié à ſa nouvelle épouſe. Cette cérémonie étoit, chez les Macédoniens, le ſigne de l'union conjugale. Ce fut parmi la licence du feſtin que le conquérant de l'Aſie épouſa une captive dont le fils, par un caprice du deſtin, devint le maître des conquérans de ſa patrie. A la mort du héros, *Roxane* étoit enceinte, & quelque tems après, elle mit au monde un prince qui fut nommé *Alexandre*. Le barbare Caſſandre le fit maſſacrer dans la ſuite avec ſa mère pour régner dans la Macédoine. (*A. R.*)

ROXELANE, (*Hiſt. des Turcs*) ſultane favorite, puis femme légitime de Soliman II, empereur des Turcs.

Ce Soliman jetta les yeux ſur *Roxelane*.
Malgré tout ſon orgueil, ce monarque ſi fier
A ſon trône, à ſon lit daigna l'aſſocier,
Sans qu'elle eût d'autres droits au rang d'impératrice,
Qu'un peu d'attraits peut-être, & beaucoup d'artifice.

Pour de l'artifice ſans doute, le Muphti entra dans cette intrigue & la fit réuſſir; *Roxelane* ambitionna la gloire pieuſe de bâtir une moſquée, le Muphti déclara qu'elle ne pouvoit exécuter ce deſſein tant qu'elle ſeroit eſclave. Alors elle parut tomber dans une mélancolie ſi profonde que Soliman craignant de la perdre, l'affranchit & l'épouſa. Son empire ſur Soliman augmenta tous les jours; elle avoit contribué, en 1546, à la mort du grand-viſir Ibrahim. En 1553, elle fit perir Muſtapha, fils aîné de Soliman, mais d'une autre mère, & ouvrit par ce crime le chemin du trône à Selim ſon fils aîné; c'eſt le ſujet traité trois fois avec ſuccès ſur notre théâtre, ſous le titre de Muſtapha & Zéangir, par Mrs. Belin, Chamfort & le Maiſon-neuve, en 1705, en 1777, & en 1785.

ROY

ROY (LE) *Hiſt. litt. mod.*) Il y a pluſieurs ſavans & gens de lettres connus, de ce nom.

1°. Louis le *Roy* (*Regius*) profeſſeur en grec au collège royal, ſucceſſeur de Lambin; on a de lui une vie de Budée en latin, une traduction françoiſe du Timée de Platon & de quelques autres ouvrages grecs. Mort en 1577.

2°. Pierre le *Roy*, aumônier du jeune cardinal de Bourbon, frère du prince de Condé, Henri I, publia, en 1593, l'écrit intitulé: *la vertu du Catholicon d'Eſpagne*, qui fit naitre l'idée des autres écrits dont la *ſatire Ménippée* eſt compoſée.

3°. Marin le *Roy* (Voyez *Gomberville*.)

4°. Guillaume le *Roy*, abbé de Haute-Fontaine, ami des ſolitaires de Port-Royal, né à Caën en 1610, mort dans ſon abbaye en 1684; auteur de quelques livres de dévotion & de quelques traductions.

5°. Jacques le *Roy*, baron du ſaint empire, né à Bruxelles, mort à Lyon en 1719 à 86 ans, s'eſt beaucoup occupé de l'hiſtoire de ſon pays. On a de lui le théâtre profane du Brabant & d'autres ouvrages ſur le même ſujet.

6°. Julien le *Roy*, dont l'article appartient au dictionnaire des arts: nous lui devons la gloire d'avoir égalé ou ſurpaſſé dans l'horlogerie les anglois autrefois nos maîtres dans cet art. Il eut le bonheur de laiſſer quatre fils dignes de lui, & tous célèbres en divers genres: c'eſt à l'un d'eux que M. de Voltaire diſoit: *le maréchal de Saxe & votre père ont battu les Anglois.*

ROY (PIERRE-CHARLES) *Hiſt. litt. mod.*) poëte lyrique, encore célèbre après Quinault. On ne trouve nulle part de plus beaux vers lyriques que dans le prologue des Elémens & dans la ſcène de Vertumne & Pomone. On ſe ſouviendra encore à jamais de quelques vers d'un poëme lyrique ſur la convaleſcence de Louis XV, en 1744, poëme qui a dû être chanté à ſaint Cyr;

Grand roi, tu n'étois plus, & jamais pour ta gloire
La vérité n'éleva tant de voix!
Sors du tombeau; tu ſais ce qu'auroit dit l'hiſtoire;
Sors du tombeau; viens jouir à la fois
De ta vie & de ta mémoire!

De pareils traits ne ſont pas communs dans les meilleurs ouvrages, & ne le ſont pas ſur-tout dans les ouvrages de M. *Roy*. C'eſt cependant ſur ce poëme qu'on fit l'épigramme ſuivante, tant l'épigramme, en général, eſt diſpenſée d'être juſte, pourvu qu'elle ſoit gaie & piquante!

Notre monarque après ſa maladie
Etoit à Metz attaqué d'inſomnie:
Ah! que de gens l'auroient guéri d'abord!
Roy le poëte à Paris verſifie.
La pièce arrive, on la lit; le roi dort.
De Saint-Michel la Muſe ſoit bénie!

On ſait que *Roy* avoit le cordon de ſaint-Michel, décoration qu'il ne paroît pas que nos grands poëtes aient ambitionnée.

Ce poëte eut la réputation d'un méchant & d'un écrivain ſatyrique; il s'étoit aſſocié avec l'abbé Desfontaines pour flétrir, s'ils le pouvoient, la gloire des grands écrivains dont il étoit jaloux; on prétend que ſa ſatire intitulée: *le Coche*, où il inſultoit l'académie françoiſe, fut ce qui l'empêcha d'être de ce corps. Il eſt vraiſemblable que les mêmes cauſes qui le firent chaſſer du Châtelet, où il avoit exercé une charge de conſeiller, & de l'académie des inſcriptions & belles-lettres où il avoit une place d'élève, l'empêchèrent d'être admis à l'académie françoiſe; il eſt rare que l'académie honore de quelque reſſentiment les petites ſatires que le dépit d'y avoir manqué une place ou un prix, ou la conſcience de l'impoſſibilité d'y parvenir, arrrachent tous les jours contre elle à la médiocrité irritée & jalouſe, & qui ſont à l'égard de l'académie ce que les nouvelles eccléſiaſtiques étoient à l'égard du clergé, c'eſt-à-dire un avertiſſement de ne laiſſer à la méchanceté que la reſſource de la calomnie. L'académie a ſouvent admis dans ſon ſein des auteurs qui l'avoient maltraitée, quand leurs écrits prouvoient du talent, & quand leurs mœurs & leur caractère ne mettoient point obſtacle à leur admiſſion. *Roy* paroit avoir eu principalement contre lui ſes mœurs & ſon caractère. L'épigramme plus ſanglante que piquante de M. de Voltaire contre lui,

Connoiſſez-vous certain rimeur obſcur, &c.

& qui après un portrait affreux, finit par ce vers;

Chacun s'écrie: eh! c'eſt le poëte *Roy*.

malgré les exagérations dont on ſent qu'elle eſt

pleine, n'a pas laiſſé que de porter atteinte à la réputation de *Roy*, parce qu'on ſent auſſi que de certains écrivains ne ſe permettent de certaines exagérations que quand le ſujet y prête.

Roy avoit compoſé un très grand nombre d'opéras ; Rameau lui préféroit Cahuzac, jugement que le public n'a pas confirmé & qui pouvoit être relatif à l'acord ſi difficile & ſi déſirable du poëte & du muſicien. *Roy*, de dépit, fit une ſatire contre Rameau; c'eſt lui qui a fait la plupart de ces ſatires aſſez inſipides, connues ſous le nom de *brevets du regiment de la calotte*. *Roy* mourut en 1763. Il eſt du petit nombre de ceux dont on a retenu quelques vers.

ROYAL-COLLEGE *des médecins de Londres*. (*Hiſt. d'Angl.*) Le *collége royal* des médecins de Londres, a des règles & des ſtatuts peu connus des étrangers. Tout médecin qui s'eſt fait recevoir dans une des univerſités, a le droit de pratiquer par toute l'Angleterre, excepté dans l'étendue de ſept milles autour de Londres. Le *collége royal* a ſeul le droit de conférer ce dernier privilége ; ceux qui après avoir ſubi l'examen, y ſont admis, & qui ont été reçus dans les pays étrangers, ſont appellés ſeulement *licenciés* ; mais ceux qui ont pris leurs degrés à Cambridge ou à Oxford, ſont reçus membres du collége, qui exige cependant encore un examen préalable, en préſence du préſident & des cenſeurs; un membre honoraire eſt admis ſans examen, & c'eſt un titre qu'on n'accorde qu'à des perſonnes d'un mérite peu commun. (*D. J.*)

ROYAUMES DU MONDE. (*Hiſt. anc.*) on compte ordinairement vingt-quatre *royaumes* célèbres juſqu'à la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Les voici :

Le premier *royaume* eſt celui de Babylone, que Nemrod fonda 146 ans après le déluge, l'an 1802 du monde, & 2233 avant Jeſus-Chriſt. Nemrod y joignit l'Aſſyrie ; mais on ne connoit pas ſes ſucceſſeurs & l'écriture laiſſe aſſez voir que tous ces vaſtes pays, qui ont formé l'empire d'Aſſyrie, appartenoient à différens maîtres au temps d'Abraham.

Le ſecond *royaume* eſt celui d'Egypte, que Meſraïm fonda l'an 1847 du monde, 2188 ans avant l'ère chrétienne. On apprend de Conſtantin Manaſſés que ce *royaume* a été de 1633 ans ; intervalle qu'on trouve depuis Meſraïm juſqu'à la conquête d'Egypte par Cambyſes, roi des Perſes, l'an du monde 3510, 525 ans avant Jeſus-Chriſt.

Le troiſieme *royaume* eſt celui de Sicyone, ville du Péloponnèſe. C'eſt le premier *royaume* de l'Europe dont on connoiſſe un peu les rois. Juſqu'en Grèce même, tout ce qui étoit plus ancien qu'Inachus, premier roi d'Argos, paſſoit communément pour inconnu. On fixe le commencement de ce *royaume* à l'an 1871 du monde, 2164 ans avant J. C. On dit qu'Egialée en fut le premier roi, & Zeuxippe le dernier ; que ce *royaume* dura 959 ans ; qu'enſuite les prêtres de Jupiter Carnien, gouvernèrent ſucceſſivement pendant 21 ans ; & que Charidème ayant pris la fuite l'an 2863 du monde, Sicyone reſta ſous la dépendance des rois de Mycènes. Suivant ce ſyſtême de Caſtor, le *royaume* de Sicyone finit l'an 2830 du monde, 1205 ans avant Jeſus-Chriſt.

Le quatrième *royaume* eſt celui d'Argos, ville du Péloponnèſe, qui fut fondée par Inachus, l'an 2177 du monde, 1858 avant Jeſus-Chriſt Il dura 382 ans ſous neuf rois, dont le dernier fut Sthénélus. L'an du monde 2559, & avant Jeſus-Chriſt 1476, Danaüs venu d'Egypte, commença une nouvelle dynaſtie, qui ne ſubſiſta que ſous cinq rois pendant 163 ans. Acriſius, le dernier de ces rois, fut tué l'an 2690 du monde, 1345 ans avant Jeſus-Chriſt. Il y eut enſuite divers petits rois à Argos, & dans les villes des environs qui avoient compoſé le *royaume* d'Argos ; mais ce fut le roi de Mycènes qui eut la principale autorité.

Le cinquième *royaume* eſt celui d'Athènes qui fut fondé, l'an 2477 du monde, 1558 ans avant Jeſus-Chriſt par Cécrops, qui ne laiſſa point d'héritier. Les ſeize rois qui lui ſuccédèrent furent preſque tous de différentes familles. Codrus, le dernier de tous, fut tué l'an 2943 du monde, 1092 ans avant Jeſus-Chriſt. Quoiqu'il laiſſat des enfans, on abolit la monarchie qui avoit ſubſiſté pendant 487 ans, & l'état fut gouverné par des archontes perpétuels; ce qui eut lieu pendant 316 ans, c'eſt-à-dire, juſqu'à l'an 3283 du monde, 752 ans avant Jeſus-Chriſt. Cette année on régla que les archontes ſeroient renouvellés tous les dix ans. Il y en eut ſept qui gouvernèrent pendant 68 ans. Enfin l'an 3351 du monde, 684 ans avant J. C. ; 874 depuis la fondation du *royaume*, on commença à ne faire que des archontes annuels, ce qui a ſubſiſté juſqu'à ce que la ville d'Athènes perdit ſa liberté.

Le ſixième *royaume* eſt celui de Troye, ville de Phrygie en Aſie. Il fut fondé l'an 2555 du monde, 1480 avant Jeſus-Chriſt, par Dardanus, venu de l'île de Crète, & dura 296 ans ſous ſix rois, dont le dernier fut Priam, ſi célèbre par le nombre de ſes enfans, & par le chagrin qu'il eut de les voir tous périr. Le *royaume* de Troye fut détruit par les Grecs, l'an 2851 du monde, 1184 avant Jeſus-Chriſt. Aſtyanax, fils d'Hector, & petit-fils de Priam, y régna depuis, mais non avec la gloire & la puiſſance de ſes ancêtres ; & on ne ſait rien de ſes ſucceſſeurs.

Le ſeptième *royaume* eſt celui de Mycènes, ville du Péloponnèſe, qui fut fondé par Perſée, l'an 2722 du monde, 1313 avant Jeſus-Chriſt, & qui fut détruit par les deſcendans d'Hercule, l'an 2906 du monde, 1129 avant Jeſus-Chriſt, après avoir ſubſiſté 186 ans. Atrée & Agamemnon, rois de Mycènes, ſont très-célèbres; le dernier commandoit avec une autorité abſolue l'armée des Grecs qui fit le ſiége de Troye, parce qu'il étoit le plus puiſſant de tous les rois grecs, & preſque tout

le Péloponnèſe, & une partie de la Grèce propre lui étoient ſoumis.

Le huitième *royaume* eſt celui des Latins en Italie, fondé l'an 2705 du monde, 1330 avant Jeſus-Chriſt, par Picus, fils de Saturne, auquel ſuccéda ſon fils Faunus, puis Latinus, vaincu par Enée, dont le ſeizième ſucceſſeur fut Numitor, que Romulus mit ſur le trône peu avant que de bâtir Rome.

Le neuvième *royaume* eſt celui de Tyr, qui, à le faire commencer au temps où Joſeph prétend que la ville de Tyr fut bâtie, fut fondé l'an 2783 du monde, 1252 avant Jeſus-Chriſt. Il eſt certain que cet hiſtorien ſe trompe pour le temps de la fondation de cette ville célèbre, puiſqu'Io, qui fut enlevée par des Tyriens, eſt bien plus ancienne, & que de ſon temps, Tyr faiſoit déja un grand commerce. Il fait venir le *royaume* de Tyr, l'an 3187 du monde, 848 avant Jeſus-Chriſt.

Le dixième *royaume* fut celui d'Aſſyrie, fondé l'an 2806 du monde, 1229 avant Jeſus-Chriſt, par Sémiramis. On ne connoît aucun de ſes ſucceſſeurs juſqu'à Phul, après la mort de qui Babylone fut détachée de cet état, l'an 3288 du monde, 347 avant Jeſus-Chriſt, pour former un nouveau *royaume*. Celui d'Aſſyrie ſubſiſta avec beaucoup d'éclat juſqu'à l'an 3409 du monde, 626 ans avant Jeſus-Chriſt.

L'onzième *royaume* eſt celui de Lydie, au moins à prendre ſon commencement au temps où il eſt connu. Il y eut des rois de Lydie, comme le dit Hérodote, avant Argon; mais celui-ci eſt le premier de la famille d'Hercule. Il commença à régner l'an 2817 du monde, 1218 avant Jeſus-Chriſt. Après ſa famille, qui régna 505 ans, Gygès commença une nouvelle dynaſtie l'an 3322 du monde, 713 avant Jeſus-Chriſt; & Créſus, le dernier de ſes deſcendans, fut défait & pris par Cyrus, roi des Perſes, l'an 9341 du monde, 544 ans avant Jeſus-Chriſt.

Le douzième *royaume* eſt celui des deſcendans d'Hercule à Corinthe, lorſqu'Alètes ſe rendit maître de cette ville, l'an 2905 du monde, & 1130 avant Jeſus-Chriſt. Ce *royaume* ſubſiſta 323 ans, & fut enſuite gouverné par des magiſtrats appellés *Prytanés*; mais l'an 3377 du monde, 658 avant Jeſus-Chriſt, Cypſèle s'empara de l'autorité ſouveraine, & après lui ſon fils Périander, qui ne mourut que l'an 3451 du monde, 584 avant Jéſus-Chriſt.

Le treizième *royaume* eſt celui des deſcendans d'Hercule à Lacédémone ou Sparte. Il fut fondé la même année que celui de Corinthe par Ariſtomède, qui laiſſa deux enfans, nommés *Euryſthène* & *Proclès*, entre qui l'autorité royale fut partagée, ce qui eut lieu auſſi pour leurs deſcendans.

Le *royaume* des Hébreux commença l'an du monde 2940, 1095 avant Jeſus-Chriſt, par Saül, qui eut pour ſucceſſeur David, puis Salomon; après lequel ce *royaume* fut partagé en deux ſouverainetés; l'une appellée le *royaume de Juda*, qui eut pour premier roi Roboam, & pour dernier roi Sédécias, vaincu par Nabuchodonozor, roi de Babylone, l'an 3447 du monde, & 588 avant Jeſus-Chriſt; & l'autre le *royaume d'Iſraël*, dont Jéroboam fut le premier roi, & Oſée le dernier, qui fut détrôné par Salmanazar, roi d'Aſſyrie, l'an 3314 du monde, & 721 avant Jeſus-Chriſt.

Le quatorzième *royaume* a été celui de Damas, qui fut fondé l'an 2991 du monde, 1044 avant Jeſus-Chriſt, par Raſin, Reſtin, ou Réſon, général des troupes d'Adar-Eſer, ou Hadadézer, ou Hadarhézer, lorſqu'il vit ſon maître défait par David. Ses ſucceſſeurs furent preſque toujours en guerre avec les rois d'Iſraël, il n'y eut que le dernier, nommé auſſi *Raſin* ou *Retſin*, qui s'allia avec Phacée, pour faire le ſiége de Jéruſalem, qu'il fut contraint de lever. Il fut défait & tué, & ſon *royaume* détruit par Téglatphalaſar, Tiglath-Pilnéſéer, Tiglath Piléſer ou Tiglath-Péléſer, roi d'Aſſyrie, l'an 3295 du monde, 740 avant Jeſus-Chriſt.

Le quinzième *royaume* a été celui de Macédoine, commencé par Caranus, l'un des deſcendans d'Hercule, l'an du monde 3221, & 814 avant Jeſus-Chriſt. Il a duré 490 ans juſqu'à la mort d'Alexandre le grand, qui établit la monarchie des Grecs & qui mourut l'an 3710 du monde, & 325 avant Jeſus-Chriſt.

Le ſeizième *royaume* a été celui des Romains, qui commença l'année de la fondation de Rome, l'an 3282 du monde, & 753 avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt. Romulus en fut le premier roi, & Tarquin le ſuperbe, le ſeptième & le dernier, qui fut chaſſé, l'an du monde 3526, de la fondation de Rome le 245, & 509 avant Jeſus-Chriſt.

Le dix-ſeptième *royaume* eſt celui de Babylone, qui fut fondé l'an 3288 du monde, 747 avant Jeſus-Chriſt, par Nabonaſſar. Il ne dura que 67 ans ſous dix rois, & il fut réuni au *royaume* d'Aſſyrie, dont il avoit été détaché l'an 3355 du monde, 680 avant Jeſus-Chriſt.

Le dix-huitième *royaume* eſt celui des Mèdes, qui fut fondé l'an 3326 du monde, 729 avant Jeſus-Chriſt, par Déjocès, & que Cyrus détruiſit l'an 3476 du monde, 559 avant Jeſus Chriſt. Ce *royaume* eſt célèbre dans l'hiſtoire; il y en a qui, ſe conformant à Ctéſias, le font commencer bien plutôt.

Le dix-neuvième *royaume* eſt celui des Chaldéens, qui fut fondé par Nabopolaſſar ou Nabuchodonoſor I, l'an 3410 du monde, 625 avant Jeſus-Chriſt. On y compte cinq rois, qui régnèrent 87 ans. Le dernier eſt Nabonnade ou Darius le Mède, qui fut défait par Cyrus l'an 3497 du monde, 538 avant Jéſus-Chriſt.

Le vingtième *royaume* eſt celui des Perſes, qui paſſa d'Archaménidès & de Cambyſes à Cyrus, l'an du monde 3476, & 559 avant Jeſus Chriſt, & dura juſqu'à Darius, qui fut tué l'an du monde 3705, & 317 avant Jeſus-Chriſt.

Le vingt-unième *royaume*, eſt le ſecond de Macé-

doine, fondé par Antipater, qui uſurpa la couronne, après la mort d'Alexandre le grand, & qui la laiſſa à ſon fils Caſſander l'an du monde 3718, & 317 avant Jeſus-Chriſt. Ce *royaume* fut éteint dans Perſée, qui fut vaincu par les Romains l'an du monde 3867, & le 168 avant Jeſus-Chriſt.

Le vingt-deuxième *royaume* eſt celui d'Egypte, commencé par Ptolomée, fils de Lagus, l'un des ſucceſſeurs d'Alexandre-le-Grand, l'an du monde 3712, & 323 avant Jeſus-Chriſt. Il dura juſqu'à la reine Cléopatre II, maîtreſſe de Marc-Antoine, qui ſe donna la mort après la bataille d'Actium, l'an du monde 4005, & le 30 avant J. C.

Le vingt-troiſième *royaume* a été celui de Syrie, dont le premier roi fut Séleucus Nicator, l'un des chefs ſucceſſeurs d'Alexandre, l'an du monde 3723, & 312 avant Jeſus-Chriſt. Il dura juſqu'à Antiochus l'aſiatique, fils d'Antiochus le pieux & de Sélène. Ce prince en fut privé par Pompée l'an du monde 3970, & 65 avant J. C.

Le vingt-quatrième *royaume* a été celui de Pergame dans la grande Phrygie, qui commença l'an du monde 3732, & 283 avant Jeſus-Chriſt, par l'Eunuque Philétère, & dura juſqu'à Attale III, ſurnommé *Philométor*. Celui-ci mourut ſans enfans l'an du monde 3902, & 133 avant Jeſus-Chriſt, inſtitua le peuple romain pour héritier & ſucceſſeur de ſa couronne.

Nous ne parlerons point ici des royaumes du Boſphore, du Pont en Aſie, de Cappadoce, de Bithynie, d'Arménie, des Bactriens, des Indiens, des Scythes ou Maſſagetes, & autres ſemblables, parce qu'on ne connoît point l'établiſſement de ces monarchies, ni la ſucceſſion de leurs rois. (*D. J.*)

ROYAUMES DU MONDE (*Hiſt. mod.*) *les royaumes* célèbres qui ſe ſont établis dans le monde depuis la naiſſance de Jeſus-Chriſt, font un point d'hiſtoire trop étendu pour entrer dans ce détail; c'eſt aſſez de dire, que tous les états nommés *royaumes* en Aſie, en Europe, en Afrique & en Amérique, ont éprouvé différentes révolutions dans ce long intervalle de temps.

Ainſi dans l'ancien *royaume* de la Chine, les Tartares ſe rendirent maîtres de ce vaſte empire, l'an 1279; les Chinois les en chaſſèrent l'an 1369; mais en 1644, les Tartares ſoumirent de nouveau l'empire de la Chine. Alors Xunchi en fut déclaré roi, & c'eſt un de ſes deſcendans qui le gouverne aujourd'hui.

Le Japon n'obéit qu'à un ſeul ſouverain, depuis l'an 1550, & le dairo ou chef de la religion n'a plus en partage que de vaines marques de ſon ancienne autorité.

L'Inde contient pluſieurs *royaumes*, dont l'hiſtoire n'eſt point connue. On dit que les mogols ſortis de la Tartarie, établirent l'empire de ce nom vers l'an 1401, & que ce fut un fils de Tamerlan qui en fut le premier empereur. Le plus puiſſant des *royaumes* de l'Inde au-delà du golphe, eſt celui de Siam, de qui la plupart des autres ſont tributaires. Dans la preſqu'île de l'Inde au-deçà du golphe, ſont les *royaumes* d'Orixa, de Golconde, de Narſingue, de Decan, de Balaguate, de Biſnagar, &c. qui obéiſſent à divers ſouverains, & qui changent ſouvent de maître. L'hiſtoire de tous ces divers états eſt enſevelie dans l'oubli juſqu'au temps que les Portugais, ſuccédés par les Hollandois, ſe ſont établis dans l'Inde.

La Perſe obéit aux ſophis, depuis l'an 1500 de Jeſus-Chriſt; mais ces ſophis ont été différens conquérans, qui tour-à-tour ont uſurpé & ravagé ce vaſte pays.

L'Arabie reçut la loi de Mahomet vers l'an 625; depuis ce temps-là, les Arabes mahométans ſe nommèrent *Sarraſins*, & eurent des rois puiſſans, qui néanmoins furent ſoumis par les Turcs, & par les ſophis dans le douzième ſiècle.

La Turquie en Aſie comprend le Curdiſtan, l'Yerac, le Diarbeck, la Sourie, l'Anatolie, l'Armenie & la Georgie, qui répondent à-peu-près à ce que les anciens appelloient la *Babylonie*, *Méſopotamie*, la *Syrie*, l'*Aſie mineure*, la *Colchide*, &c. Othoman vers l'an 1300, commença cet empire, & l'augmenta par ſes conquêtes. L'empire de Trébiſonde, établi par Alexis Comnène en 1904, paſſa dans les mains de Mahomet II, l'an 1461.

La Turquie en Europe, eſt diviſée par le Danube en méridionale & ſeptentrionale. Le grand-ſeigneur eſt le maître de la méridionale, & les trois principautés de la ſeptentrionale ſont ſes tributaires.

Je ne parcourrai point les *royaumes* de l'Europe, parce que chacun d'eux a ſon article ſéparé dans ce Dictionnaire.

Les principales parties de l'Afrique ſont l'Egypte, l'Abyſſinie, le Monomotapa, le Congo, la Guinée, la Nigritie, le Bilédulgérid & la Barbarie. L'hiſtoire de tous ces pays & de leurs états nous eſt inconnue.

Nous ne ſommes pas mieux inſtruits des anciens *royaumes* qui ont ſubſiſté en Amérique juſqu'à la découverte de cette partie du monde, où les puiſſances maritimes ont aujourd'hui établi leur domination. (*D. J.*)

ROYAUTÉS, (*Hiſt. mod.*) ſignifie en Angleterre les *droits du roi*; on les appelle autrement les *prérogatives du roi*, ou *regalia*.

Il y a quelques-uns de ces droits que le roi peut accorder à des particuliers; d'autres qui ſont inſéparables de la couronne.

ROYAUX, DROITS, *regalia*, (*Hiſt. mod.*), *Droits royaux* d'une égliſe, ſe dit des droits & priviléges dont jouiſſent les égliſes cathédrales, ou autres par conceſſion des rois.

Regalia ſe prend auſſi quelquefois pour le patrimoine de l'égliſe, comme *regalia ſancti Petri*, & ſingulièrement pour les terres ou héritages qui lui ont été donnés par des rois. Quelques-uns veulent

même que ce ſoit de-là qu'eſt venu l'uſage de la régale ; car, dit Ducange, on appelloit des *héritages en régale*, les biens qui étoient venus aux égliſes par la conceſſion & libéralité des rois. D'où vient qu'à la mort des évêques, les rois s'en remettoient en poſſeſſion juſqu'à ce que le nouveau titulaire eût reçu l'inveſtiture. C'eſt auſſi ce qui ſe pratiquoit en Angleterre, où Guillaume le conquérant, & pluſieurs de ſes ſucceſſeurs ne ſe hâtèrent pas de donner l'inveſtiture aux nouveaux évêques, comme il paroît par les plaintes de pluſieurs prélats de leur temps.

Regalia dans quelques auteurs, ſe prend auſſi pour l'hommage & le ſerment de fidélité, que l'évêque fait au roi lors de ſon inveſtiture. (*A. R.*)

ROYE (GUY de) (*Hiſt. de Fr.*) fils de Matthieu, ſeigneur de *Roye*, grand-maître des arbalêtriers de France, d'une illuſtre maiſon originaire de Picardie, fut ſucceſſivement chanoine de Noyon, doyen de S. Quentin, évêque de Verdun, de Caſtres, de Dol, archevêque de Tours, de Sens & enfin de Rheims en 1391, par la faveur des papes d'Avignon, Clément VII & Benoît XIII, dont il défendit la cauſe contre la ſucceſſion de Rome. Ce fut lui qui, en 1399, fonda le collége de Rheims à Paris ; il fut tué à Voltri, bourg à cinq lieues de Gênes, dans une émeute cauſée par l'imprudence de quelques gens de ſa ſuite & qu'il vouloit appaiſer (en 1409.) Il a laiſſé un livre intitulé : *doctrinale ſapientiæ*, qui fut traduit en françois par un religieux de Cluni ſous le titre de *doctrinal de la ſapience*.

ROYE (FRANÇOIS de) *Hiſt. litt. mod.*) juriſconſulte d'Angers, mort en 1786. Auteur d'un traité *de jure patronatûs*, & d'un autre *de miſſis dominicis eorumque officio & poteſtate* ; ouvrages ſavans.

RUBRUQUIS (GUILLAUME) *Hiſt. de Fr.*) cordelier fameux, envoyé en 1252 par S. Louis à un prince Tartare, nommé Sartach, pour lui annoncer l'évangile ; Sartach envoya au roi deux veſtes de peaux, unique fruit de cette miſſion.

RUCCELLAI, (*Hiſt. d'Ital.*) nom d'une des premières familles de Florence, alliée des Médicis. On diſtingue parmi les *Ruccellaï* :

1°. Jean *Ruccellaï*, né en 1475, qui fut nonce en France & qui ne fut point cardinal, parce que le pape Léon X prit parti contre François I, & qu'il mourut d'ailleurs dans la même année 1521, où il auroit pu donner le chapeau à *Ruccellaï*. Clément VII nomma *Ruccellaï* gouverneur du château Saint-Ange, poſte de confiance ; mais il eſt plus connu par ſes talens poétiques que par les emplois qu'il a exercés. Il eſt un des créateurs de la tragédie en Italie. Sa tragédie de *Roſemonde* repréſentée devant le pape Léon X, en 1512, eſt célèbre ; ſa tragédie d'*Oreſte*, long-temps manuſcrite, a été publiée par le marquis Scipion Maffei, dans le premier volume du théâtre italien. On a encore de Jean *Ruccellaï* un poëme en vers non rimés, intitulé : *les Abeilles*.

2°. Bernard *Ruccellaï*, en latin *Oricellarius*, auteur du *bellum Italicum* ; c'eſt l'hiſtoire de l'expédition du roi Charles VIII, en Italie. L'auteur vivoit ſur la fin du quinzième ſiècle.

3°. L'abbé *Ruccellaï*, célèbre en France du temps de Louis XIII. Son père, riche partiſan, avoit toujours entretenu correſpondance avec Zamet & les autres gens d'affaires de ſa nation établis en France. Il y avoit un aſſez grand crédit, ſur-tout depuis le mariage de Marie de Médicis avec Henri IV. L'abbé *Ruccellaï*, ſon fils, avoit beaucoup de bénéfices & beaucoup d'argent. Il avoit eu la confiance du pape Paul V. Ses ennemis l'obligèrent de quitter Rome, il vint en France ; le maréchal d'Ancre l'introduiſit à la cour ; il y réuſſit par ſon faſte, ſon luxe, ſa moleſſe, ſa recherche en tout. Il ne buvoit que de l'eau, mais il falloit la choiſir & l'aller chercher bien loin.

Quidquid quæritur optimum videtur.

Tout l'incommodoit, tout altéroit ſa frêle conſtitution ; il avoit toutes les manières & ſe piquoit d'avoir l'agrément, & ſur-tout la foibleſſe & la délicateſſe des femmes. Ce fut lui, dit on, qui fit connoître en France *les vapeurs*, même aux femmes, invention qui a proſpéré dans ce pays. On regarde auſſi l'abbé *Ruccellaï* comme le premier petit-maître qu'on ait vû en France ; les hommes qui ſe piquent d'être femmes, ne peuvent être que les petits-maîtres d'un ſiècle dégénéré. Ceux qui trouvent le nom & la choſe au temps des troubles de la Fronde dans les partiſans du grand Condé, qui vouloient en effet être les maîtres & qui affectoient dans leurs manières la hauteur que leur chef avoit véritablement dans l'ame, nous paroiſſent avoir mieux rencontré. L'abbé *Ruccellaï* à travers ſes foibleſſes, avoit quelquefois de la grandeur ; ce fut lui qui, indigné de l'abandon où on laiſſoit le corps du connétable de Luynes, & du pillage de ſa maiſon où l'on n'avoit pas même laiſſé un drap pour l'enſevelir, le fit embaumer à ſes frais & tranſporter honorablement dans ſa terre de Maillé ou de Luynes en Touraine. L'abbé *Ruccellaï* mourut du pourpre à Montpellier, le 22 octobre 1628.

R U D

RUDBECK, (*Hiſt. litt. mod.*) père & fils ; tous deux nommés Olaüs. C'eſt le père qui, dans ſon *exercitatio anatomica*, revendique la découverte des vaiſſeaux lymphatiques, qu'il accuſe Thomas Bartholin de lui avoir dérobée. Peut-être l'ont-ils faite tous deux, & le docteur Joliſe la faiſoit en Angleterre dans le même temps ; c'eſt auſſi *Rudbeck* le père qui dans ſon *Atlantique*, prétend que la Suède ſa patrie eſt la véritable

Atlantide de Platon ; qu'elle a été la demeure des anciennes divinités du paganiſme, & même de nos premiers pères, & que c'eſt de la Suède que tous les peuples ſont ſortis. Il eſt auſſi l'auteur du recueil intitulé : *Leges waſt Gothicæ* ; d'un traité ſur la comète de 1667; d'une deſcription des plantes. Il profeſſoit la médecine à Upſal. Né en 1630. Mort en 1702.

Le fils eſt auteur du *Laponia illuſtrata* & du *ſpecimen linguæ gothiæ.*

RUDDIREN, (RUTREN *ou* ISSUREN) *Hiſt. mod. & mythologiq.*) c'eſt un des trois dieux du premier ordre qui ſont l'objet du culte des Banians ou idolâtres de l'Indoſtan ; ſes deux aſſociés ſont Ram ou Brama & Viſtnou. Ce Dieu a 1008 noms différens ; mais *Ruddiren* eſt celui que lui donnent le *Vedam* & le *Shaſter*, qui ſont les deux livres fondamentaux de la religion des Indes. Les Malabares l'appellent *Ichuren*, *Iſſuren*, *Ipſuren*, *Ipſara* ; ſur la côte de Coromandel & à Carnate, on le nomme *Eſvara*. Ceux des Bannians & des Malabares qui le préfèrent aux deux autres dieux ſes confrères, l'appellent *Mahaden*, ou le grand dieu. D'autres lui donnent le nom de *Chiven*, le vrai dieu, l'être ſuprême, quoique le Védam diſe formellement qu'il n'eſt que le dernier dans l'ordre de la création, & que la fonction qui lui a été aſſignée par l'être ſuprême, eſt de détruire, tandis que celle de Ram ou Brama eſt de créer, & celle de Viſtnou de conſerver les êtres. Suivant les fictions des Indiens, *Ruddiren* eſt d'une taille ſi prodigieuſe, qu'il remplit les 7 mondes d'en-bas, & les 7 cieux; on le repréſente avec trois yeux, dont un eſt au milieu du front; ce dernier eſt ſi étincelant, qu'il conſume, dit-on, tous les objets ſur leſquels il ſe porte. Ce dieu a 16 bras. Il eſt couvert de la peau d'un tigre, & ſon manteau eſt la peau d'un éléphant entourée de ſerpens. Il porte trois chaînes autour du col, à l'une deſquelles eſt ſuſpendue une cloche. Dans cet équipage on le tranſporte monté ſur un bœuf appellé *Irishipatam*, qui eſt lui-même un objet de vénération pour les Indiens. Ce dieu eſt regardé comme le Priape de l'Indoſtan ; c'eſt pour cela que dans quelques pagodes ou temples, il eſt repréſenté ſous la figure d'un membre viril, ou comme les parties de la génération des deux ſexes en conjonction : c'eſt ce que les Indiens appellent *linga* ou *lingam*, pour lequel ils ont la plus haute vénération, au point que pluſieurs femmes portent cette figure obſcène pendue à leur col. On aſſure même qu'aux environs de Goa & de Cananor, les nouvelles mariées ſe font défloreer par ce Priape, avant que de paſſer dans les bras de leurs époux. On croit que ſous cet emblême, les bramines ont voulu repréſenter la génération de toutes choſes, à laquelle, ſuivant quelques-uns, le dieu *Ichuretta* qui eſt le même que *Ruddiren*, eſt cenſé préſider. Ce dieu impudique a des religieux qui ſe conſacrent à ſon ſervice, & qui demeurent conſtamment dans ſes temples : ils vont quelquefois tout nuds, dans les rues de Cananor & de Mangalor, en ſonnant une clochette ; alors toutes les femmes, de quelque rang qu'elles ſoient, ſortent de leurs maiſons pour venir toucher & baiſer avec reſpect les parties de la génération de ces ſerviteurs du dieu. *Voyez l'hiſtoire univerſelle* d'une ſociété de ſavans anglois. *hiſt. mod. tome VI. in-8o.*

Il y a dans l'Indoſtan trois ſectes conſacrées au culte de *Ruddiren* ou *Iſchuren* ; elles ſe diſtinguent par le *lingam* que portent les ſectaires : il eſt fait de cryſtal. On les enterre aſſis, & on ne brûle point leurs corps, comme ceux des autres bramines. Ces trois ſectes ſont compriſes ſous le nom de *Chiwakalan* ou *Chivamadam.* (*A. R.*)

R U E

RUE, (CHARLES de la) *Hiſt. litt. mod.*) C'eſt le père *de la Rue*, jéſuite. Il fut prédicateur célèbre & excellent littérateur. Prédicateur dans ſa jeuneſſe, il vouloit briller & donnoit un peu dans ce qu'on appelle *l'eſprit ;* un homme de la cour l'en corrigea: » Prêchez-nous, lui dit-il, comme » vous ſavez ſi bien faire, la raiſon & l'évan» gile : mais ſur-tout craignez l'eſprit. Oh ! vrai» ment, s'il s'agiſſoit d'eſprit, il y a tel d'entre » nous, qui en mettroit plus dans un couplet de » chanſon que la plûpart des prédicateurs n'en » peuvent mettre dans tout un carême.

Propos très-ſenſé qui motivoit avec eſprit les déclamations vagues de tant de rhéteurs contre l'eſprit.

Le chef-d'œuvre du P. *de la Rue*, dans ſes ſermons, eſt le ſermon ſur les calamités publiques ; parmi ſes oraiſons funèbres, c'eſt celle du maréchal de Luxembourg. C'eſt là qu'à l'occaſion des quatre grandes victoires de ce général, il fait cette application heureuſe d'un paſſage du 4e. livre des rois, chapitre 13, verſ. 19 : *Si percuſſiſſes quinquies... percuſſiſſes Syriam uſque ad conſumptionem* » Si vous euſſiez frappé cinq fois, » vous euſſiez battu la Syrie juſqu'à l'exterminer » entièrement.

Comme littérateur, le P. *de la Rue* a fait des tragédies & des comédies ; d'abord *Lyſimachus* & *Cyrus*, tragédies latines qu'on ne pouvoit guères jouer que dans des collèges ; puis un autre *Lyſimachus* & un *Sylla*, tragédies françoiſes & en vers, honorées, dit-on, de l'approbation du grand Corneille. La pièce de *Sylla* eſt imprimée dans la Grammaire françoiſe du P. Buffier. Les comédiens de l'hôtel de Bourgogne ſe diſpoſoient ſecrétement à la jouer ; les gens du monde euſſent trouvé plaiſant de voir repréſenter par des comédiens ſur un théatre public, une pièce d'un Jéſuite vivant. Mais le P. *de la Rue* trouva que cela ſeroit en effet trop plaiſant, & employa tout ſon

crédit pour l'empêcher ; il n'eut pas de peine à réuſſir ; mais il ne put & ne voulut pas empêcher que deux comédies dont on le croit l'auteur, l'Andrienne & *l'homme à bonnes fortunes*, ne fuſſent jouées ſous le nom de ſon ami Baron, ami peut-être un peu ſingulièrement choiſi pour un Jéſuite. Quant à *l'Andrienne*, on conçoit qu'un Jéſuite, homme d'eſprit, aidé de Térence, puiſſe en être l'auteur ; mais pour *l'homme à bonnes fortunes*, comment concevoir qu'un Jéſuite qui l'a été dès ſa jeuneſſe, puiſſe avoir aſſez d'uſage du monde, connoître aſſez les ridicules de la ſociété, ſur-tout cette eſpèce de ridicule, pour le jouer avec tant de vérité ? On connoît le Virgile du P. *de la Rue* à l'uſage du Dauphin, c'eſt l'ouvrage d'un homme de lettres à tous égards ; les notes ſont ſavantes, claires & préciſes, voilà comme on inſtruit. Formé par Virgile, l'auteur a donné des poéſies latines fort eſtimées ; on y trouve au lieu de centons de Virgile la manière vraiment Virgilienne :

Arma tibi, Lodoice, finit jam firmior ætas,
Arma ferunt Muſæ ; blandis illæ artibus olim
Te puerum ſolitæ molles formare ſub annos.

Ces vers de l'épitre dédicatoire de Virgile au Dauphin, fils de Louis XIV, reſſemblent à Virgile, & ne ſont pas de Virgile. Corneille a rendu au P. *de la Rue* un honneur diſtingué, celui de traduire dans ſa vieilleſſe un ouvrage de la jeuneſſe de ce Jéſuite ; c'eſt un poëme latin du P. *de la Rue* ſur les conquêtes de Louis XIV, en 1667. Peut-être n'eût-il pas fallu tant célébrer ces conquêtes devenues dans la ſuite ſi funeſtes ; mais les poëtes n'ont jamais ſu être hommes ſur cet article. La traduction de Corneille eſt fameuſe ; elle commence ainſi :

Manes des grands Bourbons, brillans foudres de guerre,
Qui fûtes & l'exemple & l'effroi de la terre.

Le nom d'un tel traducteur a donné ſans doute de la célébrité à l'original, mais il en méritoit déjà par lui-même. Corneille le loua beaucoup, en préſentant au roi ſa traduction, & ſes éloges inſpirèrent à Louis XIV une eſtime pour le P. *de la Rue*, dont celui-ci reſſentit dans la ſuite les effets. Le P. *de la Rue*, né à Paris en 1643, mourut auſſi à Paris en 1725.

Un autre P. *de la Rue*, (Dom Charles) Bénédictin de la congrégation de ſaint Maur, élève de Dom Montfaucon, a donné une édition d'Origène, qui a été achevée par Dom Vincent *de la Rue*, ſon neveu & ſon élève. L'oncle, né à Corbie en Picardie l'an 1684, mourut à Paris en 1739. Le neveu mourut en 1762.

R U F

RUFFI, (Antoine de) *Hiſt. litt. mod.*) Conſeiller à la Sénéchauſſée de Marſeille, puis conſeiller d'état en 1654 ; mort en 1689, à quatre-vingt-deux ans. On raconte de lui la même choſe que de Chamillard & de Desbarreaux, ſavoir qu'il dédommagea pleinement un plaideur auquel il avoit fait perdre injuſtement ſon procès par un petit défaut d'examen. C'eſt le trait fameux dont la Chauſſée a fait le ſujet de ſa *Gouvernante*. On a de *Ruffi* pluſieurs bons & ſavans ouvrages, une *hiſtoire des généraux des galères* dans le P. Anſelme ; une *hiſtoire des comtes de Provence* ; une *vie de Gaſpard de Simiane*, connu ſous le nom du chevalier de la Coſte : mais l'ouvrage le plus célèbre de *Ruffi* eſt ſon *hiſtoire de Marſeille*, à laquelle Louis-Antoine de *Ruffi*, ſon fils, a ajouté un ſecond volume. Ce dernier, né à Marſeille en 1657, eſt mort en 1724.

RUFIN. Nom que divers perſonnages célèbres ont porté :

1°. Titus Vinius *Rufinus*, un de ces trois favoris de Galba, dont Corneille dit dans *Othon* :

Je les voyois tous trois ſe hâter ſous un maître
Qui, chargé d'un long âge, a peu de temps à l'être ;
Et tous trois à l'envi s'empreſſer ardemment
A qui dévoreroit ce règne d'un moment.

Cet homme étoit plein de vices & de vices honteux. Etant à la table de l'empereur Claude, il avoit volé une coupe d'or. L'empereur qui en fut informé, l'invita encore pour le lendemain, & le fit ſervir ſeul en vaiſſelle de terre. Cette publication & cette juſte punition de ſa baſſeſſe ne l'empêcha pas de devenir miniſtre & favori du rigide Galba ; cet homme devoit avoir d'étranges reſſources dans l'eſprit.

2°. Un autre homme qui devoit auſſi en avoir de bien grandes, eſt le *Rufin* que Claudien nous a fait connoître par une violente diatribe. Né de parens obſcurs dans l'Armagnac, il vint à la cour de Théodoſe & plut à ce prince, qui le fit grand-maître de ſon palais, l'admit dans ſes conſeils, le combla d'honneurs & de faveurs, & le donna pour collègue dans le conſulat au prince Arcadius ſon fils. Il abuſa de ſa puiſſance, opprima les gens de mérite, & s'enrichit de la dépouille de ſes ennemis. Après la mort de Théodoſe, jaloux du crédit & des talens de Stilicon, il voulut s'élever au trône en portant le trouble dans l'empire ; il y introduiſit les Goths & d'autres Barbares, mais Stilicon eut l'adreſſe de faire de ces Goths mêmes l'inſtrument de la perte de *Rufin*. Un capitaine Goth, nommé Gaynas, les ſouleva contre *Rufin*, qui fut tué en 397.

Abſtulit hunc tandem Ruffini *pœna tumultum,*
Abſolvitque deos.

dit Claudien.

3°. Rufin, prêtre de Paleſtine, qui vint à Rome en 399, & qui eut pour diſciple le fameux Pélage.

4°. Rufin, ami, puis ennemi de ſaint Jérôme,

comblé d'éloges & enſuite accablé d'injures par ce père un peu véhément, étoit né à Concordia en Italie, vers le milieu du quatrième ſiecle. On a de lui des traductions de l'hiſtorien Joſèphe, de pluſieurs écrits d'Origène, de S. Grégoire de Nazianze, de S. Baſile, de l'hiſtoire eccléſiaſtique d'Euſèbe, où il fit beaucoup d'additions dans le corps de l'ouvrage, & qu'il continua depuis la vingtième année de Conſtantin juſqu'à la mort de Théodoſe. On a de lui encore pluſieurs autres ouvrages, entre autres, des écrits apologétiques en faveur d'Origène & contre ſaint Jérôme. Il mourut en Sicile vers l'an 410. Il avoit vécu quelque tems dans l'Egypte & dans la Paleſtine. Il avoit été perſécuté par les Ariens, & il doit être au nombre des confeſſeurs, s'il n'eſt pas au nombre des hérétiques, comme le prétendoit ſaint Jérôme.

R U G

RUGGERI *ou* RUGIÉRI (Côme) *Hiſt. mod.*) aſtrologue Florentin, un de ces charlatans que Catherine de Médicis traînoit à ſa ſuite, fut impliqué dans l'affaire de la Mole & Coconas vers la fin du regne de Charles IX. La Mole étoit ſuperſtitieux comme on l'étoit alors; on lui trouva une image de cire, avec laquelle il prétendoit faire un enchantement pour être aimé d'une femme dont il étoit amoureux; on aima mieux croire qu'il avoit voulu *envoûter* le roi, & l'état de dépériſſement où étoit le roi, parut dépoſer contre la Mole. *Rugiéri* fut envoyé aux galeres pour avoir donné à la Mole cette image de cire; mais un homme qui ſavoit faire des enchantemens & des *envoûtemens*, étoit trop précieux à Catherine de Médicis pour qu'elle s'en privât; elle le rappella & continua de s'en ſervir. Ce fut lui qui commença en 1604 à publier des almanachs. Il mourut en 1615, en déclarant qu'il mouroit athée; en conſéquence il fut jetté à la voirie.

R U I

RUINART (Dom Thierry) *Hiſt. litt. mod.*) né à Rheims le 10 juin 1657, entra dans la congrégation de ſaint Maur en 1675; il fut élève & compagnon des travaux de dom Mabillon, il a écrit ſa vie; il a écrit auſſi celle du pape Urbain II, que dom Vincent Thuillier a fait imprimer dans les œuvres diverſes de dom Mabillon; mais c'eſt ſur tout par ſes éditions qu'il eſt célèbre; ce ſont de ſa part de très-ſavans ouvrages & qui l'ont mis au premier rang parmi les Bénédictins comme les Bénédictins y ſont placés parmi les ſavans; telle eſt l'édition de *Grégoire de Tours*, où tout ce qui concerne les premiers temps de notre hiſtoire eſt ſavamment expoſé; celle de l'*hiſtoire de la perſécution des Vandales par Victor*, évêque en Afrique, & de *actes ſincères des martyrs*, où il s'attache à réfuter l'opinion de Dodwel ſur le petit nombre des martyrs. (Voyez Dodwel.) Dom *Ruinart* a, dit-on, été aidé par dom Placide Porcheron, dans les additions qu'il a faites aux dernières éditions de cet ouvrage, qui a été traduit en françois par l'abbé Dronet de Maupertuy. Dom *Ruinart* mourut en 1709, dans l'abbaye de Hautevilliers en Champagne.

R U M

RUMPHIUS, (George-Evrard) *Hiſt. litt. mod.*) docteur en médecine dans l'univerſité d'Hanau, étoit de l'académie des curieux de la nature, & nul ne mérita mieux d'en être; il avoit appris la botanique ſans maître & ſans livres. On remarque de lui qu'étant devenu aveugle à quarante-trois ans, il n'en cultiva pas moins la botanique, & qu'il diſtinguoit parfaitement au goût & au toucher la nature & la forme de chaque plante. Il fut conſul à Amboine, une des iſles Moluques. On a de lui *Herbarium Amboinenſe*, avec un ſupplément imprimé en 1755 par les ſoins de Jean Burman, en 6 vol. *in-fol.*, & *imagines piſcium teſtaceorum*. Il avoit compoſé une *hiſtoire politique d'Amboine*, qui eſt reſtée manuſcrite, & dont on conſerve deux exemplaires, l'un, à Amboine, l'autre à Amſterdam au dépôt de la compagnie des Indes.

RUSNAMEDGI EFFENDI, ſ. m. (*Hiſt. ottom.*) c'eſt en Turquie le titre d'un officier des finances; il eſt le receveur général du tréſor, & préſide à la recette générale des finances, qui ſe fait les dimanches, lundis, mardis, ſamedis, jours du grand divan; depuis la fin de l'audience à neuf heures, juſqu'à trois heures après midi. Cet officier a ſous lui pluſieurs commis qui reçoivent, examinent, pèſent les monnoies, ſéparent les eſpèces, & compoſent les bourſes ſur leſquelles le *rujnamedgi effendi* appoſe un cachet; d'autres commis, ſous ſon inſpection, ſont chargés de payer les ordonnances de ſa hauteſſe, du vizir azem, & du defterdar; ſa charge paroît être la même que celle de garde du tréſor royal en France. Guer. *mœurs des Turcs.* tom. II. (*A. R.*)

R U T

RUTGERS, (Janus) *Hiſt. litt. mod.*) littérateur hollandois, conſeiller de Guſtaphe Adolphe, roi de Suede. On a de lui *variæ lectiones*, des poéſies latines imprimées chez Elzevir, avec celles d'Heinſius, des notes ſur Virgile, Horace, &c. Né à Dordrecht, mort à la Haye en 1625 à trente-ſix ans.

RUTH D'ANSI (Paul Frest) *Hiſt. litt. mod.*) Ce Janſéniſte peu connu, étoit ami du célèbre docteur Arnauld; il fut témoin de ſes derniers momens, & rapporta ſon cœur à Port-Royal; en conſéquence il fut perſécuté pour janſénisme, mais le pape Ur-

nocent XII & divers princes le prirent ſous leur protection ; il eſt l'auteur du dixième & du onzième volumes de l'année chrétienne de M. le Tourneux. Il mourut à Bruxelles en 1728.

RUTILIUS-RUFUS, (PUBLIUS) *Hiſt. rom.*) conſul l'an de Rome 647, fut un des plus vertueux citoyens de Rome corrompue. Sa vertu déplacée alors dans ſa patrie comme celle des Catons, ſervit à ſa gloire & à ſa perte. Il excella dans l'art d'exercer les ſoldats, & il voulut que ſon fils fût ſimple ſoldat légionaire, pour ſe former au commandement par l'obéiſſance. Il introduiſit l'uſage de donner aux ſoldats des maîtres d'eſcrime pour les mettre en état de joindre l'adreſſe à la valeur. Ces maîtres furent ceux qui dreſſoient & exerçoient les gladiateurs ; il tourna ainſi au profit de la république un art qui n'avoit ſervi juſqu'alors qu'au plaiſir barbare de la multitude. L'art de l'eſcrime, devenu inutile aujourd'hui aux guerriers par la nature des armes & la manière différente de faire la guerre, étoit de la plus grande utilité dans un temps où la valeur étoit principalement la confiance qu'un guerrier avoit dans ſa force & dans ſon adreſſe, qualités alors très-exercées. Si *Rutilius* n'eut point à combattre les Cimbres, parce qu'il avoit un autre département, il envoya du moins à Marius des ſoldats propres à les battre, & ces ſoldats il les avoit formés.

Les chevaliers Romains étoient chargés de la recette des revenus publics, & en même-temps ils avoient enlevé au ſénat les jugemens, de ſorte qu'il leur arrivoit ſouvent de conſacrer comme juges les vexations qu'ils exerçoient comme publicains. Le vertueux Quintus Mutius Scévola, proconſul en Aſie vers l'an 654, prit pour lieutenant le vertueux *Rutilius*. Ces deux hommes, qui ne redoutoient rien lorſqu'il s'agiſſoit de faire leur devoir, attaquèrent généreuſement les publicains qui avoient vexé cette province, & en firent une ſévère juſtice ; ce fut ſous la vengeance de ces ennemis publics que *Rutilius* ſuccomba dans la ſuite. Les chevaliers Romains n'eurent pas honte de condamner cet homme, que des calomniateurs n'eurent pas honte d'accuſer de concuſſion, parce qu'il avoit fait punir des concuſſionnaires. Ses plus ardens ennemis étoient Apicius, ce gourmand célèbre, cet homme voluptueux à qui l'antique ſévérité que *Rutilius* faiſoit revivre, étoit odieuſe ; c'étoit ce Marius, l'ennemi & le perſécuteur de toute vertu, toujours prêt à employer pour la perdre tout ce que la fourberie a de vil & la violence de terrible. *Rutilius*, peu fait au perſonnage d'accuſé, ne voulut ni prendre des habits de deuil ſelon l'uſage, ni s'humilier devant les juges, ni employer le ſecours de l'éloquence ; il plaida lui-même ſa cauſe ſéchement, ſans agrément, ſans intérêt, mais toujours preuve en main, & il la perdit. Oh ! dit Antoine à Craſſus dans Cicéron, *de oratore*, l. I. n. 230. oh ! ſi vous aviez plaidé cette cauſe & qu'il vous eût été permis de la plaider avec toute votre éloquence, quelque corrompus que fuſſent les juges, vous auriez triomphé de toute leur perverſité : *quamvis ſcelerati illi fuiſſent, ſicut fuerunt, peſtiferi cives ſuppliciiſque digni, tamen omnem eorum importunitatem ex intimis mentibus evelliſſet vis orationis tuæ ; nunc talis vir amiſſus eſt dùm cauſa ita dicitur, ut ſi in illâ commentitiâ Platonis civitate res ageretur.*

Rutilius, quoiqu'il ne fût condamné qu'à des reſtitutions & des réparations de dommages, s'exila volontairement de Rome, comme on fait une caverne de voleurs. Ses biens furent vendus ; on trouva dans leur inſuffiſance la preuve de ſon innocence ; on trouva de plus dans ſes papiers les titres parfaitement légitimes du peu qu'il poſſédoit. Il fut plus riche exilé en Aſie que conſulaire à Rome. Scévola qu'il n'avoit fait que ſeconder dans la guerre qu'ils avoient déclarée enſemble aux publicains, Scévola le força d'accepter en faveur de la cauſe commune, des préſens conſidérables, & les villes d'Aſie qu'il avoit contribué à délivrer de l'oppreſſion, s'empreſſèrent de témoigner leur reconnoiſſance à leur libérateur. Il étoit à Smyrne, dans le temps où Mithridate fit égorger tous les Romains qui ſe trouvoient dans l'Aſie, & il n'échappa au carnage qu'en quittant la toge romaine & en prenant l'habit grec. Sylla, vainqueur de ſes ennemis, ſe fit l'honneur de le rappeller à Rome ; mais on pouvoit dire de lui comme on a dit de Jehu : Sylla rappellant *Rutilius*,

N'a pour ſervir ſa cauſe & venger ſes injures,
Ni le cœur aſſez droit, ni les mains aſſez pures.

Rutilius n'accepta point un pareil bienfaiteur. Ce même *Rutilius* avoit un ami qui ſe montra indigne de lui, en lui demandant une injuſtice, & qui bleſſé de ſon refus, lui dit avec colère : *qu'ai-je à faire d'un ami qui me manque au beſoin ? & moi*, dit *Rutilius*, *d'un ami qui veut me rendre injuſte ?* La condamnation de *Rutilius*, eſt de l'an de Rome 660.

Un autre Publius-*Rutilius*, ſurnommé *Lupus*, conſul l'an de Rome 662, ſe conduiſit mal dans la guerre ſociale, & négligea par orgueil ou par défiance les conſeils de Marius ſon parent, qui par des raiſons dignes d'un grand général, lui propoſoit de traîner cette guerre en longueur. *Rutilius* s'empreſſa de livrer la bataille & la perdit avec la vie.

R U V

RUVIGNY (HENRI, marquis de) *Hiſt. de Fr.*) Le marquis de *Ruvigny*, étoit agent général de la nobleſſe proteſtante en France. A la révocation de l'édit de Nantes, il paſſa en Angleterre, s'y fit naturaliſer & porta toujours depuis le nom de

milord Gallowai. Après la mort du maréchal de Schomberg, il eut ſon régiment tout compoſé de religionnaires François réfugiés, triſte effet de la révocation, qui non-ſeulement privoit la nation de tant de citoyens & de défenſeurs, mais qui en accroiſſoit les forces des ennemis; il alla commander les troupes angloiſes en Piémont dans la guerre de 1688. Dans la guerre de la ſucceſſion, il les commanda en Eſpagne, & on a remarqué qu'à la bataille d'Almanza en 1707, les Anglois & les Autrichiens étoient commandés par un François (Milord Gallowai) & les François par un Anglois (le maréchal duc de Berwick.) Les généraux rebelles à leur patrie ſont toujours bien accueillis par les ennemis; c'eſt une acquiſition pour ceux-ci & une perte pour les autres, mais on exige de ces transfuges qu'ils ſoient heureux, & il eſt rare qu'ils le ſoient à cauſe des traverſes qu'ils éprouvent de la part de ceux même qu'ils ſervent. Milord Gallowai perdit la bataille d'Almanza, en Eſpagne; il perdit en Portugal, deux ans après, celle de Gudina; il fut rappellé ſans cependant perdre entièrement une faveur qu'il devoit à ſa haine pour la France. Il mourut en 1720.

RUYSCH (FRÉDERIC & HENRI ſon fils.) *Hiſt. lit. mod.*) Fréderic étoit de l'académie des ſciences, de la ſociété royale de Londres, de l'académie des curieux de la nature. C'étoit le plus habile anatomiſte de ſon temps, & perſonne avant lui n'avoit pouſſé auſſi loin l'art des diſſections & celui des injections. Il étoit né à la Haye le 23 mars 1638, d'une famille qui depuis l'an 1365 avoit toujours occupé les premières magiſtratures d'Amſterdam, mais dont la fortune avoit changé avec celle de l'Eſpagne dans les Pays-Bas. Son père étoit ſecrétaire des états-généraux.

Se deſtinant à la médecine, *Ruyſch* commença par s'appliquer à la matière médicinale, à l'étude des plantes, des animaux, des minéraux, aux opérations chymiques, aux diſſections anatomiques; il ſe fit de bonne heure de ces divers genres réunis un cabinet très-célèbre, & qui fut de ſon temps un grand objet de curioſité. Il ſe maria en 1661, principalement pour être délivré des ſoins domeſtiques.

Vers ce temps vint à Leyde un anatomiſte, nommé Bilſius, que le roi d'Eſpagne avoit envoyé profeſſer l'anatomie à Louvain, homme avantageux qui [illegible] les rieurs ne furent pas pour Bilſius. *Ruyſch* avoit dit que la réſiſtance qu'il ſentoit en ſoufflant les vaiſſeaux lymphatiques d'un certain ſens, lui faiſoit croire qu'il s'y trouvoit des valvules; Bilſius auſſi-tôt nie l'exiſtence de ces valvules, avec la dernière aſſurance & le dernier mépris. Cette déciſion tranchante & ſuperbe ne refroidit pas ſans doute le jeune anatomiſte ſur la découverte qu'il n'avoit encore annoncée que comme poſſible, & dont on lui avoit conteſté juſqu'à la poſſibilité; il parvint à la faire très-réellement, il découvrit ces valvules au nombre de plus de deux mille, & les montra. Bilſius, bien ſûr qu'il ne verroit rien, demanda comme les autres à voir, & fit, dit M. de Fontenelle, tout ſon poſſible pour ne pas voir; & lorſqu'il eut vû malgré lui, il ſe ſauva « par un endroit qu'on » n'avoit pas prévu: il dit qu'il connoiſſoit bien » ces valvules, mais qu'il n'avoit pas jugé à » propos de le déclarer. Il falloit donc au » moins ne les pas nier. » M. *Ruyſch* donna en 1665 l'hiſtoire de cette conteſtation, où, dit M. de Fontenelle, le vaincu qui pouvoit l'être ſans honte & même avec honneur, trouva moyen de l'être honteuſement.

Mais c'eſt ſur-tout par l'art des injections, que *Ruyſch* s'eſt immortaliſé: « Les parties étoient » injectées de façon que les dernières ramifica- » tions des vaiſſeaux, plus fines que des fils d'a- » raignées, devenoient viſibles, & ce qui eſt » encore plus étonnant, ne l'étoient pas quel- » quefois ſans microſcope.... on voyoit de pe- » tites parties qui ne s'apperçoivent ni dans le » vivant, ni dans le mort tout frais. Des ca- » davres d'enfans étoient injectés tout entiers.... » il entreprit même en 1666, par ordre des » états-généraux, le cadavre déja fort gâté de » Guillaume Bercley, vice-amiral anglois, tué » à la bataille donnée le 11 juin entre les flottes » d'Angleterre & de Hollande, & on le ren- » voya en Angleterre, traité comme auroit pu » l'être le plus petit cadavre. .... Les cadavres » quoiqu'avec tous leurs viſcères, n'avoient point » de mauvaiſe odeur; au contraire ils en pre- » noient une agréable, quand même ils euſſent » ſenti fort mauvais avant l'opération. Tout ſe » garantiſſoit de la corruption par le ſecret de » M. *Ruyſch*. Une fort longue vie lui a pro- » curé le plaiſir de ne voir aucune de ſes pièces » ſe gâter par les ans, & de ne pouvoir fixer » de terme à leur durée. Tous ces morts ſans » deſſéchement apparent, ſans rides, avec un » teint de vif & des membres ſouples, étoient preſ- » que des reſſuſcités; ils ne paroiſſoient qu'en- » dormis, tout prêts à parler quand ils ſe ré- » veilleroient. Les momies de M. *Ruyſch* pro- » long[illegible] quelque ſorte la vie, au-lieu » que celles de l'ancienne Egypte ne prolon- » geoient que la mort. »

Ces prodiges trouvèrent beaucoup d'incrédules

& encore plus de jaloux. *Ruyſch* leur diſoit, à tous : *venez & voyez*. Combien dans d'autres inſtitutions que les nôtres, cet art des injections pourroit être précieux à l'amour & à l'amitié !

Un grand profeſſeur en médecine lui écrivit qu'il feroit mieux de renoncer à toutes ces nouveautés & de s'attacher à l'ancienne doctrine ; que tout ce qu'il faiſoit dérogeoit à la dignité de profeſſeur (car il l'étoit depuis 1664.) La réponſe fut la même : *venez & voyez*.

Bidloo, anatomiſte célebre, fut du nombre de ces envieux. Il prétendit avoir eu avant lui le ſecret de conſerver les cadavres ; il ne l'appelloit que le boucher ſubtil, *lanio ſubtilis*, à cauſe de la fineſſe de ſes diſſections ; *Ruyſch* ſe fâcha & répondit en vrai boucher qu'il aimoit mieux être *lanio ſubtilis* que *leno famoſus* ; il s'agiſſoit bien là des mœurs !

« L'anatomie ne portoit plus avec elle ce dégoût & cette horreur, qui ne pouvoient être » ſurmontés que par une extrême paſſion. On » ne pouvoit auparavant faire les démonſtrations » qu'en hiver ; les étés les plus chauds y étoient » devenus également propres. »

Le plus digne admirateur des enchantemens de *Ruyſch*, fut le Czar Pierre I, qui n'avoit pas été conduit par degrés à un pareil ſpectacle ; il en fut tranſporté ; on le vit embraſſer avec tendreſſe le corps d'un petit enfant encore aimable, & qui ſembloit lui ſourire. Nous avons dit à ſon article qu'il acheta le cabinet de *Ruyſch*, & le fit tranſporter à Pétersbourg. Pendant ſes deux ſéjours en Hollande, il ne pouvoit ni s'arracher de ce cabinet ni ſe ſéparer de *Ruyſch* ; il dînoit à ſa table très-frugale pour paſſer avec lui les journées entières.

M. *Ruyſch* avoit 79 ans, quand il vendit au Czar ſon cabinet en 1717 ; il eut le courage d'en recommencer un nouveau, & le bonheur d'en jouir encore aſſez long-temps.

M. de Fontenelle donne l'énumération des principales découvertes de *Ruyſch* en anatomie ; une artère bronchiale inconnue aux plus grands ſcrutateurs du poumon ; le périoſte des oſſelets de l'organe de l'ouïe qui paroiſſent nuds ; les ligamens des articulations de ces oſſelets ; la ſubſtance corticale du cerveau uniquement compoſée de vaiſſeaux infiniment ramifiés, & non pas glanduleuſe, comme on le croyoit ; pluſieurs autres parties qui paſſoient pareillement pour glanduleuſes, réduites à n'être que des tiſſus de vaiſſeaux ; les courbes décrites dans leur cours ; la diſtance de l'extrémité de ce cours à l'origine du mouvement de la liqueur, différences d'où devoient naître les différentes ſecrétions ou filtrations, &c.

On avoit créé pour M. *Ruyſch* une place de profeſſeur ou maître des ſages-femmes ; elles en avoient beſoin. Elles ſe hâtoient de tirer avec violence le placenta, lorſqu'il tardoit à venir, & elles aimoient mieux le mettre en pièces ; ce qui cauſoit ſouvent la mort. *Ruyſch* leur apprit à l'attendre ſans impatience, ou à n'aider que doucement à ſa ſortie, parce qu'un muſcle orbiculaire qu'il avoit découvert au fond de la matrice, le pouſſoit naturellement en dehors, & pouvoit même ſuffire pour le chaſſer entièrement. Il diſſéquoit les plantes avec la même adreſſe que les animaux, & montroit à découvert tout ce qui faiſoit leur vie.

En 1727, à quatre-vingt-neuf ans, il fut élu aſſocié étranger de l'académie des ſciences.

En 1728, à quatre-vingt-dix ans, il fit une chûte & ſe caſſa l'os de la cuiſſe, ſans en reſter moins ſain & de corps & d'eſprit juſqu'en 1731 qu'il mourut le 22 février, âgé de près de quatre-vingt-treize ans.

Il a fait beaucoup d'ouvrages ſur la médecine, la chirurgie, l'anatomie, &c.

On a de Henri *Ruyſch* ſon fils, digne de lui par ſes connoiſſances dans l'hiſtoire naturelle, dans l'anatomie & dans la botanique, le *theatrum animalium* de Johnſton, augmenté. Il exerça comme ſon père, la médecine avec beaucoup de ſuccès.

RUYTER, (MICHEL-ADRIEN) *Hiſt. de Hollande*) le plus grand homme de mer qu'ait eu la Hollande & qui la rendit la plus formidable des puiſſances maritimes, né en 1607 à Fleſſingue en Zélande. Il n'avoit qu'onze ans, lorſqu'il commença d'aller ſur mer. Il étoit d'une naiſſance obſcure, & ne s'éleva que par ſon mérite ; il débuta par être mouſſe, & devint lieutenant-amiral-général, ayant paſſé par tous les degrés. Dans la révolution du Portugal, ſa nation l'envoya ſervir en 1641 les Portugais contre les Eſpagnols. Le roi de Portugal le vit s'avancer au milieu des ennemis avec une intrépidité qui excita ſon admiration & attira ſes éloges. Il fit la guerre ſur les côtes de Barbarie, & entra ſeul dans la rade de Salé, malgré cinq vaiſſeaux corſaires d'Alger. Les Maures de Salé, témoins de cette action, voulurent qu'il entrât en triomphe dans leur ville, monté ſur un cheval ſuperbe & ſuivi des capitaines corſaires, marchant à pied. En 1653, il ſervit contre les Anglois avec l'amiral Tromp, & ſe ſignala dans trois fameux combats. En 1655, il retourna purger la Méditerranée ; en 1659, il ſecourut contre les Suédois le roi de Danemarck qui l'annoblit & lui donna une penſion. En 1661, il battit les Tuniſiens & les Algériens, guerre vraiment utile, leur impoſa des loix, leur arracha leurs eſclaves chrétiens, & donna l'exemple que Louis XIV ſuivit plus de vingt ans après. En 1672, lorſque ce même Louis XIV ſubjuguoit la Hollande ſur terre, *Ruyter* rendoit victorieuſe ſur mer ſa nation vaincue ; il triomphoit à la fois des flottes françoiſes & angloiſes, il ranimoit l'eſpérance des Hollandois, il facilitoit à la politique du prince d'Orange les révolutions qu'elle

préparoit, il mettoit ſur-tout le comble à ſa propre gloire; le fruit ſolide de cette brillante journée fut d'introduire dans le Texel la flotte marchande des Indes & de fournir à ſon pays opprimé des reſſources néceſſaires. En 1673, il livre encore aux flottes combinées de France & d'Angleterre trois batailles terribles, après leſquelles d'Etrées, ſon digne ennemi, vice amiral françois, écrivoit à Colbert : « *Je voudrois avoir* » *payé de ma vie la gloire que* Ruyter *vient d'ac-* » *quérir.* »

C'eſt ainſi qu'un grand cœur ſait penſer d'un gand homme.

Ruyter périt en 1676 au combat devant Agouſta en Sicile, d'un coup de canon parti du vaiſſeau du célèbre du Queſne (*voyez* l'article QUÊNE (du) Le conſeil d'Eſpagne envoyoit à *Ruyter* les patentes de duc, elles n'arrivèrent qu'après ſa mort, & ſes enfans refuſèrent de ſe parer de ce titre. Le nom de *Ruyter* leur parut ſupérieur à tous les titres Sa république reconnoiſſante lui érigea un monument; la France n'en uſa pas ainſi à l'égard du vainqueur de *Ruyter* (voyez l'article QUESNE (du).

Après la mort de Turenne, il y eut une promotion de huit maréchaux de France, que madame Cornuel appelloit *la monnoie de M. de Turenne.* Les Hollandois diſoient que *Ruyter* étoit leur Turenne : « je ſuis aſſurée, dit à ce ſujet madame de Sévigné, qu'ils n'auront jamais » l'eſprit de faire huit amiraux pour conſerver » Meſſine (qui étoit l'objet de ces combats de » mer entre du Queſne & *Ruyter.*)

Louis XIV ſe fit l'honneur de regretter *Ruyter*; on lui dit que c'étoit un grand ennemi de moins; *nul intérêt*, répliqua le noble monarque, *ne peut m'empêcher d'être ſenſible à la perte d'un grand homme.*

R U Z

RUZÉ. (*Voyez* EFFIAT.)

R Y C

RYCKIUS, (THÉODORE) *Hiſt. lit. mod.*) ſavant Hollandois, profeſſeur d'Hiſtoire à Leyde, a donné de bonnes éditions de Tacite & d'Etienne de Byzance : on trouve dans celle-ci une ſavante diſſertation de lui, *de primis Italiæ colonis.* Mort en 1690.

R Y E

RYER, (du) ANDRÉ & PIERRE) *Hiſt. lit. mod.*)

ANDRÉ DU RYER, ſieur de Malezais, gentilhomme ordinaire du roi, envoyé à Conſtantinople, puis conſul en Egypte, mort vers le milieu du dernier ſiècle, a laiſſé une grammaire turque; une traduction françoiſe de l'Alcoran, édition d'Elzevir; une traduction auſſi françoiſe du *Guliſtan, ou empire des roſes*, compoſé par Sadi, prince des poëtes Turcs & Perſans; c'eſt le même ouvrage qui a été traduit en latin, ſous le titre de *Roſarium politicum.*

PIERRE DU RYER, hiſtoriographe de France, de l'académie françoiſe, ſecrétaire de César, duc de Vendôme, eſt encore célèbre aujourd'hui, non pas par ſes ouvrages dont aucun n'eſt plus connu, mais par le nombre de ces ouvrages, par la négligence, par la facilité malheureuſe avec laquelle il les compoſoit, par le prix que lui en donnoit le libraire Sommanville, & qui en effet obligeoit de les multiplier; c'étoit un écu par feuille des traductions, (en proſe); quatre francs du cent des grands vers, quarante ſols du cent des petits; c'eſt de lui qu'on a tant dit : *magis fami quàm famæ inſerviebat.* Sans compter ſes traductions des métamorphoſes d'Ovide, de l'hiſtoire de M. de Thou, &c. il avoit fait 19 pièces de théâtre. Sa tragédie d'Alcyonée tranſportoit d'admiration & de plaiſir la fameuſe Chriſtine de Suède, qui la fit relire juſqu'à trois fois en un jour; ſon *Scévole* a été joué preſque juſqu'à nos jours. Il y a quelques vers aſſez bien tournés dans *Saül*, & même de certaines ſcènes, comme celle de la Pythoniſſe d'Endor, ſont de l'effet. *du Ryer* étoit né en 1605, à Paris, avoit été reçu à l'académie françoiſe en 1646, mourut en 1658. Iſaac *du Ryer*, ſon père, mort vers 1631, avoit fait quelques poéſies paſtorales, moins connues encore que les ouvrages du fils.

RYMER, (THOMAS) *Hiſt. lit. mod.*) ſavant Anglois du dernier ſiècle, auteur de ce recueil d'actes, ſi connu & ſi utile pour l'hiſtoire d'Angleterre; il en donna dix-ſept volumes *in-fol.* & ſon continuateur Robert Sanderſon en a ajouté trois.

SA, ou SAA (EMMANUEL) *Hiſt. lit. mod.*) Jéſuite Portugais, fut employé par le pape Pie V, à une nouvelle édition de la bible; il a compoſé divers écrits relatifs à ce travail. Son livre des *Aphoriſmes des confeſſeurs*, fit du bruit & parut exiger des corrections. Mort en 1596, à Arona dans le Milanès.

SA DE MIRANDA, (FRANÇOIS) *Hiſt. lit. mod.*) eſt le premier poëte Portugais qui ait eu un nom. Ses ouvrages ſont des ſatyres, des comédies, des paſtorales. Il étoit chevalier de l'ordre de Chriſt. Né à Conimbre en 1495, mort en 1558.

S A A

SAAS, (JEAN) *Hiſt. lit. mod.*) Chanoine de Rouen, ſavant bibliographe, avoit été garde de la bibliothèque du chapitre de Rouen; il étoit de l'académie de cette ville, & en étoit très-digne par ſon ſavoir. Il fut utile à beaucoup d'écrivains par ſa critique & ſes obſervations. Il eſt auteur d'un catéchiſme de Rouen, d'un nouveau pouillé de ce diocèſe; d'une notice des manuſcrits de l'égliſe de Rouen; d'une lettre ſur le catalogue de la bibliothèque du roi; de pluſieurs lettres critiques ſur le ſupplément de Moréri, ſur l'encyclopédie, ſur le dictionnaire de l'abbé Ladvocat. Mort en 1774.

SAAVEDRA, (*Hiſt. lit. mod.*) C'eſt un des noms du fameux Miguel (Michel) Cervantes (voyez CERVANTES.) C'eſt auſſi le nom de Diego Saavedra Fajardo, Eſpagnol, réſident d'Eſpagne en Suiſſe, & conſeiller du conſeil ſuprême des Indes, mort en 1648, dont nous avons les ouvrages ſuivans: *L'idée d'un prince politique. La couronne gothique. La république littéraire.* L'auteur étoit d'une famille noble du royaume de Murcie. Il fut chevalier de l'ordre de Santiago.

S A B

SABATEI SÉVI, ou ZABATHAI-SCÉVI, né à Smyrne en 1626, d'un courtier de la Factorerie angloiſe, fut un aventurier, moitié fou, moitié intriguant, qui avoit vu diſtinctement dans l'écriture-ſainte, que c'étoit lui qui étoit le meſſie & le ſauveur promis aux nations; & comme il parvint à le perſuader à ces ſortes de gens toujours diſpoſés à croire tout ce qui eſt abſurde, on n'a pas manqué de dire qu'il étoit éloquent & ſavant. Peut-être l'étoit-il, mais cet avantage n'étoit pas néceſſaire à ſes ſuccès. Il avoit d'abord eſſayé ſes preſtiges ſur les Juifs de Conſtantinople, les Rabbins l'avoient chaſſé; plus heureux à Jéruſalem & à Gaza, il y fut reconnu pour le vrai meſſie, pour le vrai roi des Hébreux; en conſéquence il prit le titre de roi des rois, & donna aux Juifs l'empire ottoman, dont il leur promit la conquête. Le grand-viſir Achmet Coprogli le fit enfermer en 1666 au château des Dardanelles. Le grand-ſeigneur voulut le voir, & lui tint un propos fort raiſonnable qui l'embarraſſa beaucoup. Me voilà prêt, lui dit-il, à embraſſer le judaïſme & à devenir un de vos diſciples, mais il me faut des preuves de votre divinité, ou plutôt il ne m'en faut qu'une, & voici celle que je choiſis. J'ai ici quelques archers fort adroits, on va vous attacher nud à un poteau pour ſervir de but à leurs flèches; ſi votre corps, comme je n'en doute pas, reſte impénétrable à leurs coups, vous pouvez me compter au nombre de vos proſélytes. A cette propoſition, le prophète n'eut pas d'autre réponſe que l'aveu formel de ſa fourberie; il fit même plus qu'on ne lui demandoit, il quitta le judaïſme, & ſe fit mahométan; alors on lui rendit des honneurs, on lui accorda des graces qui ne devroient jamais être le prix d'un changement de religion; mais un apoſtat n'inſpire guères une véritable confiance; ſur quelque ſoupçon de retour au judaïſme, Sabatei-Sévi, arrêté de nouveau, fut conduit au château de Dulcigno, ſur les côtes d'Albanie, où il mourut en 1676. Il ne falloit ni le récompenſer de s'être fait mahométan, ni le punir d'être retourné au judaïſme; on ne lui devoit que du mépris ou de la pitié.

SABBATAIRES, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt ainſi que quelques anciens ont nommé les Juifs, de leur ſcrupuleuſe obſervance du ſabbat. (*A. R.*)

SABELLICUS, (MARCUS ANTONIUS COCCEIUS) *Hiſt. lit. mod.*) profeſſeur de belles-lettres à Udine, puis bibliothécaire de ſaint Marc à Veniſe, mort en 1506, eſt auteur d'une hiſtoire univerſelle depuis Adam juſqu'en 1503, & d'une hiſtoire de la république de Veniſe, qui en eſt un panégyrique perpétuel. Si l'on en croit Scaliger, Sabellicus diſoit lui-même que l'argent des Vénitiens étoit la ſource où il puiſoit ſes connoiſſances hiſtoriques.

SABEO, (Fauste) *Hiſt. litt. mod.*) Breſſan, auteur d'épigrammes latines, dédiées à notre roi Henri II, & d'une édition d'Arnobe eſtimée. Mort vers 1538.

SABIN, (George) *Hiſt. litt. mod.*) élève & gendre de Melanchton, annobli par Charles-Quint à la diète de Ratisbonne en 1540. Mort à Francfort ſur l'Oder en 1560. Il étoit né dans la Marche de Brandebourg en 1508. On a de lui des poéſies latines, entre autres un poëme intitulé : *res geſtæ Cæſarum germanicorum*, qui avoit pu lui procurer la faveur de Charles-Quint.

SABINE. (Julia Sabina) *Hiſt. rom.*) Adrien fut un bon empereur, mais un mauvais mari; cette Julie Sabina, petite nièce de Trajan, étoit femme d'Adrien, & lui avoit en quelque ſorte porté en dot l'empire; du moins Plotine, qui étoit dans les intérêts d'Adrien, lui avoit fait épouſer cette princeſſe dans la vue de la faire ſuccéder à Trajan, auquel il ſuccéda en effet. *Sabine* étoit belle, ſage, ſpirituelle, aimable, pleine de gravité dans ſes mœurs & de dignité dans ſon caractère; mais il paroit qu'elle eut à l'égard d'Adrien cette même hauteur que Marianne avoit eue à l'égard d'Hérode & qui l'avoit conduite à ſa perte. *Sabine* accabloit ſans ceſſe ſon mari de reproches, elle en avoit moins de droit que Marianne, dont Hérode avoit immolé la famille; mais on dit qu'Adrien ne fut pas exempt d'injuſtice & d'ingratitude à l'égard de *Sabine*; on dit qu'il la traitoit comme une eſclave. L'antipathie fut portée au comble entre ces deux époux. *Sabine* ſe vantoit de n'avoir pas voulu donner des enfans à ſon mari, dans la crainte de mettre au monde des monſtres tels que lui, ce qui eſt au moins une bien grande exagération à l'égard d'Adrien. Mais il mérita tous ces reproches, s'il eſt vrai, comme le diſent les hiſtoriens, que ſe ſentant frappé de la maladie dont il mourut, & ne voulant pas qu'elle eût le plaiſir de lui ſurvivre, il l'empoiſonna ou la contraignit de s'ôter la vie; elle mourut l'an 138 de J. C, ayant ſupporté pendant trente-huit ans, l'ennui & les chagrins de ce triſte mariage qui avoit été contre ſon gré.

SABINUS, (*Hiſt. rom.*) Sabinus) étoit un ſeigneur Gaulois du pays de Langres, qui diſputa l'empire à Veſpaſien; vaincu & mis en déroute, & voulant échapper ſeulement à la rigueur & à la clémence du vainqueur, il imagina un moyen ſingulier de ſauver ſa vie. Il ſe retira dans une de ſes maiſons de campagne, renvoya tous ſes domeſtiques, ne garda que deux affranchis dans leſquels il avoit une confiance particulière & qui ne la trahirent point. Il mit le feu à ſa maiſon, & tout le monde le crut brûlé. La douleur ſincère d'Eponine ſa femme qui le crut auſſi, achéva d'en convaincre le public. *Sabinus* s'étoit retiré dans un ſouterrain qui n'étoit connu que de lui & de ſes deux affranchis. Ceux-ci ſe montroient par-tout & publioient la mort déſaſtreuſe de leur maître. *Sabinus* apprit par eux qu'Eponine avoit reſolu de ſe laiſſer mourir de faim & qu'elle avoit déjà paſſé trois jours & trois nuits ſans prendre aucune nourriture. Sûr de ſon cœur, il ſe hâta pour-lors de lui faire connoître le lieu de ſa retraite, elle s'y rendit auſſitôt, & s'enferma courageuſement avec lui dans ce tombeau; elle y mit au monde deux fils jumeaux. Elle ſortoit voyoit ſes amis, préparoit de loin à ſon mari des protecteurs & des appuis auprès de Veſpaſien, pour le cas où *Sabinus* viendroit à être découvert; elle fut obligée d'employer toute ſorte de précautions & d'artifices pour dérober ſa groſſeſſe à tous les yeux, elle y réuſſit, mais enfin comme elle paroiſſoit & diſparoiſſoit ſouvent, on ſoupçonna quelque choſe de myſtérieux dans ſa conduite, on l'épia, on la vit entrer dans le ſouterrain, & au bout de neuf ans, *Sabinus* fut tiré avec elle de ce triſte aſyle, où les conſolations de la tendreſſe l'avoient rendu plus heureux qu'il ne l'auroit été ſur le trône. Il falloit que ce *Sabinus* fût un perſonnage intéreſſant pour inſpirer tant d'amour à ſa femme & de fidelité à ſes domeſtiques; Eponine parut devant Veſpaſien avec la ſécurité qu'inſpire la vertu: elle lui préſenta ſes deux enfans. » Prends pitié, Céſar, lui dit-elle, de ces deux innocentes créatures qui ne t'ont jamais offenſé; elles ont » reçu la vie au fond des antres ſombres comme » les bêtes ſauvages; nous les élevions au ſein » des ténebres dans la douce eſpérance que leur » ſort toucheroit ton cœur, qu'ils ſeroient pour » toi des objets de clémence & qu'ils te récon- » cilieroient un jour en avec leur père ou avec » ſa mémoire. Craindrois-tu quelques reſtes d'am- » bition dans le cœur d'un homme qui avoit » ſu ſe cacher ſa vie & ſon exiſtence à tous » les yeux? ou après tant d'années, te ſouvien- » drois-tu encore d'une faute expiée par de ſi » longs malheurs! » On a peine à concevoir que Néron lui-même n'eût point pardonné à *Sabinus* & n'eût pas combié d'honneurs Eponine. Veſpaſien, ce Veſpaſien, qui a conſervé quelque réputation de clémence & de douceur, les envoya l'un & l'autre au ſupplice. Ce fut l'opprobre de ſon regne.

Ce noble & intéreſſant ſujet qui inſpire tant d'amour & de reſpect pour Eponine, a été ſouvent mis ſur la ſcène.

Vers le même temps, un autre *Sabinus* remportoit une grande réputation de valeur ſous Titus au ſiége de Jeruſalem; c'étoit un ſoldat Sabin de nouvelle enrôlé, gros, gras, d'un corps & d'un ſoible. Titus faiſoit en vain les plus ſéduiſantes promeſſes, à quiconque offriroit ſe préſenter pour monter à l'aſſaut d'une tour de Jeruſalem, nommée la tour Antonine; *Sabinus* ſe préſente avec

onze de ſes compagnons ſeulement; ces douze héros l'épée à la main, la tête couverte de leurs boucliers,

Clypeos ad tela ſiniſtris
Protecti objiciunt.

montent à l'aſſaut, arrivent au haut de la brêche, mettent en fuite les ennemis; *Sabinus* rencontre malheureuſement une pierre qui le fait tomber; les Juifs ſe jettent ſur lui ſans lui donner le temps de ſe relever & l'accablent de traits. Il trouva ainſi la mort au milieu de ſon triomphe.

SABLIERE, (ANTOINE DE RAMEOUILLET de la) (*Hiſt. litt. mod.*) Ses *madrigaux n'ont point faces*, comme le dit ſans exception de tous les madrigaux une chanſon connue, & quand nous n'aurions rien de plus à en dire, ce ſeroit déjà un grand mérite d'avoir ſu éviter l'écueil le plus ordinaire du genre; mais nous devons ajouter qu'ils ſont pleins d'eſprit & de délicateſſe, du ſtyle le plus naturel & le plus facile, & qu'ils ſont un modèle à propoſer dans ce genre. Madame de la *Sablière* eſt encore beaucoup plus célèbre que ſon mari, quoique nous n'ayons point d'ouvrages d'elle, mais la Fontaine a fait des vers pour elle. Voyez le prologue de la fable intitulée: *le deux rats, le renard & l'œuf*; & celui de la fable qui a pour titre: *le corbeau, la gazelle, la tortue & le rat*: M. de la *Sablière* eſt mort en 1680.

S A C

SACHETTI, (FRANÇOIS DE BENCI) *Hiſt. litt. mod.*) né à Florence en 13..., mort en 1408. Ses *nouvelles* dans le goût de Boccace, publiées à Florence en 1724, jouiſſent de quelque eſtime.

SACCHINI, (FRANÇOIS) *Hiſt. litt. mod.*) Jéſuite Italien, mort à Rome en 1625; a travaillé à l'hiſtoire de la ſociété des Jéſuites, continuée depuis par le pere Jouvency; on a encore du P. *Sacchini* un traité *de ratione libros cum profectu legendi*, & *de vitandis pernitiosorum hominum lectione*, d'excellens ouvrages dans ſa claſſe de rhétorique.

SACRA GENTILITIA. (*Hiſt. rom.*) On nommoit ainſi chez les Romains les fêtes de famille, qu'ils célébroient régulièrement dans chaque maiſon, dans la crainte de s'attirer la colère des dieux, s'ils y manquoient.

Il n'y avoit point de famille un peu conſidérable qui n'eût de ces ſortes de fêtes annuelles & domeſtiques, indépendamment de celles de la naiſſance, qu'ils appel... ...ours de la puiſ... ...eralia, & au... ...mme à une... Tous les pa... ...s gentilitii. ...les:

...mier eſt tiré du *ſixieme livre de la premiere décade* de Tite-Live. Le jeune Publius, dit-il, étant dans le capitole, pendant qu'il étoit aſſiégé par les Gaulois, en deſcendit chargé de vaſes & des ornemens ſacrés, traverſa l'armée ennemie; & au grand étonnement des Gaulois & des aſſiégés, alla ſur le mont Quirinal faire le ſacrifice annuel, auquel la famille étoit chargée. Le ſecond eſt du même auteur, *livre IX de la même décade*. La famille Porcia étoit très-nombreuſe, elle étoit diviſée en douze branches, & comptoit plus de trente perſonnes en âge de puberté, ſans les enfans: tout cela périt dans la même année, pour avoir fait faire par des eſclaves, les ſacrifices qu'ils devoient faire eux-mêmes, à Hercule. Ce n'eſt pas tout, il en coûta la vie au cenſeur Appius, par les conſeils duquel ils avoient cru pouvoir s'affranchir de cette ſujetion. C'eſt Tite-Live qui parle ainſi. « De » tout tems les hommes ont attribué aux dieux » les évenemens qui dépendent des cauſes naturelles. (*D. J.*)

SACRE, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) cérémonie religieuſe qui ſe pratique à l'égard de quelques ſouverains, ſur-tout des catholiques, & qui répond à celle que dans d'autres pays on appelle *couronnement* ou *inauguration*.

Cette cérémonie en elle-même eſt très-ancienne. On voit dans les livres ſaints, dès l'établiſſement de la monarchie des Hébreux, que les rois étoient ſacrés. Saül & David le furent par Samuël, & les rois de Juda conſervèrent cette pratique. [illegible] conſacrés ou par des prophètes ou par [illegible] grand-prêtre. [illegible] la cérémonie de cette [illegible] vée dans le royaume [illegible] puiſque Jéhu fut [illegible] dire des diſciples d[illegible]

Sous la loi nouvel[illegible] imite cet exemple, [illegible] par cette cérémo[illegible] Dieu même, Notre [illegible] du roi de France [illegible]

Le lieu deſtin[illegible] eſt l'égliſe cathé[illegible] néanmoins que [illegible] point été ſacrés, [illegible] & empereur, [illegible] préféré ce lieu [illegible] le Jeune, qui y [illegible] Il, fit une [illegible] renouvellement [illegible] Henri IV, [illegible] pas moins [illegible] ſainte-ampoule [illegible] eſt gardée [illegible] s ornemens [illegible] cette [illegible] ins, revêtu [illegible]

garnie d'or, ouverte au dos & ſur les manches, avec une robe de toile d'argent & un chapeau de velours noir, garni d'un cordon de diamans, d'une plume blanche & d'une aigrette noire. Il eſt précédé du connétable, tenant l'épée nue à la main, accompagné des princes du ſang, des pairs de France, du chancelier, du grand-maître, du grand-chambellan, des chevaliers de l'ordre, & de pluſieurs princes & ſeigneurs. Le roi s'étant mis devant l'autel dans ſa chaire, le prieur de S. Remi monté ſur un cheval blanc, ſous un dais de toile d'argent porté par les chevaliers de la ſainte-ampoule, apporte cette ſainte-ampoule au bruit des tambours & des trompettes; & l'archevêque ayant été la recevoir à la porte de l'égliſe, la poſe ſur le grand autel, où l'on met auſſi les ornemens préparés pour le *ſacre*, qui ſont la grande couronne de Charlemagne, l'épée, le ſceptre & la main de juſtice, les éperons & le livre de la cérémonie. Les habits du roi pour le *ſacre* ſont une camiſole de ſatin rouge garnie d'or, une tunique & une dalmatique qui repréſentent les ordres de ſoudiacre & de diacre, des bottines, & un grand manteau royal, doublé d'hermine & ſemé de fleurs de lys d'or. Pendant cette auguſte cérémonie, les douze pairs de France ont chacun leur fonction. L'archevêque de Rheims ſacre le roi en lui faiſant des onctions en forme de croix ſur les épaules & aux deux bras par les ouvertures pratiquées pour cet effet à la camiſole dont nous avons parlé. L'évêque de Laon tient la ſainte-ampoule; l'évêque de Langres, le ſceptre; l'évêque de Beauvais, le manteau royal; l'évêque de Châlons, l'anneau; l'évêque de Noyon, le ceinturon ou baudrier. Entre les pairs laïcs, le duc de Bourgogne porte la couronne royale, & ceint l'epée au roi; le duc de Guienne porte la première bannière quarrée; le duc de Normandie, la ſeconde; le comte de Toulouſe, les éperons; le comte de Champagne, la bannière royale ou l'étendart de guerre; & le comte de Flandre, l'épée royale. Ces pairs ont alors ſur la tête un cercle d'or en forme de couronne. Lorſque ces dernières pairies étoient occupées par les grands vaſſaux de la couronne, ils aſſiſtoient en perſonne au *ſacre* & y faiſoient leurs fonctions, mais depuis que de ces ſix pairies, cinq ont été réunies à la couronne, & que celle de Flandre eſt en partie en main étrangère, le roi choiſit ſix princes ou ſeigneurs pour repréſenter ces pairs, & un autre pour tenir la place de connétable depuis que cette charge a été ſupprimée. C'eſt ainſi qu'on l'a pratiqué au *ſacre* de Louis XIV, & de Louis XV. Au reſte le *ſacre* du roi ne lui confère aucun nouveau droit, il eſt monarque par ſa naiſſance & par droit de ſucceſſion; & le but de cette pieuſe cérémonie n'eſt ſans-doute que d'apprendre aux peuples par un ſpectacle frappant, que la perſonne du roi eſt ſacrée, & qu'il n'eſt pas permis d'attenter à ſa vie, parce que, comme l'écriture dit de Saül, il eſt *l'oint du ſeigneur.*

Au *ſacre* de l'empereur, lorſque ce prince marche en ordre avec les électeurs laïcs & ſes officiers à l'égliſe où ſe doit faire la cérémonie, l'archevêque officiant, qui eſt toujours un électeur eccléſiaſtique, & les deux autres électeurs de ſon ordre vont le recevoir; enſuite on célèbre la meſſe juſqu'à l'évangile; alors on ôte à l'empereur le manteau royal, & deux des électeurs eccléſiaſtiques le conduiſent à l'autel où, après quelques prières, l'électeur officiant lui demande s'il veut profeſſer la foi catholique, défendre l'égliſe, gouverner l'empire avec juſtice & le défendre avec valeur, en conſerver les droits, protéger les foibles & les pauvres, & être ſoumis au ſaint ſiège. Lorſqu'il en a reçu des réponſes convenables, confirmées par un ſerment ſur les évangiles, & fait quelques autres oraiſons, les ſuffragans de l'archevêque officiant découvrent l'empereur pour le ſacrer, & l'archevêque prend l'huile bénite dont il l'oint en forme de croix ſur le ſommet de la tête, entre les épaules, au col, à la poitrine, au poignet du bras droit, & en dernier lieu dans la main droite, diſant à chaque onction la prière que porte le rituel de cette cérémonie. Les deux autres archevêques électeurs eſſuyent l'huile avec du coton; enſuite on revêt l'empereur de ſes habits impériaux & des autres marques de ſa dignité, comme le ſceptre, le globe, &c. Quoique la bulle d'or preſcrive de faire le couronnement de l'empereur à Aix-la-Chapelle, il ſe fait cependant ailleurs, comme à Francfort, Augsbourg, Nuremberg.

SACRÉE (GUERRE.) (*Hiſt. grecq.*) Il y a eu trois *guerres ſacrées*. La première éclata contre les Criſſéens, qui exigèrent de gros droits des pélerins de Delphes, & pillèrent le temple d'Apollon; la guerre leur fut déclarée par l'ordre de l'oracle & des amphictions; ils ſoutinrent un ſiége de dix ans dans leur ville, qui fut enfin emportée d'aſſaut. La ſeconde *guerre ſacrée* s'éleva contre les Phocéens & les Lacédémoniens; elle dura neuf ans, & finit par la mort de Philomélus, chef des Phocéens, qui voyant ſon armée défaite, ſe précipita du haut d'un rocher. La troiſième *guerre ſacrée*, autrement nommée la *guerre des confédérés*, ſe renouvella entre les mêmes peuples; les Phocéens ſoutenus d'Athènes & de Lacédémone, s'unirent contre les Thébains & les Theſſaliens; & ces derniers appellèrent à leurs ſecours Philippe de Macédoine, qui, par ſon génie & ſon habileté, devint maître de toute la Grèce. Diodore de Sicile & Pauſanias ont eu l'art de nous intéreſſer à leurs deſcriptions de toutes ces guerres, comme ſi elles ſe faiſoient de nos jours.

SACROBOSCO, (JEAN de) *Hiſt. litt. mod.*) auteur d'un traité de la ſphère & d'un traité du comput eccléſiaſtique ; on peut lire dans le cloître des Mathurins de Paris une très mauvaiſe épitaphe de ce mathématicien anglois du treizième ſiècle, en vers pires que Léonins. Sa ſphère eſt le premier livre où il ſoit fait uſage du chiffre arabe, que Gerbert avoit fait connoître dès le dixième ſiècle, mais qui n'avoit pas encore été adopté. *Sacroboſco* mourut en 1256 ; on le trouve quelquefois nommé *Holiwood*, d'un bourg d'Angleterre dans le diocèſe d'Yorck, lieu de ſa naiſſance.

SACY, (LOUIS de) *Hiſt. litt. mod*) avocat au parlement, de l'académie françoiſe, ami de madame la marquiſe de Lambert, traducteur des lettres de Pline le jeune & de ſon panégyrique de Trajan, auteur d'un fort bon traité de l'amitié, d'un traité de la gloire & de quelques *factums*, eſt pour le moins au rang des écrivains élégans. On dit que la nature lui avoit donné les plus grands avantages pour la profeſſion qu'il avoit embraſſée & qu'il exerça toujours avec autant de déſintéreſſement que d'honneur ; phyſionomie heureuſe, voix touchante, mémoire prompte & fidèle. Il avoit auſſi tous les talens de la ſociété ; & il étoit digne de celle de madame de Lambert, de M. de Fontenelle, de M. de la Motte. Il mourut en 1727.

Quant au *Sacy* de Port-Royal, voyez MAITRE (le)

S A D

SADDER, (*Hiſt. anc.*) un des livres qui contiennent la religion des Parſis ou Guebres. Il eſt nommé *Sadder* ou les *cent portes*, parce qu'il eſt diviſé en cent chapitres ou articles. Cet ouvrage eſt d'un prêtre Guèbre, & écrit en Perſan moderne. Il ne fait point partie du *Zend-aveſta*, dont il eſt un mauvais abrégé. L'abbé Renaudot en déſignoit l'auteur par ces mots ; *putidiſſimus author libri qui vocatur* Sadder. Il eſt en effet rempli de ſuperſtitions dégoûtantes : au reſte, on y trouve d'aſſez bonnes maximes de morale. La charité, la piété filiale, la fidélité aux ſermens, ſont les principales vertus que ce livre recommande. Il déclame contre les principaux vices auxquels les hommes ſont ſujets, tels que le menſonge, la calomnie, l'adultère, la fornication, le larcin, & recommande de ſe purifier fréquemment des ſouillures qu'on eſt ſujet à contracter preſqu'à chaque inſtant. (†)

SADEUR, (voyez FOIGNI).

SADOLET, JACQUES) *Hiſt. litt. mod.*) né à Modène en 1478, s'inſtruiſit dans les lettres grecques & latines ſous Jacques *Sadolet* ſon père, profeſſeur en droit à Ferrare. Le fils, contemporain & ami de Bembe, fut comme lui ſecrétaire de Léon X, & comme lui Cicéronien, ſans les recherches & les ſcrupules ſavans qui ont rendu Bembe ridicule (voyez ſon article.) *Sadolet* n'employa ſon crédit qu'à obliger ; il refuſa pluſieurs bénéfices que Léon X lui offrit ; il fallut que ce pape le forçât à recevoir l'evêché de Carpentras ; il eſt vrai qu'en même temps Léon le retenoit à Rome, & le diſpenſoit de la réſidence, ce que *Sadolet* ne jugeoit pas légitime. Après la mort de Léon X, il alla ſe fixer à Carpentras, & pendant vingt-trois ans il n'en ſortit jamais volontairement. François I voulut l'attirer à ſa cour, il s'excuſa ſur la néceſſité de la réſidence. Il ne voulut jamais avoir d'autre bénéfice, même lorſque Paul III l'eut créé cardinal ; il jugeoit que la diſcipline de l'égliſe avoit beſoin de réforme, mais il ne vouloit pas troubler la paix. Il n'approuva point la rigueur dont Léon X uſa envers Luther. Tout ce qui étoit violent affligeoit ſon ame tendre & compatiſſante ; il ne concevoit pas qu'on pût vouloir employer la force en faveur de la vérité, il jugeoit que c'étoit lui faire outrage. Le pape lui avoit adreſſé les pouvoirs les plus amples pour faire punir les hérétiques du Comtat. » J'inſtruirai, dit-il, je prierai, dieu m'aidera ; mais dût » mon peuple s'égarer ſans retour, ſon évêque » ne l'égorgera point.

Le cardinal de Clermont-Lodève, légat d'Avignon, gouvernoit le Comtat en tyran. *Sadolet* lui fit des repréſentations, elles n'eurent aucun effet ; il porta des plaintes au pape, mais il y mit tant de douceur, on vit ſi ſenſiblement qu'elles étoient dictées par le pur amour de l'humanité, que le légat lui-même fut touché, changea de principes & donna ſa confiance & ſon amitié à *Sadolet*.

François I étant en guerre avec le duc de Savoye, le comte de Furſtemberg, ſous les ordres de l'amiral de Brion, conduiſit un corps de Lansquenets à travers le Comtat ; ils firent du déſordre dans Carpentras, les bourgeois les chaſſèrent, Furstemberg jura de venger cette injure. *Sadolet* intercéda pour ſon peuple, Furstemberg fut inflexible ; *Sadolet* eut recours au général même ; Brion touché de ſa vertu, employa toute ſon autorité pour contenir Furstemberg, & l'évêque eut en cette occaſion la gloire de ſauver un peuple avec lequel il ſe diſpoſoit à mourir.

Une magnifique bibliothèque qu'il avoit formée à Rome, & qu'il ſe propoſoit toujours de tranſporter à Carpentras, fut pillée & brûlée dans le ſac de Rome. Quelle perte pour un homme de lettres ! *Sadolet* s'en plaint avec une douleur touchante. Il ne dit pas comme ce philoſophe qui vouloit ſans doute être remarqué, & que ſon mot fût cité : » j'aurois bien peu profité de » mes livres, ſi je n'avois pas appris à en ſupporter la perte. » Il ſe contente de dire modeſtement. « Je mets ma confiance en dieu, » & je tâche de conſerver l'égalité d'ame.

La guerre s'alluma dans le Comtat contre les

malheureux Vaudois, François I, envoya ſes troupes contre ſes ſujets, le vice-légat d'Avignon y joignit les ſiennes, *Sadolet* les arreta quelque temps; ne pouvant détourner ce coup, il le ſuſpendit; il courut à Rome comme à la ſource du mal, mais tandis qu'il y plaidoit la cauſe de l'infortune & de l'humanité, le crime ſe conſommoit à Cabriéres & à Mérindol.

Sadolet ne revit plus ſon troupeau, il mourut à Rome en 1545; ſon indulgence mérita d'autant plus d'éloges que jamais prélat n'eut plus de zèle pour l'extinction de l'héréſie; & il avoit oſé entreprendre la converſion de Genève, & peut-être y auroit-il réuſſi ſans l'ardente activité de Calvin qui mit trop d'obſtacles à ce deſſein.

Les titres ſeuls des principaux ouvrages de *Sadolet* annoncent ſon caractère. *De bono pacis; de philoſophicâ conſolatione & meditatione in adverſis; de liberis rectè inſtituendis; de philoſophiæ laudibus.* Avantages de la paix. Conſolation de la philoſophie dans l'adverſité. Education des enfans. Eloge de la philoſophie.

Son *Curtius* & ſon *Laocoon* tiennent le premier rang parmi ſes poéſies.

Pour connoître & pour aimer *Sadolet*, il ſuffiroit de lire ſa lettre à Mélanchton, du 17 Juin 1537, écrite dans le teps où Rome éclatoit avec le plus de force contre les proteſtans, qui de leur côté ne l'avoient jamais ſi hautement ni ſi pleinement bravée. *Sadolet* voit que Mélanchton eſt un honnête homme, un paiſible littérateur, un proteſtant modéré; il lui demande ſon amitié: » nous » n'avons pas les mêmes opinions, lui dit-il, » mais les mêmes ſentimens nous animent. Les » lettres, les vertus, l'humanité nous ſont égale- » ment chères, vos ouvrages ont pénétré mon » ame de tendreſſe: aimons-nous, mon frère, » aimons-nous. D'honnêtes gens qui cultivent les » lettres ſont eſſentiellement amis. Je ne ſais » point haïr pour des opinions; c'eſt l'orgueil » qui hait & qui perſécute; la religion aime & » conſole, elle eſt tendre, elle eſt juſte.

S A F

SAFAR, SAFER *ou* SAPHAR, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) ſecond mois des Arabes & des Turcs; il répond à notre mois d'octobre.

S A G

SAGAIE, ſ. f. *terme de relation*, eſpèce de dard ou de javelot des inſulaires de Madagaſcar. Le bois en eſt long d'environ quatre piés; il eſt fort ſouple, & va toujours en diminuant vers le bout par où on le tient pour le lancer. Le fer de ces *ſagaies* eſt ordinairement empoiſonné, ce qui fait que les bleſſures en ſont preſque toujours mortelles.

SAGAMITÉ, ſ. f. *terme de relation*, eſpèce de mets dont ſe nourriſſent les peuples du Canada. La *ſagamité* ſe fait avec du blé d'Inde que les femmes cultivent, & qu'elles broyent avec des pierres. Elles le cuiſent dans l'eau, & y mêlent quelquefois de la chair & du poiſſon. (*D. J.*)

SAGATIO, ſ. f. (*Hiſt. rom.*) c'eſt ce que nous appellons *berner*, faire danſer ſur la couverture: l'empereur Othon s'amuſoit dans ſa jeuneſſe à *berner* les ivrognes qu'il trouvoit la nuit dans les rues; ce fut auſſi l'amuſement de Néron.

SAGE. (ALAIN RENÉ le) *Hiſt. litt. mod.*) Son roman de *Gilblas* le met au nombre de nos meilleurs romanciers; *Turcaret & Criſpin rival de ſon maître*, au rang de nos meilleurs auteurs comiques, ou plutôt c'eſt grand peintre comique qu'il eſt par-tout & dans ſes romans & dans ſes comédies; au deſſous de *Gilblas* il lui reſte pluſieurs romans qui auroient ſuffi pour faire la réputation d'un autre. A la tête de ces autres romans qui ne ſont qu'au ſecond rang dans la réputation de le *Sage* eſt le *Diable boiteux*, dont le ſuccès fut ſi grand qu'on raconte que deux hommes de la cour ſe battirent en duel, parce qu'ils ſe diſputoient le dernier exemplaire de la ſeconde édition de cet ouvrage. L'aîné de ſes fils, auſſi célèbre comme acteur que ſon père l'étoit comme auteur, eſt ce Montmenil que nous entendons tous les jours regretter; *le Sage* avoit un autre fils, chanoine à Boulogne-ſur-mer chez lequel il s'étoit retiré & chez lequel il mourut 1747. Il étoit né à Ruys en Bretagne vers en l'an 1677.

SAGES-GRANDS. (*Gouv. de Veniſe.*) Il y a ſix *ſages-grands* ainſi nommés à Veniſe, parce qu'ils manient les grandes affaires de la république, & que pour cela, on ſuppoſe qu'ils ont plus de ſageſſe & d'expérience que le commun des nobles. Ils examinent entr'eux les affaires qui doivent être portées au ſénat, & les lui propoſent préparées & digérées; leur pouvoir ne dure que ſix mois. On appelle *ſage* de la ſemaine, celui qui à chaque ſemaine reçoit les mémoires & les requêtes qu'on préſente au collège des *ſages-grands*, pour les propoſer au ſénat. Il y a encore cinq *ſages de terre ferme*: leur fonction eſt d'aſſiſter aux recrues des gens de guerre, & de les payer. On les traite d'*excellence* comme les autres; il y a de plus le conſeil des *dix ſages*. C'eſt un tribunal où l'on eſtime, & où l'on uſe le bien des particuliers, lorſqu'il ſe fait des levées extraordinaires. Enfin il y a les *ſages* des ordres, qui ſont cinq jeunes hommes de la première qualité, à qui on donne entrée au collège où ſe traitent les affaires de la république, pour écouter & pour ſe conformer au gouvernement de l'exemple

l'exemple des autres *sages*. *Amelot de la Houssaye*. (*D. J.*)

SAGGONAS, ſ. f. (*Hiſt. mod.*) ce ſont les prêtres ou chefs d'une ſecte établie parmi les nègres des parties intérieures de l'Afrique, & que l'on nomme *Belli*. Cette ſecte ſe conſacre à l'éducation de la jeuneſſe; il faut que les jeunes gens aient paſſé par cette école pour pouvoir être admis aux emplois civils & aux dignités eccléſiaſtiques. Ce ſont les rois qui ſont les ſupérieurs de ces ſortes de ſéminaires; tout ce qu'on y apprend ſe borne à la danſe, à la lutte, la pêche, la chaſſe, & ſur-tout on y montre la manière de chanter une hymne en l'honneur du dieu *Belli*; elle eſt remplie d'expreſſions obſcènes, accompagnées de poſtures indécentes; quand un jeune nègre a acquis ces connoiſſances importantes, il a des privilèges conſidérables, & il peut aſpirer à toutes les dignités de l'état. Les lieux où ſe tiennent ces écoles, ſont dans le fond des bois; il n'eſt pas permis aux femmes d'en approcher, & les étudians ne peuvent communiquer avec perſonne, ſi ce n'eſt avec leurs camarades, & les maîtres qui les enſeignent; pour les diſtinguer, on leur fait avec un fer chaud des cicatrices depuis l'oreille juſqu'à l'épaule. Lorſque le tems de cette ſingulière éducation eſt fini, chaque *ſaggona* remet ſon élève à ſes parens; on célèbre des fêtes pendant leſquelles on forme des danſes qui ont été appriſes dans l'école: ceux qui s'en acquittent bien, reçoivent les applaudiſſemens du public; ceux au contraire qui danſent mal, ſont hués ſur-tout par les femmes.

Le dieu *Belli*, ſi reſpecté par ces nègres, eſt une idole faite par le grand prêtre, qui lui donne telle forme qu'il juge convenable; c'eſt, ſuivant eux, un miſtère impénétrable que cette idole, auſſi n'en parle-t-on qu'avec le plus profond reſpect: cependant ce dieu ne dérive ſon pouvoir que du roi; d'où l'on voit que le ſouverain eſt parvenu dans ce pays à ſoumettre la ſuperſtition à la politique. (*A. R.*)

SAGHED, adj. (*terme de relation*) titre que les rois d'Ethiopie ont pris dans le ſeizième ſiècle, & qui dans la langue du pays veut dire *grand*, *auguſte*, *vénérable*; & cependant ils n'ont aucune de ces qualités; car ils ſont petits, vilains, & mépriſables. *D. J.*

SAGITTARIUS, (GASPAR) *Hiſt. litt. mod.*) ſavant Luthérien allemand, profeſſeur d'hiſtoire à Hall. On a de lui *la ſucceſſion des princes d'Orange juſqu'à Guillaume III. Les origines des ducs de Brunſwick; l'hiſtoire des Marquis & des Electeurs de Brandebourg; les antiquités du royaume de Thuringe. L'hiſtoire de Lubeck*, &c. Né en 1643; mort en 1694.

SAGREDO, (JEAN) *Hiſt. litt. mod.*) noble Vénitien; procurateur de Saint-Marc, élu doyen en 1675; & s'étant démis volontairement, provéditeur général dans les mers du levant en 1691; ambaſſadeur dans les plus grandes cours de l'europe, eſt auteur d'une hiſtoire de l'empire Ottoman ſous ce titre: *Mémorie hiſtoriche de monarchi Ottomani*. Cette hiſtoire a été traduite en françois, publiée en 1724, ſous ce titre: *Hiſtoire de l'empire Ottoman, traduite de l'Italien de Sagredo*.

S A H

SAHABI. (*Hiſt. du mahométiſme*) Les *ſahabi* ou *ſahaba*, ſont les compagnons de Mahomet, mais il eſt impoſſible d'en déterminer le nombre, à cauſe que les ſentimens des écrivains arabes ſont fort partagés ſur ce ſujet.

Said, fils d'Al-Maſib, un des ſept grands docteurs & juriſconſultes qui vécurent dans les premiers tems après Mahomet, ſoutient que perſonne ne devoit être mis au rang des compagnons du prophète, à moins que d'avoir converſé du moins un an ou plus avec lui, & de s'être trouvé ſous ſes drapeaux à quelque guerre ſainte contre les infidèles. Quelques-uns accordent ce titre à tous ceux qui ont eu occaſion de parler au prophète, qui ont embraſſé l'Iſlamiſme pendant ſa vie, ou qui l'ont ſeulement vu & accompagné, ne fût-ce que pendant une heure. D'autres enfin prétendent que cet honneur n'appartient qu'à ceux que Mahomet avoit reçus lui-même au nombre de ſes compagnons, en les enrôlant dans ſes troupes; qui l'avoient conſtamment ſuivi, s'étoient inviolablement attachés à ſes intérêts, & l'avoient accompagné dans ſes expéditions. Il avoit avec lui dix mille compagnons de cet ordre, quand il ſe rendit maître de la Mecque; douze mille combattirent avec lui à la bataille de Honein; & plus de quarante mille l'accompagnèrent au pélerinage d'Adieu; enfin, au temps de ſa mort, ſelon le dénombrement qui en fut fait, il ſe trouva cent vingt-quatre mille muſulmans effectifs.

Les Mohagériens, c'eſt-à-dire ceux qui l'accompagnèrent dans ſa fuite à Médine, tiennent ſans contredit le premier rang entre ſes compagnons. Les Anſariens ou auxiliaires qui ſe déclarèrent pour lui, quand il fut chaſſé de la Mecque, les ſuivent en dignité, & ont le rang avant les autres Mohagériens, ou réfugiés qui vinrent après que Mahomet fut établi à Médine. Les meilleurs hiſtoriens orientaux diſtribuent tous ces compagnons en treize claſſes.

Quelques-uns mettent encore au rang des *ſahabi*, de pauvres étrangers, qui n'ayant ni parens ni amis & ſe trouvant deſtitués de tout, imploroient la protection de Mahomet; mais on les a appellés plus communément *aſſeſſeurs* que *compagnons de Mahomet*, parce qu'ils étoient ordinairement aſſis ſur un banc autour de la moſquée. Le prophète en admettoit pluſieurs ſouvent à

ſa propre table ; & Abulféda nomme les principaux auxquels il donna affectueuſement ſa bénédiction. (*D. J.*)

S A I

SAINCTES, (CLAUDE de) *Sanctesius* (*Hiſt. litt. mod.*) évêque d'Evreux en 1575, fameux ligueur, créature du cardinal de Lorraine qui s'en ſervit avec ſuccès au colloque de Poiſſy & dans d'autres diſputes contre les proteſtans. Ayant été pris dans la ville de Louviers par les troupes de Henri IV, on trouva parmi ſes papiers un écrit où il juſtifioit l'aſſaſſinat de Henri III, & exhortoit à l'aſſaſſinat de Henri IV. Il fut enfermé dans le château de Crevecœur au diocèſe de Lizieux, où il mourut en 1591. On a de lui beaucoup d'écrits polémiques oubliés ; les ſavans recherchent encore ſon ouvrage ſur la meſſe, intitulé : *liturgiæ Jacobi apoſtoli, Baſilii magni, Joannis Chriſoſtomi, &c.*

SAINT-AMAND, (MARC-ANTOINE GERARD de) étoit fils d'un chef d'eſcadre ; Rouen étoit ſa patrie, il voyagea beaucoup ; l'abbé de Marolles voulut le fixer, en lui procurant une charge de gentilhomme ordinaire de la reine de Pologne ; ſon inconſtance naturelle déconcerta les projets de ſon ami. Il vécut dans la pauvreté ; Boileau fait ſon hiſtoire dans ces vers :

Saint-Amand n'eut du Ciel que ſa veine en partage,
L'habit qu'il eut ſur lui fut ſon ſeul héritage,
Un lit & deux placets compoſoient tout ſon bien,
Ou, pour en mieux parler, *Saint-Amand* n'avoit rien.
Mais quoi ! las de traîner une vie importuné,
Il engagea ce rien pour chercher la fortune :
Et tout chargé de vers qu'il devoit mettre au jour,
Conduit d'un vain eſpoir, il parut à la Cour.
Qu'arriva-t-il enfin de ſa Muſe abuſée ?
Il en revint couvert de honte & de riſée ;
Et la fièvre au retour terminant ſon deſtin,
Fit par avance en lui ce qu'auroit fait la fin.

Obſervons que *Saint-Amand* mourut en 1660 de chagrin de ce que Louis XIV n'avoit pu ſupporter la lecture de ſon poëme de *la lune*, où il louoit ce prince de ſavoir bien nager ; ainſi *Saint-Amand* mourut de ce que Louis XIV avoit dedaigné ſa poéſie ; Racine, le grand Racine, de ce qu'il avoit dédaigné ſa politique. Pourquoi mettre le ſuffrage des rois à ſi haut prix qu'on ne puiſſe s'en paſſer ſans mourir ? Leurs dédains privent-ils de la gloire, quand on l'a méritée ?

Saint-Amand en obtint & en mérita peu. On ſe ſouvient des juſtes reproches que Boileau fait à l'auteur du *Moyſe ſauvé* : on connoit la plaiſanterie bonne ou mauvaiſe des poiſſons mis aux fenêtres, à propos du paſſage de la mer rouge & de ce vers aſſez puéril :

Les poiſſons ébahis le regardent paſſer.

Mais ce qu'on ne ſait pas, c'eſt que *Saint-Amand*, dont le ſtyle eſt inſupportable aujourd'hui par le mauvais choix & le mauvais aſſortiment des expreſſions, par la conſtruction vicieuſe des phraſes, par les inverſions forcées, enfin par tous les défauts du vieux langage, dont même il n'avoit pas l'énergie naïve, ce *Saint-Amand* avoit des talens réels ou plutôt des portions de talens ; c'eſt de tous nos vieux poëtes, celui qui par les idées & par les ſentimens, a le plus approché du terme où Racine eſt arrivé depuis ; il avoit le pinceau intéreſſant, il connoiſſoit la nature & les routes du cœur, il développoit aſſez bien les mouvemens & les foibleſſes de l'humanité. Jocabel, mère de Moyſe, eſt agitée d'une tendre inquiétude ſur le ſort de ſon fils, comme Joſabeth ſur celui de Joas : Amram ſon mari, a cette fermeté, cette eſpérance courageuſe dans les promeſſes de Dieu, qui diſtingue l'héroïſme de Joad. Amram & Joad tiennent exactement le même langage à leurs femmes, lorſqu'ils les voient trop effrayées du péril où l'objet de leur tendreſſe eſt expoſé. Toute la différence n'eſt que dans le ſtyle. Amram dit à Jocabel :

Qu'eſt-ce là, Jocabel ? Quelle crainte frivole
Se gliſſe en ton eſprit d'où la raiſon s'envole ?
Qu'as-tu fait de ton cœur ? Qu'as-tu fait de ta foi ?
Sont-ce-là les tréſors, les fruits de la ſageſſe
Dont le ciel t'a douée avec tant de largeſſe ?
Faut-il que ton ennui trahiſſe ta vertu ? . . . . .
Eh ! qu'euſſes-tu donc fait, ſi ſa majeſté ſainte
Déſirant te ſonder, par une dure feinte,
Comme avecque rigueur jadis elle éprouva
Notre aïeul, qui ſi ſouple à ſa voix ſe trouva,
Eût exigé de toi le déplorable office
D'aller ſur quelque mont offrir en ſacrifice
Un cher enfant unique. ? . . . . . .
Son exemple admirable à toute ame infidèle,
Devroit bien aujourd'hui te ſervir de modele. . . . .
Il ne répliqua rien à cet ordre ſévère,
Il ne dit point à Dieu qui l'avoit rendu père,
Que ſon bras de l'horreur ſe trouvoit retenu . . . . .
Que l'autel frémiſſoit de voir cette victime,
Que ce commandement étoit illégitime,
Puiſqu'il mettoit à bas l'entière autorité,
Du grand pacte établi pour ſa poſtérité.

Joad emploie le même exemple dans ſon éloquente remontrance à Joſabeth ſur ſes terreurs pour Joas :

Quoi ! vous ne craignez point d'attirer ſa colère
Sur vous, ſur cet enfant ſi cher à votre amour !
Eh ! quand Dieu de vos bras l'arrachant ſans retour,
Voudroit que de David la maiſon fût éteinte,
N'êtes-vous pas ici ſur la montagne ſainte,
Où le père des Juifs ſur ſon fils innocent
Leva ſans murmurer un bras obéiſſant ;

Et mit ſur un bûcher ce fruit de ſa vieilleſſe,
Laiſſant à Dieu le ſoin d'accomplir ſa promeſſe,
Et lui ſacrifiant avec ce fils ſi aimé
Tout l'eſpoir de ſa race en lui ſeul renfermé?

Dans ce même endroit où *Saint-Amand* eſt tout à la fois ſi ſemblable à Racine & ſi différent de lui, on trouve un vers que Racine n'auroit certainement pas rejetté, s'il ſe fût offert à ſa plume.

Faiſons notre devoir, le Ciel fera le reſte.

On ſent bien qu'il étoit impoſſible que *Saint-Amand* s'abſtînt de mettre de *l'eſprit* dans ſon poëme.

Tantôt il repréſente mille roſſignols perchés ſur les buiſſons,

Où faiſant retentir leur douce violence,
Ils rendent le bruit même agréable au ſilence.

Tantôt il enchâſſe heureuſement *l'ignoſcenda quidem* de Virgile dans un tableau galant:

Eliſaph, ſur un tronc à l'écorce polie,
Traçoit de ſon couteau (pardonnable folie!)
L'image de la belle, & devant ce portrait
Alloit graver encore un cœur percé d'un trait.

Mais voici de la *morale* qui vaut bien de l'eſprit. Jacob mécontent d'avoir été trompé en recevant Lia pour Rachel, entend une voix qui lui ordonne de bien vivre avec Lia.

Elle eſt chaſte, elle eſt douce, elle eſt humble, elle eſt ſage,
Elle a fait des vertus le bel apprentiſſage;
Et ſi quelques attraits lui manquent dans les yeux,
Elle en a dans l'eſprit qui valent beaucoup mieux.
On priſe la beauté, mais elle eſt paſſagère,
Elle s'enfuit ſoudain comme une ombre légère;
La vieilleſſe en triomphe, & d'un front accompli
Fait un front où l'horreur s'étale pli ſur pli;
Et laiſſant là les ans qui changent tant de choſes,
Elle eſt encore ſujette à cent métamorphoſes;
Il ne faut qu'un accès du moindre mal ardent,
Il ne faut que l'effroi d'un petit accident,
Pour la rendre auſſi-tôt plus ſéche & plus flétrie
Qu'une fleur d'églantier que la grêle a meurtrie:
Mais une ame bien faite a d'illuſtres appas,
Que le temps embellit, ou qu'il ne change pas.

Boileau diſoit que *Saint-Amand* s'étoit formé du mauvais de Regnier. On regarde comme ſa meilleure pièce, ſon ode qui a pour titre: *la ſolitude.*

SAINT-AMOUR, (Guillaume de) *Hiſt. lit. mod.*) recteur de l'univerſité au treizième ſiécle, accuſa les Cordeliers & les Jacobins qui s'introduiſoient alors dans ce corps, d'en renverſer toute la diſcipline; il fit contre eux un livre intitulé: *de periculis noviſſimorum temporum*; *des périls des derniers temps*, auquel Saint-Thomas pour les Jacobins répondit par le traité: *adversùs impugnantes religionem*, *contre ceux qui attaquent la religion*; & Saint-Bonaventure pour les Cordeliers, par un traité: *de paupertate Chriſti & apologia pauperum*; *de la pauvreté du Chriſt & apologie des pauvres.* Le livre de Guillaume de *Saint-Amour*, fort bien reçu en France, fut condamné à Rome où *Saint-Amour* étoit allé pour ſe défendre, & où le pape Alexandre IV le retint, ſans vouloir lui permettre de revenir dans ſa patrie. Il ne tint pas aux moines que *Saint-Amour* ne fût regardé comme hérétique pour les avoir attaqués. Jean de Meun, dit Clopinel, continuateur du roman de la roſe, a dit de lui:

Etre banni de ce royaume
A tort, com fut maître Guillaume
De *Saint-Amour*, qu'hypocriſie
Fit exiler par grande envie.

Guillaume de *Saint-Amour* revint en France ſous le pontificat de Clément IV.

SAINT-ANGEL, (voyez Baloupeau.)

SAINT-AUBIN, (voyez Gendre (le.)

SAINT-AULAIRE (voyez Beaupoil) & ajoutez que les jolies petites poëſies du marquis de *Saint-Aulaire*, qui faiſoient tant de plaiſir aux gens du monde, & qui donnoient tant d'humeur à Boileau, ne valent pas ce madrigal de M. de Voltaire ſur ce qu'il occupoit à Sceaux la chambre du marquis de *Saint-Aulaire*, que madame la ducheſſe du Maine appelloit *ſon Berger*, qui l'appelloit *ſa Bergère*, qui avoit quatre-vingt-dix ans & qui mourut à quatre-vingt-dix-huit le 17 décembre 1742.

J'ai la chambre de *Saint-Aulaire*,
Sans en avoir les agrémens;
Peut-être, à quatre-vingt-dix ans,
Je pourrai charmer ſa bergère;
On doit tout eſpérer du tems,
Et ſur-tout du deſir de plaire.

Mais on pouvoit dire à M. de *Saint-Aulaire*:

Le poſte qui te reſte eſt encore aſſez beau
Pour fléchir noblement ſous ce maître nouveau.

Et au deſſous de M. de Voltaire, le marquis de *Saint-Aulaire* a véritablement acquis de la gloire dans ce genre fin & léger conſacré aux graces.

In tenui labor, at tenuis non gloria.

Il étoit véritablement du nombre de ceux

quos
Numina læva ſinunt, auditque vocatus Apol

On connoit ſon madrigal à madame la ducheſſe du Maine :

La divinité qui s'amuſe
A me demander mon ſecret,
Si j'étois Apollon, ne ſeroit point ma Muſe ;
Elle ſeroit Thétis, & le jour finiroit.

Cette manière de préparer une galanterie inattendue & peut-être un peu forte, par les apparences d'un propos déſobligeant, n'a jamais été employée avec plus de goût & n'a jamais formé un contraſte plus piquant.

Que de goût encore dans l'épigramme ſuivante ! pour la bien entendre, il faut ſavoir ou ſe rappeller que quoiqu'on eût infiniment d'eſprit à la cour de Sceaux, on avoit le petit tort de vouloir toujours de l'eſprit, de ne permettre jamais ni relâchement ni négligence ſur ce point : auſſi appelloit-on cette cour *les galères de l'eſprit* ; & M. de *Saint-Aulaire* ſe plaignoit de ne pouvoir pas, diſoit-il, être bête, quand il auroit trouvé cela plus commode. Il s'adreſſe dans ſon épigramme à madame de Lambert, qui étoit auſſi de cette cour, mais qui chez elle, pour qu'on eût toujours de l'eſprit, permettoit quelquefois de s'en paſſer.

Je ſuis las de l'eſprit, il me met en courroux,
Il me renverſe la cervelle ;
Lambert, je vais chercher un aſile chez vous
Entre la Motte & Fontenelle.

Le choix de ceux auprès deſquels il ſe ſauve de l'eſprit, ſeroit propre à faire la critique de l'eſprit de Sceaux, ſi la Motte & Fontenelle n'euſſent pas été eux-mêmes de cette cour, & ſi l'on ne ſavoit pas d'ailleurs qu'elle étoit l'aſile de l'eſprit & des talens ; mais dans cette cour même, tout n'étoit pas Voltaire, la Motte, Fontenelle, *Saint-Aulaire*, Polignac, Malézieu, Lambert & Launai ; il s'y gliſſoit de vils & ſots adulateurs, & des gens qui n'avoient que la vanité de l'eſprit. Madame la ducheſſe du Maine, quoiqu'elle aimât l'eſprit plus que perſonne, quoiqu'elle en eût plus que perſonne, ſe croyoit dans la ſolitude & en étoit épouvantée, quand elle ne voyoit point la foule autour d'elle ; elle avoit beſoin d'une cour choiſie & elle la vouloit nombreuſe. M. de *Saint-Aulaire*, par ſon droit de vieux berger, faiſoit quelquefois des remontrances à ſa bergère ſur cette foibleſſe & ſur cette contradiction : *Berger*, lui répondit-elle un jour, *j'ai le malheur de ne me pouvoir paſſer des choſes dont je n'ai que faire.*

M. le marquis de *Saint-Aulaire* étoit dans ſa 90 année, lorſque le cardinal de Fleury lui envoyant l'ordonnance de ſes penſions, lui manda que le roi ne prétendoit pas les lui payer au delà de ſix vingts ans. A cette plaiſanterie d'un vieillard à un vieillard, M. de *Saint-Aulaire* répondit par ce rondeau, où il parvient à faire entrer naturellement l'éloge & de la cour de Sceaux à laquelle il étoit attaché, & du cardinal-miniſtre qui ſoutenoit alors la guerre contre l'Empire & contre la Ruſſie.

A ſix vingt ans vouloir que je limite
De mon hiver la courſe décrépite,
C'eſt ignorer que par enchantemens
A notre Cour les jours paſſent ſi vîte,
Que les plus longs ne ſont que des momens.

Quand vous aurez chaſſé le Moſcovite,
Et rabaiſſé l'orgueil des Allemands,
On voudra voir quelle en ſera la ſuite
A ſix vingt ans.
Nos paſtoureaux enchantés & dormans
Sous les berceaux que notre Fée habite,
Attendront là ces grands événemens,
Et le comptant de leurs appointemens ;
Car, Monſeigneur, vous n'en ferez pas quitte
A ſix vingt ans.

Madame la ducheſſe du Maine ſe piquoit d'être Cartéſienne ; on diſſertoit un jour chez elle ſur Newton & Deſcartes. M. de *Saint-Aulaire* laiſſoit parler les gens réputés plus inſtruits que lui : madame la ducheſſe du Maine voulut ſavoir ſon avis ; il lui chanta ſur le champ ce couplet :

Bergère, détachons-nous
De Newton, de Deſcartes,
Ces deux eſpèces de fous
N'ont jamais vu le deſſous
Des cartes, des cartes, des cartes.

M. de *Saint-Aulaire* a quelquefois appliqué cet eſprit & ces graces à des ſujets d'un genre plus élevé, & avec le même ſuccès. Il crut devoir réfuter l'ode où M. de la Motte prétend, comme le duc de la Rochefoucauld, que *l'amour propre eſt le mobile de toutes nos actions* : M. le marquis de *Saint-Aulaire* crut trouver au fond de ſon cœur, dit M. d'Alembert, un principe plus noble des vertus humaines ; il peint tous les héros des champs Eliſées, allarmés & indignés de ce qu'on prête à leur grande ame un motif ſi peu digne d'elle :

Pline de ſon héros, de ce Trajan modeſte
Ne peut voir avilir les ſincères vertus ;
J'entends gronder Caton, je vois frémir Brutus,
Et Pilade embraſſer Oreſte.

Ce dernier trait ſur-tout eſt à la fois plein de ſentiment & de goût. Le poëte (car c'en eſt un malgré Boileau) pourſuit ainſi :

Raſſurez-vous, manes illuſtres ;
En vain on vous diſpute un rang
Acquis par vos travaux, payé par votre ſang,
Révéré depuis tant de luſtres.
Quand les foibles mortels entendent raconter

De vos faits l'étonnante hiſtoire,
La peine qu'ils ont à la croire
Vient de leur peine à l'imiter;
Et le comble de votre gloire
Eſt qu'ils paroiſſent en douter.

Concluons que Boileau fut injuſte envers M. le marquis de *Saint-Aulaire* comme envers pluſieurs autres, &, qui pis eſt, on ſait quel étoit le principe de cette injuſtice; il ſe croyoit déſigné, (& en cela il n'étoit peut-être pas injuſte) dans ces vers d'une épître à la louange du roi par M. de *Saint-Aulaire* :

J'aime à le voir bannir la piquante ſatyre,
Qui briguoit près de lui ſa liberté de rire.

Et plus bas:

La ſatyre dès-lors honteuſe & conſternée,
De ſes riants attraits parut abandonnée.

M. de Voltaire racontoit que l'abbé de Lavau, prenant dans l'académie le parti du marquis de *Saint-Aulaire* contre Boileau, promit d'apporter à la ſéance ſuivante des vers de M. de *Saint-Aulaire*, qui prouveroient combien Boileau étoit injuſte à ſon égard; Boileau promit d'en apporter qui prouveroient combien M. de *Saint-Aulaire* étoit indigne d'entrer à l'académie. Il ſe trouva que leur pièce de conviction étoit la même.

M. d'Alembert raconte que quand M. de *Saint-Aulaire*, à ſes derniers momens, fit venir, par religion ou par bienſéance, un prêtre pour l'exhorter à la mort à laquelle il étoit préparé depuis ſi long-temps & par ſon âge & par ſa raiſon, il laiſſa parler ce prêtre, autant que celui-ci le voulut, & qu'enfin il le congédia en le remerciant, & en lui diſant avec douceur: *Monſieur, ne vous ſuis-je plus bon à rien?*

SAINT-CYR (Tanneguy du Bouchet, dit) *Hiſt. de Fr.*) gentilhomme Poitevin, brave capitaine calviniſte, tué à la bataille de Montcontour en 1569. D'Aubigné rapporte ſa mort d'une manière vive & pittoreſque. » Lorſque la bataille fut perdue, ce vieillard ayant rallié trois cornettes au bois du Mairé, a reconnu que par une charge il pouvoit ſauver la vie à mille hommes; ſon Miniſtre qui lui avoit aidé à prendre ſa réſolution, l'avertit de faire un mot de harangue. *A gens de bien courte harangue*, dit le bon-homme; *frères & compagnons, voici comme il faut faire.* Là-deſſus couvert à la vieille Françoiſe d'armes argentées juſqu'aux grèves & ſolerets, le viſage découvert & la barbe blanche comme neige, âgé de quatre-vingt-cinq ans, il donne vingt pas devant ſa troupe, mena battant tous les maréchaux de camp & ſauva pluſieurs vies par ſa mort. Ce n'eſt pas là raconter, c'eſt peindre.

Un autre *Saint-Cyr* (Odet Giry, Joſeph de Vaux) ſous-précepteur de feu M. le dauphin, père du roi, fut à ce titre, de l'académie françoiſe; mais ce titre ſeul ne ſuffiſoit pas. Mort le 13 janvier 1761.

SAINT-CYRAN (voyez Verger (du) de Hauranne, abbé de)

SAINT-EVREMONT (Charles de S. Denis, ſeigneur de) *Hiſt. litt. mod.*) né en 1613 à ſaint-Denis-le-Guaſt, à quelques lieues de Coutances, d'une noble & ancienne famille de baſſe-Normandie, dont le nom étoit Marquetel, ou Marquatel, ou Marguaſtel, fut *un philoſophe* épicurien, ſi l'on veut, mais qui ſut vivre heureux juſqu'à quatre-vingt-dix ans, hors de ſa patrie. Il avoit ſervi au ſiége d'Arras en 1640 en qualité de capitaine d'infanterie. Il plut au grand Condé qui, pour ſe l'attacher, lui donna la lieutenance de ſes gardes; il tomba depuis dans ſa diſgrace, & ce fut une tache à la gloire de ce grand prince (voyez à l'article *Condé*, l'article particulier du grand Condé); il tomba auſſi dans celle du cardinal Mazarin; quelques plaiſanteries hazardées à table contre ce miniſtre, & que ce miniſtre, trop favorable à l'eſpionnage, auroit dû ignorer, ou dédaigner, ou pardonner, firent mettre *Saint-Evremont* à la Baſtille; il en ſortit au bout de trois mois, parut réconcilié avec le cardinal. Pendant la guerre de la Fronde, *Saint-Evremont* ſuivit conſtamment le parti du roi; il fut fait maréchal de camp & obtint une penſion de trois mille livres. La paix des Pyrénées dont la France avoit le plus grand beſoin, & qui ne devoit attirer que des louanges au cardinal Mazarin, lui attira quelques critiques de la part de ſes ennemis & de ſes envieux. *Saint-Evremont* parut être du nombre. On parla beaucoup dans le temps d'une lettre qu'il écrivit à ce ſujet au maréchal de Créquy, & qu'on regarda comme la ſatire de ce fameux traité. On cherche aujourd'hui, en liſant cette lettre, ce qu'elle avoit de ſi ſatirique. En paſſant dans la forêt d'Orléans, *Saint-Evremont* reçut l'avis vrai ou faux que cette lettre avoit fait prendre la réſolution de le faire remettre à la Baſtille; il prit la ſienne de ſe retirer en Angleterre, où il fut fort accueilli par Charles II. On négocia vainement pour ſon rappel en France, on ne put l'obtenir; la philoſophie & l'amitié le conſolèrent; la ſociété de la ducheſſe de Mazarin, réfugiée comme lui en Angleterre, répandit ſur ſa vie un charme qui ſe fait ſentir dans ſes ouvrages; il a beaucoup célébré cette femme brillante; c'eſt à elle qu'il adreſſe la plupart de ſes productions, & ſi elle a contribué à ſon bonheur, il n'a pas peu contribué à ſa gloire. Il mourut en 1703, & fut enterré à Weſtminſter

Parmi les beaux eſprits, les rois & les héros.

Les vers de *Saint-Evremont* ſont preſque paſſés en proverbe pour ſignifier des vers plats & pro-

ſaïques. Les ſeuls vers qu'on ait retenus de lui, ſont les quatre qu'il fit, pour Ninon, (voyez l'article *Lenclos* (Ninon de). La proſe de *S.-Evremont* paroiſſoit excellente avant celle des la Motte, des Fontenelle, des Voltaire; c'eſt un écrivain très-penſeur; il y a pluſieurs bonnes idées à prendre dans ce qu'il a écrit ſur les Grecs & ſur les Romains, & M. de Monteſquieu n'a pas dédaigné de lui en emprunter pluſieurs dans ſon ouvrage célèbre des cauſes de la grandeur & de la décadence des Romains. M. Greſſet, dans ſa *Chartreuſe*, met *Saint-Evremont* au nombre des philoſophes inſtructifs & des écrivains agréables dont il compoſe ſa bibliothèque choiſie.

SAINTE-FOIX (GERMAIN-FRANÇOIS POULAIN de) *Hiſt. litt. mod.*) gentilhomme Breton, né à Rennes en 1703, mort à Paris en 1776; auteur de *l'Oracle*, des *Graces*, du *Silphe*, des *Hommes*, pièces qu'on voit & qu'on lit toujours avec plaiſir. Ses *eſſais hiſtoriques ſur Paris*, qui ont été très-accueillis, prouvent qu'un des grands ſervices à rendre au commun des lecteurs, ſeroit de choiſir avec goût dans nos gros livres ſavans qu'on eſtime, dit-on, beaucoup, mais qu'on ne lit point, tout ce qui eſt vraiment digne d'attention & qui peut être retenu, & de l'écrire de manière à être lu. M. de *Sainte-Foix* étoit hiſtoriographe de l'ordre du ſaint-eſprit & en a écrit l'hiſtoire. On a de lui auſſi des lettres turques; il avoit ſervi & s'étoit fait un nom par ſa bravoure. On lui reprochoit de porter dans le commerce du monde une ſuſceptibilité, une intolérance qui l'ont peut-être privé des honneurs littéraires auxquels ſes talens lui donnoient droit de prétendre.

SAINT-GELAIS (*Hiſt. litt. mod.*) OCTAVIEN & MELLIN.

Octavien de *Saint-Gelais*, de la maiſon de Luſignan, évêque d'Angoulême, commença, dit Mézeray, *de décraſſer un peu la poéſie françaiſe*; il traduiſit l'Odyſſée, l'Enéide & les épitres d'Ovide. Né à Cognac vers 1466; mort en 1502. Ce fut principalement à la cour de Charles VIII que ſes talens brillèrent.

Mellin de *Saint-Gelais*, qu'on croit avoir été fils naturel d'Octavien, & qui fut aumônier & bibliothécaire de Henri II, eſt célébré par Marot & par tous les poëtes du tems; on le nomme l'Ovide français: titre qu'il ne paroit point avoir mérité. Le plus grand honneur qu'on ait pu lui faire, a été d'attribuer à Marot quelques-uns de ſes ouvrages. On a au contraire attribué à *Saint-Gelais* une pièce qui ſe trouve dans le manuſcrit de François I, un des meilleurs poëtes de ſon temps, & que *Saint-Gelais* appelloit *le prince des poëtes & des rois*. Cette pièce eſt celle qui commence par ce vers:

Eſt-il point vrai, ou ſi je l'ai ſongé?

Elle eſt imprimée dans les œuvres de *Saint-Gelais*, édition de 1719, page 247.

On pourroit regarder *Saint-Gelais* comme le modèle de Rouſſeau pour l'épigramme, au même dégré où la Fontaine reconnoiſſoit Marot pour le ſien; c'étoit *Saint-Gelais*, & non Marot que Rouſſeau devoit nommer ſon maître. Rouſſeau n'eût peut-être pas déſavoué l'épigramme de *Saint-Gelais*, qui commence par ce vers:

Un jeune amant près ſa dame ſoupoit;

Ni celle qui finit par ce vers:

Car tout le monde me le dit.

Mais en général ſes vers galans ou badins ſont groſſiers, & ſes vers ſérieux ſont froids & forcés. On connoit de lui cette épitaphe de Budé.

Qui eſt ce corps que ſi grand peuple ſuit?
Las! c'eſt Budée au cercueil étendu.
Que ne font donc les cloches plus grand bruit?
Son nom ſans cloche eſt aſſez eſpandu.
Que n'a-t'on plus en torches deſpendu,
Suivant la mode accouſtumée & ſainte,
Afin qu'il ſoit par l'obſcur entendu
Que des François la lumière eſt eſteinte.

On n'a pas beſoin de dire combien il y a là de recherche & de mauvais goût. Cet art de trouver de fauſſes raiſons à ce qui n'en a point, eſt ce qu'on appelloit de l'eſprit, avant qu'on ſût qu'il n'y a point d'eſprit ſans naturel, & que rien n'eſt beau que le vrai.

Saint-Gelais avoit, dit-on, le talent des *impromptus*, & François I s'amuſoit à en faire avec lui. Le roi ouvroit le diſcours en vers, *Saint-Gelais* achevoit la phraſe ſur les mêmes rimes. Un jour le roi apoſtrophant ainſi ſon cheval:

Joli, gentil, petit cheval,
Bon à monter, bon à deſcendre!

On dit que *Saint-Gelais* ajouta ſur le champ:

Sans que tu ſois un Bucéphal
Tu portes plus grand qu'Alexandre.

Si le fait eſt vrai, *Saint-Gelais* étoit plus heureux en impromptus qu'en ouvrages médités. Il étoit né en 1491, & mourut en 1558. Il y a de lui une tragédie de *Sophonisbe* en proſe.

SAINT-GENIEZ (JEAN DE) *Hiſt. lit. mod.*) né à Avignon en 1607; mort à Orange en 1663. Il étoit chanoine dans cette dernière ville. On a de lui des poéſies latines eſtimées, *Joannis Sancti Geneſii poëmata.*

SAINT-GERMAIN (LOUIS, comte de) *Hiſt. de Fr.*) d'une famille noble d'Alſace, fut d'abord jéſuite, puis militaire & lieutenant-général très-diſtingué; il acquit beaucoup de gloire dans les guerres de 1741 & de 1756. Des mécontens en

privèrent la France pendant quelque tems ; il ſe mit au ſervice du roi de Danemarck, devint généraliſſime de ſes armées & chevalier de l'ordre de l'Eléphant. Il étoit revenu en France, n'ayant pu ſe faire aux frimats du nord ; il vivoit obſcur & ignoré dans une petite terre, lorſque des miniſtres qui vouloient le bien, & qui eſpéroient le faire ſous Louis XVI, allèrent le chercher pour lui faire donner le département de la guerre ; ce choix fut applaudi ; il fit quelques réformes dont on penſa diverſement, mais c'étoit beaucoup d'en faire & de perſuader au roi qu'il en falloit faire. On a cru que, ſi ce miniſtre avoit été le maître, elles auroient été pouſſées plus loin & auroient produit plus d'effet. Son âge & ſa ſanté l'obligèrent de quitter le miniſtère, & il mourut peu de tems après, le 15 janvier 1778.

SAINT-HYACINTE (THEMISEUIL DE) ou SAINT-HYACINTE DE THEMISEUIL) *Hiſt. lit. mod.*) ſon vrai nom étoit, dit-on, *Hyacinte Cordonnier*; & ces changemens de nom joints à une vie très-errante, lui ont donné l'air & la réputation d'un aventurier. On le diſoit fils du grand Boſſuet; il avoit des liaiſons avec M. Boſſuet, évêque de Troyes, neveu de ce grand homme, & qui ne faiſoit que rire d'un bruit qu'il regardoit comme dénué de tout fondement. Selon M. de Voltaire, *Saint-Hyacinte*, car c'eſt le nom qui lui eſt reſté, avoit été moine, ſoldat, libraire, marchand de caffé, vivant du profit du biribi. Ce même M. de Voltaire dit ailleurs : *il n'a guères vécu à Londres que de mes aumônes & de ſes libelles ;* il ne faut peut-être jamais dire de perſonne, *il n'a vécu que de mes aumônes.* Au contraire, M. de Burigny, un des plus honnêtes hommes qui aient jamais cultivé les lettres, avoit toujours fait profeſſion d'être l'ami de M. de *Saint-Hyacinte*; & il chériſſoit la mémoire de ſes amis morts, autant qu'il les avoit chéris vivans. Une perſonne d'un rang élevé parloit un jour très-mal de M. de *Saint-Hyacinte* dans un cercle nombreux; M. de Burigny qui étoit préſent, fit tous ſes efforts pour défendre ſon ami ; mais preſſé de plus en plus & pénétré de douleur de ne pouvoir détruire les imputations dont on le chargeoit : « monſieur, s'écria-t-il en fondant en larmes, je vous demande grace, « vous me déchirez l'ame ; M. de *Saint-Hyacinte* « eſt un des hommes que j'ai le plus aimés : vous « le peignez d'après la calomnie, & je proteſte « ſur mon honneur, qu'il n'a jamais reſſemblé au « portrait que vous en faites.

M. de Burigny avoit alors quatre-vingt-trois ans, & il y en avoit au moins trente que *Saint-Hyacinte* ne vivoit plus.

M. de *Saint-Hyacinte* eſt l'auteur de la plus jolie, de la plus innocente & de la plus juſte plaiſanterie contre le pédantiſme & l'étalage de l'érudition : *le chef-d'œuvre d'un inconnu, ou le commentaire de Mathanaſius*, & de quelques autres ouvrages du même genre ; il eſt auſſi l'auteur du roman du prince Titi & de quelques autres. Né à Orléans le 27 ſeptembre 1684. Mort à Bréda en 1746.

SAINT-LUC (*voyez* ESPINAY.)

SAINT-MARC (CHARLES-HUGUES LE FEBVRE DE) *Hiſt. lit. mod.*) de l'académie de la Rochelle, neveu de l'abbé Capperonnier, couſin de M. Capperonnier de l'académie des belles-lettres, garde des livres de la bibliothèque du roi, & profeſſeur en grec au collége royal, comme l'abbé Capperonnier. M. de *Saint-Marc* porta d'abord les armes, porta enſuite l'habit eccléſiaſtique, puis redevint laïc ; à travers ces changemens d'état, il fut fidèle aux lettres : il donna un ſupplément au nécrologe de Port-Royal; il travailla auſſi à une hiſtoire de M. Pavillon, évêque d'Alet; il fit la vie du fameux médecin Hecquet ; donna une foule d'éditions des mémoires de Feuquières, de l'hiſtoire d'Angleterre de Rapin Thoiras, d'Etienne Pavillon, de Chaulieu, de Chapelle & Bachaumont, de Malherbe, de Saint-Pavin, de Charleval, &c. Les dix-ſeptième & dix-huitième tomes du *pour & contre* de M. l'abbé Prévôt, ſont encore de M. de *Saint-Marc*, ainſi qu'une partie du dix-neuvième. Mais c'eſt par ſon abrégé chronologique de l'hiſtoire d'Italie, qu'il eſt le plus connu ; c'eſt un des bons ouvrages que le préſident Hénaut a fait faire ; on peut cependant le trouver trop ſavant & trop peu ſubſtantiel pour un abrégé qui demande plutôt des extraits bien faits, des réſultats précis que des traités, & où trop d'étendue eſt de la diffuſion. M. de *Saint-Marc* qui avoit donné des éditions de tant de poëtes, devoit aimer la poéſie ; il avoit fait jouer, en 1735, un ballet en trois actes, intitulé : *le pouvoir de l'amour.* Né à Paris en 1698 ; mort auſſi à Paris le 20 novembre 1769.

SAINT-MAR (voyez REMOND de.)

SAINT-PAVIN (DENIS SANGUIN DE) *Hiſt. lit. mod.*) On ne le connoît plus guères que par ce vers de Boileau :

Saint Sorlin janſéniſte & *Saint-Pavin* bigot :

Comme ce vers eſt une contre-vérité, l'impiété de *Saint-Pavin* eſt comme paſſée en proverbe, & on croit que c'eſt encore contre lui que Boileau a fait cette épigramme :

Alidor aſſis dans ſa chaiſe,
Méditant du ciel à ſon aiſe,
Peut bien médire auſſi de moi ;
Je ris de ſes diſcours frivoles ;
On ſait fort bien que ſes paroles
Ne ſont pas articles de foi.

Saint-Pavin avoit dit de Boileau :

S'il n'eût mal parlé de perſonne,
On n'eût jamais parlé de lui.

Ce n'étoit aſſurément pas là un article de foi, puiſqu'au contraire les ſatires de Boileau ſont ſes moindres ouvrages; il eſt vrai que le talent de médire n'eſt pas le moindre de ſes talens, & qu'il en fait preuve dans tous les ouvrages mêmes qui ne ſont pas intitulés *Satires*. Mais ſi l'idée que *Saint-Pavin* donne de Boileau n'eſt pas exacte, on ſeroit tenté de croire que celle que Boileau donne de *Saint-Pavin* ne l'eſt pas davantage, quand on voit ſon épitaphe, faite par un homme de bien, par un ſaint tel que M. de Fieubet, maître des requêtes, puis conſeiller d'état, mort aux Camaldules de la forêt de Sénar, & dont l'abbé de Villiers a célébré la piété dans ſon ode ſur la ſolitude. (*Voyez l'article* FIEUBET.)

Un dévot n'eût pas fait ſans néceſſité l'épitaphe d'un indévot; & encore quelle épitaphe! elle ne peut avoir été faite, même en exagérant, que pour un homme très-aimable & très-vertueux:

Sous ce tombeau gît *Saint-Pavin*;
Donne des larmes à ſa fin.
Tu fus de ſes amis peut-être;
Pleure ton ſort, pleure le ſien,
Tu n'en fus pas: pleure le tien,
Paſſant, d'avoir manqué d'en être.

On a prétendu que *Saint-Pavin* s'étoit converti, parce qu'il avoit cru entendre une voix effrayante l'appeller à la mort de Théophile, ſon maître en poéſie & en impiété; mais c'étoit une fable pieuſe. Il mourut en 1670.

Les poéſies de *Saint-Pavin* ont été recueillies avec celles de Charleval; on y diſtingue cette épigramme:

Thirſis fait cent vers en une heure;
Je vais moins vîte, & n'ai pas tort:
Les ſiens mourront avant qu'il meure;
Les miens vivront après ma mort.

Saint-Pavin étoit de la famille des Sanguin, dont deux furent ſucceſſivement évêques de Senlis ſous le régne de Louis XIV, & dont étoit le cardinal de Meudon, Antoine de Sanguin, le premier qui eut le titre de *grand aumônier de France*; ſes prédéceſſeurs prenoient celui de *grand aumônier du roi*. Le cardinal de Meudon vivoit ſous le régne de François I; il étoit oncle maternel de la ducheſſe d'Eſtampes & il lui devoit ſa fortune; elle l'avoit fait abbé de Fleuri-ſur-Loire, & archevêque de Toulouſe, puis cardinal & grand-aumônier. Il étoit auſſi gouverneur de Paris.

Les marquis de Livri, premiers maîtres-d'hôtel du roi, étoient de cette même famille. *Saint-Pavin* poſſédoit l'abbaye de Livri. Il étoit fils d'un préſident aux enquêtes, qui fut prévôt des marchands.

SAINT-PHILIPPE (LE MARQUIS DE) *voyez* PHILIPPE (SAINT.)

SAINT PIERRE (ÉUSTACHE DE) *Hiſt. de France.*) Lorſqu'en 1347 la ville de Calais, preſſée par les armes d'Édouard III, fut réduite à capituler, après une longue & opiniâtre défenſe qui avoit irrité ce prince injuſte, Édouard ſe crut modéré en bornant ſa vengeance à exiger qu'on lui livrât ſix des principaux bourgeois, tête nue & la corde au cou, pour être envoyés au ſupplice. Cette clémence parut bien cruelle. L'aſſemblée des habitans de Calais offroit un ſpectacle de déſolation; les femmes, les enfans fondoient en larmes; les hommes gardoient un ſilence affreux; enfin du ſein de l'abattement & du déſeſpoir ſortit la plus belle action qui ait illuſtré le nom françois. » *Je ne laiſſerai point périr un tel peuple,* » *quand je puis le ſauver aux dépens de mes jours,* » s'écria Euſtache de *Saint-Pierre*, l'un des prin» cipaux bourgeois de Calais, *je m'offre pour victime* » *aux fureurs d'Edouard.*» Jean d'Aire en dit autant. *Je ne me ſéparerai pas de mes deux couſins*, ajouta Jacques de Wuiſſant, qui fut à l'inſtant ſuivi par Pierre de Wuiſſant, ſon frère. On ignore le nom des deux autres bourgeois qui ſe dévouèrent. Selon les annales de Calais, ils furent tirés au ſort parmi plus de cent qui s'offrirent tous à la fois. M. de Belloi conjecture que ce grand nombre de concurrens eſt peut-être ce qui a empêché que les noms des deux derniers bourgeois ne ſe ſoient conſervés. Il n'étoit guères poſſible d'admirer un pareil héroïſme ſans vouloir l'imiter. A peine Euſtache de *Saint-Pierre* eut-il parlé, dit Froiſſard, *que chacun l'alla adorer de pitié.* Expreſſion énergique & naïve, qui peint l'attendriſſement ſublime dont l'hiſtorien étoit pénétré en racontant un pareil fait; mais Froiſſard n'eſt guères lu que des ſavans; & ce trait, comparable à tout ce que l'antiquité a célébré de grand & de généreux, reſtoit pour ainſi dire caché dans un coin de notre hiſtoire. Paſquier l'a rapporté avec une froideur qui n'étoit pas propre à tirer ce fait de l'obſcurité. M. de Sacy, de l'académie françoiſe, eſt le premier qui (dans ſon traité de l'amitié, livre 2) ait paru ſentir tout le prix de cette action, & qui ſe ſoit livré au plaiſir de la retracer avec enthouſiaſme. Un auteur citoyen, M. de Belloi, averti par M. le maréchal de Duras de choiſir ce ſujet, lui a donné encore plus d'éclat en le produiſant ſur la ſcène; il a de plus éclairci toutes les circonſtances de ce fait dans des diſſertations où une critique judicieuſe accrédite une narration intéreſſante. Édouard ſe déshonora par ſon obſtination barbare à vouloir immoler les ſix bourgeois qui s'étoient dévoués; il réſiſta aux ſollicitations de toute ſon armée, qui rougiſſoit pour lui d'un reſſentiment ſi aveugle; le célèbre Walter de Mauny ou Gautier de Mauny, chevalier du Hainault, qui s'étoit attaché au parti d'Édouard, défendit les ſix bourgeois avec courage; Édouard, que la raiſon fatiguoit en ce moment, parce qu'il avoit réſolu de ne la pas ſuivre, lui répondit avec ſéchereſſe:

ſéchereſſe: *Monſieur Gautier, il n'en ſera pas autrement*, & il manda le bourreau; le prince de Galles, le prince noir, ne fut pas plus écouté; enfin Philippine de Hainault, femme d'Edouard, non moins habile que ſon mari & que ſon fils, & qui venoit de remporter ſur les écoſſois une victoire ſignalée où elle avoit fait priſonnier David de Brus, leur roi, & abattu preſque entiérement le parti Bruſſien, Philippine, pour prix de ſes exploits, demanda moins la grace de ces ſix bourgeois, de ces ſix héros dont elle admiroit & envioit la gloire, qu'elle ne pria ſon mari de ſe ſouvenir de la ſienne, & de ne la pas flétrir en ſe rendant leur bourreau. « Madame, lui répondit Edouard avec colère, « je n'ai rien à vous re» fuſer, mais vous me gênez fort en ce moment, » & je voudrois vous ſavoir loin d'ici ». Ce fut ainſi qu'elle arracha plutôt qu'elle n'obtint la grace des ſix bourgeois de Calais; elle ſe plut à les combler d'égards pour réparer l'injuſtice de ſon mari; elle tâcha d'adoucir leur misère par des préſens, pendant que l'implacable Edouard confiſquoit leurs biens.

Ce prince entra dans les murs ſolitaires de Calais, qu'il peupla d'anglois, tandis que les anciens habitans, demi-morts de faim & de misère, ſe traînoient languiſſamment vers le maître auquel ils s'étoient montrés ſi fidèles. Tous leurs biens furent diſtribués aux anglois. La reine d'Angleterre eut pour ſa part les biens de Jean d'Aire, qu'elle n'auroit dû accepter que pour les lui rendre.

Les malheurs de la France & les déſordres des finances enlevèrent à Philippe de Valois la ſatisfaction de dédommager les habitans de Calais, il ne put même leur fournir les premières néceſſités de la vie; ceux qui étoient en état de porter les armes, furent reçus dans ſon camp, près d'Amiens; mais les vieillards, les femmes, les enfans, les malades, dépourvus de tout, nourris d'abord par les habitans des villes voiſines, errèrent enſuite dans le reſte de la France, abandonnés à la pitié publique. Enfin, par une ordonnance du 8 ſeptembre 1347, Philippe accorda pour dédommagement aux bourgeois de Calais, *les biens, meubles & héritages qui pourroient échoir par la ſuite au domaine de la couronne;* remède éloigné dans des maux preſſans.

Cependant Edouard permettoit le retour dans Calais aux anciens habitans, que l'amour du lieu de leur naiſſance, ou le défaut de reſſources y rappeloient; il avoit fait à pluſieurs d'entre eux de nouvelles conceſſions de leurs propres héritages. *Euſtache de Saint-Pierre*, négligé par ſon roi, fut attiré par Edouard, à qui la réflexion avoit fait ſentir le prix d'un pareil ſujet. Une trêve conclue entre les deux rois, laiſſoit Calais en la poſſeſſion d'Edouard, du conſentement de Philippe. *Saint Pierre* crut pouvoir y revenir, recevoir même d'Edouard, une penſion alimentaire, juſqu'à ce que ſes biens lui euſſent été rendus, & prêter ſerment de fidélité à ce même Edouard, non comme au roi de France (titre qu'il ne reconnut jamais en lui) mais comme au poſſeſſeur & au maître de Calais. M. de Belloi avoue ces faits en gémiſſant, en excuſant ſon héros par la fatalité des conjonctures, en convenant que *Saint-Pierre* s'eſt dégradé par cette conduite. « S'étant élevé, dit-il, » au-deſſus de l'humanité par ſon ſublime dévoue» ment, ſon cœur avoit contracté l'obligation de » ſe maintenir dans le degré de vertu où il étoit » monté, toute ſa vie devoit être digne de ce » beau moment : un grand homme eſt inexcuſable » de devenir un homme ordinaire.

Les cinq autres héros de Calais condamnèrent la foibleſſe *d'Euſtache de Saint-Pierre*, en ne l'imitant point; ſes enfans mêmes renoncèrent à ſa fortune, dit M. de Belloi, pour conſerver ſa première vertu; le refus de prêter ſerment à Edouard leur coûta la ſucceſſion paternelle.

SAINT-PIERRE (CHARLES-IRÉNÉE-CASTEL de) (*Hiſt. litt. mod.*) homme vertueux & opprimé, dont la mémoire doit être chère à tous les gens de bien. (*Voyez* à l'article VARIGNON) la généroſité pleine de délicateſſe dont uſa l'abbé de *Saint-Pierre* envers ce ſavant, ſon ami. Voué tout entier au ſervice de l'humanité, à la plus grande utilité du genre humain, il ne faiſoit cas ni de l'éloquence, ni de la poéſie, ni en général des talens purement agréables, & qui n'avoient pas une utilité immédiate & directe; il étoit perſuadé qu'un jour on penſeroit ainſi; ce qui, pour le dire en paſſant, ſeroit ne pas connoître tous les beſoins des hommes, & les ramener à la barbarie par l'envie de les ſervir. Souvenons-nous de cette phraſe ſi philoſophique de Madame de Grafigny: *quel plus grand bien peut-on faire aux hommes, que de leur procurer du plaiſir?* L'abbé *de Saint-Pierre* vouloit leur procurer le bonheur, & il penſoit qu'il n'y avoit que l'utilité directe & immédiate qui pût y contribuer; il partoit d'un bon principe, & il l'outroit; il prévoyoit & prédiſoit la fin du ſuccès de tout ce qui n'étoit qu'agréable : on liſoit un jour devant lui un ouvrage d'agrément qui étoit fort goûté de tout l'auditoire; on s'aperçut que lui ſeul reſtoit froid, & ſourioit ſeulement de temps en temps, bien moins aux traits ingénieux de l'ouvrage, qu'à une idée qu'on voyoit qu'il avoit dans la tête; on lui demanda enfin nettement ce qu'il penſoit de l'ouvrage : *Eh mais*, répondit-il froidement, *cela eſt encore fort beau.*

Il prévoyoit & calculoit de même à ſa manière l'époque où chaque préjugé, chaque erreur, chaque ſottiſe des hommes devoit finir, le temps où tout le monde ſeroit éclairé, où, ſelon ſes propres termes, *le capucin le plus ſimple en ſauroit autant que le plus habile jéſuite.* Cette univerſalité de lumières n'eſt encore qu'une bizarre & dangereuſe chimère;

les ſiècles ne ſont que changer d'erreurs en applaudiſſant toujours à leurs lumières ; quant au vulgaire, il ne parvient jamais qu'à ſavoir mal, ce qui eſt pis que d'ignorer ; celui qui ſait mal ne ſait pas même qu'il ne ſait pas ; il eſt incapable de ſe rendre témoignage de ſon ignorance, il agit d'après ſes erreurs, & convertit en poiſon ce qui de ſa nature ſeroit ſalutaire.

Malgré ſon mépris pour l'éloquence & la poéſie, l'abbé de Saint-Pierre fut reçu à l'Académie Françoiſe le 3 mars 1695, pour la connoiſſance qu'il avoit de la langue & pour celle qu'il avoit de l'hiſtoire, ſur-tout pour l'uſage philoſophique & utile qu'il faiſoit de l'une & de l'autre. Il fit lui même ſon diſcours de réception, & il le fit comme une choſe qu'il jugeoit inutile, c'eſt-à-dire, avec négligence & dégoût. Il le communiqua cependant à M. de Fontenelle, ſon ami, qui lui propoſa de retrancher quelques phraſes trop négligées & d'y mettre plus de ſtyle & d'intérêt. *Je vois*, lui dit l'abbé de Saint-Pierre, *que mon diſcours vous paroit bien médiocre ; tant mieux, il m'en reſſemblera davantage*, & il n'y changea rien ; il n'avoit conſacré à cet ouvrage que quatre heures de travail. *Ces ſortes de diſcours*, dit-il, *ne méritent pas, pour l'utilité dont ils ſont à l'état, qu'on y mette plus de deux heures de temps ; j'y en ai mis quatre, & cela eſt fort honnête.*

Dans ſes vues d'amélioration en tout genre, il en eut auſſi pour l'Académie ; il vouloit que les harangues des récipiendaires, qui, de ſon temps, n'étoient que des recueils d'éloges, devinſſent des diſcours ſolides & utiles, pleins de grandes & de fortes vérités ; il vouloit que les ſujets des prix d'éloquence fuſſent conſacrés à l'éloge des hommes célèbres qui ont ſervi & honoré la nation. « Ce projet de l'abbé » de Saint-Pierre, dit M. d'Alembert, n'a pas été » un *rêve* comme les autres ; il pourroit dire à ſes con- » frères, s'il revenoit parmi eux : *de tous mes con- » citoyens, vous ſeuls avez daigné m'entendre* ».

M. de Voltaire & M. d'Alembert diſent qu'il fut l'inventeur du mot *bienfaiſance*. On prétend que ce mot ſe trouve dans des auteurs plus anciens ; mais c'eſt lui qui, par le grand uſage qu'il en a fait, a rendu ce mot commun, c'eſt lui qui l'a mis dans la langue ; il a créé auſſi le mot *gloriole*, mot d'un grand uſage, ainſi que la choſe.

Il ſe déclare dans tous ſes écrits l'ennemi de la guerre, des impôts exceſſifs, des vexations de tout genre exercées par la force contre la foibleſſe ; il a cherché tous les moyens d'étendre & d'éterniſer la paix ; il a été traité *de rêveur*. On a cru rendre à ſes idées tout l'hommage qu'elles méritoient, en les appelant *des rêves d'un bon citoyen* ; & l'on n'a pas ſenti que les rêves d'un bon citoyen méritent qu'on cherche tous les moyens de les réaliſer.

Lorſque l'abbé de Saint-Pierre envoya au cardinal de Fleury ſon projet de paix perpétuelle & de diète européenne, avec cinq articles préliminaires, le cardinal lui répondit : *vous avez oublié un article eſſentiel, c'eſt d'envoyer une troupe de miſſionnaires pour diſpoſer à cette paix & à cette diète le cœur des princes contractans.*

« Rien n'eſt beau que le vrai, ajoute un phi- » loſophe très-éclairé, le malheur de ces projets » métaphyſiques, pour le bien des peuples, c'eſt » de ſuppoſer tous les princes équitables & mo- » dérés, c'eſt-à-dire, de ſuppoſer à des hommes » tout-puiſſans, pleins du ſentiment de leurs forces, » ſouvent peu éclairés, & toujours aſſiégés par » l'adulation & par le menſonge, des diſpoſitions » que la contrainte des lois & la crainte de la » cenſure inſpirent même ſi rarement à de ſimples » particuliers. Quiconque, en formant des entre- » priſes pour le bonheur de l'humanité, ne fait » pas entrer dans ſes calculs les paſſions & les vices » des hommes, n'a imaginé qu'une très-louable » chimère ».

Voilà certainement ce qu'on a pu dire de plus raiſonnable contre le ſyſtême de l'abbé de Saint-Pierre. Sans doute tout légiſlateur qui, dans le grand problême de la meilleure manière poſſible de gouverner les hommes, ne fera point entrer le jeu des paſſions, eût-il calculé tout le reſte avec une préciſion mathématique, n'aura fait que de faux calculs ; mais en vérité, c'eſt faire trop d'honneur à ceux que nous voyons tous les jours entreprendre la guerre, que de leur ſuppoſer les motifs injuſtes, mais toujours preſſans que fourniſſent les paſſions ; ils font la guerre par routine, par préjugé, parce qu'on la faiſoit autrefois dans tel ou tel cas, parce qu'il eſt d'uſage, après quelques années de paix, de rentrer en guerre, même ſans objet, parce qu'on n'oſe ni ſe croire, ni ſe montrer plus raiſonnable que ſes prédéceſſeurs, parce que la guerre a fait long-temps l'admiration des peuples barbares ; on la fait comme Catilina & ſes complices commettoient des meurtres & des aſſaſſinats pour s'y exercer, pour n'en pas perdre l'habitude, *ne per otium torpeſcerent manus*. On la fait en cédant aux importunités, aux magnifiques promeſſes des donneurs de projets, de quelques généraux qui veulent s'illuſtrer ou s'enrichir, de quelques ſubalternes qui veulent s'avancer, c'eſt-à-dire, qui eſpèrent de voir périr leurs concitoyens & leurs amis, & de reſter ſeuls pour en hériter. C'eſt à ce vœu ſecret & coupable qu'on ſacrifie le bonheur public & la paix des nations.

Les rois & les miniſtres, dans les états monarchiques, ne ſe ſoucient le plus ſouvent ni de la guerre, ni de ce qui en eſt l'objet ; ils n'ont pas la moindre colère, pas même la moindre humeur contre les rois & les peuples qu'ils vont tâcher d'exterminer. Nos guerres ſont des combinaiſons froides & toujours fauſſes, des calculs, des ſpéculations tranquillement atroces, des ſyſtêmes, des rêves, & ce ne ſont pas les rêves de gens de bien. Quant au peuple, comme ſouvent il ne

ſait ni le vrai motif ni l'objet de la guerre, il eſt abſolument ſans paſſion; il eſt vrai qu'on cherche à lui en inſpirer; on l'échauffe par des manifeſtes; on réveille en lui la vanité nationale; on lui exagère & les torts & la foibleſſe de l'ennemi, les forces & les reſſources de la nation; on lui montre la poſſibilité, l'utilité des conquêtes, l'infaillibilité des ſuccès; on l'étourdit, on l'enivre, pour qu'il ſente moins, le poids des impôts dont on va l'accabler, l'amertume des pertes & des ſacrifices de toute eſpèce que la guerre entraîne, on tâche de le rendre complice des fureurs dont il va être la victime, on y réuſſit. Toute nation qui entre en guerre, ſemble ſaiſie d'un eſprit de vertige; la folie dure autant que la guerre, & s'augmente par les événemens mêmes de la guerre. L'alternative perpétuelle & néceſſaire de revers & de ſuccès, la réciprocité de ravages & de ruines, l'accumulation d'impôts & de charges de toute eſpèce, fruit ordinaire de la guerre, elle oublie tout, elle ne voit plus qu'une ſuite infaillible de triomphes, comment pourroit-elle ne pas toujours vaincre? comment l'ennemi pourroit-il réſiſter?

Si par ces paſſions qui doivent, dit-on, perpétuer la guerre, on entend l'erreur de quelques miniſtres qui croient avoir intérêt de la faire; je répondrai, en rappelant ſans ceſſe à ces miniſtres, que Richelieu entraînoit Louis XIII à la guerre pour l'enlever aux cabales de la cour, & que du camp même de Louis XIII partoient des intrigues continuelles pour perdre Richelieu; que les mécontens qui, ſans la guerre, n'auroient point trouvé d'appui hors du royaume, ſignoient des traités avec l'Eſpagne; que les troubles de la Fronde qui chaſsèrent deux fois de la France le cardinal Mazarin, eurent pour origine & pour cauſe quelques impôts qu'une longue guerre avoit rendus néceſſaires; que les viciſſitudes de la guerre, la perte de la Catalogne & du Portugal, firent chaſſer ce fameux comte-duc d'Olivarès, le Richelieu de Madrid; qu'au contraire Dom-Louis de Haro rendit ſon crédit inébranlable en le fondant ſur la paix; que l'Europe s'unit pour demander le renvoi du cardinal Albéroni, dont les intrigues troubloient l'Europe, & alloient ramener la guerre; enfin que la guerre creuſe un abime de plus ſous les pas des miniſtres, parce que ſi, en temps de paix, ils ont contre eux leurs propres fautes & les intrigues de leurs ennemis, en temps de guerre, ils ont de plus contre eux les événemens.

Les miniſtres, pour ſe faire plus de créatures, veulent multiplier les promotions, & tous les militaires veulent y être compris, voilà les motifs de la plûpart de nos guerres; voilà les paſſions qui les font naître. C'eſt du duel & des querelles particulières, que tout ce qu'on dit de la guerre eſt malheureuſement vrai. Ce ſont réellement des paſſions preſque invincibles qui les entretiennent; d'un côté le préjugé du point d'honneur, foibleſſe éternelle des hommes braves; de l'autre, l'impatience & la colère qu'excitent la violence d'un brutal & la perverſité d'un ennemi, peuvent toujours emporter au-delà des bornes; l'idée ſeule de l'inſulte eſt inſupportable & fait tout oublier; mais la guerre des peuples policés n'eſt preſque jamais, encore un coup, qu'un froid & faux calcul, qu'une vieille duperie, qu'une routine barbare.

Deux cauſes contribuent principalement à entretenir l'erreur, *que la guerre eſt le produit des paſſions*: l'une eſt l'abſurdité même de la guerre & l'évidence des raiſons qui la combattent: on eſt perſuadé qu'un uſage ſi horrible & ſi abſurde n'exiſteroit plus depuis long-temps, s'il ne tenoit eſſentiellement aux foibleſſes de l'humanité, & dans cette ſuppoſition, on le laiſſe ſubſiſter; mais qu'on s'examine bien lorſqu'on entre en guerre, qu'on ſe demande ſi on ſent un beſoin ou même un deſir bien preſſant de la faire, on verra qu'on ne fait que ſuivre la routine. L'autre cauſe eſt qu'en effet les guerres des peuples barbares, & parmi nous les guerres civiles & les guerres de religion, ont réellement des paſſions pour principe. On part de là, & ſans examen, on étend ce principe aux guerres ordinaires.

Ne cherchons donc point à diminuer notre reconnoiſſance envers l'abbé de Saint-Pierre pour l'excellent ouvrage où il a mis dans un ſi grand jour toute l'abſurdité de la guerre, & où il a indiqué les moyens de la prévenir & de l'éviter pour toujours; ne rejetons pas ſi légérement le projet du conſeil amphictionique ſans l'avoir tenté, appliquons-nous à en faire diſparoître les imperfections qui en ont empêché le plein ſuccès chez les Grecs; ne prenons pas toujours une plaiſanterie pour une raiſon. M. de Voltaire a dit en plaiſantant:

Que ne vous en rapportez-vous
A ce bon abbé de Saint-Pierre?

On pourroit dire très-ſérieuſement que les rois & les peuples en ſeroient plus ſages & plus heureux, & qu'il ne tient qu'à eux que cet ouvrage de l'abbé de Saint-Pierre, profondement raiſonné, & appuyé de grands exemples, ne devienne le plus ſignalé de tous les bienfaits envers l'humanité.

Il étoit perſuadé qu'on ne peut aſſez redire les choſes importantes, & il s'eſt conformé conſtamment à ce principe. Quelqu'un lui diſant qu'il y avoit d'excellentes choſes dans ſes écrits, mais qu'elles y étoient trop repétées, il demanda qu'on lui en indiquât quelques-unes; rien n'étoit plus facile. *Eh bien*, dit il, *vous les avez donc retenues, voilà pourquoi je les ai répétées; & j'ai bien fait, ſans cela vous ne vous en ſouviendriez plus.* Il ſe conſoloit & des critiques & des plaiſanteries, par la ſatisfaction d'avoir forcé ſes lecteurs à retenir une vérité utile. Jamais perſonne ne fut moins occupé

de ſa propre gloire & moins ſuſceptible des illuſions les plus ſecrètes de l'amour-propre. Sa parfaite ſimplicité à cet égard n'étoit ni humilité, ni même ce qu'on appelle chez d'autres hommes modeſtie, elle avoit un caractère qui lui étoit plus particulier ; c'étoit un pur abandon de ſes intérêts, ſans qu'il prétendît même à l'honneur du ſacrifice; il chériſſoit tous les hommes ſans diſtinction ; il n'exceptoit ou plutôt il n'oublioit que lui. Il portoit dans la ſociété peu d'agrémens & de reſſources ; on l'y ſouffroit plutôt qu'on ne l'y recherchoit. S'apercevant un jour qu'il étoit de trop dans un cercle brillant où il ne ſe déplaiſoit pas : *je ſens*, dit-il, *que je vous ennuie, mais moi, je m'amuſe fort à vous entendre, je reviendrai vous voir.*

S'il parloit peu dans le monde, c'étoit par un principe de bonté qui lui étoit propre, la crainte d'ennuyer & de fatiguer ſes auditeurs. *Quand j'écris*, dit-il, *perſonne n'eſt forcé de me lire ; mais ceux que je voudrois forcer à m'écouter, ſe contraindroient pour en faire au moins ſemblant, & c'eſt une gêne qu'il eſt bon de leur épargner.* Il évitoit au moins de déplaire, ne ſe flattant pas d'être plus heureux ; il attendoit pour parler qu'on l'y invitât, & ne parloit que de ce qu'il ſavoit, mais il ſavoit beaucoup. Outre des connoiſſances politiques fort étendues, il avoit la tête remplie de faits & d'anecdotes, qu'il contoit bien, quoiqu'avec la plus parfaite ſimplicité & la plus ſcrupuleuſe vérité ; *car*, diſoit-il, *on n'eſt pas obligé d'amuſer, mais on l'eſt de ne tromper perſonne.* Ceux qui prenoient la peine de l'écouter, choſe très-rare actuellement en France, même à l'égard de ceux qui parlent le mieux, ne s'en repentoient pas, & ſe trouvoient payés de leur complaiſance. Une femme de beaucoup d'eſprit ayant eu avec lui un long entretien ſur des matières importantes, fut ſi charmée de ſa converſation, qu'elle ne put s'en taire, & l'abbé démêla dans ſon compliment qu'elle étoit auſſi étonnée que charmée. *Je ſuis*, répondit modeſtement le philoſophe, *un mauvais inſtrument dont vous avez bien joué.*

Il paroit qu'en général l'abbé de Saint-Pierre paſſoit pour ennuyeux, qu'il en convenoit preſque, & qu'on le prenoit preſque trop aiſément au mot ſur cet aveu. On le voit toujours faire les honneurs de ſon eſprit, & en montrer beaucoup; il a une multitude de mots, tous pleins de ſens & la plûpart de fineſſe. Il n'ornoit rien, & parce que ſe défiant toujours de lui-même, il ne s'en croyoit pas le talent, & ſur-tout parce qu'il trouvoit qu'orner c'étoit déroger à la vérité ; mais toujours occupé de l'utilité publique, il ne pouvoit pas méconnoître l'importance de ſes idées, & entendant un jour une femme aimable parler avec beaucoup de graces ſur un ſujet frivole, *quel dommage*, dit-il, *qu'elle n'écrive pas ce que je penſe!*

Libéral & indulgent, il diſoit que la morale de l'homme vertueux étoit renfermée dans ces deux mots : *donner & pardonner.* A-t-on dit beaucoup de mots plus pleins de ſens & de ſentiment, plus propres à faire aimer & reſpecter un caractère ?

L'éloge des princes, diſoit-il, dans un temps où on les louoit trop, *m'eſt toujours un peu ſuſpect dans les livres, & plus encore dans leur cour, je ne ſuis content qu'après les avoir entendu louer dans les villages.*

Il a mis à la fin de la plûpart de ſes ouvrages cette eſpèce de deviſe : *paradis aux bienfaiſans.*

Il mettoit la douleur phyſique au premier rang parmi nos maux ; *c'étoit*, diſoit-il, *le ſeul que la raiſon ne pût ni détourner, ni affoiblir*, & comme il réduiſoit tout au calcul, ce mal ſeul avoit pour lui, diſoit-il, une valeur *intrinsèque*, les autres maux n'ont qu'une valeur purement *numéraire.*

On lui demandoit ce qu'il penſoit d'une femme d'eſprit, qui parloit avec beaucoup de feu & de grace, pourvu qu'elle parlât ſeule & long-temps, mais qui perdoit tout cet éclat, quand il s'agiſſoit de mêler & d'aſſortir ſes diſcours à ceux des autres, ce qui s'appelle *converſer : je trouve*, répondit l'abbé de Saint-Pierre, *qu'elle danſe bien, mais qu'elle ne ſait pas marcher.* Il dit à un philoſophe qui revenoit d'Angleterre & s'en alloit en Pruſſe : *vous venez de voir une nation bien au-deſſus de ſon roi, vous allez voir un roi bien au-deſſus de ſa nation.*

On lui a fait l'honneur de gâter pluſieurs de ſes mots, qui même, à ce qu'on prétend, n'étoient point des mots dans l'intention de cet homme ſans malice. Un de ſes projets eſt intitulé : *Moyen de rendre les Sermons utiles.* On en a fait cette charge ridicule & ſans goût : *Projet pour rendre utiles les Prédicateurs & les Médecins, les Traitans & les Moines, les Journaux & les Marrons d'Inde.*

Un autre avoit pour titre : *Projet pour rendre les Ducs & Pairs utiles.* On l'a défiguré ainſi : *Projet pour rendre utiles les Ducs & Pairs & les Toiles d'Araignées.*

L'abbé de Saint-Pierre penſoit comme M. de Fénélon ſur les principes du gouvernement mis en pratique par Louis XIV ; mais il ne préſentoit pas ſes idées comme M. de Fénélon, ſous le voile des fables antiques, il laiſſoit là toute allégorie & marchoit droit à la vérité & à l'utilité. Dans un mémoire ſur l'établiſſement de la taille proportionnelle, il s'étoit déja expliqué ſur Louis XIV avec une franchiſe qui ne ſembloit pas permiſe alors, & qui, ſur-tout, démentoit trop hautement les éloges que l'Académie Françoiſe n'avoit ceſſé de lui prodiguer; le cardinal de Polignac qui avoit été exilé ſous Louis XIV, pour n'avoir pas réuſſi dans ſa négociation en Pologne, en faveur du prince de Conti ; mais qui, depuis, s'étoit attaché au parti du duc du Maine, qui étoit celui de Louis XIV mort, voulut ou paroître généreux envers la mé

moire de ce monarque, ou ſeulement ſe montrer juſte; il ſe plaignit à l'Académie du jugement de l'abbé Saint-Pierre, comme d'un manque de reſpect pour un roi bienfaiteur de ce corps; l'abbé de Saint-Pierre en fut quitte alors pour quelques explications & quelques excuſes. Il faut reſpecter les rois vivans, le bon ordre y eſt intéreſſé; mais dès le moment de leur mort, ils appartiennent à l'hiſtoire, dont les jugemens doivent être libres; ceux qui s'intéreſſent à leur mémoire, peuvent réfuter les jugemens qui leur paroiſſent injuſtes, la lice eſt ouverte, & la vérité a beſoin de ces combats; mais c'eſt mal raiſonner que de dire: « tout » particulier demanderoit & obtiendroit juſtice des » atteintes portées à la réputation de ſon père » mort; donc un prince doit venger ſon père » qu'on attaque après ſa mort ».

Il n'y a point de parité, la différence des perſonnes change tout ici, il faut, pour l'inſtruction du roi ſucceſſeur, que le prédéceſſeur ſoit jugé avec une liberté que le reſpect interdiſoit pendant ſa vie. L'abbé de Saint-Pierre uſoit donc du droit que lui donnoient ſon amour du genre humain & ſon deſir d'être utile, ſon jugement étoit raiſonné, motivé, ce n'étoit point une déclamation ni une ſatyre, on pouvoit le combattre, on ne pouvoit pas le condamner.

Toute la famille de l'abbé de Saint-Pierre étoit attachée à la perſonne du régent, & l'abbé de Saint-Pierre approuvoit la pluralité de conſeils, bonne ou non, établie au commencement de la régence, mais dont on ſe dégouta bientôt. Ce régime étoit contraire à celui de Louis XIV, qui faiſoit tout par la voie miniſtérielle. L'abbé de Saint-Pierre, dans ſon diſcours ſur la *Polyſynodie* (pluralité de conſeils) attaqua de nouveau le gouvernement de Louis XIV. Le cardinal de Polignac, que ſes liaiſons avec l'hôtel du Maine rendoient ennemi du régent, & qui fut exilé de nouveau peu de temps après, par une ſuite de ces liaiſons, déféra le nouvel ouvrage de l'abbé de Saint-Pierre à l'Académie Françoiſe dans l'aſſemblée du jeudi 28 avril 1718, & demanda qu'on fît ce qu'il appeloit juſtice de l'auteur. L'évêque de Fréjus, depuis cardinal de Fleury, ſe joignit à lui dans l'aſſemblée du 5 mai ſuivant. Il inſiſtèrent beaucoup ſur ce que c'étoit une récidive, & telle eſt la différence des idées & des principes dans les différens temps, que ſon crime parut inexcuſable à toute l'Académie. Cependant M. de Sacy, ami de l'abbé de Saint-Pierre, lut une lettre, par laquelle l'abbé demandoit d'être entendu; c'eſt ce qui ne peut ſe refuſer à aucun coupable, & ce qui fut refuſé au plus vertueux des hommes. Il eſt vrai que ſa juſtification conſiſtoit à dire que penſant ainſi néceſſairement de Louis XIV, il n'avoit pas pu en conſcience en parler autrement; ſur quoi le cardinal de Polignac obſerva que ſi c'étoit une première faute, on pourroit écouter de ſa part, non des juſtifications, (car un tel crime n'en paroiſſoit pas ſuſceptible) mais des témoignages ſincères de repentir. Il ajouta qu'admettre le coupable à s'expliquer, ce ſeroit lui fournir l'occaſion de proférer en pleine aſſemblée de nouveaux blaſphêmes contre la majeſté ſacrée & inviolable de Louis XIV. Il n'y eut que quatre académiciens qui opinèrent pour l'entendre: c'étoient MM. de Sacy, la Motte, Fontenelle & l'abbé Fleury.

On procéda enſuite au jugement: on opina, & de vive voix ſur la punition du criminel, puiſque c'en étoit un; toutes les voix, ſans en excepter une ſeule, furent pour le priver de ſa place. On penſa enſuite un peu tard, qu'il ſeroit bien d'employer pour l'excluſion d'un académicien, quelques-unes des formules qu'on employe pour l'élection, & on procéda au ſcrutin des boules, toutes les boules furent noires, à l'exception d'une ſeule qui fut celle de M. de Fontenelle, comme on le ſut dans la ſuite. Il s'étonna d'avoir été le ſeul; l'abbé de Saint-Pierre avoit beaucoup d'amis dans l'Académie, mais l'amitié même n'oſoit pas plus le défendre ſur un tel crime, qu'un juge n'oſeroit abſoudre ſon ami, convaincu d'un aſſaſſinat ou d'un crime d'état; & l'on voit que le courage même de M. de Fontenelle eut beſoin du ſecret du ſcrutin, puiſque en opinant de vive voix, il avoit condamné, comme les autres, l'accuſé.

Tout eſt injuſtice & irrégularité dans ce jugement. 1° Quand l'avis de l'abbé de Saint-Pierre, ſur Louis XIV, auroit été erroné, une erreur n'eſt ni un crime, ni une faute.

2°. Il n'y avoit pas même d'erreur, tout le monde penſe aujourd'hui comme M. de Fénélon & l'abbé de Saint-Pierre, ſur le gouvernement de Louis XIV; ils n'attaquoient que ſon faſte, ſon ambition, ſon deſpotiſme.

3°. Quand l'écrit de l'abbé de Saint-Pierre auroit été un délit, l'état d'académicien eſt un état libre; aucun académicien n'eſt juſticiable de l'académie, & l'académie n'a aucune juridiction ni police à exercer ſur lui, que pour les délits commis dans le ſecret des aſſemblées & dans le ſein de la compagnie.

4°. Quand l'abbé de Saint-Pierre auroit été coupable, il falloit l'entendre. C'eſt la loi naturelle.

5°. Il falloit procéder au jugement, par la voie du ſcrutin, comme dans une élection, & cette forme étoit d'autant plus néceſſaire, que le zèle des accuſateurs érigeoit en crime d'état l'action de l'abbé de Saint-Pierre.

Nous ne diſons rien là que ne penſent aujourd'hui & tous les académiciens & tous les gens de lettres & tous les gens de bon ſens.

Le régent étoit le protecteur naturel de l'abbé de Saint-Pierre dans cette affaire; mais comme l'ouvrage de l'abbé de Saint-Pierre étoit l'éloge de ſon gouvernement, contraire ſur les points principaux à celui de Louis XIV, une fauſſe pudeur,

une fauſſe généroſité, qui trompe auſſi ſouvent que l'intérêt & les paſſions, l'empêcha de prendre la défenſe d'un opprimé qu'il eſtimoit. Il laiſſa ſubſiſter le jugement de l'académie avec toutes ſes irrégularités.

Dix-huit mois après, & lorſque la chaleur des eſprits parut refroidie, l'Académie ayant pour officiers M. de Boze & M. de la Motte, tous deux purement gens-de-lettres & moins ſuſceptibles des impreſſions de la cour, l'abbé de Saint-Pierre demanda la réviſion de ſon affaire; la réponſe de l'Académie fut qu'on ne pouvoit lui accorder cette réviſion, ſans avoir pris les ordres du régent; on les demanda en effet; le régent répondit sèchement qu'il ne vouloit plus entendre parler de cette affaire, bien loin de vouloir s'en mêler. L'Académie, par une nouvelle erreur, crut avoir par-là les mains liées. Il ne tenoit qu'à elle cependant d'ôter de ſes regiſtres une déciſion qui n'étoit pas digne d'elle, & de rappeler dans ſes aſſemblées l'homme eſtimable qu'elle en avoit ſi injuſtement exclu.

L'abbé de Saint-Pierre ne fut pas du moins remplacé de ſon vivant. Son fauteuil reſta vacant, & le fut long-temps. L'abbé de Saint-Pierre mourut âgé de 85 ans, le 29 avril 1743. Par une nouvelle injuſtice, il fut défendu à M. de Maupertuis, ſon ſucceſſeur, de parler de lui dans ſon diſcours de réception

Il fut premier aumônier de Madame, ducheſſe d'Orléans & mère du régent. C'étoit, diſoit-il, *un bénéfice ſimple.* Un évêque le rencontrant un jour à Verſailles dans la galerie, lui dit: *Quel ſéjour pour un philoſophe! vous paroit-il plus fait pour un évêque?* répliqua l'abbé de Saint-Pierre.

Il condamnoit le célibat des prêtres; chaque citoyen lui paroiſſoit obligé de fournir des ſujets à la patrie; il rempliſſoit, dit-on, ce devoir; & on aſſure, dit M d'Alembert, que ce n'étoit nullement pour ſatisfaire à des beſoins qui n'étoient pas chez lui fort impérieux, mais par une eſpèce de principe de conſcience. Ne pouvant ſe lier par le nœud conjugal, il le reſpecta du moins toujours. *J'ai obſervé très-exactement*, diſoit-il lui-même, *tous les préceptes du Décalogue, ſur-tout le dernier, je n'ai jamais pris ni le bœuf, ni l'âne, ni la femme, ni la ſervante même de mon prochain.*

Il vouloit du moins que ceux à qui l'engagement du mariage étoit interdit, dédommageaſſent l'état des ſujets qu'ils ne lui donnoient pas, en ſe chargeant de l'éducation & de la ſubſiſtance de quelques enfans pauvres ou abandonnés; & c'étoit un devoir de bienfaiſance qu'il rempliſſoit avec beaucoup de zèle.

SAINT-POL, (*Voyez* LUXEMBOURG.)

SAINT-PREUIL. (FRANÇOIS DE JUSSAC D'EMPLEVILLE, ſeigneur de) (*Hiſt. de Fr.*) gouverneur d'Arras & maréchal de camp, homme plein d'honneur & de bravoure, l'une des plus nobles victimes de la cruauté du cardinal de Richelieu. Ce fut lui qui eut le malheur (il en jugeoit ainſi) de faire le maréchal de Montmorenci priſonnier, au combat de Caſtelnaudari, ce fut lui qui, obligé de dépoſer dans l'affaire de ce ſeigneur, lui rendit un témoignage ſi honorable. *Le feu & la fumée dont il étoit couvert m'ont empêché de le diſtinguer. Mais voyant un homme qui, après avoir rompu ſix de nos rangs, travailloit à enfoncer le ſeptième, j'ai jugé que ce ne pouvoit être que M. de Montmorenci.*

Quelques auteurs attribuent cette dépoſition à Guitaut, Saint-Preuil fit plus: pouſſé par un mouvement vertueux de tendreſſe & d'admiration pour ce jeune & malheureux héros, il alla ſe jeter aux pieds du roi pour demander ſa grace. Richelieu ne lui pardonna jamais cette démarche & ne prit pas même la peine de cacher ſon reſſentiment: *Saint-Preuil*, lui dit-il, *ſi le roi faiſoit bien, il vous mettroit la tête où vous avez les pieds.* Pour toute réponſe, Saint-Preuil continua de ſervir avec éclat, il défendit Corbie contre les Eſpagnols en 1636. Il contribua en 1640 à la priſe d'Arras, dont il fut fait gouverneur. Ses prétendus torts paroiſſoient effacés par ſes ſervices; mais il avoit un ennemi dangereux dans le maréchal de la Meilleraye, qui avoit été autrefois ſon rival en amour, & qui avoit conſervé pour lui toute la haine que la jalouſie inſpire. La Meilleraye étoit d'ailleurs vendu à toutes les violences, à toutes les vengeances de l'implacable Richelieu. Il arriva en 1641, que le maréchal de la Meilleraye ayant pris Bapaume, la garniſon de cette ville ſe retirant à Douay, en vertu de la capitulation, fut rencontrée par Saint-Preuil qui étoit alors en courſe, & qui n'ayant pas vu le trompette du roi donné pour ſauve-garde à la garniſon, attaqua cette garniſon, la défit & la pilla: auſſitôt qu'il eut reconnu l'erreur, il s'empreſſa de la réparer, il ceſſa de combattre, il fit rendre tout le butin qu'il avoit enlevé. N'importe; cette infraction involontaire de la capitulation de Bapaume, ſervit de prétexte pour le faire arrêter & conduire à la citadelle d'Amiens; quand il fut entre les mains de ſes ennemis, les prétextes pour le perdre ne manquèrent pas; on l'accuſa de concuſſion, ce prétexte étoit alors d'un uſage d'autant plus facile, que le gouvernement livroit lui-même les peuples à la rapacité des gens de guerre. Saint-Preuil produiſit pour ſa défenſe la lettre ſuivante, qu'il avoit reçue de la cour: *Brave & généreux Saint-Preuil, vivez d'induſtrie, plumez la poule ſans la faire crier, faites ce que font beaucoup d'autres dans leurs gouvernemens. Tranchez, coupez; tout vous eſt permis.* Il avoit beaucoup d'autres lettres ſemblables du roi Louis XIII & du ſecrétaire d'état, Deſnoyers, mais on avoit juré ſa perte, il fut décapité à Amiens le 9 novembre 1641, à trente-neuf ans.

SAINT-RÉAL. (*Voyez* RÉAL.)

SAINT-SORLIN. (*Voyez* DESMARÊTS.)

SAINTE-BEUVE, (JACQUES de) (*Hiſt. litt. mod.*) ſavant caſuiſte un peu janſéniſte. On a ſes déciſions en 3 vol. in-4°. ou in-8°. & quelques autres ouvrages de lui ſur la confirmation & l'extrême-onction. Né en 1613, mort en 1677.

SAINTE-MARTHE, (*Hiſt. litt. mod.*) famille de ſavans utiles & célèbres.

1°. Gaucher de *Sainte-Marthe*, tréſorier de France de la généralité de Poitiers, connu ſous le nom de Scévole de *Sainte-Marthe*, parce qu'il ſe nommoit *Gaucher*, comme Quintus-Mutius fut nommé *Scévola*, c'eſt-à-dire *Gaucher*, lorſqu'il ſe fut brûlé la main droite, étoit né en 1536. Il fut fidèle à Henri III & enſuite à Henri IV, & ſi utile à ſes concitoyens qu'on lui donna le titre de *père de la patrie*. Il mourut en 1623 à Loudun, ayant vécu ſous ſept Rois depuis François I juſqu'à Louis XIII. Ses ouvrages ſont des poéſies latines admirées autrefois, aujourd'hui eſtimées tout au plus, parmi leſquelles on diſtingue ſon poëme de la *pædotrophie*, ou de la manière de nourrir & d'élever les enfans à la mamelle, & un recueil d'éloges intitulé : *Gallorum doctrinâ illuſtrium, qui ſuâ patrumque memoriâ floruere.*

2°. Abel de *Sainte-Marthe*, fils aîné du précédent, conſeiller d'état & garde de la bibliothèque de Fontainebleau, mort en 1652, eſt auteur de poéſies imprimées parmi celles de ſon père.

3°. Abel, fils de celui-ci, a traduit en françois la *pædotrophie* de Scévole ſon grand-père, il fut auſſi garde de la bibliothèque du roi, & mourut en 1706.

4°. Gaucher (Scévole) & Louis, frères puînés du premier Abel & fils du premier Scévole, étoient jumeaux & ne ſe ſéparèrent jamais ; ils firent leurs ouvrages en commun. Les principaux ſont le *Gallia chriſtiana*, qui ne fut publié qu'en 1666, après la mort de Scévole & d'Abel, par les fils de Scévole ; l'hiſtoire généalogique de la maiſon de France ; l'hiſtoire généalogique de la maiſon de Beauvau. Scévole mort en 1650, Louis en 1656.

5°. *Claude*, petit-fils du ſecond Scévole, jumeau de Louis & fils de François de *Sainte-Marthe*, avocat au parlement, lequel étoit fils de ce ſecond Scévole, fut eccléſiaſtique & directeur des religieuſes de Port-Royal-des-Champs, qu'il défendit auprès de l'archevêque de Paris, Peréfixe. On a de lui, d'ailleurs, quelques ouvrages de piété & un mémoire ſur l'utilité des petites écoles. Né en 1620. Mort en 1690.

6°. Denys de *Sainte-Marthe*, frère du précédent, général de la congrégation de Saint-Maur, né en 1650, entré dans la congrégation en 1667, mort en 1725. Auteur des ouvrages ſuivans : la vie de Caſſiodore. L'hiſtoire de Saint Grégoire-le-grand. Edition des œuvres de ce pape. Il avoit entrepris une nouvelle édition du *Gallia chriſtiana*, il en publia les trois prmieers volumes. Il y a encore de lui un traité de la confeſſion auriculaire, & quelques écrits polémiques.

7°. Abel-Louis, général de l'Oratoire, fils du ſecond Scévole & frère de François, mourut en 1697, laiſſant quelques ouvrages manuſcrits de théologie & de littérature.

8°. Pierre Scévole, frère aîné du précédent, hiſtoriographe de France, maître d'hôtel du roi, a laiſſé les ouvrages ſuivans : *l'état de l'Europe. Traité hiſtorique des armes de France. Hiſtoire de la maiſon de la Trémoille.* Mort en 1690.

SAINTE-MAURE. (*Voyez* MONTAUSIER).

SAINTRAILLES, (JEAN-POTON de) (*Hiſt. de Fr.*) grand ſénéchal du Limoſin, l'un des plus fidèles amis de Charles VII. Il fit priſonnier le fameux Talbot, au combat de Patay, en 1429. Il le préſenta au roi, mais en même-temps il lui demanda la permiſſion de le renvoyer libre à l'inſtant ſans rançon. Talbot eut le bonheur de prendre ſa revanche dans la ſuite à l'égard de Saintrailles, & celui-ci, en 1435, fit auſſi le comte d'Arondel priſonnier au combat de Gerberoy ; il contribua beaucoup à chaſſer les Anglois de la Normandie & de la Guyenne. Il fut fait maréchal de France en 1454. Il fut deſtitué par Louis XI, en 1461, ce qui eſt encore une preuve de mérite. Il mourut deux mois après dans ſon gouvernement du Château-Trompette.

SAIPUBISTUH, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) dixieme mois des Georgiens ; il répond à notre mois d'octobre. (*A. R.*)

SAITES. (*Hiſt. des Egyptiens.*) On appelle *ſaites* les rois d'Egypte qui ont régné à Saïs, ville du Delta dans la baſſe Egypte ; on en compte trois dynaſties. La première fut établie par Bochoris, l'an du monde 3265, & le 771 avant Jéſus-Chriſt, & ne dura que 44 ans. La ſeconde eut pour chef Pſammiticus, & commença l'an du monde 3308, & le 727 avant Jéſus-Chriſt ; elle continua ſous cinq de ſes ſucceſſeurs, & finit ſous Pſamménitus, qui fut vaincu par les Perſes 525 ans avant J. C. La troiſieme fut renouvelée par Amyrtheus, l'an du monde 3623, & le 412 avant Jéſus-Chriſt, & ne dura que ſix ans, ſous ce prince ſeul. (*D. J.*)

SAL

SALA, ſ. f. *terme de relation*, nom d'une oraiſon des Muſulmans. Le vendredi, qui eſt le jour de repos des Turcs, ils font, ſur les neuf heures du matin, une oraiſon de plus que les autres jours, & cette oraiſon s'appelle *ſala*. Après cette oraiſon, les gens de condition s'amuſent aux exercices des chevaux, & les artiſans peuvent ouvrir les boutiques, & travailler pour gagner leur vie. *Dictionn.* (*D. J.*)

SALADIN. (*Hiſt. des Croiſades.*) Ce nom eſt célèbre dans l'hiſtoire des croiſades.

1°. Dans l'expédition de Louis le jeune, roi des françois, dans la Syrie, où il mena la reine Eléonore d'Aquitaine, ſa femme, un jeune Turc, nommé *Saladin*, lui inſpira une jalouſie que Louis n'eut pas même la prudence de diſſimuler. Ce *Saladin* n'eſt connu que par-là dans l'hiſtoire.

2°. Mais celui qui a véritablement illuſtré ce nom, c'eſt le fameux *Saladin*, le héros de l'Aſie, le digne rival de Philippe-Auguſte, & de Richard cœur-de-lion. Ses rapides conquêtes dans la Paleſtine mirent de nouveau toute la chrétienté en mouvement, & firent établir en France, en Angleterre, &c. l'impôt connu ſous le nom de *dixme ſaladine*, impôt dont le clergé ne fut pas exempt, parce qu'il s'agiſſoit, pour ainſi dire, de ſa cauſe. Les légats ne ceſſoient de repréſenter la néceſſité de ſecourir les chrétiens d'Aſie & de s'oppoſer aux progrès du redoutable *Saladin*. L'expédition de la Terre-Sainte etoit devenue pour la chevalerie un objet plus auguſte & plus ſacré depuis les malheurs des chrétiens. Jéruſalem étoit priſe, Guy de Luſignan, qui avoit raſſemblé les débris de cette royauté détruite, étoit dans les fers depuis la bataille de Tibériade, gagnée en 1187 par *Saladin*. Ces revers avoient fait mourir de douleur le pape Clément III. Philippe-Auguſte & Richard cœur-de-lion, s'armèrent pour rétablir ſur le trône Guy de Luſignan :

Mais bientôt pour punir une ſecte ennemie,
Dieu ſuſcita le bras du puiſſant SALADIN.

Sa fortune céda cependant à la valeur preſque ſurnaturelle de Richard, qui le battit deux fois, l'une auprès de Céſarée, l'autre dans les plaines de Rama, & qui fut pour lui un objet d'amiration, mais tous ces prodiges de valeur ne purent remettre les chrétiens en poſſeſſion de Jéruſalem, & Richard, par ſa témérité, donnoit ſouvent priſe ſur lui ; il aimoit à s'expoſer. Il penſa être enlevé à la chaſſe par un parti de ſarraſins. Il fut ſauvé par la préſence d'eſprit & la généroſité d'un gentilhomme provençal de la maiſon des Pourcelets, ou, ſelon quelques-uns, d'un gentilhomme normand, nommé Guillaume de Préau, qui cria : *je ſuis le roi*, comme s'il eût voulu s'attirer un traitement plus favorable. A ce mot, on l'entoure, il eſt pris, le roi échappe. Les ſarraſins conduiſent leur priſonnier vers *Saladin*, qui, déja prévenu de la priſe que ſes ſoldats avoient faite, attendoit Richard, & fut fort ſurpris de ne le pas reconnoître dans le priſonnier qui s'offrit à ſa vue. Ce priſonnier ſe vanta de ſon ſtratagême, & *Saladin*, qui n'avoit rien de barbare, lui accorda ſon eſtime. Non-ſeulement il n'étoit point barbare, mais il pouſſoit la généroſité plus loin qu'aucun prince chrétien. A ſon entrée dans Jéruſalem, des épouſes, des mères, des filles, ſe jetèrent à ſes pieds pour lui redemander leurs maris, leurs enfans, leurs pères, qu'il avoit pris à ce ſiége. Son noble cœur ne put ſoutenir ce ſpectacle, il rendit tous les priſonniers & paya leur rançon à ſes ſoldats. Il étoit grand juſticier, il donna de ſages lois à ſes états, & il fut les faire exécuter. Son neveu ayant été cité en jugement, il le força de comparoître. Un marchand préſenta requête contre lui-même au cadi de Jéruſalem, ſe prétendant léſé dans quelqu'un de ſes droits ; le jugé étonné de l'audace de cet homme, demanda au ſultan ce qu'il avoit à faire ? *Ce qui eſt juſte*, répond *Saladin* : en effet, il comparoît, plaide lui-même ſa cauſe, & bien loin de punir la témérité du marchand, il le récompenſe & le remercie de la confiance qu'il avoit eue en ſon intégrité. Vous me rendiez juſtice, lui dit-il, & on peut réclamer la mienne contre moi-même dans mes propres tribunaux. Toujours acceſſible, ſes ſujets pouvoient à toute heure lui adreſſer leurs plaintes & lui préſenter leurs requêtes. Un jour ayant travaillé toute la matinée avec ſes émirs & ſes miniſtres, ſe ſentant fatigué, il vouloit prendre du repos, un eſclave vient lui demander audience ; *Saladin* le renvoie au lendemain matin : *mon affaire*, répondit l'eſclave, *ne ſouffre aucun délai*, en même temps il lui jette ſon mémoire avec un air de mécontentement & d'humeur, que tout autre prince eût regardé comme un manque de reſpect : *Saladin* ne vit que le beſoin que cet homme avoit de ſa juſtice, il ramaſſa le mémoire, le lut, trouva la demande juſte & l'accorda.

Il rendit aux chrétiens orientaux l'égliſe du Saint-Sépulchre, mais il voulut que les pélerins y vinſſent ſans armes & il les aſſujettit à payer de certains droits.

Saladin étoit Curde d'origine. Il s'étoit mis avec ſon frère au ſervice de Noradin, ſouverain de la Syrie & de la Méſopotamie, il conquit l'Egypte, la Syrie, l'Arabie, la Méſopotamie & fut ſouverain d'un vaſte empire. Supérieur aux illuſions de la grandeur & de la mort, il voulut, dans ſa dernière maladie, qu'au lieu du drapeau qu'on élevoit devant ſa porte, on déployât le drap qui devoit l'enſevelir, & qu'on dit, à haute voix : *Voilà tout ce que Saladin, vainqueur de l'Orient, emporte de ſes conquêtes.* Dans les aumônes ordonnées par ſon teſtament, il rendit tout égal entre les pauvres, ſoit mahométans, ſoit juifs, ſoit chrétiens, perſuadé que pour ſecourir utilement les hommes, il faut s'informer non de ce qu'ils croient, mais de ce qu'ils ſouffrent. Il mourut en 1192, à cinquante-ſept ans, après en avoir régné vingt-quatre en Egypte, & environ dix-neuf en Syrie. Il laiſſa dix-ſept fils, qui partagèrent entre eux ſes états. M. Marin a écrit la vie de *Saladin*.

SALAVAT, (*Hiſt. mod.*) Ce mot s'entend de la confeſſion de foi preſcrite par l'Alcoran, & qu'aucun des mahométans ne doit omettre ou négliger. C'eſt un des préceptes d'une néceſſité abſolue

abſolue. Auſſi toutes les fois que les Muéſims ont convoqué le peuple à la prière, chaque Muſulman ſe rend à la moſquée, & commence ſes actes d'adoration par le *ſalavat*. Celui, diſent les docteurs, qui manqueroit à un devoir auſſi ſaint, ſouffriroit dans l'aral ou purgatoire les peines dues à cette tranſgreſſion. (†)

SALE, (GEORGES) (*Hiſt. litt. mod.*) membre de la ſociété de ces ſavans anglois, auteurs de l'*hiſtoire univerſelle*. On a de lui une traduction angloiſe de l'Alcoran, fort eſtimée.

SALEL, (HUGUES) (*Hiſt. litt. mod.*) valet-de-chambre de François I, abbé de Saint-Chéron, près de Chartres, traduiſit, par ordre de ce prince, les douze premiers livres de l'Iliade, & fit d'autres poéſies, vantées dans le temps. Mort en 1553.

SALIÆ, ſ. f. pl. on ſous entend *virgines*, (*Hiſt. Rom.*) filles qu'on prenoit à gage; elles ſervoient le pontife à l'autel; elles portoient l'*apex* & les *paludamenta*, & marchoient en danſant.

SALIAN *ou* SALLIAN, (JACQUES) (*Hiſt. litt. mod.*) jéſuite, mort en 1640, auteur d'*Annales de l'ancien Teſtament*, en ſix volumes *in-folio*, & en latin : cela doit être peu lu.

SALIGNAC, (*Voyez* FÉNELON.)

SALINAS *ou* SALINES, (FRANÇOIS de) (*Hiſt. litt. mod.*) eſpagnol, qui, ayant perdu la vue à dix ans, n'en devint pas moins habile dans les langues grecque & latine, dans les mathématiques, dans la muſique. Nous voudrions pouvoir raſſembler un grand nombre d'exemples ſemblables pour conſoler les aveugles, les plus malheureux des hommes. Leur plus ſûre reſſource eſt certainement de remplir leur ame de lumières & de connoiſſances. On a de *Salinas* un traité de muſique eſtimé, une traduction en vers eſpagnols, de quelques épigrammes de Martial.

SALINGUERRA, (*Hiſt. d'Italie*) chef de la faction des Gibelins, s'empara de la principauté de Ferrare en 1195, & s'y maintint quelque temps malgré le pape & d'autres puiſſances d'Italie, & finit par en être chaſſé. Il mourut priſonnier à Veniſe en 1240.

SALINS, (*cour des*) (*Hiſt. de la Rochelle*) on nommoit autrefois à la Rochelle la *cour des ſalins*, une juriſdiction qui y fut établie vers l'année 1635, avec un impôt très-fort ſur les ſels de Brouage & de l'île de Rhé. La *cour des ſalins* fut ſupprimée quelque temps après, mais le droit ſubſiſte encore preſqu'en entier.

SALIQUE, *terre*, (*Hiſt. de France.*) on nommoit ainſi chez les francs des terres diſtinguées d'autres terres, en ce qu'elles étoient deſtinées aux militaires de la nation, & qu'elles paſſoient à leurs héritiers. On peut, dit M. le préſident Hainault, diſtinguer les terres poſſédées par les francs depuis leur entrée dans les Gaules, en *terres ſaliques*, & en bénéfices militaires. Les *terres ſaliques*, continue-t-il, étoient celles qui leur échurent par la conquête, & elles étoient héréditaires : les bénéfices militaires, inſtitués par les romains avant la conquête des francs, étoit un don du prince, & ce don n'étoit qu'à vie : il a donné ſon nom aux bénéfices poſſédés par les eccléſiaſtiques; les gaulois de leur côté, réunis ſous la même domination, continuèrent à jouir, comme du temps des romains, de leurs poſſeſſions en toute liberté, à l'exception des *terres ſaliques*, dont les Francs s'étoient emparés, qui ne devoient pas être conſidérables, vu le petit nombre des François & l'étendue de la monarchie. Les uns & les autres, quelle que fût leur naiſſance, avoient droit aux charges & au gouvernement, & étoient employés à la guerre ſous l'autorité du prince qui les gouvernoit. (*D. J.*)

SALIQUES, adj. pl. (*Hiſt. mod.*) nom qu'on donne communément à un recueil de lois des anciens françois, par une deſquelles on prétend que les filles des rois de France ſont exclues de la couronne.

Pluſieurs auteurs ont écrit ſur les lois *ſaliques*; mais comme MM. de Vertot & de Foncemagne, de l'académie des Inſcriptions, en ont traité d'une manière plus intéreſſante, nous tirerons de leurs mémoires ſur ce ſujet ce que nous en allons dire, d'autant plus qu'ils ſe réuniſſent à penſer que ce n'eſt pas préciſément en vertu de la loi *ſalique* que les filles de France ſont exclues de la couronne.

Selon M. l'abbé de Vertot, il n'eſt pas aiſé de décider quel eſt l'auteur des lois *ſaliques*, & bien moins de fixer l'époque & l'endroit de leur établiſſement. Quelques hiſtoriens prétendent que la loi *ſalique* tire cette dénomination *ſalique* d'un certain ſeigneur appelé *Salegaſt*, qui fut, dit-on, un de ceux qui travaillèrent à la compilation de cette loi. C'eſt le ſentiment d'Othon de Friſingue, *liv. IV.* Aventin dans le *IV liv.* de ſon hiſtoire de Bavière, rapporte l'étymologie de ce mot *ſalique* au mot latin *ſala*, comme ſi les premières lois des Francs avoient été dreſſées dans les ſalles de quelques palais. D'autres auteurs le font venir d'une bourgade appelée *Salectinie*, qu'ils placent comme il leur plaît, ſur les rives de l'Yſſel ou du Sal. Enfin on a eu recours juſqu'à des fontaines & des puits de ſel, & de là on n'a pas épargné les allégories ſur la prudence des premiers François.

Mais il eſt plus naturel de rapporter l'épithète de *ſalique* à cette partie des Francs qu'on appeloit *ſaliens : hâc nobiliſſimi Francorum, qui ſalici dicuntur, adhuc utuntur lege*, dit l'évêque de Friſingue.

Nous avons deux exemplaires de ces lois. Le plus ancien eſt tiré d'un manuſcrit de l'abbaye de Fulde, imprimé en 1557 par les ſoins de Jean Baſile Herold. L'autre édition eſt faite ſur la réformation de Charlemagne ; & il y a à la fin de cet exemplaire quelques additions qu'on attribue aux rois Childebert & Clotaire. Mais l'un & l'autre exemplaire paroiſſent n'être qu'un abrégé d'un recueil plus ancien. Quelques-uns attribuent ces lois à Pharamond & d'autres à Clovis.

Quoi qu'il en ſoit, on lit à l'article 62 de ces lois un paragraphe conçu en ces termes : *de terrâ vero ſalicâ nulla portio hereditatis mulieri veniat, ſed ad ſexum virilem tota terræ hereditas perveniat ;* c'eſt-à-dire pour ce qui eſt de la terre *ſalique*, que la femme n'ait aucune part dans l'héritage, mais que tout aille au mâle. C'eſt de ce fameux article dont on fait l'application au ſujet de la ſucceſſion à la couronne, & l'on prétend qu'elle renferme une excluſion entière pour les filles de nos rois.

Pour éclaircir cette queſtion, il eſt bon de remarquer que dans ce *chapitre lxij.* il s'agit de l'aleu, *de alode*, & qu'il y avoit dans la Gaule françoiſe & dans les commencemens de notre monarchie, des terres allodiales auxquelles les femmes ſuccédoient comme les mâles ; & des terres *ſaliques*, c'eſt-à-dire conquiſes par les ſaliens, qui étoient comme des eſpèces de bénéfices & de commanderies affectées aux ſeuls mâles, & dont les filles étoient exclues comme incapables de porter les armes. Tel eſt le motif & l'eſprit de cet endroit de la loi *ſalique*, qui ſemble ne regarder que la ſucceſſion & le partage de ces terres *ſaliques* entre les enfans des particuliers.

Le vulgaire peu éclairé, dit M. de Foncemagne, entend par le mot de *ſalique*, une loi écrite qui exclut formellement les filles du trône. Ce préjugé qui n'a commencé à s'accréditer que ſur la fin du xv. ſiècle, ſur la parole de Robert Guaguin & de Claude de Seyſſel, les premiers écrivains françois qui aient cité la loi *ſalique* comme le fondement de la maſculinité de la ſucceſſion au royaume de France, ce préjugé eſt auſſi mal appuyé qu'il eſt univerſel ; car 1°. le paragraphe 6 de l'article 62. eſt le dernier d'un titre qui ne traite que des ſucceſſions entre les particuliers, & même des ſucceſſions en ligne collatérale. Rien ne nous autoriſe à le ſéparer des autres paragraphes qui le précèdent, pour lui attribuer un objet différent, rien ne fonde par conſéquent l'application que l'on en fait à la couronne. Peut-on croire, en effet, que les auteurs de la loi aient confondu dans un même chapitre deux eſpèces de biens ſi réellement diſtingués l'un de l'autre, ſoit par leur nature, ſoit par leurs prérogatives ; le royaume & le patrimoine des perſonnes privées ? peut-on ſuppoſer qu'ils aient réglé par un même décret l'état des rois & l'état des ſujets ? Il y a plus, qu'ils aient renvoyé à la fin du décret l'article qui concerne les rois, comme un ſupplément ou comme un acceſſoire, & qu'ils ſe ſoient expliqués en deux lignes ſur une matière de cette importance, tandis qu'ils s'étendoient aſſez au long ſur ce qui regarde les ſujets ? 2°. Le texte du code *ſalique* doit s'entendre, privativement à toute autre choſe, des terres de conquête qui furent diſtribuées aux François à meſure qu'ils s'établiſſoient dans les Gaules, en récompenſe du ſervice militaire, & ſous la condition qu'ils continueroient de porter les armes, & la loi déclare que les femmes ne doivent avoir aucune part à cette eſpèce de bien, parce qu'elles ne pouvoient acquitter la condition ſous laquelle leurs pères l'avoit reçu. Or il eſt certain par les formules de Marculfe, que quoique les femmes n'euſſent aucun droit à la ſucceſſion des terres *ſaliques*, elles y pouvoient cependant être rappelées par un acte particulier de leur père. Si le royaume avoit été compris ſous le nom de terre *ſalique*, pourquoi au défaut des mâles les princeſſes n'auroient-elles pas été également rappelées à la ſucceſſion à la couronne ? Mais le contraire eſt démontré par un uſage conſtant depuis l'établiſſement de la monarchie, & dont l'origine ſe perd dans les ténèbres de l'antiquité. Car pour ne nous en tenir qu'à la première race de nos rois, Clotilde, fille de Clovis, ne fut point admiſe à partager avec ſes frères, & le roi des Wiſigoths qu'elle avoit épouſé, ne réclama point la part de ſa femme. Théodechilde, fille du même Clovis, fut traitée comme ſa ſœur. Une autre Théodechilde, fille de Thierri I, ſelon Flodoard, & mariée au roi des Varnes, ſelon Procope, ſubit le même ſort. Théodebalde ſuccéda ſeul à ſon père Théodebert au préjudice de ſes deux ſœurs, Ragintrude & Bertoare. Chrodſinde & Chrotherge ſurvécurent à Childebert leur père ; cependant Clotaire leur oncle hérita du royaume de Paris. Alboin, roi des Lombards, avoit épouſé Cloſinde, fille de Clotaire I. Mais après la mort de ſon beau-père, Alboin ne prit aucunes meſures pour faire valoir les droits de ſa femme. Ethelbert, roi de Kent, avoit épouſé la fille aînée de Charibert, qui ne laiſſa point de fils ; cependant le royaume de Paris échut aux collatéraux, ſans oppoſition de la part d'Ethelbert. Gontran avoit deux filles, lorſque ſe plaignant d'être ſans enfans, il déſigna ſon neveu Childebert pour ſon ſucceſſeur. Chilperic avoit perdu tous ſes fils, Baſine & Rigunthe lui reſtoient encore, lorſqu'il répondit aux ambaſſadeurs du même Childebert : « Puiſque je n'ai point de poſtérité maſculine, le » roi votre maître, fils de mon frère, doit être » mon ſeul héritier ». Tous ces divers exemples démontrent que les filles des rois étoient exclues de la couronne ; mais l'étoient-elles premièrement par la diſpoſition de la loi *ſalique* ?

M. de Foncemagne répond que le chapitre lxij du code *ſalique* peut avoir une application inde

recte à la ſucceſſion au royaume. De ce que le droit commun des biens nobles, dit-il, étoit de ne pouvoir *tomber*, pour me ſervir d'une expreſſion conſacrée par ſon ancienneté, *de lance en quenouille*, il faut néceſſairement conclure que telle devoit être à plus forte raiſon la prérogative de la royauté, qui eſt le plus noble des biens, & la ſource d'où découle la nobleſſe de tous les autres. Mais la loi en queſtion renferme ſeulement cette conſéquence, elle ne la développe pas, & c'en eſt aſſez pour que nous puiſſions ſoutenir que les femmes ont toujours été exclues de la ſucceſſion au royaume de France par la ſeule coutume, mais coutume immémoriale, qui, ſans être fondée ſur aucune loi, a pu cependant être nommée *loi ſalique*, parce qu'elle tenoit lieu de loi, & qu'elle en avoit la force chez les françois. Agathias, qui écrivoit au ſixieme ſiècle, appeloit déja cette coutume la *loi du pays*, πατριος νομος & dès-lors elle étoit ancienne, puiſque Clovis I, au préjudice de ſes ſœurs Alboflede & Lantilde, avoit ſuccédé ſeul à ſon pere Chilpéric. Les françois l'avoient empruntée des germains chez qui on la trouve établie dès le temps de Tacite, qui remarque comme une exception aux coutumes univerſellement établies parmi les germains, que les ſitons qui faiſoient partie des ſueves, étoient gouvernés par une femme : *cætera ſimiles*, dit cet hiſtorien, *uno differunt, quod fœmina dominatur ; de morib. Germanor. in fine*, ou, pour parler plus exactement, dès le temps de Tacite elle étoit obſervée par les françois, que l'on comprenoit alors ſous le nom de *Germains*, commun à toutes les nations germaniques. Ils l'apportèrent au-delà du Rhin comme une maxime fondamentale de leur gouvernement, laquelle avoit peut-être commencé d'être uſitée parmi eux, avant même qu'ils euſſent connu l'uſage des lettres. C'eſt ce qui faiſoit dire au fameux Jérôme Bignon, *qu'il faut bien que ce ſoit un droit de grande autorité, quand on l'a obſervé ſi étroitement, qu'il n'a point été néceſſaire d'en rédiger une loi par écrit. De l'excellence des rois & du royaume de France, pag.* 286.

Les recherches également curieuſes & ſolides de ces deux académiciens confondent pleinement l'opinion téméraire de l'hiſtorien Duhaillan, qui avance que le paragraphe 6 de l'article 62, concernant la terre *ſalique*, avoit été interpolé dans le chapitre des aleuds par Philippe-le-Long, comte de Poitou, ou du moins qu'il fut le premier qui ſe ſervit de ce texte pour exclure ſa nièce, fille de Louis-le-Hutin, de la ſucceſſion à la couronne, & qui fit, dit cet écrivain, croire au peuple françois, ignorant des lettres & des titres de l'antiquité des francs, que la loi qui privoit les filles de la couronne de ce royaume, avoit été faite par Pharamond.

Que cette loi, dit M. l'abbé de Vertot, ait été établie par Pharamond ou par Clovis, princes qui vivoient l'un & l'autre dans le cinquième ſiècle, cela eſt aſſez indifférent. Mais l'exiſtence des lois *ſaliques*, & plus encore leur pratique ſous nos rois de la première & de la ſeconde race eſt inconteſtable. Il ne ſe trouve aucun manuſcrit ni aucun exemplaire ſans l'article 62 qui exclut de toute ſucceſſion à la terre *ſalique*, preuve que ce n'eſt pas une interprétation. Le moine Marculphe, qui vivoit l'an 660, cite expreſſément cette loi dans ſes formules, & enfin on étoit ſi perſuadé, même dans le cas dont parle Duhaillan, que tel avoit toujours été l'uſage du royaume que, ſelon Papire Maſſon, les pairs & les barons, & ſelon Mézerai, les états aſſemblés à Paris décidèrent que la loi *ſalique* & la coutume inviolable gardée parmi les françois, excluoient les filles de la couronne ; & de même quand, après la mort de Philippe-le-Long, Edouard III, roi d'Angleterre, deſcendu par ſa mere Iſabelle de Philippe-le-Bel, ſe porta pour prétendant au royaume de France. « Les » douze pairs de France & les barons s'aſſemblè» rent à Paris, dit Froiſſart, *liv. I, chap. xxij*, » au plus tôt qu'ils purent, & donnèrent le royaume » d'un commun accord à Meſſire Philippe de Va» lois, & en ôtèrent la reine d'Angleterre & le » roi ſon fils, par la raiſon de ce qu'ils dient que » le royaume de France eſt de ſi grande nobleſſe » qu'il ne doit mie par ſucceſſion aller à femelle ». *Mém. de l'acad. des Inſcrip. tom. II, Diſſert.* de M. l'abbé de Vertot, *ſur l'origine des lois* ſaliques, *pag.* 603 *& ſuiv. pag.* 610, 611, 615, & 617. *tom. VIII. Mém. hiſt.* de M. de Foncemagne, *pag.* 400, 493, 495, & 496. (*A. R.*)

SALIS, (Ulysse de) (*Hiſt. litt. mod.*) capitaine illuſtre du dix-ſeptième ſiècle, de la maiſon des barons de *Salis*, né en 1594, ſervit d'abord les vénitiens, puis ſa patrie dans la guerre de la Valteline. Il amena une compagnie de ſuiſſes à Louis XIII au ſiége de la Rochelle, ſignala ſa valeur dans cette expédition, & à l'attaque du Pas-de-Suze en 1629. Il ſervit encore ſa patrie contre les autrichiens, ſous le duc de Rohan, en 1635 ; il battit, le 4 avril de cette même année, les eſpagnols au mont Franceſca ; il fut le ſeul des griſons qui ne voulut point entrer dans le traité de paix fait avec la maiſon d'Autriche. Il continua de s'attacher à la France, fut fait, en 1641, maréchal de camp, ſe diſtingua, cette même année, au ſiége de Coni, en fut fait gouverneur, prit, le 19 octobre, le château de Démont. Il mourut dans ſon pays en 1674.

SALISBÉRI, *ou* SALISBURI *ou* SARISBÉRI, SARISBERIENSIS, (Jean de) (*Hiſt. litt. mod.*) ſavant anglois du douzième ſiècle, ami de ſaint Thomas de Cantorbéry, avoit été bleſſé en le défendant contre ſes aſſaſſins : il fut, dans la ſuite, évêque de Chartres. On a de lui différens ouvrages : le principal eſt celui qui a pour titre : *Polycraticus, ſive de nugis Curialium & veſtigiis Philoſophorum*, & qui a été tra-

duit en françois, ſous le titre de *Vanités de la Cour. Salisberi* étoit né vers l'an 1110, & mourut en 1182.

SALLE, (ANTOINE de la) (*Hiſt. litt. mod.*) écrivain françois du quinzième ſiècle, ſecrétaire du roi de Sicile, René d'Anjou, eſt auteur de l'*Hiſtoire de Petit-Jean de Saintré & de la Dame des belles Couſines*, hiſtoire ſi agréablement rajeunie par M. le comte de Treſſan.

SALLE, (SIMON-PHILIBERT DE L'ETANG de la) (*Hiſt. litt. mod.*) conſeiller au préſidial de Reims, mort à Paris le 20 mars 1765, eſt auteur de deux ouvrages utiles, le *Traité des Prairies artificielles*, & le *Manuel d'Agriculture, pour le laboureur, le propriétaire & le gouvernement.*

SALLE, *terme de relation*, c'eſt le nom que nos voyageurs donnent aux poches qu'ont les ſinges aux deux côtés de la mâchoire, où ils ſerrent ce qu'ils veulent garder. (*D. J.*)

SALLENGRE, (ALBERT-HENRI de) (*Hiſt. litt. mod.*) connu principalement par ſes mémoires de littérature, continués par le P. Deſmolets, mériteroit de l'être davantage par ſon début dans les lettres. Il s'annonça par des thèſes *contre la coutume de donner la queſtion*; on a de plus, de lui, l'hiſtoire du fameux paraſite Montmaur; *novus theſaurus antiquitatum Romanarum*; une édition des poéſies de la Monnoye. Mort à vingt-neuf ans, le 27 juillet 1723.

SALLIER, (CLAUDE) (*Hiſt. litt. mod.*) garde de la bibliothèque du roi, fils d'un autre Claude *Sallier*, naquit le 4 avril 1685, à Saulieu en Bourgogne; il fit ſa réthorique, ſa philoſophie & ſa théologie à Dijon. Arrivé à Paris, il y fut chargé de l'éducation du jeune marquis de Rupelmonde, qui fut tué au mois d'avril 1745, au combat de Pfaffenhoven, entre Munich & Donavert, & dont la jeune veuve tournant toute ſa douleur du côté de la pénitence, & ne cherchant de conſolation que dans les auſtérités, ſe fit Carmélite. La comteſſe de Rupelmonde, mère du marquis, & qui s'étoit toujours applaudie du choix qu'elle avoit fait de l'abbé *Sallier* pour lui confier l'éducation de ſon fils, fut toujours l'amie & la protectrice de cet habile inſtituteur; elle contribua beaucoup à le faire connoître & à lui procurer les places où ſon mérite le mettoit en droit de prétendre. Il fut reçu en 1715 à l'académie des inſcriptions & belles-lettres, il y portoit la connoiſſance des langues hébraïque, ſyriaque, grecque, latine, italienne, eſpagnole & angloiſe. Il apprit l'hébreu & le ſyriaque à M. le duc d'Orléans, aïeul de M. le duc d'Orléans actuel. En 1729, M. l'abbé *Sallier* fut reçu à l'académie françoiſe, quoiqu'on n'ait de lui d'autres ouvrages que des mémoires inſérés dans le recueil de l'académie des belles-lettres; mais c'étoit un ſavant qui ſavoit écrire; & la réunion de ces deux avantages eſt aſſez rare pour être réputée un grand mérite.

En 1719 il avoit été nommé profeſſeur en langue hébraïque, au collége Royal.

A la mort de M. Boivin, le cadet, arrivée en 1726, il fut fait garde des livres de la bibliothèque du roi. Il ſe diſtingua dans cet emploi, par une aſſiduité qu'il pouſſa juſqu'à ne pas ſe permettre d'être un ſeul jour ſans paſſer la matinée entière dans la bibliothèque, à répondre à ceux qui le conſultoient, à leur indiquer les matériaux qu'ils devoient mettre en œuvre, ſuivant les différens objets de leurs travaux; à mettre lui-même, dans les livres qui compoſent cette immenſe bibliothèque, l'ordre le plus favorable, le plus propre à en faciliter l'uſage. L'abbé *Sallier* fut, ſur-tout, utile aux gens de lettres, par la variété de ſes connoiſſances; il les a répandues dans le catalogue de cette bibliothèque, catalogue dont il a publié dix volumes, & qui, lorſqu'il ſera complet, ſera un précieux répertoire des notions & des erreurs humaines, & un grand tableau des travaux des gens de lettres.

Ses ſoins s'étendoient auſſi ſur les manuſcrits; ce fut de ſon temps que la bibliothèque fit l'acquiſition des manuſcrits de Colbert. Ce fut lui, qui avec l'abbé Targny & l'abbé Sévin, fut chargé de les examiner & de les apprécier.

Il a laiſſé en mourant le nombre des imprimés augmenté d'un cinquième, & celui des manuſcrits, d'un tiers.

L'abbé Sévin ſon ami, & lui, s'étoient inſtitués réciproquement légataires univerſels; l'abbé Sévin mourut le premier, l'abbé *Sallier* adopta ſes héritiers naturels, & « la généroſité du légataire univerſel, dit M. le Beau, les dédommagea avec avantage de ce que le teſtament ſembloit leur ôter, & ils eurent à ſe féliciter de cette eſpèce d'exhédération.

On n'a ſu qu'à la mort de l'abbé *Sallier* combien il étoit charitable & combien de malheureux ſubſiſtoient par ſes bienfaits. Il mourut le 9 janvier 1761. Il avoit une phyſionomie noble & impoſante.

On lui reproche, dit M. le Beau, une fermeté un peu auſtère, parce qu'il ne ſouffroit pas que les livres fuſſent long-temps abſens de la bibliothèque, & qu'il ne les prêtoit guères qu'à des gens connus, avoit-il tort? Celui qui écrit ceci, & à qui on avoit fait peur de ſa ſévérité, l'a éprouvé très-indulgent & très-communicatif, non-ſeulement pour les imprimés, mais même pour les manuſcrits, dans un temps où il n'étoit encore connu, ni de l'abbé *Sallier*, ni des gens de lettres. Les gens de lettres reconnoiſſans, ont rendu à l'abbé *Sallier* divers hommages, parmi leſquels on ne doit pas omettre celui du P. Desbillons, qui lui a dédié ſes fables, & qui lui dit, dans l'épitre dédicatoire:

Etenim ſincerâ, candidâque præditum
Te mentis indole eſſe nôrunt plurimi,
Tibi quos adjunxit nexibus læta aurels
Neceſſitudo; deinde liberalium
Præſtare te magnâ artium peritiâ,
Neque te latinis eſſe quàm græcis libris,
Minùs aſſuetum quos priſca polivit manus;
Latere opinor litterato nemini.

M. Melot, ſon collègue, (*voyez ſon article.*) étoit utile à ſes travaux, & M. l'abbé *Sallier* avoit voulu être utile à ſa fortune; ils ont donné enſemble la meilleure édition de Joinville ſur un manuſcrit plus complet que tous ceux dont on avoit eu connoiſſance juſqu'alors.

SALLO, (DENYS de) (*Hiſt. litt. mod.*) Conſeiller au parlement, inventeur du journal des ſavans, le premier & le père de tous les journaux littéraires; il le compoſa ſous le nom du ſieur de Hédouville, un de ſes domeſtiques, *Pſeudonymie* d'aſſez mauvais goût & tenant trop de l'ancien préjugé, qui abandonnoit au peuple la ſcience & le talent. Vigneul-Marville, c'eſt-à-dire, l'écrivain qui a pris ce nom, dit que M. de *Sallo* mourut de douleur d'avoir perdu au jeu cent mille écus, l'abbé Gallois, ſucceſſeur de M. de *Sallo*, dans la compoſition du journal des ſavans, traite ce fait de calomnie. Sallo mourut en 1669.

SALLUSTE, (CRISPUS-SALLUSTIUS) (*Hiſt. rom.*) célèbre hiſtorien romain. Quelques ſavans, entr'autres le P. Dotteville, l'un de ſes traducteurs, regardent comme faux ou ſuſpects preſque tous les monumens d'après leſquels on a écrit juſqu'à préſent la vie de cet hiſtorien; ils jugent qu'on a mal-à-propos mis ſur ſon compte tout ce qu'on lit dans les auteurs ſur les différentes perſonnes qui ont porté à Rome le nom de *Salluſte*.

L'hiſtorien naquit à Amiterne, l'an de Rome 669, ſous le conſulat de Cinna & de Carbon. Il fut fait tribun du peuple à l'âge de trente-deux ans. On dit que Milon le ſurprit avec ſa femme Fauſta, fille de Sylla, & ſe vengea de cet outrage par un autre, *à Milône loris benè cæſum fuiſſe*, ce qui engagea *Salluſte* à ſaiſir l'occaſion du meurtre de Claudius, pour s'élever avec la plus grande véhémence contre Milon & contre Cicéron, ſon défenſeur. Il ſe réconcilia pourtant dans la ſuite avec l'un & l'autre. Il fut chaſſé du ſénat par le cenſeur Claudius Pulcher, à cauſe de ſes déréglemens, ſi on en croit la déclamation contre *Salluſte*, fauſſement attribuée à Cicéron; *Salluſte* ſe retira dans les Gaules auprès de Céſar, qui le ramena dans Rome, & lui fit obtenir la Queſture; il lui donna enſuite le gouvernement de Numidie, où l'on prétend qu'il s'enrichit trop & trop promptement: on préſume que ce fut à ſon retour de la Numidie, qu'au ſein du loiſir & de la fortune, il compoſa ſes ouvrages, où il ne perd pas une occaſion de vanter la douceur de l'un & d'inſpirer le mépris de l'autre; il ne jouit de tous deux, qu'environ deux ans, & mourut âgé de quarante-quatre ans, avant la bataille d'Actium.

Il tient dans ſes écrits, dit le P. Dotteville, le langage d'un honnête homme, il n'eſt pas abſolument démontré qu'il ne l'ait pas été.

Quoiqu'il ait plu à Scaliger d'appeler *Salluſte omnium ſcriptorum numeroſiſſimum*, il eſt certain qu'il n'eſt en général rien moins que nombreux, & que c'eſt, au contraire, après Tacite, le plus concis de tous les hiſtoriens Romains. Nous voyons dans Suétone, dans Aulugelle, dans Sénèque, dans Quintilien, &c., qu'on a reproché à *Saliuſte* & de la vieilleſſe dans le langage, & du néologiſme, défauts dont il n'eſt plus guères poſſible de juger aujourdhui; on lui a reproché auſſi une préciſion affectée & une briéveté obſcure. Nous convenons de la préciſion & de la briéveté; mais ſi nos ſuffrages modernes pouvoient balancer ces jugemens antiques, & les noms reſpectables de ceux qui les ont prononcés, nous demanderions grace pour cette prétendue obſcurité que nous n'apercevons point du tout dans *Salluſte*, & qui ſeroit pourtant encore plus ſenſible pour les modernes que pour les anciens; il nous ſemble que, malgré ſa briéveté, *Salluſte* eſt un des auteurs latins les plus clairs, les plus aiſés à lire, & qui arrêtent le moins ceux qui n'ont pas un grand uſage de la langue latine; cette conciſion ſans obſcurité, eſt même un avantage caractériſtique que *Salluſte* nous paroit avoir ſur Tacite, auquel le reproche d'obſcurité convient quelquefois, mais qui, de ſon côté, a ſur *Salluſte* d'autres avantages, par exemple, celui d'une énergie encore plus marquée, d'une hardieſſe de pinceau plus tranchante, & d'une politique plus fine & plus profonde. La briéveté de *Salluſte* conſiſte principalement, en ce que, comme Tacite, il n'exprime rien de ce qui peut aiſément ſe ſous-entendre, en ce qu'il ne pèſe point ſur une idée, qu'il ne la développe guères par des idées acceſſoires du même genre, qu'il ſe contente de la montrer & de paſſer rapidement; mais il la montre, & il la montre comme un trait de lumière dont l'eſprit eſt frappé, & qui ne lui laiſſe plus rien à déſirer, quoique l'oreille puiſſe encore déſirer quelque choſe; car elle a ſes droits ſur les mots, comme l'eſprit ſur les idées.

Il y a un autre Salluſte, *Criſpus Salluſtius*, dont parlent Horace & Tacite, & auquel ils reprochent du luxe & de la prodigalité; *diverſus à veterum inſtituto per cultum & munditias copiâque & affluentiâ luxui propior*, dit Tacite; on croit que c'eſt un petit-fils d'une ſœur de l'hiſtorien, & qu'ayant été adopté par celui-ci, il prit ſon nom; c'eſt ce même *Salluſte*, qui fut chargé par Tibère de la commiſ-

ſion délicate de le défaire d'Agrippa-Poſthume, & que Tibère vouloit déſavouer. (*Voyez l'article* TIBÈRE.) Horace lui reproche ſes folles dépenſes pour des affranchies.

Tutior at quantò merx eſt in claſſe ſecundâ!
Libertinarum dico, Salluſtius in quas
Non minùs inſanit, quàm qui mœchatur, at hic ſi
Quà res, quà ratio ſuaderet, quàque modeſtè
Munificum eſſe licet, vellet bonus atque benignus
Eſſe, daret quantùm ſatis eſſet, nec ſibi damno
Dedecorique foret.

C'eſt au même *Salluſte* qu'Horace adreſſe l'ode du livre 2, & cette ode eſt plutôt une leçon qu'un éloge; quand il l'appelle :

avaris
Abditæ terris inimice lamnæ.

Il ne le loue pas d'un généreux mépris pour les richeſſes, il lui reproche d'être ce qu'on appelle proverbialement parmi nous, un *bourreau d'argent.*

SALMANASAR, (*Hiſt. des Aſſyriens.*) Ce roi des Aſſyriens n'eſt connu que par nos annales ſacrées; à ſon avénement à l'empire il tourna ſes armes contre Oſée, roi de Samarie, pour le forcer de lui payer le tribut auquel tous les rois Iſraélites étoient aſſujettis. Oſée, fortifié de l'alliance des Egyptiens, ſe crut aſſez puiſſant pour ſe tirer d'une indépendance humiliante. *Salmanaſar* le fit bientôt repentir de ſa préſomption, il marcha contre lui à la tête d'une nombreuſe armée, & ſe rendit maître de Samarie après trois mois de ſiége. Oſée, chargé de chaînes, fut tranſplanté avec tous ſes ſujets dans la Médie. Le monarque vainqueur, pour les remplacer, peupla le pays de Samarie de Babyloniens & de pluſieurs autres peuples, dont il avoit éprouvé la fidélité. Les Samaritains ne revirent plus leur ancienne patrie. On n'y renvoya qu'un prêtre pour y rétablir le culte primitif, dont l'abolition avoit attiré les vengeances céleſtes ſur les nouveaux habitans, des troupeaux de lions affamés portoient la déſolation dans la campagne & les bourgs. Tobie, qui avoit été mené en captivité avec ſa femme & ſon fils, s'inſinua dans la faveur du prince Aſſyrien qui lui confia les plus importans emplois de l'état. *Salmanaſar*, enflé de ſes premiers ſuccès, pouſſa plus loin ſes conquêtes. Ses armes triomphantes détruiſirent le royaume d'Iſraël, qui avoit ſubſiſté deux cent cinquante années depuis ſa ſéparation de celui de Juda; il enleva le veau d'or que Jéroboam avoit fait ériger en Bethel. Quoique la conquête des dix tribus eût rendu ſon nom redoutable, Ezéchias, roi de Jéruſalem, plein d'une confiance peut-être préſomptueuſe, refuſa de lui payer le tribut auquel il étoit ſoumis. Les Tyriens, puiſſans par leurs richeſſes & leurs forces maritimes, embraſsèrent ſa querelle. Leurs intérêts étoient communs. Ils étoient comme lui tributaires des Aſſyriens, qui leur diſputoient l'empire de la mer, & mettoient des entraves à leur commerce par terre. L'avantage de la ſituation de leur ville en aſſuroit l'indépendance; mais avec leurs monceaux d'or qu'ils étaloient comme ſignes de leur puiſſance, ils ne pouvoient protéger leurs poſſeſſions éloignées ni leurs alliés. *Salmanaſar* leur fit bientôt éprouver ſa vengeance : le territoire de Samarie fut ravagé, la Phénicie, & la Syrie eurent la même deſtinée. Sidon & pluſieurs autres villes, épouvantées d'un torrent prêt à ſe déborder ſur eux, s'en garantirent par une prompte ſoumiſſion, & en reconnoiſſant *Salmanaſar* pour ſouverain. Ce prince voulant ne laiſſer aucuns veſtiges de la puiſſance des Tyriens, équipa une flotte de ſoixante vaiſſeaux dans l'eſpoir de ravir à ſes ennemis la ſouveraineté des mers; mais tous ſes vaiſſeaux furent coulés à fond. Il ſe flatta d'être plus heureux ſur terre : Tyr fut aſſiégée. Il crut s'en aſſurer la conquête, en détournant les eaux. L'induſtrie des aſſiégés leur fournit la reſſource des puits. Les Aſſyriens, après un ſiége de cinq ans, furent obligés de renoncer à leur entrepriſe. *Salmanaſar* mourut avant d'avoir terminé cette guerre. (*T—N.*)

SALOMÉ, *pacifique*, (*Hiſt. ſacrée.*) C'eſt le nom que l'on donne à la danſeuſe, fille d'Hérodias, qui danſa un jour avec tant de grâce devant Antipas, que ce prince, dans l'ivreſſe de ſa joie, lui promit de lui donner tout ce qu'elle lui demanderoit, fût-ce la moitié de ſon royaume, *Marc, vj. 23. Salomé*, conſeillée par ſa mère, demanda la tête de Jean-Baptiſte, qui ne ceſſoit de crier avec raiſon, contre le mariage inceſtueux d'Hérodiade & d'Antipas; & le roi qui avoit du reſpect pour le ſaint qui le cenſuroit, fut fâché de cette demande; mais comme il avoit donné ſa parole, il ſe crut obligé de tenir un ſerment injuſte, & il envoya couper la tête de Jean, *ibid. 26.* (†)

SALOMÉ, (*Hiſt. ſacrée.*) femme de Zébédée, & mère de S. Jacques le majeur, & de S. Jean l'évangéliſte, une des ſaintes femmes qui avoit coutume de ſuivre le Sauveur dans ſes voyages, & de le ſervir. Ce fut elle qui demanda à J. C. que ſes deux fils, Jacques & Jean fuſſent aſſis, l'un à ſa droite, l'autre à ſa gauche, lorſqu'il ſeroit arrivé à ſon royaume, *Matt. xx. 21. Salomé* accompagna Jéſus au Calvaire, & ne l'abandonna pas même à la croix, *Marc, xv. 40.* Elle fut auſſi du nombre de celles qui achetèrent des parfums pour l'embaumer, & qui vinrent pour cet effet le dimanche, dès le matin, au ſépulcre, *Marc. xvj. 1.* Quand elles furent arrivées, elles virent la pierre du tombeau qui étoit ôtée, & étant entrées dans l'intérieur du tombeau, elles y virent un ange qui leur apprit que Jéſus-Chriſt étoit reſſuſcité; & comme elles revenoient à Jéruſalem, Jéſus-Chriſt ſe fit voir à elles dans le chemin, & leur dit d'annoncer à

ſes frères de Galilée qu'ils le verroient, *Matt. xxviij. 10.* C'eſt tout ce que l'Evangile nous apprend de *Salomé*, & tout ce que l'on ajoute de plus eſt apocryphe. (†)

SALOMÉ, (*Hiſtoire des juifs.*) ſœur d'Hérode, dit le grand, femme artificieuſe, intrigante & cruelle, auteur de la mort de Mariamne, ſa belle-ſœur, & qui paroît ayoir été peinte avec beaucoup de vérité dans la tragédie de *Mariamne* de M. de Voltaire.

SALONIN, (*Publius-Licinius-Cornelius Saloninus*) (Hiſt. rom.) prince mort à l'âge d'environ dix ans, & dont par conſéquent l'hiſtoire n'eſt pas longue. Il étoit fils de l'empereur Gallien & de Salonine, c'eſt-à-dire d'un empereur foible & d'une femme forte. L'empereur Valérien, ſon aïeul, l'avoit nommé Céſar l'an 255. On l'envoya l'année ſuivante avec Albinus, ſon gouverneur, dans les Gaules, contrée qu'on croyoit plus propre à l'élever à-la-fois & pour les lettres & pour les armes. Son ſeul ſéjour dans ces provinces les maintint dans l'obéiſſance juſqu'en 261, que Poſthume, un de ces nombreux tyrans qui, ſous le règne de Gallien, s'élevoient dans toutes les parties de l'empire, ſe fit proclamer empereur, &, à la tête d'une armée victorieuſe, força les habitans de Cologne de lui livrer *Salonin* qu'il fit mourir.

SALONINE, (*Julia-Cornelia Salonina*) Hiſt. rom.) mère du précédent, étoit, comme nous l'avons dit, une femme d'un grand courage; elle inſpiroit ſeule à Gallien, ſon mari, celui de réſiſter quelquefois à cette foule de tyrans que ſa molleſſe faiſoit naître de toutes parts; elle l'accompagnoit dans les expéditions militaires qu'elle l'encourageoit à entreprendre; elle l'aidoit de ſes conſeils & des reſſources de ſon génie; elle penſa être priſe par les Goths, lorſque Gallien les chaſſa de l'Illyrie. A ſes grandes qualités elle joignoit les charmes de la figure, l'aſcendant des vertus, le mérite de la bienfaiſance, la culture de l'eſprit. Protectrice & amie des ſavans, elle fut ſavante elle-même; elle avoit obtenu pour le philoſophe platonicien Plotin la permiſſion de bâtir une ville, & de la gouverner ſelon les lois de la république de Platon; elle devoit ſe nommer *Platonopolis*. La choſe en reſta au ſimple projet. On dit qu'un projet ſemblable, mais ſur un plan différent, & conçu dans d'autres vues, a été renouvelé dans ces derniers temps. Il n'a pas eu non plus d'exécution. Dans une conjuration formée contre Gallien, *Salonine* périt avec lui & avec les princes de ſa famille, le 20 mars 268.

SALTATESQUIS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom qu'on donne à des juges ou aux membres d'un tribunal ſupérieur, qui décide de toutes les affaires parmi les nègres qui habitent le pays appelé *Sierra Leona*, en Afrique. Leur réception eſt des plus ſingulières. Le candidat eſt aſſis ſur une ſellette de bois, là le préſident lui frappe à pluſieurs repriſes le viſage avec les inteſtins ſanglans d'un bouc qui a été tué pour la cérémonie; il lui en frotte enſuite tout le corps, après quoi il lui met un bonnet rouge ſur la tête, en prononçant le mot *ſaltateſqui*; il le revet d'une longue robe garnie de plumes, & la fête finit par immoler un bœuf & par des réjouiſſances. Les avocats qui plaident devant la cour des *ſaltateſquis* ont des cliquets dans leurs mains, & des clochettes aux jambes, qu'ils font ſonner afin de réveiller l'attention des juges aux endroits de leurs plaidoyers qui demandent le plus d'attention. (*A. R.*)

SALVADOR, (ANDRÉ) (*Hiſt. litt. mod.*) poète dramatique italien du dix-ſeptième ſiècle: ſes pièces de *Medore*, de *Flore*, & ſur-tout de *Sainte-Urſule*, jouiſſent de quelqu'eſtime.

SALVAN DE SALIEZ, (ANTOINETTE de) (*Hiſt. litt. mod.*) eſt au nombre des femmes qui ſe ſont fait un nom par les talens littéraires ſous le règne de Louis XIV; elle a laiſſé des lettres & des poéſies, mais elle eſt plus connue par ſon *hiſtoire de la comteſſe d'Iſembourg*, qui a été traduite en différentes langues. Elle étoit d'Alby, elle y eſt née, & elle y eſt morte après avoir rempli une carrière de quatre-vingt-douze ans. Née en 1638, la même année que Louis XIV, elle n'eſt morte qu'en 1730. Elle étoit de l'académie des *Ricovrati* de Padoue. Elle avoit formé, en 1704, une *ſociété des chevaliers & chevalières de la Bonne-Foi*. Son mari, Antoine de Fontvielle, ſeigneur de Saliez, étoit Viguier d'Alby.

SALVIATI, (*Hiſt. d'Ital.*) noble & ancienne famille de Florence, alliée à la maiſon de Médicis, & par elle à pluſieurs maiſons royales de l'Europe, étoit, dès l'an 1200, au nombre des premières familles de l'état de Toſcane. Jacques Salviati, qui, en 1400, acquit le comté de Bagni à ſa république, fut ſurnommé le Grand. (Voyez à l'article *Pazzi*, l'hiſtoire de François Salviati, archevêque de Piſe, pendu dans ſes habits épiſcopaux aux fenêtres du palais des Médicis ou de l'hôtel-de-ville de Florence, pour la part qu'il avoit eue à la conjuration des Pazzi contre les Médicis.) La famille Salviati a produit pluſieurs cardinaux célèbres, entre autres Jean & Bernard, frères, & Antoine-Marie leur neveu, tous trois ſucceſſivement évêques de Saint Papoul. Bernard, avant d'embraſſer l'état eccléſiaſtique, s'étoit fait, dans l'ordre de Malthe, un nom redoutable à tout l'empire Ottoman; il avoit ruiné le port de Tripoly, mis en poudre tous les forts qui avoient oſé réſiſter à ſes armes, pris la ville de Coron dans la Morée, couru tout l'Archipel juſqu'au détroit des Dardanelles, brûlé l'île de Scio, il avoit emmené un grand nombre

d'eſclaves, Paul Jove loue ſon courage & ſa bonne conduite, & l'expérience qu'il avoit acquiſe dans les guerres maritimes : *conſtanti compoſitoque ingenio vir militiæ maritimæ aſſuetus.* Catherine de Médicis, ſa parente, lui procura le chapeau & le fit ſon grand aumonier.

SALVIATI eſt auſſi le nom d'un fameux peintre italien, ainſi nommé, parce que le cardinal Salviati, (Jean) frère aîné de Bernard, étoit ſon protecteur, & le logeoit dans ſon palais à Rome. En 1554 il vint en France pour travailler à Fontainebleau. De retour en Italie, il mourut en 1563. Il étoit né en 1510. Il ſe nommoit François.

SALVIEN, (SALVIANUS) (*Hiſt. Eccléſ.*) Prêtre de Marſeille au cinquième ſiècle, déplora & plaignit avec une douleur ſi éloquente les déréglemens de ſon temps, qu'il fut nommé *le Jérémie du quinzième ſiècle.* On ne croit pas qu'il ait été évêque comme quelques-uns l'ont prétendu; on l'appelle le prêtre de Marſeille, mais on l'appeloit en même temps le maître des évêques. Il reſte de lui un traité de la Providence de Dieu, un autre contre l'avarice, quelques épîtres; le tout a été traduit en françois par le père Bonnet de l'Oratoire. Boſſuet, dans l'oraiſon funèbre de la reine d'Angleterre, cite Salvien avec honneur & avec éloge; il tire de ſon livre de la Providence de Dieu un paſſage qui eſt une peinture vive & vraie de la ſituation du malheureux roi Charles I. « Le » voyez-vous ce grand roi, dit le ſaint & éloquent » prêtre de Marſeille; le voyez-vous ſeul abandonné, » tellement déchu dans l'eſprit des ſiens qu'il devient » un objet de mépris aux uns, &, ce qui eſt plus in- » ſupportable à un grand courage, un objet de pitié » aux autres? Ne ſachant, pourſuit Salvien, de la- » quelle de ces deux choſes il avoit le plus à ſe plain- » dre, ou de ce que Siba le nourriſſoit, ou de ce » que Séméi avoit l'inſolence de le maudire. *Dejectus uſque in ſuorum, quod grave eſt, contumeliam, vel quod gravius, miſericordiam; ut vel Siba eum paſceret, vel ei maledicere Semei publicè non timeret.* Il fut tolérant, & loin de vouloir qu'on punît dans ce monde les hérétiques, il ſoutient même que nous ne ſavons pas comment Dieu les traitera dans l'autre. *Hæretici ſunt ſed non ſcientes.... apud nos ſunt hæretici, apud ſe non ſunt.... veritas apud nos eſt ſed illi apud ſe eſſe præſumunt.... errant ſed bono animo errant.... qualiter pro hoc ipſo falſæ opinionis errore in die judicii puniendi ſunt, nullus poteſt ſcire niſi judex.* De gubernatione Dei, lib. 5, pag. 150, 151.

SALVINI, (ANTOINE-MARIE) *Hiſt. litt. mod.*) florentin célèbre, eſt un des écrivains italiens qui ont le plus contribué au rétabliſſement du bon goût en Italie, & un des académiciens de la Cruſca qui ont le plus contribué à la perfection du dictionnaire. Il a traduit en vers italiens les plus beaux monumens de la littérature grecque, latine, françoiſe, angloiſe, l'Iliade & l'Odyſſée, Héſiode, Théocrite, Anacréon, Aratus, Muſée, les hymnes d'Orphée & de Callimaque, diverſes épigrammes grecques, quelques comédies d'Ariſtophane, les vers dorés de Pythagore, l'art poëtique & quelques ſatyres d'Horace; l'art poëtique de Boileau; la tragédie de Caton d'Addiſſon. C'étoit, ſans doute, travailler utilement pour les progrès du goût que de rendre propres à ſa nation ces excellens modèles. Il a traduit juſqu'à la vie de Saint François de Sales de Marſolier. Il y a de plus beaucoup d'ouvrages originaux de lui en vers & en proſe, entre autres l'oraiſon funèbre du célèbre Antoine Magliabecchi. *Salvini* mourut à Florence en 1729.

SAM

SAMANÉEN, ſ. m. (*Hiſt. des relig. oriental.*) les *Samanéens* étoient des philoſophes indiens, qui formoient une claſſe différente de celle des brachmanes, autre ſecte principale de la religion indienne. Ils n'ont point été inconnus des européens. Strabon & S. Clément d'Alexandrie en ont fait quelque mention. Megaſthene, qui avoit compoſé des mémoires ſur les indiens, appelle les philoſophes dont il s'agit, *Germanès;* S. Clément d'Alexandrie *Sarmanes* ou *Semni*, & rapporte l'origine de ce dernier nom au mot grec σεμνος, *vénérable.* Porphyre les nomme *Samanéens*, nom qui approche davantage de celui de *Schamman*, encore uſité dans les Indes pour déſigner ces philoſophes.

Les *Samanéens*, au rapport de S. Clément d'Alexandrie & de S. Jérôme, embraſsèrent la doctrine d'un certain Butta, que les indiens ont placé au rang des dieux, & qu'ils croient être né d'une vierge.

Les brachmanes n'étoient originairement qu'une même tribu; tout indien au contraire pouvoit être *Samanéen.* Mais quiconque déſiroit entrer dans cette claſſe de philoſophes, étoit obligé de le déclarer au chef de la ville en préſence duquel il faiſoit l'abandon de tout ſon bien, même de ſa femme & de ſes enfans. Ces philoſophes faiſoient vœu de chaſteté, comme les brachmanes ou gymnoſophiſtes. Ils habitoient hors des villes, & logeoient dans des maiſons que le roi du pays avoit pris ſoin de faire conſtruire. Là, uniquement occupés des choſes céleſtes, ils n'avoient pour toute nourriture que des fruits & des légumes, & mangeoient ſéparément ſur un plat qui leur étoit préſenté par des perſonnes établies pour les ſervir.

Ces *Samanéens* & les brachmanes étoient en ſi grande vénération chez les indiens, que les rois venoient ſouvent pour les conſulter ſur les affaires d'état, & pour les engager à implorer la divinité en leur faveur.

Ils ne craignoient point la deſtruction du corps, &

& quelques-uns d'entre eux avoient le courage de ſe donner la mort en ſe précipitant dans les flammes, afin de purifier leur ame de toutes les impuretés dont elle avoit été ſouillée, pour aller jouir plus promptement d'une vie immortelle. On leur attribuoit le don de prédire l'avenir, & S. Clément d'Alexandrie dit qu'ils avoient beaucoup de reſpect pour une pyramide où l'on conſervoit les os d'un dieu.

Il y avoit pluſieurs branches de ces philoſophes, entr'autres celle des *hylobii*, ainſi nommés parce qu'ils étoient retirés dans les forêts & dans les lieux déſerts, où ils ne vivoient que de feuilles & de fruits ſauvages, n'étoient couverts que de quelques écorces d'arbres, ne faiſoient jamais uſage du vin, & n'avoient aucun commerce avec les femmes. Celles-ci cependant avoient droit d'aſpirer au même degré de perfection, & pouvoient auſſi embraſſer un genre de vie auſtère.

Ce qui vient d'être rapporté, d'après les écrivains grecs & latins, eſt ce qui a déterminé à croire qu'il y a peu de différence entre les *Samanéens* & les brachmanes, ou plutôt qu'ils ſont deux ſectes de la même religion. En effet, on trouve encore dans les Indes une foule de brachmanes qui paroiſſent avoir la même doctrine, & qui vivent de la même façon; mais ceux qui ont une parfaite reſſemblance avec ces anciens *Samanéens*, ſont les talapoins de Siam : comme eux retirés dans de riches cloîtres, ils ne poſsèdent rien en propre & jouiſſent d'un grand crédit à la cour; mais quelques-uns plus auſtères ne vivent que dans les bois & dans les forêts : il y a auſſi des femmes qui les imitent.

La doctrine des *Samanéens* ſe trouve répandue dans les royaumes de Siam, de Pegu, & dans les autres lieux voiſins, où les prêtres portent le nom de *talapoins*. Mais le plus commun, & celui ſous lequel ils ſont connus à la Chine & au Japon, eſt celui de *bonzes*; dans le Tibet ils ſont appelés *lamas*.

L'Inde eſt le berceau de cette religion, de l'aveu des habitans de tous les pays où elle s'eſt établie : il y a apparence qu'elle a même pénétré juſques chez les barbares de la Sibérie, où nous trouvons encore des *ſchammans*, qui ſont les prêtres des tungouſes; mais elle n'a pas été uniforme dans tous ces différens pays. Plus les *Samanéens* ſe ſont éloignés du lieu de leur origine, plus ils ſemblent s'être écartés de la véritable doctrine de leur fondateur. Les mœurs des peuples auxquels ils ont enſeigné leur religion, y ont apporté quelques changemens, parce que les *Samanéens* ſe ſont attachés plus particuliérement à certains dogmes & à certaines pratiques religieuſes qu'ils ont jugé convenir davantage avec le caractère de ceux chez leſquels ils vivoient; mais par-tout on reconnoît la religion indienne.

M. de la Croſe, qui a beaucoup parlé des *Samanéens*, dit qu'il n'en reſte plus de traces ſur les côtes de Malabar & de Coromandel; que le culte des brachmes a ſuccédé à celui des *Samanéens*; que ceux-ci, ſelon le témoignage des brachmes, ont été détruits par le dieu *Viſchnou*, qui dans ſa ſixième manifeſtation prit le nom de *Vegouddova avatarum*; qui les traita ainſi, parce qu'ils blaſphémoient ouvertement contre ſa religion, regardoient tous les hommes comme égaux, n'admettoient aucune différence entre les diverſes tribus ou caſtes, déteſtoient les livres théologiques des brachmes, & vouloient que tout le monde fût ſoumis à leur loi. M. de la Croze croit que cet événement eſt arrivé il y a plus de ſix cents ans. Mais toutes ces traditions des malabares ſont détruites par le témoignage des écrivains grecs qui font mention des brachmes établis de tout temps dans les Indes, & qui leur donnent une doctrine à-peu-près ſemblable à celle des *Samanéens* : c'eſt une remarque que M. de la Croze n'a pu s'empêcher de faire.

Si le nom de *Samanéen* ne paroît plus ſubſiſter dans cette partie de l'Inde, nous y retrouvons encore les joghis, les vanapraſtas, les ſanjaſſis & les avadoutas, connus ſous le nom général de *brachmes*, & qui, comme les *Samanéens*, n'admettent aucune différence entre les caſtes ou tribus, & ſuivent encore les préceptes de Budda, le fondateur des *Samanéens*. Pluſieurs hiſtoriens arabes qui ont eu connoiſſance de ce perſonnage, le nomment *Dasp* ou *Boudasf*. Beidawi, célèbre hiſtorien perſan, l'appelle *Schekmouniberkan*, ou ſimplement *Schekmouni*; les chinois, *Tche-kia* ou *Chekia-meouni*, qui eſt le même nom que Schekemouni de Beidawi; ils lui donnent encore le nom de *Foteou* ou *Foto*, qui eſt une altération de *Phutta* ou *Butta*. Mais le nom ſous lequel il eſt le plus connu dans tous les ouvrages des chinois, eſt celui de *Fo*, diminutif de *Foto*. Les ſiamois le nomment *Prahpoudi-tchaou*, c'eſt-à-dire, le ſaint d'une haute origine, *Sammana-khutama*, l'homme ſans paſſion, & *Phutta*. M. Hyde dérive ce nom du mot Perſan *butt*, idole, & M. Leibnitz a cru que ce légiſlateur étoit le même que le *Wodin* des peuples du nord. Dans la langue des Indiens, *Butta* ou *Budda* ſignifie *Mercure*.

Il n'eſt pas aiſé de diſſiper les ténèbres qui obſcurciſſent l'hiſtoire de ce fondateur de la religion indienne. Les peuples de l'Inde, toujours portés au merveilleux, ne débitent que des fables qui nous obligent d'avoir recours à des hiſtoriens étrangers; & ceux-ci ne nous fourniſſent point aſſez de détails pour que nous puiſſions parvenir à une exacte connoiſſance du temps & du lieu de la naiſſance de ce philoſophe.

Quoi qu'il en ſoit, *Fo* ou *Bodha*, après s'être marié à l'âge de 17 ans, & avoir eu de ce mariage un fils, ſe retira dans les déſerts, ſous la conduite de cinq philoſophes. Il y reſta juſqu'à l'âge de 30 ans,

qu'il commença à publier ſa doctrine, prêchant le culte des idoles & la tranſmigration des ames. Il mourut âgé de 79 ans. Pour exprimer ſa mort, on rapporte qu'il eſt paſſé dans le *nipon* ou *nircupan*, c'eſt-à-dire, *qu'il eſt anéanti, & devenu comme un Dieu.* En mourant il dit à ceux de ſes diſciples qui lui étoient le plus attachés, que juſque-là il ne s'étoit ſervi que de paraboles, qu'il leur avoit caché la vérité ſous des expreſſions figurées & métaphoriques; mais que ſon ſentiment véritable étoit qu'il n'y avoit point d'autre principe que le vide & le néant, que tout étoit ſorti du néant, & que tout y retournoit.

Les dernières paroles de *Fo* produiſirent deux ſectes différentes. Le plus grand nombre embraſſa ce que l'on appelle la *doctrine extérieure* qui conſiſte dans le culte des idoles; les autres choiſirent la *doctrine intérieure*, c'eſt-à-dire, qu'ils s'attachèrent à ce vide & à ce néant, dont *Fo* les avoit entretenus en mourant.

Les ſectateurs de la doctrine extérieure ſont ceux que nous connoiſſons plus communément ſous le nom de *brachmes*, de *bonzes*, de *lamas* & de *talapoins*, qui, toujours proſternés aux pieds de leurs Dieux, font conſiſter leur bonheur à tenir la queue d'une vâche, adorent Brahma, Viſchnou, Eſwara & trois cent trente millions de divinités intérieures, font conſtruire des temples en leur honneur, ont une ſingulière vénération pour l'eau du Gange, & croient qu'après la mort leur ame va recevoir en enfer la punition de ſes crimes, ou dans le paradis la récompenſe de ſes vertus, d'où elle ſort enſuite pour animer des corps d'hommes, d'animaux, des plantes mêmes; ce qui devient encore une punition ou une récompenſe juſqu'à ce qu'elle ſoit parvenue au plus haut degré de pureté & de perfection, auquel toutes ces différentes tranſmigrations la conduiſent inſenſiblement; ce n'eſt qu'après avoir parcouru ainſi les corps de pluſieurs êtres, qu'elle reparoît enfin dans celui d'un *Samanéen*. Ceux-ci regardent le reſte des hommes comme autant de malheureux qui ne peuvent parvenir à l'état de *Samanéen*, qu'après avoir paſſé par tous les degrés de la métempſycoſe.

Ainſi le vrai *Samanéen*, ou le ſectateur de la doctrine intérieure, étant cenſé naître dans l'état le plus parfait, n'a plus beſoin d'expier des fautes qui ont été lavées par les tranſmigrations antérieures; il n'eſt plus obligé d'aller ſe proſterner dans un temple, ni d'adreſſer ſes prières aux dieux que le peuple adore, dieux qui ne ſont que les miniſtres du grand Dieu de l'univers. Dégagé de toutes ſes paſſions, exempt de tout crime, le *Samanéen* ne meurt que pour aller rejoindre cette unique divinité dont ſon ame étoit une partie détachée; car ils penſent que toutes les ames forment enſemble l'être ſuprême, qu'elles exiſtent en lui de toute éternité, qu'elles émanent de lui; mais qu'elles ne peuvent lui être réunies qu'après s'être rendues auſſi pures qu'elles l'étoient lorſqu'elles en ont été ſéparées.

Suivant leurs principes, cet être ſuprême eſt de toute éternité; il n'a aucune forme, il eſt inviſible, incompréhenſible; tout tire ſon origine de lui; il eſt la puiſſance, la ſageſſe, la ſcience, la ſainteté, la vérité même; il eſt infiniment bon, juſte & miſéricordieux; il a créé tous les êtres, & il les conſerve tous: il ne peut être repréſenté par des idoles; mais on peut dépeindre ſes attributs, auxquels il ne déſapprouve point que l'on rende un culte; car pour lui il eſt au-deſſus de toute adoration: c'eſt pour cela que le *Samanéen* toujours occupé à le contempler dans ſes méditations, ne donne aucunes marques extérieures de culte; mais il n'eſt pas en même temps athée, comme le prétendent les miſſionnaires, puiſqu'il ne cherche qu'à étouffer en lui toutes les paſſions pour être en état d'aller rejoindre ſon Dieu. Ainſi le vide & le néant, principe des *Samanéens*, ne ſignifient point la deſtruction de l'ame, mais ils déſignent que nous devons anéantir tous nos ſens, nous anéantir nous-mêmes pour aller nous perdre en quelque façon dans le ſein de la divinité, qui a tiré toutes choſes du néant, & qui elle-même n'eſt point matière.

Cet être ſuprême des philoſophes de l'Inde eſt l'origine de tous les êtres, & il renferme en lui les principes de toutes choſes: ainſi lorſqu'il a voulu créer la matière, comme il eſt un pur eſprit qui n'a aucun rapport avec un être corporel, par un effet de ſa toute-puiſſance, il s'eſt donné à lui-même une forme matérielle, & a fait une ſéparation des vertus maſculine & féminine, qui juſqu'alors avoient été concentrées en lui; par la réunion de ces deux principes, la création de l'univers devient poſſible. Le *lingam* ſi reſpecté dans l'Inde, eſt le ſymbole de ce premier acte de la divinité; & tous enſemble, c'eſt-à-dire ces cinq principes, compoſent l'être ſuprême, qui ſe ſert de leur miniſtère pour gouverner le monde; mais il viendra un temps qu'il les fera rentrer dans ſon ſein.

Tels ſont les principes des *Samanéens* ſur la Divinité. On paſſera ſous ſilence tout ce qui regarde le culte que l'on rend à ces premières émanations de l'être ſuprême, & le reſte de la religion indienne, qui n'eſt plus celle des *Samanéens*, mais celle du peuple, moins ſuſceptible de ces grandes idées, & de méditations profondes qui font tout le culte des diſciples de Budda. On n'entrera pas non plus dans le détail des différentes ſectes qui ont pu s'élever parmi eux. On fera ſeulement remarquer qu'il ſe trouve une grande conformité entre la doctrine des *Samanéens* & celle des manichéens. (*D. J.*)

SAMANIDES, (*Hiſt. orientale.*) on appelle *Samanides*, la dynaſtie des califes fondée par Saman, qui de conducteur de chameaux devint chef d'Arabes; ſon fils rendit ſes enfans dignes des premiers emplois militaires de l'état des califes. Al-Mamon les avança, & Motamed donna à Naſſer, petit-fils d'Aſſad-Ben-Saman, l'an 261 de l'hégire, le

gouvernement de la province de Mawaralnahar ; ou Tranſoxane. Enfin, l'an 279, Iſmaël, frère de Naſſer, ſe rendit le maître abſolu de cette province, en conquit d'autres, & fonda un puiſſant empire, qui a porté le nom de *Samanides*. (*D. J.*)

SAMARA, ſ. m. (*Hiſt. de l'inquiſit.*) autrement dit *ſambenito*, & *ſamiretta*, noms dignes de leur origine. Eſpèce de ſcapulaire ou dalmatique que les inquiſiteurs font porter à ceux qu'ils condamnent à être brûlés. Le fond du *ſamara* eſt gris, avec la repréſentation d'une figure d'homme, poſé ſur des tiſons allumés avec des flammes qui s'élèvent, & des démons qui l'environnent pleins de jóie. Ce raffinement de barbarie, imaginé pour accoutumer le peuple à voir ſans peine brûler des malheureux, eſt peut-être encore plus exécrable que le tribunal même de l'inquiſition, tout odieux, tout horrible qu'il eſt dans ſon principe. (*D. J.*)

SAMARATH, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) nom d'une ſecte de benjans dans les Indes, qui croient que leur dieu qu'ils nomment *Permiſter*, gouverne le monde par trois lieutenans. *Brama*, c'eſt le premier, a le ſoin d'envoyer les ames dans les corps que *Permiſter* lui déſigne. Le ſecond, nommé *Buſſins*, enſeigne aux hommes à vivre ſelon les commandemens de Dieu, que ces benjans conſervent écrits en quatre livres. Il a auſſi le ſoin des vivres & de faire croître le blé, les arbres, les plantes, mais après que *Brama* les a animés. Le troiſième s'apelle *Maïs* ; ſon pouvoir s'étend ſur les morts, dont il examine les actions paſſées, pour envoyer leurs ames dans d'autres corps, faire une pénitence plus ou moins rigoureuſe, ſuivant les vertus qu'elles ont pratiquées, ou les crimes qu'elles ont commis dans leur première vie. Lorſque leur expiation eſt achevée, *Maïs* renvoie ces ames ainſi purifiées à *Permiſter* qui les reçoit au nombre de ſes ſerviteurs. Les femmes de cette ſecte, perſuadées que dans l'autre monde elles vivent ſept fois autant, & ont ſept fois plus de plaiſir qu'elles n'en ont goûté ici-bas, pourvu qu'elles meurent avec leurs maris, ne manquent pas à leurs funérailles de ſe jeter gaiment dans le bûcher. Dès que les femmes ſont accouchées, on met devant leur enfant une écritoire, du papier & des plumes, pour marquer que *Buſſina* veut écrire dans l'entendement du nouveau-né la loi de *Permiſter*. Si c'eſt un garçon, on y ajoute un arc & des flèches, comme un préſage de ſa valeur future, & de ſon bonheur à la guerre. Olearius, *tom. II.* (*A. R.*)

SAMBA-PONGO, (*Hiſt. mod.*) c'eſt le titre que les habitans du royaume de Loango en Afrique donnent à leurs rois, qu'ils regardent non-ſeulement comme l'image de la divinité, mais encore comme un dieu véritable ; dans cette idée ridicule, ils lui attribuent la toute-puiſſance ; ils croient que les pluies, les vents & les orages ſont à ſes ordres ; c'eſt pourquoi ils ont recours à lui dans les temps de ſéchereſſe & de ſtérilité, & à force de préſens & de prières, le déterminent à leur rendre le ciel favorable. Lorſque le roi conſent aux vœux de ſes ſujets, il ne fait que tirer une flèche contre le ciel, mais il y a lieu de croire qu'il ne s'y détermine que lorſqu'il voit le temps charge, ſurtout quand c'eſt de la pluie qu'on lui demande. En un mot, ces peuples croient qu'il n'y a rien d'impoſſible pour leur monarque, & lui rendent en conſéquence les honneurs divins. Malgré cette haute opinion, ils ne laiſſent pas de croire que ſa vie ne puiſſe être miſe en danger par les ſortiléges & les maléfices ; c'eſt ſur ce prejugé qu'eſt fondée une loi irrévocable, qui décerne la peine de mort contre quiconque à vu le roi de Loango boire ou manger ; cet ordre s'étend même ſur les animaux. Des voyageurs rapportent qu'un fils du roi, encore enfant, étant entré par haſard dans l'appartement de ſon père, au moment où il buvoit, fut maſſacré ſur-le-champ par ordre du grand prêtre, qui prit auſſitôt de ſon ſang, & en frotta le bras de ſa majeſté, pour détourner les maux dont elle étoit menacée ; ainſi la ſuperſtition vient par-tout à l'appui des deſpotes & des tyrans, qui ſont quelquefois eux-mêmes les victimes du pouvoir qu'ils lui ont accordé. (*A. R.*)

SAMBLANÇAY *ou* SEMBLANÇAY, (*voyez* BEAUNE.)

SAMBLICUS. (SAMBLIQUE,) *Hiſt. anc.*) *Samblique*, voleur inſigne dans l'antiquité, arrêté pour avoir pillé le temple de Diane dans l'Elide, & refuſant d'avouer ce crime, fut, dit-on, appliqué à la torture pendant un an entier, d'où étoit venu le proverbe : *endurer plus de mal que Samblique.*

SAMBOULA, ſ. m. ſorte de panier des ſauvages carraïbes, fait en forme de ſac ouvert, travaillé fort proprement à jour avec des brins de latanier très-minces, & tiſſus à-peu-près comme nos chaiſes de canne, ces paniers ont une anſe pour les paſſer au bras & pour les ſuſpendre dans la maiſon, où ils ſervent aux ſauvages à mettre des fruits, des racines, de la caſſave, ou ce qu'ils veulent expoſer à l'air libre.

SAMBUC, (JEAN) (*Hiſt. litt. mod.*) hongrois, médecin & homme de lettres, conſeiller & hiſtoriographe des empereurs Maximilien II & Rodolphe II, né en 1531, mort à Vienne en 1584. On a de lui des *vies des empereurs romains*, *une hiſtoire de Hongrie depuis Matthias juſqu'à Maximilien II* ; des traductions latines d'Héſiode, de Théophylacte, de Platon, de Xénophon, de Thucydide ; des commentaires, des notes ſur l'art poétique d'Horace & ſur divers auteurs grecs & latins, &c.

SAMORIN, *ou* ZAMORIN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'eſt le nom que l'on donne à un ſouverain de l'Indoſtan, dont les états ſont placés ſur la côte de Malabar, & qui étoit autrefois le prince le plus puiſſant de cette côte. Sa réſidence ordinaire eſt à Calecut ou Kalicut. Autrefois le *ſamorin* ne pouvoit occuper le trône au-delà de douze ans; s'il mouroit avant que ce temps fût accompli, il étoit diſpenſé d'une cérémonie auſſi ſingulière que cruelle; elle conſiſtoit à ſe couper la gorge en public; on dreſſoit un échafaud pour cet effet, le *ſamorin* y montoit, après avoir donné un grand feſtin à ſa nobleſſe & à ſes courtiſans: immédiatement après ſa mort ces derniers éliſoient un nouveau *ſamorin*. Les ſouverains ſe ſont actuellement délivrés en grande partie d'une coutume ſi incommode: lorſque les douze années ſont révolues, les *ſamorins* ſe contentent de donner, ſous une tente dreſſée dans une plaine, un repas ſomptueux pendant douze jours de ſuite, aux grands du royaume; au bout de ce temps de réjouiſſances, ſi quelqu'un des convives a aſſez de courage pour aller tuer le *ſamorin* dans ſa tente, où il eſt entouré de pluſieurs milliers de gardes, la couronne eſt à lui, & il eſt reconnu *ſamorin* en la place de celui à qui il a ôté la vie.

Lorſque le *ſamorin* ſe marie, il ne lui eſt point permis d'habiter avec ſa femme juſqu'à ce que le nambouri ou le grand-prêtre en ait eu les prémices; ce dernier peut même, s'il veut, la garder trois jours. Les principaux de la nobleſſe ont la complaiſance d'accorder au clergé le même droit ſur leurs épouſes: quant au peuple, il eſt obligé de ſe paſſer des ſervices des prêtres, & de remplir lui-même ſes devoirs. (*A. R.*)

SAMOUR, ſ. m. (*terme de relation.*) On nomme ainſi à Conſtantinople, & dans les autres échelles du Levant, l'animal dont la fourrure s'appelle en France *martre-zibeline*. (*D. J.*)

SAMPIETRO *ou* SAN-PIETRO (*Hiſt. de Corſe*). *Voyez* ORNANO.

SAMPIT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) arme dont ſe ſervent les habitans de l'île de Borneo; il leur ſert tantôt comme d'un arc pour tirer des flèches empoiſonnées, tantôt comme d'un javelot, & quelquefois comme d'une baïonnette qu'ils mettent au bout de leurs fuſils. (*A. R.*)

SAMSON, *petit ſoleil*, (*Hiſt Sacrée.*) étoit fils de Manué, de la tribu de Dan, & naquit d'une manière miraculeuſe, d'une mère qui d'abord étoit ſtérile. L'Ange du Seigneur apparut à cette femme, lui promit qu'elle deviendroit enceinte, & qu'elle auroit un fils. Il lui défendit de rien boire de ce qui pourroit enivrer, parce que l'enfant dont elle ſeroit mère ſeroit nazaréen, c'eſt-à-dire conſacré à Dieu, & obligé à la vie des nazaréens. C'eſt lui, ajouta l'Ange, qui commencera à délivrer Iſraël de l'oppreſſion des philiſtins. *Jug. xiij. 5.* Un an après cette apparition, la femme de Manué mit au monde un fils qu'elle nomma *Samſon*, & l'eſprit de Dieu parut bientôt en lui par la force extraordinaire dont il fut doué. Il n'avoit que dix-huit ans, lorſqu'étant allé à Thamnata, il vit une fille qui lui plut, & il pria ſon père de lui permettre de l'épouſer. Manué & ſa femme s'y oppoſèrent d'abord, & lui demandèrent s'il n'y avoit point de femmes parmi ſes frères les iſraélites, pour prendre une femme étrangère d'entre les philiſtins, qui étoient incirconcis. Mais *Samſon*, qui agiſſoit par le mouvement de l'eſprit de Dieu, en demandant une femme infidelle contre la défenſe de la loi, perſiſta à la vouloir ſans s'expliquer davantage, & ſes parens allèrent avec lui en faire la demande. Dans la route *Samſon* qui étoit un peu éloigné d'eux, vit venir un lion furieux qu'il ſaiſit, quoiqu'il fût ſans armes, & le mit en pièces. Il obtint la fille qu'il ſouhaitoit; &, quelque temps après, retournant à Thamnata pour célébrer ſon mariage, il voulut voir le corps du lion qu'il avoit tué, & il y trouva un eſſaim d'abeilles & un rayon de miel. Il tira de cette découverte une énigme qu'il propoſa aux trente jeunes hommes que les habitans de Thamnata donnèrent au nouvel époux pour lui faire honneur, à condition que s'ils pouvoient venir à bout de l'expliquer, pendant les ſept jours du feſtin, il leur donneroit trente robes & trente tuniques; mais que s'ils ne pouvoient l'expliquer, ils ſeroient tenus de lui en donner autant. Or, voici quelle étoit l'énigme: *La nourriture eſt ſortie de celui qui mangeoit, & la douceur eſt ſortie du fort.* Ils ſe tourmentèrent en vain juſqu'au ſeptième jour, à chercher le ſens de ce problême; & déſeſpérant d'y parvenir, ils s'adreſsèrent à la femme de *Samſon*, qu'ils preſsèrent par prières & par menaces de tirer de lui le mot de l'énigme. *Samſon* ſe défendit d'abord des importunités de ſa femme; mais enfin, vaincu par ſes larmes, il lui apprit le ſens de l'énigme, que cette femme infidelle alla ſur-le-champ découvrir aux jeunes gens. Alors ceux-ci, vers la fin du ſeptième jour, vinrent lui dire qu'il n'y avoit rien de plus doux que le miel & de plus fort que le lion. *Samſon* leur répondit que s'ils n'euſſent pas labouré avec ſa géniſſe, ils n'auroient jamais trouvé le ſens de cette énigme; leur faiſant entendre, par cette façon de parler figurée, qu'ils avoient agi de mauvaiſe foi avec lui, en engageant ſa femme à le trahir & à leur révéler ſon ſecret; & il vint à Aſcalon, ville des philiſtins, où il tua trente hommes, dont il donna les habits à ceux qui avoient expliqué l'énigme. Enſuite il ſe retira chez ſon père, laiſſant ſa femme dont il étoit mécontent, & qui fut donnée à l'un des jeunes gens qui l'avoient accompagné dans la cérémonie de ſes noces. Quand il eut appris ce nouvel outrage de la part des philiſtins, il réſolut de les punir. Il trouva trois cents renards, il les lia par

la queue, deux à deux, y attacha des flambeaux, & les lâcha aux milieu des terres des philiſtins, dont les blés, les oliviers & les vignes furent réduits en cendres. Ceux-ci, déſeſpérés de ce dégât, & en ayant appris la cauſe, prirent la femme de *Samſon* & ſon beau-père, & les brûlèrent tous deux; ils aſſemblèrent enſuite une armée, fondirent ſur la tribu de Judas, & demandèrent qu'on leur livrât *Samſon*. Trois mille hommes de cette tribu furent envoyés dans la caverne d'Etham, où *Samſon* s'étoit retiré, & lui dirent l'ordre qu'ils avoient de l'arrêter. *Samſon*, après leur avoir fait promettre qu'ils ne le tueroient point, ſe laiſſa prendre. Ils le lièrent avec deux groſſes cordes & l'emmenèrent hors de la caverne. Les philiſtins l'apercevant, pouſsèrent des cris de joie; mais *Samſon* rompant ſes liens, tomba ſur ſes ennemis avec la mâchoire d'un âne qu'il trouva par terre, il tua mille philiſtins & mit les autres en fuite. Après cette victoire il jeta la mâchoire, & donna à ce lieu le nom de *Ramat-Lechi* ou l'élévation de la mâchoire; enſuite preſſé de ſoif, il cria vers le Seigneur qui fit ſortir une ſource d'eau d'une des groſſes dents de la mâchoire. Quelques-uns prétendent que le mot hébreu *machtès*, rendu par *dentem molarem* en latin, eſt le nom d'un rocher qui ſe trouvoit au lieu nommé *Lechi*. Après cela *Samſon* cherchant encore quelqu'occaſion de faire du mal aux philiſtins, alla à Gaza & ſe logea chez une courtiſane, chez laquelle il dormoit tranquillement, lorſqu'il ſut que ſes ennemis avoient fait fermer les portes, & veilloient pour le tuer le lendemain; mais s'étant levé vers le milieu de la nuit, il arracha les portes de la ville avec les ſerrures & les poteaux, les chargea ſur ſes épaules & les porta juſques ſur la montagne voiſine. Les Philiſtins ne ſachant comment ſe délivrer de ce terrible ennemi qui ſeul leur faiſoit plus de maux que tous les iſraélites enſemble, gagnèrent Dalila, que *Samſon* avoit épouſée, ſelon quelques-uns: ils promirent une grande ſomme d'argent à cette femme avide, ſi elle pouvoit découvrir la cauſe de cette force extraordinaire de *Samſon*. Dalila mit tout en œuvre pour tirer ce ſecret; elle employa les reproches, les larmes & les careſſes: elle fatigua, elle importuna tant *Samſon*, que celui-ci, après l'avoir trompée trois fois & avoir ſoutenu trois attaques, ſuccomba enfin à la quatrième. *Son ame tomba dans une angoiſſe mortelle*, dit l'Ecriture; & il avoua à Dalila que le principe de ſa force conſiſtoit dans ſes cheveux, parce qu'il étoit nazaréen dès le ventre de ſa mère, & que ſi on lui coupoit la chevelure, il deviendroit foible comme un autre homme. Dalila tenant le ſecret de *Samſon*, l'endormit ſur ſes genoux, & lui ayant fait couper les cheveux, fit avertir les philiſtins. Quand ils furent venus, elle éveilla *Samſon* en criant que les philiſtins alloient tomber ſur lui. *Samſon* crut d'abord ſe débarraſſer de ſes ennemis comme à l'ordinaire, mais il ne ſavoit pas que le Seigneur s'étoit retiré de lui. Les philiſtins le prirent donc, & lui ayant arraché les yeux, ils le chargèrent de chaînes & l'enfermèrent dans une priſon où ils lui firent tourner la meule. Quelques temps après, les princes des philiſtins firent une grande fête en l'honneur de leur Dieu Dagon, & il y eut un feſtin de réjouiſſance dans une grande ſalle, où le peuple s'aſſembla juſques au nombre de trois mille. On y fit venir *Samſon* pour divertir l'aſſemblée. Ses cheveux avoient eu le temps de croître, & ſa force commençoit à revenir. Il ſe fit donc conduire contre les deux colonnes qui ſoutenoient tout l'édifice, ſous prétexte de s'y repoſer, & invoquant le nom du Seigneur, il le pria de ſe ſouvenir de lui, de lui rendre ſa première force, afin qu'il pût ſe venger des philiſtins pour la perte de ſes yeux, alors, ſaiſiſſant les colonnes, il s'écria: *que je meure avec les philiſtins*, & les ſecouant de toutes ſes forces, il fit tomber la maiſon & mourut en faiſant périr plus d'ennemis qu'il n'en avoit tué pendant ſa vie. C'eſt ainſi que ce grand-homme, après avoir cherché pendant toute ſa vie les occaſions d'affoiblir les ennemis des juifs, en fit encore le ſacrifice volontaire, non par un deſir aveugle de vengeance, mais pour concourir au deſſein de Dieu ſur ſon peuple & ſur ceux qui l'opprimoient. L'Ecriture nous offre dans l'hiſtoire de cet homme extraordinaire, non-ſeulement des actions d'une force ſurnaturelle & divine, mais encore un mélange apparent de bien & de mal qui pourroit bleſſer, ſi l'on s'arrêtoit à la ſurface. Il y a certains traits dans la vie de *Samſon* qui paroiſſent ne pouvoir ſe concilier avec la préſence de l'eſprit de Dieu, que l'Ecriture nous dit avoir toujours été en lui. Il faut donc, pour fixer le jugement que l'on doit en porter, ſavoir, 1°. que pluſieurs ſaints de l'ancien teſtament & du nouveau, ont fait, par un mouvement de l'eſprit de Dieu, pluſieurs actions qu'on ne pourroit juſtifier par les règles communes, mais que l'on ne peut blâmer ſans témérité; 2°. que *Samſon* a été un des ſaints de l'ancien teſtament, puiſque Dieu le prévint de ſes bénédictions dès ſa plus tendre jeuneſſe, & que S. Paul le met au nombre de ces grands ſaints qui doivent recevoir avec nous la récompenſe dans l'éternité; que tout ce que nous voyons d'extraordinaire dans la vie de *Samſon* eſt un ſecret & un myſtère, ſuivant les paroles même de l'Ecriture, & qu'il n'a marché dans une route nouvelle & ſingulière, que par les ordres de Dieu qui eſt ſouverainement libre dans ſes voies. C'eſt ainſi qu'en ſuivant le ſens hiſtorique & immédiat, on peut juſtifier tout ce qui paroît d'irrégulier dans la vie de ce ſaint homme.

Cependant les incrédules ſont fort révoltés de ce que *Samſon* tua trente philiſtins, pour en donner les robes à ceux qui avoient expliqué ſes énigmes. Mais il ne font pas attention qu'il eſt dit dans l'Ecriture, qu'il fut ſaiſi d'une impulſion ſurnaturelle qui le pouſſoit à faire des choſes extraordinaires. *Samſon*, conſidéré comme un particulier,

n'auroit pas eu droit de le faire ; mais l'eſprit de Dieu l'ayant ſaiſi, il en eut le droit & le pouvoir. D'ailleurs, 1°. les philiſtins étoient cenſés dans un état de guerre avec les iſraélites ; ils étoient leurs oppreſſeurs, leurs tyrans. 2°. *Samſon* étoit actuellement le général d'Iſraël, choiſi du ciel pour punir les Philiſtins. 3°. Il n'eſt dans cette rencontre, que l'inſtrument dont Dieu ſe ſervit pour châtier les coupables.

L'aventure des trois cents renards, raſſemblés par *Samſon*, pour brûler les blés des philiſtins, choque encore plus nos petits raiſonneurs. Mais il faut être bien incrédule pour douter d'un fait qui n'eſt pas auſſi dénué de vraiſemblance qu'on pourroit le croire.

1°. Il eſt certain que les renards étoient, & ſont encore très-communs dans la Paleſtine, où l'on en trouve en très-grand nombre, juſques dans les haies & dans les ruines des bâtimens.

2°. L'Ecriture en parle ſur ce pied-là. On y trouve que divers lieux, dans le pays de Chanaan, y prenoient leur nom des renards qui y abondoient.

3°. Ajoutez que ſous le nom de *renard*, on comprenoit encore les *thous*, animal qui tient du renard & du loup, & qui eſt ſi commun dans la Paleſtine, ſur-tout vers Cézarée, qu'on y en voit quelquefois des troupes de deux cents.

4°. Qu'y a-t-il de ſi incroyable à voir trois cents renards raſſemblés par *Samſon*, quand on a lu dans l'hiſtoire romaine que Sylla produiſit, dans les ſpectacles qu'il donna au peuple romain, cent lions ; Céſar quatre cents, dont trois cent-quinze avec leurs crinières ; Probus, mille autruches, & une infinité d'autres animaux ? Qu'on liſe ſur tout cela les vaſtes *Recueils* de Bochart.

Si l'hiſtorien ſacré diſoit que *Samſon* raſſembla ces trois cents renards dans un jour, ou dans une nuit, on pourroit ſe récrier. Mais qui l'empêcha d'y mettre quelques ſemaines, d'y employer pluſieurs mains, des piéges, des filets & toutes les ruſes de la chaſſe ? Enfin, ſi l'on demande pourquoi il employa des renards plutôt que des chiens ou des chats au deſſein qu'il ſe propoſoit, il eſt bien aiſé de ſatisfaire ceux qui propoſent cette queſtion. Car, outre que la longue queue des renards favoriſoit ſes deſſeins, que cet animal eſt fort vif, qu'il craint extrêmement le feu, & que ſon inſtinct le porte à gagner la campagne & à ſe jeter dans les blés, plutôt que les animaux domeſtiques ; outre cela, dis je, *Samſon* opéroit deux biens à la fois. Il délivroit ſon pays de trois cents animaux incommodes & nuiſibles, & il les jetoit dans le pays ennemi.

La mâchoire d'âne dont le héros s'arma pour défaire les philiſtins, a été une ſource de plaiſanteries pour les mêmes incrédules ; mais leurs railleries ſont bien déplacées. Il eſt aiſé de concevoir comment *Samſon*, animé de l'eſprit de Dieu, rendit cette arme fatale à la vie de ſes ennemis. Les philiſtins, étonnés à l'aſpect du héros qui briſoit ſes chaînes, étoient encore dans toute l'émotion de la ſurpriſe, lorſque fondant ſur eux, comme un lion, il profita de leur trouble pour leur porter des coups aſſurés. Une terreur panique s'empara d'eux. Ils crurent voir apparemment ceux de Juda ſeconder leur redoutable ennemi ; & aucun n'oſant réſiſter, il ne porta ſur eux que des coups mortels. Ainſi, pour n'alléguer qu'un ſeul exemple d'une valeur extraordinaire, l'empereur Aurélien, dans la guerre qu'il fit aux ſarmates, leur tua dans un jour, de ſa propre main, quarante-huit hommes, & en divers autres jours, juſqu'à neuf cent cinquante.

Nous le dirons néanmoins : il y a ici plus que d'une valeur humaine. C'étoit celui qui ôte le courage aux forts, & qui fortifie les mains des foibles, qui aſſiſtoit *Samſon* dans cette rencontre. C'étoit l'eſprit de Dieu qui accompliſſoit en lui la promeſſe que Dieu avoit faite autrefois aux iſraélites : *Perſonne ne pourra ſubſiſter devant vous, & un ſeul de vous en pourſuivra mille. Lévit. xxvj. 8.* L'incrédule qui doute que le Tout-Puiſſant commande à la nature juſque-là, n'eſt digne que de mépris.

Comment, diſent nos nouveaux philoſophes, *Samſon* a-t-il pu, en ſecouant deux colonnes, faire tomber un temple, & écraſer tous ceux qu'il renfermoit ? Pour répondre à cette difficulté, il faut être inſtruit des uſages antiques, & nos raiſonneurs ſuperficiels les ignorent. La maiſon dont il s'agit étoit, ſuivant l'opinion la plus probable, conſtruite de bois, à la manière des égyptiens. C'étoit proprement une rotonde, une vaſte ſalle bâtie en rond, & de manière qu'elle repoſoit ſur deux colonnes. De grands portiques lui ſervoient d'entrées ; ſon toit étoit en plate-forme, avec une large ouverture au milieu, par où l'on voyoit dans le temple. *Samſon*, après avoir ſervi de ſpectacle au peuple, qui étoit deſſus & deſſous les galeries dans les portiques, fut aparemment mené dans le temple, où les principaux philiſtins avoient, ſelon la coutume, mangé en préſence de Dagon, leur Dieu.

Le toit étoit chargé de ſpectateurs. Et comme ſans doute l'édifice étoit bien connu de *Samſon*, il n'eut pas beſoin de deviner pour être conduit vers les deux colonnes qui le ſoutenoient. On remarque, au reſte, que le fameux temple d'Hercule, à Tyr, & un autre auſſi d'Hercule, en Afrique, avoient deux colonnes comme celui de Dagon. Mais quand il ne ſeroit pas certain que les temples fuſſent conſtruits en Egypte comme on le ſuppoſe ici, & que le temple du fameux Dagon fût ſur ce modèle, on peut ſuppoſer, avec la foule des interprètes, que la maiſon en queſtion étoit une ſorte de théâtre de bois, appuyé ſur des piliers de matière, fait à

la hâte ; mais apparemment conſtruit à-peu-près comme ceux que les romains bâtirent dans la ſuite. Au milieu de l'édifice devoient régner deux larges poutres ſur leſquelles preſque tout le reſte portoit, & qui repoſoient elles-mêmes par une de leurs extrémités, ſur deux colonnes preſque contiguës, en ſorte que ces colonnes ne pouvoient pas être ébranlées ſans que l'édifice croulât. On dira peut-être qu'il eſt inconcevable qu'un pareil édifice eût été aſſez ſolide pour ſoutenir plus de trois mille ames. Mais qu'on liſe ce qu'atteſte Pline, des deux théâtres que C. Curion avoit fait conſtruire à Rome, & qui, aſſez vaſtes, comme parle cet auteur, pour contenir tout le peuple Romain, étoient d'une ſtructure ſi ſingulière, qu'ils portoient chacun ſur un ſeul pivot. Il y a pourtant une grande difficulté dans ce ſentiment ; c'eſt que l'édifice de Gaza avoit un toit capable de porter juſqu'à trois mille perſonnes. Il faut donc que ce fût un édifice d'une ſtructure ſingulière, comme la ſalle égyptienne de Vitruve, & nullement ſemblable aux théâtres des anciens grecs & romains.

M. Shaw, ce voyageur ſi éclairé & ſi digne de créance, croit avoir pris en Afrique une juſte idée de la ſtructure du temple de Dagon.

« Il y a, dit-il, dans ce pays-ci, pluſieurs palais » & dou-wanas (comme ils appellent les cours de » juſtice) qui ſont bâtis, comme ces anciens enclos » qui étoient entourés les uns en partie ſeulement, » les autres tout-à-fait, de bâtimens avec des » cloîtres par-deſſous. Les jours de fêtes, on couvre » la place de ſable, afin que les pello-wan, ou » lutteurs ne ſe faſſent pas de mal en tombant ; » pendant que les toits des cloîtres d'alentour four- » millent de ſpectateurs. J'ai ſouvent vu à Alger, » pluſieurs centaines de perſonnes dans ces ſortes » d'occaſions, ſur le toit du palais du dey, qui » de même que pluſieurs autres grands édifices, a » un grand appentis, n'étant ſoutenu dans le milieu » ou ſur le devant, que par un ou deux piliers. » C'eſt dans de ſemblables bâtimens ouverts, que » les bachas, les cadis & autres grands officiers » s'aſſemblent & s'aſſéyent au milieu de leurs gardes » & de leurs conſeillers, pour adminiſtrer la juſtice » & pour régler les affaires publiques de leur pro- » vince. Ils y font auſſi des feſtins, comme les » principaux d'entre les philiſtins en faiſoient dans » le temple de Dagon. De ſorte qu'en ſuppoſant » que ce temple étoit conſtruit comme les bâtimens » dont je viens de parler, il eſt aiſé de concevoir » comment *Samſon*, en faiſant tomber les piliers » qui ſoutenoient ce cloître, le renverſa, & tua plus » de Philiſtins par ſa mort, qu'il n'en avoit fait » mourir pendant ſa vie ».

Samſon dit, en invoquant le Seigneur pour l'écroulement du temple de Dagon : *que je meure avec les philiſtins.* On demande ſi ce ſouhait étoit innocent ? ſa conduite ne favoriſeroit-elle pas le ſuicide ? Nous ne croyons point que ces queſtions puiſſent embarraſſer les perſonnes pieuſes & éclairées. 1°. la prière que *Samſon* venoit d'adreſſer à Dieu, priſe dans ſon vrai ſens, ne laiſſe aucun doute ſur la droiture de ſes intentions. Ce n'eſt ni le dégoût de la vie, ni l'impatience, ni le déſeſpoir, ni rien de ſemblable qui le pouſſe à demander à Dieu qu'il lui permette de s'immoler. 2°. Nous répétons de nouveau, que *Samſon* étoit animé d'une façon ſingulière de l'eſprit du Seigneur, qui l'avoit fait naître pour des actions héroïques & extraordinaires. 3°. Dès qu'on le conſidère comme le chef & le libérateur d'Iſraël, on ne doit plus voir dans le vœu qu'il forme, & dans l'action qu'il commet, qu'un effort d'héroïſme & de vertu.

Ce qui nous interdit d'attenter ſur nos jours, ſavoir le bon uſage que nous pouvons toujours en faire pour notre propre ſalut, & l'obligation où nous ſommes de les conſerver, tant qu'ils peuvent être de quelque utilité pour notre patrie, à l'état, à l'égliſe & à nos familles ; ces raiſons-là même, doivent diſpoſer un général vaillant & fidèle à ſe dévouer à la mort, dès qu'il peut, par ce moyen, rendre un ſervice eſſentiel au public, & contribuer à la gloire de Dieu. La première intention de notre héros fut de venger la gloire du Seigneur ; & la ſeconde, de donner ſa vie pour cela, s'il ne pouvoit remplir autrement ſa vocation. C'eſt un guerrier intrépide qui préfère de s'immoler plutôt que de manquer l'occaſion de porter un funeſte coup à l'ennemi. (†)

SAMUEL, (*Hiſt. ſacr.*) prêtre & prophète fameux chez les juifs. Son hiſtoire mêlée avec celle de Saül & de David ſe trouve dans le premier livre des Rois, aux chapitres 1, 2, 3, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 15, 16, 19. Sa mort eſt rapportée au chapitre 25 & au chapitre 28, & dans ce dernier chapitre eſt l'hiſtoire de ſon évocation par la pythoniſſe d'Endor.

Tel fut dans Gelboa le ſecret ſacrifice
Qu'à ſes dieux infernaux offrit la Pythoniſſe,
Alors qu'elle évoqua devant un roi cruel
Le ſimulacre affreux du prêtre Samuel.

S A N

SANADON, (Noel Étienne) *Hiſt. litt. mod.*) jéſuite, homme de lettres, médiocre traducteur d'Horace, auteur de poéſies latines eſtimées. En 1728 il fut fait bibliothécaire du collége de Louis-le-Grand, & l'a été juſqu'à ſa mort. Il étoit né à Rouen en 1676, & avoit été ami particulier de M. Huet, évêque d'Avranches, qu'il avoit connu à Caën. Il mourut en 1733.

SANATES, ſ. m. (*Hiſt. rom.*) noms que les romains donnoient à leurs voiſins, qui après une révolte ſe ſoumettoient auſſitôt ; cette prompte

ſoumiſſion leur procuroit les mêmes priviléges qu'à tous les autres citoyens, en vertu d'une loi des douze tables, qui portoit, *ut idem juris ſanatibus quod foretibus ſit.* (*D. J.*)

SAN BENITO ou *SAC BENITO*, (*Hiſt. mod.*) ſorte d'habillement de toile jaune, que l'on fait porter à ceux que l'inquiſition a condamnés, comme une marque de leur condamnation.

Le *ſan benito* eſt fait en forme de ſcapulaire; il eſt compoſé d'une large pièce qui pend par-devant, & d'une autre qui pend par derrière; il y a ſur chacune de ces pièces une croix de Saint-André; cet habit eſt de couleur jaune, & tout rempli de diables & de flammes qui y ſont peintes.

Il eſt regardé comme une imitation de l'ancien habit en forme de ſac que portoient les pénitens dans la primitive Egliſe. (*A. R.*)

SANCERRE. (*Hiſt. de Fr.*) Noble & ancienne maiſon françoiſe, iſſue de celle des comtes de Champagne par Thibaud IV, ſurnommé *le Grand*, comte de Champagne, de qui deſcendoient auſſi les comtes de Blois. Thibaud I, tige de la branche de Blois, & Etienne, tige de la branche de Sancerre, avoient pour frère Guillaume, cardinal & archevêque de Reims.

1°. Etienne de Champagne, comte de Sancerre, en Berry, mourut en 1191, au ſiége d'Acre avec Thibaud ſon frère.

2°. Guillaume I, fils d'Etienne, ayant accompagné dans le Levant Pierre de Courtenai, ſon beau-frère, élu empereur de Conſtantinople, mourut priſonnier de Théodore Comnène, empereur de Theſſalonique.

3°. Louis de Sancerre fut fait maréchal de France en 1369 pour les ſervices qu'il avoit rendus à Charles V. Il étoit frère d'armes du connétable du Gueſclin & du connétable de Cliſſon, & fut fait connétable lui-même en 1397, à la mort du comte d'Eu, Philippe d'Artois. Il s'étoit diſtingué à la bataille de Roſebèque, contre les flamands, & avoit remporté pluſieurs avantages ſur les anglois & ſur le captal de Buch, en différentes occaſions. Mort en février 1402. Il eſt enterré à Saint-Denis.

4°. Etienne, un des frères du connétable de Sancerre, fut tué au ſiége de Tunis en 1390.

5°. Dans la branche des ſeigneurs de S. Briſſon ou Briçon, Jean & Thibaud de Sancerre ſe noyèrent dans la rivière de Seine, près de l'abbaye de Barbeaux & furent enterrés dans cette abbaye.

Il y eut un comte de Sancerre tué à la bataille de Marignan.

SANCHEZ. (THOMAS) (*Hiſt. litt. mod.*) fameux jéſuite eſpagnol, né à Cordoue en 1551, mort à Grenade en 1610. On a oublié les in-folio qu'il a écrits ſur le décalogue, ſur les vœux monaſtiques, &c. mais ſon traité de *Matrimonio* ne mourra jamais. Les obſcénités, les queſtions indécentes, les déciſions pieuſement blaſphématoires, qu'il y a entaſſées avec la ſcience d'un anatomiſte, la ſimplicité d'un enfant, & ſi l'on veut, la capacité d'un théologien, feront toujours conſulter ce livre par différens motifs. On a fait une obſervation plaiſante ſur l'approbation donnée à ce même livre par les cenſeurs; on a dit que ſi tous les objets devoilés par l'auteur, n'avoient fait ſur lui aucune impreſſion, ils paroiſſoient en avoir fait une fort agréable ſur les cenſeurs, puiſque les termes de leur approbation ſont : *legi, perlegi maximâ cum voluptate.* Cette plaiſanterie innocente eſt cependant un avis aux cenſeurs de ne point ſurcharger leurs approbations d'éloges que le lecteur ne leur demande pas, & qui ne peuvent que les compromettre. Paſcal a parlé de *Sanchez* dans les provinciales, mais par reſpect même pour les mœurs, il n'a oſé le livrer à tout le ridicule dont ce jéſuite étoit ſuſceptible.

Un autre SANCHEZ (*François*), Médecin Portugais, établi à Toulouſe, chrétien, mais né de parens juifs, & qui eſt vanté par Guy Patin, eſt auteur d'un livre ſingulier & rare, intitulé : *quòd nihil ſcitur;* mort en 1632. Il ſe glorifie d'avoir introduit le premier dans la Guienne & le Languedoc l'uſage des ſaignées faites à la doſe de huit onces de ſang; avant lui elles n'étoient que de ſix onces au plus.

Un autre encore (ANTOINE-NUNÉS-RIBEIRO SANCHEZ), docteur en médecine, de l'univerſité de Salamanque, conſeiller d'état de la cour, & ancien premier médecin de l'impératrice de toutes les Ruſſies, ancien premier médecin de ſes armées, & du corps des cadets, ancien correſpondant de l'académie royale des ſciences de Paris, aſſocié honoraire de l'académie de Pétersbourg, membre de celle de Lisbonne, aſſocié étranger de la ſociété royale de médecine, naquit à Pegra-Macor, en Portugal, le 7 mars 1699, d'une famille noble, dont on dit que *François Sanchez* étoit auſſi.

Boerhave dans ſa jeuneſſe fut déterminé à l'étude de la médecine, par un ulcère dont il parvint à ſe guérir en employant des remèdes fort ſimples. Antoine *Sanchez* eut à-peu-près la même vocation; une fièvre quarte dont il n'étoit pas traité à ſon gré par les Médecins, tourna ſes études du côté de la médecine. Les aphoriſmes d'Hippocrate lui étant tombés ſous la main, le confirmèrent dans ſa réſolution; après avoir appris tout ce que les univerſités de Conimbre & de Salamanque pouvoient lui enſeigner, il s'aperçut qu'il ne ſavoit rien, & voyagea pour s'inſtruire, à Gênes, à Londres, à Paris, à Montpellier. Il étudia dans Marſeille

juſqu'aux

juſqu'aux moindres traces, & recueillit juſqu'aux moindres ſouvenirs des ravages que la peſte y avoit faits en 1720; c'étoit en 1728 qu'il voyageoit. Le docteur Bertrand qu'il connut à Marſeille, lui fit connoître les aphoriſmes de Boerhave, il crut lire un ancien & le plus grand homme de toute l'antiquité. Ce grand-homme eſt vivant, lui dit M. Bertrand; quoi! s'écria *Sanchez*, Boerhave eſt vivant, & je ne ſuis pas ſon diſciple! Il vole à Leyde, paſſe trois années auprès de M. Boerhave à prendre ſes leçons; Boerhave le trouvant fort inſtruit, le preſſa de ſe faire recevoir docteur; je le ſuis, dit-il, j'ai été reçu à Salamanque. Et vous venez ici vous confondre parmi mes diſciples! s'écria Boerhave, charmé de ſa modeſtie, & flatté de ſon hommage; il le força de reprendre les honoraires que *Sanchez* lui avoit payés comme étudiant. *Sanchez* avoit une mémoire prodigieuſe. Seul des diſciples de Boerhave, il n'écrivit jamais ſes leçons, & n'en oublia jamais rien.

La Czarine Anne Iwanowna ayant demandé à Boerhave trois habiles médecins de ſon choix, M. *Sanchez* fut nommé le premier; il pratiqua la médecine à Moſcou & à Pétersbourg. Médecin des armées impériales, il fit en 1735, 1736, 1737, ſous les ordres du maréchal de Munick, toutes les campagnes contre les turcs; il parcourut l'Ukraine, ſuivit les bords du Don juſqu'à la mer de Zabache; les obſervations qu'il fit ſur les diverſes peuplades de tartares, ſur les différentes races d'hommes qui habitent les vaſtes contrées de la Crimée & de la Tartarie, n'ont pas été inutiles à M. de Buffon, qui les a employées avec éloge dans le troiſième volume de l'hiſtoire naturelle.

Au ſiége d'Aſoph, qui fut remarquable par le grand nombre de maladies dont les aſſiégeans & les aſſiégés furent également affligés, il obſerva la fièvre de priſon & d'hôpital, long-temps avant que ſes illuſtres condiſciples, Huxham & Pringle en euſſent parlé, il prouva combien il étoit utile de multiplier les hôpitaux, & d'y entretenir une libre circulation d'air. Au ſiége d'Aſoph on fut obligé d'envoyer quatre-vingts bleſſés à deux lieues du quartier général, dans un endroit très-aéré, ils guérirent tous. Cette expérience lui ouvrit les yeux ſur le danger de l'infection répandue dans les hôpitaux, & ſur la nature de la fièvre de priſon.

Il obſerva encore que les troupes ruſſes, pendant les automnes de 1735 & 1736, furent attaquées d'une dyſſenterie très-meurtrière, lorſqu'elles marchoient ſur les bords du Boriſthène & du Nieſter juſqu'à la mer noire; cependant elles n'avoient pas mangé de fruits. M. *Sanchez* en a conclu que les fruits ne ſont point la cauſe de la dyſſenterie des armées.

La czarine étoit attaquée depuis huit ans d'une maladie dont la cauſe étoit inconnue. M. *Sanchez* annonça l'exiſtence d'une pierre dans le rein. La czarine mourut, ſon corps fut ouvert, & le pronoſtic juſtifié.

Les révolutions de Ruſſie furent fatales à M. *Sanchez*; on punit en lui l'ami du maréchal de Munich; il remit toutes ſes places à Leſtock, chirurgien, & bientôt premier médecin d'Eliſabeth, & il regarda, comme un bonheur ſignalé, la permiſſion qu'il obtint dans la ſuite de paſſer en France, où il vouloit fixer ſon ſéjour. Il arriva en 1747 à Paris; il y a vécu juſqu'en 1783 dans une ſorte de retraite & d'obſcurité. « Le recueil, réſultat de » ſes méditations, dit M. Vicq d'Azyr, forme 27 » volumes, rédigés avec cet abandon & cette vé- » rité qu'on ſe permet lorſqu'on eſt sûr de n'écrire, » comme on ne penſe, que pour ſoi ſeul. Religion, » morale, politique, hiſtoire, phyſique, médecine, » rien ne lui étoit étranger: il n'y a aucun de » ces ſujets ſur lequel il n'ait profondément ré- » fléchi, & qui ne ſoit traité dans ſes manuſ- » crits ».

Il gardoit un juſte & profond reſſentiment contre l'inquiſition, qui avoit pris pour victimes quelques-uns de ſes parens & de ſes amis. Un de ſes manuſcrits eſt intitulé: *Penſées ſur l'inquiſition, pour mon uſage.* Sans ce motif, à ſon retour de Ruſſie, ç'auroit été dans le Portugal, ſa patrie, qu'il auroit été ſe repoſer de toutes ſes agitations.

En tête de ſes Réflexions ſur la révolution de 1741, qui a mis l'impératrice Eliſabeth Petrowna ſur le trône, on lit cette deviſe qui étoit, dit-on, celle de Walſingham, ſecrétaire de la reine Eliſabeth d'Angleterre: *Video & taceo, je vois & je garde le ſilence.*

Lorſque le grand-duc de Ruſſie vint à Paris, en 1783, ſous le nom de comte du Nord, M. *Sanchez*, dont l'âge & les travaux avoient épuiſé les forces, apprit que ce prince devoit l'honorer d'une viſite, & s'empreſſa de le prévenir. Le grand-duc étoit à table lorſque M. *Sanchez* lui fut annoncé. Il l'accueillit avec diſtinction, & le fit aſſeoir à côté de lui. Le vieillard, que la Ruſſie avoit traité ſi bien & ſi mal, ſe rappela dans un moment tout le paſſé. Il regarda avec attendriſſement l'héritier d'un trône autour duquel il avoit vu tant d'orages, & il répandit avec profuſion des larmes qui dirent au prince tout ce que ſa bouche ne pouvoit exprimer. Rentré chez lui, M. *Sanchez* n'en ſortit plus; ce fut la Ruſſie, diſent MM. Vicq d'Azyr & Andry, ſes panégyriſtes, ce fut la Ruſſie qui, dans la perſonne du comte du Nord, reçut ſes derniers adieux. Il mourut le 14 octobre 1783.

Le trait ſuivant peint dans M. *Sanchez* un caractère bon & eſtimable. Une femme très-pauvre, qui venoit le conſulter, amena ſon enfant avec elle. M. *Sanchez*, qui aimoit les enfans, careſſa beaucoup celui-ci, &, malgré l'appareil de la vieilleſſe & des infirmités qui effraye & rebute le jeune âge, l'enfant parut s'attacher à lui, ſe jeta dans ſes

bras, & pouſſa de grands cris lorſqu'il fallut s'en ſéparer. M. *Sanchez*, touché de ſa douleur, & flatté de ſon attachement, demanda & obtint la permiſſion de le garder auprès de lui; il le rendit heureux & fut heureux de ſon bonheur. Il lui a légué par ſon teſtament une ſomme conſidérable.

M. Andry, dépoſitaire des manuſcrits de M. *Sanchez*, a écrit un précis hiſtorique de ſa vie; M. Vicq d'Azyr en a fait l'éloge avec ſon éloquence ordinaire; mais voici la plus belle oraiſon funèbre de M. *Sanchez*: il avoit un frère médecin, attaché aux troupes du roi de Naples, & dont la fortune a été long-temps très-bornée; MM. Andry & Vicq d'Azyr s'adreſsèrent à lui pour avoir des détails ſur la vie de M. *Sanchez*; voici quelle fut ſa réponſe:

« Il y a très-long-temps que j'ai le malheur » d'être ſéparé de mon frère. Il ne m'a jamais » parlé dans ſes lettres que de ſon inquiétude ſur » mon ſort, & il m'a toujours fourni les ſecours » les plus abondans. Sa généroſité m'a pourſuivi » juſqu'au fond de la Sicile, & il a pluſieurs fois » trouvé le moyen de me faire parvenir ſes bien- » faits dans des lieux d'où je ne ſavois moi-même » par quelle voie je pouvois lui offrir les témoi- » gnages de ma reconnoiſſance ».

SANCHONIATHON. (*Hiſt. litt. anc.*) C'eſt le plus ancien, à ce qu'on croit, de tous les écrivains non inſpirés: il étoit de Béryte en Phénicie; il avoit écrit en phénicien une hiſtoire diviſée en neuf livres, dans laquelle il expoſoit la théologie & les antiquités de ſon pays. Philon de Biblos, contemporain de l'empereur Adrien, en avoit fait une verſion grecque dont il nous reſte des fragmens dans Porphyre & dans Euſèbe; encore des ſavans, tels que Dupin en France & Dodwel en Angleterre, rejettent-ils ces fragmens comme ſuppoſés, mais on peut dire qu'en général ils ſont adoptés. Quant à *Sanchoniathon*, on le croit très-ancien, mais on ne ſait pas certainement en quel temps il vivoit. Tous les ſavans orthodoxes reconnoiſſent qu'il étoit poſtérieur à Moyſe, & ceux qui lui donnent le plus d'antiquité, le font remonter juſqu'au temps de Gédéon.

SANCRAT, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) C'eſt ainſi que l'on nomme dans le royaume de Siam les chefs ou ſupérieurs-généraux des talapoins ou prêtres du pays. Celui qui préſide au couvent du palais-royal eſt le plus conſidéré; cependant les *ſancrats*, dont la dignité reſſemble à celle de nos évêques, n'ont aucune juridiction les uns ſur les autres; mais chacun d'eux a au-deſſous de lui un ſupérieur de couvent. Il n'y a que les *ſancrats* qui aient droit de conſacrer les talapoins; ces derniers ont pour eux le plus grand reſpect après qu'ils les ont élus pour remplir cette place. Leur choix tombe communément ſur le plus vieux talapoin du couvent. (*A. R.*)

SANCTIUS. (FRANÇOIS). (*Hiſt. litt. mod.*) Ce nom en eſpagnol eſt auſſi *Sanchez*; mais le ſavant dont nous parlons eſt plus connu ſous cette terminaiſon latine: il l'eſt beaucoup, rien de plus célèbre parmi les grammairiens que l'ouvrage intitulé: *Sanctii Minerva*. MM. de Port-Royal en ont profité dans leur *Méthode de la langue latine*. *Sanctius* a encore fait d'autres ouvrages ſur la grammaire. On lui prodiguoit de ſon temps les titres exagérés de *père de la langue latine*, & de *docteur de tous les gens de lettres*. Il a conſervé celui de ſavant Grammairien. Mort en 1600.

SANCY, (*Voyez* HARLAY.)

SANDALE, ſ. f. (*Hiſt. anc. & mod.*) ſorte de chauſſure ou pantoufle fort riche, qui étoit faite d'or, de ſoie, ou d'autres étoffes précieuſes, & que portoient autrefois les dames Grecques & Romaines; elle conſiſtoit en une ſemelle, dont l'extrémité poſtérieure étoit creuſée pour recevoir la cheville du pied, la partie ſupérieure du pied reſtant découverte.

Térence dit, en parlant de cette ſorte de chauſſure,

Utinam tibi commitigarit ſandalis caput.

plût à Dieu qu'elle vous caſsât la tête avec ſa *ſandale*.

Apollon étoit quelquefois nommé *Sandaliarius*, faiſeur de *ſandales*. Les critiques ont été fort embarraſſés ſur la raiſon pour laquelle on lui donnoit ce nom; quelques auteurs le font venir d'une rue appelée *vicus ſandalarius*, qui étoit habitée principalement par des faiſeurs de *ſandales*, & où ce Dieu avoit un temple; mais d'autres font venir avec plus de vraiſemblance le nom de la rue, de celui du Dieu, & croient qu'Apollon avoit été appelé ainſi, à cauſe de ſa parure efféminée, comme s'il portoit des *ſandales* de femme.

M. Burette, dans ſes diſſertations ſur la muſique des anciens, dit qu'ils ſe ſervoient de *ſandales* de bois ou de fer, pour battre la meſure, afin de rendre la percuſſion rythmique plus éclatante.

Sandale ſignifie auſſi une eſpèce de ſoulier ou de pantoufle que portent le pape & les autres prélats quand ils officient, & qui, à ce qu'on croit, eſt ſemblable à la chauſſure que portoit Saint Barthélemi.

Alcuin dit qu'il y avoit quelque différence entre les *ſandales* des évêques & celles des prêtres & des diacres.

Il n'étoit permis aux moines de porter des *ſandales* que quand ils voyageoient, ſelon la remarque de Ducange, de Saumaiſe, &c.

Sandale eſt encore le nom d'une eſpèce de pantoufle ou ſoulier découpé par-deſſus, que portent aujourd'hui les religieux réformés de différentes congrégations; elle conſiſte en une ſimple ſemelle de cuir, liée avec des courroies ou des boucles, par deſſus le haut du pied, qui eſt preſque entièrement à

lu, à-peu-près comme les peintres peignent le bas du brodequin des anciens. Les capucins portent des *ſandales*, & les récollets des ſocles; les *ſandales* ſont toutes de cuir, au lieu que la ſemelle des ſocles n'eſt que de bois. (*A. R.*)

SANDERSON, (ROBERT) (*Hiſt. litt. mod.*) chapelain & hiſtorien de Charles I, roi d'Angleterre, ſouffrit pour ſa cauſe, & fut fait évêque de Lincoln par Charles II, après la reſtauration. On a de lui, indépendamment de l'Hiſtoire de Charles I, *logicæ artis compendium; phyſicæ ſcientiæ compendium. De juramenti obligatione*, &c. Né en 1587. Mort en 1662.

SANDERUS. (*Hiſt. litt. mod.*) Antoine & Nicolas, l'un flamand, l'autre anglois. Le premier, mort en 1664, a écrit ſavamment l'hiſtoire de ſon pays; le ſecond a écrit avec paſſion l'hiſtoire du ſchiſme d'Angleterre; il eſt ſuſpect même aux catholiques. Maucroix a traduit ſon ouvrage en françois. Les autres écrits de *Sanderus* ſont purement polémiques, & ſon hiſtoire ne l'eſt déja que trop. Il y a cependant un autre ouvrage de lui qui tient encore à l'hiſtoire; c'eſt celui qui a pour titre: *de martyrio quorumdam ſub Elizabethâ reginâ*, & par malheur ce titre eſt juſte; cette grande reine ne fut pas aſſez éclairée pour être véritablement tolérante, & en détruiſant l'ouvrage de ſa ſœur, elle emprunta quelque choſe de ſa violence. *Sanderus* avoit été envoyé par le pape Grégoire XIII en Irlande; ſa miſſion étoit de ſoulever les catholiques de ce pays contre Eliſabeth, pour éviter de tomber entre les mains des anglois, il s'engagea dans des forêts qu'il ne connoiſſoit pas, s'y égara & y périt de faim & de misère en 1583.

SANDI-SIMODISINO, (*Hiſt. mod. ſuperſt.*) c'eſt le nom que les nègres du royaume de Quoja, dans les parties intérieures de l'Afrique donnent à des jeunes filles, qui ſont pendant quatre mois ſéparées du reſte des humains, & qui vivent en communauté ſous des cabanes bâties dans les bois, pour recevoir de l'éducation; la ſupérieure de cette eſpèce de communauté, s'appelle *ſoguilli*; c'eſt une matrone reſpectable par ſon âge; les jeunes filles qui doivent être élevées dans cette retraite, ſont toutes nues pendant le temps de leur ſéjour dans cette école; on les conduit à un ruiſſeau où on les baigne, on les frotte avec de l'huile, & on leur fait la cérémonie de la circonciſion, qui conſiſte à leur couper le clitoris, opération très-douloureuſe, mais qui eſt bientôt guérie; l'éducation conſiſte à leur apprendre des danſes fort laſcives, & à chanter des hymnes très-indécens en l'honneur de l'idole *ſandi*; quand le temps du noviciat eſt expiré, la dame ſupérieure conduit ſes élèves au palais du roi, au milieu des acclamations du peuple, elles font devant ſa majeſté les exercices qu'elles ont appris, après quoi on les remet à leurs parens qui ſont charmés des talens que leurs filles ont acquis. (*A. R.*)

SANDRAS. (*Voyez* COURTILZ.)

SANG (*pureté de*), (*Hiſt. d'Eſpag.*) en Eſpagne on fait preuve de *pureté de ſang*, comme on fait preuve en France de nobleſſe pour être chevalier de Malthe, ou du Saint-Eſprit, &c. Tous les officiers de l'inquiſition, ceux du conſeil ſuprême & des autres tribunaux doivent prouver leur *pureté de ſang*, c'eſt-à-dire qu'il n'y a jamais eu dans leur famille ni juifs, ni maures, ni hérétiques. Les chevaliers des ordres militaires, & quelques chanoines ſont pareillement obligés de joindre cette preuve aux autres qu'on exige d'eux. On les diſpenſe de la *pureté de ſang* au propre, la figurative en tient lieu (*D. J.*)

SANG, (*conſeil de*), (*Hiſt. mod.*) eſt un tribunal qui fut établi en 1567, dans les Pays-Bas, par le duc d'Albe, pour la condamnation ou juſtification de ceux qui étoient ſoupçonnés de s'oppoſer aux volontés du roi d'Eſpagne Philippe II. Ce conſeil étoit compoſé de douze perſonnes. (*A. R.*)

SANG-GRIS, ſ. m. *terme de relation*; c'eſt ainſi que les françois nomment en Amérique, une boiſſon que les anglois ont inventée, & qui eſt fort à la mode aux îles Antilles françoiſes. Cette boiſſon ſe fait avec du vin de Madere, du ſucre, du jus de citron, un peu de canelle, de muſcade, & une croûte de pain rôtie; on paſſe cette liqueur par un linge fin, & elle eſt une des plus agréables à boire. (*D. J.*)

SANGUIN. (*Voyez l'art.* SAINT-PAVIN.)

SANJAK *ou* SANGIAK, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) c'étoit anciennement chez les Turs le titre qu'ils donnoient à tous les gouverneurs; aujourd'hui ils ſont inférieurs aux bachas & beglerbegs, & ne ſont que des intendans ou directeurs des provinces, qui ont droit de faire porter devant eux un étendard appelé *ſanjak*, ſans queue de cheval. (*A. R.*)

SANLECQUE, (LOUIS de) (*Hiſt. litt. mod.*) génovefain connu par des poéſies extrêmement négligées, mais où il y a du naturel & de l'eſprit. Sa *Satyre contre les directeurs* l'empêcha d'être évêque de Béthléem; le duc de Nevers l'avoit nommé, le roi ne voulut pas que la nomination eût lieu. ſon poème ſur les mauvais geſtes des prédicateurs eſt ſenſé quant aux idées, mais l'expreſſion eſt ſouvent d'une familiarité baſſe & burleſque: c'étoit un homme d'eſprit, mais il n'étoit pas poète. Né en 1650, mort en 1714.

SANNAZAR, (JACQUES) *Actius Sincerus Sannazarus* (*Hiſt. litt. mod.*) célèbre poète latin & italien, naquit à Naples en 1458. Le Duchat dit cependant qu'il étoit éthiopien de naiſſance; qu'ayant été fait eſclave dans ſa jeuneſſe, il avoit été vendu à un ſavant napolitain, nommé *Sannazar*, qui l'avoit affranchi & lui avoit donné ſon nom. Ou le poète *Sannazar*, ou ſon patron tiroit ſon origine d'un lieu nommé *Saint-Nazaire*, ſitué entre le Pô & le Teſin, & de là le nom de *Sannazar*. Le

poète, (car nous laiſſons là ſon patron réel ou chimérique) plut, par ſon eſprit & ſes talens, au roi de Naples, Frédéric, dernier roi de la branche bâtarde d'Arragon, il le ſuivit en France après ſon détrônement, & ne le quitta point juſqu'à la mort de ce prince. Il retourna enſuite en Italie. Le fameux prince d'Orange, Philibert de Naſſau, ſucceſſeur du connétable de Bourbon, dans le commandement de l'armée impériale, ruina la maiſon de campagne de *Sannazar*, qui en conçut tant de chagrin qu'il en mourut. Ce fut en 1530, peu de jours avant ſa mort, il apprit que le prince d'Orange venoit d'être tué dans un combat contre les Florentins; toujours plein de ſon reſſentiment; il s'écria : *je mourrai content, puiſque Mars a puni ce barbare ennemi des Muſes.* La poéſie l'avoit tellement familiariſé avec les divinités payennes, qu'il les employoit partout, & ſembloit être devenu payen. Il avoit fait conſtruire ſon tombeau dans la chapelle d'une de ſes maiſons, & l'avoit orné de ſtatues d'Apollon & de Minerve; ce tombeau étoit placé derrière l'autel. On changea les noms, Apollon fut David, ſa lyre fut une harpe; la guerrière Pallas devint Judith. Dans ſon fameux poème *de partu Virginis*, traduit par Colletet, ſous le titre de *couches ſacrées de la Sainte-Vierge*, le nom de J. C. ne ſe trouve pas une fois; la Vierge Marie, qu'on ne pouvoit pas ne pas nommer, eſt *l'eſpoir des dieux*. Par-tout des Dryades, des Néréïdes, les Sibylles, Protée, &c. ce qui n'empêcha pas que ce poème ne lui attirât des brefs honorables de la part des papes Léon X & Clément VII, plus ſenſibles à la belle poéſie que choqués de cette profanation d'un ſujet ſacré. On regardoit alors cet emploi des divinités payennes, comme le langage eſſentiel de la poéſie. La plus célèbre des pièces italiennes de *Sannazar* eſt ſon *Arcadie*, elle a été traduite en françois par M. Pecquet, grand-maître des eaux & forêts de Rouen. Tout le monde connoit ſes ſix vers ſur Veniſe.

Viderat Adriacis Venetam Neptunus in undis, &c.

SANSAC, (Louis Prevot, baron de) (*Hiſt. de Fr.*) un des braves capitaines du ſeizième ſiècle, s'étoit trouvé à onze batailles rangées, il avoit été fait priſonnier à la bataille de Pavie, avoit été bleſſé à la bataille de Dreux, & ne l'avoit été que dans cette occaſion, quoiqu'il eût paſſé ſa vie au milieu des haſards de la guerre; c'étoit le plus habile homme de cheval de ſon temps, & c'étoit lui qui avoit appris à monter à cheval aux fils de François I. Henri II, le ſeul qui reſtât de ſes trois élèves, le fit gouverneur des princes ſes fils. Sur la fin de ſa vie il quitta la cour, & ſe retira dans ſa maiſon, où il mourut âgé de quatre-vingts ans. Il avoit, dit Brantome, l'état, les gages & la penſion de Maréchal de France ſans l'être.

SANSCRIT *ou* SAMSKRET, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) C'eſt le nom qu'on donne parmi les idolâtres de l'Indoſtan à une langue fort ancienne, qui n'eſt connue que des bramines ou prêtres, & dans laquelle eſt écrit le *vedam*, qui contient les dogmes de la religion des Indiens. *Voyez* Vedam. Cette langue ſe trouve ainſi nommée *Sanſcrit* & *Samskrotam*; il n'y a que la tribu des prêtres & celle des kutteris ou nobles, à qui il ſoit permis de l'apprendre. (*A. R.*)

SANSON, (Jacques et Nicolas) (*Hiſt. litt. mod.*) tous deux d'Abbeville & de la même famille; le premier, carme déchauſſé, auteur d'une *hiſtoire eccléſiaſtique d'Abbeville* & d'une *hiſtoire des comtes de Ponthieu*, mort le 19 août 1664.

Le ſecond, beaucoup plus connu, eſt le fameux géographe, il enſeigna la géographie à Louis XIV; & le grand Condé, qui aimoit toutes les ſciences, venoit ſouvent s'entretenir avec lui ſur la géographie & ſur les autres ſciences qu'elle ſuppoſe. Le roi lui donna un brevet de conſeiller d'état, mais *Sanſon* ne voulut jamais prendre ce titre, de peur, diſoit-il, d'affoiblir dans ſes enfans l'amour de l'étude. Il eut trois fils: l'aîné, nommé, comme lui, Nicolas, fut tué à la journée des barricades de 1648, en défendant le chancelier Séguier, qui, lui-même, y courut riſque de la vie. Les deux autres, Guillaume & Adrien, publièrent, ainſi que leur père, un grand nombre de cartes. Le père, mort à Paris en 1667, né à Abbeville en 1600, a de plus beaucoup écrit ſur la géographie.

SANTAREL *ou* SANCTAREL, (*Sanctarellus*) (Antoine) (*Hiſt. litt. mod.*) jéſuite italien, auteur du traité *de Hæreſi, ſchiſmate, apoſtaſiâ, ſolliciatione in ſacramento pœnitentiæ, & de poteſtate ſummi pontificis in his.*

SANTE. (Gilles-Anne-Xavier de la) (*Hiſt. litt. mod.*) Le P. de la Sante, jéſuite, célèbre profeſſeur de rhétorique, au collége de Louis-le-Grand, même après le P. Porée. On a de lui des harangues latines, où il y a de l'eſprit, & un recueil de vers intitulé : *muſæ rhetorices.* Il cherchoit l'épigramme & l'antithèſe; né en Bretagne le 22 décembre 1684, mort vers l'an 1763.

SANTEUL *ou* SANTEUIL. (Jean-Baptiste) (*Hiſt. litt. mod.*) C'eſt de tous les poètes latins modernes celui dont la verve ſe fait le mieux ſentir, il émeut, il tranſporte; il a vraiment cet *os magna ſonaturum* qui, ſelon Horace, caractériſe le vrai poète; il eſt plein d'harmonie, de chaleur & d'énergie. Les jéſuites eurent quelques rivaux à lui oppoſer, tels que le P. Larue, le P. Rapin, le P. Commire, le P. Vanière, le P. Sanadon, mais il eſt plus original qu'eux tous, il a plus de mouvement, il parle plus d'après lui-même & moins d'après les anciens. Le P. Coſſart, ſon régent de rhétorique, l'annonça, d'après les diſpoſitions qu'il reconnut en lui, comme un des plus grands poètes

qui duſſent illuſtrer ſon ſiècle. On ignore à quel point la rivalité ou le dépit d'avoir vu *Santeuil* préférer la communauté de S. Victor à la ſociété des jéſuites, put influer ſur les querelles que *Santeuil* eut dans la ſuite avec ces mêmes jéſuites; nous avons rapporté ailleurs ce qui concerne la principale de ces querelles, née de cette belle & tendre épitaphe que *Santeuil* avoit faite au docteur Arnauld. (*Voyez à* ARNAULD l'article de ce docteur) *Santeuil* eut avec M. Boſſuet une eſpèce de diſpute littéraire ſur l'emploi des divinités du paganiſme & des ornemens de la mythologie, non-ſeulement dans les ſujets chrétiens, mais même dans les ſujets profanes traités par des chrétiens; Boſſuet pouſſoit la ſévérité juſqu'à interdire à ceux-ci tout uſage de la Fable, & il paroit que c'eſt à cette diſpute que Boileau fait alluſion, & que c'eſt Boſſuet qu'il condamne, lorſqu'il dit:

C'eſt d'un ſcrupule vain s'alarmer ſottement.
Bientôt ils défendront de peindre la prudence,
De donner à Thémis ni bandeau ni balance,
De figurer aux yeux la guerre au front d'airain,
Et le temps qui s'enfuit une horloge à la main,
Et par-tout des diſcours comme une idolatrie
Dans leur faux zèle iront chaſſer l'allégorie.

Cette diſpute produiſit de beaux vers de la part de *Santeuil*. On connoit ces magnifiques inſcriptions dont il a enrichi la ville de Paris, ſur-tout celle de la pompe du pont Notre-Dame; il a célébré auſſi en détail la plûpart des principales beautés de Chantilly, il a chanté cette fontaine ſolitaire de *Sylvie*, aujourd'hui trop négligée, & que le ſouvenir de Théophile, & ſur-tout de *Santeuil* auroit dû engager à entretenir dans ſa ſimplicité ruſtique.

Hoc ſub inornato tu, Sylvia marmore flebas,
Fonſque tuus querulis auctior ibat aquis.
Deſine flere, tibi dignos reparamus honores, &c.

Il a peint la chûte d'eau de la tête du canal, les détours du labyrinthe, &c. Il a fait cette belle inſcription qu'on lit au pied de la ſtatue du grand Condé ſur le grand eſcalier de Chantilly, en trois vers latins, dont le premier & la moitié du ſecond peignent ce héros terrible dans les combats, & les autres, par le contraſte le mieux ménagé, le repréſentent dans ſon heureux & ſavant loiſir, entouré des arts, embelliſſant ſes jardins, & comme dit Boſſuet, « conduiſant ſes amis dans ces ſuperbes allées au » bruit de tant de jets d'eau, qui ne ſe taiſoient ni » jour ni nuit ». (*Voyez l'art.* CONDÉ.) Il étoit juſte que Santeuil chantât les beautés de ce lieu charmant où il étoit accueilli avec tant de bonté par de ſi grands princes, qui pouvoient s'amuſer de ſes bizarreries, mais qui rendoient hommage à ſon génie. On eſt étonné de le voir chanter ces princes & ces princeſſes, retracer les amuſemens & les plaiſanteries de leur ſociété, dans une langue qui ne devoit pas leur être familière. Le latin n'étoit pas étranger ſans doute au grand Condé, encore moins peut-être au prince Henri Jules, pas même peut-être à la ducheſſe du Maine, qui eſt nommée par-tout dans les poéſies de *Santeuil*, la Nymphe de Chantilly, *Nympha Cantilliaca*, & qui fut depuis la déeſſe de Sceaux; mais croira-t-on que toutes les dames de cette cour fuſſent en état de lire les vers de *Santeuil* dans l'original? car, s'il falloit les leur traduire, tout le mérite de ces vers étoit perdu. Le malheureux *Santeuil* trouva ſa mort dans les amuſemens de cette cour. Le Duc de Bourbon, gouverneur de Bourgogne, le menoit toujours aux états de cette province, ne pouvant pas s'en ſéparer. *Santeuil* fut emporté à Dijon, en 1697, par une colique violente, dit un hiſtorien; mais il n'ajoute pas ce qui eſt pourtant écrit par-tout, que cette colique fut provoquée par un badinage imprudent que ſe permit une grande princeſſe, parce qu'elle le croyoit abſolument innocent & ſans conſéquence, elle mêla du tabac dans un verre de vin qu'il alloit boire & qu'il but en effet; il mourut la nuit ſuivante; ce ne fut pas ſans avoir dit un bien meilleur mot que ceux qu'on lui fait dire dans le *Santoliana*. Un page étant venu à ſes derniers momens s'informer de ſon état, *de la part de ſon alteſſe ſérénifſime monſeigneur le duc de Bourbon*, le mourant lève les yeux au ciel & s'écrie: *tu ſolus altiſſimus*: mot de ſituation & du moment.

La même chaleur, la même fureur poétique que *Santeuil* mettoit dans la compoſition de ſes vers, il la mettoit dans leur déclamation, c'eſt ce qui a donné lieu à cette épigramme de Boileau:

A voir de quel air effroyable
Roulant les yeux, tordant les mains,
Santeuil nous lit ſes hymnes vains,
Diroit-on pas que c'eſt le diable
Que Dieu force à louer les ſaints.

Ses hymnes (vains ou non) lui procurèrent une grande réputation, indépendamment de ſes vers profanes. L'ordre de Cluni lui fit une penſion pour les belles hymnes dont il orna le bréviaire de Cluni, ainſi que celui de Paris. M. Rollin lui fit une épitaphe très-chrétienne, & preſque auſſi bonne que celle qu'il avoit faite lui-même à M. Arnauld. Il y diſtingue ſes deux genres de travaux, & leur aſſigne à chacun ſon juſte prix.

Quem ſuperi præconem, habuit quem ſancta poetam
Religio, latet hoc marmore Santolius:
Ille etiam Heroas, fonteſque & flumina & hortos
Dixerat, at cineres quid labor iſte juvat?
Fama hominum mercedem ſit verſibus æqua profanis,
Mercedem poſcunt carmina ſacra Deum.

Santeuil avoit dans toute ſon étendue le double caractere de poete & de poete latin; il ſe piquoit de cet orgueil & de cette forfanterie que ſemblent affecter les poëtes de l'antiquité, & il les imitoit malheureuſement avec l'humilité monaſtique: *je ne ſais qu'un atome*, diſoit-il, *je ne ſais rien; mais ſi je ſavois avoir fait un mauvais vers, j'irois tout-à-l'heure me pendre à la Greve.*

Ceux qui vouloient décrier Boſſuet, l'accuſoient d'obſcurité, à cauſe de ſon ton de prophete, quoiqu'ils ne l'entendiſſent que trop bien; *Santeuil*, malgré ſon reſpect pour ce prélat, s'irrita un jour d'une remontrance un peu ſévere que lui fit Boſſuet: *votre vie*, lui diſoit-il, *eſt peu édifiante, & ſi j'étois votre ſuperieur, je vous enverrois dans une petite cure dire votre breviaire; & moi*, répliqua Santeuil, *ſi j'étois roi de France, je vous ferois ſortir de votre Germigny*, (maiſon de campagne des evêques de Meaux, *& je vous enverrois dans l'iſle de Pathmos faire une nouvelle apocalypſe.*

Perſonne n'a mieux ſu peindre, en général, & n'a mieux peint *Santeuil* en particulier, que la Bruyere.

« Concevez un homme facile, doux, complaiſant, » traitable, & tout d'un coup violent, colère, fou- » gueux, capricieux. Imaginez-vous un homme » ſimple, ingenu, crédule, badin, volage, un enfant » en cheveux gris; mais permettez-lui de ſe recueil- » lir, ou plûtôt de ſe livrer à un génie qui agit en lui, » j'oſe dire, ſans qu'il y prenne part, & comme à » ſon inſçu; quelle verve! quelle élévation! quelles » images! quelle latinité! Parlez-vous d'une même » perſonne, me direz vous? oui, du même, de Theo- » das, & de lui ſeul. Il crie, il s'agite, il ſe roule à » terre, il ſe relève, il tonne, il éclate; & du milieu de » cette tempête, il ſort une lumière qui brille & qui » réjouit. Diſons-le ſans figure, il parle comme un fou, » & penſe comme un homme ſage. Il dit ridiculement » des choſes vraies, & follement des choſes ſenſées » & raiſonnables. On eſt ſurpris de voir naître & » éclore le bon ſens du ſein de la bouffonnerie, parmi » les grimaces & les contorſions. Qu'ajouterai-je » davantage? Il dit & il fait mieux qu'il ne fait. Ce » ſont en lui comme deux ames qui ne ſe con- » noiſſent point, qui ne dépendent point l'une de » l'autre, qui ont chacune leur tour ou leurs fonctions » toutes ſéparées. Il manqueroit un trait à cette pein- » ture ſi ſurprenante, ſi j'oublois de dire qu'il eſt » tout-à-la-fois avide & inſatiable de louanges, prêt » de ſe jeter aux yeux de ſes critiques, & dans le » fond aſſez docile pour profiter de leurs cenſures. » Je commence à me perſuader moi-même que j'ai » fait le portrait de deux perſonnages tout différens; » il ne ſeroit pas même impoſſible d'en trouver un » troiſième dans Theodas, car il eſt bon-homme.

Un autre SANTEUL, (*Claude*) frère de *Jean-Baptiſte*, & qu'on appeloit *Santolius Maglorianus*, parce qu'il demeuroit au ſéminaire de Saint-Magloire, & pour le diſtinguer de *Santolius Victorinus*, a fait auſſi, dit-on, de belles hymnes; mais on les conſerve en manuſcrit dans ſa famille. Né en 1628, mort en 1684.

Un autre *Claude Santeul*, de la même famille, échevin de Paris, mort vers 1729, a fait auſſi des hymnes, imprimés en 1723.

SANTONS, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) eſpèce de religieux mahométans, vagabonds & libertins. On regarde les *ſantons* comme une ſecte d'épicuriens qui adoptent entre eux cette maxime, *aujourd'hui eſt à nous, demain eſt à celui qui en jouira?* Auſſi prennent-ils pour ſe ſauver une voie toute oppoſée à celle des autres religieux turcs, & ne ſe refuſent aucun des plaiſirs dont ils peuvent jouir. Ils paſſent leur vie dans les pelerinages de Jéruſalem, de Bagdad, de Damas, du mont Carmel & autres lieux qu'ils ont en vénération, parce que leurs prétendus ſaints y ſont enterrés. Mais dans ces courſes ils ne manquent jamais de détrouſſer les voyageurs lorqu'ils en trouvent l'occaſion; auſſi craint-on leur rencontre, & ne leur permet-on pas d'approcher des caravanes, ſi ce n'eſt pour recevoir l'aumône.

La ſainteté de quelques-uns d'entre eux conſiſte à faire les imbécilles & les extravagans, afin d'attirer ſur eux les yeux du peuple; à regarder le monde fixement, à parler avec orgueil, & à quereller ceux qu'ils rencontrent. Preſque tous marchent la tête & les jambes nues, le corps à moitié couvert d'une méchante peau de quelque bête ſauvage, avec une ceinture de peau autour des reins, d'où pend une eſpèce de gibecière; quelquefois, au lieu de ceinture, ils portent un ſerpent de cuivre que leurs docteurs leur donnent comme une marque de leur ſavoir; ils portent à la main une eſpèce de maſſue.

Les *ſantons* des Indes, qui paſſent en Turquie pour le pelerinage de la Mecque & de Jéruſalem, demandent l'aumône avec un certain ris mépriſant. Ils marchent à pas lents; le peu d'habillement qui les couvre eſt un tiſſu de pièces de toutes couleurs mal aſſorties & mal couſues.

Dandini, dans ſon voyage du Mont-Liban, prétend que le titre de *ſanton* eſt un nom générique & commun à pluſieurs eſpèces de religieux turcs, dont les uns s'aſtreignent par vœu à garder la continence, la pauvreté, &c. & d'autres mènent une vie ordinaire. Il diſtingue encore les méditatifs, qu'on reconnoit aux plumes qu'ils portent ſur la tête; & les extatiques, qui portent des chaînes au cou & aux bras pour marquer la véhémence de l'eſprit qui les anime; quelques-uns qui ſont mendians; d'autres ſe conſacrent au ſervice des hôpitaux: mais en général les *ſantons* ſont charlatans, & ſe mêlent de vendre au peuple des ſecrets & des reliques telles que des cheveux de Mahomet, &c. Preſque tous ſont mendians, & ſont leurs prières dans les rues, y prennent leurs repas, & n'ont ſouvent point d'autre aſyle. Lorſ-

qu'ils n'ont point fait de vœux, ſi ce genre de vie leur déplaît, il leur ſuffit, pour y renoncer, de s'habiller comme le peuple; mais la fainéantiſe & l'oiſiveté à laquelle ils ſont accoutumés, ſont de puiſſans attraits pour les retenir dans leur ancien état: d'autant plus que l'imbécillité des peuples eſt un fond aſſuré pour leur ſubſiſtance. Guer. *mœurs des Turcs, tome I*, Dandini, *voyage du Liban.*

SANTORIUS ou *SANCTORIUS*, (*Hiſt. litt. mod.*) médecin vénitien, célèbre par ſes expériences ſur la tranſpiration inſenſible, dont on trouve le réſultat dans ſon livre intitulé: *de medicinâ ſtaticâ aphoriſmi.* M. Lorry en a donné en 1790 une bonne édition; le Breton l'a traduite ſous ce titre: *La médecine-ſtatique de Santorius*, ou l'*art de conſerver la ſanté par la tranſpiration.* On a encore de *Santorius* l'ouvrage intitulé: *methodus vitandorum errorum qui in arte medicâ contingunt.* Il écrivoit depuis 1600 juſqu'en 1634.

SANUTI, (MARIN) (*Hiſt. litt. mod.*) fils d'un ſénateur de Veniſe, auteur d'une hiſtoire des magiſtrats vénitiens, & des vies des doges de Veniſe, depuis l'an 421, époque de ſa fondation, juſqu'en 1493. Ce dernier ouvrage ſe trouve dans le vingt-deuxième tome de la collection de Muratori. *Sanuti* mourut vers le commencement du ſeizième ſiècle.

SAP

SAPAN, ſ. m. (*Hiſt. mod.*) C'eſt le nom que les habitans du Pégu donnent à leurs principales fêtes ou ſolennités, qui ſe célèbrent avec beaucoup de pompe. La première eſt la fête des *fuſées*; les gens riches lancent des fuſées en l'air, & ils jugent du degré de faveur qu'ils obtiennent auprès de la divinité, par la hauteur à laquelle leur fuſée s'élève: ceux dont la fuſée ne s'élève point, s'ils en ont les moyens, font bâtir un temple à leurs dépens, pour expier les fautes qui leur ont attiré le déplaiſir du ciel. La ſeconde fête s'appelle *kollok*: on choiſit des femmes du peuple, & ſur-tout des hermaphrodites qui ſont communs au Pégu, qui forment une danſe en l'honneur des dieux de la terre. Lorſque la danſe eſt finie, les acteurs ou actrices entrent en convulſion, & prétendent enſuite avoir converſé avec les dieux, & ſe mêlent de prédire ſi l'année ſera bonne ou mauvaiſe, s'il y aura des épidémies, &c. La fête, appelée *ſapan-katena*, conſiſte à faire de grandes illuminations, & à promener dans les rues de grandes pyramides ou colonnes. Celle que l'on nomme *ſapan-dayka*, ou *la fête des eaux*, ſe célèbre en ſe baignant & en ſe jetant les uns aux autres une grande quantité d'eau. La fête appelée *ſapan-donon*, ſe célèbre par des joutes ou courſes ſur l'eau. Le maître ou conducteur de la barque qui arrive la première au palais du roi, obtient un prix; celui qui arrive le dernier reçoit par dériſion un habit de veuve; cette fête dure pendant un mois entier. (*A. R.*)

SAPOR, (*Hiſt. de Perſe*) nom de trois rois de Perſe.

Sapor I monta ſur le trône l'an 238 de Jéſus-Chriſt, ravagea pluſieurs provinces de l'empire romain, menaça d'envahir tout l'Orient, vainquit & fit priſonnier, l'an 260, l'empereur Valérien. (Sur la manière dont il le traita, *voyez l'article* BAJAZET). Le célèbre Odenat, mari de Zénobie, vengea Valérien, ravit à *Sapor* ſes conquêtes, le battit & le pourſuivit juſques ſous les murs de Ctéſiphon. *Sapor* mourut en 269, aſſaſſiné par des Satrapes.

Sapor II, fils poſthume d'Hormiſdas II, fut déclaré ſon ſucceſſeur en 310, avant que de naître. Il fit auſſi la guerre aux romains, il la fit ſur-tout aux chrétiens, auxquels il ſuſcita une cruelle perſécution. L'empereur Conſtance arrêta ſes progrès; Julien le pourſuivit juſqu'au centre de ſes états; Jovien fit la paix avec lui en lui laiſſant une partie de ſes conquêtes; la guerre s'étant rallumée en 370, *Sapor* battit l'empereur Valens; il mourut en 380, ſous l'empire de Gratien.

Sapor III, commença de régner en 384; il continua ſans ſuccès cette guerre, & fut obligé de demander la paix à Théodoſe-le-Grand. Il mourut en 389.

SAPPHO *ou* SAPHO, (*Hiſt. litt. anc.*) femme diſtinguée dans l'antiquité par ſon talent pour la poéſie, & décriée pour ſes mœurs, étoit de Mitylène, dans l'iſle de Lesbos; elle vivoit environ ſix ſiècles avant Jéſus-Chriſt, dans le même temps qu'Alcée ſon contemporain, illuſtre comme elle par la poéſie lyrique. Sapho a inventé, comme Alcée, une meſure particulière de vers, appelé de ſon nom *ſaphique*, comme le vers alcaique porte le nom d'*Alcée*. Cette meſure eſt très-lyrique, c'eſt-à-dire, qu'elle eſt chantante & danſante. Horace s'applaudit d'avoir réuni tous les genres, & employé toutes les meſures d'Archiloque, d'Alcée & de Sapho.

Temperat Archilochi Muſam pede maſcula Sappho;
Temperat Alcæus,

Cette épithète de *maſcula* fait moins l'éloge des vers de *Sapho* que la critique de ſes mœurs; mais madame Dacier prétendoit que *Sapho* avoit été calomniée; elle ne pouvoit ſe réſoudre à prendre mauvaiſe opinion d'une perſonne qui avoit fait de ſi beaux vers grecs.

Sapho avoit trois frères, Larychus, Eurygius & Charaxus; ce dernier aima éperduement la fameuſe courtiſane Rhodope, qui fit bâtir une des pyramides d'Egypte; *Sapho* déchira Charaxus & célébra Larychus dans ſes vers.

Il ne reſte d'elle que deux pièces; elles juſtifient les éloges que lui a prodigués toute l'antiquité; &

le nom de *dixième Muſe* qui lui a été donné, & l'honneur que les habitans de Mitylène lui firent de graver ſon image ſur leur monnoie. Horace paroît s'être propoſé d'imiter *Sapho* dans l'ode treizième du premier livre :

Cum tu, Lydia, Telephi
Cervicem roſeam, cerea Telephi
Laudas brachia, væ meum
Fervens difficili bile tumet jecur.
Tunc nec mens mihi nec color
Certâ ſede manent, humor & in genas
Furtim labitur, arguens
Quàm lentis penitùs macerer ignibus.

C'eſt ce que Boileau a rendu par ces vers :

Je ſens de veine en veine une ſubtile flamme
Courir dans tout mon corps ſitôt que je te vois ;
Et dans les doux tranſports où s'égare mon ame,
Je ne ſaurois trouver de langue ni de voix.

Un nuage confus ſe répand ſur ma vue,
Je n'entends plus : je tombe en de douces langueurs,
Et pâle, ſans haleine, interdite, éperdue,
Un friſſon me ſaiſit, je tremble, je me meurs.

Lucrèce paroît auſſi avoir voulu imiter cette ode de *Sapho*, dans l'endroit où il attribue à la crainte, les mêmes effets que *Sapho* attribue à l'amour.

Verùm ubi vehementi magis eſt commota metu mens,
Conſentire animam totam per membra videmus.
Sudores itaque & pallorem exiſtere toto
Corpore, & infringi linguam vocemque aboriri ;
Caligare oculos, ſonere aures, ſuccidere artus :
Denique concidere exanimi terrore videmus
Sæpè homines.

On croit que *Sapho* mourut victime d'une paſſion malheureuſe qu'elle conçut pour le beau Phaon, jeune homme de Lesbos ; on ſuppoſe que n'ayant point plu, elle n'avoit pas de quoi plaire, & qu'elle étoit auſſi laide qu'elle étoit ſpirituelle ; qu'elle ſe jeta de déſeſpoir dans la mer, du haut de promontoire de Leucade dans l'Acarnanie, & ce promontoire de Leucade eut la réputation d'être pour les amans malheureux & déſeſpérés, ce que la Roche Tarpeïenne étoit à Rome pour les coupables. *Faire le ſaut de Leucade* paſſa en proverbe pour ſignifier ſe jetter dans la mer par l'effet d'un déſeſpoir amoureux.

SAR

SARA, *princeſſe*, ou SARAI, *ma princeſſe*, (*Hiſt. Sacrée.*) femme d'Abraham, naquît l'an du monde 2018, d'Aram, frère d'Abraham, & étoit par conſéquent petite-fille de Tharé, mais elle n'étoit pas petite-fille de la mère d'Abraham, parce qu'Aram ſon père étoit d'une autre mère ; elle étoit la même que Jescha. *Gen. xx. 10. Sara* ſuivit Abraham quand il quitta ſon pays pour venir dans la terre de Chanaan ; & la famine les ayant obligés de ſe retirer en Egypte, ils convinrent que *Sara*, qui étoit extrêmement belle, paſſeroit pour la ſœur de ſon mari, afin que les égyptiens ne fuſſent pas tentés de le tuer, s'ils ſavoient qu'elle fût ſa femme, pour pouvoir en jouir plus librement. Abraham ne fit point de menſonge, en diſant qu'elle étoit ſa ſœur, puiſqu'elle étoit ſa nièce, & que les hébreux appeloient *frères* & *ſœurs* les proches parens. Il ne fit donc que ſupprimer une vérité dans une occaſion où il lui étoit dangereux de la dire. Il avoit deux choſes à conſerver, ſa vie & l'honneur de ſa femme : en avouant qu'il étoit ſon mari, il ne pouvoit éviter de perdre l'une & l'autre, & pouvoit, au moins, conſerver ſa vie, en ſe contentant de lui donner le nom de ſœur. Il prit donc ce dernier parti, &, abandonnant l'honneur de ſon épouſe au ſoin de la providence, il ſe ſert d'un moyen qu'elle lui préſentoit, pour mettre ſa vie en ſûreté, ſans attendre un miracle. Lorſqu'ils furent entrés en Egypte, Pharaon, roi du pays, que l'on inſtruiſit de la beauté de *Sara*, la fit enlever, & conduire dans ſon palais : mais Dieu appeſantit ſa main ſur ce prince criminel, & lui fit entendre qu'il le puniſſoit, pour avoir enlevé la femme d'Abraham. Pharaon, ſe ſentant frappé de Dieu, & craignant encore de plus rudes châtimens, ſembla condamner l'injuſtice de ſa conduite ; & renvoyant *Sara* à ſon mari, il fit quelques reproches à celui-ci, de ce qu'il lui avoit dit qu'elle étoit ſa ſœur, & l'avoit expoſé, par là, à commettre le crime de la prendre pour ſa femme. *Gen. xij. 19.* Il les renvoya l'un & l'autre, & les fit accompagner juſque ſur la frontière, de crainte qu'on ne leur fit quelqu'inſulte. Cependant *Sara*, informée de la promeſſe que Dieu avoit faite à Abraham, de multiplier ſa poſtérité comme les étoiles, & perſuadée qu'à cauſe de ſon âge avancé & de ſa ſtérilité, ce n'étoit point par elle que cette promeſſe devoit être accomplie, propoſa à ſon mari d'épouſer Agar ; & Abraham, qui ne douta pas que cette penſée n'eût été inſpirée d'en-haut, à *Sara*, ſe rendit à ſon déſir, & épouſa Agar, afin d'avoir, de cette ſeconde femme, des enfans, en qui les promeſſes s'accompliſſent. Mais Agar, étant devenue enceinte, commença à mépriſer ſa maîtreſſe, qui ſe vit forcée d'humilier ſon eſclave, & de rabattre ſon orgueil. Quelque temps après, Dieu ayant envoyé trois anges, ſous la forme d'hommes, à Abraham, pour lui renouveller ſes promeſſes ; ce ſaint homme qui les aperçut venir, courut au-devant d'eux, & les força d'entrer dans ſa tente, où *Sara* & lui leur préparèrent à manger. Après le repas, ils lui dirent que *Sara* auroit un fils ; & *Sara* qui l'entendit, conſidérant ſon âge avancé, ne put s'empêcher de rire, d'une manière à marquer ſon doute & ſa défiance

défiance ; alors le Seigneur dit à Abraham : *Pourquoi Sara a-t-elle ri ? Y a-t-il rien d'impoſſible à Dieu ?* Et il lui répéta une ſeconde fois, que dans un an *Sara* auroit un fils ; *Sara* comprenant alors que ſa faute étoit grande d'avoir douté de la parole de Dieu, fut ſaiſie de trouble, & en commit une ſeconde, en employant le menſonge pour la déſavouer. Le Seigneur la lui fit connoître ſur-le-champ, en lui répétant qu'elle avoit ri : *Gen. xviij. 15.* Au reſte, comme le doute de *Sara* venoit plutôt d'un défaut de réflexion que d'un fond d'incrédulité, il fut bientôt après diſſipé par la foi, qui prit le deſſus ; ſelon le témoignage que lui rend Saint Paul, *Heb. xj. 11.* Peu de temps après, Abraham, quittant la vallée de Membré, alla demeurer à Gérare, ville des philiſtins, & prit par rapport à *Sara*, les mêmes précautions qu'il avoit priſes en Egypte. Abimelech, roi du pays, qui ne les croyoit pas mariés, fit enlever *Sara* qu'il vouloit prendre pour ſa femme légitime. Mais Dieu, lui apparoiſſant pendant la nuit, le menaça de le punir de mort, & de faire tomber ſa colère ſur tout ſon royaume, s'il ne la rendoit à ſon mari. *Gen. xx, 7.* Et Abimelech, la rendant à ſon mari, lui reprocha d'avoir fait tomber ſur lui & ſur ſon royaume un ſi grand péché, en l'expoſant au danger de le commettre. *Gen. xx 9.* Il donna enſuite de grands préſens à Abraham, & offrit mille pièces d'argent à *Sara*, pour acheter un voile, afin qu'une autre fois elle ne s'expoſât plus à un ſemblable danger. Le Seigneur viſita enfin *Sara*, ſelon ſa promeſſe, quoique ſtérile & hors d'age d'avoir des enfans, elle conçut & mit au monde un fils au temps que Dieu lui avoit marqué. *Sara* le nourrit elle-même, & confondra, par ſon exemple, au jugement de Dieu, toutes les mères, qui, pour ſe délivrer d'une aſſiduité qui les gêne, pervertiſſent l'ordre du créateur, en refuſant à leurs enfans un lait dont il ne remplit leurs mammelles, qu'afin qu'elles les en nourriſſent. Lorſque l'enfant fut un peu grand, *Sara* ayant vu le fils d'Agar qui le maltraitoit en jouant avec lui, obtint d'Abraham qu'Agar & ſon fils ſortiroient de la maiſon, parce qu'Iſmaël ne devoit point être héritier avec Iſaac. *Gen. xxj. 10.* Abraham eut quelque peine à s'y réſoudre ; mais Dieu lui ayant fait connoître que c'étoit ſa volonté, il fit ce que *Sara* demandoit. Cette rigueur que *Sara* exerça envers Agar & ſon fils, l'ordre que Dieu donne à Abraham de s'y conformer, la manière dont il l'exécute, l'abandon où il laiſſe une mère & ſon fils, tous ces dehors ſi choquans couvrent un myſtère que Saint Paul nous a développé dans ſon *épître aux Galates*. L'apôtre nous fait voir dans *Sara* & Agar les deux alliances, dont la première établie ſur le mont de Sina, & qui n'enfante que des eſclaves, eſt figurée par Agar ; & la nouvelle repréſentée par *Sara*, ne fait que des enfans libres. *Gal. iv. 24.* L'écriture ne nous apprend rien de *Sara*, juſqu'à ſa mort, arrivée quelques années après la fameuſe épreuve que Dieu fit de la foi d'Abraham, en lui commandant de lui immoler Iſaac. Elle étoit âgée de 127 ans, & mourut à Arbé, depuis appelé *Hébron*. Abraham, qui étoit à Betſabée, vint à Hébron pour pleurer ſa femme, & il l'enterra dans un champ qu'il avoit acheté d'Ephron l'amorrhéen. Il y avoit dans ce champ une caverne dont il fit un ſépulcre pour lui & ſa famille. (*A. R.*)

SARASIN *ou* SARRASIN. (JEAN-FRANÇOIS) (*Hiſt. litt. mod.*) né en 1604, dans un lieu nommé Hermanville, ſur le bord de la mer, dans le voiſinage de Caen, étoit ſecrétaire & favori du prince de Conty, frère du grand Condé. il mourut en 1654, de chagrin d'être tombé dans ſa diſgrace, danger qu'ont à craindre de plus que les autres hommes, ceux qui s'attachent aux princes. Saraſin eut de ſon temps beaucoup de réputation & en a conſervé une partie. Il a des vers ingénieux & d'un grand ſens ; c'en eſt un, par exemple, de cette nature que celui-ci :

Les fous ſont aux échecs les plus voiſins des Rois.

Son hiſtoire de la conſpiration de Valſtein annonçoit un morceau intéreſſant, c'eſt dommage qu'il ſoit reſté imparfait ; on eſtime auſſi ſon hiſtoire du ſiège de Dunkerque par le grand Condé, en 1646. Boileau diſoit qu'il y avoit dans Saraſin la matière d'un excellent eſprit, mais que la forme n'y étoit pas. Ménage a recueilli ſes œuvres ; Peliſſon en a fait la préface. Rouſſeau paroît mettre *Saraſin* au premier rang parmi les poètes François.

Et ſi ce rang à ton chagrin jaloux
Paroît trop bas près des places ſuperbes,
Des Saraſins, des Racans, des Malherbes.

On connoît la Pièce de Scarron en vers de trois ſyllabes :

Sarrazin,
Mon voiſin, &c.

SARASIN *ou* SARRASIN, (PIERRE) eſt auſſi le nom d'un acteur célèbre dans ce qu'on appelle l'emploi des rois. Il étoit de Dijon ; il débuta en 1729, quitta le théâtre en 1759, mourut en 1763.

C'eſt auſſi le nom d'un fameux ſculpteur, dont il ſera parlé ſans doute dans le Dictionnaire des Arts.

SARASINS *ou* SARRASINS, (*Hiſt. mod.*) peuples de l'Arabie, qui deſcendoient des *Saraceni*. Ils faiſoient la principale force de l'armée de Mahomet, & ſes ſucceſſeurs achevèrent par leur bravoure, les conquêtes que ce fondateur de la religion muſulmane avoit commencées, & qu'il ſe propoſoit de pourſuivre quand il mourut en 633.

Les califes uniſſant comme lui l'autorité ſouveraine à la puiſſance pontificale, joignirent à l'Ara-

bie, déjà conquiſe, le reſte de la Paleſtine, la Syrie, l'Egypte, & la Perſe.

Cet empire ſe démembra, & s'étendit dans la ſuite ſous la puiſſance de divers conquérans. Les Turcs, peuple venu du Turkeſtan en Aſie, après avoir embraſſé la religion muſulmane des *Sarraſins*, leurs enlevèrent, avec le temps, de vaſte pays qui, joints aux débris de Trébiſonde & de Conſtantinople, ont formé l'empire Ottoman : l'Egypte eut pour gouverneurs des ſoudans particuliers.

Les *Sarraſins* qui avoient ſoumis les côtes de l'Afrique le long de la Méditerranée, furent appelés en Eſpagne par le comte Julien. On les nomme également *Sarraſins* à cauſe de leur origine, & *Maures*, parce qu'ils étoient établis dans les trois Mauritanies.

Le comte Julien étoit chez eux en ambaſſade, lorſque ſa fille fut déshonorée par Rodrigue, roi d'Eſpagne. Le comte outragé s'adreſſa à eux pour le venger; & commandés par un émir, ils conquirent toute l'Eſpagne, après avoir gagné en 714 la célèbre bataille où Rodrigue perdit la vie. L'archevêque Opas prêta ſerment de fidélité aux *Sarraſins*, & conſerva ſous eux beaucoup d'autorité ſur les Egliſes chrétiennes que les vainqueurs tolérèrent.

L'espagne, à la réſerve des cavernes & des roches de l'Aſturie, fut ſoumiſe en 14 mois à l'empire des califes. Enſuite, ſous Abdérame, vers l'an 734, d'autres *Sarraſins* ſubjuguèrent la moitié de la France; & quoique dans la ſuite ils aient été affoiblis par les victoires de Charles Martel, & par leurs diviſions, ils ne l'aiſsèrent pas de conſerver des places dans la Provence.

« En 828, les mêmes *Sarraſins* qui avoient ſubjugué l'Eſpagne, firent des incurſions en Sicile, » & déſolèrent cette île, ſans que les empereurs » grecs, ni ceux d'occident, puſſent alors les en » chaſſer. Ces conquérans alloient ſe rendre maîtres » de l'Italie, s'ils avoient été unis; mais leurs » fautes ſauvèrent Rome, comme celles des Carthaginois la ſauvèrent autrefois.

» Ils partent de Sicile en 846 avec une flotte nombreuſe : ils entrent par l'embouchure du Tibre; & » ne trouvant qu'un pays preſque déſert, ils vont » aſſiéger Rome, ils prirent les dehors, & ayant » pillé la riche égliſe de ſaint-Pierre hors des murs, » ils levèrent le ſiège pour aller combatre une armée de François qui venoit ſecourir Rome, ſous » un général de l'empereur Lothaire. L'armée françoiſe fut battue; mais la ville rafraîchie fut manquée; & cette expédition qui devoit être une » conquête, ne devint, par leur méſintelligence, » qu'une ſimple incurſion. »

Cependant ils étoient alors redoutables à-la-fois à Rome & à Conſtantinople; maîtres de la Perſe, de la Syrie, de l'Arabie, de toutes les côtes d'Afrique juſqu'au mont Atlas, & des trois quarts de l'Eſpagne. Il faut lire l'hiſtoire de ces peuples & de leurs conquêtes par M. Okley; elle a été imprimée à Paris, en 1748, 2 *vol. in.* 4°.

Ce que je ne puis m'empêcher de remarquer, c'eſt que cette nation ne ſongea pas plutôt à devenir la maîtreſſe du monde, qu'à l'exemple des autres qui avant elle en avoient fait la conquête, elle ſe déclara d'une manière particulière en faveur des ſciences; elle donna retraite aux lettres chaſſées de Rome & d'Athènes. On cultiva la philoſophie dans les académies du Caire, de Conſtantine, de Sigilſmèſe, de Baſſora, d'Hubbede, de Fez, de Maroc, de Tunis, de Tripoli, d'Alexandrie, & de Coufah.

Malheureuſement les *Sarraſins* l'avoient reçue fort altérée des mains des derniers interprètes, & ils n'étoient point en état de la rétablir dans ſon véritable ſens. Ils y trouvoient trop d'obſtacles, & dans leur langue, qui leur rendoit le tour des langues étrangères difficiles à entendre, & dans le caractère de leur génie, plus propre à courir après le merveilleux, ou à approfondir des ſubtilités, qu'à s'arrêter à des vérités ſolides.

Leur théologie rouloit ſur des idées abſtraites; ils ſe perdoient dans leurs recherches profondes ſur les noms de Dieu & des anges : ils tournoient en aſtrologie judiciaire, la connoiſſance qu'ils avoient du ciel : enfin, attachant des myſtères & des ſecrets à de ſimples ſymboles, ils croyoient poſſéder l'art de venir à bout de leurs deſſeins, par un uſage arbitraire de lettres ou de nombres.

Les juifs jouirent en orient de la plus grande tolérance ſous la domination des *Sarraſins*. Perſécutés par-tout ailleurs, ils avoient une reſſource dans la bonté des califes, ſoit que les mahométans uſaſſent de cette indulgence, en conſidération de ce que leur prophète s'étoit ſervi d'un juif pour rédiger l'Alcoran; ſoit que ce fût un effet de la douceur qu'inſpire naturellement l'amour des Lettres. Les Juifs eurent la permiſſion d'établir leurs académies de Frora & de Piendébita, au voiſinage de Coufah & de Bagdat, où les princes *Sarraſins* tenoient ſucceſſivement le ſiège de leur empire.

Ils empruntèrent de leurs nouveaux maîtres l'uſage de la Grammaire, & employèrent alors la Maſſore à l'exemple des *Sarraſins*, qui avoient ajouté des points à l'Alcoran du temps d'Omar : ils firent auſſi des traduction de livres arabes.

Enfin, comme les *Sarraſins* aimoient ſur-tout l'Aſtronomie & la Médecine, les Juifs s'appliquèrent avec ſuccès à ces deux ſciences, qui ont été ſouvent depuis une ſource de gloire & de richeſſe pour pluſieurs particuliers de cette nation. (*Le Chevallier* DE JAUCOURT.)

SARBACANE *des Indiens*, (*Hiſt. d'Amériq.*) c'eſt l'arme de chaſſe la plus ordinaire des Indiens; ils y ajuſtent de petites flèches de bois de palmier, qu'ils garniſſent au lieu de plumes, d'un petit bourlet de coton plat & mince, qu'ils font fort proprement & fort adroitement, ce qui remplit le vide du tuyau. Ils lancent la flèche avec le ſouffle à 30 & 40 pas, & ne manquent preſque jamais leur coup. M. de la Condamine a vu ſouvent arrêter le canot, un indien deſcendre a terre, entrer dans le bois, tirer un ſinge ou un oiſeau perché au haut d'un arbre, le rapporter, & reprendre ſa rame, le tout en moins de deux minutes. Un inſtrument auſſi ſimple que ces *ſarbacanes*, ſuplée avantageuſement chez les nations indiennes, au défaut des armes à feu. Ils trempent la pointe de leurs petites flèches, ainſi que celles de leurs arcs, dans un poiſon ſi actif, que quand il eſt récent, il tue en moins d'une minute l'animal, pour peu qu'il ſoit atteint juſqu'au ſang. Il n'y a rien à craindre à manger des animaux tués avec ce poiſon, car il n'agit que quand il eſt mêlé avec le ſang, alors il n'eſt pas moins mortel à l'homme qu'aux autres animaux. M. de la Condamine a eu occaſion de connoître au Para pluſieurs portugais témoins de cette funeſte épreuve, & qui ont vu périr leurs camarades en un inſtant, d'une bleſſure ſemblable à une piqûre d'épingle. Le contre-poiſon eſt, à ce que l'on dit, le ſel, & plus ſûrement le ſucre. (*D. J.*)

SARBIEWSKI, (*Mathias Caſimi*) (*Sarbievius*) jéſuite polonois, dont on a des poéſies latines aſſez eſtimées. Il étoit prédicateur & preſque favori du roi de Pologne Ladislas V; né dans le duché de Mazovie en 1595, entré chez les jéſuites en 1612, mort en 1640.

SARDANAPALE, (*Voyez* ARBACE).

SARMANES *ou* SHAMMANES, ſ. m. pl. (*Hiſt. anc. & mod.*) c'eſt ainſi que l'on nommoit des prêtres ou philoſophes indiens, qui vivoient dans les déſerts & les forêts. Suivant S. Clément d'Alexandrie, les *ſarmanes* n'habitoient jamais dans les villes, ni dans des maiſons; ils ne ſe nourriſſoient que de fruits, ne buvoient que de l'eau, ne ſe vêtiſſoient que d'écorces d'arbres, & gardoient le célibat.

Les *ſarmanes* ſont les mêmes hommes que Strabon a déſignés ſous le nom de *germanes*, qui étoient une eſpèce de gymnoſophiſtes différens des brachmanes. Les *ſarmanes* étoient, ſuivant les Indiens du Malabar, les prêtres de l'Inde, avant les bramines, qui les chaſsèrent du pays, les détruiſirent & s'emparèrent de leurs fonctions, parce qu'ils ne vouloient point admettre la divinité des dieux *Viſtnou* & *Iſſuren*, non plus que les livres de la théologie des Bramines qui ſont parvenus à faire oublier entièrement les *ſarmanes* ou *ſhammanes*. Ces derniers regardoient comme leur légiſlateur & leur dieu *Butta*, *Budda* ou *Pouta*, que l'on croit être le même que le *Sommona-kodom* des Siamois, qui eſt appelé *Pontifical* ou le ſeigneur *Ponti*, dans quelques endroits de l'Indoſtan. C'eſt ce dieu qui eſt aujourd'hui révéré dans le royaume de Laos. (*A. R.*)

SARMATES *ou* SAUROMATES, ſ. f. plur. (*Hiſt. anc.*) nation nombreuſe & belliqueuſe, qui étoit diviſée en pluſieurs tribus. Leur pays appelé *Sarmatie*, ſe diviſoit en Européenne & en Aſiatique; la première s'étendoit depuis la Viſtule, juſqu'au Pont-Euxin, au Boſphore cimmérien, ou Palus Méotide, & étoit ſéparée par le Tanaïs de la Sarmatie Aſiatique ou Scythie. Ce vaſte pays renfermoit ceux qui ſont connus aujourd'hui ſous le nom de *Pologne*, de *Ruſſie*, & d'une partie de la Tartarie.

Les *Sarmates* commencèrent à menacer l'empire romain en 63 ſous l'empire de Néron; ils furent défaits en pluſieurs occaſions par Marc-Aurèle, par Carus, par Conſtantin, ſous l'empire duquel ils furent chaſſés par leurs eſclaves, nommés *Limigantes*; mais ils furent remis en poſſeſſion par l'empereur Conſtance. En 368, en 407, ils firent des irruptions dans les Gaules avec pluſieurs autres nations barbares. Leur pays fut enſuite ſubjugué par les Huns ſous Attila. (*A. R.*)

SARONIDES, ſ. m. plur. (*Hiſt. des Gaulois*) druides du ſecond ordre, autrement nommé *Bardes*; ils jouoient des inſtrumens & chantoient à la tête des armées avant & après les combats, pour exciter & louer la valeur des ſoldats, ou blâmer ceux qui avoient trahi leur devoir. Le premier, & originairement l'unique collége des *Saronides* étoit entre Chartres & Dreux; c'étoit auſſi le chef-lieu des druides, & l'on en voit encore des veſtiges. (*D. J.*)

SARPI, (PIERRE-PAUL) connu ſous le nom de *Fra-Paolo*. (*Voyez* ce nom.

S A T.

SATELLITE, (*ſatelles* ou *garde*) (*Hiſt. mod.*) ſe dit d'une perſonne qui en accompagne un autre, ſoit pour veiller à ſa conſervation, ſoit pour exécuter ſa volonté.

Chez les empereurs d'Orient, ce mot *ſatellite* ſignifioit la dignité ou l'office de capitaine des gardes-du-corps.

Ce terme fut enſuite appliqué aux vaſſaux des ſeigneurs, & enfin à tous ceux qui tenoient les fiefs, appelés *ſergenterie*.

Ce terme ne ſe prend plus aujourd'hui qu'en mauvaiſe part. On dit les *gardes* d'un roi, & les *ſatellites* d'un tyran. (*A. R.*)

SATNIQUE, ſ. m. (*Hiſt. d'Hongrie*) nom d'office & de dignité, autrefois d'uſage en Croatie & en Hongrie. Un *ſatnique* étoit un gouverneur d'une petite contrée, qui pouvoit fournir cent hommes d'armes. Les knès ont ſuccédé aux *Satniques*. (*D. J.*)

SATRAPE, ſ. m. (*Hiſt. anc.*) terme qui ſignifioit autrefois chez les Perſes, le *gouverneur* d'une province.

Le royaume de Perſe étoit diviſé en ſatrapies ou juriſdictions de *ſatrapes*.

Ce mot eſt originairement perſan; il ſignifie à la lettre, *amiral* ou *chef* d'une armée navale : mais on l'a appliqué par la ſuite à tous les gouverneurs des provinces indifféremment. Ces *ſatrapes* avoient chacun dans leur département une autorité preſque ſouveraine, & étoient, à proprement parler, des vice-rois. On leur fourniſſoit un nombre de troupes ſuffiſant pour la défenſe du pays. Ils en nommoient tous les officiers, donnoient le gouvernement des places, recevoient les tributs & les envoyoient au roi. Ils avoient pouvoir de faire de nouvelles levées; de traiter avec les états voiſins, & même avec les généraux ennemis; & quoiqu'ils ſerviſſent un même maître, ils etoient indépendans les uns des autres. Une autorité ſi peu limitée les portoit quelquefois à la révolte. Au reſte, quand le roi les appeloit pour ſervir ſous lui, ils commandoient les troupes qu'ils avoient amenées de leur gouvernement. Quelques auteurs comptent juſqu'à cent vingt-ſept *ſatrapes* dans les provinces des anciens Perſes. Cyrus les avoit obligés de rendre compte à trois grands *ſatrapes* qui étoient comme des ſecrétaires d'état. Si les Grecs empruntèrent ce nom des Perſes pour s'en ſervir dans le même ſens, ce ne fut que depuis les conquêtes d'Alexandre.

On trouve auſſi ce mot dans quelques anciennes chartres angloiſes du roi Ethelred, dans leſquelles les ſeigneurs ou lords, qui ont ſigné immédiatement après les ducs, prennent le titre de *ſatrapes du roi*. Ducange prétend que ce mot ſignifie en cet endroit, *miniſtre du roi*. (*A. R.*)

SATTEAU, ſ. m. (*terme de relation*) eſpèce de barque ou groſſe chaloupe, dont on ſe ſert au baſtion de France, ſur la côte de Barbarie, pour la pêche du corail. (D. J.)

SATURNIN. (*Hiſt, Rom.*) Il y a eu deux empereurs romains de ce nom; mais ils ne ſont pas au nombre des empereurs, parce qu'ils ne réuſſirent pas. Le premier (*Publius Sempronius Saturninus*) dont l'empereur Valérien avoit fait ſon général, fut proclamé empereur lui même par ſes ſoldats l'an 263. *Compagnons*, leur dit-il, *d'un général, peut-être aſſez bon, vous allez faire un prince aſſez médiocre*; quatre ans après ils le tuèrent, parce qu'ils le trouvoient trop ſévère.

Le ſecond (*Sextus Julius Saturninus*) gaulois de naiſſance, qu'Aurélien regardoit comme le plus habile de ſes généraux, fut ſalué empereur par le peuple d'Alexandrie l'an 280, la quatrième année de l'empire de Probus : il refuſa la pourpre, & en fut revêtu malgré lui; ce qu'il avoit prévu & qui rendoit ſon refus très-ſincère, arriva. Probus marche en forces contre lui, & le ſchiſme de l'empire finit par la mort de *Saturnin*, qui fut tué peu de temps après ſon élection.

Il y a un ſaint du nom de *Saturnin*, dont on a fait par corruption & par contradiction ſaint Sernin, c'eſt l'apôtre de Toulouſe; il en fut fait évêque l'an 250; il étoit venu avec Saint Denis prêcher l'évangile dans les Gaules, vers l'an 245. Il ſouffrit le martyre l'an 257.

SAVARON, (JEAN) (*Hiſt. Litt. Mod.*) lieutenant général de Clermont en Auvergne ſa patrie, habile & ſavant homme, ſe diſtingua aux Etats-Généraux de 1614. *Sa chronologie des états-généraux* eſt célèbre : c'eſt l'auteur qui a le mieux écrit ſur cet objet important de notre droit public. Le tiers-état lui paroît auſſi ancien que la Monarchie, & il le voit admis dans les aſſemblées nationales dès les premiers temps de notre hiſtoire, idée contraire à l'opinion reçue qui fixe à l'an 1302, ſous Philippe-le-Bel, l'admiſſion du tiers-état à l'aſſemblée, & qui ne fait remonter l'exiſtence même du tiers-état qu'à l'affranchiſſement des ſerfs & à l'établiſſement des communes, dont Louis le gros eſt le premier auteur. Cependant cette idée, quoique contraire aux idées communes, n'eſt pas de celles qu'on peut rejetter ſans diſcuſſion, l'auteur a de quoi faire valoir ſes opinions, & en général il fait autorité ſur ce qui concerne les états-généraux en France.

On lui doit encore l'édition des œuvres de Sidoine Apolinaire, les *origines de Clermont*, un *traité de la ſouveraineté du Roi & de ſon Royaume*. Il a écrit auſſi contre les duels. Il eſt mort en 1622.

SAVARY. (*Hiſt. de Fr.*) (SAVARY-LANCOSME, ET SAVARY DE BRÈVES) eſt le nom d'une très-ancienne & très-illuſtre famille, originaire de Touraine. Les *Savary* étoient ſeigneurs de l'iſle *Savary* ſur l'Indre, près Paluau. L'abbé de Marolles, dans ſes mémoires, cite des titres de cette maiſon qui remontent à l'an 1200, & qu'il avoit trouvés dans une abbaye qu'il poſſédoit depuis 47 ans. On voit vers le même temps divers chevaliers de cette même famille, employés par Philippe Auguſte dans des affaires importantes. La plupart des ſeigneurs françois ſe partageoient alors ſelon leurs intérêts ou leurs inclinations, ou ſelon les lois de la féodalité entre le roi de France & le roi d'Angleterre, qui poſſédoit alors en France de grandes & nombreuſes provinces. Nous voyons vers le même temps un ſage conſeiller, un grand capitaine de la famille des *Savary*, Guillaume *Savary* de Mauléon, ſervir avec beaucoup de zèle & de fidélité le roi d'Angleterre Jean-ſans-Terre, défendre auprès de lui les droits de l'humanité, le défendre lui-même de ſes propres fureurs. Jean-ſans-Terre, contre lequel les barons Anglois étoient alors ſoulevés,

ayant pris Rocheſter en 1215, vouloit paſſer toute la garniſon au fil de l'épée, quoique le gouverneur Guillaume d'Albinet eût empêché un de ſes arbalêtriers de le tuer. *Savary* de Mauléon n'eut pas peu de peine à faire ſentir à ce Roi inſenſé, que cette cruauté inutile en feroit commettre d'autres à ſes ennemis alors plus puiſſans que lui. En 1224, ſous le règne de Henri III, fils de Jean ſans-Terre, & pendant ſa minorité, le même *Savary* de Mauléon défendit vaillamment contre Louis VIII la ville de la Rochelle, qui étoit reſtée aux Anglois en France; il y ſoutint un long ſiége, demandant toujours du ſecours & n'en obtenant point; il demanda au moins de l'argent pour payer ſa garniſon mercenaire qui refuſoit de ſervir. Les miniſtres de Henri par une dériſion abſurde, lui envoyèrent un coffre plein de ferraille. *Savary* rendit la Rochelle.

Barthelemi Savary, ſire de Montbazon, eut l'honneur de s'allier à la maiſon royale; il épouſa Marie ou Marguerite de Dreux, de la branche des ſeigneurs de Beu.

Barthelemi Savary, ſecond du nom, ſon fils, fut une des cautions de notre Roi Jean, pour la reſtitution ou la ceſſion qui fut faite le 24 octobre 1360, à Edouard III, Roi d'Angleterre de la ville d'Angoulême & de la province d'Angoumois, en vertu du traité de Brétigny.

Jean Savary, un des arrière-petits-neveux des deux précédens, fut conſeiller & chambellan des rois Charles VII, Louis XI, & Charles VIII.

Pluſieurs autres *Savary* ont eu des emplois d'échanſon, de panetier, d'écuyer, &c. dans la maiſon ou des rois ou des reines.

D'Honoré Savary, ſeigneur de Lancoſme, qui vivoit ſous le regne de Louis XII, & dont le contrat de mariage avec une *Savary*, eſt du 20 février 1507, ſont nés les chefs des deux branches de cette famille actuellement exiſtante: ſavoir, *Claude-Savary*, tige des *Savary-Lancoſme*, branche aînée, qui a produit quantité de braves militaires, entr'autres, deux frères, dont l'un capitaine de grenadiers au régiment de Richelieu, a été tué au ſiége de Philisbourg en 1734; l'autre, ſous-lieutenant de grenadiers au régiment des gardes, a eu le bras droit emporté au même ſiége.

Denis Savary, ſecond fils *d'Honoré*, épouſa le 19 décembre 1544, Françoiſe de Damas, dame de Brèves, par laquelle cette terre de Brèves a paſſé dans la maiſon de *Savary*. *Denis* a été la tige de la branche de *Savary-Brèves*, & le père de François *Savary*, ſeigneur de Brèves, ambaſſadeur à Conſtantinople & à Rome; le perſonnage le plus célèbre de ſon nom, & diſtingué parmi les plus habiles négociateurs qu'ait eus notre nation.

Il n'avoit que vingt-deux ans, lorſque Jacques de *Savary-Lancoſme*, ſon oncle à la mode de Bretagne, nommé en 1582, par le Roi Henri III, ambaſſadeur à la Porte, l'emmena avec lui, d'abord pour le former; bientôt il le jugea digne d'être initié à tous les ſecrets de ſes négociations, & il le garda comme un adjoint néceſſaire, ſans les conſeils & l'entremiſe duquel il ne faiſoit rien, & dans les talens duquel il trouvoit des reſſources toujours ſûres & toujours prêtes.

Cet ambaſſadeur étant mort à Conſtantinople, en 1591, de Brèves en donna auſſitôt avis à ſa cour, & demanda des lettres de créance pour lui ſuccéder. On lui manda de travailler en qualité de réſident juſqu'à l'arrivée d'un nouvel ambaſſadeur. Un mémoire hiſtorique ſur M. de Brèves, inſéré dans le quatrième tome des nouveaux mémoires d'hiſtoire, de critique & de littérature, de l'abbé d'Artigny, nous apprend qu'il répondit fièrement » qu'aucun homme de ſa maiſon n'avoit jamais » pris de qualification pareille, qu'il alloit revenir » en France avec les traités ſecrets conclus à la » Porte, & qu'ainſi l'on perdroit un travail de » pluſieurs années. » On ne voulut pas le mécontenter; il eut le titre d'ambaſſadeur. Cette ambaſſade eſt marquée par pluſieurs ſervices qui font époque dans l'hiſtoire des négociations de la France avec la Porte.

Malgré les victoires remportées par Henri IV aux batailles d'Arques & d'Yvry, la ligue étoit encore très-puiſſante, & Philippe II, roi d'Eſpagne, l'appuyoit fortement. Le grand-ſeigneur, à la ſollicitation de de Brèves, commença par faire une diverſion utile à Henri IV, en tenant l'Eſpagne en échec, en menaçant d'envahir la Sicile, ou d'attaquer la branche allemande d'Autriche du côté de la Hongrie, ce qui tendoit toujours à affoiblir les efforts de la maiſon d'Autriche contre la France.

De Brèves fit plus; il engagea encore Amurat III à étendre ſon influence juſque ſur l'intérieur de la France. Amurat écrivit, en 1593, aux Marſeillois une lettre fort curieuſe, pour les engager à ſe ſoumettre à Henri IV, ne leur promettant qu'à ce prix la protection de la Porte contre les pirateries des barbareſques. « Non-ſeulement, dit-» il, vous avez refuſé de lui obéir, mais encore vous » vous êtes unis avec ſes ennemis & les nôtres. » Voilà pourquoi les Levantins & d'autres corſaires » ont pris vos vaiſſeaux par-tout où ils les trou-» voient, & fait eſclaves ceux qui les montoient. » Nous vous invitons, ou plutôt nous vous enjoi-» gnons... d'incliner vos chefs, & de rendre obéiſ-» ſance au magnanime entre les grands, & très-» puiſſant ſeigneur Henri, roi de Navarre, à préſent empereur de France, comme vous avez fait » aux autres empereurs, ſes prédéceſſeurs; & ſi » vous perſiſtez dans votre ſiniſtre obſtination, » nous vous déclarons que vos vaiſſeaux & leurs » cargaiſons ſeront confiſqués, & les homme faits

» eſclaves dans tous nos états & ſur mer. Cependant votre très-heureux empereur, cherchant à » vous attirer notre bienveillance, nous a ſouvent » écrit en votre faveur, nous demandant qu'il ne » fût apporté aucun empêchement ni aucun trouble » à votre commerce, & que nous vous fiſſions » jouir paiſiblement de notre protection. »

Quand on ne reconnoîtroit pas l'influence favorable de de Brèves, à cette attention délicate de faire valoir aux Marſeillois ces généreuſes ſollicitations d'un roi méconnu par eux, on ne pourroit toujours pas en douter, puiſqu'Amurat ajoute enſuite formellement:

« C'eſt à la prière de l'ambaſſadeur de France... » que nous avons donné à nos Capigis nos très- » hauts & très-ſublimes commandemens, en vertu » deſquels, ſi vous vous ſoumettez à votre très- » heureux empereur, ils feront mettre en liberté » les eſclaves de votre nation, & vous feront rendre » vos biens ſur toute la côte de barbarie, & dans » les autres lieux de notre empire. »

Un autres fruit beaucoup plus important encore, de l'ambaſſade de de Brèves à Conſtantinople, eſt le fameux traité de 1604, entre Henri-le-Grand & le ſultan Achmet ou Amat. De Brèves y fit ou confirmer ou rétablir tous les avantages que les traités précédens aſſuroient à la France, à l'excluſion de toute autre nation, & y fit ajouter une multitude d'avantages nouveaux.

L'article 27 de ce traité aſſure au roi de France la préſéance ſur l'Eſpagne & ſur toute autre puiſſance. Voici comment il eſt conçu:

« Et pour autant qu'icelui empereur de France » eſt entre tous les rois & princes chrétiens le » plus noble & de la plus haute famille, & le » plus parfait ami que nos ayeux aient acquis entre » les rois & princes de la croyance de Jéſus.... » Nous voulons & commandons que ſon ambaſſa- » deur, qui réſide à notre heureuſe Porte, ait la » préſéance ſur l'ambaſſadeur d'Eſpagne & ſur » ceux des autres rois & princes, ſoit en notre » divan public, ou autres lieux où ils ſe pourroient » rencontrer. »

De Brèves avoit eu le courage de prendre la préſéance, même ſur l'ambaſſadeur de l'empereur (Rodolphe); il rapporte les raiſons de cette conduite, dont on peut d'abord être étonné. Ces raiſons ſont:

1°. Que tous les princes autrichiens, l'empereur Rodolphe, & Philippe II à leur tête, ne reconnoiſſant point Henri IV pour roi de France, & fomentant en France la ligue dont l'objet étoit d'empêcher qu'il ne fût reconnu, de Brèves ne croyoit pas non plus devoir le reconnoître.

2°. Que l'empereur n'a d'ambaſſadeur à la Porte qu'à titre de roi de Hongrie, de ſorte que céder la préſéance à cet ambaſſadeur, ç'auroit été mettre la couronne de France au-deſſous de celle de Hongrie.

De Brèves procura la liberté à une foule d'eſclaves chrétiens de toute nation; dont quelques-uns même étoient dans des circonſtances où un juſte reſſentiment de la part des Turcs ſembloit les menacer d'une captivité éternelle.

De Brèves devoit cet aſcendant ſur les ſultans & leurs miniſtres à ſon goût pour les langues orientales, ſur-tout à la connoiſſance & à l'uſage de la langue turque, qui lui étoit très-familière. De-là mille facilités pour les affaires, mille voies de communication, mille moyens de perſuaſion qu'on ne peut avoir quand on ne traite qu'avec le ſecours d'un interprète.

L'ambaſſade finie, de Brèves partit de Conſtantinople, au mois de mai 1605. Il lui reſtoit deux commiſſions délicates à remplir, c'étoit de faire exécuter à Tunis & à Alger les ordres qu'il avoit obtenus du grand-ſeigneur pour la délivrance des Chrétiens, ſur-tout des Français, & pour la reſtitution des vaiſſeaux & des effets pris par les corſaires de Barbarie. Le grand-ſeigneur fit accompagner de Brèves, dans ce voyage, par un aga chargé de l'exécution de ſes ordres; mais les Barbareſques ſont des ſujets de la Porte très-indociles & très-peu ſoumis. Il n'arriva que le 17 mai 1606 devant Tunis, parce que, toujours avide de connoiſſances utiles pour le roi, pour l'état, ou pour lui-même, il viſita & obſerva la Terre-Sainte, l'Egypte, les iſles de l'Archipel, les côtes maritimes de l'Aſie & de l'Afrique.

Lorſqu'on fit, dans le divan de Tunis, la lecture des ordres du grand-ſeigneur, la milice, accoutumée à vivre de courſes & de brigandages, déclara qu'elle ne conſentiroit jamais à la reſtitution des marchandiſes & de l'argent. Il y eut pluſieurs conférences tumultueuſes, où de Brèves courut riſque de la vie; il fallut enfin ſe relâcher ſur la reſtitution de l'argent & des effets, & ſe contenter de la délivrance des eſclaves, ce que les mœurs déteſtables de ces corſaires rendoient encore très-difficile à obtenir.

Ce qu'il y avoit de plus important étoit de faire un traité avec le dey & la milice de Tunis, ſans quoi toutes les défenſes de la Porte ne les auroient pas empêché d'exercer leurs brigandages ordinaires contre les vaiſſeaux françois comme contre tous les autres. Ce traité fut conclu, & la France délivrée pour l'avenir de leurs pirateries.

La négociation avec Alger, où de Brèves arriva le 26 ſeptembre, fut encore plus orageuſe, entre les deux mêmes demandes, délivrance des eſclaves,

reſtitution des effets, il en avoit une troiſième à faire pour la reconſtruction de ce qu'on appeloit *le baſtion de France* ; c'étoit une ſimple maiſon, bâtie, avec la permiſſion du grand-ſeigneur, pour ſervir de retraite aux Français qui faiſoient la pêche du corail ſur les côtes de Barbarie ; elle avoit été détruite par les Algériens, qui avoient même prononcé des peines contre ceux qui propoſeroient de la rebâtir.

A Tunis, de Brèves avoit trouvé un bacha qu'il avoit fait nommer, & qui s'en ſouvenoit : à Alger au contraire, il trouva un chérif, ou grand-prêtre des janiſſaires, qu'il avoit fait condamner autrefois aux galères, pour avoir donné un ſoufflet à un conſul françois, & qui s'en ſouvenoit auſſi ; il ſouleva contre les demandes de l'ambaſſadeur, & contre les ordres du grand-ſeigneur, les janiſſaires dont il diſpoſoit : ceux-ci caſsèrent ſucceſſivement quatre de leurs agas qui vouloient obéir, vomirent des imprécations contre le grand-ſeigneur, des injures mêlées de menaces contre ſon envoyé, firent pointer l'artillerie du port contre le gallion de l'ambaſſadeur ; on voulut le faire aſſaſſiner. Il brava tous ces dangers, pourſuivit ſon entrepriſe ; &, après avoir épuiſé en vain toutes les voies de conciliation, il ſe remit en mer & revint en France, où il arriva le 19 novembre 1606.

Outre la relation imprimée de ſes voyages, qui paroît faite ſur ſes mémoires par quelqu'un de ſa ſuite, il y a de lui deux petits ouvrages, fruit de ſes obſervations pendant ſon long ſéjour à la Porte, & dans les divers états ſoumis à l'empire ottoman. Ces deux traités ont un objet entièrement oppoſé. Veut-on détruire l'empire turc ? Le premier de ces ouvrages eſt un *diſcours abrégé des aſſurés moyens d'anéantir & ruiner la monarchie des princes ottomans*, & cela dès la première campagne.

Veut-on au contraire laiſſer ſubſiſter cet empire ? De Brèves, dans un *diſcours ſur l'alliance qu'a le roi avec le grand-ſeigneur*, fait voir de quelle utilité eſt cette alliance pour toute la chrétienté ; & le bien qu'il a fait, pendant ſa longue ambaſſade, eſt la preuve de ce qu'il avance à cet égard.

De Brèves fut reçu conſeiller d'état le 6 janvier 1607, gentilhomme de la chambre le 12 ſeptembre ſuivant. Pendant ſon ambaſſade à Rome, pour laquelle il partit vers le milieu de l'année 1608, il fut nommé gouverneur de Jean-Baptiſte Gaſton, frère unique de Louis XIII. On croit que le maréchal & la maréchale d'Ancre, auxquels il rendit des ſervices en Italie, eurent part à cette nomination. « S'ils remplirent auſſi-bien toutes les places dont ils diſpoſèrent, dit le Vaſſor, on eut grand tort de leur faire un procès ſur la manière dont ils diſtribuèrent les premières charges de l'état.

Par la raiſon même que de Brèves avoit été placé par le maréchal d'Ancre & ſa femme, & qu'il étoit attaché à la reine, il fit ombrage à de Luynes, qui voulut mettre dans cette place un homme ſur le dévouement duquel il crût pouvoir compter. M. Anquetil, dans l'*Intrigue du Cabinet*, donne, d'apres les mémoires ſecrets de Vittorio Siri, un motif plus pervers à ce changement. « Le ſieur de Brèves, diſoit-il, joignoit à la connoiſſances des hommes, beaucoup de lumières » politiques puiſées dans ſes ambaſſades, & une » probité rare..... Il s'appliqua à faire germer » dans le cœur de ſon élève, les vertus qu'il pratiquoit, & à lui inſpirer le goût des arts & des » ſciences qu'il cultivoit. Il réuſſit au point que » ſes ſuccès causèrent de l'ombrage au roi. Au » lieu de lui faire honte d'une pareille foibleſſe, » il ſe trouva des gens qui y applaudirent, & conſeillèrent à Louis de congédier de Brèves, & » de donner à ſon frère un gouverneur dont les » leçons fuſſent moins propres à lui attirer l'eſtime » & la tendreſſe de la nation. »

De Brèves ſemble dire quelque choſe de contraire, dans la relation qu'il a donnée lui-même de cette intrigue de la cour. « Monſieur, dit-il à ſon » élève, me voici à la veille de recevoir le plus » ſanglant déplaiſir que jamais gentilhomme de ma » naiſſance ait éprouvé.... Vous en êtes la cauſe.... » Le peu de progrès que l'on voit dans vos études, » & votre inclination contraire aux exercices vertueux, en ſont le ſujet. Le roi qui vous aime » chèrement, déſireux de l'avantage de votre édu» cation, a cru que je la néglige ; c'eſt ce qui a » fait réſoudre ſa majeſté de vous donner un autre » gouverneur ».

Mais ce n'eſt là qu'une remontrance de gouverneur, qu'un propos de devoir & de décence, dont on ne peut rien conclure ; il n'eſt pas même impoſſible que de Brèves, inſtruit des honteux motifs de la cour, ait mis dans ce diſcours de l'ironie & de la contre-vérité. Monſieur pleura beaucoup, les ſanglots l'étouffoient ; il parla d'aller ſe jeter aux pieds du roi : de Brèves, qui ſentit qu'on lui imputeroit cette démarche, le retint & lui recommanda le ſilence & la ſoumiſſion : il ſe rendit enſuite chez le chancelier de Sillery, où il étoit mandé de la part du roi, & où il trouva le garde-des-ſceaux du Vair & le préſident Jeannin ; il y fit un diſcours noble & fier, où il expoſa dans un grand détail tous ſes ſervices, ſoit dans les ambaſſades, ſoit dans l'éducation du prince. « Ce que » j'ai fait, leur dit-il, mérite récompenſe & non » oppreſſion..... Meſſieurs, ſi l'uſage de maltraiter » ceux qui ont toujours fidélement ſervi nos rois » & leur état, ſe pratique en ce royaume, jugez » quelle en peut être la conſéquence ! Si vous ne » me voulez aider pour l'amour de moi, faites-le » pour l'amour de vous-mêmes, étant à craindre » que vous ne receviez en vos perſonnes, ce qui » ſe veut pratiquer à la mienne... Si c'eſt péché » mortel d'honorer & révérer la reine, mère du

» roi...., j'avoue ma faute. Je la dois néanmoins » révérer comme mère de mon roi, & y ſuis » tant plus obligé qu'elle m'a été bonne maîtreſſe. » Il finit par dire qu'il va de ce pas ſe rendre priſonnier à la conciergerie pour juſtifier ſa vie. Gardez-vous-en bien, lui dit le chancelier, vous offenſeriez le roi. Il ſe rendit à ſes remontrances, & partit devant le roi, auquel il remit la perſonne de Monſieur. Le roi lui dit : « Je ſerai bien aiſe que » vous demeuriez auprès de moi, j'aurai ſoin de » vous, & je ferai du bien à vos enfans. » Le garde-des-ſceaux ajouta que ce qui arrivoit dans ce moment n'étoit l'effet d'aucun mécontentement de la part du roi; & pour preuve, il ſpécifia les graces & les récompenſes que le roi accordoit dans ce moment même à M. de Brèves; le roi lui laiſſa de plus ſes entrées, lui donna ſa main à baiſer en ligne de ſatisfaction, & le lendemain à ſon lever, il voulut que ce fût M. de Brèves qui lui donnât ſa chemiſe.

Mais quelle raiſon allégua-t-on de ſon renvoi? Aucune, car on ne pouvoit pas dire la véritable. Tout ce récit eſt tiré d'une relation intitulée : *Diſcours véritable, fait par M. de Brèves, du procédé tenu lorſqu'il remit entre les mains du roi la perſonne de monſeigneur le duc d'Anjou, frère unique de ſa majeſté.*

L'époque préciſe de cet événement, que M. le préſident Hénault rapporte à l'année 1617, eſt le 23 avril 1618. Le comte de Lude fut ſubſtitué à M. de Brèves, & l'éducation de Monſieur fut auſſi négligée que la cour pouvoit le deſirer, & que la nation pouvoit le craindre.

Le règne du connétable de Luynes fut court; la reine-mère reprit, pour quelque temps, une partie de ſon aſcendant ſur l'eſprit du roi; de Brèves ne fut point remis auprès de Monſieur, car le mal ſe répare rarement, mais il fut dédommagé; il fut fait premier écuyer de la reine par le brevet du 21 octobre 1624. Sa terre de Brèves fut érigée en comté par des lettres-patentes du mois de mai 1625, il fut fait chevalier de l'ordre du Saint-Eſprit le 13 novembre de la même année. Il fut de l'aſſemblée des notables en 1626. Il eut l'entrée au conſeil des dépêches par brevet du 28 août 1627.

Il mourut à Paris en 1628. Son corps fut tranſporté au couvent des Annonciades de ſaint Eutrope-lez-Chanteloup, près d'Arpajon, dont il avoit été le fondateur. Anne de Thou, ſa veuve, lui fit ériger dans ce couvent un mauſolée ſur lequel on lit deux épitaphes, l'une en proſe latine, l'autre en vieux vers françois.

C'eſt à *Camille*, comte de Brèves, fils aîné de François, que la relation des voyages de François & ſes diſcours, ſont dédiés par un ſieur du Caſtel, qui les fit imprimer en 1628, l'année même de la mort de François.

Ce fils aîné de François, comte de Brèves, eſt le ſeul qui ſe ſoit marié. Son fils & ſon petit-fils ont porté, comme lui, le nom de *Camille*. Le petit-fils fut bleſſé dangereuſement au combat de Leuze en 1691.

Paul-Louis-Jean-Baptiſte Camille de Savary-Brèves, marquis de Jarzé, fils de ce dernier, a laiſſé pluſieurs enfans.

Marie-Rénée-Bonne-Félicité de Savary-Brèves, femme de M. le comte de Mallé, étoit ſa fille, il lui reſte *Marie-François Camille de Savary*, comte de Brèves, dernier de cette branche, meſtre-de-camp d'infanterie, en qui l'illuſtre François de Savary, premier comte de Brèves, verroit avec complaiſance un digne héritier de ſon goût pour les connoiſſances, de ſes vertus, de ſon zèle pour le ſervice du roi, & en qui on déſireroit ſeulement une fortune plus digne de lui & de ſes ancêtres.

Et *dame Marie-Louiſe de Savary-Brèves*, chanoineſſe d'honneur au chapitre noble de Poulangy en Champagne.

SAVARY. (*Hiſt. Litt. Mod.*) Jacques & Philemon-Louis, ſon frère; le premier inſpecteur-général de la douane de Paris; le ſecond, chanoine de ſaint Maur-des-Foſſés, chapitre ſupprimé depuis, ſont auteurs *d'un dictionnaire univerſel du commerce*, très-connu, qui en fait attendre un meilleur, plus étendu & plus détaillé.

Jacques eſt mort en 1716, ſon frère en 1727; *Jacques* leur père avoit eu beaucoup de part au *Code marchand* qui parut en 1773. On a de lui le livre intitulé : *le parfait négociant*. Il mourut en 1692.

On a d'un autre *Jacques Savary*, poète latin, mort en 1670, des poèmes ſur la chaſſe du lièvre, du renard & de la fouine, du cerf; ſur le manège; une traduction de l'Odyſſée en vers latins, des vers à la louange de Louis XIV, &c.

SAVILL. (HENRY) (*Hiſt. Litt. Mod.*) Théologien Anglois. On lui doit une édition grecque de Saint Jean-Chryſoſtôme, le recueil intitulé : *Rerum anglicarum ſcriptores poſt Bedam*, &c. né en 1549, mort à Oxfort en 1621.

SAVOL, (LOUIS) *Hiſt. litt. mod.*) médecin de Louis XIV, enfant. On a de lui un *diſcours ſur les médailles antiques*; *l'architecture françoiſe des bâtimens particuliers*, avec des notes de François Blondel, une traduction du livre de Galien, *de l'art de guérir par la ſaignée*, un *Traité de cauſis colorum*. Né à Saulieu en Bourgogne vers l'an 1579; mort vers l'an 1610.

SAVONAROLE, (JÉROME) *Hiſt. mod.*)

Et fuſſiez-vous un Saint plus angélique,
Plus éminent & plus apoſtolique

Qui

Que ſaint Thomas, s'ils en trouvent moyen,
Ils vous feront, le tout pour votre bien,
Comme autrefois au bon Savonarole
Que pour le Ciel la ſéraphique école
Fit griller vif en feu clair & vermeil,
Dont il mourut par faute d'appareil.

ROUSSEAU.

Quelle triſte plaiſanterie, & combien elle eſt déplacée dans un pareil ſujet! Voici l'hiſtoire de cet infortuné.

Jérôme Savonarole, naquit à Ferrare le 21 Septembre 1452. Il étoit petit-fils de *Michel* ou *Jean-Michel Savonarola* ou *Savonarole*, natif de Padoue, médecin de quelque réputation, attaché aux ducs de Ferrare de la maiſon d'Eſt, & auteur de pluſieurs ouvrages de médecine eſtimés dans le temps. Il eut deux fils, dont le puîné fut père de Jérôme. Celui-ci ſe fit dominicain à Bologne en 1474. Il fut un Prédicateur célèbre, & on exalte ſur-tout la ferveur éloquente avec laquelle il tonnoit contre les mauvaiſes mœurs, contre les déſordres du clergé, ſur-tout contre ceux de la cour de Rome, ce qui lui a valu, après ſa mort, la faveur des proteſtans. Beze, Cappel, du Pleſſis-Mornay & tous les luthériens d'Allemagne le nomment, dans leurs livres, *le témoin fidèle de la vérité*, *le précurſeur de la réformation évangélique*, *le fléau de la grande Babylone*, *l'ennemi juré de l'antechriſt romain*, en un mot, le Luther d'Italie: & Naudé, dans ſon apologie des grands hommes accuſés de magie, obſerve qu'on auroit dû l'en appeler, ſur-tout, le Jean Hus, puiſqu'il eut le ſort de celui-ci. Ses déclamations contre la cour de Rome n'étoient que trop légitimes, puiſqu'il vivoit & qu'il mourut ſous le pontificat d'Alexandre VI. Les opinions ont beaucoup varié ſur *Savonarole*, d'après les factions du temps: on l'a vanté comme un prophète, on l'a décrié comme un fourbe; Bayle obſerve à ſon ſujet, que ſi, d'un côté, les tartuffes; les plus ſcélérats trouvent des apologiſtes, de l'autre, les zélateurs les plus ſincères trouvent des accuſateurs. C'étoit à Florence que prêchoit *Savonarole;* cette république étoit alors plus que jamais en proie aux factions; les uns vouloient maintenir la maiſon de Médicis, ou dumoins le gouvernement ariſtocratique; les autres étoient pour la démocratie, & *Savonarole* étoit à la tête de ce parti. « Jamais prêcheur dit Philippe de Comines, qui le loue & l'admire beaucoup, « n'eut tant de crédit en cité ». Il paroît, par le témoignage même de cet écrivain, que *Savonarole* mêloit à ſes déclamations des prophéties, & qu'il s'en piquoit; il avoit prédit, longtemps d'avance, l'expédition de Charles VIII en Italie; il l'avoit annoncé comme un prince envoyé de Dieu pour châtier les tyrans & pour venger les peuples; cette première prophétie ayant eu ſon exécution, il prophetiſa le retour de Charles VIII dans cette contrée, & Charles VIII n'y retourna point. En même temps il écrivoit à Charles VIII pour l'engager à y revenir, & il le menaçoit des vengeances divines s'il négligeoit ſes avertiſſemens. On trouva que pour un italien, il étoit trop zélé partiſan de la France, que pour un moine, il étoit trop occupé des affaires du ſiècle, que pour un ſaint homme, il aimoit trop la gloire & la domination. Ses prophéties mêmes lui nuiſirent; celles qui s'accompliſſoient, le rendoient ſuſpect d'en avoir préparé l'accompliſſement par des intelligences ſecrètes; celles qui reſtoient ſans accompliſſement le décréditoient. De grandes haines s'allumoient contre lui dans Florence & dans toute l'Italie; il avoit fait livrer au ſupplice ſept ou huit des plus conſidérables & des plus nobles citoyens de Florence; les grands, qu'il décrioit par ſes ſermons, y trouvèrent de grandes erreurs: les accuſations d'héréſie, alors les plus redoutables de toutes, lui furent intentées; il fut cité à Rome & refuſa, ſous différens prétextes, d'y comparoître, il fut condamné par défaut & s'abſtint de prêcher, mais pendant quelques mois ſeulement, au bout deſquels croyant s'appercevoir que ſa réputation & ſa conſidération ſouffroient de ſon ſilence, il reprit ſes fonctions avec plus d'audace & de force qu'auparavant, en prenant la précaution néceſſaire alors de ſe faire accompagner à l'égliſe & en chaire par des gens armés. Il fallut, pour détruire ce moine, une cabale de moines. L'éternelle rivalité des franciſcains & des dominicains fut ce qui le perdit. *Savonarole* étoit le héros de ſon ordre; les plus ſavans dominicains tenoient à honneur d'être ſes diſciples. Il avoit avancé ſept thèſes ou propoſitions ou prédictions:

1°. L'égliſe de Dieu a beſoin de réformation.

2°. Elle ſera fouettée.

3°. Elle ſera renouvellée.

4°. Florence auſſi ſera fouettée & renouvellée.

5°. On eſpérera enſuite; & les infidèles ſe convertiront à Jéſus-Chriſt.

6°. Toutes ces choſes arriveront de nos jours.

7°. L'excommunication de frère Jérôme (*Savonarole*) eſt nulle; ceux qui n'y déférent pas, ne pêchent point.

La première & la dernière de ces propoſitions étoient ſeules des thèſes, les autres étoient des prédictions. Il falloit en attendre l'accompliſſement; mais la querelle s'échauffa tellement entre les cordeliers qui attaquoient ces propoſitions, & les dominicains qui les défendoient, qu'on ſe fit, de part & d'autre, ſur ces belles queſtions des défis ſolemnels dans leſquels il ne s'agiſſoit pas moins que de ſubir en perſonne l'épreuve du feu. Les dominicains & *Savonarole* hazardèrent les premiers ce défi, qui fut accepté par les franciſcains. Dominique de Peſcia, jacobin, ſigna un écrit par lequel il s'engageoit d'entrer dans le feu avec le cordelier qui avoit oſé prêcher contre les thèſes de frère *Savonarole*. Il déclara qu'il eſ-

péroit ſortir ſain & ſauf du milieu des flammes. Le cordelier déclara qu'il ſe réſervoit pour diſputer contre *Savonarole*, mais il fournit un autre cordelier pour entrer dans le feu avec Dominique de Peſcia, car c'étoit à qui s'offriroit pour ces épreuves. La plûpart de ceux qui s'offroient de part & d'autre, d'après la bonté indubitable de leur cauſe, étoient bien ſûrs de ſortir du feu comme les trois enfans de la fournaiſe; un ſeul cordelier plus fou qu'eux tous, parce qu'il étoit plus éclairé, ſollicitoit l'honneur d'entrer dans le feu corps à corps avec *Savonarole*; il avouoit qu'il ſeroit brûlé, mais il aſſuroit que *Savonarole* le ſeroit auſſi, & cela lui ſuffiſoit. Cet homme aſſûrément avoit tout l'héroïſme de la haine; *Savonarole* n'eut point celui de l'orgueil, quoiqu'il en montrât beaucoup. Il trouva qu'un ſeul cordelier étoit trop peu pour lui être oppoſé; il demanda que tous ſes ennemis, ſur-tout ceux qu'il avoit à Rome, entraſſent avec lui dans le feu, qu'il y entreroit alors, & ſeul impunément; en un mot, il refuſa le défi.

Le premier avril 1498, tous les dominicains ſes diſciples, entourant ce maître révéré, s'écrièrent à l'envi: « me voici, ſeigneur, me voici, j'entrerai » dans le feu pour votre gloire. »

Les magiſtrats de Florence ayant examiné tous les cartels, & voyant le mouvement & l'agitation que cette aventure cauſoit dans la ville, ajournèrent les champions à paroître & à faire l'épreuve le ſamedi ſuivant, 7 avril. Le cordelier, fourni par l'antagoniſte de *Savonarole*, ſe rendit au lieu marqué, même avant l'heure preſcrite, Dominique de Peſcia laiſſa paſſer l'heure; mais bientôt on le vit arriver proceſſionnellement avec la croix & l'hoſtie, protégé par *Savonarole*, ſuivi de tous les dominicains & d'une foule de peuple. Le cordelier, qui étoit vraiſemblablement celui qui avoit voulu entrer en lice avec *Savonarole* en perſonne, déclara de nouveau qu'il ſavoit bien qu'il ſeroit brûlé, mais que Peſcia le ſeroit auſſi; celui-ci, pour détourner le préſage, employa beauconp de ſubterfuges. Comme le temps des épreuves judiciaires eſt auſſi celui de la magie, on propoſa de faire quitter aux deux moines leur robe, de peur qu'elle n'eût quelque vertu ſecrète qui empêchât l'action du feu; le cordelier y conſentit, le jacobin le refuſa; eh bien, dit le franciſcain, faiſant toujours beau jeu à ſon adverſaire, qu'il la garde, cette robe eſt de laine, elle brûlera encore mieux que lui. Le dominicain cherchant d'autres incidens, déclara qu'il n'entreroit point dans le feu ſans ſon crucifix; crucifix ſoit, dit le cordelier, ce crucifix eſt de bois, il brûlera encore. Qu'il me ſoit donc permis, dit Peſcia, d'entrer dans le feu avec le Saint-Sacrement; le cordelier eût encore été de bon accord ſur ce point, mais les magiſtrats, plus difficiles, rejetèrent cette dernière demande; & d'après ce refus l'aſſemblée ſe ſépara; c'étoit évidemment ce que déſiroient Peſcia & *Savonarole*; mais le peuple, qui étoit venu dans l'eſpérance de voir un miracle, ne goûta point du tout ce badinage; *Savonarole* perdit tout ſon crédit; on ne vit plus en lui qu'un faux prophète; on s'échauffa promptement ſur cette idée, on courut à main armée vers ſon couvent pour l'en tirer & le remettre entre les mains de la juſtice. Ce ne fut pas ſans combat qu'on y parvint; les jacobins firent une vigoureuſe réſiſtance; ils s'étoient pourvus d'armes à feu, ils tuèrent cinq perſonnes, trois d'entr'eux furent auſſi tués, & parmi ceux-ci, un frère de *Savonarole* qui étoit auſſi jacobin; *Savonarole* fut mis à la queſtion, où il paroît qu'il fit quelques aveux, d'après leſquels il fut condamné; il convint, par exemple, que ſon eſprit de prophétie n'avoit été que de la prévoyance humaine, qu'il avoit voulu faire paſſer pour de l'inſpiration. Il fut pendu & brûlé le 23 mai 1498 avec deux autres jacobins, Dominique de Peſcia & Silveſtre de Florence. Il mourut bon catholique. Depuis ſon ſupplice, on ne vit plus en lui qu'un martyr; & ceux mêmes qui avoient plus que des doutes ſur ſa ſainteté, entraînés par la pitié, devinrent ſes panégyriſtes: le peuple voulut avoir de ſes cendres pour les garder comme une relique, on les jeta dans la rivière, les dévots à ce moine recueillirent cependant un os & une partie de doigt, & leur objet fut rempli.

Guichardin, dans ſon récit, ménage beaucoup *Savonarole*. Jean-François Pic de la Mirande a écrit ſa vie, qui eſt un panégyrique continuel; elle a été publiée avec des notes par le P. Quétif, jacobin, en 1676. Théodore de Bèze dit que d'avoir été perſécuté par un ſcélérat tel qu'Alexandre VI, n'eſt pas une foible preuve de la piété de *Savonarole*. *Homini tàm perditè ſcelerato quàm fuit Alexander ille Borgia pontifex hujus nominis ſextus uſque adèo diſplicuiſſe, ut non niſi te indigniſſimè damnato & cremato quieſcere potuerit, maximum eſſe videtur ſingularis tuæ pietatis argumentum.*

Flaminius fit ſur ſa mort ces quatre vers, où la religion eſt repréſentée pleurant ſur les cendres de ce ſaint religieux.

Dum fera flamma tuos, Hieronime, paſcitur artus;
Relligio flevit dilaniata comas.
Flevit, et ô, dixit crudeles parcite flammæ;
Parcite; ſunt iſto viſcera noſtra rogo.

On mit au bas de ſon portrait ces deux autres vers, où on lui défère expreſſément la palme du martyre.

En monachus ſolers, rerum ſcrutator acutus,
Martyria ornatus, Savonarola pius.

SAVONNERIE, (LA) (*Hiſt. des manuf.*) de France) c'eſt ainſi qu'on appelle la manufacture royale d'ouvrages à la Turque & façon de Perſe, qui eſt, je crois, la ſeule qu'il y ait en Europe pour ces ſortes d'ou-

vrages. Elle fut établie en 1604, en faveur de Pierre du Pont, tapiſſier ordinaire de Louis XII, & de Simon Lourdet, ſon élève. Henri IV les avoit logés au Louvre; mais Louis XIII leur donna la maiſon de la *ſavonnerie*. Le tapis de pié qui devoit couvrir tout le parquet de la grande galerie du Louvre, & qui conſiſte en quatre vingt-douze pièces, eſt un des plus grands & un des premiers ouvrages de la *ſavonnerie*.

La chaîne du cannevas des ouvrages de cette fabrique, eſt poſée perpendiculairement comme aux ouvrages de haute-liſſe; mais au lieu qu'à ces derniers l'ouvrier travaille derrière le beau côté, à la *ſavonnerie* au contraire, le beau côté eſt en face de l'ouvrier, comme dans les ouvrages de baſſe-liſſe. (D. J.)

SAULX. (voyez *Tavannes.*)

SAUMAISE, (CLAUDE DE) (*Hiſt. litt. mod.*)

Là j'apperçus les Daciers, les Saumaiſes,
Gens hériſſés de ſavantes ſadaiſes.

C'eſt aſſez là, en effet, l'idée que réveille le nom de Saumaiſe. De plus, ce *Claude Saumaiſe* étoit un aigre & dur pédant: nous voyons dans les mélanges hiſtoriques & philologiques de M. Michault, que *le bon-homme Sarrau*, ayant dit, en publiant les lettres de Grotius, *ad Gallos*, que ce grand homme excelloit dans le genre polémique & dans la critique, & qu'aucun auteur vivant « n'avoit encore répandu » dans ces ſortes d'ouvrages plus de force, plus de » juſteſſe & plus d'eſprit; *Saumaiſe*, indigné de cet » éloge, rompit avec Sarrau. Il pouſſa le reſſentiment » encore plus loin; car après la mort de Grotius, il » ſaiſit une occaſion d'écrire avec aigreur & de ſe » déchaîner contre ce rival illuſtre qu'il n'avoit oſé » attaquer ouvertement pendant ſa vie. La veuve » de Grotius s'en plaignit amèrement & cria ven- » geance contre un ingrat. En effet, on voit par » les lettres de ce ſavant hollandois, que Saumaiſe » l'avoit ſouvent conſulté ſur les citations arabes » dont il chargeoit ſes livres par oſtentation, quoi- » que l'arabe lui fût peu familier. »

Saumaiſe a paſſé la meilleure partie de ſa vie à verſer des flots de bile ſur les meilleurs ouvrages; le P. Pétau avoit trop de réputation pour être à l'abri de ſes traits, & trop peu de modération pour ne pas les repouſſer avec vivacité. « On ne lit plus, dit » M. Michault, & je ne ſais comment on n'a jamais » pu s'amuſer à lire les ſatyres violentes qui ont fait » perdre tant de temps à ces deux terribles adver- » ſaires: ce ſont des monumens publics de la peti- » teſſe des grands hommes. »

Cet emportement de *Saumaiſe* paſſoit quelquefois de ſes écrits dans ſa converſation, & pouvoit aller très-loin quand la contradiction l'irritoit; M. Spanheim & lui, ayant pris querelle au ſujet de M. Moras, ami de l'un, ennemi de l'autre, les injures, les démentis, les reproches de calomnies alloient être ſuivis de coups, ſi Madame de Saumaiſe, le P. Jarrige & Sorbière ne s'étoient trouvés là pour les ſéparer.

Des innombrables écrits de Saumaiſe, les ſeuls dont le P. Oudin, ſavant jéſuite, (*voyez ſon article*) parût faire cas, étoient l'hiſtoire Auguſte & le *Funus helleniſticum*. « On ne peut mieux comparer, dit-il, » la plupart de ſes productions, qu'à de grands réper- » toires où tout eſt aſſez confuſément ramaſſé, » preſque toujours ſans principes, ſans ordre, &c. »

Après ce jugement, on eſt aſſez ſurpris de voir le P. Oudin ſe fâcher contre l'auteur du *Temple du Goût*, pour en avoir fermé l'entrée à *Saumaiſe*. M. Michault entend mieux raillerie ſur l'article; il ſe contente de dire que c'eſt une ſingularité qui n'a point déplu. le P. Pétau ne voyoit dans Saumaiſe qu'un excellent grammairien; Heinſius ne le jugeoit ſupérieur que dans l'art étymologique; Milton lui reprocha ſi fortement les barbariſmes dont ſes ouvrages étoient infectés, & *Saumaiſe* fut ſi ſenſible à cette critique, qu'on prétend qu'il en mourut de dépit & de douleur.

En général tous ces héros du ſiècle de l'érudition, le ſiècle du bel eſprit les a trop négligés peut-être, comme s'il eût voulu les punir par un mépris injuſte, de la gloire, peut-être exceſſive, dont ils ont joui autrefois.

Claude de Saumaiſe mourut le 3 Septembre 1653. Il étoit né à Semur en Auxois le 15 Avril 1588. *Saumaiſe*, né de parens catholiques, s'étoit fait proteſtant. *Saumaiſe* reçut toutes ſortes d'honneurs dans les pays étrangers; en France même on lui fit pluſieurs fois des avances, & le Cardinal de Richelieu lui auroit procuré un ſort très-avantageux, ſi *Saumaiſe* avoit voulu s'engager à écrire l'hiſtoire de ce terrible miniſtre.

Claude de Saumaiſe eſt le plus célèbre des ſavans de ce nom, mais il n'eſt pas le ſeul, *Bénigne de Saumaiſe* ſon père, étoit auſſi un homme de lettres; on a de lui des vers latins aſſez eſtimés, entre autres, une piéce intitulée: *de fulmine ad latus Ludovici XIII cadente*. Le plus conſidérable de ſes ouvrages eſt une traduction en vers françois de la géographie de Denis d'Alexandrie. *Bénigne* fut d'ailleurs un homme de mérite & un vrai citoyen, conſtamment attaché à ſes Rois. Dans le temps de la ligue, il contribua beaucoup à maintenir dans l'obéiſſance la ville de Semur. Henri IV, pour l'en récompenſer, lui donna une charge de Conſeiller au Parlement de Dijon, & il mourut doyen de ce parlement le 15 Janvier 1640, âgé d'environ quatre-vingt-quatre ans.

PIERRE DE SAUMAISE, fils de *Bénigne* & frère de *Claude*, eſt auteur de divers ouvrages, d'un éloge du préſident Jeannin, qu'il avoit accompagné en Hollande depuis 1607 juſqu'en 1610, d'un éloge du prince de Condé, père du grand Condé; d'un pa-

négyrique de Louis-le-Juſte, &c. *Pierre de Saumaiſe* mourut à Paris en 1658.

Marc-Antoine de Saumaiſe, ſon fils, mort quelques mois après lui, lui avoit fait une épitaphe, où il joue bien biſarrement ſur le ſens de chacune des ſyllabes du nom *Salmaſius*.

Hic cinis, pulvis, nihil, & tamen SAL-MAS-IUS, *breve ſapientiæ, fortitudinis, juſtitiæ monumentum, quod in patris nomine invenit & poſuit M. A. filius non degener.*

Pierre de Saumaiſe étoit Conſeiller au Parlement de Dijon.

Un autre *Claude de Saumaiſe*, mais de la même famille, oratorien & aſſiſtant du général de cette congrégation, né à Dijon en 1603, mort à Paris dans la maiſon de la rue Saint-Honoré, le 25 Mars 1680, a traduit les *directions paſtorales pour les évêques*, de Don Juan de Palafox, évêque d'Angelopolis.

SAUNDERSON, (Nicolas) (*Hiſt. litt. mod.*) anglois, un des plus étonnans mathématiciens qu'il y ait eus dans le monde. A un an il avoit perdu, par la petite vérole, non-ſeulement la vue, mais les yeux, ce malheur ne l'empêcha pas d'être inventeur en mathématiques, d'occuper une chaire de mathématiques dans l'univerſité de Cambridge, & d'y expliquer, parmi les autres ouvrages de Newton, ſon traité ſur la lumière & les couleurs. Il étoit de la ſociété royale de Londres. On a de lui, en anglois, des élémens d'algèbre, qui ont été traduits en françois par M. de Jaucourt. A la tête du premier volume, il donna la deſcription d'une *arithmétique palpable* qu'il avoit inventée pour ſon uſage. Autant qu'on peut être dédommagé de la perte de la vue, Saunderſon l'étoit par la fineſſe extrême du tact & de l'ouie; la plus légère, la plus imperceptible rudeſſe dans les ſurfaces, le moindre défaut de poli dans les ouvrages les plus travaillés, rien ne lui échappoit. Il diſtingua dans le médailler de Cambridge les médailles romaines véritablement anciennes. Il avoit de plus un ſentiment sûr qui lui annonçoit la plus légère variation dans l'atmoſphère. Un jour qu'il aſſiſtoit à des obſervations que des ſavans faiſoient ſur le ſoleil dans les jardins de l'univerſité, il indiqua juſqu'aux plus petits nuages qui ſe plaçoient ou qui alloient ſe placer entre le ſoleil & les obſervateurs. Toutes les fois qu'il paſſoit un corps devant un viſage, même à une diſtance bien éloignée, il le diſoit, & aſſignoit le volume de ce corps; à la promenade, il connoiſſoit, quand il paſſoit auprès d'un arbre, d'un mur, d'une maiſon. En entrant dans une chambre, il jugeoit, ſans erreur, de ſon étendue à une ligne près; jamais il ne ſe méprenoit à la diſtance qui le ſéparoit du mur; enfin c'eſt l'aveugle le plus ſingulier qu'on ait jamais vu, & l'on peut dire que la vue auroit été, en quelque ſorte, de ſurérogation pour lui. Né en 1682. Mort en 1739.

S. C. A. (*Hiſt. rom.*) ces trois lettres ſignifioient *ſenatus-conſulti autoritate*, titre ordinaire de tous les arrêts du ſénat.

A la ſuite de ces trois lettres ſuivoit l'arrêt du ſénat, qui étoit conçu en ces termes, que le conſul prononçoit à haute voix.

Pridie kalend. Octobris, in æde Apollinis, ſcribendo adfuerunt L. Domitius, Cn. Filius, Ænobarbus, Q. Cæcilius, Q. F. Metellus, Pius Scipio, &c. *Quod Marcellus conſul V. F.* (*id eſt verba fecit*), *de provinciis conſularibus, D. E. R. I. C.* (c'eſt-à-dire, *de eâ re ita cenſuerunt*), *uti L. Paulus, C. Marcellus coſs. cum magiſtratum iniſſent*, &c. *de conſularibus provinciis ad ſenatum referrent*, &c.

Après avoir expoſé l'affaire dont il étoit queſtion, & la réſolution du ſénat, il ajoutoit: *Si quis huic ſenatus-conſulto interceſſerit, ſenatui placere auctoritatem perſcribi, & de eâ re ad ſenatum populumque referri.* Après cela ſi quelqu'un s'oppoſoit, on écrivoit ſon nom au bas: *Huic ſenatus-conſulto interceſſit talis.*

Auctoritatem ou *auctoritates perſcribere*, c'étoit mettre au greffe le nom de ceux qui ont conclu à l'arrêt, & qui l'ont fait enregiſtrer.

Les conſuls emportoient chez eux au commencement les minutes des arrêts; mais à cauſe des changemens qu'on y faiſoit quelquefois, il fut ordonné, ſous le conſulat de L. Valerius & de M. Horatius, que les arrêts du ſénat ſeroient mis dans le temple de Cérès, à la garde des édiles; & enfin les cenſeurs les portoient dans le temple de la Liberté, dans des armoires appelées *tabularia*. Mais Céſar dérangea tout après avoir opprimé ſa patrie; il pouſſa l'inſolence juſqu'à faire lui-même les arrêts, & les ſouſcrire du nom des premiers ſénateurs qui lui venoient dans l'eſprit. « J'apprends quelquefois, dit Cicéron, *Lettres » familières, liv. IX.* qu'un ſénatus-conſulte, paſſé à » mon avis, a été porté en Syrie & en Arménie, » avant que j'aye ſu qu'il ait été fait; & pluſieurs » princes m'ont écrit des lettres de remercîment » ſur ce que j'avois été d'avis qu'on leur donnât le » titre de *rois*; que non-ſeulement je ne ſavois pas » être rois, mais même qu'ils fuſſent au monde ». (*D. J.*)

SCANDALE (pierre de), en latin *lapis ſcandali* ou *vituperii*, étoit une pierre élevée dans le grand portail du capitole de l'ancienne Rome, ſur laquelle étoit gravée la figure d'un lion, & où alloient s'aſſeoir à nu ceux qui faiſoient banqueroute, & qui abandonnoient leurs biens à leurs créanciers. Ils étoient obligés de crier à haute voix, *cedo bona*, j'abandonne mes biens, & de frapper enſuite avec leur derrière trois fois ſur la pierre. Alors il n'étoit plus

permis de les inquiéter pour leurs dettes. Cette cérémonie reſſembloit aſſez à celle du bonnet verd, qu'on pratiquoit autrefois en France dans le même cas. On appeloit cette pierre, *pierre de ſcandale*, parce que ceux qui s'y aſſeyoient pour cauſe de banqueroute, étoient diffamés, déclarés inteſtables, & incapables de témoigner en juſtice.

On raconte que Jules Céſar imagina cette forme de ceſſion après avoir aboli l'article de la loi des douze tables qui autoriſoit les créanciers à tuer ou à faire eſclaves leurs débiteurs, ou du moins à les punir corporellement : mais cette opinion n'eſt appuyée d'aucune preuve ſolide. (*A. R.*)

SCELERATA PORTA, (*Topogr. de Rome*) c'eſt-à-dire la porte *ſcélérate*, ou exécrable; c'étoit une des portes de l'ancienne Rome, ainſi nommée de la mort des trois cent ſix Fabiens, qui ſortirent par cette porte pour aller attaquer les Véiens, & qui périrent tous, à ce que prétendoit la tradition fabuleuſe, dans le même jour au combat de Crémere, l'an 277 de la fondation de Rome. Ovide a adopté le conte de la perte des Fabiens, dans ſes faſtes, pour le narrer en deux vers ſimples & naïfs.

Una dies Fabios ad bellum miſerat omnes;
Ad bellum miſſos perdidit una dies.

(*D. J.*)
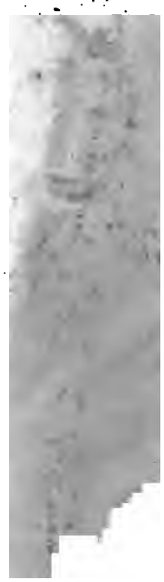
Fin du Tome IV de l'Hiſtoire.